





Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

<http://archive.org/details/collectionintgra88mign>

COLLECTION INTÉGRALE ET UNIVERSELLE

DES

ORATEURS CHRÉTIENS.

COLLECTION INTÉGRALE ET UNIVERSELLE
DES
ORATEURS CHRÉTIENS.
DEUXIÈME SÉRIE,

RENFERMANT :

1° Les Œuvres oratoires des Prédicateurs qui ont le plus illustré la Chaire française depuis 1789 jusqu'à nos jours,

SAVOIR :

DE MONTIS, MONMOREL, MAUREL, J. LAMBERT, RIBIER, DESSAURET, BERGIER, DE LIGNY, FERRET DE FONTENAILLES, SALAMON, LENFANT, VILLEDIEU, DE BEAUVAIS, DE NOÉ, COSSART, DE BEAUREGARD, CORMEAUX, DE BOISGELIN, GÉRARD, ANOT, GUÉNARD, L'ABBÉ RICHARD, LEGRIS DUVAL, DE LA LUZERNE, BERTIN, DE BOULOGNE, DE BILLY, FOURNIER, BORDERIES, LONGIN, DOUCET, ROBINOT, LABOUDERIE, FRAYSINOUS, BOYER, ROY, BONNEVIE, CAFFORT, BOUDOT, GUILLON, FEUTRIER, OLIVIER, DE MONTBLANC, TAILLAND, LES FRÈRES LACOURDE ;

2° Les plus remarquables Mandements, ou Discours

DE LEURS ÉMINENCES LES CARDINAUX DE BONALD, ARCH. DE LYON ; DU PONT, ARCH. DE BOURGES ; DONNET, ARCH. DE BORDEAUX ; VILLECOURT, ANCIEN ÉV. DE LA ROCHELLE, MAINTENANT CARDINAL ; BILLIET, ARCH. DE CHAMBÉRY ; DE BONNECHOSE, ARCH. DE ROUEN ;

DE NOSSEIGNEURS MELLON-JOLLY, ARCH. DE SENS ; DEBELAY, ARCH. D'AVIGNON ; CHARVAZ, ARCH. DE GÈNES ; GUIBERT, ARCHEV. DE TOURS ; DE PRILLY, ÉV. DE CHALONS ; THIBAUT, ÉV. DE MONTPELLIER ; DE MARGUERITE, ÉV. D'AUTUN ; DE MAZENOD, ÉV. DE MARSEILLE ; LACROIX, ÉV. DE BAYONNE ; RIVET, ÉV. DE DIJON ; MENJAUD, ÉV. DE NANCY, DEPUIS ARCHEV. DE BOURGES ; RÈSS, ÉV. DE STRASBOURG ; GIGNOUX, ÉV. DE BEAUVAIS ; BARDOU, ÉV. DE CAHORS ; ANGEBAULT, ÉV. D'ANGERS ; DUPÊTRE, ÉV. DE NEVERS ; GROS, ÉV. DE VERSAILLES ; BUISSAS, ÉV. DE LIMOGES ; DEFÉRY, ÉV. DE GAP ; LAURENCE, ÉV. DE TARDES ; WIGART, ÉV. DE LAVAL ; PAVY, ÉV. D'ALGER ; DE MORLION, ÉV. DU PUY ; DE GARSIGNIES, ÉV. DE SOISSONS ; FOULQUIER, ÉV. DE MENDE ; PIE, ÉV. DE POITIERS ; MABILE, ÉV. DE VERSAILLES ; DUPANLOUP, ÉV. D'ORLÉANS ; DE DREUX-BRÉZÉ, ÉV. DE MOULINS ; LYONNET, ÉV. DE VALENCE, MAINTENANT ARCHEV. D'ALBY ; REGNAULT, ÉV. DE CHARTRES ; DANIEL, ÉV. DE COUTANCES ; DE LA BOUILLERIE, ÉV. DE CARCASSONNE ; DELALLE, ÉV. DE RODEZ ; PLANTIER, ÉV. DE NÎMES ; JOURDAIN, ÉV. D'AOSTE ; VIBERT, ÉV. DE MAURIENNE ; RENDU, ÉV. D'ANNECY ; DELEBECQUE, ÉV. DE GAND ; MALOU, ÉV. DE DRUGES ; DE MONTPELLIER, ÉV. DE LIÈGE ; BOURGET, ÉV. DE MONTRÉAL ; LECOURTIER, ÉV. DE MONTPELLIER.

3° Les Sermons

DE MGR ROSSI, PRÉLAT DE LA MAISON DU SAINT-PÈRE ; MGR COQUEREAU, CHANOINE-ÉVÊQUE DE SAINT-DENIS ; MM. DE GENOUDE, DU CLERGÉ DE PARIS ; ROBITAILLE, VIC. GÉN. D'ARRAS ; NOEL, VIC. GÉN. DE RODEZ ; LALLIEF, VIC. GÉN. DE SENS ; FAUDET, CURÉ DE ST-ROCH, A PARIS ; GAUDREAU, CURÉ DE ST-EUSTACHE, IBID. ; PETIT, VIC. GÉN. A LA ROCHELLE ; DECHAMPS, SUPÉRIEUR DES PP. RÉDEMPTEURISTES DE BRUXELLES, MAINTENANT ÉVÊQUE DE NAMUR ; GRIVEL, CHANOINE-PRÊTRE DE SAINT-DENIS ; DASSANCE, CHANOINE DE BAYONNE ; LALANNE, DIRECTEUR DU COLLÈGE STANISLAS ; MAUFIED, DU CLERGÉ DE SAINT-BRIEUC ; BARTHÉLEMY, DU CLERGÉ DE PARIS ; DE CASSAN-FLOYRAC, ID. ; SAINT-ARROMAN, ID. ; LE NOIR, ID. ; CABANÈS, DU CLERGÉ DE TOULOUSE ; BARTHE, ID. DE RODEZ ; MANNING, MAINTENANT ARCHEVÊQUE DE WESTMINSTER, TRADUITS PAR M. MERMILLOD, CURÉ DE GENÈVE, MAINTENANT ÉVÊQUE D'HÉBRON ; MERCIER, DU CLERGÉ DE LYON ;

4° Un grand nombre de Cours de Prônes

TIRÉS DES MEILLEURS PRONISTES ANCIENS ET MODERNES, SAVOIR : THOMAS A KEMPIS, DUPERRON, DE RICHELIEU, S. VINCENT DE PAUL, DE CONDREN, FOUCAULT, DE LAMONT, PÉZENNE, GAMBART, BEUVELET, DE RANCÉ, LE VALOIS, CHENARD, MONMOREL, GIRARD, LAMBERT, CHEVASSU, DE FITZ-JAMES, BILLOT, REGUIS, DE BULONDE, CRISOT, CARRELET, DESPLAS, COCHIN, HENRI, REYRE, JAUFFRET, LACOSTE, MÉRAULT.

5° Une série d'ouvrages sur les règles de la bonne prédication ;

6° Un grand nombre de tables, présentant sous toutes leurs faces les innombrables matières de cette immense collection ;

PUBLIÉE PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

EDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE.

55 VOL. IN-4°. PRIX : 5 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA SÉRIE ENTIÈRE ; 6 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL ORATEUR EN PARTICULIER.

TOME QUATRE-VINGT-HUITIÈME DE LA PUBLICATION ENTIÈRE,
ET TOME VINGT-ET-UNIÈME DE LA SECONDE SÉRIE.

THOMAS A KEMPIS. DU PERRON. DE RICHELIEU. SAINT VINCENT DE PAUL. DE CONDREN. FOUCAULT.
DE LAMONT. DE PÉZENNE.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE THIBAUD (AUPARAVANT D'AMBOISE), 20,
AU PETIT-MONTROUGE, AUTREFOIS BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS, MAINTENANT DANS PARIS.



SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME QUATRE-VINGT-HUITIÈME
DE LA PUBLICATION ENTIÈRE DES ORATEURS
ET TOME VINGT-ET-UNIÈME DE LA SECONDE SÉRIE.

THOMAS A KEMPIS.

Sermons aux Novices réguliers et aux Frères, traduits du latin par le R. P. M.-B. SAINTYVES, docteur en théologie, de la Société des Pères de la Miséricorde, sous le titre de l'Immaculée-Conception. col. 9

JACQUES DAVY DU PERRON, CARDINAL.

Sermons. 213

ARMAND DU PLESSIS DE RICHELIEU.

Instruction du Chrétien, adressée aux diocésains et aux curés de l'évêché de Luçon, mise en ordre par Son Eminence peu de temps avant sa mort. 237

SAINT VINCENT DE PAUL.

Conférences, Discours et fragments divers. 383

(Les pièces numérotées 81 à 85 sont données d'après les manuscrits originaux et reproduites avec l'orthographe du temps et les abréviations que le Saint employait en écrivant.)

CHARLES DE CONDREN, DEUXIÈME GÉNÉRAL DE L'ORATOIRE.

Discours sur la manducation réelle dans l'Eucharistie, contre la créance des calvinistes et des luthériens. 563

Essai sur les équivoques. 633

Sur l'astrologie. 637

FOUCAULT, PRÊTRE DU DIOCÈSE D'ORLÉANS.

Prônes pour tous les dimanches de l'année. 665

J. DE LAMONT, ABBÉ DE N.-D. DE LA CHATRE.

Discours touchant le bon Pasteur et le bon Paroissien. 837

Dissertation sur l'établissement et l'institution des curés de droit divin. 881

LOUIS DE PÉZENNE, DIACRE.

Sermons et Panégyriques. 1019

De même que les Sermonaires qui ont précédé la grande révolution se trouvent presque tous dans les 67 premiers volumes de la présente Collection ; de même encore que presque tous ceux qui l'ont suivie jusqu'à nos jours sont renfermés dans les tomes 68^e, etc., jusqu'au 87^e inclusivement : ainsi la plupart des prédicateurs des trois derniers siècles jusqu'au temps présent, se lisent dans les onze volumes suivants, c'est-à-dire du 88^e au 99^e inclusivement.

En conséquence, au volume 88^e commence le cours de Prônes proprement dits ; les 87 volumes précédents ne contenant guère que des Sermons proprement dits également ; puis dans le 100^e tome viennent les Règles de la prédication. Les Tables forment les tomes 101^e et 102^e.

NOTICE SUR THOMAS A KEMPIS.

A KEMPIS (Thomas), religieux, né vers 1380 au bourg de Kempen (diocèse de Cologne), d'où il tire son nom, mort en 1471, entra en 1399 au monastère du mont Sainte-Agnès, près de Zwoll (Pays-Bas), prit l'habit religieux, devint sous-prieur de son ordre et donna l'exemple de la piété. Il s'occupait surtout de l'instruction des novices, et composa pour eux plusieurs ouvrages. On a de lui divers écrits ascétiques : *Soliloquium animæ*, *Vallis liliorum*, *Gemitus et suspiria animæ pœnitentis*, etc. On lui attribue communément le célèbre traité *De Imitatione Christi*, que d'autres donnent à J. Gerson. A Kempis avait un talent calligraphique remarquable, qui procurait à son couvent un assez bon revenu; on cite de

sa main une Bible en 4 vol. in-fol. qui lui demanda quinze ans de travail. Quelques-uns prétendaient qu'il n'avait fait que transcrire le livre de *l'Imitation*, et qu'on a pris pour le nom de l'auteur ce qui n'était que la signature du copiste : des manuscrits trouvés en 1852 décidèrent la question en sa faveur. Ses œuvres furent réunies pour la première fois vers 1475 (on ne trouve pas dans cette première édition *l'Imitation*), et depuis, en 1600, 1607, etc., à Anvers (avec *l'Imitation*). *l'Imitation de J.-C.* a eu plus de mille éditions diverses; elle a été traduite dans toutes les langues, notamment en français, par P. Corneille, Sacy, Gonnelieu, M. Lammennais, Genoude, Darboy.

ŒUVRES ORATOIRES

DE

THOMAS A KEMPIS.

SERMONS

AUX NOVICES RÉGULIERS ET AUX FRÈRES,

TRADUITS DU LATIN DE THOMAS A KEMPIS

PAR LE P. P.-M.-B. SAINTYVES

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ DES PRÊTRES DE LA MISÉRICORDE, SOUS LE TITRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION.

PROLOGUE.

Aux bien-aimés frères en Jésus-Christ, Innocent, Simplicien, et autres disciples du Dieu crucifié, qui chérissent la discipline de la sainte religion, Frère pèlerin, habitant de la vallée des larmes, et humble sollicitateur du secours de leurs prières : que la paix de Jésus-Christ abonde en vos cœurs, et que la patience nous soit accordée avec plénitude, à vous et à moi, par la croix de Jésus-Christ.

Après avoir adressé en divers temps, par forme de conférence familière, des sermons aux novices de notre Société, je les ai réunis en un seul corps, et j'ai cru que la convenue comme la piété me faisaient un devoir de vous les communiquer avec esprit de charité. Le style manque d'ornements et le sujet d'élévation; mais, pénétré du désir

de plaire aux âmes simples, je me fais un bonheur d'offrir à la lecture de Frères pieux et dévots, les inspirations que j'ai reçues de la libéralité du Seigneur. Si, par hasard, une parole inconsidérée venait à blesser quelqu'un, veuillez accorder un peu d'indulgence à ma faiblesse, et perfectionner par des corrections utiles ce qui semblerait choquer la raison ou sonner mal à l'oreille. Comme les exemples communément font plus d'effet sur les auditeurs que les simples paroles, j'ai, à l'imitation de saint Grégoire, placé presque partout, à la fin des Sermons, pour leur donner plus d'autorité, la narration abrégée de quelques exemples, tels qu'ils se représentaient à ma mémoire. Recevez avec reconnaissance, mes Frères, le présent que je vous offre comme à des

amis chers à mon cœur, et priez pour que cet ouvrage tourne tout entier à la gloire de Dieu et au profit des âmes.

Il est bon de savoir que ce livre contient trente Sermons et qu'il est divisé en trois parties : la première en renferme neuf, en l'honneur des neuf chœurs des anges ; la seconde en renferme dix, pour figurer le

Décalogne de la loi, qui se compose de dix préceptes ; la troisième en renferme onze, pour faire connaître l'état religieux, dont l'esprit est de renoncer au siècle et de porter la croix (1), selon le conseil de notre Sauveur : *Qui veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et me suive* (Matth., XVI, 24) (2).

I. SERMONS AUX NOVICES RÉGULIERS.

PREMIÈRE PARTIE.

SERMON PREMIER.

DE LA CONCORDE DES FRÈRES ET DE LA MÉLODIE DES CHANTS DIVINS.

Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères de vivre dans une sainte union! (Psal. CXXXII, 1.)

1. Le saint roi David, ce prophète si grand devant le Seigneur, a composé sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, dont son cœur était rempli, un grand nombre de psaumes. Dans les uns, il demande secours contre la tribulation ; dans les autres, il rend grâces de la défaite de ses ennemis : mais rarement, et jamais peut-être il n'a fait entendre une mélodie aussi douce, aussi délicate, que dans le début de ce petit psaume graduel : *Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères de vivre dans une sainte union!* Tous recherchent naturellement le bonheur et la joie ; tous fuient, au contraire, le mal et la tristesse, comme opposés à la félicité de l'homme. Voilà pourquoi le Prophète, pressé, par un secret enthousiasme, de chanter l'union que la charité établit entre les frères, paraît oublier entièrement les autres biens de la vie présente pour prendre une part spéciale à la joie commune, heureux résultat du dévouement fraternel ; et, joignant les doux sons de sa harpe aux accords de la lyre, il fait retentir la maison du Seigneur du chant de ces paroles : *Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères de vivre dans une sainte union!* Et certes, mes frères, y a-t-il, dans un monastère de religieux, dans une congrégation de Frères ou de Sœurs, y a-t-il une plus douce jouissance que celle qui est engendrée par l'unité des sentiments et la conformité des mœurs, jointes à l'observance des règles et des constitutions, selon les ordres des supérieurs et les conseils des anciens ? Mais cette sainte union des Frères, cette union chérie de Dieu, le diable, ennemi de tout bien, ne cesse de l'attaquer et de la rompre. La nuit, le jour, il dresse des em-

bûches de mille manières différentes pour tromper les âmes lâches et dissipées. Tantôt, par des discours pleins de vanité, il jette ouvertement dans le trouble ; tantôt il tente, il inquiète secrètement par de honneuses suggestions ; tantôt il cherche à détourner de son bon propos un nouveau soldat de Jésus-Christ ; tantôt il s'efforce d'entraîner dans le relâchement un ancien disciple ; tantôt il essaye de faire tomber dans le murmure un cœur pusillanime, ou de retentir dans l'obstination une âme passionnée. Mais que peuvent ces ruses, ces terreurs de Satan contre une communauté nombreuse de Frères saintement unis, toujours combattant et toujours victorieux ? Les veilles de la nuit ne peuvent les mettre en défaut ; les travaux du jour sont constamment arrosés de leurs sueurs ; les saintes lectures les tiennent toujours attentifs ; leurs dévotes prières, leur mélodieuse psalmodie forment un concert perpétuel en l'honneur du Très-Haut. Au son unanime de leurs voix, qui retentissent comme de célestes trompettes, le démon fuit épouvanté. Comme il est rudement maté par les jeûnes de ces bons Frères ! Comme il est cruellement flagellé quand ils reçoivent la discipline ! En demandant pardon de leurs fautes, ils le foulent aux pieds ; en s'humiliant eux-mêmes, ils l'écrasent. Invoquent-ils le nom de Jésus, ils jettent leur ennemi dans l'épouvante, et ils le mettent à la torture dès qu'ils prononcent le nom de Marie. Avec un signe de croix, ils lui font prendre la fuite ; ils le brûlent en adorant le crucifix ; et chaque acte d'obéissance est pour eux une victoire contre Satan. Enfin, ils le mettent à la gêne par leur constance dans la solitude ; et, par l'observation rigoureuse du silence, ils le tiennent comme enchaîné.

2. N'est-elle pas véritablement sainte cette congrégation de Frères, qui cherchent le Seigneur, qui cherchent la face du Dieu de Jacob (Psal. XXIII, 6) ; de Frères pleins

(1) Peut-être l'auteur fait-il allusion à la règle de Saint-Augustin. Mais elle est divisée en douze articles, du moins dans l'édition des Bénédictins.

(2) A la suite de ces trente sermons adressés

aux novices, le Rév. P. Saintyves en a ajouté neuf autres du même auteur, adressés aux frères. (Note de l'édit.)

de mépris pour le monde et d'amour pour Jésus-Christ, pratiquant l'abnégation de soi-même et le renoncement à tous les biens pour l'amour de Dieu ; de Frères toujours occupés à combattre le diable et ses légions, jusqu'à ce qu'ils l'aient forcé à la retraite et lui aient fait perdre la présomption de reparaitre de sitôt devant le camp du Seigneur ? Considérez donc, mes chers amis, *combien il est bon, combien il est doux pour des frères de vivre dans une sainte union !* Rassemblés en une même habitation, réunis par la profession d'une même règle, rangés en bon ordre sous l'autorité d'un même supérieur, tous ensemble ils se lèvent pour aller aux Matines, tous ensemble ils se rendent à la récitation des heures canoniales, tous ensemble ils commencent à chanter et à lire les paroles saintes, tous ensemble ils s'efforcent de terminer dignement l'Office divin. Oh ! la belle, oh ! l'admirable communauté toute consacrée aux louanges de Dieu ! où toutes les voix qui chantent au chœur avec un joyeux transport sont comme autant de trompettes retentissantes. Que disent-ils, en entendant ces concerts, les démons ennemis des religieux ? *Fuyons*, disent-ils, *fuyons Israël*, fuyons cette sainte et dévote congrégation ; *le Seigneur combat pour eux contre nous.* (Exod., XIV, 25.) Ce sont là, en effet, les vrais Israélites qui, sortis de l'Égypte et des ténèbres de la vie séculière, ont, pour Jésus-Christ, quitté leurs parents et leurs amis. Revêtus maintenant du saint habit de la religion, ils se sont voués à Dieu pour toujours, et ont commencé contre nous une guerre acharnée ; elle tournera certainement à notre confusion et à leur gloire. Tenez-vous donc, mes frères, constamment debout et armés de la prière contre les ennemis de votre salut. Ne redoutez aucune de leurs attaques ; mais, pleins de confiance en Dieu, rendez-lui grâce des bienfaits que vous avez reçus préférablement à tant d'autres qui vivent égarés dans le siècle. Ne vous laissez point de vous lever chaque nuit pour aller à Matines ; dès que le signal est donné, chassez le sommeil, chassez la dissipation, chassez la mollesse.

3. Courage, mes chers amis, dirigez votre attention vers Jésus-Christ qui est présent, et vers les anges qui vous gardent ; considérez le vénérable Sacrement de l'autel et les précieuses reliques des saints. Quoique vous ne les voyiez pas des yeux du corps, ce n'en est pas moins en leur présence que vous vous tenez, que vous psalmodiez. Attention aux vains fantômes, aux esprits immondes ! Prenez bien garde qu'ils ne trouvent une ouverture pour se glisser secrètement en votre cœur. Détournez promptement la face de devant le commerce du diable ; faites sur votre cœur le signe sacré de la croix, recourez à la Passion de Jésus-Christ, et rougissez de toute pensée étrangère aux paroles divines que vous lisez et que vous chantez. Commencez, dès maintenant, à mener une vie pure avec les anges,

conservez la paix et la concorde avec tous, sans donner à personne, par des paroles ou des actions offensantes, occasion de scandale. Supportez, dans la charité de Jésus-Christ, les imperfections des faibles, sans néanmoins prendre part à leurs vices ou à leurs murmures. Priez fréquemment pour les âmes exposées à la tribulation et à la tentation, et craignez qu'il ne vous arrive des maux semblables et plus fâcheux encore. Donnez à tous l'exemple de la vraie humilité, de la douceur, de la patience, du silence et de la soumission ; par là vous mériterez de partager les éternelles récompenses du Seigneur avec ses saints et ses élus dans les cieux. Oh ! si vous aviez la moindre connaissance de ces joies divines, on vous verrait voler partout où vous appelle le bon plaisir de Dieu. Avec quel empressement vous vous rendriez au chœur, où se traitent nuit et jour les affaires de Dieu et du royaume céleste ! La fatigue du travail cause-t-elle à votre âme quelque ennui ? Rappelez-vous les éternelles récompenses qui vous sont promises dans les cieux. C'est ainsi que saint Paul, ce bienheureux apôtre, *qui a plus travaillé que tous les autres* (I Cor., XV, 10), excitait les paresseux et encourageait les faibles, appelant du milieu des travaux leur attention vers les biens célestes : *Les souffrances du temps actuel*, disait-il, *n'ont aucune proportion avec la gloire future qui se manifestera en nous.* (Rom., VIII, 18.) Un serviteur de Dieu, s'il tient toujours présente à son esprit la pensée des biens ou des maux de l'éternité, ne pourra jamais être vaincu dans le combat, ni être accablé sous le poids des travaux. Désirez-vous la pureté, la paix du cœur, renoncez aux commodités de la terre et aux consolations humaines. Ils se perdent bientôt, en effet, ces célestes desirs, heureux fruit du silence, si on ne les préserve avec un soin extrême du tumulte extérieur.

4. Un monastère de religieux est comme l'eau salée de la mer, qui ne peut retenir les cadavres en son sein, mais les rejette sur le rivage dès qu'ils commencent à tomber en putréfaction. Les corps sains et vivants, au contraire, elle les nourrit, elle concourt à leur développement, et leur donne un lustre particulier. Sachez-le donc bien ; un homme charnel, sous un vêtement grossier qui le déguise, ne se peut longtemps contrefaire. Mais, ou il tombe par tiédeur dans une sorte de défaillance, et laisse échapper la ferveur de son âme desséchée ; ou il songe à se retirer, si même il ne se retire pas brusquement ; ou, s'il reste, ses murmures trahiront la corruption secrète de ses œuvres. Léger de cœur, sans retenue dans ses paroles, il cherche toujours dans les autres quelque sujet de raillerie. Orgueilleux, emporté, il excite des contentions entre les esprits pacifiques et se fait l'accusateur des âmes simples. Comme l'humilité n'a pas même la moindre racine en son cœur, et qu'il ne prend aucun soin d'arracher les épines des affections charnelles, il ne peut produire ni

les douces fleurs de la chasteté, ni les fruits de l'obéissance et de la charité. Dans une nombreuse et fervente congrégation, les cœurs sont éprouvés comme l'or dans une fournaise ardente. (*Prov.*, XXVII, 21; *Sap.*, III, 6.) C'est là que l'on peut voir si leurs désirs viennent de Dieu, ou s'ils ne sont que le fruit d'une conception charnelle: Car lorsqu'on recherche ses aises, et qu'on omet par négligence les travaux communs et les observances de l'Ordre, on fait peu de progrès dans la spiritualité; et le laisser-aller, qui entraîne vers les objets extérieurs, conduit souvent à une triste rechute dans les anciens vices. Comment, en effet, pouvoir persévérer longtemps dans la dévotion et la régularité, si l'on ne fait une guerre active aux passions et aux tentations? Il faut donc, tandis que les vices sont encore faibles et peu apparents, savoir employer à propos les remèdes, de peur que les orties ne croissent et n'étouffent la bonne semence. (*Matth.*, XIII, 7.) Notre Sauveur avait bien en vue ces Frères faux et tièdes, sans ferveur spirituelle, cachant leur affection pour les honneurs sous le vêtement extérieur de l'humilité, quand il disait: *Tout arbre que n'aura pas planté mon Père céleste sera arraché.* (*Matth.*, XV, 13.) Et en effet, *quiconque ne bâtit pas sa maison sur la pierre ferme, c'est-à-dire qui ne fonde pas sa conduite sur Jésus-Christ et sur la vraie humilité, au premier souffle du vent de l'orgueil, tombera* (*Matth.*, VII, 26, 27) de l'état de la dévotion dans les occupations extérieures et dans les diverses tentations du diable. (*1 Tim.*, III, 7.) Daigne, par sa miséricorde, nous préserver de ce malheur le Fils de Dieu, Jésus-Christ, qui, par ses paroles et ses exemples, nous a appris à mener dans l'humilité la vie commune, et à conserver toujours, sans feinte et sans altération, la paix avec nos frères! Ainsi soit-il.

SERMON II.

ÉLOGE D'UNE BONNE CONGRÉGATION.

Le frère soutenu par son frère est comme une cité indébranlable. (*Prov.*, XVIII, 19.)

1. Remarquez, mes bien-aimés frères, ces paroles de Salomon; elles sont aussi sages que salutaires. Tenez avec persévérance votre place dans cette vertueuse congrégation. Soutenez-vous mutuellement, portant les fardeaux les uns des autres, avec toute espèce de douceur et d'humilité; par là vous éviterez un grand nombre de périls, et vous mériterez de Dieu les récompenses les plus précieuses pour votre âme. En effet, une congrégation de gens vertueux est *comme une tour inexpugnable en présence de l'ennemi.* (*Psal.* LX, 4.) Là où l'homme est soutenu par un plus grand nombre, il vit aussi dans une plus grande sécurité; et si parfois il trouve dans l'un quelque sujet de peine, l'autre, par un heureux dédommagement, devient pour lui un sujet de consolation. Celui qui est de bonne volonté, et qui cherche Dieu, fera bien plus de progrès et demeurera beaucoup plus ferme parmi des gens

qui cherchent Dieu. Là l'homme s'éprouve et s'exerce mieux dans la vertu. Là ses négligences sont plus exactement réprimandées. Là les exemples se joignent aux paroles pour le porter à une plus haute perfection. Là, il éprouve la nécessité de considérer et de pleurer sa misère. Là il trouve dans la ferveur de l'un un aiguillon pressant, dans l'humilité de l'autre une leçon utile, dans l'obéissance de celui-ci un sujet d'encouragement, dans la patience de celui-là un motif d'édification. Là il rougit de sa bassesse; là il se confond de sa lenteur. Là il se trouve avec ceux qu'il craint; là il possède ceux qu'il aime, et fait ainsi profit de tout. Là les réprimandes faites à un autre deviennent pour lui un avertissement. Là l'expérience d'autrui lui devient un miroir fidèle. Là on se garde l'un l'autre, là on s'éprouve mutuellement par la patience. Là on porte et on est porté; là tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend est instruction. Là les règles et les saintes constitutions conservent dans le bien; là la confession et la discipline corrigent les fautes. Là on loue les bons pour les rendre meilleurs; là on réprimande les négligents pour ranimer leur ferveur. Là il n'est pas permis de s'endormir dans l'indolence, ni de se laisser aller à ses caprices. Là on est forcé de suivre la loi de l'esprit et de résister aux désirs de la chair. Là de mille emplois divers naissent mille occasions d'exercer la charité. Là tout a son temps, et chacun se rend à son ouvrage comme l'obéissance l'y appelle.

2. Là il n'est permis à personne de se livrer à l'oisiveté, mais on assigne et on mesure à chacun sa tâche. Là le faible est soutenu par le fort; là l'homme sain, en visitant l'infirme, a le bonheur de servir Jésus-Christ même. Là, si quelqu'un manque, un autre le supplée; là les membres sains songent aux besoins des malades. Là celui qui est à l'ouvrage travaille pour celui qui se repose. Là celui qui se repose en Dieu prie pour celui qui travaille. Là quand un seul fait la lecture, tous en retirent édification. Là chacun remplit sa semaine, et tous sont, à tour de rôle, délivrés de la fatigue. Là chacun a un grand nombre de frères qui prient pour lui et qui, dans ses derniers moments, le protégeront contre le démon. Là autant on a de compagnons, autant trouve-t-on d'auxiliaires prêts à donner leur assistance dans la nécessité. Là on s'endort heureusement dans le Seigneur; là, par de nombreuses intercessions, on est bien plus tôt délivré du purgatoire. Là, après la mort, le défunt laisse pour héritiers des serviteurs de Dieu, qui de temps en temps rappelleront sa mémoire, et dont les pieuses affections feront sa joie dans le ciel. Là la vie laborieuse et régulière ne sera pas mise en oubli, mais deviendra un exemple utile à plusieurs dans la postérité. Là ceux qui succèdent sont tous de prier pour leurs prédécesseurs, et de rendre grâces à Dieu pour les libéralités des bienfaiteurs. Là tout le bien qui se fait est sans nul

doute communiqué à tous ceux qui se reposent en ce lieu. Là les vivants s'intéressent à leurs frères défunts et travaillent à les délivrer de leurs peines; et tandis que les élus, qui déjà règnent avec Jésus-Christ, prient pour les voyageurs et demandent leur persévérance dans le bien, ceux qui restent encore sur la terre soupirent après le moment de rejoindre leurs frères. Là le bien de chacun appartient à tous; là le moment qui passe se transforme en un bien qui ne passe pas. Là ceux qui se réunissent dans le temps partageront un jour les joies de l'éternité.

3. C'est donc un grand bien, un bonheur délicieux pour des âmes pieuses d'habiter ensemble en une sainte union. Celui qui persévérera jusqu'à la fin en cette sainte congrégation, fût-il peu avancé dans la perfection, arrivera, Dieu aidant, par les prières du grand nombre et par les mérites des parfaits, à une heureuse fin. Mais celui qui abandonne une bonne congrégation, c'est un voyageur qui abandonne le port assuré du salut pour s'exposer aux tempêtes de la mer. Car, une fois séparé de la congrégation, où peut-il s'assurer de trouver encore la persévérance? La fin bientôt fera connaître si c'est Dieu ou la passion qui lui a conseillé de se retirer. Restez donc dans le sein de cette pieuse congrégation, et le Seigneur restera avec vous; car il dit: *Je suis au milieu de vous comme un serviteur*. Et parlant à ses disciples: *C'est vous, dit-il, qui êtes restés avec moi au milieu de mes tribulations*. (Luc., XXII, 27, 28.) Si vous êtes bon, restez pour édifier les autres. Si vous êtes faible et pécheur, restez pour prendre sur les autres exemple d'édification. Du reste, quelque part que vous alliez, sachez que le diable vous y fera la guerre, et que vos passions vous y suivront, fussiez-vous seul et rigoureusement reclus. Souvent, en effet, des paroles légères, un extérieur recherché font connaître le fond de l'âme et tout ce que l'intérieur renferme de vanité.

4. *Exemple de deux religieux*. — Deux religieux vinrent un jour chez un noble personnage, chez un grand du monde, pour quelque affaire qui intéressait leur communauté. Ce prince, tout en les recevant avec de grands égards, les considérait avec attention, et remarqua surtout l'extérieur et les manières de l'un et de l'autre. Quand ils se furent retirés, il fit secrètement à sa dame cette confidence pleine de sagacité, mais cependant sans indiquer ouvertement sur lequel portaient ses soupçons: « A ce qu'il me semble, l'un de ces Frères est depuis bien peu de temps au couvent, ou il a l'intention d'en sortir bientôt. — Et comment savez-vous cela? lui dit la dame avec surprise. — C'est, répondit-il, que la différence dans le vêtement, dans le maintien, dans les paroles, dans les manières, me fait présumer une grande différence dans la conduite. » Le mystère, en effet, ne tarda pas à se dévoiler par un fâcheux éclat.

5. *Autre exemple remarquable*. — Un

homme dévot, tenté violemment par le démon, quitta la congrégation des Frères, pour aller goûter, dans les vains divertissements, les consolations du monde. Il abandonna donc l'humble société des clercs et s'en alla fréquenter les compagnies du siècle. Un jour qu'il était allé hors de la porte de la ville, il se mit à jouer de l'argent avec ses compagnons. Le jeu dura longtemps, il perdit une somme considérable, et, ce qui est pis encore, il perdit la réputation d'honnête homme. Cependant le jeu de la pyramide étant terminé, on le somma de solder sa dette sans délai; mais lui, refuse de rendre à ces fripons le prix de leur mauvaise foi; il résiste fortement, il cherche à s'évader, il proteste qu'il ne consentira jamais à rien payer. Les joueurs indignés s'attroupent tous ensemble contre le débiteur perfide. Semblables à des chiens acharnés à la poursuite d'un loup, ils jettent de grands cris, ils le traînent, ils l'accablent de coups de poing, ils le chargent d'injures. « Fripon, lui disent-ils, rends ce que tu dois. » Mais, comme il ne voulait rien céder à leurs exigences, leur colère ne connaît plus de bornes, et pour quelques deniers qu'il retient, ils font sans compassion pleuvoir sur lui une grêle de coups. Revenu à lui-même, il est ramené à la ville par quelques personnes compatissantes. Là, il fit demander plusieurs dévots Frères de son pays, les conjurant avec instance de le venir voir dans l'état de détresse où il se trouvait, et il raconta devant eux l'histoire de sa triste mésaventure. Hélas! l'ivresse des illusions mondaines avait fait place aux lamentations de la plus amère douleur. A cette nouvelle, les bons Frères vont voir le malade, ils compatissent à sa peine, non cependant sans faire à l'intidèle de sérieux reproches sur ses égarements. « Ces mauvais traitements, lui dirent-ils, vous les avez mérités, d'après les paroles de Notre-Seigneur, dans l'Évangile: *Allez de suite sur les grandes routes et le long des haies, et forcez les gens d'entrer*: (Luc., XIV, 23.) Si vous étiez resté dans la communauté, vous n'eussiez pas reçu tant de coups. » Le malheureux, poussant de profonds soupirs, avouait sa folie, reconnaissait sa faute. « Si j'en reviens, disait-il, je promets bien de me corriger, avec l'aide du Seigneur. » Cependant un grand nombre de Frères en apprenant ce malheur, en furent saisis de crainte. Cette aventure les affermit dans leur vocation et les fit avancer dans la vertu; car ce n'est pas sans raison que Salomon a dit: *La flagellation de l'impie rend sages les insensés*. (Prov., XIX, 25.) Il est donc expédient de demeurer à la maison avec les Frères, de s'éloigner des sociétés séculières, de ne rien entreprendre sans le conseil du supérieur, et de ne point chercher à extorquer par supercherie ou par prière, la permission de sortir. Ce que l'on obtient mal à propos en suivant sa propre volonté, devient souvent à la fin une cause de repentir. Veut-on avancer et persévérer dans la congrégation? il faut

parler à son supérieur à cœur ouvert, montrer de la fidélité dans les œuvres et de la franchise dans les paroles. Il faut, au milieu des Frères, être modeste, humble, silencieux, paisible, pieux, complaisant, patient, doux et prévenant. Avec ces qualités, on est chéri de Dieu et aimé des hommes, sans se rendre à charge à personne.

6. *Autre exemple d'un clerc vagabond.* — Un clerc qui demeurait dans la congrégation des Frères pour y faire ses études, avait coutume, pour se récréer, d'aller voir ses amis et de visiter même certains lieux et certaines maisons habités par des religieux. Cependant les Frères et ses propres compagnons d'étude, craignant le danger imminent auquel l'exposaient ces fréquentes sorties, lui dirent : « Si vous voulez persévérer dans votre saint état, n'allez pas si souvent courir hors de la maison. Supprimez ces visites à vos amis, et gardez-vous de toute familiarité avec les personnes d'un sexe différent. » Ces avis fréquents et sérieux qu'il recevait de toutes parts, furent inutiles ; il ne voulut rien retrancher de sa mauvaise habitude. Enfin la tentation ayant pris le dessus, il quitta la société des saints, retourna parmi ses amis, contracta un mariage, et s'abandonna tout entier aux coupables légèretés du siècle.

SERMON III.

ÉCOUTER AVEC HUMILITÉ LES PAROLES ET LES AVIS DES ANCIENS.

Interroge ton père, il t'instruira, interroge les anciens, ils te donneront des leçons. (Deut., XXXII, 7.)

1. Écoutez, mes bien-aimés frères, écoutez avec docilité les avis salutaires de vos anciens ; et *gardez-vous d'être prudents à vos propres yeux* (Rom., XII, 16), de peur de tomber dans les pièges du démon, et de causer vous-mêmes la perte de votre âme. N'aspirez point à de trop hautes spéculations, et ne fouillez point avec curiosité dans les œuvres d'autrui, mais songez en tout temps à l'exécution de la volonté de Dieu et à l'accomplissement de vos promesses. Un dévot religieux disait : « Qui ne se permet jamais de parler de ce qui ne le concerne point, vit en paix avec tout le monde. » Précieuse parole ! utile parole ! tu devrais être toujours présente à l'esprit ; car plus on veut se donner d'extension au dehors, plus on se rapetisse au dedans. Que personne donc ne se néglige pour inspecter la conduite des autres ; chacun doit avant tout songer à soi-même, et garder le silence sur les choses qui ne lui ont pas été confiées. Ainsi, voulez-vous devenir un homme intérieur ? dites avec le Psalmiste : *Je porte toujours mon âme entre mes mains, et je n'ai jamais, Seigneur, oublié votre loi.* (Psal. CXVIII, 109.) Désirez-vous avancer dans la spiritualité ? appliquez-vous plus assidûment à l'oraison et à la pratique du silence. Prenez garde de vous embarrasser dans un dédale de questions multipliées et de longues discussions Répétez plutôt cette dé-

vote prière du saint roi David : *Seigneur, j'ai recours à vous ; enseignez-moi à pratiquer votre volonté.* (Psal. CXLIII, 9, 10.) Et quelle est-elle, cette volonté de Dieu, demanderez-vous peut-être ? L'apôtre saint Paul va nous répondre à tous avec autant de clarté que de précision : *La volonté de Dieu, c'est votre sanctification.* (I Thess., IV, 3.) Et cette sanctification, en quoi consiste-t-elle, si ce n'est à s'abstenir du mal et à s'exercer chaque jour dans la pratique du bien ? Peut-être encore ignorez-vous ce que vous avez à faire de plus utile pour vous, et de plus agréable à Dieu ! Allez de suite, allez avec empressement consulter votre supérieur, ou les anciens les plus expérimentés, de crainte de vous égarer en abondant en votre propre sens. Pourquoi tant d'âmes se relâchent-elles de leur première ferveur ? Pourquoi font-elles si peu de progrès dans la solide vertu ? C'est que, je le dis en pleurant, elles s'éloignent peu à peu du saint esprit de pauvreté et de simplicité que leur ont transmis et enseigné les anciens. Elles préfèrent suivre leurs propres inclinations et se créer de nouveaux motifs de convenance. Elles prennent en aversion la simplicité, l'humilité ; elles ambitionnent la familiarité des hommes, cherchent à faire parade de leur science et croient même surpasser les anciens en doctrine. Oh ! qu'il leur serait avantageux de reprendre les humbles exercices du noviciat et de recevoir avec reconnaissance les moindres avertissements ! Que personne, mes frères, ne rougisse de recevoir des leçons des anciens, que personne ne méprise une parole d'édification provenant d'un inférieur. C'est là le plus précieux caractère de l'humilité, c'est le plus heureux présage d'un rapide progrès dans la vie spirituelle. Salomon nous l'enseigne dans les *Proverbes* (chap. I, vers. 5) : *Le sage qui écoute les leçons avance dans la sagesse, et sa perspicacité lui mettra en main le timon des affaires.* Quiconque voudra se donner une réputation de science et de sagesse, avant d'avoir étudié et d'avoir pris des leçons, restera longtemps comme un insensé au milieu des sages. Voici, à ce sujet, un proverbe éminemment vrai : « Celui qui ne veut écouter le maître comme un bon écolier, sera fouetté avec les indisciplinés, comme un âne stupide. »

2. Maintenant considérez, en suivant l'ordre des Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, les saints patriarches, les docteurs, les prophètes, les hommes apostoliques, tons ces personnages qui ont jeté un si vif éclat par leur science et leurs vertus. Quelle sollicitude, et pendant la vie et au moment de la mort, pour instruire leurs enfants et ceux qui leur étaient soumis ! Combien de secrets divins, sous l'emblème des figures et des paraboles, ne leur ont-ils pas révélés concernant l'avenir et les biens célestes ! Ils s'efforçaient par là d'inspirer à tous ceux qui partageaient leurs travaux une sainte ardeur pour l'observation de la loi et un vif désir des biens promis par la

Seigneur, soit pour le temps présent, soit pour le temps futur.

3. Ainsi Moïse, ce profond docteur, ce grand législateur, disait : *Ecoute, Israël, les préceptes et les lois que je t'enseigne, afin que dans leur observation tu trouves la vie. Tu n'ajouteras rien aux paroles que je t'adresse, et tu n'en retrancheras rien ; tu les enseigneras à tes enfants et à tes neveux. (Deut., IV, 1, 2, 9.)* Et encore dans un autre endroit : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces. Les paroles du précepte que je te donne aujourd'hui seront gravées dans ton cœur ; tu les répéteras à tes enfants ; tu les méditeras, assis dans ta maison, marchant sur la route, au moment de ton coucher, au moment de ton lever ; tu les attacheras comme un souvenir sur ta main, tu les suspendras entre tes yeux, tu les écriras sur le linteau de ta porte et sur les portes mêmes de ta maison. (Deut., VI, 5-9.)* Saints commandements, pieux exercices de la céleste doctrine que Moïse nous propose, puissiez-vous être dignement pratiqués par tous les fidèles !

4. Après Moïse, le saint législateur, paraît à sa place Josué, fidèle ministre, élu entre mille. (Num., XI, 28.) Le Seigneur lui dit : *De même que j'ai été avec Moïse, ainsi serai-je avec toi. Agis avec force, avec énergie ; conserve, accomplis toute la loi que t'a donnée Moïse, mon serviteur ; ne t'en écarte ni à droite, ni à gauche. (Josue, I, 5, 6, 7.)* Comme il avait reçu, par l'imposition des mains de Moïse, la bénédiction divine, il se trouva rempli de cet Esprit de sagesse si particulièrement nécessaire au bon gouvernement des villes et des peuples ; et, conformément au précepte du Seigneur, les enfants d'Israël furent soumis à Josué comme ils l'avaient été à Moïse. Tout Frère novice et même profès doit tirer de ce trait un exemple utile à sa propre conduite, et obéir humblement à son supérieur, ou aux Frères anciens, en vue de Dieu ; afin de mériter par son humilité profonde, par sa prompte obéissance, les bénédictions du Ciel. Car l'humble obéissance reçoit de Dieu une grâce spéciale ; elle obtient protection contre les embûches multipliées du démon. et au jugement elle trouvera des excuses pour se laver des manquements et des péchés qui lui seront reprochés. Je vous en conjure donc, jeunes gens, écoutez humblement les anciens ; ils ont acquis sur bien des choses une longue expérience ; ils ont longtemps porté dans l'Ordre le poids du jour et de la chaleur. Fatigues du corps, peines de l'esprit, rien ne leur a été épargné. Combien fortement Dieu ne les a-t-il pas éprouvés dans le creuset de la pauvreté comme l'or dans la fournaise ? Et, après de longues sécheresses et de cruelles peines intérieures, quelles nombreuses consolations n'ont-ils pas trouvées dans les joies de l'Esprit-Saint et dans les douceurs du Sacrement divin dont la manne céleste qui nourrit au désert les enfants d'Israël fut autrefois la figure !

5. On lit au I^{er} Livre des Rois, chap. III, que Samuel, ce prophète chéri de Dieu et des hommes, fut dès sa plus tendre enfance offert à Dieu par Anne, sa pieuse mère, et que son éducation fut confiée au prophète Héli, afin qu'il pût, sous la direction de ce maître, s'accoutumer, dès ses premières années, à servir Dieu avec humilité dans le tabernacle et à l'autel, et que, par une vie édifiante et conforme à la loi du Seigneur, il s'élevât peu à peu aux plus saintes et aux plus sublimes fonctions. La pieuse intention des parents obtint, par la grâce de Dieu, son heureux accomplissement. Dans toutes ses actions, dans toutes ses démarches, Samuel s'appliquait à obéir avec promptitude au prêtre qui le dirigeait, comme au représentant de Dieu. Il ne se serait même pas permis d'aller sans sa permission prendre son sommeil. Une nuit, Dieu l'appelle par trois fois. Il se lève aussitôt, et comme il ne connaît pas encore les révélations divines, l'innocent enfant court se présenter au prêtre qu'il connaît. Il soumet au jugement de son supérieur la parole qu'il vient d'entendre. Il a plus de foi à la sagesse d'un vieillard, au conseil d'un prêtre, qu'à sa propre ingénuité. Il pouvait facilement, en effet, dans la manifestation des secrets divins, se laisser égarer par l'illusion, ou exalter par un vain orgueil. Oh ! que sera-t-il un jour cet enfant si obéissant, si soumis dès le début de la vie à l'autorité de la vieillesse ? Il croît en âge ; et avec les années s'accroît en lui la grâce d'une plus haute révélation. A peine la mort a-t-elle enlevé le prêtre, son conducteur, qu'il devient le Juge de tout le peuple. Sur l'ordre de Dieu, il sacre les rois, et brise, par la force de ses prières, la puissance des ennemis. *Tout le peuple, en effet, depuis Dan jusqu'à Bersabée, reconnaissait Samuel pour le fidèle prophète du Seigneur. (I Reg., III, 20.)* Plus d'une fois il convoqua le peuple pour lui rappeler les nombreux bienfaits du Seigneur, pour lui reprocher la folie du culte des idoles et la noirceur de son ingratitude après tous les biens qu'il avait reçus. Il lui remontrait que les maux cruels causés par ses ennemis étaient un juste châtement de ses offenses multipliées contre le Seigneur. Enfin il rappelait avec sollicitude tous ces prévaricateurs à l'observation de la loi sainte, et leur disait : *Faites disparaître les dieux étrangers ; préparez vos cœurs au Seigneur, ne servez que lui seul, et il vous délivrera des mains de vos ennemis. (I Reg., VII, 3.)*

6. David, à son tour, ce saint et puissant roi que Samuel consacra avec l'huile sainte pour le constituer prince du peuple, David, après avoir tenu d'une main ferme pendant plusieurs années le sceptre du royaume d'Israël, voyant sa fin approcher, appela près de sa personne son fils Salomon et lui donna ces préceptes : *Je vais entrer dans la voie où passe tout l'univers ; montrez du courage et de la fermeté : ayez soin d'observer les commandements du Seigneur votre Dieu ; ayez soin de marcher dans ses voies et d'observer ses cérémonies, ses préceptes, ses décisions et*

ses ordonnances, ainsi qu'il est écrit dans la loi de Moïse. (III Reg., II, 2, 3.) Le même, dans un psaume, suivant dans sa prière l'inspiration de l'Esprit-Saint, instruit le peuple confié à ses soins, et l'exhorte à la célébration du culte divin en ces termes : *Ecoutez ma loi, ô mon peuple, prêtez l'oreille à mes accents. Quels sublimes commandements le Seigneur n'a-t-il pas donnés à nos pères ? Avec quel soin ne leur a-t-il pas prescrit de les enseigner à leurs enfants, pour en transmettre la connaissance aux générations suivantes ? Les enfants qui naîtront et prendront notre place les raconteront à leurs descendants ; ils leur recommanderont de mettre en Dieu leur espérance, de ne jamais oublier les œuvres du Seigneur et de s'appliquer à l'étude de ses commandements.* (Psal. LXXVII, 1-7.) Quels pieux avertissements ! comme ce glorieux roi nous exhorte à l'observation de la loi sainte.

7. Salomon, le plus sage des rois, suivant, à son tour, les traces de son père, donne, parmi les nombreuses sentences que renferme son livre des *Proverbes*, des instructions particulières aux jeunes gens : *Ecoutez, dit-il, mes enfants, les leçons de votre père ; appliquez-vous à l'étude de la sagesse. Je veux vous donner un bien précieux ; ne transgressez point ma loi. J'ai été aussi, moi, l'enfant chéri de mon père, le bien-aimé de ma mère. L'un et l'autre me donnaient de sages instructions et me disaient : Reçois en ton cœur nos paroles ; garde nos préceptes et tu vivras. Possède la sagesse, possède la prudence, ne l'abandonne jamais ; elle te conservera.* (Prov., IV, 1-5.) Utile leçon du Sage aux jeunes gens, utile surtout pour vous autres, jeunes novices, qui venez d'entrer à l'école du Seigneur ! Puissiez-vous y apprendre, avec le secours de Dieu, à faire constamment, jusqu'à l'âge le plus avancé, des progrès nouveaux dans la vertu !

8. Citons enfin l'histoire de Mathathias : nous lisons au I^r Livre des *Machabées* (chap. II) que cet illustre guerrier, ce constant défenseur de la loi, enflammé d'un feu divin et puissamment soutenu de l'assistance de Dieu et des hommes, chassa de son pays les impies et les déserteurs de la loi de leurs pères. Les institutions des anciens patriarches avaient été négligées ; il rétablit, par une réforme aussi étendue que le permettaient ses ressources, la sainte observance, seule capable de plaire au Seigneur. Dans ses exploits guerriers il ne prétendait qu'à rétablir d'une manière stable l'honneur et le culte du Très-Haut, par l'observation des saintes lois, et à procurer au peuple désolé le bonheur de servir Dieu dans les douceurs de la paix, d'honorer le Tout-Puissant avec un cœur sincère et au milieu des transports de joie, et de chanter constamment ses louanges par de mélodieux concerts. Après mille actions aussi saintes qu'éclatantes, comme il était près de mourir, sa charité paternelle le presse de songer à l'avenir ; et de crainte qu'une coupable négligence ne laissât dépérir le bien si heureusement com-

mencé par ses pieux efforts, il convoque près de lui ses enfants et ses amis, qui partageaient son zèle pour la cause de Dieu ; il fortifie leur cœur par de touchants discours, et par le souvenir des nombreux exemples des saints qui les avaient précédés ; il les exhorte vivement, il les conjure, chacun en particulier, de persévérer dans la sainte entreprise. *C'est maintenant, leur dit-il, ô mes enfants, qu'il faut se montrer animés du zèle de la loi. Donnez votre vie pour le Testament de vos pères. Souvenez-vous des œuvres de vos ancêtres, de ces œuvres qui ont illustré toutes leurs générations ; et vous acquerrez une gloire éclatante, un nom éternel.* (I Machab., II, 50, 51.)

9. N'est-ce pas là encore ce qu'a fait le Sauveur lui-même, Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Quand il eut accompli par sa Passion et sa croix le mystère de notre Rédemption, au milieu des apparitions fréquentes dont il favorisa ses disciples après sa bienheureuse résurrection, au milieu des sages instructions où il leur communiqua si expressément et avec tant d'effusion sa parole sacrée, il finit par ce commandement salutaire : *Allez, parcourez l'univers, prêchez l'Evangile à tous les hommes, et enseignez aux nations à observer tous les préceptes que je vous ai donnés.* (Matth., XXVIII, 20 ; Marc., XVI, 15.) Oh ! l'heureuse et méritoire obéissance, qui ne songe à rien autre chose qu'à remplir avec ardeur le bon plaisir et la volonté du Père céleste ! Et qu'elle est saine, l'âme tout appliquée à se résigner à cette volonté et à conformer sa vie tout entière à celle du Sauveur ! Quel plus parfait modèle que la vie sainte de Jésus-Christ ! C'est lui qui est notre maître à tous. Il est le livre et la règle des religieux, le code sacré des moines, le texte et la glose des constitutions, la forme de vie des cleres, la doctrine des séculiers, le flambeau des fidèles, la joie des justes, la gloire des anges, la fin et le terme de tous les désirs des saints.

10. Nous lisons encore dans les *Actes des apôtres*, que le bienheureux apôtre saint Paul, au commencement de sa conversion, entendit une voix céleste qui lui disait : *Levez-vous, entrez dans la ville, et là on vous dira ce que vous avez à faire.* (Act., IX, 7.) Il se leva sur-le-champ, obéit à la voix de Dieu, et de persécuteur des églises qu'il avait été auparavant, il devint un saint et grand prédicateur, dont la voix retentit dans tout l'univers. Il offre à tous les religieux un exemple de la plus parfaite abnégation. Il présente surtout aux nouveaux convertis le modèle de l'obéissance ; ceux-ci, à toute heure, doivent dire avec saint Paul ; *Seigneur, que voulez-vous de moi ?* (Ibid., 6.) Or, autant alors sa conversion subite causa d'étonnement parmi ceux qui le connaissaient, autant aujourd'hui sa doctrine fait l'admiration et la joie des sages du monde, partout où est parvenu le nom de Jésus-Christ. Entendez comme, enflammé du feu divin de la charité, il nous exhorte tous à l'amour du Sauveur : *Soyez mes imitateurs, dit-il, ô*

mes bien-aimés, *comme je le suis moi-même de Jésus-Christ.* (I Cor., IV, 16.) Il est écrit dans les *Actes des apôtres* que Paul fut envoyé avec Barnabé pour prêcher la parole de Dieu aux gentils, et qu'il en convertit un grand nombre à la foi de Jésus-Christ. Quelques jours après Paul dit encore à Barnabé : *Retournons visiter les frères par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, et voyons quelle est leur conduite* (Act., XV, 36); s'ils ont profité de leurs heureux commencements, ou s'il se sont relâchés. Et ailleurs : *Paul ayant choisi Syllas, qu'il jugea propre à l'accompagner dans la prédication, parcourut la Syrie et la Cilicie, affermissant les églises, recommandant de respecter et d'observer les préceptes des apôtres et des anciens.* (Act., XV, 40, 41.)

11. Voilà, mes frères, de nombreuses mais utiles réflexions; vous venez d'entendre combien, dans leur temps, les saints ont été zélés pour former leurs enfants et leurs inférieurs à marcher dans les saints préceptes du Très-Haut; quels exemples ils ont, par la perfection de leur conduite, laissés à leurs descendants; comment ils leur transmettaient les leçons et les instructions qu'ils avaient eux-mêmes si souvent reçues de leurs pères et de leurs anciens. Et vous aussi, mes chers amis, semblables à de jeunes tiges d'oliviers plantées dans la maison du Seigneur, persévérez dans l'obéissance et la discipline du cloître; conservez les traditions des anciens et les statuts du Chapitre général. Ces ordonnances, rendues par les Définites, ont été inspirées par l'Esprit-Saint, pour votre salut. Recevez avec reconnaissance les avis de vos supérieurs et endurez avec patience leurs corrections. Il vous est bien plus avantageux de recevoir actuellement ces réprimandes, que de devenir un jour le jouet du démon et l'objet des terribles châtimens dont il est le ministre. Si, pour l'amour de Jésus-Christ, vous suivez humblement aujourd'hui les conseils des anciens, si vous renoncez en même temps à votre propre sagesse, vous jouirez plus tard d'une profonde paix, et, par la grâce du Sauveur, vous recevrez la béatitude éternelle. Ainsi soit-il.

SERMON IV.

DES BONNES CONVERSATIONS.

Car là où deux ou trois personnes se trouvent réunies en mon nom, dit le Seigneur, je suis au milieu d'elles. (Math., XVIII, 20.)

1. Faites attention, mes bien-aimés frères, à la présence de Jésus-Christ dans tous les lieux où vous vous réunissez, soit pour la prière, soit pour le travail. Prenez garde de vous déranger les uns les autres, ou de vous distraire par quelque parole ou par quelque signe de légèreté. Et si parfois l'on vous donne la permission de causer, entretenez-vous de Dieu ou de quelque sujet de piété tiré des saintes Ecritures, qui puisse vous édifier dans la vertu et vous consoler dans l'adversité. Ainsi faisaient autrefois les saints Pères en Egypte, quand ils se réunissaient

pour se communiquer leurs conseils et chercher ensemble les moyens les plus propres à vaincre les tentations. Mais, quant aux nouvelles du siècle et à ce qui se passe parmi les hommes, abstenez-vous d'en parler, et gardez-vous de juger témérairement aucun séculier, parce que Dieu se réserve de juger tous ceux qui commettent l'iniquité. Ne vous arrêtez donc jamais à penser aux choses temporelles, et n'en faites point le sujet de vos conversations. Le progrès de l'âme dans la vertu et les moyens propres à corriger vos défauts, doivent seuls occuper votre esprit. Quant aux choses extérieures et aux affaires de la maison, laissez-en la conduite à Dieu, et la disposition à vos supérieurs, qui, au jour du jugement, rendront compte du dépôt confié à leurs soins. Mais vous, agissez avec douceur et recevez avec reconnaissance les subsides journaliers que l'on vous donne. Contentez-vous, pour votre entretien, d'une nourriture et d'un vêtement réglés par une sage modération. Ne cherchez point les curiosités, les superfluités, les nouveautés, les objets qui flattent la mollesse; mais bons et simples comme des enfants de Dieu, étrangers aux murmures et aux contestations dans vos conversations avec les Frères, jugez-vous, par humilité, indignes de tous ces bienfaits. Que les saints désirs du ciel embrasent votre âme; que la ferveur dans la piété soit parmi vous le motif d'une digne émulation; et enfin que Jésus, mais Jésus crucifié, soit l'unique science, l'unique pensée capable de vous plaire. Puisse, par ce moyen, l'amour du Dieu crucifié, et la part que vous prendrez à ses douleurs, vous inspirer un souverain dégoût pour toutes les satisfactions du monde et de la chair! Puissent, par ce moyen, les travaux de la pénitence vous sembler courts et faciles, et les rigueurs de la discipline régulière se changer pour vous chaque jour en douceurs et en délices, heureux effets de la bonne conscience! Alors, dans vos prières, dans vos conférences, Jésus-Christ résidera au milieu de vous: lui-même il vous apprendra le mépris de la terre, l'amour des biens célestes; il vous fera comprendre avec quelle force on doit résister aux tentations du diable et mettre un frein aux passions de la chair.

2. Pourquoi, en effet, êtes-vous venus du siècle, si ce n'est pour mettre en Dieu toute votre espérance et tenir votre cœur élevé vers le ciel? Puis donc que par votre choix vous avez renoncé au siècle et embrassé le service de Jésus-Christ dans un monastère, fuyez les hommes du siècle, abandonnez les amis charnels; car ils pourraient gêner votre dévotion, et leur conversation serait capable de vous inspirer des désirs funestes; du moins ne serait-elle d'aucun profit pour votre âme. Plus vous diminuerez le nombre et la durée de vos conversations avec les hommes, plus vous acquerez de sûreté pour la garde de votre cœur et de votre langue. Ce ne sera pas peu contribuer à votre honneur et à la gloire de l'ordre que de vous tenir, en pré-

sence des étrangers, dans un silence modeste et respectueux. Un sage maintien de votre part édifiera plus qu'une conversation intéressante. Pour une parole irréfléchie, ils vous taxeront d'imprudencé et de légèreté, et ils se figureront voir sous l'habit religieux un renard caché qui cherche à prendre l'apparence de la brebis.

3. Ainsi, parlez peu, mais avec utilité et circonspection, car une parole oiseuse ne restera pas impunie devant Dieu. Pour éviter ce malheur, il faut aimer et observer le silence, ce silence institué avec tant de sagesse dans la religion par les saints Pères, aussi bien que par nos supérieurs anciens et modernes. Nulle part, en quelque état et quelque ordre que ce soit, on ne verra régner la paix et la discipline, si le silence, ami de la paix, n'y établit son empire. Il nourrit la dévotion, étouffe l'esprit de contention, et met en fuite la vanité. Apprenez, dans le silence, comment et à qui vous devez parler. Les vains discours jettent l'âme dans une dissipation si entraînante, qu'elle lui permet à peine de rentrer en son intérieur, même après des pleurs et des gémissements prolongés. Les pieux entretiens, au contraire, engendrent l'amour de Dieu, l'édification du prochain, la haine du monde, le désir du royaume céleste, le repentir du péché, la ferveur de la charité; ils mettent un feu aux passions et renouvellent entièrement l'homme intérieur, lui faisant reproduire, comme un miroir fidèle, la sainte vie de notre divin Maître. Le Sauveur lui-même daigne assister ceux qui parlent de lui, *et se tient auprès de tous ceux qui l'invoquent.* (Psal. CXLIV, 18.) Sa parole sainte réveille l'âme qui s'endort, donne des forces à la faiblesse, soutient le courage des combattants et assure la couronne du vainqueur. Il effraye par la menace des supplices, il encourage par la considération des bons exemples, il console par la promesse des divines faveurs, il réjouit par la concession de grâces temporaires et purement gratuites, et donne le bonheur par la manifestation de la gloire éternelle des cieux; ce qui fait dire au Psalmiste: *Aupremier aspect de votre gloire, je serai, Seigneur, pleinement rassasié.* (Psal. XVI, 15.) Telle est la bonté, la miséricorde de Jésus; telle est la douceur, la charité de ce divin Sauveur que, si quelqu'un veut lui préparer une place dans son cœur, il se fera, n'en doutons pas, un plaisir de lui montrer la lumière de sa grâce et de s'asseoir à une même table avec lui. Cet homme est-il seul à lire et à prier, Jésus veut être le second; sont-ils deux ensemble à lire et à chanter, Jésus veut être le troisième. Non, elle ne sera jamais vaine, la prière de ces fidèles réunis au nom de Jésus, et priant avec humilité, avec dévotion, avec une foi sincère, pourvu cependant que dans toutes leurs demandes et tous leurs désirs, ils recherchent le bon plaisir du Seigneur et renoncent à leur propre volonté, répétant cette douce parole du Sauveur: *Mon Père, que toujours votre volonté se fasse et non la mienne!* (Luc., XXI, 42.) Ainsi soit-il.

SERMON V.

CONSERVER LA PATIENCE PARMIS LES LACHES ET LES PERVERS.

Dites aux pusillanimes : Prenez courage, ne craignez rien. (Isa., XXXV, 4.)

1. Mes bien-aimés frères, ne vous troublez point si parfois il échappe aux religieux quelques défauts qui vous déplaisent, ou si quelques-uns se retirent de la congrégation des saints, ou si dans la société de ceux-ci on en voit tomber dans la tiédeur par l'effet des tentations auxquelles chaque jour ils sont exposés dans le service de Dieu. Ces tristes expériences de la fragilité humaine n'ont pas été étrangères aux temps qui nous ont précédés, comme on le lit dans la vie d'un grand nombre de saints et de religieux, honorés aujourd'hui dans tout l'univers. Nous sommes faibles et enclins au mal; en conséquence, nos mauvais penchants ont besoin d'être réprimés par les saintes règles; il faut que, semblables à de jeunes coursiers indomptés, nous soyons, pour le nom de Jésus-Christ, liés à l'arbre sacré de la croix. Autrement, livrés à nos propres désirs, nous serions en danger d'abandonner la voie droite suivie par les saints, qui n'ont pu entrer dans le royaume des cieux qu'en passant par la porte étroite. Prions donc les uns pour les autres; demandons à Dieu son assistance et son soutien dans toutes nos tribulations et nos tentations; qu'il nous preserve des attaques et des artifices de l'ennemi, de cet ennemi cruel qui rôde partout, cherchant quelque proie à dévorer (I Petr., V, 8), méditant sans cesse quelque nouvel artifice pour entraîner un malheureux du sein de la congrégation dans le siècle, et du siècle dans l'enfer; dans cet enfer où il n'y a plus de rédemption, et où règne une éternelle horreur (Job, X, 22); dans cet enfer où les âmes cherchent la mort et ne la peuvent trouver; dans cet enfer où l'on est tourmenté la nuit et le jour, dans le feu et le soufre embrasé. Triste châtement réservé aux malheureux qui ont refusé de faire ici une légère pénitence, et qui ont fait de leur temps un emploi absolument vain et infructueux.

2. Cherchons, mes frères, non le repos et les commodités de la chair, comme font les séculiers, mais le travail et la peine en expiation de nos péchés. Faisons la guerre aux vices; multiplions les jeûnes, les prières, les lectures, les méditations. En quelque endroit que nous soyons, en quelque lieu que nous allions, soit pour chercher des consolations, soit pour charmer nos ennuis, soit pour alléger le poids de nos peines, nulle part sur la terre, soyons-en convaincus, nous ne trouverons le repos et la paix, à moins de nous tourner vers Jésus-Christ, par l'oraison et par la contrition de nos péchés, jointes au ferme propos de faire une pénitence continue. Ces faibles efforts du moins, ces courtes douleurs, peuvent nous faire éviter le châtement du feu éternel. La paix et le repos de la sainte vie consistent pour nous dans

une patience à toute épreuve, modelée sur la vie de Jésus-Christ et sur les exemples des saints. Il ne nous servirait de rien, pour les trouver, de fuir jusqu'au fond des déserts, ou de nous lancer, sur une légère embarcation, vers les rives les plus éloignées. Le prophète Jonas veut fuir la face du Seigneur, il monte sur un vaisseau; qu'y gagne-t-il? Il se livre au sommeil, il cherche le repos, mais il ne peut le trouver. Au moment où il se croit le mieux caché, Dieu décide sa retraite. Par la puissance divine, une tempête s'élève, la mer s'agite; les matelots réveillent le prophète endormi, l'accablent de reproches, le jettent à la mer. Bientôt le prophète est englouti par un poisson. Le voilà ce rebelle, ce fugitif, en punition de sa faute, emprisonné dans le ventre d'un monstre marin. Du fond de cet étroit cachot, il pousse des cris, il conjure le Seigneur de le délivrer des nombreux périls de la mer et des angoisses où il est réduit dans le sein de ce monstre. L'absence de tout secours humain lui fait enfin comprendre, dans son affliction, qu'il est impossible d'échapper aux mains du Seigneur, et que le moyen le plus efficace de sauver son âme, c'est d'obéir aux préceptes de Dieu.

3. Ne fuyons donc ni les travaux, ni les difficultés qui s'élèvent dans la religion relativement à notre salut, et que nous n'avions pas su prévoir, mais soyons fermes; combattons généreusement, obéissons avec promptitude, prions fréquemment, montrons de la diligence dans le travail et de la bonne volonté pour l'observation du silence. Sachons enfin nous maintenir, pour Jésus-Christ, dans la pratique de la patience. Ainsi ont agi tous les saints; ils ont plus souffert que nous, et maintenant dans les joies du ciel, ils s'écrient : *Nous avons passé à travers l'eau et le feu, et vous nous avez, Seigneur, conduits au séjour des rafraîchissements éternels.* (Psal. LXV, 12.) Pour nous, nous sommes environnés de mille dangers; nos tentateurs, nos persécuteurs ne prennent ni sommeil ni repos, mais ils cherchent sans relâche à nous tromper et à nous détourner de notre sainte entreprise. Ne désespérons pas, cependant, et ne cessons de prier Jésus-Christ et de crier vers lui. Nos tiédeurs, nos aridités fréquentes ne doivent point nous en détourner, non plus que ces anxietés du cœur qui nous jettent dans l'incertitude du parti que nous avons à prendre. C'en est probablement qu'une courte épreuve. Dieu veut voir si notre amour est sincère et s'il se manifestera, non-seulement par les paroles, mais encore par les œuvres, et même sous les coups les plus douloureux. Ainsi, quand les vents contraires s'élèvent, ne retournons point en arrière; mettons la main à la raine, saisissons les armes spirituelles, relevons notre courage abattu, recommençons la lutte et combattons la chair, le monde et le démon avec plus de force que nous n'avions fait jusqu'à ce jour; car plus le combat est pénible, plus la couronne est glorieuse; plus les attaques et les coups du persécuteur se multiplient, plus éclatent la

vertu et la patience de la victime. Livrer son cœur à la pusillanimité, perdre facilement confiance dans l'adversité, négliger les saintes résolutions, rappeler en son esprit la condition du siècle, se figurer, par l'imagination, la présence des anciens amis, songer aux agréments de la société, ce sont là pour la vertu autant d'obstacles; folles chimères dont la vanité n'est que trop démontrée par la fin précipitée des plaisirs et des honneurs.

4. Notre vie, mes frères, et la profession religieuse que nous avons embrassée pour Dieu, consistent dans une guerre continue contre les vices qui, en tout lieu, en tout temps, au chœur, au dortoir, pendant le travail, nous persécutent et nous tentent; puissent-ils ne jamais nous vaincre! Il n'y a donc rien d'étonnant si parfois nous faisons des chutes, si nous recevons des blessures, si nous donnons de légers scandales par nos paroles et nos actions, ou si nous en trouvons dans celles des autres. Nous ne sommes pas des anges, mais des hommes; nous ne sommes pas des citoyens du ciel, mais des mortels, des pécheurs fragiles, des voyageurs, des exilés. Inconstants et portés aux vices, nous ne possédons encore ni la perfection de la grâce ni la béatitude de la gloire. Voilà une considération propre à nous humilier; et loin d'élever nos cœurs par un esprit d'orgueil, nous devons, par le sentiment de notre fragilité, recourir à l'espérance de la divine miséricorde et de la divine bonté. Sans elle, il nous est impossible de rien commencer de bien et de rien achever. C'est le Seigneur qui nous l'atteste. *Sans moi, dit-il, vous ne pouvez rien* (Joan., XV, 5), car notre faiblesse est comme un poids qui nous accable; mais l'inspiration de la grâce, mais la visite du Seigneur nous relève de notre abattement, nous donne la force de bien faire, et, au milieu des attaques imprévues auxquelles nous sommes exposés, la Providence règle tout avec bonté pour l'utilité de notre salut, et ses jugements secrets disposent les événements avec sagesse et justice. Cette Providence prend soin de nous depuis le commencement de notre vie, jusqu'à la mort qui en est le terme. Non, celui qui nous a faits ne nous abandonnera pas, à moins que nous l'abandonnions nous-mêmes; mais *il nous enverra dans la tentation même un accroissement de grâce* (I Cor., X, 13), afin que nous puissions résister à cette tentation et en supporter les importunités. Lors donc que nous sommes attaqués par la malice de l'ennemi, disons avec le saint Roi psalmiste : *Secourez-moi, Seigneur mon Dieu, ne m'abandonnez pas.* (Psal. XXVI, 9.) Ou bien encore, dans une entière confiance du cœur, écrivons-nous, en nous adressant à Jésus-Christ dans les cieux : *Mes yeux sont constamment tournés vers le Seigneur, car c'est lui qui dégradera mes pieds des filets de l'ennemi.* (Psal. XXIV, 13.)

5. La véritable paix, le parfait repos se trouvent dans le ciel, non sur la terre. Ici-bas tout est dans l'agitation, dans la crainte,

on y rencontre partout de nombreuses afflictions. Une patience courageuse nous est donc souverainement nécessaire en cette vie périssable, qui n'est autre chose qu'une lutte quotidienne contre les vices. Que l'homme soit dans sa maison ou dans la maison d'autrui, qu'il soit parmi ses parents ou parmi des amis intimes, il fera bientôt des rencontres qui l'affligeront ou qui troubleront la tranquillité de son âme, car cette tranquillité ne trouve nulle part d'assurance. Il faut donc que chacun prenne, du mieux qu'il pourra, le parti de la patience; il faut qu'il supporte avec résignation tout ce qui arrivera par la permission de Dieu, c'est le plus sûr moyen d'avoir la paix. S'il reçoit quelque injure, quelque mépris, qu'il surmonte le sentiment de l'orgueil et apprenne à endurer les outrages; en récompense, il recevra de Dieu une grâce abondante et une gloire éternelle. Il faut qu'il se repente de ses péchés et du peu de patience avec lequel il a enduré les mépris; il faut qu'il demande humblement pardon de toutes ses fautes, et Dieu les lui remettra volontiers.

6. Mes bien-aimés frères, ne vous livrez point au désespoir; n'ajoutez pas de nouveaux maux aux anciens. Mais, sitôt que votre conscience vous fait un reproche, recourez, sans délai, au remède de la confession. Dieu seul est à l'abri du péché, car il a trouvé la perversité jusque dans ses anges (*Job*, IV, 18), et un grand nombre d'entre eux sont tombés par orgueil pour n'avoir pas voulu rapporter à Dieu la gloire des dons qu'ils avaient reçus. Le premier homme dans le paradis fut tenté; il se laissa tromper, et sa désobéissance le fit chasser d'un lieu de délices dans le sein des misères de ce monde. Qu'y a-t-il donc d'étonnant si un Frère, dont la faiblesse est extrême, au milieu des tentations violentes du démon et de la chair, ou au milieu des reproches nombreux qu'une faute attirera sur lui, vient quelquefois à faillir et à pécher, ou à tomber dans l'impatience; puisque l'homme, si avantageusement placé, est tombé dans le paradis, où il y avait pour lui tant de ressources et si peu d'obstacles? Sous l'ancienne loi, des hommes justes et vertueux ont été souvent exposés à la tentation et aux vexations des méchants, mais ils supportaient patiemment ces pervers, afin de se perfectionner eux-mêmes par l'adversité. Quelquefois, cependant, Dieu voulut qu'ils résistassent aux méchants et tirassent des impies une juste vengeance, de crainte que les bons ne fussent accablés par l'excès de la tribulation.

7. On en a vu aussi quelques-uns succomber à l'attaque de la tentation imprévue; d'autres, affligés par de longues disgrâces, se sont humiliés au milieu de leurs iniquités. Les richesses, les honneurs les avaient enorgueillis, la confusion, la douleur les ont ramenés à la connaissance de leur faiblesse. Un grand nombre encore, après une chute grave, se sont, par une prompte pé-

nitence, relevés avec une force nouvelle, et ont honorablement terminé leur vie dans la pratique de la vertu. Du temps de Jésus-Christ et des apôtres, à la ville, sur les routes, dans la maison, au désert, on voyait partout les méchants mêlés parmi les bons. Les uns croyaient en Jésus-Christ et louaient ses œuvres; les autres lui faisaient opposition et murmuraient contre lui; d'autres encore, donnant à ses paroles mystérieuses une fausse interprétation, le tournaient en dérision; et, irrités des justes reproches dont il attaquait leurs vices, ils dénigraient, avec une basse jalousie, la vérité et la sainteté de ses miracles. Même en présence du Sauveur, et pendant sa prédication, des contestations, des disputes s'élevèrent parmi ses disciples, savoir qui d'entre eux était le plus grand, et serait le premier dans les dignités et le gouvernement de l'Eglise naissante; de cette Eglise qu'il forma d'éléments rassemblés de toutes parts et choisis parmi tous les peuples, mais surtout parmi les pauvres et les simples. Alors ce bon et humble Maître, joignant l'exemple à la parole pour les rappeler par la voie de l'humilité à cette union qui engendre la paix, leur fit cette réprimande pleine de douceur: *Si vous ne vous convertissez et ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.* (*Matth.*, XVIII, 3.) Et encore: *Quiconque veut être le premier, se fera le serviteur de tous les autres.* (*Matth.*, XX, 27.) Voilà, mes chers amis, comment, par les exemples d'humilité et de patience, fondements de toutes les autres vertus, un Frère simple et obéissant peut, sans avoir recours à de longs arguments ni à des paroles étudiées, échapper aux tourments éternels de l'enfer et arriver, avec sécurité de conscience, au royaume des cieux. Surtout, qu'il supporte patiemment toutes les contradictions qui lui seront suscitées par l'injustice des méchants.

8. On voit, d'après ce que nous venons de dire, que, dans l'assemblée des saints, il y a eu, en tout temps et en tous lieux, des bons et des méchants, des fidèles et des incrédules, des dévots et des libertins, des gens charitables et des pervers, des hommes spirituels et des hommes charnels. Les bons, par la patience, ont fait chaque jour, dans le bien, de nouveaux progrès; et les méchants, dans leur malice et leurs désirs pervers, se sont évanouis comme la fumée. Mais celui qui a créé tous les êtres, celui qui d'un coup d'œil embrasse tous les siècles, depuis l'origine jusqu'à la fin, Dieu sait disposer de telle manière les causes des événements, que, pour les bons, tout concourt à leur bien, et pour les méchants tout aboutit à leur perte éternelle. Nous préserve de ce dernier malheur, et maintenant et à jamais, le Seigneur plein de miséricorde et de bonté, le juste Juge, le patient vengeur qui est par-dessus tout le Dieu béni dans tous les siècles! Ainsi soit-il.

SERMON VI.

DES VEILLES DE LA NUIT CONTRE LA TENTATION
DU SOMMEIL.

Tu dors, Simon ? Tu n'as pu veiller une heure avec moi ? Veillez et priez pour ne point entrer en tentation. (Marc., XIV, 37, 38 ; Matth., XXVI, 40, 41.)

1. Cette parole, mes frères bien-aimés, est la parole du Roi céleste, de notre Sauveur Jésus-Christ. C'est lui qui exhorte ses soldats à veiller dans le camp d'Israël, contre les tentations du diable, cet ennemi déclaré du genre humain. Or cette exhortation à la vigilance, qu'il adresse à saint Pierre et aux autres disciples, il l'adresse aussi incontestablement à nous-mêmes. Ainsi, quand le surveillant vient à minuit nous réveiller, levons-nous de suite au son de la cloche, et préparons-nous, par de dévotes prières, à nous rendre au chœur ; allons avec des lampes ardentes au-devant du céleste Epoux. Appliquons-nous, mes chers amis, à combattre vigoureusement la paresse du corps et l'appesantissement des yeux. Levons les mains au ciel, pour louer notre Créateur par le concert joyeux de nos voix et la pureté de nos cœurs. Craignons que l'ennemi par ses artifices ne prévale contre nous, et qu'il ne puisse rire à nos dépens, en voyant les uns bâillier, les autres chanter avec indolence, les autres troubler le chant par des voix discordantes. Il en est qui ont une habitude bien répréhensible, et puisse-t-elle, j'ai honte de le dire, ne pas exister parmi un grand nombre ! Sont-ils au dortoir ou dans leur lit ? ils restent longtemps éveillés, l'esprit occupé de vaines chimères ; sont-ils à l'église et au chœur ? ils ne font que sommeiller, tant ils ont peu de goût pour la dévotion. Que de mal ils se font à eux-mêmes ; et qu'ils en font aux autres ! ils ne savent ni combattre avec vigueur pour Jésus-Christ, ni prier avec fidélité pour les bienfaiteurs et les affligés. Aussi Dieu est-il grièvement offensé de leur paresse à se lever, de leurs retards habituels pour se rendre aux exercices, de leur tiédeur dans la psalmodie. Ils estropient les mots, ils bâillent sans cesse, ils promènent de toutes parts leurs yeux égarés, ils soutiennent mal leur attention, ils font les inclinations avec négligence ; la longueur des Psaumes les ennue et ils se hâtent d'arriver à la fin. Ils aiment le son de la cloche qui les appelle au réfectoire ; mais le signal du Chapitre leur déplaît souverainement. Faut-il aller à la conversation ? ils courent ; faut-il se retirer dans sa cellule ? ils marchent avec lenteur ; on les voit pleins de lâcheté au travail, et pleins d'ardeur devant une table bien servie. Tristes indices ! Quelle pauvre dévotion ! Quelle noire ingratitude ! Quel profond sujet de confusion !

2. Hélas ! pour de telles gens, plus de crainte de Dieu devant les yeux, plus d'amour de Dieu dans le cœur, plus de louanges de Dieu sur les lèvres ! Mensonge dans la voix, tiédeur dans l'action ! Où est Dieu ? où sont les anges ? où sont les saints de Dieu ?

où est le supérieur ? où est le surveillant ? où est le chantre ? où est le lecteur ? où est l'excitateur ? Tout disparaît aux yeux de celui qui dort. Réveillez-vous, justes, et ne péchez point, dit l'Apôtre. (I Cor., XV, 34.) Veillez et priez, dit le Seigneur, de crainte que Satan ne vienne vous tenter en l'état de faiblesse où vous tient votre nonchalance. Car Satan rôde nuit et jour cherchant qui il pourra dévorer. (I Petr., V, 8), comment il pourra tromper le simple, distraire le dévot, troubler celui qui est dans la paix. Quelle joie pour lui si l'on cesse de chanter, ou si on lit mal ! si l'on ferme les yeux pour sommeiller, ou si, au lieu d'être attentif à soi-même, on tourne les yeux de tous côtés ! Il se tient aux aguets pour arracher quelque verset à la bouche engourdie, et jeter dans son sac des paroles tronquées. O Frère âne ! tu es de la race des dormeurs ; tu es du nombre de ces vierges folles dont nous lisons que leurs lampes s'éteignirent pendant la nuit. Si la crainte de Dieu n'est pas en ton cœur, si tu n'éprouves aucun sentiment de respect pour les anges, si tu n'as aucune honte de scandaliser les Frères, que ne crains-tu du moins le démon, dont les pièges t'environnent ? Avec quelle exactitude il écrit sur ses tablettes toutes les paroles négligées et mal prononcées ! De même, en effet, que les saints anges offrent à Dieu les prières dévotes, et recommandent avec amour ceux dont les chants sont pleins de ferveur ; de même Satan, aidé de ses suppôts, tend des pièges à ceux qui se mettent en prière ; il cherche à les distraire et à troubler la bonne harmonie de leurs chants, et s'efforce de recueillir contre eux des pièces nombreuses pour les accuser et pour les tourmenter. Mais non ; tu ne fais aucune attention à cet infâme ravisseur, à ce rusé chasseur, à ce sévère exacteur, à cet inflexible accusateur, à cet impitoyable bourreau ; il ne t'inspire aucune crainte ; tu penses rarement aux maux de la vie future, aux tourments de l'enfer, ou tu en fais peu de cas. Et voilà pourquoi tu languis dans la torpeur et le sommeil ; tu restes muet comme un mort couché dans le tombeau. Cependant il n'y a peine si grande, il n'y a douleur si vive qui ne soit un jeu en comparaison du feu de l'enfer. Que feras-tu, hélas ! au moment de la mort, quand le diable, montrant une figure horrible, ouvrant une gueule furieuse, se présentera devant toi ? Où seront, alors, les amis fidèles ? où seront les repas splendides et tous les honneurs du monde ? Veux-tu éviter cette terrible rencontre ? Veux-tu n'avoir rien à craindre des démons ? Lève-toi, veille, prie, chante, lis, travaille ; ne réponds rien aux injures, supporte les mauvais traitements, reçois avec joie les humiliations, méprise les tourments, et traite les pécheurs avec indulgence.

3. Représente-toi les pleurs des damnés, les cris affreux des démons, le sort épouvantable d'une âme chassée de la présence de Dieu, bannie de la douce société des saints, et que ce tableau soit toujours pré-

sent à tes yeux. Souvent tu frémis à la vue d'une fournaise ardente. Les foudres et les tonnerres te font pâlir. Tu redoutes les tempêtes et les horribles tourmentes de l'hiver. A peine, alors, oses-tu te livrer au sommeil et rester en lacellule : et pourquoi ne crains-tu pas d'être enlevé par quelque accident subit ou quelque mal imprévu, comme tant d'autres dont tu as lu ou entendu raconter la triste catastrophe ? Car, sache-le bien, des tourments mille fois plus affreux te menacent après la mort. Réunis en ton esprit tout ce qui peut naturellement exciter l'horreur ; représente-toi une chaudière ardente, pleine de poix bouillante et d'un soufre infect ; figure-toi des lions qui rugissent, des chiens qui mordent, des serpents qui déchirent, des erapauds qui rongent, des dragons qui dévorent ; et tu auras bientôt triomphé de ces vices honteux que le démon cherche à faire pénétrer en ton âme pour souiller ton cœur ; et tu sauras repousser au loin et la torpeur de l'âme, et la somnolence du corps, et le désir des vaines louanges. Je te le dis, les longues lectures, les heures canoniales, le silence, le travail, le jeûne abrègent le purgatoire et deviennent une source abondante de consolations. Après tout, c'est l'affaire de trois ou quatre heures. N'est-il pas surprenant que tu éprouves si facilement de l'ennui à lire et à chanter au chœur, tandis que les plus longues conversations, les nouvelles du siècle les plus frivoles, ne te causent aucun dégoût. C'est là, sache-le bien, un trait diabolique. Oui, Satan met tout en œuvre pour te détourner du service divin, et pour t'éloigner de l'église et de la psalmodie commune. Il espère avoir, par ce moyen, un compagnon de plus dans les flammes éternelles. Alors l'ardeur du feu, l'excès de la souffrance leur feront pousser des cris et des hurlements, à ces indifférents, qui ne savent, ni de cœur ni de bouche, prier Dieu avec ferveur. Si, lorsque tu as besoin de quelque délassement, tu trouves une vive satisfaction dans les entretiens d'un ami, quel empressément, quelle sainte ardeur ne dois-tu pas mettre pour aller entendre les chants divins, et, faisant trêve à toute autre occupation, à toute autre pensée, converser avec Dieu, par les hymnes et les cantiques sacrés ! Mais comme souvent les actions touchent plus que les paroles, en terminant ce discours, ajoutons-y quelques exemples instructifs. Imite le bien que tout le monde estime, évite le mal que tout le monde condamne.

4. *Exemple.* — Un Frère, pendant les Matines, se mit à sommeiller un peu. Celui qui se trouvait près de lui s'en étant aperçu, lui glissa tout bas dans l'oreille cette parole : *Enfer !* Pénétré, à ce mot, d'une subite terreur, le dormeur se réveille, et l'assoupissement qui l'obsédait fut entièrement dissipé. Paresseux, pense donc à l'enfer, et l'on ne te verra plus, cédaunt à la fatigue et à l'ennui, sommeiller au milieu du chœur.

5. *Autre exemple.* — Il y avait un autre Frère qui ne faisait aucun effort pour chan-

ter. Son voisin n'entendant plus sa voix, lui adressa, en forme de reproche, ces mots qu'on chantait au moment même à Matines : « *Simon, dormis ? « Tu dors, Simon ? »* L'autre, frappé de ces paroles, vit bien qu'on l'avait surpris dans le sommeil ; cette remarque lui causa tant de honte et de confusion, qu'il en demeura tout interdit.

6. *Autre exemple.* — Il y avait, dans l'ordre des Réguliers, un Frère très-dévoit, instruit dans les lettres, habile dans l'art du chant, plein de goût et de zèle pour célébrer les louanges de Dieu. Un jour qu'il s'entretenait familièrement avec un autre Frère, et lui parlait de la douceur des chants sacrés et de la pompe que l'Eglise met à ses Offices en la solennité des grandes fêtes, pour relever le courage un peu affaibli de ce Frère, et pour l'exciter à chanter l'Office avec ardeur, il lui dit ces édifiantes paroles : « Mon Frère, Dieu soit loué ! je n'ai jamais éprouvé d'ennui pendant l'Office divin, quelque long qu'il fût. Le dimanche des Rameaux, quoique l'Office paraisse assez long en comparaison des autres jours, la longueur du chant ne me causa aucun ennui ; mais je me trouvais si bien disposé à chanter, que si quelqu'un eût voulu reprendre l'Office dès le commencement, je l'eusse volontiers repris et chanté avec lui. » Le Frère qui l'écoutait, fut extrêmement édifié de cet aveu et en conçut une vive ardeur à chanter l'Office. Or, on pouvait bien en croire le vieillard sur sa parole, car il était toujours des premiers au chœur ; rarement il sortait, et s'il y avait quelque nécessité de le faire, il se hâtait de rentrer. Et tant qu'il y restait, il soutenait le chant de tout son pouvoir, avec une grande exactitude, et jamais il ne fixait les yeux sur un objet étranger.

7. *Autre exemple.* — Un autre Frère du même ordre, enflammé du zèle de Dieu, luttait avec force contre la tentation de l'assoupissement ; et pour se faire violence, il employait les moyens suivants : Lorsqu'au chœur il se sentait appesanti par le sommeil, il se tirait les cheveux, il se froissait rudement la barbe, il se piquait le nez avec une épingle, se frottait les yeux avec sa salive, et se mettait quelquefois sous le menton un morceau de bois pointu. C'est ainsi qu'il cherchait à faire passer l'envie de dormir. Eprouvait-il les révoltes de la chair ? il pensait aux flammes brûlantes de l'enfer, et en même temps, il se sillonnait vivement la peau du corps avec les ongles, et ne cessait d'imprimer sur sa chair rebelle des cicatrices rouges et profondes, que l'impression mauvaise, produite par le démon, ne fût apaisée.

SERMON VII.

RETENUE DANS LES PAROLES, DILIGENCE DANS L'ACTION, OBÉISSANCE AU SUPÉRIEUR.

L'homme de bien tire le bien d'un bon trésor. (Math., XII, 35.)

1. Frères bien-aimés, ayés toujours en

réserve dans votre cœur quelque pensée sur Dieu, quelque sentence de la sainte Ecriture ; et, dans le temps des exercices extérieurs, repassez les douces paroles de Jésus-Christ ; vous en recevrez des forces pour supporter le poids du travail. Ruminez avec soin, et en silence, les dévotes aspirations des Psaumes et des hymnes sacrés. Que jamais le démon ne trouve chez vous l'homme intérieur oisif, dissipé, inutilement occupé de la conduite des autres ; car un cœur volage et vide de bonnes pensées est véritablement le nid du diable. Avant de parler, pesez vos paroles, dans la crainte de laisser échapper quelque mot déplacé, capable de choquer celui qui l'entend. Il causerait aussi du repentir à celui qui l'a prononcé, pour avoir passé les bornes de la discrétion. Si vous n'avez pas assez de science et de sagesse pour parler, tâchez d'avoir assez d'humilité et de retenue pour vous taire. N'oubliez jamais cette sentence de Salomon : *Un sot qui se tait passe pour sage.* (Prov., XVII, 28.)

2. Le temps nous a été donné pour pratiquer le bien, et non pour jouer, causer, et rester à rien faire. Ne laissez donc passer aucun moment sans recueillir le fruit de quelque bonne œuvre. Quand vous avez la permission de parler, vous n'avez pas pour cela celle de tenir des discours inutiles. Car s'il vous faudra, au jugement, rendre compte à Dieu de toute parole oiseuse, n'en sera-t-il pas de même du temps et des moments mal employés ou employés avec négligence ? Il faut toutefois, selon la diversité des temps et des fêtes, vaquer de nuit et de jour aux exercices propres à ce temps, et ranimer avec plus de ferveur les bons propos.

3. D'un autre côté, le bien de l'obéissance, et les égards réclamés par la charité fraternelle, nous interdisent toute espèce de singularité ; et ne permettent jamais de préférer sa dévotion particulière aux exigences de la sainte obéissance et de l'utilité commune. C'est ainsi que Jésus-Christ, comme un bon fils, soumis à ses parents, quitta le temple et les docteurs de la loi, pour obéir à sa Mère et à saint Joseph ; admirable exemple pour les religieux ! Celui qui s'exerce utilement en ce point, qui combat tous les jours, et travaille à se vaincre, celui-là recevra une riche couronne, parce qu'il aura combattu selon la loi. Oui, toute bonne œuvre, faite pour Dieu, dans la simplicité de l'obéissance, plaît souverainement au Seigneur ; elle mérite une magnifique récompense, et recevra une couronne éternelle dans les cieux. Dans un cœur soumis aux ordres du prélat et aux conseils du supérieur, l'abnégation de la propre volonté, jointe à la sincère humilité, l'emporte sur tous les biens temporels et sur les succès les plus avantageux ; elle brille d'un éclat éternel. Rien de plus précieux que la bonne volonté ; rien de plus calme qu'un cœur volontairement soumis ; mais aussi, rien de plus détestable que la propre volonté jointe à l'enflure de l'orgueil. De là cet éloge de

l'obéissance par Salomon : *L'homme obéissant acontera ses victoires!* (Prov., XXI, 28.)

4. C'est un brillant exploit que de se vaincre soi-même ; c'est un glorieux triomphe que de faire courber la tête à l'orgueil, d'abandonner son propre sens, de renoncer à sa propre sagesse et de fuir toute vaine ostentation. Obéir de bonne volonté, pour Dieu, c'est se comporter en soldat généreux, car c'est combattre contre soi-même, et imiter les mouvements de la volonté propre avec le glaive de la crainte divine. Aussi ce héros chrétien recevra-t-il avec les martyrs la couronne de la gloire immortelle, pour avoir eu le courage de combattre et de vaincre. Ainsi donc, quand on obéit humblement à un supérieur, ou même à un inférieur, et qu'on soumet avec joie son propre sens au sens d'autrui, on ne perd absolument rien, mais on gagne d'autant plus qu'on a plus cédé aux autres. En se vainquant et en s'humiliant ainsi, on foule aux pieds la tête du superbe Lucifer, dont les insinuations, toujours contraires à l'humilité, poussent l'homme à ne jamais céder à qui que ce soit, et lui suggèrent mille arguments captieux ; et cela, dans quelle vue ? Dans la crainte de s'avilir aux yeux des hommes, en gardant le silence, et de passer pour un ignorant ou un insensé qui ne sait se défendre, et se laisse mettre le pied sur la gorge. O orgueil ! quel est ton aveuglement et ta folie ! Comme tu t'éloignes à grands pas du royaume de Dieu ! comme tu te précipites vers les portes de l'enfer ! Mais, au contraire, que de biens, que de merveilles ont été dites à ta louange, ô sainte humilité, toujours prête à obéir ! Les portes du ciel s'ouvrent pour te recevoir et te faire contempler la face glorieuse de Jésus-Christ. Pourrait-il donc paraître trop dur, pourrait-on regarder comme indigne de toi, lorsqu'on commande des choses licites et honnêtes, d'obéir à un homme pour l'amour de Dieu, quand Jésus-Christ s'est fait obéissant jusqu'à l'ignominie de la croix ? Et certes, mes amis, si l'on obéit à un Frère, si on le sert pour l'amour de Dieu, ne rend-on pas le plus grand honneur à Dieu par cet acte de soumission ? Ne mérite-t-on pas de recevoir à la fin, Jésus-Christ, pour prix de son travail et pour récompense de cette sainte servitude ? Ne dit-il pas lui-même, ce divin Sauveur : *Ce que vous avez fait à un seul, au dernier de mes frères, vous l'avez fait à moi-même ?* (Matth., XXV, 40.) Mais sans l'obéissance et la charité fraternelle nos œuvres sont nulles ou d'une bien petite valeur. Au lieu qu'avec une humble obéissance, les plus petits services, les plus simples services rendus à un Frère, sont agréables au Seigneur.

5. Le véritable et parfait obéissant n'hésite point quand on l'appelle ; il ne s'excuse point sur ses occupations ou sur la fatigue ; il craindrait d'encourir l'animadversion de Dieu s'il ne servait, selon son pouvoir, la voix qui commande. Ainsi, qu'il prie ou qu'il travaille, cet homme obéissant, qu'il lise ou qu'il écrive, qu'il parle ou qu'il gar-

de le silence, qu'il veille ou qu'il repose, qu'il mange ou qu'il jeûne, tout, pour lui, tourne à bien, en vertu du mérite de la sainte obéissance. Car dans toutes ses œuvres, soit qu'il les entreprenne, soit qu'il les abandonne, il acquiert toujours les mêmes mérites, tant qu'il pratique parfaitement la résignation intérieure, et qu'il se propose de rechercher sincèrement le bon plaisir de Dieu et sa gloire. Et plus il met de promptitude et de bonne volonté à remplir les charges imposées par la volonté du supérieur, plus il fait de progrès, et s'avance dans les bonnes grâces du Seigneur; et s'il connaissait mieux et pénétrait plus clairement le commandement donné, on le verrait exécuter sans balancer, et avec le plus vif empressement, les ordres de Dieu et de son vicaire. Aussi le véritable obéissant est-il toujours dans la joie. Il met toute sa confiance en Dieu, et il désire vivement accomplir en toute circonstance la volonté de ce Dieu, dont il se tient assuré d'obtenir, avec les élus, les récompenses éternelles; et dans cet espoir il chante de cœur et de bouche: *Mon cœur est prêt, ô mon Dieu, mon cœur est prêt.* (Psal. LVI, 8.) Et encore: *Me voici prêt à pratiquer, sans hésitation et sans trouble, vos commandements divins.* (Psal. CXVIII, 60.)

SERMON VIII.

ÉVITER LA VAINE GLOIRE. — NE DONNER DE LOUANGES QU'À DIEU SEUL.

Que votre lumière brille de telle sorte aux yeux des hommes, qu'à la vue de vos bonnes œuvres ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. (Matth., V, 16.)

1. Frères bien-aimés, quand vous faites quelque bonne action, ne vous élevez point, ne vous livrez point à la vaine gloire. Humiliez, au contraire, votre cœur devant Dieu, de crainte que la vaine gloire et la complaisance en vous-mêmes ne vous fassent perdre la gloire du ciel et les récompenses de l'éternité. Toute bonne action doit être attribuée à Dieu, et non à votre force et à votre capacité. Appliquez-vous, dans l'observance de la discipline régulière, à n'avoir d'autre intention que de plaire à Dieu seul, et de donner de bons exemples au prochain. Craignez que le diable ne recueille contre vous de graves motifs, pour vous accuser et vous faire le reproche d'être semblables à des sépulchres blanchis. (Matth., XXIII, 27.) A quoi servent les vaines louanges des hommes, quand le cœur est déchiré par les remords d'une conscience coupable? L'orgueilleux, l'homme avide de la gloire temporelle, travaille sans fruit; et, s'il ne fait une prompte pénitence et ne s'abîme dans une profonde humilité, il accumulera continuellement sur sa tête de plus sévères châtimens. Otez la charité de Dieu et du prochain, les œuvres les plus exaltées par les hommes ne sont d'aucune utilité. Ce sont des vaisseaux vides, où manque l'huile qu'ils devraient contenir; ce sont des lampes sans lumière, au milieu des ténèbres.

Ne sont-ils pas comme les vierges folles de l'Évangile, ceux qui, dans leurs discours, dans leurs bonnes œuvres, cherchent les louanges des hommes? Ne sont-ils pas au contraire, comme les vierges sages, ceux qui, pénétrés d'une crainte salutaire, mettent sous la sauvegarde d'une véritable humilité le peu de bien qu'ils peuvent faire; qui attribuent au Dieu suprême, au distributeur de tout bien, tout ce qu'il y a de bon en eux: savoir, talents, succès, projets utiles? Autrement, ce sont des voleurs, des bandits: voleurs, puisqu'ils ont la malice de dérober à Dieu son honneur et sa gloire; bandits, puisque, par la vaine gloire, ils donnent la mort à leur âme, et perdent par l'orgueil la grâce de Dieu.

2. Mais l'homme juste et prudent, quel est-il? C'est celui qui a toujours Dieu présent devant les yeux; qui pense toujours au bien, parle toujours du bien, fait toujours le bien, tant qu'il y a vie et force en lui-même. Parce que vous aurez beaucoup lu, beaucoup appris, ou parce que vous serez demeurés longtemps dans la voie de Dieu et dans la religion, ce n'est pas, mes frères, un motif de vous livrer à l'orgueil. Affligez-vous plutôt d'avoir fait si peu de progrès dans la vertu. Et plutôt à Dieu que vous eussiez encore les prémices de grâces qui accompagnèrent votre entrée au noviciat, et que vous en sentissiez encore les douceurs! Néanmoins, il ne faut pas vous désespérer, ni vous départir de votre bon propos, mais implorer en toute humilité le secours de Dieu, et lui demander qu'il daigne vous inspirer une ferveur nouvelle. Hélas! tant que l'homme demeure en la vie présente, l'inconstance est son caractère; il tombe facilement du bien dans le mal; mais il peut aussi, par un mouvement contraire, revenir du mal au bien. De là cette sentence du sage Salomon: *Il n'y a pas de juste sur la terre qui fasse constamment le bien et ne pèche jamais.* (Eccle., VII, 21.) Et le bienheureux saint Jean, le disciple bien-aimé de Jésus, dans la crainte que l'homme ne tire vanité de sa justice et de son innocence, n'a-t-il pas écrit en son Épître: *Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous?* (1 Joan., 1, 8.) Que personne donc ne s'excuse comme s'il était innocent, et pur de péché, car nous péchons tous en bien des points, dit l'apôtre saint Jacques. (Jac., III, 2.) En effet, on pèche avec audace ou par ignorance; avec plein consentement ou avec répugnance; par faiblesse ou par malice; par crainte ou par amour; par présomption ou par désespoir; par légèreté ou par habitude; par tiédeur (ou par passion); par l'entraînement de la société ou par l'orgueil nourri dans le silence du cœur; par les mouvements de la colère ou par les traits de la concupiscence.

3. Ces passions et ces désirs divers, semblables à des vents qui se combattent, agitent souvent et troublent le cœur de l'homme; et ces orages du monde permettent rarement d'atteindre le port de la paix. A

peine y a-t-il un jour, une nuit, une heure, un moment, si court et si heureux qu'il soit, où l'homme ne s'égare, ou ne tombe dans la tiédeur, ou ne commette quelque négligence. Ce doit être pour nous un sujet de prières continuelles. Demandons au Dieu de miséricorde qu'il daigne en sa bonté nous pardonner tous nos péchés, toutes les fautes que nous avons commises par action ou par pensée. Et puisque *personne n'est exempt de souillure* (Job, XIV, 4), il faut, avec humilité et avec un cœur contrit, recourir promptement au remède de la confession, et se précautionner pour l'avenir avec plus de soin contre toutes les occasions des mauvaises pensées. L'homme doit s'efforcer de prévenir le mal dès le principe, et empêcher que le serpent subtil de la lubricité ne trouve une légère ouverture pour y faire glisser et sa tête et son corps tout entier, et s'y cramponner avec violence. Le cœur de l'homme ne sait demeurer en repos; toujours il est occupé ou du bien ou du mal. L'expérience nous le montre chaque jour. Or, plus on aime le bien et on recherche la vertu, et plus on hait le mal et on déteste le vice; parce que les contraires ne peuvent rester ensemble en la même demeure. Nul homme cependant, quelque bien qu'il possède ou qu'il désire, ne trouvera le repos du cœur, s'il ne recherche Dieu comme le véritable et souverain bien, jusqu'à ce qu'il parvienne à sa jouissance; et s'il n'use en même temps de modération dans les choses temporelles, pour mériter le royaume éternel du Seigneur.

4. Cherchez donc maintenant, mes frères, cherchez Jésus-Christ dans l'humilité, pour le voir un jour dans sa majesté. Cherchez maintenant sa grâce par des prières fréquentes accompagnées de larmes sincères, pour vous rendre dignes, après vous être purifiés de toute souillure, de voir sa face dans les cieux. Cherchez maintenant Jésus-Christ dans la loi et les prophètes, et sous le voile des figures, pour connaître un jour, avec la plus grande perfection, et sans le secours des livres ou des maîtres, tous les secrets des Ecritures. Oui, dit à ce sujet l'apôtre saint Paul, *Nous le voyons maintenant dans un miroir, d'une manière énigmatique, mais alors nous le verrons face à face.* (I Cor., XIII, 12.) Mais qui sera capable, qui sera digne de posséder le souverain bien avec les élus de Dieu? Ce sera l'homme sincèrement humble, parfait dans l'obéissance, orné de patience et de douceur, pénétré du regret de ses fautes, fort et courageux dans la résistance aux passions, plein de mépris pour la gloire du monde, ne se considérant soi-même que comme un néant. Ce sera l'homme rarement répandu au dehors, et gardien fidèle du recueillement intérieur, froid pour la terre, fervent pour le ciel, indulgent à supporter les autres, sévère à se châtier soi-même, facile à pardonner, difficile à se laisser émouvoir, toujours attentif à faire sur son cœur une garde vigilante, peu empressé quand il s'agit de

sortir de la maison, et joyeux quand il faut rester au logis. Heureux qui repasse en son cœur ces vérités, et sait rentrer avec promptitude en soi-même! Heureux qui ne laisse pénétrer, et encore moins demeurer, dans le secret de son cœur, rien de temporel, rien de charnel, rien qui porte le trouble, rien qui sentel'orgueil! Heureux qui a beaucoup appris à bien faire, et met sa science en pratique! Il jouit aujourd'hui d'une profonde paix, et après cette vie, il possédera avec Jésus-Christ dans la gloire éternelle, une bien plus ample félicité. Alors disparaîtront, et la vaine gloire, et les joies temporelles, au premier aspect de Jésus-Christ, la véritable gloire du ciel. Daigne nous accorder cette grâce avec tous ses saints, celui qui est par-dessus tout le Dieu béni à jamais! Ainsi soit-il.

SERMON IX.

NOMBREUX DANGERS AUXQUELS EXPOSE L'INCONTINENCE DE LA LANGUE.

Hommes glorieux, mettez un terme à ces prétentieux discours (I Reg., II, 3.)

1. Frères bien-aimés, gravez fortement ce verset en votre cœur, et abstenez-vous de parler de sujets trop relevés, de crainte que le diable ne vous suscite des tentations de vaine gloire, et que vous ne perdiez le temps qui vous avait été donné pour vous exciter à la piété et à la componction. Il serait bien plus utile à plusieurs de songer aux peines de l'enfer et au feu du purgatoire, que de s'occuper de l'étendue du monde et de la hauteur des cieux. Les pensées et les discours qui roulent sur les terreurs du jugement à venir et sur les supplices des réprouvés, inspirent, pour l'ordinaire, une crainte souverainement utile aux âmes tièdes et relâchées. Mais ces longues dissertations sur le ciel empyrée et sur les neuf chœurs des anges ne sont d'aucune utilité à de jeunes religieux immortifiés, dont la légèreté se laisse facilement enfler quand ils viennent à lire de pareilles subtilités, ou qu'ils en entendent parler. Ne feraient-ils pas mieux de se taire sur de pareils sujets, et d'employer le temps à considérer leurs défauts, et à les pleurer?

2. C'est alors, mes frères, que vous tiendrez une conduite véritablement sage, quand vous étudierez vos défauts, et pénétrerez votre cœur d'une vive douleur à la vue des péchés nombreux que vous avez commis. Que de mérites, hélas! vous font perdre à toute heure l'oisiveté et les conversations inutiles, mérites que vous auriez acquis par le travail, le silence et la prière! Prenez donc la ferme résolution de vous corriger, d'avancer dans la ferveur, et de persévérer constamment dans la religion. Levez souvent les yeux au ciel pour offrir au Seigneur avec gémissement, une humble prière, et lui demander, dans le secret de votre cœur, le pardon de vos péchés. Car voilà les amis privilégiés de Dieu, ceux qui lèvent souvent leur cœur vers les régions célestes pour y

porter leurs supplications. Si vous lui demandez pardon, si vous recherchez sa grâce et la conservez avec soin, il vous remettra avec une grande indulgence vos péchés passés. Loin de vous la folie de nourrir des pensées ambitieuses et élevées sur vous-mêmes! Hélas! vous seriez déjà tombés avant de vous en être aperçus.

3. Ainsi, quand vous remarquez quelque bien dans vos pensées, dans vos discours, dans vos œuvres, ne vous en attribuez absolument rien; mais ayez soin de tout rapporter sur-le-champ, avec action de grâces, à ce Dieu, l'unique source des biens que vous voyez en vous ou que vous remarquez dans les autres. Toutes les qualités du corps et de l'âme sont des grâces de Dieu. C'est Dieu qui nous a donné l'être, la vie, le sentiment, l'action, le discernement, l'intelligence. Quel profond aveuglement de ne pas considérer les grâces de Dieu et la grandeur de la reconnaissance due à notre Créateur! Les bienfaits du Seigneur sont si grands qu'on ne peut ni les nombrer ni les raconter. Ils sont donc bien coupables, et ils offensent bien grièvement le Seigneur par leur ingratitude, ceux qui, tout absorbés par les vanités, ne payent jamais à Dieu ce tribut de pieuses louanges dû à ses bienfaits! Voilà pourquoi l'apôtre saint Paul dit: *Rendez-toujours grâces au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* (Ephes., V, 20.) Et David, à la suite des bienfaits nombreux qu'il avait reçus du Seigneur, accompagnant des sons de la harpe et de la lyre les chants que lui inspire la reconnaissance, s'écrie: *Je vous chanterai, ô Dieu, mon tout-puissant secours! Vous êtes mon protecteur, ma miséricorde et mon Dieu.* (Psal. LVIII, 18.) Le Seigneur lui-même ne dit-il pas par la bouche du prophète Isaïe: *Je ne céderai ma gloire à personne?* (Isaï., XLII, 8.) Que pouvons-nous répondre, nous qui ne faisons aucun bien, ou qui en faisons si peu, et prétendons cependant à la gloire et aux louanges? Quelle honte! vouloir la réputation des vertus que nous ne pratiquons pas! Laissons là cette vanité, et suivons la trace des saints apôtres et des prophètes. Ils étaient bien réellement des saints, et néanmoins ils ne s'attribuaient rien à eux-mêmes de cette sainteté, mais ils rapportaient tout à Dieu. Quand donc nous cherchons l'honneur et la gloire de Dieu, et que nous lui rendons avec pureté et intégrité nos actions de grâces pour tous ses bienfaits, nous nous élevons jusqu'au ciel, avec les anges qui, à la Nativité du Sauveur, chantaient: *Gloire à Dieu au plus haut des cieux!* (Luc., II, 14.) Mais quand, pour quelque bien que nous aurons fait, nous cherchons extérieurement une gloire futile, ou que nous nous complaisons intérieurement en nous-mêmes, donnant à nos actions plus d'importance qu'elles ne méritent, alors la vérité n'est point en nous, et loin d'avoir la véritable humilité, nous ne sommes plus que des hommes vains et superbes, méprisés de Dieu, réprouvés par les anges et reniés par tous les saints.

4. Ainsi l'effet de cette coupable élévation est de nous faire tomber au-dessous de nous-mêmes, et de nous rapprocher peu à peu de l'enfer; parce qu'elle nous rend semblables aux démons et aux damnés, qui n'ont aucun amour pour Dieu, ne le louent jamais, et sont incapables de contempler sa gloire. Or, comme ces malheureux ne rendent point à Dieu l'amour qui lui est dû, et qu'ils ne veulent pas de bon gré s'humilier avec les saints; comme, au contraire, ils résistent avec superbe et perversité à leur Créateur, par un juste jugement de Dieu, ils portent partout avec eux la peine de l'enfer, et ils sèchent dans leur malice. Le feu les brûle sans les purifier et ils souffrent des tourments horribles sans en devenir meilleurs. Du moment qu'ils ont cherché la gloire en eux-mêmes, ils ont perdu le ciel, et sont tombés, de la gloire éternelle de Dieu, dans un opprobre sans fin. Il en sera de même, hélas! parmi les hommes, de ces misérables orgueilleux qui se glorifient eux-mêmes et méprisent les autres. Ils périront plus tôt qu'ils ne pensent, eux qui, dans leur présomption, osent bien penser et dire d'eux-mêmes: *C'est notre main puissante et non le Seigneur qui a fait tant de merveilles.* (Deut., XXXII, 27.) Soyez donc, mes frères, soyez humbles de cœur, chastes, doux, modestes, compatissants, circonspects dans les paroles, diligents dans l'action, fervents dans la prière, patients dans la tribulation. Montrez-vous obéissants sans répugnance, simples sans détours, retenus sans dissimulation, silencieux sans méfiance, soumis sans murmure.

5. Puis, lorsque pendant la prière ou pendant l'étude, Dieu, par un effet de sa grande bonté, accorde quelque sainte inspiration ou fait quelque révélation, il faut de suite, non s'en glorifier, ni se préférer aux autres, ou se croire d'une plus éminente sainteté; mais penser, et s'en bien convaincre, que ce n'est ni à ses propres vertus, ni à ses travaux, ni à ses mérites, ni à ses talents que l'on doit cette grâce, mais uniquement à l'infinie bonté de Dieu, qui fait tomber la pluie également sur les méchants et sur les bons, et verse les trésors de sa miséricorde sur toutes les créatures. Ecoutez comment, par la bouche du prophète Ezéchiel, il parle aux Juifs enorgueillis des biens qui leur avaient été donnés: *Ce n'est pas pour vous, maison d'Israël, suchez-le bien, c'est pour moi-même que j'ai agi de la sorte.* (Ezech., XXXVI, 32.) Que personne donc n'abuse à tel point des grâces de la bonté et de la miséricorde divine, qu'il veuille par orgueil s'en attribuer la moindre chose; son ingratitude lui ferait bientôt encourir la colère de Dieu; et la voix du Juge, comme un terrible coup de tonnerre, frapperait ses oreilles de cette sévère sentence: *Enlevez-lui la mine qui est entre ses mains, c'est-à-dire la grâce de la dévotion, dont la vaine gloire le rend indigne, et donnez-la à celui qui déjà est possesseur de dix autres mines.* (Luc., XIX, 24.) Celui-ci l'a

méritée par sa gratitude et son humilité. Car il mérite toujours des faveurs plus étendues, celui qui, pour de moindres faveurs, n'a jamais manqué de rendre grâces à Dieu, et de s'avouer indigne de tous ses bienfaits.

6. Souvent, dans son extrême bonté, le Seigneur accorde ses consolations, non-seulement pour le bien d'un seul, ou de deux qui se les communiquent mutuellement, mais encore pour l'éducation des autres, pour l'instruction de tous, afin de leur apprendre à aimer, à louer un Maître si tendre, si doux, si libéral de ses dons, qui accorde avec tant de bonté, tant de générosité, sa grâce aux cœurs humbles, pacifiques, et pénétrés de componction; tandis que d'un autre côté il retire bientôt ses douceurs aux orgueilleux, aux ingrats, aux fanfarons, aux curieux, aux fourbes, aux-murmurateurs. Il faut en effet que le cœur soit pur de tout

vici, pour donner accès aux douceurs du Saint-Esprit, à ces douceurs plus précieuses que toutes les richesses de la terre. Or il sera enrichi de biens éternels dans les cieux. celui qui aura évité de se complaire dans les louanges humaines.

7. Mettez donc plutôt votre consolation dans les saintes prières et les larmes, que dans les questions profondes et les longues dissertations. Etudiez le livre de la conscience; fuyez les ombres de la vaine gloire. Ayez soin, avec les vierges sages, que votre vase d'huile soit abondamment pourvu (*Matth.*, XXV, 4); cachez le trésor du cœur dans la vallée de l'humilité. Car si vous ambitionnez le faite des solides honneurs, vous courrez de toute l'ardeur de vos désirs vers cette céleste patrie, dont l'heureuse conquête nous sera, je l'espère, procurée à tous également par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

DEUXIÈME PARTIE.

SERMON X.

NOMBREUSES TRIBULATIONS DES JUSTES POUR LE ROYAUME DES CIEUX.

Elles sont nombreuses, les tribulations des justes, mais le Seigneur les en délivrera entièrement. (Psal., XXXIII, 20.)

1. Frères bien-aimés, jetez les yeux sur la vie des saints, écoutez, lisez avec intérêt la doctrine des saints, efforcez-vous d'imiter leurs exemples, et réclamez avec instance leurs glorieux suffrages, pour acquérir des forces dans l'adversité, et le pouvoir de supporter constamment, pour Jésus-Christ, tous les travaux de la nuit et du jour. Comptez sur la promesse de Jésus-Christ; une fois l'œuvre accomplie, une fois la lutte courageusement terminée, le Sauveur exécutera fidèlement ce qu'il a promis à ceux qui l'aiment. Vous n'avez point été dans l'enfer, vous n'êtes point descendus dans le puits de Lucifer, et voilà pourquoi les règles du cloître vous semblent une charge pesante. Vous n'avez point senti le feu du purgatoire, et voilà pourquoi la sévérité des réprimandes, la rigueur du silence, la dureté du lit, l'austérité du jeûne, la grossièreté des aliments, la fatigue du chant, la continuité des prières, révoltent votre délicatesse. Si vous voulez tout avoir au gré de vos fantaisies, quel sera votre mérite devant Dieu? Ce n'est pas ainsi qu'ont agi les saints. Ils ont enduré, pendant longtemps, les plus grandes souffrances. Considérez donc, au milieu de vos fatigues et de vos peines légères, les cruelles tortures des saints martyrs. Imités, par la pratique des véritables vertus, les combats de ces saints dont vous célébrez annuellement les fêtes solennelles; et quand vous éprouvez quelque tribulation, armez-vous du bouclier de la patience, de crainte que les forces ne vous manquent

dans la religion, avant la fin du combat.

2. Si les méchants prospèrent dans le monde, et si les bons y gémissent sous le faix; si les pervers jouissent de tous les honneurs, et si les saints, abandonnés de leurs amis, manquent du nécessaire, n'en soyez point scandalisés. Dieu, dans sa clémence et sa justice, a pourvu au sort de ses élus, et leur réserve pour l'avenir des biens plus désirables et qui n'auront point de terme. Il les frappe maintenant, il les châtie de diverses manières par la main des méchants, pour les rendre plus dignes de recevoir, dans le royaume des cieux, de plus nobles récompenses. *Elles sont donc nombreuses, les tribulations qu'endurent les justes (Psal. XXXIII, 20)* pour le royaume des cieux; mais *ils sont nombreux aussi, les châtimens des pécheurs (Psal., XXXI, 10)*; et ce n'est là que le prélude des douleurs qu'ils éprouveront dans la vie future. Qui pourra parfaitement comprendre, qui pourra sonder l'abîme des jugemens de Dieu sur les enfants des hommes? Car *le Seigneur est juste et amateur de la justice. (Psal., X, 8.)* Il dispose tout à l'avantage des bons et des cœurs droits, et fait tout aboutir à leur salut. Mais pour les pécheurs, pour les méchants, pour les pervers, il tourne tout à leur perte et à leur ruine.

3. Supportez donc, mes frères, comme de bons et fidèles serviteurs de Jésus-Christ, supportez, avec un cœur patient et un esprit docile, ces petites peines qui parfois vous affligent et servent d'épreuve à votre courage. Elles ne seront pas de longue durée; elles ne causeront jamais de confusion aux humbles; mais, supportées avec foi, elles deviendront pour votre âme une source abondante de joie, conformément à cette parole du Psalmiste: *Les os humiliés tressailliront d'allégresse (Psal. L, 10)*; et cette

autre : *Le Seigneur sauvera ceux qui sont humbles de cœur.* (Psal., XXXIII, 19.) Si nous étions vraiment humbles, et si nous voulions peser exactement la masse de nos péchés, il n'y aurait rien d'insupportable à nos yeux, et nous reconnaitrions hautement que, d'après ce qui nous est dû, à peine recevons-nous un sur mille. *N'a-t-il pas fallu que le Christ souffrît* (Luc., XXIV, 26), *lui qui ne commit jamais le péché?* (1 Petr., II, 22.) Et nous, misérables pécheurs, nous n'y serions pas mille fois plus obligés? nous qui chaque jour, et en tant de manières, offensons tant de personnes; et Dieu, et les anges, et les saints, et les hommes? Mais Dieu permet qu'il tombe sur ses élus un grand nombre de tribulations, non pour les éprouver, mais bien pour les purifier de leurs péchés, augmenter leurs mérites, accroître leur sécurité, et fortifier leur faiblesse par la vertu de patience. Ainsi, que chaënn se résolve à la patience, s'il veut posséder la tranquillité du cœur, et s'il désire recevoir dans le ciel la couronne de gloire qui doit récompenser les fatigues du combat. Cette vie temporelle est pleine de ronces et d'épines. Ici, mille rigueurs servent d'exercices et d'épreuves aux élus, et tendent à leur faire plus ardemment désirer les biens éternels.

4. Dieu n'épargne personne; il donne à chacun son fardeau à porter, pour lui fournir une abondante occasion de mérites. Les tentations arrivent de tous côtés; à droite, ce sont des flatteries séductrices; à gauche, ce sont des censures amères; en face, c'est la rencontre d'un visage austère qui nous heurte de front; par derrière, c'est la morsure de la détraction qui nous déchire; en haut, c'est un pouvoir impérieux qui nous contraint au travail; en bas, ce sont des railleries piquantes qui viennent irriter notre susceptibilité, comme firent les petits enfants au saint prophète Elisée. (IV Reg., II, 23, 24.) Ces six vents opposés agitent sans cesse la condition de la vie présente, et font la guerre à tous les chrétiens, soit dans la religion, soit dans le siècle. Au sein des richesses comme au sein de la pauvreté, en état de santé comme en état de maladie, nul n'est exempt de peine, et chacun a bien assez de son fardeau. Bien sage est celui qui présente et courbe son épaule pour le recevoir, il le rend par là plus facile à porter. Mais celui qui aime l'oisiveté, qui s'amuse à des frivolités, et se plaît à errer çà et là dans les boutiques de la ville, dans les bois de la campagne, tombera entre les mains des voleurs, et sous la dent des chiens furieux; c'est-à-dire qu'il sera exposé à diverses tentations charnelles qui éteindront en lui la grâce de la dévotion et feront à sa conscience de nombreuses et profondes blessures.

5. Un religieux profès, dans le cloître, est comme un noble guerrier dans un camp, assiégé de toutes parts. Il ne peut fuir, il ne peut s'endormir dans l'inaction. Il lui faut veiller et se tenir toujours sous les armes, pour se garantir des embûches et des traits

de l'ennemi. Le soldat de Jésus-Christ, s'il ne porte sur les reins la ceinture de la chasteté, s'il ne se couvre de toutes parts du bouclier de la patience, sera bientôt découragé, renversé, blessé. Tenez-vous donc dans la crainte de Dieu et préparez-vous au combat contre les passions, contre les vexations des hommes, contre la méchanceté des mauvaises langues. Car vous aurez toujours quelque ennemi; tantôt celui-ci, tantôt celui-là, selon que Dieu le permettra pour vous humilier, pour empêcher que la prospérité ne vous inspire de l'orgueil, et que la vaine gloire ne vous fasse perdre tous vos mérites. Si vous supportez humblement et patiemment vés ennemis, vous vous rendrez agréables à Dieu et conformes aux saints martyrs dans leurs souffrances, et vous acquerrez une gloire immense et sublime dans le royaume céleste. Il faut absolument que l'humilité précède la gloire, et que la patience forge à coups redoublés la couronne du vainqueur. Car sans patience, sans combat, sans fatigues, on attendra vainement les récompenses célestes. *Revêlez-vous donc, frères bien-aimés, revêlez-vous*, comme dit saint Paul, *de la cuirasse de la foi.* (1 Thess., V, 8.) Comptez avec assurance sur le secours de Dieu. Que votre souveraine consolation soit de vous rappeler, au milieu des angoisses, les promesses divines; et mettez tout votre espoir en Dieu, et non dans les hommes. Car souvent, avec leurs opinions et leurs ruses, les hommes trompent leurs semblables et se trompent eux-mêmes. Leurs projets sont vains, leurs discours insensés. Ont-ils jamais la moindre prévoyance des jugements à venir? Sont-ils pénétrés, comme ils le devraient, de la crainte de Dieu? Gardez-vous surtout des hommes violents et astucieux. Fuyez les bandes joyeuses et vagabondes. N'allez pas à l'école de ces hommes légers qui ne savent que rire et plaisanter, et dont les promenades délicieuses aboutissent au réduct du crime. Mais recherchez la conversation des gens humbles et sans malice, des partisans de la douceur et de la dévotion; vous y trouverez la consolation du cœur, et vous y ferez des progrès toujours croissants dans la vertu.

6. La patience et le courage vous sont d'une grande nécessité, à vous qui vivez dans la religion et sous l'empire de l'obéissance. Appliquez-vous donc à obéir de bonne volonté et de tout votre cœur, à vous soumettre aux bons conseils des anciens, quand bien même les ordres vous sembleraient parfois difficiles et de peu d'importance. Les combats, il est vrai, vous pressent de toutes parts, votre faiblesse en est ébranlée; mais aussi, quelles précieuses récompenses brillent dans la main de Dieu! et comme votre constance à endurer tant de tribulations en sera amplement dédommée! Excitez-vous donc à tout endurer et ne rejetez aucune charge, si vous voulez obtenir les joies éternelles.

7. D'abord, de la part des supérieurs, vous avez à endurer de fréquentes réprimandes

pour vos manquements. Car il vaut mieux faire son purgatoire dans la vie présente que dans la vie future. Obéir à leurs ordres pour l'amour de Dieu, est aussi le parti le plus sûr, si vous voulez heureusement parvenir à la couronne des élus. Soumettez-vous donc de plein gré à leur autorité. Parmi tant d'ennemis et de périls, ils sauront vous conduire par la voie la plus sûre, et par le chemin le plus court, au port du salut, sans bruit, sans alarme, sans inquiétude.

8. De la part des inférieurs, vous avez à endurer leurs imperfections, tant morales que physiques; c'est là l'œuvre de la piété. Vous avez aussi parfois à endurer des railleries, et c'est là le cachet de la douleur.

9. A droite, vous avez besoin d'une sage attention, pour empêcher les flatteries et les vains éloges de vous séduire; pour éloigner les pensées de complaisance sur votre sainteté, votre justice, et ne pas laisser enfler votre cœur par tous ces discours. Les vaines louanges portent souvent un grand préjudice. Les douces paroles trompent les esprits légers, comme l'oiseleur, avec les doux sons de sa flûte, parvient à tromper et à prendre les oiseaux. Ne cherchez donc point les applaudissements ou les honneurs des hommes; fuyez-les plutôt, de crainte que vous ne perdiez auprès de Dieu une récompense magnifique pour de pitoyables mensonges. Beaucoup viennent vous donner des louanges en face, et derrière vous ils font le récit de vos défauts. Quand on étudie bien sa conscience, on n'attache aucune importance aux louanges humaines, et l'on n'est point tenté de les ambitionner.

10. A gauche pareillement, une grande circonspection vous est nécessaire pour ne pas vous laisser troubler des censures que l'on fera de vos actions en les raillant, en les divulguant, en dénaturant, par une fausse interprétation, le bien qui est en vous. Point d'impatience en votre cœur, point de réponse offensante en votre bouche! Peut-être n'a-t-on d'autre intention que de vous sonder par les injures, et d'éprouver votre humilité et votre patience dans les contradictions.

11. En face de vous, il faut considérer à qui vous parlez, avec qui vous vous trouvez, avec qui vous marchez : quels sont vos voisins, vos confrères; leurs mœurs, leurs discours, leurs actions; de peur que, séduits par de mauvais exemples, vous ne soyez souillés par des dérèglements et des libertés souverainement funestes aux jeunes gens. Car souvent les jeux folâtres sont suivis des remords d'une conscience coupable, comme dit ce proverbe de Salomon : *La joie par son extrémité touche aux larmes, et les ris sont entremêlés de douleurs.* (Prov., XIV, 13.) Gardez-vous de croire indistinctement à toute parole, et de mettre trop d'empressement à répandre ce que vous aurez appris. Tout n'est pas édification; et il n'est pas non plus expédient de connaître les secrets d'au-

trui. Souvent on nous débite des mensonges pour des vérités, et les impostures éteignent, en ceux qui les écoutent, les célestes désirs. Abstenez-vous donc de ces jeux, de ces badinages qui étouffent les bonnes dispositions du cœur, répandent des ténèbres dans l'intelligence, causent des distractions à la mémoire, et qui, par des soupçons frivoles, jettent dans l'inquiétude les âmes où régnait la paix.

12. Par derrière, enfin, il faut avoir aussi l'œil ouvert, et prévoir sérieusement les dangers futurs, savoir : les contradictions qui peuvent survenir de la part de ceux mêmes que vous considérez maintenant comme des amis. Préparez donc vos épaules à supporter toute espèce de charges : événements malheureux, expiation des fautes passées, sacrifice des joies présentes, pénitences propres à diminuer les tourments futurs du purgatoire. Les reproches, les médisances, les accusations, les railleries, endurés avec patience, sont des remèdes souverains pour le salut de l'âme; ce sont aussi de justes peines infligées au pécheur par le Dieu de toute justice. Ainsi les dures paroles de réprimandes ne vous feront aucun tort, si vous êtes dociles et innocents; car les paroles sévères sont utiles pour corriger toute espèce de dérèglement.

13. Vous venez d'entendre, en ce discours, à combien d'attaques périlleuses vous êtes exposés, et quels mérites peut vous faire acquérir un généreux courage en ces combats. Ne vous laissez donc point abattre, ne vous laissez point décourager par le nombre des ennemis; mais, pleins d'une religieuse sollicitude, travaillez sans cesse à faire dans l'exercice de la ferveur de nouveaux progrès; en sorte que, par une patience inébranlable dans la pratique de la vertu, et au milieu des plus grandes fatigues, vous parveniez à cet immortel repos, qui est à l'abri de tous les malheurs, à cette couronne de la vie éternelle si longtemps désirée, et dont Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'intercession de ses saints martyrs, nous accordera la grâce. Ainsi soit-il.

SERMON XI.

L'ÉTAT RELIGIEUX EST UNE GUERRE ET UN MARTYRE DE TOUS LES JOURS.

Oui, chaque jour, à cause de vous, on nous poursuit à mort; on nous traite comme des brebis vouées à la boucherie. (Psal., XLIII, 22.)

1. Remarquez bien, frères bien-aimés, les paroles qui viennent de frapper vos oreilles. Quoique prononcées par le Prophète psalmiste longtemps avant votre naissance, elles n'en ont pas moins pour but de vous donner aujourd'hui la plus salutaire des instructions. Béni soit Dieu qui vous a appelés hors de ce siècle pervers, de ce siècle où la plupart, en suivant les désirs de la chair et en poursuivant les honneurs passagers, rencontrent tant de dangers pour le corps et pour l'âme. Considérez donc la vocation que vous avez reçue, pour entrer en

cette congrégation religieuse, que Dieu vous a préparée et où vous pouvez en peu de temps, moyennant de modiques travaux, gagner la vie éternelle. Voilà que vous êtes entrés dans la religion; vous avez de votre plein gré renoncé à vos biens; vous êtes, jusqu'à un certain point, morts au monde, et même vous devez vous considérer comme des morts dans leur tombeau. Votre habit le montre au dehors, et la voix publique proclame que vous n'êtes point du monde, mais que vous êtes tous les enfants de Dieu, les enfants du Très-Haut. Quelle est, en effet, l'opinion des séculiers touchant les religieux? Celui, disent-ils, qui s'engage au service de Dieu, se moque du monde entier, et fait preuve d'une grande sagesse. Il gagne le ciel et n'éprouve aucune crainte de l'enfer. *Mortifiez donc vos membres sur la terre* (Coloss., III, 5), de crainte que le démon dans sa fureur ne vous atteigne de nouveau, et que, par la mollesse de la chair, il ne vous fasse tomber avec lui dans les supplices éternels. C'est, il faut l'avouer, un grand travail que de combattre tous les jours contre les passions et les vices; mais quelles magnifiques récompenses sont promises aux vainqueurs! Méditez attentivement les paroles qui se chantent si souvent dans notre Eglise, en l'honneur des saints martyrs, pour célébrer leurs louanges, rappeler leur mémoire et obtenir leurs suffrages. La douceur de ces paroles ne devrait-elle pas nous toucher jusqu'au fond du cœur, et exciter notre ténacité à supporter du moins quelques contradictions pour Jésus-Christ? Tel est, en effet, le suffrage qui revient le plus souvent à Vêpres : *Les saints de Dieu ont soutenu de grands combats; ils ont passé à travers le feu et l'eau, et sont arrivés au salut.*

2. O Frères bien-aimés, qui vivez dans la religion sous le régime de l'obéissance, si vous accomplissez vos vœux avec fidélité, vous êtes des martyrs, ou du moins vous le pouvez devenir chaque jour par les souffrances. Autant de fois vous dévouez, pour Jésus-Christ, vos membres aux travaux quotidiens, autant de fois des couronnes nouvelles et des perles précieuses vous sont acquises pour prix du combat. Et si, dépouillés de toute propre volonté, vous résistez fortement à votre sensualité; vous recevrez de Dieu une grande consolation intérieure. Un religieux vivant sous l'obéissance, résolu à rompre sa volonté, appliqué à suivre humblement le bon plaisir de son supérieur, devient un vrai martyr spirituel, quoique le glaive matériel ne fasse pas tomber sa tête. Et quiconque se livre tous les jours, c'est-à-dire pour tout le temps de sa vie, à une parfaite mortification, pratiquant l'obéissance avec simplicité de cœur, celui-là imite l'exemple d'Abraham, qui ne fit aucune difficulté de lier, d'immoler, d'offrir en holocauste Isaac, son fils unique. Nous lisons aussi des saints martyrs qu'ils sont arrivés, à travers différentes sortes de tourments, au royaume des cieux. Ils n'a-

vaient pas même à leur choix le genre de mort ou de supplice, mais pleins d'une entière résignation aux dispositions de la divine Providence, ils s'offraient corps et âme, à leur Créateur, prêts à endurer avec constance toute espèce de tourments. Ainsi, quand un d'entre vous entend sortir de la bouche du supérieur un commandement contraire à sa volonté, et se montre néanmoins prêt à obéir; du moment qu'il s'efforce de se faire violence à lui-même, et qu'il réprime, qu'il étouffe les murmures qui voudraient s'échapper, il immole à Dieu, sur l'autel de son cœur, une agréable victime. Vainqueur de lui-même, il triomphe glorieusement de l'ennemi avec les martyrs. Combien de ces martyrs furent traînés avec violence aux prisons, et là, cruellement chargés de fers. Ils restaient abandonnés, sans boire ni manger, privés de la lumière et de tout humain secours, couchés dans l'ordure, et environnés des horreurs de la mort. Et cependant, inébranlables dans la foi de Jésus-Christ, au milieu de leurs douleurs, ils rendaient courageusement grâces au Seigneur de ce qu'ils avaient été dignes de souffrir, pour son nom, des affronts et des tortures. A la vue de ces exemples, pourriez-vous vous laisser abattre par les contrariétés, ou trouver excessive la sainte pauvreté? Quoi! les rigueurs de la discipline vous feraient abandonner la victoire, vous feraient prendre la fuite avant la fin du combat! Pour mériter la couronne, il faut combattre, il faut persévérer noblement. Eh! que sont les fatigues de notre pénitence, en comparaison des peines et des dures privations des saints martyrs? Que sont-elles auprès des supplices de l'enfer?

3. Dans les *Actes des martyrs*, vous avez souvent entendu raconter comme ils ont été torturés dans les différents membres de leur corps, et, après les plus cruelles douleurs, privés de ces membres mêmes; puis comme on les exposait aux bêtes féroces pour être dévorés, ou comme on les jetait sur des bûchers ardents. Jusqu'à ce jour, mes frères, vous n'avez pas encore enduré de si grandes peines, vous n'avez pas encore subi des tentations si vives, des épreuves si cruelles. Vous n'avez pas été maltraités ni frappés avec tant de violence; vous n'avez pas été ainsi couverts de dérisions et d'opprobres; vous n'avez pas été chassés de votre maison, dans une honteuse nudité, et traînés ignominieusement sur les places publiques. Non, vous n'avez pas encore résisté aux tentations jusqu'à l'effusion du sang. (*Hebr., XII, 4.*) Vous n'avez pas donné votre pied ou votre main à couper pour la foi et la chasteté. Mais si les légères souffrances qui peuvent se rencontrer dans la religion pour le service de Jésus-Christ vous font si souvent défaillir, comment pourriez-vous endurer les tourments bien plus douloureux de la persécution? Que d'occasions cependant où vous pouvez éprouver vos forces, sans répandre votre sang et sans voir vos membres mutilés dans le combat? Les saints

martyrs ont exposé leurs membres aux peines les plus cruelles ; et vous, ce que vous avez à faire, c'est de châtier votre corps par les jeûnes, les veilles, le silence, le travail, pour l'empêcher de se révolter. Quand on en est venu à prendre les amertumes pour des douceurs, à embrasser les mépris comme une gloire, à supporter les tristesses comme un bonheur, c'est alors qu'on boit réellement le calice du Seigneur avec les martyrs, que l'on n'a plus à craindre les flammes des supplices futurs, et que l'on peut se flatter, avec la joie la plus vive, d'être un jour associé aux chœurs des saints. Choisissez entre ces deux partis : ou brûler éternellement avec les démons, pour des voluptés d'un instant ; ou bien aller, pour de courtes abstinences, jouir, avec les saints anges, de la gloire éternelle. C'est en méditant les douleurs éternelles, que les martyrs sont parvenus à endurer comme légères, de passagères douleurs ; et qu'ils ont choisi le passage de la porte étroite, pour entrer dans le vaste séjour des cioux. Or, chacun dans son ordre, dans sa condition, peut obtenir, par une vie dévote et religieuse, la palme du martyr. Il y parviendra, s'il combat généreusement ses vices ; s'il prie pour ses ennemis et pour ses destructeurs ; s'il montre assez de constance pour conserver intacte la fleur de la chasteté ; si, à l'exemple de Jésus-Christ, il pratique l'obéissance jusqu'à la mort ; si, au sujet des biens de la terre et des nécessités de la vie présente, il désire toujours avoir moins que plus ; et enfin, s'il recherche en tout le bon plaisir de Dieu, et fait le sacrifice de sa propre volonté.

4. En effet, la sainte pauvreté, la pauvreté volontaire, est considérée comme un martyre. Aux pauvres comme aux martyrs est promis, est accordé, par le Seigneur, le royaume des cioux. (*Matth.*, V, 3.) Pareillement, quand on impose silence à une langue babillarde et inconsidérée ; quand on lui défend de parler aux frères et aux étrangers, c'est comme si on la liait avec une corde pour contenir son excessive loquacité ; et par le silence où on la réduit, on l'empêche de nuire aux autres. Combien n'est-il pas plus avantageux à ces interminables parleurs, de garder, pour la paix de leur conscience, un silence modeste, que d'aller raconter les histoires du siècle, recueillies de côté et d'autre ? Et quand, à un sujet qui aime à courir, on défend de sortir du cloître, quand on lui commande même de se tenir tranquille en sa cellule, c'est comme si, par une pieuse violence, on mettait ses pieds dans les ceps. Et par ce moyen, un cœur inconstant est forcé de rentrer dans la voie du salut, conformément à cette parole du Seigneur : *Sortez de suite sur les places et dans les carrefours, ... et forcez les gens d'entrer.* (*Luc.*, XIV, 21 et 23.) Oh ! combien, en courant hors de la maison, ont trouvé leur perte ! Combien, en se laissant aller à leur curiosité, n'en ont rien rapporté d'utile à leur sanctification ! Combien,

au contraire, sous la verge de leur directeur, réduits à faire de nécessité vertu, sont revenus à la pratique d'une vie régulière et irréprochable !

5. Quand le curieux ferme les yeux pour ne point voir les vanités du siècle, il recevra sa récompense avec les saints, à qui les tyrans ont fait arracher les yeux. Quand on force le paresseux à se mettre au travail, c'est comme si on le traînait par les pieds et les mains au lieu du martyr, et s'il obéit exactement à tous les ordres qui lui sont donnés, il recevra sa récompense avec les martyrs dont les mains ont été chargées de chaînes, et les pieds suspendus au chevallet. Un Frère vertueux et obéissant doit donc penser que son propre corps n'est pas en sa puissance, mais en celle du supérieur auquel il s'est, pour l'amour de Dieu, librement soumis, avec promesse de suivre, dans ses démarches et ses actions, ce qu'il lui commandera pour le salut de son âme. Il obtiendra, par ce moyen, avec les martyrs, la palme de la patience, et la couronne de la vie éternelle ; par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il

SERMON XII.

SAGESSE DES CONFESSEURS. — CONTINENCE DES RELIGIEUX.

La bouche du juste parlera le langage de la sagesse, et ses lèvres s'exprimeront selon la justice. (Psal., XXXVI, 30.)

1. C'est là, mes frères bien-aimés, le passage qui se chante ou se récite en l'honneur des confesseurs et des docteurs, dont nous devons vénérer la mémoire avec une pieuse dévotion, dont nous devons implorer avec ferveur les suffrages, afin que, par une généreuse imitation de leurs vertus, nous méritions, au terme de notre carrière mortelle, d'être admis en leur société. Si donc nous ne pouvons avec les saints martyrs, endurer tant de tourments et de si cruelles douleurs ; appliquons-nous, selon nos forces, à vivre en notre sainte religion selon les règles de l'humilité, de la patience, et de la continence, en la compagnie des confesseurs et des solitaires ; car c'est ainsi qu'ils ont su plaire à Dieu, en macérant leur chair par de longues veilles, par des jeûnes multipliés.

2. Le Prophète, effectivement, dans le verset du psaume que nous venons de citer, expose quelle est la vie du juste qui veut plaire à Dieu, et combien sera heureux le trépas de celui qui aura persévéré constamment en ses saintes résolutions. Or, on connaît ordinairement la vie d'un homme juste, d'un bon religieux, à certains signes qui la rendent souverainement recommandable. Ainsi, sa bouche est en garde contre le mal, sa langue est instruite dans le bien, son cœur est en paix, inaccessible au trouble, dévot dans l'oraison, ravi dans la contemplation. Ses bonnes œuvres sont relevées par une intention droite et dirigée vers Dieu ; et tout soupçon désavantageux au

prochain est banni de sa pensée. Veut-on posséder ces avantages? il faut graver en son cœur la loi de Dieu, méditer fréquemment la parole sainte; il faut aimer la lecture, les instructions, et ne jamais parler des nouvelles du monde; il faut redoubler d'attention pour tout ce qui regarde le salut de l'âme, et bannir toute autre sollicitude; il faut n'accorder jamais aucun moment à l'oisiveté, mais chaque jour, soit dans la prière, soit dans l'étude, soit dans le travail, faire croître le mérite des bonnes œuvres, comme le talent du serviteur fidèle; il faut apprendre avant d'enseigner, et, si l'on veut devenir sage, aimer plutôt à se taire qu'à parler; il faut enfin parler peu, mais utilement, et toujours avec une sage modestie, éviter la rencontre des grands, régler toutes ses actions, tous ses discours dans le sentiment de la crainte de Dieu, et comme un homme qui s'attend à être jugé pour le plus léger mauvement. N'est-il pas plus sûr et plus avantageux de se taire, quand on ne sait parler à propos?

3. Un ignorant désire-t-il posséder la sagesse divine? qu'il méprise les délices de la chair, qu'il garde sévèrement ses sens extérieurs, pour les empêcher de goûter les vanités du monde; qu'il tourne son attention vers l'intérieur, recherche ses défauts, examine chaque jour sa conscience, pleure ses péchés, et ne se pardonne rien. Qu'il soupire vers le ciel, craigne le jugement à venir, et considère la vie présente comme une prison. Qu'il se livre à une vive douleur d'être éloigné de Jésus-Christ, et qu'il sente une tristesse profonde de ne pas être encore admis parmi les cœurs des saints. Que pour se conserver toujours un cœur libre, il ne désire rien posséder en ce monde; que toutes les joies temporelles soient à ses yeux un sujet de larmes, et que le désir des biens éternels lui fasse considérer l'abondance des richesses comme une vraie pauvreté. Celui qui aime à courir et à causer ne connaît point ces sentiments intérieurs. L'ambitieux qui aspire aux honneurs, ne trouvera jamais la vraie sagesse. Heureux donc le religieux dont le cœur est un sanctuaire où repose la loi de Dieu! dont la bouche prêche, non les vanités du siècle, mais la sagesse des saints! dont la langue sait toujours traiter avec érudition la cause de la saine justice, et ne laisser échapper aucune de ces vaines paroles que le vent emporte! dont les saintes œuvres tendent toujours au bon plaisir de Dieu! dont les démarches, au dedans comme au dehors, sont dirigées vers le bien, selon la parole divine! Telle doit donc être l'étude d'un homme sage et spirituel: de séparer le vice de la vertu; de discerner le vrai du faux, le nécessaire du superflu; de bien distinguer ce qui est honnête et ce qui est scandaleux, ce qui est clair et ce qui est obscur, ce qui est convenable et ce qui est illicite, ce qui est particulier et ce qui est public, ce qui est droit et ce qui est détourné; d'établir la différence entre la justice et

la perversité, la simplicité et la ruse, l'innocence et la feinte ou la supercherie. Voilà pourquoi le Seigneur, par la bouche du prophète Jérémie, dit, à la louange de l'homme juste: *Si vous distinguez le précieux du vil, vous serez comme ma propre bouche.* (Jerem., XV, 19.) *Dieu est juste et véridique; il aime la justice et ses regards protègent l'équité.* (Psal., X, 8.) Aussi cherche-t-il et honore-t-il de son amour ceux qui marchent devant lui dans la voie de la vérité. Ceux-ci ne seront point arrêtés dans leur marche, ni par les oppositions du diable, ni par les caresses du monde, ni par leur propre concupiscence. La séduction de la louange ou du blâme n'aura sur eux aucun pouvoir. Car la droite de Dieu protège ceux qui marchent sous ses ailes dans la simplicité du cœur. Tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils font est pour eux une source abondante de mérites, et un titre à ces immortelles récompenses, dont l'heureuse possession, une fois obtenue, ne leur permettra plus de former d'autres désirs. Heureux, en effet, ceux qui, pour avoir aimé Jésus-Christ en cette vie, et avoir méprisé tous les biens terrestres, seront trouvés dignes d'être admis au royaume de Dieu, de s'asseoir à la table de Jésus-Christ et de partager ses délices!

4. Frères bien-aimés, imitez la vie humble de Jésus-Christ, comme ont fait les saints confesseurs. N'a-t-on pas vu parmi ces saints, un grand nombre de nobles et de riches qui, pendant longtemps pratiquant l'abstinence de viande, s'interdisant l'usage du froment, du vin, de l'huile, et de tout autre aliment agréable au goût, ont mené une vie très-dure et très-religieuse? *Ils crucifiaient cette chair fragile avec ses vices et ses convoitises* (Galat., V, 24), non pour être loués des hommes, mais pour donner à Dieu, par une fervente pénitence, satisfaction de leurs péchés. En combattant jusqu'à la mort contre les tentations du diable et les honneurs du monde, ils sont parvenus à terminer par une fin heureuse le cours de leur vie. Ils n'ont point, il est vrai, souffert en leurs corps le glaive des tyrans, ni le feu des bûchers, ni la dent des bêtes féroces; ni la barbarie de mille autres supplices, mais ils ont soutenu, en leur âme, une guerre cruelle, ils ont enduré un martyre quotidien; préférant à toutes les richesses du monde, une vie chaste, humble, abjecte, intérieure, dévote, charitable, servente, sobre, modeste, pauvre, cachée; et, certes, ils ont bien mérité de recevoir des couronnes immortelles.

5. Si donc vous cherchez la véritable sagesse, si vous désirez mener une vie pacifique, aussi agréable aux hommes que précieuse aux yeux de Dieu, adonnez-vous à la véritable humilité du cœur; car il est écrit: *Où règne l'humilité, là se trouve la sagesse.* (Prov., XI, 2.) Le monde la hait, cette sagesse, le démon lui fait la guerre, la chair l'a en horreur, l'insensé la tourne en dérision, le superbe la méprise, le méchant la

persécute. Mais une vie humble et chaste a plus de prix aux yeux de Dieu qu'un profond savoir ; et une conscience droite et pure est plus désirable qu'une faconde abondante et subtile. Pareillement, une obéissance naïve vaut mille fois mieux que la plus ingénieuse des excuses ; et on gagne bien plus à garder le silence, qu'à extorquer la permission de parler. Dieu protège ceux qui obéissent avec simplicité ; et ceux qui montrent tant de finesse, il permet souvent qu'ils tombent à la fin dans quelque sottise. Ce n'est point une prudence méprisable que de prendre garde à soi-même, et de s'humilier au-dessous de toute créature. Car Dieu s'est humilié pour l'homme jusqu'aux entrailles de la terre, afin de convertir les pécheurs, d'attirer les pénitents, par la voie de l'humilité, jusqu'à la hauteur des cieux, et de leur procurer la béatitude éternelle.

6. Beaucoup de philosophes, doctes et grands à leurs propres yeux, ont négligé et même ignoré la voie d'une salutaire prudence, et, s'écartant de l'humilité de Jésus-Christ, ils ont erré loin de la vérité. Il leur était difficile, par conséquent, d'arriver au mépris du siècle. Beaucoup de maîtres encore, après avoir épuisé, dans une longue étude, la science de Dieu et la connaissance des vertus, prêchent admirablement l'humilité, la chasteté, le mépris du monde, la sainteté de l'état religieux et l'obéissance ; et cependant, retenus par l'amour du siècle, ils suivent à peine de loin Jésus-Christ ; et le fardeau dont ils font un si admirable éloge, ils ne le touchent pas même, comme l'on dit, du bout du doigt. L'humilité est une si noble vertu, que souvent les superbes, les gens du siècle en font le panégyrique ; et la vertu de chasteté est d'un si grand prix, que les incontinents eux-mêmes en font un magnifique éloge, et, à leur propre honte, l'honorent des plus dignes louanges. C'est là une providence de Dieu, en faveur de ses amants fidèles, de ses humbles et chastes clients, qu'il glorifie dans cette vie présente, où ils sont étrangers et voyageurs, se réservant de leur donner, dans le séjour de la béatitude à venir, les joies d'une incomparable gloire, en récompense des affronts qu'ils ont endurés. Ainsi, quiconque vit dans la continence et garde ses sens, intérieurs et extérieurs, sous la discipline régulière, portera à juste titre le nom de confesseur du Seigneur, parce qu'il a été prudent et fidèle en l'administration des petites choses. Les cinq talents qui lui avaient été confiés, c'est-à-dire les cinq sens du corps, il les a sagement administrés par l'innocence de sa vie, et par les bons exemples qu'il a offerts au prochain. (*Matth.*, XXIV, 45 ; XXV, 14-30.) Car ces deux points dans les religieux, dans les hommes mortifiés, plaisent souverainement au Seigneur ; et pareillement, aux yeux des hommes, une vie régulière, et une doctrine sainte, brillent du plus vif éclat. Formé sur ce modèle, un serviteur de Dieu, après avoir terminé

ses travaux, entrera triomphant dans la joie de son maître ; et parce qu'il aura été trouvé fidèle en toute sorte de bonnes œuvres et de bons discours, pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain, il régnera dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON XIII.

DE LA PRUDENCE AVEC LAQUELLE ON DOIT VEILLER SUR SON COEUR, ET DE LA GRACE DE LA DEVOTION INTERIEURE.

Garde avec le plus grand soin ton cœur, parce qu'il est la source de la vie. (Prov., IV, 25.)

1. Frères bien-aimés, méditez avec attention cet avertissement du sage roi Salomon. Veillez avec sollicitude à la garde de votre cœur, de crainte que le démon ne trouve une ouverture pour y pénétrer. Il ne s'étudie qu'à vous tromper, et, par ses déceptions, à vous séparer de Dieu. Quand une fois le cœur de l'homme se détache du bien suprême, il cherche son plaisir dans les vils objets, et se laisse balloter au gré de ses désirs. Il n'a pas su résister, au temps convenable, et de là sa défaite, et l'esclavage où il est réduit. Rien de plus pénible que de tenir son cœur en garde contre la dissipation, et contre les images viciennes, occasionnées par les objets sensibles. *L'homme renferme en son cœur une impénétrable perversité. (Jerem., XVII, 9.) Il est porté au mal dès son enfance. (Gen., VIII, 21.)* Qui pourra le connaître, ce cœur, et en nombrer, chaque jour, tous les mouvements ? Dieu seul, sans contredit, Dieu qui voit tous les événements avant qu'ils arrivent, Dieu dont il est dit dans le Psaume : *Le Seigneur voit toutes les pensées des hommes ; oui ! avec toute leur vanité. (Psal., XCIII, 11.)* Le cœur ne se tient jamais en repos ; il faut toujours qu'il s'occupe de quelque objet nouveau, soit en bien, soit en mal. Le bien fortifie le cœur, le mal y jette le trouble. Désirez-vous garder votre cœur et en contenir les évagations ? appliquez-vous à faire des méditations pieuses, et recueillez sur les paroles de la sainte Ecriture, un miel succulent qui serve d'aliment à votre âme. Abstenez-vous des paroles légères, et renoncez aux recherches curieuses ; ne vous élevez point en la prospérité ; dans l'adversité, conservez la patience et n'usez enfin de votre liberté que pour confier à la Providence le sort de votre avenir.

2. Vous étudierez aussi avec soin les moyens d'acquérir l'union avec Dieu. Le Seigneur veut, pour y établir son séjour, un cœur amateur de la paix. L'homme s'appliquera donc de toutes ses forces à se dégarer des sollicitudes d'ici-bas, et pour fixer son cœur accoutumé à la dissipation, il l'élèvera vers le ciel, par de fréquents soupirs, par des aspirations enflammées. *Mes yeux, dira-t-il, sont continuellement tournés vers le Seigneur. (Psal., XXIV, 15.)* Toutes les fois que, par fragilité ou par quelque nécessité impérieuse, il se verra détourné du souverain bien, il y renortera son applica-

tion, et se relèvera de suite par le secours de l'oraison. Ses larmes et ses gémissements feront connaître le regret qu'il éprouve d'avoir un instant négligé le Créateur pour la créature, tandis qu'il devrait de tout son pouvoir, de toutes ses affections, tendre vers Dieu pour ne s'en jamais séparer. De la sainte lecture naît la bonne méditation sur les choses de Dieu. La bonne méditation à son tour devient le principe d'une dévote affection et d'une vive élévation de l'âme vers Dieu. De là provient cet esprit de ferveur, cet esprit d'oraison qui s'échappe du cœur et pénètre les cieux, qui renonce à toute créature pour s'attacher à Dieu seul, centre heureux de tous les biens qu'on peut désirer. Dieu seul, en effet, peut remplir tous les désirs du cœur, lui donner le repos et la félicité. Tout religieux amateur de la retraite, ennemi des conversations, doit soupirer, doit voler vers ce but. Mais celui qui recherche l'occasion de se répandre au dehors, et néglige la garde de son cœur, ne connaît point le goût de cette grâce d'union, ou, après l'avoir goûtée faiblement, il l'a bientôt perdue. Que de travaux, hélas ! que de peines ne faudra-t-il pas employer à recouvrer les douceurs de la dévotion, pour n'avoir pas mis assez de soin à les conserver ? Que reste-t-il donc à faire, sinon, après avoir mis de côté toutes les frivolités, de se réfugier avec empressément près de Jésus-Christ, de lier avec lui une étroite amitié et de sacrifier, de rejeter entièrement ce qui peut distraire de son amour. Tout ce qui n'est pas propre à procurer l'intégrité de la conscience, ni à donner ou à développer la ferveur de la charité de Jésus-Christ, un habitant du cloître, un bon religieux doit absolument l'éviter, le rejeter, et il faut qu'il porte son cœur à se fixer dans le ciel, et non à divaguer au milieu du siècle.

3. O religieux, ô frère, qui par l'habit et par le nom rappelez l'image de la sainteté, tenez donc close la porte de votre bouche, et ne révélez pas à tout le monde le secret de votre cœur. Ouvrez, au contraire, le sanctuaire de votre cœur à Jésus-Christ, ce tendre consolateur, ce fidèle protecteur de votre vie. Daigne le béni Jésus, l'objet de votre prédilection sur tous les êtres du ciel et de la terre, l'objet de vos désirs et de votre longue attente, venir chez vous et y fixer sa demeure ! Demandez-lui avec instance de vous favoriser souvent de ses visites et de ses lumières, d'instruire votre ignorance, de fortifier votre pusillanimité, de relever votre espérance, de dissiper votre défiance, d'affermir votre foi, de répandre en vous son amour, et d'augmenter votre ferveur. Oh ! qu'il est bien gardé et puissamment armé contre les embûches du diable, contre les mauvaises pensées, contre les imaginations impures, celui qui porte l'image du Dieu crucifié gravé dans son cœur, qui se sent pénétré de cette pensée jusqu'au fond des entrailles ! C'est un aiguillon qui le presse, en tout temps, en tout lieu,

vers l'entreprise et la pratique du bien. Alors, le cœur inondé d'une admirable douceur, rempli de consolation par la présence intime de Jésus-Christ, il pourra répéter avec vérité les paroles que chantait au Seigneur le saint roi David, avec l'expression d'une vive allégresse : *En dilatant mon cœur, vous m'avez fait courir dans la voie de vos commandements.* (Psal. CXVIII, 32.) Qu'il ne vienne donc rien se placer entre vous et Jésus, l'amateur de l'innocence et de la pureté ; point d'affection secrète, point d'attachement, pas même une atteinte légère du vice, pas même une de ces douces, mais funestes impressions de la vaine gloire. Car, une fois consacré à Dieu dans la religion, un cœur pur et sensible ne peut souffrir, hors de Jésus, ni société ni conversation. En effet, toutes les consolations, toutes les beautés temporelles des créatures ne pourront jamais donner à l'âme la plénitude du bonheur ; Jésus seul est capable de remplir tous nos vœux. Tout, hors Jésus crucifié, engendre le dégoût et ne présente à l'âme qu'un vide affreux. Obsédée par la multitude des désirs, cette âme ne trouve alors que l'amertume du fiel et de l'absinthe. Il est donc la source de tout bien, le torrent où coule le miel de toutes les consolations, ce divin Jésus, le vrai consolateur des âmes. Quelqu'un veut-il être consolé de Dieu ? qu'il prenne Jésus pour compagnon, qu'il conserve et qu'il marche avec lui jusqu'à ce qu'il arrive au ciel.

4. Appliquez-vous à vivre dans l'amour de Jésus, à mourir au monde entier, et à mettre votre gloire, non en vous, ni dans les hommes, mais dans la croix de Jésus-Christ. Pensez souvent à cette heure où vous ne pourrez plus ni proférer une seule parole, ni mouvoir un seul de vos membres. Un religieux, sur la terre, n'a plus ni biens ni amis, et néanmoins, dans le coffre de son cœur, il possède un trésor céleste ; ce trésor, c'est Jésus, et Jésus crucifié. Il possède aussi, par là même, le plus fidèle ami de son âme, le plus sage docteur de sa vie, le Roi des anges, le Créateur de toutes choses. Voulez-vous donc avoir la paix et la tranquillité du cœur, mériter la grâce de Jésus-Christ et l'amitié des saints anges ? Méprisez-vous vous-mêmes pour Jésus-Christ, et autant qu'il est possible, efforcez-vous de vous former un cœur pur, détaché du siècle, plein de ferveur pour les grâces divines, plein de désirs pour les biens du Ciel. Quand on ne cherche au dehors aucune consolation terrestre, quand on ne se livre à aucune affection désordonnée pour les créatures, on sent bientôt la paix intérieure et l'amour de Jésus-Christ. Alors, par l'assistance de Jésus-Christ et les forces qu'il communique à l'intérieur, on tolère avec la plus grande facilité toutes les peines, de quelque part qu'elles arrivent. Il retranche bien des sujets de troubles, il élude, il surmonte bien des pièges du tentateur, celui qui, pour Jésus-Christ, se dépouille entièrement de tous les désirs de la terre et les rejette au loin. Né-

tant plus appesanti par le poids de la matière, il peut librement prendre son essor vers les régions célestes, chaque fois qu'il pense à son bien-aimé qui est dans les cieux, chaque fois qu'il lit ou qu'il entend citer ses paroles. La douleur causée par l'absence de Jésus est poignante; mais l'amour produit par la grâce de sa présence est pour la langueur une onction salutaire, pour la tristesse une consolation, pour la tiédeur un feu vivifiant.

5. Il en est peut-être qui ne peuvent si promptement atteindre cette grâce de dévotion, cette sublimité de contemplation; qu'ils ne se livrent point au découragement, qu'ils ne renoncent point au travail. Qu'ils gémissent, qu'ils prient, qu'ils se tiennent dans la solitude, qu'ils gardent le silence et le recueillement. Qu'ils attendent patiemment, qu'ils espèrent avec confiance, et ils recevront une abondance de consolations dont on ne saurait se faire une idée. Car Jésus est plein de bonté pour ses fidèles serviteurs, et il n'abandonne point ceux qui espèrent en lui. Il éprouve avec instance, il corrige avec amour, il instruit avec sagesse, il appelle avec persévérance, il frappe à la porte avec force, il ouvre à son tour avec bienveillance, il accueille avec joie, il pardonne avec indulgence, il donne avec générosité, il couronne avec magnificence. Ne vous découragez donc pas sous les coups amoureux de Jésus, et ne vous laissez jamais d'entendre ses saintes paroles, en quelque lieu que ce soit et par quelque bouche qu'elles soient prononcées. Que rien ne vous décourage, ni l'inconstance du cœur, ni la maladie du corps, ni les douleurs de tête gagnées au service de Jésus. Celui qui vous a créés, qui vous a appelés à son service, ne vous fera pas défaut, lorsque vous souffrirez pour son nom. Tout le mal que vous souffrirez et tout le bien que vous ferez en cette maison pour l'honneur de Dieu, en persévérant sous la discipline régulière, sera écrit au livre de la vie éternelle, et vous serez compté comme titre à une merveilleuse récompense dans le royaume des cieux. Renoncez donc aux vanités, rentrez en votre intérieur, rappelez-vous les nombreux bienfaits de l'amant chéri de votre âme, et les bienfaits encore plus grands qu'il vous réserve pour l'avenir.

6. Portez-vous donc à servir avec reconnaissance le doux Sauveur, par la considération de son extrême tendresse; à l'aimer ardemment, par la considération de sa bonté infinie; à espérer en sa miséricorde, par la considération de cette charité dont la durée est éternelle, et dont les bienfaits promis aux vrais pénitents enrichiront ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin. Tout passe, hors aimer Dieu, et sans Jésus-Christ tout meurt; loin de Jésus, qui a été incarné pour le salut du monde, qui a souffert, qui a été crucifié, qui est ressuscité, qui a été glorifié, tout se change en amertume. Mettez donc en ce point votre sagesse, mes frères, et préférez cette étude à celle de toutes les lettres humaines; cette étude,

qui consiste à méditer nuit et jour Jésus crucifié, immolé pour nous tous sur la croix, et élevé dans les cieux, afin que notre espérance tout entière se porte en haut, vers ce divin objet qui mérite par-dessus tout notre amour et nos louanges. Et par conséquent, lorsque vous souffrirez pour lui, lorsque vous vous fatiguerez à son service, croyez avoir trouvé un riche trésor dans le champ de la sainte croix. La méditation des œuvres divines et des paroles de Jésus-Christ engendre le bonheur et la joie; elle fortifie la foi, anime l'espérance, et allume dans le cœur le feu de cette charité qu'il a promise aux fidèles. Mais, dans sa jalousie, le démon, qui a bien eu l'audace de tenter Jésus-Christ, qui a tant de fois suscité des persécutions contre l'Église, qui a maltraité un si grand nombre de saints, le démon ne cesse encore de molester les âmes dévotes, s'efforçant de leur inspirer du dégoût pour le bien, et de leur rendre odieuses les rigueurs du cloître. Combien, hélas! ce rusé instigateur n'en a-t-il pas séduites par l'appât des flatteries et de la mollesse! combien n'en a-t-il pas découragées par la crainte des pénitences et des austérités! Mais, avec le secours du Sauveur, ces traits envenimés ne nous feront aucun mal. Au contraire, par un combat courageux, par une résistance généreuse, nous les ferons servir à notre honneur, à notre gloire, et en même temps au désespoir et à la confusion éternelle du démon. Puissions-nous être constamment préservés des pièges et des artifices de notre ennemi, par Jésus-Christ, qui est assis à la droite du Père; Jésus-Christ, notre Dieu, béni par-dessus tout, dans la suite des siècles! Ainsi soit-il.

7. *NOTA à l'adresse de tout religieux.* — Un homme dévot, amateur de la solitude, a dit : « Heureux le moine pénitent pour qui le monde est un exil, le ciel une patrie et sa cellule un paradis! Heureux le religieux dévot envers Dieu, ignoré du siècle, aux yeux de qui la ville est une prison, le cloître un lieu de relâche, le travail un repos, la solitude une consolation, le deuil un sujet de joie, et le silence un séjour de paix! Heureux qui trouve dans les saintes lectures un aliment substantiel; dans l'oraison, un breuvage salutaire; dans la psalmodie, un agréable concert; qui trouve enfin dans la méditation, Jésus-Christ; dans la contemplation, Dieu lui-même! Heureux le religieux dont toutes les études, tous les exercices sont dirigés vers la vertu et le bon plaisir de Dieu! dont les paroles et les actions n'ont aucune prétention de singularité ni d'ostentation, et qui partout s'observe dans la crainte d'offenser Dieu et le prochain! Heureux qui reçoit comme un bien les réprimandes et les instructions des autres, parce qu'il craint de rester dans l'erreur et d'y trouver une fin malheureuse! Heureux qui garde soigneusement sa bouche pour lui interdire toute parole oisive ou nuisible! Ce religieux jouira d'une pro-

fonde paix, d'une conscience pure, d'une réputation sans tache, et il obtiendra une grâce de dévotion toute particulière.

8. « Par la patience et le silence, on coupe court à bien des contestations. Le religieux persévérant dans la retraite, est comme une lampe de nuit qui brûle sans danger de s'éteindre. Les vents pourront souffler, mais ils ne porteront aucun préjudice à cette âme occupée de Dieu dans l'exercice de l'oraison. Il y a vraiment un riche trésor dans la bouche du savant qui parle, mais il n'y en a pas un moins précieux dans le cœur de l'homme d'oraison qui se tait. Un personnage d'une grande expérience disait : Ce que je recueille de bien en gardant le silence, je le dissipe presque entièrement en parlant avec les hommes. » Samson, pour avoir confié son secret à une femme, pour n'avoir pas tenu cachée la parabole du miel, devint l'esclave et le jouet de ses ennemis. Rien donc de plus important pour un religieux que de garder le silence et de peser sagement ses paroles. Quand on observe bien le silence, c'est comme si l'on rapportait une bourse pleine d'argent dans la maison de son cœur.»

9. *Exemple pour le silence.* — Il y avait dans le haut pays, un moine, de l'ordre de Cîteaux, qui gardait avec le plus grand soin sa propre bouche, et se montrait rigide observateur de la discipline régulière. Dans l'ardeur de sa dévotion, il proférait à peine une parole dans une semaine entière. L'abbé, voulant lui accorder quelque relâche, lui dit un jour : « Frère, je vous donne la permission de parler de temps en temps avec les autres. — Mon révérend Père, répondit le religieux, je ne désire nullement une pareille permission. » L'abbé, à cette réponse, fut singulièrement édifié de voir un frère qui prenait tant de plaisir à garder le silence.

10. *Exemple pour la solitude.* — Un frère qui appartenait à l'ordre des Réguliers, ayant été envoyé hors de la maison, se hâta, après avoir terminé l'affaire dont il était chargé, de retourner au logis, dans le désir de s'occuper plus librement avec Dieu dans le silence. Chemin faisant, il rencontra une connaissance, un ami, qui était en voyage, et qui venait, disait-il, de visiter divers monastères, divers lieux habités par de saints personnages. Le pèlerin, interrogé sur ces asiles de la piété, raconta qu'il avait, en particulier, visité le saint monastère de la Chartreuse ; et après plusieurs récits admirables qu'il lui fit de la situation du monastère sur le penchant d'une haute montagne, près d'une gorge étroite et solitaire, et de l'austérité des frères qui l'habitaient, il ajouta : « J'ai trouvé là un frère avec lequel on me permit de lier conversation ; j'eus la curiosité de lui demander : Combien y a-t-il de temps que vous demeurez en cette solitude ? — Voici, me répondit-il, quarante années que je l'habite, et de-

puis cette époque je n'ai jamais revu la première porte par laquelle je suis entré. » A ce récit, le religieux dont nous parlons fut ravi d'admiration, et il ne manqua pas de le rapporter à ses confrères, pour les exciter, par cet exemple édifiant, à l'amour de la retraite. Oh ! que cette vertu est rare et méconnue parmi la plupart des religieux de nos jours ! Ils se croiraient condamnés à la prison, s'il leur fallait rester une année entière sans pouvoir sortir pour se promener hors de l'enclos ou hors de la porte du couvent.

SERMON XIV.

CONSTANCE ET PERSÉVÉRANCE DANS L'ÉTAT RELIGIEUX.

Soyez constants, et vous éprouverez les effets de la protection du Seigneur (II Par., XX, 17.)

1. Recevez avec reconnaissance, frères bien-aimés, cette pieuse exhortation à la persévérance dans l'état religieux ; elle sera, cette persévérance, *noblement récompensée dans le ciel.* (Hebr., X, 35.) Formez en votre cœur la ferme résolution de rester constamment en cet ordre et en ce monastère que vous avez librement choisi ; et d'y recevoir indifféremment les biens et les maux, en union avec tous les religieux que l'amour de Jésus-Christ a longtemps avant vous rassemblés en cette maison. Celui qui vous a donné la grâce de bien commencer, vous donnera celle de terminer mieux encore. Vous ne devez point à vos mérites votre vocation à ce monastère. Et néanmoins, croyez-le, vous entrez en participation de la couronne des autres. Comptez avec joie sur l'assistance de leurs prières, sur leur bienfaisante protection, et rendez-en à Dieu d'immortelles actions de grâces. Vous n'êtes pas venus ici chercher le repos et la bonne chère ; vous y êtes venus pour servir Dieu avec dévotion et fidélité. Or, vous devez mettre d'autant plus de zèle et d'empressement aux observances de l'ordre, et aux travaux communs, que vous possédez aujourd'hui, par rapport au logement, aux livres, à la nourriture, aux vêtements, un grand nombre d'avantages que n'ont point connus la plupart des anciens qui vous ont précédés (1). *Vous êtes entrés dans leurs travaux* (Joan., IV, 38), soyez donc reconnaissants des biens que vous avez reçus.

2. Ces biens temporels que Dieu vous a préparés, vous sont offerts comme les présents de l'hospitalité, pour le soutien de votre corps. Si vous en usez sobrement, avec action de grâces et reconnaissance, des biens plus magnifiques encore vous seront donnés par surcroît dans les ciels. C'est là une récompense assurée pour tous ceux qui persévéreront sous la discipline de l'ordre. Vous ne pouvez encore, il est vrai, connaître ni comprendre la nature de ces joies à venir, préparées pour les noces qui se célèbrent aux ciels. Croyez fermement, du moins, que Dieu a bien assez de

(1) Voy. sur ce sujet la *Vie de Thomas A Kempis*, tom. I, p. 22.

puissance et de fidélité pour exécuter la promesse qu'il a faite à ceux qui l'aiment, à ceux qui, non par crainte, mais dans la liberté du cœur, le servent nuit et jour, sans se permettre une seule plainte. Apportez donc un grand soin à rejeter promptement de votre cœur, comme un poison diabolique, les funestes vapeurs de la tristesse, et toute espèce de ressentiment, et appliquez-vous à vivre parmi vos frères, comme des anges de paix au milieu de leurs concitoyens. Prenez sur vos épaules le joug du Seigneur, ce joug si doux et si léger à ceux qui l'aiment ; et portez-le jusqu'au moment où vous jouirez du bonheur de l'éternelle patrie.

3. En attendant, vous avez à passer, comme les saints, par diverses épreuves, qui sont fréquentes dans la religion, et qui d'ordinaire causent d'un côté ou de l'autre de grandes afflictions aux novices. Il faut que, par ce moyen, vous soyez éprouvés comme l'or dans la fournaise, et purifiés de la rouille de tous vos péchés passés ; alors vous brillerez aux yeux de Dieu comme de tendres agneaux lavés dans une claire fontaine. Oui, après les douleurs et les larmes, viendront les consolations divines, les lumières intérieures, qui adouciront les travaux et les afflictions. Que voulez-vous de plus ? On vous donne maintenant les biens de la terre pour le soutien du corps dans cette voie laborieuse, et ensuite vous recevrez, avec les saints anges, les biens célestes, les biens éternels, dans le royaume de Dieu. Tel sera le prix du dévouement avec lequel, préférant le service de Dieu à celui du siècle, vous avez quitté parents et amis. Si vous demeurez constants dans cette entreprise, avec quelle joie et quelle confiance n'entendrez-vous pas Jésus-Christ vous dire au jour du jugement : *C'est vous qui avez persisté à m'accompagner dans mes tentations ; et moi je vous prépare le royaume comme mon Père l'a préparé pour moi ; et je veux que vous veniez boire et manger à ma table dans mon royaume.* (Luc., XXII, 28, 29, 30.) O douce, ô consolante parole ! Quel courage n'inspires-tu pas au religieux pour persévérer dans l'ordre où il est entré ; pour y persévérer, malgré toutes les tentations, les tribulations, les infirmités dont il se peut voir environné ! C'est à Dieu, sans doute, qu'il appartient de secourir l'affligé, et de le délivrer de toutes les augoisses de l'âme et du corps. Ainsi celui qui met, soit dans la prière, soit dans la patience à se supporter soi-même, sa confiance en Dieu, recevra des consolations au temps convenable, et ne cessera de rendre grâces au Ciel des secours qu'il en aura reçus. *Dieu ne fait point acception de personne.* (Act., X, 34, 35), mais en tout lieu, en toute société où il verra célébrer sous le ciel la mémoire de son nom, il assistera les cœurs tentés et affligés. (Exod., XX, 24.) Il les exaucera dans sa clémence, il leur manifestera ses jugements secrets et les étonnantes merveilles en tout genre qu'il opère en ce monde.

4. Nul ne peut dire à Dieu : Pourquoi

m'affligez-vous de la sorte, pourquoi me laissez-vous dans l'aridité, tandis que vous donnez tant de succès à cet autre, et que vous lui permettez tant de jouissances ? Quoi de plus vain, de plus insensé, que de penser, même en la moindre chose, à douter ou à se plaindre de la Providence et de la bonté divine ! C'est le vice ordinaire des faibles et des fous, de blâmer, de mal interpréter les actions des sages, parce qu'ils ne les comprennent pas. Ils s'étonnent le plus souvent, et ils se scandalisent en eux-mêmes, demandant pourquoi Dieu laisse commettre ouvertement tels et tels maux ? Le Psalmiste leur répond : *Le Seigneur est juste en toutes ses voies, il est saint en toutes ses œuvres.* (Psal. CXLIV, 17.) Et dans un autre Psaume : *Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est équitable.* (Psal. CXVIII, 137.) Retenez-le donc bien : les yeux du Seigneur sont fixés en tout lieu, sur les bons comme sur les méchants, et personne ne peut se dérober à son jugement. Là, les belles paroles, les longs discours ne peuvent faire excuser le mal ; là, il n'y a point, pour la chicane, d'appel à un tribunal supérieur. Ainsi tout religieux, persévérant dans son ordre et dans l'humilité de sa condition, qui aura combattu avec vigueur les vices et les tentations, méritera de Dieu, dès le siècle présent, une grâce plus abondante de dévotion, et aura, dans la vie future, le bonheur de posséder une gloire bien plus éclatante. Tout religieux dans son ordre, et à la place que lui a ménagée la Providence divine, peut sauver son âme et faire de rapides progrès dans la vertu, pourvu qu'il observe exactement les institutions de son ordre, aussi bien que les commandements et les conseils de son supérieur.

5. Ne vous laissez donc point aller aux séductions de l'inconstance ; point de pensée vaine ; point d'imagination insensée sur le changement de lieu. Laissons le futur et l'incertain ; nous ne sommes pas prophètes. Pourquoi nous bercer de rêves agréables et dire en nous-mêmes : O Dieu ! si j'étais en tel lieu, en tel ordre, que je voudrais y acquérir de sagesse et de dévotion ! Je ne formerais plus aucune plainte, je n'éprouverais plus aucun trouble. Hélas ! quelle misère ! quelle folie ! C'est le défaut de ferveur qui vous livre à ces pensées chimériques. Le poids des afflictions du moment vous fait imaginer un sort plus supportable ; eh ! ne pourriez-vous faire le même bien en ce lieu où vous êtes ? Qui vous empêche d'y acquiescer, sous les yeux et avec la grâce du Seigneur, l'affection de tous les frères et la paix d'une bonne conscience ? Lorsque vous négligez de faciles préceptes, comment présumez-vous de vos forces pour en observer dans l'avenir de plus difficiles ? Pour ces disciples tièdes et revêches, les choses tournent presque toujours, sachez-le bien, d'une manière différente et beaucoup plus fâcheuse qu'ils ne se l'étaient d'abord figuré, et encore sans en retirer aucun fruit de quelque valeur. Combien n'ont pas été

trompés par ces imaginations ! Combien de gens, instruits d'ailleurs, n'ont pas été mis hors la voie par cette excessive facilité à changer de place ! La tristesse a plus d'une fois été le résultat de ces émigrations inconsidérées d'un ordre dans un autre. Rarement, en effet, un grand nombre d'exemples le prouvent, on a vu revenir en meilleure disposition ceux qui avaient voulu essayer de plusieurs communautés. Partout où l'homme se trouve, il rencontrera des hommes, il rencontrera des boiteux, des infirmes, dont il faut bien tolérer les défauts. Peut-être même tomberez-vous sur des gens plus imparfaits, qui vous déplairont sous plus d'un rapport, et auxquels vous ne plairez pas vous-même davantage. On pensera défavorablement de vous ; on dira peut-être : « Si tu avais valu quelque chose, tu serais plutôt demeuré en paix à ta place et dans ton ordre. » Lorsqu'un sujet court ainsi d'un lieu à l'autre, on connaît bientôt le motif qui le conduit et la cause principale d'une telle agitation. La fause piété, la légèreté d'esprit ne peuvent rester longtemps cachées, et personne ne peut être édifié de cet esprit d'indépendance et de vagabondage. Il n'appartient qu'à un religieux solitaire et renfermé de nourrir en son cœur la véritable dévotion.

6. Ecoutez cette parabole d'un pieux vieillard : « Quand on sort du logis boiteux d'un pied ou borgne d'un œil, il est rare qu'on rapporte l'un ou l'autre membre en meilleur état. Le renard qui sort de sa tanière ne peut longtemps marcher en ligne directe. Ainsi un homme d'un esprit changeant et d'un caractère faux ne peut longtemps se contrefaire ; mais il se trahit sans le vouloir, devant les gens même qui le connaissent le moins, par des paroles ou des actions évidemment répréhensibles. Souvent, dans un accès de susceptibilité, lorsqu'on le reprend d'une faute ou qu'on le veut contraindre au silence, il laisse percer la pointe de son impatience. Un cœur superbe et passionné se contiendra quelque temps devant les autres, de peur d'être blâmé et méprisé dans le public ; mais, devenu plus libre avec le temps, il retournera sans pudeur à ses habitudes. Ainsi tout le monde verra ouvertement qu'il n'avait point une véritable humilité, mais qu'il voulait seulement se donner une réputation de justice et de vertu. La tentation du démon ne permet pas à un fugitif de rester longtemps caché, ni d'agir toujours avec calme. Il commence bientôt à le harceler par des difficultés nouvelles et imprévues, et travaille, avec plus d'acharnement que jamais, à tourmenter et à désespérer cet oiseau lâche et timide, pour avoir follement quitté son nid. La charge que l'ordre impose nuit et jour sur les épaules du religieux, montre bientôt ce qu'il peut porter et endurer pour l'amour de Dieu. Aussi, en tout lieu, toute condition, tout office, toute dignité spirituelle ou oc-

cupation temporelle, on a un besoin extrême et indispensable d'une patience à toute épreuve, d'une communication abondante des grâces divines et d'un recours constant à la prière, si l'on veut empêcher que l'âme, en sa faiblesse, ébranlée par des coups réitérés, ne se laisse, dans un mouvement, subit d'irritation, entraîner à l'impatience, ou que, par la suggestion de Satan, elle ne cherche à se venger des affronts qu'elle ne peut supporter sans indignation. »

7. Garde-toi de fuir, soldat de Jésus-Christ ; garde-toi de te livrer au découragement ; garde-toi de laisser refroidir ta première ferveur et d'hésiter à embrasser les douceurs de la divine consolation ; garde-toi de rechercher ces satisfactions extérieures du corps, qui sont si nuisibles à ton âme ! Supporte plutôt pour Dieu les tentations, supporte les persécutions des hommes, aussi bien en cette maison qu'en tout autre lieu. Ne te crois pas abandonné de Dieu, si les occasions de souffrir se multiplient. Tu n'es pas meilleur que Jésus-Christ, qui a souffert ; tu n'es pas plus saint que les martyrs, qui ont été mis à mort avec la plus grande cruauté. Les hommes agissent et parlent souvent comme des hommes : la vérité n'est pas toujours dans leurs paroles. Qu'ils donnent des louanges ou qu'ils versent le blâme, il ne faut pas y faire une grande attention. Mais sache en tout temps, en tout lieu, éviter le péché et le scandale ; et Dieu te délivrera de toute parole injuste, de toute inculpation mensongère. Dans une des Collectes qui se récitent en Carême sur le peuple(1), on lit ces mots : « Seigneur, protégez votre peuple, et, dans votre clémence, purifiez-le de tout péché ; car nulle adversité ne lui pourra nuire, si nulle iniquité ne le peut vaincre. » Ce n'est pas, en effet, la peine qui fait le coupable, c'est la faute qui provoque une juste peine. Ayez donc Dieu devant les yeux ; n'omettez pas de prier dans la tribulation, et occupez-vous à lire ou à écrire les saintes Ecritures au temps marqué ; ce sera un excellent moyen de dissiper l'ennui du cœur. Souvent Dieu accorde en une heure ce qu'il avait refusé pendant une semaine entière. Ne présumez jamais de votre vertu, de votre justice ; mais montrez une confiance sans bornes en la miséricorde et la bonté de Dieu. Marchez avec prudence et sagesse, entre la présomption et le désespoir. Ne vous livrez jamais à une joie, à une sécurité capables de vous faire perdre toute crainte et toute retenue. Celui qui veut plaire à Dieu et édifier le prochain doit régler au dedans et au dehors toutes ses paroles et ses actions, comme s'il lui fallait, à l'instant même, être présenté devant le Seigneur et ses anges.

8. Prenez donc bien garde, ô religieux, ô mon frère ; si vous êtes d'un caractère léger, dissipé, enclin aux longs discours, de vous glorifier de votre habit devant les hommes comme si vous étiez un saint ; ou de vous

(1) Ven lredi après les Cendres.

enorgueillir pour quelque œuvre particulière ou commune ; regardez-vous plutôt, si vous êtes sage, comme un sujet inutile, à peine capable sur mille talents d'en rendre un seul. Parce que vous avez endossé une chape, ce n'est pas une raison de vous faire appeler grand et saint personnage ; un âne en pourrait faire autant si on la lui mettait sur le dos. Faites plutôt attention au mauvais état de votre conscience qu'à l'estime du monde, car elles ne sont pas toujours pures et brillantes aux yeux de Dieu, ces beautés prétendues qui ravissent les regards des hommes. *L'homme voit le visage, Dieu voit le cœur* (I Reg., XVI, 7) ; et il observe jusqu'à ces légères nuances qui vous éclatent ou vous paraissent sans importance. Abaissez donc votre cœur sous le sévère examen de Dieu, et n'allez pas tirer une vaine gloire de la dignité de votre Institut, ni raconter avec ostentation les vertus des autres Frères, ou les miracles des saints de votre ordre. C'est se déprécier soi-même, et s'exposer à la confusion, que de prôner la sainteté de ses Pères, sans prendre la peine d'imiter l'humilité de leur vie ; que de porter le nom de régulier, de religieux, sans mettre aucune fermeté à suivre la règle de conduite que les saints ont laissée à leurs successeurs ; que de vivre journallement des biens d'un monastère, sans observer les règles monastiques, si ce n'est avec tiédeur, lorsque encore on ne se permet pas de les transgresser avec une extrême légèreté. Cependant la réputation des saints Pères qui nous ont précédés, qui ont institué l'ordre religieux, et en ont composé la règle, concilie encore aux lâches et aux vagabonds l'estime des séculiers et des grands, qui les regardent comme des serviteurs de Dieu. Que chacun donc se juge avec impartialité, et donne aux autres de bons exemples, de crainte que, par sa mauvaise conduite, il ne déshonore son saint Institut, et ne se couvre lui-même de confusion. *Malheur*, dit le Seigneur, *à celui par qui vient le scandale !* (Matth., XVIII, 7.) Si vous voulez connaître à fond un religieux et faire son éloge, ne faites point attention à la couleur blanche ou noire de son habit, ni à la recherche de son langage, mais observez l'humilité de sa conduite ; c'est là le miroir de l'homme intérieur. Conservez aussi une secrète vénération pour la grâce qu'il a reçue de Jésus-Christ ; aimez Dieu à cause de ses dons, et louez-le de s'être choisi un si humble serviteur dans le désert de ce monde, où l'on ne rencontre que périls et tentations. Mettez cependant de la prudence et de la modération à louer votre ami, de peur de vous tromper et de le tromper lui-même, et d'avoir ensuite à rongir de l'exagération de vos paroles.

9. Nous ne sommes tous, mes frères, qu'un en Jésus-Christ, nous n'avons qu'un seul Père dans les cieux, et nous nous disons tous enfants d'une même Mère, la sainte Eglise, nous tous qui croyons en Jésus-Christ, et qui avons été baptisés en Jésus-Christ. Qu'il n'y ait donc jamais entre nous de contestation

sur la forme extérieure de l'habit, ou sur la diversité dans le genre de vie. Mais que chacun, dans son ordre, dans le poste qu'il occupe, s'efforce de bien vivre, et de plaire dignement à Dieu seul, en accomplissant ses vœux avec action de grâces. Ce n'est point l'agrément ou la grandeur de l'habitation, ni la beauté du vêtement, ni l'élevation des places qui constituent le parfait religieux, mais c'est l'entier renoncement au siècle, la mortification quotidienne des passions ; et, par-dessus tout, une pureté de cœur, et un amour pour la vertu qui ait directement Dieu pour objet. Le nom de religion est en grand honneur parmi les séculiers ; mais si l'on n'y méprise le siècle, il a bien peu de prix aux yeux de Dieu. Que peut valoir un grand nom, sans le mérite de la vertu ? A quoi sert une condition honorable, sans la pratique de l'humilité et de la charité ?

10. Celui-là est un vrai religieux qui renonce volontairement au monde, et ne permet à son cœur aucun retour vers le siècle ; qui s'engage pour toujours avec Dieu, et s'applique à rompre pour l'amour de Dieu tous les caprices de sa volonté. Lorsqu'à un saint habit, à un nom recommandable, un frère joint extérieurement la pratique des vertus, tandis qu'intérieurement il n'a d'autre intention, et par ses pensées et par ses œuvres, que de plaire à Dieu seul, il mérite alors de justes louanges et le titre honorable d'ami de Dieu. Désirez-vous vaincre la vaine gloire ? considérez en détail tous vos défauts comme s'ils étaient connus de tout le monde, et vous sentirez s'évanouir les mouvements de l'amour-propre. Prenez garde d'affecter aucune singularité dans vos paroles et dans votre conduite. Loin de vous la présomption dans les succès, loin de vous également l'abattement dans les adversités ! Restez à votre place, préparez-vous à la patience, et vous trouverez paix et grâce devant Dieu et devant les hommes, et tous les frères vous chériront. Enfin, pour ôter à qui que ce soit la pensée de changer trop facilement d'habit ou de lieu, je vous rapporterai l'histoire d'un certain frère : elle sera propre à vous inspirer une sage prudence.

11. *Exemple.* — Dans l'ordre des Réguliers se trouvait un frère qui avait pendant longtemps mené une conduite irréprochable. On l'avait élevé à la charge de procureur, et il jouissait de la considération et de l'estime d'un grand nombre de religieux et de séculiers. Pendant un long espace de temps, il fut travaillé d'une tentation, savoir, du désir de passer à un autre ordre dans un endroit éloigné. Il accomplit enfin son dessein, mais sans prudence comme sans conseil, car la triste issue de sa démarche ne fit que trop paraître la légèreté de l'inconstant. Il s'étant ménagé secrètement une place chez certains religieux Mendians, qui menaient une vie assez régulière sous la Règle de saint Augustin. On le reçut avec bienveillance et empressement. Le temps de la probation ne fut pas de longue durée, et on lui donna bientôt l'habit, pour satisfaire l'extrême désir

qu'il en avait. Telle était l'ardeur et le vivacité de ses instances pour entrer dans l'ordre, qu'il aurait fait volontiers profession le même jour, si les Frères y eussent consenti. Mais, plus prudents que lui, ses frères, qui ne connaissaient pas encore le fond de son caractère, ne voulurent point accéder à l'empressement de ses vœux ; et, avant de lier sa liberté, lui accordèrent le temps d'épreuve consacré par l'usage. Du reste, à en juger par l'extérieur, ils fondaient de grandes espérances sur ce nouveau venu, parce qu'ils manquaient de sujets pour remonter leur ordre. Mais celui-ci, une fois revêtu de l'habit, sentit son cœur tourner autrement qu'il ne pensait. Il commença à éprouver une profonde tristesse, un violent repentir d'avoir quitté le premier endroit où il avait fait un long séjour ; d'avoir, sans sujet légitime, abandonné secrètement ses frères. Alors il se représentait l'affliction, la confusion profonde que sa retraite leur avait causées. Huit jours à peine s'étaient écoulés, et déjà, dans le trouble de son âme, il ne pouvait plus ni manger ni dormir, tant il se sentait oppressé par sa douleur et ses gémissements. Interrogé sur le sujet de sa peine, il répondit : « Je ne puis jouir de la paix, ni trouver de calme en ma conscience, si je ne retourne vers mes anciens frères. »

12. A ces paroles, les religieux furent vivement émus et affligés. Ils lui firent de sévères reproches sur son inconstance ; de ce qu'en si peu de temps il avait changé, après avoir montré une présomption dont un enfant eût été à peine capable. Mais il leur répondait avec humilité et modestie, et leur disait pour s'excuser : « Croyez-moi, mes frères, j'avais depuis longues années la tentation de passer à un autre ordre, et cette pensée s'était si fortement imprimée dans mon âme, que je croyais tout changement impossible. Mais mon expérience personnelle me montre maintenant les choses bien autrement que je n'avais pu les concevoir. » D'après une pareille explication, les Religieux craignant que le scandale encore caché ne vînt à éclater et à s'accroître, après avoir délibéré sur le meilleur parti à prendre, envoyèrent un exprès à un prieur de réguliers qui demeurait dans le voisinage, et le firent prier de venir le trouver sans délai, pour une affaire urgente et indispensable. A peine ce prieur est-il arrivé, qu'on lui raconte le fait en détail, et on lui demande avec instance son avis sur ce qu'il y a de mieux à faire. La décision ne se fit pas longtemps attendre, et l'on pourvut des deux côtés au maintien de la paix. En conséquence, le frère dont il est question, pénétré du plus vif regret, fut dépouillé du costume qu'il venait de prendre inconsidérément. Le prieur lui redonna l'habit des chanoines réguliers dans l'ordre où il avait été formé ; et ainsi le trouble cessa par le retranchement de la cause qui l'avait produit. On donna ensuite un compagnon à ce frère pour le ramener à son ancien monastère. Il y demanda humblement pardon de ses fautes,

et reçut de ses confrères un accueil plein de miséricorde. Bientôt on lui imposa une salutaire pénitence, et il fut entièrement guéri de sa coupable présomption. Dès lors, devenu plus sage, il apprit qu'il ne faut jamais agir avec légèreté, ni courir inconsidérément de maison en maison.

SERMON XV.

PRUDENCE AVEC LAQUELLE LES JEUNES GENS DOIVENT SE TENIR EN GARDE CONTRE UNE MULTITUDE DE TENTATIONS.

Voquez... quelle prudence vous devez mettre en vos démarches... car les jours sont mauvais. (Ephes., V, 15, 16.)

1. Frères bien-aimés, ces paroles du grand docteur de l'Eglise, de l'apôtre saint Paul, nous avertissent d'agir avec prudence et de combattre avec force contre les vices, en cette maison du Seigneur. C'est ici la demeure des pèlerins du monde ; c'est ici qu'est érigé le saint étendard de la croix, comme le signal de la guerre spirituelle où nous sommes appelés, pour conquérir des couronnes d'or dans le royaume des cieux. Ainsi, ne laissons point s'éteindre le désir d'avancer dans la perfection. *Le Seigneur des vertus est avec nous. (Psal. XLV, 12.)* Il sait, dans sa puissance, exterminer les vices et mettre en fuite les ennemis. Que le choc des tentations diverses, que l'impétuosité des vents contraires, que les fatigues des travaux quotidiens ne nous causent ni trouble ni crainte. *C'est par mille tribulations qu'il nous faut tous entrer dans le royaume des cieux* ainsi l'annonce le saint Evangile de Jésus-Christ (*Matth., XXIV, 9 seqq. ; Marc., XIII, 9 seqq. ; Act., XIV, 21*), ainsi l'enseignent les *Actes des apôtres*. L'apôtre saint Paul lui-même, ce vase d'élection, si souvent admis, dans son ravissement, aux secrets du Ciel, se trouva en butte aux tentations, se vit exposé aux persécutions des hommes ; et, au milieu des fatigues de ses nombreux travaux, il fut souvent contraint d'entendre et d'endurer les calomnies et les murmures injustes des hommes contre lui. (*II Cor., XI, 1-15.*) Et néanmoins ces affligeantes adversités ne diminuèrent, ne refroidirent en rien sa charité ni son zèle pour le service de Jésus-Christ. C'était même là qu'il puisait une nouvelle vigueur pour affronter tous les maux et pour encourager le cœur des autres comme le sien propre, à combattre pour la conquête de cette couronne de gloire promise par Jésus-Christ à ses serviteurs, en récompense des nombreuses contradictions qu'ils endurent pour lui. Or, saint Paul comptait avec d'autant plus de joie et de sécurité sur l'acquisition des récompenses futures du Ciel, qu'il éprouvait de plus durs traitements de la part de gens, connus ou inconnus, qui le considéraient comme un homme méprisable aux yeux du monde. (*Rom., VIII.*) Non, mes frères, ne craignez pas trop de souffrir et d'être méprisés pour Jésus-Christ. Toutes ces peines ne sont rien, et elles toucheront bientôt à leur terme. Que dis-je ? en comparaison des liens et des

maux de l'autre vie, elles paraissent à peine comme un point ou un moment. Sachez-le donc bien, ce genre de vie, cette discipline régulière que vous avez embrassée par l'inspiration de Dieu, est avantageuse et souverainement salutaire à votre âme; mais elle n'est pas à l'abri des embûches de l'ennemi. Les persécutions des hommes et les outrages des méchants pourront plus d'une fois en troubler la paix, et tantôt celui-ci, tantôt celui-là déplaira à vos yeux par quelque parole ou par quelque action.

2. Que faire donc? Souffrir patiemment, sans rien dire. *Le Seigneur combattra pour vous (Exod., XIV, 14), et la vérité vous délivrera (Joan., VIII, 32)*. Ne laissez point perdre votre mérite, mais souffrez un instant en silence, vous jugeant dignes de toute espèce de confusion. Vous n'êtes pas encore dans le ciel avec les saints anges, vous êtes dans le monde avec des hommes bons et mauvais, et ces derniers ne manqueront jamais dans cette région de l'ombre de la mort. Vous avez donc bien sujet de gémir le plus souvent, au lieu de rire avec tant de légèreté; mais plus encore de trembler, au lieu de présumer si facilement de vous-mêmes. C'est pourquoi, en tout temps, en tout lieu, marchez devant Dieu avec sollicitude, car vous n'êtes pas sûrs de faire une heureuse fin, et vous ne savez pas quel jugement Dieu portera de vos œuvres. *Saints du Seigneur, craignez-le tous*, dit le pieux roi David, *car rien ne manque à ceux qui le craignent. (Psal. XXXIII, 10.)* Pourquoi exhorte-t-il tout le monde à craindre, et à se tenir sous la puissante sauvegarde de la discipline? C'est parce *qu'ils sont terribles, les jugements de Dieu sur les enfants des hommes (Psal. LXXV, 5)*, et que *personne ne connaît avec certitude s'il est digne de haine ou d'amour (Eccle., IX, 1)*. Il est donc souverainement utile à un homme encore charnel, lâche, immortifié, d'avoir la crainte de Dieu, de vivre dans la défiance de ses propres œuvres, et de concevoir de bas sentiments de soi-même. La crainte de Dieu inspire l'éloignement du péché, la prévoyance des dangers de la tentation, le regret des fautes passées, le sacrifice des satisfactions présentes, la sobriété dans l'usage des choses nécessaires à la vie, la discrétion dans la conduite, le désir de tendre toujours vers le plus parfait, la recherche exacte et la pratique de tout ce qui plaît davantage à Dieu, et enfin cette louable sagesse qui sait tourner et diriger vers la gloire du Seigneur toute espèce de bien.

3. Hélas! mes frères, hélas! que de périls nous environnent de toutes parts! Voici la chair, voici le diable, voici *le monde qui est tout entier plongé dans la malice. (I Joan., V, 19.)* Que de dangers, que de tentations ils suscitent, et qu'il en est peu qui se garantissent de toute espèce de tache ou de blessure! Qu'y a-t-il donc d'étonnant, qu'un homme soit alarmé sur sa propre fragilité, quand il voit les pièges du diable tendus de toutes parts contre lui? Fait-il le bien, a-t-il du talent pour la lecture, le chant,

l'écriture; s'applique-t-il à la prière, à l'étude, à la prédication, à la célébration des saints mystères, voilà aussitôt le diable avec la vaine gloire; il attaque l'homme de bien par ses propres succès, et s'efforce de le renverser et de lui faire perdre la grâce qu'il a reçue de Dieu. Mais si, par fragilité, cet homme tombe en quelque faute, aussitôt l'adversaire accourt avec joie, et lui suggère la pensée que ce n'est pas un grand mal, et qu'il n'en sera pas sévèrement puni; qu'il suffira de la confesser en peu de mots et de s'en accuser avec réserve, puisque tant d'autres en ont commis et en commettent de pareilles et de plus graves encore. C'est ainsi que le perfide ennemi abuse de la tiédeur d'une âme après sa chute; pour la tromper, il affaiblit sa contrition, lui fait retarder sa confession et différer sa communion. Il lui inspire de la crainte pour le ministère, de l'inclination pour la dissipation extérieure, de l'horreur pour sa cellule, du goût pour les conversations et l'oisiveté. Il lui suggère d'exagérer ses infirmités, de se dispenser des devoirs essentiels, de porter un œil curieux sur les actions d'autrui, de négliger les choses de Dieu et d'occuper son esprit de pensées terrestres. Si l'on ne sait chasser assez à temps ces suggestions, on tombe plus sérieusement dans les pièges du diable. Il tentera encore, près de quelques âmes faibles, de les blesser, de les faire tomber par la colère et l'impatience. Pour une perte légère, pour une privation, il les jettera dans le trouble et la tristesse, les portera à des ressentiments, leur inspirera des soupçons. Ce qui est bien fait, il le pervertit; ce qui est faux, il le donne pour vrai, et excite les cœurs à rendre le mal pour le mal. O astucieuse perversité de l'ennemi! que d'embûches tu sais tendre en tout lieu, en tout temps, pour blesser en secret, et à l'improviste! Qui pourrait les connaître et les raconter? Dieu seul, aux yeux duquel il n'y a rien de caché, connaît parfaitement les artifices du démon. C'est lui qui nous enseigne, par les Écritures sacrées, admirables révélations de l'Esprit-Saint, à éviter ces pièges.

4. Que fera donc l'homme attaqué de violentes tentations, exposé de toutes parts aux attaques d'un ennemi toujours présent, accusé même et bafoué devant le monde? Où fuir pour échapper aux pièges, pour ne pas entendre, ne pas voir le mal? Quand viendra pour lui le temps de la paix et du repos? Je vous l'ai déjà dit, et je le répète à tous, grands et petits: nous trouverons la paix dans une patience à toute épreuve, dans une véritable humilité, dans le mépris général des consolations terrestres, dans le courage à supporter les contradictions, dans l'attente soutenue des joies célestes. Rappelez-vous donc, au milieu de vos tribulations, mes chers frères, les bienfaits de Dieu et les merveilles de ses œuvres depuis le commencement de la création jusqu'à la consommation des siècles; et vous trouverez que la bonté de Dieu surpasse la malice des hommes dans le pardon qu'il leur accorde

de leurs péchés, pour les encourager à purifier et améliorer leurs mœurs. Et quand il fait sentir aux justes le fouet de l'adversité, il ne laisse pas même encore de donner à ses bien-aimés une preuve de sa tendresse. Si donc on reçoit le châtiement comme un bienfait, on possède la paix dès maintenant, et, dans le ciel, on recueillera la plus délicieuse des récompenses. Là se trouvent une paix profonde, une sécurité que l'ennemi ne peut détruire, une liberté que le vice ne peut altérer, une santé que la maladie ne peut attaquer, un repos que la nécessité du travail ne peut interrompre. Là on possède les richesses sans sollicitude, les délices sans amertume, la science sans mélange d'erreur, l'amour sans feinte, la joie sans chagrin, l'honneur sans confusion, la louange et la gloire sans terme. Ces biens, hélas ! ne se rencontrent point en ce monde. Tout y est mêlé de maux ; il est rare d'y voir une vertu parfaite, une conscience pure et sans tache. Otez l'assistance de la grâce divine et la vigilance à garder son cœur, bientôt l'homme négligent tombe dans le vice et dans ses coupables habitudes. D'où vient ce mal ? C'est que, nés dans le péché, nous sommes dès notre jeunesse portés aux délices de la chair. Nous nous donnons à la vertu avec tiédeur, nous ne revenons de nos propres idées qu'avec contrainte, nous nous embarrassons de mille vanités et nous examinons curieusement les faits d'autrui. Voilà pourquoi nos sens, même après la conversion, même après la confession des péchés, sont plus prompts à retourner vers les biens terrestres et visibles, qui leur sont connus, qu'à s'élever au désir des biens célestes qui sont invisibles. Quelle peine l'homme volage n'a-t-il pas à sevrer son cœur des biens d'ici-bas, auxquels sa nature est accoutumée ? Quels efforts n'a-t-il pas à faire pour élever son âme aux biens éternels, dont la sublimité échappe aux yeux des hommes ? Hélas ! hélas ! quelle angoisse pour l'âme ! travailler, combattre chaque jour contre soi-même pour mériter le prix de la vie éternelle !

5. Mais ils sont encore cachés, ces grands biens, ces grands mérites, ces récompenses infinies, que Dieu accordera dans la vie future avec une si abondante générosité, à ceux qui travaillent, à ceux qui combattent, à ceux qui s'affligent, à ceux qui souffrent avec esprit de foi. Alors il accomplira cette promesse du saint Evangile : *Voilà que votre récompense est magnifique dans les cieux.* (Luc., VI, 23.) Elle sera, cette récompense, le prix d'une lutte passagère, d'une courte souffrance en ce monde. Mais qui peut connaître et prédire tous les dangers de cette vie, tous les périls auxquels l'homme est exposé sous le soleil, et en ce lieu de tentation ? Car, pour le juste comme pour l'impie, les événements sont souvent les mêmes. Souvent, aussi, les adversités causent plus de tristesse que les biens nouvellement acquis ne procurent de joie. L'homme est-il pauvre, le désir d'acquiescer le tourmente. Est-il riche, il craint de per-

dre. Malheur donc à celui qui a, et malheur à celui qui n'a pas ! puisque d'un côté comme de l'autre se présentent mille dangers d'offenser Dieu. Voilà pourquoi le Sage préfère la voie du milieu et dit dans sa prière : *Ne me donnez ni les richesses, ni la pauvreté, accordez-moi seulement le nécessaire de la vie.* (Prov., XXX, 8.) N'en cherchez pas davantage, ô mon fils. Ne craignez point d'endurer pour Jésus-Christ la pauvreté ; Jésus l'aime, et une privation, dès qu'elle est consentie, devient une vertu, et un titre à l'acquisition du royaume céleste. Le pain sec dont le pauvre apaise sa faim a souvent plus de goût que la bonne chère du riche toujours rassasié. L'eau claire du mendiant, sous son misérable abri de planches, est plus salutaire que les vins généreux qui se boivent dans le palais du roi. Les mets dont se rassasie le riche lui causent des pesanteurs d'estomac, et les vins dont il s'abrenne, des douleurs de tête, inconnues au mendiant qui ne soutient sa faiblesse que d'une chétive nourriture.

6. Mais qu'ils sont pressants les dangers que court la sainte pauvreté dans l'abondance des richesses ; la sobriété, dans la somptuosité des repas ; l'humilité, dans l'élévation des honneurs ; la chasteté, dans l'amitié des personnes du sexe ; la dévotion, dans le tumulte ; la componction, dans les ris ; le silence, dans la foule du peuple ; la pureté du cœur, dans les nouvelles du siècle ; le repos de l'âme, dans le travail du corps ; la douceur, dans les contrariétés ; la prudence, dans les charges ; la tranquillité, dans les occupations ; la discrétion, dans les réprimandes ; le goût des choses divines, dans les vaines conversations ! C'est ainsi que les vertus perdent leur éclat et se détruisent par la trop grande familiarité où certaines actions nous engagent avec les séculiers. Car les affaires extérieures ne tardent pas à faire perdre les douceurs spirituelles, et la ferveur de la charité, fruit de tant de prières du Seigneur, se refroidit et s'éteint dans les longues conversations. Et si l'on ne met, par la componction, un frein à la légèreté de l'âme, si l'on ne dissipe la tiédeur par l'oraison, si l'on ne rappelle, par la lecture, la sérénité du cœur, si l'on ne purifie souvent la conscience par une humble et sincère confession, les habitudes vicieuses reviennent, se développent, s'endureissent, oppriment l'âme, et la jettent dans l'affliction.

7. Il est donc nécessaire à un Frère, à un religieux, de s'admonester sévèrement soi-même, et de recevoir avec douceur les admonitions des autres ; de mettre un grand zèle à réprimer ses passions, et de repousser fortement l'attaque impétueuse des vices ; c'est par les combats généreux que l'on marche d'un pas assuré vers ces joies éternelles qui seront, à la fin, le prix du vainqueur. Aussi Jésus-Christ, par l'organe de saint Jean, dans l'*Apocalypse*, exhorte vivement son fidèle soldat à combattre et à déjouer les malices du diable en consu-

erant ses veilles à la prière et aux saintes études. *Sois fidèle jusqu'à la mort, lui dit-il, et je te donnerai la couronne de vie.* (Apoc., II, 10.) Et ailleurs dans le même livre : *Je donnerai au vainqueur une manne cachée, et un nom nouveau que personne ne connaît, si ce n'est celui qui le reçoit.* (Ibid., 17.) C'est au même sujet que l'apôtre saint Paul dit : *Nul ne sera couronné s'il n'a légitimement combattu.* (II Tim., II, 5.) Jésus-Christ promet donc à son guerrier deux grâces précieuses pour le soutenir dans la lutte contre les vices ; la manne des divines consolations dans la vie présente, et la couronne des joies éternelles dans le royaume céleste. Ne vous laissez donc point séduire, mes frères, par les vaines paroles des amis séculiers, ne donnez aucune attention aux honneurs du temps ; mais, par la régularité de votre conduite, tenez-vous dans la bonne voie, dans la voie droite qui conduit à la vie éternelle. Daigne nous en faire la grâce à tous, après les travaux et les douleurs de cette vie mortelle, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, pour notre salut, a si fortement, en ce monde, travaillé, combattu, gémi, pleuré, prié, et, par la Passion et la croix, mérité la gloire du triomphe ! Ainsi soit-il.

SERMON XVI.

DU JUGEMENT SÉVÈRE DE DIEU OU NOUS SERONS ACCUSÉS PAR TOUTES LES CRÉATURES.

Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève au temps de la visite. (I Petr., V, 6)

1. Faites, mes chers frères, une sérieuse attention aux paroles sacrées de l'apôtre saint Pierre, que l'on vient de lire en son Épître (1). Il nous exhorte tous à la véritable humilité du cœur ; il veut que l'homme considère le haut pouvoir de Dieu sur lui, et les nombreuses misères de sa propre fragilité. Ces deux considérations réunies portent à concevoir de bas sentiments de soi-même, et à ne s'enorgueillir d'aucune bonne œuvre. C'est dans le même sens que le Saint-Esprit dit encore : *Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles.* (Jac., IV, 6.) Considérez donc vos cœurs, toujours ouverts aux yeux de Dieu. Rappelez à votre esprit les maux passés, les dangers présents, les jugements futurs du Seigneur. Songez avec quelle rigueur seront examinées toutes nos actions. Nous ne savons, mes frères, quel sera sur nous le jugement de Dieu. Mais je crains fort que nos accusateurs ne nous opposent une multitude de griefs auxquels nous ne songeons guère aujourd'hui. Et quels sont-ils, ces accusateurs ? Que le nombre en est grand ! citons-en quelques-uns.

2. Nous serons accusés par les saints anges de n'avoir pas obéi aux inspirations divines, mais d'avoir plutôt montré, pour la chair et le sang, une indulgence portée souvent au delà du nécessaire. Nous serons

accusés par les démons, ces esprits ailés et méchants. Ils diront en quels lieux, en quel temps, et avec quelles personnes nous avons péché, sans songer à en faire une digne pénitence.

3. Nous serons accusés par les saints patriarches et les saints prophètes, pour n'avoir pas voulu imiter, par nos œuvres, leur foi et leurs bons exemples, tandis que dans leurs oracles sacrés sur Jésus-Christ et sur la vie éternelle, ils nous avaient, longtemps d'avance, annoncé des biens infinis.

4. Nous serons accusés par les saints apôtres et les saints évangélistes sur notre négligence et notre tiédeur à suivre, même après notre entrée en religion, même après nos promesses de fidélité envers Dieu, cette voie de perfection qu'ils avaient eux-mêmes observée et enseignée, telle qu'ils l'avaient apprise du Sauveur.

5. Nous serons accusés par les saints martyrs, qui ont donné leur vie pour Jésus-Christ, sur notre faiblesse à retracer leur patience jusque dans les plus légères épreuves, et sur notre facilité à tomber dans la mollesse de la chair, jusqu'à retenir à peine une étincelle de notre première ferveur.

6. Nous serons accusés par les saints confesseurs et par tous les ordres religieux, de n'avoir pas développé toutes nos forces, pour reproduire leurs abstinences et leurs travaux, dans la multitude des veilles, des jeûnes, des prières, des lectures, des saintes méditations, ainsi que nous l'avons lu dans leur histoire.

6. Nous serons accusés par les bons pasteurs, par les prêtres et les docteurs, qui ont essayé tant de fatigues pour le salut des âmes, pour la conversion des pécheurs, pour le maintien de la discipline religieuse, et pour la consolation des affligés. Ils nous reprocheront de ne pas nous être parfaitement conformés dans le cloître, par un saint mépris du siècle, à leurs prédications, et aux exemples que nous offrait leur prudence ; de n'avoir pas reçu leurs livres avec assez de reconnaissance, de respect et d'amour, de ne les avoir pas étudiés avec assez d'application, ces livres plus doux que le sucre et le miel, et d'avoir enfin refusé notre attention à leurs discours sacrés.

8. Nous serons accusés par les lecteurs, les chantres, les écrivains, et même par tous les livres qui ont servi à notre instruction au chœur, au dortoir, au réfectoire, et dans notre cellule ; oui, ils nous reprocheront le peu de fruit que nous en avons retiré, tandis que souvent nous prêtions l'oreille à des affaires étrangères et à de vains discours. Ah ! s'ils pouvaient parler, ces livres, ils nous diraient : *Nous avons chanté pour vous, et vous n'avez point dansé* (Matth., XI, 17) : en voyant la grandeur de ces joies, et de ces récompenses futures, dont nos pages contiennent la description et dont le Seigneur vous a

(1) Ce sermon fut prononcé peut-être au jour où se lisent ces mots à l'Épître de la Messe, le troisième dimanche après la Pentecôte.

transmis la connaissance pour vous instruire et vous consoler. Puis, prenant l'accent de la douleur, ils diraient aussi avec les enfants qui pleurent dans l'Evangile : *Nous vous avons fait entendre des lamentations, et vous n'avez point versé de larmes* (Matth., XI, 17), à la vue de ces misères affreuses, de ces peines à venir que nous vous avons si souvent annoncées.

9. Nous serons accusés par les saints ermites, ces pieux amateurs de la vie solitaire, qui furent éloignés du monde autant d'esprit que de corps. Leur vie était angélique, leur contemplant toute céleste, leurs oraisons continuelles, leurs méditations ferventes; le silence, le travail, le renoncement aux biens de la terre, la mortification des vices leur étaient habituels. Pourquoi, nous demanderont-ils, avez-vous négligé le tendre à la même perfection? Hélas! tandis qu'ils triompheront dans le sein de la gloire, en présence de Dieu et des anges, nous restons couverts de confusion, en punition des délices dans lesquelles nous nous sommes volontairement plongés.

10. Nous serons accusés par les saintes vierges, par les saintes veuves, par les jeunes garçons et les jeunes filles, qui ont conservé avec constance cette pureté si chère au Seigneur. Eh quoi! ni la fragilité du sexe et de l'âge, ni la rigueur des tourments n'ont pu refroidir leur amour ou ébranler leur fidélité envers le céleste Epoux, et nous, nous ferons mille difficultés de nous précautionner contre les dangers et les occasions des vices charnels? Si nous jeûnons, c'est presque toujours à contre-cœur; si l'on nous prêche la rigueur du silence, nous ne l'observons qu'avec lâcheté. La clôture et la retraite de notre cellule, cette source abondante de la paix du cœur, cette fidèle gardienne de la dévotion, nous devient, tant est grande notre folie un objet d'horreur. Souvent, hélas! dociles à l'instigation du diable, cet auteur de tous les troubles, de tous ces murmures, de toutes les légèretés, nous nous laissons aller à des plaintes coupables, à des paroles légères. Combien cependant de vierges consacrées à Dieu, combien de nobles dames, environnées dans le siècle de leurs parents et de leurs amis, comblées de richesses et d'honneurs, ont fait le sacrifice des vains plaisirs! Les persécutions et les railleries n'ont pu déconcerter leur dévouement à la chasteté; les prisons, les cachots, les chaînes, les supplices, l'exil, rien n'a pu lasser leur patience. Que dirions-nous en face de ces exemples, nous, à qui notre sexe a donné la force en partage? Malheureux! nous cherchons sans cesse à nous répandre au dehors; et quel fruit nous en revient-il? Rougissons, Frères bien-aimés, après avoir lu les souffrances de tant de saints religieux, de vierges chrétiennes, de vieillards et de jeunes gens, rougissons d'avoir encore si peu de force pour endurer la souffrance. Imitons-les du moins, en faisant pénitence de nos péchés, si nous n'avons pu les imiter en mourant pour la vertu : disons

tous avec gémissements et avec larmes : Ayez pitié de nous, Seigneur, pardonnez-nous nos péchés, oubliez toutes nos offenses; laissez-vous fléchir par l'offrande, si agréable à vos yeux, des mérites et des prières de vos saints.

11. Nous aurons encore un grand nombre d'autres accusateurs, savoir : le lieu convenable que nous habitons, l'Ordre saint auquel nous appartenons, l'habit religieux dont nous sommes revêtus. Car si nous avons quitté le siècle extérieurement, et, aux yeux des hommes, si nous portons avec les autres l'habit religieux, avouons-le cependant, nous n'observons pas les statuts de l'ordre avec toute la rigueur que nous avons promise.

12. Nous serons accusés par nos supérieurs et nos recteurs, quand, en présence de Jésus-Christ, ils se verront interrogés, dans le plus minutieux détail, sur la régularité de notre conduite. Devant ce souverain Juge qui pénètre tous les secrets, il faudra bien qu'ils disent purement la vérité. Que de questions ne leur adressera-t-on pas? mais surtout on leur demandera, et nous serons nous-mêmes forcés de ratifier leurs réponses, on leur demandera si nous leur avons, en tout point, rendu une juste et respectueuse obéissance; si, sans porter atteinte à la discipline de l'ordre, nous avons conservé la paix et la concorde avec les Frères; si nous nous sommes acquittés, nuit et jour, de l'Office divin, avec dévotion et attention, avec joie et vigilance; si nous avons prié avec ferveur et assiduité pour les bienfaiteurs vivants ou défunts; si nos imperfections et nos péchés de chaque jour ont été effacés par une pénitence convenable; si des prières, pénétrées d'une tendre charité et d'une pieuse compassion, ont été par nous offertes pour nos amis et nos ennemis, au jour de leur tribulation; si le bien commun et l'obéissance nous ont toujours paru préférables à nos goûts personnels et à notre dévotion particulière.

13. Nous serons aussi accusés par nos frères, témoins de notre conduite depuis le matin jusqu'au soir, parce qu'au lieu de leur donner le bon exemple de la vigilance, de l'oraison, du travail et de l'application aux autres exercices de piété, nous avons, au contraire, inutilement dissipé le temps précieux de la pénitence, dans la recherche de nos aises et au préjudice des œuvres véritablement utiles.

14. Nous serons accusés par les séculiers, les pèlerins et les étrangers qui visitent notre monastère, et qui ont vu nos excursions vagabondes au dehors, la légèreté de notre conduite, la liberté de nos discours, le luxe de nos vêtements, la délicatesse de notre table, la brièveté de nos travaux, la longueur de nos conversations, enfin, notre lenteur à nous rendre à l'église, notre empressement à courir vers notre cellule pour y prendre du repos. Car nous leur devons, à eux comme à tous les autres hommes, l'exemple d'une vie régulière, puisque nous avons été donnés en spectacle à Dieu et aux anges (1 Cor.,

IV, 9), et ceux qui ont les yeux sur nous, savaux ou ignorants, doivent trouver en nous des guides sûrs dans la voie de la vie éternelle, et des modèles sans défaut, dont la réputation soit irréprochable.

15. Nous serons enfin accusés par les éléments et toutes les créatures du ciel et de la terre, à l'occasion des nombreux services qu'ils nous rendent dans les usages de la vie. Ils nous reprocheront notre indifférence à offrir à notre Créateur l'hommage qui lui est dû, à lui payer, selon l'étendue des forces que nous en avons reçues, un juste et indispensable tribut d'affectueuses et cordiales actions de grâces, pour ses bienfaits multipliés. Car la santé qui brille en nous, la subsistance journalière que nous recevons, sans grande sollicitude, de nos pourvoyeurs, tant de dons gratuits que nous acceptons volontiers, ne sont-ce pas là des liens qui nous attachent plus étroitement à Dieu, comme les commensaux du Roi céleste?

16. Le feu se récriera contre notre insouciance et notre ingratitude : C'est moi, dira-t-il, qui, par l'ordre de Dieu, mon Créateur, viens à votre aide en mille endroits divers. Comme un serviteur fidèle, je me livre gratuitement au service de tous, sains ou malades ; à la cuisine, à la boulangerie, à la brasserie, à la buanderie et à l'oratoire ; et chaque fois que c'est nécessaire, je communique, à ceux qui le désirent, ma chaleur bienfaisante. Par la vertu qui m'a été donnée, je brûle le chaume, l'herbe, la pierre, le bois ; ce qui est humide, je le sèche ; ce qui est froid, je le réchauffe ; ce qui est dur, je le ramollis ; ce qui est mou, je le durcis. Puissance admirable de Dieu imprimée aux lois de la nature ! j'opère, sur les différentes matières, des effets directement opposés ; et cela, pour vous procurer toute sorte d'avantages, afin que vous serviez Dieu dans la joie et les transports de la reconnaissance. En hiver, je réchauffe vos pieds et vos mains, je fais luire les flambeaux, je dissipe les ténèbres et rends la clarté à vos yeux. Qu'ai-je dû faire encore que je n'aie pas fait ? Répondez à mon Créateur, ai-je refusé d'obéir à ses ordres ? Tout ce que m'a commandé le Seigneur dont je tiens l'être, le Dieu de puissance et de miséricorde, ne l'ai-je pas fait sans résistance, aux bons comme aux méchants ? Je présente aux bons et aux justes une chaleur et une lumière utiles ; mais pour les méchants et les ingrats, je déploie contre eux une ardeur vengeresse ; au premier commandement d'un Dieu irrité, je consume les cités, les palais, les châteaux ; je répands, sans distinction de personne, la désolation parmi les riches et parmi les pauvres ; je réduis en cendres toutes les délices, les beautés, les richesses du monde ; et cela, sans éprouver aucune altération en la forme de ma propre nature.

17. L'air dira : C'est à moi que l'on doit le doux zéphyr et cette sérénité du ciel qui procure à l'homme tant agréablement en ses promenades, qui éveille si bien son génie dans le travail, qui fait en sa faveur fructi-

fier les semences et mûrir les fruits, et lui procure d'abondantes récoltes dont il remplit ses greniers et les vaisseaux de ses celliers. Mais, par un abus trop fréquent des biens qui lui ont été donnés, il s'en sert pour satisfaire ses vanités, et pour pratiquer des commerces illicites ; alors Dieu, irrité de sa malice, me contraint tout à coup à causer de terribles désordres sur la terre, sur la mer, sur les arbres, sur les troupeaux, sur les châteaux, sur les villes, sur les campagnes, et même sur les édifices sacrés. Au milieu du jour le plus pur, et avant que personne y prenne garde, j'élève les nuages, je pousse les vents, je lance la foudre, j'engendre le tonnerre, j'excite la tempête, je bouleverse la mer, je précipite la grêle, je verse les pluies, j'ébranle la terre, je déracine les arbres, je renverse les édifices, et je présente en ces bas lieux une terrible preuve de l'étonnante puissance de Dieu, pour apprendre à tous les pécheurs de la terre à craindre le Seigneur, et leur faire ressentir, par les maux présents, les horreurs du jugement futur qui doit s'accomplir au dernier jour.

18. L'eau dira : C'est moi qui arrose la terre par les pluies, qui fais surgir les fontaines et les fleuves, qui nourris les différentes espèces de poissons ; qui porte, sans fléchir, les vaisseaux, les galères, avec les richesses dont ils sont chargés, et qui, à l'aide du vent, les transporte aux îles et aux régions lointaines. Qu'elles sont nombreuses, qu'elles sont admirables, les œuvres de Dieu que je découvre aux navigateurs sur la mer, sur la vaste étendue des ondes (*Psa.*, CVI, 24) ; par là, je leur donne occasion de raconter, avec des transports de joie, ces divins phénomènes, quand ils seront arrivés au port, et de rendre au Seigneur de magnifiques actions de grâces des dangers pressants dont il les a délivrés. Mais, hélas ! souvent le péché crie vengeance, et Dieu se voit grièvement offensé. Alors, je bats les vaisseaux et les brise par la tempête ; alors je submerge les hommes ; alors j'engloutis trésors et richesses ; et cet or, cet argent, en qui les hommes mettent leur confiance, je les précipite au fond des abîmes comme la boue des places publiques. C'est ainsi que j'apprends à ces avarés, à ces superbes géants qui foulent le pauvre et trompent l'innocent, à ne pas tant se glorifier en leur opulence et à mettre leur espérance non dans les biens de la terre, mais dans le Dieu vivant, qui a fait toutes choses de rien et qui avec peu fournit au pauvre sa nourriture. C'est moi qui lave les mains et les pieds des saints, et je ne refuse pas même aux méchants et aux ingrats mes services en mille occasions. Je donne à boire à ceux qui ont soif, je remplis les puits et les citernes, je purifie les souillures, je blanchis les vêtements, et pour me prêter aux divers usages des hommes et des troupeaux, je leur présente, dans les ruisseaux et les fontaines, un breuvage agréable. C'est moi qui, pour les péchés des hommes, me suis changée en sang dans la terre d'Égypte (*Exod.*, VII, 20), et c'est moi aussi qui,

contre les lois de la nature, ai coulé avec abondance de la roche du désert. (*Exod.*, XVII, 6.) A la prière des saints, j'ai converti mon amertume en douceur (*Exod.*, XV, 25), et, à la parole de Jésus-Christ, j'ai pris la saveur d'un vin délicieux (*Joan.*, II, 9). N'est-ce donc pas une obligation de témoigner à Dieu une grande reconnaissance, quand on possède des eaux si abondantes, et que l'on peut si facilement enfermer le poisson dans ses filets? Mais aussi, n'est-pas se rendre digne d'être tourmenté avec le mauvais riche en enfer, que de chercher, sans donner rien, ou presque rien aux pauvres, à se plonger, parmi les vins et les autres boissons, dans une ivresse abrutissante?

19. La terre dira : C'est moi qui porte les hommes et les animaux, qui offre aux voyageurs des voies droites, des sentiers unis à travers les champs et les bois; qui conserve les montagnes et les collines pour servir de refuge contre l'invasion des eaux. C'est moi qui entretiens les arbres, les gazons, en un mot, les plantes de tant d'espèces diverses. Les vignes, les oliviers, les grenadiers, les figuiers, sortent de mon sein. La pomme et la poire, la noix et l'amande, la fève et le pois, l'orge et le froment sont des présents de ma fécondité, aussi bien que les roses, les lis, les violettes et les autres fleurs. Je paye chaque année au cultivateur et au moissonneur la rente accoutumée; et pour tous ces bienfaits prodigués si généreusement aux hommes, quelle est la récompense que je demande? — Mon unique désir, c'est de voir tous les peuples de l'univers, toutes les îles des nations reconnaître le vrai Dieu, le servir, le célébrer, le louer, l'adorer. Je souhaite qu'ils l'aiment, l'honorent et l'exaltent par-dessus tous les biens visibles et invisibles, tant qu'ils jouiront de la vie, de l'odorat et de la respiration; tant qu'il leur sera donné de fouler la terre, d'y labourer, d'y planter, d'y bâtir. C'est moi qui, après la mort de la chair, reçois dans mon sein les corps des défunts, comme une mère qui embrasse ses enfants privés de la lumière. Formés de terre, tous les êtres doivent retourner dans la terre, comme à la mère commune de laquelle Adam a été formé, et comme à la commune hôtellerie de tous les voyageurs mortels. Un homme est-il devenu inutile au monde, soit par l'épuisement de la vieillesse, soit par un coup mortel reçu à la guerre, soit par la désorganisation de quelque maladie, soit par un mal qui a défiguré ses traits; quand personne ne veut plus ni le réchauffer dans un lit, ni le garder en sa maison, alors point de délai; amis et voisins ont recouru à moi, une fosse est préparée; on m'apporte le cadavre que tous rejettent, on le cache sous ma poudre hospitalière. On l'aimait pendant sa vie, on le comblait de louanges et d'honneurs, après sa mort on l'évite, on se bouche les narines, on détourne les yeux avec horreur, on s'éloigne précipitamment. Mais moi, créature de Dieu, moi terre, pleine de miséricorde, quelque misérable que soit un cadavre, lépreux, mutilé, in-

fect, je n'ai pour lui ni répugnance, ni mépris, mais, sans acception de personnes, je reçois généralement tous les fils et toutes les filles d'Adam, dès qu'ils sont obligés, par suite du péché de leur premier père, de retourner dans la terre d'où ils ont tiré leur origine. J'ouvre indifféremment, au pauvre comme au riche, la porte du tombeau. Et si parfois les vivants sont en contestation sur la dignité du lieu, les morts se taisent et n'opposent aucune résistance aux mains qui leur donnent la sépulture. Tous les hommes de la terre, rois, princes, ducs, comtes, barons, présidents, militaires, nobles, roturiers, évêques, abbés, docteurs, légistes, prêtres, clercs, laïques, viennent se confiner dans l'étroit réduit où je les renferme, les couvre et les conserve, jusqu'à ce qu'au son de la dernière trompette, Jésus-Christ, accompagné des saints anges, se montre avec majesté dans tout l'éclat de sa gloire. Alors il me forcera de rendre tous les corps qui dorment dans les tombeaux, afin que tous les hommes, bons et mauvais, soient présentés sans délai, chacun avec son corps, au jugement, pour y recevoir la récompense ou la peine qu'il aura méritée par ses œuvres pendant la vie. (*II Cor.*, V, 10.) Je ne pourrai plus alors retenir qui que ce soit par la violence; je ne pourrai, ni par prière ni par rançon, dérober qui que ce soit à la face du Juge, à la cotère de l'Agneau, ni le défendre par la force des armes. Le Seigneur est juste, il jugera avec justice tous les peuples de la terre. Il saura les bons dans sa miséricorde, et dans son irrévocable justice, il damnera les impies en punition de leurs forfaits.

20. Oh! plutôt à Dieu que les mortels pensassent souvent à ces vérités! Plût à Dieu qu'ils méditassent avec crainte et gémissement le sévère jugement de Dieu! Car nous comparâtrons tous, comme dit l'Apôtre, devant le tribunal de Jésus-Christ (*Rom.*, XIV, 10), pour y rendre compte en détail de tous les péchés passés. Là, nous serons, comme nous venons de le dire, accusés par toutes les créatures, sous les yeux des anges qui nous environneront et des démons qui réclameront avec avidité les damnés pour les entraîner avec eux dans les flammes. Là, point d'excuse possible, point d'appel à la majesté impériale, point de lettres apostoliques, ou de privilèges royaux pour se défendre contre la sentence du Juge qui voit tout dès l'éternité, et dont la claire vue pénétrante, sans avoir besoin d'aucun rapport, les plus secrètes pensées, les œuvres opérées par chacun, à quelque âge et à quelque heure que ce soit. Qu'il sera terrible, ce jugement du Seigneur! comment ne pas le craindre dès maintenant? Prévenons ce jour redoutable, prévenons l'heure de la mort par la vraie contrition du cœur, par la pénitence sincère de toutes nos fautes, par l'humble sollicitation de notre grâce; de crainte que, entraînés tout à coup de ce monde au jugement, nous ne soyons livrés avec les impies à la damnation éternelle. Daigne le Dieu de bonté nous faire trouver aujourd'hui et toujours

miséricorde devant le trône de sa clémence, afin que nous méritions d'être bénis avec les élus, et que nous ayons le bonheur d'être admis dans le royaume de la gloire ! Ainsi soit-il.

SERMON XVII.

ÉVITER LA VAINNE GLOIRE ; PRATIQUER L'OBEISSANCE AVEC HUMILITÉ.

Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur. (I Cor., I, 31 et II Cor., X, 17.)

1. Si vous vous rappelez, frères bien-aimés, avec un cœur pénétré de componction, les jours que vous avez passés dans le siècle, et la grandeur des offenses dont vous vous êtes rendus coupables envers Dieu, en quoi vous sera-t-il permis de vous glorifier ? Si même vous voulez considérer sérieusement vos négligences journalières et vos divers manquements, quel sujet de gloire vous restera-t-il parmi tant de misères ? Quand on considère attentivement, quand on pèse avec rigueur et les maux du passé et les dangers du présent, on ne peut plus tirer de ses œuvres aucun sentiment de vaine gloire. Qui de nous peut savoir quels sont, nuit et jour, les pensées, les jugements de Dieu, sur nos paroles, nos sentiments, nos œuvres ? Les approuvait-il, les trappe-t-il de réprobation ? L'homme le mieux affermi dans le bien et dans la dévotion ne peut même savoir combien de temps il restera dans cet état, s'il fera des progrès, ni s'il dégénérera par la suite. Méditez, mes frères, les secrets jugements de Dieu, et ses œuvres redoutables envers les enfants de hommes, depuis le commencement du monde, et vous verrez s'évanouir tout le charme des grandeurs et des voluptés de la terre. De là cette prière du saint roi David : *Percez ma chair de votre crainte, car vos jugements m'ont rempli de terreur.* (Psal. CXVIII, 120.) Autant Dieu est bon et miséricordieux envers les âmes pénitentes, et ferventes à se corriger, autant est-il sévère et terrible pour ceux qui transgressent ou qui négligent leur devoir. Gardez-vous donc d'enfler votre cœur jusqu'à tirer vanité de votre malice et de votre perversité, comme font un grand nombre d'insensés qui ne rougissent pas de se rouler dans la fange. Environnés de mépris, ils ne font qu'en rire, et ils osent même s'en vanter.

2. Levez les yeux vers le ciel. Voyez la dignité, la pureté, la souveraine félicité des anges. Ils cherchent, non leurs propres louanges, ni une gloire étrangère, mais l'honneur, la gloire, la splendeur du Dieu dont ils se reconnaissent l'ouvrage ; du Dieu qui est le centre de leur amour mutuel, et auquel ils attribuent, dans un transport de reconnaissance, les dons privilégiés qu'ils tiennent de sa munificence. Si donc les saints anges, au faite de l'élévation, montrent tant d'humilité et tant de reconnaissance envers Dieu, combien plus l'homme mortel et pécheur ne doit-il pas s'humilier, et fouler aux pieds la vaine gloire ! Apprends, misérable, apprends, or-

gueilleux, non pas à nourrir des sentiments altiers, mais à te conformer de cœur et de bouche à ceux qui sont humbles (Rom., XII, 16) ; par là tu trouveras, devant Dieu et les saints anges, cette grâce que les orgueilleux ne peuvent obtenir ; et tu éviteras le malheur où sont tombés les mauvais anges, quand l'orgueil leur a fait perdre la gloire éternelle des cieux. Ne vouloir plaire qu'à Dieu seul en toutes tes bonnes œuvres, te soumettre, pour l'amour de Dieu, à toute humaine créature, obéir aux supérieurs, environner de bons soins les inférieurs, te montrer plein d'égards pour tous, tolérer charitablement la conduite des faibles et des méchants, tel doit être l'objet de ta sollicitude.

3. Si tu cherches le salut, si tu désires le bonheur et la gloire, suis Jésus dans la carrière de l'humilité, et apprends à te mépriser toi-même. Tu ne trouveras point d'autre moyen de monter au ciel, que de t'humilier de tout ton cœur pour l'amour de Dieu. Ne désire point d'être dans la bouche des hommes ; leurs vaines louanges ne sont propres qu'à tromper le fol amateur de la gloire temporelle. Examine sincèrement ton cœur ; vois combien de passions lui font la loi ; et tu cesseras de te glorifier en toi-même, et tu éviteras de mépriser le prochain, quelles que soient d'ailleurs sa misère et ses infirmités. Grave bien dans ta mémoire cette remarquable parole de Jésus-Christ : *Si je me glorifie moi-même, disait-il aux Juifs, ma gloire n'est rien* (Joan., VIII, 54) ; et chaque fois que tu seras tenté par la vaine gloire du monde, adresse-toi cette parole à toi-même. Loin d'ici donc, vaine gloire, louanges humaines prodiguées à la science et aux talents acquis dans les arts ! Cesse, folle jactance, de vanter tes bonnes œuvres, tes beaux discours ! Politique astucieuse du siècle, puisses-tu être arrachée du cœur de tout religieux ! Imagination mensongère d'une sainteté qui n'existe qu'en apparence, disparaîs sans retour ! Honte et confusion à cet esprit de présomption, amateur de la nouveauté, destructeur des fruits de la charité, ennemi de la paix des communautés ! Et toi, ô simplicité de la colombe, sans fiel et sans amertume, conserve toujours une joie inaltérable ! Viens, avec ton esprit de douceur, pratiquer la correction fraternelle. Viens, l'exemple de ton humilité instruira mieux que les paroles les plus étudiées, et tu sauras du moins supporter avec une charité compatissante les rebuts des cœurs insensibles à tes salutaires remontrances. Bientôt viendra le temps où *l'iniquité se fermera la bouche* (Psal. CVI, 42), où la méchanceté du trompeur retombera sur sa tête, où l'ambitieux, avide de louanges, insatiable de dignités et d'honneurs, sera accablé sous le poids de sa confusion.

4. Quelle sainteté peut donner l'éclat d'un grand nom, lorsque dans la conscience il n'y a que peu ou point de vertu ? Quelle dévotion peut inspirer l'amour des voyages, quand il n'apporte à l'âme qu'une grande vanité et une multitude de déplorables dis-

tractions ? Quel avantage peut trouver un religieux à lier connaissance avec les grands seigneurs, à satisfaire sa curiosité par la vue des places fortes et des châteaux ? Ces hautes murailles formées de terre rentreront dans la terre ; et souvent encore, en butte à la puissance des armes, elles seront renversées dans la poussière, consumées par les flammes. Ainsi donc, caché dans un vil réduit, condamné à ne vivre que de légumes et de racines, le pauvre, avec une bonne conscience, jouit d'un sort préférable à celui de ce riche, qui, logé dans un magnifique palais, abreuvé de vins délicieux, nourri de mets succulents, enivré de joie et d'orgueil, gémit cependant sous le poids d'une conscience coupable ; de ce riche, à qui l'on peut si justement appliquer cette parole de l'Évangile : *Insensé, cette nuit même on va te redemander ton âme, et ces biens que tu as amassés, à qui seront-ils ?* (Luc. , XII, 20.)

Que personne, par conséquent, ne prenne plaisir aux vaines louanges des hommes, quand même il ferait une chose digne d'éloge. Que personne ne mette en ses bonnes qualités une confiance excessive, ne conçoive de sa force une vaine présomption, ne s'enorgueillisse de la noblesse de sa race. Que personne ne se laisse enfler par la science qu'il possède. Que personne ne se glorifie de la dignité qui l'élève au-dessus des autres. Que personne ne s'appuie sur l'abondance de ses revenus et de ses trésors, pour se croire riche, s'estimer heureux et mépriser les pauvres. Sait-il combien de temps il jouira de la vie, combien de temps il possédera ces biens ? Sait-il combien de maux peuvent en résulter pour lui, si telle est la volonté de Dieu ? En un mot, dans toute affaire temporelle, dans toute humaine entreprise, rien n'est plus incertain que la suite et l'heureux terme des opérations. Souvent les événements trompent l'attente des hommes ; souvent même ils tournent, ces événements, d'une manière opposée à toutes les intentions.

5. Les aveugles, quelque intelligents qu'ils soient, ne peuvent, même en plein jour, voir les montagnes. Souvent les plus sages à leurs propres yeux se trompent dans leurs prévisions. Pleins de confiance en leur sagesse, ils n'ont jamais le Seigneur devant les yeux. Ils ambitionnaient les biens de ce monde, ils aimaient les honneurs, ils poursuivaient les plaisirs, ils craignaient les revers, ils étaient avides de succès, ils aspiraient aux grandeurs, ils se repaissaient de vanités ; et voilà que, par un juste jugement de Dieu, ils vont être à leur tour en proie à la douleur, et plerureront, dans la misère, la perte de leurs biens. Un cœur mondain et charnel flotte continuellement entre l'espérance et la crainte, Hélas ! il n'a point fixé l'ancre de l'espérance à ce désirable séjour du ciel, où l'abondance de tous biens est jointe à une éternelle durée.

6. C'est pourquoi, mes très-chers frères, du moment que personne ne connaît avec certitude ce qu'il y a dans l'avenir de plus

utile pour lui, de plus expédient au salut de son âme, n'est-il pas plus convenable et plus sûr de recourir aux conseils et à l'expérience des sages, et principalement de nos supérieurs et de nos anciens ? Ils possèdent la science des saintes Écritures ; ils ont acquis la connaissance des dangers par leur propre expérience et par celle des autres. Souvent le diable, tant soit malignes ses suggestions ! trompe les âmes dévotes, même par l'apparence du bien. Ainsi, point d'obstination dans les désirs et les imaginations privées ! Que nul n'abonde avec trop de chaleur dans son propre sens et dans ses idées naturelles. Et même, dans les affaires de peu d'importance, que chacun marche avec circonspection, tant qu'il n'aura pas été suffisamment éclairé. Qu'il cherche des conseils, qu'il agisse avec réflexion ; qu'il fasse connaître ses motifs ; qu'il découvre la plaie cachée de son âme ; qu'il se fie au médecin et craigne de se faire illusion à lui-même par de fausses allégations. Qu'il craigne surtout que chez lui la bouche ne contredise les sentiments du cœur ; car il est écrit : *Vous perdrez tous ceux qui mettent le mensonge dans leurs paroles.* (Psal. V, 7.) C'est une règle du droit : « Quiconque s'explique mal, n'obtient rien, mais se rend indigne de toute faveur et devient suspect à tout le monde. »

7. Renoncer à son talent particulier, obéir humblement à un supérieur, se soumettre au jugement d'un plus savant que soi, acquiescer à la décision d'un homme plus expérimenté, et enfin accepter toujours avec une gaieté franche le bon plaisir de Dieu, c'est faire preuve d'une grande et louable prudence. Il n'y a point là d'erreur à redouter ; la pieuse intention du supérieur servira toujours d'excuse à l'obéissance du disciple. Enfin, il faut conseiller sans crainte à tout religieux consacré à Jésus-Christ, d'avoir soin, en tout ce qui le concerne : embarras d'affaires, désirs de dévotion, application à l'étude, repos de la contemplation, succès dans les prédications, enfin dans toutes les bonnes pensées que peut concevoir son esprit, d'offrir avant tout la chose à Dieu dans le secret de l'oraison. Qu'il aille ensuite en faire, dans une confession humble et sincère, qu'il aille en faire un fidèle exposé à son supérieur, comme au vicaire de Jésus-Christ, s'en remettant à lui, sans arrière-pensée, pour décider ce qu'il convient de faire ou d'omettre. Car la parfaite obéissance ne doit, ni en grand ni en petit, rien posséder de son propre choix, rien donner à l'affection vicieuse. Il faut que la convoitise et l'amour de toute commodité particulière soient détruits autant que possible, et que l'âme puisse prendre librement son vol vers les cieux. Pour un homme de ce caractère, *Jésus-Christ désormais est sa vie, et son gai : le plus désirable est de mourir tous les jours pour Jésus-Christ.* (Philipp. , I, 21.) Voilà son unique désir, voilà pour lui le comble de la félicité, du bonheur. Retenez toujours fermement dans votre cœur, mes frères, cette

parole du Sage, de Salomon, qui préfère à tous les sacrifices la simple obéissance accompagnée du renoncement à sa propre volonté, quand il dit : *L'obéissance vaut mieux que les victimes (Ecclé., IV, 17)* ; et encore : *Ne fais rien sans conseil, et, après l'action, tu n'éprouveras jamais de repentir. (Ecclé., XXXII, 24.)*

8. *Exemple.* — Il y avait, dans la Congrégation de Deventer, deux Frères d'une grande piété, qui faisaient leurs études. Un jour qu'ils causaient ensemble sur la vertu d'obéissance, l'un dit à son compagnon : « J'ai toujours mal réussi, quand, au lieu de demander conseil, j'ai suivi ma propre volonté. » — « Pour moi, dit l'autre, je ne me suis jamais repenti d'avoir suivi les bons conseils. » Je connais un Frère avancé en âge, qui, dans sa jeunesse, écoutait avec un vif plaisir les paroles des anciens : mais plus tard il lui survint de grandes peines pour avoir mis plusieurs de ces conseils en oubli.

SERMON XVIII.

DE LA GUERRE SPIRITUELLE CONTRE LES VICES.

Quand vous entendrez parler de combats et de séditions, n'en soyez point effrayés. (Luc., XXI, 9.)

1. Dans ce monde, frères bien-aimés, nous vivons entourés d'ennemis, et la guerre qu'il faut soutenir contre les vices nous presse de toutes parts. Nous sommes chaque jour tentés, attaqués, tantôt sourdement, tantôt vivement, mais toujours avec danger pour nous, et avec acharnement de la part du démon, qui nous circonviert de ses pièges et de ses embûches. Nul entre les vivants, tant que l'âme reste attachée au corps, ne peut se tenir entièrement libre de troubles et de tentations. Il faut malgré soi porter le poids du jour et de la chaleur. Loin de nous, par conséquent, la lâche oisiveté ! loin de nous la pensée de désertir le camp du Seigneur ! loin de nous l'idée de mettre bas les armes avant la fin de la guerre ! Jeunes soldats, ceignez le glaive nouveau de la ferveur spirituelle pour aller combattre le diable, votre cruel ennemi. Combattez généreusement avec ce glaive à deux tranchants, conservant tout à la fois dans votre cœur et la crainte de Dieu et son amour, recherchant le secret de l'oraison, et fuyant avec soin les compagnies et l'oisiveté. *Nul ne sera couronné dans les cieux, s'il n'a loyalement combattu (II Tim., II, 5)* en ce monde contre ses passions et ses vices. C'est donc un glaive nouveau que cette nouvelle ferveur de la sainte dévotion. Don précieux que l'Esprit-Saint, par l'effusion de sa bienfaisante lumière, accorde souvent, dès le commencement de leur conversion, aux nouveaux soldats de Jésus-Christ, pour leur faire soutenir avec courage le combat contre les tentations à venir.

2. Prenez bien garde, jeune novice, à ne pas laisser corrompre, par le venin de la tiédeur, la grâce de la dévotion. Préparez-vous en tout temps au combat spirituel, par

une prière assidue, afin d'être incorporé à cette troupe d'élite des serviteurs d'Abraham, qui défît ses ennemis avec l'arme de la foi et de la piété. (*Gen., XII, 14.*) Aiguisez fréquemment votre glaive, en renouvelant le bon propos qui vous fut donné dès le principe. A cette fin, vous méditez tantôt sur la Passion du Sauveur, tantôt sur les combats et les sanglantes blessures des martyrs, tantôt sur les ardeurs des brasiers éternels, tantôt sur l'horreur des esprits infernaux, tantôt sur l'infection insupportable des lacs de poix et de soufre, tantôt sur les abîmes profonds de l'enfer, tantôt sur les cris lamentables des damnés, tantôt sur le désespoir d'une âme réprouvée. Ces grandes vérités, chaque fois qu'on les rappelle à l'esprit, réveillent l'âme assoupie, répriment la concupiscence de la chair, consomment la rouille des vices, stimulent, par de salutaires reproches, l'homme négligent, et allument dans le cœur une vive ardeur pour le progrès spirituel, et pour la ferveur de la dévotion.

3 Qu'il tremble donc, ce religieux plongé dans une coupable tiédeur ! qu'il se réprime sévèrement, cet homme volage et dissipé ; qu'il craigne de tomber en ce lieu de tourments où l'on ne trouve plus ni espoir de délivrance, ni accès à la miséricorde ! Qu'il profite du temps présent, du temps de la grâce, pour corriger sérieusement ses négligences passées ; et qu'il purifie les replis de son cœur par une humble confession et une dévote oraison ! Qu'il s'exerce au recueillement par le moyen des saintes lectures et de la fréquente composition du cœur ; qu'il mette un frein à l'inconséquence de ses paroles, par l'observation du silence ; qu'il rétablisse en son intérieur le calme et la paix, par l'oubli des affaires extérieures ; qu'il rejette le torrent immonde des mauvaises pensées, par la pure méditation des biens célestes ; et pour apaiser plus tôt la colère du Seigneur, qu'il se tienne dans une sincère humilité. Telle est la discipline qui convient aux nouvelles, mais courageuses, mais belliqueuses milices, condamnées à rester continuellement sous les armes pour s'opposer aux trois bataillons ennemis, et à faire toute leur vie une guerre à mort contre le démon, le monde et la chair.

4. Il faut donc, avec le secours de Dieu, marcher au combat. La prière continue, la mortification ennemie de toute délicatesse, la patience dans les adversités, seront les armes de cette guerre. Ainsi l'ont pratiqué les saints, et particulièrement les martyrs de Jésus-Christ. Ceux-ci, par leur valeur dans la mêlée, par leur résignation dans les souffrances, et par une mort innocente subie, après mille opprobres et mille tortures, ont triomphé de leurs adversaires. Ils ne considéraient ni amis, ni parents selon la chair ; ils ne s'occupaient ni des richesses, ni des honneurs temporels ; les éternelles récompenses, les célestes trésors, les couronnes triomphales, les palmes glorieuses qui ne se flétrissent point, voilà les biens qu'ils pen-

saient à mériter. N'est-ce pas, en effet, par des souffrances passagères qu'ils se sont rendus dignes de passer immédiatement au séjour des joies qui n'ont pas de fin? Elles jouissent maintenant du bonheur dans les cieux, ces âmes qui ont suivi Jésus-Christ dans la voie des affronts et des plus cuisantes douleurs.

5. Ils ont aussi combattu, les saints confesseurs, ils l'ont fait par une vie sobre, pieuse, irréprochable. Que de jeûnes, de veilles, de prières, de méditations, d'études! Que de gémissements, de pleurs et de supplications pour leurs péchés et pour ceux des autres! Quelle force à supporter les censures, les calomnies, les dérisions, les murmures, les menaces, les injures, les exactions, la perte de leurs biens! Quelle persévérance à conserver jusqu'à la fin la sincérité de la foi, la fermeté de l'espérance, la perfection de la charité!

6. Ils ont aussi combattu, les saints et illustres docteurs de la sainte Eglise. Témoin leurs controverses contre les hérétiques et les autres partisans de l'erreur; témoin leurs prédications assidues pour annoncer la parole de Dieu; témoin les livres qu'ils ont étudiés, ceux qu'ils ont composés ou qu'on a écrits sous leur dictée. Que de questions débattues, que de doutes résolus, que d'obscurités éclaircies, que de sophismes réfutés, que de salutaires propositions mises en avant, que de sages et utiles conseils heureusement donnés! Ils empêchaient les simples de s'engager dans de misérables questions non moins inutiles que curieuses et embarrassées; ils réveillaient les paresseux, ils gourmandaient les endurecis, ils consolait les affligés, ils fortifiaient les faibles et donnaient chaque jour le spectacle d'une vie exemplaire, pour établir, par la perfection de leurs œuvres, ce qu'ils n'avaient pu persuader par leurs discours.

7. Ils ont aussi combattu, les saints ermites, les moines, les profès des différents ordres. En effet, n'ont-ils pas renoncé au siècle, méprisé les vanités du monde et les délices de la chair, foulé aux pieds la gloire et les honneurs temporels? N'ont-ils pas fui le tumulte des hommes et recherché avec amour la solitude? N'ont-ils pas abandonné leurs biens et porté leur croix? Ils châtiaient leur corps par l'abstinence; et, par le silence, ils mettaient un frein à leur langue; ils évitaient les visites et les autres sujets de dissipation, et se faisaient chaque jour violence à eux-mêmes. Assujettis volontairement au joug de la sainte obéissance, ils observaient sévèrement, dans le cloître, les lois de la discipline régulière. Fidèles imitateurs de la perfection apostolique, ils se crucifiaient chaque jour pour l'amour de Jésus-Christ. Point d'affections déréglées, point de mouvements d'amour-propre auxquels ils ne résistassent de toute la puissance de leur âme. Ils ne voulaient rien garder de ce qui leur tenait le plus au cœur. Meubles, livres, vêtements, tous les objets d'une affection particulière étaient sacrifiés.

Est-il en effet pour un dévot religieux, pour un moine profès, qui veut conserver la pureté de conscience et la paix du cœur, est-il rien de plus parfait, de plus salutaire, de plus utile, de plus honorable, de plus sûr, de plus consolant que d'obéir à son supérieur, à tout moment, sans observation, sans délai, sans arrière-pensée, sans répugnance, avec empressement et de grand cœur? Ce n'est pas sans remporter une grande victoire sur soi-même que l'homme parvient à se soumettre avec tant d'humilité et à supporter avec tant de patience les fardeaux et les dégoûts.

8. Cette voie de perfection exige une guerre ouverte contre les inclinations de la sensualité, contre la prudence du sens particulier, contre les habitudes vicieuses et contre l'indépendance de la chair qui répugne à se laisser assujettir, gouverner, réprimer, par qui que ce soit, qui cherche bien plutôt ses aises, ses agréments, ses plaisirs; défauts directement opposés à la loi de Dieu, à la raison, à la paix commune entre les frères, et à la bonne administration des cloîtres. Aussi n'y a-t-il jamais trop d'éloges et trop d'affection pour un frère d'une obéissance ingénue, qui se montre, suivant l'exemple de Jésus-Christ, prêt à se soumettre à tout le monde, avec un visage serein et un cœur plein de bonne volonté, et observe, dans l'ordre monastique, pour le salut de son âme, la loi de vie et de régularité. (*Eccli.*, XLV, 6.) Combien, au contraire, ne se rend pas coupable et répréhensible un frère dissimulé, abondant en son sens, qui, tout en manifestant soumission et respect à son supérieur, ne met aucune humilité dans son obéissance! Malheur à celui qui obéit par contrainte ou avec une fausse soumission, et qui se laisse aller tout bas aux murmures! Jésus-Christ, qui a été si obéissant à son Père, adressera un jour à cet homme de sévères reproches: que dis-je? souvent même, dès la vie présente, il exerce contre lui une dure vengeance. Car c'est lui qui dit aux prélats de l'Eglise: *Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise, me méprise.* (*Luc.*, X, 16.) Or, ce qu'il a dit à ses apôtres, il le dit aussi à leurs successeurs et aux prélats, il le dit même aux supérieurs des monastères, et il veut que les inférieurs obéissent en vue de Dieu, en vue du grand mérite de l'obéissance, et en vue du bon exemple qu'il convient de donner. En effet, toute obéissance recevra de lui la grâce et la gloire éternelle; mais il réserve aux désobéissants, aux rebelles, la confusion et les peines de l'éternité.

9. Un véritable obéissant, volontairement soumis aux autorités supérieures établies de Dieu, peut être comparé à un sage négociant, qui, sur toutes les places et dans tous les lieux de commerce, uniquement occupé à augmenter ses bénéfices et à se précautionner contre les pertes, met tous ses soins pour acquérir les meilleures marchandises et ne se pas mettre dans l'embaras par des achats défectueux. Ainsi un

religieux, lié par la chaîne de l'obéissance, doit songer et s'appliquer à traiter fidèlement toutes les œuvres, toutes les affaires qui lui sont confiées, sans rien omettre de ce qui peut plaire à Dieu, rien de ce qui lui a été recommandé par son supérieur. Il fait alors de grands progrès dans la vertu et acquiert une grande augmentation de mérites, quand, au mépris des biens visibles de ce monde, il joint la considération des biens célestes, et que la soumission aux volontés d'autrui devient à ses yeux un gain spirituel préférable à toutes les richesses. En effet, les fruits de l'obéissance l'emportent sur les spéculations fines et politiques de la prudence individuelle. Et un homme qui renoncera pour Dieu à sa propre volonté en retirera beaucoup plus de fruits que s'il faisait de longues études et récitait tout le psautier. Heureux donc le religieux, de quelque état, de quelque Ordre que ce soit, qui, toujours prêt à obéir, suit maintenant Jésus-Christ en portant sa croix et en mortifiant sa chair ! Au moment de son trépas, il recevra dans le ciel, en la compagnie des saints confesseurs, une récompense toute spéciale. Jésus-Christ lui en fait la promesse : *Courage, dit-il, bon et fidèle serviteur, vous avez été fidèle en de petites choses...* (1) : *entrez dans la joie de votre Maître. (Matth., XXV, 21.)* Homme vil et borné, qui devez un jour devenir cendre et poussière, dédaignez-vous de vous soumettre et d'obéir à un homme qui ne vous parle que pour votre bien, lorsque l'ange obéit à un autre à un premier signe de volonté ? Voyez comme le saint archange Gabriel, envoyé de Dieu, se rendit sur-le-champ près de Marie, pour lui annoncer l'Incarnation de Jésus-Christ. (*Luc., I, 28.*) Mais voici un plus ample sujet d'admiration, un exemple proposé à l'imitation de tous : Dieu a bien voulu obéir à l'homme et le servir. Il s'est courbé avec humilité dans l'exercice des fonctions les plus abjectes et les plus méprisables. Quel est donc l'homme, quelque grand, quelque docte, quelque noble qu'il soit, qui fasse difficulté d'obéir à un supérieur, à un égal, même à un inférieur, quand Jésus-Christ, le premier, nous en a donné l'exemple ? N'a-t-il pas obéi à sa Mère et à Joseph, quand il quitta le temple et l'assemblée des docteurs, où il pouvait recueillir l'honneur et l'applaudissement ? *Il descendit avec ses parents à Nazareth; là il leur était soumis (Luc., II, 51),* et pendant le long séjour qu'il fit en ce lieu, il laissa ignorer à tous ses amis l'éminence de sa grandeur.

10. Venons enfin aux vierges consacrées à Dieu et aux chastes veuves, car elles ont fait aussi une guerre courageuse aux ennemis de leur salut. En effet, dans un âge tendre, dans un sexe fragile, elles ont vaincu, pour l'amour de Jésus-Christ, les vanités du siècle, les voluptés de la chair, les tentations du diable. Leurs oraisons, leurs

veilles, leurs jeûnes étaient continuels : elles fuyaient les compagnies mondaines et les conversations inutiles ; elles châtiaient leur corps et s'abstenaient de tout vain ajustement. Souhaitant avec ardeur de plaire à Dieu seul par la chasteté du corps et la pureté du cœur, elles se préparaient chaque jour, par les saints désirs et les soupirs intérieurs, aux noces du céleste Epoux. Les dévotes méditations, le chant des hymnes et des Psaumes étaient comme autant de fleurs dont la blancheur ornait la couche nuptiale de leur cœur. Elles recouraient à la contrition, à la confession, pour laver les taches de leur conscience, et appelaient, par des gémissements continuels et un ardent amour, la présence de l'invisible et céleste Epoux. O saints trophées des vierges ! ô généreux combats, où brillent tant de jeunes chrétiennes, tant de veuves, tant de nobles dames, qui, pour l'amour de l'Epoux céleste, désireuses de conserver l'angélique pureté dans tout son éclat, ont méprisé les noces de la terre ! En vain un monde volage et frivole a-t-il étalé et révélé à leurs yeux ce que ces noces promettent de plus flatteur : l'affection d'un mari, la fortune des parents, le bonheur d'être mère, les festins de famille, les parures brillantes, les bijoux précieux, la riche vaisselle, les bagues d'or, les coupes d'argent, les ameublements variés, les tapisseries de soie, les appartements dorés, le nombreux domestique, le cortège des suivantes, les concerts de musique, les jeux, les spectacles, en un mot, tout l'attrait séduisant des joies mondaines, rien n'a pu les fléchir. Quel avantage, hélas ! ces biens ont-ils jamais pu et pourront-ils jamais apporter à leurs amateurs ? Ils cherchent leur bonheur dans des objets périssables et frivoles, et ils n'y trouvent que déceptions et douleurs.

11. Heureuse donc la troupe sacrée des vierges, qui, pour la vie éternelle, a rejeté comme une vile ordure toutes les joies du siècle et toutes les parures mondaines ; qui a tourné de préférence ses désirs vers la société des anges et des archanges, vers la béatitude et la gloire céleste ! O cœur virginal, ornement de votre sexe, vous êtes resté toujours ferme à votre poste, et vous avez résisté, jusqu'à l'effusion du sang, aux séductions du vice et aux édits des tyrans. Aussi avez-vous obtenu, pour prix de votre victoire, les plus belles couronnes du ciel, couronnes ornées de perles et de pierres précieuses, que Jésus-Christ lui-même a posées sur vos têtes avec les plus magnifiques éloges ; couronnes certes bien méritées ! Qui pourrait, en effet, raconter avec assez de vérité et d'éloquence tant de souffrances et de peines : ces angoisses du cœur, ces tentations de la chair, ces suggestions de l'esprit malin durant la prière, ces sollicitations à quitter la chasteté chrétienne pour les plaisirs du monde ? Hélas ! combien de machines Satan n'a-t-il pas mises en jeu !

(1) Le texte ajoute : *Je vous établirai sur de grandes.*

conseils des faux amis, caresses des dames mondaines, railleries à outrance, impressions de terreur, il a tout employé pour séduire ces âmes pures, et les entraîner avec lui, par la voie des plaisirs passagers, dans les tourments de l'enfer. Mais par la grâce du Sauveur, par sa miséricorde et son assistance, rien n'a pu ébranler cette troupe virginale, ni les inventions du diable, ni les clameurs des impies, ni les tortures de tyrans, ni les glaives menaçants et meurtriers. La charité de Jésus-Christ, supérieure en force à toutes les armes de guerre, en dignité à tous les honneurs, en attrait à toutes les beautés, en douceur à toutes les mélodies, répandait de si vives ardeurs en ces cœurs vierges, en ce noble bataillon de femmes rangées sous l'étendard de la croix, que ni les feux, ni les tortures, ni les bêtes féroces, ni les cachots, ni la faim, ni la mort ne purent les intimider et leur faire perdre, soit la fermeté de la foi, soit le précieux joyau de la chasteté. Elles l'ont conservé par la pureté du corps et du cœur, en attendant la couronne immortelle de gloire dans les cieux.

12. Ayez donc toujours devant les yeux ces combats des bienheureux martyrs, cette langue et rigide abstinence des saints confesseurs, mais, par-dessus tout, cette chasteté, cette patience, cette persévérance des saintes vierges. Prenez-les pour modèles; aimez-vous d'une résolution généreuse pour résister aux passions et aux vices. Recourez, je vous y exhorte tous dans la charité, recourez aux suffrages des saints; leur protection vous couvrira comme d'un bouclier dans le combat, et vous empêchera de succomber à la tentation. Daigne vous en faire la grâce, Jésus-Christ, Notre-Seigneur, le rémunérateur de tous les justes! Ainsi soit-il.

SERMON XIX.

DES DIFFÉRENTES GUERRES DE LA VIE PRÉSENTE ET DE SES DIVERS PÉRILS.

La chair conspire contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, car ils sont ennemis l'un de l'autre. (Galat., V, 17.)

1. Dans le précédent sermon, vous avez entendu, mes bien-aimés frères, quelques réflexions sur la milice spirituelle des saints. Nous allons maintenant, pour y faire suite, dire quelques mots des différentes espèces de guerres, afin que vous vous teniez en garde contre les pièges et les ruses de l'ancien serpent. Cet ennemi perfide, semblable à un lion rugissant, rôde sans cesse pour trouver quelque proie à dévorer (I Petr., V, 8); surtout il frémit de rage contre les nouveaux soldats de Jésus-Christ. Il leur envie la gloire du royaume céleste, dont son orgueil l'a fait subitement déchoir, avec tant d'autres partisans de sa révolte. De ces insinuations empestées naissent mille déceptions; et plus d'une fois des personnages célèbres, élevés au faite de la science et des dignités se sont laissé prendre à l'appât de la vaine gloire et ont passé à l'erreur. En-

trainés par l'amitié des hommes, ils ont fait de lourdes chutes et ont reçu de graves blessures. Tenez-vous donc, Frères nouvellement convertis, tenez-vous particulièrement en garde contre ces deux espèces de maux; craignez les désirs charnels qui font tout à coup irruption par les cinq sens du corps; craignez l'orgueil qui s'introduit dans l'esprit par la passion des vaines louanges. Ils vous feraient perdre, avec la grâce de la dévotion intérieure, le prix des récompenses éternelles.

2. Notre milice, mes très-chers frères, demande, non un développement de forces corporelles, mais une grande douceur à supporter toutes les injures pour Jésus-Christ; non la sagesse du siècle, mais l'humilité de l'obéissance; non la recherche de ses propres aises, mais l'affliction de la chair; non la fuite du travail, mais le renoncement aux délectations coupables. Et si vous demandez combien dureront ces combats entre la chair et l'esprit, entre le diable et l'homme, entre le monde et Jésus-Christ, je vous répondrai, d'après l'Évangile et d'après l'Apôtre: *Jusqu'au dernier moment de notre vie, jusqu'à la consommation des siècles.* Car Jésus-Christ disait, en attendant l'heure de sa Passion: *Mon âme est triste jusqu'à la mort (Matth., XXVI, 38)*, et dans la dernière cène il avertissait ainsi ses disciples: *Vous aurez des tribulations dans le monde. Ils n'ont persécuté, ils vous persécuteront à votre tour. (Joan., XVI, 33; XV, 20.)* Aussi vent-il exhorter ses amis à la patience et à la persévérance, au moment où ils s'affligent de sa retraite prochaine? *Que votre cœur, dit-il, ne se lie ni au trouble ni à la crainte, car je vais vous préparer une place, afin que, là où je suis, vous y soyez avec moi. (Joan., XIV, 1 seq.)* En attendant, tant que vous resterez en ce monde, aimez-vous de la patience, comme d'un bouclier impénétrable; de la parole de Dieu, comme d'une cuirasse à toute épreuve contre les périls, par l'immuable confiance qu'elle vous donnera dans le Seigneur. Prions donc, mes frères, pour obtenir grâce et miséricorde en présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ; demandons qu'il nous enseigne l'art de combattre les passions et les vices, qui ne cesseront de nous faire la guerre et de nous tenter, tant que nous serons condamnés à vivre dans la chair et à nourrir le corps. Que chaenn, lorsqu'il se voit, par l'instigation du diable, tenté de quelque vice, ou molesté par quelque méchant homme, répète, comme David, dans le Psaume: *Seigneur, combattez ceux qui me combattent (Psal. XXXIV, 1)*; ne me laissez pas succomber sous le faix, car, sans vous, je ne puis ni résister, ni soutenir le choc de l'ennemi.

3. Est-on sujet à de fréquentes tentations; et a-t-on soin, en même temps, au moment de l'épreuve, de recourir promptement à Jésus-Christ et d'employer la prière, on sera bientôt délivré, fortifié par la grâce du

Sauveur; on triomphera, on fera de grands progrès dans la vertu de patience, et l'on recevra une couronne d'autant plus belle que le combat aura demandé plus de résistance. Mais n'est-on jamais tenté, ou ne l'est-on que rarement; ne trouve-t-on, ni dans sa propre malice ni dans celle d'autrui, aucun sujet de contradiction, on mérite plutôt le titre d'ange que le nom d'homme terrestre. C'est un phénomène dont il faut plutôt chercher la place dans le ciel que sur la terre. Là règne la perfection de la paix et de la concorde; ici, au contraire, la paix est rare, la joie courte, le repos insuffisant, le trouble fréquent, le travail pénible, et la victoire incertaine. Bannissons cependant le désespoir, car la moindre fatigue, la moindre douleur aboutit à un bonheur sans fin. Mais qui pourra démêler la multitude de nos combats et les ruses de nos ennemis? Il n'y a qu'un homme éclairé de la lumière divine et profondément instruit dans les Écritures qui en soit capable. Tel fut l'apôtre saint Paul, qui disait: *Nous n'ignorons pas ses artifices.* (II Cor., II, 11.) Écoutez néanmoins quelques observations empruntées aux Livres saints sur les guerres des bons et des méchants; elles serviront à vous instruire et à vous inspirer une sage réserve. Vous n'en mettez que plus de prudence à résister constamment aux dangers suscités par les méchants, et plus de force à persévérer dans les sentiers tracés par les justes.

4. La première guerre a commencé dans le ciel, parmi les anges, quand, dans son orgueil, Lucifer voulut monter trop haut et se faire semblable au Tout-Puissant (Isa., XIV, 14), quand il voulut se glorifier en quelque sorte dans sa propre vertu et mettre son unique complaisance en lui-même. A la vue d'une pareille prétention dans le palais du Roi suprême, saint Michel et ses anges (Apoc., XII, 7), indignés de l'arrogance du superbe Lucifer, et animés du zèle de la justice, chassèrent de leur séjour tous les partisans de l'orgueil. Car un ange, quelque grand qu'il fût, devait-il prétendre à s'élever au-dessus de la magnificence de son Auteur? Appartenait-il à la créature de s'égalier à son Créateur, de mettre témérairement sa gloire dans l'éclat de sa propre sagesse, et d'abuser des dons sublimes qu'il tenait de la libéralité gratuite de son Dieu? C'est donc parce que, enflé d'orgueil, il a porté trop haut ses prétentions vaineuses, et voulu placer son trône au-dessus des autres, que Satan, par un juste jugement de Dieu, est tombé de l'heureuse société des saints anges dans les abîmes de l'enfer, dans la prison des damnés. Le Sauveur fait allusion à cette chute, quand il dit à ses disciples: *Je voyais Satan tomber comme la foudre du haut des cieux.* (Luc., X, 18.) Terrible catastrophe, chute irréparable, dont saint Jean l'Évangéliste parle en ces termes dans l'Apocalypse (c. XII, v. 7-9): *Il se fit un grand combat dans le ciel. Michel et ses anges combattaient contre le dragon. Le dra-*

gon fut précipité sur la terre; ses anges y furent jetés avec lui, et l'on ne retrouva plus leur place dans les cieux. Voilà quels châtiements a mérités le diable par son orgueil. Il a été précipité loin de la face de Dieu, dont jamais il ne verra la gloire dans le ciel. Mais cette gloire, l'obtiendra-t-il davantage, l'homme qui voudra se glorifier en soi-même? Entendons Isaïe signaler la perte des réprouvés par ce cri d'alarme: *Otez l'impie; que jamais il ne voie la gloire de Dieu!* (Isa., XXVI, 10.) Cet exemple ne prouve-t-il pas clairement jusqu'à quel point la fierté des superbes déplaît à Dieu, puisqu'il n'a fait aucune grâce aux anges coupables de ce vice, mais les a livrés aux supplices des feux éternels (II Petr., II, 4), sans aucun espoir de pardon? O sévère sentence du souverain Juge! Être rejeté loin de la face ravissante de cette Majesté divine, être banni de l'éternel bonheur, et brûler à jamais dans ces flammes cruelles que les eaux ne peuvent éteindre, dont rien ne pourra tempérer l'ardeur! Qui ne tremblerait à la vue d'un jugement si rigoureux du Seigneur, à la vue de ces anges damnés éternellement pour leur orgueil? Faisons donc la protestation et la prière du Psalmiste: *Que l'orgueil ne mette jamais le pied chez moi, et que jamais je ne suive l'impulsion de la main du pécheur* (Psal. XXXV, 12); et encore: *Mon âme pourrait-elle ne pas être soumise à Dieu, puisque de lui seul j'attends mon salut?* (Psal. LXI, 2.)

5. La seconde guerre a commencé dans le paradis, après la formation du premier homme. Elle a eu lieu entre le diable et l'homme, entre Eve et le serpent. Plein de jalousie à la vue de cet être encore innocent, qui, par l'obéissance à un simple commandement, pouvait obtenir de monter au ciel, le diable, sous l'apparence du serpent, et armé de questions insidieuses, s'approche de la femme qu'il avait reconnue plus faible et plus flexible que l'homme. Ses paroles flatteuses, ses conseils perfides séduisent la femme qui se montra facile à persuader, et fit peu d'attention, en cette importante circonstance, au précepte de Dieu. Mais, ô douleur! l'homme sorti parfait des mains du Seigneur, et placé dans le lieu le plus délicieux du paradis, l'homme, par la transgression du commandement sacré, perdit l'état d'innocence et le séjour du souverain repos, pour avoir enfoncé sa dent dans un misérable fruit. L'offense grave qu'il commit contre Dieu lui fit encourir l'arrêt de mort, et attira sur son corps et sur son âme une infinité de misères. Nous ne le savons que trop par notre expérience, malheureux enfants d'Eve, exposés aux douleurs et aux souffrances, dégradés que nous sommes par le vice du péché originel qui nous a souillés et corrompus. Dans cette guerre, l'homme a été vaincu par la tentation d'une pomme; séduit par la malice du diable, il s'est abreuvé d'un poison mortel, le poison du péché, et a reçu mille blessures. Ces blessures, ce sont la faim, la soif, le froid, le chaud, le travail, les sueurs, la peste, les langueurs, la mort

avec toutes ses horreurs. Ce n'est pas tout, hélas ! il a perdu et le paradis et le ciel, pour un péché de désobéissance que lui ont fait commettre la tromperie du serpent et la folie de la femme. Celle-ci, trop crédule aux paroles du diable, se laissa tromper en cinq manières, par les cinq sens du corps : par l'ouïe, en écoutant des paroles mensongères ; par la vue, en considérant la belle couleur du fruit ; par le toucher, en cueillant la pomme fatale ; par l'odorat, en flairant son parfum ; par le goût, en savourant sa douceur. Mais, ce qu'il y a de plus déplorable, après avoir goûté ce fruit empesté, elle alla surprendre son mari par ses caresses, en lui remettant le fruit défendu, ce fruit interdit à l'un et à l'autre sous peine de mort. Irrité d'un tel désordre, d'une telle témérité, Dieu chassa les coupables du paradis de délices, du lieu le plus enchanteur de tout l'univers, et, afin de leur faire pénitence, il les relégua dans ce monde, comme dans une prison, pour y manger un pain de peines et de douleurs tous les jours de leur vie, eux et tous les enfants qui par la suite devaient naître de leur race.

6. Cette guerre entre le diable et l'homme durera tant que le genre humain restera sur la terre ; et, jusqu'à ce que le nombre des élus soit rempli, le malin esprit ne cessera de persécuter les bons, qui lui sont contraires. Mais, dans sa bonté et sa miséricorde, le Seigneur Dieu, prenant en pitié l'homme déchu, dit au serpent tortueux, envieux, malicieux : *Je susciterai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et la sienne.* Il désignait, par ces paroles, Jésus-Christ qui devait naître de la femme et racheter le genre humain. *La femme, ajouta-t-il, t'écrasera la tête, et tu chercheras à lui mordre le talon.* (Gen., III, 15.) Ces paroles mettent à découvert la méchanceté et la malice du diable contre nous ; elles nous montrent qu'il ne faut jamais le croire, ni converser, ni disputer avec lui ; car il est le plus rusé de tous les animaux qui sont sur la terre, et il a plus de subtilité que tous les étudiants des écoles, que tous les politiques du siècle. Jeunes novices, prenez garde à la tête du serpent, je veux dire au commencement de la tentation. Le poison du reptile est caché sous l'herbe, souvent il s'approche d'un enfant et le trompe par l'appât d'une pomme, belle en apparence, mais gâtée au dedans. Ce ne sont pas seulement les simples et les séculiers qu'il abuse, ce sont les savants eux-mêmes, les maîtres les plus renommés, les habitants du cloître, auxquels il inspire divers sentiments de vanité. Il les tente presque tous les jours par les cinq sens du corps ; tantôt par les attraits de la chair, tantôt par l'orgueil de l'esprit, tantôt par l'irritation de la colère. Il excitera les hommes, aujourd'hui à se quereller pour des honneurs et des richesses, demain à se réjouir dans leurs désordres, un autre jour à s'affliger outre mesure des adversités et des pertes temporelles.

7. Voici maintenant les œuvres du diable,

de cet esprit que l'orgueil a fait tomber de la hauteur des cieux. C'est lui qui poussa aux murmures les enfants d'Israël à l'occasion des fatigues et de la disette qu'ils éprouvaient dans le désert (Exod., XV, XVI, XVII) ; c'est lui qui persuada aux Juifs de sacrifier aux idoles dans le temple même consacré à Dieu (I Mach., II, 8) ; c'est lui qui tenta par trois fois Jésus-Christ à la fin de son long jeûne (Math., IV, 1 seq) ; c'est lui qui sema la zizanie parmi le bon grain (Math., XIII, 24-28), en suscitant parmi les apôtres un traître (Luc., VI, 16), parmi les disciples un murmureur (Joan., VI, 41-67), parmi les diaques un séducteur (Apoc., II, 6, 15), parmi les fidèles un persécuteur de la foi. (III Joan., 9, 10.) C'est lui qui séduisit Judas par l'appât du vol, qui le traîna du vol à l'arbre où il se pendit, et qui le conduisit, ce malheureux, de l'arbre fatal à l'enfer, où il n'y a ni rédemption ni rafraîchissement. Tous ceux qui l'écoutent, hélas ! il les excite à pécher contre Dieu et contre le prochain, et après bien des fantes, leur persuade enfin de se livrer à un amour du monde, à un mépris du Ciel, qui cause leur perte. Qui est-ce qui entraîne un religieux au milieu du siècle et parmi le tumulte des hommes ? N'est-ce pas le diable, ennemi insidieux des âmes ? Qui est-ce qui arrache un clerc du chœur pour le jeter sur la place publique ? N'est-ce pas le diable, l'artisan de toutes les ruses, l'ennemi et le perturbateur du culte divin ? Qui est-ce qui détourne un Frère Lai, un Frère Convers du travail, pour l'engager dans l'oisiveté, dans les conversations inutiles ? N'est-ce pas le diable, qui circule dans tout l'univers, afin de trouver quelque part un vagabond qui ne fasse aucun travail ou presque aucun pour le bien de la communauté ? Qui est-ce qui retient un paresseux au lit et l'empêche de se réveiller et de se lever promptement ? N'est-ce pas le diable ? Il ferme les yeux de l'homme qui sommeille et l'engage à donner encore quelque temps au repos et à satisfaire son penchant pour le sommeil. Il est content quand il voit un sujet paresseux, et qui arrive toujours tard aux exercices. Qui est-ce qui sème la discorde parmi les Frères et engendre dans le cœur mille soupçons ? N'est-ce pas le diable, perturbateur de la paix, ami des procès, inventeur de toute méchanceté, père du mensonge, ténébreux adversaire de la vérité, auteur de la fourberie, excitateur des partis ? Qui est-ce qui apprend à aimer les délices, à fuir le travail, à désirer les honneurs, à bien manger et à bien boire, à marcher avec prétention ? N'est-ce pas le diable qui stimule la gourmandise, provoque la colère, dérobe la chasteté, tend des pièges aux clercs, tente les religieux, moleste les vierges, fait la guerre aux âmes continentales, séduit les innocents, tourne les simples en dérision, pervertit les sages, calomnie les bons, fait valoir les pervers, met obstacle à la dévotion, et fomenté tous les dérèglements ? Puisse la connaissance de



ces particularités sur les guerres, sur les artifices, sur les fraudes innombrables du démon, ne pas vous déplaire! puisse-t-elle vous inspirer des précautions plus grandes, une vigilance plus attentive contre toutes ses tentations et ses suggestions! Car, tout le monde le dit et on ne l'éprouve que trop, le diable ne fait jamais trêve de malice et il ne laisse jamais personne en repos; mais là où il ne va pas en personne, il envoie ses compagnons vexer les pauvres brebis de Jésus-Christ. S'il ne peut ravir, si on l'empêche de tuer, il cherche au moins à nuire par la terreur. Mais s'il aperçoit quelque vagabond, quelque désœuvré, qui a mis de côté les bonnes œuvres, l'étude, l'oraison, il trouve un libre accès pour le venir tenter, parce que l'imprudent a quitté ses armes offensives et défensives.

8. La troisième guerre s'appelle dissension intestine. Elle a lieu entre la chair et l'esprit. La chair, par ses désirs (c'est la peine du péché), conspire contre l'esprit, et l'esprit par la raison résiste aux penchants sensuels de la chair. Le premier homme, dans l'état d'innocence, n'avait point éprouvé cette révolte. L'esprit soumis à Dieu régissait paisiblement les puissances du corps par le frein de la raison. Cette guerre intestine est pour nous la plus dure et la plus pénible, formés et engendrés que nous sommes tous dans une chair de corruption et de péché. Quoi, en effet, de plus dur et de plus pénible, pour l'homme qui désire la paix, que de ne passer aucun jour sans être en guerre avec soi-même, sans lutter contre la nature, pour amortir le feu des passions, pour dompter au dedans de soi les désirs bouillants de la concupiscence? O serviteur de Dieu, ô soldat de Jésus-Christ, écoute ce sage et salutaire conseil : garde tes yeux, ferme tes oreilles, ne te permets dans le toucher rien d'illicite, fuis tout objet capable de te nuire ; et si tu sens l'aiguillon de la chair, refuse-lui ton consentement. Quoi de plus pénible que de recommencer toujours de nouveau, de se tenir toujours, du matin jusqu'au soir, en présence de trois corps d'ennemis, d'être toujours occupé à lancer contre ses adversaires les traits de l'oraison, à emboucher les trompettes sacrées, à pousser des gémissements du fond du cœur, à tirer de sa poitrine des cris plaintifs, enfin de rester presque toujours dans le doute sur le succès de la victoire? Certes, sans l'assistance du Seigneur, notre fragilité pourrait-elle jamais échapper à tant de périls? Quel pesant fardeau! quelle pénible guerre! Être obligé à soigner sa chair, à nourrir son ennemi, à le vêtir, à le laver, à l'essuyer! Si vous ne le flattez, il murmure; si vous ne le châtiez, il regimbe; si vous ne le consolez, il se désespère; si vous ne le gourmandez, il se livre à la paresse; si vous ne l'assujettissez, il s'enfle d'orgueil; si vous ne le fortifiez, il tombe en défaillance; si vous ne le frappez, il résiste; si vous ne l'instruisez, il s'égaré; si vous ne le répri-

mez, il devient insolent. Aimer la nature comme une compagne inséparable; haïr sa mollesse comme le gouffre de la mort! Que faire? Tuer la chair, c'est un mal; l'éloigner de soi, c'est une impossibilité; lui obéir, c'est un désordre; s'y fier de prime abord, c'est un manquement au devoir; converser avec elle, c'est un danger; lui sourire, c'est souvent une occasion de ruine.

9. Que faire donc? La chair sera assujettie à l'esprit, elle lui obéira sans résistance, elle travaillera, elle suera, elle jeûnera, elle se lèvera matin, elle veillera, elle priera, elle chantera, elle psalmodiera, jusqu'à ce qu'après de courtes fatigues elle reçoive un éternel repos. Oui, cette chair fragile, mortelle, passionnée, indomptée, et souvent rebelle à l'esprit, il faut que la raison la gouverne, que la crainte la retienne, que la bienséance la dirige, que la discipline la contienne; il faut que la probité soit sa parure, et la pudeur son voile; et qu'enfin elle se laisse modérer par la sobriété. Si elle pèche, la justice la châtie; si elle s'égaré, la prudence l'instruira, et la discrétion, avec sagesse, la préservera de tout excès. Que l'esprit donc, attentif à tout pénétrer, à l'exemple d'un gouverneur habile, épie avec soin cette tendance de la chair, ces caprices de jeunesse, de peur qu'il ne s'attache à son propre sens, ne s'endorme dans l'oisiveté, ne recherche la mollesse et ne quitte les voies d'une sage rigueur. Promptitude à se lever pour l'oraison, exactitude pour se rendre au chœur à l'heure convenable, empressément à se mettre au travail, fidélité à éviter les visites oiseuses, sévérité à garder le silence, affection au calme de la cellule, assiduité à la prière, zèle pour l'étude, application à l'écriture: que tout soit fait en son temps, que les intérêts de la communauté prévalent sur les intérêts personnels. Faut-il servir les inférieurs? ne rougissons pas. Faut-il obéir aux supérieurs? hâtons-nous. Faut-il exécuter quelque commandement? remplissons-le avec joie. Faut-il assister aux saints Offices? faisons-en notre principal bonheur. Mais que rien ne nous paraisse préférable aux entretiens intérieurs avec Dieu, et que la meilleure part soit, à nos yeux, de n'être point embarrassé dans les affaires extérieures. Sans doute, il est dur et pénible de combattre chaque jour contre les feux de la chair, mais aussi, que de vertu et de mérite à repousser la concupiscence, à faire violence à la nature! Un penchant vicieux l'incline, cette nature, vers ses propres avantages et vers ses plaisirs; et si l'on ne s'empresse de lui opposer, avec l'abstinence, une forte répression, elle séduit l'âme, lui ravit son consentement, de la même manière qu'Eve trompa Adam par ses caresses en lui offrant à manger le fruit défendu. Nul cependant n'est vaincu dans cette guerre, s'il ne se laisse corrompre par une mauvaise volonté, s'il ne se détourne de Dieu par son libre choix. Car quiconque suit le désir de sa chair,

tombe bientôt dans le vice, à moins qu'il ne tienne en main le frein de la raison. Prenez donc garde aux dangers qui se présentent tous les jours dans ce conflit de la chair, car tant que nous resterons, buvant et mangeant, en la vie de ce monde, nous serons exposés à mille tentations diverses. De là cet avertissement d'un prophète pour recommander aux cœurs faibles et nous la garde de leur propre conscience : *A celle qui dort en votre sein, fermez la porte de votre bouche.* (*Mich.*, VII, 5.) C'est-à-dire, retenez fortement à l'extérieur tous les sens de votre corps, de crainte que par ses ouvertures, comme par les fenêtres d'un édifice, la mort ne pénètre jusqu'au cœur, et que le diable ne vous enveloppe de ses filets.

10. Mes frères, si vous agissez et combattez en hommes de cœur, si vous appelez Jésus-Christ à votre secours ; vous pouvez beaucoup plus mériter dans cette guerre contre la chair, que si vous n'éprouviez en vous-mêmes aucune difficulté. Ayez donc toujours une ferme confiance en Dieu ; ne cessez point de prier et de combattre contre les vices. Sous cette apparence de combat sont cachés de grands et nombreux avantages, propres à attirer les regards de complaisance du Seigneur sur une chair fragile. Vous recevrez, n'en doutez pas, de brillantes récompenses, avec l'espérance assurée de la gloire future, que vous donnera le juste Juge, même pour un simple mouvement de componction dans le cœur, même pour une courte et légère douleur dans le corps. De grandes joies a tendent aussi votre âme à la fin de la vie, en échange de toutes les peines endurées pour l'amour de Jésus-Christ. C'est ce que reconnaissait une dévote Sœur au moment de son agonie : « Ici, disait-elle, on a souffert, ici on a combattu, maintenant on marche à la récompense. » Que dirai-je de plus à ceux qui luttent contre leur chair ? Tout ce que vous faites en vertu de l'obéissance, tout ce que vous supportez dans la religion soit pour la rigide observance de la discipline, soit pour l'amour de la justice, sera écrit au livre de vie, bien que la chair, par fragilité, laisse encore échapper quelque murmure. Si le diable venait à exciter en vous quelque ressentiment ou quelque songeon désavantageux contre les ordres d'un supérieur, contre les mauvais procédés ou les paroles déplacées d'un Frère, n'abandonnez pas pour cela le bien commencé, mais redoublez de soins pour achever votre entreprise à l'honneur de Dieu, et à l'édification du prochain. Alors ce funeste ennemi, qui par ses pièges cherche à mettre obstacle à tout bien, le diable fera promptement loin de vous, quand il verra que vous le méprisez, au lieu de lui prêter l'oreille. Croyez-le bien, toutes ses suggestions sur le monde, sur la chair, sur les richesses, sur la gloire terrestre, sont pleines de venin et d'artifice. Beaucoup pleurent, maintenant, dans un âge avancé,

les folies et les péchés de leur jeunesse. Tenez donc ferme et combattez pour votre âme, dans cette sainte et religieuse société. Vous embrierez certainement bien des peines pour anéantir le vice et acquérir la vertu ; les travaux et les douleurs, le froid et le chaud, les veilles et les jeûnes, l'abstinence de chair et de laitage, la privation de vin et de toute boisson plus recherchée. Mais tous ces sacrifices vous seront comptés dans le royaume de Jésus-Christ. Vos gains seront immenses et votre récompense magnifique ; ils surpasseront tous les millions d'or et d'argent ; et le monde, avec ses biens, ne saurait vous présenter rien de si désirable. Quoi de plus noble, en effet, que d'être l'ami de Dieu ? Quoi de plus heureux que d'avoir rang parmi les enfants de Dieu ? Quoi de plus riche que de partager le royaume de Jésus-Christ ? Quoi de plus délicieux que de se mêler aux joies des anges ? Quoi de plus glorieux que de recevoir la couronne éternelle en présence du Seigneur et à la vue de tous les saints ? Oh ! quelle consolation, quelle félicité, pour l'âme embrasée de l'amour de Dieu, d'être, à la fin de son agonie, porté par les anges dans le ciel, et d'entrer, comme autrefois le pauvre Lazare, dans les délices de l'éternel repos ! (*Luc.*, XVI, 22.) Telle sera la récompense d'une courte peine, d'une légère douleur corporelle ; récompense accordée pour s'être contenté d'un vêtement grossier et d'une nourriture insipide ; pour avoir habituellement couché sur la dure, pour avoir souvent sacrifié son sommeil, pour avoir répandu des larmes, et fait de dévotes oraisons ; pour s'être adonné à la sainte méditation, aux bonnes lectures, et à un grand nombre d'autres pieux exercices ; pour avoir opéré la consommation de toutes ces œuvres dans la soumission et la patience. O sainte soumission, ô heureuse patience pratiquée pour Jésus-Christ, tu ouvres au mourant les portes du ciel !

11. La quatrième guerre s'appelle combat singulier et domestique ; guerre d'autant plus cruelle et plus pernicieuse qu'à l'instigation du diable, et par les fureurs de l'envie, elle s'est allumée entre deux frères issus du même lit. Ainsi que nous lisons dans le *Livre de la Genèse* (chap. III), Adam eut deux fils ; Caïn, par jalousie, s'éleva contre son frère Abel, homme juste et chéri de Dieu, dont, au rapport de l'histoire, les présents étaient agréés au Seigneur. Transporté par la fureur d'une colère cruelle, Caïn, tel qu'un loup ravissant qui se jette avec rage sur un tendre agneau, s'étudia à trouver les moyens de tuer son frère innocent, qui valait mieux que lui ; sans que ni la crainte de Dieu, ni l'appréhension de la douleur qu'il allait causer à ses parents pussent le retenir. Plein d'une atroce fureur, il leva sa main criminelle et commit le premier meurtre qui ait eu lieu parmi les hommes. C'est par là que commença les dis-

cordes et les dissensions qui si souvent partagent les hommes. En tout pays, en tout lieu, dans les villes, dans les campagnes, on les vit se disputer les uns contre les autres pour la préséance et les richesses. Bientôt, à cette occasion, la rivalité croissant de toutes parts, surgit une persécution à mort des méchants contre les bons. Nous en trouvons l'histoire dans la *Vie des saints* et dans les diverses chroniques profanes et chrétiennes. Elles nous racontent fort au long les guerres des Troyens, des Romains, d'un grand nombre de rois et de peuples divers. Or, de même que l'on vit, dès le commencement du monde, des querelles et des guerres, des jalousies et des contentions, parmi les enfants d'Adam, et surtout entre les avarés et les ambitieux, impatientes de posséder les biens de la terre et d'accroître ces richesses, ainsi encore, de nos jours, les hommes sont en contestation pour des biens périssables, pour de vains honneurs; et, après nous, on peut le craindre, ces maux subsisteront encore; jusqu'à ce dernier jour où le Seigneur viendra ostensiblement pour juger tous les peuples de la terre. Alors, quand Jésus-Christ apparaîtra dans toute sa gloire et sa majesté, *il sera rendu à chacun selon ses œuvres.* (Matth., XVI, 27; XXV, 31, 46.) Alors cesseront toutes les querelles et toutes les guerres des impies; alors *tous les scandales seront enlevés du royaume de Dieu.* (Matth., XIII, 41.) Alors *toutes les langues perverses seront condamnées au silence* (Psal. LXII, 12), *et les os humiliés des saints tressailleront d'allégresse.* (Psal. L, 10.) Alors sortira de la bouche du juste Juge cette dernière et irrévocable sentence: *Allez, maudits, au feu éternel; et: Venez, les bénis de mon Père, entrez en possession du royaume qui vous fut préparé dès l'origine du monde.* (Matth., XXV, 41, 34.)

12. Cependant, tandis qu'une génération passe et qu'une génération lui succède (Eccl., I, 4), tout est mêlé sur notre terre, tout est plein de ronces et d'épines. Tantôt survient un sujet de joie, tantôt une cause de tristesse; tantôt c'est la faim qui dévore, tantôt c'est la soif qui consume; tantôt la crainte qui abat, tantôt l'espérance qui relève; tantôt le travail qui fatigue, tantôt le repos qui soulage; tantôt la santé qui réjouit, tantôt la maladie qui énerve: à peine quelque temps s'est-il écoulé, que la mort survient et consume toutes les beautés et toutes les douceurs. Ainsi, en tout lieu, en toute condition, les bons se trouvent mêlés avec les méchants, les doux avec les brutaux, les humbles avec les superbes, les pacifiques avec les emportés, les dévots avec les dissipés, les retenus avec les audacieux, les silencieux avec les bavards, les sobres avec les intempérants, les fervents avec les tièdes, les studieux avec les paresseux, les intérieurs avec les extérieurs, les simples avec les astucieux, les véridiques avec les fourbes, les prévoyants avec les négligents, les doctes avec les ignorants, les prudents avec les insensés, les forts avec les infirmes, les

fermes avec les inconstants, les modestes avec les brouillons, et ainsi de mille autres vices et caractères des hommes bons et mauvais. C'est l'accomplissement de ce mot du prophète Isaïe: *Le loup habitera avec l'agneau, le léopard se reposera avec le chevreau; le taureau, le lion, la brebis demeureront ensemble, et un petit enfant les mènera.* (Isa., XI, 6.) Tous ces événements, heureux et malheureux, sont, dans cette vie, communs à la vertu et au vice, par la permission de Dieu, qui veut montrer ainsi, dans toutes ses voies, ses jugements cachés, afin d'éprouver les élus, de purifier les âmes dévotes par le moyen des méchants, et de les empêcher de s'enorgueillir des dons qu'ils ont reçus. Et aussi les méchants vivent avec les bons, afin que les exemples de la vertu les excitent à corriger leurs mœurs, et qu'ils ne puissent alléguer l'excuse de l'ignorance, après avoir vu la conduite sainte et régulière des justes en la société desquels il se trouvent.

13. Quelques personnes ont, dans le caractère, une telle versatilité, que la moindre parole, ou la moindre action de la part des autres, suffit pour leur faire éprouver brusquement des mouvements de haine ou d'amour. Une bagatelle les fait rire, une mouche qui vole les met en colère. D'autres, en cherchant, pour se récréer, la société des hommes, perdent la présence de Dieu et des saints. Ce n'est pas un petit dommage que de perdre par de longs entretiens la grâce de la dévotion. Ceux-ci racontent les manquements des autres, et ne se mettent nullement en peine de corriger leurs propres défauts. Ceux-là politiquent d'avance sur les guerres futures du monde, au lieu de songer, ce qui vaudrait beaucoup mieux, à faire la guerre aux vices, et à chercher les moyens de les vaincre. Si la pensée des biens et des maux éternels passait jusqu'au cœur, les soucis du temps seraient bientôt évanouis. *Les hommes du monde parlent du monde* (I Joan., IV, 5), et ceux qui aiment Jésus-Christ s'occupent des biens célestes, et prêchent de bon cœur aux autres le Ciel qu'ils aiment. Les insensés s'occupent d'entretiens vains et insensés, et les esprits légers prêtent volontiers l'oreille aux légèretés. C'est donc une louable attention que de garder le silence sur des frivolités, sur des événements incertains, et de laisser avec confiance à Dieu le secret de ses jugements. Sans l'ordre de sa providence, il ne tombe même pas à terre une feuille d'arbre. Et si le juste est opprimé, le pauvre dépouillé, l'innocent égorgé, serait-ce sans motif? Non. Personne ne peut avec raison se plaindre de Dieu, parce qu'il dispose tout avec justice, sagesse et prévoyance, bien que l'homme ne puisse comprendre les voies de son équité souveraine. Enfin quelquefois met fortement son espérance en Dieu, est solidement affermi; il ne chancellera jamais, quel que soit en ce monde le cours des événements.

14. D'où viennent donc les querelles et les

guerres parmi les hommes? N'est-ce pas de la concupiscence de la chair et de l'orgueil de l'esprit? (Jac., IV, 1; I Joan., II, 16)? car la cupidité est la source de tous les maux. (I Tim., VI, 10.) Si vous ne lui mettez un frein, elle vous emporte dans une foule de malheurs. En effet, quand on nous refuse les biens que nous désirons, ou qu'on nous enlève ceux que nous possédons, l'âme tombe dans la tristesse; la passion de la dispute s'élève secrètement dans le cœur, l'indignation se manifeste sur le visage, et la bouche laisse échapper des paroles pleines d'amertume. Il y a donc en nous une matière de contestation et un foyer de discorde; c'est la cupidité de posséder, l'ardeur d'acquiescer, la crainte de perdre et la douleur d'avoir perdu. Mais un méchant homme dominé par l'impatience se nuit plus à lui-même qu'aux autres, et le mal qu'il se fait à lui-même intérieurement l'emporte sur celui que les autres lui font au dehors. L'homme passionné, quelque part qu'il se trouve, soit seul, soit en société, est à charge à lui-même et devient le bourreau de son propre cœur. C'est là notre lutte continuelle et domestique. Elle provient de ce que notre chair n'est point soumise à l'esprit, comme le requiert la règle d'une sainte vie, et de ce que l'esprit n'est pas entièrement soumis à Dieu, par un désir intime de faire entièrement sa volonté, et de ne plaire qu'à lui seul ici-bas et dans l'éternité.

13. Mais le diable, dans sa malice, ne connaît point de repos; et là où il ne se rend pas en personne, il envoie un émissaire secret pour troubler la paix des autres ou pour leur tendre des pièges. Alors, ou il éloigne du bien, ou il excite au mal, ou il suggère le faux pour le vrai, ou sur le vrai même il répand des doutes. Bien trompé sera l'homme qui se fiera en lui. Qu'a-t-il à faire autre chose qu'à courir le monde, à tenter les hommes et à vexer les justes? Mais avec la confiance en Dieu et un prompt recours à l'oraison, on peut, par le secours de Jésus-Christ, rompre toutes les trames de Satan comme une toile d'araignée, et les menaces des méchants ne peuvent plus causer aucune crainte. Personne n'est plus à l'abri des pièges du tentateur que l'homme vraiment humble, parfait en obéissance, et le pauvre qui, comme un voyageur ici-bas, ne fait aucune recherche des commodités temporelles, et n'éprouve aucun désir des biens de ce monde. *Où est-il? que nous le comblions de louanges!* (Eccli., XXXI, 9.) Oh! qu'elle est digne d'éloges, la vertu d'humilité, qui échappe à tous les pièges du diable! Qu'elle est belle et précieuse, la vertu de chasteté, qui triomphe des séductions de la chair et de toutes les pompes du monde! Qu'elle est grande, la vertu de pauvreté volontaire, avec laquelle sans argent on achète le ciel! Qu'elle est noble, la vertu de patience, par laquelle on surmonte

toutes les adversités du siècle! Qu'elle est sublime, la vertu d'obéissance, qui souvent se fait obéir des éléments, et opère des merveilles qui semblent impossibles à l'homme!

16. *Exemple d'obéissance.* — Il y avait, dans l'ordre des Réguliers, une dévote prieure qui tomba grièvement malade de la fièvre. Une jeune Sœur, touchée de ses douleurs, ne se contenta pas d'en verser des larmes, mais elle se rendit secrètement au cloître, et, prosternée devant les reliques des saints, demanda avec instance que la santé fût rendue à la Mère, s'offrant à être tourmentée de la fièvre à sa place. Elle fut exaucée sur-le-champ. Sa prière était à peine finie, que la jeune religieuse commença à se sentir malade, et le jour même la Prieure entra en convalescence. Cependant la pieuse Mère apprend que la jeune religieuse est malade; elle la fait venir et lui demande ce qu'elle a fait ou ce qu'elle a mangé? « Je n'ai rien mangé de malfaisant, répondit la jeune Sœur, mais j'ai pensé qu'il vaudrait mieux que je fusse malade à votre place et que vous fussiez en santé, et je l'ai demandé au Seigneur. » Alors la pieuse Mère, pénétrée d'une ferme confiance en la puissance d'en haut, lui dit: « De la part de Dieu, je vous commande, au nom de l'obéissance, de n'être plus malade. » Dieu exauça leurs prières et rendit la santé à l'une et à l'autre. Loué, honoré, invoqué soit son saint nom! Ainsi soit-il!

17. *Exemple de patience.* — Un certain Frère causant un jour avec un pèlerin qui venait de fort loin, lui fit cette question: « Dites-moi, mon bon ami, qu'avez-vous vu et entendu de bon dans votre voyage? » L'autre répondit: « J'ai entendu bien des personnes louer magnifiquement la patience des pauvres, mais j'en ai vu peu l'imiter. — Quoi de plus? » L'autre répondit: « Parmi les délices, j'ai aperçu des épines; parmi les honneurs, j'ai vu des douleurs; parmi les richesses, j'ai trouvé de nombreux procès et de grandes sollicitudes. — Mais y a-t-il quelque un exempt de ces maux? — Bien peu, de nos jours, » répondit-il avec tristesse. « Y en a-t-il plusieurs? — Je l'ignore. » Heureux donc les religieux qui savent se contenter de peu et ne désirent ni les honneurs ni les louanges! Dieu sera leur récompense. J'ai rarement rencontré un homme insensible à ses pertes personnelles ou exempt de tout murmure contre le prochain. Toutefois, s'il y a quelque paix à espérer dans cette vie, elle est réservée à l'âme vraiment humble qui supporte patiemment et sans se plaindre les injures. Veut-on avoir la paix et conserver la pureté de conscience, qu'on renonce, pour l'amour de Dieu, à sa propre volonté, et qu'on apprenne à supporter patiemment les injures et le mépris des hommes. Ainsi a fait Jésus-Christ; il a porté pour nous une croix ignominieuse et a obéi à son Père jusqu'à la mort.

TROISIÈME PARTIE.

SERMON XX.

PORTER SA CROIX CHAQUE JOUR, DANS L'ORDRE RELIGIEUX QUE L'ON A EMBRASSÉ.

Loïn de moi la pensée de mettre ma gloire ailleurs que dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Galat., VI, 14.)

1. L'apôtre saint Paul, mes chers frères, ce contemplateur sublime des secrets du Ciel, nous montre, dans les paroles que nous venons de prononcer en l'honneur de la sainte croix, la voie la plus directe pour arriver à une sainte vie, la doctrine la plus excellente pour apprendre à souffrir les adversités, l'échelle la plus solide pour monter au ciel. Oui, tous ces avantages, nous les obtenons par le signe invincible de la sainte croix. C'est elle qui conduit ses fidèles amateurs dans la région des lumières éternelles, de l'éternelle paix, de l'éternelle béatitude, de cette béatitude que le monde ne peut donner, que le démon ne peut ravir. Il répugne souverainement à la fragilité humaine de souffrir la pauvreté, l'abjection, les mépris, le besoin, les fatigues, les douleurs, la détresse, les railleries, qui viennent souvent fondre sur l'homme, l'accabler, le jeter dans le trouble. Mais tous ces maux réunis nous sont envoyés par la divine Providence, et forment, par la multiplication des peines, une croix salutaire. Ils ouvrent aux vrais crucifiés, à ceux qui portent franchement leur croix, l'entrée du royaume céleste; ils préparent aux combattants la palme de l'immortelle vie; ils donnent aux vainqueurs la couronne de la gloire éternelle.

2. O croix de Jésus-Christ! croix vraiment heureuse, qui as eu l'honneur de porter le Roi des cieux, qui as procuré à tout l'univers la joie du salut! Par toi les démons sont mis en fuite, les infirmes guéris, les timides fortifiés, les vicieux purifiés, les paresseux stimulés; par toi les orgueilleux s'humilient, les endurcis se pénètrent de componction, et les âmes dévotes s'inondent de leurs larmes. Heureux ceux qui, chaque jour, rappellent à leur esprit la Passion de Jésus-Christ, qui désirent porter leur croix à la suite du Sauveur! Ils en ont une à porter, les bons et fervents religieux qui se tiennent avec fermeté sous les lois de l'obéissance. Dans l'exercice journalier de la mortification corporelle et dans le renoncement à leur propre volonté, ils ont une croix rude et amère au dehors, mais au dedans ils la trouvent pleine de douceur, heureux effet de l'espérance du salut éternel et de l'abondance des divines consolations promises aux cœurs affligés. Peut-être ils ne les éprouveront pas toujours, ces consolations, ou ils tarderont à sentir leur influence. Mais qu'ils attendent avec patience et se résignent à

la volonté de Dieu; car Dieu connaît mieux que tout autre le temps favorable à la miséricorde et la manière de consoler les affligés; comme le médecin, l'art de guérir; comme le maître, la science d'enseigner et l'heure convenable aux leçons. En portant leur croix, les hommes intérieurs ont un grand sujet de confiance et de gloire dans la croix de Jésus-Christ; car ils s'appuient, non sur leurs mérites et leurs œuvres, pour présumer de leur salut, mais sur la miséricorde de Dieu et les mérites de Jésus crucifié pour nos péchés, de Jésus, en qui croit fermement leur esprit, que leur cœur aime tendrement, et que leur bouche ne cesse de confesser; de Jésus, objet de leurs louanges, de leurs prédications, de leurs honneurs, de leurs bénédictions.

3. C'est par la sainte croix que Dieu a coutume d'éprouver ses amis particuliers. C'est là qu'on juge de la vérité ou de la fausseté de leur empressement à le chercher, à lui témoigner leur amour, de leur perfection à garder ses commandements. Toutefois, s'ils sont éprouvés, c'est principalement par le support des injures et la soustraction des consolations intérieures, par la mort des amis et la perte des biens, par les douleurs de tête et les maux des divers membres, par l'abstinence de la nourriture et la grossièreté du vêtement, par la dureté du lit et le froid douloureux aux pieds, par les longues veilles de la nuit et les pénibles travaux du jour, par le silence des lèvres et les réprimandes des supérieurs, par la piqure des insectes et la morsure des médisants. Mais, au milieu de ces épreuves, ils trouvent leur consolation dans la méditation pieuse de la Passion de Notre-Seigneur. Un grand nombre d'âmes dévotes en ont fait une secrète expérience. C'est à ces âmes qu'il appartient de goûter *le miel caché dans la pierre, et l'huile* (Deut., XXXII, 13) de la miséricorde que distille le bois de la sainte croix, arbre béni dont les heureux fruits ont un goût si exquis, un parfum si délicieux, un contact si salutaire! O arbre de la vie, dont la tige noble et précieuse a été plantée au milieu de l'Eglise pour fournir le remède à tous les maux de l'âme! O Jésus de Nazareth, Jésus crucifié, c'est vous qui déliez les chaînes des pécheurs; mettez en liberté l'âme des saints, humiliez le front des superbes, brisez la puissance des pervers, fortifiez les fidèles, mettez en fuite les incrédules, sauvez du danger les âmes pieuses, châtiez les endurcis, abattez les rebelles, relevez les blessés, arrachez aux tyrans les opprimés, frappez les persécuteurs, défendez les innocents, chérissez les véridiques, détestez les imposteurs, méprisez les partisans de la chair, favorisez les hommes spirituels, recevez ceux qui viennent à vous, donnez asile à

ceux qui se réfugient vers vous, exaucez ceux qui vous invoquent, réjouissez ceux qui vous visitent, secourez ceux qui vous cherchent, fortifiez ceux qui vous réclament, honorez ceux qui vous honorent, louez ceux qui vous louent, aimez ceux qui vous aiment, glorifiez ceux qui vous adorent, bénissez ceux qui vous bénissent, exaltez ceux qui vous exaltent, donnez le baiser à ceux qui vous le donnent, embrassez ceux qui vous embrassent, et conduisez au ciel ceux qui vous suivent.

4. Mais malheur aux amateurs du monde, qui ne font aucune attention aux traces de Jésus-Christ, et qui, loin de marcher dans la voie de la sainte croix, amassent, au contraire, pour la satisfaction de leurs désirs, l'or et l'argent, qu'ils ne pourront jamais emporter avec eux! Malheur aux hommes superbes et grands à leurs propres yeux, qui méprisent l'humilité de la dévotion, tournent en dérision la simplicité, traitent de misère la pauvreté, ne font aucun cas de l'obéissance, repoussent au loin la patience, gardent fort mal la chasteté et vivent en opposition avec le Crucifié! Malheur aux délicats, aux élégants, qui donnent à leur chair des soins excessifs, et l'ornent au dehors de vêtements précieux, tandis qu'ils négligent leur âme et la souillent des taches du péché! Malheur aux avarés et aux ambitieux, qui s'épuisent en fatigues et en procès pour les biens et les honneurs de la terre; tandis que, pour les biens du ciel, les joies de l'éternité, ils ne peuvent presque rien faire, presque rien souffrir! Et qu'en résulte-t-il? Souvent les biens de la terre leur échappent subitement, et cependant ils n'ont rien acquis des biens du ciel. Personne, effectivement, ne peut se réjouir ici-bas avec le siècle et régner là-haut avec Jésus crucifié pour nous. *Le serviteur n'est pas au-dessus de son seigneur (Joan., XV, 20); le disciple n'est pas supérieur à son maître. (Luc., VI, 40.) Or, ce Maître, n'a-t-il pas fallu qu'il endurât la croix, et qu'il entrât par cette voie dans sa gloire? (Luc., XXIV, 26.)* Tenez ceci pour certain: après les courtes joies de cette vie, viendront les pleurs éternels. Alors, plongés dans le feu et le soufre brûlant, ils souffriront d'atroces douleurs, ceux qui sont maintenant assis devant ces tables richement et délicieusement servies, et qui boivent des vins exquis au milieu des ris et des plaisirs. *Car, dit le Seigneur, si vous ne faites pénitence, vous périrez tous, qui que vous soyez. (Luc., XIII, 3, 5.)*

5. Parmi les mortels on voit des gens qui ne font aucune attention à leur fragilité et ne pensent jamais au vil limon dont ils ont été pétris. Mais ils se glorifieront de la noblesse de leur race, il s'enorgueilleront de la fortune de leurs parents, ils se montreront fiers de leurs talents et de leur savoir, ils mettront une présomptueuse confiance en leur force et en leur beauté, ils se prévaudront de leur dignité et de leur prélature; ils tireront vanité de l'éclat et de la variété de leurs vêtements; ils se réjouiront du retentis-

sement et de la gloire de leur nom; ils mettront leur consolation dans les visites de leurs amis; ils s'affligeront aussi de la perte de leurs honneurs; et la félicité des autres et l'avancement de leurs rivaux seront pour eux un tourment. Mais, hélas! ces objets, si on les considère avec attention, si on les pèse dans la balance de la vérité, qu'ils sont vains, qu'ils méritent peu notre estime! Bientôt ils vont tomber et être réduits à néant. *Car toute chair n'est qu'une herbe desséchée et la substance entière du monde, semblable à la fleur des champs, tombe (Isa., XL, 6, 7), se dessèche et se résout en poudre comme si elle n'eût jamais paru ici-bas.*

6. Il en est d'autres, et en grand nombre, qui s'occupent à de vains amusements, vivent en opposition avec le saint étendard, avec la croix de Jésus-Christ, et mettent, par leurs mœurs et leurs œuvres, un vaste intervalle entre eux et la société des saints. Ils se réjouissent comme des insensés dans la variété des spectacles du monde. Le son des harpes, des guitares, des trompettes et de tous les instruments de musique les amuse. Ils courent, ils dansent, ils applaudissent, ils chantent, ils rient; tout s'agit en leur personne, les pieds, les mains, la voix, les traits du visage, tout est en action; et, dans l'enivrement de leur cœur, ils ont peine à contenir la pétulance des gestes du corps. Car c'est dans les jeux et les délices du moment qu'ils font consister le souverain bien. Si, du moins, ce bien pouvait durer et plaire à Dieu, il serait digne sans doute de nos désirs et de nos louanges. Mais, hélas! combien grande est l'erreur des hommes, l'erreur des rois comme des princes du peuple, quand ils placent leur jouissance dans les vanités de ce siècle! *Car tout homme vivant n'est que vanité (Psal. XXXVIII, 6); il fuit comme l'ombre (Job, XIV, 2), il passe comme la rosée du matin (Osee, VI, 4).* Oh! qu'ils sont loin, ces malheureux, de posséder le souverain bien, de goûter les douceurs de Dieu et d'avoir entrée aux concerts des anges! Marchant hors des sentiers du juste, étrangers à la sainteté du religieux, ils n'éprouvent jamais la joie spirituelle des âmes dévotes. Elle viendra, elle viendra tout à coup fondre sur eux, l'inévitable mort, avant qu'ils aient en le temps de l'apercevoir. Ils se livrent maintenant aux plaisirs comme des gens en parfaite sécurité, et bientôt les jeux et les chants disparaîtront de leurs maisons et de leurs places publiques, tandis que les pauvres, les infirmes, les gens méprisés du monde nageront dans la joie, avec tous les amis de Jésus-Christ qui auront porté franchement leur croix, et qui auront *crucifié en ce monde, leur chair avec ses vices et ses convoitises (Galat., V, 24)*, pour éviter la damnation réservée aux impies dans le jugement à venir.

7. Malheur aussi à ces moines vagabonds et dissipés, qui n'ont du religieux que le nom et l'habit, qui portent leur croix en murmurant et n'obéissent qu'à contre-cœur, qui ne savent point garder leur cellule, qui

rompent le silence avec une inconcevable légèreté, qui fuient le travail, aiment le désœuvrement, abrègent leurs prières et prolongent les conversations. Pleins de feu pour la dissipation extérieure, pleins de lâcheté pour le recueillement intérieur, toujours lents à s'occuper du bien, toujours disposés à penser au mal, toujours alertes quand il s'agit de manger et de boire, toujours tristes quand il est question de jeûner, qui font volontiers des reproches aux autres et n'ont pas la force d'en supporter un seul, qui désirent passionnément les honneurs et rougissent de tout ce qui tient à l'humilité, qui ont en aversion les rigueurs de la discipline et sont toujours portés au relâchement. Mais, ô Dieu de bonté que les enfants de ce siècle ont bien plus de prudence et bien plus d'ardeur pour acquérir, augmenter, conserver les biens temporels, que les enfants de lumière et les serviteurs de la sainte croix n'en ont pour acquérir les vertus et déraciner les vices! Oh! si tous pouvaient comprendre et goûter combien on éprouve de douceurs à s'appliquer aux exercices de dévotion, à approfondir le sens caché des Ecritures, à méditer les œuvres et les paroles du Sauveur, à lire souvent, à prier souvent, à ruminer en soi-même ce qu'on a lu ou entendu, à repasser chaque jour les bienfaits de Dieu, à rendre grâce au Seigneur de tous les biens créés et de ses moindres dons, à tendre toujours vers une perfection plus grande, à soupirer vers le bonheur du ciel, et à bannir de son cœur toutes les choses de la terre! Oh! la sainte occupation que celle de veiller constamment à la garde de son cœur, de dissiper les distractions par une prière fervente et de pures méditations, de réprimer les écarts d'une imagination mondaine en y imprimant l'image du Dieu crucifié, de repousser les tentations du diable avec les armes de la sainte croix, des clous, de la lance, et d'employer les épines et les foyers déchirants pour réprimer la rébellion de la chair; de supporter les injures avec esprit de patience, d'estimer les mépris, la perte de ses biens comme un gain pour l'âme; enfin, de regarder comme légers, pour l'amour de Jésus-Christ, tous les fardeaux de la vie présente! Réfléchir attentivement sur ces vérités et autres du même genre, s'appliquer à les mettre en pratique, c'est là proprement porter sa croix, c'est là mettre sa gloire, non en la chair, mais en la croix de Jésus-Christ. Qu'il est doux, ce bois de la croix! De lui s'exhale le suave parfum de la grâce céleste qui a la vertu de dissiper toutes les joies du siècle, d'éteindre les plaisirs séduisants de la chair, de réprimer l'effluve du cœur, de verser sur l'affliction le baume des consolations intérieures, de donner le courage à ceux qui sont exposés aux injures, et qui, par le souvenir des paroles et des exemples de Jésus-Christ, parvient de mille manières à faire succéder le calme aux angoisses de l'âme.

8. O religieux! ô mon frère! pourquoi

vous attrister et vous plaindre de la pesanteur de votre croix? Les veilles sont longues, il est vrai, les jeûnes multipliés; il faut travailler, garder le silence, obéir, suivre l'étroite observance. Mais ces pratiques ont été heureusement instituées par les saints Pères; ils les ont établies sous l'inspiration de Dieu, pour votre bien et le salut de votre âme. Vous ne saviez vous conduire selon les règles de la prudence et de la vertu, ils vous ont donné un moyen sûr de marcher dans les voies de la sagesse. Vous croyez-vous plus privilégié que tous les saints, pour entrer dans le royaume du ciel autrement que par la croix et les douleurs? Jésus-Christ ne l'a pu, du moins il ne l'a pas voulu, et cette faveur n'a été accordée à aucun de ses saints ni de ses plus intimes amis. Il l'a dit lui-même : *Il fallait que le Christ souffrit, et que par cette voie il entrât dans sa gloire.* (Luc., XXIV, 26.) Vos prétentions annoncent une grande erreur. Vous ne faites donc pas attention à la trace qu'on vous montre des pas de Jésus-Christ; c'est par la voie de la croix qu'il a passé de ce monde à son Père céleste. Interrogez qui vous voudrez parmi ces nobles vainqueurs, parmi tous les citoyens du royaume céleste. Demandez-lui comment il est parvenu à l'éternelle possession de la splendeur de Dieu. N'est-ce pas par la croix et les souffrances? Courage donc, frères bien-aimés; chargez-vous du joug du Seigneur, il est doux et léger à l'autour. Embrassez avec ardeur cette croix sainte ornée des fleurs de toutes les vertus et remplie d'une onction céleste; elle vous conduira sans erreur, vous soutenant, par l'espérance de la gloire, jusqu'à la vie éternelle. Que voulez-vous de plus? C'est là la voie, il n'y en a point d'autre. Voie droite, voie sainte, voie parfaite, voie de Jésus-Christ, voie des justes, voie des élus prédestinés. Marchez en cette voie, persévérez en cette voie, patientez en cette voie, vivez, mourez, expirez en cette voie.

9. La croix de Jésus-Christ déjoue toutes les machinations du diable. La croix attire à elle les cœurs de tous les fidèles; la croix détruit tous les maux et procure tous les biens, par Jésus-Christ, qui est mort suspendu entre ses bras. Point d'armure aussi forte, point de trait aussi aigu, aussi redoutable contre la puissance et la méchanceté du démon; rien qu'il craigne autant que le signe de cette croix sainte où il a fait suspendre le Fils de Dieu, où il a fait mourir cette innocente victime, cet Agneau sans tache. O mille fois heureuse croix de Jésus-Christ, véritablement digne de tout honneur et des embrassements du plus tendre amour; par toi les cœurs aimants trouvent légers les plus lourds fardeaux, les affligés reçoivent des encouragements pour supporter les opprobres, et les pénitents deviennent l'objet d'une bonté qui leur remet toute la dette contractée par le péché. Croix vénérée des anges, aimée des hommes, terrible aux démons, méprisée des superbes, recherchée des humbles, rude pour les âmes charnelles

donce aux cœurs spirituels, insipide aux insensés, pleine d'onction pour les dévots ; Ô croix, doux entretien du pauvre, société du voyageur, ami des affligés, consolation de l'infirme, soutien des mourants ! Cachez donc dans le secret de votre cœur les plaies sacrées de Jésus ; elles ont un parfum supérieur à tous les aromates pour l'âme pieuse qui, plongée dans la tristesse, renonce à chercher au dehors sa consolation auprès des hommes.

10. Pensez aussi aux douleurs de la Mère de Jésus ; considérez la bienheureuse Vierge debout au pied de la croix ; songez aux larmes que lui a fait verser le sentiment de la compassion, au milieu des saintes femmes éplorées comme elle, et demandez-lui qu'elle se souvienne de vous dans toutes vos peines. Suivez Jésus-Christ dans la voie de la Passion et de la croix ; c'est par là qu'il vous conduit à la lumière et au repos éternel. Car si vous êtes aujourd'hui associés à ses tribulations, vous le serez plus tard à sa table sainte et à son repos éternel. Plantez dans le petit jardin de votre mémoire l'arbre de la sainte croix ; il produit un remède souverain et universel contre les mortelles suggestions du diable.

11. Cet arbre noble, cet arbre heureux a pour racines l'humilité et la pauvreté. Le travail et la pénitence en sont l'écorce ; la miséricorde et la justice, les rameaux. Ses feuilles sont la doctrine et la vérité ; ses fleurs, la décence et la modestie. Joignons-y le parfum de la sobriété et de l'abstinence, la beauté de la chasteté et de l'obéissance, l'éclat de la foi simple et de la ferme espérance. La magnanimité et la patience constituent sa force ; la longanimité et la persévérance, sa longueur ; la bénignité et la concorde donnent la mesure de sa largeur, la charité et la sagesse celle de sa hauteur. Il nous offre pour douceurs l'amour et la joie ; pour fruits, le salut et la vie éternelle. Ce n'est donc pas sans justice et sans raison que dans la sainte Eglise on chante en l'honneur de la sainte croix : *Nulle forêt ne produit arbre comparable pour les feuilles, les fleurs et les fruits* (1). Que dis-je ? dans les jardins mêmes de Salomon, a-t-on jamais trouvé son espèce, a-t-on trouvé une plante d'une aussi puissante efficacité pour remédier à toutes les langueurs, que l'arbre de la sainte croix ? C'est lui, en effet, qui produit les aromates de la vertu divine, pour la réparation salutaire du genre humain. C'est là cet arbre fécond, béni par-dessus tous les arbres du paradis. Qu'il est remarquable par le développement de ses magnifiques rameaux, par la beauté de ses feuilles verdoyantes et l'abondance de ses fruits, dont il couvre l'étendue de l'univers ! Sa hauteur touche les cieux, sa profondeur pénètre aux enfers, sa largeur embrasse les collines et les montagnes, sa vaste étendue remplit le monde entier. Par sa force il triomphe des rois impies et des persécuteurs de la foi, par

ses charmes il attire les faibles, par sa suavité il guérit les pécheurs. C'est le cep dont le fruit est un être divin ; c'est l'olivier fertile, c'est le figuier plein de douceur : rinde au dehors, au dedans il distille le miel. Planté en la maison de Dieu, il est enraciné dans l'humilité, éprouvé dans la patience, consommé dans l'obéissance, affermi dans la charité.

12. C'est là le célèbre palmier appelé avec raison *Christifère*, cette croix qui a été portée sur les épaules de Jésus-Christ, élevée solennellement sur la montagne du Calvaire, maudite par les Juifs, profanée par les gentils, injuriée par les impies, reniée par les apostats, baignée de pleurs par les fidèles, invoquée par les âmes pieuses, chérie des cœurs dévots, vénérée par les religieux. C'est elle qui fut montée du haut des cieux à l'empereur Constantin. De son côté, la reine sainte Hélène, après des recherches diligentes, la trouva avec des transports de joie inexprimables. On vit alors cette noble servante de Jésus-Christ embrasser cette croix avec amour, l'arroser de ses larmes, y appliquer ses lèvres pures et la couvrir de tendres baisers. Aujourd'hui, par une admirable disposition de Dieu, des prodiges, des miracles font éclater en mille endroits sa vertu. Les rois, les princes du monde, le clergé, le peuple, l'honorent de leurs recherches, de leurs respects, de leurs adorations, et, pour faire oublier les coups et les outrages des impies, les fidèles disciples de Jésus-Christ la révèrent et la célèbrent avec un redoublement de dévotion. Toutefois, par un secret dessein de Dieu, par la disposition de sa providence, tout a été réglé, tout a été accompli pour le salut du monde. C'est cette croix qui souvent pénètre de componction l'âme dévote dans la pieuse confession de ses misères, qui souvent lui fait verser des larmes à la vue d'un crucifix ; qui souvent perce des mêmes blessures un cœur amoureux, lorsqu'il pense à Jésus blessé pour son amour. Heureux l'homme, heureux le serviteur fidèle qui porte constamment dans son cœur les plaies sacrées de Jésus, et qui, exposé aux coups de l'adversité, reçoit tout comme venant de la main de Dieu, et souffre avec piété, dans le désir d'obtenir au moins une faible conformité à son Maître crucifié. Certes, il est bien digne de recevoir la visite et les consolations de Jésus-Christ, celui qui, soit à la vie, soit à la mort, s'applique à se rendre pleinement conforme à la Passion de ce divin Sauveur.

13. Voulez-vous donc savoir quelle est la voie de la sainte croix, quelle est la doctrine du Sauveur, quelle est la sagesse des saints, la règle des religieux, la vie des justes, le livre des clercs, la méditation des âmes dévotes ? Le voici : Imiter humblement Jésus-Christ, souffrir tous les maux pour Jésus-Christ, savourer les amertumes comme si c'étaient des douceurs, dédaigner les hon-

(1) Vendr. saint, hymne *Pange lingua*, etc.

neurs, supporter avec calme les mépris, se priver des plaisirs défendus, fuir les occasions du vice, éviter la mollesse, gémir sur ses manquements et sur ceux des autres, prier pour les âmes affligées et tentées, offrir des actions de grâces à l'intention des bienfaiteurs, et demander la conversion de ses ennemis ; se réjouir avec ceux qui font le bien, s'affliger avec ceux qui souffrent quelque injure, venir au secours des indigents ; ne point affecter les grandeurs, choisir les humbles emplois, aimer la simplicité, retrancher toute superfluité, se contenter de peu ; travailler pour l'acquisition des vertus, combattre chaque jour contre le vice, dompter sa chair par le jeûne, fortifier son esprit par l'oraison et la lecture ; repousser les louanges humaines, rechercher la solitude, aimer le silence, passer son temps avec Dieu ; soupirer après les biens du ciel, mépriser du fond du cœur les biens de la terre et ne voir hors de Dieu aucune consolation. Celui qui agit de la sorte peut dire avec l'apôtre saint Paul : *Jésus-Christ est ma vie, la mort est pour moi un gain (Philipp., I, 21)* ; et encore : *Je dois mettre ma gloire dans la croix de mon Seigneur Jésus-Christ. Par lui, le monde est pour moi crucifié, et je le suis pour le monde. (Galat., VI, 14.)*

14. O vous, qui vous êtes voués à la religion et à l'observance d'une vie plus austère, gardez-vous d'abandonner la croix que vous avez embrassée en entrant dans cet ordre ; portez-la avec une sainte persévérance jusqu'à la mort, et vous trouverez le repos de l'éternité, la gloire et les honneurs du ciel. Vous survient-il quelque tribulation ; aussitôt Jésus-Christ, avec sa croix, se présente et vous montre le chemin du royaume céleste, où vous devez diriger vos pas. Mettre sa gloire et son espérance dans les richesses et les dignités de ce monde, c'est évidemment s'abuser ; car on n'emportera rien avec soi des objets qui ont coutume ici-bas d'attacher le cœur. Mais quand on met sa gloire dans la croix de Jésus-Christ, et que pour Jésus-Christ on méprise tout, on peut s'attendre d'abord à recevoir de lui des consolations dans le temps présent, et ensuite, avec lui et avec les saints, dans le temps à venir, une plénitude de délices infinies et éternelles. Daigne nous en faire la grâce Jésus-Christ, qui a souffert et qui est mort pour nous sur la croix ! Louange et gloire lui soient rendues à jamais dans les siècles des siècles ! Ainsi soit-il.

15. *Exemple concernant la sainte croix.* — Il y avait parmi nous un Frère lai, nommé Nicolas, fils de Pierre, originaire de Hollande. Cet homme avait été charpentier, habile dans son métier ; mais, touché de Dieu, il avait pris la résolution de quitter le siècle et d'entrer dans notre monastère. Comme il approchait du couvent, dans un moment où il se trouvait seul sur la route, il fut assailli par les ruses et les tentations du diable. Des inquiétudes, de vives frayeurs s'emparèrent de lui, sans qu'il pût s'expliquer à lui-même d'où lui venaient ces oppositions dans une

si belle route, à une heure où le soleil donnait encore toute sa lumière. Il s'arrêta donc à délibérer en lui-même sur ce qu'il devait faire, et, comme il n'apercevait personne, il lui vint en pensée que, ce pourrait bien être, le diable qui voulait l'empêcher d'aller plus loin et d'entrer au monastère. Cependant, tout en promenant çà et là ses regards autour de lui, il vit au loin comme un petit nuage noir qui surgissait de terre, puis grossissait en s'élevant et s'avancait comme poussé par le vent. Frappé d'une vive terreur, et présumant que c'était Satan, qui voulait l'arrêter dans son voyage et l'empêcher d'accomplir son dessein, il leva la main pour faire le signe de la croix et il arma son front de ce signe sacré et salutaire. Aussitôt ses craintes se dissipent, une foi généreuse le ranime, il trace une seconde fois le signe de la croix sur son front et marche d'un pas assuré. A peine eut-il fait cette action, que le fantôme diabolique, ne pouvant résister à la vertu de la sainte croix, se détourna de la route, comme pour esquiver une flèche acérée qui aurait été lancée contre lui, et bientôt s'évanouit en fumée et disparut entièrement. Alors, plein de joie, le serviteur de Dieu entra hardiment en notre monastère, dédié à la vierge sainte Agnès. Ce monastère, qui commençait à peine, était à cette époque en une grande pauvreté et très-peu connu. Cet homme, le reste de sa vie, qui dura encore plusieurs années, prit la coutume de jeûner tous les vendredis en l'honneur de la sainte croix ; si bien que, même dans le temps de la moisson, quelque accablé qu'il fût par le travail, il ne rompit jamais le jeûne de la sainte croix. Il conserva ainsi constamment jusqu'à la fin de sa vie cette bonne résolution si heureusement commencée.

16. *Autre exemple.* — Il y avait dans l'ordre des Sœurs Régnières une converse fort pieuse, nommée Marguerite. Elle était chargée de la cuisine, et, pleine de la fidélité de Marthe, elle s'appliquait de toutes ses forces à servir humblement Jésus-Christ et les Sœurs. Un soir qu'elle avait placé sur un brasier ardent un plat d'huile, tandis qu'elle était occupée au loin à d'autres soins, elle s'aperçut que l'huile bouillait avec trop de force et que son écume commençait à monter. Aussitôt, craignant que l'huile ne vint à se répandre et à prendre feu, elle courut au foyer et fit sur le plat le signe de la croix. A l'instant même, l'écume qui se gonflait tombe au fond du vase, comme si on y eût jeté de l'eau froide ; ce que voyant sa compagne, elle en fut dans l'admiration et révéla ensuite ce fait aux autres Sœurs.

17. *Autre exemple.* — Une femme des environs de Campen était allée au marché de la ville acheter un peu de lait pour elle et pour sa famille. Son emplette terminée, elle se hâta de regagner sa maison, tenant à la main la cruche qu'elle avait apportée avec elle pour y mettre son lait. Chemin faisant, il lui prit envie d'en boire, et pour

cela elle se baissa et s'assit par terre. Elle prend la cruche d'une main, et, avant de boire, fait sur ce vase le signe de la croix. Aussitôt le vase crève par le fond, le lait s'échappe et se répand à terre. Elle se lève, à cette vue, tout effrayée, et réfléchissant sur cette étonnante aventure, elle reconnut clairement à ce prodige la vertu de la sainte croix. Quelques personnes ayant entendu raconter cet événement, dirent : « Probablement cette femme, si elle n'avait pas fait le signe de la croix, eût avalé le diable avec le lait. » C'est donc une utile pratique, avant de boire et de manger, que de bénir sa nourriture par un signe de la croix, afin de se préserver des atteintes nuisibles de l'intempérance, vice dont bien souvent le diable se sert pour tenter et séduire un grand nombre d'hommes.

18. *Autre exemple.* — Deux religieux s'en allaient de compagnie, après en avoir obtenu la permission, faire quelques pas hors du monastère, avec l'intention de rentrer au bout d'une heure en leur dévotement cellule. Tout en causant ensemble et se racontant, par forme de récréation, diverses histoires, il leur arriva de mal garder leur langue et de se laisser aller, par l'instigation du malin esprit, à quelque médisance sur le compte de leur prieur. Aussitôt la conversation est interrompue par l'aspect d'un cheval noir et terrible, qui accourt avec impétuosité et semble vouloir se ruer sur eux. La crainte les saisit, ils se munissent promptement du signe de la croix et s'enfuient à toutes jambes vers la porte du monastère. Arrachés ainsi par ce signe sacré à la dangereuse fureur de l'ennemi, ils se disaient entre eux : « Nous avons péché en tenant des discours oiseux et faisant des médisances sur autrui ; voilà pourquoi nous avons éprouvé ce terrible et prodigieux accident. C'est une leçon qui nous fera éviter désormais le funeste et abominable vice de la détraction. »

19. *Autre exemple.* — Un certain Frère, après un travail fatigant, voulant sur le soir se disposer à prendre son sommeil, manqua à la coutume qu'il avait prise de s'armer du signe de la croix contre les terreurs de l'ennemi. Accablé par le sommeil, il s'était assoupi avant de s'être prémuni de cette arme salutaire. Mais pendant son sommeil il fut agité, par l'ancien ennemi du genre humain, de terreurs si grandes, que la frayeur lui fit jeter les hauts cris, et qu'il se réveilla tout saisi et tout tremblant. Alors il se rappelle qu'il n'a pas eu, le soir, la précaution de tracer sur lui, selon sa coutume, le saint étendard de la croix, et il comprend pourquoi le malin ennemi l'a maltraité si durement pendant la nuit. Revenu pleinement à lui, il invoqua le nom salutaire de Jésus, fit le signe de la croix et récita dévotement le suffrage de la sainte croix. Après cela, il reprit son sommeil et reposa tranquillement dans la paix de Jésus-Christ. Après avoir éprouvé de la sorte l'efficacité du signe de la croix, il ne croyait plus qu'il y eût dans le monde aucun lieu à couvert des terreurs

de l'ennemi autrement que par la croix de Jésus-Christ.

20. *Autre exemple.* — Un homme d'une vertu recommandable vit apparaître en songe l'image de la sainte Croix. Elle commença par se tenir devant lui et semblait le regarder ; puis, passant par derrière, elle s'appuya sur ses épaules, les pressa fortement et disparut. Dans la frayeur et la perplexité que lui causa cette vision, il alla consulter un pieux ecclésiastique et lui raconta ce qu'il avait vu. Celui-ci, après un mûr examen, ne jugea pas que ce fût une chimère, et dit à son interrogateur effrayé : « Sans doute Notre-Seigneur veut vous mettre à l'épreuve et vous imposer quelque lourd fardeau. Ainsi, préparez vos épaules afin de porter dévotement la croix avec lui ; car il corrige, la verge à la main, l'enfant qu'il chérit. (Hebr., XII, 6.) Consolé par ces paroles, cet homme se remit entre les mains de Dieu, qui ne fait rien que pour le bien. L'événement ne se fit pas attendre. Bientôt il se vit en butte aux tribulations et aux mépris. C'est là ce que lui avait annoncé la vision de la croix. Mais lui, prémuni par un si sage avertissement, prit le parti de la patience, et après une épreuve dignement supportée, il termina sa vie par une heureuse mort.

21. *Autre exemple.* — Un pieux Frère, qui ne connaissait pas de livre plus saint à étudier que la Passion du Seigneur, avait en grande vénération l'image de la sainte croix. En quelque lieu qu'il aperçût une croix, il s'inclinait humblement, et se plaisait à tracer sur lui-même ce signe adorable. Sa mémoire était pleine de son Dieu crucifié pour lui, et il n'avait d'autre désir que de l'aimer et de l'honorer. Une nuit, il vit en songe une image de la sainte croix suspendue à la muraille d'une église, et le crucifix paraissait tout couvert de plaies et de blessures. Pénétré de douleur à cet aspect, il se mit à genoux, les mains jointes, et fit son adoration dans une attitude suppliante. Aussitôt l'image de Notre-Seigneur, détachant de la croix son bras droit, l'étendit vers lui et lui présenta la main. Et comme il était tout surpris d'une si grande faveur, il lui fut dit : « C'est pour l'honneur que tu m'as rendu en vénérant ma croix. » Il sentit dès ce moment s'augmenter dans son cœur la dévotion envers l'image de la sainte croix, et il éprouvait chaque jour de nouvelles douceurs à prendre la Passion du Seigneur pour sujet de ses méditations, de ses lectures et de ses oraisons.

22. *Oraison en l'honneur de la sainte croix.* — O douce, ô aimable croix de mon Seigneur Jésus-Christ, croix couverte au dehors de tristesse et d'amertume, et pleine au dedans d'une douceur divine, arbre d'une éclatante beauté, ornée des membres de Jésus-Christ comme d'autant de perles précieuses. O vigne féconde, percée de clous cruels, bel olivier, teint du sang de Jésus-Christ et sanctifié par l'eau qui s'épancha de son côté ouvert ! O arbre de vie, qui por-

tes le Roi de gloire pour le salut du monde ! O croix, bouclier impénétrable, incomparable étendard du grand Roi, signe admirable du salut, sur le sommet de laquelle est gravé ce titre glorieux : *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs.* (Joan., XIX, 19.) Salut donc, Jésus de Nazareth, honneur des anges, vie des bienheureux, pardon des pécheurs, rédemption de tous les peuples ! O croix salutaire, prévue et choisie dans les décrets éternels ! Ornée comme tu es, des fleurs de toutes les vertus, reçois nos justes adorations ! Eclatante en miracles, produisant avec abondance les fruits du salut éternel, tu exhalas un parfum supérieur à tous les aromates. Par toi les maladies de l'âme et du corps sont guéries, le ciel est ouvert aux justes, le pardon est accordé aux pécheurs, le diable est mis en fuite, l'enfer est écrasé, les captifs recouvrent la liberté, et les hommes rachetés reçoivent le bonheur. O le plus beau des arbres, ô croix bénie par-dessus tous les arbres des forêts, tu surpasses le cèdre par ta hauteur, le palmier par ta largeur, le cyprès par ton odeur, le baume par ton excellence, la vigne par ta fécondité, l'olivier par ton onction, le figuier par ta douceur, le buis par ta verdure, le chêne par ta force, la rose par ta beauté, le lis par ta blancheur ! O croix rayonnante de splendeur, plus élevée que le soleil, plus éclatante que les étoiles, plus lumineuse que la lune, plus brillante que les diamants, plus précieuse que les pierres, plus distinguée que l'or, plus excellente que l'argent, plus énergique que le nard, plus salutaire que tous les aromates et tous les médicaments ! O croix digne d'un amour infini et d'une souveraine vénération, sois favorable et propice à un pauvre pécheur tel que moi ; toi qui guides nos pas dans les sentiers d'une sainte vie, qui nous éclaires dans la droite voie, qui nous protèges contre l'ennemi, qui dois nous délivrer au jugement redoutable et nous introduire charitablement dans le royaume suprême ! Assiste-moi en mon agonie, fortifie-moi dans la foi, inspire-moi l'espérance du pardon, répands la charité dans mon cœur, procure-moi la grâce de sortir de ce monde par une heureuse fin, et que par toi j'aie le bonheur d'être favorablement accueilli de celui qui a été suspendu à tes bras, de celui qui m'a racheté, de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui, avec le Père, etc... Le monde célèbre ses partisans, il célèbre ces courageux guerriers, ces nobles seigneurs qui, sacrifiant leurs intérêts particuliers et personnels à l'intérêt général, se sont exposés à tous les dangers de la guerre, et se sont dévoués à la mort pour leur patrie et pour leurs concitoyens ; à combien plus forte raison Jésus-Christ doit-il être aimé et célébré, lui qui s'est laissé crucifier, lui qui est mort pour nous, afin de nous procurer la vie éternelle et le bonheur de régner avec lui dans les cieux ! Ainsi soit-il.

SERMON XXI.

HONORER LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE
ET CÉLÉBRER SA MÉMOIRE.

La Mère de Jésus se tenait debout au pied de la croix.
(Joan., XIX, 25.)

1. Après avoir, mes chers frères, célébré la mémoire de la sainte croix, il est juste de faire aussi, par une conséquence nécessaire, une mention spéciale des douleurs de la bienheureuse Marie, Mère de Dieu et toujours Vierge, qui se tint avec tant de fidélité aux pieds de son Fils bien-aimé, de Jésus suspendu à la croix, et mourant pour le salut du monde entier. O lamentable spectacle de la Mère affligée et du Fils crucifié ! La Mère verse des larmes et le Fils répond à ses douleurs ; la Mère sent défaillir ses forces, et le Fils la soutient de ses paroles ; la Mère est debout au pied de la croix, et le Fils est suspendu à la croix ; la Mère soupire, et le Fils expire ! O douleur immense et sans bornes, jamais tu ne seras mise en oubli ; toujours tu seras gravée dans le cœur des âmes dévotes !

2. Pilate écrivit sur une tablette ce titre attaché à la croix : *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs!* (Joan., XIX, 19.) Et vous aussi, écrivez ce même titre en lettres d'or dans votre cœur, pour vous prémunir contre les railleries des hommes et la crainte des démons ; et le Roi des cieux, Jésus-Christ, vous préservera de l'oppression des méchants. Par là, vous obtiendrez l'assistance de Marie, Mère de Jésus ; ses prières vous préserveront du désespoir à votre dernière heure et dans toutes vos angoisses. Nulle mère n'a senti tant de joie et de consolation à la naissance de son fils que n'en éprouva cette bienheureuse Vierge lorsqu'elle mérita de concevoir et d'enfanter le Fils de Dieu. Mais aussi nulle mère, à la mort d'un fils selon la chair, ne ressentit une tristesse aussi vive, une aussi intolérable douleur que celle dont fut pénétrée, par la compassion, cette amoureuse Mère, pendant la Passion de son Fils bien-aimé, quand, debout près de la croix, et percée avec lui par le glaive de la douleur, elle versait des larmes amères. Il est certes bien étonnant qu'à la vue de tant de souffrances accumulées sur ce Fils qu'elle aimait uniquement, par-dessus tout et sans mesure, elle ait pu vivre en un corps mortel, quand on pense qu'autant de fois ses yeux et ses oreilles furent frappés des opprobres et des tortures de son Fils, autant de fois le glaive de douleur transperça son âme. O martyr sans exemple ! car, il n'est que trop vrai, cette Mère désolée, cette tendre Vierge, par la compassion qu'elle portait à son Fils, souffrait en son cœur de plus cruelles tortures qu'un martyr suspendu au chevalet.

3. Mes frères, si vous aimez notre Dame, si vous désirez son secours en toutes vos tribulations, tenez-vous avec elle près de la croix de Jésus, et prenez part du fond du cœur à ses douleurs et à celles de son bien-aimé Fils ; elle, à son tour, demandera

instantement, au moment de votre mort, le pardon de vos péchés et de vos négligences. Car si dans ce monde on s'accoutume à recueillir et à méditer, avec une pieuse et fervente affection du cœur, la Passion du Sauveur et les larmes de cette Mère éplorée, quel motif d'espérer en la miséricorde de Dieu et la bienveillance du Fils et de la Mère! Quelle assurance d'être assisté par eux en ses nécessités, et d'être par eux consolé au lit de la mort! Oh! quelle joie alors pour cette âme qui toute sa vie aura aimé Jésus et Marie, et qui aura chaque jour repassé dans son cœur la tristesse de Marie debout au pied de la croix de Jésus! Heureux le religieux qui, dédaignant toutes les consolations du monde, aura choisi notre Dame, la bienheureuse Marie, pour sa mère et sa consolatrice, pour la gardienne et la protectrice de toute sa vie! Nul doute que cette tendre et miséricordieuse Mère, soulagement des pauvres et soutien des orphelins, ne se plaise à faire entendre, en faveur de son fidèle serviteur sur le point de quitter ce monde, une heureuse, une douce parole, et qu'elle n'apaise, par ses saintes prières, la face de son Fils bien-aimé, notre Rédempteur. O mon Fils, lui dira-t-elle, je vous en conjure par votre amour pour moi, ayez pitié de l'âme de votre serviteur. Vous le savez, vous l'avez vu; il m'a consacré son cœur et ses louanges. Combien souvent les saints anges ne sont-ils pas venus me présenter la dévote et joyeuse salutation recueillie sur ses lèvres! Voulait-il louer votre saint nom et le mien? il ne manquait jamais d'inviter plusieurs frères à le faire avec lui. Secrétaire fidèle, il copiait en notre honneur des livres sacrés. Avec quel plaisir cet amateur de la sainte croix ne s'adonnait-il pas à la prière et au chant des Psaumes! Entendait-il votre saint nom et le mien? il s'empressait de nous faire une inclination respectueuse et de nous saluer par une génuflexion. Passait-il sur un chemin où s'élevait une croix; du plus loin qu'il l'aperçût il vous offrait ses hommages en mémoire de votre Passion, et s'inclinait vers ce signe adorable. Apercevait-il, soit à l'église, soit en tout autre lieu, mon image en peinture, ou celle de votre sainte humanité reposant sur mon sein ou assise sur mes genoux, ou déposée sans vie entre mes bras, aussitôt, pénétré de compassion, il s'affligeait, il pleurait, il priait, il s'agenouillait, il adorait. A-t-il jamais quitté notre présence sans nous envoyer quelque baiser d'amour? Ne passait-il pas les nuits et les jours à recueillir, dans le secret de son cœur, les douleurs de vos blessures sacrées et les larmes de mes yeux? Ne s'appliquait-il pas à compatir intimement à toutes mes douleurs? Souvenez-vous donc, ô mon cher Fils, de son dévouement; souffrez qu'il trouve miséricorde aujourd'hui devant votre face. Je vous le demande pour lui avec les plus vives instances; tous vos anges et tous vos saints vous font la même prière. »

4. Quand devez-vous, mes frères, faire ces considérations? N'est-ce pas aujourd'hui que vous jouissez encore de la santé et que vous avez le temps de vous amender? Sachez dès maintenant vous ménager de tels amis et de tels avocats, qui, pour le pardon de vos offenses et la remise de vos dettes, prononceront une bonne parole, une parole agréable au Seigneur, et qui, à l'issue des périls et des pénibles combats de ce monde, vous recevront avec eux dans les tabernacles éternels. Non, vous ne trouverez jamais d'amis plus fidèles et plus puissants au ciel et sur la terre que Jésus, Roi des anges, et Marie, notre Dame, la Reine des cieux. Si vous avez pour Jésus-Christ une sainte tendresse, portez la croix de Jésus-Christ, suivez la croix, tenez-vous au pied de la croix, embrassez la croix, ne quittez point la croix que vous ne soyez arrivés à Jésus-Christ, la véritable lumière : *Je suis, dit-il, la lumière du monde; qui me suit ne marche point dans les ténèbres.* (Joan., VII, 12.) Dans quelque tribulation que vous soyez, si vous cherchez des consolations, allez à la Mère de Jésus, allez à Marie, qui se tient debout, dans les larmes et les douleurs, au pied de la croix; et bientôt vos peines, ou disparaîtront entièrement, ou seront allégées. Adoptez-la, cette douce Mère de Jésus, de préférence à tous vos parents et vos amis, pour votre Mère spéciale et pour votre avocate au moment de la mort. Adressez-lui souvent la Salutation angélique, car cette parole flatte singulièrement son oreille. Si dans sa malice, l'ennemi travaille, par ses tentations, à vous détourner des louanges de Jésus et de Marie, n'y faites aucune attention et ne discontinuez pas vos cantiques ni vos prières. Mettez, au contraire, une nouvelle ardeur à invoquer Marie, à saluer Marie, à penser à Marie, à répéter le nom de Marie, à honorer Marie. Oui, glorifiez toujours Marie, inclinez-vous en l'honneur de Marie, recommandez-vous à Marie. Demeurez en votre cellule avec Marie, observez le silence avec Marie, réjouissez-vous avec Marie, affligez-vous avec Marie, travaillez avec Marie, veillez avec Marie, priez avec Marie, marchez avec Marie, asseyez-vous avec Marie. Avec Marie, cherchez Jésus; avec Marie, portez Jésus entre vos bras; avec Marie et Jésus, établissez votre séjour à Nazareth. Allez avec Marie à Jérusalem; tenez-vous avec Marie au pied de la croix de Jésus; avec Marie, pleurez Jésus; avec Marie, ensevelissez Jésus; ressuscitez avec Marie et Jésus; montez aux cieux avec Marie et Jésus; que tous vos désirs, en un mot, soient de vivre et de mourir en la société de Marie et de Jésus.

5. Puissiez-vous, mes frères, méditer ces conseils et les mettre en pratique! Le diable fuira loin de vous et vous ferez de grands progrès dans la vie spirituelle. Marie, suivant la clémence de son cœur, se plaira à prier en votre faveur; et Jésus, suivant sa pieuse déférence pour sa Mère, se plaira à l'exaucer. Toutes nos œuvres ont bien peu de mérite; mais si, par Marie et

son Fils Jésus, nous arrivons au Père éternel avec un cœur humble et contrit, nous obtiendrons miséricorde; la grâce nous sera donnée dans le temps présent et la gloire éternelle dans la vie future, en la société de ces glorieux protecteurs. Ainsi soit-il ! Heureuse l'âme dévote qui saura trouver en Jésus et Marie, pendant le cours de cette vie une amitié intime, à table une société, en voyage une compagnie, dans les nécessités une providence, dans les peines une consolation, dans les dangers un secours, dans les incertitudes un conseil, et enfin dans les derniers moments une infaillible protection ! Heureux le religieux qui se considère comme pèlerin en ce monde, et ne connaît pas de plus grande consolation que d'héberger en son cœur Jésus et Marie !

6. *Exemple concernant la salutation angélique.* — Un Frère, ayant égaré un livre en sa cellule, le chercha pendant longtemps avec sollicitude sans pouvoir le trouver. Affligé de cette perte, et désespérant déjà du succès de ses recherches, il eut recours à la prière et se mit à invoquer la bienheureuse Vierge Marie par la Salutation angélique. Il commence donc à réciter l'*Ave Maria*, selon la formule ordinaire; il la répète plusieurs fois, pensant toujours avec tristesse à la perte de son livre. Tout à coup, comme il priait assis près de son lit devant l'image de la bienheureuse Vierge Marie, cette inspiration lui vint à l'esprit : Cherche là devant toi, sous la paille du lit. Sans tarder, il étend la main vers les planches qui formaient sa couche, pour examiner s'il n'y avait là rien de caché. Et voilà qu'après avoir soulevé une poignée de paille, sa main bientôt rencontre quelque chose qu'il tire; c'était son livre. Ce ne fut pas sans quelque émotion qu'il revit son livre; il se mit à le baiser avec transport, puis il rendit grâce à Dieu et se hâta d'acquiescer en l'honneur de la sainte Vierge un certain nombre d'oraisons angéliques qu'il lui avait promises. Sans doute, disait-il, notre Dame voulait avoir quelques *Ave Maria*, et voilà pourquoi tu n'as pu de suite trouver ton livre. C'est donc une bonne chose de réciter souvent l'*Ave Maria*, et d'invoquer dévotement la Mère de Jésus.

7. *Autre exemple.* — Un Frère, qui s'occupait en sa cellule à écrire des livres, était un jour, par la malice du tentateur, tourmenté d'une pensée impure. Indigné du sentiment qui le poursuivait, il se leva brusquement, dans l'intention de sortir de sa cellule pour se débarrasser plus promptement de cette lâcheuse importunité. Mais, avant de sortir, il jeta, par l'inspiration de Dieu, un regard sur une image de la bienheureuse Vierge placée près de lui, et qu'il avait coutume de saluer avec dévotion. Bientôt il se met à genoux, et, joignant les mains, commence à réciter dévotement l'*Ave Maria*. Aussitôt la grâce divine se communique à son âme, et Marie, notre tendre Maîtresse, vient à son secours

avec son noble et béni Enfant. Ce Frère, après avoir récité avec application, du commencement à la fin, la Salutation angélique, n'eut pas plutôt prononcé les derniers mots : *Jésus-Christ* (1) : *Ainsi soit-il!* qu'il sentit tout d'un coup en lui-même la vertu de Dieu; et le calme succéda à la tentation. Surpris d'avoir été si promptement exaucé, il reconnut par cet événement combien la Salutation angélique est utile contre les attaques de l'ennemi. Et, tout en rendant grâces à Dieu, il se disait à lui-même : C'est maintenant que je comprends la puissance de notre Dame, de la sainte Vierge Marie, pour secourir et délivrer tous ceux qui réclament son secours. La nuit suivante, il eut cette vision pendant son sommeil : Il lui semblait traverser seul le verger. Satan se présenta à lui pour l'effrayer et lui faire prendre la fuite. Epouvanté à son aspect, le Frère se met à courir pour échapper de ses mains. Toutefois, comme il n'osait franchir l'enceinte du monastère, et se laissant entraîner à la rapidité de sa course, il tomba dans une fosse pleine d'eau et resta engagé dans la vase qui en formait le fond. Il va être submergé, personne ne s'offre à ses yeux pour lui porter secours et le retirer. Dans cet état il se hâta de réciter en lui-même la Salutation angélique et de demander assistance. Le secours ne se fait pas attendre : à peine a-t-il dit : *Jésus-Christ : Ainsi soit-il!* qu'il se sent tirer du fond de cette mare et placera sur la terre sèche. La joie vive qu'il éprouva en se voyant arraché aux lacets de la mort, le réveilla et le fit revenir entièrement à lui. Alors il se leva sur sa pauvre couche, versant des larmes de joie, et en action de grâces il se mit à répéter à genoux, avec attention, un grand nombre d'*Ave Maria*, et il y ajoutait encore ces paroles : *salut, Marie notre douce Maîtresse, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, qui êtes la porte de la miséricorde.*

8. *Autre exemple.* — Deux Frères Réguliers allaient de compagnie vers les provinces supérieures dans la pieuse intention de visiter leurs parents et leurs amis fidèles en Jésus-Christ. En voyageant, ils se détournèrent un peu du droit chemin, et le plus âgé dit à son jeune compagnon : « Mon Frère, il me semble que nous nous égarons; retournons à la grande route. » Ils reviennent donc au lieu qu'ils venaient de quitter, et l'ancien se met en prière, et conjure la sainte Vierge de leur envoyer un voyageur de bonne compagnie, qui pût les conduire dans la route véritable. Déjà il avait récité quelques suffrages avec des hymnes et des collectes en l'honneur de la bienheureuse Vierge, quand ils furent accostés par un homme en habit de pèlerin, le bâton à la main, et la besace sur le dos pour porter ses provisions de voyage. Cet homme, après avoir salué les Frères, leur dit que son intention était de monter jusqu'à Saint-Quirin, pour gagner les indulgences, et qu'il se ferait volontiers leur

(1) A cette époque, l'*Ave Maria* finissait à ce mot.

compagnon. Ils suivirent donc d'un pied alerte ce guide sûr pendant l'espace d'une longue route, jusqu'à ce qu'enfin ils fussent arrivés au lieu où ils devaient se retirer. Alors l'ancien, reconnaissant l'assistance du secours divin, se fit un devoir de rendre de longues actions de grâces à Dieu et à la bienheureuse Vierge, pour le bon guide qui leur avait été donné, se rappelant cette parole de l'apôtre saint Pierre : *Remettez entre les mains de Dieu toutes vos sollicitudes, car il aime à prendre soin de vous.* (I Petr., V, 7.)

9. *Autre exemple.* — Un Frère avait coutume, quand il était exposé à la tribulation, d'invoquer Jésus ainsi que Marie, sa douce Mère. S'il se sentait porté au mal par quelque passion vicieuse ou par la tristesse, il recourait aussitôt à la Passion du Sauveur, par l'Oraison angélique, invoquant tout à la fois le secours de Jésus et celui de Marie contre la tentation. Une nuit, il vit en songe le démon se présenter à lui avec l'intention de le maltraiter. Craignant d'être cruellement blessé, et ne pouvant échapper à ses coups, il commença à réciter tout bas l'*Ave Maria*. A peine le diable eut-il entendu le nom de Jésus, qu'il tourna le dos sur-le-champ, et prit la fuite, courant avec précipitation. A cette vue, le Frère se mit à crier après lui avec encore plus de force : *Jésus ! Jésus !* Et plus il criait fort, plus Satan courait avec vitesse, tant il était effrayé par le doux nom de Jésus et de Marie, sa Mère ; puis tout à coup il tomba et disparut. Ce dénouement causa au Frère une telle joie, qu'il se réveilla, et dit : « Si, avec un *Ave Maria*, je puis mettre le diable en fuite, qu'ai-je désormais à craindre ? »

10. *Autre exemple.* — Il y avait parmi nous un Frère lai, nommé Egbert, vénérable vieillard d'un âge avancé, fort dévot à Dieu ainsi qu'à la bienheureuse Vierge, et fervent amateur de la sainte pauvreté. Il travaillait avec ardeur, selon ses forces, à fouir et à charrier la terre. Quand les peines du travail le contraient de sueur, il songeait à l'accomplissement du Seigneur en sa Passion ; et quand il était excédé par la fatigue, pour relever ses forces corporelles, il avait recours à l'Oraison. Satan le tourmenta longtemps par la tentation de quitter le monastère pour aller courir le monde en mendiant. Il se figurait que ce genre de vie le rendrait plus agréable à Dieu, car il trouvait ici bien des douceurs dont il se réputait indigne. Mais les conseils du prieur et les remontrances des Frères le détournèrent de cette idée ; on lui fit craindre de s'exposer aux périls, et de finir par s'égarer, en errant par le monde. En effet, souvent le rusé tentateur trompe les simples par l'apparence d'un plus grand bien, et les éloigne de leurs bonnes entreprises en les jetant, par l'idée du changement de position, dans l'inconstance de l'esprit. Cependant, le bon Frère n'était pas encore content ni décidé à demeurer, quoique, d'un autre côté, il n'osât sortir inconsidérément et sans permission. Au milieu de ces combats il eut recours à la bienheureuse Vierge, lui a pres-

sant les dévotes oraisons en son honneur, appelées suffrages. Un jour que, fatigué du travail, il s'était couché près de la charrette pour prier, ainsi qu'il faisait le plus souvent, en invoquant la sainte Vierge et prononçant le nom de Jésus ; comme il se trouvait seul, ainsi étendu par terre, il s'assoupit un instant, et s'endormit d'un doux sommeil dans le Seigneur. Alors il vit se présenter devant lui une dame vénérable qui lui adressait ce pieux avertissement : « Demeurez ici, et faites ce que le prieur vous conseille et vous commande. » Cela dit, l'honorable dame disparut tout à coup ; et lui, reprenant ses sens, ne sort de son assoupissement que pour verser une grande abondance de larmes. Puis il se hâta d'aller trouver le prieur, et de lui raconter par ordre ce qu'il avait vu et entendu, accompagnant son récit de pleurs et de gémissements. Le prieur, comme un bon pasteur, chercha à consoler cette brebis affligée et lui répondit : « Je suis charmé de ceci, mon cher Egbert, demeurez avec nous, comme notre Dame vient de vous en montrer la nécessité et de vous en donner l'ordre. » Le Frère survécut peu à cet événement. Il était temps qu'il reçût, en récompense de ses courts travaux, la vie éternelle. Après avoir persévéré patiemment dans l'obéissance, il fit une heureuse fin le jour de l'octave de l'apôtre saint Jean l'Évangéliste (3 janvier), et s'endormit dans le Seigneur, pendant les Matines, l'an quatorze cent vingt de l'ère chrétienne.

SERMON XXII.

ÉLOGE DU DOUX NOM DE JÉSUS, ET DE MARIE, SA DOUCE MÈRE.

Mon esprit est plus doux que le miel, et mon héritage surpasse en douceur le sucre et le miel. (Eccl., XXIV, 27.)

1. Ce n'est pas sans raison, mes frères, ce n'est pas sans un admirable à-propos, que ces paroles de l'éternelle Sagesse s'appliquent à la Mère de miséricorde, de laquelle est sorti le Soleil de justice, Jésus-Christ. Oh ! qu'il est doux, Jésus ! Qu'elle est douce, Marie ! il n'est point en eux d'amertume, tout est piété, mansuétude, charité, miséricorde intarissable. Heureux l'homme qui s'attache aux pas de l'humble Jésus, et qui se tourne dévotement vers sa Mère, pour trouver grâce en leur présence ! Réunissez donc, ô fidèle serviteur de Dieu, réunissez en un seul bouquet tous les traits de la vie de Jésus, ses actions et ses paroles, et ils vous seront plus utiles que tous les trésors du monde. Repassez aussi avec soin, dans votre cœur, les actions et les paroles de la sainte Mère de Dieu, votre âme trouvera des consolations et des douceurs supérieures à tous les aromates. Les parfums exquis plaisent au corps, les viandes succulentes reparent ses forces, mais l'âme trouve dans les vertus sincères, dans les méditations saintes, sa nourriture, sa force et sa joie. Plus sont relevées les sciences auxquelles l'homme s'applique, plus sont distingués les maîtres dont il suit les leçons, et plus il jette d'éclat

par l'instruction qu'il acquiert, et s'approche avec célérité de la perfection du bonheur. Les maîtres souverains de la vertu, les flambeaux de toute sainteté, ce sont Jésus et Marie. Prenez-les pour modèles de votre chétive existence, et figurez-vous les voir toujours présents à vos yeux. Rapprochez-vous de ces maîtres, témoignez-leur de l'amitié, de la dévotion. Partout où vous entendrez quelque parole à la louange de Jésus et de Marie, prêtez une oreille attentive, prolongez votre séjour, et considérez tout ce qu'il y a d'édification et de douceur cachées dans ces paroles.

2. Est-il question d'aller à l'Office divin, s'agit-il de quelque travail commun, ou de quelque occupation particulière, auxquels vous auriez été appelé, levez d'abord les yeux vers le ciel, invoquez particulièrement Jésus et Marie, recommandez-vous à eux et priez-les de vous prendre toujours sous leur protection. Offrez-vous aussi, dans toutes vos entreprises, à leur bon plaisir, pour rendre votre œuvre agréable à Dieu, utile au prochain, salutaire à vous-même. Montrez toujours, pureté dans l'intention, ferveur dans la bonne volonté, sagesse dans le travail, circonspection dans les discours, persévérance dans l'action; le tout pour la gloire du saint nom de Jésus, et l'honneur de sa bienheureuse Mère. Commencez ici-bas à les louer, à les vénérer, à les aimer, pour mériter de régner avec eux dans la vie future; pour mériter de les louer, de les bénir, de les célébrer à jamais, dans la compagnie des saints anges. Rien de plus suave et de plus beau que de louer Jésus, rien de plus aimable et de plus gracieux que de louer Marie. Ainsi donc, êtes-vous dans la joie, chantez leurs louanges. Etes-vous dans la tristesse, adressez-leur des prières; car ils sont dignes de tout éloge et doivent également être invoqués à toute heure. Plus vous répétez cet exercice de louanges, plus vous croîtrez en charité, et vous vous fortifierez dans la grâce de dévotion. Jamais ils ne vous oublieront, si vous ne les oubliez vous-même. Mais si vous les négligez (ce qu'à Dieu ne plaise) ou si vous vous conduisez mal (Dieu vous en préserve), ou si vous laissez refroidir votre première dévotion (daigne le Seigneur ne le permettre jamais), il faudra bien que vous soyez frappé de justes châtiments, et rappelés par des adversités à de meilleurs sentiments; vous apprendrez ainsi à redoubler d'attention dans vos rapports avec Dieu, et de soins pour conserver à l'avenir les grâces reçues. Gardez donc maintenant la mémoire de ces dignes bienfaiteurs, déplorez votre négligence et la noire ingratitude dans laquelle vous vous êtes follement précipité. Heureux qui mérite d'entendre en esprit les avertissements de Jésus, afin de se corriger en menant une meilleure vie! l'amertume des larmes sera bientôt compensée par les délices des ravissements et des extases. Car la tendresse de Jésus l'emporte sur tous les

péchés du monde, et la bonté de Marie est une source inépuisable.

3. Oh! si vous pouviez faire de louables progrès dans l'amour de Jésus et dans la célébration de ses louanges! si vous pouviez dignement et dévotement servir Marie, sa Mère bénie! Mais que faire? vous n'êtes pas même digne de prononcer leur nom; homme fragile, tiède, négligent, exposé tous les jours à mille offenses nouvelles. Comment les louerez-vous? *La louange n'est pas belle dans la bouche du pécheur.* (Eccli., XV, 9.) C'est aux justes, aux parfaits qu'il appartient de louer les saints. Faut-il donc garder le silence? faut-il parler? Malheur à vous si vous ne faites entendre la louange; et malheur à vous si vous ouvrez des lèvres indignes! Que faire donc pour trouver la miséricorde sans s'exposer à la colère? Rien de plus propre à obtenir la bienveillance du bon Jésus et de Marie, sa miséricordieuse Mère, que de vous humilier en toute circonstance, de vous soumettre à tout le monde, de prendre toujours la dernière place; de nourrir en vérité de bas et vils sentiments de vous-même, et, quelle que soit l'excellence de vos pensées, de vous réduire à néant. Voilà le moyen d'apaiser le Seigneur, et d'obtenir la compassion de Jésus. Marie, de son côté, priera pour vous, et vous recevrez, dans votre humilité, des consolations. Et bien loin d'être confondu en leur présence, vous obtiendrez des grâces abondantes, en leur payant, par vos cantiques, un tribut de louanges. Ces louanges, il est vrai, ne sont pas dignes de leur grandeur; mais faites ce que vous pouvez, donnez ce que vous avez. Votre pieuse intention vous procurera quelque encouragement, jusqu'à ce que de nouvelles richesses vous mettent en état de rendre de plus parfaits hommages. Que les âmes sublimes et consommées dans la piété offrent de pieux et magnifiques éloges. Celles du moins dont tout l'avoir se réduit, selon le langage de l'Écriture, à un peu d'huile (IV Reg., IV, 2), ne laisseront pas d'en faire volontiers le sacrifice au fils de l'olivier (Zach., IV, 14) et à la mère de la grâce. L'excellence, la dignité du magnifique rejeton de la Vierge Mère, semble nous commander le silence; mais Marie, qui ne méprise ni les petits ni les pécheurs, permettra, dans sa miséricorde, que vos cris se mêlent au chœur des divines louanges, selon la parole du saint Prophète : *Le pauvre et l'indigent loueront votre nom.* (Psal. LXXIII, 21.) C'est là ce qui nous a porté à vous donner ces faibles avis comme un encouragement à votre dévotion. Vous y cherchiez en vain l'éclat de l'éloquence, mais plus ce genre est simple, plus il favorise l'expression vive de nos affections et se trouve en rapport avec l'étendue de nos forces.

4. Quels sont les plus sublimes habitants des cieux, après avoir été les plus humbles de la terre? N'est-ce pas Jésus? n'est-ce pas Marie? Jésus s'est fait esclave, Marie prenait le titre de servante. L'univers entiers a

fait la douce expérience de leur charité. Leur dignité est chantée par les citoyens du ciel, et adorée par l'armée des anges. Oh ! si vous pouviez vous mêler à leurs concerts, et, d'une voix infatigable, chanter avec eux le nom de Jésus et celui de la douce Vierge Marie ! Oh ! qu'il est bon, qu'il est délicieux de les servir, après qu'ils nous ont eux-mêmes si fidèlement et si humblement servis ! Enfants des hommes, servez le Seigneur, qui si souvent a daigné vous servir. Servez la Mère de Dieu, cette Mère qui vous offre les exemples de son pieux service. Oh ! qu'il est juste d'honorer ces souverains protecteurs dont l'assistance ne peut être comparée à aucune autre, et par les mains de qui passent et s'exécutent les jugements suprêmes ! Implorons-les donc à toute heure, puisqu'ils nous défendent contre les ennemis de l'âme et du corps, et qu'ils procurent à leurs serviteurs les joies éternelles. En quelque nécessité que ce soit, recourez à Jésus et à Marie ; exposez-leur toutes vos peines ; confessez-leur vos péchés, pleurez vos crimes en leur présence. Demandez le pardon, livrez-vous à la pénitence, reprenez l'espérance, promettez la conversion, et comptez fermement sur le secours de la grâce. Si vous tombez facilement, relevez-vous plus promptement encore. Ils se plairont à exaucer les vœux des suppliants, ils ne mépriseront pas les gémissements du pauvre. Les saints anges eux-mêmes se réjouiront à votre sujet, quand vous aurez, par une conversion venant du cœur, réformé la difformité du péché ; quand vous aurez embrassé une vie meilleure, selon le modèle laissé par Jésus-Christ et par la Mère de ce béni Sauveur. Seulement, de votre côté, craignez de les offenser, et ils ne refuseront jamais le secours désiré. Rendez-leur les hommages qui leur sont dus, et ils veilleront sur vous par leur puissance. Ainsi soit-il.

PRIÈRE. — C'est à vous, Seigneur Jésus, et à votre sainte Mère, la Vierge Marie, que je confie la garde de mon âme et de mon corps, pour la vie éternelle. O mon unique espérance, Jésus et Marie, accordez-moi, dans toutes mes tribulations et mes angoisses, le secours de votre élévation ! Vous êtes les plus puissants protecteurs, et vous méritez d'être aimés par-dessus tous les saints. Pauvre et voyageur en ce monde, je ne possède point, parmi mes plus intimes confidants, d'amis aussi chers et aussi fidèles que vous, en qui réside toute ma confiance.

SERMON XXIII.

DE LA DÉVOTION A SERVIR LA BIENHEUREUSE VIERGE, ET DU SOUVENIR DE SON NOM.

Ma mémoire est dans la génération des siècles. (Eccl., XXI, 28.)

1. Amie de la pauvreté, exemple d'humilité, modèle de patience, parfaite sous tous les rapports, Marie, dès le premier instant de la naissance de Jésus, a passé sa vie dans l'indigence, et, jusqu'au trépas de ce divin

Fils sur la croix, a conservé la patience. Mettons notre honneur à la suivre, honorons-la comme il convient par d'humbles et dévots hommages ; et chaque jour examinons quels témoignages particuliers de gratitude et d'amour nous pouvons lui présenter dans le redoublement de la ferveur. Vous partageriez volontiers les joies de Marie dans le ciel, partagez aussi volontiers la pauvreté et l'humiliation de Marie sur la terre. Considérez-la au milieu de ses compagnes ; voyez son humble maintien, sa modestie virginale ; et apprenez à réprimer votre légèreté et à fuir le tumulte. Prenez garde d'offenser Jésus et Marie par la vanité des paroles et l'indignité des œuvres. Car ce n'est pas un léger mal que d'offenser de si chers protecteurs. Ils sont les témoins de toutes vos œuvres, et tel vous vous montrerez dans la correction de vos mœurs, tels vous les trouverez dans leur zèle à vous assister. Leur sagesse, toutefois, l'emporte sur votre malice, et leur bonté vous amène à la pénitence. Si vous reconnaissez vos erreurs, changez de suite vos dispositions et prenez de meilleurs sentiments. Persévérez dans le bien, et rendez à Dieu, pour ses bienfaits, de dévotes actions de grâces. Telle fut la conduite de la bienheureuse Marie, lorsqu'elle était remplie du Saint-Esprit, et portait Jésus en son sein. A la vue de ce modèle de douceur, apprenez à supporter chrétiennement toutes les peines qui se présentent ; et soumettez-vous aux dispositions de la divine Providence telles qu'elles ont été réglées de toute éternité ; alors Jésus sera votre soutien, Marie se montrera pour vous une mère fidèle ; de votre côté, montrez-vous bon fils et dévot serviteur, *prêt à toute espèce de bien.* (II Tim., II, 21.)

2. Voulez-vous faire ce qui plaît à la bienheureuse Vierge ? Soyez humble, patient, sobre, chaste, modeste, fervent, doux, intérieur, et dévot jusqu'au fond de l'âme. Soyez rarement au dehors. Lisez, écrivez, priez souvent, le service de Marie ne doit vous paraître ni long, ni onéreux. C'est un plaisir, c'est un bonheur de consacrer sa voix et son cœur au service d'une telle Maîtresse. Car les moindres frais en son honneur ne manqueront jamais d'une notable rétribution. Humble Mère, elle ne méprise point nos faibles hommages ; Vierge pieuse, elle accepte volontiers nos modiques offrandes, quand elles sont présentées par la bonne volonté et la dévotion. Elle sait que nous ne pouvons pas faire des dons magnifiques, cette miséricordieuse Maîtresse, cette Reine pleine de douceur : aussi n'exige-t-elle point l'impossible de ses pauvres serviteurs. Pourrait-elle être insensible aux misères des indigents, cette noble nature, qui, par un glorieux enfantement, a donné la miséricorde à l'univers ? Oh ! avec quelle grâce elle reçoit ceux qui lui rendent un service fidèle ! elle qui, si souvent, convertit, par l'efficacité de ses avis et par l'éclat de ses miracles, les misérables partisans du siècle ! Combien seraient demeurés obstinés dans le

désespoir, combien enssent été damnés, si la douce Vierge Marie n'avait intercédé pour eux auprès de son Fils ! C'est donc avec raison qu'on l'appelle la miséricorde des malheureux et le secours de tous les pécheurs. Elle ne cherche pas nos biens ; et à quoi lui pourraient-ils servir ? Tous les êtres célestes obéissent au moindre signe de sa volonté. C'est notre avantage qu'elle aime, quand elle requiert nos hommages. C'est notre salut qu'elle désire, quand elle réclame le tribut de nos louanges. Voit-elle célébrer la mémoire de son nom, elle saisit cette occasion de répandre des faveurs sur nous, car elle se plaît à payer de retour ses serviteurs. Elle est aussi fidèle dans ses promesses que généreuse dans ses dons. Rassasiée de délices, et toujours charmée par les concerts des anges, elle ne laisse pas de prendre plaisir aux services des hommes, afin de pouvoir par là propager l'honneur de Dieu, et multiplier parmi les hommes la grâce du salut. Elle s'attendrit aux larmes des malheureux, elle compatit aux douleurs des affligés, elle secourt dans leurs périls les âmes sujettes à la tentation, et prête une oreille favorable aux prières de la dévotion. Quoiqu'elle ira avec assurance et humilité se réfugier sous sa protection en invoquant son nom doux et glorieux, n'en reviendra jamais les mains vides. Elle a une cour nombreuse ; les chœurs des anges lui obéissent, et elle peut envoyer ces esprits célestes porter des consolations aux âmes délaissées. Elle commande aux démons, et ils n'ont plus l'audace de molester l'homme qui se soumet à son empire et à sa garde. Oui, les malins esprits redoutent la Reine du ciel, et ils fuient au son de son nom sacré comme on fuit à l'approche du feu. Il les fait frémir, ce nom saint et redoutable de Marie, ce nom si aimable au chrétien, et si célèbre en tous lieux ! Partout où ils voient en honneur le saint nom de Marie, ils n'osent plus paraître ni mettre en jeu leurs prestiges. Un seul mot, le saint nom de Marie suffit pour les renverser, comme ferait un coup de foudre parti du ciel ; et plus on le prononce souvent, plus on l'invoque avec affection, plus les démons se hâtent de fuir, plus ils s'éloignent.

3. De leur côté, les saints anges et les âmes des justes applaudissent à la dévotion des fidèles et participent à leur joie quand ils les voient célébrer, avec tant de zèle et de bonheur, la sainte mémoire de Marie, dont le nom glorieux retentit jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'univers, dans toutes les églises dédiées spécialement à son honneur. N'est-il pas convenable, en effet, n'est-il pas juste que les habitants de la terre honorent la Mère de Dieu au-dessus de tous les saints, lorsque la multitude des anges l'exalte par de sublimes cantiques ? Qu'il le nom de Marie doit être révérend de tous les fidèles, toujours aimé des âmes dévotes, chéri des religieux, recommandé aux séculiers, prêché aux pécheurs, suggéré aux affligés, et enfin invoqué dans tous les

périls. Créature la plus rapprochée de Dieu, la plus chère au Fils de Dieu, à Jésus, le fruit béni de ses entrailles, elle peut intercéder avec confiance pour les misérables enfants d'Adam, de manière à obtenir le pardon de leurs péchés, et le secours nécessaire dans leurs périls. Aussi, dès que l'occasion se présente, elle ne tarde pas à faire parvenir aux oreilles de son Fils une bonne parole ; elle ne manque jamais d'obtenir miséricorde pour ceux qui en ont besoin. Oui ! toutes les fois qu'une cause lui aura été confiée, elle sera promptement exaucée, à raison du crédit singulier dont elle jouit. Car son doux Fils Jésus, auteur du salut des hommes, l'honore à tel point, qu'il n'ose rien lui refuser. Où est donc l'homme dévot et fidèle qui désire échapper aux naufrages si fréquents dans le monde et atteindre le port du salut éternel ? Qu'il se réfugie près de Notre-Dame, près de la sainte Vierge Marie, dont l'ineffable clémence se fait toujours goûter avec plus de douceur aux malheureux, et s'intéresse toujours plus fortement à leur sort, afin de nous donner droit de compter sur elle avec plus de plénitude. Marie dès son enfance a senti dans son cœur la miséricorde croître avec l'âge. Il faudrait donc qu'elle s'en dépouillât dans les cieux, pour mettre maintenant ses pauvres en oubli. Mais non, elle en possède aujourd'hui la plénitude, avec plus de douceur et d'abondance que jamais. Son élévation au-dessus de toutes les créatures, les joies ravissantes dont elle se sent pénétrée ne lui font nullement oublier ces abaissements qui lui ont justement mérité d'être exaltée au-dessus de tous ; aussi sait-elle, dans sa bonté, incliner ses regards vers les plus petits de ses serviteurs, et se réjouit-elle de se faire l'Avocate des malheureux, et de s'entendre appeler la Mère des orphelins. Ainsi soit-il !

SERMON XXIV.

DES DOULEURS ET DES CONSOLATIONS DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE.

Telle qu'une myrrhe choisie, j'ai répandu une suave odeur. (Eccli., XXIV, 20.)

1. C'est avec la plus grande ardeur que vous devez repasser en votre esprit les exemples de l'auguste Vierge Marie. Telle en effet qu'une myrrhe choisie, elle a porté, par la patience, un fruit (Luc., VIII, 15) odoriférant ; et l'abondance des consolations de la douceur divine a délicieusement réparé ses forces. Et vous aussi, vous trouverez les plus puissantes consolations, si vous portez le nom de Marie gravé dans votre cœur. Etes-vous en bonne relation avec Marie, les biens vous viendront en abondance. Le saint amour de Marie éteint entièrement le feu de la concupiscence charnelle, et communique le rafraîchissement de la chasteté. Le saint amour de Marie apprend à mépriser le monde et à servir Jésus-Christ dans l'humilité. Le saint amour de Marie préserve de la contagion des mauvaises

sociétés, et forme à la pureté de la vie religieuse. Aimez donc la sainte Vierge Marie, et des grâces spéciales vous seront données. Invoquez Marie, et vous obtiendrez la victoire ; honorez Marie, et vous mériterez la récompense éternelle. Rappelée souvent à la mémoire, la vie sainte de Marie vous offre deux avantages principaux : elle vous apprend, dans le bonheur et la prospérité, à louer Dieu du fond du cœur ; et dans les revers, à conserver persévéramment la patience. Comme elle n'a cessé de rendre à Dieu de sublimes louanges pour les bienfaits excellents par lesquels il avait daigné l'élever au-dessus des autres créatures, ainsi a-t-elle su montrer une douceur inaltérable, au milieu des dures épreuves de ce siècle, et choisir l'abjection de préférence à la prospérité.

2. Nul jour pour elle ne se passa sans douleur, et cependant jamais l'abondance des consolations ne lui manqua au milieu des angoisses. C'est que toujours la tribulation endurée pour l'amour de Jésus-Christ apporte la douceur et la joie. Et plus l'infortune redouble ses coups, plus le malheureux mérite un surcroît de dons célestes. Or, la bienheureuse Vierge a éprouvé les plus vives douleurs au sujet des erreurs du monde et des malices multipliées des hommes, sans compter la compassion qu'elle portait aux vrais pénitents et aux âmes péniblement tentées. Douleurs au sujet de l'ingratitude profonde des hommes, auxquels cependant Dieu le Père a envoyé son Fils unique, qui s'est incarné par charité, pour les ramener au paradis, que la faute d'Adam leur avait fait perdre. Douleurs au sujet de la perte des pervers, qui dédaignaient d'entendre la parole de Dieu, qui aimaient le monde, préférablement au ciel, et qui se vouaient plutôt à la recherche de richesses trompeuses qu'à celle des véritables vertus. Douleurs au sujet de l'oppression des innocents, de la tyrannie des méchants, du mépris versé sur le pauvre, de l'orgueil des superbes, de la négligence apportée au culte divin, et de la transgression des commandements célestes. Et comme le monde était enfoncé tout entier dans la malice (1 Joan. , V, 19), et qu'un bien petit nombre d'hommes se disposait à observer la lumière éternelle qui commençait à poindre sur la terre, cette douce et tendre Mère sentait percer de mille aiguillons son âme compatissante. En toutes ces circonstances, son admirable patience ne se démentit jamais ; sa vie n'était qu'un long martyre, et ses prières, accompagnées de larmes et de sanglots, demandaient sans cesse le salut des âmes. Si vous voulez passer plus avant dans la considération des grandes et nombreuses douleurs qu'elle endura pendant la persécution et la Passion de son Fils bien-aimé, vous trouverez que, pendant sa vie, elle a eu autant de fois à la coupe d'amertume que Jésus a compté d'instant dans son existence, et reçu de blessures dans ses membres. Vit-on jamais Jésus souffrir

quelque abandon ou quelque mépris de la part des hommes, sans que sa Mère se pâmât de compassion ? Si, quand elle perdit Jésus un instant, elle montra tant de sensibilité, combien n'a-t-elle pas dû verser de larmes, quand elle le vit attacher à la croix, quand elle lui vit rendre le dernier soupir ? L'affection maternelle en Marie, ceux qui aiment Jésus le comprennent, a surpassé en douleurs tout ce que peuvent concevoir les cœurs les plus dévoués. Si donc vous voulez apprécier la violence de la douleur dans la Mère, pensez à la force de l'amour dans la Vierge.

3. Mais aussi qui peut raconter les joies de Marie ? Qui peut comprendre l'affluence des douceurs et la grandeur des consolations qu'elle a reçues ? Car là se développe davantage la joie et la consolation, où l'infusion de la grâce est plus abondante, où la visite du Seigneur est devenue plus habituelle. De là un accroissement continu d'affection et d'ardeur pour les louanges divines, et un renouvellement entier dans l'état de l'homme intérieur. Non, la grâce céleste ne permet point qu'une âme sainte et animée par Dieu d'un amour souverain, vive sans consolation intérieure, mais elle l'élève sans cesse vers le ciel ; l'éclaire, dans sa conduite, par la lumière de la sagesse, l'enflamme dans ses saintes méditations, et donne de la ferveur à ses actions de grâces. Or, plus la grâce est abondante et la vie pure, plus la conscience éprouve de joie, et l'oraison devient ardente à louer le Seigneur. Séparée, par cette vie sainte, des tumultes de la terre, et dégagée de tous les liens des vils désirs d'ici-bas, l'âme aspire chaque jour au bonheur d'être incorporée aux chœurs des anges ; elle plane au-dessus des choses présentes, et brûle de partager la gloire éternelle de la souveraine Trinité. Or cette gloire, aucun saint n'en a eu, dans cette vie, des avant-goûts aussi purs que la bienheureuse et glorieuse Vierge Marie, l'avocate zélée de tous les contemplatifs, de toutes les âmes qui bénissent Dieu.

4. Imité donc aussi, vous, la Mère de Dieu, maintenant que vous venez d'entendre raconter ses louanges, afin d'obtenir, par les prières de cette Vierge Mère, d'être rangés vous-mêmes parmi les âmes dévotes. Appliquez-vous avec sollicitude à suivre, dans les sentiers des vertus que nous venons d'indiquer, les traces de la très-sainte Vierge Marie, pour conquérir la palme de la gloire céleste. Asségez-vous profondément de vos négligences passées, et des défauts non encore détruits, qui vous ont mis en opposition avec Dieu et avec toutes les créatures. Criminels dans le siècle, vous avez ensuite, dans le service de Jésus-Christ, mené une vie pleine de tiédenr ; pleurez, donc d'abord sur vous-mêmes ; et qu'ensuite le prochain obtienne de vous quelques larmes de charité. Ainsi, par exemple, jetez un regard de compassion sur les pécheurs ; voyez à quoi ils s'exposent ; car s'ils ne viennent à résipiscence, un supplice éternel les attend. Beaucoup se rendent coupables sans le remarquer. D'autres con-

naissent fort bien leurs vices, mais ils ne veulent s'en corriger. Il faut gémir et prier pour eux, et demander à Dieu qu'il leur inspire un esprit de componction utile au salut. Priez aussi pour vos amis et vos bienfaiteurs, pour vos détracteurs et vos ennemis. Demandez pour les bons la grâce qu'ils méritent, pour les méchants d'utiles lumières, et pour tous enfin la paix de Jésus-Christ et sa miséricorde. Demandez que tous les hommes aient le bonheur d'aimer Dieu et d'observer ses commandements ; que les créatures raisonnables glorifient leur Créateur, ces créatures pour l'amour de qui Dieu a fait tant de merveilles et s'est anéanti jus qu'à s'assujettir humblement à Marie et à Joseph. (*Luc.*, II, 51.) Soyez aussi reconnaissants des bienfaits divins accordés avec tant de condescendance à tout le genre humain, par le ministère de la très-sainte Mère de Dieu, et offrez-lui de perpétuels témoignages de vénération et d'honneur. Car si la loi de la nature impose en tout temps un devoir de respect et d'amour envers les parents selon la chair, à combien plus forte raison les enfants de l'Eglise doivent-ils payer à la Mère de grâce un tribut d'affection et de reconnaissance, et vouer à celle de qui Dieu a pris naissance un amour qui l'emporte sur celui des parents et des amis.

5. Il faut aussi que vous appreniez à vous élever, avec Marie, vers Dieu, par un hommage de louanges, et à compter fidèlement sur sa protection, sans mettre aucune confiance en vos propres forces. Que votre âme, loin de se laisser retarder en ces bas lieux sous le poids des passions, puisse, au contraire, enflammée chaque jour de nouveaux desirs, tendre librement vers les régions supérieures, où, avec Jésus, Roi des anges, règne heureusement la glorieuse Reine du ciel, la pieuse Vierge Marie. Mais, hélas ! à peine avons-nous goûté un instant les divines consolations, que la mortelle infirmité nous contraint à redescendre dans cette vallée de larmes ; et alors c'est une nécessité nouvelle de jeter des cris vers la Mère des grandes miséricordes, afin qu'elle suggère à son miséricordieux Fils que *le vin* de la ferveur *vous manque* (*Joan.*, II, 2), et que vous avez besoin de l'huile sainte de la dévotion pour le louer avec un respect digne de sa grandeur. Elle prend en effet un vif intérêt au sort des indigents, et de ceux qui méprisent le monde, et de ceux qui, à cause de Jésus et de l'Evangile du royaume de Dieu, sont méprisés dans le monde.

6. Il est donc d'une extrême utilité de connaître le lieu de refuge pour échapper aux regards de l'ennemi, se mettre à couvert de ses traits perçants, et se garantir de la rigueur des frimas et des tempêtes de la tribulation. Quelle retraite plus sûre, pour nous cacher, que le sein de Marie ? Le plus agile coursier nous dérobera-t-il jamais aussi promptement aux poursuites de l'ennemi que l'oraison de la foi, envoyée dans le château de notre royale Princesse, la

sainte Vierge Marie ? Jésus lui-même y est entré, dans ce château, où il a pris de Marie les membres sacrés de son corps pour combattre le prince des ténébres. Allez donc aussi dans ce château chercher un abri. Demandez, jour et nuit, d'être délivrés, par les mérites de la très-sainte Vierge, des maux qui vous menacent, et vous trouverez une retraite sûre sous l'immense et magnifique manteau de Notre-Dame. Aux prières de la sainte Vierge Marie, toute la troupe des esprits malins sera mise en déroute ; avec l'assistance de Marie, vous échapperez à tous les périls. Là, le pauvre a un domicile assuré ; là, l'infirmes trouve le remède à ses maux ; là, l'homme affligé reçoit des consolations ; là, le cœur agité se procure des conseils ; là, l'âme délaissée obtient le secours nécessaire. Ce sera pour vous un bien, oui certes, un grand bien, si, par une fidèle soumission au bon plaisir de la sainte Vierge Marie, vous vous montrez dignes d'obtenir, par elle, la grâce dans le temps présent, et la gloire au temps à venir, dans la société des élus. Tenez-la bien, ne l'abandonnez pas *qu'elle n'ait consenti à vous bénir* (*Gen.*, XXXII, 26), et à vous conduire, par une heureuse direction, au palais des cieux. Ainsi soit-il.

SERMON XXV.

DES MÉRITES EXCELLENTS ET DES DONS PRIVILÉGIÉS DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE.

Bien des jeunes filles ont amassé des richesses, vous les avez toutes surpassées. (*Prov.*, XXXI, 29.)

1. Mes bien-aimés frères, soyez fidèles dans le service de Jésus-Christ, et dévoués à l'amour de sa très-sainte Mère, la Vierge Marie, si vous désirez partager avec eux la joie éternelle des cieux. Voulez-vous un moyen pour vous faire aimer de Dieu et de sa sainte Mère, soyez humbles de cœur et chastes de corps ; montrez-vous, dans toute votre conduite, modestes, prudents, timorés, circonspects, ne donnant à personne occasion de scandale ou de plainte fondée. Ce sera un grand point pour votre salut, pour l'honneur de Dieu, pour la gloire de la sainte Vierge, que vous soyez pieux dans l'oraison, appliqués à la lecture, actifs au travail, tranquilles dans le dortoir, vigilants au chœur, ardents à la psalmodie, soumis aux corrections du chapitre, dociles aux remontrances, rigoureux dans l'observation du silence, sobres au réfectoire, retenus dans les regards, et réglés dans toute la conduite. Désirez-vous offrir de dignes louanges et une profonde vénération à la bienheureuse Vierge, tenez-vous comme des enfants de Dieu, simples, sans malice, sans fard, sans méchanceté, sans fourberie, sans colère, sans contestation, sans murmure, sans soupçon. Supportez, dans un esprit de charité fraternelle, toutes les contradictions, avec patience et humilité, pour honorer Jésus et Marie, pour imiter la vie des saints, pour assurer votre bonheur et l'édification des autres, et surtout pour

arriver à la jouissance de la gloire même de la sainte Trinité. Toutes les amertumes se changent en douceurs, tous les fardeaux deviennent légers, quand l'amour de Jésus et le souvenir de sa tendre Mère pénètrent jusqu'au fond du cœur. Si quelqu'un en veut faire l'expérience, qu'il dirige vers ce but ses pensées, ses paroles, ses lectures, ses chants, ses prières.

2. Mais afin que vous ayez au moins une légère connaissance de l'excellence et de la dignité de la bienheureuse Vierge Marie, écoutez quelques mots sur la multitude des dons, des privilèges et des bénédictions célestes par lesquels Dieu l'a élevée au-dessus de tous les anges et les archanges dans le ciel, au-dessus de tous les hommes sur la terre. C'est là cette Vierge sacrée, cette Mère chérie de Dieu, en l'honneur de laquelle la sainte Eglise, répandue par tout l'univers, chante ces paroles : *La sainte Mère de Dieu a été exaltée dans le royaume céleste, au-dessus des chœurs angéliques.* (*Office de l'Assomption.*) Rappelez-vous bien l'ancienne histoire des saints patriarches, de la race desquels on a vu sortir Marie, Mère de Dieu, comme une rose sans épines au milieu des épines. De même, en effet, qu'autrefois un grand nombre de saints personnages, les patriarches et les prophètes, les juges et les rois, les prêtres et les lévites, les docteurs et les scribes, ont annoncé d'avance, par des paroles, par des miracles, par des figures, le Christ, Fils de Dieu, qui devait naître d'une Vierge, pour la rédemption du monde, et souffrir sur la croix ; de même, d'après une bien juste et bien sage disposition du Seigneur, la bienheureuse et dévote Vierge Marie a été d'avance figurée et préconisée par les vierges sacrées de ces temps anciens, par les femmes illustres, par les chastes veuves, par les dévotes prophétesses, et par les autres dames qui vivaient dans la chasteté, et qui, pour mieux conserver leur vertu, demeuraient enfermées dans leurs maisons et leurs appartements avec les jeunes filles de leur suite, loin de l'aspect des hommes. Ouil et les saintes Ecritures nous l'attestent, elle est réellement la plus prudente des vierges, la plus modeste des femmes, la plus belle des jeunes filles, la plus vertueuse des dames, la plus distinguée des princesses, la plus noble des reines. Tout l'éclat de la virginité, toute la pureté de la morale, toutes les spéculations de la théologie, toutes les affections de la piété, toutes les opérations de la vertu, toutes les perfections de la sainteté, se rencontrent en elle, habitent en son cœur, et y jettent le plus vif éclat. Personne avant elle qui lui ressemble ; personne après elle qui l'égale. Elle n'a point eu de rivale, elle n'en aura jamais. Tel qu'autrefois le temple matériel de Salomon, par la beauté de ses ornements, par l'étendue de sa renommée, par l'abondance de ses richesses, par les magnifiques honneurs des rois et des peuples, l'emportait sur tous les temples de la terre, tel le temple spirituel de Dieu, la bienheureuse

Marie, Vierge pure et sans tache, éclipe par son éclat tous les autres temples spirituels, c'est-à-dire tous les saints, et mérite, par là même, plus d'honneur et plus d'amour.

3. O glorieux rejeton, noblement issu de l'illustre race des patriarches, le sang sacerdotal coule généreusement dans vos veines, et la dignité des pontifes s'est dignement accrue en vous produisant au monde. Prédite par le chœur véridique des prophètes, glorieux rameau sorti de la tige des rois, vous remontez à David par la ligne d'une origine directe. L'éclat de votre naissance a jeté sur la célèbre tribu de Juda un nouveau reflet de lumière, et a fait éprouver au peuple d'Israël un sentiment plus vif de bonheur. Elle d'une manière singulière parmi le peuple élu de Dieu, favorisée de parents saints, religieux, agréables au Seigneur ; vous vous êtes, par une disposition de la Providence divine, levée sur la terre comme une aurore qui porte avec elle la sérénité. O heureuse Marie, Vierge sans tache, digne de toute louange, de tout honneur, vous méritez d'être investie de l'affection et des respects de tous les hommes. O brillant joyau des vierges, c'est vous qui, dès le commencement, et avant les siècles, avez été prédestinée de Dieu pour enfanter, au temps prescrit, le Rédempteur du monde. C'est vous que les patriarches ont désirée, que les prophètes ont annoncée, que les rois en grand nombre et les saints ont adoptée. Combien de temps ne vous a pas attendue le peuple dévot d'Israël lorsqu'entin, par la miséricorde de Dieu, vous avez été visiblement montrée au monde languissant. O Vierge sacrée, ô illustre Marie, que votre nom est glorieux et honoré dans toute la terre ! Du couchant à l'aurore, dans les contrées diverses, parmi les Juifs et les gentils, parmi les Grecs et les Latins, parmi les Romains et les enfants de la Germanie, votre nom a été prêché avec l'Evangile de Jésus-Christ, votre Fils, et chaque jour encore, il est prêché, cet illustre nom, dans toutes les églises de Dieu, dans les chapelles et les cloîtres, dans les champs et les bois dédiés au Seigneur ; il est prêché par les petits et les grands, par les prêtres et les docteurs, et par les orateurs des différents ordres, tous animés du même désir de vous louer, de vous glorifier. Car, vous exalter jusqu'aux astres du ciel, et proclamer à haute voix la supériorité de votre sainteté, de vos attraits, sur la dignité même angélique, tel est le vœu, tel est le bonheur de toutes les âmes justes ; et ils ne peuvent, tant l'amour a de force, tant la dévotion a de douceurs, se lasser de s'en occuper dans leurs chants, dans leurs ora sous, dans leurs méditations, et dans la célébration de vos solennités saintes. C'est l'accomplissement de cette parole de la Sagesse : *Ceux qui me mangent auront encore faim, et ceux qui me boivent auront encore soif.* (*Eccli.*, XXIX, 29.) Louange et gloire au Très-Haut qui vous accorda dès ce monde, ô Marie, cette grâce incomparable, préférablement à toutes les filles des hommes, et

qui maintenant a fixé votre siège près du trône de votre Fils, au royaume céleste, dans un lieu dont la hauteur domine les chœurs des anges et des saints, dans un lieu qui, préparé pour vous de toute éternité, avec magnificence, doit être le séjour durable d'une félicité sans bornes.

4. O Vierge digne d'une vénération suprême, ô Marie, Mère et fille du Roi éternel, vous que toutes les bouches doivent bénir, que doivent environner tous les honneurs, vous possédez au plus haut degré la blancheur de la virginité, la profondeur de l'humilité, la ferveur de la charité, la douceur de la patience, la plénitude de la miséricorde, la dévotion de l'oraison, la pureté de la méditation, la sublimité de la contemplation, la tendresse de la compassion, la prudence du conseil, la puissance de la protection. Vous êtes le palais de Dieu, la porte du ciel, le paradis de délices, le puits de la grâce, la gloire des anges, la joie des hommes, la règle des mœurs, la splendeur des vertus, le flambeau de la vie, l'espoir des indigents, le salut des infirmes, la mère des orphelins. O Vierge des vierges, pleine de charmes et de suavité étincelante comme l'étoile, vermeille comme la rose, brillante comme la perle, éclatante comme le soleil et la lune, au ciel et sur la terre ! O douce Vierge, innocente comme un agneau, simple comme une colombe, prudente comme une noble princesse, serviable comme une humble servante ! O racine sainte, cèdre sublime, vigne féconde, figuier aux doux fruits, palmier aux larges rameaux, en vous se trouvent tous les biens, par vous nous sont données les douze récompenses éternelles. C'est donc près de vous, que tous, pendant le temps de notre vie, nous devons nous réfugier, comme des enfants dans le sein de leur mère, comme des orphelins dans la maison de leur père, afin que vos glorieux mérites et vos prières nous garantissent de tous les maux.

5. Ecoutez, maintenant, mes frères, écoutez les paroles d'un docteur sur les douze étoiles qui forment la couronne de la bienheureuse Vierge Marie, notre illustre Princesse, et la font briller dans le ciel d'un éclat qui éclipse la splendeur de tous les saints. (*Apoc.*, XII, 1.) Ces douze étoiles sont les douze prérogatives de sa rayonnante royauté, prérogatives dont elle jouit relativement à tous les autres citoyens des cieux. D'abord, relativement à l'Eglise militante, elle a quatre dons spéciaux dans lesquels brillent d'un vif éclat les œuvres de la miséricorde : car personne n'exauce avec plus de bienveillance, ne condescend avec plus d'humilité, n'agit avec plus de puissance, ne multiplie les secours avec plus de prodigalité. C'est ce qu'a montré l'expérience dans les positions les plus difficiles de l'Eglise. En second lieu, relativement à l'Eglise triomphante, elle possède quatre éminentes prérogatives : car nul dans le ciel qui soit élevé à un si haut rang, environné d'une aussi brillante splendeur, aimé avec une ferveur plus vive, honoré par de

plus profonds hommages. C'est ce que doit justement nous faire présumer ses glorieux mérites. Enfin, relativement à la souveraine Trinité, principe du bonheur, elle a pareillement quatre prérogatives que j'appellerai quatre étoiles plus radieuses que tous les astres. Car, planant au-dessus des autres esprits admis à contempler la gloire de l'éternelle Trinité, elle la voit, cette Trinité sainte, avec plus de clarté, elle éprouve pour elle de plus doux sentiments, elle la considère d'une façon plus intime, elle jouit de sa possession avec plus de délices que tous les habitants du ciel. C'est ce dont personne ne saurait plus désormais douter.

6. Mais écoutez encore ce que dit de ces étoiles saint Bernard, ce saint si particulièrement dévoué à l'amour de la bienheureuse Vierge, ce docteur si plein de douceur, ce pieux maître de la vie monastique. « *Sur sa tête*, dit-il, *est une couronne de douze étoiles* (*Apoc.*, XII, 1). Qui pourra estimer ces joyaux, qui dira le nom de ces étoiles dont se compose le diadème royal de Marie ? C'est une tâche qui surpasse les forces humaines que de rendre raison de cette couronne et d'en faire connaître la composition. Pour nous, renfermés dans les bornes de notre faiblesse, nous nous abstenons de l'examen périlleux des secrets divins. Peut-être, cependant, ne serait-il pas hors de propos de voir, dans ces douze étoiles, douze prérogatives de grâce qui sont l'ornement spécial de Marie. En effet, nous pouvons trouver en Marie, les prérogatives du ciel, les prérogatives de la chair, et les prérogatives du cœur. Or, si l'on multiplie par quatre ce nombre de trois, nous pourrions trouver les douze étoiles qui donnent au diadème de notre Reine un éclat sans pareil. Et certes, mes yeux voient étinceler la lumière, premièrement dans la génération de Marie, secondement dans la Salutation angélique, troisièmement dans la descente du Saint-Esprit, quatrièmement dans l'inénarrable Conception du Fils de Dieu... Je laisse à votre zèle de méditer avec plus d'attention chacun de ces aperçus. » Pour moi, qu'il me suffise d'avoir apporté à votre connaissance quelques paroles extraites d'un long discours. Celui qui voudra pénétrer plus à fond le sens mystique de ces étoiles, peut lire le sermon de saint Bernard qui commence par ce texte : *Signum magnum apparuit in celo*, etc. : *Un grand prodige apparut dans le ciel*, etc.

7. Que les sentiments singuliers de respect et d'amour qui vous animent à l'égard de la bienheureuse Vierge Marie vous portent donc, mes chers frères, à repasser souvent ces réflexions dans votre esprit ; que votre bouche les rumine sans cesse. Aimez, en action de grâces, à chanter pendant l'année aux jours de ses fêtes et de ses commémoraisons, des hymnes et des cantiques de joie. Mais surtout, devant l'autel de Dieu et devant l'image de la bienheureuse Vierge, découvrez-vous, inclinez la tête, fléchissez humblement les genoux, comme si

vous voyiez Marie corporellement présente, parlant avec l'ange, ou tenant son Fils sur son sein. Puis, élevant les yeux avec la ferme confiance que donne l'espérance du salut, implorez affectueusement, de la Mère de miséricorde, un miséricordieux secours, et dites - lui : O vous, la clémence même, Mère de Dieu, Vierge Marie, Reine du ciel, Dominatrice du monde, joie des saints, consolation des pécheurs, écoutez les soupirs des pénitents, accomplissez les vœux des âmes dévotes, secourez les infirmes dans leurs nécessités ; fortifiez le cœur des affligés, assistez les agonisants ; protégez vos pauvres et suppliants serviteurs contre les attaques du démon. Faites parvenir près de vous ceux qui vous aiment, aux récompenses de l'éternel bonheur, en ce lieu où, avec votre tendre Fils Jésus, vous rénez à jamais dans une souveraine félicité. Ainsi soit-il.

SERMON XXVI.

POUR LA FÊTE DE SAINTE AGNÈS, VIERGE ET MARTYRE. — DES TROIS MAGNIFIQUES VÊTEMENTS DE LA BIENHEUREUSE AGNÈS, VIERGE ET MARTYRE.

Le Seigneur m'a donné un vêtement de salut, il m'a revêtu d'un manteau de joie. (Isa., LXI, 10.)

1. Telles sont, mes frères bien-aimés, les paroles que l'on récite et que l'on chante en l'honneur de la vierge sainte Agnès, cette digne épouse de Jésus-Christ et notre glorieuse patronne. Quand la révolution de l'année ramène ce jour, nous devons célébrer sa fête avec solennité, et implorer en même temps, par de dévotes prières, ses généreux suffrages. Plaise au Ciel qu'elle daigne prier pour nous tous, cette âme si chère à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui joint d'un si grand crédit à ses yeux et vis-à-vis de Marie, sa très-sainte Mère, toutes les fois que la piété la porte à solliciter quelque faveur ! Oh ! plaise à Dieu qu'elle fasse, dans le royaume céleste, pour ses amis et ses humbles serviteurs, des prières aussi dévotes et aussi puissantes auprès de Dieu, qu'elle en fit autrefois pour le fils du préfet, pour ce fils victime d'un accident malheureux, et que, par la grâce de Jésus-Christ, ses vœux et ses larmes ressuscitèrent d'entre les morts !

2. Remarquez donc les paroles que nous venons de prononcer au commencement de ce discours, comme si votre oreille les eût recueillies de la bouche même de la bienheureuse Agnès. Considérez dans cette admirable vierge la beauté des atours dont elle a été revêtue et parée, à l'intérieur bien plus qu'à l'extérieur, par Jésus-Christ, son céleste Eponx ; car elle a bien mérité de recevoir de sa main le vêtement du salut et

la brillante robe de la joie, celle qui avait méprisé toutes les parures du siècle, celle qui pour l'amour de l'immortel Epoux avait versé son sang, celle qui avait joyeusement accepté une mort précieuse pour l'acquisition de la vie éternelle. C'est là que maintenant elle jouit du bonheur avec son aimable Epoux et les saints anges, avec la glorieuse Mère de Jésus et les troupes innombrables de vierges. Là, placée dans les rangs les plus élevés du chœur des vierges, elle suit l'Agneau partout où il porte ses pas (Apoc., XIV, 4), chantant les doux cantiques des poèmes sacrés, que les vierges seules ont le pouvoir de faire entendre, cantiques plus ravissants que les sons harmonieux de l'orgue, que les plus mélodieux concerts. Ce n'est pas tout : une prérogative particulière a été, sur la terre, accordée à ses mérites : c'est que l'heureuse mémoire de son nom fût conservée dans l'Eglise par des louanges perpétuelles, célébrée avec une fervente dévotion, et glorieusement honorée par tous les fidèles chrétiens. Que voyons-nous, en effet ? Les plus grands et les plus saints docteurs ne cessent de faire son éloge ; ils lui donnent les plus admirables louanges, ils prêchent hautement ses vertus, ils nous rappellent le récit de son martyre comme un exemple propre à inspirer à tous l'amour de la chasteté, et par leur sublimes panégyriques ils excitent les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe à un vif amour pour Jésus-Christ.

3. Mais il est temps de parler des magnifiques vêtements de sainte Agnès ; vêtements qui lui donnent un éclat auquel les robes les plus artistement travaillées par la main des hommes n'ont rien de comparable. Oh ! qu'il sont beaux et précieux, les vêtements qui servent d'ornement intérieur aux saints ! Tirés des célestes trésors, ils ont été apportés au monde par Jésus-Christ, qui, pour notre salut, a voulu naître de la Vierge Marie, et sortir d'une race royale. Or, je distingue particulièrement trois sortes de vêtements tissus avec art par l'Esprit-Saint, et donnés en présent par Jésus-Christ à son épouse sainte Agnès, pour l'engager à ne donner son cœur à nul autre qu'à lui, à n'arrêter ses regards sur aucun autre, à n'admettre aucun autre à sa conversation. Quelle inconvenance, en effet, et quel obstacle à la dévotion de ses prières, si le feu de sa charité eût été éteint ou obscurci, ou seulement ralenti par une telle faiblesse !

4. Le premier vêtement que porte la bienheureuse Agnès, l'une des vierges sages dont parle l'Evangile, est une longue tunique blanche, plus brillante que le cristal, plus pure que le fin lin, plus éclatante que la neige (1). On l'appelle inviolable

(1) Il y a tout lieu de croire qu'A Kempis avait sous les yeux une statue de sainte Agnès richement habillée suivant l'usage de certains pays, et que c'est à ces vêtements qu'il cherche à donner une interprétation mystique.

La chronique du Mont-Sainte-Agnès, écrite par le même, rapporte que, dans l'église de ce monastère, l'an 1455, furent consacrées plusieurs saintes images, qui étaient sans doute des ouvrages en ronde-bosse, autrement, des statues, savoir :

virginité, aimée de Dieu, admirée des anges, digne de tout honneur aux yeux des hommes. Ce saint habit, si cher au Seigneur, la chaste Agnès en fut revêtue dès son bas âge; que dis-je? dès son berceau; et elle l'a conservé exempt de toute souillure. Dès sa plus tendre enfance, et avant qu'elle pût faire un seul pas, elle fut offerte à Dieu par ses parents; et, fiancée à Jésus-Christ, elle reçut l'anneau de la foi. Aussi, nulle raison, nulle puissance, nulle caresse ne purent la faire renoncer à l'amour et à l'alliance du céleste Epoux; mais elle demeura vierge toute sa vie, et ne craignit point de mourir pour la foi et la chasteté. Cette tunique est ornée, dans sa partie inférieure, d'une bordure en or, finement tissée de la main de Dieu, où se lisent en lettres blanches les doux noms de Jésus et de Marie, ainsi que les nobles noms de toutes les autres vierges saintes, convenablement rangés selon l'ordre alphabétique (1): éloquente leçon, qui apprend à suivre les heureuses traces de Jésus-Christ, et les exemples de sa Mère bénie, de Marie toujours Vierge, pour obtenir le bonheur de la gloire céleste.

5. Le second vêtement est rouge ou couleur de pourpre. Il a été teint dans le sang de l'Agneau sans tache, dans le sang de Jésus-Christ; et de plus il est richement orné d'un grand nombre de fleurs blanches. On l'appelle patience invincible ou infaïgible constance. Sur ce vêtement sont tracés tous les insignes de la Passion du Seigneur et ses stigmates sacrés, tels qu'on les trouve dans toute âme saintement amoureuse; ils y ont été gravés aux quatre coins, devant et derrière, par la pointe de la douleur intérieure. Ce sont là les insignes du divin amour, les boucliers de la patience, à l'épreuve des traits du diable, savoir: la sainte croix, les clous, la lance, les verges, les cordes, la colonne, la robe blanche, le manteau de pourpre, le fiel, le roseau, les crachats, les fouets, la couronne d'épines, joints à une multitude d'autres humiliations et d'autres blessures cruelles. Ce vêtement a aussi une longue et large bordure en argent: c'est la foi droite, sincère, ferme jusqu'à la mort; on y voit dessinés en couleur rose les noms des bienheureux martyrs inscrits selon l'ordre alphabétique, en lettres grecques, latines et hébraïques (2). Considérés et lus avec attention, ils donnent à l'âme affligée et tentée la force de supporter toutes les adversités de ce monde. C'est là cette noble pourpre dont fut revêtu Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi des martyrs, Epoux des vierges, dans sa bénie et bienheureuse Passion; quand, pour notre salut, il porta la couronne d'épines et le vê-

tement de la sainte Croix, de saint Augustin, de sainte Agnès, et deux plus petites de sainte Marie-Madeleine et de sainte Agnès.

(1) Nous lisons à la marge les noms suivants: Jésus, Marie, Agnès, Barbe, Cécile, Dorothee, Eugénie, Félicie, Geriru e, Julienne, Catherine, Lucie, Marguerite, Natahe, Odilie, Pétronille, Q. R.

(2) On aurait pu mettre Quirerie (22 mai), Rufine (19 juillet), ou Reine (7 septembre), Sophie (30 avril).

tement de pourpre, afin de fortifier, par ses tribulations, les cœurs pusillanimes, dans tous les affronts et les injures dont ils sont l'objet, et de leur faire, après des tribulations légères et temporelles en ce monde, mériter dans les cieux une couronne immortelle. En effet, toute tribulation, patiemment endurée pour Jésus-Christ, engendre une espérance certaine de régner avec lui dans l'éternité. C'est donc ce saint et royal vêtement que le Sauveur a donné à son épouse chérie, à la noble vierge sainte Agnès, au temps de la persécution suscitée contre les chrétiens en la sainte ville de Rome; qu'il lui a donné, dis-je, afin de lui faire suivre les traces de sa Passion sainte, afin de lui faire affronter, avec une généreuse constance, pour la cause de la foi et de la chasteté, les insultes et les menaces des impies; à l'exemple d'une multitude de martyrs, d'un nombre incalculable de vierges, qui, malgré leur innocence, souffrirent la mort pour le nom de Jésus-Christ. Leur noble triomphe et leur gloire ineffable fournissent maintenant à l'Eglise, notre sainte Mère, l'occasion de louer Jésus-Christ jusqu'aux extrémités de l'univers, dans de magnifiques transports. Heureuse l'âme qui lutte avec force contre le torrent des vices et qui, au milieu des peines et des dangers, ne cesse de soupirer et de prier, pour hâter le moment où elle sera délivrée de toute oppression et de toute misère!

6. Le troisième vêtement de sainte Agnès est un manteau formé d'une étoffe de soie dorée, qui, en guise de voile virginal, enveloppe et couvre entièrement le corps de notre vierge et lui sert aussi d'ornement. Pour donner à ce manteau plus de brillant et plus de charme à l'œil, on l'a relevé par l'éclat d'un grand nombre de blanches perles, de pierres précieuses, de brillants pleins de feu. Supérieur aux autres vêtements, il a été artistement confectionné par le Saint-Esprit. Les doctes et les savants l'appellent justement et avec raison immortelle charité; c'est cette vertu dont parle saint Paul en ces termes: *La charité ne périt jamais. S'agit-il, au contraire, de prophéties? elles s'anéantiront; de langues? elles cesseront; de science? elles seront abolies.* (I Cor., XIII, 8.) Elle était revêtue de ce manteau, la bienheureuse Agnès, quand, interrogée sur la qualité de son époux, elle répondit avec assurance: *J'aime Jésus-Christ, et j'ai pris possession de sa couche nuptiale. Sa Mère est Vierge, son Père n'a point de femme... En l'aimant, je suis chaste; en le touchant, je suis pure; en le recevant, je suis vierge.* (Offic. S. Agn., resp. 3.)

7. Cette charité est d'une nécessité indis-

S. (a), Thècle, Ursule.

(2) On lit en marge: Adrien, Boniface, Cyriaque, Denis, Envalde, Fabien, Georges, Hierôme, Ignace, Kalixte, Laurent, Maurice, Nicaise, Oswald, Pontien, Quirin, Romain, Sébastien, Tiburce, Vincent, Kristophe, Ypolite.

pensable pour orner le vêtement de la virginité ; car, sans la charité, la virginité ne peut plaire à Dieu, et l'on ne peut mettre non plus au rang des vierges sages une vierge orgueilleuse, parce que la lanipe de son cœur n'est point entretenue avec l'huile de la charité et de la ferveur. Ainsi, pour donner, aux yeux de Dieu et des anges, un éclat resplendissant à ce vêtement virginal, une amante de la chasteté doit préserver son esprit de tout orgueil et sa bouche de tout dérèglement ; de crainte que la négligence des dispositions de l'âme et de la concupiscence des yeux du corps ne la fassent tomber dans quelque illusion capable de blesser souverainement les regards du céleste Epoux. Qu'elle captive donc en tout temps, en tout lieu, ses sens et ses paroles sous la stricte observance de la discipline religieuse, et qu'elle rapporte fidèlement et sans réserve tout le mérite de la chasteté au Dieu qui a daigné lui conférer, pour l'ornement de son âme, un don si privilégié. Qu'elle ne manque pas non plus de demander ardemment à Jésus-Christ, tous les jours, et avec une profonde humilité, la grâce de persévérer constamment jusqu'à la fin dans la chasteté, la tempérance, la modestie, comme il convient à une vierge de Jésus-Christ ; de résister à tous les charmes de la chair, et de rejeter toutes les sollicitudes du siècle, tant qu'elle restera dans ce corps fragile ; car elle se trouve environnée d'ennemis, exposée à mille périls.

8. La même charité est aussi très-nécessaire à l'ornement du second vêtement virginal, appelé patience invincible. Car, sans la charité de Jésus-Christ, la patience n'est d'aucune utilité pour le salut, ni d'aucun mérite pour la vie éternelle, quand bien même on s'abandonnerait à la dent des bêtes féroces, aux bâchers, au glaive, au supplice de la croix. Car ce n'est pas la peine qui fait le martyr, mais c'est la bonne cause qui sanctifie le martyr, en le faisant souffrir pour la foi de Jésus-Christ, ou pour la justice, ou pour la chasteté, et surtout pour le salut des âmes.

9. Or, Jésus-Christ a donné à la bienheureuse Agnès ces trois vêtements précieux comme gage de son ardent amour, et de l'alliance éternelle par laquelle il l'adopte pour épouse. La sainte les reçut avec une vive reconnaissance, et dans le transport de sa joie, voyant son âme si magnifiquement parée, elle dit : *Le Seigneur m'a donné un vêtement de salut, il m'a enveloppée d'un manteau de joie.* (Isa., LXI, 10) ; et encore : *Le Seigneur m'a revêtue d'une longue robe tissée d'or, et il m'a donné pour parure des colliers d'un prix infini.* (Offic. S. Agnet., Noct. II, ant. 1.) Après avoir reçu du ciel ces vêtements sacrés, comme si elle eût été armée d'un triple bouclier, la jeune vierge, la bienheureuse Agnès marcha au combat contre les trois armées du diable : contre les délices de la chair, contre les richesses du monde, et contre les menaces des impies. Grâce au Dieu tout-puissant, à notre

invincible Protecteur, au Roi invisible, à l'immortel Epoux, au Créateur de toutes choses, qui a donné à ce cœur virginal la force de vaincre, qui a préservé de toute atteinte le corps de son épouse, qui a conservé au milieu des flammes l'innocente Agnelle, et qui a pénétré son cœur d'un si ardent amour pour son saint et doux nom, qu'elle préféra mourir plutôt que de violer la foi de son céleste Epoux, au service duquel elle s'était vouée par un pacte éternel !

10. O admirable constance de notre vierge ! Oh ! qu'elle mérite de louanges, la patience de sainte Agnès ! Parmi de si grandes épreuves, de si grandes persécutions ; parmi tant de cris, de dérisions, de caresses, de terreurs ; parmi tant de gens armés qui brandissent leurs glaives, elle demeure fidèle aux engagements de la virginité ; et, bien loin d'hésiter, devant ses ennemis, à reconnaître hautement Jésus-Christ pour son Epoux, elle fait, avec une généreuse intrépidité, un long et magnifique éloge de la noblesse, de la beauté, de la puissance de cet Epoux divin, criant à haute voix : *Celui à qui je suis fiancée a les anges pour serviteurs ; le soleil et la lune admirent sa beauté ; à lui seul je garde ma foi, à lui seul je m'abandonne avec un dévouement sans bornes.* (Offic. S. Agnet., ad Matut., resp. 7.) Quoi de plus juste ? Seul il est le Dieu véritable, puissant au ciel et sur la terre ; assis sur les chérubins, il pénètre de ses regards le fond des abîmes et les secrets des cœurs. Il considère les humbles et discerne de loin les orgueilleux. Il ne fait acception de personne, mais, fidèle à conserver les droits de l'équité, il rend à chacun ce qui lui est véritablement dû. De toute éternité il connaît tout, et sa souveraine providence gouverne toutes choses. Il soumet ses élus à de nombreuses épreuves, et les récompense richement dans les cieux, selon l'étendue de leur patience. Quant aux réprouvés, il les condamne et les punit sévèrement de leur malice, sans manquer jamais, dans ces diverses circonstances, d'allier la grandeur de la miséricorde avec la plénitude de la justice. Louange et gloire lui soient rendues à jamais pendant la durée infinie des siècles ! Ainsi soit-il.

SERMON XXVII.

DE LA COURONNE D'OR PLACÉE SUR LA TÊTE DE SAINTE AGNÈS, VIERGE ET MARTYRE.

(Et il m'a ornée d'une couronne en qualité d'épouse. (Isa., LXI, 10 ; Offic. S. Agnet., resp. lect. 4.)

1. Veuillez maintenant, mes bien-aimés frères, écouter quelques mots sur la couronne que la très-sainte Agnès a reçue dans les cieux de la main de Jésus-Christ. La couronne est un ornement de tête dont rien n'égale la dignité. Elle appartient spécialement aux rois, aux fils et filles de rois, à raison de la noblesse de leur origine, ou bien encore à quelques personnages distin-

gués auxquels on la donne comme une marque de victoire, de science, de sainteté, ou d'éclatante vertu. De là cet éloge particulier que, dans nos lectures et nos chants, nous donnons aux saints martyrs : *Sur sa tête est une couronne d'or marquée du sceau de la sainteté.* (Eccli., XLV, 14.) Mais qui pourra dignement raconter les beautés de cette couronne ? Nul mortel, je pense, ne la pourra apprécier, à moins que Dieu ne lui révèle le mystère, ou ne le fasse, par sa grâce, entrer après la mort au royaume des biens. Cette couronne d'or surpasse toute la gloire et les ornements de ce siècle, tous les diadèmes des rois et des princes, des seigneurs et des pontifes ; car elle n'est point faite d'une matière terrestre ; mais, fabriqué de la main de Dieu, dans les ateliers du ciel, elle brille d'un éclat toujours nouveau.

2. Quelle plus juste et plus digne interprétation notre imagination peut-elle donner de cette couronne, que de voir en elle Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui donne la gloire éternelle ? En effet, il est la récompense essentielle et la couronne de tous les saints, le principe et la fin de tout bien. Il est la souveraine félicité, la souveraine amabilité, la souveraine beauté, la souveraine sécurité ; il est l'éternelle vérité, l'éternelle sagesse, l'éternelle bonté, l'éternelle majesté. Il est la source de la vie, qui réjouit de sa présence tous les citoyens du ciel, les enivre de sa douceur, et leur donne, par sa miséricorde, le salut et la couronne ; par sa grâce, la justice et la lumière ; par sa gloire, la beauté, et la satisfaction de tous les désirs. Il attire tout à lui, il remplit tout par lui-même, il exalte au-dessus de tout et récompense avec une générosité surabondante ; donnant à chacun, pour un léger travail, un denier d'or, et pour un combat d'un instant, une couronne d'or à partager, dans la vie éternelle, avec les anges eux-mêmes. C'est pour la conquérir que nous devons tous travailler. Nous devons combattre pour vaincre, comme ont fait tous les saints, qui, vainqueurs avant nous, règnent maintenant avec Jésus-Christ, et portent sur la tête des couronnes triomphales, récompense des fatigues d'une lutte pénible. Toutefois, s'ils ont défait leurs ennemis, ils ne s'attribuent point cet avantage ; mais, pleins de respect et de reconnaissance, ils déposent leurs couronnes devant le trône de Dieu, en présence de l'Agneau, et formant, avec de vifs transports, un concert harmonieux, ils chantent ces paroles : *Bénédition, splendeur, sagesse, louange, honneur, gloire, salut, vertu, victoire dans tous les siècles à notre Dieu* (Apoc., V, 13 et VII, 12), qui, par un chemin semé de tribulations, nous a conduits à l'heureuse conquête de cette couronne glorieuse ! Telle est la couronne d'or que la bienheureuse Agnès a méritée avec son auréole, par le courage et la constance dont elle a fait preuve, pendant son

martyre, pour persévérer dans la foi et la chasteté, se livrant elle-même à la mort pour acquérir l'inamissible couronne de gloire. Quoi de plus beau que cette couronne ! quoi de plus délicieux ! quoi de plus sublime ! Et en même temps, quoi de plus heureux que de contempler sans nuages le Roi des anges avec tous les saints dans le ciel !

3. O vous, vierge chrétienne, qui pleine de mépris pour le monde, avez préféré servir Jésus-Christ dans la chasteté, réjouissez-vous dans l'espérance de la gloire future. Si vous désirez porter dans les cieux la couronne d'or, portez maintenant Jésus-Christ dans votre cœur ; qu'il soit toujours en votre bouche, toujours en vos œuvres. Détournez vos yeux du monde, élevez votre âme vers Jésus dans le ciel. Soyez fervente à chanter ses louanges, humble et abjecte à vos propres yeux, assidue à la prière, prompt à l'obéissance, circonspecte dans les paroles, patiente dans les douleurs, silencieuse dans les opprobres, joyeuse dans les mépris, simple dans les vêtements, modeste dans le maintien, réservée en toutes vos voies. Tant que vous serez sous la voûte des cieux, ne perdez jamais de vue, en aucune action, en aucun moment, Jésus-Christ, qui jamais, en quelque lieu que vous soyez, ne détourne de vous ses regards. Considérez sainte Agnès comme si elle demeurait encore dans la chair, vous offrant un modèle de chasteté. Elle était si sainte, si pure, si pieuse, si modeste, si vertueuse, si vigilante pendant toute sa vie, la bienheureuse Agnès, qu'elle ne levait pas même les yeux pour voir les idoles des gentils, ou les spectacles des jeux publics, ou l'éclat de l'or et de l'argent. Jamais les charmes ni l'affection d'un homme mortel n'excitèrent en elle aucun désir ; mais portant Dieu dans son âme, le possédant par la foi, l'aimant de cœur, le louant de bouche, elle dirigeait continuellement ses regards animés des plus vifs désirs vers le ciel, qu'elle savait être le séjour de Jésus-Christ, son Epoux, le plus précieux trésor de son cœur, l'objet le plus digne de ses vœux, de son amour et de ses chastes embrassements.

4. Voulons-nous donc nous exciter à une plus fervente dévotion, aimons à contempler, sur la tête de la bienheureuse Agnès, cette belle couronne, qui, ornée de fleurs éclatantes, répand dans les âmes chastes une admirable douceur. Car elle a, en l'honneur de la sainte Trinité, trois cercles d'argent, qui soutiennent trois guirlandes formées de fleurs de la plus belle couleur et de l'odeur la plus suave (1). Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende et comprenne leur signification mystique. Les vierges se plaisent dans l'éclat des vêtements et des fleurs ; les guerriers, sous le reflet des cuirasses et des armes dorées ; les clercs, parmi les livres et les études ; les moines, dans le chant des hymnes et des psaumes ; les séculiers, dans les biens terrestres ; les princes, dans les

(1) Voy. dans le sermon précédent, la note sur les vêtements de sainte Agnès.

délices ; les âmes spirituelles, dans les choses divines : mais il n'est point de plus grand et de plus doux plaisir, que de se réjouir en Dieu, et dans les vertus véritables, pratiquées en l'honneur de Dieu. Laissons donc de côté les choses caduques et périssables, et joignons-nous aux vierges chastes et saintes, pour considérer, des yeux de l'âme, les fleurs impérissables qui brillent dans la couronne de la bienheureuse Agnès.

5. Le premier cercle soutient une guirlande de fleurs blanches et de lis éclatants, qui ont germé et sont éclos dans la vallée de l'humilité. Ces fleurs désignent les saintes et dévotes méditations sur l'Incarnation de Jésus-Christ, né de la chaste et sainte Vierge Marie, enveloppé de langes purs, placé dans une crèche étroite, allaité par les mamelles de la Vierge, annoncé par les cantiques des anges, visité par les pieux pasteurs, révélé par une étoile radiense, recherché, trouvé, adoré par les saints Rois, dignement honoré par le triple présent de l'or, de l'encens et de la myrrhe, qu'ils déposent à ses pieds ; serré avec amour dans les bras vénérables de Siméon, confessé par la veuve Anne, qui le bénit avec transport, de cœur et de bouche. Entendre ces pieux récits, ou les lire, ou les méditer, n'est-ce pas se promener dans un jardin rempli de fleurs, de lis, et de mille plantes aromatiques ? Là, tout est brillant, fleuri, éclatant ; tout est odorant, parfumé, délicieux. Il y a dans ces fleurs de la nativité de Jésus-Christ et de la perpétuelle virginité de la bienheureuse Marie, sa Mère, une si suave odeur, une si admirable saveur, une si grande beauté, un feu si pénétrant, qu'ils chassent de l'âme languissante toute tentation et tout amour charnel, toute colère et tout ressentiment, toute envie et tout orgueil, toute indolence et toute tiédeur, tout endurcissement et toute agitation, toute tristesse et toute défiance, toute méchanceté et toute perfidie, toute turpitude et toute suggestion diabolique. Cette action est universelle ; hommes, femmes, enfants, vieillards, riches, pauvres en recueillent également les heureux effets, parce que Jésus-Christ est né pour tous ; pour tous il a souffert, et a été crucifié ; il a voulu tous nous sauver, tous nous purifier de nos péchés, tous nous orner des fleurs de la vertu.

6. Or, dans cette guirlande, on voit cinq lis bien nécessaires aux vierges pour la conservation de la chasteté ; ce sont : la modestie, le silence, la sobriété, la solitude et la clôture. Voilà les plus fortes défenses du palais de la virginité, voilà aussi les plus beaux fleurons de sa couronne. Écoutez, jeune vierge, l'éloge de la sainteté virginale : *Une vierge, dit l'Apôtre, pense aux choses du Seigneur pour se rendre sainte, et de corps et d'esprit, en Jésus-Christ Notre-Seigneur.* (1 Cor., VII, 34 ; XV, 31.) Et quel est-il, ce Jésus si ardemment aimé des saintes vierges, qu'elles vont jusqu'à quitter pour lui leurs parents eux-mêmes ? C'est Jésus de Nazareth, Fils unique de Dieu le Père, Fils de la Vierge Marie ; c'est l'Époux d'Agnès,

l'amateur de la chasteté, le gardien de la virginité. C'est le consolateur des pauvres, le défenseur des veuves, le refuge des orphelins. C'est lui qui dit aux vierges dans le *Cantique des cantiques* (c. II, v. 1) : *Je suis la fleur des champs et le lis des vallées, je visite les âmes saintes, et j'y établis ma demeure.* Désirez-vous donc, ô vierge chrétienne, plaire dignement au céleste Époux ; appliquez-vous à faire croître en votre intérieur les fleurs de la virginité et les lis de la pureté, tandis qu'à l'extérieur vous prémunirez tous vos sens contre les déceptions du plaisir.

7. Craignez le milan, ô simple colombe ; douce *Agnelle*, fuyez le loup ; prenez garde, jeune et chaste fille, aux approches du serpent ; tremblez qu'il ne pénètre par les fenêtrures, je veux dire par les sens du corps, jusque dans la plus intime retraite du cœur ; tremblez que la pureté de votre conscience ne soit altérée, soit par des regards imprudents, soit par des paroles qui sonneraient vos oreilles, soit par les autres sens toujours enclins au mal. Grande attention, par conséquent, aux lieux, aux personnes, aux moments, aux conversations, aux compliments, aux présents, aux ris, aux jeux, aux regards, aux parures, aux repas, aux chansons mondaines. Tels sont, avec un grand nombre d'autres, les attraits de la chair, que le monde tient à sa disposition, pour pouvoir, hélas ! les offrir à ses partisans, qui, entraînés par l'aveuglement de leur cœur, se précipitent vers les tourments de l'enfer. O joies insensées du monde, vous serez suivies de lamentations éternelles ! Elles périront, toutes ces beautés, toutes ces délices ; elles périront tout à coup, dès que sonnera l'heure de la mort. Ces plaisirs terrestres et charnels sont un poison pour les vierges ; c'est un objet d'horreur pour les âmes pudiques, d'aversion pour les dévots, d'exécration pour les religieux, de précautions attentives pour les jeunes gens, de correction sévère pour les hommes faits mais imprévoyants. Quant à la véritable discipline de Jésus-Christ, à l'amante de la chasteté, elle se dérobe aux regards des hommes, dans la crainte d'offenser Dieu, de perdre les consolations de l'Esprit-Saint, de devenir, pour soi comme pour les autres, un sujet de péril et de scandale, et de se rendre le jouet du démon, après avoir été l'associée des anges. Aussi, plus elle conservera la sévérité de sa retraite et la discipline de son ordre, plus seront éclatants les lis qu'elle portera dans son auréole et sa couronne d'or. Quand, animée par l'intention et le désir de plaire à Dieu seul, la vierge cachée se sera éloignée, purifiée de toutes les sollicitudes du monde et de ses frivoles conversations, alors, par l'inspiration de la grâce de Jésus-Christ, la suave odeur d'une sainte vie, semblable aux parfums de la myrrhe et de l'encens, s'exhalera de sa personne ; alors un grand nombre des filles de Sion, encore adonnées au siècle, frappées du récit de la vie sainte de cette

heureuse captive de la religion, se sentiront excitées à quitter aussi elles, pour Jésus-Christ, toutes les vanités du monde, afin de conquérir, avec les vierges, l'or de cette brillante couronne. Oh! que la sagesse est grande, fille de Sion, de mépri-er un monde corrompu, pour l'unir au Roi des anges par les nœuds d'une alliance éternelle, et t'élan- cer d'un vol rapide vers l'entrée des no- es célestes. Entre donc, entre dans le cloître des vierges, où tu apprendras à faire la volonté du Seigneur, ton Roi. Prépare-toi, avec tes compagnes, par les vœux, les prières, et une sainte attente, à l'heureux avènement de ton Epoux, qui va descendre du haut des cieux. Ouil si tu persévères dans ton entreprise, les vœux ardents que tu adressas si souvent au Seigneur ton Dieu, seront infailliblement exaucés.

8. Le second cercle de cette couronne d'or soutient une guirlande de fleurs rouges entrelacées. L'œil est charmé de sa beauté; l'odorat, de son doux parfum; l'oreille, des merveilles qu'on en raconte; le cœur, des consolations qu'elle lui procure. Ce sont des roses qui désignent la mortification de la chair, le mépris du monde, la compunction du cœur, les saintes méditations, et la compassion intérieure dont l'âme est affectée envers le Seigneur dans sa Passion. Ces roses croissent parmi les épines, les ronces et les orties, c'est-à-dire parmi les diverses tentations des sens, et les persécutions des hommes, qui, tantôt par la dureté de leurs paroles, tantôt par la dépravation de leurs mœurs, tourmentent leurs semblables, et troublent souvent la dévotion de l'homme le plus modeste. Malheur à ces pervers, et bonheur à ceux qui souffrent les importunités de leurs vexations! Ces roses, disons-nous, sont rouges ou de couleur pourpre, parce qu'elles répandent la douleur dans le cœur des âmes pudiques, et la rougeur sur leur front. Mais leur odeur est délicieuse quand elles sont rudement froissées, parce que les âmes humbles ne répondent qu'avec douceur et charité aux attaques et aux mépris de la colère; et elles rendent à Dieu d'autant plus amples actions de grâces, qu'elles ont davantage mérité d'être piquées et déchirées par les épines du prochain. Placées sur le feu et soumises à son action, ces roses répandent une douce liqueur, utile pour la médecine, et de même, les cœurs doux et humbles, embrasés du feu de l'Esprit-Saint, intercèdent avec charité pour leurs oppresseurs et leurs envieux, et souvent versent pour eux des larmes mêlées de gémissements. Qu'ils sont grands auprès de Dieu, avouons-le, les mérites de la patience! Qu'ils sont grands, les trophées de la virginité! Qu'ils sont grands, les brillants éloges dus à la continence! Leur récompense sera éternelle; elles recevront, dans les cieux, une couronne d'or plus éclatante que toutes les étoiles. O vierge douce et humble, que ne pouvez-vous pas mériter au milieu de la tribulation, quand vous l'endurez pour l'amour de Jésus-

Christ! Toutes les fois, en effet, que vous souffrez patiemment une parole dure ou un procédé offensant, vous produisez, vous faites éclore des roses vermeilles du sein des épines, et vous augmentez de plus en plus l'éclat de votre couronne.

9. Ces roses se trouvent en grande abondance chez les saints martyrs, chez les vierges consacrées à Dieu, qui, armés de la foi, enflammés par la charité, fortifiés par la patience, ont largement versé leur sang vermeil pour Jésus-Christ, et ont mérité de porter éternellement des couronnes triomphales, brillantes de roses et de lis, honneur suprême qui fait leur félicité. Ainsi lisons-nous de saint Tiburce, noble martyr de Jésus-Christ. Condamné à marcher nu-pieds sur des charbons ardents, il mit sa confiance dans le Seigneur Jésus, s'avanga d'un pas ferme, et ayant fait le signe de la croix, se tint debout sur des brasiers ardents sans en ressentir aucune atteinte, et, pénétré d'une joie vive, il dit au juge : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il me semble marcher sur des roses; » parce que la créature est soumise à l'empire du Créateur. Ainsi encore rapporte-t-on sur sainte Dorothee, noble vierge et martyre, ce trait admirable : avant l'heure de son supplice, faisant une courte prière, elle mérita de se faire donner du paradis de son céleste Epoux Jésus, trois roses épanouies avec trois petites pommes odoriférantes, qu'elle fit délicatement passer, par le message d'un enfant d'une angélique beauté, à un certain rhéteur incrédule, nommé Théophile, qui l'insultait. Cette vue suffit pour le convertir et le rendre fidèle; et, animé d'une foi vive, il marcha sans délai sur les pas de Dorothee, en cueillant avec elle la palme du martyre, et entra plein de joie dans le paradis, selon la promesse de la noble épouse de Jésus-Christ.

10. Que personne donc ne désespère d'atteindre ces roses vermeilles, comme si elles étaient trop loin placées, ou trop difficiles à découvrir. Car il n'est pas de chrétien, surtout parmi les personnes dévotes et religieuses, qui ne puisse, la nuit comme le jour, l'hiver comme l'été, les rechercher avec zèle et les trouver avec fruit. Mais il faut du soin pour les conserver. Car si, par la lecture de la Passion de Jésus-Christ et des souffrances des saints martyrs, on cherche des roses vermeilles dans les livres de l'Eglise, c'est par la méditation et la prière qu'on les trouve, c'est par une vie juste, sobre, chaste et pieuse qu'on les cueille et qu'on les conserve. C'est surtout au temps de la tribulation que ces roses éclatantes doivent, avec encore plus d'ardeur, être recherchées sur le mont des Oliviers, dans ce jardin éloigné de la multitude, où Jésus entra pour prier avec ses disciples. Arrêté alors par les Juifs, lié, frappé, flagellé, couronné d'épines, crucifié, déchiré, ensanglanté presque en toutes les parties de son corps, il parut plus vermeil que toutes les roses, tant il était rougi et

empourpré par l'effusion de son sang précieux. Oh! combien de roses éclatantes le doux Jésus n'a-t-il pas fait éclore de chacune de ses plaies et de ses blessures! roses plus suaves, plus belles que tous les aromates! Or, plus on les regarde souvent, ces roses, plus on les froisse avec force, plus on augmente leur odeur, leur douceur, leur fraîcheur, leur couleur, leur grandeur, leur épanouissement! Qui pourrait égaler les roses de Jésus de Nazareth, ces roses nées dans le parterre de la Passion, ces roses broyées comme dans un mortier par les Juifs à Jérusalem! elles surpassent toutes les souffrances des vierges et des saints martyrs, par leur dignité, par leur grandeur, par leur suavité, par leur beauté, et par la plénitude de toutes les grâces, autant que le lever de l'aurore est éloigné des dernières limites de l'univers. Qu'elles sont précieuses, et propres, par leur splendeur, à orner la couronne de toute âme dévote! Aussi, à quel prix pourraient-elles être estimées en ce monde? Est-il un marchand chez qui on les puisse acheter? Est-il un médecin en la pharmacie duquel on les puisse trouver?

11. Où donc peut-on les découvrir et se les procurer? C'est, non point au marché, mais au clocher; non point sur la place publique, mais à l'église; non point à la guerre, mais dans la cellule; non point dans le tumulte, mais dans le silence; non point dans les ris, mais dans les pleurs; non point dans les repas, mais dans le jeûne. Il est spécialement donné aux contempteurs du siècle, qui portent chaque jour leur croix, qui méditent sérieusement sur la Passion de Jésus-Christ, de les trouver plus promptement, et d'en faire pendant la Messe une plus abondante moisson; car elles ont une grande puissance pour relever les âmes livrées à l'affliction, et fortifier les cœurs accablés sous le poids de l'adversité. Mais quelle vigilance l'âme dévote ne doit-elle pas exercer sur elle-même, pour empêcher que le rusé ravisseur, le diable, à l'aide de ses détestables illusions, n'entre à l'improviste dans ce jardin des roses, et que, surprenant ouvert le trésor du cœur, il n'en dérobe les douces roses de Jésus-Christ, pour y substituer furtivement de puantes orties et de noirs charbons. Et alors, où est Jésus? où est la croix, où sont les clous, où est la lance, pour chasser loin de votre coffre-fort le malicieux ennemi? Levez-vous et veillez, criez et priez, invoquez Jésus, et adorez-le sur la croix. Imprimez sur vous-même le signe sacré du saint comme une sauvegarde contre l'ennemi de tout bien; et, pour dissiper la terreur et dompter la errance du lion, saisissez la lance du soldat Longin (1). Fermez au serpent venimeux la porte de votre cœur, fixez-la avec les trois clous du Sauveur, qui, semblables à trois fortes serrures, ne permettront plus à cet ennemi, aussi

rusé que furieux, d'avoir un si facile accès dans le sanctuaire de votre cœur.

12. Le troisième cercle soutient une guirlande habilement composée de fleurs blanches et azurées. Son parfum l'emporte sur celui de toutes les fleurs des champs; et tout en elle est plein de célestes mystères. Certes, elles appartiennent bien à la décoration d'une couronne virginale, ces fleurs qui conservent, comme les vierges, l'éclat de leur pureté. L'intelligence précise de leurs qualités ne contribue pas peu à édifier les mœurs des religieux, qui ont renoncé sans réserve aux avantages de la terre. Leur teinte blanche, qui ressemble à la couleur du firmament, désigne la contemplation de la gloire céleste, et les ardents desirs des parfaits et des habitants du cloître, qui oublient les faibles et périssables biens de la vie présente, font des biens éternels le sujet de leurs méditations, et soupirent, avec une continuelle ardeur, après la présence de Dieu, après la société des anges, après ce séjour où tout est paisible, tout est délicieux, tout est parfait. Souvent, dans la ferveur de l'oraison, ils désirent, avec saint Paul, être délogés des liens du corps (Philipp., I. 23); ils voudraient, comme Elie, monter au ciel sur un char de feu; ils voudraient avoir déjà le bonheur d'être présentés à Jésus-Christ dans son royaume; où, admis aux joies et aux festins éternels, en présence de Dieu, ils pourront, par un doux concert, chanter avec les saints anges, sans empêchement et sans travail, les sublimes louanges de la suprême Trinité, pendant l'éternité des siècles. Pour une vierge sainte, pour une âme fidèle qui aime Jésus-Christ de tout son cœur, et qui se sent vivement altérée des eaux vives dont la source est Dieu même, les fleurs dont nous parlons, c'est-à-dire les réflexions sur les délices célestes, ajoutent à sa couronne une admirable beauté.

13. Ces fleurs sacrées se trouvent et se cueillent principalement dans les prairies évangéliques, dans les jardins du Sauveur, en méditant sur les mystères joyeux, sur la Résurrection du Sauveur, sur son Ascension, sur les dons du Saint-Esprit, sur les miracles glorieux opérés, dans la primitive Eglise, par les apôtres du Seigneur, au nom de Jésus-Christ même. La fervente dévotion sait cueillir, de la même manière, les fleurs de la joie céleste, dans chacune des solennités de la bienheureuse Vierge Marie, et dans la fête de chacun des autres saints, toutes les fois qu'à l'église la piété les honore par des chants, des lectures, des cérémonies sacrées, des réflexions pleines de desirs sur la gloire éternelle, prix de leurs vertus. Voyez cette âme, que la contemplation tient comme suspendue au Seigneur: autant de fois en elle naissent, croissent et se parfument ces fleurs d'un éclat aérien, que, par le souvenir de la gloire céleste, le

(1) Longin était, dit-on, le nom du soldat qui frappa de sa lance le corps de Notre-Seigneur.

cœur aiguillonné, enflammé, haletant, soupire après la présence de Jésus-Christ et des saints. Alors souvent, dans l'ardeur de ses desirs, le juste regarde en haut, et, du fond de ses entrailles, pousse avec le prophète Elie ce cri, cette prière : *C'est assez, Seigneur, prenez mon âme* (III Reg., XIX, 4), *car un seul jour passé dans vos parais, l'emporte sur mille passés au milieu des joies de la vie présente.* (Psal. LXXIII, 11.)

14. Mais, il faut aussi l'observer, ces nobles roses, détachées de la couronne de l'âme dévote, tombent, se fanent et se dessèchent, sitôt que le cœur commence à chercher de basses satisfactions, à se plaire dans des jouissances vaines et curieuses, ou à se livrer au dehors à des occupations frivoles; à négliger, par accablement, par torpeur, la méditation des biens célestes, qui sont néanmoins préférables à toutes les choses visibles, et supérieurs à tous les trésors du monde; ce qui fait dire à l'apôtre saint Paul, dans l'exhortation qu'il adresse à ses disciples, pour les animer à la conquête de notre florissante patrie : *Cherchez les choses d'en haut, là où Jésus-Christ réside, assis à la droite de Dieu; goûtez les choses d'en haut, non celles de la terre.* (Coloss., III, 1, 2) Et pourquoi? Parce que *la figure de ce monde passe avec rapidité* (I Cor., VII, 31), et que sous le soleil il n'est rien de permanent qui puisse rassasier le cœur de l'homme.

15 Il y a encore en cette guirlande virginalle un grand nombre de belles fleurs jaunes et aurore (1) d'un éclat vif comme le feu, agréables à la vue, suaves à l'odorat, douces et flexibles au toucher. Ces fleurs appartiennent à la vie active, et désignent les sentiments de compassion d'un cœur porté à soulager les faibles et les infirmes, ainsi que les douces paroles d'une bouche prudente, habile à adoucir la tristesse des malheureux, et à les empêcher de succomber au milieu des tentations et des fatigues de chaque jour. Car tel est le précepte de la loi divine, tel est le commandement de la charité fraternelle : que le fort porte le faible, que le sage instruisse l'ignorant, que le débonnaire apaise l'emporté, que le fervent stimule le tiède, que le joyeux console l'affligé, que le sérieux reprenne le dissolu, que le discret modère l'exagéré, que l'humble réprime l'orgueilleux, que le simple arrête le curieux, que le stable retienne le vagabond, que le silencieux réprime le grand parleur et l'engage à un silence plus édifiant pour les auditeurs qu'un flux immodéré de paroles. Ces fleurs jaunes exhalent souvent une odeur très-suave dont la vapeur spirituelle et vivifiante fortifie les âmes faibles, pour les faire croître en vertu. Voilà pourquoi saint Paul, orné des fleurs de mille vertus, exhorte ses disciples à cueillir celles de la charité, en disant : *Que la*

charité vous rende serviables les uns envers les autres (Galat., V, 13); *car nous sommes membres d'un même corps.* (Ephes., IV, 25.) Et ailleurs : *Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Jésus-Christ.* (Galat., VI, 2.) Ces fleurs de l'instruction et de la compassion fraternelle se trouvent avec plus d'abondance dans le champ de la prédication du Seigneur, je veux dire dans les doux sermons de Jésus-Christ et ses huit Béatitudes, dans ses paraboles mystiques et ses consolantes révélations du royaume céleste, dans les prodiges divers opérés par sa puissance sur les infirmes et les possédés, et dans sa miséricorde à l'égard des pauvres et des indigents, dans sa bonté pour les pécheurs et les âmes pénitentes, dans la mansuétude de son langage envers les méchants et les endurcis; dans sa conduite sainte, son humble obéissance et son dévouement absolu en présence de ses disciples; dans les fatigues de son corps délicat, dans ses longues veilles, employées en ferventes prières, sur le haut des montagnes et au fond des solitudes, dont le silence est si favorable à la méditation des joies de la vie future. Oui, toutes ses saintes paroles sont autant de fleurs admirables, toutes ses paraboles mystiques autant de nobles roses. Jésus entretient-il ses apôtres du royaume de Dieu et de la gloire des anges, ce sont des fleurs azurées qu'il montre à ses amis dans le sanctuaire des cieux. Leur donne-t-il le commandement nouveau d'un amour réciproque, et s'abaisse-t-il jusqu'à leur laver les pieds pour les instruire en paroles comme en exemples, c'est un parfum exquis, tiré des fleurs safranées, et qu'il répand au milieu d'eux.

16. Oh! quel étonnant prodige opéra le divin Jésus quand il s'offrit à tous comme le modèle de la véritable humilité! O merveille des merveilles! le plus saint de tous les saints, le plus sublime de tous les seigneurs se fait le plus petit serviteur de tous ses serviteurs! La Majesté suprême daigne volontairement s'incliner devant des hommes simples et pauvres, assis à une même table avec lui, et leur dit : *Je suis au milieu de vous comme le serviteur* (Luc., XXI, 27); *car je suis venu, non pour être servi, mais pour servir.* (Matth., XX, 28.) *Si moi, votre Seigneur et votre Maître, je vous ai lavé les pieds, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres.* (Joan., XIII, 14.) Quoi de plus? Seigneur, nos devoirs mutuels sont fixés; prier l'un pour l'autre, instruire par l'exemple, ne blesser personne, vouloir faire du bien à tous; telles sont les fleurs de la compassion fraternelle et de la pieuse assistance, admirables ornements, qui relèvent la couronne de la pureté virginalle et les œuvres de la vie religieuse; soit que l'âme se perde dans la contemplation des secrets divins, soit qu'elle se voue au service du

(1) Le latin porte ici : *cærulei coloris*, qui communément désigne la couleur bleue; mais tout nous porte à croire que l'auteur a voulu par ce mot dé-

signer la couleur jaune aurore, comme il l'a fait ailleurs. (V. *Vie de sainte Liduvige*, l. II, c. 7, § 5.)

prochain dans la visite des malades. Car les fleurs des vertus répandent parmi les frères une bien plus suave odeur, et prennent un bien plus riche accroissement, quand un dévot contemplateur quitte un instant les chœurs des anges, pour aller servir les pauvres et les infirmes avec autant de joie que s'il voyait présent Jésus-Christ; ou bien encore quand un studieux lecteur des saintes Écritures, ou un diligent copiste se hâte, au premier signal, de fermer le livre ou de déposer la plume, et se lève de suite au son de la cloche pour aller au chœur, ou se rendre promptement, et sans différer, aux travaux communs du monastère. C'est alors que, par la grâce du Saint-Esprit, des fleurs nouvelles, rehaussées par les fruits de l'obéissance, commencent à naître dans le jardin de son cœur; elles s'épanouissent, elles se revêtent de splendeur; elles lui seront comptées comme de précieux mérites, et deviendront les plus beaux bijoux de sa couronne. Toutefois, que l'amateur de la solitude, que l'homme appliqué aux méditations spéculatives de la dévotion se tienne en garde contre les légèretés et les nouvelles du monde; qu'il craigne de perdre, par de longs embarras et par des conversations superflues, la suavité du parfum mystique, et de laisser s'émonsser et se corrompre, par le plus léger mélange de fiel et de vinaigre, la saveur du miel dont il se nourrit. Quel est, en effet, l'homme, si dévot dans l'raison, si appliqué aux saintes lectures, si actif au travail, qui mette autant de promptitude à rentrer dans le recueillement intérieur, qu'il trouve de facilité à tomber dans la dissipation extérieure? Peut-on aussi promptement raccommoder un objet brisé, que l'on a eu de facilité à le rompre? Peut-on aussi promptement se laver d'une souillure, que l'on a eu de facilité à se laisser choir dans la fange? Veillez donc, ô vierges chrétiennes, ô religieux serviteurs de Dieu, veillez à la garde de votre cœur et de votre bouche, de crainte que vos sens ne se corrompent par les divers désirs du monde; car ils n'offrent, à ceux qui s'engagent dans cette voie semée de périls et d'angoisses, aucun avantage réel. Le monde est plein de pièges et d'artifices si nombreux! Attachons-nous donc à la parole de Jésus-Christ; opposons la vigilance et la prière aux tentations (*Matth.*, XXVI, 41) et aux épreuves qui surgissent de toutes parts; ne nous relâchons jamais dans la pratique du bien, tandis que règne en nous une sainte vigueur, et que brille en toute sa fleur l'occasion favorable pour mériter la grâce. Car perdre la grâce de Dieu, négliger le temps de la pénitence, consacrer les jours à des vanités, sacrifier la vie éternelle pour un plaisir d'un instant, ce n'est pas comme si l'on perdait un cordon de sa chaussure.

17. Considérez l'immense bonté de Jésus-Christ envers le genre humain tout entier. Que de biens n'a-t-il pas procurés! Que de maux n'a-t-il pas endurés! Quelles magnifiques récompenses n'a-t-il pas promises à ses élus

après les combats de cette vie! Ayez toujours une ferme confiance dans le Seigneur, et recourez, en toute nécessité, au secours divin. Ne vous désespérez point au temps de la tribulation, et ne quittez point la prière. Voulez-vous un admirable exemple de résignation et de persévérance? Considérez cette vierge chrétienne, cette courageuse martyre, sainte Agnès. Elle est jeune par l'âge, mais on voit en elle la maturité de la vieillesse; elle est petite de taille, mais grande en mérite; faible par le sexe, mais forte par la foi. On la dépouille de ses vêtements, mais on ne peut lui enlever l'ornement de ses vertus; et, pour vaincre le diable et tous ses suppôts, elle vole vers Jésus-Christ sur les ailes de la ferveur et d'une ardente prière. En vain la rage des hommes, loin de se calmer, prépare, à l'instigation du diable, un vaste bûcher; Agnès, intrépide au milieu des flammes, les mains étendues vers le ciel, se tenait en prières; sa bouche et son cœur louaient Jésus-Christ. Tout son désir était d'arriver, par la palme du martyre, jusqu'à son céleste Eponx, qu'elle aimait par-dessus toutes choses, de l'amour le plus sincère. C'est une vierge seule et fragile; mais ce grand divin amour qui l'enflamme a plus de force que toute la rage du tyran armé du fer et du feu. Voilà comment notre sainte a mérité cette magnifique couronne d'or ornée de ses trois guirlandes de fleurs; elle a méprisé le monde, dompté la chair, vaincu le diable, bravé le tyran, foulé aux pieds ses récompenses, surmonté les tortures; et la mort subie pour Jésus-Christ l'a conduite, par un heureux trépas, à la gloire du Seigneur. Maintenant, unissons nos prières; que les cris de notre piété s'élèvent vers Notre-Seigneur Jésus-Christ, vers cet auguste amateur de la chasteté, de l'innocence, de la pureté parfaite; demandons-lui de nous apprendre à imiter, dans une chair fragile, la vie des anges, et particulièrement à aimer, à vénérer, à conserver, avec les saintes vierges, la chasteté de l'âme et du corps.

18. *Prière.* — O doux Seigneur Jésus, fleur de toutes les vertus, chaste amant des vierges, puissant vainqueur des démons, destructeur rigoureux des vices, regardez d'un œil propice ma fragilité, et, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, votre Mère, et de votre épouse chérie, sainte Agnès, vénérable vierge et martyre, accordez-moi le secours de la vertu d'en haut, afin que j'apprenne à mépriser tous les biens de la terre et à aimer ceux du ciel; à combattre les vices et à ne jamais céder aux tentations; à m'attacher fortement à la vertu, à fuir les honneurs, à m'éloigner des délices, à pleurer les péchés passés, à éviter les occasions dangereuses, à renoncer aux mauvaises habitudes, à converser avec les bons, et à persévérer dans le bien: en sorte que, par le don de votre grâce, je mérite de posséder à jamais, dans votre royaume, avec sainte Agnès et avec tous les saints, la couronne de la vie éternelle. Ainsi soit-il.

19. *Exemple.* — Un Frère de notre maison

était sujet à de fréquents maux de tête, qui l'obligeaient quelquefois à sortir du chœur. Comme il avait une dévotion particulière à la vénérable vierge sainte Agnès, notre patronne, si généreuse à répandre les douceurs de son abondante charité, il éprouva un vif désir d'aller à Utrecht vénérer ses saintes reliques, que l'on y conserve, avec de grands honneurs, enfermés dans une châsse d'argent doré, en l'église cathédrale de Saint-Martin. Il partit en effet avec son prieur pour visiter ce lieu célèbre de dévotion, et à peine entré dans l'enceinte de ladite église cathédrale, si glorieuse du grand nombre de saintes reliques qu'elle possède, il demanda au gardien de lui montrer la châsse de sainte Agnès, que sa dévotion lui faisait désirer depuis longtemps. Le gardien des reliques sacrées lui dit : « Il ne me serait pas facile d'être autorisé à vous ouvrir la précieuse châsse de sainte Agnès, mais je vous montrerai volontiers l'ancienne petite châsse, où les reliques sacrées de l'illustre vierge ont reposé longtemps à l'honneur et à la gloire de Dieu. » A cette proposition, le frère, dans l'attente de la vénérable châsse qu'on va lui présenter, éprouve déjà de la joie et de la consolation. Il voit enfin le saint reliquaire; on le lui ouvre, il s'incline devant avec respect, il le baise, il y introduit sa tête avec confiance, ne doutant point, tant son espérance était vive, d'obtenir un prompt secours par les mérites de sainte Agnès. Cela fait, il rend à Dieu et à sainte Agnès de vives actions de grâce, pour la faveur qui lui a été accordée de contempler de ses yeux un pareil trésor. Depuis ce temps il fut guéri et n'éprouva plus ses anciennes douleurs; mais la grâce ne se borna point au corps, l'âme reçut aussi une grande augmentation de dévotion; et, après avoir passé en cet état le reste de sa vie, il la termina heureusement dans la ferveur d'une douce et sainte agonie.

20. *Autre exemple.* — C'était la veille de Sainte-Agnès, un autre Frère avait fait la lecture au réfectoire, et comme il prenait ensuite son repas tout seul, il lui arriva un accident fâcheux. Une arête de poisson se rompit dans sa bouche, et s'enfonça si avant dans le palais qu'il ne put ni l'arracher, ni la rejeter. Il en résulta pour lui une profonde affliction et une crainte sérieuse de perdre la voix par suite de cette blessure. Toutefois il attendit avec patience l'heure des Vêpres, que l'on devait chanter solennellement au chœur en l'honneur de sainte Agnès. Le chantre ayant entonné sur un ton plus élevé le répons *Pulchra facie*, tandis que la communauté continuait joyeusement en chœur ce répons en l'honneur de sainte Agnès, et mettait toute sa dévotion à la louer et à la célébrer, le Frère malade se mit aussi à chanter, et à supplier ardemment sainte Agnès, sa miséricordieuse et bien-aimée patronne, de venir en ce moment à son aide et de le guérir de ce mal. Alors, ô admira-

ble clémence du Tout-Puissant ! et qu'elle est ineffable la vertu de Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui, en quelque calamité qu'ils réclament son secours ! tout à coup, et comme il chantait avec le convent ces paroles : *Intercede pro omnibus nobis (intercédez pour nous tous)*, il sentit au fond du palais une certaine démaugaison qui le fit tousser un peu, et à l'instant même il cracha, avec la salive, l'arête de poisson, sans éprouver dans la gorge aucune douleur. Plein de joie, il se mit à rendre grâce à Dieu, et à la vierge sainte Agnès, d'une si favorable et si prompte guérison. Les Vêpres finies, il resta en silence dans le chœur, humblement prosterné sur son escabeau, baisant le parquet avec un vif sentiment de dévotion, et se félicitant secrètement d'avoir, par les mérites de sainte Agnès, reçu un si grand bienfait. Puis, pour se rendre raison du fait avec plus de certitude, il chercha l'arête de poisson qu'il avait rejetée de sa bouche, et il la trouva dans le sable où elle était tombée. L'ayant ramassée, il l'emporta avec lui dans sa cellule, et la mit près de l'image de sainte Agnès, afin de se rappeler continuellement la faveur spéciale qu'il en avait reçue. Puissions-nous, par sa protection sainte, obtenir de la bonté divine la préservation de tout danger, en tout temps et en tout lieu, et l'heureuse conservation de nos jours, pour nous et pour tous ceux qui ont été recommandés à nos prières ! Ainsi soit-il.

21. *Autre exemple.* — Il y avait dans la ville de Zwoll un particulier nommé Hermann d'Oever : c'était un homme riche et vertueux, fort pieux, et très-charitable envers les pauvres; cet homme remplissait avec une grande fidélité les fonctions de procureur des pauvres et des infirmes à l'hôpital du Saint-Esprit. Une émeute, qui eut lieu dans la ville contre lui et quelques autres concitoyens, lui fit prendre la fuite vers notre monastère, sur la montagne de la vierge Sainte-Agnès, pour y demander l'hospitalité. Sa probité et son caractère de douceur lui firent trouver un accueil favorable, et il reçut tous les bons traitements que peuvent inspirer une grande charité et une bienveillance toute fraternelle. Là, en peu de temps, quoiqu'il fût avancé en âge et qu'il ne sût pas même lire, il apprit à réciter le *Confiteor* et à servir la Messe; fonction dont il s'acquittait avec tant de diligence et tant de dévotion, que souvent, lorsque les autres étaient occupés ailleurs, il servait deux ou trois Messes dans le même jour, et le faisait toujours de bon cœur et avec joie. Ainsi, souvent, pendant qu'on chantait la grand Messe au chœur, lui, revêtu d'un surplis, allait derrière le chœur servir avec une grande dévotion, la Messe à notre vénérable Père Guillaume Vorniken, homme fort dévot à sainte Agnès et qui était alors prieur de notre maison (1). Il lui arriva un jour de perdre, dans la cellule où il demeurait, une certaine

(1) Guillaume Vorniken fut prieur du convent de Sainte-Agnès de 1408 à 1425.

somme d'argent. Il en fut très-affligé, et ne pouvait se figurer quel était l'auteur de cette soustraction; car il n'avait pas encore résigné ses biens, mais il demeurait parmi les Frères, dans l'intérieur du cloître, comme un hôte et un ami fidèle. A midi, pendant le dîner, un étranger inconnu s'était glissé furtivement dans sa chambre par une fenêtre ouverte; puis, après y avoir dérobé tout ce qui était à sa convenance, il s'était retiré promptement. Quand, après le dîner, on eut récité les grâces, Hermann étant allé dans sa cellule et ayant cherché son argent, ne le trouva plus. Fort attristé de cette perte, il fit part de sa peine à un des Frères convers, le nommé Jean d'Eme, avec lequel il s'était lié d'affection, et lui dit: « O mon bon frère, mon cher Jean, est-ce qu'il y a des voleurs dans cette maison? — Non, bon Hermann, » répondit l'autre. Alors Hermann lui fit confidence du larcin qui venait de lui être fait. « J'ai perdu, dit-il, l'argent que j'avais dans ma cellule, et on vient de me le dérober furtivement pendant le dîner. » Le Frère Jean consola son ami et lui dit: « Ne pensez pas, bon ami, que ce soit quelqu'un de nos frères ou des employés de cette maison qui ait commis cette bassesse. C'est sans doute quelque hôte étranger, qui sera entré dans le verger et qui aura cédé à la tentation; cela nous est déjà arrivé quelquefois dans le temps passé, où on nous a dérobé sans bruit quelques vêtements. » Notre vénérable Père et prieur Guillaume ayant appris cet événement, en fut très-affligé, et tous les Frères apprirent avec peine la perte que venait de faire cet excellent homme et l'embarras où ce vol le mettait. Alors quelques-uns de nos frères, qui avaient le plus sa confiance, cherchant à le consoler et l'exhortant à la patience, lui dirent: « Ayez, très-cher Hermann, un peu de patience; peut-être que le Seigneur, notre Dieu, ne veut pas que votre cœur soit davantage occupé de cet argent. Faites donc de nécessité vertu; offrez cet argent à Dieu et à sainte Agnès pour le salut de votre âme, et promettez, s'il vous arrive plus tard de le recouvrer, de ne rien garder pour vous, mais de tout consacrer au culte de Dieu et au service de sainte Agnès. » Il suivit de bon cœur et avec de pieux sentiments ce conseil, et vous de plein gré tout cet argent à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et à sainte Agnès, patronne de notre église qui venait d'être depuis peu consacrée (1). Trois jours après que cette offrande eut été vouée, il vint de Zwoll un porteur de bonnes nouvelles. Il était envoyé par dom Jean Harlem, alors recteur des pieuses Sœurs Béguines, et il dit: « Mes frères, n'ayez point d'inquiétude ni d'affliction au sujet de l'argent perdu; vous le recouvrirez bientôt par la grâce de Dieu. » Ces paroles causèrent à Hermann une joie que partagèrent notre prieur et tout le couvent. Or, quel était le

ravisser, le voleur? Était-il clerc ou laïque? On n'en a rien su jusqu'à ce jour. Il est à présumer que, touché de repentir, il aura été prier secrètement dom Jean de remettre le tout au monastère; ce que dom Jean exécuta avec fidélité, sans trahir le nom du coupable. Avec l'argent recouvré, on acheta et l'on fabriqua, en l'honneur de sainte Agnès, deux ornements sacerdotaux, et un calice d'argent doré sous le pied duquel est gravé le nom d'Hermann d'Oever.

22. *Autre exemple.* — Un Frère de notre maison, célébrant la Messe dans la salle du chapitre, à l'autel de la sainte vierge Agnès, fut tout à coup, par l'instigation du diable, tenté, au milieu de la Messe, touchant la foi et le sacrement du corps de Jésus-Christ, qui avait cependant été souvent pour lui une source de consolations et un grand sujet de dévotion. Sentant le doute s'aggraver, il s'empressa de recourir à la bonté du Seigneur Jésus, et, mû par l'intention pure de la foi, il lui adressa sa prière avec gémissements. Bientôt il entendit une voix divine qui lui répondait intérieurement: « Crovez comme ont cru sainte Agnès, sainte Cecile, sainte Barbe et les autres vierges sacrées qui ont souffert pour Jésus-Christ, et n'ont pas douté d'une seule parole relative à la foi. » Cette réponse fit cesser la tentation, et le doute s'évanouit. Souvent, depuis lors, pour repousser les suggestions diaboliques, il se rappelait ces paroles: « Crois comme Agnès, Cecile et Barbe, et tu ne craindras point d'errer dans la foi catholique. » En effet, il y a autant de témoignages de la vérité qu'il y a de saintes paroles dans les livres sacrés.

23. *Autre exemple.* — Un autre de nos Frères, qui était infirme, eut la dévotion de communier dans le même lieu et au même autel. Depuis longtemps il marchait courbé, et il lui fallait deux bâtons pour se soutenir. Mais à la fin du saint Sacrifice, par la puissance de Jésus-Christ et les mérites de sainte Agnès, il recouvra si bien la santé, qu'après la Messe, se tenant droit, il laissa là ses deux bâtons, et se mit, tout joyeux, à passer au chœur et à parcourir le couvent. Un Frère, émerveillé de ce fait, demanda au malade ce qu'il avait fait pendant son infirmité, et à quoi il avait pensé pendant la Messe. Le Frère guéri lui répondit: « Je me rappelais et je repassais dans mon esprit les paroles du saint Evangile où saint Luc dit de Notre-Seigneur Jésus-Christ: *Et toute la foule cherchait à le toucher, et il sortait de lui une vertu qui guérissait tout le monde.* » (Luc., VI, 19) Ainsi donc la foi vive, jointe à la vertu du sacrement, et appuyée des prières des saints, peut encore guérir les infirmités de l'âme et du corps, et donner la ferveur dans l'amour de Dieu, l'activité pour les bonnes œuvres et l'obéissance prompte aux ordres des supérieurs. Ce sont là, dans l'ordre du salut éternel, des

(1) Elle fut consacrée le 8 avril de l'an 1112.

miracles que Notre-Seigneur, avec une admirable bonté, opère encore fréquemment parmi les âmes dévotes.

24. *Autre exemple.* — Un jour de carême, un Frère fut prié de dire la Messe à cinq heures du matin pour les étrangers et pour les employés de notre maison, comme on a coutume de faire pour la commodité des officiers employés à nos divers travaux et celle des voyageurs plus ou moins éloignés du terme de leur voyage. Ce Frère y consentit sans difficulté, et se prêta avec charité et de grand cœur à ce qu'on lui demandait. On faisait en ce jour la fête de saint Grégoire, Pape (1), et le frère avait pour ce saint une affection particulière, parce que c'était ce jour-là qu'il était allé pour la première fois à l'école pour apprendre à lire avec les autres enfants. Arrivé à l'autel, il se mit à penser quelle Messe il dirait, de la férie du carême (2) ou de saint Grégoire. Et à l'instant il lui vint cette réflexion : Tu n'as pas encore dit, cette semaine, la Messe de sainte Agnès qu'on t'avait demandée pour une raison particulière. Ainsi tu vas dire la Messe de sainte Agnès, avec la collecte de saint Grégoire; et tu iras ensuite au chœur chanter joyeusement la Messe en l'honneur de ce saint, avec toute la communauté. Il exécuta donc cette pensée, au nom du Seigneur, avec une sainte confiance, et acquitta son engagement envers sainte Agnès, notre patronne chérie de Dieu. Or, tandis que presque tous étaient réunis dans l'église, occupés à entendre la Messe, la maison de notre culture faillit, sans que personne s'en doutât, être incendiée. Mais la bonté du Seigneur, dont la miséricorde est admirable, permit que l'incendie fût promptement éteint; car un Frère lai, notre frère donné, appelé Matthias, étant sorti de l'église après l'élévation, arriva assez à temps pour éteindre le foyer de l'incendie. Nous en sommes, sans nul doute, redevables aux mérites de sainte Agnès, dont on disait alors la Messe, pour recommander au Seigneur une pieuse affaire. Dieu, qui a conservé intact, au milieu des flammes, le corps de sainte Agnès, lorsqu'elle priait les mains élevées vers le ciel, considérant encore, dans sa miséricordieuse bonté, les prières et les mérites de notre sainte, préserva du feu, en ce jour, notre maison avec tous les ustensiles qu'elle renfermait. Un des Frères lais, qui était allé à l'église entendre la Messe avec les autres, avait négligé d'éteindre une lampe dans l'intérieur de la maison. Le lien qui la tenait suspendue étant venu à se consumer, elle tomba sur un tas de blé et y mit le feu. Mais le Dieu plein de bonté qui voit toutes choses, et qui prête une oreille favorable aux prières des pauvres, permit qu'un autre frère, comme nous l'avons dit, vint assez à temps pour remédier à ce danger. Notre dévot et bien-aimé Père, le vénérable Frère

Théodorice Clivis (3), troisième prieur de notre maison, ayant appris le danger d'incendie que l'on avait couru, et comment, par la grâce de Dieu, il avait été si promptement écarté, en pâlit d'abord d'effroi, on le croira sans peine; puis, passant à des sentiments de consolation, il rendit grâces à Dieu d'avoir écarté un aussi grand danger, en arrêtant tout à coup le mal dès son origine. Le bruit de cet incendie étant parvenu aux oreilles des autres, le Frère qui, ce jour-là, avait dit la Messe de sainte Agnès, alla trouver en particulier son père prieur, et lui fit humblement cette confiance : « Mon cher Père, rendons grâces à Dieu et à sainte Agnès, notre patronne, car ce jour-là, pour une raison particulière, on a dit la Messe en son honneur, et c'est, je pense bien, à la prière fervente qu'elle a adressée pour nous, que le Seigneur a daigné nous délivrer de cet incendie. » Alors ce bon père, ce pieux pasteur, dans l'expansion de sa joie, rempli d'un chaste amour pour sainte Agnès, ordonna aux Frères de réciter des oraisons particulières, et fit distribuer de plus abondantes aumônes aux pauvres, soit en reconnaissance d'une si évidente protection, dans le fait présent de l'incendie, soit en prévision de l'avenir, pour être délivrés des maux futurs. Ainsi soit-il.

25. *Autre exemple.* — Un homme vola un cheval dans les pâturages de notre monastère du Mont-Sainte-Agnès et l'emmena à plus d'un mille de la maison. Déjà il se croyait en sûreté, et se flattait de rentrer heureusement chez lui avec son butin. C'est pourquoi, arrivé devant une certaine maison de campagne, il attacha le cheval au moyen d'une courroie, à une souche qui faisait partie d'une haie sur le bord de l'embranchement de deux routes, et entra dans une hôtellerie où il s'assit pour boire et se reposer un instant. Cependant le cheval, qui restait seul dehors et ne voyait plus personne, éprouvant une sorte d'impatience de se voir en un lieu étranger, après avoir été par violence emmené loin de sa demeure, se mit à agiter la tête en tout sens et à lancer des ruades; et il tira si longtemps, de droite et de gauche, sur la courroie dont il était attaché qu'il finit par défaire le nœud qui le retenait. Se sentant libre et détaché, et ne voyant point non plus reparaitre son cavalier, qui se faisait si longtemps attendre, par cet instinct naturel qui porte un animal attaché, à aimer la liberté et à se diriger du côté de son écurie ordinaire, il tourna de suite la tête vers le droit chemin par où il était venu, et seul, mais conduit par la main de Dieu, il se dirigea d'une course rapide vers la porte du monastère, où il arriva sans accident. Là, comme il se tenait immobile, et attendait au lieu accoutumé, il fut parfaitement reconnu, non sans un grand contentement, par notre portier et notre laboureur, qui le firent entrer. Dieu en soit éternellement béni ! O

(1) 12 mars.

(2) *Littéralem.* du jeûne.

(3) Il fut prieur de 1423 à 1447, où il donna sa démission.

bienheureuse Agnès, digne d'honneurs éternels, c'est à vos mérites que nous le devons. Car, dans un grand nombre de nécessités, nous avons éprouvé les effets de votre protection. C'est pourquoi en vous nous prions Jésus-Christ, nous l'invoquons dévotement, et nous chantons ses louanges, rendant à Dieu de continuelles actions de grâces pour tous les biens que sa miséricorde nous a si souvent accordés. Ainsi soit-il.

SERMON XXVIII.

POUR LA DÉDICACE DE L'ÉGLISE. — DES CINQ LUMINAIRES DU TEMPLE.

Ma maison sera appelée une maison de prière, dit le Seigneur. (Isa., LVI, 7, 8; Matth., XXI, 15.)

1. C'est avec joie et dévotion, frères bien-aimés, que tous les habitants de ce lieu doivent célébrer la fête qui se présente aujourd'hui (1), l'anniversaire solennel de la dédicace de notre église ; et en la célébrant, nos cœurs se sentiront encouragés à mériter les joies célestes des anges. Toute église est construite et consacrée pour servir à la célébration de l'Office divin, et pour procurer aux fidèles un moyen d'être plus promptement et plus abondamment exaucés de Dieu en faisant leurs prières dans un lieu saint. Maintenant, voulons-nous contribuer à l'éclat et à l'ornement de l'église ? Voici cinq œuvres pieuses dont l'exécution, accomplie constamment et avec zèle, répandra, dans le temple de Dieu, un éclat pareil à celui des luminaires du ciel.

Premièrement, parmi les diverses observances du culte divin, il en est une dont l'excellence l'emporte sur les autres, et qui jette en la maison de prière un vif éclat ; elle excite la ferveur des chrétiens lorsqu'ils vont à l'église offrir au Seigneur leurs supplications, et enflamme les cœurs des fidèles du feu de l'amour divin ; c'est quand les prêtres, revêtus des ornements sacrés, montent respectueusement à l'autel ; quand ils célèbrent la Messe avec dévotion ; quand ils offrent, pour eux-mêmes et pour le peuple en général, le sacrifice le plus agréable au Seigneur, et y joignent leurs pieuses supplications.

2. En second lieu, ce qui contribue principalement à l'éclat et à l'ornement de la maison de Dieu, c'est le cœur des clercs ; lorsque chaque jour l'Office canonial, institué par l'Église, se fait convenablement, au temps marqué par les clercs et les religieux ; lorsque tout ce qui doit être lu ou chanté en l'honneur de Dieu, s'exécute et s'accomplit avec décence et modestie, et que l'on évite, selon son pouvoir, toute espèce de légèreté, de bruit, de confusion.

3. Troisièmement, ce qui concourt principalement à l'éclat et à l'ornement de la mai-

son de Dieu, c'est la fréquente prédication de la parole divine, quand elle se fait avec énergie par les prêtres, les pasteurs, les docteurs, au peuple chrétien ; aux rois et aux princes, aux vieillards et aux jeunes gens, aux grands et aux petits ; et que la voix du prédicateur, comme une trompette céleste, détournée du péché les auditeurs, par la terreur des supplices de l'autre vie, ou les preserve du désespoir par l'aspect consolant des récompenses éternelles. Aussi, qu'elle sera grande, la récompense des saints prêtres, des saints prédicateurs, qui, par leurs exemples autant que par leurs leçons, instruisent les peuples, et dont les fréquentes exhortations inspirent de l'attait et de l'ardeur pour la vertu ! De là, ces paroles qu'on lit et qu'on chante à la louange de notre Père, saint Augustin ; que « jusqu'à sa dernière maladie, ce glorieux docteur de la sainte Église, si éclairé en ses jugements, si solide en ses décisions, ne cessa, dans le temple saint, d'annoncer avec force et avec zèle la parole de Dieu ; que, par secours du Seigneur, il mena, dans la pratique des vertus, une longue vie, dont les moments étaient consacrés à l'instruction des ignorants, et à la composition d'ouvrages utiles au saint d'un grand nombre, si bien que la multitude de ses magnifiques ouvrages a été la richesse, l'ornement, la lumière de la sainte Église ; que l'on doit enfin, à raison de l'excellence de ses mérites, le louer, l'honorer constamment d'un amour filial, l'invoquer avec instance, pour obtenir la grâce de le suivre dans la voie droite qui conduit au Roi des cieux, à Jésus-Christ, qu'il aimait, sur la terre, d'un si ardent amour, qu'il louait avec tant de zèle par le chant des psaumes et des hymnes sacrées. »

4. Quatrièmement, ceux-là concourent certainement à l'éclat et à l'ornement de la maison de Dieu, qui visitent fréquemment l'Église pour y entendre la parole divine, et se former à la pratique des lois de la vie et de la discipline régulière, par où l'on parvient à la céleste patrie, séjour de la gloire et de la paix éternelle. Désire-t-on arriver heureusement, après la mort, aux joies du royaume céleste, il faut, tant que l'on possède la vie présente et que l'on jouit de la santé, visiter fréquemment la maison de Dieu, mettre de l'empressement à entendre la prédication, s'approcher souvent du sacrement de pénitence, rechercher et gagner les indulgences. Le temps est court, et l'heure de la mort incertaine ; et quiconque ne montrera maintenant ni amendement ni repentir, trouvera fermée la porte du ciel, et restera dehors sans pouvoir obtenir miséricorde ; ses cris, ses larmes, ses gémissements ne seront point exaucés. Heureux, et mille fois digne de louanges, le peuple qui, dédaignant les vains spectacles du monde, court, aux heures convenables, à la maison de prière, à la prédication de la parole divine ; rendant

(1) Cette fête tombait le 8 avril. L'église de Sainte-Agnès fut consacrée l'an 1412 le 8 avril,

qui tombait, cette année-là, le vendredi des Octaves de Pâques.

grâces à Dieu des bienfaits reçus, et lui adressant ses supplications pour en obtenir encore de nouveaux ! Qu'il fait beau voir l'enceinte du temple de Dieu entièrement remplie de fidèles, tandis que, sur la place publique, le silence a succédé au bruit des affaires du siècle !

5. Cinquièmement, ce qui contribue à l'éclat et à l'ornement de l'église de Dieu, c'est l'affluence et le concours du peuple pour la prière; lorsque l'on voit le clergé et le peuple chrétien tout entier faire à Dieu d'instantes supplications, pour les divers motifs qui l'intéressent et pour les besoins de tous; pour les malades et pour ceux qui sont en santé, pour les vivants et pour les morts.

6. Ce sont là les cinq luminaires les plus utiles et les plus nécessaires dans chaque église. Ils forment le plus bel ornement de la maison de prière, et semblables à cinq lampes ardentes, ils illuminent le temple de Dieu et montrent le droit chemin de la Jérusalem céleste, du bienheureux séjour. Ainsi, partout où, dans l'église, les dévots et saints Offices se font au temps convenable, avec diligence et respect, là Dieu fait sa demeure, là Dieu préside, enseigne, gouverne : *Voilà, peut-on dire avec saint Jean dans l'Apocalypse (chap. XXI, vers. 3), voilà le tabernacle de Dieu parmi les hommes; c'est là qu'il habitera avec eux.* Il faut donc, la convenance et le devoir l'exigent, bannir de la maison de prière toute espèce de tumulte, de jeux, de conversations, et ne rien faire, dans le lieu saint, qui ne soit avant tout agréable à Dieu, et propre à édifier le prochain, ou qui n'appartienne spécialement au culte du Seigneur. Accroître la grâce de la dévotion, augmenter la douceur des chants sacrés, faciliter l'intelligence des saintes paroles, voilà ce qui doit occuper l'esprit et le cœur, et mettre en notre bouche des accents joyeux à la louange du Très-Haut. Mais pour les conversations répréhensibles, les conversations oiseuses, si l'on doit les éviter partout, à plus forte raison dans le temple de Dieu, dans la cour du souverain Roi, dans le sanctuaire du Saint-Esprit, là où nous sommes sous les yeux des saints anges, en la présence des citoyens du ciel et de tous les esprits bienheureux. Ce lieu est donc infiniment vénérable : Dieu l'a prévu de toute éternité, il l'a choisi, il l'a destiné au culte que devaient lui rendre un jour ses ministres avec les vases sacrés. Lui-même, au temps déterminé par sa providence, l'a consacré par les mains de son pontife, et l'a orné des reliques d'un grand nombre de saints. C'est en ce lieu que, par la célébration du saint Sacrifice, par la vertu du sacrement que les prêtres portent entre leurs mains, l'humanité s'allie à la Divinité, la bassesse à la grandeur, la terre au ciel.

7. Ce que font les anges dans le ciel, les fidèles chrétiens doivent, de leur côté, le faire sur la terre; louer et bénir Dieu de tout leur pouvoir, célébrer sa grandeur au-dessus de tous les saints, de toutes les créatures,

en reconnaissance de ses dons et de ses bienfaits. Et quoique nous ne le puissions faire aussi dignement et avec d'aussi vifs transports que les anges, chacun doit, cependant, s'efforcer d'agir selon toute l'étendue de son faible pouvoir, et se mettre en état de louer Dieu, comme les anges, toujours et avec perfection; de l'aimer par-dessus tout; de le bénir en toute circonstance. Et si vos lèvres ne peuvent faire entendre aucun son, que les soupirs du cœur soient comme autant de cris poussés vers Dieu. Votre voix sera peut-être rauque et discordante, ne cessez pas pour cela de louer le Seigneur, et ne vous dispensez pas des saints Offices; mais prêtez l'oreille aux chants et aux lectures des autres, et unissez-vous, par la joie du cœur, à leurs chants harmonieux. Si vous n'avez pas une voix aussi mélodieuse que l'alouette ou le rossignol, imitez, dans le chant des louanges sacrées, le corbeau des bois ou la grenouille des marais. Ils font entendre une voix lugubre, il est vrai, mais cependant telle qu'ils l'ont reçue de Dieu, telle que la nature la leur a accordée. Et toi, jeune corneille, ne sois point si fière de ta voix éclatante, car tu ne sais combien de temps tu continueras à lui donner autant d'élevation. Une voix qui procède d'un cœur humble et contrit résonne toujours agréablement aux oreilles de celui qui entend tout, aux oreilles du Dieu tout-puissant. Chantez les louanges de Dieu avec un saint transport, sans oublier cependant la considération de votre propre bassesse, et la crainte des tribulations à venir. Chantez humblement avec le saint roi David, et dites comme lui dans le psaume: *Que mon cœur se réjouisse, et qu'il craigne votre nom, Seigneur.* (Psal. LXXXV, 11.) Fut-il jamais fidélité pareille à celle de David? sujet dévoué dans sa jeunesse, il accomplit tout ce que son roi lui commande; courageux guerrier pendant le jour, il affronte les périls de la guerre; dévot religieux pendant la nuit, il se lève gaiement pour vaquer à l'oraison.

8. Si vous ne pouvez, avec saint Jean l'évangéliste, contempler les mystères sublimes de la Divinité, tombez, avec Marie-Madeleine, aux pieds de Jésus, et demandez-lui pardon; pleurez vos péchés, afin qu'à vous aussi beaucoup de péchés soient remis; ces péchés qui ont si souvent provoqué la colère du Seigneur. Si vous ne pouvez, avec saint Paul, vous envoler *au troisième ciel* (II Cor., XII, 2), demeurez avec lui près de Jésus crucifié; et, loin de vous glorifier en la chair, *crucifiez la chair avec ses vices et ses concupisces.* (Galat., V, 24.) Si vous n'avez pas les ailes de l'aigle qui élève son vol jusqu'aux astres du ciel, ayez au moins celles de l'innocente colombe qui va faire son nid dans la pierre; c'est-à-dire, méditez chaque jour les plaies sacrées de Jésus. L'humble François d'Assise trouvait plus de sainteté et de douceur dans la Passion de Jésus-Christ, que n'en trouve le plus habile astronome dans la contemplation des astres du ciel. Laissez donc de côté les occupations curieuses et

stériles, pour étudier la vie et la Passion de Jésus-Christ; et vous en tirerez plus de profit que de tous les arts de l'univers. Voulez-vous goûter les consolations du ciel? Fuyez les hommes, et les nouvelles du siècle. Aimez à vous trouver seul avec le Seigneur, et recherchez la consolation intérieure par le moyen des dévotes prières et des saintes méditations. Rien de plus salulaire, rien de plus agréable et de plus délicieux que de louer Dieu par le chant des hymnes et des psaumes, et de tenir, comme les anges, son cœur élevé jusqu'à la hauteur des cieux, sans s'occuper des choses d'ici-bas. On peut dire alors dans un saint ravissement: *Dieu seul occupe mes pensées; il fait la jubilation de mon cœur.* (Psal. LXXVI, 4.) *Le Seigneur est vraiment en ce lieu... Ce lieu n'est autre que la maison de Dieu et la porte du ciel.* (Gen., XXVIII, 16, 17.) Ouvrez-moi vos portes, saints anges, et je louerai avec vous le nom du Seigneur mon Dieu, dans les siècles des siècles.

9. Mais malheur à celui qui, pendant les exercices de religion, s'occupe sciemment de pensées vaines, et fait injure au Seigneur par les idées perverses qu'il roule en son cœur! Malheur à celui dont l'imagination se remplit d'idoles impures au lieu de se représenter les précieuses plaies du Sauveur, et de se pénétrer de la crainte des tourments de l'enfer! Malheur à celui qui se tait et s'endort, là où il devrait veiller et prier! Malheur aux paresseux, aux indolents, qui arrivent tard, qui promènent sur les murailles des yeux égarés, sans donner la moindre attention aux douceurs de la psalmodie! Malheur à ceux qui toujours occupés du boire et du manger, se mettent peu en peine des âmes qui souffrent dans le purgatoire, et rarement leur accordent quelque larme! Ah! si l'on avait passé une heure seulement en ce lieu, on ne parlerait pas tant des ennuis du cœur, de la tristesse du jeûne, des fatigues du travail. Bénis soient tous les religieux et les dévots serviteurs de Dieu qui se montrent pleins de bonne volonté pour les exercices de religion, et se livrent avec application, soit à la lecture, soit à la copie des livres; qui s'abstiennent de toute légèreté dans les paroles et en préservent les autres; qui prient fidèlement pour leurs bienfaiteurs, et pour toutes les âmes exposées à la tentation et à la tribulation! Le nombre de ces dernières, hélas! est si grand! Dieu le sait mieux que les hommes. Quiconque se montre reconnaissant des modestes grâces de la vie présente, et fidèle à y correspondre, mérite que Dieu lui en accorde de plus grandes dans les cieux. Au contraire, la moindre négligence dans l'Office divin ne restera point impunie. Prenez donc garde et tremblez que les aumônes n'élèvent la voix contre vous, parce qu'elles auront été mal employées; parce qu'on aura mis trop de négligence à la récitation des heures canoniales, à l'acquitte-

ment des obligations. Daigne Notre-Seigneur Jésus-Christ nous délivrer de pareils malheurs, nous remettre toutes nos offenses, et nous conduire heureusement, à travers les périls de la vie présente, au royaume céleste! Ainsi soit-il.

SERMON XXIX.

DES ORNEMENTS ET DE LA CONDUITE DES MINISTRES DE DIEU DANS SON TEMPLE.

Ils ornèrent la façade du temple de couronnes d'or, puis ils dédièrent l'autel au Seigneur; et une grande joie régna parmi le peuple. (1 Mach., IV, 57, 58 (1).)

1. Ces paroles, mes chers frères, qui se lisent dans le 1^{er} Livre des Machabées, à l'occasion des restaurations du temple, nous les chantons nous-mêmes dans l'église au temps accoutumé. De même que ces saints personnages de l'ancienne loi montrèrent dans un temple matériel tant d'ardeur et de dévotion à chanter, au son de leurs instruments, des hymnes d'actions de grâces au Seigneur, pour la victoire que le Ciel leur avait accordée sur leurs ennemis: de même, et avec une dévotion bien plus grande encore, devons-nous remercier Jésus-Christ de nous avoir arrachés au tumulte du siècle et aux pièges de l'enfer, et de nous avoir procuré l'espérance d'être admis à la fête de la Jérusalem céleste, à la dédicace du temple immatériel où réside le Seigneur avec tous ses élus. Cherchez dans la lettre des saintes Ecritures le sens spirituel; exprimez de cette cire le miel qu'elle renferme, et que votre âme, à l'imitation des anges et des saints du ciel, mette son bonheur dans le Dieu vivant, et dans toute parole qui procède de la bouche de Dieu. Votre âme pourra se servir des paroles saintes comme d'autant d'échelons, pour atteindre la hauteur des cieux, alors que, dédaignant tout ce qui tient à l'éclat extérieur, elle n'aura de pensée que pour le Seigneur son Dieu, et s'en pénétrera jusqu'au fond des entrailles; et qu'elle approfondira cette science divine autant qu'il est permis à la fragilité humaine, avec l'aide de la grâce suprême que le Sauveur est venu nous apporter d'en haut.

2. Où est-ce donc, mes frères, que se célèbre avec solennité, la dédicace d'une église? C'est là où règnent la pureté d'une vie innocente, la liberté de la bonne conscience, la douceur des joies spirituelles, la prédication de la sainte doctrine, l'observation de la discipline régulière, le souvenir du royaume céleste et l'oubli de toutes les joies séculières. Où est-ce que l'on voit un temple vraiment magnifique, une église parée de feuillages et de fleurs odoriférantes? C'est là où existe la vraie contrition de cœur, l'humble confession de bouche, et la juste satisfaction pour les péchés commis. Et la joyeuse dédicace d'un autel nouveau, où se célèbre-t-elle? Là où l'on voit un renouvellement de ferveur dans la dévotion, et les

(1) Ce texte ainsi disposé fait partie de l'Office de la Dédicace.

vifs transports d'un cœur pénétré de reconnaissance pour les bienfaits reçus. Personne ne doit paraître les mains vides en présence du Seigneur; il faut toujours présenter quelque offrande à l'autel en l'honneur du Tout-Puissant. Celui-ci vient offrir un bonc et un veau, c'est-à-dire qu'il dompte, par le jeûne, la pétulance de la chair. Celui-là vient immoler un bœuf et un taureau, c'est-à-dire que, par son humilité et par sa docilité aux sages conseils, il réduit à néant l'arrogance de l'orgueil et l'entêtement de l'opiniâteté. Qui offrira maintenant un agneau sans tache et digne de Dieu? Celui qui, chaque jour, rappelle dévotement la mémoire de la Passion du Sauveur, et tâche, par la patience et la douceur, de se conformer à ce divin modèle. Et qui sera censé immoler un bélier? Celui qui rapporte à Dieu toute sa force et toute sa vertu, et ne s'attribue à soi-même aucun mérite. On devait jadis consumer sur l'autel les reins, le cœur et la poitrine de la victime. A qui appliquerons-nous cette figure? Un fidèle qui, par la ferveur de l'Esprit-Saint, met un frein à toutes les affections charnelles. Et quand est-ce qu'on offre une colombe? lorsqu'on marche avec simplicité, sans s'occuper des affaires d'autrui; lorsqu'on gémit avec les affligés et qu'on prie pour ses propres ennemis. Et quand offre-t-on à Dieu une tourterelle? Quand on aime la chasteté et qu'on recherche la solitude, et si l'on vient à perdre les consolations de la terre, c'est alors qu'en toute liberté, l'on s'envole vers le palais des cieux.

3. Celui-là encore immole un passereau, qui s'abstient du vain babil des conversations inutiles, et se tient seul en sa cellule comme dans un sanctuaire où il trouve une paix mieux établie, et ne fatigue personne de l'importunité de ses paroles. — Maintenant, quand orne-t-on de couronnes d'or la façade du temple? C'est quand on aime à lire, à écrire, à proclamer les belles actions des saints, et que l'on fait connaître les récompenses qu'ils ont reçues, pour exciter ses auditeurs à la vertu et les fortifier contre les tentations. Celui-là aussi suspend dans l'église, en guise d'ornements, des boucliers d'or, qui, pour l'édification du prochain, raconte les vertus éclatantes des patriarches de l'Ancien et du Nouveau Testament; qui rapporte les tourments des martyrs, pour apprendre à tolérer les adversités; qui cite les travaux des confesseurs, pour exciter à l'abstinence; qui célèbre le bonheur des vierges dans leurs victoires, et des veuves dans leur continence, pour encourager à châtier son propre corps; qui par de dignes recommandations, concourt à faire lire, étudier, copier les livres des docteurs, les sermons des prédicateurs; qui pour la gloire de Dieu et l'honneur de la sainte Église, expose et relève avec complaisance les bonnes actions des autres. Cet autre enfin est occupé à peindre de beaux tableaux et à les décorer, dont la vie et les mœurs deviennent l'édification du prochain. Autant voit-on

briller de boucliers d'or dans l'église, qu'il y a de noms de saints, qu'il y a de fêtes, qu'il y a de paroles sacrées, et qu'il se présente de bons exemples sous nos yeux.

4. Parlerons-nous de l'Église triomphante? Oh! qu'elle est grande en ce séjour, la fête de la Dédicace! Là, après avoir entièrement vaincu leurs ennemis, les saints, revêtus de robes blanches, et portant des couronnes d'or qui ne périront jamais, se réjouissent tous ensemble avec les anges. Là, les splendeurs sont éternelles, et la gloire n'aura point de terme. Là, la douceur des voix n'est altérée par aucune aigreur, l'éclat du chant par aucune fatigue, la sollicité de la paix par aucune crainte, la joie par aucune peine, l'amour par aucune jalousie, la science par aucune erreur. Là, on voit : abondance sans défaut, dignité sans avilissement, santé sans altération, plaisir sans larmes, sécurité sans dégoût, clarté sans nuage, vérité sans incertitude, pureté sans tache, liberté sans obstacle, conscience sans scrupule, félicité souveraine sans terme et sans fin; on y possède en Dieu tous les biens. Oh! que vive est, en ce lieu, la joie des saints, dont les âmes, dégagées des liens du corps, purifiées de toutes les souillures du péché, rapprochées de Dieu, unies à Dieu intimement et sans intermédiaire, volent librement dans toute l'étendue des cieux, rendant au Très-Haut de solennelles actions de grâces, et chantant toutes ensemble, avec les transports de la joie la plus vive : *Le filet s'est rompu, et nous avons été mis en liberté!* (Psal. CXXIII, 7.)

5. Chaque fois donc que l'on célèbre dans l'Église la fête de quelque saint, rappelons-nous la magnifique solennité de la céleste patrie, et méprisons tous les plaisirs de la vie présente. Heureux les religieux qui, éloignés de la tourbe du siècle, libres de toute sollicitude temporelle, affranchis du trouble des passions, dirigent vers le ciel l'œil de leur cœur, et pénétrés intimement des douceurs de la charité, *désirent le moment de leur dissolution pour être avec Jésus-Christ!* (Philipp., I, 23.) *Heureux ceux qui sont appelés à la dédicace du ciel et au festin de noces de l'Agneau* (Apoc., XIX, 9), et qui s'y disposent avec un application telle qu'ils sont trouvés dignes d'entrer dans la société des élus! Grande vérité! nul ne peut partager ici-bas les joies du siècle et régner ensuite avec Jésus-Christ. Les prairies enchanteresses mènent les insensés à l'hospice du malheur, et tel qui aujourd'hui poursuit sans relâche les honneurs et les plaisirs, trouvera, après un court moment de joie, des feux et des larmes éternels.

6. Ô misérables et insensés amateurs du siècle, qui convertissez les fêtes de Jésus-Christ et les solennités des saints en jours de jeux et de festins, quelle sera votre demeure? Malheur à vous qui abandonnez Jésus pour rechercher le monde; qui négligez les saints pour vous faire une société d'hommes volages et de libertins; qui offen-

sez les anges pour faire la joie des démons ! Malheur à vous qui raillez la simplicité et mettez la fourberie en honneur ; qui foulez aux pieds les roses de la vertu et cueillez les épines du péché ; qui avez l'œil ouvert sur les biens présents et ne savez ni prévoir ni redouter les maux futurs ! Insensés ! Pourquoi vous tromper vous-mêmes ? Pourquoi ne pas rentrer dans la voie droite ? Craignez Dieu, redoutez la colère du Seigneur, tremblez d'être bientôt enlevés de ce monde avec les impies, et d'avoir pour partage l'enfer, en échange de ces délices si chères à votre cœur. Car *il faut que l'ouvrier reçoive son salaire* (Luc., X, 7), *selon le bien ou le mal qu'il aura fait en cette vie.* (II Cor., V, 10.)

7. Il y a encore pour notre heureuse Mère, la sainte Eglise, une grande consolation, c'est de posséder, pour l'ornement de la maison de Dieu, un grand nombre de corps saints, qu'elle conserve avec un soin tout particulier, et avec tout l'honneur qu'ils méritent. A l'aspect de ces reliques, la plupart des fidèles se sentent pénétrés de l'amour de Dieu et touchés jusqu'aux larmes ; et ils implorent chaque jour, avec de vifs désirs, les suffrages de ces saints, afin d'obtenir, par leurs mérites sacrés, de parvenir aux joies éternelles. Y a-t-il, en effet, église ou chapelle si pauvre et si petite, qui, par dévotion pour les âmes des saints régnant avec Jésus-Christ dans la gloire, ne possède ou ne cherche à se procurer quelques saintes reliques pour en orner son oratoire ? Car vénérer humblement les ossements sacrés des saints, c'est honorer Jésus-Christ. En eux le Saint-Esprit a fait sa demeure, par eux le monde a été vaincu, et le diable, humilié devant la foi de Jésus-Christ, a été confondu. Espérons-le donc sans hésiter ; les saints prient volontiers pour nous qui demeurons sur la terre, pour nous qui sommes leurs amis ; ils prient pour ceux qu'ils verront, fervents dans l'oraison, lever sans cesse, et avec gémissement, les yeux vers le ciel, et renoncer cordialement à tout pour Jésus-Christ.

8. Ce sera encore un puissant moyen d'exciter la joie dans nos faibles cœurs, si, aux jours de fête, les prêtres, les ministres sacrés, se revêtent de chapes et d'ornements plus distingués, pour célébrer avec plus de décence l'Office divin ; si on orne les autels et les sanctuaires de fleurs et de feuillages, pour exciter plus efficacement, par ces signes extérieurs, les cœurs engourdis, à la méditation des biens célestes. Toutefois en ces cérémonies, en ces Offices, en ces ornements, ne donnons rien à la vanité ; nulle recherche des louanges humaines, nulle complaisance en soi-même. Craignons que Dieu, qui considère avant tout les cœurs humbles, ne soit offensé par de vaines émeurs et par une dissipation indécente ; craignons qu'un esprit de légèreté ou de curiosité ne pervertisse en mal cette fête temporelle au grand préjudice de notre âme. Car, dans la bouche de l'orgueilleux, les cantiques de louanges

n'ont aucun mérite ; et les voix les plus sonores, quand la vaine gloire en altère la beauté, ou qu'une vaniteuse prétention les rend fausses et discordantes, ne sauraient plaire au Seigneur. O vous donc qui priez avec dévotion, rendez grâces à Dieu ; vous qui aimez avec ferveur, célébrez dans un vif transport les louanges du Seigneur ; âmes saintes, chantez dans les cieux, louez le Seigneur avec les anges ; Eglises de la terre, fidèles qui habitez ce monde, chantez, louez le Seigneur et dites-lui : Honneur et gloire vous soient rendus, Seigneur, comme lo mérite votre grandeur infinie, pendant les siècles des siècles ! Ainsi soit-il.

SERMON XXX.

DE QUATRE CONDITIONS REQUISES POUR L'ÉDIFICATION ET LA DÉCORATION DE LA MAISON DE DIEU.

La sainteté appartient à votre maison, Seigneur, dans toute la durée des temps. (Psal. XCII, 5.)

1. Soyez, frères bien-aimés, soyez pleins de réserve et de circonspection en tout temps, en tout lieu, mais surtout à l'église, au chœur, et pendant l'Office divin, où vous êtes exposés aux regards de la multitude. Vous êtes le temple de Dieu, vous êtes la maison de Dieu ; le Seigneur vous a choisis pour son héritage, et il vous a promis son royaume divin. Notez donc ces quatre conditions, qui appartiennent à l'ornement de la maison de Dieu, et qui conduisent à la sainteté de la vie religieuse. Pour une maison bien bâtie, il faut un fondement solide, des murs droits, des fenêtres éclairées, une toiture bien conditionnée.

2. Et d'abord, la maison de notre âme doit avoir le fondement d'une humilité profonde, si nous ne voulons voir l'édifice entier tomber du faite de l'élevation dans l'abîme de la damnation éternelle. Un grand nombre sont tombés de l'état religieux dans les diverses tentations du diable et dans les vices de la chair, parce qu'ils n'avaient point de fondement solide, parce qu'ils n'étaient point établis sur la véritable humilité ; cette vertu, qui seule préserve l'homme des pièges nombreux du diable et des chutes qui en sont la conséquence. Heureuse l'âme qui, loin de montrer de l'ambition pour les honneurs temporels, fait, au contraire, le sacrifice de toutes les commodités particulières, et considère les mépris comme une bonne fortune ! Un dévot personnage disait : « Les louanges qu'on me donne sont presque toujours des déceptions ; et les mépris que je reçois me font toujours un grand bien. » Aussi le saint roi David s'écriait-il dans sa prière : *Que l'orgueil ne jette jamais le pied chez moi, et pour quoi ? parce que c'est là la pierre d'achoppement de toutes les œuvres d'iniquité. Ils ont été repoussés, ils n'ont pu rester debout.* (Psal. XXXV, 12, 13.) Et pourquoi n'ont-ils pu rester debout ? A cause de leur orgueil et de leur ingratitude envers Dieu. Car *Dieu résiste aux superbes, mais il donne la grâce aux humbles.* (I Petr., V, 5.) La louange n'est jamais sans exagération ni

sans danger, si ce n'est vis-à-vis de l'homme véritablement humble, qui regarde comme de la boue le monde et toute sa gloire. Voulez-vous donc vous voir dûment et solidement établis? Appuyez-vous sur le fondement de l'humilité; ne vous séparez jamais de l'humilité, quelques louanges, quelques honneurs que vous puissiez recevoir. Prenez garde, mes frères, de vous laisser enlever, par l'orgueil et les vaines louanges des hommes, tout le prix de vos travaux, et de tomber, avec le diable, dans la damnation et dans les feux éternels. On voit passer en un instant, comme une fumée, les plaisirs de la chair, les honneurs, la gloire temporelle; mais les peines de l'enfer ne passeront pas dans un instant. Que dis-je? il brûlera éternellement, ce soufre embrasé, pour le tourment des impies.

3. Secondement. L'édifice de notre âme doit avoir quatre murs, droits et solides, d'une bonne élévation, et bien liés ensemble, construits, non avec des bois mal taillés et des débris de planches, mais avec de belles pierres de taille, habilement équarries et bien polies. Ce sont les quatre saints Evangiles, dont les pages, qui contiennent la vérité de l'Incarnation de Jésus-Christ, ont été destinées, pour le salut du monde, à nous transmettre la foi dans toute sa rectitude, et les règles d'une vie juste et sainte. Ces murs sont comme de forts remparts, comme les tours de Jérusalem avec leurs bastions; ils ne peuvent tomber, ni jamais être renversés, parce que la vérité du Seigneur demeurera d'un bout de l'éternité jusqu'à l'autre. Que le monde sévisse tant qu'il voudra contre les fidèles, les humbles, les dévots; que le diable redouble ses tentations, que le tyran presse la persécution, que l'avare multiplie ses rapines, le juste n'en sera point troublé: il a mis sa confiance en Dieu. Et, malgré les malédictions de la méchanceté, les dérisions du paganisme, les insultes du judaïsme, les sophismes de la mauvaise foi, les censures de la philosophie, les doutes de l'incrédulité, les erreurs de l'hérésie, les hurlements du blasphème, les vociférations de l'enfer, les glaives menaçants de la colère, les morsures déchirantes de la folie, la vérité de Jésus-Christ triomphera de l'imposture des hommes; et à ces victoires viendra s'associer tout fidèle chrétien, fortifié qu'il est par les paroles irréfragables du Sauveur quand il dit: *Ne craignez point, petit troupeau (Luc., XII, 32), je vous donnerai une éloquence et une sagesse que vos adversaires ne pourront ni vaincre ni contredire. (Luc., XXI, 15.) Car le ciel et la terre passeront plutôt que l'on voie tomber un seul point de la loi. (Luc., XXI, 33; Matth., V, 18.)* Ainsi donc, suivre Jésus-Christ, professer une foi sincère, mener une vie chrétienne, conformément à la doctrine des Evangiles et aux sages leçons des docteurs, c'est élever ces quatre murailles droites et solides, liées ensemble par la divine charité. C'est former l'enceinte inexpugnable du temple spirituel, et mettre l'âme à l'abri de toute anxiété.

Que sont en effet pour un fidèle, pour une âme dévote, les paroles inspirées du saint Evangile? ce sont les boucliers d'or à l'épreuve des traits enflammés du diable et des attraites de la chair; ce sont les pierres précieuses posées sur la poitrine du grand prêtre Aaron (*Exod., XXVIII*); puissant préservatif contre les erreurs du monde ce sont les perles brillantes attachées à la couronne de la virginité, pour repousser les pensées coupables; ce sont les lampes ardentes placées au milieu de l'Eglise, pour répandre leur vive lumière devant le Seigneur du ciel et de la terre; ce sont les colonnes d'airain, ornées d'ouvrages en argent, sur lesquelles repose tout l'édifice du temple.

4. Heureuse l'âme qui sait aimer et goûter toute parole sortant de la bouche de Dieu; et en général tout ce qu'elle lit ou ce qu'elle entend lire du saint Evangile de Jésus-Christ! Plus on lit ou l'on entend lire les paroles de l'Evangile, plus on les médite et les repasse avec attention en son esprit, et plus on fait de progrès dans la vertu, plus on donne de stabilité à l'édifice de son âme, et on le fait briller d'un éclat nouveau. Il éprouvera, surtout à la fin, de vifs transports de joie, celui qui aime Jésus du fond de son cœur, et il en recevra, pour récompense de sa fidélité, des grâces toutes spéciales. Le Sauveur ne dit-il pas lui-même à ses bien-aimés disciples encore exilés en ce monde: *Demeurez en mon amour. (Joan., XV, 9.) Quand un homme demeure en moi et que je demeure en lui, il produit des fruits abondants. (Ibid., 5.)* Ainsi, voulez-vous porter des fruits abondants et augmenter le mérite de vos travaux, marchez par la voie étroite, en renonçant à votre propre volonté, pour pratiquer l'obéissance qui conduit directement à la vie éternelle. Pareillement, voulez-vous connaître le sommaire de tous les livres, appliquez-vous à suivre Jésus-Christ en portant la croix et professant le mépris de toutes les choses de ce monde: vous y trouverez le repos de votre âme, et le royaume des cieux s'ouvrira devant vous. Purgez donc le champ de votre cœur des ronces et des épines du vice; par là, vous vous procurerez la grâce de Jésus-Christ, et l'amitié de tous les saints anges. Dès que vous travaillerez à la vigne du Seigneur, mille espèces de vertus, croyez-le bien, germeront dans votre âme; alors le chardon de l'orgueil sera remplacé par le nard de l'humilité; l'ortie de la sensualité, par le lis de la chasteté; l'absinthe de la colère, par le figuier de la douceur; l'épine de l'envie, par la rose de la charité; le buisson de la tristesse, par la vigne de la joie spirituelle; la zizanie de la discorde, par le baume d'une suave union; le génévrier de la rudesse, par l'olivier de la compassion fraternelle; la fève de la dissipation, par la myrrhe de la dévote méditation.

5. En troisième lieu, l'édifice de notre âme doit avoir sept fenêtres bien éclairées, toujours ouvertes à Dieu, pour recevoir la lumière du ciel; toujours fermées au dé-

mon, pour nous garantir de ses foudres et de ses tonnerres. Ces fenêtres sont les sept dons du Saint-Esprit qui éclairent l'âme par la manifestation de la vérité, et embrasent le cœur par le feu de la charité. Une fois que l'on a reçu ces dons, et que leur flamme s'est allumée dans le cœur, les ténèbres du péché disparaissent, ainsi que les satisfactions des sens extérieurs, causes de l'aveuglement des insensés, qui n'ont des yeux que pour les vanités mondaines, et ne font, hélas! aucune attention à la gloire des bienheureux dans le royaume du ciel. Prenons donc bien garde que les fenêtres de notre âme ne soient obscurcies par la fumée de la colère, ou par les nuages de la tristesse, ou par la poussière de la vaine gloire, ou par les fantômes impurs d'une imagination dérégulée, ou par la vapeur des longues conversations. Craignons surtout que ces fenêtres, où brille l'esprit de sagesse, et d'intelligence des Ecritures, ne soient brisées par le choc des paroles dures, ou souillées par la boue des soupçons injustes, ou embarrassées par les toiles des affaires temporelles, tellement que la clarté de la lumière d'en haut étant interceptée, nous ne perdions souvent les consolations célestes. Il faut donc les conserver avec soin, les fenêtres de notre maison, en tout temps, en tout lieu, à cause de la fragilité de la nature humaine, qui se laisse si facilement détourner des pratiques d'une fervente dévotion, pour se porter aux occupations de la terre, par manière de récréation, ou sous prétexte de rendre service au prochain. Mais c'est souvent l'ange de Satan, qui, par l'apparence trompeuse d'une récréation extérieure, vient distraire une âme absorbée en Dieu. Appliquons-nous donc à augmenter l'insistance et la dévotion de nos prières, et à consolider les fenêtres de notre maison spirituelle par le redoublement des saintes méditations; de crainte que l'évagation de l'esprit n'ouvre quelque passage au démon, surtout dans le temps de l'oraison ou pendant la lecture spirituelle. Satan pénètre secrètement par la porte de l'ouïe ou de la vue : il se présente environné de fantômes corporels, et cherche, par ce moyen, à dérober un psaume ou au moins une phrase de la bouche de celui qui récite l'office, ou bien il lui inspire de l'ennui pour lui faire désertier le chœur. Il faut donc agir sans relâche, et rentrer en son intérieur, au temps convenable, afin qu'au moment où Jésus-Christ viendra frapper à la porte, on lui ouvre de suite, et qu'alors la lumière de sa grâce, exerçant sa douce influence, éclaire tout l'édifice de l'âme, le purifie, le sanctifie, le garde avec soin et le protège contre l'irruption des vices. O Jésus, mon doux Sauveur, ô ma miséricorde et mon refuge en toutes mes tribulations et mes angoisses, ah! daignez, quelque jour, environné d'une céleste lumière (1), et accompagné des saints anges, entrer dans la maison de mon âme, et, avec

l'encensoir d'or rempli d'aromates, encenser tout mon intérieur; daignez consacrer mon cœur pour en faire un temple du Saint-Esprit; marquez-le du signe sacré de la croix; faites-y les onctions avec l'huile de la grâce; placez-y l'urne d'or qui renferme la manne; et appliquez fixement à mon côté le livre de votre loi, afin que je l'étudie, et que j'y apprenne, nuit et jour, vos célestes et divins commandements, tout le temps de mon séjour en cette terre d'exil.

6. L'édifice de notre âme doit avoir aussi quatre fortes poutres, pour empêcher que les murs ne soient ébranlés par le vent de l'élévation, ou que, frappés des coups de la médisance, l'âme ne s'éloigne de la vérité évangélique et de la sainteté d'une vie humble; car sans l'humilité jointe à une vigilance active, il n'y a partout que périls et ruines. Que l'âme fidèle saisisse donc la poutre de la justice, en ne blessant le droit de personne; qu'elle saisisse la poutre de la force, en supportant avec charité la malice des autres; qu'elle saisisse la poutre de la tempérance, en réprimant la pétulance de la chair; qu'elle saisisse la poutre de la prudence, en se tenant en garde contre les artifices de l'erreur. *Dès votre jeunesse, ô mon fils, recevez la doctrine (Eccli., VI, 18)*, apprenez la sagesse de la bouche du Sage, et devenez prudent. Car l'ignorance est mère de l'erreur. Evitez aussi la négligence, car de ce vice résulte la perte du temps et de toutes les bonnes œuvres; et le temps une fois perdu, est-il facile de le recouvrer? Une heure de silence en présence de Dieu procure plus de joie à la conscience que trois heures employées en vaines conversations. Montrez donc, mes chers amis, de la diligence dans l'action, de la réserve dans les paroles, de la simplicité pour ignorer le mal, de la prudence pour opérer le bien, de la dévotion envers Dieu, de la bonté envers le prochain, de l'éloignement pour le monde, de l'affection pour le ciel.

7. Quatrièmement, il faut à l'édifice de notre âme une toiture solide et bien conditionnée, contre les vents et la pluie, de crainte que l'ouvrage sagement commencé ne s'éroule avant d'être achevé, et n'entraîne dans sa chute l'insouciant ouvrier, qui, après avoir soigné les fondements de la maison, aura négligé de la couvrir. *L'Époux sacré dit dans les Cantiques : Les charpentes de nos maisons sont en cèdre et les lambris en cyprès. (Cant., I, 16.)* La charpente du toit se forme de deux pièces de bois liées ensemble au sommet de la maison, et séparées dans leur partie inférieure où elles sont fixées par des ferrements à la muraille. Que l'âme donc, au commencement de sa conversion, s'arme de constance pour avancer dans la pratique des vertus, et qu'elle conserve aussi la persévérance dans les bonnes œuvres, jusqu'au moment où elle quittera, avec la vie, la prison du corps, pour recevoir, en récompense des courtes

(1) Au lieu de *caelesti lumine*, les éditions de Venise portent *caelesti lumine*.

fatigues du combat, le prix de l'éternelle béatitude. Constance, persévérance, voilà les deux pièces principales de la charpente pour construire et perfectionner le toit spirituel de l'âme; de cette âme faite à l'image de la sainte Trinité. Beaucoup commencent avec ferveur, mais peu à peu ils se refroidissent. Ils se tournent vers les choses du dehors, et, ce qu'ils avaient commencé, ils négligent de le perfectionner : le toit de leur maison n'est pas en bon état, aussi y entre-t-il souvent de mauvaises pensées, qui souillent la conscience et font perdre la grâce de la dévotion. Enfin, le vent de la tentation venant à souffler avec force, on les voit déchoir de leur bon propos, ou bien, à l'inspiration du diable, ils pensent à se retirer du lieu de leur retraite. Avec de telles dispositions, à moins qu'on ne se soumette aux conseils des supérieurs, on ne pourra longtemps persévérer dans la société des justes. Chassez, homme fragile, cette idée de quitter l'état religieux, d'abandonner la sainte congrégation; soutenez encore quelque temps votre courage, par l'espérance des joies du ciel, qui seront votre éternelle récompense. Attachement inébranlable à votre bon propos, humble docilité aux sages conseils, généreuse ardeur dans les combats de chaque jour, diligence au travail, assiduité à la prière, patience dans les épreuves, bonté franche et cordiale, longanimité infatigable, espérance ferme, persévérance constante, voilà les vertus qui vous feront infailliblement recevoir, des mains de Dieu, la couronne de gloire; car *quiconque persévère jusqu'à la fin sera sauvé.* (Matth., XXIV, 13.)

8. Il est utile aussi de couvrir en dalles le toit de notre maison, de crainte qu'il ne soit soulevé par le vent de l'orgueil, ou que la pluie des délectations charnelles ne pénètre intérieurement et ne tache la conscience. Ces dalles ou carreaux de pierre sont les exemples et les paroles du Sauveur, qui nous enseignent à résister au démon, à opposer aux suggestions diaboliques les pieuses méditations, à passer la nuit et le jour en veilles et en prières. Heureuse l'âme qui parvient à conduire son existence mortelle jusqu'à l'heureuse fin de la persévérance, en sorte qu'après les nombreuses fatigues du corps et les nombreuses peines du cœur, elle puisse, au dernier moment, dire, comme Jésus sur la croix : *Tout est consommé.* (Joan., XIX, 30.)

9. En terminant, à la louange de Dieu, ces courtes réflexions sur l'édifice et le temple de notre âme, rendons au Seigneur d'amples actions de grâces, même pour la moindre des bonnes paroles ou des bonnes pensées qui nous ont été inspirées d'en haut.

10. C'est donc toujours avec raison qu'on nous recommande le respect à l'égard du lieu saint, puisque les âmes dévotes reçoivent tant de grâces quand elles y viennent faire leurs prières. Là, le pécheur pénitent implore et reçoit le pardon, et le juste, en payant un tribut d'actions de grâces, obtient

des grâces nouvelles. Là, le pauvre gémissant demande et obtient l'aumône, et le riche compatissant mérite par ses largesses la miséricorde de Dieu. Là, le prêtre qui célèbre la sainte Messe, avec les prières et les génuflexions prescrites, offre à Dieu, pour soi-même et pour la multitude des fidèles, le plus digne des sacrifices. Là souvent, le fidèle qui entend la sainte Messe se sent touché de componction, et pénétré intérieurement d'une douleur qui lui fait verser des larmes. Là, l'homme dévot, l'homme de prière, médite pendant la Messe sur la sainte Passion de Jésus-Christ. Là, le pèlerin, le voyageur, sur le point de parcourir la terre et l'onde, vient recevoir la bénédiction céleste, et réclamer, pour son voyage, un guide sûr, un ami fidèle, en la présence de Jésus-Christ. Là, le ministre du prêtre tient la place des anges, en remplissant une des fonctions les plus agréables à Dieu. Là, dans la communion, le chrétien reçoit le plus digne de tous les dons, l'aliment des anges, le corps sacré du Sauveur. Là, l'homme de peine va recevoir des forces pour la journée; l'homme affligé, des consolations; l'homme timide, de l'assurance; l'homme contrit, de la dévotion. Là, on trouve : secours dans les tentations, conseil dans les anxiétés, assistance dans les moments de faiblesse. Là, celui qui est en santé obtient la joie du cœur; celui qui est infirme, un remède à ses maux; celui dont la vie est menacée, protection sur la route contre l'ennemi, et celui qui a quitté ce monde, la délivrance des peines du purgatoire, par la célébration du saint Sacrifice. Oh! qu'il est bon, par conséquent, d'entrer dans la maison de Dieu, de visiter l'église, d'entendre la sainte Messe, de faire le tour du cimetière, de prier pour les morts, d'ordonner les lieux saints et les autels, de conserver les reliques, d'honorer les images des saints, mais, par-dessus tous les saints et les saintes du ciel, d'adorer, avec d'instantes supplications, le sacrement de Jésus-Christ! Evitons en même temps les discussions trop relevées; ne cherchons point à pénétrer les mystères difficiles à comprendre; montrons un humble respect pour les secrets de Dieu, et ne disputons point au Seigneur la contemplation de ces profondeurs sublimes. Car la vérité ne trompe personne; tout est possible au Dieu tout-puissant; et l'homme qui veut s'affermir dans le bien et plaire à Dieu, doit se pénétrer d'une vive douleur de tous les maux passés, même du bien fait avec négligence, même des péchés déjà confessés. Gémir souvent, prier souvent, se confesser souvent, commémorer souvent, c'est là le salut de l'âme. Prendre souvent de bonnes résolutions, s'occuper souvent de bonnes pensées, lire, écrire, ruminer les hymnes et les psaumes, ne rien accorder à l'oisiveté, éviter la frivolité, s'occuper d'œuvres utiles, aimer Dieu du fond du cœur, et le louer de bouche avec ferveur; ce sont là les signes de la vraie dévotion.

11. C'est maintenant, mes frères, le temps

de la grâce, c'est maintenant que nous devons chercher, demander, frapper à la porte, et réunir tous nos efforts pour attirer en nous la grâce de Dieu. C'est maintenant que nous pouvons, chaque jour et en tout lieu, échapper aux éternelles flammes et mériter le royaume éternel, pourvu qu'avec la grâce de Dieu nous fassions une vraie pénitence. Elle n'est pas encore fermée, l'entrée du ciel ; non, la porte est ouverte, entrez, vous qui êtes prêts. Et vous qui ne l'êtes pas encore, efforcez-vous de vous mieux préparer, et de corriger vos mœurs avec plus de soin, en sorte qu'au moment où Jésus-Christ viendra et vous appellera, vous vous trouviez dignes d'être admis avec les justes dans le séjour de la joie. O âme fidèle, âme humble, vois combien a été grande envers toi la miséricorde du Seigneur, pendant tout le cours de la vie ! Bien loin de se venger aussitôt après l'offense, il attend longtemps, et rappelle le pécheur avec tendresse, O Eglise, ô heureuse Mère, tu as vraiment avec toi le Dieu caché, le trésor infini, l'abondante rédemption, le salut éternel ! Non, l'œil humain n'a jamais vu ni ne peut voir, l'intelligence de l'homme ne peut comprendre ni sa fragile raison pénétrer comment Dieu est réellement tout entier dans le Sacrement de l'autel, comment on le mange sans altérer jamais l'intégrité de son corps. Oh ! qu'elles sont grandes les merveilles qu'il opère en son Sacrement, ce Dieu à qui rien n'est impossible, dès qu'il veut opérer, au ciel et sur la terre, quelque œuvre pour glorifier son saint nom et éterniser sa mémoire ! *O salutaire hostie, qui ouvrez la porte du ciel ! (Hymne du Saint-Sacrement.)* Que de merveilles n'offrez-vous pas à raconter ! que d'ineffables mystères ne recélez-vous pas en vous-même ! Que de piété, que de vérité ne puise-t-on pas en vous, soit par la foi en ces mystères, soit par l'effet de leurs invisibles opérations ! Si on nous les propose, c'est pour les croire avec foi, pour les célébrer avec respect, pour les recevoir avec désir, pour les goûter avec délices, pour les méditer avec constance, pour les embrasser avec ardeur, et enfin pour les présenter chaque jour à Dieu, le Père, comme la plus agréable offrande en faveur du salut de tous. Car chaque fois qu'on célèbre la Messe, chaque fois que l'hostie est consacrée par la parole de Dieu, notre divin Sauveur vient vers les hommes ; il descend du ciel vers les hommes ; son désir est de demeurer avec les hommes : il les a créés, il les a rachetés, et son intention est de leur procurer le bonheur éternel ; il leur en a fait la promesse : *Voilà, dit-il, que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. (Matth., XXVIII, 20.)* O consolante parole ! ô tendre et fidèle engagement ! ô grande et infailible promesse de mon Dieu ! avoir Dieu présent devant soi dans le Sacrement ! le même Dieu que les anges possèdent et adorent en son royaume des cieux !

12. Quand donc, à l'autel, la sainte hostie

est élevée par les mains du prêtre, quand elle est offerte à l'adoration des hommes, ce Jésus qui, pour nous, a souffert et a été crucifié, nous est présenté sous un voile mystérieux ; on l'adore avec vérité, on l'invoque avec dévotion, on lui rend de dignes honneurs. Par conséquent, quiconque veut entrer dans le temple de Dieu pour prier, lire ou chanter, pour entendre la Messe ou la célébrer, doit auparavant se préparer ; il doit se disposer avec une intention pieuse, et réfléchir à ce qu'il va faire, comme s'il allait devant le Souverain Pontife, ou devant l'empereur, solliciter quelque affaire importante pour lui-même ou pour ses amis. Il est bon effectivement, en quelque lieu et quelque temps que ce soit, quand on veut prier et psalmodier, de se figurer Dieu présent et fixant sur nous, avec les saints anges, un regard sérieux et pénétrant. Or, telle aura été notre préparation avant l'oraison, telles aussi, bien souvent, seront nos dispositions pendant l'oraison. L'homme dissipé laissera errer son esprit pendant la prière ; l'homme léger se livrera pendant le chant à mille légèretés. Fais attention, homme fragile, à la majesté de Dieu, et, comme le saint roi David, entre dans le lieu du tabernacle admirable (Psal. XLI, 5) avec une sainte frayeur. Point de présomption : demande, avec le Publicain, pardon et miséricorde pour ce temps d'exil, afin de mériter avec Lazare, dans la vie future, la gloire et le repos éternel des cieux. Daigne nous en faire à tous la grâce, Jésus-Christ, Fils de Dieu, né de la Vierge Marie, crucifié, immolé pour nous ; Jésus, qui, Dieu avec le Père et le Saint Esprit, vit et règne dans tous les siècles des siècles ! Ainsi soit-il.

13. *Exemple.* — Un Frère, religieux de notre maison, se proposant de célébrer la sainte Messe, alla auparavant faire une visite de charité à un autre Frère grièvement malade. L'infirmes le conjura instamment de prier pour lui le Seigneur pendant la Messe, et de demander le rétablissement de sa santé, si c'était la volonté de Dieu. Le prêtre, ému de compassion, et pénétré du désir de remplir, avec toute l'affection et l'instance possible, cette œuvre de charité, réclama la bonté du Seigneur pour la guérison du Frère. La Messe terminée, il retourna de suite près du malade, et lui demanda comment il se trouvait. Grâces à Dieu, répondit celui-ci, par la vertu de la Messe que vous avez eu la charité de dire aujourd'hui pour moi, je me sens mieux. Quelques jours après, le Frère malade avait recouvré la santé. Il fit dans la sainte religion de grands progrès en dévotion ; il aimait à lire les livres pieux et à réciter les oraisons des saints ; et quelques années après il fut, par la disposition du Seigneur, élu prieur de la communauté.

14. *Autre exemple.* — Un Frère ancien de notre couvent fut un jour attaqué d'une violente colique ; et la douleur intestinale qui le tourmentait était si vive qu'elle ne lui permettait ni de s'asseoir ni de dormir

en repos. Il avait passé en cet état pénible toute la nuit, et presque toute la matinée jusqu'à midi, tantôt couché, tantôt debout, cherchant, par ce changement de position, quelque adoucissement, sans trouver aucun remède à son mal, quand un pieux laïque vint lui faire visite, et, touché de compassion, lui dit en l'encourageant : Levez-vous, et venez avec moi près du feu, j'espère que vous vous en trouverez bien; j'en ai fait l'expérience sur moi-même et sur les autres dans le cas d'une semblable maladie. Le Frère acquiesça à son avis et descendit du dortoir sans éprouver encore aucun adoucissement à ses douleurs. Arrivé à la porte du chœur, il l'ouvrit pour implorer le secours du Seigneur. Il entre donc dans le chœur et se prosterna à genoux sur un escabeau, devant le maître-autel, en présence du Saint-Sacrement. A peine eut-il commencé à prier devant le Seigneur et en présence des saintes reliques renfermées dans l'autel, que la douleur peu à peu se calma; animé d'une confiance nouvelle, il prolongea sa prière, jusqu'à ce qu'enfin la douleur eût entièrement disparu. Alors il se leva et rendit grâces à Dieu et à ses saints, et en particulier à saint Pantaléon, martyr de Jésus-Christ, dont on célébrait la fête ce jour-là, et pour lequel il se sentait une dévotion particulière. Il se mit ensuite, le cœur plein de joie, à faire le tour de l'autel, il laissa dévotement la porte du tabernacle où reposait le très-saint Sacrement, et descendit enfin aux autres autels de l'église, pour y offrir ses prières et ses actions de grâces; et sa santé se rétablit si bien, qu'il

put le même jour aller au travail et au chœur avec les Frères.

15. *Autre exemple.* — Un certain laïque ami de l'une des maisons de notre ordre, alla un jour à l'église par dévotion, pour y faire sa prière; mais, tenté par le diable, et dominé par un esprit de paresse, il se laissa entraîner au sommeil. Et comme il s'était renversé sur le dos pour être plus à son aise, il vit en songe Notre-Dame qui lui dit avec un air de majesté : « Si tu veux dormir, sors d'ici et va trouver ton lit; car ce lieu n'a point été fait pour dormir, mais pour veiller et prier. » Effrayé de cette vision, il se leva sur-le-champ, et, reconnaissant sa faute, par esprit de prévoyance, il raconta le fait aux autres, afin que s'ils eussent eu quelques reproches à se faire, ils ne se laissassent plus aller au sommeil dans la maison de prière.

16. *Autre exemple.* — Une pauvre femme, pleine de zèle pour les choses de Dieu, visitait fréquemment l'église, et aimait beaucoup à y entendre la parole sainte. Un jour, comme elle revenait de l'église, on lui demanda ce qu'elle avait retenu de bon du sermon. Elle répondit en peu de mots : Je ne suis pas capable de vous en dire bien long, mais ce que j'ai bien entendu et bien retenu, c'est que je ne veux plus pécher. Belle et sage réponse! Cette femme rapportait bien avec elle le fruit d'un bon sermon, la résolution de ne plus pécher. De là cette parole que dans l'Evangile Notre-Seigneur dit à une femme pieuse : *Heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et la mettent en pratique!* (Luc., XI, 28.)

II. -- SERMONS AUX FRÈRES.

SERMON I^{er}.

DE L'ABNÉGATION DE SOI-MÊME ET DU MÉPRIS DES CONSOLATIONS TERRESTRES.

Quiconque ne renonce pas à tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple. (Luc., XIV, 33.)

1. Ces paroles de Notre-Seigneur semblent un reproche dirigé contre ceux qui, après avoir commencé l'œuvre de leur perfection, ne la poursuivent pas jusqu'à la fin. Plusieurs, en effet, après avoir vivement saisi le principe de cette œuvre, en renonçant extérieurement à leurs biens, ne savent pas s'élever à une plus haute perfection, en renonçant à eux-mêmes et en brisant leur propre volonté. Voilà pourquoi bien souvent on retourne à son premier état; car du moment que le renoncement se fait d'une manière partielle et restreinte; du moment qu'on n'abandonne pas parfaitement, selon le conseil du Seigneur, tous les biens de la terre, on retient encore avec soi des objets qui deviennent des pièges funestes et

des occasions de chute. Quelqu'un veut-il être vrai disciple de Jésus-Christ, qu'il méprise ses biens, qu'il se méprise soi-même, pour l'amour du Sauveur; qu'il ne retienne rien des biens de la terre, s'il veut se délivrer de tout embarras dans la route où il dirige ses pas. Qu'il apprenne à se vaincre par le zèle qu'inspire la vertu, et par la grâce de l'Esprit-Saint, sous l'inspiration duquel il avait pu déjà mépriser les choses de ce monde. Heureuse l'âme qui s'efforce de renoncer à tout ce qui semble fleurir à l'ombre de cette vie!

2. En quoi donc consiste le parfait renoncement? A se détacher de soi-même du fond du cœur, et ne chercher sa consolation dans aucune créature. Tant que l'on conserve quelque affection désordonnée pour un objet temporel, il ne peut y avoir de véritable abnégation. Et dès qu'un serviteur de Jésus-Christ ne s'efforce pas de mépriser les biens de la vie présente, il n'obtiendra jamais une grande part aux divines

consolations. En effet, quiconque recherchera au dehors ce qui flatte ses désirs, se refroidira dans la pratique de l'amour de Dieu et dans ses saintes résolutions. Qu'il pense souvent, cet homme, qu'il médite combien promptement s'anéantit tout ce qu'il y a pour lui de plus grand ou de plus cher, soit parmi les hommes, soit parmi les autres créatures de l'univers. Qu'il repasse dans son cœur comment tous ces objets n'ont rien de permanent, comment tout change et tout dépérit; qu'il cherche, par conséquent, sa consolation là seulement où se trouve la plénitude de la vérité et de l'éternité. Et pour se soulager et se rafraîchir, qu'il demande une goutte d'eau à la source intarissable des eaux vives. Car une goutte légère des consolations divines est plus désirable qu'une citerne pleine des eaux de la volupté. C'est se tromper étrangement que de prétendre recevoir sa consolation dans le temps présent. Quiconque se laisse dominer par l'amour trompeur de ce monde, perd infailliblement les douceurs du bonheur véritable.

3. Qu'elle est heureuse, qu'elle est sainte l'âme qui se nourrit de l'amour de Dieu seul, qui court entraînée par le parfum des saintes vertus, qui n'a d'autre pensée que de mépriser les biens visibles pour s'engraisser des biens invisibles du Seigneur! Il y a en cette âme, on le voit clairement, une grande sagesse, car elle acquiert, avec un modique prix, une fortune immense; avec des biens passagers, des biens éternels; avec des objets sans valeur, ce qu'il y a de plus précieux; avec des objets sans apparence, ce qu'il y a de plus beau; avec des misères, un bonheur véritable; avec des amertumes, les plus exquises douceurs, et, pour faire entendre un langage plus sublime et plus vrai, avec un néant, le trésor de tous les biens. Déjà, sur la terre, cette âme recherche le céleste Époux, dont l'amour lui inspire un souverain dégoût pour les biens présents, et un vif désir des biens futurs; elle attend avec impatience son arrivée, dans l'espérance d'entendre, au moment de la mort, ces paroles de sa bouche : *Voici l'Époux qui vient, sortez au devant de lui.* (Matth., XXV, 6.) Elle mène une vie chaste, une vie angélique, et son unique soin est de paraître sans tache aux yeux de Jésus-Christ. En attendant, elle ne veut aucune des consolations de la terre, pour mériter avec plus de plénitude les consolations du Sauveur. Tout ce qui excite dans le cœur des désirs terrestres lui fait verser des larmes; autrement, quel moyen de se montrer pure aux regards du céleste Époux? Elle se renferme donc en son intérieur avec une rigueur si grande, que tous les objets employés extérieurement à son usage, loin de lui plaire, lui causent la plus vive répugnance. Encela, rien de surprenant; la crainte de révolter, par une seule de ces affectueux étrangères, le légitime objet de son amour, n'admet en son cœur d'un seul désir; c'est de s'attacher uni-

quement à celui qu'on ne peut aimer d'un amour chaste et parfait quand on le lui fait partager avec d'autres. De là cette parole de l'une de ces âmes privilégiées : « A lui seul je garde ma foi, à lui je m'abandonne sans réserve. » (Sainte Agnès.)

4. Elle reçoit, néanmoins, dans l'exil de la vie présente quelque consolation, mais jamais une joie pleine. Ce sont les arrhes que lui donne l'Époux avant de se donner lui-même. Elle lit maintenant la lettre de noces, mais l'heure n'est pas encore arrivée. Quand elle sera venue, cette heure, l'âme sera introduite sur-le-champ dans le palais de l'Époux. Elle a reçu par message des vêtements et des parures, mais alors elle portera le double vêtement de la solennité. Quelle est donc, en dernier résultat, sa consolation? C'est le souvenir de Jésus-Christ; consolation d'autant plus vive qu'elle a moins de temps à passer ici-bas. L'Époux viendra tout à coup, il frappera à la porte et il dira : *Levez-vous, venez.* Et l'Épouse, que fera-t-elle? ne se réveillera-t-elle pas à cette voix? ne se lèvera-t-elle pas? n'ira-t-elle pas voir à la fenêtre si c'est bien celui que son cœur aime? et tandis que lui frappe à coups redoublés, ne s'empressera-t-elle pas de lui ouvrir? *Vous m'avez appelée, lui dira-t-elle, me voici.* (I Reg., III, 5.) Si c'est moi que vous cherchez, je suis prête, Seigneur. *Tirez mon âme de la prison pour me donner la facilité de célébrer votre nom.* (Psal. CLXI, 8.) Ne me laissez pas, Seigneur, plus longtemps séparée de vous; recevez-moi en votre bonté. Et quelle joie si le Seigneur la juge digne d'entendre ces paroles : *Suivez-moi, il est temps, allons nous asseoir à la même table; allons, non plus cultiver la vigne, mais boire le vin délicieux; allons, non plus en Judée, mais dans ma patrie. Montons, rendons-nous à la fête de ce jour; car c'est le grand jour de fête des anges et des hommes!*

5. Mais quel sera ton sort, ô mon âme, toi qui voyages assujettie à ce corps, et qui, dans l'impatience d'une si longue attente, répètes chaque jour dans ta prière : *Que votre règne arrive?* (Matth., VI, 10.) Quand donc le verrai-je? Pensez-vous qu'il songe à moi? Peusez-vous que Dieu oublie jamais ses miséricordes? Quand se montrera-t-il? *Quand viendra-t-il?* (Psal. C. 2.) Mais peut-être est-ce le moment de son sommeil. Et toi, te laisseras-tu aller au sommeil? Ton cœur ne s'éveillera-t-il pas? Crie donc vers lui, peut-être daignera-t-il t'écouter. Fais entendre le cri du cœur, et, semblable à celui qui frappe à la porte, dis-lui : *Levez-vous; pour quoi dormez-vous, Seigneur? Levez-vous; cessez enfin de me rebouter.* (Psal. XLIII, 23.)

6. Peut-être par un secret jugement, et pour un motif salutaire, le Seigneur diffère-t-il parce que tu mets dans ta recherche plus d'ardeur que de discernement. Repose-toi donc un peu, mais à l'ombre du Seigneur, et ne reste pas couchée sous les yeux dont le monde est dévoré. Mieux vaut pour toi

mourir que de vivre pour le monde. Tu trouveras plus de bonheur à pleurer qu'à te réjouir des choses qui semblent être et qui ne sont pas. *Mon âme donc mettra sa consolation dans le Seigneur; écoutez ceci, cœurs pacifiques, et réjouissez vous.* (Psal. XXXIII, 3.) Tant qu'une âme sainte vit attachée à son corps, elle s'afflige de ce long pèlerinage loin du Seigneur (II Cor., V, 6); mais songeant que telle est la divine volonté, elle supporte patiemment les ennuis de cette condition. En attendant, néanmoins, pour ne pas avoir le malheur de chercher ou de choisir un autre bien-aimé que le Seigneur, élisent la nécessité de combattre généreusement pour l'amour de lui, car je vois bien des ennemis, je vois bien des séducteurs prêts à la tromper; il faut donc s'armer d'une rigueur sévère contre tout objet extérieur qui se présenterait sous une fausse apparence d'amabilité. Qu'elle prenne garde, cette âme, de se fier, en quoi que ce soit, à des caresses dont les perfides artifices lui feraient perdre l'affection du bien-aimé! Son sort, tant que l'Époux est absent, est bien plutôt de pleurer cette absence et de vivement sentir ce temps de viduité, jusqu'à ce que l'Époux arrive, et, la prenant avec lui, l'introduise dans les tabernacles éternels. C'est là que reposent les âmes saintes, non à son ombre, mais en sa présence, et qu'elles contemplent sans cesse la face radiuse de Dieu le Père, qu'elles ont aimé sur la terre aussi bien que son Fils unique, et qu'elles ont suivi en renonçant à tous les biens du monde.

SERMON II.

DES PEINES ET DES CONSOLATIONS DE L'ÂME EN DIEU.

1. Une âme dévote, pénétrée d'amour pour Jésus-Christ, s'afflige sans cesse de son absence, mais les nombreuses visites spirituelles qu'elle en reçoit lui apportent de vives consolations. Disons-le, cependant, chacune de ces consolations est une preuve de la grande charité de Jésus-Christ, et non le fruit des mérites de cette âme. Il lui est donc avantageux, à cette âme, loin de se juger digne de la grâce du Sauveur, de reconnaître sa faiblesse et son insuffisance par rapport à ce don précieux. Quelle âme, en effet, sera capable de répondre à tant de bienfaits, quand elle emploierait tout son temps en actions de grâces? Non, certainement, il ne s'en trouve aucune, fût-elle enrichie des mérites de tous les saints. A Dieu seul, et non aux saints, appartient honneur, puissance et gloire. Mais pour l'âme pénétrée de l'amour de Dieu, c'est beaucoup si elle peut, selon ses moyens, lui offrir quelques faibles louanges, et célébrer les merveilles qu'il opère en ses saints. Et si elle n'y peut réussir, que du moins, pénétrée de son insuffisance à louer le Seigneur, elle n'oublie pas de gémir sur sa propre misère. Il lui sera peut-être beaucoup plus avantageux de montrer moins de prétention

aux contemplations élevées que de reconnaissance pour les plus petits bienfaits.

2. L'ordre le plus convenable, pour s'élever jusqu'à Dieu, est de partir des premiers éléments de la science spirituelle pour atteindre une plus haute contemplation, puis de se replier, par un mouvement d'humilité, vers son ancienne faiblesse. Que l'âme donc prolonge son séjour dans le lieu qui se montrera le plus sûr. Lui plaît-il de s'élever, qu'elle le fasse avec un profond sentiment de crainte et d'humilité. Puis, quand il faudra descendre, qu'elle ne se laisse point abattre, mais qu'elle se tienne avec joie dans cette nouvelle position, car c'est aux humbles qu'est promis le séjour du royaume céleste. Et si la nature frémit, si l'homme charnel se refuse à occuper une place inférieure, tremblons à l'aspect imposant du jugement à venir, où tous les orgueilleux seront confondus.

3. Heureuse mille fois l'âme qui choisit, dans le temps présent, la dernière place, et qui pleure à chaque moment sur elle-même à la vue de sa profonde misère! Combien pour elle de sujets d'afflictions! mais elle ne les connaîtra parfaitement qu'après s'être dépouillée des consolations de la terre, pour se tourner de bonne foi vers les biens éternels. Effectivement, d'après sa propre fragilité, qui la tient ici-bas profondément affaissée, l'âme fidèle comprend que, sans la grâce de Jésus-Christ, elle ne peut se tenir debout, encore moins s'élever vers le ciel. Elle a donc besoin que Jésus-Christ, par des visites spirituelles et des consolations intérieures, la soutienne sans cesse, de crainte qu'elle ne soit entraînée par quelque plaisir temporel, ou détournée de sa sainte résolution par les trompeuses suggestions du diable. Qu'elles sont nombreuses, en effet, les embûches et les suggestions de Satan! et comment s'en préserver sans une lumière spéciale de la grâce? Mille tentations, mille tribulations inattendues viennent, la plupart du temps, assaillir les hommes vertueux; mais le Seigneur, plein de bonté, fait tout servir à l'avantage des justes; son saint nom en soit béni!

4. L'âme dévouée au Seigneur doit aussi, au milieu des travaux qui l'affligent en ce lieu de pèlerinage, méditer sur le repos futur des saints, de crainte de succomber sous le faix; quoique souvent, dans la tristesse, les larmes soient aussi un soulagement. En voyant cette inévitable misère, est-il surprenant qu'elle s'afflige? En considérant la longueur de cet exil, comment pourrait-elle se réjouir? En sentant presque continuellement l'absence de celui qu'elle aime du fond du cœur, quel ennui ne doit-elle pas éprouver? Les cœurs aimants le savent bien; mais ceux qui n'aiment pas, comprennent-ils ces vérités? Comprendront-ils la douleur dont une âme sainte est pénétrée, quand, après avoir vendu tous les biens de la terre, elle va à la recherche de l'invisible Époux? Avec de telles dispositions, une âme désirera toujours, pour le

soulagement de son cœur, et préférablement aux autres consolations, Jésus-Christ, son Époux, et le plus tendre des amis.

5. Plusieurs, dominés par un amour terrestre et vain, souffrent avec peine qu'on leur enlève ou qu'on leur diffère la jouissance d'un bien corruptible où ils croient trouver de l'utilité pour eux-mêmes. Les produits de ce bien les réjouissent, et sa vue leur cause chaque jour de nouvelles consolations. S'il se passe de pareilles choses dans le cœur des insensés, combien plus vivement l'âme dévote ne doit-elle pas être consumée par l'amour du souverain Créateur ! Aussi, est-elle visitée par la grâce de Jésus-Christ, bientôt une joie nouvelle naît en son sein, l'espérance des biens éternels relève son courage ; les désirs de son cœur la font tressaillir ; et, dans le désir de goûter ces douceurs célestes, elle y dirige avec la plus vive affection toutes ses puissances intérieures. Enfin, pour se procurer, par la parole intérieure, si abondante en douceurs, un aliment plus substantiel, sa bouche s'entr'ouvre et laisse échapper ces chaleureuses aspirations : *Qu'il est bon, le Dieu d'Israël, à ceux qui ont le cœur droit. (Psal. LXXII, 1.)* Mon Dieu ! mon Dieu ! douceur qui ne trompez jamais, douceur qui seule pouvez réparer nos forces, puissance et ornement de mon âme, qu'il est bon pour moi, le temps de votre visite ! Ce n'est point à mes mérites, ce n'est point à mes vœux, mais à votre bonté que j'attribue cet heureux moment, ô Seigneur, unique et véritable consolateur des âmes affligées et pénétrées en même temps d'amour pour vous ! Ainsi soit-!.

SERMON III.

DU DOUBLE AIGUILLON QUI POUSSE L'ÂME VERS LA CÉLESTE PATRIE.

Qui me donnera que ma requête parvienne, et que mon Dieu m'accorde l'objet de mon attente. (Job, VI, 8.)

1. Ce verset exprime l'ardent désir d'une âme fidèle qui demande, non les biens de la terre, elle les méprise ainsi que toutes leurs convoitises, mais les biens de l'éternité. C'est là, en effet, pour une âme fidèle, l'objet de son attente ; c'est le but de ses fatigues et de sa patience dans les combats de chaque jour. Oh ! qu'elle voudrait hâter la fin de cette vie laborieuse ! Avec quelles instances affectueuses son cœur ne presse-t-il pas l'arrivée de ce repos éternel, si attend ! Avant sa conversion au Seigneur, lorsqu'elle était encore captivée par les plaisirs de ce monde, loin de songer à poursuivre le bonheur que le Ciel nous promet, soit ignorance, soit mépris des biens invisibles, elle songait, avant tout, à se rassasier des biens visibles et à en prolonger la jouissance. Mais, maintenant, convertie à Jésus-Christ, elle méprise le présent, et toute l'ardeur de ses vœux se porte vers l'avenir. Telle était l'âme du Prophète, quand, pénétré d'un désir brûlant, il s'é-

criait : *Je ne demande au Seigneur, je ne sollicite qu'une grâce, c'est d'habiter dans la maison du Seigneur tous les jours de ma vie. (Psal. XXVI, 4.)*

2. Dans ce vif et ardent désir de passer à la céleste patrie, l'âme est stimulée par un double aiguillon. Tantôt c'est l'incommodité des maux présents qui la presse. A la vue des tentations nombreuses, des pénibles travaux, des occupations de tout genre auxquels elle se trouve assujettie avec tant d'autres ; à la vue des dangers qui en résultent pour la plupart, et dont un bien petit nombre parvient à sortir sans blessure, pénétrée d'un sentiment de prudence pour elle-même et de compassion pour les autres, elle désire et demande instamment, tant que dure la ferveur de son saint propos, d'être délivrée de ces misères. Car si elle allait encore une fois se laisser entraîner vers les désirs du siècle ou de la chair, tomber dans de nouveaux égarements, ou commettre de nouvelles légèretés ; quel sujet de crainte ! Et bien qu'une franche et entière volonté de plaire à Dieu existe maintenant en son cœur, elle n'a pas reçu, pour cela, la certitude de persévérer. En conséquence, avec une crainte si bien fondée et la conscience de sa faiblesse, elle tend vers la céleste patrie, et appelle de tous ses vœux le moment qui doit l'enlever à cette vie misérable ; car, elle le sent, il vaut bien mieux qu'il arrive, ce moment, avant que ses dernières œuvres (Dieu l'en préserve) aient dégénéré de la vertu des premières. Alors, toute crainte ayant disparu, à une volonté sans défaut se joindra une sécurité parfaite. C'est là comme l'éperon qui pique le flanc gauche du coursier ; et ce coursier n'est autre que le saint désir qui, vivement stimulé, porte l'âme, dans sa course rapide, vers la céleste patrie, loin de ce monde présent où il n'y a pour elle ni cité permanente, ni lieu de repos.

3. D'autres fois aussi ce n'est point par la tribulation du mal, ni par la douleur, que l'âme dévouée à son Dieu se sent pressée pour sortir de sa prison ; un plus noble désir l'enflamme, le désir de voir Dieu ; c'est là ce qui l'entraîne avec force vers le ciel. Oh ! que la vie présente lui paraît étroit ! Il n'y a point ici à compter sur la plénitude des richesses divines, et elle voudrait, cette âme, se rassasier à la source même et non boire goutte à goutte quelques douceurs. Cet aiguillon est bien différent du premier. C'est alors que l'éperon pique au flanc droit le coursier ; et le saint désir se porte en avant avec d'autant plus de vélocité que l'amour l'emporte en puissance sur la douleur. On peut faire à cette âme une belle et digne application des paroles de la sainte Écriture au sujet du patriarche Jacob : *Jacob, dit-elle, servit sept ans pour avoir Rachel, et ce temps lui parut court, tant son amour était grand. (Gen., XXIX, 20.)* Ainsi, toute peine devient légère, quand on aime Dieu, quand on désire contempler la clarté de son visage. Les jeûnes ne se font plus avec répu-

gnance, les travaux du jour n'ont plus rien de pénible, la séparation des amis et des proches n'inspire plus de tristesse ; une âme ainsi disposée ne se soucie plus d'acquérir de l'estime ou de l'avancement dans le monde. Aussi, pleine de mépris pour toutes les choses présentes, et animée d'un seul désir qui l'emporte sur tout, elle en reçoit sans cesse des blessures d'amour, voyant se dilérer de jour en jour l'objet de ce souverain désir. Quel que soit, du reste, celui de ces deux aiguillons qui la presse, toujours animée par un saint transport, elle concentre toutes ses affections par la béatitude céleste dans ce verset de la sainte Ecriture, dont la fréquente répétition nourrit la dévotion que lui a inspirée la perspective des biens d'en haut : *Qui me donnera que ma requête parvienne jusqu'à Dieu, et que Dieu m'accorde l'objet de mon attente.* Malheur donc à ceux qui marchent selon les désirs de la chair, à ceux que la considération des misères temporelles ne peut engager à lever les yeux vers le ciel, et que la grandeur de l'éternelle félicité ne peut déterminer à régler leur conduite pour obtenir ce bonheur !

4. Mais qu'y a-t-il entre eux et vous, âme fidèle ? rien, sans doute. Laissez-les suivre leur volonté et satisfaire leurs passions. Cet état, la chose est certaine, ne durera pas toujours, ni même longtemps. Pour vous, pénétrée des vérités que vous venez d'entendre et de la joie que vous a causée la promesse de la céleste patrie, faites en sorte que votre espérance se fortifie de plus en plus dans l'amour de ce bonheur, jusqu'à ce qu'enfin vous parveniez à remporter le prix offert à vos peines. Travaillez avec constance à l'acquisition des vertus. Employez votre courage à triompher des passions. Enfin recueillez les dons de la charité et de la chasteté, et mettez-les sous la sauvegarde de l'humilité, dans la clôture de la crainte divine ; revêtez-vous des armes de la prière contre la malice des esprits infernaux, et mettez toujours et en toutes choses votre confiance plutôt dans la bonté de Dieu qu'en vos propres ressources.

SERMON IV.

ELOGE DE LA PRECIEUSE PERLE DE LA CHASTETE.

1. Disons quelques mots à la louange de la chasteté, et pour en relever la beauté, considérons d'abord celui qui a établi en elle sa demeure. L'innocence de la vie, en effet, a pour auteur principal le Saint-Esprit, et, si la charité existe quelque part, il en est le consécuteur. *La sagesse n'entrera jamais dans une âme perverse, la grâce de l'Esprit-Saint ne demeurera jamais dans un corps assujéti au péché.* (Sap., I, 4.) Nui, sans un don particulier de sa bonté, n'a pratiqué la chasteté ; et, sans la protection

de sa miséricorde pour cet état glorieux ; personne n'est demeuré vierge. Disons-le donc, la continence est une vertu glorieuse, la palme de la chasteté est une palme victorieuse, et la fleur immortelle que tiennent les vierges est d'un prix au-dessus de tout éloge. Voulons-nous apprécier la gloire des vierges et de ceux qui vivent dans la continence ? considérons la grandeur de leurs combats. Le petit nombre des persévérants et des vainqueurs donne aussi un lustre nouveau à l'excellence de cette vertu. Rençons à toute espérance fondée sur nous-mêmes, ne comptons en rien sur notre talent, mettons toute notre confiance en l'immense miséricorde de Dieu, qui ne manquera jamais, en cette vie mortelle, à ses tendres amis ; car cette vertu est au-dessus de nos forces, et elle ne peut venir que de Dieu. Toutefois, ce n'est ni aux ingrats, ni aux superbes qu'il la donne, mais aux cœurs humbles et contrits, qui, chaque jour, élevant la voix, disent dans leur prière : *Créez en moi un cœur pur, ô mon Dieu, et renouvelez en mes entrailles la droiture d'esprit.* (Psal. L, 12.) Il nous la donnera, cette vertu, espérons-le de sa bonté ; il nous la donnera, ce Dieu qui ne peut résister aux larmes de ses saints ; et il voudra bien aussi, conformément à notre désir, nous inspirer dans ce court éloge que nous destinons à la louange d'une perle si admirable.

2. *Il en est effectivement du royaume des cieux comme d'un négociant qui cherche de belles perles ; ayant trouvé une perle d'un grand prix, il donne tout son avoir pour en faire l'acquisition.* (Matth., XIII, 45, 46.) Jésus-Christ, l'Epoux de l'Eglise, nous instruit par ces paroles, et nous exhorte à aimer la chasteté, en la mettant, par la comparaison d'une pierre précieuse (1), au rang des choses les plus excellentes. Est-il dans la noblesse un personnage qui ne désire, si ses ressources le lui permettent, se parer de l'éclat des pierres précieuses, et qui ne craigne de laisser avilir sa dignité, s'il ne la relevait par la richesse des vêtements ? A combien plus forte raison ne devons-nous pas nous efforcer de plaire à Dieu. Car, en effet, qu'est-ce que cette gloire temporelle ? Qu'est-ce que cette beauté de vêtements qui s'usent ? Et l'homme lui-même, qu'est-il ? un être d'un instant, qui passe comme une fumée, comme une vapeur. Ah ! rougissons de notre indigne lâcheté. Consacrés à Dieu comme nous le sommes, nous avons moins de sollicitude pour les immortels ornements de notre âme, que n'en montrent la plupart des amateurs insensés du monde, pour les chétifs vêtements du corps. Maintenant donc, écoutons l'exhortation de notre Sauveur, et mettons tous nos soins à l'acquisition de cette noble perle, si nous voulons paraître avec éclat dans la société des saints. Car, en présence du souverain Roi, il y aura moins de gloire

(1) Quoique la perle ne soit pas, à proprement parler, une pierre, ou l'a souvent considéré

pour les justes qui, ornés cependant des autres vertus, ne porteront pas sur eux ce précieux joyau.

3. Avant que le Sauveur descendit des cieux, cette vertu était cachée; sa gloire et sa dignité ne furent connues que d'un petit nombre. Mais le nouveau Roi a tiré des trésors des cieux cette perle nouvelle, et en qualité d'Epoux il en a fait don à l'Eglise, en s'unissant à elle. C'est ainsi qu'il a contracté avec elle une sainte alliance, et que l'Eglise, à son tour, a obtenu le titre d'Epouse, sur la foi de sa chasteté et l'indissolubilité de sa charité. Il était inconnu aux premiers siècles, *ce chant de la tourterelle qui se fait entendre en notre terre* (Cant., II, 12), quand, bien loin de bénir les entrailles stériles et de les proclamer bienheureuses, on faisait, sous la conduite de Moïse, le recensement des générations. (Num., I.) Cette vertu, néanmoins, ne semble pas avoir été entièrement cachée aux prophètes, quoiqu'on ne la prêchât point aux peuples. En voulons-nous une preuve? N'est-ce pas sur le ton d'une chaste tourterelle que l'un des prophètes faisait retentir ces paroles : *Réjouis-toi, femme stérile qui n'as pas; chante des cantiques de louanges, femme qui n'as jamais été mère, car les enfants de la femme délaissée sont plus nombreux que les enfants de celle qui a un mari.* (Isa., LIV, 1.) Le même prophète, en un autre endroit, contemplant la vie heureuse de ceux qui gardent la continence, prophétisa en ces termes la gloire particulière réservée par le Seigneur à ceux qui pratiquent cette vertu : *Voici ce que le Seigneur Dieu dit aux eunuques qui respecteront mon jour de sabbat, qui suivront ma volonté, qui garderont mon alliance : Je leur donnerai dans ma maison, dans l'enceinte de mon palais, une place honorable, et un nom qui vaudra mieux que tous les enfants de l'un et de l'autre sexe.* (Isa., LVI, 4, 5.) Ainsi, ce n'est pas seulement la voix du Seigneur qui fait l'éloge de la chasteté, nous la voyons proclamée en termes magnifiques dans les oracles des anciens patriarches. Admirable accord de l'un et de l'autre Testament pour recommander à notre cœur cette vertu qui nous donne le pouvoir d'approcher plus près de Dieu, et nous rend plus chers aux esprits célestes! car *la pureté*, est-il écrit dans le *Livre de la Sagesse* (chap. VI, vers. 20), *rapproche l'homme de Dieu.*

4. Oh! que tu es brillante, que tu es belle, heureuse chasteté, puisqu'on te juge digne d'être admise aux noces de l'Agneau! La chasteté, c'est cette belle colombe, cette amante privilégiée du Créateur de toutes choses, qui méprise la société des mortels, qui déteste la corruption de la chair, et court avec empressement vers l'Amant céleste. On la compare à un lis d'une éclatante blancheur; le lin lui offre une image de sa pureté; sa beauté n'a jamais cessé de plaire au Très-Haut; les yeux des saints sont charmés de sa candeur; et la bonne odeur de sa renommée attire à la suite de

Jésus-Christ des chœurs innombrables de vierges. L'odeur la plus exquise, en effet, s'exhale de ses vêtements, parce que la chasteté répand de toutes parts les parfums de son intégrité corporelle. Tous les hommes ont en vénération la chasteté, et elle trouve des éloges même dans la bouche de ceux qui ne savent pas conserver cette pureté sans tache. C'est Jésus-Christ qui a donné cette grâce à la chasteté, en y établissant la demeure de son Saint-Esprit. Si bien que tous bénissent une vertu qui s'élève au-dessus des bornes de la fragilité humaine. Non, rien n'élève l'homme au-dessus de sa propre fragilité comme la vertu de chasteté. Elle va jusqu'à faire violence au Ciel; et en effet, quand on conserve, par le secours de la grâce sur la terre, ce que les esprits angéliques possèdent par nature dans les cieux, n'est-ce pas faire violence au Ciel? Alors cet homme, mettant sa gloire dans le Seigneur, s'écrie : *Vous avez glorifié sur la terre mon habitation, Seigneur; le torrent de la mort allait m'engloutir, j'ai prié* (Eccli., LI, 13), *et vous avez préservé mon corps de la perdition.* (Ibid., 3.) Et il mérite bien d'entendre cette divine réponse : *C'est là cette âme qui a conservé sa couche pure et sans tache; elle possédera le fruit de ses vertus, quand Dieu jettera sur les âmes saintes son regard bienfaisant.* (Sap., III, 13.) L'Epoux céleste lui adresse encore, d'une manière plus générale, d'autres félicitations : *Ce sont là, dit-il, ces personnes qui ne sont point épouses, qui n'ont point de mari; elles sont comme les anges de Dieu dans le ciel.* (Math., XXII, 30.) Pouvait-on montrer plus clairement que la chasteté tire son origine du ciel, et qu'elle descend d'une noble lignée, puisqu'elle est fille de la Jérusalem céleste et proche parente de tous les citoyens du ciel?

5. Sa séve, sa fécondité fait la joie de l'Esprit-Saint, car elle ne cesse pas un instant de produire des fruits; chastes générations chéries du Seigneur; ce sont les dévotes oraisons, les saintes méditations, les affections d'un cœur pur. *Oh! qu'elle est donc belle, qu'elle est glorieuse, cette chaste génération* (Sap., IV, 1), qui remplit le ciel des douceurs de sa pureté, et féconde la terre par la sainteté de sa vie! Enfin, les parfums de la chasteté ont été trouvés si délicieux, que le Fils du Roi éternel n'a voulu naître que d'une vierge, consacrant, en la personne de sa Mère, cette vertu, dont il a ensuite doté la sainte Eglise.

6. Il n'a pas cependant, avouons-le, agi par l'unique considération de la virginité, car la virginité n'est pas la seule vertu, et elle n'a pas exclusivement les bonnes grâces de Jésus-Christ. L'ange, en effet, n'a pas dit : Salut, pleine de chasteté, mais *Salut, pleine de grâce* (Luc., I, 28), afin que la plénitude des vertus fût plutôt attribuée à la grâce qu'à la chasteté ou à l'innocence. Par la grâce seule, effectivement, on possède les dons de chasteté, d'humilité, de charité et d'autres vertus; mais la beauté de la vir-

ginité a brillé en Marie d'un éclat supérieur à tout autre, parce que sa vie ne fut, pour ainsi dire, que chasteté, virginité sans tache. Elle posséda aussi la grâce d'une parfaite humilité, et c'est par cette vertu qu'elle attira du haut du ciel le Fils de Dieu. Voilà pourquoi il est dit à son sujet dans les Cantiques : *Lorsque le Roi était sur sa couche, le nard dont j'étais parfumée a répandu une suave odeur.* (Cant., I, 11.) Reconnaissons-le donc : quand on a le bonheur de conserver une pureté constante, on fait à Dieu la plus agréable offrande, et c'est offrir, en tous les moments de sa vie, un précieux sacrifice, que de persévérer dans la sainte résolution de la continence. La nature s'étonne, les anges sont dans l'admiration, les archanges tressaillent de joie, et toute l'assemblée des saints frémit d'allégresse à l'aspect de cette vertu, à la vue de son éclatante beauté. Jésus-Christ lui-même, l'amateur de la chasteté, le conservateur de la pureté, accourt au-devant de cette âme qu'il a adoptée pour épouse ; il la salue en faisant entendre à son arrivée des accents joyeux ; il répète les poétiques chants du Cantique des cantiques : *Que vous êtes belle, mon amante ! que vous êtes belle ! vos yeux sont ceux de la colombe.* (Ibid., 14.)

7. Que dites-vous à cela, hommes corrompus dans le corps et dans l'âme ? Ces flatteuses paroles, ces délices réservées aux cœurs chastes et purs ne pourront-elles charmer vos oreilles ? Ah ! si vous voulez comprendre et goûter la vérité, cultivez la pureté, étudiez les lois de la sobriété, tenez toujours vos mains pures, et Dieu vous enverra une joie et une allégresse inénarrables, connues uniquement de ceux qui méprisent le luxe du monde et interdisent à leur cœur ses fausses délices.

8. Courage ! mes chers amis, prêtons l'oreille avec une attention particulière, l'Époux arrive du haut des cieux. Et vous, vierges de Jésus-Christ, apportez vos lampes allumées, sans oublier l'huile nécessaire à leur entretien. (Matth., XXV, 7.) La porte s'ouvre ; qu'elles entrent, celles qui sont prêtes. Entrons par les portes que nous a ouvertes le Seigneur, et nous mériterons, avec tous les saints, de le bénir et de le chanter pendant les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SERMON V.

DE LA GARDE DE LA CHASTÉTÉ.

1. Dans le sermon précédent, nous avons dit quelques mots à la louange de la chasteté, espérant que cette vertu, qui en elle-même n'a rien de rebutant, pourra plaire à bien des cœurs. Si quelques-uns éprouvent pour elle de l'antipathie, qu'ils s'en prennent à leur propre corruption, et non à la sainteté de cette vertu. En effet, l'escarboucle, dans une parure, ne jette pas plus d'éclat que la chasteté dans la vie des saints. Elle sera donc, nous en avons la confiance, embrassée de tous avec d'autant plus de

tendresse que les panégyriques sacrés lui donnent une plus vive splendeur. Elle est certes sublime, la gloire de cette vertu ; elle ne vient pas des hommes, mais de Dieu, et les exemples des saints la font abondamment connaître. Un grand nombre nous ont précédés, qui, revêtus des armes de la continence, nous ont appris, par l'effusion de leur propre sang, comment nous devons traiter notre corps ; car que veut-on voir en nous ? des esclaves de la corruption ? Non, mais des serviteurs de la sainteté. Aujourd'hui se rassemble une sainte et innombrable société de l'un et de l'autre sexe, pour les noces royales du Fils de Dieu, et leur désir est de pouvoir, à la place des plaisirs de la chair, savourer les fruits de l'Esprit-Saint, qui sont : la paix, la patience, la modestie, la continence, la chasteté. Et quand on pense à l'excellence et à la dignité de cette dernière, on ne peut trouver étonnant que nos éloges n'aient pas toute la chaleur qu'elle mérite. Elle occupe en effet, pour nous, une place trop éminente, et c'est à des orateurs plus habiles qu'il appartient de traiter une si riche matière. Nous ne pouvons néanmoins garder un silence absolu pour une vertu dont nous reconnaissons si bien la nécessité ; pour une vertu sans laquelle nous ne pouvons atteindre la perfection de la sainteté ; pour une vertu qui nous vaudra, sans aucun doute, au jour de la récompense des saints, de voir nos peines échangées en un bonheur qui ne finira jamais. Examinons donc diligemment les moyens de conserver la chasteté, et les remèdes propres à fortifier un cœur faible sous le rapport de la continence ; car on ne parvient pas sans peines et sans combats à la vertu de chasteté, et il n'est donné à personne d'y persévérer, si l'on n'a recours à la crainte de Dieu et à la vigilance sur soi-même.

2. Oui, pour conserver la chasteté, pour persévérer dans la chasteté, les âmes dévotes ont besoin d'une grande vigilance. Prenons garde que l'affection charnelle ne se plaise à dire, à entendre, à lire, à voir des choses capables d'engendrer plus tard quelque occasion de tentation. Ceux même en qui la divine rosée de l'Esprit-Saint a tempéré quelque peu les ardeurs de la concupiscence charnelle, et qui semblent déjà ceints du grand don de la chasteté, s'ils n'ont soin de se fortifier au dehors par la garde des sens, sont bien près des périls et des chutes. C'est en effet par les sens que l'on reçoit du dehors des impressions qui ne peuvent que souiller une âme chaste, et qui quelquefois lui donneront la mort, en lui faisant boire le poison des sales plaisirs.

3. Il est donc souverainement nécessaire de fermer avec soin la porte de son cœur, pour le préserver de l'irruption des fantômes nés d'objets qui auraient précédemment frappé les yeux ou les oreilles, de crainte que l'incurie de l'homme ne laisse revenir des pensées qui déjà semblaient

oublées, pensées qui enlèveraient du cœur la paix avec la tranquillité de la conscience, et l'empêcheraient de songer au bonheur de la chasteté. Une âme pure est bientôt aveuglée quand elle perd, avec la sollicitude intérieure, la direction des sens corporels. Elle aurait pu être inondée de joie, et elle se plonge incontestablement dans l'amertume et la douleur. Est-il étonnant qu'une âme devienne le jouet du démon, quand elle a rompu le pacte de fidélité formé avec l'Époux immortel? Daigne, en son infinie bonté, notre Sauveur Jésus-Christ, préserver notre cœur d'un arrêsi fatal! Puisse-t-il, au contraire, nous accorder, avec plus d'abondance, le grâce du Saint-Esprit, qui nous fera mériter la sanctification de l'intérieur, et la force contre les attaques de la chair! Demandons-lui des remèdes salutaires propres à étouffer les feux de la concupiscence, à augmenter la fraîcheur de la chasteté, afin que nous soyons un temple saint, et, qu'avec la constance qui convient à des saints, nous persévérions sans tache, en la société de Jésus-Christ, selon l'expression du Prophète dans un des Psaumes : *La sainteté doit être l'ornement de votre maison, Seigneur, pendant la durée des siècles.* (Psal. XCII, 5.)

4. Une grande ressource pour obtenir la gloire de la chasteté, c'est la vertu de sobriété. Celle-ci retranche la délicatesse dans les aliments, et les excès dans l'usage de la boisson; elle porte, au contraire, à réprimer, par de saintes veilles et par des jeûnes, la pétulance de la chair. Elle prêche le travail, elle recommande une occupation toujours soutenue dans l'œuvre de Dieu; car l'oisiveté, les délices sont de vrais pirates pour la chasteté. Mais la bienheureuse chasteté, amatrice de toute grâce et de toute sainteté, nous avertit sagement de renoncer aux affections de la terre, de crainte que nous ne soyons privés des récompenses du ciel; de crainte que nous ne paraissions indignes de la société des saints. *Je suis, dit-elle, la mère du bel amour, de la crainte, de la grandeur et de la sainte espérance. Venez à moi, vous tous qui me désirez, et rassasiez-vous de mes fruits.* (Eccl., XXIV, 24, 26.) Telle qu'elle est, tels elle désire voir les autres. Or, elle jouit d'une liberté parfaite; et sans avoir été jamais souillée de la contagion du péché, elle vit constamment dans l'innocence. Plaine d'une soumission respectueuse pour son Créateur, elle ne se laisse point amollir par les ardeurs de la chair, elle ne se laisse point avilir par des actions dignes de la brute, mais elle craint de brûler dans les torrents de soufre embrasé. J'ai, de ma nature, dit-elle, l'ingénuité, la beauté en partage; l'action, la voix, le discours, tout en moi porte un caractère de modestie. Je ne pourrais, sans une vive indignation, voir autour de moi outrager la pudeur; la société des âmes droites et honnêtes est seule capable de me plaire. C'est ma voix qui fait entendre, dans les Cantiques, ces paroles : *Faites-moi un lit de fleurs, environnez-moi de fleurs, car je lan-*

guis d'amour (Cant., II, 5) pour mon seul Créateur. Avec de tels engagements, qui naturellement découlent de l'onction de l'Esprit-Saint, un amateur de la chasteté sait renouveler ses forces, et devient infatigable à combattre les suggestions du diable et l'entraînement de la concupiscence.

5. Il n'est point ici question de combattre avec les armes, avec le fer, mais bien par la patience, par l'oraison, par l'humilité. Ou a bien plus de facilité, avec ces moyens, d'étouffer les révoltes de la concupiscence. C'est là un don de Dieu, c'est l'effet de sa miséricorde envers ses élus, que de pouvoir comprimer la convoitise d'une chair corrompue. Quoi! porter du feu dans son sein et n'en sentir intérieurement aucune atteinte! Il y a là véritablement un privilège de la miséricorde divine; le mérite de l'homme n'y est pour rien. Certes, le serviteur de Dieu, Moïse, avait bien raison de s'étonner en voyant le buisson brûler sans se consumer. *Je veux, disait-il, aller voir de près ce grand prodige.* (Exod., III, 3.) Or, qui d'entre nous peut penser sans admiration comment, dans une chair faible, dans un vase d'argile, un homme pressé par l'aiguillon de la chair, agité par le choc de mille tentations, ne prête jamais son consentement à une pensée voluptueuse? Oh! que Dieu est admirable dans ses saints quand il donne à ses serviteurs une telle vertu, un tel courage! Béni soit-il à jamais! Effectivement, éprouver une pareille révolte en soi-même, et travailler sans cesse avec effort pour remporter, par la grâce de Dieu la victoire, c'est le résultat d'une grande force d'âme.

6. Mais pour l'assurer, cette victoire, la fuite est un moyen nécessaire, oui, d'autant plus nécessaire qu'on reconnaît en soi plus de faiblesse. On ne peut taxer cette retraite d'inertie et de pusillanimité; bien plus, celui-là mérite l'épithète de magnanime, qui aura fui avec précipitation, et qui aura, par une sage retraite, remporté la victoire sur les feux de la lubricité. C'est ce que nous lisons dans l'histoire d'un chaste jeune homme, du patriarche Joseph. Une femme impudique ayant jeté les yeux sur ce brillant miroir de pureté, Joseph s'enfuit et sortit de la maison. On ne peut donc agir avec trop de crainte et de circonspection, quand on veut, dans une chair fragile, se ménager le bonheur d'une vie chaste. Jeune homme, tremblez, tenez-vous sur vos gardes, car il faut vous attendre à rencontrer des pièges redoutables et de grands dangers. La victoire est chancelante et des combats terribles vous sont réservés.

7. Que nul âge, nul sexe n'ose se prouvanter une liberté parfaite pour la conservation de la chasteté. Pensons souvent au piège déplorable tendu à Samson. Cet homme sanctifié de Dieu, que l'on ne pouvait lier ni avec des cordes ni avec des chaînes, fut vaincu par les caresses d'une femme et livré à ses ennemis. Ceux-ci aussitôt lui arrachèrent les yeux, et l'emmenèrent, chargé de

chaines, dans leur ville. C'est ainsi qu'une âme amollie par les caresses de la chair, est trahie, et devient le jouet des démons. Ces esprits méchants, par la suggestion des convoitises et des voluptés du siècle, détruisent en cette âme l'intention pure, qui est l'œil du cœur, et après avoir lié le malheureux prisonnier, l'entraînent au milieu du siècle, si déjà, sort bien plus désespérant encore ! ils ne l'enferment pas dans les prisons de l'enfer. Plaignons-le ; et, pénétrés d'une crainte pleine de sollicitude au sujet de notre propre faiblesse, tremblons de nous laisser aller à l'orgueil, surtout quand nous voyons un prophète de Dieu, le prophète David, abattu par la volupté charnelle. Ce saint roi, qui si souvent, avec un cœur pur, foulait aux pieds les choses de la terre, cédant un jour à l'attrait des coupables plaisirs, fit, hélas ! nous le disons avec larmes, une déplorable chute. Et pour ce crime énorme, le Tout-Puissant lui suscita une multitude d'adversités. Dieu punit ce grand forfait avec toute la sévérité de sa justice, pour faire trembler tous les prévaricateurs. Considérons aussi et approfondissons la chute du plus sage des rois, la chute de Salomon, et nous serons pénétrés d'une crainte encore plus vive des jugements de Dieu, en voyant un homme si sage, un si grand roi, chéri de Dieu, ainsi que nous lisons dans l'Écriture, surnommé *le bien-aimé du Seigneur* (II Reg., XII, 25), et devenu, par par la disposition de Dieu même, plus grand que tous les rois d'Israël (III Reg., III, 12, 13), tomber dans une telle démençe, qu'il en vint à adorer les idoles, et cela, parce que les femmes lui pervertirent le sens (III Reg., XI, 4). Qui donc ne craindra pas pour soi, eût-il été jusqu'à ce jour chaste et saint en ses œuvres, en apprenant que des hommes si forts et si grands sont tombés ? Ah ! que personne ne prétende s'élever par une fausse confiance, tant qu'il se trouvera sous le poids des incertitudes de cette vie corruptible. Qu'il s'humilie, au contraire, qu'il s'abaisse de tout son pouvoir, parce qu'il ignore quelle tentation peut le surprendre et qu'il n'en saurait prévoir l'issue, car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. (Matth., XX, 16.) Il faut donc les plus grandes précautions pour garder la chasteté et pour y persévérer, de crainte qu'un jour le rusé tentateur ne trouve au dedans ou au dehors la plus légère ouverture pour s'introduire.

8. Que nul, cependant, quelle que soit sa faiblesse, ne se laisse abattre par aucune peine, troubler par aucune tentation ; sa couronne, qu'il s'en souvienne bien, sera d'autant plus riche, que la résistance dans le combat aura été plus opiniâtre ; autrement, on ne voit pas pourquoi la victoire de la chasteté serait censée plus grande en mérite, et recevrait de la part des saints des éloges plus distingués, si cette vertu n'était soumise à de plus rudes épreuves, si elle n'était exposée à de si grandes tentations. Réjouissons-nous donc de l'éternelle féli-

cité dont nous avons reçu l'heureuse promesse ; animons-nous au combat par l'espérance de la couronne immortelle, de ces lauriers impérissables sous lesquels triomphent, avec Jésus-Christ, les âmes saintes, en récompense de leurs faibles travaux. Puissions-nous, pauvres exilés, être conduits à cette gloire par le divin Sauveur, l'espérance et la couronne de tous les saints, qui, étant Dieu, règne avec le Père et le Saint-Esprit, pendant tous les siècles des siècles ! Ainsi soit-il.

SERMON VI.

CONTRE LES TENTATIONS DE LA CHAIR.

1. Revenir souvent sur un point utile et nécessaire ne peut paraître ni superflu ni infructueux. Quoi de plus utile, quoi de plus nécessaire au salut de tous, que la guérison des passions mortelles de l'âme ? Et, par conséquent, rien de plus funeste, rien de plus contagieux en l'homme que la concupiscence de la chair, et cette indomptable passion qui détruit entièrement la beauté de l'âme. Nous avons précédemment consacré quelques paroles à la louange de la chasteté, puis, dans le sermon suivant, plusieurs remèdes ont été proposés pour en assurer la conservation. Il nous reste encore à faire usage d'une cautérisation salutaire, afin que les hommes insensibles à la beauté et à l'amour de la chasteté soient du moins arrachés aux feux de la passion par la terrible crainte de l'enfer. A chacun les moyens qui lui conviennent : les hommes ne peuvent pas tous être conduits par la même voie.

2. Un moment d'attention, ô misérable partisan de la volupté ! je veux conjurer le ciel et la terre contre la brutalité de tes mœurs. Je veux faire prononcer par les anges et les archanges ta condamnation. Je veux appeler le témoignage irrécusable de toute l'assemblée des saints pour te faire condamner au feu. Enfin, le Créateur lui-même, le modérateur de tous les siècles, portera une sentence irrévocable, et toutes les créatures s'armeront à la fois pour venger les criminelles turpitudes. Alors les mauvais esprits, les affreux démons qui ont mis le feu en ton cœur et qui ont favorisé tes crimes, rugiront autour de toi, ils tourmenteront ta chair avec des fourches ardentes, ils prépareront à ton âme un brasier plein de soufre et de poix qui ne s'éteindra jamais. Les cieux révéleront ton iniquité, car tandis que ces êtres dénués de sentiment n'ont jamais enfreint la loi de la nature, toi tu as transgressé la loi de Dieu, tu as défiguré sa précieuse image ; oui, ils te jageront, et ils ne te laisseront jamais pénétrer dans leur séjour. Te voilà donc, pécheur inconnu, déclaré indigne du ciel. La terre aussi, le plus humble des éléments, élèvera la voix contre toi, parce que tandis qu'elle rendait exactement ses fruits aux mortels, toi, en obéissant à la chair, tu l'es rendu plus vil que la terre, puisque au lieu de la

sainteté, tu as aimé une infecte corruption. La terre ne te recevra donc pas, si ce n'est pour couvrir ton misérable corps. Il deviendra, ce corps, la pâture des vers, jusqu'à ce que, au dernier son de la trompette, la terre tremblante le rejettera, pour que, réuni avec ton âme, il soit plongé dans l'enfer. Là sera ta demeure; là, tu seras renfermé comme dans un puits de matières bouillantes, sans espoir de rédemption; là, tu seras tourmenté jour et nuit pour les coupables plaisirs sans avoir la protection de personne, parce que tu as livré ton corps à la corruption et ton âme à l'ignominie. Tu as fait rougir les amis de Dieu, les anges et les archanges, ces glorieuses lumières du ciel : parce que tandis qu'ils brillent de la plus éclatante blancheur de pureté, tu joins à une infection plus repoussante que celle des cadavres, un visage couvert d'une honteuse noirceur. Aussi seras-tu rejeté loin de l'aspect de ces esprits bienheureux, et deviendras-tu l'associé des démons dans leurs fournaises ardentes; de ces démons dont le visage le dispute au charbon pour la noirceur, dont le gosier est sans cesse altéré, dont les regards farouches font frémir d'horreur. En punition de ton indomptable passion, de ton abominable lubricité, que tu as voulu satisfaire pour un temps passager, tu seras forcé, sans aucune modification de temps, à endurer les tourments de l'enfer. Car ce feu de l'enfer brûlera les amateurs de la volupté avec une telle ardeur, que ni la mer ni toutes les eaux de l'univers ne seraient capables de l'éteindre. Pénètre-toi donc d'horreur pour les péchés de la chair, si tu désires échapper aux feux éternels. Voudrais-tu perdre ton âme, cette âme précieuse rachetée du sang de Jésus-Christ? Voudrais-tu contrister les saints anges et faire honte à Dieu? Crains le Seigneur, et garde-toi de porter à la chair un amour qui te ferait enconrir la damnation éternelle. Car, nous dit l'Apôtre, *si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si, par l'esprit, vous mortifiez les œuvres de la chair, vous vivrez.* (Rom., VIII, 13.) Oh! qu'il est court, le passage du plaisir! Oh! qu'elle sera longue, la durée du supplice! Oh! qu'il sera prompt, le repentir des folies passées, et que le remords du crime sera déchirant!

3. Mais, d'un autre côté, quelle ne sera pas la joie de ceux qui n'auront jamais consenti aux œuvres d'iniquité! Avec quelle confiance ils attendront le jour du jugement, ceux qui n'auront jamais souillé leurs vêtements! C'est alors que les justes, que ceux qui auront vécu dans la piété, la sobriété, la chasteté, s'élèveront avec une ferme assurance contre les démons, contre ces esprits qui les tentaient autrefois, qui les portaient, par leurs instigations, à des œuvres coupables, et contre tous ceux qui leur auront offert une occasion de crime. En même temps aussi se tiendront à la gauche les pécheurs, les adultères, les incestueux, les incontinents, qui passaient leur vie dans les festins et les délices. Couverts d'une acca-

blante confusion, ils trembleront à la face du souverain Juge des cieux et de la terre, quand ils entendront prononcer d'une voix sévère ces paroles : *Allez, maudits, au feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges!* (Matth., XXV, 41.) Alors ils s'écrieront, fondant en larmes : Malheur! malheur! qu'avons-nous fait! Pourquoi nous sommes-nous perdus en un si court moment? Hélas! hélas! nous voilà damnés! Ah! pourquoi faut-il que nous soyons jamais nés! Il est trop tard, il est trop tard maintenant pour nous repentir; nos cris, nos douleurs, ne servent plus de rien; elle est irrévocable, la sentence prononcée contre nous. Ni les suffrages des saints, ni l'assistance de nos amis ne nous pourront être d'aucun secours. Nous voilà livrés à la nuit éternelle, à un oubli qui n'aura point de terme.

4. Réfléchissez donc, ô enfants des hommes, sur les peines et la honte des damnés. Craignez la surprise d'une mort subite, craignez le malheur épouvantable de l'enfer, où l'on ne trouve aucun libérateur. Convertissez-vous, faites pénitence, ô vous qui prétendez avoir fait un pacte avec la mort. (Isa., XXXVIII, 15.) Soutenez-vous, âmes innocentes; jeunes gens, combattez contre les passions. *Ne faites pas de vos membres des instruments d'iniquité pour les livrer au péché.* (Rom., VI, 13.) Car une fois consommé, le péché engendre la mort. (Jac., 1, 15.) Pensez au feu éternel et éteignez dans votre cœur le feu de la concupiscence : *Qui donc d'entre nous pourrait demeurer au milieu des flammes dévorantes?* (Isa., XXXIII, 14.) Considérez les récompenses des saints; voudriez-vous perdre la gloire éternelle pour un plaisir impur? Gardez donc vos sens, fermez les yeux devant tout objet immodeste, et demandez à Dieu, avec gémissement, qu'il vous preserve de toute funeste atteinte, et qu'il vous accorde de persévérer glorieusement jusqu'à la fin. Ainsi soit-il.

SERMON VII.

DU DON DE LA SOLITUDE, A L'EXEMPLE DE JÉSUS-CHRIST ET DES SAINTS PÈRES.

Aimer le séjour de la cellule, s'envelopper du silence de la solitude, afin de pouvoir mourir au siècle et de vivre uniquement à Jésus-Christ, c'est là, pour un serviteur de Dieu, la source et le principe du progrès spirituel. Il faut qu'il puisse dire avec l'Apôtre : *Le monde est crucifié pour moi, et moi je le suis pour le monde* (Galat., VI, 14), et qu'il puisse s'appliquer ces paroles du même Apôtre : *Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu.* (Coloss., III, 3.) La solitude du corps et celle du cœur doivent être recherchées et gardées avec le même soin. Celle du corps est bonne et sûre, mais celle du cœur est meilleure et plus sûre. Toutefois, celui qui néglige la première ne trouvera pas la seconde, parce que l'une est la gardienne de l'autre; elles se soutiennent mutuellement. La solitude

est un asile précieux pour les vrais dévots. Elle apprend, nous l'avons déjà dit, à mourir au siècle, à éviter la souillure des sollicitudes extérieures, à s'appliquer aux saintes méditations et à se rapprocher quelquefois des esprits célestes.

2. Jésus-Christ l'enseignait de paroles et d'exemple, quand il passait la nuit seul, en oraison (*Luc.*, VI, 12), et quand il nous ordonnait de nous renfermer dans notre chambre pour prier (*Matth.*, VI, 6). Le temps de la nuit, en effet, est souvent favorable à la dévotion, et il n'est pas d'un faible secours pour bien faire les saintes méditations. Le Sauveur nous offrit surtout un admirable modèle de la vie solitaire, lorsqu'il jeûna pendant quarante jours et quarante nuits, en étant dans le désert une vie érémitique (*Matth.*, IV, 1, 2), vivant, comme le rapporte l'évangéliste, parmi les bêtes sauvages (*Marc.*, I, 13). C'est pour nous qu'il a daigné agir de la sorte, afin de nous inspirer le goût de la solitude, et de nous engager, autant qu'il est en nous, à ne nous occuper que de lui seul. Le Prophète était animé du même sentiment quand il disait : *J'ai pris la fuite, je me suis éloigné et j'ai établi mon séjour dans la solitude.* (*Psal.* LIV, 8.) C'était aussi en s'asseyant dans la solitude et le silence, qu'un autre prophète s'élevait au dessus de lui-même. (*Thren.*, III, 28.) Ne semble-t-il pas qu'il y ait véritablement quelque chose de grand caché dans la solitude, puisque la plupart des saints l'ont embrassée avec tant d'ardeur? Communément, en effet, elle préserve les commençants d'un grand nombre de périls, et les met à l'abri de bien des tentations diverses. Mais pour les hommes parfaits et consommés en spiritualité, dont la conversation est toute dans les cieux, dont l'âme, quoique renfermée dans un corps sur la terre, brûle du plus ardent désir de s'attacher fixement aux biens éternels, la solitude est comme un paradis, un lieu de volupté, un jardin enchanteur et rempli de délices; et, jusqu'à un certain point, les serviteurs de Dieu se retrouvent eux-mêmes quand ils se considèrent seuls en leur cellule.

3. Ainsi, à tous les hommes désireux de leur avancement, l'amour de la solitude est, ce semble, utile et presque nécessaire. C'est là que souvent le cœur touché de repentir, nous pleurons les maux passés, nous discernons les maux présents, nous prenons de sages précautions contre les maux à venir. Ainsi, dans la solitude, nous produisons, la chose est évidente, des fruits salutaires pour notre âme; et cela, tantôt en pleurant nos misères, tantôt en nous exerçant contre les tentations et les vices, tantôt en cherchant les remèdes, aux passions, tantôt en nous consolant nous-mêmes par nos progrès dans la vertu.

4. Là encore nous allumons avec plus de facilité dans le cœur le feu de la dévotion, et nous lui faisons meilleure garde pour l'empêcher de s'éteindre ou de s'amortir. De crainte cependant que notre solitude n'

nous semble trop pénible ou trop grande, transportons-nous au fond de la solitude des saints Pères. Cherchons un Paul, premier ermite; cherchons un Antoine, un Macaire; tâchons de rencontrer un de ces solitaires qui aura passé vingt ans, trente ans, ou davantage, sans voir un seul homme. Combien alors nous paraîtra court le temps que nous avons coutume de donner à la retraite! Et si nous désirons encore un plus grand nombre d'exemples, nous veions non-seulement des hommes, mais des femmes, mais de jeunes vierges, partager les rigueurs de cette solitude et suivre toutes les voies de cette vie austère, de cette véritable milice spirituelle. Instruits donc par un si grand nombre d'exemples, pénétrons-nous de plus en plus d'amour pour la retraite de notre solitude, mettons toute la diligence possible pour éviter de paraître au dehors. Et Jésus-Christ se communiquera d'autant plus familièrement à nous, son amour paraîtra d'autant plus doux à notre cœur que nous deviendrons plus étrangers aux regards et à l'affection de ce siècle. Daigne nous garder en cette solitude celui qui seul a pu vivre sans péché dans un corps mortel, Jésus-Christ Notre-Seigneur! Ainsi soit-il.

SERMON VIII.

DES AVANTAGES DU SILENCE ET DE SES FRUITS.

1. Le silence est ami de la solitude: telle est la leçon pleine de sagesse que donnait un zélé observateur de cette vertu, quand il disait: *Il s'assoira dans la solitude et le silence.* (*Thren.*, III, 28.) Rarement, en effet, on observe bien le silence ailleurs que dans la solitude; là, au contraire, l'observation en est bien plus facile, car souvent la fuite de l'occasion est une victoire contre la tentation. Il avait un vif désir d'observer le silence, le saint qui s'écriait: *Je le déclare, je veux garder soigneusement mes voies pour ne point pécher par ma langue* (*Psal.* XXXVIII, 2), et qui faisait encore cette prière: *Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche et une barrière autour de mes lèvres.* (*Psal.* CXL, 3.) Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même nous enseignait l'amour du silence, quand il disait: *Que votre discours soit: Oui, cela est; Non, cela n'est pas. Ce qui est dit au delà provient du mal.* (*Matth.*, V, 37.) Par cette instruction, il nous recommande expressément de ne jamais admettre dans nos discours que le nécessaire et l'utile, et d'en supprimer l'inutile et le superflu. Car un serviteur de Dieu ne doit pas se figurer que la vertu de silence consiste à ne parler jamais, mais bien à savoir, comme un sage administrateur, distribuer ses paroles en temps et lieu. Que chacun examine le plan de conduite le plus salutaire pour lui-même. A ceux-ci un silence absolu sera plus utile; à ceux-là, au contraire, une excessive taciturnité serait nuisible.

2. Si quelqu'un veut étudier la vertu de

silence, qu'il regarde Jésus-Christ, comment, accusé par les méchants, *il ne répondit pas un seul mot; tellement que Pilate était dans un étonnement extrême* (Matth., XXVII, 14): Mais, dit encore la sainte Ecriture, *Jésus gardait le silence.* (Matth., XXVI, 63.) De son côté, sa bienheureuse Mère, la Vierge Marie, parlait fort peu, et comme l'observe saint Bernard: « Nous ne trouvons dans l'Evangile que quatre paroles sorties de sa bouche. » (S. BERN., *Serm. Dom. infr. oct. Assumpt., De duod. prerog.*) Il est donc pour nous d'une haute importance de nous appliquer, à son exemple et à l'exemple de son Fils, à observer toutes ces choses et à les repasser dans notre cœur. (Luc., II, 19.) Ainsi, que tout serviteur de Dieu soit prompt à écouter, lent à parler (Jac., I, 19), fervent à proliférer. Voyez s'il n'est pas vrai que le silence est le gardien de toute perfection intérieure et qu'il lui donne son développement? Voyez aussi s'il n'est pas vrai qu'ailleurs le cœur possède le trésor des biens célestes?

3. Heureux celui qui aime et garde le silence! en le gardant il sentira se multiplier avec abondance les fruits de la dévotion; pourvu, toutefois, qu'il étende sa sollicitude sur les autres points. C'est peu en effet que de garder sa bouche, si l'on ne garde en même temps son cœur, et si l'on n'y joint le zèle des bonnes œuvres. C'est pourquoi ceux qui possèdent le don salutaire du silence et des larmes en connaissent aussi particulièrement le prix; car leur vertu et leur force est dans leur langue; et ils en retirent un profit dont l'expérience est d'autant plus fréquente, qu'ils sont plus éloignés de se laisser dominer par l'esprit de légèreté. On peut leur appliquer ces paroles du psaume: *On ne voit brèche en leur muraille* (celle de leur édifice spirituel); *il n'y a point sur leurs places de passage tumultueux ni de clameur* (Psal. CXLIII, 41); c'est-à-dire, dans l'étendue de leur cœur il n'y a rien qui ressemble à l'agitation confuse des œuvres du siècle, ou au tumulte des pensées inutiles. Unis intérieurement à Dieu, ils savent toujours imposer silence aux désirs mondains. *On a donc proclamé bienheureux le peuple qui jouit de ces biens, parce que le Seigneur Dieu est son protecteur.* (Psal. CXLIII, 15.)

4. Oh! s'il était donné au serviteur de Dieu de goûter de temps en temps les délices spirituelles qui doivent être le fruit de son silence et de sa solitude, qu'il pourrait avec raison s'écrier dans l'ivresse de leur douceur: Qu'il est bon, qu'il est délicieux de s'asseoir dans la solitude et le silence, de s'élever au-dessus de soi-même (Thren., III, 28), et d'attendre ainsi l'arrivée de l'ami bien-aimé, l'arrivée de Jésus-Christ! Peut-on douter qu'un tel homme ne soit heureux, et qu'il n'ait choisi, avec Marie, la meilleure part? (Luc., X, 42.) Comprenez qui pourra cette vérité; mais tous n'ont pas cette tendance, tous ne savent pas s'enflammer par de saints désirs à l'amour des biens intérieurs. *Ceux qui sont du monde,* dit saint

Jean, *parlent du monde, et le monde les écoute.* (I Joan., IV, 5); mais *celui qui est de Dieu écoute la parole de Dieu* (Joan., VIII, 47). Que de mérite n'y a-t-il pas à ne proférer jamais une parole oiseuse! Que de douceurs n'éprouve-t-on pas en veillant avec attention sur toutes ses paroles! Aussi l'apôtre saint Jacques le déclare: *Celui-là est parfait qui ne pèche point en ses paroles, car personne ne peut dompter la langue.* (Jac., III, 2, 8.) Mais comme tout est possible à Dieu, ce que nous ne pouvons exécuter par nos propres forces, devient possible avec son secours, car il n'y a rien d'impossible à Dieu. (Marc., X, 27; Luc., I, 37.) Mais hélas! malheureux que nous sommes! nous nous trompons nous-mêmes, parce que nous ne cherchons point les remèdes propres à guérir les mauvaises habitudes.

5. Quel homme n'a pas éprouvé combien il est pénible, après de longues et inutiles conversations, d'entrer, si l'on peut parler ainsi, dans le cloître du silence? Heureux l'homme qui, flagellé par les remords de sa conscience, reconnaît l'incontinence de sa langue, et devient ensuite plus circonspect, dans la crainte de commettre encore la même faute ou de tomber dans un état pire! Mais l'amateur du silence, le fidèle gardien d'une conscience chaste, ne peut ignorer le bonheur dont il porte au dedans de lui-même le sentiment; parce que *sa demeure a été établie dans la paix.* (Psal., LXXV, 3.) Et si parfois cette retenue dans les paroles nécessite quelque combat, il en est bien dédommagé par la paix profonde qui succède et qui est le fruit de sa résistance à l'ennemi et de la violence qu'il s'est faite à lui-même. Une crainte cependant souvent l'occupe, c'est de perdre, par négligence ou par légèreté, le trésor qu'il a trouvé; et il fera bien, suivant le conseil du Seigneur, de le cacher, ce trésor, plutôt que de le dissiper. (Matth., XIII, 44.) *Prenez garde,* dit Jésus-Christ, *que personne ne le connaisse.* (Matth., IX, 30.) Par conséquent un religieux doit peser ses paroles avec autant de soin qu'un avare ses écus, de crainte de proférer quelque parole inutilement ou sans aucun profit. Travailler, garder le silence, prier, ne vouloir d'autre science que celle de Dieu, c'est là le propre des religieux et des dévots; car *le lieu où se tient le religieux, est un lieu saint* (Josue, V, 16); *et pourquoi occuperait-il une place dans cette terre choisie, s'il ne porte pas de bons fruits?* (Luc., XII, 7.) *Un homme de bien,* dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, *tire le bien d'un bon trésor,* c'est-à-dire du fond d'un cœur pur, *et un méchant homme tire pareillement le mal de son cœur.* (Luc., VI, 45.) Ainsi, parlons de Dieu, quand le temps de parler est venu; autrement dilférons nos discours pour l'amour de Dieu même. Quant aux affaires du monde, gardons à leur sujet un silence absolu.

6. Ne regrettez pas, ô homme de Dieu, un moment que vous aurez donné au silence dans ce siècle. Par ce sacrifice vous méritez

de partager les joies éternelles des anges. Pratiquez donc ainsi sur la terre ce qui a été observé par les anges dans le ciel. *Il se fit, dit saint Jean l'évangéliste, un silence dans le ciel. (Apoc., VIII, 1.)* Mais Lucifer, pour n'avoir pas tenu la même conduite, tomba du ciel avec tous ses partisans. *Je monterai au ciel, disait-il, je placerai mon trône du côté de l'aquilon, je m'élèverai sur la hauteur des nuages, je serai semblable au Très-Haut. (Isa., XIV, 13, 14.)* Que dis-tu là, malheureux ? *Comment de telles pensées peuvent-elles s'élever dans ton cœur ? (Luc., XXIV, 38.)* En ce sublime monastère, où l'abbé, le supérieur suprême, a décrété un silence perpétuel et absolu relativement au mal, comment n'as-tu pas craint de prendre la parole ? Ignorais-tu donc que tu devais te tenir dans la limite des ordres que Dieu t'a donnés ? *(Luc., II, 49.)* *Comment es-tu tombé, Lucifer, toi qui te levais avec l'aurore ? (Isa., XIV, 12.)* Tu as troublé le ciel par ton orgueil, tu n'as point suivi la règle de Dieu le Père ; tu as transgressé les constitutions de celui qu'on peut appeler le suprême abbé ; c'est donc avec justice que tu as été chassé ; tu ne pouvais plus rester, ayant rompu le silence dans le monastère du ciel. Prenons donc garde à une telle présomption, à une telle infraction de la loi ; et observons avec zèle ce silence qui peut préserver notre âme de tant de chutes. Suivons ce qui est écrit : *Tiens ta langue éloignée du mal, et que tes lèvres évitent les paroles artificieuses. (Psal. XXXIII, 14.)*

7. Il y a cependant un silence qui n'est accordé ni aux anges ni aux hommes ; un silence que l'on ne doit se permettre nulle part ; c'est celui qui concerne les louanges de Dieu, les prières dévotives, l'action de grâces. Telle est la recommandation du prophète : *Vous qui célébrez la mémoire du Seigneur, ne vous interrompez jamais, ne gardez jamais le silence sur cet objet. (Isa., LXII, 6, 7.)* Aussi, pour ne point contrevenir à ce précepte, les esprits célestes faisaient-ils retentir à haute voix : *Saint, saint, saint est le Seigneur le Dieu des armées, la terre entière est remplie de sa majesté. (Isa., VI, 3.)* Et nous, pareillement, élevons la voix vers le ciel, et le Seigneur aura pitié de nous. Louons sur la terre celui que tous les anges louent dans le ciel. Mais comme nous sommes loin de ce lieu où personne ne pèche en parole, que chacun rentre en son cœur. Silence sur le mal ! *Silence* aussi quelquefois avec le Prophète, *sur le bien (Psal. XXXVIII, 3)* pour arriver à un résultat meilleur.

8. Voulez-vous, serviteur de Dieu, vous animer au silence par des exemples ? Mettez-vous souvent devant les yeux la conduite des anciens Pères. Allez, si vous voulez, allez en esprit à leurs habitations. Voyez si vous pourrez trouver, par hasard, un abbé Agathon qui, pendant trois ans de suite, porta un caillou dans sa bouche, pour s'astreindre à un silence plus rigoureux. Et si vous trouvez le grand Arsène, comment

oserez-vous parler devant cet homme silencieux ? Si vous en cherchez un grand nombre retirés dans les antres et les cavernes de la terre, vous trouverez parmi eux plus de solitaires adonnés au silence, que de religieux vagabonds. Observez donc avec constance une pratique d'où peuvent résulter pour vous de si précieux sentiments de religion. Par la solitude et le silence un grand nombre de saints sont parvenus au repos du cœur. C'est là qu'ils ont trouvé bien souvent les leçons salutaires qu'ils enseignèrent ensuite aux autres. Ainsi saint Antoine se tint d'abord dans une retraite inconnue, puis il parut pour devenir le grand et glorieux patriarche des moines. N'en fut-il pas ainsi de l'illustre abbé saint Benoît ? Saint Grégoire n'a-t-il pas tenu la même conduite en son monastère ? Que dirons-nous du dévot saint Bernard et de tant d'autres personnages consommés en perfection ? Considérez leur vie, vous y trouverez des exemples à imiter ; car ils sont devenus, par leurs œuvres et leurs paroles, le vrai miroir de la vie religieuse.

SERMON IX.

DE LA SOLITUDE DU COEUR, DANS LAQUELLE L'ÂME S'ÉLÈVE AU-DESSUS D'ELLE-MÊME

1. Faisons maintenant quelques considérations sur la solitude intérieure. Quiconque désire s'unir à Dieu, doit l'aimer, cette solitude, et la rechercher. C'est là ce qu'on appelle la solitude de l'âme, et elle est bien plus recommandable et plus utile que la solitude corporelle. Car si l'esprit de solitude n'est établi dans le cœur, la solitude du corps se change en tumulte. C'est elle qui tient pur de tout vice l'homme intérieur, et qui donne au cœur une sécurité parfaite contre les suggestions de Satan. On sera peut-être encore agité par diverses pensées ; mais, heureux effet de cette solitude ! l'ennemi ne pourra pénétrer dans l'âme, ni forcer son consentement.

2. Louons donc et prêchons cette solitude. Elle communique à l'âme une force extraordinaire, et la fait triompher de tous les obstacles du monde. Au milieu même de la multitude, cette âme parvient à ignorer tout ce qui se passe, parce que, voyant si promptement disparaître ce qui semblait solide et florissant ici-bas, elle doit, dit-elle, aller chercher ailleurs de meilleures occupations. Et tandis que tout ici s'abandonne à son propre caprice, elle s'efforce de son côté, avec ardeur, de s'attacher irrévocablement au seul bien nécessaire. Celui qui entre en cette solitude, à quelque travail qu'il soit assujéti au dehors, ne cesse de tenir intérieurement son âme dans un état d'oraison ; et s'il semble un moment s'en laisser distraire, il se hâte bientôt d'y revenir, parce qu'il y a au dedans de lui-même une voix qui crie chaque jour : *Retenez en votre cœur (Isa., XLVI, 8) ; Me voici (Isa., LVIII, 9) ; J'arrive au plus tôt ; me voici à la porte, je frappe (Apoc., III, 11-30) ;*

Ouvrez-moi, ma sœur (Cant., V, 2), car je suis épris de votre beauté.» Heureuse l'âme que cette voix tient dans une vigilance continue ! car elle sera mise en possession de tous les biens qu'on vient lui présenter.

3. Or la voix du Bien-Aimé invite l'âme à monter, de crainte qu'elle ne soit retenue par un amour répréhensible au milieu des choses d'ici-bas. L'homme retenu par l'affection des biens périssables est accablé intérieurement de distractions, et il arrive toujours trop tard à la solitude du cœur, où Dieu fait entendre sa voix à l'homme. Aussi sera-t-il bien souvent privé du bonheur de sa visite.

4. Ils avaient pénétré dans cette solitude, ces disciples qui, sur le mont Thabor, au sortir du ravissement dont ils furent saisis, ne virent plus personne autre que Jésus. (*Matth., XVII, 1-8.*) Moïse aussi monta en cette solitude, quand seul, sur la montagne, il conversait avec Dieu comme un ami avec son ami (*Exod., XXXIII, 11*), et resta en ce lieu quarante jours et quarante nuits sans aucun secours humain. (*Exod., XXIV,*

18; *XXXIV, 28.*) Mais quel homme pourra discourir longuement sur cette faveur, s'il n'en a fait abondamment l'expérience, et s'il ne se montre entièrement étranger au tumulte du siècle ? Car il est bien plus doux et plus honorable de connaître par expérience les biens intérieurs, que d'en savoir disserter de quelque manière que ce soit, ou d'en recevoir seulement des instructions verbales, quand ce serait de la bouche du plus saint personnage.

5. Maintenant, désirez-vous la faire, cette expérience ? Purifiez votre cœur de la lie des désirs du siècle ; mortifiez vos propres convoitises, et craignez les consolations produites par les choses de la terre. Cherchez toujours en Dieu votre joie et vos consolations. Et alors vous pourrez connaître *combien le Seigneur est doux, combien est heureux l'homme qui espère en lui.* (*Psal. XXXIII, 9.*) Alors vous resterez avec goût dans la solitude intérieure, et les biens éternels feront le sujet de vos fréquentes méditations.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE CARDINAL JACQUES DAVY DU PERRON.

PERRON (Jacques Davy du), cardinal, vit le jour dans le canton de Berne, en 1556, de parents calvinistes. Élevé dans la religion protestante par son père, gentilhomme très-savant, il apprit sous lui le latin et les mathématiques. Il étudia ensuite le grec, l'hébreu, la philosophie et les poètes. La grâce ayant éclairé son esprit, il abjura ses erreurs et embrassa l'état ecclésiastique. En 1593, sous le pape Clément VIII, il fut sacré à Rome évêque d'Evreux par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen. En 1600, il eut avec Duplessis-Mornai, en présence du roi, une conférence publique, dans laquelle il triompha de ce seigneur calviniste. Il lui fit remarquer plus de 500 fautes dans son traité contre l'Eucharistie. Mornai, ne pou-

vant rien répondre à son adversaire, se retira à Saumur. A cette occasion Henri IV dit au duc de Sully : « Le pape des protestants a été terrassé. — Sire, répondit le duc, c'est avec grande raison que vous appelez Mornai pape ; car il fera du Perron cardinal. »

En effet cette victoire contribua beaucoup à lui procurer la pourpre romaine et l'archevêché de Sens. Ses ouvrages ont été publiés en 5 vol. in-fol. ; ils renferment la *Réplique au roi de la Grande-Bretagne* ; un *Traité de l'Eucharistie* contre Duplessis-Mornai ; plusieurs autres *Traités* contre les hérétiques ; des *Lettres*, des *Harangues* et diverses autres pièces en prose et en vers ; le *Recueil* de ses ambassades ; un *Appendice* de la doctrine de saint Augustin.

SERMONS DU CARDINAL DU PERRON.

SERMON PREMIER,

Fait en l'Eglise de Notre Dame le jour de la Pentecôte.

La même nouvelle que l'ange annonça à la bienheureuse Vierge lorsqu'il lui dit : *Le Saint-Esprit surviendra en toi, et la vertu du Très-Haut s'épandra en toi* (Luc., I, 35) : celle-là même, moi qui suis ici constitué, bien qu'indigne, en l'office et en la place d'un ange, car le prêtre, comme dit Malachie (II, 7), est l'ange du Dieu des armées, je vous l'annonce maintenant, et vous dis : *Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut s'épandra sur vous.* Car le même Esprit qui descendit sur la sainte Vierge le jour de l'Annonciation, pour lui faire concevoir corporellement notre Sauveur, celui-là même descendit aussi sur l'Eglise le jour de la Pentecôte, pour le lui faire concevoir spirituellement. Et partant, comme la bienheureuse Mère de Dieu se prépara à recevoir cette grâce avec une parfaite charité et une parfaite humilité, et dit : *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole* (Luc., I, 38) ; ainsi faut-il que vous apportiez la même préparation à cette grâce, et résigniez désormais entièrement vos corps et vos âmes au Saint-Esprit, pour en faire ses temples et ses sanctuaires.

Afin donc que ce sermon puisse servir à vous y exhorter, je prierai Celui qui dit à ses disciples : *Quand vous parlerez devant les rois et les princes de la terre, ne soyez point en peine de ce que vous aurez à dire, car ce ne sera pas vous qui parlerez, mais ce sera l'Esprit de votre Père qui parlera en vous* (Matth., X, 19, 20) ; qu'il lui plaise mettre en ma bouche des paroles propres à cet effet, et me donner une de ces langues de feu qui descendirent sur les apôtres, pour embraser vos cœurs d'amour et de charité envers celui qui est l'amour et la charité même ; et ajouterai à ma prière l'intercession de celle sur qui le Saint-Esprit descendit avec toute plénitude, quand elle reçut ce message céleste. *Ave, Maria*, etc.

Aujourd'hui, très-chrétien roi, et très-religieux auditeurs, l'Ange du grand conseil de Dieu prend l'encensoir et le remplit du feu de l'autel divin, et l'épand sur la terre, et il se fait des tonnerres, des voix, et des fondres, et des tremblements merveilleux. Aujourd'hui le Soteil de justice envoie ses rayons sur les pasteurs et docteurs de son Eglise, et les convertit en étoiles ; non en ces étoiles mobiles et caduques qui tomberont un jour du ciel comme les feuilles tombent des arbres, mais en ces étoiles fixes et permanentes dont Daniel dit, que *Ceux qui enseignent la justice à plusieurs auront comme les étoiles en perpétuelles éternités.* (Dan.,

XII, 3.) Aujourd'hui s'accomplissent les paroles de Joel : *Voici aux derniers jours, dit le Seigneur, je répandrai mon esprit sur toute chair, et vos fils et vos filles prophétiseront* (Joel, II, 28.)

Quand un mari qui aime tendrement et chèrement son épouse va en quelque pays lointain pour y séjourner, s'il y a quelque singularité en la région où il se transporte, il a soin de choisir ce qu'il y peut recouvrer de plus excellent pour le lui envoyer, et lui en faire un présent, afin de lui témoigner son amour et la consoler de son absence : ainsi Notre-Seigneur, retirant sa présence visible de son Eglise, et montant au ciel pour s'asseoir à la dextre de son Père, a eu soin de choisir ce qu'il y a de plus excellent au ciel, pour en faire un présent à son épouse, à savoir, le Saint-Esprit, qui est l'amour du Père et du Fils, la joie et la lumière des anges, les arches et le gage du salut des hommes. *Il est monté en haut*, dit l'Apôtre, *il a mené la captivité captive, et a donné les dons aux hommes.* (Ephes., IV, 8.) Aussi, certes, était-il très-convenable à la bonté du Sauveur du monde, que, privant son Eglise de la consolation de sa présence sensible, il lui donnât un consolateur invisible, et qu'en enrichissant le ciel des dépouilles de la terre, il enrichît réciproquement la terre des grâces et des trésors du ciel.

Dix jours avant l'origine de cette sacrée fête, Notre-Seigneur était monté à la dextre de Dieu, et avait rempli par sa présence corporelle les cieux, voire les cieux des cieux, de joie et d'allégresse. Car ce que les anges avaient de longtemps souhaité, et ce que les archanges avaient désiré avec grande impatience, à savoir de voir la nature humaine du Fils de Dieu assise au trône de la gloire céleste, leur fut concédé. Et aujourd'hui, en contre-échange de cette ascension, dont la fête se célébra premièrement au ciel, le ciel s'ouvre pour pleuvoir des grâces et bénédictions sur la terre : le Saint-Esprit descend dans les cœurs des hommes, et le ciel ne peut désormais donner plus que ce qu'il donne, ni la terre recevoir plus que ce qu'elle reçoit : *Qui racontera les puissances du Seigneur, et fera entendre et connaître ses louanges?* (Psal., CV, 2.)

Trois choses, Chrétiens auditeurs, ont accoutumé d'être observées quand on veut recommander la dignité de quelque présent. La première est de considérer la qualité de celui de la main duquel il vient. Car outre que, comme dit un ancien poète, les dons sont rendus précieux par le mérite de leur auteur, encore d'autres conjecturons-nous ordinairement que les bienfaits sont proportionnés à l'état et à la condition de ceux qui les font. La seconde, de regarder quelle est la valeur et l'excellence du présent en

soi. Et la troisième, quelle est la personne à qui il est conféré. De ces trois choses nous traiterons brièvement et succinctement, et puis, cela fait, laisserons parler tout le reste du jour le Saint-Esprit dans vos cœurs, non d'un langage humain et ordinaire, mais d'une éloquence divine et supernaturelle.

Alexandre le Grand ayant donné une ville à quelqu'un qui la refusait pour ne se sentir pas de la qualité de recevoir un tel bienfait, répondit qu'il ne s'enquérirait pas ce qu'il lui était séant à lui de recevoir, mais ce qu'il était séant à Alexandre de donner : voulant montrer par là que les libéralités des rois doivent être royales et proportionnées à leur être et à leur grandeur. Or celui qui nous fait ici ce don, c'est le Fils de Dieu, l'héritier du Père, le Roi de gloire, celui par lequel ont été faits les siècles, celui qui porte toutes choses par le Verbe de sa vertu, celui en la personne duquel sont cachés tous les trésors de la science et sagesse divine. Et partant il ne faut point douter qu'il ne nous puisse donner tout ce qu'il veut, car son pouvoir est infini : et qu'il ne nous veuille donner tout ce qu'il peut, car son amour est infini. *Le Saint-Esprit consolateur*, dit-il, *que le Père vous enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses.* (Joan., XIV, 26.) Et derechef : *Quand le Consolateur sera venu, que je vous enverrai de la part de mon Père, l'Esprit de vérité qui procède du Père, il vous rendra témoignage de moi.* (Joan., XV, 26.) *Beni sois-tu, ô Fils souverain du Dieu souverain, qui, en retirant ta présence visible de nous, ne nous as point voulu laisser orphelins, mais nous as envoyé un autre consolateur au lieu de toi, et ne nous l'as point envoyé moindre que toi, mais nous l'as envoyé égal à toi ! Car ce n'est point un ange comme au temps de la loi mosaïque, ce n'est point un archange, ce n'est point un séraphin que tu fais descendre du ciel en terre pour régir ton Eglise ; c'est le même Esprit de la bouche du Père, par lequel l'ornement des cieux a été fait. C'est celui qui donne la vie, mouvement et sentiment à toutes choses. C'est celui dont les païens mêmes disent parlant de la constitution du monde : *Spiritus intus alit.* C'est ce torrent des délices de Dieu, qui abreuve là-haut l'Eglise triomphante, et dont les ruisseaux descendent ici sur la militante. O bonté inestimable ! celui qui est là-haut adoré des anges et des archanges, et de tous les autres ordres célestes, celui à qui les cieux servent de temple, et les étoiles de lampes ardentes, descend ici-bas entre les hommes pour se loger dans des vaisseaux de fange et de boue, dans des maisons de terre et de pourriture. Avec quelles actions de grâces douces, avec quel ressentiment, avec quelle dévotion reconnaitrons-nous un si grand bienfaisant ? Quand les Israélites, après l'immolation de l'agneau pascal et la sortie d'Egypte, reçurent les tables de la Loi par la main de Moïse, Dieu voulut qu'ils dédiassent un jour de l'année pour vaquer à la contemplation et remémoration de ce bienfait ; et de toutes*

les parties du monde ils venaient à siècles suivants en Jérusalem pour en rendre grâces au Seigneur. Maintenant donc que nous avons reçu en ce même jour non la loi morte et stupide, mais la loi vivante et animée ; non la loi gravée dans les tables matérielles de pierre, mais la loi tracée dans les tables charnelles du cœur ; non la loi écrite du doigt de Dieu, mais le doigt de Dieu même ; non la lettre, mais l'esprit ; non l'ombre, mais le corps ; non la figure, mais la vérité : que ferons-nous, ou plutôt que ne ferons-nous point pour nous acquitter de ce devoir ? Il faudrait certes, il faudrait, chrétiens auditeurs, que notre vie fût une fête perpétuelle pour la dédier et consumer à la méditation de ce bienfait, et que nous ne cessassions jamais d'y penser. Néanmoins, d'autant que Dieu nous a élargi tant de diverses sortes de grâces, que si nous occupions tout notre temps à la contemplation des unes, nous laisserions en arrière la mémoire de plusieurs autres ; il a agréable, lui qui est le Père de tout ordre, que nous ayons certains jours assignés pour célébrer distinctement ses bienfaits, afin que chaque année de notre vie soit une perpétuelle révolution de l'histoire et de la méditation de ses merveilles. Continuez donc, religieux auditeurs, en ce sacré jour, de me prêter une patience et dévotion : et je mettrai peine de passer outre à m'acquitter de la seconde partie de ma promesse, qui est de vous représenter l'excellence et la valeur du don que nous célébrons maintenant. Mais, ô très-saint, très-haut et très-incompréhensible Esprit, qui est-ce qui m'ouvrira la bouche pour discourir de toi ? Qui est-ce qui m'inspirera la hardiesse pour oser parler de toi ? Qui est-ce qui me donnera des ailes pour voler à toi, et contempler de près ta nature, ta personne et tes effets, si ce n'est toi, qui délies la langue des muets, qui rends les timides courageux, qui convertis les colombes en aigles, qui transmets les agneaux en lions, qui fais les bergers prophètes, les pêcheurs apôtres, et les publicains évangélistes ? La nature de cet Esprit, chrétiens auditeurs, est la même essence éternelle, infinie, incréée, qui est colloquée là-haut au souverain trône de gloire et majesté, et devant laquelle se prosternent en profonde et perpétuelle adoration toutes les créatures célestes et terrestres. Sa personne est une des trois substances de la Trinité, procédant du Père et du Fils, égal au Père et au Fils, quant à l'essence, mais distincte quant à la propriété personnelle. Ses effets sont de faire découler sur nous toutes les grâces et tous les dons qui fluent de la bonté de Dieu, de laquelle le nom lui est aussi particulièrement attribué. Car, encore que toutes les œuvres de la Trinité qui s'exercent au dehors soient indivisibles et que partout où le Père opère, le Fils et le Saint-Esprit opèrent semblablement ; et que, partout où il lui la puissance de Dieu, sa sagesse et sa bonté y relincent tout de même ; néanmoins, d'autant que le Père est le principe de la Trinité, nous lui attribuons plus particulière

ment la puissance. Et d'autant que le Fils est l'image du Père en laquelle il se contemple, nous attribuons au Fils la sagesse. Et d'autant que le Saint-Esprit est l'amour et la charité du Père et du Fils, et que c'est en l'amour du Fils que le Père aime toutes les créatures et exerce sa bonté envers elles, nous affectons ce titre au Saint-Esprit, et lui référons tous les effets qui en dépendent. Et partant, comme la bonté de Dieu se communique à nous par infinis canaux qui découlent tous d'une même source, par infinis moyens qui reconnaissent tous une même cause, nous le célébrons par mille effets, le réclamons par mille noms, et le révérons sous mille figures. C'est celui que nous appelons l'Esprit de conseil, l'Esprit de sagesse, l'Esprit d'intelligence, l'Esprit de science, l'Esprit de force, l'Esprit d'humilité. C'est celui que nous nommons le don du Très-Haut, le don du Père des lumières, le don des langues, le don d'interprétation, le don de guérison des maladies, le don d'opération des miracles. C'est celui que nous intitulos le Père des pauvres, le distributeur des grâces, le consolateur des affligés, le docteur de l'Eglise, le doigt de Dieu. C'est celui qui illumine les âmes, purifie les cœurs, nettoie les péchés, chasse les diables, sanctifie les sacrements, consacre les prêtres, oint les rois, inspire les prophètes, anime et encourage les martyrs, et les embrase d'un si grand zèle envers leur Maître, que ni l'amour du monde, ni le soin de leur vie, ni les pleurs de leurs femmes, ni les gémissiments de leurs enfants, ni la crainte des tourments et des supplices, ne peuvent éteindre l'ardeur de leur charité; mais, comme s'ils étaient en des corps empruntés, ou plutôt comme s'ils n'avaient pas du tout de corps, ils rient et s'égayent parmi les croix, les flammes et les tortures. C'est celui que l'Ecriture et l'Eglise nous représentent par mille formes externes et matérielles, comme par autant de paroles visibles, palpables et sensibles. Car quel symbole convenable n'a été employé pour exprimer ses effets soit en apparitions, soit en sacrements, soit en allégories? Il descendit sur Notre-Seigneur en espèce de colombe, pour signifier par la propriété de cet oiseau, qui est un animal sans fiel et sans amertume, qui ne vit point de sang et de rapine, mais est tout plein d'innocence et de mansuétude, la bonté et douceur du Saint-Esprit, qui ne respire qu'amour, charité et bienveillance envers les hommes. Il fut représenté aux sacrements de l'Eglise judaïque, et l'est encore aujourd'hui en ceux de l'Eglise chrétienne par la liqueur de l'huile, et cela fort convenablement, pour ce qu'un des usages de l'huile, est, comme dit David (*Psal.*, CIII, 15), d'égayer et d'embellir la face de l'homme, ainsi que le Saint-Esprit égaye et embellit la face intérieure de notre âme, et la remplit de joie spirituelle. *Tu as aimé justice et as haï iniquité*, dit le Psalmiste, *et à cette cause Dieu t'a oint d'huile de lieste par-dessus tes compagnons.* (*Psal.*, XLIV, 8.) Secondement pour ce que l'huile est le sué et le fruit de l'olive, qui est un

arbre dédié à signifier la paix, et qui est celui même dont la colombe de Noé rapporta le rameau à l'arche. Afin donc de montrer que le fruit du Saint-Esprit, comme dit l'Apôtre (*Galat.*, V, 22), est joie et paix, et que le Saint-Esprit même est ce fleuve de paix dont Dieu parle (*Isa.*, LXVI, 12) quand il dit qu'il fera descendre un fleuve de paix sur son Eglise, il a choisi cette liqueur pour lui servir de symbole et de représentation. Il descendit sur les apôtres en forme de feu, et presque partout ailleurs en l'Ecriture il est signifié par le feu, comme quand Notre-Seigneur dit qu'il baptisera de Saint-Esprit et de feu (*Math.*, III, 11); et quand Daniel dit (*VII*, 10) qu'un fleuve de feu sortait de devant la face de l'Ancien des jours. Premièrement pour ce que, comme le propre du feu est de purifier les choses qui peuvent supporter son action, et que comme l'or se purge à la fournaise, ainsi les cœurs que Dieu embrase de son Saint-Esprit deviennent répurgés de toutes affections terrestres, matérielles et corruptibles. Secondement, pour ce que, comme l'ordinaire du feu est de convertir en feu toutes les choses qui en sont susceptibles, ainsi le propre du Saint-Esprit, qui est l'amour essentiel du Père, est de convertir en amour tous les cœurs où il habite. Tiercement pour ce que, comme les trois plus éminentes facultés du feu sont la lumière, la chaleur et le mouvement, ainsi les trois plus illustres actions que le Saint-Esprit fait en nos âmes, c'est que, par la lumière de la foi il les illumine, par l'ardeur de la charité il les embrase, et par le mouvement de l'espérance il les fait tendre et se lever en haut. Quatrièmement, pour ce que, comme le feu est accoutumé de fondre les métaux et les unir ensemble, et de plusieurs masses en faire une commune masse, ainsi le Saint-Esprit, fendant et unissant ensemble nos âmes par sa chaleur, fait de toutes les âmes et de tous les cœurs de ceux qu'il embrase une même âme et un même cœur, suivant ce que dit saint Luc en l'histoire de ce jour (*Act.*, II, 32), que de tous les croyants l'âme était une, et le cœur était un.

Qui sera-ce donc maintenant, ô mon Sauveur, qui reconnaîtra et exaltera dignement en cette sainte journée les biens que tu nous fais? Seront-ce les pensées? Seront-ce les voix? Seront-ce les plumes des hommes? Non, Seigneur. Que les anges, que les archanges, que les chérubins, que les séraphins les célèbrent. Eux seuls voient clairement et à découvert les dons que tu nous dépars. Nous autres pauvres vers de terre les recevons et ne les pouvons ni connaître ni reconnaître. Sénèque, philosophe profane, prescrivant des préceptes de la libéralité, dit que ceux qui veulent recueillir une pleine et entière gratitude de leurs présents doivent, s'il leur est possible, y observer trois choses: la première, que leurs dons soient nécessaires, ou pour le moins utiles à ceux à qui ils les font; la seconde, qu'ils leur soient agréables; et la troisième qu'ils soient durables et ne se consomment pas

promptement. Or où est-ce que se sont jamais mieux rencontrées ces trois conditions, qu'au don que Dieu fait aujourd'hui à son Eglise? Car premièrement s'il faut parler de la nécessité, quel présent nous pouvait être plus nécessaire que celui sans lequel tous les autres nous sont inutiles, que celui sans lequel nous ne pouvons ni vivre ni subsister de la vraie vie, c'est-à-dire de la vie surnaturelle, que celui qui est l'âme de notre âme, que celui qui nous répare et reforme à l'image de Dieu? Toutes les œuvres, Seigneur, que tu as faites en faveur de ton Eglise, ont été grandes, admirables, incompréhensibles. Tu as, pour l'amour d'elle, étendu le ciel, fondé la terre, allumé le soleil, attaché les étoiles, créé les éléments. Tu as, pour l'amour d'elle, suscité les patriarches, inspiré les prophètes, envoyé les anges, déconté les armées. Tu as, pour l'amour d'elle, pris chair humaine, opéré les miracles, institué les sacrements. Tu as, pour l'amour d'elle, livré ton corps à la mort, répandu ton sang en la croix, rendu l'esprit à ton Père. Mais toutes ces choses, Seigneur, lui seraient inutiles, si tu ne les avais scellées de ce dernier sceau, si tu ne les avais couronnées de cette dernière couronne, si tu ne les avais comblées de ce dernier présent, qui seul anime, applique et met en œuvre tous les autres. Car, comme un navire a beau être fourni de mâts, de voiles et de cordages, si le vent ne le pousse, il demeurera immobile, et n'arrivera jamais au port; ainsi l'Eglise a beau être équipée de tous les instruments de son navigage, si le vent de l'esprit de Dieu ne lui enlève les voiles et ne la pousse au port de salut, elle n'y arrivera jamais.

Et quant à la seconde condition des bienfaits, qui est qu'ils soient agréables à ceux à qui ils sont conférés, quel autre don pouvait être reçu des fidèles avec plus de plaisir et de ravissement, que celui qui est le trésor des délices de l'âme, la source des voluptés spirituelles, le miel qui découle de la pierre, la myrrhe qui distille des lèvres de l'époux, la manne cachée que personne ne connaît sinon celui qui la reçoit? Par le Saint-Esprit nous portons dès cette heure l'épitomé et l'abrégé de toutes les félicités célestes en notre âme. Par le Saint-Esprit le royaume de Dieu est déjà introduit dedans nous. Par le Saint-Esprit nous goûtons de cette vie mortelle les essais et prémices de la vie immortelle.

Et quant à la troisième condition, qui est la durée, quel autre présent peut être plus durable et moins consommable que celui qui est l'éternité même, et dont l'usage nous est promis éternellement? O consolation inénarrable! Notre-Seigneur ne se contente pas, en s'absentant visiblement de son Eglise, de lui donner un consolateur, un tuteur, un précepteur invisible; mais sachant que, pendant qu'elle converse en ce monde, elle est toujours pupille et demeure en perpétuelle enfance, promet de le lui laisser éternellement. *Je prierai le Père,*

*dit-il (Joan., XIV, 16, 17), et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure avec vous éternellement, l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir. Ceux qui traitent de la science politique disent qu'un bon prince ne doit pas avoir moins de soin quel sera l'état de son royaume après sa mort, que quel il est durant sa vie; et un ancien empereur prononça cette mémorable sentence, qu'il ne pouvait faire un plus cher présent à sa république que d'un bon successeur. Que sera-ce donc de Notre-Seigneur, qui a été soigneur de se choisir non-seulement un bon successeur, mais celui qui est la bonté même, et de nous le donner non pour quelques années, mais éternellement? O beau legs testamentaire, promis par tous les oracles des prophètes, confirmé par toutes les sentences de l'Evangile, et témoigné par toutes les relations des Apôtres! Car que veulent dire ces paroles d'Isaïe: *Mon esprit que j'ai mis en toi, et mes paroles que j'ai mises en ta bouche, ne partiront point de ta bouche, ni de la bouche de ta postérité, depuis maintenant jusqu'à jamais (Isa. LIX, 21)*, sinon que l'esprit de vérité demeurera avec l'Eglise éternellement? Que veulent dire ces mots de Notre-Seigneur: *Sur cette pierre j'édifierai mon Eglise, et les portes de l'Enfer n'obtiendront point de victoire contre elle (Matth., XVI, 18)*, sinon que l'esprit de vérité demeurera avec l'Eglise éternellement? Que veulent dire derechef ces paroles de notre Sauveur: *Quiconque n'écouterait point l'Eglise, qu'il soit tenu pour publicain et pour ethnique (Matth., XVIII, 17)*, sinon que l'esprit de vérité demeurera avec l'Eglise éternellement? Que veulent dire celles-ci de saint Paul à Timothée: *L'Eglise est la colonne et le firmament de la vérité (II Tim., III, 15)*, sinon que l'esprit de vérité demeure avec l'Eglise éternellement? Où sont donc maintenant ceux qui crient que l'Eglise est corrompue, qu'elle a erré, qu'elle a perdu la lumière de salut? Les donatistes, anciens hérétiques, disaient du temps de saint Augustin: l'Eglise qui a été épandue par toutes les nations n'est plus, elle est perdue, elle a apostasié. O voix imprudente, répond ce saint docteur, voix abominable, voix détestable, voix pleine de présomption et de fausseté, qui n'est appuyée d'aucune vérité, illuminée d'aucune sagesse, assaisonnée d'aucun sel, vaine, téméraire, précipitée, perniciense! Et à bon droit certes s'écrie-t-il ainsi; car si le Saint-Esprit avait abandonné l'Eglise, si l'esprit de vérité s'en était retiré, si l'esprit de mensonge y avait pu entrer en sa place, quelle certitude aurions-nous de la doctrine de salut?*

Le premier point dont nous devons être assurés, c'est la vérité des écrits qui nous sont proposés pour parole de Dieu. Or de cela quelle caution en pourrions-nous avoir, si l'esprit de Dieu avait délaissé l'Eglise? Comme pourrions-nous savoir que les Evangiles que tenaient les nazariens, les marcionistes, les manichéens, et autres anciens hérétiques, n'étaient point

les vrais Evangiles ? Comme pourrions-nous savoir que l'Épître de saint Jude est canonique, et celle de saint Barnabas ne l'est point, si l'Église ne nous avait proposé l'une en qualité de canonique, et l'autre d'apocryphe ? Saint Augustin criait contre les manichéens : Je ne croirais point à l'Évangile si l'autorité de l'Église catholique ne m'y émonvait : *Ego vero Evangelio non crederem, nisi me Ecclesie catholica commoveret auctoritas*. A quoi il ne faut point répondre comme font nos adversaires, que le mot, *crederem*, se doit interpréter là en préterit, et prendre pour *credidissim* : car le même saint Augustin y montre disertement qu'il parle du temps présent, quand il ajoute que si les manichéens lui peuvent infirmer et détruire l'autorité de l'Église, il cessera alors de croire à l'Évangile. Et derechef : Qu'il faut qu'il croie aux *Actes des apôtres* s'il croit à l'Évangile, pour ce que l'Église catholique lui propose également l'un et l'autre. Davantage qui ne sait que le salut ne réside pas aux paroles de l'Écriture, mais en l'intention ? Les Écritures, dit saint Hilaire, consistent non en lecture, mais en intelligence. Et saint Jérôme : Elles ne consistent pas aux feuilles des paroles, mais au fruit du sens. Et derechef : Il y a beaucoup de danger de parler de l'Église, de peur que par une mauvaise interprétation on ne fasse de l'Évangile de Dieu, l'Évangile d'un homme, ou qui pis est, l'Évangile du diable. Nous voyons que Tertullien et Origène, les deux plus savants hommes de la terre, quand ils ont abandonné le sens et la conduite de l'Église, et se sont donnés en proie à leurs interprétations particulières, sont tombés es précipices des plus damnables hérésies du monde. Et qui de nous pourra donc être assuré de n'errer point en l'exposition des Écritures, s'il ne présuppose que l'esprit d'interprétation n'est donné à chaque particulier que par mesure, mais qu'il est donné à l'Église avec toute plénitude ; s'il ne se représente ce que dit saint Paul aux Ephésiens, que *Dieu a mis en l'Église, les apôtres, les prophètes, les pasteurs et les docteurs*, et ce qui s'ensuit, *afin que nous ne soyons plus petits enfants flottants et errants à tout vent de doctrine* (Ephes., IV, 11-14) ; s'il ne se souvient de ce qu'il écrit à Timothée (II Tim., III, 15), que l'Église est la colonne et le firmament de vérité : s'il ne confesse, avec saint Irénée, que là où est l'Église, là est la vérité ; s'il ne reconnaît, avec saint Augustin, que dans le sein de l'Église réside la vérité ; et que quiconque en est séparé, il est nécessaire qu'il dise choses fausses ?

Mais ceux qui se sentent éblouis de la splendeur de ces témoignages, répondent que la vraie Église est invisible, ou pour le moins comme si elle avait l'anneau de Gigès, qu'elle est tantôt visible et tantôt invisible. O voix et réponse d'aveugles ! (Car ainsi appelle saint Augustin ceux qui tiennent ce langage.) Celle qui est constituée pour

servir de lumière à toutes les nations sera-t-elle invisible ? Celle dont Notre-Seigneur dit (Matth., V, 14) : *La cité élevée sur la montagne ne peut être cachée*, sera-t-elle invisible ? Celle que Notre-Seigneur nous commande d'ouïr sous peine d'être tenus pour publicains et pour ethniques sera-t-elle invisible ? Celle à qui il est annoncé que tous les peuples chemineront en sa lumière, sera-t-elle invisible ? Celle dont il est prophétisé qu'*aux derniers jours la montagne du Seigneur sera au sommet de toutes les montagnes, et que toutes les collines y afflueront et diront : Venons et montons en la montagne du Seigneur et en la maison de Jacob, et il nous enseignera ses voies* (Isa., II, 2, 3), sera-t-elle invisible ? Celle des enfants de laquelle il est écrit : *Et leur postérité sera connue au milieu des nations, et leur lignée au milieu des peuples* (Isa., LXI, 9) ; et derechef : *Je ne te prie point seulement pour ceux-ci, mais pour tous ceux qui par leurs paroles croient en moi, qu'ils soient tous un, comme tu es en moi, mon Père, et moi en toi, ainsi qu'ils soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé* (Joan., XX, 21), sera-t-elle invisible ? L'Église, dit saint Augustin *Contre les donatistes*, n'est point cachée : car elle n'est pas sous le muet, mais sur le chan-deher, afin qu'elle luise à tous ceux qui sont en la maison ; et d'elle il est dit : *La cité constituée sur la montagne ne peut être cachée*. Mais elle est comme cachée aux Donatistes, qui oyent de si clairs manifestes témoignages qui démontrent qu'elle est par tout le monde, et aiment mieux heurter à yeux clos contre la montagne que d'y monter. Et au troisième livre *Contre Fauste manichéen* : Par quel signe manifeste donc (dit-il), moi qui suis encore petit enfant en la foi, et ne puis pas discerner la pure vérité de tant d'erreurs, par quelle marque manifeste reconnaitrai-je l'Église du Christ ? Pour cette cause (répond-il) le Prophète, recueillant les mouvements de cet esprit, enseigne que celle-là est prédestinée à être l'Église du Christ qui est éminente et apparente à tous. Et au deuxième livre *Contre Parménien* : C'est chose, dit-il, commune à tous hérétiques, de ne pouvoir pas voir la chose du monde la plus manifeste et constituée en la lumière de toutes les nations, hors de laquelle tout ce qu'ils font, encore qu'ils le semblent faire avec grand soin, ne les peut non plus garantir contre l'ire de Dieu, que les toiles d'araignées contre la rigueur du froid. Et au deuxième livre *Contre Pétilian, donatiste* : L'Église a cette marque certaine qu'elle ne peut être cachée : elle n'est donc point l'Église.

Et vous qui étiez naguère nos frères, vivant en une même maison avec nous, et adorant Dieu en une même Église avec nous : mais que l'esprit de division, contraire à ce charitable esprit de concorde qui unissait les cœurs et les âmes des fidèles, a depuis quelques années séparés de nous, reconnaissez d'où vous êtes sortis. Retournez à

vosre mère qui vous tend les bras, qui vous ouvre le sein, qui vous présente ses mamelles. Elle ne désire rien de vous, que vous ; elle soupire pour vous, elle gémit pour vous, elle pleure pour vous.

Cet esprit d'amour et de charité qui échauffe ses entrailles fait qu'elle ne vous peut oublier, mais qu'elle vous porte incessamment dans le cœur et dans les yeux. Souvenez-vous de ce que dit l'Écriture, qu'elle jugera toute langue qui lui résistera en jugement ; que toute machine qui sera dressée contre elle sera détruite (*Isa.*, LIV, 17) ; que tout royaume et toute nation qui ne lui servira point, périra (*Isa.* LX, 12) ; que qui ne l'écouterait point sera tenu pour publicain et pour ethnique. (*Matth.*, XVIII, 17.) Souvenez-vous de ce que protestent les Pères, que hors de l'Église il n'y a point de salut : que celui n'aura point Dieu pour père, qui n'aura point voulu avoir l'Église pour mère : que hors de l'Église, ni la foi, ni les sacrements, ni les bonnes œuvres, ni le martyre même ne servent de rien. Hors de l'Église catholique, dit saint Augustin, *Contre les Donatistes*, un homme peut avoir toutes choses excepté le salut : il peut avoir les ordres, il peut avoir les sacrements, il peut chanter *Alléluia*, il peut répondre *Amen*, il peut tenir l'Évangile, il peut avoir et prêcher la foi au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, mais il ne peut obtenir le salut nulle part, sinon en l'Église catholique. Ne vous laissez point séduire aux vaines calomnies de ceux qui allèguent que l'Église est corrompue, qu'elle a erré, qu'elle a apostasié. Les novatiens, de leur temps, en disaient de même, les donatistes de même, les ariens de même, les macédoniens de même, les nestoriens de même, les eutychiens de même ; et néanmoins toutes ces sectes-là ont péri, et cette sentence de saint Augustin est demeurée véritable. L'Église catholique bataille contre toutes les hérésies ; elle peut combattre, mais elle ne peut être vaincue. Toutes les hérésies sont sorties d'elle, comme sarments inutiles, retranchés de leur vigne ; mais elle demeure en sa racine, en sa tige, en sa charité ; les portes d'enfer ne la surmonteront point. Il semble à ceux qui sont sur la mer que la terre se meuve, qu'elle tourne, qu'elle chancelle : mais ceux qui sont sur la terre sentent qu'elle est ferme, stable et permanente. Il semble à ceux qui sont hors de l'Église, qu'elle erre, qu'elle chancelle, qu'elle vacille ; mais ceux qui sont dans l'Église savent qu'elle demeure fixe, stable et arrêtée en la doctrine de ses Pères. Les apôtres pensaient que Notre-Seigneur dormait de corps et d'esprit et que la nacelle était prête à périr, mais il réprima leur déliance et leur fit voir que celui qui garde Israël ne dort ni ne sommeille. Il semblait à Oza que l'arche trébuchât et fût prête de tomber ; il voulut porter la main pour aider à la soutenir, il fut puni et frappé de mort à l'instant même, afin de montrer par

son exemple aux esprits présomptueux que ce qui est conduit par Dieu n'est pas sujet à la correction du sens humain.

Vous vous offensez que l'Église prie les saints, porte leurs châsses en procession, vénère leurs reliques. Vigilantius et ses successeurs, il y a douze cents ans, s'en offensaient tout de même. Vous vous offensez qu'elle prie pour les morts, qu'elle offre le sacrifice de l'Eucharistie pour eux, qu'elle jeûne le carême, qu'elle distingue les prêtres et les évêques : les ariens, insignes hérétiques, il y a douze cents ans, s'en offensaient tout de même. Vous vous offensez de ce qu'elle prescrit le célibat aux prêtres, aux diacres, aux religieux et religieuses. Vigilantius et Jovinian, fameux hérésiarques, il y a douze cents ans, s'en offensaient tout de même. Représentez-vous donc au jour du jugement, quand tous ces monstres-là qui ont accusé l'Église catholique comparaitront, d'une part, devant le tribunal du Christ, et les saints Pères qui l'ont défendue contre leurs accusations, de l'autre, du côté desquels vous désirerez alors vous ranger. Représentez-vous quand les uns entendront cette douce voix : Venez, les bénis de mon Père, qui avez pris en main la défense de mon Épouse, de celle que j'ai plus aimée que ma propre vie, de celle pour qui j'ai répandu mon sang, de celle à qui j'ai consigné mon esprit, de celle à qui j'ai donné les clefs de mon royaume, de celle avec qui j'ai promis de vivre éternellement ; et que les autres entendront au contraire cet épouvantable arrêt : Allez, maudits, au feu éternel, qui avez diffamé et blasphémé votre mère, qui avez déchiré et mis en pièces l'épouse de votre maître, sa colombe, son unique, qui avez préféré vos esprits particuliers à l'esprit universel de l'Église, qui avez démoli le temple de Dieu, rompu le lien de l'unité, divisé la robe de charité. Représentez-vous, dis-je, alors de quel côté vous désirerez être, ou plutôt avoir été. Et pendant que le temps de conversion et de pénitence dure, pendant que la patience de Dieu vous attend, pendant qu'il vous laisse encore jouir de l'usufruit de cette vie, revenez sous l'enseigne de celle qui seule vous peut acheminer à l'autre. Toutes choses vous y conviennent, le ciel, la terre, la mer, les anges, les hommes, les saisons, les éléments, le commencement de ce nouveau siècle où nous allons entrer, le temps de cette année sainte où toute l'Église est en prières et en dévotions, tendant et élevant les mains au ciel pour vous, la lassitude de vos propres esprits qui commencent à s'ennuyer de ces longues et pernicieuses divisions. Dieu nous a donné en ces jours un chef ecclésiastique si irrépréhensible, à savoir notre saint Père Clément VIII, que la calomnie même ne saurait rien trouver à redire sur ses actions, lequel épargne aucune sorte ni de jeûnes, ni de larmes, ni de prières pour obtenir de Dieu cette heureuse réunion. Nous avons un roi

qui la désire plus que sa propre vie, et pour le règne duquel il semble que cette bénédiction soit réservée, afin de couronner toutes autres merveilles, que Notre-Seigneur a faites en sa faveur, de cette souveraine merveille. Dieu répondit à David, quand il lui voulut bâtir une maison, qu'il n'avait point agréable qu'il y mit la main, parce qu'il était homme de sang. Mais notre roi, qui, parmi le fer et le sang, n'a point été homme de sang, mais au contraire, au milieu de ses combats et de ses victoires, a épargné le sang de ses sujets, voire de ses ennemis mêmes, plus que le sien propre, il ne faut point douter que Dieu n'ait très-agréable qu'il aide, non à bâtir son Eglise, qui fut bâtie dès le temps de Notre-Seigneur et de ses apôtres, mais à réparer ses brèches et ses ruines. Toutes ses pensées, tous ses desseins, toutes ses actions, maintenant qu'il a remis la paix en son royaume, ne tendent plus qu'à remettre la paix au royaume de Dieu. Il ne songe ni nuit ni jour qu'à essayer d'y ramener par toutes voies douces et charitables ceux qui s'en sont détournés. Il n'a plus d'autre soin que de faire nomination de bons évêques et de bons pasteurs qui puissent par leur vie et par leur doctrine rappeler les ouailles égarées à la bergerie. Courage, ô grand roi ! toutes vos autres victoires sont grandes, sont admirables, sont inimitables, mais elles n'ont servi et ne serviront que de degrés et d'échelons à celle-ci qui portera votre gloire dans le ciel et y gravera éternellement votre nom avec ces bons rois David, Josaphat, Ezéchias, Josias et autres semblables. C'est peu que d'avoir égalé, et même surmonté, comme vous avez fait, les Scipion, les César, les Alexandre, l'Eglise ne célèbre point ces victoires-là. Ces arguments sont bons pour servir de thème aux historiens et aux poètes, et non aux évêques. Mais d'égaliser les Constantin, les Théodose, les Marcian, ce sont victoires que les anges chantent dans le ciel, et que les évêques prêchent et exaltent sur la terre.

Et toi, ô très-saint, très-haut et très-glorieux Esprit, qui donnes les rois aux peuples, et les pasteurs aux Eglises, source de tout ordre spirituel et temporel, auteur de toute discipline ecclésiastique et politique, esprit de sagesse, esprit de science, esprit de doctrine, esprit de paix et d'unité, esprit Paraclet, esprit consolateur, en l'honneur duquel nous sommes ici assemblés ; écoute les vœux de ceux qui t'invoquent et te réclament pour la réunion de ton Eglise. Nous célébrons aujourd'hui le jour auquel par ta descente visible, tu fis de toutes les âmes des croyants une âme, et de tous leurs cœurs un cœur. Fais encore de même maintenant par ta descente invisible, et rassemble tous ceux qui portent le nom de Chrétiens en un même corps de Christ. Ramène au troupeau du Pasteur des pasteurs, tous ceux qui s'en sont écartés ; et y conserve tous ceux qui y sont demeurés ; donne aux uns la grâce de

revenir au chemin du salut : donne aux autres celle d'y persévérer : illumine leurs âmes, purifie leurs cœurs, échauffe leurs volontés, règle leurs désirs, conduis leurs actions, afin que, combattant ici tous ensemble sous tes ailes en l'Eglise militante, nous soyons un jour couronnés là-haut en la triomphante, où tu vis et régnes avec le Père et le Fils aux siècles des siècles. Amen.

SERMON II.

Sermon fait à Sens le jour de la Toussaint.

Après ces choses, dit saint Jean en son *Apocalypse* (VII, 9), *je vis une grande multitude que nul ne pouvait nombrer, de toutes nations, peuples, tribus et langues, qui assis-taient devant le trône.*

Mes frères, ayant à traiter aujourd'hui avec vous de la fête générale de tous les saints de l'Eglise triomphante, je ne puis employer un meilleur moyen pour obtenir de Dieu l'aide qui m'est nécessaire pour cet effet, que l'intercession des mêmes saints, dont j'entreprends de célébrer la solennité, et principalement de celle qui est la Mère du Saint des saints. Et pour ce je vous prie de l'en conjurer avec moi par la mémoire du plus doux message qu'elle reçut jamais, qui est celui que l'ange lui annonça, quand il lui dit, *Ave, Maria*, etc.

Les Athéniens furent si curieux d'honorer la mémoire de ceux qui étaient morts en la bataille de Marathon, pour la liberté de leur patrie, et le salut et la défense de la Grèce contre les barbares, que non-seulement ils recherchèrent tous les corps de ceux de cette qualité qui se purent trouver, et les ayant enclassés dans des bières de cyprès, les accompagnèrent au sépulchre avec la pompe funèbre la plus magnifique et glorieuse qui eût jamais été pratiquée par eux en semblables occasions ; mais même ceux dont ils ne purent recouvrer les corps pour avoir été consommés par les oiseaux ou dévorés par les bêtes, ils leur érigèrent et dédièrent à tous en général un commun cénotaphe ou tombeau honoraire de grandeur excessive, afin que, comme ils avaient participé aux périls et aux mérites de ce combat, ils participassent aussi à la gloire et à l'honneur de la reconnaissance et gratitude publique : ainsi l'Eglise, que l'Ecriture appelle la Cité de justice, voulant reconnaître d'une juste marque de gloire la mémoire de ceux qui sont morts pour la confession du nom de Christ, qui ont combattu pour la défense de la religion chrétienne contre les tyrans et persécuteurs de la foi, qui ont consacré et répandu leur sang pour la liberté de leur patrie spirituelle, et les honorer de tous les honneurs que méritent ceux dont Notre-Seigneur a dit : *Qui m'honorera, mon Père l'honorera* (Joan., XIV, 23) ; et *Qui perdra son âme pour moi, la retrouvera* (Matth., X, 39) ; a été curieuse non-seulement de décerner des fêtes et solennités particulières à ceux de cette sorte, dont les noms sont venus à

sa connaissance pour en renouveler et conserver annuellement la mémoire glorieuse et triomphante, mais aussi pour exercer et observer le même devoir à l'endroit des autres dont elle n'a pu connaître les noms, à cause de l'infinité du nombre de ceux dont saint Jean dit en son *Apocalypse* : *Après cela je vis une grande troupe que personne ne pouvait nombrer, de diverses nations, tribus, peuples et langues, qui assistaient devant le trône, a institué et dédié en commun une fête générale à tous les saints, patriarches, prophètes, apôtres et martyrs, confesseurs, docteurs, vierges et autres qui sont morts, ou au service, ou pour le service de son époux, afin que nul de ceux qui ont participé à ce mérite ne fussent exclus et privés de ce sacré et public témoignage de reconnaissance et de gratitude.*

C'est à cette fin qu'est destinée la fête du jour que nous célébrons maintenant, laquelle nous doit être en d'autant plus grande révérence, que c'est non-seulement une épilogue et une récapitulation des autres fêtes des saints dispersées par toute l'année, mais même que c'est comme une montre et une revue générale de toute l'armée céleste, et de toute la milice triomphante du règne de Christ, en laquelle ceux qui ont été omis dans les autres fêtes sont suppléés et remplacés par une commémoration commune et générale. Car dans les autres fêtes particulières nous vénérons la mémoire d'un saint, la mémoire d'un serviteur ou d'une servante de Dieu : mais ici en une seule solennité nous solennisons la gloire de tous les saints, de la société desquels le ciel fait allégresse, de la protection desquels la terre se réjouit, des triomphes desquels l'Eglise est couronnée. Là se célèbre la passion d'un martyr, en une seule fête nous célébrons les souffrances de tous les martyrs, qui ont cimenté le bâtiment de l'Eglise de leur sang, qui ont rendu leur mort précieuse devant le Seigneur, qui par la mort ont acheté l'immortalité depuis le juste Abel, duquel Dieu dit (*Gen.*, IV, 10), que la voix de son sang criait devant lui, jusqu'au dernier des martyrs, dont les âmes crient sous l'autel d'or à Dieu : *Venge notre sang* (*Apoc.*, XVI, 6.) Là se célèbre la mémoire d'un confesseur ; ici en un seul jour se renouvelle la mémoire de tous les confesseurs qui ont été comme les novices les poursuivants et les candidats du martyr, et lesquels, encore qu'ils n'aient pas obtenu en effet la palme sanglante ou combat, l'ont obtenue en désir et en intention, ayant toujours la bouche ouverte pour la confession du nom de Christ, et portant perpétuellement le triomphe de sa croix sur le front, et n'oubliant jamais cette chère sentence : *Qui me confessera devant les hommes, je le confesserai devant Dieu mon Père.* (*Matth.*, X, 32) Là se célèbre la mémoire d'un docteur, ici en une seule fête se renouvelle la mémoire de tous les saints docteurs, desquels Daniel a écrit, que *Ceux qui instruisent plusieurs à justice auront comme les étoiles en perpétuelle éternité.* (*Dan.*,

XII, 3.) Là se célèbre la mémoire d'une vierge, ici en un seul jour s'élèvent des trophées à toutes les sacrées vierges qui se sont rendues victorieuses et de leur siècle, et de leur sexe, qui ont immolé à Dieu leur corps par une pudicité inviolée, et ont mérité des couronnes aussi proches de la dignité de celle des martyrs, que les lis sont proches de la dignité des roses : car les couronnes des martyrs sont tissées de roses à cause de la teinture de leur sang ; et les couronnes des vierges sont tissées de lis à cause de la blancheur et pureté de leur virginité, que Tertullien appelle, *la fleur des mœurs*, et de laquelle l'Eglise chante :

Jésus qui pais entre les lis
Entouré des ballets des vierges.

Et bref en cette seule solennité sont comprises les commémorations de tous ceux qui *par la foi*, comme dit saint Paul (*Hebr.*, XI, 33 seq.), *ont vaincu les royaumes, ont opéré justice, ont obtenu les promesses, ont fermé la bouche des lions, ont éteint la violence du feu, ont évité le tranchant du glaive, sont revenus des infirmités, ont été faits forts en guerre, ont mis en fuite les armées des ennemis, ont reçu la résurrection de leurs morts, ont été démembrés, n'acceptant point de rédemption pour trouver une meilleure résurrection, ont éprouvé les opprobres, les fléaux, les liens, les prisons, ont été lapidés, sciés, tentés, sont morts par l'occision du glaive, ont erré en peau de brebis et de chèvre, indigents, opprésés, affligés, desquels le monde n'était pas digne, vaguant aux solitudes, aux montagnes, aux antres et cavernes de la terre.* De manière que les autres fêtes particulières des saints sont comme des ruisseaux, des rivières, des fleuves de dévotion : mais celle-ci est un océan, et un abîme de fêtes et solennités, auquel toutes les autres fêtes et solennités confluent et s'amassent, comme en une mer. Ici les patriarches, là les prophètes, ici les apôtres, là les martyrs, ici les confesseurs, là les docteurs, ici les religieux, là les vierges, ici les élus du peuple des Juifs, là les élus du peuple des gentils, et tous par milliers, et milliers de milliers.

Le ciel ne porte point dans son sein tant d'étoiles ;
La terre tant de fleurs, ni la mer tant de voiles.

Or, afin de pouvoir célébrer cette fête dignement et avec la méditation et dévotion qu'elle mérite, l'ordre de la prédication veut que nous considérions les causes pour lesquelles les fêtes particulières des saints, dont elle est comme un sommaire qui contient en masse et en gros ce que les autres contiennent en détail et par le menu, ont été instituées, qui sont cinq principales. La première est afin de louer, honorer et glorifier Dieu : car d'autant que nous ne pouvons pas louer et admirer Dieu en sa propre essence, qui nous est inconnue, il nous le fait contempler, louer et admirer en ses œuvres ; tout ainsi que ceux qui ne peuvent supporter la splendeur du soleil, se contentent d'en voir l'image dedans les

bassins d'eau et dans des miroirs. A ces causes l'Écriture nous dit, que *les cieux annoncent la gloire de Dieu, et le firmament l'ouvrage de ses mains* (Psalm., XVIII, 1), et commande à toutes les créatures, aux étoiles, aux fleuves, aux montagnes, de bénir Dieu, non que les créatures insensibles et inanimées puissent louer Dieu, qui ne se loue qu'avec l'âme et la parole, mais d'autant qu'elles fournissent d'argument à l'homme pour contempler, louer et admirer la puissance et sagesse de Dieu, de laquelle l'image et l'effigie sont empreintes dedans toutes ses œuvres; tout ainsi que l'effigie de Phidias dans la statue de Minerve.

Or, autant que les œuvres de la grâce surmontent d'un incomparable intervalle celles de la nature, et sont plus élevées par-dessus elles que le cèdre du Liban par-dessus l'hysope, et que le ciel par-dessus la terre; autant la contemplation et commémoration des merveilles que Dieu a faites en la personne de ses saints lui sont plus agréables et glorieuses que de celles qu'il a faites en l'économie de la nature. Il n'y a rien, dit un excellent personnage, de grand au monde que l'homme, ni de grand en l'homme que l'âme. Il devait ajouter ni de grand en l'âme que la grâce. Et pour ce, comme Galien, décrivant la fabrique et l'usage admirable des parties du corps humain, affirme qu'en ce faisant il composait des hymnes de louange au Créateur; ainsi, et à beaucoup plus forte raison, pouvons-nous dire que l'Église, récitant tous les ans, aux fêtes anniversaires des saints, les merveilles que Dieu a faites en ses serviteurs, la constance qu'il leur a donnée, les miracles qu'il a opérés par eux en leur vie, et ceux qu'il opère encore par leurs reliques après leur mort, elle compose des hymnes de louange à celui qui les a élus, appelés et couronnés. Car quand les os d'Elisée ressuscitèrent un mort (IV Reg., XIII, 21), de qui est-ce que ce miracle annonçait la puissance et la grandeur, sinon de celui dont Elisée avait été prophète? Et quand les mouchoirs et demi-ceints qui avaient touché au corps des apôtres guérissaient les malades, de qui est-ce que cette merveille publiait la vertu, sinon de celui qui avait été le maître et l'instituteur des apôtres? Et quand en la primitive Église les reliques des martyrs illuminaient les aveugles, comme saint Ambroise et saint Augustin le témoignent de celles de saint Gervais et saint Protas à Milan, quand elles guérissaient les malades, quand elles chassaient les démons des corps des démoniaques, et par leur présence gênaient et tourmentaient les malins esprits (Dieu exerçant encore par les reliques de ses martyrs cet acte de puissance et de justice, de faire que, comme les diables avaient persécuté et tourmenté ces corps-là en leur vie, ces mêmes corps, par une juste rétribution, gênassent et tourmentassent les diables après leur mort), de qui est-ce qu'elles annonçaient la gloire, sinon de celui pour qui les martyrs avaient répandu leur sang? Et à

qui retournaient les honneurs que l'Église leur rendait aux jours de leurs solennités, sinon à l'auteur et coronateur de leur martyre? Qu'est-ce que tu honores, demande à soi-même saint Ambroise, en une chair déjà pourrie et consumée? J'honore la mémoire de celui qui y vit par une perpétuité de vertu; j'honore les cendres consacrées par la confession du nom de Christ; j'honore en ces cendres les semences de l'éternité; j'honore ce corps qui m'a appris à aimer mon Seigneur. Pourquoi n'honorai-je point ce corps que les diables mêmes redoutent, qu'ils ont affligé au supplice, mais qu'ils glorifient au sépulcre? J'honore donc le corps qui a honoré Christ au glaive, et qui régnera avec Christ au ciel. Et saint Augustin au livre XXII^e de la *Cité de Dieu*, racontant la joie et les applaudissements de ceux qui jetaient des cris d'allégresse pour la guérison de Palladius et d'Iconia par l'atouchement du treillis où étaient les reliques de saint Etienne: Qu'y avait-il, dit-il, aux cœurs de ceux qui jetaient ces cris d'allégresse, sinon la foi de Christ pour laquelle le sang d'Etienne fut répandu? Et Théodoret décrivant les marques et enseignes que ceux qui avaient été guéris par les reliques des martyrs, y apportaient pour témoignage de leur guérison: Les uns, dit-il, y appendent des effigies d'yeux, les autres de pieds, les autres de mains faites d'or ou d'argent; car le Seigneur prend en bonne part leurs dons quels qu'ils soient, et ne les méprise point pour leur petitesse ou vileté, mais les mesure à la faculté des offrants. Ces choses donc, ajoute-t-il, exposées à la vue de tout le monde témoignent la guérison des maladies dont ils sont très-certains signes, apportés par ceux mêmes qui en ont été guéris, et ces marques témoignent quelle est la vertu des martyrs qui sont ensevelis en ces lieux-là, et la vertu des martyrs témoigne que celui qu'ils ont adoré est le vrai Dieu.

La seconde raison est afin de rendre aux saints apôtres et martyrs, desquels la doctrine a été la lampe de la foi et le sang la semence de l'Église, l'honneur qui peut être rendu en terre à leur vertu; car, puisque l'honneur est le lustre, l'éclat et la splendeur de la vertu, vouloir priver la vertu de l'honneur qu'elle mérite, c'est une aussi grande injustice que de vouloir priver le soleil de sa splendeur. Et, pour ce, les Romains avaient bâti le temple de l'Honneur au bout de celui de la Vertu, et en telle sorte que l'on ne pouvait entrer au temple de l'Honneur que par celui de la Vertu, ni entrer au temple de la Vertu, sans trouver la porte de celui de l'Honneur ouverte. Et à cette même occasion saint Paul crie: *Gloire et honneur à tout homme opérant bien; premièrement au Juif, et puis après au Grec* (Rom., II, 10), et l'Écclésiastique avant lui: *Louons les hommes glorieux nos progéniteurs, qui nous ont précédés en leur génération.* (Eccli., XLVI, 1.) Car si ceux qui ont été ornés des vertus humaines et

morales ont mérité d'être loués et célébrés, et de recevoir paiement de l'honneur pour prix, salaire et récompense de leur vertu; combien plus ceux qui non-seulement ont été doués de toutes sortes de vertus célestes et divines, mais même ont possédé les morales et humaines avec trop plus de perfection que tous les anciens héros et philosophes profanes? Car, premièrement, s'il faut commencer par la prudence, qui est l'œil, le guide et la règle de toutes les autres vertus, quelle prudence se peut comparer à celle des saints, qui ont fait un heureux échange et trafic des richesses terrestres, caduques et périssables, aux célestes et impérissables; des joies brèves et temporelles, aux durables et éternelles; des finies aux infinies; qui ont colloqué leur trésor en lieu où la teigne et la rouille ne pénètrent point, qui ont été prudents comme les serpents, bouchant leurs oreilles aux charmes et enchantements de ce monde, dépouillant leur vieille peau pour être renouvelés en une jeunesse de vie incorruptible, exposant leurs corps aux plaies pour leur chef, à l'imitation, dit saint Cyprien, des serpents, qui exposent tout leur corps aux coups pour défendre et couvrir leur tête?

Et si à la prudence il faut joindre sa sœur et sa compagne la science, qui est comme l'autre œil de l'entendement, combien se trouvera inférieure toute la science des écoles profanes auprès de celle des disciples de Christ? Aristote, l'aigle des philosophes, que les anciens ont nommé le secrétaire et le génie de la nature, et de qui les Grecs disent qu'il a trempé sa plume de sens au lieu d'encre, a bien su quelque chose du monde visible et des créatures matérielles; mais du monde invisible et créatures intellectuelles, et du créateur de l'un et de l'autre monde, il en a été si peu instruit, qu'il a confessé lui-même que l'esprit de l'homme au regard des choses divines est comme l'œil des oiseaux et de la nuit au regard du soleil, et qu'un excellent docteur hebreu nommé Rabbi Moïse Maymon en le voulant louer dit de lui: Aristote n'a rien ignoré des choses qui sont dessous le ciel, mais n'a rien su des choses qui sont par-dessus le ciel. Là où les saints, avec l'aide et la lumière de la foi, ont élevé les yeux de leur science par-dessus les cieux, mais par-dessus les cieux des cieux, jusqu'à la connaissance de la bienheureuse Trinité et des anges, archanges, puissances et dominations qui l'environnent: et cela sans école, sans étude, sans apprentissage, afin de perdre la sagesse des sages, et réprover la prudence des prudents (*Isa.*, XXIX, 14; *1 Cor.*, I, 19): *O hauteur des richesses de la sagesse et prudence de Dieu* (*Rom.*, XI, 33)! voir un simple diacre Etienne, du nom duquel cette Eglise où se prêche maintenant est honorée, et qui porte à bon droit le nom de couronne, puisqu'il fut le premier qui obtint la couronne du martyre en la loi évangélique, confondre tellement en dispute les chefs des Synagogues, qu'ils ne

pouvaient, dit l'Écriture (*Act.*, VI, 10), résister à la sagesse et à l'esprit qui parlait en lui; voir un simple faiseur de tentes, saint Paul, disputer avec tant d'efficacité en ce fameux théâtre de l'Aréopage (*Act.*, XVII, 16, seqq.), en la ville d'Athènes, en la ville métropolitaine des lettres et des sciences, qu'au seul foudre de ses raisons ce grand saint Denys Aréopagite tomba par terre, et mit toute sa philosophie au pied de la croix du Christ! voir une simple vierge d'Alexandrie, sainte Catherine, convaincre cinquante philosophes qui lui avaient été envoyés en sa prison disputer contre elle, et les convertir si puissamment à la religion chrétienne, qu'ils coururent au martyre avec elle, et moururent pour la confession de celui qu'ils étaient venus impugner! Descendons à la justice, dans laquelle les anciens ont dit que toutes vertus étaient comprises: avec quel front pourront les auteurs profanes comparer leur Aristide, leur Socrate, leur Caton, qui ont bien, à la vérité, eu quelque soin de la justice humaine, mais ont presque du tout laissé en arrière la justice divine, et le soin de rendre à celui qui les avait créés ce qui lui était dû, avec la justice des Saints, auxquels Notre-Seigneur a véritablement dit: *Si votre justice n'excède celle des scribes et des pharisiens, et conséquemment celle des philosophes profanes, vous n'entrerez point au royaume des cieux?* (*Matth.*, V, 20.) Car quelle plus excellente justice que celle des martyrs, qui ont employé leur vie pour celui qui la leur avait donnée, qui ont offert leurs corps et leur sang en sacrifice pour celui qui avait donné son corps et son sang pour eux? que celle des saints ermites et anachorètes, qui ont tout donné à celui qui leur avait tout donné, qui ont laissé terres, et possessions, et dignités pour Jésus-Christ? et ceux qui n'ont rien laissé de ces choses ont encore plus laissé, car ils ont laissé le désir de les avoir. Quelle plus grande libéralité, qui est une des branches de la justice, que celle des saints, qui ont vendu leurs biens, et les ont donnés aux pauvres, ne se réservant que l'espérance, non plus qu'Alexandre, mais non l'espérance d'une conquête terrestre et corruptible, comme celle de l'Asie, ains d'une conquête céleste et incorruptible? Passons à la tempérance, de laquelle les deux parties principales sont la sobriété et la pudicité: quelle comparaison pourrions-nous faire de la sobriété et austérité de vie de tous les anciens philosophes pythagoriques, stoïques, gymnosophistes et autres, qui appelaient les âmes sèches, âmes sages, et nommaient la tempérance le corps-de-garde de la prudence, avec celle des premiers chrétiens, qui nourrirent, comme dit Tertulien, leurs prières de jeûnes avec ce saint évêque Spiridion, en la maison duquel l'histoire ecclésiastique remarque qu'il ne se trouva ni pain ni farine, d'autant qu'il était carême, avec ces religieux anachorètes de la Thébàide, qui continuaient leurs jeûnes par les semaines tout entières?

Quelle comparaison de la chasteté des Lucrèce, Porcie, Artémisie, et autres dames païennes, qui ont réservé leurs délices pour leurs époux charnels et visibles, à tant de vierges chrétiennes, qui se sont privées de toutes délices pour un époux non charnel et visible, mais céleste et invisible? Quelle comparaison des vierges Vestales, qui conservaient leur chasteté non toujours, mais un certain temps, et encore astreintes à ce devoir par la sévérité des lois et la crainte de la mort, à tant de vierges chrétiennes à qui l'on proposait des prix et des récompenses pour se départir de leur virginité, et des peines et des supplices pour y persévérer? Venons à la fortitude, laquelle quelques-uns ont bien possédée parmi les profanes, jusqu'à ce degré d'exposer leur vie aux périls pour leur patrie, mais non pas à une mort assurée comme les martyrs; et s'il s'en est trouvé quelques-uns parmi les païens qui aient voulu souffrir une mort certaine et assurée pour le salut de leur république, comme les Codrus, les Curius, les Décius, le nombre en a été si petit, que l'on peut dire justement d'eux :

Apparent rari nantes in gurgite vasto :

Là où les martyrs couraient anciennement avec une telle foule aux supplices pour la défense et propagation de l'Eglise, et pour la confession du nom de Christ, que les tyrans et bourreaux, las d'exercer leur rage sur eux, furent contraints de leur dire, qu'ils avaient des lacs et des cordes en leurs maisons, et qu'ils se défissent eux-mêmes s'ils voulaient : et au reste, des supplices si inhumains, et des douleurs si cruelles, que les inventeurs mêmes en avaient horreur, et avec cela en des sexes et en des âges si faibles, qu'il paraissait bien que ce courage procédait de la grâce et non de la nature. Car comment la nature et la discipline y eussent-elles pu arriver? Voir la mort qui auparavant était redoutable aux héros et aux philosophes, rendue ridicule, comme dit saint Chrysostome, aux femmes et aux enfants : voir des Catherine, des Agathe, des Cécile, faire honte aux Anaximène, et supporter si gaiement et allégrement les tourments, qu'un excellent poëte de ce temps a à bon droit chanté d'elles :

Aux feux, à la roue, aux supplices,
Vos cœurs se trouvaient diamants.

Voir une petite Agnès martyrisée à treize ans : voir ces petites mains enfantines, dit saint Ambroise, qui ne pouvaient trouver de liens assez étroits pour les serrer; voir ce petit corps, où l'on ne trouvait point de place pour les plaies, se présenter librement et volontairement aux menottes et aux supplices, et bref voir tous les martyrs en général sans distinction de temps, de lieux, de nations, de dignités, d'âges et de sexes, supporter si constamment et virilement les tourments les plus violents, qu'il semblait, comme dit saint Grégoire de Nazianze, qu'ils fussent en des corps empruntés, ou plutôt

qu'ils n'eussent point du tout de corps. De quelle louange, dit saint Cyrien, vous célébrerai-je, martyrs très-constants? de quelle magnificence de paroles ornerai-je la force de votre courage? Vous avez supporté la douleur des tortures jusqu'à la consommation de la gloire, et n'avez point cédé aux supplices, mais les supplices vous ont cédé. La fin que les tourments ne donnaient point aux douleurs, les couronnes la leur ont donnée. Et un peu après : les tortures se sont montrées plus infatigables que les torturants, et les membres tranchés et déchirés ont vaincu les ongles de fer, qui les tranchaient et déchiraient; les cruelles plaies souvent répétées n'ont pu vaincre la foi inexpugnable, combien que les jointures et liaisons de la masse du corps étant déjà rompues, on tourmentât aux serviteurs de Dieu non plus des membres, mais des ulcères. Et derechef : Oh ! quel fut ce spectacle à Dieu ! combien agréable à ses yeux ! etc. Quelle joie reçut lors Jésus-Christ, et combien allégrement il combattit et vainquit en ses siens serviteurs? Et Théodoret : Pour maintenir cette doctrine, une grande multitude a soutenu volontairement la mort, et pour la défendre a opposé non-seulement la langue et la parole à ceux qui l'impugnaient, mais les épaules aux fléaux, les flancs aux torches et aux ongles de fer, et le col aux glaives, a été étendue sur les tables et tréteaux des tortures, a été suspendue avec des poids aux pieds, s'est vue déchirer par les bêtes. A bon droit donc, ajoute-t-il, celui qui leur a proposé ces combats les a illustrés d'une gloire qui ne se peut éteindre, et leur a donné pour messagère de leurs faits, une mémoire qui ne cède point à la gloire du temps.

La troisième raison pour laquelle les fêtes et solennités des saints ont été instituées, a été afin d'exercer les fidèles à imiter leurs passions, souffrances et martyres pour le nom de Christ, par le récit et la commémoration qui se fait en ces jours-là des récompenses à quoi ils sont parvenus, tant en l'autre vie qu'en celle-ci, qui excèdent toutes les rémunérations qui ont jamais été proposées aux hommes pour le prix et salaire de leurs labeurs. Car en premier lieu, quant aux récompenses célestes, quelle langue peut exprimer cette souveraine félicité et beauté à laquelle ils sont arrivés, et de laquelle saint Paul dit (1 Cor., II, 9), que nul œil ne l'a vue, nulle oreille ne l'a ouïe, et qu'elle n'est montée au cœur de nul homme? Une vie éternelle, une paix perpétuelle, une lumière continuelle où la face de chacun luit comme le soleil, où il n'y a nulle nuit, nules ténèbres, nuls nuages, où il n'y a nul froid, nulle ardeur, nulle douleur, nulle vieillesse, nulle infirmité; où l'on jouit de la compagnie des anges, des trônes, des dominations; où l'on est fait citoyen de cette Jérusalem céleste, de laquelle il est dit en l'Apocalypse (xx, 5), qu'elle n'a point besoin de la lumière du soleil, parce que le Seigneur tout-puissant

Villumine, et sa lampe c'est l'Agneau où l'on contemple celui que les anges mêmes voulaient regarder, et duquel la beauté, la vertu, la gloire, la splendeur, la magnificence, et la majesté excèdent toute parole, toute pensée et tout désir.

Eudoxe, l'un des fameux astronomes de l'antiquité, fut si amoureux de l'objet principal de sa science, qui était le soleil, qu'il désirait le pouvoir voir et contempler de près, et être brûlé et consommé en le regardant. Et combien donc plus doivent être ravés de joie et d'allégresse ces saints et célestes esprits, de voir de près et face à face le Soleil de justice, et être non consommés, mais brûlés d'un feu d'amour et de charité en le regardant ! Et quant aux récompenses temporelles, quelles palmes, quelles couronnes, quels arcs triomphaux, peuvent égaler les marques et témoignages de gloire que Dieu fait rendre même en ce monde, à ceux qui ont combattu pour l'honneur de son nom, et pour la défense de son Eglise ? Les anciens fondateurs et législateurs des républiques, sachant que l'aiguillon de la gloire est incomparable, et que la dernière chemise que l'âme dépoille, comme a dit Platon, est celle de l'ambition ; et considérant que pour les actions où l'on s'expose au péril de la mort, il n'y a point de digne récompense, que celle de la renommée, d'autant qu'après la mort toutes les autres cessent, se sont étudiés d'inventer toutes les marques d'honneur et de gloire qui pouvaient tomber en l'esprit humain, pour signaler ceux qui s'étaient exposés au péril ou à la certitude de la mort pour le salut de leur patrie, afin d'exciter les autres par l'espérance de pareils honneurs à l'imitation de leurs exemples : ils ont inventé les couronnes, les trophées, les triomphes ; ils ont inventé les arcs triomphaux, les masses, les inscriptions des sépultures, ils ont inventé les statues, les louanges funèbres, les panégyriques.

L'Eglise donc qui est édifiée, dit David (*Psal.*, CXXI, 3), comme une cité, voulant aussi de son côté, par une sainte et religieuse ambition, qui permet à ceux qui opèrent bien de se glorifier non en eux-mêmes, mais au Seigneur, exciter ses citoyens à imiter les exemples de ces glorieux athlètes et champions de la foi, apôtres, martyrs et confesseurs, a eu selon leurs proportions le même soin et la même discipline. Au lieu des statues que les anciens érigeaient à ceux qui étaient morts pour la défense de leur patrie, elle érige des images à ces saints et glorieux champions qui ont répandu leur sang pour la défense de l'Evangile, et les colloque dedans nos temples et nos églises, pour montrer que ces saints esprits-là sont encore membres d'une même Eglise, et citoyens d'une même république avec nous. Au lieu des inscriptions et des louanges funèbres, elle institue les récits et les leçons anniversaires de la vie et de la passion des saints. Au lieu des triomphes et des entrées solennelles, que les victorieux faisaient de-

dans les villes capitales de leur patrie, elle a institué les ports et les reliques des saints, à la piété desquelles Dieu a souvent rendu témoignage par des miracles, comme saint Augustin raconte, que Projectus évêque portant des reliques de saint Etienne en procession, une femme malade qui y fit toucher des fleurs, fut guérie par l'attouchement des mêmes fleurs. Au lieu des arcs triomphaux, colonnes, pyramides, masses de sépulture, elle a institué les temples et les autels des martyrs, non temples et autels érigés, comme dit saint Augustin, aux martyrs, mais érigés à Dieu en mémoire des martyrs, dans lesquels elle a colloqué leurs reliques, qu'elle garde pour dépôt de résurrection, et trésor de sanctification, avec telle pompe, telle affluence, telle révérence, qu'elle efface par la seule dignité de ces monuments tout ce qui a jamais été érigé de plus magnifique aux protecteurs et aux libérateurs temporels de leur patrie, voire jusqu'aux rois, empereurs et monarques. Où est maintenant, dit saint Chrysostome, le sépulcre d'Alexandre ? Montre-le moi, je te prie, et me dis le jour de sa mort : tu ne le saurais ? mais les sépultures des serviteurs de Christ sont augustes, et ont occupé la reine même des villes ; les jours de leur mort sont connus à tout le monde, constituant des fêtes par tout l'univers. Le sépulcre de celui-là, ceux de sa nation ou de sa famille l'ignorent, là où les sépultures des serviteurs du Crucifié sont plus splendides que les palais des rois, non-seulement par la magnificence et la splendeur des édifices, car encore même en cette partie-là ils les excellent, mais, ce qui est beaucoup plus, par la foule et le zèle de ceux qui y accourent de toutes parts. Car celui même qui est vêtu de pourpre fait de longs pèlerinages pour venir embrasser ces sépultures-là, et déposant sa pompe royale se présente aux saints, les suppliant qu'ils lui servent d'intercesseurs auprès de Dieu. Et celui qui porte le diadème prie un faiseur de tentes et un pêcheur, qu'ils soient ses patrons auprès de Dieu. Oseriez-vous donc dire que le maître de ceux-là soit mort, dont les serviteurs même morts sont les patrons des empereurs de la terre ?

La quatrième raison est afin de participer à leurs mérites : car, comme l'unité et le lien de l'âme et de la vie font que toutes les parties du corps participent au bien et au mal, à l'aise et à la douleur les uns des autres ; ainsi le lien de la communication de la charité que nous exerçons avec les saints glorieux de l'Eglise triomphante, fait que nous sommes associés, en chérissant, célébrant et honorant leur mémoire, à leurs mérites, et participons aux fruits de leurs labeurs et de leurs passions.

La cinquième et dernière raison, est afin que nous soyons aidés par leurs prières. Le peuple chrétien, dit saint Augustin, célèbre la mémoire des martyrs par une religieuse solennité, et pour s'exciter à les imiter, et pour être associé à leurs mérites, et pour être aidé par leurs prières. Amen.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE CARDINAL DUC DE RICHELIEU.

RICHELIEU (Armand S. Du PLESSIS, cardinal, duc DE) naquit à Paris en 1585. Destiné d'abord à la carrière des armes, il embrassa l'état ecclésiastique lorsque son frère Alphonse eut renoncé à l'évêché de Luçon. Il succéda à ce dernier, fut sacré à Rome en 1607 et se livra avec grand succès à la prédication. Il s'attacha à la reine Marie de Médicis qui lui donna la charge de son grand aumônier, puis au maréchal d'Ancre : devint secrétaire d'Etat de la guerre et des affaires étrangères ; se mêla aux démêlés de la reine-mère et de Louis XIII ; et enfin reçut le chapeau de cardinal en 1622. Poussé par Marie de Médicis il entra au conseil. Les premiers actes du nouveau ministre montrèrent quelle liberté d'esprit il devait porter dans la politique. Il battit les protestants de France qui avaient repris les armes, assiégea La Rochelle dont la prise tua le protes-

tantisme comme parti politique. Enfin après avoir rétabli la paix à l'intérieur, il eut pouvoir entrer en lutte avec la maison d'Autriche. Le commencement de cette guerre ne fut pas favorable, mais grâce à l'habileté et au génie de son ministre, la France reprit son ascendant. Richelieu mourut en 1642, priant Dieu à son dernier moment, « de le condamner si dans son ministère il s'était proposé autre chose que le bien de la religion et de l'Etat. »

Nul homme n'a fait davantage pour la grandeur de la France, pour l'unité nationale et pour l'égalité de toutes les classes devant la loi. Outre plusieurs ouvrages théologiques, on a de Richelieu des *Mémoires* (de 1600 à 1628), insérés dans les collections Petitot et Michaud-Poujoulat ; une *Succincte narration de toutes les grandes actions du roi* et un *Testament politique*.

ŒUVRES ORATOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

INSTRUCTION DU CHRÉTIEN

MISE EN ORDRE PAR SON ÉMINENCE PEU DE TEMPS AVANT SA MORT.

A MM. LES DIOCÉSAINS DE L'ÉVÊCHÉ DE LUÇON.

Mes chères âmes, apprenant du souverain Pasteur des pasteurs, que le principal office du pasteur est de paître son troupeau, la charge qu'il a plu à Dieu de me donner en ce diocèse, et l'amour tendre avec lequel je souhaite votre salut, m'ont porté à vouloir m'acquitter utilement envers vous de mon obligation en ce point.

Pour cet effet, sachant que paître spirituellement n'est autre chose qu'instruire l'homme des volontés de son Créateur, et l'exciter à les suivre, je me propose de vous faire voir particulièrement ce qu'il désire de tout chrétien, pour vous disposer à l'accomplir. C'est l'unique objet de cette Instruction que je vous dédie à très-juste titre,

puisque je l'ai faite et entreprise pour votre utilité spirituelle.

Vous la recevrez, s'il vous plaît, et selon l'importance de la matière qu'elle traite, et selon l'affection de celui qui vous l'adresse. Je n'y ai omis aucune chose que j'aie estimée convenable, pour vous la rendre utile et salutaire.

Sachant qu'il est de la première nourriture spirituelle des chrétiens, comme du lait qu'on donne aux enfants sans autre assaisonnement que celui de sa douceur propre, j'ai conçu cette Instruction dans les termes les plus simples qu'il m'a été possible (1).

Connaissant, de plus, qu'il est des esprits,

(1) Bien que la portée de l'auteur ne soit pas fort élevée, toutefois, le plus grand soin qu'il aiten en cet ouvrage, a été de s'abaisser ; son but étant plutôt de paître les colombes que les aigles, qui

peuvent chercher leur nourriture d'elles-mêmes. Pour cet effet il a laissé tout ornement, et omis plusieurs choses qui eussent pu marquer quelque érudition en lui, et plaire aux doctes.

comme des estomacs, qui digèrent d'autant mieux les aliments nécessaires, qu'ils en prennent moins d'autres qui puissent les charger, j'ai réduit cette nourriture spirituelle à la moindre quantité que j'ai pu, en l'épurant de tout ce que j'ai estimé superflu et inutile.

Davantage, parce que toute nourriture est inutile, si elle n'est servie à celui qui en a besoin, j'enjoins à ceux qui sont sous ma charge, et qui sont, comme moi, responsables de vos âmes, de vous distribuer, les dimanches et les fêtes, cette sainte pâture de vos âmes.

Enfin, d'autant qu'il est de l'âme comme du corps, qui, pour se conserver, a besoin de recevoir souvent de l'aliment, j'ai mis ordre que cette nourriture de vos âmes leur soit départie plusieurs fois.

C'est à vous de satisfaire à ce qui est requis de votre part, recevant avec avidité cette sainte pâture, lorsqu'elle vous sera présentée, et la convertissant tellement en

vous-mêmes, que vos âmes en reçoivent une véritable vie.

Je vous en conjure autant qu'il m'est possible, mais par des considérations bien fortes, puisque c'est par la Passion de Notre-Seigneur qui est mort à ce dessein, et par l'intérêt de votre salut, que vous ne pouvez faire sans cela.

• Si en cette occasion vous suivez mes intentions, comme je l'espère, vous en recevrez un extrême profit, et moi la récompense que je désire de ma peine, puisque je ne prétends autre chose que votre avantage, et d'avoir part en vos prières.

Je dois me promettre que vous ne déniez pas cette grâce à celui qui, souhaitant votre salut avec passion, est véritablement

Votre très-affectionné serviteur,

ARMAND,

Evêque de Luçon.

Avignon, le premier jour de Septembre, 1618.

A MM. LES CURÉS DE L'ÉVÊCHE DE LUÇON.

Mes frères, le désir que j'ai de m'acquitter de ma charge, et de vous donner moyen de satisfaire à la vôtre, pour le salut des âmes qui nous sont commises, m'a fait dresser cette Instruction du chrétien.

Pour n'oublier rien de ce que je puis, j'ai conjuré le peuple de la recevoir de vous comme il doit : et je vous exhorte à la leur départir avec soin et charité, ainsi qu'ils y êtes obligés.

Afin que vous le puissiez faire plus commodément, je l'ai divisée en diverses Leçons que j'ai rendues aussi faciles et aussi courtes qu'il m'a été possible dans une matière élevée et d'une grande étendue. J'ense désire les rendre égales, mais la diversité des sujets qui y sont traités ne me l'a pas permis.

Mon intention est que, tous les dimanches et toutes les fêtes, vous en lisiez une entière à la grand'Messe.

Si toutefois vous en trouvez quelques-unes trop longues, elles serviront pour deux jours : désirant non-seulement fournir au peuple cette nourriture spirituelle, mais aussi qu'elle leur soit offerte de telle sorte, qu'ils la reçoivent avec plaisir.

Vous ferez cette lecture distinctement et posément, vous arrêtant tellement aux points qui achèvent le sens des périodes, que l'intelligence en soit facile à vos auditeurs.

J'ai ajouté, en note, la vérification de ce qui est dans le texte, et j'y ai mis aussi beaucoup de choses que je n'ai pas voulu mettre dans le texte, pour être trop hautes pour le peuple. Vous vous en réserverez la lecture à vous seuls.

Quand vous aurez achevé le cours de ces Leçons, vous recommencerez à les lire de nouveau, afin que la doctrine qui y est contenue prenne une plus profonde racine dans les âmes de ceux pour le bien desquels elles sont faites.

En cette même considération, vous avertirez, de notre part, tous les prédicateurs qui prêcheront en vos paroisses de s'arrêter plus en leurs sermons à instruire le peuple de ce qui est de son salut, et l'exciter à satisfaire à son devoir, qu'à décider quelque point de doctrine trop haut pour sa portée, et dont la connaissance ne lui est point nécessaire.

Je me promets que vous ne manquerez pas à ce que j'attends de vous en cette occasion, puisque je ne désire rien qui ne soit autant pour la décharge de votre conscience, que pour celle de la mienne propre.

Je vous en conjure par l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, ayant souffert la mort pour le salut des hommes, vous apprend que vous êtes obligés de faire tout ce qui est en vous pour les conduire à cette heureuse fin. Je vous en conjure encore une fois au nom du même Sauveur, et de croire que faisant en cela ce que vous devez, il n'y a rien que je ne veuille faire pour vous, de qui je suis,

Mes frères,

Le très-affectionné confrère
et serviteur,

ARMAND,

Evêque de Luçon.

Avignon, le 1^{er} de Septembre 1618.

INSTRUCTION DU CHRÉTIEN.

LEÇON PREMIÈRE.

LE CURÉ AU PEUPLE QUI LUI EST COMMIS.

Mes chères âmes, le désir que Mgr notre évêque a de votre salut, et la connaissance que Dieu lui a donnée des moyens qu'il faut employer pour y parvenir, l'ont porté à vouloir vous en montrer clairement la voie : estimant que lorsqu'il vous sera impossible de l'ignorer, il vous sera facile de la suivre, avec le secours de notre Sauveur.

Pour cet effet, il a dressé une Instruction entière du chrétien, où tout ce qu'il est obligé de croire et de faire pour son salut est exactement et méthodiquement représenté. Et il nous a enjoint de vous la lire tous les dimanches et toutes les fêtes, l'ayant expressément divisée en Leçons séparées les unes des autres, afin que nous puissions plus commodément satisfaire à ce qu'il désire pour votre bien.

C'est le devoir des pères d'enseigner aux enfants les voies qu'ils doivent suivre, et de leur donner la nourriture dont ils ont besoin : et c'est aux enfants de suivre la voie qui leur est enseignée, et de recevoir la nourriture qui leur est présentée de la bonne main de leurs pères.

Monseigneur notre évêque a, de sa part, satisfait au devoir de père, et avec très-grand avantage pour vous, puisqu'il a aplani la voie qu'il vous a enseignée, de telle sorte que les moindres enfants, c'est-à-dire les plus faibles, y pourront marcher; et a converti la viande qu'il vous donne et un lait si doux, que les estomacs les plus délicats, c'est-à-dire ceux qui auront le moins de capacité, ne laisseront pas d'en tirer un profit très-notable.

C'est à vous, comme bons enfants, de marcher, comme vous devez, dans les voies qu'il vous a tracées, et de recevoir de sa main paternelle la nourriture qu'il vous donne.

Il croit certainement, et moi avec lui, que vous le ferez sans difficulté, estimant qu'en ce qui concerne votre salut vous êtes comme des enfants affamés, à qui il suffit de montrer la mamelle afin de la leur faire prendre.

(2) Ainsi, le simple croit avoir bonne cause sur la foi de son avocat qui l'en assure, et le docte le croit par la connaissance particulière et distincte qu'il a de son bon droit. Autre est la nécessité de précepte, autre la nécessité de moyen; et bien qu'on enseigne communément que tout chrétien est obligé de savoir entièrement tous les articles de foi contenus au Symbole, ce n'est pas une chose si nécessaire que celui qui en ignorera quelques-uns, ne puisse faire aucunement son salut; mais il est

Tout ce que le chrétien est obligé de savoir, se réduit à trois points principaux : à ce qu'il doit croire, à ce qu'il doit faire, et aux moyens par lesquels il obtient et reçoit de Dieu la force dont il a besoin pour croire, et pour accomplir ce qui lui est commandé.

Ce que le chrétien doit croire se divise en deux espèces, savoir : en les choses qu'il doit croire de connaissance distincte, et en celles qu'il doit croire en la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Par exemple, autre chose est de croire distinctement que le roi est à Paris, et le Pape à Rome, ou de croire, en général, tout ce que croit une personne au jugement de laquelle on se confie, sans savoir particulièrement quelle est sa créance (2).

Ce que le chrétien doit croire distinctement est contenu au Symbole des apôtres, des mystères duquel il est nécessaire qu'il ait une connaissance, sinon du tout exacte, au moins distincte. Il est nécessaire qu'il conçoive, *qu'en la Divinité il y a trois personnes qui ne font qu'un Dieu. Que le premier homme ayant été si misérable que de nous perdre tous avec lui, déchétant, par sa faute, de la grâce en laquelle il avait été créé, la seconde personne de ces trois, savoir, le Fils, s'est fait homme au ventre de la Vierge par l'opération du Saint Esprit : qu'il est mort, ressuscité, et monté aux cieux pour nous retirer de cette perte, où notre premier père nous avait précipités. Qu'il y a une Eglise en laquelle il faut vivre et mourir, observant les commandements de Dieu, et ceux qu'elle nous a faits, et qu'un jour nous ressusciterons des morts, pour être récompensés ou punis éternellement en l'autre monde, selon que nous aurons bien ou mal fait.*

Mais il n'est pas obligé de savoir les merveilles particulières de ces mystères, difficiles non-seulement pour les simples, mais pour les doctes. Par exemple, il n'est pas obligé de connaître la façon particulière avec laquelle la première personne engendre la seconde, et comment la première et la seconde produisent le Saint-Esprit : et la seule connaissance du corps des mystères contenus au Symbole lui suffit pour son salut.

besoin qu'il ait une connaissance de ces articles, suffisante pour le diriger à sa dernière fin, et telle est celle que nous avons exprimée au texte. Si quelqu'un ignorait la Communion des saints, la descente de Notre-Seigneur aux limbes, que sa Passion a été sous Pilate, qu'il a été au sépulchre, le temps auquel il est ressuscité, savoir, le troisième jour, le sens de ces mots : *Il est assis à la dextre de son Père* : il ne serait pas damné pour cela.

Quant aux points qui ne sont pas insérés au Symbole, et que l'Eglise ne laisse pas de croire et d'enseigner, c'est au fidèle de les croire sur la foi de cette sainte Mère : c'est-à-dire qu'il lui suffit de former un acte, par lequel il dit en lui-même : Je crois tout ce que croit l'Eglise, encore que je ne sache pas distinctement ce que c'est (3).

Ce que le chrétien doit faire est contenu aux commandements de Dieu et en ceux de l'Eglise.

Les moyens par lesquels il reçoit la force de satisfaire à ces deux obligations, sont la prière et les sacrements, qui nous servent à obtenir la grâce, sans laquelle nous ne saurions faire aucun véritable bien. Partant, ces Leçons, qui n'ont autre but que d'apprendre au chrétien ce qu'il doit savoir pour son salut, traiteront ces trois points distinctement l'un après l'autre, et en premier lieu celui de la créance que tout fidèle doit avoir, puisque la foi est le fondement du salut.

Le Symbole des apôtres, à proprement parler, est le sommaire et l'abrégé qu'ils ont fait de la foi nécessaire au chrétien.

Ces saints apôtres ayant reçu commandement de Jésus-Christ de s'épandre par tout le monde pour y prêcher l'Evangile et y planter la foi de toutes parts, estimèrent qu'il était très-utile de réduire en abrégé ce que tout chrétien doit savoir, afin que se trouvant séparés en diverses parties du monde, ils prêchassent une même chose, qui serait d'autant plus aisée à retenir, qu'elle serait réduite à peu.

Pour cet effet, ils appelèrent cet abrégé, *Symbole*, qui signifie *marque* et *signe*, parce qu'il leur servait de marque pour distinguer les vrais chrétiens qui l'embrassaient, des infidèles qui le rejetaient.

Ce Symbole contient douze articles, selon le nombre des douze apôtres, étant de ce saint abrégé, comme d'un bâtiment où divers architectes apportent chacun une pierre.

Parce que les mystères de notre foi concernent quatre points principaux, savoir : les trois personnes qui se trouvent en l'unité de l'essence divine, et l'Eglise de Dieu, ce Symbole, qui est une arche qui contient la foi, se divise en quatre parties principales.

En la première est contenu ce qui regarde la première personne et la création du monde.

En la seconde, ce qui concerne la seconde personne et la rédemption du genre humain.

En la troisième est déclarée la troisième personne, en suite de quoi on explique les

diverses grâces que les fidèles reçoivent par son moyen.

En la quatrième, l'Eglise militante et triomphante, et les biens qu'on reçoit en l'une et en l'autre sont enseignés.

Voilà, en gros, en quoi consiste l'instruction du chrétien : ce qui vous servira de première Leçon, dont sans doute vous recevrez ce fruit de vous disposer de vous-mêmes à suivre le chemin qui vous est tracé, et à recevoir la nourriture qu'on vous donne : étant certain que s'il suffit au malade, pour lui faire entreprendre un chemin fâcheux, et lui faire désirer une médecine amère, de considérer que c'est pour recouvrer sa santé, à plus forte raison serez-vous portés à vouloir marcher dans une voie unie, et prendre une nourriture douce et salutaire, si vous vous mettez devant les yeux que c'est pour vous acquérir une santé qui ne souffre plus de maladies, et pour parvenir à une vie en laquelle nous serons avec Dieu éternellement heureux.

Vous demeurerez, s'il vous plaît, dans cette pensée, et priez Dieu pour l'auteur de cette Instruction.

LEÇON II.

SUR LE PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE DES APOTRES.

Credo in Deum Patrem omnipotentem, Creatorem celi et terræ.

Je crois en Dieu le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre.

La première chose que ce premier article nous apprend, est que la foi est le fondement du salut nécessaire aux petits et aux grands : *Sans la foi*, dit l'Apôtre, *il est impossible de plaire à Dieu* (4).

Je crois, c'est-à-dire, je tiens et professe sans aucun doute, la foi étant une créance ferme, assurée et non douteuse : je tiens et professe une chose, non parce que je la vois, non parce que je la sais, mais parce qu'elle m'est proposée par un Dieu très-véritable, et qui ne peut mentir (5).

Je vois qu'un homme est de grande stature, je sais qu'une ville est plus grande qu'une maison qu'elle contient : je tiens et professe sans doute ces deux vérités, parce que ma vue et ma raison me les enseignent.

Une certitude de cette sorte, n'est pas une créance, elle n'est pas une foi, d'autant qu'elle est fondée en notre connaissance naturelle.

Mais je tiens assurément, moi qui ne suis point sorti de France, qu'il y a une Rome, parce que les personnes véritables m'en assurent : cette certitude, qui n'est pas fondée sur nos sens, ou sur notre raison, mais sur

XI, 6.)

(5) Nous ne pouvons connaître par connaissance naturelle tous les moyens qui nous sont prescrits pour notre salut : et partant, il s'ensuit que nous avons besoin d'un aide surnaturel, et par conséquent de la foi, qui fortifiant nos esprits les élève à cette connaissance.

(3) C'est assez au simple d'avoir, comme nous avons dit, une connaissance du Symbole suffisante pour le diriger à sa dernière fin, au lieu que le prélat et le curé, qui ont charge d'instruire les autres, sont obligés de savoir distinctement tous les articles du Symbole, et de plus, de les pouvoir expliquer au peuple.

(4) *Sine fide impossibile est placere Deo.* (Hebr.,

la seule autorité d'autrui (6), c'est une foi, que nous appelons foi humaine. Ainsi nous croyons les mystères du Symbole, d'autant que nous les tenons véritables, non parce que nos sens nous les font voir, non parce que la raison nous les fait connaître, mais parce que Dieu, qui est la vérité même, les a révélés aux apôtres et à l'Eglise, qui nous les enseigne, et c'est ici la foi divine.

De sorte que deux choses sont requises à la foi, qui est nécessaire à salut, savoir, un objet proposé de la part de Dieu, et, un ferme consentement de la part de l'homme.

En suite de quoi, pour avoir une foi parfaite, il faut déclarer sa créance, et n'être pas de ceux qui pensent qu'en bien croyant, il leur est permis de parler contre leur propre sentiment, ou au moins de le dissimuler, comme font beaucoup de personnes, qui par certains respects du monde n'osent professer leur religion. Celui qui nie Jésus-Christ devant les hommes, sera nié de lui devant son Père (7).

L'homme étant composé d'âme et de corps, il doit reconnaître Dieu par ces deux parties : le croire en esprit, et le confesser de bouche (8).

Quelqu'un dira : Vous enseignez que la foi est du tout nécessaire au salut, et vous dites qu'elle requiert de la part de l'homme un consentement, et une confession de la vérité; cela étant, comment les enfants, qui ne peuvent produire ces actions, sont-ils capables de la foi? Il vous faut expliquer cette difficulté. Quand on dit que la foi requiert un consentement à ce que Dieu nous propose, on parle de la foi actuelle, c'est-à-dire de la foi des hommes faits, qui sont obligés de consentir à ce que l'Eglise leur annonce de la part de Dieu, et professer leur créance quand les occasions le requièrent. Mais quand on dit que sans la foi nul ne peut être sauvé, on ne parle pas seulement de cette foi, mais aussi de la foi habituelle, telle que les enfants la reçoivent lorsqu'ils sont spirituellement régénérés par le baptême. Ceci n'est pas aisé à concevoir pour les simples, mais ils l'entendront en quelque façon par cet exemple :

Les enfants, recevant la vie naturelle au

ventre de leur mère, reçoivent la raison, c'est-à-dire la puissance d'agir avec la raison quand ils seront grands, puisque sans cela ils ne seraient pas hommes.

Cependant ils n'en ont pas l'usage, mais seulement en un certain âge où les organes du corps nécessaires à cet effet se trouvent dûment disposés. Ainsi, bien que les enfants n'aient pas l'usage de la foi, ils neissent pas d'en avoir reçu par le baptême le don, c'est-à-dire une qualité qui est la source des actions qu'ils en produisent après, quand ils sont grands.

Je crois, mais en qui? *en Dieu*. Il y a grande différence entre croire Dieu, croire à Dieu, et croire en Dieu.

Croire Dieu, c'est proprement croire qu'il y a un Dieu : croire à Dieu signifie croire à la parole de Dieu, savoir, ce que Dieu nous dit en l'Ecriture, et ce que l'Eglise nous propose comme venant de sa part; mais croire en Dieu ne marque pas seulement un acte de foi, mais de foi et d'amour tout ensemble. Et pour cette raison les apôtres ont particulièrement usé de ces termes : *Je crois en Dieu*, pour nous apprendre que la foi est vraie sans amour, et que ce n'est pas assez au chrétien de connaître Dieu, mais de plus, qu'il le doit aimer, et par ce moyen se distinguer des méchants et du diable, qui peuvent croire Dieu, et à Dieu, mais qui ne croient pas en Dieu, c'est-à-dire qui ne l'aiment pas (9).

Je crois en Dieu. Qu'est-ce que Dieu? Une nature, une substance infinie, la plus parfaite de toutes celles qui ont, ou peuvent avoir été, savoir, une chose qui contient toutes sortes de perfections, et qui n'ayant son être que de soi, le donne à tout ce qui est au monde.

Qu'il y ait un Dieu, la nature nous l'enseigne, les païens mêmes l'ont connu, et c'est une chose si claire, que l'Ecriture nous apprend qu'il n'y a personne qui le ouïssoit, que les fous (10).

Je crois en Dieu. Ce mot Dieu au singulier nous apprend que Dieu est unique, et la raison nous le fait connaître, étant impossible que ce qui est du tout parfait comme Dieu, ait un autre égal à lui, puisqu'une

(6) Ce qu'on tient assurément sur l'autorité des hommes est foi humaine. Et ce qu'on tient assurément, sur l'assurance que Dieu en donne immédiatement par son Eglise, c'est foi divine, dont on parle, quand on dit que la foi est nécessaire au salut. Il faut être comme les apôtres qui disent aux Actes (IV, 20) : *Nous ne pouvons taire ce que nous savons vu et entendu*. Comme saint Paul qui dit aux Romains (I, 16) : *Je n'ai point honte de l'Evangile, vu que c'est la puissance de Dieu en salut à tous croyants*.

(7) *Qui negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo qui in cælis est.* (Math., X, 3)

(8) *Corde creditur ad justitiam, ore autem fit confessio ad salutem.* (Rom., X, 10.)

(9) S. Aug., serm. 181, *De tempore*, et tract. 19 in Joan.

(10) La nature nous enseigne qu'il y a un Dieu,

n'y ayant personne qui ne reconnaisse, ou que toutes les choses qui sont au monde ont reçu leur être de quelqu'une, ou qu'il y en a quelqu'une qui ne l'a reçu de personne, mais qui la donne à toutes les autres. Que toutes ces choses sans exception reçoivent leur être de quelqu'un, il est impossible, puisque la première, par exemple, qu'on supposera être premier principe des autres, ne peut se compte recevoir son être que d'elle-même, puisqu'elle est supposée la première, et qu'il n'y a rien de plus impossible qu'une chose se puisse faire soi-même, attendu que, puisque toute cause précède son effet, il faudrait qu'elle fût et antérieure et postérieure à soi-même; il s'en suit donc qu'il y a un principe qui a son être de soi-même, et qui le donne aux autres, et ce principe est Dieu Père, parce qu'il est principe sans principe, non engendré, mais engendrant par la force de sa nature intellectuelle.

souveraine perfection dit supériorité sur toute autre (11).

Un roi souverain en France témoigne qu'il n'y a personne en ce royaume qui soit égal à lui, et que tous ceux qui y sont, sont ses inférieurs : ainsi Dieu souverain Roi du monde témoigne qu'il n'a point d'égal, et qu'il est unique.

Je crois en Dieu le Père. Ce mot de *Père* nous apprend qu'en ce premier article nous professons particulièrement la première personne, de la très-sainte Trinité, qui est appelée Père, pour plusieurs considérations :

Père, parce que ne recevant son être de personne, il a de toute éternité engendré un Fils avec lequel il a aussi produit le Saint-Esprit de toute éternité.

Père, parce qu'il nous a créés : Père, parce qu'il nous conserve et nous nourrit ; mais principalement parce qu'il nous aime d'un amour paternel, en suite duquel il nous a rachetés par son propre Fils : ce qui témoigne manifestement que nous sommes ses enfants, étant clair que nul ne voudrait donner son propre fils, si ce n'était pour en racheter plusieurs autres.

Père encore, parce que nous ayant rachetés, il nous dirige, nous conduit, nous gouverne comme ses enfants vraiment adoptifs par sa grâce.

Tout-Puissant. Il est dit Tout-Puissant, parce qu'en effet il appartient à celui qui est tout parfait de pouvoir tout, l'impuissance étant une imperfection : *Je suis*, dit-il, *le Seigneur tout-puissant* (12).

Quand on dit que Dieu peut tout, on entend tout : bien faire le mal n'étant pas une marque de pouvoir (13), mais d'impuissance : ce que vous concevrez aisément, en ce que lorsqu'en parlant d'un ouvrier, on dit qu'il est parfait, et peut tout en son art, on n'entend pas qu'il soit sujet à commettre les défauts que pourrait commettre un apprenti ; mais au contraire, qu'il ne peut que bien faire, et qu'il est incapable de faillir.

On demandera peut-être pourquoi on professe plus tôt en cet endroit la toute-puissance de Dieu, que sa sagesse, sa bonté, ou quelque autre attribut de ceux qui sont en lui.

On ne peut concevoir Dieu comme tout parfait, qu'en même temps on ne le conçoive comme tout-puissant et enrichi de toutes les autres qualités qui lui conviennent : mais nous le professons en ce lieu particulièrement tout-puissant, parce que le but que les apôtres ont eu en dressant le Symbole, a été non-seulement de nous proposer ce qu'il faut croire, mais aussi de nous exciter à le

croire. Or il n'est point de qualité en Dieu plus efficace et plus convenable à cette fin, que celle de la toute-puissance ; puisque celui qui sait que Dieu est tout-puissant, n'a point de peine à se persuader et à tenir pour indubitable tout ce que Dieu même nous enseigne, quoique cela soit au-dessus des forces de la nature.

Quelqu'un pourra dire encore : Pourquoi attribue-t-on la toute-puissance plutôt au Père qu'au Fils et au Saint-Esprit, puisqu'elle convient aux trois personnes divines ?

Bien que la toute-puissance, la sagesse et la bonté soient communes aux trois personnes divines, en tant qu'elles conviennent à leur nature, qui est une même en toutes trois, on leur attribue distinctement ces qualités pour diverses raisons.

La toute-puissance est attribuée au Père, parce que ne recevant son être d'aucun autre que de lui, il le donne à toutes choses ;

La sagesse au Fils, parce qu'il est produit par l'entendement qui est le principe de la sagesse, puisque, comme nous voyons, l'homme n'est fait sage que par cette puissance, par laquelle il sait tout ce qu'il sait ;

La bonté au Saint-Esprit, parce qu'il est produit par l'amour réciproque du Père et du Fils ; car qui a l'amour a la bonté pour objet, puisque l'on n'aime une chose que parce qu'on la croit bonne.

Créateur du ciel et de la terre. — Ayant reconnu Dieu comme tout-puissant, il est aisé de le reconnaître comme créateur, puisque la création est un effet particulier de la toute-puissance (14). Ce que vos sens vous feront concevoir en quelque sorte, puisqu'ils vous font voir tous les jours, que l'architecte qui entreprend un bâtiment, a d'autant plus de peine qu'il a moins de matière pour le faire et pour l'achever : d'où il suit que lorsqu'il n'y a point du tout de matière, comme en la création, où Dieu tire son ouvrage du néant, il faut qu'il ait une force extrême ou une puissance infinie pour exécuter son entreprise.

Par le ciel et la terre, on n'entend pas seulement la matière du ciel, et l'élément de la terre, mais aussi par le ciel on entend toutes les créatures célestes, le soleil, la lune, les étoiles, les anges, bons et mauvais, le feu, l'air, et les oiseaux qui volent dans cet élément.

Par la terre, on entend toutes les créatures qui l'habitent, les animaux, les arbres, les plantes, les pierres et les autres choses inanimées : l'eau et les poissons, et tout le reste que cet élément enferme.

Voilà l'explication du premier article du Symbole : maintenant il faut voir quel fruit vous en devez recueillir.

(11) *Audi, Israel, Dominus noster Deus unus est.* (Deut., VI, 4.) — *Unus Dominus, una fides, unum baptisma.* (Ephes., IV, 5.) — *Scimus quoniam nullus est Deus nisi unus.* (I Cor., VIII, 4.)

(12) *Ego Dominus omnipotens.* (Gen., XVII, 1.) *Non erit impossibile apud Deum omne verbum.* (Luc., I, 37.)

(13) Les maux ne sont pas compris en la multitude de toutes choses, puisqu'ils n'en sont que privations, étant certain que toute chose qui a être, le doit avoir avec rectitude, par la privation de laquelle il est fait mal.

(14) *Ipsc dixit, et facta sunt; ipse mandavit, et creata sunt.* (Psal. XXXII, 9.)

Le premier sera de vous affermir en la vraie foi enseignée par Jésus-Christ, étant impossible de bien considérer que la foi est du tout nécessaire au salut, sans embrasser de plus en plus celle que l'Eglise catholique, apostolique et romaine nous apprend, qui seule nous a été laissée par Jésus-Christ.

Le second sera de vous enflammer dans l'amour de Dieu, puisqu'il est impossible de concevoir vivement que la foi, si elle n'est accompagnée de l'amour, ne sert de rien au salut, sans vouloir aimer cette souveraine bonté en la croyant.

Le troisième sera de vous humilier, en reconnaissant la première personne de la très-sainte Trinité, et son Fils engendré de toute éternité. Ce qui arrivera sans doute à tous ceux qui se remettront devant les yeux que ce mystère que nous devons croire ne peut être compris par la faiblesse de notre raison.

Le quatrième sera de vous imprimer un profond respect envers Dieu, par la considération de sa toute-puissance : ce que vous ferez facilement, puisqu'il est certain que si l'estime que l'on fait d'un ouvrier est proportionnée à son mérite, celui qui peut toutes choses est digne d'un honneur infini.

Le cinquième sera de vous exciter à admirer l'excès de sa souveraine bonté, puisque cette Leçon nous fait voir qu'il a créé tout ce qui est au monde pour le bien d'une pauvre et misérable créature comme est l'homme.

Vous tirerez sans doute tous ces fruits de cet article, si le sens qui vous est proposé par l'Eglise demeure gravé au fond de votre cœur, comme il doit l'être, étant impossible de considérer attentivement son Dieu, sans l'aimer, le respecter et l'admirer tout ensemble.

Je vous supplie de conserver la mémoire des vérités que cette Leçon vous a apprises, et de prier Dieu pour l'auteur de cette Instruction.

(15) Joseph, en langue égyptienne est appelé *sauveur*, pour avoir par sa providence garanti le peuple de faim. (*Gen.*, *XLI*, 1 *seqq.*)

(16) Osée, fils de Non, successeur de Moïse, eut ce nom pour avoir mené le peuple tiré d'Egypte par Moïse, en la terre de promesse après plusieurs combats faits pour eux. (*Num.*, *XV.*) Le fils de Josédach, prêtre, eut aussi le même nom pour avoir contribué au bien et à la délivrance du peuple de la captivité de Babylone. (*I Esdr.*, *III.*) Jamais personne n'a été ni ne sera sauvé que par Jésus-Christ. Nul en loi de nature, ni en l'ancienne, n'a été en état de salut que par la foi qu'ils avaient de la venue de ce Sauveur, que Dieu leur fit produire expressément en plusieurs endroits de l'Ecriture. Et nul maintenant ne peut être sauvé que par lui-même. Pour cet effet, saint Augustin, liv. *xvii* de la *Cité de Dieu*, dit que jamais personne n'a vécu selon Dieu

LEÇON III.

SUR LE SECOND ET SUR LE TROISIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum.

Et en Jésus-Christ son Fils unique notre Seigneur.

Après que les apôtres nous ont déclaré, au premier article du Symbole, la première personne de la très-sainte Trinité, ils ont voulu nous enseigner, par le deuxième, qu'il y en a une seconde, laquelle ils désignent par trois noms, de *Jésus*, de *Fils de Dieu* et de *Notre-Seigneur*.

Le premier qu'ils nous marquent est celui de *Jésus*, qui signifie Sauveur (15), pour nous apprendre qu'il n'y a rien que nous devions avoir davantage devant les yeux, que le mystère de notre rédemption.

Cette seconde personne est appelée Jésus par l'institution de Dieu même, lui ayant fait imposer ce nom par l'ange qui en avertit Marie, et qui commanda à Joseph de l'appeler ainsi.

Ce saint nom lui est imposé avec grande raison, puisque non-seulement il délivre quelques peuples partienliers de certaines misères, comme ont fait quelques anciens (16) qui ont eu le même nom, mais aussi qu'il délivre tout le genre humain de la mort du péché et de l'abîme de l'enfer, au prix de son sang et de sa propre vie.

Il est impossible d'expliquer la vertu et la force de ce nom, si merveilleux et si puissant qu'il chasse les démons, guérit les malades, et produit une infinité de miracles (17).

Son excellence paraît assez en ce que l'Ecriture nous enseigne qu'il surpasse tout autre nom, en considération de quoi il est honoré au ciel, en la terre et aux enfers (17*) :

Au ciel, par les anges et les bienheureux ; aux enfers, par les diables et les damnés qui le craignent ; en terre, par les fidèles qui, se ressouvenant, à la prononciation de ce nom, du bénéfice de la rédemption du genre humain, s'humilient pour honorer et le nom et la personne, et le mérite de celui qui le porte (18).

en quelque loi que ce puisse être, à qui Jésus-Christ n'eût été divinement révélé.

(17) *In nomine Jesu surge et ambula.* (*Act.*, *III*, 6.) — *Nonne in nomine tuo multa signa fecimus?* (*Math.*, *VII*, 22.) — Ni éphore, l. *xvii*, c. 4, rapporte qu'en un embrassement et tremblement de terre qui arriva à Antioche, toutes les maisons sur lesquelles le nom de Christ était écrit furent préservées.

(17*) *Humiliavit semetipsum, Patri obediens usque ad mortem, mortem autem crucis : propter quod Deus exaltavit illum et dedit illi nomen quod est super omne nomen : ut in nomine Jesu omne genu flectatur, caelestium, terrestrium et infernorum.*

(18) *Nec aliud nomen est sub caelo datum hominibus, in quo nos salvari oporteat.* (*Act.*, *IV*, 12.) — *Per sapientiam sanati sunt quicumque tibi placuerunt.* (*Sap.*, *IX*, 19.)

Cette seconde personne est appelée Christ, qui signifie *Oint*, parce qu'on donnait ce nom aux prêtres, aux rois et aux prophètes qui étaient oints, et qu'il est non-seulement Prêtre, mais souverain Prêtre des prêtres (19); non-seulement Roi, mais Roi des rois (20); non-seulement Prophète, mais Prophète de tous les prophètes (21); Prêtre, Roi et Prophète. Oint, non par les hommes d'une onction terrestre mais de Dieu par la plénitude de ses grâces (22).

Cette seconde personne, appelée Jésus-Christ (23), est le Fils de la première, que nous appelons Dieu le Père; Fils, non par adoption ou par grâce, mais par nature, et par conséquent cette seconde personne est Dieu, comme la première, puisque, étant le Fils éternel, il faut qu'il soit de même nature que le Père qui l'a engendré, qu'il lui soit égal, et qu'il soit Dieu comme lui.

Il est dit unique (23*), pour nous apprendre qu'il est seul, et seul de telle sorte, qu'il ne peut y en avoir d'autre, sa naissance étant différente de celle des hommes, qui ont plusieurs enfants, parce qu'ils n'en ont aucun qui reçoive en lui tout l'être de son père; au lieu que Dieu n'en peut avoir qu'un, parce qu'en l'engendrant il lui communique toute sa puissance.

Ce Fils est appelé Notre-Seigneur pour diverses raisons.

Il y a des qualités qui conviennent à Jésus-Christ en tant que Dieu, comme la toute-puissance; d'autres, qui lui conviennent seulement en tant qu'il est homme, comme de pouvoir mourir; et d'autres qui lui conviennent en tant que Dieu et homme tout ensemble.

Ce nom, *Notre-Seigneur*, et l'être qu'il signifie, sont de ce dernier genre; ils conviennent à Jésus-Christ, en tant qu'il est

Dieu, puisque comme Dieu il nous a créés, nous nourrit, nous enseigne et nous aime conjointement avec Dieu son Père, notre souverain Seigneur.

Il lui convient encore en tant qu'homme, puisque comme tel il est notre Rédempteur, et par conséquent notre Seigneur, nul n'étant mieux à personne qu'à celui qui l'a racheté, spécialement s'il l'a racheté sans y être obligé, et s'il l'a racheté par sa propre vie.

Voilà l'explication du second article, en suite duquel nous passerons au troisième pour achever cette leçon.

TROISIÈME ARTICLE.

Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine.

Qui a été conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie.

Après que le second article nous a enseigné que la seconde personne, dont nous venons de parler, est Fils de Dieu, et qu'il nous a fait connaître, en général, qu'il est homme, en tant qu'il le dit notre Sauveur, et qu'il sauve les hommes en tant que homme: les apôtres, par ce troisième article, ont voulu nous faire entendre comment il s'est fait homme (24).

Il s'est fait homme par sa conception dans les flancs d'une femme, mais par une conception miraculeuse, pleine de mystères (24*), et tout autre que celle par laquelle les hommes reçoivent ordinairement l'être dans le sein de leurs mères.

Il est conçu dans les entrailles de sa Mère, non comme les autres enfants avec impureté, par une opération humaine, mais par celle du Saint-Esprit, qui, par une action pure, lui forme un corps du sang le plus pur de la Vierge (25), dans le sein de laquelle

produire d'autres. Il lui convient encore à raison de la communication des idiomés en vertu de l'union hypostatique qu'a la nature humaine avec la divine.

(24) La seconde personne a été incarnée plutôt qu'aucune des deux autres, parce que cette incarnation s'est faite pour la Rédemption du genre humain, qui regardait le Verbe divin plus que nul autre; attendu que bien que le péché du premier homme fût contre les trois personnes, il touchait principalement le Fils, parce qu'Adam voulut se prévaloir de la sagesse qui est attribuée au Fils, comme étant produit par l'entendement.

(24*) Ad Ephes. III, 1 : *Mysterium absconditum a sæculis*. — S. Ambros., lib. 1, *De fide, ad Gratianum*, cap. 5 : « *Mysterium inenarrabile*. » — S. August., *Epist.* 3 : « *Mysterium investigabile et singulare*. » — S. Damasc., lib. II, cap. 1 : « *Novum omnium novorum*. »

(25) Il était convenable que celui qui selon sa divinité a Dieu pour Père eût aussi selon son humanité un Dieu pour principe. Pour cet effet ce n'est pas na homme, mais Dieu qui forme le corps de notre Rédempteur. Et bien que cet œuvre soit produit par les trois personnes de la Trinité, dont toutes les actions extérieures sont communes, il est toutefois attribué au Saint-Esprit qui procède par amour, et est appelé don, pour nous faire connaître que l'incarnation du Fils de Dieu est de la nature des

(19) *Tu es Sacerdos in æternum*. (Psal. C, 4.)

(20) *Princeps regum terræ*. (Apoc., 1, 5.)

(21) *Ipsorum audite*. (Math., XVII, 9.)

(22) *Unxit te Deus oleo lætitiæ præ consortibus tuis*. (Psal. XLIV, 8.) — Les prêtres en l'Exode, chap. xxix; les prophètes, au III^e Livre des Rois, chap. xix; les rois, au I^{er} Livre des Rois, chap. x, étaient oints d'huile, qui signifie la grâce, pour témoigner que leurs fonctions représentent celle de Dieu, origine de toute grâce. Or que leurs charges représentaient celle de Dieu, il paraît en ce que c'est à Dieu, à qui il appartient de régir soit temporellement, soit spirituellement les hommes, et prédire les choses futures. Ce que les rois, les prophètes et les prêtres faisaient comme ses lieutenants.

(23) Il y a cette différence entre ces deux noms, que l'un est de dignité, l'autre de mérite. Christ, de dignité, signifiant par l'unction des rois, des prophètes et des prêtres, la dignité royale, celle de prêtre et le pouvoir prophétique; Jésus de mérite, puis qu'il signifie Sauveur, et que le Fils de Dieu acquiert ce titre par le prix de son sang et de sa vie. Il est encore dit Christ, en hébreu Messie, pour nous apprendre qu'en sa personne le Messie, qui nous était promis, nous est donné.

(23*) Non-seulement le Fils de Dieu est unique, mais il est tel par la nécessité de perfection, attendu qu'étant terme infini de l'acte, par lequel il est produit, il l'épuise de telle sorte, qu'il n'en peut plus

s'unissant à ce corps, et à une âme expressément créée de la main du grand Dieu, il se trouve, et avoir l'être d'homme qu'il n'avait pas auparavant, et celui de Dieu qu'il possède de toute éternité. En cette conception il y a des choses naturelles, et d'autres qui surpassent la nature.

Que le corps de notre Rédempteur soit formé du sang d'une femme, c'est une chose naturelle, tous les hommes l'étant ainsi du sang de leurs mères; mais qu'il soit formé par l'opération du Saint-Esprit : que ce corps soit formé en un instant sans imperfection; qu'en cet instant il reçoive l'âme raisonnable, sans l'ignorance avec laquelle nous sommes formés, sans la tache du péché qu'Adam nous a imprimée; mais au contraire, avec une connaissance parfaite de toutes choses et une entière plénitude de grâces; que la seconde personne de la Divinité s'unisse à ce corps et à cette âme; que ce qui résulte de cette union soit un Dieu parfait, et un parfait homme : qu'il se trouve tel dans le sein d'une femme, qui, demeurant Vierge est mère tout ensemble, mère d'un Dieu, mère d'un homme : c'est une chose qui surpasse les forces de la nature et la capacité de notre entendement, trop faible pour comprendre de si hauts mystères (26).

Quelle merveille, que Dieu et l'homme, le Créateur et la créature, le Maître et le serviteur, enfin celui qui est si puissant, qu'il éclate en miracles, et celui qui est si méprisé, qu'il est soumis à toute injure (*Isa.*, LIII, 7; *Act.*, VIII, 32, 33), ne soient qu'un ! C'est une chose vraiment incompréhensible, mais véritable (27). Et vous la concevrez en quelque manière par l'exemple de deux greffes entées en un même tronc (*S. Leo*, *epist*, 10, cap. 1), la nature de Dieu,

et celle de l'homme étant en la seconde personne de la sainte Trinité, sans y être confuses et mêlées l'une avec l'autre, et sans y établir diversité de personnes, ainsi qu'on voit deux greffes en un même tronc non confuses, puisqu'elles y produisent leurs fruits différents, et sans établir divers arbres, puisqu'elles sont en même pied.

et celle de l'homme étant en la seconde personne de la sainte Trinité, sans y être confuses et mêlées l'une avec l'autre, et sans y établir diversité de personnes, ainsi qu'on voit deux greffes en un même tronc non confuses, puisqu'elles y produisent leurs fruits différents, et sans établir divers arbres, puisqu'elles sont en même pied.

Voilà les merveilles de la conception de notre Sauveur : passons à sa naissance.

Né de la Vierge Marie.

Les apôtres ne se sont pas contentés de nous apprendre la conception du Fils de Dieu, ils ont voulu de plus que nous sussions sa naissance : pour cet effet ils ajoutent ce mot, *né*.

Mais comment est-il né? Au bout de neuf mois comme les autres enfants? oui, mais sans blesser la virginité de sa Mère (28) : ce qui n'arrive jamais à aucun autre enfant qu'à lui.

Quoique la faute d'Eve souillant le genre humain de la tache du péché, ait attaché la douleur aux enfantements, il est né sans causer aucune douleur à sa Mère : la raison ne pouvant permettre que venant pour délivrer le monde de maux, il fit souffrir en naissant celle dont il prenait son être (29).

Né en quel temps? En décembre, pour nous faire connaître qu'ainsi que le soleil vient en ce temps de glace, pour commencer à échauffer nos corps, et chasser l'obscurité de l'hiver : de même il vient pour échauffer par sa sainte grâce nos cœurs, qui sans elle sont vraiment gelés, et dissiper les ténèbres du péché.

Né en quel lieu? en Bethléem, qui signifie *maison de pain*, pour nous apprendre qu'il

est dans des dons qui sont gratuits, attendu qu'elle a pour cause le pur amour de Dieu, et non aucun mérite de la part des hommes.

Le Saint-Esprit ne peut être dit Père de Notre-Seigneur, pour avoir formé son corps, d'autant qu'il ne l'a pas formé de la substance divine, mais du pur sang de la Vierge, qui par cette raison a été sa Mère.

Celui qui selon la divinité n'a qu'un Père sans mère, selon son humanité ne doit avoir qu'une mère sans père, principalement puisqu'il venait pour réparer le mal qu'Eve nous avait fait. Ce qui fait qu'il était à propos que sa conception fût du tout contraire à celle d'Eve, et partant qu'il naquit d'une mère sans homme pour être, au lieu qu'Eve ayant été formée de la côte d'Adam, elle est née d'un père sans femme pour mère.

C'est chose répugnante à la dignité de Jésus-Christ, qui venait pour abolir le péché, d'être conçu par l'opération d'homme et par la concupiscence de la chair souillée de péché.

(26) La chair de Jésus-Christ a été en Adam selon la substance, puisqu'elle est formée du sang de la Vierge descendue d'Adam; mais elle n'y a pas été, *secundum rationem seminalem*, en tant qu'elle n'a pas été formée par une vertu qui soit venue d'Adam, mais bien par une façon miraculeuse et nouvelle, par l'opération du Saint-Esprit; ce qui fait qu'elle n'est pas sujette au péché originel. Je dis en plénitude de grâce, pour le distinguer

de la sainte Vierge que nous reconnaissons avoir été conçue en grâce, l'ayant reçue avec mesure, au lieu qu'il l'a reçue sans mesure et avec abondance. — La Vierge ayant conçu, et ensuite enfanté Dieu fait chair en son ventre, est à juste raison dite Mère de Dieu, et est principe non de la divinité, mais d'une personne, en qui la divinité se trouve unie avec la nature humaine, prise au ventre de la sainte Vierge. (*DAMASCEN.*, lib. III, cap. 12.) *D'où me vient ce bonheur*, dit sainte Elisabeth, en parlant de la Vierge, *ut veniat Mater Domini mei ad me?* (*Luc.*, I, 45.)

(27) « *Maximum omnium operum et miraculorum.* » — *In Abraham lumbis caro Christi non fuit decimata.* (*Hebr.*, VI, 9.) — *Verbum non assumpsit carnem peccati, sed habentem similitudinem carnis peccati.* (*Rom.*, VIII, 5.) *Generationem ejus quis enarrabit?* (*Isa.*, LIII, 8.)

(28) Il sort du ventre de sa Mère, comme il sort du tombeau, et comme il entra parmi ses disciples les portes closes sans fraction ni ouverture par pénétration de dimension : ce qu'on peut concevoir, aucunement par l'exemple des rayons du soleil qui pénètrent la substance du verre, sans le rompre ou y faire ouverture.

(29) La Vierge enfanté sans douleur, pour témoigner qu'elle est opposée à Eve, à qui il est dit en la Genèse : *In dolore paries.* (*Gen.*, III, 16.) — Il paraît en saint Luc, chap. II, que la Vierge a enfanté sans douleur.

vient au monde pour nous servir de nourriture (30)

Né, en un lieu où les passagers logeaient, pour nous enseigner que nous ne sommes en ce monde que pèlerins, et que partant nous devons penser à nous acquérir une autre demeure qui soit permanente.

Né, non dans un palais, non dans quelque lit superbe, mais dans une étable, sur du foin, pour nous faire connaître que plus il était grand de lui-même, et plus il se voulait abaisser pour l'amour de nous, et que la pauvreté est préférable aux richesses.

Né, mais de qui ? D'une femme. Pourquoi d'une femme ? parce que venant au monde pour racheter le genre humain, il était raisonnable qu'il prît la nature humaine plutôt qu'une autre, et qu'il ne le pouvait faire plus convenablement, que dans les entrailles d'une femme, pour faire voir qu'il était vraiment homme.

Né, mais de quelle femme ? D'une femme appelée Marie, non sans raison, puisque ce nom en Hébreu signifie *Dame*, et qu'étant Mère du Seigneur de toutes choses, on la peut dire avec raison *Dame et Maîtresse* de tout ce qui est au monde (31).

Né enfin d'une femme vierge, étant bien raisonnable que l'auteur de tout miracle naisse par miracle, et que celui qui vient pour nous apporter toutes sortes de biens, en comble sa Mère, sans lui ôter celui de sa virginité.

Voilà l'explication du second et du troisième article du Symbole, qui vous servira d'une leçon, de laquelle vous ne retirerez pas peu de fruit, puisque saint Jean nous enseigne que quiconque confessera, ainsi que nous faisons par ces articles, que Jésus est Fils de Dieu, a Dieu en lui, et est en Dieu ; et qu'il est impossible de considérer comme il faut que le Fils de Dieu est notre Sauveur, sans se résoudre à le servir, et se donner à lui comme esclave racheté par son propre sang.

Il est impossible de savoir qu'il soit Prêtre et Roi sans se vouloir sacrifier à lui, et se mettre en ses mains, pour être conduit temporellement et spirituellement par lui-même.

Il est impossible d'entendre sérieusement qu'il est notre Seigneur, sans prendre un soin particulier de rendre nos actions conformes aux volontés d'un si bon Maître.

Il est impossible de concevoir que le Fils de Dieu s'abaissant jusque dans les flancs d'une vierge, ait élevé notre nature jusqu'à la Divinité, sans élever son cœur à lui.

Il est impossible enfin de connaître qu'é-

tant immortel par sa nature, il ait voulu, pour l'amour de nous, prendre part à cette vie mortelle, sans faire tout ce qui est en nous, misérables que nous sommes, pour nous rendre dignes de la vie immortelle, qui est l'unique but où nous devons tendre, et auquel sans doute nous parviendrons, si ces considérations prennent racine dans nos cœurs. Travaillez, je vous supplie, à cette fin, et priez Dieu pour l'auteur de cette Instruction.

LEÇON IV.

SUR LE QUATRIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus.

A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli.

Il semble qu'après que les apôtres nous ont fait connaître la naissance de notre Sauveur, ils nous doivent enseigner sa vie; cependant ils nous apprennent sa mort, et non sans juste raison, puisque c'est pour nous faire connaître qu'il n'est venu au monde que pour y mourir, et pour nous faire voir que c'est en ce mystère que se vérifie particulièrement cette maxime, que qui sait le commencement et la fin, sait tout. D'autant que celui qui sait la naissance miraculeuse de notre Rédempteur, et la charité avec laquelle il a souffert la mort pour nous, ne peut ignorer que toute sa vie ne soit une perpétuelle suite de merveilles, et un vrai miroir de sa puissance, et de sa bonté (32).

Il a souffert, mais de quelle sorte ? Comme il y a deux natures en Jésus-Christ, la divine et l'humaine, il faut que vous sachiez que chacune retient les qualités qui lui sont propres. Et par conséquent Dieu étant lui-même tout parfait et impassible, quand on dit que Jésus-Christ a souffert, on n'entend pas qu'il ait souffert comme Dieu, mais seulement comme homme.

Il a souffert en son corps et en son âme, mais il n'a rien souffert en sa divinité.

Il a souffert en tous ses sens et en toutes les parties de son corps :

En tous ses sens, puisque son corps a été déchiré, qu'il a goûté l'amertume du fiel, senti la puanteur du gibet du mont de Calvaire, entendu les blasphèmes que l'on proférait contre Dieu son Père, et contre lui, vu sa Mère outrée de douleur, et les Juifs se souillant d'un si horrible parricide.

Il a souffert en toutes les parties de son corps, sa tête ayant été percée d'épines, sa face couverte de crachats et chargée de soufflets, son corps déchiré de coups de fouet, ses flancs ouverts par une lance, ses mains et ses pieds percés de clous.

(30) S. GREG. homil. 8 in *Evang. Joan.* : « Papis est verus qui de celo descendit. »

(31) Ce nom signifie *Dame*, selon la version de saint Jérôme. Selon saint Ambroise, il signifie *Dieu de mon genre*. Et partant, il est très-convenable à celle qui a conçu et enfanté son Dieu.

(32) C'est pour cette raison que saint Paul professe en la 1^{re} *Épître aux Corinthiens*, ne savoir autre chose que Jésus-Christ crucifié, étant certain que qui a bien ce mystère imprimé en l'esprit et en l'âme, sait tout, puisque c'est le fondement de la religion chrétienne.

Il a souffert en son âme, se voyant persécuté de ses ennemis, abandonné de ses amis et de ses serviteurs.

Les Juifs le tourmentèrent, Judas le trahit, saint Pierre le renonça, tous le délaissèrent.

Au reste, bien que tous ceux qui souffrent pour Dieu aient une consolation du Ciel, qui soulage leurs peines, Jésus-Christ pour souffrir davantage en a voulu être privé, livrant sa nature aux douleurs, et voulant qu'elle les sentît le plus violemment qu'il se pourrait.

Il a souffert honte, ignominie, calomnie, outrages, les tourments de la croix et même la mort.

Enfin il a souffert non-seulement la douleur de tous les genres de maux qu'on souffre d'ordinaire dans le monde, mais encore celle de la cause de ses maux, qui est le péché des hommes, douleur plus perçante et plus cuisante à sa bonté, qu'aucune autre qui puisse être.

Il a souffert, mais comment? puisqu'il a été heureux dès le premier instant de sa conception, et que les bienheureux sont exempts de toutes douleurs, et de toutes souffrances.

Il a souffert néanmoins, parce que Dieu a retenu toute sa béatitude dans la partie supérieure de son âme, et n'a pas permis qu'elle décollât dans l'infirmité, et dans son corps, afin de laisser souffrir cette partie tout entière, et lui donner moyen par là de mériter la rédemption du genre humain (33).

Il a souffert, mais en quel temps? Sous Ponce-Pilate, c'est-à-dire, lorsque Ponce-Pilate administrait en la Judée la justice pour l'empereur Tibère. Ce que les apôtres ont voulu exprimer pour rendre ce mystère d'autant plus certain, qu'ils en marqueraient plus de circonstances (34).

Mais en quel lieu? En Jérusalem (35), parce que ce lieu étant comme le centre de la terre (36), la prédication de l'Évangile et de sa Passion pouvait plus aisément être répandue par tout le monde.

En Jérusalem, parce qu'après être né en un lieu misérable, comme Bethléem, il était convenable qu'il souffrît l'ignominie et l'opprobre de sa Passion en un lieu célèbre et royal, pour nous enseigner le mépris du monde, non-seulement par sa naissance, mais encore par sa mort.

En quel lieu particulier de Jérusalem

(35) Il a vraiment souffert pour nous. Et comme remarque saint Jean Damascène, si, nous voulant sauver par ses souffrances, il n'eût souffert qu'en apparence, il ne nous eût sauvés qu'apparemment et non en effet. — *Vere dolores ipse tulit.* (Isa., LIII, 4.)

(34) S. Aug., lib. de Fide et Symb., cap. 3, serm. 152 et 181 De tempore.

(33) Il a souffert en Jérusalem, le lieu des sacrifices, étant bien raisonnable que la vérité des sacrifices s'accomplît au même endroit, où toutes ses figures avaient eu lieu.

(36) *Deus autem rex noster, operatus est salutem*

a-t-il souffert? Non dans le temple, non dans la ville, mais hors de son enceinte (37), parce qu'il mourait pour tout le genre humain et non pour les Juifs seulement, et qu'anciennement on brûlait hors le camp les hosties qu'on offrait pour tout le peuple.

Il a souffert aux portes de Jérusalem, sur le mont Calvaire, lieu où l'on exécutait les coupables, et pour montrer que, quoiqu'il fût innocent, il mourait pour les coupables, et pour rendre sa Passion d'autant plus glorieuse, qu'elle serait accompagnée de plus d'ignominie, d'opprobre et de honte.

Il a souffert, mais quel genre de supplice? Celui de la croix. Pourquoi ce supplice plutôt qu'un autre? Parce qu'il estimait raisonnable, qu'ainsi que le serpent avait premièrement vaincu l'homme par le bois, il fût ensuite vaincu de l'homme par les mêmes armes. Et parce qu'aussi ce genre de mort était le plus infâme de tous (38), et que rien ne lui était plus convenable pour le but qu'il s'était proposé, que ce qui l'était le moins à sa grandeur, c'est-à-dire que rien ne lui était plus propre pour nous racheter par sa mort, que ce qui lui était le plus ignominieux.

Il a souffert, mais pour qui? Pour l'homme (39). A quelle fin pour l'homme? Pour le délivrer de la mort du péché, et pour lui rendre la vie de la grâce; pour le dégager des mains du diable, et pour le mettre en celles de Dieu: tout innocent qu'il est, il souffre pour le coupable (40).

Il a souffert pour l'homme: mais quoi? y était-il contraint? Etant Dieu comme il est, nul ne le peut contraindre, il l'a fait volontairement (41), sans autre force que celle de son amour, ce qui rend l'obligation que nous lui avons beaucoup plus grande.

Il pouvait laisser l'homme dans une éternelle perdition, sans pour cela être digne de blâme (41*), puisque l'homme était la seule cause de son mal.

Il le pouvait sauver par sa seule volonté, par une action exempte de toute peine, comme il a fait plusieurs miracles par sa seule parole, comme il a fait le monde. Ce pendant son amour l'a porté à vouloir accomplir ce grand ouvrage, en payant le prix de notre rédemption par ses souffrances.

La moindre de ses peines étant infinie, elle était plus que suffisante pour satisfaire

in medio terræ. (Psal. LXXIII, 12.)

(37) *Ut Jesus sanctificaret populum suum, extra portam passus est.* (Hebr., XII, 12.)

(38) Cicéron remarque que la mort de la croix est la plus ignominieuse de toutes. (Art. 7, in Verrem.)

(39) *Passus est pro nobis.* (1 Petr., II, 21.)

(40) *Nullam in eo invenio culpam.* (Joan., XVIII, 38.) — *Hic autem nihil mali fecit.* (Luc., XXIII, 41.)

(41) *Obblatus est quia ipse voluit.* (Isa., LIII, 7.)

(41*) *Quis tibi imputabit, si perierint omnes nationes terræ?* (Sap., XII, 12.) — Cf. S. Augu-r., De correctione et gratia.

pour nos péchés : mais aucune autre que la mort ne l'a été à la passion et à l'amour qu'il a pour nous (42).

Les apôtres expriment en termes exprès qu'il est mort pour confondre certains hérétiques de leur temps, qui estimaient que, quoique Jésus-Christ eût été crucifié, il n'était pas mort, et pour apprendre à tout le monde qu'il avait vraiment perdu la vie pour nous la rendre.

Il est mort, c'est-à-dire son âme et son corps ont été séparés, la mort de l'homme consistant en cela; son âme et son corps ont été séparés, sans l'être toutefois de la divinité, qui a toujours demeuré conjointe à son corps dans le tombeau, et à son esprit dans les enfers, ainsi que lorsqu'un arc vient à se rompre, les deux parties du bois rompues sont séparées l'une de l'autre, quoiqu'elles demeurent toujours attachées à la corde.

Étant mort, *il a été enseveli* : les apôtres marquent cette circonstance, afin de confirmer de plus en plus que sa mort est véritable et non feinte, et afin que le mystère de sa résurrection fût plus manifeste, et parût davantage.

Voilà l'explication du quatrième article du Symbole, qui vous servira d'une leçon, de laquelle vous retirerez plusieurs fruits.

Le premier sera de vous exciter à l'amour de Dieu, nul ne pouvant considérer que l'amour de notre Rédempteur envers nous, misérables créatures et mauvais serviteurs que nous sommes, a été si grand, qu'il l'a porté à nous donner sa propre vie, sans aimer tendrement un si bon Maître, et nous résoudre de faire tout ce que nous pouvons continuellement pour lui complaire, quand même il serait question de donner notre vie.

Le second sera d'être soigneux de vous abstenir du péché, ce que vous ferez indubitablement, si vous avez la Passion de notre Seigneur gravée dans le cœur (43) :

Étant impossible de bien concevoir que rien ne donne la mort à notre Sauveur que vos péchés, sans être détournés par cette considération de lui causer une seconde et nouvelle mort, qui lui est mille fois plus sensible que celle que les Juifs lui firent endurer (44).

Le troisième sera d'être enflammés à embrasser plusieurs vertus, nécessaires au chrétien, ce que nous ferons indubitablement, si nous considérons avec soin celles

dont Jésus-Christ nous a donné exemple en sa sainte Passion.

Car qui ne sera humble, considérant que Jésus-Christ s'est abaissé et humilié jusqu'à l'opprobre de la croix ?

Qui ne sera obéissant, considérant qu'il l'est jusqu'à la mort ?

Qui ne sera clément, miséricordieux et prompt à pardonner à son prochain, sachant qu'il pardonne à tout le monde, même à ceux qui l'attachent à la croix ?

Qui ne fera du bien à ses propres ennemis, sachant qu'il donne la vie aux pécheurs qui lui donnent la mort ?

Qui ne sera charitable, voyant qu'il l'a été jusqu'à donner sa propre vie ?

Enfin, qui ne supportera toutes ses afflictions avec patience et avec joie ? Qui ne se plaira en ses souffrances, voyant Jésus-Christ se plaire dans les siennes pour l'amour de l'homme ?

Nourrissez, je vous prie, ces considérations dans vos cœurs, comme une sainte semence, qui sans doute y produira des fruits merveilleux pour votre salut, et priez Dieu pour l'auteur de cette Instruction.

LEÇON V.

SUR LE CINQUIÈME ET SUR LE SIXIÈME ARTICLE DU SYMB. LR.

Descendit ad inferos, tertia die resurrexit a mortuis, ascendit ad celos.

Il est descendu aux enfers, ressuscité le troisième jour, et monté au ciel.

Jésus-Christ a tant désiré notre salut, qu'étant en ce monde, il n'a pas voulu laisser passer un seul moment sans y travailler. Pour cet effet, tandis que son corps a été au sépulchre, son âme est réellement et de fait descendue aux enfers, selon que cet article nous l'enseigne.

Ce mot d'enfer, en sa propre et naturelle signification, ne signifie autre chose qu'un lieu inférieur et bas : mais d'autant qu'il y a divers lieux de cette nature sous la terre, l'Écriture s'en sert en divers endroits, pour signifier tantôt les uns, et tantôt les autres (45).

Par ce mot, elle entend quelquefois le lieu où sont ceux qui sont destinés aux peines éternelles pour leurs propres et actuelles fautes (46) ; c'est le lieu le plus bas de tous ceux qui sont sous la terre, étant raisonnable que Lucifer et ses compagnons, qui as-

infini. Jésus-Christ a voulu mourir pour détruire celui qui avait l'empire de la mort même.

(43) Saint Bernard veut que celui qui a la Passion en son cœur, ne puisse être vaincu d'aucun péché.

(44) Saint Bernard introduit Jésus-Christ crucifié parlant ainsi : « Numquid satis pro te vulneratus sum, pro iniquitate tua afflictus sum? cur addis afflictionem afflictio? magis aggravant me vulnera peccati tui, quam vulnera corporis mei. »

(45) *Qui ascendit, ipse est qui descendit in inferiores partes terre.* (Éphes., IV, 9.) — *In infernum descendens.* (Matth., XI, 23.)

(46) *S'pultus in inferno.* (Luc., XVI, 22.)

(42) Dieu étant maître absolu de la vie et de la mort des hommes, et le diable n'ayant aucun droit sur l'homme, mais étant seulement gardien des prisons, et exécuteur de la justice de Dieu sur lui, il pouvait justement le délivrer par tel moyen qu'il lui eût plu. Bien que Dieu pût retirer l'homme de sa perte par sa seule volonté, l'offense que Dieu a reçue étant infinie à raison du mérite infini de sa personne offensée, il était convenable qu'on payât pour cette offense un prix infini, et par conséquent que Dieu qui seul est tel, et qui comme Dieu ne veut souffrir, prit chair humaine, et en cet état souffrit pour nous une peine dont le mérite fut

piraient à s'élever au plus haut de tous les degrés, jusqu'à vouloir s'égalier à Dieu, soient abîmés au plus bas de tous les lieux, au-dessous de toutes les créatures. D'autres fois, elle entend le lieu où ceux qui sont morts souillés de la seule tache originelle, doivent être à jamais privés de la vision de Dieu, sans souffrir la peine du feu. D'autres fois, elle emploie ce mot pour signifier le purgatoire, où sont ceux qui sont morts en la grâce de Dieu, mais qui, pour n'avoir pas entièrement satisfait à la divine justice, doivent encore être purgés pour quelque temps (46*).

Elle s'en sert encore pour signifier le lieu où les âmes des gens de bien et des saints hommes, qui n'avaient pas besoin de purification, soit pour avoir mené une vie toute pure, ou pour avoir dûment satisfait à leurs offenses, allaient, avant la mort du Sauveur du monde, pour attendre qu'il leur ouvrît le ciel avec les clefs de sa Passion. Et c'est en ce sens principalement que ce mot d'enfer doit être pris en cet endroit, puisque ce lieu est celui où l'âme de Notre-Seigneur est vraiment descendue.

Il est descendu aux enfers. Mais comment? Non par ses effets seulement, y faisant paraître son pouvoir et sa bonté, mais en personne, son âme ayant été réellement présente au lieu des enfers.

Il est descendu aux enfers, non que l'on entende par là qu'il ait souffert la peine des damnés (comme disent les hérétiques de ce temps), mais pour y rendre bienheureux ceux qui étant morts en sa grâce, attendaient sa venue au sein d'Abraham, pour jouir de sa gloire.

Notre-Seigneur pouvait délivrer les âmes détenues aux limbes, sans y descendre en sa propre personne : mais il a voulu le faire ainsi pour les retirer avec plus de majesté et de gloire, et pour donner plus d'étonnement à ses ennemis (47).

Il l'a voulu ainsi, parce qu'étant maître du ciel, de la terre et des enfers, il était raisonnable qu'il fit reluire sa puissance en tous ces lieux : et, parlant, après avoir paru en terre, il descendit aux enfers devant que de monter aux cieux.

Il est descendu volontairement et non par force, comme maître et non comme captif, en ces prisons ; il y est descendu, non pour y demeurer, mais pour en retirer ceux qui

y étaient, pour en ouvrir les portes, et non pour y être enfermé.

Il est descendu pour triompher des peines, et non pour s'y assujettir ; aussi ne pouvait-il souffrir les peines des damnés, quoique Calvin l'enseigne avec un blasphème détestable (48).

Il n'y pouvait souffrir les peines des damnés, attendu que son âme, dès le premier instant de sa conception, était jouissante de la vision de Dieu : ce qui montre bien qu'elle n'a pu souffrir la peine des damnés, puisque la principale ne consiste en autre chose qu'en la privation de cette divine vision.

Après sa descente aux enfers, il est ressuscité ; les apôtres nous l'enseignent par ces mots : *Il est ressuscité le troisième jour.*

Qu'est-ce à dire, il est ressuscité? C'est-à-dire qu'il a repris sa vie (49).

Pourquoi est-il ressuscité? Il faut que vous sachiez que le Sauveur du monde pouvait régner heureux au ciel en sa seule âme, sans reprendre son corps, et nous sauver sans sa résurrection. Mais bien qu'en cette considération ce mystère n'ait point été absolument nécessaire pour Jésus-Christ, ni pour nous, il a été fort à propos qu'il s'accomplît, et pour lui et pour nous. Car si nous considérons son intérêt, nous trouverons qu'il était raisonnable que celui qui, étant Dieu, s'était humilié jusqu'à l'opprobre de la mort qu'il ne méritait point, fût exalté en son corps jusqu'au triomphe de la vie qui lui était due (50).

Et si ensuite nous jetons les yeux sur ce qui nous touche, nous reconnaitrons qu'il était comme nécessaire que le Fils de Dieu traçât le chemin que nous devons suivre, et qu'il nous ouvrît la porte de la résurrection (51).

Et comme nous avons besoin d'être confirmés en espérance, nous le sommes maintenant, considérant avec saint Paul (*Coloss.*, II, 12), que si notre Chef est ressuscité, nous devons faire le même, puisque nous sommes ses membres (52).

Voilà pourquoi il est ressuscité. Maintenant, il faut voir comment il est ressuscité, s'il a repris sa vie par les forces de la nature ou autrement.

Les hommes qui vont naturellement à la mort, ne ressuscitent point naturellement : ce qui est une fois corrompu, ne peut na-

ître naturellement. Et c'est pourquoi il dit que la réurrection de Jésus-Christ est la foi des chrétiens.

(50) *Humiliavit semetipsum, etc., propter quod et Deus exaltavit illum.* (*Philipp.*, II, 6, 7.) — « Humilitas passionis meliorem est resurrectionis. » (*S. Aug.*, *Inact.*, 140, *in Joan.*)

(51) Les Juifs demandant à Jésus-Christ par quel miracle il prouve sa doctrine, il leur donne pour marque sa résurrection qui devait arriver comme le miracle des miracles, et le vrai miracle du christianisme.

(52) La vie éternelle était due au corps de Jésus-Christ, en tant qu'il était hypostatiquement uni au Verbe immortel.

(46*) *Solutis doloribus inferui.* (*Act.*, II, 24.) — *S. August.*, *interp.*, *Epist.* 99 : « Liberatis a penis purgatorii. »

(47) Cf. *S. Damas.*, *lib. III*, *cap. ult.*; *S. Ambros.*, *lib. III*, *De fide*, *cap. 5.* — *Ut diceret iis qui vincti sunt : Exite, et iis qui in tenebris sunt : Relevari.* (*Isa.*, XLIX, 9.) — *Et expoliatus principatus et potestates tradidit confidenter palam illos in semetipso.* (*Coloss.*, II, 15.)

(48) Calvin dit que Jésus-Christ a senti le désespoir en son âme comme les damnés. (*Lib. II*, *Instit.*, *cap. 16.*)

(49) *S. Aug.*, *in Psal.* CXX, dit que ce n'est pas grand-chose de croire Jésus-Christ mort, puisque chacun meurt naturellement ; mais que c'est beaucoup de le croire ressuscité, puisque nul ne ressus-

tuellement reprendre son être. Et parlant la résurrection de notre Sauveur est surnaturelle.

Il est ressuscité miraculeusement : mais quand ? Trois jours après sa mort. Pourquoi trois jours après sa mort ? Aussitôt que la mort eut fermé les yeux à notre Sauveur, il eût repris la vie qui lui était due, s'il n'eût pensé que l'on pouvait croire que sa mort aurait été feinte : mais il est demeuré trois jours au tombeau, afin que l'on eût le temps de s'assurer qu'il était mort véritablement pour nous (53).

Étant ressuscité, il est demeuré quarante jours en terre, pour nous faire connaître qu'il avait vraiment repris sa vie, et non pas en apparence seulement, comme quelques-uns se l'imaginaient.

Après, *il est monté aux cieux*, et c'est ce que les apôtres nous enseignent par le sixième article du Symbole, avec grande raison : n'y ayant personne qui ne reconnaisse que, puisque la fin de toutes nos actions est de monter au ciel, il était nécessaire que notre foi contint un article qui nous confirmât l'espérance, ce que fait l'ascension de notre Sauveur, qui, comme notre chef, nous trace tous les chemins que nous devons suivre.

Il est monté au ciel, et il y a pris sa place comme homme, pour nous en préparer une à tous, étant bien raisonnable que puisque la nature humaine avait abaissé Dieu jusqu'à la terre, il la relevât jusqu'au ciel, qui est le séjour véritable de la Divinité.

Il est monté au ciel, parce qu'ayant pris possession de la terre et des enfers, il était raisonnable qu'il fût élevé aux cieux, pour témoigner qu'il était maître de cette partie du monde, comme des deux autres.

Il est monté au ciel, mais au plus haut de tous les cieux (54) : parce que ce lieu, comme étant le plus noble, est dû à sa gloire, et qu'il était bien convenable que celui qui avait vaincu Satan, fût élevé par-dessus le lieu d'où ce misérable était déchu.

Il monte au ciel, mais comment, puisqu'il y a toujours été comme Dieu ? nous entendons qu'il y est monté comme homme.

Il monte au ciel, et il y monte non-seulement par la force qu'il reçoit de la gloire que son âme et son corps ont comme bienheureux ; mais de plus par la force de sa divinité, qui, de sa nature, lui donne cette puissance.

(53) Il fallait que Jésus-Christ quittât le tombeau, puisqu'étant mort pour nous délivrer de nos maux, il devait ressusciter pour nous mettre en possession de ses biens. C'est ce que dit saint Paul : *Trasitus est propter debita nostra, et surrexit propter justificationem nostram.* (Rom., IV, 25.) — *Quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.* (Psal. XV, 10; Act., II, 27.)

La résurrection de Notre-Seigneur précède non des forces de la nature, mais de celles de la Divinité, à laquelle son corps et son âme ont toujours été conjoints : *Ego pono animam meam, et iterum sumo eam.* (Joan., X, 15.)

Il monte au ciel, non par l'aide d'aucun, mais environné de tous ses anges.

Il monte au ciel : mais d'où ? de dessus la montagne des Oliviers, où ayant assemblé ses apôtres et ses disciples, après les avoir instruits et exhortés à leur devoir, il les bénit, et s'élève à leur vue en l'air.

Il monte au ciel ; mais qu'y fait-il ? il s'assied à la droite de son Père, selon que les apôtres nous l'enseignent.

Il est dit assis, parce que cette situation témoigne un parfait repos dont il jouit, et jouira à jamais au ciel.

Il est dit assis, parce qu'il est le souverain juge du monde, et que la chaire et le tribunal où l'on s'assied sont des marques de l'autorité des juges.

Il est dit assis à la droite de son Père, non pour signifier que le Père soit à la gauche de son Fils, ou qu'il soit au milieu du Fils et du Saint-Esprit, puisque ces trois personnes n'étant qu'une divine essence, qui est partout comme infinie, l'une ne peut être d'un côté, et l'autre de l'autre : mais il est dit à la droite, pour signifier qu'il est égal, et qu'ils sont tous une même substance.

Voilà l'explication du cinquième et du sixième article qui vous serviront de leçon.

Le premier fruit que vous en recevrez, sera d'acquiescer de la facilité à vous porter, pour l'amour de Jésus-Christ, aux actions les plus viles et les plus abjectes, considérant qu'il a voulu descendre pour vous aux lieux les plus bas, et que quiconque s'humilie sera exalté, et exalté jusqu'au ciel, s'il s'humilie comme notre Sauveur, selon la volonté de Dieu son Père.

Le second sera d'embrasser volontiers la pénitence, puisque c'est par ce degré que nous devons descendre en bas pour ressusciter du péché à la grâce, ainsi que Jésus-Christ descendit aux enfers, et après est ressuscité de la mort à la vie (55).

Le troisième sera d'être excités à élever vos cœurs par de saintes méditations jusque dans les cieux, sur ce que Jésus-Christ y est monté, et pour vous y attirer en esprit pendant cette vie, et en corps et en âme, après la mort.

Je vous supplie d'avoir ces considérations gravées dans vos cœurs, et de prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

Jésus-Christ n'a pas voulu attendre la fin du monde pour ressusciter, pour montrer qu'il est vrai Dieu : et il n'a pas voulu ressusciter incontinent après sa mort, pour montrer qu'il était vrai homme.

Il n'est ressuscité que le troisième jour, afin de nous faire entendre que notre résurrection sera une troisième journée précédée de deux autres fort célèbres, savoir, de celle de notre naissance et de notre fin.

(54) *Ascendit super omnes caelos.* (Ephes., IV, 10.)

(55) Il faut ressusciter du péché pour n'y plus retomber, ainsi que Jésus-Christ a repris vie pour ne plus mourir.

LEÇON VI.

SUR LE SEPTIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Inde venturus est judicare vivos et mortuos.

De là il viendra juger les vivants et les morts.

C'est avec grande raison que les apôtres prédisent la descente de Notre-Seigneur en terre, aussitôt qu'ils nous ont avertis de son ascension au ciel : puisque cette nouvelle nous était nécessaire pour confirmer les bons en espérance, et retenir en crainte les méchants ; et qu'en nous l'annonçant ils imitent Notre-Seigneur, qui ne fut pas plutôt monté à la droite de son Père, qu'il envoya des anges à ses disciples pour les en avertir et pour les assurer en même temps qu'il reviendrait au jour du jugement (56).

C'est une chose certaine que le Fils de Dieu doit revenir au monde pour juger les vivants et les morts.

Il y est déjà venu pour donner à l'homme le moyen de faire son salut. Il y viendra encore une fois pour accorder ce salut à ceux qui l'auront mérité par le mérite de son sang, et pour en exclure les âmes qui auront méprisé les moyens qu'il leur a prescrits, pour parvenir à cette heureuse fin.

Il viendra juger l'homme, non-seulement en tant que Dieu, mais aussi en tant que homme : étant bien raisonnable qu'ayant été jugé par les hommes comme homme, il juge les hommes à son tour en cette même qualité.

Il jugera, mais comment ? non avec faveur, mais avec justice, rendant à chacun ce qu'il aura mérité par ses œuvres.

Il jugera tous les hommes, mais en combien de temps ? Dieu connaissant par son essence, en un instant, tout ce que les hommes connaîtront en toute la durée du monde, ce jugement s'accomplira comme en un moment, auquel ce souverain juge, par un singulier miracle, fera voir à chacun des hommes tous les biens et tous les maux qu'il aura faits pendant sa vie, et prononcera sur chacun d'eux la sentence qu'il aura méritée.

En quel lieu se fera ce jugement ? en la vallée de Josaphat, sur la ville de Jérusalem, selon que les prophètes nous l'apprennent ; étant bien raisonnable que Jérusalem, où Jésus-Christ a paru misérable, persécuté, souffrant jusqu'à la mort, pour nous faire miséricorde, soit le lieu où il paraisse cou-

vert de lumière, plein de gloire, et accompagné des anges et des saints, pour faire justice à chacun.

Il nous jugera, mais quand ? nous savons bien que ce sera à la fin du monde, lorsque le ciel et la terre, et tout ce qui est en eux périra et sera détruit, mais de savoir particulièrement quand cette destruction du monde arrivera, c'est un secret que Dieu n'a pas voulu nous révéler.

Pour cet effet, saint Paul dit qu'il viendra comme un larron, de nuit : et lui-même nous avertit qu'il viendra à l'improviste, et que nul ne sait ni ne saura l'heure de sa venue : en quoi se trouve un grand mystère, Jésus-Christ voulant par là nous obliger de l'attendre à toute heure, et d'être toujours prêts à le recevoir (57).

Nous savons bien qu'il ne viendra point que certains signes qu'il nous a prédits ne soient arrivés : mais cela ne nous apprend, ni le moment, ni l'heure, ni le jour.

Il ne viendra point que l'Évangile n'ait été prêché par tout l'univers (58) ; que l'empire romain ne soit détruit et partagé en dix royaumes (59) ; qu'Élie et Énoch ne soient revenus du lieu où ils sont pour prêcher visiblement devant les hommes ; qu'ils n'aient converti les Juifs (60) ; enfin, qu'ils n'aient été tués par l'Antechrist, qui doit venir devant la fin du monde, persécuter l'Église par l'espace de trois ans et tant de mois (61), comme ennemi de Jésus-Christ, qui est le chef et le fondement de l'Église.

Il ne viendra point que nous n'ayons vu premièrement le soleil et la lune convertis en ténèbres, les étoiles obscurcies, et la terre ébranlée par des tremblements extraordinaires (62).

Mais de savoir le temps précis auquel il viendra, il en a seul la connaissance ; et quoique sa venue soit très-assurée, l'heure en est du tout incertaine.

C'est une chose infaillible qu'il viendra, et qu'étant venu il jugera les vivants et les morts, c'est-à-dire ceux qui se trouveront vivants à sa venue, et tous ceux qui l'auront été depuis le commencement du monde.

Mais comment jugera-t-il les morts, puisqu'ils auront été jugés à l'instant auquel leur âme se sera séparée de leurs corps ? Il y a deux jugements, l'un particulier, l'autre général ; le particulier se fait à la mort de chacun, étant bien raisonnable que, puis-

— L'Antechrist ne doit durer que trois ans et demi, et partant mal à propos les hérétiques entendent que les Papes soient l'Antechrist, puis qu'ils ont toujours duré depuis le départ de Jésus-Christ de dessus la terre.

L'Antechrist doit ôter les sacrements, et abolir les sacrifices, ce que les Papes établissent autant qu'ils peuvent. Devant la venue de l'Antechrist le soleil se doit obscurcir, la terre trembler et les montagnes être ébranlées ; signes particuliers qui ne conviennent point aux régnes des Papes.

(62) *Erunt signa in sole, luna et stellis ; sol enim obtenebrabitur, luna et sidera obscurabuntur. (Luc., XXI, 25.) — Sol et luna obtenebrati sunt, et stellæ retraxerunt splendorem suum ; movebuntur et in terra. (Joel., III, 15.)*

(56) *Sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cælum. (Act., I, 11.)*

(57) *De die illo, vel hora, nemo scit. (Marc., XIII, 32.) — Dies Domini, sicut sur in nocte, ita veniet. (I Thess., V, 5.) — Vigilate, quia nescitis. (Math., XXIV, 44.)*

(58) *Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus, et tunc veniet consummatio. (Math., XXIV, 14.)*

(59) *Nisi venerit dispersio. (II Thess., II, 3.)*

(60) *Ecce ego vobis mittam Etiam prophetam, antequam veniat dies Domini magnus. (Malach., IV, 5.) — Dabo duobus testibus meis, et prophetabunt aënis mille ducentis sexaginta. (Apoc., XI, 3.)*

(61) *Data est ei potestas facere, menses quadraginta duos. (Apoc., XIII, 5.)*

que cette vie est le seul lieu où l'homme peut mériter ou démériter, il reçoive jugement selon son mérite ou démérite, au même instant qu'il quitte cette vie, et qu'il sort de ce monde (63).

Le général se fera à la fin du monde, lorsque tous les hommes auront repris leurs corps ; la raison voulant que puisque l'âme et le corps ont servi ou offensé leur Dieu, étant unis, ils soient punis ou récompensés ensemble (64).

Ce jugement se fera, tous les hommes étant assemblés, afin que l'homme reçoive la gloire ou la honte de voir ses mérites ou ses péchés manifestés à tout le monde, et que Dieu fasse connaître à l'homme la raison de ses divers conseils ; qu'il leur fasse voir pourquoi il a permis que les méchants aient quelquefois prospéré, que les bons aient été affligés : enfin tout ce qui est arrivé au monde.

L'examen de la vie de chacun se fera, comme nous avons dit, en un instant, toutes ses actions, ses paroles et ses pensées seront épluchées. Et, après, le souverain Juge de l'univers ayant fait connaître intérieurement à chacun son jugement, prononcera de vive voix celui de tous les bons ensemble et ensuite celui de tous les méchants, après lequel la terre s'ouvrira pour engloutir les uns, et les cieus recevront les autres.

Aux uns il dira ces paroles : *Venez, bienheureux et bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous est préparé depuis le commencement du monde* (65).

Aux autres : *Retirez-vous, maudits, au feu éternel, préparé au diable et à ses anges* (66).

Venez, à qui ? à la source de tout bien, qui en remplit tous ceux qui s'en approchent.

Venez, mais qui ? *bienheureux et bénis*, quels mots ! *Bénis* de qui ? *de mon Père*, c'est-à-dire de celui qui contient toute bénédiction.

Possédez le royaume qui vous est préparé : quel est ce royaume ? Dieu, qui est le roi, et le royaume de ceux qu'il fait rois.

Possédez, bon Dieu ! quelle grâce d'être mis en possession de Dieu. On s'estime bienheureux d'avoir l'honneur d'être bien auprès d'un maître mortel et périssable, quand même ce ne serait que pour peu de temps ; mais c'est bien autre chose d'en posséder un pour jamais, qui est la souveraine, éternelle et infinie bonté.

Retirez-vous, de qui ? de Dieu, source de tout bonheur.

Maudits, de qui ? de celui qui pour verser sur nous toute bénédiction a répandu le sang de son Fils.

Retirez-vous, mais où ? *dans un feu d'éter-*

(63) *Facile est coram Deo in die obitus retribuere unicuique secundum vias suas.* (Eccl., XI, 28.)

(64) *Venit hora in qua omnes qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei.* (Joan., V, 28.) — *Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut unusquisque referat propria corporis, prout gessit : vive bonum, vive malum.* (I Cor., V, 10.) — *De omni verbo otioso rationem reddent in die judicii.* (Matth., XII, 36.) — *Accedam ad vos in judicio et ero testis.*

nelle durée, pour recevoir la peine de vos péchés et de vos fautes : quelle pitié, et quelle horreur !

Voilà le septième article du Symbole qui vous servira de leçon, et ne vous servira pas peu, si vous l'imprimez fortement en vos cœurs : étant certain qu'il n'y a point de chrétien qui, considérant qu'il doit un jour revoir en face la majesté de son Sauveur, et être jugé de lui, selon qu'il aura mérité, ne se prépare à recevoir une favorable sentence de sa bouche.

Car qui est celui qui n'appréhendera point les peines éternelles auxquelles les méchants doivent être condamnés ? Qui est celui qui considérant l'horreur de cette journée, et l'incertitude du temps auquel elle viendra, ne se tiendra prêt à toute heure pour rendre un compte avantageux de ses actions ?

D'autre part, considérant le bien que nous devons recevoir pour jamais en cette grande journée, si nous vivons ici-bas selon qu'il nous est commandé : qui ne sera ému à demeurer dans les termes qui lui sont prescrits de Dieu, et de son Eglise ?

Nul ne se représentera vivement le mal qui est préparé pour les méchants, et le bien que recevront les bons, sans abandonner la compagnie des uns, et se ranger à celle des autres.

Pensez-y, je vous supplie, diverses fois le jour sans attendre davantage, de peur d'être surpris ; puisque la connaissance de nos fautes, qui nous peut servir maintenant pour nous amener à pénitence, ne ferait au jour du jugement qu'augmenter notre désespoir. C'est à quoi je vous exhorte, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON VII.

SUR LE HUITIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Credo in Spiritum sanctum.

Je crois au Saint-Esprit.

Après avoir été instruits de ce qui concerne le Père et le Fils, il était raisonnable de nous faire savoir ce que nous devons croire touchant le Saint-Esprit.

Pour cette raison, les apôtres ayant expliqué, dans les sept articles précédents, ce qui touche la première et la seconde personne de la très-sainte Trinité, emploient ce huitième article à nous faire connaître la troisième, qu'ils désignent par ce mot de Saint-Esprit.

Le Saint-Esprit est une personne divine, distincte de celle du Père et de celle du Fils, qui procède de tous les deux ; Dieu comme eux, égal à l'un et à l'autre : ainsi que l'Écriture nous enseigne (67) en divers passa-

(Malach., III, 5.)

(65) *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi.* (Matth., XXV, 34.)

(66) *Discedit a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus.* (Ibid., 41.)

(67) II Reg., XXIII, 2 ; Isa., VI, 3 ; I Cor., VI 6 seqq.

ges, qui sont exprès pour prouver cette vérité.

Le Père, par une action de son entendement, produit le Fils; et ce Fils qui est produit aimant son Père, comme celui de qui il reçoit l'être; et le Père aimant aussi son Fils, comme celui à qui il l'a donné, il arrive que par cette action mutuelle d'amour, une troisième personne, que nous appelons le Saint-Esprit, en est produite (68).

Cette matière est trop haute pour être comprise de l'entendement humain: mais il n'est pas étrange que nous n'y puissions naturellement atteindre, puisque la foi nous apprend à croire ce que notre faiblesse nous empêche de comprendre.

Il suffit de savoir qu'en Dieu il y a trois personnes distinctes, qui n'ont qu'une même essence: que de ces trois personnes, la première est appelée le Père, la deuxième le Fils, et la troisième le Saint-Esprit (69).

Dieu étant une substance spirituelle et sainte, comme vous savez, il est certain que chacune des trois personnes divines est un esprit saint; mais on attribue particulièrement le nom de Saint-Esprit à la troisième, parce que les deux premières ont des noms propres, et la troisième n'en a point: ce qui fait que celui de Saint-Esprit suffit pour la distinguer des deux autres.

Ainsi nous voyons dans les maisons où il se trouve plusieurs frères qui ont même surnom, que les uns étant appelés par des seigneuries particulières, un d'entre eux est suffisamment désigné par leur surnom, bien qu'il soit commun à tous.

Quelqu'un dira peut-être: Vous nous enseignez que la troisième personne est un esprit, et cependant nous la voyons souvent représentée avec un corps.

Il est vrai qu'on représente d'ordinaire le Saint-Esprit en forme de colombe, de langues de feu, et de nuée, parce qu'il a paru aux hommes sous ces espèces corporelles: cependant il ne faut pas estimer pour cela qu'il soit corporel, et que nous le puissions voir; mais bien que les choses sensibles étant plus propres à signifier aux hommes ce qu'on leur veut faire connaître, il a voulu, s'accommodant à notre infirmité, prendre des corps qui ont du rapport aux effets qu'il opère en nous, pour nous les mieux faire connaître.

Il parut en forme de colombe au baptême de Notre-Seigneur, pour nous donner à entendre que le baptême nous rend purs et innocents comme la colombe, et nous donne des ailes pour voler au ciel.

Il a paru en langues de feu, lorsqu'après l'ascension de Notre-Seigneur il descendit sur les apôtres pour nous faire connaître qu'il leur donnait trois dons nécessaires

pour la conversion du monde, savoir: la science, la charité et l'éloquence.

La science qu'il était nécessaire qu'ils eussent, est témoignée par la splendeur du feu qui illumine nos yeux, comme la science éclaire nos entendements.

La charité dont ils avaient besoin pour être échauffés à répandre cette science, est représentée par l'ardeur du feu.

L'éloquence qui leur était nécessaire, afin qu'en répandant la doctrine de Jésus-Christ, ils la persuadassent en effet, est désignée par ces langues.

Il a paru encore dans une brillante nuée en la transfiguration, pour nous apprendre que, lorsque nous serons en paradis, nous serons environnés de gloire.

Ces figures ne sont pas le Saint-Esprit; mais ce sont des créatures faites par la main des anges, et de Dieu même, lesquelles disparaissent incontinent.

Ce ne sont pas des créatures unies au Saint-Esprit, comme la nature humaine est unie au Fils de Dieu; mais seulement des figures, qui apparaissent pour signifier les effets que le Saint-Esprit veut produire en nous.

Cette troisième personne, qui vous est représentée en cet article, apporte beaucoup de grâces à l'homme, et toutes pour le conduire à son salut, c'est-à-dire que nous en recevons beaucoup, qui bien qu'elles procèdent des trois personnes, sont attribuées spécialement au Saint-Esprit (70), en tant qu'il est produit par un acte d'amour, et que la cause par laquelle ces grâces nous sont données, est le grand amour que Dieu nous porte, et l'infinie charité qu'il a pour nous, sans espérance d'aucune récompense.

Ces grâces que nous recevons sont différentes: les unes opèrent notre justification, et nous rendent agréables à Dieu.

Les autres ne produisent pas toujours ce saint effet en nous.

Celles qui ne sont pas toujours accompagnées de notre justification, consistent, parlant généralement, au don des miracles; l'Écriture nous faisant voir que Dieu a souvent accordé le don de prophétie à des personnes qui ne vivaient pas selon la loi (71).

Celles qui produisent notre justification sont encore différentes.

Il en donne à tout fidèle une nécessaire et suffisante pour l'accomplissement de son salut; et, de plus, sa bonté est si grande, qu'outre cette grâce qu'il départ à tous, il en épand plusieurs autres dans l'Église, et en divers degrés, pour nous faciliter encore davantage le chemin du ciel, et nous donner plus de moyens de parvenir à cette heureuse fin.

Ainsi, nous recevons de lui sept dons, qui sont sept vertus, qui nous disposent au bien et nous fortifient, et nous servent de

sunt. (I Jean., V, 7.)

(70) « Spiritum sanctum omnium benedictionum presulem concludit. » S. AMBROS., lib. xv, *De Spiritu sancto*, cap. 7.

(71) Balaam. — Num., XXII, XXIII, XXIV.

(68) Une fontaine produit un ruisseau: la fontaine et le ruisseau ensemble, un lac; le lac et le ruisseau et la fontaine sont trois choses différentes: l'eau toutefois qui est en eux, est de même nature.

(69) *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, et Spiritus sanctus; et hi tres unum*

sept degrés, par lesquels nous montons à la perfection chrétienne (72).

Ces sept dons sont : le don de crainte, celui de piété, celui de science, celui de force, celui de conseil, celui d'intelligence, et celui de sagesse (73).

Le don de crainte est celui par lequel nous appréhendons tellement les jugements de Dieu et sa colère, que, pour éviter l'indignation de ce souverain Juge, nous sommes portés à la pénitence, qui engendre en nous la piété, qui est le second don du Saint-Esprit, étant certain que l'homme repentant se résout aisément à servir Dieu en toutes choses, non-seulement par crainte, mais encore par amour, qui donne être à la vraie piété, laquelle attire le don de science, attendu que, lorsque nous aimons quelqu'un, nous désirons savoir sa volonté pour lui complaire : et ainsi, nous sommes portés à apprendre les choses qui nous sont nécessaires à salut, en quoi Dieu nous donne une facilité très-grande.

Or, parce que, quand on sait ce qu'il faut faire, il est besoin de force pour l'exécuter, le Saint-Esprit, qui ne manque point aux choses nécessaires, après nous avoir donné la connaissance des volontés de Dieu, nous donne aussi la puissance de les accomplir, nonobstant toutes les difficultés qui se présentent de la part du diable, de la chair et du monde.

Et d'autant que le diable est un esprit de ruse qui trompe plus par finesse que par force, remplissant les âmes de scrupules, le Saint-Esprit nous donne encore le don de conseil, par lequel on discerne le vrai bien de l'apparent, ce qui est vraiment mal de ce qui en a seulement l'apparence.

En suite de ce don, qui est le plus haut degré de la vie active, le Saint-Esprit, qui ne laisse pas les bonnes âmes en chemin, et veut qu'elles soient parfaites non-seulement par action, mais encore par contemplation, leur donne :

Le don d'intelligence, par lequel elles s'élevaient à la contemplation des mystères de la foi, dont les plus obscurs leur semblent clairs, les plus difficiles faciles, ainsi que nous voyons arriver à plusieurs personnes simples, qui ont plus de facilité à connaître certains mystères que les plus savants hommes du monde.

Enfin, ce même esprit donne le don de sagesse (74), par lequel en suite du don d'intelligence l'on vient à connaître Dieu si parfaitement, qu'il semble que, dès cette heure,

on le voie, et que, par conséquent, on ait la vraie sagesse, qui consiste en la connaissance de cette cause souveraine.

Outre ces dons divins, nous recevons, par le moyen du Saint-Esprit, les vertus auxquelles nous sommes exhortés par les conseils évangéliques, qui, sans nous obliger à la pauvreté, à la chasteté virginale et à l'obéissance, nous y convient toutefois (74*), afin que, par ce moyen, nous puissions plus aisément observer les commandements et les volontés de Dieu :

A la pauvreté, c'est-à-dire, à renoncer à tous biens temporels, pour n'en posséder aucun autre que Jésus-Christ (75);

A la chasteté virginale, c'est-à-dire, à renoncer non-seulement à tout péché charnel, mais aussi même au mariage, pour nous conserver dans une perpétuelle continence, et n'avoir point d'autre époux que Jésus-Christ (76).

A l'obéissance, c'est-à-dire, à renoncer à nos propres volontés (77), et nous soumettre à celles d'un supérieur, pour, par ce moyen, suivre plus religieusement celles de Jésus-Christ.

C'est du Saint-Esprit que tant de religieux, qui suivent ces conseils, en reçoivent la force (78).

C'est encore de lui que nous recevons les huit grâces, que nous appelons ordinairement béatitudes (79), c'est-à-dire les habitudes ou qualités habituelles, par la force desquelles nous produisons certaines actions si utiles à la perfection chrétienne, que, par le propre témoignage de Notre-Seigneur, elles nous acquièrent, dès ce monde, le titre de bienheureux.

Bienheureux (dit-il) sont les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux est à eux.

Bienheureux sont ceux qui pleurent, car ils seront consolés.

Bienheureux sont les débonnaires, car ils posséderont la terre.

Bienheureux sont ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront soulés.

Bienheureux sont les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde.

Bienheureux sont ceux qui sont nets de cœur, car ils verront Dieu.

Bienheureux sont les pacifiques, car ils seront appelés enfants de Dieu.

Bienheureux sont ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux. (Math., vi, 3-10.)

De ces huit béatitudes, les trois premières nous enseignent à fuir les richesses, les hon-

(72) Il faut noter qu'en ces divers degrés, il se trouve souvent des personnes beaucoup plus éminentes que les autres.

(73) *Spiritus sapientie et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientie et pietatis, ... spiritus timoris. (Isa., xl, 2, 3.)*

(74) Comme à sainte Claire et à sainte Catherine de Sienne.

(74*) *Amplecti consilia laudis est; non criminis omittere. (S. AUGUST., lib. De sancta virginitate, cap. 14 et 30.)*

(75) *Si vis esse perfectus, vade et vende omnia.*

(Math., XIX, 21.)

(76) *Sunt eunuchi qui se castraverunt propter regnum caelorum. (Math., XIX, 12.)*

(77) *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. (Math., XVI, 24.)*

(78) Les trois plus grands empêchements que l'homme ait de faire son salut, sont l'amour des richesses, des plaisirs et des honneurs, à quoi ces trois conseils remédient.

(79) Elles sont appelées béatitudes, parce que ce sont certains degrés pour monter à la béatitude.

neurs et les plaisirs qui nous peuvent détourner de la perfection chrétienne.

Nous sommes détournés des richesses par ces mots : *Bienheureux sont les pauvres d'esprit*, c'est-à-dire, ceux qui méprisent volontairement les biens.

Nous sommes détournés des honneurs par ces paroles : *Bienheureux sont les débonnaires*, c'est-à-dire, ceux qui cèdent et déferent volontiers à tous.

Nous sommes détournés des plaisirs par ces mots : *Bienheureux sont ceux qui pleurent*, c'est-à-dire, qui, ne pensant qu'à faire pénitence de leurs péchés, méprisent les plaisirs du monde.

La quatrième et la cinquième béatitude nous portent à la justice et à la miséricorde (80), qui sont deux vertus, dont la perfection de la vie chrétienne dépend absolument, puisque, par leur moyen, non-seulement nous rendons à Dieu, à nous-mêmes, et à chacun ce que nous devons; mais aussi à notre prochain ce qui lui est utile et commode, exerçant envers lui les œuvres de miséricorde, tant corporelles que spirituelles.

La sixième et la septième béatitude nous élèvent à la perfection de la vie contemplative, à une pureté de cœur, et à une paix entière en nous-mêmes, étant certain que ceux qui auront acquis une si grande habitude au bien, que de pouvoir conserver leur cœur dans une entière pureté, ne verront pas Dieu seulement en l'autre monde par la gloire, mais en celui-ci par la grâce de la contemplation; et que ceux qui seront tellement unis à Dieu, que nul embarras du monde ne puisse troubler la paix de leurs consciences, se reconnaîtront dès cette vie vrais enfants de Dieu par le comble de ses grâces.

La dernière béatitude n'est pas un nouveau degré de perfection, mais, comme remarque saint Augustin (80*), un signe et un assuré témoignage de la perfection: puisqu'elle se rencontre infailliblement en celui qui souffre constamment pour la justice.

Voilà ce qui est du huitième article du Symbole, qui vous servira d'une leçon, dont vous retirerez beaucoup de fruit si vous vous enflamez tellement d'amour envers Dieu par la contemplation de cette troisième personne de la sainte Trinité, qui est une personne produite par les flammes du divin amour, qu'elle ait occasion de descendre en vous pour y trouver l'amour qui est (s'il faut ainsi dire) son élément, étant certain qu'elle n'y sera point sans y produire les grâces dont il est l'auteur envers les hommes.

L'amour est ce qui attire l'amour: et partant puisque le Saint-Esprit n'est autre chose qu'amour, sans doute ceux qui l'ai-

meront comme ils doivent, l'attireront en eux. Je vous y exhorte, autant qu'il m'est possible, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON VIII.

SUR LE NEUVIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Sanctam Ecclesiam catholicam.

La sainte Eglise catholique.

Après que les apôtres nous ont fait connaître ce qui regarde Dieu, ils emploient le reste du Symbole à nous faire savoir ce qui concerne son Eglise.

Ils nous enseignent qu'il y en a une, nous donnent des moyens de la connaître par son unité, sa sainteté et son étendue: et nous spécifient ensuite quatre biens principaux qui s'y trouvent: la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle.

L'Eglise est une société de créatures raisonnables unies à Dieu par les dons surnaturels. Or, d'autant qu'il y a diverses créatures raisonnables, les unes du tout spirituelles, comme les anges, les autres corporelles, comme les hommes, dont les uns sont au ciel bienheureux, les autres en terre pour aller au ciel: cette Eglise a deux parties, l'une, qu'on appelle l'Eglise triomphante, qui contient les bienheureux esprits qui triomphent au ciel avec Dieu; l'autre, qu'on appelle l'Eglise militante, qui contient les hommes qui font profession de la loi de Jésus-Christ, et qui participent à ses sacrements sous son vicaire souverain en terre, où ils combattent perpétuellement avec le monde, la chair et le diable (81).

Par là, nous apprenons que parlant de l'Eglise qui voyage en ce monde, nous n'entendons pas un édifice matériel où les fidèles s'assemblent, auquel sens ce mot d'Eglise se prend quelquefois: mais bien l'assemblée et la congrégation des fidèles.

Pour être de ce corps ou de cette assemblée des fidèles, trois choses sont requises: il faut être baptisé, puisque le baptême étant le premier sacrement de la loi de Jésus-Christ, est la clef qui ouvre la porte de son Eglise où sa loi se professe.

Il faut faire profession de la loi de Jésus-Christ, nul ne pouvant être dit membre du corps s'il ne vit par la vie de ce corps.

Il faut connaître Jésus-Christ et son vicaire général en terre, le Pontife romain; étant impossible d'être d'une société, dont on ne reconnaît pas le chef.

Par ces trois considérations, il est aisé de reconnaître ceux qui ne sont pas en l'Eglise.

A raison de la première, les païens qui ne sont pas baptisés, sont hors de l'Eglise.

A raison de la seconde, les hérétiques, qui

(80) Il y a sept œuvres de miséricorde corporelle fondées en l'Ecriture (*Math.*, XXV; *Tob.*, XII): Donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif, revêtir les nus, loger les pèlerins, visiter les malades, consoler les prisonniers, ensevelir les morts. Il y a sept œuvres aussi de miséricorde spirituelle: instruire les ignorants,

consoler les affligés, corriger les débauchés, pardonner les offenses, supporter les défauts d'autrui, prier pour les vivants et les morts.

(80*) S. AUGUST., lib. 1, *De serm. Domini in monte.*

(81) S. AUGUST., *Enchirid.*, cap. 56; S. BERNARD., *serm.* 27 in *Cant.*

font profession d'une autre foi que celle de Jésus-Christ, en sont aussi dehors.

A raison de la troisième, les schismatiques, qui d'eux-mêmes se sont désunis du chef de l'Eglise, sont pareillement séparés de son corps.

Comme aussi les excommuniés, que l'Eglise retranche de sa communion pour leurs fautes, ceux-là n'étant pas estimés reconnaître Jésus-Christ et son vicaire principal, qui sont obstinés à n'entendre pas leur voix, et à n'obéir pas à leurs commandements (82).

Tous les autres, bons et méchants, sont dans l'Eglise, et y seront jusqu'à la consommation du monde, où Jésus-Christ, séparant les bons des méchants, retiendra seulement les premiers en son Eglise, et rejettera les autres, ainsi qu'il nous l'a enseigné par plusieurs paraboles.

La première marque que cet article nous donne pour reconnaître l'Eglise, est son unité, désignée par le mot d'Eglise au singulier, qui nous montre clairement qu'il n'y en a qu'une.

Il n'y a qu'une Eglise, et c'est une chose très-certaine : car bien qu'il y ait diverses sociétés particulières de fidèles épandues par tout le monde, ils ne font tous qu'une Eglise, attendu qu'ils professent une même foi sous un seul Jésus-Christ et sous un seul vicaire général qu'il a en terre, qui est le Pontife romain (83).

Jésus-Christ n'a établi qu'une communauté, comme il n'a enseigné qu'une doctrine. Et, partant, il est clair que des deux sociétés qui se disent l'Eglise de Jésus-Christ, celle-là doit être reconnue pour fausse Eglise, qui n'est pas une en sa doctrine ni en sa communion, mais qui est divisée en l'une et en l'autre, comme est celle de nos adversaires, qui, en divers lieux, ont diverses opinions, sans reconnaître aucun juge qui les puisse décider, et composent divers corps. Et celle-là doit être reconnue pour vraie Eglise, qui se trouve professer une même foi par tout le monde, et ne faire qu'un même corps, ce qu'on voit en l'Eglise romaine.

La deuxième marque que cet article nous donne de l'Eglise, est sa sainteté déclarée par ce mot *sainte*.

L'Eglise est sainte (84), parce que Jésus-Christ, qui est son chef, est le Saint des saints ; parce qu'elle est dédiée à Dieu, auteur de toute sainteté, parce que sa doctrine, sa foi et sa discipline sont saintes ; parce qu'on reçoit, par ses sacrements, la grâce justifiante, qui est la vraie sainteté.

Parce qu'enfin elle est toujours ornée d'un grand nombre de saints qui ne se trouvent

(82) *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.* (Matth., XVII, 17.) — *Tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.* (I Cor., V, 2.)

(83) *Una fides, unum baptisma.* (Ephes., IV, 5.) — *Ecclesia dicitur unum ovile.* (Joan., X, 16.)

(84) La sainteté de l'Eglise paraît par les noms qui lui sont donnés en l'Ecriture, où elle est appelée *maison de Dieu, colonne et firmament de la vérité, troupeau de Jésus-Christ, corps de Jésus-Christ,*

en aucun lieu, que dans son sein. Ce qui nous fait voir clairement que de deux sociétés qui se disent être l'Eglise de Jésus-Christ, celle qui, outre la sainteté de son Chef, à qui elle est consacrée, de la doctrine qu'elle professe, de la discipline qu'elle garde, et enfin de la sainteté de ses sacrements, est remplie de piété et de personnes dont la vie est exemplaire, doit être estimée la vraie Eglise, et non pas celle qu'on en reconnaît du tout destituée, comme est la secte de nos adversaires, qui rejettent la plupart des sacrements, toutes œuvres, bonnes et saintes en elles-mêmes, et sont dépourvus de tant d'âmes religieuses, dont l'Eglise catholique, apostolique et romaine se trouve remplie.

La troisième marque de l'Eglise nous est désignée par ce mot de *catholique*, qui nous apprend que la vraie Eglise en doit porter le nom, et posséder la chose signifiée par ce nom.

Ce mot *catholique* signifie *universelle*, ce qui nous enseigne que la vraie Eglise est universelle en toutes façons, et quant au temps, et quant aux lieux (85) :

Quant au temps, ayant toujours été depuis Jésus-Christ ;

Quant aux lieux, en tant qu'elle est plus épandue qu'aucune autre par tout le monde.

Ce qui montre bien que l'Eglise de nos adversaires, qui a pris naissance depuis cent ans, et qui est en fort peu de lieux, au respect de l'Eglise romaine, n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ, qui doit avoir seize cents ans d'antiquité, et qui doit être épandue en la plus grande partie du monde. Ce qui, au contraire, ne convient qu'à l'Eglise romaine, reconnue par ses propres ennemis, et pour ancienne et pour étendue sans comparaison, en plus de lieux, qu'aucune secte qui soit en l'univers.

Voilà les marques qui nous sont données par les apôtres pour reconnaître l'Eglise, qu'ils veulent que nous croyions, comme un des articles principaux de notre foi, sans lequel on ne peut être sauvé.

Que si quelqu'un demande : Comment est-il possible que nous croyions l'Eglise, puisque nos yeux nous la font voir, et que la foi est élevée par dessus nos sens ? nous répondons qu'encore que nous voyions les hommes qui composent l'Eglise, nous ne savons néanmoins que par la foi, qu'ils soient le vrai peuple de Dieu, et partant que nous croyions l'Eglise, ainsi que ceux qui voyant autrefois de leurs yeux Jésus-Christ vrai homme, lorsqu'il était en terre,

(I Tim., III, 15 ; I Cor., II, 16 ; Ephes., I, 25 ; Coloss., I, 18.)

(85) *Faciam semen tuum sicut pulverem terræ.* (Gen., XXVIII, 14.) — *Multiplicabo semen tuum sicut stellas cæli, et velut arenam quæ est in littore maris, et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ.* (Gen., XXI, 17, 18.) — *Dicitur (Matth., XIII, 5 seqq.) primo seminatum fuisse bonum semen, et deinde fuisse superseminata zizania.*

croyaient par la foi qu'il était vrai Dieu incarné, ce qu'ils ne voyaient pas.

On ne vous enseignera point autre chose dans cette leçon, remettant à vous expliquer la communion des saints, contenue à la fin de cet article, dans l'instruction suivante, afin de joindre ce bien, qui se trouve en l'Eglise, avec les trois autres, dont vous entendrez l'explication aux deux premières leçons qui vous seront faites.

Le fruit que vous retirerez de celle-ci sera de vous affermir de plus en plus dans la résolution de vivre et de mourir dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et de fuir toutes les nouvelles sectes de ce temps, étant impossible de savoir qu'il n'y a point de salut hors de la vraie Eglise, et d'avoir les marques que nous vous en avons représentées bien imprimées dans l'esprit, sans reconnaître la vérité de l'Eglise romaine, à qui elles conviennent toutes, et la fausseté de l'Eglise de nos adversaires, qui en est du tout déstituée, et sans désirer de vivre en l'une, et de nous éloigner de l'autre.

Vous demeurerez, s'il vous plaît, en cette impression d'esprit, et priez Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON IX.

SUR LA FIN DU NEUVIÈME ET SUR LE DIXIÈME, ET LE ONZIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Sanctorum communionem.

La communion des saints.

Les apôtres sachant que quoique l'homme soit bien ignorant, il ne l'est pas tant qu'il ne reconnaisse sa faiblesse, et que seul il ne peut rien pour son salut, ont voulu par ces mots : *La communion des saints*, lui faire connaître pour sa consolation qu'il reçoit un extrême secours d'autrui pour le fortifier.

Ces paroles nous apprennent que l'Eglise est comme un corps, duquel tous les membres ont une telle correspondance entr'eux, que le bien de l'un retourne au bien de l'autre. Les biens de l'Eglise sont communs, les sacrements et le saint Sacrifice peuvent profiter à tous, la prédication instruit ceux qui la veulent ouïr : chacun peut aider son prochain par ses oraisons, les vivants mêmes peuvent secourir les morts qui sont en purgatoire, et ceux qui sont en purgatoire, et ceux qui sont en paradis assistent les vivants qui sont en terre.

Voilà le premier des quatre biens qu'on reçoit en l'Eglise ; il faut voir quel est le second contenu au dixième article du Symbole.

Remissionem peccatorum.

La rémission des péchés.

N'y ayant rien au monde qui nous perde

(86) Cette matière est ci-après traitée plus amplement, aux Leçons des sacrements.

(87) *Effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris. (Ezech., XXVI, 25.) — Sed ablui estis, sed sanctificati estis. (I Cor., VI, 11.)*

(88) Cette grâce est d'autant plus grande qu'elle

que le péché, Dieu qui désire ardemment le salut de l'homme, a voulu mettre en son Eglise un remède à ce mal, et les apôtres nous en donnent connaissance par cet article, afin que nous puissions y avoir recours dans notre besoin.

C'est une chose assurée qu'on trouve en l'Eglise la rémission des péchés, il reste à savoir comme on reçoit cette grâce. On la reçoit par le moyen des prêtres, à qui Dieu, comme à ses ministres, a donné la puissance de remettre le péché, par la vertu des sacrements qu'il a expressément institués pour cet effet, et particulièrement le baptême et la pénitence (86).

Par le baptême, les enfants reçoivent la rémission de leur péché originel : et ceux qui sont baptisés après avoir atteint un âge mûr, reçoivent de plus la rémission des péchés actuels qu'ils ont commis par leur propre volonté (87).

Par la pénitence, on reçoit la rémission des péchés qu'on a commis depuis qu'on a été baptisé (88).

Voilà en général comme se fait la rémission du péché, qui ne se remet qu'une fois par le baptême, au lieu qu'il ne se remet pas seulement une fois par le sacrement de pénitence, mais autant de fois que l'homme ayant péché vient à s'en repentir.

Passons au troisième bien, qui est exprimé dans le onzième article du Symbole.

Carnis resurrectionem.

La résurrection de la chair.

C'est avec grande raison que les apôtres étant guidés du Saint-Esprit, ont employé, au Symbole de la foi, cet article de la résurrection : étant certain que le chrétien qui se connaît mortel, reçoit un indicible contentement, quand il apprend qu'il doit revivre après sa mort.

Les apôtres ne disent pas la résurrection de l'homme, mais de la chair (89), pour nous apprendre que quand l'homme meurt, des deux parties qui le composent, savoir, l'esprit et la chair, il n'y a que la chair qui meure, l'âme étant immortelle, et par conséquent incapable de résurrection, puisque rien ne ressuscite et ne reprend la vie qui ne soit premièrement mort.

Ils ne disent pas la résurrection du corps, mais de la chair, parce que le Saint-Esprit à qui tout est présent, voulait nous donner lieu de renverser l'erreur de certains hérétiques (Origène, Eutychius) qui devaient soutenir, comme ils ont fait aux premiers siècles de l'Eglise, qu'on ressusciterait non avec un corps de chair, mais formé d'air.

Ils usent encore de ces termes pour en réfuter d'autres, qui du temps de l'Apôtre (90) estimaient que la résurrection dont il est

est particulière à cette loi, nul en la loi de nature et celle de Moïse n'ayant eu puissance de remettre les péchés.

(89) En l'Ecriture, souvent la chair signifie l'homme. (*Isa.*, XL, 6 ; *Joan.*, I, 14.)

(90) *Hymenæus et Philetus. (I Tim.*, I, 20 ; *II Tim.*, II, 17.)

parlé en l'Écriture, ne signifiait pas celle du corps, mais seulement celle par laquelle l'âme se relève du péché.

On ressuscitera, c'est une chose très-certaine ; saint Paul en est si assuré, qu'il dit que la résurrection de Jésus-Christ n'a point été si la nôtre ne doit pas être (91).

Nous reprendrons tous la vie, mais comment ? en nos mêmes corps ? oui, car nous ressusciterons afin que nos corps soient participants de la récompense, ou de la punition qu'ils ont méritée, puisqu'ils ont contribué au bien et au mal que nous aurons fait en ce monde. Ce qui montre bien qu'il faut reprendre les mêmes corps qu'on a eus auparavant (92). Et de fait, si la chair que nous reprendrons, n'était la même qui est morte, le rétablissement de l'homme serait une nouvelle production, et non pas une résurrection de sa chair, puisque ressusciter signifiait reprendre la vie, tout ce qui ressuscite doit être mort auparavant (93).

Mais l'on dira : Comment ceux de qui les cendres sont jetées au vent, reprendront-ils leurs corps ? Dieu qui est tout-puissant, et qui peut faire en un moment tout ce que la nature fait avec le temps, rassemblera en un instant la matière de ces corps, et les reformera de nouveau par sa main de miracles.

Nous reprendrons nos mêmes corps, mais sans imperfection, au moins les bienheureux (94) : le sourd sans sa surdité, et l'aveugle sans son aveuglement : d'autant que ce sont des défauts de la nature, qui seront réparés par la grâce, et enfin parce que tout sera rétabli en ceux que Dieu comblera de sa gloire, non selon qu'il était, mais selon qu'il devait être.

Nous ressusciterons dans un âge parfait, savoir, tous à trente-trois ans, qui est l'âge auquel Notre-Seigneur est mort (95) : ainsi le vieillard perdra de ses années, parce qu'après trente-trois ans nos forces commencent à diminuer, et le jeune en acquerra, parce qu'au dessous de trente-trois ans, il n'était pas encore en l'état de la perfection, puisque jusqu'à ce terme on acquiert de nouvelles forces.

Celui qui ressuscitera, quoique plus jeune ou plus vieux qu'il n'était, sera le même, ainsi que nous voyons que l'enfant au sortir du ventre de sa mère, est le même homme quand il doit mourir, quoiqu'il soit dans un âge différent.

Nous ressusciterons non par nos propres forces, puisque, selon les philosophes, ce qui est une fois corrompu, ne peut natu-

rellement recouvrer son être, mais par la force du grand Dieu, qui par sa main puissante peut refaire quand bon lui semble ce qu'il a déjà fait (96-98).

Nous ressusciterons non pour mourir encore (99), mais pour vivre à jamais, la vie qui suit la misère de ce monde étant immortelle, comme nous verrons en la leçon suivante.

Pendant le profit que vous retirerez de celle-ci, sera d'être incités à avoir un soin particulier de vous conserver en la grâce de Dieu, éloignés du péché : à quoi vous serez portés par diverses considérations.

Et parce que cet état est celui auquel nous devons être, pour recevoir avantageusement les fruits de la communion des saints, qui ne profite notablement qu'à ceux qui sont bien avec le saint des Saints.

Et parce qu'étant véritable, que plus on connaît la vraie affection d'une personne, moins on la doit offenser, il est impossible de savoir que l'amour que Dieu nous porte est si grand, qu'il a donné pouvoir à l'Église de nous pardonner autant de fois que nous l'offenserons, sans être par cette considération du tout détournés du péché, qu'on peut dire lui ôter la vie, en tant que véritablement il pourrait l'en priver, s'il était capable de la perdre.

Et parce qu'il est impossible de considérer que nous ne ressusciterons point pour vivre éternellement pleins de gloire avec Dieu, si lorsque nous quittons cette vie, nous ne sommes en état de grâce, sans être conviés à ressusciter tellement de la mort du péché, qu'à quelque heure que la mort nous prenne, elle nous trouve en grâce : c'est à quoi je vous exhorte autant qu'il m'est possible, comme aussi à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON X.

SUR LE DOUZIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Vitam æternam.

La vie éternelle.

Puisqu'il n'y a rien qui arrête et qui attache davantage les hommes à la poursuite de quelque bien, que leur propre intérêt, il était nécessaire que la récompense que nous attendons après cette vie nous fût proposée, afin qu'étant imprimée en nos âmes par la foi que nous avons de cet article, nous soyons plus soigneux d'observer ce qui nous est commandé pour parvenir à cette fin.

IV, 15.)

(96-98) *Qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora nostra.* (Rom. VIII, 11.) — On peut considérer la résurrection en deux façons : ou en tant qu'elle rend la vie à l'homme mortel, ou en tant qu'outre cette vie, elle le fait encore glorieux : en quelque façon qu'on la considère, c'est une œuvre de la toute-puissance de notre Créateur, qui surpasse la nature.

(99) *Mors ultra non erit.* (Apoc., XXI, 4.) — *Præcipitabit mortem in sempiternum.* (Isa., XXX, 2.)

(91) *Si mortui non resurgunt, neque Christus resurrexit.* (1 Cor., XV, 16.)

(92) *Oportet corruptibile hoc corpus inducere incorruptionem, et mortale hoc, immortalitatem.* (Ibid., 55.)

(93) *Statutum est omnibus hominibus semel mori.* (Hebr., 1, 27.)

(94) *Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.* (1 Cor., XV, 51.)

(95) *Donc occurrant omnes in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi.* (1. Phes.,

On eût pu nous représenter la mort que les méchants doivent attendre aussi bien que la vie qui est préparée aux gens de bien, l'une regardant l'intérêt de l'homme aussi bien que l'autre : mais parce que la loi de grâce est une loi d'amour, les apôtres ont voulu nous porter au bien, par la considération de la récompense, et non par celle des peines.

Cette récompense, que les bons doivent attendre, s'appelle *vie éternelle*. Vie, parce que c'est principalement en cet état qu'on aura la vraie vie de l'esprit, qui consiste à être uni parfaitement à Dieu.

Éternelle, parce qu'il n'est pas de cette vie-là, comme de celle de ce monde, qui a un terme prescrit, puisque l'autre n'est pas seulement heureuse en la possession de tout bien, mais en son éternelle durée.

Il est impossible de comprendre le bonheur de la vie éternelle : toutefois en peu de mots nous vous en représenterons généralement ce qui s'en peut concevoir (100).

L'homme est composé de corps et d'âme : l'âme a comme trois parties ou puissances : la mémoire, l'entendement, et la volonté : et le corps se peut diviser aussi selon ses divers sens.

La béatitude est une accomplie félicité de l'âme et du corps ; et partant toutes ses parties doivent être parfaitement heureuses.

On dit une mémoire heureuse qui se souvient de beaucoup ; l'entendement est d'autant plus content que sa connaissance est plus grande ; et plus la volonté aime un sujet qui est bon et parfait, plus elle est satisfaite ; et partant l'âme jouissant de la vie éternelle, sera parfaitement heureuse, puisque sa mémoire se souviendra de tout ce qui pourra contribuer à son contentement ; que son entendement connaîtra parfaitement Dieu, qui contient toutes choses (101), et que sa volonté ne voudra et n'aimera que lui, qui est infiniment parfait et bon (102).

Un corps est estimé parfait, s'il est plein de santé, s'il est beau, fort et agile, et par conséquent ceux des bienheureux seront si accomplis, qu'ils seront non seulement sains, mais impassibles (103), c'est-à-dire tels qu'ils ne pourront souffrir aucun mal ; non-seulement beaux, comme les corps sont en ce monde, mais plus resplendissants que le soleil (104) ; non-seulement agiles comme les corps les plus dispos sont ici-bas ;

(100) Cf. Boët., lib. III, *De consolat.* ; S. Aug., lib. XII, *De civit.*, cap. 59.

(101) *Huc est vita æterna, ut cognoscant te Deum verum.* (Joan., XVII, 5.)

(102) *Satiabor cum apparuerit gloria tua.* (Psal. XVI, 15.) — *Qui replet in bonis desiderium tuum.* (Psal. CII, 5.)

(103) *Seminatur in corruptione, surget in incorruptione.* (I Cor., XV, 42.)

(104) *Fulgebunt, sicut sol.* (Matth., XIII, 43.) — *Seminatur in ignobilitate, resurget in gloria.* (I Cor., XV, 43.)

(105) *Current et non laborabunt, volabunt et non deficient.* (Isa., XL, 31.)

mais de telle sorte qu'ils se transporteront en un temps imperceptible, d'un bout du monde à l'autre, sans peine ni travail (105), et si subtils, qu'ils pénétreront les pierres, et les choses les plus solides (106) : non-seulement forts comme il s'en trouve maintenant ; mais si robustes, qu'ils vivront éternellement, sans boire, sans manger, sans dormir, sans faiblesse, et sans douleur.

Si les hommes désirent des richesses en ce monde, ils auront au ciel des trésors inépuisables par la possession de leur Dieu (107).

S'ils désirent des honneurs, ils seront rois.

S'ils désirent des plaisirs outre la satisfaction de leur entendement, il n'y aura aucun de leur sens qui ne soit satisfait par l'union qu'il aura avec son propre objet (108).

Au reste, bien que la gloire des uns soit plus grande que celle des autres, selon qu'ils auront plus ou moins travaillé et servi Dieu en ce monde (109), tous seront également contents, pour la même raison pour laquelle nous voyons, que bien qu'en un festin un géant mange plus qu'un nain, un homme plus qu'un enfant, tous sont également rassasiés, parce que chacun s'est repu selon sa portée.

Enfin ce bonheur est si grand et si parfait en tous sens, que l'esprit humain ne le peut comprendre (110).

Voilà l'explication du dernier article du Symbole, qui vous servira d'une leçon, dont vous retirerez ce fruit, de vous enflammer à bien vivre, étant certain que celui qui considérera bien qu'après cette vie il y en a une autre parfaitement heureuse pour ceux qui auront bien usé de celle-ci, formera une sainte résolution de vivre si bien en ce monde, qu'il puisse jouir un jour du bonheur qui nous est préparé en l'autre.

C'est à quoi je vous conjure autant qu'il m'est possible, afin que vous receviez pour jamais le fruit que tout chrétien doit attendre de la vraie foi, qui vous est enseignée par le Symbole.

Souhaitez tous, je vous en supplie, cette heureuse fin, et proférez avec moi ce mot *Amen*, qui est mis expressément à la fin du Symbole, pour témoigner que tout ce qui y est contenu est très-véritable et qu'on le tient pour tel. Proférez-le de cœur et de bouche à cette fin, et priez Dieu pour l'auteur de cette instruction.

(106) *Seminatur corpus animale, surget spirituale.* (I Cor., XV, 44.)

(107) *Gloria et divitiæ in domo Domini.* (Psal. CXI, 5.)

(108) *Inebriabuntur ab ubertate domus Domini.* (Psal. XXXV, 9.)

(109) *In domo Patris mei mansiones multæ sunt.* (Joan., XIV, 2.) *Qui parce seminat, parce et metet, et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet.* (I Cor., IX, 6.)

(110) *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ preparavit Deus iis qui diligunt illum.* (Isa., LXIV, 4 ; I Cor., II, 9.)

LEÇON XI.

POUR LA PRÉFACE DU DÉCALOGUE.

Après vous avoir enseigné ce que vous devez croire, il est à propos que vous sachiez ce que vous devez faire. Et en cette considération nous vous expliquerons le Décalogue, qui est donné à l'homme pour servir de règle à ses actions.

Ce mot de *Décalogue* (111) en général, signifie une loi qui contient dix commandements, et en ce lieu particulier une loi qui en contient dix, les plus excellents qui soient et qui puissent être au monde.

L'excellence de ces commandements se reconnaît par la dignité de leur Auteur, par la perfection de leur substance, et par la hauteur de leur fin.

Par la hauteur de leur fin, puisqu'ils ont pour but non un bien fragile et périssable, mais la vie éternelle (112).

Par la perfection de leur substance, c'est-à-dire des choses qu'ils contiennent, puisqu'il n'y a ni vertu qui n'y soit commandée, ni vice qui n'y soit défendu (113).

Par la dignité de leur Auteur, puisque c'est Dieu qui a écrit cette loi (114) de son propre doigt, et qui l'a donnée aux hommes. Dieu en la création du monde imprima au cœur de l'homme une loi naturelle (115), c'est-à-dire une lumière et une connaissance, par laquelle son instinct naturel lui dicte et lui enseigne ce qu'il doit faire. Depuis, considérant que la longue habitude que l'homme avait prise au péché avait comme effacé de son cœur cette loi qu'il lui avait imprimée pour le diriger, et que la malice de quelques-uns, pour s'excuser devant le monde, leur faisait feindre de l'ignorer, il se résolut, par une extraordinaire bonté, de lui en mettre une devant les yeux, qui l'obligeât, par un nouveau titre visible, d'observer ce qui avait été premièrement écrit en son cœur. Pour cet effet, il donna à Moïse les dix commandements dont il s'agit, écrits en deux tables.

Cette loi est divisée en deux tables, selon la diversité de son objet, qui est Dieu et le prochain, en tant que son but est de sauver l'homme, en lui faisant rendre à son Dieu et à son prochain ce qu'il leur doit.

En la première est contenu tout ce que nous devons à Dieu, qui se réduit à trois points : à lui garder fidélité, lui porter révérence et lui rendre service, ou autrement l'honorer en esprit, en paroles et en effets.

(111) Ce mot a été imposé par Clément d'Alexandrie à cette loi ; il a été conservé par Origène, et autres Grecs, saint Jérôme, saint Augustin, et autres Latins.

(112) *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* (Matth., XIX, 17.)

(113) Saint Augustin l'appelle Epitome de toutes les lois. (Quæst. 140, sur l'Exode.)

(114) Cette loi a été écrite par le doigt de Dieu, en deux tables données sur le mont Sinaï à Moïse, pour le peuple d'Israël. Elle a été comprise en dix préceptes, pour la perfection du nombre de dix, qui

Ce que nous enseignent les trois premiers commandements, dans lesquels consiste cette table (116).

Il appartient à la fidélité que le serviteur ne rende point à un autre ce qui est dû à son maître, et qu'il n'ait aucune intelligence avec ses ennemis, mais qu'il l'honore véritablement en son âme : ce qui est commandé par le premier précepte.

La révérence requiert qu'on ne dise rien d'injurieux contre son Seigneur, mais qu'au contraire on parle dignement de lui : ce que nous commande le second précepte.

Le service requiert que le vrai serviteur n'ait point d'autre soin que de servir son maître, et de reconnaître les bienfaits qu'il a reçus de lui par ses actions ; et c'est ce que commande le troisième précepte, défendant de servir le monde au jour du Sabbat, et nous faisant cette défense pour nous donner lieu de mieux servir Dieu, notre souverain maître, et de reconnaître les grâces qu'il nous fait.

En la seconde table est contenue la façon avec laquelle nous nous devons gouverner avec notre prochain ; et partant, la dilection du prochain requérant que nous rendions honneur à ceux à qui nous le devons. Le quatrième précepte nous oblige à honorer nos parents et nos autres supérieurs.

Et parce que cette dilection du prochain requiert qu'on ne lui fasse aucun tort, ni en sa personne, ni en celle de ceux qui lui sont conjoints, ni en ses biens, soit par effet, soit par parole, soit par désir, les six autres commandements défendent qu'on ne tue point, puisque par là le prochain recevrait du tort par effet en sa personne ; qu'on ne commette point d'adultère, puisque par là on lui ferait tort par effet en ce qui lui est conjoint, c'est-à-dire en son épouse ; qu'on ne dérobe point, puisque par là on lui ferait tort par effet en ses biens ; qu'on ne porte point de faux témoignage contre lui, puisque par ce moyen on lui ferait injure par paroles ; enfin qu'on ne souhaite rien de ce qui lui appartient, puisqu'on ne le peut faire sans lui faire injure par désirs.

Nous sommes obligés à l'observation de ces préceptes, non pas en tant qu'ils ont été reçus au mont de Sinaï par Moïse, législateur de l'ancienne loi, mais bien en tant qu'ils contiennent la loi naturelle commune à tous les hommes, et qu'en cette considération Jésus-Christ les commande en saint Matthieu (chap. V).

Jésus-Christ commande cette loi, et par-

paraît en ce que Dieu prend les dîmes.

(115) *Redite, pravvaricatores, ad cor, quæ lex in cordibus vestris scripta exigit præstat.* (Isa., LXVI, 8.)

(116) Tout ce qui est commandé au Décalogue est contenu en ces deux préceptes : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et diliges proximum tuum sicut teipsum. In his duobus mandatis universa lex pendet et propheta.* (Matth., XXII, 37-39.) On doit à Dieu, comme à un prince, fidélité, révérence et service.

tant l'observation n'en est pas impossible par sa grâce, comme disent nos adversaires, la justice et la bonté de Dieu ne pouvant permettre qu'il nous oblige à aucune chose qui excède tant soit peu notre puissance.

Nous sommes obligés à garder ces commandements, et, de plus, nous le pouvons faire, non par nos propres forces, puisque ainsi l'homme ne peut rien, mais étant assistés de la grâce de Dieu (117), qui pour cet effet nous le promet en Ezéchiel par ces paroles : *Je mettrai mon Esprit au milieu de vous, et ferai que vous marcherez en mes commandements et garderez mes jugements.* (Ezech., XXXVI, 27.)

La loi de Dieu est douce, son fardeau est léger, ses commandements ne sont point difficiles, il nous le dit lui-même (118) ; et l'Écriture fait mention de certaines personnes qui les ont observés ; saint Luc nous représente le bon Zacharie et sainte Elisabeth, étant justes devant Dieu, cheminant dans les commandements et dans les justifications du Seigneur, sans reproche. Et parlant, ainsi que remarquent les Pères (119), c'est un blasphème horrible et exécrable de soutenir, comme fait Calvin (120), que Dieu qui est tout bon, ait voulu obliger l'homme à quelque chose d'impossible, et lui proposer le prix de sa gloire à certaines conditions qu'il n'est pas en sa puissance d'observer.

Voilà ce qui est en général des commandements de Dieu : ce qui vous servira d'une leçon, de laquelle vous retirerez ce fruit qui est de vous disposer à les observer religieusement, si, entre autres considérations qui se peuvent tirer de ce que nous avons dit, vous vous remettez devant les yeux que l'accomplissement de cette loi, quoique impossible à la nature, est facile avec l'aide du grand Dieu, et que sans cela il n'est point de salut pour nous : étant certain qu'il n'y a personne qui, étant touché de son intérêt, ne se porte avec grand soin à l'observation d'une loi dont l'accomplissement le doit rendre heureux pour jamais, et la transgression ou l'omission doit aussi le rendre éternellement misérable.

Vous demeurerez dans cette pensée sainte, et demanderez à Dieu avec persévérance, le secours dont vous avez besoin pour accomplir sa sainte volonté : je vous en conjure autant qu'il m'est possible, et de prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XII.

SUR LE PREMIER PRÉCEPTÉ DU DECALOGUE.

Ego sum Dominus Deus tuus, qui eduxi te de terra Ægypti, de domo servitutis. Non habebis deos alienos coram me. Non facies tibi sculptile, neque omnem simi-

(117) *Omnia possum in eo qui me confortat : « Je puis tout avec celui qui me conforte. »* (Philipp., IV, 14)

(118) *Jugum enim meum suave est, et onus meum leve.* (Matth., XI, 30.) — *Mandata ejus graviora non sunt.* (1 Joan., V, 3.)

(119) *Explicat. Symbol. ad Damas. cap. 4.*

(120) Calvin, *Insti.*, lib. III et in *Antidoto Concil.*

litudinem quæ est in cælo, et quæ in terra deorsum, neque eorum quæ sunt in aquis sub terra ; non adorabis ea, neque coles. (Exod., XX, 2-5.)

Je suis le Seigneur ton Dieu, qui l'ai tiré de la terre d'Égypte, et hors de la maison de servitude. Tu n'auras point d'autre Dieu devant moi, tu ne feras aucune idole taillée, afin que tu l'adores.

Un seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement. — Ces paroles qui contiennent le premier commandement, devant que d'en exprimer la substance, commencent par une préface pour toute la loi, qui consiste à faire connaître à l'homme que c'est Dieu son Seigneur et son bienfaiteur qui la lui donne, afin qu'en connaissant la majesté, l'autorité et la bonté de laquelle use en son endroit celui dont il reçoit la règle de sa vie, il soit en ces considérations plus prompt à la garder et à l'accomplir.

Par ce premier commandement, la vraie religion est établie et la fausse défendue, Dieu commandant non-seulement qu'on lui rende le vrai culte et l'honneur de latrie, mais de plus qu'on ne le rende à aucun autre qu'à lui.

Tu n'auras point d'autre Dieu devant moi, c'est-à-dire, vous me reconnaîtrez seul Dieu, et m'honorerez comme tel d'un honneur que vous ne rendrez à aucun autre.

Cet honneur qui est particulier à Dieu, et qui est appelé des théologiens, culte de latrie (121), n'est autre chose qu'un signe sensible d'une connaissance intérieure que nous avons, que Dieu est notre Seigneur si absolu, et si souverain, que nous n'avons et ne conservons notre être que par sa bonté et par sa puissance.

Or, d'autant qu'il n'y a que Dieu qui soit notre souverain Seigneur en cette façon, cet honneur ne peut, sans idolâtrie, être rendu à autre qu'à lui ; mais cela n'empêche pas, quoi qu'en disent nos adversaires, qu'on ne puisse rendre un honneur infiniment moindre aux saints, aux reliques, aux images et à la croix, ainsi que nous vous le ferons voir par cet exemple :

Si un roi défend qu'on ne rende à personne l'honneur qui lui est dû, nul n'estimera qu'il défende qu'on rende à ses magistrats quelque honneur beaucoup inférieur à celui qui lui appartient. On jugera bien qu'il défend qu'on reconnaisse ses magistrats pour souverains seigneurs et pour rois, mais non pas qu'on les honore, en tant qu'ils sont unis et soumis au roi comme des officiers à leur maître.

Ainsi, ce commandement, défendant de rendre aux saints l'honneur qui est dû à Dieu, c'est-à-dire un honneur de latrie, ne défend pas de leur rendre un honneur beaucoup inférieur, et qui ait Dieu pour dernier objet, en tant que les saints ne sont honorés

sess. 6, cap. 11.

(121) *Latrie* signifie culte et service ; parce que Dieu mérite le souverain culte des cultes, l'usage a fait que le mot de *latrie* signifie seulement l'honneur et le culte qui est à Dieu. On appelle pour cet effet *idolâtrie*, l'action de rendre à une créature l'honneur dû à Dieu.

qu'à raison de la parfaite union qu'ils ont avec Dieu.

L'Eglise catholique ne veut pas qu'on reconnaisse les saints pour souverains seigneurs, qu'on leur rende honneur en cette considération, mais enseigne, au contraire, qu'un tel honneur n'est dû qu'à Dieu. Elle déclare qu'on doit honorer les saints, à raison des grâces et des privilèges que Dieu leur a accordés, en tant que ce sont des serviteurs étroitement unis à leur souverain Maître, chéris et aimés de lui uniquement (122).

Et, en effet, si, tandis que les hommes vivent au monde d'une vie civile, on leur rend un honneur plus grand ou plus petit, selon les divers mérites qu'on reconnaît en eux, il est bien raisonnable de rendre un plus grand honneur, saint et religieux, à ceux qui jouissent déjà d'une vie sainte au ciel, en considération de l'étroite union qu'ils ont avec Dieu, qui est le Saint des saints.

On honore les saints en cette considération, et, de plus, nous les prions d'intercéder pour nous (123), sans qu'on puisse imputer cette coutume, si on considère que les vivants, comme l'Ecriture et la pratique de l'Eglise nous l'enseignent (124), peuvent prier pour nous, et que nous les pouvons charger à cela, sans faire préjudice à la charge qu'a Notre-Seigneur Jésus-Christ de souverain intercesseur pour les hommes envers Dieu, son Père.

Ce qui montre que les saints, qui, étant au ciel, entendent les prières que nous faisons ici-bas, selon que l'Ecriture nous l'apprend, et qui ont plus de pouvoir de nous assister, et plus de charité pour le vouloir faire, qu'ils n'avaient en ce monde, peuvent vraiment prier pour nous, et le font en effet, puisque les intercessions que les vivants font les uns pour les autres, nous font voir

(122) Ce culte des saints se peut appeler *adoration*, puisque nous voyons en la Genèse que le respect qu'Abraham rend aux hommes s'appelle adoration. — *Adoraverunt Deum, acinde regem.* (I Paral., XXIX, 20.) — L'Ecriture appelle la vénération rendue à l'ange par Josué, après même qu'il le reconnaissait être ange, adoration. L'excellence des saints surpasse celle des hommes, puisqu'elle est surnaturelle, qu'elle est éternelle et qu'elle consiste en ce qu'ils sont participants de la divine nature en souverain degré; et partant l'honneur qu'on leur rend, surpasse celui qu'on rend aux hommes.

Saint Augustin, *De Civit. Dei*, lib. X, cap. 1, veut que l'honneur qu'on défère aux parents, puisse être dit religieux : à plus forte raison, celui qu'on rend aux saints, avec qui nous avons alliance et parenté en Jésus-Christ, est dit religieux et saint, en tant qu'il est rendu aux saints, en raison de leur sainteté et qu'il est commandé par la religion chrétienne.

(123) Nous prions les saints comme intercesseurs, leur disant : *Ora pro nobis*, et non comme Dieu, à qui nous disons : *Misereve nobis*.

(124) *Gratias agimus Deo semper pro vobis orantes.* (Coloss., 1, 3) *Fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat.* (II Thess., III, 1.) L'Ecriture, dit Luc., XX, que les saints sont égaux aux anges; et Luc., XIII, il paraît que les anges savent ce qui se fait ici-bas; partant les saints le savent aussi.

que les leurs ne font aucun tort à celles de notre Rédempteur (125).

Nous n'invoquons pas les saints, comme s'ils étaient immédiats intercesseurs entre Dieu et nous, ou s'ils intercédèrent par leur propre force, ce qui n'appartient qu'à Jésus-Christ, notre unique intercesseur en ce genre (126); mais nous les invoquons comme amis et favoris de Dieu, étroitement unis à notre souverain Médiateur et intercesseur, par la vertu duquel leurs prières ont force et efficace.

Jésus-Christ est celui en considération de qui toute grâce nous est faite, mais il n'est pas seul qui la demande. Vous le concevez par cet exemple. Un prince aime tant un de ses favoris, qu'il proteste n'accorder aucune grâce qu'en sa considération. Cela n'empêche pas que d'autres n'en demandent sous la faveur de ce favori, et qu'on n'emploie quelqu'un envers lui, afin qu'il impètre de son maître les grâces qu'on désire. Ainsi, bien que Dieu ne nous accorde aucune grâce que par le mérite de Jésus-Christ, cela n'empêche pas que les saints ne lui en puissent demander par le mérite de Jésus-Christ; que nous ne puissions les employer à cette fin, et les supplier d'intercéder envers Jésus-Christ même, afin qu'il nous fasse obtenir ce que nous désirons.

C'est sans doute qu'on peut honorer les saints, et non-seulement eux, mais encore leurs reliques et leurs images (127).

On révère les reliques en tant qu'elles ont été partie des corps qui ont contribué à beaucoup d'œuvres méritoires, et qui doivent un jour être glorieux. On en fait état, comme de saints miroirs qui nous représentent les vertus de ceux à qui elles appartiennent : on révère en elles la sainteté, le zèle et la pureté de ceux de qui elles sont les glorieux restes.

L'Eglise a des images, non pour les ado-

(125) Puisque les vivants ont assez de pouvoir pour nous assister, et de charité pour le vouloir faire, les saints qui sont en plus haut degré de perfection, ne peuvent manquer de ces deux parties nécessaires à notre secours.

(126) Jésus-Christ est unique intercesseur par nature, en tant que seul il participe de la nature divine et humaine. Unique médiateur de rédemption, c'est-à-dire qui nous a rachetés par le prix de son sang. Unique médiateur d'intercession, parce que seul il intercède par sa force, et que tous les saints intercèdent par la force de son intercession. Unique médiateur universel, c'est-à-dire unique, qui intercède pour tous les biens que reçoivent tous les hommes, et pour lequel nul n'intercède, et sur l'intercession duquel toutes les autres sont appuyées.

(127) Les Septante tournent, *pesel, idole* et non *image*. — Ainsi que Jacob adore Joseph, en honorant le bout de sa verge, dont il ne faisait état, qu'en considération de celui qui la tenait; ainsi honorons-nous les saints en révéral les images. — S. Athan. *quæst.* 59 : « Nous disons que l'honneur des images est relatif et analogique. Saint Basile, *in Julian.*, reconnaissant que l'honneur des images est de tradition apostolique, dit qu'il ne le faut pas décrier.

rer comme Dieu, qui est ce que défend ce commandement, mais bien pour se ressouvenir de la sainteté de ceux qu'elles représentent, de notre Rédempteur, de sa sainte Mère, et de tant de serviteurs de Dieu, qui, étant saints, jouissent de sa vue auprès de lui. Et ainsi, en cette considération, elle leur défère un honneur religieux, et sa coutume est sainte.

Ce n'est pas le bois, la pierre, le métal, la peinture que nous révérons, notre âme se détache de ces objets matériels, et, s'élevant plus haut, réfère par une sainte méditation, à la chose représentée, tout l'honneur qu'elle rend à l'image qui la représente, en tant qu'elle ne révère les images qu'en considération de la sainteté des saints qu'elles nous remettent devant les yeux (128).

Quand on se met à genoux devant une image ou des reliques, pour faire sa prière, ce n'est ni l'image, ni les reliques qu'on prie, mais bien les saints que les images représentent, et dont les reliques font partie.

Si on révère les images, jugez quel honneur on doit à la croix.

On lui en doit un particulier, vu qu'étant instrument de la mort de notre Rédempteur qui nous a donné la vie, elle l'a été de notre rédemption : nous la révérons en cette considération, et en aimons la figure, parce qu'elle nous remet en mémoire les mystères de notre salut (129).

Nous faisons sur nous le sacré signe de la croix, suppliant Dieu qu'ainsi que, par le saint mystère qu'il a voulu accomplir en la croix, il nous a secourus et délivrés de la misère en laquelle nous étions réduits sous l'empire de Satan, de même il nous secoure en l'état présent auquel nous sommes, par le mérite du même mystère que nous nous remettons devant les yeux par le signe de la croix (130).

En tous ces points, nous suivons les coutumes de nos pères, et la pratique de l'ancienne Eglise : et, partant, ce que nous faisons est saint, louable, et non défendu par ce commandement, ainsi que le prétendent nos adversaires, qui, en cela et en toute autre chose, sont justement condamnés par toute l'Eglise.

(128) Saint Ambroise, lib. X, in *Psal. XVIII*, montre que ceux qui honorent les images, honorent les saints et non la pierre, puisqu'il dit, que celui qui couronne l'image de l'empereur, honore celui dont il a couronné l'image. — Saint Grégoire, lib. VII, epist. 54, ad *Secundinum* : « Et nos quidem, non quasi ante divinitatem, ante illam posternimur. » — S. Aug., epist. 120, cap. 263 ; *Damas.*, lib. IV, cap. 17, *De fide*, dit que le culte de la croix et des images est de tradition apostolique.

(129) *Lact. Carm. de Pass.* : « Flecte genu, li- quumque crucis venerabilis adora. »

(130) Cf. *Sedulius*, lib. V, *Carm. Pasc.* ; S. Ambr., *De obitu Theod.* ; S. Dionys., cap. 4, 5 et 6, *Eccles. hierarch.* ; Tertull., *De corone milit.* ; S. Cyril., *Catech.* IV. S. Basil., lib. *De Spiritu sancto*, cap. 57, inter primas apostolicas traditiones ponit signare se signo crucis. — « In omni negotio frontem signaculo crucis tere. » Tertull., *loc. cit.*

En un mot, ce commandement ne défend pas d'honorer autre chose que Dieu, mais bien d'honorer toute autre chose que lui comme Dieu, à qui l'on doit une adoration toute particulière.

On adore Dieu par foi, par espérance et par charité.

Ceux-là marquent à l'adorer par foi, qui ne croient pas un Dieu comme ils doivent, c'est-à-dire, ou qui ne croient pas qu'il y ait un Dieu, ou qui, en croyant qu'il y en a un, estiment qu'il y en ait plusieurs ; qui, reconnaissant Dieu unique en essence, ne croient pas qu'il y ait trois personnes en lui ; ou qui, en croyant toutes ces choses, n'estiment pas qu'il ait les perfections qui lui conviennent, savoir, qu'il soit juste, bon et tout-puissant ; ou enfin, qui, le croyant tel qu'il est, ne croient pas tout ce qu'il dit, tout ce que l'Eglise catholique, apostolique et romaine enseigne de sa part, mais, au contraire, le révoquent en doute, et tiennent quelques articles opposés à sa foi, ainsi que font les hérétiques (131).

Ceux qui croient bien, en général, tout ce que croit l'Eglise catholique, apostolique et romaine, s'ils ne savent pas en particulier le Symbole des apôtres, ainsi que nous avons dit ci-dessus, manquent à adorer Dieu par foi comme ils doivent (132).

Ceux qui croient en général tout ce que croit l'Eglise, et sachant en particulier ce qu'ils doivent savoir distinctement de leur créance, dissimulent leur religion, ou ne la défendent et ne la soutiennent pas comme ils sont obligés, lorsque l'occasion s'en présente, manquent encore à cette adoration.

Ceux qui prêtent l'oreille à l'hérésie, qui lisent des livres hérétiques, qui assistent aux sépultures, mariages et autres cérémonies de Huguenots, contreviennent à l'adoration qu'ils doivent à Dieu par la foi.

Les magiciens et les sorciers qui abandonnent Dieu tout à fait, et se donnent au diable, y contreviennent avec abomination, et, de plus, avec hérésie, s'ils croient en leur cœur que les diables méritent l'honneur qu'ils leur rendent.

Ceux qui par le moyen de telles gens invoquent les démons en quelque façon (133), et

honorer les saints, révéler leurs reliques, la croix et avoir des images.

(132) Les curés seront soigneux de faire savoir au simple peuple que le Symbole n'est autre chose que leur *Credo*.

(133) Celui qui consulte les magiciens pèche mortellement et est excommunié. Si toutefois il le fait simplement sans savoir qu'il fait mal, son péché n'est que véniel. Quand une chose produit son effet et que nous reconnaissons qu'elle n'a point cette vertu par sa nature, et que d'autre part Dieu n'a point promis de lui en donner la force surnaturellement, telle chose doit être condamnée comme diabolique : noner l'aiguillette, ou la dénouer, ou la faire dénouer, voir la lune à gauche ; estimer les jours heureux ou malheureux, avoir confiance en certain nombre de chandelles ; attribuer force aux herbes cueillies le jour de l'Ascension, ou de la Saint-Jean, avant le soleil, principalement y mettant in-

pour quelque fin que ce puisse être ; qui se servent de tels monstres , ou de leur art, pour découvrir les choses cachées ;

Qui par sortilège empêchent l'effet du mariage ; ou après l'avoir empêché défont ou font défaire le maléfice dont ils avaient usé par la même voie , au lieu de recourir aux remèdes de l'Eglise ;

Qui se laissent aller à certaines superstitions (134) dont ils estiment que leur bonheur ou malheur dépend : qui pour guérir des maladies usent de charmes, de conjurations et de paroles, y contreviennent aussi.

Ceux-là manquent à adorer Dieu par espérance, qui désespèrent de leur salut pour l'énormité de leurs crimes, ou qui d'autre part présumant tant de la miséricorde de Dieu, qu'ils se laissent aller à tout péché, estimant que quoi qu'ils fassent, Dieu le leur remettra par sa bonté, sans qu'ils en fassent pénitence.

Ceux qui se confient plus au monde qu'en Dieu, ou qui étant opprimés de calamité, pensent que Dieu les a abandonnés, haïssent et détestent leur propre vie, ne rendent pas à Dieu l'adoration qu'ils lui doivent par espérance.

Ceux qui manquent aussi à adorer Dieu par charité, qui n'aiment pas Dieu de tout leur cœur et de toute leur force, c'est-à-dire, qui ne l'aiment pas jusques à ce point, que pour rien au monde ils ne le voudraient offenser (135).

Qui ne l'aiment pas tant qu'ils aient douleur de le voir offensé par autrui.

Qui ne font pas le bien qu'ils font pour l'amour de Dieu, mais seulement pour leur intérêt.

Qui se laissent aller volontairement à quelque dégoût de Dieu, parce qu'ils ne reçoivent pas de lui tout à sonhait.

Qui aiment autant ou plus les créatures, que lui qui en est le souverain auteur.

Qui ont honte de servir publiquement un si digne Maître ; qui transgressent ses volontés pour le respect des hommes ; qui se moquent de ceux qui font leur devoir en son endroit ; et mésestiment les bonnes âmes, qui les convient à bien faire.

Ceux là manquent encore à cette adoration, qui méprisent les saints, qui sont

unis à Dieu ; qui se moquent de leurs reliques, de la croix, des lieux sacrés, des miracles approuvés par l'Eglise, et autres choses saintes ; étant clair que celui-là ne rend pas à Dieu ce qu'il lui doit par charité, qui manque à aimer et révéler ce qui a union et relation particulière avec lui, comme sont les choses saintes.

Voilà ce qui est du premier commandement, qui vous servira d'une leçon, de laquelle vous retirerez ce fruit qui est de vous affermir en la foi catholique, apostolique et romaine : croyant de plus en plus ce qu'elle vous enseigne, et rejetant et condamnant tout ce qui est rejeté et condamné par elle.

De vous exciter à l'espérance, prenant une telle confiance en Dieu, que vous ne doutiez point qu'il ne vous envoie tout ce qui vous sera nécessaire, pourvu que vous l'y conviiez, et vous disposiez à le recevoir.

Et enfin de vous enflammer en la charité, aimant Dieu sur toutes choses, et votre prochain comme vous-mêmes. Etant impossible de considérer que c'est par ces moyens qu'on adore Dieu, et que de la vraie adoration de sa souveraineté, dépend absolument le salut de l'homme, sans être porté à avoir et exercer ces trois vertus, qui sont la foi, l'espérance et la charité.

Je vous y exhorte en tant qu'il m'est possible, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XIII.

SUR LE SECOND PRÉCEPTÉ DU DÉCALOGUE.

Non assumes nomen Dei tui in vanum.

Tu ne prendras point le nom de Dieu en vain.

Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement. — Après que Dieu a fait connaître à l'homme par le premier commandement qu'il lui a fait, qu'il est tenu de lui rendre particulièrement la fidélité de son cœur : l'obligeant ensuite par ce second précepte à ne prendre point son nom en vain, il lui apprend qu'il lui doit révérence par ses paroles.

Ce commandement ne défendant autre chose que de prendre le nom de Dieu en vain (136), il nous enseigne qu'il nous est

faillibilité et assurance. Ainsi il vaut mieux être toujours pauvre, que de s'enrichir par le larcin, ainsi il vaut mieux toujours être malade, que de guérir par art du diable.

(134) Superstition n'est autre chose qu'une vaine et fausse religion, et non une vertu qui rend à Dieu ce qui lui est dû. La magie est un art de produire des effets par la puissance du diable. Sorcellerie, ou maléfice, est un art de nuire aux hommes par la puissance du diable. Il y a cette différence entre la magie et la sorcellerie, que la magie a pour fin principale l'ostentation à se faire admirer ; et la sorcellerie la nuisance. Celui qui sans mouvement extraordinaire et certain espérerait tant en Dieu, qu'étant malade il mépriserait les moyens humains pour sa guérison, tomberait en pareil

inconvenient.

(135) Celui-là aime Dieu de tout son cœur, qui aime mieux mourir que de l'offenser, en considération de sa bonté, et qui a douleur de le voir offensé par autrui. Celui-là l'aime de toute sa force, qui en toutes choses fait ce qu'il estime lui être plus agréable. Mais cette perfection s'acquiert de peu de gens. Ceux qui n'y peuvent parvenir, doivent au moins, diriger toutes leurs actions en Dieu, ne rien faire qu'ils n'estiment lui être agréable. Et en ces termes ils aiment Dieu suffisamment pour être exempts de culpé.

(136) Ce commandement ne défend pas seulement de prendre le nom de Dieu en vain, mais commande de l'avoir en honneur en sa bouche, tout chrétien étant obligé de parler de Dieu aux

permis de nous en servir quelquefois avec respect et révérence, pour la confirmation de quelque importante vérité. Et de fait, le jurement a été institué pour remède de l'imbécillité humaine, c'est-à-dire pour suppléer au peu de foi que nous avons les uns aux autres, lorsque nous affirmons une vérité.

Trois choses sont requises pour jurer légitimement : vérité, jugement et justice.

Celui-là est estimé jurer en vérité, qui pense savoir par des arguments très-certains, que ce qu'il jure est vrai.

Celui-là est estimé jurer avec jugement, qui ne jure pas de toutes les choses qu'il croit véritables, mais seulement de celles qui ne seraient pas crues sans serment, et dont la connaissance est nécessaire pour quelque sujet important, et qui jure avec des paroles décentes, en temps et lieu, sans passion et sans colère.

Celui-là est estimé jurer avec justice, qui jure en sorte que son serment ne nuit à personne, et qui jure si c'est en promettant d'une chose possible et licite tout ensemble.

Ces conditions rendent le serment licite, mais il n'en faut pas user souvent, le jurement étant institué pour remède de la faiblesse humaine : ainsi que des médecines du corps, qui, bien qu'elles lui soient salutaires en certains cas, lui sont grandement préjudiciables si on les prend sans besoin.

On peut jurer en deux façons : ou en appelant Dieu simplement en témoignage d'une vérité (137), ou en l'appelant non-seulement en témoignage, mais encore se soumettant à lui, comme au vengeur du mensonge et du parjure (138).

La vérité, en confirmation de laquelle on

occasions qui s'en présentent, avec la révérence qui est due à sa grandeur et à sa bonté. Tout jurement injurieux ne peut être permis en justice ; *Deum tuum timebis, et illi soli servies, et per nomen illius jurabis.* (Deut., VI, 13.) *Dico vobis non jurare omnino.* (Matth., V, 34.) Cela s'entend : *Temere, absque justa necessitate.* — *Si sermo vester : Est, est, Non, non ; quod his abundantius est, a malo est.* (Matth., V, 35.) *A malo est, id est a malo pœnae quam homo per peccata incurrit.*

Saint Chrysostome remarque, que le jurement n'a pas eu lieu dès le commencement du monde, mais seulement après certain temps, lorsque la malice des hommes vint jusqu'à ce point, que leur parole et leur foi n'étaient pas certaines.

Si Adam n'eût point péché, il n'y eût point eu de jurement, car lors on eût cru à la simple affirmation des hommes. *Jerem., IV, 2 : Jurabis. Vivit Dominus, in veritate, et in judicio, et in justitia.* Le sujet jure légitimement fidèlement à son seigneur. La parole affirmée par serment sans offense devant un juge la vérité qui lui est demandée. En général on peut sans pécher, affirmer par serment une chose d'importance qui concerne notablement l'intérêt du prochain ou le nôtre. Il y a deux sortes de jurements, l'un affirmatif, et qui assure une chose, l'autre par lequel on la promet. Le premier regarde le passé, le présent et le futur. Le second seulement le futur.

appelle Dieu en témoignage, regarde le prochain, ou Dieu : c'est-à-dire, qu'on l'assure à l'un des deux. Au prochain comme nous voyons tous les jours, lorsque nous affirmons ou promettons quelque chose les uns aux autres ; à Dieu, comme il arrive à ceux qui lui faisant des vœux, ajoutent quelquefois le serment, et jurent qu'ils tiendront ce qu'ils lui promettent, pour plus grand témoignage du désir qu'ils en ont (139).

En quelque façon qu'on affirme une vérité par serment, et à qui que ce soit qu'on la jure, il le faut faire avec les circonstances et circonspections susdites.

Ceux-là contreviennent à ce commandement, qui jurent sans nécessité en quelque sorte que ce puisse être, quoiqu'il d'une chose vraie ; ou qui, avec nécessité, usent en jurant de termes irrévérents et mésestants à la perfection de Dieu.

Si ceux qui jurent sans nécessité d'une chose véritable, qui peut être conçue de tout le monde, contreviennent à ce commandement ; à plus forte raison ceux-là le violent, qui affirment une vérité qu'ils doivent taire (140), ou en tant qu'elle est préjudiciable à leur prochain, ou en tant qu'ils l'ont apprise, à condition de ne la dire pas.

A plus forte raison encore ceux qui jurent d'une chose dont ils sont en doute (141).

A plus forte raison encore ceux qui affirment par serment une chose fautive, ou promettent avec jurement de faire ce qu'ils ne peuvent, ne veulent, ou ne doivent pas ; ou enfin ce qu'ils ne font pas, quoiqu'ils l'aient voulu, qu'ils le puissent, et qu'ils le doivent.

A ce propos nous vous avertirons que ceux qui débauchent et perdent des filles sous prétexte de les épouser, soit qu'ils

(137) Dieu m'est à témoin que cela est.

(138) Tel jurement s'appelle exécutoire.

(139) Le vœu est une promesse faite à Dieu avec mûre délibération d'une chose non-seulement bonne, mais meilleure, c'est-à-dire une chose telle, qu'il est plus expédient pour celui qui promet de la faire que de ne la faire pas. L'institution des vœux est sainte et licite, d'autant qu'une œuvre offerte à Dieu par vœu, lui est plus agréable que sans vœu. Ce qui se peut connaître en ce que celui qui donne un arbre avec les fruits, offre plus que celui qui donne seulement les fruits.

Ainsi celui qui se voue, n'offre pas seulement son œuvre, qui est bonne ; mais encore la liberté qu'il a de la faire, ou ne la faire plus, ainsi qu'il appert par le vœu qui l'oblige et le lie.

(140) Telles gens se rendent coupables de deux fautes, et de celle d'une révélation indue, et de celle du serment qu'ils font contre justice.

(141) Tels sont parjures, et commettent une lourde faute, appelant Dieu en témoignage du mensonge.

Celui qui jure faux subitement, sans considérer que ce qu'il jure n'est pas vrai, ne pèche que véniellement.

Qui jure une chose honnête et licite est tenu de la garder sous peine de péché mortel, s'il n'arrive quelque chose qui la rende moralement impossible.

confirment leur promesse par serment, soit qu'ils ne le fassent pas, soit qu'ils aient intention de l'accomplir quand ils le font, soit qu'ils ne l'aient pas, sont obligés en conscience de les prendre en mariage, et pêchent mortellement s'ils ne le font pas lorsque la fille et ses parents le veulent, si ce n'est qu'elle soit de condition du tout inégale, ou qu'elle se soit abandonnée à d'autres au préjudice de la foi qu'elle avait donnée; auquel cas il suffit de la dédommager en argent et lui donner de quoi la marier (142).

Si celui-là contrevient à ce commandement qui promet aux hommes par serment quelque chose licite, qu'il n'effectue pas sans être délié de sa promesse (143), celui qui promet à Dieu par serment, ou par vœu, ce qu'il n'accomplit pas sans en être légitimement dispensé, y commet une contravention beaucoup plus notable (144).

Si ce commandement défend tout jurement sans nécessité, à plus forte raison défend-il les blasphèmes, qui sont beaucoup plus excrables devant Dieu.

Et partant quiconque attribue à Dieu ce qui ne lui appartient pas, comme font ceux qui étant aveuglés de passion, l'appellent cruel et injuste; ou qui lui dénie ce qui lui convient, comme font ceux qui le renient (145), et qui, pour n'en être pas secourus à leur gré, murmurent contre lui, disant qu'il n'est pas bon;

Ou enfin qui lui attribue absolument, mais avec irrévérence, ce qui lui appartient en certain sens, comme font ceux qui de colère, ou autrement, jurent par sa mort, par sa tête et par son sang: tous ceux-là violent ce précepte par blasphème (146).

Ceux qui jurent par le diable, ou par les faux dieux (147), contreviennent aussi avec blasphème à ce commandement, d'autant qu'il n'appartient qu'à Dieu qui est la première vérité, source et origine de toute autre, d'être appelé en témoignage d'une vérité.

Ceux-là font le même pour la même raison, qui en confirmation d'une vérité jurent par les saints, par le ciel, par la

(142) Quelques sortes de circonstances difficiles à exprimer au peuple, peuvent annuler une promesse de mariage. Par exemple, Navare veut que si en mariage il s'en suivait une grande infamie, et un scandale notable, on ne serait pas obligé de l'accomplir. En tel cas, il faut consulter quelque homme de conscience et de doctrine.

(143) Si j'ai promis quelque chose à quelqu'un, qui me quitte de ma promesse, je n'y suis plus obligé.

Celui qui jure qu'il passera le premier par une porte devant un autre, n'est pas estimé parjure, si, vaincu de courtoisie, il la passe par après.

(144) En ces termes sont plusieurs personnes, qui après avoir fait vœu de chasteté, et serment de ne jouer point, se marient, et jouent sans être dispensés.

(145) Celui qui renie Dieu, lui dénie la reconnaissance qui lui est due, et renonce au bien qu'il peut en recevoir. Qui dit, que Dieu ne fait pas bien

terre et autres créatures (148), en tant que la vertu de Dieu reluit en elles.

Celui qui par coutume profère comme par serment le nom de quelque simple créature, sans intention néanmoins de la produire, en tant que Dieu reluit en elle, pour témoignage de ce qu'il assure, n'est pas coupable de grande faute, mais il doit se corriger d'une telle habitude, à raison du scandale que ceux qui ne savent pas son intention, en pourraient prendre.

Ceux-là tombent encore en pareille faute, qui parlent mal des saints et des choses sacrées, qui tournent l'Écriture en risée, et s'en servent en libelles diffamatoires, et autres choses semblables: le nom de Dieu, qu'il est défendu de prendre en vain, ne signifiant pas seulement ici le nom matériel, mais encore tout ce qui a une particulière relation et union à Dieu.

Voilà ce qui concerne le second commandement qui vous servira d'une leçon dont vous ne retirerez pas peu de fruit, si pour vous apprendre à ne jurer pas mal à propos vous vous rendiez si exacts observateurs de vos paroles, qu'il n'en sorte aucune de votre bouche, qui ne soit décente à un chrétien, qui ne doit ni déplaire à son Dieu ni offenser son prochain. C'est à quoi nous vous exhortons, comme aussi à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XIV.

SUR LE TROISIÈME COMMANDEMENT.

Memento ut diem Sabbati sanctifices.

Souviens-toi de sanctifier le Sabbat.

Les Dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement. — Dieu ayant requis de ses serviteurs, par le premier commandement, la fidélité de cœur; par le second, l'honneur et la révérence des paroles, afin que nous professions notre servitude envers lui par esprit, par paroles, et par œuvres, demande encore par le troisième un service actuel du témoignage public de ce que nous lui devons.

Pour cet effet, il veut que nous lui donnions un jour particulier, où étant dégagés

ce qu'il fait, qu'il est accepteur de personnes, et en donne quelques-uns, sans prévoir leurs mérites.

(146) On blasphème de cœur et de bouche; car celui qui en son cœur dénie à Dieu ce qui lui appartient, on lui attribue ce qui ne lui appartient pas, commet un blasphème, quoiqu'il n'exprime pas telle pensée par parole. Et s'il croit que ce qu'il attribue fausement à Dieu lui appartient véritablement, ou que ce qu'il lui dénie, ne lui appartient pas, il blasphème avec hérésie.

(147) Il n'est pas même permis de provoquer un païen de jurer par ses faux dieux; mais on peut recevoir son serment, s'il jure de son mouvement. Les jurements qui sont d'ordinaire par le diable sont exécutoires: *Le diable m'emporte, me rampe le col, etc.*

(148) *Tu ne jureras point par le ciel, par la terre, etc. (Matth., V, 34.)*

de toute occupation humaine, nous vaquions assidûment à son service.

Il y a cette différence entre ce précepte de la loi, et les autres, que tous les autres sont naturels en toutes leurs parties, et par conséquent perpétuels, sans pouvoir être changés en quoi que ce puisse être; au lieu que celui-ci est cérémonial quant à la détermination du temps qu'on doit employer à servir Dieu (148*).

La loi de nature nous enseigne bien qu'il faut donner à Dieu quelque temps particulier, ce que toutes les nations ont fait: mais quel doit être ce temps, et que ce soit plutôt le samedi que le dimanche, ou le dimanche que le samedi, elle ne l'apprend point, cela dépend de l'institution ou de Dieu, ou de l'Eglise. Les Juifs solennisaient le septième jour de la semaine; nous solennisons le premier pour diverses raisons.

Ils solennisaient le septième, en mémoire de la création du monde, d'autant que Dieu après y avoir employé six jours, se reposa au septième; et nous solennisons le premier par l'institution des apôtres, qui l'ont ainsi ordonné, parce qu'il nous représente la même création qui fut commencée en ce jour, et qu'il nous signifie plusieurs mystères de la foi chrétienne qui y ont été accomplis, et principalement la naissance de notre Rédempteur, sa résurrection, et la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, qui sont des mystères d'où dépend l'accomplissement de notre salut (149).

Ce n'est pas tout de connaître quel jour est institué pour servir Dieu, il faut savoir particulièrement ce qu'il faut faire ce jour-là, et comme on le doit sanctifier (150).

Ce mot *Sabbat* signifie *repos* et *cessation d'œuvres*; et partant la première chose que nous devons savoir, est, qu'il faut au jour du dimanche qui est notre Sabbat, laisser toute œuvre servile: et d'autant que celui-

(148*) Cela fait que bien que la loi de Moïse ait été abolie, l'obligation de ces préceptes, non comme commandés de Moïse, mais en tant que la nature les enjoint, demeure toujours: ce qui ne se trouve point au Sabbat, lequel a été changé au dimanche.

(149) Aux Actes, et en la 1^{re} aux Corinthiens, on voit que les apôtres s'assembloient le premier jour de la semaine pour rompre le pain. Le jour du jugement arrivera encore en un dimanche.

(150) La sanctification du Sabbat a toujours été de grande religion; celui qui le violait anciennement devait être lapidé. (*Num.*, XV, 1 seqq.)

(151) Œuvre servile, à proprement parler, est celle qui convient au serviteur qui travaille simplement pour sa vie. Les œuvres sont estimées serviles qui ont la servitude attachée à leur nature, par lesquelles l'homme sert à l'homme, comme labourer, et toute œuvre de mécanique.

(152) Les œuvres de l'âme ne sont pas estimées serviles, entendre, méditer, disputer, étudier, écrire. Les œuvres du corps communes aux maîtres et aux serviteurs, comme chasser, danser, chanter, ne sont pas estimées serviles, et partant elles sont permises après avoir ouï l'Office divin.

(153) L'Eglise défend certaines œuvres qui ne

la se repose vraiment qui travaille purement en Dieu, on n'est pas seulement obligé à laisser les œuvres serviles qui nous attachent à la terre; mais encore à en exercer quelques-unes qui aient Dieu pour objet et nous élèvent au ciel.

Les œuvres serviles, c'est-à-dire, celles qui ont seulement pour fin un lucre particulier et temporel, et un fruit de cette vie, sont celles qui sont défendues (151).

De là il s'ensuit que les œuvres qui ont la religion pour fin, comme orner les temples, ne sont pas défendues.

Que celles qui sont nécessaires pour la conservation de sa vie, ou de celle du prochain, ou pour la république, comme préparer une médecine, repousser les ennemis communs, ne le sont pas aussi.

Que les spirituelles, comme étudier, composer des livres, pourvu qu'elles ne soient point mauvaises d'elles-mêmes, et qu'on n'ait pas le gain pour but principal, le sont aussi peu (152).

Enfin que celles qui sont nécessaires pour éviter une perte ou incommodité notable, comme amasser la moisson au temps d'été, de peur des grêles ou des pluies apparentes, et ferrer un cheval à un voyageur, ne sont pas illicites: d'autant que quoiqu'il y ait du profit temporel en telles œuvres, à cause que ce n'est pas le principal but qu'on s'y propose, elles ne sont pas estimées serviles.

Oùir la Messe est l'œuvre qui nous est particulièrement commandée par ce précepte. Et partant la solennisation du dimanche, en vertu de ce commandement, consiste à s'abstenir de toute œuvre servile, et assister au saint sacrifice de la Messe (153).

Mais d'autant qu'autre chose est solenniser le dimanche, en sorte qu'on ne soit point coupable pour le profaner par aucune transgression de ce précepte, et autre chose

sont pas du tout mécaniques: comme par exemple certains marchés. Ceux qui se tenant une ou deux fois dans l'année s'appellent foires, ne sont pas défendus, ou s'ils le sont, l'usage les rend licites, ne perdant point la sainte Messe.

Les marchés qui se tiennent toutes les semaines ne sont pas défendus, ou s'ils le sont, l'usage les rend licites.

Mais les achats, ou ventes des particuliers qui se font licitement tous les jours ouvriers sont défendus.

Le travail des notaires et avocats n'est pas licite au dimanche, si ce n'est en cas de nécessité.

Le jugement d'un juge en cause civile est illicite, comme aussi en cause criminelle, si ce n'est en cas de nécessité.

Une extrême nécessité fait qu'un jour de fête on peut faire une œuvre servile sans péché. Autre chose est sanctifier le dimanche, autre chose est le bien sanctifier: la sanctification n'emporte qu'abstinence d'œuvres serviles, et oùir la Messe; le bien sanctifier, s'abstenir de tous péchés, et faire de bonnes œuvres. Sous peine de péché mortel, on est obligé de sanctifier le dimanche, mais non pas de le bien sanctifier sous la même peine, en vertu de la teneur de ce précepte.

le solenniser avec perfection, c'est-à-dire, en sorte qu'on ne le profane point du tout par quelque action que ce puisse être, il est besoin que vous sachiez que pour le sanctifier avec perfection, il faut s'abstenir de tout péché, qui est une œuvre qui nous asservit au diable, et passer le jour en saintes actions, vaquant à l'oraison, écoutant la parole de Dieu pour s'instruire en la foi et aux bonnes mœurs, fréquentant les sacrements, et exerçant les œuvres de charité et de miséricorde, à quoi nous vous exhortons autant qu'il nous est possible (154).

Les laboureurs, artisans et tous autres, qui hors les cas mentionnés ci-dessus travaillent, se servent de leur art, et font au jour du dimanche quelque œuvre servile que ce puisse être, transgressent ce commandement; et cela avec d'autant plus d'offense, qu'ils commettent cette désobéissance avec plus de scandale.

En mêmes termes sont ceux qui sont cause de pareilles fautes, qui y consentent, ou ne les empêchent pas, quoiqu'ils aient l'autorité de le faire.

Ceux qui n'assistent pas à la Messe, s'ils n'en sont empêchés par des maladies, ou des voyages entrepris pour quelque sujet de grande importance, ou par quelque autre cause légitime, violent ce précepte (155).

Ceux-là font de même, qui assistant de corps, n'y sont pas en esprit, c'est-à-dire, n'y ont pas l'intention requise, mais se laissent alier à diverses pensées profanes, paroles oiseuses, regards impudiques et deshonnêtes.

Ceux qui de propos délibéré y vont à quelque mauvaise fin, sont encore plus coupables.

Ceux qui n'ont pas le soin de faire que leurs enfants et leur famille satisfassent à ce précepte, sont responsables devant Dieu, comme transgresseurs de ses saintes volontés. Beaucoup plus encore ceux qui les empêchent de faire les choses auxquelles il les oblige.

Celui qui commet, un dimanche, quelque œuvre défendue, augmente la faute par la circonstance du temps auquel il y tombe, et se rend doublement coupable, si en la commettant il omet ce qui lui est positivement commandé pour la sanctification de ce jour, ainsi que font ceux qui au lieu

d'aller à la Messe, vont aux tavernes, et autres lieux deshonnêtes souiller leurs corps et leurs âmes d'impuretés.

Or, parce que celui qui commet en un tel jour une œuvre servile licite en soi-même, n'offense qu'en tant que par elle il viole ce qui est consacré à Dieu; celui-là est estimé violer ce précepte qui commet en quelque lieu consacré à Dieu, comme en un cimetière, ou dans les églises, quelque action indigne de leur pureté.

Voilà ce qui est de commandement, qui vous servira d'une leçon, de laquelle vous ne retirerez pas peu de fruit, si, sachant que le Sabbat est un jour de repos (156), et que l'âme n'en peut avoir si elle est en péché et destituée de grâce, vous êtes incités par cette considération à bannir l'un de vous absolument, et acquérir l'autre: ce qui vous sera facile, si les jours du Sabbat, c'est-à-dire les dimanches, vous rendez compte à Dieu de toutes vos actions de la semaine aux pieds des prêtres, qui vous nettoyant par les sacrements de toute impureté, vous confirmeront en la grâce du Saint-Esprit, en laquelle vous demeurerez, et prierez Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XV.

SUR LE QUATRIÈME COMMANDEMENT.

Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram.

Honore ton père et ta mère, afin que tu sois longtemps sur la terre.

Père et mère honoreras, afin que tu vives longuement. — C'est avec raison que le premier article de cette table, qui concerne le prochain, commande l'honneur des pères et des mères, puisque ce sont ceux à qui nous devons davantage en ce monde (157).

Par ce mot d'honneur, Dieu nous commande d'aimer et de respecter nos pères et nos mères, leur obéir et les secourir en leurs nécessités: étant certain que le vrai honneur n'est point sans amour, sans quelque obéissance, et sans quelque service, puisqu'on aime celui qu'on honore vraiment; et qu'on obéit, et qu'on sert volontiers celui qu'on aime avec sincérité.

Il faut aimer et honorer ses parents intérieurement, et leur rendre les témoignages extérieurs de l'amour et de l'honneur qu'on

(154) D'où vient que ceux-là errent qui disent, que celui qui pèche mortellement un jour de dimanche commet double péché mortel, et que le temps est une circonstance qu'il est du tout nécessaire d'exprimer en la confession, étant clair que bien que celui qui pèche le jour de fête, pèche plus grièvement, telle augmentation de péché n'est pas mortelle, d'autant qu'elle n'est qu'à cause de la sainteté de la fête, laquelle étant la fin de la fête, ne nous peut obliger à péché mortel; vu que nul précepte n'oblige à sa fin sous peine de péché par autre voie que par les moyens qu'il prescrit. Par exemple, le jeûne est commandé pour macérer la chair: si je jeûne, bien que ma chair n'en soit point macérée, je satisfais à ce précepte, et ne suis point obligé, par sa force, de la macérer par autre voie.

(155) Celui qui voyage pour son plaisir, n'est pas exempt d'ouïr la Messe. Celui qui n'assiste pas à la Messe, pour se garantir lui ou son prochain de quelque dériment notable, est excusé. Ceux qui perdent la Messe pour aller à la chasse, jouer à la paume, ou prendre quelque autre récréation, violent ce précepte; mais non pas si après avoir ouï la Messe, ils emploient une partie du jour en ces récréations, ou autres, qui soient honnêtes.

(156) Ce commandement n'ordonne pas seulement de se reposer un jour; mais de travailler les six autres: ce qui apprend à un chacun de n'être pas oisif, mais s'occuper selon sa condition.

(157) Il paraît en l'Exode, IX, aux Proverbes, XIX, XX, XXI, combien on est obligé d'honorer ses parents.

leur porte; on leur doit une religieuse obéissance dans les choses justes, mais non pas dans celles qui sont contraires à la volonté de Dieu, qui étant notre premier Père, doit être obéi par préférence à tout autre.

On est obligé de les assister, non-seulement de son industrie, mais encore de ses biens, la raison voulant que ceux qui nous ont donné l'être, reçoivent de nous tout ce qui peut contribuer à la conservation du leur (158).

Dieu nous commande d'honorer nos pères et nos mères, sous peine de n'être pas longtemps sur la terre, et de n'y être pas heureux, parce qu'il est bien raisonnable que celui qui est ingrat envers l'auteur de sa vie, ne la possède ni longtemps, ni heureusement (159).

Ce commandement n'oblige pas seulement les enfants envers les pères, mais encore les pères envers leurs enfants en tant que l'amour doit être réciproque. Ce qui fait que Dieu commandant aux enfants d'aimer et d'honorer leurs pères, il enjoint tacitement aux pères d'aimer leurs enfants, et il n'est point besoin qu'il le fasse en termes exprès, attendu que l'amour des pères envers leurs enfants est si naturel, que pour les obliger à le rendre, la loi qu'ils ont écrite dans leurs cœurs, est suffisante toute seule.

Par ce nom de *pères*, les pères et mères qui nous ont mis au monde ne sont pas seulement entendus; mais encore les prélats de l'Eglise, qui méritent ce nom à raison de leur autorité spirituelle, et des saintes instructions par lesquelles ils nous conduisent à une vie plus excellente (160).

Les magistrats qui nous gouvernent, les maris qui ont la conduite de leurs femmes, les parents plus âgés ou de degrés supérieurs (161), les tuteurs, les vieillards capables de nous conseiller, les maîtres qui nous nourrissent, les précepteurs qui nous instruisent, les artisans qui nous enseignent, sont encore en quelque façon compris sous ce nom. Et partant ce précepte n'oblige pas seulement ceux que la nature rend pères, et leurs enfants; mais encore les prélats, et ceux qui sont sous leurs charges, les magistrats séculiers, et ceux qui leur sont soumis; les femmes et les maris; les parents plus âgés, ou qui sont en degré supérieur, et ceux qui ont moins d'âge, ou sont en degré inférieur; les tuteurs et les pupilles, les

maîtres et les serviteurs, les précepteurs et les disciples, les vieillards et les jeunes gens, à vivre ensemble avec amour et avec honneur les uns envers les autres.

Le supérieur, soit ecclésiastique, soit séculier, les parents, les maîtres, les précepteurs, les artisans et les vieillards doivent de l'amour aux inférieurs, aux parents moins âgés et de degré inférieur, aux disciples, artisans et jeunes gens, et les maris aux femmes: et les inférieurs, les femmes, les parents moins âgés, les serviteurs et les disciples, les apprentis et les jeunes gens leur doivent amour, respect et une déférente complaisance en choses raisonnables.

Ceux-là violent ce précepte qui n'aiment et ne respectent pas leurs pères et leurs mères, qui ne leur obéissent pas, et ne les secourent pas en leurs nécessités; beaucoup plus encore ceux-là qui les haïssent, et les méprisent, ont honte de les reconnaître à cause de leur pauvreté, leur font mauvais visage, leur parlent rudement et s'en moquent, murmurent contre eux, les injurient, et leur donnent sujet de colère (162).

Ceux-là violent aussi ce précepte, qui non contents de ne faire pas ce qu'ils désirent, font directement le contraire, se mariant mal à propos, ou faisant quelque autre action importante contre leur volonté (163):

De plus, ceux-là qui au lieu de secourir leurs pères, leur désirent et leur procurent du mal, publient leurs défauts, les accusent en justice, si ce n'est en crime de lèse-majesté; se laissent aller à un tel excès, qu'ils mettent la main violemment sur eux, les appauvrissent par excessives dépenses et par d'autres désordres qu'ils commettent; les empêchent de restituer quelque bien mal acquis, ou de faire quelque action à quoi ils sont tenus; enfin qui après leur mort n'accomplissent pas leur volonté testamentaire pour la décharge de leurs âmes, et ne font pas prier Dieu pour eux ainsi qu'ils y sont obligés (164).

Ceux-là aussi violent ce précepte, qui diffament les ecclésiastiques, et décrivent leur vie; qui n'obéissent pas aux ordonnances et aux constitutions de l'Eglise; qui ne révèrent pas les rois et les magistrats, dont la puissance vient de Dieu, et ne gardent pas les lois qu'ils font pour le bien de la république (165).

Les femmes, qui ne complaisent pas à

peut aisément rendre un péché mortel. L'obligation des enfants envers les parents est si grande, que si quelqu'un voit son père et son fils en quelque péril imminent sans pouvoir les secourir tous deux, il doit plutôt secourir son père que son fils.

(163) Un fils même ne doit pas se mettre en religion sans la permission de son père: mais la lui ayant demandée, bien qu'il ne la lui accorde pas, il peut y entrer, pourvu qu'il ne soit point du tout nécessaire au monde, pour subvenir aux nécessités de son père, et qu'il fasse tout par bon conseil.

(164) Et même, si les enfants n'ont pas soin de faire confesser leurs pères et mères à la mort, ils pèchent mortellement.

(165) Quiconque n'obéit pas à son supérieur en chose juste, viole ce précepte.

(158) L'obligation qu'on a d'assister ses père et mère est si grande, que les religieux mêmes peuvent sortir de religion, pour subvenir à leurs pères et mères en leur nécessité extrême; en tel cas ils doivent demeurer en leurs habits.

(159) *Honore ton père et ta mère, comme le Seigneur ton Dieu t'a commandé, afin que tes jours soient prolongés, et afin qu'il te soit bien sur la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donnera.* (Deut., V, 16.)

(160) L'Ecriture appelle souvent les prélats *Pères*.

(161) Les parents plus âgés, ou qui ont un degré supérieur, comme l'oncle au respect du neveu.

(162) Il y a peu de petits péchés des enfants envers leurs pères, l'obligation étant si grande, qu'elle

leurs maris en choses justes, mais les méprisent, les méprisent et leur donnent sujet de fâcherie, contreviennent pareillement à ce précepte (166).

Les parents qui ne défèrent pas à ceux qui ont quelque degré, soit d'âge, soit de parené sur eux, comme l'oncle sur le neveu, et ainsi des autres, ne gardent pas ce précepte de la loi.

Les pupilles qui se gouvernent à leur fantaisie contre les bons conseils qu'ils reçoivent de leurs tuteurs, font le même.

Les serviteurs qui ne sont pas soigneux de servir leurs maîtres, mais négligent leur devoir, murmurent contre eux, parlent à leur désavantage, leur donnent sujet de colère, tombent en pareil inconvénient.

Les disciples qui ne respectent pas leurs précepteurs, mais méprisent leurs avis et leurs commandements font le même.

Les apprentis qui n'honorent pas les artisans sous lesquels ils font leur apprentissage, sont coupables de même faute.

Les jeunes gens qui se moquent des vieillards, et ne font point état des bons conseils qu'ils leur donnent, contreviennent aussi à ce qui leur est prescrit par ce précepte (167).

Si tous ceux que nous avons spécifiés, violent ce précepte en rendant moins qu'ils ne doivent à ceux qui en ce monde ont quelque autorité sur eux; ils le violent d'autre part, en leur rendant plus que leur devoir ne leur permet, lorsqu'ils préfèrent les volontés des hommes à celles de Dieu, et font pour des respects humains des choses désagréables à la bonté divine.

Les pères qui usent de trop grande sévérité envers leurs enfants, qui les battent et les maltraitent sans sujet ou avec sujet, mais sans mesure (168); qui les marient à des personnes qu'ils ne peuvent aimer; qui les mettent en religion contre leur volonté, contreviennent très-notablement à ce précepte.

Ceux aussi qui sont trop indulgents envers leurs enfants, qui ne les reprennent et ne les corrigent pas quand ils font mal, qui leur donnent tant à dépendre, que par cette occasion ils se portent au vice, qui ont plus de soin de leur ramasser du bien, que de les faire instruire en la crainte de Dieu, transgressent ce précepte.

Ceux-là font le même, qui les aiment tant que pour les avoir avec eux, ils les empêchent de rendre à Dieu ce qu'il désire d'eux, comme d'entrer en religion quand il les y appelle.

Ceux qui leur donnent mauvais exemple, et les portent au mal en quelque façon que ce puisse être, commettent double faute.

(166) De même la femme qui veut, au mépris de son mari, et sans son consentement, gouverner la maison.

(167) Tout inférieur, quel qu'il puisse être, qui juge mal des actions de son supérieur quand il les peut prendre en bien, contrevient à ce précepte.

(168) L'ameur paternel requiert qu'on corrige les enfants, sans les punir excessivement.

Ceux qui les déshéritent sans cause légitime, qui en privent quelques-uns du bien qui leur est raisonnablement dû pour le donner à d'autres, violent ce précepte très-notablement.

Ceux-là aussi ne se peuvent exempter de culpabilité, qui ne subviennent pas selon leur pouvoir dans les nécessités justes et raisonnables qu'ils ont, mais les laissent misérables après les avoir mis au monde; ce qui arrive souvent à l'égard des bérards, quoiqu'on soit obligé de les pourvoir selon leur condition (169).

L'ecclésiastique, qui ayant charge d'âmes, n'a pas soin d'administrer par lui, autant qu'il peut, ou par autrui, la pâture spirituelle qu'il doit à ceux qui sont sous lui, la parole de Dieu (170) et les sacrements, contrevient notablement à ce précepte.

Celui aussi qui ne fait pas l'aumône aux pauvres selon sa portée, tombe en pareille faute.

Les seigneurs qui foulent leurs sujets par impôts ou cruës indues et excessives, qui usent de trop grande rigueur envers eux, contreviennent encore à ce commandement.

Les magistrats qui ne reprennent et ne punissent pas ceux qui commettent des crimes, mais au contraire négligeant leurs charges, leur donnent occasion de licence, manquent à l'obligation de ce précepte.

Le même font les maris qui abusent jusques à ce point de l'autorité que Dieu leur a donnée sur leurs femmes, qu'ils les privent d'une honnête liberté et des commodités nécessaires pour leur entretienement, les méprisent et outragent de paroles et d'effets indignes de la société conjugale, ou vivent toujours absents d'elles, sur quelque dégoût qu'ils en ont, et sans sujet légitime (171).

Le même font encore ceux qui, tout au contraire, leur sont si indulgents, que par ce moyen ils autorisent la licence qu'elles prennent de mal faire, ou au moins ne leur donnent pas occasion de la retrancher.

Semblablement ne sont pas excusés les parents et les vieillards, qui n'avertissent pas ceux sur qui leur âge et leur proximité leur donnent avantage, lorsqu'ils jugent que leurs remontrances leur pourraient être profitables.

Pèchent aussi les tuteurs qui n'ont pas soin de l'instruction de leurs pupilles, qui laissent dissiper leur bien par leur négligence, qui les marient désavantageusement, ou par faveur, ou pour en tirer de l'argent.

Pèchent aussi les maîtres qui, étant trop rigoureux envers leurs serviteurs, désirent plus d'eux qu'ils ne peuvent; qui les maltraitent; qui, selon leur pouvoir, ne procu-

(169) Le père qui envoie ses enfants à l'aumône, et lorsqu'ils sont malades à l'hôpital, commet une grande faute, s'il a moyen de les nourrir.

(170) Sous les mots de la parole de Dieu, est compris tout secours spirituel, instruction, conseil, consolation.

(171) Celui qui est absent pour affaires importantes à sa maison, est légitimement absent.

rent pas leur bien; mais au contraire, pour les conserver perpétuellement dans leur service, les détournent de quelque mariage, ou de quelque autre occasion évidemment utile et avantageuse pour eux, ou retenant leurs gages, les contraignent de finir leurs jours avec eux.

Pèchent encore les précepteurs qui n'instruisent pas leurs disciples avec le soin requis.

Les artisans qui n'enseignent pas fidèlement leurs apprentis, et qui les traitent comme esclaves, se trouvent pareillement coupables.

Enfin, si tous ceux qui ayant autorité sur d'autres ne les convient pas charitablement à ce qui est de leur devoir, et ne les repreignent pas quand ils y manquent, transgressent la volonté de Dieu marquée par ce commandement : beaucoup plus encore, s'ils ne leur permettent pas de satisfaire à ce qu'ils sont obligés, ou les portent, en quelque façon que ce puisse être, à des choses contraires à leur devoir.

Voilà ce qui est du quatrième commandement qui vous servira d'une leçon, dont vous ne retirerez pas peu de fruit, si, reconnaissant que rien ne porte davantage à rendre un honneur qui est dû, qu'une profonde humilité, vous vous excitez à être humbles : étant certain qu'il est impossible d'avoir ce principe, et considérer les grandes obligations que nous avons à ceux qui nous ont donné l'être en cette vie, et à tous nos supérieurs qui nous la conservent, nous dirigeant et nous conduisant à une meilleure, sans leur rendre les devoirs à quoi ce précepte nous oblige.

Vous vous exercerez donc en cette vertu, et prierez Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XVI.

SUR LE CINQUIÈME PRÉCEPTÉ DU DECALOGUE.

Non occides.

Tu ne tueras point.

Homicide point ne scras, de fait ni volontairement. — Après avoir reçu trois préceptes de religion envers Dieu, un quatrième de piété envers nos parents, c'est avec raison qu'on nous donne ceux qui nous défendent toute sorte d'injustice envers notre prochain. Et en premier lieu celui qui nous défend de lui donner la mort, qui est le plus grand tort que l'on puisse faire.

(172) La mort corporelle n'est pas le plus grand mal qui puisse arriver à l'homme; mais la mort, en tant qu'elle comprend la civile et la spirituelle, qui est le plus grand de tous les maux. — L'homicide spirituel simplement considéré, est plus grand péché que le corporel, d'autant que la vie spirituelle est plus excellente que l'autre; mais attendu qu'on peut remédier à l'homicide spirituel par la pénitence, et que celui qui perd la vie spirituelle, la perd par sa volonté, l'homicide corporel, qui ne reçoit point de remède par voie ordinaire, est plus grief, si ce n'est qu'on parlât d'un homicide spirituel fait, en sorte qu'il fût sans remède, comme

L'homme n'ayant pas seulement la vie corporelle; mais encore la spirituelle dans laquelle il vit par la grâce, et la civile, dans laquelle il est bien en l'opinion des hommes, ce commandement, qui défend de donner la mort, défend de priver de ces trois espèces de vie, mais avec limitation, c'est-à-dire, il défend, non toute privation de vie, mais celle seulement qui est faite sans justice et sans autorité légitime (172).

Pour cet effet, on peut innocemment priver l'homme de la vie corporelle et civile en deux ou trois façons, mais non pas de la spirituelle, rien ne pouvant donner juste sujet de priver son prochain, en tant qu'il dépend de nous, de la vie de la grâce.

Celui qui tue par l'ordonnance du magistrat, qui condamne justement un homme en vertu de l'autorité qu'il a reçue de Dieu, donne la mort sans contrevenir à ce commandement (173).

Le soldat qui tue en une juste guerre par le commandement de son capitaine, n'est non plus coupable que l'épée qui, étant poussée de sa main, perce le cœur de celui à qui il ôte la vie.

La nature apprenant à chacun à conserver son être, celui qui, défendant sa vie, donne la mort à autrui, ne contrevient point à ce commandement.

La charité nous enseignant à protéger notre prochain, nous enseigne, par conséquent, que si on tue en empêchant qu'on ne fasse un tort considérable à quelqu'un, on n'est pas coupable devant Dieu (174).

La raison nous faisant connaître que rien ne nous souille que la malice de notre volonté, elle nous apprend aussi, que celui qui tue fortuitement sans y penser, n'est pas coupable, si l'action par laquelle il tue inopinément n'est pas illicite d'elle-même, ou, si étant licite, elle n'est pas commise avec une telle imprudence, qu'un homme sage dût juger qu'il en devait arriver du mal.

Par exemple, celui qui en marchant dans une chambre fait, sans y penser, tomber une pierre du plancher, qui tue quelqu'un qui est en l'étage au-dessous de lui, n'est pas coupable devant Dieu : mais si quelqu'un bat une femme grosse, et sans y penser, tue son enfant, il est non-seulement coupable de l'outrage commis en la personne de la femme, mais encore de la mort de l'enfant.

Le même principe, qui nous fait connaître que celui qui tue en se défendant n'est pas coupable, nous apprend aussi que celui

si quelqu'un faisant renier Dieu à un homme, le tuait incontinent.

(175) Et bien qu'il soit permis aux magistrats de condamner à la mort, et faire mourir celui qui apporte trouble à la république, ou viole les lois, sous peine de la mort, nul particulier ne peut prendre cette autorité sans grand crime.

(174) Celui qui tue un officier de justice pour empêcher qu'il ne prenne quelqu'un qu'il affectionne, est coupable devant Dieu, vu que celui n'est pas estimé faire tort à autrui, qui travaille contre lui par l'ordre de la justice.

qui est travaillé injustement par quelqu'un, peut, sans contrevénir à ce commandement, pour repousser l'injure notable qui lui est faite, et pour en diminuer l'effet, découvrir les défauts de celui qui l'offense, et ainsi le priver de la vie civile en tant qu'il peut, comme font ceux qui, étant déferés en justice, donnent des récusations véritables à ceux qui les accusent (175).

En tel cas, on peut découvrir des crimes de celui qui nous accuse, quand même on le mettrait par là en un péril certain d'être puni de mort, sans contrevénir à ce précepte.

Mais ceux-là y contreviennent en premier lieu, à raison de la vie corporelle, qui hors les cas mentionnés ci-dessus, tuent, estropient, blessent, font tuer, estropier, blesser et frapper; comme aussi ceux qui désirent tels excès, en sont complices, ou qui ne les empêchent pas le pouvant faire (176). Sur quoi il faut observer que la contrevention est d'autant plus grande, que les personnes en qui elle se commet ou qui la commettent, ou font commettre, sont plus considérables, que les lieux où elle arrive sont plus importants; et enfin que l'on y tombe avec des circonstances qui l'aggravent davantage: étant plus de tuer, frapper un père, une mère, un fils, une femme, un frère, un parent, un évêque, un religieux ou autres ecclésiastiques (177), un magistrat, quel qu'il puisse être, quelqu'un par le travail duquel une famille entière vit, qu'un homme qui n'a aucune de ces qualités.

C'est encore un plus grand crime à un ecclésiastique, qui doit particulièrement fuir le sang, de le répandre en quelque façon que ce puisse être, qu'à un séculier.

C'est aussi plus de commettre quelque violence en un lieu saint, qu'en un lieu qui soit indifférent.

C'est aussi plus de persuader et porter plusieurs complices à quelque excès, que de le commettre seul.

Et enfin, c'est plus de perdre l'âme et le corps, que de tuer en sorte qu'on ne perde que le corps.

Le juge qui condamne l'innocent, ou même le coupable, sans apporter toutes les

formalités requises à son procès, commet une contrevention notable à ce précepte (178-79).

Celui qui ne favorise pas la cause de l'innocent poursuivi devant lui, se charge d'un crime d'autant plus grand, que l'accusé souffre plus de mal: jusque-là, que s'il meurt en prison pour le travail qu'on lui donne, ce juge est coupable de sa mort ainsi que ceux qui le poursuivent, s'il n'a fait ce qui est en lui pour le délivrer d'oppression.

Les magistrats qui tolèrent les duels (180), qui sont détestables devant Dieu et devant les hommes, qui ne punissent pas les meurtres, les homicides et d'autres notables transgressions de ce précepte, le violent eux-mêmes, leur tolérance étant estimée cause de la mort de ceux à qui la malice des autres ôte la vie.

Celui qui loue les homicides des actions violentes devant ou après qu'elles sont faites, transgresse aussi ce commandement (181).

Le médecin, le chirurgien ou l'apothicaire, qui tue ou apporte un préjudice notable à quelqu'un, quoique non de propos délibéré, mais par pure ignorance, contrevient à ce précepte pour la même raison, l'ignorance étant réputée malice en ce qu'on est obligé de savoir.

La femme qui étouffe son fruit sans y penser, est coupable pour la même cause, la négligence étant malice où l'on doit être diligent (182).

Ceux qui empêchent la conception, ou procurent malicieusement l'avortement des femmes; les femmes mêmes qui, sans y penser, tombent en cet inconvénient par leur faute, comme pour se trop serrer ou pour danser avec excès, commettent une contrevention notable à ce précepte.

Celui qui voit un pauvre en telle nécessité qu'il meurt de faim, est coupable s'il ne le secourt, saint Ambroise nous apprenant que celui-là tue, qui, en tel cas, ne repaît pas.

Celui qui se procure la mort à son escient, qui, s'ennuyant de vivre, la désire, ou, ne la désirant pas, s'expose, sans sujet légitime, à un péril imminent de perdre la vie, est encore plus coupable que s'il tuait autrui et désirait sa mort, ou le mettait sans cause raisonnable en hasard manifeste de se per-

personne des ecclésiastiques, sont conjointes à excommunication.

(178-79) Les prévôts qui précipitent le procès d'un criminel, ne donnant pas tous les délais requis, sont homicides. — L'opinion commune est que le juge peut condamner celui qu'il sait innocent, s'il est coupable par preuve; mais il est obligé premièrement de n'oublier rien de ce qui lui sera possible pour faire paraître son innocence.

(180) Ceux qui se battent en duel, violent ce précepte, et encourent excommunication.

(181) Celui qui tue sa femme en adultère viole ce commandement.

(182) Selon les canons anciens, on imposait cinq ans de pénitence aux femmes qui étouffaient ainsi leur fruit.

(175) Il n'est pas seulement permis de découvrir la honte de celui qui vous diffame, lorsqu'il vous accuse en justice, mais aussi quand il vous décrie par le monde. Cependant, hors le cas de l'accusation en justice, il faut user le moins qu'on peut du droit qu'on a en cela pour sa défense; et il est à propos de s'en abstenir, si ce n'est qu'on reconnaisse qu'en ce faisant, on souffrirait un notable préjudice en son honneur, ou que le prochain en serait justement scandalisé; et même en ce cas, ne s'en servir de sa tête, mais seulement par l'avis d'un homme de bien, docte et savant.

(176) *Quicumque effuderit humanum sanguinem, effundetur sanguis illius. (Gen., IX, 6.) — Viri sanguinum non dimidiabant dies suos. (Psal. LIV, 24.)*

(177) Les violences qui se commettent en la

dre, d'autant que chacun se doit plus qu'à son prochain, et que nul n'est maître absolu de sa vie, pour en disposer comme bon lui semble, mais en est seulement-dépositaire, et il est obligé de conserver ce dépôt (183).

Celui même qui, étant lassé de cette vie, cherche le martyre en cette considération, se charge d'un grand crime, cette mort n'étant pas un martyre véritable (184).

Ceux-là contreviennent aussi à ce précepte, à raison de la vie spirituelle, qui, empoisonnant les âmes de l'erreur, les retirent de la vraie Eglise.

Ceux-là qui détournent de bien faire, portent au mal et sollicitent aux vices, soit par leurs paroles, soit par leurs mauvais exemples, font le même.

Ceux aussi qui ne corrigent pas leur prochain, quand ils voient que les avertissements lui peuvent profiter, contreviennent à ce précepte.

Le médecin, les parents, les amis et les serviteurs qui, assistant un malade, ne l'avertissent pas lorsqu'il est en péril de mort de penser à sa conscience, ou l'avertissent si tard qu'il ne le peut plus faire ainsi qu'il est requis, se chargent du plus cruel homicide qui puisse être, et se déclarent ennemis de celui qu'ils assistent, préférant la santé de son corps à celle de son âme, quoiqu'il n'y ait point de proportion entre elles.

Si celui qui désire ou se procure la mort corporelle, est coupable devant Dieu comme homicide de soi-même, celui qui par quelque péché mortel se prive de la grâce, qui est la vie spirituelle, l'est pareillement.

Ceux-là contreviennent à ce commandement, à raison de la vie civile, qui, par paroles, pasquils ou libelles diffamatoires, déshonorent leur prochain, soit en lui imposant quelque faux crime, soit en découvrant quelque vice véritable, si ce n'est au cas mentionné ci-dessus, duquel encore il ne faut pas se prévaloir qu'avec grande considération ; et telles gens sont obligés à réparer l'honneur de ceux qu'ils ont diffamés par ces diverses voies (185).

(183) Ceux qui ont de grandes afflictions désirent quelquefois leur mort, non sans grand péché.

(184) Il n'est pas même permis de s'exposer de soi-même au martyre pour le pur amour de Dieu. Par exemple, il n'est pas licite d'aller trouver les persécuteurs de la foi, et de leur dire : Je viens à vous pour souffrir le martyre, en confirmation de la foi ; et la raison est que nul n'étant infailliblement assuré de confesser Dieu aux tourments, aucun ne peut s'y exposer de soi-même sans présomption, et sans mettre la réputation de la foi et son âme en péril. Que si quelques-uns en la primitive Eglise se sont mis eux-mêmes entre les mains des bourreaux, ils y ont été portés par de saintes inspirations de Dieu, qui font que les actions doivent être estimées et admirées, mais non pas imitées.

On demandera, comment est-ce donc que tant de bonnes âmes qui sont parmi les infidèles, s'exposant au martyre, ne sont point coupables ?

Telles personnes vont en intention de servir

Ceux-là font le même encore, qui incitent à commettre telles indignités, ou n'en détournent pas, en tant qu'il est en leur pouvoir.

Celui-là contrevient aussi à ce commandement, qui faisant gloire de son vice, scandalisant soi-même, se prive de la réputation avec laquelle on doit vivre dans le monde.

Voilà ce qui est du cinquième commandement, qui vous servira d'une leçon, en suite de laquelle vous devez vous exciter autant qu'il vous sera possible à la charité, et vous résoudre, par raison, à supporter quelque injure qu'on vous puisse faire, pour l'amour de celui qui a souffert la mort pour vous, étant certain que quicouque s'excitera souvent à aimer Dieu et son prochain, et se résoudra à supporter patiemment ses adversités, ne se laissera point aller à l'envie et à la haine que la charité détruit, à la vengeance et à la colère, dont la patience est l'antidote.

Et, partant, il est certain aussi qu'il se garantira devant Dieu de tout homicide, dont ces quatre passions sont les vraies sources. C'est à quoi je vous exhorte, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XVII.

SUR LE SIXIÈME ET SUR LE SEPTIÈME COMMANDEMENT DU DÉCALOGUE.

Non mœchaberis.

Tu ne commettras point adultère.

Luxurieux point ne seras, d'effet ni de consentement. — L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement. — Ce n'est pas sans raison que Dieu a voulu expressément que la défense de l'adultère suivit la défense du meurtre, puisque c'est pour nous faire connaître que la plus grande injure que puisse recevoir l'homme marié après celle qui le prive de la vie, est celle qu'il reçoit par la souillure de son lit.

Ce commandement défend particulièrement et expressément l'adultère, et sous cette espèce d'impureté, toute action impure, dont la défense est assez exprimée en

Dieu, et confessant sa foi, convertir leur prochain : et de plus, avec espérance et résolution de supporter par la grâce de Dieu conrageusement le martyre, s'il arrive qu'on le leur fasse souffrir, sans qu'ils le cherchent ni s'y exposent.

(185) « Detrahente aut detrahentes audire, utrum horum detestabilius sit, non facile dixerim. » (S. BERNARD, lib. II, *De consider.*) — Celui qui impose un crime faux, doit faire réparation d'honneur, déclarant, s'il ne peut autrement, qu'il a dit faux. Celui qui a diffamé en révélant un crime vrai, mais occulte, doit faire réparation, en disant qu'il a mal et injustement parlé.

Il faut de grandes considérations pour réparer l'honneur ôté, étant besoin de faire en sorte qu'on ne l'ôte pas à soi-même témérairement.

Celui ne peut remettre la restitution qui lui est due de sa renommée, quand il est personne publique, ou qu'il est diffamé conjointement avec autrui, qui veut recevoir la réparation qui lui est due.

d'autres endroits de l'Écriture (186). pour être entendue en ce lieu sous l'interdiction expresse de l'adultère que Dieu a voulu spécifier particulièrement, d'autant qu'outre son impureté, il contient une injustice, non-seulement contre le prochain, savoir, la personne mariée intéressée, mais encore contre la société civile (187).

Pour savoir distinctement ce que défend ce commandement, il faut savoir les diverses espèces du péché de la chair, et partant, nons les touchons l'une après l'autre.

L'adultère est une action charnelle hors le mariage d'un homme et d'une femme, dont l'un des deux est marié au moins.

La simple fornication est une action charnelle d'un homme et d'une femme, qui ont déjà perdu leur virginité, dont nul des deux n'est lié, ni par mariage, ni par vœu de chasteté.

L'inceste est une action charnelle d'un homme et d'une femme, liés de parenté ou d'affinité en degré défendu (188). Et ce péché est d'autant plus grand qu'il est commis entre personnes plus proches.

La défloration est une action charnelle d'un homme et d'une femme, dont l'un des deux est vierge (189).

Le rapt ou violement est une action charnelle d'un homme et d'une femme, de quelque condition qu'ils puissent être, faite avec violence, contre le gré de l'une des deux personnes entre qui elle est commise (190); ou l'enlèvement qu'on fait, soit d'une fille, soit d'un homme, entre les mains de leur père, de leur mère, ou de leurs tuteurs

(186) *Neque fornicarii, neque adulteri, neque molles, neque masculorum concubitores regnum Dei possidebunt.* (I Cor., VI, 9.) — *cedet, ut revelet Omnis homo ad propinquam sanguinis sui non accurtipitudinem ejus.* (Levit., XVIII, 6.)

(187) La société civile est offensée en ce que les bâtards possèdent souvent le bien qui ne leur appartient pas, et que les légitimes héritiers en sont privés, ce qui trouble l'ordre.

La femme adultère qui sait certainement avoir des enfants illégitimes, doit au moins, par épargne et ménage, tâcher de récompenser la perte que reçoivent les légitimes.

(188) Les degrés de parenté défendus, c'est-à-dire auxquels il n'est pas permis de contracter mariage sans dispense, sont ceux qui sont depuis le premier jusqu'au quatrième inclusivement, les parents ne commençant à se pouvoir marier sans dispense, que lorsqu'il y en a un d'eux au cinquième degré.

Les degrés d'affinité défendus, sont ceux qui sont entre le mari et les parents de la femme au quatrième degré, et entre la femme et les parents du mari au même degré; et de plus, entre le parrain et la fille qu'il a tenue sur les fonts; entre le parrain et la mère dont on a tenu quelque enfant, soit fils, ou fille; entre la marraine et le garçon qu'elle a tenu; entre elle-même et le père de l'enfant qu'elle a tenu, soit fils, soit fille, quoique cette dernière affinité pour les parrains et marraines a accoutumé d'être appelée *cognition spirituelle*.

(189) L'opinion commune est, que la défloration se fait par la perte de la virginité de la fille, et non de l'homme. Mais bien qu'il soit vrai que la fille qui perd sa virginité, perd davantage que l'homme qui la perd, en tant qu', selon le monde,

contre leur gré, bien que du consentement de ceux qu'on enlève, et quoiqu'à dessein de mariage et non de paillardise.

Le sacrilège est une action charnelle d'un homme et d'une femme, dont au moins l'une de ces deux personnes est consacrée à Dieu, ou bien une action charnelle de deux personnes non consacrées, mais commise en lieu sacré (191).

Le péché contre nature est une action charnelle d'un homme et d'une femme commise entre eux contre l'ordre institué de la nature pour parvenir à la fin qu'elles s'est proposée de la multiplication du genre humain.

Ce péché a diverses espèces, desquelles nous tirons la plus grande part : et parce que nous ne désirons pas en donner connaissance à ceux qui les ignorent, et parce aussi que l'horreur de tels crimes nous en fait même abhorrer les noms, nous parlerons seulement de l'usage désordonné des femmes, compris sous ce genre, c'est-à-dire de la communication qu'on a avec les femmes, en sorte que la procréation et la génération des enfants ne puisse s'en ensuivre; ce que nous faisons, afin que les personnes mariées prennent garde à ne pas tomber en cet inconvénient (192).

A ce propos nous avertirons encore ceux qui sont en cette condition, de prendre garde à ne pas s'abstenir du devoir auquel le mariage les oblige, pour la même crainte d'avoir lignée, d'autant que le mariage étant institué pour la multiplication du genre humain, telle retenue est un péché notable contre la fin de ce sacrement (193).

elle est tout à fait mésestimée, ce qui n'est pas de l'homme; la première action charnelle de l'homme ne laisse pas d'être plus grand péché que la seconde; attendu que par icelle il perd plus que les autres; à savoir, le sceau de la pureté, et une qualité en laquelle était fondé un rapport particulier entre sa chair et la Divinité, et se met en péril par cette action de retourner plus facilement à ce péché.

(190) Ceux qui enlèvent des veuves pour les épouser contre leur gré, commettent un rapt, comme aussi ceux qui débauchent et emmènent des femmes d'avec leurs maris.

(191) Il y a peine de la tête à abuser d'une religieuse, par exemple, en une église.

(192) « *Crimen illud pessimum plures complectitur species : Mollitium, de qua, I Cor., XVI; inordinatum mulierum usum, de quo, Jud., XX; sodomiam, de qua, Gen., XIX; bestialitatem; coitum hominis vel femine cum demone incubo, vel succubo.*—Mollities est voluntaria seminis emissio extra vas mulieris. Inordinatus mulierum usus, est talis usus, ut generatio inde sequi non possit, ut, verbi gratia, si femina desuper incumbat, vel si dum subjacet, retrahit se vir in emissionem, vel pharmaco, aut altero modo impedit conceptionem. Nota, quod si dum mulier desuper incumbat, possit sequi generatio, tunc talis concubitus inter conjugatos, non est peccatum mortale. Sodomiam est masculi cum masculo, vel femine cum femina concubitus, vel etiam masculi cum femina, sed non in vase debito. Bestialitas est copula hominis cujuscumque sexus cum bestia. »

(193) Tel péché n'est pas proprement contre nature, puisque le péché contre nature consiste en commission, et que celui-ci est seulement d'omis-

Voilà les diverses espèces du péché de la chair défendues par ce précepte, desquelles il est besoin que vous ayez connaissance.

En suite de quoi vous saurez que toute loi ne défendait pas seulement l'action qu'elle spécifie, mais encore ce qui porte et convie à la commettre, toutes paroles déshonnêtes, tous regards impudiques, tous baisers et attouchements lascifs, les fards et autres choses faites à mauvaise fin, sont défendus.

Ceux-là contreviennent à ce précepte qui se laissent aller, en effet ou en désir, à quelques espèces de péchés ci-dessus rapportés.

Ceux-là font le même, qui tiennent des langages, ou font des actions qui tendent à telles impuretés.

Ceux-là violent aussi ce commandement, qui favorisent ou procurent telles vilenies pour d'autres, particulièrement s'ils le font en corrompant des personnes chastes, et portant au mal des âmes innocentes (194).

Les pères, les mères, les maris et les tuteurs qui prostituent leurs enfants, leurs femmes, leurs pupilles pour leur intérêt, et vendent leur honneur et leur chasteté, sont d'autant plus coupables, qu'ils sont obligés à procurer le bien de ceux qu'ils perdent.

Les mêmes qui, sans consentir à telles saletés, donnent tant de licence à leurs filles, femmes et pupilles, qu'ils doivent juger raisonnablement qu'ils en abuseront, sont coupables des impuretés qu'ils commettent par leur indulgence.

Que si aussi la rigueur qu'ils leur tiennent, ne leur donnant pas pour s'entretenir selon leur condition, leur donne occasion de consentir aux mauvais desseins de ceux qui pour les perdre leur offrent des commodités, ils sont chargés de grande culpabilité.

Ceux qui, par l'exemple de leur mauvaise vie, donnent sujet à d'autres de les suivre, sont non-seulement responsables de leurs fautes devant Dieu, mais encore de celles qu'on commet à leur imitation.

En mêmes termes sont encore ceux qui, bien que sans dessein de corrompre personne, représentent par discours lascifs les voluptés et les plaisirs de la chair, si grands, que des âmes simples sur de tels rapports sont incitées à s'y laisser aller.

Ceux qui se servent de breuvages et de drogues pour pouvoir extraordinairement surpasser leurs forces naturelles, en servant

à leurs sensualités, quand même ce serait en mariage, transgressent très-notablement ce précepte, et non-seulement eux, mais encore les médecins et les apothécaires qui ordonnent et fournissent de ces breuvages.

Ceux qui, par des charmes et des maléfices, séduisent ou font séduire des personnes qu'ils aiment, commettent double mal (195).

L'explication de ce commandement ne suffisant pas pour cette leçon, nous passerons au septième suivant.

SEPTIÈME. COMMANDEMENT.

Non furtum facies.

Tu ne déroberas point.

Les biens d'autrui ne retiendras, ni convoiteras pour les avoir injustement. — Dieu ayant fait un commandement exprès pour protéger la vie de l'homme, et un autre pour la garantir d'injure en la personne de sa femme, qui est un autre lui-même, c'est avec grande raison qu'il en ajoute un pour défendre son bien.

Le larcin, à proprement parler, est une injuste détention ou usurpation du bien d'autrui, par fraude ou par force, pour s'en rendre maître contre le gré de celui à qui il appartient.

Les diverses natures des biens qui sont retenus, les divers lieux où on les prend, et les diverses façons par lesquelles on les usurpe, établissent diverses espèces de larcins.

Si ce qu'on prend appartient à un particulier, et qu'on le prenne en secret, à proprement parler, c'est larcin : s'il appartient à une communauté, et si ce sont deniers publics, c'est péculat (196).

Si c'est une chose sacrée, ou que ne l'étant pas, elle soit prise sur personnes ou en lieu qui le soient, tel larcin est sacrilège.

Enfin quoi que ce soit, et à qui qu'on l'usurpe, s'il est pris ouvertement et par violence, c'est rapine ou rapt.

Tout larcin, quel qu'il puisse être, est défendu par ce précepte, et partant, puisque le larcin n'est autre chose qu'une détention de quelque bien contre le gré de celui à qui il appartient, ce commandement ne défend pas seulement de prendre quoi que ce soit à autrui, mais encore oblige de le restituer quand on l'a contre son gré ; d'autant que celui qui l'a ainsi, le retient injustement, bien qu'il ne l'ait pas pris (197).

Le larcin est un plus grand ou moindre

excitant une personne déjà corrompue, mais qui de soi-même ne pense pas à certaine occasion de mal, à quoi on la porte ; ou en corrompant des personnes chastes, et portant au mal des âmes innocentes.

(195) Nul maléfice ne peut contraindre la volonté, mais il persuade seulement, excitant l'imagination de l'homme, qui émeut la volonté, lui représentant son objet aimable. Il excite l'appétit de la chair, qui sans forcer la volonté, la pique.

(196) « Si homo liber, aut servus alienus abducitur, plagiarium vocatur. »

(197) En extrême nécessité on n'estime pas que celui là dérobe, qui prend seulement ce qui lui

est déterminée au mal, et qui vous prie ; ou en

péché, selon qu'il porte plus ou moins de préjudice, et il est toujours péché mortel, quand la valeur de ce qui est dérobé est notable ou en soi-même, ou au regard de celui à qui on fait le larcin (198).

Ceux qui volent et dérobent publiquement dans les bois et autres lieux, et ceux qui favorisent telles actions, qui retirent les larrons, recèlent les larcins, et consentent à telles indignités, de quelque façon que ce puisse être, contreviennent à ce commandement.

Le serviteur qui emploie davantage dans les parties qu'il rend à son maître, qu'il n'a mis en effet, y contrevient aussi, et cela d'autant plus grièvement, que la confiance qu'on a en lui, lui donne plus de facilité, et moins de sujet de commettre cette faute.

Celui-là fait le même, qui, quoiqu'il ne prenne pas le bien de son maître, le laisse perdre par sa négligence.

Celui qui achète une chose dérobée, ou qui retient le bien d'autrui l'ayant trouvé, viole ce précepte.

Celui qui malicieusement brûle la maison de son voisin, empoisonne son bétail, ou lui fait quelque autre préjudice notable, lui dérobe la valeur du dommage qu'il lui fait souffrir.

Qui gagne au jeu avec fraude ou qui gagne sans tromperie une somme notable à des enfants de famille, qui ne sont pas encore capables de disposer de beaucoup de bien, est coupable de semblable faute.

Celui qui fabrique de la monnaie fausse, qui débite une espèce de marchandise pour une autre, une mauvaise pour bonne, donne une mesure, un poids, ou un nombre pour un autre plus grand, qui vend une chose beaucoup plus cher qu'elle ne vaut, se prévalant de la simplicité de celui qui achète, tombe en pareil inconvénient (199).

Le même fait toute personne, qui, selon sa puissance, ne donne point l'aumône aux pauvres, à qui elle la doit par charité, et particulièrement l'ecclésiastique bénéficiaire s'il manque à ce devoir, auquel il est plus étroitement obligé que les autres.

Le même fait encore celui, qui feignant d'être pauvre, reçoit l'aumône sans nécessité, attendu qu'il en prive par ce moyen ce lui à qui elle appartient.

L'ouvrier qui reçoit salaire et paiement d'un travail qu'il n'a point fait ou qu'il a mal fait, pour n'y apporter pas le soin requis : et ceux qui au contraire retiennent

aux ouvriers le salaire et la récompense, qu'ils ont justement gagnée, transgressent ce précepte très-notablement (200).

Le tailleur ou autre artisan qui retient partie de l'étoffe ou autre matière qui lui est donnée pour faire quelque ouvrage, ne se peut exempter de larcin, s'il est raisonnablement payé de ses peines et vacations.

Celui qui par quelque mauvais artifice fraude ses créanciers de ce qu'il leur doit, le transgresse grièvement.

Celui qui reçoit usure de son argent, les notaires qui passent des contrats usuraires, et les juges qui condamnent au paiement de l'usure, violent ce commandement.

Celui qui ne paie pas les décimes qu'il doit à l'Eglise, ou le juste tribut dont il est redevable à son prince, tombe en pareil défaut.

Le bénéficiaire qui n'acquiesce pas les charges de son bénéfice, fait le même : comme aussi celui qui possède injustement le bien d'Eglise, par simonie ou par consistance, ravit à l'épouse de Jésus-Christ ce qui lui appartient.

Le prince qui souffre que le soldat qu'il est obligé de payer, pille et rançonne son sujet, ne demeure pas dans les termes qui sont prescrits par ce précepte.

Les seigneurs qui imposent des tributs et péages, sans juste cause et sans autorité légitime, peuvent, comme concussionnaires, être mis au rang des transgresseurs de ce commandement.

Les élus qui, à leur escient, imposent des tailles aux paroisses, à plus haut prix que leur portée ne permet.

Les assesseurs qui taxent certains particuliers à plus haute somme qu'ils ne doivent, soit pour se venger de ceux qu'ils surchargent, soit pour faire faveur à d'autres, transgressent ce qui leur est commandé par ce précepte, et sont tenus à restitution de la perte que souffrent ceux qui sont mal taxés.

Le juge qui sciemment donne gain de cause à qui il n'appartient pas, viole ce commandement, et est obligé à la restitution du bien qu'il fait perdre.

Le même doit-on dire de celui qui favorise la longueur d'un procès injuste, et des parties qui en entretiennent les poursuites expressément, pour faire consommer le bien de ceux à qui ils ont affaire.

Il faut dire le même encore de celui qui, pour rendre la justice à celui qui a bon

est nécessaire pour sa vie, parce que lors l'usurpation du bien d'autrui n'est pas injuste. Restitution est un acte de justice, par lequel on rend à autrui quelque chose qui lui appartient, soit qu'on la lui ait ôtée, ou qu'on l'ait par une autre voie.

La restitution se doit faire à celui à qui appartient le bien, s'il est connu, sinon à l'Eglise, ou aux pauvres.

S. AUGUST., lib. I. hom. 9, *De verb. Apost.*, serm. 19 : « Si invenisti et non reddidisti, rapuisti. »

Il oblige à restitution ceux qui ont consenti ou favorisé la prise du bien d'autrui, au cas que celui qui l'a pris ne le rende pas.

(198) Un quart d'écu est une matière notable en soi-même, en sorte que quiconque dérobe un quart d'écu, à un riche ou à un pauvre, pèche mortellement. Un sol est quantité notable au respect d'un pauvre.

(199) La fraude se commet en trois façons : en la substance, en la qualité et en la quantité. En la substance, quand on vend une chose gâtée pour bonne; en la qualité, vendant une espèce de marchandise pour une autre; en la quantité, donnant une mesure, un poids, ou un nombre moindre pour un plus grand.

(200) Tel péché crie vengeance devant Dieu.

droit, prend quelque présent de conséquence.

Les médecins qui prolongent les maladies pour en retirer plus de profit, abusent de leur art, au préjudice de ce commandement.

Celui qui par quelque voie injuste, telle qu'elle puisse être, empêche l'avancement d'autrui, fait en cela ce qui lui est défendu par ce précepte.

Les femmes qui, sans le su et le consentement de leurs maris, font quelque dépense notable, en quoi que ce puisse être, violent ce précepte, et cela d'autant plus notablement qu'elles emploient plus mal l'argent qu'elles dépensent (201).

Les enfants qui prennent le bien de leurs pères en cachette et contre leur gré, contreviennent à cet article de la foi divine.

Ils font le même encore, si leurs pères étant morts, ils ne restituent pas les choses à quoi ils ont reconnu qu'ils s'étaient obligés.

Celui qui dépense beaucoup plus qu'il ne doit pour sa portée, contrevient encore à ce commandement : étant estimé dérober à sa famille ce qu'il emploie en dépense superflue.

Voilà ce qui est du sixième et du septième commandement, qui vous serviront d'une leçon, de laquelle afin que vous puissiez profiter, vous vous remettrez devant les yeux la pureté de Dieu, et les richesses du paradis :

La pureté de Dieu, qui sans doute vous conviera, puisque vous êtes faits à son image, à vous garantir des impuretés de la chair ;

Les richesses du paradis, étant certain que celui qui aura cette crainte vraiment empreinte en son âme, se garantira aisément sur l'espérance d'être riche au ciel, de rien usurper en la terre qui l'empêche de posséder un jour un si saint et si riche héritage. C'est à quoi je vous exhorte, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XVIII.

SUR LE HUITIÈME, LE NEUVIÈME ET LE DIXIÈME COMMANDEMENT.

Non loqueris contra proximum falsum testimonium.
Tu ne diras faux témoignage contre ton prochain.

Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement. — La bonté de Dieu est si grande, qu'après avoir fait des préceptes pour ga-

(201) Les femmes ne peuvent pas faire l'aumône sans le consentement de leurs maris. Ceux même qui reçoivent des dons de femmes mariées, qu'ils savent bien être faits sans le consentement de leurs maris, violent ce précepte, et sont tenus à restitution.

(202) Aussi l'Hébreu porte *Taggneh* : tu ne répondras. Ce qui montre bien que la principale fin de ce précepte, est la défense du mensonge en ju titre.

(203) Ces trois espèces de men-onge se peuvent commettre devant un juge, et hors de sa présence.

(204) Les faux accusateurs sont pires que Satan,

rantir l'homme des injustices qu'il peut recevoir par effet, il a voulu en ajouter, pour le préserver de celles qu'on lui pourrait faire par paroles. En cette considération il défend le faux témoignage, et cela avec grande raison, après avoir défendu le larcin, puisque le mensonge est un vrai larcin de la vérité.

Ce commandement défend en premier lieu le men-onge en justice, c'est-à-dire, de déposer faux devant un juge (202), qui en vertu de sa charge s'enquiert de la vérité de quelque fait particulier : en second lieu il défend tout mensonge, de quelque nature qu'il puisse être, et en quelque lieu qu'il puisse être dit.

Le mensonge se divise en trois espèces, savoir : en mensonge malicieux, c'est-à-dire, qui se fait pour nuire expressément à son prochain, et lui porter préjudice ; en mensonge officieux, c'est-à-dire, qui se fait pour faire plaisir à quelqu'un, sans faire tort à personne ; en mensonge joyeux, c'est-à-dire, qui se fait pour railler et se divertir avec ses amis (203).

Tous mensonges violent ce précepte, mais les uns plus grièvement que les autres : les deux derniers étant souvent faits en sorte, qu'ils ne peuvent être mis qu'au nombre des fautes vénielles et légères.

Celui qui accuse autrui en justice contre sa conscience, lui imposant un crime dont il n'est point coupable, contrevient très-grièvement à ce commandement, et cela d'autant plus qu'il assure par serment la fausseté, qu'il dépose comme véritable (204).

Celui qui fait faire tels mauvais offices, qui y consent, ou ne les empêche pas, quoiqu'il le puisse, y contrevient pareillement.

Le même fait un juge qui prend connaissance d'une affaire qui ne lui appartient pas, ou qui en ce qui lui appartient, juge un procès autrement qu'il ne reconnaît le devoir faire, étant clair que nulle fausseté ne peut être plus préjudiciable à quelqu'un, que celle qui a l'autorité d'un jugement (205).

L'avocat ou le procureur, qui défendent une cause qu'ils reconnaissent manifestement injuste, ou en défendent une bonne par mensonge, ne peuvent s'exempter de culpé.

Celui qui fait un faux contrat, et les témoins qui y assistent, transgressent ce commandement, et se rendent coupables d'un grand crime (206).

Celui qui impose à son prochain quelque

qui au jugement de Dieu, ne nous accusera que des péchés que nous avons commis.

(205) En matière civile l'opinion commune est, que le juge doit juger, *secundum allegata et probata*, contre sa connaissance particulière. En matière criminelle, la plus commune opinion est encore avec saint Thomas, qu'il peut aussi juger, *secundum allegata et probata*, contre sa propre connaissance ; mais il n'y a soin qu'il ne doive avoir, pour faire en sorte que l'innocence de celui qu'il reconnaît n'être point coupable, paraisse.

(206) Le faux contrat oblige celui qui l'a fait à restituer le dommage qu'il porte.

faute qu'il n'a point commise, quelque vice qui n'est point en lui, quelque action qu'il n'a point faite, quelque parole qu'il n'a pas dite, et cela à dessein de lui porter préjudice en quelque façon que ce puisse être, quoique ce ne soit pas en justice, viole notablement ce précepte (207).

Le même fait celui qui exagère un défaut d'autrui, qui manifeste son secret à son détriment, qui interprète à mal ses actions qui peuvent avoir un bon sens (208), qui nie quelque vertu qu'il reconnaît en sa personne, ou au moins obscurcit l'éclat qu'elle doit avoir : enfin qui se tait au désavantage d'autrui, et ne loue pas son prochain quand il le doit ; attendu que celui-là est non-seulement estimé mentir, qui parle contre sa conscience, mais encore qui prend les choses autrement qu'elles ne sont, et tait une chose véritable, lorsqu'il est obligé de la dire (209).

Ceux qui flattent les autres, leur attribuant, pour venir à leurs fins, des qualités qui ne leur conviennent pas, le violent encore.

Si celui, en la bouche duquel la fausseté se trouve en quelque matière que ce puisse être, contrevient à ce commandement, à plus forte raison celui qui en matière de religion, qui est la plus importante de toutes, professe la mensonge, et se sert faussement de l'Écriture, comme les hérétiques, ou dissimule sa créance, comme font quelques mauvais catholiques, quand ils sont parmi les ennemis de la foi.

Celui qui sachant un crime, ne le révèle pas quand il est dûment requis par la justice, transgresse ce précepte, s'il n'est parent ou du conseil de l'accusé, auquel cas il n'est pas tenu de révéler la vérité qu'il sait, si ce n'est en cas de crime de lèse-majesté (210).

Les censures de l'Église obligent à révéler la vérité qu'on tait : la faute qu'on commet en y manquant est d'autant plus grande, que l'autorité de l'Église a une puissance légitime d'en commander la révélation.

Celui qui peut remédier à quelque mal par son témoignage, transgresse ce commandement s'il ne le fait.

Celui-là contrevient aussi à ce précepte, qui décele un secret qu'on lui a commis, à la charge de n'en pas parler, ou qui découvre un défaut notable, mais caché, qui est en son prochain ; d'autant que dire le vrai qu'on doit taire, a la force de mensonge (211).

Celui qui étant convaincu en justice par preuves complètes et entières, ne veut pas

confesser son crime : et celui, au contraire, qui s'accuse d'une chose dont il n'est pas coupable, transgressent tous deux ce commandement : n'étant pas permis ni de dénier une vérité clairement connue, ni d'avouer une chose qui n'est pas.

Voilà ce qui est du huitième commandement, en suite de quoi nous passerons au neuvième et au dixième, pour achever cette leçon.

SUR LE NEUVIÈME ET DIXIÈME COMMANDEMENT.

Non concupiscas domum proximi tui, nec desiderabis uxorem ejus, non servum, non ancillam, non bovem, non asinum, nec omnia quæ illius sunt.

Tu ne convoiteras la maison de ton prochain, ni ne désireras sa femme, son serviteur, sa servante, son bœuf, son âne, ni autre chose qu'il ait.

L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement. — Biens d'autrui ne convoiteras pour les avoir injustement. — La loi de Dieu était spirituelle, et partant destinée pour régler le dedans, qui concerne l'esprit, aussi bien que le dehors, qui regarde le corps et les œuvres extérieures, par les deux derniers commandements de la seconde table, Dieu a voulu particulièrement défendre les mouvements intérieurs et volontaires, afin que nous n'estimassions pas, comme les Juifs, que Notre-Seigneur reprend en saint Matthieu, qu'il n'y avait que les œuvres extérieures défendues ; mais au contraire, que nous sussions que la vraie justice devant Dieu ne demande pas seulement une droiture dans les œuvres extérieures de l'homme, mais encore dans les intérieures.

Pour connaître quelle doit être cette droiture intérieure, il est besoin de savoir distinguer trois actions intérieures, par lesquelles, comme par trois degrés, nous descendons au péché, qui sont la suggestion, la délectation et le consentement.

La suggestion est la proposition qui nous est faite par le diable, la chair, ou le monde, d'un objet de tentation.

La délectation est un acte par lequel nous nous arrêtons avec plaisir à penser à l'objet qui nous est proposé.

Le consentement est une action par laquelle nous embrassons par désir l'objet qui se présente à notre entendement.

La première de ces actions, considérée toute seule, n'est jamais péché, les sentiments de notre chair pour puissants et violents qu'ils soient, n'étant pas accompagnés de culpabilité, si le consentement de la volonté ne les accompagne.

lui a déposé en secret ; si l'accusé est repentant, ou si l'accusateur sait, que de sa déposition il encourrait un noble dommage, il n'est point tenu à déclarer ce qu'il sait. Qui se cache et se dit ennemi de quelqu'un, pour ne rendre pas témoignage contre lui quand il est justement accusé, pèche. On n'est pas estimé savoir pour le dire, ce qu'on sait pour le taire.

(211) La charité oblige à taire le défaut de son prochain, principalement quand il est inconnu.

(207) Detractio est ablatio famæ per verba cum intentione nocendi.

(208) On est obligé de prendre une chose indifférente en bien, et partant on est estimé mentir quand on la prend en mal.

(209) Ce commandement nous défend, non-seulement de parler mal de notre prochain ; mais de plus, nous enjoint d'en parler bien.

(210) Si le péché est occulte et secret, en sorte qu'il ne se puisse prouver par autre ; si celui qui le fait en a eu connaissance par le criminel, qui

Au contraire, celui qui repousse la tentation sans s'y plaire et sans y consentir, le fait avec mérite devant Dieu.

La seconde est quelquefois péché, mais non pas toujours.

Elle est quelquefois péché, parce que celui qui se plaît de propos délibéré, et s'arrête en une mauvaise pensée, s'expose au hasard d'y consentir, et ainsi pèche par la complaisance qu'il prend au mal, et le péril auquel il se met d'y apporter un parfait consentement.

Elle n'est pas toujours péché, parce qu'en suivant ce premier mouvement, dont on n'est pas le maître, on peut se plaire à une chose que l'on déteste après, lorsqu'on y pense avec jugement et avec le secours de la raison.

La troisième est toujours péché, parce que rien n'est péché qui ne soit volontaire : c'est dans le consentement et dans la volonté, que consiste formellement le péché.

De ces trois actions, la dernière et la seconde en tant qu'elle est péché sont défendues, et cela non-seulement en ce qui concerne le péché de la chair, et celui du larcin ; mais en quelque espèce de péché que ce puisse être.

Ces deux derniers commandements qui défendent expressément et particulièrement le désir de la femme d'autrui et de tous ses biens, défendent aussi tacitement, mais intelligiblement toutefois, tout désir des choses qui nous sont illicites selon la loi.

Ils défendent tacitement tout désir des choses défendues, vu qu'ils n'en parlent point en termes exprès. Ils le défendent intelligiblement, n'y ayant personne qui ne reconnaisse que si le désir de la femme et du bien d'autrui, qui entre les choses défendues sont les plus souhaitables, en tant qu'elles ont plus qu'aucune autre l'apparence du bien, utile et délectable est défendu, comme il est par ce commandement, le désir de toutes les autres choses moins délectables en elles-mêmes, l'est aussi par la même raison (212).

Enfin il est clair que tout désir des choses défendues est illicite, et déclaré tel par ces deux derniers commandements.

Partant toute personne sans exception quelconque, qui désire quoi que ce puisse être, qui soit défendu par l'un des comman-

dements de Dieu, ou qui même sans en avoir un désir formé, délibère s'il le souhaitera ou non, et s'arrête avec plaisir en cette pensée, contrevient à ces deux préceptes.

Voilà ce qui est des deux derniers commandements, qui vous serviront d'une leçon, dont vous ne retirerez pas peu de fruit, si vous vous mettez deux considérations devant les yeux :

La première, que quoi que nous puissions dissimuler en ce monde, nous ne pouvons rien cacher à Dieu qui voit tout, étant certain que si nous sommes détournés de dire un mensonge, quand nous savons assurément qu'il sera découvert de ceux à qui nous le voulons dire, nous le ferons à plus forte raison, considérant que Dieu voit tout, et que comme souveraine vérité, il se rend particulier vengeur de ceux qui la violent.

La seconde, que l'âme est la plus noble partie de l'homme, et celle en qui l'image et la ressemblance de Dieu se trouvent principalement empreintes, étant difficile d'entrer en cette méditation, sans prendre soin de la tenir pure et nette, et par conséquent, exempte de tous désirs et de toutes pensées qui la pourraient souiller.

Vous vous arrêterez, s'il vous plaît, dans ces considérations saintes et chrétiennes, et prierez Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XIX.

SUR LES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

Après vous avoir enseigné ce qui est des commandements de Dieu, il est nécessaire de vous faire connaître quels sont ceux de la sainte Eglise, à l'observation desquels tout chrétien est obligé.

L'Eglise a fait diverses ordonnances, les unes pour les uns, les autres pour les autres ; mais entre toutes on peut réduire à quatre celles qui doivent être gardées de tous les fidèles chrétiens, et qu'il est besoin que vous sachiez particulièrement.

Nous sommes obligés à garder les ordonnances de l'Eglise, avec celles de Dieu, et parce que l'Eglise ne les fait que par l'autorité qu'elle reçoit de Dieu, et parce que Dieu, qui commande qu'on garde les siennes, enjoint en divers endroits de l'Écriture (213), l'observation de celles de l'Eglise (214).

lection, est un commencement de désir, un désir imparfait.

(215) *Qui vos audit, me audit : et qui vos spernit, me spernit. (Luc., X, 46.)—Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus. (Math., XVIII, 17.)*

(214) Le commandement de l'Eglise de payer les décimes, est compris au troisième de la deuxième table des commandements de Dieu : *Tu ne déroberas point.* Le commandement d'ouïr la Messe aux jours de fêtes, si par les fêtes on entend les dimanches, est compris au deuxième de la première table, qui prescrit la sanctification du Sabbat.

Si par les fêtes on entend simplement les fêtes prescrites par l'Eglise, il est compris au premier

(212) Par la maison et le champ d'autrui, tous biens meubles sont entendus : de plus, la noblesse, la puissance, qu'il nous est défendu d'envier ; par le serviteur et la servante, toute créature raisonnable, et le bœuf ou l'âne représentent toute chose animée d'âme sensitive, soit propre à nous nourrir, comme le bœuf, soit propre à nous servir, comme l'âne. Par ces mots : *Et tout ce qui lui appartient*, tous meubles inanimés, comme argent, joyaux, blés, fruits, et toutes autres choses sont défendues. Dieu défendant tout mauvais désir, ma que particulièrement celui de la femme et du bien d'autrui plutôt qu'à un autre ; parce que ce sont ceux auxquels l'homme est plus enclin, ces deux choses lui étant les plus désirables. Telle délibération et arrêt avec de-

Ces quatre ordonnances portent que nous solennisions les fêtes commandées de l'Eglise.

Que nous gardions les jeûnes ordonnés par elle.

Qu'une fois l'année nous confessions tous nos péchés.

Enfin qu'à Pâques nous recevions le précieux corps de notre Rédempteur.

L'Eglise a fait ces préceptes, non pour surcharger les fidèles plus qu'ils ne sont par les commandements de Dieu ; mais au contraire, pour les soulager en l'observation de ces premiers, et leur donner plus de facilité à les accomplir.

Pour cet effet, outre les dimanches, elle commande les fêtes, afin qu'il nous soit d'autant plus facile à observer les volontés de Dieu que nous aurons plus de temps pour nous consacrer à son service.

Elle ordonne le jeûne, pour nous obliger à mortifier notre chair, et pour nous faciliter par là l'observation de la continence et des autres commandements divins, que l'on accomplit d'autant plus aisément, que la convoitise a moins de force pour nous en détourner.

Elle oblige à la confession, afin qu'étant nettoyyés de nos fautes, nous ayons moins d'occasions d'y retomber, n'y ayant rien qui attire plus le péché, que le péché même.

Elle enjoint la réception du saint sacrement de l'Eucharistie, afin que par l'aide de ce saint mystère, nous recueillions force pour satisfaire à nos devoirs envers Dieu ; rien ne pouvant mieux nous assister pour l'observation des volontés de Notre-Seigneur, que lui-même.

Ainsi la fin des commandements de l'Eglise n'est autre que faciliter à l'homme les moyens de faire son salut ; et ainsi tout chrétien en cette considération, doit être religieux à les observer.

Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement. — Nous avons dit en l'explication du troisième commandement de Dieu, que la lumière de la nature nous enseignait qu'il était raisonnable de consacrer entièrement un certain temps à Dieu, mais que de lui en donner plus ou moins, en un temps

des commandements de l'Eglise, qui commande la célébration des fêtes. Ouir la Messe est aussi un des principaux moyens de les célébrer.

Le commandement de ne point faire de noces en l'Avent et au Carême, n'est point inséré au texte, parce qu'il sullit que les curés en aient une particulière connaissance.

(215) Il nous en revient ce lieu d'avoir plus de temps pour être instruits, et pour prier et vaquer aux bonnes œuvres.

(216) Celles de Pâques, du Tabernacle, de la Consécration du temple, et autres.

(217) Le mot de *jeûne* en général ne signifie autre chose qu'abstinence ; cependant d'autant qu'une abstinence plus parfaite mérite à meilleur titre le nom qui la signifie, qu'une autre moins parfaite, par le mot de *jeûne* simplement proféré, on entend non-seulement abstinence de chair, mais encore telle abstinence de manger, qu'on ne fasse qu'un repas entier, les abstinenances des viandes seule-

plutôt qu'en un autre, cela dépendait de l'instruction des hommes, selon qu'il plaist à Dieu de les inspirer.

Nous avons encore fait connaître que, pour cette considération, les apôtres avoient changé le Sabbat au dimanche.

Maintenant vous saurez que l'Eglise, pour la même raison, a établi et institué des fêtes outre le dimanche, considérant que puisque le temps qu'on doit donner à Dieu n'est point préfix, les grandes obligations que nous lui avons requéraient bien que nous lui donnassions plus d'un jour la semaine, outre qu'il nous en reviendrait le bien que nous avons touché ci-dessus (215).

Pour cet effet elle a choisi les principaux jours auxquels Dieu a opéré les principaux mystères de notre foi, ou a produit quelques actions signalées par ses serviteurs, et a commandé qu'on les observât, ainsi qu'en l'ancienne loi on célébrait plusieurs fêtes (216), quoiqu'il ne fût parlé que du sabbat dans la loi de Moïse.

Voilà la raison pour laquelle les fêtes sont instituées, en suite de quoi nous ne vous dirons point particulièrement comme il les faut sanctifier, ni les divers moyens par lesquels on contrevient au commandement qui nous y oblige, d'autant que les fêtes se devant passer comme les dimanches, ce que nous avons dit sur la sanctification de l'un servira sur le sujet de la sanctification des autres.

Quatre-Temps, Vigiles jeûneras, et le Carême entièrement. — Ce mot de *jeûne* ne signifie en général autre chose qu'abstinence. L'Ecriture commande le jeûne, et l'Eglise prescrit particulièrement le temps auquel on doit jeûner et la façon avec laquelle on le doit faire (217).

Elle ordonne les jeûnes pour plusieurs respects, qui sont tous avantageux au chrétien.

Pour réprimer la concupiscence de la chair, dont les mouvements sont d'autant moins rebelles, que ses forces sont plus affaiblies.

Pour élever notre esprit en Dieu, étant certain que moins le corps est replet, moins l'âme qui est chargée par son poids, est

ment, où on a fait ses repas à l'accoutumée, étant pour cet effet appelés des anciens *demi-jeûnes*, et non *jeûnes* simplement. (TERTUL. lib. *De jejunio*.)

Il y a trois sortes de jeûnes, le naturel, l'ecclésiastique, le spirituel ou métaphorique.

Le naturel, consiste en une abstinence entière de toute chose qui a goût. L'ecclésiastique consiste en une volontaire abstinence de viande, selon le commandement de l'Eglise. Le spirituel ou métaphorique, est l'abstinence des péchés et des mauvaises pensées qui nous y portent. — S. August., epist. 8, ad Casulan. : « In evangelicis et apostolicis litteris, video preceptum esse jejunium, quibus autem diebus non oporteat jejunare vel oporteat, precepto Domini non invenio definitum. » Pour cet effet le jeûne du Carême est institué au printemps, auquel la chaleur du soleil fait bouillir le sang. Pour cet effet le jeûne des fêtes est institué au temps auquel on doit vaquer à la piété.

appesantie. Enfin, pour satisfaire pour la peine due à nos péchés, en tant que cette œuvre ne se fait pas sans difficulté et sans travail.

Les temps prescrits par l'Église pour le jeûne sont divers, et les façons de le garder sont aussi différentes.

Que ces temps soient divers, c'est une chose claire, puisque nous avons le Carême institué par les apôtres, pour imiter Notre-Seigneur en son jeûne de quarante jours (218).

Les Quatre-Temps établis par eux-mêmes, pour consacrer les quatre saisons de l'année à Dieu (219).

Les vigiles des fêtes établies par l'Église, pour rendre nos esprits plus propres à s'élever en Dieu aux jours dont elle demande la solennisation.

Le vendredi et le samedi, pour mémoire de la Passion de notre Sauveur, qui mourut le premier de ces jours, et passa tout le dernier au sépulcre (220).

Les Rogations, pour nous délivrer de certains maux dont nous étions travaillés (221).

Que les façons du jeûne soient différentes, il paraît en ce qu'on passe le Carême autrement que les Quatre-Temps et les vigiles, et ces jours-là autrement que les vendredis, samedis et Rogations.

Le Carême il faut s'abstenir de chair et d'œufs, et ne faire tous les jours qu'un repas entier environ le midi. Je dis entier, parce que l'Église, qui a dessein d'affaiblir le corps sans lui apporter préjudice, permet le soir une légère collation d'environ quatre onces de pain seul, ou de pain et de fruits tout ensemble (222).

Aux Quatre-Temps et aux vigiles, les œufs sont permis, il suffit de s'abstenir de viande et de ne faire qu'un repas entier, avec une collation comme au Carême.

Aux vendredis, samedis et Rogations, l'abstinence de la chair est seulement commandée, étant permis de manger des œufs, et de faire divers repas entiers.

Voilà les diverses abstinences que commande l'Église.

Ceux qui mangent de la viande un des jours auxquels elle est défendue, sans dispense de l'Église, qui la permet à ceux qui en

ont besoin, pèchent mortellement autant de fois qu'ils en mangent.

Ceux-là font le même, qui la fournissent et l'apprennent, sachant que c'est pour en mal user qu'on la prend.

Ceux qui aux Quatre-temps, vigiles et Carême, ne se contentent pas d'un repas entier, et de la collation que l'Église permet, mais font divers repas à l'ordinaire, pèchent mortellement autant de fois qu'ils passent de jours en cette façon, sans aucune nécessité.

Je dis sans nécessité, parce que l'Église, qui fait tout pour le bien de ses enfants, n'oblige personne à ce qui lui pourrait porter un notable préjudice, et que son intention étant de fortifier l'esprit de l'homme en affaiblissant son corps, il paraît clairement que ceux dont les corps sont assez affaiblis d'ailleurs sont dispensés de cette obligation.

En ce genre sont, et ceux qui n'ayant encore atteint l'âge de vingt ans. se ressentent de la débilité d'une trop grande jeunesse, et ceux aussi qui en ayant passé soixante, ont la faiblesse d'un âge trop avancé.

Les malades qui sont affaiblis par leur mal jouissent du même privilège.

Les femmes grosses et les nonnrices sont en mêmes termes, ayant besoin de réparer leurs forces amoindries par la nourriture des enfants auxquels elles donnent la vie.

La pauvreté qui ne permet pas de faire un repas entier, et qui est un fait assez pesant de lui-même, décharge de celui du jeûne. Enfin tout labour nécessaire au corps, ou à l'esprit, qui dissipe notablement les forces, comme le travail du labourer et de l'artisan, qui sont obligés de gagner leur vie à la sueur de leurs corps.

Toutes ces personnes sont exemptes de coule, quoiqu'elles ne gardent pas le jeûne. Mais ceux-là ne sont pas excusables, qui le rompent sans les considérations susdites.

En mêmes termes sont les hôtes qui pour gagner davantage, excitent à ne jeûner pas.

Et ceux-là sont encore pires, qui ne jeûnant pas, incitent les autres à faire le même, puisqu'ils commettent double mal.

Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an. — Ce précepte oblige toute

gustin, qu'elle vient des apôtres.

(220) Anciennement on jeûnait le mercredi et le vendredi, en commémoration de la Passion, parce que Notre-Seigneur, le mercredi, fut vendu; le vendredi, crucifié. (*Clem. lib. v Apost. constit., cap. 16; Avc., epist. 86; Ambros. cap. IV, ad Rom.; Innoc. I, epist. I, cap. 4.*) — Maintenant on a changé le jeûne du mercredi au samedi, en l'honneur de la sépulture de Notre-Seigneur qui fut faite à tel jour.

(221) Les Rogations ont été établies par les Français, pour remédier à plusieurs tremblements de terre qui les travaillaient. Grégoire de Tours le rapporte, Liv. I, Hist. de France.

(222) Anciennement les premiers chrétiens ne mangeaient en tout le jour que sur le soir, mais l'Église jugeant cette façon trop austère, a permis qu'on fit ce repas environ midi au lieu du soir, et même qu'on prit au soir une légère collation.

(218) Cf. *Const. apost. cap. 68; Hieron., Epist. ad Marcel. adversus Montanum; Leo, serm. 6 et 9, De Quadrag. S. Ang. epist. 118, Ad Januar.; lib. IV De baptism., cap. 4*, enseigne que la coutume qui est observée en toute l'Église, sans qu'on en puisse remarquer l'origine, descend des apôtres.—S. Ang. epist. 419, cap. 16 : « Qua parte anni congruentius Quadragesima constitueretur, nisi contigua Dominicæ Passionis? »

(219) Ceux qui sont en Carême, pour consacrer le printemps qui vient; ceux qui sont à la Pentecôte, l'été qui approche; ceux de septembre, l'automne où on entre; ceux de décembre, l'hiver qui approche. Le pape Calixte qui a vécu proche du temps des apôtres, a bien établi le quatrième jeûne des Quatre-Temps; mais il reconnaît que dès auparavant il y en avait trois, dont l'origine ne se trouvant point : il s'ensuit par la Règle de saint Au-

personne qui a l'usage de la raison (223) de faire une confession entière de ses péchés mortels à son propre curé ou autre commis par lui.

L'âge de huit ans est celui auquel on est estimé pour l'ordinaire commencer à avoir plein usage de raison.

L'Eglise ne prescrit point particulièrement le temps auquel on doit faire cette confession ; mais, parce qu'elle enjoint de communier à Pâques, et qu'on ne le peut faire si on est en état de péché, il est clair que si l'on ne se confesse qu'une fois, ce doit être à Pâques.

Ce commandement que l'Eglise fait de se confesser une fois l'an, ne déroge point aux obligations que nous avons de nous confesser en diverses occasions, n'y ayant personne à qui la lumière naturelle ne fasse connaître qu'il est obligé par son propre intérêt de se confesser toutes les fois qu'il se trouve en péril de perdre la vie éternelle, faute de ce sacrement (224).

Ainsi quiconque est malade avec péril de mort, ou qui entreprenant quelque grand voyage sur la mer ou allant à la guerre, se met au hasard de perdre la vie, est obligé de se confesser.

Ceux aussi qui entreprennent quelque fonction qu'ils ne peuvent faire légitimement s'ils ne sont en grâce, sont sujets à la même obligation, parce que la sainteté des sacrements oblige les ministres à se mettre en bon état pour les conférer, quoiqu'ils ne laissent pas d'être valables, si celui qui les administre est en péché mortel.

Partant, la fin de ce précepte n'est pas de faire connaître au chrétien qu'il n'est obligé à se confesser qu'une fois l'année, mais bien que quand il ne se trouverait pendant tout ce temps-là en aucune occasion où la lumière naturelle lui fit voir qu'il est obligé de se confesser, il est tenu de se nettoyer par ce sacrement une fois l'année, en vertu de l'ordonnance de l'Eglise.

Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement. — Ce commandement oblige tous ceux qui sont en un âge suffisant pour considérer la grandeur de ce mystère, et discerner cette sacrée viande des communes que nous recevons tous les jours.

L'âge de douze ans est celui auquel on estime qu'on commence à avoir ordinairement cette capacité.

Le temps de Pâques est prescrit parce que c'est le temps auquel Notre-Seigneur institua et célébra lui-même ce mystère, et au-

quel anciennement on mangeait l'agneau pascal, qui a été la principale figure de ce sacrement (225).

Par le temps de Pâques on entend la quinzaine précédant ou suivant la fête.

Autrefois on était obligé de communier trois fois, à Pâques, à la Pentecôte et à Noël, maintenant l'Eglise, pour la dureté des hommes, a restreint ces trois obligations à une seule communion, mais on doit faire par conseil ce qu'on faisait anciennement par obligation.

Le lieu auquel on doit communier, pour satisfaire à ce précepte, est la paroisse de chacun lorsqu'il y demeure, ne pouvant légitimement en tel cas communier ailleurs sans permission de son curé.

Pour communier il est requis d'être net de péché, par une bonne et valable confession, et d'être à jeun depuis minuit, si ce n'est qu'on soit extrêmement malade (226).

A ces deux derniers préceptes contreviennent tous ceux qui passent les années entières, ou le saint temps de Pâques sans se confesser ou communier, soit par pure négligence, soit parce qu'ils ne veulent pas abandonner quelque amour illégitime qui les possède, en un mot pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, si ce n'est par faute de moyens de satisfaire en cela à leur devoir.

Voilà ce qui est des commandements de l'Eglise, qui vous serviront d'une leçon dont vous ne retirerez pas peu de fruit, si vous vous remettez devant les yeux que l'Eglise de qui vous les recevez, est votre mère, étant impossible de bien considérer qu'elle vous les présente en cette qualité, sans reconnaître que c'est pour votre bien, et par conséquent sans vous disposer à les embrasser avec joie et à les observer religieusement. Je vous y exhorte autant qu'il m'est possible, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XX,

EN SUITE DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE.

Après avoir expliqué les commandements de Dieu et de l'Eglise, et fait connaître les diverses sortes de péchés par lesquels on les viole, il est important que vous sachiez quel est le poids de chacun de ces péchés, afin que vous puissiez vous garder des plus grands, avec d'autant plus de facilité, que vous les saurez mieux discerner.

(225) Concil. Later., can. *Omnis utriusque sexus*, etc.

(224) Qui considérera les fruits de la fréquente confession, ne se contentera pas, même sans nécessité, de se confesser une fois l'an, puisqu'elle sert contre les tentations du diable.

(225) Pâques, *passage*, parce que l'agneau pascal mange en ce temps, était institué en mémoire du passage que les enfants d'Israël firent de la mer Rouge. (*De consecr.* dist. 2, cap. *Et si non frequentius. Necessè erat occidi Pascha* (*Luc.*, XXI, 7). Les chrétiens appellent Pâques le jour auquel l'on cé-

lèbre la mémoire du passage que Jésus-Christ a fait à sa gloire entière et parfaite.

(226) Si en se lavant la bouche on avale quelques gouttes d'eau, tel accident n'est pas estimé empêcher qu'on ne soit à jeun. On peut communier en tel état. Par exemple, celui qui se trouverait en lieu où il n'y aurait point de prêtre, est excusé, comme aussi celui qui saurait qu'en allant à l'église, pour satisfaire à ce commandement, serait en hasard notable de perdre la vie par l'embûche de quelques ennemis qui le voudraient assassiner.

Les uns sont seulement péchés véniels, et les autres péchés mortels.

Les péchés véniels sont ceux qui déplaisent bien à Dieu, mais qui ne lui sont pas néanmoins si désagréables que nous méritions, en leur considération, d'être privés de sa grâce, et condamnés à la mort éternelle.

Les péchés mortels sont ceux que Dieu déteste si fort, qu'ils nous font mériter d'être privés de la vie de la grâce, et précipités en la mort éternelle.

La diverse nature de ce péché tire son origine de deux choses, de la légèreté ou importance de la matière dans laquelle le péché consiste, et de la perfection ou imperfection du consentement que l'on y donne.

Si la matière est légère, ou de peu d'importance, comme elle est dans les paroles oiseuses, dans un larcin de quelque chose qui soit de peu de conséquence, le péché n'est que véniel.

Si d'autre part le mouvement qui nous porte à une action qui soit même contre les commandements plus importants, est subit, et non pas formé avec délibération, le péché n'est que véniel.

Mais lorsqu'avec un consentement parfait, et produit de propos délibéré, on commet une mauvaise action en matière importante, c'est-à-dire, une action notablement contraire à ce que nous devons à Dieu, ou à notre prochain, lors c'est un péché mortel (227).

Voilà ce qui concerne la distinction des péchés véniels et mortels : en suite de quoi il faut que vous sachiez que les derniers se pèsent encore à diverses balances, c'est-à-dire, qu'il y en a de plus grands les uns que les autres.

Ce divers poids de péchés mortels se reconnoît, ou par la disproportion de l'objet

(227) Si quelqu'un rencontre en un chemin une personne qui l'offense sans qu'il l'ait prévu, et que sur cette offense, sans délibérer s'il la doit repousser ou non, la colère l'emporte, en sorte que, par un premier et subit mouvement, il outrage celui qui l'a offensé, telle faute ne sera que vénielle devant Dieu, principalement, si quand il vient à faire réflexion sur ce qu'il a fait, il s'en repent. Que si au contraire en cette réflexion, il est bien aise d'avoir outragé celui qui l'a offensé, ce contentement qu'il prend sera péché mortel, si l'outrage lui est grand, bien que l'action par laquelle il a fait l'outrage, ne soit que péché véniel.

(228) On transgresse la loi de Dieu, ou par ignorance, ou par fragilité, ou par malice. Les défauts d'ignorance sont estimés être contre le Père, en tant qu'étant produit par l'entendement du Père, on lui attribue la sagesse et connaissance.

Ceux de fragilité sont dits être contre le Père, auquel on attribue la puissance, en tant que sans avoir son être d'autre que de lui même, il est principe de toute chose.

Ceux qu'on commet par malice, sont contre le Saint-Esprit, en tant qu'il est produit par amour, qui a pour objet la bonté, à laquelle la malice est contraire.

On n'emploie point dans le texte l'ignorance pour troisième motif qui porte au péché, d'autant qu'elle

qu'ils regardent, ou par l'inégalité de leur matière, ou par la diversité du motif qui nous porte à les commettre.

Par la disproportion de leur objet : étant clair que celui qui parle mal de Dieu, pèche davantage que celui qui médit de son prochain.

Par l'inégalité de leur matière, celui qui commet un péché de la chair contre nature, étant bien plus coupable que celui qui commet une simple fornication.

Par la diversité du motif qui nous porte à pécher, les péchés commis par fragilité étant moindres que ceux qui sont commis par malice, et ces derniers d'autant plus griefs, que la malice est plus grande (228).

De là vient que les théologiens déclarent que les péchés contre la première table sont plus griefs que ceux de la seconde, d'autant que Dieu est un objet plus excellent que le prochain (229).

De là vient encore qu'ils disent que quatre péchés, savoir : l'homicide volontaire, le péché charnel contre nature, l'oppression des pauvres, des veuves et des orphelins, et le deni du salaire au serviteur et mercenaire qui l'a gagné, crient vengeance contre le ciel, d'autant qu'ils sont commis en matière si importante, que leur injustice ne pouvant être cachée par aucune chose qui soit sous le ciel, c'est-à-dire voilée par aucun prétexte, au ciel et à la terre, demande vengeance d'elle-même.

De là vient enfin qu'ils appellent six autres péchés atroces et griefs, savoir : le désespoir de son salut, la présomption de se sauver sans mérites, l'impugnation de la vérité connue, l'envie de la grâce de Dieu en son prochain, l'endurcissement au péché, l'impénitence finale, qui sont des péchés contre le Saint-Esprit, parce qu'ils sont commis par une malice opposée à la bonté, qui est attribuée au Saint-Esprit (230)

est ou invincible, ou grossière : si invincible, exempt de péché : et si grossière, elle tient le rang de malice. Celui-là étant estimé faire par malice la faute qu'il commet, pour ignorer ce qu'il doit savoir. — Un homme étant grand parleur de sa nature, cette imperfection le porte à parler librement d'un tiers : le péché qu'il commet ainsi par fragilité est beaucoup moindre que s'il le commettait par une malice délibérée. Quoique le péché ne laisse pas d'être mortel selon les circonstances.

(229) Cela s'entend quand il y a entre les deux une égale proportion, comme elle se trouve entre blasphémer contre Dieu, et blasphémer contre l'homme, mais non autrement. Par exemple, manquer d'offrir la Messe un dimanche, n'est pas si grand péché que de tuer un homme.

(230) Ces péchés contre le Saint-Esprit, faits par malice, sont si grands, qu'il est dit dans saint Matthieu, qu'ils ne sont remis, ni en ce monde, ni en l'autre. Ce qui pourtant ne signifie autre chose, sinon qu'ils sont difficilement remis.

Ainsi que nous disons une maladie incurable, non parce que jamais elle ne se guérisse : mais parce que d'ordinaire on ne la guérit pas.

Tels péchés sont dits difficiles à guérir, arrivant rarement que ceux qui y tombent viennent à une vraie pénitence.

Ce n'est pas encore assez que vous sachiez distinguer le poids de tous les péchés, il est encore nécessaire que vous connaissiez leurs sources, c'est-à-dire, les racines qui produisent les transgressions des commandements, afin que les retranchant en vous le plus qu'il vous sera possible, les mauvais fruits qui en naissent n'y puissent avoir lieu.

Les sept péchés capitaux, qu'on appelle vulgairement mortels, sont les racines qui produisent les transgressions de ces préceptes.

Ces sept péchés sont : l'orgueil, l'avarice, l'envie, la luxure, la gourmandise, la colère et la paresse.

Que ces péchés nous portent à violer les commandements de Dieu et de l'Eglise, c'est une chose claire (231).

L'orgueil produit l'idolâtrie, le mépris des parents et l'homicide quelquefois.

L'avarice engendre les meurtres, la pailardise, le larcin et le faux témoignage.

L'envie produit le faux témoignage et l'homicide encore.

La luxure cause l'adultère et toutes les contraventions au sixième et au neuvième précepte.

La gourmandise fait naître les impuretés et le larcin.

La colère cause les jurements, l'homicide et le faux témoignage encore.

Enfin la paresse nous empêche de solenniser les fêtes et les dimanches, et en général elle produit l'omission de tout ce qui nous est commandé positivement par ces préceptes.

Ces sept sources de transgression des volontés de Dieu, en ont sept autres qui leur sont contraires, c'est-à-dire, sept vertus qui nous facilitent autant l'observation des commandements de Dieu, comme ces sept péchés nous en détournent (232).

Ces sept vertus sont : l'humilité, la libé-

(231) Puisque ce qui défend une fin, défend les moyens d'y parvenir, et commande ceux qui nous en éloignent, ces commandements défendent particulièrement les sept péchés capitaux en tant qu'ils sont racines qui produisent les transgressions de ces préceptes, et en outre, commandent les vertus contraires, en tant qu'elles ne servent pas peu pour nous garantir de tomber en contravention de ces commandements. Il faut remarquer que les péchés qu'on appelle communément mortels ne sont pas tels, sinon quand ils apportent un notable préjudice à l'honneur de Dieu et à son prochain, et partant qu'ils sont dits mortels, non pour qu'ils le soient toujours, mais parce qu'ils sont sources de beaucoup de péchés mortels.

L'orgueil est une qualité qui porte l'homme à s'élever plus qu'il ne doit, abaissant tout le monde au-dessous de lui.

L'avarice est un appétit désordonné des biens et des richesses.

L'envie est une qualité qui nous rend déplaissants du bien d'autrui comme s'il diminuait le nôtre.

La luxure est un appétit désordonné des plaisirs charnels.

La gourmandise, un appétit déréglé de boire et de manger qui nous fait commettre excès, soit en la qualité, que nous recherchons trop exquise, soit

ralité, la charité, la chasteté, la sobriété, la patience et la diligence (233).

Que ces vertus nous rendent aisée l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise, c'est une chose manifeste, n'y ayant personne qui ne voie que l'humble ne s'élèvera pas jusqu'à tel orgueil, que de méconnaître son Dieu, et mépriser ce qu'il doit honorer.

Que le libéral qui sait donner librement selon sa puissance, se portera difficilement à une action illicite pour avoir le bien d'autrui.

Que le charitable qui aime son prochain, se garantira facilement des excès où l'envie le pourrait précipiter.

Que le chaste s'exemptera sans grande peine de toutes les impuretés où les sentiments de notre chair le portent.

Que le sobre évitera aisément les défauts où la gourmandise le pourrait faire tomber.

Que l'homme patient ne se laissera pas volontiers aller aux jurements, aux blasphèmes et aux homicides, puisqu'il sera pourvu d'une vertu capable de lui faire souffrir toutes les injures qui le pourraient porter à un tel désordre.

Enfin, que le diligent en choses indifférentes, ne sera pas paresseux en ce qui est de son devoir.

Voilà ce que vous aurez pour votre dernière leçon sur le sujet des commandements de Dieu et de l'Eglise, de laquelle vous retirerez un extrême fruit, si vous considérez bien quelles sont les qualités qui vous portent à les transgresser, et quelles sont celles qui nous en facilitent l'observation ; étant impossible de concevoir vivement la pureté des unes et l'impureté des autres, sans se porter à embrasser les vertus dont nous avons parlé, si convenables au chrétien, et à fuir les qualités contraires, qui lui sont du tout préjudiciables. Je vous exhorte autant qu'il m'est possible à travailler à cette

au temps auquel nous les prenons, savoir, quand il est défendu ; soit en la quantité, quand nous en prenons trop.

L'ire est un désir déréglé de vengeance.

La paresse est un dégoût qui nous détourne de faire le bien à quoi nous sommes obligés.

(232) La vertu est une qualité imprimée en l'âme de l'homme, qui le porte au bien, et lui donne facilité à le faire, et ainsi lui fait mériter le titre de bon. — Le vice est une mauvaise habitude et accoutumance que nous avons au mal, acquise par diverses actions de péché.

(233) L'humilité est une qualité qui nous fait reconnaître tout ce que nous avons de Dieu, et nous abaisse intérieurement au-dessous de notre prochain, et extérieurement autant que de raison.

La libéralité est une qualité qui nous porte à départir librement ce que nous avons à notre prochain, en faisant autant d'état de lui, que de nous-mêmes.

La charité est une qualité d'amour par laquelle nous désirons autant de bien à notre prochain qu'à nous-mêmes.

La chasteté est une qualité qui nous rend continents en nous-mêmes, avec dessein de conserver la pureté spirituelle et corporelle.

fin, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XXI.

POUR PRÉFACE DE L'ORAISON.

Puisque vous avez vu ce que le chrétien doit croire, et ce qu'il doit faire, il est besoin de savoir les moyens par lesquels il peut satisfaire à l'obligation qui lui est imposée en ces deux points.

L'homme de soi-même ne peut rien, il est impuissant sans l'assistance et sans l'aide du grand Dieu : mais avec sa grâce rien ne lui est impossible.

Il y a deux moyens par lesquels l'homme acquiert la grâce de son Dieu : l'oraison, par laquelle il la demande et l'impète souvent ; et les sacrements, institués de Dieu pour être les moyens ordinaires par lesquels il nous la communique.

Et partant il est nécessaire que le chrétien soit instruit de ce qui concerne l'oraison et les sacrements, afin que par ces deux moyens il puisse recevoir de Dieu la grâce d'accomplir les devoirs auxquels il est obligé.

Pour cet effet nous vous enseignerons ce qu'il est besoin que vous sachiez, touchant ces deux points.

L'oraison est une action par laquelle nous témoignons à Dieu un désir de notre volonté, et les supplions de nous en accorder l'effet pour sa gloire, et pour notre bien.

Les fruits de l'oraison sont grands : elle distingue l'homme de tous les animaux, qui étant privés de raison, le sont de la prière, qui en est un singulier privilège.

Elle impète la rémission du péché, elle satisfait pour le péché autant que c'est une œuvre qui est accompagnée de travail.

Elle mérite l'augmentation de la grâce, quand elle est faite par une personne qui est déjà en grâce.

Elle augmente l'espérance et la confiance en Dieu, étant certain que plus on s'approche d'une personne, plus on lui est familier et confidant.

Elle enflamme la charité, étant impossible de converser souvent avec Dieu, qui n'est que feu, sans recevoir quelque chaleur de ses flammes saintes et célestes.

Elle augmente l'humilité et la crainte, étant raisonnable que celui qui demande souvent, s'humilie comme mendiant, et apprend à craindre d'offenser celui de qui il a besoin à tout moment.

Elle donne un goût spirituel, et produit le mépris du monde, étant clair que celui qui élève souvent son esprit aux choses célestes, ne peut qu'il n'y prenne goût, et ne méprise celles de la terre.

Elle rend l'homme honoré, non-seulement du monde, mais des anges, qui ne peuvent voir une âme s'approcher souvent de Dieu, sans la révéler particulièrement.

Voilà les fruits que produit l'oraison, non pas toute oraison, mais celle qui est

faite avec les conditions requises, que nous vous expliquerons en peu de mots.

La première condition de l'oraison est la foi, par laquelle nous croyons que Dieu, auquel nous adressons nos prières, est bon et puissant pour nous accorder ce que nous lui demandons (254).

La seconde est l'espérance, par laquelle (quoiqu'il ne soit pas indubitable que Dieu nous accorde ce que nous demandons) nous devons toutefois l'espérer, et le lui demander avec confiance.

La troisième est, qu'en faisant notre oraison nous soyons ou nettoyés de péché par la grâce, ou au moins avec la repentance dans le cœur, et avec un désir d'amendement, étant certain que si Dieu exauce quelquefois les pécheurs qui demeurent obstinés en leur péché, c'est par une extraordinaire bonté, que même il ne nous témoigne pas souvent en telles occasions.

La quatrième est l'humilité, étant bien raisonnable que celui qui demande, s'humilie devant la face de celui de qui il mendie quelque grâce, et qu'il ait confiance en sa bonté, et non pas en son propre mérite.

La cinquième est la dévotion, n'étant pas assez de demander des lèvres, mais étant aussi nécessaire de demander du cœur et de la bouche avec soin, avec sollicitude, et avec un désir ardent d'obtenir l'effet de nos prières.

La sixième est la persévérance, Dieu ne voulant pas qu'on lui demande seulement une fois, mais plusieurs fois, pour connaître notre fermeté.

La septième est de demander des choses nécessaires, ou au moins utiles à notre salut, étant clair que qui demande des choses contraires au salut, mérite, non-seulement de n'être pas exaucé, mais châtié : et que, qui demande des choses inutiles, ne convie pas Dieu puissamment à l'exaucer en ce que nous demandons par la considération de Jésus-Christ, dont la mort endurée pour nos nécessités donne force à nos prières.

Voilà ce que c'est que l'oraison, quel est son fruit et quelles sont les conditions avec lesquelles elle doit être faite : il reste à vous enseigner particulièrement quelles sont les oraisons que vous devez faire tous les jours, et ce qu'elles signifient.

L'oraison étant, comme nous avons dit, un témoignage que nous rendons à Dieu d'un désir dont nous lui demandons l'accomplissement, les hommes ayant divers désirs, il peut y avoir diverses oraisons : et chacun en peut faire de différentes, selon ses diverses nécessités.

Mais il y en a quelques-unes que l'Eglise recommande particulièrement à tous les chrétiens, et principalement l'Oraison dominicale, comme étant la plus excellente de toutes, et la Salutation angélique, que nous expliquerons l'une après l'autre pour cette raison.

Que l'Oraison dominicale, c'est-à-dire,

(254) *Quæcunque orantes petitis, credite quia accipietis, et eveniet vobis (Marc., XI, 24).*

l'oraison du Seigneur, soit la plus excellente de toutes, vous le connaîtrez aisément par diverses considérations.

Premièrement, parce qu'elle a été faite, non par de simples hommes, mais par Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble : ce qui la rend non-seulement plus noble, mais encore plus efficace, n'y ayant personne qui ne reconnaisse que la parole d'un fils peut plus envers un père que celle d'un étranger.

Secondement, parce qu'elle ne contient pas seulement, comme les autres oraisons, une partie de ce qui nous est nécessaire, mais tout ce que nous devons demander à Dieu.

Troisièmement, parce qu'elle n'est pas conçue en beaucoup de paroles, comme la plupart des autres oraisons, mais en peu de mots : ce qui la rend d'autant plus excellente, qu'en peu elle contient beaucoup.

Quatrièmement, parce qu'elle est faite avec un tel ordre, qu'on n'y saurait rien désirer. Ce qui paraît clairement, en ce qu'elle demande en premier lieu la gloire de Dieu; en second lieu, le salut des hommes; en troisième lieu, les moyens par lesquels on y parvient, savoir : la vie de l'âme et celle du corps; enfin, la délivrance de toutes les misères auxquelles nous sommes sujets en ce monde par la faute d'Adam.

Voilà ce qui est de l'oraison en général, et en particulier ce qui concerne l'excellence de celle que nous appelons Dominicale : ce qui vous servira d'une leçon, dont, à mon avis, vous tirerez ce fruit, qui est de vous enflammer à la prière; étant impossible de bien considérer quelle en est l'excellence et le fruit qu'on en retire, sans se disposer à la pratiquer, et de s'unir par ce moyen de plus en plus à Dieu, en qui consiste la seule félicité de l'homme.

Je vous exhorte autant qu'il m'est possible, à embrasser cet exercice saint, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XXII.

SUR LES TROIS PREMIERS ARTICLES DE L'ORAISON DOMINICALE.

Après vous avoir fait entendre ce qui est de l'oraison en général, et que l'Oraison dominicale est celle que vous devez faire en premier lieu, il est raisonnable de vous expliquer particulièrement ce qu'elle contient.

Pater noster, Notre Père.

Ces mots nous apprennent que cette oraison, composée par Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, s'adresse particulièrement à la première personne de la Trinité, qui est le Père, et que nous ne l'appelons pas simplement Père, pour avoir engendré son

Fils de toute éternité : mais aussi pour plusieurs raisons, et parce qu'il nous a créés, et parce qu'il nous a rachetés par la mort de son Fils, et que par sa grâce il nous adopte pour ses enfants :

Ce qui n'empêche pas néanmoins que la même oraison étant faite par nous, ne s'adresse communément à toute la sainte Trinité, et à toutes les trois personnes, en tant qu'elles ne sont qu'un Dieu.

Notre-Seigneur a mis ce mot de *Père* au commencement de cette oraison, d'autant qu'une des conditions les plus nécessaires pour obtenir ce qu'on désire, est d'aimer celui à qui on le demande, et de se confier en lui : et qu'il est difficile de considérer qu'en nos prières nous avons recours à notre Père, ce que ce mot nous met devant les yeux, sans nous adresser à lui avec amour et avec confiance.

Au reste, nous disons, *Notre Père*, et parlons toujours au pluriel en cette oraison, pour témoigner que nous agissons non-seulement de notre part, mais de celle de tous les chrétiens qui sont nos frères, pour qui, en cette considération, nous demandons, comme pour nous, les grâces que nous exprimons.

Qui es in cœlis, Qui êtes aux cieux.

Bien que Dieu soit partout (235), il est particulièrement dit être dans les cieux en cette oraison, parce que c'est le lieu où il fait reluire la gloire de sa présence, en tant qu'il y est vu plein de lumière par tous les bienheureux, et où il fait plus paraître sa bonté, en tant qu'il n'y départ pas seulement sa grâce comme il a fait en terre, mais sa gloire, qui est la fin de tous les biens qu'il a proposés aux créatures raisonnables. En un mot, Dieu, qui est partout, est dit être au ciel, ainsi qu'on pourrait dire l'âme qui est en tout le corps de l'homme, être en sa tête, parce que la tête est la partie où elle agit plus puissamment et plus noblement, puisque tous les sens s'y trouvent, ce qui n'arrive en aucune autre partie du corps (236).

Il est dit *aux cieux* expressément au commencement de cette oraison, pour nous apprendre que puisque, par la prière, on s'adresse à Dieu qui est au ciel, lorsqu'on veut vaquer à l'oraison, on se doit détacher des pensées de la terre et élever son cœur et son esprit aux cieux.

*Sanctificetur nomen tuum.
Votre nom soit sanctifié.*

C'est-à-dire, que la sanctification de votre nom soit connue, ne demandant pas à Dieu que son nom soit fait saint, comme si de soi-même il ne l'était pas, mais bien que sa sainteté soit manifestée et répandue par tout le monde.

puisqu'étant infini il n'y a rien où son essence ne se trouve.

(236) Par la tête l'homme voit, l'homme entend, l'homme sent, l'homme touche, l'homme goûte.

(235) Dieu est partout, et par puissance, puisqu'il conserve tout ce qui est es diverses parties du monde, et opère en tout lieu : et par présence, puisqu'il voit tout ce qui est au monde, comme l'œil ce qui est devant lui : et par essence,

Nous demandons au souverain Créateur de l'univers que chacun le reconnaisse vrai Dieu, l'aime, l'honore et le serve comme il doit.

Que chacun quitte le culte des idoles et toutes fausses religions, pour sanctifier son nom dans sa vraie Eglise.

Que chacun quitte le péché pour sanctifier son nom dans la grâce. En un mot, nous requérons de la souveraine bonté, qu'il lui plaise faire grâce aux hommes, qu'il n'y en ait aucun qui ne reconnaisse que c'est lui seul qui doit-être adoré et servi, comme bon et saint.

Et cette demande se fait avec grande raison, puisque tous les maux du monde procèdent de l'ignorance du nom de Dieu, c'est-à-dire, du peu de connaissance que l'on a de lui, ce qui ne serait pas, si son nom était partout sanctifié de tous, au sens sus-allégué.

Adveniat regnum tuum.

Votre règne nous advienne.

Il y a trois règnes de Dieu : le règne de gloire, le règne de grâce, le règne de nature (237).

Le règne de nature est celui par lequel Dieu règne au monde dans le cours naturel de toutes choses, qui tiennent leur être de lui.

Le règne de grâce est celui par lequel Dieu règne dans les esprits des fidèles par sa grâce.

Le règne de gloire est celui par lequel il règne au ciel avec les bienheureux en sa gloire.

Par ces mots : *Votre règne nous advienne*, nous demandons particulièrement l'avènement du dernier règne, en quoi consiste notre béatitude, et non les deux autres : non celui de la grâce, parce que nous le demandons en l'article suivant par ces mots : *Votre volonté soit faite*.

Non celui de nature, parce que Dieu s'étant obligé à lui donner généralement le cours qu'il doit avoir, il n'est point besoin de le demander; puisque supposé cet arrêt de Dieu, il a son être par nécessité, ce qui ne touche point le libre arbitre.

Mais nous demandons celui de la gloire, attendu que toutes choses aspirant naturellement à leur fin, l'homme doit surtout désirer et demander la gloire, qui est son dernier objet : et que quand il est parlé simplement en l'Ecriture du règne de Dieu, on entend presque toujours le règne de gloire.

(237) *Regnum tuum, regnum omnium sæculorum.* (Psal. CXLIV, 13.) *Regnum Dei intra vos est.* (Luc., XVII, 21.) *Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit in regnum celorum.* (Matth., VII, 21.)

(238) Tertul., lib. *De orat.*; S. Cyr. serm. *De orat. Dom.*; S. Hieronym., in c. VI *Matth.*; S. Bern. serm. 6. in *Quadrage.* — *Omnis mea voluntas fiet.* (Isa., XLVI, 10.) — *Qui fecerit voluntatem Patris mei.* (Matth., VII, 21)

(239) On peut bien demander que ce que Dieu veut absolument, arrive, non parce qu'il puisse n'arriver pas, mais au sens que nous avons dit plus haut,

Fiat voluntas tua sicut in cælo et in terra.

Votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.

Il y a deux sortes de volonté en Dieu, c'est-à-dire, Dieu veut diversement diverses choses. Les unes, il les veut absolument; les autres, il les veut sous condition, savoir, si nous les voulons, c'est-à-dire, il les veut, et veut quo nous les voulions : mais il nous laisse libres de les vouloir actuellement, ou de ne les vouloir pas.

Nous ne demandons pas, en cet article, que la volonté de Dieu, au premier sens, soit faite; parce que Dieu ne voulant rien absolument qui n'ait son être nécessairement par la force de sa volonté, cette demande est superflue (238). Mais nous demandons que ce qu'il veut sous condition, c'est-à-dire, si nous le voulons, et partant, qui peut arriver et n'arriver pas, ait son entier accomplissement (239).

Nous ne demandons pas que Dieu fasse sa volonté, mais qu'elle soit faite des hommes par son aide.

Pour cet effet, cet article ne porte pas : *Faites en vous votre volonté*; ou bien, *faisons votre volonté*; mais, *votre volonté soit faite*, pour nous apprendre que ce n'est ni Dieu seul qui fait en nous sa volonté, ni l'homme seul qui l'accomplit, mais le concours de l'un et de l'autre, de Dieu par la grâce, de l'homme par la liberté qu'il a reçue de Dieu à cet effet (240).

Ainsi nous requérons de Dieu la grâce d'accomplir ses commandements, et de ne rien faire qui y contrevienne. Et en cette considération, nous demandons expressément que la volonté de Dieu soit faite en la terre comme au ciel, c'est-à-dire, en l'Eglise militante comme en la triomphante : par les hommes qui, vivant en terre, ont à combattre la chair, le monde, et le diable, comme par les anges et les bienheureux qui triomphent au ciel avec Dieu, désirant qu'ainsi que les âmes bienheureuses obéissent à Dieu religieusement au ciel, sans contrevénir, aucunement à ses saintes volontés, ainsi nous le faisons en terre par sa grâce (241).

Voilà l'explication des trois premiers articles de l'Oraison dominicale, qui nous serviront d'une leçon, dont j'espère que vous ne retirerez pas peu de fruit, étant impossible, à mon avis, de considérer Dieu comme notre Père, sans l'aimer comme vrais enfants : de savoir que le ciel est le vrai lieu de sa demeure et où il nous appelle, sans désirer

Mais ce n'est pas le but de cet article, qui n'a autre fin que de demander l'accomplissement des volontés de Dieu, en tant qu'elles sont moyens pour parvenir au règne de la gloire : et partant l'accomplissement des volontés où notre consentement est nécessaire, puisque c'est par celles-là que nous méritons cette heureuse fin.

(240) Cyrill. *Catech.* 3 *myst.*; Chrysost. in c. VI *Matth.*, S. Hier. *ibid.*

(241) Au ciel et en la terre, c'est aussi à dire, en mon âme, comme au ciel : et en mon corps, qui tire son être de la terre.

d'aller à lui, et par conséquent sans professer la connaissance de son nom, et accomplir sa sainte volonté, puisque ce sont les deux moyens qu'il nous a donnés pour parvenir à une si heureuse fin.

C'est à quoi je vous exhorte autant qu'il m'est possible, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

SUR LES QUATRE DERNIERS ARTICLES DE L'ORAISON DOMINICALE.

Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

Par ce quatrième article de l'Oraison dominiciale, nous demandons à Dieu tout aliment nécessaire à notre âme et à notre corps (242).

Nous faisons cette demande à Dieu, parce que nous dépendons si absolument de lui, qu'ainsi que nous ne pouvons recevoir notre être sans lui, de même nous ne pouvons le conserver sans lui-même (243).

Nous usons en cette demande du mot de *pain*, parce qu'il signifie convenablement et la nourriture de nos âmes, et celle de nos corps (244); celle de l'âme, en tant que l'Eucharistie, qui est une des principales nourritures de l'âme, est appelée pain en l'Écriture;

Celle de nos corps, parce que la substance du pain, de sa nature, est corporelle, et que ce nom signifie, en l'Écriture, toute chose qui peut être mangée.

Nous appelons ce pain que nous demandons, *notre*, et parce que nous demandons une nourriture spirituelle qui n'appartient qu'à nous, c'est-à-dire, aux vrais enfants de Dieu qui sont en l'Église, et non pas à ceux qui n'y sont point; et parce que nous demandons à Dieu qu'il nourrisse nos corps, non d'un pain mal acquis, par fraude, par larcin, ou par quelque autre voie illégitime, mais gagné par un moyen si juste, qu'avec raison nous le puissions dire nôtre.

Nous appelons encore ce pain *quotidien*, pour marquer la différence qu'il y a entre la nourriture que Dieu donne en l'Église militante, et celle qu'on reçoit de lui en l'Église triomphante: l'une, savoir celle du ciel, étant éternelle et par conséquent telle que ceux qui la possèdent ne peuvent plus la perdre; et l'autre, savoir, celle qu'on reçoit en ce monde, étant si périssable, qu'elle a besoin souvent d'être renouvelée: ce qui fait qu'on représente sa courte durée par le cours d'un jour qui passe promptement.

(242) Nous demandons premièrement la nourriture spirituelle, parce que l'âme est la plus noble partie de l'homme; secondement, celle du corps.

(243) S. Aug. in *Enchiridion*, cap. 115, et epist. 121, c. 11; Tertull., l. 1 *De orat.*; S. Cyr., serm. *De orat.*; Theod. in c. VI *Matth.*

(244) *Deut.*, VIII, 1 *seqq.*; *Luc.*, XIV, 1.—Nomine panis omne genus cibi designatur.

(245) *Nolite solliciti esse divites: Quid manducabimus, aut quid bibemus?* (*Matth.*, VI, 25.)

(246) Nous devons diverses choses à Dieu: les unes à cause de sa perfection et de sa bonté, sa-

Nous disons *Donnez-nous*, parce que bien que nous ne demandions pas à Dieu un pain donné par miracle, mais un pain aucunement gagné par notre travail moyennant la grâce, puisque nous ne pouvons, quoi que nous fassions, payer dignement ce que nous recevons de Dieu, et que sans lui, tout notre travail ne serait rien, ses bienfaits méritent le nom de don.

Nous demandons ce pain pour le jour auquel nous sommes, pour deux raisons, et parce que Dieu veut que le chrétien dépende tellement de lui, qu'il lui demande journellement ce qui lui est nécessaire; et parce qu'il veut qu'il ait une telle confiance en sa bonté, qu'il s'y repose pour le lendemain (245).

Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.

Et nous pardonnez nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

Nous demandons à Dieu, en ce cinquième article, qu'il nous remette les offenses que nous avons commises contre lui, nos péchés étant entendus par nos dettes: paroles dont Notre-Seigneur use en cette oraison; d'autant que quiconque offense Dieu, lui en doit satisfaction, et que nos offenses nous obligent au paiement de certaines peines (246).

Nous appelons les péchés dont nous demandons la rémission, *nôtres*, en un sens du tout contraire à celui auquel nous avons ainsi appelé le pain que nous demandons à Dieu. Ce pain est dit nôtre, parce qu'il vient de Dieu qui nous le donne, et que rien n'est mieux à quelqu'un, que ce qui lui est donné. Et le péché est appelé nôtre, parce qu'il ne vient en aucune façon de Dieu, mais tout de l'homme qui le commet par sa propre volonté, et par sa pure malice contre les inspirations de Dieu.

Tous font cette demande, parce que nul n'est exempt de péché mortel ou véniel, excepté la sainte Vierge, par un privilège tout particulier, comme l'enseigne le concile de Trente; et que bien qu'on n'en soit pas toujours entaché quand on prie, nous reconnaisant si misérables, que nous pouvons tomber en cet inconvénient, il est bon de supplier Dieu de nous empêcher d'un tel malheur, et de nous en délivrer par sa bonté, quand par notre malice nous y serons tombés.

Nous demandons à Dieu qu'il remette nos offenses, ainsi que nous remettons celles de ceux qui nous ont offensés; non comme si nous voulions nous donner pour exemple à

voir: amour, et tout service: les autres à cause de notre imperfection et de notre malice, savoir: la satisfaction du péché. Nous ne demandons pas à Dieu qu'il nous remette les premières dettes, tant parce que de leur nature elles sont irrémisibles, étant impossible d'être créature, et n'être pas redevable d'amour et de service à son créateur; que parce aussi que telles dettes nous sont avantageuses. Mais nous demandons d'être déchargés des dettes que notre malice nous a causées, et qui nous sont désavantageuses et préjudiciables.

Dieu, mais bien pour lui témoigner qu'en lui demandant cette grâce de la rémission de nos fautes, nous tâchons de nous en rendre aucunement dignes, en pardonnant celles qu'on a commises contre nous, n'y ayant rien qui attire plus la miséricorde de Dieu sur les hommes, que celles dont ils usent eux-mêmes les uns envers les autres.

Par là, nous apprenons qu'il faut pardonner pour obtenir pardon.

Que si quelqu'un est si endurci dans une haine, que son obstination l'empêche de pardonner une offense reçue, s'il veut que son oraison lui soit utile, il doit au moins en demander la grâce à Dieu; et si, sans faire l'un ou l'autre, il prie seulement des lèvres par coutume, ou pour être vu des hommes, sa prière lui tourne à péché.

C'est une chose claire, que le chrétien qui veut que Dieu lui remette ses fautes, doit remettre celles qui sont commises en son endroit; mais il faut savoir en quel sens il le doit faire.

Soit que celui qui a commis l'offense s'en repente, soit qu'il ne s'en repente pas, celui qui est offensé, est obligé de lui remettre ce qu'il lui doit, quant à l'offense, c'est-à-dire, il doit renoncer à toute sorte de haine qu'il avait contre lui, et ne lui vouloir aucun mal; mais il n'est pas obligé de remettre ce qui lui est dû, quant à la juste et raisonnable satisfaction; par exemple, si quelqu'un m'a dérobé, je suis obligé de lui pardonner, et de ne lui vouloir aucun mal, mais non pas de lui donner l'argent qu'il m'a pris, et qu'il est obligé de me rendre.

Je dois pardonner à celui qui m'a coupé un bras, et ne lui dois vouloir aucun mal; mais je ne suis pas tenu de lui remettre ce qu'il est obligé de me donner pour vivre, en tant que, me privant d'un bras, il m'a ôté le moyen de gagner ma vie (247).

En cela, nous devons suivre l'exemple du grand Dieu qui, en telles occasions, se gouverne diversement. Lorsqu'il nous pardonne un péché, quant à l'offense, il nous remet toujours la satisfaction, que nous ne pouvons faire sans trop de préjudice, et se contente d'une moindre, commuant la peine éternelle, que mérite tout péché mortel, en une temporelle. Quelquefois, il nous remet encore cette peine temporelle; d'autres fois aussi, il nous laisse chargés de ce fardeau, et veut que nous le supportions. Ainsi la

(247) Outre ce que me doit celui qui m'a coupé le bras, pour le préjudice que j'en souffre, il doit satisfaction à la république qu'il a offensée en violant sa paix. Je puis bien remettre la satisfaction qui m'est due, mais non pas celle qu'on doit au public, touchant laquelle je dois avoir en moi-même ce sentiment, que si cette satisfaction était due à moi seul, je la remettrais de bon cœur. Bien que la charité nous convie à remettre non-seulement l'offense quant à la culpabilité, mais quant à la peine, toutefois lorsqu'elle est griève, il est permis de droit à un homme d'exiger satisfaction, quoique notable, non pour sa vengeance particulière, mais pour la conservation de son honneur, s'il y a été intéressé, ou pour le bien de celui qui a com-

mis l'offense, si on prévoit que le châtement le rende meilleur : ou pour l'avantage de la république, qui doit prendre garde que l'impunité d'un crime ne porte à le commettre de nouveau plus facilement. Je dis pour ce qui est de notre intérêt, parce que ce n'est pas au particulier à remettre celui de la république, qui ayant pour sa conservation un intérêt particulier à maintenir la concorde parmi les siens, et les garantir d'injure, doit être aussi sévère en ses châtements, que les particuliers doivent être indulgents en leurs sentiments.

Mais quelqu'un dira : Pourquoi suis-je obligé de remettre ce qui n'est dû, quant à l'offense, à celui qui ne se repent pas de m'avoir offensé, principalement puisque Dieu ne remet les péchés, même quant à la culpabilité, qu'à ceux qui s'en repentent ?

La raison de cette différence vient de ce que ce n'est pas à l'homme de tirer raison des offenses et des crimes, mais bien à Dieu qui, selon que l'Écriture nous l'apprend, se réserve la vengeance. D'où il s'ensuit que l'homme pour laisser la vengeance à Dieu, est obligé de pardonner en son particulier les offenses qu'il reçoit, quoique l'on ne s'en repente pas. Au lieu que Dieu, qui comme bon pardonne à ceux qui se repentent, est obligé comme bon et juste de châtier ceux qui ne se repentent pas; comme bon, puisque s'il ne le faisait, il donnerait par l'impunité des crimes occasion aux hommes de les commettre tous les jours; comme juste, puisque tout délit mérite châtement et peine (248).

Et ne nos inducas in tentationem.

Et ne nous induisez point en tentation.

Après que nous avons demandé rémission des péchés que nous avons commis au passé, c'est avec raison que nous demandons d'en être garantis à l'avenir.

Nous demandons à Dieu, ou qu'il lui plaise de ne pas permettre que nous soyons tentés, ou au moins que s'il le permet pour notre exercice, il ne permette pas que nous soyons vaincus par la tentation, mais nous assiste tellement par sa grâce, que nos tentateurs succombent, et que nous demeurions vainqueurs.

Nous demandons premièrement qu'il ne permette pas que nous soyons tentés, parce

que nous sommes mis à l'épreuve, et que nous sommes obligés de résister à la tentation, et de ne pas nous laisser vaincre par elle. Dieu nous veut éprouver, et nous veut rendre meilleurs par cette épreuve. Il nous veut éprouver, et nous veut rendre meilleurs par cette épreuve. Il nous veut éprouver, et nous veut rendre meilleurs par cette épreuve.

(248) Quand la justice punit un crime, c'est Dieu qui se venge, en tant que les hommes ne le font qu'en vertu de l'autorité que Dieu leur communique.

qu'y ayant péril dans le combat, c'est humilité de l'éviter; et parce aussi, que bien que les tentations soient souvent utiles lorsqu'on y résiste avec force, et qu'en cette considération nous les supportons avec joie, il n'est pas toujours à propos de les désirer, y ayant beaucoup de choses dont on voudrait bien s'exempter, quoique quand elles arrivent on ait contentement à les souffrir pour l'amour de celui qui a souffert la mort pour nous.

Il est vrai qu'il y a des saints qui ont demandé d'être tentés et se sont exposés aux tentations, mais ils l'ont fait par un mouvement particulier de Dieu; et en cela les actions des saints sont plutôt admirables que imitables.

Sed libera nos a malo.

Mais délivrez-nous du mal.

Après avoir demandé d'être garantis des tentations du diable, nous demandons à Dieu par cet article, qu'il lui plaise de nous délivrer de tous maux temporels, extérieurs et intérieurs, et de toutes les misères de cette vie, auxquelles le péché d'Adam nous a soumis (249).

Nous demandons d'être garantis d'eau, de feu, de guerre, de peste, de famine, de maladies, de douleurs, d'afflictions d'esprit, et de toute sorte de maux, par lesquels on a accoutumé d'être affligé; ou au moins que s'il ne plaît à Dieu de nous en délivrer, il nous donne de la force pour les supporter, et fasse par sa grâce qu'au lieu de nous porter à quelque péché et de nous précipiter à notre perte, ils nous servent d'un exercice qui soit avantageux pour notre salut.

Amen, Ainsi soit-il.

Ce mot *Amen*, qui signifie, *Soit fait*, est un abrégé, une répétition succincte de toute cette oraison, par laquelle l'homme redemande en général, et en un mot, tout ce qu'il a demandé à Dieu plus au long (250).

Voilà l'explication des quatre derniers articles de l'Oraison dominicale, qui vous serviront d'une leçon, dont vous ne retirerez pas peu de fruit, étant impossible de bien concevoir que nous ne vivons une seule journée que par le secours de Dieu, sans nous humilier devant lui: impossible de considérer que pour obtenir pardon de nos offenses, il faut pardonner à autrui, sans étouffer toutes les rancunes qui sont en nos âmes: impossible de savoir que nous ne pouvons résister à la moindre tentation du monde, et nous délivrer de tous les maux

qui nous oppressent, que par l'assistance de Dieu, sans nous rendre diligents à mériter son secours et sa grâce. C'est à quoi je vous exhorte autant qu'il m'est possible et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XXIV.

SUR LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

Après vous avoir recommandé et expliqué l'Oraison dominicale, il est à propos de faire le même de la Salutation angélique.

La Salutation angélique est une oraison, en laquelle saluant la glorieuse Vierge, par une entière et succincte énumération des privilèges et des grâces qui sont en elle, nous la prions (251) d'être notre médiatrice envers son Fils, ainsi qu'il l'est envers son Père, quoique d'une manière tout à fait inférieure.

Cette salutation a trois parties: l'une qui concerne la Vierge, et en laquelle ses singulières grâces sont exprimées;

L'autre, qui touche Jésus-Christ son Fils notre Sauveur, et témoigne en un mot la plénitude de ses bénédictions;

La troisième qui nous regarde, puisque par elle nous supplions la Vierge d'intercéder pour nous.

Ainsi que cette salutation a trois parties, de même elle a trois auteurs, l'ange, Elisabeth, et l'Eglise, sans toutefois n'en avoir qu'un, le Saint-Esprit l'ayant dicté à tous les trois.

L'ange est auteur de la première partie, qui finit par ces mots: *Vous êtes bénie sur toutes les femmes*, Dieu l'ayant voulu expressément, afin qu'ainsi qu'un ange de ténèbres a été celui qui a incité une vierge à notre perte, de même ce soit un ange de lumière qui porte les premières paroles de notre salut à Marie vierge.

Elisabeth a ajouté ces paroles: *Béni est le fruit de votre ventre*, son zèle envers Notre-Seigneur ayant requis qu'après que l'ange avait loué la Vierge, elle fit mention de l'excellence de son fruit, pour faire voir que c'était de lui d'où procédait, comme d'une source, tout le mérite de sa Mère.

L'Eglise a ajouté ce mot de *Jésus*, et cette prière, *Sainte Marie, priez pour nous*, parce que la Vierge étant Mère de Jésus-Christ notre souverain médiateur, nul ne peut avoir envers lui plus d'accès qu'elle (252).

Ce qui fait qu'après avoir par l'Oraison dominicale exprimé et demandé à Dieu ce qui nous est nécessaire, il est très-convenable que par cette oraison nous supplions la

(249) Quelques-uns par le mot de *mal*, ont entendu le diable; mais *mal* à propos, puisque cet article serait confondu avec le précédent. Puisque la loi des chrétiens est de souffrir beaucoup, comment demandent-ils à Dieu d'être délivrés des maux et des souffrances? Je réponds: La loi des chrétiens les oblige à supporter patiemment les maux qu'ils portent, mais non pas à les souhaiter, les demander et les aimer: partant nous demandons d'être délivrés du mal de peine, ou du moins du mal de ce mal, c'est-à-dire, du mal qu'il nous peut causer, nous faisant tomber en péché.

(250) Les Septante tournent ce mot *Amen*, *Fiat*; d'autres, *Vere*; d'autres, *Fidéliter*. *Amen*, mot hébreu, est d'autant plus propre à la fin de cette oraison que l'on présente à Dieu, que l'Ecriture nous enseigne qu'il était souvent en la bouche de Notre-Seigneur.

(251) On prie la Vierge avec Jésus-Christ, pour marque qu'ainsi qu'Eve a porté Adam à nous perdre, ainsi elle a porté Jésus-Christ qui nous a sauvés.

(252) Orig. hom. 2 in *Luc.*; S. Ambros., in *c. I Luc.*; S. Bern., serm. 2, *super Missus est*; S. Iren., lib. V, *Advers. hæret.*; S. Aug., lib. I *De pecc. merit.*

sainte Vierge, mère de Notre-Seigneur, d'intercéder pour nous envers son Fils, afin qu'il daigne nous faire obtenir ce que nous avons demandé à Dieu son Père.

Ave, *Je vous salue.*

Le premier mot de cette Salutation en Hébreu signifie *joie, salut, et paix*, non sans mystère, puisque c'est pour faire connaître à la Vierge, que la cause pour laquelle l'ange la salue, lui doit apporter une grande joie, et un grand repos en son âme.

L'ange salue la Vierge; mais pourquoi? parce qu'elle mérite tout honneur, en tant qu'elle a été choisie pour être Mère du Créateur de toutes choses, et qu'au lieu qu'Eve a porté Adam à nous perdre, elle nous apporte celui qui par sa bonté nous veut sauver.

Maria, *Marie.*

Marie, est le nom propre de la Vierge, nom propre et imposé par l'inspiration du Saint-Esprit; nom qui désigne sa personne et sa dignité tout ensemble: sa personne, puisque c'est son nom propre; sa dignité, en tant qu'il signifie *Dame et Maitresse de la mer*, ce qu'elle est véritablement: Dame, puisqu'étant Mère du Créateur de toutes choses, elle est en cette considération vraiment dame au respect de toutes les créatures; Maitresse de la mer, puisqu'elle est, en la mer orageuse de ce monde, une vraie Etoile qui en calme les tempêtes, et qui conduit au port ceux qui la prennent pour leur guide.

Gratia plena, *Pleine de grâce.*

Par ces mots l'ange nous apprend que la Vierge était remplie de grâce (253), et la raison nous le fait connaître, puisqu'il était convenable que celle qui devait concevoir en son sein l'Auteur de toute grâce, l'eût premièrement conçu en son esprit, son âme

(255) Elle est dite pleine de grâce, et non du Saint-Esprit, parce que selon la phrase de l'Ecriture, l'un est plus que l'autre, attendu que bien que le Saint-Esprit soit plus que la grâce, en tant que la cause surpasse l'effet, et le Créateur la créature: en l'Ecriture toutefois, être plein du Saint-Esprit, c'est être plein de quelque don du Saint-Esprit, qui paraît extérieurement, produisant quelque chose d'admirable; au lieu qu'être plein de grâce, signifie être plein de l'abondance de tous ses dons, et de la grâce justifiante. Saint Etienne est dit plein de grâce; mais la Vierge l'est tout autrement, y ayant la même différence, qu'il y a entre un ruisseau et une rivière, qui sont tous deux dits pleins d'eau, l'un toutefois contenant beaucoup plus que l'autre.

Jésus-Christ est plein de grâce comme source, la Vierge comme fleuve qui la reçoit de cette source, saint Etienne et les autres comme ruisseaux.

(254) Cf. Beda, in c. I Luc.; S. Bern., Serm. 2 *Super Missus est*; S. Leo, serm. de Nat. Dom. C'est une plus grande grâce à la Vierge d'avoir été unie à Dieu par la grâce que par la chair.

(255) Cf. S. Bern., epist. 174; et serm. 2, *De Ascens.*

(256) Cf. S. Petr. Chrysolog., serm. 40 et 145. — S. Bern., serm. 3, *super Missus est.*

étant remplie de ses bénédictions, plutôt que son sein du corps de son Seigneur (254).

En l'Ecriture il y a d'autres saints qui sont appelés pleins de grâce; mais la glorieuse Vierge l'est bien autrement que tous ceux en faveur desquelles les saintes Lettres se servent de ces termes, puisqu'elle en est remplie, non-seulement pour avoir été sanctifiée au ventre de sa mère, mais pour n'avoir jamais eu aucune tache de quelque péché que ce soit: privilège accordé à elle seule avec grande raison, puisqu'elle est seule mère de notre Rédempteur, qui détruit le péché.

Elle est pleine de grâce, parce qu'elle l'est de perfection, sa vie étant un vrai miroir de chasteté, d'humilité, de douceur, d'obéissance, de patience, de foi, d'espérance, de charité, et de toute sorte de vertus (255).

Dominus tecum, *Le Seigneur est avec vous.*

Par ces paroles l'ange avertit la Vierge du mystère qui doit promptement s'accomplir en elle (256).

Le Seigneur est avec vous, c'est-à-dire, le Verbe, seconde personne de la Trinité, descend en vous pour y prendre chair.

Il y descend pour y être non-seulement par dilection et par grâce; mais encore par nature, pour être spirituellement contenu en votre âme, et en esprit, et en chair en votre corps (257).

Benedicta tu in mulieribus.

Vous êtes bénie entre toutes les femmes.

La Vierge est bénie, parce qu'elle chasse la malédiction qu'une autre a apportée au monde, et nous réconcilie avec Dieu (258).

Bénie, parce que c'était bénédiction de n'être pas stérile (259), et d'être heureuse en sa postérité, ce qui convient à la sainte Vierge d'une manière très-excellente, et très-singulière.

Bénie, parce qu'étant mère, elle est vierge

(257) *Si quis diligit me, Pater meus diligit eum, et ad eum veniemus et mansionem apud eum facimus.* (Joan., XIV, 25.) *Ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* (Muth., XXVIII, 20.)

(258) Au Nouveau Testament les vierges qui gardaient leur virginité sont bénies. Plus bénie est la Vierge qui en montre l'exemple à tout le monde.

(259) Sara, Rébecca, Rachel et autres sont dites bénies, parce que Dieu les rendit fécondes. (Genes. XVIII, XXV et XXX; Luc., I.) Mais à cette bénédiction est ajouté le mal de la douleur, de la honte, de la connaissance des hommes, dont la Vierge est du tout exempte. Lia est dite bénie, parce qu'elle engendre plusieurs enfants. (Genes., XXX.) Mais la Vierge l'est davantage à ce titre, puisqu'elle en engendre un qui vaut mieux que tous, et dont nous sommes tous enfants. Anne, mère de Samuël, est bénie, parce qu'elle engendre un prophète qu'elle consacre au service de Dieu. (I Reg., I.) Mais la Vierge enfante Jésus-Christ, qui s'immole pour le salut du monde. Noëmi est bénie parce que sa bru engendre un fils qui console sa vieillesse. (Ruth., IV.) La Vierge le doit être à plus juste titre, puisqu'elle engendre Celui qui en ta consulant est fait consulatour du monde. Débora et Jabel sont dites bénies, parce qu'elles défont Sisara, ennemi du peuple de Dieu. (Jud., IV.) Et la Vierge

tout ensemble, et que la virginité tourne à bénédiction.

Bénie entre les femmes, parce qu'aucune ne sera jamais ni conçue sans tache du péché, avec plénitude de grâce, ni fertile sans connaissance d'homme, et sans perte de sa virginité, ni mère de son Dieu l'auteur de toutes bénédictions, comme elle est.

Et benedictus fructus ventris tui.

Et béni le fruit de votre ventre.

Par ces paroles Elisabeth étant poussée du Saint-Esprit, fait connaître que la Vierge contient la source des bénédictions qui l'en remplit, et en répand les eaux sur tout le monde.

Le fruit du ventre de la Vierge n'est pas béni entre les hommes, comme elle l'est entre les femmes, mais il est dit absolument et simplement béni, pour montrer qu'il ne l'est pas seulement plus que les hommes, mais plus que toutes les choses du monde.

La vierge est bénie plus que toutes les femmes, par la bénédiction du fruit de son ventre, et ce fruit est béni plus que tout choses par sa propre bénédiction, qui s'épand sur tout le monde.

Jesus, Jésus.

Ce mot, qui signifie *Sauveur*, est ajouté par l'Eglise, pour nous montrer qu'en tant que Notre-Seigneur nous sauve, il est fruit de bénédiction (260).

Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostræ.

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pécheurs, maintenant, et à l'heure de notre mort.

L'Eglise a ajouté cette prière, en laquelle après avoir fait une succincte récapitulation des titres avantageux que l'ange et sainte Elisabeth donnent à la Vierge, nous la conjurons de prier pour nous.

Ce mot *sainte*, se rapporte à ce qui est dit au dessus, *pleine de grâce*, n'étant sainte qu'en tant que la grâce est en elle.

Mère de Dieu se rapporte à ces mots : *Le Seigneur est avec vous*, n'étant Mère de Dieu, qu'en tant qu'il est en elle.

Priez pour nous : par ces paroles nous supplions la Vierge de nous secourir.

Nous lui faisons cette supplication avec grande raison, puisque nous avons besoin de son assistance, et qu'elle a la volonté et le pouvoir de nous la départir.

Nous avons besoin de son assistance, puisque nous sommes continuellement assaillis du monde, de la chair et du diable, ennemis très-puissants.

l'est à plus juste titre, puisqu'elle défait l'ennemi de Dieu même, et de tout le genre humain. Bénie la femme qui tua Abimélech d'un quartier de pierre. (*Judic.*, IX.) Bénie une autre qui ôta la tête à Séba ennemi de David. (*I Reg.*, XXVI.) Bénie Judith, qui vainquit Holoferne. (*Judic.*, XIV.) Esther, qui délivra les Israélites de la mort. (*Esther*, VI.) Abigail, qui détourna David de sa vengeance. (*I Reg.*, XXV.) A tous ces titres la Vierge est bénie, puisque par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la pierre fondamentale de l'Eglise, elle surmonte et

Elle a la volonté et le pouvoir de nous la départir, puisqu'elle est remplie d'une parfaite charité qui a toujours été en elle, et que nul ne peut plus envers un fils, que la mère qui l'a porté dans ses entrailles.

Nous supplions la Vierge de nous assister *maintenant*, à très-juste titre, puisqu'étant à toute heure en péril, nous avons à toute heure besoin de son secours.

Nous la conjurons, de plus, d'avoir soin de nous à *l'heure de notre mort*, parce que devant être jugés, selon l'état auquel nous serons en cette dernière heure, c'est lors principalement que nous avons besoin de secours et de force, pour nous maintenir en l'état auquel nous devons être.

Nous concluons notre prière par ce mot *Amen*, qui signifie *Ainsi soit-il*, pour témoignage du désir que nous avons que la prière que nous venons de faire ait son plein et entier effet.

Voilà l'explication de la Salutation angélique, qui vous servira d'une leçon, de laquelle vous ne retirerez pas peu de fruit, si considérant la grâce singulière qu'a la Vierge, d'être pleine des grâces et des bénédictions de Dieu, vous vous excitez à en souhaiter en vous, étant certain que par ce moyen vous la convièriez puissamment à prier pour vous avec efficace et à vous rendre dignes du fruit de ses oraisons. C'est à quoi je vous exhorte autant qu'il m'est possible, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XXV.

SUR L'INSTITUTION DES SACREMENTS.

Après avoir vu ce qui est de l'oraison par laquelle on demande la grâce de Dieu, il reste à vous faire entendre ce qui concerne les sacrements, qui sont les moyens ordinaires par lesquels Dieu nous la confère.

Sacrement, selon les adversaires mêmes de la foi, est un signe sensible, une cérémonie extérieure instituée de Dieu, à laquelle est attachée la promesse, et la distribution de la grâce.

Il se trouve sept signes de cette sorte en la nouvelle loi, et partant sept sacrements.

Le Baptême est le premier sacrement : le signe extérieur et sensible, est le lavement d'eau, et les paroles sacramentelles sont : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit* (261).

La promesse de la grâce paraît en ces paroles : *Qui croira et sera baptisé, sera sauvé* (262).

écrase la tête du serpent, nous délivre de ce misérable ennemi des hommes, et détourne Dieu de tirer de nous la vengeance qu'il en pouvait prendre justement.

(260) *Vocabis nomen ejus Jesus : ipse enim saluum faciet populum suum a peccatis eorum.* (*Matth.*, I, 21.)

(261) *Ego te baptizo, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.*

(262) *Marc.*, XVI, 16 ; *Act.*, II, 58 ; *I Cor.*, I, 17.

La pratique se voit en plusieurs endroits de l'Écriture.

La Confirmation est le second sacrement : le signe extérieur et sensible est l'imposition des mains, que nous trouvons en l'Écriture, dans les *Actes des apôtres*, et dans les *Épîtres de saint Paul* (263).

La promesse de la grâce est en saint Jean, lorsque Jésus-Christ dit à ses apôtres : *Si je ne m'en vais point, vous n'aurez point le Saint-Esprit, et si je m'en vais, je vous l'enverrai* (264).

La pratique de ce sacrement paraît aux *Actes*, lorsque le Saint-Esprit descendit sur les apôtres, et lorsque par l'imposition des mains des apôtres, ceux qui étaient baptisés, recevaient de nouveau le Saint-Esprit. Ce qui montre bien, et qu'il n'est pas parlé en cet endroit de la réception du Saint-Esprit fait au baptême, et que Jésus-Christ avait institué cette cérémonie, étant certain que les apôtres ne l'eussent pas faite sans son commandement (265).

Le sacrement de l'Eucharistie est le troisième, l'institution duquel est contenue en saint Matthieu (XX), saint Marc (XIV), saint Luc (XX), et saint Paul (I *Cor.*, XI).

Le signe de ce sacrement, est le corps et le sang de Jésus-Christ, en tant qu'ils sont contenus sous les espèces du pain et du vin.

La promesse de la grâce paraît en saint Jean par ces mots : *Qui mangera de ce pain, vivra en toute éternité, et le pain que je vous donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde.* (*Joan.*, VI, 52, 59.)

La première pratique s'en voit en la Cène que Notre-Seigneur fit avec ses apôtres avant sa mort.

La Pénitence est le quatrième sacrement : l'institution en est faite par ces mots : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie ; à tous ceux auxquels vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés ; et à quiconque vous les retiendrez, ils leur seront retenus.* (*Joan.*, XX, 21-23.)

La confession du péché, et les paroles de celui qui absout, sont le signe extérieur et sensible (266).

La promesse de la grâce paraît en ces mêmes paroles : *A tous ceux auxquels vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardon-*

(263) *Qui confirmat nos Deus, et unxit nos, et dedit pignus Spiritus in cordibus nostris.* (*II Cor.*, I, 21.)

(264) *Si enim non abiero, Paracletus non veniet ad vos ; si autem abiero, mittam eum ad vos.* (*Joan.*, XVI, 7.)

(265) Il suffit de trouver une partie d'une cérémonie en l'Écriture, pour la colliger entière, les apôtres faisant souvent pour être brefs, beaucoup de choses qu'ils laissent suppléer à la tradition. (S. Aug. *De fide et opere*, cap. 9.)

Saint Denis l'Aréopagite, disciple des apôtres, décrivant les coutumes de la primitive Église, représente les baptisés menés à l'évêque : « Ab eoque vivifico unguento signari, perfici et consummari. » (*De Eccles. hierarch.*, cap. 2.)

(266) Afin qu'un crime soit remis, la raison veut

nés, puisque les péchés ne sont remis que par la grâce.

Le premier usage s'en voit aux *Actes*, où les peuples se jetant aux pieds des apôtres, viennent déclarer les péchés qu'ils ont commis (267).

L'Extrême-Onction est le cinquième sacrement. Nous reconnaissons qu'il est institué de Dieu, parce que les apôtres en ont usé, et ils ne l'eussent pas fait, si Jésus-Christ ne leur en eût donné le pouvoir et le commandement.

Que les apôtres en aient usé, saint Jacques le témoigne par ces mots, qui déclarent le signe, la cérémonie extérieure, et la promesse de la grâce : *Y a-t-il quelqu'un d'entre vous malade ? qu'il appelle les prêtres de l'Église, et qu'ils prient pour lui, et l'oignent d'huile au nom du Seigneur, et l'oraison de foi sauvera le malade, et le Seigneur l'allégera, et s'il est en péchés, ils lui seront pardonnés* (268).

L'Ordre est le sixième sacrement.

L'institution en est en saint Paul, où il est dit de Notre-Seigneur : *Et lui-même en a donné les uns apôtres, et les autres prophètes, et les autres évangélistes, et les autres pasteurs et docteurs.* (*Ephes.*, VI, 11) : ce qui montre les divers ordres et degrés de l'Église, institués par Jésus-Christ.

La cérémonie et le signe efficace de la grâce paraît en l'*Épître à Timothée* : *Ne néglige point la grâce qui est en toi, laquelle t'est donnée par prophétie avec l'imposition des mains en la prêtrise* (269).

Le Mariage est le dernier sacrement ; l'Écriture l'appelle ainsi (270).

Le signe visible est le consentement des parties, déclaré par paroles, ou par autres témoignages extérieurs.

La promesse de la grâce paraît en ce qu'il représente l'union de Jésus-Christ avec l'Église, qui n'est pas seulement par union de nature en l'incarnation, mais encore par union de grâce et de charité : ce qui montre bien que le mariage ne peut représenter l'union de Jésus-Christ avec l'Église par la grâce, si la même grâce et charité n'est infuse en ceux qui contractent.

Et partant le mariage n'est pas seulement un contrat civil, mais un sacrement, comme saint Augustin le représente bien en ce pas-

qu'on le confesse, et que celui qui le peut remettre, en prononce la sentence d'absolution, après en avoir pris connaissance.

(267) *Confiteutes et annuntiantes actus suos.* (*Act.*, XIX, 18.)

(268) *Infirmatur quis in vobis ? Inducat presbyteros Ecclesie, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini, et oratio fidei salvabit infirmum, et alleviabit eum Dominus, et si in peccatis sit, remittentur ei.* (*Jac.*, V, 14, 15.) — Calvin même l'avoue pour tel. *Lib. IV Inst.*, cap. 14, § 29, etc., et § 31.

(269) *Noli negligere gratiam quæ in te est, que data est tibi per prophetiam cum impositione manuum presbyterii.* (*I Tim.*, IV, 14.)

(270) *Sacramentum hoc magnum est ; ego autem dico in Christo et Ecclesia.* (*Ephes.*, V, 32.)

sage : *Le bien du mariage entre toutes les nations, consiste en la génération et en la foi de la chasteté : mais parmi le peuple de Dieu, il consiste encore en sainteté de sacrement, en vertu de laquelle il n'est licite à une femme séparée de son mari de se marier à un autre* (270*).

Voilà sept sacrements institués de Jésus-Christ, dont l'institution paraît très-claire en l'Ecriture, ou par commandement exprès de notre Sauveur, ou par la pratique des apôtres, qui sans doute n'ont fait en matière de telle importance, que ce que Jésus-Christ leur a commandé.

Que si on dit que l'Ecriture ne dit expressément en aucun lieu qu'il y ait sept sacrements, je réponds qu'elle ne dit pas même qu'il y en ait deux, à savoir le baptême et l'Eucharistie, qui toutefois ne sont révoqués en doute de personne, mais qu'on recueille seulement qu'ils sont sacrements, parce qu'ils ont tout ce qui est essentiel au sacrement, c'est-à-dire, parce qu'ils confèrent la grâce par un signe extérieur et sensible. Ce qui fait que par même raisonnement on vérifie sept sacrements, puisqu'il y a sept signes extérieurs à qui Dieu donne la force de conférer la grâce.

L'Ecriture ne dit pas qu'il y ait douze articles principaux de notre créance, auxquels tous les autres se réduisent. Cependant les ennemis de notre foi avouent cette vérité.

Que s'ils répondent qu'ils l'avouent, parce qu'ils sont justifiés par la parole de Dieu : les sacrements, comme vous avez vu, le sont aussi, et partant on ne peut les révoquer en doute. Aussi ils ont été reçus en tous les siècles de l'Eglise, qui depuis la venue de Jésus-Christ jusques à maintenant, les a toujours pratiqués.

Voilà ce qui concerne le nombre et l'institution des sacrements, ce que vous recevrez pour une leçon dont vous ne retirerez pas peu de fruit à mon avis, estimant qu'il n'y a personne qui, considérant que le Sauveur du monde a un si grand désir de nous conserver en sa grâce, qu'il nous donne sept moyens différents pour l'acquérir, ne contribue de sa part ce qui est en lui pour la recevoir et pour s'y conserver pendant sa vie.

Je vous conjure de tout mon pouvoir de prendre peine de le faire et de prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XXVI.

DE L'UTILITÉ, NÉCESSITÉ ET PERFECTION DES SACREMENTS.

Après avoir fait voir la vérité des sept sacrements que Jésus-Christ a laissés en

(270*) S. Aug. *De bono conjug.* cap. 24 : « Bonum nuptiarum per omnes gentes, et omnes homines, in causa generandi est, et in fide castitatis; quod ad populum Dei attinet, etiam in sanctitate sacramenti, per quam nefas est eandem, intercedente repudio, alteri nubere. »

(271) Dieu a créé le premier homme en état d'innocence et de grâce, à condition que lui et les

son Eglise, il est raisonnable de vous faire connaître l'utilité que nous en retirons.

Il n'y en a pas un qui n'apporte un grand fruit à nos âmes; et ce qui est à remarquer, un fruit conforme à ce qui s'accomplit en nos corps par les moyens humains dont Dieu les a pourvus pour leur conservation.

En cela les merveilles de la divine Providence paraissent clairement, n'étant pas une chose peu admirable que la vie naturelle qui nous est commune avec les bêtes, et la surnaturelle qui nous est commune avec les anges, soient entretenues par de semblables moyens.

L'homme reçoit la vie naturelle par la génération.

Étant engendré il reçoit une première nourriture qui lui donne accroissement et force.

Ensuite une nourriture ordinaire lui conserve son être.

S'il arrive que la perfection de cet être reçoive quelque altération et qu'il tombe en quelque maladie, il se sert de médicaments pour s'en retirer.

En étant retiré, il use de confortatifs pour se fortifier et pour chasser les restes de son mal.

Pour ce que ce n'est pas assez de préserver les hommes des maladies qui leur pouvaient arriver par la mauvaise constitution de leurs corps, si on ne les garantit des maux qui viennent de leur malice, Dieu a voulu qu'il y eût des juges qui, par leur autorité, contiennent un chacun en règle et en devoir.

Et d'autant que l'homme étant mortel, ce n'est rien de conserver ceux qui sont au monde, si on ne pourvoit à en produire d'autres, qui tiennent la place des premiers quand ils viendront à manquer, la société de l'homme et de la femme a été jugée nécessaire pour la conservation du genre humain. Il est de même de la vie spirituelle (271).

Nous sommes conçus et engendrés en Jésus-Christ par le baptême, qui nous ôte le péché originel, qui est la mort de nos âmes, nous donne la première vie en Dieu.

Nous sommes fortifiés, et recevons notre premier accroissement par la confirmation, par laquelle le Saint-Esprit nous tire de l'enfance de la vie spirituelle, en nous donnant de nouvelles forces, afin que nous puissions confesser courageusement la foi chrétienne dans les occasions nécessaires.

Nous sommes nourris et entretenus par l'Eucharistie, qui nous repaissant de la pro-

sions se conserveraient en cet état, s'ils gardaient un seul commandement qu'il leur donnait : au lieu que s'ils le violaient, lui et tous ceux qui descendraient de lui, seraient privés de cette grâce et de cette innocence. Adam viola ce commandement, et ain i par cette transgression, s'imprima une tache qui demeure en tous ceux qui tirent origine de lui, et cette tache est le péché originel.

pre chair de notre Rédempteur, nous donne la vraie viande qui nourrit à la vie éternelle.

Nous sommes guéris par la pénitence, qui a la force d'effacer les péchés, que nous avons commis par notre malice depuis notre baptême. Et comme les maladies laissent les corps infirmes, de même les péchés effacés quant à la coulpe et quant à la peine éternelle par la pénitence, laissent plusieurs mauvaises habitudes en l'âme, qui empêchent la liberté de ses fonctions, et de plus, une obligation à quelques peines temporelles :

L'extrême-onction est instituée pour ôter les restes du péché, pour nous délivrer d'une partie des peines auxquelles nous sommes demeurés sujets, et pour nous fortifier contre Satan à l'heure de notre mort, qui est le temps auquel il nous attaque plus violemment.

Et parce que la vie spirituelle requiert, comme la naturelle, un tribunal de juges qui décident des différends, et règlent toutes choses, Dieu a établi les pasteurs avec autorité en tout ce qui regarde les consciences pour arrêter, ordonner et faire juridiquement ce qu'ils estiment nécessaire pour le salut des âmes.

Et afin que la multiplication, dont il est parlé ci-dessus, se fasse en pureté et en sainteté, Dieu a voulu que le mariage, qui de soi n'est qu'un devoir de la nature, soit fait un sacrement de sa grâce, par le moyen duquel non-seulement l'homme puisse s'employer à la conservation du genre humain sans péché, mais même avec mérite.

Par cette induction il paraît que les sacrements sont grandement utiles à l'homme, puisqu'ils le conduisent tous à la vie éternelle qui est sa dernière fin.

Ils le conduisent tous à cette fin, quoique diversement, les uns étant du tout nécessaires pour y parvenir, les autres non absolument nécessaires, mais seulement à certaines conditions.

Le baptême est absolument nécessaire à tous, petits et grands, nul ne pouvant être sauvé s'il ne reçoit ce sacrement en effet, ou au moins en désir, quand il ne le peut autrement (272).

La pénitence, qui n'est pas nécessaire à tous, l'est à tous ceux qui, après le baptême, commettent quelque péché actuel et mortel ; étant certain que nul ne peut avoir remission d'un tel péché, s'il ne reçoit en effet le sacrement de pénitence, ou qu'ayant déjà la contrition, il le reçoive par désir, attendant qu'il aura la commodité de faire actuellement sa confession.

L'ordre et le mariage sont nécessaires non pas à tous les hommes, mais à la communauté des hommes ; c'est-à-dire, bien que tous les hommes ne doivent pas recevoir ces deux sacrements, ni l'un des deux, il est nécessaire qu'il y ait entre eux quel-

ques personnes dont les uns reçoivent les ordres, les autres le mariage : les ordres pour engendrer spirituellement des enfants, le mariage pour en produire corporellement, qui aient part un jour à la vie éternelle.

L'Eucharistie, la confirmation, et l'extrême-onction ne sont pas nécessaires à tous les hommes, comme si sans l'usage de ces sacrements ils ne pouvaient être sauvés : mais ils sont nécessaires à tous, supposé que l'occasion se présente de les recevoir selon les constitutions et les canons de l'Eglise, qui prescrivent qu'on les reçoive en certain temps et à certain âge. Par exemple quelqu'un vient en âge de maturité pour recevoir l'Eucharistie à Pâques : auquel temps l'Eglise le commande ; il est obligé de le faire en ce temps. Une personne trouve l'occasion de se faire confirmer par son évêque, étant d'un âge raisonnable : elle est obligée, sur peine de péché, de recevoir la confirmation. Un homme est en péril de mort, et a moyen de se faire administrer l'extrême-onction, il est obligé de le faire.

Voilà ce qui concerne l'utilité et la nécessité des sacrements.

Ce qui vous servira d'une leçon, de laquelle je souhaite que vous retiriez ce fruit, qui est de vous étudier à vous rendre participants de celui des sacrements : ce qui vous arrivera sans doute, si vous considérez combien ils sont importants au salut de l'homme ; étant impossible de savoir que nul ne peut être sauvé que par leur moyen sans se disposer à les recevoir si dignement, qu'on reçoive en même temps le profit qu'ils apportent. C'est à quoi je vous exhorte, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XXVII.

SUR LA PRÉPARATION REQUISE A LA RÉCEPTION DES SACREMENTS.

Vous ayant fait connaître la vérité, l'utilité et la nécessité des sacrements, il est nécessaire de vous apprendre comme il se faut gouverner pour les recevoir dignement.

Pour cet effet, il faut que vous sachiez que les sacrements sont de deux natures, et que la préparation requise à les recevoir est différente selon leur diversité.

Les sacrements ont cela de commun, qu'ils confèrent tous la grâce : mais il y a cette différence entre eux, que les uns en confèrent une première, c'est-à-dire, mettent purement et simplement la grâce en l'homme qu'ils en trouvent dépourvu ; et les autres en confèrent une seconde seulement, c'est-à-dire, ne la répandent pas en celui qui en est du tout privé, mais l'augmentent en ceux en qui elle se trouve déjà.

La préparation requise aux sacrements qui confèrent augmentation de grâce, est d'en avoir une première ; et partant, puisque par voie ordinaire elle ne s'acquiert

que par le baptême ou par la pénitence, il s'ensuit qu'en la réception de l'un de ces deux sacrements consiste la préparation requise à tous les autres.

Et parce que peu reçoivent le baptême en âge suffisant pour recevoir les autres sacrements ; et que peu aussi de ceux qui reçoivent le baptême en leur enfance, se conservent en la grâce qu'il leur a donnée jusqu'au temps auquel ils reçoivent les autres ; le sacrement de pénitence est celui avec lequel on se prépare d'ordinaire à recevoir les autres, acquérant par lui quand on l'a reçu en effet, ou au moins en désir avec la contrition, la première grâce, qui est le fondement de toutes les autres.

Quant aux sacrements qui confèrent une première grâce, les préparations requises pour les recevoir sont encore différentes.

Celles du baptême, que reçoivent les enfants, résident en l'Eglise, qui, suppléant au défaut de leur âge, les offre à Jésus-Christ ; afin qu'étant régénérés par son baptême ils soient faits ses enfants (273).

En ceux qui reçoivent le baptême avec l'usage de raison on requiert davantage : savoir, que telles personnes soient instruites des mystères de la foi catholique, les croient actuellement, détestent le péché, aiment Dieu, soient en résolution de bien faire, et en cet état s'offrent eux-mêmes volontairement pour être faits enfants de Dieu par le baptême qui leur doit être administré à cette fin (274).

Il reste à voir comme il se faut gouverner pour recevoir dignement le sacrement de pénitence, sur quoi nous nous arrêterons davantage : d'autant que sa préparation contient beaucoup plus de chefs que celle des autres, et que les fautes y sont plus ordinaires, l'usage en étant plus fréquent.

Le sacrement de pénitence est un sacrement par lequel les péchés commis après le baptême sont remis par l'absolution du prêtre, sur la douleur qu'en a le pénitent, la confession qu'il en fait, et la satisfaction qu'il en veut faire.

Par là, il paraît que pour la validité de ce sacrement, certaines choses sont requises de la part du pénitent, et certaines autres de la part de celui qui absout.

Ce qui est requis de la part du pénitent est la douleur de ses fautes, la confession qu'il en fait, et la satisfaction qu'il en veut faire.

La douleur requise, en tant qu'elle est partie du sacrement de pénitence, est une douleur volontaire du péché commis, avec une résolution ferme de n'y retourner plus, pour quoi que ce puisse être.

Si cette douleur est causée, premièrement, par la considération de la bonté de

Dieu, c'est-à-dire, si nous nous repentons de nos fautes principalement pour l'amour que nous portons à Dieu, parce que nous reconnaissons que la bonté et les obligations que nous lui avons, méritent tout service au lieu de l'offenser, cette douleur s'appelle *contrition*.

Si au contraire nous sommes fâchés d'être tombés en péché, principalement à cause de notre intérêt, parce que nous considérons qu'il nous en faut faire pénitence, ou que de là s'ensuit notre damnation, cette douleur s'appelle *attrition*, pourvu qu'il y ait tout ensemble quelque amour de Dieu, quoique imparfait.

La première, comme plus excellente devant Dieu, en tant qu'elle regarde son intérêt, comme premier objet, ôte, par elle-même, le péché en cas de nécessité ; par exemple, si un homme ayant intention de se confesser, et ne le pouvant faire, parce qu'il n'a point de prêtre, a douleur de ses fautes et en a du déplaisir, principalement pour l'amour de la bonté de Dieu, s'il meurt en cet état, il sera sauvé. Mais il n'est pas de même de la seconde, qui, ayant cette imperfection d'être causée principalement pour l'amour de nous-mêmes, ne suffit pas seule à ôter le péché, mais a besoin de la confession pour suppléer à son défaut.

Pour avoir donc la rémission de son péché, il faut commencer par la douleur de l'avoir commis, et par la résolution de n'y retourner plus. Après, il faut venir à la confession, qui est *une accusation volontaire que le pénitent fait de tous ses propres péchés dont il a souvenance, à un prêtre capable de l'absoudre, avec douleur de les avoir commis, et ferme propos de n'y retourner plus*.

Ce terme, *une accusation*, montre que ce n'est pas assez de dire ses péchés : mais qu'il les faut dire en s'accusant et se reconnaissant coupable, et partant, dire déterminément : J'ai fait telle et telle chose ; et non pas comme font quelques-uns : Si j'ai offensé Dieu en tel et tel péché, je n'en confesse : celui-là n'étant pas estimé s'accuser d'une faute, dont il ne se confesse qu'avec doute, en disant : Si j'ai commis telle faute, quoiqu'il sache certainement l'avoir commise.

Ce mot, *volontaire*, nous apprend qu'une confession qui se ferait par force, comme celle des criminels devant les juges par la contrainte de la question, serait nulle, Dieu demandant surtout la volonté de l'homme.

Ces paroles, *de tous ses propres péchés*, nous enseignent diverses choses.

En premier lieu, ces mots, *de tous*, nous font connaître que la confession doit être entière, c'est-à-dire, qu'on doit exprimer, après y avoir bien pensé, tous ses péchés,

(273) Celui qui baptise, ou administre quelque autre sacrement, quel qu'il soit, doit avoir l'intention actuelle ou virtuelle, de faire ce que prétend l'Eglise.

(274) On ne reçoit le baptême, la confirmation et l'ordre qu'une fois, le mariage et l'extrême-onction se reçoivent plus d'une fois, mais rarement ; y ayant

peu de personnes qui les reçoivent plus de trois ou quatre fois en leur vie. Il n'y a que la confession et l'Eucharistie, qui se reçoivent souvent : mais la confession plus que l'autre, puisqu'on ne communie point sans se confesser, et qu'on se confesse souvent sans communier.

tels qu'ils sont, sans en omettre aucun volontairement, ou par négligence.

On doit exprimer tous ses péchés quant à l'espèce, quant aux circonstances, et quant au nombre (275).

Par exemple, ce n'est pas assez à un homme impur de dire, J'ai commis une impureté, mais il faut qu'il dise aussi s'il a dérobé, s'il a tué, et toutes les diverses espèces de péché qu'il a commises.

Ce n'est pas assez qu'il dise, J'ai commis une impureté; mais il faut qu'il exprime de quelle condition il est; s'il est ecclésiastique ou laïque; s'il est marié ou non. Il faut qu'il exprime si cette impureté est contre nature, et de quelle espèce, y en ayant plusieurs, ou si elle est naturelle seulement, auquel cas il doit dire, si c'est lui qui a débauché celle avec laquelle il a commis la faute ou si elle avait déjà failli; si elle était mariée; si elle ne lui touchait point de parenté ou d'affinité en degré défendu; si elle était vierge, religieuse ou obligée à la chasteté par vœu; s'il a commis l'impureté dont il s'accuse, en un lieu saint et sacré; s'il a usé de violence; s'il a péché avec une femme, afin de la gagner pour quelque autre mauvais dessein.

Ce n'est pas assez de dire, J'ai dérobé

(275) Le péché est un genre qui contient diverses espèces. Ses premières espèces immédiates, sont les transgressions des divers commandements. Or parce que chaque commandement est transgressé diversement, chacune de ces diverses espèces en a d'autres sous elles, qui tirent leur diversité des diverses circonstances, avec lesquelles le péché se commet.

On n'est pas obligé d'exprimer toutes sortes de circonstances, mais seulement celles qui font que ce qui n'est point péché, ou au moins ne l'est que véniel de sa nature, est rendu mortel;

Ou celles qui changent l'espèce d'un péché mortel en une autre, ou font que celui qui est péché mortel pour une cause le soit encore pour une autre.

On n'est obligé d'exprimer la circonstance de la personne, qu'au cas que l'action commise viole les devoirs auxquels la personne est obligée par l'état de sa profession.

Ainsi l'ecclésiastique déshonnéte est obligé à confesser sa condition : celui qui est homicide, doit faire le même, l'une de ses actions étant contraire à son vœu, l'autre à sa profession.

Mais s'il ment ou commet quelque autre faute semblable, bien qu'il soit bien d'exprimer la circonstance de la personne, il n'y est pas tenu. De même celui qui frappe un ecclésiastique, est obligé d'exprimer la circonstance de la personne frappée : parce que cela est contraire à l'immunité de cette personne. Mais s'il trompe un ecclésiastique en quelque marché, il n'est pas obligé d'exprimer la circonstance de la personne.

On n'est obligé d'exprimer la circonstance du lieu sacré, que quand l'action qui y est commise est contraire à sa sainteté, ou immunités, comme le larcin, la paillardise et l'homicide, et à ce on a vu encore l'ivrognerie. Mais qui commettrait en l'église une action de superbe, de menterie, ne serait pas obligé d'exprimer la circonstance du lieu. Qui étant en l'église, désire paillarder hors de l'église, n'est pas obligé d'exprimer la circonstance du lieu : mais qui étant hors de l'église, désire paillarder

de l'argent, mais il faut dire aussi la quantité qu'on a dérobée.

Dans les péchés de désir, il est nécessaire d'exprimer à peu près combien de temps on y a demeuré : étant difficile d'avoir longtemps un mauvais dessein sans former divers consentements qui soient divers péchés.

On est aussi obligé d'exprimer le scandale avec lequel on a commis sa faute, savoir, si on l'a commise scandaleusement, à dessein d'attirer quelqu'un au péché, ou si, sans avoir eu cette intention, on n'a point donné sujet manifeste à son prochain de s'éloigner de son devoir :

Telles circonstances de la personne, du lieu, de la façon, de la quantité, de la longueur du temps et du scandale, variant, augmentant et multipliant les péchés notablement.

Ce n'est pas assez de dire, Je suis tombé dans une impureté, en déclarant les circonstances de ce crime; mais il faut dire combien de fois, exprimant le nombre de ses péchés (ce qui s'entend des péchés mortels), suffisant d'exprimer en gros les fautes vénielles, qui étant plus légères devant Dieu, sont remises plus aisément.

Partant, d'exprimer distinctement tous ses

dans l'église, est obligé d'exprimer la circonstance du lieu où il veut accomplir son malheureux dessein.

On n'est pas nécessairement obligé d'exprimer si on a commis son péché un jour de fête ou dimanche, telle circonstance n'étant pas mortelle de sa nature, pour les raisons déduites aux notes du troisième précepte du Décalogue.

En matière de péchés purement internes, comme est la haine, le nombre des péchés est multiplié toutes fois et quantes que la volonté de pécher est renouvelée.

De même doit-on dire des péchés non purement internes, mais mixtes, qui ont pour but une action extérieure. Par exemple, celui qui recherche une femme, et qui n'en jouit pas, pèche autant de fois qu'il recommence la poursuite qu'il en fait, et la recommence; de telle sorte que s'il employait un jour entier à rechercher l'occasion de lui parler pour la corrompre, tandis que ce soin extérieur et cette volonté intérieure continue, ce n'est qu'un péché, mais d'autant plus grief, qu'il est de plus grande durée; mais si ne songeant plus à cette poursuite, il vaque à quelque autre action extérieure, qui n'est ni voie ni préparation à son mauvais dessein, il commet un nouveau péché, lorsqu'il recommence une nouvelle poursuite, et reprend actuellement son mauvais désir.

Toutes les actions intérieures et extérieures, qui sont comme une voie à un péché qu'on veut commettre, ne font qu'un péché, quant à l'obligation de s'en confesser, c'est-à-dire, en exprimant le principal péché auquel toutes ces actions ont été préparatoires, ou satisfait au précepte de la confession.

De même faut-il dire des actions subséquentes du péché principal. Par exemple, celui qui se souille actuellement de quelque impureté, n'est pas obligé d'exprimer les privautés mauvaises et déshonnétes de ce péché, ni la complaisance qu'il en aura prise en lui-même, ni les paroles qu'il aura dites pour exprimer à quelque ami qui saura sa faute, le contentement qu'il en aura reçu, si tout ceci se fait d'une suite non interrompue.

péchés, quant aux circonstances et quant au nombre, sans aucune dissimulation ou retenue, est une condition requise. D'où s'en suit que ceux qui mi-partissent leurs confessions, déclarant leurs fautes plus énormes à un prêtre, et les autres ordinaires à un autre, se confessent à leur damnation, la confession requérant qu'on s'accuse entièrement de ce dont on se reconnaît coupable lorsqu'on se confesse.

Or, parce qu'on ne saurait satisfaire à cette condition de confesser tous ses péchés si, premièrement, on ne pense soigneusement à ce qu'on fait, ce mot de *tous* nous enseigne que pour faire une confession valable, il faut, avant de se présenter au prêtre, faire un soigneux examen de conscience, c'est-à-dire, rappeler en sa mémoire tout ce qu'on peut avoir commis.

Que si, après cet examen, on oublie quelque une de ses fautes sans malice, la confession ne laisse pas d'être saine et entière, parce qu'on a dit tout ce dont on s'est souvenu, après y avoir pensé, et qu'on est estimé avoir satisfait ainsi qu'on peut après une morale diligence.

Ce mot *propres* témoigne que le pénitent doit se confesser avec telle discrétion, qu'en s'accusant de ses propres péchés, il n'accuse point autrui. Par exemple, celui qui est tombé dans une impureté doit bien dire la condition de celle avec qui il a péché, savoir si elle est fille, mariée, sa parente ou non. Mais il ne doit point désigner la personne et la faire connaître au confesseur; au contraire, il s'en doit garder.

Ces mêmes mots nous apprennent qu'il ne faut pas dire autres péchés que ceux qu'on a commis. D'où vient que ceux qui par trop grande simplicité s'accusent de tous les péchés contenus en la confession générale qui est en leurs Heures, pêchent en le faisant, et font une confession inutile.

Ces mots, *avec douleur*, font connaître que la confession, seconde partie de la pénitence, suppose la première. n'étant pas assez pour faire une confession qui soit partie du sacrement de pénitence, de déclarer ses péchés si on n'a un déplaisir de les avoir commis ou par sentiment ou par raison, et un ferme propos de n'y plus retourner à l'avenir : celui ne pouvant être estimé repentant de ses fautes passées qui aurait dessein d'en commettre de nouvelles.

Voilà quelle doit être la confession nécessaire pour avoir rémission de ses péchés. Reste à vous faire connaître quelle est la satisfaction requise.

La satisfaction sacramentelle est l'accomplissement d'une peine imposée par le prêtre au pénitent, pour réparation de celle qu'il avait méritée par son offense.

Pour donc obtenir pardon de son péché, il est requis, lorsqu'on se confesse avec douleur, d'avoir intention de satisfaire à la peine qui sera imposée par le prêtre pour réparation de son offense. Je dis, non qu'il soit requis d'y satisfaire actuellement, mais bien d'avoir cette intention pour faire connaître que bien qu'on soit obligé à l'un et l'autre, celui qui manque au dernier ne laisse pas d'être absous de son péché, si en se confessant il a eu l'intention de n'y manquer pas, telle intention étant de l'essence du sacrement, et l'accomplissement d'icelle, de son intégrité seulement. Cependant quiconque manque à accomplir cette peine, commet en ce faisant un nouveau péché qui l'oblige à nouvelle confession et satisfaction encore.

En ces trois points succinctement expliqués comme nous avons fait, consiste tout ce qui est nécessaire de la part du pénitent, pour recevoir dignement le sacrement de pénitence.

Maintenant, il faut voir ce qui est requis de la part du prêtre qui entend les confessions : ce que nous réduirons à une seule condition, savoir, qu'il soit approuvé de son évêque, et commis par lui pour vaquer à une telle fonction, celui devant être tenu pour capable, qui a été jugé tel de son supérieur (276).

Voilà les conditions qui sont requises de toutes parts pour la validité du sacrement de pénitence; qui sont des conditions si nécessaires, que s'il en manque quelque une, par exemple, d'avoir douleur de ses fautes avec intention de n'y retourner plus; si la confession qu'on fait n'est pas absolue, mais conditionnelle seulement faite en cette sorte : *Si j'ai péché, je m'en confesse*; si elle n'est pas volontaire; si elle est défectueuse par malice, ou par faute d'examen suffisant; si on s'accuse non déterminément de ses fautes, mais en général de tous péchés, comme font ceux qui lisent devant leurs confesseurs la confession qu'ils trouvent dans leurs Heures, si on n'a pas intention d'obéir à la peine qui est imposée par le confesseur; si on s'adresse à un prêtre qui ne soit pas approuvé de son évêque, le sacrement est nul. Il faut recommencer de nouveau sa pénitence, se confesser derechef avec toutes les conditions requises.

Voilà la fin de ce qui concerne les sacrements. Ce qui vous servira d'une leçon, de laquelle vous ne tirerez pas peu de fruit, si vous considérez que la grâce est la sen'e chose qui rend nos âmes agréables à Dieu, et que les sacrements sont les sacrés canaux qui nous la distribuent, étant impossible d'avoir bien cette connaissance, sans pratiquer soigneusement tout ce qu'on saura

(276) La doctrine, l'autorité et l'intention, sont les conditions qui sont requises de la part des confesseurs.

La doctrine requiert que le prêtre soit capable de distinguer ce qui est péché et ce qui ne l'est pas.

L'autorité, qu'il soit commis de son évêque,

pour l'exercice de ce sacrement.

L'intention, qu'il ait ou actuellement ou virtuellement, au moins en l'exercice de ce sacrement, l'intention de faire ce que veut l'Eglise, qui a pour but l'absolution du pénitent.

être nécessaire, et pour recevoir dignement les sacrements, et conséquemment la grâce.

C'est à quoi je vous exhorte autant qu'il m'est possible, et à prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

LEÇON XXVIII,

QUI MARQUE L'EXERCICE QUOTIDIEN DU CHRÉTIEN.

Après vous avoir enseigné quelle doit être la croyance du chrétien, quels sont les commandements qu'il est obligé de garder, ce que c'est que l'oraison qu'il doit pratiquer, et les sacrements qu'il est tenu de recevoir : pour rendre à chacun la voie de son salut encore plus aisée, et l'y mener comme par la main, devant que de finir cette instruction, nous avons estimé à propos de lui marquer un exercice quotidien, c'est-à-dire, la façon particulière avec laquelle il doit, tous les jours de sa vie, se servir de la connaissance qui lui est donnée par ces leçons chrétiennes (277).

La première chose que le chrétien doit faire étant levé, est de s'humilier devant Dieu, élever son esprit à lui, lui rendre grâces de tous les biens qu'il a reçus de sa bonté, et particulièrement de l'avoir conservé la nuit passée, se repentir de l'avoir offensé, protester de ne le vouloir plus faire; mais au contraire, de lui complaire et de le servir tout le reste de ses jours; et enfin lui demander la grâce nécessaire pour l'exécution d'un si bon dessein.

Pour accomplir ces choses, il se mettra à genoux, et fera le signe de la croix (278), qui lui remettra en mémoire les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, qui sont les principaux mystères de notre salut, lui élèvera promptement l'esprit en Dieu.

Ensuite il professera sa croyance, récitant le Symbole des apôtres : les mystères duquel lui arrêteront de plus en plus l'esprit en Dieu.

Cela étant fait, il fera une pause, en laquelle, par une douce méditation, il considérera combien le don de la foi est grand, et quelle est l'utilité qu'il en reçoit, rendra grâces à Dieu de la lui avoir donnée, et à l'occasion de ce bienfait le remerciera encore de tous ceux qu'il aura jamais reçus de lui, et entre les autres de celui de l'avoir conservé la nuit passée, protestant de vouloir vivre et mourir en la reconnaissance de tant de grâces, et en la possession de sa foi.

Cette méditation étant achevée, il récitera les commandements de Dieu et de l'Eglise, afin qu'étant mieux imprimés en son esprit, il les puisse observer plus aisément durant la journée qu'il commence.

Après avoir récité les commandements, il

(277) Quand on voudra se contenter de lire l'Exercice pour les simples, il faudra le commencer après ces mots, *leçons chrétiennes*.

(278) Quand on fait le signe de la croix, on fait deux choses : on se signe en forme de croix, on prononce ces paroles : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*.

arrêtera de nouveau son âme en une sainte et dévote méditation, en laquelle considérant combien nous sommes obligés à observer les volontés de Dieu, déclarées par lui-même et par son Eglise, il se repentira de les avoir violées, fera une ferme résolution de les observer à l'avenir, et pour le pouvoir faire plus aisément, s'imprimera une horreur particulière des offenses auxquelles il se sentira plus enclin.

Que si quelque péché a pris une telle racine en son âme, que sa malice l'empêche d'en avoir le repentir qu'il doit, au moins il le désirera de tout son cœur, et suppliera Dieu de le lui donner.

Et parce que nul ne peut accomplir les choses à quoi il est obligé sans la grâce de Dieu, il aura recours à la prière pour mendier le secours du ciel.

Il commencera par l'Oraison dominicale, qui demande à Dieu toutes les choses qui servent à sa gloire, et toutes celles dont nous avons besoin.

Il dira ensuite la Salutation angélique, qui convie la Vierge à supplier son Fils d'impêtrer de son Père ce que nous lui demandons par l'oraison qu'il a composée lui-même.

Enfin il dira l'oraison suivante, se ressouvenant en tout cet exercice, que si le cœur ne parle, la bouche parle en vain.

Oraison pour le matin.

« Grand Dieu, qui êtes le commencement de toutes choses, je vous consacre les prémices de cette journée, je veux la commencer et la finir par vous.

« Je me prosterne à vos pieds pour vous remercier de tous les biens de nature et de grâce que j'ai reçus de vous, et particulièrement de m'avoir conservé cette nuit, et de m'avoir préservé du sommeil de la mort, et peut-être de celui de la mort éternelle.

« Je vous rends hommage, ô mon Dieu, de tout ce que j'ai et de tout ce que je suis; je sais que je vous appartiens par une infinité de titres, puisque c'est vous qui m'avez créé, qui m'avez racheté par votre sang, et qui m'avez adopté votre fils par votre grâce, et puis que vous me conservez, et que vous me protégez en toutes rencontres. Mais désirant d'être encore à vous par ma volonté, comme j'y suis par mon obligation, c'est par amour que je vous présente un parfait sacrifice de tout mon être, de toutes les actions et de tous les mouvements de mon corps et de mon âme, vous suppliant, Seigneur, de les gouverner, et de les conduire en telle sorte, qu'ils retournent à votre unique gloire, à mon salut et à l'édification de mon prochain.

Ce mot, *Au nom*, proféré au singulier, et non au pluriel, désigne l'unité de l'essence divine; et ces paroles, *Père, Fils et Saint-Esprit*, la Trinité des personnes.

Se signer en forme de croix représente la Passion, et par conséquent l'incarnation du Fils de Dieu.

« Ayant été si ingrat, et si malheureux que de vous offenser en toutes sortes de rencontres, je déteste de toute mon âme les désordres de ma vie passée, je me propose de marcher à l'avenir dans la voie étroite et salutaire de vos commandements divins. C'est vous, mon Dieu, qui m'avez inspiré cette résolution, et ce sera votre grâce qui me donnera la force et le courage de l'accomplir.

« Et comme il vous a plu de me conserver dans le sommeil, conservez-moi dans la veille et me sauvez des embûches de mes ennemis visibles ou cachés.

« Ouvrez les yeux de mon âme, aussi bien que ceux de mon corps, afin que je vous aie toujours dans ma pensée, et dans mon souvenir, et faites, mon Dieu, que je demeure si bien éveillé dans le jour de votre grâce, que je ne tombe jamais dans la nuit du péché et que je parvienne enfin à la lumière de votre gloire où vos saints veillent éternellement dans la contemplation et dans la louange de votre adorable majesté »

Ayant ainsi commencé la journée, chacun vaquera aux fonctions auxquelles sa condition l'appelle, dressant, le plus qu'il lui sera possible, toutes ses actions à la gloire de Dieu.

Le soir étant venu, le chrétien qui est soigneux de son salut, s'humiliera de nouveau devant Dieu, et élèvera son esprit en lui comme le matin; après il examinera sa conscience, rappelant en sa mémoire tout ce qu'il aura fait cette journée.

Ensuite il rendra grâce à Dieu des biens qu'il aura reçus de lui ce jour-là, et lui demandera pardon des fautes qu'il aura commises.

Cela fait, il dira le *Pater*, et l'*Ave*, comme le matin, et l'oraison suivante.

Oraison pour le soir.

« Mon Dieu, puisque vous êtes la fin aussi bien que le commencement de toutes choses, il est très-juste que je finisse cette journée par vous, comme je l'ai commencée par vous-même.

« Je vous remercie de toutes les grâces que vous m'avez faites aujourd'hui, et particulièrement, ô mon Dieu, de ce que vous n'avez point permis que je mourusse en état de péché; je vous demande de toute l'étendue de mon âme, le pardon de mes offenses, et je vous supplie de m'inspirer un véritable repentir, et une résolution ferme et inviolable de n'en plus commettre désormais.

« Faites, mon Dieu, que de même que mon corps se dépouille des habillements qui le couvraient, pour prendre le repos que vous lui allez donner, ainsi mon âme se dépouille de toutes les passions vicieuses et déréglées, pour se reposer uniquement en vous.

« Ne permettez pas, Seigneur, que dans le sommeil, je me trouve surpris de celui de la mort; mais plutôt comme vous vous êtes endormi sur le Calvaire et dans le sépulchre, pour ressusciter en votre gloire, ainsi que je m'endors pour me réveiller en votre grâce et en votre amour.

« Grand Dieu, qui n'avez point de nuit, pour qui les ténèbres les plus épaisses sont plus claires que le midi, et qui dans la journée de l'éternité veillez incessamment pour le salut des hommes, soyez mon aide, et logez autour de moi, pour éloigner de mon lit toutes les embûches de mes ennemis invisibles; que vos saints anges en chassent les méchants, et daignez me combler de vos bénédictions, afin que je puisse prendre un repos doux et innocent, qui soit une image et un avant-goût du repos éternel, dont j'espère de jouir un jour dans la compagnie de vos saints. »

Voilà comme le chrétien doit passer tous les jours de sa vie. Or parce que Dieu n'a pas donné à tous assez de capacité, pour faire facilement toutes les considérations que nous désirons en cet exercice, et y pratiquer les méditations requises, voulant profiter aux simples, comme aux intelligents, ceux-là seulement qui ont l'esprit plus élevé, se serviront de cet exercice, et les autres dont la connaissance est moindre, pratiqueront celui qui suit, qui est le même en effet, mais raccourci et accommodé à leur portée.

Exercice chrétien pour les plus simples.

Incontinent que le chrétien sera levé, il se mettra à genoux, fera le signe de la croix, récitera le *Credo*, l'oraison dominicale, la Salutation angélique, et l'oraison suivante, le tout plus du cœur que de la bouche.

Oraison pour le matin.

« Je vous rends grâce, mon Dieu, de tous les biens que j'ai reçus de vous, et particulièrement de m'avoir conservé la nuit passée.

Je me repens de vous avoir offensé, je proteste de ne le vouloir plus faire, mais bien de vous servir tout le reste de mes jours. Je vous supplie de m'en faire la grâce au nom de la très-sainte Trinité, et par le mérite de la Passion de notre Rédempteur Jésus-Christ. »

Le soir il fera la même chose, excepté qu'au lieu de l'oraison ci-dessus, il dira la suivante :

Oraison pour le soir.

« Je vous rends grâce, mon Dieu, de tous les biens que j'ai reçus de vous, et particulièrement de m'avoir conservé ce jour-ci. Je me repens de vous avoir offensé, je proteste de ne le vouloir plus faire, mais bien de vous servir le reste de mes jours. Je vous supplie de m'en faire la grâce, de me conserver cette nuit; ce que je vous demande au nom de la très-sainte Trinité, et par le mérite de la Passion de notre Rédempteur Jésus-Christ. Ainsi soit-il. »

Voilà ce que le chrétien doit faire tous les jours.

En suite de quoi nous exhortons les saintes âmes qui aspirent à la perfection, à se confesser et communier le plus souvent qu'il leur sera possible, aux dimanches et

aux fêtes, selon les saints conseils qui leur en seront donnés par ceux qui dirigent leurs consciences.

Ceux qui pratiqueront cet exercice avec dévotion, en recevront un fruit indicible, qu'ils ressentiront eux-mêmes. Je vous conjure tous, en cette considération, de ne pas manquer à vous en servir, et de prier Dieu pour l'auteur de cette instruction.

PRONE.

Peuple chrétien, le Dimanche étant institué afin que nous puissions nous reposer en Dieu, l'Eglise nous assemble ce jour-ci, pour nous faire commencer à prendre avec elle le saint repos dont nous devons jouir.

Ce repos consiste en deux choses, à s'abstenir de toute œuvre servile, et à vaquer au service de Dieu. Il vous sera aisé d'accomplir la première, puisque rien n'est requis à cette fin, que de vous abstenir de vos labours et de vos travaux journaliers, en donnant repos à vos corps.

Pour satisfaire à la seconde, nous avons commencé d'offrir à Dieu le saint sacrifice de la Messe, en témoignage que nous le reconnaissons notre souverain Auteur et Maître.

Maintenant, vos cœurs accompagnant ma bouche, nous lui demanderons pardon des offenses que nous avons commises contre lui, et le supplions de nous porter à en faire une vraie pénitence.

Ensuite, nous lui rendrons grâces de tant de biens qu'il nous a faits, le supplions de nous les continuer, et surtout la grâce d'observer si religieusement ses saints commandements, que nous puissions un jour par ce moyen parvenir à la gloire éternelle.

La charité nous obligeant à n'avoir pas soin seulement de nous, mais encore de notre prochain, nous le prions qu'il lui plaise amener au giron de l'Eglise, en laquelle seule on trouve son salut, les infidèles, les hérétiques, les schismatiques, et les autres dévoyés.

Nous le prions encore pour notre saint Père le Pape, pour les cardinaux pour les prélats, et particulièrement pour Mgr notre évêque, et autres qui ont sous eux charge d'âmes, afin qu'ils conduisent son Eglise pour sa gloire, pour notre salut, et pour le leur.

Nous le prions davantage pour tous princes chrétiens, et particulièrement pour notre roi, sous la puissance et autorité duquel nous vivons, afin qu'il gouverne longtemps son royaume en paix et en équité, au bien de son peuple, et à la décharge de son âme.

Nous le prions conjointement pour toute la maison royale, à ce qu'il lui plaise la conserver et l'augmenter en toutes bénédictions.

Nous le prions aussi, à ce qu'il lui plaise de maintenir en paix et en union, notre saint Père le Pape, et tous les princes chrétiens les uns avec les autres, tous les sujets et leurs souverains seigneurs, particulièrement ceux de ce royaume avec leur

roi, lui rendant l'obéissance et la fidélité qu'ils lui doivent.

Nous le prions encore pour tous seigneurs, dames, et ceux que Dieu a constitués en supériorité sur les autres, nommément pour le seigneur de cette paroisse, afin qu'ils vivent selon Dieu, pour leur salut, et pour le nôtre.

Nous le prions aussi pour tous nos bienfaiteurs, et particulièrement pour ceux de cette Eglise, à ce qu'il lui plaise de leur rendre en l'autre monde ce qu'ils donnent ici-bas en sa considération.

Nous le prions pareillement pour toutes personnes affligées, soit de corps, soit d'esprit, veuves, orphelins, pauvres, malades, et autres, à ce qu'il daigne les secourir d'autant plus par sa bonté, qu'ils se trouvent plus dénués de toute autre assistance.

Nous le prions semblablement pour toutes personnes qui se trouvent en quelque péril que ce puisse être, et particulièrement pour les femmes enceintes, afin qu'il leur donne une si heureuse délivrance, qu'elles demeurent en santé, et que leur fruit reçoive le baptême.

En général nous le prions pour tous états, degrés et conditions de personnes, à ce qu'il ait agréable de leur départir les choses convenables à leur profession, et que tous le servent comme il appartient.

Nous le prions de plus pour les fruits de la terre, à ce que nous puissions les recueillir en quantité et qualité, telle que nous puissions nous en nourrir, faire aumône aux pauvres, et sacrifice à Dieu.

Pour toutes les choses susdites, vous direz, etc.

Ayant prié pour les vivants, nous adresserons nos prières à Dieu pour les âmes des fidèles trépassés, qui sont redevables à la justice divine, à ce qu'il lui plaise, par le mérite de la Passion de Notre-Seigneur, alléger leurs peines, et les mettre en son saint paradis, qui est le lieu du parfait repos.

Vous direz à leur intention, etc.

S'il y a quelque obit en la semaine, devant que de faire la prière des morts, on ajoutera après ces mots : *Lieu du parfait repos :*

Nous prions particulièrement pour l'âme de N. qui a fondé un obit en l'église de céans, qui sera célébré.

Et après, au lieu de dire simplement : *Vous direz à leur intention*, on dira : *Et à son intention, et de tous les fidèles trépassés, vous direz.*

Parce que, pour servir Dieu, il est besoin de savoir particulièrement toutes ses volontés, vous entendrez sommairement la lecture de ce qu'il requiert du chrétien, ce qu'il veut qu'il croie, ce qu'il veut qu'il fasse, et ce qu'il veut qu'il lui demande : en suite de quoi nous vous en expliquerons un point particulier pour votre plus grande instruction.

Le Symbole des apôtres, que tout chrétien est obligé de croire.

Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre : et en Jésus-Christ son Fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie; a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli; est descendu aux enfers, le tiers jour est ressuscité des morts; est monté au ciel, est assis à la dextre de Dieu son Père; d'où il viendra juger les vivants et les morts.

Je crois au Saint-Esprit; la sainte Eglise catholique; la communion des saints; la rémission des péchés; la résurrection de la chair; la vie éternelle.

Les Commandements de Dieu, que tout chrétien est obligé de faire.

Un seul Dieu tu adoreras,
Et aimeras parfaitement.
Dieu en vain tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.
Les Dimanches tu garderas
En servant Dieu dévotement.
Père et mère honoreras,
Afin que vives longuement.
Homicide point ne seras,
De fait, ni volontairement.
Luxurieux point ne seras
De corps ni de consentement.
L'avoir d'autrui tu n'emblas,
Ni retiendras à ton esclent.
Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.
L'œuvre de chair ne désireras
Qu'en mariage seulement.
Biens d'autrui ne convoiteras,
Pour les avoir injustement.

Les Commandements de l'Eglise.

Les fêtes tu sanctifieras
Qui te sont de commandement.
Quatre-Temps, Vigiles jeûneras,
Et le Carême entièrement.
Tous tes péchés confesseras
A tout le moins une fois l'an.
Ton Créateur tu recevras
Au moins à Pâques humblement.

L'Oraison dominicale, contenant ce que le Chrétien doit demander.

Notre Père qui êtes aux cieux, votre nom soit sanctifié, votre règne advienne, votre volonté soit faite en la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et nous pardonnez nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous de tout mal.

En suite de cette Oraison, nous vous lirons la Salutation angélique, puis que par elle, on supplie la Vierge de convier son Fils à obtenir de Dieu son Père ce qu'il veut que nous lui demandions.

Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie sur toutes les femmes; et béni est le fruit de votre ventre.

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant, et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Devant que de commencer la leçon que nous vous allons faire, nous vous avertirons que pour jouir du repos que vous devez prendre ce jour-ci, ce n'est pas assez de bien commencer la journée, comme vous avez fait, mais vous êtes obligés de la continuer en sorte que toutes vos actions soient exemptes de mal, et agréables à Dieu.

S'il y a une fête en la semaine, le curé en avertira le peuple en cet endroit en ces termes : *Vous serez avertis que N. arrive la fête de saint N., que vous célébrerez comme le saint Dimanche.*

Avertissement aux Curés.

Les fêtes auxquelles on ne fait point de prône, devant que de lire la leçon, le curé dira ce qui suit : Les fêtes étant instituées, afin qu'en servant Dieu, nous ayons plus de temps de nous instruire de ses saintes volontés, vous écouterez, s'il vous plaît, attentivement la leçon que nous vous allons faire sur ce sujet.

NOTICE SUR S. VINCENT DE PAUL.

VINCENT DE PAUL (saint), né à Ranquines, petit hameau de la paroisse de Pouy au diocèse de Dax, le 24 avril 1576, de parents obscurs, fut d'abord employé à la garde de leur petit troupeau ; mais la pénétration et l'intelligence qu'on remarqua en lui, engagèrent ses parents à l'envoyer à Toulouse. Après avoir fini ses études, il fut élevé au sacerdoce en 1600. Un modique héritage l'ayant appelé à Marseille, le bâtiment sur lequel il s'en revenait à Narbonne tomba entre les mains des Turcs. Il fut esclave à Tunis sous trois maîtres différents, dont il convertit le dernier, qui était renégat et Savoyard. S'étant sauvés tous les deux sur un esquif, ils abordèrent heureusement à Aigues-Mortes en 1607. Le vice-légat d'Avignon, Pierre Montorio, instruit de son mérite, l'emmena à Rome. L'estime avec laquelle il parlait du jeune prêtre français l'ayant fait connaître à un ministre de Henri IV, il fut chargé d'une affaire importante auprès de ce prince en 1608. Louis XIII récompensa dans la suite ce service par l'abbaye de Saint-Léonard de Chaulne. Après avoir été quelque temps aumônier de la reine Marguerite de Valois, il se retira auprès de Bérulle, son directeur, qui le fit entrer en qualité de précepteur dans la maison d'Emmanuel de Gondi, général des galères. Madame de Gondi, mère de ses illustres élèves, était un prodige de piété. Ce fut elle qui lui inspira le dessein de fonder une congrégation de prêtres qui iraient faire des missions à la campagne. Vincent, connu à la cour pour ce qu'il était, obtint par son seul mérite la place d'aumônier général des galères en 1619. Le ministère de zèle et de charité qu'il y exerça fut longtemps célèbre à Marseille, où il était déjà connu par de belles actions. Ayant un jour un malheureux forçat inconsolable d'avoir laissé sa femme et ses enfants dans la plus extrême misère, Vincent de Paul offrit de se mettre à sa place ; et, ce qu'on aura peine sans doute à concevoir, l'échange fut accepté. Cet homme vertueux fut enchaîné dans la cliourme des galériens, et ses pieds restèrent enflés, pendant le reste de sa vie, du poids des fers honorables qu'il avait portés. Saint François de Sales, qui ne connaissait pas dans l'Église un plus digne prêtre que lui, le chargea, en 1620, de la supériorité des Filles de la Visitation. Après la mort de madame de Gondi, il se retira au collège des Bons-Enfants, dont il était principal, et d'où il ne sortait que pour faire des missions avec quelques prêtres qu'il avait associés à ce travail. Il leur donna des règles ou constitutions qui furent approuvées par le pape Urbain VIII, en 1632. En 1633, les

chanoines réguliers de Saint-Victor cédèrent à Vincent le prieuré de Saint-Lazare, qui devint le chef-lieu de la congrégation, et qui a fait donner aux prêtres de la mission le nom de *Lazaristes*. Les fondations pieuses et utiles qu'il fit ou qu'il augmenta ; les secours de tous les genres qu'il envoya dans les temps malheureux jusque dans les provinces éloignées ; tout ce qu'il a fait enfin pour le soulagement, l'instruction et le salut du prochain, en font un des grands bienfaiteurs de l'humanité. Avant l'établissement pour les enfants trouvés, on vendait ces innocentes créatures dans la rue Saint-Landry, 20 sous pièce, et on les donnait par charité, disait-on, aux femmes malades qui en avaient besoin pour leur faire sucer un lait corrompu. Vincent de Paul fournit d'abord des fonds pour nourrir 12 de ces enfants ; bientôt sa charité soulagea tous ceux qu'on trouvait exposés aux portes des églises ; mais les secours lui ayant manqué, il convoqua une assemblée extraordinaire de dames charitables. Il fit placer dans l'église un grand nombre de ces malheureux enfants, et ce spectacle, joint à une exhortation aussi courte que pathétique, arracha des larmes, et le même jour, dans la même église, au même instant, l'hôpital des Enfants-Trouvés fut fondé et doté. Il assista Louis XIII dans ses derniers moments, et le disposa à mourir dans les plus parfaits sentiments de piété. La reine régente, Anne d'Autriche, lui donna sa confiance, et le nomma membre du conseil de conscience. Pendant dix années qu'il fut à la tête de ce conseil, il ne fit nommer aux bénéfices que ceux qui en étaient les plus dignes. L'attention qu'il eut d'écartier les partisans de Jansénius, et l'horreur qu'il témoigna des propos de l'abbé de Saint-Cyran l'ont fait peindre par les historiens de Port-Royal comme un homme d'un génie borné ; (car qui peut avoir du génie au jugement des sectaires, sans être leur partisan ?) les plus fanatiques du parti allèrent jusqu'à publier contre lui un libelle atroce (*l'Avocat du diable*, 3 vol. in-12), où il était traité d'*infâme délateur* et d'*exécrable boute-feu* ; mais les gens de bien n'en crurent que davantage à sa vertu, à la pureté et aux lumières de son zèle. « Parmi les esprits factieux, dit un orateur célèbre, être leur adhérent, c'est le souverain mérite ; n'en être pas, c'est le souverain décri. Si vous êtes dévoué, à leur parti, ne vous mettez pas en peine d'acquiescer de la capacité, de la probité ; votre dévouement vous tiendra lieu de tout le reste. » Caractère particulier de l'hérésie, dont le propre a toujours été d'élever jusqu'au

« ciel ses fauteurs et ses sectateurs, et « d'abaisser jusqu'au néant ceux qu'elle croit « l'attaquer et la combattre. » (Bourd., *Sermon sur l'aveugle-né.*) Vincent de Paul travailla effacement à la réforme de Grammont, de Prémontré, de l'abbaye de Sainte-Geneviève, aussi bien qu'à l'établissement des grands séminaires. Vincent, accablé d'années, de travaux, de mortifications, finit sa sainte carrière à Saint-Lazare, le 27 septembre 1660, âgé de près de 85 ans. Benoît XIII le mit au nombre des bienheureux, le 13 août 1729; et Clément XII au nombre des saints, le 19 juin 1737. Saint Vincent de Paul a laissé quelques écrits : *Règle seu Constitutions communes congregationis missionis*, Paris, 1658, in-16; *Conférences spirituelles pour l'explication des règles des Sœurs de la Charité*, Paris, 1826, in-4°; *Correspondance avec les prêtres de la congrégation de la mission et une infinité d'autres personnes*, manuscrite; *Lettre au Pape Alexandre VII pour solliciter la canonisation de saint François de Sales, prince-évêque de Genève*. Ceux qui voudront connaître plus particulièrement saint Vincent de Paul peuvent lire la *Vie* que Collet en a donnée en 2 vol. in-4°, et dans l'*Abrégé* en 1 vol. in-12. On ne peut qu'admirer Vincent en lisant cet ouvrage; et, quoique ce soit le portrait d'un père fait par un enfant, il n'est point flatté. Celle qu'Abelly, évêque de Rodez, a donnée, in-4°, réimpr. en 2 vol. in-8°, est aussi très-intéressante et moins prolixe que celle de Collet. On y trouve des anecdotes aussi curieuses qu'authentiques, sur les apôtres de la secte jansénienne. Il existe une autre *Vie* de saint Vincent de Paul par M. B. Capefigue; cet ouvrage a remporté le premier prix de fondation royale à la société catholique des

bons livres pour 1826. Nous citerons encore celle de M. l'abbé Orsini, qui a été l'objet d'assez graves reproches dans l'*Ami de la religion*, du 24 janvier 1843, tom. CXVI; et l'*Histoire de saint Vincent de Paul* par M. l'abbé A. Maitrias, chanoine honoraire de Moulins, 1 vol. in-8°. Enfin M. l'abbé Maynard, chanoine honoraire de Poitiers, a publié plus récemment : *Saint Vincent de Paul, sa vie, son Temps, ses OEuvres, son influence*, Paris, Bray, 1860, 4 vol. in-8°. Ansart publia, en 1780, l'*Esprit de saint Vincent de Paul*, 1 vol. in-12; réimpr. en 1819 et en 1827, 2 vol. in-12. M. l'abbé Maury a fait un *panegyrique* de ce saint, plein de feu et d'éloquence. Celui de M. de Boulogne, évêque de Troyes, publié en 1822, ne le fait pas regretter. Sa congrégation ne s'est pas illustrée, comme d'autres, dans la littérature; ce n'était pas le but de son fondateur, qui savait combien la piété était préférable à la science; mais elle sert utilement l'Eglise dans les séminaires et dans les missions. Une des grandes preuves du bien qu'elle faisait est la haine que les impies lui portent; elle fut un des premiers objets de dévastation pendant la révolution, et son général une des premières victimes. On a fait dans ces derniers temps plusieurs ouvrages destinés à célébrer les vertus de saint Vincent de Paul; nous citerons le poème de madame Gautier, précédé d'une *Notice* historique. Voyez l'*Ami de la religion* du 27 avril 1833. On peut aussi voir sur le même saint ce recueil, t. LXII, p. 260, 311, 341, 344, 353, 377, 389; t. XCIII, p. 164, et *passim*: t. LXV, p. 109, 352, etc., et pour les détails relatifs à la translation des reliques de ce saint, l'*Ami de la religion*, t. LIII, p. 260, 311, 341, etc.

SERMONS

DE

S. VINCENT DE PAUL.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Deux volumes ont été publiés en 1859, in-8°, sous le titre de *Sermons de Saint Vincent de Paul*; mais ces Sermons sont en réalité moins de ce grand Saint que des prédicateurs qui lui furent associés et de ceux qui lui succédèrent dans l'œuvre des missions faites aux campagnes. C'est ce qu'avoue l'éditeur lui-même de ce recueil dans l'*Introduction* qu'il a mise en tête du premier tome : « Si surprenant que cela puisse paraître, dit-il, nous possédons la collection manuscrite et inédite des sermons prêchés par les premiers prêtres de la Congrégation de la Mission dans les retraites données aux campagnes dès 1623. De longues et patientes recherches n'ont pu, il est vrai, nous faire acquérir la cer-

titude que saint Vincent de Paul a lui-même composé ces discours dans la forme où nous les avons ; mais nous pouvons affirmer qu'il en a tout au moins donné le canevas, travaillé et disposé les matériaux avec MM. Portail, Alméras, du Coudray et de La Salle, ses amis et coopérateurs dans l'œuvre des Missions. »

On sait d'ailleurs que saint Vincent de Paul n'écrivait jamais ses discours et ses conférences. Ce n'est qu'après coup que ses laborieux et infatigables coopérateurs s'occupèrent de rédiger et de réunir en collection les exhortations et les sermons qu'ils adressaient aux habitants des campagnes, pour servir à l'usage des Missionnaires qui viendraient après eux, et les guider dans la voie toute de pratique et de simplicité que leur pieux fondateur leur avait ouverte par ses paroles et par son exemple. Saint Vincent de Paul avait en effet tenu devant ses premiers associés de longues conférences sur la manière dont les prêtres de la Mission devaient prêcher les grandes vérités du Christianisme au peuple, et ses zélés auditeurs s'étaient empressés de les recueillir comme un précieux trésor. Ici nous laissons parler le plus récent historien du fondateur des prêtres de la Mission, M. l'abbé Maynard, qui nous montre comment fut rassemblé tout ce que le grand Saint avait prononcé sur ce sujet, et comment ensuite on fit du tout un résumé plus concis, qui, malgré les modifications subies dans la forme, n'en reste pas moins l'œuvre véritable de saint Vincent de Paul, où l'on reconnaît son style, sa manière, sa méthode, et pour tout dire en un mot, son esprit.

« Nous trouvons, dit M. Maynard, toute la rhétorique de saint Vincent de Paul dans un *Abrégé de la méthode de prêcher* en usage dans la Congrégation de la Mission, dressé par Alméras, et envoyé par lui à toutes les maisons de la compagnie en décembre 1666. En voici l'origine.

« Dès le commencement des conférences de Saint-Lazare, Vincent réunissait de temps en temps les premiers ecclésiastiques qui en firent partie : Perrochel et Pavillon, les futurs évêques de Boulogne et d'Alet, l'abbé Olier et quelques prêtres de Paris. Le Saint proposait un sujet, et chacun, sur l'heure et sur le lieu, sans livres, s'exerçait à parler et à écrire; chacun disait son mot ou fournissait par écrit son contingent à l'œuvre commune. « Il n'y a que moi qui n'ai rien su dire ni faire qui vaille, » ajoutait Vincent, en rappelant ces choses. Les avis pris, le saint concluait; on bien on recueillait tous les papiers, et on en composait une conférence. Tout cela se faisait simplement et familièrement. « Que si quelqu'un ensuite, racontait Vincent, venait présenter de belles pensées, alléguer plusieurs belles raisons, quantité d'autorités des Pères, des conciles, etc., cela était beau. Mais ce prédicateur effaçait tout ce que l'autre en particulier avait laissé de bon dans les âmes; comme lorsque vous avez imprimé sur quelque chose, l'un vient avec une éponge effacer tout, il n'y paraît plus d'impression, tout est effacé; de même, l'esprit bien touché et impressionné d'un discours simple et pratique, perd bientôt ses bons sentiments et ses saintes pensées par un autre discours relevé, qui empêche les effets du premier. » Cela dura de longues années. En 1632 et 1633, Vincent fit faire des conférences spéciales sur la prédication, et ordonna de ramasser tout ce que lui-même, Portail et les autres anciens missionnaires, estimaient plus propre à la rendre également solide, claire et facile. Portail, en effet, en composa un assez gros volume in-folio. Mais, Alméras jugea avec raison ce travail trop diffus, et comme lui-même avait assisté aux conférences de 1632 et 1633, à d'autres conférences faites sur le même sujet, en diverses années, par Vincent de Paul, et que, par conséquent, il connaissait à merveille la méthode de prêcher enseignée par son saint Père, et longtemps pratiquée dans la Compagnie, il réduisit le tout à quelques pages substantielles que nous allons reproduire. »

ABRÉGÉ DE LA MÉTHODE DE PRÊCHER

EN USAGE DANS LA CONGRÉGATION DE LA MISSION,

Enseignée par saint Vincent de Paul.

(*Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, etc.* par M. l'abbé Maynard, tom. II, pag. 367 et suiv.)

La Prédication a trois parties : l'Exorde, le Corps du discours, et l'Épilogue ou Périoraison.

PREMIÈRE PARTIE. — L'Exorde.

Il contient quatre points : le *Texte*, la *Proposition du sujet*, la *Division* et l'*Invocation*.

1° Le *TEXTE* doit être : 1° *tiré de l'Écriture Sainte*, de l'Ancien ou du Nouveau Testament ; 2° *court*, comme : *Qui se humiliat, exaltabitur*, etc. ; 3° *clair et sans équivoque ou obscurité*; 4° *rebatu plusieurs fois* dans la suite du discours, et partant il doit couvrir au sujet que l'on traite; et s'il renferme quelques motifs et quelques moyens ou

quelques effets de la chose dont on parle, il ne faut pas manquer de s'en servir et de les faire valoir.

2° La PROPOSITION du sujet se fait ordinairement en exposant la raison que nous avons de parler de ce sujet, pour ce que le Saint-Esprit nous y convie par les paroles alléguées dans le texte ou autrement; ce qui doit se faire fort courtement, c'est-à-dire en trois ou quatre lignes, l'expérience faisant voir que la longueur des exordes n'est pas seulement inutile, mais même préjudiciable pour l'ennui qu'elle cause aux auditeurs.

3° La DIVISION contient quasi toujours trois points, selon notre méthode, et quelquefois deux seulement.

Les trois points sont : 1° les *Motifs*, 2° la *Définition*, 3° les *Moyens d'acquérir la chose* dont on va parler, avec la réponse aux objections.

Les *motifs*. Sur quoi il faut remarquer qu'on doit diversifier les mots ou la façon de les proposer, disant par exemple : *Les raisons qui nous obligent, — les motifs qui nous portent, — ce qui nous doit porter, — l'importance, la nécessité, les avantages qu'il y a, — les obligations que nous avons*, etc.

La *définition*. Sur quoi il faut encore diversifier les mots ou la façon de les exprimer, disant par exemple : *Au second point, je vous montrerai en quoi telle chose consiste, ou sa nature et ses propriétés, — ou, Je vous expliquerai ce que c'est, — ses qualités*, etc.

Les *moyens*. Sur quoi l'on diversifie encore les mots, par exemple : *Je vous dirai les moyens, — je vous enseignerai le secret ou la manière d'acquérir, de pratiquer*, etc.; ou bien, *Je vous rapporterai les dispositions avec lesquelles on doit faire*, etc.; ou *les remèdes qu'on doit apporter à ce mal*, etc.

La division ne contient que deux points, lorsque la chose dont on parle est assez connue, comme quand on traite de la *Persévérance* ou de la *Rechute au péché*; il n'est pas nécessaire ni même à propos de dire en quoi consistent la rechute et la persévérance; mais il faut passer aux deux points, prenant seulement les motifs et les moyens avec la réponse aux objections.

4° L'INVOCATION consiste à demander le secours du Saint-Esprit par l'entremise de la sainte Vierge, en lui disant *Ave*.

En Italie, on commence les prédications autrement qu'en France, et là on suivra l'usage du pays en cela.

SECONDE PARTIE. — *Le Corps du discours.*

Il y a ordinairement trois points : 1° les *Motifs*, 2° la *Définition*, 3° les *Moyens*, avec la réponse aux *Objections*. Il est à remarquer qu'immédiatement après l'invocation qu'on a faite dans l'exorde, on doit entrer dans les motifs sans autre préambule, ce qui ne servirait qu'à prolonger inutilement la prédication.

Les MOTIFS. Ils se tirent ou d'un bien *honnête*, ou d'un bien *utile*, ou d'un bien *délectable*; ou de leurs contraires, à savoir : du *deshonnête et infâme*, du *dommageable et fâcheux*; à ces chefs se rapportent le *nécessaire* et le *facile*, avec leurs contraires.

Ces motifs se prouvent par l'*autorité*, ou par la *raison*, ou par l'*exemple*.

1. Par l'*autorité*, 1° de l'Écriture Sainte; 2° des conciles; 3° de la tradition; 4° des Pères, surtout des plus anciens; 5° quelquefois aussi, mais rarement, des auteurs profanes. Sur quoi il faut remarquer que les passages qu'on allègue doivent, 1° être courts; 2° s'ils sont un peu longs, on doit les diviser en plusieurs parties et appuyer sur les mots qui font plus au sujet; 3° les fortifier de l'autorité des Pères d'où ils sont tirés, et des circonstances dans lesquelles ils les ont écrits; 4° s'ils sont de quelques profanes, il faut, s'il se peut, y joindre l'autorité d'un Père.

2. Par la *raison*, qu'on tirera de la nature de la chose ou de ses propriétés, ou de ses effets, ou de ses circonstances, y joignant, tant que l'on pourra, quelque bonne comparaison, comme font Notre-Seigneur dans l'Évangile, et, après lui, saint Chrysostome et saint François de Sales dans leurs ouvrages.

3. Par les *exemples*, qui seront, 1° beaux, 2° authentiques et tirés, s'il se peut, de la Sainte Écriture ou des saints Pères, ou de l'histoire ecclésiastique, ou de quelques graves auteurs; 3° bien choisis et propres à ceux à qui l'on parle. Il faut remarquer sur ce premier point qu'il est à propos de ne s'y pas tant arrêter, afin d'avoir plus de loisir pour s'étendre davantage sur le deuxième, qui contient l'instruction et l'éclaircissement dont le peuple a plus de besoin, et, pour cet effet, on ne doit ordinairement apporter que deux motifs; quelquefois même un seul peut suffire, quand il est en soi bien pressant et efficace, et qu'il est bien déduit.

La DÉFINITION. Il faut remarquer sur la définition, 1° qu'il est bon quelquefois de dire ce que n'est pas, avant de dire ce qu'est la chose dont on parle; 2° qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit faite à la rigueur de l'école, il suffit d'une belle description; 3° que ce point n'est pas si sec que l'on pourrait penser, parce qu'il ne consiste pas à rapporter la définition toute nue; mais on doit, outre cela, 1° proposer les principales divisions de la chose dont on parle, surtout si elles sont nécessaires pour la faire bien entendre; 2° expliquer les mots et les principales parties de ladite définition; 3° y mêler des motifs qui soient plus intrinsèques à la chose, sans dire toutefois que ce sont des raisons que nous apportons. Il est encore fort à propos d'entrer dans le particulier en rapportant les actes

principaux de la vertu ou du vice dont on parle, et les occasions principales dans lesquelles on doit pratiquer cette vertu et fuir ce vice.

De plus, on doit donner des marques par lesquelles on peut connaître si l'on a cette vertu, ou si l'on est entaché de ce vice. Quand la chose est assez connue, et que l'on veut faire un second point, comme si on parle des misères de cette vie, ou de la façon de les souffrir, il n'est pas nécessaire d'expliquer ce que sont ces misères; il suffit de rapporter les diverses sortes de maux qu'on peut souffrir. Si l'on dit qu'il ne faut point abuser des grâces de Dieu, on doit rapporter ces grâces, par exemple : la vocation au christianisme, à la religion, etc.

LES MOYENS. Il est à remarquer sur les moyens, qu'il faut, 1° montrer que ceux que nous apportons sont véritablement des moyens qui nous peuvent conduire à la chose dont il est question, à quoi plusieurs manquent; 2° donner les plus généraux les premiers. Or ces moyens sont de *considération* ou de *pratique* : les premiers consistent ordinairement dans la considération ou réflexion sur les motifs ou sur la chose même, et doivent précéder les moyens de pratique; les plus généraux doivent encore précéder ceux qui sont particuliers; mais il faut se servir ordinairement des moyens particuliers et de pratique, et rarement des généraux et de considération. Il est à remarquer qu'il est bon, de fois à autre, d'avoir pour la fin une histoire qui fasse voir le bonheur ou le malheur provenant de la chose dont nous parlons; mais il est à propos, 1° qu'elle vienne bien au sujet qu'on traite; 2° qu'elle soit bien morale; 3° tirée des auteurs; 4° pas trop longue.

LES OBJECTIONS. 1° Elles ne doivent pas être plus fortes que les réponses; 2° on peut y donner plusieurs réponses; 3° on peut aussi quelquefois rétorquer fortement les objections; 4° quand on trouve quelques réponses de Notre-Seigneur ou d'un saint Père à une semblable objection, il est très à propos de s'en servir et de dire que c'est Notre-Seigneur même, ou un tel Père qui répond de la sorte à cette objection; 5° on les peut mettre quelquefois devant les moyens.

TROISIÈME PARTIE. — *La péroraison.*

Elle consiste dans une récapitulation de ce qui a été dit, comme aussi dans quelques affections, pour exciter les auditeurs à faire ce qu'on leur a proposé, et pour les laisser dans un sentiment de dévotion. Sur quoi il faut remarquer, 1° qu'elle doit être fort courte, et non pas comme un second sermon; 2° qu'il est bon d'y mêler encore quelques motifs; 3° qu'il est bon aussi, de fois à autre, de la finir en s'adressant à Notre-Seigneur, lui demandant sa grâce et son secours pour l'accomplissement des choses dont on vient de parler.

TROIS QUESTIONS IMPORTANTES DANS LA PRÉDICATION.

1° *Des affections.*

Elles sont propres pour toucher, et on les doit produire presque partout dans la prédication, mais principalement à la fin de chaque point.

Elles se peuvent faire, 1° par *interrogation*; par exemple : *Eussions-nous jamais pensé...?* etc. *L'avez-vous cru?* etc., et, après avoir donné la définition ou de quelque autre chose : *Et bien ! avons-nous cette contrition ? Avons-nous cette vertu ?* Après avoir apporté des marques de quelque vice ou vertu : *Reconnaissons-nous ces marques en nous ? Mettez la main sur la conscience : quelques-uns ne se sentent-ils point coupables d'un tel vice ou d'un tel péché ? Toutes nos confessions précédentes ont-elles été bonnes ? N'est-il pas vrai que...?* etc. Ces sortes d'interrogations réveillent merveilleusement l'auditeur et font d'ordinaire beaucoup d'impression sur les esprits.

2° Par des *exclamations* : *Ah ! malheureux que nous sommes ! Qu'avons-nous fait en offensant un si bon Dieu ? Oh ! si l'on savait... ! Oh ! si l'on pensait bien... !*

3° Par *admiration* : *Est-il possible que... ?* etc.

4° Par des *plaintes* à Notre-Seigneur : *Hélas ! que nous sommes misérables de vous offenser !* etc. *Pourquoi avez-vous permis cela ? etc. Faut-il... ?* etc.

5° Par des *demandes* à Notre-Seigneur et aux saints : *Donnez-nous, mon Dieu...,* etc.

6° Par des *invectives* contre le péché, le diable et le monde : *Va, trompeur, qui traites si mal ceux qui s'engagent à toi... !* etc. *Va, cruel, qui précipites en enfer ceux qui te suivent !*

7° Par des *actes de compassion* : *O pauvre pécheur, que tu es malheureux de te perdre ! A combien de misères t'engages-tu !* etc.

2° *Des transitions.*

Il est à propos et en quelque façon nécessaire de lier les points du sermon par quelques transitions. Ainsi pour entrer du premier point, qui traite des *Motifs*, au second, qui est la *Définition*, il convient de dire : *Voilà les motifs qui nous font voir combien il importe d'avoir, par exemple : la contrition ; voyons maintenant ce que c'est que cette contrition, ou bien : Vous me direz que vous voyez bien qu'il est nécessaire d'avoir cette contrition, mais vous ne savez pas en quoi elle consiste et comment on la produit ; et c'est ce que je m'en vais vous dire en mon second point, ou semblable transition. Il en faut faire de même pour pas-*

ser au troisième, par exemple : *Il me semble que vous me dites : Nous voyons combien il importe d'avoir une telle vertu, et ce que c'est; nous avouons aussi que nous ne l'avons pas, et désirons de l'embrasser; mais nous y voyons beaucoup de difficultés, et voudrions bien savoir les moyens de l'acquérir; ces moyens, je m'en vais vous les enseigner; écoutez-les bien. C'est mon troisième point.*

Après les *Moyens*, on peut dire : *Eh bien ! que reste-t-il ? A quoi tient-il que nous ne fassions ceci ou cela ? Nous en voyons la nécessité, nous savons ce que c'est, nous avons appris les moyens d'y parvenir; il me semble néanmoins entendre quelqu'un qui me dit...*, etc. Ici, il faut former les objections, s'il y en a à faire, y répondre, puis ajouter, par exemple : *Or sus, il n'y a plus d'empêchements à la pratique d'une telle vertu*, etc.

Il est à remarquer qu'on ne doit pas toujours faire ces transitions de la même façon, mais les diversifier quant aux termes et aussi quelquefois quant à la manière. Et pour ce qui est de passer de l'exorde au premier point, il faut observer ce qui a été dit au commencement et savoir qu'après l'*Ave Maria*, l'on ne doit point faire de deuxième exorde ou préambule, mais tout d'un coup venir aux motifs, non pas, à la vérité, en disant d'abord : *Ma première raison ou Mon premier motif est*, etc. ; mais bien : *Le premier point de mon discours, comme je vous viens de dire, est de vous donner les motifs que nous avons d'éviter, par exemple, le péché de tout notre possible, et le premier motif que j'avance est...*, etc.

3° De la Prononciation.

1° Tout le discours doit être prononcé d'un ton naturel et familier, avec les inflexions de voix convenables, évitant la monotonie et ce qui ressent le chant et la déclama-tion : les meilleures choses du monde ne faisant point pour lors d'impression, quand elles sont prononcées de cette dernière sorte.

2° On ne doit pas non plus parler plus haut que l'auditoire et le vaisseau ne le requièrent : crier tout haut ne nuisant pas seulement à la poitrine du prédicateur, mais encore blessant l'oreille des auditeurs.

3° Il faut parler distinctement et posément, s'arrêtant et respirant à loisir à la fin des périodes, et encore plus à la fin de chaque motif et de chaque moyen.

Nota. On doit éviter soigneusement la longueur, qui ne fait qu'ennuyer et charger la tête du pauvre peuple, lequel, étant rebuté sur la fin du discours, profite moins de tout ce qui a été dit auparavant ; on ne doit parler que trois quarts d'heure environ, les jours ouvriers ; et quoiqu'on puisse, les fêtes et dimanches, aller jusqu'à l'heure, on ne la doit pourtant jamais passer (1).

Après avoir exposé la méthode suivie par saint Vincent de Paul dans ses sermons et ses conférences, M. l'abbé Maynard conclut en ces termes :

« Et ainsi fit-on, ainsi il fit lui-même presque jusqu'à son dernier jour, puisque nous avons encore des conférences de lui pendant toute l'année 1659, l'avant-dernière de sa vie, alors qu'il avait déjà quatre-vingt-quatre ans. Et voilà comment déjà Saint-Lazare devint une grande école de prédication et fit une révolution dans la chaire chrétienne. On sait ce qu'avait été auparavant l'éloquence sacrée en France. Depuis la mort de saint Bernard jusqu'au milieu du xvi^e siècle, nos prédicateurs n'avaient connu presque que l'idiome des anciens Romains, défiguré par des altérations successives. Dès qu'ils voulurent parler français, ils se laissèrent gagner par le mauvais goût qui avait plus ou moins envahi tous les genres littéraires. C'était une manie d'érudition amenée par la résurrection du culte des anciens. Les prédicateurs, comme les écrivains, pour donner de l'autorité à leurs discours, ou plutôt de l'éclat à leurs personnes, se croyaient obligés de faire un vaste étalage de toutes sortes de fragments empruntés aux auteurs de l'antiquité. Chaque sermon était une sorte de bazar, de musée où se voyaient les richesses les plus hétérogènes ; une macédoine, une marqueterie, où toutes sortes de couleurs et de tons venaient se plaquer au caprice du goût le plus bizarre. Virgile figurait à côté de Moïse, Hercule auprès de David ; souvent une phrase, commencée en français, se continuait en latin pour finir en grec ; et dans cette seule phrase on avait entendu quelquefois les prophètes et les évangélistes, les écrivains d'Athènes et de Rome, les Pères grecs et latins.

« Outre cette manie de l'érudition, c'était l'affectation, le genre précieux et maniéré ; c'étaient les préambules sans fin, les longs détours, vrai labyrinthe où se perdaient orateur et auditeurs : c'étaient des histoires apocryphes, des figures et des comparaisons dont l'interminable abondance égalait seule le mauvais goût : en un mot, toutes les prétentions, tous les défauts contre lesquels nous venons d'entendre saint Vincent de Paul protester par ses enseignements, par ses exemples et par sa méthode. Aussi, quand cette méthode fut divulguée par les prédications, soit des missionnaires, soit des ecclésiastiques de la conférence de Saint-Lazare, tout le monde la voulut suivre. On courait s'en instruire auprès de Vincent de Paul, et on lui disait : « Il en faudra venir là, *prêcher à la missionnaire.* »

« Or, c'est au temps de son plus grand succès et de son plus universel emploi, au temps des conférences analysées et citées tout à l'heure, que Bossuet, qui l'avait vu pratiquer à Saint-Lazare, qui l'avait pratiquée lui-même dans les conférences des Mardis, qui se la

(1) On peut voir encore ci-après, sous le n° 57, une Conférence théorique et pratique sur la méthode à suivre dans la prédication.

rappelait avec tant de douceur un demi-siècle après, croyant entendre encore la parole de Vincent résonner à ses oreilles comme la parole de Dieu ; c'est en ce temps, disons-nous, que Bossuet monta pour la première fois dans les chaires de Paris, et fit retentir cette grande voix qui rouvrait à l'éloquence chrétienne une carrière fermée presque depuis le dernier des Pères de l'Église. Sans doute il serait excessif de faire à Vincent de Paul hommage de toute l'éloquence de Bossuet et de lui en renvoyer tout l'honneur ; mais il serait injuste aussi de méconnaître l'influence évidente de l'humble prêtre sur le plus grand des orateurs. Des deux côtés, avec toute la différence du goût et du génie, même simplicité dans la grandeur, même familiarité dans le sublime, même mépris pour tout ce qui ne fait que flatter les *oreilles délicates*, même proscription du contourné et du profane, même sévérité chrétienne, même oubli de soi-même et de la vaine rhétorique, pour ne plus savoir, ne plus prêcher que Jésus-Christ et l'Évangile. C'est pour Vincent, nous le verrons, que fut prêché ce fameux panégyrique de saint Paul, panégyrique aussi de la vraie prédication chrétienne dans la personne du plus grand des prédicateurs, définitive rupture de toute alliance avec la rhétorique profane et proclamation sublime de la rhétorique chrétienne. Non, à toutes ces merveilles l'influence de Vincent n'a pas été étrangère. Toujours est-il qu'avant lui, et depuis la fin du moyen âge, rien de semblable n'avait été entendu dans les chaires françaises ; rien, à part quelques sermons de saint François de Sales dans ses séjours à Paris, trop rares, par conséquent pour produire une révolution. Du reste, avec plus de fleurs et de grâces, la méthode du saint évêque de Genève est la méthode du saint fondateur de la Mission, tous les deux si unis de cœur et de pensée. Qu'on lise l'admirable lettre au frère de sainte Chantal, à l'archevêque de Bourges, et on croira entendre une conférence de Vincent de Paul sur la prédication. Tous les deux partent de ce principe, que « la fin et l'intention de la prédication chrétienne doit être de faire ce que Notre-Seigneur est venu pour faire en ce monde ; que pour *chevir* de cette prétention et desseïn, il faut deux choses : c'est enseigner et émouvoir ; » qu'il n'est pas besoin « d'autre délectation que celle qui suit la doctrine et le mouvement, » et non de celle « qui fait son cas à part, et bien souvent empêche l'enseigner et l'émouvoir. C'est un certain chatouillement d'oreilles, qui provient d'une certaine élégance séculière, mondaine et profane, de certaines curiosités, agencements de traits, de paroles, de mots, bref, qui dépend entièrement de l'artifice. » Celle-ci, « il la faut laisser aux orateurs du monde, aux charlatans et courtisans qui s'y amusent. Ils ne prêchent pas Jésus-Christ crucifié, mais ils se prêchent eux-mêmes. » Au sortir d'un sermon, il ne faut pas qu'on dise : « Oh ! qu'il est grand orateur ! oh ! qu'il a une belle mémoire ! oh ! qu'il est savant ! oh ! qu'il dit bien ! » mais plutôt : « Oh ! que la pénitence est belle ! oh ! qu'elle est nécessaire ! ou que l'auditeur, ayant le cœur saisi, ne puisse témoigner de la suffisance du prédicateur que par l'attente de sa vie. » Et comment faut-il dire dans la prédication ? « Il se faut garder des *quanquam* et longues périodes des pédants, de leurs gestes, de leurs mines et de leurs mouvements ; tout cela est la peste de la prédication ; il faut parler affectionnément et dévotement, simplement et candidement, et avec confiance ; être bien épris de la doctrine qu'on enseigne et de ce que l'on persuade. Le souverain artifice est de n'avoir point d'artifice. Il faut que nos paroles soient enflammées, non par des cris et actions démesurées, mais par l'affection intérieure ; il faut qu'elles sortent du cœur plus que de la bouche. On a beau dire, mais le cœur parle au cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles (1). »

« Qui parle ainsi ? Vincent de Paul ou François de Sales ? C'est François de Sales, on le reconnaît à la grâce piquante de son langage ; mais avec une simplicité plus nue et plus négligée, ce pourrait être aussi Vincent de Paul ; car, qui ne voit au fond la similitude, l'identité des théories ? Cette lettre à l'archevêque de Bourges, avec les discours de saint Vincent de Paul et sa méthode, voilà la rhétorique la plus concordante et la plus complète du prédicateur. »

Dans le recueil des conférences, discours, etc., qui suivent, nous nous sommes attachés avec le soin le plus scrupuleux, et avec tout le respect dû à la mémoire de saint Vincent de Paul, à ne donner que ce qui nous vient authentiquement de lui.

(1) *Œuvres complètes* de saint François de Sales, édition Migne en 9 volumes in-4°, tom. IV, pages 647 et suiv. Voyez aussi l'*Histoire de saint François de Sales*, par François Pérenués, liv. VI, tom. II, pages 485 et suiv.

CONFÉRENCES, DISCOURS, EXHORTATIONS ET FRAGMENTS DIVERS DE SAINT VINCENT DE PAUL.

I. — *Conférence sur la fermeté dans la foi pendant les tentations.*

(Vie du saint par Louis Abelly, tome II, pages 255 et 256.)

J'ai connu un célèbre docteur, lequel avait longtemps défendu la foi catholique contre les hérétiques, en la qualité de théologal qu'il avait tenue dans un diocèse. La défunte reine Marguerite l'ayant appelé auprès de soi pour sa science et sa piété, il fut obligé de quitter ses emplois ; et comme il ne prêchait ni ne catéchisait plus, il se trouva assailli, dans le repos où il était, d'une rude tentation contre la foi : ce qui nous apprend en passant, combien il est dangereux de se tenir dans l'oisiveté, soit du corps, soit de l'esprit : car comme une terre, quelque bonne qu'elle puisse être, si néanmoins elle est laissée quelque temps en friche, produit incontinent des chardons et des épines, aussi notre âme ne peut pas se tenir longtemps en repos et en oisiveté, qu'elle ne ressente quelques passions ou tentations qui la portent au mal. Ce docteur donc, se voyant en ce fâcheux état, s'adressa à moi pour me déclarer qu'il était agité de tentations bien violentes contre la foi, et qu'il avait des pensées horribles de blasphème contre Jésus-Christ, et même de désespoir, jusque-là qu'il se sentait poussé à se précipiter par une fenêtre, et il en fut réduit à une telle extrémité, qu'il fallut enfin l'exempter de réciter son bréviaire et de célébrer la sainte messe, et même de faire aucune prière : d'autant que lorsqu'il commençait seulement à réciter son *Pater*, il lui semblait voir mille spectres qui le troublaient grandement ; et son imagination était si desséchée, et son esprit si épuisé à force de faire des actes de désaveu de ses tentations, qu'il ne pouvait plus en produire aucun. Etant donc dans ce pitoyable état, on lui conseilla cette pratique, qui était que toutes et quantes fois qu'il tournerait sa main ou l'un de ses doigts vers la ville de Rome, ou bien vers quelque église, il voudrait dire par ce mouvement et par cette action qu'il croyait tout ce que l'Eglise Romaine croyait. Qu'arriva-t-il après tout cela ? Dieu eut enfin pitié de ce pauvre docteur, lequel, étant tombé malade, fut en un instant délivré de toutes ses tentations, le bandeau d'obscurité lui fut ôté tout d'un coup de dessus les yeux de son esprit ; il commença à voir toutes les vérités de la foi, mais avec tant de clarté

qu'il lui semblait les sentir et les toucher au doigt ; et enfin il mourut, rendant à Dieu des remerciements amoureux de ce qu'il avait permis qu'il tombât en ces tentations pour l'en relever avec tant d'avantage, et lui donner des sentiments si grands et si admirables des mystères de notre religion.

II. — *Conférence sur l'esprit de foi.*

(Collet, tome II, pages 99 et 100.)

Non, non, il n'y a que les vérités éternelles qui soient capables de nous remplir le cœur, et de nous conduire avec assurance. Croyez-moi, il ne faut que s'appuyer fortement et solidement sur quelque une des perfections de Dieu, comme sur sa bonté, sur sa providence, sur sa vérité, sur son immensité ; il ne faut, dis-je, que se bien établir sur ces fondements divins pour devenir parfait en peu de temps. Ce n'est pas qu'il ne soit bon aussi de se convaincre par des raisons fortes, qui peuvent toujours servir ; mais il faut en user avec subordination aux vérités de la foi. L'expérience nous apprend que les prédicateurs qui prêchent conformément aux lumières de la foi opèrent plus dans les âmes que ceux qui remplissent leurs discours de raisonnements humains et d'arguments de philosophie : parce que les lumières de la foi sont toujours accompagnées d'une certaine onction toute céleste, qui se répand secrètement dans le cœur des auditeurs. Et de là on peut juger s'il n'est pas nécessaire, tant pour notre propre perfection, que pour procurer le salut des âmes, de nous accoutumer à suivre toujours et en toutes choses les lumières de la foi.

... Si je considère un paysan, ou une pauvre femme, selon leur extérieur, et ce qui paraît de la portée de leur esprit, à peine trouverai-je chez eux la figure et l'esprit de gens raisonnables, tant ils sont grossiers et matériels. Mais si je les envisage par les lumières de la foi, je verrai que le Fils de Dieu, qui a voulu être pauvre, nous est représenté par ces pauvres ; qu'il n'avait presque pas la figure d'un homme en sa passion ; qu'il passait pour insensé dans l'esprit des gentils, et pour pierre de scandale dans celui des Juifs ; et qu'avec tout cela il se qualifie l'Evangéliste des pauvres : *Evangelizare pauperibus misit me.* (Luc. iv, 18.) O Dieu ! que les pauvres paraissent dignes de mépris, quand on les regarde selon les sentiments de la chair et du monde ! Mais qu'il fait beau

tes voir, quand on les considère en Dieu, et dans l'estime que Jésus-Christ en a faite !

III. — *Fragment d'un discours à sa communauté sur l'idée de Dieu.*

(Collet, tome II, pages 150 et 151.)

Oh ! si la vue de notre esprit était assez forte pour pénétrer quelque peu dans l'immensité de cette souveraine excellence, que nous en rapporterions de hauts sentiments ! Nous pourrions bien dire, comme saint Paul, que les yeux n'ont jamais vu, que les oreilles n'ont point entendu, et que l'esprit n'a jamais rien conçu qui lui soit comparable. C'est un abîme de perfections, c'est un Être éternel, un Être très-saint, très-pur, très-parfait et infiniment glorieux ; un bien qui comprend tous les biens, et qui est incompréhensible.

IV. — *Conférence sur la confiance en la Providence, à l'occasion d'une Sœur de la Charité préservée de la chute d'une maison.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, page 253; Abelly, t. I^r, p. 175.)

O Dieu ! Si la chute d'une seule maison cause tant de frayeur, que sera-ce au jour du jugement ! au jour du jugement, mes filles, où l'on verra un nombre innombrable d'âmes être précipitées, pour une éternité, dans les enfers ! O Dieu ! que sera-ce ! Oh ! Dieu soit béni !

Dieu peut-il mieux vous faire voir qu'il agrée le service que vous lui rendez en la personne des pauvres ? Y a-t-il rien de plus évident que cela ? Une maison neuve tombe, trente-cinq à quarante personnes se trouvent écrasées sous ses ruines, et il n'arrive aucun mal à cette fille qui était dans la même maison, avec sa marmitte, sur un coin des degrés que la Providence semble conserver exprès pour la soutenir, et elle sort de ce danger saine et sauve ! Il faut croire que ce sont les anges qui l'ont tirée de là ; car quelle apparence que c'eussent été les hommes ? Ils y prêtèrent bien les mains, mais il a fallu que les anges l'aient soutenue. Oh ! quelle protection ! Pensez-vous, mes filles, que ç'aît été sans dessein que Dieu ait permis que cette maison toute neuve soit ainsi tombée ? Pensez-vous que ce soit par hasard qu'elle soit tombée dans le temps que notre sœur y était ? Pensez-vous encore que ce soit par bonne fortune qu'elle en soit sortie sans aucun mal ? Oh ! nenni, tout cela est miraculeux ; Dieu avait ordonné tout cela pour faire connaître à votre compagnie le soin qu'il prend d'elle.

Ah ! mes Filles, quel sujet n'avez-vous pas de vous confier en Dieu ? Nous lisons dans les histoires qu'un homme fut tué en pleine campagne par la chute d'une tortue qu'un aigle lui laissa tomber sur la tête ; et nous voyons aujourd'hui des maisons renversées de fond en comble, et des Filles de la Charité qui sortent saines et sauvées de dessous les ruines, et qui n'en reçoivent aucune lésion ; qu'est-ce que cela, sinon une

marque et un témoignage par lequel Dieu leur veut faire connaître qu'elles lui sont chères comme la prunelle de ses yeux ? O mes filles, soyez assurées que pourvu que vous conserviez dans vos cœurs cette sainte confiance, Dieu vous conservera en quelque lieu que vous vous trouviez.

(Ici le saint auteur rappela qu'un jour qu'il devait tenir une assemblée de Dames de la Charité, assemblée qui fut empêchée par une affaire évidemment suscitée de Dieu, cette salle s'éroula par suite de la rupture subite d'une poutre, précisément à l'heure désignée pour la réunion ; puis il ajouta :)

Rendons-lui grâces de tout cela, mes Filles. Que votre première communion soit à cette intention. J'ai déjà dit la Messe pour cela incontinent que la nouvelle m'en a été apportée ; et à présent que je le sais plus particulièrement, je la dirai bien encore, s'il plaît à Dieu. Oh ! son saint nom soit béni à jamais !

V. — *Conférence sur la confiance en Dieu.*

(Abelly, tome II, page 167.)

Ayons confiance en Dieu, Messieurs et mes Frères, mais ayons-la entière et parfaite, et tenons pour assuré qu'ayant commencé son œuvre en nous, il l'achèvera ; car, je vous demande, qui est-ce qui a établi la Compagnie ? Qui est-ce qui nous a appliqués aux missions, aux ordinands, aux conférences, aux retraites, etc. ? Est-ce moi ? Nullement. Est-ce M. Portail, que Dieu a joint à moi dès le commencement ? Point du tout, car nous n'y pensions point, nous n'en avions fait aucun dessein. Et qui est-ce donc qui est l'auteur de tout cela ? C'est Dieu, c'est sa providence paternelle et sa pure bonté. Car nous ne sommes tous que de chétifs ouvriers et de pauvres ignorants ; et parmi nous, il y a peu ou point du tout de personnes nobles, puissantes, savantes ou capables de quelque chose. C'est donc Dieu qui a fait tout cela, et qui l'a fait par telles personnes que bon lui a semblé, afin que toute la gloire lui en revienne. Mettons donc toute notre confiance en lui : car, si nous la mettons aux hommes, ou bien si nous nous appuyons sur quelque avantage de la nature ou de la fortune, alors Dieu se retirera de nous. Mais, dira quelqu'un, il faut se faire des amis, et pour soi et pour la Compagnie. O mes Frères, gardons-nous bien d'écouter cette pensée, car nous y serions trompés. Cherchons uniquement Dieu, et il nous pourvoira d'amis et de toute autre chose, en sorte que rien ne nous manquera. Voulez-vous savoir pourquoi nous ne réussissons pas dans quelque emploi ? C'est parce que nous nous appuyons sur nous-mêmes. Ce prédicateur, ce supérieur, ce confesseur, se fit trop à sa prudence, à sa science et à son propre esprit. Que fait Dieu ? Il se retire de lui, il le laisse là ; et quoiqu'il travaille, tout ce qu'il fait ne produit aucun fruit, afin qu'il reconnaisse son inutilité, et qu'il apprenne par sa propre

expérience que, quelque talent qu'il ait, il ne peut rien sans Dieu,

VI. — *Même sujet.*

(Abelly, tome II, pages 168 et suiv.)

Vous ressouvenez-vous de ce grand patriarche, à qui Dieu avait promis de peupler toute la terre par un fils qu'il lui avait donné? Et cependant il lui commande de le lui sacrifier. Sur cela, quelqu'un eût pu dire: Si Abraham fait mourir son fils, comment est-ce que Dieu accomplira sa promesse? Ce saint homme néanmoins, qui avait accoutumé son esprit à se soumettre à toutes les volontés de Dieu, se disposa à l'exécution de cet ordre sans se mettre en peine du reste. C'est à Dieu d'y penser, pouvait-il dire; si j'exécute son commandement, il accomplira sa promesse; mais comment? Je n'en sais rien, c'est assez qu'il est le Tout-Puissant, je m'en vais lui offrir ce que j'ai de plus cher au monde, puisqu'il le veut. Mais c'est mon fils unique? n'importe. Mais en ôtant la vie à cet enfant, j'ôterai le moyen à Dieu de tenir sa parole? C'est tout un, il le désire de la sorte, il le faut faire. Mais si je le conserve, ma lignée sera bénite, Dieu l'a dit; oui, mais il a dit aussi que je le mette à mort, il me l'a manifesté; j'obéirai quoi qu'il arrive, et j'espère en ses promesses. Admirez cette confiance: il ne se met nullement en peine de ce qui arrivera; la chose pourtant le touchait de bien près; mais il espère que tout ira bien, puisque Dieu s'en mêle. Pourquoi, Messieurs, n'aurions-nous pas la même espérance, si nous laissons à Dieu le soin de tout ce qui nous regarde, et préférons ce qu'il nous commande?

A ce propos encore n'admirerons-nous pas la fidélité des enfants de Jonadab, fils de Rechab? C'était un bon homme, qui reçut monvement de Dieu de vivre d'une manière différente des autres hommes et de ne loger plus qu'en des tentes et des pavillons, et non en des maisons. Il abandonne donc celle qu'il avait; le voilà à la campagne, où sa pensée le porte à ne point planter de vigne, pour ne point boire de vin; et en effet il n'en planta et n'en but jamais. Il défendit même à ses enfants de semer du blé et d'autres grains, de planter des arbres, et de faire des jardinages; de sorte que les voilà tous sans pain, sans blé et sans fruits. Comment ferez-vous donc, pauvre Jonadab? Pensez-vous que votre famille se puisse passer de vivres, non plus que vous? Nous mangerons, dit-il en lui-même, ce que Dieu nous enverra. Voilà qui semble bien rude; les religieux même les plus pauvres ne portent point leur renoncement jusqu'à ce point-là. Tant y a, la confiance de cet homme fut telle que de se priver de toutes les commodités de la vie pour dépendre absolument, lui et ses enfants, du soin de la Providence divine; et ils demeurèrent en cet état trois cent cinquante ans; c'est à savoir, lui, ses enfants, et les enfants de ses enfants. Ce qui fut si agréable à Dieu, que, reprochant à Jérémie la dureté de son peuple abandonné à

ses plaisirs, il lui dit: Va vers ces endurecis, tu leur diras qu'il y a un homme qui fait cela, etc. Jérémie fait donc venir les Réchabites, pour justifier la grande abstinence du père et des enfants. Et pour cela il fit mettre sur la table du pain, du vin, des verres, etc. Ces enfants se trouvant là, Jérémie leur dit: J'ai chargé de Dieu de vous dire que vous buviez du vin. Et nous, répondirent les Réchabites, nous avons charge de n'en pas boire, il y a tant de temps que nous n'en buvons point, notre père nous l'ayant défendu. Or, si ce père eut cette confiance, que Dieu pourvoit à la subsistance de sa famille, sans qu'il s'en mît en peine; et si ces enfants sont si fidèles que de se tenir fermes à l'intention du père, ah! Messieurs, quelle confiance devons-nous avoir, qu'en quelque état que Dieu nous mette, il nous pourvoira aussi de ce qui nous est nécessaire! Quelle est notre fidélité à nos règles, en comparaison de celle de ces enfants, qui n'étaient pas autrement obligés de s'abstenir de ces choses pour l'usage de la vie, et vivaient néanmoins en cette pauvreté? O mon Dieu! Messieurs, ô mon Dieu! mes Frères, demandons à sa divine bonté une grande confiance pour l'événement de tout ce qui nous regarde; pourvu que nous lui soyons fidèles, rien ne nous manquera; il vivra lui-même en nous, il nous conduira, défendra et aimera; ce que nous dirons et ce que nous ferons, tout lui sera agréable.

Ne voyez-vous pas que les oiseaux ne sèment et ne moissonnent point? Cependant Dieu leur met la table partout, il leur donne le vêtement et la nourriture; il étend même sa providence sur les herbes des champs, jusqu'aux lis, qui ont des ornements si magnifiques, que Salomon en toute sa gloire n'en a pas eu de semblables. Or si Dieu pourvoit ainsi les oiseaux et les plantes, pourquoi ne vous fiez-vous pas à un Dieu si bon et si providé? Quoi! est-ce que vous vous confierez plutôt à vous qu'à lui? Et toutefois vous savez bien qu'il peut tout, et que vous ne pouvez rien; et nonobstant cela, vous osez vous appuyer plutôt sur votre industrie que sur sa bonté, sur votre pauvreté que sur son abondance. O misère de l'homme!

Je dirai ici néanmoins que les supérieurs sont obligés de veiller aux besoins d'un chacun, et de pourvoir à tout ce qui est nécessaire; et comme Dieu prend le soin de fournir les choses nécessaires à toutes les créatures, jusqu'à un ciron, il veut aussi que les supérieurs et les officiers, comme instruments de sa providence, veillent à ce que rien ne manque de nécessaire, ni aux prêtres, ni aux clercs, ni aux frères, ni à cent, deux cents, trois cents personnes ou plus, si elles étaient céans, ni au moindre, ni au plus grand. Mais aussi, mes Frères, devez-vous vous reposer sur les soins amoureux de la même providence pour votre entretien et vous contenter de ce qu'elle vous donne, sans vous enquérir si la Communauté a de quoi, ou n'en a pas; ni vous mettre en peine

d'autre chose que de chercher le royaume de Dieu, parce que sa sagesse infinie pourvoira à tout le reste.

Dernièrement je demandais à un Chartreux, qui est prieur d'une maison, s'il appartenait aux religieux au conseil pour le gouvernement de leur temporel ? Nous y appelons, me répondit-il, les officiers, comme le sous-prieur et le procureur, et tous les autres demeurent en repos; ils ne se mêlent que de chanter les louanges de Dieu, et de faire ce que l'obéissance et la règle leur ordonnent. Nous sommes aussi céans dans le même usage, grâces à Dieu; tenons-nous-y. Nous sommes aussi obligés d'avoir quelque bien et de le faire valoir pour subvenir à tout. Un temps fut que le Fils de Dieu envoyait ses disciples sans argent ni provisions, et puis il trouva à propos d'en avoir pour faire subsister sa compagnie, et en assister les pauvres. Les apôtres ont continué cela; et saint Paul dit de lui-même qu'il travaillait de ses mains, et qu'il amassait de quoi soulager les chrétiens nécessiteux. C'est donc aux supérieurs de veiller à l'économie; mais qu'ils tâchent aussi que cette vigilance du temporel ne diminue pas celle des vertus, et qu'ils fassent en sorte que la vie spirituelle soit en vigueur dans leurs maisons, et que Dieu y règne sur toutes choses: c'est le premier but qu'ils doivent avoir.

VII. — *Même sujet.*

(Abelly, tome II, page 174.)

Le véritable missionnaire ne se doit point mettre en peine pour les biens de ce monde, mais jeter tous ses soins en la providence du Seigneur, tenant pour certain que, pendant qu'il sera bien établi en la charité, et bien fondé en cette confiance, il sera toujours sous la protection de Dieu, et par conséquent qu'aucun mal ne lui arrivera, et qu'aucun bien ne lui manquera, lors même qu'il pensera que, selon les apparences, tout va se perdre. Je ne dis pas ceci par mon propre esprit, c'est l'Écriture sainte qui nous l'enseigne et qui dit que, *Qui habitat in adjutorio Altissimi, in protectione Dei cæli commorabitur.* Celui qui loge à l'enseignement de la confiance en Dieu sera toujours favorisé d'une spéciale protection de sa part, et en cet état il doit tenir pour certain qu'il ne lui arrivera aucun mal, parce que toutes choses coopèrent à son bien, et qu'aucun bien ne lui manquera, d'autant que Dieu lui-même se donnant à lui, il porte avec soi tous les biens nécessaires, tant pour le corps que pour l'âme. Et ainsi, mes Frères, vous devez espérer que, pendant que vous demeurerez fermes en cette confiance, non-seulement vous serez préservés de tous maux et de tous fâcheux accidents, mais aussi comblés de toutes sortes de biens.

VIII. — *Conférence sur l'amour effectif pour Dieu.*

(Abelly, tome I, pages 72 et 73.)

Aimons Dieu, mes Frères, aimons Dieu; mais que ce soit aux dépens de nos bras, que

ce soit à la sueur de nos visages. Car bien souvent, tant d'actes d'amour de Dieu, de complaisance, de bienveillance, et autres semblables affections et pratiques intérieures d'un cœur tendre, quoique très-bonnes et très-désirables, sont néanmoins très-susceptes, quand on n'en vient point à la pratique de l'amour effectif. En cela, dit Notre-Seigneur, mon Père est glorifié, que vous rapportiez beaucoup de fruit. Et c'est à quoi nous devons bien prendre garde; car il y en a plusieurs qui, pour avoir l'extérieur bien composé, et l'intérieur rempli de grands sentiments de Dieu, s'arrêtent à cela; et quand ce vient au fait, et qu'ils se trouvent dans les occasions d'agir, ils demeurent court. Ils se flattent de leur imagination échauffée, ils se contentent des doux entretiens qu'ils ont avec Dieu dans l'oraison; ils en parlent même comme des anges, mais au sortir de là, est-il question de travailler pour Dieu, de souffrir, de se mortifier, d'instruire les pauvres, d'aller chercher la brebis égarée, d'aimer qu'il leur manque quelque chose, d'agréer les maladies ou quelque autre disgrâce, hélas! il n'y a plus personne, le courage leur manque. Non, non, ne nous trompons pas. *Totum opus nostrum in operatione consistit.* J'ai appris ces paroles d'un grand serviteur de Dieu, lequel se trouvant au lit de la mort, comme je lui demandai quelque mot d'édification, il me répondit qu'il voyait clairement à cette heure-là, que souvent ce que quelques personnes prenaient pour contemplation, ravissement, extase, et ce qu'ils appelaient mouvements anagogiques, unions déliques, n'étaient que fumée, et que cela procédait ou d'une curiosité trompeuse, ou des ressorts naturels d'un esprit qui avait quelque inclination et facilité au bien; au lieu que l'action bonne et parfaite est le véritable caractère de l'amour de Dieu.

Et cela est tellement vrai que le saint apôtre nous déclare qu'il n'y a que nos œuvres qui nous accompagnent dans l'autre vie. Faisons donc réflexion à cela, d'autant plus qu'en ce siècle il y en a plusieurs qui semblent vertueux, et qui, en effet, le sont; qui néanmoins inclinent à une vie douce et molle, plutôt qu'à une dévotion laborieuse et solide. L'Église est comparée à une grande maison qui requiert des ouvriers, mais des ouvriers qui travaillent; il n'y a rien de plus conforme à l'Évangile, que d'amasser d'un côté des lumières et des forces pour son âme dans l'oraison, dans la lecture et dans la solitude, et d'aller ensuite faire part aux hommes de cette nourriture spirituelle. C'est faire comme Notre-Seigneur a fait, et après lui, ses apôtres. C'est joindre l'office de Marthe à celui de Marie. C'est imiter la colombe, qui digère à moitié la pâture qu'elle a prise, et puis met le reste par son bec dans celui de ses petits, pour les nourrir. Voilà comme nous devons faire, voilà comme nous devons témoigner à Dieu, par nos œuvres, que nous l'aimons: *Totum opus nostrum in operatione consistit.*

IX. — *Conférence sur la conformité à la volonté de Dieu.*

(M. l'abbé Maynard, tome I, pages 415-417.)

La perfection de l'amour ne consiste pas dans les extases, mais à bien faire la volonté de Dieu; et celui-là entre tous les hommes sera le plus parfait, qui aura sa volonté plus conforme à celle de Dieu; en sorte que notre perfection consiste à unir tellement notre volonté à celle de Dieu, quela sienne et la nôtre ne soient qu'un même vouloir et non-vouloir; et celui qui excellera davantage en ce point, sera le plus parfait. Lorsque Notre-Seigneur voulut enseigner le moyen d'arriver à la perfection à cet homme dont il est parlé dans l'Évangile, il lui dit: « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix, et qu'il me suive. » Or, je vous demande: qui est-ce qui renonce plus à soi-même, ou qui porte mieux la croix de la mortification et qui suit plus parfaitement Jésus-Christ, que celui qui s'étudie à ne faire jamais sa volonté et à faire toujours la volonté de Dieu? L'Écriture dit aussi en quelque autre lieu, que: « Celui qui adhère à Dieu est un même esprit avec Dieu. » Or, je vous demande, qui est-ce qui adhère plus parfaitement à Dieu, que celui qui ne fait que la volonté du même Dieu, et jamais la sienne propre? qui ne veut et qui ne souhaite autre chose que ce que Dieu veut? Oh! que c'est là un moyen bien court pour acquérir en cette vie un grand trésor de grâces!

(Développant la même vérité en quelque sorte par les contraires, le pieux orateur faisait voir la vanité, la culpabilité même de tout ce qui part de la volonté propre.)

Je m'assure qu'il n'y a aucun de ceux qui sont ici présents, qui n'ait tâché de pratiquer aujourd'hui quelques actions qui d'elles-mêmes sont bonnes et saintes; et cependant il se peut faire que Dieu aura rejeté ces actions pour avoir été faites par le mouvement de votre propre volonté. N'est-ce pas ce que le prophète a déclaré, quand il a dit de la part de Dieu: « Je ne veux point de vos jeûnes, par lesquels, en pensant m'honorer, vous faites le contraire; parce que, quand vous jeûnez, vous faites votre propre volonté, et par cette propre volonté, vous gênez et corrompez votre jeûne (Isa. LVIII, 3). » Or, l'on peut dire le même de toutes les autres œuvres de piété, dans lesquelles le mélange de notre propre volonté gêne et corrompt nos dévotions, nos travaux, nos pénitences. Il y a vingt ans que je ne lis jamais en la sainte Messe cette épître, tirée du LVIII^e chapitre d'Isaïe, que j'en sois fort troublé. Comment faut-il donc faire pour ne pas perdre notre temps et nos peines? C'est qu'il ne faut jamais agir par le mouvement de notre propre intérêt, inclination, humeur ou fantaisie, mais nous accoutumer et habituer à faire la volonté de Dieu en tout. Je dis en tout, et non pas en partie; car c'est là le propre effet de la grâ-

ce, qui rend la personne et l'action agréables à Dieu.

Où! alors, quel bonheur pour le chrétien! Voyez les dispositions toutes saintes dans lesquelles il passe sa vie, et les bénédictions qui accompagnent tout ce qu'il fait. Il ne tient qu'à Dieu, et c'est Dieu qui le conduit, en tout et partout; de sorte qu'il peut lui dire avec le Prophète: *Tenuisti manum dexteram meam, et in voluntate tua deduxisti me (Psal. LXXII, 24)*. Dieu le tient comme par la main droite, et se tenant réciproquement avec une entière soumission à cette divine conduite, vous le verrez demain, après-demain, toute la semaine, toute l'année, et enfin toute sa vie, en paix et tranquillité, en ardeur et tendance continue vers Dieu, et répandant toujours dans les âmes de son prochain les douces et salutaires opérations de l'esprit qui l'anime. Si vous le comparez avec ceux qui suivent leurs propres inclinations, vous verrez ses conduites toutes brillantes de lumière et toujours fécondes en fruits; on remarque un progrès notable en sa personne, une force et énergie en toutes ses paroles; Dieu donne une bénédiction particulière à toutes ses entreprises, et accompagne de sa grâce les desseins qu'il prend pour lui et les conseils qu'il donne aux autres, et toutes ses actions sont de grande édification. Mais, d'un autre côté, l'on voit que les personnes attachées à leurs inclinations et plaisirs n'ont que des pensées de terre, des discours d'esclaves et des œuvres mortes; et cette différence vient de ce que ceux-ci s'attachent aux créatures, et que celui-là s'en sépare; la nature agit dans ces âmes basses, et la grâce dans celles qui s'élèvent à Dieu et qui ne respirent que sa volonté.

X. — *Conférence sur l'abandon à la volonté de Dieu, et sur la conformité de nos actions avec les maximes évangéliques.*

(Abelly, tome I, pages 70-72.)

Les bonnes gens des champs savent que la lune change; qu'il se fait des éclipses du soleil et des autres astres; ils en parlent souvent, et sont capables de voir ces accidents quand ils arrivent; mais un astrologue non-seulement les voit avec eux, mais les prévoit de loin; il sait les principes de l'art ou de la science, il dira: Nous aurons une éclipse à tel jour, à telle heure et à telle minute. Or, si les astrologues ont cette connaissance infallible, non-seulement en Europe, mais même en la Chine et ailleurs; et si dans cette obscurité de l'avenir, ils portent leur vue si avant, que de savoir certainement les étranges effets qui doivent arriver par le mouvement des ciens d'ici à cent ans, à mille ans, quatre mille ans et plus, suivant les règles qu'ils en ont; si, dis-je, les hommes ont cette connaissance, à combien plus forte raison devons-nous croire que la sagesse divine, qui pénètre jusqu'aux moindres circonstances des choses les plus cachées, a vu la vérité de ces maximes et de cette doctrine évangélique, quoi-

qu'elle soit inconnue aux gens du monde, qui n'en voient les effets qu'après qu'ils sont arrivés, et seulement pour l'ordinaire à l'heure de la mort ! Ah ! que ne sommes-nous convaincus que cette même doctrine et ces mêmes maximes nous étant proposées par l'infinie charité de Jésus-Christ, elles ne peuvent nous tromper ! Cependant noire mal est qu'on ne s'y fie pas, et qu'on se tourne facilement du côté de la prudence humaine. Ne voyez-vous pas que nous sommes coupables de nous fier plutôt au raisonnement humain, qu'aux promesses de la Sagesse éternelle ? aux apparences trompeuses de la terre, qu'à l'amour paternel du Sauveur descendu du ciel pour nous débauser ?

... Il faut que la Compagnie se donne à Dieu pour se nourrir de cette ambrosie du ciel, pour vivre de la manière que Notre-Seigneur a vécu, et pour tourner toutes nos conduites vers lui, et les mouler sur les siennes.

Il a mis pour première maxime, de chercher toujours la gloire de Dieu, et sa justice, toujours, et devant toute autre chose. Oh ! que cela est beau, de chercher premièrement le règne de Dieu en nous, et le procurer en autrui ! Une compagnie qui serait dans cette maxime d'avancer de plus en plus la gloire de Dieu, combien avancerait-elle aussi son propre bonheur ! quel sujet n'aurait-elle pas d'espérer que tout lui tournerait en bien ! S'il plaisait à Dieu nous faire cette grâce, notre bonheur serait incomparable. Si dans le monde, quand on entreprend un voyage, on prend garde si on est dans le droit chemin, combien plus ceux qui font profession de suivre Jésus-Christ dans la pratique des maximes évangéliques (particulièrement de celle-ci, par laquelle il nous ordonne de chercher en toutes choses la gloire de Dieu) doivent-ils prendre garde à ce qu'ils font, et se demander : Pourquoi fais-tu ceci ou cela ? Est-ce pour te satisfaire ? est-ce parce que tu as aversion à d'autres choses ? est-ce pour complaire à quelque chétive créature ? mais plutôt n'est-ce pas pour accomplir le bon plaisir de Dieu, et chercher sa justice ? Quelle vie ! quelle vie serait celle-là ! serait-ce une vie humaine ? non, elle serait tout angélique ; puisque c'est purement pour l'amour de Dieu que je ferais tout ce que je ferais ; et que je laisserais à faire tout ce que je ne ferais pas.

Quand on ajoute à cela la pratique de faire en toutes choses la volonté de Dieu, qui doit être comme l'âme de la compagnie, et une des pratiques qu'elle doit avoir bien avant dans le cœur, c'est pour nous donner à nu chacun en particulier un moyen de perfection facile, excellent et infaillible ; et qui fait que nos actions ne sont pas actions humaines, ni même seulement angéliques, mais en quelque façon divines, puisqu'elles se font en Dieu, et par le mouvement de son esprit et de sa grâce. Quelle vie ! quelle vie serait celle des missionnaires, quelle com-

pagnie si elle s'établissait bien là-dedans ! Suit la simplicité, qui fait que Dieu prend ses délices dans une âme où elle réside. Voyons parmi nous, ceux en qui le caractère de cette vertu paraît davantage, n'est-il pas vrai qu'ils sont les plus aimables, que leur candeur nous gagne le cœur, et que nous avons consolation de converser avec eux ? mais qui n'en aurait, puisque Notre-Seigneur même se plaît avec les simples ?

De même la prudence bien entendue nous rend très-agréables à Dieu, puisqu'elle nous porte aux choses qui regardent sa gloire, et nous fait éviter celles qui nous en détournent ; et qu'elle ne nous fait pas seulement aller contre la duplicité des actions et des paroles, mais qu'elle nous fait faire tout avec sagesse, circonspection et droiture, pour parvenir à nos fins, par les moyens que l'Évangile nous enseigne ; non pour un temps, mais pour toujours. Oh ! quelle vie et quelle compagnie serait celle-ci, si elle marchait de la sorte !

Si à cela vous ajoutez la douceur et l'humilité, que nous manquera-t-il ? ce sont deux sœurs germanes qui s'accordent bien ensemble, de même que la simplicité et la prudence qui ne se peuvent séparer. C'est une leçon de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous enseigne que nous apprenions de lui qu'il est doux et humble de cœur. Apprenez de moi, dit-il. O mon Sauveur, quelle parole ! oh ! quel bonheur d'être vos écoliers et d'apprendre cette leçon si courte et si énergique, mais si excellente, qu'elle nous rend tels que vous êtes ! O mon Sauveur, n'avez-vous pas la même autorité sur nous, qu'ont eue autrefois des philosophes sur leurs sectateurs, lesquels s'attachaient si fortement et si étroitement à leurs sentences, que c'était assez de dire, le maître l'a dit, pour le croire et ne s'en départir jamais ? Que répondrons-nous à Notre-Seigneur, qui nous a fait tant de saintes leçons, quand il nous reprochera que nous les avons si mal apprises ? mais quel bonheur sera le nôtre, si nous embrassons ces vertus qui ont une si noble origine comme le cœur de Jésus-Christ ? Le voulez-vous savoir ? elles nous conduiront à cette fournaise d'amour, où elles retournent comme à leur centre. O mon Dieu, que n'en sommes-nous tous épris !

Celui donc qui cherchera le royaume de Dieu, qui embrassera la sainte pratique de faire sa très-sainte volonté, qui s'exercera en la simplicité et prudence chrétienne, et enfin en la douceur et humilité de Notre-Seigneur : quel sera, je vous prie, ce missionnaire ? quels serons-nous tous, si nous y sommes tous fidèles ? quelle compagnie sera pour lors celle de la Mission ? Dieu vous le peut faire comprendre ; pour moi, je ne le saurais exprimer. Demain à l'raison appliquez-vous à penser ce que c'est qu'une telle compagnie, et qu'un tel homme, qui a cette fidélité.

XI. — *Diverses instructions familières sur l'oraison mentale.*

(M. l'abbé Maynard, tome IV, pages 265-267.)

Mon Frère (demandait un jour saint Vincent de Paul à l'un des frères de la maison de Saint-Lazare), quelle méthode suivez-vous en votre oraison? — Mon Père, je divise toujours le sujet en certains points. — Vous faites bien, mon Frère. Néanmoins lorsqu'on prend quelque mystère pour sujet de la méditation, il n'est pas nécessaire ni expédient de s'arrêter à une vertu particulière et de faire votre division ordinaire sur le sujet de cette vertu; mais il est plus à propos d'envisager l'histoire du mystère et de faire attention à toutes ses circonstances, n'y en ayant aucunes, si petites et si communes qu'elles puissent être, dans lesquelles il n'y ait de grands trésors cachés, si nous savons bien les y chercher. Je le reconnus dernièrement dans une conférence de ces messieurs qui s'assemblent céans. Ils avaient pour sujet de leur entretien ce qu'il fallait faire pour employer saintement le temps du carême. C'était un sujet fort commun, dont ils avaient coutume de traiter tous les ans, et cependant on dit de si bonnes choses, que tous les assistants en furent grandement touchés, et moi particulièrement; et je puis dire en vérité que je n'ai point vu de conférence plus dévote que celle-là, ni qui eût fait plus d'impression sur les esprits: car bien qu'ils eussent parlé plusieurs fois du même sujet, il semblait que ce n'était plus les mêmes personnes qui parlaient; Dieu leur avait inspiré dans l'oraison un tout autre langage. (Voilà, mes Frères, comme Dieu cache des trésors dans ces choses qui semblent si communes, et dans les moindres circonstances des vérités et des mystères de notre religion. Ce sont comme de petits grains de senevé qui produisent de grands arbres, quand il plaît à Notre-Seigneur y répandre sa bénédiction. Nos sujets de méditation ressemblent à des boutiques de marchands; et comme il y a des boutiques où l'on ne trouve que d'une sorte de marchandise, et d'autres où l'on rencontre tout ce que l'on a de besoin; il y a aussi des sujets de méditation qui ne nous instruisent que d'une vertu, et d'autres qui contiennent des trésors de toutes sortes de vertus: comme sont les mystères de la naissance, de la vie, de la mort et de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Pour en profiter, il faut adorer Notre-Seigneur en l'état auquel le mystère nous le représente, l'admirer, le louer et le remercier des grâces qu'il nous a méritées, lui représenter humblement nos misères et nos besoins, et lui demander les secours et les grâces nécessaires pour imiter et pratiquer les vertus qu'il nous y a enseignées.

— Mon Frère, demanda-t-il à un autre, profitez-vous dans l'oraison? — Peu, mon Père. — D'où vient cela? reprend Vincent. Pendant qu'on répétait l'oraison, je pensais en moi-même d'où pouvait provenir que

quelques-uns fissent si peu de progrès en ce saint exercice. Il y a sujet de craindre que la cause de ce mal ne soit qu'ils ne s'exercent pas assez dans la mortification, et qu'ils donnent trop de liberté à leurs sens. Qu'on lise ce que les plus habiles maîtres de la vie spirituelle ont laissé par écrit touchant l'oraison, et on verra que tous unanimement ont tenu que la pratique de la mortification était absolument nécessaire pour bien faire ses oraisons, et que, pour s'y bien disposer, il faut non-seulement mortifier ses yeux, sa langue, ses oreilles et ses autres sens extérieurs, mais aussi les facultés de son âme, l'entendement, la mémoire et la volonté. Par ce moyen, la mortification disposera à bien faire l'oraison et, réciproquement, l'oraison aidera à bien pratiquer la mortification. Une autre cause de ce peu de progrès, c'est que quelques-uns ont de belles pensées et de bons sentiments, mais ne se les appliquent pas à eux-mêmes et ne font pas assez de réflexions sur leur état intérieur. Et néanmoins on a fort souvent recommandé que, lorsque Dieu communique quelques lumières ou quelques bons mouvements dans l'oraison, il les faut toujours faire servir à ses besoins particuliers. Il faut considérer ses propres défauts, les confesser et reconnaître devant Dieu, et quelquefois même s'en accuser devant la Compagnie pour s'en humilier et confondre davantage, et prendre une forte résolution de s'en corriger, ce qui ne se fait jamais sans quelque profit.

(Là-dessus un Frère tombe à genoux et demande pardon de ne rien faire depuis quelque temps à l'oraison, et même de ne pouvoir s'y appliquer. Le saint répond:)

Dieu vous bénisse, mon Frère! Il permet quelquefois qu'on perde le goût qu'on ressentait et l'attrait qu'on avait pour l'oraison, et même qu'on s'y déplaie. Mais c'est ordinairement un exercice qu'il nous envoie et une épreuve qu'il veut faire de nous, pour laquelle il ne faut pas se désoler, ni se laisser aller au découragement. Il y a de bonnes âmes qui sont quelquefois traitées de la sorte, comme plusieurs saints l'ont aussi été. Oui, je connais plusieurs personnes fort vertueuses qui n'ont que des dégoûts et des sécheresses en l'oraison; mais, comme elles sont bien fidèles à Dieu, elles en font un très-bon usage, ce qui ne contribue pas peu pour leur avancement en la vertu. Il est vrai que, quand ces dégoûts et sécheresses arrivent à ceux qui commencent à s'adonner à l'oraison, il y a quelquefois sujet de craindre que cela ne provienne de quelque négligence de leur part; et c'est à quoi, mon Frère, vous devez faire attention. Peut-être cependant n'y a-t-il point de votre faute. N'avez-vous pas mal à la tête? — Oui, mon Père; et c'est pour avoir voulu, en ma dernière retraite, me rendre les choses sensibles en l'oraison. — Il ne faut pas, mon Frère, agir de la sorte, ni s'efforcer de se rendre sensible en l'oraison ce qui ne l'est pas de sa nature, car c'est l'amour-pro-

pre qui se recherche en cela. Nous devons agir par esprit de foi en l'oraison, et considérer les mystères et les vertus que nous méditons dans cet esprit de foi, doucement, humblement, sans faire effort sur l'imagination, et appliquer plutôt la volonté pour les affections et résolutions, que l'entendement pour les connaissances. Et cependant, nous devons persévérer courageusement, à l'imitation de Notre-Seigneur, lequel, *Factus in agonia, prolixius orabat* (Luc., XXII, 43). L'oraison est un don de Dieu qu'il faut lui demander avec instance, disant avec les apôtres : *Domine, doce nos orare* (Luc., XI, 1) : et attendre cette grâce de sa bonté avec humilité et patience.

(Un autre Frère parle à son tour : Je n'ai point d'esprit pour bien faire oraison. Des facultés de mon âme, il n'y en a qu'une dont je me puisse servir, qui est la volonté. Elle commence, dès la seule proposition du sujet, et sans user d'aucun raisonnement, à produire ses affections, tantôt remerciant Dieu, tantôt lui demandant miséricorde et s'excitant à la confusion et au regret de ses péchés ; ou bien le suppliant de lui donner la grâce d'imiter Notre-Seigneur en quelque vertu, et enfin prenant quelques résolutions.... Le saint interromp le Frère :) Tenez-vous là, mon Frère, et ne vous mettez pas en peine des applications de l'entendement, qui ne sont que pour exciter la volonté. Puisque la vôtre, sans ces considérations, se porte ainsi aux affections et aux résolutions de pratiquer la vertu, Dieu vous fasse la grâce de continuer de la sorte et de vous rendre de plus en plus fidèle à toutes ses volontés ! L'âme ressemble à une galère qui vogue sur la mer avec les rames et les voiles. Et comme l'on n'a point recours aux rames, sinon quand le vent vient à manquer, et que, lorsqu'il est favorable, on navigue et plus agréablement et plus vite : de même, il se faut aider des considérations dans l'oraison quand le Saint-Esprit ne nous fait pas ressentir ses mouvements ; mais, lorsque ce vent céleste vient à souffler dans nos cœurs, il faut s'abandonner à ses conduites.

(Ainsi saint Vincent profitait de tout pour instruire les siens de cette matière importante de l'oraison. Il leur en définissait ainsi la nature :) L'oraison est une prédication qu'on se fait à soi-même, pour se convaincre du besoin qu'on a de recourir à Dieu et de coopérer, avec sa grâce, pour extirper les vices de notre âme et pour y planter les vertus. Il faut nous y appliquer particulièrement à combattre la passion ou la mauvaise inclination qui nous gourmande, et tendre toujours à la mortifier ; parce que, lorsqu'on est venu à bout de celle-là, le reste suit aisément. Mais il faut tenir ferme dans ce combat. Il est aussi important d'aller doucement dans la manière d'agir, et ne pas se rompre la tête à force de s'appliquer et de vouloir subtiliser ; d'élever son esprit à Dieu et de l'écouter, car une de ses paroles fera plus que mille raisons et que

toutes les spéculations de notre entendement. Je souhaite que nous soyons dans cette pratique d'oraison, de nous élever d'un temps en temps à Dieu, nous tenant dans une humble reconnaissance de notre néant, attendant s'il lui plaît de parler à notre cœur et de nous dire quelque parole de vie éternelle. Il n'y a que ce que Dieu inspire et ce qui vient de lui qui nous puisse profiter. Nous devons encore recevoir de Dieu pour donner au prochain, à l'exemple de Jésus-Christ, lequel, parlant de lui-même, disait qu'il n'enseignait aux autres que ce qu'il avait entendu et appris de son Père.

XII. — *Discours sur le rapport entre les fruits de l'oraison et les dispositions qu'on y apporte, et sur la méthode qu'on y doit suivre.*

(M. l'abbé Maynard, tome IV, pages 258-262.)

On connaît ceux qui font bien oraison, non-seulement en la manière de la rapporter, mais encore plus par leurs actions et par leurs déplacements. Il en faut dire de même de ceux qui la font mal, en sorte qu'il est aisé de voir que ceux-là s'avancent et que ceux-ci reculent. Or, pour tirer du profit de son oraison, il faut s'y préparer, et ceux-là manquent grandement qui négligent cette préparation, et qui ne viennent faire oraison que par coutume et parce que les autres y vont : *Ante orationem præpara animam tuam*, dit le Sage (*Eccli.*, XVIII, 23). Car l'oraison est une élévation de l'esprit à Dieu, pour lui représenter nos nécessités, et pour implorer le secours de sa miséricorde et de sa grâce. Il est donc bien raisonnable qu'ayant à traiter avec une si haute et si sublime majesté, l'on pense un peu qu'est-ce qu'on va faire, devant qui est-ce qu'on se va présenter, qu'est-ce qu'on veut lui dire, quelle grâce on lui doit demander. Il arrive néanmoins souvent que la paresse et la lâcheté empêchent de penser à cela ; ou bien, tout au contraire, la précipitation et l'inconsidération nous en détournent. Il faut encore prendre garde à notre imagination vagabonde et conense pour l'arrêter, et à la légèreté de notre pauvre esprit pour le tenir en la présence de Dieu, sans pourtant faire un trop grand effort ; car l'excès est toujours nuisible.

L'oraison a trois parties : chacun en sait l'ordre et la méthode ; il s'y faut tenir. Le sujet est d'une chose sensible ou insensible. Si elle est sensible, comme un mystère, il faut se la représenter et faire attention à toutes ses parties et circonstances ; si la chose est insensible, comme si c'est une vertu, il faut considérer en quoi elle consiste et quelles en sont les principales propriétés, comme aussi quelles sont ses marques, ses effets, et particulièrement quels sont ses actes et les moyens de la mettre en pratique. Il est bon aussi de rechercher les raisons qui nous portent à embrasser cette vertu, et nous arrêter aux motifs qui nous touchent davantage. Ils peuvent se tirer des saintes Ecritures, ou bien des saints Pères ;

et quand quelques passages de leurs écrits nous reviennent en la mémoire sur ce sujet pendant l'oraison, il est bon de les ruminer en son esprit; mais il ne faut pas alors les rechercher, ni même s'appliquer à plusieurs de ces passages: car à quoi sert d'arrêter sa pensée à un ramas de passages et de raisons, sinon peut-être à éclairer et subtiliser notre entendement, ce qui est plutôt vaquer à l'étude que faire oraison?

Quand on veut avoir du feu, l'on se sert d'un fusil, on le bat, et aussitôt que le feu s'est pris à la matière disposée, on allume la chandelle; et celui-là se rendrait ridicule qui, ayant allumé sa chandelle, continuerait de battre le fusil: de même, quand une âme est assez éclairée par les considérations, qu'est-il besoin d'en chercher d'autres, et de battre et rebattre notre esprit pour multiplier les raisons et les pensées? Ne voyez-vous pas que c'est perdre le temps, et qu'alors il faut s'appliquer à enflammer la volonté et à exciter les affections par la beauté de la vertu et par la laideur du vice contraire? ce qui n'est pas malaisé, puisque la volonté suit la lumière de l'entendement et se porte à ce qui lui est proposé comme bon et désirable. Mais ce n'est pas encore assez, il ne suffit pas d'avoir de bonnes affections; il faut passer plus avant et se porter aux résolutions de travailler tout de bon à l'avenir pour l'acquisition de la vertu, se proposant de la mettre en pratique et d'en faire les actes. C'est ici le point important et le fruit qu'on doit tirer de l'oraison; c'est pourquoy il ne faut pas passer légèrement sur ses résolutions, mais les réitérer et les bien mettre dans son cœur; et même il est bon de prévoir les empêchements qui peuvent survenir, et les moyens qui peuvent aider pour en venir à cette pratique, et se proposer d'éviter les uns et d'embrasser les autres.

Or, en cela, il n'est pas nécessaire, ni souvent expédient, d'avoir de grands sentiments de cette vertu que nous voulons embrasser, ni même de désirer d'avoir ces sentiments: car le désir de se rendre sensibles les vertus, qui sont des qualités purement spirituelles, peut quelquefois nuire et faire peine à l'esprit, et la trop grande application de l'entendement échauffe le cerveau et cause des douleurs de tête; comme aussi les actes de la volonté, trop souvent réitérés ou trop violents, épuisent le cœur et l'affaiblissent. Il faut se modérer en toutes choses, et l'excès n'est jamais louable en quoi que ce puisse être, particulièrement dans l'oraison. Il faut agir modérément et sagement, et conserver surtout la paix de l'esprit et du cœur.

(Saint Vincent de Paul s'attache ensuite à distinguer les pensées venues de l'homme et les pensées inspirées de Dieu.) Voyez la différence qu'il y a entre la lumière du feu et celle du soleil. Pendant la nuit, notre feu nous éclaire, et par le moyen de sa lueur nous voyons les choses, mais nous ne les voyons qu'imparfaitement, nous n'en dé-

couvrons que la superficie, et cette lueur ne va pas plus avant; mais le soleil remplit et vivifie tout par sa lumière; il ne découvre pas seulement l'extérieur des choses, mais, par une vertu secrète, il pénètre au dedans, il les fait agir et les rend même fructueuses et fertiles selon la qualité de leur nature. Or, les pensées et les considérations qui viennent de notre entendement ne sont que des petits feux qui montrent seulement un peu le dehors des objets et ne produisent rien davantage; mais les lumières de la grâce, que le Soleil de justice répand dans nos âmes, découvrent et pénètrent jusqu'au fond et au plus intime de notre cœur, qu'elles excitent et portent à faire des productions merveilleuses. Il faut donc demander à Dieu que ce soit lui-même qui nous éclaire et qui nous inspire ce qui lui est agréable. Toutes ces considérations hautes et recherchées ne sont point oraison; ce sont plutôt quelquefois des surcoûts de la superbe. Et il en est de même de ceux qui s'y arrêtent et qui s'y plaisent, comme d'un prédicateur, lequel se pavane en ses beaux discours, qui prendrait toute sa complaisance à voir les assistants satisfaits de ce qu'il leur débite; en quoi il est évident que ce ne serait pas le Saint-Esprit, mais plutôt l'esprit de superbe qui éclairerait son entendement et qui pousserait au dehors toutes ces belles pensées; ou, pour mieux dire, ce serait le démon qui l'exciterait et qui le ferait parler de la sorte. Il en va de même en l'oraison, lorsqu'on recherche de belles considérations, qu'on s'entretient en des pensées extraordinaires, particulièrement lorsque c'est pour les débiter au dehors en rapportant son oraison, afin que les autres en aient de l'estime. C'est là une espèce de blasphème; c'est en quelque façon être idolâtre de son esprit: car, en traitant avec Dieu dans l'oraison, vous méditez de quoi satisfaire à votre superbe, vous employez ce saint temps à rechercher votre satisfaction et à vous complaire dans cette belle estime de vos pensées, vous sacrifiez à cette idole de la vanité.

Ah! mes Frères, gardons-nous bien de ces folies; reconnaissons que nous sommes tout remplis de misères; ne recherchons que ce qui peut davantage nous humilier et nous porter à la pratique solide des vertus; abaissons-nous toujours dans l'oraison jusqu'au néant, et, dans nos répétitions d'oraison disons humblement nos pensées; et, s'il s'en présente quelques-unes qui nous semblent belles, dédions-nous beaucoup de nous-mêmes, et craignons que ce ne soit l'esprit de superbe qui les produise ou le diable qui les inspire. C'est pourquoi nous devons toujours nous humilier profondément quand ces belles pensées nous viennent, soit en faisant oraison, soit en prêchant, soit dans la conversation avec les autres. Hélas! le Fils de Dieu pouvait ravir tous les hommes par son éloquence toute divine, et il ne l'a pas voulu faire; mais, au contraire, en enseignant les vérités de son Evangile, il s'est

toujours servi des expressions et paroles communes et familières : il a toujours aimé d'être plutôt avili et méprisé que loué et estimé. Voyons donc, mes frères, comment nous le pourrons imiter, et, pour cela, retranchons ces pensées de superbe dans l'oraison et ailleurs ; suivons en tout les traces de l'humilité de Jésus-Christ ; nous de paroles simples, communes et familières ; et, quand Dieu le permettra ainsi, soyons bien aises qu'on ne tienne compte de ce que nous dirons, qu'on nous méprise, qu'on se moque de nous, et tenons pour certain que, sans une véritable et sincère humilité, il nous est impossible de profiter ni à nous ni aux autres.

XIII.—*Discours sur la nécessité de prendre des résolutions dans l'oraison.*

(Abelly, tome II, pages 208-209.)

Pour avoir été fidèle à exécuter ses résolutions, il ne faut pas désister d'en prendre de nouvelles en toutes ses oraisons ; de même qu'encore qu'il ne paraisse point de profit de la nourriture qu'on prend, on ne laisse pas pour cela de manger : car c'est une des plus importantes parties, et même la plus importante de l'oraison, de faire de bonnes résolutions, et c'est à cela particulièrement qu'il faut s'arrêter, et non pas tant au raisonnement et au discours ; le principal fruit de l'oraison consiste à se bien résoudre, mais à se résoudre fortement, à bien fonder ses résolutions, s'en bien convaincre, se bien préparer à les exécuter, et prévoir les obstacles pour les surmonter ; ce n'est pas néanmoins encore tout, car enfin nos résolutions ne sont d'elles-mêmes que des actions physiques et morales ; et quoique nous fassions bien de les former en notre cœur, et de nous y affermir, nous devons néanmoins reconnaître que ce qu'elles ont de bon, leurs pratiques et leurs effets dépendent absolument de Dieu. Et d'où pensez-vous que provient le plus souvent que nous manquons à nos résolutions ? c'est que nous nous y fions trop ; nous nous assurons sur nos bons désirs, nous nous appuyons sur nos propres forces, et cela est cause que nous n'en tirons aucun fruit. C'est pourquoi, après que nous avons pris quelques résolutions en l'oraison, il faut beaucoup prier Dieu et invoquer instamment sa grâce avec une grande dé fiance de nous-mêmes, afin qu'il lui plaise nous communiquer les grâces nécessaires pour faire fructifier ces résolutions ; et quoiqu'après cela nous venions encore à y manquer, non-seulement une ou deux fois, mais en plusieurs rencontres et pendant un long temps, quand bien même nous n'en aurions pas mis une seule en exécution, il ne faut jamais laisser pour cela de les renouveler et de recourir à la miséricorde de Dieu et implorer les secours de sa grâce. Les fautes passées doivent bien nous humilier, mais non pas nous faire perdre courage ; et en quelque faute que l'on tombe, il ne faut pas pour cela rien diminuer de la confiance que Dieu veut que nous ayons en lui, mais

prendre toujours une nouvelle résolution de s'en relever et de se garder d'y retomber, moyennant le secours de sa grâce que nous devons lui demander. Quoique les médecins ne voient aucun effet des remèdes qu'ils donnent à un malade, ils ne laissent pas pour cela de les continuer et réitérer, jusqu'à ce qu'ils y reconnaissent quelque espérance de vie. Si donc l'on continue ainsi d'appliquer des remèdes pour les maladies du cœur, quoique longues et extrêmes, encore qu'on n'y voie aucun amendement, à plus forte raison doit-on faire le même pour les infirmités de nos âmes, dans lesquelles, quand il plaît à Dieu, la grâce opère de très-grandes merveilles.

XIV.—*Conférence sur la charité envers le prochain.*

(M. l'abbé Maynard, tome I, pages 412-414.)

Aucune compagnie n'est plus obligée que la nôtre à l'exercice d'une parfaite charité ; car notre vocation est d'aller non en une seule paroisse ni en un seul diocèse, mais par toute la terre, pour embraser les cœurs des hommes, et pour y faire ce qu'a fait le Fils de Dieu, lequel a dit qu'il était venu apporter un feu sur la terre, afin d'enflammer les cœurs des hommes de son amour. Il est donc vrai que nous sommes envoyés non-seulement pour aimer Dieu, mais aussi pour le faire aimer. Il ne nous suffit pas d'aimer Dieu, si notre prochain ne l'aime aussi ; et nous ne saurions aimer notre prochain comme nous-mêmes, si nous ne lui procurons le bien que nous sommes obligés de nous vouloir à nous-mêmes, c'est à savoir l'amour divin qui nous unit à celui qui est notre souverain bien. Nous devons aimer notre prochain comme l'image de Dieu et l'objet de son amour, et faire en sorte que réciproquement les hommes aiment leur très-aimable Créateur, et qu'ils s'entraiment les uns les autres d'une charité mutuelle pour l'amour de Dieu, qui les a tant aimés que de livrer son propre Fils à la mort pour eux. Mais regardons, je vous prie, messieurs, ce divin Sauveur, comme le parfait exemplaire de la charité que nous devons avoir pour notre prochain. O Jésus ! dites-nous, s'il vous plaît, qui est-ce qui vous a fait descendre du ciel pour venir souffrir la malédiction de la terre ? Quel excès d'amour vous a porté à vous humilier jusqu'à nous, et jusqu'au supplice infâme de la croix ? Quel excès de charité vous a fait vous exposer à toutes nos misères, prendre la forme de pécheur, mener une vie souffrante et souffrir une mort honteuse ? Où est-ce que l'on trouvera une charité si admirable et si excessive ? Il n'y a que le Fils de Dieu qui en soit capable, et qui ait en un tel amour pour les hommes que de quitter le trône de sa gloire, pour venir prendre un corps sujet aux infirmités et misères de cette vie, et pour faire les étranges démarches qu'il a faites pour établir en nous et parmi nous, par son exemple et par sa parole, la charité de Dieu et du prochain. Oui, c'est cet amour qui l'a crucifié et qui

a produit cet ouvrage merveilleux de notre rédemption. Oh! Messieurs, si nous avions une étincelle de ce feu sacré qui embrasait le cœur de Jésus-Christ, demeurerions-nous les bras croisés? et délaisserions-nous ceux que nous pouvons assister? Non, certes; car la vraie charité ne saurait demeurer oisive, ni nous permettre de voir nos frères et nos amis dans le besoin, sans leur manifester notre amour; et pour l'ordinaire, les actions extérieures rendent témoignage de l'état intérieur. Ceux qui ont la vraie charité au dedans la font paraître au dehors. C'est le propre du feu d'éclairer et d'échauffer, et c'est aussi le propre de l'amour de se communiquer. Nous devons aimer Dieu aux dépens de nos bras et à la sueur de notre visage. Nous devons servir le prochain aux dépens de nos biens et de notre vie. Que nous serions heureux de devenir pauvres pour avoir exercé la charité envers les autres! Mais ne craignons pas de le devenir par cette voie, à moins de nous défier de la bonté de Notre-Seigneur et de la vérité de sa parole. Que si néanmoins Dieu permettait que nous fussions réduits à la nécessité d'aller servir de vicaires dans les villages pour trouver de quoi vivre, ou bien même d'aller mendier notre pain ou de coucher au coin d'une haie tout déchirés et tout transis de froid, et qu'en cet état l'on vint à demander à l'un de nous : « Pauvre prêtre de la Mission, qui t'a réduit à cette extrémité? » quel bonheur, Messieurs, de pouvoir répondre : « C'est la charité! » Oh! que ce pauvre prêtre serait estimé devant Dieu et devant les anges!

XV. — Conférence sur la charité envers les pauvres.

(Abelly, tome II, pages 259-262.)

Dieu aime les pauvres, et par conséquent il aime ceux qui aiment les pauvres; car lorsqu'on aime bien quelqu'un, on a de l'affection pour ses amis et pour ses serviteurs. Or, la petite compagnie de la Mission tâche de s'appliquer avec affection à servir les pauvres, qui sont les bien-aimés de Dieu; et ainsi nous avons sujet d'espérer que, pour l'amour d'eux, Dieu nous aimera. Alons donc, mes Frères, et employons-nous avec un nouvel amour à servir les pauvres, et même cherchons les plus pauvres et les plus abandonnés : reconnaissons devant Dieu que ce sont nos seigneurs et nos maîtres, et que nous sommes indignes de leur rendre nos petits services...

Quand nous allons voir les pauvres, nous devons entrer dans leurs sentiments pour souffrir avec eux, et nous mettre dans les dispositions de ce grand Apôtre qui disait : *Omnibus omnia factus sum* : « Je me suis fait tout à tous (I Cor. IX, 22); » en sorte que ce ne soit point sur nous que tombe la plainte qu'a faite autrefois Notre-Seigneur par un Prophète : *Sustinui qui simul mecum contristaretur, et non fuit* : « J'ai attendu pour voir si quelqu'un ne compatirait point à mes souffrances, et il ne s'en est trouvé aucun (Psal. LXXIII, 21); » et pour cela, il faut tâcher

d'attendrir nos cœurs et de les rendre susceptibles des souffrances et des misères du prochain, et prier Dieu qu'il nous donne le véritable esprit de miséricorde, qui est le propre esprit de Dieu : car, comme dit l'Eglise, c'est le propre de Dieu de faire miséricorde, et d'en donner l'esprit. Demandons donc à Dieu, mes frères, qu'il nous donne cet esprit de compassion et de miséricorde, qu'il nous en remplisse, qu'il nous le conserve, en sorte que qui verra un missionnaire puisse dire : Voilà un homme plein de miséricorde. Pensons un peu combien nous avons besoin de miséricorde, nous qui devons l'exercer envers les autres, et porter la miséricorde en toutes sortes de lieux, et souffrir tout pour la miséricorde.

Heureux nos confrères qui sont en Pologne, qui ont tant souffert pendant ces dernières guerres, et pendant la peste, et qui souffrent encore pour exercer la miséricorde corporelle et spirituelle, et pour soulager, assister et consoler les pauvres! Heureux missionnaires, que ni les canons, ni le feu, ni les armes, ni la peste n'ont pu faire sortir de Varsovie, où la misère d'autrui les retenait : qui ont persévéré, et qui persévèrent encore courageusement au milieu de tant de périls et de tant de souffrances pour la miséricorde! Oh! qu'ils sont heureux d'employer si bien ce moment de temps de notre vie pour la miséricorde! Oui, ce moment, car toute notre vie n'est qu'un moment, qui s'envole et qui disparaît aussitôt. Hélas! soixante-et-seize ans de vie que j'ai passés ne me paraissent à présent qu'un songe et qu'un moment, et il ne m'en reste plus rien, sinon le regret d'avoir si mal employé ce moment. Pensons quel déplaisir nous aurons à la mort, si nous ne nous servons de ce moment pour faire miséricorde. Soyons donc miséricordieux, mes Frères, et exerçons la miséricorde envers tous, en sorte que nous ne trouvions plus jamais un pauvre sans le consoler si nous pouvons, ni un homme ignorant sans lui apprendre en peu de mots les choses qu'il faut qu'il croie et qu'il fasse pour son salut. O Sauveur! ne permettez pas que nous abusions de notre vocation, et notez pas de cette compagnie l'esprit de miséricorde; car que serait-ce de nous, si vous en retiriez votre miséricorde? Donnez-nous-la donc, avec l'esprit de douceur et d'humilité...

Le Fils de Dieu ne pouvant avoir des sentiments de compassion dans l'état de sa gloire qu'il possède de toute éternité dans le ciel, a voulu se faire homme et se rendre notre Pontife, pour compatir à nos misères; et pour régner avec lui dans le ciel, nous devons compatir comme lui à ses membres qui sont sur la terre : les missionnaires par-dessus tous les autres prêtres doivent être remplis de cet esprit de compassion, étant obligés par leur état et par leur vocation de servir les plus misérables, les plus abandonnés et les plus accablés de misères corporelles et spirituelles. Et premièrement, ils doivent être touchés au vif et allégés

dans leurs cœurs des misères du prochain. Secondement, il faut que cette misère et compassion paraisse en leur extérieur et sur leur visage, à l'exemple de Notre-Seigneur qui pleura sur la ville de Jérusalem, à cause des calamités dont elle était menacée. Troisièmement, il faut employer des paroles compatissantes, qui fassent voir au prochain comme on entre dans les sentiments de ses intérêts et de ses souffrances. Enfin, il faut le secourir et assister autant que l'on peut dans ses nécessités et dans ses misères, et tâcher de l'en délivrer en tout ou en partie; parce que la main doit être, autant que faire se peut, conforme au cœur.

XVI. — *Conférence sur la charité fraternelle.*

(M. l'abbé Maynard, tome I, pages 443-446.)

Filioli, diligite alterutrum. La congrégation de la Mission durera autant de temps que la charité y régnera. Aussi, maudit celui qui y détruirait la charité, et qui serait ainsi la cause de sa ruine, ou seulement de quelque déchet de sa perfection! La charité est l'âme des vertus et le paradis des communautés; car le paradis n'est qu'amour, union et charité, et le bonheur principal de la vie éternelle consiste à aimer. Quant à nous, dans une communauté, n'a ni charité, ni support, ressemble, au milieu de tant d'humeurs et d'actions discordantes aux siennes, à un vaisseau sans ancre ni gouvernail, qui vogue au milieu des rochers au gré des ondes et des vents, et ne manque pas d'être bientôt fracassé. Ayons donc les uns pour les autres une sainte affection : affection intérieure; affection extérieure aussi que nous témoignerons par nos paroles et par nos œuvres, nous entr'aidant dans nos emplois, nous supportant les uns les autres. Par ce support mutuel, les forts soutiendront les faibles, et l'œuvre de Dieu s'accomplira. Pas de détracteurs parmi nous, par conséquent, pas de gens qui médient, murmurent et trouvent à redire à tout. Comme un loup carnassier désolé et détruit la bergerie où il entre, ainsi ce vice désolé et détruit les communautés qu'il pénètre.

XVII. — *Exhortation aux missionnaires envoyés en Irlande, sur l'union qui devait régner entre eux.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, page 37.)

Soyez unis ensemble, et Dieu vous bénira, mais que ce soit par la charité de Jésus-Christ, car toute autre union qui n'est point cimentée par le sang de ce divin Sauveur ne peut subsister. C'est donc en Jésus-Christ, par Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, que vous devez être unis les uns avec les autres. L'esprit de Jésus-Christ est un esprit d'union et de paix : comment pourriez-vous attirer les âmes à Jésus-Christ, si vous n'étiez unis entre vous et avec lui-même? Cela ne se pourrait pas. N'ayez donc qu'un même serment et une même volonté; autrement, ce serait faire comme les chevaux, lesquels, étant attelés à une même charrue, tiraient les uns d'un côté, les autres d'un autre, et ainsi ils gêneraient et briseraient

tout. Dieu vous appelle pour travailler en sa vigne : allez-y comme n'ayant en lui qu'un même cœur et une même intention; et, par ce moyen, vous en rapporterez du fruit.

XVIII. — *Conférence sur la charité envers le prochain, à l'occasion de la conduite des Sœurs d'Angers, pendant la peste de 1641.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, pages 267-268.)

Il semble que le fleau respectât nos sœurs. Béni soit Dieu, mes Filles, béni soit Dieu! Comme c'est bien faire état de la charité que le Saint-Esprit nous enseigne, quand il dit qu'il n'y a point de plus grande charité que de mettre son âme, c'est-à-dire de donner sa vie pour l'amour et le soulagement de son prochain! O mes chères Filles, que votre condition est sainte! Car n'est-il pas vrai que le plus grand bonheur que nous puissions avoir, c'est d'être aimé de Dieu? Or, rien ne nous assure autant, mes Filles, que l'exercice que requiert votre condition, et que vous pratiquez avec zèle et courage; et puisqu'il ne peut y avoir de plus grande charité que d'exposer sa vie pour son prochain, n'est-ce pas ce que vous faites tous les jours par votre travail! Oh! que vous êtes heureuses! Soyez donc, mes Filles, bien reconnaissantes de cette grâce, et bien soigneuses de la conserver.

XIX. — *Exhortation aux Filles de la Charité partant pour Calais.*

(L'abbé Maynard, tome III, pages 270-271; Abelly, tome II, pages 33-37.)

Voilà que la reine vous demande pour aller à Calais panser les pauvres soldats blessés. Eh! quel sujet de vous humilier, mes sœurs, voyant que Dieu veut se servir de vous pour de si grandes choses! O Sauveur! les hommes vont à la guerre pour tuer les hommes, et vous, mes Filles, vous y allez pour réparer le mal qu'ils font. Oh! quelle bénédiction de Dieu! Les hommes tuent le corps et bien souvent l'âme; et vous, vous allez pour redonner la vie, ou pour le moins aider à la conserver en ceux qui resteront, par le soin que vous aurez, lâchant, par vos bons exemples, comme par vos instructions, de leur faire concevoir qu'ils doivent se conformer à la volonté de Dieu dans leur état... Lorsque vous serez au milieu des armées, ne craignez pas qu'il vous arrive aucun mal. En est-il arrivé à celles qui s'y sont déjà trouvées? Quelqu'une y en a-t-elle reçu, ou bien y est-elle morte? Et quand elle y eût perdu la vie, oh! ce serait un bien pour elle, puisqu'elle serait morte les armes à la main. J'ai à vous dire que j'ai appris que ces pauvres soldats ont une si grande reconnaissance de la grâce que Dieu leur fait, que, voyant et considérant que vous allez parmi eux pour les assister, sans autre intérêt que l'amour de Dieu, ils disent qu'ils voient bien que Dieu est le protecteur des malheureux. Or, maintenant, voyez, mes filles, quel bien vous faites, puisque vous aidez ces braves gens à reconnaître la bonté de Dieu et à penser que c'est lui qui leur fait rendre ce ser-

vice. Entrant alors dans de grands sentiments de piété, ils s'écrient : *Mon Dieu, veillè que nous reconnaissons ce que nous avons autrefois oui prêcher, que vous vous souvenez de tous ceux qui ont besoin de secours, et que vous n'abandonnez jamais quand on est dans le danger, puisque vous avez soin de nous, pauvres misérables qui avons tant offensé votre bonté*.. Des filles avoir le courage d'aller aux armées, d'aller visiter de pauvres blessés, non-seulement dans la France, mais jusque dans la Pologne ! Ah ! mes Filles, y a-t-il rien de pareil à cela ? Avez-vous jamais oui dire qu'il se soit fait chose pareille ? Pour moi, je n'ai jamais vu cela, et ne sache pas qu'il se soit trouvé aucune compagnie qui ait fait les œuvres que Dieu fait par la vôtre.

XX. — *Conférence sur le dévouement des Filles de la Charité à Calais.*

(Abelly, t. I, pages 55-57.)

Je recommande à vos prières les Filles de la Charité que nous avons envoyées à Calais pour assister les pauvres soldats blessés ; de quatre qu'elles étaient, il y en a deux décédées, qui étaient des plus fortes et robustes de leur compagnie ; cependant les voilà qui ont succombé sous le faix. Imaginez-vous, Messieurs, ce que c'est que quatre pauvres filles à l'entour de cinq ou six cents soldats blessés et malades. Voyez un peu la conduite et la bonté de Dieu de s'être suscité en ce temps une compagnie de la sorte ; pour quoi faire ? pour assister les pauvres corporellement et même spirituellement, en leur disant quelques bonnes paroles qui les portent à penser à leur salut ; particulièrement aux moribonds, pour les aider à bien mourir ; leur faisant faire des actes de contrition et de confiance en Dieu. En vérité, Messieurs, cela est touchant : ne vous semble-t-il pas que c'est une action de grand mérite devant Dieu que des filles s'en aillent avec tant de courage et de résolution parmi des soldats, les soulager en leurs besoins, et contribuer à les sauver ; qu'elles aillent s'exposer à de si grands travaux, et même à de fâcheuses maladies, et enfin à la mort, pour ces gens qui se sont exposés aux périls de la guerre pour le bien de l'État ?

Nous voyons donc combien ces pauvres filles sont pleines de zèle de sa gloire et de l'assistance du prochain. La reine nous a fait l'honneur de nous écrire pour nous mander d'en envoyer d'autres à Calais, afin d'assister ces pauvres soldats. Et voilà que quatre s'en vont partir aujourd'hui pour cela. Une d'entre elles, âgée d'environ cinquante ans, me vint trouver vendredi dernier, à l'Hôtel-Dieu, où j'étais, pour me dire qu'elle avait appris que deux de ses sœurs étaient mortes à Calais, et qu'elle venait s'offrir à moi pour y être envoyée à leur place, si je le trouvais bon. Je lui dis : Ma sœur, j'y penserai ; et hier elle vint ici pour savoir la réponse que j'avais à lui faire. Voyez, Messieurs et mes Frères, le courage de ces filles à s'offrir de la sorte, et s'offrir

d'aller exposer leur vie, comme des victimes, pour l'amour de Jésus-Christ et le bien du prochain : cela n'est-il pas admirable ? Pour moi, je ne sais que dire à cela, sinon que ces filles seront mes juges au jour du jugement. Oui, elles seront nos juges, si nous ne sommes disposés comme elles à exposer nos vies pour Dieu, etc. Comme notre congrégation a quelque relation à leur Compagnie, et que Notre-Seigneur s'est voulu servir de celle de la Mission pour donner commencement à celle de ces pauvres filles, nous avons aussi obligation de remercier Dieu de toutes les grâces qu'il leur a faites, et de le prier qu'il leur continue par sa bonté infinie les mêmes bénédictions à l'avenir.

Vous ne sauriez croire combien Dieu bénit partout ces bonnes filles, et en combien de lieux elles sont désirées. Un évêque en demande pour trois hôpitaux, un autre pour deux, un troisième en demande aussi, dont on me parla encore, il n'y a que trois jours, et on me pressa de lui en envoyer. Mais quoi ? il n'y a pas moyen, nous n'en avons pas assez. Je demandais l'autre jour à un curé de cette ville, qui en a dans sa paroisse, comment elles faisaient. Je n'oserais vous rapporter le bien qu'il m'en a dit. Il en va ainsi des autres, qui plus, qui moins. Ce n'est pas qu'elles n'aient des défauts ; hélas ! qui est-ce qui n'en a point ? mais elles ne laissent pas d'exercer la miséricorde, qui est cette belle vertu de laquelle il est dit que le propre de Dieu est la miséricorde. Nous autres, nous l'exerçons aussi, et nous la devons exercer toute notre vie ; miséricorde corporelle, miséricorde spirituelle, miséricorde aux champs dans les missions, en accourant aux besoins de notre prochain ; miséricorde à la maison, à l'égard des exerçants qui sont en retraite chez nous, et à l'égard des pauvres, et en tant d'autres occasions que Dieu nous présente. Enfin nous devons toujours être gens de miséricorde, si nous voulons faire en tout et partout la volonté de Dieu ; etc.

XXI. — *Discours sur le malheur des peuples, et sur l'obligation de les secourir en tout point.*

(M. l'abbé Maynard, tome IV, pages 65-68.)

Je renouvelle la recommandation que j'ai tant de fois faite, et qu'on ne saurait assez faire, de prier Dieu pour la paix, afin qu'il lui plaise réunir les cœurs des princes chrétiens. Hélas ! nous voyons la guerre de tous côtés et en tous lieux : guerre en France, guerre en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Pologne attaquée par trois endroits, en Irlande, dont les pauvres habitants sont transportés de leur pays en des lieux stériles, en des montagnes et rochers presque inaccessibles et inhabitables ; l'Ecosse n'est guère mieux ; pour l'Angleterre on sait l'état déplorable où elle est ; guerre enfin par tous les royaumes, et misères partout ! En France, tant de personnes qui sont dans la souffrance !

O Sauveur ! ô Sauveur ! combien y en a-t-il ! Si, pour quatre mois que nous avons eu ici la guerre, nous avons vu tout de misères au cœur de la France, où les vivres abondent de toutes parts, que peuvent faire ces pauvres gens des frontières, qui sont exposés à toutes ces misères et qui ressentent ces fléaux depuis vingt ans ? S'ils ont semé, ils ne savent s'ils pourront recueillir. Les armées viennent qui moissonnent, pillent et enlèvent tout ; et ce que le soldat n'a pas pris, les sergents le prennent et l'emportent. Après cela que faire ? il faut mourir. S'il y a des vraies vertus, c'est particulièrement parmi les pauvres gens qu'elles se trouvent. Ils ont une vive foi, ils croient simplement ; ils sont soumis aux ordres de Dieu ; ils ont patience dans l'extrémité de leurs maux ; ils souffrent tout ce qu'il plaît à Dieu, et autant qu'il plaît à Dieu, tantôt par les violences de la guerre, et puis par l'âpreté du travail ; ils sont tous les jours dans les fatigues, exposés tantôt aux ardeurs du soleil, et tantôt aux injures de l'air ; ces pauvres laboureurs et vigneron, qui ne vivent qu'à la sueur de leur front, nous donnent leurs travaux, et ils s'attendent aussi qu'au moins nous priions Dieu pour eux. Hélas ! mes frères, tandis qu'ils se fatiguent ainsi pour nous nourrir, nous cherchons l'ombre et nous prenons du repos ! Dans les Missions même où nous travaillons, nous sommes au moins à l'abri des injures de l'air dans les églises, et non pas exposés aux vents, aux pluies et aux rigueurs des saisons. Certes, vivant ainsi de la sueur de ces pauvres gens et du patrimoine de Jésus-Christ, nous devrions toujours penser, quand nous allons au réfectoire, si nous avons bien gagné la nourriture que nous y allons prendre. Pour moi, j'ai souvent cette pensée qui me donne bien de la confusion, et je me dis à moi-même : Misérable, as-tu gagné le pain que tu vas manger ? le pain qui te vient du travail des pauvres ? Au moins, mes frères, si nous ne le gagnons pas comme ils font, prions Dieu pour eux, et qu'il ne se passe aucun jour que nous ne les effrions à Notre-Seigneur, afin qu'il lui plaise leur donner la grâce de faire un bon usage de leurs souffrances. Nous disions ces jours passés que Dieu s'attend particulièrement aux prêtres pour arrêter le cours de son indignation ; il s'attend qu'ils feront comme Aaron, et qu'ils se mettront, l'encensoir à la main, entre lui et ces pauvres gens ; ou bien qu'ils se rendront entremetteurs comme Moïse pour obtenir la cessation des maux qu'ils souffrent pour leur ignorance et pour leurs péchés, et que peut-être ils ne souffriraient pas s'ils avaient été instruits et si l'on avait travaillé à leur conversion. C'est donc ces pauvres auxquels nous devons rendre ces offices de charité, tant pour satisfaire au devoir de notre caractère, que pour leur rendre

quelque sorte de reconnaissance pour les biens que nous recevons de leurs labours. Tandis qu'ils souffrent et qu'ils combattent contre la nécessité et contre toutes les misères qui les attaquent, il faut que nous fassions comme Moïse, et qu'à son exemple nous levions continuellement les mains au ciel pour eux ; et s'ils souffrent pour leurs péchés et pour leurs ignorances nous devons être leurs intercesseurs envers la divine miséricorde, et la charité nous oblige de leur tendre les mains pour les en retirer ; et si nous ne nous employons, même aux dépens de nos vies, pour les instruire et pour les aider à se convertir parfaitement à Dieu, nous sommes en quelque façon les causes de tous les maux qu'ils endurent.

XXII. — *Exhortation aux siens de compatir à l'affliction publique dans un temps de misère et de disette.*

(Abelly, tome II, pages 471-472.)

Il faut gémir sous la charge des pauvres et souffrir avec ceux qui souffrent, autrement nous ne sommes pas disciples de Jésus-Christ. Mais encore que ferons-nous ? Les habitants d'une ville assiégée regardent de temps en temps aux vivres qu'ils ont. Combien avons-nous de blé ? disent-ils. Tant. Combien sommes-nous de bouches ? Tant. Et là-dessus ils règlent le pain que chacun doit avoir, et disent : A deux livres par jour, nous pourrions aller jusque-là, et comme ils voient que le siège est pour durer davantage, et que les vivres diminuent, ils se réduisent à une livre de pain, à dix onces, à six, et à quatre onces pour soutenir longtemps, et empêcher d'être pris par la famine. Et sur la mer, comment fait-on quand il arrive qu'un navire a été jeté par la tempête et arrêté longtemps dans quelque coin ? On compte le biscuit, on prend garde à la boisson, et s'il y en a trop peu pour arriver au lieu où ils prétendent aller, ils en donnent moins ; et plus ils retardent, plus ils diminuent la portion. Or, si les gouverneurs et les capitaines de vaisseaux en usent de la sorte, et si la sagesse même requiert qu'ils agissent avec cette précaution, parce qu'autrement ils pourraient périr, pourquoi ne ferions-nous pas de même ? Pensez-vous que les bourgeois ne retranchent pas de leur ordinaire, et que les meilleures maisons, voyant que les vendanges sont faites pour cette année, ne ménagent pas leur vin, dans la crainte de n'en trouver pas aisément l'année prochaine ? Hier, des personnes de la ville et de condition qui étaient céans me disaient que la plupart des maisons retrancheraient entièrement le vin aux serviteurs ; on leur dira : Pourvoyez-vous, il n'y a plus de vin céans que pour le maître. Tout cela, mes frères, nous a fait penser à ce que nous avons à faire, et j'assemblai hier les prêtres anciens de la Compagnie pour prendre leurs avis ; enfin on a trouvé à propos de nous réduire à un demi-setier par repas pour cette année. Ceci fera de la peine à quelques-uns

qui pensent avoir besoin de boire un peu plus de vin; mais comme ils sont accoutumés à se soumettre aux ordres de la Providence, et à surmonter leurs appétits, ils feront bon usage de cette peine, comme ils font des autres sujets de mortification, dont ils ne se plaignent pas. Il y en aura peut-être d'autres qui s'en plaindront par attache à leurs satisfactions; esprits de chair, gens sensuels et enclins à leurs plaisirs, qui ne veulent en perdre aucun, et qui murmurent de tout ce qui n'est pas selon leur goût. O Sauveur! gardez-nous de cet esprit de sensualité.

XXIII. — *Fragment d'une conférence sur la correction fraternelle.*

(Abelly, tome I, pages 20, 21.)

Que si le défaut dont on nous avertit n'est pas en nous, estimons que nous en avons beaucoup d'autres, pour lesquels nous devons aimer la confusion et la recevoir sans nous justifier, et encore moins sans nous indigner ni emporter contre celui qui nous accuse.

J'ai connu une personne qui, accusée par son compagnon de lui avoir pris quelque argent, lui dit doucement qu'il ne l'avait pas pris; mais voyant que l'autre persévérerait à l'accuser, il se tourne de l'autre côté, s'élève à Dieu, et lui dit: Que ferai-je, mon Dieu? vous savez la vérité! Et alors, se confiant en lui, il se résolut de ne plus répondre à ces accusations, qui allèrent fort avant, jusqu'à tirer monitoire du larcin, et le lui faire signifier. Or, il arriva, et Dieu le permit, qu'au bout de six mois, celui qui avait perdu l'argent, étant à plus de six-vingts lieues d'ici trouva le larcin qui l'avait pris. Voyez le soin de la Providence pour ceux qui s'abandonnent à elle! Alors cet homme, reconnaissant le tort qu'il avait eu de s'en prendre avec tant de chaleur et de calomnie contre son ami innocent, lui écrivit une lettre pour lui en demander pardon, lui disant qu'il en avait un si grand déplaisir qu'il était prêt, pour expier sa faute, de venir au lieu où il était pour en recevoir l'absolution à genoux. Estimons donc, Messieurs et mes Frères, que nous sommes capables de tout le mal qui se fait, et laissons à Dieu le soin de manifester le secret des consciences.

XXIV. — *Fragment sur l'obligation de la correction fraternelle.*

(Collet, t. II, page 311.)

Je déclare (disait un jour saint Vincent à sa communauté), que ceux qui remarquent des défauts qui vont à la ruine et au dérèglement de la Compagnie, et qui n'en avertissent pas, sont coupables de la ruine et du dérèglement de la même Compagnie. Suivant cela, je dois trouver bon d'être moi-même averti; en sorte que si je ne me corrigeais pas de quelque défaut scandaleux, qui apportât désordre ou destruction à la congrégation, ou bien si j'enseignais et soutenais quelque chose contraire à la doctrine de

l'Église, la congrégation assemblée devrait me déposer, et puis me chasser.

XXV. — *Conférence sur le zèle du salut des âmes, à propos des missionnaires de Gênes.*

(Abelly, t. II, pages 239, 240.)

Nos missionnaires qui sont à Gênes souffrent comme il faut, par la grâce de Dieu, et en cela ils sont bien heureux de souffrir, premièrement pour rendre service à Dieu, et puis pour procurer le salut des âmes. Or, nous devons, messieurs, avoir en nous une semblable disposition, et un même désir de souffrir pour Dieu et pour le prochain, et de nous consumer pour cela. Oui, messieurs et mes frères, il faut que nous soyons sans réserve à Dieu, et au service du prochain: nous devons nous dépouiller pour le revêtir, donner nos vies pour procurer son salut, nous tenir toujours prêts de tout faire et de tout souffrir pour la charité, être disposés d'aller où il plaira à Dieu pour ce sujet, soit aux Indes ou en d'autres lieux encore plus éloignés, et enfin d'exposer volontiers nos vies pour procurer le bien spirituel de ce cher prochain, et pour amplifier l'empire de Jésus-Christ dans les âmes. Et moi-même, quoique vieil et caduc comme je suis, je ne dois pas laisser de me tenir dans cette disposition, et même de m'en aller aux Indes pour y gagner des âmes à Dieu, encore que je dusse mourir par le chemin. Car ne pensez pas que Dieu demande de nous les forces et la bonne disposition du corps; non, il ne demande que notre bonne volonté, et une véritable et sincère disposition d'embrasser toutes les occasions de le servir, même au péril de notre vie, entretenant dans nos cœurs un désir de la sacrifier pour Dieu, et s'il le voulait ainsi, de souffrir le martyre. Et ce désir est quelquefois autant agréable à sa divine Majesté, que si on le souffrait en effet; et même l'Église a un tel sentiment de cette disposition, qu'elle honore comme martyrs plusieurs saints qui ont été seulement exilés pour la foi, et qui sont morts dans cet exil de leur mort naturelle. O que nos confrères qui travaillent dans les pays étrangers sont savants en cette science de souffrir! les uns étant exposés aux dangers de la peste, et servant même les pestiférés: les autres parmi les périls de la guerre: les autres dans les incommodités de la faim; et tous dans les misères, les travaux et les souffrances; mais, nonobstant cela, ils demeurent fermes et inébranlables dans le bien qu'ils ont entrepris. Reconnaissions, Messieurs, la grâce que Dieu fait à cette pauvre et chétive congrégation, de se voir composée de telles personnes et de tels membres si fidèles et si constants à souffrir pour le service et pour l'amour de sa divine Majesté.

XXVI. *Conférence sur le zèle et l'ardeur dans les œuvres de Dieu.*

(Abelly, tome II, page 246.)

Il est impossible qu'un prêtre missionnaire

qui vit lâchement réussisse dans sa condition, et fasse une fin heureuse ; car quel tort pensez-vous que font ces âmes lâches dans une Compagnie ? Mais quel préjudice ne portent pas ces paresseux et à eux-mêmes et aux autres qu'ils découragent par leurs mauvais exemples et par leurs discours impertinents ? A quoi bon, disent-ils, tant de sortes d'emplois, tant de missions, de séminaires, de conférences, de retraites, d'assemblées et de voyages pour les pauvres ? Quand M. Vincent sera mort, on quittera bientôt tout cela ; car quel moyen de satisfaire à tant de sortes d'entreprises ? Où trouvera-t-on des missionnaires pour envoyer à Madagascar, aux îles Hébrides, en Barbarie, en Pologne, etc., et de l'argent pour fournir à toutes les dépenses de ces missions si éloignées et si onéreuses ? A quoi il faut répondre, que si la Compagnie, dans sa naissance et dès son berceau, a eu le courage d'embrasser ces occasions de servir Dieu, et si les premiers que l'on y a envoyés se sont comportés avec tant de ferveur, n'avons-nous pas sujet d'en bien espérer quand elle se sera fortifiée et augmentée avec le temps ? Non, non, Messieurs, si Dieu présentait encore à la Compagnie d'autres nouvelles occasions de le servir, nous n'acquiescerions pas de les entreprendre avec sa grâce : ces esprits lâches et démontés ne sont capables sinon de décourager les autres : c'est pourquoi vous devez vous donner de garde de telles personnes ; et quand vous les entendrez tenir ces discours, dites hardiment avec le saint apôtre : *Jam nunc antichristi multi sunt in mundo* (I Joan. II, 18), il y a déjà des antichrists au monde, des anti-missionnaires qui s'opposent aux des-ains de Dieu. Hélas ! Messieurs, nous ne faisons encore que sentir écouler sur nous les premières grâces de notre vocation, qui néanmoins sont très-abondantes ; et nous avons sujet de craindre que par notre lâcheté, nous ne nous rendions indignes de tant de bénédiction que Dieu a versées sur la Compagnie, et de tant de saints emplois que sa providence lui a confiés, et que nous ne tombions dans l'état où nous voyons quelques communités : ce qui serait le plus grand malheur qui pourrait nous arriver.

XXVII. — *Conférence sur la douceur qu'on doit pratiquer envers le prochain.*

(Abelly, tome II, pages 323-327.)

La douceur et l'humilité sont deux sœurs germanes qui s'accordent fort bien ensemble. Nous avons pour règle de les étudier soigneusement en Jésus-Christ, qui nous dit : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. C'est donc une leçon du Fils de Dieu, Apprenez de moi. O mon Sauveur, quelle parole ! mais quel bonheur d'être vos écoliers, et d'apprendre cette leçon si courte et si excellente, qu'elle nous rend tels que vous êtes ! N'aurez-vous pas la même autorité sur nous qu'ont eue autrefois

les philosophes sur leurs sectateurs, lesquels s'attachaient si étroitement à leurs sentences, que c'était assez de dire, Le maître l'a dit, pour ne s'en départir jamais.

Si donc les philosophes par leurs raisonnements s'acquéraient tant de créance sur leurs disciples dans les choses humaines, combien plus, mes Frères, la sagesse éternelle mérite-t-elle d'être crue et suivie dans les choses divines ! Que lui répondrions-nous à ce moment, s'il nous demandait compte de toutes les leçons qu'il nous a faites ? Que lui dirons-nous à la mort, quand il nous reprochera de les avoir si mal apprises ? Apprenez de moi, dit-il, d'être doux (1). Si c'était un saint Paul ou un saint Pierre, qui par lui-même nous exhortât à apprendre de lui la douceur, nous pourrions nous en excuser ; mais c'est un Dieu fait homme, qui est venu nous montrer comme il faut que nous soyons faits pour être agréables à son Père ; c'est le Maître des maîtres qui nous enseigne d'être doux. Donnez-nous part, mon Seigneur, à votre grande douceur : nous vous en prions par cette même douceur qui ne peut rien refuser.

La douceur a plusieurs actes qui se réduisent à trois principaux ; et le premier de ces actes a deux offices ; dont l'un est de réprimer les mouvements de la colère, les saillies de ce feu qui monte au visage, qui trouble l'âme, qui fait qu'on n'est plus ce qu'on était, et qu'un visage serein change de couleur, et devient noirâtre ou tout enflammé. Que fait la douceur ? Elle arrête ce changement, elle empêche celui qui la possède de se laisser aller à ces mauvais effets. Il ne laisse pourtant pas de sentir le mouvement de la passion ; mais il tient ferme, afin qu'elle ne l'emporte. Il lui pourra arriver quelque ternissure au visage, mais il se remet bientôt. Au reste, il ne faut pas s'étonner de nous voir combattus, les mouvements de la nature préviennent ceux de la grâce, mais ceux-ci les surmontent. Il ne faut pas nous étonner des attaques, mais demander grâce pour les vaincre, étant assurés qu'encore que nous sentions quelque révolte en nous contraire à la douceur, elle a cette propriété de réprimer. Voilà donc le premier office du premier acte, qui est beau à merveilles, et si beau qu'il empêche la aideur du vice de se montrer : c'est un certain ressort dans les esprits et dans les âmes, qui non-seulement tempère l'ardeur de la colère, mais qui en étouffe les moindres sentiments.

L'autre office de ce premier acte de la douceur consiste en ce qu'étant parfois expédient qu'on témoigne de la colère, qu'on reprenne, qu'on châtie, il fait néanmoins que les âmes qui ont cette vertu de douceur, ne font pas les choses par emportement de la nature, mais parce qu'elles pensent qu'il les faut faire : comme le Fils de Dieu qui appela saint Pierre Satan ; qui disait aux

(1) Quelques phrases de ce passage se retrouvent dans la Conférence X, ci-dessus.

Juifs : Allez, hypocrites ! non une fois, mais plusieurs, ce mot étant répété dix ou douze fois dans un seul chapitre ; en d'autres rencontres il chassa les vendeurs du temple, renversa les tables et fit d'autres signes d'un homme courroucé. Étaient-ce des emportements de colère ? Non, il avait cette douceur au suprême degré. En nous cette vertu fait qu'on est maître de sa passion ; mais en Notre-Seigneur qui n'avait que des passions, elle lui faisait seulement avancer ou retarder les actes de la colère, selon qu'il était expédient. Si donc il se montrait sévère en certaines occasions, lui qui était doux et bénin, c'était pour corriger les personnes à qui il parlait, pour donner la chasse au péché, et ôter les scandales ; c'était pour édifier les âmes, et pour nous donner instruction. Oh ! qu'un supérieur qui agirait de la sorte ferait un grand fruit ! Ses corrections seraient bien reçues, parce qu'elles seraient faites par raison, et non par humeur. Quand il reprendrait avec vigueur, ce ne serait jamais par emportement, mais toujours pour le bien de la personne avertie. Comme Notre-Seigneur doit être notre modèle en quelque condition que nous soyons, ceux qui conduisent doivent regarder comme il a gouverné, et se régler sur lui. Or, il gouvernait par amour ; et si quelquefois il promettait la récompense, d'autres fois aussi il proposait le châtement : il faut faire de même, mais toujours par le principe de l'amour. On est pour lors en l'état où le Prophète désirait que Dieu fût quand il lui disait : *Domine, ne in furore tuo arguas me* (Psal. XXXVII, 2). Il semblait à ce pauvre roi que Dieu fût en colère contre lui, et pour cela il le pria de ne le châtier pas en sa fureur. Tous les hommes en sont logés là, nul ne veut être corrigé par colère. C'est une faveur accordée à peu de personnes de n'en point sentir les premières émotions, comme je l'ai dit ; mais l'homme doux en revient aussitôt, il maîtrise la colère et la vengeance, en sorte que rien n'en procède qui ne soit appliqué par l'amour. Voilà donc le premier acte de la douceur, qui est de réprimer les mouvements contraires dès qu'on les ressent, soit en arrêtant tout-à-tait la colère, soit en l'employant si bien dans la nécessité, qu'elle ne soit nullement séparée de la douceur. C'est pourquoi, Messieurs, maintenant que nous en parlons, proposons-nous, toutes les fois qu'il nous viendra quelque occasion de nous fâcher, d'arrêter tout court cet appétit, pour nous recueillir et nous élever à Dieu, lui disant : Seigneur, qui me voyez assailli de cette tentation, délivrez-moi du mal qu'elle me suggère.

Le second acte de la douceur est d'avoir une grande affabilité, cordialité et sérénité de visage envers les personnes qui nous abordent, en sorte qu'on leur soit à consolation. De là vient que quelques-uns, avec une façon riante et agréable, contentent tout le monde ; Dieu les ayant prévenus de cette grâce, par laquelle ils semblent vous offrir leur cœur, et vous demander le vôtre ; au

lieu que d'autres se présentent avec une mine resserrée, triste et désagréable, ce qui est contre la douceur. Selon cela, un vrai missionnaire fera bien de se composer affablement, et de s'étudier à un abord si cordial et si amiable, que par ces signes de sa bonté il donne consolation et confiance à tous ceux qui l'approchent. Vous voyez que cette douce insinuation gagne les cœurs et les attire, selon cette parole de Notre-Seigneur : Que les débouairés posséderont la terre ; et au contraire, on a fait cette remarque des personnes de condition qui sont dans l'emploi, que quand elles sont trop graves et froides, un chacun les craint et les fuit.

Et comme nous devons être employés auprès des pauvres gens des champs, de messieurs les ordinauds, des exerçants, et de toutes sortes de personnes, il n'est pas possible que nous produisions de bons fruits si nous sommes comme des terres sèches, qui ne portent que des chardons ; il faut quelque attrait, et un extérieur qui plaise, pour ne rebuter personne.

Je suis consolé, il y a trois ou quatre jours, de la joie qui me parut en quelqu'un qui sortait de céans, où il avait remarqué, disait-il, un abord doux, une ouverture de cœur, et une certaine simplicité charmante, ce sont ses ternes, qui l'avaient grandement touché.

Isaïe dit de Notre-Seigneur : *Butyrum et mel comedit, ut sciat reprobare malum, et eligere bonum* : « Il mangera du beurre et du miel, afin qu'il sache réprober le mal, et choisir le bien (Isa., vii, 15). » Ce discernement des choses n'est donné, je pense, qu'aux âmes qui ont de la douceur ; car, comme la colère est une passion qui trouble la raison, il faut que ce soit la vertu contraire qui donne le discernement et la lumière à la même raison.

Le troisième acte de la douceur est, quand on a reçu un déplaisir de quelqu'un, de n'y point arrêter son esprit, de n'en rien témoigner, ou bien de dire en l'excusant : Il n'y pensait pas, il l'a fait par précipitation, un premier mouvement l'a emporté ; enfin, détourner sa pensée de l'offense prétendue. Quand une personne dit des choses fâcheuses à ces esprits doux pour les aigrir, ils n'ouvrent pas la bouche pour lui répondre, et ne font pas semblant de l'entendre.

On raconte d'un chancelier de France, que, sortant un jour du conseil, un homme, qui avait perdu son procès, lui dit qu'il était un méchant juge pour lui avoir ôté son bien, et ruiné sa famille par l'arrêt qui avait été donné, l'appelant au jugement de Dieu, et le menaçant de son châtement ; et que, dans une telle rencontre, ce seigneur s'en alla sans dire un mot, et sans regarder ni d'un côté ni d'autre. Si ce fut par la douceur chrétienne, ou par quelque autre principe qu'il supporta cette indignité, je m'en rapporte ; mais, quoi qu'il en soit, nous devons entrer dans une grande confusion de nous en porter quelquefois pour des vœux, con-

sidérant que le premier chef de la justice du royaume souffre le reproche honteux que lui fait publiquement un plaideur, sans lui en témoigner aucun ressentiment, chose certes admirable dans le rang qu'il tenait, où il ne manquait pas de raisons humaines, non plus que de moyens faciles pour punir une telle témérité.

Mais votre exemple, ô mon Sauveur ! n'aura-t-il pas plus de pouvoir sur nous ? Vous verrons-nous pratiquer une douceur incomparable envers les plus criminels sans nous efforcer de devenir doux ? Et quand serons-nous touchés des exemples et des sermons que nous trouvons en votre école ?

La douceur ne nous fait pas seulement excuser les affronts et les traitements injustes que nous recevons : elle veut même qu'on traite doucement ceux qui nous les font, par des paroles amiables ; et s'ils venaient à nous outrager jusqu'à nous donner un soufflet, qu'on le souffre pour Dieu ; et c'est cette vertu qui fait cet effet-là. Oui, un serviteur de Dieu qui la possède bien, quand on use de main-mise sur lui, il offre à Dieu ce rude traitement, et demeure en paix.

Si le Fils de Dieu était si débonnaire en sa conversation, combien plus a-t-il fait éclater sa douceur en sa passion ! Ça été jusqu'à tel point, que de ne proférer aucune parole fâcheuse contre ces déicides qui le couvraient d'injures et de crachats, et qui se riaient de ses douleurs. *Mon ami*, dit-il à Judas (*Matth.*, xxvi, 50), qui le livrait à ses ennemis. Il va même au-devant de ce traître avec cette douce parole, *mon ami*. Il traite tout le reste du même air : *Qui cherchez-vous ?* leur dit-il ; *me voici* (*Joan.*, xviii, 7). Méditons tout cela, Messieurs, nous trouverons des actes prodigieux de douceur qui surpassent l'entendement humain. O Jésus, mon Dieu ! quel exemple pour nous, qui avons entrepris de vous imiter ! Quelle leçon pour ceux qui ne veulent rien souffrir ; ou s'ils souffrent, qui s'inquiètent et s'agrippent !

Il n'y a point de personnes plus constantes et plus fermes dans le bien que ceux qui sont doux et débonnaires ; comme, au contraire, ceux qui se laissent emporter à la colère et aux passions de l'appétit irascible, sont ordinairement fort inconstants, parce qu'ils n'agissent que par boutades et par emportements. Ce sont comme des torrents qui n'ont de la force et de l'impétuosité que dans leurs débordements, lesquels tarissent aussitôt qu'ils sont écoulés ; au lieu que les rivières, qui représentent les personnes débonnaires, vont sans bruit, avec tranquillité, et ne tarissent jamais.

Après cela, ne devons-nous pas nous affecter à cette vertu de douceur, par laquelle non-seulement Dieu nous fera la grâce de réprimer les mouvements de la colère, de nous ramporter gracieusement envers le prochain, et de rendre bien pour mal ; mais encore de souffrir paisiblement les afflictions, les blessures, les tourments et la mort même que les hommes nous pourraient causer. Faites-nous la grâce, mon

Sauveur, de profiter des peines que vous avez endurées avec tant d'amour et de douceur ; plusieurs en ont profité par votre bonté, et peut-être que je suis seul ici qui n'ai pas encore commencé à être tout ensemble et doux et souffrant.

XXVIII. — Conférence sur l'humilité

(Abelly, tome II, pages 365 et suiv.)

En vérité, Messieurs et mes Frères, si un chacun de nous veut s'étudier à se bien connaître, il trouvera qu'il est très-juste et très-raisonnable de se mépriser soi-même. Car si d'un côté nous considérons sérieusement la corruption de notre nature, la légèreté de notre esprit, les ténèbres de notre entendement, le dérèglement de notre volonté et l'impureté de nos affections ; et d'ailleurs si nous pesons bien au poids du sanctuaire nos œuvres et nos productions, nous trouverons que le tout est très-digne de mépris. Mais quoi ? me direz-vous, mettez-vous de ce nombre les prédications que nous avons faites, les confessions que nous avons entendues, les soins et les peines que nous avons pris pour le prochain et pour le service de Notre-Seigneur ? Oui, Messieurs, si l'on repasse sur les meilleures actions, on trouvera qu'en la plupart on s'y est mal conduit quant à la manière, et souvent quant à la fin ; et que de quelque façon qu'on les regarde, il y peut avoir du mal autant que du bien : car, dites-moi, je vous prie, que peut-on attendre de la faiblesse de l'homme ? qu'est-ce que peut produire le néant ? et que peut le péché ? et qu'avons-nous de nous-mêmes autre chose, sinon le néant et le péché ? Tenons donc pour certain qu'en tout et partout nous sommes dignes de rebut et toujours très-méprisables à cause de l'opposition que nous avons par nous-mêmes à la sainteté et aux autres perfections de Dieu ; à la vie de Jésus-Christ et aux opérations de sa grâce ; et ce qui nous persuade davantage cette vérité est la pente naturelle et continuelle que nous avons au mal, notre impuissance au bien, et l'expérience que nous avons tous que, lors même que nous pensons avoir bien réussi en quelque action, ou bien rencontré en nos avis, il arrive tout le contraire, et Dieu permet souvent que nous sommes méprisés. Si donc nous nous étudions à nous bien connaître, nous trouverons qu'en tout ce que nous pensons, disons et faisons, soit en la substance, ou dans les circonstances, nous sommes pleins et environnés de sujets de confusion et de mépris ; et si nous ne voulons point nous flatter, nous nous verrons non-seulement plus méchants que les autres hommes, mais pires en quelque façon que les démons de l'enfer, car si ces malheureux esprits avaient eu leur disposition les grâces et les moyens qui nous sont donnés pour devenir meilleurs, ils en feraient mille et mille fois plus d'usage que nous n'en faisons pas.

Méditons bien ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Apprenez de moi que

je suis humble de cœur ; » et ces autres : « Celui qui s'humiliera sera exalté, et celui qui s'élèvera sera abaissé. » Qu'est-ce que la vie de ce divin Sauveur, sinon une humiliation continuelle, active et passive ? Il l'a tellement aimée qu'il ne l'a jamais quittée sur la terre pendant sa vie ; et même après sa mort, il a voulu que l'Eglise nous ait représenté sa personne divine par la figure d'un crucifix, afin de paraître à nos yeux dans un état d'ignominie, comme ayant été pendu pour nous ainsi qu'un criminel, et comme ayant souffert la mort la plus honteuse et la plus infâme qu'on ait pu s'imaginer. Pourquoi cela ? c'est parce qu'il connaissait l'excellence des humiliations et la malice du péché contraire, qui non-seulement aggrave les autres péchés, mais qui rend vicieuses les œuvres qui de soi ne sont pas mauvaises, et qui peut infecter et corrompre celles qui sont bonnes, même les plus saintes.

L'humilité est une vertu si ample, si difficile et si nécessaire, que nous n'y saurions assez penser : c'est la vertu de Jésus-Christ, la vertu de sa sainte Mère, la vertu des plus grands saints ; et enfin c'est la vertu des missionnaires. Mais que dis-je ? je me reprends, je souhaiterais que nous l'eussions ; et quand j'ai dit que c'était la vertu des missionnaires, j'entends que c'est la vertu dont ils ont plus de besoin, et dont ils doivent avoir un très-ardent désir : car cette chétive Compagnie, qui est la dernière de toutes, ne doit être fondée que sur l'humilité, comme sur sa vertu propre ; autrement nous ne ferons jamais rien qui vaille, ni au dedans, ni au dehors ; et sans l'humilité nous ne devons attendre aucun avancement pour nous, ni aucun profit envers le prochain. O Sauveur ! donnez-nous donc cette sainte vertu qui nous est propre, que vous avez apportée au monde, et que vous chérissiez avec tant d'affection ; et vous, Messieurs, sachez que celui qui veut être un véritable missionnaire doit travailler sans cesse à acquiescer cette vertu, et à s'y perfectionner ; et surtout se donner garde de toutes les pensées d'orgueil, d'ambition et de vanité, comme des plus grands ennemis qu'il puisse avoir ; leur courir sus aussitôt qu'ils paraissent, pour les exterminer ; et veiller soigneusement pour ne leur donner aucune entrée. Oui, je le dis derechef, que si nous sommes véritables missionnaires, chacun de nous en son particulier doit être bien aise qu'on nous tienne pour des esprits pauvres et chétifs, pour des gens sans vertu, qu'on nous traite comme des ignorants, qu'on nous injurie et méprise, qu'on nous reproche nos défauts et qu'on nous publie comme insupportables pour nos misères et imperfections. Je passe encore plus avant, et je dis que nous devons être bien aises qu'on dise de notre congrégation en général qu'elle est inutile à l'Eglise, qu'elle est composée de pauvres gens, qu'elle réussit mal en tout ce qu'elle entreprend, que ses emplois de la campa-

gne sont sans fruit, les séminaires sans grâce, les ordinations sans ordre. Oui, si nous avons le véritable esprit de Jésus-Christ, nous devons agréer d'être réputés tels que je viens de dire. Mais, répliquera quelqu'un, Monsieur, qu'est-ce que vous nous dites ? *Durus est hic sermo* (Joan. VI, 61). Il est vrai, je vous l'avoue, que cela est dur à la nature, et qu'il lui est bien difficile de se persuader qu'elle a mal fait, et encore plus de souffrir qu'on le croie et qu'on le lui reproche : mais aussi cela est bien facile à comprendre à une âme qui possède la vraie humilité, et qui se connaît telle qu'elle est ; et tant s'en faut qu'elle s'en attriste, qu'au contraire elle s'en réjouit, et est très-contente de voir que par ses humiliations et par sa petitesse, Dieu soit exalté et glorifié. Je sais bien que Notre-Seigneur fait la grâce à plusieurs de la Compagnie d'aller à tire-d'aile à cette vertu, et d'animer leurs actions du désir de leur propre anéantissement et de l'affection de se carher et de se confondre : mais il faut demander à Dieu qu'il fasse la même grâce à tous les autres, afin que nous n'ayons point d'autres prétentions que de nous abaisser et anéantir pour l'amour et pour la gloire de Dieu, et qu'enfin la vertu propre de la Mission soit l'humilité. Pour vous y affectionner davantage, remarquez ce que je vais vous dire, qui est que si jamais vous avez ouï raconter par des personnes du dehors quelque bien qui ait été fait par la Compagnie, vous trouverez que c'est parce qu'il leur a paru en elle quelque petite image d'humilité, et qu'elles lui ont vu pratiquer quelques actions basses et abjectes, comme d'instruire les paysans, et de servir les pauvres ; de même, si vous voyez les ordinands sortir de leurs exercices édifiés de la maison, si vous y prenez bien garde, vous reconnaîtrez que c'est parce qu'ils y ont remarqué une manière d'agir humble et simple, qui est une nouveauté pour eux, et un charme et attrait pour tout le monde. Je sais qu'en la dernière ordination, un ecclésiastique qui était céans aux exercices a exprimé dans un écrit qu'il a laissé par mégarde les grands sentiments de piété, qu'il remportait de céans, pour quelque teinture d'humilité qu'il y avait aperçue...

Faites attention à la recommandation que Notre-Seigneur nous en a faite par ces paroles : « Apprenez de moi que je suis humble de cœur, » et le suppliez de vous en donner l'intelligence. Que si tant est qu'il nous enflamme seulement du désir des humiliations, ce sera bien assez, quoique nous n'ayons pas la connaissance de cette vertu telle que Notre-Seigneur, qui savait le rapport qu'elle a aux perfections de Dieu son Père et à la vileté de l'homme pécheur. Il est vrai que nous ne verrons jamais cela que fort obscurément pendant cette vie ; mais nous devons néanmoins avoir confiance parmi ces ténèbres, que si notre cœur s'affectionne aux humiliations, Dieu nous donnera l'humilité, nous la conservera,

et l'accroîtra en nous par les actes qu'il nous en fera faire : car un acte de vertu bien fait dispose pour en produire un autre ; et le premier degré d'humilité sert pour monter au second, et le second au troisième, et ainsi des autres. Souvenez-vous, Messieurs et mes Frères, que Jésus-Christ, parlant du pharisien humilié a dit que sa prière avait été exaucée ; que s'il a rendu ce témoignage d'un homme qui avait été méchant toute sa vie, que ne devons-nous pas espérer, si nous sommes vraiment humbles ? Au contraire, qu'est-il arrivé du pharisien ? c'était un homme séparé du reste du peuple par sa condition, qui était comme une espèce de religion parmi les Juifs, dans laquelle il priait, il jeûnait et faisait beaucoup d'autres bonnes œuvres, nonobstant lesquelles il ne laisse pas d'être réprouvé de Dieu ; et pourquoi cela ? parce qu'il regardait ses bonnes œuvres avec complaisance, et qu'il s'en donnait de la vanité, comme s'il les eût faites par sa propre vertu. Voilà donc un juste et un pécheur devant le trône de Dieu ; et parce que ce juste est sans humilité, il est rejeté et réprouvé avec ses bonnes œuvres ; et ce qui paraissait de vertueux en lui devient vice ; au contraire, voilà un pécheur lequel, reconnaissant sa misère et touché d'un vrai ressentiment d'humilité, se tient à la porte du temple, frappe sa poitrine, et n'ose lever les yeux au ciel ; et par cette humble disposition de son cœur, quoiqu'il fût entré dans ce temple coupable de plusieurs péchés, il en sort néanmoins justifié, et une seule humiliation lui a été un moyen de salut. En quoi nous pouvons reconnaître que l'humilité, quand elle est véritable, introduit en l'âme les autres vertus, et qu'en s'humiliant profondément et sincèrement, de pécheur qu'on était, on devient juste. Oui, quand bien nous serions des scélérats, si nous recourons à l'humilité, elle nous fera devenir justes ; et au contraire, quoique nous fussions comme des anges, et que nous excellassions dans les plus grandes vertus, si toutefois nous sommes dépourvus d'humilité, ces vertus n'ayant point de fondement ne peuvent subsister ; et étant ainsi détruites, faute d'humilité, nous devenons semblables aux damnés qui n'en ont aucune. Retenons donc bien cette vérité, Messieurs, et qu'un chacun de nous la grave bien avant dans son cœur, et qu'il dise parlant à soi-même : Quoique j'eusse toutes les vertus, si toutefois je n'ai pas l'humilité, je me trompe ; et pensant être vertueux, je ne suis qu'un superbe pharisien et un missionnaire abominable. O Sauveur Jésus-Christ, répandez sur nos esprits ces divines lumières dont votre sainte âme était remplie, et qui vous ont fait préférer la contumélie à la louange ! Embrasez nos cœurs de ces affections saintes qui brûlaient et consumaient le vôtre, et qui vous ont fait chercher la gloire de votre Père céleste dans votre propre confusion. Faites par votre grâce que nous commencions dès mainte-

nant à rejeter tout ce qui ne va pas à votre honneur et à notre mépris, tout ce qui ressent la vanité, l'ostentation et la propre estime. Que nous renoncions une bonne fois pour toutes à l'applaudissement des hommes abusés et trompeurs, et à la vaine imagination du bon succès de nos œuvres ; enfin, mon Sauveur, que nous apprenions d'être véritablement humbles de cœur par votre grâce et par votre exemple.

N'est-ce pas une chose étrange que l'on conçoit bien que les particuliers d'une compagnie, comme Pierre, Jean et Jacques, doivent fuir l'honneur et aimer le mépris ; mais la Compagnie, dit-on, et la communauté doit acquérir et conserver de l'estime et de l'honneur dans le monde ? Car, je vous prie, comment se pourra-t-il faire que Pierre, Jean et Jacques puissent vraiment et sincèrement aimer et chercher le mépris, et que néanmoins la Compagnie qui n'est composée que de Pierre, Jean et Jacques, et autres particuliers, doive aimer et rechercher l'honneur ? Il faut certainement reconnaître et confesser que ces deux choses sont incompatibles ; et partant, tous les missionnaires doivent être contents, non-seulement quand ils se trouveront dans quelque occasion d'abjection ou de mépris pour leur particulier, mais aussi quand on méprisera leur Compagnie : car pour lors ce sera une marque qu'ils seront véritablement humbles...

C'est une bonne pratique de venir au détail des choses humiliantes, quand la prudence permet qu'on les déclare tout haut, au sortir de la méditation, en présence de la communauté, à cause du profit qu'on en tire, se surmontant soi-même dans la répugnance qu'on ressent à découvrir et à manifester ce que la superbe voudrait tenir caché. Saint Augustin a lui-même publié les péchés secrets de sa jeunesse, en ayant composé un livre, afin que toute la terre sût toutes les impertinences de ses erreurs et les excès de ses débâches. Et ce vaisseau d'élection, saint Paul, ce grand apôtre qui a été ravi jusqu'au ciel, n'a-t-il pas avoué qu'il avait persécuté l'Eglise ? Il l'a même couché par écrit, afin que jusqu'à la consommation des siècles on sût qu'il avait été un persécuteur. Certes, si on n'est bien attentif sur soi-même, et si on ne se fait quelque violence pour déclarer ses misères et ses défauts, on ne dira que les choses qui peuvent faire estimer, et on cachera celles qui donnent de la confusion ; c'est ce que nous avons hérité de notre premier père Adam, lequel, après avoir offensé Dieu, s'alla cacher.

J'ai fait diverses fois la visite en quelques maisons de religieux, et j'ai souvent demandé à plusieurs d'entre elles pour quelle vertu elles avaient plus d'estime et d'attrait ; je le demandais même à celles que je savais avoir plus d'éloignement des humiliations ; mais à peine, entre vingt, en ai-je trouvé une qui ne me dit que c'était pour l'humilité, tant il est vrai que chacun trouve

cette vertu belle et aimable. D'où vient donc qu'il y en a si peu qui l'embrassent et enco e moins qui la possèdent? C'est qu'on se contente de la considérer, et on ne prend pas la peine de l'acquérir; elle est ravissante dans la spéculation, mais dans la pratique elle a un visage désagréable à la nature; et ses exercices nous déplaisent, parce qu'ils nous portent à choisir toujours le plus bas lieu, à nous mettre au-dessous des autres et même des moindres, à souffrir les calomnies, chercher le mépris, aimer l'abjection, qui sont choses pour lesquelles naturellement nous avons de l'aversion. Et partant, il est nécessaire que nous passions par-dessus cette répugnance et que chacun se fasse quelque effort pour venir à l'exercice actuel de cette vertu, autrement nous ne l'acquerrons jamais. Je sais bien que, par la grâce de Dieu, il y en a parmi nous qui pratiquent cette divine vertu, et qui non-seulement n'ont aucune bonne opinion, ni de leurs talents, ni de leur science, ni de leur vertu; mais qui s'estiment très-misérables, et qui veulent être reconnus pour tels, et qui se placent au-dessous de toutes les créatures: et il faut que je confesse que je ne vois jamais ces personnes qu'elles ne me jettent de la confusion dans l'âme; car elles me font un reproche secret de l'orgueil qui est en moi, abominable que je suis! pour ces âmes, elles sont toujours contentes, et leur joie rejaille sur leur face, parce que le Saint-Esprit, qui réside en elles, les comble de paix, en sorte qu'il n'y a rien qui soit capable de les troubler. Si on les contredit, elles acquiescent; si on les calomnie, elles le souffrent; si on les oublie, elles pensent qu'on a raison; si on les surcharge d'occupations, elles travaillent volontiers; et pour difficile que soit une chose commandée, elles s'y appliquent de bon cœur, se confiant en la vertu de la sainte obéissance; les tentations qui leur arrivent ne servent qu'à les affermir davantage dans l'humilité, et à les faire recourir à Dieu et les rendre ainsi victorieuses du diable; de sorte qu'elles n'ont aucun ennemi à combattre que le seul orgueil, qui ne nous donne jamais de trêve pendant cette vie, mais qui attaque même les plus grands saints qui sont sur la terre, en diverses manières, portant les uns à se complaire vainement dans le bien qu'ils ont fait, et les autres dans la science qu'ils ont acquise; ceux-ci à présumer qu'ils sont les plus éclairés, et ceux-là à se croire les meilleurs et les plus fermes. C'est pourquoi nous avons un grand sujet de prier Dieu qu'il lui plaise nous garantir et préserver de ce pernicieux vice qui est d'autant plus à craindre, que nous y avons tous une inclination naturelle; et puis nous devons nous tenir sur nos gardes, et faire le contraire de ce à quoi la nature corrompue nous veut porter: si elle nous excite aux désirs de l'estime de nous-mêmes, pensons à notre faiblesse; si au désir de paraître, cachons ce qui nous peut faire re-

marquer, et préférons les actions basses et viles à celles qui ont de l'éclat et qui sont honorables. Enfin, recourons souvent à l'amour de notre abjection, qui est un refuge assuré pour nous mettre à couvert de semblables agitations, que cette pente malheureuse que nous avons à l'orgueil nous suscite incessamment; prions Notre-Seigneur qu'il ait agréable de nous attirer après lui par le mérite des humiliations adorables de sa vie et de sa mort. Offrons-lui, chacun pour soi, et solidairement les uns pour les autres, toutes celles que nous pourrons pratiquer et portons-nous à cet exercice par le seul motif de l'honorer et de nous confondre....

Ces messieurs les ecclésiastiques qui s'assemblent ici prirent pour sujet de leur entretien, mardi dernier, ce que chacun d'eux avait remarqué des vertus de feu M. Olier, qui était de leur Compagnie; et entre autres choses que l'on dit, une des plus considérables fut que ce grand serviteur de Dieu tendait ordinairement à s'avilir par ses paroles, et qu'entre toutes les vertus il s'étudiait particulièrement à pratiquer l'humilité. Or, pendant qu'on parlait, je considérais les tableaux de ces saints personnages qui sont en notre salle, et je disais en moi-même; Seigneur mon Dieu! si nous pouvions bien pénétrer les vérités chrétiennes comme ils ont fait, et nous conformer à cette connaissance, oh! que nous agirions bien d'une autre manière que nous ne faisons pas! Par exemple, m'étant arrêté sur le portrait du bienheureux évêque de Genève, je pensais que si nous regardions les choses du monde du même œil qu'il les regardait, si nous en parlions avec le sentiment qu'il en parlait, et si nos oreilles n'étaient ouvertes qu'aux vérités éternelles non plus que les siennes, la vanité n'aurait garde d'occuper nos sens et nos esprits.

Mais surtout, Messieurs, si nous considérons bien ce beau tableau que nous avons devant les yeux, cet admirable original de l'humilité, Notre-Seigneur Jésus-Christ, se pourrait-il faire que nous donnassions entrée en nos esprits à aucune bonne opinion de nous-mêmes, nous voyant si fort éloignés de ses prodigieux abaissements; serions-nous si téméraires que de nous préférer aux autres, voyant qu'il a été postposé à un meurtrier? Aurions-nous quelque crainte d'être reconnus pour misérables, voyant l'innocent traité comme un malfaiteur, et mourir entre deux criminels comme le plus coupable? Prions Dieu, Messieurs, qu'il nous preserve de cet aveuglement; demandons-lui la grâce de tendre toujours en bas; confessions devant lui et devant les hommes que nous ne sommes de nous-mêmes que péché, qu'ignorance et que malice; souhaitons qu'on le croie, qu'on le dise et qu'on nous en méprise. Enfin ne perdons aucune occasion de nous anéantir par cette sainte vertu. Mais ce n'est pas encore assez de s'y affectionner et de s'y résoudre, comme plusieurs le font, il faut se faire violence pour

venir à la pratique des actes, et c'est ce qu'on ne fait pas assez.

XXIX. — *Instruction donnée par saint Vincent à sa Compagnie sur l'humilité, à l'occasion d'un nouveau prêtre de la congrégation, qui avait qualifié celle-ci de sainte Congrégation.*

(Abelly, tome II, pages 333-334.)

Monsieur, quand nous parlons de la Compagnie, nous ne devons point nous servir de ce terme (de sainte Compagnie ou sainte congrégation), ou autres termes équivalents et relevés, mais nous servir de ceux-ci : la pauvre Compagnie, la petite Compagnie, et semblables. Et en cela nous imiterons le Fils de Dieu, qui appelait la Compagnie de ses apôtres et disciples, petit troupeau, petite Compagnie. Oh ! que je voudrais qu'il plût à Dieu faire la grâce à cette chétive congrégation de se bien établir dans l'humilité, faire fonds et bâtir sur cette vertu, et qu'elle demeurât là comme en son petit poste et en son ordre ! Messieurs, ne nous trompons pas, si nous n'avons l'humilité, nous n'avons rien. Je ne parle pas seulement de l'humilité extérieure, mais je parle principalement de l'humilité de cœur, et de celle qui nous porte à croire véritablement qu'il n'y a nulle personne sur la terre plus misérable que vous et moi ; que la Compagnie de la Mission est la plus chétive de toutes les Compagnies, et la plus pauvre pour le nombre et pour la condition des sujets ; et être bien aise que le monde en parle ainsi. Hélas ! voulant être estimé, qu'est-ce que cela, sinon vouloir être traité autrement que le Fils de Dieu ? C'est un orgueil insupportable. Le Fils de Dieu étant sur la terre, qu'est-ce qu'on disait de lui ? et pour qui a-t-il bien voulu passer dans l'esprit du peuple ? pour un fou, pour un séditionnaire, pour une bête, pour un pécheur, quoiqu'il ne le fût point. Jusque-là même qu'il a bien voulu souffrir d'être mis après un Barabbas, un brigand, un meurtrier, un méchant homme. O Sauveur ! ô mon Sauveur ! que votre sainte humilité confondra de pécheurs, comme moi misérable, au jour de votre jugement ! Prenons garde à cela ; prenez-y garde, vous qui allez en mission, vous autres qui parlez en public : quelquefois et assez souvent, l'on voit un peuple si touché de ce que l'on a dit, l'on voit que chacun pleure ; et il s'en rencontre même qui, passant plus avant, vont jusqu'à proférer ces mots : *Bienheureux le ventre qui vous a portés, et les mamelles qui vous ont allaités* (Luc. XI, 27) ? Nous avons ouï dire de semblables paroles quelquefois. Entendant cela, la nature se satisfait, la vanité s'engendre et se nourrit, si ce n'est qu'on réprime ces vaines complaisances, et qu'on ne cherche purement que la gloire de Dieu, pour laquelle seule nous devons travailler ; oui, purement pour la gloire de Dieu, et le salut des âmes. Car en user autrement, c'est se prêcher soi-même, et non pas Jésus-Christ ; et une personne qui prêche pour se

faire applaudir, louer, estimer, faire parler de soi, qu'est-ce que fait cette personne, ce prédicateur ? qu'est-ce qu'il fait ? un sacrilège ; oui, un sacrilège ! Quoi ! se servir de la parole de Dieu, et des choses divines, pour acquérir de l'honneur et de la réputation ; oui, c'est un sacrilège. O mon Dieu ! ô mon Dieu ! faites la grâce à cette pauvre petite Compagnie, que pas un de ses membres ne tombe dans ce malheur. Croyez-moi, Messieurs, nous ne serons jamais propres pour faire l'œuvre de Dieu, que nous n'ayons une profonde humilité et un entier mépris de nous-mêmes. Non, si la congrégation de la Mission n'est humble, et si elle n'est persuadée qu'elle ne peut rien faire qui vaille, qu'elle est plus propre à tout gâter qu'à bien réussir, elle ne fera jamais grand chose ; mais lorsqu'elle sera et vivra dans l'esprit que je viens de dire, alors, messieurs, elle sera propre pour les desseins de Dieu, parce que c'est de tels sujets dont Dieu se sert pour opérer les grands et véritables biens.

Quelques docteurs qui expliquent l'évangile d'aujourd'hui, où il est parlé de cinq vierges sages et de cinq folles, estiment que l'on doit entendre cette parabole de personnes de communauté qui sont retirées du monde. Si donc il est vrai que la moitié de ces vierges, de ces personnes, se perd, hélas ! que ne devons-nous pas craindre ? et moi, tout le premier, que ne dois-je pas appréhender ? Or sus, Messieurs, encourageons-nous, ne perdons point cœur, donnons-nous à Dieu de la bonne façon, renouons à nous-mêmes et à nos satisfactions, à nos aises et à nos vanités ; estimons que nous n'avons pas un plus grand ennemi que nous-mêmes, faisons tout le bien que nous pouvons, et faisons-le avec toute la perfection requise. Ce n'est pas tout d'assister le prochain, de jeûner, faire oraison, travailler aux missions, cela est bien, mais ce n'est pas assez ; il faut de plus bien faire cela, à savoir dans l'esprit de Notre-Seigneur, en la manière que Notre-Seigneur l'a fait, humblement et purement, afin que le nom de son Père soit glorifié, et sa volonté accomplie.

Les plantes ne poussent point des fruits plus excellents que la nature de leurs tiges ; nous sommes comme les tiges de ceux qui viendront après nous, qui vraisemblablement ne pousseront point leurs œuvres plus haut que nous ; si nous avons bien fait, ils feront bien, l'exemple en passera des uns aux autres ; ceux qui demeurent, enseignent ceux qui les suivent de la manière dont les premiers se sont pris à la vertu, et ceux-ci encore d'autres qui viendront après ; et cela par l'aide de la grâce de Dieu, qui leur a été méritée par les premiers. D'où vient que nous voyons dans le monde de certaines familles qui viennent si bien en la crainte de Dieu ? J'en ai présentement une entre plusieurs autres dans l'esprit, dont j'ai connu le grand-père, et le père, qui tous étaient fort gens de bien, et

encore aujourd'hui je connais les enfants qui le sont de même ; d'où vient cela ? C'est que leurs pères leur ont mérité de Dieu cette grâce par leur bonne et sainte vie, selon la promesse de Dieu même, qu'il bénira telles familles jusqu'à la millième génération. Mais, de l'autre côté, il se voit des maris et des femmes qui sont des gens de bien et qui vivent bien, et néanmoins tout se fond et se perd entre leurs mains, ils ne réussissent en rien. D'où vient cela ? C'est que la punition de Dieu qu'ont méritée leurs parents, pour de grandes fautes qu'ils ont commises, passe en leurs descendants, selon ce qui est écrit, que Dieu châtierà le père qui est pécheur dans ses enfants, jusqu'à la quatrième génération ; et quoique cela s'entende principalement des biens temporels, néanmoins nous le pouvons en quelque sens prendre aussi pour les spirituels, de sorte que si nous gardons exactement nos règles, si nous pratiquons bien toutes les vertus convenables à un vrai missionnaire, nous mériterons en quelque façon de Dieu cette grâce à nos enfants, c'est-à-dire à ceux qui viendront après nous, lesquels feront bien comme nous ; et si nous faisons mal, il est bien à craindre qu'ils ne fassent de même, et encore pis ; parce que la nature entraîne toujours après soi, et porte sans cesse au désordre. Nous nous pouvons considérer comme les pères de ceux qui viendront après nous ; la Compagnie est encore dans son berceau, elle ne fait que de naître, il n'y a que peu d'années qu'elle a commencé, qu'est-ce que cela ? n'est-ce pas être dans son berceau ? Ceux qui seront après nous dans deux ou trois cents ans, nous regarderont comme leurs pères, et ceux même qui ne font que de venir seront réputés les premiers, car ceux qui sont dans les premières cent années, sont comme les premiers pères. Quand vous voulez appuyer quelque passage qui est dans quelque Père des premiers siècles, vous dites : Ce passage est rapporté par un tel Père qui vivait dans le premier ou second siècle. De même, dira-t-on, du temps des premiers prêtres de la congrégation de la Mission on faisait cela, ils vivaient ainsi, telles et telles vertus y étaient en vigueur. Cela étant, Messieurs, quel exemple ne devons-nous pas laisser à nos successeurs, puisque le bien qu'ils feront dépend en quelque façon de celui que nous pratiquerons ? S'il est vrai, comme disent quelques Pères de l'Eglise, que Dieu fasse voir aux pères et mères damnés le mal que leurs enfants font sur la terre, afin que leur tourment en soit augmenté ; et que plus ces enfants multiplient leurs péchés, plus leurs pères et mères qui en sont cause, par le mauvais exemple qu'ils leur ont laissé, en souffrent la vengeance de Dieu ; aussi d'autre part saint Augustin dit que Dieu fait voir aux pères et mères qui sont au ciel, le bien que font leurs enfants sur la terre, afin que leur joie en soit augmentée : de même, Messieurs, quelle consola-

tion et quelle joie n'aurons-nous point, lorsqu'il plaira à Dieu nous faire voir la Compagnie qui fera bien, qui fera sonner en bonnes œuvres, qui observera fidèlement l'ordre du temps et des emplois, qui vivra dans la pratique des vertus et des bons exemples que nous aurons donnés ? O misérable que je suis ! qui dis et ne fais pas. Priez Dieu pour moi, Messieurs ; priez Dieu pour moi, mes Frères, afin que Dieu me convertisse. Or sus, donnons-nous tous à Dieu, et tout de bon, travaillons, allons assister les pauvres gens des champs, qui attendent après nous. Par la grâce de Dieu il y a de nos prêtres qui presque toujours sont dans le travail ; les uns plus, les autres moins ; à cette mission et à cette autre ; en ce village et en cet autre. Il me souvient qu'autrefois, lorsque je revenais de mission, il me semblait, approchant de Paris, que les portes de la ville devaient tomber sur moi, et m'écraser, et rarement revenais-je de la mission que cette pensée ne me revint dans l'esprit. La raison de cela est, que je considérais en moi-même comme si on m'eût dit : Tu t'en vas, et voilà d'autres villages qui attendent de toi le même secours que tu viens de donner à celui-ci, et à cet autre ; si tu ne fusses allé là, vraisemblablement telles et telles personnes mourant en l'état que tu les a trouvées, seraient perdues et damnées. Or, si tu as trouvé tels et tels péchés en cette paroisse-là, n'as-tu pas sujet de penser que de pareilles abominations se commettent en la paroisse voisine, où ces pauvres gens attendent la mission ? et tu t'en vas, tu les laisses là ; s'ils meurent cependant, et qu'ils meurent dans leurs péchés, tu seras en quelque façon cause de leur perte, et tu dois craindre que Dieu ne t'en punisse. Voilà quelles étaient les agitations de mon esprit.

L'état des missionnaires est un état conforme aux maximes évangéliques, qui consiste à tout quitter et abandonner, ainsi que les apôtres, pour suivre Jésus-Christ, et pour faire à son imitation ce qu'il convient. Et cela étant ainsi, comme me disait une personne en quelque rencontre, il n'y a que le diable qui puisse trouver à redire à cet état ; car y a-t-il rien de plus chrétien que de s'en aller de village en village, pour aider le pauvre peuple à se sauver, comme vous voyez que l'on fait avec beaucoup de fatigues et d'incommodités ? Voilà tels et tels de nos confrères qui travaillent présentement en un village du diocèse d'Evreux, où même il faut qu'ils couchent sur la paille ; pourquoi ? pour faire aller les âmes en paradis, par l'instruction et par la souffrance. Cela n'approche-t-il pas de ce que Notre-Seigneur est venu faire ? Il n'avait pas seulement une pierre où il pût reposer sa tête, et il allait et venait d'un lieu à un autre, pour gagner les âmes à Dieu, et enfin il est mort pour elles. Certes il ne pouvait nous faire mieux comprendre combien elles lui sont chères, ni nous persuader plus efficacement de ne rien épargner pour les instruire de sa doctrine, et pour les

laver dans les fontaines de son précieux sang. Mais voulons-vous qu'il nous fasse cette grâce, travaillons à l'humilité; car d'autant plus que quelqu'un sera humble, d'autant plus sera-t-il charitable envers le prochain. Le paradis des communautés, c'est la charité; et la charité est l'âme des vertus, et c'est l'humilité qui les attire et qui les garde. Il en est des compagnies humbles comme des vallées, qui attirent sur elles tout le suc des montagnes; dès que nous serons vides de nous-mêmes, Dieu nous remplira de lui; car il ne peut souffrir le vide. Humilions-nous donc, mes frères, de ce que Dieu a jeté les yeux sur cette petite Compagnie, pour servir son Église; si toutefois on peut appeler Compagnie une poignée de gens, pauvres de naissance, de science et de vertu, la lie, la balayure, le rebut du monde. Je prie Dieu tous les jours deux ou trois fois, qu'il nous auéantisse, si nous ne sommes utiles pour sa gloire. Quoi ! Messieurs, voudrions-nous être au monde sans plaire à Dieu, et sans lui procurer sa plus grande gloire ?

XXX. — Autre conférence sur l'humilité.

(Abelly, t. II, p. 333-334.)

Dieu ne nous a pas envoyés pour avoir des charges et des emplois honorables, ni pour agir ou parler avec pompe et avec autorité; mais pour servir et évangéliser les pauvres, et faire les autres exercices de notre institut, d'une façon humble, douce et familière; c'est pourquoi nous pourrions nous appliquer ce que saint Jean Chrysostome a dit en une de ses homélies, que tant que nous demeurerons brebis par une véritable et sincère humilité, non-seulement nous ne serons pas dévorés des loups, mais nous les convertirons même en brebis; et au contraire, dès le moment que nous sortirons de cette humilité et simplicité qui est le propre de notre institut, nous perdrons la grâce qui y est attachée, et nous n'en trouverons aucune dans les actions éclatantes; et certes, n'est-il pas juste qu'un missionnaire qui s'est rendu digne dans sa petite profession de la bénédiction du ciel, et de l'approbation et estime des hommes, soit privé de l'une et de l'autre, lorsqu'il se laisse aller aux œuvres qui se ressentent de l'esprit du monde, par l'éclat qu'on y recherche, et qui sont opposées à l'esprit de sa condition? N'y a-t-il pas sujet de crainte qu'il ne s'évanouisse dans le grand jour, et qu'il ne tombe dans le dérèglement, conformément à ce qui se dit du serviteur devenu maître, qu'il est devenu en même temps fier et insupportable? Feu Mgr le cardinal de Bérulle, ce grand serviteur de Dieu, avait coutume de dire qu'il était bon de se tenir bas, que les moindres conditions étaient les plus assurées, et qu'il y avait je ne sais quelle malignité dans les conditions hautes et relevées; que c'était pour cela que les saints avaient toujours fui les dignités, et que Notre-Seigneur, pour nous convaincre par son exemple aussi bien que par sa parole, avait dit en parlant de lui-même qu'il était

venu au monde pour servir, et non pour être servi....

Depuis soixante-sept ans que Dieu me souffre sur la terre, j'ai pensé et repensé plusieurs fois aux moyens les plus propres pour acquérir et conserver l'union et la charité avec Dieu et avec le prochain; mais je n'en ai point trouvé de meilleur ni de plus efficace que la sainte humilité, de s'abaisser toujours au-dessous de tous les autres, ne juger mal de personne, et s'estimer le moindre et le pire de tous. Car c'est l'amour-propre et l'orgueil qui nous aveuglent, et qui nous portent à soutenir nos sentiments contre ceux du prochain..

Nous ne devons jamais jeter les yeux ni les arrêter sur ce qu'il y a de bien en nous, mais nous étudier de connaître ce qu'il y a de mal et de défectueux; et c'est là un grand moyen pour conserver l'humilité. Ni le don de convertir les âmes, ni tous les autres talents extérieurs qui sont en nous, ne sont pour nous; nous n'en sommes que les portefaix, et avec tout cela l'on peut bien se damner. Parlant, personne ne doit se flatter ni se complaire en soi-même, n'en concevoir aucune propre estime, voyant que Dieu opère de grandes choses par son moyen; mais on doit d'autant plus s'humilier, et se reconnaître pour un chétif instrument, dont Dieu daigne se servir; ainsi qu'il fit de la verge de Moïse, laquelle faisait des prodiges et des miracles, et n'était pourtant qu'une chétive verge et une frêle baguette.

XXXI. — Conférences sur les sentiments d'humilité que doit inspirer la vue du succès des autres.

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 425-421.)

Soyons, mes Frères, comme ce paysan qui portait les hardes de saint Ignace et de ses compagnons fatigués du chemin, et qui, voyant qu'ils se mettaient à genoux lorsqu'ils étaient arrivés en quelque lieu pour s'y arrêter, il s'y mettait aussi; les voyant prier il priait de même; et comme ces saints personnages lui eurent une fois demandé qu'est-ce qu'il faisait là; il leur répondit: « Je prie Dieu qu'il fasse ce que vous lui demandez. Je suis comme une pauvre bête qui ne saurait faire oraison; je le prie qu'il vous écoute. Je voudrais lui dire ce que vous lui dites; mais je ne saurais, et ainsi je lui offre vos prières. » O Messieurs et mes Frères ! nous devons nous considérer comme les porte-sacs de ces dignes ouvriers, comme de pauvres idiots qui ne savons rien dire et qui sommes le rebut des autres, et comme de pauvres petits glaneurs qui viennent après ces grands moissonneurs. Remercions Dieu de ce qu'il lui a plu agréer en cela nos petits services. Offrons-lui, avec nos petites poignées, les grandes moissons des autres, et soyons toujours prêts à faire ce qui est en nous pour le service de Dieu et pour l'assistance du prochain. Si Dieu a donné une si belle lumière et fait une si grande grâce à ce pauvre paysan, que pour cela il a mérité qu'il fût parlé de lui dans l'histoire, espérons

que, faisant notre possible, comme il a fait, pour contribuer à ce que Dieu soit honoré et servi, sa divine bonté recevra en bonne part nos oblations et bénira nos petits travaux.

XXXII.—*Conférence sur l'imitation de Jésus-Christ anéanti.*

(Collet, t. II, pages 140-141.)

Notre-Seigneur Jésus-Christ pouvait donner un grand éclat à ses actions, et une souveraine vertu à ses paroles : il ne l'a pas voulu faire ; il a même passé plus avant ; et pour confondre davantage notre orgueil par ses abaissements admirables, il a voulu que ses disciples fissent beaucoup plus qu'il n'a fait. Pourquoi cela ? C'est, Messieurs, qu'il veut se laisser surmonter dans les actions publiques, pour exceller dans les plus basses et les plus humbles, dont les hommes ne connaissent point la valeur. Il veut les fruits de l'Évangile, et non les fruits du monde. . . . Oh ! que ne suivons-nous l'exemple de ce divin Maître ? Que ne cédon-nous toujours l'avantage aux autres ? Que ne choisissons-nous le pire et le plus humiliant pour nous ? Car c'est assurément le plus agréable et le plus honorable pour Notre-Seigneur ; et c'est tout ce que nous devons prétendre. Prenons donc aujourd'hui la résolution de le suivre, et de lui offrir ces petits sacrifices. Disons-lui, et disons-nous à nous-mêmes : Si je fais une action publique, et que je la puisse pousser bien avant, je ne la ferai pas ; j'en retrancherai telle et telle chose, qui pourrait lui donner du lustre, et à moi de la réputation ; de deux pensées qui pourront me venir en l'esprit, je ne produirai au dehors que la moindre, pour m'humilier ; et je retiendrai la plus belle pour en faire un sacrifice à Dieu dans le secret de mon cœur. Oui, mes Frères, c'est une vérité de l'Évangile, que Notre-Seigneur ne se plaît en rien tant que dans l'humilité du cœur et la simplicité des paroles et des actions. C'est là que réside son esprit, en vain le cherchez-vous ailleurs. Si donc vous voulez le trouver, il faut renoncer à l'affection et au désir de paraître, à la pompe de l'esprit aussi bien qu'à celle du corps ; et enfin à toutes les vanités, et même à toutes les satisfactions de la vie.

XXXIII.—*Conférence sur l'obéissance.*

(Abelly, t. II, pages 360-361.)

Notre obéissance ne doit pas se borner seulement à ceux qui ont le droit de nous commander, mais elle doit passer plus avant ; car nous nous garderons bien de manquer à d'obéissance qui est l'obligation, si, comme saint Pierre nous le recommande, nous nous soumettons à toute créature humaine pour l'amour de Dieu. Faisons-le donc, et considérons tous les autres comme nos supérieurs, et pour cela mettons-nous au-dessous d'eux, et plus bas même que les petits, et les prévenons par déférence, par condescendance, et par toutes sortes de ser-

vices Oh ! que ce serait une belle chose, s'il plaisait à Dieu nous bien établir dans cette pratique ! . . .

Dans une communauté il faut que tous ceux qui la composent et qui en sont comme les membres, usent de condescendance les uns avec les autres ; et dans cette disposition, les savants doivent condescendre à l'infirmité des ignorants, aux choses où il n'y a point d'erreur et de péché ; les prudents et les sages doivent condescendre aux humbles et aux simples : *Non alta sapientes, sed humilibus consentientes* (Rom. XII, 16). Et par cette même condescendance, nous devons non-seulement approuver les sentiments des autres dans les choses bonnes et indifférentes, mais même les préférer aux nôtres, croyant que les autres ont des lumières et qualités naturelles ou surnaturelles plus grandes et plus excellentes que nous ; mais il faut se donner bien de garde d'user de condescendance dans les choses mauvaises, parce que ce ne serait pas une vertu, mais un grand défaut, qui proviendrait ou du libertinage d'esprit, ou bien de quelque lâcheté et pusillanimité.

Un capitaine disait ces jours passés, que quand il verrait que son général commanderait mal, et qu'il perdrait assurément sa vie dans l'exécution du commandement, et qu'il pourrait faire changer d'avis au général en disant une parole, qu'il serait perdu d'honneur s'il le faisait, et qu'il aimerait mieux mourir que de le faire. Voyez, Messieurs, quelle confusion ce nous sera au ciel de voir cette perfection dans l'obéissance de la guerre, et de voir la nôtre si imparfaite en comparaison !

(Ici le saint Orateur, pensant tout à coup à sa qualité de supérieur, et à l'obligation qu'il venait d'imposer à ses enfants de lui obéir à lui-même, s'écria dans son humilité :)

O misérable que je suis ! obéir à un désobéissant de Dieu ! à la sainte Eglise ! à mon père, à ma mère dès mon enfance ! car quasi toute ma vie n'a été que désobéissance ! Hélas ! messieurs, à qui rendez-vous obéissance ? à celui qui, comme les scribes et les pharisiens, est rempli de vices et de péchés ! Mais c'est ce qui rendra votre obéissance plus méritoire. J'y pensais encore tantôt, et je me ressouvénais qu'étant petit garçon, comme mon père me menait avec lui dans la ville, j'avais honte d'aller avec lui et de le reconnaître pour mon père, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux. O misérable, combien j'ai été désobéissant ! J'en demande pardon à Dieu, et de tous les scandales que je vous ai donnés. Je vais en demander aussi pardon à toute la Compagnie, et je vous conjure de prier Dieu pour moi, afin qu'il me pardonne ces fautes, et qu'il m'en donne toujours le regret au cœur.

XXXIV.—*Conférence sur l'obéissance et la régularité.*

(Collet, t. II, page 216.)

L'obéissance et la régularité sont deux

vertus qui, pratiquées avec persévérance, font la religion. Pour s'y exciter, il est utile d'en conférer particulièrement ensemble, et de s'entretenir de leur excellence et de leur beauté. Il faut s'y affecter, et dans la vue du plaisir que Dieu prend dans les âmes religieuses qui s'y rendent fidèles, et parce qu'en matière d'obéissance tout retardement est désagréable à leur divin Epoux. Une âme vraiment religieuse ayant voué ces vertus à la face de l'Eglise, doit être exacte à accomplir ce qu'elle a promis. Si l'on se relâche dans une petite chose, on se relâchera bientôt dans une plus grande. Tout le bien de la créature consiste à accomplir la volonté de Dieu, et cette volonté s'accomplit particulièrement par la fidèle pratique de l'obéissance et l'exacte observance des règles de l'institut. C'est par ce moyen que Dieu exécute les desseins qu'il a sur nous ; sa pure gloire s'y trouve avec l'anéantissement de l'amour-propre et de tous ses intérêts, et enfin cette pratique met l'âme dans la vraie et parfaite liberté des enfants de Dieu....

Ayons grand soin, mes Frères, de renoncer à notre propre jugement, et de le mortifier en le soumettant à celui de nos supérieurs. L'obéissance ne consiste pas seulement à faire présentement ce qu'on nous ordonne, mais à se tenir dans une entière disposition de faire tout ce qu'on pourrait nous commander dans la suite. Il faut regarder comme coupables d'apostasie intérieure, ceux qui murmurent contre leurs supérieurs, qui s'en désunissent de cœur, et qui les contredisent, parce qu'entre eux et ceux qui, en quittant l'habit et la religion, tombent dans l'apostasie extérieure, il n'y a pas beaucoup de différence. Pour éviter ce mal, le plus grand qui puisse arriver aux communautés, il n'y a point de meilleur moyen que celui de se laisser conduire et de se tenir dans une sainte indifférence.

XXXV. — Conférence sur la simplicité.

(Abelly, t. II, pages 565 à 568.)

Souvenez-vous de ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ recommandait à ses disciples, d'être simples comme des colombes. Ce divin Sauveur, envoyant ses apôtres pour prêcher son Evangile par tout le monde, leur recommande particulièrement cette vertu de simplicité, comme une des plus importantes et nécessaires pour attirer en eux les grâces du ciel, et pour disposer les cœurs des habitants de la terre à les écouter et à les croire. Or, ce n'est pas seulement à ses apôtres qu'il parlait, mais généralement à tous ceux que sa Providence destinait pour travailler à la prédication de l'Evangile, et à l'instruction et conversion des âmes ; et, par conséquent, c'est à nous que Jésus-Christ parlait et qu'il recommandait cette vertu de simplicité, laquelle est si agréable à Dieu : *Cum simplicibus sermocinatio ejus* (Prov. III, 32). Pensez, mes Frères, quelle consolation et quel bonheur

pour ceux qui sont du nombre de ces véritables simples, lesquels sont assurés par la parole de Dieu que son bon plaisir est de demeurer et de s'entretenir avec eux.

Notre-Seigneur nous fait encore bien connaître combien la simplicité lui est agréable, par ces paroles qu'il adresse à Dieu son Père : *Confiteor tibi, Pater, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis* (Matth. XI, 25). Je reconnais, mon Père, et je vous remercie, que la doctrine que j'ai apprise de vous et que je répands parmi les hommes n'est connue que des petits et des simples, et que vous permettez que les sages et les prudents du monde ne l'entendent pas, et que le sens et l'esprit de cette divine doctrine leur soient cachés. Certainement si nous faisons réflexion à ces paroles, elles doivent nous épouvanter, nous, dis-je, qui courons après la science comme si tout notre bonheur en dépendait. Ce n'est pas qu'un prêtre et qu'un missionnaire ne doive avoir de la science, mais autant qu'il est requis pour satisfaire à son ministère, et non pas pour contenter son ambition et sa curiosité. Il faut étudier et acquérir de la science, mais avec sobriété, comme le dit le saint Apôtre. Il y en a d'autres qui affectent l'intelligence des affaires, et qui veulent passer pour gens de mise, pour adroits et capables en toutes choses ; c'est à ceux-là encore que Dieu ôte la pénétration des vérités et des vertus chrétiennes, aussi bien qu'à tous les savants et entendus dans la science du monde. Et à qui est-ce donc qu'il donne l'intelligence de ses vérités et de sa doctrine ? C'est aux simples, aux bonnes gens, et plus ordinairement même au pauvre peuple ; comme il se vérifie par la différence qu'on remarque entre la foi des pauvres gens des champs, et celle des personnes dans le grand monde ; car je puis dire que l'expérience, depuis longtemps, m'a fait connaître que la foi vive et pratique et l'esprit de la vraie religion, se trouvent plus ordinairement parmi les pauvres et parmi les simples. Dieu se plaît à les enrichir d'une foi vive ; ils croient et ils goûtent ces paroles de vie éternelle que Jésus-Christ nous a laissées dans son Evangile. On les voit ordinairement porter avec patience leurs maladies, leurs disettes et leurs autres afflictions sans murmurer, et même sans se plaindre que peu et rarement. D'où vient cela ? C'est que Dieu se plaît de répandre et de faire abonder en eux le don de la foi et les autres grâces qu'il refuse aux riches et aux sages du monde.

Ajoutons à cela que tout le monde aime les personnes simples et candides, qui n'usent point de finesse ni de tromperie, qui vont bonnement et qui parlent sincèrement, en sorte que leur bouche s'accorde toujours avec leur cœur. Ils sont estimés et aimés en tous lieux, et même à la cour, quand il s'y en trouve, et dans les compagnies réglées chacun leur porte affection et prend confiance en eux. Mais ce qui est re-

marquable, est que celles-là mêmes qui n'ont point la candeur et la simplicité en leurs paroles ni en leur esprit, ne laissent pas de l'aimer dans les autres. Tâchons donc, mes Frères, de nous rendre aimables aux yeux de Dieu par cette vertu, laquelle, par sa miséricorde, nous voyons reluire en plusieurs de la petite Compagnie, qui, par leur exemple, nous invitent de les imiter.

Or, pour bien connaître l'excellence de cette vertu, il faut savoir qu'elle nous approche de Dieu, et qu'elle nous rend semblables à Dieu, dans la conformité qu'elle nous fait avoir avec lui, en tant qu'il est un être très-simple et qu'il a une essence très-pure qui n'admet aucune composition : si bien que ce que Dieu est par son essence, c'est cela même que nous devons tâcher d'être par cette vertu, autant que notre faiblesse et misère en est capable. Il faut avoir un cœur simple, un esprit simple, une intention simple, une opération simple; parler simplement, agir bonnement, sans user d'aucun déguisement ni artifice, ne regardant que Dieu, auquel seul nous désirons plaire.

La simplicité donc comprend non-seulement la vérité et la pureté d'intention, mais elle a encore une certaine propriété d'éloigner de nous toute tromperie, ruse et duplicité. Et comme c'est principalement dans les paroles que cette vertu se fait paraître, elle nous oblige de déclarer les choses par notre langue comme nous les avons dans le cœur, parlant et déclarant simplement ce que nous avons à dire, et avec une pure intention de plaire à Dieu. Ce n'est pas toutefois que la simplicité nous oblige de découvrir toutes nos pensées, car cette vertu est discrète et n'est jamais contraire à la prudence, qui nous fait discerner ce qui est bon à dire d'avec ce qui ne l'est pas, et nous fait connaître quand il se faut taire aussi bien que quand il faut parler. Si j'avance, par exemple, un propos qui soit bon en sa substance et en toutes ses circonstances, je le dois exprimer tout simplement; mais si parmi les choses bonnes que j'ai à dire, il se rencontre quelque circonstance vicieuse ou inutile, alors il faut la retrancher, et généralement l'on ne doit jamais dire les choses que l'on sait lorsqu'elles sont contre Dieu ou contre le prochain, ou qu'elles tendent à notre propre recommandation, ou à quelque propre commodité sensuelle ou temporelle : car ce serait en même temps pécher contre plusieurs autres vertus.

Pour ce qui est de la simplicité qui regarde les actions, elle a cela de propre qu'elle fait agir bonnement, droitement, et toujours en la vue de Dieu, soit dans les affaires ou dans les emplois et exercices de piété, à l'exclusion de toute sorte d'hypocrisie, d'artifice et de vaine prétention. Une personne, par exemple, qui fait un présent à quelque autre, feignant que c'est par affection, et néanmoins elle fait ce présent afin que l'autre lui donne autre chose de plus grande valeur, quoique selon le

monde cela semble permis, c'est toutefois contre la vertu de simplicité, qui ne peut souffrir qu'on témoigne une chose et qu'on en regarde une autre : car comme cette vertu nous fait parler selon nos sentiments intérieurs, elle nous fait aussi agir de même dans une franchise et droiture chrétienne, et le tout pour Dieu, qui est l'unique fin qu'elle prétend : d'où il faut inférer que cette vertu de simplicité n'est pas dans les personnes qui, par respect humain, veulent paraître autres qu'elles ne sont; qui font des actions bonnes extérieurement pour être estimées vertueuses; qui ont quantité de livres superflus pour paraître savants; qui s'étudient à bien prêcher, pour avoir des applaudissements et des louanges, et enfin qui ont d'autres vues dans leurs exercices et pratiques de piété. Or, je vous demande, mes frères, si cette vertu de simplicité n'est pas belle et désirable, et s'il n'est pas juste et raisonnable de se garder avec grand soin de tous ces déguisements et artifices de paroles et d'actions? Mais pour l'acquiescer il la faut pratiquer, et ce sera par les fréquents actes de la vertu de simplicité que nous deviendrons vraiment simples, avec le secours de la grâce de Dieu, que nous devons souvent lui demander.

XXXVI. — *Conférence sur l'union de la prudence à la simplicité.*

(Abelly, tome II, pages 374 à 376.)

C'est le propre de la vertu de prudence de régler et de conduire les paroles et les actions; c'est elle qui fait parler sagement et à propos, et qui fait qu'on s'entretient avec circonspection et jugement des choses bonnes en leur nature et en leurs circonstances, et qui fait supprimer et retenir dans le silence celles qui vont contre Dieu, ou qui nuisent au prochain, ou qui tendent à la propre louange ou à quelque autre mauvaise fin. Cette même vertu nous fait agir avec considération, maturité, et par un bon motif, en tout ce que nous faisons, non-seulement quant à la substance de l'action, mais aussi quant aux circonstances; en sorte que le prudent agit comme il faut, quand il faut, et pour la fin qu'il faut; l'imprudent, au contraire, ne prend pas la manière, ni le temps, ni les motifs convenables, et c'est là son défaut; au lieu que le prudent agissant discrètement, fait toutes choses avec poids, nombre et mesure.

La prudence et la simplicité tendent à même fin, qui est de bien parler et de bien faire dans la vue de Dieu, et comme l'une ne peut être sans l'autre, Notre-Seigneur les a recommandées toutes deux ensemble. Je sais bien qu'on trouvera de la différence entre ces deux vertus, par distinction de raisonnement; mais, en vérité, elles ont une très-grande liaison, et pour leur substance et pour leur objet. Pour ce qui est de la prudence de la chair et du monde, comme elle a pour son but et pour sa fin

la recherche des honneurs, des plaisirs et des richesses ; aussi est-elle entièrement opposée à la prudence et simplicité chrétiennes, qui nous éloignent de ces biens trompeurs, pour nous faire embrasser les biens solides et perdurables, et qui sont comme deux bonnes sœurs inséparables et tellement nécessaires pour notre avancement spirituel, que celui qui saurait s'en servir comme il faut, amasserait sans doute de grands trésors de grâces et de mérite. Notre-Seigneur les a pratiquées toutes deux excellentement en diverses rencontres, et particulièrement lorsqu'on lui amena cette pauvre femme adultère pour la condamner ; car ne voulant pas faire l'office de juge en cette occasion, et la voulant délivrer : *Que celui d'entre vous, dit-il aux Juifs, qui est sans péché, lui jette la première pierre (Joan. viii, 7)*. En quoi il a excellentement pratiqué ces deux vertus : la simplicité, dans le dessein miséricordieux qu'il avait de sauver cette pauvre créature, et de faire la volonté de son Père ; et la prudence, dans le moyen qu'il employa pour faire réussir ce bon dessein. De même quand les Pharisiens le tentèrent, lui demandant s'il était licite de payer le tribut à César : car d'un côté il voulait maintenir l'honneur de son Père et ne faire aucun préjudice à son peuple, et de l'autre il ne voulait pas s'opposer aux droits de César, ni aussi donner sujet à ses ennemis de dire qu'il favorisait les exactions et monopoles ; qu'est-ce donc qu'il leur répondra pour ne rien dire mal à propos, et pour éviter toute surprise ? Il demande qu'on lui montre la monnaie du tribut ; et, apprenant de la bouche même de ceux qui la lui faisaient voir, que c'était l'image de César qui était gravée dessus, il leur dit : *Rendez donc à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu (Matth. xii, 17)*. La simplicité paraît en cette réponse, par le rapport qu'elle a avec l'intention que Jésus-Christ avait dans le cœur, de faire rendre au Roi du ciel et à celui de la terre l'honneur qui leur convient ; et la prudence s'y rencontre aussi, lui faisant éviter sagement le piège que ces méchants lui tendaient pour le surprendre.

C'est donc le propre de la prudence de régler les paroles et les actions ; mais elle a encore outre cela un autre office, qui est de choisir les moyens propres pour parvenir à la fin qu'on se propose, laquelle n'étant autre que d'aller à Dieu, elle prend les voies les plus droites et les plus assurées pour nous y conduire. Nous ne parlons pas ici de la prudence politique et mondaine, laquelle ne tendant qu'à des succès temporels et quelquefois injustes, ne se sert aussi que de moyens humains fort douteux et fort incertains ; mais nous parlons de cette sainte prudence que Notre-Seigneur conseille dans l'Évangile, qui nous fait choisir les moyens propres pour arriver à la fin qu'il nous propose, laquelle étant toute divine, il faut que ces moyens y aient du rapport et de la proportion. Or, nous

pouvons choisir les moyens proportionnés à la fin que nous nous proposons, en deux manières : ou par notre seul raisonnement, qui est souvent bien faible, ou bien par les maximes de la foi que Jésus-Christ nous a enseignées, qui sont toujours infailibles, et que nous pouvons employer sans aucune crainte de nous tromper : c'est pourquoi la vraie prudence assujettit notre raisonnement à ces maximes, et nous donne pour règle inviolable de juger toujours de toutes choses comme Notre-Seigneur en a jugé ; en sorte que dans les occasions nous nous demandions à nous-mêmes : Comment est-ce que Notre-Seigneur a jugé de telle et telle chose ? Comment s'est-il comporté en telle ou telle rencontre ? Qu'a-t-il dit ou qu'a-t-il fait sur tels ou tels sujets ? Et qu'ainsi nous ajustions toute notre conduite selon ses maximes et ses exemples. Prenons donc cette résolution, messieurs, et marchons en assurance dans ce chemin royal dans lequel Jésus-Christ sera notre guide et conducteur ; et souvenons-nous de ce qu'il a dit, que *le ciel et la terre passeront, mais que ses paroles et ses vérités ne passeront jamais (Luc. xxi, 33)*. Bénissons Notre-Seigneur, mes Frères, et tâchons de penser et de juger comme lui et de faire ce qu'il a recommandé par ses paroles et par ses exemples. Entrons en son esprit, pour entrer en ses opérations, car ce n'est pas tout de faire le bien, mais il le faut bien faire, à l'imitation de Notre-Seigneur, duquel il est dit : *Bene omnia fecit (Marc. vii, 37)*, qu'il a bien fait toutes choses. Non, ce n'est pas assez de jeûner, d'observer les règles, de s'occuper aux fonctions de la mission ; mais il le faut faire dans l'esprit de Jésus-Christ, c'est-à-dire avec perfection, pour les fins et avec les circonstances que lui-même les a faites. La prudence chrétienne donc consiste à juger, parler et opérer, comme la sagesse éternelle de Dieu revêtu de notre faible chair a jugé, parlé et opéré.

XXXVII. — Conférence sur l'union de la mortification à l'humilité.

(M. l'abbé Maynard, tome I, pages 419 à 452.)

L'humilité a pour compagne ordinaire la mortification : mortification des sens par le sentiment de l'infirmité de la chair ; mortification du jugement et de la volonté, en quoi proprement elle consiste. On doit pratiquer cette mortification universelle, ce renoncement à son esprit propre, à ses sens, à ses parents, à ses passions, au démon, au monde et à ses pompes ; en se proposant les exemples et les maximes crucifiantes de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais, Monsieur, me dira quelqu'un, nous sommes de pauvres prêtres qui avons déjà renoncé à cela ; nous n'avons que de simples habits, des meubles fort chétifs, et rien qui sente la pompe. Oh ! Messieurs et mes frères, ne nous y trompons pas ! Quoique nous ayons de pauvres habits et de pauvres meubles, ne pouvons-nous pas

avec cela avoir l'esprit pompeux ? Hélas ! oui ; s'étudier à faire de belles prédications, à faire parler de soi, à publier le bien qu'on a fait, à s'enfler d'orgueil, c'est avoir l'esprit pompeux ; et pour combattre ce vice, il vaut mieux faire moins bien une chose que de se complaire de l'avoir bien faite. Il faut renoncer à la vanité et aux applaudissements, il faut se donner à Dieu, mes Frères, pour s'éloigner de la propre estime et des louanges du monde, qui font la pompe de l'esprit. Il vaudrait mieux être jeté pieds et mains liés sur des charbons ardents, que de rien faire et de rien dire pour plaire aux hommes. Et à ce propos, un prédicateur célèbre me disait ces jours passés : « Monsieur, dès qu'un ministre de la prédication cherche l'honneur et l'applaudissement du peuple, il se livre à la tyrannie du public, et pensant se rendre considérable par ses beaux discours, il se rend esclave d'une vaine et frivole réputation. » A quoi nous pouvons ajouter que celui qui débite de riches pensées d'un style pompeux, est opposé à l'esprit de Notre-Seigneur qui dit : Bienheureux les pauvres d'esprit ! en quoi cette sagesse éternelle montre combien des ouvriers évangéliques doivent éviter la magnificence des actions et des paroles, et prendre une manière d'agir et de parler humble, simple et commune, dont il a voulu lui-même nous donner l'exemple. C'est le démon qui nous livre à cette tyrannie de vouloir réussir, et qui, nous voyant portés à aller simplement en besogne, nous dit : « Voilà qui est bas, cela est trop plat et très-indigne de la grandeur et de la majesté des vérités chrétiennes. » Prenez-y garde, mes Frères, renoncez à ces vanités, je vous en prie par les entrailles de Notre-Seigneur, renoncez à cette parade mondaine et diabolique. Ayez sans cesse devant les yeux la manière toute simple et tout humble de Notre-Seigneur, lequel pouvant donner un grand éclat à ses œuvres et une souveraine vertu à ses paroles, ne l'a pas voulu faire ; et passant encore plus avant, pour confondre davantage notre superbe par ses abaissements admirables, il a voulu que ses disciples fissent beaucoup plus que lui : « Vous ferez, leur disait-il, ce que je fais, et vous en ferez encore bien davantage. » Mais, Seigneur, pourquoi voulez-vous qu'en faisant ce que vous avez fait, ils fassent davantage ? C'est, messieurs, que Notre-Seigneur se veut laisser surmonter dans les actions publiques pour exceller dans les humbles et dans les secrètes ; il veut les fruits de l'Evangile, et non pas les bruits du monde ; et pour cela il a plus fait par ses serviteurs que par lui-même. Il a voulu que saint Pierre convertît une fois trois mille personnes et une autre fois cinq mille, et que toute la terre ait été éclairée par ses apôtres ; et quant à lui, bien qu'il fût la lumière du monde, il n'a prêché qu'à Jérusalem et aux environs ; il a prêché là sachant qu'il y réussirait moins qu'ailleurs ; oui, il s'est adressé aux Juifs comme les plus ca-

pables de le mépriser et de le contredire. Il a donc fait peu de choses, et ses pauvres disciples ignorants et grossiers, animés de sa vertu, ont fait plus que lui. Pourquoi cela ? Pour nous donner l'exemple d'une très-parfaite humilité. Oh ! Messieurs, que ne suivons-nous l'exemple de ce divin Maître ! que ne cédon-nous toujours l'avantage aux autres ! et que ne choisissons-nous le pire et le plus humiliant pour nous ! Car, assurément, c'est le plus agréable et le plus honorable pour Notre-Seigneur, qui est tout ce que nous pouvons prétendre. Prenons donc ce parti : voici une action publique que je fais ; je pourrai la pousser bien avant ; je ne le ferai pas, je retrancherai telle et telle chose qui pourrait lui donner quelque lustre et à moi quelque réputation. De deux pensées qui me viennent, je produirai la moindre au dehors, afin de m'humilier, et je retiendrai la plus belle pour en faire un sacrifice à Dieu dans le secret de mon cœur...

Plaise à Dieu nous faire la grâce de devenir semblables à un bon vigneron qui porte toujours dans sa poche son couteau, avec lequel il coupe tout ce qu'il rencontre de nuisible à la vigne ; et parce qu'elle bourgeoise plus qu'il ne veut, et qu'elle bourgeoise sans cesse du bois inutile, il a toujours le couteau prêt, et souvent le tient à la main pour couper toutes les superfluités aussitôt qu'il les aperçoit, afin que la force de la sève monte toute aux sarments qui doivent porter les fruits. C'est ainsi que nous devons couper avec le couteau de la mortification les mauvaises productions de la nature gâtée, qui ne laisse jamais de pousser des branches de sa corruption ; et alors elles n'empêcheront point Jésus-Christ, qui est comparé au cep de la vigne et qui nous compare au sarment, de nous faire fructifier abondamment dans la pratique des saintes vertus...

Si une personne qui aurait déjà comme un pied dans le ciel venait à quitter l'exercice de cette vertu de la mortification, dans l'intervalle du temps qu'il faudrait pour y mettre l'autre, elle serait en péril de se perdre.

XXXVIII. — *Conférence sur l'utilité des afflictions, à l'occasion d'une grande perte que sa compagnie avait faite.*

(Collet, tome II, pages 275-277.)

Depuis quelque temps j'avais pensé et pensé plusieurs fois que notre petite congrégation ne souffrait rien, que tout lui réussissait, qu'elle était dans la prospérité, et que Dieu, sans lui faire sentir ni traverses ni agitations, la bénissait en toutes manières. Ce grand calme me donnait de l'inquiétude, parce que je savais que le propre de Dieu est d'exercer ceux qui le servent, et de châtier ceux qu'il aime : *Quem diligit Dominus, castigat* (Hebr. xi, 6). Je me souvenais de ce qu'on rapporte de saint Ambroise, qu'ayant appris du maître d'une maison où il entra dans un de ses voyages, qu'il ne savait ce que c'était qu'affliction, il en sortit

brusquement en disant à ceux qui l'accompagnaient : « Sortons d'ici, parce que la colère de Dieu va tomber sur cette maison ; » comme elle y tomba en effet, la foudre l'ayant renversée un moment après, et ayant écrasé sous ses ruines tous ceux qui étaient dedans. D'un autre côté, je voyais plusieurs compagnies agitées de temps en temps, particulièrement une des plus grandes et des plus saintes qui soient dans l'Église, laquelle se trouve quelquefois comme en consternation, et qui même souffre présentement une persécution horrible ; et je disais : voilà comme Dieu traite les saints, et comme il nous traiterait, si nous étions bien forts en la vertu. Mais connaissant notre faiblesse, il nous nourrit de lait, comme de petits enfants, et fait que tout nous réussit presque sans que nous nous en mêlions. J'avais donc raison dans ces considérations de craindre que nous ne fussions pas agréables à Dieu, ni dignes de souffrir quelque chose pour son amour, puisqu'il en détournait les afflictions qui mettent à l'épreuve ses serviteurs. Il est vrai que nous avons souffert quelques naufrages aux embarquements faits pour Madagascar ; mais Dieu nous en a tirés. Il est vrai encore qu'en l'année 1643, les gens de guerre nous causèrent un dommage de quarante-deux mille livres de compte fait ; mais cette perte ne nous fit pas particulière, tout le monde se ressent des troubles publics, le mal fut commun, et nous ne fûmes pas traités autrement que les autres. Mais béni soit Dieu, mes Frères, de ce que maintenant il a plu à sa Providence adorable de nous ôter un bien dont la perte est considérable et bien considérable pour la Compagnie. Acceptons-la comme Job accepta les siennes ; Humilions-nous sous la main de Dieu qui nous frappe, et disons comme David : Je me suis tu, Seigneur, parce que c'est vous qui l'avez fait. *Obmutui, et non aperui os meum, quoniam fecisti (Psal. XXXVIII, 10)*. Adorons sa justice, et croyons que c'est par miséricorde qu'il nous a ainsi traités. Il fait bien tout ce qu'il fait, dit l'Évangile : *Bene omnia fecit (Marc., VII, 37)*.

XXXIX. — *Discours sur la patience dans les maladies, et de leur avantage.*

(M. l'abbé Maynard, tome IV, pages 311-314.)

Il faut avouer que l'état de maladie est un état fâcheux et presque insupportable à la nature. Et néanmoins c'est un des plus puissants moyens dont Dieu se serve pour nous remettre dans notre devoir, pour nous détacher des affections du péché et pour nous remplir de ses dons et de ses grâces. O Sauveur, qui avez tant souffert, et qui êtes mort pour nous racheter et pour nous montrer combien cet état de douleur pouvait glorifier Dieu et servir à notre sanctification, faites-nous, s'il vous plaît, connaître le grand bien et le grand trésor qui est caché sous cet état de maladie. C'est par là, messieurs, que les âmes se purgent, et que celles qui n'ont point de vertu ont un moyen efficace

d'en acquérir. On ne saurait trouver un état plus propre pour la pratiquer. C'est en la maladie que la foi s'exerce merveilleusement ; l'espérance y reluit avec éclat ; la résignation, l'amour de Dieu et toutes les vertus y trouvent une ample matière de s'exercer. C'est là où on connaît ce que chacun porte et ce qu'il est. C'est la jauge avec laquelle vous pouvez sonder et savoir le plus assurément quelle est la vertu d'un chacun, s'il en a beaucoup, si peu, ou point du tout. On ne remarque jamais mieux quel est l'homme que dans l'infirmerie. Voilà la plus sûre épreuve qu'on ait pour reconnaître les plus vertueux et ceux qui le sont moins : ce qui nous fait voir combien il est important que nous soyons bien établis dans la manière de nous comporter comme il faut dans les maladies. Oh ! si nous savions faire comme un bon serviteur de Dieu, qui, étant dans son lit malade, en fit un trône de mérite et de gloire ! Il s'investit des saints mystères de notre religion : au ciel du lit, il mit l'image de la très-sainte-Trinité ; au chevet, celle de l'incarnation ; d'un côté, la Circocision ; d'un autre le Saint-Sacrement ; au pied, le Crucifiement ; et ainsi, de quelcôté qu'il se tournât, à droite ou à gauche, qu'il levât les yeux en haut ou en bas, il se trouvait toujours environné de ces divins mystères, et comme entouré et plein de Dieu. Belle lumière, Messieurs, belle lumière ! Si Dieu nous faisait cette grâce, que nous serions heureux ! Nous avons sujet de louer Dieu de ce que, par sa bonté et miséricorde, il y a dans la compagnie des infirmes et des malades qui font de leurs langueurs et de leurs souffrances un théâtre de patience, où ils font paraître dans leur éclat toutes les vertus. Nous remercierons Dieu de nous avoir donné de telles personnes. J'ai déjà dit beaucoup de fois, et je ne puis m'empêcher de le redire, que nous devons estimer que les personnes affligées de maladies dans la Compagnie, sont la bénédiction de la même Compagnie.

Considérons que les infirmités et les afflictions viennent de la part de Dieu. La mort, la vie, la santé, la maladie, tout cela vient par l'ordre de sa providence ; et, de quelque manière que ce soit, toujours pour le bien et le salut de l'homme. Et cependant, il y en a qui souffrent bien souvent avec beaucoup d'impatience leurs afflictions, et c'est une grande faute. D'autres se laissent aller au désir de changer de lieu, d'aller ici, d'aller là, en cette maison, en cette province, en son pays, sous prétexte que l'air y est meilleur. Et qu'est-ce que cela ? Ce sont gens attachés à eux-mêmes, esprits de fillettes, personnes qui ne veulent rien souffrir, comme si les infirmités corporelles étaient des maux qu'il faille fuir. Fuir l'état où il plaît à Dieu nous mettre, c'est fuir son bonheur. Oui, la souffrance est un état de bonheur, et sanctifiant les âmes.

J'ai vu un homme qui ne savait ni lire ni écrire, qu'on nommait frère Antoine, dont le portrait est en notre salle. Il avait l'esprit

de Dieu en abondance ; il appelait un chacun son frère ; si c'était une femme sa sœur ; et même, quand il parlait à la reine, il l'appelait sa sœur. Chacun le voulait voir. On lui demandait un jour : « Mais, mon frère, comment faites-vous à l'égard des maladies qui vous arrivent ? comment vous y comportez-vous ? que faites-vous pour en faire usage ? — Je les reçois, dit-il, comme un exercice que Dieu m'envoie. Par exemple, si la fièvre m'arrive, je lui dit : Or sus, ma sœur la maladie, ou bien ma sœur la fièvre, vous venez de la part de Dieu, soyez la bienvenue ; et ensu te je souffre que Dieu fasse sa volonté en moi. » Voilà, messieurs et mes frères, comme il en usait. Et c'est ainsi qu'ont coutume d'en user les serviteurs de Jésus-Christ, les amateurs de la croix. Cela n'empêche pas qu'ils n'usent des remèdes ordonnés pour le soulagement et la guérison de chaque maladie ; et, en cela même, c'est faire honneur à Dieu qui a créé les plantes et qui leur a donné les vertus qu'elles ont ; mais d'avoir tant de tendresse sur soi, se déliçater pour le moindre mal qui nous arrive, c'est de quoi nous devons nous défaire ; oui, nous faire quittes de cet esprit si tendre sur nous-mêmes.

XL. — Conférence sur la mortification et le renoncement à soi-même, principalement en ce qui regarde la santé.

(Abelly, tome II, pages 409-410.)

Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, et qu'il porte sa croix. (Matth. xvi, 24). C'est là le conseil que Notre-Seigneur donne à ceux qui se présentent à lui pour le suivre ; il leur déclare que la première démarche qu'ils doivent faire est de renoncer à eux-mêmes, et ensuite de porter leur croix ; et puis persévérer constamment en l'un et en l'autre jusqu'à la fin. Mais nous pouvons bien appliquer à ce sujet ce que le divin Sauveur a dit en une autre occasion : *Non omnes capiunt verbum istud (Matth. xix, 11).* Et qu'il y en a peu qui se donnent à Jésus-Christ pour le suivre sous ces conditions ! De là est venu que de tant de milliers de personnes qui le suivaient pour l'entendre, presque tous l'ont abandonné et se sont retirés, parce qu'ils ne le suivaient pas préparés de la sorte que notre Notre-Seigneur leur disait qu'il le fallait être, et qu'ils n'étaient pas dans la disposition de se mortifier et de porter leur croix.

C'est donc une nécessité à quiconque veut être disciple de ce divin Maître, de renoncer à son propre jugement, à sa volonté, à ses sens, à ses passions, etc. Par le jugement, on entend la science, l'intelligence et le raisonnement. O quel avantage à un chrétien de soumettre ses lumières et sa raison pour l'amour de Dieu ! Qu'est-ce que cela, sinon suivre et imiter Jésus-Christ, et lui faire un sacrifice de son propre jugement ? Par exemple, on met une question en avant ; chacun en dit son avis : or, pour renoncer à soi-même en une telle occasion, il ne faut

pas refuser d'en dire ce qu'on en pense ; mais il faut se tenir dans la disposition de soumettre son jugement et sa raison, en sorte que l'on suive volontiers, et même que l'on préfère le jugement d'autrui au sien propre.

Pour ce qui est de renoncer à sa propre volonté, Notre-Seigneur nous en a donné l'exemple pendant le cours de sa vie et jusqu'à sa mort, s'étant continuellement étudié de faire, non sa volonté, mais celle de son Père, et d'accomplir en toutes choses ce qu'il reconnaissait lui être agréable : *Quæ placita sunt ei facio semper (Joan. viii, 29).* Oh ! que s'il plaisait à Dieu nous prévenir de tant de grâces, que nous demeussions toujours dans l'accomplissement de sa volonté, obéissants à ses commandements, aux règles de notre état, et aux ordres de l'obéissance, nous serions alors les vrais disciples de son Fils. Mais tant que nous serons attachés à notre propre volonté, nous n'avons point de dispositions pour le suivre, ni de mérite à porter nos peines, ni de part avec lui.

Nous devons encore mortifier nos sens, et veiller continuellement sur eux pour les assujettir à Dieu. Oh ! que la curiosité de voir et d'écouter est dangereuse, et qu'elle a de force pour détourner notre esprit de Dieu ! Que nous devons beaucoup prier Notre-Seigneur, afin qu'il nous fasse la grâce de renoncer à cette curiosité, qui a été la cause de la perte de nos premiers parents !

Il y a encore une certaine passion qui domine en plusieurs, à laquelle il nous faut bien renoncer : c'est ce désir immodéré de conserver sa santé et de se bien porter, et ce soin excessif de faire le possible et l'impossible pour la conservation de son individu ; car cette sollicitude immodérée et cette crainte de souffrir quelque incommodité qu'on voit en quelques-uns, qui mettent tout leur esprit et toute leur attention au soin de leur chétive vie, sont de grands empêchements au service de Dieu, qui leur ôtent la liberté de suivre Jésus-Christ. O Messieurs et mes Frères, nous sommes disciples de ce divin Sauveur, et cependant il nous trouve comme des esclaves enchaînés ! à quoi ? à un peu de santé, à un remède imaginaire, à une infirmerie où rien ne manque, à une maison qui nous plaît, à une promenade qui nous divertit, à un repos qui ressent la paresse. Mais, dira quelqu'un, le médecin m'a conseillé de ne m'appliquer pas tant, d'aller prendre l'air, de changer de séjour. O misère et faiblesse ! les grands quittent-ils leur demeure ordinaire parce qu'ils sont quelquefois indisposés ? un évêque abandonne-t-il son diocèse ? un gouverneur, sa place ? un bourgeois sa ville ? un marchand, sa maison ? les rois même font-ils cela ? Rarement, et quand ils sont malades, ils demeurent au lieu où ils se trouvent. Le feu roi se trouva malade à

Saint-germain-en-Laye, et il y demeura quatre ou cinq mois sans se faire porter ailleurs, jusqu'à ce qu'il y mourut d'une mort vraiment chrétienne, et digne d'un roi très-chrétien....

La sensualité se trouve partout, et non-seulement dans la recherche de l'estime du monde, des richesses et des plaisirs, mais aussi dans les dévotions, dans les actions les plus saintes, dans les livres, dans les images; en un mot, elle se fourre partout. O mon Sauveur, faites-nous la grâce de nous défaire de nous-mêmes! Faites, que nous nous haïssions, afin de vous aimer plus parfaitement, vous qui êtes la source de toute vertu et perfection, et l'ennemi mortel de la sensualité; donnez-nous cet esprit de mortification, et la grâce de résister toujours à cet amour-propre, qui est la racine de toutes nos sensualités.

XLI. — Conférence sur le détachement des parents.

(Abelly, tome II, pages 411-413.)

Plusieurs ecclésiastiques qui sont retournés en leur pays sont entrés dans les intérêts de leur famille et dans leurs sentiments de tristesse et de joie, et ils s'y sont embarrassés comme des mouches qui tombent dans les toiles d'une araignée d'où elles ne se peuvent tirer.

Je m'appellerai volontiers moi-même à témoin de cette vérité. Du temps que j'étais encore chez monsieur le général des galères, et avant le premier établissement de notre Compagnie, il arriva que les galères étant à Bordeaux, il m'envoya là pour faire mission aux pauvres forçats. Ce que je fis par le moyen des religieux de la ville de divers ordres, deux en chaque galère. Or, avant que de partir de Paris pour ce voyage, je m'ouvris à deux amis de l'ordre que j'en avais reçu, à qui je dis: Messieurs, je m'en vais travailler proche le lieu d'où je suis; je ne sais si je ferai bien d'aller faire un tour chez nous. Tous deux me le conseilèrent: Allez-y, Monsieur, me dirent-ils, votre présence consolera vos proches, vous leur parlerez de Dieu, etc. La raison que j'avais d'en douter est que j'avais vu plusieurs bons ecclésiastiques qui avaient fait merveilles quelque temps, éloignés de leur pays; et j'avais remarqué qu'étant allés voir leurs parents, ils en étaient revenus tout changés, et demeuraient inutiles au public, ils s'adonnaient entièrement aux affaires de leurs familles, toutes leurs pensées allaient à cela, où auparavant ils ne s'occupaient qu'aux œuvres qui regardaient le service de Dieu, et éloignées du sang et de la nature. J'ai peur, disais-je, de m'attacher de même aux parents. Et en effet, ayant passé huit ou dix jours avec eux à les informer des voies de leur salut et à les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire qu'ils n'attendissent rien de moi; que quand j'aurais des coffres d'or et d'ai-

gent, je ne leur donnerais rien, parce qu'un ecclésiastique qui a quelque chose, il le doit à Dieu et aux pauvres; le jour que je partis j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents, que je ne fis que pleurer tout le long du chemin et pleurer quasi sans cesse. A ces larmes succéda la pensée de les aider, et de les mettre en meilleur état; de donner à tel ceci, à telle cela. Mon esprit attendri leur partageait ainsi ce que j'avais et ce que je n'avais pas. Je le dis à ma confusion, et je le dis, parce que peut-être Dieu permit cela pour me faire mieux connaître l'importance du conseil évangélique dont nous par'ons. Je fus trois mois dans cette passion importunée d'avancer mes frères et mes sœurs: c'était le poids continué de mon pauvre esprit. Parmi cela, quand je me trouvais un peu libre, je priais Dieu qu'il eût agréable de me délivrer de cette tentation, et je l'en priai tant, qu'enfin il eut pitié de moi; il m'ôta ces tendresses pour mes parents; et quoiqu'ils aient été depuis à l'aumône et le soient encore, il m'a fait la grâce de les commettre à sa providence, et de les estimer plus heureux que s'ils avaient été bien accommodés.

Je dis cela à la Compagnie, parce qu'il y a quelque chose de grand en cette pratique tant recommandée en l'Evangile, lequel exclut du nombre des disciples de Jésus-Christ tous ceux qui ne haïssent père et mère, frères et sœurs, et que, suivant cela, notre règle nous exhorte de renoncer à l'affection immodérée des parents. Prions Dieu pour eux; et si nous les pouvons servir en charité, faisons-le; mais tenons ferme contre la nature, qui, ayant toujours son inclination de ce côté-là, nous détournera, si elle peut, de l'école de Jésus-Christ. Tenons ferme.

XLII. — Conférence sur la sainte indifférence.

(M. l'abbé Maynard, tome I, pages 418-421.)

L'indifférence est un état de vertu qui fait qu'on est tellement détaché des créatures et si parfaitement uni à la volonté du Créateur, qu'on est presque sans aucun désir d'une chose plutôt que d'une autre. J'ai dit que c'est un état de vertu, et non pas simplement une vertu, laquelle doit agir dans cet état: car il faut qu'elle soit active, et que par elle le cœur se dégage des choses qui le tiennent captif, autrement ce ne serait pas une vertu; et cette vertu est non-seulement d'une grande excellence, mais aussi d'une singulière utilité pour l'avancement en la vie spirituelle, et même l'on peut dire qu'elle est nécessaire à tous ceux qui veulent parfaitement servir Dieu: car comment pouvons-nous chercher le royaume de Dieu, et nous employer à procurer la conversion des pécheurs et le salut des âmes, si nous sommes attachés aux aises et aux commodités de la vie présente?

Comment accomplir la volonté de Dieu, si nous suivons les mouvements de la nature ? Comment renoncer à nous-mêmes, selon le conseil de Notre-Seigneur, si nous recherchons d'être estimés et applaudis ? Comment nous détacher de tout, si nous n'avons pas le courage de quitter une chose de néant qui nous arrête ? Voyez donc combien cette sainte indifférence nous est nécessaire, et quelle est l'obligation que nous avons de nous donner à Dieu pour l'acquiescer, si nous voulons nous exempter d'être esclaves de nous-mêmes, ou pour mieux dire, d'être esclaves d'une bête, puisque celui qui se laisse mener et dominer par sa partie animale ne mérite pas d'être appelé homme, mais plutôt d'être tenu pour une bête.

L'indifférence tient de la nature du parfait amour, ou pour mieux dire c'est une activité de ce parfait amour qui porte la volonté à tout ce qui est de meilleur, et qui détruit tout ce qui l'empêche : comme le feu qui non-seulement tend à sa sphère, mais qui consume tout ce qui le retient : et c'est en ce sens que l'indifférence, selon la pensée d'un saint, est l'origine de toutes les vertus et la mort de tous les vices.

L'âme qui est dans cette parfaite indifférence est comparée par le prophète à une bête de charge, qui n'affecte point de porter une chose plutôt qu'une autre, d'être plutôt à un maître riche qu'à un pauvre, ou plutôt dans une belle écurie que dans une chétive étable. Tout lui est bon, et elle est disposée à tout ce que l'on veut d'elle. Elle marche, elle s'arrête, elle tourne d'un côté, elle retourne de l'autre, elle souffre, elle travaille de nuit et de jour. Voilà, Messieurs et mes frères, quels nous devons être : détachés de notre jugement, de notre volonté, de nos inclinations, et de tout ce qui n'est point Dieu, et disposés à tous les ordres de sa sainte volonté ; et voilà quels ont été les saints.

O grand saint Pierre ! vous le disiez bien, que vous aviez tout quitté, et vous le fîtes bien voir, lorsque ayant reconnu votre maître sur le bord de la mer, et que vous entendîtes son bien-aimé disciple qui vous dit : *Dominus est*, « C'est le Seigneur » (Joan., XXI, 7), vous vous jetâtes dans l'eau pour aller à lui. Vous ne touchiez point au bateau, ni à votre robe, ni même à votre vie, mais seulement à ce divin Sauveur qui était votre tout. Et vous saint Paul, grand apôtre, qui, par une grâce très-spéciale, dont vous avez été prévenu dès le moment de votre conversion, avez si parfaitement pratiqué cette vertu d'indifférence en disant : *Dominus, quid me vis facere ?* « Seigneur, que voulez-vous que je fasse (Act., XX, 6 ? » Ce langage marquait un changement merveilleux et un détachement qui n'avait pu être fait que par un coup de grâce, avant été en un instant détaché de sa loi, de sa commission, de ses prétentions, de ses sentiments, et mis dans un état si parfait, qu'il était prêt et indifférent à tout ce que Dieu voudrait de lui. Si donc ces grands

saints ont tant chéri et pratiqué cette vertu d'indifférence, nous devons les imiter et les suivre : car les missionnaires ne sont point à eux, mais à Jésus-Christ, qui veut en disposer pour faire ce qu'il a fait et pour souffrir à son exemple. « De même que mon Père m'a envoyé, disait-il à ses apôtres et à ses disciples, ainsi je vous envoie ; et, comme on m'a persécuté, aussi on vous persécutera.

Après toutes ces considérations, ne faut-il pas vider notre cœur de toute autre affection que de celle de nous conformer à Jésus-Christ, et de toute autre volonté que celle de l'obéissance ? Il me semble que je vous y vois tous disposés, et j'espère que Dieu nous fera cette grâce, Oui, mon Dieu, je l'espère pour moi tout le premier qui en ai tant de besoin, à cause de toutes mes misères et de toutes mes attaches, dont je me vois presque dans l'impuissance de me retirer, et qui me font dire dans ma vieillesse comme David : « Seigneur ayez pitié de moi (Psal. L, 2) : » Mais vous serez édifiés, mes frères, si je vous dis qu'il y a eûs des vieillards infirmes qui ont demandé d'être envoyés aux Indes, et qui l'ont demandé dans leurs infirmités mêmes, qui n'étaient pas petites. D'où vient un tel courage ? C'est qu'ils ont le cœur libre ; ils vont de cœur et d'affection en tous les lieux où Dieu veut être connu et adoré, et rien ne les arrête ici que sa sainte volonté. Et nous autres, mes frères, tous autant que nous sommes ici, si nous n'étions point accrochés à quelques malheureuses rocces, chacun de nous dirait en son cœur : « Mon Dieu, je me donne à vous pour être envoyé en tous les lieux de la terre où les supérieurs jugeront à propos que j'aie annoncer votre nom ; quand j'y devrais mourir, je me disposerais d'y aller, sachant bien que mon salut est en l'obéissance, et l'obéissance en votre volonté. » Quant à ceux qui ne sont pas dans cette préparation d'esprit, ils doivent s'étudier de bien connaître quelles sont les choses qui les attirent plutôt d'un côté que d'un autre, afin que, par le moyen de la mortification continuelle, intérieure et extérieure, ils parviennent avec l'aide de Dieu, à la liberté des enfants, qui est la sainte indifférence.

XLIII.— Conférence sur la pauvreté.

(M. Pabbé Maynard, tome I, pages 417-419.)

La pauvreté est le nœud des religions. Nous ne sommes pas, il est vrai, religieux, et nous ne sommes pas dignes de l'être, bien que nous vivions en commun ; mais la pauvreté est aussi le nœud des communautés, et particulièrement de la nôtre. C'est le nœud qui, la déliant de toutes les choses de la terre, l'attache parfaitement à Dieu. Oui, Messieurs, cette vertu de pauvreté est le fondement de la congrégation de la mission. Cette langue qui vous parle n'a jamais, par la grâce de Dieu, demandé chose aucune de toutes celles que la Compagnie possède maintenant. Et quand il ne tiendrait qu'à faire un pas, ou à prononcer une seule parole, pour faire que la compagnie s'établît dans les provinces et

dans les grandes villes, et se multipliait en nombre et en emplois considérables, je ne la voudrais pas prononcer, et j'espère que Notre-Seigneur me ferait la grâce de ne la point dire. C'est là la disposition en laquelle je suis, et de laisser faire la providence de Dieu ! Malheur ! malheur ! Messieurs et mes frères, oui, malheur au missionnaire qui voudra s'attacher aux biens périssables de cette vie ! car il y sera pris, il demeurera piqué de ces épines, et arrêté dans ces liens. Et si ce malheur arrivait à la compagnie, qu'est-ce qu'on dirait après cela ? Et comment est-ce qu'on y vivrait ? L'on dirait : Nous avons tant de mille livres de revenu, il nous faut demeurer en repos. Pourquoi aller courir par les villages ? Pourquoi tant travailler ? Laissons là les pauvres gens des champs ; que leurs curés en aient soin, si bon leur semble, pour nous, vivons doucement, sans nous mettre tant en peine. Voilà comment l'oisiveté suivra l'esprit d'avarice ; on ne s'occupera plus qu'à conserver et à augmenter ses biens temporels, et à chercher ses propres satisfactions ; et alors on pourra dire adieu à tous les exercices de la mission, et à la mission même, car il n'y en aura plus. Il ne faut que lire les histoires, et on en trouvera une infinité d'exemples qui feront voir que les richesses et l'abondance des biens temporels ont causé la perte, non-seulement de plusieurs personnes ecclésiastiques, mais aussi des commandants et des ordres entiers, pour n'avoir pas été fidèles à leur premier esprit de pauvreté.

O mon Sauveur ! Comment puis-je parler de cela, moi qui suis si misérable ! moi qui ai eu autrefois un cheval, un carrosse, et qui ai encore aujourd'hui une chambre à feu, un lit bien encourtiné, un frère ; moi, dis-je, de qui on a tant de soin que rien ne me manque ! Oh ! quel scandale je donne à la Compagnie par l'abus que je fais du vœu de pauvreté en toutes ces choses et autres pareilles ! J'en demande pardon à Dieu et à toute la Compagnie, et, la prie de me supporter en ma vieillesse ! J'ai peine à me supporter moi-même, et il me semble que je mériterais d'être pendu à Montfaucon. Que Dieu me fasse la grâce de me corriger, quoique parvenu à cet âge, et de me retrancher sur toutes ces choses autant que je pourrai !

XLIV. — Discours sur la soumission à la Providence, et le détachement des biens de la terre, à l'occasion de l'arrêt du parlement qui lui enlevait la ferme d'Orsigny.

(M. l'abbé Maynard, tome IV, pages 285-286.)

On nous conseille de nous pourvoir par une requête civile : ô mon Dieu, nous n'avons garde de le faire ! vous avez vous-même, ô Seigneur ! prononcé l'arrêt. Il sera, s'il vous plaît, irrévocable. Et pour n'en différer pas l'exécution, nous faisons dès à présent un sacrifice de ce bien à votre suprême majesté. Et je vous prie, Messieurs et mes Frères, accompagnons-le d'un sacrifice de louange ; bénissons ce souverain juge des vivants et des morts de nous

avoir visités au jour de la tribulation ; rendons-lui grâces infinies d'avoir non-seulement retiré notre affection des biens de la terre, mais de ce qu'en effet il nous a dépouillés de ceux que nous avions, et qu'il nous fait la grâce d'aimer ce dépouillement. Je veux croire que nous avons tous de la joie de la privation de ce temporel : car, puisque Notre-Seigneur dit en l'Apocalypse : *Ego quos amo castigo* (Apoc. III, 19), ne faut-il pas que nous aimions les châtimens comme des marques de son amour ? Ce n'est pas encore assez de les aimer ; il faut encore s'en réjouir. O mon Dieu, qui nous fera cette grâce ? Vous êtes la source de toute joie, et, hors de vous, il n'y en a point de véritable. C'est donc à vous que nous la demandons. Oui, Messieurs, réjouissons-nous de ce qu'il semble que Dieu nous a trouvés dignes de souffrir. Mais comment peut-on se réjouir des souffrances, vu que naturellement elles déplaisent et on les fuit ? C'est en la manière qu'on se plaît dans les remèdes. On sait bien que les médecines sont amères, et que les plus douces font bondir le cœur, même avant qu'on les prenne. On ne laisse pas néanmoins de les avaler gaiement ; et pourquoi ? Parce qu'on aime la santé, laquelle on espère de conserver ou de recouvrer par les purgations. Ainsi les afflictions, qui d'elles-mêmes sont désagréables, contribuent néanmoins au bon état d'une âme et d'une compagnie ; c'est par elles que Dieu la purifie, comme l'or par le feu. Notre-Seigneur, au jardin des Olives, ne sentait que des angoisses, et sur la croix, que des douleurs, qui furent si excessives qu'il semblait que dans l'abandon où il était de tout secours humain, il fût aussi abandonné de son Père. Cependant, dans ces effrois de la mort et dans ces excès de sa Passion, il se réjoutit de faire la volonté de son Père, et, pour rigoureuse qu'elle soit, il la préfère à toutes les joies : elle est sa viande et ses délices. Mes Frères, ce doit être aussi notre allégresse que de voir accomplir en nous son bon plaisir par les humiliations, les pertes et les peines qui nous arrivent : *Aspicientes*, dit saint Paul, *in auctorem fidei et consummatorem Jesum, qui, proposito sibi gaudio, sustinuit crucem, confusione contempta* (Hebr. XII, 1, 2). Les premiers chrétiens étaient dans les mêmes sentiments, selon le témoignage du même apôtre : *Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis* (Hebr. X, 34). Pourquoi ne nous réjouissons-nous pas aujourd'hui avec eux de la perte de notre bien ? O mes frères, que Dieu prend grand plaisir de nous voir ici assemblés pour cela, de nous voir entretenir de cela, et de nous voir exciter à cette joie ! D'une part, nous sommes faits un spectacle au monde, dans l'opprobre et la honte de cet arrêt, qui nous publie, ce semble, comme injustes détenteurs du bien d'autrui : *Spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus ; opprobriis et tribulationibus spectaculum facti* (I Cor. IV, 9) ; Mais d'un autre côté : *Omne gaudium*

existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis (Jac. I, 2). Estimons donc que nous avons beaucoup gagné en perdant : car Dieu nous a ôté, avec cette ferme, la satisfaction que nous avions de l'avoir, et celle que nous aurons eue d'y aller quelquefois ; et cette récréation, pour être conforme aux sens, nous aurait été comme un doux venin qui tue, comme un couteau qui blesse, et comme un feu qui brûle et qui détruit. Nous voilà délivrés, par la miséricorde de Dieu, de ce danger ; et étant plus exposés aux besoins temporels, sa divine bonté nous veut aussi élever à une plus grande confiance en sa Providence, et nous obliger à nous y abandonner tout à fait, pour les nécessités de cette vie aussi bien que pour les grâces du salut. Oh ! s'il plaisait à Dieu que cette perte temporelle fût récompensée d'une augmentation de confiance en sa Providence, d'abandonnement à sa conduite, d'un plus grand détachement des choses de la terre et de renoncement à nous-mêmes ! O mon Dieu, ô mes Frères, que nous serions heureux ! J'ose espérer de sa bonté paternelle, qui fait tout pour le mieux, qu'elle nous fera cette grâce.

Quels sont donc les fruits que nous devons tirer de tout ceci ? Le premier sera d'offrir à Dieu tout ce qui nous reste de biens et de consolations, tant pour le corps que pour l'esprit ; de nous offrir à lui nous-mêmes en général et en particulier, mais de la bonne sorte, afin qu'il dispose absolument de nos personnes et de tout ce que nous avons selon sa très-sainte volonté, en sorte que nous soyons toujours prêts de tout quitter pour embrasser les incommodités, les ignominies et les afflictions qui nous arrivent, et, par ce moyen, suivre Jésus-Christ en sa pauvreté, en son humilité et en sa patience.

Le second est de ne jamais plaider, quelque droit que nous ayons ; ou, si nous y sommes forcés, que ce soit seulement après avoir tenté toutes les voies imaginables pour nous accorder, à moins que le hon droit fût tout clair et évident ; car qui se fie au jugement des hommes est souvent trompé. Nous pratiquerons le conseil de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui dit : « Si on te veut ôter ta robe, donne encore ta tunique. » Dieu fasse la grâce à la Compagnie de le mettre en usage ! Il faut espérer que, si elle est si utile pour s'y établir et ferme pour ne s'en départir jamais, sa divine bonté la bénira, et que, si on lui ôte d'un côté, il lui donnera de l'autre.

XLV. — Conférence sur le détachement des choses du siècle, et sur le changement admirable d'un gentilhomme.

(Abelly, tome I, pages 46-47.)

J'ai connu un gentilhomme de Bresse nommé M. de Rougemont, qui avait été un franc éclaircisseur et un grand duelliste ; c'était un grand homme bien fait qui s'était trouvé souvent aux occasions, en étant prié par d'autres gentilhommes qui avaient des querelles,

ou lui-même appelant en duel ceux qui n'allaient pas droit avec lui. Il me l'a dit, et il n'est pas croyable combien il a battu, blessé et tué de monde ; enfin Dieu le toucha si efficacement, qu'il rentra en lui-même, et reconnaissant l'état malheureux où il était, il résolut de changer de vie, et Dieu lui en fit la grâce. Depuis ce changement ayant demeuré quelque temps en sa façon commençante, et en son progrès, il alla si avant qu'il demanda à M. l'archevêque de Lyon permission de tenir le Saint-Sacrement en sa chapelle pour y honorer Notre-Seigneur, et mieux entretenir sa piété qui était singulière, et connue de tout le monde. Comme je l'allai voir un jour en sa maison, il me raconta les pratiques de sa dévotion, et entre les autres celle de son détachement des créatures. Je suis assuré, me disait-il, que si je ne tiens à rien du monde, je me porterai tout à Dieu ; et pour cela je regarde si l'amitié d'un tel seigneur, d'un tel parent, d'un tel voisin m'arrête ; si c'est l'amour de moi-même qui m'empêche d'aller ; si ce sont mes biens ou la vanité qui m'attachent, mes passions ou mes aises qui me retardent ; et quand je m'aperçois que quelque chose me détourne de mon souverain bien, je prie, je coupe, je brise, je me fais quitte de ce lien ; ce sont là mes exercices.

Il me dit particulièrement ceci, dont je me suis souvent ressouvenu, qu'un jour allant en voyage, et s'occupant de Dieu le long du chemin à son ordinaire, il s'examina si depuis le temps qu'il avait renoncé à tout, il lui était resté ou survenu quelque attache ; il parcourut les affaires, les alliances, la réputation, les grands et les menus amusements du cœur humain ; il tourne, il retourne ; enfin il jette les yeux sur son épée : Pourquoi la portes-tu ? sa dit-il à lui-même. Pourquoi quitter cette chère épée qui t'a servi en tant d'occasions, et qui, après Dieu, t'a tiré de mille et mille dangers ? Si on t'attaquait encore, tu serais perdu sans elle ; mais aussi il peut arriver quelque riotte, où tu n'auras pas la force, portant une épée, de ne pas t'en servir, et tu offenserai Dieu de chef. Que ferai-je donc ? mon Dieu ! que ferai-je ? je ne trouve que cette épée seule qui m'embarrasse. Oh ! que je ne serai plus si lâche que de la porter ! Et en ce moment se trouvant vis-à-vis d'une grosse pierre, il descend de son cheval, prend cette épée et la rompt et met en pièces sur cette pierre, et puis remonte à cheval et s'en va. Il me dit que cet acte de détachement, brisant cette chaîne de fer qui le tenait captif, lui donna une liberté si grande, que bien que ce fût contre l'inclination de son cœur qui aimait cette épée, jamais plus il n'avait eu d'affection à chose périssable, et qu'il ne tenait qu'à Dieu seul. On peut voir par là ce que peut un acte héroïque de vertu, et une victoire emportée de force sur soi-même, pour faire en peu de temps un grand progrès de sainteté ; et tout ensemble combien il importe de renoncer à l'attache des moindres choses de la terre, pour s'unir parfaitement à Dieu.

XLVI. — *Discours sur la conduite à tenir avec les exercitans, et sur le soin qu'on doit apporter à conserver dans la Compagnie la grâce spéciale du zèle pour cette œuvre.*

(Abelly, tome I, pages 471 à 476.)

O Messieurs, que nous devons bien estimer la grâce que Dieu nous fait de nous amener tant de personnes pour les aider à faire leur salut ! Il vient même beaucoup de gens de guerre, et ces jours passés il y en avait un qui me disait : Monsieur, j'en dois aller bientôt aux occasions, et je désire auparavant me mettre en bon état. J'ai des remords de conscience, et dans le doute de ce qui me doit arriver, je viens me disposer à ce que Dieu voudra ordonner de moi. Nous avons maintenant céans, par la grâce de Dieu, bon nombre de personnes en retraite. O Messieurs, quel grand bien cela ne peut-il pas produire, si nous y travaillons fidèlement ! Mais quel malheur si cette maison se relâche un jour de cette pratique ! Je vous dis, Messieurs et mes Frères, je crains que le temps ne vienne auquel elle n'aura plus le zèle qui jusqu'à présent lui a fait recevoir tant de personnes à la retraite. Et alors qu'arriverait-il ? Il serait à craindre que Dieu n'ôtât à la Compagnie, non-seulement la grâce de cet emploi, mais qu'il ne la privât même de tous les autres. On me disait avant-hier que le parlement avait dégradé ce jour-là un conseiller, et que, l'ayant fait venir à la grand'chambre, où toutes les autres étaient assemblées, vêtu de sa robe rouge, le président appela les huissiers, et leur commanda de lui ôter cette robe et son bonnet, comme indigne de ces marques d'honneur et incapable de la charge qu'il avait. La même chose nous arriverait, Messieurs, si nous abusions des grâces de Dieu, en négligeant nos premières fonctions. Dieu nous les ôterait, comme indignes de la condition où il nous a mis, et des œuvres auxquelles il nous a appliqués. Mon Dieu, quel sujet de douleur ! Or pour nous bien persuader quel grand mal ce nous serait si Dieu nous privait de l'honneur de lui rendre ce service, il faut considérer que plusieurs viennent céans faire leur retraite, pour connaître la volonté de Dieu, dans le mouvement qu'ils ont eu de quitter le monde, et j'en recommande un qui a achevé sa retraite, et qui en sortant d'ici s'en va aux Capucins prendre l'habit. Il y a quelques communautés qui nous adressent plusieurs de ceux qui veulent entrer chez elles, et les envoient pour faire les exercices céans, afin de mieux éprouver leur vocation avant que de les recevoir ; d'autres viennent de dix, vingt et de cinquante lieues loin exprès, non-seulement pour se venir recueillir ici et faire une confession générale, mais pour se déterminer à un choix de vie dans le monde, et pour prendre les moyens de s'y sauver. Nous voyons aussi tant de curés et d'ecclésiastiques qui y viennent de tous côtés se redresser en leur profession, et s'avancer en

la vie spirituelle. Ils viennent tous sans se mettre en peine d'apporter de l'argent, sachant qu'ils seront bien reçus sans cela ; et à ce propos une personne me disait dernièrement que c'était une grande consolation pour ceux qui n'en ont pas, de savoir qu'il y a un lieu à Paris toujours prêt à les recevoir par charité, lorsqu'ils s'y présenteront avec un véritable dessein de se mettre avec Dieu.

Cette maison, Messieurs, servait autrefois de retraite aux lépreux ; ils y étaient reçus, et pas un ne guérissait. Et maintenant elle sert à recevoir des pécheurs, qui sont des malades couverts de lèpre spirituelle, mais qui guérissent par la grâce de Dieu ; disons plus, ce sont des morts qui ressuscitent : quel bonheur que la maison de Saint-Lazare soit un lieu de résurrection ! Ce saint, après être demeuré mort trois jours dans le tombeau, en sortit tout vivant ; et Notre-Seigneur, qui le ressuscita, fait encore la même grâce à plusieurs qui, ayant demeuré quelques jours céans, comme dans le sépulcre du Lazare, en sortent avec une nouvelle vie. Qui est-ce qui ne se réjouira d'une telle bénédiction, et qui n'entrera dans un sentiment d'amour et de reconnaissance envers la bonté de Dieu pour un si grand bien ? Quel sujet de honte, si nous nous rendons indignes d'une telle grâce ! Quelle confusion, Messieurs, et quel regret n'aurons-nous pas un jour, si par notre faute nous en sommes dégradés, pour être en opprobre devant Dieu et devant les hommes ! Quel sujet d'affliction n'aura pas un pauvre frère de la Compagnie, qui voit maintenant tant de gens du monde venir de toutes parts se retirer un peu parmi nous pour changer de vie, et qui pour lors verra ce grand bien négligé ! Il verra qu'on ne recevra plus personne, enfin il ne verra plus ce qu'il a vu : car nous en pourrions venir là, Messieurs, non pas peut-être sitôt, mais à la longue. Quelle en sera la cause ? Si l'on dit à un pauvre missionnaire relâché : Monsieur, vous plaît-il de conduire cet exercitant en sa retraite ? cette prière lui sera une gehenne, et s'il ne s'en excuse, il ne fera, comme on dit, que traîner le balai ; il aura tant d'envie de se satisfaire, et tant de peine à retrancher une demi-heure ou environ après le dîner, et autant après le souper, de sa récréation ordinaire, que cette honte lui sera insupportable, quoique donnée au salut d'une âme, et la mieux employée de tout le jour. D'autres murmureront de cet emploi, sous prétexte qu'il est fort onéreux et de grande dépense. Et ainsi les prêtres de la Mission, qui autrefois auront donné la vie aux morts, n'auront plus que le nom et la figure de ce qu'ils ont été. Ce ne seront plus que des cadavres, et non de vrais missionnaires ; ce seront des carcasses de saint Lazare, et non des ressuscités, et encore moins des hommes qui ressuscitent les morts. Cette Mission, qui est maintenant comme une piscine salutaire où tant de monde vient se laver, ne sera plus qu'une citerne corrompue par le relâchement et l'oisiveté de ceux qui l'habiteront. Prions Dieu, Mes-

sieurs et mes Frères, que ce malheur n'arrive pas; prions la Sainte Vierge qu'elle le détourne par son intercession, et par le désir qu'elle a de la conversion des pécheurs; prions le grand saint Lazare qu'il ait agréable d'être toujours le protecteur de cette maison, et qu'il lui obtienne la grâce de la persévérance dans le bien commencé.

Je vous supplie de remercier Dieu pour l'attrait qu'il donne de faire ici retraite à tant de personnes que c'est merveille; tant d'ecclésiastiques de la ville et des champs qui quittent tout pour cela, tant de personnes qui présentent chaque jour pour y être reçues, et qui le demandent avec instance longtemps auparavant. Grand sujet de louer Dieu! Les uns me viennent dire: Monsieur, il y a tant de temps que je demande cette grâce, il y a tant de fois que je suis venu ici sans pouvoir l'obtenir; les autres: Monsieur, il faut que je m'en aille, je suis en charge, mon bénéfice me demande, et je suis sur mon départ, accordez-moi cette faveur; les autres: J'ai achevé mes études et je suis obligé de me retirer et de songer à ce que je dois devenir; les autres: Monsieur, j'en ai grand besoin. Ah Monsieur, si vous le saviez, vous m'accorderiez bientôt cette consolation; il y a même des vieillards qui viennent pour s'y préparer à la mort. Grande faveur, grande grâce que Dieu a faite à cette maison d'y appeler tant d'âmes aux saints exercices, et de se servir de cette famille comme d'instrument pour leur conversion. A quoi devons-nous penser qu'à gagner une âme à Dieu, surtout quand elle vient à nous? nous ne devrions avoir autre but et ne viser qu'à cela seul. Hélas! elles ont tant coûté au Fils de Dieu! et c'est à nous qu'il les envoie pour les remettre en sa grâce. O Sauveur! prenez garde de ne nous rendre pas indignes de ce choix et que Dieu ne vienne à retirer sa main de dessus nous. Je veux croire qu'il n'y en a que fort peu qui n'en profitent pas; et pour quelqu'un qui n'en fait pas bon usage il ne faut priver de ce bien tant de bonnes âmes qui en tirent tant d'avantages et qui en recueillent de si grands fruits, mais des fruits merveilleux. Je vous en ai parlé autrefois et je ne vous en rapporterai aujourd'hui qu'un exemple. Au dernier voyage que je fis, il y a cinq ans, en Bretagne, d'abord que j'y fus arrivé, un fort honnête homme me vint trouver pour me remercier de la grâce qu'il disait avoir reçue, d'avoir fait en cette maison une retraite spirituelle. Oh! Monsieur, me dit-il, sans cela j'étais perdu; je vous dois après Dieu mon salut, c'est ce qui a mis ma conscience en repos et qui m'a fait prendre une manière de vivre que j'ai toujours gardée depuis ce temps-là, et que je garde encore par la grâce de Dieu, avec grande paix et satisfaction de mon esprit. Certes, Monsieur, ajouta-t-il, je me tiens si fort obligé à votre charité, que j'en parle partout, et je dis dans toutes les compagnies où je me trouve que, sans la retraite que j'ai faite à Saint-Lazare je serais damné. Combien donc dois-je estimer cette grâce que

vous m'avez faite! Je vous prie de croire que je m'en souviendrai toute ma vie.

Après cela, Messieurs, ne serions-nous pas bien malheureux si par notre fainéantise nous venions à obliger Dieu de nous soustraire cette grâce? Tous ceux à la vérité qui en ce lieu font leur retraite n'en profitent pas tout à fait comme celui dont je viens de vous parler. Mais le royaume de Dieu sur la terre n'est-il pas rempli de bons et de mauvais? N'est-ce pas un rets ou un filet qui prend toutes sortes de poissons? Dans cette grande abondance de grâces que Dieu répand sur toutes les personnes du monde, combien s'en trouve-t-il qui en abusent! et quoiqu'il prévôie cet abus qu'ils en feront, il ne laisse pas pourtant de les leur départir. Combien y en a-t-il qui négligent de se servir des fruits de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur, et qui, comme dit le saint Apôtre, foulent aux pieds le sang qu'il a répandu pour leur salut! O doux et miséricordieux Sauveur! vous saviez bien que la plupart n'en tiendraient compte, et vous n'avez pas pourtant laissé de souffrir la mort pour leur salut, quoique vous prévissez cette prodigieuse multitude d'infidèles qui s'en moqueraient, et ce grand nombre de chrétiens qui abuseraient des grâces que vous leur avez méritées.

Il n'y a point d'œuvre de piété que quelques-uns ne profanent, rien de si saint dont ils ne fassent mauvais usage; mais pour cela on ne doit pas désister de faire du bien, et nous ne serions pas excusables devant Dieu si nous venions à nous relâcher ou nous refroidir en ces exercices de charité, parce que tous ceux que nous y assistons n'en retirent pas tout le fruit que nous pourrions souhaiter. Mais quelle perte et quel malheur pour nous, si nous venions à nous dégoûter de cette faveur que Dieu nous a faite, de nous choisir entre tant d'autres communautés pour lui rendre ce service, et priver sa divine majesté de la gloire qu'il en retire. Oui, je le dis, Messieurs et mes Frères, malheur à celui qui par sa paresse ou par la crainte de perdre ses aises, ou par un désir déréglé de perdre son repos quand il faut travailler, fera ralentir la ferveur de cette sainte pratique. Mais quoi qu'il arrive par la faute de quelques particuliers, il ne faut jamais que le gros se relâche, il faut toujours avoir bon courage et espérer que Dieu, qui nous a donné cette grâce, nous la conservera, et même nous en donnera de plus grandes. Mettons donc toujours de plus en plus notre confiance en lui, ayons un cœur ferme contre l'inconstance, et bon courage contre les difficultés. Il n'y a que ce maudit esprit de paresse qui se laisse abattre à la moindre répugnance, qui appréhende trop les difficultés, et évite autant la peine et le travail qu'il recherche ardemment ses propres satisfactions; c'est un effet de l'amour-propre, qui ruine et qui gâte tout; c'est pourquoi nous devons le mortifier et l'assujettir à l'amour de Dieu. Demandons-lui que par

sa miséricorde il nous conserve ce qu'il nous a si libéralement donné. Oui, mes Frères, c'est un grand don qu'il a fait à notre petite compagnie, et par conséquent nous devons prier sa bonté qu'il ne permette pas que nous nous en rendions indignes par notre nonchalance. O Sauveur ! suscitez en nous cet esprit du grand saint Laurent, dont nous célébrons la fête, qui l'a fait triompher au milieu des flammes de la rage de tout l'enfer. Suscitez en nos cœurs ce feu divin, cette ferveur ardente, qui nous fasse semblablement triompher de tous les empêchements du diable et de notre nature corrompue, qui s'opposent au bien. Fomentez en nous un zèle ardent de procurer votre gloire en tous nos emplois, afin que nous y persévérions constamment jusqu'à la mort, à l'exemple de ce grand saint. Nous vous en conjurons par son intercession....

Remercions Dieu, mes frères, mille et mille fois, de ce qu'il lui a plu choisir la maison de Saint-Lazare pour être un théâtre de ses miséricordes, où le Saint-Esprit fait une descente continuelle sur les âmes. Oh ! qui pourrait voir des yeux du corps cette effusion ! combien serait-il ravi ! Mais quel bonheur pour nous autres missionnaires, que Saint-Lazare soit un trône des justifications de Dieu ! Que la maison de Saint-Lazare soit un lieu où se prépare la couche du Roi des rois dans les âmes bien disposées de ceux qui viennent ici faire leur retraite ! Servons-les, Messieurs, non comme des simples hommes, mais comme des hommes envoyés de Dieu. N'ayons aucune acception des personnes ; que le pauvre nous soit aussi cher que le riche, et même encore davantage, étant plus conforme à l'état de la vie que Jésus-Christ a menée sur la terre. J'en recommande un à vos prières, qui en a un besoin tout particulier, qui sans doute est capable de faire beaucoup de bien, s'il se convertit entièrement à Dieu, et au contraire, s'il ne se convertit pas comme il faut, il y a sujet de craindre qu'il ne fasse beaucoup de mal...

Nous avons céans un capitaine qui veut être chartreux, et qui nous a été envoyé par ces bons Pères pour éprouver sa vocation, selon leur coutume ; je vous convie de le recommander à Notre-Seigneur, et en même temps considérer combien est grande sa bonté ; d'aller ainsi prendre un homme lorsqu'il est engagé fort avant dans un état si contraire à celui auquel il aspire maintenant. Adorons cette miséricordieuse Providence, et reconnaissons que Dieu ne fait point acception des personnes, mais qu'il en prend de toutes sortes d'états par son infinie bonté, et prend qui bon lui semble.

Nous en avons encore céans un autre qui fait profession des armes, et qui est pareillement capitaine : nous en louerons Dieu, et le lui recommanderons aussi bien que l'autre. Vous vous souviendrez encore en vos prières d'un autre nouvellement converti de la religion prétendue réformée,

mais très-bien converti, qui travaille et écrit présentement pour la défense de la vérité qu'il a embrassée, et pourra par ce moyen en gagner d'autres. Nous en remercierons Dieu et le supplierons qu'il lui augmente ses grâces de plus en plus....

Nous avons un prêtre ces jours passés, lequel étant venu de fort loin pour faire céans sa retraite, me dit d'abord : Monsieur, je viens à vous, et si vous ne me recevez, je suis perdu. Et lorsqu'il s'en alla, il paraissait tellement touché de l'esprit de Dieu, que j'en fus extraordinairement étonné. Trois autres sont partis du fond de la Champagne, s'étant encouragés réciproquement pour venir faire leur retraite à Saint-Lazare. O Dieu, combien y en vient-il de loin et de près, à qui le Saint-Esprit donne ce mouvement ! Mais combien faut-il que la grâce soit forte, pour amener ainsi de toutes parts les hommes au crucifiement ! Car la retraite spirituelle est pour crucifier sa chair, afin qu'on puisse dire avec le saint Apôtre : *Je suis crucifié au monde, et le monde m'est crucifié* (Galat. IV, 14).

XLVII. — Conférence sur l'obligation de ne rien faire pour attirer à la Compagnie ceux qui venaient faire les exercices à Saint-Lazare, et surtout ceux qui se destinaient à d'autres religions.

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 142-144.)

Ah ! Messieurs, prenez bien garde, lorsque vous rendez service et donnez conduite à ceux qui viennent faire leurs retraites spirituelles en cette maison, de ne jamais leur rien dire qui tende à les attirer en la Compagnie. C'est à Dieu à y appeler et à en donner la première inspiration. Êtes-vous davantage, quand même ils vous découvrieraient qu'ils en ont la pensée, et qu'ils vous témoigneraient qu'ils y ont inclination, gardez-vous bien de les déterminer de vous-mêmes à se faire Missionnaires, en les conseillant ou les y exhortant ; mais alors dites-leur seulement qu'ils recommandent de plus en plus ce dessein à Dieu, qu'ils y pensent bien, étant une chose imporiaante. Représentez-leur même les difficultés qu'ils pourrout avoir selon la nature, et qu'il faut qu'ils s'attendent, s'ils embrassent cet état, de bien souffrir et de bien travailler pour Dieu. Que si, après cela, ils prennent leur résolution, à la bonne heure, on peut les faire parler au supérieur pour conférer plus amplement avec eux de leur vocation. Laissons faire Dieu, Messieurs, et tenons-nous humblement dans l'attente et dans la dépendance des ordres de la Providence. Par sa miséricorde, l'on en a usé ainsi dans la Compagnie jusqu'à présent, et nous pouvons dire qu'il n'y a rien en elle que Dieu n'y ait mis, et que nous n'avons recherché ni hommes, ni biens, ni établissements. Au nom de Dieu tenons-nous là, et laissons faire Dieu. Suivons, je vous prie, ses ordres, et ne les prévenons pas. Croyez-moi, si la Compagnie en use de la sorte, Dieu la bénira.

A plus forte raison ne devons-nous pas retenir à Saint-Lazare ceux qui ont dessein d'entrer dans une autre religion, ou que les supérieurs y envoient pour les éprouver. Que si nous voyons qu'ils aient la pensée de se retirer ailleurs, d'aller servir Dieu dans quelque sainte religion ou communauté, ô Dieu! ne les en empêchons pas; autrement, il faudrait craindre que l'indignation de Dieu ne tombât sur la Compagnie, pour avoir voulu avoir ce que Dieu ne veut pas qu'elle ait. Et dites-moi, je vous prie, si la Compagnie n'avait été jusqu'à présent dans cet esprit, de n'affecter point d'autres sujets pour excellents qu'ils fussent, sinon ceux qu'il a plu à Dieu d'y envoyer, et qui en ont eu le désir longtemps auparavant, les pères Chartreux et autres communautés religieuses nous enverraient-ils, comme ils font, pour faire retraite céans, quantité de jeunes hommes qui demandent d'entrer chez eux? Vraiment ils s'en donneraient bien de garde. Quoi donc! Voilà un bon sujet qui a la pensée de se faire Chartreux; on l'envoie ici pour conférer avec Notre-Seigneur par le moyen d'une retraite, et vous tâcheriez de lui persuader qu'il demeurât céans! Et que serait-ce que cela, Messieurs, sinon vouloir retenir ce qui ne nous appartient pas; et vouloir faire qu'un homme entre dans une congrégation où Dieu ne l'appelle pas, et à quoi même il n'a pas pensé? Et que pourrait faire ou produire une telle entreprise, sinon d'attirer la disgrâce de Dieu sur toute cette Compagnie? O pauvre Compagnie de missionnaires, que tu tomberais en un pitoyable état, si tu en venais là! Mais, par la grâce de Dieu, tu en es toujours éloigné, et tu en es encore bien éloigné! Prions Dieu, Messieurs, prions Dieu qu'il confirme cette Compagnie dans la grâce qu'il lui a faite jusqu'à présent, de ne vouloir avoir autre chose que ce qu'il a agréable qu'elle ait.

XLVIII. — Exhortation aux siens à s'adonner à l'œuvre des exercices des ordinands, pour leur nécessité, et les grands avantages qui en résultent.

(Abelly, tome I, pages 424-429.)

Béni soyez-vous, Seigneur, des bonnes choses qu'on vient de dire, et que vous avez inspirées à ceux qui ont parlé. Mais, mon Sauveur, tout cela ne servira de rien si vous n'y mettez la main; il faut que ce soit votre grâce qui opère tout ce qu'on a dit, et qui nous donne cet esprit sans lequel nous ne pouvons rien. Que savons-nous faire, nous qui sommes de pauvres misérables? O Seigneur! donnez-nous cet esprit de votre sacerdoce qu'avaient les apôtres, et les premiers prêtres qui les ont suivis. Donnez-nous le véritable esprit de ce sacré caractère que vous avez mis en de pauvres pécheurs, en des artisans, en de pauvres gens de ce temps-là auxquels, par votre grâce, vous avez communiqué ce grand et divin esprit. Car, Seigneur, nous ne sommes aussi que de chétives gens, de pauvres laboureurs

et paysans; et quelle proportion y a-t-il de nous misérables à un emploi si saint, si éminent et si céleste? O Messieurs et mes Frères, que nous devons bien prier Dieu pour cela, et faire quelque effort pour ce grand besoin de l'Eglise, qui s'en va ruinée en beaucoup de lieux par la mauvaise vie des prêtres; car ce sont eux qui la perdent et qui la ruinent; et il n'est que trop vrai que la dépravation de l'état ecclésiastique est la cause principale de la ruine de l'Eglise de Dieu. J'étais ces jours passés dans une assemblée où il y avait sept prélats, lesquels faisant réflexion sur les désordres qui se voient dans l'Eglise, disaient hautement que c'étaient les ecclésiastiques qui en étaient la principale cause.

Ce sont donc les prêtres; oui, nous sommes la cause de cette désolation qui ravage l'Eglise, de cette déplorable diminution qu'elle a soufferte en tant de lieux, ayant été presque entièrement ruinée dans l'Asie et dans l'Afrique, et même dans une grande partie de l'Europe, comme dans la Suède, dans le Danemarck, dans l'Angleterre, Ecosse, Irlande, Hollande, et autres provinces unies, et dans une grande partie de l'Allemagne. Et combien voyons-nous d'hérétiques en France? et voilà la Pologne qui, étant déjà beaucoup infectée de l'hérésie, est présentement, par l'invasion du roi de Suède, en danger d'être tout à fait perdue pour la religion.

Ne semble-t-il pas, Messieurs, que Dieu veut transporter son Eglise en d'autres pays? Cui, si nous ne changeons, il est à craindre que Dieu ne nous l'ôte tout à fait, vu principalement que nous voyons ces puissants ennemis de l'Eglise entrer dedans à main forte. Ce redoutable roi de Suède qui, en moins de quatre mois, a envahi une bonne partie de ce grand royaume, nous devons craindre que Dieu ne l'ait suscité pour nous punir de nos désordres. Ce sont les mêmes ennemis dont Dieu s'est servi autrefois pour le même effet; car c'est de Goths, Visigoths et Vandales, sortis de ces quartiers-là, dont Dieu s'est servi, il y a douze cents ans, pour affliger son Eglise. Ces commencements, les plus étranges qui aient jamais été, nous doivent faire tenir sur nos gardes. Un royaume d'une si grande étendue presque envahi en moins de rien, en l'espace de quatre mois! O Seigneur! qui sait si ce redoutable conquérant en demeurera là? Qui le sait? Enfin, *ab Aquilone pandetur omne malum* (Jerem. 1, 14), c'est de là que sont venus les maux que nos ancêtres ont soufferts, et c'est de ce côté-là que nous devons craindre. Songeons donc à l'amendement de l'état ecclésiastique, puisque les méchants prêtres sont la cause de tous ces malheurs, et que ce sont eux qui les attirent sur l'Eglise. Ces bons prélats l'ont reconnu par leur propre expérience, et l'ont avoué devant Dieu, et nous lui devons dire: Oui, Seigneur, c'est nous qui avons provoqué votre colère; ce sont nos péchés qui ont attiré ces calamités.

Oui, ce sont les clercs et ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique, ce sont les sous-diacres, ce sont les diacres, ce sont les prêtres; nous qui sommes prêtres, qui avons fait cette désolation dans l'Eglise. Mais quoi, Seigneur! que pouvons-nous faire maintenant, si ce n'est nous en affliger devant vous et nous proposer de changer de vie? Oui, mon Sauveur, nous voulons contribuer de tout ce que nous pourrions pour satisfaire à nos fautes passées, et pour mettre en meilleur ordre l'état ecclésiastique; c'est pour cela que nous sommes ici assemblés et que nous vous demandons votre grâce. Ah! Messieurs, que ne devons-nous pas faire? C'est à nous à qui Dieu a confié une si grande grâce que celle de contribuer à rétablir l'état ecclésiastique. Dieu ne s'est pas adressé pour cela, ni aux docteurs, ni à tant de communautés et religions pleines de science et de sainteté; mais il s'est adressé à cette chétive, pauvre et misérable Compagnie, la dernière de toutes et la plus indigne. Qu'est-ce que Dieu a trouvé en nous pour un si grand emploi? où sont nos beaux exploits? où sont les actions illustres et éclatantes que nous avons faites? où cette grande capacité? Rien de tout cela; c'est à de pauvres misérables idiots que Dieu, par sa pure volonté, s'est adressé, pour essayer encore à réparer les brèches du royaume de son Fils et de l'état ecclésiastique. O Messieurs! conservons bien cette grâce que Dieu nous a faite, par préférence à tant de personnes doctes et saintes qui le méritaient mieux que nous; car si nous venons à la laisser inutile par notre négligence, Dieu la retirera de nous pour la donner à d'autres et nous punir de notre infidélité. Hélas! qui sera-ce de nous qui sera la cause d'un si grand malheur, et qui privera l'Eglise d'un si grand bien? Ne sera-ce point moi misérable? Qu'un chacun de nous mette la main sur sa conscience, et dise en lui-même: Ne serais-je pas ce malheureux? Hélas! il n'en faut qu'un misérable, tel que je suis, qui, par ses abominations, détourne les faveurs du Ciel de toute une maison et y fasse tomber la malediction de Dieu. O Seigneur, qui ne voyez tout couvert et tout rempli de péchés qui m'accablent, ne privez pas pour cela de vos grâces cette petite Compagnie! Faites qu'elle continue à vous servir avec humilité et fidélité, et qu'elle coopère au dessein qu'il semble que vous avez de faire par son ministère un dernier effort pour contribuer à rétablir l'honneur de votre Eglise.

Mais les moyens de cela, quels sont ils? que devons-nous faire pour le bon succès de cette prochaine ordination? Il faut prier beaucoup, vu notre insuffisance; offrir pour cela, durant ce temps, ses communions, ses mortifications et toutes ses oraisons et ses prières; rapportant tout à l'édification de ces messieurs les ordonnés, à qui il faut rendre, de plus, toutes sortes de respects et de déférences, ne faire point les entendus, mais les servir cordialement et humblement.

Ce doivent être là les armes des Missionnaires; c'est par ce moyen que tout réussira; c'est par l'humilité qui nous fait désirer la confusion de nous-mêmes. Car, croyez-moi, Messieurs et mes Frères, croyez-moi, c'est une maxime infailible de Jésus-Christ, que je vous ai souvent annoncée de sa part, que d'abord qu'un cœur est vide de soi-même, Dieu le remplit; c'est Dieu qui demeure et qui agit là-dedans, et c'est le désir de la confusion qui nous vide de nous-mêmes; c'est l'humilité, la sainte humilité; et alors ce ne sera pas nous qui agissons, mais Dieu en nous, et tout ira bien.

O vous qui travaillez immédiatement à cette œuvre; vous qui devez posséder l'esprit de prêtrise, et l'inspirer à ceux qui ne l'ont pas; vous à qui Dieu a confié ces âmes, pour les disposer à recevoir cet esprit saint et sanctifiant, ne visez qu'à la gloire de Dieu. Ayez la simplicité de cœur vers lui, et le respect vers ces Messieurs. Sachez que c'est par là que vous profiterez: tout le reste vous servira de peu; il n'y a que l'humilité et la pure intention de plaire à Dieu qui ait fait réussir cette œuvre jusqu'à maintenant. Je recommande aussi les cérémonies, et je prie la Compagnie d'éviter les fautes qu'on y peut faire. Les cérémonies ne sont, à la vérité, que l'ombre, mais c'est l'ombre des plus grandes choses qui requièrent qu'on les fasse avec toute l'attention possible, et qu'on les montre avec un silence religieux et une grande modestie et gravité. Comment les feront ces Messieurs, si nous ne les faisons pas bien nous-mêmes? Qu'on chante posément, avec modération, qu'on psalmodie avec un air de dévotion. Hélas! que répondrons-nous à Dieu quand il nous fera rendre compte de ces choses, si elles sont mal faites?...

Or sus, Messieurs et mes Frères, nous voici donc à la veille de cette grande œuvre que Dieu nous a mise entre les mains; c'est demain, mon Dieu, que nous devons recevoir ceux que votre Providence a résolu de nous envoyer, afin de nous faire contribuer avec vous à les rendre meilleurs. Ah! Messieurs, que voilà une grande parole, rendre meilleurs les ecclésiastiques! Qui pourra comprendre la hauteur de cet emploi? c'est le plus relevé qui soit. Qu'y a-t-il de si grand dans le monde que l'état ecclésiastique? Les principautés et les royautes ne lui sont point comparables; vous savez que les rois ne peuvent pas, comme les prêtres, changer le pain au Corps de Notre-Seigneur, remettre les péchés, et tous les autres avantages qu'ils ont par-dessus les grandeurs temporelles. Et voilà néanmoins les personnes que Dieu nous envoie pour les sanctifier: qu'y a-t-il de semblable? O pauvres et chétifs ouvriers, que vous avez peu de rapport à la dignité de cet emploi! Mais puisque Dieu fait cet honneur à cette petite Compagnie, la dernière de toutes et la plus pauvre, que de l'appliquer à cela, il faut que de notre côté nous apportions tout notre

soin à faire réussir ce dessein apostolique qui tend à disposer les ecclésiastiques aux ordres supérieurs et à se bien acquitter de leurs fonctions : car les uns seront curés, les autres chanoines, les autres prévôts, abbés, évêques ; oui, évêques : voilà les personnes que nous recevrons demain.

La semaine passée il se fit une assemblée d'évêques pour remédier à l'ivrognerie des prêtres d'une certaine province : à quoi on est bien empêché. Les saints docteurs disent que le premier pas d'une personne qui veut acquérir la vertu, est de se rendre maître de sa bouche ; or, la bouche maîtrise les personnes qui lui donnent ce qu'elle demande ; quel désordre ! Ils sont ses serviteurs, ses esclaves ; ils ne sont que ce qu'elle veut. Il n'y a rien de si vilain ni de si déplorable que de voir des prêtres, et la plupart de ceux d'une province asservis à ce vice, jusque-là qu'il faille assembler des prélats, et les mettre tous bien en peine pour trouver quelque remède à ce malheur. Et le peuple, que fera-t-il après cela ? Mais que ne devons-nous pas faire, Messieurs, pour nous donner à Dieu, afin d'aider à retirer ses ministres et son Epouse de cette infamie et de tant d'autres misères où nous ne les voyons que trop ? Ce n'est pas que tous les prêtres soient dans le dérèglement, non, ô Sauveur ! Qu'il y a de saints ecclésiastiques ! il nous en vient tant ici en retraite, des curés et autres qui viennent de bien loin exprès pour mettre bon ordre à leur intérieur. Et combien de bons et de saints prêtres à Paris ! il y en a grand nombre ; et entre ces messieurs de la conférence qui s'assemblent ici, il n'y en a pas un qui ne soit homme d'exemple, ils travaillent tous avec des fruits nonpareils.

Il y a aussi de méchants ecclésiastiques dans le monde, et je suis le pire, le plus indigne et le plus grand pécheur de tous. Mais aussi, en revanche, il y en a qui louent hautement Dieu par la sainteté de leur vie. O quel bonheur de ce que non-seulement Dieu veut se servir de pauvres gens comme nous, sans science et sans vertu, pour aider à redresser les ecclésiastiques déchés et dérégés, mais encore à perfectionner les bons, comme nous voyons par sa grâce que cela se fait ! Que bienheureux êtes-vous, Messieurs, de répandre par votre dévotion, douceur, affabilité, modestie et humilité, l'esprit de Dieu dans ces âmes, et de servir Dieu en la personne de ses plus grands serviteurs ! que vous êtes heureux, vous qui leur donnerez bon exemple aux conférences, aux cérémonies, au chœur, au réfectoire et partout ! Oh ! qu'heureux serons-nous tous, si par notre silence, discrétion et charité, nous répondons aux intentions pour lesquelles Dieu nous les envoie, usant d'une vigilance particulière à voir, à rechercher et à leur apporter sans délai tout ce qui les pourra contenter, et étant ingénieux à pourvoir à leurs besoins et à les servir ! nous les édifierons si nous faisons cela, il faut bien demander cette grâce

à Notre-Seigneur ; je prie les prêtres de dire la sainte Messe, et nos frères de l'entendre à cette intention.

Voici l'ordination qui s'approche ; nous prions Dieu qu'il donne son esprit à ceux qui leur parleront, et dans les entretiens, et dans les conférences. Surtout, chacun tâchera d'édifier ces Messieurs par l'humilité et par la modestie ; car ce n'est pas par la science qu'ils se gagnent, ni par les belles choses qu'on leur dit. Ils sont plus savants que nous ; plusieurs sont bacheliers, et quelques-uns licenciés en théologie, d'autres docteurs en droit, et il y en a peu qui ne sachent la philosophie et une partie de la théologie ; ils en disputent tous les jours, et presque rien de ce qu'on leur peut dire ici ne leur est nouveau ; ils l'ont déjà lu, ou oui. Ils disent eux-mêmes que ce n'est pas cela qui les touche, mais bien les vertus qu'ils voient pratiquer ici. Tenons-nous bas, Messieurs, en la vue d'un emploi tout honorable, comme est celui d'aider à faire de bons prêtres : car qu'y a-t-il de plus excellent ? Tenons-nous bas en la vue de notre chétiveté, nous qui sommes pauvres de science, pauvres d'esprit, pauvres de condition. Hélas ! comment Dieu nous a-t-il choisis pour une chose si grande ? C'est que pour l'ordinaire il se sert des matières les plus basses pour les opérations extraordinaires de sa grâce ; comme dans les sacrements, où il fait servir l'eau et les paroles pour conférer ses plus grandes grâces.

Prions Dieu pour ces Messieurs, mais prions Dieu pour nous ; afin qu'il en éloigne tout ce qui pourrait être cause qu'ils ne reçussent les effets de l'esprit de Dieu, lequel il semble vouloir communiquer à la Compagnie pour cet effet. Avez-vous jamais été en pèlerinage en quelque lieu de dévotion ? Pour l'ordinaire en y entrant, on se sent comme sortir hors de soi, les uns se trouvent tout d'un coup élevés en Dieu, les autres attendris de dévotion, d'autres pleins de respect et de révérence pour ce lieu sacré, et d'autres ont divers bons sentiments : d'où vient cela ? C'est que l'esprit de Dieu est là-dedans, qui se fait sentir en ces manières-là. Or, nous devons penser qu'il sera le même céans à l'égard de ces Messieurs, si l'esprit de Dieu réside en cette maison.

Il leur faut rendre la morale familière et descendre toujours dans le particulier, afin qu'ils l'entendent et comprennent bien. Il faut toujours viser là, de faire en sorte que les auditeurs remportent tout ce qu'on leur dit dans l'entretien. Gardons-nous bien que ce maudit esprit de vanité ne se fourre parmi nous, à leur vouloir parler des choses hautes et relevées ; car cela ne fait que détruire au lieu d'édifier. Or, ils remportent tout ce qui leur a été dit à l'entretien, si on le leur inculque après, simplement, et qu'on les entretienne de cela seulement et non d'autres choses, ainsi qu'il est expédient pour plusieurs raisons.

XLIX. — *Conférence sur la nécessité de demander à Dieu qu'il daigne envoyer à son Eglise de bons prélats et de bons prêtres ; et sur l'effet du bon exemple.*

(Abelly, tome I, pages 429-432.)

Un de nos frères, en me rapportant son oraison, dit qu'il a prié Dieu qu'il envoie de bons prélats à l'Eglise. Dieu vous bénisse, mon frère, c'est bien fait de demander à Dieu qu'il fasse de bons évêques, de bons curés, de bons prêtres, et c'est ce que nous lui devons tous demander : tels que sont les pasteurs, tels sont les peuples. On attribue aux officiers d'une armée les bons et les mauvais succès de la guerre ; et on peut dire de même que, si les ministres de l'Eglise sont bons, s'ils font leur devoir, tout ira bien ; et, au contraire, s'ils ne le font pas, qu'ils sont cause de tous les désordres. Nous sommes tous appelés de Dieu à l'état que nous avons embrassé, pour travailler à un chef-d'œuvre : car c'est un chef-d'œuvre en ce monde que de faire de bons prêtres, après quoi on ne peut penser rien de plus grand ni de plus important. Nos frères mêmes peuvent contribuer à cela par leur bon exemple et par leurs emplois extérieurs. Ils peuvent faire leur office à cette intention, qu'il plaise à Dieu donner son esprit à messieurs les ordinands. Chacun des autres peut faire la même chose, et tous doivent s'étudier à les bien édifier ; et s'il était possible de deviner leurs inclinations et leurs désirs, il faudrait les prévenir pour les contenter, autant que l'on pourrait raisonnablement. Enfin ceux qui auront le bonheur de leur parler, et qui assisteront à leurs conférences, doivent en leur parlant s'élever à Dieu, pour recevoir de lui ce qu'ils ont à leur dire. Car Dieu est une source inépuisable de sagesse, de lumière et d'amour ; c'est en lui que nous devons puiser ce que nous disons aux autres. Nous devons anéantir notre propre esprit et nos sentiments particuliers, pour donner lieu aux opérations de la grâce, qui seule illumine et chauffe les cœurs. Il faut sortir de soi-même pour entrer en Dieu ; il faut le consulter pour apprendre son langage, et le prier qu'il parle lui-même en nous et par nous : il fera pour lors son œuvre, et nous ne gâterons rien. Notre-Seigneur, conversant parmi les hommes, ne parlait pas de lui-même. Ma science, disait-il, n'est pas de moi, mais de mon Père ; les paroles que je vous dis ne sont pas les miennes, mais elles sont de Dieu. Cela nous montre combien nous devons recourir à Dieu, afin que ce ne soit pas nous qui parlions et qui agissons, mais que ce soit Dieu. Il se pourra faire peut-être que, s'il plaît à Dieu qu'il réussisse quelque fruit, ce sera par les prières d'un frère qui n'approchera pas de ces messieurs. Il sera occupé à son travail ordinaire, et en travaillant il s'élèvera à Dieu souvent pour le prier qu'il ait agréable de bénir l'ordination ; et peut-être aussi que, sans qu'il y pense,

Dieu fera le bien qu'il désire, à cause des bonnes dispositions de son cœur. Il y a, dans les Psaumes : *Desiderium pauperum exaudivit Dominus ; preparationem cordis eorum audivit auris tua (Psal. x, 17)*. Merveilleuse façon de parler, digne du Saint-Esprit, le Seigneur a exaucé le désir des pauvres, il a entendu la préparation de leur cœur, pour nous faire voir que Dieu exauce les âmes bien disposées avant même qu'elles le prient ; cela est de grande consolation, et nous devons certes nous encourager au service de Dieu, quoique nous ne voyions en nous que misères et pauvretés. Vous souvient-il de cette belle lecture de table qu'on nous fit hier ? Elle nous disait que Dieu cache aux humbles les trésors des grâces qu'il a mises en eux ; et, ces jours passés, un d'entre nous me demandait ce que c'était que simplicité. Il ne connaît pas cette vertu et cependant il la possède ; il ne croit pas l'avoir, et c'est néanmoins une âme des plus candides de la Compagnie.

Quelques-uns m'ont rapporté qu'étant allés travailler en un lieu où il y a beaucoup d'ecclésiastiques, ils ont trouvé qu'ils y sont quasi tous inutiles. Ils disent leur bréviaire, célèbrent leur messe, et encore fort pauvrement ; quelques-uns administrent les sacrements tellement quellement, et voilà tout. Mais le pis est qu'ils sont dans le vice et dans le désordre. S'il plaisait à Dieu nous rendre bien intérieurs et recueillis, nous pourrions espérer que Dieu se servirait de nous, tout chétifs que nous sommes, pour faire quelque bien, non-seulement à l'égard du peuple, mais encore et principalement à l'égard des ecclésiastiques. Quand vous ne diriez mot, si vous êtes bien occupés de Dieu, vous toucherez les cœurs de votre seule présence. Messieurs les abbés de Chandenier, et ces autres messieurs qui viennent de faire la mission à Metz en Lorraine, avec grande bénédiction, allaient deux à deux, en surplus, du logis à l'église, et de l'église au logis, sans dire mot, et avec une si grande récollection, que ceux qui les voyaient admiraient leur modestie, n'en ayant jamais vu de pareille. Leur modestie donc était une prédication muette, mais si efficace, qu'elle a peut-être autant et plus contribué, à ce qu'on m'a dit, au succès de la mission, que tout le reste. Ce que l'œil voit nous touche bien plus que ce que l'oreille entend ; et nous croyons plutôt à un bien que nous voyons qu'à celui que nous entendons ; et quoique la foi entre par l'oreille, *Fides ex auditu (Rom. X, 17)*, néanmoins les vertus dont nous voyons la pratique font plus d'impression en nous que celles qu'on nous enseigne. Les choses physiques ont toutes leurs espèces différentes, par lesquelles on les distingue ; chaque animal, et l'homme même, a ses espèces, qui le font connaître pour tel qu'il est, et distinguer d'un autre de pareil genre : de même les serviteurs de Dieu ont des espèces qui les distinguent des hommes charnels ; c'est

une certaine composition extérieure, humble, recueillie et dévote, qui procède de la grâce qu'ils ont au dedans, laquelle porte ses opérations en l'âme de ceux qui les considèrent. Il y a des personnes céans si remplies de Dieu, que je ne les regarde jamais sans en être touché. Les peintres, dans les images des saints, nous les représentent couronnés de rayons : c'est que les justes qui vivent saintement sur la terre répandent une certaine lumière au dehors, qui n'est propre qu'à eux. Il paraissait tant de grâce et de modestie en la sainte Vierge, qu'elle imprimait de la révérence et de la dévotion en ceux qui avaient le bonheur de la voir, et en Notre-Seigneur il en paraissait encore plus. Il en est de même par proportion des autres saints. Tout cela nous fait voir, Messieurs et mes frères, que si vous travaillez à l'acquisition des vertus, si vous vous remplissez des choses divines, et si un chacun a une tendance continuelle à la perfection, quand vous n'auriez aucun talent extérieur pour profiter à ces messieurs les ordinands, Dieu fera que votre seule présence portera des lumières en leurs entendements, et qu'elle échauffera leurs volontés pour les rendre meilleurs. Plaise à Dieu nous faire cette grâce. C'est un ouvrage si difficile et si élevé, qu'il n'y a que Dieu qui puisse y avancer quelque chose ; c'est pourquoi nous le devons prier incessamment qu'il donne bénédiction aux petits services qu'on tâchera de leur rendre, et aux paroles qu'on leur dira. Sainte Thérèse qui voyait de son temps le besoin que l'Eglise avait de bons ouvriers, demandait à Dieu qu'il lui plût faire de bons prêtres, et elle a voulu que les filles de son ordre fussent souvent en prière pour cela. Et peut-être que le changement en mieux qui se trouve à cette heure en l'état ecclésiastique est dû en partie à la dévotion de cette grande sainte ; car Dieu a toujours employé de faibles instruments aux grands desseins. En l'institution de l'Eglise n'a-t-il pas choisi de pauvres gens ignorants et rustiques ? Cependant, c'est par eux que Notre-Seigneur a renversé l'idolâtrie, qu'il a assujéti à l'Eglise les princes et les puissants de la terre, et qu'il a étendu cette sainte religion par tout le monde. Il peut se servir aussi de nous, chétifs que nous sommes, pour aider à l'avancement de l'état ecclésiastique à la vertu. Au nom de Notre-Seigneur, Messieurs et mes frères, donnons-nous à lui, pour y contribuer tous, par nos services et par de bons exemples ; par prières et par mortifications, etc.

L. — *Exhortation sur le respect avec lequel on doit s'approcher des saints autels.*

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 39 et 40.)

Nous ne devons pas nous présenter devant les saints autels comme des marionnettes auxquelles on fait faire des mouvements légers et des révérences sans âme et sans esprit. Qui en est coupable, mes frères ? C'est ce misérable qui se mettrait à genoux s'il le pouvait. Excusez mes incommodités. Si

mes infirmités m'empêchent de mettre mes genoux en terre, c'est pour mon âme une privation cruelle qui provient de mes péchés, et je vous supplie, mes frères, de me le pardonner et de n'en prendre pas de scandale : Néanmoins si je vois que la Compagnie se relâche, je m'efforcerais de mettre le genou en terre, quoi qu'il m'en coûte, sauf à me relever le mieux que je pourrai, avec l'aide de quelqu'un de vous, ou en m'appuyant sur mes mains, pour donner par ce moyen l'exemple tel que je le dois. Car les fautes qui se commettent dans une communauté sont imputées au supérieur, et celles de la congrégation en ce point sont de conséquence, tant à cause qu'il s'agit d'un devoir de religion et d'une révérence extérieure qui marque le respect intérieur que nous rendons à Dieu ; que parce que si nous sommes les premiers à y manquer, les ordinands et les ecclésiastiques de dehors qui viennent ici croiront qu'ils ne sont pas obligés d'en faire davantage ; et ceux de la Compagnie qui viendront après nous, et qui se régleront sur nous, en feront encore moins, et ainsi tout s'en ira en décadence, car si l'original est défectueux, que sera-ce des copies ? Je vous prie donc, Messieurs et mes frères, d'y faire grande attention, et de vous comporter en cette action en telle sorte que la révérence intérieure prévienne et accompagne toujours l'extérieure. Dieu veut être adoré en esprit et en vérité, et tous les véritables chrétiens doivent se comporter de la sorte, à l'exemple du Fils de Dieu, lequel, se prosternant la face contre terre au Jardin des Olives, accompagna cette dévote posture d'une humilité intérieure très-profonde, par respect à la majesté souveraine de son Père.

LI. — *Discours pour l'ouverture des Conférences ecclésiastiques.*

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 55-56.)

Ayant l'honneur d'être prêtres de Jésus-Christ, vous êtes obligés de remplir jusqu'à la fin, les devoirs de l'état que vous avez embrassé. Il serait bien triste qu'aucun de vous vint à donner sujet de dire de lui que, semblable à cet insensé dont parle l'Evangile, il a commencé de bâtir, mais qu'il n'a pas en assez de courage pour achever son édifice. Vous savez aussi bien que personne, que ce malheur, tout déplorable qu'il est, n'en est pas moins commun. Oui, il n'y a que trop de prêtres qui justifient tous les jours ce qu'a dit Jérémie, que l'or est obscurci ; que les pierres les plus précieuses du sanctuaire se sont dispersées dans les rues, et qu'elles ont été foulées aux pieds dans les places publiques. Pour tomber dans ce fâcheux état, il n'est pas nécessaire de se livrer aux grands crimes ; il suffit de se refroidir dans le service de Dieu, de déchoir de sa première charité, de se laisser aller à la dissipation dans les grands chemins du monde ; car les dispensateurs des grands mystères sont dérégés, lorsqu'ils

sortent de la perfection que demande leur profession sainte.

Mon dessein n'est pourtant pas de vous porter à vous séparer entièrement du monde, ni même à vous réunir dans une seule maison. Vous pouvez continuer à vivre chacun chez vous ou chez vos parents. Mais je crois qu'il vous serait avantageux de serrer de plus en plus les liens de charité qui vous unissent déjà. Il est facile d'y réussir, et vous y réussirez effectivement, si vous voulez bien vous assujettir à un certain règlement de vie, pratiquer les mêmes exercices de vertu, vous entretenir de temps en temps de la sainteté et des devoirs de votre vocation. Je ne doute pas qu'en suivant ce plan, vous ne fassiez face à tous vos ennemis. Cette conduite vous affermira contre la corruption du siècle, et vous rendra fidèles aux obligations de votre état. On pourra alors vous appliquer ce qu'a dit un prophète : *Les étoiles ont répandu leur lumière chacune en sa place. Dieu les a appelées et elles ont dit : Nous voici ; et elles ont pris plaisir à lui pour rendre hommage à celui qui les a créées* (Baruch, III, 34) ; c'est-à-dire qu'on trouvera en vous et le bon exemple pour édifier vos familles, et une disposition continuelle à prendre les emplois auxquels vous serez appelés ; en sorte que Jésus-Christ, auteur de votre sacerdoce, aura lieu d'être content du service qu'il recevra de vous.

LII. — *Fragment sur la préparation aux saints ordres.*

(Collet, tome I, page 327.)

Nous devons porter les jeunes ecclésiastiques également à la science et à la piété ; c'est ce que Dieu demande de nous. Ils ont besoin de capacité, mais ils ont besoin d'une vie sainte et régulière : sans celle-ci, l'autre est inutile et dangereuse. Pour que ceux qui sont reçus au séminaire tirassent bon fruit des études qu'ils y font, il faudrait qu'ils y passassent un temps considérable. Je voudrais qu'ils y fussent demeurés au moins un an, avant que d'admettre qui que ce fût aux ordres sacrés. Eh qu'il les métiers les plus vils exigent une épreuve beaucoup plus longue ; et on croira que cinq ou six mois sont plus que suffisants à des hommes chargés de se purifier des mauvaises habitudes qu'ils ont contractées ; de vider leurs cœurs de tout ce qui pourrait respirer une affection moins réglée pour la créature ; de s'avancer dans la connaissance et dans l'amour du grand Maître, au service duquel ils veulent se consacrer ; de pénétrer et d'approfondir les maximes évangéliques qu'il nous a révélées par son Fils ; l'établir solidement en eux-mêmes ce royaume de sainteté et de justice, qu'on ne possède que quand on sait imiter la vie et les vertus de Jésus-Christ ; et enfin de se remplir de l'esprit de prière et d'oraison, sans lequel un prêtre ne peut presque faire aucun fruit ; puisque ce que l'épée est au soldat, l'oraison l'est à ceux qui se dédient au service des autels.

Je ne voudrais exempter du séminaire aucun de ceux qui prétendent aux ordres sacrés, non pas même ceux qui ont le plus de vertu ou de capacité. Des ecclésiastiques déjà vertueux et capables ne manqueront jamais d'augmenter, dans un bon séminaire, leur science et leur vertu. Outre cela, ils serviront de beaucoup aux autres, parce que les faibles s'animent par l'exemple des plus forts, et marchent volontiers par le chemin où ils les voient passer : et enfin, quand la règle est générale, un évêque, et ceux qui conduisent sous lui, sont à convert de bien des importunités, parce qu'on ne s'avise pas alors de leur demander des exemptions, qui ne s'accordent à personne, et qui d'ailleurs ne peuvent qu'être préjudiciables à ceux qui les obtiennent.

LIII. — *Conférence sur les dispositions requises dans les élèves des séminaires de la Compagnie.*

(Collet, tome II, pages 275-276.)

Il faut qu'un homme qui veut vivre en communauté, s'attende et se détermine à vivre comme un étranger sur la terre ; qu'il se fasse fou pour Jésus-Christ, qu'il change de mœurs, qu'il mortifie toutes ses passions, qu'il cherche Dieu purement, qu'il s'assujettisse à un chacun, comme le dernier de tous ; qu'il se persuade qu'il est venu pour servir, et non pour gouverner ; pour souffrir, et non pour mener une vie commode ; pour travailler, et non pour vivre dans l'oïveté et l'indolence. Il doit savoir que l'on y est éprouvé comme l'or dans la fournaise ; qu'on ne peut y persévérer qu'en s'humiliant pour Dieu ; et que le vrai moyen d'y être content, c'est de ne s'y nourrir que du désir et de la pensée du martyre. Après tout, y a-t-il rien de plus raisonnable que de se consumer pour celui qui a si libéralement donné sa vie pour nous ? Si le Fils de Dieu nous a aimés jusqu'à donner son âme pour la nôtre, pourquoi ne serons-nous pas dans la disposition de faire la même chose pour lui, si l'occasion s'en présente ? On voit tous les jours des marchands qui, pour un gain médiocre, traversent les mers, et s'exposent à une infinité de dangers. Aurons-nous moins de courage qu'ils n'en ont ? Les pierres précieuses qu'ils vont chercher, valent-elles mieux que les âmes qui sont l'objet de nos sueurs, de nos travaux et de nos courses ?

LIV. — *Conférence sur le danger que courent les jeunes gens, en passant des exercices spirituels aux études, de voir diminuer leur ferveur.*

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 149-150.)

Comme un verre qui de la chaleur du fourneau passe dans un lieu froid, court risque de se casser, de même un jeune homme qui, d'un lieu de recueillement, de vigilance et de prière, passe au tumulte d'une classe, court risque de se déranger. Tâchez donc de conserver votre première chaleur, et empêchez que la nature ne res-

prenez insensiblement le dessus. Echauffez la volonté à proportion que l'entendement est éclairé d'une nouvelle connaissance, et servez-vous de l'étude comme d'un moyen de vous élever à Dieu. Que la lumière de l'esprit devienne un feu dans le cœur. Croyez bien que la science la plus utile au prochain naît du fond de la piété. Fuyez la curiosité, cette peste de la vie spirituelle, qui a introduit tous les maux dans le monde. Fuyez le désir excessif de savoir qui dessèche la dévotion et ferme l'âme aux lumières du ciel. J'ai remarqué que les personnes grossières et ignorantes font communément mieux l'oraison que les hommes savants. Dieu prend plaisir à se communiquer aux simples, parce qu'ils sont plus humbles que les doctes, toujours si remplis d'eux-mêmes. Je souhaiterais que vous eussiez tous autant de science que saint Thomas, mais à la condition d'avoir l'humilité de ce saint docteur. L'orgueil perd les savants comme il a perdu les anges, et la science sans humilité a été de tout temps pernicieuse à l'Eglise. Aimez donc cette sainte vertu et n'allez pas vous en faire accroire. Le plus petit démon d'enfer en sait plus que le plus subtil philosophe et que le plus profond théologien de la terre. Dieu n'a point besoin des savants pour faire ses œuvres; il les rejette, au contraire, quand ils sont superbes, et leur préfère des idiots, des femmes même, comme il a fait dans le siècle passé pour réformer un ordre très-célèbre dans l'Eglise....

Qu'un esprit brillant soit orné de toute espèce de talents naturels et acquis, ne nous hâtons pas de lui confier un emploi important, si nous ne voyons en même temps chez lui un fonds suffisant d'humilité. Autrement, beaucoup de bruit, et point de fruit; car c'est tout ce que peut l'esprit humain destitué de la grâce; perte personnelle sans profit pour les autres: terme infallible de l'orgueil du talent et de la science....

Pour conclure, employez votre jeunesse à vous mettre en état de servir le prochain. Ne perdez point de temps, parce que l'ouvrage presse et excède infiniment le nombre des ouvriers. Les peuples de la campagne se damnent faute d'instruction, et la plus grande partie de la terre est encore ensevelie dans les ténèbres de l'infidélité. Etudiez donc, tâchez d'acquérir la science, mais sans perdre l'humilité.

LV. — *Discours sur l'œuvre des Séminaires.*

(Abelly, tome 1, pages 486-490.)

Les missionnaires sont particulièrement envoyés de Dieu pour travailler à la sanctification des ecclésiastiques, et l'une des fins de leur institut est de les instruire non-seulement aux sciences pour les apprendre, mais aussi aux vertus pour les pratiquer; car, leur montrer l'un sans l'autre, c'est faire peu et presque rien. Il faut de la capacité et une bonne vie; sans celle-ci, l'autre est inutile et dangereuse. Nous devons les porter également à toutes les deux, et c'est ce

que Dieu demande de nous. Au commencement, nous ne pensions à rien moins qu'à servir les ecclésiastiques; nous pensions seulement à nous et aux pauvres. Comment est-ce que le Fils de Dieu commença? Il se cachait, il semblait qu'il ne pensait qu'à lui-même; il priait Dieu, et ne faisait que des actions particulières; il ne paraissait que cela. Après il annonça l'Evangile aux pauvres; mais ensuite il fit des apôtres, il prit la peine de les instruire, les avertir et les former; et enfin il les anima de son esprit, non pour eux seulement, mais pour tous les peuples de la terre. Il leur enseigna aussi toutes les maximes pour faire des prêtres, pour administrer les sacrements, et pour s'acquitter de leur ministère. Ainsi, au commencement, notre petite Compagnie ne s'occupait qu'à son avancement spirituel, et à évangéliser les pauvres. En certaines saisons, elle était retirée en son particulier, et en d'autres elle allait enseigner les peuples de la campagne. Dieu a permis qu'en nos commencements il n'a paru que cela; mais dans la plénitude des temps, il nous a appelés pour contribuer à faire de bons prêtres, à donner de bons pasteurs aux paroisses, et à leur montrer ce qu'ils doivent savoir et pratiquer. Oh! que cet emploi est haut! qu'il est sublime! Oh! qu'il est au-dessus de nous! Qui est-ce d'entre nous qui avait jamais pensé aux exercices des ordinands et des séminaires? Jamais cette entreprise ne nous était tombée en l'esprit, jusqu'à ce que Dieu nous a signifié que son plaisir était de nous y employer. Il a donc porté la compagnie à ces emplois, sans choix de notre part, et partant, il demande de nous cette application; mais une application sérieuse, humble, dévote, constante et qui réponde à l'excellence de l'œuvre. Quelques-uns peut-être, diront qu'ils ne sont venus en cette Congrégation que pour travailler à la campagne, et non pour se renfermer dans une ville au service d'un séminaire. Mais tous et chacun de nous sauront que les emplois que nous devons exercer en la maison, à l'égard des ecclésiastiques externes, surtout des séminaires, ne doivent pas être négligés sous prétexte des missions; car il faut faire celles-ci et ne pas omettre les autres, puisque nous sommes presque également obligés par notre institut à nous acquitter de l'un et de l'autre; et que d'ailleurs la longue expérience a fait voir qu'il est bien difficile que les fruits que l'on recueille dans les maisons puissent longtemps se conserver sans l'aide des pasteurs, à la perfection desquels les autres emplois de la compagnie ne semblent pas peu contribuer; c'est pourquoi un chacun se donnera de bon cœur à Dieu pour les bien et dévotement exercer. C'est un grand ouvrage, il est vrai, de travailler à l'instruction des pauvres gens; mais il est encore plus important d'instruire les ecclésiastiques, puisque, s'ils sont ignorants, il faut par nécessité que les peuples qu'ils conduisent le soient aussi. On eût pu demander au Fils de Dieu: Pourquoi êtes-

vous venu ? n'est-ce pas afin d'évangéliser les pauvres, suivant l'ordre de votre Père éternel ? Pour qui donc faites-vous des prêtres ? Pourquoi prenez-vous tant de soin de les instruire et former ? Pourquoi leur donnez-vous pouvoir de consacrer, de lier et de délier ? etc. A quoi Notre-Seigneur aurait pu répondre qu'il est venu, non-seulement pour enseigner les vérités nécessaires au salut, mais encore afin de faire de bons prêtres, et meilleurs que n'étaient ceux de l'ancienne loi. Vous savez qu'anciennement Dieu rejeta les prêtres qui étaient pollus, et qui avaient profané les choses saintes ; qu'il eut en abomination leurs sacrifices, et dit qu'il s'en susciterait d'autres qui, depuis le levant jusqu'au couchant, et depuis le midi jusqu'au septentrion, feraient retentir leurs voix et leurs paroles : *In omnem terram exivit sonus eorum* (Psal. XVIII, 5 ; Rom. X, 18). Et par qui a-t-il accompli cette promesse ? Par son Fils Notre-Seigneur, qui a fait des prêtres, qui les a instruits et façonnés, et par lesquels il a donné pouvoir à son Eglise d'en faire d'autres. *Sicut misit me Pater et ego mitto vos* (Joan. XX, 21) ; et cela pour continuer à faire par eux, dans tous les siècles, ce que lui-même avait fait sur la fin de sa vie, à dessein de sauver toutes les nations par leurs instructions et par l'administration des sacrements. Ce serait donc une tromperie, et une grande tromperie, à un missionnaire qui ne voudrait s'appliquer à contribuer pour façonner de bons prêtres, et d'autant plus qu'il n'y a rien de plus grand qu'un bon prêtre. Pensons-y tant que nous voudrions, nous ne trouverons pas que nous puissions contribuer à rien de plus grand qu'à former un bon prêtre, à qui Notre-Seigneur donne tout pouvoir sur son corps naturel et sur le mystique, le pouvoir de consacrer et de remettre les péchés, etc. O Dieu ! quelle puissance ! Oh ! quelle dignité ! Cette considération donc nous oblige de servir l'état ecclésiastique, qui est si saint et si relevé ; et encore plus celle de la nécessité que l'Eglise a de bons prêtres, qui réparent tant d'ignorance et tant de vices dont la terre est couverte, et pour lesquels les bonnes âmes devraient pleurer des larmes de sang.

On doute si tous les désordres que nous voyons au monde ne doivent pas être attribués aux prêtres : ceci pourrait scandaliser quelques-uns ; mais le sujet requiert que je montre par la grandeur du mal l'importance du remède. On a fait depuis quelque temps plusieurs conférences sur cette question, laquelle on a traitée à fond pour découvrir les sources de tant de malheurs : mais le résultat a été que l'Eglise n'a point de pires ennemis que les mauvais prêtres ; c'est d'eux que les hérésies sont venues. Nous avons l'exemple des dernières en ces deux grands hérésiarques Luther et Calvin, qui étaient prêtres. C'est par les prêtres que les hérésies ont prévalu, que le vice a régné, et que l'ignorance a établi son trône parmi les pauvres peuples ; et cela par leur propre

dérèglement, et faute de s'opposer de toutes leurs forces, selon leurs obligations, à ces trois torrents qui ont inondé la terre. Que sacrifice donc, Messieurs, ne faites-vous pas à Dieu, de travailler à leur réformation, en sorte qu'ils vivent conformément à la sainteté de leur condition, et que l'Eglise se relève par ce moyen de l'opprobre et de la désolation où elle est ?

Le caractère des prêtres est une participation du sacerdoce du Fils de Dieu, qui leur a donné le pouvoir de sacrifier son propre corps, et de le donner en viande, afin que ceux qui en mangeront vivent éternellement. C'est un caractère tout divin et incomparable, une puissance sur le corps de Jésus-Christ que les anges admirent, et un pouvoir de remettre les péchés des hommes, qui est pour eux un grand sujet d'étonnement et de reconnaissance. Y a-t-il rien de plus grand et de plus admirable ? Oh ! qu'un bon prêtre est une grande chose ! Que ne peut pas faire un bon ecclésiastique ? quelles conversions ne peut-il procurer ? Voyez M. Bourdoise, cet excellent prêtre ; que ne fait-il pas, et que ne peut-il pas faire ? Des prêtres dépend le bonheur du christianisme ; car les bons paroissiens voient-ils un bon ecclésiastique, un charitable pasteur, ils l'honorent et suivent sa voix, ils tâchent de l'imiter. Oh ! que nous devons tâcher de les rendre tous bons, puisque c'est là notre emploi, et que le sacerdoce est une chose si relevée !

Mais, mon Sauveur ! si un bon prêtre peut faire de grands biens, oh ! qu'un mauvais apporte de mal quand il s'y adonne ! ô Dieu ! qu'on a de peine à le remettre en bon état ! O mon Sauveur ! combien doivent les pauvres missionnaires se donner à vous pour contribuer à former de bons ecclésiastiques, puisque c'est l'ouvrage le plus difficile, le plus relevé, et le plus important pour le salut des âmes et pour l'avancement du christianisme !

Si saint Vincent Ferrier s'animait à la perfection, en vue de ce que Dieu susciterait un jour de bons prêtres et ouvriers apostoliques pour relever l'état ecclésiastique, et disposer les hommes au jugement dernier, à combien plus forte raison nous autres, qui voyons de nos jours l'état ecclésiastique se remettre, devons-nous nous animer de plus en plus à nous perfectionner, pour coopérer à ce tant désirable rétablissement ?

LVI. — Conférence sur la manière de prêcher.

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 391-394.)

Le peu d'avancement à la vertu et le défaut de progrès dans les affaires de Dieu provient de ce qu'on ne s'établit pas assez sur les lumières de la foi, et qu'on s'appuie trop sur les raisons humaines. Non, non, il n'y a que les vérités éternelles qui soient capables de nous remplir le cœur et de nous conduire avec assurance. Croyez-moi, il ne faut que s'appuyer fortement et solidement

sur quelqu'une des perfections de Dieu, comme sur sa bonté, sur sa Providence, sur sa vérité, sur son immensité, etc.; il ne faut, dis-je, que se bien établir sur ces fondements divins pour devenir parfaits et convertir les autres en peu de temps. Ce n'est pas qu'il ne soit bon aussi de se convaincre par des raisons fortes et preignantes qui peuvent toujours servir, mais avec une subordination aux vérités de la foi. L'expérience nous apprend que les prédicateurs qui prêchent conformément aux lumières de la foi, opèrent plus dans les âmes que ceux qui remplissent leurs discours de raisonnements humains et de raisons de philosophie, parce que les lumières de la foi sont toujours accompagnées d'une certaine onction toute céleste qui se répand secrètement dans les cœurs des auditeurs; et de là on peut juger s'il n'est pas nécessaire, tant pour notre propre perfection que pour procurer le salut des âmes, de nous accoutumer de suivre toujours et en toutes choses les lumières de la foi.

Une fois nous fîmes la mission en un lieu pour nous faire considérer à feu M. le premier président de Paris, auquel nous avions affaire. Dieu permit au succès tout contraire, pour ce que la Compagnie y fit paraître, plus qu'en pas un autre lieu, les pauvretés et les misères de nos esprits, et qu'il fallut que je retournasse après la mission demander pardon à un prêtre à genoux, pour quelque offense qu'un de la Compagnie lui avait faite....

Prenez garde à la vanité, vous qui allez en mission, vous autres qui parlez en public... Il faut monter en chaire comme sur un Calvaire, pour n'en rapporter que de la confusion. Quelquefois et assez souvent l'on voit un peuple si touché de ce que l'on a dit, l'on voit que chacun pleure; et il s'en rencontre même qui, passant plus avant, vont jusqu'à prononcer ces mots: « Bienheureux le ventre qui vous a portés, et les mamelles qui vous ont allaités. » Nous avons ouï dire de semblables paroles quelquefois. Entendant cela, la nature se satisfait, la vanité s'engendre et se nourrit, si ce n'est qu'on réprime ces vaines complaisances, et qu'on ne recherche purement que la gloire de Dieu, pour laquelle seule nous devons travailler; oui, purement pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Car, en user autrement, c'est se prêcher soi-même, et non pas Jésus-Christ (1)....

Oui, Dieu sera avec vous et opérera par vous, car il se plaît avec les simples, il les assiste, et il bénit leurs travaux et leurs entreprises. Au contraire, ce serait une impiété de croire que Dieu veuille favoriser ou assister une personne qui cherche la gloire des hommes et qui se repaît de vanité, comme font tous ceux qui se prêchent eux-mêmes et qui, dans leurs prédications, ne parlent point ni avec simplicité, ni avec hu-

mité: car pourrait-on dire que Dieu veuille aider un homme à se perdre? C'est ce qui ne peut entrer dans la pensée d'un chrétien. Oh! que si vous saviez combien c'est un grand mal que de s'ingérer dans l'office de prédicateur pour prêcher autrement que Jésus-Christ n'a prêché, et autrement que ses apôtres et plusieurs grands saints et grands serviteurs de Dieu n'ont prêché et ne prêchent encore à présent, vous en auriez horreur. Dieu sait que, jusqu'à trois fois, pendant trois jours consécutifs je me suis prosterné à genoux devant un prêtre, qui était pour lors de la Compagnie et qui n'en est plus, pour le prier, avec toute l'instance qui m'a été possible, de vouloir prêcher et parler tout simplement, et de suivre les mémoires qu'on lui avait donnés, sans avoir jamais pu gagner cela sur lui. Il faisait les entretiens de l'ordination, dont il ne remporta aucun fruit, et ce bel amas de pensées et de périodes choisies s'en alla en fumée; car, en effet, ce n'est point le faste des paroles qui profite aux âmes, mais la simplicité et l'humilité, qui attire et qui porte dans les cœurs la grâce de Jésus-Christ.... C'est pourquoi nous devons souhaiter et demander à Dieu qu'il lui plaise faire la grâce à toute la Compagnie, et à chacun de nous en particulier, d'agir simplement et bonnement, et de prêcher les vérités de l'Evangile en la manière que Notre-Seigneur les a enseignées, en sorte que tout le monde les entende, et que chacun puisse profiter de ce que nous dirons.

LVII. — *Conférence théorique et pratique sur la méthode à suivre dans la prédication.*

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 404-406.)

(Dans une conférence du 20 août 1655, saint Vincent de Paul développa sa méthode de prédication, et pour donner à la fois le précepte et l'exemple, il s'y conforma lui-même en l'enseignant. Il en justifiait les motifs, en alléguant son efficacité pour instruire et toucher; l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres qui l'ont pratiquée; les grands fruits qu'elle a produits dans les âmes; enfin le salut du prédicateur que seule elle assure.)

Le prophète crie malheur à celui qui ne signale pas l'ennemi. Et voilà justement ce que font ces prédicateurs qui ne regardent pas avant toutes choses le profit de leur auditoire. Bien qu'ils voient l'ennemi, ils ne disent mot; ils vous chantent des airs de plaisance, au lieu de crier avec la trompette: Nous allons nous perdre! voilà, voilà l'ennemi! Sauvons-nous, sauvons-nous!... Evitons avec soin tout ce qui sent la recherche et l'emphase, pour nous borner à la simplicité et à la familiarité... Qu'est-ce que toute cette fanfare? Quelqu'un veut-il montrer qu'il est bon rhétoricien, bon théologien? Chose étrange! il en prend mal le

(1) Plusieurs de ces pensées, et quelques autres que nous omettons pour éviter les répétitions,

se retrouvent dans l'instruction sur l'humilité, donnée sous le n° XXIX, d'après M. d'Ally.

chemin ! Peut-être qu'il sera estimé de quelques personnes qui n'y entendent guère ; mais pour acquérir l'estime des sages et la réputation d'un homme fort éloquent, il faut savoir persuader ce qu'on veut que l'auditeur embrasse, et le détourner de ce qu'il évite. Or, cela ne consiste pas à trier ses paroles, à bien agencer les périodes, à exprimer d'une manière peu commune la subtilité de ses conceptions, et à prononcer son discours d'un ton élevé, d'un ton de déclamation qui passe bien haut par-dessus. Ces sortes de prédicateurs obtiennent-ils leur fin ? Persuadent-ils fortement l'amour de la piété ? Le peuple est-il touché et court-il après la pénitence ? Rien moins, rien moins. Et voilà cependant les prétentions de ces grands orateurs ! Voici leur prétention : acquérir de la réputation, faire dire au monde : « Vraiment cet homme débite bien, il est éloquent, il a de belles pensées, il les exprime agréablement. » Voilà à quoi se réduit tout le fruit de leur sermon. Vous montez donc en chaire, non pas pour prêcher Dieu, mais vous-même, et vous vous servez (oh ! quel crime !) d'une chose aussi sainte que la parole de Dieu pour nourrir et fomentier votre vanité ! O divin Sauveur !

Je ne puis trop le répéter : les vrais moyens ou les vraies sources de la prédication sont ; l'intention droite, le bon exemple, l'amour d'une méthode familière et simple, la prière. Nous perdrons notre honneur, dit-on par cette méthode triviale et abjecte... Vous perdrez par là votre honneur ! Oh ! en prêchant comme Jésus-Christ a prêché, vous perdrez votre honneur ! Quoi ! c'est perdre son honneur que de parler de Dieu comme le Fils de Dieu en parle ! Oh ! Jésus-Christ, le Verbe du Père, n'avait donc pas d'honneur ! C'est n'avoir point d'honneur que de faire comme il faut des sermons dans la simplicité, dans le discours familier et ordinaire, comme a fait Notre-Seigneur ! Et faire autrement, c'est être homme d'honneur ! C'est avoir de l'honneur, de couvrir d'affectation et de masque la parole sacrée de Dieu ! O divin Sauveur ! O Messieurs ! qu'est-ce que c'est ? dire que c'est perdre son honneur, que de prêcher l'Évangile comme a prêché Jésus-Christ ! J'aimerais autant dire que Jésus-Christ, lui qui était la Sagesse éternelle, n'a pas bien su comment traiter sa parole, qu'il ne s'y entendait pas bien ! O quel blasphème !

Afin de nous familiariser de plus en plus avec cette petite méthode qui est la nôtre, je propose, Messieurs et mes frères, que chacun de nous prêche à son tour par manière d'exercices, en exceptant ceux à qui les infirmités n'en laisseraient pas de faculté. Quelque infirme que je sois moi-même, je veux prendre part à des exercices aussi salutaires. Oui, et moi, pauvre porcher que je suis, je commencerai le premier, non pas dans la chaire, car je n'y saurais monter, mais dans quelque conférence, où je traiterai quelque point de la règle, ou quelque autre sujet.

LVIII. — Conférence sur la conduite à tenir avec les pauvres et les villageois dans les missions.

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 414, 415.)

Rendez vous affables à l'assemblée des pauvres, vous dirai-je avec le Sage, autrement ils se rebutent et n'osent approcher de nous, croyant que nous sommes trop sévères et trop grands seigneurs pour eux... Si Dieu a donné quelque bénédiction à nos premières missions, on a remarqué que c'était pour avoir agi amialement, humblement et sincèrement envers toutes sortes de personnes ; et s'il a plu à Dieu de se servir du plus misérable pour la conversion de quelques hérétiques, ils ont avoué eux-mêmes que c'était par la patience et par la cordialité qu'il avait eue pour eux. Les forçats mêmes, avec lesquels j'ai demeuré, ne se gagnent pas autrement ; et lorsqu'il m'est arrivé de leur parler sèchement, j'ai tout gâté ; et au contraire, lorsque je les ai loués de leur résignation, que je les ai plaints en leurs souffrances, que je leur ai dit qu'ils étaient heureux de faire leur purgatoire en ce monde, que j'ai baisé leurs chaînes, compati à leurs douleurs, et témoigné affliction pour leurs disgrâces, c'est alors qu'ils m'ont écouté, qu'ils ont donné gloire à Dieu, et qu'ils se sont mis en état de salut. Demandons à Dieu qu'il ait agréable de mettre tous les missionnaires dans cet usage de traiter doucement et charitablement le prochain, en public et en particulier, et même les pécheurs et les endurcis, sans jamais user d'invectives, de reproches ou de paroles rudes contre personne. Il faut entrer par la porte des pécheurs et les faire sortir par la nôtre.

LIX. — Conférence sur la nécessité de l'humilité dans les discussions.

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 416-417.)

Quand on dispute contre quelqu'un, la contestation dont on use en son endroit lui fait bien voir qu'on veut emporter le dessus ; c'est pourquoi il se prépare à la résistance plutôt qu'à la reconnaissance de la vérité ; de sorte, que, par ce débat, au lieu de faire quelque ouverture à son esprit, on ferme ordinairement la porte de son cœur, comme au contraire la douceur et l'affabilité la lui ouvrent. Nous avons sur cela un bel exemple en la personne du bienheureux François de Sales, lequel, quoiqu'il fût très-savant dans les controverses, convertissait néanmoins les hérétiques plutôt par sa douceur que par sa doctrine. À ce sujet, M. le cardinal du Perron disait qu'il se faisait fort, à la vérité, de convaincre les hérétiques, mais qu'il n'appartenait qu'à M. l'évêque de Genève de les convertir. Souvenez-vous bien, Messieurs, des paroles de saint Paul à ce grand missionnaire saint Timothée : *Servum Dei non oportet litigare* (II Tim., II, 24), et je puis bien vous dire que je n'ai jamais vu ni su qu'aucun hérétique ait été converti par la force de la dispute, ni par la subtilité des arguments, mais bien par la

donneur, tant il est vrai que cette vertu a de force pour gagner les hommes à Dieu.

LX. — Conférence sur la simplicité dans la prédication.

(Abelly, tome II, pages 370-371.)

L'on veut éclater et faire parler de soi; l'on aime d'être loué et d'entendre que l'on dise que nous réussissons bien et que nous faisons merveille : voilà ce monstre, et ce serpent infernal, qui se cache sous de beaux prétextes, et qui infecte de son venin mortel le cœur de ceux qui lui donnent entrée. O maudit orgueil, que tu détruis et corromps de biens, et que tu causes de maux ! Tu fais qu'on se prêche soi-même, et non pas Jésus-Christ, et qu'au lieu d'édifier on détruit et on ruine. J'ai été présent aujourd'hui à l'entretien qu'un prélat a fait aux ordinands; après lequel étant allé dans sa chambre, je lui ai dit : Monseigneur, vous m'avez aujourd'hui converti. A quoi m'ayant répondu : Comment cela? C'est, lui ai-je répliqué, que vous avez déclaré tout ce que vous avez dit si bonnement et si simplement, que cela m'a semblé fort touchant, et je n'ai pu que je n'en aie loué et béni Dieu. Ah! Monsieur, n'ait-il dit, je dois vous confesser avec la même simplicité, que j'aurais bien pu dire quelque autre chose de plus poli et de plus relevé; mais j'aurais offensé Dieu, si je l'avais fait. Voilà, Messieurs, quels ont été les sentiments de ce prélat, dans lesquels doivent entrer tous ceux qui cherchent vraiment Dieu, et qui désirent procurer le salut des âmes : et faisant ainsi, je vous puis assurer que Dieu ne manquera point de bénir ce que vous direz, et de donner force et vertu à vos paroles....

LXI. — Conférence sur le premier établissement de la Mission.

(M. l'abbé Maynard, tome I, page 333.)

Nous allions tout bonnement et simplement, envoyés par nos seigneurs les évêques, évangéliser les pauvres, ainsi que Notre-Seigneur avait fait. Voilà ce que nous faisons, et Dieu faisait de son côté, ce qu'il avait prévu de toute éternité. Il donna quelque bénédiction à nos travaux; ce que voyant d'autres bons ecclésiastiques, ils se joignirent à nous, et demandèrent d'être avec nous, non pas tous à la fois, mais en divers temps. O Sauveur! qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est maintenant? Qui m'eût dit cela pour lors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi. Et néanmoins c'était par là que Dieu voulait donner commencement à la Compagnie. Eh bien, appellerez-vous humain ce à quoi nul homme n'avait jamais pensé? Car ni moi, ni le pauvre M. Portail n'y pensions pas; hélas! nous en étions bien éloignés.

LXII. — Discours à l'occasion de la promulgation de ses règles.

(Abelly, tome I, pages 204-208.)

Il me semble que par la grâce de Dieu

toutes les règles de la Congrégation de la Mission tendent à nous éloigner du péché et même à éviter les imperfections, à procurer le salut des âmes, servir l'Eglise et donner gloire à Dieu; de sorte que quiconque les observera comme il faut s'éloignera des péchés et des vices, se mettra dans l'état que Dieu demande de lui, sera utile à l'Eglise, et rendra à Notre-Seigneur la gloire qu'il en attend. Quels motifs, Messieurs et mes Frères, de s'exempter des vices et des péchés autant que l'infirmité humaine le peut permettre, glorifier Dieu et faire qu'il soit aimé et servi sur la terre! O Sauveur! quel bonheur! je ne le puis assez considérer. Nos règles ne nous prescrivent en apparence qu'une vie assez commune, et néanmoins elles ont de quoi porter ceux qui les pratiquent à une haute perfection; et non-seulement cela, mais encore à détruire le péché et l'imperfection dans les autres, comme ils l'auront détruit en eux-mêmes. Si donc la petite Compagnie a déjà fait quelque progrès dans la vertu, si chaque particulier est sorti de l'état du péché et s'est avancé dans le chemin de la perfection, n'est-ce pas l'observance des mêmes règles qui a fait cela? Si, par la miséricorde de Dieu, la Compagnie produit quelque bien dans l'Eglise par le moyen des missions et par les exercices des ordinands, n'est-ce pas parce qu'elle a gardé l'ordre et l'usage que Dieu y avait introduit et qui y est prescrit par ces mêmes règles? Oh! que nous avons donc grand sujet de les observer inviolablement, et que la Congrégation de la Mission sera heureuse si elle y est fidèle!

Un autre motif qu'elle a pour cela est que ses règles sont presque toutes tirées de l'Evangile, comme chacun le voit, et qu'elles tendent toutes à conformer votre vie à celle que Notre-Seigneur a menée sur la terre; car il est dit que ce divin Sauveur est venu et a été envoyé de son Père pour évangéliser les pauvres : *Pauperibus evangelizare misit me* (Luc. IV, 18) : pour annoncer l'Evangile aux pauvres, comme par la grâce de Dieu la petite Compagnie tâche de faire, laquelle a grand sujet de s'humilier et de se confondre de ce qu'il n'y en a point encore eu d'autre que je sache qui se soit proposé pour fin particulière et principale d'annoncer l'Evangile aux pauvres, et aux pauvres les plus abandonnés. *Pauperibus evangelizare misit me*. Car c'est là notre fin : oui, Messieurs et mes Frères, notre partage sont les pauvres. Quel bonheur de faire la même chose pour laquelle Notre-Seigneur a dit qu'il était venu du Ciel en terre, et moyennant quoi nous espérons avec sa grâce d'aller de la terre au ciel! Faire cela, c'est continuer l'ouvrage du Fils de Dieu, qui allait volontiers dans les lieux de la campagne, chercher les pauvres. Voilà à quoi nous oblige notre institut, à servir et à aider les pauvres, que nous devons reconnaître pour nos seigneurs et pour nos maîtres. O pauvres, mais bienheureuses règles, qui nous engagent à aller dans les villages, à

l'exclusion des grandes villes, pour faire ce que Jésus-Christ a fait ! voyez, je vous prie, le bonheur de ceux qui les observent, de conformer ainsi leur vie et toutes leurs actions à celles du Fils de Dieu. O Seigneur, quel motif avons-nous en cela de bien observer ces règles, qui nous conduisent à une fin si sainte et si désirable !

Vous les avez longtemps attendues, Messieurs et mes frères, et nous avons beaucoup différé à vous les donner, en partie pour imiter la conduite de Notre-Seigneur, lequel commença à faire avant que d'enseigner : *Cœpit Jesus facere et docere* (Act., I, 1). Il pratiqua les vertus pendant les trente premières années de sa vie, et employa seulement les trois dernières à prêcher et enseigner. Aussi la Compagnie a tâché de l'imiter, non-seulement en ce qu'il est venu faire, mais aussi à le faire de la même manière qu'il l'a fait. Car la Compagnie peut dire cela, qu'elle a premièrement fait, et puis qu'elle a enseigné : *Cœpit facere et docere*. Il y a bien trente-trois ans ou environ que Dieu lui a donné commencement, et depuis ce temps-là l'on y a, par la grâce de Dieu, pratiqué les règles que nous allons vous donner maintenant. Aussi n'y trouverez-vous rien de nouveau que vous n'avez mis en pratique depuis plusieurs années avec beaucoup d'édification. Si on donnait des règles qu'on n'eût point encore pratiquées, on pourrait y trouver de la difficulté : mais, vous donnant ce que vous avez fait et exercé depuis tant d'années avec fruit et consolation, il n'y a rien que vous ne trouviez également utile et aisé pour l'avenir. L'on a fait comme les Réchabites, dont il est parlé dans la sainte Ecriture, qui gardaient par tradition les règles que leurs pères leur avaient laissées, bien qu'elles ne fussent point écrites ; et maintenant, que nous avons les nôtres écrites et imprimées, la Compagnie n'aura qu'à continuer et à se maintenir dans l'usage de ce qu'elle a pratiqué durant plusieurs années, et à faire toujours ce qu'elle a fait et pratiqué si fidèlement par le passé.

Si nous enissions donné des règles dès le commencement, et avant que la Compagnie se fût mise en la pratique, on aurait pensé qu'il y aurait eu de l'humain plus que du divin, et que c'eût été un dessein pris et concerté humainement, et non pas un ouvrage de la Providence divine ; mais, Messieurs et mes frères, toutes ces règles et tout le reste que vous voyez dans la Congrégation s'est fait je ne sais comment, car je n'y avais jamais pensé, et tout cela s'est introduit peu à peu, sans qu'on puisse dire qu'il en est la cause. Or, c'est une règle de saint Augustin, que quand on ne peut trouver la cause d'une chose bonne, il la faut rapporter à Dieu, et reconnaître qu'il en est le principe et l'auteur. Selon cela, Dieu n'est-il pas l'auteur de toutes nos règles, qui se sont introduites je ne sais de quelle manière, et de telle sorte qu'on ne saurait dire ni comment, ni pourquoi ? O Sauveur !

quelles règles ! et d'où viennent-elles ? Y aurais-je pensé ? point du tout ; et je vous puis assurer, Messieurs et mes frères, que je n'aurais jamais pensé ni à ces règles ni à la Compagnie, ni même au mot de Mission. C'est Dieu qui a fait tout cela ; les hommes n'y ont point de part. Pour moi, quand je considère la conduite dont il a plu à Dieu se servir pour faire naître la Congrégation en son Eglise, j'avoue que je ne sais où j'en suis, et qu'il me semble que c'est un songe, tout ce que je vois. Non cela n'est point de nous ; cela n'est point humain, mais de Dieu. Appelleriez-vous humain ce que l'entendement de l'homme n'aurait point prévu, et ce que la volonté n'a point désiré ni recherché en manière quelconque ? Nos premiers missionnaires n'y avaient pas pensé non plus que moi : de sorte que cela s'est fait contre toutes nos prévoyances et espérances. Oui, quand je considère tous les emplois de la Congrégation de la Mission, il me semble que c'est un songe. Quand le prophète Habacuc fut enlevé par un ange et porté bien loin pour consoler Daniel dans la fosse aux lions, et puis rappelé au lieu où il avait été pris, se voyant de retour au même endroit d'où il était sorti, n'avait-il pas lieu de penser que tout cela n'était qu'un songe ? Et si vous me demandez comment les pratiques de la Compagnie se sont introduites, comment la pensée de tous ces exercices et emplois nous est venue, je vous dirai que je n'en sais rien, et que je ne le puis connaître. Voilà M. Portail qui a vu aussi bien que moi l'origine de la petite Compagnie, qui vous peut dire que nous ne pensions à rien moins qu'à tout cela ; tout s'est fait comme de soi-même, peu à peu, l'un après l'autre. Le nombre de ceux qui se joignaient à nous s'augmentait, et chacun travaillait à la vertu ; et en même temps que le nombre croissait, aussi les bonnes pratiques s'introduisaient pour pouvoir vivre ensemble, et nous comporter avec uniformité dans nos emplois. Ces pratiques-là se sont toujours observées, et s'observent encore aujourd'hui par la grâce de Dieu. Enfin, on a trouvé à propos de les réduire par écrit, et d'en faire des règles. J'espère que la Compagnie les recevra comme émanées de l'Esprit de Dieu. *A quo bona cuncta procedunt*, duquel toutes les bonnes choses procèdent, et sans lequel : *Non sumus sufficientes cogitare a nobis, quasi ex nobis* (II Cor., III, 5), nous n'avons pas la suffisance de penser quelque chose de nous-même comme de nous-même.

O Messieurs et mes frères, je suis dans un tel étonnement de penser que c'est moi qui donne des règles, que je ne saurais concevoir comment j'ai fait pour en venir là ; et il me semble que je suis toujours au commencement ; et plus j'y pense, plus aussi il me paraît éloigné de l'invention des hommes, et plus évidemment je conçois que c'est Dieu qui a inspiré ces règles à la Compagnie, que si j'y ai contribué quelque peu de chose, je crains que ce ne soit ce peu-là qui

empêchera peut-être qu'elles ne soient pas si bien observées à l'avenir, et qu'elles ne produisent pas tout le fruit et tout le bien qu'elles devraient.

Après quoi, que me reste-t-il, Messieurs, sinon d'imiter Moïse, lequel ayant donné la loi de Dieu au peuple, promit à tous ceux qui l'observeraient toutes sortes de bénédictions, en leurs corps, en leurs âmes, en leurs biens et en toutes choses. Aussi, Messieurs et mes frères, nous devons espérer de la bonté de Dieu toutes sortes de grâces et de bénédictions, pour tous ceux qui observeront fidèlement les règles qu'il nous a données; bénédiction en leurs personnes, bénédiction en leurs pensées, bénédiction en leurs desseins, bénédiction en leurs emplois et en toutes leurs conduites, bénédiction en leurs entrées et en toutes leurs sorties, bénédiction enfin en tout ce qui les concernera. J'espère que cette fidélité passée avec laquelle vous avez observé ces règles, et votre patience à les attendre si longtemps, obtiendra pour vous de la bonté de Dieu la grâce de les observer encore plus fidèlement et plus parfaitement à l'avenir. O Seigneur! donnez votre bénédiction à ce petit livre, et accompagnez-le de l'onction de votre Saint-Esprit, afin qu'il opère dans les âmes de ceux qui le liront l'éloignement du péché, le détachement du monde, la pratique des vertus et l'union avec vous.

LXIII. — *Prière et bénédiction, après la distribution du livre des Règles.*

(Abelly, tom. I, page 208.)

O Seigneur! qui êtes la loi éternelle et la loi immuable, qui gouvernez par votre sagesse infinie tout l'univers; vous de qui les conduites des créatures, toutes les lois et toutes les règles de bien vivre sont émanées comme de leur vive source; ô Seigneur! bénissez, s'il vous plaît, ceux à qui vous avez donné ces règles ici, et qui les ont reçues comme procédant de vous. Donnez-leur, Seigneur, la grâce nécessaire pour les observer toujours et inviolablement jusqu'à la mort. C'est en cette confiance et en votre nom que, tout misérable pécheur que je suis, je prononcerai les paroles de la bénédiction que je vais donner à la Compagnie. *Benedictio Domini nostri Jesu Christi descendat super vos et maneat semper. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen* (répondit d'une voix la Compagnie).

LXIV. — *Péroraison de sa première conférence pour l'explication du chapitre I^{er} des Règles.*

(M. l'abbé Maynard, tome I, pages 414-415.)

Je m'en irai bientôt; mon âge, mes infirmités et les abominations de ma vie ne permettent pas que Dieu me souffre davantage sur la terre. Il pourra donc arriver après ma mort des esprits de contradiction et des personnes lâches qui diront : « A quel propos s'embarrasser du soin des hôpitaux? Quel moyen d'assister tant de gens ruinés par les guerres, et de les aller trouver chez eux?

Pourquoi diriger des filles qui servent les malades, et pourquoi perdre notre temps après des insensés?... Et d'autres diront que c'est trop entreprendre que d'envoyer aux pays éloignés, aux Indes, en Barbarie. « Nous voulons bien faire mission en ce pays-ci, sans aller plus loin; mais des enfants trouvés, mais des vieillards du Saint-Nom de Jésus, mais des gens enfermés, qu'on ne m'en parle point!... Messieurs et mes frères, avant que je vous quitte, je vous en avertis dans l'esprit que Moïse avertissait les enfants d'Israël : « Je m'en vas, vous ne me verrez plus; j'ai connu que plusieurs d'entre vous s'élèveront pour séduire les autres; ils feront ce que je vous défends et ne feront pas ce que je vous commande de la part de Dieu. » — « Après mon départ, disait aussi saint Paul, viendront des loups ravisseurs. » Si cela arrivait, dites : « Laissez-nous dans les lois de nos pères, en l'état où nous sommes. Dieu nous y a mis et veut que nous y demeurions. » Tenez ferme. « Mais la Compagnie est embarrassée d'un tel emploi. » Hélas! si, en l'enfance elle a soutenu celui-là et porté tous les autres fardeaux, pourquoi n'en viendra-t-elle pas à bout quand elle sera plus forte? Laissez-nous en l'état où Notre-Seigneur était sur la terre. Nous faisons ce qu'il a fait : on ne nous empêchera pas de l'imiter.

LXV. — *Discours à la communauté sur l'œuvre des pensionnaires de Saint-Lazare.*

(Abelly, tome I, pages 497-500.)

Je recommande aux prières de la Compagnie les pensionnaires de céans, tant ceux qui sont aliénés d'esprit que les autres qui ne le sont pas; et entre les autres, un prêtre qui, ayant été quelque temps dans le délire, en était revenu et se portait mieux, mais par malheur y est retombé. Cette maladie lui vient d'un excès de mélancolie qui lui envoie des vapeurs âpres au cerveau, dont il a été tellement affaibli, qu'il est retombé en ce mauvais état. Le pauvre homme sent bien venir son mal, lequel (comme il dit lui-même) commence toujours par une noire mélancolie, dont il lui est impossible de se retirer. Certainement ceux qui sont réduits en cet état sont grandement dignes de compassion : il est bien vrai qu'ils sont en quelque façon dans un état d'impeccabilité, n'étant pas maîtres de leurs volontés, et n'ayant ni jugement ni liberté; et en cela ils doivent être estimés bienheureux si, lorsqu'ils y sont tombés, ils étaient dans la grâce de Dieu; comme, au contraire, ils sont fort à plaindre, si ce mal les a surpris dans l'état de péché mortel.

Les autres que nous avons céans, et qui sont en leur bon sens, mais qui en usent mal, me donnent sujet de dire qu'on voit aujourd'hui dans le monde beaucoup de rébellions et de débauches parmi les jeunes gens, qui semblent s'augmenter tous les jours. Et il y a quelque temps qu'une personne de condition, qui est des premiers officiers d'une cour souveraine, se plaignait

qu'un sien neveu, jeune homme fort débauché, s'était emporté jusqu'à cet excès, que de le menacer plusieurs fois de le tuer, s'il ne lui donnait de l'argent; et qu'un magistrat de la ville lui ayant donné conseil de le mettre à Saint-Lazare, où il y avait un bon ordre pour le mettre à son devoir, il lui répondit qu'il ne savait pas qu'on y reçût ces sortes de gens; et que, l'ayant remercié de cet avis, il lui avait dit qu'il était à souhaiter qu'il y eût dans Paris quatre maisons semblables à celle de Saint-Lazare, pour empêcher de tels désordres.

Rendons grâces à Dieu, Messieurs, de ce qu'il applique cette communauté à la conduite et des aliénés et des incorrigibles; nous n'avons pas recherché cet emploi, il nous a été donné par sa providence, aussi bien que tous les autres qui sont dans la Compagnie. A cette occasion, je vous dirai que quand nous entrâmes en cette maison, M. le Prieur y avait retiré deux ou trois pauvres aliénés; et comme nous fûmes substitués en sa place, nous en prîmes le soin et la conduite. En ce temps-là nous avions un procès, dans lequel il s'agissait si nous serions chassés ou maintenus dans la maison de Saint-Lazare; et je me souviens que je me demandai pour lors à moi-même: S'il te fallait maintenant quitter cette maison, qu'est-ce qui te touche, et qui te toucherait le plus? et quelle est la chose qui te donnerait plus de déplaisir et de ressentiment? et il me sembla, à cette heure-là, que ce serait de ne plus voir ces pauvres gens, et d'être obligé d'en quitter le soin et le service.

Mes frères, ce n'est pas si peu de chose que l'on croit, d'être appliqué au soulagement des affligés; car l'on fait plaisir à Dieu. Oui, c'est une des œuvres qui lui sont le plus agréables, que de prendre soin de ces insensés; et elle est d'autant plus méritoire, que la nature n'y trouve aucune satisfaction, et que c'est un bien qui se fait en secret, et à l'endroit des personnes qui ne nous en savent aucun gré. Prions Dieu qu'il donne aux prêtres de la Compagnie l'esprit de conduite pour ces sortes d'emplois quand ils y seront appliqués, et qu'il fortifie nos pauvres frères et les anime de sa grâce, pour essuyer les peines et souffrir les travaux qu'ils ont tous les jours autour de ces pensionnaires, dont les uns sont malades de corps, et les autres d'esprit; les uns stupides, et les autres légers; les uns insensés, et les autres vicieux; en un mot, tous aliénés d'esprit, mais les uns par infirmité, et les autres par malice; ceux-là sont ici pour recouvrer leur santé, et ceux-ci pour se corriger de leur mauvaise vie.

Courage donc, mes frères; savez-vous bien qu'il y a eu autrefois des papes appliqués au soin des bêtes? Oui, du temps des empereurs qui persécutaient l'Eglise en son chef et en ses membres, ils prenaient les papes, et leur faisaient garder les lions, les léopards et les autres bêtes semblables qui servaient au divertissement de ces princes

infidèles, et qui étaient comme les images de leur cruauté; et c'étaient des papes qui avaient soin de ces animaux. Or, les hommes dont vous avez la charge pour les besoins extérieurs ne sont pas des bêtes; mais ils sont en quelque façon pires que les animaux par leurs déportements et leurs débauches. Cependant Dieu a voulu faire passer ces saints personnages, qui étaient les pères de tous les chrétiens, par ces abaissements et par ces afflictions extraordinaires, afin qu'ils apprissent par leur propre expérience à compatir aux abjections et aux adversités de leurs enfants spirituels: car quand on a senti en soi-même des faiblesses et des tribulations, l'on est plus sensible à celles des autres. Ceux qui ont souffert la perte des biens, de la santé et de l'honneur sont bien plus propres pour consoler les personnes qui sont dans ces peines et ces douleurs, que d'autres qui ne savent ce que c'est. Je me ressouviens qu'on me disait un jour d'un grand et saint personnage qui était d'un naturel ferme et constant, qui avait l'esprit fort, qui ne redoutait rien, et n'était guère sujet aux tentations, que pour cela il était d'autant moins propre pour supporter les faibles, consoler les affligés et assister les malades, parce que lui-même n'avait jamais passé par ces états.

Vous n'ignorez pas que [Notre-Seigneur a voulu éprouver sur lui toutes les misères. Nous avons un pontife, dit saint Paul, qui sait compatir à nos infirmités, parce qu'il les a éprouvées lui-même. Oui, ô Sagesse éternelle, vous avez voulu éprouver et prendre sur votre innocente personne toutes nos pauvretés! Vous savez, Messieurs, qu'il a fait cela pour sanctifier toutes les afflictions auxquelles nous sommes sujets, et pour être l'original et prototype de tous les états et conditions des hommes. O mon Sauveur! vous qui êtes la sagesse incréée, vous avez pris et embrassé nos misères, nos confusions, nos humiliations et infamies, à la réserve de l'ignorance et du péché. Vous avez voulu être le scandale des Juifs et la folie des gentils. Vous avez même voulu paraître comme hors de vous. Oui, Notre-Seigneur a bien voulu passer pour un insensé, comme il est rapporté dans le saint Evangile, et que l'on crût de lui qu'il était devenu furieux. *Exierunt tenere eum; dicebant: Quoniam in furorem versus est (Marc. III, 21).* Les apôtres mêmes l'ont regardé quelquefois comme un homme qui était entré en colère, et il leur a paru de la sorte, tant afin qu'ils fussent témoins qu'il avait compati à toutes nos infirmités, et sanctifié nos états d'affliction et de faiblesse, que pour leur apprendre, et à nous aussi, à porter compassion à ceux qui tombent dans ces infirmités.

Bénédissons Dieu, Messieurs et mes frères, et le remercions de ce qu'il nous applique au soin de ces pauvres gens, privés de sens et de conduite; car, en les servant, nous voyons et touchons combien sont grandes et diverses les misères humaines; et par cette connaissance, nous serons plus propres

à travailler utilement vers le prochain, nous nous acquitterons de nos fonctions avec d'autant plus de fidélité que nous saurons mieux par notre expérience ce que c'est de souffrir. Cependant je prie ceux qui sont employés auprès de ces pensionnaires d'en avoir grand soin, et la Compagnie de les recommander souvent à Dieu, et de faire estime de cette occasion d'exercer la charité et la patience vers ces pauvres gens.

Mais, Monsieur, me dira quelqu'un, vous avez assez d'autres emplois sans cela, et nous n'avons point pour règle de recevoir les fous à Saint-Lazare, ni ces autres esprits fâcheux qui sont de petits démons.

Je dirai à celui-là que notre règle en ceci est Notre-Seigneur, lequel a voulu être entouré de lunatiques, de démoniaques, de fous, de tentés et de possédés. De tous côtés on les lui amenaient pour les délivrer et les guérir, comme il le faisait avec grande bonté. Pourquoi donc blâmer et trouver à redire de ce que nous tâchons de l'imiter en une chose qu'il a témoigné lui être si agréable ? S'il a reçu les aliénés et les obsédés, pourquoi ne les recevrons-nous pas ? Nous ne les allons pas chercher, on nous les amène. Et que savons-nous si sa providence, qui l'ordonne ainsi, ne se veut pas servir de nous pour remédier à l'infirmité de ces pauvres gens en laquelle ce débonnaire Sauveur leur a voulu compatir au point qu'il semble l'avoir fait passer en lui-même, ayant voulu paraître tel que je viens de dire ? O mon Sauveur et mon Dieu ! faites-nous la grâce de regarder ces choses du même œil que vous les avez regardées.

LXVI. — *Discours sur l'œuvre des missions en Barbarie.*

(Abelly, tome I, page 355.)

Cette œuvre a été estimée si grande et si sainte, qu'elle donnât lieu à l'institution de quelques saints ordres en l'Eglise de Dieu ; et ces ordres-là ont tous jours été grandement considérés, d'autant qu'ils sont institués pour les esclaves : comme sont les religieux de la Rédemption des captifs, lesquels vont de temps en temps racheter quelques esclaves, et puis ils s'en retournent chez eux ; et entre les vœux qu'ils font, celui-ci en est un, de s'employer à faire ces rachats des esclaves chrétiens. Cela n'est-il pas excellent et saint, Messieurs et mes frères ? Néanmoins il me semble qu'il y a quelque chose de plus en ceux qui non-seulement s'en vont en Barbarie pour contribuer au rachat de ces pauvres chrétiens, mais qui, outre cela, y demeurent pour vaquer en tout temps à faire ce charitable rachat et pour assister à toute heure corporellement et spirituellement ces pauvres esclaves, pour courir incessamment à tous leurs besoins, enfin pour être toujours là prêts à leur prêter la main, et leur rendre toute sorte d'assistance et de consolation dans leurs plus grandes afflictions et misères. O Messieurs et mes frères ! considérez-vous bien la grandeur de cette

œuvre ? la connaissez-vous bien ? Mais y a-t-il chose plus rapportante à ce qu'a fait Notre-Seigneur, lorsqu'il est descendu sur la terre, pour délivrer les hommes de la captivité du péché, et les instruire par ses paroles et par ses exemples ? Voilà l'exemple que tous les missionnaires doivent suivre. Ils doivent être prêts de quitter leur pays, leurs commodités, leur repos pour ce sujet, ainsi qu'ont fait nos bons confrères qui sont à Tunis et à Alger, qui se sont entièrement donnés au service de Dieu et du prochain dans ces terres barbares et infidèles.

LXVII. — *Conférence sur le martyre d'un jeune chrétien, esclave à Alger, qui, étant retourné à la foi après l'avoir reniée, fut brûlé vif.*

(Abelly, tome I, pages 329-331.)

Je ne puis que je ne vous expose les sentiments que Dieu me donne de ce garçon, dont je vous ai parlé, qu'on a fait mourir en la ville d'Alger. Il se nommait Pierre Bourgoïn, natif de l'île de Majorque, âgé seulement de vingt-et-un ou vingt-deux ans. Le maître duquel il était esclave avait dessein de le vendre pour l'envoyer aux galères de Constantinople, dont il ne serait jamais sorti. Dans cette crainte, il alla trouver le bacha pour le prier d'avoir pitié de lui, et de ne permettre pas qu'il fût envoyé à ces galères. Le bacha lui promit de le faire, pourvu qu'il prit le turban ; et pour lui faire faire cette apostasie, il employa toutes les persécutions dont il put s'aviser, et enfin ajoutant les menaces aux promesses, il l'intimida de telle sorte qu'il en fit un renégat. Ce pauvre enfant, néanmoins, conservait toujours dans son cœur les sentiments d'estime et d'amour qu'il avait pour sa religion, et ne fit cette faute que par l'appréhension de tomber en ce cruel esclavage, et par le désir de faciliter le recouvrement de sa liberté. Il déclara même à quelques esclaves chrétiens qui lui reprochaient son crime que, s'il était Turc à l'extérieur, il était chrétien dans l'âme ; et, peu à peu, faisant réflexion sur le grand péché qu'il avait commis de renoncer extérieurement à sa religion, il en fut touché d'un véritable repentir ; et voyant qu'il ne pouvait expier sa lâcheté que par sa mort, il s'y résolut, plutôt que de vivre plus longtemps dans cet état d'infidélité. Ayant découvert à quelques-uns ce dessein, pour en venir à l'exécution, il commença à parler ouvertement à l'avantage de la religion chrétienne et au mépris du mahométisme, et disait sur ce sujet tout ce qu'une vive foi lui pouvait suggérer, en présence même de quelques Turcs et surtout des chrétiens. Il craignait toutefois la cruauté de ces barbares et, envisageant la rigueur des peines qu'ils lui feraient souffrir, il en tremblait de frayeur ; mais pourtant, disait-il, j'espère que Notre-Seigneur m'assistera ; il est mort pour moi, il est juste que je meure pour lui. Enfin, pressé du remords de sa conscience, et du désir de réparer l'injure qu'il avait

faite à Jésus-Christ, il s'en alla, dans sa générale résolution, trouver le bacha, et étant en sa présence : « Tu m'as séduit, lui dit-il, en me faisant renoncer à ma religion, qui est la bonne et la véritable, et me faisant passer à la tienne qui est fautive. Or je te déclare que je suis chrétien ; et pour te montrer que j'abjure de bon cœur ta créance et la religion des Turcs, je rejette et déteste le turban que tu m'as donné. » Et en disant ces paroles, il jeta ce turban par terre et le foula aux pieds : et puis il ajouta : « Je sais que tu me feras mourir, mais il ne m'importe, car je suis prêt de souffrir toutes sortes de tourments pour Jésus-Christ mon Sauveur. » En effet le bacha, irrité de cette hardiesse, le condamna aussitôt à être brûlé tout vif, ensuite de quoi on le dépouilla, lui laissant seulement un caleçon ; on lui mit une chaîne au cou, et on le chargea d'un gros poteau pour y être attaché et brûlé. Et sortant en cet état de la maison du bacha, pour être conduit au lieu du supplice, comme il se vit environné de Turcs, de renégats, et même de chrétiens, il dit hautement ces belles paroles : *Vive Jésus-Christ, et triomphe pour jamais la foi catholique, apostolique et romaine ! Il n'y en a point d'autre en laquelle on se puisse sauver.* Et cela dit, il s'en alla constamment souffrir le feu, et recevoir la mort pour Jésus-Christ.

Or le plus grand sentiment que j'aie d'une si belle action, c'est que ce brave jeune homme avait dit à ses compagnons : *Quoique j'appréhende la mort, je sens néanmoins quelque chose là-dedans (portant la main sur son front) qui me dit que Dieu me fera la grâce de souffrir le supplice qu'on me prépare. Notre-Seigneur lui-même a appréhendé la mort, et néanmoins il a enduré volontairement de plus grandes douleurs que celles qu'on me fera souffrir. J'espère en sa force et en sa bonté.* Il fut donc attaché à un poteau, et le feu fut allumé autour de lui, qui lui fit rendre bientôt entre les mains de Dieu son âme pure comme l'or qui a passé par le creuset. M. Le Vacher qui l'avait toujours suivi, se trouva présent à son martyre ; quoique un peu éloigné, il lui leva l'excommunication qu'il avait encourue, et lui donna l'absolution, sur le signal dont il était convenu avec lui, pendant qu'il souffrait avec tant de constance.

Voilà, Messieurs, comme est fait un chrétien, et voilà le courage que nous devons avoir pour souffrir et pour mourir quand il faudra pour Jésus-Christ. Demandons-lui cette grâce, et prions ce saint garçon de la demander pour nous, lui qui a été un si digne écolier d'un si courageux maître, qu'en trois heures de temps il s'est rendu son vrai disciple et son parfait imitateur, en mourant pour lui.

Courage, Messieurs et mes frères, espérons que Notre-Seigneur nous fortifiera dans les croix qui nous arriveront, pour grandes qu'elles soient, s'il voit que nous ayons de l'amour pour elles et de la confiance en lui.

Disons à la maladie, quand elle se présentera, et à la persécution si elle nous arrive, aux peines extérieures et intérieures, aux tentations et à la mort même qu'il nous enverra : Soyez les bienvenues, faveurs célestes, grâces de Dieu, saints exercices, qui venez d'une main paternelle et toute amoureuse pour mon bien ; je vous reçois d'un cœur plein de respect, de soumission et de confiance envers celui qui vous envoie ; je m'abandonne à vous pour me donner à lui. Entrons donc dans ces sentiments, Messieurs et mes frères, et surtout confions-nous grandement, ainsi qu'a fait ce nouveau martyr, en l'assistance de Notre-Seigneur, à qui nous recommanderons, s'il vous plaît, ces bons missionnaires d'Alger et de Tunis.

LXVIII. — *Discours à l'occasion de la captivité du missionnaire M. Le Blanc, en Ecosse.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, pages 51-54.)

Nous recommanderons à Dieu notre bon M. Le Blanc, qui travaillait dans les montagnes d'Ecosse, lequel a été pris prisonnier par les Anglais hérétiques, avec un Père Jésuite. On les a menés en la ville d'Aberdeen, d'où est M. Lumsden, qui ne manquera pas de le voir et de l'assister. Il y a beaucoup de catholiques, en ce pays-là, qui visitent et soulagent les pauvres souffrants. Tant y a que voilà ce bon missionnaire dans la voie du martyre. Je ne sais si nous devons nous en réjouir ou nous en affliger ; car, d'un côté, Dieu est honoré de l'état où il est détenu, puisque c'est pour son amour ; et la Compagnie serait bien heureuse, si Dieu la trouvait digne de lui donner un martyr ; et lui-même bienheureux de souffrir pour son nom, et de s'offrir, comme il fait, à tout ce qu'il lui plaira ordonner de sa personne et de sa vie. Quels actes de vertu ne pratique-t-il pas à présent, de foi, d'espérance, d'amour de Dieu, de résignation et d'oblation, par lesquels il se dispose de plus en plus à mériter une telle couronne ! Tout cela nous excite en Dieu à beaucoup de joie et de reconnaissance. Mais, d'une autre part, c'est notre confrère qui souffre : ne devons-nous pas souffrir avec lui ? Pour moi, j'avoue que, selon la nature, j'en suis très-affligé, et la douleur m'en est très-sensible ; mais, selon l'esprit, j'estime que nous en devons bénir Dieu, comme d'une grâce toute particulière. Voilà comme Dieu fait : après que quelqu'un lui a rendu de notables services, il le charge de croix, d'afflictions et d'opprobres. O Messieurs et mes frères ! il faut qu'il y ait quelque chose de grand, que l'entendement ne peut comprendre, dans les croix et dans les souffrances, puisque d'ordinaire Dieu fait succéder au service qu'on lui rend les afflictions, les persécutions, les prisons et le martyre, afin d'élever à un haut degré de perfection et de gloire ceux qui se donnent parfaitement à son service. Quiconque veut être disciple de Jésus-Christ doit s'attendre à cela ; mais il doit aussi espérer,

qu'en cas que les occasions s'en présentent, Dieu lui donnera la force de supporter les afflictions et de surmonter les tourments.

M. Le Vacher me mandait un jour de Tunis qu'un prêtre de Calabre, où les esprits sont rudes et grossiers, conçut un grand désir de souffrir le martyre pour son nom, comme autrefois le grand saint François de Paule, à qui Dieu donna même mouvement, lequel pourtant il n'exécuta pas, parce que Dieu le destinait à autre chose; mais ce bon prêtre fut tellement pressé de ce saint désir, qu'il passa les mers pour en venir chercher l'occasion en Barbarie, où enfin il la trouva, et mourut constamment pour la confession du nom de Jésus-Christ. Oh! que s'il plaisait à Dieu de nous inspirer ce même désir de mourir pour Jésus-Christ, en quelque façon que ce soit, que nous attirerions de bénédictions sur nous! Vous savez qu'il y a plusieurs sortes de martyres; car, outre celui dont nous venons de parler, c'en est un autre de mortifier incessamment nos passions, et encore un autre de persévérer en notre vocation, dans l'accomplissement de nos obligations et de nos exercices. Saint Jean-Baptiste, pour avoir eu le courage de reprendre un roi d'un péché d'inceste et d'adultère qu'il commettait, et avoir été mis à mort pour ce sujet, est honoré comme un martyr, quoiqu'il ne soit pas mort pour la foi, mais bien pour la défense de la vertu, contre laquelle cet incestueux avait péché. C'est donc une espèce de martyr que de se consumer pour la vertu. Un missionnaire qui est bien mortifié et bien obéissant, qui s'acquitte parfaitement de ses fonctions, et qui vit selon les règles de son état, fait voir, par ce sacrifice de son corps et de son âme, que Dieu mérite d'être uniquement servi, et qu'il doit être incomparablement préféré à tous les avantages et plaisirs de la terre. Faire de la sorte c'est publier les vérités et les maximes de l'Évangile de Jésus-Christ, non par paroles, mais par la conformité de vie à celle de Jésus-Christ, et rendre témoignage de sa vérité et de sa sainteté aux fidèles et aux infidèles, et par conséquent vivre et mourir de la sorte, c'est être martyr.

Mais revenons à notre bon M. Le Blanc, et considérons comment Dieu le traite, après avoir fait quantité de bonnes choses en sa mission. En voici une merveilleuse, à laquelle quelques-uns voulaient donner le nom de miracle. C'est qu'une certaine intempérie de l'air étant survenue il y a quelques temps, qui rendait la pêche fort stérile et réduisait le peuple à une très-grande nécessité, il fut sollicité de faire quelques prières et de jeter de l'eau bénite sur la mer, parce que l'on s'imaginait que cette malignité de l'air était causée par quelques maléfices. Il le fit donc, et Dieu voulut qu'anssîtôt la sérénité revînt et que la pêche fût abondante; c'est lui-même qui me l'a ainsi écrit. D'autres m'ont aussi mandé les grands travaux qu'il souffrait dans ces montagnes pour affermir les catholiques et convertir les hérétiques, les dangers continuels où il

s'exposait et la disette qu'il y souffrait, ne mangeant que du pain d'avoine. Si donc il n'appartient qu'à un ouvrier qui aime bien Dieu de faire et de souffrir ces choses pour son service, et qu'après cela Dieu permette qu'il lui arrive d'autres croix encore plus grandes, et qu'on en fasse un prisonnier de Jésus-Christ et même un martyr, ne devons-nous pas adorer cette conduite de Dieu, et, en nous y soumettant amoureusement, nous offrir à lui, afin qu'il accomplisse en nous sa très-sainte volonté? Or sus, nous demanderons donc cette grâce à Dieu; nous le remercierons de la dernière épreuve qu'il veut tirer de la fidélité de ce sien serviteur, et nous le prions que, s'il n'a pas agréable de nous le laisser encore, au moins il le fortifie dans les mauvais traitements qu'il souffre ou qu'il pourra souffrir ci-après.

LXIX. — *Remerciements à Dieu pour la délivrance du même missionnaire M. Le Blanc.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, page 54.)

Nous remercierons Dieu d'avoir ainsi délivré l'innocent, et de ce que parmi nous il s'est trouvé une personne qui a souffert tout cela pour l'amour de son Sauveur. Ce bon prêtre n'a pas laissé pour la crainte de la mort, de s'en retourner aux montagnes d'Ecosse, et d'y travailler comme auparavant. Oh! quel sujet n'avons-nous point de rendre grâces à Notre-Seigneur d'avoir donné à cette compagnie l'esprit du martyr! Cette lumière, dis-je, et cette grâce qui lui fait voir quelque chose de grand, de lumineux, d'éclatant et de divin à mourir pour le prochain, à l'imitation de Notre-Seigneur! Nous en remercierons Dieu, et nous le prions qu'il donne à chacun de nous cette même grâce de souffrir et de donner sa vie pour le salut des âmes.

LXX. — *Conférence sur le zèle des missionnaires, à l'occasion de deux d'entre eux malades en Pologne.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, pages 82-86.)

Je recommande aux prières de l'assemblée nos deux confrères, MM. Desdames et Duperray, qui travaillent à Varsovie. L'un de ces deux-là, M. Duperray, a un fâcheux mal d'estomac; c'est le reste d'une peste mal pansée. Je viens d'apprendre qu'on lui a mis le feu sur le bout d'une côte qui était cariée, et sa patience est telle qu'il ne se plaint jamais. Il souffre tout avec une grande paix et tranquillité d'esprit. Un autre s'affligerait de se voir malade à trois ou quatre cents lieues de son pays; il dirait: « Pourquoi m'a-t-on envoyé si loin? Que ne me retire-t-on d'ici? Quoi! me vent-on abandonner? Les autres sont en France bien à leur aise, et on me laisse mourir dans un pays étranger. » Voilà ce que dirait un homme de chair, qui adhérerait à ses sentiments naturels, et qui n'entrerait pas dans ceux de Notre-Seigneur souffrant, en constituant son bonheur dans les souffrances. Oh! que ce sien serviteur nous fait une

belle leçon pour aimer tous les états où il plaira à la divine providence nous mettre ! Pour l'autre, voyez comme depuis si longtemps il travaille avec une paix d'esprit et une assurance merveilleuse, sans se lasser de la longueur des travaux, ni se rebuter des incommodités, ni s'étonner des périls ! Ils sont tous deux indifférents à la mort et à la vie, et humblement résignés à ce que Dieu en ordonnera. Ils ne marquent aucun signe d'impatience ni de murmure ; au contraire, ils paraissent disposés à souffrir encore davantage. En sommes-nous là, Messieurs et mes frères ? Sommes-nous prêts d'endurer les peines que Dieu nous enverra et d'étouffer les mouvements de la nature, pour ne vivre plus que de la vie de Jésus-Christ ? Sommes-nous disposés d'aller en Pologne, en Barbarie, aux Indes, lui sacrifier nos satisfactions et nos vies ? Si cela est, bénissons Dieu ; mais si, au contraire, il y en a qui craignent de quitter leurs commodités, qu'ils soient si tendres qu'ils se plaindre pour la moindre chose qui leur manque, et si délicats que de vouloir changer de maison et d'emploi parce que l'air n'y est pas bon, que la nourriture y est pauvre, et qu'ils n'ont pas assez de liberté pour aller et venir ; en un mot, Messieurs, si quelques-uns d'entre nous sont encore esclaves de la nature, adonnés aux plaisirs de leurs sens, ainsi que l'est ce misérable pécheur qui vous parle, qui, à l'âge de soixante et dix ans, est encore tout profane, qu'ils se réputent indignes de la condition apostolique où Dieu les a appelés, et qu'ils entrent en confusion de voir leurs frères qui l'exercent si dignement, et qu'ils soient si éloignés de leur esprit et de leur courage.

Mais qu'ont-ils souffert en ce pays-là ? La famine ? elle y est. La peste ? ils l'ont eue tous deux, et l'un par deux fois. La guerre ? ils sont au milieu des armées et ont passé par les mains des soldats ennemis. Enfin Dieu les a éprouvés par tous les fléaux. Et nous serons ici comme des casaniers sans cœur et sans zèle ! Nous verrons les autres s'exposer aux périls pour le service de Dieu, et nous serons aussi timides que des poules mouillées ! O misère ! ô chétiveté ! Voilà vingt mille soldats qui s'en vont à la guerre pour y souffrir toutes sortes de maux, où l'un perdra un bras, l'autre une jambe, et plusieurs la vie pour un peu de vent et pour des espérances fort incertaines, et cependant ils n'ont aucune peur, et ne laissent pas d'y courir comme après un trésor. Mais, pour gagner le ciel, Messieurs, il n'y a presque personne qui se remue ; et souvent ceux qui ont entrepris de le conquérir mènent une vie si lâche et si sensuelle qu'elle est indigne, non-seulement d'un prêtre et d'un chrétien, mais d'un homme raisonnable ; et s'il y en avait parmi nous de semblables, ce ne serait que des cadavres de missionnaires. Or sus, mon Dieu ! soyez à jamais béni et glorifié des grâces que vous faites à ceux qui s'abandonnent à vous ! soyez vous-même votre louange d'avoir donné à cette

petite Compagnie ces deux hommes de grâces !
 Donnons-nous à Dieu, Messieurs, pour aller par toute la terre porter son saint Evangile ; et en quelque part qu'il nous conduise, gardons-y notre poste et nos pratiques, jusqu'à ce que son bon plaisir nous en retire. Que les difficultés ne nous ébranlent pas : il y va de la gloire du Père éternel, et de l'efficacité de la parole et de la Passion de son Fils. Le salut des peuples et le nôtre propre est un bien si grand qu'il mérite qu'on l'emporte à quelque prix que ce soit ; et n'importe que nous mourrions plus tôt, pourvu que nous montrions les armes à la main. Nous en serons plus heureux et la Compagnie n'en sera pas plus pauvre, parce que *Sanguis martyrum semen est Christianorum*. Pour un missionnaire qui aura donné sa vie par charité, la bonté de Dieu en suscitera plusieurs qui feront le bien qu'il aura laissé à faire. Que chacun donc se résolve de combattre le monde et ses maximes, de mortifier sa chair et ses passions, de se soumettre aux ordres de Dieu, et de se consumer dans les exercices de notre état et dans l'accomplissement de sa volonté, en quelque part du monde qu'il lui plaira. Faisons maintenant tous ensemble cette résolution, mais faisons-la dans l'esprit de Notre-Seigneur, avec une parfaite confiance qu'il nous assistera au besoin. Ne le voulez-vous pas bien, mes frères du séminaire ? ne le voulez-vous pas bien, mes frères les étudiants ? Je ne le demande pas aux prêtres, car sans doute ils y sont tous disposés. Oui, mon Dieu ! nous voulons tous répondre aux desseins que vous avez sur nous. C'est ce que nous nous proposons tous en général, et chacun en particulier, moyennant votre sainte grâce : nous n'aurons plus tant d'affection ni pour la vie, ni pour la santé, ni pour nos aises et divertissements, ni pour un lieu, ni pour un autre, ni pour aucune chose au monde qui puisse vous empêcher, ô bon Dieu, de nous faire cette miséricorde, laquelle nous vous demandons tous, les uns pour les autres. Je ne sais, Messieurs, comment je vous ai dit tout ceci, je n'y avais pas pensé ; mais j'ai été si touché de ce qu'on a dit, et, d'un autre côté, si consolé des grâces que Dieu a faites à nos prêtres de Pologne, que je me suis laissé aller à répandre ainsi en vos cœurs les sentiments du mien.....

Heureux nos confrères de Pologne, qui ont tant souffert pendant ces dernières guerres et pendant la peste, et qui souffrent encore pour exercer la miséricorde corporelle et spirituelle, et pour soulager, assister et consoler les pauvres ! Heureux missionnaires, que ni les canons, ni le feu, ni les armes, ni la peste, n'ont pu faire sortir de Varsovie, où la misère d'autrui les retenait : qui ont persévéré et qui persèverent encore courageusement au milieu de tant de périls et de tant de souffrances pour la miséricorde ! Oh ! qu'ils sont heureux d'employer si bien ce moment de leur vie ! Oui, ce moment, car toute notre vie n'est qu'un moment qui s'envole et qui disparaît aussitôt. Hélas ! près

de quatre-vingts ans que j'ai passés ne me paraissent à présent qu'un songe et qu'un moment, et il ne me reste plus rien que le regret de l'avoir si mal employé. Pensons quel déplaisir nous aurons à la mort, si nous ne nous servons de ce moment pour faire miséricorde. Soyons donc miséricordieux, mes frères, et exerçons la miséricorde envers tous ; en sorte que nous ne trouvions jamais un pauvre sans le consoler, si nous pouvons, ni un homme ignorant sans lui apprendre ce qu'il faut qu'il croie et qu'il fasse pour son salut. O Sauveur ! ne permettez pas que nous abusions de notre vocation, et n'ôtez pas de cette Compagnie l'esprit de miséricorde ! Car que deviendrait-elle, si vous l'en priviez ? Donnez-nous-le donc, avec l'esprit de douceur et d'humilité.

LXXI. — *Discours à l'occasion de la bataille de Cracovie, dite des Trois jours (juillet 1656).*

(Abelly, tome I, pages 401-404.)

La reine de Pologne qui a de grandes bontés pour notre Compagnie, nous recommande par toutes ses lettres de prier Dieu pour ce pauvre royaume, qui a grand besoin d'être assisté, afin que Dieu le regarde d'un œil de pitié, étant attaqué de toutes parts. Et au mois de septembre de l'an 1656, nous nous humiliâmes beaucoup devant Dieu de ce qu'il a voulu, si les bruits qui courent sont véritables, suspendre encore l'attente du bien que nous lui avons si souvent et si instamment demandé ; car nos péchés sans doute en sont la cause. C'est un bruit qui n'est pas certain ni encore confirmé, que non-seulement les troubles de la Pologne ne sont pas encore pacifiés ; mais que le roi, qui avait une armée de près de cent mille hommes, ayant livré une bataille, l'avait perdue. Une personne de qualité de la cour de Pologne m'aurait écrit que la reine s'en allait trouver le roi ; et qu'elle n'était qu'à deux journées de l'armée. Sa lettre est du 28 juillet, et le bruit court que la bataille s'est donnée le 30. Si cela était, la personne de la reine ne serait pas en assurance. O Messieurs ! ô mes frères ! que nous devons bien nous confondre de ce que nos péchés ont détourné Dieu de nous accorder l'effet de nos prières ! Affligeons-nous pour ce grand et vaste royaume, qui est si fortement attaqué, et qui s'en va perdu, si la nouvelle est véritable. Mais affligeons-nous pour l'Eglise qui va être perdue en ce pays-là, si le roi vient à succomber. Car la religion ne s'y peut maintenir que par la conservation du roi, et l'Eglise va tomber entre les mains de ses ennemis en ce royaume. Le Moscovite en tient déjà plus de cent ou six-vingts lieues d'étendue, et voilà le reste en danger d'être envahi par les Suédois. Oh ! que cela me donne grand sujet de craindre l'événement de ce que voulait signifier le Pape Clément VIII, qui était un saint homme, estimé non-seulement des catholiques, mais même des hérétiques ; un homme de Dieu et de paix, à qui ses propres ennemis donnaient des louanges. Et

pour moi, j'ai oui des luthériens qui louaient et estimaient sa vertu. Ce saint Pape donc ayant reçu des ambassadeurs de la part de quelques princes d'Orient, où la foi commençait à se répandre, et voulant en rendre grâce à Dieu en leur présence, il offrit à leur intention le saint sacrifice de la messe. Comme il fut à l'autel, et dans son *Memento*, voilà qu'ils le virent pleurer, gémir et sangloter ; ce qui les étonna grandement : de sorte qu'après qu'elle fut achevée, ils prirent la liberté de lui demander quel sujet l'avait excité aux larmes et aux gémissements dans une action qui ne lui devait causer que de la consolation et de la joie. Et il leur dit tout simplement, qu'il était vrai qu'il avait commencé la messe avec grande satisfaction et contentement, voyant le progrès de la religion catholique ; mais que ce contentement s'était tout à coup changé en tristesse et en amertume, dans la vue des décrets et des pertes qui arrivaient tous les jours à l'Eglise, de la part des hérétiques ; en sorte qu'il avait sujet de craindre que Dieu ne la voulût transporter ailleurs. Nous devons, Messieurs et mes frères, entrer dans ces sentiments, et appréhender que le royaume de Dieu ne nous soit ôté. C'est un malheur déplorable que celui que nous voyons devant nos yeux, six royaumes ôtés de l'Eglise, à savoir la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande ; et outre cela la Hollande, et une grande partie des Allemagnes, et plusieurs de ses grandes villes anabaptiques. O Sauveur ! quelle perte ! et après cela nous sommes encore à la veille de voir le grand royaume de Pologne perdu, si Dieu par sa miséricorde ne l'en préserve.

Il est bien vrai que le Fils de Dieu a promis qu'il serait dans son Eglise jusqu'à la fin des siècles ; mais il n'a pas promis que cette Eglise serait en France ou en Espagne, etc. Il a bien dit qu'il n'abandonnerait pas son Eglise et qu'elle demeurerait jusqu'à la consommation du monde, en quelque endroit que ce soit, mais non pas déterminément ici ou ailleurs ; et s'il y avait un pays à qui il dût la laisser, il semble qu'il n'y en avait point qui dût être préféré à la Terre Sainte, où il est né et où il a commencé son Eglise, pour la donner aux gentils. Autrefois, aux enfants de cette même terre, il leur ôta encore son arche, permettant qu'elle fût prise par leurs ennemis les Philistins ; aimant mieux être fait, pour ainsi dire, prisonnier avec son arche, oui, lui-même prisonnier de ses ennemis, que de demeurer parmi des aïeux qui ne cessaient de l'offenser. Voilà comment Dieu s'est comporté et se comporte tous les jours envers ceux qui, lui étant redevables de tant de grâces, le provoquent par toutes sortes d'offenses, comme nous faisons, misérables que nous sommes. Et malheur, malheur au peuple à qui Dieu dit : Je ne veux plus de vous, ni de vos sacrifices et offrandes ; vos dévotions ni vos jeûnes ne sauraient me plaire, je n'en ai que faire. Vous avez tout semé par vos péchés ; je vous abandonne. Allez, vous n'aurez plus

part avec moi. Ah! Messieurs, quel malheur! Mais, ô Sauveur! quelle grâce d'être du nombre de ceux dont Dieu se sert pour transférer ses bénédictions et son Eglise! Voyons-le par la comparaison d'un seigneur infortuné qui se voit contraint par la nécessité, par la guerre, par la peste, par l'embrasement de ses maisons, ou par la disgrâce d'un prince, de s'en aller et s'enfuir, et qui, dans ce débris de toutes ses fortunes voit des personnes qui le viennent assister, qui s'offrent à le servir et à transporter tout ce qu'il a : quel contentement et quelle consolation a ce gentilhomme dans sa disgrâce! Ah! Messieurs et mes frères, quelle joie aura Dieu, si dans le débris de son Eglise, dans ces bouleversements qu'ont faits les hérésies, dans les embrasements que la concupiscence met de tous côtés, si dans cette raine il se trouve quelques personnes qui s'offrent à lui pour transporter ailleurs, s'il faut ainsi parler, les restes de son Eglise, et d'autres pour défendre et pour garder ici ce peu qui reste! O Sauveur! quelle joie recevez-vous de voir de tels serviteurs et une telle ferveur pour tenir bon et pour défendre ce qui vous reste ici, pendant que les autres vont pour vous acquérir de nouvelles terres! O Messieurs, quel sujet de joie! Vous voyez que les conquérants laissent une partie de leurs troupes pour garder ce qu'ils possèdent, et envoient l'autre pour conquérir de nouvelles places et étendre leur empire. C'est ainsi que nous devons faire: maintenir ici courageusement les possessions de l'Eglise et les intérêts de Jésus-Christ, et avec cela travailler sans cesse à lui faire de nouvelles conquêtes et à le faire reconnaître par les peuples les plus éloignés. Un auteur d'hérésie me disait un jour: « Dieu est enfin lassé des péchés de toutes ces contrées, il en est en colère, et il veut résolument nous ôter la foi, de laquelle on s'est rendu indigne; et ne serait-ce pas, ajoutait-il, une témérité de s'opposer aux desseins de Dieu, et de vouloir défendre l'Eglise, laquelle il a résolu de perdre? Pour moi, disait-il encore, je veux travailler à ce dessein de détruire. » Hélas! Messieurs, peut-être disait-il vrai, avançant, que Dieu voulait pour nos péchés nous ôter l'Eglise; mais cet auteur d'hérésie mentait, en ce qu'il disait que c'était une témérité de s'opposer à Dieu en cela et de s'employer pour conserver l'Eglise et la défendre; car Dieu le demande, et il le faut faire: il n'y a point de témérité de jeûner, de s'affliger, de prier pour apaiser sa colère, et de combattre jusqu'à la fin pour soutenir et défendre l'Eglise en tous les lieux où elle se trouve. Que si jusqu'à présent, nos efforts semblent avoir été inutiles à cause de nos péchés, au moins par l'effet qui en paraît, il ne faut pas désister pour cela, mais, en nous humiliant profondément, continuer nos jeûnes, nos communions et nos oraisons avec tous les bons serviteurs de Dieu, qui prient incessamment pour le même sujet; et nous devons espérer qu'enfin Dieu, par sa grande

miséricorde, se laissera fléchir et nous exaucera. Humilions-nous donc autant que nous pourrons, en vue de nos péchés; mais ayons confiance, et grande confiance en Dieu, qui veut que nous continuions de plus en plus à le prier pour ce pauvre royaume de Pologne si désolé, et que nous reconnaissons que tout dépend de lui et de sa grâce.

LXXII. — *Conférence sur la mort de quelques missionnaires de Gênes.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, pages 25-24.)

Oh! qu'il est bien vrai, Messieurs et mes Frères, que nous devons avoir une grande confiance en Dieu, et nous mettre entièrement entre ses mains, croyant que sa Providence dispose, pour notre bien et pour notre avantage, tout ce qu'elle veut ou permet qu'il nous arrive! Oui, ce que Dieu nous donne et ce qu'il nous ôte est pour notre bien, puisque c'est pour son bon plaisir, et que son bon plaisir est notre préention et notre bonheur. C'est dans cette vue que je vous ferai part d'une affliction qui nous est survenue, mais que je puis dire avec vérité, mes Frères, une des plus grandes qui nous pouvait arriver, c'est que nous avons perdu le grand appui, le principal support de notre maison de Gênes. M. Blatiron, supérieur de cette maison-là, qui était un grand serviteur de Dieu, est mort; c'en est fait! Mais ce n'est pas tout: le bon M. Dupont, qui s'employait avec tant de joie au service des pestiférés, qui avait tant d'amour pour le prochain, tant de zèle et de ferveur pour procurer le salut des âmes, a été aussi enlevé par la peste. Un de nos prêtres italiens, M. Dominique Bocconi, fort vertueux et bon missionnaire, comme j'ai appris, est semblablement mort dans un lazaret, où il s'était mis pour servir les pauvres pestiférés de la campagne. M. Tratebas, qui était aussi un vrai serviteur de Dieu, très-bon missionnaire, et grand en toutes vertus, est aussi mort. M. François Vincent, que vous connaissez, qui ne cédait, en rien aux autres, est mort. M. Ennery, homme sage, pieux et exemplaire, est mort. C'en est fait, Messieurs et mes Frères, la maladie contagieuse nous a enlevé tous ces braves ouvriers; Dieu les a retirés à lui. De huit qu'ils étaient, il n'en reste plus qu'un, M. Le Juge, qui ayant été frappé de peste en est guéri, et sert à présent les autres malades. O Sauveur Jésus! quelle perte et quelle affliction! C'est maintenant que nous avons grand besoin de nous bien résigner à toutes les volontés de Dieu: car autrement que ferions-nous, que nous lamenter et attrister inutilement de la perte de ces grands zélateurs de la gloire de Dieu? Mais avec cette résignation, après avoir accordé quelques larmes au sentiment de cette séparation, nous nous élèverons à Dieu, nous le louerons et le bénirons de toutes ces pertes, puisqu'elles nous sont arrivées par la disposition de sa très-sainte volonté. Mais, Messieurs et mes Frères, pouvons-nous dire que nous perdons

ceux que Dieu nous retire? Non, nous ne les perdons pas; et nous devons croire que la cendre de ces bons missionnaires servira comme de semence pour en produire d'autres. Tenez pour certain que Dieu ne retirera point de cette Compagnie les grâces qu'il leur avait confiées, mais qu'il les donnera à ceux qui auront le zèle d'aller prendre leurs places.

LXXIII. — *Conférence sur la mort de M. Narquart, en île de Madagascar.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, page 127-128.)

O Sauveur ! un de ces jours je parlais à un de ces messieurs qui sont revenus de ce pays-là. O Dieu ! que ne me disait-il pas de M. Narquart le grand serviteur de Dieu ! Avec quels sentiments m'en parlait-il ! Que de bien ! Grande perte de ce serviteur de Dieu ! Mais grand avantage ! O Sauveur ! *Sanguis martyrum semen Christianorum !* cela me fait espérer que son martyre, car il est mort pour Dieu, sera la semence des Chrétiens ; que Dieu, en vue de sa mort, nous donnera la grâce de fructifier... Et de M. de Gondrée ! O Dieu ! quels sentiments ! quels sentiments ! J'ai toujours présent cet homme-là, sa grande douceur, sa grande modestie ; je me sens encore des bons discours qu'il nous tenait dans le tracé pour s'embarquer, cet homme de Dieu. O Sauveur ! Demandons à Dieu qu'il donne à la Compagnie cet esprit, ce cœur ; ce cœur qui nous fasse aller partout, ce cœur du Fils de Dieu, ce cœur de Notre-Seigneur ! Cœur de Notre-Seigneur ! Cœur de Notre-Seigneur ! qui nous dispose à aller comme il veut et comme il serait allé, si sa sagesse éternelle eût jugé à propos de travailler pour la conversion des nations pauvres.

LXXIV. — *Discours pour proposer la mission du faubourg Saint-Germain.*

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 78-80.)

Messieurs, j'ai réfléchi devant Dieu, et une réponse intérieure m'assure que ce projet est de lui et qu'il vous demande ce service. Sa grâce est plus puissante que tous les obstacles. Je compte sur elle, et je suis convaincu que vous réussirez malgré les efforts des démons et des hommes.... Messieurs, je demande pardon à la Compagnie de la vivacité avec laquelle je viens de lui parler. Je proteste que je n'ai obéi en cela qu'au mouvement intérieur qui me poussait ; j'avais cru que Dieu vous demandait cette nouvelle preuve de courage et d'amour.

(La mission fut aussitôt arrêtée ; mais quel qu'un ayant fait observer qu'à cause de la différence des auditeurs il serait à propos de changer de style et de langage, le saint orateur l'interrompit par ces mots :)

Que viens-je d'entendre, Messieurs ? Voilà les paroles inspirées par la prudence humaine et peut être par l'amour-propre. Vous voulez donc anéantir la force de la croix en vous appuyant sur des moyens purement naturels ! Croyez-moi, la méthode que Dieu a bénie dans vos missions des campagnes est

la seule que Dieu bénira dans la mission que vous voulez entreprendre. Vous allez combattre l'esprit du monde, qui est un esprit d'orgueil, et vous ne le vaincrez qu'en l'attaquant par l'esprit de Jésus-Christ, qui est un esprit de simplicité et d'humilité. Comme ce divin Sauveur, cherchez, non votre gloire, mais celle de son Père ; à son exemple, soyez prêts à souffrir le mépris, et s'il le faut, la contradiction et la persécution. En parlant le langage qu'a parlé le Fils de Dieu, ce ne sera pas vous qui parlerez, mais lui qui parlera par vous. Ainsi vous mériterez de servir d'instruments à cette miséricorde qui seule touche les cœurs les plus endurcis et convertit les esprits les plus rebelles.

LXXV. — *Conférence sur les dispositions dans lesquelles il désire voir ses missionnaires.*

(M. l'abbé Maynard, tome II, pages 146-148.)

Quiconque veut vivre en communauté doit se résoudre de vivre comme un pèlerin sur la terre ; de se faire fou pour Jésus-Christ ; de changer de mœurs, de mortifier toutes ses passions, de chercher Dieu purement, de s'assujettir à un chacun comme le moindre de tous ; de se persuader qu'il est venu pour servir, et non pour gouverner ; pour souffrir et travailler, et non pour vivre en délices et en oisiveté. Il doit savoir que l'on y est éprouvé comme l'or en la fournaise, qu'on ne peut y persévérer si l'on ne veut s'humilier pour Dieu, et se persuader qu'en ce faisant, on aura un véritable contentement en ce monde, et la vie éternelle en l'autre....

Plaise à Dieu, mes Frères, que tous ceux qui viennent pour être de la Compagnie, y viennent dans la pensée du martyre, et dans le désir de souffrir la mort et de se consacrer totalement au service de Dieu, soit pour les pays éloignés, soit pour celui-ci, ou pour quelque autre lieu que ce soit où il plaira à Dieu de se servir de la pauvre petite compagnie. Or, dans la pensée du martyre ! Oh ! que nous devrions demander souvent cette grâce à Notre-Seigneur ! Hélas ! messieurs et mes frères, y a-t-il rien de plus raisonnable que de se consumer pour celui qui a si libéralement donné sa vie pour nous ? Si Notre-Seigneur nous a aimés jusqu'à ce point que de mourir pour nous, pourquoi n'aurions-nous pas la même affection envers lui, pour la mettre à effet si l'occasion s'en présente ? Nous voyons tant de papes qui les uns après les autres, ont été martyrisés ! N'est-ce pas une chose étonnante de voir des marchands qui, pour un petit gain, traversent les mers et s'exposent à une infinité de dangers ? J'étais dimanche passé avec un qui me disait qu'on lui avait proposé d'aller aux Indes, et qu'il était résolu d'y aller. Je lui demandai s'il y avait du péril : il me dit qu'il y en avait plusieurs très-grands ; qu'il était vrai qu'un marchand de sa connaissance en était venu, mais qu'un autre y était demeuré. Je disais alors en moi-même : Si cette personne,

pour aller chercher quelques pierres de prix et faire quelque gain, se vent ainsi exposer à tant de dangers, combien plus le devons-nous faire pour porter la pierre précieuse de l'Évangile et gagner des âmes à Jésus-Christ ?

LXXVI. — *Discours sur les missions et les vertus des missionnaires.*

(Abelly, tome I, pages 237-259.)

Nous avons obligation de travailler au salut des pauvres gens des champs, parce que Dieu nous a appelés pour cela ; et saint Paul nous convie de marcher en notre vocation et de correspondre aux desseins éternels que Dieu a eus sur nous. Or, ce travail-là est le capital de notre Congrégation. Tout le reste n'est qu'accessoire ; car nous n'eussions jamais travaillé aux ordinands ni aux séminaires des ecclésiastiques, si nous n'eussions jugé qu'il était nécessaire pour maintenir les peuples en bon état et conserver les fruits des missions, de faire en sorte qu'il y eût de bons ecclésiastiques parmi eux ; imitant en cela les guerriers conquérants qui laissent des garnisons dans les places qu'ils ont prises, de peur de perdre ce qu'ils ont acquis avec tant de peine. Ne sommes-nous pas bienheureux, mes Frères, d'exprimer au naif la vocation de Jésus-Christ ; car qui est-ce qui exprime mieux la manière de vie que Jésus-Christ a tenue sur la terre, que les missionnaires ? Je ne le dis pas seulement de nous, mais je l'entends aussi des grands ouvriers apostoliques de divers ordres qui font des missions et dedans et dehors le royaume. Ce sont là les grands missionnaires desquels nous ne sommes que les ombres. Voyez-vous comme ils se transportent aux Indes, au Japon, au Canada, pour achever l'œuvre que Jésus-Christ a commencée et qu'il n'a point quittée, depuis le premier instant qu'il y a été appliqué par la volonté de son Père ! Pensons qu'il nous dit intérieurement : Sortez, missionnaires, allez où je vous envoie ; voilà de pauvres âmes qui vous attendent, le salut desquelles dépend en partie de vos prédications et de vos catéchismes. C'est là, mes frères, ce que nous devons bien considérer ; car Dieu nous a destinés pour travailler en tel temps, en tels lieux et pour telles personnes. C'est ainsi qu'il destinait ses prophètes pour certains lieux et pour certaines personnes, et ne voulait point qu'ils allasent ailleurs. Mais que répondrions-nous à Dieu, s'il arrivait que par notre faute quelqu'une de ces pauvres âmes vint à mourir et à se perdre ? N'aurait-elle pas sujet de nous reprocher que nous serions en quelque façon causes de sa damnation, pour ne pas l'avoir assistée comme nous le pouvions ? Et ne devrions-nous pas craindre qu'il ne nous en demandât compte à l'heure de notre mort ? Comme au contraire si nous correspondons fidèlement aux obligations de notre vocation, n'aurons-nous pas sujet d'espérer que Dieu nous augmentera de jour en jour ses grâces, qu'il multipliera de plus en

plus la compagnie et lui donnera des hommes qui auront des dispositions telles qu'il convient pour agir dans son esprit, et qu'il bénira tous nos travaux ? Et enfin toutes ces âmes qui obtiendront le salut éternel par notre ministère rendront témoignage à Dieu de notre fidélité dans nos fonctions.

Que ceux-là sont heureux qui, à l'heure de la mort, verront accomplies en eux ces belles paroles de Notre-Seigneur : *Evangelizare pauperibus misit me Dominus* (Luc. iv, 18) ! Voyez, mes frères, comme il semble que Notre-Seigneur nous veuille déclarer par ces paroles qu'un de ces principaux ouvrages était de travailler pour les pauvres. Mais malheur à nous, si nous nous rendons lâches à servir et à secourir les pauvres ; car après avoir été appelés de Dieu et nous être redonnés à lui pour cela, il s'en repose en quelque façon sur nous. Souvenez-vous de ces paroles d'un saint Père : *Si non pavisti, occidisti*, qui s'entendent à la vérité de la réfection corporelle, mais qui se peuvent appliquer à la spirituelle, avec autant de vérité et même avec plus de raison. Jugez si nous n'avons pas sujet de trembler, si nous venons à manquer en ce point ; et si, à cause de l'âge, ou bien sous prétexte de quelque infirmité ou indisposition, nous venons à nous ralentir et à dégénérer de notre première ferveur. Pour moi, nonobstant mon âge, je ne me tiens point excusé de travailler au service des pauvres, car qui m'en pourrait empêcher ? Si je ne puis prêcher tous les jours, je prêcherai deux fois la semaine ; et si je n'ai assez de force pour me faire entendre d'un des grandes chaires, je parlerai dans les petites ; et si je n'avais pas encore assez de voix pour cela, qu'est-ce qui m'empêcherait de parler simplement et familièrement à ces bonnes gens, comme je vous parle à présent, les faisant approcher et mettre autour de moi comme vous êtes ? Je sais des vieillards qui, au jour du jugement, pourront s'élever contre nous, et entre autres un bon père Jésuite, homme de sainte vie, lequel après avoir prêché plusieurs années à la cour, ayant été atteint à l'âge de soixante ans d'une maladie qui le mena à deux doigts de la mort, Dieu lui fit connaître combien il y avait de vanité et d'inutilité en la plupart de ses discours étudiés et polis, desquels il se servait en ses prédications, en sorte qu'il en ressentit plusieurs remords de conscience : ce qui fut cause qu'ayant reconvré sa santé, il demanda et obtint de ses supérieurs la permission d'aller catéchiser et exhorter familièrement les pauvres de la campagne. Il employa vingt ans dans ces charitables travaux, et y persévéra jusqu'à la mort, et se voyant près d'expirer, il demanda une grâce, qui fut qu'on enterrât avec son corps une bague dont il se servait en ses catéchismes, afin, disait-il, que cette bague rendît témoignage comme il avait quitté les emplois de la cour pour servir Notre-Seigneur en la personne des pauvres de la campagne.

Quelqu'un de ceux qui cherchent à vivre longtemps pourrait peut-être appréhender que le travail des missions ne vint à raccourcir ses jours et avancer l'heure de sa mort, et pour cela tâcherait de s'en exempter, autant qu'il lui serait possible, comme d'un malheur qu'il aurait sujet de craindre ; mais je demanderais à celui qui aurait un tel sentiment : Est-ce un malheur à celui qui voyage dans un pays étranger d'avancer son chemin et s'approcher de sa patrie ? Est-ce un malheur à ceux qui naviguent d'approcher du port ? Est-ce un malheur à une âme fidèle que d'aller voir et posséder son Dieu ? Enfin, est-ce un malheur aux missionnaires d'aller bientôt jouir de la gloire que leur divin Maître leur a méritée par ses souffrances et par sa mort ? Quoi ! a-t-on peur qu'une chose arrive, que nous ne saurions assez désirer et qui n'arrive toujours que trop tard ?

Or, ce que je dis ici aux prêtres, je le dis aussi à ceux qui ne le sont pas ; je le dis à tous nos frères. Non, mes Frères ! ne croyez pas que, parce que vous n'êtes pas employés à la prédication, vous soyez pour cela exempts des obligations que nous avons de travailler au salut des pauvres, car vous pouvez le faire en votre façon, peut-être aussi bien que le prédicateur même, et avec moins de danger pour vous ; vous y êtes obligés, étant membres d'un même corps avec nous, tout de même que tous les membres du sacré corps de Jésus-Christ ont coopéré, chacun en leur manière, à l'œuvre de notre rédemption ; car si le chef de Jésus-Christ a été percé d'épines, les pieds ont été aussi percés des clous avec lesquels il était attaché à la Croix ; et si, après la résurrection, ce sacré chef a été récompensé, les pieds ont aussi participé à cette récompense, et ont partagé avec lui la gloire dont il a été couronné.

LXXVII. — *Discours à la première assemblée des Filles de la Charité* (août 1655).

(M. l'abbé Maynard, tome III, pages 218-221.)

Mes bonnes Filles, la Providence vous a toutes assemblées ici, et, ce semble, avec le dessein que vous honoriez la vie humaine de Jésus-Christ sur la terre. Oh ! qu'il y a d'avantage d'être en une communauté ! Car chaque particulier participe au bien que fait tout le corps, et reçoit, par ce moyen, une plus abondante grâce. Notre-Seigneur nous l'a promis, disant : « Quand vous serez assemblés deux ou trois en mon nom, je serai au milieu de vous ; » à plus forte raison, quand vous serez plusieurs dans un même dessein de servir Dieu, mon Père et moi viendrons faire notre demeure en vous. Les personnes qui ont un même esprit se portent les unes les autres à honorer Dieu ; et c'est pour cela que son Fils a prié en la dernière oraison qu'il a faite avant sa passion, disant : « Mon Père, je prie pour ceux que vous m'avez donnés ; qu'ils soient un comme vous et moi sommes un. »

Et cependant, quoique assemblés pour vivre en commun, vous n'avez point encore eu de règlement pour votre manière de vie. Et, en cela, la divine Providence vous a conduites comme elle a fait son peuple, qui a été plus de mille ans sans loi. Notre-Seigneur en a fait de même en la primitive Eglise ; car tant qu'il a été sur la terre, il n'y a point eu de loi écrite, et ce sont les Apôtres qui, après lui, ont recueilli ses enseignements et ordonnances.

Mais il importe que je vous donne une règle avant que je m'en aille. Quelques-uns vous ont dit peut-être que l'on pense bien que, de mon vivant, votre communauté ne manquera pas, mais qu'après il faudra tout quitter. Je vous dirai, mes chères Sœurs, qu'il n'en arrive jamais ainsi des œuvres de Dieu. Vous auriez un pauvre appui que celui d'une chétive créature ! Votre fermeté doit être en la sainte Providence ; car c'est elle qui a mis votre Compagnie sur le pied où elle est. Car qui a-ce été, je vous supplie ? Je ne saurais me le représenter. Nous n'en eûmes jamais le dessein. Qui eût pensé qu'il dût y avoir des Filles de la Charité, quand les premières vinrent pour servir les pauvres en quelques paroisses de Paris ? J'y pensais encore aujourd'hui, et je ne disais : Est-ce toi qui as pensé à faire une Compagnie de Filles de la Charité ? Oh ! nenni. Est-ce mademoiselle Le Gras ? Aussi peu. Et qui eût pu former ce dessein de procurer à l'Eglise une Compagnie des Filles de la Charité en habit séculier ? Cela n'aurait pas paru possible, encore qu'il soit vrai que Dieu ait bien voulu se servir de nous pour établir les confréries des paroisses. O mes filles, je n'y pensais pas, votre sœur servante n'y pensait pas, aussi peu M. Portail. C'est donc Dieu qui y pensait pour vous ; c'est donc lui que nous pouvons dire être l'auteur de votre Compagnie, puisque véritablement nous ne saurions en reconnaître un autre. Oh ! béni soit Dieu de ce que vous êtes redevables à sa bonté d'avoir été choisies, quoique pauvres filles de village pour la plupart, pour faire une Compagnie qui, moyennant sa grâce, le servira fidèlement. Et quel fondement pensez-vous que Notre-Seigneur ait laissé pour l'établissement de son Eglise ? Il y en avait quantité qui le suivaient, et sur la fin il n'en demeura que douze qui ont été tous suppliciés. Les œuvres de Dieu ne sont pas comme celles des hommes. Les Pères de l'Oratoire étaient de même à la mort du Père de Bérulle ; et aussi les enfants de saint François. Mais où vais-je, misérable pécheur ? Il n'y a pas de comparaison ! Non, mes sœurs, ne craignez point ; Dieu ne vous manquera pas, si vous lui êtes fidèles. Travaillez donc seulement à vous perfectionner en servant les pauvres.

Mais c'est une nécessité pour chaque Compagnie ou Communauté d'avoir une règle ou manière de vie convenable au service que Dieu en veut tirer. Cela est tout

clair, et vous voyez aussi que tous les religieux et toutes les autres communautés en ont une qui leur est propre. Et nous qui ne sommes pas religieux et qui ne le serons jamais, parce que nous ne le méritons pas, nous en avons une. Les Pères de l'Oratoire, que je devais nommer les premiers, en ont une. Et il est difficile, même impossible que les communautés se maintiennent sans cela dans l'uniformité. Et quel désordre serait-ce, que les uns se levassent et se voulussent lever à une heure, les autres à une autre ! Ce serait désunion plutôt qu'union.

Jusqu'à présent, mes Filles, vous avez travaillé par vous-mêmes, et sans autre obligation de la part de Dieu, que de satisfaire à l'ordre qui vous était donné. Jusqu'à présent, vous n'avez point été un corps séparé de celui des Dames de la Charité. Mais maintenant, mes Filles, Dieu veut que vous soyez un corps particulier qui, sans être séparé de celui des Dames, ne laisse pas d'avoir ses exercices et fonctions particuliers.

Jusques-ici vous avez travaillé sans autres obligations que celles-là ; et maintenant Dieu vous veut lier plus étroitement par l'approbation qu'il a permis être faite de votre manière de vie et de vos règles par monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Paris.

(Ici saint Vincent-de-Paul donna lecture de l'approbation et des règles elles-mêmes, puis il procéda à l'élection des officières.)

Le premier article de vos statuts dit donc que la Compagnie sera composée de veuves et de filles qui éliront une d'entre elles pour être leur supérieure pendant trois ans ; que cette même pourra encore être continuée trois autres années consécutives, mais non plus. Cela, bien entendu, n'aura lieu qu'après le décès de Mademoiselle.

(Ici, mademoiselle Le Gras se mit à genoux et supplia saint Vincent que ce fût dès ce moment ; le saint répondit :)

Non, Mademoiselle ; vos sœurs et moi devons prier Dieu de vous conserver la vie pendant longues années. Il conserve ordinairement par des moyens extraordinaires ceux qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses œuvres, et si vous y prenez bien garde, Mademoiselle, il y a plus de dix ans que vous ne vivez plus, au moins de la manière ordinaire.

LXXVIII. — *Instruction sur la sainte égalité chrétienne à propos du titre de Servante que prend la supérieure des Filles de la Charité.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, pages 226-227.)

Pendant la lecture des règles dont il est question dans l'article précédent, à propos du titre de Sœurs servantes donné aux supérieures locales, saint Vincent se rappela avoir entendu, au monastère des Annonciades fondées par sainte Jeanne de Valois, appeler la supérieure *Ancelle* [du latin *Ancilla*], et il dit :

Cela m'a fait penser que vous n'appelleriez plus désormais vos supérieures du nom de *Supérieures*, mais que vous les appelleriez

Servantes. Que vous en semble ? (Toutes approuvèrent.)

C'est le nom que prend le Pape, qui s'appelle le Serviteur des serviteurs de Dieu. Semblablement les supérieures de la Compagnie de l'Hôtel-Dieu, au commencement de leur établissement, prenaient le nom de *Servantes*, suivant le désir de la bonne madame la Présidente Goussault....

Il y a longtemps que je souhaite et voudrais bien que nos sœurs en fussent venues à ce point de respect entre elles, que le monde du dehors ne pût jamais connaître laquelle sœur est la sœur servante. Car, voyez-vous, mes Filles, comme Dieu est un en soi, il y a trois personnes sans que le Père soit plus grand que le Fils, ni le Fils que le Saint-Esprit ; il faut de même que les Filles de la Charité, qui doivent être l'image de la Très-sainte Trinité, encore qu'elles soient plusieurs, ne soient toutefois qu'un cœur et un esprit, et que, comme encore, dans les sacrées personnes de la Très-Sainte Trinité, les opérations, quoique diverses et attribuées à chacune en particulier, ont relation l'une à l'autre, sans que pour attribuer la sagesse au Fils et la bonté au Saint-Esprit, l'on entende que le Père soit privé de ces deux attributs, ni que la troisième personne n'ait point la puissance du Père ni la sagesse du Fils, de même il faut qu'entre les Filles de la Charité, celle qui sert des pauvres ait relation à celle qui sert des enfants, et celle des enfants à celle des pauvres. Et je voudrais encore que nos Sœurs se conformassent en cela à la très-sainte Trinité, que comme le Père se donne tout à son Fils, et le Fils tout à son Père, d'où procède le Saint-Esprit ; de même qu'elles soient toutes l'une à l'autre pour produire les œuvres de charité qui sont attribuées au Saint-Esprit, afin d'avoir rapport à la très-sainte Trinité. Car, voyez-vous, mes Filles, qui dit charité dit Dieu ; vous êtes Filles de la Charité ; donc, vous devez, en tout ce qu'il est possible, vous conformer à l'image de Dieu ; c'est à quoi tendent toutes les communautés qui aspirent à la perfection. Et qu'y a-t-il en Dieu ? il y a, mes Filles, égalité de personnes et unité d'essence. Eh ! que cela vous enseigne-t-il, sinon que vous ne devez toutes tant que vous êtes n'être qu'une et égales. Que s'il faut qu'il y ait une supérieure, une servante, oh ! ce doit être pour donner un exemple de vertu et d'humilité aux autres, pour être la première à tout faire, la première à se jeter aux pieds de la sœur, la première à demander pardon et la première à quitter son opinion pour suivre l'autre.

LXXIX. — *Discours à la même première assemblée des Filles de la Charité après la lecture des règles.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, pages 251-255.)

Nous avons voulu, mes Filles, qu'il fût dit de vous ce qui a été dit de Notre-Seigneur, qu'il commença à faire, puis à enseigner. Ce que vous venez d'entendre, mes-

Filles, n'est-ce pas ce que vous faites depuis vingt-cinq ans ? y a-t-il quelque chose que vous n'avez pas fait ? Non, par la miséricorde de Dieu, et vous l'avez fait avant qu'il vous fût commandé, au moins d'une manière expresse ; car le feu Pape me l'avait bien commandé ; mais maintenant vous le ferez parce qu'il vous est enjoint.

Quand Notre-Seigneur vint au monde apporter sa loi, il y avait longtemps que Dieu avait envoyé Moïse, auquel il avait donné une loi qui était la figure de celle de Jésus-Christ. Le peuple Juif l'observa toujours ; mais quand Notre-Seigneur donna la sienne, chacun s'y rangea, non que Notre-Seigneur ait détruit la première, car les mêmes commandements qui étaient en l'ancienne sont en la nouvelle, mais il la perfectionna.

Or, mes Filles, voici des règles qui, par la miséricorde de Dieu, étant approuvées, vous font une confrérie de la Charité, séparée de la confrérie des Dames, auxquelles vous étiez liées jusqu'à présent. Elles ne vous dégagent point de celle des Dames auxquelles vous êtes toujours sujettes en tout ce qui concerne le service des pauvres malades ; mais elles vous rendent différentes en votre manière de vie, de sorte que la confrérie que vous aviez avec les Dames n'est plus à votre égard, que comme la loi de Moïse est à l'égard de celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et vous devez considérer ces règles comme vous étant données de la main de Dieu même, puisque c'est par l'ordre de Monseigneur l'archevêque, de qui vous dépendez.

Quelle consolation pour vous, mes Filles, de voir un tel effet de la conduite de Dieu sur vous ! Rendez-lui grâces d'avoir observé ces règles, et aussi d'être obligées plus étroitement à les observer, puisqu'il a plu à sa divine bonté de vous en faire donner l'ordre, pour vous témoigner et vous assurer qu'il les agrée. Que votre première communion soit pour l'en remercier ; et même que vos trois communions prochaines se fassent à cette intention, et aussi pour le remercier de la grâce singulière de votre vocation, et lui demander de nouvelles grâces pour travailler tout de nouveau pour sa gloire et pour l'accomplissement de son œuvre.

Quand Moïse eut donné sa loi au peuple d'Israël et vu le désir qu'il avait de la suivre, il lui dit : Peuple, cette loi vous est donnée de Dieu ; si vous l'observez, je vous promets de sa part mille bénédictions en toutes vos œuvres : bénédiction quand vous serez dans vos maisons, bénédiction quand vous en sortirez ; bénédiction en votre travail, bénédiction en votre repos ; bénédiction en tout ce que vous ferez, bénédiction en ce que vous ne ferez pas ; bref, toutes bénédictions abonderont sur vous et en vous ; si, au lieu de la garder, vous la méprisez, je vous promets tout le contraire de ce que je viens de vous dire : car vous aurez malédiction dans vos maisons, malédiction dehors ; malédiction en ce que vous ferez ; malédiction en ce que vous ne ferez pas ; bref toutes

malédiction viendront en vous et sur vous.

Ce que Moïse dit au peuple d'Israël, je vous le dis, mes Filles : Voilà des règles qui vous sont envoyées de la part de Dieu. Que si vous les observez fidèlement, toutes bénédictions du ciel se répandront sur vous : vous aurez bénédiction dans le travail, bénédiction dans le repos ; bénédiction en entrant, bénédiction en sortant ; bénédiction en ce que vous ferez, bénédiction en ce que vous ne ferez pas, et tout sera rempli de bénédictions pour vous. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise il y en avait quelqu'une qui ne fût pas dans ce dessein, je lui dis ce que Moïse dit à ceux qui n'accompliraient pas la loi qu'il leur enseignait de la part de Dieu : Vous aurez malédiction dans la maison, malédiction dehors ; malédiction en ce que vous ferez, malédiction en ce que vous ne ferez pas ; bref, tout sera rempli de malédiction pour vous.

Je vous ai dit autrefois, mes Filles, que celui qui entre dans un vaisseau pour faire un long voyage doit s'assujettir à toutes les lois de la navigation ; autrement il est en grand danger de périr. Il en est de même des personnes qui sont appelées de Dieu pour vivre en communauté ; elles courent grand risque de se perdre, si elles n'en observent pas les règles. Par la miséricorde de Dieu, je crois qu'il n'y a pas une personne parmi vous qui ne soit dans le dessein de les pratiquer. Mais cela est-il bien vrai, êtes-vous toutes dans cette disposition ?

— Oui, mon Père.

— Quand Moïse donna la loi au peuple d'Israël, ce peuple était à genoux comme je vous y vois à présent. J'espère que sa miséricorde infinie secondera vos désirs en vous donnant la grâce d'accomplir ce qu'il demande de vous. Mes Filles, ne vous donnez-vous pas de bon cœur à lui pour vivre dans l'observance des saintes règles qu'il a voulu vous être données ?

— Oui, mon Père.

— Ne voulez-vous pas de tout votre cœur y vivre et y mourir ?

— Oui, mon Père.

— Je prie la souveraine bonté de Dieu qu'il lui plaise, par son infinie miséricorde, de verser abondamment toutes sortes de grâces et de bénédictions sur vous, à ce que vous puissiez accomplir parfaitement en toutes choses le bon plaisir de sa très-sainte volonté dans la pratique de vos règles. Je prie la Sainte Vierge de demander à son cher Fils pour nous tous qu'il nous donne les grâces nécessaires pour cela. Sainte Vierge, qui parlez pour ceux qui n'ont point de langue et qui ne peuvent parler, nous vous supplions, ces bonnes Filles et moi, d'assister cette petite Compagnie. Continuez et achevez une œuvre qui est la plus grande du monde. Je vous le demande pour les présentes et pour les absentes ; et à vous, mon Dieu, je fais cette demande par les mérites de votre Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Achevez l'œuvre que vous avez commencée ; continuez votre sainte protection

sur cette petite Compagnie, et ne cessez de répandre sur elle les bénédictions dont il vous a plu la combler jusqu'à présent. Donnez, s'il vous plaît, à toutes ces bonnes filles la grâce de la persévérance finale, sans laquelle elles ne pourront jamais jouir du mérite que j'espère, mon Dieu, que votre bonté donnera à celles qui seront fidèles à leur vocation.

(Alors plusieurs sœurs demandèrent pardon des fautes qu'elles avaient commises contre les règles: après quoi le saint ajouta:)

Je prie Notre-Seigneur de tout mon cœur, mes Filles, qu'il vous pardonne tous les manquements que vous y avez faits. Et moi, misérable qui ne garde point les miennes, je lui en demande pardon aussi et à vous, mes Filles. Que de fautes j'ai faites à votre égard en ce qui concerne votre œuvre! Je vous prie de prier Dieu qu'il me pardonne. Et pour cela, je prierai Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il vous donne lui-même sa sainte bénédiction, et n'en prononce point les paroles aujourd'hui, parce que les fautes que j'ai faites à votre égard m'en rendent indigne. Je prie donc Notre-Seigneur que ce soit lui.

(Ici, le saint se prosterna et baisa la terre. A ces paroles et à cette vue, mademoiselle Le Gras et toutes les sœurs, vivement affligées de ce que leur Père se refusait à leur donner sa bénédiction, s'unirent pour la lui arracher par une sainte violence. Après avoir persisté dans son refus longtemps encore, le saint dit enfin :)

Vous le voulez, mes Filles; priez donc Dieu qu'il ne regarde point à mon indignité ni aux péchés dont je suis accablé, mais que, me faisant miséricorde, il veuille verser ses bénédictions sur vous en même temps que j'en prononcerai les paroles : *Benedictio Dei Patris*, etc.

LXXX. — *Conférences sur la nécessité des Règles, sur leur observation, sur la fin de l'Institut des Filles de la Charité, et les principales vertus qui sont nécessaires aux Sœurs.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, pages 236 et suiv.)

1° (Le saint parla d'abord de la nécessité des règles, besoin de toute Compagnie, moyen de plaire à Dieu, et il exposa les motifs d'y être fidèles. De cette fidélité, gardée ou violée, dépend le salut ou la damnation, non-seulement des Sœurs, mais d'un grand nombre de pauvres au service desquels elles seront attachées, dépend aussi l'avenir de la Compagnie. Les premières Sœurs sont le commencement d'un grand bien qui s'augmentera et durera à perpétuité et, au contraire, déclinera et finira par s'anéantir, suivant qu'elles donneront l'exemple et la forme à celles qui viendront après elles. Tel le fondement, tel l'édifice.)

Lorsque Salomon voulut bâtir le temple de Dieu, il mit dans les fondements des pierres précieuses, pour témoigner que ce qu'il voulait faire était très-excellent. La

bonté de Dieu veuille vous faire la grâce, à vous qui êtes le fondement de cette Compagnie, d'être éminentes en vertus, car je ne saurais me persuader que vous voudriez faire tort à celles qui vous suivront; et comme les arbres ne portent des fruits que selon leur espèce, il y a toute apparence que celles qui viendront après vous ne prétendront pas à une plus grande vertu que celle que vous aurez pratiquée. S'il plaît donc à Dieu de donner sa bénédiction à ce commencement de bien, soyez aussi plus vertueuses.

Ces règles, d'ailleurs, sont de Dieu, puisque c'est lui qui a fait la Compagnie. Quelle œuvre, mes Filles, y a-t-il qu'il ait plus faite que la vôtre? Qui, parmi le monde, eût su la faire comme il l'a faite? et comment Dieu lui-même eût-il pu la faire mieux? D'abord il a pris de pauvres filles de la campagne, et s'il en eût pris de riches, eussent-elles fait ce que vous faites? eussent-elles serviles malades dans les services les plus bas et les plus pénibles? eussent-elles été porter une marmite par la ville et une hotte au marché pour les provisions, et quoique, par la grâce de Dieu, il y en ait parmi vous d'assez bonne condition, est-il bien croyable qu'elles eussent pris votre manière de vie dans le commencement? Après cela, Dieu pouvait-il mieux faire que de mettre parmi vous la frugalité qui y est observée? n'est-elle pas une marque sensible qu'il a fait votre œuvre? Car, mes Filles, si vous eussiez été bien nourries, et que vous eussiez été traitées avec des viandes délicates, oh! la nature, qui toujours recherche ses aises, ne se fût guère souciee d'aller secourir les autres; vous vous fussiez affairées dans la bonne chère, et puis on ne vous aurait ni désirées ni voulues dans aucun endroit. Voyez-vous, mes Filles, comme il fallait que vous fissiez peu de dépense pour n'être pas à charge aux lieux qui vous demanderaient, il a fallu nécessairement que vous eussiez cette frugalité de vie qui vous est une marque très-assurée que votre œuvre est celle de Dieu.....

Oh! que vous avez grand sujet de vous humilier à la vue des desseins qu'il paraît avoir sur vous! Si vous saviez.... vous le dirai-je, mes Filles? Je doute que je doive le faire, crainte que quelques-unes ne s'enorgueillissent; c'est cependant bien propre à vous encourager, car c'est pour sa gloire. Oui, mes chères Filles, les desseins que Dieu paraît avoir sur vous sont tous pour sa gloire.

Je parlais donc un de ces jours à un grand serviteur de Dieu, et il me dit qu'il ne voyait rien de plus utile en l'Église que votre Compagnie. Or, que pensez-vous qui vous ait acquis en l'esprit du monde cette grande réputation dont vous jouissez? C'est, mes Filles, la pratique de vos règles, et c'est elle seule qui pourra vous la conserver. Tenez-vous-y donc fermes, et n'en manquez pas un seul point; tout relâche-

ment à cet égard vous serait très-préjudiciable.

Sans doute que vous avez entendu parler de la conduite qu'observent les navigateurs lorsqu'ils sont en pleine mer et quelquefois à plus de cinq cents lieues loin de la terre. Eh bien ! ils sont en parfaite assurance tant qu'ils observent les règles de la navigation ; mais s'ils y manquaient, ou que les voiles fussent à contre-temps, alors ils courraient grand risque de se perdre. Il en est de même, mes Filles, de toutes les communautés, et particulièrement de la vôtre. C'est un petit vaisseau qui vogue en pleine mer, mais sur une mer très-périlleuse, et où les dangers sont multipliés. Votre fidélité à votre vocation, votre bonne conduite et la pratique soutenue de vos règles y font toute votre assurance. Ne craignez donc pas : vous êtes dans le vaisseau même où Dieu vous a fait entrer par son inspiration ; un bon pilote vous est nécessaire, afin qu'il veille pour vous pendant que vous dormez.

Et quels pensez-vous que soient les pilotes si nécessaires pour conduire votre vaisseau ? Vos supérieurs, mes Filles, qui doivent vous avertir de tout ce que vous avez à faire pour arriver heureusement au port. Vous aurez ce bonheur, si vous leur obéissez ponctuellement, et si vous êtes fidèles à la pratique de vos règles.

2^o Remarquez bien ceci, mes Filles, que vos règles vous serviront d'ailes pour voler à Dieu, comme les oiseaux se servent des leurs pour voler sans en être surchargés. Il en est de même des Filles de la Charité ; elles ont leurs règles et ces règles, sont les ailes dont elles se servent pour voler à Dieu, quand elles ont le honneur de les pratiquer avec fidélité. Si donc une Fille de la Charité n'a pas ses ailes, c'est-à-dire ses règles toujours devant les yeux pour les pratiquer exactement, oh ! on peut bien dire que c'est une fille perdue. Et partant, il est bien à désirer que vous et moi, mes Filles, ayons les pensées et les sentiments du bienheureux Jean Berckmans, que je tiens pour un saint : « Ou mourir, ou garder mes règles, » disait-il ; tant il les avait en recommandation.

Les moyens d'observer les règles sont la prière, la résolution ferme, leur lecture méditée. Tout ainsi que l'on prend plaisir à considérer un beau jardin rempli de toutes sortes de fleurs, de même devez-vous aimer à penser souvent à vos règles, qui sont autant de fleurs dans le jardin de Notre-Seigneur, votre Époux ; il vous invite à les cueillir, et c'est ce qui se fait par la pensée ; car, comme une personne qui se délecte à considérer les fleurs d'un jardin les transfère en elle-même, ainsi les Filles de la Charité qui prendront plaisir à considérer leurs règles, feront que leurs pensées à ce sujet seront autant de belles fleurs qu'elles transféreront en elles-mêmes, qu'elles rendront agréables à Dieu, et leur faciliteront les moyens de les garder. Ces moyens sont encore la retraite annuelle et mensuelle, et

particulièrement l'amour de la correction, le désir d'être averti de tous ses manquements. Pour moi, je suis à la charge de M. d'Horgny, et c'est à lui de m'avertir des fautes que je puis faire. Je vous citerai aussi une bonne Fille de la Charité, qui avait prié une de ses Sœurs de dire toutes ses fautes à mademoiselle Le Gras, au nom d'une petite image de la Vierge qu'elle lui envoyait. Tels sont, mes Filles, les sentiments d'une d'entre vous. Ah ! que vous en semble ? Peut-elle demander une chose qu'elle croit lui être très-utile avec plus d'instance ? Dites toutes mes fautes à Mademoiselle. Et pour vous y obliger, voilà, dit-elle, une petite image de la Vierge que je vous envoie et qui vous y conviera par les mérites de son Fils. Mais remarquez surtout qu'elle donne pour obliger une personne à dire ses fautes, et qu'elle donne une petite image de la Vierge à laquelle peut-être elle était bien attachée, afin que, si sa Sœur oubliait sa demande, cette image au moins l'en fit souvenir. Oh ! Dieu la bénisse !

D'abord on a jugé à propos, mes Filles, que le nom de confrérie ou société vous demeurât, et comme vous venez de l'entendre lire, monseigneur l'archevêque l'a ainsi ordonné, par la crainte que, si on vous eût donné à la place le nom de congrégation, il ne s'en trouvât parmi vous, dans le temps à venir, qui voulussent changer la maison en cloître et se faire religieuses, comme ont fait les Filles de Sainte-Marie.

Dieu a permis que de pauvres filles succédassent à ces dames ; et comme il est à craindre qu'avec le temps il ne se trouve quelque esprit mal fait qui voudrait apporter du changement en votre compagnie, soit dans vos habits ou dans votre manière de vie, dans votre coiffure, par exemple, disant : Quoi ! être coiffée de la sorte pour aller voir les pauvres ! en vérité, c'est ridicule ; il nous faudrait une au recoiffe et un mouchoir de cou pour nous mieux couvrir ! O mes Filles, si on voulait jamais vous persuader semblables choses, rejetez-les bien loin de vous, et répondez hardiment que vous voulez avoir la couronne que Dieu avait promise aux Filles de Sainte-Marie. Ne consentez jamais à changement quelconque, et regardez toute proposition qu'on vous en ferait comme un poison capable de vous perdre. Dites toujours, et aimez à le dire, que le nom de confrérie ou de confrérie vous est demeuré, afin que vous soyez stables dans le premier esprit que Dieu vous a donné dès son berceau. Oh ! je vous en conjure par toutes les affections de mon cœur. Dans les commencements, les religieux de Saint-François faisaient comme vous et gagnaient leur vie. Un certain jour, saint François ravi d'admiration des grandes bénédictions que Dieu répandait sur son ordre, le diable lui apparut et lui dit : « Je renverserai ton ordre, j'y mettrai des gens de condition et des gens savants qui le renverseront et y aboliront toutes les bonnes maxi-

mes qui y sont observées. » Et en effet, il a fallu toujours réformer cet ordre. C'est ce qui vous fait voir, mes Filles, que là où doit s'observer une véritable pauvreté, les gens de condition sont très-dangereux, parce que cette pauvreté est très-contrainte à leur naissance.

Je sais cependant qu'il y en a déjà parmi vous quelques-unes de cette extraction, mais je sais aussi qu'elles remplissent très-bien leur devoir. Dieu en soit béni ! Du reste, mes Filles, n'en recevez jamais si elles n'ont bonne volonté de vivre selon les règles et maximes de votre compagnie.

Vos statuts disent encore que vous serez une confrérie qui portera le nom de Sœurs de la Charité, servantes des pauvres malades... Oh le beau titre, mon Dieu, le beau titre, la belle qualité ! O mes Filles, qu'avez-vous donc fait pour Dieu, pour mériter le titre glorieux de servantes des pauvres ? Oh ! c'est autant que si on disait servantes de Jésus-Christ, puisqu'il répute fait à lui-même tout ce qui est fait à ses membres. Il n'a d'ailleurs fait autre chose que de servir les pauvres. Conservez donc mes Filles, conservez avec soin le beau titre qu'il vous donne ; il est le plus beau et le plus avantageux que vous puissiez jamais avoir.

Je ne sais si je vous ai dit quel est le titre ou la qualité que prend le Pape : la plus belle et plus vénérable dont il se sert dans l'expédition des affaires importantes est celle de *Serviteur des serviteurs de Dieu*. Il signe Clément ou Urbain... serviteur des serviteurs de Dieu ; et vous, mes Filles, vous signerez : servantes des pauvres malades, qui sont les bien-aimés de Jésus-Christ.

Lorsque saint François donna sa règle, il prit le nom de Mineur, qui veut dire petit. Or, si ce grand patriarche s'est dit petit, ne devez-vous pas tenir à grand honneur de l'imiter et de vous dire les servantes des pauvres ?

Oh ! que vous êtes heureuses, mes Filles, que Dieu vous ait destinées à un si grand et si saint emploi ! Les grands du monde se croient heureux lorsqu'ils peuvent y employer une partie de leur temps, et vous êtes témoins, vous particulièrement, nos sœurs de Saint-Sulpice, avec quel zèle et quelle ferveur servent les pauvres ces bonnes princesses et ces grandes dames que vous accompagnez. O mes Filles, que vous devez estimer votre condition, puisque tous les jours et à toutes les heures vous avez l'occasion de pratiquer les œuvres de charité, qui sont les moyens dont Dieu s'est servi pour sanctifier plusieurs âmes ! Un saint Louis, mes Filles, avec une humilité vraiment exemplaire, n'a-t-il pas exercé le service des pauvres dans l'Hôtel-Dieu de Paris, ce qui a beaucoup contribué à sa sanctification ? Tous les saints n'ont-ils pas recherché et tenu à bonne œuvre de rendre le même service aux pauvres ? Humiliez-vous donc quand vous l'exercez cette même charité, et pensez souvent, mes Filles, que Dieu

vous a fait une grâce au-dessus de vos mérites. Si c'est pour cette raison que le monde vous chérit et vous honore, combien plus devez-vous admirer ce que Dieu fait pour vous ! Je viens de voir la reine qui m'a parlé de vous très-avantageusement ; sur quoi j'observe, mes Filles, comme vous avez sujet de craindre d'être infidèles à Dieu et à ses grâces, si vous ne faites tous vos efforts pour pratiquer les règles qu'il vous fait donner.

3^e Or, il faut que vous sachiez, mes Filles, qu'entre toutes les compagnies qui servent Dieu plus particulièrement, chacune a sa fin principale, comme dans un royaume chaque profession a son office particulier.

Les Chartreux, par exemple, ont pour fin principale une grande solitude, une continuelle prison pour l'amour de Jésus-Christ ; les Capucins, la pauvreté de Notre-Seigneur qu'ils pratiquent dans leurs habits, leur chaussure et le reste ; les Carmélites, une grande mortification, pour plaire à Dieu, pour faire pénitence et pour prier pour l'Eglise ; les Filles de l'Hôtel-Dieu, le salut des pauvres malades.

Vous, mes Filles, vous vous êtes données à Dieu principalement pour être bonnes chrétiennes, pour être bonnes Filles de la Charité, pour assister les pauvres malades, non quelques-uns et en une maison seulement, comme celles de l'Hôtel-Dieu, mais les allant trouver en leur maison et les assistant tous avec grand soin, comme faisait Notre-Seigneur, sans acception, car il assistait tous ceux qui avaient recours à lui. Ce que Dieu voyant, il a dit : « Ces Filles me plaisent, elles se sont bien acquittées de cet emploi, je veux leur en donner un second, » et c'est celui de ces pauvres enfants abandonnés, qui n'avaient personne pour prendre soin d'eux. Et comme il a vu que vous aviez embrassé ce second emploi avec charité, il a dit : « Je veux leur en donner encore un autre. » Oui, mes Filles, et Dieu vous l'a donné sans que vous y eussiez pensé, ni mademoiselle Le Gras, non plus que moi. Mais quel est cet autre emploi ? C'est l'assistance des pauvres forcés. O mes Filles, quel bonheur pour vous de les servir, eux qui sont abandonnés entre les mains de personnes qui n'en ont aucune pitié ! Je les ai vus, ces pauvres gens, traités comme des bêtes. Un autre emploi qu'il a voulu vous donner encore est celui d'assister ces pauvres vieillards du Nom de Jésus et ces pauvres gens qui ont perdu l'esprit. Quel bonheur et quelle grande faveur ! Vous sachez, mes Filles, que Notre-Seigneur a voulu éprouver en sa personne toutes les misères imaginables ; car l'Écriture dit qu'il a voulu passer pour scandale aux Juifs et folie aux Gentils, afin de vous montrer que vous le pouvez servir dans tous les pauvres affligés. Il faut donc que vous sachiez qu'il est en ces pauvres exténués, privés de la raison, comme en tous les autres pauvres, et que vous vous disiez quand vous les allez voir : « Je vais à ces pauvres gens pour

honorer en eux la sagesse incréée d'un Dieu qui a voulu être traité d'insensé. »

Voilà donc vos fins, mes Filles, jusqu'à présent. Nous ne savons pas si nous vivrons assez longtemps pour voir si Dieu donne de nouveaux emplois à la compagnie; mais nous savons bien que, si vous vivez conformément à la fin que Notre-Seigneur demande de vous, si vous vous acquittez comme il faut de vos obligations, tant pour le service des pauvres que pour la pratique de vos règles, oh! Dieu bénira de plus en plus vos exercices et vous conservera.

Pour arriver à votre fin, il faut vous demander souvent à vous-mêmes, à l'exemple de saint Bernard : « Pourquoi Dieu a-t-il institué la compagnie des Filles de la Charité? Pourquoi m'y a-t-il appelée? » Et puis vous répondre : « Pour honorer Notre-Seigneur, pour lui rendre service en la personne des pauvres, et pour faire tout ce à quoi Dieu a résolu de m'employer. »

C'est ainsi qu'il faut vous comporter pour être bonnes Filles de la Charité, et pour aller partout où Dieu voudra, et partout où l'on vous demande, soit en Afrique, soit aux Indes, soit aux armées. Notre-Seigneur n'a point fait d'autre compagnie pour le servir en la personne des pauvres malades, de la manière que vous êtes obligées à le faire; elle doit donc être plus à lui qu'à vous-mêmes; ce qui fait qu'on vous appelle Filles de la Charité, c'est-à-dire Filles de Dieu. Humiliez-vous, abaissez-vous au-dessous de tout le monde, en voyant que Dieu veut se servir de pauvres filles de village pour opérer de si grandes choses. Humiliez-vous devant Dieu, et soyez prêtes à embrasser tous les emplois que sa divine Providence vous donnera : c'est ce que je ne puis trop vous recommander, puisque telle est la fin de votre compagnie, et que, lorsque vous y manquerez, adieu la charité.

Mes Filles, vous n'êtes pas des religieuses, et s'il se trouvait parmi vous quelque esprit brouillon qui dit : « Il faudrait être religieuses, cela est bien plus beau; » ah! mes Sœurs, la compagnie serait à l'extrême-ouïe. Craignez, mes Filles, et tant que vous vivrez, ne permettez pas ce changement; pleurez, gémissiez, et représentez-le aux supérieurs, n'y consentez en aucune sorte, car qui dit religieuses dit un cloître, et les Filles de la Charité doivent aller partout.

Mais quoique vous ne soyez pas religieuses, vous devez être aussi parfaites et plus parfaites qu'elles. Et comment cela? Le voici : c'est que les dispositions d'un chacun doivent avoir du rapport aux grâces qu'il reçoit de Dieu. Or, y a-t-il religieuses qui aient été autant favorisées de Dieu que vous? Les Filles de l'Hôtel-Dieu servent les malades chez elles; les Ursulines instruisent de jeunes écolières, ordinairement de condition; mais vous, vous servez les malades partout; vous instruisez non-seulement les riches, mais les pauvres; non-

seulement à vos écoles, mais partout où vous en trouvez l'occasion. Je le dis donc avec tout le respect que je dois à ces grandes religions que j'estime beaucoup : vous devez avoir plus de vertu qu'elles, puisque Dieu demande davantage de vous. Pourquoi encore? C'est qu'étant cloîtrées, elles manquent des occasions de mal faire, et que même voulussent-elles mal faire, la grille qui est toujours fermée les en empêcherait : au lieu qu'il n'y a personne qui aille dans le monde comme les Filles de la Charité, ni qui ait tant d'occasions de se perdre que vous, mes Sœurs; en sorte que s'il ne faut qu'un degré de perfection aux religieuses, il en faut deux aux Filles de la Charité.

4. Voilà donc la fin et l'état des Filles de la Charité. Pour accomplir l'un et l'autre, il leur faut en toutes actions, humilité, simplicité et charité, dans les visites, à l'oraison, à table comme ailleurs. « Hélas! mon Dieu! se doivent-elles dire, je ne mérite pas d'aller manger le bien des pauvres ni d'être dans la compagnie de mes Sœurs, puisqu'elles servent les pauvres beaucoup mieux que moi qui ne suis bonne à rien. » Il faut cependant, après qu'on a fait cette réflexion sur son indignité, se relever aussitôt par un acte d'amour de Dieu et se dire : « Encore que je ne sois pas digne de faire telle chose, je la ferai pourtant parce que Dieu le veut, afin de lui plaire, et parce qu'il désire que je la fasse. »

Semblablement, allant voir les malades, se dire en soi-même : « Ah! misérable que je suis, comment osé-je aller à ce pauvre, moi qui suis plus malade devant Dieu que lui? Si tant de saintes âmes avaient le pouvoir de le faire, elles s'en acquitteraient beaucoup mieux que je ne fais. » Après quoi, relever son courage par la pensée suivante : « J'y vais pour l'amour de Dieu. Oh! que je suis heureuse d'avoir été choisie pour un si saint emploi! »

Ainsi, c'est l'intention qui relève et vivifie toutes les œuvres. On dit d'une certaine pierre qu'on appelle philosophale, que tout ce qu'elle touche devient or. Mes chères Sœurs, tout ce que vous ferez, si vous l'accompagnez de ces trois vertus, sera aussi tout changé en or; et partant toutes vos actions seront agréables à Dieu et aux anges.

D'ailleurs, horreur des maximes du monde, amour de celles de Jésus-Christ. Par exemple, une fille qui a de l'esprit, qui est adroite, gentille, plaît au monde, parce que le monde estime et aime toutes ces qualités. Les enfants de Notre-Seigneur, au contraire, les doivent mépriser, parce que Notre-Seigneur lui-même en fait aucun cas. Eh! comment le Fils de Dieu estimerait-il la beauté du monde, lui qui n'a pas tenu compte de la sienne, quoiqu'il fût la beauté même?... Un jour parlant à une religieuse, elle me raconta que quelques personnes lui avaient dit qu'elle avait les mains belles; cela lui faisait grande peine : « Je crains, me disait-elle, que le diable ne me les ait

données pour me perdre. » Voyez, mes Sœurs, quel sentiment cette fille avait de ses mains et de l'estime qu'on faisait de leur beauté ! Elle était bien éloignée de penser comme celles qui font tout ce qu'elles peuvent pour les bien blanchir. A son exemple donc, quand on nous loue de quoi que ce soit, craignons que ce ne soit le diable qui veuille nous perdre, et méprisons de telles louanges.

De même de la fuite de la pauvreté et de la misère, de la poursuite des commodités de la vie, de la recherche des compagnies et de sa propre satisfaction en toutes choses, et jusque dans la vertu : autant de maximes du monde qui conduisent au mal et gâtent le bien. Tout autres sont les maximes de Jésus-Christ exprimées dans les huit béatitudes : maximes de mortification intérieure et extérieure, de la curiosité des sens et de l'esprit, de la mémoire et de la volonté ; maximes de détachement de tout et de tous, d'indifférence générale en fait et en désirs. Imaginez-vous un homme solidement enchaîné à un arbre, pieds et mains liés. Il ne peut ni se délivrer lui-même, ni aller chercher sa vie ; en sorte qu'il va mourir de faim ou être dévoré par les bêtes féroces. Image d'une fille attachée à un emploi, à une compagne, à une robe, à une coiffe, à des poignets qui passent un peu afin qu'on les voie. Elle y pense jour et nuit, elle ne s'en peut défaire ; elle ne va chercher personne qui la pourrait délivrer et lui donner la vie ; la voilà hors du troupeau et des pratiques de la compagnie, en grand danger d'être dévorée. O mon Sauveur ! est-il possible que nous ne tâchions pas de nous faire quittes de tous ces liens ? Quoi ! mes Filles, un petit oiseau attrapé dans un filet se débat jour et nuit pour s'échapper, et vous, vous serez prises d'une mauvaise attache, et vous ne vous metriez pas en peine d'en sortir ! L'exemple de cet oiseau vous condamnera au tribunal de Dieu ! Nous ne devons être attachés qu'à Dieu seul, qu'à Notre-Seigneur, notre unique Epoux. Toute autre attache est une sorte d'idolâtrie et d'adultère. A une fille non détachée Dieu ne saurait non plus s'unir qu'une personne vivante à un corps mort ; elle ne fait même plus partie de la compagnie, car la compagnie est comme la mer qui a coutume de rejeter les corps morts et généralement ce qui pourrait l'infecter.

Maximes de patience dans les incommodités, les contradictions, les moqueries et les calomnies. Dieu n'est point un tyran, il ne fait souffrir que pour son bien une personne qui le sert, une Fille de la Charité. Voyez le sculpteur qui veut faire une belle image d'une pierre grossière. Il prend son marteau, il frappe dessus à grands coups, de sorte qu'à le voir, vous diriez qu'il va la biser entièrement. Puis quand il a ôté le plus gros, il prend un marteau plus petit, et le ciseau ensuite, pour commencer la figure avec toutes ses parties. Quand elle est formée il prend d'autres outils plus délicats

pour la mettre dans la perfection qu'il a dessein de donner à cette image. Ainsi fait Dieu. Voilà une pauvre Fille de la Charité, ou un pauvre Missionnaire : quand Dieu les retire de la masse corrompue du monde, ils sont encore dans la grossièreté et la brutalité, ils sont comme de grosses pierres. Dieu veut cependant en faire de belles images, et pour cela il y met la main et frappe à grands coups de marteau ; et comment le fait-il ? en leur faisant souffrir tantôt la chaleur, tantôt le froid, puis en allant voir les malades aux champs, où le vent cingle en hiver, et où il ne faut point laisser d'aller par ce mauvais temps. Eh bien ! ce sont là de grands coups de marteau que Dieu décharge sur une pauvre Fille de la Charité ; et qui ne regarderait qu'à ce qui paraît, dirait que cette fille est malheureuse : mais si l'on jette les yeux sur les desseins de Dieu, on verra que tous ces coups ne sont que pour former cette belle âme. Et lorsqu'après avoir envoyé de grandes peines, tant de corps que d'esprit, il voit que ce qu'il y avait de plus grossier est ôté de cette âme par le moyen de la patience qu'elle a pratiquée : oh ! pour lors il prend des ciseaux pour la perfectionner ; il commence à faire les traits du visage, il la pare et l'embellit, il prend plaisir à l'enrichir de ses grâces, et ne cesse jamais qu'il ne l'ait rendue parfaitement agréable.

Donc s'abandonner à la conduite de la Providence, comme l'enfant à la nourrice, dit la règle. Que la nourrice mette l'enfant sur son bras droit, il y est content ; qu'elle le tourne sur le gauche, il ne s'en met pas en peine, et pourvu qu'il ait sa mamelle il est satisfait... Oh ! je sais qu'il y en a parmi vous qui ne demandent autre chose, et qui disent : « Dieu est mon père : qu'il me mette au côté droit, c'est-à-dire » à mon aise, ou au côté gauche, qui signifie la croix, il n'importe ; il me fortifiera, je l'espère. »

5^e Votre principal soin, mes Filles, après l'amour de Dieu et le désir de vous rendre agréables à sa divine majesté, doit être de servir les pauvres malades avec grande douceur et cordialité, compatissant à leur mal et écoutant leurs petites plaintes comme une bonne mère, car ils vous regardent comme leurs mères nourricières, comme des personnes envoyées pour les assister. Ainsi vous êtes destinées pour représenter la bonté de Dieu à l'égard de ces pauvres malades. Or, comme cette bonté se comporte avec les affligés d'une manière douce et charitable, il faut aussi que vous traitiez les pauvres malades avec douceur, compassion et amour, car ce sont vos seigneurs et vos maîtres, et les miens aussi. Oh ! que ce sont de grands seigneurs au ciel ! Ce sera à eux d'en ouvrir la porte, comme il est dit dans l'Évangile. Voilà ce qui vous oblige à les servir avec respect, comme vos maîtres, et avec dévotion, comme représentant la personne de Notre-Seigneur. Vous ne devez pas oublier non plus de leur dire quelques bons mots, par exemple ceux-ci : « Eh bien, mon frère,

comment pensez-vous à faire le voyage de l'autre monde? » Puis à un autre : « Eh bien, mon enfant, ne voulez-vous pas bien aller voir Notre-Seigneur? » et autres semblables. Il ne faut pourtant pas leur dire beaucoup à la fois, mais leur donner peu à peu l'instruction qui leur est nécessaire, comme vous voyez qu'on ne donne à boire que peu à peu à la fois aux petits enfants qui sont à la mamelle. Or, encore que vos malades soient de grandes personnes, ils ne sont cependant que des enfants dans la dévotion. Un bon mot qui part du cœur et qui est dit dans l'esprit qu'il faut, leur suffira pour les porter à Dieu.

Voyez-vous, mes Sœurs, c'est bien quelque chose que d'assister les pauvres quant à leur corps, mais en vérité ç'a n'a jamais été le dessein de Dieu, en faisant votre Compagnie, que vous ayez soin du corps seulement, car il ne manquera pas de personnes pour cela ; mais l'intention de Notre-Seigneur est que vous assistiez l'âme des pauvres malades. Voilà votre belle vocation. Quoi ! quitter tout ce qu'on a au monde, père, mère, frères, sœurs, parents, amis, les biens, si on en a, ainsi que son pays, et pourquoi ? pour servir les pauvres, pour les instruire et les aider à aller en paradis ! y a-t-il rien de plus beau et de plus estimable ? Si nous voyions une fille ainsi faite, nous verrions son âme reluire comme un soleil ; nous ne pourrions en envisager la beauté sans en être éblouis. Donnez-vous donc à Dieu pour le salut des pauvres que vous servez.

Le service des pauvres est tellement la vocation principale de la Compagnie, que vous devez laisser tout pour eux, s'il est nécessaire tous les points de la règle, et même l'oraison et la messe, car c'est quitter Dieu pour Dieu, comme je vous l'ai souvent dit. Penseriez-vous donc que Dieu fût moins raisonnable qu'un maître qui, après avoir commandé telle chose, et avant qu'elle soit faite, lui en commande une autre qu'il exige à l'heure même ? Oh ! ce maître ne peut trouver mauvais que son valet laisse la première ; au contraire, il doit en être plus content. Il en est de même de Dieu : il vous a appelées à une Compagnie pour le service des pauvres, et pour lui rendre votre service agréable, il vous a fait donner des règles ; mais si, au temps de les pratiquer, il vous appelle ailleurs, allez-y à l'heure même et ne doutez point alors que vous ne fassiez sa très-sainte volonté... Oh ! quelle consolation pour une bonne Fille de la Charité, de penser et de se dire à elle-même : « Au lieu de faire mon oraison, ma lecture, je vais assister mes pauvres malades qui pressent, et je sais que Dieu aura pour agréable mon action. » Oh ! avec cette pensée, une fille va gaiement partout où Dieu l'appelle.

LXXXI. — *Qu'il importe que les Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu s'assemblent de temps en temps.*

(Nous devons communiquer cet article, ainsi que des

articles 82, 83, 84 et 85 qui suivent, à l'obligeance de M. Laverdet, rue de Meslay, 54, à Paris, qui en possède les manuscrits originaux, et qui se réserve (ou à ses ayant-droit) de les publier en quelque temps et sous quelque forme que ce soit.)

1.—Pour ce que nre Seigneur se plaict à ses assemblées, et pour y induire les siens. Il leur promet que s'assemblant en son nom il sera au milieu d'eux, et qu'il leur accordera les choses qu'ilz luy demanderont d'un commun consentement, *ubi fuerint duo vel tres congregati in nomine meo in medio eorum sum, quotiescumque duo vel tres consenserunt*, etc.

2.—parcequ'il est utile, et l'utilité parait en ce que lon apprend des choses qu'il faut faire, et que faute de cela on fait beaucoup de fautes, 2° en ce que n sentretenant et se chauffant les uns les autres dans les assemblées et que faute de cela (*lon ne se cognoit point quasi et*) lon se refroidit. (*suivant la*) 3° l'utilité paroit en ce que par ce moyen lon remédie à tous les manquemens, et (qu'ils) 4° que lon fait de nouvelles propositions pour le bien et la perfection de l'unité, 5° que (*laissant*) la compagnie devient plus (*forte*) puissante pour resister aux difficultés, et pour se perpetuer, car l'intention de nre Seigneur (*n'est pas*) que *fructum afferatis, et fructus vester maneat*,

3.—parcequ'il est agreable (*est*) 1° a cause qu'on se cognoit plus particulièrement, 2° parcequ'on contracte une (*certaine*) nouvelle charité les unes vers les autres, 3° pour ce qu'on y apprend les biens qui se sont faitz par la compagnie, comme par exemple n se rez vous point consolées, mesdames, quand vous mentendrez dire ce que vous scaurez peut estre mieux que moy 1° que les religieuses paroissent fort satisfaites de la compagnie et quelles s'affectionnent de plus en plus à leur vocation, 2° de ce que (*peut estre des centaines*) plusieurs centaines de pauvres malades ont fait leur confession generale. 3° de ce que plusieurs huguenautz se sont convertis, 4° plusieurs filles ont este retirées du peche 5° plusieurs conservees dans la pureté, 6° de ce que qu'il paroit que les choses vont mieux dans l'hôtel dieu,

4.—pour ce que nre Seigneur en a usé de la sorte en l'institution de l'eglise, il envoieoit ses disciples deux à la campagne, puis les rapelloit et rassembloit à la montagne et conféroit avec eux de tout ce qui'estoyt fait et de tout ce qui restoyt à fr et puis les renvoieoit, avecq un nouvel ordre, les Apostres en ont usé de mesme, et l'eglise encore en use de mesme par les conciles universels, par les provinciaux et par les synodes,

1.—Voions de quoy nous avons à traiter a present, nous avons à nous rendre compte des visites extraordinaires qui se font.

2.—A demander a la compagnie (*que ces dames*) si elle est d'avis que lon continue les dites visites,

3.—que les dames de la visite extraordinaire soient seulement trois mois en charge de l'un quatre tems a l'autre.

4.—quelles jettent les yeuz chascune sur celles de la compagnie quelles jugent propres pô leur succeder, et quelles les nomment a la servante de la compagnie avant que de leur en parler.

5.—que celles qui auront trouvé quelque necessité et bien a faire se trouvent tous les dimanches a la chambre des filles, ou seront les officieres pour les en advertir,

6.—Si elles trouvent a propos (*de ne*) que pas une de la compagnie advertisse les religieuses dans un manquement, quelles viennent ains la servante des pauvres,

7.—(*daporter*) quel moien pour visiter les dames de la compagnie malades,

8.— que desormais lon die la messe a lantel de la vierge a dix heures precisement le jour de la communion des quatre temps,

9.—que les officieres (*demeurent en*) sont priees de continuer dans leurs charges assavoir la garde des mubles jusques a la pentecoste et les autres jusques a six mois chascune

10.—que lon envoie (*largent*) a Madelle Ponbnisson les aumosnes de chascune le premier jour du mois (*et qui demeurera chez elle ce jour là*), et que celles qui oublieront le prennent sur elles le jour quelles reuniront a lhostel dieu et le baillera a Madelle Legras qui le baillera a la tresorierie

11.—quelles prennent resolution destre bien pretes de se rendre aux assemblées, et dadvertir (*leurs*) les absentes de ce qui aura este resolu,

12.—Indiquer lassemblée des dames deputées pour la visite extraordinaire au lendemain de Noel, en ce mesme lieu, pour les instruire.

LXXXII. — *Pour la grande assemblée des dames de la charité de lhostel-dieu le 22 de-cembre 1645.*

Raisons et moien

Comparaisons du grand mal qui est dun prete desgradé serait si on laisse perir cest œuvre (*dans les*)

les grandz inconueniens qui arriueroyent si les dames laissoyent perir ce bon œuvre entre leurs mains et des moiens d y remedier.

1. Que ce seroit une marque de doubter du salut de celles par la faute dequi ce malheur arrinerait, *nemo ponens manum ad arathrum (captus est regno de) et respiciens retrò aptus est regno dei.*

2. *Corona promittitur benefacientibus, sed nõ datur nisi perseuerantibus.*

3. *Incipiens illudere dicenti quia hic homo cœpit edificare et nõ potuit consumare*

4. Lon se prienerait d la beatitude *beatius qui intelligit super egenum et pauperem*

5. et de celle cy *beati misericordes quoniam misericordiam consequentur*

6. Que lon peut aussi bien perdre le paris par defect que par commission et cest a cause du defect dacister les pauvres quil sera dict *ite maledicti*

lon sepruiue du bon heur daccomplir la loy de dieu qui se fait tousjours par la charité

vers le prochain qui diligit proximum legem impleuit.

Lon se priue de la consolation quil y a a faire la charité en ce monde et de lassistance de Dieu au jugent *jucundus hõo qui miseretur et comodat.*

Lon pourvoye sa famille des biens temporels qui miseretur pauperis nunquam indigebit lon se priuerait dun bonheur, *nunquam vidi mala mortis et lon prieneroit dix mil ames de lassistance spirituelle quilz recoiuent dans lhostel dieu par les pres que la compagnie y entretien, et celles que les dames quatorze instruisent,*

Les foreats de mesmes et les enfans trouuez etc.

(*Regle*) Lon priue Dieu de la gloire quil retire de la compagnie et lEglise de ledifficadõ et du merite,

Lon resioit lenfer les mechans du monde

Les moiens dempecher la chute cest

de recourir a dieu par priere

de renoueller leurs charites

La queste des cinq solz

une queste generale au quartier ensuite

de la recomandion des predicateurs,

faire dire en cheres par les predicateurs que ceux qui auront a donner quelque bon auis pour ce bon œuvre sadressent a la (*maison*) chambre des filles de lhostel-dieu le samedi a ij heures au a madame de la Moignon

Et si quelquun dea compagnie a quelque auis (*p*) la present quil le die

LXXXIII. — *Põ la grande assemblée du 6 Apuril 1647.*

1. Des raisons quont les dames de faire subcister la compagnie de la charité de lhostel dieu et de la perfectionner de plus en plus

2. Des moien pour se faire Raisons

1. Je procederay icy autrement que par le passé je vous disois cy deuant les aduantages, maintenant je vous parleray des inconueniens qui arriueroyent si elle ne rencoisoit et fairay en cela comme Moise qui dict au peuple les avantages qui luy en auoient silz gardoient les commandemens de dieu, et les malheurs *sils ne les obseruoient pas, si vous gardez mes commandemens disoit dieu, je vous beniray en vostre corps et en vos biens, a la maison et au dehors et si nõ je vous maudiray en vostre corps et en vos biens et (La premier not raison est doncq quil y que nostre seigneur en)*

Quatre choses nous font embrasser et perseuerer dans un bon œuvre.

1. lauthorite de lauteur,

2. Quand nous y sommes conuiez de bonne grace

3. La bonté de louure;

4. Quand nous y voions la benediction de dieu,

Or que dieu soit lauteur de ce bon œuvre, il faut noter qu'un homme (*sans*) peut estre autheur de ce bon œuvre ou (*leur des que*) mauvais. 1. En le commandant ainsi celuy qui fait fr une maison (*se*) peut en estre dict lauteur pource quau moien de

quil donne aux ouuriers et pour luy des materiaux, ou comme l'ouvre l'ouurier qui fait la maison, 3 ou commandant et faisant luy mesme la maison ainsi que fait un maçon qui fait luy mesme la maison et commande luy mesme à ses enfans et à ses seruiteurs de trauailler avecq luy.

Dieu est auteur de ce bon œuure en commentant aux hommes d'assister les paaures malades spirituellet et corporellement, de prendre soing des paaure Enfans abandonnez de père et de mère, et il lest encore en ce questant (*home*) sur la terre il y a trauaillé luy mesmes de ses propres mains ; 3 en ce que nous voions (*questant*) en ce quil a inspiré ce bon œuure, à ceux qui en estoyent charges (*et a.*) qui en ont fait les premiers les propositions et en ce quil vous a (*inspiré*) fait cognoistre à vous autres mes dames quil le desirait et vous a *donné la grace nō seulement de velle sed etiam perficere et de lauoir soutenē jusques a prt.*

Que si vous labandonniez vous ruineriez l'œuure de dieu (lequel...) vous auriez subiect de craindre Mesdames que le sentence de leuangille ne s'adressat à vous qui dict que qui a mis la main à l'œuure de dieu et labandonne n'est pas propre pour le Roiaume de dieu ; (*ain*)

Que seconde raison est celle de la vocation, la vocation est un choix que Dieu fait de quelques ames pour les employer à quelque bon œuure et (*la correspondance que rendent les ames à ce bon œuure, et*) en suite il enuoie des lumières dans l'entendement par lesquelles il leur fait entendre son dessaing et mene la volonté à embrasser ce bon œuure que si lon (*nous*) donne son consentent dieu destine (*les*) ces ames à la gloie puis les justifie, et les glorifie au partir de cette vie, or mes dames tout cela cest passé en vous car dieu vous a (*apellées*) inspirées,

2 pages pleines in fol. — Il y a en tête de la 4e page qui est blanche, et d'une écriture du temps : Entretien fait par Mr Vincent à l'assemblée des Dames (au mois d'avril 1647).

LXXXIV. — *Pour les Dames de la Compagnie de la Charité de l'hotel dieu destinées pour disposer les paaures femmes à faire une confession genelle de toute leur vie passée.*

La compagnie des dames de la Charité de l'hotel dieu desquelles vous estes des plus seruantes Mes Dames, aiant esté instituée pour assister les malades corporellement et spirituellement, et (*l'un*) le premier estant acompli avec assez de benediction par la grace de dieu, il reste le second qui est l'assistance spirituelle qui consiste à procurer que ces paaures gens facent une confession générale de leur vie passée afin parcoumoien tendre à bien mourir ceux qui tendent à la mort, et à fr resoluōn de ne jamais plus offenser Dieu à Ceux qui garissent, Or Mes (*Dam*) Dames, les officieres aiant maintefois pensé aux moiens (*de remplir*) de fr en sorte que toutes ces paaures gens facent leur confession generale, elles ont enfin aduise de deputer treze ou quatorze personnes de la

compagnie (*pour leur*) des plus aisées (*ferucules*) et pieuses, afin de sapliquer deux à deux chasque jour pour (*fr leur possible pō*) disposer les femmes malades seulement à la confession generale, pource qui pleut à Dieu de disposer quelques hommes de pieté et dequalité pour trauailler à l'entour des hommes, et les porter à faire la dicte confession generale, Or cest sur vous Mes Dames que Mes Dames les officieres ont jetté les yeux pour (*sur*) cela, ains cest vous qui Dieu detoute eternité a (*esleues*) pō cela, o benies soiez vous de ce que vous avez merité par vostre bonne vie que Dieu vous aie choisies par les choses quil a fait fr de vous par mes dictes dames pō cela, disons (*de l'excellence de cest employ*) un mot

1 : De l'excellence de cest employ

2. Des motifs desquels vous deuez vous servir pour induire ces paaures gens à la confession generale

3 De la maniere que vous deuez vous comporter

1. L'excellence de cest exercisse parait estre que vous deuez seruir dinstrument à dieu pour luy faire rendre par la penitence lhonneur que ces paaures creatures luy ont tolli par le peché,

2. En ce que vous le restablissez dans la souveraine possession de ces paaures ames (*et*) par la penitence, delaquelle ces paaures creatures sestoyent ostées et soubzmisses à l'empire du diable par le peché,

3. En ce que desormais toutes les pensées les parolles et les œures de ces paaures femmes honoreront Dieu, la ou auparauant elles honnoraient le diable.

4. En ce que vous resiouirez les Anges et toute la Cour Celeste qui se resiouit de la penitence des pecheurs gaudant angeli super uno peccatore penitentium agente.

5. En ce que vous ostez ces paaures ames de lenfer et leur redonnez le droist dentrer en paradis,

6. En ce que vous entrez dans l'exercisse des vesues de (*leuangille*) la primitive Eglise, qui est dauoir soing corporel des paaures comme elles auoient,

et encore le spirituel des personnes de leur sexe (*voir mesmes des hommes qui vivoient mauuais eptiens*) qui (*estoyent*) ainsi quelles auoient, en quoy vous avez comme une main levée de la leçon qui vous est fait par saint Paul en la 1 aux corinthiens c14 mulieres in Ecclesiis taceant, nō enim permittitur eis loqui, et puis il adioutte turpe est enim mulieres (*cis*) loqui in Ecclesia et a la 1 ad Tmoth c2 docere autem mulieri nō permitto et adioust la raison (*pource que*) Adam enim primus formatus est deinde Eva ; Et Adam non est seductus ; (*Et Eva*) mulier autem seducta in preuaticatione fuit, passons au second poinct, qui est des motifs qui vous doinent porter à (*trauailer*) fr vostre possible afin que ces paaures gens facent leur confession générale, et qui vous seruira aussi pour porter ces paaures gens à la faire,

1. De ce qu'on n'est pas assuré si les utres

ansquelz ilz se sont confessez auoient le pouuoir (*de*) du pape, de l'esueque ou du curé de la parroisse de les (*absoud*) conleser

2. Pource quilz ne sont pas assures silz auoient la science suffisante,

3. pource que quatre choses sont necessaires pour faire comme il faut les confessions ordinaire, et que nous ne scauons pas siiz ont obserué ces 4 choses là, dont la premiere est lexamen de conscience, le second dauoir regret dauoir offensé dieu,

Des motifs desquels vous devez vous seruir pour porter ces pauures gens a fr confession générale,

1. Quon se confesse a un ptre qui ait ce pouuoire du pape, de l'Euesque ou du curé du lieu,

2. Qu'il faut se confesser a des confesseurs capables,

3. Qu'il faut examiner sa conscience auant que daler a confesse.

4. Qu'il faut auoir regret dauoir offensé Dieu,

5. Qu'il faut dire tous ses pechez et nen retenir pas un,

6. Qu'il faut faire resoluon de ne plus offenser Dieu, dacomplir la penitence defuir les occasions de pecher de restituer,

Or il leur faut dire si quand ilz se sont confessez ilz ont obserué toutes choses, elles respondront sans doute que nō, quel remède a cela ? leur faudra-il dire ? Le remede a cela mes dames cest la confession generale en laquelle on confesse tous les pechez de la vie passée, soit que lon les aie confessez ou no.

Parlons maintenant de vostre petit reglement selon lequel vous devez vous comporter.

Du reglement des dames.

Les dames destinées a ce St œuure se resouuiendront et repasseront souuent par lesprit que la fin ou pour mieux dire le dessaing de ntre Seigneur sur elles en ce bon œuure est quelles disposent les pauures femmes malades a faire une confession generalles detoute leur vie passée affin de mieux aider a bien mourir ceux qui tendront a la mort et faire fr resolution de ne plus offenser Dieu a ceux qui gariront.

2. Elles seront quatorze en nombre (*qui seront choïs*) tant vesues que mariées qui seront choisies (*et departies*) par les officiers de la dicte compagnie souzb la direction desquelles elles demeureront, et seront (*employées*) en cest employ (*trois*) six mois durant (*ou si elles le peuvent faire 1^o si la compagnie le*) et (*pourront estre continuées*) si les dictes officiers lagreent, et eiles dautage le peuvent faire commodement,

4. Elles traouilleront a ce bon œuure deux a deux chasque jour se rendront a cest effect a lhostel dieu a (*une*) deux heures après midy, (*et commenceront*) la ou après auoir adoré le St Sacrement et après luy auoir offert le traual quelles (*lon pourra*) vont faire eiles luy demanderont la grace de dire aux pauures malades, (*des paroles de la vie eternelle*) ce quil desire quil leur soit dict de sa pari, pour leur salut.

5. Cela fait elles sen iront aux sales des femmes se diuisant en toutes quelles se partageront, (*a cest effect*) et chascune traouillera toujours au quartier qui lui escherra (*a cheue de voir et de faire leur possible les personnes nouuelles venues, vu*) la premiere fois, jusques a ce quelles aient (*et quelles auront*) faire leur possible pour disposer ces pauures gens a la confession generale et cela fait elles se retireront après auoir adoré le St Sacrement remercié dieu de la grace quil leur aura faicte de (*disposer ces*) les seruir (*en la personne de*) au salut de ces pauures membres, et prié de leur faire la grace (*quilz*) de bien faire leur confession.

3. Elles se communniront les jours quelles (*seouniront*) semploieront a ce bon œuure a ce quil plaise a dieu de parler luy mesme par leur bouche a ces pauures (*creatures*) gens,

7. Si quelq'ue delles tombe malade ou va a la campagne elle en donnera aduis a la supre affin quelle y pouruoie

6. quand elles trouueront quelque pauure creature qui est dans le peccé et en desire sortir, elles en aduertiront la supre affin quelle fasse son possible pour y pouruoir, LXXXV.—*Assemblée generale a lhostel dieu,*

Lon traictera trois points,

1. Lon raportera lestat de lhostel dieu, et des enfans trouués

2. Lon dira les motifs pour lesquelz la compagnie se doit affectionner a ces deux œuures et a assister aux assemblées,

4. Lon proposera quelques difficultez pour auoir les aduis de la compagnie

De lestat de lhostel dieu et des Enfants trouuez.

1. Les affaires de lhostel-dieu sont toujours en mesme estat, la collaon ces continuée sans interruption

2. Les dames (*de*) quatorze de linstruction faict leur debuoir,

3. Les ptres ont aussi fort bien faict leur deuoir, (*ny*) il y a eu cinq (*pa*) hereticques conuertis dont les trois sont mortz ensuite (*les ptres*) ilz font fr confession generale aux malades vont deuant le St Sacrement pour exciter les malades a esleuer leur cœur a dieu ; pour communier dignement font fr des actes de foy desperance et aux mourans, et resoluon de ne plus offenser dieu a ceux qui garissent

4. Lon narien changé a la collaon laquelle est suffisante pour fr ce quon pretendu, qui est dinstruire et fr confession generale aux malades, qui est ce qu'on pretend et proportionée a la (*depençe receipt*) depençe de proportionée a la recepte.

Il y a en marge du paragraphe qui précède : on celebre la ste Messe au legat tous les jours.

Des enfans trouuez

Lon seu (*les*) est chargé selon la resoluon de la compagnie Il y a (*environ 15 jours*)

1. trois sepmaines (*15 jours*) le 30 mars ne laiant pen plus tot pō quantité de difficultez qui se sont presentées.

2. Ilz sont a la maison de vos filles de la charité ou Madelle le Gras est et en prend le soing Ilz sont au nombre de (*ici n'y a pas de nombre indiqué*) dont il y en

3. a 20 en norrisse et le reste en la dicte maison en celle du faux bourg St Victor. (*des vrais*)

4. Il ne si passe jour quil nen viene quelqu'un et hier il y en eut trois et la raison de ce quil sen trouue plus quil ny a de jours vient de ce qu'on a retiré ceuquela gouvernante de la course (*a mis*) auoist donné à la ville,

5. Il en est mort cinq jusques a present depuis (*quinze jours*) trois sepmaines

6. Quand lon a baillé ces Enfants lon a dict aux norrisses qu'on ne leur bailleiraist plus de l'argent silz n'aportent certificat du curé du lieu comme lenfant est en vie.

7. Les dames sont priées, qen laproche des temps on ilz sont aux champs de les visiter, et lon se propose denuoier un jeune homme de pieté de temps en temps en ces lieux la pour estre assuré de lestat de ces Enfants.

8. Les dames sont exortées a les visiter en ceste ville chascune leur joure deux a deux selon le billet qui en sera enuoié

Les motifs pour (perseuerer) saffectioier a ce bon cœure sont.

1. sont que visitant les pœures de lhostel dieu et ces pœures, vous visitez Dieu mesme en eux et le seruice que vous leur rendez cest a dieu mesme. Cum Ipso sum in tribulaône

2. que vous faistes voir et sentir la bonté de dieu par la vostre a ces bonnes gens et le faietes glorifier et cest pour cela quil nous recomãde de visiter les pœures ut glorificent patrem verum

3. Vous cooperez au salut de ces pœures ames avecq Jesus Christ, procurant quilz soient instruitez, fassent une confession generale, et partent de ce monde en bon estat, ou sortent garis de lhostel dieu en bou estat,

4. vous ediffiez toute leglise en voiant que vous vous appliquez avecq tant de bonté a lassistance des pœures

5. vous vous ediffiez vous mesmes et vous portez au dessenchement du monde, et a lunion plus estroit avecq Dieu (*en*) en visitant ces pœures gens et reconnoisses par la obligãon que vous avez a dieu qui vous a deliurées de la misere de ces pœures.

6. Vous effacez vos péchés (*présents*) passez, et présens, et en quelque façon ceux de l'advenire, les deux premiers, par la remission que Dieu vous en donne les derniers par (*l'antidote*) les graces qu'on reçoit visitant les malades qui nous (*reformé*) preservent du péché, sicut aqua extinguit ignem, sic elemosina extinguit peccatum,

7. Vous (meritez) vous alés acquerant le merite dune bonne mort, legi relegi et perlegi et nunquam vidi mala mortis et madame Goussau en est tesmoing

8. Vous vous mettez en estat daler la

teste levée devant dieu au jugement, qui miseretur et cõmodat disponet sermones suos in Judicio

9. Estes vous encore dans les besoins ou dans les affections temporelles qui miseretur pauperis nunquam indigebit,

10. Voulez-vous de la benediction en vostre famille de la gloire et des richesses generatio rectorum benedicetur, gloria et divitiã in domo sunt.

Toutes ces considerations vous doivent porter à l'assistance des pœures malades et des enfants trouvés, mais en voicy quelques-unes qui sont propres aux enfants trouvés.

Des enfans trouvez.

1. Que vous praticquiez en leur endroit les sept cœuvres (sp) de misericorde corporelles, et en quelque facon les spirituelles, et par consequent vous meritez toutes les graces que dieu a attachées a (*ceux*) chascune des sept cœuvres dont la visite des malades de l'hôtel dieu n'en est qu'une, vous donnez a manger a ceux qui ont l'aim a boire a ceux qui ont soif etc.

2. Il sont en nécessité extreme ou quasi extreme ausquelles un chascun est obligé dacourir, qu'ils sont extreme. Il est manifeste puis que sans vostre secours ilz mourront tous, ils sont abandonnez de pere et de mere et de tout le monde et le remede donc ou peut estre ? leur mort.

3. Ilz sont l'image de J.-C. dune facon particuliere, 1^o n. Seigneur est ne sans pere charnel, et ces pœures enfans sont desadouez de leur pere et de leur mere 2^o n. Seigneur a souffert estant au ventre de sa mere, dans le voyage que fist la ste vierge estant preste d'accoucher et ces pœures enfans (*par*) souffrent par des frapemens de leurs meres sur leurs ventres par les serremens et par les medecines, 3^o des que n. Seigneur est né il est persecuté a mort par son ennemi Herodes, et ceux cy sont abandonnez a la mort par les pères et meres ne les aiant pas fait mourir impunement, 4^o n. Seigneur senfait en Egypte et y trouve son azile, et ces pœures creatures trouvent leur seureté parmi les estrangiers qui ne leur sont rien, 5^o n. Seigneur souffre (*la mo*) pauvreté misere calammie, et persecõn a cause des peches de ses enfans et ceux cy a cause des peches de leur mere, 6^o enfin n. Seigneur a este fait malediction et peche pour ses enfans et ceux cy sont mauditz de dieu pð leur pere. (*Il y a ceste difference que*) n. Seigneur souffre ignoscent, et ceux y souffrent pour le mal dont ils ne sont pas coupables, il y a ceste difference que le premier est enfant de Dieu et les autres des hommes, le premier de grace et celuy-cy du péché.

4. Motifs que de ces enfants peut venir quelque grand serviteur et servant de dieu, Melchisedecq navait point de pere ny de mere, dict la st Ecriture, Moïse est un Enfant trouvé, st Jehan fut comme un Enfant trouvé dans le desert, les uns et les autres

étant neantmoins legitimes. Remus et Romulus les fondateurs de Rome, furent aussi des enfans trouués.

5. Il est dict dans la Ste Escriture que dieu benist les sages femmes d'Egypte a cause quelles ne faisoient pas mourir les enfans masles de son peuple le Roy leur aiant recommandé de les faire mourir. Hélas mesdames quelle est la benediction que vous devez esperer pour nô seulement ne pas faire mourir ces pauvres Enfans, mais pour leur donner et conserver la vie !

La fille du Roy Pharaon (*tro*) idolatre adopta lenfant trouue sur les eaux Moÿse, et vous qui estes xpsenes Mesdames, devés a plus forte raison adopter ceux cy pour les vostres.

La dernière raison que je metz en avant pourquoy vous devez estre fidelles a vos deux bons œures, est que dieu vous a donne la grace (*po*) de respondre a l'inspiration quil vous a donnée pour embrasser ce bon œure, et par consequent vous estes obligée de fr usage de ceste grace, sur peine quil transporterà la mesme grace et la reconue a quelquautre.

Objections.

Mais le moien Monsieur sil y a tant denfans trouués en voila un par jour commençant par faire bien, et il nen est mort quenviron le tiers. Je supput quil en vivra les 2 tiers qui seront deux cens ce qui coustera a raison de 200 liv. chascun douze mil liures.

Je respondz deux choses l'une quil faut se contier au bon dieu, et faire ce quon pourra, lautre quon na entrepris qua fr un essay, et que si le fardeau est insupportabl quon sen deschargera, or il semble quil est a propos de fr une queste pô cela, si six dames dentre vous avez conserve la vie a 2500 pauvres qui mouroient en lorraine jusques a present depuis dix mois a raison de 2500 liv. par mois que ne devez vous pas esperer, et si une dame de la compagnie par sa charité et par son credit (*et a*) donne ordre a la necessité pnte des religieux et des religieuses de lorraine que ne devez vous pas esperer de la bonte de dieu au fait qui se présente.

Il faut assister aux assemblées pô plusieurs raisons.

1. La Reigle y oblige,
2. Parce que cest pô traicter des affaires de dieu,
3. Pource que sans cela lœure ne peut subsister,
4. Pource que vous y exercez plusieurs vertus

1° la patience a souffrir un miserable personne qui vous parle, 2° le bon exemple, 3° la fuite de quelque occasion de temps perdu 4° la foi, l'esperance, la charité, etc. !

5. Quo vous receurez plus d'abondance de graces quailleurs; ainsi les apostres recurent le Si-Esprit ensemble.

Six grandes pages pleines in folio.

Il y a en tête de la septième page, de la main de

saint Vincent de Paul, en sept lignes plus ou moins grandes :

Exorter les dames a estre plus exactes a la collaon

Louer celles qui les seruent avecq modestie et deuotion le visage descouvert

Parler d la queste

Et du moien dempescher que lon expose ceux qui ne sont pas d la condition

Et au bas quatre petites lignes, écriture du temps, mais inconnie, et commençant en haut, le papier étant retourné de bas en haut :

Entretiens faits en lassemblée des Dames de l'hostel Dieu pôr les encourager a entreprendre le soin des enf. trouués.

LXXXVI.— *Discours relatif au compte-rendu des bonnes œuvres opérées ou entreprises par les Dames de la Charité, et sur l'obligation où elles sont de se donner à Dieu pour obtenir la grâce de soutenir ces œuvres commencées.*

(Abelly, tome II, pages 41 et suiv.)

Mesdames, le sujet de cette assemblée regarde trois fins : la première est pour procéder à une nouvelle élection d'officières, s'il est jugé à propos ; la seconde, pour donner connaissance à la Compagnie des œuvres que Dieu lui a fait la grâce d'entreprendre ; et la troisième, pour considérer les raisons que vous avez, Mesdames, de vous donner à sa divine bonté, afin quil lui plaise vous faire la grâce de soutenir et de continuer ces œuvres commencées.

Pour l'élection, on en parla vendredi dernier en l'assemblée ordinaire, laquelle est composée des officières et de quelques autres dames : les officières faisant instance qu'on en élise de nouvelles, et les autres étant d'avis qu'on les prie de continuer leurs charges jusqu'à Pâques ; et parce que vous, Mesdames, avez voix délibérative sur ce sujet, nous les prendrons à la fin de ce discours, pour savoir si les officières doivent continuer, ou si vous procéderez à une nouvelle élection.

Quant à l'état des affaires, nous commencerons, s'il vous plaît, par l'Hôtel-Dieu, qui a donné sujet à la naissance de la Compagnie ; c'est le fondement sur lequel il a plu à Dieu d'établir les autres œuvres qu'elle a entreprises, et c'est la source des autres biens qu'elle a faits.

(Le saint orateur prit alors en main l'état de la recette et de la mise, dont il fit la lecture tout haut, et il se trouva que la dépense de la collation que l'on avait portée aux pauvres malades tous les jours, depuis un an ou environ que s'était faite la dernière assemblée générale, se montoit à 5,000 livres, et la recette à 3,500; de sorte quil se trouva plus de dépensé que de reçu, 1,500 livres. Reprenant son discours, il dit :)

Cela a pu venir de ce quil est décedé nombre de dames qui étaient de l'assemblée, et quil ne s'en remet pas d'autres. C'est pourquoy, Mesdames, vous avez été en partie assemblées pour voir les moyens de faire

subsister cette bonne œuvre, laquelle a été commencée et continuée depuis tant d'années par des manières imperceptibles à d'autres qu'à Dieu, et avec tant de bénédiction de sa part, qu'il y a grand sujet de l'en remercier.

O Mesdames, que vous devez bien rendre grâces à Dieu de l'attention qu'il vous a fait faire aux besoins corporels de ces pauvres malades : car l'assistance de leurs corps a produit cet effet de la grâce, de vous faire penser à leur salut en un temps si opportun, que la plupart n'en ont jamais d'autre pour se préparer à la mort ; et ceux qui relèvent de maladie ne penseraient guère à changer de vie sans les bonnes dispositions où l'on tâche de les mettre.

Je vais vous lire maintenant la dépense des frontières de Champagne et de Picardie, qui porte que depuis le 15 juillet 1650 jusqu'au jour de la dernière assemblée générale, on a envoyé et distribué aux pauvres 348,000 livres ; et depuis la dernière assemblée générale jusques aujourd'hui, 19,500 livres, qui est peu, au prix des années précédentes.

Ces sommes ont été employées pour nourrir les pauvres malades, pour retirer et entretenir environ huit cents enfants orphelins des villages ruinés, tant garçons que filles, que l'on a mis en métier ou en service, après avoir été instruits et habillés ; pour entretenir nombre de curés dans leurs paroisses ruinées, lesquels auroient été contraints d'abandonner leurs paroissiens, pour ne pouvoir vivre avec eux, sans cette assistance ; et enfin pour raccommo-der un peu quelques églises qui étaient dans un si pitoyable état, qu'on ne le peut dire sans frémir d'horreur.

Les lieux où l'argent a été distribué sont les villes et les environs de Reims, Rethel, Laon, Saint-Quentin, Ham, Marles, Sedan, et Arras.

Sans comprendre les habits, draps, couvertures, chemises, aubes, chasubles, missels, ciboires, etc., qui monteraient à des sommes considérables, si cela était supputé.

Certes, Mesdames, on ne peut penser qu'avec admiration au grand nombre de ces vêtements, pour des hommes, des femmes et des enfants, et aussi pour des prêtres ; non plus qu'aux divers ornements pour les églises dépourvues, et réduites à une telle pauvreté, qu'il se peut dire que sans cette charité la célébration des saints mystères en était bannie et que ces lieux sacrés n'auraient servi qu'à des usages profanes. Si vous aviez été chez les dames chargées des hardes, vous auriez vu leurs maisons être comme des magasins et des boutiques de gros marchands.

Béni soit Dieu, Mesdames, qui vous a fait la grâce de couvrir Notre-Seigneur en ses pauvres membres, dont la plupart n'avaient que des haillons, et plusieurs enfants étaient nus comme la main. La nudité des filles et des femmes était même si grande, qu'un

homme qui avait tant soit peu de pudeur n'osait les regarder, et tous étaient pour mourir de froid dans la rigueur des hivers. O combien vous êtes obligées à Dieu de vous avoir donné l'inspiration et le moyen de pourvoir à ces grands besoins ! Mais à combien de malades n'avez-vous pas sauvé la vie ? Car ils étaient abandonnés de tout le monde, couchés sur la terre, exposés aux injures de l'air, et réduits à la dernière extrémité par les gens de guerre et par la cherté des blés. A la vérité il y a quelques années que leur misère était plus grande qu'elle n'est à cette heure, et alors on n'envoyait qu'à seize mille livres par mois. On s'animait à donner, à la vue du danger où étaient les pauvres de périr s'ils n'étaient promptement secourus, et on s'échauffait les uns les autres en charité pour les assister ; mais depuis un an ou deux, le temps était un peu meilleur, les aumônes ont beaucoup diminué. Il y a néanmoins encore près de quatre-vingts églises en ruine ; et les pauvres gens sont obligés d'aller chercher une messe bien loin. Voyez où nous en sommes ! On a commencé à y faire travailler, par la providence que Dieu a sur la Compagnie.

Or, Mesdames, le récit de ces choses ne vous attendrit-il pas le cœur ? n'êtes-vous pas touchées de reconnaissance envers la bonté de Dieu sur vous et sur ces pauvres affligés ? Sa Providence s'est adressée à quelques dames de Paris, pour assister deux provinces désolées ; cela ne vous paraît-il pas singulier et nouveau ? L'histoire ne dit point que chose semblable soit arrivée aux dames d'Espagne, d'Italie, ou de quelque autre pays ; cela était réservé à vous autres, Mesdames, qui êtes ici, et à quelques autres qui sont devant Dieu, où elles ont trouvé une ample récompense d'une si parfaite charité. Il en est mort huit de votre Compagnie depuis un an. Et à propos de ces dames défuntes, ô Sauveur ! qui leur aurait dit, la dernière fois qu'elles s'assemblerent que Dieu les appellerait avant la prochaine assemblée ! Quelles réflexions n'auraient-elles pas faites sur la brièveté de cette vie et sur l'importance de la bien passer ! Combien auraient-elles estimé la pratique des bonnes œuvres ! et quelles résolutions n'auraient-elles pas prises pour s'adonner plus que jamais à l'amour de Dieu et du prochain, avec plus de fervent et plus d'effets ! Donnons-nous à Dieu pour entrer dans ces sentiments. Elles jouissent maintenant de la gloire, comme il y a sujet d'espérer. Elles éprouvent combien il est bon de servir Dieu et d'assister les pauvres ; et au jugement elles entendront ces agréables paroles du Fils de Dieu : « Venez, les bien-aimées de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé ; parce qu'ayant eu faim, vous m'avez donné à manger ; ayant été nu, vous m'avez habillé ; étant malade, vous m'avez visité et secouru. » Belle pratique, Mesdames, de vous offrir à Dieu, et moi avec vous, pour nous rendre dignes, tandis que nous

en avons l'occasion, d'être un jour de ce bienheureux nombre, et nous proposer le bien que nous voudrions faire, si nous étions persuadés que ce sera peut-être ici la dernière assemblée où nous nous trouverons. En voilà huit en un an ! Otez-en autant pour chacune des années passées, vous trouverez le nombre de la Compagnie beaucoup diminué. Il allait du commencement à deux et à trois cents, et présentement, il est réduit à cent cinquante. Je recommande à vos prières ces chères défuntés.

Venons aux enfants trouvés, dont votre Compagnie a pris le soin ; il se voit par le compte de madame de Bragelonne, qui en est la trésorière, que la recette pour la dernière année monte à 16,248 livres, et la dépense à 17,221 livres.

Et après avoir lu le nombre des enfants, tant de ceux qui sont encore aux nourrices des champs et de la ville, que des petits qui sont sevrés, et des grands qui sont en métier et en service, ou qui restent à l'hôpital, il s'en est trouvé trois cent quatre vingt-quinze.

On a remarqué que le nombre de ceux qu'on expose chaque année est quasi toujours égal, et qu'il s'en trouve environ autant que de jours en l'an. Voyez, s'il vous plaît, quel ordre dans ce désordre, et quel grand bien vous faites, Mesdames, de prendre soin de ces petites créatures abandonnées de leurs propres mères, et de les faire élever, instruire, et mettre en état de gagner leur vie, et de se sauver. Avant que de vous en charger, vous en avez été pressées, deux ans durant, par messieurs les chanoines de Notre-Dame. Comme l'entreprise était grande, vous y vouliez penser, et enfin vous y avez donné les mains, croyant que Dieu l'aurait très-agréable, ainsi qu'il l'a fait voir depuis. Jusque-là, nul n'avait osé dire, depuis cinquante ans, qu'un seul enfant trouvé eût vécu ; tous périsaient d'une façon ou d'autre. C'était à vous, Mesdames, que Dieu avait réservé la grâce d'en faire vivre quantité, et de les faire bien vivre. En apprenant à parler, ils apprennent à prier Dieu, et peu à peu on les occupe, selon l'usage et la capacité d'un chacun ; on veille sur eux pour les bien régler en leurs petites façons, et corriger de bonne heure en eux leurs mauvaises inclinations. Ils sont heureux d'être tombés en vos mains, et seraient misérables en celles de leurs parents, qui pour l'ordinaire sont gens pauvres ou vicieux. Il n'y a qu'à voir leur emploi de la journée, pour bien connaître les fruits de cette bonne œuvre, qui est de telle importance que vous avez tous les sujets du monde, Mesdames, de remercier Dieu de vous l'avoir confiée.

Reste à vous dire quelques motifs qui obligent la compagnie de renouveler sa dévotion pour ces diverses œuvres de charité, que la miséricorde de Dieu a conduites au point que nous venons d'entendre, et dont les fruits ne se verront parfaitement que dans le ciel ; qui vous obligent, dis-je, vous

toutes qui vous rencontrez ici, enrôlées en cette sainte milice, de continuer et augmenter votre première ferveur, et celle qui ne sont pas encore de la Compagnie, à contribuer ce qu'elles pourront pour soutenir et accroître ces œuvres-là, qui ont tant de rapport à celles que Notre-Seigneur a faites et recommandées en faveur des pauvres.

Le premier motif est que votre Compagnie est un ouvrage de Dieu, et non pas un ouvrage des hommes. Je l'ai dit autrefois, les hommes n'y sauraient atteindre ; Dieu donc s'en est mêlé. Toute bonne action vient de Dieu, il est l'auteur de toutes les saintes œuvres ; il les fait toutes rapporter au Dieu des vertus et au Père des miséricordes. Car à qui doit-on référer la lumière des étoiles, qu'au soleil, qui en est l'origine ? Et à qui faut-il référer le dessein de la Compagnie, qu'au Père des miséricordes et au Dieu de toute consolation, qui vous a choisies comme personnes de consolation et de miséricorde ? Jamais Dieu n'appelle personne à un emploi, qu'il ne voie en elle les qualités propres pour s'en acquitter, ou qu'il n'ait dessein de les lui donner. C'est donc lui qui, par sa grâce, vous a appelées et unies ensemble ; il a fallu que son mouvement vous ait portées à ces trois sortes de biens ; ce n'est pas votre propre volonté qui vous les a fait embrasser, mais la bonté qu'il a mise en vous. Cela mérite bien que nous suscitons l'esprit de charité entre nous en toutes ces manières. Quoi ! c'est Dieu qui m'a fait l'honneur de m'appeler, il faut donc que j'écoute sa voix ; c'est Dieu qui m'a destinée à ces exercices charitables, il faut donc que je m'y applique. Il n'a pas voulu, Mesdames, que vos yeux aient vu leur sauveur, comme ceux de Siméon ; mais il veut que vous entendiez sa voix pour aller où il vous appelle, sinon aveuglément comme saint Paul, du moins avec joie et tendresse : car de l'entendre et de n'y pas répondre, ce serait vous rendre indignes de la grâce de votre vocation. J'ai vu maître l'œuvre, j'ai vu que Dieu l'a bénie, je l'ai vu commencer par une simple collation que l'on portait aux malades, et maintenant j'en vois les suites, et des suites si avantageuses à sa gloire et au bien des pauvres. Ah ! il faut donc que je m'y porte. Quelle dureté de cœur, s'il y en avait quelqu'une qui négligeât de contribuer à la maintenance de si grands biens que ceux-là !

Le second motif est la crainte que vous devez avoir que ces œuvres-là ne viennent à fondre et à s'anéantir en vos mains. Ce serait sans doute un grand malheur, Mesdames, et d'autant plus grand, que la grâce que Dieu vous a faite de vous y employer, est plus rare et extraordinaire. Il y a huit cents ans, ou environ, que les femmes n'ont point eu d'emploi public dans l'Eglise ; il y en avait auparavant qu'on appelait diaconesses, qui avaient soin de faire ranger les femmes dans les églises, et de les instruire des cérémonies qui étaient alors en usage. Mais vers le temps de Char-

renuagne, par une conduite secrète de la divine Providence, cet usage cessa, et votre sexe fut privé de tout emploi, sans que depuis il en ait eu aucun; et voilà que cette même Providence s'adresse aujourd'hui à quelques-unes d'entre vous pour suppléer à ce qui manquait aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu. Elles répondent à son dessein, et bientôt après, d'autres s'étant associées aux premières, Dieu les établit les mères des enfants abandonnés, les directrices de leur hôpital, et les dispensatrices des aumônes de Paris pour les provinces, et principalement pour les désolées. Ces bonnes âmes ont répondu à tout cela avec ardeur et fermeté, par la grâce de Dieu. Ah ! Mesdames, si tous ces biens venaient à fondre en vos mains, ce serait un sujet de grande douleur. Oh ! quelle désolation, quelle honte ! Mais que pourrait-on penser d'un tel désarroi ? et d'où pourrait-il provenir ? quelle en serait la cause ? Que chacune de vous se demande dès à présent : Est-ce moi qui contribue à faire déchoir cette sainte œuvre ? qu'y a-t-il en moi qui me rende indigne de la soutenir ? suis-je cause que Dieu ferme sa main à ses grâces ? Sans doute, Mesdames, que si nous nous examinons bien, nous craignons de n'avoir pas fait tout ce que nous avons pu pour le progrès de cette œuvre ; et si vous en considérez bien l'importance, vous la chéririez comme la prunelle de vos yeux et comme l'instrument de votre salut ; et vous intéressant, selon Dieu, à son avancement et perfection, vous y porterez les dames de votre connaissance ; autrement on vous appliquera le reproche que l'Évangile fait à un homme qui a commencé un édifice, et qui ne l'a pas achevé. Vous avez établi les fondemens d'une œuvre, et puis vous l'avez laissée là. Cela sans doute est pressant, surtout si vous ajoutez que votre édifice est un ornement à l'Église, et un asile pour les misérables. Si donc par votre faute il vient à dépérir, vous ôterez au public un sujet de grande édification, et aux pauvres un grand soulagement.

Le Frère qu'on a employé pour la distribution de vos charités me disait : Monsieur, voilà les blés qu'on a envoyés aux frontières, qui ont donné la vie à un grand nombre de pauvres familles ; elles n'en avaient pas un grain pour semer, personne ne voulait leur en prêter ; les terres demeuraient en friche, et ces contrées-là, s'en allaient désertes par la mort et par la retraite des habitans. On a employé jusqu'à vingt-deux mille livres en un an, en semences, pour les occuper l'été et les nourrir l'hiver. Voyez, Mesdames, par les biens que vous avez faits, combien serait grand le malheur, s'ils venaient à manquer.

Le troisième motif que vous avez pour continuer ces saintes œuvres, c'est l'honneur que Notre-Seigneur en retire. Comment cela ? Parce que c'est l'honorer que d'entrer en ses sentimens, de les estimer, de faire ce qu'il a fait, et d'exécuter ce qu'il a ordonné. Or, ses sentimens les plus grands

ont été le soin des pauvres, pour les guérir, les consoler, les secourir et les recommander : c'était là son affection. Et lui-même a voulu naître pauvre, recevoir en sa compagnie des pauvres, servir les pauvres, se mettre à la place des pauvres, jusqu'à dire que le bien et le mal que nous ferons aux pauvres, il le tiendra fait à sa personne divine. Quel plus tendre amour pouvait-il témoigner pour les pauvres ? et quel amour, je vous prie, pouvons-nous avoir pour lui, si nous n'aimons ce qu'il a aimé ? Tant y a, Mesdames, c'est l'aimer de la bonne sorte que d'aimer les pauvres ; c'est le bien servir que de les bien servir, et c'est l'honorer comme il faut que de l'imiter. Cela étant, oh ! que nous avons sujet de nous animer à la continuation de ces bonnes œuvres, et de dire dès à présent dans le fond de nos cœurs : Oui, je me donne à Dieu pour avoir soin des pauvres, et pour maintenir les exercices de la charité à leur égard ; je les assisterai, aimerai, recommanderai ; et, à l'exemple de Notre-Seigneur, j'aimerai ceux qui les consolent, et porterai respect à ceux qui les visitent et qui les soulagent. Or, si ce débonnaire Sauveur se tient honoré de cette imitation, combien plus devons-nous tenir à grand honneur de nous rendre en cela semblable à lui ? Ne vous semble-t-il pas, Mesdames, que voilà un motif très-puissant pour renouveler en vous votre première ferveur. Pour moi, je pense que nous devons nous offrir aujourd'hui à sa divine majesté, afin qu'elle ait agréable de nous animer de sa charité, en sorte que l'on puisse dire désormais de vous toutes que c'est la charité de Jésus-Christ qui vous presse.

Voilà assez de motifs pour les âmes qui aiment le bon Dieu. Il me semble que vous me dites aussi : Monsieur, nous sommes toutes persuadées qu'il est important de continuer les biens commencés, qu'il n'y a que la fin qui couronne l'œuvre, et que non-seulement il faut servir Dieu et soulager les pauvres, mais de plus qu'il faut tâcher de le bien faire. Il ne reste qu'à nous en donner les moyens, puisque, grâces à Dieu, nous sommes résolues et disposées de les employer pour faire subsister les œuvres et continuer nos assemblées.

Le premier moyen donc que je vous présente, Mesdames, est d'avoir une affection intérieure et continuelle de travailler à votre avancement spirituel, et de vivre dans toute la perfection qui vous sera possible ; d'avoir toujours la lampe allumée au dedans de vous ; je veux dire un désir cordial, ardent et persévérant, de plaire à Dieu et de lui obéir ; en un mot, de vivre en vraies servantes de Dieu. Celles qui sont dans ces dispositions attirent assurément les grâces de Dieu, et Notre-Seigneur n'ôte, en leurs cœurs et en leurs actions. Vivant de la sorte, vous obtiendrez la persévérance dans les bonnes œuvres, parce que le Seigneur des miséricordes habitera en vous. Et d'autant que les maximes du monde ne s'accordent

pas à cela, et que rien ne nous prive tant de l'esprit de Dieu que de vivre mondainement dans le siècle, et que plus on est dans le faste, plus on se rend indigne de posséder Jésus-Christ, les Dames de la Charité se doivent éloigner de cet esprit du monde, comme d'un air infecté ; il faut qu'elles se déclarent du parti de Dieu et de la charité. Je dis entièrement ; car qui voudrait adhérer tant soit peu au parti contraire, ce serait gâter tout, parce que Dieu ne peut souffrir un cœur partagé ; il le veut tout, oui, il le veut tout. J'ai consolation de parler à des âmes qui sont toutes à lui, éloignées de tout ce qui peut les rendre désagréables à ses yeux. Antrefois, entre celles qui se présentaient pour entrer en la Compagnie, on faisait le choix de celles qui ne fréquentaient pas le jeu, ni la comédie, ni d'autres passe-temps dangereux, et qui ne faisaient pas les vaines en voulant faire les dévotes. Il faut donc avoir cette foi, que Dieu ne verse ses grâces qu'en celles qui se séparent du grand monde, qui s'approchent de Dieu, et qui se recueillent pour s'unir à lui par souhaits, par prières et par de saintes occupations, en sorte que tout le monde sache qu'elles font profession de servir Dieu.

O Seigneur ! y aura-t-il beaucoup de monde sauvé ? Il y a deux portes pour aller en l'autre vie, l'une étroite et l'autre large : il y en a peu qui passent par la première, et beaucoup par la seconde. Les saints entendent par la porte large la liberté des mondains qui, se donnant carrière, suivent leurs appétits déréglés : et, pour ceux-là, ils n'ont autre part que la colère et la malédiction de Dieu, conformément à ce que dit saint Paul : Si vous vivez selon la chair, vous mourrez. O Sauveur, quelle menace ! Nous avons sujet de craindre que nous ne soyons de ce grand nombre qui va à perdition. Oui, si nous ne marchons par le chemin étroit.

Les dames qui se donneront à Dieu pour vivre en vraies chrétiennes, en l'observance des commandements de Dieu, et s'acquitteront des règles de la justice ; les mariées, en l'obéissance des maris ; les veuves, en vivant comme veuves ; les mères, en prenant soin de leurs enfants ; les maîtresses, de leurs serviteurs et servantes ; et qui enfin ajouteront à ces devoirs ce que le bienheureux évêque de Genève leur conseille, à savoir, d'entrer dans les Compagnies et confréries qui font profession particulière de vertu, et qui, recommandant quelque exercice extérieur de piété et de miséricorde, portent aussi à la mortification des passions et à l'amour de Dieu : ces dames-là marcheront par la bonne voie qui conduit en la vie. Entrez donc en cette compagnie ou confrérie, Mesdames, vous qui n'y êtes pas encore enrôlées, puisqu'elle fait son capital de n'avoir de cœur que pour Dieu, ni de volonté que pour l'aider, ni de temps que pour le servir. Si on a de la complaisance pour le mari, c'est pour Dieu ; du soin pour les enfants, c'est pour Dieu ; de l'application pour les affaires, c'est pour Dieu : c'est

ainsi qu'on passe par la porte étroite du salut, et qu'on se sauve.

Notre Seigneur avait affaire à trois sortes de gens : aux apôtres, aux disciples et au peuple. Celui-ci le suivait quelque temps ; mais après avoir goûté ses paroles de vie, il se retirait ; ce qui obligea Notre-Seigneur de dire à ses disciples : Et vous, ne voulez-vous pas aussi m'abandonner ? Il y a des personnes, Mesdames, qui, voyant que plusieurs d'entre vous suivent constamment Notre-Seigneur par ce chemin étroit de l'exercice et du service du prochain, voudraient bien faire de même ; cela leur paraît beau. Le trouvant néanmoins difficile, elles ne demeurent pas. Entre ceux qui furent fermes à suivre Notre-Seigneur, il se trouva des femmes aussi bien que des hommes qui le suivirent jusqu'à la croix : elles n'étaient pas apôtres, mais elles composaient un moyen état dont l'office fut depuis d'administrer aux apôtres leurs vivres, et de contribuer à leur saint ministère. Il est à souhaiter que les Dames de la Charité regardent ces dévotes femmes comme leurs modèles. Il n'y a condition au monde qui approche tant de cet état que la vôtre : elles allaient d'un côté et d'autre pour subvenir aux besoins, non-seulement des ouvriers de l'Évangile, mais des fidèles nécessaires. Voilà votre office, Mesdames ; voilà votre partage. Bénissez Dieu de vous avoir appelées à ce bienheureux état, et vivez comme ces saintes femmes. Ayez tendresse et dévotion pour la bienheureuse Jeanne de Cusa et pour les autres dont il est parlé en saint Luc ; ce faisant, vous passerez par la porte étroite qui mène à la vie ; et au dire de saint Thomas, vous serez toutes sauvées, parce que, dit-il, personne ne peut se perdre dans l'exercice de la charité. Enfermons-nous donc dans l'enceinte de cette vertu ; tenons-nous aux pieds de Notre-Seigneur et prions-le qu'il répande lumière, mouvement et chaleur en votre esprit de plus en plus, pour continuer jusqu'à la fin ce que vous avez commencé ; car de ne pas faire demain de même qu'aujourd'hui, ce serait reculer. En la vie spirituelle il faut toujours avancer, et on avance quand on ne délaisse pas les bonnes pratiques. Plaise à Dieu de vous conserver dans les vôtres et de vous faire vivre comme les vraies mères qui n'abandonnent jamais leurs enfants ! Or, vous êtes les mères des pauvres, obligées de vous comporter comme Notre-Seigneur qui en est le père, qui s'est fait semblable à eux, et qui est venu pour les instruire, les soulager et nous les recommander. Faites de même, et fréquentez les lieux saints, comme sont les hôpitaux, et les personnes vertueuses, telles que sont celles de votre Compagnie. Ce sera une marque de votre prédestination, ce sera un moyen pour vous avancer à la vertu, un bon moyen pour y en attirer d'autres, et le moyen des moyens pour conserver et faire fleurir la Compagnie, à la gloire de Dieu et à l'édification du public.

Un autre n'en veut pour la conservation de votre Compagnie est de modérer ses exercices, car, selon le proverbe, *qui trop embrasse mal étreint*. Il est arrivé à d'autres Compagnies ou confréries, à plusieurs communautés, et même à des religions entières, que, pour s'être chargées au delà de leurs forces, elles ont succombé sous le faix. La vertu se trouve entre deux vices opposés, qui sont le défaut et l'excès : par exemple, qui voudrait, sous prétexte de charité, se charger de tous les besoins d'autrui, ne laisser rien passer du bien qu'on verrait à faire, telle personne tomberait dans un vice ; comme celle qui ne voudrait exercer aucune vertu, ni jamais faire les fonctions de la charité, tomberait dans un autre. Les théologiens estiment que c'est un mal aussi dangereux d'excéder en la pratique des vertus comme d'y manquer ; et le diable, pour l'ordinaire, tente les personnes fort charitables d'excéder en leurs bonnes œuvres, sachant que tôt ou tard elle succomberont. N'avez-vous jamais vu des hommes qui, étant trop chargés ou trop pressés d'aller, tombent sous leurs charges ? Il pourrait arriver que la Compagnie succomberait aussi sous la sienne, si elle en prenait trop. On reconnaît déjà cela dans l'emploi des quatorze dames de la Compagnie, lesquelles vont deux par jour à l'Hôtel-Dieu, pour y visiter et consoler les pauvres malades ; elles y font de grands biens, pendant que d'autres portent de petits rafraîchissements tous les jours à de pauvres malades. Elles se divisent pour aller consoler et instruire les pauvres femmes et filles malades dans les lits où elles sont couchées, et on a déjà beaucoup de peine à soutenir cette entreprise et à y supporter les difficultés ; et cet établissement fait qu'on trouve peu de personnes qui s'y veuillent appliquer. L'assistance des frontières et des provinces ruinées est fort grande. C'est une chose presque sans exemple que des dames s'assemblent pour assister des provinces réduites à l'extrême nécessité, en y envoyant de grandes sommes d'argent, et de quoi nourrir et vêtir une infinité de pauvres de toute condition, de tout âge et de tout sexe. On ne lit point qu'il y ait jamais eu de telles personnes associées qui, d'office, comme vous, Mesdames, aient fait quelque chose de semblable. Il est donc à craindre qu'en se surchargeant encore de nouvelles œuvres, on laisse dépérir les plus utiles, et qu'enfin toutes ne viennent à se perdre : c'est ce qu'une personne me disait dernièrement. Dieu est tout puissant, mais nous sommes faibles. Nous constituons la vertu où elle n'est pas, elle ne se peut trouver dans le trop. Le Fils de Dieu n'a fait que peu ; les apôtres ont fait davantage. Saint Pierre convertit cinq mille personnes en une prédication, et Notre-Seigneur a prêché plusieurs fois sans en convertir peut-être aucune ; il a même dit que ceux qui croiraient en lui feraient plus qu'il n'avait fait. Il a voulu être plus humble en entreprenant moins. Un estomac chargé ne digère

pas bien. Un portefaix a coutume de soulever son fardeau avant que de le mettre sur ses épaules, et s'il excède ses forces, il ne s'en charge pas. Nous devons prier Dieu qu'il lui plaise lui-même faire notre charge ; car, en ce cas, si les forces nous manquent, il nous aidera à la porter. Qu'il fasse la grâce à la Compagnie d'être fort retenue, pour ne rien embrasser qui ne vienne de lui. Combien de temps a-t-elle passé avant que de prendre le soin des enfants trouvés ? Combien de sollicitations a-t-elle souffertes pour cela ? Combien de prières, de pèlerinages et de communions a-t-elle faits pour s'y résoudre ? Vous le savez, Mesdames, et vous saurez aussi qu'il est toujours bon d'en user de même dans les nouvelles propositions, pour ne s'engager en aucune par un zèle indiscret. Quand vous verrez que vous portez bien les affaires que Dieu vous a commises, courage, bénissez-en sa bonté infinie et donnez-vous à elle pour continuer ; mais ne présumez pas de pouvoir faire davantage.

Voilà la collation et l'instruction des pauvres de l'Hôtel-Dieu, la nourriture et l'éducation des enfants trouvés, le soin de pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles des criminels condamnés aux galères, l'assistance des frontières et provinces ruinées, la contribution aux missions d'Orient, du septentrion et du midi. Ce sont là, Mesdames, les emplois de votre Compagnie. Quoi ! des dames faire tout cela ? Oui, voilà ce que, depuis vingt ans, Dieu vous a fait la grâce d'entreprendre et de soutenir. Ne faisons donc rien désormais davantage sans le bien considérer ; mais faisons bien cela, et le faisons de mieux en mieux ; car c'est ce que Dieu demande de nous.

Un troisième moyen pour le maintien de la Compagnie, c'est de contribuer à la remplir d'autres dames de piété et de vertu : car si l'on ne suscite d'autres personnes pour y entrer, elle demeurera court, et diminuant de nombre, elle sera trop faible pour porter plus loin ces fardeaux si pesants. On a pour cela ci-devant proposé que les dames qui mourraient, disposeraient quelque temps auparavant une fille, une sœur, ou une amie pour entrer en la Compagnie ; mais peut-être qu'on ne s'en souvient pas. O qu'un bon moyen, Mesdames, serait que chacune de vous demeurât persuadée des grands biens qui arrivent en ce monde et en l'autre aux âmes qui exercent les œuvres de miséricorde, spirituelles et corporelles, en tant de manières comme vous les exercez ! Cela vous porte sans doute de plus en plus à en disposer d'autres pour se joindre à vous en ce saint exercice de la charité, par la considération de ces biens-là. Cette persuasion vous échauffera premièrement entre vous autres comme des charbons ardents unis ensemble, et puis vous en échaufferiez d'autres par vos paroles et par vos exemples.

Souffrez, Mesdames, que je vous demande votre sentiment.....

Voilà qui est bien, Mesdames ; rendons grâces à Dieu de cette assemblée. Prions-le qu'il ait agréable l'oblation nouvelle que nous lui allons faire à genoux, en nous donnant à sa divine majesté de tout notre cœur, pour recevoir de sa bonté infinie l'esprit de charité, et qu'elle nous fasse la grâce de répondre dans cet esprit aux desseins qu'elle a sur chacun de nous en particulier, et sur la Compagnie en général ; et de susciter partout cet esprit d'ardeur pour la charité de Jésus-Christ, afin de mériter qu'il le répande abondamment en nous, et que nous en ayant fait produire les effets en ce monde, il nous rende agréables à Dieu, son Père, éternellement en l'autre. Ainsi soit-il.

LXXXVII. — *Discours pour le maintien de l'œuvre des enfants trouvés.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, page 556.)

Vous êtes libres, Mesdames : n'ayant contracté aucun engagement, vous pouvez vous retirer dès aujourd'hui. Mais, avant de prendre une résolution, veuillez réfléchir à ce que vous avez fait, à ce que vous allez faire. Par vos charitables soins, vous avez jusqu'ici conservé la vie à un très-grand nombre d'enfants qui, sans ce secours, l'auraient perdue pour le temps et peut-être pour l'éternité. Ces innocents, en apprenant à parler, ont appris à connaître et à servir Dieu. Quelques-uns d'entre eux commencent à travailler et à se mettre en état de n'être plus à charge à personne. De si heureux commencements ne présagent-ils pas des suites plus heureuses encore ?

Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés. Voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères, pour devenir à présent leurs juges : leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages : il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et au contraire, ils mourront et périront infailliblement, si vous les abandonnez ; l'expérience ne vous permet pas d'en douter.

LXXXVIII. — *Des enfants trouvés.*

(Nous appliquons à cet article, l'observation mise en tête de l'article LXXXI ci-dessus.)

Et adorant cum ovis reges terræ : omnes gentes serviunt ei, quia liberabit pauperem vociferantem. (Psal. LXXI, 11).

1. Des motifs pô entreprendre cest œuvre
2. de la maniere ; 3. des moyens.

Motifs :

1. Que les louanges de vos petits Enfants plaisent à Dieu. Ex ore n' fantum et lactentium perfecisti laudem.

2. Qu'ilz sont en necessite extreme, a laquelle ceux qui le scavent sont obligez de

subuenir sur peine de damnation (*cest*) non pavivi occidisti ; leur necessite extreme en ce qu'ilz sont abandonnez de pere et de mere et si bien le publicq en prend soing, ilz ne laissent (*point*) pas destre en pareille necessite extreme 1° pourceque ny aiant pas assez de fondz pô leur entretien, lon est constraint de les donner au premier venu, qui les font mourir ou de faim ou de mal, 2° pour ce qu'ilz meurent tous.

3. Que cest estre un opprobre a paris que nous blasmons dans les Turques, qui est de vendre les hommes comme les bestes, car lon vend ces Enfants a qui en veut pour 30 liv.

4. Que cest liberer la mesme (*Eglise de la cause*) de l'opprobre d la cruauté (*des Sts Igno*) exercée par Herodes sur les Sts Ignoscens car lon (*faict*) exerce la mesme cruauté contre ces petites creatures, puisque lon les baille a des miserables creatures qui les font mourir les unes de malle faim, et les autres leur rompant les bras et les jambes.

5. Que n' seigneur a voulu quil soiet dict de luy, quil est venu au monde pour releuer, pauperem vociferantem, et pupillum cui nô erat adiutor.

Job raconte que les hommes qui luy estoient vendus par les peuples venoye de ce que Liberant pauperem vociferantem, et pupillum cui no erat adiutor.

Obiections.

1. Que cest a fair aux hault justiciers et non a des personnes particulieres, notamnt a des femmes, Il est vray ; mais que fairaon ; cest un proces, qui l'entreprendra cependant ces pauvres petites creatures meurent.

2. Que dieu a donné beaucoup de ces petites creatures a cause de la naissance, et que cest pour cela peut estre quil ne permet pas qu'on y donne ordre, je responds deux choses,

1° Que cest parceque l'homme a este maudit de dieu a cause du peché Adam, que nos seigneurs sest incarné et est mort, et que cest (*pour cela que*) fair un œuvre de Jesus Christ que de prendre soing de ces petites creatures, quoy maudites de dieu ! 2° que peut-être entre ceux-là sen treuvera-il quelque uns qui seront grandz personages et grandz Sts. (*les*) Remus et Romulus estoient des Enfants trouves, et furent norris par une louue. Melchisedech pre estoy selon St Paul sans genealogie cest a dire sans Pere et sans Mere qui est a dire Enfant trouué, Moysse (*feust*) estoit un Enfant trouué par la sœur d Pharaon.

En voici une 3° et la plus difficile cest que cest œuvre est de grande despense et que lon a peu, Il est vray car il fant 550 liv. pour entretenir six ou sept petitz Enfants, or supposé comme lon dict quil sen trouue deux ou 300 tous les ans, voyez combien de fois 550 liv. il fant les quelz quand lon nen eschape oyt que 50 par an et que lon n'a oit que ce nombre continuellement il faudroit 4000 liv., outre le louage de la maison, et l'année prochaine autant, soit 8000 liv., la 3° 12, la 4°

seize, la 5^e 20000 liv., la 10 40000 (à cela l'on a respé) le remède est d'entreprendre ce qu'on en pourra faire.

On demande s'il ne vaudroit pas mieux que les dames alassent des à présent aux Enfans trouvez ?

Il semble qu'il seroit à propos pour que les dames y pourvoyent aler deux à deux les voir tous les jours, comme à l'hostel dieu et contribuer à ce qu'ilz fussent un peu mieux norris et soignez.

Contre cela il y a que si l'on y va ou que ce soit en se chargeant de toute la despense et du soing, ou laissant les choses comme elles sont et seulement y aler (*par fois*), et laisser les choses en l'estat quelles sont, si vous entreprenez tout, l'on vous contraindra à recevoir tout et vous n'aurez point assez de fondz.

Secondement, dy aller, sans que cela despense de vous, vous ny pourrez pas apporter l'ordre nécessaire, et puis il faudra que vous voiez perdus ces enfans devant vos yeux, ou que vous donniez de quoy les norrir.

Troisièment, faut il pour 1200 liv. (*ne font*) quoy de fonder ceste œuvre saler lier les mains, et ny pouvoir fr ce qu'il convient.

La manière :

Suppose qu'on entreprenne ce qu'on pourra Il sera bon d'honorer labandonnit que fait le pere eternel de son fils à la mercy du monde, et la persecou du Herodes en son Enfans et à cest effet

La fin :

Honorer lamour que n^r seigr porte aux petits enfans qui nont ny pere ny mere. Et à cest effet assistons ces pauvres enfans trouvez pour leur sauver la vie et tacher de les fr esleuer en la crainte de dieu, La compagnie des dames de la charité (*sera composée de femmes vesfes, mariées, et filles, dont il y en aura trois*) des enfans trouvez sera cour osée d'un nombre certain de dames, lesquelles en eslront trois dentrelles, à la pluralité des voix, dont lune sera seruante des pauvres l'autre trésoriere et l'autre aura soing des mubles.

Les moiens :

faut à faire s'il faut unir ceste compagnie à celle de l'hostel dieu,

Que quelques dames voient Mr le (*procurateur g*) premier president pour voir si l'on pouroit fr metre les dietz enfans trouvez en quelque hospital,

Quel remède pour empêcher que les pauvres gens y ennoient leurs enfans quoy qu'ilz ne soient de l'extraction des Enfans trouvez

Sit est bon d'unir (*cest*) la (*com*) compagnie des dames des Enfans trouvez à celle de l'hostel dieu.

Il semble estre expedient :

1. pourceque la plupart des dames des enfans trouvez sont de l'hostel dieu,

2. pourcequ'il est difficile de trouver tant de personnes qu'il faudroyt qui eussent le

qualitez et le temps pour diriger les deux compagnies.

3. Pourcequ'il est à craindre qu'il ne se coulat quelque emulaon entre lune et l'autre compagnie,

Contre cela

1 Qu'il y a telle personne qui peut donner à l'hostel dieu, et ne pourroit faire de mesmes à lesgard des enfans trouvez,

On respond que la manière dont on entend ceste union laisse la liberté à chascune de donner ou de ne pas donner, car *l'on entend que l'union* sera seulement 1^e à lesgard des officieres, si ce nest qu'il y aura un thresoriere pour les enfans trouvez, 2^e à lesgard de la communion les *quatre temps*, 3^e à lesgard des prieres et des communions pour les dames malades, et p^o les defunctes, 4 lesgard des assemblees quand l'on en fera 4 Mais que pour le regard de la contribuon, elle sera libre, celles qui voudront donner à l'hostel dieu seulement y donneront, celles qui auront deuotion pour les enfans trouvez donneront aux enfans trouvez et celles qui voudront et pourront donner (*aux*) à lune et à l'autre le fairont.

2. Que telle peut visiter l'hostel dieu et ne point fr de mesme à lesgard des Enfans trouvez, et telle visiter les Enfans trouvez qui ne visitera l'hostel dieu, je responds que cela sera libre pour un temps, sauf à aduiser lequel sera plus expedient, puis après,

3. Que les officieres seront bien chargées, des deux, je responds qu'il est vray au commencement, mais que quand l'ordre sera establi, elles n'auront pas tant de peine.

LXXXIX. — *Discours aux Filles de la Charité sur l'éducation des enfans trouvez.*

(M. l'abbé Maynard, tome III, page 357.)

Oh! mes Sœurs, vous devez craindre par-dessus toutes choses de rien faire et de rien dire, en présence de ces pauvres petits qui les puisse scandaliser; et si mademoiselle Le Gras avait des anges il faudroit qu'elle les donnât pour servir ces innocents. Car telle sera la tante, c'est ainsi qu'ils vous appellent, tels seront les enfans. Si la tante est bonne, ils seront bons; si elle est mauvaise, ils seront mauvais, parce qu'ils feront facilement ce qu'ils verront faire à leurs tantès. Si vous vous fâchez, ils deviendront fâcheux; si vous faites des légèretés en leur présence, ils seront sujets à la légèreté; si vous murmurez, ils murmureront comme vous; et s'ils se damnent, ils s'en prendront à vous, n'en doutez pas, puisque vous en serez la cause. Dans l'enfer, le père maudira son enfant, qui aura été cause de sa damnation, et l'enfant maudira aussi son père, à cause des mauvais exemples qu'il lui aura donnés. Ah! méchant enfant, dira le père, c'est à ton sujet que j'ai offensé Dieu, parce que je t'ai voulu acquérir du bien, et que je t'ai laissé vivre à ta liberté. Ah! malheureux père, dira l'enfant, pourquoy m'as-tu donné l'exemple de faire mal, au lieu de m'enseigner à servir Dieu? Tu es cause que je suis dans ce lieu de sup-

plices. Voilà les reproches que se font les damnés, et que vous et moi entendrions, si nous scandalisons les enfants. Pour moi, j'ai bien sujet de l'appréhender. Ah! mon Sauveur, que pourrai-je répondre, quand je me verrai convaincu de tant de scandales?

XC. — *Discours pour l'établissement de l'œuvre des pauvres mendians à la Salpêtrière.*
(M. l'abbé Maynard, tome III, page 339.)

Les ouvrages de Dieu se font peu à peu ; ils ont leurs commencemens et leurs progrès. Quand Dieu voulut sauver Noé du déluge avec sa famille, il lui commanda de faire une arche qui pouvait être achevée en peu de temps ; et néanmoins il la lui fit commencer cent ans auparavant, afin qu'il la fit petit à petit. Dieu voulant semblablement conduire et introduire les enfans d'Israël en la terre de promission, il pouvait leur faire faire ce voyage en peu de jours ; et cependant plus de quarante ans s'écoulerent avant qu'il leur fit la grâce d'y entrer. De même, Dieu ayant dessein d'envoyer son Fils au monde pour remédier au péché du premier homme qui avait infecté tous les autres, pourquoi tarda-t-il trois ou quatre mille ans ? C'est qu'il ne se hâte point dans ses œuvres, et qu'il fait toutes choses dans leur temps. Et Notre-Seigneur, venant sur la terre, pouvait venir dans un âge parfait opérer notre rédemption, sans y employer trente ans de vie caché, qui pourrait sembler superflue. Néanmoins il a voulu naître petit enfant et croître en âge à la façon des autres hommes, pour parvenir peu à peu à la consommation de cet incomparable bienfait. Ne disait-il pas aussi quelquefois, parlant des choses qu'il avait à faire, que son heure n'était pas encore venue ? pour nous apprendre de ne nous pas trop avancer dans les choses qui dépendent plus de Dieu que de nous. Il pouvait même de son temps établir l'Eglise par toute la terre ; mais il se contenta d'en jeter les fondemens, et laissa le reste à faire à ses apôtres et à leurs successeurs. Selon cela, il n'est pas expédient de vouloir tout faire à la fois et tout à coup, ni de penser que tout sera perdu si un chacun ne s'empresse avec nous pour coopérer à un peu de bonne volonté que nous avons. Que faut-il donc faire ? Aller doucement, beaucoup prier Dieu, et agir de concert.

Selon mon sentiment, il ne faut faire d'abord qu'un essai, et prendre cent ou deux cents pauvres, et encore seulement ceux qui viendront de leur bon gré, sans en contraindre aucun. Ceux-là étant bien traités et bien contents donneront de l'attrait aux autres ; et ainsi on augmentera le nombre à proportion que la Providence enverra des fonds. On est assuré de ne rien gâter en agissant de la sorte ; et au contraire, la précipitation et la contrainte dont on userait, pourraient être un empêchement au dessein de Dieu. Si l'œuvre est de lui elle réussira et subsistera ; mais si elle est seulement

de l'industrie humaine, elle n'ira pas trop bien, ni beaucoup loin.

XCI. — *Pour annoncer la visite de monseigneur évesque et exorter (disposer) le peuple à (en) se bien préparer.*

(Nous appliquons à cet article l'observation mise en tête de l'article LXXXI, ci-dessus.)

Pour en profiter.

Benedictus qui venit in nomine Dni, ou (des raisons pour lesquelles le peuple) Benedictus Dnus deus Israel quia (Israel) visitavit et fecit redemptionem.

Nous traiterons trois points 1° de l'importance qu'il y a que vous vous disposiez à la visite de Monseigneur Illustrissime et Reverend Evesque vre prelat 2° en ce qui se pratique en la visite 3 des moiens de profiter, L'importance parait

1. En ce que l'église inspirée (du) et gouvernée par le St Esprit ordonne que les évesques visiteront leurs peuples de temps en temps et par consequent oblige les peuples à les recevoir,

2. A cause des grands biens qui en arrivent à l'église et au peuple, à l'église pource que lon voit sy toutes choses sont en bon estat et fait son possible de les y mettre au peuple pour (les) ce qu'il leur apporte de grandes graces et benedictions ainsi que vous verrez cy après,

3. Pour ce que (*Deus*) *posuit Episcopos regere Ecclesiam dei* ; si lon fait de si grandes entrées (pour) a des hommes qui viennent pour gouverner les (provinces) les corps et les biens des provinces, combien plus en doit fre a ceux qui sont gouverneurs des ames des provinces

4° (Le) pour ce qu'il doit rendre compte de toutes vos ames, en sorte que le doit faire pour les vostres si par sa faute les vostres se perdaient *Obedite præpositis vris qui inuigilant super vos quasi rationem reddituri pro aiabus vris*,

Pource que qui recoit son prelat recoit Dieu mesme, qui vos recipit me recipit, (*voir quel honneur vous rendriez a dieu sil venait en personne*).

2° POINT.

Ce qui se fait en la visite.

1. Le peuple le va recevoir en procession, M. le cure luy donne a baiser la croix, luy presente le gouspillon a ce qu'il prenne de l'eau beniste, et puis luy donne de lencens, lon entonne apres (*lentiene du pa*) le *te deum* jusques a l'église, et a l'entrée dicelle lon chante le respond du patron lon conduit le prelat a l'autel ou (*il visite le*) m' lo cure dict une oraison propre. Et puis le prelat (*visite*) donne la benediction, visite le St Sacrem puis les fonts baptismales, (*apr*) et les stes Huiles, les autelz, les ornemens, le cimetiére, on il prie pour les mortz, ensuite il fait fr une exortation et (*donne labso*) ensuite les actes de contrition pour recevoir l'absoluôn generale des pechez veniels, puis il sinforme de la vie des Ecclesiastiques et de celle du peuple ordonne sur les plainctes qui lui sont (*faictes*) tant de

coste du peuple que de celuy des Ecclesiastiques, communiqué les peuples, et les confirme le président entend ou fait entendre les comptes sil a le loisir, et (*et diey vous*) Diey vous voyez les biens qui en arrivent qui sont

1. Qu'il (*pourvoit aux besoing*) met la maison de dieu en lestat quelle doist estre,

2. Qu'il reconcilie le peuple a Dieu par la Ste Confession et par la communion.

3. Qu'il reconcilie les peuples entreux,

4. Ordonne des offices des Services et de tout ce qui regarde le culte divin.

5. Qu'il nous donne les Indulgences aux vivants, et aux morts per modum suffragii.

6. Qu'il vous confirme et vous faict vrays Soldatz de J. C.

7. Bref il oste le mal d'une paroisse entend quen luy est et y e-tablit le bien,

Les moiens pour (*bien*) faire (*cela sans*) qu'un chascun profite de ceite (*et demander ceste*) visite

1. De la demander a dieu disons luy tous du cœur. Seigneur faictes nous la grace de nous bien disposer pour profiter d la visite de nr prelat

2. Activer sa volonté se resoudre de faire tout ce qui vous sera conceillé, et dire a Dieu, oui mon dieu, je me resons a fr tout ce qui me sera conceillé par vr predicateur precurseur de mon prelat comme st Jehan la oste de nr Seig. et de faire tout ce qui dira quil faut que nous fassions pour cela,

3. Cest de fr une confession generale de toute la vie passé ou pour le moings de peches principaux pour avoir une remission generale de tous vos peches, je dis de tous voyey les motifs

1. Pour ce quen ces confessions generales nous avons pounoir de vous absoudre de tous vos pechez pour enormes quilz sont reservez aux Evesques

2. Pour ce quil est a craindre que vos precedentes naient esté bonnes pour (*quatre rai*) ny avoir observés les quatre conditions requises

1. Il faut de nouveau examiner sa conscience,

2. Pour navoir eu regret dauoir offense dieu,

3. Pour navoir diet tous ses peches

4. Pour navoir faict resoloon de ne jamais plus offense dieu

Or le remede a cela est de fr une confession generale de toute la vie passé.

Obiections

O moi Monsienn le moien de me ressouvenir de tous mes pechez

Response

Aiez sentent bonne volonte les confesseurs vous aideront

2° Il sera bon ensuite et pour conclusion de leur rapporter quelque histoire

Quatre grandes pages pleines in-folio.

XCH. — Adieu à ses paroissiens de Châtillon.

(M. l'abbé Maynard, tome I, page 179.)

Lorsque la Providence m'a conduit à Châ-

tillon, je croyais ne devoir vous jamais quitter. Mais puisqu'il semble qu'elle en ordonne autrement, respectons, vous et moi, et suivons ses saintes décisions. De loin comme de près, vous me serez toujours présents dans mes prières; de votre côté, n'oubliez pas ce misérable pécheur.

XCIII. — Touchant et contre les opinions nouvelles des Jansénistes au sujet de la grâce.

(Nous appliquons à cet article l'observation mise en tête de l'article LXXXI ci-dessus.)

De la grâce.

1. Il importe que lon soit bien instruit sur le differend qui est aujourdhui en leglise sur le subiect de la grace.

2. En quoi consiste ce differend qui est, que lancienne opinion de leglise est que dieu donne a tous les hommes tant fidelles quinfidelles des graces suffisantes pour se sauver, et que lon peut consentir ou refuser ces graces et ceux qui tiennent les opinions nouvelles soustiennent quil ny a point des graces suffisantes qui soient données a tous les hommes quil ny en a que defficaces (auxquelles echoist) qui sont données à peu de personnes, et que ceux ausquelz elles sont données ny peuvent résister.

3. Des raisons pour lesquelles nous croions comme a faict leglise jusques a present (*II*) quil y a des graces suffisantes, (2° *qu'on*) données a tous, et qu'on y peut résister.

4. Des raisons des adversaires.

5. Des moiens de se conformer et perseverer dans lentiere creance de leglise.

Quelz sont les motifs que nous avons pô nous fr (informer) instruire du subiect proposé.

1. Que lon est en danger destre trompé en cas dopinions nouvelles et de suivre lerreur au lieu de la vérité; et cest en ce sens que le St Esprit diet que lignoient sera guerri et quil périra en son ignorance, et cest ainsi que plusieurs, faute de sesclairer a labord des opinions de Luther et Calvin, sont tombez dans lerreur.

2. Qu'il y ua de nostre salut lequel consiste a croire tout ce que leglise enseigne et qu'en quelque facon ceuz qui ne se uentent faire instruire des (*toutes les*) choses (*necessaires au*) de leur salut tirent a leur damnation.

Quil y a sagesse de sesclaircir en cas de division dans la religion, et temerité et grand danger d'en user autrement.

En quoy consiste ce differend.

Nous lauons diet que cest de seavoir si dieu donne aux hommes je dis a tous tant fidelles quinfidelles des aides que nous apellons graces pour se sauver, et que les hommes peuvent abuser de ces graces et les reietter, et que ceux des opinions nouvelles tiennent le contraire (*que ces*) quil ny a pas de graces suffisantes données à tous, ains seulement defficaces qui ne sont données qua quelques uns, et que ceux à qui

elles sont donnés, nen peuvent abuser, en les refusant.

Et pour mieux entendre ceste question, il faut noter quil y a enuiron douze cents ans que Péladius soustenaist que lhomme pouvoit faire les œuvres nécessaires au salut par ces pauvres humains, sans autre aide de Dieu que celle des predicaõs lectures des bons livres et semblables moiens ordinaires qui nous portent a dieu, (*que*)

Que St Augustin qui luy estoit contemporain soppoza aux (*erreurs*) opinions de Péladius, et soustint que lhomme par ses propres forces aidé des moiens extérieurs d la prédicaon etc., ne pouvoit faire les choses a salut et quil falloit une grace aetuelle et surnaturelle de dieu par Jesus-Christ qui nous fist embrasser le bien nécessaire a salut et fuir le mal, en quoi St Augustin sera suini du Souuerain Pontife et de leglise ; peu de personnes exceptées, qui suivirent lopinion de Péladius.

De ceste dispute qui se passa entre St Augustin et Péladius en est sorti de temps dautres despendantes de celle cy et en est arriue comme de certaines maladies malignes qui ne se garissent jamais si bien que de temps en temps elles en poussent dautres comme ce faict celle dun vilain mal qu'on nose nommer, et la fiebure quarte et aucunes,

Celle des semi pelagiens parnt bien tost a près la mort de St Augustin, ceux cy (*soustant*) publièrent une opinion mitoyenne qui sacordoyt aneuc St Augustin en soustant que les hommes ne pouvoient rien sans la grace de dieu, et aueuc Pelagius en ce quilz disoient que les hommes auoit en eux un principe (*pour*) de bonnes œuvres qui donnoit lieu a Dieu de leur donner ces graces, et pour cela apellerent semi pelagiens, et furent condempnez par leglise.

Quatre ans après ceste erreur en (*poussa en*) produit un autre qui estoit que nre seigneur nestoyt pas mort pour tous en sorte que leue que de Troyes ne pouuant assister a l'absolon dun eretique de paris il enuoia sa proenreon pour (*nou donn*) donner sa voix a nu quil nommait au cas quil creut que nre Seig. Jesus-Christ nestoyt pas mort pô tous, et nõ autrement (*ce quil faisoit*) et ceste opinion estoit contredicte que nor Seigneur nestoyt pas mort pour tous, pour excludre la grace suffisante donnée à tous, (*dont*)

Lan 1560 Bains docteur et doien de Lounain mit en auant une quantité dopinions entre lesquelles il y en auait contre la liberté dindifference, disant que le volontaire quoy que nécessaire sacordoit aneuc la liberté, quon entend touiours pour la liberté dindifference ce quil faisoist pour monstre que lon ne peut resister a la grace, et ces opinions furent condampnés par Pie 4 et aiant encore repoussé souz le pontificat de Grégoire 13, il condampna de rechef les mesmes opinions.

Lesuelles ont recommencé à paroistre en lan 1610 luesque Dipre Jansenius et ont

esté autorisées par l'abbé de St Siran et quantités de personnes qui les ont embrassés.

Mais comme ce qui reste du mauuais mal que nous auons dict ains un autre, sonnent differand en effet ains les erreurs de Jansenius ne sont pas celles qui se meurent du temps de St Augustin, ains sont disferentes.

Les opinions de Pelagius estoit contre les besoing de la grace intérieure pour le salut, et celles de ce temps sont que Dieu ne donne pas des graces a tous pour se sauuer, et que celles quil donne à quelques uns opèrent nécessairement en sorte qu'on ny peut résister.

Selon cela nous auons à prouuer que Dieu donne des graces suffisantes a tous les hommes pour se sauuer et que nostre Seigneur nous donnant ces graces ne nécessite pas nostre libre arbitre et lui laisse la liberté de faire bon usage de ces graces, ou den abuser.

La preuue de ce que jaduance se tire de la Ste Escriture, des Concilles, des Pères et de la raison.

Voicy celles qui font voir que la bonté de Dieu est si grande quelle donne moien a tous les hommes pô se sauuer, St Paul dict de Dieu que vult oes homines saluos fieri, et lon fait cest argument que sil veut que tous les hommes soient saunéz que necessairt il faut quil donne des moens a tous les hommes pour les sauuer, seachant bien quilz ne le peuvent pas par *leurs forces* auant faict dire a St Paul nõ possumus dicere Abba pater nisi in spu sancto.

La mesme Escriture dist de plus de dieu que neminem vult perire, ce questant posé il faut quil leur donne des aides pour seu empêcher.

En 3^e lieu nous voions quil a donné un (*remede*) moien universel pour (*tous les*) sauuer tout le monde qui est celuy de la mort et passion de nõ Seigneur, si unus pro omnibus mortuus est, (*le mesme*) St Paul Jehan en un autre endroit dist, mortuus est, propitiatio pro peccatis uris no solum pro uris sed etiam totius mundi,

Et pour monstre que leglise lentend de la sorte, elle le monstre par les parolles de loblation du calice : offerimus tibi Dne Calicem salutaris, nam deprecantes clementiam ut in conspectu diuinæ maiestatis tuæ pro nostra et totius mundi salute ascendat.

Et le concille dorange dict que res baptisati enim gratia xps preueniente et deprecante, possunt et de bene operari necessaria ad salutem,

Et St Augustin sur ces parolles illuminat oem venientem in hunc mundum, dou vient que tous ne sont pas illuminez, il respond non quod lumen desit illis, sed quod illi desint lumini.

Et le mesme demandant dou vient que Dieu donnant (*et faict voyr*) sa grace et bonne volonté a tous les hommes, tous ne se sauuent pas il respond quia nolunt, dict il nottez quil donne ceste grace a tous.

Et son disciple St Prosper dict parlant de

La grace quia opitulatione hæc adhibetur omnibus.

Et Paul Orose dict quil croit fermement que la grace est donnée a tous les hommes pour se sauver. *nō solum fidelibus sed etiam universis gentibus, nō solum uniuersis sed etiam singulis, et nō solum per dies, sed quotidie per tempora, per horas, per momenta, per atomos ita, ut et puis il conclut nemini hominū deesse adiutorium.*

Et certes ie ne scay coment Dieu estant une bonté infinie qui quil a tous les jours les bras pour embrasser les pescheurs pourroit quotidie expandi manus meas ad populum etc. et nō credentē et contradicentem et auroit le cœur de refuser des graces a tous ceuz qui les lui demanderoit et se laisseroit surmonter par la bonté de David, qui estoit en peine de trouue quelqu'un de la maison sō ennemi pour lui fr misericorde,

Adioutez a cela que si dieu denie ces graces a quelques uns quil n'auroit pas raison de leur comander l'observance des Comandemens de Dieu quil scaist quilz ne peuvent point observer sans son aide, et ce quinotterait Dieu de m sil les damnoit pour cela, ce qui nest pas vray semblable il sen suiroit quil ny auroit point denfer (*que po*) les hommes.

(Quant à lautre difficulté.)

(*Ce quilz allèguent contre cela est que St. Augustin a dict que Dieu ne veut pas que tous les hommes.*)

Selon cela il sensuit que Dieu est si bon que comme il ne crée pas un soleil que tout le monde ne voie, ains un défiant de la vue ou a ce qu'on ferme la fenestre ou les yeux, quainsi dieu envoie sa grace a tout le monde, et quil ne tient pas a luy que tout le monde ne se sauue.

Le bienheureux Euesque de Geneve montre cela par la comparaison de quelques pelerins et qui sestant endormis et aiant este reveillés, tous esueillés, les uns se leuent marchent et arriuent heureusement au lieu ou ilz aloient, et les autres sestant endormis seueillerent tard et sestant esgarez dans la nuit ils furent pris et mal traitez des voleurs, ou tous furent esueillés et ne tint pas au soleil que tous ne se leuasent et n'arriussent heureusement au lieu ou ilz aloient,

Voici ce que lon obiect contre lon dict que St. Augustin a dict que Dieu nō vult omnes salvos fieri (*no*) il dict vray a lesgard de ceux qui nont pas voulu observer ses comandemens, et nō a lesgard des autres qui les ont observez, Dieu desire que tout le monde soit sauue et donne des moiens a tous pour cela, mais sils ne les observent (*cest*) ce nest pas la faute de Dieu, mais la leur,

Lon obiecte de plus que

Nous auons dict que la seconde difficulté consiste en lopinion quont ces sectateurs des nouvelles opinions que la grace de Dieu opere de telle sorte que nostre liberal arbitre ny peut resister,

Voicy les raisons contre, le Concille de Trente dict le contraire a la session 6, cest de la justification (*que celuy est anatheme*) fulmine anatheme contre ceux qui croient que nostre volonté (*ne*) peut resister au mouuement de la grace et se fonde; sur la sainte Escriture qui dict, quousque resistitis spī ōi sancto,

Vocauit et rennistis,

Voluit Hierusalem Hierusalem.

Quoties volui congregare filios tuos, etc. (*noluisti*) sicut gallina congregat filios suos et noluisti.

Et sur S. Augustin disant (*qu*) - coment il est dict cy dessus que les hommes *obseruent pas* les comandemens de Dieu quia nolunt,

Et le mesme dict désau noluist Esau curere et nō cucurrit, sed si voluisset. cucurrisset et ad paradīsum pervenisset, nisi vocatione contempta reprobus fieret.

Et le mesme St. Augustin encore parlant de Pharaon et Nabuchodonosor, il dict tous deux estoient Roys tous deux persecuteurs de Dieu, et Dieu les a touchez affligez tous par sa clemence infinie; alter ingemuit alter (*vero*) libero contra Deū misericordissimi veritatem pugnavit arbitrio.

Le bienheureux Evesque de Geneve (1) (.) pour exprimer coment cela se faict, se sert de la comparaison des apodes qui ne se pouvant leuer (*etc.*) pour voler qu'a la faueur du vent et en estendant leurs aisles, ilz peuvent silz se plaisent au lieu ou ilz sont ne pas estendre leurs aisles, et le vent comrà beaucoup il ne les enleuera pas silz ne le veulent et nestendent leurs aisles,

Cela parait encore par la comparaison des pelerins, sus allegués, par celle de nos veyx qui peuvent refuser les raions du Soleil, et par les nauires qui sont en mer lesquels peuvent refuser leffet du vent, en ne tendant pas les...

Voicy des raisons pourquoi dieu (*ne*) a laissé la liberté aux hommes de refuser sa grace, cest qu'autrement lhomme (*n'auroit*) auroit tout fait par nécessité, et n'auroit pas eu par consequent de merite. Quel merite a un forçat de saluer le general des galères, un gentilhomme libre de la province luy (*cau*) ferra plus dhonneur en le visitant que dis mil forçatz.

Selon tout cela il sensuivroyt que lhomme na point de merite au bien qu'il fait (*et*) ny au mal qu'il essuie et par consequent quil ny a point de récompense, ny par consequent d paradīs, et que ny aiant pas nō plus denfer comme il a este dict, nous travaillons en vain, faisons le bien et fuions le mal sans esperance de recompense ny crainte de chastiment

Bref il sensuit comme dict St. Thomas au liure de Lego Evangelica que nōr religion est vaine et pure folie, et de la vient peut estre que lun des authens de ces belles opinions, dize qu'il entra la dedans, il quitta

(1) Mot illisible dans le manuscrit.

le jeune et l'abstinence, et ne celebra la s^{te} messe qu'il celebrait auparavant tous les jours et que son autre luy mesme na jamais fait aucun acte de verteu aux yeux de ceux qui l'ont (*cogneu*) frequenté,

Voicy ce quilz obiectent

1^e Selon St Augustin Deus agit animam inflexibiliter, insuperabiliter et indeclinabiliter ergo n^or liberal arbitre ne se peut defendre de cette motion de dieu,

Je responds que ex parte gratiæ elle agit de la sorte, mais que ex parte voluntatis il nest pas de mesme, comme le soleil agit facultatem videndi insuperabiliter etc... mais qu'il a beau (que) operer d la sorte que l'homme en fermant (les) ses paupières il (*a*) empeche les^t de la splendeur du soleil.

St Augustin dict que dieu ne donne (*plus*) point a present aux hommes la grace de vouloir et de n^o vouloir comme il a fait a Adam a cause de sa pers^o et du despot d la verite du liberal arbitre, mais je respondz qu'encore que nous navons pas ceste grace inherante en nous pour la raison alleguée que (*Nre Seigneur*) Dieu nous en donne (*a tou*) au besoing : car comment le concile de Trente dirait-il autrement que l'homme contribue au mouvement d la grace et la refuse sil veut, et fulmine anatheme contre ceux qui disent le contraire,

St Augustin establit la liberte dans la delecta^on a faire le bien et fuir le mal et n^o en l'indifference, je respondz que les aucteritez cy dessus desan et des deux Roys (*fe*) quil allegue font voir quilz pouvoient fr le bien et fuir le mal,

Ils disent que le volontaire le necessaire et la liberte qu'on entend toujours d'indifference, je respondz que ceste opinion est condempnée, et ceste autre qui dict que ceste sorte de liberte ne se trouve point dans les Escritures, *qui patuit transgredi et n^o est transgressus facere mala et n^o fecit et seposui ignem et aquam porriigo manum ad quemcumque voluerit,*

St Augustin est formellement contre (*ceste liberte*) les opinions anciennes de leglise touchant la grace il semble ainsi a ceux de ce parti la les passages sus alléguez font voir le contraire.

Quis te discernit est une autre objection (*no ego*) je respondz que no ego sed gratia Dei inecum.

La justificaon est œuvre de dieu et non des hommes, non est volentis neque etc,

Je respondz que cela est vray de nos propres forces, mais avecq la grace de Dieu avecq laquelle nous contribuons a nostre justification.

L'opinion moderne est plus humble et l'auteur trouve sa gloire

Je respondz ce que dict St Paul qui gloriatur in domino gloriatur que nous ne pouons chose quelconque sans la grace, et par ainsi que toute la gloire luy en est dene comme au m^e escrivain qui tient et mene la main de lenfant (*quand*) pour le le escrire.

Neuf grandes pages pleines et tiers in-folio.

ORATEURS CHRÉTIENS. LXXXVIII.

XCIV. — *Exhortation à sa communauté de rendre grâces à Dieu après la condamnation du jansénisme.*

(M. l'abbé Maynard, tome II, page 347.)

Remercions Dieu, Messieurs et mes frères, de la protection, qu'il donne à l'Eglise, et particulièrement à la France, pour la purger de ces erreurs qui allaient la jeter dans un si grand désordre. Pour moi, encore que Dieu m'ait fait la grâce de discerner l'erreur d'avec la vérité avant même la définition du Saint-Siège apostolique, je n'ai pourtant jamais en aucun sentiment de vaine complaisance ni de vaine joie, de ce que mon jugement s'est trouvé conforme à celui de l'Eglise, reconnaissant bien que c'est un effet de la pure miséricorde de Dieu envers moi, dont je suis obligé de lui rendre toute la gloire.

XCv. — *Avis donnés de vive voix à M. Antoine Durand, curé de Fontainebleau.*

(Collet, tome II, page 316 et suiv.)

O monsieur, quel et combien grand pensez-vous que soit l'emploi du gouvernement des âmes, auquel Dieu vous appelle ? Quel métier croyez-vous que soit celui des Prêtres de la Mission, qui sont obligés de manier et de conduire des esprits, dont Dieu seul connaît les mouvements ? *Ars artium regimen animarum.* C'a été l'emploi du Fils de Dieu sur la terre : c'est pour cela qu'il est descendu du ciel, qu'il est né d'une Vierge, qu'il a donné au travail tous les moments de sa vie, et qu'il a enfin souffert une mort très-douloureuse. C'est pourquoi vous devez concevoir une très-grande estime de ce que vous allez faire.

Mais quel moyen de s'acquitter de cet emploi ? Quel moyen de conduire des âmes à Dieu ? de s'opposer au torrent des vices d'un peuple ou d'un séminaire ? d'inspirer les sentiments des vertus chrétiennes ou ecclésiastiques à ceux que la Providence vous confiera, pour contribuer à leur salut ou à leur perfection ? Certainement, Monsieur, il n'y a rien d'humain en cela : c'en est pas ici l'ouvrage d'un homme, c'est l'ouvrage d'un Dieu, *Grande opus.* C'est la continuation des emplois de Jésus-Christ ; ainsi l'industrie humaine ne peut rien ici que tout gêner, si Dieu ne s'en mêle. Non, Monsieur, ni la philosophie ni la théologie, ni les discours n'opèrent pas dans les âmes : il faut que Jésus-Christ s'en mêle avec nous, ou nous avec lui ; que nous opérons en lui, et lui en nous ; que nous parlions comme lui ; que nous agissions par son esprit, comme il agissait par celui de son Père.

Il faut donc, Monsieur, vous vuider de vous-même, pour vous remplir de Jésus-Christ. Vous savez que les causes produisent ordinairement des effets de leur nature. Une brebis fait une brebis, et un homme un autre homme. Si celui qui conduit les autres, qui les forme, qui leur parle, n'est animé que de l'esprit humain, ceux qui le verront, qui l'écouteront, qui s'étudieront à

l'imiter, deviendront tout humains. Quoi qu'il dise et qu'il fasse, il ne leur inspirera que l'apparence de la vertu, et non pas le fonds. Il leur communiquera l'esprit dont il sera lui-même animé, comme nous voyons que les maîtres impriment dans l'esprit de leurs disciples les maximes et les manières d'agir qu'ils ont eux-mêmes. Au contraire, si un supérieur est plein de Dieu, s'il est rempli des maximes de Notre-Seigneur, toutes ses paroles seront efficaces ; il sortira de lui une vertu qui les édifiera, et toutes ses actions seront autant d'instructions salutaires, qui porteront au bien ceux qui en auront connaissance.

Pour en venir là, Monsieur, il faut que Notre-Seigneur lui-même imprime en vous sa marque et son caractère : car, comme nous voyons un sauvageon sur lequel on a enté un franc, porter des fruits de la nature de ce même franc, aussi nous misérables créatures, quoique nous ne soyons que chair, que foin, qu'épines, toutefois Notre-Seigneur imprime en nous son caractère, et nous donnant, pour ainsi dire, la sève de son esprit et de sa grâce ; et enfin nous unissant à lui comme les pampres de la vigne sont unis au cep, nous faisons ce qu'il a fait sur la terre ; je veux dire que nous opérons des actions divines, et que, comme saint Paul tout plein de cet esprit, nous enfants à Notre-Seigneur des enfants dignes de lui.

Une chose importante à laquelle vous devez vous appliquer soigneusement, est d'avoir une grande communication avec Notre-Seigneur dans l'oraison : c'est là le réservoir, où vous trouverez les instructions qui vous seront nécessaires pour vous acquitter de l'emploi que vous allez avoir. Quand vous aurez quelque doute, recourez à Dieu, et lui dites : Seigneur, qui êtes le Père des lumières, enseignez-moi ce qu'il faut que je fasse en cette rencontre. Je vous donne cet avis non-seulement pour les difficultés qui vous feront peine ; mais aussi pour apprendre de Dieu immédiatement ce que vous aurez à enseigner, à l'imitation de Moïse, qui n'annonçait au peuple d'Israël que ce que Dieu lui avait inspiré : *Hæc dicit Dominus*.

De plus vous devez avoir recours à Dieu par l'oraison, pour conserver votre âme dans sa crainte et dans son amour ; car, hélas ! Monsieur, je suis obligé de vous dire et vous le savez sans doute, que l'on se perd souvent en contribuant au salut des autres. Tel fait bien en son particulier, qui s'oublie soi-même étant occupé du dehors. Saül fut trouvé digne d'être roi, parce qu'il vivait bien dans la maison de son père ; et cependant, après avoir été élevé sur le trône, il tomba misérablement et perdit la grâce de Dieu. Saint Paul châtiait son corps, de peur qu'après avoir prêché aux autres, et leur avoir montré le chemin du salut, il ne fût lui-même réprouvé. Or, pour ne pas tomber dans le malheur de Saül, qui fut aussi celui de Judas, il faut vous attacher inséparablement à Notre-Seigneur, élever souvent votre esprit et votre cœur vers lui,

et lui dire souvent : Seigneur ! ne permettez pas que j'aie le malheur de me perdre en voulant sauver les autres. Soyez vous-même mon pasteur ; ne me refusez pas les grâces que vous communiquez aux autres par mon entremise et par les fonctions de mon ministère.

Vous devez encore avoir recours à l'oraison, pour demander à Notre-Seigneur les besoins de ceux dont vous aurez la conduite. Croyez assurément que vous ferez plus de fruit par ce moyen que par aucun autre. Jésus-Christ, qui doit vous servir d'exemple dans toute votre conduite, ne s'est pas contenté d'employer au salut des hommes ses prédications, ses travaux, ses jeûnes, son sang, et sa mort même ; il a ajouté l'oraison à tout cela. Il n'en avait point de besoin pour lui ; c'est donc pour nous qu'il a tant de fois prié ; c'était pour nous apprendre à prier, soit pour nos propres besoins, soit pour les besoins de ceux au salut desquels nous devons coopérer avec lui.

Une autre chose que je vous recommande, c'est l'humilité de Notre-Seigneur. Dites souvent : Seigneur, qu'ai-je fait pour avoir un tel emploi ? Mes œuvres passées correspondent-elles à la charge que l'on me met sur les épaules ? Ah ! mon Dieu, je gâterai tout, si vous ne dirigez vous-même toutes mes paroles et toutes mes œuvres. Envisageons sans cesse ce qu'il y a d'humain et d'imparfait en nous, et nous ne trouverons que trop de quoi nous humilier, non-seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, et en présence de ceux qui nous sont inférieurs.

Surtout n'ayez point la passion de paraître supérieur ni maître. Je ne suis point de l'avis d'une personne qui me disait ces jours passés que, pour bien conduire et maintenir son autorité, il faut faire voir qu'on est supérieur. O mon Dieu ! Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a point parlé ainsi : il nous a enseigné tout le contraire de parole et d'exemple ; il nous a dit : qu'il était lui-même venu, non pour être servi des autres, mais pour les servir ; et qu'il faut que celui qui tient le premier rang, soit comme celui qui est au dernier. Entrez dans cette sainte maxime : comportez-vous avec ceux qui demeureront avec vous comme un d'entre eux, *quasi unus ex illis*. Faites cela au dedans et au dehors, et vous vous en trouverez bien.

De plus, Monsieur, nous devons toujours rapporter à Dieu le bien qui se fait par notre entremise, et au contraire nous attribuer tout le mal qui arrive dans la communauté. Oui, souvenez-vous que tous les désordres viennent principalement du supérieur, qui par sa négligence ou son mauvais exemple, introduit les dérèglements : de même que tous les membres du corps languissent, lorsque la tête ne va pas bien.

L'humilité vous doit porter aussi à éviter les complaisances, qui se glissent principalement dans les emplois qui ont quelque éclat. O monsieur, que la vaine complai-

sance est un dangereux venin des bonnes œuvres ! C'est une peste qui corrompt les actions les plus saintes, et qui fait bientôt oublier Dieu. Donnez-vous garde, au nom de Dieu, de ce défaut, comme du plus pernicieux que je sache à l'avancement en la vie spirituelle et à la perfection. Pour cela donnez-vous à Dieu, afin de parler dans l'esprit humble de Jésus-Christ, avouant que votre doctrine est celle de l'Évangile, et non pas la vôtre. Imitz surtout la simplicité des paroles et des comparaisons, dont se servait le Fils de Dieu en parlant au peuple. Hélas ! quelles merveilles ne pouvait-il pas enseigner ? Que de secrets de la Divinité et de ses admirables perfections n'eût-il pas pu découvrir, lui qui était la sagesse éternelle de son Père ? Cependant vous voyez comme il parle intelligiblement, et comment il se sert de comparaisons familières, d'un laboureur, d'un vigneron, d'un champ, d'une vigne, d'un grain de moutarde. Voilà comme il faut que vous parliez, si vous voulez vous faire entendre du peuple à qui vous annoncerez la parole de Dieu.

Une autre chose à laquelle vous devez faire une attention toute particulière, c'est d'avoir une grande dépendance de la conduite du Fils de Dieu ; je veux dire que quand il vous faudra agir vous fassiez cette réflexion : Ce que je vais faire est-il conforme aux maximes du Fils de Dieu ? Si vous trouvez que cela soit, dites : A la bonne heure, faisons. Si c'est le contraire, dites : Je n'en ferai rien. De plus, quand il sera question de faire quelque bonne œuvre, dites au Fils de Dieu : Seigneur, si vous étiez en ma place, comment feriez-vous en cette occasion ? Comment instruiriez-vous ce peuple ? Comment consoleriez-vous ce malade d'esprit ou de corps ?

Cette dépendance doit encore s'étendre à déferer beaucoup à ceux qui vous représentent Notre-Seigneur, et qui vous tiennent lieu de Supérieurs. Croyez-moi, leur expérience, et la grâce que Jésus-Christ par sa bonté leur communique, à cause de leur charge, leur a appris beaucoup de choses pour la conduite. Je vous dis ceci, pour vous porter à ne rien faire d'important et à ne rien entreprendre d'extraordinaire, sans nous en donner avis : ou si la chose pressait si fort que vous n'ensiez pas le temps d'attendre notre résolution, adressez-vous au Supérieur le plus proche, et demandez-lui ce qu'il ferait en pareille occasion. Nous savons par expérience que Dieu a béni la conduite de ceux qui en ont usé ainsi : et qu'au contraire ceux qui ont agi autrement, se sont engagés dans des affaires, qui leur ont donné bien de la peine, et à nous bien de l'embarras.

Je vous prie aussi de faire attention à ne vouloir point vous signaler dans votre conduite. Je désire que vous n'affectiez rien de particulier, mais que vous suiviez toujours le chemin battu, la grande route, afin de marcher sûrement et sans répréhension. J'entends par là vous dire, que vous vous conformiez en toutes choses aux règles et

aux saintes coutumes de la Congrégation. N'introduisez rien de nouveau ; ne retranchez rien de ce qui est d'usage ; consultez les avis qui ont été dressés pour ceux qui ont la conduite des maisons de la Compagnie, et tenez-vous-en là.

Soyez non-seulement fidèle à observer les règles, mais soyez-le aussi à les faire observer : car faute de cela, tout ira mal. Comme vous tiendrez la place de Notre-Seigneur, il faut qu'à son exemple vous soyez une lumière qui éclaire et qui chauffe. Les causes supérieures influent sur celles qui sont au-dessous d'elles : les anges d'une hiérarchie supérieure purifient, éclairent et perfectionnent les intelligences d'un ordre inférieur ; de même le Supérieur, le pasteur et le directeur doivent purifier, illuminer et unir à Dieu les âmes que ce même Dieu a confiées à leurs soins. Et comme les cieux envoient sur la terre leurs bénignes influences, il faut que ceux qui sont au-dessus des autres, répandent en eux l'esprit de force qui les doit animer. Pour cela vous devez être tout plein de grâces, de lumière et de bonnes œuvres ; ce n'est que de sa plénitude que le soleil donne aux planètes le jour qu'il leur communique. Enfin, Monsieur, il faut que vous soyez comme le sel, *Vos estis sal terræ* (Matth., V, 13). C'est à vous à empêcher que la corruption ne se glisse dans le troupeau dont vous serez le pasteur.

(Saint Vincent fut interrompu quelques minutes par un Frère qui venait lui parler de quelques affaires temporelles, puis il reprit.)

Vous voyez, monsieur, comme des choses de Dieu dont nous parlions à présent, il me faut passer aux affaires temporelles. Par là vous devez connaître que le Supérieur est obligé de penser à autre chose qu'au spirituel ; car comme ceux qu'il a à conduire sont composés de corps et d'âme, il faut aussi qu'il pourvoie aux besoins de l'un et de l'autre ; et cela à l'exemple de Dieu, qui, outre les opérations qui se font au dedans de lui-même, comme la génération du Fils et la production du Saint-Esprit, agit au dehors, crée le monde, le conserve avec toutes ses dépendances, donne toutes les années de nouveaux grains à la terre, etc. Son adorable Providence étend ses soins si loüu, qu'une feuille d'arbre ne tombe point sans son ordre : il compte tous les cheveux de notre tête, et nourrit jusqu'à un ciron. Quoi de plus capable de vous faire comprendre que le temporel et le spirituel sont du ressort d'un Supérieur, et que, s'il doit s'appliquer à l'un, il ne doit pas négliger l'autre.

Quand le Fils de Dieu commença à envoyer ses apôtres annoncer l'Évangile, il leur commanda de ne point porter d'argent ; mais ensuite comme le nombre de ses disciples s'accrut, il voulut qu'un d'entre eux prît soin non-seulement de nourrir les pauvres, mais encore de pourvoir aux nécessités de la famille. Bien plus, il souffrit que de pieuses femmes allassent à sa suite pour

la même fin : *que ministrabant ei*. Si donc il ordonne dans l'Évangile de ne se point mettre en peine du lendemain, ce n'est pas pour nous faire négliger ce qui regarde la vie et le vêtement ; autrement il ne faudrait pas semer ; mais uniquement pour nous apprendre à bannir le trop d'empressement

et de sollicitude pour les biens de la terre. Je finis là-dessus ; en voilà assez pour aujourd'hui. Je prie Notre-Seigneur qu'il donne sa bénédiction à votre conduite. Priez-le de votre part avec moi qu'il me pardonne toutes les fautes que j'ai commises en l'emploi où je suis.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE P. CHARLES DE CONDREN,

SECOND GÉNÉRAL DE L'ORATOIRE DE JÉSUS, ET PREMIER PROMOTEUR DE LA FONDATION
DES GRANDS SÉMINAIRES DE FRANCE.

CONDREN (CHARLES DE), second général de l'Oratoire, naquit d'une famille noble, au village de Vaubuin, près de Soissons, en 1588. Son père, gouverneur du château de Monceaux, le destinant à la carrière des armes, le fit en quelque sorte élever au bruit des tambours. Adroit et courageux, mais doux et modeste, le jeune Condren ne prit un arc et des flèches que pour percer son portrait, qu'il regardait comme un objet de vanité. Joignant à un jugement solide un esprit pénétrant, il fit d'excellentes études, apprit le grec, les mathématiques, et même un peu d'astrologie, selon l'esprit du temps. Henri IV, qui aimait son père, voulut prendre soin de sa fortune. On cherchait toujours, dans ce dessein, à lui inspirer des inclinations martiales; mais Condren étudiait en secret la théologie, et passait souvent les nuits à lire l'Écriture et les Pères. Son humilité était extrême, et plusieurs fois il déchira ses habits, craignant de se trouver sensible à l'éclat d'une vaine parure. Enfin le moment arriva où il devait partir pour l'armée: il tomba malade; son père craignit de le perdre, et cessa de s'opposer à sa vocation. Condren reçut la tonsure. Il étudiait en Sorbonne, où ses talents ne brillaient pas moins que ses vertus. lorsqu'une maladie violente fit désespérer de sa vie. Gamaches, son professeur, montant un jour en chaire, au lieu de dicter la leçon, dit à ses élèves, d'une voix que les larmes étouffaient: « Levons nos mains et nos esprits au ciel, afin qu'il plaise à Dieu de nous conserver le trésor de cette auguste faculté, l'ange de cette école, le flambeau de cette maison; » et toute la classe se mit en prières. Condren guérit, et fut reçu docteur de Sorbonne en 1615; mais il eut toute sa vie une santé délicate, et ne vit aucun de ses jours s'écouler sans quelques douleurs. Il renouça à son droit d'aînesse, et même à l'héritage de ses parents. Réduit ainsi volontairement à la pauvreté évangélique, il vendit jusqu'à ses livres pour assister les indigents. Ayant été élevé au sacerdoce, il parut avec distinction dans les chaires de Paris; à cette époque même, il allait dans les villages catéchiser le peuple, consoler les affligés; les hôpitaux, les prisons étaient le théâtre de son zèle et de sa charité. Tandis qu'il pensait à embrasser ou la règle de saint Bruno

ou celle du tiers-ordre de saint François, le cardinal de Bérulle le décida à entrer dans sa congrégation (1617). « Il a plu à Dieu, écrivait le vertueux fondateur, de nous donner M. de Condren, homme d'une très-grande considération, et un des plus rares esprits que j'aie connus. » Il fut chargé de fonder les maisons de Nevers et de Langres. Bérulle le nomma, en 1622, supérieur de la maison de Saint-Magloire, et le choisit pour son directeur. Il disait: « Tout l'Oratoire obéit au général; mais le général lui-même obéit au P. de Condren; » et toutes les fois que le pieux cardinal passait devant la chambre de Condren, il s'inclinait jusqu'à terre pour baiser les vestiges de ses pas: il admirait toutes les paroles qui sortaient de sa bouche, et souvent il se mettait à genoux pour les écrire lui-même. Le P. de Condren fut nommé, malgré sa résistance, confesseur de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Il réconcilia plusieurs fois ce prince avec le monarque, et l'empêcha de sortir du royaume. Richelieu admira l'habileté de Condren dans des négociations difficiles, au milieu de l'extrême fermentation des esprits, et lorsque Gaston se montrait trop disposé à écouter des seigneurs inquiets et mécontents. C'est dans ces circonstances que la vie du P. de Condren fut plusieurs fois menacée par des factieux. Il rendit à l'État des services importants, qui firent dire à la reine régente « qu'elle ne connaissait personne qui fût plus attaché aux intérêts de ses souverains. » L'Église de France lui dut l'évêque de Comminges (Donadieu), qu'il engagea à quitter l'épée, et qui honora le bâton pastoral. Elle lui dut aussi Bernard, surnommé *le pauvre prêtre*, et dont tout Paris admira les vertus. Le cardinal de Bérulle étant mort en 1629, le P. de Condren fut unanimement élu général de l'Oratoire. Il n'accepta cette dignité que par obéissance et pour un an. Directeur du célèbre Jacques Ollier, il lui conseilla d'établir le séminaire de Saint-Sulpice, que Louis XIV approuva en 1645. Condren était obligé d'avoir une voiture pour se rendre auprès de Monsieur: on vint lui annoncer un jour que le feu venait de prendre à l'écurie: « Tant mieux, répondit-il, nous n'avons plus de chevaux. » Lorsque la première année de son généralat fut expirée,

il prit la fuite et envoya sa démission; mais les chefs de l'institut, réunis en assemblée, refusèrent d'ouvrir sa lettre, et il fut décidé par un statut que, tant que le P. de Condren vivrait, on ne procéderait à aucune nouvelle élection. Il fut enfin découvert dans sa retraite, et obligé de reprendre ses fonctions. On lui avait offert en vain diverses prélatures; il refusa l'archevêché de Reims, celui de Lyon et le chapeau de cardinal. Sa vie était une prière presque continuelle: cependant la calomnie osa l'attaquer dans ses mœurs; mais il dédaigna de se justifier. On le vit à la cour demander pardon à un seigneur qui venait de l'insulter, et empêcher que ce seigneur ne tombât dans la disgrâce du roi. Les sollicitations du cardinal-ministre ne purent le fléchir, et il refusa de souscrire à la déclaration du clergé sur la nullité du mariage de Gaston, duc d'Orléans. Richelieu et Gaston le visitèrent dans sa dernière maladie. Il mourut le 7 janvier 1641, âgé de cinquante-deux ans. Louis XIII dit alors: « Le plus saint homme de mon royaume et le plus désintéressé est mort: plus on a voulu l'élever à la cour, plus il s'est caché. » La reine désira que l'évêque de Saint-Brieuc, son prédicateur ordinaire, prononçât son oraison funèbre. « Il me sem-

ble, disait Mme de Chantal, que Dieu avait donné François de Sales pour instruire les hommes; mais qu'il a rendu le P. de Condren capable d'instruire les anges. » Il compare les vieux docteurs ignorants aux vieux jetons qui n'ont plus de lettres. Il ne voulut rien publier de son vivant. On a de lui: *I. Discours et Lettres, divisés en deux parties*, Paris, 1643, in-8°. La quatrième édition de ce recueil parut en 1648; elle contient quatre *Discours sur la manducation réelle dans l'Eucharistie, contre la créance des calvinistes et des luthériens*, un *Discours contre l'astrologie*, un *Traité des équivoques*, composé, ainsi que le discours sur l'astrologie, par le commandement du cardinal de Richelieu, et quatre-vingt-onze *Lettres sur divers sujets de piété et de morale*. *II. Idée du sacerdoce et sacrifice de Jésus-Christ*, Paris, 1677, in-12, plusieurs fois réimprimé. Cet ouvrage passe pour appartenir moins au P. de Condren qu'au P. Quesnel, qui en fut l'éditeur. La vie du P. de Condren a été écrite 1° par le P. Amelotte, Paris, 1643, in-4°; refaite et augmentée par le même, Paris, 1657, in-8°; 2° par le marquis de Caraccioli, Paris, 1764, in-12. On trouve dans ces deux Vies un grand nombre de lettres, de maximes et de pensées du P. de Condren.

ŒUVRES ORATOIRES

DU P. CHARLES DE CONDREN.

DISCOURS.

PREMIER DISCOURS.

Impossibilité pour les protestants d'établir l'Écriture sainte comme l'unique règle de la foi.—Avantages qui découlent de la doctrine catholique sur l'interprétation de la parole de Dieu.—Conformité de cette doctrine avec la conduite de Jésus-Christ et de ses Apôtres.

Nous suivons l'ordre de l'hérésie même, commençant par les fondements qu'elle a donnés à sa foi, qui sont :

I. Que toute Église visible, et même celle que l'on pense avoir purifiée de tous abus, que tous conciles ou synodes, les siens comme les autres, peuvent errer et tromper; que, par conséquent, les fidèles ne peuvent pas s'y fier, mais doivent les examiner par l'Écriture expliquée et entendue comme ils pourront;

II. Qu'il y a eu des temps où l'état de l'Église de Dieu a été interrompu, et cela même depuis Jésus-Christ; et qu'il a été nécessaire depuis peu de la relever, de la dresser de nouveau;

III. Que les Écritures saintes, telles qu'elles

sont recueillies dans les Bibles qu'elle a pris la peine et l'autorité de réformer, entendues et expliquées par les particuliers, comme Dieu le permettra, leur sont une règle très-certaine, très-entière et très-parfaite, et le fondement très-solide que Jésus-Christ leur a donné de la foi et des mœurs; et que personne ne doit rien croire ni rien faire, dans le service de Dieu, qu'il ne le trouve écrit dans cette règle;

IV. Que les particuliers doivent par cette règle, selon le sens que la persuasion intérieure de l'esprit leur dictera, réformer toutes choses, à savoir la religion et la foi que Jésus-Christ nous a laissées, et tous les instruments de la foi, tous les conciles, toute l'antiquité, toutes les coutumes ecclésiastiques, toutes les traditions divines et apostoliques, toutes les révélations divines, tous les miracles, toute parole de Dieu non écrite, toute Église particulière, et même toute Église universelle, avec toutes les personnes de quelque condition et autorité ecclésiastique ou séculière, ordinaire ou extraordinaire,

qu'elles soient. Ils se donnent aussi la liberté de réformer la sainte Bible, avec tous les livres divins que l'Eglise a reconnus et reçus, et par conséquent la règle elle-même, fondés sur l'article suivant ;

V. Que la persuasion intérieure de l'esprit est aux particuliers un moyen bien meilleur et plus certain pour reconnaître les Ecritures saintes, que le commun consentement de toutes les Eglises ;

VI. Que tous les particuliers ont une assurance infailible de bien entendre l'Ecriture sainte, en ce qui est nécessaire au salut, c'est-à-dire en ce qui concerne la pureté et l'intégrité de la foi et des mœurs.

Ces articles contiennent plusieurs points que l'hérésie laisse sans aucune preuve de l'Ecriture : elle apporte seulement quelques passages pour deux, qui sont, que l'Ecriture est la règle de la foi et que l'Eglise apostolique peut faillir, et même se perdre entièrement, et qu'on ne peut pas s'y fier.

Sur le premier, que l'Ecriture est la règle de la foi, nous avons à présenter à messieurs les prétendus réformateurs quelques considérations, avant d'en venir à l'examen des témoignages qu'ils allèguent.

1° Il leur est bien moins permis qu'à nous de donner à l'Ecriture cette qualité, puisqu'elle ne la prend nulle part, et qu'elle se contente de celle que Dieu lui a donnée de titre ou instrument public de notre foi et de notre religion, en ce qu'elle nous conserve quelques-uns des témoignages que Dieu, Jésus-Christ, les apôtres, les prophètes et autres, en ont rendus. Car si les hérétiques veulent tenir, comme ils disent, qu'on ne peut rien croire que ce qui est écrit en cette Ecriture, ils ne peuvent lui donner la qualité de règle, puisque cette qualité n'y est pas écrite, comme nous le montrerons en répondant aux passages qu'ils apportent pour le prouver.

2° Nous voulons cependant leur être plus indulgent en ces articles que leur propre foi ne leur permet de l'être, puisqu'elle les doit contenir dans ce qui est écrit ; car nous leur laisserons passer ce point que l'Ecriture ne leur accorde pas, sans nous arrêter à l'injure qu'ils lui font, en rejetant son témoignage en cette cause, sous prétexte de l'honorer, pourvu néanmoins qu'ils la croient en toute autre chose et qu'ils la reçoivent comme les règles et les lois divines et humaines doivent être reçues, avec les renvois et les remises qu'elle porte à l'Eglise, aux traditions, aux apôtres et à tous les autres témoins qu'elle autorise ; et pourvu aussi qu'ils n'ajoutent pas à cette règle que leur esprit particulier en est l'interprète que Dieu veut que chacun suive, et que c'est selon cet esprit que l'Ecriture est à toute personne la règle pour réformer toute chose. L'Ecriture ne rend témoignage nulle part de l'esprit particulier ; elle assure que tous les hommes sont sujets à l'erreur ; que c'est par son propre esprit que l'hérétique se perd ; elle nous avertit que plusieurs le tournent à leur perdition ;

elle apporte beaucoup d'exemples qu'on en a abusé contre Dieu et les siens ; elle montre que l'Esprit de vérité n'est jamais promis, ni donné qu'en la communion de l'Eglise ; que l'assurance de cet Esprit n'a été donnée qu'à cette société apostolique qui doit porter à tous les peuples la parole de Dieu, et que tous ceux qui ne croiront point à sa prédication seront damnés. La même Ecriture montre que les particuliers n'ont que l'espérance de cet Esprit, aussi bien que de leur salut et de leur justification ; que l'esprit des particuliers doit être éprouvé, et que l'épreuve est s'il écoute ceux que Jésus-Christ a envoyés (1 *Joan.* IV, 6.) En cent autres passages, elle témoigne de même contre l'esprit particulier, et montre que c'est la trahir que de l'abandonner à cet esprit. C'est ce que l'Eglise de Dieu, qui lui est toujours fidèle, ne saurait faire.

3° Ce n'est pas rejeter la parole de Dieu, mais plutôt l'écouter fidèlement et entièrement, que de la recevoir comme ils nous l'adresse par la bouche apostolique, avec soumission à l'Esprit de vérité qui la fait parler, et avec foi à la promesse de Jésus-Christ qui nous en assure. De même, c'est obéir à l'Ecriture, et non la rejeter, que de la recevoir, comme elle-même l'ordonne, conjointement avec les témoignages de l'Esprit de vérité, qui nous la prêche par la bouche de l'Eglise, et nous la fait entendre avec une certitude divine, sans péril d'être trompés. Au contraire, c'est la rejeter et lui être infidèle que de la recevoir autrement qu'elle ne commande, et contre son propre témoignage, séparément de l'Eglise apostolique qui est la Mère de toutes les Ecritures du Nouveau-Testament, et de l'Esprit apostolique qui en est l'auteur, et qui seul peut nous rendre capables d'en profiter. C'est la priver de son esprit, lui ôter la vie, et la laisser dans la lettre qui tue ; c'est nous mettre dans l'impuissance d'en bien user et la donner manifestement à l'esprit de division que de l'abandonner à l'esprit particulier contre l'esprit commun, à l'esprit d'un seul contre l'esprit de tous, à un membre contre tout le corps, à une partie contre le tout, et par conséquent contre elle-même. Et si l'on prétend que cet esprit particulier est l'Esprit de Dieu, c'est une prétention infidèle condamnée en l'Ecriture, qui donne pour marque de l'Esprit de Dieu dans les particuliers qu'il soit conforme à celui de l'Eglise apostolique, et qu'il l'écoute ; et pour marque de l'esprit d'erreur, qui ne l'écoute pas : *In hoc cognoscimus Spiritum veritatis et spiritum erroris* (*Ibid.*), dit saint Jean depuis la mort des autres apôtres, ce qu'il ne faut pas manquer de remarquer. Je laisse les autres passages plus clairs qui sont allégués ordinairement. Mais quand l'esprit particulier n'aurait point contre lui le témoignage de l'Ecriture, il suffit que celle-ci n'en ait point pour lui, mais bien pour l'Esprit qui est donné au corps de l'Eglise, pour faire voir aux hérétiques qu'ils laissent l'esprit qui est certain pour suivre

l'incertain; l'esprit d'unité qui nous unit tous, pour celui qui nous divise; l'esprit de stabilité et de fermeté qui est fondé en Jésus-Christ, pour celui qui rend les esprits flottants à tout vent de doctrine; l'esprit de soumission et d'obéissance à leur Eglise et à leurs pasteurs, pour celui de défiance, de présomption, de désobéissance, d'opiniâtreté et d'aveuglement, qui conduit à la perdition.

4° Ce n'est pas honorer la parole écrite ou non écrite, que de la tirer de la bouche et des mains de l'Eglise apostolique pour la confier en dépôt à tous les particuliers, et la soumettre absolument à la disposition de leur esprit, de manière à les en rendre les maîtres; mais c'est au contraire lui faire injure et la profaner; c'est la donner indifféremment aux chiens et aux pourceaux comme aux enfants, contre la défense expresse de Jésus-Christ en saint Matth. (VII, 6). Cette parole est sainte; mais le Saint-Esprit, le corps et le sang de Jésus-Crist, qui sont encore plus saints et plus nécessaires au salut, doivent néanmoins être donnés aux fidèles par le ministère de l'Eglise; et c'est avec discernement qu'elle doit les leur communiquer, en éloignant avec soin les indignes. L'hérésie ne donne pas seulement toute parole à tous, mais elle la confie à leur sens et à leur esprit, et contre l'Eglise. Si c'est lui faire injure que de la donner aux pourceaux, c'est loi en faire une bien plus grande que de la leur abandonner entièrement, pour qu'ils en usent à leur discrétion, et sans dépendance ni des pasteurs ni de l'Eglise. L'hérésie va plus loin encore; car elle leur en attribue l'intelligence infallible et, par ce moyen, revêt leurs pensées de l'autorité de l'Ecriture, et les fait ainsi juges des pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, et même de toute l'Eglise. Mais elle fait un dernier outrage à cette parole divine; elle veut que l'Evangile soit au furieux le glaive de la folie, au moyen duquel il tranchera et ruinera tout ce qu'attaquera sa frénésie; car le faire servir à la tentation de qui que ce soit, c'est le donner non-seulement à la manie des insensés, mais encore à la malice de Satan, pour qu'il en fasse un instrument de ses entreprises contre Jésus-Christ et son Eglise.

5° En faisant semblant d'élever l'Ecriture, l'hérésie en détruit la certitude; et par conséquent elle fait basse tant sur l'autorité de l'Ecriture que sur celle de la foi, pour s'élever elle-même au-dessus de l'une et de l'autre.

Et d'abord cela suit de ce qu'elle attribue à la persuasion intérieure qu'elle inspire aux siens, le jugement souverain du texte sacré pour le rejeter, ou l'admettre, le corriger, le retrancher, et même le changer, sans s'arrêter au consentement unanime de toutes les Eglises. Nous ne faisons la que rapporter les propres termes de la confession de foi prétendue réformée. Or, ne s'ensuit-il pas évidemment que l'Ecriture ne sera plus que ce que la persuasion intérieure voudra

la faire? Aussi ce n'est pas d'autre part que de là que sont venus tous les changements que l'hérésie a faits dans sa Bible, et toutes les variétés des impressions différentes, qui montrent bien que les saintes Lettres ne sont guère assurées entre les mains de gens qui croient que leur mouvement intérieur est juge du texte divin.

Ensuite, de ce qu'elle usurpe l'autorité absolue de l'appliquer, de l'expliquer et interpréter à sa façon. Car ainsi, en faisant semblant de donner l'Ecriture pour règle, elle donne ses propres suggestions en place, et se fait elle-même la règle de l'intelligence de l'Ecriture, et par conséquent la règle de la foi, ou de la croyance qu'on doit en tirer.

En troisième lieu, de ce qu'elle ôte aux chrétiens la dépendance et la soumission de l'Eglise, aux pasteurs, aux docteurs, aux saints Pères, aux conciles, aux traditions et à toute l'antiquité, et ne leur laisse point d'autre règle pour se conduire que la confiance en leurs propres pensées, qui même doivent être inspirées et régies par cet esprit prétendu réformateur de toutes les Eglises; ce qui rend évidemment cet esprit le maître de la foi et le directeur absolu et sans contrôle des consciences. On ne saurait proposer un moyen qui jette les hommes dans une plus grande nécessité d'écouter le diable, quand il les tentera par l'Ecriture et par leurs propres pensées; on n'en saurait trouver qui ruine plus entièrement l'autorité, la certitude et la solidité des livres sacrés, et les rende plus dépendants de l'esprit de tentation, tant pour la lettre que pour le sens, aussi bien que pour l'usage et l'application. Car, selon cette doctrine, la lettre dépend de sa persuasion intérieure; le sens, de son interprétation; l'usage, enfin, de la direction qu'il inspire aux particuliers. Cette doctrine se détruit elle-même, et nous donne des preuves que ses adhérents ne peuvent point avoir de foi. Car la foi est une croyance plus ferme que le ciel et la terre, plus solide que le sens et la raison, qui doit avoir une certitude divine pour laquelle nous devons exposer nos vies, et passer par-dessus toutes les apparences humaines, et même par-dessus toutes les évidences naturelles, s'il s'en rencontrait de contraires à cette foi, parce que Dieu, à qui nous devons plus croire qu'à nous-mêmes, en est l'auteur et l'infaillible témoin. C'est pourquoi tout ce qui n'est point fondé sur le témoignage de Dieu ne peut être de la foi. Or, est-il que ni Dieu ni l'Ecriture n'ont jamais assuré les hommes ni de l'esprit particulier, ni de la persuasion intérieure à laquelle l'hérésie attribue la certitude qu'on a de la vérité du texte sacré, de préférence à l'enseignement de l'Eglise. Ils ne peuvent donc, par ce moyen, s'assurer assez de la vérité pour y fonder une foi véritable.

Nous pouvons arriver par une autre voie à cette conclusion si fatale à l'hérésie. L'Ecriture n'opère dans nos esprits que par l'intelligence que en nous avons; c'est pour-

quoi si l'intelligence n'est certaine d'une certitude divine, la croyance qu'elle nous imprimera ne pourra pas l'être davantage. Or, quand même ces partisans de l'hérésie auraient une certitude divine de la lettre de l'Écriture, ils ne peuvent l'avoir du sens qu'ils y donnent, puisque Dieu ne les assure pas de la vérité de leurs pensées, et qu'il n'a jamais promis aux particuliers l'infaillibilité pour l'intelligence de sa parole. Leur croyance ne peut donc être une foi solide et certaine, quand même toutes leurs conclusions seraient véritables ; mais seulement une opinion fondée sur une persuasion qui n'est pas divinement infaillible.

Nous les pouvons convaincre par eux-mêmes d'une troisième façon. Les ministres de la foi prétendue ont enseigné jusqu'ici, que c'est une infidélité de croire autre chose en matière de religion que ce qui est écrit. Or, leur persuasion intérieure n'est pas écrite ; c'est donc une infidélité de croire à la doctrine de la persuasion ; et la foi de cette persuasion ne peut être qu'une illusion diabolique sur laquelle on ne peut rien établir.

Nous leur pouvons montrer en une quatrième manière la nullité de leur foi fondée sur ce moyen. Nous voyons, par le quatrième chapitre de saint Matthieu, que l'Écriture peut être proposée en tentation ; par le dernier chapitre de la II^e *Épître de saint Pierre*, qu'elle peut être entendue ignoramment et à perdition ; par le chapitre VI, v. 9 et 10 d'Isaïe ; par le chap. XIII, v. 14 de saint Matth., le chap. XII, v. 40 de saint Jean, et le chap. XXVIII des *Actes*, v. 26 et 27, qu'elle peut être un moyen d'aveuglement et d'endurcissement par la malédiction de Dieu, en punition de quelque faute. D'ailleurs, elle peut être entendue comme un autre livre par la seule lumière de l'esprit humain. Si elle est entendue en la première manière, elle sera, par la malice de Satan, l'instrument de quelque illusion ; si elle est prise en la seconde, elle ne sera qu'une source d'erreur et de perdition par notre faute ; si c'est en la troisième, elle sera, par le jugement de Dieu, un moyen d'aveuglement, d'endurcissement et de damnation ; si c'est en la quatrième, elle ne pourra être qu'un moyen douteux de vérité ou de ténèbres, selon que notre esprit sera plus ou moins assuré de sa lumière. Elle ne peut jamais, en aucun de ces cas, être un fondement solide de la foi chrétienne et apostolique : elle ne peut le devenir qu'autant qu'elle sera appliquée à notre esprit par l'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église apostolique, et entendue dans la certitude de sa lumière. Or, l'Écriture ne donne point aux hommes d'autre assurance d'être entendue dans la certitude de la lumière divine, que celle de leur être appliquée et interprétée par l'Église, qui a la promesse éternelle de l'Esprit de vérité. Car on n'en peut jamais mieux savoir le sens que par cet Esprit qui en est l'auteur. Cet Esprit n'est pas toujours avec les particuliers ; donc ils peuvent se tromper ; mais il n'en est pas ainsi de l'Égli-

se, de laquelle Jésus-Christ a promis qu'il ne se retirera jamais. Supposant donc ici la preuve de la conduite de l'Église par le Saint-Esprit, afin de ne pas nous engager dans une controverse si bien traitée par d'autres, nous concluons avec certitude que le jugement de l'Église est de l'Esprit de Dieu, et que, quand elle parle, c'est l'auteur même des Écritures qui parle. Messieurs les prétendus ont rejeté cet Esprit catholique et universel, que Dieu a mis dans son Église pour nous conduire et nous interpréter les Écritures, et se sont abandonnés à une conduite inconnue qui, par la suggestion du serpent et sous sa direction, leur fait manger, à leur damnation et sans qu'ils y pensent, du fruit de science, dont on ne saurait bien user qu'avec Dieu. Ève perdit le fruit et la science en se perdant. Ces geus-ci perdraient la science évangélique et ruineraient entièrement l'Écriture par leurs changements, si l'Église n'était là pour la maintenir et la défendre de leurs outrages.

6^e C'est une chose sainte que d'estimer extrêmement l'Écriture et d'user des témoignages qu'elle rend d'elle-même, pour imprimer aux peuples l'obéissance et l'amour qui lui sont dus. Mais c'est une impiété et un sacrilège d'abuser de son autorité d'une part, et, de l'autre, du respect que les chrétiens lui portent ainsi que de leur facilité à l'estimer beaucoup, pour glisser dans leurs cœurs l'infidélité et le mépris en autre chose, comme l'hérésie le fait : car, inspirant d'une part aux particuliers la présomption de leur esprit avec ce mépris de l'Église, des pasteurs, des docteurs, des saints Pères, des conciles et de toute l'antiquité ; et, de l'autre, proposant l'Écriture avec illusion dans un faux esprit, sous prétexte de la pureté de l'Évangile, elle en ôte la sainteté et la réalité en tous les chefs, comme on peut le démontrer, et n'y laisse rien que des pensées sans fondement et qui ne sont que des errements de son esprit particulier. Tandis que les ariens exaltaient le Père pour déprimer le Fils, alléguant les textes qui témoignent la grandeur de Dieu, ou les abaissements de Jésus-Christ, sans cependant rien changer en l'Écriture ; cette hérésie, avec bien moins de fondement, apporte de mauvaise foi les témoignages que l'Écriture rend de son utilité de sa pureté, de son origine de son autorité, de sa sainteté, et de ses autres qualités que personne ne lui dispute, pour persuader aux ignorants (qui sortent de la simplicité que Dieu protège dans la religion), et aux orgueilleux (que Dieu rejette et punit d'aveuglement), qu'elle est à tous les particuliers une règle de présomption qui les rend juges de l'Église et de la conduite de l'Esprit de Dieu qui la régit, et un arrêt contre Jésus-Christ même qui règle sa conduite envers nous, et l'oblige de n'inspirer jamais rien qui ne soit écrit, et de rendre la personne qui sait lire capable de le trouver et de l'entendre actuellement en l'Écriture. Je sais bien que la parole écrite est sainte et

plus ferme que les cieus en sa vérité ; mais si Dieu, en nous la donnant, ne l'a pas prise pour sa règle : s'il ne s'y est pas assujéti en nous y assujétissant ; s'il ne l'a pas donnée comme la borne de sa justice, de sa miséricorde, de sa grâce, et de toute sa conduite sur nous ; et s'il ne nous a pas obligés bien évidemment de croire que son infinité s'arrête là et ne s'étendra pas davantage ; c'est un blasphème de la lui donner pour loi, et de le juger lui-même, régler ses volontés et limiter ses œuvres par son Ecriture, et cela selon l'esprit particulier auquel il se serait obligé de s'accommoder, ou qu'il aurait dû accommoder à ses desseins, s'il nous l'avait donné pour l'interprète de sa règle. Ainsi l'hérétique, avec plus d'impieété qu'Arius n'exaltait le Père contre Fils, élève l'Écriture, outre ce qui est écrit, contre Dieu, contre son Fils, contre son Esprit, contre les apôtres, contre les traditions, contre l'Église, contre la parole vivante qu'elle tire de la bouche apostolique, et dépouille de toute autorité, contre l'Écriture même qu'elle dément, qu'elle divise et oppose à elle-même par l'aveuglement et la confusion de son esprit particulier, contre le symbole de la foi commune de l'Église que les apôtres nous ont donné en principe pour règle de notre croyance, et que l'Église apostolique, par le même Esprit et en la même autorité, de Jésus-Christ qui l'envoie, nous interprète et éclaircit de temps en temps, pour nous préserver des erreurs qui naissent de siècle en siècle.

7^e La septième chose que j'ai à leur dire, dans le respect et la charité que nous devons aux âmes baptisées qui portent le caractère de Dieu, c'est qu'ils condamnent l'Église de Jésus-Christ avec moins de vraisemblance, selon les Écritures, et même avec plus de fausseté (quoique avec moins de malice) que les Juifs ne le condamnèrent lui-même. Car, sans rien alléguer de faux, abusant, d'un côté, de l'estime que le peuple faisait de l'Écriture et de la loi de Dieu, et, de l'autre, apportant, selon le vrai sens littéral, les témoignages que l'Écriture rend de la loi et du temple et surtout de l'unité de Dieu, ainsi que toutes les choses renfermées dans les saints livres (comme le sabbat, les sacrifices, le peuple de Dieu et l'éternité de leur état), ils le jugèrent comme un blasphémateur, et la plupart commirent cet attentat de bonne foi, par un zèle mal entendu de l'Écriture et de la Loi, que le diable leur inspira secrètement sous un prétexte de religion. Depuis, leurs enfants continuent de s'endurcir dans la haine du nom de Jésus-Christ, et dans la rage qu'ils conservent en leurs cœurs contre les siens. Mais afin que l'hérétique ne croie pas que cet aveuglement des Juifs soit l'effet d'un abus volontaire des Écritures, nous le prions d'écouter le témoignage de Jésus-Christ en la croix, qui dit de plusieurs : *Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font* (Luc., XXII, 34). Et saint Paul rend témoignage de lui-même, qu'étant juif, il avait persécuté l'Église, ignorant ce qu'il

faisait, et suivant un faux zèle de la Loi, qu'il croyait véritable. De plus, Jésus-Christ, en saint Jean, vers. 16, chap. II, prédit aux siens qu'un temps viendra que tous les Juifs, en les massacrant, penseront rendre un service à Dieu. Je dirai, en passant, aux hérétiques, que la vérité des Écritures ne leur permet pas de s'approprier ce passage en leurs afflictions, et de s'en consoler, en chargeant, comme ils font, les rois catholiques et les autres puissances contraires à leur secte, des titres de tyrans et de persécuteurs de la foi. Car, il ne s'entend à la lettre que des persécutions qui devaient venir de la part des Juifs aux disciples de Jésus-Christ. Et s'il pouvait s'appliquer aux princes et aux républiques ennemies de l'hérésie, il nous serait une preuve littérale qu'on peut user ou mésuser de bonne foi des Écritures pour les affliger, et que, par conséquent, le zèle prétendu et l'esprit particulier, joints à l'Écriture, sont une règle dangereuse, au moins à leur égard.

Mais je veux traiter avec eux sans les surprendre, et sans tirer avantage de leur ignorance des livres sacrés. Je leur veux apprendre une réponse bien véritable et bien solide, à laquelle ils n'ont pas pensé : c'est que toutes les saintes lettres étant adressées aux fidèles, et non aux autres qui n'ont pas la grâce d'en bien user, il ne faut pas en tirer la conséquence que, si les Juifs en ont abusé, les Chrétiens en puissent abuser aussi. Car à ce langage je réplique deux choses, sans toucher à la vérité de cette réponse. La première est que les Juifs n'ont point mésusé des écrits du Nouveau-Testament contre Jésus-Christ et les siens, mais de ceux de l'Ancien, qui leur est adressé, comme au peuple de Dieu et aux fidèles de ce temps-là. Ils n'ont pas laissé néanmoins de s'en aveugler, et maintenant encore ils persistent dans leur endurcissement. La seconde est que les catholiques qui usent des Écritures contre eux sont baptisés, et croient en Jésus-Christ, et sont les vrais héritiers des livres sacrés. L'hérésie même les oblige à se réformer par l'Écriture, comme aussi nous les voulons convertir eux-mêmes par l'Écriture. Et s'ils répondent qu'il faut avoir la foi entière et parfaite, et qu'il ne suffit pas d'être chrétien, ni qu'il ne suffit pas d'avoir le fondement, qui est Jésus-Christ, pour en bien user ; je leur répliquerai que, s'il faut avoir la foi parfaite auparavant, cette lecture sainte ne la donnera pas, qu'il faut donc l'attendre de Dieu par un autre moyen que l'Écriture déclare, lequel est l'ouïe de la prédication de l'Évangeli par la bouche apostolique. *La foi est par l'ouïe, et l'ouïe par la parole de Dieu*, dit l'Apôtre aux Romains (Rom., X, 17). L'Écriture est utile à un pasteur pour instruire et corriger son peuple, et même pour le convaincre, s'il est nécessaire, comme dit le même Apôtre à Timothée (II Tim., III, 16) ; mais aux particuliers, elle n'est point un moyen certain ; et si on la joint à l'esprit particulier, elle est un instrument dangereux. La certitude qu'elle

donne est toute dans l'usage qu'en fait l'Eglise et l'Esprit apostolique.

8° La huitième servira pour les détromper de cette mauvaise conséquence qui leur est ordinaire : L'Écriture est sainte, donc chacun doit l'avoir entre les mains, et on ne peut pas en méseuser. C'est cette fausse persuasion qui les a portés jusqu'ici à la profaner d'autant plus qu'elle est sainte, en la confiant à tout esprit sans aucun discernement, contre la défense expresse du Fils de Dieu, qui ne veut pas qu'on donne sa parole aux pourceaux, etc. est elle qui leur fait conclure partout le contraire et traiter à l'opposite les choses saintes. L'arche d'alliance était sainte ; c'est précisément pourquoy il est défendu au peuple de la toucher, et Osa est puni de mort pour l'avoir fait. Parce que la montagne de Sinaï est sainte, il est défendu au peuple d'en approcher, et Moïse lui-même n'y doit monter que lorsque Dieu l'y appelle. Quelques années auparavant, comme il s'approchait pour voir le buisson ardent, la parole de Dieu l'arrêta et ne le laissa marcher sur cette terre qu'après qu'il eut déchaussé ses souliers ; car elle était sainte, dit le texte sacré (*Exod. VIII*). Le sanctuaire était saint : aussi n'était-il permis qu'au Pontife d'y entrer, et encore ce n'était qu'une fois l'an et après un sacrifice solennel. Et pour en venir aux paroles, la plus sainte de toutes était ce Nom ineffable de Dieu, que la Loi défendait au peuple de prononcer : le souverain prêtre lui-même ne le pouvait qu'une fois l'an, et encore ce devait être dans le sanctuaire, et après de longues purifications. La sainteté, par toute l'Écriture, est un terme de respect et de révérence, et parfois de crainte. Elle consiste, selon l'Ancien Testament, d'une part, en la séparation, non-seulement de toutes les choses profanes, mais encore de toutes les choses communes ; et de l'autre, en l'appropriation à Dieu ; ce qui oblige à ne traiter qu'avec un respect divin ce qui est une fois sanctifié. Cependant cette sanctification d'un objet quelconque n'empêche pas que les hommes ne puissent abuser de cet objet, puisqu'il n'y a rien de si saint que Dieu, ni rien non plus dont ils n'abusent avec tant de facilité et d'une manière si criminelle, usant de lui-même et de son concours, qui leur est toujours nécessaire, en tous les péchés qu'ils commettent contre lui. L'Écriture ne peut donc pas avoir une sainteté plus divine qui la préserve des abus des hommes. Mais l'Église y doit pourvoir, suivant le commandement qu'elle a reçu de Jésus-Christ de ne pas donner aux pourceaux sa parole, et de ne la communiquer qu'avec le discernement que la doctrine requiert, rejetant les indignes et la distribuant aux autres selon leur capacité. Avec le commandement, Jésus-Christ en a donné l'exemple pendant sa vie, cédant aux disciples ce qu'il avait d'ailleurs à leur dire, parce qu'ils ne le pouvaient pas porter alors. En quoi son Apôtre l'a suivi fidèlement en ne donnant que le lait de l'Évangile aux Corinthiens, et non la viande solide, à cause de

leur infirmité : c'est néanmoins le peuple qu'il a instruit avec le plus de soin, de temps et de liberté.

Puisque messieurs les prétendus croient que l'Écriture contient toute la parole et toute la doctrine que Dieu a jamais donnée, et donnera jamais, à laquelle on ne peut rien ajouter, il leur est moins permis qu'à nous, qui ne sommes pas dans cette croyance, de la donner à tous sans discernement : car c'est donner indifféremment aux pourceaux, comme aux autres, non-seulement la parole, mais toute la parole, et même la leur confier et l'abandonner à leur jugement. L'Église est mieux instruite et plus fidèle à la parole de son Epoux : elle en nourrit ses enfants selon l'ordre de son Esprit, et selon leurs besoins en temps et lieux, suivant toujours sa conduite adorable et ses comportements. Il défendit aux apôtres (*Matth. XV, 5*) de la donner pour lors aux Samaritains et aux Gentils, et aux *Actes des apôtres* (Chap. XVI Vers. 16), il fit à saint Paul, par son Saint-Esprit, une défense semblable de la prêcher aux peuples de Phrygie et de Galatie, et peu après à ceux de Bithynie et de Mysie. L'Église apostolique la distribue ainsi sous la direction de l'Esprit-Saint, et ne la prostitue pas. Les vrais enfants de Dieu la reçoivent par elle avec obéissance : soit celle qui est écrite, qu'elle a portée en sa naissance et dont elle devient ensuite la mère et la tutrice soit celle qui est vivante en sa bouche, qui nous fait enfants de Dieu par le baptême, nous donne son corps et son sang par l'Eucharistie, et nous fait connaître ses voies par la prédication. Avec la même soumission à son jugement et à sa conduite, Dieu les a obligés de recevoir aussi par son ministère les autres dons qui sont encore plus grands et plus nécessaires au salut, comme le Saint Esprit, le corps et le sang de Jésus-Christ, la grâce de la régénération et de l'adoption divine, et quelques autres plus importants que l'Écriture. L'Église est obligée néanmoins de les refuser aux indignes, et de ne les communiquer aux autres qu'avec discernement. Ce serait être infidèle à Jésus-Christ en la dispensation de ses biens et de son héritage, que de faire autrement.

Messieurs les prétendus ont donc tort d'accuser l'Église de vouloir cacher aux enfants le Testament de leur père. Les Écritures, que les apôtres et le personnes apostoliques nous ont laissées au commencement, et que l'Église apostolique a reconnues pour production véritable de son Esprit, sont bien quelques effets de la grâce du Testament, comme tous les autres dons de Dieu, mais non pas le Testament même. Ce n'est que par une analogie, et encore fort impropre, que l'usage leur a donné ce nom, pour les distinguer des autres livres. Le Testament a précédé ces Écritures de plusieurs années. Si nous disons que le Saint-Esprit en est l'auteur principal, le Saint-Esprit, dirons-nous, est notre Dieu, et nous ne l'appelons pas ordinairement notre Père ; ses paroles ne sont

donc pas le testament d'un père à ses enfants: d'ailleurs il n'est point sujet à la mort pour tester. Si nous disons que c'est Jésus-Christ, il est vraiment notre Père; mais on ne peut pas appeler son Testament ce qu'il aurait écrit quinze ou vingt ans après sa mort puis qu'il doit avoir été confirmé par sa mort, comme le dit son Apôtre aux Galates (*Galat.*, III, 15) et aux Hébreux (*Hebr.*, IX, 17) et qu'il n'est pas permis d'y rien ajouter par après. L'hérésie nous accuse sans raison d'ajouter au Testament de puis la mort du Testateur: et c'est elle qui est faussaire et qui commet ce crime plus lourdement, changeant entièrement le Testament, et pour amuser le monde elle propose contre toute apparence un titre qui a été écrit assez longtemps depuis sa mort. Le Testament véritable fut confirmé dans le cénaele de Jérusalem, et non-seulement ouvert, mais aussi distribué par Jésus-Christ avant sa mort à ses principaux et premiers héritiers, qui, par succession, en devaient faire part à leurs enfants. Le Dieu de la vie et de la mort a eu droit de prévenir la mort et de communiquer aux vivants, pendant sa vie, l'héritage de la vraie vie sans le partager, car il est tout à tous en leur donnant en lui-même et avec lui-même tous ses biens, son Père et son Esprit, sa grâce et sa gloire, le temps et l'éternité, avec tous ses autres dons que nous recevons en cette vie sous les voiles de la foi, pour en avoir par après la pleine jouissance. L'hérésie infidèle casse le Testament que Jésus-Christ a non-seulement scellé d'un sacrement et rempli, par sa parole, de son corps, de son sang et de tous les mérites de sa vie; mais aussi ouvert et exécuté de son vivant, confirmé par sa mort, publié depuis par son Esprit, et qui nous est apporté par les mêmes témoins qui nous instruisent de sa vie, de sa mort et de sa résurrection. En sa place, l'hérésie nous substitue des écrits qui nous témoignent ouvertement qu'ils ne sont pas le Testament, mais bien des titres par lesquels nous montrons que l'hérésie non-seulement le change, mais l'anéantit entièrement; ce qui est sans doute une injustice plus grande que de le cacher aux enfants.

Mais quand même le Testament serait l'Ecriture, on a tort d'accuser l'Eglise de le cacher. Elle l'imprime et le publie partout et en désire la reconnaissance à tous ses enfants. Ce que l'hérésie blâme n'est pas une défense au peuple de la lire, à la bien prendre selon la vérité et quant à l'effet; mais un commandement de respect à la parole écrite, par lequel l'Eglise défend de la tenir comme un livre ordinaire, dont on peut user à son gré et sans autre dépendance que de soi, et veut qu'on le regarde comme un don singulier de Dieu, qu'on doit recevoir avec religion des mains des pasteurs, qu'il lui a plu de nous donner pour nous régir et être les dispensateurs de ses dons, comme nous en recevons son corps et son sang, son Saint-Esprit, la grâce de notre adoption, celle de la rémission de nos péchés et plusieurs autres. Jésus-Christ a

laissé aux hommes cette loi d'honneur et de révérence aux choses saintes, et spécialement à sa parole, de les recevoir, comme il nous les a données, par le ministère de l'Eglise apostolique et avec sa bénédiction qu'elle porte. Nous en devons jouir sous le joug que l'Evangile nous impose d'assujettissement à sa conduite, et non nous en rendre maîtres sans dépendance quelconque que de notre propre fantaisie, à laquelle les enfants de Dieu, pas plus que les autres, ne doivent pas être abandonnés. Cette parole, pour être écrite, n'est pas avilie ni rendue commune et profane. Les mêmes respects lui sont toujours dus, et l'Eglise, qui nous l'a donnée au commencement, demeure toujours dans les mêmes obligations de veiller sur les hommes, et d'empêcher qu'ils ne la profanent et n'en méusent contre Dieu et leur salut, comme ils ont fait très-souvent, ainsi que nous l'avons dit. Mais elle doit exciter plus particulièrement sa charité et appliquer sa vigilance sur le troupeau de Jésus-Christ à la naissance des grandes hérésies, où le diable travaille avec plus de liberté à séduire les fidèles, à les tenter et les tromper par l'Ecriture, selon son ordinaire. C'est pour quoi, en ces temps de tentation, elle avertit les enfants de Jésus-Christ de leur devoir envers sa parole écrite et non érite, et renouvelle l'obligation qu'il leur a laissée de la recevoir de leurs pasteurs légitimes. Cette dépendance leur rend, en premier lieu, cette parole plus fructueuse, parce qu'ainsi ils la reçoivent selon l'ordre de Dieu avec sa bénédiction, que l'obéissance et la soumission d'esprit attirent. En second lieu, cette liaison qu'ils contractent avec l'Eglise les fortifie en la foi, et les sépare du diable et des loups ravissants, qui viennent de sa part en habit de pasteurs et proposent l'Ecriture en tentation, comme il fit à Jésus-Christ même. En troisième lieu, l'Eglise observe, par ce moyen, le précepte qui lui a été donné de refuser la parole de Dieu aux pour-cieux qu'elle ne pourra rendre agréables; ce qui lui serait impossible autrement. En quatrième lieu, elle satisfait à l'obligation qu'elle a de discerner les Ecritures fausses des véritables, et d'en avertir les siens, pour les préserver d'erreur en un temps où plusieurs corruptions s'introduisent dans les livres sacrés. En cinquième lieu enfin, cette loi donne aux pasteurs le moyen d'inspirer à leurs ouailles une juste révérence pour l'Ecriture, et de les avertir qu'elle doit être lue dans l'adoration profonde de la sagesse des pensées et des conseils de Dieu, qu'elle contient: dans l'abnégation de nos sentiments, et même de notre esprit, pour être à même de recevoir celui de Dieu et ses divins enseignements, et dans la dépendance de la lumière apostolique qui doit nous guider en cette lecture.

Qui considérera mûrement ce règlement, que l'hérésie accuse avec tant de chaleur, jugera aussitôt qu'il est l'effet d'un profond respect de l'Eglise envers les Ecritures, de sa vigilante sollicitude pour ce sacré dépôt, surtout en temps suspect et dangereux, et de

sa fidélité à toute épreuve à conserver la parole et la doctrine de Jésus-Christ dans toute leur pureté, et non pas d'une volonté de sa part de cacher les Ecritures. Les ordres semblables que l'Eglise établit pour régler l'administration des sacrements conformément aux commandements de Dieu : qu'il ne sera pas permis à chacun, par exemple, de prendre de lui-même et à sa fantaisie le corps et le sang de Jésus-Christ sur son autel ; que l'imposition des mains, instituée et pratiquée par les apôtres, pour donner et communiquer le Saint-Esprit, ne se fera pas témérairement ; que le baptême, ou la rémission des péchés, ne se donnera pas sans discernement, et plusieurs ordonnances semblables, ne sont pas des prohibitions des grâces de Dieu ni des sacrements, mais des lois de piété et de religion qui les font révéler aux fidèles, qui empêchent les abus et qui maintiennent l'ordre que Jésus-Christ a établi. De même, les assujettissements que Dieu a imposés à l'Eglise dans la réception de ses sacrements, ne sont pas des empêchements qu'il a mis à la réception de ces mêmes grâces, mais bien des moyens et des commandements de les recevoir.

Dans l'Ancien Testament, les Ecritures étant la règle de la religion, quant au culte de Dieu extérieur et cérémonial, elles étaient plus nécessaires aux particuliers qu'elles ne le sont maintenant ; cependant les livres sacrés, par respect pour ce qu'ils étaient, n'étaient pas écrits en caractère ordinaire, tel qu'il servait au peuple dans les usages communs. Ceux même qui avaient la science de ce caractère sacré, ne pouvaient pourtant pas les lire sans une instruction particulière ; parce qu'étant écrits sans points et sans voyelles, il était nécessaire que la tradition en donnât la clef. C'est pour cette raison qu'on ne sait plus prononcer le nom de Dieu, parce que la tradition en cessa depuis la destruction du sanctuaire, à cause qu'il ne fut plus possible au pontife d'y entrer, pour le prononcer une fois l'an. La plupart des variétés qui se trouvent aujourd'hui dans les Bibles viennent encore de ce que les interprètes ne conviennent pas toujours de cette tradition, et ponctuent différemment le texte hébreu ; ce qui change entièrement la signification. Outre cette tradition nécessaire pour la lecture du texte, il y en avait une autre pour l'intelligence du sens, qu'ils appelaient *l'âme* et *l'esprit* de l'Ecriture, sans laquelle les mystères ne pouvaient être entendus, pas plus que l'application de la lettre. Presque tous les passages de l'Ancien Testament, qui sont cités dans le Nouveau, seraient hors de propos et sans force, si ce n'était que cette tradition vivait encore et que les Juifs en convenaient. Après toutes ces dépendances qui séparaient les particuliers de leur propre sens, et les mettaient dans la nécessité de recourir à autrui pour l'intelligence des saintes lettres, l'interprétation en était encore réservée aux prêtres et aux docteurs, et par extraordinaire aux

prophètes, qui les expliquaient aux autres les jours de Sabbat. Il n'était pas même permis à chacun de les lire toutes. Le *Cantique des cantiques*, le commencement de la *Genèse*, le commencement et la fin d'Ezéchiel, et quelques autres parties, étaient réservés aux personnes instruites et avancées en âge, et défendus aux autres. C'était là user de beaucoup de précautions en un temps où la pratique de la religion était fondée sur l'Ecriture, de sorte qu'on ne pouvait pas s'en rapporter entièrement à la Synagogue, ni même à toute l'Eglise juive ; car elle n'avait jamais reçu de Dieu aucune promesse d'infailibilité, mais bien plusieurs avertissements de ses infidélités futures et de sa ruine finale.

Pour ce qui est du Nouveau Testament, ni la religion ni la loi ne sont fondées sur l'Ecriture, mais sur Jésus-Christ et ses apôtres immédiatement par l'ouïe de la prédication apostolique, qui durera toujours sans interruption et sans erreur jusqu'à la consommation des siècles, selon les promesses évangéliques ; et ceux qui n'y croiront point seront damnés. Les apôtres n'ont point reçu de commandement d'écrire, mais bien de prêcher. Ils n'ont jamais donné par écrit la foi aux peuples, mais par la parole ; et s'ils l'avaient fait, leurs écrits auraient été encore plus soigneusement conservés que ceux qui nous restent d'eux ; car ils formeraient le fonds de la doctrine chrétienne. Il est aisé de voir que ce que nous appelons les *Evangeliques* n'est qu'une histoire, d'un très-grand usage, à la vérité, pour ceux qui savent s'en servir, mais qui ne contient que fort peu d'actions de Jésus-Christ. Le monde n'a pas été digne de la mémoire des autres. Les *Actes des apôtres* sont une autre histoire qui ne rapporte presque rien que de saint Paul, dont même elle omet les actions principales. Toutes les lettres des apôtres sont adressées à des personnes déjà instruites et fondées dans la foi, ou pour éclaircir quelques difficultés particulières, ou pour de moindres sujets. L'*Apocalypse* doit principalement servir à l'Eglise aux derniers temps. On ne voit rien en toutes ces pièces sacrées qui resente une règle, ou une institution de religion et de croyance ; et chacune témoigne au contraire que la religion était déjà fondée, et qu'elle n'est pas écrite pour en être la règle et le fondement, mais pour quelque autre sujet. Il n'y en a même aucune qui ne montre que les apôtres n'ont point donné de règle écrite. Cependant, quoique les Ecritures ne soient point le fondement nécessaire de la foi, elles sont pourtant des moyens utiles que l'Esprit de Dieu nous a donnés, tant pour notre instruction que pour la correction et la conviction de ceux qui tombent en erreur, et pour notre consolation. Mais puisque ceux auxquels ces livres ont été adressés ne sont plus, pas plus que les sujets pour lesquels ils ont été écrits, et que les dispositions des esprits sont changées avec l'état des choses, de sorte que la première adresse ne

subsiste plus et que même ils servent aux uns et nuisent aux autres, ce que l'expérience ne montre que trop; c'est à l'Eglise apostolique qui, au commencement, les a reçues et données à ses premiers enfants, que l'adresse en appartient maintenant. Elle doit faire en ce point, par les pasteurs qui sont aujourd'hui, ce qu'en sa naissance elle a fait par les apôtres et par les autres pasteurs de ce temps-là. Elle est leur héritière aussi bien que de Jésus-Christ; et même les apôtres vivent encore en elle et Jésus-Christ avec eux, jusqu'à la fin des siècles, selon sa promesse. C'est donc à elle de faire avec eux ce qu'en son commencement ils ont fait avec elle, et feraient encore, s'ils vivaient, pour ce qui manque à l'adresse de leurs écrits.

Nous voyons en l'Evangile de saint Jean, (chap. XVI, vers. 12), que Jésus-Christ n'a pas voulu donner aux siens même toute parole en tout temps, et qu'il a retenu plusieurs choses qu'il avait à leur faire savoir après sa mort. Et l'Apôtre ne jugeait pas les Corinthiens encore capables de la plus solide doctrine, quand il leur écrivit la première Epître, quoique ce fût plusieurs années après leur conversion. Il dit même (I Cor., III, 2), qu'il s'était abstenu de leur en parler jusqu'alors, parce qu'ils n'étaient pas assez spirituels pour la recevoir: que dirait-il donc des peuples de ce siècle? Est-il croyable qu'il leur voulût donner par écrit ce qu'il n'osait dire à des âmes qui vivaient dans la première ferveur du christianisme, et qui abondaient en toutes les vertus que le texte sacré remarque en eux? Si l'Esprit de Dieu est si retenu à donner sa parole à des saints, en sera-t-il prodigue à des profanes? Si, dans le siècle de la perfection, les apôtres craignent de déclarer les principaux mystères et les plus solides vérités du christianisme, les voudraient-ils donner sans aucun discernement à chacun, en ce siècle d'impiété? Sur la fin du chap. V de l'Epître que le même Apôtre écrit aux Hébreux, il refuse de leur dire les principales choses du sacerdoce de Melchisédech, parce qu'ils ne les pouvaient pas entendre: il ajoute qu'ils ont besoin de lait; que la viande solide, c'est-à-dire la doctrine parfaite, ne leur est pas encore propre, et qu'ils ne sont capables que des éléments de la religion, quoiqu'ils fussent chrétiens depuis plusieurs années, et que le temps les dût avoir rendus maîtres. Si saint Paul donne la parole de Dieu avec réserve à des gens qui avaient perdu leur bien avec joie pour Jésus-Christ (Hebr. X, 34), la donnerait-il sans aucune retenue à ceux qui en ce temps-ci dérobent avec joie le bien de Jésus-Christ?

Ces passages nous font voir deux choses: la première, que nous avons déjà posée, que ni Jésus-Christ ni les apôtres ne voulaient que toute parole et toute doctrine fussent données à toute personne en tout temps, soit de vive voix soit par écrit. Il y a bien des gens en France plus incapables que ne l'étaient les Corinthiens, les Hébreux et les

apôtres, lorsqu'ils suivaient et entendaient le Fils de Dieu, auxquels le Saint-Esprit, qui est l'auteur de l'Ecriture, veut encore moins dire ou écrire ce qu'il cérait à ceux-là. Il n'y a pas d'apparence même qu'il leur veuille dire ou écrire tout ce qu'il dit ou écrit à des personnes si fidèles. Il est donc bien certain que si Jésus-Christ ou les apôtres nous conduisaient encore visiblement selon cet Esprit comme autrefois, ils ne donneraient pas à tous les Français tout ce qu'ils ont dit ou écrit à ces premiers vaisseaux d'élection, qui ont été choisis pour recevoir la doctrine évangélique et les prémices de l'Esprit de sainteté. L'Eglise apostolique, héritière de cet Esprit, est obligée de suivre ses institutions en la communication de sa parole. D'ailleurs les Parisiens ne sont pas les Corinthiens: il ne s'ensuit donc pas que ni le Saint-Esprit ni l'Apôtre adressent aux Parisiens ce qui est écrit aux Corinthiens; et quand même les Corinthiens seraient encore fidèles chrétiens et bons catholiques, ils ne sont plus ceux auxquels l'Apôtre a écrit; ils ne sont pas non plus dans leur disposition; par conséquent l'Esprit de Dieu, qui ne manque jamais et qui fait tout avec poids, ordre et mesure, leur voudrait écrire selon leurs besoins actuels, et non comme il leur a fait écrire jadis. C'est pourquoi, quand ils seraient encore les mêmes personnes, ils ne pourraient pas porter à cette heure ce qu'ils ont reçu en ce temps-là, non plus qu'ils ne pouvaient pas porter alors cette viande solide qui leur devait être utile par après. Ce qui montre évidemment que la première adresse des Ecritures est passée, et que le principal auteur, qui est l'Esprit apostolique, ne les a pas adressées à chacun indifféremment, ni donné droit à tous de les lire sans réserve et sans dépendance, et qu'il est nécessaire que, comme il est toujours dans l'Eglise vivant et agissant pour notre conduite, il les applique et les adresse par elle, qui est son oracle, selon les besoins des particuliers.

La seconde, que nous avons à voir dans les passages cités, est que ni Jésus-Christ ni les apôtres n'ont point laissé par écrit les choses les plus saintes et les plus solides du christianisme, pour ne pas les exposer indifféremment à tous, et qu'ils les enseignaient de vive voix et en particulier à ceux qui en étaient capables, déclarant la sagesse divine aux parfaits, comme le dit saint Paul dans sa 1^{re} Epître aux Corinthiens (chap. II, vers. 6). Je pourrais apporter ici des témoignages de tous les livres sacrés, mais je m'arrête aux précédents, pour ne pas m'étendre davantage. Nous ne voyons point en aucun lieu que l'Ecriture nous apprenne ce que saint Paul avait à dire, et ne voulait pourtant pas dire aux Hébreux du sacerdoce de Melchisédech, puisqu'elle n'en dit presque rien ailleurs, et que les autres Ecritures qui nous restent des apôtres ne sont pas plus relevées en doctrine ni en pratique de vertu que celles qui sont adressées aux Corinthiens et aux Hébreux. Il fallait donc que

ces choses saintes, que l'Esprit de Dieu leur réservait, fussent enseignées autrement que dans les Bibles que nous avons. Ce qui montre clairement que le Saint-Esprit n'adresse pas à tous indifféremment toute doctrine, et que l'Eglise, pour vivre en sa conduite, doit observer cette retenue que les fidèles révèrent en elle comme une disposition de Dieu. Si l'hérésie prenait cette remarque à son avantage et nous objectait que, puisque l'Ecriture ne contient pas toute la doctrine de l'Esprit apostolique, mais seulement celle qui a dû être écrite, il n'y a aucun inconvénient de la donner à tous; nous lui répondrions en premier lieu que, puisqu'elle croit que toute la doctrine chrétienne est écrite, elle ne peut pas se servir de cette vérité pour se justifier, ni pour fonder sa conduite sur notre croyance contre la sienne. Quoique l'Esprit apostolique se soit réservé quelques points de perfection, que le commun des chrétiens ne porterait pas, pour les inspirer aux âmes choisies qui, par grâce, les pourront porter, l'Ecriture ne laisse pas d'être remplie de plusieurs mystères, d'une doctrine très-sainte que l'Esprit apostolique n'adresse pas à tous indifféremment. Il s'est d'abord servi des apôtres pour donner ces pièces sacrées à ceux qui les ont reçues au commencement, selon leur première adresse. Il se sert maintenant de l'Eglise apostolique, qui a de Jésus-Christ la même mission qu'ils ont eue de donner aux hommes la parole et la doctrine du salut éternel, pour l'appliquer aux particuliers et la leur faire entendre; car l'application, aussi bien que l'explication, n'en est infailible que par elle. Les Chrétiens ne la pourront pas trouver étrange, s'ils ont remarqué qu'ils dépendent d'elle absolument, selon l'ordre de Jésus-Christ, en ce qui est non-seulement de sa parole et de sa doctrine, mais aussi en d'autres choses plus saintes, dont elle peut légitimement priver les indignes, et qu'elle doit ne donner aux dignes qu'avec discernement, selon leur capacité.

Le siècle des apôtres était le siècle de la perfection et de la grâce : le sanctuaire était ouvert à tous; le voile venait d'être déchiré, tous étaient appelés saints, et selon la prophétie de Joel, expliquée par saint Pierre au commencement des *Actes*, tous étaient communément prophètes. Il n'y avait point encore de pourceaux dans la bergerie du Fils de Dieu auquel il fallût dénier sa parole : cet ennemi qui sème la zizanie dans le champ du Seigneur en la parabole évangélique, n'avait point encore semé de fausse doctrine, ni inspiré de faux zèle, ni jeté de fausses lumières, ni posé de faux principes qui portassent les esprits à l'erreur et à l'abus des Ecritures. L'esprit de fausseté se communiqueait visiblement aux fidèles pour l'ordinaire, et l'esprit de vérité n'en osait approcher; et toutefois saint Pierre nous apprend en sa II^e *Epître* (ch. II, 1 seqq.), que plusieurs ne laissaient pas d'abuser des Ecritures à leur perdition. Combien donc se trouvera-t-il

de ces personnes dans ce siècle de tentation ? C'est pourquoi l'Eglise veille et use de son droit pour le bien de ses enfants. Elle donne néanmoins la Bible avec sa bénédiction à tous ceux qui la peuvent lire en hébreu, en grec, ou en latin, quoique ce soient ceux qui pourraient le mieux remarquer les abus que les hérétiques prétendent qu'elle veut cacher en défendant les Ecritures. Ce n'est pas qu'entre les doctes il ne s'en trouve quelques-uns qui en abusent, qui se rendent cette lecture nuisible, et auxquels par conséquent elle est défendue de droit divin, à cause de l'indisposition de leur esprit, mais l'Eglise les laisse à Dieu et à la règle commune, que tout ce qui est dommageable, ou même périlleux à l'âme est défendu.

Quant aux versions en langue vulgaire, elles ne sont point défendues en France aux personnes bien disposées, qui ne sont point en péril d'en mésuser. Et d'ailleurs la permission en est si facile à obtenir que, par la faute des pasteurs, on ne la refuse bien souvent, pas même aux pourceaux, contre le commandement de Jésus-Christ, s'ils la demandent instamment. Et ainsi les pasteurs la permettent parfois à qui Dieu ne la permet pas; et à ceux-là, elle ne laisse pas d'être nuisible. L'Apôtre dit à Titus (chap. I, vers. 12) : *Omnia munda mundis; coinquinatis autem et infidelibus nihil est mundum*. L'Ecriture n'est pas bien entre les mains de ceux dont les mœurs et les dispositions sont opposées à l'Ecriture, non plus qu'entre les mains de ceux qui manquent au fondement, qui est la foi; car c'est par la loi qui est en Jésus-Christ qu'elles nous peuvent instruire, dit l'Apôtre à Timothée (II *Tim.*, III, 15.)

9^e Je supplie messieurs les prétendus de remarquer que l'Esprit de Dieu, qui est un esprit de paix, de vérité et de lumière, tend toujours à confirmer, illustrer et appuyer les mystères de la foi et les passages de l'Ecriture les uns par les autres, et à faire voir l'harmonie admirable de la religion. L'Esprit de mensonge, de ténèbres, de guerre et de révolte, prend une conduite opposée, et tend toujours à confondre, à obscurcir ou à détruire un mystère, un passage ou une vérité par une autre. L'Eglise de Dieu suit le premier Esprit : elle se sert de la lumière divine que Jésus-Christ a mise en elle, et de la vérité des Ecritures pour dissiper les nuages du sens humain et les ténèbres du péché, qui nous cache la splendeur de la sagesse évangélique. L'hérésie se laisse conduire au second, préférant toujours les ténèbres à la lumière, l'obscurité à l'évidence, l'incertain au certain. S'il se trouve dans les Ecritures un seul passage qui semble avoir quelque obscurité, elle s'en sert pour couvrir de ses ténèbres tous les autres qui seront très-clairs; et, au lieu d'expliquer ce qui paraît douteux par ce qui est certain, selon l'ordre de la raison, elle confond la vérité dans les ténèbres, et jette la guerre civile dans les Ecritures saintes, en les opposant entre elles et

les confondant, un texte par un autre, sous prétexte de les expliquer l'un par l'autre. En quoi elle porte avec elle-même la dissension et le désordre entre les vérités de Dieu, et fait voir que le démon qui la conduit est un esprit de confusion. Elle fait de même de tous les mystères de Dieu, détruisant la foi de l'un par la connaissance de l'autre ; au lieu que les enfants de la lumière reçoivent avec fidélité tout ce qui vient de Dieu, sans l'altérer ni le déguiser, et ne confondent jamais rien ni n'embrouillent jamais les vérités divines, parce qu'ils ne produisent que des effets de la vraie lumière, qui tend toujours à illustrer les mystères, les vérités, et les Ecritures ensemble, de sorte que chaque article est à l'autre un flambeau qui l'éclaircit et le fait voir en son lustre. J'apporterais ici des exemples, si, tant la conduite de l'Eglise de Dieu que celle de la prétendue n'étaient en ceci si manifestes, que chacun les pourra remarquer aussitôt qu'il y appliquera son esprit.

10° Pour la dixième, qui vient au nombre de la perfection de la Loi, nous leur proposerons l'état de la foi chrétienne, qui nous donne le moyen de l'accomplir ; ils verront mieux leur erreur dans le tableau de la vérité, et reconnaîtront plus aisément le mauvais usage qu'ils font des Ecritures, quand ils auront une fois jeté l'œil sur l'image qu'elle nous donne de la foi.

Le Père éternel en est le premier principe. Jésus-Christ l'a puisée en lui, et en est l'auteur et le fondement à l'Eglise et à nous. Le Saint-Esprit en est le tuteur, qui la conserve en sa vérité dans le cœur de l'Eglise : il en est aussi l'Esprit, qui rend les hommes capables de la recevoir. Les apôtres, avec lesquels Jésus-Christ a promis d'être jusqu'à la consommation des siècles, en sont les maîtres, qu'on est obligé d'écouter et de croire, sous peine de damnation. L'Eglise en est l'école, la colonne et le firmament. La prédication en est le moyen ordinaire que Dieu a établi pour la communiquer. L'Ecriture sainte et la tradition en sont les premiers titres. Les vertus divines et les vrais miracles en sont des signes et des témoignages célestes. Le Symbole ordonné par l'Eglise apostolique, et proposé aux chrétiens, en est la règle. La grâce secrète de la foi, qui est un don que Dieu met dans les cœurs pour les incliner à recevoir la parole de Jésus-Christ, en est la vertu. La charité, qui est la perfection de la loi et de l'homme de Dieu et le fondement des bonnes œuvres, comme la foi l'est de la charité, en est la vie et la perfection ; et moyennant la persévérance nécessaire jusqu'à la fin, la vie éternelle en est la couronne.

II°. DISCOURS.

Les textes cités par les protestants n'ont aucun rapport avec ce qu'ils veulent leur faire dire. — Ils bâissent donc un édifice fantastique sur un fondement imaginaire.

La vérité de la foi, ainsi nuëment exposée,

selon le témoignage des Ecritures, porte avec soi sa lumière, qui dissipe les ténèbres de l'hérésie, et fait voir avec quel abus celle-ci se sert de l'autorité des livres sacrés, pour fonder ses erreurs.

Le premier passage qu'elle profane dans les marges de la confession de sa foi prétendue, pour tromper ses adhérents et leur persuader que l'Ecriture est l'unique règle tant de la croyance que des mœurs et de la religion des chrétiens, est le septième verset du onzième psaume de David.

Eloquia Domini eloquia casta, argentum igne examinatum, probatum terræ, purgatum septuplum.

La Bible de Genève met ce psaume le XII° et le traduit en ces termes assez mal : *Les paroles de l'Eternel sont pures ; c'est argent affiné au fourneau de terre, épuré par sept fois.*

Nous donnons huit réponses à l'allégation abusive de ce verset, qui sont toutes tirées de la vérité de la lettre.

La première, qu'il n'est point parlé de l'Ecriture en ce psaume, mais seulement des paroles de Dieu en général : ce qui comprend tant les paroles intérieures qui font entendre à l'âme les voies divines, que les extérieures qui l'instruisent aussi, soit qu'elles soient proférées par Dieu même, ou portées par ses serviteurs, anges ou hommes. L'Ecriture nous apprend toutes ces différences de paroles de Dieu, qui méritent ce nom plus proprement et plus immédiatement que l'Ecriture, qui ne peut le recevoir que matériellement ; parce que ce qui est écrit maintenant, a été autrefois donné de Dieu, par lui-même ou par les siens. David était un prophète illuminé de Dieu immédiatement : il loue en ce lieu la parole divine qui l'éclairait et le sanctifiait. Dans le psaume CXVIII, il prend en plusieurs versets ce même terme pour la parole intérieure, et ailleurs fort ordinairement. Aux versets 18 et 19 du psaume CIV, on ne le saurait entendre de la parole écrite, tant parce qu'au temps de Joseph, dont il est question, les Ecritures que nous avons n'étaient pas encore, que parce que le lieu fait assez voir qu'on le doit entendre de la prophétie non écrite de la grandeur du même Joseph (*Gen. XXXVII*), et de la grâce que Dieu mit en lui, qui le fit tant honorer en Egypte. L'hérésie commence mal à informer de sa foi par un témoin qui n'en dit mot.

La seconde, que, quand même les paroles citées s'entendraient seulement de la parole écrite en la sainte Bible, ce qui n'est pas, elles ne diraient rien en faveur de la doctrine hérétique, mais elles affirmeraient seulement que l'Ecriture est pure et bien éprouvée, ce qui n'est point controversé entre nous, ni à prouver par eux, puisqu'on ne leur demande point des preuves de la pureté de l'Ecriture,

La troisième, qu'au temps où David composa ce psaume XI, ou XII selon leur Bible, l'Eglise n'avait encore, de toutes les Ecritures

saintes qui sont maintenant reconnues, que le *Livre de Job*, les cinq livres de Moïse, les deux de Josué et des Juges, celui de Ruth, avec les dix premiers psaumes. Il faudrait donc, par nécessité, si l'interprétation prétendue avait lieu, que ces seuls livres fussent cette règle à laquelle on ne doit rien ajouter: ce qui détruirait tout ce que Dieu a révélé par son Fils Jésus-Christ et par ses apôtres, et tout ce que les autres écrivains sacrés, et David même, nous en ont donné depuis. Si l'hérétique repart qu'en ce verset David a parlé par prophétie de toutes les Ecritures qui devaient être, nous répondrons premièrement que la lettre ne le dit point, et que pour fonder un article de foi, leur opinion ne suffirait pas, quand même elle serait raisonnable et conforme aux textes. Secondement, que le lieu allégué ne porte qu'un sens présent, qui est une déclaration de la pureté des paroles divines, et non pas une prédiction qu'elles doivent être autre chose à l'avenir. Troisièmement, David eût trompé son peuple et ses frères, qui recevaient ce psaume pour leur instruction, si, en leur disant que l'Écriture est la règle, il eût entendu, sans le dire, une écriture qu'ils ne devaient jamais avoir; car il eût parlé contre leur sens et avec surprise, et leur eût dit une fausseté, selon le sens apparent de ses paroles, puisqu'en ce temps-là l'Écriture n'était pas la parole accomplie et parfaite, qui devait être la règle de la religion.

La quatrième, que le peuple de Dieu avait, au temps de David, des Ecritures saintes que nous n'avons plus, comme le livre que Samuel écrivit de la loi du royaume d'Israël, qui fut mis avec l'arche d'alliance, ainsi que nous l'assure le premier *Livre des Rois*, X, 25, le livre d'Enoch cité par saint Jude en son Épître canonique, 1-14, et quelques autres. D'où il suivrait que cette règle que David aurait donnée ne serait pas venue entière jusqu'à nous. On peut même ruiner l'hérésie par ce témoignage qu'elle produit, en le prenant selon le sens qu'elle lui donne: car si David a dit que l'Écriture était la règle en son temps, elle ne le serait plus maintenant, puisqu'elle ne contient plus toutes les mêmes Ecritures. Une règle défectueuse et imparfaite n'est plus règle. Il faut que rien n'y manque; autrement la perfection doit être cherchée ailleurs.

La cinquième, que nous n'avons plus les livres de Nathan, de Gad, d'Addo, de Samuel, de Séméias, d'Ahias et de plusieurs autres prophètes cités en divers lieux de l'Écriture, ni le *Paralipomenon* des pontifes, qui était la principale histoire de la Synagogue, où la conduite de la religion se pouvait mieux remarquer. Et si l'hérésie nous donne la réponse ordinaire, que nous avons l'Écriture telle que les apôtres nous l'ont laissée pour règle, nous repartirons qu'elle a donc tort d'apporter le douzième psaume pour autoriser cette croyance, puisqu'il ne dit rien des apôtres, ni des Ecritures de leur temps, et qu'il parle seulement des paroles de Dieu

telles que David les pouvait avoir (ce qui détruit leur doctrine), ou des paroles de Dieu en général, c'est-à-dire de toutes les paroles que Dieu a jamais données ou données aux hommes (ce qui la détruit aussi selon leur sens) puisque nous n'avons pas toute la parole écrite que David aurait donnée pour règle. D'ailleurs il est faux que nous ayons les Ecritures telles que les apôtres nous les ont laissées. Pour ce qui est du Nouveau Testament, nous n'avons plus l'Épître de saint Paul aux *Laodicéens*, dont la lecture est recommandée aux *Colossiens*, IV, 16. Il ne nous reste que des traductions de l'Évangile de saint Matthieu et de l'Épître aux *Hébreux*. Nous ne savons lequel, du texte grec ou latin, est l'original de l'Évangile de saint Marc. Rien n'est demeuré des écrits de la plupart des apôtres, et fort peu de chose des autres. Et quant à l'Ancien Testament, outre les pertes que nous avons déjà remarquées de plusieurs livres, les évangélistes et les apôtres citent quelques passages qui ne se trouvent point dans les livres hébreux que l'antiquité nous a laissés. Ce qui fait bien voir, ou qu'il y en avait bien d'autres de leur temps où ces citations se trouvaient, ou qu'il est arrivé du changement à ceux qui nous sont restés, ou que la tradition les avait conservés. Si l'hérésie répond que ce qui n'est pas dans l'hébreu se trouve dans le Septante, elle nous donne des armes contre elle-même en nous avertissant des grandes variétés qui se remarquent entre leur version et le texte hébreu, lesquelles nous sont autant de preuves manifestes que le temps n'a pas épargné les livres sacrés, non plus que les profanes. Les citations différentes d'un même passage dans les écrits des saints Pères et les diversités des anciens exemplaires montrent aussi que l'antiquité a corrompu ou rendu incertains plusieurs textes des Livres saints qu'elle nous a laissés. Et les diverses leçons des Bibles de Genève, de la Rochelle, et des autres villes que l'hérésie a occupées, doivent convaincre ses adhérents que la persuasion intérieure n'a pas toujours été certaine, et que ceux qui l'ont suivie n'ont pas bien jugé partout de la vérité des Ecritures.

Si l'hérésie se pense défendre en disant que ces changements et ces incertitudes de l'Écriture ne sont point en ce qui concerne le salut, elle se confond elle-même, et nous écoutons volontiers cette vérité en sa bouche, parce qu'elle est en ce point une conviction de son erreur. Car l'Église hérétique ôte ici, sans y penser, à l'Écriture le jugement souverain de la foi et de la religion, qu'elle a fait profession de lui laisser, et s'attribue l'autorité de décider de ce qui est ou n'est pas nécessaire au salut éternel; de ce qui se doit croire, ou laisser dans l'incertitude. Si une Église qui oblige ses partisans de suivre leur esprit particulier contre elle-même, et qui tient pour article de foi qu'elle se pourrait bien tromper, parce que toute Église visible est sujette au mensonge, s'ap-

propre néanmoins le discernement des Écritures, et des matières qui sont ou ne sont pas de la perfection chrétienne et de nécessité pour le salut, doit-on dénier ce discernement à l'Église universelle fondée en la vérité de Dieu, adoptée du Père, épousée du Fils, sanctifiée et dirigée de son Esprit, établie par les apôtres, autorisée du témoignage des Écritures et toujours constante dans une même foi jusqu'à la fin ? Je ne dispute pas ici quelle est la vraie Église ; mais je remarque en passant que les hérétiques tombent dans la nécessité de confesser que c'est à elle de juger de l'importance de la doctrine chrétienne. Mais leur Église prétendue ne le peut pas, jusqu'à ce qu'elle soit réformée selon la vérité et réunie à celle de Dieu. Par ses propres principes et suivant sa doctrine, elle ne saurait se tirer de la confusion où l'erreur l'a précipitée ; en se voulant défendre, elle s'abîme de plus en plus.

Ceci nous donne une sixième réponse à l'allégation frauduleuse de ce verset. Les paroles divines, dont il est question, sont *paroles pures*, selon leur version. Or, il est de fait que la parole écrite dans leurs Bibles, comme eux-mêmes le remarquent, n'est pas entièrement exempte des imperfections que le temps et la faiblesse des hommes coulent ordinairement dans les choses qui en dépendent, de quelque façon que ce soit. Car quoique la parole divine soit toute de Dieu, elle n'est écrite que par l'industrie et le travail des hommes. Je veux bien que la providence de Dieu sur son Écriture, et la vigilance que son Esprit donne à son Église pour la conserver, l'aient préservée des erreurs contraires à la foi qui nous sanctifie, en la défendant de la ruine du temps et des entreprises des hommes, ainsi que des inadvertances qui corrompent ordinairement leurs ouvrages ; mais il permet néanmoins qu'elle en souffre des dommages en quelque langue et en quelque volume ou exemplaire qu'elle soit écrite : et ces dommages suffisent pour nous faire voir que ce ne peut être l'Écriture prise matériellement, mais la parole de Dieu en elle-même, que David appelle *toute pure*. Ceux qui savent les leçons différentes en toutes les langues et les variétés des exemplaires, dont on s'est plaint de tout temps, ne peuvent pas juger autrement.

Pour la septième réponse que nous avons promise à messieurs les prétendus, je leur proposerai ce dilemme. Si David a dit, en ce psaume XII, que les paroles divines étaient la règle de la religion ; ou il a entendu seulement les paroles qui étaient déjà écrites (ce qui serait contraire à leur croyance, comme nous l'avons déjà montré), ou en général toutes les paroles divines qui seraient données par après, ce qui nous jetterait dans l'incertitude que les Bibles que nous avons les uns et les autres fu-sent cette règle, et nous obligerait même plutôt de le nier, puis-que nous n'avons point d'assurance que

toutes les paroles divines soient contenues en ce volume, mais plutôt une très-grande apparence du contraire, et que par conséquent la règle entière et complète n'y est pas. Je ne répète point ici toutes les preuves littérales que nous avons apportées ci-dessus des pertes que l'Écriture a faites. Je prends deux autres moyens. Le premier, que ni l'Écriture ni l'Église ne nous assurent point qu'entre les livres des saints qui n'ont pas été mis dans la Bible, il n'y en ait eu quelques-uns, et qu'il n'y en ait encore, qui soient de l'Esprit de Dieu. Il est certain que plusieurs autres que les prophètes, les apôtres et les évangélistes ont été inspirés et obligés de Dieu à parler et à écrire, et qu'ils ne s'y sont pas appliqués de leur propre volonté et selon leur propre sens. C'est tout ce que saint Pierre requiert pour rendre une écriture canonique, au chapitre I^{er} de sa seconde Épître, v. 20 et 21. Je pourrais remplir cette feuille des témoignages que les Écritures évangéliques nous donnent que l'Esprit de Dieu parle et opère par ses saints ; qu'il vit en eux et que même, s'ils sont parfaits, ils n'agissent qu'avec lui. La grâce d'écrire avec Dieu n'est pas réservée aux apôtres. Saint Marc et saint Luc ne l'étaient pas, et ce dernier témoigne, au commencement de son Évangile, qu'il n'avait jamais vu Jésus-Christ. Le seul chapitre XIV de la première aux Corinthiens fait assez voir combien la grâce de la prophétie, et les autres dons semblables, étaient ordinaires aux chrétiens. Mais l'Église n'a mis dans le corps des Écritures que celles qui ont été reconnues dès le commencement avant la mort du dernier apôtre, par respect pour les pièces sacrées et pour n'en pas affaiblir l'autorité dans l'esprit des infirmes et de ceux qui sont peu instruits dans la foi, comme aussi pour ne pas donner lieu à la tentation de plusieurs qui ne défereraient pas au discernement qu'elle en aurait fait, ou qui présumeraient d'en ajouter aussi par un discernement particulier. Mais la raison principale de cette conduite de l'Église, c'est que Dieu, qui est en tout son guide, ne l'y a pas poussée. Ce n'est pas qu'elle ne révère plusieurs autres écrits, et qu'elle ne juge bien qu'ils ne peuvent être de l'Esprit de Dieu ; mais elle ne nous en assure point, parce que l'Esprit de Dieu ne l'en a pas assurée et qu'elle ne s'est pas consultée elle-même là-dessus. Saint Augustin dit des livres de Seth, d'Enoch et de quelques autres trop anciens, que l'Église ne les rejette pas, mais que leur trop grande antiquité les a rendus suspects. Si l'hérétique trouve étrange que, suivant la lumière et l'ouverture que l'Écriture en donne, nous disons qu'il peut y avoir des Écritures saintes qui ne soient pas reconnues, nous avons bien plus de sujet de trouver étrange que, de son propre jugement et sans aucun témoignage écrit, il prononce un arrêt au Saint-Esprit qui lui ôte toutes les Écritures qui ne sont point dans leurs Bibles, et que son aveuglement soit tel que, sans aucune certitude que les paroles divines y

soient entièrement écrites, il en fasse un article de foi. Le second moyen que j'emploie pour montrer qu'il n'est pas certain que la parole de Dieu soit limitée et déterminée au volume sacré que nous avons, est l'autorité de saint Jean, qui est le dernier oracle du Nouveau Testament et la couronne des écrivains sacrés. En concluant les Ecritures par son admirable prophétie des derniers temps, il oblige l'Eglise d'attendre encore jusqu'à la fin des prophètes, des anges et des témoins ou apôtres, qu'il faudra écouter et croire, soit qu'ils instruisent les hommes de vive voix, ou par écrit ; car le monde est déjà averti qu'ils viendront de la part de Dieu pour lui apprendre ses volontés, et qu'ils seront des témoins irréprochables de ses vérités, et de même autorité que les premières trompettes de l'Evangile. On ne devra pas moins de foi à leurs écrits qu'à leurs paroles, puisqu'il y a un commandement divin de les attendre, et de recevoir leur témoignage tel qu'il sera. Ces deux prophètes et apôtres des derniers temps, qui doivent venir au secours de l'Eglise en son extrémité, selon la prédiction du bien-aimé disciple (*Apoc. XI, 3, 4*), qui prophétiseront trois ans et demi, revêtus du sac de pénitence, seront fondés en la même vérité que tous les autres prophètes et apôtres, et auront les mêmes moyens de soutenir la foi, à savoir la Voix et l'Ecriture, puisque leur témoignage n'est point limité à un seul, et que la prophétie apostolique de saint Jean qui les autorise, est à tous les hommes une obligation absolue de les recevoir, et de se soumettre sans réserve à leur direction. Si l'hérétique répond qu'ils parleront et n'écriront point, nous l'accuserons d'avancer sans preuve une chose si absurde, que les maîtres que Dieu aura donnés au monde pour enseigner les âmes, et les confirmer en un temps misérable auquel tous les fidèles seront avertis de recourir à eux, n'écriront à personne, ni ne donneront aux absents aucune instruction, ni aucune consolation à ceux qui les rechercheront par lettres ! Il faudrait que Dieu l'eût dit, pour le croire ; puisque ni la pratique des saints docteurs semblables à eux, ni l'exemple des prophètes et des apôtres, ni les devoirs de leur charité, ni la nécessité des fidèles persécutés par toute la terre, ni la conversation chrétienne, ni les besoins du monde, ni la conduite ordinaire de la grâce doctrinale, ni l'obligation de leur ministère ne nous permettent pas de recevoir cette opinion.

Et d'ailleurs il nous suffirait qu'elle fût incertaine, pour prouver qu'il n'est pas certain que Dieu ne nous donnera plus aucun écrit. Si saint Jean n'a pas dit qu'ils écriraient, l'Evangile ne l'avait pas dit non plus des apôtres qui ont écrit. En ne le niant pas, il nous laisse dans l'obligation d'en juger selon l'usage commun, et nous porte à penser d'eux, comme des autres. Au chapitre VIII, de l'Apocalypse, vers. 5, le prophète des derniers temps avertit l'Eglise d'un ange qui donnera

au monde le feu sacré de l'autel et du sacrifice éternel, et ensuite de sept autres qui le prépareront, par leurs prédications signifiées par leurs trompettes, à sacrifier avec Jésus-Christ dans les afflictions prochaines. Et au chapitre XIV, vers. 6, il en promet un autre qui publiera par tout le monde l'Evangile éternel, c'est-à-dire l'Evangile des choses éternelles qui seront prochaines, et prêchera la crainte de Dieu à tous les peuples, et leur annoncera l'heure de son jugement. Quelle obligation avons-nous de croire que ces anges ne parleront que par écrit, tandis que ceux d'autrefois n'ont jamais enseigné qu'en paroles ? Pourquoi croirions-nous que ce saint ange qui rallumera sur la terre le feu et l'esprit presque éteint de l'holocauste immortel de Jésus-Christ une fois mort pour nous, et qui, par ce feu sacré, excitera des tonnerres, des voix, des éclairs et de grands tremblements de terre, qui sont, selon l'usage des Ecritures, des prédications très-puissantes et très-lumineuses qui éclaireront la terre et y causeront de profondes sensations, ne dira rien qui ne soit déjà dit ? Pourquoi ces trompettes du ciel envoyées de Dieu pour instruire les siens de leur dernière perfection et de sa conduite dans les plaies suivantes, et pour étonner et convertir le monde, ou au moins pour le sommer de se rendre à son Créateur, ne prêcheraient-elles que ce que d'autres ont prêché ? Pourquoi cet ange du dernier jugement que Dieu fera l'évangéliste de la justice et de l'éternité, comme les premiers l'ont été de la grâce et du temps de la miséricorde, qui, par un miracle de charité et de puissance convenable à la nécessité de ces temps-là, doit évangéliser toutes les nations, ce que son vol signifie, n'apporterait-il aucune lumière, aucun éclaircissement, ni aucune instruction qui ne soit déjà suffisamment écrite ? Dieu l'a autorisé par la foi des siècles précédents, comme l'ont été aussi Jésus-Christ et ses apôtres. Nos évangélistes sont ses précurseurs, et celui qui a conclu le témoignage apostolique est le témoin de sa mission, et de l'obligation où seront tous les hommes de l'écouter ; et tout ce grand appareil et cette longue préparation ne seraient que pour une doctrine commune !

Je sais bien que cet ange, aussi bien que les autres, doit parler conformément à l'Evangile ; mais s'il ne disait rien de plus que ce qui est écrit, il n'accomplirait pas la prophétie de sa prédication angélique, qui doit avertir le monde que l'heure de son jugement est venue ; car cette prédication n'a jamais été écrite ; elle n'ouvrira pas non plus aux hommes cet Evangile éternel qui leur est clos jusqu'ici, ni ne répondrait pas à la lumière extraordinaire que l'Eglise nous en promet. L'Eglise croît toujours en clarté, comme l'aurore, jusqu'à ce que, par les lumières que Dieu lui donnera d'un siècle à l'autre, elle soit entrée dans la perfection du jour éternel. Elle ne sera jamais plus assidue ni plus éclairée que lorsqu'elle en sera plus proche. Ses derniers prédicateurs se-

ront des anges de lumière et de sainteté extraordinairement envoyés, en un temps où tout ordre sera renversé, pour donner des enseignements célestes. lorsque la terre ne sera plus habitable pour elle, et qu'il ne lui faudra plus chercher d'autre retraite que le ciel.

Nous avons au chapitre X de l'*Apocalypse*, vers. 4, une preuve manifeste que Dieu n'a pas voulu que tout ce qui doit être prêché en ces derniers temps fût écrit auparavant : car il est certain que ces tonnerres parlants, dont il ne fut pas permis à saint Jean d'écrire les paroles, sont autant d'oracles épouvantables de plusieurs choses que Dieu doit dire au monde endureci, fort peu de temps avant son jugement. En effet, la prophétie que nous en avons les rapporte au septième sceau, qui est le dernier, et au second *Vœ* qui précède immédiatement la fin, entre la sixième trompette et la dernière, qui est celle du jugement : et l'ange qui les excite par sa voix effrayante est fort et puissant, dit l'Écriture ; il descend du ciel dans une nuée ; il est brillant comme le soleil ; il est couronné de la lumière de l'arc-en-ciel ; il rugit comme un lion ; il jure par le Dieu vivant que le temps va finir ; il marche sur la mer et sur la terre avec des pieds de feu, toutes choses qui sont autant de marques du second avènement de Jésus-Christ, qui descendra du ciel en force et en majesté grande, dans une nuée de gloire et de lumière, environné de sa propre splendeur, pour mettre feu au monde et fin au temps. Cet appareil de l'ange montre qu'il est plutôt l'ambassadeur du Lion de Juda, qui vient régner par son jugement, que de l'Agneau qui est venu souffrir pour les péchés des hommes, quoiqu'il soit rempli de grâce et qu'il parle en sa charité. C'est assez pour nous faire voir que sa prédication regarde la fin des temps. Mais il faut aussi remarquer que le tonnerre, dans les Livres sacrés, est le symbole ordinaire de la parole de Dieu. Au chapitre XII, vers. 28 de l'*Évangile de S. Jean*, la voix de Dieu parlant à Jésus-Christ même fut entendue de plusieurs comme un coup de tonnerre ; ce qui montre qu'elle avait quelque chose de semblable, quoiqu'elle fût pleine de sa dilection envers son Fils bien-aimé. A combien plus forte raison sera-t-elle un tonnerre effroyable pour le monde révolté contre son Créateur, et au temps de son plus grand endureissement ! Au psaume XXVIII intitulé *pour la consommation du Tabernacle* le prophète désigne sept tonnerres, qu'il appelle *la voix du Seigneur*. Il y prophétise manifestement les sept autres qui doivent parler sur la consommation du monde, qui est le premier tabernacle que Dieu avait sanctifié pour l'homme, et que l'homme a profané par son péché, pour préparer les prédestinés d'alors à la consommation finale, c'est-à-dire à l'accomplissement et à la perfection du second tabernacle qui doit être la demeure éternelle de Dieu avec ses saints, et dont le tabernacle légal n'a été qu'une figure temporelle. On peut voir

ce que l'ange de l'*Apocalypse* en dit au chap. XXI, et l'Apôtre, aux *Hébreux* VIII-IX et XII-XVIII et suivants. Il exhorte les fidèles à se ressouvenir de la voix de Dieu qui fit trembler la terre : du feu et des tonnerres au milieu desquels la loi fut promulguée, un peu avant que le tabernacle figuratif fût construit, et leur insinue que ce ne sont que des figures de la voix de Dieu plus puissante, du feu et des tonnerres plus horribles dans lesquels, un peu avant la construction du tabernacle véritable et permanent, Dieu parlera de sa loi éternelle et dira aux hommes des choses que le plus saint des prophètes n'a pas dû écrire avant le temps ; mais qu'il a eu commandement de noter, tant pour son usage, que parce que cette connaissance l'appliquait à secourir l'Église en son extrémité par ses écrits, par sa prière et sa vertu ; car son *Apocalypse* nous montre que Dieu a voulu lui donner un soin tout particulier des dernières nécessités de l'Église. Ce bienheureux évangéliste est le fils aîné de la croix de Jésus-Christ : le secours et la consolation de sa Mère dans son deuil, à sa vie et à sa mort, et le vrai témoin du martyre et de l'agonie de l'Époux. Dieu a voulu qu'il fût aussi le témoin et l'ange tutélaire et consolateur de l'Épouse à son agonie. C'est pourquoi il lui a rendu présente à l'esprit la vue de ses dernières souffrances, et en a nourri son exil de Patmos. Ce fidèle disciple, sans s'arrêter à ses propres afflictions, s'est occupé volontiers de celles de l'Église, et a pris le temps de son bannissement pour les écrire et lui laisser, en les écrivant, toute la conduite et la consolation qu'il a plu à Dieu de lui donner pour elle. La Providence a voulu que la conclusion du témoignage apostolique, qui a fondé l'Église, fût une prophétie de sa patience et de sa fidélité jusqu'à la fin ; et que le dernier oracle de l'Évangile lui fût une promesse de l'assistance divine dans ses dernières afflictions, et une approbation des derniers apôtres, qui seront ces Boanergès, enfants du tonnerre (*Marc*, III, 17, ces prédicateurs angéliques et célestes qui la viendront servir dans son plus grand besoin, qui foudroieront le monde et apporteront aux fidèles les dernières instructions de la vie divine, dans la pratique desquelles il faudra mourir en ce monde avec l'Église et se retirer en Dieu pour jamais.

Cela fait bien voir l'unité de l'esprit apostolique, et de la mission divine des premiers et des derniers ambassadeurs de l'Évangile. Cela nous montre par conséquent que la foi des premiers nous fait un commandement de recevoir les autres ; que les derniers ne seront pas moins autorisés que les premiers, ni moins croyables en leurs paroles et en leurs écrits. Jésus-Christ n'a rien dit des premiers sinon qu'ils parleraient : et néanmoins leur parole écrite a conservé la même autorité envers les hommes : de même donc il suffit que l'Évangile ait dit la même chose des derniers, pour nous laisser dans l'attente de ce qu'ils nous donneront, et par conséquent

dans le doute que l'Écriture soit terminée à ce qu'elle contient, et que Dieu n'ait rien de plus à dire aux hommes que ce qui est écrit.

La suite du psaume nous donne la huitième réponse. David dit que la vérité n'est point en l'homme, vers. 2; que l'homme est trompeur, vers. 3; que Dieu perdra les trompeurs et la langue superbe qui veut se glorifier et s'attribuer sa propre science en méconnaissent Dieu, vers. 4 et 5; que Dieu vient au secours des pauvres et des affligés, vers. 6; qu'il les sauvera et les mettra en assurance; que ses paroles, c'est-à-dire ses promesses, sont pures et à l'épreuve des tribulations du siècle, comme l'argent fin au creuset, vers. 7; que Dieu nous garde des gens du siècle, qu'il appelle la race ou génération présente, qui trompent et ne marchent pas droit, vers. 8, quoiqu'il ne laisse pas, pour sa gloire, de les multiplier, vers. 9. Or tout cela montre bien que David entend parler de la vanité et de la fausseté des hommes, et de la vérité, de la solidité et fidélité des promesses de Dieu, lesquelles nous assurent de sa protection contre eux. Le Prophète y continue le sens du psaume précédent, qu'il composa, ainsi que celui-ci, en sa jeunesse, pendant qu'il était persécuté.

Le second passage que l'hérésie produit pour autoriser le même article, est le 8^e et le 9^e vers. du psaume XVIII: 8. *Lex Domini immaculata, convertens animus: testimonium Domini fidele, sapientiam præstans parvulis. 9. Justitiæ Domini rectæ latifcans corda: præceptum Domini lucidum, illuminans oculos.* En voici la traduction, peu fidèle, dans la Bible de Genève: *La loi de l'Éternel est entière, restaurant l'âme; le témoignage de l'Éternel est assuré, donnant sagesse aux simples. Les mandements de l'Éternel sont droits, réjouissant le cœur, et le commandement de l'Éternel est pur, faisant que les yeux voient.*

Nous répondons premièrement, non à l'Écriture, que nous recevons avec la foi et l'obéissance que nous devons à Dieu même, mais à l'hérétique qui s'en aveugle, qu'en ce lieu non plus qu'au texte susdit, il n'est point parlé de l'Écriture. Mais il est si ébloui de son erreur, qu'il croit voir ce qu'il désire là où cela n'est nullement. Je crois que, sans m'entendre davantage, il me suffit de l'avertir de relire ce passage et de l'examiner de plus près: il verra sans doute que le Prophète ne dit pas que cette loi entière, ni ce témoignage assuré, ni ces mandements droits, ni ces commandements purs, soient l'Écriture. Il est bien vrai qu'il en parle en quelques endroits; mais c'est une grande faute de prendre la lettre pour le sujet. Avant qu'elle fût, Abel, Énoch, Noé, Abraham, et plusieurs autres, ont été convertis par cette loi; ont reçu la sagesse par ce témoignage; leurs cœurs ont été réjouis de ces justices droites, et leurs yeux illuminés par ce précepte du Seigneur.

Secondement, nous répondons que, quand même les paroles citées s'entendraient de l'Écriture sainte, comme le veut l'hérésie, elles ne diraient rien en sa faveur: mais

qu'elles témoigneraient seulement que l'Écriture serait sans tache; qu'elle servirait à convertir les âmes; qu'elle serait un témoignage fidèle qui donnerait la sagesse, non à tous, mais aux petits, c'est-à-dire aux humbles disposés à en recevoir l'effet; et toutes ces vérités, l'Église catholique les reçoit avec celles qui les suivent dans ledit psaume. Il serait à désirer que les hérétiques les respectassent aussi, et les reçussent pour leur salut.

Troisièmement, nous répondons que, puisque David parle de la loi sans tache qui convertit l'âme, on ne le peut entendre ni de l'Écriture ni même de la loi écrite par Moïse; car elle ne convertissait pas les âmes; elle ne promettait à ses observateurs que la vie présente et la possession de la terre: *Qui fecerit hæc, vivet in eis, justus autem meus ex fide vivit (Galat., III, 11; Hebr., X, 38; Rom., I, 17; Habac., II, 4).* David connaissait par la foi cette loi spirituelle non écrite qui convertit, justifie et vivifie les âmes: *Lex enim Spiritus vitæ in Christo Jesu, liberavit me a lege peccati et mortis; nam quod impossibile erat legi, in qua infirmabatur per carnem..... (Rom., VIII, 2).* L'Apôtre dit de la loi littérale qu'elle tue, qu'elle est une loi de mort et de condamnation (*II Cor., III, 6, 7, 9*); qu'elle ne conduit rien à perfection (*Hebr., VI, 7, 19*); qu'elle ne peut ni justifier, ni vivifier (*Galat., III, 21*); toute cette épître, d'ailleurs, enseigne la même chose, mais principalement les chap. II, III, IV et V; comme aussi toute l'Épître aux Romains, et plusieurs passages des autres. L'apôtre saint Jacques dit encore la même chose en son *Épître canonique*. Les prophètes en avertissent souvent, et la Loi elle-même rend témoignage de son inutilité et de son imperfection. Elle servait néanmoins en ce qu'elle était une figure de la loi spirituelle qu'elle représentait au peuple, et en ce qu'elle le disposait à la chercher et à la recevoir. Et Dieu, qui avait écrit de son doigt le Décalogue sur des pierres, écrivait dans les cœurs de ses fidèles cette loi immaculée, qui convertit les âmes par son Esprit, qui est appelé *doigt de Dieu* et sa *loi véritable*. C'est ce qu'il assure en Jérémie (*Jerem., XXXI, 33; Hebr., X, 16; II Cor., III, 3*); car la grâce, la vraie justice, la vraie loi de Dieu et la vraie sainteté, qui est maintenant exposée à tout le peuple chrétien, était jadis donnée aux saints, par une grâce spéciale, en la foi, l'espérance et la charité du Messie à venir, ainsi que toutes les Écritures l'attestent. Mais l'exposition des passages suivants va le démontrer encore mieux.

Ce que David ajoute: *Testimonium Domini fidele, sapientiam præstans parvulis*, ne doit pas non plus être entendu du témoignage écrit dans les livres de la loi, qui laissait souvent dans l'ignorance ceux qui le lisaient et l'observaient, mais du témoignage spirituel et intérieur qui donnait la sagesse aux humbles. Ce n'est pas pourtant que le témoignage écrit en la loi ne pût servir à disposer, comme nous l'avons vu, ceux qui l'honoraient.

Ce qui suit, *Justitiæ Domini rectæ, latifi-*

omnes corda, regarde beaucoup moins encore les justifications de la loi écrite, que l'Apôtre, aux Hébreux (chap. IX, vers. 10) et ailleurs, appelle justice de la chair, qui ne sanctifient point l'âme, ni ne rectifient le cœur de l'homme. On peut rapporter ici plusieurs passages de David même, qui font voir clairement qu'il entend parler de la vraie justice de Dieu, qui console l'âme en la justifiant. Cette justice, en l'Ecriture, est ordinairement distinguée de celle de la loi, et y est souvent opposée. On doit dire de même que le précepte divin qui nous éclaire, selon le vrai sens de ce verset, est spirituel, puisqu'il luit aux yeux de l'âme. Qui se voudra donner la peine de lire attentivement le Psalme CXVIII, verra plusieurs autres propositions semblables qui lui feront entendre clairement le sens de celle-ci. Les trois versets suivants confirment cette vérité, *Timor Domini sanctus, permanens in seculum seculi*. Cette crainte religieuse, ce culte du Seigneur, qui est saint et demeure à jamais, ne peut pas s'entendre de la loi ni de la religion écrite, car elle n'était pas vraiment sainte et ne devait être éternelle qu'en sa signification; mais bien de la religion qu'elle a figurée et promise, qui demeure éternellement : *Judicia Domini vera, justificata in semetipsa*. Les jugements de Dieu, que la loi et l'Ecriture contenaient au temps de David, n'avaient point la justice en eux-mêmes, car ils n'étaient saints que d'une justice relative. Premièrement, par le rapport qu'ils avaient au jugement essentiel de Dieu, qui est juste en lui-même par sa propre justice, et ne peut avoir d'autre règle que sa propre équité : au lieu que tout autre jugement n'est juste que par sa conformité à la loi qui doit le régler. Secondement, par un rapport figuratif et prophétique aux ordonnances de la loi de grâce, qui sont appelées jugements ici et ailleurs, et qui sont vraiment saintes et justes en elles-mêmes par la présence de l'Esprit de Dieu, qui les remplit de sa grâce, et qui sanctifie réellement ceux qui les observent. Le Prophète dit, en suivant le mouvement de son esprit, qu'ils sont plus désirables que toutes les richesses et les douceurs du monde, que le serviteur de Dieu les garde, et que la récompense en sera grande. Or évidemment cela ne peut convenir aux préceptes de Moïse qu'en figure; car les saints et les prophètes devaient regarder l'avenir en observant la loi, et porter leurs désirs vers ce qu'elle leur faisait attendre. Ils devaient régler leur vie et leurs mœurs selon la foi, l'espérance et la charité des choses promises, sous peine de ne pouvoir prétendre à la récompense éternelle que David promet ici. Si l'hérétique nous répond que, à la vérité, les saints qui ont précédé la loi écrite, comme Adam, Abel, Enoch, Noé, Melchisédech, Abraham, etc., n'ont pas été justifiés par une loi écrite, puisqu'il n'y en avait point; et que même les saints de l'Ancien Testament tels que Moïse, David, etc., l'ont été plutôt par l'esprit que par la lettre de la loi, puisque

l'Ecriture nous le dit; mais que ceux du Nouveau Testament le peuvent être : nous lui répartirons, premièrement, qu'il avoue par cette réponse que le passage de David est cité par les siens mal à propos, ce qui nous suffit; car nous ne traitons pas ici la question en elle-même, mais nous voulons simplement établir si les textes allégués la décident. Secondement, nous tirerons, tant de son aveu que du psalme proposé, un très-grand avantage contre l'hérésie; car si, au temps de la loi écrite, David n'a pas pu dire qu'elle convertissait les âmes, il ne le dit pas maintenant qu'elle est abrogée, et que le Saint-Esprit est communément donné aux hommes pour leur justification. Troisièmement, pour éclairer entièrement la difficulté que l'hérétique conçoit, nous lui dirons que cette loi spirituelle qui convertit les âmes, dont David et les autres prophètes ont parlé, que la loi écrite a figurée, et que l'Eglise a maintenant reçue comme la véritable loi de son alliance avec Dieu, n'est point une loi écrite, mais une infusion de l'Esprit de Jésus-Christ, qui est la fin et la perfection de la loi (*Rom.*, VIII, 2; *Hebr.*, VII, 10; X, 16; *Jerem.*, XXXI, 33). Nous ne saurions rapporter toutes les preuves que l'Ecriture nous donne de cette vérité. La loi qu'il fallait observer pour vivre en la terre de promesse fut écrite sur des pierres tirées de la terre; mais Dieu nous donne son Fils, et, en son Esprit, la loi qui nous doit faire vivre unis à lui. De même que Jésus-Christ est l'Hostie figurée par les choses légales, le Prêtre promis et figuré par le sacerdoce lévitique, le Roi figuré par la royauté de Judas, le Temple figuré par le temple de Jérusalem, et ainsi de tout le reste; de même il est la loi promise et figurée par la loi ancienne, et l'accomplissement non-seulement de cette même loi, mais de toute la volonté de Dieu. D'où l'Apôtre conclut, écrivant aux Galates et leur montrant l'abrogation de la loi écrite, que Jésus-Christ devait être formé en eux. Et parce que le Saint-Esprit nous rend capables de cette loi, et qu'il est le doigt de Dieu qui l'écrit et la forme sans cesse dans nos cœurs, il est aussi la loi spirituelle qui nous lie et nous unit à la loi que Dieu nous propose. C'est de cette loi que David a prophétisé.

L'Apôtre nous donne une quatrième réponse qui éclaircit entièrement la précédente; car il nous oblige (*Rom.*, X, 17, 18) de recevoir ce psalme XVIII comme une prophétie de Jésus-Christ, de son Evangile et des apôtres, qui l'ont annoncé par tout le monde comme une doctrine au ciel. Pour la bien entendre, il faut savoir que les créatures, et spécialement les cieux, n'ont pas été créés seulement pour leurs effets naturels, ni pour l'ornement, la nécessité ou l'utilité de l'univers, mais encore pour être autant de signes et de témoignages de la nature porte de son Créateur : *Celi enarrant gloriam Dei*. C'est même la principale mention de leur création et la première relation de leur être, le service qu'ils rendent à

l'homme n'étant que la seconde. Ainsi la capacité des cieux qui contiennent le monde; la force de leurs influences qui le pénètrent et le soutiennent; la splendeur et la beauté de leur aspect; la solidité de leur être, que le temps ne peut altérer; la vitesse et la justesse de leurs mouvements, qui sont la règle et la loi des autres, sont autant de caractères naturels des perfections divines. Leurs courses journalières et annuelles, avec toutes leurs autres révolutions, qui mesurent le monde, en renouvellent sans cesse la connaissance: et les jours, en s'éconlant, laissent, l'un à l'autre, la commission de publier à tout l'univers cet évangile naturel, que les peuples les plus éloignés ne peuvent méconnaître: *Dies dei eructat verbum...* Mais parce que la connaissance que les cieux et le reste de la nature nous en donnent, nous laisse dans la nécessité et le désir d'en savoir davantage, et que même, en nous excitant à la contemplation et au respect de leur Auteur, ils nous rendent aussi témoignage de leur insuffisance, et nous font ressentir que la nature ne peut nous donner la perfection de la lumière ni l'accomplissement de la sagesse qui nous est nécessaire pour le connaître et le servir, et que, par conséquent, c'est de sa miséricorde et par sa grâce spéciale que nous la pouvons espérer et la devons attendre; il a voulu qu'ils nous fussent aussi des signes et même des promesses d'un Évangile plus parfait, que sa bonté devait nous donner selon nos besoins; et que la nature, qui porte les marques de sa propre indigence, portât aussi des témoignages et des assurances de secours de sa grâce; et que les plus illustres créatures, qui sont les cieux, et qui déclarent plus hautement sa majesté, nous fussent des figures et même des arrhes de ses ambassadeurs divins qui viendront accomplir ce que la prédication céleste nous laisse à désirer, en prêchant plus saintement et plus entièrement ses merveilles par tout le monde: *Non sunt loquela, neque sermones...* Et parce que le soleil est le roi des cieux et des astres, et l'origine de la lumière qui donne le jour et la vie au monde inférieur, Dieu l'a créé pour être, dans l'ordre naturel, le symbole de Jésus-Christ qui, pour épouser l'Église, est sorti du sein de son Père, que David appelle ici sa chambre ou sa couche nuptiale: parce que la terre est bien le lieu de son mariage, mais non pas de sa jouissance: et venant du plus haut des cieux avec une très-grande vertu, il y est retourné, et il fait sentir la force de ses influences à toutes les créatures; car il n'y en a aucune qui n'ait reçu ou ne doive recevoir quelques effets de sa puissance: *In sole posuit... Exultavit ut gigas... Et occursum ejus...* De même la lune est un symbole de l'Église, qui nous éclaire, dans la nuit de cette vie, d'une lumière empruntée de son Époux, qui est aussi son soleil. Dieu ne fit ces deux luminaires qu'à la fin du quatrième jour du monde par une prophétie réelle, parce que le soleil et la

lune du monde de la grâce ne devaient paraître qu'à la fin du 4^e millénaire, quoique leur lumière fût donnée aux saints dès le commencement. Moïse remarque, en rapportant la création des astres, qu'ils ne furent pas seulement créés pour diviser les saisons et mesurer les temps, mais aussi pour être des signes. Nous pourrions prouver par l'Écriture, si nous ne craignons la longueur, qu'il a entendu des signes de religion. Aussi David (*Psal.* CXXXV, 5) dit que Dieu a fait les cieux *in intellectu*; c'est un terme prophétique, ou mystérieux, pour faire entendre ou signifier quelque chose. La loi n'a pas été seule figure de la grâce et des mystères de Dieu: les Écritures nous en proposent plusieurs autres; et même auparavant, le monde a rendu dès son origine ses hommages et ses témoignages à Jésus-Christ, et l'a reconnu pour son maître dans l'état de son innocence, avant que l'injustice et le mensonge y eussent part, et le reconnaîtra toujours malgré l'iniquité.

Qui ne voit, par la suite de ce psaume, expliqué selon saint Paul, que cette loi du Seigneur qui convertit les âmes est cet Évangile de grâce que les cieux annoncent dès leur commencement, que le Soleil de justice a donné, que les apôtres ont publié et que David a prophétisé? Car il est la vraie loi de sainteté qui seule justifie les hommes; et Dieu la communiquait aux fidèles par l'esprit de la foi, avant sa publication universelle. Qui ne voit aussi que ce témoignage fidèle du Seigneur, qui donne sagesse aux petits, est celui même de Jésus-Christ, ce nouveau Seigneur qui a paru au monde et, après son retour au ciel, a donné, par ses apôtres, le témoignage évangélique à tous les hommes, et surtout aux petits? Ces justices droites qui réjouissent les cœurs, sont celles de la grâce chrétienne, qui accomplissent en nous la joie de Jésus-Christ. Celles de la loi mosaïque étaient obliques, et n'avaient rien de la justice du Seigneur, que par un rapport éloigné, qui ne justifie pas directement ses observateurs. Ce précepte de lumière qui frappe les yeux de l'âme, est le précepte évangélique de recevoir Jésus-Christ qui est la vraie lumière, dont les préceptes de la loi n'étaient que des ombres. Ils n'éclairaient pas même suffisamment les yeux de la chair; *Præceptum Domini lucidum...* La suite du psaume montre encore mieux la vérité de cette exposition; car cette crainte sainte, que Jésus-Christ nous a laissée, doit durer éternellement. Celle des Juifs n'était pas vraiment sainte, et ne devait durer qu'un temps. Nous avons expliqué les vers. suivants, 9, 10, 11, 12, en notre troisième réponse. Au 13^e, le prophète prie que ses péchés cachés lui soient remis, ainsi que les péchés d'autrui auxquels il pourrait avoir pris part, ce qui vient à propos; car ils s'opposent à la loi de Jésus-Christ et nous empêchent de la recevoir: ce qui n'est pas vrai de la loi écrite, qui ne regardait que l'extérieur et pouvait compatir avec le péché. Au 14^e, il dit que si ce qui est de lui, c'est-

à-dire du vieil homme, ne dominait point, il serait sans tache ; car le nouvel homme seul, qui est selon la loi de Dieu, vivrait parfaitement en lui : *Si mei non fuerint dominati*. . . Il ajoute qu'il n'aurait point de part au très-grand péché, je crois le péché mère de tous les autres, qui est de ne point recevoir Jésus-Christ. Le Saint-Esprit reprendra le monde de péché, parce qu'il n'aura pas cru en lui (*Joan.*, XVI, 8) ; car laisser Jésus-Christ, c'est tomber dans la nécessité de tout péché. Il était nécessaire, au temps de David comme à présent, de croire au Messie, pour en être préservé, et aussi pour faire et dire quelque chose qui fût agréable à Dieu. C'est pourquoi il ajoute au verset suivant que, s'il est délivré de ce péché ; qui est le fondement de tout autre, c'est-à-dire, s'il n'est point en défaut à l'égard de Jésus-Christ et de l'obligation qu'il a de le recevoir, ses paroles et ses méditations seront agréables à Dieu : *Et erunt ut complebant eloquia oris mei*. . . Puis il conclut cette hymne en appelant Jésus-Christ sa force et son Rédempteur, sans lequel il ne pouvait rien, ce qui s'entend en toutes les œuvres du nouvel homme contre le vieil homme, à cause des paroles du verset 14 : *Domine, adjuvator meus et Redemptor meus*.

Cette exposition a été longue ; mais l'Eglise ne se sert jamais de passages tronqués ; elle les prend toujours entiers. Il y a cette différence entre elle et l'hérésie.

Pour la cinquième et dernière réponse, nous dirons que les termes employés par le Prophète, en ces deux passages que nous expliquons, sont si équivoques dans les Ecritures, et ont une signification si vaste, qu'on ne saurait fonder un article de foi, qui doit être précis et certain, sur l'intelligence qu'on en peut tirer. Car, sans une lumière extraordinaire, on ne pourra jamais voir assez clairement pour avoir cette assurance divine, qui est nécessaire à la foi, quel est le sens que le Saint-Esprit nous aura voulu principalement faire entendre. Tout ce que nous pouvons, en ces textes ambigus, c'est d'en tirer pour notre instruction un sens probable, en les conférant avec le reste des Ecritures saintes. Celui qui prendra la peine de lire attentivement le psaume de David, et particulièrement le CXVIII, verra que le mot de *parole* signifie quoi que ce soit, comme celui de *chose* en français. Le terme de loi se prend pour toutes les intentions de Dieu, pour les saintes pensées et les bons mouvements qu'il nous donne, pour les obligations que nous lui avons, pour ses perfections essentielles et autres choses qui nous lient à lui, et pour Dieu même. Les termes de *témoignage*, *précepte*, *jugement*, *justice*, *testament*, signifient quelquefois une fête, une autre fois un mystère de Dieu, ou bien une grâce, ou une punition, comme aussi une ordonnance et même toute conduite en général et toutes ses œuvres : parce qu'elles se font toutes avec justice et par jugement, et que toutes rendent témoignage de sa puissance. Les autres livres de l'Ecriture sainte étien-

dent encore davantage la signification de ces termes.

L'hérésie n'apporte en sa confession de foi prétendue que ces deux passages, pour fonder le principal article de sa croyance, qui est le fondement de toutes les autres. Je me suis arrêté longtemps à les expliquer, afin qu'on vît clairement que le fondement de cette foi est sans fondement dans l'Ecriture, et que par conséquent toute cette religion n'est fondée qu'en l'opinion erronée de ceux qui la reçoivent : ce qui suffirait pour les détromper, s'ils en pouvaient juger sagement.

L'hérésie allègue à la marge de l'article suivant, qui traite encore de l'Ecriture, plus à propos en apparence le III ch. de la II Ep. à Timothée, vers. 15, 16, 17.

15. *Dès ton enfance tu as connaissance des saintes lettres qui te peuvent rendre sage à salut, par la foi qui est en Jésus-Christ*
16. *Toute l'Ecriture est divinement inspirée, et profitable à endoctriner, à convaincre, à corriger et à instruire selon justice.* 17. *Afin que l'homme de Dieu soit accompli et parfaitement instruit.*

Nous leur donnons quinze réponses, dont une seule suffit pour leur ôter ce passage.

La première est que saint Paul ne parle pas à tous les chrétiens en ce lieu, mais à un homme particulier auquel il savait que la grâce de bien user de l'Ecriture était donnée. On ne peut pas tirer une conséquence que tous les hommes puissent ce que peut un saint par la grâce spéciale que Dieu lui a communiquée. Si ce texte se trouvait dans une lettre adressée à tous les chrétiens, on n'en pourrait même conclure autre chose, sinon que tous les chrétiens auxquels Dieu en ferait la grâce pourraient user des Ecritures à salut ; mais non pas qu'ils en useraient avec la certitude nécessaire pour donner la foi, à cause de l'incertitude de l'homme, et de sa facilité à perdre la grâce et à abuser des dons de Dieu. Etant écrite à un particulier, on n'en peut rien conclure, sinon que saint Timothée, qui est ce particulier, pouvait user à salut des Ecritures. Si l'hérésie dit qu'encore que cette lettre soit écrite à un particulier, le Saint-Esprit, qui a voulu qu'elle fût mise dans le corps de la sainte Bible, l'a exposée à tous les Chrétiens pour leur édification, je répondrai que cela ne change pas les paroles, ni le sens de l'Epître, et que le Saint-Esprit ne nous oblige pas pour cela de croire autre chose que ce qu'elle dit ; mais au contraire nous devons nous arrêter, sans en abuser, à ce qu'elle nous enseigne, que saint Timothée pouvait bien user des Ecritures qu'il avait lues dès son enfance.

La seconde, que cette Epître est adressée à un évêque qui, par vocation spéciale, est Pasteur de l'Eglise, et obligé par devoir d'exposer les Ecritures saintes et d'en user tant pour son salut que pour celui du peuple de Dieu. Ainsi, quand on en voudrait tirer quelque conséquence pour d'autres, il faudrait que ce fût pour des évêques ; encore ne le pourrait-on qu'à rai-

son de leur devoir et de leur état, et non à raison de leur personne. Et néanmoins cette conséquence n'est pas certaine, puisqu'elle ne se trouve pas dans le texte, qui ne parle que de saint Timothée, et ne dit rien des autres évêques, et que d'ailleurs la raison et l'expérience nous montrent qu'il y a beaucoup d'évêques qui ne sont pas semblables à Timothée.

La troisième, que ce que nous avons dit jusqu'ici tire suffisamment Timothée du commun des autres hommes; et d'ailleurs la familiarité de saint Paul, les instructions privées qu'il en avait reçues, l'expérience que l'Apôtre avait de la grâce qui lui avait été donnée, son éducation sainte en la crainte de Dieu par sa pieuse mère, sa coopération fidèle à l'instruction qu'il en avait reçue, dont Dieu même rend témoignage aux Actes, chap. XVI, l'étude des saintes Lettres, dès son enfance, lorsque la Tradition qui les devait faire entendre aux Juifs vivait encore, ce qui se prouve aisément par les Ecritures, ses vertus admirables qui le rendaient conforme à saint Paul, de quoi cette Epître fait foi, sont autant de circonstances particulières qui le mettent dans un cas exceptionnel qui ne peut tirer à conséquence pour les autres.

L'hérésie usurpe l'autorité de juger l'Eglise de Dieu, par des lois qu'elle a conçues dans la présomption de son esprit, et qu'elle veut, sans autorité aucune, établir sur ses enfants : elle ne peut donc se plaindre si nous la jugeons par ses mêmes lois. C'est suivre l'Evangile que de la mesurer et régler par la mesure et par la règle qu'elle a voulu donner, en l'obligeant de se contenir dans le sens précis du texte, et en ne lui permettant pas de s'étendre davantage, ni d'imposer au peuple crédule plus que ce qu'il dit. Ces Lettres sacrées, que saint Timothée avait lues en son enfance, ne peuvent être que celles de l'Ancien Testament : son âge nous montre assez clairement que les pièces que nous avons du Nouveau n'étaient pas écrites en ce temps-là. Si donc cette Epître, jusqu'au vers. 15, ne parle que de celles qu'il avait apprises en ses premières années, il faut qu'ils s'y arrêtent, ou qu'ils cherchent un autre passage pour les Ecritures du Nouveau Testament, ou qu'ils confessent qu'ils n'ont d'autorité textuelle que pour l'Ancien, et que c'est ou par tradition ou de leur bonne volonté qu'ils jugent les écrits du Nouveau dignes de leur croyance. Encore pourrions-nous leur dire avec raison que s'ils ne les ont étudiés, et même entendus et appris dès leur enfance, comme avait fait saint Timothée, il ne suit pas de ce texte, par une conséquence comparative, qu'en les lisant ils puissent être sages à salut; car là où les comparaisons sont délectueuses, les conséquences comparatives le sont aussi.

III^e DISCOURS.

L'interprétation du verset 64 du chapitre vi de l'Evangile de saint Jean, par les hérétiques, est formellement opposée à la lettre des paroles de

Jésus-Christ. — Elle prête au blâme sur la conduite de ce divin Maître, et le met en opposition avec lui-même.

Le Père des lumières nous a donné l'Eglise comme la fille aînée de sa lumière pour nous retirer des ténèbres, et nous élever en sa connaissance. Et afin qu'elle ne s'éloignât jamais de sa lumière originelle, il l'a mariée à son Fils, qui est la même lumière, et l'a remplie de son Esprit, qui l'unit à lui si étroitement qu'elle ne peut jamais vivre qu'en sa lumière.

Le bien-aimé disciple la vit ainsi revêtue de ce Soleil de la nouvelle vie, qui l'a épousée pour nous donner par elle la naissance et le jour des enfants de Dieu, et l'a couronnée de la lumière des onze apôtres, qui luit toujours en son Chef, pour nous éclairer dans les ténèbres de cette vie, nous préserver des erreurs du siècle, nous découvrir les trésors de la foi, et nous montrer la vérité de ses mystères, qui nous doivent nourrir en cet exil du paradis. Si, en nous enseignant, elle rencontre quelques secrets où Dieu, pour nous tenir en révérence et abaisser nos esprits dans le profond respect de sa sagesse, qui surpasse tout entendement, se soit caché dans sa propre lumière, elle l'adore, et attend en patience et en silence qu'il lui ouvre les yeux. Cependant elle se repaît de la lueur de sa loi, et demeure fidèle aux premières instructions qu'elle a reçues, sans s'élever par elle-même au-dessus de la mesure de sa foi. Mais quand elle est obligée, pour glorifier son nom, ou instruire ses enfants, ou convaincre ses ennemis, de sonder l'abîme de ses conseils, et d'être tirée par son Epoux dans le sein de sa sagesse; alors, appuyée sur son bien-aimé, elle monte et croît comme l'aurore de lumière en lumière, jusqu'à la perfection du jour que lui donne son Soleil; et, par sa clarté, elle dissipe les ténèbres qui nous cachent la vérité et la voie de notre salut. Et si la profondeur des Ecritures saintes étonne nos esprits en quelques endroits, elle nous apprend à laisser nos ténèbres, à nous humilier, et à chercher la lumière des autres passages qui nous sont plus clairs, pour nous en repaître, comme vrais enfants de lumière, en attendant que nous soyons capables de profiter de ceux que Dieu a cachés dans sa sagesse, que nous devons adorer. Ainsi elle éprouve comme l'aigle ses enfants aux rayons de son Soleil, et conserve en son sein ceux qui supportent sa splendeur et vivent en sa lumière, et rejette les autres qui s'en aveuglent.

Mais l'hérésie, qui est née des ténèbres, et qui a épousé le père des ténèbres, suit le secret insinuet de son origine dans les Ecritures saintes même, où elle fait la lumière des passages trop clairs, et répand ses ténèbres sur ceux qui surpassent la commune intelligence des hommes, pour la perte des reprouvés qui l'écoutent. Et parce que, entre tous les lieux de l'Ecriture qui traitent de la communion du corps de Jésus-Christ, le 64^e verset du vi^e chapitre de saint Jean semble avoir soûlir quelque obscurité,

elle le choisit pour le fondement de sa croyance et la règle de sa doctrine ! Et, contre l'ordre du sens commun et de la raison aussi bien que de la foi, elle veut que les ténèbres jugent la lumière; que l'évidence cède à l'obscurité, le certain à l'incertain, et la foi légitime que nous devons aux passages clairs, à l'erreur que sa fantaisie a conçue, et qu'elle prétend autoriser, par un seul verset qu'elle n'entend point, contre la lumière de toutes les Ecritures saintes ! Car l'évangile des ténèbres est en sa bouche par le ju-te jugement de Dieu, pour la séduction de ceux qui fuient la lumière et la vérité, et se réprouvent eux-mêmes, comme dit l'Apôtre à Titus, par leur propre jugement.

Nous commençons volontiers, en exposant ce chapitre, par ôter les saintes Ecritures à l'hérésie, qui en use trop injustement contre la vérité de l'Eucharistie; puisque c'est où Jésus-Christ a commencé d'en instruire les siens, et que nous ne pouvons mieux ruiner la puissance de l'empire des ténèbres, en ce point de doctrine, qu'en arrachant le fondement que l'erreur a choisi pour l'établir, et en ôtant à ceux qui le défendent le bouclier qu'ils opposent continuellement à la parole de Dieu qui le détruit. Car c'est principalement par l'autorité de ce verset 64 mal entendu, que les hérétiques pervertissent le sens de toutes les Ecritures saintes qui parlent d'une manducation réelle, ou d'une présence corporelle et véritable de la chair et du sang de Jésus-Christ en notre communion, pour établir une manducation intentionnelle et imaginaire, que leur esprit a inventée. Car ni le Fils de Dieu, ni les saints, qui nous ont laissé par son ordre la sagesse évangélique, n'en ont parlé ni ici, ni ailleurs.

Pour convaincre leur erreur par la simple lecture de ce chapitre, il faut insister avec eux sur le principe, qu'ils admettent comme certain, que les peuples que Jésus-Christ enseigne ici crurent, aussi bien que ses disciples, qu'il leur parlait d'une manducation réelle de son corps, laquelle fut le sujet de leur murmure. Ils pensent de là tirer avantage, et, se flattant en leurs erreurs, ils nous accusent de suivre le sens des Capharnaïtes: et, sans considérer que ce n'est pas le sens ajouté par ce peuple aux paroles de Jésus-Christ, que Jésus-Christ blâme, mais bien au contraire le refus qu'ils firent de le croire et de le suivre, ils s'en veulent éloigner et tombent sans y penser en la faute des Capharnaïtes, et en une autre plus grande encore. Car, non-seulement ils laissent la vérité de Jésus-Christ; mais ils pervertissent le sens et l'intelligence de sa parole, prêchant contre son intention une manducation de son corps qui n'est point manducation, et qui n'a aucun rapport à la doctrine de ce chapitre, s'il est considéré en la simplicité de l'esprit qui nous l'a donné.

Jésus-Christ, par un miracle signalé, avait nourri dans le desert cinq mille personnes, de cinq pains d'orge et de deux poissons que sa bénédiction avait multipliés, de sorte

que douze corbeilles furent remplies des restes.

A la vue de ce prodige, ce peuple crut qu'il était le Prophète Messie promis par la Loi, et voulut le déclarer roi. Mais le royaume qu'il venait établir n'était pas de ce monde. Ce peuple se trompait. Pour comprendre la cause de cette erreur et avoir l'intelligence du texte, il faut savoir que les Juifs charnels croyaient, comme ils le croient encore, que le royaume du Messie serait terrestre; qu'il aurait la magnificence de celui de Salomon, telle qu'elle est décrite en leurs histoires, et les œuvres éclatantes de Moïse et des autres prophètes. Car ils prenaient toujours les signes et les figures selon la chair, et selon la lettre, qui tue, et s'éloignaient de l'esprit. Mais les Juifs spirituels, que l'Apôtre appelle Israël de Dieu, savaient bien que l'intention de Dieu avait été de donner à ce peuple dur, charnel et incapable d'autre chose, en l'honneur du Messie qui devait naître de lui, et pour l'amour d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, un état terrestre et temporel, qui fût une image imparfaite, ou une figure et une ombre, selon l'Ecriture, de véritable l'état du Messie, lequel devait être céleste, spirituel, éternel et divin. Cela les mettait à même d'honorer avec quelque religion ce qu'ils n'étaient pas capables d'honorer autrement. Car, étant charnels et attachés à eux-mêmes et à la terre, la vérité nue les eût rebutés. Pour leur donner la plénitude de l'esprit de vie et de vérité qui les eût transférés de la chair à l'esprit, et de l'ombre à la substance des choses, Dieu, qui donne ses grâces avec ordre de justice aussi bien que par sa bonté, voulait attendre la venue de Jésus-Christ, par lequel, avec lequel et en l'honneur duquel il fait miséricorde aux hommes. En attendant, il donnait cette grâce par privilège à quelques-uns, qu'il choisissait pour conserver en eux l'esprit de la foi du Messie, et ceux-là étaient ses saints, qui vivaient non-seulement selon la loi, mais aussi selon la foi. Car Dieu avait donné à ce peuple une loi conforme à son état, à laquelle il avait joint la tradition de la foi non écrite, qui faisait entendre aux saints ce qui était de l'esprit et de la vérité de la loi. Les œuvres de Moïse, les magnificences de Salomon, étaient à ceux-ci des signes salutaires qui les portaient à l'admiration et à l'amour du Messie, qu'ils adoraient déjà en esprit et en vérité. Cette tradition les instruisait qu'il serait un roi divin tel que Salomon l'avait figuré, et non pas terrestre, mortel et charnel comme ce monarque; que ses œuvres seraient divines et son état divin, spirituel et non charnel; que les merveilles de Moïse et des autres prophètes n'étaient que des figures pour exciter le peuple à la croyance et à la révérence des choses plus grandes et plus dignes de Dieu. Ils savaient, par le même moyen, que les quarante ans du desert figuraient le temps de la vie présente, où le peuple de Dieu est voyageur et pèlerin; en attendant que le vrai Josué l'ait introduit en la terre de la promesse éternelle,

qui est la demeure de Dieu. Ils comprenaient aussi que la manne qui tombait du ciel dans le désert, était pour figurer la nourriture spirituelle que Dieu donne à l'homme intérieur et spirituel pendant cette vie, et pour l'exciter par ce miracle à la désirer et à la rechercher. Car la chair ne peut la goûter; mais l'esprit doit la demander à Dieu comme sa propre vie. Les mieux instruits savaient aussi que la manne avait sa signification prophétique pour le temps du Messie, comme toutes les autres figures, laquelle était que Dieu leur donnerait alors le vrai pain du ciel, et qu'il les nourrirait dans le désert de ce monde de la véritable substance de la vie éternelle.

Aussi les spirituels s'instruisaient des signes que Dieu leur avait donnés et se portaient à Dieu; et la loi leur servait à connaître Jésus-Christ et à le suivre. Mais ceux qui n'avaient pas la foi s'arrêtaient à la chair; et, ne cherchant que ce qui la contentait, prenaient la loi et les figures en tentation, et s'éloignaient de l'esprit et de la vérité du Messie, en s'y attachant par intérêt et par sensualité, avec brutalité et opiniâtreté.

Or tels étaient la plupart de ceux que Jésus-Christ instruit dans ce chapitre. D'où il arrive qu'ils entrent en doute qu'il soit le Messie, parce qu'il fuit la royauté de Salomon (*Joan.*, VI, 15). Ils se suivent pourtant, dans le doute et dans le désir de manger la manne du ciel qu'ils attendaient du Messie, et que le miracle de la multiplication des pains leur faisait espérer. Jésus-Christ les reprend de ce qu'ils ne désiraient de lui que la vie et la nourriture qui ne soutient le corps que pour un peu de temps, et les exhorte à travailler pour celle qui nourrit éternellement, et qu'il leur devait donner par l'ordre de Dieu son Père, dont il portait le caractère et la marque qui oblige tous les hommes à l'écouter et à la croire. Ces hommes comèrent qu'il parlait des bonnes œuvres que Dieu nous donne par sa grâce, et lui demandèrent ce qu'ils feraient pour les accomplir. Jésus-Christ leur répondit que la première de toutes était de croire en celui que Dieu leur avait envoyé pour les instruire; car, puisque sans la foi on ne peut plaire à Dieu, et que Jésus-Christ est de cette foi le principe et la source, le Docteur et le Maître sans lequel nous ne pouvons rien, le fondement et le commencement de toute bonne œuvre est de croire en lui. Ils virent bien qu'il les portait tacitement à croire qu'il était le Messie, en disant que son Père était Dieu, qu'il venait de sa part, qu'il était son image, qu'il donnait une nourriture et une vie éternelle; mais ils ne voyaient point en lui la grandeur de Salomon, ni les merveilles de Moïse. Il leur avait bien donné des signes suffisants à leur avis, pour croire qu'il était un prophète; mais ils en attendaient d'autres du Messie. Ils lui demandèrent donc la manne du ciel, qui était celui de tous qui les touchait le plus, que leur chair souhaitait davantage, et qui con-

tenait l'intention pour laquelle ils l'avaient suivi. Jésus-Christ les voit dans l'erreur ordinaire des Juifs, qui attendent du Messie les mêmes figures, au lieu des choses promises par les figures; il veut les en tirer, car c'était leur principal empêchement à la foi, et les détromper en leur enseignant que la manne n'était pas le vrai pain du ciel, mais seulement une figure de celui qu'ils devaient attendre de son Père, et que celui-là est le pain de Dieu, qui descend du ciel et qui donne la vie au monde.

Comme les Juifs continuent néanmoins de demander ce pain, qu'ils entendent toujours selon les désirs de la chair, Jésus-Christ les relève de cette bassesse, et leur déclare enfin, au verset 35, qu'il est le pain de vie qui doit délivrer pour toujours de la faim et de la soif ceux qui se mettent à sa suite. Il savait bien qu'ils n'étaient pas dignes de cette vérité, et qu'ils ne s'en contenteraient pas; mais l'obligation où il était de les détromper de leur fautive opinion que le Messie leur donnerait la manne, et de leur ôter ce scandale qu'ils prenaient de la Loi mal entendue, fit qu'il la leur déclara; autrement, il n'y a pas d'apparence qu'il la leur eût proposée. Car il leur devait de leur expliquer la loi, et de leur faire comprendre qu'il ne manquerait pas de l'accomplir. Voilà pourquoi il leur propose la vérité pour la figure. En ce-là Jésus-Christ se sert du moyen ordinaire destiné à ramener une intelligence égarée dans le chemin de la vérité, et il l'applique ici aux Juifs pour les tirer de leurs tentations et de leurs erreurs dans l'interprétation de la loi. Si ce moyen de salut pour tous en laisse quelques-uns dans l'endurcissement, ce n'est qu'à la mauvaise disposition de leurs cœurs qu'ils doivent s'en prendre. Et à la vérité, il en sauve quelques-uns que Dieu illumine, tandis qu'il précipite les autres dans le scandale par le juste jugement de Dieu, qui les punit de ce qu'ils se séparent de l'esprit et de la loi, qui en est la vie, pour s'y attacher selon la chair, qui en est la mort. La loi elle-même leur aurait appris cette vérité, s'ils l'avaient étudiée avec droiture, et Jésus-Christ ne veut pas la leur laisser ignorer. Néanmoins ils demeurent dans l'endurcissement. Alors Jésus-Christ les avertit que c'est à Dieu son Père de les en tirer, pour les porter doucement à lui: il confesse son obéissance à son Père, et dit qu'il ne peut illuminer ni sauver que ceux que son Père lui donne; mais que, pour son respect, il lera vivre éternellement ceux qui lui seront donnés de sa part.

Et pour commencer à leur faire entendre que le royaume du Messie n'est pas de ce monde ni de cette vie, mais que c'est le royaume éternel de Dieu même, il ajoute que son Père entend que tous ceux qui le voient et croient en lui ressuscitent au dernier jour en une nouvelle vie. Les Juifs demeurant dans le désir d'une manne charnelle, et s'offensant de ce qu'au lieu de la leur donner, il dit qu'il est le pain descendu du ciel, chose qui leur paraît fautive et dont

ils prennent, à l'ordinaire des mécontents, occasion de s'indisposer les uns les autres, disent qu'il ne peut pas être descendu du ciel, vu qu'il est fils de Joseph. Jésus-Christ, pour guérir leur murmure et les porter à recourir à Dieu, qui seul peut les en tirer, leur dit et redit plusieurs fois que personne ne vient à lui que par son Père. Et les voyant toujours dans leur tentation première, qu'il leur devait donner la manne s'il était vraiment le Messie, il se sent obligé de leur dire et redire plusieurs fois, que c'est lui, en effet, qui est le pain de vie; que la manne ne l'était pas, puisque leurs pères, qui l'ont mangée dans le désert, sont morts, tandis que ceux qui mangeront le pain qu'il leur donnera vivront éternellement. Par là, ceux qui savaient, par la tradition de la foi, que le royaume du Messie devait être éternel et immortel, devaient comprendre que la manne ne pouvait pas en être la vraie nourriture, mais bien lui, qui donnait l'immortalité à ceux qui le recevaient.

Jusque-là cependant il ne leur avait pas encore parlé explicitement de la manducation. Au verset 32, il commence de leur dire que sa chair est ce pain qu'il donnera pour la vie du monde, non comme hostie offerte à Dieu (en cela l'hérésie se trompe), mais comme pain qui doit être mangé pour donner la vie aux hommes, puisqu'il ne vivifie que ceux qui le mangent. Les Juifs l'entendirent ainsi à la lettre, et en disputèrent entre eux. Jésus confirma avec jurement que la manducation de sa chair est nécessaire à la vraie vie, et promet la résurrection et la vie à ceux qui la mangeront. Il dit qu'elle est vraiment viande, et son sang breuvage, et qu'il vivra en ceux qui le mangeront, et eux en lui, comme son Père vit en lui et lui en son Père. En quoi il donne pour exemple de la vérité de sa communion la chose la plus réelle et la plus sainte qui soit en la terre et au ciel. Enfin il conclut que la manducation de sa chair a bien un autre effet, pour donner la vie, que la manne qui ne délivrait pas de la mort; afin que ces pauvres gens cessassent de la désirer, et commençassent de croire, ce qu'ils n'avaient pas assez entendu dans la Loi et les Prophètes, que le Messie devait donner une autre vie et une autre manne qui nourrirait son peuple éternellement.

Toutes ces choses furent dites aux Capharnaïtes endurcis, dans leur synagogue. Plusieurs des disciples qui les avaient entendues, ne pouvant souffrir qu'il fallût manger la chair de Jésus-Christ, murmurèrent aussi. Le Fils de Dieu, qui connaissait que leurs murmures procédaient de ce qu'ils ne croyaient pas assez fermement qu'il fût venu de Dieu et du ciel, leur dit qu'ils le verraient remonter au ciel, et retourner à Dieu où il était premièrement: ce qui certainement était la preuve la plus grande et la plus évidente possible qu'il en est venu, et la raison la plus convaincante qu'il pût leur donner de croire à sa parole. Et parce qu'il les voit arrêtés à la chair et aux sens avec beau-

coup d'infidélité, il leur en découvre l'incapacité et la misère, en leur enseignant qu'il n'y a que l'Esprit qui vivifie l'homme et le rende capable des choses de la vie nouvelle; que la chair n'y sert de rien et n'y peut rien comprendre: que la doctrine qu'il leur propose est de l'Esprit et de la vie nouvelle, auxquels la chair n'a aucune proportion; que quelques-uns d'entre eux étaient sans la foi, qui est le fondement de l'homme spirituel, et n'avaient que la chair, inutile à son école; que, par conséquent, ils n'avaient rien de l'Esprit vivifiant si nécessaire pour recevoir sa doctrine. Et pour leur donner sujet de recourir à Dieu, qui les pouvait changer et les tirer de la chair à l'Esprit, il leur dit derechef que personne ne peut venir à lui que par un don singulier de Dieu son Père. Plusieurs n'en firent nul profit, cette fois encore, et se retirèrent. Les onze apôtres demeurèrent fidèles; et quoiqu'ils ne comprissent pas encore comment on pouvait manger sa chair, ils ne laissèrent pas de croire qu'il était le Messie, Fils de Dieu, qui enseignait la doctrine de la vie éternelle, et qu'on le devait écouter et suivre. C'est ce que Jésus-Christ voulait surtout persuader en toutes les conférences qui sont rapportées en ce chapitre.

Mais l'hérétique s'aveugle ici de la lumière même et se scandalise, à son ordinaire, des vérités de l'Évangile, parce qu'il ne les écoute jamais qu'avec l'esprit malin, qui n'en saurait user pour son salut. Et contre l'expresse parole de Jésus-Christ en saint Matthieu XXVI, en saint Marc XIV, en saint Luc XXII, et en saint Paul XI de sa première *Épître aux Corinthiens*, il veut suivre sa fantaisie, et fonder son opinion sur l'autorité de ce chapitre, et principalement du 64^e verset, que Jésus-Christ ne nous donne point réellement et véritablement sa chair à manger sous le signe du pain consacré, ni son sang à boire en la coupe par la vertu de sa parole, ni par l'efficacité de sa puissance, ni par la fidélité de sa promesse, ni par la vérité du don qu'il nous en fait dans le Sacrement; mais par la persuasion de celui qui le reçoit, laquelle est d'une si admirable vertu qu'elle lui fait manger une viande absente de lui, et qui demeure aussi éloignée de lui que le ciel l'est de la terre. De cette sorte, il ne craint pas de changer le présent véritable que Jésus-Christ nous fait de son corps en une communion intentionnelle et fabuleuse, qui n'est rien que l'objet de son erreur, et le crime de son attentat contre l'Évangile.

Or l'hérésie fait en cela plusieurs fautes, qu'il faut remarquer pour la confondre. La première, est d'apposer à des passages clairs, très-express et en plus grand nombre, un seul verset que ses docteurs eux-mêmes trouvent si obscur qu'ils ne peuvent convenir du sens; ce qui est certain et dont il est facile de se convaincre par leurs écrits. Elle pèche donc en cela contre la lumière de la foi et de la raison; mais, fille des ténèbres, et condamnée aux ténèbres, elle les écoute et vit en leur école.

La seconde est de laisser les paroles expresses du testament de Jésus-Christ, qui donne son corps à l'Eglise et l'instruit de ce qu'elle doit croire et faire pour le recevoir, pour établir la foi de ce mystère sur un discours qui a été adressé à des Juifs infidèles, non pour leur en donner la connaissance entière ou pour leur en enseigner la pratique, qu'il ne voulait pas même déclarer encore à ses apôtres, mais pour les tirer de l'erreur où ils étaient qu'il leur donnerait la manne s'il était le Messie, et les détromper d'une opinion qui les empêchait de croire en lui. En cela l'hérésie pèche contre le sens commun, et contre l'usage de la parole, qui doit être reçue selon l'intention et pour les fins de celui qui parle, principalement quand il est le maître et qu'il a autorité, et plus encore s'il est question d'un traité, ou d'un contrat, ou d'une alliance immuable.

La troisième est de préférer aux dernières instructions de Jésus-Christ, qui doivent contenir ses dernières volontés et la perfection de sa doctrine, quelques paroles qu'il a dites longtemps auparavant à des gens incapables, pour les disposer de loin à une instruction plus ample : ce qui est contre l'ordre et la raison du discours, qui veut que les dernières sentences soient toujours plus considérées, et qu'on s'y attache davantage, comme à celles qui concluent l'intention de celui qui parle, et qui doivent être l'exposition des premières. Or, par un renversement étrange, l'hérésie veut que les premières soient l'exposition des dernières. Cependant, ce qui la confond doublement en ce cas-ci, les paroles de l'institution de l'Eucharistie, et tous les derniers discours du Fils de Dieu à ses disciples rapportés par les évangélistes, n'ont aucun rapport à ce qu'il avait dit en Capharnaüm. Dans l'institution, il propose à ses apôtres, et leur commande même une manducation présente de son corps, sans désirer d'eux qu'ils se souviennent d'aucune autre instruction précédente, ou qu'ils en attendent une autre plus tard. Au contraire, ce qu'il dit aux Capharnaïtes de la manducation de son corps requiert une instruction plus entière pour être entendu, une grâce plus grande pour être reçu et pratiqué, de quoi le texte avertit souvent. Il parle de la manducation de sa chair, comme d'une chose future, *Panis quem ego dabo, caro mea est*, vers. 52, et tout ce qu'il désire d'eux est seulement qu'ils croient qu'il la faudra manger un jour : donc les paroles de l'institution ne doivent pas être exposées par celles de ce chapitre, mais au contraire. Il faut noter encore que quand saint Matthieu, saint Marc, saint Luc en leurs Evangiles, et même saint Paul en son *Epître aux Corinthiens*, ont rapporté les paroles de Jésus-Christ au peuple chrétien, et leur ont donné l'usage de l'Eucharistie, saint Jean n'avait point encore écrit son Evangile : donc les fidèles le reçoivent sans rapport à ce chapitre ; ils n'avaient point d'autres paroles écrites pour fonder leur foi que les paroles de son testament. Les apôtres, qui sont tous

morts avant saint Jean, n'ont point jugé si nécessaires à la foi des peuples toutes ces instructions qui furent données en la synagogue à Capharnaüm, sans lesquelles néanmoins, selon la doctrine des hérétiques, les paroles de Jésus-Christ seraient périlleuses pour être trop expresses, et la crédulité des peuples serait exposée à l'erreur, et n'aurait rien pour se défendre de leur signification trop distincte pour la réalité de son corps, principalement si la tradition n'est pas suffisante pour expliquer les Ecritures, et si la foi ne doit point avoir d'autre fondement que la parole écrite, comme ils le disent.

La quatrième est de vouloir expliquer la doctrine et la foi que Jésus-Christ nous donne de la communion de sa chair au sacrement, par un texte qui n'en parle pas. En cela l'hérésie est si infidèle, qu'elle l'est à elle-même et à sa propre croyance, aussi bien qu'à sa conscience. Car les principaux docteurs, Calvin, Du moulin et les autres, enseignent ordinairement qu'il n'est point parlé, dans ce sixième chapitre de saint Jean, de la communion de Jésus-Christ qui se fait en la Cène, mais seulement de la communion que nous devons avoir avec lui au baptême, et le reste de notre vie. Et quoiqu'ils se trompent en cela, puisque Jésus-Christ parle d'une manducation de sa chair que ses apôtres n'avaient point encore reçue, comme il paraît par la suite du texte, et qu'ils avaient néanmoins déjà reçu la communion des fidèles avec lui, il est toujours bien vrai de dire que c'est à tort que l'hérésie veut fonder sa croyance sur des passages communément rejetés par ses maîtres, et opposer à la parole évangélique, assurée et certaine, un texte qu'elle ne croit pas, et qui est désavoué non-seulement de ses docteurs, mais aussi des apôtres.

Après tous ces désordres d'esprit et de jugement, l'hérésie fait une faute beaucoup plus grande de choisir ce chapitre pour appuyer sa doctrine ; car il y est entièrement contraire, comme on peut le démontrer facilement. En effet, Jésus-Christ commence à dire au 10^e verset qu'il faudra le manger ; et afin qu'on ne pense pas que ce soit en son esprit, il ajoute, au 52, que ce sera en sa chair. Au 53, les Juifs l'entendent d'une manducation réelle et charnelle, et disputent entre eux du moyen qu'il pourra employer pour leur donner sa chair. Au 54, Jésus-Christ les laisse en cette pensée, et ne les reprend que de ce qu'ils ne la croient pas assez, et en demeurant en quelque doute. Pour les aider à la croire, il leur jure par deux fois que, s'ils ne mangent sa chair, ils n'auront point la vie éternelle : tandis qu'il promet de la donner à ceux qui la mangeront, et les comble ainsi à cette croyance par le fruit qu'ils doivent en tirer. Au 56, il dit que vraiment sa chair est viande et son sang breuvage, et non par métaphore, ou analogie. Au 57, il déclare son union avec ceux qui le mangeront. Au 58, il prend pour exemple de la vérité de cette manducation ce qu'il y a de plus saint et de plus réel au

ciel et sur la terre, c'est-à-dire son Père vivant qui l'engendre et l'envoie. Au 59, il préfère cette manducation à celle de la manne, qui était réelle et non pas métaphorique, et assure qu'elle est tout autre. Que peut-on dire de plus exprès pour la vérité de cette manducation, et en quels termes plus forts Jésus-Christ pourrait-il l'exprimer ? Mais si la lettre est puissante, l'esprit et le sens que la suite nous donne l'est bien davantage encore.

Nous devons supposer deux vérités que l'hérésie de ce temps ne nous niera pas. La première, que Jésus-Christ n'a pas manqué d'esprit ni d'adresse pour se bien faire entendre. La seconde, qu'il a eu aussi toute la charité qu'il devait avoir pour enseigner la vérité à ceux qui l'écoutaient. Or, il est incontestable qu'il a parlé aux Juifs, et même à ses disciples, de manière qu'ils ont cru que ses paroles les obligeaient à croire et à pratiquer une manducation réelle de sa chair, et qu'il leur a confirmé la même chose par une assez longue suite de discours. C'était donc son intention qu'ils la crussent ainsi, et nous aussi après eux. Nous n'avons point d'exemple en l'Écriture où ses paroles aient imprimé une croyance si éloignée de son intention.

A quoi il faut ajouter que les Juifs avaient en leurs cérémonies plusieurs manducations commémoratives, comme celle de l'agneau Pascal et des autres victimes auxquelles ils participaient, les festins qui se faisaient dans les lieux saints et quelques autres. D'ailleurs, ils savaient aussi qu'il fallait se nourrir spirituellement de la loi, de la parole de Dieu, des choses saintes et de toute autre nourriture spirituelle. Ils n'eussent donc pas manqué de prendre en ce sens ce que Jésus-Christ disait de la manducation de sa chair, sans y trouver la moindre difficulté, si son discours et sa façon de parler eussent pu se prêter à cette interprétation, et s'il ne se fût expliqué en des termes si exprès et si significatifs qu'on ne les pouvait entendre autrement. Ils n'eussent jamais pensé, contre leur coutume et contre l'application ordinaire de leur esprit qui les portait à prendre tout en figure, à une manducation réelle : c'était donc ce qu'il leur voulait enseigner.

Mais le scandale qu'ils conçurent de ses paroles et les réponses qu'il leur donne prouvent la chose encore davantage. Car, au lieu de les tirer de l'opinion qu'il leur avait donnée d'une manducation réelle de sa chair, ce qui les scandalisait et les éloignait de lui et de leur salut, il les fortifie en cette croyance ; il ne les blâme pas de prendre mal ses paroles, mais seulement de ne pas y ajouter foi. Il les porte au contraire à les croire, ne les reprenant que de ce qu'ils ne les croient pas assez. Il ne leur donne point d'autre remède pour sortir de ce scandale et revenir à lui, que de croire ce qu'il leur disait. Il ne les dérompe point de leur fausse intelligence, à quoi cependant la charité l'eût obligé, s'ils s'étaient vraiment trompés sur le sens de ses paroles ; car toute personne qui parle

doit avoir intention de se faire entendre, et si ceux qui écoutent se perdent en prenant mal ses paroles, elle les doit avertir, surtout s'il est facile de le faire. Or il était aisé de leur faire entendre une manducation commémorative ou spirituelle, comme ils la pratiquaient en leurs sacrifices : et si la doctrine des hérétiques eût été la sienne, il n'aurait qu'à leur dire qu'ils mangeraient un peu de pain, et boiraient un peu de vin en sa mémoire, en croyant que, comme le pain nourrit le corps, la foi de ce qu'il était et de qu'il ferait pour eux nourrirait l'âme ; et que, puisqu'en tous les banquets on boit ordinairement en mémoire des absents, et qu'il n'est pas plus difficile de manger à la même intention, ils ne devaient pas trouver si étrange qu'on bût et mangeât en mémoire de lui. C'était un moyen facile de guérir leurs murmures que le Fils de Dieu ne pouvait pas ignorer, si la vérité ne s'y fût opposée. Si donc il ne s'en sert pas, et s'il laisse ceux qu'il instruit dans la croyance d'une manducation réelle, c'est une preuve évidente que cette croyance est selon son intention.

Voyant les Juifs endurcis dans leur infidélité, et ses disciples eux-mêmes murmurer de sa doctrine, Jésus-Christ s'adresse à eux, verset 62, et les en blâme en particulier. Parce qu'ils étaient plus obligés de le croire, à cause qu'ils avaient été mieux instruits et avaient vu plus de miracles que les autres, il les reprend plus durement de ce qu'ils ne croyaient pas ce que les Capharnaïtes refusaient de croire. Or, comme ce que les Capharnaïtes refusaient de croire était la réelle manducation de sa chair, il veut donc que ses disciples croient à cette manducation réelle.

Mais l'hérésie prétend que Jésus-Christ s'est expliqué, et a déclaré, au verset 64, que sa chair est inutile ; prenant ces paroles, *la chair ne sert de rien*, de la chair même de Jésus-Christ, et non de la chair de l'homme pécheur, ce qui est aisé à réfuter par les raisons suivantes.

La première : si le Fils de Dieu a dit que la chair ne sert de rien, en parlant de sa propre chair, pour corriger ce qu'il avait dit trop absolument qu'il la faudrait manger, de peur qu'on n'en abusât, et afin que ceux qui l'avaient entendu cessassent de s'en scandaliser, il devait parler non-seulement à ses disciples en particulier, mais encore aux Juifs qui l'avaient entendu : car il était obligé de guérir leur scandale aussi bien que celui de ses disciples, et c'était les laisser en erreur que de leur céder une instruction si nécessaire. On voit cependant qu'il ne leur adresse pas ces paroles si importantes, mais qu'il se contente de les dire aux disciples, selon la remarque de l'évangéliste, verset 62, vu qu'il n'était pas à propos que Jésus-Christ fût connu aux Capharnaïtes la défiance des siens mêmes, de peur de les confirmer par là dans la leur. Donc, les paroles du verset 64 ne sont pas une rétractation, ni une exposition nécessaire.

La deuxième : Jésus-Christ reprend ses disciples de ce qu'ils murmurent et ne croient pas qu'il faille manger sa chair; car ses paroles portent une répléhension manifeste et déclarent assez leur infidélité. Ses disciples avaient donc tort de ne croire pas simplement ce qu'il leur avait enseigné auparavant de la manducation de sa chair, et son intention était qu'ils le crussent, ainsi qu'il l'avait dit, sans remise à une autre instruction. Il est donc certain qu'il ne voulait pas qu'on attendit à croire, et à entendre son discours précédent par les paroles qu'il leur dit après et qui ne sont rapportées qu'au verset 64.

L'hérésie donne à ces deux versets une explication qui justifie les disciples et condamne Jésus-Christ : car elle veut qu'il parle de son ascension, pour leur faire entendre que sa chair ne sera pas mangée en la terre, puisqu'elle doit monter au ciel. En effet, si cela était, les disciples avaient raison de ne pas croire qu'il la fallût manger, et Jésus-Christ avait tort de ne leur avoir pas donné cette instruction auparavant, et ne pouvait pas en justice les reprendre de n'avoir point cru ce qu'il ne fallait point croire.

D'ailleurs, cette exposition ne convient ni à l'Esprit dont Jésus-Christ parle, ni à la croyance des Juifs, ni à la lettre du texte : *Hoc vos scandalizat? si ergo videritis*, etc. Ce que Jésus-Christ dit aux disciples est une réprimande avec objurgation, qui porte une réticence d'indignation de ce que, après tant d'instructions particulières, de miracles manifestes et de preuves évidentes de la sainteté de ses mœurs qui les doivent porter à recevoir sa doctrine, ils refusent de croire à la manducation de sa chair, pendant qu'il est encore avec eux, et qu'ils ont cette même chair présente. Que sera-ce donc, leur dit-il, quand je m'en serai retourné d'où je suis venu et que vous n'aurez plus ma chair visible en ce monde, et qu'il ne faudra pourtant pas laisser de croire la même chose que je vous ai dite? L'indignation manifeste que ces paroles portent, veut que la réticence porte sur quelque chose de plus difficile à croire que ce qu'ils rejetaient, et plus encore après son ascension qu'auparavant : chose cependant que Jésus-Christ avait droit de désirer d'eux, et qu'il avait sujet de trouver étrange qu'ils ne voulussent pas croire. Dans cette réprimande, il insinue pourtant doucement la persuasion que son ascension doit porter dans leurs esprits, afin que si, d'une part, il les tance de ce qu'après tant de signes ils se rendent encore difficiles à la manducation de sa chair, qu'il leur faudra croire alors même qu'ils ne l'auront plus visiblement parmi eux, ce qui semble plus difficile, de l'autre, il leur facilite cette croyance en s'autorisant de ce qu'il vient de Dieu et qu'il retourne à Dieu; car on doit tout croire sans difficulté d'un homme qu'on voit remonter au ciel, d'où il est venu, comme en sa demeure. Si l'on se souvient que Jésus-Christ leur avait dit auparavant que Dieu l'avait envoyé; qu'il était venu du ciel, que

la vie qu'il donnerait était la vie éternelle, et qu'il les ressusciterait au dernier jour; on n'aura pas de peine à conclure qu'il leur avait aussi enseigné qu'il n'était ni de ce monde, ni pour ce monde; mais qu'il retournerait au ciel, et avec lui ceux qui croiraient en lui et le suivraient. Ce n'est pas seulement ce qui est écrit en ce chapitre de saint Jean qui autorise cette conclusion; mais l'ensemble même des Evangiles : car, d'après ces Écrits inspirés, ces points étaient les principaux dont Jésus-Christ instruisait les siens. Il est donc très-probable que ses disciples les avaient crus, puisqu'ils l'avaient suivi jusque-là. Ce qu'il fait donc maintenant, c'est de les leur remettre en l'esprit et d'y porter leur attention, en ajoutant qu'ils le verront eux-mêmes remonter au ciel, afin de raffermir par cette promesse leur foi chancelante et leur faire sentir avec une adresse divine leur imperfection. Ainsi par cette proposition, il les fortifie en la foi et les dispose, en les reprenant de leur faiblesse, à croire, même après son retour à Dieu, à une manducation plus divine et plus admirable, mais aussi difficile, de sa chair reçue au ciel, et aussi à la pratiquer en son temps. Cette même proposition pouvait encore leur être nécessaire pour entendre que la manducation de sa chair, qu'il proposait, n'était point contraire à son ascension, ni son ascension à cette manducation, et qu'il savait le moyen d'accorder ces mystères. Il leur avait assez fait connaître son retour au ciel pour donner lieu à cette difficulté, et peut-être leur était elle un empêchement présent à la foi, qu'il était bien à propos de leur ôter. C'est la conduite qu'il tint avec Nicodème, comme on peut le voir au chapitre III, selon saint Jean, vers. 11, 12 et 13. Il leur rappelle aussi son ascension pour leur montrer qu'il est un homme céleste, digne par conséquent d'être écouté autrement que les autres, d'autant plus que sa doctrine est par là même céleste aussi : *Qui est de terra, de terra est; et de terra loquitur. Qui de celo venit, super omnes est* (Joan., III, 31). Ce qu'il dit au verset suivant explique très-bien cette doctrine : car, étant un homme qui vient de Dieu et qui retourne à Dieu, il n'est point de ce monde, et ne doit point vivre selon le monde, ni selon la terre, ni selon la chair; aussi ne parle-t-il point des choses de la terre, ni des choses de la chair, mais bien de celles de l'Esprit vivifiant, parce qu'il est venu seulement pour apporter aux hommes, comme il venait de le leur dire, une vie spirituelle, céleste, divine, conforme à son principe, qui est lui, de laquelle le ciel, d'où il vient et où il va, est le centre, et la terre l'exil. L'Esprit a donné cette vie, c'est pourquoi il l'appelle vivifiant; la chair, au contraire, y est opposée, c'est pourquoi il dit qu'elle n'y sert de rien; et parce que sa doctrine et ses paroles doivent être conformes à l'effet qu'il est venu produire, il faut qu'elles soient de cet Esprit et de cette vie. Il a dit esprit et vie, à la façon des Hébreux qui mettent des substantifs pour des adjectifs, c'est-à-dire de même

condition que cet Esprit et cette vie, à laquelle la chair est non-seulement inutile, mais encore opposée. C'est pour cela qu'elle est un empêchement à entendre et à croire ses paroles, aussi bien qu'à la suivre; tandis qu'il n'y a que l'Esprit de vie qui puisse servir aux hommes, soit pour les rendre dociles à la doctrine de Dieu, soit pour les rendre capables de sa vie. Or, parce que la foi est le premier effet de cet Esprit, l'infidélité en est une privation entière, et l'incrédulité est, de toutes les mauvaises dispositions que les hommes peuvent avoir, celle qui en éloigne davantage. A ce mal il n'y a point d'autre remède, sinon que Dieu les tire à la foi et les rende dociles, puisque la chair, qui leur reste, n'y sert de rien. Voilà précisément ce dont Jésus-Christ avertit ses disciples, en leur disant que leur incrédulité empêche l'Esprit vivifiant qui est si nécessaire, et que c'est pour cela qu'il les a assurés qu'on ne peut venir à lui sans son Père.

Après avoir exposé la suite, le sens des paroles de Jésus-Christ se réduit aisément à ces trois propositions : Je retournerai au ciel, comme je suis venu du ciel pour donner la vie céleste et éternelle (vers. 39 et 40). — C'est l'Esprit qui vivifie, c'est-à-dire, qui donne cette vie, qui y sert, qui y conduit; la chair n'y sert de rien. Mes paroles sont spirituelles, et de même ordre que la vie que je donne; la chair ne peut pas vous aider à les comprendre, mais l'Esprit seulement, duquel votre incrédulité vous éloigne; c'est pourquoi je vous ai dit de croire en moi... etc.

L'exposition de l'hérésie ne convient pas plus à la croyance des disciples qu'à la manière dont Jésus-Christ parle. Car les Juifs croyaient, comme nous, que les hommes qui avaient été dévorés par des bêtes ou mangés par d'autres hommes, ne laisseraient pas de ressusciter et de monter au ciel, s'ils étaient du nombre des saints. Il ne s'ensuivait donc pas, dans leur esprit, de l'ascension de Jésus-Christ au ciel, que sa chair ne serait pas mangée en terre; et par conséquent, tel ne peut pas être le sens des paroles du Fils de Dieu, ni telle son intention.

Cette exposition ne s'accommoda pas davantage au texte. Car le *hoc*, se rapporte nécessairement à ce qui scandalisait les disciples. Or ce qui les scandalisait, et qui les décida à se séparer de Jésus-Christ, c'était la doctrine qu'il leur exposa sur la manducation de sa chair, et non pas la manducation elle-même, puisqu'ils tiennent cette manducation pour impossible et qu'ils n'en font point de cas. En d'autres termes, ils se scandalisaient de lui, ne pouvant comprendre comment un homme de sa qualité avait pu tenir un pareil langage et leur assurer une chose qu'ils regardaient comme impossible. Il faut supposer ici une chose certaine, que ce qu'il leur dit de son ascension, il le dit pour les empêcher de le quitter et de se scandaliser de ses paroles. Tandis que, s'il leur en avait parlé pour leur faire voir que sa chair ne serait point mangée en la terre, il leur aurait par la même fait entendre qu'il

avait mal fait de leur parler si absolument de la manducation de sa chair, puisque cette manducation ne devait pas avoir lieu; il aurait donc tiré une conséquence contre lui-même et contre son intention, et même contre son obligation de guérir les disciples en leur ôtant le sujet de leur scandale; et cette conséquence, il la confirmait en prouvant qu'il avait mal dit. Il faut noter la conjonction *ergo*, qui montre que la réponse, que Jésus-Christ donne à l'interrogation qu'il a lui-même faite au verset précédent (*Hoc vos scandalizat?*), doit porter une conséquence tacite contre le sujet qu'avaient ses disciples de se scandaliser. L'hérétique n'a songé ici ni à justifier Jésus-Christ en ses paroles, ni à ramener les disciples en sa compagnie, mais bien à se servir de lui et de sa parole pour détruire la réalité de sa communion, qu'il rejette pour établir son erreur aux dépens de la réputation de Dieu. C'est ainsi que les pécheurs se servent de Dieu et de son concours, contre Dieu même, pour commettre leurs péchés.

Enfin la troisième raison qui montre, contre les hérétiques, que c'est de la chair de l'homme pécheur, et non de sa chair divine, que Jésus-Christ a dit qu'elle ne sert de rien, raison qui devait être mise la seconde, se tire des v. 61, 62 joints ensemble, dans lesquels l'évangéliste dit deux choses. La première, vers. 62, que les disciples murmurent. En quoi Jésus-Christ les blâme et leur fait connaître, par la rigueur de ce terme, qui se prend toujours en mauvaise part, qu'ils ont tort; d'où il suit qu'au lieu de murmurer, ils devaient se rendre sans murmure à la doctrine de Jésus-Christ, et croire simplement ce qu'ils ne voulaient point écouter. La seconde, vers 61, qu'ils murmurent parce qu'ils trouvent la doctrine de Jésus-Christ difficile à croire : *Durus est hic sermo*, « Ce discours est dur, qui le peut oïr? » c'est-à-dire croire, en style d'écriture. Evidemment, ils ne parlaient ainsi que d'une manducation réelle; car une manducation commémorative ou spirituelle n'eût pas été une doctrine de si dure ou de si difficile croyance à des Juifs qui en avaient et en croyaient plusieurs, comme nous l'avons montré ci-dessus. Les disciples murmuraient donc parce qu'ils savaient bien que le Fils de Dieu avait parlé d'une manducation réelle. L'évangéliste condamne leur murmure, et par conséquent il donne son jugement pour la manducation réelle. Il rapporte ensuite les paroles de Jésus-Christ, aux vers. 63, 64, 65 et 66, contre le murmure des disciples incrédules pour confirmer la même chose par l'autorité de son Maître; autrement son Évangile serait contraire à lui-même. Il est donc très-certain que l'évangéliste a cru que les paroles de Jésus-Christ, couchées au vers. 64, ne sont pas contre la manducation réelle, mais pour la confirmer.

Ceci nous jette dans la quatrième raison que le vers. 64 nous donne, où Jésus-Christ dit que ses paroles, qui avaient été le sujet du scandale des disciples, sont de l'Esprit et

de la vie éternelle; à quoi la réponse de saint Pierre au vers. 69 fait allusion, quand il dit que Jésus-Christ a les paroles de la vie éternelle. Je sais bien qu'elles ne s'entendent pas seulement de celles-là; mais il suffit qu'elles le contiennent pour nous assurer qu'elles sont de l'Esprit et de la vie.

IV. DISCOURS.

La croyance des hérétiques sur l'Eucharistie est contraire à la foi et à la raison.—La foi n'est pas et ne peut être la manducation du corps de Jésus-Christ.—Cette manducation ne peut être non plus la *communio des saints*.—Exposition admirable de la doctrine du saint sacrifice.

Dieu a permis, pour la couronne de son Eglise, que le diable eût deux moyens de la combattre, la force et l'illusion. Le premier moyen lui est ouvertement contraire; le second lui est apparemment semblable. Le paganisme s'est servi du premier, employant la violence et la cruauté pour la détruire; l'hérésie use principalement du second, trompant les esprits faibles dans la loi et orgueilleusement confiants en leurs propres lumières, par des propositions captieuses qui donnent le change aux fidèles, et par leur vraisemblance les tirent de la vérité pour les engager dans ce qui n'en a que l'apparence. Pour cette fin, elle se sert de l'Ecriture sainte, qu'elle propose en dehors de son propre jour et dans une fausse lumière, et fait ainsi voir des fantômes à ceux qui sont susceptibles d'illusion. Si l'on veut s'en défendre, il faut les considérer de près, et bien prendre garde au sens de ses paroles, à sa croyance et aux passages qu'elle allègue pour l'autoriser.

Elle fait profession de croire qu'il faut manger le corps de Jésus-Christ réellement et véritablement, en quoi elle ne dit rien contre la vérité; mais si on l'interroge davantage, elle détruit le moyen que Jésus-Christ nous a laissé pour le manger, et en introduit un faux qui ne nous peut rien donner qu'erreur et tromperie; en quoi elle ruine la vérité de notre communion, sans qu'on y pense. Car le moyen que Jésus-Christ nous a laissé est le sacrement, qu'elle anéantit en disant que le corps de Jésus-Christ n'y est pas; et le moyen qu'elle a inventé, est la persuasion de la foi qu'on l'a mangé et qu'on le mange; et ce moyen n'étant point de Dieu ne peut nous être utile. Il importe peu à l'ennemi de notre salut par quelle voie il détruira la communion de Jésus-Christ, pourvu qu'enfin il la détruise.

LA VÉRITÉ DE JÉSUS-CHRIST : *Prenez et mangez, c'est mon corps.*

ERREURS DE L'HÉRÉSIE : On mange le corps de Jésus-Christ en la Cène. — Le corps de Jésus-Christ n'est point au sacrement sous les signes du pain et du vin. — C'est par la foi qu'on le mange.

L'hérésie s'est obligée de ne rien croire par tradition, mais seulement par l'expresse parole de Dieu. On lui demande donc des passages exprès de ces trois articles; et elle est si malheureuse dans ses prétentions qu'elle

n'en peut trouver aucun, pas même le premier article, qui est véritable et qu'elle croit avec nous, si elle ne renonce à sa doctrine et aux interprétations qu'elle donne à l'Ecriture sainte. Cela nous donne droit de l'accuser d'avoir établi de son autorité privée ces trois articles de foi, ce qui est un attentat contre l'Evangile, et d'avoir détruit le moyen que Jésus-Christ nous a laissé pour recevoir son corps et son sang, lequel est le sacrement. Elle fait plusieurs autres fautes contre la foi en cet article, mais je ne m'arrêterai pas pour cette fois à les relever.

L'hérésie ne peut se servir, pour établir cette manducation réelle du corps de Jésus-Christ, qu'elle veut persuader, des paroles que ce divin Maître dit à ses Apôtres, et cela pour trois raisons :

La première, parce qu'elle détruit la réalité de ses paroles, en disant qu'elles signifient : Prenez et mangez, ceci est la figure de mon corps. Ce sens ne permet donc plus qu'une manducation figurative.

La seconde, parce que Jésus-Christ ne met pas la réalité de son corps dans la manducation, mais dans les signes, comme il conste par ses paroles. Car il ne dit pas qu'en mangeant ce qu'il donne on mangera son corps, mais au contraire que ce qu'il donne est son corps. Or, il est bien plus juste de croire la réalité du corps de Jésus-Christ, s'il la faut croire, où Jésus-Christ la met, c'est-à-dire, en ce qu'il donne, ou sous les signes, que où il ne la met pas, à savoir dans la manducation.

Il faut donc on la croire sous les signes, ou ne la point croire du tout. Si Jésus-Christ eût voulu dire ce que les hérétiques prétendent, il devait parler ainsi : Prenez et mangez; en mangeant ceci vous mangerez mon corps.

La troisième : Il est bien certain que Jésus-Christ commande à ses apôtres de manger ce qu'il leur donne et ce qu'il leur commande de prendre : or, ce qu'il leur donne et ce qu'il leur commande de prendre est le sacrement visible et palpable qu'il tenait en ses mains. Il ne leur commande donc pas de manger son corps autrement qu'il n'est au sacrement, ni en une autre manière, ni en une autre vérité ou présence que celle qu'il a sous les signes.

L'hérésie ne doit pas apporter ici les passages du sixième chapitre de saint Jean; car elle ne peut établir un article de foi sur des textes qu'elle désavoue communément, et que ses principaux docteurs expliquent d'une autre manière. Calvin, Dimoulin et autres, enseignent qu'il n'y est point parlé de manducation du corps de Jésus-Christ qui se fait en la Cène, mais seulement de la communion que nous devons avoir avec lui toute notre vie. Et quoiqu'ils se trompent (car Jésus-Christ parle d'une manducation de sa chair qu'il devait donner à ses disciples, comme il paraît par la suite du texte, et non pas de la communion des fidèles avec Jésus-Christ, que ses apôtres avaient déjà reçue), on ne peut

pas néanmoins établir une croyance commune sur des passages qui sont rejetés communément. Je dirai, en passant, pour l'intelligence du texte, qu'il est bien vrai que le Fils de Dieu ne parle pas, dans ce chapitre, de l'Eucharistie, du sacrement, ni des signes; car il ne déclare pas encore le moyen de la manducation de son corps; il en réserve la connaissance à la fin de sa vie, et se contente de dire qu'il donnera son corps, et que ce ne sera point par une infusion secrète de lui en nous, mais par une manducation. Il parle donc par conséquent de la manducation qui se fait par le moyen de l'Eucharistie, quoiqu'il ne parle pas expressément encore de l'Eucharistie.

Si l'hérésie veut se fonder sur les passages qui sont tirés des Epîtres de saint Paul, ils lui sont aussi inutiles que celui dont ils se servent en donnant leur Cène, qui est prise de la 1^e Epître aux Corinthiens, X, 16 : *Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion au corps de Jésus-Christ?* Il leur faut répondre que, selon leur croyance, qui met la réalité de la communion de Jésus-Christ en celui qui communique et non sous les signes, le pain qu'ils rompent n'est pas la communion au corps de Jésus-Christ, mais la figure seulement et le signe de la communion. Ce texte leur est donc contraire. D'abord, en ce qu'il parle d'un pain qui était la communion du corps de Jésus-Christ, avant même d'être rompu et lorsqu'on le rompait; ce qui n'est pas vrai du pain de leur Cène, qui n'est la communion que quand on le mange, et encore n'est-ce qu'en figure. Ensuite, parce qu'il fait voir la pratique des apôtres, qui était de rompre le pain déjà consacré; tandis qu'eux ne le rompent, ni ne le bénissent, ni ne croient que Dieu le bénisse d'une bénédiction particulière, tant ils sont éloignés de l'usage des apôtres en ce mystère. D'ailleurs ce passage ne peut pas servir pour autoriser une manducation réelle autrement que par les signes, comme ils la veulent, pour les mêmes raisons que nous avons apportées sur les paroles de l'institution du sacrement.

Ce que l'Apôtre dit de la coupe dans le même verset 16 : *La coupe que nous bénissons n'est-elle pas la communion du sang de Jésus-Christ?* (l'hérésie dit : *au sang de Jésus-Christ*) détruit semblablement leur croyance, établit la véritable foi qui met la vérité de la communion sous les signes, et ne peut leur servir de rien pour leur communion intentionnelle. De plus, ce passage les condamne en ce qu'ils omettent en leur Cène la bénédiction de la coupe que l'Apôtre pratiquait, et en ce qu'il témoigne que cette coupe qu'il bénissait était, avant d'être bue par les fidèles, la communion du sang de Jésus-Christ. Selon la croyance hérétique il faudrait dire : Le pain que nous rompons n'est pas la communion au corps de Jésus-Christ, mais le pain que nous mangeons nous représente la manducation réelle que nous faisons par notre foi du corps de Jésus-Christ. Pareillement il faudrait dire, selon la même croyance, de la

communion du calice. La coupe que nous ne bénissons point, quand nous la buvons, nous est un signe qui excite notre foi de la boisson véritable, que nous faisons par cette foi du sang de Jésus-Christ. Mais l'Apôtre ne connaissait pas cette foi pour parler ainsi, et sans la connaître il l'a condamnée par ses paroles.

Monsieur Mestrezat, abandonnant les Evangeliques, et les autres passages plus clairs qui lui furent suspects, et qu'il n'osa alléguer, s'est voulu servir une fois, dans une conférence, des paroles de saint Paul au chap. V de l'Epître aux Ephésiens, où il dit, parlant de Jésus-Christ, que nous sommes membres de son corps, de sa chair, de ses os; et, au lieu de les citer comme l'Apôtre les rapporte, il les écrivit avec la répétition, comme elles sont dans le chapitre III de la Genèse, que nous sommes os de ses os, et chair de sa chair, à quoi on répondit avec raison trois choses : La première, que dans sa citation il avait pris le mariage pour le sacrement de la Cène. La seconde, que ce passage n'était pas de la manducation que les fidèles font du corps de Jésus-Christ en la Cène, mais du mariage d'Adam et Eve à la lettre, et par allégorie du mariage de Jésus-Christ avec son Eglise, et que par conséquent il ne devait pas être apporté pour passage formel de la manducation du corps de Jésus-Christ en la Cène, et que s'il n'en avait point d'autre, il ne s'ensuivait autre chose de ce texte, sinon qu'ils ne mangeraient pas plus Jésus-Christ en la Cène qu'Eve ne mangea Adam. La troisième, qu'il y a cette différence entre la communion que les fidèles ont au corps de Jésus-Christ par le moyen de l'Eucharistie, et celle dont parle saint Paul au texte allégué entre Jésus-Christ et l'Eglise dans l'état de son mariage éternel, que celle de l'Eucharistie est une communion de manducation, par laquelle Jésus-Christ se donne en nourriture et fait que son corps entre en nous comme viande pour nous vivifier, tandis que le verset en question dénote une communion de parenté et d'origine, en laquelle l'Eglise tire son origine spirituelle de Jésus-Christ, comme Eve tira son origine corporelle d'Adam. Et si l'hérésie n'a point d'autre passage que celui-là pour prouver la manducation du corps de Jésus-Christ en la Cène, il s'ensuit qu'il n'y a point de manducation du tout dans cette cène, et qu'au lieu que, par la manducation, Jésus-Christ entre en nous pour nous nourrir, elle doit enseigner que ses adeptes sortent de Jésus-Christ comme Eve du côté d'Adam; ce qui est bien contraire à la manducation que ses disciples doivent faire de son corps.

Si l'hérésie est si pleine de confusion en sa croyance et si éloignée des Ecritures saintes qu'elle n'y peut même trouver ce qui y est, ni prouver par leur autorité ce qu'elle tient de véritable; bien moins encore pourra-t-elle y trouver ce qu'elle croit et enseigne de faux et de contraire à la vérité des Ecritures : comme, par exemple, que le moyen ordonné par Jésus-Christ pour man-

ger son corps soit de croire qu'on le mange ou qu'on l'a mangé, et non pas le sacrement qu'il a institué pour nous le donner !

Nous accusons d'abord l'hérésie de pécher en cela non-seulement contre l'Écriture sainte, mais encore contre sa propre conscience, contre sa foi et les règles de croyance qu'elle s'est prescrites. Car, ayant renoncé aux traditions, et faisant profession de croire que toute l'Église visible peut errer, et qu'il n'y a point d'autre fondement de la foi que les paroles expresses de l'Écriture sainte, elle fait, de sa propre autorité, non-seulement sans l'Écriture, mais encore contre l'Écriture, un article de foi que c'est par la foi, et non par le sacrement, qu'on mange réellement le corps de Jésus-Christ.

Les paroles de l'institution nous proposent le sacrement et ne disent rien de la foi : elles ne commandent autre chose que de prendre et de manger ce que Jésus-Christ donnait. Les trois évangélistes se trouvent en cela conformes ; et l'apôtre saint Paul, qui rapporte au chap. XI de sa première Épître aux Corinthiens ce que Jésus-Christ lui en avait appris et ce qu'il enseignait de sa part aux Églises de nécessité à la perfection de ce mystère, ne dit rien non plus de la foi.

L'hérésie a recours alors au VI^e chapitre selon saint Jean ; mais elle continue en ce cas de pécher contre sa propre doctrine, puisqu'elle enseigne qu'il n'est point parlé en ce chapitre de la manducation du corps de Jésus-Christ qui se fait en la Cène. D'ailleurs le texte ne dit en aucun lieu que croire en Jésus-Christ soit manger Jésus-Christ : ce qui pourtant serait nécessaire pour établir un article de foi, puisque les conjectures et les conséquences sont insuffisantes à le faire. Et quand même on admettrait ces conséquences, elles ne peuvent servir de rien à l'hérésie, puisqu'elles lui sont contraires. Au verset 27, où le Fils de Dieu commence à parler de la nourriture de l'homme intérieur, il donne à entendre qu'elle consiste dans les bonnes œuvres qui en sont le commencement, et que Dieu lui donne comme disposition pour aller à Jésus-Christ, qui en est la perfection. Au verset 28, les peuples l'entendent ainsi. Au 29, il dit que la foi en Celui que Dieu a envoyé est une œuvre de Dieu, tant parce que Dieu nous la donne, que parce qu'elle est le fondement de toutes les autres, et que même elle contient et donne la perfection de l'œuvre, si on la suit. Or il est incontestable que la foi que Jésus-Christ est venu de Dieu, n'est pas la manducation du corps de Jésus-Christ. Saint Pierre et les autres apôtres avaient cru en lui, comme il paraît par le verset 70, et ils ne l'avaient pourtant pas mangé. Caïphe et plusieurs de ceux qui crucifièrent Jésus-Christ croyaient que Dieu l'avait envoyé : *Hic est hares, venite, occidamus...* etc., et cependant ils ne l'ont pas mangé. L'hérésie elle-même enseigne que tout acte de foi n'est pas la manducation du corps de Jésus-Christ, mais seulement celui par lequel on

croit qu'on mange sa chair crucifiée et qu'elle nous nourrit. Or, encore une fois, Jésus-Christ ne parle point ici de cette foi, mais seulement de celle qui fait croire en Celui que Dieu a envoyé ; et elle n'est pas certes la manducation de son corps, mais simplement une disposition à recevoir sa doctrine.

Le 35^e verset, que l'hérésie prend pour le principal fondement que croire est manger, est contraire à cette opinion dans les termes mêmes. Jésus-Christ y dit : *Qui venit ad me non esuriet, qui credit non sitiet* : « Celui qui vient à moi n'aura plus faim, celui qui croit en moi n'aura plus soif. » A la lettre, venir à lui ce serait le manger, ce qui paraît faux. Car ce peuple, auquel Jésus-Christ parlait et qui était déjà venu au désert à lui, ne l'avait point mangé. Croire en lui ne serait donc pas manger, mais seulement boire, puisque venir à lui ôte la faim, suivant ce texte, et croire à lui ôte la soif, mais qu'il n'y est pas dit que venir ce soit croire. Le peuple était venu à lui au désert, et ne croyait pas encore que quelques-uns le mangeraient qui ne le boiraient point, puisque quelques-uns viennent à lui qui ne croient point en lui. Ce qui oblige d'ouvrir l'esprit et de prendre le sens de sa parole, lequel est que ceux qui viennent à lui non-seulement de corps mais d'esprit, et pour toujours, seront finalement délivrés de la faim ; car s'ils ne viennent à lui que pour un temps, ou s'ils n'y viennent que de corps et non d'esprit et de cœur, pour se donner entièrement à lui, cela ne sera pas. Le peuple auquel il parle vint du désert à lui, et ne laissa pas d'avoir faim par après, et ceux qui croient en lui pour un temps ne laissent pas de se perdre et d'avoir soif éternellement ; en saint Luc. chap. VIII, vers. 13, *Qui ad tempus credunt*. Et même ceux qui viennent à lui, et eroient en lui avec persévérance jusqu'à la fin ne laissent pas d'avoir faim et soif temporellement, comme l'Apôtre (II Cor., XI, 27), *In fame et siti*. Jésus-Christ même a eu faim temporellement (Matth., IV, 2, et XXI, 18), et ses disciples de même. Il faut donc entendre ce verset 38 de saint Jean d'une faim et d'une soif finale et éternelle. Et d'ailleurs cette parole, *unquam*, montre que cet effet doit s'entendre pour l'éternité, où il n'y aura plus de foi. Ce n'est donc pas l'action pure et simple de croire qui ôte la soif, ni l'action de venir à Jésus-Christ qui ôte la faim. Par conséquent, nous devons aussi prendre ces termes de venir et de croire avec toutes les suites d'une adhérence et d'une croyance parfaite et persévérante, ce qui comprend la coopération à toute la conduite de Jésus-Christ, et la correspondance à tout ce qu'il ordonnera pour la communion que nous devons avoir avec lui.

On dit communément dans le langage ordinaire : Si vous me croyez, vous réussirez en cela, vous serez heureux. Or, il ne s'ensuit pas que me croire soit être heureux formellement, mais consécutivement ; c'est-à-dire que si l'on me croit l'on deviendra heureux, parce que j'enseignerai tout ce qui

sera nécessaire pour l'être, et qu'on le sera. C'est une erreur épouvantable dont la logique avertit, de prendre la causalité efficiente pour la causalité formelle, ou réciproquement. La foi des deux disciples à la parole de saint Jean (*Joan.*, I, 13), qui leur montra l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde, serait ainsi non-seulement la manducation du corps de Jésus-Christ, mais aussi la résurrection et la béatitude éternelle; et la croyance de la sainte Vierge à la parole de l'ange Gabriel serait l'Incarnation. L'hérésie trompe ses enfants par une équivoque continuelle de tous les effets de la foi à son effet formel, qui n'est autre chose qu'être fidèle. Au verset 36, le peuple était venu à lui, à Jésus-Christ, et l'avait vu, mais il n'avait pas cru : venir n'est donc pas toujours croire. Au verset 37, ceux que son Père lui donne viennent à lui, et ceux qui viennent à lui ne sont jamais exclus, c'est-à-dire s'ils viennent parfaitement et pour toujours. Au verset 40, celui qui voit le Fils et croit en lui doit avoir la vie éternelle; et le Fils le ressuscitera au dernier jour; ce qui ne se peut entendre que consécutivement et efficacement; puisque ni la résurrection, ni la vie éternelle de ceux que Jésus-Christ instruit ici ne doit avoir lieu que quand la foi ne sera plus. Le verset 47, qui est le dernier qui parle de la foi, ne peut être entendu autrement; et plusieurs paroles des versets suivants dénotent le temps de la vie éternelle si expressément, qu'on ne peut pas les entendre de l'effet formel, ou de la causalité formelle de la foi, laquelle ne peut jamais être séparée de sa cause. Telles sont celles des versets 35 *Unquam...* 37 *Non ejiciam foras...* 39 *In novissimo die...* 47 *Habet vitam æternam...* 50 *Non morietur...* qui s'entendent de l'effet éternel de la communion avec Jésus-Christ; elles sont confirmées par les suivantes : v. 53, *Vivet in æternum...* v. 54, *Vitam*; v. 55, *In novissimo die...* v. 59, *Vivet in æternum*.

De plus, il faut considérer que, quand Jésus-Christ a parlé de la foi et de croire, il n'avait point encore parlé de la manducation; et que, depuis le verset 58 où il commence d'en parler, il ne parle plus de croire, ni de la foi, silence tout providentiel qui détruit l'erreur hérétique de la manducation par la foi. Les apôtres croyaient en lui, verset 70, et ne savaient seulement pas qu'il fallût le manger. Caïphe crut qu'il devait mourir pour racheter le peuple et réunir les enfants de Dieu (*Joan.*, XI, 50). Les princes des Juifs (*Matth.*, XXI, 38; *Marc.*, XII, 7; *Luc.*, XX, 14) crurent qu'il était le Fils de Dieu, l'héritier de son royaume et de son peuple, et pourtant ils ne le mangèrent ni les uns ni les autres. Dans la I^{re} *Épître aux Corinthiens* (chap. XI, verset 29), quelques-uns le mangent indignement : ce sont ceux qui le mangent sans foi, disent les hérétiques; donc, croire n'est pas manger. On peut apporter ici tous les passages de l'Écriture qui prouvent que la seule foi ne justifie pas.

Jésus-Christ requiert une foi présente du

peuple qu'il instruit ici, et non pas une manducation présente de sa chair qu'il ne voulait pas donner à manger sur l'heure, mais plus tard : *Panis quem ego dabo* (vers. 52). La foi n'est donc pas la manducation.

L'hérésie dit que tout acte de foi n'est pas manducation, mais seulement celui par lequel on croit qu'on mange la chair de Jésus-Christ crucifié pour notre salut. Jésus-Christ ne parle en aucun lieu de ce chapitre de cette foi : donc la foi dont il est parlé ici n'est pas manducation.

La foi est le commencement du nouvel homme, la communion de Jésus-Christ en est la consommation. La foi est aussi sa première nourriture et le premier mets du banquet évangélique, la manducation en est la perfection. Or, quoique le nouvel homme, dès son commencement, vive de Jésus-Christ, il ne mange pourtant pas encore Jésus-Christ. Car être en la communion de Jésus-Christ, et vivre de lui, n'est pas toujours le manger. Il est notre pain substantiel et quotidien, c'est-à-dire continué, selon le sens de l'Écriture, et dont nous devons vivre toute la vie; mais il ne s'ensuit pas que la manducation en soit continue. L'homme animal même ne mange pas toujours, quoiqu'il vive toujours des aliments qu'il a pris. Le peuple, dans le désert, vivait toujours de la manne que Dieu lui donnait, et ne la mangeait pas toujours. L'homme spirituel vit de la parole de Dieu, de sa grâce, de la foi, des œuvres, des bonnes pensées, des saints mouvements, de la charité et des autres vertus, de l'Esprit de Dieu et de ses dons, et de Dieu même; néanmoins il ne mange pas ces choses. Saint Raphaël dit à Tobie, au chap. XII de son histoire, qu'il usait d'une viande invisible qui le faisait vivre, mais il ne parle pas de manducation. Le moyen que Jésus-Christ nous a laissé de vivre de lui en cette vie par manducation est un excès de sa bonté, qui, en cela s'est abaissée jusqu'à la nourriture animale pour donner à tout l'homme, sans en excepter son corps, quelque part à la religion et à la communion de son corps; il est de plus un prodige étonnant et bien singulier de sa charité, qu'il ne voulait pas même déclarer ouvertement à ses apôtres, attendant jusqu'au dernier jour de sa vie, quand ils seraient plus capables d'en user, pour le leur manifester. Donc, la foi qu'il désirait du peuple de Capharnaüm n'est pas la manducation présente de sa chair, mais la croyance que Dieu l'a envoyé, laquelle est le commencement de la vie chrétienne. Il était bien à propos d'élever leur esprit (qui pensait trop à manger, et qui n'était pas capable de la perfection) à quelque usage plus spirituel des aliments du ciel : c'est pourquoi, jusqu'au verset 50, il ne leur parle pas du tout de manducation, mais seulement d'une nouvelle vie, et d'un pain céleste dont il fallait user pour l'avoir, sans leur dire pourtant qu'il fallait le manger. La manne avait deux significations : selon la première et la plus présente, elle montrait au peuple que leur

vraie nourriture venait de Dieu; et qu'il fallait s'élever à lui pour s'en nourrir en esprit. Jésus-Christ parle ici jusqu'au verset 50 selon cette signification, se contentant d'enseigner à ceux qui l'écoutaient à vivre spirituellement du pain du ciel, sans parler de la manducation; et si la tentation des Juifs ne l'eût pressé de s'expliquer davantage, et qu'il n'y eût été obligé pour leur montrer ce que signifiait la manne, il ne leur eût certainement pas découvert un si grand mystère, dont la connaissance est réservée aux saints. Beaucoup moins voulait-il leur en donner la réalité et l'usage. Il est donc bien certain et incontestable, que la foi qu'il demande d'eux n'est pas cette manducation, qu'il ne leur découvre que par quelque sorte de contrainte, pour les tirer de la tentation, en leur déclarant qu'il donnera une manne plus céleste et plus divine que la première, et qu'ainsi il ne manquera pas d'en accomplir la promesse et la figure prophétique. Car si la manne était un signe de la nourriture spirituelle du peuple, elle était de plus une figure prophétique qu'au temps du Messie on mangerait sur la terre le vrai pain du ciel et la vraie substance de la vie éternelle, d'une manière palpable et visible par le moyen de l'Eucharistie, qu'elle représente, en ce qu'elle nourrit le peuple dans le désert, c'est-à-dire en cette vie. Elle cesse en la terre de promesse, c'est-à-dire en paradis, où l'Eucharistie n'est plus. Qui en amassait une plus grande quantité, n'en avait pas pour cela davantage en vérité, comme en l'Eucharistie; et, comme ce divin sacrement, qui contient en Jésus-Christ tous les dons de Dieu, la grâce, la gloire et toute la nourriture de l'homme intérieur, elle avait toute sorte de saveur et renfermait en elle-même la vertu de toute espèce de viande. La manne descendait du ciel comme une farine blanche dont on faisait des tourteaux, mais elle ne tombait pas le sabbat, pour figurer qu'on ne trouverait plus l'Eucharistie dans le grand jour du repos éternel, en paradis, où l'on vit de Jésus-Christ sans sacrement. Il est donc évident que la manducation dont parle ici Jésus-Christ, et qui accomplit entièrement la figure prophétique de la manne, se fait en l'Eucharistie et non pas au ciel, ni par la seule foi, en cette vie.

Si les hérétiques pensaient à eux-mêmes, et à la foi, quand ils disent qu'elle est la manducation du corps de Jésus-Christ, ils n'avanceraient jamais cette proposition; car la foi ne fait autre chose que présenter à l'homme les vérités divines, que sa volonté accepte ou rejette à son choix. Tellement que la foi ne fait que servir la viande à l'homme spirituel; et si l'analogie permettait d'attribuer la manducation à quelque vertu chrétienne, ce devrait être à la charité qui réside dans la volonté de l'homme et lui fait recevoir ce qui est présenté par la foi. On ne saurait donc croire que par mégarde et par ignorance ce que l'hérésie dit ici. Car la foi est une vertu de l'entendement qui agit par pensée: elle ne nous donne pas les choses

mêmes, mais seulement la pensée et la doctrine, ou la connaissance qui n'est qu'une image intellectuelle des choses, les choses demeurant d'ailleurs ce qu'elles sont, et où elles sont. L'hérétique ne reçoit donc autre chose, par sa prétendue manducation, que l'idée ou l'idole de son esprit. Quant à la vérité de la communion de Jésus-Christ, c'est à Dieu de la donner, et il n'y a que lui qui puisse le faire.

La vérité des dons dépend toujours de la foi de celui qui donne, et non de la foi de celui qui reçoit. Si le roi dit à son sujet: Je vous donne mille écus en cette bourse, il est clair que, s'il est véridique et fidèle à sa parole, le don sera véritable; mais s'il est trompeur, la foi du sujet ne rendra pas vraie la fausseté du don. Les vrais sujets du royaume de Dieu reçoivent de la foi et de la vertu de Jésus-Christ la communion de son corps; car il est très-fidèle en ses promesses, et très-puissant en paroles et en œuvres. Ils le reçoivent ainsi par sa propre puissance, et se servent en cela de l'efficacité de sa parole, qu'il a mise en leur bouche. Mais l'hérétique communique par la vanité de sa propre foi, de laquelle il ne peut recevoir que l'illusion de son propre esprit et le fantôme qu'il a conçu. L'hérésie anéantit ainsi la vertu de la foi de Jésus-Christ pour établir la tromperie de celle de l'homme.

Il est parfois bon d'obliger l'hérétique de considérer ce qu'il croit et ce qu'il dit. Si on le presse de répondre, et de dire où il prétend manger le corps de Jésus-Christ, si c'est au ciel ou sur la terre, et s'il le mange absent ou présent; il ne peut pas dire en la terre, de peur que le corps de Jésus-Christ ne soit en divers lieux; il aime mieux dire qu'il va le manger au ciel, où il s'élève en esprit. Et si on lui dit qu'il se met donc en esprit lui-même en plusieurs lieux, au ciel et sur la terre en même temps; de peur d'avouer que Jésus-Christ y puisse être, il se réduit à dire qu'il mange Jésus-Christ absent, qu'il le mange réellement toutefois et aussi véritablement qu'il est vrai que nos corps vivent de la substance du pain et du vin qu'ils mangent! Prodiges de crédulité et d'inconséquence! Miracle bien plus grand que celui de la multiplication d'un même corps en plusieurs lieux à la fois; ou plutôt contradiction révoltante, que ni les sens, ni la raison, ni la foi ne peuvent ni concevoir, ni proposer, ni souffrir, et que l'inadvertance seule et l'inconsidération peuvent faire accepter! Quoi! manger une viande absente! Manger où l'on n'est pas! Manger ce qu'on n'a pas! Une viande mangée où elle n'est pas! Que leur foi s'évertue tant qu'elle voudra, elle ne triomphera jamais de ces incompatibilités radicales, et ne leur donnera jamais qu'une déception intellectuelle au lieu du corps de Jésus-Christ. S'ils veulent alors que leur esprit s'élève au ciel pour y manger Jésus-Christ présent, ils tombent dans une autre inconséquence; car ils ne peuvent s'y transporter sans être eux-mêmes en deux endroits à la fois. S'ils répondent que c'est l'Es-

prit de Dieu qui les élève ainsi, on leur répliquera qu'ils laissent subsister tout entière la difficulté en question. Car, ou c'est l'Esprit de Dieu qui mange, et alors, le leur ne mangeant pas, ils ne reçoivent pas la communion; ou c'est ce divin Esprit qui rend le leur présent au ciel pour y manger, et en ce cas il serait à la fois en plus d'un lieu, ce qu'ils ne veulent pas admettre. Ainsi ils ne peuvent se tirer de contradiction.

Jusqu'ici l'erreur elle-même n'a point trouvé de science ni de mensonge pour faire entendre ce qu'elle propose. Sa croyance est un chaos que l'esprit de lumière confondra toujours, et l'esprit de ténèbres, qui le produit, ne le pourra jamais éclairer ni débrouiller. Cet esprit mauvais ne réussira qu'à tenir ses adeptes, tant qu'ils se laisseront aller à cette horrible fascination, dans la confusion spirituelle où ils sont de vouloir croire ce qu'ils ne sauraient penser, et encore moins dire; et cela sans témoignage de Dieu, sans écriture, sans tradition, sans miracle, aussi bien que sans raison et sans esprit. Quelques-uns d'entre eux, ne sachant à quoi s'arrêter, abandonnent la manducation réelle, et se réduisent à la communion des saints ou des fidèles, que, par une étrange métaphore, ils appellent manducation, quoiqu'elle n'ait ni proportion, ni rapport à la manducation, et qu'elle n'en présente aucune apparence.

La communion des saints, qui se nomme aussi la communion des fidèles et la communion de l'Eglise, est une société spirituelle de tous les enfants de Dieu, qui établit une communauté très-parfaite entre eux et avec Dieu. Le Père éternel en est le principe et l'origine; Jésus-Christ en est le fondement, et le Saint-Esprit, le lien. Elle commence en nous au baptême et quelquefois auparavant, et ce n'est pas par manducation qu'elle a lieu, mais par une renaissance spirituelle qui, d'enfants d'Adam, nous fait enfants de Dieu, et que l'Écriture appelle aussi rénovation, parce qu'elle nous renouvelle en esprit dès cette vie, et qu'elle achèvera un jour de nous renouveler en notre nature et en notre chair. On la nomme aussi création et recréation, parce qu'elle nous rend devant Dieu nouvelle créature, après nous avoir retirés de l'être du péché. Elle est le commencement de l'homme de Dieu, et la première part que nous prenons à l'héritage de son Fils. Elle est aussi le premier effet de la grâce parfaite qui nous tire de la mort et de la profanation du péché, pour nous faire entrer en la vie nouvelle qui est la vie des saints et du peuple de Dieu. L'apôtre saint-Paul l'appelle, en quelques endroits de ses lettres, notre rédemption, parce qu'elle est la rédemption passive, ou la rédemption reçue, l'active étant en Jésus-Christ. C'est en ce sens qu'il est écrit aux *Éphésiens*, chap. IV, vers. 50, que leur baptême est le jour de leur rédemption; car nous y recevons le premier fruit du sacrifice, qui est la rémission des péchés, mais non pas la communion de l'hostie. Or, nous n'avons pourtant pas aussitôt la rédemption

achevée, ni la régénération accomplie; car l'Apôtre écrit aux *Romains*, chap. VIII, vers. 23, que nous attendons l'accomplissement de notre adoption et la rédemption de notre corps. Nous n'avons pas non plus dès ce moment la rénovation parfaite; car de jour en jour, nous sommes renouvelés, dit le même Apôtre aux *Corinthiens* (*II Cor.*, IV, 16); ni la recréation entière, vu que nous ne sommes au jour de notre régénération qu'un petit commencement de la créature de Dieu, comme le dit saint Jacques, chap. I, vers. 18. De même, nous entrons par le baptême en la communion de Dieu et des saints, mais nous n'en recevons pas dès lors tous les avantages; nous ne jouissons pas même de la plupart de ses droits; car nous n'en posséderons la plénitude, et n'en aurons la perfection, que lorsque nous y serons parvenus par nos propres efforts en coopérant à l'Esprit de Dieu. Cette communion s'accomplit ainsi de jour en jour en nous, jusqu'à cette consommation divine que Jésus-Christ a demandée pour nous à son Père (*Joan.*, XVII, 32), laquelle est sa première et principale intention sur nous et le dernier effet de son sacrifice, qui consomme en cela les sanctifiés, comme saint Paul l'écrit aux *Hébreux*, chap. X, vers. 14. Nous vivons, en attendant cette communion de plénitude de jouissance et de possession actuelle, dans la société de Dieu et de son Eglise, qui est la communion des saints et qui nous donne par là une alliance de grâce surnaturelle à tous ses mystères, à toutes ses perfections et à tous ses biens, sans nous donner les choses mêmes, à l'exception seulement des premières grâces nécessaires pour entrer en cette société. Il y aurait beaucoup à dire pour éclairer entièrement cette matière; mais ceci peut suffire pour montrer l'équivoque absurde où l'hérétique se jette parfois, pour se tirer de la confusion de sa doctrine, en se précipitant dans une autre.

La communion des saints, qui fait un article au symbole, est une association universelle: la manducation du corps de Jésus-Christ est un don particulier que Jésus-Christ nous fait. La communion universelle, de soi, ne nous donne que le droit aux choses que Dieu nous accorde actuellement par ses dons particuliers; la manducation du corps de Jésus-Christ est un de ces dons qu'il nous fait. Or la manducation ne commence point par renaissance ni par rénovation, ni par recréation, ni par rédemption; elle est pour les enfants de Dieu en l'état de leur perfection. Les apôtres mêmes du Fils de Dieu n'ont été en état de la recevoir qu'au dernier jour de sa vie; cependant ils ne laisseraient pas d'être auparavant en sa communion. Les saints qui l'ont précédé, Abel, Enoch, Noé, Abraham et les autres, ont vécu en la communion des saints, avant que son corps pût être mangé autrement qu'en espérance, et en figure: et si la manducation n'était autre chose que la communion spirituelle de l'Eglise avec Jésus-Christ, nous mangerions les saints, les anges, nos frères

qui sont sur la terre, le Père Eternel et le Saint-Esprit, aussi bien que le corps de Jésus-Christ, car nous sommes en communion avec eux tous : or l'hérétique le pense-t-il même ?

La manducation du corps de Jésus-Christ non-seulement n'est pas la communion universelle, mais elle n'est pas même toute communion à Jésus-Christ ou à ses dons, ni même toute communion au corps de Jésus-Christ ; mais une communion spéciale et un don particulier qu'il nous fait de lui-même, par voie de manducation. Et sans entrer trop avant dans son conseil, pour y examiner les secrets et les motifs de sa conduite, que nous devons adorer et recevoir en toute soumission, sans nous élever au-dessus de la mesure de notre foi, nous pouvons cependant en découvrir deux raisons dans l'œuvre même de notre salut, les autres principales étant cachées à nos yeux dans les profondeurs de sa sagesse. La première est que, nous ayant voulu sanctifier par la voie de son sacrifice, il a arrêté ensuite, pour l'accomplir entièrement, que ce serait par la manducation de l'hostie que nous entrerions dans la perfection et la pleine jouissance de ce qu'il nous a mérité. Il y a toujours une grande différence entre les effets du sacrifice, la grâce du sacrifice, la communion du sacrifice, et la manducation de l'hostie. Les Ecritures saintes remarquent toutes ces différences dans les sacrifices figuratifs. Pour les bien comprendre, il faut savoir que ces sacrifices, quoique imparfaits, ne laissaient pas d'obtenir, par voie de suffrage et d'oblation, quelque don de Dieu à des personnes qui n'étaient ni en la grâce, ni en la communion du sacrifice qu'on offrait et qui, par conséquent, devaient être exclues de toute admission à la manducation de l'hostie. Les Juifs ont parfois demandé en leurs sacrifices ou quelque prospérité, ou la santé, ou même la vie, ou quelque miséricorde temporelle ou même spirituelle, comme leur conversion, ou quelque autre effet négatif ou positif pour des infidèles ou des impies, comme Nabuchodonosor, Balthasar, Darius, Artaxerxès, les Spartiates, les Romains, Hérodore (II *Mach.*, III, 32, 33), et autres. Ces mêmes sacrifices obtenaient aussi par voie de suffrage, à ceux qui étaient en état de la recevoir, la grâce qui était propre au sacrifice, comme la rémission du péché, si c'était pour le péché qu'on l'offrait : ou la grâce proportionnée à l'holocauste, s'il était tel, et cela sans qu'on mangeât l'hostie (particulièrement en ces deux espèces de sacrifices où le peuple ne la devait point recevoir) pour montrer qu'en cet état il n'avait pas la rémission des péchés entiers, ni la religion accomplie, ni le vrai culte de Dieu tel qu'il devait être. Et l'obligation que la loi leur imposait de s'abstenir des hosties, était une humble reconnaissance, et comme une profession qu'ils faisaient de leur imperfection, en l'honneur du Messie et de la parfaite religion qu'il établirait. Par là, ils devaient s'exercer à le désirer et à s'unir à sa perfection. La com-

munion du sacrifice était l'association spirituelle qui donnait droit au sacrifice. Elle diffère de la communion des fidèles, comme l'universel du particulier, en ce que l'une est universelle et donne droit à tout ce qui est en la communauté de Dieu et de l'Eglise, et l'autre particulière, qui ne regarde que le sacrifice. Elle diffère aussi de la grâce du sacrifice, car on pouvait bien être en la communion du sacrifice, sans recevoir la grâce spéciale qu'il devait donner. Tous ceux qui étaient en la communion du peuple de Dieu, étaient ordinairement en la communion de tous leurs sacrifices ; cependant il ne s'en suivait pas de là qu'ils reçussent toujours la grâce spéciale de tous ces mêmes sacrifices. La manducation de l'hostie était la perfection et la communion entière et réelle du sacrifice, qu'on devait recevoir en mangeant l'hostie, comme l'hostie même en sa perfection la contenait : pour cela, on devait être auparavant et en la communion du peuple de Dieu, et en la communion spirituelle du sacrifice.

Toutes ces différences se rencontrent au sacrifice de Jésus-Christ, qui est l'accomplissement des autres. Il s'est offert pour les hommes, qui étaient hors de sa communion par le péché, et a obtenu leur conversion et plusieurs autres effets, tant pour ceux qui devaient un jour entrer en sa communion, que pour ceux qui n'y devaient jamais avoir de part. Il est vrai que ces effets, quoique bons, comme toutes les autres grâces de Dieu, tournent à la fin au dommage des réprouvés, par leur faute. Tous les fidèles sont en la communion spéciale de son sacrifice, qui diffère de la communion universelle des chrétiens, en ce qu'elle est particulière, comme nous l'avons dit. La grâce propre de ce sacrifice est la grâce de la rédemption et rénovation, qui est la première grâce justifiante, que nous recevons par le baptême. Ordinairement elle est plénière et entière, mais unique et singulière, et elle ne se répète pas. C'est ce que l'Apôtre dit *aux Hébreux*, chap. X, vers. 26, qu'il n'y a point de seconde hostie pour ceux qui pèchent après la première grâce. Il leur parle là selon la connaissance qu'ils avaient de la loi, et comme à des personnes qui savaient que la grâce propre d'un sacrifice est unique comme le sacrifice, et que, si l'on retombait en faute, il était nécessaire d'offrir un autre sacrifice pour recevoir une semblable grâce : ce qui ne se peut en l'état du Nouveau Testament, où ce sacrifice de rédemption est unique. L'Apôtre déclare, au verset suivant, quelle doit être la pénitence, et quel l'esprit des pénitences ; ce que nous n'avons pas à expliquer ici.

La manducation de l'hostie est tout une autre grâce. Non-seulement elle nous met en la communion spirituelle du sacrifice, c'est-à-dire en l'association spirituelle qui donnait droit au sacrifice, mais encore en la communion réelle et effective, en nous donnant l'hostie même, telle qu'elle est en sa perfection, remplie de tous ses biens, et nous

missant actuellement à elle. Nous ne devons pas conduire plus avant l'hérétique dans le sanctuaire, ni lui donner une plus grande connaissance des mystères qui sont réservés aux saints. Je crains bien même qu'il ne soit aussi infidèle à la Loi, et aux Prophètes qu'à l'Évangile, et qu'il ne veuille pas recevoir leur témoignage pour le sacrifice de Jésus-Christ. Néanmoins celui qui le refuse, refuse celui de Dieu même, qui a voulu préférer son Fils, et celui du Fils aussi qui a dit qu'une seule lettre de la loi ne manquera pas d'être accomplie; et celui des apôtres encore, qui n'usent presque point d'autres preuves pour les mystères du Nouveau Testament, que de celles de la loi. Ni les sens, ni la raison, ni la philosophie des hommes ne peuvent point nous en donner d'aussi recevables : car Dieu a inspiré cette loi non-seulement pour l'instruction des anciens, mais encore pour la nôtre. Elle doit nous faire sages à salut par la lumière de la foi de Jésus-Christ, dit saint Paul à Timothée (II *Tim.*, III, 15); car ces lettres sacrées que l'Apôtre recommande, en lui représentant qu'il les avait lues en son enfance, ne peuvent être que l'Ancien Testament. C'est le passage, de toutes les Ecritures saintes, que les hérétiques produisent le plus volontiers. Nous les convions ici de l'écouter eux-mêmes; mais la foi en Jésus-Christ leur manque: foi nécessaire pour en profiter, selon le témoignage du même texte, et sans laquelle ils ne reconnaîtront, non plus que les Juifs, le sacrifice et la communion de Jésus-Christ, ni dans les Prophètes ni dans la Loi. Elle apprend toutefois à ceux qui l'écoutent, que ni la communion spirituelle, ni la grâce du sacrifice ne sont point la communion réelle de l'hostie; qu'il fallait être en la communion spirituelle du sacrifice avant d'être admis à la communion réelle, qui était la manducation de la victime; qu'il était expressément défendu de manger de l'hostie avant la consommation du sacrifice, et avant que le feu eût dévoré la part de Dieu : ceux qui offraient ne laissent pas cependant d'être en la communion du sacrifice. Ces choses, et une infinité d'autres que nous pourrions rapporter, ont précédé dans les figures, afin que nous les crussions dans la vérité de Jésus-Christ.

L'autre raison que Jésus-Christ nous laisse voir dans la profondeur de ce mystère, pour la manducation de son corps, est que étant le premier né de Dieu et le premier vivant en la vie divine, ce doit être à lui très-convenablement de la communiquer aux autres qui doivent y avoir quelque part et de la nourrir en eux. Mais parce que le Père a donné le premier être à la creature, avec l'ordre et les moyens de sa conservation, selon certaines lois et certains assujettissements, le Fils les respecte et s'y accommode dans la communication qu'il fait aux créatures de sa vie, jusqu'à vouloir se faire le fruit de vie, le grain de salut, le pain de Dieu et de la vie nouvelle qui doit être reçue par manducation, pour se con-

former à la conduite de Dieu sur la nature humaine, et aux lois qui la régissent. Il est bien convenable aussi que le corps, qui doit être vivifié par Jésus-Christ en la vie éternelle, contribue en quelque chose à sa nourriture, et qu'en cette vie, où les fondements de notre état éternel doivent être jetés, il prenne quelque part à cette viande divine : et, de son côté, Jésus-Christ, qui est entré en ce monde pour y laisser sa grâce et qui demeure actuellement au milieu de son Eglise pour la sanctifier, veut suivre la même voie en notre sanctification et venir aussi en nous pour y accomplir son œuvre.

Nous entrons d'ordinaire en la communion des saints, par le baptême, avant l'usage de la raison; nous y vivons tous les moments de notre vie, si nous demeurons fidèles à Dieu, lors même que la nécessité du repos nous ôte le pouvoir de penser à nous. Cette communion ne nous unit pas à Jésus-Christ seul, mais à tous les saints, et même à tous les fidèles qui vivent encore en l'Eglise militante. Si la manducation du corps de Jésus-Christ n'était autre chose, il s'ensuivrait que nous mangerions de même tous les saints et tous nos frères avec toute l'Eglise triomphante, souffrante et militante: et que ce serait sans y penser, et même sans aucune action de notre part, et autant en un temps qu'en un autre, en dormant, en veillant, en mangeant, en priant, etc. Le commandement que le Fils de Dieu nous fait de manger son corps est couché en divers endroits de l'Écriture, en des termes qui font bien voir que ce n'est pas un état de vie, ni une action ordinaire de la foi, ou de la charité; mais une action particulière, pour laquelle il faut s'éprouver et à laquelle il faut travailler. On voit, dans les mêmes passages, que ces visites actuelles que Jésus-Christ fait au fidèle par la communion de son corps doivent être en des temps choisis, où il puisse se donner à ce divin Sauveur, le recevoir avec le respect et l'amour qu'il lui doit, et traiter avec lui de ce qu'il a à faire pour sa gloire et son propre salut.

Mais l'hérétique se fait juge de la puissance que Jésus-Christ peut avoir de se donner à nous, et s'oppose à la charité qu'il a de nous visiter en nos besoins; et, blasphémant contre l'une et l'autre, il se moque de l'Eglise qui s'y confie et qui croit à la promesse qu'il nous a faite, promesse si expresse et formulée en des termes si clairs! Et parce qu'il ne veulerait ni à la puissance, ni à la charité, ni à la fidélité de Dieu, il est abandonné par le juste jugement de Dieu à l'illusion du diable et à la confusion de son esprit, qui lui fait croire, sans qu'il s'en rende compte, qu'il mange où il n'est pas; ou bien qu'il mange Dieu, les anges, les saints, ses frères, son père, sa mère et tout le consistoire!

Il faudrait avoir des passages de l'Écriture bien formels, ou des miracles bien évidents, pour persuader une si monstrueuse croyance. Quant aux témoignages de l'Écri-

ture ils n'en produisent que par folie, faute d'en considérer le sens; et pour ce qui est des miracles, ils n'en ont point d'autre que celui de leur foi prodigieuse. C'est en effet un miracle de l'enfer, que l'esprit humain la puisse souffrir; et le chef-d'œuvre de la puissance des ténèbres qu'un tel aveuglement puisse durer.

V°. DISCOURS.

(Fait à la demande de Mgr le cardinal de Richelieu.)

ESSAI SUR LES ÉQUIVOQUES.

Sans une obligation très-particulière, et un commandement exprès, je n'eusse jamais entrepris de me faire juge du mensonge, ni de me rendre arbitre entre la vérité, la sincérité et la simplicité : car encore que la décision des difficultés qui naissent ordinairement entre ces trois vertus, soit nécessaire à tous ceux qui veulent traiter avec les hommes sans tomber en faute ; néanmoins les moyens d'accord les plus communs, les mieux reçus, ont si peu de rapport à la simplicité chrétienne, à la naïveté et à la sincérité que nous devons avoir en nos paroles, que je n'ose les proposer. En donner d'autres, quelque vraisemblance qu'ils puissent avoir, je ne puis le faire de ma propre autorité, et je ne me résoudrais jamais à les exposer que par obéissance, et ce ne serait qu'à des personnes assez éclairées pour en juger sans péril d'erreur.

Je vois trois fondements certains dans cette matière : le premier, que le mensonge est un péché ; le second, qu'il faut garder le secret qui nous est confié, et que c'est une infidélité odieuse à Dieu et aux hommes d'y manquer ; le troisième, qu'il y a des vérités dont la connaissance est nuisible au prochain, parfois au public, et quelquefois à nous, que la charité nous défend de dévoiler, quoique nous en soyons requis. Nous devons nous instruire des moyens que Dieu nous a laissés de satisfaire à la charité et à la fidélité, sans tomber dans le mensonge ; puisqu'il est certain qu'on ne peut jamais être obligé au péché, et qu'en la conduite de Dieu nous avons toujours le moyen de ne l'offenser point, que nous devons rechercher soigneusement.

On propose ordinairement ces trois moyens : 1° Refuser courageusement de répondre, comme quelques martyrs, à certaines interrogations. Il nous est défendu de mentir ; peut-on dire, et il ne nous est pas permis de vous le dire. Ou s'excuser civilement, si on le peut ; et c'est le premier moyen et le plus sincère ; mais il n'est pas universel, et parfois ce serait déclarer tacitement ce qu'on doit cacher.

2° Répondre adroitement une chose pour une autre, comme fit saint Athanase aux soldats de l'empereur Julien qui le voulaient prendre ; mais ce moyen n'est pas universel non plus, puisqu'il n'y a que les esprits adroits qui s'en puissent servir ; et encore ne le peuvent-ils pas si les interrogations sont fort précises, et ceux qui interrogent fort attentifs et méfians.

3° Cacher la vérité sous quelque figure, dont les plus communes sont les hyperboles, les ironies, les amphibologies, les antiphrases, les équivoques ; car les docteurs conviennent que les figures ne sont point péchées : ce qu'il faut entendre quand on en use comme on doit, ainsi que les lois du discours et la conversation le requièrent. Car si elles sont forcées et contre l'ordre que la raison prescrit, que l'usage autorise et que la bonne foi peut souffrir, elles n'excusent pas la tromperie, mais elles ne font que la couvrir. Il faut, pour être légitimes, qu'elles soient telles que celui qui trompe ne soit pas celui qui parle, mais celui qui écoute, qui s'abuse lui-même, pour ne pas bien prendre le sens. C'est pourquoi ce moyen est defectueux ; car si les figures sont justes et raisonnables, elles ne surprendront que les esprits qui, ne les entendant pas bien, s'y peuvent aisément méprendre et concevoir un sens éloigné du naturel. Les autres, plus exercés, pénétreront la vérité qui leur devait être cachée, ou feront plus d'instance pour s'en éclaircir, s'ils se doutent de surprise ou d'artifice. Si au contraire les figures sont si captieuses et artificieuses, qu'elles soient violentées et contre nature, elles sont dès lors frauduleuses et ennemies de la bonne foi, et ne peuvent justifier celui qui, d'ailleurs, n'a pas droit de celer la vérité ; et quand même elles préserveraient toujours de toute fausseté celui qui s'en sert trop librement, il ne laisserait pourtant pas d'être coupable, puisque ceux qui approuvent le plus les équivoques avouent qu'on n'en doit pas user sans sujet et à tout propos, et que la facilité trop grande de s'en servir est une véritable illusion, et une sorte de duplicité odieuse aux hommes de bon sens ; qu'elle est même insupportable, contraire à la droite raison, et bien souvent à l'équité et à la justice que nous nous devons les uns aux autres, parfois à la charité et presque toujours à la simplicité chrétienne ; qu'elle détruirait enfin la foi publique et particulière, et même la société, et ruinerait entièrement la sincérité. D'où nous devons conclure contre les équivoques et autres figures semblables : 1° que celles qui sont justes et selon l'usage légitime ne servent pas de beaucoup ; car elles sont faciles à reconnaître ; 2° que celles qui sont injurieuses et abusives sont vicieuses d'elles-mêmes, et n'exemptent pas de tromperie et de fausseté celui qui s'en sert indûment ; mais qu'elles lui font faire une nouvelle faute contre la simplicité et la sincérité : 3° Que lors même qu'on a droit de couvrir une vérité, les figures irrégulières et hors d'usage ne laissent pas d'être une faute opposée à la simplicité, puisque de leur nature elles le sont : ce que les âmes simples et amies de la vérité parfaite et sincère ne souffrent pas volontiers ; 4° que, par conséquent, elles sont non-seulement un travail inutile, mais nuisible à l'esprit qui s'en occupe ; qu'elles ne sont pas un moyen universel pour éviter le mensonge, puisque

les simples ne s'en peuvent pas bien servir, car il faut de l'adresse pour les rencontrer à propos, et que les plus subtils y échouent en plusieurs rencontres. En effet, si on les interroge vivement sans répit et sans leur donner le temps de répondre, ces figures ne se présenteront pas si heureusement que l'esprit ne paraisse travailler à les chercher, et ne laisse quelque soupçon de feinte à ceux qui y voudront prendre garde. Il n'est pas croyable qu'un moyen si défectueux soit celui que Dieu nous laisse pour éviter le mensonge, et ne pas faire injure à la vérité.

Il faut donc chercher ailleurs les moyens de ne pas offenser la vérité, quand la fidélité nous oblige à la tenir secrète, sans offenser la simplicité; car puisqu'il est certain que les vraies vertus ne sont jamais en contradiction, et qu'en leur souverain degré, ou le degré héroïque, elles sont toutes unies ensemble, l'observance de l'une ne doit rien ôter à l'autre, ni lui faire violence, mais contribuer plutôt à sa perfection.

Toute la difficulté vient de ce qu'on confond le mensonge avec la fiction, et qu'on comprend sous la notion de ce péché odieux à Dieu et aux hommes, ennemi capital de la droite raison et de la vérité divine et humaine, et par conséquent de toute vertu, toutes les apparences qui se peuvent donner légitimement sans violer ni la justice, ni la charité, ni la simplicité, ni aucune autre vertu, et qui, en plusieurs rencontres, sont d'obligation pour conserver la justice et obéir à la charité, qui l'ordonne ainsi, sans sortir de la simplicité; puisque c'est sans rechercher des subtilités indignes du bon sens et de la bonne foi; mais que c'est en suivant simplement la justice, la charité et la fidélité, ou toute autre vertu que l'esprit propose, et que la conscience approuve. Un peintre ne peut être blâmé s'il fait une image si accomplie qu'elle trompe nos sens et soit prise pour ce qu'elle représente : en cela on loue plutôt la perfection de l'ouvrage et l'excellence de l'ouvrier. L'archange saint Michel semble être Dieu sur le mont Sinaï, et dit ces paroles : *Je suis le Seigneur ton Dieu*. Jésus-Christ se montre comme un pèlerin; et quand les disciples le veulent loger, il fait semblant d'aller plus loin. Les Ecritures saintes sont pleines de pareilles fictions que nous devons honorer, et que nous ne pouvons reprendre. Mais pour qu'on n'abuse pas de cette vérité, voici quelques règles.

Il n'est pas permis de feindre, ou de donner des apparences pour tromper personne, si ce n'est ou pour son bien, ou qu'on ait droit de le tromper, ou par une plaisanterie licite et innocente, ou pour quelque autre sujet. Pour son bien; ainsi l'archange Raphaël feignit être de la tribu de Nephtali, et tâcha de le persuader à Tobie en se nommant fils d'un certain Azarias, bien qu'il en fût autrement. Et sur la fin du livre, il ne donna pas d'autre raison de sa feinte, sinon qu'il était bon de garder le secret de Dieu.

Quand on a droit de le tromper : ainsi Judith abusa Holopherne, et le tua; ainsi Jacob fit croire à son père qu'il était son aîné, parcequ'il l'était de droit. Quand c'est récréation et que le temps et le lieu s'y prêtent; car ce n'est pas toujours et en toute occasion qu'on peut feindre de cette manière. D'ailleurs il faut que cette fiction soit innocente. Il y a plusieurs sujets qui donnent droit de feindre, mais à condition que ni la justice, ni la charité, ni les autres vertus ne seront point lésées. La différence qu'on voudrait peut-être apporter entre les paroles et les actions pour ce qui est de fictions, serait sans fondement; car les actions sont encore plus puissantes que les paroles, et comme les péchés d'action sont les plus grands, les tromperies que l'on fait par action sont aussi les principales. Si l'on ne pouvait mentir qu'en paroles, les muets ne mentiraient pas en trompant par signes.

Pour ôter toute espèce de doute là-dessus, il faut satisfaire aux deux objections principales qu'apportent ceux qui veulent que toute fiction de paroles soit un mensonge. La première est tirée de l'Ecriture sainte, qu'ils trouvent condamner le mensonge absolument. Mais on doit répondre qu'elle n'appelle pas mensonges les fictions justes et raisonnables dont nous avons parlé, qu'elle ne les blâme jamais; mais qu'elle réprovoe au contraire celles qui sont illégitimes, et pour l'ordinaire contraires à la justice ou à la charité ou à quelque autre vertu. L'énumération des passages se pourrait absolument faire; mais elle serait trop longue. Ceux que les auteurs citent communément sont dans l'*Exode*. Ainsi on y lit chap. III, vers. 1 : *Non suscipies vocem mendacii, nec junges manum tuam, ut pro impio dicas falsum testimonium*. Le terme de mensonge y est mis pour un faux témoignage. Ainsi en est-il au vers. 7 : *Non declinabis in judicium pauperis, mendacium fugies, insontem et justum non occides*. Tout de même encore, au *Deutéronome*, chap. XIX, vers. 18 : *Cum diligentissime perscrutantes invenerint falsum testem dixisse contra fratrem suum mendacium*. Dans l'*Ecclésiastique*, chap. VII, vers 13, 14 : *Noti narrare mendacium adversus fratrem tuum, neque in amicum s. milititer facias. Noli velle mentiri omne mendacium; assiduitas enim illius non est bona*. Dans ces passages le mensonge est pris pour une détraction, ou une calomnie, ou un faux témoignage. Aux *Colossiens* chap. III, vers. 9 : *Nolite mentiri invicem, exspoliantes vos veterem hominem*; pour dire : *Ne vous trompez pas les uns les autres*. Bien souvent le mensonge est pris pour la vanité et l'instabilité des choses présentes, au psanne IV, vers. 3 : *Ut quid diligitis vanitatem et quaritis mendacium?* comme la vérité est prise pour la stabilité de Dieu, de sa doctrine et de ses desseins : ce qui demanderait un long éclaircissement.

La seconde objection est tirée de la raison qui s'appuie principalement sur trois chefs. Le premier est que Dieu est la vérité même,

à laquelle toute fiction est contraire. On y répond que Dieu est non-seulement la première vérité, mais encore la vérité universelle et essentielle, unique en son ordre, et à laquelle rien ne peut, à proprement parler, être ni contraire ni pareil. Tellement que l'objection suppose une équivoque captieuse. Dieu aime pourtant la vérité en tant qu'elle est une analogie de la sienne, et une perfection de l'homme, qui est son image, à laquelle les fictions salutaires ne sont pas contraires, pas plus que celles que Dieu lui-même fait. Si l'on objecte Dieu est Dieu, et non pas l'homme, on répondra qu'il lui est plus impossible de faillir, qu'il n'est défendu à l'homme de le faire, et que le mensonge est bien plus contraire à sa divine perfection qu'à la nôtre.

Le second est que l'homme doit la vérité à tout homme. Mais nous répondons que cela doit s'entendre selon la justice et la charité, et autant que cet homme en est capable, autant qu'il est digne de la recevoir et qu'elle ne fait point de tort ni à celui qui la déclare ni à son prochain; car autrement il est aussi peu permis de découvrir une vérité nuisible à un homme, que de donner une épée à un furieux.

Le troisième, que nos paroles sont les signes naturels de nos pensées, et que, par conséquent, c'est un péché contre nature, quand elles n'y sont pas conformes. Mais la vérité est que les paroles sont des signes libres et volontaires de nos intentions plutôt que de nos pensées, que la nature a données à l'homme et qu'elle a soumises à sa volonté pour en user selon la droite raison. Car nous ne sommes pas obligés par la nature de nous en servir pour dire nos pensées, si notre volonté, réglée par la loi de l'esprit, ne s'y trouve pas obligée; mais nous en faisons usage pour dire nos intentions. L'homme a droit, et il est tenu de se défendre lui-même, son honneur, ses biens, le prochain et tout ce qui lui appartient, et cela en paroles et en actions, tout de même qu'il lui est défendu de nuire et en actions et en paroles. Il ne lui est pas moins permis de se récréer, et de se servir pour cela de ses paroles que de ses membres, et d'en donner aux autres la récréation qui leur peut être nécessaire: en quoi, cependant, il faut toujours pencher du côté de la vérité...

VI^e DISCOURS.

SUR L'ASTROLOGIE

(Fait à la demande de Mgr le cardinal de Richelieu.)

Ce n'est point l'astrologie qui est condamnable, ce sont les abus qu'en ont faits les passions humaines.—L'Écriture, les conciles, le droit canonique, les bulles des papes anathématisent les abus, et non la science.—Moyens de discerner les abus de la chose elle-même.

Monseigneur,

Le respect que je dois à Votre Eminence me fait passer par-dessus l'intention que j'ai toujours eue de ne jamais écrire sur l'astrologie; tant à cause que cette science

est ordinairement suspecte aux personnes de piété, vu l'abus que plusieurs en font en y mêlant des curiosités illicites, que parce qu'il me serait nécessaire de m'en instruire davantage pour en traiter à fond, n'y ayant plus pensé depuis l'âge de dix-neuf ans, que j'en pris connaissance, en étudiant les mathématiques. Je ne m'en suis en effet servi depuis, que pour délivrer d'une appréhension chimérique, ou d'une espérance vaine, les esprits trop occupés des prédictions qui leur avaient été faites contre la vérité de cet art (et Votre Eminence n'a su que j'y entendais quelque chose, que par une rencontre de ce genre, si il lui plaît de s'en ressouvenir) ou pour retirer d'inquiétude de conscience et de scrupule ceux qui, ne voulant pas se résoudre à quitter entièrement cette science, n'en savaient pas régler l'usage légitime ni modérer la prévoyance qu'on en peut tirer. Je crois que c'est ce que Votre Eminence me commanda d'écrire. Je ne puis faillir en lui obéissant, car l'obéissance a cela de propre, quand elle est légitime, qu'elle couvre son action de l'autorité qui la régit et sauve de tout blâme celui qui obéit. Et la lumière de votre esprit, qui a été aussi admirée dans les sciences qu'elle l'est maintenant de tout le monde dans les affaires, est si vive et si pénétrante, que je dois avoir la même intention que ceux qui envoyaient autrefois leurs écrits à Apollon de Delphes, pour en tirer un oracle de vérité, qui les approuvât, ou fit voir leurs défauts.

Pagina judicium docti subitara movetur
Principis, et Clario missa legem deo.
(Ovid., Fast. lib. 1.)

Car Votre Eminence est conduite par un esprit plus véritable et plus charitable que cet oracle trop renommé dans l'antiquité. Aussi j'en dois plus attendre de lumière et de vérité, et me dois présenter à elle avec plus de respect, puisque c'est en elle que Dieu a mis l'oracle de son conseil pour le gouvernement de son peuple.

Je traiterai cette matière avec toute la brièveté possible. Je commencerai par l'examen des Écritures, et par les témoignages de l'Église et de ses saints, afin que leur lumière nous éclaire et nous guide dans l'ignorance où la raison de l'homme est comme ensevelie.

On apporte ordinairement contre l'astrologie les paroles de saint Paul aux Galates, chap. IV, vers. 10 : *Dies observatis, et menses, et tempora, et annos : timeo vos, ne forte sine causa laboraverim in vobis*; mais l'Apôtre ne parle que des observances de l'ancienne loi. Il dit *des jours*, à cause de leurs Sabbats et autres fêtes; *des mois*, à cause des premiers jours des mois, qui étaient leurs Néoménies, et des premiers et septièmes mois, qui contenaient leurs principales solennités; *des années*, à cause de l'an du Sabbat, et du jubilé; il ajoute, *des temps*, mesurés par les choses mêmes qu'il fallait observer, comme la purification des femmes après leurs couches, l'oblation des premiers

fruits et autres choses semblables. L'Apôtre, aux Colossiens, chap. II, vers. 16, s'exprime de manière à ne laisser aucun doute : *Nemo vos judicat in cibo aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut Sabbatorum quæ sunt umbra futurorum.* On cite aussi Jérémie, chap. X, vers. 2, *A signis cæli nolite metuere...* La suite du texte montre que les signes du ciel étaient fabriqués de bois, d'or et d'argent, et qu'il y avait des lois qui obligeaient à les honorer. C'étaient donc des idoles du ciel, c'est-à-dire des colosses et autres figures moindres du soleil, de la lune et des étoiles que les lois babyloniennes obligeaient de révéler ; car les Babyloniens adoraient le soleil, et l'appelaient leur dieu, au singulier, et révéraient conséquemment les astres comme sa milice, son armée et sa suite ; ce sont les termes de l'Écriture. Les histoires profanes et les livres sacrés en font foi. Ce fut la première chute et la première idolâtrie des Juifs dans le désert, et le fondement des autres, qui leur méritèrent le châtement de Dieu et la captivité à Babylone. Saint Etienne le dit aux Actes, chap. VII, vers. 42, 43. C'est pourquoi le prophète les avertit plus particulièrement de ne plus s'y laisser aller. Le même prophète, en son Épître adressée à ceux qui devaient aller en captivité, et rapportée par Baruch, chap. VI, qui est le sommaire de ses instructions sur le même sujet au même peuple et pour le même lieu de Babylone, montre quel est son sens et son intention, au verset 59, où il dit que les idoles ne sont en rien semblables au soleil, à la lune, aux étoiles, ni aux tonnerres, ni au vent, ni au feu, qui sont toutes choses du ciel, ou vers le ciel ; et au verset 66, qu'ils ne peuvent faire voir leurs signes au ciel, c'est-à-dire ou leurs astres, ou en leurs astres ; pour montrer que c'est à tort qu'on les estime dieux ou idoles du ciel, comme chez les Latins Apollon, Diane, Eole, Vulcain ; car à Babylone on leur donnait d'autres noms. Nous pouvons ajouter, pour faire voir combien le sens des paroles du prophète Jérémie est éloigné de celui qu'on veut leur donner contre l'astrologie, que ce que l'Écriture appelle communément signes du ciel, ne sont pas les astres (il n'y a que deux passages dans toute l'Écriture sainte où le terme de signes soit pris ainsi), mais les changements, les apparitions, les merveilles ou phénomènes qui paraissent au ciel *Erunt signa in sole et luna. Signum de celo apparuit, signum magnum in celo.* C'est son usage ordinaire, et les païens faisaient une religion de tels signes du ciel. Il y aurait donc bien plus de sujet de croire que le prophète aurait voulu dire au peuple qu'il ne fallait point craindre les signes qui apparaissent au ciel, comme les comètes, les lances, les chariots et les armées de feu qu'ils voyaient parfois au ciel ; les pluies de sang et de pierres, les obscurcissements ou la multiplication du soleil et de la lune, que les enchanteurs faisaient voir ; les chutes des étoiles, ou leurs mouvements extraordinaires, et autres prodiges semblables, qui étaient plus fréquents avant

la Rédemption, alors que les démons étaient plus absolument *rectores tenebrarum harum*, et que celui que l'Apôtre appelle *Principem potestatis aerishujus* (Ephes. II, 2), régissait l'air. Car il y avait des lois publiques qui obligeaient les peuples à craindre et à révéler ces signes, et qui ordonnaient des sacrifices, des processions, des prières publiques, et autres choses semblables, pour l'expiation de tels prodiges, auxquelles on pourrait rapporter ce que dit le texte : *Quia leges gentium vanæ sunt : et juxta vias gentium nolite discere* (Jerem., X) ; car on avait coutume de faire une étude de ces superstitions. Pour l'astrologie, il n'y a jamais eu parmi les gentils des lois publiques pour l'autoriser, mais bien quelquefois pour la bannir. Elle a toujours été une science assez particulière, soit qu'on ne l'ait pas estimée assez fondée, soit qu'on ait redouté les difficultés à surmonter pour connaître la nature et la vertu particulière des astres, et pour asseoir un jugement certain sur les autorités, souvent contradictoires, des auteurs qui en traitent. Ne pouvant donc être une science vulgaire, on ne peut la traiter d'une manière utile qu'à force de jugement et de prudence.

En dernier lieu, quand il faudrait entendre par les signes du ciel, les astres, comme le prophète dit : *A signis cæli nolite metuere*, ce ne serait jamais que les effets ou les influences des astres, et non pas l'astrologie qu'il faudrait craindre. Or il est faux qu'on ne doive pas craindre les influences de ces corps célestes ; car on peut craindre raisonnablement la chaleur du soleil, quand il est trop près, et la froideur du temps quand il est éloigné, les aspects malins de Saturne et de Mars qui peuvent troubler l'air et le rendre incognito, les constellations qui excitent les tempêtes sur mer, et celles qui nuisent aux fruits de la terre ; on peut user de prévoyance pour se garantir du mal qu'elles peuvent causer. L'index du concile de Trente permet pour ce sujet l'usage de l'astrologie pour les voyages sur mer et pour le labourage. Il n'y a donc pas lieu de s'appuyer sur l'autorité du prophète, en ce passage, contre l'astrologie, puisqu'elle est si éloignée de son intention et du sens de ses paroles.

Le prophète Isaïe n'est pas cité plus à propos que Jérémie, au chap. XLVII, vers. 15 : *Stent, et salvent te augures cæli, qui contemplantabant sidera, et supputabant menses ut ex eis annuntiantur ventura tibi.* Car il dit seulement que les augures du ciel, astrologues ou non, ne pourront sauver Babylone de la main de Dieu, ni s'opposer à sa puissance. Au verset 15, il dit la même chose des marchands, et souvent ailleurs de la puissance de leur empire et de l'adresse de leurs conseils. Or il ne s'ensuit pas que toutes ces choses ne puissent rien quand Dieu les laisse agir, ou qu'elles soient illégitimes. Les Septante ont traduit ici *les astrologues du ciel*, parce qu'ils étaient en Egypte, où ceux qui devinaient par les astres étaient appelés ainsi. La version commune est meilleure ; car Isaïe parle à Babylone, qui les appelait *mages* ou

augures du ciel, pour les distinguer de ceux qui auguraient par les choses de la terre. Il ne faut donc pas l'entendre selon l'usage reçu en Egypte ; et le mot *cali* ne vient pas bien avec astrologie ; il est superflu et contre l'usage, puisqu'il n'y a point d'astrologues qui ne le soient du ciel ; c'est d'ailleurs restreindre l'Écriture aux augures des astres, et exclure les autres augures du ciel, ce qui ne se doit pas faire sans sujet. Le texte dit : *Stent et salvent te*. Les augures des astres étaient debout en leur ministère, ce qui est la situation des prêtres et des sacrificateurs dans leur office. Ils ne jugeaient pas seulement de l'avenir par les signes qui leur paraissaient au ciel ; mais ils apaisaient les dieux, et les rendaient propices, selon la croyance des gentils, aux villes, aux personnes et aux affaires, par leurs prières, leurs cérémonies et leurs sacrifices. Les augures qui prédisaient par le vol des oiseaux devaient être assis, et arrêtés fixement en un lieu, sur leur chaise augurale, qui était solide : ils priaient et apaisaient les dieux comme les autres. Les astrologues ne sont pas obligés d'être debout, ni d'être arrêtés par office ; ils ne font aucune prière et ne sauvent personne ; ils ne peuvent ni ajouter, ni diminuer aux influences des astres, et ainsi les termes du texte ne leur conviennent pas, *augures cali* ; car ils n'augurent rien et ne devinent rien ; mais ils supputent les jours des astres, et considèrent quelle sera leur situation à l'avenir, et, par la connaissance de leur vertu, ils jugent, comme philosophes, de la cause par l'effet : sans ce que Dieu, les anges et les hommes voudront, ou pourront détourner par leur conduite.

Les augures prétendaient prédire les choses en particulier et avec certitude, sur la connaissance que leurs dieux leur en donnaient, les uns par les étoiles, et ceux-là s'appellent proprement augures des astres ; les autres, par le vol des oiseaux ; d'autres par le cours des orages et la chute de la foudre. Le paganisme appelait les uns et les autres *augures cali*. L'Écriture nomme, en ce sens, *volucres et signa cali* ou de *calo*, ce qui paraît en l'air. Tous étaient prêtres et sacrificateurs, personnes consacrées aux dieux, et prophètes. Ils avaient des livres sacrés de leurs mystères et de leur ministère. Chez les Latins, on appelait *astrales* les livres qui contenaient les règles pour les prédictions par les astres, et *astrologi* les augures qui en faisaient profession ; *fulguratores*, les augures des tonnerres, et leurs livres ; *fulgurales*, et *auspices* ceux qui prédisaient par les oiseaux. Ils usaient tous, dans leur ministère, de vêtements d'office qui étaient sacrés ; il ne leur était pas permis d'y vaquer en habit ordinaire ou prolane, qui *contemplabantur sidera*. Les astrologues ne sortent point de leur cabinet pour dresser les tables de leurs prédictions ; ils ne regardent point les étoiles au ciel, qui ne seraient pas entre elles dans l'ordre et l'aspect sur lequel ils doivent juger de l'avenir. Si parfois ils les contempnent au ciel, ce n'est pas

pour prédire, mais pour apprendre leurs mouvements et en dresser les lois. Ce que le Prophète dit serait faux de cette étude des astres : *Qui contemplabantur sidera ut अनुन्तिarent ex eis ventura* ; tandis que c'est vrai des augures du ciel, qui prédisaient sur les signes arbitraires et variables qui leur paraissaient au ciel par la permission de leurs dieux, mais qui négligeaient les lois naturelles du ciel, comme choses fatales, auxquelles les dieux mêmes ne pouvaient rien changer. Ainsi ils considéraient si le soleil leur paraissait pâle, ou enflammé, ou sombre, ou si la couronne ou le cercle de lumière qui l'environne et rayonne autour de lui, s'étendait peu ou beaucoup : ils faisaient attention si la lune était noirâtre ou argentée, ou nébuleuse, ou sanglante... et ainsi des autres astres.

Le passage de Job, chap. XXXI, vers. 26, ne peut être bien entendu autrement : *Si vidi solem cum fulgeret, et lunam incedentem clare ; et lætatum est in abscondito cor meum, et osculatus sum manum meam ore meo. Quæ est iniquitas maxima, et negatio contra Deum altissimum*. Car juger par la pureté et la vivacité de la lueur du soleil, et par la clarté de la lune, que les astres nous regardent de bon œil et nous sont propices, et se réjouir en son cœur de leur faveur, comme de l'amitié des dieux témoignée par la netteté de leur face et l'éclat de leur lumière, et leur baiser la main (ce qui est un signe d'honneur et de révérence, en action de grâce de leur bienveillance), c'est méconnaître Dieu leur créateur, et commettre une idolâtrie manifeste. Ces augures du ciel existaient donc déjà du temps de Job.

Les livres des païens sont remplis de cette sorte de divination. Ainsi Virgile, l. I *Georg.* *sub finem*, dit :

Sol tibi signa dabit, solem quis dicere falsum
Audeat? ille etiam cæcos instare tumulus
Sæpe monet, fraudemque et opera tumescere bella:
Ille etiam, extincto miseratus Casare Romam,
Cum caput obscura nitidum ferroque textit:
Impiaque æternam timerunt sæcula noctem.

Tels ou tels changements qui paraissent au ciel ou aux astres à point nommé, à la prière de l'augure, dans l'instant de sa cérémonie, étaient des illusions produites dans les airs ou dans les yeux des assistants par le démon que l'Apôtre appelle *Principem potestatis aeris hujus* ; ce qu'il était bien plus avant la Rédemption qu'à présent. Les augures qui devinaient par les orages et par les oiseaux du ciel, auxquels les Babyloniens avaient beaucoup de foi, sont aussi compris ici : car ils observaient les astres en leur manière. Les derniers assis sur la chaise augurale divisaient premièrement avec leur verge, appelée par les Latins *lituus*, le ciel en quatre parties nommées *antica*, *postica*, *læva*, *dextra* ; puis en douze autres parties, qu'ils appelaient *templa cali*, dans lesquelles ils plaçaient les astres comme leurs dieux, sans égard à leur lieu naturel, excepté le soleil et la lune quand elle leur paraissait sur l'horizon, suivant uniquement les règles de leur art en cette répar-

tion artificielle et superstitieuse. Car ils ne voyaient pas les étoiles de jour, et toutes n'étaient pas sur leur horizon, et ils ne savaient pas l'astronomie pour connaître scientifiquement leurs places respectives.

Posquam rite diu paritū sidera cunctas
Perlegere animis, oculisque sequacibus auras,
(Stace. l. III *Theb.*)

C'est-à-dire selon leur art et leur usage ordinaire, *diu*, en regardant longtemps et avec grand soin, *partitū sidera*, ce qui n'est pas observer la place des étoiles, mais les partager et les distribuer dans le ciel en leur désignant un lieu particulier; ils considéraient après en quel temple du ciel, et sous quel astre, les oiseaux volaient, chantaient, ou combattaient.

Tunc omnis in astris consonet arcana volueris... etc.

Ils croyaient que les astres donnaient cette divination aux oiseaux, et principalement le soleil et la lune. Métellus, grand pontife à Rome, défendit de prendre les augures sur les affaires importantes qui pouvaient se différer, après les Ides du mois d'août, jusqu'à la fin de l'année, parce qu'alors le soleil s'éloigne de nous selon son cours annuel; et après midi, parce qu'il s'abaisse selon son mouvement diurne; ou quand la lune est à son déclin. Plutarque (*Rom. quest.*, IX, 35), dit que l'heure qu'ils estimaient la plus favorable était celle du soleil levant, et non celle qui précède. Les douze temples ne sont pas les douze maisons des astrologues, car tous les douze étaient sur l'horizon. Cette répartition du ciel était purement superstitieuse et fondée en rien sur la nature; elle n'avait égard qu'à la convenance des augures. Ces derniers faisaient une attention particulière au mois, au jour, et à l'heure qu'ils consultaient le ciel, par la raison que nous avons dite du déclin du soleil, etc.

Ils observaient les mois et les jours malheureux pour les Etats, les personnes; ils évitaient les jours dédiés aux dieux des nations ennemies, comme les dieux de Carthage, en consultant pour Rome, ou ceux de l'Égypte pour Babylone. Par le commencement, le milieu et la fin du mois ou du jour, ils jugeaient du bonheur ou du malheur des affaires proposées en leur commencement, en leur milieu ou leur fin. Les augures des astres supputaient les jours et les mois avec plus de superstition encore. Il y avait entre eux une attribution de certains nombres aux astres, aux jours et aux mois, qui, par sympathie, devaient décider les astres à leur donner des signes de l'avenir. Ils les prononçaient, traçaient des signes sur la terre ou sur une table, et ajoutaient le mois, le nombre du mois, le jour et le nombre du jour. Ceux qui sont adonnés à la géomancie font quelque chose de semblable. Ils faisaient des prières qu'ils accompagnaient de certaines cérémonies: et c'était en effet un enchantelement qui leur faisait paraître des prodiges dans le ciel. Les dits nombres ne sont autre chose que les nombres babyloniens, dont sont remplis non-seulement les livres de superstitions, mais une foule d'autres.

Tu ne quasieris scire (nefas), quem mihi, quem tibi
Fincm di dederint, Lenconee; nec Babylonios
Tentaris numeros, ut melius quidquid erit pati, etc.
(Horat. l. I, ode 11.)

At figulus, cui cura deos secretaque cœli
Nosse fuit, quem non stellarum Ægyptia Memphis,
Æquaret visu, numerisque moventibus astra.
(Lucan., *Phars.* l. 1.)

Cui cura deos montre que c'était de la religion et non de la philosophie; *secretaque* montre qu'il y avait de la Cabale et du mystère qu'on apprenait avec soin et avec art; *Ægyptia Memphis*, à cause que, de la Babylone d'Asie, cette superstition était venue à la Babylone d'Égypte, nommée *Memphis-Visu*. Il fallait avoir bonne vue pour remarquer tous les plus petits signes, quand les dieux n'en voulaient pas donner de grands, *numerisque moventibus astra*. Ces nombres étaient liés aux astres d'une telle sympathie, qu'ils les agitaient comme une corde de luth en vibration fait vibrer les autres cordes avec lesquelles elle est en unisson. Stace (*Theb.* l. IV) exprime cette sympathie par les vers suivants où sont énumérées les espèces de divination le plus en usage de son temps.

...Ille deos non larga cæde juvenum,
Non alaci penna, aut verum spirantibus exstis,
Nec tripodæ implicito, numerisque sequentibus astra;

c'est-à-dire inséparables des astres, selon la signification attribuée au mot par l'auteur. Au livre III, rapportant les mêmes espèces en d'autres termes, il dit:

...Hinc fibræ, et volucrum per nubila sermo,
Astrorumque vices: numerataque semita lunæ.

A cause des nombres affectés aux jours de la lune et même à la lune, qu'il fallait joindre à la lune et aux autres astres, pour prédire en la manière superstitieuse de ce temps-là; comme font encore ceux qui joignent aux astres les points de la géomancie avec certains nombres. Peut-être c'est ce que le poète entend par *vices astrorum*, quoiqu'on le puisse expliquer autrement: car les nombres appropriés aux astres étaient estimés par ces superstitieux comme les astres mêmes et de pareille vertu. La philosophie des pythagoriciens tient beaucoup de cette antique superstition, en ce qu'ils croient que chaque chose a son nombre qui lui correspond, qui est comme son âme et son esprit, son image et son ombre qui contient et porte en soi toute sa vertu.

Le malin esprit s'est joint à cette mauvaise philosophie et s'est caché sous cette croyance pour faire plusieurs choses, et son opération secrète l'a confirmée dans l'esprit de plusieurs. Les magiciens se servent encore aujourd'hui de ce nombre, et fondent la malignité de leur art sur ce théorème illusoire et plein de séduction. On pourrait appeler une infinité de témérages de cette superstition: *Ut ex eis annuntiantur ventura*; car le nombre des mois et des astres étant le fondement de leur prédiction; et ce qui n'est pas en l'astrologie, pour laquelle la division des mois est tout accidentelle. Elle mesure bien le temps auquel les astres seront en telle ou

telle situation, et pourraient produire un tel ou tel effet ; mais c'est par les lois de leurs mouvements, et sans égard à la distinction des mois, qui est une chose de convention parmi les hommes et pour leur usage ; et même à cette heure que le cours du ciel est mieux observé, cette distinction ne correspond nullement au mouvement d'aucun astre. Les astrologues supputent le temps par le soleil : il leur importe peu comment les républiques le mesurent et divisent l'année ; si elles font dix mois, ou douze ou plus, ils ne les comptent point pour prédire, mais pour s'accommoder au peuple, et parler selon l'usage politique et ordinaire. Le texte ne leur convient donc point, pas plus que la particule *tibi* ; car il est question d'une ville, et l'influence des astres ne tombe pas si particulièrement ou si notoirement sur un lieu en particulier... Les augures disent plus particulièrement ce qui doit arriver à une ville, parce qu'ils regardent les choses en particulier par la divination. Les astrologues, au contraire, ne jugent bien que d'un pays ou d'une province : si on dit qu'ils le peuvent par les horoscopes de la naissance des villes il y a grande apparence que c'est à tort ; mais quand ces horoscopes auraient quelque fondement, on ne pouvait pas savoir celui de Babylone qui a été fondée avant les arts, l'écriture et toutes les histoires, et qui avait été commencée et recommencée, détruite et réédifiée plusieurs fois. En aucun lieu de l'Écriture, qui parle si souvent de toutes les autres sortes de divinations, les astrologues ne sont nommés, non plus que les autres sortes de philosophie naturelle et licite aux hommes. Quelques-uns ont pensé que ceux que l'Écriture appelle Chaldéens et mages, étaient astrologues ; mais c'est à tort, comme on peut le voir dans Daniel (I, 20 ; II 2-4 ; IV, 4, et *alibi passim*) où l'on voit que tous ces gens-là étaient devins et devaient être remplis de l'esprit de leurs dieux. On les appelait pour interpréter par inspiration les songes, révéler les choses secrètes, déclarer les écritures inconnues. Rien de tout cela ne convient aux astrologues. Si les mages, qui furent conduits de ce pays-là à la crèche, eussent été simplement astrologues, ils n'eussent point remarqué l'étoile ; car ils ne l'eussent point trouvée dans leurs éphémérides, et n'eussent pas compris, en la voyant, qu'un roi était né en Judée, et ne se fussent pas promis que cette étoile marcherait devant eux ; car tout cela est contre leurs règles et leurs usages. Mais les augures du ciel observaient les signes du ciel en cette façon-là comme des avertissements donnés par les dieux. Et le vrai Dieu leur en donnait aussi quelquefois, comme nous le pourrions montrer abondamment et par l'Écriture et par les auteurs profanes.

Les mages, à Babylone, étaient augures du ciel et prêtres du Soleil, ainsi que de la milice céleste, comme parle l'Écriture. Ils y étaient en vénération, comme personnes alliées des dieux. On les appelait *Sapientes*, à cause de leur science divine. Tels furent les mages de

la crèche. Cette appellation n'était pas si vénérable en Egypte, où on l'appliquait aux personnes consacrées aux dieux d'en bas, *diis inferis*, bien moins en considération que les dieux célestes, *diis superis*. Ils consultaient les mânes sur l'avenir ; et ceux qui se servaient de maléfices et autres choses odieuses pour se les concilier, étaient réputés vils, et on les méprisait comme on fait les sorciers maintenant. Les mages de Pharaon (*Exod.*, VII, 11) étaient de ce genre. On n'appelait point ces gens-là, à Babylone, *mages* ou *sages*, mais on leur donnait un nom de mépris.

Toutes ces choses nous font voir quelle grande différence il y avait entre les augures du ciel et les astrologues. L'art d'augurer était une religion profane et idolâtre ; l'astrologie est une science naturelle, dépendante de la physique. Les augures devinent sur les signes qui leur apparaissent dans le ciel, ou en l'air, de la part des dieux ; et les astrologues jugent des effets par leurs causes naturelles. Ceux-là étaient instruits et dirigés par l'esprit malin, auquel ils étaient consacrés par les superstitions profanes de la gentilité pour apprendre ses volontés, qu'ils appelaient les conseils des dieux, par les auspices et autres augures qu'ils remarquaient au ciel ; tandis que les astrologues, dirigés par la raison que Dieu a donnée à l'homme, considèrent la nature des astres qu'il a créés pour la conservation, la génération et la corruption des choses d'ici-bas, et en prédisent quelques effets ; parce qu'ils savent l'ordre de leurs mouvements et quelle sera leur situation au ciel et leur influence sur la terre. On ne peut croire à ceux-là sans adhérer à l'esprit malin et prendre part à leur religion impie ; tandis qu'on ne peut refuser de croire à ceux-ci en plusieurs choses, sans désavouer la raison et nier la vertu que Dieu a donnée à ses créatures, comme une ombre de la sienne que nous y devons reconnaître.

En tous les autres lieux de l'Écriture sainte, et même en celui-ci, si l'on prend garde au verset précédent, les augures sont une espèce de devins et enchanteurs qui prédisent, par l'inspiration de l'esprit malin, sur les signes qui leur apparaissent ; et sans cette inspiration leur art ne leur suffirait pas. Or, c'est bien différent avec la science des astres, dans laquelle l'inspiration ne sert de rien, puisqu'elle repose sur des lois invariables. Les Babyloniens avaient beaucoup de confiance aux augures, même pour la conduite de leurs affaires politiques, comme toutes les autres nations d'alors, auxquelles cette impiété, née, comme les autres, de la tour de Babel, s'était communiquée. Moïse dit que ce fut un des sujets de la colère de Dieu sur les peuples de Chanaan, qu'il extermina pour donner leur terre aux enfants d'Israël (*Deut.* VIII). Les histoires sacrées nous rapportent que cette idolâtrie s'est renouvelée souvent parmi eux. Les prophètes les en reprennent continuellement. Isaïe (chap. II, vers. 6) dit : *Projecisti enim populum tuum,*

domum Jacob: quia repleti sunt ut olim, et augures habuerunt ut Philisthim. Tous les peuples d'alentour étaient remplis de ces divinations, les Egyptiens, les Syriens, les Tyriens, les Sidoniens, et autres peuples de l'Asie. On pourrait citer un grand nombre de textes de l'Écriture touchant la croyance de ces peuples aux augures. Cette superstition passa en Europe avant l'époque de la guerre de Troie. Les plus anciennes fables et les histoires des Grecs en sont remplies. Rome fut bâtie sur l'augure de douze vautours que vit Romulus son fondateur; et cette puissante république devint si engouée de cette superstition, que c'était un crime punissable de mort, même à ses premiers magistrats, de ne pas croire un augure. Voici comment s'expriment les lois des douze Tables, qui étaient les plus saintes chez elle : *Quæque auguri injusta, nefasta, vitiosa, diræve dixerit, irrita infestaque sunt: quique non paruerit, capitale esto.* Les Romains ont souvent déposé des consuls, qui étaient la première puissance de l'État, sur de très-légers augures. Ils n'entreprenaient aucune guerre, et ne faisaient aucune affaire importante, sans les consulter. Toutes ces divinations augurales étaient réduites en une forme de religion réglée; les livres en étaient soigneusement conservés par les pontifes longtemps avant que Rome fût bâtie. Un démon parut en Italie, dans la campagne de Florence, sous la forme d'un nain sortant de terre, qui se nomma Thages, et disparut quelques heures après, dès qu'il eut donné en art et en forme de religion réglée les préceptes de cette divination aux Étrusques qui s'y trouvaient, lesquels y ont excellé depuis entre tous les peuples de l'Italie, comme ils ont excellé aussi dans la divination par l'inspection des entrailles des victimes, que le même monstre leur enseigna aussi. Les livres des Étrusques, si souvent cités dans l'histoire romaine et par les auteurs latins, ont pris leur origine de ce fantôme. Stace (*Theb.*, l. III), en décrivant deux augures qui font leurs sacrifices, leurs prières accoutumées et leurs invocations des dieux, appelle par quatre fois cette divination des oiseaux, *augures par le ciel*, et deux fois, *par les astres*. Dans une seule description, et en assez peu de vers, et sur la fin, il fait dire à l'augure qu'il n'a jamais vu les astres si contraires que cette fois-là, encore qu'il n'eût observé que le vol des oiseaux après le lever du soleil, et qu'il n'eût point vu d'astres que dans la distribution artificielle qu'ils en faisaient avec leur verge augurale par les douze temples du ciel, suivant les règles de leurs superstitions et l'inspiration des démons, joignant l'invocation de ces dieux célestes avec leurs prières ordinaires, afin qu'ils se rendissent présents, qu'ils occupassent les temples qui leur étaient désignés et leur donnassent des signes de l'avenir. Cette figure imaginaire était le fondement principal de leur divination: car ce devrait être aux astres à inspirer les oiseaux et à les conduire à leurs augures. C'est pourquoi ils ob-

servaient sous quel astre, ainsi posé par cette conduite secrète qu'ils estimaient prophétique, les oiseaux leur paraissaient: pour cette raison, le poète appelle les augures des oiseaux *augures des astres*.

Ire tamen, vacuque sedet petere omina cælo.
Ac prior Æclides solita prece nimen amicum;
Juppiter omnipotens, nam te pernicibus alis
Addere consilium, volucresque implere futuri,
Ominaque, et causas cælo deferre latentes
Accipimus...
Venturumque sinas cælo prænosse laborem...
Signa feras, lævasque tones. Tunc omnis in astris
Consonet arcana volucris bona murmura lingua...
Postquam rite diu paritili sidera, cunctas
Perlegere animis, oculisque sequacibus auras...
Sed similes non ante metos, aut astra notavi
Prodigiosa magis... trepidos sic mole futuri,
Cunctaque jam rerum certa sub imagine passos
Terror habet vates. Piget irrupisse volantum
Concilia, et cælo mentem incertasse vetanti.

Ceux qui prendront la peine de lire le passage en entier en tireront plus de lumière. Ils verront que les augures étaient des prêtres et prophètes inspirés ou *inspirés* de leurs dieux; que par leurs prières et leurs sacrifices ils se les rendaient favorables, et les portaient à leur donner des augures; qu'ils usaient de vêtements sacrés... Ils trouveront presque tout ce que nous en avons déjà dit, sans qu'ils aient besoin de le chercher ailleurs. Les Grecs étaient aussi adonnés à la même superstition. Les Babyloniens en avaient été les premiers maîtres; et nous ne rencontrons chez les autres peuples qu'une imitation de leur religion à l'égard des astres, qu'ils consultaient par les signes du ciel et de l'air, parmi lesquels étaient compris le vol, le chant et les combats des oiseaux. Ils y étaient plus attachés que les autres peuples, comme on peut le voir par plusieurs lieux de l'Écriture sainte et des auteurs profanes. C'est d'ailleurs un fait notoire que connaissent très-bien ceux qui sont versés dans la lecture des anciens, et qui se sont appliqués à l'étude de leurs superstitions.

Quelques-uns apportent contre l'Astrologie le fait inséré aux *Actes*, chap. XIX, vers. 19, où l'on voit les Ephésiens, convertis à la suite d'un discours de saint Paul, brûler leurs livres; mais c'est sans fondement qu'on les suppose des livres d'astrologie, car le texte n'en dit rien: *Multi autem ex eis qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros, et combusserunt coram omnibus; et computatis pretiis illorum, invenerunt pecuniam denariorum quinquaginta milium.* Le grec porte *inutilia*, qui est le terme ordinaire de l'Écriture pour signifier les idoles et les superstitions qui les regardent. Ce qui nous montre que ce passage doit s'entendre des livres de leurs superstitions, de leurs mystères religieux, de leurs nombreuses divinations par les astres, par les éléments, par les morts, par les hosties, par les bêtes, par les dieux supérieurs et par les dieux inférieurs; ce qui comprend l'astrologie divinitive, qui faisait partie de leur religion, et non l'astrologie naturelle. Ephèse était une ville assez médiocre, qui n'a jamais été re-

nommée en fait de science pour y avoir tant de livres de philosophie des cieux, et où ceux qui se firent chrétiens, pauvres et en petit nombre, en comparaison de ceux qui restèrent idolâtres, comme on le voit par la suite du chapitre, n'auraient pu avoir pour cinquante mille écus de livres, qui feraient à peine les 50,000 deniers de ce temps-là. Mais en fait d'idolâtrie et de superstitions, elle était la plus renommée de toute l'Asie Mineure, après celle de Delphes, à cause de l'oracle de la Lune qui y était. Cela était à tel point qu'elle était inondée de livres pleins des mystères et des secrets de leurs idolâtries, de leurs oracles, de leurs divinations et des moyens de servir et consulter les dieux; et comme on ornait et on enrichissait extrêmement ces livres de religion et qu'on les vendait cher, le prix que l'Écriture rapporte ne doit pas paraître excessif. La Bulle du pape Sixte V dit qu'il est croyable que la plupart de ces livres étaient d'astrologie; mais cela doit s'entendre de l'astrologie superstitieuse et augurale, comme nous avons dit; car il est croyable qu'en la ville d'Ephèse, la plus idolâtre de la Lune qui fût au monde, la plupart des livres religieux traitaient des mystères, des secrets, des oracles, des prédications, des signes, des cérémonies du culte de la Lune, et des moyens de révéler et consulter cet astre principalement, qui est leur Diane, et ensuite les autres; autrement le prix de la vente susdite serait improbable. Je ne vois point d'autres passages de l'Écriture cités contre l'astrologie.

Dans les conciles, je ne trouve qu'un canon du premier de Tolède qui semble la proscrire : *Si quis mathesi, vel astrologiæ putat esse credendum, anathema sit.* Mais telle n'est pas pourtant l'intention du concile. Car évidemment il ne veut pas dire anathème à ceux qui croiroient les principes et les démonstrations mathématiques : par exemple, que le tout est plus grand que sa partie; que tout triangle est égal à deux angles droits; que le soleil a plus de puissance au Bélier qu'à la Balance; mais bien à ceux qui croiroient superstitieusement et par religion, comme les Babyloniens, les Éphésiens, qui servaient les astres et les consultaient comme des dieux. C'est leur théologie mystique et cabalistique, appelée aussi astrologie, que le concile réproûve; et c'est dans ce même sens qu'elle condamne les mathématiques, ou la science des nombres superstitieux. Depuis l'ère chrétienne, cette erreur s'est maintenue longtemps, surtout en Espagne, où le paganisme a dominé tant de siècles et où les Maures ont été en grand nombre presque jusqu'à présent. Le concile a pris le terme *credendum* pour une croyance religieuse. Chacun connaît la différence qui existe entre croire et savoir. Les astrologues, qui sont philosophes, ne croient point religieusement aux mathématiques ni à l'astrologie; mais ils en examinent les principes, ils en jugent et s'en rendent maîtres, et loin de s'y assujettir et d'y captiver leur esprit comme sous le

jong d'une religion, ils en disputent en toute liberté. Le canon du concile ayant mis la mathématique avant l'astrologie, montre assez qu'il ne veut pas être entendu autrement : car son intention n'est pas de condamner Euclide et Archimède, ni la géométrie, ni l'arithmétique, mais seulement la mathématique superstitieuse qu'on faisait servir à la divination, aux enchantements et à la magie noire, comme on fait encore à présent. C'est pourquoi le concile la nomme la première, car son usage est plus étendu, en fait de divination, que celui de l'astrologie, auquel il servait d'introduction et était indispensable. C'est pourquoi aussi les saints Pères appellent ces astrologues mathématiciens; car ils se servaient, pour deviner et prédire, autant des nombres que des astres; et depuis que l'idolâtrie, chassée par l'Évangile, fit place à la divination diabolique, on se servait de la mathématique pour deviner ou avec les astres, ou sans les astres.

C'est cette mathématique où se mêlaient les démons que le concile anathématise : il en est ainsi de l'astrologie.

Le Droit Canon et les saints Pères, en plusieurs de leurs écrits, blâment l'astrologie; mais c'est uniquement quand elle est divinatoire, ou païenne, ou hérétique; quand elle impose une fatalité à Dieu; quand elle intéresse le franc arbitre, et qu'elle juge des choses contingentes. Toutes ces erreurs ne sont point de la science de l'astrologie, mais des restes de l'idolâtrie; et toutes les autres sciences, au commencement de l'Église, ont laissé quelques vestiges de la gentilité, à cause de la conversion plus ou moins imparfaite des philosophes. La nouvelle académie est demeurée mêlée de beaucoup d'alliance avec les démons, et de maximes d'union, de perfection et de purification qui y tendent. La physique est restée entachée de plusieurs propositions contre la liberté de Dieu, sa toute-puissance, son omniprésence, son indépendance, ainsi que contre la spiritualité et l'immortalité de l'âme, et de plusieurs enseignements erronés sur la vertu occulte des plantes, des animaux et des minéraux. On la voit traitée encore à présent de cette sorte. Les hérésies de Manès étaient une corruption de toute cette science. Les mathématiques ont été déshonorées longtemps par la superstition des nombres, des figures et des images. Les philosophes impies y coulaient plusieurs théorèmes pour fonder leurs superstitions, l'invocation des démons et leurs malélices. L'algèbre et l'optique ont été fort suspectes pendant plusieurs siècles. La morale était toute pleine de superstitions, de faux enseignements et de fausses vertus. Toutes ces choses faisaient haïr universellement la philosophie aux premiers chrétiens. Les Pères l'ont blâmée encore plus souvent que l'astrologie, et avec plus de fondement, à cause du mal qu'elle faisait à l'Église et à l'Écriture sainte; car l'Apôtre les avait avertis de ne s'y pas laisser tromper. Il ne dit pas pourtant que la philosophie soit mauvaise, mais qu'on peut s'en servir pour nous tromper.

per. C'est à l'Eglise de Dieu de discerner les erreurs qui sont dans la science humaine. Elle est dans la chaire de vérité, non pour juger des sciences humaines, qui ne sont pas dignes d'elle, car elle est l'école du ciel; mais pour enseigner la science de Dieu et rendre ses oracles. La foi est sa doctrine et sa philosophie; elle ne doit avoir à la bouche que la parole et les enseignements de son Epoux.

L'infailibilité lui est donnée pour la foi et les mœurs, pour ce qui regarde l'honneur de Dieu et la sanctification des âmes. Elle laisse à la dispute des hommes le monde et la philosophie que Dieu a donnée aux enfants d'Adam, qui la préfèrent à son amour et à son service : *Hanc occupationem pessimam dedit Deus filiis hominum ut occuparentur in ea* (Eccli. I. XV); parce qu'ils ne sont pas dignes d'en avoir une meilleure, et que celle-là peut les détourner d'une pire. Mais l'Eglise n'est point de ce siècle; Dieu est son monde, son objet et son occupation avec Jésus-Christ. Sa science et sa lumière le regardent, et pour l'amour de lui elle veille toujours sur les esprits et les sciences des hommes, afin de les purifier de leurs erreurs quand ils sont contre la vérité, dont le dépôt lui a été confié jusqu'à la fin des temps. C'est ainsi qu'elle a purgé l'astrologie des erreurs de la gentilité, condamné entre autres la *fatalité* que quelques astrologues attribuaient aux astres, ou la nécessité que ceux-ci imposaient par leurs influences à Dieu même dans ses rapports avec ses créatures. Telle était l'erreur de plusieurs anciens philosophes, et même, selon quelques-uns, d'Aristote : ils croyaient que la première cause agissait par une nécessité naturelle et par subordination aux causes secondes, nommées *fatum*. L'Eglise ne doit pas souffrir que cette injure soit faite à Dieu. Il a créé le monde, non de toute éternité, comme le disent certains philosophes; mais quand il a voulu, par sa pure bonté, sans nécessité et sans accroissement de félicité pour lui; et il le gouverne avec la même indépendance. Les causes, soit célestes, soit terrestres, soit supérieures, soit inférieures, soit visibles, soit invisibles, ne peuvent rien sans son concours. Quand il lui plaît, elles sont sans puissance, et parfois il arrête leurs effets les plus ordinaires. Partant, puisque la liberté du gouvernement du monde est essentielle à Dieu, c'est une espèce d'athéisme de joindre cette erreur à la science des astres. Si l'on veut dire que, dès le commencement, Dieu a mesuré leur cours avec une telle providence, et si bien choisi l'ordre de leurs mouvements selon sa volonté, qu'elle s'exécute effectivement toujours par la vertu des astres d'une manière exclusive, on erre encore contre la vérité historique de la foi, qui nous apprend que Dieu a fait, et qu'il fait quand il veut, par lui-même, et sans leur secours, une infinité de choses; qu'il en empêche également d'autres, passant par-dessus l'ordre de la création et même en faisant tout le contraire. Si la philosophie d'Aristote a dit avec raison qu'il faut, pour la perfection

de l'univers, qu'il y ait des monstres contre l'ordre ordinaire; combien plus nécessaire est-il que le Dieu du monde se fasse connaître par-dessus le monde, et qu'il apprenne aux hommes que, quoiqu'il ait créé le monde et posé ses ordres avec une sagesse infinie, il peut toujours, par un nouvel ordre de sagesse plus relevé, produire des effets nouveaux? Ne le doit-il même pas à sa gloire et à sa grandeur?

L'Eglise, comme Epouse de Dieu, est aussi mère et tutrice de ses enfants : et comme elle doit être zélée pour son honneur, et ne point souffrir sur la terre de doctrine qui lui soit injurieuse, elle doit aussi, pour l'amour de lui, conserver la liberté de ses enfants et condamner l'erreur des mathématiciens infidèles et païens, dont les uns, faisant des dieux des astres, leur donnaient une influence directe sur les âmes, et conséquemment sur la liberté et les actions des hommes les plus libres; et dont les autres, étant mauvais philosophes, croyaient l'âme une substance corporelle destituée de liberté et pleinement assujettie aux causes naturelles du ciel et de la terre. Elle condamne les uns et les autres comme coupables d'une erreur qui, en détruisant la liberté, détruit la religion et même toute police civile; qui justifie les pécheurs; qui ôte le mérite aux justes; qui rend les étoiles coupables des crimes, et condamne les lois qui punissent les criminels, puisqu'il n'y a de coupables que les astres, ou plutôt que Dieu, qui leur a donné cette vertu sur les hommes. C'est pourquoi les saints Pères condamnent cette astrologie infidèle et blasphématrice; mais ils n'atteignent point l'astrologie naturelle, qui n'a rien de cette erreur.

Les prédictions des choses contingentes par les astres ont été aussi prohibées par la Bulle de Sixte V contre les astrologues, dans laquelle il condamne *facientes judicia et nativitates hominum, quibus de futuris contingentibus successibus affirmare audent: etiam si non certo se id affirmare asserant*; car la vraie astrologie ne doit prédire que les effets qui sont naturellement causés par les astres, et non les choses contingentes. D'où il suit que les paroles de cette Bulle sont plutôt pour que contre l'astrologie naturelle; car il paraît par là que l'Eglise ne condamne ceux qui dressent les nativités des enfants, c'est-à-dire des figures de la constitution du ciel et des astres, au moment où les enfants naissent, qu'au cas qu'ils venissent juger par là des choses contingentes qui leur arriveront, ce que la vraie astrologie ne prétend jamais; car elle ne juge que des effets des astres, et les choses contingentes ne peuvent l'être, puisqu'elles ne sont contingentes que parce qu'elles n'ont point de cause naturelle ni propre, mais seulement la rencontre fortuite de plusieurs causes, et si les astres étaient leur cause naturelle, elles ne seraient pas contingentes. C'est pourquoi la vérité de cette Bulle est infailible; car si les astres sont cause de quelque effet que les hommes croient contingent, parce qu'ils n'en con-

naissent pas la cause naturelle, les paroles de la Bulle n'en blâment pas la prédiction; car, dans le fait, il ne sera point contingent, puisqu'il a sa cause propre et naturelle, bien qu'elle soit cachée aux hommes.

L'Eglise n'est point établie pour décider des sciences humaines, et l'infailibilité lui est réservée pour la foi et les mœurs, qui conservent l'honneur de Dieu et la sanctification des âmes. Elle ne décide point en particulier si tel effet est contingent ou non : c'est une question de fait qu'elle laisse à la dispute des hommes; mais elle condamne ceux qui ôtent à Dieu la direction immédiate des choses contingentes, que la foi et la raison enseignent dépendre de la première cause. Aristote même va jusqu'aux premières pensées des hommes, qu'il dit être *a bona fortuna*; reconnaissant que les conséquences peuvent bien venir de la bonté de l'esprit dans le raisonnement, mais que la première pensée nous vient d'ailleurs. Ainsi l'Eglise, en condamnant les prédictions, par les astres, des choses qui sont vraiment contingentes et fortuites, fait son office sur la terre, et ne s'éloigne point de la commission sainte qu'elle a de Dieu, de conserver la foi et le respect qui lui est dû, et de ne pas souffrir qu'il y ait une autre fortune qui rapproche les choses qui n'ont point de rapport entre elles, ni une autre main qui fasse rencontrer les choses que la puissance de Dieu seule, et non une cause naturelle, réunit. Cette vérité nous oblige de reconnaître que Dieu est la seule cause des accidents fortuits, et de ne point du tout attribuer aux astres cette causalité. Les hommes s'y peuvent tromper, prenant quelquefois pour contingent ce qui ne l'est pas, ou au contraire : c'est pourquoi, dans cette incertitude, les astrologues ne doivent pas présumer de prédire les cas douteux : pour ceux qu'ils regardent comme ne l'étant pas, ils peuvent en juger par leurs causes naturelles, ou véritables ou prétendues, avec le degré de probabilité qu'ils pensent en avoir.

La quatrième erreur, que l'Eglise condamne, consiste dans la divination, les enchantements et toutes les espèces de magie que les esprits impies et idolâtres, ou séduits par la malice des démons, ont voulu joindre à l'astrologie. Ces observances sont en partie des restes du paganisme, et en partie des semences de malédiction que l'homme ennemi de l'Evangile a semées dans le champ du Seigneur, pour étouffer le bon grain, et cacher les fleurs et les fruits, qui sont les vérités utiles qu'il voudrait ou obscurcir par ses mensonges, ou ne laisser aller qu'en leur compagnie, et ainsi confondre la lumière avec les ténèbres, et les envelopper dans une même condamnation. Mais l'Eglise, conduite par le St-Esprit, ne se laisse pas surprendre; elle condamne l'erreur et conserve la vérité.

Dans la religion des astres nous pouvons distinguer quatre erreurs. La première consistant dans la croyance que les astres étaient

des dieux. La seconde, dans le culte qu'on leur rendait. La troisième, dans les connaissances que les hommes y puisaient pour leurs affaires, par les augures et les divinations. La quatrième, dans le secours qu'ils en tiraient en les invoquant. La lumière du christianisme a dissipé ces ténèbres, quant aux deux premières; mais quant aux deux autres, vu qu'elles n'étaient pas fondées seulement sur la divinité des astres, mais sur leur causalité physique à l'égard des créatures inférieures, sur la croyance d'une certaine sympathie naturelle entre les corps célestes, ainsi que certains nombres, et quelques créatures, comme animaux, plantes, métaux, pierres, comme nous voyons entre l'étoile du nord, l'aimant et le fer, et sur certaines paroles qui, par une secrète et réciproque conspiration naturelle, les disposait à donner des signes de l'avenir; certains astrologues, mauvais philosophes, et fort ignorants en la doctrine de Jésus-Christ, ont établi, surtout sur le dernier fondement, cent sortes de divinations et d'autres pratiques diaboliques. Toutes les prédictions par les astres où les points de la géomancie sont employés, tous les nombres babyloniens, et autres de ce genre, tous les autres prédictions où il entre des figures, de caractères hébreux, grecs ou latins, des paroles appliquées ou quelque autre cérémonie, sont de ce genre, et condamnées par l'Eglise. Elle défend, avec raison, sous peine d'excommunication, de s'en servir, puisque c'est adhérer à l'esprit malin et s'éloigner de celui de Dieu. Il y a encore plus de mal dans celles où il faut tenir son esprit en abstraction, séparé de toute pensée et de tout raisonnement, pour s'appliquer, comme au hasard, à la considération d'une constellation plutôt que d'une autre, ou pour dire ou faire quoi que ce soit servant à la divination; car c'est manifestement donner lieu à l'inspiration diabolique et deviner comme les Pythies du paganisme, ou tomber, par une tromperie plus grande encore, dans l'erreur de Plotin, de Plutarque et autres... qui ont cru que les âmes de quelques hommes étaient des dieux, et avaient un oracle secret (esprit familier) pour annoncer l'avenir. Le diable et les personnes qui sont sous sa main ont inventé, et inventent tous les jours mille autres sortes de divination, où les astres se trouvent mêlés. Il suffit de savoir que la vérité de la foi ne doit souffrir que ce que Dieu a créé, comme les mouvements et les vertus des dieux, ainsi que la science que l'homme en acquiert.

Les figures que les astrologues dressent des douze maisons et de toute la disposition du ciel, ne sont pas à rejeter; car elles ne sont qu'une carte du ciel et de la disposition des corps célestes, où le démon ne peut rien changer, et où l'astrologie vient étudier les plaies respectives. La médecine spirituelle, dont Paracelse et quelques autres ont écrit, et l'art des maléfices par les astres, sont fondés sur cette même

croiance de sympathie prétendue, que le son d'une cloche fondue sous une telle constellation contraindra les démons de venir et de paraître ; qu'un clou de tels métaux fondus ensemble sous telle constellation, enfoncé dans la muraille d'une maison, en chassera les rats et les souris, ou la préservera d'un mauvais air ; qu'une médaille, coulée à telle heure et pendue au cou, sera un préservatif de tout poison, ou guérira de telle maladie ; qu'une plante semée, ou cueillie ou replantée sous telle constellation aura telle vertu. Or de telles croyances ne peuvent être ni approuvées, ni condamnées universellement ; car sans doute les astres peuvent, mais non pas tout. Il y a aussi quelque sympathie entre eux et quelques créatures ; mais elle ne s'étend pas à toute sorte d'effets ; et quoique l'aiguille aimantée ne tienne à aucune étoile, ni à aucune partie du ciel, comme sa déclinaison le montre, elle est néanmoins l'exemple des propriétés occultes, et sa vertu attractive, un argument des sympathies naturelles entre deux natures. Pour ne m'étendre pas à une longue discussion, qui ne serait pas pour moi excessive, je me bornerai, vu les difficultés qui s'y rencontrent, à cinq règles, qui serviront, tant dans la divination qu'en toute autre pratique de la magie, à éviter la tromperie et la méchance é.

La première, que les cieux et les astres, étant des causes physiques, n'ont directement d'influence que sur les choses physiques, ni ne peuvent avoir aucune alliance ou sympathie avec les êtres d'une autre nature, pour produire des mouvements ou des actions physiques ; tellement que les nombres, les figures, les caractères, les paroles, les cérémonies, les signes quels qu'ils puissent être, et tout ce qui est mathématique, métaphysique, ou moral, ne peut entrer en cette causalité, soit en communiquant aux astres quelque vertu extraordinaire, soit en appliquant celle qui leur est naturelle, ou en la déterminant à quelque effet particulier, soit en recevant l'impression de leur puissance, pour agir après en leur vertu et comme instrument de leur influence ; tellement que tous les effets qu'on peut en attendre sont illusion et tromperie.

La seconde, que les cieux et les astres n'influencent sur les choses naturelles que selon leur nature, qu'ils pourront fortifier ou affaiblir, ou en sa totalité ou en ses parties, avec ses facultés et propriétés, mais sans pouvoir lui rien donner au-dessus. Ainsi les étoiles ne feront pas qu'un lion soit plus qu'un lion, ni un homme plus qu'un homme, ni un arbre plus qu'un arbre. Un cheval, né sous telle constellation pourra bien être plus sain ou plus malade, plus léger ou plus pesant ; mais les astres ne le feront ni voler, ni parler, ni être rien au-dessus de son espèce. Ainsi en sera-t-il d'une plante, etc.

La troisième, que les cieux et les astres sont bien, si l'on veut, les principales, les

plus dignes et les plus puissantes causes de toutes les générations et corruptions qui se font sur la terre, mais qu'elles ne sont pas les seules, que les défauts des autres ne peuvent pas être réparés par leur seule vertu : *Bonum ex integra causa, malum ex minimo defectu*. La constitution céleste ne peut jamais suppléer à l'imperfection de la vertu séminale, ni à l'indisposition du lieu, ni au défaut de la matière, ni à l'absence des autres causes nécessairement concurrentes ; pas plus que les autres causes ne peuvent suppléer l'influence du ciel. Quand on sème une plante, si la vertu de la semence est imparfaite ; si le lieu n'est pas propre à la contenir et à la conserver ; si l'air, ou l'agent qui doit l'ouvrir et lui donner le mouvement n'est pas appliqué ; si la matière nécessaire ne s'y rencontre pas, la production n'en sera point parfaite, et, à quelque heure qu'on la puisse cueillir, les manquements précédents demeureront toujours. La naissance d'un animal, même d'un homme, si heureuse qu'elle soit, ne réparera pas une conformation monstrueuse... ni un tempérament ruiné... elle pourra bien influer sur les indispositions corrigibles ; car le changement d'air et du genre de vie, et l'impression puissante du ciel, au moment de la naissance, prévalent sur tout autre agent naturel, mais ne peuvent pas au delà de leur nature.

La quatrième, que les causes célestes sont les plus universelles de toute la nature, et regardent en conséquence leurs effets très-universellement ; elles sont déterminées les unes par les autres, par la concurrence de toutes celles qui leur sont inférieure, et enfin par la rencontre de la matière et de toutes les dispositions qui s'y retrouvent.

La cinquième, que les cieux étant des corps physiques n'ont intrinsèquement aucune vertu spirituelle, ni ne peuvent communiquer à quelque être que ce soit aucune influence qui ne soit matérielle : car ils agissent comme tous les agents physiques, qui tirent leurs effets de *potentia materiæ ad actum*. D'ailleurs ils n'ont d'eux-mêmes aucune vertu ni sur les âmes, ni sur les démons. Que Dieu ait tellement avili ces êtres infernaux que, non-seulement ils soient assujettis pour leur punition à l'action du feu de l'enfer, mais encore aux influences de la terre, de l'air, de l'eau, de la lune et des autres astres pour y trouver leur chatiment ; que Dieu se serve de tout l'univers, comme d'un instrument pour exercer sa justice sur eux ; qu'il ait déjà armé toutes les créatures du zèle de cette justice (*Sap.*, V, 18), et les ait revêtues de sa puissance pour tourmenter ces esprits rebelles à leur Créateur ; c'est une question de théologie qui ne regarde point cette matière, et sur laquelle on ne peut rien fonder de tout ce que les enchanteurs prétendent. Car, bien que les astres aient, comme toutes les autres parties du monde, une influence pénale sur les hommes, ce n'est pas par une vertu naturelle, mais par une puissance obédientielle qui soumet

toute créature à la disposition du Créateur. Dieu s'en sert justement pour la punition de ceux qui ont injustement et injurieusement usé de ses créatures contre lui. Il n'y a que l'Eglise qui puisse user de cette application pénale, comme elle fait parfois dans les exorcismes ; car ce n'est qu'à elle que Dieu prête la main pour un effet si surnaturel.

Je ne m'étends pas davantage à démontrer ces cinq règles : elles sont toutes évidentes en philosophie naturelle. Bien entendues, elles suffiront pour discerner la divination ou la magie d'avec la vraie philosophie des astres, et ne pas se laisser surprendre, sous prétexte de science, à l'artifice des malins esprits. Si donc, pour prédire par les cieux, ou pour en tirer quelque autre effet, on se sert de choses qui ne sont pas de nature physique ; si l'on en attend quelque effet qui soit par-dessus l'espèce ou la nature des choses ; si l'on prétend en user absolument, sans égard aux autres causes concurrentes, puisqu'on ne peut juger de la cause à l'effet que par la causalité tout entière ; si l'on ne considère qu'un seul astre, ou quelques-uns et non tous, comme ceux qui ne considèrent que les jours de la lune ou du soleil ; si l'on attribue quelque vertu spirituelle aux cieux, ou, pareux, à quelque autre chose ; si l'on descend au particulier ou à l'individu, que les astres ne nous peuvent montrer, sans la connaissance de la détermination de leur vertu par les autres causes concurrentes ; il faut se défier dans tous ces cas ; car il y aura ou du mensonge, ou du hasard, ou du mélange du démon. Je ne crois pas pourtant que nous devions rejeter, ou tenir pour séparés de la communion de l'Eglise, ceux qui n'observent pas ces règles en leurs prédictions, pourvu qu'ils ne fassent pas sciemment profession de divination, ou qu'ils ne s'y livrent pas par une ignorance coupable. Car ce n'est pas la foi qui nous les a données, ni l'Eglise qui les a autorisées ; elles ne procèdent que de la philosophie et de la raison humaine, qui n'est pas infallible. Nous ignorons souvent les choses les plus faciles ; et ce qu'autrefois nous avons tenu pour impossible, nous paraît facile en un autre temps. L'Eglise a condamné la divination ; mais elle n'a pas déclaré en quelles prédictions elle se rencontre ; il suffit donc de la détester en son âme, et d'abhorrer toute alliance secrète ou manifeste, et toute communication visible et invisible avec l'esprit malin, de ne juger de l'avenir qu'avec des données naturelles et probables, pour n'encourir pas sa condamnation. C'est un crime de lèse-majesté divine pour les enfants de Dieu et ses sujets, d'être d'intelligence, même indirectement, avec son ennemi ; et c'est être ennemi de son propre salut d'écouter celui qui nous veut perdre et d'entrer en société avec lui. C'est pourquoi l'Épouse de Jésus-Christ doit avertir ses enfants de ce précipice, autant en ce siècle que jamais. Car cet art diabolique est encore si commun, que j'ai vu vendre publiquement des almanachs, dont

les figures astronomiques étaient dressées par sort contre l'ordre naturel des cieux et toute la science de leurs mouvements. L'Eglise succède au Fils de Dieu, qui a été envoyé sur la terre, comme dit l'apôtre saint Jean, *ut dissolvat opera diaboli* (I Joan. III, 8) ; elle continue sa mission en ce monde, en détruisant le règne de Satan et y établissant celui de Dieu, en retirant l'esprit malin de la conduite des hommes pour leur donner l'esprit de sanctification. C'est à l'Eglise de reconnaître et de condamner le prince des ténèbres ; de découvrir et de dissiper ses conseils ; et d'anéantir sa puissance sur la nature humaine, pour établir et faire régner celle de Jésus-Christ. Et comme le diable couvre souvent des choses naturelles, et cache son opération sous leur vertu apparente ou véritable, pour entrer en communication avec les hommes et les perdre, quand il ne le peut ouvertement, c'est à elle d'éclairer ses enfants sur une telle séduction par la lumière divine de l'esprit qui la régit. Satan a voulu régner au ciel, et pendant près de trois mille ans il s'est fait adorer de mille façons sur la terre, sous le nom et l'apparence des astres : l'Eglise ne doit donc pas souffrir qu'il se cache sous leur vertu, ni qu'il s'autorise de la puissance que les corps célestes ont sur ce bas monde. Les anges l'ont chassé du ciel ; c'est à elle de le bannir de la terre et de la société des serviteurs de Dieu.

Mais, encore une fois, condamner la divination par les astres, ce n'est pas condamner la connaissance naturelle de la vertu des astres, ni la prescience qu'on peut acquérir de leurs effets. Celle-ci est de Dieu, auteur de leur nature, qui doit être connu et adoré en ses œuvres ; celle-là est du diable, séducteur des âmes, qui tâche de se déguiser et de couvrir sa malignité de l'apparence des créatures. Malheureusement la curiosité sur l'avenir règne tellement dans les esprits, et les hommes se laissent tellement emporter à l'intérêt de leurs affaires, qu'ils n'appréhendent point de s'engager à lui, pour tirer, sur le futur, quelque lumière qui puisse leur servir. En cela, ils ne pèchent pas seulement contre Dieu qui le défend, contre l'Eglise qui les avertis, contre la société humaine que le diable veut brouiller et perdre, contre eux-mêmes qui se damnent misérablement ; mais encore contre la raison et contre le propre intérêt qu'ils recherchent. Car, outre l'inclination, et même la nécessité malheureuse, que le diable a de les tromper et de les perdre, et qui ne peut leur promettre que le mal de sa part ; il ne peut maintenant presque rien dire de l'avenir ; vu qu'il a la bouche fermée depuis la Passion du Fils de Dieu, par laquelle il a perdu la principauté du monde, qu'il avait obtenue par la victoire sur le premier homme, et par un juste jugement de Dieu, qui avait mis en sa main l'homme pécheur, comme un criminel dans celle du bourreau, et qui lui avait donné pouvoir sur la terre, comme sur l'échafaud où il devait être le ministre de sa

colère et l'exécuteur de sa justice, pour faire porter le joug du péché à ce siècle d'iniquité. Et même il ne pouvait déjà plus faire parler ses oracles, environ trente ou quarante ans avant la venue du Messie, et il vit toutes les sortes de divinations, qu'il exerçait publiquement dans le monde, perdre leur crédit : car Dieu commença alors dans ce siècle de sa naissance et de notre salut à regarder la terre d'un œil de miséricorde ; à dissiper l'esprit d'erreur qui séduisait ces peuples et les entretenait dans la superstition et la croyance des démons ; et à restreindre, en faveur de son Fils, cette puissance infernale qui abusait les hommes. Toutes les républiques commencèrent impunément, et avec succès, à mépriser les auspices, dans leurs guerres et leurs affaires publiques, comme n'y trouvant plus de vérité ; tandis que celles qui les négligeaient auparavant étaient sévèrement châtiées. Les idoles ne parlaient plus ; la Pythie de Delphes ne répondait plus comme jadis, et tandis que quelques esprits supérieurs du temps, comme Cicéron, Plutarque, Sénèque s'en étonnent et tâchent d'en découvrir la raison, quelques autres s'en moquent et finissent par mépriser leurs dieux. Ce n'est donc pas seulement une impiété de rechercher la vérité par le témoignage du diable, depuis la venue de Jésus-Christ, puisqu'il n'a plus la liberté de la dire aux hommes, ni la puissance de les conseiller et de les gouverner ; mais encore une manie d'interroger celui qui ne nous peut répondre ; de demander ce qu'on ne peut nous dire ; de consulter un oracle mort, qui ne peut revivre que par un nouveau jugement de Dieu, qui, en punition du péché de ceux qui cherchent la vérité dans la bouche du mensonge, le remet en puissance de les séduire et les prive du bienfait de la Rédemption, comme indignes d'y avoir part, et de jouir de la délivrance de la tyrannie de Satan, qu'elle a méritée au monde. Mais parce que, pour l'amour de son Fils, Dieu fait souvent miséricorde à ceux qui le méritent le moins, et cela dans l'acte de leur punition ou bien, par la punition elle-même, le diable n'a pas toujours pouvoir de venir à ceux qui l'appellent, ni de répondre véritablement à ceux qui le consultent, ni de tromper ceux qui l'invoquent et de se les attacher comme il voudrait. Parfois même il est contraint, par la charité de Dieu envers les âmes rachetées de son sang, d'épouvanter et de maltraiter ceux qu'il voudrait flatter et séduire par une assistance simulée, et de leur manifester sa méchanceté et sa misère, et, en les affligeant et les effrayant, leur faire horreur malgré lui, au lieu de se les attirer par des promesses et des prédictions. Et ainsi ce n'est pas rare qu'on ne puisse de nos jours, par les magiciens mêmes, tirer du diable la vérité sur l'avenir ou quelque autre secours véritable. C'est donc un plus grand malheur et un signe plus évident de malédiction de trouver, par son moyen, ce que l'on cherche, que de ne le pas trouver ; car c'est une

marque qu'on est déchu, non-seulement des privilèges du christianisme, mais encore de l'affranchissement de l'esclavage du monde et de Satan ; puis que Dieu, nonobstant son bannissement, *nunc princeps hujus mundi ejicietur foras*, lui redonne le pouvoir de régner sur eux, de les conduire et de leur répondre comme leur oracle et leur dieu.

Le diable peut connaître plusieurs choses à venir par trois moyens, et les prédire aux hommes.

Le premier, c'est l'intelligence qu'il a conservée de la nature humaine et des causes naturelles, malgré sa chute. Cette connaissance des choses naturelles supérieures et inférieures, qu'il était destiné à régir, au cas qu'il fût resté fidèle, lui donne une très-grande prévoyance ; et bien qu'à cause de la liberté de conscience, de l'entremise des anges et des ordres de Dieu, il ne puisse prédire avec certitude tel ou tel événement, il peut en avoir des probabilités très-fortes : et alors, s'enveloppant de termes vagues et ambigus, faire accroire aux hommes qu'il connaît l'avenir. Au temps de la gentilité, lorsque les anges de paix pleuraient amèrement (*Isa.*, XXXIII, 7) la séduction des hommes asservis au péché et à la tyrannie, le démon en avait en effet une grande connaissance. Mais depuis la Rédemption, cette connaissance est bien diminuée ; car, quoiqu'il ait conservé toutes ses facultés naturelles, il ne peut les appliquer comme auparavant à la nature humaine, que Dieu a honoré de sa personne. Dieu le captive et le lie lui-même et sa puissance, à l'égard de beaucoup de choses. Les choses saintes, la grâce qui habite en plusieurs personnes, le caractère du baptême commun à tous les chrétiens, l'aveuglent et l'entourent de ténèbres. Ainsi, au dire des saints Pères, le mariage de la Vierge cachait, non-seulement aux hommes, mais encore au diable, la conception virginale de Jésus-Christ ; et cela avec d'autant plus de raison, qu'en unissant la Vierge à Dieu comme son épouse, et la remplissant d'une grâce très-éminente, il éblouissait le diable et l'empêchait de s'appliquer à elle avec discernement. C'est là encore la raison de son ignorance à l'égard de Jésus-Christ d'après quelques docteurs : car il ne pouvait voir en lui ni la privation de la substance humaine, ni la substitution de la divine, ni plusieurs autres choses, qui étaient manifestées à quelques saints de la terre. Une seconde raison de la diminution de la prévoyance diabolique depuis la Rédemption, c'est que, tandis qu'avant, le diable avait droit d'inspirer les hommes et de les appliquer à ses volontés, jusqu'à faire suivre ses conseils par esprit de religion, la grâce de lui résister ne leur étant pas encore généralement donnée ; depuis cet heureux événement, cette grâce leur a été accordée abondamment, tellement qu'ils peuvent le mettre sous leurs pieds et le mépriser. Une troisième raison encore, c'est que Dieu, ses anges et ses saints sont beaucoup plus présents et actifs dans la conduite des hommes, et

surtout des Chrétiens. Enfin, c'est que les vertus surnaturelles, les pensées, les intentions et les saintes dispositions que la grâce communique aux hommes, sont inaccessibles au démon; parce que Dieu lui cache le secret des cœurs qu'il possède et les effets intérieurs de la grâce.

Le second moyen par lequel le démon peut savoir plusieurs choses futures, c'est la puissance qu'il a de faire réussir souvent ses prédictions. Avant la venue du Fils de Dieu, il était le prince du siècle et le maître de la terre, quoique toujours sous la main de Dieu, et selon l'ordre que sa justice a posé dès le commencement, que les bons anges assisteraient et conduiraient les saints, tandis que le monde pécheur, comme criminel et banni de l'ordre de la lumière et de la grâce, serait sous sa direction et son gouvernement. Il était le roi, et même le dieu, selon saint Paul *aux Corinthiens*, chap. IV, de tous les peuples, excepté celui d'Israël, qui tombait encore souvent en sa puissance par l'idolâtrie. Dieu se réservait peu de personnes, et exemptait fort peu de choses de cette malédiction universelle. Le démon pouvait donc accomplir ses propres oracles; et quoiqu'il soit maintenant déchu de cette autorité, les hommes déchoient aussi eux-mêmes si souvent par leurs péchés de l'exemption universelle qui leur est acquise par Jésus-Christ, qu'ils méritaient que Dieu les remette en sa puissance, et qu'il sache en partie ce qu'il peut sur eux, quoique non avec certitude, parce qu'ils sont toujours, tant qu'ils vivent, en état de recevoir miséricorde par Jésus-Christ.

Le troisième moyen, et le plus assuré, par lequel le démon connaît l'avenir, c'est la connaissance que Dieu lui donne de ses jugements, et la mission qu'il lui confie de les exécuter par lui ou par les siens. C'est ainsi que le bourreau a connaissance des exécutions futures, par la communication des sentences du Parlement. Ainsi, comme il est l'ange de malédiction et l'exécuteur des arrêts que Dieu prononce sur les enfants de perdition, et le ministre de sa colère, qui, avant la Rédemption s'étendait sur toute la terre et presque sur tous les hommes, il savait très-certainement beaucoup de choses par l'ordre de la justice divine. Et même à présent, notwithstanding le salut que le Fils de Dieu nous a apporté, il ne laisse pas d'être le ministre des jugements divins sur la plupart des hommes qui le méritent par leurs péchés, et ainsi il connaît souvent ce qui leur doit arriver. Cet esprit de mensonge qui alla tromper le roi Achab et les quatre cents prophètes, pour le faire mourir dans la bataille de Ramoth Galaad, connaît l'avenir de la sorte, par le juste jugement de Dieu qui lui avait été manifeste par Dieu même, et à l'exécution duquel il avait reçu ordre de servir, comme il est rapporté au dernier chapitre du III *livre des Rois*, verset 20 et suivants. Dieu voulut que ce roi injuste, qui, au lieu de faire justice, avait comme mis le mensonge à la bouche des faux témoins qui

avaient déposé contre le pauvre Naboth pour le faire mourir, trouvât, pour sa propre perte, le mensonge dans la bouche des prophètes; et qu'en punition de ce qu'il avait souffert que le nom de Dieu fût profané en ce faux témoignage public et employé à la mort d'un innocent, le nom et le témoignage de Dieu fût aussi fausement employé par ses prophètes pour le conduire à la mort.

J'ai rapporté ces trois moyens par lesquels le diable peut avoir quelque pressentiment des choses à venir pour faire voir qu'il en a eu autrefois une plus grande connaissance et plus de liberté d'en user. De sorte qu'il n'y a pas à s'étonner que la divination, soit par les astres, soit autrement, ait été, dans les siècles du paganisme, en grande considération. Mais pour à présent, non-seulement nous devons l'avoir en abomination, parce qu'elle nous damne; mais nous devons encore la mépriser, parce que le diable n'a plus la puissance ni de savoir l'avenir avec certitude, ni celle de dire toujours ce qu'il en sait, ou ce qu'il pense en savoir. D'ailleurs il est plus à regretter d'apprendre de lui quelque chose, que d'en être trompé: puisque c'est un signe qu'il est le bourreau qui nous conduit à la mort; que l'arrêt de notre supplice lui a déjà été remis; qu'il nous tient pris dans ses pièges; qu'il est maître de notre conduite, puisqu'il en sait les événements; qu'enfin nous lui sommes abandonnés de Dieu, ce qui est le comble du malheur. C'est donc une extrême folie de le consulter sur l'avenir; c'est s'avouer criminel et sceller sa propre condamnation; c'est se mettre soi-même en la main du bourreau qui doit l'exécuter, puisqu'il ne peut ni parler ni paraître, destitué qu'il est de tout pouvoir sans un nouvel arrêt de condamnation sur ceux qui le recherchent, et qui lui donne pouvoir sur eux. Du reste, on ne peut jamais savoir s'il dit la vérité, et par conséquent c'est se perdre sans raison, puisqu'on demeure toujours dans la même incertitude. C'est là certainement un grand mal; cependant Dieu le permet non-seulement pour la punition de quelques-uns, mais encore pour que ceux qui n'écoutent pas le Saint-Esprit, qui ferment leurs âmes à l'inspiration de la foi, qui ont de la peine à croire en Dieu, pour s'être trop éloignés de lui, et qui ne méritent pas de ressentir aucune influence de son Esprit, connaissent au moins, par l'expérience de l'esprit malin, qu'il y a des diables, et un Dieu qui captive leur malice, et empêche les effets funestes de leur inimitié contre les hommes.

Ceci pourrait suffire pour régler les consciences et les préserver d'erreur dans la science de l'astrologie; mais non pas pour faire connaître à fond le profit qu'on en peut tirer, ou l'abus qu'on en peut faire, ainsi que l'inutilité qu'on y doit éviter. Une intelligence plus profonde en est nécessaire; nous la rechercherons dans les vrais principes qui nous la doivent donner, la foi et

la lumière des Ecritures saintes nous conduisant toujours.

Il est certain que la connaissance des cieus et des astres fut donnée de Dieu à l'homme dès le commencement, aussi bien que celle des éléments, des plantes, des animaux, des minéraux et de toutes les parties de l'univers, et cela pour deux raisons. La première, pour donner à l'homme le moyen de connaître parfaitement Dieu, de le louer, de l'adorer et de l'aimer; car en cet état heureux d'innocence, tout le monde lui était proposé comme une image toujours présente de ses perfections, comme un souvenir de sa

présence, comme un monument de sa grandeur et comme un Evangile où les créatures étaient autant de caractères qui publiaient ses excellences : tandis que la lumière originelle, qui était en lui une participation surnaturelle de l'Esprit du Créateur, qui avait orné et arrangé toutes choses à sa gloire d'une manière proportionnée à la nature et en harmonie avec l'univers, lui faisait comprendre, à la première application de son esprit, ce que chaque créature représentait de Dieu, tellement qu'il ne pouvait s'arrêter..... (*Le discours se trouve ici interrompu.*)

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'ABBÉ FOUCAULT.

FOUCAULT (Nicolas), né à Orléans au commencement du XVII^e siècle, fut curé de Saint-Michel dans la même ville, où il se distingua par son zèle et sa piété. Il sacrifia généreusement son temps, ses soins et sa fortune pour l'établissement du *Bon-Pasteur* ou des *Filles-Pénitentes*, sur le modèle de celui de Paris. Il leur assigna une maison, pourvut à leur entretien, et dans cette œuvre de miséricorde trouva des coopérateurs, qui suivirent volontiers un si bel exemple sous l'influence du cardinal de Coislin, alors évêque d'Orléans. Cet établissement du *Bon-Pasteur* produisait les plus heureux fruits, mais il disparut, comme tant d'autres, pen-

dant les orages de la Révolution. Foucault mourut le 18 avril 1692. Ses *Prônes pour tous les Dimanches de l'année*, que nous reproduisons, furent publiés pour la première fois en 1696, tels qu'on les avait trouvés écrits après sa mort, et se vendirent si rapidement que, quelques années après, on en fit une seconde édition. L'oraison qu'il montrait en les prononçant s'y fait voir encore en beaucoup d'endroits, et nous pensons qu'ils pourront plaire et être utiles à nos Lecteurs, qui y trouveront quantité de belles pensées de l'Écriture et des SS. Pères, dont l'auteur se nourrissait chaque jour.

ŒUVRES ORATOIRES DE L'ABBÉ FOUCAULT,

PRÊTRE DU DIOCÈSE D'ORLÉANS.

PRONES

POUR TOUS LES DIMANCHES DE L'ANNÉE.

PRONE PREMIER.

Pour le premier Dimanche de l'Avent.

IL FAUT CROIRE LE JUGEMENT DERNIER, IL
FAUT CRAINDRE LE JUGEMENT DERNIER.

Pourquoi commencer le Dimanche des Avents par le jugement dernier, et dans un temps de miséricorde nous effrayer par la vue de la justice? N'est-ce point que l'Église, à l'exemple de David, veut que nous reconnaissons en même temps ces deux attributs, que nous chantions des cantiques pour honorer l'un et l'autre? C'est pour ce sujet que l'Église nous propose le jugement dernier. Deux réflexions sur ce sujet : il faut croire le jugement dernier, il faut craindre le jugement dernier. L'Évangile est plein de témoignages qui nous en assurent. Le Fils de Dieu dit que Tyr et Sidon seront traitées plus favorablement au jugement que Capharnaüm; que les Ninivites s'élèveront au jour du jugement contre les Juifs; que les apôtres seront assis sur douze sièges, lorsque le

Fils de l'homme, au temps de la résurrection, viendra juger les hommes. Mais pourquoi, me direz-vous, ce jugement public et universel? Pour plusieurs raisons. Premièrement, de la part de Dieu même, il fallait qu'il justifîât sa conduite. On murmure quelquefois contre sa providence; on voit les gens de bien dans l'oppression, les impies dans l'abondance, et, dans la vue de cette inégalité, on accuse d'injustice la sagesse de Dieu, et on s'en prend à elle avec insolence. Levez-vous, ô mon Dieu! pour défendre votre propre cause : c'est ce qu'il fera dans ce grand jour. On verra, dit saint Jean Chrysostome (lib. I, *De Provid.*, circa finem, etc., hom. 46, *Ad pop.*), qu'il a récompensé temporellement ceux-ci de quelques bonnes actions qu'ils ont faites, qu'il a purifié les autres de quelques-unes de leurs taches. C'est pour cela que ce jour est appelé le jour du Seigneur, que saint Paul l'appelle le jour de la manifestation du juste jugement de Dieu. (*Rom.*, II, 3.) Secondement, de la part de Jésus-Christ, il fallait que celui qui avait été injustement jugé jugeât tous les

hommes; et il était nécessaire, comme dit le grand Augustin, qu'il fit éclater sa puissance, après avoir fait admirer sa patience. Troisièmement, de la part des hommes mêmes qui doivent être jugés, il fallait que les gens de bien qui ont toujours été méprisés pendant qu'ils étaient sur la terre fussent honorés à la face de l'univers et aux yeux de tous les hommes; et comme le mauvais riche voyant du milieu de ses tourments le pauvre dans le sein d'Abraham en recevait de la confusion, de même les persécuteurs des saints et des amis de Dieu ne pourront voir qu'avec honte et avec indignation la gloire dont Dieu les comblera en ce jour : *Videbit peccator et irascetur, dentibus suis fremet et tabescet. (Psal. CXI, 10.)*

Faudrait-il, après avoir excité notre foi pour croire ce grand jour, chercher encore des raisons pour nous persuader de le craindre? Quoi! la foi ne fera pas sur l'esprit des chrétiens la même impression qu'elle fait sur l'esprit des démons qui croient et tremblent en même temps! Tout est à craindre dans ce jour terrible; saint Jean, dans son *Apocalypse* (chap. XX), en fait une effroyable peinture : *Alors, dit-il, je vis un grand trône blanc et la majesté de celui qui était assis dessus, devant la face duquel le ciel et la terre s'enfuirent et disparurent.* Si le ciel et la terre, tout insensibles qu'ils sont et n'ayant jamais désobéi à la voix de ce juge, ne pourront supporter l'éclat de sa majesté, que feront ceux qui l'ont outragé par les excès et les désordres de leur vie? *Je vis ensuite les morts grands et petits qui comparurent devant Dieu.*

Vous y paraîtrez, riches du monde, qui étalez ici avec faste toutes vos vanités, et qui ne pensez qu'à satisfaire votre luxe et à contenter tous les désirs de votre cœur. Et comment pourrez-vous soutenir sa présence, lorsqu'il vous reprochera votre dureté et votre insensibilité pour les pauvres? Il renverse d'une seule parole ses ennemis lorsqu'ils viennent pour le prendre, dans le temps de sa Passion : que ne fera point ce même Sauveur au jour de son jugement, quand, accompagné d'une multitude innombrable d'esprits angéliques, il paraîtra dans tout l'éclat et la splendeur de sa majesté, lui qui a eu tant de force et de pouvoir dans le temps de ses humiliations et de ses abaissements? *Quid jam poterit, dit saint Léon (serm. 1. De Pass. Domini), Majestas ejus judicatura, cujus hoc potuit humilitas judicanda. — Et des livres furent ouverts.* Ces livres sont notre conscience, n're mémoire, sont la science et la connaissance de Dieu même. *Et un autre livre fut ouvert, qui était le livre de vie : l'Écriture sainte, le saint Évangile, la règle de la conduite et de la vie des chrétiens; et les morts furent jugés sur ce qui était écrit dans ces livres, selon leurs œuvres;... et celui qui ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu.* Ceux qui ont plutôt suivi la mode et l'exemple des hommes que les maximes de l'Évangile et les paroles de

Jésus-Christ, qui sont esprit et vie, n'entendront point alors d'autre arrêt que celui qui les enverra dans un feu éternel avec tous les anathèmes et les malédictions qu'ils ont mérités. *Discedite, maledicti, in ignem æternum. (Matth., XXV, 41.)*

PRONE II.

Pour le même Dimanche.

QUE LE JOUR DU JUGEMENT SERA POUR LES IMPIES UN JOUR DE COLÈRE ET DE TRIBULATION, ET POUR LES AMES JUSTES, UN JOUR DE PAIX ET DE CONSOLATION.

N'êtes-vous point surpris de voir que le Fils de Dieu, après avoir rapporté les signes qui doivent précéder le jugement dernier, ce renversement et ce désordre de toute la nature, qui sera tel que les hommes en sécheront sur pied de crainte et de frayeur, adressant ensuite sa parole à ses apôtres, leur dit que pour eux, quand ils verront paraître tous ces signes, qu'ils les regardent sans crainte, qu'ils lèvent la tête comme des personnes pleines de confiance et d'assurance, parce que le temps de leur délivrance s'approche?

D'où vient cette assurance dans les apôtres et dans tous les autres qui leur sont semblables, pendant que le reste des hommes sera accablé de crainte et de frayeur? C'est que ce dernier jour peut être regardé ou par rapport aux justes, ou par rapport aux impies et aux pécheurs : c'est un jour terrible pour ceux-ci, mais c'est un jour plein de consolation pour les autres. Ce sont les premiers qui sécheront de crainte et de tremblement, pendant que les justes seront remplis de confiance et d'assurance.

Tout y sera terrible pour les pécheurs : le juge qui paraîtra pour les juger, l'examen qui se fera de leur vie et de leur conduite, la sentence d'anathème qui suivra cet examen. Représentez-vous le Fils de Dieu venant sur une nue, environné de gloire, accompagné de ses anges, faisant porter sa croix devant lui : voilà le juge qui doit être assis pour juger tous les hommes, et voilà l'équipage dans lequel il doit paraître. Ce ne sera plus ce Jésus-Christ plein de bonté et de miséricorde, invitant les pécheurs à la pénitence et demandant miséricorde pour eux; ce ne sera plus ce Sauveur si patient, et dissimulant les péchés des hommes : ce ne sera plus qu'un juge inflexible et inexorable qui ne consultera que sa justice, sans avoir aucun égard à sa miséricorde, si ce n'est, dit saint Grégoire, Pape, pour punir avec d'autant plus de sévérité qu'il aura fait paraître de bonté et de patience. Autant, dit saint Augustin (*Enurr. in psal. LXXXV*), qu'il a paru méprisable pendant qu'il était sur la terre, autant paraîtra-t-il redoutable dans ce dernier moment; autant qu'il a fait paraître de patience, autant fera-t-il paraître de puissance en jugeant : la mesure de sa bonté et de son amour sera la mesure de sa sévérité et de sa justice.

De quelle frayeur ne sera point saisi alors

le pécheur à la vue de ce juge, lorsque sa conscience lui reprochera tous ses crimes passés, dont il sait qu'aucun ne pourra échapper à sa connaissance. Le Sage (*Sap.*, IV, 20) nous en fait une peinture par ces paroles : *Ils paraîtront pleins d'effroi dans le souvenir de leurs offenses passées, et leurs iniquités se soulèveront contre eux pour les accuser.* Les pécheurs se jouent présentement et font gloire de leurs péchés ; ils les oublient aussitôt qu'ils les ont commis, mais ils s'en souviendront alors malgré eux, et ce souvenir les remplira d'effroi. Mais ne pourront-ils point faire souvenir leur juge de sa bonté et de sa clémence ? et cette croix qui paraîtra dans l'air avec éclat, comme le glorieux monument de sa victoire, ne pourra-t-elle point leur servir de refuge ? Non, le temps de la clémence sera passé pour lors : leur juge ne rendra pas à chacun selon sa miséricorde, mais selon ses œuvres ; et cette croix, qui leur est présentement un lieu d'asile, sera pour lors le sujet de leur condamnation. Ils en ont été les ennemis pendant qu'ils vivaient, ils en ont anéanti la vertu et le mérite, ils en ont méprisé les grâces : la croix même fera la conviction de leurs crimes ; et de même, dit saint Jean Chrysostome (hom. 76, in *Matth.*), que si un homme ayant été frappé d'une pierre montrait cette pierre ou ses habits sanglants pour prouver l'injure qu'on lui aurait faite, ainsi Jésus-Christ ne fera voir sa croix que pour condamner le crime de ceux qui l'y ont attaché, sans être obligé de les en accuser lui-même.

Mais que la confusion qu'ils auront à la vue de leurs crimes, sera encore augmentée par l'examen qui se fera de leur vie ! Le juge ne sera pas plutôt assis sur son trône que les livres seront ouverts, et si nous demandons à saint Augustin (lib. XX, *De civit. Dei*, cap. 14), quels sont ces livres, il nous répond que c'est un secret de la toute-puissance de Dieu, par lequel il rappellera dans la mémoire des pécheurs tous leurs crimes passés, en sorte que d'un seul regard et d'une seule pensée de leur esprit ils verront clairement tout le mal qu'ils auront fait pendant leur vie. C'est ce que l'Apôtre nous a voulu dire, quand il dit que le Seigneur éclairera les ténèbres les plus épaisses, qu'il jugera les plus secrètes pensées ; en sorte que non-seulement il les connaîtra lui-même, mais les fera connaître au pécheur. C'est pour cette raison, dit saint Basile (*In cap. XIII Isa.* ; *Sophon. I.*) que ce jour est appelé le jour du Seigneur, parce qu'il éclairera tout et qu'il découvrira ce qu'il y a de plus secret dans les cœurs.

La vie présente est une véritable nuit ; on se cache à soi-même, on se cache aux autres ; mais pour lors le pécheur paraîtra tel qu'il est, et son hypocrisie ne sera plus de saison. Quelle sera, je vous prie, sa confusion, lorsqu'il verra tous les désordres, les scandales et les iniquités d'une vie qu'il a passée tout entière dans l'oubli de Dieu et de son salut ! C'est alors que se vérifiera cette pa-

role du saint homme Job (VII, 22) : *Vos ennemis, Seigneur, seront couverts de confusion*, lorsque, regardant hors d'eux-mêmes, ils ne verront qu'un juge irrité contre eux, et rentrant en eux-mêmes, ils n'y verront que les crimes qu'ils ne pourront plus celer. Alors, comme dit le Saint-Esprit (*Osée*, X, 8), ils appelleront la mort à leur secours, et la mort s'enfuira d'eux ; ils conjureront les montagnes de tomber sur eux, et les rochers de les couvrir pour ne plus voir Jésus-Christ ; et, ne pouvant plus se souffrir eux-mêmes ni la présence de leur juge, ils souhaiteront d'entendre au plutôt la sentence qui les sépare de lui. *Eloignez-vous de moi, maudits, allez dans le feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges.* (*Matth.*, XXV, 41.) Terrible sentence, séparation épouvantable ! maudits de Dieu, *maledicti*, séparés de Dieu ; *discedite*, condamnés à un feu éternel !

Tel sera, mes frères, le sort des pécheurs à ce jour redoutable ; voulons-nous attendre un sort si malheureux pendant qu'il ne dépend que de nous de le prévenir ? Nous avons péché, il est vrai ; nous sommes peut-être encore dans le péché, nous méritons d'être jugés et condamnés de Dieu, mais jugeons-nous nous-mêmes pour prévenir son jugement : corrigeons et punissons dans nous, dit saint Grégoire, par une pénitence salutaire, tout ce que nous sentons que ce souverain juge condamnera un jour : c'est l'excès de ce jeu, retranchons-le ; c'est cette perte de temps, employons-le mieux ; c'est cette impureté secrète, rompons ce mauvais commerce ; c'est ce luxe et cette vanité, reformons-nous, réduisant les choses à une modestie chrétienne ; ce sont ces blasphèmes et ces emportements, ne les regardons plus qu'avec horreur ; c'est cette vie molle et sensuelle, et cette négligence du salut, renouons-y et faisons-nous violence pour acquérir le ciel. Voulons-nous que la mort nous surprenne avant d'avoir rien fait pour l'éternité ? Voulons-nous que Dieu nous fasse ce reproche qu'il fait par la bouche de Jérémie aux âmes impénitentes : *Je l'ai entendu et j'en suis convaincu : il ne se trouve personne qui pratique le bien, personne qui fasse pénitence de son péché, et qui dise : Qu'ai-je fait ? « Audivi et auscultavi : nemo quod bonum est loquitur, nullus est qui agat penitentiam super peccato suo, dicens : Quid feci ? »* (*Jerem.*, VIII, 46.)

PRONE III.

Pour le même Dimanche.

RIEN DE PLUS TERRIBLE POUR LES AMES IMPIES QUE L'EXAMEN DU JUGEMENT DERNIER.

Ce sont les signes épouvantables qui doivent précéder le grand jour du jugement que le Fils de Dieu nous vient de mettre devant les yeux : le soleil obscurci, la lune devenue de couleur de sang, les étoiles tombant du ciel, toute la nature dans le

désordre et la confusion; le bruit épouvantable des flots de la mer agitée, tout cela précédera ce grand jour, appelé, dans les saintes Lettres, le jour de la colère, le jour des ténèbres et de la nuit, le jour de nuages et de tempêtes, le jour d'affliction et de misères. Pût à Dieu qu'il nous arrivât présentement que nous en entendons parler la même chose qui arrivera à ceux qui verront ces signes, et que nous fussions frappés de cette frayeur et de cette crainte salutaire dont ils seront pour lors saisis ! Mais je ne sais comme nous sommes faits, la plupart de nous autres : ces sortes d'objets ne nous touchent point parce qu'ils nous paraissent éloignés, et, quoique la foi ne nous permette pas d'en douter, nous n'y sommes pas plus sensibles que si cela ne devait jamais arriver.

Chose épouvantable ! les plus justes n'y peuvent penser sans trembler, et l'on voit des personnes impies écouter cela aussi froidement qu'elles écouterient le récit d'une aventure fabuleuse. Cependant tout est à appréhender dans ce terrible jour, soit que nous regardions celui qui doit juger, soit que nous considérons la cause qui doit y être jugée et examinée, soit que nous envisageons la manière dont se doivent faire ce jugement et cet examen. Celui qui nous doit juger, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Ils verront le Fils de l'homme venir sur les nues avec une grande puissance et une grande majesté.* (Luc., XXI, 27.) Mais qu'on ne direz-vous, que peut avoir d'effrayant pour un coupable la vue de celui qui l'a racheté ? Ce Fils de l'homme, n'est-ce pas celui-là même qui les a sauvés, et sa présence ne les devra-t-elle pas plutôt consoler que non pas de leur être un sujet d'affliction et de douleur ? Vous vous trompez, c'est cette vue qui les accablera; ils verront le Fils de l'homme; ils verront, comme dit un prophète, les marques des blessures qu'ils lui ont faites; ils verront la croix à laquelle il a été attaché, et cette bonté méprisée, ces grâces rejetées, ce sang foulé aux pieds, leur faisant voir leur ingratitude. Ils seront couverts d'une confusion et d'une frayeur mortelle. C'est là proprement cette colère de l'Agneau dont il est parlé dans l'Apocalypse (cap. VI, 16), qui paraîtra insupportable aux réprouvés.

Mais, si les pécheurs ont à craindre du côté de leur juge, ils n'ont pas moins à craindre pour la cause qu'il doit examiner : cette cause, c'est toute leur vie, ce sont toutes leurs pensées, toutes leurs paroles, toutes leurs actions; c'est tout le mal qu'ils ont fait par eux-mêmes, celui qu'ils ont fait commettre aux autres, celui qu'ils n'ont pas empêché, le devant et le devant; ce sont ces sacrements profanés, ces grâces rendues inutiles, ces avis et ces remontrances salutaires méprisées; c'est la dureté de ce riche et son insensibilité envers les pauvres; le libertinage de ce jeune homme, le luxe, la vanité et l'affectation de cette jeune personne; ce sont les ordures de cet impie, les

excès de cet homme adonné au vin, la colère, les juréments et les blasphèmes de cet emporté; l'injustice de cet homme qui ne paye point ce qu'il doit; l'infidélité de cet artisan; la vie molle, sensuelle et délicate de cet homme et de cette femme qui font tout pour le monde, et qui ne font rien pour Dieu; en un mot, c'est tout ce que le prophète exprime en ces termes généraux : *Visitabo super viros defixos in scorbis suis : « Je visiterai dans ma colère ceux qui sont enfoncés dans leurs ordures. »* (Sophon., I, 12.)

Ah ! qui peut douter que tous ceux à qui leur conscience reproche de semblables désordres n'aient à craindre, et particulièrement, s'ils considèrent de quelle manière se fera cet examen ? Il se fera sans miséricorde. Le Seigneur, dit le Saint-Esprit au chapitre V de la *Sagesse* (vers. 18-20), quand il viendra juger les hommes, prendra la justice pour cuirasse, et pour casque l'intégrité de son jugement; il se couvrira de l'équité comme d'un bouclier impénétrable. Les armes de Dieu sont sa justice, qui le rendra inflexible, mais remarquez en même temps cette expression : que Dieu prendra pour casque l'intégrité de son jugement, parce qu'il pénétrera, par une lumière certaine dans la vérité des choses. Rien n'échappera à sa connaissance, il pénétrera jusque dans les replis de notre cœur; il sondera Jérusalem à la clarté des flambeaux, et cette lumière ne lui servira pas seulement, mais elle servira encore au pécheur, il sera convaincu lui-même, et, voyant de ses propres yeux ses démerites, il reconnaîtra la justice de la sentence que l'on prononcera contre lui : *Oculi tui in me, et non subsistam*, dit le saint homme Job : *« Vos yeux sont sur moi, c'est pourquoi je ne puis subsister. »* (Job, VII, 8.)

Saint Grégoire sur ces paroles dit (lib. *Moral.*, VIII, cap. 9) que du moment que ce juge éclairé viendra à examiner à fond la cause des pécheurs, ne pouvant désavouer leurs crimes ils confesseront qu'ils méritent tous les supplices qu'on leur prépare : *Cum districtus Judex merita subtiliter inquirat, reus ad tormenta non sufficit.* Que faut-il faire à cela, sinon avec le même Job, dire : *Je commencerai dès à présent à entrer en jugement avec moi-même, et je remplirai ma bouche de reproches et de reprimandes ?* (Job, XIII, 6.) Un chrétien fait sagement, dit le même saint Grégoire (*Moral.* lib. VIII, cap. 9), lorsque dans la vue de ce redoutable examen qu'il doit subir devant le trône du Dieu tout-puissant, il se juge lui-même par avance avec toute la sévérité possible, et se punit de ses manquements et de ses fautes par les travaux et les amertumes d'une sérieuse pénitence, dans laquelle il persévère tous les jours de sa vie.

PRONE IV.

Pour le II^e Dimanche de l'Avent.

QUE LA FOI NE SERT DE RIEN SANS LA FERMETÉ DANS LE BIEN ET SANS L'AUSTÉRITÉ DU CHRISTIANISME.

Comme tout le soin de l'Eglise pendant ce temps est de nous préparer à la venue de Jésus-Christ, c'est pour ce sujet que dans l'Evangile des quatre dimanches qui composent cet Avent, elle nous y fait toujours paraître ce qui peut être de plus propre à nous donner quelque idée de la grandeur de celui qui doit naître, afin que nous soyons mieux disposés à le recevoir. Jean-Baptiste étant dans la prison pour avoir averti un roi de son devoir, et lui avoir dit la vérité, n'oublie pas pour cela et ce qu'il devait à Jésus-Christ et ce qu'il devait à ses disciples, et comme il paraît par l'Evangile qu'ils le croyaient plus grand que Jésus-Christ, il prend soin de les désabuser, et pour cela sans leur dire qu'il n'était pas le Messie, ce qu'ils auraient pu, dit saint Chrysostome (hom. 37, in *Matth.*), attribuer à sa modestie, il en choisit deux qu'il envoie au Fils de Dieu lui demander qui il est, afin qu'ils pussent apprendre de lui-même toute la vérité. En arrivant, le Fils de Dieu était occupé à faire plusieurs miracles, et sans leur dire qu'il était le Messie, il les chargea d'aller dire à Jean Baptiste, que les boiteux marchaient, que les aveugles voyaient, que les sourds entendaient, que les lépreux étaient guéris, que les morts sortaient de leurs sépulcres. Le Fils de Dieu, comme vous voyez, confirme la vérité de sa mission par ses œuvres. Il l'avait déjà fait dans d'autres occasions et il avait souvent renvoyé les Juifs au témoignage de ses œuvres : *Si vous ne voulez pas croire à moi-même, croyez aux œuvres que je fais.* (*Joan.*, X, 38.)

C'est ce même témoignage que Dieu nous demande pour justifier notre religion et notre foi : « On ne croira point que nous sommes chrétiens, dit Salvien (*In libris ad Eccles. cathol.*), sur les protestations que nous en ferons, mais sur l'intégrité et l'innocence de nos mœurs. » C'était là un des grands défauts des Juifs, comme saint Paul (*Rom.*, II) le leur reproche, de se glorifier dans la loi de Moïse lorsqu'ils dés honoraient Dieu en la violant. Bien loin que la foi seule puisse nous faire reconnaître pour chrétiens, la foi même jointe avec les miracles ne suffira pas, et on ne laissera pas de nous dire comme aux vierges imprudentes : *Je ne vous connais point.* (*Matth.*, XXV, 12.) Mais encore quelles sont ces bonnes œuvres qui donnent le mérite à la foi et sans lesquelles elle est inutile ? celles par lesquelles saint Jean mérite l'éloge du Fils de Dieu : la fermeté dans le bien et l'austérité et la sainte rigueur de la vie chrétienne.

Bien ne marque plus évidemment qu'on tient à Dieu autrement que par la foi seule que cette fermeté dans le bien. Il faut nécessairement que le cœur y soit attaché et

que tous ses mouvements et ses inclinations s'y portent avec ardeur. Mais voir des personnes quand on les loue, quand ils ont la fortune favorable ; des artisans quand ils gagnent leur vie ; des riches quand tout leur réussit heureusement, les voir oublier Dieu, s'éloigner de leurs devoirs, abandonner le chemin de la vertu, c'est une marque que ces personnes ne tiennent guère à Dieu : *Le cœur de l'insensé*, dit le Sage (*Eccli.*, XXXIII, 5), *est comme la roue d'un chariot, et sa pensée est comme un essieu qui tourne toujours.* Il y a une fermeté dans les mœurs, laquelle n'est pas moins nécessaire que dans la doctrine, et comme se laisser emporter à toute sorte de doctrines, est une marque d'une foi chancelante, aussi c'est une piété chancelante que d'être tantôt réglé et tantôt dérégulé dans sa conduite. Si c'était sur Jésus-Christ que nous bâtissons, notre édifice serait solide, mais nous bâtissons sur la coutume, sur l'humeur, sur le respect humain, sur la rencontre des temps, sur une certaine dévotion sensible. Mais, me direz-vous, c'est la fragilité humaine qui ne nous permet pas d'être toujours constants dans la vertu : mais la grâce chrétienne ne devrait-elle pas nous affermir dans le bien ?

Quelle différence entre la conduite de nos premiers chrétiens et la nôtre ? La charité était tellement enracinée dans leurs cœurs que ni les menaces, ni les promesses, ni les supplices, ni la mort ne pouvaient ébranler leur courage. Mais c'est qu'on voyait régner alors cette sainte rigueur et cette austérité du Christianisme, et c'est la seconde vertu de saint Jean qui n'était ni un roseau agité par les vents, ce qui marque sa fermeté dans la vertu, ni un homme vêtu mollement, mais un exemple et un modèle de pénitence, et c'est aussi la vertu que nous devrions pratiquer ; austérité qui devrait paraître dans la simplicité de nos habits, dans la frugalité de nos tables, dans le retranchement de ces plaisirs qui amoindrissent le courage chrétien. Voiton, dit saint Jean Chrysostome (hom. 3, in *Epist. ad Hebr.*), un soldat et un athlète se préparer au combat par les délices, chercher le bain, se remplir de viandes, s'enivrer de vin ?

Tout e la vie de nos premiers chrétiens, si nous en croyons Tertullien, était une étude du martyre. Si nous n'avons plus de tyrans à vaincre, nous avons des passions à surmonter. Ce n'est pas là l'exemple que nous donne le saint Précurseur, dont la vie était si austère que le Fils de Dieu dit de lui, qu'il ne mangeait ni buvait, parce que ne donnant presque rien aux nécessités du corps, il donnait tout à la pénitence à laquelle il s'était consacré. Remarquez, dit saint Grégoire (hom. 6, in *Evang.*), ces paroles du Fils de Dieu : *Ceux qui sont vêtus avec mollesse sont dans le palais des rois.* Que signifient-elles, sinon que ceux qui vivent ainsi dans le plaisir ne sont pas au service de Dieu, mais à ce-

lui du démon? et si ce n'était pas un péché de se vêtir avec luxe, Jésus-Christ ne louerait pas saint Jean pour son habit, et saint Paul ne nous exhorterait pas à porter Jésus-Christ dans nos corps : ce qui se doit faire, dit Tertullien (*De cultu femin.*, cap. 11), en vivant dans la chasteté et en portant des habits qui s'accordent avec cette pureté que l'on a dans le cœur et qui en soient des marques certaines et assurées : *Et per pudicitiam et per habitum pudicitiae competentes.*

PRONE V.

Pour le même Dimanche.

DE L'UTILITÉ DES AFFLICTIONS ET DES SOUFFRANCES DE CETTE VIE.

N'êtes-vous point surpris de voir saint Jean dans les liens, tandis que Hérode est sur le trône? Quoi! cet homme qui est plus que prophète, qui est grand devant le Seigneur et que Dieu a envoyé comme un ange pour préparer ses voies, souffrir toutes sortes de misères dans l'obscurité d'une prison! Est-ce donc là la récompense de sa vertu? Mais je me trompe moi-même lorsque je veux me figurer que vous êtes surpris, je vous crois trop instruits pour ne pas savoir que c'est là le sort des justes et des gens de bien, et que rien ne fait mieux connaître la vertu de saint Jean que de le voir en prison. Mais pouvons-nous trouver dans les saintes Lettres quelque raison de cette conduite de Dieu? Je trouve que Dieu afflige ses serviteurs, pour donner dans eux un exemple de sa justice, et par un effet de sa miséricorde : *Universæ viæ Domini misericordia et veritas.* (Psal. XXIV, 10.) Il les afflige par justice pour punir dans eux certaines fautes secrètes. Je l'apprends de saint Pierre (I *Petr.* IV, 17), quand il dit que Dieu dans cette vie commence son jugement par sa propre maison.

C'est donc par justice et selon l'équité de son jugement que Dieu punit ici ses serviteurs, et saint Paul (II *Thess.*, I, 5) le dit encore plus clairement quand il assure qu'ils souffrent pour servir d'exemple du juste jugement de Dieu. En effet y a-t-il rien qui fasse connaître plus clairement la rigueur avec laquelle Dieu condamne le péché, que de voir qu'il ne peut pas même le laisser impuni dans ses serviteurs, et, comme dit saint Augustin (*Exposit. inchoata Ep. ad Rom.*), qu'ayant pardonné le péché et remis la peine éternelle, la peine temporelle ne soit remise à personne? Y a-t-il rien encore qui fasse mieux voir la rigueur du jugement de Dieu sur les pécheurs que cette conduite? Mais quelle conséquence tirerons-nous de ceci? Celle-là même de saint Paul, c'est que si Dieu punit en cette vie les bons mêmes, combien plus punira-t-il les méchants dans l'autre? *Si le jugement de Dieu, dit saint Pierre (I Petr., IV, 17, 18), commence par nous autres qui sommes ses enfants, quelle sera la fin de ceux qui n'obéissent point à l'Evangile de Dieu? Et si le*

juste même se sauve avec tant de peine, que deviendront les impies et les pécheurs? Quoi! dit saint Augustin (lib. XXII, *Contra Faustum*, cap. 20), Dieu n'épargne pas les justes qui sont des branches unies à Jésus-Christ parce qu'il les veut purifier, et il pardonnera à des branches séparées qui ne sont propres que pour le feu? Il s'en explique assez clairement lui-même par la bouche du prophète (*Jerem.* XLIX), pour ne nous pas laisser lieu d'en douter. Quoi! ceux qui, à cause de l'innocence de leur vie, semblaient devoir être exempts de boire le calice, n'ont pas laissé de le boire, et vous croyez que l'on vous épargnera comme étant innocent, vous qui êtes esclave de toutes vos passions et traînez après vous une longue chaîne d'iniquités? Allez, vous le boirez et vous le boirez jusqu'à la lie, et on dira de vous comme de Babylone : *Autant qu'elle s'est glorifiée et qu'elle a été dans les délices, autant faites-lui souffrir de maux et de tourments.* (Apoc., XVIII, 7.)

Nous nous flatons tant de la miséricorde de Dieu; il est vrai qu'elle est grande; mais rien ne me convainc davantage de la rigueur de sa justice, que de voir qu'il n'épargne pas même ses serviteurs et ses saints : et ceux qui ont vécu toujours dans l'oubli de Dieu, qui ont avalé l'iniquité comme l'eau, qui ont persécuté les autres croiront être à couvert des traits de cette justice? Saint Paul (II *ad Thess.*, I, 6), parlant aux justes affligés, leur dit pour les consoler dans leurs peines et adoucir l'amertume de leurs persécutions : *Il est bien juste devant Dieu qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent présentement* : et quand est-ce qu'il leur rendra? ce ne sera pas pendant cette vie, ce serait une grâce pour eux, mais lorsque le Seigneur Jésus descendra du ciel et paraîtra avec les anges qui sont les ministres de sa puissance; lorsqu'il viendra au milieu des flammes se venger de ceux qui ne connaissent point Dieu, et qui n'obéissent point à l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui souffriront la peine d'une éternelle damnation, étant confondus par la face du Seigneur et par la gloire de sa puissance. C'était cette colère de Dieu dont le plus jeune des Machabées menaçait le roi Antiochus. (II *Mach.*, VII.) Cruel persécuteur des Hébreux, lui disait ce jeune enfant, pendant qu'on le tourmentait, tu n'éviteras pas la main de Dieu, car c'est pour nos péchés que nous souffrons à présent; et s'il semble que Dieu soit en colère contre nous, ce n'est que pour nous éprouver et pour nous rendre plus purs; mais tu éprouveras un jour la rigueur des jugements du Dieu tout-puissant qui voit tout, et tu paieras les peines dues à ton orgueil et à ton inhumanité.

Mais comme Dieu n'afflige ses serviteurs en cette vie que pour punir en eux des fautes secrètes et les purifier, c'est en cela même que cette conduite est encore un effet d'une grande miséricorde. Quelle plus grande miséricorde de Dieu sur nous que

de nous rendre dignes du ciel? et c'est ce que Dieu fait en affligeant ses serviteurs qui pourront lui dire un jour comme le Roi-Prophète : *Nous avons passé par le feu et l'eau, et vous nous avez introduits dans un lieu de rafraîchissement.* (Psal. LXV, 12.) Saint Paul (II *Thess.*, I, 5) se sert de cette raison pour consoler les Thessaloniens : *Vos afflictions servent à vous rendre dignes du royaume de Dieu;* et il ajoute ensuite, qu'il est aussi juste qu'ils soient consolés quand le Seigneur viendra, qu'il est juste que leurs ennemis soient affligés. C'est un effet d'une grande miséricorde de Dieu de nous donner les consolations de l'autre vie pour les souffrances de celle-ci, qui ne sont point comparables avec la gloire future, et pour un moment de tribulations nous préparer un poids de gloire et une éternité de bonheur. Pourquoi pensez-vous que dans les saintes Ecritures, l'affliction est appelée une verge et une correction, si ce n'est que Dieu l'emploie comme les pères employoient les châtimens, par bonté et par amour? L'utilité que nous retirons de l'affliction marque assez quelle est l'intention de Dieu qui l'envoie. L'affliction nous éclaire; demandez à cette personne, malade depuis longtemps, combien elle a fait de réflexions et de retours sur elle-même? Le roi Antiochus ne reconnaît son crime que quand il est frappé de maladie et ne confesse qu'il ne faut pas aller de pair avec Dieu que quand il sent son bras appesanti sur lui : l'affliction nous purifie, nous y sommes comme l'or dans la fournaise et nous en sortons épurés de toutes nos taches. L'affliction nous éprouve, Dieu s'en sert pour connaître si nous sommes dignes de lui; et comme il ne veut point d'une vertu lâche et sans courage, il veut voir si la nôtre est solide, et si nous ne l'abandonnerons point aux approches de la tentation. S'il arrive donc que Dieu nous châtie par justice, soumettons-nous à ses rigueurs dans un esprit de pénitence; si c'est par miséricorde, recevons avec amour les châtimens d'un si bon Père, écoutons ce que dit le Prophète : *La main de Dieu n'est point raccourcie pour ne plus sauver, et son oreille n'est point devenue plus dure pour ne pouvoir plus écouter, mais ce sont vos iniquités qui ont fait une séparation entre Dieu et vous, et ce sont vos péchés qui lui ont fait cacher son visage pour ne vous plus écouter.* (Isa., LIX, 1, 2.)

PRONE VI

Pour le III^e Dimanche de l'Avent.

DE L'HUMILITÉ ET DE LA MODESTIE DANS LES LOUANGES ET LES HONNEURS, QUE SAINT JEAN-BAPTISTE EN A ÉTÉ UN MODÈLE ACHÉVÉ.

Voilà peut-être une des ambassades les plus solennelles que nous puissions trouver, soit que l'on considère les personnes qui sont envoyées, soit ceux qui les envoient, soit le lieu d'où elles sont envoyées, soit la personne à laquelle elles s'adressent, soit le sujet pour lequel elles viennent. Voici un

pas bien glissant et une tentation bien dangereuse. On offre à saint Jean l'honneur le plus grand qu'il puisse jamais recevoir, on lui demande s'il est le Messie, on est prêt à l'en croire sur sa parole, il ne tient qu'à lui de se faire passer pour tel. Mais l'ami de l'Époux n'avait garde de lui ravir un honneur qui n'appartenait qu'à lui seul : celui qui devait préparer les voies du Fils de Dieu, était bien éloigné d'empêcher les hommes de le reconnaître. Il confesse donc et il avoue publiquement qu'il n'est point le Messie, et en cela il nous donne un grand exemple d'humilité, vertu si nécessaire et si peu usitée dans le siècle.

C'est une chose assez remarquable que plus on est grand en vertu, plus on s'abaisse et on s'humilie, suivant cet oracle du Saint-Esprit : *Humiliez-vous en toutes choses d'autant plus que vous êtes grand.* (Eccli., III, 20.) Ce qui fait dire à saint Augustin (*De sancta virginitate*, cap. 31), que l'on ne donne point d'autre mesure à chacun de son humilité que celle de sa grandeur. Mais comment pouvoir s'humilier ne trouvant rien en soi que de grand et de relevé? En voici le secret, mes frères, c'est que les saints on se regardent par rapport à Dieu, on se regardent en eux-mêmes. Par rapport à Dieu quand ils font comparaison de son infinie grandeur avec l'imperfection et la bassesse de leur être, pour lors ils se regardent comme rien, comme de la pousière, comme des criminels et des coupables. Par rapport à eux-mêmes, ils ne se regardent que par l'endroit qui peut les abaisser : *Je suis conçu dans le péché*, disait le plus saint des rois. (Psal. L, 6.) Je suis un homme charnel et esclave du péché, disait le grand Apôtre des gentils. (Rom., VII, 5, seqq.) *J'ai persécuté l'Eglise de Dieu et pour cela je ne mérite pas d'être appelé apôtre.* (I *Cor.*, XV, 9.) C'est ainsi qu'en use saint Jean, il se considère par rapport au Fils de Dieu, il n'est pas digne de baptiser et même de lui rendre le dernier service, il ne baptise qu'avec de l'eau, il en doit venir un plus fort que lui, qui baptisera avec le Saint-Esprit. Quoiqu'il vienne devant lui, il n'est qu'après lui : par rapport à lui-même, il ne se regarde que par l'endroit de sa naissance toute miraculeuse, par l'innocence de sa vie, par sa pénitence, par ce concours de peuple qui le suit, mais va chercher ce qu'il y a de plus humiliant et de moins considérable en lui et dans ses réponses. Il fait paraître trois grandes vertus, une humilité profonde, une liberté sainte, une douceur accompagnée d'une grande patience.

C'est une marque d'une vertu bien établie, dit saint Augustin (epist. 54), de ne pas recevoir avec complaisance les louanges et les honneurs que l'on nous rend : *Magnum est de honoribus et laudibus hominum non letari.* Tout le monde est susceptible de cette tentation, et si ce n'est pas une chose bien difficile, poursuit ce saint docteur, de ne pas rechercher les louanges des

hommes quand personne ne se présente pour nous louer, il faut avouer qu'il est très-difficile de ne pas recevoir les louanges avec plaisir quand on nous les donne : *Et si cuiquam facile est laude carere cum denegatur, difficile est ea non delectari cum offeritur*. Et cependant nous devons avoir un tel attachement à Dieu que nous soyons insensibles aux louanges qu'on nous donne, soit que nous les méritions, soit que nous ne les méritions pas, parce que tout le bien que les hommes admirent en nous vient de Dieu.

Que saint Jean nous donne un grand exemple sur ce sujet ! Il pouvait s'attribuer l'honneur d'être Elie, ou un prophète, ou le Messie que les Juifs attendaient. Mais considérant qu'on lui donnait ce qui ne lui appartenait point, ou ce qui n'appartenait qu'au Fils de Dieu, il avoue qu'il n'est point cela ; et quand on lui demande ce qu'il est sans dire qu'il est ni Elie, ni prophète, il ne se fait connaître que parce qu'il y a en lui de plus méprisable, et il dit simplement qu'il n'est que la voix de Jésus-Christ. En usons-nous de cette manière ? reprenons-nous les personnes qui nous louent sans sujet ? rejetons-nous les fausses louanges qu'on nous donne ? Combien voit-on de personnes se faire un sujet de vanité et de complaisance d'être louées sur leur beauté, leur esprit, leur industrie, leurs richesses, leur noblesse, leur bonne grâce sans considérer que rien de cela ne nous rend plus grands devant Dieu !

Où trouvera-t-on, même parmi les personnes de piété, ce détachement qui nous fasse réjouir de ce que les personnes aiment le bien qu'elles louent dans nous et non pas de ce qu'elles nous estiment ? Mais autant que saint Jean s'abaisse, autant élève-t-il le Fils de Dieu lorsqu'il est question de lui rendre témoignage : sans craindre les scribes et les pharisiens, il leur dit que le Fils de Dieu est si grand, qu'il n'a pas assez de mérite pour lui rendre le service le plus vil et le plus abject, et qu'il est au milieu d'eux, sans qu'ils le connaissent. C'est ainsi, dit saint Augustin, que l'orgueil des hommes n'a pas voulu reconnaître l'humilité d'un Dieu. Il est vrai que nous le reconnaissons présentement, mais qu'importe de ne l'avoir pas voulu reconnaître parce qu'on était orgueilleux, ou bien ne pas cesser d'être orgueilleux présentement qu'on le connaît ? N'apprendrons-nous donc jamais à devenir humbles, et les divins abaissements d'un Dieu fait homme ne nous engageront-ils jamais à avoir de bas sentiments de nous-mêmes ? Voulez-vous comprendre, dit saint Augustin (serm. 38, *De verb. Dom.* in fine), la grandeur de Dieu, et concevoir jusqu'à quel haut point va sa gloire et sa majesté ? comprenez jusqu'à quel excès il s'est humilié et que cette humilité nous serve d'exemple, si vous prétendez arriver dans la céleste patrie, où l'on ne parvient qu'en s'humiliant comme Jésus-Christ : *Deus Christus patria*

est qua imus : Homo Christus via est qua imus.

PRONE VII.

Pour le IV^e Dimanche de l'Avent.

POINT DE VÉRITABLE PÉNITENCE SANS LE CHANGEMENT DU CŒUR, SANS L'HUMILITÉ DE L'ESPRIT, ET SANS L'AFFLICTION ET LA MORTIFICATION DU CORPS.

Il faut avouer que si, suivant la maxime de saint Augustin (lib. IV, *De doctrina Christiana*, cap. 27), la sainteté de la vie de celui qui annonce la parole de Dieu a beaucoup plus de force pour persuader ses auditeurs que toute l'éloquence et la beauté de son discours, que personne ne pouvait prêcher plus efficacement la pénitence que Jean-Baptiste, un homme vêtu de poil de chameau, un homme qui n'usait point de vin ni de tout ce qui était capable d'enivrer, un homme qui ne vivait que des sauterelles qu'il trouvait dans les déserts, et de miel sauvage qu'il prenait dans le fond des arbres ou des rochers ; un homme enfin dont la vie était une pénitence continuelle pouvait bien prêcher aux autres la pratique de cette vertu, son exemple prêchait beaucoup plus que ses paroles, et il n'y avait aucune excuse pour les pécheurs, voyant un innocent se punir comme un coupable et comme un pécheur. Aussi chacun se rendait à la force de sa parole, les soldats, les publicains, jusqu'aux femmes de mauvaise vie. Il n'ôtait à personne l'espérance de la miséricorde ; il est vrai qu'il menaçait de la rigueur de la justice de Dieu, mais ses menaces étaient semblables à celles de Dieu, qui fait entendre qu'il a le bras levé prêt à frapper afin que l'on évite le coup.

Plût à Dieu qu'il pût encore aujourd'hui monter dans nos chaires ! Mais empruntons du moins les paroles qu'il criait aux Juifs dans le désert où il s'était retiré dès son enfance : *Voici le Seigneur qui vient, préparez ses voies, rendez droits ses sentiers, aplanissez les montagnes, comblez les vallées, redressez les chemins tortus, rendez égaux ceux qui sont raboteux.* (Matth., III, 3 ex Isa., XL, 3, 4.) Quand un prince doit passer, on fait préparer le chemin, et on a soin d'éloigner tout ce qui pourrait offenser ses yeux. Il faut que la pénitence fasse la même chose, il faut qu'elle fortifie notre crainte par l'espérance du pardon, il n'y a rien qu'elle ne puisse obtenir, c'est elle qui fléchit le père du prodigue et qui l'introduit tout défiguré qu'il est dans la maison paternelle, où on le comble de biens ; c'est elle qui, par un soupir, apaise Dieu, quelque irrité qu'il soit contre le pécheur : *In quacunque hora ingemuerit.* Ah ! dans quelque temps qu'une âme pénitente commence à gémir de ses péchés, dans ce même temps Dieu écoute ses gémissements, est sensible à ses soupirs, se laisse fléchir à ses larmes et à ses prières.

C'est donc la pénitence seule qui doit préparer le chemin à Jésus-Christ, et qui doit faire dans nous l'office de Jean-Baptiste, c'est

elle qui nous doit changer le cœur, c'est elle qui doit humilier notre esprit, c'est elle qui doit affliger et punir l'homme tout entier. Point de pénitence sans le changement du cœur : c'est pour cela que dans les saintes Lettres elle est appelée du nom de conversion : Convertissez-vous, dit le prophète (Isa. XLVI, 8, 12), dans le fond du cœur, enfants d'Israël, selon que vous vous étiez éloignés de Dieu. Point de pénitence sans conversion. Saint Ambroise dit que Nathan pardonna à David parce qu'il voyait que sa pénitence était profonde. Nous voyons aussi que ce saint roi ne demande à Dieu qu'un cœur pur : *Cor mundum crea in me, Deus.* (Psal. L, 12.) Pourquoi pensez-vous que saint Jean réproue la pénitence des Phariséens ? Ils venaient se faire baptiser comme les autres sur le bord du Jourdain, mais connaissant le fond de leur cœur, il les traite avec toute la sévérité qu'ils méritent.

Combien parmi nous qui leur sont semblables ? On se confesse, on s'accuse de ses péchés dans le tribunal de la pénitence, on accomplit la satisfaction imposée par le prêtre, mais, comme dit saint Grégoire le Grand (lib. VI in I Reg. cap. XIII), que sert à celui qui ne se convertit pas dans le cœur de confesser tous ses crimes ? le péché n'est point remis par la confession quand on y a encore de l'attache, quand on l'aime encore, quand on ne le veut point quitter : *Qui corde non convertitur, quid prodest ei si peccata confiteatur? peccatum quod diligitur, confitendo minime deletur.* C'est dans le cœur que le péché se forme, c'est là où il le faut détruire. Elle n'est point revenue à moi de tout son cœur, dit Dieu, parlant d'une âme criminelle dont la pénitence est fausse. De plus, il y a une liaison entre le cœur et la main si étroite et si nécessaire qu'il faut, comme ont dit les saints docteurs de l'Eglise, pour faire changer les œuvres, changer auparavant le cœur.

Il faut encore que la pénitence humilie notre esprit, il faut qu'elle lui présente nos péchés afin que cette vue l'humilie : la douleur du cœur est très-utile, mais il faut y joindre l'humilité de l'esprit ; Dieu demande l'un et l'autre (Psal. L, 19), un cœur contrit et un esprit humilié. Pourquoi croyez-vous que ceux qui faisaient pénitence dans les premiers siècles de l'Eglise se couvraient la tête de cendre, si ce n'est pour se souvenir de leur néant ? Le péché, dit saint Grégoire (*Pastoral. cur.*, part. III, admon. 31), est entré dans le cœur par la joie, il l'en faut chasser par la tristesse, mais il est entré dans l'esprit par l'orgueil, il l'en faut chasser par l'humilité. Nabuchodonosor s'est élevé, il faut qu'il fasse pénitence parmi les bêtes de la campagne. Il faut que le pécheur connaisse sa misère, qu'il sente le poids de son péché, qu'il s'abaisse sous la puissance de celui qu'il a offensé : tel était ce publicain qui pénétré de douleur à la vue des offenses qu'il avait commises contre son Dieu, n'osait pas seulement lever les yeux au ciel, était prosterné au bas du temple et frappait

ORATEURS CHRÉTIENS. LXXXVIII,

sa poitrine comme complice de ses désordres : et c'est cette humilité que le prophète nous représente dans une âme convertie sous la figure de Babylone : *Descendez, descendez, asseyez-vous dans la poussière, fille de Babylone, asseyez-vous sur la terre, vous n'êtes plus sur le trône des Chaldéens ; tournez la meule, faites mouldre la farine, dévoilez ce qui vous fait rougir, levez vos vêtements, et découvrez vos pieds, passez les fleuves, asseyez-vous, demeurez dans le silence, entrez dans les ténèbres.* (Isa., XLVII, 1-5.)

C'est ainsi que l'humilité fait embrasser tous les travaux de la pénitence et attirer ensuite les grâces pour changer les mœurs. Il faut enfin qu'elle punisse l'homme tout entier, les yeux, les oreilles, la langue, tous les sens du corps qui ont servi d'instrument au péché. Je ne suis persuadé, dit saint Grégoire (lib. VI, in I Reg., cap. XV), que l'impie n'est véritablement et sincèrement converti que quand je le vois effacer par l'austérité de sa vie les crimes qu'il a déclarés au prêtre : *Tunc bene conversum peccatorem cernimus, cum digna vitæ austeritate delere nititur quod loquendo confitetur.* C'est là ce que saint Jean-Baptiste appelle faire de dignes fruits de pénitence. On ne demande les feuilles que pour les fruits, et ainsi on ne demande la confession qu'afin de faire suivre le fruit d'une véritable pénitence : *Ut fructus pœnitentiæ subsequatur.* Il faut s'abstenir même des choses permises, et il est bien raisonnable aussi que celui-là n'use pas de ce qui est licite, qui a fait ce qui était illicite et défendu.

Que j'appréhende avec saint Paul (II Cor., XII, 21) d'être obligé d'en pleurer plusieurs qui étant déjà tombés dans des impuretés, des fornications et des dérèglements infâmes, n'en ont point fait pénitence ! Où est le changement de cœur ? (S. GREGOR. hom. 34, in Evang.) Saint Paul reproche aux Juifs qu'ils se glorifiaient dans la circoncision de la chair et laissaient celle du cœur. Où est l'humiliation de l'esprit ? on ne veut pas connaître ses péchés, on ne dit pas comme Job (XIII, 23) : *Faites-moi voir, Seigneur, le nombre de mes iniquités, montrez-moi mes fautes et mes crimes.* Quelle pénitence fait-on ? Où sont ces plaisirs permis dont on se prive pour satisfaire à la justice de Dieu et expier des péchés pour lesquels on demeurerait autrefois les années entières en pénitence ? Dieu chasse Adam du paradis terrestre après son péché, on ne veut pas même lui laisser l'usage de ce plaisir permis et innocent parce qu'il en a goûté un qui lui était défendu.

PRONE VIII.

Pour le Dimanche dans l'octave de Noël.

DE QUELLE MANIÈRE JÉSUS-CHRIST A ÉTÉ POUR LA RUINE DE PLUSIEURS.

La sainte Vierge qui ne laissait rien perdre de tout ce qui se disait à l'honneur et à la gloire de son Fils, et qui pesait toutes ses

paroles, trouvait tous les jours de nouveaux sujets d'étonnement et d'admiration, et elle éprouvait tous les jours la vérité de ces paroles qu'elle avait dites elle-même par un mouvement de l'Esprit de Dieu dont elle était remplie : *Tous les peuples de la terre m'estimeront heureuse.* Mais aujourd'hui la joie se trouve bientôt changée en tristesse, on lui dit que cet Enfant dont on avait dit qu'il serait la lumière pour éclairer les nations et la gloire du peuple d'Israël était établi pour être la cause de la chute et de la résurrection de plusieurs dans Israël, paroles qui furent dès lors comme une épée qui perça son âme et lui firent regarder dès lors son Fils comme une victime destinée à la mort sans que cette mort pût servir selon ses desseins à sauver tous les hommes.

Ces mêmes paroles peuvent beaucoup diminuer la joie que nous eûmes de la naissance du Fils de Dieu. Cette joie était particulièrement fondée sur ce que celui qui naissait devait être notre Sauveur, c'était là le motif de celle que les anges annonçaient aux pasteurs. Mais on nous dit aujourd'hui que ce Sauveur qui vient pour sauver tous les hommes, ne les sauvera pas tous, mais qu'il sera pour la ruine de plusieurs et pour être en butte à la contradiction des hommes. Il y avait longtemps que Dieu s'en était déclaré lui-même par la bouche de son prophète : *Il sera, dit-il, parlant du Messie, une pierre d'achoppement, une pierre de scandale pour les deux maisons d'Israël, un piège et un sujet de ruine à ceux qui habitent dans Jérusalem, plusieurs d'entre eux se heurteront contre cette pierre et ils se briseront.* (Isa, VIII, 14, 15.) C'était autrefois l'usage de mettre des pierres sur les grands chemins pour servir comme de guide aux passants et pour marquer la distance des lieux. Imaginez-vous un voyageur qui au lieu de se servir de ces pierres pour se conduire, irait butter contre elles. Voilà ce qui est arrivé à l'égard du Fils de Dieu, c'est une pierre que Dieu a mise dans son Eglise pour nous servir de guide et nous conduire au ciel, quelques-uns s'en sont servis utilement, mais le plus grand nombre est allé heurter contre cette pierre. Les Juifs premièrement y sont tombés. Ils attendaient, dit saint Augustin, un Messie qui vint dans l'éclat et dans la grandeur, mais ils l'ont méprisé, quand ils n'ont point vu en lui la pompe du siècle, son humilité leur a été un sujet de scandale. Les Gentils y sont tombés aussi bien que les autres, la croix leur a paru une folie et ils ont rongi des opprobres de Jésus-Christ et ont eu honte de l'adorer comme Dieu. Ce n'est pas tout, les chrétiens même sont allés heurter contre cette pierre et y sont malheureusement tombés.

Expliquons ceci par une comparaison tirée du grand Apôtre (Rom., VII, 1 seqq.) : Dieu avait donné une loi à son peuple pour le régler, mais parce que cette loi ne servait qu'à lui faire connaître le mal sans lui donner la force de l'éviter, et que d'ailleurs le désir de commettre le péché s'irritait davan-

tage par la défense qui en était faite, il se trouva que cette loi qui devait lui donner la vie, lui donna la mort, non par elle-même, mais par la concupiscence qui se servit d'une chose bonne pour lui donner la mort. Le Fils de Dieu est venu au monde pour nous sauver, il est vrai, il nous a laissés pour cela ses exemples, sa doctrine, et ses grâces : rien de plus saint, rien de plus sûr pour le salut ; mais parce qu'il ne peut sauver que ceux qui suivent ses exemples et que la plupart refuseront de s'y conformer, c'est pour cela qu'il sera la cause de la ruine de plusieurs non pas par lui-même, mais par la faute de ceux qui voudront périr volontairement.

Oh ! l'épouvantable vérité ! le Fils de Dieu n'est monté sur cette croix que pour sauver tous les hommes, et cependant c'est cette croix qui fera le sujet de la condamnation des hommes. Je voudrais bien savoir de quel œil ces personnes du grand monde qui ont passé toute leur vie dans une molle et lâche oisiveté, dans une recherche continuelle du plaisir, à fuir la peine et la douleur, à entretenir incessamment des pensées de complaisance et d'affection pour leur richesses, ou à chercher à s'accroître, regarderont cette croix au lit de la mort, et quels seront les sentiments et la disposition de de leur cœur : leur parler d'envisager cette croix, et de mettre leur confiance aux mérites de Jésus Christ crucifié, hélas ! quel rapport de leur vie avec la sienne ! Ils la regarderont bien plutôt comme le tribunal d'un juge que comme le lieu de sa miséricorde.

PRONE IX.

Pour le Dimanche dans l'octave de la Circumcision.

QU'IL SE TROUVE PARMİ LES CHRÉTIENS DES ENNEMIS DE LA CROIX DE JÉSUS-CHRIST QUI LUI DÉCLARENT ENCORE LA GUERRE.

Chose étrange ! que le Fils de Dieu n'ait pas plutôt paru dans le monde où il ne venait que pour apporter la paix, que l'on commence à lui déclarer la guerre, et lui qui ne venait au monde que pour donner la vie aux hommes, trouve déjà des hommes qui lui veulent ôter la sienne. Ce qui est arrivé une fois au Fils de Dieu dans le temps qu'il vivait sur la terre, lui arrive encore tous les jours. A peine a-t-il pris naissance dans le cœur de la plupart des chrétiens, qu'il y rencontre aussitôt des ennemis qui lui veulent ravir cette vie spirituelle et intérieure, et la différence qu'il y a entre cette persécution et celle d'Hérode, c'est qu'il se garantit de la première et il ne peut se garantir de la seconde ; c'est que ses ennemis et ses premiers persécuteurs mourront, mais ceux-ci ne meurent point.

Je trouve deux sortes d'ennemis qui déclarent la guerre au Fils de Dieu, des ennemis de sa croix, des ennemis de sa personne et de sa doctrine. Il y en avait dès le temps de l'apôtre saint Paul et il n'en

pouvait parler que les larmes aux yeux, des gens qui font un Dieu de leur plaisir et qui mettent toute leur gloire dans ce qui devrait faire le sujet de leur confusion. (*Philipp.*, III, 18, 19.) Pour bien entendre ces paroles de l'Apôtre, il faut se souvenir d'une autre maxime qu'il établit, que ceux qui sont à Jésus-Christ crucifient leur chair avec ses vices et ses convoitises, de sorte que suivant cette maxime, il faut regarder tous les chrétiens comme autant de personnes qui le crucifient, et les clous, selon les expressions des saints docteurs avec lesquels ils s'attachent, ce sont la continence, la tempérance, la modestie; la continence pour les plaisirs qui regardent le toucher, la tempérance pour les plaisirs de la bouche et la modestie pour tous ceux qui blessent la bienséance et l'honnêteté, de sorte qu'un chrétien retranche par la continence tous les plaisirs charnels et grossiers que la pudeur ne me permet pas de nommer, règle par la tempérance les plaisirs de la bouche, s'éloigne par la modestie de tous ceux qui sont contraires à la bienséance et à la sainteté de sa profession.

Ah! que d'ennemis de la croix de Jésus-Christ, que de voluptueux qui se plongent dans l'ordure et l'impureté et qui ne rougissent point de ce qui devrait les couvrir de confusion! que d'intempérants qui ruinent leur santé par des excès de bouche! que de personnes qui sans avoir égard à l'honnêteté de leur état cherchent des plaisirs et se font des manières de divertissement du bruit et de l'éclat qui scandalisent tous les gens de bien! On lâche la bride à la concupiscence et le malheureux vice de l'impureté qui n'eût osé se manifester il y a dix ans, se produit aujourd'hui publiquement au grand scandale de la religion, à la honte et à la confusion des mères chrétiennes, à notre condamnation peut-être. L'intempérance de la plupart des artisans est la ruine de leurs familles, et dans la malheureuse saison où nous sommes, on porte tout jusqu'à l'excès sans garder aucune mesure. Tous ces chrétiens sont des ennemis de la croix de Jésus-Christ qui le font mourir au fond de leur cœur, qui y substituent à sa place l'idole du plaisir à laquelle ils sacrifient tout. Hélas! combien de fois les remords de la conscience, les sentiments de l'honneur, la vue des jugements de Dieu pressent ces personnes engagées dans de mauvais commerces et dans des habitudes criminelles de sortir de cet état! Combien de fois les larmes d'une femme, les cris des enfants, la vue du bien qui se consume ont touché cet homme débauché sans qu'il se soit mis pour ce à en devoir d'abandonner tout à fait son libertinage! On sent bien que ces déguisements, ces courses de nuit, ces assemblées de danses sont contraires aux maximes de la religion, on en est convaincu; néanmoins on ne laisse pas de suivre l'impétuosité de ses passions, et on compte pour rien l'outrage que l'on fait à Jésus-Christ, et la malédiction dont on charge pour ainsi dire la loi

chrétienne en vivant dans la dissolution et en faisant gloire de violer les maximes les plus saintes de la religion que nous professons : *In nobis Christus patitur opprobrium, in nobis patitur lex Christiana maledictum.* (*SALVIANUS*, lib. IV, *De gubern. Dei.*)

PRONE X.

Pour le Dimanche dans l'octave des Rois.

D'OU VIENNENT LA CORRUPTION ET LE DEREGLEMENT DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

L'Evangile nous ayant rapporté cette seule action de la vie du Fils de Dieu depuis son bas âge jusqu'à l'âge de trente ans, pour nous donner une idée de sa conduite pendant tout ce temps, nous dit simplement qu'il profitait en âge, en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes. Je sais de quelle manière se doivent entendre ces paroles, mais je sais aussi que ce qui est arrivé au Fils de Dieu n'arrive plus aux jeunes gens du temps où nous sommes : ils croissent en âge, mais bien loin de croître en sagesse et en vertu, il semble que l'âge ne leur ouvre l'esprit et ne leur rend l'usage de la raison que pour leur donner plus de liberté de se porter au crime et au dérèglement : nous déplorons tous les jours le malheureux état de beaucoup de jeunes personnes, lesquelles ayant vécu dans l'innocence jusqu'à l'âge de douze, quinze et dix-huit ans, ne commencent pas plutôt à converser avec le monde, qu'elles deviennent aussi vicieuses, et aussi dissolues que les autres. La seule pensée du mal leur faisait horreur, elles n'eussent pas osé prononcer le moindre jurement; une parole qui eût tant soit peu blessé l'honnêteté, leur aurait fait aussitôt monter la rougeur sur le front, elles eussent regardé comme le dernier excès de souffrir ou de prendre la moindre liberté; mais peu à peu toutes ces craintes et ces frayeurs s'évanouissent, et on les voit après rougir et avoir honte, non pas de faire le mal, mais de n'être pas aussi licencieuses et corrompues comme les autres.

Tout le monde se plaint qu'il n'y a jamais eu tant de corruption parmi les jeunes gens des deux sexes; leur immodestie et leur peu de retenue dans l'église, fait souvent notre douleur; leur oisiveté, la passion qu'ils ont pour le jeu, la fuite du travail font la plainte la plus ordinaire des personnes de travail; leur vanité, leurs folles dépenses, cette ardeur pour être de tous les plaisirs d'une ville, font souvent la croix des pères et des mères, qui sont dans une condition plus élevée; tout le monde, dis-je, se plaint de ce mal, personne n'en cherche le remède, tâchons d'en découvrir les causes et d'y appliquer en même temps le remède qui lui est propre. Cette corruption si générale ne peut venir que de ces trois sources, ou du défaut d'éducation et du mauvais exemple des pères et des mères, ou du défaut d'obéissance de la part des enfants, ou

de l'attachement trop grand des enfants aux pères et aux mères, au préjudice des devoirs qu'ils sont obligés de rendre à Dieu. Les parents du Fils de Dieu le mènent tous les ans au temple, et en cela ils font voir leur piété et leur zèle pour le culte et le service de Dieu. Il leur était soumis en tout, il ne fait point de difficulté de les quitter pour faire ce qu'il croyait être de sa mission. Voilà le modèle des pères et mères. Ils doivent les premiers se porter à tous les exercices de piété et y porter leurs enfants avec eux.

L'Apôtre écrivant à Timothée après avoir dit que la femme pourra se sauver en mettant au monde des enfants, ajoute, s'ils demeurent dans la foi, dans la charité et dans la sainteté (I *Tim.*, II, 15.) Ce n'est donc pas assez de faire naître les enfants pour cette vie, les bêtes et les idôlâtres en font autant, il les faut faire naître pour le ciel; on le fait en leur procurant le saint baptême, mais ce n'est pas assez, il leur faut procurer une vie conforme à ce baptême, de sorte qu'un père et une mère, selon la pensée de saint Jean Chrysostome, écrivant sur cet endroit de l'Apôtre, doivent considérer cet enfant qui a été régénéré dans les eaux baptismales comme un précieux dépôt qui leur est confié, et prendre garde qu'on ne le leur enlève. Un dépôt est une chose confiée à nos soins qu'on nous doit demander tel qu'il nous a été donné : c'est pour cela que l'on en doit avoir un soin tout particulier.

Où est le soin que nous avons de ce sacré dépôt? l'innocence des enfants est exposée en proie à tout le monde, les pères et les mères sont souvent les premiers à leur ravir par leur mauvais exemple cette robe d'innocence dont on les a revêtus; on en voit beaucoup, par une conduite indigne, je ne dis pas d'un chrétien mais d'un homme raisonnable, se faire un plaisir du libertinage de leurs enfants et applaudir par une joie et un ris déréglé à des paroles pour lesquelles il devraient prendre le fouet à la main pour leur en faire porter la juste punition: qu'arrive-t-il de là? C'est que, comme dit Salvien (*initio* lib. I *Ad Eccles. cathol.*), les enfants suçant peu à peu le poison du mauvais exemple succèdent aux vices et aux mœurs dépravées de leurs parents avant de succéder à leurs biens, sont les héritiers de leur emportement, de leur vengeance, de leur impureté, de leur impiété avant de posséder leurs terres et leurs revenus; ils ne perçoivent leur héritage qu'après leur mort, mais dès leur vivant ils sont déjà en possession, et ils jouissent déjà de leurs défauts et de leurs passions: *Bona enim parentum non nisi mortuis eis possident: viventibus autem adhuc et valentibus, mores.*

Je n'ai pas ici le temps de m'étendre davantage sur ces obligations des parents, je souhaiterais que les dames chrétiennes voulussent lire la lettre de saint Jérôme à Léta pour s'instruire de leur devoir, et y apprendre ce qu'elles sont obligées de faire pour former leurs filles à la vertu. Il recom-

mande principalement à cette sainte femme de faire en sorte que sa fille n'apprenne et ne profère jamais rien qui n'appartienne à la crainte de Dieu; qu'elle n'entende point des paroles sales et impures, quelle ignore toutes les chansons du monde, et c'est à quoi les mères chrétiennes ne prennent pas beaucoup garde aujourd'hui. La désobéissance des enfants est encore une autre source de désordre; on croit, quand on a atteint un certain âge, qu'on n'est plus obligé de leur obéir, comme si le commandement que Dieu a fait sur ce sujet ne subsistait pas toujours, nous leur devons l'honneur, et cet honneur proprement n'est autre chose qu'un certain respect que nous avons pour eux, joint avec un soin raisonnable que nous prenons de tout ce qui les regarde: ce devoir s'exprime plutôt par l'honneur que par l'amour et la crainte, parce qu'on peut aimer une personne sans avoir pour cela du respect pour elle, et on peut la craindre sans l'aimer, mais on ne peut pas honorer véritablement, sans aimer et craindre.

Je ne prétends pas ici parler de tous les devoirs des enfants envers les pères et les mères, mais du mépris que l'on fait de leurs avis; ils nous commandent souvent de certaines choses, ils nous en défendent d'autres, et tout cela sans aucun effet, on passe pardessus leurs défenses, on méprise leurs ordres et leurs commandements et on regarde comme une action fort indifférente de les attrister et de leur faire de la peine; cependant Esau s'en trouva fort mal d'avoir attristé son père et sa mère; et le malheureux Absalon pour s'être révolté contre son père perdit la vie par une mort violente. Aussi le Saint-Esprit nous donne-t-il cet avis par la bouche du Sage (*Eccli.*, III, 44): *N'affligez pas votre père pendant sa vie.* Et dans les *Proverbes* (XIX, 26): *Celui qui attriste son père est un infâme et un malheureux: « Qui affligit patrem, ignominiosus est et infelix. »*

PRONE XI.

Pour le II^e Dimanche après les Rois.

DE L'EXCELLENCE DE LA VIRGINITÉ ET DES OBLIGATIONS DE CEUX QUI S'ENGAGENT DANS LE MARIAGE.

Voici le premier miracle que fit le Fils de Dieu avant de commencer à prêcher son Evangile. Il choisit pour le faire la solennité d'un mariage où il avait été invité. Tous les saints docteurs nous apprennent qu'il ne voulait honorer ce mariage par sa présence, que pour réfuter par avance certains hérétiques qui condamnaient les noces et regardaient le mariage non comme un sacrement de l'Eglise, ainsi qu'il est en effet, mais comme une action profane et impure, opinion que la sainte Eglise déteste aussi véritablement, comme elle préfère l'état de continence à celui du mariage. Comme je ne puis m'éloigner du dessein qu'a eu l'Eglise en nous proposant cet Evangile, je regarde toutes les personnes qui me font l'honneur

de m'écouter en trois états différents : les uns ne sont point engagés dans le mariage et ne pensent point à y entrer; les autres cherchent à s'y engager, et les autres y sont déjà engagés. Je dis aux premiers avec l'Apôtre (I *Cor.*, VII, 7) qu'il leur est bon de demeurer en cet état, et je ne regarde pas seulement cet avantage de la manière dont on le regarde dans le monde en ce qu'on est exempt de peines, d'inquiétudes, de tribulations, qu'on n'est point chargé d'une famille, qu'on n'a point à souffrir les faiblesses ou la mauvaise humeur d'une femme. Ce n'est pas par cet endroit qu'un chrétien doit regarder le bonheur ou le malheur d'un état. Aussi n'est-ce pas par là que le grand Apôtre a considéré la virginité, c'est que cette condition nous exempte de beaucoup de dangers pour le salut, c'est qu'elle est moins exposée aux tentations, c'est qu'elle nous laisse la liberté de nous appliquer à Dieu sans division ni sans partage : *Volo autem vos sine sollicitudine esse.* (*Ibid.*, 32.)

Jouissez donc de cet état, vous autres qui, prévenus d'une grâce particulière, avez consacré à Dieu la pureté de votre corps, et souvenez-vous, qui que vous soyez, hommes ou femmes, que vous menez la vie des anges sur la terre. (S. Aug., serm. 46, *De verb. Dom.*, cap. 3.) Nous serons tous dans cet état après la résurrection, mais vous n'attendez pas la résurrection, vous êtes, dès cette vie, semblables aux anges par la virginité, que les saints ont appelée une vertu angélique et comme une portion de la nature et de la substance de ces bienheureux esprits. Vous n'avez qu'une chose à appréhender dans une condition si sublime, c'est l'orgueil. Il a changé les anges en démons du moment qu'ils l'ont conçu : ce n'a été, dit saint Augustin, ni l'adultère, ni la fornication qui a perdu le premier ange, mais la superbe. La vie conjugale est préférable à la virginité, quand celle-ci ne se trouve pas jointe avec l'humilité chrétienne, et les personnes mariées ont beaucoup plus de mérites quand elles sont humbles, que les vierges qui entrent dans leur cœur des pensées d'orgueil et de complaisance et qui, sous prétexte qu'elles sont dans un état plus élevé que les autres, méprisent les personnes que Dieu n'a point appelées à cet état : *Conjugalem agentes vitam, audeo dicere, si tenent humilitatem, superbis castis meliores sunt.* (S. AUGUST., serm. 53, *De verb. Dom.*)

Les autres ne sont point engagés dans le mariage et pensent à y entrer, et à ceux-là je n'ai qu'une chose à leur dire avec l'Apôtre (*ibid.*, 39), qu'ils se marient, mais dans le Seigneur, « *In Domino*, c'est-à-dire qu'ils se marient en chrétiens, et pour cela je veux qu'ils reçoivent de Dieu même l'ordre d'entrer dans cet état. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il soit nécessaire d'avoir une révélation expresse pour connaître la volonté de Dieu, mais il le faut consulter par la bouche de ceux qu'il a remplis de ses lumières; il se faut interroger soi-même

dans la prière : ceci suppose cette grande vérité, que c'est à Dieu à disposer des états et des conditions; que c'est à lui à placer dans l'ordre de la nature chaque chose dans le rang qu'elle doit occuper, et que se destiner soi-même à un état, c'est entreprendre sur ses droits. Je veux qu'ils reçoivent de la main de Dieu même le parti qu'ils doivent prendre. (S. CHRYSOST., hom. 73 in *Matth.*) Ils doivent attendre les richesses de leurs parents, mais Dieu seul leur peut donner un parti sortable. *Domus et divitiæ dantur a parentibus, a Domino autem proprie uxor prudens.* (*Prov.*, XIX, 14.) Le Saint-Esprit m'apprend qu'une femme vertueuse est la récompense des bonnes œuvres de ceux qui ont la crainte de Dieu : *Pars bona mulier bona, in parte bona timentium Deum dabitur viro pro factis bonis.* (*Eccl.*, XXVI, 3.)

Pères et mères, que vous avez un grand exemple du choix que vous devez faire, dans la personne d'Abraham (*Gen.*, XXIV) qui fit chercher pour Isaac son fils une femme de sa tribu, qui eût la connaissance du vrai Dieu, plutôt qu'une d'entre les Chananéens qui étaient idolâtres : il faut purifier son intention en entrant dans le mariage, on sait ce qui arriva aux enfants de Seth pour avoir aimé les filles de Caïn, et à tous les maris de Sara pour avoir plutôt suivi leur incontinence et leur lubricité que l'amour honnête et la génération des enfants. Pour ceux qui sont engagés dans le mariage, ils doivent sanctifier cet état par les peines qui y sont attachées, vivre dans une société mutuelle, arrêter dans des bornes les désirs déréglés, n'avoir qu'une amitié sincère, tendre, respectueuse, qui unisse ensemble les deux parties et n'en fasse qu'un cœur, une âme et une volonté. Cet amour conjugal n'est point un effet de la nature, mais du sacrement de mariage : il est saint dans son principe, c'est le sacrement même qui l'opère, c'est-à-dire le sang de Jésus-Christ : saint dans son modèle, il n'en a point d'autre que celui que porte Jésus-Christ à son Eglise; saint dans ses effets : c'est lui qui fait supporter les défauts de la personne, c'est lui qui fait qu'on ne se rebute jamais de ses manières, c'est lui qui inspire à l'épouse une soumission respectueuse, une déférence générale, qui donne à l'époux une complaisance honnête, qui fait qu'on se corrige quand on manque, qu'on se conseille quand on est en faute : c'est lui qui ferme le cœur de l'un et de l'autre à toute autre personne : c'est lui qui dans la liberté toute sainte que donne le mariage, ne fait envisager que la procréation des enfants, c'est lui enfin qui va toujours en s'augmentant, parce que c'est le Saint-Esprit qui le forme et qui l'entretient dans les cœurs.

PRONE XII.

Pour le III^e Dimanche après les Rois.

CONTRE LA PASSION DU JEU.

La passion du jeu est un de ces péchés contagieux semblable à la lèpre; elle n'est

pas moins difficile à guérir dans l'âme, et ses effets ne sont pas moins dangereux que ceux de ce mal si ordinaire parmi les Juifs. Le jeu pris en général, comme le prend saint Thomas pour une chose qui se dit ou qui se fait pour délasser l'esprit, est non-seulement permis, mais quelquefois nécessaire : telles sont les visites, les entretiens honnêtes, les promenades et les récréations modérées qui servent à la santé du corps : ce n'est pas de cette sorte de jeu dont je parle ici, je parle du jeu pris pour une convention, où une, ou deux ou plusieurs personnes s'exposent au danger de la perte de leur argent, dans l'espérance de gagner celui d'un autre. Or dans ce jeu auquel on expose son argent dans le dessein de gagner celui d'un autre, ou le gain dépend principalement de l'industrie ou de l'habileté du corps et de l'esprit, ou il dépend principalement du hasard. Les jeux où le gain dépend principalement de cette industrie, sont permis, pourvu que l'on n'y emploie point trop de temps, ou que le prix du jeu ne soit pas excessif, car c'est une injustice de mettre un si grand prix à une industrie et une habileté de si peu de conséquence : de plus, ce jeu excessif soulève toutes les passions, on y joue par avarice, on s'y laisse aller à la tristesse, on s'emporte à la colère. Mais je ne saurais me récréer que je ne joue beaucoup. Votre récréation n'est donc pas la récréation d'un homme, mais d'un avare et d'un intéressé.

Les jeux où le gain dépend uniquement ou principalement du hasard, sont des récréations qui ne sont pas simplement dangereuses, mais blâmables et mauvaises. En voici plusieurs raisons : premièrement, c'est une espèce d'irréligion que de commettre au sort et au hasard la décision de la perte ou du gain ; secondement, c'est une espèce d'injustice, que de donner au sort qui ne dépend point de nous, ce qui doit être le prix de l'industrie ; troisièmement, parce qu'on n'a point de joie au jeu qu'en gagnant, et quelle plus grande injustice que de se réjouir du déplaisir d'un autre et particulièrement de son ami, car on ne joue guère qu'avec ses amis ? La quatrième raison est du grand Tostat (*In cap. VI Matth.*, q. 53) : quelle plus grande injustice que de vouloir acquérir le bien de son prochain sans qu'il en tire aucun profit, l'un des contractants veut avoir tout pour soi, sans que l'autre puisse espérer aucune chose : ajoutez, si vous voulez, la raison d'un savant canoniste, qu'étant obligés selon la règle de l'Évangile d'aimer notre prochain comme nous-même et de lui donner tout le secours et toute la consolation possible, c'est manquer à ce devoir que de ne se pas mettre en peine du chagrin et de la tristesse qu'on lui donnera.

Ceci supposé, il est aisé de conclure que faire une coutume de jouer aux jeux de hasard, y jouer des sommes considérables, y jouer un grand espace de temps, y jouer par un désir et une avidité de gagner, est une faute considérable ; pesez toutes ces circons-

tances. En faire une coutume c'est une occupation qui empêche l'homme de faire ce qu'il doit pour le salut ; jouer des sommes considérables, c'est un crime dans celui qui les perd, parce que c'est le sang des pauvres à qui le superflu appartient, de telle sorte qu'un riche ne peut pas les en priver, sans être, comme dit le grand Chrysostome, un voleur du bien d'autrui. C'est une injustice dans celui qui les gagne, et il est hors de doute qu'il est obligé à restitution envers celui qui a perdu s'il l'a trompé, s'il l'a induit à jouer ou dans le commencement ou dans la suite du jeu, si celui qui a perdu est un mineur. Et quand tout cela ne serait pas on est toujours obligé à restituer à celui à qui on a gagné, quand on lui a gagné une somme considérable et qui va à la ruine de sa famille, c'est le sentiment de saint Thomas. (2-2, q. 32, a. 7, ad 2.) Le jeu de hasard est donc mauvais et criminel en lui-même, injuste et criminel dans ses suites. Il excite les passions les plus furieuses, et comme un homme qui perd au jeu ne se connaît pas, il n'est point, comme dit saint Basile, (hom. 8, *in Hexameron*, in fine) de jurement qu'il ne profère, il n'est point de querelle qu'il ne soit prêt de faire, il n'est point de tromperie que son avarice et le désir qu'il a de gagner ne lui suggèrent. Vous diriez que l'esprit de ténèbres qui y est présent, introduit une espèce de fureur et de folie dans leur jeu, que l'on ne peut plus modérer du moment que l'on vient ; à ne se plus connaître ; il met l'argent tantôt entre les mains de celui-ci, tantôt entre les mains de celui-là ; présentement c'est celui qui gagne, et qui est tout fier de sa victoire, pendant que l'autre est affligé et abattu de sa perte, dans un moment tout changera, la joie du premier sera changée en tristesse, et la tristesse de l'autre se convertira en joie : *Juramenta sunt illic, contentionesque pergraves atque avaritie stimuli. Spiritus malignus assistit furorem punctis ossibus ludentium, insaniamque accendens : eadem ille pecunias nunc ad hunc, nunc ad alterum transfert ; atque modo hunc victoria effert, illum victum maestitia premit : modo contra illum elatum hunc demissum ostendit.*

Le jeu de hasard viole toutes les règles de l'équité et de la justice, celles de l'amitié, celles de la charité. Ou ce que vous jouez est de votre superflu ou de votre nécessaire : votre superflu ne vous appartient pas, mais à ceux qui sont dans la nécessité et dans le besoin ; si c'est votre nécessaire, qui doute que celui avec qui vous l'avez perdu ne soit obligé de vous le rendre, s'il ne veut entendre ces paroles que lui adresse saint Jean : *Si quelqu'un voit son frère dans la nécessité et qu'étant en pouvoir de le secourir, il ferme ses entrailles pour être insensible à ses besoins, comment la charité demeure-t-elle en lui ?* (1^{re} Joan., II, 17.) Ainsi saint Bonaventure a raison d'appeler celui qui gagne un possesseur de mauvaise foi, parce que, ou le bien qu'il a gagné ne lui appartient pas, si c'est le nécessaire d'une personne ; ou il

n'appartenait pas à la personne même qui a perdu, si c'est son superflu, et par conséquent la part des pauvres dont on ne saurait les frustrer sans commettre un crime qui crie vengeance devant Dieu comme le sang d'Abel : *Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra.* (Gen., IV, 10.)

PRONE XIII.

Pour le même Dimanche après les Rois.

QUE LE PÉCHÉ EST UNE VÉRITABLE LÈPRE, ET CE QU'IL FAUT FAIRE POUR EN ÊTRE GUÉRI.

Ce sont deux insignes miracles du Fils de Dieu qui nous sont proposés dans l'Évangile de ce jour, l'un de la guérison d'un lépreux, l'autre de celle d'un serviteur. Ils sont tous deux accordés à la foi de ces deux malades. Je m'attache seulement au premier, et dans la maladie et la guérison de ce pauvre lépreux, je trouve la figure de la maladie et de la guérison du péché. Que la lèpre soit la figure du péché, c'est une chose certaine dans les saintes Écritures; et chez tous les saints docteurs, c'est peut-être pour ce sujet que ceux qui en étaient infectés, étaient hors d'état de s'approcher des choses saintes, et que la connaissance de cette maladie était renvoyée aux prêtres et non pas aux médecins. En effet, si la lèpre infecte et corrompt le corps, si elle le défigure et en ôte toute la beauté, si elle est un mal contagieux, le péché infecte et corrompt le cœur et en fait un lieu d'immondice d'où sortent, comme dit Jésus-Christ, toutes les abominations, les mauvaises pensées, les adultères, les meurtres, les excès de bouche, et tous les autres désordres.

Quelle plus grande corruption que celle qui ne peut être purifiée que par les eaux d'un déluge universel? Or cette corruption ne peut être que celle du péché. Un pécheur dans l'habitude du péché est un Lazare enseveli dans son tombeau. Il est non-seulement mort aux yeux de Dieu, mais il sent mal, et si la vertu répand une odeur de vie, on peut dire que le péché répand une odeur de mort et de corruption : le pécheur ne peut souvent se souffrir lui-même. Le péché défigure et ôte toute la beauté de l'âme, la grâce et l'innocence qui en fait le plus bel ornement, cet habit si précieux dont elle avait été revêtue dans le baptême où elle avait été revêtue de Jésus-Christ même, *Christum induistis* (Galat., III, 27), le péché lui ravit et lui enlève toutes ces vertus dont elle était ornée, de sorte que, selon l'expression du prophète, elle devient une vraie solitude, où ne croissent plus que des ronces et des épines. De plus, le péché change toutes ses inclinations : ce jeune homme si honnête, si retenu, si chaste, qui n'aurait pas voulu proférer une seule parole qui aurait pu blesser la pureté, est bien changé depuis que le péché lui a fait perdre l'innocence. Cette jeune personne si modeste, si sage, si prudente, qui n'aurait pas souffert la moindre liberté, a bien d'autres inclinations depuis qu'elle a perdu la grâce et qu'elle a quitté Dieu.

Vit-on jamais un plus grand changement

que celui que le péché causa dans le pauvre David? Cet homme si doux, si modéré, si patient, commande qu'on expose Urie à la tête d'une armée, et oubliant tous les services que cet officier si fidèle lui avait rendus, il veut qu'il soit sacrifié à sa passion, pour pouvoir jouir plus aisément après sa mort de Betsabée pour laquelle il était passionné. Enfin, c'est un mal contagieux qui se communique, ce qui fait dire au Saint-Esprit que l'ami des insensés leur deviendra semblable. Cherchons la guérison de ce mal dans celle de notre lépreux. Il faut que le Fils de Dieu la commence, il faut que le prêtre l'achève après lui. C'est au Fils de Dieu à dire comme il le dit à notre lépreux. *Je le veux, soyez guéri*; mais il faut en même temps que le pécheur ait la foi, l'humilité et le désir de notre lépreux. Il se prosterne contre terre, il reconnaît la puissance du Fils de Dieu, il marque le désir qu'il a de sa guérison. Ce sont là les dispositions où doit entrer un pécheur, beaucoup de foi et de confiance en Dieu. *Vous pouvez, Seigneur, si vous voulez, me guérir*, vous n'avez pas moins de puissance sur les âmes que sur les corps, vous pouvez vaincre ma résistance. Il est vrai, Seigneur, que je suis indigne de cette grâce, mais j'en ai un grand désir, et vous exaucez le désir des pauvres.

Ces sentiments d'un pécheur tireront de la bouche du Fils de Dieu ces paroles si favorables : *Volo, mundare*, Je le veux, soyez guéri, à condition que le pécheur se présentera au prêtre; c'est lui qui doit achever sa guérison, c'est lui qui doit examiner la qualité de la lèpre, si elle est superficielle ou adhérente, si c'est un péché léger ou grief, de fragilité ou d'habitude; c'est lui qui doit recevoir le sacrifice du lépreux, c'est lui qui le doit rétablir dans le commerce et la société des autres. C'est le seul qui soit établi juge en cette matière : s'il doute de la guérison, il faut qu'il renferme le lépreux pour un certain temps, c'est-à-dire qu'il le sépare des sacrements. Voilà votre obligation, mes frères, voilà la mienne : nous avons des règles à suivre, vous êtes obligés de vous laisser conduire, cependant, où en sommes-nous aujourd'hui? avez-vous moins donné, Seigneur, d'autorité aux prêtres de la loi nouvelle qu'à ceux de l'ancienne, et les fidèles ne sont-ils pas autant obligés de leur obéir comme les Juifs étaient obligés de se soumettre à leurs prêtres? Mais c'est qu'on compte pour rien les funestes effets que cause le péché. On ferait guérir promptement, dit saint Chrysostome, un mal qui viendrait au doigt, et on néglige les blessures que le péché fait à l'âme, qui sont infiniment plus considérables et plus dangereuses que toutes les maladies du corps.

PRONE XIV.

Pour le IV^e Dimanche après les Rois.

POURQUOI DIEU PERMET QUE NOUS SOYONS TENTÉS.

Tous les saints docteurs conviennent que

cette tempête était l'image et la figure des dangers et des tentations auxquelles nous sommes exposés pendant cette vie. Nous en éprouvons tous les jours un grand nombre dont nous ne pourrions être délivrés que quand nous serons délivrés de ce corps de mort, tentations de la part de nous-mêmes, tentations de la part de ceux qui sont hors de nous, tentations par la perte de nos biens, de notre honneur, de notre santé, de nos amis, de nos proches; tentations de dégoût de la vertu, d'attrait et de sollicitation pour le plaisir. Dieu les permet toutes pour les mêmes fins que le Fils de Dieu permit cette tempête, et il la permit afin que ces disciples se connussent eux-mêmes; et le connussent. Ainsi il permet que nous soyons tentés, afin que nous apprenions par expérience combien nous sommes faibles, et quel besoin nous avons du secours de Dieu. Nous disons quelquefois comme le Prophète (*Psal. XXIX, 7*), quand nous nous voyons dans l'abondance : *Je ne serai jamais ébranlé....* mais qu'ajoute-t-il ? *Vous n'avez pas plutôt détourné votre visage de moi, que je suis tombé dans le trouble, c'est par votre seule grâce, Seigneur, que mon âme a reçu sa beauté et sa force.*

Remarquez encore de quelle nature sont les tentations auxquelles nous sommes exposés dans la figure de cette tempête. C'est une grande tempête, la barque s'emplit d'eau et est prête à être submergée, et même le Fils de Dieu semble abandonner ses disciples. Ainsi Dieu permet quelquefois que les justes soient accablés pour ainsi dire par la tentation, comme il arriva à saint Paul, lequel dit de lui-même (*II Cor., I, 8*) : *Je suis bien aise, mes frères, que vous sachiez l'affliction qui nous est survenue en Asie, qui a été telle, que la pesanteur des maux dont nous nous sommes trouvé accablé a été excessive et au-dessus de nos forces, jusqu'à me rendre la vie même ennuyeuse.* Il semble que Dieu se conduise à leur égard comme si il ne prenait point soin d'eux, cependant il ne les laisse pas décourager; mais à l'exemple des disciples qui éveillaient le Fils de Dieu, ils sont inspirés de s'adresser à lui et de l'appeler à leur secours.

C'est là la différence qu'il y a entre les justes et les pécheurs, les tempêtes à l'égard des uns et des autres ne s'élèvent que quand Jésus-Christ dort, c'est-à-dire quand leur foi est comme endormie. Mais les justes éveillent Jésus-Christ, c'est-à-dire, excitent leur foi, dit saint Augustin. (*Enarrationes super Psalmum XCIII.*) Si la concupiscence les sollicite au mal, ils pensent aux biens que Dieu leur promet, et la douceur des promesses de Dieu, leur fait mépriser les délices du monde : *Dulcedo promissorum faciet te contemptorem dulcedinum sæculi.* Si on les menace de les faire souffrir pour leur faire quitter le bien, renoncer à leur foi, abandonner leur religion, ils pensent aux maux éternels de l'autre vie, ils rappellent dans leur mémoire

ce feu éternel préparé aux ennemis de Dieu, ils se souviennent de ces pleurs et de ces grincements de dents, de ce ver qui ne meurt point, de ces tourments qui ne finissent point, et dans ce souvenir ils comptent pour rien les douleurs temporelles : témoin, ce saint martyr dont l'Histoire ecclésiastique fait mention, lequel étant menacé de la peine du feu, répondit au juge que celui où il le ferait jeter, s'éteindrait dans peu de temps, mais qu'il y en avait un dans les enfers qui ne s'éteindrait jamais, qu'il ne connaissait pas. *Timens ergo ignem sempiternum, contemnis dolores temporales.* (*S. August., ibid.*) Mais les pécheurs laissent dormir leur foi, ils ne la réveillent point, ils ne s'écrient point comme les disciples : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons.*

Saint Augustin dit aux justes, qui s'imagineaient quelquefois que Dieu n'a pas dessein de les secourir quand il les laisse dans la tribulation et quand il est quelque temps sans les en délivrer : Vous croyez que Dieu vous abandonne, parce qu'il ne vous délivre pas quand vous le voulez et quand vous le demandez. Il a délivré les trois enfants et il les a retirés du milieu de la fournaise; mais celui qui les a secourus de la sorte a-t-il abandonné les Machabées? Dieu nous préserve d'une telle pensée. Il a délivré les uns et les autres, ceux-là corporellement et visiblement pour confondre les infidèles et les idolâtres, ceux-ci spirituellement et d'une manière invisible pour exciter la foi des fidèles, et les porter à suivre de si beaux exemples, et à imiter leur constance et leur courage dans la défense de la justice et de la vérité.

PRONE XV.

Pour le V^e Dimanche après les Rois.

QU'EN CETTE VIE LES MÉCHANTS SONT MÊLÉS AVEC LES BONS DANS UNE MÊME ÉGLISE, ET QUE LA SÉPARATION NE S'EN FERA QU'A LA FIN DU MONDE.

C'est une parabole que le Fils de Dieu nous propose, sur laquelle il ne nous laisse pas la liberté de faire valoir nos conjectures. Il l'a bien voulu expliquer lui-même sur la demande que lui en firent ses apôtres. Il paraît donc que pendant cette vie les méchants sont mêlés parmi les bons, comme l'ivraie avec le bon grain, et que la séparation ne s'en doit faire qu'à la fin du monde. Nous avons une belle figure de cette vérité dans les saintes Ecritures : Rebecca étant devenue enceinte de deux enfants, sentit qu'ils se battaient dans son sein. Ces deux enfants, dit saint Augustin, qui se battaient dans son sein, sont les méchants et les bons dans le sein d'une même Eglise, qui se persécutent les uns les autres; mais comme il est dit de ceux-ci que l'un devait servir à l'autre, ainsi est-il dit des méchants à l'égard des bons, qu'ils leur serviroient, non en leur obéissant, mais en les persécutant. *Serviunt non obsequendo, sed persequendo.* Comment sert la paille à l'or, comment ont

servi les persécuteurs aux martyrs ? Ils se sont fait plus de mal qu'ils n'en ont fait : que les méchants ne s'en fassent donc pas accroire quand ils persécutent les bons, parce que, dit saint Augustin (Serm. 68 *De temp.*), ils ne les persécutent que dans le corps, et ils se persécutent et se font mourir eux-mêmes dans l'âme : *Cum illos persequuntur in corpore, se occidere probantur in mente.*

La cause efficiente du mélange des bons avec les méchants, c'est le démon : c'est par son envie qu'il a semé de l'ivraie parmi le bon grain : *Inimicus homo hoc fecit.* (*Matth.*, XIII, 28) La cause finale, c'est le bien que Dieu en sait tirer ; c'est la manifestation de ses divines perfections, sa sagesse en ce qu'il sait tirer le bien du mal même, sa miséricorde envers les bons, sa justice envers les méchants. La bonté des justes même nuit aux méchants, comme au contraire l'iniquité des méchants sert aux bons : *Malis obst bonitas iustorum, sicut bonis prodest iniquitas impiorum.* Le Fils de Dieu dit qu'il était venu afin que ceux qui voyaient devinssent aveugles (*Joan.*, IX, 39), et l'Apôtre dit (*II Cor.*, II, 16) qu'il était à quelques-uns une odeur de mort : c'est une chose étrange que la vertu des justes, qui devrait édifier les impies, les scandalise et augmente l'aveuglement de leur esprit et la corruption de leur cœur.

PRONE XVI.

Pour le VI^e Dimanche après les Rois.

QUE LES ŒUVRES DE DIEU PAR DE TRÈS-PETITS COMMENCEMENTS S'ÉLÈVENT JUSQU'À LEUR DERNIÈRE PERFECTION.

Ce sont deux paraboles que le Fils de Dieu propose, pour nous faire comprendre que l'Eglise étant très-petite dans ses commencements, comme le grain de moutarde, s'est cependant accrue comme nous le voyons, et que, n'ayant pas plus d'apparence que ce morceau de levain que l'on mêle dans une pâte, elle s'est mêlée dans tous les pays et toutes les nations, et les a changées. Nous n'avons qu'à la considérer ou dans son Chef, ou dans ceux qui l'ont établie après lui, ou dans sa doctrine. Dans son Chef, qu'y a-t-il de plus petit en apparence ? c'est un homme qui est né dans la pauvreté, qui a vécu trente ans comme le fils d'un charpentier, qui est mort comme un criminel ! C'est un homme qui a été méprisé de tous les Juifs et traité comme le dernier de tous les hommes (*Isa.* LIII, 3) : *Vidimus eum despectum, novissimum virorum* ; cependant n'est-il pas devenu un arbre par sa résurrection, dont les branches se sont étendues par toute la terre ? Ceux qui l'ont établie, et qui ont formé les premiers son Eglise, étaient douze hommes sans science, sans talents, sans richesses, sans naissance ; cependant ils ont converti tout un monde.

Quoi de plus simple que sa doctrine ? Cependant elle a été reçue par des orateurs, des philosophes, des rois et des empereurs,

qui se sont fait un honneur, en quittant les maximes et les lois du paganisme, d'embrasser et de suivre celles de Jésus-Christ et de son Evangile. C'est ainsi que les œuvres de Dieu, par de très-petits commencements, s'élèvent jusqu'à leur dernière perfection ; au contraire des œuvres des hommes qui d'abord ont une belle apparence, mais qui ne sont pas de longue durée. En voici des exemples tirés de l'Ecriture sainte, par lesquels on peut voir la différence qu'il y a entre les œuvres des hommes et celles de Dieu.

Etait-il rien de si élevé et de si superbe que cette tour de Babel, que les hommes bâtirent quelque temps après le déluge ? Sa hauteur commençait à s'élever au-dessus des nuées, mais le Seigneur la renversa en un moment. Quel roi plus riche et plus puissant que Nabuchodonosor ? En un seul jour il est chassé de son palais, il perd la raison et est réduit à la condition des bêtes. Les grands du monde font beaucoup de bruit pendant leur vie, et en un instant ils descendent dans le tombeau : *Ducunt in bonis dies suos ; in puncto ad inferna descendunt.* (*Job* XXI, 13.) Au contraire, quoi de plus petit que Joseph, Moïse, David ? Cependant Dieu choisit l'un pour être vice-roi d'Egypte, l'autre pour délivrer son peuple, le troisième pour gouverner un grand royaume. La raison de cette conduite se peut prendre ou du côté de Dieu qui veut faire voir par là sa puissance, et que rien ne se peut opposer à ses desseins, afin, dit saint Paul (*I Cor.*, II, 29) que personne ne se glorifie en sa présence : *Ut non gloriaretur omnis caro in conspectu ejus* ; ou du côté des créatures mêmes dont Dieu veut relever l'humilité et la bassesse. C'est que l'humilité est le fondement de toute grandeur et élévation. La sainte Vierge s'est humiliée, et cette humilité lui a servi de degré pour arriver jusqu'à la dignité de Mère de Dieu. Le Fils de Dieu s'est anéanti lui-même, dit saint Paul (*Philipp.* II, 8, 9) ; c'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tous les noms.

Voilà ce qui doit faire votre consolation dans votre état, vous qui êtes dans la pauvreté, dans l'abaissement et le mépris, et qui n'avez rien qui paraisse et qui éclate aux yeux du monde ; apprenez que l'Esprit de Dieu ne se repose que sur les humbles ; que Dieu ne révèle ses secrets qu'aux petits, et qu'il ne donne ses grâces qu'aux humbles. Humiliez-vous donc sans cesse en sa présence et il vous exaltera : *Humiliamini in conspectu Domini et exaltabit vos.* (*Jac.* IV, 10.) « Si nous n'apprenons ici ce langage d'humilité, dit saint Jean Chrysostome (*Hom.* 78, *in Matth.*), Jésus-Christ ne nous entendra point un jour ; comme un juge romain n'écouterait point votre cause si vous ne lui parliez latin, Jésus-Christ de même ne vous écouterait point lorsqu'il sera assis sur son tribunal, si vous ne parlez sa langue. » Apprenons, mes frères, ce langage si divin : que le monde parle comme le monde ;

parlons nous autres comme notre Roi, parlons comme Dieu même a parlé.

PRONE XVII.

Pour le Dimanche de la Septuagésime.

QUE NOTRE ÂME EST UNE VIGNE QUE NOUS DEVONS CULTIVER PAR LA PRATIQUE DES VERTUS.

La parabole que vous venez d'entendre vous représente un père qui a une vigne, qui cherche des ouvriers à différentes heures pour y travailler, et qui leur fait donner le même salaire. Ce père de famille, c'est Dieu; nous sommes nous-mêmes sa vigne; nous sommes ses ouvriers qu'il appelle pour travailler à sa vigne; et la vie éternelle est le salaire qui nous est promis: « Que nous appelions, dit saint Augustin (serm. 59, *De verbis Dom.*), notre âme le champ et la vigne de Dieu, cela ne doit point paraître extraordinaire, après ce que le Fils de Dieu (*Joan.*, XV, 5) nous a dit lui-même de son Père, qu'il était comme un vigneron, que ses disciples étaient comme les plantes qu'il cultivait, et que toute plante qu'il n'avait point semée serait arrachée et jetée au feu. S'il est comme un vigneron, c'est parce qu'il a une vigne qu'il cultive, et cette vigne n'est autre que notre âme, ce qui fait dire à saint Paul, écrivant aux Corinthiens, qu'ils sont le champ et la vigne de Dieu. Il a planté dans nous cette vigne quand il nous a donné la vie, et qu'il a uni notre âme à notre corps: elle était devenue par le péché comme une vigne sauvage; elle a été entée sur Jésus-Christ par le baptême, et, depuis ce temps-là, Dieu nous l'a donnée comme on donne une vigne à des vigneron pour la cultiver et pour lui faire porter du fruit. »

C'est donc nous qui sommes ces ouvriers que le Père de famille envoie travailler à sa vigne, parce que tous tant que nous sommes, nous avons reçu une âme au salut de laquelle nous sommes obligés de travailler; c'est une vigne que nous avons à cultiver. Les uns y travaillent dès leur enfance, et heureux ceux qui commencent à porter le joug du Seigneur dans cet âge innocent! les autres dès leur adolescence, les autres dans l'âge viril, les autres dans la vieillesse, les autres dans un âge tout à fait décrépit; mais enfin, en quelque temps que ce soit, il y faut travailler, il en faut arracher les mauvaises herbes, ce sont les inclinations vicieuses; il en faut ôter les pierres, ce sont les péchés; il la faut tailler en retranchant les habitudes criquinelles, il la faut ouvrir pour recevoir les pluies et la rosée du ciel par une fervente prière. Une vigne ainsi cultivée porte des fruits abondants à son maître, je veux dire que quand on travaille au salut de son âme, elle produit le fruit des vertus, elle devient cette vigne qui porte le vin pur, et qui chante les louanges du Seigneur: *Vinea meri cantabit ei.* (*Isa.* XXVII, 2.) Ceux qui y ont travaillé de cette manière, ne manquent pas de recevoir leur salaire à la fin de la journée. Ce salaire et

cette récompense c'est la vie éternelle, c'est ce même denier donné à tous les ouvriers, soit à ceux qui ont travaillé dès la première heure du jour, soit à ceux qui n'ont commencé qu'à la neuvième, soit aux autres qui ne sont venus qu'à la onzième, parce que, dit saint Augustin (serm. 59, *De verb. Dom.*), cette vie sera éternelle pour tous, et quoique chacun y voie Dieu en sa manière, tous le verront éternellement, tous vivront sans fin, tous seront participants de la même gloire et du même bonheur: *Pariter enim sine fine vivunt, cum in suis quisque claritatibus vivat.*

Heureux mille fois le travail qui sera récompensé d'une félicité éternelle! Y aurons-nous part, à cette félicité, mes frères? Oui, autant que nous aurons travaillé; la mesure de notre travail sera la même de notre gloire. On ne donne le denier qu'à ceux qui ont travaillé, du moins pendant quelques heures: le faisons-nous? travaillons-nous pour le ciel? avons-nous soin de planter dans notre âme les vertus chrétiennes? Pauvre vigne, que tu es négligée dans la plupart de ceux qui devraient te cultiver! Une des menaces que Dieu faisait autrefois à son peuple, auquel il adressait sa parole sous le nom d'une vigne, était d'en arracher la haie, pour l'exposer au pillage; d'en détruire les murs qui la défendent, afin qu'elle fût foulée aux pieds; de la rendre déserte, en sorte qu'elle ne serait ni taillée ni labourée, que les ronces et les épines la couvriraient, et que les nuées ne pleuvraient plus sur elle.

Que de vignes aujourd'hui, ô mon Dieu, où nous voyons accomplis les effets de cette terrible menace! Votre âme, mon frère, vous qui vivez dans le péché depuis si longtemps, est cette vigne dont la haie a été arrachée, et les murs qui la défendaient renversés. Dieu a retiré sa grâce et sa protection particulière, figurée par cette haie et ces murs; votre âme est sans défense, foulée aux pieds, exposée au pillage, elle est devenue toute déserte, vous n'avez aucun soin de la tailler, ni de la labourer, elle ne reçoit plus la rosée du ciel, les ronces et les épines la couvrent de toutes parts, et vous attendez après cela votre récompense? Où est votre travail? Vous ne pouvez pas vous plaindre qu'on ne vous a pas loué, combien y a-t-il que nous vous prêchons, et que nous vous parlons de la part de Dieu? Combien de fois avez-vous éprouvé les touches secrètes de la grâce du Saint-Esprit, qui vous disait intérieurement: Pourquoi passez-vous ainsi tout le jour dans l'oisiveté? Tant de personnes se pressent pour venir cultiver la vigne que Dieu leur a donnée, et vous, insensible à la perte d'une récompense que vous pouvez acquérir par le travail d'un moment, vous demeurez inutile; ne meritez-vous pas que l'on vous lasse ce reproche du prophète Jérémie (II, 21): *Je vous ai plantée comme une vigne choisie; qu'on vous a donc rendue sauvage, et comment êtes-vous devenue une vigne étrangère?*

PRONE XVIII.

Pour le même Dimanche.

QUE DIEU NOUS A DONNÉ LE SAINT ÉVANGILE
COMME UNE VIGNE QUE NOUS DEVONS FAIRE
FRUCTIFIER.

Ce père de famille, c'est Dieu; cette vigne, c'est son Eglise, l'assemblée de ceux qui font profession de le servir, laquelle est souvent dans les saintes Ecritures désignée sous le nom de vigne au psaume LXXIX (15, 16) : *Considérez, Seigneur, du haut du ciel cette vigne que vous avez plantée, et cultivez-la de telle sorte qu'elle puisse produire du fruit.* C'est de cette vigne dont Dieu parle lui-même par la bouche du prophète Isaïe : *Mon bien-aimé avait une vigne sur un lieu élevé, gras et fertile, il l'environna d'une haie, il en ôta les pierres, et la planta d'un plan rare et excellent, il bâtit une tour au milieu et il y fit un pressoir.* (Isa., V, 1, 2.) L'Eglise est comparée à une vigne pour marquer le soin et l'application toute particulière de Dieu sur elle, qui ne lui fait rien omettre de tout ce qui est nécessaire pour lui faire porter du fruit. C'est pourquoi il veut bien nous établir juges de sa conduite, s'il a omis quelque chose de ce qu'il devait faire pour elle. Il nous appelle pour venir travailler dans cette Eglise, nous y entrons d'abord par le baptême, et la condition avec laquelle nous y entrons, c'est d'y travailler, sur la promesse qu'on nous fait de nous donner la vie éternelle : nous y entrons comme des ouvriers, et nous ne recevons notre récompense qu'en cette qualité.

Mais quel est, me direz-vous, cet ouvrage et ce travail auquel nous devons nous appliquer? Jugeons-en, pour demeurer dans les termes de notre parabole, par comparaison de celui auquel sont appliqués ceux qui travaillent dans une vigne. Le Fils de Dieu nous en fournit lui-même une idée dans le chapitre XXI de saint Matthieu, toujours sous la parabole et la similitude de la vigne. Dieu nous donne la foi, sa grâce et son Evangile, comme nous donnons une vigne à des vigneron : Quand vous donnez votre vigne à des vigneron, c'est à condition qu'ils n'épargnent rien pour la faire fructifier : ainsi Dieu nous donne cet Evangile à la même condition ; il vous propose les exemples de son Fils, ses vertus, sa doctrine, afin que vous puissiez, comme dit l'Apôtre, vous remplir des traits de justice par Jésus-Christ : *Repleti fructu justitiæ per Jesum Christum.* (Philip., I, 11.)

En vérité, y travaillez-vous? avez-vous soin d'apprendre les maximes adorables de cet Evangile? Hélas! on verra bien plutôt entre vos mains un livre profane, et vous passerez bien plus de temps à lire les aventures d'un héros imaginaire, que ce livre sacré, dont la lecture faisait presque toute l'occupation des premiers fidèles. Mais les réduisez-vous en pratique? avez-vous soin de creuser cette vigne, par une sérieuse méditation, d'en arracher les épines et en ôter les pierres, en retranchant toutes les

passions criminelles qui vous dominent? Comment est-ce que les préceptes de l'aumône, si souvent réitérés dans l'Evangile, feront quelque impression sur ce cœur si attaché aux richesses? comment est-ce que l'humilité chrétienne entrera dans un esprit tout occupé des pensées d'estime, de présomption, d'amour-propre? comment est-ce qu'on apprendra à porter sa croix après Jésus-Christ, quand on corrompt tous ses sens par l'usage du plaisir?

Prenez garde qu'on ne vous demande pas seulement des vertus morales, une certaine probité, justice, équité, bonne foi, manière d'agir pleine d'honneur, laquelle se peut rencontrer dans des païens mêmes : mais des vertus chrétiennes et surnaturelles. On demande que vous aimiez ceux qui vous haïssent, que vous fassiez du bien à ceux de qui vous recevez du mal, que vous prêtiez à ceux de qui vous n'espérez pas la même grâce, c'est-à-dire que vous fassiez part de vos biens aux pauvres, qui ne peuvent pas vous rendre ce que vous leur donnez. Comme on ne cueille pas des raisins sur des épines, aussi ne prétend-on pas sur une vigne cueillir des ronces. Une vertu chrétienne dans ce temps-ci, c'est l'éloignement des compagnies mondaines. Les Juifs, à qui Dieu a donné sa loi, ont porté des fruits, mais parce qu'ils ne les ont pas portés tels que Dieu en demandait, on leur a ôté cette loi, on nous en fera autant : on nous ôtera la foi, si nous ne pratiquons pas ce que nous croyons, et si nous n'avons soin de produire les fruits que Dieu exige de nous : *Auferetur a vobis regnum et dabitur genti facienti fructus ejus.* (Matth., XXI, 43.)

PRONE XIX.

Pour le même Dimanche.

QUE NOUS NE SOMMES APPELÉS A LA RELIGION
CHRÉTIENNE, QUE POUR FAIRE LE BIEN ET
TRAVAILLER A NOTRE SALUT.

C'est une similitude et une parabole que le Fils de Dieu nous propose, pour nous instruire selon sa coutume, par l'exemple des choses sensibles, des vérités spirituelles. C'est un père de famille qui va chercher des ouvriers pour travailler à sa vigne, qui en prend à différentes heures du jour, qui convient avec eux du salaire qu'il leur doit donner, et qui les paie à la fin de la journée. Que veut dire ceci? qu'il se passe à peu près la même chose dans l'Eglise, que Dieu y a ses ouvriers qu'il appelle au travail, qu'il convient avec eux de la récompense qu'ils doivent recevoir, et que cette récompense leur est enfin donnée à la fin de leur vie. Ce qui me donne lieu de faire ces trois réflexions, que nous entrons par le baptême dans la religion chrétienne pour travailler, que ceux-là seuls qui auront travaillé recevront leur récompense, et qu'aucune de ces personnes n'en sera privée.

Quand je dis que nous n'entrons dans la religion chrétienne que pour travailler, je n'entends pas parler de ce travail corporel

par lequel on gagne sa vie, autrement les personnes que leur condition met au-dessus de cette nécessité, seraient exclues du moyen du salut ; je n'entends pas non plus parler de ce travail, dans lequel les personnes publiques constituées en dignité s'occupent avec tant d'empressement, qu'elles donnent pour le service et l'utilité des autres tout le temps qu'elles devraient se réserver pour elles-mêmes : j'entends parler d'un travail par lequel on s'applique à la pratique des bonnes œuvres et des vertus chrétiennes, chacun selon son état et sa condition, et je dis que nous sommes tous appelés à la religion chrétienne pour travailler de cette manière. Mais ce qui me paraît de plus important, c'est que ce travail ne consiste pas seulement à s'exempter du crime et du péché, mais à faire du bien : il n'en faudrait point d'autre preuve que notre Evangile même. Nous sommes appelés pour travailler au salut de notre âme, comme les ouvriers pour cultiver une vigne. Un vigneron n'est pas seulement gagé pour émonder et tailler une vigne, mais pour la mettre en état de rapporter du fruit, combien donc nous autres à plus forte raison, puisqu'il dépend de nous avec le secours de la grâce d'en produire.

Ajoutons pour une seconde raison que la vie chrétienne est une course. Ce n'est pas assez pour remporter le prix de la course de ne pas retourner en arrière, il faut même avancer, il faut arriver jusqu'au bout de la carrière, on n'est point victorieux sans cela ; tout de même, si vous n'avez légitimement combattu, et si vous n'avez couru jusqu'à la fin, vous n'aurez point de couronne et de récompense à prétendre. La troisième est que la foi sans les bonnes œuvres ne nous sauvera pas. Ces bonnes œuvres ne consistent pas seulement à s'exempter du péché, mais à faire le bien. Les vierges sages n'étaient pas plus vierges que les folles, celles-ci n'avaient pas plus corrompu la pureté de leur foi par leurs mauvaises mœurs que les premières, cependant on introduit les unes dans la chambre de l'époux et on dit aux autres qu'on ne les connaît pas, et ce qu'il y a de terrible et d'étonnant, selon la réflexion de saint Chrysostome, c'est qu'elles sont condamnées non pas pour n'avoir point de tout d'huile, mais pour n'en avoir pas assez. Enfin rien ne nous convainc davantage de cette obligation, que la manière dont le Fils de Dieu doit un jour juger toutes nos actions dans son jugement ; on y est condamné aussi bien pour avoir manqué à faire le bien comme pour avoir fait le mal, et le serviteur inutile n'y est pas moins rejeté que le criminel. Je vous avoue que cette vérité m'effraie. Quo'il pour être sauvé il ne s'agit pas d'éviter le mal auquel on a naturellement tant de penchant, et que l'on ne peut souvent s'empêcher de commettre sans se faire la dernière violence, mais il est encore nécessaire de faire tout le bien dont on est capable ? et qui pourra donc être sauvé ? *Quis poterit salvus esse ? (Matth., XIX, 25.)*

Que de serviteurs inutiles, ô mon Dieu, parmi ceux que vous n'avez appelés à votre religion que pour opérer leur salut avec crainte et tremblement, et que de personnes qui font toute autre chose que ce qui leur est ordonné suivant leur vocation et leur état ! Laissons là pour aujourd'hui les mauvais serviteurs, ne parlons que de ceux qui ne font rien du tout. Vous ne prenez point le bien d'autrui, il est vrai, mais quelles aumônes faites-vous de celui que Dieu vous a donné ? Vous ne portez point d'envie à la prospérité de votre frère, mais quelle joie avez-vous de son bonheur ? Vous ne passez point les bornes de la tempérance, mais quels jeûnes faites-vous ? Quel soin avez-vous de donner aux pauvres ce que vous vous retranchez dans un jour de jeûne, afin, comme disent les saints, de consacrer à la miséricorde ce que vous ôtez aux délices et à la bonne chère ? Vous ne scandalisez personne, mais quel bon exemple donnez-vous ? Vous vous retirez, dites-vous, de beaucoup d'occasions de péché où vous étiez autrefois, mais quelle pénitence faites-vous pour vos péchés passés ? Où sont dans la journée vos temps marqués pour la prière ? où sont vos lectures de piété ? où sont vos œuvres de charité ? Pères et mères, où est le soin de vos enfants ? Maîtres et maîtresses, où est le soin de vos domestiques ? où est la peine que vous prenez de les instruire et de les former à la vertu ? Et quand nous nous rendons compte le soir de notre journée, qu'y trouvez-vous pour Dieu ? Nous y voyons beaucoup de temps pour le jeu, beaucoup pour se parer, beaucoup pour se promener, beaucoup d'entretiens inutiles, mais rien pour Dieu, mais rien pour le salut, mais rien pour cette autre vie, qui est l'objet de notre foi et qui le devrait être de nos désirs et de nos espérances.

PRONE XX.

Pour le Dimanche de la Sexagésime.

CE QUI EMPÊCHE LA PAROLE DE DIEU DE GERMER
DANS LES CŒURS DE CEUX QUI L'ÉCOUTENT.

Les disciples ayant interrogé le Fils de Dieu en particulier après lui avoir entendu proposer publiquement la parabole de la semence, et lui en ayant demandé l'explication, il leur répondit que pour eux il leur était donné de connaître les mystères du royaume de Dieu, mais non pas aux autres, afin qu'en voyant ils ne voient point, et en écoutant ils ne comprennent point. Terrible, mais juste châtiment de Dieu sur ceux qui ferment les yeux à la lumière de la vérité ! Il y avait deux sortes de personnes parmi ceux qui écoutaient le Fils de Dieu ; les uns cherchaient la vérité pour s'instruire, les autres pour la reprendre : telle est encore la conduite de Dieu sur la plupart des hommes : les vérités évangéliques paraissent claires à ceux qui cherchent la vérité, mais pour ceux qui veulent accommoder la parole de Dieu à leurs inclinations, tout est obscur pour eux, tout est parabole, et en voyant ils

ne voient point, en entendant ils n'entendent point, parce qu'ils n'ont point les yeux et les oreilles du cœur sans lesquelles on est sourd et aveugle pour ce qui regarde les vérités du salut. Les obligations les plus étroites de pénitence, de modestie, de charité, de tempérance, de chasteté, passent dans leur esprit pour des conseils et des choses d'une plus grande perfection; mais venons à la parabole de notre Evangile.

La parole de Dieu est une semence jetée dans notre cœur par ceux qui nous l'annoncent, comme le grain est jeté dans la terre; elle devrait donc y germer comme celui-ci, et si elle ne le fait pas, ce n'est pas qu'elle n'ait un principe de vie et de fécondité en elle-même, mais c'est qu'elle ne trouve pas des cœurs préparés. La plupart de ceux qui l'écoutent sont semblables à ces grands chemins battus, où la semence est foulée aux pieds des passants; ou à ces terres pierreuses, où la semence ne peut pas prendre racine; ou bien à ces autres, où les épines croissant avec la semence l'étouffent aussitôt. Reprenons tout ceci: ces personnes semblables à un grand chemin, ce sont celles dont l'esprit et le cœur est toujours ouvert à toutes sortes de pensées curieuses de tout savoir et de tout apprendre, qui sont inquiètes, dissipées, inconstantes, incapables de silence et de retraite; la parole de Dieu y est foulée aux pieds, on en perd aisément le souvenir. Les vaisseaux découverts comme étant toujours prêts à se remplir d'ordure et de poussière étaient réputés immondes par la loi: ainsi ces cœurs exposés à toutes les choses sensibles qui peuvent les souiller, ne sauraient plaire à Dieu, ni recevoir sa parole qui demande des cœurs purs: *Vous vous êtes épanché comme l'eau*, disait Jacob à un de ses enfants (*Gen.*, XLIX, 4), *vous ne croîtrez jamais*. Jamais de piété, jamais de vertu solide dans ces sortes de personnes. Comment entendre la voix de Dieu parmi ce tumulte? Toujours du bruit au dehors, toujours en compagnie, toujours en conversation, le saint temps de Carême n'en sera pas même exempt. Ce n'est que dans la solitude que Dieu parle au cœur, et comme il s'appelle un Dieu de paix, il ne fait point entendre sa voix où il ne rencontre que du trouble et du désordre.

Savez-vous ce que l'on doit faire pour recevoir comme il faut la parole de Dieu et pour la faire fructifier? Elle doit d'abord être reçue dans notre esprit par l'attention que nous y faisons pour de là passer dans notre cœur, à peu près comme la nourriture passe de la bouche dans l'estomac: l'esprit prépare le cœur à la digérer par l'estime qu'il en fait, et le cœur la goûte ensuite et s'y affectionne. Quand on estime la sagesse plus que l'or et l'argent, on s'y affectionne volontiers, et on s'y attache de telle sorte qu'on la préfère à tout ce qui est au monde. Mais que fait l'ennemi de Dieu et des hommes pour empêcher que cette parole sainte, cette parole de vie, de vérité et de salut, ne soit reçue dans l'esprit? Il le remplit d'une foule de pensées pour le distraire et lui ôter toute

l'attention qu'il devrait avoir, il lui inspire le mépris de cette divine parole, pour laquelle Dieu voulait que les Juifs eussent tout le respect possible lorsqu'elle leur était prêchée par les prophètes, qui commençaient toujours ainsi ce qu'ils avaient à dire: *Voici ce que dit le Seigneur. C'est la parole que le Seigneur a dite: « Verbum quod locutus est Dominus. »* (*Jerem.*, X.) On perd peu à peu l'estime et le respect qu'on lui doit porter, on se rebute des manières peu agréables des personnes qui l'annoncent, on se plaint de leurs invectives et de leurs manières de parler, trop fortes et trop véhémentes, on taxe leur zèle d'indiscrétion et d'imprudence, et, comme il arriva au prophète Ezéchiel, on en fait même des sujets de raillerie: *Audiunt sermones tuos et non faciunt eos, quia in canticum oris sui vertunt eos.* (*Ezech.*, XXXIII, 31.)

Que s'il ne peut empêcher ni l'attention, ni l'estime et la conviction de l'esprit, il empêche qu'on ne la fasse entrer dans le cœur: on écoute cette parole comme les Juifs écoutaient celle du même prophète, comme un air de musique qui divertit quelque temps par un son agréable et que l'on oublie aussitôt après: *Es eis quasi carmen musicum quod suavi dulcique sono canitur, et audiunt verba tua et non faciunt ea.* (*Ibid.*, 32.) Voilà jusques où va le pouvoir du démon sur la plupart des personnes qui entendent la parole de Dieu: on parlera de la rigueur des jugements de Dieu, de l'incertitude de la mort, de la brièveté de la vie, de l'obligation qu'il y a de restituer, de se réconcilier, de quitter l'occasion prochaine du péché; de la nécessité de faire pénitence, de l'obligation indispensable pour un chrétien de renoncer aux pompes du monde: il se donnera bien garde de laisser faire attention à ces vérités ou de les laisser passer jusques au cœur, il remplit l'esprit de pensées contraires, le cœur d'autres affections, et il arrive pour lors ce que dit le Sage (*Prov.*, XXVII), que l'âme rassasiée foulera aux pieds le rayon de miel. S'il ne peut empêcher que la parole de Dieu n'arrive jusqu'au cœur, il fait toujours en sorte, autant qu'il peut, qu'elle ne le change et ne le convertisse entièrement, et c'est ce qui arrive à ceux qui sont semblables à ces terres pleines de pierres, où la semence ne pouvant prendre racine, sèche aussitôt qu'elle a poussé tant soit peu. Ainsi, dit Jésus-Christ, il se trouve d'abord des personnes qui reçoivent cette parole avec joie, mais ils n'ont point de racine, ils croient pour un temps et au temps de la tentation et de la perfection ils se scandalisent.

Une semence qui leve d'abord et qui n'a point de racine, ne tarde guères à se dessécher, ainsi ces personnes qui conçoivent d'abord de bonnes résolutions et qui ne sont point enracinées dans l'amour de Dieu, ne conservent pas longtemps leur ferveur. Ils entendront, dit saint Grégoire, parler contre l'avarice, ils la détesteront d'abord et ils

formeront le dessein d'être plus charitables envers les pauvres, pour se faire des amis qui les reçoivent dans les tabernacles éternels; mais aussitôt qu'ils ne voient plus le prédicateur et qu'ils n'entendent plus cette voix qui les a touchés, ils retiennent la même passion pour les richesses, et la même dureté pour les pauvres. Ils entendent prêcher contre l'impureté et voyant comme dans un miroir et un tableau les désordres de leur vie, et le déplorable état où ils sont réduits, ils verseront si vous voulez quelques larmes de componction et de douleur, mais l'horreur qu'ils conçoivent pour le crime lorsqu'il leur est représenté avec tous ses traits naturels passera bientôt, quand ils commenceront à revoir les mêmes objets qui les ont fait tomber dans le péché, semblables à ce faux prophète (*Num. XXIV, 2*) qui se prit à pleurer ayant vu les tentes des Israélites, mais qui un moment après se laissa par son avarice attirer jusques à maudire et conspirer contre ceux qu'il bénissait auparavant. On ne connaît, dit le Sage, la beauté de la doctrine que quand on la cache au fond de son cœur : *Pulchra erit tibi cum servaveris eam in ventre tuo* (*Prov., XXII, 18*); c'est-à-dire quand on l'aime; on ne l'aime que quand on aime la vertu; on n'aime la vertu, que quand on cesse d'aimer le péché; on ne cesse d'aimer le péché que quand on aime Dieu.

Sans ce fond d'amour de Dieu, le cœur est endurci, la piété n'est que superficielle, l'humeur manque pour entretenir la semence, et la chaleur venant à donner sur elle la dessèche entièrement, et ainsi il ne faut pas attacher la conversion à certaines marques extérieures de réforme, elle n'est point véritable si elle n'est point intérieure, et c'est le seul amour de Dieu, comme dit saint Pierre Chrysologue (*serm. 94*), qui nous doit faire remporter la victoire sur nos crimes, le combat en est doux et la guerre en est agréable de vaincre ainsi par amour et de se convertir par amour : *Tenera militia, delicati conflictus est, amore solo de cunctis criminibus reportare victoriam*. Il y a d'autres auditeurs qui écoutent et qui reçoivent la parole, mais en qui elle est étouffée ensuite par les inquiétudes, par les richesses et par les plaisirs de cette vie : rien n'appesantit davantage le cœur, que ces soins excessifs et ces inquiétudes continuelles où se trouvent les personnes riches. Plusieurs s'excusent de faire le bien sur leur pauvreté, mais ils ne doivent pas déplorer en cela leur condition; celle des riches est encore moins favorable, les richesses et le soin de les conserver n'étouffent pas moins la semence que la pauvreté, et elles ont encore cette malignité quelles portent au plaisir.

Quand les plaisirs n'auraient point d'autre mauvais effet que d'étouffer cette précieuse semence, ne serait-ce pas assez pour avoir sujet de les condamner? Les plaisirs amolissent le courage, corrompent les sens, allument toutes les passions les plus fortes,

étouffent tous les sentiments de la piété. L'Écriture sainte après avoir parlé des richesses du saint homme Job, dit qu'il s'appliquait à honorer Dieu : « C'est une grande louange pour lui, dit saint Grégoire (*Liv. I in Job, cap. III*), car l'abondance détourne d'autant plus l'esprit de la piété, qu'elle le remplit de ne je ne sais combien de pensées, ou inutiles ou criminelles : le cœur même est si resserré qu'il n'est plus capable de s'ouvrir pour recevoir et former de saints désirs. » Quand le cœur nage dans les plaisirs des sens, il n'est plus capable de ces plaisirs spirituels; quand l'esprit est embarrassé de ces soins, il ne peut plus s'appliquer à Dieu, et ainsi, ou vous êtes un homme de soins et d'affaires, ou un homme de plaisir et de divertissement; quand vous voudriez penser à Dieu, vos affaires vous en empêchent, quand vous voudriez goûter Dieu, votre cœur en a perdu le goût. Les loueurs spirituelles qui se rencontrent dans son joug vous semblent insipides, parce que vous ne voulez point quitter celles du monde; et les plaisirs innocents que les âmes justes goûtent dans la pratique de la vertu, n'ont à votre avis que de l'amertume, parce que, esclave de votre sensualité, vous ne cherchez que ce qui est capable de la satisfaire.

PRONE XXI.

Pour le Dimanche de la Quinquagésime.

QUELLE EST L'INTENTION DE L'ÉGLISE EN METTANT DES CENDRES SUR LA TÊTE DE SES ENFANTS, ET DANS QUEL ESPRIT NOUS DEVONS NOUS PRÉSENTER A CETTE CÉRÉMONIE.

Je ne sais pas si cette annonce vous est aussi agréable quelle l'étoit à nos premiers chrétiens, qui se réjouissaient aux approches du Carême, considérant ce saint temps comme une occasion de faire pénitence de leurs péchés, de se rendre Dieu favorable, et d'acquiescer des mérites pour l'éternité. Il est vrai que nos chrétiens se réjouissent aussi dans ces jours, mais ce n'est point à cause du Carême, ils le préviendraient si cela étoit, mais tout au contraire vous diriez qu'ils voudraient se dédommager de la perte qu'ils feront, par l'exces des viandes, et par le plaisir qu'ils se donnent, et se préparer par le péché à entrer dans la pénitence.

Mercredi prochain l'Église nous mettra des cendres sur la tête, et elle aura soin de nous faire souvenir que nous ne sommes que poussière et que nous y retournerons après notre mort, ne trouvant point de meilleur moyen pour nous porter à embrasser la pénitence, que de nous mettre devant les yeux l'état dans lequel notre corps sera réduit après cette vie. Il est bon de savoir que cette cérémonie est un reste de l'ancien usage de l'Église, laquelle assemblant processionnellement ceux qui devoient être mis en pénitence pour des crimes énormes, publics ou secrets, qu'ils avaient commis, les conduisait hors de l'Église après leur avoir converti la tête de

endre et ne les recevait que le jeudi saint. Cet usage à la vérité a cessé, mais l'Eglise oblige encore ses enfants à se présenter au commencement du Carême et à venir prendre des cendres qui ont toujours été regardées comme la marque de la pénitence, d'où vient qu'il est dit de Job (cap. XLII) qu'il fit pénitence dans la poussière et la cendre, et que Dieu nous commande par la bouche du prophète Michée (cap. I) de nous couvrir de cendres : *Pulvere vobis conspergite*. On lit dans le livre de Judith (cap. I, 16) que les enfants d'Israël mirent de la cendre sur leur tête pour s'humilier devant Dieu, et il est dit de Mardochée qu'ayant appris l'ordre que le roi avait donné, de faire mourir tous les Juifs qui étaient dans l'étendue de son royaume, il se revêtit d'un cilice et se coucha sur la cendre.

C'étaient là aussi les pratiques de pénitence les plus ordinaires des saints anachorètes, le cilice et la cendre : ils joignaient l'un et l'autre avec leurs larmes et leurs gémissements, et ils pouvaient bien dire comme le Roi-Prophète, qu'ils arrosaient toutes les nuits leur lit de leurs pleurs, et qu'ils mangeaient leur pain avec de la cendre. On peut rendre plusieurs raisons de cette cérémonie de l'Eglise si pieuse et si édifiante. Premièrement, la cendre nous fait voir ce que nous sommes, et nous met devant les yeux notre insolence, qui nous porte à nous élever contre Dieu, en la présence duquel nous ne sommes aussi bien que le fidèle Abraham (*Gen.*, XVI, 27), que cendre et que poussière. Secondement, elle nous fait voir ce que nous deviendrons quelque temps après notre mort ; et en nous apprenant que ce corps que nous traitons si délicatement périra dans le tombeau de telle sorte qu'il n'en restera plus qu'une poignée de cendre, elle nous excite à le mortifier par une sévère pénitence. Troisièmement, elle nous découvre la vanité de ces biens pour l'amour desquels nous nous sommes mis au hasard de perdre Dieu.

Jugez dans quel esprit on se doit présenter à cette sainte cérémonie, que l'on ne saurait mépriser sans faire voir que l'on manque de piété et de religion ; jugez avec quel extérieur, avec quelle modestie, avec quelle humilité on doit recevoir cette cendre bénite : mais jugez en même temps du crime que commettent ceux qui dans ce jour où ils doivent commencer leur pénitence avec toute l'Eglise s'emportent encore à des excès de bouche, comme si ce jour n'était pas du Carême : ceux-là sans doute ne se mettent point du tout en état de faire pénitence dans la cendre, dans le cilice, dans les pleurs et les gémissements, pour tant de dettes dont ils sont redevables à la justice de Dieu, qui ont toutes les peines du monde à renoncer à leurs débauches, et on fait bien voir que l'on ne veut pas se convertir tout de bon à Dieu, quand on ne veut point cesser de quitter le plaisir dans un temps où on ne devrait penser uniquement qu'à faire des fruits dignes de pénitence.

PRONE XXII.

Pour le premier Dimanche de Carême.

DU JEUNE DE LA SAINTE QUARANTAINE.

L'exemple du Fils de Dieu qui jeûne pendant quarante jours et quarante nuits, nous avertit assez de l'obligation que nous avons de jeûner pendant ce saint temps de Carême. Ce précepte s'étend à tous ceux qui le peuvent observer. Les péchés que nous avons à racheter nous doivent porter à sa pratique, car c'est dans ce temps, dit saint Léon (serm. 4 *De Quadrag.*), que nous réparons toutes nos fautes passées, que nous expions toutes nos négligences et nos manquements : *Omnes prateritæ desidiæ castigantur, omnes negligentie diluuntur*. Si l'abstinence a été nécessaire à l'homme, dit saint Chrysostome (hom. 1 *De penitentia*), quand il était sain, combien plus quand il a perdu cette santé de l'âme ? Nous devons prendre le jeûne comme un remède que Dieu nous ordonne pour guérir nos péchés passés, et pour nous préserver des péchés à venir. C'est le sentiment du même saint Chrysostome. Or, comme un remède, pour être utile, doit être pris dans de certaines dispositions et une certaine précaution, ainsi en est-il du jeûne, et cette disposition c'est la conversion du cœur comme le Prophète nous l'apprend.

Vous aurez beau jeûner, vous prosterner par terre, vous coucher sur la cendre, porter le cilice, arroser toutes les nuits votre lit de vos larmes, rugir, pour ainsi dire, comme le Roi-Prophète, par les gémissements et les soupirs de votre cœur, que vous servira tout cela, si le cœur n'est point changé ? Mais ne puis-je pas jeûner pour obtenir la conversion du cœur ? Oui, mais cela suppose déjà que vous la désirez : « Ce ne fut pas, dit saint Jean Chrysostome (Hom. 3, *Ad pop. Antioch.*), le jeûne des Ninivites qui apaisa la colère de Dieu, quoique effectivement leur jeûne fût tel qu'on n'en peut guère voir de semblable, mais ce fut leur conversion et le changement de leurs mœurs ; l'Ecriture sainte le déclare positivement (*Jon.* III, 10) : *Vidit Deus opera eorum, quia conversi sunt de via sua mala*.

Il faut encore jeûner pour avoir de quoi faire l'aumône, voilà la vertu qui doit accompagner le jeûne pour en faire un remède au péché. Dieu reprochait autrefois à son peuple que lorsqu'il avait jeûné ce n'était point pour lui qu'il l'avait fait, mais pour soi-même, et c'est justement, dit saint Grégoire (*Pastor.* part. III, admonit. 20), quand on ne donne pas aux pauvres l'épargne du jeûne : « Le jeûne sans l'aumône, dit saint Léon (serm. 4, *De jejuniis*), n'est pas tant une purgation de l'âme qu'une simple affliction de la chair, et on doit rapporter à l'avarice plutôt qu'à la tempérance l'action d'un chrétien qui s'abstient de telle sorte des viandes permises, qu'il s'abstient aussi de la piété et de la miséricorde envers les pauvres. Ainsi afin que le jeûne puisse servir de satisfaction pour le péché et afin que ce soit moins l'action d'un avare que celle

d'un fidèle, il faut nécessairement que l'aumône l'accompagne et que l'abstinence de celui qui le pratique soit la réfection du pauvre et de l'indigent : *Fiat refectio pauperis abstinentia jejnantis.* »

PRONE XXIII.

Pour le même Dimanche.

QUE LA PÉNITENCE, LA COMPOSITION INTÉRIEURE, L'AUMONE, LA PIÉTÉ ET TOUTES LES ŒUVRES CHRÉTIENNES DOIVENT ACCOMPAGNER NOTRE JEUNE.

Le Fils de Dieu en jeûnant quarante jours et quarante nuits, a consacré dans sa personne ce jeûne solennel que nous avons commencé mercredi. L'Eglise demandait dans ce jour, pour tous ses enfants, qu'ils le reçussent avec piété, et qu'ils l'observassent avec ferveur et avec exactitude : en quoi consiste l'un et l'autre ? Il faut pour la première, se proposer d'y honorer Jésus-Christ en l'imitant autant que nous en serons capables : « Avec quelle hardiesse, dit saint Ambroise (Serm. 34), un chrétien fera-t-il bonne chère, lorsqu'il voit Jésus-Christ jeûner ?... Il souffre la faim pour votre salut, et vous pour expier vos péchés vous ne voulez pas jeûner ? *Ille pro salute tua famem sustinet, tu pro peccatis tuis jejunare formidas !* »

Il faut le recevoir dans un esprit d'obéissance pour l'Eglise qui le commande ; c'est une mère sage et charitable, laquelle ne peut rien commander à ses enfants qui ne soit pour leur bien. Mais pourquoi nous commander quarante jours de jeûne ? Pour nous préparer à la fête de Pâques, répond saint Léon (serm. 10, *De Quadrage.*), c'est pour quoi ceux qui ont manqué de jeûner ont été regardés comme indignes de la résurrection du Seigneur. Il faut le recevoir dans un esprit de pénitence, c'est pour ce sujet que quand le jeûne est ordonné dans les saintes Lettres, il est ordonné sous le nom d'affliction, *affligetis animas vestras* (Levit., XXIII, 27) : parce que la composition intérieure doit accompagner le jeûne : Dieu ne peut être honoré par le jeûne qu'autant qu'il est accompagné de cet esprit de composition : le Pharisien de l'Evangile jeûnait, mais parce que son jeûne était plutôt d'ostentation que d'humilité, il ne servit qu'à sa condamnation.

Jeûnons donc, parce que nous sommes pécheurs. Jeûnez, vous qui n'êtes pas encore convertis, pour obtenir cette grâce. Jeûnez, vous qui êtes convertis, pour satisfaire à la justice de Dieu, après avoir éprouvé sa miséricorde. Mais jeûnons avec exactitude et avec ferveur. On peut manquer dans l'observation du jeûne, ou parce qu'on ne jeûne point du tout, ou parce qu'on jeûne avec beaucoup de lâcheté, ou parce qu'on omet ce qu'il y a de plus essentiel dans le jeûne. Je ne parle point ici à ceux qui ne jeûnent point, ou à cause de la faiblesse que leur cause un âge fort avancé, ou à cause d'une infirmité connue et d'une santé languis-

sante, ou à cause d'un travail excessif, je les prie seulement de se souvenir qu'il faut faire pénitence : je parle à ceux qui sans raison et sans sujet se contentant de garder l'abstinence mangent plusieurs fois le jour, et je leur demanderais volontiers avec saint Ambroise (*cit. serm.*) s'ils ne sentent pas le reproche de leur conscience qui les reprend de ce que pendant que tous les autres jeûnent, eux seuls se donnent la liberté de manger ; s'ils ne rougissent pas quand ils sortent de ces lieux publics, de rencontrer quelqu'un qui jeûne. Mais je jeûne deux ou trois fois la semaine : « Appelez-vous cela, poursuit ce saint docteur (*Ibid.*) jeûner le Carême, vous qui ne jeûnez pas quarante jours. » Mais est-ce jeûner comme il faut que de faire un repas le soir ? car c'est ainsi que j'appelle ces collations fortes : « C'est une chose honteuse, poursuit saint Ambroise, de voir que des hommes et des femmes avancés en âge font le Carême, et que de jeunes hommes et de jeunes filles qui sont dans une vigoureuse jeunesse, et qui ont une parfaite santé, ne sauraient jeûner un seul jour du Carême : *Senes et aniculæ Quadragesimam faciunt ; juvenes, et juvenulæ non faciunt !* »

Mais quand nous aurons fait tout cela, ne laissons pas l'essentiel du jeûne. Par le jeûne nous faisons profession de vouloir honorer Dieu en nous privant pour l'amour de lui de l'usage des choses que nous prendrions dans un autre temps : or peut-on croire, que Dieu se tienne honoré de ce retranchement pendant que nous nous porterons à faire ce qu'il nous défend ? Il faut être juif, pour avoir cette pensée. Le jeûne emporte donc avec soi une obligation de retrancher tout ce qui est mauvais par soi-même : « En vain, dit saint Grégoire (hom. 16, *in Evang.*), la chair est affligée par le jeûne si l'esprit a toujours de l'inclination pour les voluptés criminelles : *Incassum caro atteritur ; si a pravis suis voluptatibus animus non refrenatur.* »

« Comme le jeûne est pratiqué pour obtenir miséricorde de Dieu, poursuit saint Grégoire, Dieu ne l'a pour agréable qu'autant qu'il est élevé vers lui par l'aumône, qu'il est accompagné de l'amour du prochain, qu'il est assaisonné de la piété. » Le jeûne, de plus, est un remède qui doit être pris avec de certaines précautions, il y faut le retranchement des plaisirs : Quand vous ne mangeriez qu'au soir, dit saint Ambroise (serm. 33), parlant à un homme qui prend le plaisir de la chasse, je n'appelle pas cela jeûner pour le Seigneur. Il faut aller dès le matin à l'église, poursuit-il, passer le jour dans la lecture et la prière, méditer la loi de Dieu, entendre sa parole, faire du bien à ceux qui sont dans une pressante nécessité. » C'est le moyen de rendre votre jeûne agréable à Dieu et de mériter la grâce en cette vie et la gloire en l'autre.

PRONE XXIV.

Pour le même Dimanche.

QUE LES JUSTES DOIVENT EMBRASSER LE JEUNE PAR UN MOUVEMENT DE L'ESPRIT DE DIEU QUI HABITE EN EUX, ET QUE LES PÉCHEURS DOIVENT ATTIRER SUR EUX L'ESPRIT DE DIEU POUR JEUNER PAR UN ESPRIT DE PÉNITENCE.

Le Fils de Dieu finit son jeûne quand nous commençons le nôtre, et comme dans toutes les actions de sa vie, il nous sert de modèle, il nous en doit servir aussi dans celle-ci. Le Fils de Dieu commence son jeûne par le mouvement du Saint-Esprit, il l'accompagne de la retraite, il le finit par une victoire signalée qu'il remporte sur le démon. C'est par l'Esprit de Dieu, que nous devons commencer le nôtre. On peut distinguer avec le concile de Trente deux sortes de mouvements du Saint-Esprit, qui habite en nous ou qui nous meut et qui nous pousse. Le Saint-Esprit habite dans les justes; il se repose sur le Fils de Dieu, *Spiritus Domini super me* (*Isa.*, LXI, 1.) Il meut et excite les pécheurs, premièrement par la crainte des jugements de Dieu, secondement par des sentiments d'un amour commencé.

Ames saintes, vous devez embrasser le jeûne par un mouvement de l'esprit de Dieu qui habite en vous : premièrement pour mortifier la chair par l'esprit, secondement pour imiter le Fils de Dieu, troisièmement pour obéir à l'Eglise votre mère, enfin pour faire pénitence de vos péchés. Pécheurs, vous devez attirer sur vous l'esprit de Dieu pour jeûner par un esprit de pénitence, le jeûne en est l'exercice extérieur, la douleur du péché en est l'âme et l'esprit : le jeûne humilie et abat le corps, la douleur brise et attendrit le cœur : jeûner sans cette douleur, c'est jeûner en juif, c'est déchirer ses habits et non pas son cœur contre l'ordre du prophète Joel, qui veut que nous déchirions et que nous brisions nos cœurs par la contrition : *Scindite corda vestra* (*Joel*, II, 13) : enfin c'est jeûner d'un jeûne qu'on se choisit soi-même, et non pas de celui que se choisit le Seigneur : *Nunquid tale est jejunium quod elegi?* (*Isa.*, LVII, 5)

Le Fils de Dieu accompagne son jeûne de la retraite, il est seul dans un désert, voilà notre modèle : point de véritable jeûne sans la retraite et la solitude : premièrement la prière ne se peut faire sans retraite; secondement point de jeûne sans la conversion du cœur; troisièmement tout doit jeûner en nous; quatrièmement l'affaire du salut, que nous devons particulièrement traiter dans les jours de jeûnes, mérite bien nos applications, et comment penser à cette grande affaire sans la retraite? Enfin nous devons finir notre jeûne par la victoire sur le démon, et sur toutes nos passions : c'est par cet endroit que les premiers chrétiens, selon saint Jean Chrysostome, examinaient le profit qu'ils avaient tiré du jeûne. Un peu de réflexion sur nous :

est-ce par un mouvement de l'esprit de Dieu que nous commençons le Carême? Les uns le font par coutume et par habitude, sans penser autrement à l'offrir à Dieu : d'autres ne le font qu'avec regret et comme par contrainte : d'autres le font d'une manière si lâche qu'il semble que ce soit malgré eux : d'autres ne le font point du tout. J'appelle ne le point faire du tout que de manger dès le matin, que de faire des collations fortes, que de demander des dispenses. Est-ce l'esprit de Dieu qui suggère une telle conduite? N'est-ce pas la prudence de la chair?

Que les artisans ne se flattent point là-dessus, ceux qui peuvent faire un juste repas, ceux dont le travail n'est pas si rude sont obligés de jeûner et les autres doivent reculer le repas du matin, souper sobrement le soir, retrancher tout le superflu. Les riches sont obligés de retrancher du nécessaire et de donner aux pauvres ce qu'ils peuvent ménager : mais tout le monde presque jeûne sans cet esprit de pénitence, la plupart de ceux qui jeûnent conservent toujours l'affection au péché : le Fils de Dieu dit que les scandales ne seront arrachés qu'à la fin du monde, c'est-à-dire du cœur : j'appelle scandale ces danses, ces bals, ces mascarades, ce jeu public, ce luxe, ces festins somptueux. On jeûne sans arracher du cœur l'attache que l'on a à ces choses : on ne peut pas à cause de cela accompagner son jeûne de la retraite : on converse, on parle, on s'assemble, et ainsi on ne le finit point par la victoire de ses passions : quel mérite à votre avis peut avoir devant Dieu votre jeûne lorsqu'il ne vous rend pas plus retiré, plus détaché du monde, plus libéral envers les pauvres, lorsqu'il ne sert pas à dompter votre orgueil, à modérer votre humeur, à extirper la cupidité de votre cœur pour y allumer le feu de la charité?

PRONE XXV.

Pour le II^e Dimanche de Carême.

DE LA CONFESION PASCALE.

L'Eglise dès l'entrée du Carême nous met dans la bouche ces paroles de l'apôtre saint Paul : *Voici présentement le temps favorable, voici les jours de salut* (*II Cor.*, VI, 2), paroles, lesquelles, à les regarder en elles-mêmes, nous devraient remplir de consolation, et faire la joie de ceux qui travaillent au salut des autres. En effet ce temps ici devrait être favorable pour les pasteurs, tous ces jours consacrés par l'Eglise à la pénitence devraient être pour les peuples des jours de grâce, de bénédiction et de salut. Les pasteurs devraient avoir la consolation d'y voir les peuples s'assembler à l'église pour y apprendre de leur bouche les vérités saintes, et il serait nécessaire qu'ils s'adressassent à eux dès le commencement du saint temps où nous sommes pour leur demander la pénitence. C'était l'ancien usage de l'Eglise dès le temps de notre

Théodulphe, on entendait les confessions en entrant dans le Carême avant même la Sexagésime, nous avons encore des vestiges de cette cérémonie le mercredi saint. Cet usage est fondé sur une excellente raison : le jeûne est un exercice de la pénitence, il suppose donc que l'on en ait l'esprit; or, cette vertu consiste dans un désir que l'on a d'apaiser Dieu pour ses péchés qui naît de la douleur que l'on a de les avoir commis, parce qu'ils offensent la bonté de Dieu; ce désir nous porte à faire tout ce que Dieu nous commande pour cela, une des principales choses c'est la confession. C'est pour cela qu'il nous est enjoint d'exhorter tous les fidèles à la faire d'abord qu'ils sont tombés dans le péché, que le Sage nous conseille de fuir avec la même diligence que nous fuirions un serpent.

Comment s'acquitte-t-on de cette obligation? Quelques-uns diffèrent à l'extrémité à confesser les péchés de leur vie, d'autres s'adressent à tous autres qu'à ceux à qui ils devraient recourir. Saint Augustin (Hom. 49) se plaignait de son temps qu'il s'en trouvait qui, quoique coupables de péchés mortels, ne faisaient pas pénitence de la manière dont elle se fait dans l'Eglise. Je la fais, disaient-ils en secret : C'est donc en vain, réplique ce saint docteur, qu'il a été dit aux apôtres : *Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* On ne garde pas à présent la même conduite, il est vrai, mais on s'adresse à tout autre qu'à ceux de qui on devrait recevoir la pénitence, à quoi nous pourrions répondre encore avec le même saint : Est-ce donc inutilement que les clefs du royaume des cieux nous ont été mises entre les mains? Mais la confession n'est-elle pas libre, me direz-vous et la loi de l'Evangile n'est-elle pas une loi de liberté et d'amour? La confession est libre, oui bien, celle du reste de l'année, mais non pas celle de Pâques. La communion n'est-elle pas libre aussi? Oui, mais non pas celle de Pâques. Encore si, en quittant son pasteur, on s'adressait à quelqu'un, qui rempli de prudence et de piété, se mit en peine de sonder la profondeur de la plaie et d'y appliquer les remèdes convenables, on ne dirait plus rien; mais on cherche des personnes comme celles du temps de saint Cyprien qui disent : *La paix, la paix*, et qui ne la donnent point, qui se contentent de couvrir la blessure sans en ôter l'ordure qui la va rendre incurable, ou qui n'y apportent que des remèdes doux et agréables qui ne la guériront jamais, lorsqu'il y faudrait appliquer le fer et le feu.

Ne sait-on pas bien, dit-on, quand on fait mal? Oui, tout de même que l'on sait bien quand on est malade; cependant, quoique l'on sache bien que l'on est malade, on ne laisse pas d'aller au médecin le plus expérimenté. Pourquoi donc suivons-nous une conduite tout opposée dans les maladies de l'âme plus dangereuses mille fois et plus considérables que celles du corps, et pourquoi chercher des

personnes qui donnent des aloucissements et qui mettent un coussin sous le coude du pécheur, comme parle un Prophète, pour le faire reposer plus à son aise? et pourquoi s'adresser à toutes sortes de confesseurs lorsque l'on entend saint François de Sales dans sa *Philothée* qui veut que nous en choisissions un entre dix mille et qu'après l'avoir trouvé nous lui abandonnions notre conscience et nous n'en cherchions point d'autre?

PRONE XXVI.

Pour le même Dimanche.

DE LA TRANSFIGURATION SPIRITUELLE QUI SE FAIT DANS L'ÂME D'UN PÉCHEUR PAR LA PÉNITENCE.

Entre plusieurs raisons que l'on pourrait apporter, de ce que l'Eglise nous propose l'Evangile de la Transfiguration dans ce temps, je n'en trouve point qui convienne mieux à notre état que de dire qu'elle veut nous apprendre à nous transfigurer avec le Fils de Dieu par une véritable pénitence. Avant d'examiner de quelle manière se doit faire dans nous cette transfiguration, il faut supposer d'abord que la pénitence peut nous transfigurer; la preuve en est tirée des saintes Ecritures. La transfiguration du Fils de Dieu consiste en ce que son visage devint lumineux comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige. La pénitence peut nous donner aux yeux de Dieu le même éclat : *Vous me laverez*, disait le Prophète, *et je deviendrai plus blanc que la neige.* (Psal. L, 8.) *Quand vos péchés*, dit le Seigneur, *seraient comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige, et quand ils seraient rouges comme le vermillon, ils seront blancs comme la laine la plus blanche.* (Isa., I, 18.)

Heureuse transfiguration! comment se fera-t-elle? Comment est-ce que le Fils de Dieu s'est transfiguré? c'est en priant, c'est en se retirant à l'écart, c'est sur une haute montagne. Il faut que le pécheur prie, c'est là comme la première démarche qu'il doit faire pour retourner à Dieu. Dieu se rapproche du pécheur en lui ouvrant les yeux. Voyez la pécheresse, aussitôt qu'elle connut, dit l'Evangile, *ut cognovit*, aussitôt que Dieu lui découvrit par une lumière céleste l'énormité de ses péchés, elle n'eut point de honte d'aller trouver le Fils de Dieu au milieu d'un festin pour les pleurer publiquement, parce qu'elle n'avait point rongé de les commettre en secret. (Luc., VII, 38 seqq.) Voyez le prodigue, il revint en lui-même : *In se reversus*, et ce retour sur lui-même, lui fit prendre la résolution de retourner dans la maison paternelle. (Luc., XV, 17.) Voyez saint Pierre : s'étant souvenu de la parole de Jésus, il reconnut sa faute et pleura amèrement. (Luc. XXII, 69.)

Que produit donc cette vue du péché? La prière; on s'adresse à Dieu, on implore sa miséricorde, on lui demande, comme le Prophète, le soulagement de sa

pauvreté et de sa misère. Mais n'est-il pas dit dans l'Évangile que Dieu n'exauce pas les pécheurs? Pourquoi donc voulez-vous que le pécheur prie? « C'est un aveugle, dit saint Augustin (*tract. 14. in Joan.*) qui n'avait pas encore les véritables lumières qui le guident; car en effet Dieu exauce les pécheurs, témoin le Publicain qui par sa prière mérita d'être justifié et de rentrer en grâce avec Dieu. » Il est vrai que le Prophète dit que si le péché est dans son cœur Dieu ne l'exaucera pas, mais nous ne parlons pas ici d'un pécheur qui ait encore le péché dans son cœur, et qui retienne encore l'affection au péché. Qu'il prie dans cet état, et non-seulement qu'il prie, mais qu'il gémisses afin de pouvoir dire : Mes gémissements, Seigneur, ne vous sont point inconnus. Qu'il demande, qu'il cherche, qu'il frappe, qu'il élève sa voix à l'exemple de la Chananéenne. Et que voulez-vous qu'il demande? La grâce de la pénitence, la conversion de son cœur, elle est un don de Dieu; nous nous trompons, si nous pensons l'obtenir de nous-mêmes : nous avons pu tomber, nous avons pu nous faire malades, mais nous ne pouvons nous relever sans l'aide de Dieu, nous ne pouvons être rétablis en santé s'il ne nous guérit lui-même.

Mais que cette prière se fasse à l'écart, *seorsum*. Il faut prier dans le secret; le Fils de Dieu ici et dans le Jardin des Olives se retire de la compagnie des hommes pour prier. N'est-ce pas ce qu'il nous ordonne lui-même : Priez votre Père céleste dans le secret; tout au moins, dit saint Augustin, dans le secret du cœur. C'est qu'il faut que cette prière se fasse sans distraction, il faut qu'elle soit accompagnée d'humilité. La prière d'un homme qui s'humilie devant Dieu pénètre les cieux; on ne s'humilie pas dans le public; il faut donc s'humilier dans le secret. Il faut encore prier dans la séparation de tout ce qui nous a fait pécher. Nous disions qu'en priant il faut avoir quitté la volonté de pécher, cela suppose qu'on en ait quitté l'occasion. Saint Pierre sort de chez Caïphe, où il avait renié Jésus-Christ, saint Matthieu quitte sa banque, tant de saints ont quitté les cours des rois où ils avaient vécu dans les délices et dans le libertinage, pour aller pleurer leurs péchés sous quelques rochers ou dans le fond d'un tombeau. C'est dans cette compagnie, mon frère, que vous avez perdu l'innocence, c'est avec cette personne que vous avez péché, ce sont ces ornements de vanité, c'est cet emploi dangereux, c'est ce jeu, c'est cette maison de débauche qui ont été pour vous des occasions de chute et des sujets de scandale : il faut quitter tout cela si vous voulez vous réconcilier avec Dieu, le prophète Isaïe vous l'ordonne : *Auferte malum cogitationum vestrarum, quiescite perverse agere* (*Isa. I, 16, 17.*)

Il faut encore monter sur une haute

montagne, cette montagne est la figure de la piété et de la vertu chrétienne : cela veut dire que pour faire une véritable pénitence, il faut pratiquer les vertus opposées aux péchés commis. Saint Paul avait blasphémé le nom de Jésus-Christ, il en prêche les grandeurs; Zachée avait pris le bien d'autrui, il donne le sien; la Pécheresse avait été le scandale de toute la ville, elle fait une pénitence publique. Est-ce l'intempérance qui a fait votre péché? il faut jeûner : est-ce l'impureté? il faut mortifier votre chair : est-ce ce luxe excessif? il faut se réformer : est-ce l'oisiveté et la compagnie? il faut travailler : est-ce la négligence du salut? il faut prier : est-ce la médisance? il faut se taire et mettre une garde à sa bouche et une porte à ses lèvres, pour ne parler qu'avec discrétion. *Apprenez à faire le bien, dit le Prophète. cherchez la justice, secourez ceux qui sont dans l'oppression, défendez le pupille, prenez en main les intérêts de la veuve : « Discite bene facere, quærite judicium, subvenite oppresso, judicate pupillo, defendite viduam. »* (*Isa. I, 17.*)

INSTRUCTION XXVII.

Pour le III^e Dimanche de Carême.

QUE LA PÉNITENCE, POUR ÊTRE VÉRITABLE, DEMANDE UN COEUR NOUVEAU, ET QU'ELLE DOIT ÊTRE PÉNIBLE ET LABORIEUSE

Comme il n'y a point de véritable pénitence sans amour de Dieu, il n'y en a point aussi sans la conversion générale du cœur et le changement de toutes ses inclinations et ses mouvements, car le propre de la pénitence étant de détruire le péché, et le péché consistant dans l'éloignement de Dieu, et l'attachement à la créature, il ne peut être détruit que par un mouvement tout opposé : ce mouvement, c'est la charité : or la charité ne peut entrer dans le cœur sans y faire ce changement dont nous parlons, changement qui se fait sentir, lorsque l'on aime ce que l'on n'aimait pas auparavant, et lorsqu'on commence à haïr ce que l'on aimait, mais changement très-rare dans la plupart de nos pénitents. On vient se jeter aux pieds d'un prêtre et lui réciter l'histoire de sa vie, mais on ne cesse pas pour cela d'aimer ce que l'on aimait. La pénitence suspend pour quelques jours l'acte extérieur; peut-être quittera-t-on pour quelques jours les marques extérieures de la vanité : on interrompra pour quelques moments le cours de ce jeu presque continu que le saint temps même de la pénitence n'est pas capable d'interrompre, on fera quelques légères aumônes, on retranchera ces repas superflus, ces visites inutiles, la fréquentation de cette personne dont l'entretien nous a fait tant de fois faire un triste naufrage à la pureté et à l'innocence; mais ces jours de pénitence étant passés, on reprendra tous ces mêmes

exercices, parce que le cœur les aime encore.

Cependant qu'on vit avec cela dans une assurance entière de son salut, on se repose sur la confession et la communion que l'on a faite, et on croit que l'on a cessé d'être pécheur parce que l'on s' imagine que l'on a fait pénitence de son péché, sans le quitter, et comme si on pouvait le quitter sans cesser de l'aimer. Ah ! qu'il n'est donc pas si aisé de faire pénitence qu'on se l'imagine, puisqu'on ne la peut faire comme il faut sans le changement du cœur, que ce cœur ne peut être changé sans amour de Dieu, et que cet amour ne se donne qu'à ceux qui le demandent avec ferveur dans la prière ! Il faudrait donc pour suivre le conseil d'un prophète, se séparer de toutes les occasions de notre péché, pour nous faire un cœur nouveau et un esprit nouveau, c'est-à-dire pour le demander à Dieu. Il faudrait que Dieu touchât d'abord votre cœur d'une crainte salutaire de ses jugements, parce que c'est ordinairement par cette crainte, comme le déclare le Concile de Trente, que commence la justification du pécheur.

Si vous étiez dans cet heureux changement du cœur, vous n'auriez pas de peine à embrasser les travaux et les rigueurs de la pénitence, laquelle non-seulement doit changer le cœur, mais encore être pénible et laborieuse. Le fondement de cette pénitence rigoureuse, au sentiment des Pères de l'Eglise (S. August. hom. 41), c'est le violement du baptême, dont l'innocence, que saint Ambroise appelle un vêtement angélique, ne peut être recouvrée que par une abondance de larmes et par toutes sortes de peines et de travaux. Le baptême, dit saint Pacien, est le sacrement de la Passion du Seigneur, tous les mérites de son sang sont appliqués à ceux qui le reçoivent sans qu'ils apportent d'autre disposition, si ce sont des adultes, que la foi et la contrition ; mais dans le sacrement de Pénitence où le pardon est principalement accordé aux mérites du pécheur, il y faut une satisfaction proportionnée à l'énormité de ses crimes. On reçoit sans peine, la grâce du baptême qui est purement un don de Dieu ; « mais celle de la pénitence, dit saint Augustin, doit coûter cher au pécheur, afin que cette peine et cette difficulté qu'il éprouve à recouvrer la première grâce, l'empêche de regarder le péché comme un jeu : » et c'est ce qui fait que la pénitence est appelée un baptême de larmes.

Ce mot de pénitence comprend donc, avec la douleur intérieure, les mortifications extérieures qui en doivent naître, comme les branches de leurs racines ; car, comme il n'est point de vraie foi sans confession, de vraie charité sans œuvres, il n'est point aussi de vraie pénitence sans satisfaction : « Qu'on lave tant qu'on verra un vase ronlé,

dit saint Chrysostome (Hom. 22, *Ad pop. Antioch.*), on n'emportera pas la rouille ; mais si on le repasse par le fourneau, en un moment il reprendra son premier éclat. » Ainsi, nettoyez superficiellement une âme salie par le péché, imposez-lui chaque jour une légère pénitence, vous ne ferez pas un grand progrès ; mais jetez-la au milieu des travaux et des amertumes de la pénitence, et vous verrez qu'elle se purifiera aussitôt de toutes ses taches.

PRONE XXVIII.

Pour le même Dimanche.

DE LA RECHUTE DANS LE PÉCHÉ CONSIDÉRÉE PAR RAPPORT A LA PÉNITENCE QUI A PRÉCÉDÉ, ET A CELLE QUI DOIT SUIVRE ; QU'ELLE REND LA PREMIÈRE INUTILE, ET L'AUTRE TRÈS-DIFFICILE.

C'est une grande malice d'attribuer au démon les œuvres de Dieu : je ne m'arrête point ici à examiner les raisons dont le Fils de Dieu se sert pour la combattre ; mais il paraît plus à propos d'examiner par quels degrés les Juifs sont tombés dans cet excès. Il semble que ce soit le mépris qu'ils avaient fait des grâces qui leur étaient offertes et de celles qu'ils avaient reçues, et leur rechute ; ce que le Fils de Dieu explique par une parabole, par laquelle il nous fait voir que c'est un grand malheur, après avoir été tiré de la puissance du démon, d'y rentrer. C'est ce qu'il nous faut examiner, et pour cela, nous n'avons qu'à considérer la rechute ou par rapport à la pénitence qui a précédé, ou par rapport à celle qui doit suivre ; rien de plus funeste que la rechute dans le péché, elle rend la pénitence qui a précédé inutile, et celle qui doit suivre très-difficile.

Que vous sert de vous être réconcilié avec Dieu par la pénitence, si vous l'abandonnez quelque temps après : *Si celui dit le Saint-Esprit, qui se lave après avoir touché un mort, le touche de nouveau, de quoi lui sert-il de s'être lavé ? de même, si un homme jeûne après avoir commis des péchés, et les commet de nouveau, que gagne-t-il de s'être affligé et humilié : « Sic homo qui jejuna in peccatis suis et iterum eadem faciens, quid proffit humiliando se ? » (Eccli., XXXIV, 30, 31.)* N'entendons-nous pas le Seigneur qui dit par la bouche du prophète Ezéchiël (XVIII, 20-32), que si le juste se détourne de la vertu, il mourra dans son péché, et qu'il ne se souviendra plus de sa justice. Mais quoi, Seigneur, votre peuple se plaint de la rigueur de cette conduite ! Faut-il donc, réplique-t-il, que je la justifie ? Y a-t-il rien de plus juste que ce que je dis ? Si l'impie fait pénitence, je ne me souviendrai plus de ses péchés, et toutes ses impiétés ne lui nuiront point ; mais si le juste retombe dans les mêmes péchés qu'il avait détestés, j'oublierai toutes ses vertus. Mais que deviendra donc sa pénitence ? Voulez-vous savoir, poursuit le Seigneur, quelle est cette pénitence qui est utile ? c'est celle

qui vous convertit sans retour; c'est celle qui vous fait jeter loin de vous vos péchés, par un cœur nouveau et un esprit nouveau, car pour celle qui est suivie de rechute, elle est tout à fait inutile.

N'est-ce pas ce que le Fils de Dieu nous a voulu insinuer par cette parabole du serviteur, auquel on a remis dix mille talents, mais qui mérita que l'on les lui redemandât quelque temps après, pour avoir abusé de la bonté de son maître? Je vas plus avant, car je dis que, pour l'ordinaire, cette rechute est une marque que la pénitence était fautive; je ne dis pas que la pénitence nous rend impeccables; hélas! il serait à souhaiter que cela se fit; mais je dis que ces pénitences qui sont presque aussitôt suivies de la rechute dans le péché ont toujours été regardées comme de fausses pénitences. Dira-t-on qu'un malade qui sort un peu de son état et qui retombe presque aussitôt, ait été bien guéri? On ne peut mieux comparer ces suspensions de pécher qu'aux intervalles qui arrivent entre les accès de la fièvre. Savez-vous comment un concile appelle ces sortes de pénitences? il dit que c'est faire pénitence d'une manière honteuse. (*Concil. Tolet. III, can. 2.*) Il semble que le concile ait eu en vue cette pensée du Sage rapportée par saint Pierre: *L'imprudent qui retombe dans sa folie, est comme le chien qui retourne à ce qu'il avait vomé: «Sicut canis qui revertitur ad vomitum suum, sic imprudens qui iterat stultitiam suam.»* (*Prov., XXVII, 11; II Petr., II, 22.*) Cette idée, d'un animal qui retourne à ce qu'il a vomé, fait horreur à nos sens; jugeons de là combien Dieu est choqué de la conduite de ceux qui ressemblent à ces animaux, et combien leur pénitence est fautive.

La rechute rend encore la pénitence qui doit suivre très-difficile: on se met en danger de ne plus avoir la grâce. Pharaon n'en trouva plus à la fin, après avoir rejeté plusieurs fois celles qui lui étaient présentées. Y a-t-il rien qui nous dispose moins à nous réconcilier avec un ennemi que de le voir plusieurs fois nous offenser? Le péché de rechute n'est pas un péché d'ignorance, et l'on a d'autant plus d'imprudences et d'effronteries en commettant ce péché, dit saint Ambroise (*De pœnit.*, cap. 5.) que l'on a moins d'ignorance; ce n'est pas seulement un violement de la loi, c'est un péché volontaire. La pénitence est bien plus difficile de la part du démon, qui ne sort pas aisément d'un cœur dont la longueur du temps semble lui avoir assuré la possession pour toujours; elle est encore plus difficile de la part du pécheur. Il est pris et garrotté, dit le Sage, par les liens de ses propres iniquités, et s'appropriant avec la laideur du péché, il se fait un malheureux plaisir de commettre, ce qui doit être dans l'autre vie la matière de ses tourments. Comment remédier à de si grands maux que la rechute entraîne après elle? c'est en se séparant de l'occasion du péché, en détruisant ses méchantes habitudes par des actes contraires; en prenant

du temps pour sonder sa conscience, et découvrir les passions qui ont été cause de cette rechute.

PRONE XXIX.

Pour le IV^e Dimanche de Carême.

QUE NOUS NE PERDONS RIEN LORSQUE NOUS NOUS ATTACHONS A DIEU, ET QUE NOUS CONSULTONS PLUS SA PROVIDENCE QUE LES LUMIÈRES DE NOTRE RAISON.

Je ne sais ce que je dois le plus admirer, ou la ferveur de ce peuple, ou la bonté et la miséricorde de Jésus-Christ, qui prévient ainsi ses besoins. C'est quelque chose d'admirable de les voir si appliqués à Jésus-Christ qu'ils s'oublient de prendre même leur repas; mais c'est quelque chose de bien consolant de voir Jésus-Christ, sans en être prié, prévenir les demandes de ce pauvre peuple, et faire un si grand miracle pour le soulager dans son besoin, qu'il paraît bien qu'on ne perd jamais rien pour s'attacher à Dieu, et que si nous lui donnons quelque chose, il est toujours prêt de nous donner sans comparaison davantage. Ce peuple quitte tout: son travail, sa maison, peut-être les maris leurs femmes, les femmes leurs maris. Nous aurions peut-être blâmé cette conduite; cependant il paraît bien que Jésus-Christ l'approuve, puisqu'il fait un miracle en faveur de ce peuple.

Je ne prétends pas en tirer cette conséquence que nous devons tout mettre entre les mains de Dieu, et ne rien faire de notre côté; mais ce que je veux dire, c'est que nous ne dépendons pas assez de la Providence, et que nous consultons trop les lumières de notre raison lorsqu'il est question d'entreprendre quelque chose pour Dieu. Il n'y a rien, par exemple, qui soit d'une obligation plus étroite que l'aumône, c'est la seule pénitence des riches; elle sera le sujet, au jugement de Dieu, ou de notre condamnation, ou de notre salut: Dieu y a attaché je ne sais combien de promesses, et pour cette vie, et pour l'autre; elle éteint les péchés comme le feu est éteint par l'eau; elle prie pour nous, elle nous purifie de toutes nos taches, elle nous délivre de la colère du Seigneur au jour de sa justice. Si nous faisons part de nos biens aux pauvres, nos greniers seront remplis de grains, et nos celliers ne pourront contenir le vin que Dieu nous donnera.

Cependant, après des promesses si magnifiques, combien cherchons-nous de prétextes pour nous en exempter? Quand il est question, pour observer la loi de Dieu, de s'abstenir de vendre le dimanche, combien de raisons pour ne pas faire ce qu'elle ordonne? Voyez ces peuples de notre Évangile, ils ne raisonnent point, ils suivent l'ardeur qui les emporte, ils s'abandonnent à la Providence, et nous dans ce qui regarde nos devoirs et nos obligations, nous voulons dépendre de nous-mêmes, plutôt que de dépendre de Dieu. Le peuple d'Israël après avoir vu pleuvoir les cailloux et la manne, pressé de

la soif, murmure contre Moïse, et veut éprouver si Dieu est avec lui, et si c'est par son ordre qu'il a été tiré de l'Egypte, et Dieu fait un miracle pour rassurer ce peuple. S'il en fait un en faveur de ces incrédules, que ne fera-t-il pas envers ceux qui se confient en lui? Doutons-nous de sa providence paternelle après en avoir vu si souvent les ineffables effets?

PRONE XXX.

Pour le Dimanche de la Passion.

DE LA MAUVAISE CONSCIENCE.

Il n'appartenait qu'au Fils de Dieu de donner ainsi le défi à ses ennemis pour l'accuser de péché; nous ne pouvons pas en dire autant sans commettre un mensonge, et sans nous trahir nous-mêmes. Cependant si nous n'osons pas tout à fait nous dire innocents comme faisaient les novatiens au rapport de saint Ambroise (lib. I, *De pénit.*) pour rejeter les travaux de la pénitence: il n'est que trop vrai que par une malheureuse recherche, nous nous voulons faire passer ou pour moins coupables que nous ne sommes, ou pour tout à fait purs de péché dans les choses ou nous sommes coupables. C'est une chose étrange que tout le monde, dans le temps où nous sommes, se dispose au sacrement de pénitence; on n'en peut approcher sans une discussion exacte de ses fautes, et personne presque n'ouvre les yeux, ou ne demande à Dieu des lumières assez pures pour les connaître telles qu'elles sont. Nous avons des moyens si sûrs pour connaître nos péchés, le témoignage de notre conscience, les règles et les maximes de la vie chrétienne, le sentiment de ceux dans la bouche desquels Dieu a mis sa vérité comme en dépôt: nous abusons de tous ces moyens, nous faisons taire la voix de notre conscience, nous détournons par de fausses explications les règles et les maximes de l'Évangile et nous cherchons souvent des personnes qui nous flattent dans nos incinuations, qui bénissent nos iniquités pour parler avec le Prophète et qui nous louent dans les désirs déréglés de notre cœur.

Notre conscience est ce témoin si fidèle qui nous suit partout, qui peut déposer de tout, ce juge incorruptible qui ne peut être fléchi ni par prières, ni par menaces, ce juge si éclairé qui ne peut jamais être surpris; c'est à son jugement qu'il vous faut renvoyer, c'est à elle qu'il vous faut confronter. Que dit cette conscience de la liberté qu'on se donne de se dispenser du jeûne? Que dit-elle de cette négligence à approcher des sacrements? Que dit-elle sur ce bien que vous retenez injustement? Mais au lieu de nous soumettre à l'autorité de ce juge, nous érigeons un autre tribunal au dedans de nous-mêmes, c'est une mauvaise conscience que nous nous faisons, fondée sur je ne sais quelles misérables raisons dont nous nous servons pour couvrir nos désordres. Que de personnes dans

le monde qui vivent dans une fausse paix, à l'abri de cette mauvaise conscience! On passe toute sa vie dans des inimitiés irréconciliables, on vit avec froideur et avec indifférence sans aucun sentiment d'amitié pour les personnes avec lesquelles la Providence nous a unis par les liens les plus étroits. En sera-t-on excusés pour cela? point du tout, car on peut dire qu'il n'y en a point de plus coupables que ceux qui le croient être le moins, cette ignorance étant une marque visible de la corruption de leur cœur et une punition invisible de celui qui dit, par un prophète: *Ils marcheront comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre le Seigneur.* (Sophon. I, 17.)

La mauvaise conscience n'excusera jamais personne, étant fondée sur les lumières d'une raison corrompue: c'est aux règles et aux maximes de l'Évangile qu'il s'en faut tenir, et c'est ce que nous ne faisons point. Ce seul commandement de l'Évangile d'aimer Dieu de tout notre cœur, de combien de personnes fera-t-il la condamnation? Pour connaître le fond de notre cœur, il faudrait examiner nos désirs, nos craintes, nos espérances. Si nous passons de là aux autres règles de la vie chrétienne, de la surabondance de notre justice au-dessus de celle des Scribes et des Pharisiens, de l'enfance chrétienne, sans laquelle on n'entre point dans le royaume des cieux, de l'acquisition de ces trésors, que la rouille et les tignes ne gâtent point et que les voleurs ne dérobent point, de cette réconciliation avec les ennemis si nécessaire que, sans elle, les offrandes et les sacrifices ne sont point agréables à Dieu, me ferez-vous voir un grand nombre de personnes qui pratiquent fidèlement ces maximes, qui les gravent dans leur cœur, qui les expriment dans leur vie, et qui les préfèrent aux fausses maximes du monde?

PRONE XXXI.

Pour le Dimanche des Rameaux.

QUE LES FIDÈLES DANS TOUTE LA SEMAINE SAINTE DOIVENT MÉDITER SUR LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST, ET SE PRÉPARER A LA COMMUNION PASCALE; MAIS QUE LA CONVERSION EST ABSOLUMENT NÉCESSAIRE POUR NE PAS COMMUNIER INDIGNEMENT.

Nous entrons aujourd'hui, mes frères, dans le temps que l'Église a particulièrement consacré à la mémoire de la Passion et de la mort de son Époux: tous les jours de cette semaine sont pour elle des jours de deuil et de tristesse dans le souvenir de la perte qu'elle a faite. Elle renouvelle sa douleur, et rouvrant une plaie qui saigne encore depuis près de dix-sept siècles, elle invite ses enfants de prendre part à son affliction, et pour les porter à penser à la mort de leur Sauveur, elle commence aujourd'hui à faire lire publiquement l'histoire de sa Passion: « Nous la devons écouter attentivement, disait saint Chrysostome à son peuple (hom. 87, in *Matth.*), parce que

cette lecture nous peut être très-avantageuse ; car lorsque nous voyons le Sauveur traité avec tant de mépris, outragé par les dernières personnes du monde, adoré d'une manière si offensante, si cruellement tourmenté dans toutes les parties de son corps, et enfin terminant sa vie par un supplice infâme : il est impossible quand nous serions de roche, que nous ne nous amollissions comme la cire, et que nous n'abaissions l'élevéement de notre cœur, pour le percer d'une compunction sainte et pour entrer dans un profond anéantissement. »

C'est cette divine Passion qui doit faire, dans tout le cours de cette semaine, le sujet continuel de nos pensées et de nos réflexions ; et malheur à nous si plus insensibles que les pierres qui se brisèrent au temps de la mort du Fils de Dieu, nous ne sommes point touchés à la vue des peines qu'il endure pour nous. Le dévot saint Bernard (serm. 5, feria IV hebdomadæ sanctæ) prêchant sur un pareil sujet, exhortait fortement ses religieux à passer toute la semaine sainte dans la pureté, dans la piété, dans la considération des opprobres et des humiliations de Jésus-Christ : « Faites en sorte, mes frères, leur disait-il, que les mystères que nous honorons dans ces jours ne passent point sans en tirer tout le fruit que nous pourrons. La bénédiction est abondante, préparez des cœurs purs, des âmes pleines de dévotion, des sens qui veillent dans cesse, des affections sobres, des consciences nettes pour être en état de recevoir les grâces et les faveurs que Dieu vous présente. Non-seulement votre profession de religieux vous y convie, mais même la pratique et l'usage général de toute l'Eglise dont vous êtes les enfants, vous y porte et vous y engage, car enfin tous les chrétiens généralement pendant cette semaine sacrée, selon leur coutume ou contre leur coutume, donnent des marques de piété du moins extérieures, font paraître leur modestie, pratiquent l'humilité, et prennent un air grave et sérieux, et cela pour faire voir qu'ils compatissent en quelque manière aux souffrances de Jésus-Christ. Où est l'homme le plus impie qui ne se sente pas touché dans ces saints jours ? Où est le plus insolent et le plus superbe, qui ne s'humilie pas ? Où est le plus emporté qui ne s'adoucisce pas et qui ne pardonne pas à son ennemi ? Où est le plus délicat qui ne fasse quelque abstinence ? Où est le plus vicieux qui ne se contienne pas ? Où est le plus criminel qui ne se repente pas du moins en apparence ; et tout cela se fait avec sujet, puisque c'est le temps de la Passion du Seigneur qui fit trembler la terre, fendre les rochers, ouvrir les sépulcres des morts : *Universi siquidem Christiani sacra hac septimana, aut præ solito, aut præter solitum pietatem colant, humilitatem sectantur, induunt gravitatem, ut Christo patienti quodammodo compati videantur. Quis enim tam irreligiosus qui non compungatur ? Quis tam insolens et non humilietur ? Quis tam iracundus ut*

non indulgeat ? Quis tam deliciosus ut non abstineat ? Quis tam flagitiosus ut non contineat ? Quis tam maliciosus ut non pœniteat his diebus ? Merito quidem. Nempe adest Passio Domini utique hodie terram movens, petras scindens, aperiens monumenta. »

Mais nous ne devons pas seulement penser dans cette semaine à la passion du Sauveur du monde, cette pensée serait tout à fait inutile pour nous, si nous ne nous disposions encore dans ces jours à la communion pascale. Tout le monde veut communier à Pâques, et personne ne pense à se convertir ; cependant communier sans être converti, c'est communier indignement : « La première chose, dit saint Augustin, que doit faire celui qui veut recevoir la vie, c'est de changer de vie. » Je sais ce que l'on pense ordinairement là-dessus, que c'est assez de s'être confessé pour être converti et qu'ainsi on peut communier après s'être confessé. C'est ce préjugé que je veux détruire aujourd'hui. Je prétends que la conversion qui est nécessaire pour ne pas communier indignement, ne consis e pas seulement à s'être confessé de ses péchés, mais qu'il faut depuis sa confession avoir travaillé à détruire ses mauvaises habitudes. Ma première raison, c'est que pour communier dignement, il faut être guéri de toutes ses maladies spirituelles. Tout le monde convient que la santé de l'âme est nécessaire pour bien communier, or cette santé de l'âme consiste-t-elle seulement à s'être confessé de ses péchés sans en avoir détruit les restes ? Direz-vous qu'un homme convalescent se porte bien, pour avoir découvert à son médecin la qualité de sa maladie ? Distinguez, s'il vous plaît, une guérison parfaite du péché avec toutes ses langueurs, et celle-là n'est pas nécessaire, mais il faut au moins une guérison imparfaite. La sainte Eucharistie n'est pas le premier appareil qu'il faille mettre sur nos maux, mais le dernier : elle est un sacrement des vivants, c'est-à-dire de ceux qui vivent par la grâce, et non le sacrement de ceux qui sont morts par le péché : c'est comme si vous vouliez conclure que parce que le pain est pour nous fortifier, on en doit manger toutes les fois qu'on se sent faible.

Une seconde raison : Pourquoi la conversion qui est nécessaire pour ne pas communier indignement ne consiste pas seulement à se confesser ? c'est que la communion digne nous doit faire demeurer en Jésus-Christ et faire demeurer Jésus-Christ en nous : or il est certain que pour cela il faut une conversion qui m'établisse dans le bien avec quelque sorte de persévérance ; car pour que je demeure en Jésus-Christ, il faut, dit saint Augustin, qu'il se joigne tellement à moi, qu'il ne s'en sépare pas sitôt : *Sic hæreat, ut non deseratur* : je vous demande si la confession seule m'établira dans cette persévérance ? nullement. Il faut donc une conversion qui soit suivie d'amendement. Ah ! mon frère, vous allez communier pour chasser peut-être aussitôt Jésus-Christ de

votre cœur ! Ne tremblez vous point en approchant de cette sainte table, pour recevoir ce Dieu de majesté que vous allez trahir et outrager par vos excès peut-être dans quelques jours et peut-être même demain ?

La sainte Eglise était bien persuadée de cette vérité quand elle faisait autrefois passer les pécheurs par quatre degrés, que je regarde comme autant de barrières pour les éloigner de la communion. Mais si cela est, me direz-vous, il faut donc être juste pour communier, et le Fils de Dieu fera dans l'Eucharistie ce qu'il ne faisait pas sur la terre, d'éloigner de lui les pécheurs ? A cela je vous réponds qu'il appelle aussi les pécheurs dans ce sacrement, mais les pécheurs névités, les pécheurs convertis, les pécheurs qui, outre la confession de bouche, ont la componction dans le cœur. Imitons l'humilité du centenier, de la femme hémorrhôisse, de la pécheresse, ne demandons la guérison des maladies de notre âme que l'esprit rempli de foi et de confiance et le cœur pénétré d'amour et de charité pour Jésus-Christ, qui est dans cet auguste sacrement notre souverain médecin. Ces maladies dont il faut être guéri sont les habitudes, l'inimitié, l'amour du monde et toutes les autres passions : « Vous recevez un roi, dit saint Jean Chrysostome (*Orat. de S. Philogonio*, in fin.) ; il faut que tout en vous soit dans une grande soumission, et dans une pureté parfaite : ne vous approchez donc pas des divins mystères avec négligence et comme si la seule rencontre de la fête de Pâques vous y obligeait ; mais lorsque vous voudrez vous préparer à recevoir l'hostie sacrée, je vous conjure d'avoir soin de vous purifier plusieurs jours auparavant par la pénitence, par la prière et par l'aumône, en sorte que vous ne vous occupiez qu'à des choses spirituelles et qu'ainsi que parle l'Écriture (*Prov. XXVI, 11; II Petr., II, 22*), vous ne retourniez pas de nouveau comme des chiens à votre propre vomissement. » (*S. CHRYSOST. ibid*)

PRONÉ XXXII.

Pour le Dimanche de Pâques.

QUE JÉSUS-CHRIST DANS SA RÉSURRECTION
GLORIEUSE REPREND UNE VIE IMMORTELLE
QUI LE REND VICTORIEUX DE LA MORT.

Que l'état du Fils de Dieu dans sa résurrection est différent de celui où il était dans sa passion ! « Dans ce temps, dit saint Augustin, c'était un agneau pour la douceur qu'il y fit paraître, se laissant égorger sans ouvrir la bouche pour se plaindre : mais dans sa résurrection, ce n'est plus un agneau, c'est un lion qui renverse tout ce qui s'oppose à lui et qui ne trouve plus rien qui puisse arrêter l'effort de son bras, il rompt les liens qui le retenaient captif, il sort du tombeau sans que la pierre qui en ferme l'entrée puisse retarder sa sortie, il fait trembler la terre, il jette ses gardes à la renverse et remplit leur esprit de terreur et

d'effroi. » Le Prophète avait bien raison de dire que son sépulchre serait glorieux, et que la gloire qui n'accompagne les autres hommes que jusqu'au bord du tombeau y entrerait avec lui pour en effacer toute la honte. Qui n'eût cru le voyant expirer sur la croix, être sujet à cette loi générale qui condamne tous les hommes, et enfin enseveli dans un tombeau, que sa mémoire s'allait éteindre avec lui, et que son corps renfermé dans cette prison obscure allait être la pâture des vers et sujet à la pourriture ? C'était là la pensée de ces saintes femmes, qui se disposaient à lui aller rendre les derniers devoirs en portant des parfums pour l'embaumer. Mais, Madeleine, permettez-moi de vous dire que quoique votre dévotion et votre piété soit louable, elle n'est pas encore tout à fait éclairée; votre Maître a un parfum bien plus excellent que celui que vous lui apportez, c'est sa divinité qu'il a cachée pendant qu'il vivait sur la terre sous le voile d'un corps mortel, et c'est cette même divinité qui va maintenant chercher ce corps jusqu'au fond du tombeau pour le réunir à son âme, et lui redonner une nouvelle vie : ainsi le tombeau, au langage de saint Augustin, a été au Fils de Dieu ce que lui a été le sein de Marie; car comme il est sorti vivant du sein de Marie, aussi sort-il vivant aujourd'hui du tombeau : comme il est sorti du sein de Marie, pour venir annoncer aux hommes des vérités divines, aussi sort-il aujourd'hui du tombeau pour donner la paix aux hommes.

Toute la différence qu'il y a entre l'une et l'autre naissance, est que celle qu'il prend aujourd'hui est plus glorieuse que celle qu'il prit dans le sein de sa Mère : car Marie ne lui donna qu'un corps mortel, et aujourd'hui il reprend un corps immortel; Marie le renferma neuf mois dans ses entrailles avant de lui faire voir le jour, et il sort du tombeau, n'y ayant demeuré que trois jours. Il semble en vérité que nous ne devrions plus dire qu'il est mort, mais plutôt avouer avec saint Augustin, qu'il est entré dans le tombeau pour s'y reposer, car enfin le peu de temps qu'il y est resté nous fait assez voir que c'a plutôt été pour lui un sommeil qu'une véritable mort. Mais je me trompe, mes frères, il est véritablement mort, et ce que je trouve de plus surprenant, c'est qu'il a triomphé de la mort par la mort même. Il y avait longtemps qu'il s'était promis cette victoire et qu'il l'avait annoncée par la bouche de son Prophète : *Omors, ero mors tua* (*Osee., XIII, 14*) ; oui, mort, je serai ta mort, je triompherai de toi en devenant ta proie, et ma victoire sera pour toi le commencement de ta défaite.

Figurez-vous un poisson qui va prendre avec avidité l'appât qui couvre l'hameçon et qui se donne la mort en pensant trouver la vie : voilà, dit saint Jérôme, ce qui est arrivé à la mort; elle n'a aperçu que la figure du péché dans le Fils de Dieu, et ce corps mortel dont il a couvert sa divinité a été pour elle un appât auquel elle s'est

laissé prendre; elle ne l'a pas plutôt dévoré qu'elle s'est percée elle-même, et que la divinité qu'elle a rencontrée lui a donné le coup de la mort. C'est beaucoup sans doute que de battre un ennemi de ses propres armes, mais on peut dire que c'est le comble de la gloire que d'en triompher dans le lieu même qui a toujours été le théâtre de ses victoires: le tombeau est le champ de bataille où la mort s'est signalée par la défaite de ses ennemis, et c'est aujourd'hui le lieu où elle est vaincue et terrassée; ce séjour de mort devient le berceau de la vie: *Domus mortis mansio fit vitalis* (S. PETRUS CHRYSOLOGUS, serm. 74.) Elle y est enchaînée par celui-là même qu'elle pensait retenir captif, et qui seul n'a pu comme les autres être assujéti à son empire. Je regarde le Fils de Dieu dans le sein de la mort, comme Jonas dans le ventre de la baleine. Ce prophète peut bien être enseveli dans le corps de ce monstrueux animal, mais il ne peut pas en devenir la proie: *Intra avidos rictus assumi potest, consumi non potest*, comme dit un Père: de même le Fils de Dieu a bien pu pour ainsi dire être englouti par la mort, mais elle a été obligée de le rejeter aussitôt: *Cibus est, corruptio non est*, elle a cru qu'elle en ferait sa pâture, mais n'ayant pu réduire son corps en poussière elle n'a pu le digérer.

Le beau spectacle de voir la vie et la mort aux prises l'une avec l'autre! le tombeau est le champ de bataille où ces deux ennemies en viennent aux mains, le corps du Fils de Dieu est le sujet de leur dispute. Mais il me semble que j'entends encore une voix qui s'adresse à la mort, semblable à celle qui se fit entendre sur le sujet du différend qui était entre saint Michel et le démon, touchant le corps de Moïse: *Imperat tibi Dominus*, c'est le Seigneur qui vous commande de lui rendre son corps, qui vous redemande ce qui lui appartient, et que vous lui retenez injustement; vous n'avez droit que sur les criminels, et il est innocent: vous n'exercerez l'arrêt de la justice de Dieu que sur les descendants d'Adam, et il ne tire point son origine de ce premier de tous les hommes. Il faut que la mort obéisse à ce commandement, qu'elle rende ce corps que le sépulchre n'avait reçu qu'en dépôt, et bien loin que le suaire et les linceuls qui lui demeurent entre les mains soient des dépouilles qu'elle ait remportées sur un ennemi vaincu: ce sont plutôt des marques de l'avantage que le Fils de Dieu a eu sur elle. Je les puis comparer à ce manteau que Joseph laissa entre les mains de sa maîtresse qui faisait en même temps et la confusion de cette impudique et la gloire de ce fidèle serviteur. Mais ce qui achève de relever hautement la gloire du triomphe du Fils de Dieu sur la mort, c'est qu'il n'en triomphe pas seulement pour lui-même, mais encore pour tous les hommes, c'est le Fils de Dieu qui est venu réparer avantageusement les pertes que nous a fait souffrir le premier Adam, et comme ce premier de tous les

hommes nous avait tous rendus tributaires de la mort, il a fallu que ce second Adam nous affranchît de cet esclavage et nous rendît notre première liberté. Comme nous étions tous morts en Adam, il fallait que nous résuscitassions tous en Jésus-Christ.

Il est vrai que nous ne sommes pas encore exempts de la nécessité de mourir, et que la mort, comme dit saint Bernard, n'est pas encore bannie de la terre; mais, depuis la victoire du Fils de Dieu, elle a changé de nom: elle ne s'appelle plus une mort, mais un sommeil de paix; elle n'est plus une peine et un châtement du péché, elle en est devenue le remède et l'exercice de plusieurs grandes vertus; elle n'a plus le pouvoir d'anéantir et de détruire le chrétien, mais seulement de le changer et de le mettre dans un état plus parfait. N'est-il donc pas juste que nous entrions dans les sentiments de l'Apôtre et que nous rendions grâces à Dieu de la victoire qu'il nous a accordée sur cet ennemi, par les mérites de Jésus-Christ son Fils? Que peut maintenant avoir la mort de redoutable pour un chrétien qui sait que son Sauveur l'a désarmée? Quand un roi, dit saint Athanase, a fait captif son ennemi qui ravageait ses Etats, et l'a fait conduire tout enchaîné au milieu de la place publique de sa ville royale, chacun lui insulte, et l'outrage sans crainte: de même le Fils de Dieu, ayant dompté la mort, l'a attachée à sa croix, toute confuse, afin que tous, jusqu'aux enfants et aux jeunes filles, pussent lui insulter et se jouer d'elle comme on l'a vu par expérience dans les premiers siècles de l'Eglise. Elle n'est donc plus la terrible des terribles; elle a changé de visage. J'entends le Fils de Dieu qui nous dit lui-même, dans l'Evangile, de ne point craindre la mort; et il me semble que pour rassurer votre timidité, il nous dit encore, non plus comme à ses apôtres, qu'il a vaincu le monde, mais qu'il a vaincu la mort. Pourquoi la craignons-nous donc tant, et pourquoi ne sommes-nous pas soumis aux ordres de Dieu quand elle arrive? Ce qui nous fait appréhender la mort, dit saint Jean Chrysostome (Hom. 6, ad pop. Antioch.), c'est notre luxe, notre mollesse tout à fait indigne de la sainte austérité du Christianisme. Que si nous vivions dans les jeûnes, dans les veilles et dans les macérations; si nous mortifions nos désirs, si nous mettions nos sens sous le joug, comme dit saint Paul, sans flatter trop délicatement notre chair, nous quitterions bientôt les affections de la terre pour celles du ciel.

PRONE XXXIII.

Pour le Dimanche de Quasimodo.

QUE JÉSUS-CHRIST NOUS A MÉRITÉ LA PAIX PAR SA MORT, ET QUE CETTE PAIX EST LE PARTAGE DE CEUX QUI AIMENT DIEU D'UN AMOUR PARFAIT

Voici, mes frères, le temps que la sainte Eglise a particulièrement choisi pour honorer le grand mystère de la résurrection

de Jésus-Christ qui finit aujourd'hui, et celui aussi qu'elle a marqué à ses enfants pour s'approcher des sacrements. Elle nous fait lire dans ce jour, où anciennement les fidèles qui avaient reçu le baptême quittaient la robe blanche dont on les avait revêtus, parce que, comme dit le grand Augustin (Serm. 157, *De temp.*), ils devaient seulement retenir dans leurs cœurs cette pureté et cette innocence qui leur étaient marquées par cet habit blanc : elle nous fait lire, dis-je, l'évangile, où il est dit que le Fils de Dieu, paraissant tout d'un coup au milieu de ses disciples, qui ne pensaient peut-être pas à lui, mais du moins qui ne croyaient pas encore sa résurrection, leur dit : *Pax vobis, « La paix soit avec vous »* (Luc., XXIV, 36), leur donnant ainsi la paix comme un fruit de sa passion et de sa résurrection glorieuse. Il leur avait déjà dit la veille de sa mort : *Je vous donne ma paix, mais non comme le monde la donne.* (Joun., XIV, 27.) Il leur montre en même temps ses pieds et ses mains pour leur faire comprendre combien cette paix lui avait coûté. Les autres souverains donnent la paix à leurs Etats aux dépens du sang de leurs sujets, le Fils de Dieu aux dépens de son propre sang. Nous devons avoir la paix avec Dieu, avec le prochain et avec nous-mêmes. Jésus-Christ nous a mérité par sa mort et passion ces trois sortes de paix.

Il nous a mérité la paix avec Dieu, lui qui a pacifié, comme dit l'Apôtre, tous les hommes par l'effusion de son sang, qui a été fait pour nous malédiction en prenant sur lui le péché qui causait la guerre entre Dieu et les hommes. Il a encore établi la paix entre le prochain, puisque c'est par sa passion et sa mort qu'il nous a tous réunis dans le corps d'une même Eglise. Ainsi Caïphe, quoique l'esprit de Dieu ne présidât plus dans cette assemblée où l'on condamna l'innocent, avait prédit, sans y penser, que Jésus-Christ devait mourir non-seulement pour la nation des Juifs, mais encore pour rassembler et réunir les enfants de Dieu qui étaient dispersés dans le monde. Depuis la mort du Fils de Dieu nous ne sommes tous qu'un même corps en Jésus-Christ : nous sommes tous lavés dans le même sang, régénérés dans les mêmes eaux baptismales, et nous attendons tous la même récompense. Enfin, il nous a mérité la paix avec nous-mêmes, cette paix intérieure, cette paix qui surpasse toute pensée, cette paix qui fait que le corps est parfaitement soumis à l'âme, et la chair à l'esprit.

Heureux ceux qui jouissent de cette paix et de qui on peut dire (ce que l'Apôtre souhaitait aux premiers fidèles [Coloss., III, 15]) que la paix de Jésus-Christ est au milieu de leurs cœurs ! Je dis la paix de Jésus-Christ et non celle du monde qui n'est qu'une paix apparente, mais effectivement fausse et plutôt une guerre qu'une paix véritable : *Non est pax illa, sed bellum.* C'est pour cela que le Prophète dit qu'il n'y a point de paix pour les impies (Isa., LVII, 21), parce qu'on

ne la rencontre que dans le joug et le service de Jésus-Christ. C'est son amour seul qui la produit et qui la fait goûter aux âmes justes : *Tutus est pax Dei omnibus diligens Deum*, dit saint Ambroise (in cap. IV *Epist. ad Philipp.*). Saint Paul ne nous dit-il pas (Rom., VIII, 23) que tout réussit heureusement à ceux qui aiment parfaitement Dieu ? Parce que, délivrés du joug de l'avarice, de l'ambition, de l'amour impur et de toutes les autres passions furieuses qui tyrannisent les personnes attachées au monde, ils goûtent avec plaisir combien le Seigneur est doux à l'âme qui le cherche de tout son cœur, et épronvent, par une heureuse expérience, la vérité de cette parole d'un Père de l'Eglise, que c'est régner que de servir Dieu : *Servire Deo regnare est.*

C'est une chose admirable qu'un chrétien qui n'a point d'autre amour que celui de Dieu, toujours égal à lui-même, paraît content, paisible, joyeux dans des adversités et des peines que tout autre ne pourrait supporter sans impatience. Vous vous en étonnez peut-être, mais moi je n'en suis point surpris. Il possède Dieu par la charité, puisque Dieu est lui-même la charité ; et que peut-on trouver de plus doux que Dieu, dit saint Augustin (serm. 42, *De temp.*) : *Deus charitas est ; quid dulcius Deo ?* Ce qui fait que les accidents de cette vie ne le troublent point, que ses afflictions ne l'inquiètent point, que ses maux ne l'abattent point, que ses dangers ne l'épouvantent point ; c'est que les douceurs de la paix que Dieu répand dans son cœur, le rendent comme les saints martyrs insensible en quelque sorte à toutes les traverses et les révolutions de cette vie. Que cette âme-là donc est heureuse, dit saint Augustin (*Ibid.*), qui mérite d'avoir en soi la divine charité, puisqu'avec elle elle possède un trésor aussi précieux comme est la paix de l'esprit : *O quam felix et beata est anima quæ charitatem in se habere meretur !* Saint Pierre Chrysologue (serm. 53) dit que si nous aimons la paix, toutes choses seront tranquilles pour nous : *Amate pacem, et tranquilla sunt omnia.* Je puis bien vous dire aussi, mes frères : Aimez Dieu, et vous jouirez de cette paix intérieure du cœur qui ne pourra jamais être altérée si vous ne laissez jamais refroidir en vous la charité.

Désirons-la, cette paix, qui fait dans le ciel une partie de la félicité des saints, cette paix qui consiste à se reposer uniquement sur Dieu de tout ce qui peut arriver dans le monde ; qui nous fait dire avec le Prophète que quand une armée tout entière serait contre nous, nous ne serions pas ébranlés ; cette paix, enfin, qui fait que nous sommes bien avec tout le monde et que nous ne rompons jamais avec des personnes que le Christianisme nous commande d'aimer comme nos frères. Mais que cette paix se trouve rarement dans la plupart des familles chrétiennes, où souvent des personnes que le sacrement a unies ensemble par le lien de l'amour conjugal, forment

dans leurs maisons, par leurs partialités et leurs différends, comme une espèce d'enfer, puisque, dans l'un comme dans l'autre lieu, il n'y a point d'ordre, mais du bruit et de la confusion! Qui croirait que ces personnes servent le Dieu de paix, et qui dirait, à les voir ainsi désunies, qu'elles suivent une religion qui ne prêche rien tant que la paix qu'un saint Père a appelée la mère de l'amour, le lien de la charité et la marque la plus assurée de la pureté de l'âme? (S. PETR. CHRYS., *loc. cit.*)

Nous la devons avoir, cette paix, dit saint Pierre Chrysologue (serm. 128, *De pace*), mais pour cela, il la faut demander à Dieu dans la prière, non cette paix infidèle et inconstante que le monde présente à ses esclaves, que l'on cherche dans les commodités de la vie et que l'on ne conserve qu'en crainte, mais la paix de Jésus-Christ, laquelle selon la parole de l'apôtre saint Paul (*Philipp.*, IV, 7) est au-dessus de tout ce que l'esprit peut concevoir, et qui est le partage des cœurs fidèles, la paix que la charité nourrit comme l'heureuse production de son propre sein, la paix qui est comme nourrie et entretenue par la foi, qui est le soutien de la justice, et qui est presque l'unique gage de l'espérance future : *Habenda semper est et semper oranda, non illa infida et instabilis hujus mundi pax, quæ pro commodis quæritur, vel pro timore servatur : sed pax Christi quæ secundum sententiam apostoli Pauli superat omnem intellectum et credentium corda custodit, pax quæ charitatis nutritur uberibus, pax alumna fidei, columna justitiæ, pax futuræ spei pignus idoneum*

PRONE XXXIV.

Pour le II^e Dimanche après Pâques.

QUE JÉSUS-CHRIST EST L'EXEMPLAIRE ET LE
MODÈLE DES PASTEURS.

Si le Fils de Dieu est le premier, et le chef de tous les pasteurs et le grand Pasteur des brebis, comme l'appelle saint Paul (*Hebr.*, XIII, 20) : *Pastorem magnum ovium*, il paraît assez par ce que je viens de lire de l'Évangile qu'il en est l'exemplaire et le modèle. Il y prend lui-même la qualité de bon Pasteur et se propose pour exemple à tous ceux qui veulent porter cette même qualité et en remplir tous les devoirs. En effet si un pasteur se doit donner tout entier à la conduite de ses brebis, s'il les doit connaître, s'il doit empêcher qu'elles ne s'écartent et les rappeler et réunir ensemble, quand elles se sont dispersées, n'est-il pas visible que c'est à juste titre que le Fils de Dieu prend par-dessus tous les autres cette qualité? Il n'a pas seulement donné tous ses soins à la conduite de ses brebis, il a donné pour elles sa vie même, et c'est en cela, dit le disciple bien-aimé, que nous connaissons l'étendue de sa charité, de ce qu'il a donné sa vie pour nous. C'était beaucoup que d'être descendu du ciel en terre pour nous, il avait fait voir en cela, dit saint Bernard (serm. 61, *in Cant.*),

jusqu'où pouvait aller la douceur et la force de l'amour qui a porté un Dieu à s'anéantir soi-même, à abaisser sa grandeur et à se faire en quelque manière semblable à l'homme; mais cet amour n'a pu être satisfait qu'en donnant sa vie : il était ce Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech. Tout prêtre doit offrir des sacrifices, tous ceux qui l'avaient précédé avaient cherché des victimes hors d'eux-mêmes; il se sacrifie lui-même, et brûlant de zèle pour le salut de tous les hommes, il s'offre pour eux à son Père sur l'autel de la croix, comme une hostie pure, sainte et sans tache.

Il connaît encore ses brebis, c'est le second caractère d'un véritable pasteur. Le Fils de Dieu les connaît parce que c'est lui qui les forme, qui s'applique à tous leurs besoins, qui a toujours les yeux ouverts sur elles : il les connaît comme son Père le connaît, c'est pour cela qu'il disait : *Je sais ceux que j'ai choisis.* (*Joan.*, XIII, 18.) Enfin, il les empêche de s'égarer et les rappelle quand elles s'écartent et se dispersent : c'est ainsi qu'il a réuni le peuple juif et le peuple gentil, comme il avait été prédit par le prophète : *Voici, dit le Seigneur, je tirerai les enfants d'Israël du milieu des nations où ils se sont dispersés, je les rassemblerai de toutes parts, je les ferai rentrer dans leur pays, je n'en ferai plus qu'un peuple sur la terre, et ils n'auront plus qu'un roi pour les commander, ce ne seront plus deux peuples, ni deux royaumes, ils ne se souilleront plus à l'avenir dans leurs idoles et leurs abominations, et mon serviteur David sera le seul roi et l'unique pasteur qui les conduira.* (*Ezech.*, XXXIV, 12 seqq.)

Voilà le modèle que doit suivre un pasteur évangélique; il faut qu'il soit prêt de donner sa vie pour son troupeau, sa charité ne doit pas avoir moins d'étendue : cette charité lui présente deux objets différents, celui dont il occupe la place, ceux au-dessus desquels il se voit établi : il aime le Fils de Dieu et ne peut qu'il ne soit sensible à ses intérêts : il aime aussi ses brebis, et c'est ce double amour qui le presse et qui lui doit faire dire avec l'Apôtre : *Je me sacrifierai volontiers pour le salut de vos âmes.* (*II Cor.*, XII, 15.) Suis-je dans cette disposition, ô mon Dieu, et pourrais-je vous dire comme saint Pierre que vous savez bien que je vous aime véritablement? Je n'oserais dans la chaire de vérité le déclarer, parce que ce serait peut-être à ma confusion et que j'entendrais peut-être une voix secrète au fond de mon cœur qui me soutiendrait le contraire. Mais cependant malheur à moi si je ne suis pas dans cette heureuse disposition ! Il faut qu'il connaisse ces mêmes brebis, connaissance si nécessaire à un pasteur que sans elle il ne peut pas remplir dignement ses devoirs : c'est cette connaissance qui fait une partie de cette vigilance qui lui est si fort recommandée dans l'Évangile. N'est-il pas obligé de chercher celles qui se sont perdues, de visiter celles qui sont malades, de lier et de bander les plaies de celles qui sont blessées pour éviter le reproche que Dieu fait

aux pasteurs négligents par la bouche du prophète Ezéchiel (cap. XXXIV)? Comment s'acquitter de ces devoirs, s'il ne connaît tous ces besoins, s'il ne connaît qui sont celles d'entre ses brebis qui sont malades, qui sont celles qui ont des plaies à bander, qui sont celles qui se sont dispersées?

Je ne suis pas surpris après cela si saint Jean Chrysostome (hom. 3, in *Acta apost.*) dit qu'il faut qu'un pasteur ait des yeux de tous côtés : *Innumeris oculis illi opus est undique*. Cependant on voudrait que nous les fermassions souvent, on ne veut rien moins qu'être connu de son pasteur, c'est pour cela qu'on ne met jamais en toute sa vie sa conscience entre ses mains, on condamne souvent cette vigilance qui l'oblige à s'informer de la conduite des peuples d'une vaine curiosité, et on l'accusera peut-être souvent de vouloir pénétrer dans le secret des maisons et des familles quand sa charité et son devoir ne le porteront qu'à s'informer de ce qu'il ne peut ignorer sans engager sa conscience et celle de ses paroissiens. Enfin le dernier devoir d'un pasteur est de rappeler ses brebis quand elles s'égarèrent, et de les réunir quand elles se sont dispersées. Il ne faut pas qu'il les laisse devenir la proie du loup, c'est un des reproches que Dieu fait aux pasteurs négligents par la bouche de son prophète : *Quod abjectum erat non reduxistis*. (*Ezech.*, XXXIV, 4.) Vous n'avez point couru après les brebis qui se sont éloignées du troupeau. C'est donc à nous à les aller chercher, c'est à nous à les ramener par prières ou par menaces, par la douceur ou la force : *Argue, obsecra, increpa*. (*II Tim.*, IV, 2.)

Je me condamne peut-être ici moi-même, et sans y penser je prononce contre moi-même l'arrêt de ma condamnation. Mais après tout, ces mêmes vérités seront encore la condamnation de la plupart de ceux que Dieu a soumis à notre conduite. Je sais ce que je suis obligé de faire pour être un véritable pasteur, et vous devez savoir vous-mêmes ce que vous êtes obligés de faire pour être de véritables brebis. L'exemple de Jésus-Christ me regarde, celui de ses brebis est pour vous; je dois comme lui être prêt de donner ma vie, combien plus mes soins, mes veilles, mon travail, mon bien! je dois marcher à leur tête pour les conduire dans des pâturages, soit par l'instruction, soit par l'exemple : voilà mes devoirs. Voici les vôtres : vous devez connaître votre pasteur comme les brebis de Jésus-Christ le connaissent; vous devez vous rassembler auprès de lui. N'est-ce pas lui qui doit vous défendre? Comment le pourra-t-il faire si vous vous en éloignez? Vous devez le suivre et écouter sa voix en déférant à ses avis, en écoutant ses remontrances. S'il y a malédiction prononcée contre les pasteurs qui dispersent le troupeau, n'y en aura-t-il point contre les brebis qui se dispersent d'elles-mêmes? Ce sont là nos obligations à vous et à moi. Je ne doute pas qu'en parlant des miennes, vous n'ayez aperçu aussi sensiblement mes fautes

et mes négligences comme mes devoirs, je ne prétends point m'en excuser, j'en fais ma confession publique; mais après que je me suis rendu justice, il est à propos que vous vous la rendiez à vous-mêmes. Avez-vous pour vos pasteurs cette connaissance, cette union, cette soumission qu'ont les brebis de Jésus-Christ pour lui? Je sais ce que vous pouvez répondre, que quand vous trouverez des pasteurs qui feront pour vous ce que Jésus-Christ fait pour ses brebis, que vous aurez pour eux toute la considération et la déférence possible. Mais après tout ne savez-vous pas que comme vos pasteurs ne vous regardent pas comme leurs brebis, mais comme les brebis de Jésus-Christ, que vous ne devez pas non plus les regarder comme détachés de Jésus-Christ? Ils sont à votre égard les pasteurs de Jésus-Christ, comme vous êtes à leur égard les brebis de Jésus-Christ. C'est lui qui vous rappelle par leur bouche, qui vous parle par leur bouche et qui vous applique son sang et ses grâces par leur ministère. Si donc vous ne voulez pas les connaître, les suivre, leur obéir en tant qu'ils sont hommes, imparfaits et grossiers, du moins obéissez-leur comme aux ministres de Jésus-Christ et aux dispensateurs de ses grâces.

Mais qu'il s'en trouve peu qui respectent cette qualité auguste dans la personne de leur pasteur, et qui observent ce commandement que leur fait le Saint-Esprit par la bouche du Sage (*Ecccl.*, VII, 31) de sanctifier les prêtres du Seigneur, c'est-à-dire de ne les point exposer aux traits de la médisance, et de ne considérer en eux que la sainteté de leur caractère et l'excellence de leur dignité. Si nous sommes obligés comme j'ai dit de chercher les brebis qui s'égarèrent, d'où vient que l'on reçoit si mal les avis que nous donnons, qu'on nous accuse de nous ingérer de ce qui ne nous regarde point, qu'on ne veut pas croire que nous soyons responsables de la perte des âmes, qu'on ne veut pas souffrir que nous nous élevions quelquefois contre des désordres qui ne sont autorisés que parce qu'ils ont passé en coutume? Ce ne serait pas être un véritable pasteur, mais un mercenaire, que d'être insensible à la perte de tant d'âmes qui périssent tous les jours, sans que personne y pense. Les ministres du Dieu vivant, dit saint Bernard au IV^e livre *De la considération*, sont quelquefois plus touchés de la perte de leurs biens que de celle des âmes rachetées par le sang de l'Agneau immanulé, et les intérêts de Jésus-Christ leur semblent moins considérables que leurs propres intérêts : *Patientius ferimus Christi jacturam quam nostram*. On dira ce qu'on voudra, mais personne ne m'ôtera la liberté de me plaindre avec justice de ce que l'esprit de pénitence a si peu duré, que le plaisir et l'excès du jeu en a déjà pris publiquement la place et même dans cette paroisse : est-ce ainsi que nous devons ressusciter avec Jésus-Christ pour ne plus mourir? Comment sérieux-nous ressuscités? Peut-être que la

plupart de nous autres n'étaient pas morts au péché, à eux-mêmes et à leurs passions ? Leur résurrection n'était que feinte et apparente, ils n'étaient pas véritablement ressuscités comme Jésus-Christ : c'est pourquoi on ne doit pas être surpris si on les voit si-tôt reprendre leur ancienne conduite, et suivre comme auparavant toutes les inclinations de la nature corrompue.

PRONE XXXV.

Pour le III^e Dimanche après Pâques.

QU'IL SE RENCONTRE UNE GRANDE DIFFÉRENCE ENTRE LA JOIE DES JUSTES ET CELLE DES IMPIES.

La lettre de notre Evangile est aisée, le Fils de Dieu dit à ses apôtres un peu de temps avant sa mort (*Joan.*, XVI, 10-22), que dans peu de temps ils ne le verront plus, et qu'encore un peu de temps après ils le verront, qu'ils pleureront et qu'ils gémiront pendant que le monde se réjouira, mais que leur tristesse sera changée en joie : cherchons-y un sens plus moral et plus propre pour notre instruction. La même différence qui se trouve entre la joie des apôtres et celle du monde se rencontre aussi entre celle des justes et la folle joie des pécheurs. La joie des apôtres est précédée de la tristesse, mais d'une tristesse passagère à laquelle elle succède pour ne finir jamais : la joie des ennemis du Fils de Dieu est de peu de durée, et suivie d'une tristesse qui n'a point de fin. Telle est la condition de la joie des justes et des pécheurs. Les gens de bien sont affligés en cette vie, ou ils s'affligent volontairement eux-mêmes : c'est d'eux que le Prophète cité par saint Paul (*Rom.*, VIII, 56) dit qu'on les fait mourir tous les jours et qu'ils sont regardés comme des brebis destinées à la boucherie. Les pécheurs au contraire passent leur vie dans le plaisir ; il semble qu'ils soient exempts des afflictions et des maux qui tombent sur les justes : *In labore hominum non sunt.* (*Psal.*, LXXII, 5.) Ils ne pensent eux-mêmes qu'à passer agréablement leur temps : *Ducunt in bonis dies suos* (*Ibid.*) : mais quelle est la suite de tout ceci ? La tristesse et la peine des justes ne fait que passer et se change dans une joie qui ne finira jamais, et la joie des pécheurs s'évanouit et se perd, pour se changer dans une tristesse qui n'aura jamais de fin.

Après cela qui est-ce qui n'aimerait pas mieux être affligé pour un peu de temps avec les justes, afin de se réjouir éternellement avec eux, que de se réjouir pour un peu de temps avec les pécheurs et s'attrister éternellement avec eux ? Moïse, dit le grand Apôtre (*Hebr.*, XI, 25), ayant été élevé dans la cour de Pharaon, pouvait jouir de tous ces grands avantages que la fortune lui présentait, mais il aimait mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché. C'est là l'exemple que nous devons suivre : il vaut beaucoup mieux choisir de nous affliger avec les âmes justes, que de nous réjoindre

avec les impies. Encore ne croyons pas que les justes ne doivent avoir de joie que dans l'autre vie, ils sont même comblés de joie au milieu de leur tristesse : *A mesure, dit l'Apôtre (II Cor., I, 5), que les souffrances de Jésus-Christ s'accroissent et se multiplient dans nous, nos consolations s'accroissent et se multiplient par Jésus-Christ.* C'est là le miracle de la miséricorde infinie de Dieu, de joindre ensemble la joie et la souffrance, la consolation et l'affliction. Les rois avec tout l'éclat de leur couronne ne peuvent se procurer l'avantage de vivre contents ; ce bonheur est uniquement réservé au juste, lui seul rempli de la grâce du Saint-Esprit, est toujours joyeux et toujours tranquille dans les accidents et les révolutions du monde, jusque-là même, comme dit saint Augustin, qu'on a vu les saints martyrs témoigner de la joie sur les roues et les chevalets.

Mais il me semble que j'entends des personnes qui me disent qu'elles souffrent sans aucune consolation. Je n'en suis pas surpris, l'Apôtre ne dit pas que les consolations s'augmentent à proportion des souffrances, mais des souffrances de Jésus-Christ ; et quelles sont ces souffrances ? ce sont des souffrances endurées pour Jésus-Christ, unies à celles de Jésus-Christ, souffertes comme celles de Jésus-Christ. La consolation dans ces sortes de peine passe même la souffrance. Dieu fit autrefois pleuvoir à son peuple la manne dans le désert : ces consolations sont une manne secrète que Dieu fait encore pleuvoir en faveur de ses élus, sans laquelle ils ne pourraient pas se soutenir. C'est donc un effet de sa miséricorde de joindre dans eux la joie avec la peine, comme les roses avec les épines, comme la douceur du miel avec l'amertume de l'absynthe. C'est souvent encore un effet de cette même miséricorde de joindre ces deux choses dans les pécheurs, qui quelque peine qu'ils prennent à chercher ce qui peut les contenter et les satisfaire, goûtent peu de plaisirs purs en cette vie.

C'est encore quelquefois un effet de la justice qui se sert pour tourmenter les pécheurs, de ce qui a fait le sujet de leur crime. Le malheureux Aman ne pensant qu'à l'honneur qu'il recevait d'être invité au festin d'Assuérus y trouva sa condamnation. Balthazar au milieu de son festin vit une main céleste qui écrivait l'arrêt de sa mort, et tel souvent entend sa condamnation au milieu de ses plaisirs qui ne pense qu'à accorder tout à ses sens et à faire son Dieu de la passion qui le domine. Après tout, il en faut revenir là, que la vie d'un chrétien n'est pas une vie de plaisir : il a renoncé au monde, à ses pompes et à ses plaisirs, il ne doit donc pas rechercher le plaisir pour le plaisir, comme il ne doit pas manger pour manger. Et ainsi une vie qui se passerait toute dans le plaisir, est aussi criminelle comme une vie qui se passerait toute à manger. Et encore il y a des plaisirs dangereux dont on ne se doit point servir pour se délasser l'esprit, comme il y a des viandes mauvaises, dont on n'use point quand on veut conserver avec soin sa santé.

La comédie, par exemple, quel'on croit être un passe-temps et un plaisir innocent, rendra-t-elle un homme plus capable des occupations chrétiennes, comme de prier, d'aimer la parole de Dieu, et d'y trouver sa consolation, d'entretenir en soi son amour? Hélas ! on sait trop bien par une funeste expérience qu'elle produit des effets tout contraires, mais il faut entendre là-dessus saint Jean Chrysostome dans la morale de l'homélie 37, sur l'*Evangile selon saint Matthieu* : « Tout ce qui se fait dans ces représentations malicieuses, dit cet éloquent docteur, ne porte qu'au mal : les paroles, les habits, le marcher, la voix, les chants, les regards des yeux, le mouvement du corps, le son des instruments, les sujets même et les intrigues des comédies, tout y est plein de poison, tout y respire l'impureté.... toutes ces choses devraient donc porter ceux qui les voient non à rire, mais à pleurer.... que si vous avez tant de passion pour vous divertir, il y a bien d'autres divertissements, moins dangereux et plus agréables que ceux-là. Si vous voulez vous relâcher l'esprit, allez dans un jardin, promenez-vous sur le bord d'une rivière ou d'un étang ; allez dans un lieu dont la vue soit belle, écoutez le chant des oiseaux ; ou pour vous divertir plus saintement, allez visiter les tombeaux des martyrs. Tous ces plaisirs sont innocents, vous y trouvez la santé du corps et le bien de l'âme, et ils n'ont rien de ces divertissements criminels où l'on ne trouve qu'une joie fausse et imaginaire et un prompt repentir. »

PRONE XXXVI.

Pour le même Dimanche, à l'occasion de la fête de saint Jacques et saint Philippe.

TROIS CHOSES NOUS PEUVENT CONSOLER DANS LES PEINES DE CETTE VIE, LA CONFIANCE EN DIEU, LA CONSIDÉRATION DU BONHEUR ÉTERNEL, ET LA CONNAISSANCE DE LA VOIE QUI Y CONDUIT.

Le Fils de Dieu étant prêt à se séparer de ses apôtres, et leur ayant prédit les dangers et les tentations, les console par ces paroles : *Que votre cœur ne se trouble point, vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi. Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père, je vais pour y préparer des places... et vous savez où je vais, et vous en savez le chemin.* (Joan., XIV, 1-4.) Il se sert de trois raisons pour les consoler : premièrement, de la confiance qu'ils doivent avoir en lui ; secondement, de la considération du bonheur qui les attend dans l'autre vie ; troisièmement, de la connaissance qu'ils ont du chemin qu'il faut tenir pour y arriver, ce qui me donne lieu de faire ces réflexions qu'il n'y a rien de plus capable de nous consoler dans les peines dont la vie est remplie, que la confiance en Dieu, que la considération du bonheur de l'autre vie, et que la connaissance que nous avons du chemin qu'il faut tenir pour y arriver.

Pour ce qui regarde la foi et la confiance en Dieu, elle ne doit jamais être éloignée de

nos cœurs : il est vrai que les misères, les tentations, les dangers sont ordinaires, mais le secours et la grâce que Dieu nous donne ne l'emportent-ils pas sur tous ces dangers ? n'est-ce pas assez que nous soyons sous la protection de Dieu pour être fermes dans la vertu au milieu des misères de cette vie, pour être inébranlables dans les tentations, pour être en assurance au milieu des dangers ? le Prophète le savait bien quand il disait : *Le Seigneur est ma lumière et mon salut, et celui seul que j'appréhende ; il est mon protecteur dans toutes les tribulations qui m'environnent : quand une armée tout entière me viendrait combattre, mon cœur ne sera point ébranlé.* (Psal. XXVI, 1-3.) Que peut-on craindre en effet quand on est sous la protection de Dieu ? Est-ce la tentation ? ne la surmonte-t-on pas avec sa grâce ? L'on m'a poussé si fortement, disait le même Prophète (Psal. CXVII, 13), qu'il s'en est peu fallu que je ne sois tombé, mais le Seigneur m'a soutenu par sa protection. Est-ce le péché ? Lorsque le juste tombera, il ne se fera point de mal, parce que le Seigneur le soutient : *Cum ceciderit, non collidetur, quia Dominus supponit manum suam.* (Psal. XXXVI, 24.) Sont-ce les persécutions ? *Qui confidunt in Domino, sicut mons Sion, non commovebuntur.* (Psal. CXXIV, 1.) Rien ne peut ébranler ceux qui mettent en Dieu leur confiance.

On surmonte tout avec la confiance en Dieu, c'est cette confiance qui nous rend victorieux du monde : *Hæc est victoria que vincit mundum, fides nostra* (I Joan., V, 4) On peut tout quand on est soutenu et animé par cette foi, et si vous voulez savoir jusqu'où va ce pouvoir, jusqu'à nous rendre capables de faire tout ce que Jésus-Christ a fait, et encore de plus grandes choses que lui ; c'est lui-même qui nous le dit dans notre évangile, et on sait assez que les apôtres ont fait plus de miracles et de conversions que Notre-Seigneur, et la raison de ceci est que la confiance excite et anime la prière, et que la prière, animée de confiance, obtient tout de Dieu : *Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera.* (Joan., XIV, 14)

Que si de cette confiance en Dieu on passe à la considération de la gloire, c'est un second motif de consolation très-puissant et très-efficace : le ciel est la maison de Dieu, cette maison est d'une si grande étendue, qu'elle renferme plusieurs demeures où tout le monde peut avoir place, et parce que les faibles pourraient désespérer d'y avoir place, ces différentes demeures sont pour les différents degrés de mérites. Enfin Jésus-Christ, le maître de cette maison, pour nous ôter le doute qu'il ne veuille pas nous y recevoir, nous assure qu'il est allé pour nous y préparer la place et qu'il reviendra pour nous prendre avec lui, afin que nous soyons où il est,

S'attriste après cela qui vaudra, qu'on se plaigne que l'on est pauvre, malade, qu'il se faut faire une violence continuelle, nous avons une maison préparée pour une éter-

nité pour nous reposer dans le ciel; il y a différents cénacles préparés dans cette maison pour les différents mérites. Jésus-Christ m'y attend et doit me venir quérir pour que je sois éternellement avec lui. Si cela n'est pas capable de me consoler dans les peines et les tribulations de cette vie, quelle autre pensée pourra être pour moi un sujet de consolation? N'est-ce point qu'il y en a plusieurs parmi nous qui pourraient dire, comme saint Thomas, Vous nous dites que le Fils de Dieu est allé pour nous préparer la place, mais nous ne savons où il est allé, ni par où il faut le suivre. N'entendez-vous pas, mes frères, le Fils de Dieu qui vous répond comme à cet apôtre, qu'il est la voie, la vérité et la vie, et que personne ne vient au Père que par lui. C'est donc à son Père qu'il est allé, c'est dans le ciel qu'il vous est allé préparer une place, et c'est par lui que vous y devez aller.

Avouez donc que vous savez bien où il est allé, et où il vous attend : vous êtes chrétien, mais vous pensez aussi peu que Jésus-Christ est monté dans le ciel pour vous y préparer une place, comme si vous n'apparteniez point à cette anguste religion ; vous n'ignorez pas non plus la voie et le chemin par où il faut aller, et ce devrait être là toute votre consolation dans vos peines. Jésus-Christ est le chemin par lequel il faut marcher, chemin qui n'égare point, mais qui conduit sûrement à la vie : on marche dans ce chemin en croyant toutes les vérités que l'Eglise propose, en obéissant à tous les commandements de Dieu, en imitant les vertus de Jésus-Christ. Quelle plus grande consolation quand on est dans la peine que de dire : Je marche dans le chemin du ciel; dans ce chemin étroit par où tous les saints ont passé et qui conduit tout droit à la gloire!

PRONE XXXVII.

Pour le IV^e Dimanche après Pâques.

QUE CE PÉCHÉ DONT LE SAINT-ESPRIT DEVAIT REPRENDRE LE MONDE, C'EST LE PÉCHÉ D'INFIDÉLITÉ.

Vous avez pu remarquer, par la lecture que je viens de vous faire de l'Evangile, ce que le Fils de Dieu dit à ses apôtres en leur promettant le Saint-Esprit, que *lorsque le Saint-Esprit sera venu, il reprendra le monde du péché, de la justice et du jugement; du péché, parce que les hommes n'ont point cru en lui; de la justice, parce qu'il s'en va à son Père, comme étant le premier juste qui pouvait justifier les autres et leur aller préparer des places dans le ciel; du jugement, parce que le prince de ce monde est déjà jugé.* (Joan., XVI, 8, 9.) Ce péché, dont le Saint-Esprit devait convaincre le monde par la bouche des apôtres, c'est le péché d'infidélité, de ne pas croire en Jésus-Christ, après toutes les marques qu'il avait données de sa puissance, ses prodiges et ses miracles, péché d'autant plus grand que ce n'était que par lui que le monde pouvait recevoir la

rémission de ses péchés. Le Fils de Dieu, dit saint Jean, est venu dans le monde, et le monde, quoiqu'il fût l'ouvrage de ses mains, ne l'a point connu. (Joan., I 10.) Le monde le connaît présentement, mais il ne croit pas en lui. Le Fils de Dieu nous a rachetés ; le Fils de Dieu nous doit un jour juger ; le Fils de Dieu nous doit servir de modèle. Croit-on, dans le monde, qu'il nous ait rachetés? si on le croyait on aurait honte d'être ingrat et méconnaissant après un si grand bienfait. Moïse (Deut., VIII) n'a point d'autre motif à proposer au peuple d'Israël pour l'engager à aimer Dieu, à ne le point oublier, et à observer fidèlement ses commandements que de le faire souvenir que c'est lui qui l'a tiré de l'Egypte et qui l'a nourri dans le désert. C'est dans les mêmes transports que saint Paul prononçait anathème contre ceux qui n'aimeraient pas Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Croit-on qu'il nous doive un jour juger? le peut-on penser, voyant le peu de crainte que l'on a de l'offenser et de commettre des fautes pour lesquelles il faudra rougir et subir des reproches sanglants dans ce jour de la colère de Dieu. Vivrait-on comme l'on fait, dit l'éloquent Salvien (lib. V, *Ad Eccles. Cathol.*, in fine), si on était vivement convaincu de cette vérité fondamentale de notre religion, que Jésus-Christ jugera tous les hommes? Vous avez beau me dire que vous croyez ce jugement, vous ne le croyez pas, non, vous ne le croyez pas : *Non credis, utique non credis*, vos œuvres démentent en cela votre foi, et comme toutes les actions de votre vie ne sont point les actions d'un homme qui attend et qui craint un jugement général, j'ai lieu d'être persuadé que vous ne le croyez pas, vos paroles témoignent votre foi, mais vos mœurs et votre conduite publient hautement votre infidélité : *Ac licet aliud et sermone asseras et professione, non credis, sermo enim et professio tua jactitant fidem, sed vita atque obitus publicant infidelitatem.* Croit-on, dans le monde, que Jésus-Christ soit notre modèle? C'est ici où je vous appelle, chrétiens sensuels, il vous faudrait un autre Evangile que celui qui n'a été écrit que pour être le livre des disciples d'un Dieu crucifié et la règle de leur vie, et au lieu de cette voie étroite qui conduit à la vie, il faudrait vous permettre de marcher par une voie de plaisir : les actions d'un Homme-Dieu sont trop relevées, et ses vertus sont trop sublimes pour servir d'exemple à la plupart, comme si les saints avaient eu d'autre modèle que Jésus-Christ.

Croyons-en ce qu'il nous plaira, mais jamais nous ne participerons à la gloire de Jésus-Christ si nous ne sommes semblables à Jésus-Christ autant que nous en sommes capables, parce que ceux que Dieu a prédestinés, il les a rendus conformes à l'image de son Fils. Le monde et les amateurs du monde se trompent donc bien fort qui ne croient pas que la vie sainte, la vie souffrante, la vie mortifiée de Jésus-Christ les regarde, et leur doive être proposée comme

un sujet d'imitation : comment pouvoir s'aveugler soi-même jusqu'à ce point lorsqu'on entend Jésus-Christ lui-même déclarer à ses apôtres qu'il s'est sanctifié, afin qu'ils se sanctifient aussi dans la vérité, qu'il leur a donné l'exemple afin qu'ils l'imitent, et qu'ils sont obligés de le suivre en portant leur croix pendant tous les jours de leur vie?

PRONE XXXVIII.

Pour le même Dimanche.

DEUX SORTES DE TRISTESSE, L'UNE SELON DIEU, L'AUTRE SELON LE MONDE; QUE LA PREMIÈRE EST SAINTE ET LA SECONDE CRIMINELLE, ET QU'IL EST QUELQUEFOIS NÉCESSAIRE DE CONTRISTER SES PROCHES, QUAND IL S'AGIT DE LEUR SALUT.

L'Évangile de ce jour est tiré du chapitre XVI de saint Jean. Le Fils de Dieu se plaint que les apôtres se sont laissé abattre par la tristesse au lieu de lui demander où il s'en va. Il ajoute qu'il leur est expédient qu'il s'en aille, et que s'il ne s'en va, ils ne recevront point le Saint-Esprit. Trois réflexions sur ces paroles: la première, que la tristesse et l'ennui nous empêchent souvent de rechercher les choses qui pourraient être nécessaires pour notre salut. Il y a deux sortes de tristesse, une qui est selon Dieu, qui naît de la vue de nos péchés, ou de la longueur de notre exil, ou parce que nous nous trouvons dénués de consolation, et c'était celle de David, comme il paraît souvent dans ses Psaumes (*Psal.*, CXVIII, 135; CXIX, 5; XLI, 4.) Mais il y a une tristesse du monde qui naît de l'amour du monde, et cette tristesse est criminelle. On est triste, parce qu'il nous arrive quelque disgrâce, quelque maladie, quelque perte de bien, c'est de cette tristesse dont parle saint Paul (*I Cor.*, VII, 10), quand il dit que *la tristesse du siècle opère la mort*. Telle était celle de Caïn après son péché, qui appréhendait que les hommes ne le fissent mourir pour avoir trempé ses mains dans le sang de son frère.

Le Saint-Esprit dans les saintes Lettres condamne cette tristesse mondaine, qui n'a point d'autre source que l'amour désordonné des commodités de cette vie : *Ne vous affligez pas, car la joie du Seigneur est votre force.* (*II Esdr.*, VIII, 10.) *N'attristez pas votre âme et ne vous laissez pas aller à l'abattement et à l'affliction, éloignez de vous la tristesse, car elle en a fait mourir plusieurs, et il n'y a aucune utilité en elle.* (*Eccl.*, XXX, 22, 24.) *Un esprit triste sert à dessécher les os.* (*Prov.*, XVII 22.) *La tristesse blesse le cœur.* (*Prov.*, XXV, 20.) Cette tristesse du siècle nous est défendue parce que nous sommes obligés de servir le Seigneur avec joie, comme dit le prophète, et que la joie est le propre de ceux qui ont le cœur droit, et cette joie spirituelle qui se rencontre dans le service de Dieu, qui est incompatible avec la tristesse du monde, est elle-même accompagnée d'une autre tristesse qui est, selon Dieu, le

propre des âmes pénitentes parce que selon la pensée de saint Jean Climaque au 7^e degré de l'*Echelle sainte*, nomb. 50, la componction et la douleur de la pénitence enferme avec elle une allégresse et une joie spirituelle comme la cire enferme le miel, parce que Dieu console d'une manière secrète et invisible ceux qui ont le cœur comme brisé par cette affliction sainte.

La seconde réflexion que je veux faire sur la parole du Fils de Dieu, c'est que dans les services que nous rendons à nos proches, il ne faut point avoir égard à ce qu'il leur plaira davantage, [mais à ce qui est le plus avantageux à leur salut. La plupart de nous autres, nous ne nous aimons que d'un amour fondé sur la chair et le sang : c'est mon parent, c'est mon allié, c'est mon ami ; je le chagrinerai si je rejetais sa demande. Un mari ne veut pas refuser à sa femme, ni une femme à son mari, ce qu'ils savent être contraire au salut, de peur de lui faire de la peine. Un père et une mère qui aiment quelqu'un de leurs enfants avec beaucoup de tendresse et d'ardeur, ne veulent leur rien refuser pour ne pas les affliger. Mais ne sait-on pas ce qui est arrivé à Adam, pour n'avoir pas voulu contrister sa femme ; au grand prêtre Héli pour n'avoir pas voulu contrister ses enfants ; à Hérode pour avoir appréhendé de contrister Hérodiade ? Ils ont tous attiré sur eux un grand péché, qui leur a mérité les punitions de Dieu. Ne vaut-il pas mieux, pères et mères, affliger vos enfants pour un peu de temps, que de les exposer, par une amitié et une douceur cruelle, au danger d'être condamnés à pleurer et à gémir éternellement dans les enfers. C'est de cet amour excessif qui vous empêche de corriger vos enfants, quand ils font des actions qui sont contre la loi de Dieu, que je puis dire avec saint Jérôme (ép. 23) qu'une grande piété envers les siens, est une grande impiété envers Dieu : *Grandis in suos pietas, impietas in Deum est.*

PRONE XXXIX.

Pour le 5^e Dimanche après Pâques.

QUE NOUS POUVONS PRIER EN TOUT LIEU, ET EN TOUT TEMPS, ET QUE NOUS N'AVONS PAS BESOIN D'UNE GRANDE SCIENCE POUR BIEN PRIER.

C'est un reproche que le Fils de Dieu fait à ses apôtres avant de les quitter (*Joan.*, XVI, 24, 25), de ce qu'ils n'ont encore rien demandé en son nom, et ce reproche est fondé sur ce qu'ayant besoin de tant de choses, et n'ayant qu'à demander pour obtenir, ils n'ont pas eu le courage de le faire. Ce reproche ne nous regarde-t-il point ? et la négligence que nous apportons à ce saint exercice, ne donne-t-elle point un juste sujet de nous dire que nous n'avons encore rien demandé ? Cette négligence est d'autant plus criminelle, qu'il n'est rien de plus aisé que de prier, et rien de plus utile : rien n'est de plus aisé, on ne peut s'en

excuser sur ce qu'on n'est pas en lieu propre pour le faire, puisqu'on peut prier en tout lieu; sur ce qu'on n'en trouve pas le temps favorable, puisqu'on peut prier en tout temps; sur ce qu'on n'a pas d'ouverture d'esprit pour cet exercice, puisqu'on peut prier sans science. On peut prier en tout lieu, c'est l'Apôtre écrivant à Timothée qui me l'apprend : *Je veux*, dit-il (I *Tim.*, II, 8), *que les hommes prient en tout lieu*. Jacob prie au milieu d'un champ, Jonas dans le ventre de la baleine, Daniel dans la fosse aux lions, les Ninivites dans les rues et les places publiques, le Prophète sur son lit. La raison en est que Dieu remplissant tous les lieux, on peut l'invoquer et l'adorer par toute la terre.

Mais le Fils de Dieu, me direz-vous, ne nous défend-il pas de prier dans les places publiques, et ne nous ordonne-t-il pas d'entrer dans notre chambre pour prier? Il est vrai, répond saint Augustin (lib. II, *De serm. Dom. in monte*), mais quelle est cette chambre? c'est le secret de notre cœur, c'est dans ce secret où nous devons entrer quand nous prions, c'est-à-dire que nous devons retirer notre esprit de l'application de toutes les choses extérieures, et bannir de notre cœur toute affection déréglée afin d'offrir à Dieu une prière fervente; or je puis en tout lieu me retirer ainsi dans le secret de mon cœur. Mais les églises, me direz-vous encore, ne sont-elles pas appelées des maisons de prière? (*Matth.*, XXI, 13.) Oui, et plutôt à Dieu qu'il ne se trouvât personne qui en profanât la sainteté par ses immodesties, et qui en fit une caverne de voleurs! Elles sont appelées des maisons de prière, parce qu'elles sont le lieu où se doivent offrir les prières communes; on s'y doit assembler comme faisaient les fidèles de la primitive Eglise pour faire violence au ciel. Saint Pierre et saint Jean (*Act.*, III, 1) allaient au temple pour y offrir à Dieu leurs prières; mais pour les prières particulières elles se peuvent faire en tout lieu; aussi le même Apôtre (*Act.*, X, 9) priait au haut de sa maison, quand il voulait prier en particulier.

On peut encore prier en tout temps : *Le soir, le matin, à midi*, disait le Prophète (*Psal.*, LIV, 18), *je raconterai et j'annoncerai les louanges du Seigneur*. Dieu est toujours prêt à nous écouter en quelque temps que nous nous adressions à lui; on a audience à toute heure et à tout moment; la porte de sa miséricorde nous est ouverte toutes les fois que nous y voulons frapper. Il est si vrai qu'on peut prier en tout temps qu'il nous est même ordonné de le faire. *Il faut toujours prier*, dit le Fils de Dieu (*Luc.*, XVIII, 1), *et il ne se faut point lasser de le faire*. Et si vous demandez comment on peut accomplir ce commandement dans la multiplicité des besoins de la vie, saint Augustin nous répond (epist. 121, cap. 9) : Désirons toujours les biens du ciel que nous devons attendre de Dieu, et nous prions

toujours; reconnaissons que tout le bien qui est en nous vient de lui, soyons persuadés qu'il couronne ses propres dons, quand il récompense nos mérites, confessions qu'il est juste dans toutes ses voies et saint dans tous ses ouvrages, et alors il sera vrai que nous prions toujours, et que nous ne cessons point de rendre grâces à Dieu en toutes choses : *Semper cœlestia a Domino Deo desideremus, et oramus semper; omnia bona quæ habemus ejus dona esse cognoscimus, ac quæcunque facit recta esse confiteamur, et semper et in omnibus gratias agimus*.

Enfin il ne faut point de science pour prier : c'est peut-être pour ce sujet que le Fils de Dieu (*Matth.*, VI, 6) nous défend de parler beaucoup en priant, parce que cela n'est pas nécessaire pour instruire Dieu, qui connaît tout. La prière est l'ouvrage du cœur, elle ne consiste pas tant, dit saint Grégoire (lib. XXI *Moral.*, cap. 13), dans les paroles de la bouche que dans les désirs du cœur : c'est pourquoi le saint homme Job disait (cap. XXXI, v. 35) : *Desiderium omnipotens audivit* : « Que le Tout-Puissant entende seulement le désir de mon cœur. » Et David disait à Dieu, que tous ses désirs étaient en sa présence, et que ses gémissements ne lui étaient point cachés. (*Psal.*, XXXVII, 10.) Quand même je demanderais le ciel de bouche, si je ne le demande de cœur, je me tais en parlant; au contraire c'est assez que mon cœur parle pour que Dieu entende cette voix secrète. Ainsi Dieu dit à Moïse (*Exod.*, XIV, 15) : *Quid clamas post me?* « Pourquoi criez-vous après moi? » Sa bouche était dans le silence, mais son cœur parlait à Dieu. La prière fervente de cette veuve affligée qui lui obtint de Dieu pour fils un des plus saints d'entre les prophètes d'Israël, ne parlait que de son cœur, elle répandait dans le temple son âme en la présence du Seigneur comme le rapporte l'Écriture (I *Reg.*, I, 13), et elle se contentait de parler à Dieu dans son cœur : *Anna loquebatur in corde suo... effudi animam meam in conspectu Domini*.

Il n'est rien aussi de si utile que la prière, elle obtient tout ce qu'elle demande, elle désarme la colère de Dieu, elle lui lie les mains, pour ainsi dire, en sorte qu'il se sentait en quelque manière obligé de dire à Moïse (*Exod.*, XXXII) et à Jérémie (cap. VII), qu'ils le laissent faire et qu'ils lui permettent d'exercer ses vengeances sur son peuple. La prière de ces grands serviteurs de Dieu avait ainsi le pouvoir d'arrêter son bras, de désarmer sa justice et d'attirer sa miséricorde sur ceux qui s'en étaient rendus tout à fait indignes. Mais sans sortir de notre évangile, la parole du Fils de Dieu n'y est-elle pas engagée? ne nous l'assure-t-il pas avec serment, que tout ce que nous demanderons à son Père en son nom, il nous l'accordera? ne nous presse-t-il pas de demander pour recevoir, de chercher pour trouver, de frapper afin qu'on nous ouvre? La raison est que Dieu nous aime, et ainsi il est toujours prêt à nous exaucer. Pourquoi donc négligerions-

nous ce saint exercice? est-ce qu'il est trop difficile? qu'y a-t-il de plus doux? le Prophète en connaissait bien la facilité et la douceur, qui disait (*Psal. LXXVI, 3, 4*): *J'ai rejeté toutes les consolations humaines; je me suis souvenu de Dieu, et ce souvenir seul m'a causé une joie qui ne se peut exprimer.* Est-ce que nous n'en avons pas besoin, nous qui avons tant de péchés à expier, tant de vertus à acquérir, tant de passions à dompter, tant d'ennemis à combattre, tant de grâces à demander?

Mais qu'est-il nécessaire que je prie, puisque Dieu connaît mes besoins? Il est vrai, répond saint Augustin (lib. II, *De serm. Dom. in monte*), qu'il les connaît et qu'il est toujours prêt de nous soulager; mais nous ne sommes pas toujours disposés à recevoir ses grâces: mais quand nous les lui demandons, notre cœur se détache de l'amour des choses visibles pour s'attacher de désir à ces biens que nous lui demandons, et nous devenons par là capables de les recevoir.— Mais il y a tant de temps que je demande à Dieu une grâce, et il ne me la point encore donnée: peut-être que ce que vous demandez n'est pas pour votre salut: cette affliction dont vous demandez à être délivré vous est nécessaire: vous criez vers Dieu pour qu'elle cesse, mais lui, qui comme un médecin charitable selon la pensée de saint Augustin (*in Psal. XXXIII*) voit encore quelque pourriture à retrancher, ne retire point sa main, jusqu'à ce qu'il ait fait toute l'incision.— Mais c'est une tentation violente qui me met dans le danger de retomber dans le péché que j'ai quitté et de perdre le trésor de la grâce. Il faut, dit le même saint Augustin (*In Psal., VI*), que vous connaissiez le mal que vous vous êtes fait en péchant: car on n'évite pas d'ordinaire avec beaucoup de joie un mal que l'on peut guérir aisément et sans aucune difficulté: mais quand vous connaîtrez par expérience quelles peines et quels travaux il faut subir pour recouvrer la santé de l'âme, vous veillerez d'avantage sur vous-même à l'avenir pour la conserver: *Quod enim facile sanatur non multum cavetur: ex difficultate autem sanationis erit diligentior custodia receptæ sanitatis.*

PRONE XI.

Pour le même Dimanche.

AVEC QUELLES DISPOSITIONS DOIT PRIER UN CHRÉTIEN, A QUI LA FOI PRÉSENTE DEUX OBJETS, SA PROPRE MISÈRE ET LA GRANDEUR DE DIEU.

Je ne trouve, ce me semble, rien de plus fort pour nous engager à prier que ces paroles de Notre-Seigneur (*Joan., XVI, 23*): *Je vous dis en vérité, tout ce que vous demanderez en mon nom à mon Père, il vous l'accordera; car si nous ne pouvons douter de la vérité d'une promesse confirmée par serment, nous ne pouvons donc douter que nous n'obtenions tout ce que nous lui demandons, et n'est-ce pas quelque chose de bien fort pour nous engager à demander?*

Mais pour le faire comme il faut, il est nécessaire d'être bien persuadé du besoin que nous en avons, il n'y a que la foi seule qui nous puisse persuader ce besoin, ce qui fait si souvent dire au grand saint Augustin (*serm. 36, De verb. Dom.*) que la foi est la source de la prière, et que celle-ci ne peut plus couler quand elle se tarit: *Si fides deficit, oratio perit.* Cette foi présente à l'homme qui veut prier, deux objets différents, sa propre misère et la grandeur de celui qu'il doit prier, et de là naissent les dispositions avec lesquelles nous devons nous présenter devant Dieu, l'esprit d'humilité et de pénitence, l'attention, la ferveur et le respect: expliquons ceci.

Le premier objet, c'est notre propre misère: plutôt à Dieu que nous puissions bien comprendre l'état où nous avons été réduits par le péché! Si nous fussions toujours demeurés dans l'état d'innocence, il n'eût pas fallu tant d'efforts pour élever notre esprit à Dieu, mais depuis le péché nous sommes devenus tout terrestres. L'Écriture dit que les yeux de nos premiers parents furent ouverts pour connaître leur nudité; cette expression nous marque que nous avons été dépouillés de tous les dons de la grâce: encore si nous eussions conservé ce qui était naturel, mais notre nature fut tellement affaiblie, qu'il n'est rien demeuré dans nous qui n'ait porté des marques de malédiction: de sorte que l'on peut justement appliquer à l'homme après son péché ces paroles (*Psal., CVIII, 18*): *Il s'est revêtu de la malédiction comme d'un vêtement, elle est entrée comme de l'eau dans ses entrailles, et elle a pénétré ses os comme de l'huile:* cette malédiction a couvert sa chair comme un manteau, l'eau est entrée dans l'âme, et l'huile s'est insinée jusque dans le plus profond de ses puissances. Que peut donc l'homme devenu tout charnel pour accomplir la loi de Dieu qui est toute spirituelle? Je sais, dit l'Apôtre, que la loi est spirituelle, mais je suis charnel et réduit sous l'esclavage du péché, quel remède pour lui dans cet état? quel remède ordonneriez-vous à un pauvre qui n'a pas de quoi vivre et qui ne saurait en gagner? celui de mendier: dites-en de même de l'homme en cet état, qu'il dise avec le Prophète (*Psal., XXXVIII, 18*): *Je suis un pauvre et un mendiant, j'espère que le Seigneur aura soin de moi.* Qu'il adresse à Dieu les mêmes paroles que le saint roi Ezéchias: *Je vous adresserai mes cris comme les petits de l'hirondelle, je gémirai comme la colombe.* (*Isa., XXXVIII, 14.*) Vous direz que ce saint roi par cette comparaison d'un petit oiseau qui sortant de la coque remplit l'air de ses cris pour exciter son père et sa mère à lui donner la nourriture, nous ait voulu marquer l'état de l'homme qui doit exciter Dieu à la compassion, de là naît la disposition dans laquelle on doit prier, l'esprit d'humiliation, car prier proprement c'est demander avec humilité: *La prière de celui qui s'humilie pénètre dans les cieux: « Oratio humiliantis se, nubes penetrabit. »* (*Eccli.*

XXXV, 21.) Cette même foi de la connaissance de notre misère, nous élève jusques à la connaissance de la grandeur de celui que nous devons prier; de là naît l'obligation de le faire avec respect : prier sans respect ce n'est pas prier, mais insulter Dieu comme le Pharisien, lequel se tenant debout et faisant l'éloge de ses vertus, semblait parler à Dieu comme à son égal.

PRONE XLI.

Pour le même Dimanche, à l'occasion de la fête de la Dédicace de l'Eglise.

QUE LES RICHESSES PRODUISENT ORDINAIREMENT L'ORGUEIL, L'OUBLI DE DIEU ET DU SALUT, ET LA DURETÉ POUR LES PAUVRES.

Voici un homme riche qui justifie admirablement la vérité de ces paroles que le Fils de Dieu prononça après avoir parlé de la difficulté où sont les riches pour se sauver, que *ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu* (Matth., XIX, 26), puisqu'il rencontre aujourd'hui la grâce et le salut, en recevant l'honneur de donner à manger au Fils de Dieu chez lui : c'est qu'il n'était pas du nombre de ces riches sur lesquels tombait la malédiction du Fils de Dieu, et qui lui donnèrent sujet de prononcer ces terribles paroles, qu'il est plus facile qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, que de faire entrer un riche dans le royaume des cieux (*Ibid.* 24.) Les richesses ont ordinairement cette malignité de nourrir et d'entretenir l'orgueil et la vanité, d'engager ceux qui les possèdent dans la recherche des plaisirs de la vie, et de leur faire oublier Dieu et le soin de leur salut, enfin d'attacher le cœur et de faire croire que l'on n'en a jamais assez, d'où vient la dureté pour les pauvres, et les prétextes pour retenir ce que l'on peut avoir injustement acquis. C'est à ces trois sortes de maux que l'Apôtre (I Tim., VI, 1 seqq.) ordonnait à son disciple d'appliquer le remède salutaire. *Commandez aux riches du monde de ne se point élever au-dessus des autres, de ne point fonder leur espérance dans les richesses périssables, mais dans Dieu seul qui leur a donné les biens qu'ils possèdent, de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, de donner facilement l'aumône, et de thésauriser pour la vie future.*

Il est donc impossible, selon le sentiment de l'Apôtre, que les riches se sauvent s'ils ne sont humbles, s'ils ne détachent leur cœur des richesses, s'ils n'en font part à ceux dont ils connaissent l'indigence. Tel était celui dont il est parlé dans l'évangile de ce jour : il était riche, mais sans orgueil ; il était riche ; mais sans oublier son salut ; il était riche, mais sans aucun attachement pour ses richesses : quelle plus grande marque d'humilité que de voir un homme de cette condition monter sur un arbre et pour voir, qui ? un homme pauvre. Ce qui fait dire à saint Augustin (serm. 110, *De temp.*) qu'il était encore plus petit par son

humilité que par sa taille : *Statura brevem, animo breviorum.* C'est par ce sentiment d'humilité qu'il n'osa prier le Fils de Dieu de venir dans sa maison, mais cette même action ne marque-t-elle pas clairement quel était le soin qu'il avait de son salut ? cette ardeur pour voir le Fils de Dieu lui mérite l'honneur de le recevoir, et fait dire à saint Ambroise (lib. VIII in Luc.) que quoique Jésus-Christ n'eût pas encore été invité à manger chez lui, il voyait toujours l'affection et le désir qu'il avait de le recevoir : *Tametsi nondum vocem invitantis audierat, jam viderat affectum.* Mais rien ne fait mieux voir quel était le détachement de Zachée de ses richesses, que la manière dont il en dispose en présence du Fils de Dieu : il en fait deux parts égales, il en donne d'abord la moitié aux pauvres, il réserve l'autre moitié, non pas pour la posséder, mais pour rendre quatre fois autant qu'il aura pris, parce que, comme dit saint Ambroise, la libéralité que pratique envers les pauvres un homme qui ne restitue point ce qu'il a pris, n'est point agréable à Dieu, qui ne demande pas des dépouilles, mais des présents, et qui veut qu'on lui donne ce qui est légitimement acquis : *Non habet gratiam liberalitas ubi injuria perseverat, quia non spolia, sed dona queruntur.*

Voilà un grand exemple pour les riches du monde, mais que l'on peut dire être bien peu initié. Que les richesses sont une grande tentation : tentation d'orgueil et de vanité, témoin Ezéchias qui fit voir aux ambassadeurs de Babylone tous les trésors qu'il avait dans son palais ; tentation de plaisir, de mollesse et d'oisiveté, témoin ce fou de l'Evangile, qui ne pensait qu'à jouir en repos des biens qu'il avait amassés pour plusieurs années ; tentation d'attachement et de dureté pour les pauvres, témoin ce mauvais riche qui refusait les miettes de sa table à un pauvre qu'il voyait couvert d'ulcères. Cependant, ou vous êtes riches de bien mal acquis, ou de votre patrimoine : si vous êtes riches d'un bien injustement acquis, il faut restituer ; si de votre patrimoine, il en faut donner aux pauvres. Il faut restituer, et l'on n'en est pas quitte pour faire quelques aumônes comme si l'on voulait corrompre Jésus-Christ, car Jésus-Christ n'a point pour agréable ce que vous lui offrez si ce que vous lui offrez ne vous appartient pas.

Il faut donner aux pauvres, mais il faut donner libéralement. Pourquoi, dit saint Augustin (Serm. 33 *De verb. Dom.*) ne pas regarder Zachée, et ne pas donner comme lui la moitié de ses biens aux pauvres ? Mais il serait à souhaiter, poursuit-il, que l'on donnât comme le Pharisien la dixième partie de son bien, et l'on croit faire beaucoup si l'on donne la centième, et cependant c'est une parole de la Vérité même, que si notre justice n'est plus abondante et plus parfaite que celle des scribes et des pharisiens, nous n'entrerons point dans le royaume des cieux.—Mais j'en garde pour mes enfants, j'ai dessein de leur laisser de quoi vivre,

je suis bien aise de leur amasser du bien afin qu'ils puissent vivre heureux. Ah! ne dites point que c'est l'amour que vous avez pour vos enfants qui vous porte à acquérir des richesses, dit saint Augustin (l. *De decem chordis*, cap. 12) : *Noli sub imagine pietatis augere pecuniam*. Dites plutôt que c'est pour satisfaire votre cupidité et votre avarice. Vos enfants ne seront que trop riches, si vous avez soin de leur laisser la vertu pour héritage et si au lieu de leur amasser des trésors d'iniquité vous ne pensez comme Tobie, qu'à leur apprendre dès leur enfance à craindre le Seigneur, à accomplir ses lois et à s'abstenir du péché.

On est prodigue en toute autre chose, et on est avare et ménager jusqu'à l'excès quand il s'agit de soulager les pauvres dans leur misère, et ne savez-vous pas, dit saint Augustin, que Jésus-Christ a voulu être pauvre à cause de vous, afin qu'en faisant la charité aux pauvres dans la personne desquels il est caché vous puissiez lui donner ce qu'il vous a donné lui-même, et ce qui sera pour vous la semence de la vie éternelle. Vous me direz peut-être, ce sont les paroles de saint Jean Chrysostome (hom. 88, in *Matth.*) celui d'entre les Pères qui en a plus dit sur cette vertu, vous me direz peut-être que je vous parle toujours de la charité et de l'aumône, et que je ne vous recommande autre chose que les pauvres. A quoi je vous répons, que j'ai grande raison de le faire et que je ne cesserai jamais de vous exhorter à pratiquer cette vertu... plutôt à Dieu, qu'à mon exemple, vous ne parlassiez d'autre chose que de l'aumône, que chez vous, dans vos maisons, dans les assemblées publiques et à vos tables vous n'eussiez que l'aumône dans la bouche... ne vous plaignez donc plus de ce que je vous en parle si souvent. Je souhaiterais de tout mon cœur que vous n'eussiez plus besoin de mes conseils et de mes exhortations touchant ce point, et que je n'eusse qu'à vous instruire et vous fortifier contre les erreurs des Juifs, des païens et des hérétiques. Mais qui peut armer ceux qui ne sont pas encore guéris, et doit-on mener au combat des hommes qui sont au lit par leurs maladies et leurs blessures?

PRONE XLII.

Pour le même Dimanche.

QUE NOTRE CORPS ET NOTRE AME SONT DES TEMPLES CONSACRÉS A DIEU.

On conçoit assez pourquoi la sainte Eglise nous fait dire dans ce jour, où nous honorons le souvenir de la dédicace de nos églises, l'évangile de Zachée (*Luc.*, XIX, 7 seqq.) : c'est pour nous faire souvenir de la joie que nous devons avoir en voyant que Dieu a bien voulu que nous lui bâtissions des églises pour y venir demeurer parmi nous, par comparaison de celle que reçut Zachée en voyant venir le Fils de Dieu dans sa maison. Voilà donc le sujet de la fête d'aujourd'hui : nous témoignons la joie que

nous avons de l'honneur que Dieu nous fait de demeurer parmi nous, nous l'en remercions, nous lui demandons pardon de nos irrévérences. Mais ce n'est pas à quoi je me veux arrêter : la consécration de cette église me fait souvenir d'une autre consécration qui s'est faite de notre âme et de notre corps pour être le temple de Dieu, dont nous devons souvent renouveler le souvenir. Les saints Pères n'ont point manqué d'en parler à l'occasion de la dédicace de nos temples matériels.

Je dis donc d'abord que notre corps et notre âme sont le temple de Dieu : *Si quelqu'un m'aime*, dit Jésus-Christ (*Joan.*, XIV, 23), *il gardera mes commandements, et mon Père l'aimera; nous viendrons en lui et nous y ferons notre demeure*. Il y a longtemps que Dieu en avait fait la promesse par la bouche de son prophète : *Je demeurerai au milieu d'eux, et je me promènerai parmi eux*. (*Levit.*, XXVI, 12; *I Cor.*, VI, 16.) *Est-ce que vous ne savez pas que vous êtes le temple de Dieu*, dit saint Paul (*I Cor.*, III, 16), *et que son Esprit demeure en vous?* Et parce que les Corinthiens pouvaient croire qu'il n'y avait que leur âme qui fût ce temple, il leur dit ensuite : *Ignorez-vous que votre corps et tous les membres qui le composent sont le temple du Saint-Esprit, qui est dans vous et que vous avez reçu de Dieu?* (*I Cor.*, VI, 19.) La consécration de ce temple s'est faite au baptême, les mêmes cérémonies s'y sont faites que dans la consécration de nos églises. Ce temple est saint et plus saint que celui dans lequel j'ai l'honneur de parler. Car enfin celui-ci, dit saint Augustin (serm. 255, *De temp.*), n'est fait que de la main des hommes, l'autre de la main de Dieu même; celui-ci n'est que pour un temps, l'autre pour toujours. Dieu n'a que faire de nos temples matériels : ce n'est pas pour lui, mais pour nous, qu'il a souffert que nous lui en ayons bâti; mais il veut notre cœur et notre corps, et il se les est acquis au prix de son sang.

Que conclure de ceci? Notre âme et notre corps sont un temple plus saint que nos églises : donc, si nos églises sont dignes d'un si grand respect, et si Dieu en a puni souvent la profanation avec tant de sévérité, notre âme et notre corps en méritent un bien plus grand, et Dieu n'en laissera pas la profanation impunie. Saint Paul le dit (*I Cor.*, III, 17), qu'il perdra celui qui aura profané son temple. Il n'est plus question que de voir comment on peut profaner ce corps et cette âme. C'est profaner nos églises que de manquer à les orner décemment, que d'y commettre des irrévérences. C'est profaner notre âme et notre cœur que de ne les pas remplir de saints desirs et de saintes pensées. C'est profaner notre corps que de ne le pas conserver pur et chaste, que de ne le pas parer avec modestie.

Saint Augustin (serm. 255, *De temp.*) remarque à ce sujet qu'il y avait deux autels dans le temple de Salomon : l'un au dedans, où brûlaient des parfums; l'autre au de-

hors, où l'on offrait les holocaustes. On peut remarquer en nous ces deux autels : celui de notre cœur et de notre corps. Il faut qu'il s'élève incessamment de notre cœur de saints désirs, et que nous offrions sur l'autel de notre corps toutes sortes de bonnes œuvres. Il faut pour cela que Dieu fasse le miracle de faire brûler incessamment dans notre cœur le feu de son amour. Mais si au lieu de ces saintes pensées, et de ces saints désirs notre cœur n'est rempli que de passions criminelles, s'il brûle d'un amour impur, s'il est plein de désirs de vengeance, s'il est rongé de jalousie, si c'est l'ambition qui le possède, si l'avarice le remplit, quelle profanation ! Si nous déshonorons notre corps par des actions infâmes, si nous l'abandonnons à l'impureté et à la débauche, si nos regards sont impurs, nos paroles dissolues, tout notre extérieur plein d'immodestie et de vanité, quelle profanation encore un coup ! Et avec quelle hardiesse, dit saint Augustin (*Ibid.*), un homme peut-il faire la fête de la consécration d'une église et d'un autel quand il n'a pas soin de conserver pur l'autel de son cœur ? Cependant, que de personnes en cet état ! que de profanateurs de la maison de Dieu ! Aussi Dieu s'en retire, et leur cœur devient une retraite de voleurs. Il n'y a que la pénitence qui puisse purifier ce temple intérieur et lui rendre sa première beauté.

PRONE XLIII.

Pour le Dimanche dans l'octave de l'Ascension.

QUE LE SAINT-ESPRIT, ENTRANT DANS UN CHRÉTIEN, ÉCLAIRE SON ESPRIT, RÉJOUIT SON CŒUR ET LE FAIT AGIR CHRÉTIENNEMENT.

Le Fils de Dieu, dès l'entrée de notre évangile, parle du Saint-Esprit d'une manière qui nous fait assez connaître les différents effets qu'il produit dans les âmes : il l'appelle Consolateur, Esprit de vérité, et nous assure qu'il doit rendre témoignage de lui, et mettre les apôtres en état de lui rendre témoignage. Le Saint-Esprit, donc, entrant dans une âme, porte d'abord les lumières dans l'esprit, comme Esprit de vérité ; il porte la joie dans le cœur, comme Esprit consolateur, et il met en état de rendre témoignage de la foi que l'on a en Jésus-Christ par les œuvres qui ont du rapport à cette foi. Il n'en faut point d'autre preuve que l'exemple des apôtres. Quel changement ne se lit-il point dans leur esprit ? Il y avait bien des vérités que le Fils de Dieu ne pouvait leur découvrir, parce qu'ils n'en étaient pas capables, beaucoup qu'ils ne comprenaient point, beaucoup de celles qu'ils avaient entendues qui leur étaient échappées de la mémoire : le Saint-Esprit leur apprend en un moment toutes ces vérités dans leur perfection. La même chose arrive tous les jours à proportion dans le reste des fidèles : le Saint-Esprit leur sert de maître ; il leur apprend toutes les vérités de la religion, il les rend spiri-

tuels et capables de les entendre, il leur fait pénétrer le sens des saintes Écritures, il leur fait comprendre la parole de Dieu qu'ils entendent ; enfin, l'onction du Saint-Esprit leur enseigne généralement toutes les vérités du salut. C'est cette parole secrète dont parle le saint homme Job, lorsqu'il dit : *Ad me dictum est verbum absconditum.* (*Job*, IV, 12.)

Le Saint-Esprit porte la joie dans le cœur. Cherchons-en la preuve dans les apôtres. *Ibant gaudentes* (*Act.*, V, 41) ; ils se réjouissaient d'être fouettés publiquement dans les synagogues pour le nom de Jésus-Christ. Aussi saint Paul met la joie entre les fruits du Saint-Esprit. C'est que le Saint-Esprit répand l'amour dans nos cœurs, c'est que le Saint-Esprit est le gage de notre héritage céleste, c'est que le Saint-Esprit nous fait regarder Dieu comme notre Père, c'est que le Saint-Esprit prie pour nous par des gémissements ineffables. Mais si le Saint-Esprit fait gémir, comment console-t-il ? Ne comprenez-vous pas qu'il y a de la consolation à gémir et à pleurer ses péchés ? Les larmes que l'on verse pour Dieu, dit saint Augustin, sont plus douces, et les gémissements qui procèdent de la componction intérieure sont plus agréables que les joies des théâtres et des spectacles. On est dans la peine, il est vrai. Le Fils de Dieu dit à ses apôtres qu'on les chassera des synagogues, qu'ils seront haïs de tout le monde, et que leurs persécuteurs croiront faire un sacrifice à Dieu quand ils les feront mourir dans les tourments ; mais le Saint-Esprit fait abonder ses consolations où abondent les tribulations que l'on souffre pour Jésus-Christ ; enfin le Saint-Esprit fait rendre témoignage à l'âme de sa foi par ses œuvres. Quelles sont les œuvres chrétiennes ? Prier, mortifier sa chair, soupirer après les biens de l'autre vie, conserver la charité, agir intérieurement et extérieurement comme Jésus-Christ. Or, c'est le Saint-Esprit qui nous apprend à prier, qui nous fait mortifier notre chair, qui nous fait soupirer, qui nous unit les uns avec les autres, qui nous anime comme Jésus-Christ, puisqu'il est lui-même l'esprit de Jésus-Christ.

Quand il n'y aurait que cette seule raison que le Saint-Esprit répand l'amour de Dieu dans nos cœurs, ne suffit-elle pas pour avoir sujet de dire que c'est lui qui nous fait pratiquer les œuvres chrétiennes ? car enfin l'amour qui est comparé à un feu par son activité et son ardeur n'est jamais oisif, du moment que le Saint-Esprit l'a répandu dans un cœur, il s'applique sans cesse à déraciner les vices et à y faire germer les vertus. Que nous avons donc grand besoin du Saint-Esprit pour éclairer le nôtre, pour réjouir notre cœur, pour nous faire agir chrétiennement. Mais le monde ne peut pas le recevoir : « *Mundus non potest eum accipere* » (*Joan.*, XIV, 17) ; son esprit est un esprit d'erreur opposé à l'Esprit de vérité, sa joie est fautive : *Gaudium de iniquitate*, il ne la cherche, et il ne la trouve que dans l'iniquité.

sa conduite est déréglée et toutes ses voies sont corrompues : comment donc ceux-là pourraient-ils recevoir l'Esprit de Dieu qui sont possédés de l'amour du monde, enchantés par le faux éclat de ses biens, esclaves de ses honneurs et de ses plaisirs? Il est uniquement le partage des justes que Dieu a séparés du monde, qui vivent dans le monde comme Tobie parmi un peuple idolâtre et qui pendant que la plupart adorent les idoles de leurs passions, vont adorer le Seigneur dans son saint temple et lui offrir leurs prières et leurs sacrifices.

PRONE XLIV.

Pour le Dimanche de la Pentecôte.

QUE LE SAINT-ESPRIT VIEN, COMME UN SOUFFLE
TOUT DIVIN POUR NOUS INSPIRER LA VIE,
MAIS QU'IL NE SE COMMUNIQUE PAS A TOUTES
SORTES DE PERSONNES, PARCE QUE LA PLU-
PART NE SONT PAS EN ÉTAT DE LE RECEVOIR.

L'homme, avant le déluge, s'étant abandonné à toutes sortes de crimes, et ayant souillé son cœur et son corps par l'ordure de ses péchés, irrita tellement la colère de son Dieu, qu'il protesta hautement que jamais son esprit ne se reposerait sur lui, parce qu'il n'était que chair et que corruption. Il semblait après une menace si terrible et une protestation si solennelle que l'homme dût demeurer éternellement dans sa misère et être privé pour toujours de la présence de l'esprit de Dieu : il semblait que la terre de son cœur ayant été ainsi maudite, ne devait plus jamais être rafraîchie et fertilisée par cette divine rosée. Mais Dieu ayant envoyé son Fils sur la terre et ayant élevé notre nature jusqu'à ce degré d'honneur si éminent que de l'unir avec la nature divine dans une même personne, il s'est laissé fléchir par les abaissements et les humiliations de ce même Fils et révoquant aujourd'hui cet arrêt de condamnation qu'il avait porté contre l'homme, il lui envoie son Saint-Esprit pour reposer sur lui et habiter dans son cœur éternellement.

C'est le sujet de la fête de ce jour et de cette grande solennité qui nous assemble tous ici : Dieu par un excès de sa bonté a jugé qu'il était plus à propos qu'il s'approchât de l'homme que non pas de s'en éloigner davantage : il savait bien que s'il ne nous venait chercher lui-même, nous serions hors d'état pour jamais de le chercher : et comme sa miséricorde l'avait déjà obligé à envoyer son propre Fils sur la terre pour converser avec nous et nous donner l'exemple de toutes les vertus, cette même miséricorde lui fait aujourd'hui ouvrir le ciel pour en faire descendre le Saint-Esprit, afin de mettre pour ainsi dire la dernière main à ce que le Fils de Dieu avait si heureusement commencé. Le texte sacré parlant de cette descente toute miraculeuse dit (*Act. II, seqq.*) que les disciples étant tous réunis dans un même lieu, il se fit un grand bruit comme d'un vent impétueux qui

remplit toute la maison, et qu'aussitôt il parut des langues de feu sur la tête de chacun, et que tous dans le même moment furent remplis du Saint-Esprit.

Saint Augustin dit que le Saint-Esprit est à notre âme ce que notre âme est à notre corps : *Quod est anima corpori hominis, hoc est Spiritus sanctus corpori Christi, quod est Ecclesia* : c'est-à-dire, que comme c'est notre âme qui fait vivre notre corps, aussi c'est le Saint-Esprit qui fait vivre notre âme : notre âme, parce qu'elle est donnée de raison communique à notre corps une vie raisonnable, donc parce que le Saint-Esprit est Dieu, il doit communiquer à notre âme une vie toute divine. Que cela est grand ! que cela est éminent ! un chrétien qui a reçu l'esprit de Dieu ne doit plus faire que des actions toutes divines, et cela lui doit être aussi naturel et aussi aisé comme il serait aisé et naturel à un homme qui aurait reçu l'esprit même de Cicéron de parler comme Cicéron, ou à un autre de raisonner comme Aristote, s'il avait reçu l'esprit d'Aristote.

Ce n'est pas un changement fort nouveau, de voir que quelques choses participent à la nature de celles à qui elles sont jointes : un mets qui sera fade, deviendra savoureux avec le sel : un autre se rendra doux avec le sucre, il sera odoriférant si vous y mêlez des senteurs : de même il est bien moins extraordinaire qu'un homme se fasse divin s'il participe à l'esprit divin, c'est ce que le Fils de Dieu lui-même nous a voulu faire comprendre par ces paroles : *Quod natum est ex carne, caro est; quod natum est ex Spiritu, spiritus est.* « Que ce qui est né de l'Esprit, est esprit. » (*Joan., III, 46.*) Car c'est comme s'il nous voulait dire qu'il n'était pas possible que la chair fût par elle-même autre chose que chair, mais qu'il n'était pas impossible qu'elle devint esprit, si elle se trouvait aidée et favorisée de la présence de l'Esprit divin.

Quelle excuse pouvons-nous donc avoir présentement pour nous dispenser de mener une vie chrétienne et conforme aux obligations de notre baptême? Pourrons-nous nous excuser sur la faiblesse et l'infirmité de notre nature, et voilà que Dieu nous donne aujourd'hui son Saint-Esprit pour nous fortifier et pour nous soutenir : *Spiritus adjuvat infirmitatem nostram* (*Rom., VIII, 26*) : alléguerons-nous pour excuse la difficulté qu'il y a de pratiquer la vertu, de mortifier ses passions, d'étouffer sa colère, d'endurer les injures : hé quoi ! ne suffit-il pas que le Saint-Esprit soit avec nous pour faire cesser toutes ces difficultés? Ah ! je vois bien ce que c'est peut-être que plusieurs d'entre nous n'auront point de part aux grâces et aux bénédictions de cette grande fête ! peut-être que le Saint-Esprit ne descendra point dans le cœur de la plupart de ceux qui m'écoutent, parce qu'ils n'ont pas eu soin de le préparer pour le recevoir ! Quand on veut recevoir chez soi une personne de marque et de considéra-

tion, on a un soin tout particulier de nettoyer la maison, on prend bien garde qu'il n'y ait rien qui puisse offenser sa vue, et on l'orne de tout ce que l'on a de plus beau et de plus précieux. Vous prétendez que le Saint-Esprit vienne loger dans votre cœur, avez-vous eu soin de le nettoyer et de le purger de toutes les ordures du péché par une bonne confession? N'y a-t-il rien dans ce cœur qui puisse offenser les yeux de ce divin hôte? N'y a-t-il point d'envie et de jalousie secrète? n'y a-t-il point de haine et d'animosité? n'y a-t-il point d'orgueil et d'amour de soi-même? n'y a-t-il point d'affection criminelle et de passion honteuse? Mais ce cœur est-il orné de toutes les vertus? est-il plein d'amour de Dieu et de charité pour le prochain? est-il rempli de douceur? la chasteté, l'humilité, la patience, l'obéissance, la tempérance s'y trouvent-elles?

Ah! que j'appréhende que nous ne soyons tout à fait éloignés de ces saintes dispositions et que nos cœurs bien loin d'être parés et enrichis des vertus chrétiennes, ne soient pleins de l'ordure de nos péchés et le siège de toutes les passions. Saint Chrysostome remarque que la colombe qui sortit de l'arche ne se reposa ni sur la boue, ni sur les feuilles, mais qu'elle retourna dans l'arche. Aussi c'était, dit ce saint docteur, pour nous apprendre que le Saint-Esprit ne peut se reposer sur un cœur plongé dans l'ordure et la fange de l'impureté, ni sur les feuilles, c'est-à-dire sur une âme hypocrite qui couve un fond de corruption sous une apparence extérieure de piété, parce qu'il est un Esprit de pureté et de vérité.

C'est donc le Saint-Esprit qui nous doit instruire et qui nous doit apprendre nos devoirs, puisque c'est un esprit de vérité; cependant il ne l'enseigne pas également à tous les hommes, parce qu'il ne trouve pas tous les esprits également disposés. Heureux sont ceux qui sont instruits dans cette école toute sainte! Elle est fort éloignée des sens des hommes, dit saint Augustin, et il n'y a que ceux que ce divin maître y appelle par sa grâce qui y étudient; entrez-y mes frères, et lâchez de suivre intérieurement la voix qui vous y appelle, c'est là où vous reconnaîtrez la différence qu'il y a entre ce maître et les autres : les autres maîtres peuvent bien à la vérité instruire l'entendement et le remplir des connaissances dont ils sont remplis eux-mêmes; mais la volonté demeure toujours sèche sans recevoir aucune nourriture. *Prævolat intellectus*, dit saint Augustin, *et tarde sequitur humanus atque infirmus affectus*.

Mais le Saint-Esprit n'éclaire jamais l'entendement, qu'il n'échauffe et n'embrase en même temps la volonté : ne sont-ce pas ces deux effets que nous ressentons visiblement lorsque nous prenons entre les mains les Livres saints qui ont été faits par les mouvements de ce divin Esprit? Pour peu qu'on les lise avec attention, on y trouve un certain goût; on y respire je ne sais quelle odeur de sainteté, dont l'âme est

toute pénétrée. Ah! que c'est dans cette école sacrée, où l'on a le Saint-Esprit pour maître, que l'on fait en peu de temps de grands progrès. Fasse le ciel que vos cœurs en soient remplis! c'est alors qu'on vous verra marcher avec promptitude dans la voie de la perfection, qu'on vous verra reprendre vos exercices avec une nouvelle ferveur; c'est le bien et l'avantage que je vous souhaite, afin que tous ensemble ayant eu part aux grâces de cette grande fête, nous puissions un jour entrer dans ce repos et dans cette joie du Seigneur, dont elle est la figure.

PRONE XLV.

Pour le Dimanche de la très-sainte Trinité.

CONTRE CEUX QUI BLASPHEMENT LE SAINT NOM DE DIEU.

Le mystère de la très-sainte Trinité est un des plus augustes et des plus vénérables de notre religion. Toute l'occupation des esprits bienheureux dans l'empyrée, est de le louer incessamment par ce sacré cantique que nous prononçons tous les jours avec eux dans le saint sacrifice : *Saint, saint, saint est le Seigneur le Dieu des armées*. Dieu n'avait point découvert ce mystère aux Juifs, parce qu'ils étaient trop charnels, et qu'ils se seraient figuré trois divinités au lieu de croire trois personnes en une même essence. Mais depuis la publication de l'Évangile, la connaissance en est devenue absolument nécessaire pour être sauvé, et l'on ne confère même le saint baptême qu'au nom et par la vertu de l'adorable Trinité, suivant l'institution de Jésus-Christ, qui l'ordonna ainsi à ses apôtres. Ce mystère consiste à croire qu'il y a en Dieu trois personnes, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et que ces trois personnes sont une même essence, une même substance et une même nature divine. Ce qui me surprend, c'est que ces trois personnes ayant gravé leur image dans l'homme, et l'ayant créé pour en être glorifié, l'homme les déshonore par ses péchés. Or, entre tous les péchés, c'est le blasphème qui les déshonore le plus; c'est un péché de mépris et de rébellion qui choque la puissance du Père; c'est un péché d'aveuglement qui combat la sagesse du Fils; c'est un péché de malice et d'endurcissement qui blesse la bonté du Saint-Esprit.

C'est un péché de mépris qui s'en prend à Dieu même : aussi saint Chrysostome (Hom. 10, *Ad pop. Antioch.*) dit que le blasphémateur, pour toute excuse, n'a que le mépris qu'il fait de Dieu. Un impudique pèche dans son corps, mais un blasphémateur s'attaque à Dieu même, et c'est ce qui rend son péché plus difficile à pardonner; car, comme dit l'Écriture (*I Reg.*, 11, 25), *Si un homme pèche contre un autre homme, Dieu lui pourra remettre sa faute, s'il en fait pénitence; mais s'il a péché contre le Seigneur, qui est-ce qui priera pour lui?* Aussi Dieu en a toujours tiré une terrible

vengeance, comme on le peut voir par l'exemple de Sennachérib, roi des Assyriens, qui après avoir vu périr en une seule nuit par la main de l'ange du Seigneur 183 mille hommes de son armée, perdit lui-même la vie par la main de ses enfants, tout cela pour avoir blasphémé contre le Dieu vivant.

Il était porté par la Loi (*Levit.*, XXIV) que celui qui aurait blasphémé le nom du Seigneur mourrait de mort, et que tout le peuple l'accablerait à coups de pierre, soit que ce fût un citoyen ou un étranger. Il était même défendu aux Juifs, au rapport de Josèphe, de prononcer le grand nom de Dieu qu'ils appelaient Ineffable; il n'appartenait qu'au grand prêtre de le prononcer une fois l'année dans le Saint des saints, et aujourd'hui des chrétiens qui demandent tous les jours à Dieu que son nom soit sanctifié, prononceraient sans respect ce saint nom, que le Roi-*Prophète* (*Psal.*, XLIX, 1) bénissait si souvent dans la ferveur de ses prières, et souhaitait être béni à jamais, depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant par tous les peuples du monde! On ne touche à l'Évangile qu'avec une crainte respectueuse, dit saint Chrysostome (*hom.* 7, *ad pop. Antioch.*), et votre langue téméraire profanera inconsidérément le nom du divin Auteur de l'Évangile! Le blasphème est encore un péché d'aveuglement : car pour peu qu'on voulût ouvrir les yeux, on en découvrirait l'énormité et on en aurait horreur. C'est sur ce sujet-là qu'il se faut servir de la foi qui nous doit représenter les jugements de Dieu.

C'est enfin un péché de malice; encore dans les autres péchés il se trouve quelque satisfaction, et on y goûte quelque plaisir, du moins apparent; mais il n'y en a point dans celui-ci. Aussi c'est le péché des démons : que dis-je? un blasphémateur est pire qu'un démon, car celui-ci est forcé par les tourments qu'il endure à blasphémer contre Dieu, mais c'est volontairement et avec une liberté entière, que l'homme en cette vie vomit des juréments et des blasphèmes contre un Dieu qui le comble à chaque moment de ses bienfaits, et par conséquent sa malice déterminée est digne du dernier supplice. Malheureux, que t'a fait ton Dieu, pour le renier; que t'a fait ton Sauveur pour l'outrager par les blasphèmes? Malheur, anathème, malédiction à tous ceux qui blasphèment le saint nom de Dieu qu'ils devraient louer, glorifier et adorer sans cesse par leurs paroles et leurs actions! Pour guérir ce mal il faut aller à la cause, retrancher le cabaret, réprimer la colère et l'emportement, s'imposer quelque pénitence rigoureuse, souffrir que l'on publie quelque médisance contre nous. Et vous, mes frères, lorsque vous entendez prononcer un blasphème, brûlez de zèle comme Élie, pour la gloire du Dieu des armées; vous devez réprimer l'insolence du blasphémateur avec toute la force et l'autorité que l'esprit de

Dieu vous peut donner dans cette occasion.

PRONE XLVI.

Pour le Dimanche dans l'Octave du Saint-Sacrement.

CONTRE CEUX QUI NÉGLIGENT DE RECEVOIR LA DIVINE EUCHARISTIE.

Je trouve trois sortes de personnes qui sont rejetées ou reçues au festin du Père de famille, qui n'est autre que celui de la sainte Eucharistie. On rejette ceux qui cherchent des excuses et des prétextes pour se dispenser d'y venir; on y admet les pauvres, les boiteux, les languissants, et il y en a d'autres que l'on force même d'y entrer, ce sont ceux qui se tiennent le long des haies et des chemins. Appliquons ceci à l'Eucharistie : ceux que le Fils de Dieu rejette de son festin, ce sont ceux qui étant invités se dispensent pour de faibles sujets d'y venir; ce sont ces personnes qui ne communient qu'une ou deux fois l'année, et quelquefois moins par amour, que de peur d'être remarquées. Vous pouvez voir dans notre évangile, combien est sensible au Père de famille le mépris que l'on fait de ses serviteurs et du grand festin qu'il a préparé, et par là juger de ce que Dieu peut penser de cette horrible indifférence que l'on témoigne pour celui de l'Eucharistie. Quoi! dit saint Jean Chrysostome (*hom.* 4, *in cap. I Epist. ad Ephes.*), le Roi du ciel vous invite à son festin, sa table est servie des mets les plus délicieux, les anges sont tous prêts à vous servir à cette table, et vous refusez d'y venir! Trois personnes sont venues du fond de l'Orient pour le chercher dans sa crèche; et vous, vous l'avez à cette table, et cependant vous le méprisez, et vous ne voulez point l'aller trouver!

Mais j'ai des affaires et des occupations qui m'en empêchent, j'ai du bien à faire valoir. Cette excuse a-t-elle servi aux conviés de notre évangile? Eh! vous estimez bien peu cet honneur, que de ne pas donner trêve à vos affaires pour vous rendre digne d'approcher de cette table sainte.— Mais je ne me sens pas disposé pour cela. Ah! je vois bien ce que c'est, nous ressemblons à celui dont il est parlé dans notre Évangile, qui avait épousé une femme; nous avons des passions et des inclinations déréglées : on aime le plaisir, on aime le jeu, on aime la vanité, que sais-je moi, on a peut-être quelque engagement criminel. *Uxorem duxi* (*Luc.*, XIV, 28), et c'est ce qui fait qu'on ne peut pas y aller; on a raison de le dire, car il ne faut pas en approcher dans cet état. Celui qui invite à son festin avec tant de bonté, n'y veut pas voir pour cela des conviés qui ne soient pas revêtus de la robe d'innocence. Si vous l'avez, dit saint Chrysostome (*hom.* 4, *in Iud. Ephes.*, et *hom.* 3^e, *in cap. XI Epist. ad Cor.*) approchez-en tous les jours; si vous ne l'avez pas, n'en approchez jamais; mais parce que, poursuit le même

Père, ne point communier c'est la perte et la mort de l'âme, il ne faut pas demeurer dans un état qui nous en rende indigne.

Quoi! je compte pour rien d'être privé de cette nourriture sacrée, de ne point recevoir ce pain vivant qui est descendu du ciel, de ne point manger ce pain des anges qui a toutes sortes de douceur! D'où vient donc une si prodigieuse insensibilité et une si malheureuse indifférence? Ceux qui sont reçus au festin sont les pauvres, les malades, les estropiés, les aveugles, en un mot, ce sont tous ces pécheurs figurés par ces sortes de personnes; mais des pécheurs pénitents, des pauvres qui cherchent le soulagement de leur pauvreté, des malades qui désirent et qui demandent leur guérison: voilà ceux que le Fils de Dieu reçoit. C'est que les aveugles y trouvent des lumières pour les éclairer; c'est que les pauvres y rencontrent non de l'or et de l'argent, mais la grâce, mais la charité, à laquelle toutes les richesses du monde ne sont point comparables; c'est que les malades y reçoivent une santé parfaite: c'est pourquoi le Fils de Dieu leur crie: *Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai* (Matth., XI, 28): de sorte que cette table sacrée, comme dit un saint, est tout ensemble la vertu de notre âme, la force de notre esprit, le lieu de notre confiance, notre fondement, notre espérance, notre salut, notre lumière, notre vie: *Ipsa namque mensa animæ nostræ vis est, nervus mentis, fiducia vinculum, fundamentum, spes, salus, lux, vita nostra*. Enfin, il y en a d'autres qu'il faut forcer d'entrer dans ce sacré banquet, et ce sont ces âmes scrupuleuses, lesquelles, épouvantées par les menaces qui sont faites à ceux qui mangent et qui boivent indignement le corps et le sang de Jésus-Christ, appréhendent toujours de n'être pas assez dignes de communier, et dans cette appréhension passent quelquefois les mois sans participer aux sacrés mystères, semblables en cela à David, lequel, ayant vu la punition que Dieu exerça sur Ozi pour avoir touché l'arche d'alliance, ne la voulut pas faire venir, comme il avait résolu, dans la ville de Sion.

PRONE XLVII.

Pour le même Dimanche.

DES OBSTACLES A LA COMMUNION.

Ce que le Fils de Dieu nous dit ici d'un magnifique festin préparé par un homme riche, nous le pouvons fort bien entendre de la sainte Eucharistie; c'est un grand festin par rapport à celui qui le prépare, aux mets qui y sont servis, aux personnes qui y sont conviées, et aux effets qu'il produit. Qui croirait que les fidèles s'excuseraient, étant invités à ce festin, d'y venir? Cependant il n'est que trop vrai que la plupart s'en dispensent légèrement: dans quelques-uns c'est l'accablement des affaires qui les empêche de s'y trouver; dans d'autres c'est la paresse et la négligence; dans d'autres c'est le crime et le péché. Cependant,

il est vrai de dire que ce devrait être là notre première et notre plus grande affaire, de nous préparer à approcher de cette sainte table. Les premiers chrétiens, qui communiaient tous les jours, n'avaient-ils pas leurs affaires et leurs occupations? Du moins n'avons-nous pas le jour du dimanche où nous devons surseoir les nôtres? pourquoi ne nous pas mettre en état d'en approcher ce jour-là? Saint François de Sales le conseille à l'âme dévote dans la II^e partie de son *Introduction*, chap. 20. Plus nous avons d'occupations et d'affaires, plus nous avons besoin de lumières, plus de dégagement de cœur, plus de force et de courage; et où trouver tout cela, si ce n'est dans l'adorable Eucharistie?

Ce ne sont pas tant nos occupations que notre attachement aux choses de la terre, qui nous empêchent de recevoir ce pain des forts et cette manne cachée qui n'est donnée qu'à ceux qui sont victorieux du monde. Que ne sommes-nous comme ceux qui usent du monde de la même manière que s'ils n'en usaient pas? Possédez de telle sorte, dit saint Grégoire (hom. 36, in *Evang.*), tous les biens du monde, que vous n'en soyez point l'esclave: *Sic tenete quæ hujus mundi sunt ut non teneamini in mundo*; et parce qu'il faudrait faire quelque effort pour user du monde sans l'aimer et sans y être attaché, notre négligence et notre paresse est un second obstacle à la communion. Il fallait se lever dès avant le soleil pour recueillir la manne, il n'était plus temps d'en venir chercher, quand cet astre avait paru. Il faut de la ferveur, de la vigilance, de l'application pour approcher de la sainte Eucharistie. Les vierges folles savent bien qu'elles sont invitées au festin de l'époux, elles négligent de prendre de l'huile avec elles, elles ne sont point du festin de l'époux. Négligence, paresse, que tu es fatale à la plupart des chrétiens!

Nous condamnons l'ingratitude des Israélites qui se dégoûtaient de la manne, et ne sommes-nous pas bien plus à condamner, nous qui préférons les douceurs sensuelles à ces délices spirituelles que goûtent les âmes saintes dans la communion? Si nous ne le disons pas de bouche comme eux, nous le disons au moins de cœur: *Nauseat anima nostra super cibo isto levissimo*. (Num., XXI, 5.) Ce n'est pas, me direz-vous, par dégoût, mais par respect, que nous nous éloignons des divins mystères; c'est que nous sommes dans le péché, troisième et dernier empêchement. C'est bien fait de ne pas approcher de la sainte Eucharistie lorsque l'on sent sa conscience troublée; et plutôt à Dieu que l'on n'y vint point qu'après avoir passé par les travaux de la pénitence, afin d'acquiescer cette pureté que Dieu demande à ceux qui approchent de ses autels! plutôt à Dieu que l'on vit toujours, comme dans l'ancienne Eglise, la pénitence précéder la communion! Mais parce qu'il faut communier, et qu'il y a malédiction prononcée contre ceux qui ne mangent et ne boivent

point le corps et le sang de Jésus-Christ, il faut quitter le péché; il est vrai qu'il ne faut pas manger quand on est malade, mais parce que nos corps ne peuvent pas longtemps subsister sans manger, il le faut faire de temps à autre; il faut le guérir, et nous en avons assez de soin : et pourquoi pas de même de notre âme ?

Que c'est une grande douleur pour un pasteur, de voir des pécheurs qui ne communient point, et qu'il n'oserait presser de communier ! Oh ! l'épouvantable aveuglement d'aimer mieux se priver de la participation de cette sainte table, que de quitter son péché; de préférer un plaisir qui est bientôt suivi de sa peine, aux délices toutes saintes de la communion ! Si nous en savions les avantages, nous aurions bien une autre ferveur et un autre empressement pour nous en approcher. Le sang de l'agneau, dit saint Chrysostome, préserva le peuple d'Israël de l'ange exterminateur, comment le démon approcherait-il d'un chrétien qui a encore les lèvres toutes teintes du sang de Jésus-Christ ? C'est là, dit le même saint Chrysostome, que notre âme est lavée et devient plus pure que l'or; c'est là qu'elle est embellie; c'est là qu'elle est remplie de grâces.

Voir des chrétiens parmi ces secours dans le péché, quoi de plus étrange ? Ne pourrions-nous pas bien leur adresser ces paroles du Prophète : *N'y a-t-il point d'onguent et de remède en Galaad ? ne se trouve-t-il point là de médecin ? Pourquoi donc la plaie de la fille de mon peuple n'est-elle pas refermée ?* (Jerem., VIII, 12.) Celui, dit saint Ambroise (lib. V De Sacram. cap. 4), qui a une blessure demande des remèdes; le désir qu'il a de guérir au plutôt lui fait prendre les plus amers et les plus dégoûtants : nous avons aussi des blessures; et notre remède est l'adorable sacrement, pourquoi donc ne nous en servons-nous pas ? Mais je ne me trouve pas digne d'en approcher si souvent, une ou deux fois l'année, ou tout au plus dans les fêtes solennelles, c'est bien assez pour moi. Ne vous y trompez pas, dit saint Ambroise (*Ibid.*); celui qui ne mérite pas de recevoir la communion tous les jours n'est pas digne aussi de la recevoir une fois l'année : ou l'on peut en être toujours digne, autant que la condition de l'homme le permet, ou l'on n'en est jamais digne, et il arrivera quelquefois que quand une personne croira mériter de communier, c'est alors qu'elle en sera tout à fait indigne : *Qui non meretur quotidie accipere, non meretur post annum accipere.*

PRONE XLVIII.

Pour le III^e Dimanche après la Pentecôte.

QU'IL N'EST RIEN DE PLUS MISÉRABLE QU'UN CHRÉTIEN QUI S'ÉLOIGNE DE DIEU.

Ce murmure des Pharisiens est tout à fait injuste; soit que nous le regardions de la part du Fils de Dieu : il n'était venu que pour chercher les pécheurs, et ils se plaignent

de ce qu'il mange avec les pécheurs : il faudrait donc murmurer contre le soleil de ce qu'il darde ses rayons sur la terre; soit que nous le regardions de la part de ces pécheurs : se plaint-on de ce qu'un malade cherche son médecin ? injuste de la part des Pharisiens mêmes qui ne distinguent pas le péché de la personne : c'est cette même injustice que Notre-Seigneur fait voir par ces deux paraboles qu'il rapporte (*Luc.*, XV, 14 seqq.) : murmure-t-on de ce qu'un pasteur cherche sa brebis, de ce qu'une femme cherche sa drague ?

On peut remarquer dans cette parabole du pasteur, que, comme il n'y a rien de plus misérable qu'une brebis qui s'égare du troupeau, aussi il n'y a rien de plus misérable qu'un chrétien qui se sépare de Dieu : le démon est autour de lui comme un lion rugissant pour le dévorer; que peut-il faire n'étant plus sous la main et la protection de Dieu, son véritable pasteur ? il est en proie à toutes les passions, il s'égare comme une brebis qui s'est éloignée du troupeau : *Erravi sicut ovis quæ perii.* (*Psal.*, CXVIII, 176.) Il prend la voie large pour celle qui conduit à la vie, le vice pour la vertu, les ténèbres pour la lumière, l'erreur pour la vérité : les précipices qu'il rencontre dans le chemin où il marche ne l'effrayent point, parce que le péché lui a mis un bandeau devant les yeux, et qu'il est comme dans un état d'assoupissement et de mort : cependant la miséricorde de Dieu dans la vocation du pécheur est admirable, elle a le même empressement pour le recevoir, que le pasteur pour chercher sa brebis qui s'était égarée. Mais souvent le pécheur est insensible aux attraits de cette divine miséricorde, ignorant que la clémence de Dieu l'invite à la pénitence, car s'il le savait, s'il y faisait réflexion, il ferait sans doute quelque effort de son côté pour correspondre aux mouvements de la grâce de Dieu, qui le veut rappeler de son égarement.

PRONE XLIX.

Pour le IV^e Dimanche après la Pentecôte.

QU'EST-CE QUE TRAVAILLER SANS JÉSUS-CHRIST ?

La première réflexion que nous pouvons faire sur l'Évangile que l'Église nous fait lire en ce jour, c'est sur l'empressement de ce pauvre peuple à entendre les paroles du Fils de Dieu. Il est vrai que, dans le siècle où nous sommes, on ne peut pas se plaindre de ce défaut d'assiduité; mais comme ce n'est pas, dit saint Jean Chrysostome, un sujet de louange pour un enfant d'être assidu aux écoles, mais plutôt un sujet de reproche quand il n'y fait aucun progrès, de même ce n'est rien d'entendre souvent la parole de Dieu, si on ne la met en pratique et si on n'en tire du fruit. Une seconde réflexion, c'est sur ces paroles de saint Pierre : *Seigneur, nous avons travaillé pendant toute la nuit sans prendre aucun poisson.* (*Luc.*, V, 5.) Trois sortes de personnes

travaillent sans Jésus-Christ : ceux qui ne travaillent que pour la vie présente, desquels on peut dire : *Laborastis multum et inutilitatis parum*, qu'ils ont beaucoup travaillé, et qu'ils n'ont rien pris, comme ces hommes superbes qui, pour éviter un second déluge, bâtirent la tour de Babel contre l'ordre de Dieu ; il y avait longtemps qu'ils y travaillaient et son sommet égalait déjà la cime des plus hautes montagnes, lorsque le Seigneur, venant à confondre leurs langues, leur fit quitter leur entreprise. *Si le Seigneur ne bâtit lui-même la maison*, dit le Prophète, *ceux qui la bâtissent ont travaillé en vain.* (*Psal.* CXXVI, 1.) *Que reste-t-il à l'homme*, dit le Sage (*Eccle.*, 1, 4,) *de tout le travail qu'il fait sous le soleil* ? Tous les ouvrages des impies, comme dit le prophète (*Isa.* LIX, 6, 7), sont semblables à des toiles d'araignée : *Telas aranæ texuerunt.*

Avez-vous remarqué comme ces petits insectes se donnent en apparence toute sorte de peine pour tirer de leur ventre le fil dont ils font leur toile ? mais après avoir travaillé plusieurs jours, un coup de vent abat leur toile et détruit tout leur ouvrage. Il en est de même des ouvrages et des travaux des hommes impies et de tous ceux qui ne travaillent que pour la terre, tout ce qu'ils font est inutile, et toutes leurs belles pensées, leurs vastes desseins, leurs projets ambitieux, leurs magnifiques entreprises, s'en vont à la fin en fumée, et ne servent qu'à les couvrir de confusion : *Opera eorum, opera inutilia... Cogitationes eorum, cogitationes inutilis.* (*Ibid.*) Les seconds qui travaillent sans Jésus-Christ sont ceux qui embrassent un état et une condition sans les ordres de Dieu. C'est de ces personnes que parle le Prophète quand il dit : Malheur à ceux qui prophétisent d'eux-mêmes, et qui disent, non ce que Dieu leur inspire, mais ce qu'ils ont dans le cœur : *Vae prophetantibus de corde suo.* (*Ezech.*, XIII, 3.) Enfin ce sont ceux qui, dans l'état et la condition où ils sont, travaillent pour eux-mêmes et pour satisfaire leur propre volonté.

Voyez-vous, mes frères, comme il ne sert de rien de travailler sans Jésus-Christ ? Saint Pierre travaille seul et il ne prend rien ; il travaille par les ordres du Fils de Dieu, et il prend beaucoup de poissons. Ainsi, si nous travaillons sans l'ordre et sans la volonté de Dieu, nous ne faisons rien ; si nous travaillons pour lui obéir, nous ne travaillons point en vain. Noé bâtit une arche, parce que Dieu lui a commandé, il vient à bout de ce qu'il prétendait, après avoir travaillé l'espace de cent ans. Dieu benira notre travail si nous travaillons par son ordre, si nous travaillons pour lui plaire, si nous travaillons pour sa gloire.

PRONE L.

Pour le même Dimanche.

QUE NOUS NE SOMMES TOUS EN CE MONDE QUE POUR TRAVAILLER DE CORPS OU D'ESPRIT, ET QU'AFIN QUE NOTRE TRAVAIL NOUS RENDE DIGNES DU CIEL, NOUS DEVONS TRAVAILLER UNIQUEMENT POUR DIEU.

Qu'il y en aura, mes frères, à la fin de la vie, qui pourront dire comme saint Pierre (*Luc.*, V, 5) qu'ils ont travaillé pendant toute la nuit et qu'ils n'ont rien pris ! Toutes ces personnes qui ne travaillent uniquement que pour le monde, pour y faire leur fortune, pour s'y procurer des établissements, et qui ne font rien pour l'éternité et pour celui qui est leur centre et leur dernière fin, ne remporteront rien à la mort de tous leurs travaux, que le regret de s'être consumées inutilement, d'avoir tout fait pour le corps et rien pour l'âme, tout pour cette vie languissante, et rien pour le ciel. « Que faites-vous dans le monde, disait saint Jean Chrysostome (*hom.* 76, *sup. Matth.* in *Moral.*), par tous vos empressements, sinon de travailler à vous rendre misérables, de verser de l'eau dans un vase percé, de tirer l'épée contre le feu et de lutter contre l'air ? pourquoi courez-vous tant, sans avoir un but où vous tendiez ? chaque art a le sien, mais quel est le vôtre, sinon un vide et un néant selon la parole du Sage (*Eccle.*, 1, 2) : *Vanité des vanités, et tout n'est que vanité !* »

Il faut supposer d'abord que nous ne sommes dans ce monde que pour y travailler, soit que nous nous regardions comme hommes, soit que nous nous considérions comme pécheurs. Le premier homme dans l'état d'innocence devait travailler, et l'Écriture sainte dit que Dieu le mit dans le paradis terrestre pour travailler : *Ut operaretur.* (*Gen.*, II, 15.) C'est peut-être dans ce sens que le saint homme Job (V, 7) dit que l'homme est né pour le travail comme les oiseaux pour voler. Mais si nous nous regardons comme pécheurs, l'obligation en est bien plus étroite : c'est Dieu lui-même qui nous a condamnés au travail, ce travail est notre pénitence ; c'est donc vouloir sortir de l'ordre que Dieu a établi que de ne vouloir pas travailler. C'est pour cela que le Saint-Esprit nous donne cet avis par la bouche du Sage (*Eccle.*, VII, 16) : *Ne suivez point les ouvrages laborieux et le travail de la campagne qui a été créé par le Très-Haut.* Secondement cette obligation de travailler est pour tous les hommes ; tous ont péché et ainsi tous sont obligés de travailler. Troisièmement il faut que ce travail dure jusqu'à la fin de notre vie, et qu'il nous rende dignes de la récompense que Dieu nous promet : il faut donc que nous travaillions uniquement pour lui. Concluons de tout ceci, premièrement que le travail étant pour tous les hommes, personne ne s'en doit dispenser.

Prétendez-vous donc, me direz-vous, que tout le monde travaille des mains, aille labourer la terre, et exercer les arts mécani-

ques ? Quand nous le ferions, mes frères, nous ne ferions que ce qu'ont fait de grands hommes de l'antiquité. Les patriarches, nonobstant leurs grands biens, labouraient la terre et préparaient à manger aux étrangers ; et les saints anachorètes, qui pour la plupart étaient des personnes de qualité, se faisaient un plaisir de cultiver leur jardin, dans le lieu qu'ils avaient choisi pour leur retraite. Mais distinguons, s'il vous plaît, les travaux du corps de ceux de l'esprit. Tout le monde est obligé de travailler, quelques-uns du corps, d'autres de l'esprit. Outre la raison de la pénitence qui oblige tout le monde de travailler et de gagner son pain à la sueur de son visage, suivant l'arrêt qui fut prononcé contre le premier homme, c'est que tout le monde est obligé d'éviter l'oisiveté, et de s'appliquer à quelque occupation honnête. C'est ce que saint Paul appelle faire son affaire, *Agere suum negotium* (I *Thess.*, IV, 11), parce que tout le monde est obligé d'éviter ce qui est une occasion de péché ; or l'oisiveté est telle. C'est elle, dit le Sage, qui a enseigné une infinité de maux : « *Multam malitiam docuit otiositas.* » (*Eccli.*, XXXIII, 29.) C'est une chose terrible, que le péché de Sodome, selon la parole d'un prophète, est venu de son oisiveté. (*Ezech.*, XVI, 49.)

Saint Jérôme rapporte que, de son temps, l'on ne recevait dans les monastères d'Égypte que ceux qui savaient travailler, de peur qu'en ne travaillant pas ils ne s'appliquassent à des pensées et à des désirs criuïnels, parce que la vie des oisifs est une concupiscence continuelle. Quand il ne s'ensuivrait point d'autre mal de l'oisiveté que cette curiosité dont parle saint Paul, qui nous fait regarder les actions des autres pour les censurer, ne serait-ce pas un assez grand mal ? *J'ai appris*, dit-il, *qu'il y en a quelques-uns parmi vous qui sont dérégés, qui ne travaillent pas, et qui se mêlent de ce qui ne les regarde point.* (I *Thess.*, III, 11.) En vérité, si Dieu doit condamner une parole oisive, comment ne condamnerait-il pas une vie oisive ? Tous sont donc obligés au travail. Ceux qui n'ont point de revenu sont obligés au travail du corps comme tous les artisans, c'est pour eux proprement qu'est ce commandement de l'Apôtre : *Si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas manger.* (*Ibid.*, 10.) Ainsi, dit saint Thomas, le travail des mains est commandé indirectement par l'obligation qu'a l'homme de se sustenter. Tous les autres sont obligés au travail d'esprit : il faut quelque occupation, il faut l'emploi du temps. La seconde conséquence, il faut donc travailler ainsi jusqu'à la fin de notre vie. S'il faut que ce travail nous rende dignes du ciel, il faut donc que ce soit pour Dieu que nous travaillions, et il faut que ce soit uniquement pour lui, car tout ce que nous faisons qui ne se rapporte point à Dieu ne doit être compté pour rien.

Est-ce ainsi que nous en usons ? Comment nous acquittons-nous de cette obliga-

tion du travail ? Que d'oisiveté parmi ceux qui sont obligés au travail du corps, parmi les artisans et les domestiques ! Mais combien est molle et oïseuse la vie de la plupart des gens de condition ! A quoi s'appliquent-ils ? quelle est leur occupation ? Appelle-t-on travailler que de passer une partie du jour dans la promenade, une partie dans le jeu, une autre à se parer, une autre à rendre ou à recevoir des visites ? Fant-il s'étonner s'il y a tant de curiosité, s'il y a tant de crimes, tant d'infidélités ? On ne veut pas travailler jusqu'à la fin de sa vie. Si l'on travaille, ce n'est pas pour Dieu, c'est par intérêt, par ambition, c'est en murmurant, c'est en s'estimant malheureux. Cependant ceux-là seuls seront reçus dans la gloire qui auront travaillé et qui auront travaillé uniquement pour Dieu.

PRONE LI.

Pour le V^e Dimanche après la Pentecôte.

QUE LA COLÈRE QUI NOUS EST DÉFENDUE PAR JÉSUS-CHRIST EST CELLE QUI SE FORME DANS LE CŒUR, CELLE QUI ÉCLATE AU DEHORS ET CELLE QUI SE CONSERVE ET QU'ON NE VEUT POINT QUITTER.

Le Fils de Dieu nous veut faire comprendre aujourd'hui quelle doit être la vertu des chrétiens, et quelle différence on doit remarquer entre eux et les Juifs. Ceux-ci s'imaginaient que c'était assez pour accomplir la loi de Dieu qui défend l'homicide, de ne point tremper ses mains dans le sang de son frère. Mais le Fils de Dieu nous veut faire comprendre que l'on viole encore ce commandement toutes les fois que l'on se fâche contre son frère, et que l'on garde de la haine dans son cœur contre lui, de sorte qu'il retient tout à la fois notre main, notre langue et notre cœur : il va d'abord, comme un sage médecin, à la source du mal, et parce que la colère vient du cœur, c'est là où il la détruit d'abord. On peut distinguer trois sortes de degrés dans la colère : le premier, de celle qui se forme dans le cœur ; le second, de celle qui éclate au dehors ; le troisième, de celle qui se conserve longtemps : elles nous sont défendues toutes trois dans notre Évangile. Et pour commencer par la première, il faut supposer d'abord que cette colère que le Fils de Dieu condamne n'est pas ce premier mouvement qui prévient la raison, ce n'est pas même un péché, parce qu'il n'est pas libre et volontaire ; ce n'est pas non plus celle à laquelle on se laisse aller au sujet du péché des autres : le Prophète nous parle d'une haine parfaite : *Perfecto odio oderam illos.* (*Psal.* CXXXVIII, 22) Il y a aussi une colère parfaite qui est celle des saints, qui ne sauraient voir sans gémir les désordres qui se commettent à leurs yeux : telle fut celle de Phinée contre ces personnes impures qu'il fit mourir d'un seul coup d'épée, celle d'Élie contre les faux prophètes de Baal, celle du Fils de Dieu contre les vendeurs du temple, celle de saint Paul

contre le Corinthien incestueux. *Les fidèles observateurs de la loi de Dieu*, dit le Sage, *sont enflammés de zèle contre l'impie.* (Prov., XXVIII, 4.)

Mais cette colère que Jésus-Christ condamne, c'est celle par laquelle on s'élève sans sujet contre le prochain, dans un désir de se venger; c'est ainsi que la définit saint Basile (hom. *De ira*), colère qui se trouve ordinairement accompagnée de mouvements de dépit contre le prochain, de vengeance, de jalousie, de soupçon, de haine, de joie de son mal, de désir de sa mort. Quand on entretient ces sortes de mouvements dans son cœur, on est coupable de cette colère dont parle le Fils de Dieu, quand il dit que celui qui se fâche contre son frère méritera d'être puni par le jugement: et ne nous imaginons pas que ce soit une légère faute, puisque le Fils de Dieu y met la même peine qu'à l'homicide, et que saint Paul (*Galat.*, V, 21) la compte au nombre des œuvres de la chair. Le second degré de la colère, c'est celui par lequel elle éclate au dehors par des paroles injurieuses; quand on se laisse une fois posséder par cette passion, il n'y a ni reproches, ni calomnies, ni médisances, ni railleries piquantes, ni injures, ni imprécations dont on ne se serve pour la satisfaire: on peut juger de la gravité de ce péché par ces paroles: *Il sera puni par la gehenne du feu* (*Matth.*, V, 22), et saint Paul met entre les crimes pour lesquels on est digne de mort, l'outrage de paroles et la médisance.

Je sais ce que l'on répondra, que le Fils de Dieu ne condamne que la colère à laquelle on se laisse aller sans sujet; mais moi, ce n'est pas sans sujet que je suis irrité, c'est une personne qui m'a outragé et qui m'a traité de la manière la plus indigne et la plus offensante. Vous voilà justement, dit saint Augustin, réduit à la condition de tous ceux qui se mettent en colère: *Nemini sua ira videtur injusta*, on ne croit jamais avoir tort, et il ne se trouve personne à qui sa colère semble injuste et déraisonnable. Croyez-vous donc que la colère de votre frère, ou ses injures soient un juste sujet de vous mettre en colère, et ne savez-vous pas, mes frères, qu'un chrétien n'a que la patience à opposer aux injures et à la colère des autres? Ecoutez saint Paul comme il écrit aux Colossiens (III, 8, 12, 13): *Renoncez à la colère, à l'indignation, à la malice... et revêtez-vous d'entrailles de miséricorde, de douceur, d'humilité, de modestie, de patience, vous supportant les uns les autres, et oubliant chacun le sujet que vous auriez de vous plaindre de votre prochain, et vous pardonnant réciproquement comme le Seigneur vous a pardonné.*

Cette doctrine nous doit-elle surprendre? N'avons-nous pas sur cela un double exemple, et celui de la conduite que Dieu tient à notre égard, et celui que le Fils de Dieu a pratiqué? Cette patience de Dieu à nous supporter, cette bonté à nous pardonner, ne nous en fera-t-elle point des leçons? Que

nous serions heureux si nous y pensions, et si cette patience divine était le modèle de la nôtre! Quand Séméi maudissait David, ce saint roi le souffrait sans rien dire, se souvenant de l'outrage qu'il avait fait lui-même à Dieu par son adultère et son homicide, et de la bonté que Dieu avait eue pour lui de recevoir sa pénitence. Mais l'exemple du Fils de Dieu ne nous rendra-t-il point plus modérés? Vous traite-t-on de fou et d'insensé, dit saint Basile (hom. *De ira*)? on a ainsi traité Jésus-Christ. On vous a donné un soufflet, on vous a calomnié, on a raillé sur toutes vos manières, on a porté, si vous voulez, l'outrage jusqu'au dernier point, et cela sans que vous y ayez donné sujet: on ne vous a pas encore traité comme Jésus-Christ.

La source du mal vient de ce que nous n'avons point d'humilité. Aussi l'Apôtre (*Coloss.*, III) ne manque pas de la mettre avec la douceur. Un homme qui s'estime peu ne se met pas beaucoup en peine du mépris que l'on fait de sa personne, il croit qu'on le traite comme il le mérite. Si votre frère vous a méprisé, dit saint Basile, pensez que vous n'êtes que cendre et que poussière, et vous ne serez point sensible à ce mépris. Mais tout au contraire l'amour-propre, qui est naturel à l'homme, fait qu'on s'estime toujours beaucoup, et cet orgueil est la véritable source de nos querelles et de nos ressentiments dans les injures. Voilà la cause du mal que le Saint-Esprit nous exprime par ces paroles: *Le feu s'embrase dans la forêt selon qu'il y a de bois, la colère de l'homme s'allume à l'égard de son pouvoir, et il la porte plus haut à proportion qu'il a plus de bien: « Secundum substantiam suam exaltabit iram suam. (Eccli. XXVII, 12.)* C'est ce qui fait que les querelles ne finissent point. *Si vous soufflez l'étincelle*, dit le Saint-Esprit, *il en sortira un feu, si vous crachez dessus, elle s'éteindra; c'est la bouche qui fait l'un et l'autre.* (*Ibid.*, 14.) Une réponse aigre n'apaise point la fureur d'un homme en colère, elle l'irrite au contraire et l'augmente encore; mais une parole douce l'arrête et calme en un moment l'orage de sa passion. (*Prov.*, XV, 1.)

Il resterait à parler d'un troisième degré de la colère, qui consiste à garder de la haine contre son prochain, mais le temps ne le permet pas, ce sera pour quelque autre occasion: je me contente de vous dire, en finissant, ces paroles de saint Jean Chrysostome (hom. 61, sup. *Matth.* in *Moral.*): « Celui qui bannit la colère de son âme en bannira aussi la tristesse, et il se délivrera de tous ces chagrins et ces vaines inquiétudes, qui font les tourments ordinaires de la vie. Le cœur doux et incapable de concevoir de la haine est toujours paisible, et il jouit d'une joie et d'un plaisir qui ne le quittent jamais. »

PRONE LII.

Pour le VI^e Dimanche après la Pentecôte.

QU'IL FAUT TOUT QUITTER POUR S'ATTACHER A DIEU, ET, QU'EN QUITTANT TOUT, NOUS LE TROUVONS TOUJOURS PRÊT A NOUS SECOURIR.

Dans ce miracle que le Fils de Dieu fait en rassasiant quatre mille personnes de sept pains et de quelques poissons, et en les rassasiant si pleinement, que des restes on en remplit sept corbeilles, nous ne devons pas tant admirer sa puissance comme sa bonté et sa miséricorde. Ce peuple quitte tout pour le suivre, il abandonne le soin du boire et du manger, et le Fils de Dieu fait un miracle pour le nourrir. Ce qui me donne lieu de faire ici ces deux réflexions : la première, qu'il faut tout quitter pour s'attacher à Dieu; la seconde, qu'en quittant ainsi tout pour s'attacher à lui, on le trouve toujours prêt à soulager nos besoins: Quand je dis qu'il faut tout quitter pour s'attacher à Dieu, je n'entends pas qu'il soit nécessaire d'abandonner ses biens et sa maison, comme fit ce peuple, j'entends seulement qu'il faut préférer le service de Dieu et son amour à toute autre chose, en sorte qu'un chrétien soit toujours rempli de cette idée : Je n'ai qu'une seule chose à faire au monde, qui est de servir Dieu, et que, dans quelque état qu'il soit, soit pauvre, soit riche, il rapporte tout à cette fin.

Voilà ce qui s'appelle quitter toute chose pour s'attacher à Dieu seul; ce n'est point une chose qui soit seulement d'une plus grande perfection, c'est une obligation fondée sur ce que Dieu est notre fin dernière, dont la possession nous doit rendre heureux; car il s'ensuit de là que, comme nous voulons tous être heureux, comme nous rapportons toutes nos actions à cette fin, que Dieu seul doit être l'objet de tous nos désirs, et que nous devons rapporter à lui tout ce que nous faisons; de sorte qu'un chrétien devrait être continuellement prévenu de cette pensée : Je ne puis être heureux que par la possession de Dieu; il faut donc que je m'attache à lui seul, et, comme il y a dans la vie des emplois qui nous éloignent absolument de Dieu, d'autres qui nous mettent en grand danger de le perdre, d'autres qui nous y conduisent sûrement, et qu'enfin, dans quelque état que l'on soit, on ne s'y peut sauver sans en remplir tous les devoirs et toutes les obligations; si on était fortement prévenu de cette pensée, on quitterait ces emplois qui nous éloignent de Dieu, ou éviterait les dangers de ceux qui pourraient nous faire perdre Dieu, on s'instruirait à fond des obligations de son état, on se réjouirait de se voir dans les autres; et enfin, dans quelque état que l'on se trouvât, on ne s'estimerait heureux ou malheureux, qu'autant que cet état nous éloignerait ou nous rapprocherait de Dieu.

C'est ce que l'Écriture sainte appelle se souvenir de Dieu de tout son cœur, et c'est

l'éloge qu'elle donne au saint homme Tobie (I, 13); c'est ce qu'il recommanda lui-même à son fils (IV, 6) : *Souvenez-vous de Dieu et ayez-le présent à votre esprit tous les jours de votre vie; ne consentez jamais à aucun péché et accomplissez tous les commandements du Seigneur notre Dieu. C'est ce qu'Esther disait d'elle-même (XIV. 1 seqq.) : Vous savez, Seigneur Dieu d'Abraham, que, depuis que votre servante est venue en ce lieu jusqu'à ce jour, elle ne s'est réjouie qu'en vous seul. Nous retrouverions toujours Dieu prêt à soulager nos besoins si nous en usions de cette manière. Celui qui se présente à ceux qui ne le cherchent point, combien plus viendra-t-il au secours de ceux qui ne cherchent uniquement que lui? On trouve toujours Dieu quand on le cherche de tout son cœur, et c'est assez que nous voyions le Fils de Dieu faire un miracle en faveur de ce peuple qui, attiré par la douceur de ses paroles, quitte tout pour le suivre dans un désert, pour être convaincu que Dieu sera tout prêt à nous soulager dans nos besoins dès lors que nous l'invoquerons dans la vérité; je parle même du soulagement dans nos besoins corporels, témoin l'exemple de Tobie, d'Esther et de plusieurs autres.*

Si ces miracles sont rares présentement, c'est qu'il est bien rare qu'on quitte tout pour s'attacher à Dieu seul. Si on quittait les emplois incompatibles avec le salut, verrions-nous des comédiens qui, en même temps qu'ils enchantent les yeux et les oreilles par toutes leurs représentations et leurs intrigues, corrompent l'esprit et le cœur? verrait-on des académies où l'on s'assemble même les jours de fête et de dimanche pendant le service divin, pour donner à son plaisir un temps que l'on devrait consacrer à la piété et à la pratique des œuvres chrétiennes? Pour les emplois même que l'on ne croit que dangereux, faudrait-il des raisons pour faire éviter les dangers qui s'y rencontrent? mais ne verrait-on pas plus d'application à s'instruire des obligations de son état, dans la pensée que c'est de leur accomplissement que dépend le salut éternel, quand elles s'accordent parfaitement avec les devoirs de la religion que nous professons?

PRONE LIII.

Pour le même Dimanche.

DE LA PROVIDENCE DE DIEU.

C'est un miracle de la Providence que le Fils de Dieu fait en faveur de ce pauvre peuple : il entre dans la connaissance de ses besoins, il en est touché de compassion et ne peut s'empêcher de le témoigner, et, qui plus est, il s'empresse de le soulager. Ce qui me donne lieu de faire ces trois réflexions, que la providence de Dieu s'applique à tous nos besoins, que sa bonté et son amour pour nous fait qu'il en est touché de compassion, et que cette compassion est suivie du soin qu'il a de le soulager. Il ne faut pas nous imaginer que Dieu soit

tellement occupé en lui-même, qu'il ne s'occupe point de la connaissance des choses qui sont hors de lui-même: *Il considère*, dit le saint homme Job (XXXVII, 3), *tout ce qui se passe sous le ciel, et il répand la lumière jusqu'aux extrémités de la terre; rien n'échappe à ses soins et à sa connaissance. Il s'applique à tout par lui-même, et, si vous en doutiez, je vous demanderais volontiers s'il a eu besoin de quelqu'un pour créer le monde; sa parole seule a suffi pour tirer toutes les créatures du néant; pourquoi donc en aurait-il besoin pour le conduire. Il gouverne le monde par lui-même*, dit saint Grégoire le Grand (lib. XXIV *Moral.* cap. 11), *parce qu'il l'a créé par lui-même, Per se mundum regit, qui per se mundum condidit*, et comme il a tout fait avec beaucoup de sagesse, il conduit tout aussi avec la même sagesse. Il est tellement appliqué à toutes les créatures en général, qu'il ne manque à aucune en particulier, et tellement appliqué à chacune en particulier, qu'il est tout à toutes en général.

N'est-ce pas une chose merveilleuse que ce que le Fils de Dieu nous apprend, que la providence de son Père s'étend si loin que les passereaux mêmes en ressentent les effets, et que sa connaissance est si étendue qu'il connaît jusqu'au nombre de nos cheveux? Pouvons-nous douter, après cela, qu'il ne s'applique à la connaissance de nos besoins; et quand nous en voudrions douter, le pourrions-nous après cette parole du Fils de Dieu: *Votre Père connaît tous vos besoins.* (*Matth.*, VII, 32.) Cette connaissance de Dieu est accompagnée de compassion; son cœur s'attendrit sur nos besoins. *Comme un Père a compassion de ses enfants*, dit le Prophète, *ainsi le Seigneur a eu compassion de nous parce qu'il connaît nos faiblesses.* (*Psal.* CII, 13.) Cette qualité de Père qu'il porte à notre égard n'est pas vaine; il en a les entrailles, et l'on peut dire que la compassion lui est aussi naturelle comme la bonté et la miséricorde.

Il a bien fallu qu'il fût capable de se laisser toucher d'une grande compassion pour nous, de se faire homme pour l'amour de nous. Vous savez en quel état l'homme avait été réduit par le péché; le Fils de Dieu nous l'exprime lui-même et nous fait une vive peinture de sa misère dans la parabole du Samaritain (*Luc.*, X, 30 seqq); ce fut la compassion qui le fit soulager ce pauvre homme que l'on avait blessé à mort, et c'est elle-même qui fait que Dieu nous soulage dans les maux de cette vie; ce qui nous fait connaître que la compassion dans Dieu est suivie du soin qu'il a de nous secourir dans nos besoins. Il ne le fait pas toujours visiblement et par un miracle, comme il l'a fait souvent en faveur des saints, mais il le fait toujours d'une manière invisible. Il ne prévient pas toujours nos désirs, quoique cela arrive quelquefois, mais il les exauce toujours quand ils sont accompagnés d'humilité et de confiance.

Quel est l'homme, dit le Saint-Esprit, *qui soit demeuré ferme dans les commandements de Dieu, qui en ait été abandonné? Qui est celui qui l'a invoqué et qui ait été méprisé de lui?* (*Eecl.*, II, 12.)

Si Dieu connaît nos besoins, y a-t-il rien de plus consolant que de souffrir quelque chose sous sa vue? *Vous avez mis mes larmes en votre présence* disait le Prophète: *« Posuisti lacrymas meas in conspectu tuo. »* (*Psal.* LV, 9.) Dieu se laisse toucher de compassion sur nos besoins: quel sujet de confiance pour nous? Ne pouvons-nous pas espérer qu'il les soulagera quand il le jugera à propos? Quand il faudrait souffrir pour tout le temps de cette vie pour mériter d'être couronné en l'autre, nous devrions toujours nous estimer heureux d'être ainsi affligés: *Je vous ai abandonné pour un peu de temps*, dit Dieu lui-même à une âme affligée, *et je vous rassemblerai par une grande miséricorde. J'ai détourné mon visage de vous pour un moment, mais je vous ai regardée ensuite avec une compassion qui ne finira jamais: « In misericordia sempiterna misertus sum tui. »* (*Isa.*, LIV, 7, 8.) Qu'il est avantageux de mériter cette miséricorde qui ne finira jamais par une affliction passagère! Je ne m'étonne plus si le Prophète demandait simplement à Dieu qu'il ne l'abandonnât pas entièrement. (*Psal.* CXVIII, 8.) Car celui-là, dit saint Grégoire (lib. XX, *Moral.* cap. 19), qui demande simplement de n'être pas abandonné entièrement, reconnaît qu'il lui est avantageux d'être abandonné pour un peu de temps.

Je voudrais que les riches, qui sont les substituts de la divine Providence, eussent comme lui des yeux pour voir les besoins des pauvres, un cœur pour se laisser attendrir sur leur misère et des mains pour la soulager: *Je pleurais*, dit le saint homme Job (XXX, 25), *sur celui que je voyais dans l'affliction, et mon âme avait compassion du pauvre.* Mais non-seulement, dit saint Chrysostome (hom. 33, *sup. Matth.* in *Moral.*), nous ne sommes point touchés de la misère des pauvres, mais nous leur disons même des paroles outrageuses. Si vous voyiez un chien ou une bête mourir de faim, vous en auriez compassion, dit le même saint docteur (hom. 79, *sup. Matth.*): vous voyez Dieu même pressé de la faim, qui vous demande du pain par la voix du pauvre, et vous n'en avez point de pitié: qui peut excuser cette barbarie? C'est l'attache à ces vanités, disait le même saint Chrysostome aux femmes mondaines après avoir déclamé avec son éloquence ordinaire contre le luxe et la magnificence de leurs habits dans toute l'homélie 89, *sur saint Matthieu*, c'est l'attache à ces vanités qui vous rend aujourd'hui si froides à faire l'aumône. Il est bien rare de trouver aujourd'hui une femme qui veuille se résoudre à vendre quelque chaîne d'or ou quelqu'une de ses pierreries pour nourrir un pauvre... vous donnez mille talents pour acheter une petite pierre, et les membres de Jésus-Christ n'ont pas de pain à manger.

PRONE LIV.

Pour le VII^e Dimanche après la Pentecôte.

QUE NOUS POUVONS ÊTRE SURPRIS DANS L'AFFAIRE DU SALUT OU PAR L'AMOUR-PROPRE, OU PAR LA SAGESSE DU SIÈCLE, OU PAR LA FLATTERIE DE CEUX QUI NOUS ANNONCENT LA VÉRITÉ.

Après que le Fils de Dieu a dit que la porte par laquelle on entre à la vie est serrée, et que le chemin qui conduit au ciel est étroit, il nous avertit de prendre garde aux faux prophètes qui se déguisent et qui nous veulent détourner du chemin qui conduit à cette vie éternelle; et comme la découverte en est aussi difficile comme il est dangereux de tomber entre leurs mains, on nous dit d'y prendre garde de près, *Attendez.* (*Matth.*, VII, 15.) On craint beaucoup d'être surpris dans des affaires purement temporelles; il est sans comparaison plus dangereux de l'être dans l'affaire du salut; et cependant on néglige l'avis du Sauveur du monde, et on ne se met point en peine de s'appliquer pour découvrir ces faux prophètes et pour en éviter la surprise. Je trouve trois sortes de surprises qu'on nous peut faire dans l'affaire du salut : nous y sommes surpris par l'amour de nous-mêmes, par les fausses maximes de la sagesse du monde, par la complaisance et la flatterie de ceux qui, devant nous annoncer la vérité, la cachent souvent et la déguisent pour s'accommoder lâchement à nos inclinations.

Il faut de la vigilance pour éviter ces trois sortes de surprises et ces trois faux prophètes; car l'amour de nous-mêmes se cache souvent sous les apparences d'un amour réglé; la prudence de la chair se couvre pour l'ordinaire de l'autorité de la raison, et toujours ceux qui nous flattent dans nos inclinations corrompues veulent que l'on croie qu'ils n'usent en cela que d'une condescendance chrétienne et charitable. Donnons-nous de garde de ces faux prophètes : rien n'est plus dangereux que de s'aimer soi-même et de préférer cet amour à celui que nous devons à Dieu. Rien cependant de plus ordinaire : Au commencement, dit le Sage (*Eccle.*, VII, 30), Dieu a fait l'homme droit, mais depuis le péché l'homme s'est penché uniquement vers lui-même; il n'a plus retenu cette droiture et cette forte inclination qui le portait vers le souverain bien. Il nous est encore ordinaire de consulter plutôt cet amour que celui que nous devons à Dieu. Est-il question d'embrasser la pénitence et de satisfaire à la justice divine, soit en observant les lois de l'Eglise touchant le jeûne, soit en sortant de cette vie molle et oisive si contraire à l'esprit de la religion ? l'amour que nous avons pour notre corps s'oppose aussitôt à ce dessein, et, sans consulter la loi de Dieu, on en demeure là.

Que cette loi nous oblige tant qu'elle voudra à donner aux pauvres notre superflu, l'amour de nous-mêmes n'en trouvera jamais. L'amour d'elles-mêmes fournira tou-

jours assez de méchantes raisons aux femmes chrétiennes pour se défendre contre les justes reproches qu'on leur fait de leur luxe et de leur vanité. Parlez de souffrir une injure, un mépris, une affliction, l'amour de nous-mêmes se révolte aussitôt et nous fait inventer des raisons frivoles pour ne pas faire ce qu'ordonne l'Evangile. Enfin, qui est-ce qui trouble tous les mariages chrétiens, et qui met la division entre des personnes unies par le sacrement qui ne devraient point avoir d'autre amour qu'un amour conjugal et qu'une amitié sainte et chrétienne? C'est l'amour de soi-même. Cependant c'est un faux prophète que cet amour : *Attendez.* Quand il n'y aurait que ces paroles de Jésus-Christ : *Celui qui aime son âme la perdra* (*Joan.*, XII, 25), ne devraient-elles pas être plus que suffisantes pour nous inspirer de l'horreur de l'amour-propre? C'est un des premiers principes de la religion qu'il se faut haïr soi-même, et se soucier si peu de son corps, de sa vie, de son honneur, que l'on soit prêt de tout perdre plutôt que de perdre son âme. Après avoir évité les surprises de l'amour-propre, il faut encore éviter celle de la sagesse et de la fausse prudence de la chair.

Il est certain que, comme le monde et Jésus-Christ sont deux ennemis irréconciliables, et qu'il y a une opposition tout entière entre les maximes de l'un et de l'autre, et qu'il se rencontre autant de différence entre la prudence de la chair qui se conduit par des vues humaines, et la prudence chrétienne qui suit les règles de l'Evangile, qu'il y en a entre la lumière et les ténèbres, la vie et la mort, le péché et l'innocence; cependant il est vrai de dire que nous prenons tous les jours le change et que nous croyons agir selon l'esprit et l'Evangile, où nous n'agissons que selon la chair et par des vues toutes humaines; et ce n'est pas d'aujourd'hui; le pauvre saint Pierre croyait agir par un bon zèle en voulant empêcher le Fils de Dieu de souffrir; et cependant que lui répond-on? Retirez-vous de moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale.

N'arrive-t-il pas souvent que nous voulons ainsi détourner des personnes de quelque action sainte en elle-même que nous croirons mauvaise et blâmable? L'apôtre saint Pierre, se retirant de la conversation des gentils de peur de scandaliser les Juifs, croyait agir par un mouvement de l'Esprit de Dieu, et cependant saint Paul le reprend publiquement. Et, pour remonter plus haut, Saül, ayant reçu ordre d'exterminer les Amalécites, par une fausse prudence conserve leur roi et ce qu'il y a de meilleur dans le butin, et fait un sacrifice du reste, s'imaginant que Samuel ne manquera pas de louer sa conduite; mais ce saint prophète lui vient dire aussitôt de la part de Dieu (*I Reg.*, XV, 19-23) : Pourquoi n'avez-vous pas entendu la voix du Seigneur? Pourquoi l'avarice vous a-t-elle fait commettre un mal à ses yeux? Pensez-vous qu'il ait pour agréables les holocaustes et les victimes que vous lui offrez

pendant que vous méprisez ses ordonnances? L'obéissance vaut mieux que le sacrifice, et c'est un crime qui n'est guère moins énorme que l'idolâtrie, que de désobéir à Dieu.

Il est indubitable que tout ce qui est opposé à la loi de Dieu n'est point prudence, ou que ce n'est qu'une sagesse terrestre et charnelle, une sagesse, comme l'appelle un apôtre, animale et diabolique. Enfin prenons garde de ne nous pas laisser surprendre à ces personnes relâchées qui, au lieu de nous conduire dans la véritable voie, nous mèneraient, si nous les suivions, dans des chemins bordés de précipices. Si un aveugle en conduit un autre, dit l'Évangile, ils sont tous deux en grand danger de tomber dans la première fosse qu'ils rencontreront. Saint Paul nous fait une peinture de ces faux prophètes au XVI^e chapitre de l'Épître aux Romains (17, 18) : *Je vous prie de prendre garde à ceux qui causent parmi vous des divisions et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise et d'éviter leur compagnie, car ces sortes de gens ne servent point Jésus-Christ, mais leur sensualité, et par des paroles douces et des discours remplis de flatteries, ils corrompent les cœurs des hommes justes et innocents.*

PRONE LV.

Pour le même Dimanche, à l'occasion de la fête de saint Jacques.

ON N'ARRIVE A LA GLOIRE QU'APRÈS AVOIR PRIS PART AUX SOUFFRANCES ET AUX HUMILIATIONS DE JÉSUS-CHRIST.

C'est une mère qui demande les deux premières places du royaume de Dieu : elle s'était imaginé que son royaume était temporel, et peut-être qu'elle avait été excitée par ses deux fils. Le Fils de Dieu leur dit qu'ils ne savent ce qu'ils demandent (*Matth., XX, 22*) ; ils demandent à être couronnés avant d'avoir combattu, et on ne peut être heureux dans le ciel sans s'être abaissé auparavant sur la terre : Jésus-Christ est le modèle de tous les prédestinés, il est la voie, personne ne va à Dieu que par lui, et qui-conque ne participe point à ses souffrances n'aura point de part à sa gloire ; c'est pour cela qu'il demande aussitôt à ces deux jeunes hommes s'ils peuvent boire son calice, voilà la condition. Vous aurez part au royaume du Fils de Dieu à condition que vous goûterez le calice de sa passion.

Vous l'avez accompli, grand saint, dont nous faisons aujourd'hui la fête, et toutes vos peines, vos travaux, vos tribulations, n'ont servi qu'à vous ouvrir le passage à la bienheureuse éternité. La voulons-nous aussi accomplir, cette condition ? sommes-nous disposés à souffrir pour mériter cette éternelle félicité qui a été le prix des combats et des tourments de tant d'illustres martyrs ? C'est une chose étrange que nous demandons tous, comme les apôtres, à être au ciel, et que pas un ne voudrait qu'il lui en coûtât pour y arriver ; nous voudrions être prédestinés, et non pas sur le modèle de Jésus-

Christ ; nous ne regardons que ce qui nous peut satisfaire sans regarder ce qui nous peut être le plus utile : *Les yeux de l'impie, dit le saint homme Job (XXIV, 23), sont dans ses voies, parce que, dit saint Grégoire (Moral., lib. XVII, cap. 5), il ne s'attache qu'à ce qui le peut contenter ; au contraire, il est dit du sage que ses yeux sont dans sa tête (Eccle., II, 14), parce que, dit le même saint Pape, il les attache sur Jésus-Christ, qui est son chef ; il regarde la voie par laquelle il a marché, il ne s'en propose point d'autre.*

C'est une chose inutile, dit le Prophète, de se lever avant la lumière : « Vanum est vobis ante lucem surgere. » (Psal. CXXVI, 2) Qui est celui, demande saint Augustin (*in Psal. cit.*), qui se lève avant la lumière ? c'est celui qui veut s'élever au-dessus de Jésus-Christ, qui veut être grand où Jésus-Christ a été abaissé, qui veut avoir ses contentements où Jésus-Christ a été rassasié d'opprobres, où il a été en butte à la contradiction du monde, où il a enduré ce qu'il y a de plus horrible dans les tourments. *Levez-vous après que vous vous serez assis : « Surgite postquam sederitis ; »* ne pensez à être exalté dans la gloire qu'après avoir passé par les humiliations, et que votre patience dans les peines de cette vie endurées comme Jésus-Christ et pour Jésus-Christ soit l'unique fondement de vos espérances : *Prius humiliamini, qui jam vultis exaltari.*

PRONE LVI.

Pour le VIII^e Dimanche après la Pentecôte.

QUE TOUTS CEUX QUI ONT DU BIEN SONT INDISPENSABLEMENT OBLIGÉS D'EN FAIRE PART AUX PAUVRES.

C'est une parabole que le Fils de Dieu propose pour nous instruire de la manière dont nous devons regarder nos biens et nos richesses, et de l'usage que nous en devons faire. L'avarice ou l'amour des richesses est une de ces plaies les plus dangereuses que le péché ait faites à l'homme, et comme le Fils de Dieu est comme un médecin, c'est à celle-là qu'il s'est particulièrement attaché. Il s'est fait pauvre d'abord, pour nous apprendre par son exemple à mépriser les biens de ce monde, et parce que cet amour des richesses n'est autre chose qu'un désir déréglé d'en amasser, et un trop grand soin de les conserver, il a combattu l'un et l'autre par sa doctrine : *Ne cherchez point à vous faire des trésors sur la terre. (Matth., VI, 19.) On ne peut pas servir Dieu et l'argent. (Ibid., 24.) Que sert à l'homme de gagner tout le monde, si après cela il perd son âme ? (Matth., XVI, 26.)* Pour le soin de les conserver, rien n'est de plus précis que l'obligation qu'il nous impose de les distribuer : *Donnez, et on vous donnera. (Luc., VI, 38.) Donnez l'aumône de ce qui vous reste. (Luc., XI, 41.)* Et pour nous inculquer plus fortement cette obligation, il se sert de la parabole de notre Évangile dans laquelle nous trouvons trois choses : un maître qui a un intendant à qui il fait rendre compte ; cet intendant, qui se sert

d'un tour d'adresse pour son intérêt, et le maître, qui loue et approuve sa conduite.

Par ces trois circonstances de la parabole, le Fils de Dieu a prétendu nous instruire de ces trois vérités : premièrement, que tous les riches à l'égard de Dieu sont ce qu'est l'intendant à l'égard de son maître, c'est-à-dire que, comme cet homme n'avait que l'administration de son bien, avec l'obligation d'en rendre compte, ainsi tous les riches ne sont point les propriétaires, mais seulement les dispensateurs et les économes des biens qu'ils possèdent : c'est une vérité attestée par toutes les saintes Ecritures et par le consentement unanime de tous les saints docteurs. L'aumône nous est souvent représentée sous le nom d'une dette : *Mon fils, ne privez pas le pauvre de son aumône... Prêtez l'oreille aux pauvres sans chagrin, acquittez-vous de ce que vous devez : « Redde debitum tuum ? » Ne détournez point vos yeux du pauvre de peur qu'il ne se fâche, et ne donnez point sujet à ceux qui vous demandent de vous maudire derrière vous ; car celui qui vous trahit dans l'amertume de son âme sera exécuté dans son imprécation, et il sera écouté de celui qui l'a créé, parce que vous faites tort à sa providence. (Eccli. IV, 1, 3, 6, 8.)*

En effet, dit saint Basile (hom. *In ditescentes avaros*, in fin.), pourquoi est-ce que vous avez ce bien et d'où vous vient-il ? Du hasard, de la succession de vos ancêtres, de votre industrie ? De quelque part qu'il vous vienne, vous devez toujours confesser qu'il vient de Dieu, à qui appartient la terre avec sa plénitude, et que c'est lui qui vous l'a donné. Si c'est Dieu qui vous l'a donné, d'où vient cette inégalité que l'on voit entre vous et le pauvre, sinon afin que vous ayez le mérite de la libéralité, et celui-ci le mérite de la patience ? Aussi prenez garde que le Fils de Dieu appelle l'aumône une justice : *Ne faites pas votre justice devant les hommes, afin qu'ils vous la voient faire. (Matth., VI, 1.)* Le Sage se sert du même terme : *Celui qui est juste donne et ne cesse point. (Prov., XXI, 26.)* Et le Prophète : *Il a distribué ses biens aux pauvres, sa justice demeure éternellement. (Psal. CXI, 9.)* Pourquoi l'aumône est-elle appelée une action de justice, dit saint Grégoire (part. III *Pastor. Curæ*, admonit. 22), si ce n'est parce que c'est une justice que l'on se serve en commun de ce que l'on a reçu d'un commun maître ?

Vous vous imaginez peut-être, dit saint Ambroise (*De Nabuthe Jesrahelita*, cap. 12), que le bien que vous donnez aux pauvres vous appartient : vous vous trompez, c'est le sien que vous lui rendez : *Non de tuo largiris pauperi, sed de suo reddis.* Ce pain, dit saint Basile (hom. cit.), que vous retenez, appartient à celui qui a faim, cet habit doit servir à revêtir celui qui est nu, cet argent doit être employé à délivrer les captifs et les prisonniers. C'est là le langage de tous les autres saints Pères. Cette première vérité supposée, s'ensuit nécessairement la seconde, que, comme cet intendant, se sentant en danger de perdre son emploi, se fait des

amis pour s'en servir dans le besoin, ainsi l'assurance où nous sommes qu'il nous faudra quitter nos biens à l'heure de la mort, le compte qu'il en faudra rendre nous oblige de les dispenser fidèlement en les partageant avec les pauvres. C'est la conséquence que le Fils de Dieu en tire lui-même : *Faites-vous des amis de vos richesses, afin qu'après cette vie ils vous reçoivent avec eux dans les tabernacles éternels. (Luc., XVI, 9.)* Cette fidélité à la dispensation de nos biens, dit saint Grégoire Pape (rit. part. admonit. 21), consiste en plusieurs choses : premièrement à faire l'aumône dans un esprit d'humilité ; or cette humilité consiste en deux choses, premièrement en ce que nous ne devons pointeroire faire une œuvre de surrogation, puisque c'est un commandement indispensable pour nous ; secondement en ce que nous ne devons point mépriser le pauvre auquel nous la donnons, c'est lui qui nous doit introduire dans le ciel ; cette aumône n'est donc pas tant un soulagement de sa misère comme c'est un présent que vous lui faites, dit le même saint (lib. XXI *Moral.*, cap. 14), pour avoir son crédit et sa recommandation.

En second lieu cette fidélité consiste à ne la point faire à regret et comme par force, on ne vous demande rien de votre et l'action de charité n'est agréable à Dieu que quand on la fait avec joie et avec plaisir : *Hilarem datorem diligit Deus. (II Cor., IX, 7.)* Troisièmement à ne point différer de la faire, car si c'est une dette, plus vous différerez, plus votre injustice augmente. C'est pour ce sujet que le Saint-Esprit nous avertit (*Prov., III, 28*) de ne point dire à notre ami : Allez et revenez, je vous donnerai demain, lorsque nous pouvons lui donner à l'heure même. Enfin cette fidélité consiste à ne pas donner peu quand il faut donner beaucoup, c'est là le point le plus essentiel. Or il faut beaucoup donner quand la nécessité est grande et quand on a beaucoup de bien : quand on est fidèle en ce point, la même chose arrive, et à plus forte raison, qu'à cet intendant ; car si son maître le loue pour une action d'iniquité parce qu'il l'avait faite avec prudence, combien plus Dieu, auquel on ne peut faire aucun tort et qui nous commande d'assister nos frères, louera-t-il nos actions de charité ? en pouvons-nous douter après ce que nous dit le Fils de Dieu dans l'Evangile ? car penton faire un éloge plus grand et plus magnifique des œuvres de miséricorde que celui du jugement : *J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais nu, et vous m'avez revêtu ; j'étais étranger, et vous m'avez logé ; j'étais en prison, et vous m'êtes venu visiter : car tout ce que vous avez fait au moindre des miens, vous me l'avez fait à moi-même. (Matth., XXV, 35-37, 40.)*

Il est donc vrai que nos biens ne sont point à nous, que l'aumône est de précepte et d'obligation, et qu'on est loué quand on la fait chrétiennement. D'où vient donc que vous avez tant de peine à rompre votre pain

avec le pauvre, et à lui donner la moindre partie des biens que vous avez entre les mains et que vous avez reçus de la libéralité de Dieu? Mais quel mal fais-je, me direz-vous? Je ne me sers que de mon bien, je le garde pour moi, je ne prends point celui du prochain? Quel mal avait fait le mauvais riche, demande saint Grégoire (cit. admon. 22)? on ne dit pas de lui qu'il prit le bien d'autrui, mais qu'il ne donnait pas du sien propre; sa seule dureté pour le pauvre l'a fait condamner de Dieu à souffrir éternellement l'ardeur des flammes au milieu desquelles il est tourmenté : *Crucior in hac flamma.* (Luc., XVI, 24.) Vous me répondez, dit saint Jean Chrysostome (hom. 77, sup. Matth. in Moral.), que vous donnez l'aumône. Mais que donnez-vous? avez-vous jamais autant donné que cette pauvre femme de l'Evangile qui donna deux oboles? Elle donna à Dieu tout ce qu'elle avait, et vous ne lui donnez rien de tout ce que vous avez, mais vous le prodiguez en des dépenses superflues et criminelles. Tout votre bien s'en va en luxe et en festins. Vous traitez aujourd'hui, et on vous traite demain; vous vous ruinez et vous apprenez aux autres à se ruiner.

PRONE LVII.

Pour le IX^e Dimanche après la Pentecôte.

DE L'AVEUGLEMENT D'ESPRIT ET DE L'ENDURCISSEMENT DE COEUR.

C'est au milieu de son triomphe que Jésus-Christ verse des larmes, car l'Evangile nous apprend que, descendant de la montagne des Oliviers accompagné d'une grande multitude de peuples qui le bénissaient, et voyant Jérusalem, il pleura sur elle (Luc., XIX, 41 seqq.); et si vous y prenez garde, deux choses particulièrement tirèrent les larmes des yeux du Fils de Dieu, l'aveuglement de l'esprit des Juifs et l'endurcissement de leur cœur. Ils ne voyaient point qu'ils étaient menacés d'une entière désolation, et ils refusaient de se servir du remède qui leur était présenté : c'était là un digne sujet des larmes du Fils de Dieu, mais croyons-nous que ses larmes soient essayées présentement et qu'il n'ait plus sujet de pleurer dans nous ce qu'il déplore dans les Juifs? Les Juifs, par un aveuglement terrible, ne prévoyaient pas les maux dont ils étaient menacés, et par un endurcissement de cœur ils refusaient de se servir des remèdes qui leur étaient présentés; et nous, où en sommes-nous là-dessus? qui est-ce qui pense à ce qui lui doit arriver un jour? qui est-ce qui se sert comme il faut des remèdes qui lui sont présentés pour faire son salut? qui est celui qui ayant des richesses pense à soulager les pauvres, qui étant en santé s'occupe à faire tout le bien dont il est capable, qui étant dans le péché a recours à la pénitence, qui étant dans le plaisir ne perd point le souvenir de Dieu, qui étant affligé fait des souffrances un mérite en les offrant à Dieu, qui les lui envoie pour l'éprouver?

Il s'en trouve peu qui suivent une telle conduite : il ne faut presque rien pour nous aveugler et nous empêcher de connaître nos devoirs : c'est ce que le Prophète déplorait : *L'homme ne s'est pas plus tôt vu dans l'honneur qu'il s'est méconnu et qu'il est devenu semblable aux bêtes.* (Psal. XLVIII, 21.) Serons-nous donc toujours dans cet état? est-ce que la considération des vérités de l'autre vie ne pourra pas lever le bandeau qui nous aveugle? plutôt à Dieu, dit le Saint-Esprit dans les saintes Ecritures (Eccli., XXX, 10), qu'ils prévissent et qu'ils fissent réflexion sur leur dernière fin! Encore les Juifs étaient en quelque manière excusables, ils ne pouvaient pas pénétrer dans l'avenir; mais nous sommes assurés qu'il y a une éternité de peines préparée à ceux qui commettent l'iniquité, et, par un aveuglement étrange, nous vivons comme si cette vérité, que nous savons être certaine, ne subsistait que dans notre imagination.

C'est de cet aveuglement d'esprit que naît l'endurcissement du cœur; parce que nous ne pensons point aux maux à venir, nous refusons de nous servir des remèdes qui nous sont présentés : c'est là un second sujet des larmes du Fils de Dieu. Que nous péchions, c'est une chose digne de larmes, mais que nous voulions demeurer dans le péché, cela est bien plus déplorable : il n'est pas concevable combien ce refus déplaît à Dieu. Quand saint Pierre eut péché, nous ne voyons pas que Jésus-Christ le reprit, mais lorsqu'il refusa de se laisser laver les pieds, il le reprit sévèrement et l'assura que s'il ne souffrait cette purification extérieure, qui était la marque de la purification intérieure, il n'aurait point de part avec lui. Cependant c'est ce que nous faisons tous les jours; Dieu nous appelle, nous envoie une maladie, nous enlève cet aui, nous presse par ce remords de conscience de ne pas être si longtemps sans nous confesser, nous présente sa parole, nous avertit que c'est ici le temps de la miséricorde, et nous rejetons tous ces remèdes salutaires qui nous sont offerts. Ne pleurerons-nous donc point nous-mêmes sur un endurcissement si terrible?

PRONE LVIII.

Pour le même Dimanche.

QUE LE FILS DE DIEU EN PLEURANT SUR JÉRUSALEM NOUS APPREND A VERSER DES LARMES SUR NOS PÉCHÉS ET SUR CEUX DES AUTRES.

Le Fils de Dieu au milieu de son triomphe, parmi les acclamations de tout ce peuple, verse des larmes. Nous pouvons faire sur cela deux petites réflexions : considérer premièrement quel est le sujet des larmes du Fils de Dieu, secondement quel doit être le sujet des nôtres. Est-ce la captivité des habitants de Jérusalem et la ruine de cette grande ville qui l'oblige de verser des larmes? C'est sans doute un sujet déplorable; mais le Fils de Dieu pleure sur l'aveuglement de ce peuple, sur son endurcissement,

sur sa légèreté, sur son impénitence : c'est ainsi qu'il pleura sur le Lazare figure du pécheur. Jamais le Fils de Dieu n'a mieux fait connaître la vérité de ces paroles : *Je ne veux point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive* (Ezech., XXXIII, 14), qu'en déplorant l'aveuglement des pécheurs. On ne voit pas qu'un époux se console aisément de la mort de son épouse, un père de la mort de ses enfants, un conquérant quand il perd le fruit de ses travaux et de ses victoires : ainsi le Fils de Dieu est inconsolable de la perte d'une âme qu'il a rachetée lui-même au prix de son sang; mais comme, selon saint Augustin, le Fils de Dieu n'a pleuré que pour nous apprendre à pleurer nous-mêmes : *Flevit Christus ut hominem flere doceat*, quel doit être le sujet de nos larmes ? Apprenons-le de saint Jean Chrysostome (hom. 12, in *Epist. ad Coloss.*) : Les larmes sont un remède souverain, mais il y a de certains remèdes qui ne sont propres qu'à certains usages, et d'autres pour d'autres : ainsi en est-il des larmes : si vous les versez sur une disgrâce, sur une perte de biens, sur quelque accident temporel, elles ne servent de rien : versez-les sur vos péchés et sur ceux des autres, pleurez vos péchés, vous les effacerez. David en avait appris le secret; Madeleine, Pierre, tous les autres pénitents ont eu recours à ce remède. Souvenez-vous de ce quedit saint Ambroise, qu'il faut pleurer avant que de prier; les larmes méritent le pardon et ne le demandent pas, elles lavent le péché qu'on a honte de confesser.

La sainte occupation que de pleurer ses péchés dans le secret, que d'interrompre son sommeil par des soupirs ! c'est ce qui s'appelle engraisser son holocauste : Rien n'est plus doux, dit saint Jean Chrysostome (*Ibid.*), que ces larmes, ceux-là le savent qui en ont l'expérience, c'est le sang d'un cœur blessé par la compunction : plutôt à Dieu que les femmes chrétiennes les fissent souvent couler sur leurs joues ! ni le fard, ni le vermillon ne les orneraient pas tant. Il faut encore pleurer les péchés des autres : Moïse pleura plusieurs fois sur l'endurcissement du peuple qui était sous sa conduite; Samuel pleura sur la désobéissance et l'ingratitude de Saül; saint Paul pendant trois jours ne cessa point de pleurer : que ne les imitions-nous en pleurant comme eux les iniquités des hommes impies ? Il nous faut pleurer, dit saint Chrysostome, quand nous avertissons quelqu'un, quand nous l'avertissons et qu'il ne s'en corrige pas, quand il se perd à nos yeux. *Malheur à moi ! disait le prophète ; ils ont violé la loi, et le mépris qu'ils en ont fait est monté jusqu'à son comble.* (Isa. XXIV, 16.) Pourquoi, prophète, malheur à vous ? C'est que le juste pleure les péchés des autres comme les siens.

Que de sujets donc de pleurer dans le siècle où nous sommes, et que c'est à présent que se doit accomplir ce qu'a

dit le même prophète : *Les députés pour la paix pleureront amèrement, parce que les chemins sont abandonnés ; il ne passe plus personne par les sentiers ; il a rompu l'alliance, il ne se soucie plus ni de Dieu ni des hommes !* (Isa., XXXIII, 7, 8.) Combien de chrétiens qui ont rompu l'alliance sainte que Dieu avait contractée avec leurs âmes dans le premier des sacrements ! combien qui ont profané leur corps, qui devait être le temple de Dieu et la demeure du Saint-Esprit ! L'immodestie des femmes chrétiennes, leurs nudités scandaleuses, l'impudicité des deux sexes, les impiétés qui se commettent dans les lieux les plus saints, tant d'autres désordres qui devraient faire rougir le ciel, et qui déshonorent le Christianisme, ne devraient-ils pas nous tirer les larmes des yeux et nous faire crier avec le Prophète : *Qui donnera de l'eau à ma tête et une fontaine de larmes à mes yeux pour pleurer nuit et jour les crimes et les iniquités de la fille de mon peuple ?* (Jerem., IX, 1.)

PRONE LIX.

Pour le même Dimanche.

QUE NOUS DEVRIONS FAIRE RÉGNER JÉSUS-CHRIST DANS NOS CŒURS.

Qu'est-ce qui peut obliger le Fils de Dieu de pleurer dans le temps même de son triomphe et où il semble qu'il devait plutôt mêler sa joie avec celle de ce peuple qui venait au-devant de lui ? Le saint Evangile nous dit que ce fut la vue de Jérusalem qui lui tira les larmes des yeux : son cœur, plein de bonté et de tendresse pour ce peuple ingrat, ne lui permet pas de regarder sans douleur les maux dont il est menacé : il déplore son aveuglement, il vient comme un roi et il ne le veut pas reconnaître ; il lui apporte la paix et il ne la veut pas recevoir : c'est là ce qui le touche sensiblement et ce qui fait le sujet de son affliction. Nous déplorons aussi l'aveuglement de ce peuple : mais prenons garde si nous ne donnons point au Fils de Dieu le même sujet de pleurer sur nous : le Fils de Dieu ne s'est-il point souvent présenté à nous pour se faire reconnaître pour notre roi, sans que nous l'ayons reçu ? ne nous a-t-il point souvent offert la paix sans que nous l'ayons voulu recevoir ? Examinons la chose de plus près. Il est certain que le Fils de Dieu veut régner dans nos cœurs, il s'est acquis ce royaume au prix de son sang ; c'est de ce royaume que l'ange entendait parler lorsqu'il dit à la sainte Vierge que son Fils régnerait éternellement dans la maison de Jacob, c'est-à-dire dans les cœurs de tous les fidèles qui composent l'Eglise. C'est ce royaume d'amour dont parle saint Paul (*Coloss.*, 1, 13), que le Père a donné à son Fils. Il est appelé un royaume d'amour, parce que c'est l'amour qui fait régner

Jésus-Christ dans les cœurs, parce que ce royaume n'a point d'autres lois que des lois d'amour, parce qu'on n'y donne point d'autres combats que des combats d'amour, en un mot parce que c'est l'amour qui y conduit tout : *Transtulit in regnum dilectionis.*

C'est de ce royaume qu'il est dit, que le royaume de Dieu est au-dedans de nous, parce que, du moment que nous aimons Dieu, il vient établir en nous sa demeure et régner spirituellement dans nos cœurs avant que nous régions avec lui dans la gloire. On nous a dit, depuis que Jésus-Christ a souffert, que le péché ne règne point dans notre corps mortel : c'est ce règne du péché que nous devons détruire pour y établir celui du Sauveur. Cependant combien de fois Jésus-Christ s'est-il présenté pour être reçu dans notre cœur en qualité de roi, sans que nous l'ayons voulu reconnaître? nous avons souvent entendu une voix secrète qui nous criait : *Voici votre roi qui vient plein de douceur et de miséricorde* : « *Ecce rex tuus venit tibi mansuetus (Matth., XXI, 5)* ; » mais nous, plus endurcis encore que les Juifs qui ne l'avaient point reconnu pendant sa vie, nous disons comme eux après l'avoir reconnu dans le baptême : *Nous ne voulons pas qu'il soit notre roi* : « *Nolumus hunc regnare super nos.* » (*Luc., XIX, 14.*)

Est-ce Jésus-Christ qui règne dans le cœur de cet homme qui ne pense qu'à amasser du bien par toutes sortes de voies et à se faire un Dieu de son or et de son argent? est-ce lui qui règne dans le cœur de cet autre qui se laisse tellement transporter à sa colère, qu'il n'est plus maître de lui-même? est-ce Jésus-Christ qui règne dans le cœur de cet impudique qui sacrifie son âme, sa conscience et son honneur à son plaisir? est-ce Jésus-Christ qui règne dans le cœur de cette femme qui donne tous ses soins à se parer, qui fait tout pour un corps qui périra dans le tombeau et qui ne veut rien faire pour une âme immortelle? *Nous sommes les sujets*, dit saint Paul, *de celui auquel nous obéissons (Rom., VI, 16)* : vous n'obéissez qu'à votre passion, à la colère, à la vanité, à la vengeance, à la passion du jeu, à l'avarice, vous en êtes donc les sujets; et après cela vous ne croyez pas donner occasion au Fils de Dieu de pleurer sur vous, comme sur les Juifs! Mais combien de fois vous a-t-il offert la paix aussi bien qu'à eux sans que vous l'ayez voulu recevoir? Ce mot de paix vous fait souvenir que, lorsque vous êtes dans le péché, vous êtes en guerre avec Dieu. Jésus-Christ vous offre la paix lorsqu'il vous presse de vous réconcilier. Cette maladie qu'il vous envoie, cette mort d'un de vos amis, ces remords de conscience, cette prédication, ce bon exemple, ce sont autant de moyens de paix qu'il vous présente : les recevez-vous? Que j'ai sujet d'appréhender que, rejetant

comme les Juifs ce qui pouvait vous apporter la paix, vous ne soyez menacés des mêmes malheurs que Jérusalem, pour n'avoir pas voulu connaître le temps auquel Dieu vous a visités : *Eo quod non cognoveris tempus visitationis tue!* (*Luc., XIX, 44.*)

PRONE LX.

Pour le X^e Dimanche après la Pentecôte.

QUE L'ORGUEIL EST UN VICE DONT ON SE DÉFAIT RAREMENT ET QUI EST COMMUN A TOUTES SORTES DE PERSONNES.

Voilà deux hommes qui ont un sort bien différent, quoiqu'ils viennent tous deux au Temple pour la même fin et la même intention : l'un est un Pharisien, grand jeûneur, zélé observateur de la loi, qui, venant prier dans le temple, s'en retourne avec la malédiction de Dieu; l'autre est un Publicain chargé de péchés, lequel, reconnaissant et confessant humblement sa misère, s'en retourne avec la grâce et la justification. (*Luc. XVIII, 10* seqq.) D'où vient cette différence? C'est ce qu'il nous faut examiner. Premièrement considérons à quelle fin le Fils de Dieu propose cette parabole; il nous avait appris déjà qu'il fallait prier avec persévérance, il nous apprend présentement qu'il faut prier avec humilité, et que, quelque vertu que l'on ait, si l'on paraît devant Dieu avec des sentiments de confiance en soi-même et de mépris des autres, que l'on est rejeté de lui. C'était là le vice des Pharisiens; ils se plaisaient en eux-mêmes et dans leurs fausses vertus, ils se regardaient avec plaisir par comparaison avec ceux qu'ils ne croyaient pas si vertueux qu'eux et les méprisaient.

Celui que Jésus-Christ nous représente était de ce caractère, nous n'avons qu'à l'écouter parler : il monte au temple pour faire sa prière et s'approchant jusqu'au pied du sanctuaire avec une confiance qui marquait son orgueil : *Seigneur*, disait-il, *je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, voleurs, injustes, adultères, ni même comme ce publicain.* Remarquez-vous dans ces paroles ces trois degrés d'orgueil? Premièrement n'apercevez-vous pas un homme tout plein de l'estime qu'il a de lui-même et tout occupé à considérer ses vertus? Il venait pour prier, dit saint Augustin (*hom. 44, inter 50*), et au lieu de demander quelque chose à Dieu il fait l'éloge de ses mérites. Mais, pour augmenter cette estime, il ne se contente pas de se regarder en lui-même, il se regarde par rapport aux autres : c'est donc que vous êtes le seul juste de tout le monde, et que tous les autres hommes sont des pécheurs : *Ergo tu solus justus, ceteri peccatores.* Et comme si ce n'était pas assez pour satisfaire son orgueil, il faut encore qu'il se distingue de ce Publicain qui est présent devant lui. Ce n'est point là rendre grâce à Dieu, c'est plutôt l'insulter : *Insultas, non exsultas.*

Je m'aperçois aisément que vous condamnez ce Pharisien présomptueux et orgueilleux, mais prenez garde en le condamnant de ne vous point condamner vous-mêmes. L'orgueil est de la nature de ces vices qui se cachent facilement et que nous apercevons plutôt dans les autres que dans nous, et c'est même un effet de notre orgueil de ne pas vouloir paraître orgueilleux. Mais nous aurons beau nous cacher à nous-mêmes, nous ne saurions nous cacher à celui qui résiste aux superbes et qui donne ses grâces aux humbles. Ce qui fait dire à saint Augustin que tout homme superbe est dissimulé, parce qu'il se couvre ordinairement de l'apparence des humbles : *Omnis superbus est fectus*. C'est pourquoi le Sage joint la duplicité de la langue avec l'orgueil ; *Superbiam et os bilingue detestor*. (Prov., VIII, 13). On est entaché de ce vice quand on a toujours les yeux ouverts sur ses vertus, quand on est rempli de pensées de complaisance pour soi-même, quand on étale à tous propos aux yeux des hommes ses prétendues qualités, quand on reçoit avec avidité les louanges que l'on nous donne, quand on tâche de faire tomber les discours sur quelque matière dont on puisse tirer avantage.

Que de personnes aujourd'hui dans cet état ! les uns ne parlent que de leur naissance et de leur noblesse, ceux-ci que de leurs richesses et des acquisitions qu'ils veulent faire, les autres, s'ils ne veulent pas parler ouvertement à leur avantage, sont ravis quand on les loue ou de leur bonne grâce, ou de la beauté de leur esprit : il n'y a pas même jusqu'aux personnes qui font profession de vertu qui ne s'entretiennent souvent dans des pensées d'estime pour elles-mêmes. Cet orgueil s'entretient encore par la comparaison que l'on fait de soi-même avec les autres. On ne dit pas de bouche comme le Pharisien : *Je ne suis pas comme les autres*, mais on le dit presque toujours dans son cœur, et de là on passe aisément jusqu'à les mépriser : cet homme riche méprise ceux qui sont pauvres, ne considérant pas ce que dit saint Jean Chrysostome (hom. 47, sup. Matth.), que l'âme pauvre qui craint Dieu brille comme l'or, éclate comme le diamant, fleurit comme la rosée, et que, s'il n'a point de trésor sur la terre, le ciel même est son trésor. Cet autre, qui croit avoir de l'esprit, méprise ceux qui en ont moins que lui, et ceux qui ont de la vertu s'élèvent insensiblement au-dessus de ceux qui sont moins parfaits.

Il n'est donc que trop vrai que beaucoup parmi nous ressemblent au Pharisien de l'Evangile, et que nous avons grand sujet d'appréhender d'être rejetés comme lui. Son orgueil le rend l'objet de l'aversion de Dieu, lui fait perdre le mérite de toutes ses vertus et l'abaisse au-dessous de celui sur lequel il voulait s'élever. Quel remède chercherons-nous à ce mal ? Celui que nous donne le Sage : *Humiliez-vous à proportion*

que vous êtes grand, et vous trouverez grâce devant Dieu. (Eccli., III, 20.) Etes-vous grand par votre naissance, par votre emploi, par vos richesses ? mettez-vous dans la préparation du cœur au-dessous de tous. Etes-vous grand en vertus et en mérites ? jetez de plus profondes racines dans l'humilité ; suivez toujours cet autre avis du Sage : *Ne vous glorifiez point de vos vêtements et ne vous élevez point au jour que vous serez en honneur, car il n'est que le Très-Haut dont les ouvrages soient admirables et dignes de lui, et ils sont cachés et inconnus aux hommes.* (Eccli., XI, 4.)

L'orgueil, dit saint Chrysostome (hom. 63, sup. Matth., in Moral.), n'est qu'une bassesse, et l'humilité est une grandeur solide. Les grandeurs du monde n'en ont que le nom et l'apparence, mais celle de l'humble est réelle et véritable. Les hommes sont grands par une déférence étrangère que la nécessité et la crainte leur fait rendre : l'humble est grand par une grandeur intérieure, qui tient de celle de Dieu même. Celui qui est grand en cette manière demeure toujours ce qu'il est, quand il ne serait connu de personne : mais le superbe n'est digne que de mépris lors même qu'il est adoré de tous les hommes.

PRONE LXI.

Pour le XI^e Dimanche après la Pentecôte.

RIEN DE PLUS DÉPLORABLE QUE D'ÊTRE SOURD
A LA VOIX DE DIEU.

Que ce pauvre homme est heureux dans sa misère de trouver des personnes qui le présentent à Jésus-Christ ! La même chose nous arrive dans le baptême, nos parrains nous présentent à l'Eglise dans l'état de surdité spirituelle où nous sommes, et l'Eglise, pour nous ouvrir les oreilles et nous délier la langue, se sert des paroles de Jésus-Christ ; et les oreilles nous sont aussitôt ouvertes et la langue déliée. Que nous serions heureux si nous demeurions toute notre vie dans cet état ! Mais ce que fait le péché de notre premier père dans notre naissance, nos propres péchés le font dans la suite de notre vie : ils nous ferment les oreilles et nous rendent sourds à la voix de Dieu : c'est cette surdité spirituelle qui fit gémir le Fils de Dieu tant pour la misère qu'elle renferme que pour la difficulté qu'il y a de la guérir. En effet c'est quelque chose de bien déplorable que d'être sourd à la voix de Dieu à laquelle les créatures inanimées et insensibles obéissent au commencement du monde et obéissent encore tous les jours, de n'être plus attiré ni par la grandeur de ses promesses, ni effrayé de la rigueur de sa justice, d'être insensible aux remords de sa conscience, de n'être plus touché par les mouvements de la grâce, de rejeter toutes ses inspirations, de ne point écouter les remontrances charitables de ceux qui sont chargés de notre conduite, de s'endurcir sous la main charitable de celui qui veut nous guérir par des châtiments d'un père.

Où ! le déplorable état quand on en est

réduit là ! c'est de ces sortes de personnes dont Dieu se plaint par la bouche de son prophète. Il leur avait fait dire de sa part, comme nous vous le disons tous les jours : *Jugez selon la vérité et que chacun exerce la miséricorde et la charité envers son frère : n'opprimez point la veuve, le pupille, l'étranger et le pauvre, et que nul ne forme dans son cœur de mauvais desseins contre son frère. Mais ils n'ont point voulu se rendre attentifs à ma voix, ils se sont retirés en me tournant le dos, et ils ont appesanti leurs oreilles pour ne point entendre, ils ont rendu leur cœur dur comme le diamant pour ne point écouter la loi ni les paroles que le Seigneur des armées leur avait adressées par son esprit, et le Seigneur des armées a conçu une grande indignation contre eux.* (Zachar., VII, 9-13.)

C'est ce qui rend la guérison de ce mal bien difficile, ils ne sont sourds que parce qu'ils le veulent être : ils sont comparés par le Prophète (Psal. LVII) à l'aspic, lequel pour ne point entendre la voix de l'enchanteur met une oreille contre terre et se bouche l'autre de sa queue. Le pécheur, dit saint Augustin (*In Psal. cit.*), met son oreille contre terre par le plaisir qu'il prend aux choses de la vie présente : *Si præsens vita te delectat, aurem in terra posuisti.* C'est la passion du jeu, c'est l'entêtement de vouloir être brave, c'est le trop grand amour des richesses, c'est le désir de passer partout pour un homme d'esprit, tout cela nous empêche d'entendre la voix de Dieu qui nous parle par ses inspirations, par ses menaces, par les châtimens qu'il exerce de temps en temps contre les âmes libertines.

Saint Paul parlant de la foi dit qu'elle vient de l'ouïe : *Fides ex auditu.* (Rom., X, 17.) Nous pouvons en dire autant du salut : un homme n'a pas plus tôt péché que Dieu lui parle, et qu'il lui vient dire comme à Adam : *Ubi es* : « Où êtes-vous ? » Ah ! pécheur malheureux, dans quel état est réduite votre âme et quelle est à présent sa nudité et sa misère depuis qu'elle a perdu la grâce qui faisait son ornement et tout son bonheur ? S'il n'entend pas la voix de Dieu, comment reviendra-t-il ? Mais pensez-vous que Dieu ne se lasse pas à la fin et ne fait pas à son tour la sourde oreille ? L'Épouse appréhendait bien cet état lorsqu'elle priaït son Époux de faire entendre sa voix à ses oreilles : *Sonet vox tua in auribus meis* (Cant., II, 14.) On n'y tombe pas dès le premier péché ; Adam entendit encore la voix de Dieu après sa désobéissance, mais peu à peu par l'habitude du péché on se rend un sourd volontaire et on devient ensuite un sourd forcé, comme ces pécheurs dont parle le Fils de Dieu, qui en entendant n'entendent point. N'y a-t-il donc point d'espérance de sortir de cet état ? Le Fils de Dieu nous apprend dans l'Évangile, qu'un temps viendra que les morts entendront la voix du Fils de l'homme (Joan., V, 25.) Mais il faut un miracle pour ressusciter ces personnes qui sont dans un état de mort, il faut être tiré de la foule et du bruit, il faut qu'elles se retirent dans la

solitude, parce que c'est là où Dieu parle au cœur : il faut que le Fils de Dieu mette ses doigts dans l'oreille : le Saint-Esprit est le doigt de Dieu, il faut qu'il répande sur elles ses dons et surtout la crainte qui est le commencement de la sagesse : *Initium sapientie timor Domini.* (Psal. CX, 10.)

PRONE LXII.

Pour le même Dimanche.

QUE RIEN NE FAIT MIEUX VOIR LA FORCE DE LA GRACE DE JÉSUS-CHRIST, QUE LA DOUCEUR ET LA PATIENCE AVEC LAQUELLE LES JUSTES SOUFFRENT LES INJURES.

Voici un célèbre miracle que fait Jésus-Christ en présence d'une grande multitude de peuple. Il ouvre les oreilles d'un homme sourd, il délie la langue d'un muet. Ce sourd commence à entendre, ce muet commence à parler, tout ce peuple en est ravi, et plus le Fils de Dieu leur défend de publier ce miracle, plus ils le publient. (*Luc.*, IX, 27 seqq.) Nous ne voyons plus à la vérité de ces sortes de miracles qui se font visiblement sur les corps, mais il s'en fait tous les jours d'invisibles sur les âmes qui ne méritent pas moins nos étonnements et nos admirations : c'est un grand miracle à la vérité d'ouvrir les oreilles d'un sourd et de délier la langue d'un muet, mais croyez-vous que ce soit un moindre miracle de fermer les oreilles d'un homme pour le rendre sourd et de lui lier la langue pour l'empêcher de parler. C'est le miracle que Dieu fait tous les jours lorsque, par sa grâce, il met une personne dans cette disposition qu'elle ne s'émoussât non plus des injures qu'on lui dit que si elle n'avait point d'oreilles pour les écouter et qu'elle n'y répond pas plus que si elle n'avait point de langue pour parler : c'est l'état où se trouvait le Prophète lorsqu'il disait : *J'étais comme un sourd qui n'entend pas, et comme un muet qui ne saurait ouvrir la bouche.* (Psal. XXXVI, 14.)

Pour moi, je ne trouve rien qui fasse mieux connaître la force de la grâce de Jésus-Christ, que de voir une personne, comme si elle était insensible aux injures, n'opposer que la patience et la douceur à la violence et à l'emportement de ses ennemis. C'est ce qui me donne lieu de faire ces trois réflexions : la première, que la douceur et la patience avec laquelle on supporte les injures est une des plus grandes vertus qu'un chrétien puisse pratiquer ; la seconde, que cette vertu, quelque grande qu'elle paraisse, est néanmoins d'obligation pour tous les fidèles ; la troisième, qu'il y en a donc bien peu parmi ceux qui portent le nom de chrétiens qui en remplissent les devoirs. Je ne voudrais, pour faire connaître la grandeur de cette vertu, que cette seule parole du Sage : *Un homme patient vaut mieux qu'un homme fort et courageux, et celui qui est maître de lui-même est préférable à celui qui prend les villes d'assaut.* (Prov., XVI, 32.) En effet, une vertu qui nous fait triompher de nous-mêmes, qui nous donne beaucoup de

ressemblance avec le Fils de Dieu, qui procure à Dieu beaucoup de gloire, n'est-elle pas quelque chose de plus noble et de plus grand que d'assiéger les villes, que de donner des batailles, que de tremper ses mains dans le sang des ennemis ?

Dans les guerres des hommes, dit saint Jean Chrysostome (hom. 84, sup. *Matth.*, in *Moral.*), celui qui succombe sous son ennemi en est vaincu; mais parmi les chrétiens, celui qui cède de bon cœur à son ennemi et qui souffre son injustice est véritablement victorieux. Notre gloire est de ne faire mal à personne et de souffrir celui qu'on nous fait. La plus grande de toutes les victoires est celle qui se gagne par la patience. Mais qu'est-il nécessaire de prouver ce que tout le monde connaît assez, puisque, quand nous disons qu'il faut souffrir les injures sans se plaindre, on nous dit: Je ne suis pas saint? On est persuadé que la patience dans les injures est une vertu qui n'est propre qu'à des saints, et par conséquent une vertu héroïque et extraordinaire. Cependant cette vertu, quelque sublime qu'elle soit, est d'obligation pour tous les chrétiens. Ouvrons l'Évangile et les écrits des saints apôtres: *Quiconque se mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné par le jugement.* (*Matth.*, V, 22.) *Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, et priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient.* (*Ibid.*, 44). *Vous serez bienheureux lorsque les hommes vous chargeront d'injures et de reproches... Réjouissez-vous alors et tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense vous attend dans le ciel.* (*Ibid.*, 11, 12.)

Ceux à qui il est défendu de se mettre en colère, ceux à qui il est ordonné de se rejouir lorsqu'on leur dira des injures, ceux à qui il est ordonné de bénir ceux qui les maudissent, ceux-là sans doute sont obligés de souffrir avec douceur et avec patience les injures et les mépris des hommes. Et ne me dites point que ce ne sont que des conseils, car il est si vrai que ce sont des commandements indispensables pour nous qu'on ne dit point ici, Si vous voulez être parfait, mais, Si votre vertu n'est plus grande que celle des Juifs, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. De plus, nous ne pouvons mieux apprendre le sens des paroles du Fils de Dieu, que de ces deux grands maîtres de la morale chrétienne, saint Pierre et saint Paul, qui se proposent cette conduite comme une obligation. Saint Pierre (*I Petr.*, II, 21-25) dit que toute la gloire d'un chrétien consiste à souffrir les injures avec une patience semblable à celle de Jésus-Christ, et que c'est à cela qu'ils sont appelés. Saint Paul (*Rom.*, XII, 14), faisant un dénombrement des devoirs de la vie chrétienne, recommande particulièrement celui-ci: *Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez-les, et ne faites point d'imprécation contre eux.* Et ensuite, après les avoir exhortés à demeurer toujours unis dans les mêmes sentiments et les

mêmes affections, il ajoute que le moyen de rompre cette union, c'est de ne pas souffrir patiemment le mal qu'ils reçoivent les uns des autres; c'est pour cela qu'il leur défend de rendre le mal pour le mal, et qu'il leur enseigne même qu'ils sont obligés, bien loin de se venger, de donner à manger à leur ennemi s'il a faim. Quand un homme est animé contre vous, dit saint Ambroise (*in Epist. ad Coloss.* cap. IV), et quand il vous charge d'injures, cédez à sa violence et vous en devenez victorieux: *Perstreptentibus et animosis ad convicia semper cedendum, vincis enim dum cedis.*

PRONE LXIII.

Pour le XII^e Dimanche après la Pentecôte.

DU COMMANDEMENT DE L'AMOUR DU PROCHAIN, QU'IL NOUS REGARDE TOUS, MAIS QU'ON L'ACCOMPLIT RAREMENT.

Voici un homme qui fait paraître un grand désir d'apprendre ce qu'il doit faire pour se sauver. Il le savait bien, ce qu'il fallait faire, et ce n'était que par curiosité qu'il interrogeait le Fils de Dieu; aussi le Fils de Dieu l'engage de répondre lui-même à sa demande, et, après lui avoir fait rapporter ce que la loi ordonne touchant l'amour de Dieu et du prochain, il ajoute: *Hoc fac et vives*: « *Faites cela et vous vivrez* (*Luc.*, X, 28), » nous faisant connaître que tout le soin d'un homme qui veut se sauver doit être d'accomplir ces deux commandements, et que quiconque les accomplit à tout fait. Et sans parler du commandement de l'amour de Dieu, passons à celui de l'amour du prochain, que le Fils de Dieu dit dans un autre endroit (*Matth.*, XXII, 39) être semblable au premier, soit pour le motif qui le doit faire pratiquer, soit pour son importance, soit pour son étendue. Le Fils de Dieu nous apprend trois choses sur ce commandement: que nous sommes obligés d'aimer le prochain, quel est ce prochain que nous devons aimer, et comme nous le devons aimer. Tout cela est renfermé dans ces trois paroles: « *Allez et faites de même*: » *Vade et tu fac similiter.*

Nous sommes obligés d'aimer le prochain, en voilà un commandement, et cette obligation est devenue bien plus étroite depuis que le Fils de Dieu est descendu sur la terre, qui nous en a donné l'exemple, et qui en a fait le capital et l'essentiel de la religion qu'il est venu établir. Depuis ce temps-là, la charité ne consiste pas seulement à rendre quelque service à son prochain, mais à donner sa vie pour lui: *Nous avons connu*, dit saint Jean, *la charité de Dieu en ce qu'il a donné sa vie pour nous, et nous devons aussi donner notre vie pour nos frères.* (*I Joan.*, III, 16.) Aussi le Fils de Dieu nous dit qu'on connaîtra si nous sommes ses disciples, si nous nous aimons les uns les autres. (*Joan.*, XIII, 35.) Sur tout, dit l'apôtre saint Pierre: *Ayez en vous une charité mutuelle et continuelle* (*I Petr.*, IV, 8), et saint

Paul parlant aux Colossiens : *Préférentiellement à toutes les autres vertus, ayez la charité, qui est le lien de la perfection.* (Coloss., III, 14.) Ce prochain que nous devons aimer, c'est tout homme lequel a besoin de notre assistance. Il ne s'agit point ici de dire : Cet homme est un inconnu, un étranger, d'une autre religion que moi, mon ennemi : suis-je obligé de l'aimer? Oui, c'est pour cela que le Fils de Dieu vous propose l'exemple du Juif et du Samaritain, et après cela il vous dit de faire de même. Mais n'est-ce point un conseil seulement? Non, il s'agit ici de ce qu'il faut faire pour posséder la vie éternelle.

Nous ne comprenons point assez de quelle étendue est le commandement de la charité; il embrasse tout le monde; le propre de cette vertu est d'étendre le cœur. *Notre bouche est ouverte pour vous*, disait l'Apôtre, écrivant aux Corinthiens; *notre cœur se dilate et s'étend pour vous contenir tous dans son sein.* (II Cor., VI, 11.) Et comme le même saint Paul nous assure (Col., III, 11) qu'il n'y a nulle différence en Jésus-Christ entre le libre et l'esclave, le Grec et le Barbare, le Scythe et le Romain, Jésus-Christ les ayant tous réunis dans son cœur, comme il les a tous réunis dans sa religion : ainsi, dans le cœur d'un chrétien il n'y a nulle différence entre l'étranger et le citoyen, l'ami et l'ennemi, la charité les unissant tous. Il a appris à regarder dans tous les hommes l'image de Dieu, et à les aimer pour l'amour de lui. Avant l'Evangile on n'en usait pas ainsi.

Oh ! la belle vertu qui nous rend semblables à Dieu, qui est, comme dit l'Apôtre (Rom., X, 12), riche envers tous ceux qui l'invoquent ! Un chrétien de même est riche en amour envers tous ceux qui ont besoin de son secours ; cet amour ne consiste pas seulement dans des paroles, mais dans le secours que nous donnons au prochain selon son besoin et notre pouvoir. Ce Samaritain ne se contente pas de plaindre cet homme, mais il le soulage selon son pouvoir : faites de même. Voilà donc la règle qu'il faut suivre en cette matière : je suis obligé, en vertu du commandement de l'amour du prochain, de soulager et de secourir tout homme, tel qu'il puisse être, selon mon pouvoir et à proportion de son besoin, de l'instruire, s'il est dans l'ignorance, le consoler s'il est affligé, lui faire l'aumône, le corriger, le vêtir, lui donner des remèdes, s'il n'y en a point d'autres que moi qui le puissent faire. Mais je ne le connais point : méchante raison. Toute personne est votre prochain, si elle peut posséder avec vous la béatitude éternelle, et comme les démons seuls ne le peuvent pas, ils ne sont pas votre prochain ; mais tous les hommes vous en tiennent lieu.

Ce n'est pas que la charité ne soit réglée et ne doive faire préférer le proche à l'étranger, mais elle ne doit pas pour cela abandonner l'étranger : *Vade et tu fac similiter.* Mes frères que vous en semble ? le temps n'est-il pas arrivé où la charité

doit refroidir ? (Matth., XXIV, 12). Quelle est resserrée présentement ! on abandonne ses proches, comment penserait-on aux étrangers ? on tourne le dos à l'affligé, comment penserait-on à le consoler ? on voit d'un œil sec et avec un cœur dur la misère du pauvre, comment penserait-on à le soulager ? La religion a de deux sortes de devoirs, de justice et charité : payer ses dettes, rendre le dépôt, avoir soin de sa famille, obéir à ses supérieurs, ce sont des devoirs de justice. On trouve des personnes qui remplissent ces premiers devoirs, mais pour les devoirs de charité, on les regarde comme des œuvres de surrogation. Cette pauvre personne est affligée, elle est abandonnée, elle est au désespoir, elle est dans une ignorance crasse des vérités du salut, on passe comme le prêtre et le lévite : Je ne la connais pas, dit-on. Mais si on doit être si rigoureusement puni pour n'avoir pas vêtu celui qui est nu, où en sera-t-on, si on le dépouille ? si on pêche en n'assistant pas cet artisan, que sera-ce si on le fait attendre un an pour le paiement ? et si on le prive du juste salaire qui est dû à son travail, contre l'ordre que Dieu donne dans le *Lévitique* (XIX, 13) de ne pas même garder jusqu'au lendemain le prix du mercenaire, s'il attend cela pour vivre : *Non morabitur opus mercenarii tui usque mane.*

PRONE LXIV.

Pour le XIII^e Dimanche après la Pentecôte.

DE LA MISÈRE D'UNE AME ENGAGÉE DANS LE PÉCHÉ.

L'Evangile (*Luc. XVII, 12* seqq.) nous représente dix lépreux guéris miraculeusement par le Fils de Dieu d'une maladie fâcheuse, dont ceux qui étaient infectés étaient obligés de se séparer du commerce des autres hommes : la grâce de la guérison fut commune à tous, mais la reconnaissance ne fut que pour un seul, qui, s'apercevant de sa guérison, revint sur ses pas pour en rendre grâces à celui qui la lui avait donnée. Il est certain que, dans les saintes Ecritures, la lèpre est l'image et la figure du péché ; elle défigure le corps comme celui-ci l'âme, et plutôt à Dieu que nous eussions autant d'horreur de celui-ci, comme nous avons d'aversion pour l'autre ! Voici dix lépreux qui obtiennent la guérison de leur lèpre, en voici un qui, après sa guérison, revient sur ses pas pour en remercier le Fils de Dieu : les premiers nous apprennent ce que nous devons faire avant notre guérison spirituelle pour la mériter, le second nous apprend ce que nous devons faire quand nous l'avons obtenue.

Supposons donc un homme dans le péché mortel, étrange état ! faut-il que nous soyons obligés d'en venir à ces sortes de suppositions ? Que doit-il faire dans cet état pour obtenir sa guérison ? Connaître sa misère comme ces pauvres lépreux : *Miserere nostri.* Hélas ! si leur misère était grande, celle du pécheur l'est bien davantage. Le prophète Isaïe (I, 6-8) nous en fait

une peinture en costermes : *Depuis la plante des pieds jusques au haut de la tête, il n'y a rien de sain dans lui : ce n'est que blessure, que contusion et qu'une plaie enflammée qui n'a point été bandée : votre terre est déserte, vos villes sont brûlées par le feu, les étrangers dévorent votre pays devant vous, et il sera désolé comme une terre ravagée par ses ennemis, et la fille de Sion demeurera comme une cabane abandonnée aux passants et comme une ville livrée au pillage.* Être couvert de plaies, être livré en proie à ses ennemis, être dépouillé de tout ce que l'on possède, c'est là l'état d'un pécheur : quelle plus grande misère ?

Que c'est une étrange vicissitude, dit le dévot saint Bernard (serm. 35, *in Cant.*), quand une âme qui n'avait point d'autre nourriture que la prière, la parole de Dieu et les sacrements, point d'autre occupation que celle de connaître la volonté de Dieu pour s'y soumettre, et point d'autres délices que celles de méditer sur les joies de la céleste Jérusalem, abandonne tout cela pour servir son corps, pour en être l'esclave, pour obéir à la chair, pour contenter sa bouche et son ventre, pour mandier par toute la terre de quoi satisfaire sa faim qui ne peut jamais être apaisée ! Que mes yeux versent un torrent de larmes sur cette âme malheureuse, laquelle, après s'être nourrie de mets délicieux, ne vit plus que de fange et de fumier, après avoir goûté les douceurs célestes, ne soupire plus que pour des voluptés sensuelles et pour des plaisirs de bêtes : *Exitus aquarum deducant oculi mei super hujuscemodi animam, quæ cum nutriretur in croceis demum amplexatur stercora !*

Saint Jean Chrysostome (hom. 38, *in Matth.*) dit que rien n'est plus pénible que le péché, que c'est un fardeau accablant et insupportable, et que le prophète Zacharie (V, 9) a raison de l'appeler un talent de plomb. Et saint François de Sales au liv. XI du *Traité de l'amour de Dieu*, chap. 12, dit que le péché, triste et effroyable hiver de l'âme, amortit toutes les vertus et les bonnes œuvres qu'il y rencontre, de sorte que, s'il ne cessait jamais, jamais aussi rien ne reprendrait vie. Si le pécheur connaissait sa misère, et le déplorable état où il a été réduit du moment qu'il a perdu la grâce de son Dieu, cette vue ne manquerait pas de produire en lui le même sentiment que la vue de la lèpre prodnait dans nos lépreux. Ils n'osent approcher du Fils de Dieu ; un pécheur en cet état se croirait indigne de paraître devant Dieu ; semblable au Publicain de l'Évangile, il n'oserait pas lever les yeux au ciel, il dirait avec le Prophète : *Seigneur, la pourriture et la corruption qui s'est mise dans mes plaies m'est insupportable à moi-même, et comment oserais-je me présenter devant vous en cet état ?* (*Psal.* XXXVII, 6.)

Nos premiers parents se cachèrent à cause de leur nudité pour ne pas entendre la voix

de Dieu, une âme se cache à cause de sa misère qu'elle ne saurait considérer sans être couverte de honte et de confusion : mais, comme la connaissance de sa misère ne l'empêche pas, comme le prophète (*Isa.* LXIII, 3) de se souvenir des miséricordes de Dieu, elle suit encore l'exemple de nos lépreux : ils s'adressent au Fils de Dieu avec une confiance et une foi parfaite : ainsi cette âme s'adresse à Dieu, elle lui dit comme le Prophète : *Tous mes désirs sont en votre présence, ô mon Dieu, et les gémissements de mon cœur ne vous sont point cachés.* (*Psal.* XXXVII, 10.) Et recevant ordre de se présenter aux prêtres, elle y va avec soumission et avec obéissance, et la grandeur de sa douleur fait même qu'elle est quelquefois guérie avant de se présenter à eux. Voilà ce qu'il faut faire pour obtenir la guérison de la lèpre spirituelle.

Ouvrez les yeux, Seigneur, de tous ceux qui en sont infectés, donnez-leur des sentiments d'humilité, inspirez-leur cette confiance et cette foi sans laquelle il est impossible de vous plaire. Mais surtout quand vous leur aurez fait la grâce de les guérir, donnez-leur des sentiments de reconnaissance pour un si grand bienfait ; c'est ce que nous apprend l'exemple de ce pauvre Samaritain qui revient seul pour remercier Jésus-Christ. Dieu est extrêmement jaloux de nos reconnaissances, et comme le bien vient de lui, il doit aussi retourner à lui, et il n'y a que cette reconnaissance des grâces de Dieu qui puisse nous en mériter de nouvelles : *Tous les fleuves, dit le Saint-Esprit, retournent au même lieu d'où ils étaient sortis pour couler encore* (*Ecclé.*, 1, 7) ; ce qui nous apprend selon la réflexion de saint Grégoire (lib. I *in Ezech.*, hom. 5), que la grâce qui descend du ciel en nous comme une eau divine, y doit remonter par une continuelle reconnaissance, autrement elle n'en coulerait plus. L'action de grâces que nous rendons à Dieu, dit saint Chrysostome (hom. 25, *sup. Matth.*), nous sert à l'aimer davantage et à avoir plus de confiance auprès de lui : en se souvenant de ses bienfaits on se les assure, et la continuelle action de grâces est la garde fidèle de toutes les grâces.

PRONE LXV.

Pour le même Dimanche au sujet de la fête de saint Augustin.

QU'UN PRÉDICATEUR ÉVANGÉLIQUE DOIT JOINDRE
À LA PRÉDICATION DE LA PAROLE DE DIEU LA
PRATIQUE DES VERTUS CHRÉTIENNES.

Le Fils de Dieu après avoir exhorté ses apôtres à souffrir les persécutions et leur avoir appris en quoi consiste le bonheur des chrétiens, ajoute ces paroles : *Vous êtes le sel de la terre... Vous êtes la lumière du monde* (*Matth.*, V, 13, 14) ; comme s'il leur voulait dire : Toute la terre est corrompue par le péché, elle est toute ensevelie dans les ténèbres de l'ignorance, je vous ai choisis pour remédier à cette corruption et pour dissiper ces ténèbres ; c'est donc à vous à

pratiquer les premiers les vertus dont je viens de parler et celles dont je vous parlerai dans la suite. Il n'est pas difficile de connaître pourquoi l'Eglise applique cet Evangile aux saints docteurs évêques ayant succédé aux apôtres dans les fonctions apostoliques : ils ont été choisis comme eux pour remédier à la corruption du monde et pour en dissiper les ténèbres, et ainsi ils sont devenus véritablement le sel de la terre et la lumière du monde. Et ce n'est pas sans sujet que le Fils de Dieu joint ces deux choses ensemble, être le sel de la terre et la lumière du monde ; c'est pour nous apprendre qu'un docteur évangélique doit en même temps joindre à la prédication de la parole la pratique de la vertu, et ainsi, pour remplir ses devoirs, il ne faut pas qu'il enfouisse le talent que Dieu lui a donné, il ne faut pas qu'il prêche sans pratique, il ne faut pas qu'en prêchant ou en pratiquant il cherche sa gloire, mais celle de Dieu.

On n'allume pas une lampe, dit l'Evangile, pour la mettre sous un boisseau, mais pour la placer sur le chandelier, afin que la lumière puisse éclairer tous ceux qui sont dans la maison. (Matth., V, 15.) C'est comme si Jésus-Christ eût voulu dire à ses apôtres : Ne vous imaginez pas que les lumières que vous avez reçues soient pour être cachées, il faut prêcher sur les toits ce que je vous ai dit dans le secret, il ne faut pas que la crainte du travail ou de la peine vous empêche d'annoncer les vérités que je vous ai apprises. Mais, de peur qu'ils ne crussent que ce soit assez de prêcher, il ajoute qu'il faut que les hommes voient leurs bonnes actions : c'est en cela qu'ils sont le sel de la terre : le sel donne du goût pour les viandes dont on se nourrit, et il préserve de la corruption : eux aussi doivent donner aux hommes du goût pour les vérités de l'Evangile et les doivent préserver de la corruption du péché, et pour cela il ne leur faut pas une vertu médiocre, mais efficace comme la force du sel. Enfin il ne faut pas qu'ils cherchent en cela leur gloire, mais celle de leur Père qui est dans les cieux : *Ut glorificent Patrem vestrum qui in cælis est.* (Ibid., 16.) Celui dont nous faisons aujourd'hui la fête a parfaitement rempli ces devoirs. Il n'a pas enfoui le talent qu'il avait reçu : combien d'hérétiques confondus ? combien de fidèles instruits ? combien de pécheurs convertis ? C'est encore lui qui prêche aujourd'hui dans nos chaires, c'est lui qui parle dans les conciles, c'est sa doctrine qui sert de règle dans les tribunaux de la pénitence : on ne saurait s'égarer en le suivant, on ne peut rien ignorer en le consultant, on apprend tout en le lisant ; mais tout cela serait peu de chose s'il n'avait été soutenu par la pratique d'une vertu constante. La science et l'humilité, l'étude et la piété, les grandes lumières de l'esprit et les ardeurs du cœur se trouvent rarement jointes ensemble : cependant dans notre saint tout cela se rencontre, et sans aucun intérêt que la gloire de Dieu.

C'est un grand exemple pour ceux que Dieu a établis au-dessus des autres. Mais ne pourrions-nous point, nous autres, tirer quelque fruit de tout ceci ? Chaque fidèle peut être en particulier le sel et la lumière des autres par le bon exemple : le sel, pour les préserver de la corruption et leur donner du goût pour la vertu ; la lumière, pour les éclairer. En vérité rien n'est plus propre à faire aimer la vertu que le bon exemple ; elle est toujours très-aimable en elle-même, mais les difficultés qui l'accompagnent étant levées par la pratique, c'est tout autre chose : aussi le bon exemple est comparé à l'odeur qui récréé et qui attire : rien aussi ne préserve plus de la corruption du vice que le bon exemple ; il est moralement impossible de n'être pas sage avec les sages ; Saül, tout réprouvé qu'il est, prophétise se trouvant avec des prophètes (1 Reg., XXIV, 21). Rien n'éclaire davantage que le bon exemple. Saint Paul (Philipp., II, 15), exhortant ceux de Philippes à être exempts de disputes et vivre sans reproche, les assure que cette conduite les fait briller au milieu du monde corrompu comme des astres : ces lumières sont si vives que l'envie, ne les pouvant souffrir, s'efforce souvent de les obscurcir.

C'est ainsi que devraient vivre tous les chrétiens ; c'est à tous que le Fils de Dieu adresse ces paroles : Ayez du sel en vous ; c'est à tous qu'il dit que le sel est bon (Luc., XIV, 34). Cependant que ce bon exemple est rare ! qu'il est rare de voir en nous cet assemblage de toutes les vertus sortables à notre état ! On se contente d'en avoir quelques-unes, celles qui coûtent le moins, et on ne se met pas en peine d'acquérir les autres qui sont plus nécessaires et qui ont beaucoup plus de mérite, parce qu'il faudrait pour cela faire violence aux inclinations naturelles qui ne peuvent souffrir ces vertus.

PRONE LXVI.

Pour le XIV^e Dimanche après la Pentecôte.

QUE LE FILS DE DIEU, EN NOUS ORDONNANT DE CHERCHER PREMIÈREMENT LE ROYAUME DE DIEU, NOUS APPREND A ÉLOIGNER DE NOUS TOUT CE QUI PEUT NOUS EMPÊCHER DE NOUS OCCUPER DE NOTRE SALUT.

Je n'ai jamais mieux conçu quelle est la sainteté et la perfection à laquelle le Fils de Dieu veut élever tous les chrétiens que par la lecture de notre Evangile. Il paraît clairement qu'il demande qu'un chrétien soit tellement détaché de toutes les choses de la vie présente, qu'il ne s'occupe uniquement et principalement que du ciel et des moyens d'y arriver : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné.* (Matth., VI, 33) Voilà l'obligation d'un chrétien. Si vous me demandez donc ce que c'est qu'un chrétien, c'est un homme qui, ne regardant toutes les choses de cette vie que comme en passant, ne s'occupe que de ce qui est éternel, dont toute la conversation et les pensées sont déjà dans le ciel, et qui ne contemple uniquement que les

biens invisibles, qu'il préfère aux biens présents, parce qu'ils sont et plus solides et plus durables : *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur temporalia sunt : quæ autem non videntur æterna sunt.* (II Cor., IV, 18.)

Mais comment, me direz-vous, pouvoir arriver à cet état dans cette vie si embarrassée, et si remplie de soins et d'occupations ? Le Fils de Dieu nous l'apprend ; deux choses peuvent nous empêcher de nous occuper de notre salut. La première, si nous nous occupons de la recherche des choses qui y sont absolument contraires. La seconde, si nous occupant de la recherche des choses qui n'y sont pas absolument contraires, nous nous en occupons trop, ne réservant aucune pensée pour notre salut. Or le Fils de Dieu nous apprend dans l'Évangile à nous exempter de ces deux défauts : vouloir se faire riche, s'empresser pour amasser des trésors, s'attacher aux richesses que l'on possède, s'estimer heureux parce que l'on en a, s'en servir pour satisfaire son plaisir ou sa vanité, se tourmenter pour en acquérir de nouvelles, ou pour conserver celles que l'on a entre les mains, c'est s'occuper de choses tout à fait contraires à son salut, puisqu'il nous est défendu d'amasser des trésors, de mettre notre cœur et nos affections aux richesses, de nous en réjouir, d'en faire des dépenses superflues : c'est cette conduite que le Fils de Dieu condamne par ces paroles : *Vous ne pouvez pas servir Dieu et les richesses.* (Matth., VI, 24.) Il ne dit pas, selon la remarque de tous les saints docteurs : Vous ne pouvez pas servir Dieu et avoir des richesses ; mais : Vous ne pouvez servir Dieu et les richesses. Qu'est-ce que servir les richesses ? C'est s'en rendre l'esclave et n'oser y toucher, les garder par avarice et n'en point faire part aux pauvres ; c'est sacrifier son temps, son honneur, sa santé, son salut pour les conserver ; c'est s'en faire un sujet de joie et de vanité ; c'est en faire l'usage qu'elles inspirent ordinairement, d'en vivre dans l'opulence et le plaisir, et ne s'en pas servir selon les ordres de Dieu.

Être riche de cette manière, c'est cesser d'être chrétien ; ce n'est pas chercher le royaume de Dieu, mais celui de la terre ; ce n'est pas chercher la justice, mais l'iniquité. On conçoit assez cela, et cependant il se rencontre peu de personnes riches qui ne soient dans l'un de ces deux états, ou d'attachement, ou de vaine superfluité. Un autre défaut dans lequel nous tombons, et qui nous empêche de chercher le ciel, c'est que nous nous occupons trop des choses nécessaires à la vie, ne réservant point de temps pour penser au ciel. Nous sommes tellement occupés du soin de nous pourvoir de la nourriture et des vêtements, que nous négligeons l'affaire importante du salut, à laquelle nous ne donnons pas un moment pour y faire de sages réflexions. Nous sommes attachés aux besoins de cette vie, comme si nous n'en attendions point une autre ; et nous pensons à notre corps, comme

si nous n'avions point d'âme à sauver. C'est pour nous faire exempter de ce défaut que le Fils de Dieu nous dit de chercher avant tout, et préférablement à tout, le royaume des cieux.

N'est-il pas bien juste de chercher ainsi, premièrement, et avant toute autre chose, ces biens que l'œil n'a point vus, et que le cœur humain n'a jamais compris, que Dieu n'a préparés qu'à ceux qui quittent tout ici pour son service ? Mais il faut vivre, me direz-vous. Je vous réponds qu'il faut se sauver. Mais est-il défendu de travailler pour avoir les biens de cette vie ? Non : saint Paul (I *Thess.*, II, et *Gal.*, II) a travaillé, il s'est mis en peine d'exécuter la commission qu'on lui avait donnée d'amasser des aumônes pour les pauvres de Jérusalem. Mais il est défendu de travailler dans un esprit d'inquiétude, d'empressement, de déliance et d'appréhension de manquer : premièrement, parce que travailler ainsi, c'est travailler en paine ; secondement, parce que c'est faire tort à la bonté, à la sagesse et à la providence de Dieu ; troisièmement, parce qu'ayant reçu de lui de plus grands biens, nous en pouvons bien attendre de moindres. Et ainsi le Fils de Dieu n'empêche pas le travail, mais il en ôte seulement ce qu'il y a de plus pénible : il ne nous défend pas cet empressement pour nous ôter ces biens temporels, mais afin que nous les ayons plus abondamment. Pourquoi donc renversons-nous l'ordre qu'il a établi, donnant tout notre temps à ces soins inutiles, et rien à notre salut ? Mais peut-on servir Dieu sans avoir ces choses nécessaires ? Non, mais cherchons-les donc uniquement pour cette fin et avec confiance. Mais je souffre il y a longtemps. Saint Paul a bien souffert la faim et la soif ; c'est, dit saint Augustin (*De serm. Dom. in monte*, lib. III, cap. 17), que notre médecin sait quand il est à propos de nous ôter ces secours, ou de nous exercer, jusqu'à ce qu'il nous introduise dans le lieu de son repos.

PRONE LXVII.

Pour le XV^e Dimanche après la Pentecôte.

QU'IL EST NÉCESSAIRE DE PENSER SOUVENT A LA MORT, POUR ÉVITER SA SURPRISE ET POUR CESSER DE LA CRAINDRE.

Ne nous arrêtons point tant à regarder le miracle que fait le Fils de Dieu en ressuscitant ce mort, qu'à regarder son sort et l'état où la mort l'avait réduit. C'est un tils unique, jeune, qui devait posséder un jour de grands biens : cependant la mort ne l'épargne point, pour nous apprendre qu'en tout temps et en tout lieu nous pouvons être surpris de la mort ; aussi il me semble qu'il nous dit : *Souvenez-vous du jugement de Dieu sur moi, car le vôtre viendra de même : hier à moi, aujourd'hui à vous : « Memor esto judicii mei, sic enim erit et tuum : mihi heri et tibi hodie. »* (*Eccl.*, XXXVIII, 23.) Plût à Dieu que nous voulussions entendre sa voix, et que nous nous occupassions souvent de la

pensée de la mort ! Je dois mourir un jour ; il est nécessaire d'y penser souvent pour deux raisons : premièrement, pour éviter la surprise de la mort ; secondement, pour cesser de la craindre.

Je sais que, quelque précaution que nous apportions, nous ne saurions nous empêcher d'être surpris de la mort ; le Fils de Dieu s'en est déclaré trop ouvertement pour nous laisser lieu d'en douter ; il viendra à l'heure que nous n'y penserons pas, il viendra comme l'époux, au milieu de la nuit ; il viendra comme un voleur. Mais autre chose est de mourir plus tôt, ou dans le temps qu'on ne s'y attend pas, autre chose de mourir sans y avoir pensé. Mourir, ou plus tôt, ou dans le temps qu'on ne s'y attendait pas, ce n'est pas proprement être surpris de la mort ; il n'y a que ceux qui meurent sans y avoir pensé, cela paraît clairement dans saint Luc : le Fils de Dieu y parle du dernier jour du monde et dit que ce jour enveloppera comme un filet tous ceux qui habitent sur la face de la terre : cependant il ne viendra surprendre que ceux dont les cœurs seront appesantis par l'excès des viandes et du vin, et par les inquiétudes de cette vie.

En effet, quand est-ce que nous disons qu'un homme est surpris de quelque accident ? c'est quand il en est troublé, quand il n'est pas en état de se garantir des suites fâcheuses qu'il pouvait avoir ; nous ne dirons pas par exemple qu'un gouvernement dont on attaque la place plutôt qu'il n'y pensait, ait été surpris lorsqu'il s'y attendait, et qu'il avait préparé tout ce qui était nécessaire pour se défendre : or il est certain que ceux qui ne pensent point du tout qu'ils doivent mourir, sont les seuls qui soient surpris de cette manière : ils sont troublés aux approches de la mort : ils se préparaient à jouir en paix de leurs richesses, et elle les leur enlève en un moment : ils faisaient fond sur leur bien, leur santé, leur beauté, leur jeunesse ; tout leur échappe : après quarante, cinquante, soixante ans passés dans le plaisir, ils croient n'avoir vécu qu'un jour : ils disent par la bouche du saint homme Job (VII, 6) : *Mes jours ont été retranchés plus vite que le fil de la toile n'est coupé par le tisserand.* Nous ne sommes pas plutôt nés, que nous avons cessé d'être : *Sic et nos nati continuo desivimus esse.* Et ces gens qui se croyaient immortels parce qu'ils avaient encore dix, vingt ou trente ans à vivre, comptent tout cela pour rien au moment de la mort : mais la vue des suites fâcheuses de la mort, dont ils seront hors d'état de se pouvoir garantir, augmentera bien leur surprise, ils passeront du trouble à la crainte et à la frayeur : se voir à la veille d'aller paraître devant Dieu, se voir chargé de crimes, vide de bonnes œuvres, prêt à rendre compte de toutes ses paroles et ses pensées à un juge divinement éclairé, que cela est horrible pour un pécheur ! *Ils paraîtront*, dit le Sage, *pleins d'effroi, dans le souvenir de leurs péchés, et leurs iniquités*

se soulèveront contre eux pour les accuser. (Sap., IV, 20.)

On oublie ses péchés pendant cette vie et on fait tant à force d'accumuler péché sur péché que l'on fait taire sa conscience ; mais pour lors elle fera entendre sa voix et mettra au jour les iniquités les plus secrètes : pour ceux qui pensent à la mort, ils ne sont jamais troublés quand elle se présente : *Quand le juste*, dit le Sage, *mourrait d'une mort précipitée, il se trouverait dans le repos.* x (Ibid., 7.) Qui est-ce qui peut le troubler ? il quitte tout sans peine : un pilote se trouble-t-il pour se voir plutôt dans le port qu'il ne l'avait espéré ? au contraire sa joie s'en augmente. Or les justes regardent la mort comme un port assuré, où ils se reposent de tous leurs travaux. Ils y sont encore exempts de crainte et de frayeur ; c'est ce que le Fils de Dieu nous apprend par ces paroles de saint Luc (XXI, 36) : *Veillez donc en priant toujours, afin que vous soyez rendus dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront, et de comparaître avec confiance devant le Fils de l'homme.* C'est ce qui m'a fait dire encore qu'il fallait penser à la mort pour cesser de la craindre. Ce n'est pas que ce soit un mal que de craindre la mort, mais c'est un mal de la craindre comme de certaines personnes qui en éloignent la pensée de leur esprit : c'est à ces personnes que le Sage adresse ces paroles : *Ne craignez point l'arrêt de la mort ; souvenez-vous de ceux qui ont été avant vous et de tous ceux qui viendront après vous : c'est l'arrêt que le Seigneur a prononcé contre toute chair.* (Eccli., XLI, 15.)

N'est-ce pas une grande faiblesse que d'éloigner sa pensée d'une chose qui doit arriver ? Mais je crains de mourir mal : et vous ne craignez pas, vous répond saint Augustin, de vivre mal ! aussi ne donnons pas dans l'autre extrémité, de regarder la mort en philosophe. Ezéchias, tout saint qu'il était, ne put recevoir sans douleur l'arrêt de sa mort. La pensée de la mort nous ôtera cette crainte excessive, elle nous ôtera aussi cette indifférence moins propre des fidèles, que des philosophes païens, elle nous fera éviter le péché : *Souvenez-vous de votre dernière fin*, dit le Sage, *et vous ne pécherez jamais.* (Eccli., VII, 40.) Elle nous fera pratiquer le bien et suivre cet avis que le Saint-Esprit nous donne par la bouche du Sage : *Que vos mains ne cessent point de faire tout le bien qu'elles peuvent faire, parce qu'il ne sera plus temps d'acquérir la sagesse et de pratiquer la vertu, lorsque vous serez couché dans le tombeau.* (Eccl., IX, 10.)

PRONE LXVIII.

Pour le même Dimanche.

IL FAUT MOURIR ET PERSONNE NE VEUT MOURIR.

Voici un jeune homme que l'on porte en terre, fils unique de sa mère, que ni son âge peu avancé, ni les larmes de cette mère n'ont pu empêcher de mourir. (Luc., VII, 11 seq.) Son exemple nous avertit qu'il nous

arrivera la même chose, et peut-être beaucoup plus tôt que nous ne pensons : c'est à nous de voir de quelle manière nous pensons et nous nous préparons à cette dernière heure. C'est une chose étrange que nous sommes convaincus qu'il faut mourir, et que nous ne voulons point entendre parler de la mort ; qu'il est de la dernière importance de bien mourir, et que nous nous y préparons si peu : il faut mourir, et personne ne veut mourir, arrêtons-nous un peu sur cette première réflexion ; ce ne sera pas pour prouver qu'il faut mourir, nous savons que l'arrêt en est prononcé, et en vérité Dieu nous a fait grâce en nous y condamnant, car que serait, demande saint Chrysostome, la vie sans la mort ? Une longue suite de misères, un bannissement éternel, un supplice infini. Cependant personne ne veut mourir, quelle faiblesse dans l'homme ? Saint Augustin croit que c'est là une de ces nécessités dont le Prophète demandait à Dieu d'être délivré ; mais n'est-il pas naturel à chaque être de désirer sa conservation ? Oui, répond saint Chrysostome, quand il n'en espère pas un meilleur ; mais qu'un chrétien, qui espère après sa mort un être plus noble que celui qu'il a reçu de la nature en cette vie, ne désire pas d'être au plus tôt délivré de ce corps mortel et de cette chair infirme pour être revêtu de l'immortalité, être couronné de gloire, recevoir une vie toute céleste, c'est l'effet d'un aveuglement déplorable.

Je voudrais donc qu'un chrétien fit tous les jours de sa vie un sacrifice d'obéissance, qu'il pût dire avec le Prophète : *Anima mea in manibus meis semper* : « *Moi-même, ô mon Dieu, est toujours dans mes mains (Psal. CXVIII, 109).* » prête à sortir de ce monde, au moindre commandement que vous lui en ferez : ce serait là le moyen, quand la mort se présente, de la recevoir comme il faut. Le Fils de Dieu veut que, lorsqu'il frappera, nous lui ouvrions aussitôt sans lui opposer aucune résistance. Quoi ! dit saint Cyprien (Serm. *De mortalit.*), vous demandez tous les jours à Dieu qu'il fasse sa volonté, et vous ne vous rendez pas quand il veut que vous mouriez ? Je voudrais qu'un chrétien fit de sa vie un sacrifice d'expiation, et qu'il la voulût perdre afin de satisfaire pour le mauvais usage qu'il en fait, et que considérant qu'il ne fait que multiplier ses péchés en prolongeant sa vie, il demandât à entrer dans le séjour de la gloire, où l'on est dans une impossibilité absolue de commettre aucune offense contre Dieu, et où l'innocence est en sûreté pour pouvoir dire avec le Prophète (Psal. CXIV, 9) : *Je ne serai pur et agréable à Dieu que dans la région des vivants* : « *Plucebo Domino in regione vivorum.* » Je ne voudrais pas que ce fût l'impatience qui lui fit dire, Je voudrais être mort, mais le désir d'être uni à Jésus-Christ.

La mort régnait dans le monde avant Jésus-Christ, quand on mourait sans espérance d'une meilleure vie ; mais depuis que le ciel est ouvert, en vérité on doit désirer la mort comme le passage à une vie plus heureuse.

Il est vrai qu'elle ne conduit à Jésus-Christ que lorsqu'elle est bonne, et c'est ce qui ne fait dire qu'il faut bien mourir et que personne ne s'y prépare. On sait assez quelle est l'excellence de la bonne mort ; les plus impies, semblables au faux prophète Balaam, la souhaitent et la demandent : *Moriatur anima mea morte justorum (Num., XXIII, 10)* ; cependant elle suppose nécessairement la bonne vie. Premièrement elle en est la récompense ; l'Écriture sainte nous représente des justes enlevés du monde de peur que leur esprit ne se corrompe, et que les mauvais exemples des hommes ne changent les inclinations de leur cœur. Secondement elle en est le fruit, la bonne vie est comme la racine et la semence de la bonne mort. Pourquoi le Fils de Dieu appelle-t-il bienheureux ses serviteurs qui veillent ? Parce qu'ils sont occupés à de bonnes œuvres. (*Luc., XII, 37.*) Cependant on néglige cette bonne vie, elle se passe dans l'emportement, dans le blasphème, dans l'impureté, dans la médisance, dans l'oisiveté, et on croit après cela mourir comme un saint, et on meurt, comme les Juifs, dans son péché : *In peccato vestro moriemini (Joan., VIII, 21)* ; ou comme ce mauvais serviteur de l'Évangile que son maître surprit au milieu de ses débauches, et qui fut condamné à souffrir la peine qu'il méritait : *Inutile servum ejicite in tenebras exteriores. (Matth., XXV, 30.)*

PRONE LXIX.

Pour le même Dimanche.

RIEN DE PLUS ORDINAIRE QUE D'ÊTRE SURPRIS DE LA MORT, ET RIEN DE PLUS TERRIBLE QUE CETTE SURPRISE.

Sans doute que ce jeune homme que l'on porte en terre ne s'attendait pas de mourir sitôt ; les larmes mêmes de sa mère qui paraît inconsolable, l'ont assez voir qu'il lui a été enlevé lorsque ni lui ni elle n'y pensaient pas. Ce qui est arrivé à ce jeune homme nous arrive, nous mourons toujours, ou sans y avoir pensé, ou plus tôt que nous ne pensions, comme si la mort n'était pas assez à craindre pour la prévoir et s'y dispenser : ce qui me donne lieu de faire ici ces deux réflexions. La première que rien n'est plus ordinaire que d'être surpris de la mort. La seconde, que rien n'est plus terrible que cette surprise. Rien n'est plus ordinaire que d'être surpris de la mort. Quand nous n'aurions pas la parole du Fils de Dieu, l'expérience nous le fait voir tous les jours. Les uns meurent sans y avoir pensé en aucune manière : l'embaras des affaires, l'agitation des passions, les plaisirs, la santé, une florissante jeunesse, l'abondance de toutes sortes de biens, tout cela empêche la plupart de penser à la mort ; semblables à ceux dont il est parlé dans le *Livre de Job (XXI, 13)*, *qui passent leurs jours dans les délices et qui en un moment descendent dans le tombeau.* D'autres meurent plus tôt qu'ils n'ont pensé, ils se trouvent frappés d'une maladie mortelle, et dans la surprise où ils se trouvent ils

disent comme Ezéchias : *Je ne suis encore qu'au milieu de mes jours, et il faut que je meure!* (Isa., XXXVIII, 10.) Ils meurent tous sans avoir donné ordre aux affaires de leur salut.

Cela est étonnant de voir la confusion dans laquelle la mort trouve la plupart des chrétiens : on ne s'est point disposé par une pureté précédente à recevoir Jésus-Christ comme juge : on n'a point fait pénitence : on n'a point réglé ses affaires, point restitué, point sanctifié ses enfants, point établi sa famille, et il s'en trouve peu qui puissent dire, comme Jésus-Christ, qu'ils ont achevé leur ouvrage : *Opus consummavi.* (Joan., XVII, 4.) Cependant cette surprise est terrible : car enfin figurons-nous un homme au lit de la mort qui ne s'est point attendu à cette dernière heure, quelle est sa frayeur et sa crainte quand ses yeux commencent à s'ouvrir pour apercevoir le passé, le présent et l'avenir? *Lorsque le riche s'endormira en mourant, il n'emportera rien avec lui, il ouvrira les yeux, et il ne trouvera rien.* (Job, XXVII, 19.) On ferme les yeux, dit saint Grégoire, en dormant du sommeil ordinaire, mais on les ouvre en mourant. Qu'aperçoit-il dans le passé? Des crimes dont il n'a point fait pénitence, une conduite tout à fait indigne d'un chrétien, une vie qu'il a passée toute entière dans l'oubli de Dieu et de son salut : *In fine hominis denudatio operum illius.* (Eccli., XI, 29.) Que voit-il dans le présent? Cette séparation terrible de l'âme pour le salut de laquelle il n'a rien voulu faire d'avec un corps qu'il a traité avec tant de sensualité et de mollesse et qui va devenir dans quelque temps la nourriture des vers. Que découvre-t-il dans l'avenir? Une éternité de biens ou de maux, un Dieu dont il a méprisé les conseils, dont il a violé les lois, dont il a outragé la miséricorde, dont il a irrité la justice, tout prêt à prononcer contre lui un arrêt irrévocable.

Je ne m'étonne pas si l'on nous exhorte si fort à penser à la mort : *Memento novissima.* (Eccli., VII, 40.) Il y faut penser, mais non pas d'une pensée stérile : il faudrait prendre tous les ans pour cela un certain temps, s'y préparer par une confession générale, par le détachement volontaire des biens de cette vie, par des prières ferventes, par la pratique des œuvres de charité, par le règlement de ses affaires. Quoi! vous donnez toute votre vie au jeu, à l'étude, à vos affaires, aux divertissements, à la bonne chère, et vous ne donneriez pas trois ou quatre heures de temps pour vous préparer à une affaire la plus importante de toutes? Ces bonnes œuvres que je vous conseille de faire pour vous disposer à la mort, ce sont autant de mérites que vous préparerez pour l'éternité, et si Dieu vous fait après cela la grâce de vous appeler à lui, vous regarderez la mort comme une chose déjà prévue, elle ne vous semblera pas un mal comme aux âmes impies, qui n'ont point de souvenir plus amer que celui de la mort ; mais vous

la regarderez plutôt comme un passage à la bienheureuse éternité.

PRONE LXX.

Pour le XVI^e Dimanche après la Pentecôte.
COMMENT NOUS DEVONS PASSER LE SAINT JOUR
DU DIMANCHE.

N'avez-vous point remarqué aussi bien que moi l'adresse toute sainte du Fils de Dieu, qui ménage toutes les occasions pour instruire les Pharisiens, qui étaient dans l'aveuglement sur le sujet de l'observation du Sabhat? Notre Dimanche lui a été substitué ; ce jour est proprement ordonné pour faire du bien. Dieu nous laisse les six autres jours pour les employer à des travaux honnêtes, mais il s'est consacré le septième jour et prétend que nous le passions dans son service. Il est vrai qu'il est fait pour nous reposer, mais le repos d'un chrétien doit être agissant : ce bien qu'il y faut faire consiste particulièrement à assister au saint Sacrifice, et de la manière dont saint Chrysostome (tom. V, serm. 38) le demande, avec un cœur élevé vers Dieu. Que faites-vous? dit ce Père, parlant à ceux dont le cœur est toujours attaché à la terre dans le temps même de cet auguste Sacrifice : n'avez-vous pas répondu au prêtre qui vous a dit : *Elevons en haut nos esprits et nos cœurs, Nous les avons élevés vers le Seigneur? Quid facis, homo? non promisisti sacerdoti qui dixit: Sursum mentem et corda, et dixisti: Habemus ad Dominum?*

On ne doit pas aussi se contenter d'une messe basse, comme l'ordonne notre Théodulphe, d'autant plus que ce n'est pas à cette messe basse que se fait l'instruction où l'on est obligé d'assister, et qui est le second bien que l'on doit faire le Dimanche, et il faudrait pour en profiter faire ce que veut saint Chrysostome, lire chez soi l'Evangile afin de l'entendre mieux quand on l'explique. Un chrétien, dit le même saint Chrysostome (tom. I, hom. 24, et in Gen., hom. 19), est obligé de savoir toutes les vérités qui regardent son corps, son âme, l'éternité, le royaume du ciel : comment pourra-t-il savoir tout cela, s'il n'emploie tout le Dimanche à y vaquer? Et cependant il en dérobe à Dieu la plus grande partie, qu'il donne à sa satisfaction et à son plaisir. Comment distinguer après cela nos fêtes d'avec celles des païens? comment, ô mon Dieu, nous mettrons-nous en état de satisfaire à votre justice dans les autres jours de l'année, si dans les jours consacrés à la piété, dans les jours de grâce et de salut, nous augmentons le nombre de nos péchés? N'avez-vous donc établi ce saint jour de repos que pour donner sujet à la plupart de le passer dans la mollesse et dans le divertissement.

C'est en effet dans ce jour que les artisans courent au jeu pour dépenser en quelques heures ce qu'ils ont gagné pendant toute une semaine, et cela pendant qu'une femme et des enfants ont à veine du pain à manger à la maison. C'est dans ce jour que les jeu-

nes gens et les filles mondaines ne pensent rien moins qu'à servir Dieu et à remplir les devoirs de chrétien : vous les voyez dans une académie, dans un jardin, dans une compagnie, dans un lieu de campagne, parler de tout autre chose que de ce qui regarde Dieu : vous verrez ceux-ci assister aux spectacles, ceux-là se trouver aux danses et aux assemblées de jeu et de bonne chère. C'est la juste plainte que l'éloquent Salvien faisait des chrétiens de son temps, dans le V^e livre *De la Providence de Dieu* : On quitte, dit-il, le temple de Dieu pour courir au théâtre, et on assiste à des spectacles après avoir rendu ses vœux à Dieu au pied des autels : *Spernitur Dei templum ut concurratur ad theatrum; ecclesia vacatur, circus impletur.*

Est-ce là, encore une fois, la manière dont un chrétien doit passer le jour du Dimanche ? appelez-vous sanctifier ce jour consacré à la mémoire de la résurrection du Sauveur, que de ne pas même s'abstenir alors de ses vanités, de son jeu, de ses juréments, de ses excès ? Ah ! que les premiers fidèles étaient bien mieux persuadés que nous de la sainteté de ce jour ! Ils le passaient, dit Tertullien (*Apolog.*, cap. 35), aussi bien que les autres fêtes, avec une conscience pure et avec les sentiments de la piété la plus exemplaire : *Solemnia eorum conscientia potius quam lascivia celebrant.* Je vous exhorte, mes frères, à un pareil usage de ce jour si saint : qu'on vous voie assister aux sacrés mystères avec une attention, un respect et une componction intérieure qui soient des marques de votre foi et de votre dévotion ; employez tout le jour à la lecture des livres de piété, à la prière, à la pratique des œuvres de charité envers le prochain, afin que vous puissiez dire, comme le Roi-Propète, que votre âme a médité la justice pendant tout le jour, et que vous soyez en état de passer tous les autres, qui sont aussi, selon saint Chrysostome (hom. 15, in *I ad Cor.*), autant de jours de fêtes pour un chrétien, avec une semblable piété qui vous mérite la grâce en ce monde, et en l'autre la vie éternelle, etc.

PRONÉ LXXI.

Pour le XVII^e Dimanche après la Pentecôte.

QUE POUR AIMER DIEU DE TOUT NOTRE CŒUR
NOUS LE DEVONS AIMER AVEC TENDRESSE,
AVEC PRUDENCE ET AVEC FORCE.

Le Fils de Dieu étant interrogé, comme vous voyez, du premier commandement de la loi, répond que c'est celui de l'amour. (*Math.*, XXII, 36.) Ce commandement de l'amour de Dieu est le plus grand, celui qui oblige le plus et qui renferme tous les autres. Est-il nécessaire de vous convaincre de l'obligation que nous avons d'aimer Dieu ? Dieu nous l'a commandé, je ne sais si vous concevez bien l'honneur qu'il nous a fait en nous commandant de l'aimer ? n'était-ce pas assez qu'il nous commandât de le craindre ? Que m'êtes-vous, ô mon Dieu, disait saint

Augustin (lib. I, cap. 5), que vous suis-je moi-même, pour me commander de vous aimer et pour me menacer d'une peine éternelle si je ne vous aime pas ? Ne pas vous aimer, n'est-ce pas la dernière de toutes les peines ?

Je remarque trois qualités que doit avoir ce divin amour que je tire du sermon 20^e de saint Bernard sur les *Cantiques*. Il veut que nous aimions Dieu avec tendresse, avec prudence et discrétion, avec force et courage, conformément aux trois qualités de l'amour que le Fils de Dieu a eu pour nous. Cet amour de tendresse que nous devons avoir pour Dieu est fondé sur la qualité de Père qu'il porte à notre égard et sur celle d'enfant qui nous est communiquée dans notre baptême. Dieu est notre Père, c'est le Fils de Dieu lui-même qui nous a appris à l'appeler de ce nom, et en cette qualité nous ne pouvons douter qu'il n'ait pour nous tous les sentiments d'amour que la tendresse paternelle peut inspirer à un père à l'égard de ses enfants : qu'exige de nous cet amour sinon que nous ayons pour lui les mêmes retours et toute la tendresse que des enfants sont obligés d'avoir pour leur père ?

C'est de cet amour dont parle le grand Apôtre, lorsque, écrivant aux Romains, il leur dit : *Vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude, mais l'esprit d'adoption des enfants de Dieu par lequel nous crions : Mon Père, mon Père.* (*Rom.*, VIII, 15.) Expliquons, s'il vous plaît, ces paroles. Comme Dieu a eu deux lois différentes, il a eu deux peuples différents. La première loi a été donnée par Moïse, donnée sur le mont de Sinaï, donnée au milieu des éclairs, gravée sur des tables de pierre. La seconde par Jésus-Christ sur le Calvaire, écrite sur nos cœurs, suivant la promesse que Dieu en avait faite par un prophète : *Je leur donnerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leurs cœurs.* (*Jer.*, XXXI, 33.) La première loi n'a fait que des esclaves, auxquels Dieu ne parlant que de menaces n'inspirait que des sentiments de crainte. L'autre engendre des enfants, et la première impression qu'elle fait sur leurs cœurs est celle de l'amour, mais d'un amour d'enfant : un enfant qui n'est encore que dans l'âge d'écouter et de suivre les mouvements de la nature dépend entièrement de la volonté de son père : s'il est menacé de quelque accident il se jette entre ses bras ; il l'appelle pour le défendre si on le veut attaquer ; il ne nomme que lui dans ses besoins ; il vit sans inquiétude, se reposant entièrement sur lui ; il répond à ses caresses.

Telles sont les impressions que la grâce doit faire sur nos cœurs, dépendre entièrement de la volonté de Dieu, et se reposer entièrement sur lui dans tout ce qui nous arrive. Le dirai-je encore, mes frères, pour notre consolation ou notre confusion, que Dieu a plus de tendresse pour nous que nous n'en avons pour lui ? je dis plus même, que l'on ne voit pas que les pères reçoivent leurs enfants à pénitence, comme ce Père reçoit son enfant prodigue : quel sujet donc

de confiance pour nous? Il y a plus, c'est que non-seulement en qualité d'enfants de Dieu nous devons avoir pour lui un amour de tendresse; mais nos âmes sont encore ses épouses. Il est certain que Dieu est l'époux de toutes les âmes pures et innocentes, et la foi agissante par l'amour et la charité est le nœud et le lien sacré qui les unit ensemble; mais il l'est d'une manière encore plus particulière de celles qui se consacrent à lui: c'est une chose surprenante de voir avec quelle bonté Dieu traite ces âmes: Il se fait, dit le dévot saint Bernard, par le moyen de la divine charité, une union admirable fondée, non pas sur la nature, mais sur la convenance des volontés: *Ut sint unum sicut et nos* (Joan., XVII, 22), et il ne faut pas craindre que l'inégalité des personnes ôte rien de cette convenance des volontés, parce que l'amour passe par-dessus la crainte et le respect.

C'est un sujet d'une grande consolation pour nous que Dieu se plaît davantage à être aimé qu'à être craint: il ne s'est jamais fait nommer honneur, mais amour. Il est vrai qu'il est Seigneur et qu'il est Père, et que comme Seigneur il veut être craint, et comme Père il veut être honoré; mais la crainte sans l'amour est servile, et l'honneur sans l'amour n'est qu'une flatterie; c'est donc le seul retour que Dieu demande de nous que l'amour; mais un amour tendre, un amour, dit le même saint Bernard, qui l'emporte encore au-dessus de celui que nous lui devons comme Père; c'est de cet amour dont était remplie celle qui disait: *Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui* (Cant., II, 16.) Se trouve-t-il beaucoup de ces âmes qui puissent dire la même chose? Hélas! je n'en sais rien. Voulez-vous savoir qui elles sont? Je vous le dirai à ma confusion et en me servant, pour me rendre justice; des mêmes paroles dont saint Bernard se servait par un sentiment d'humilité: que si je vous l'apprends, ce n'est pas pour l'avoir expérimenté moi-même, mais parce que je souhaite l'éprouver: *Non quasi expertus, sed quasi experiri cupiens*.

Donnez-moi une âme qui n'aime que Dieu seul et tout ce qu'il faut aimer, qui ne l'aime que par rapport à lui; qui puisse dire avec l'Apôtre (Galat., II, 20), qu'elle ne vit que pour Jésus-Christ, qui n'ait point d'autre soin que de marcher continuellement dans la présence de son Dieu, qui n'ait point d'autre volonté que la sienne; celle-là peut bien dire qu'elle est à son bien-aimé, et que son bien-aimé est à elle. La seconde qualité que demande saint Bernard dans l'amour, c'est qu'il soit prudent et éclairé: c'est cette qualité qui manquait à l'amour qu'avaient les apôtres pour le Sauveur du monde avant la venue du Saint-Esprit. Le Fils de Dieu leur ayant dit qu'il était prêt à s'en retourner à son Père, ils s'en attristaient, d'où il prit sujet de leur dire: *Si vous m'aimiez, vous auriez de la joie de ce que je retourne à mon Père*. (Joan., XIV, 28.) Est-ce qu'ils ne l'aimaient pas? Sans doute

qu'ils l'aimaient puisqu'ils s'attristaient de son départ; mais ils l'aimaient contre leur propre avantage, d'où vient qu'il fut obligé de leur dire: *Il vous est utile que je m'en aille, car si je ne m'en vas, le Consolateur ne viendra point à vous*. (Joan., XVI, 7.)

C'est encore cette même qualité qui manquait à Pierre lorsqu'il vouloit empêcher le Fils de Dieu de mourir, et qu'il était sur le Thalor; cette prudence et cette discrétion est tout à fait nécessaire dans l'amour, d'où vient que l'Épouse, après avoir dit que l'Époux l'a introduite dans son cellier, où il garde son vin, elle ajoute: *Il a réglé en moi son amour*. (Cant., II, 4.) En effet le zèle sans la science et la discrétion est insupportable, et plus on a au dedans de soi de saillies et de mouvements impétueux pour Dieu, plus on a besoin de discrétion pour modérer ces saillies. (S. BERN., serm. 49, in Cant.) C'est la discrétion qui tient toutes les vertus dans l'ordre, et sans elle la vertu devient un vice et un défaut; par exemple, c'est une vertu que de prier, car c'est un acte de religion; mais une personne qui voudrait prier quand les devoirs de la charité l'appellent ailleurs aurait-elle beaucoup de mérite? C'est une vertu que de jeûner, mais un homme qui entreprendrait des abstinences et des mortifications qui le surpasseraient, et qui serviraient plutôt à tuer son corps qu'à l'affaiblir, aurait-il beaucoup de mérite? C'est une vertu que de porter les autres à Dieu, et particulièrement ceux qui sont sous notre conduite; mais les vouloir porter tout d'un coup, et par des moyens éloignés de la douceur, ce n'est pas une action de vertu.

La discrétion est une vertu si nécessaire, que sans elle les actions qui paraissent les plus saintes peuvent dégénérer en vices; c'est elle qui nous fait aimer chaque chose dans son ordre et dans son rang; qui nous fait aimer Dieu plus que tous les hommes, ceux qui sont plus parfaits plus que ceux qui sont imparfaits, le ciel plus que la terre, l'âme plus que le corps. Il n'y a ordinairement que la propre volonté qui cause l'indiscrétion; quand on fait les choses dans l'ordre de l'obéissance, on a un amour réglé et prudent. Cette discrétion consiste encore particulièrement à nous appliquer à ce qui nous est d'obligation, à préférer ce qui est de précepte et de commandement, à ce qui n'est que de conseil. Enfin notre amour doit être un amour fort et généreux: c'est celui qui manquait à Pierre quand il disait qu'il était prêt de mourir (Joan., XIII, 37); il était bien instruit, mais peu fortifié, il s'en fallait bien que son amour fût fort comme la mort; ce ne fut qu'après avoir reçu le Saint-Esprit qu'il eut un amour généreux qui fut à l'épreuve de tous les tourmens et de la mort même.

Ne me dites point ici que ce grand commandement de l'amour de Dieu est difficile; car est-il rien de plus aisé que d'aimer un Dieu bienfaisant, qui nous prévient si souvent par des bénédictions de douceur? Cet

amour, depuis la loi évangélique, nous est aussi naturel que l'amour des enfants pour leur père, il nous est aussi naturel qu'il l'est à Jésus-Christ, puisqu'il nous a donné l'esprit même de son Fils (*Galat.*, IV, 6). Ce qui me surprend, c'est que cet amour, tout aisé qu'il est, n'est pas trop commun ; nous devons aimer Dieu de tout notre cœur, de tout notre esprit, de toutes nos forces ; de quelque manière que ceci s'entende, nous comprenons assez que Dieu demande de nous un grand amour. Si le sens est que nous n'aimions rien que lui, ou que nous l'aimions autant qu'il est aimable, c'est un commandement qui ne se peut accomplir dans cette vie ; aussi n'y sommes-nous pas obligés en ce sens et c'est plutôt pour nous montrer, dit saint Augustin (*De perfectione justitiæ*), où nous devons tendre. Mais si le sens est que nous l'aimions d'un cœur entier sans partage, d'un cœur entier sans tiédeur ni relâchement, en ce sens il est possible, et nous oblige absolument. Je dois aimer Dieu uniquement, je dois aimer Dieu autant que j'en suis capable, et quand je dis que je dois aimer Dieu uniquement, c'est-à-dire qu'il est le seul que je dois aimer comme ma dernière fin, comme celui qui me peut rendre éternellement heureux, qu'il est le seul que je dois aimer pour lui-même, qu'il est le seul que je dois aimer par préférence ; c'est là proprement l'amour qu'il attend de nous ; l'aimer ainsi, c'est plus que si on lui offrait tous les holocaustes imaginables (*Marc*, XII, 33). On n'est pas digne d'entrer à son service sans cela : *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus.* (*Matth.*, X, 31.) Sans cela on est dans la mort, on n'a point cette vie spirituelle qui ne peut subsister sans la charité qui en est le principe : *Qui non diligit, manet in morte.* (*I Joan.*, III, 14.)

Voulez-vous voir les marques de cet amour ? Si vous pensez souvent à Dieu et à sa loi, si vous désirez beaucoup qu'il soit glorifié, si vous vous plaisez à tout ce que Dieu aime, à la prière, à la retraite, à la mortification, à la modestie, et si vous avez de l'éloignement pour tout ce qui lui déplaît ; si vous êtes touché des offenses qui se commettent contre lui, si vous sentez une vive douleur quand vous l'offensez vous-même, si vous faites tout ce que vous pouvez pour qu'il ne soit point offensé par les autres, c'est une marque certaine que vous avez un grand amour pour Dieu, c'est une marque certaine que vous l'aimez par les œuvres et dans la vérité, et cet amour vous méritera infailliblement les récompenses éternelles dans le séjour de la gloire.

PRONE LXXII.

Pour le même Dimanche au sujet de la fête de saint Laurent.

QUE LA PATIENCE DES MARTYRS DOIT ÊTRE LE MODÈLE DE CELLE DES CHRÉTIENS.

Saint Augustin m'apprend que la raison pour laquelle on célèbre les fêtes des saints

martyrs, c'est pour s'encourager à les imiter et pour recevoir quelques secours par leur intercession et leurs prières : *Populus Christianus memorias martyrum religiosa solemnitate concelebrat, ad excitandum imitationem, ut meritis eorum consocietur et orationibus adjuvetur.* (*Contra Faustum*, lib. XX, cap. 21.)

L'Église célèbre aujourd'hui la fête de saint Laurent, l'un des plus illustres martyrs qui aient jamais rendu témoignage à la vérité de l'Évangile. Nous avons en particulier grande raison de l'honorer à cause de son courage ; il était le dépositaire des trésors de l'Église, et portait au dedans de soi le trésor de la foi ; le tyran en veut à l'un et à l'autre ; mais Laurent les conserve tous deux. Le feu qui le brûle au dedans est plus violent que celui qui le brûle au dehors. Il se plaint à saint Sixte de ce qu'il l'abandonne, et que lui dit ce saint pape pour le consoler ? Il ne lui dit pas, selon la remarque de saint Augustin : Ne vous affligez pas, mon fils, la persécution cessera et vous serez en repos et en assurance, mais il lui dit : Ne vous affligez pas, vous me suivrez dans peu de jours, Dieu ne diffère votre martyre que pour vous réserver à de plus grands combats. *Non dixit : Noli mœrere, fili, desinet persecutio, et securus eris, sed : Noli mœrere, quo ego præcedo, tu sequeris.* (*S. August.*, tract. 27 in Joan. in fin.)

En quoi imiterons-nous son courage ? En souffrant comme lui avec une patience invincible. Ne croyons pas, dit saint Léon, que parce qu'il ne se trouve plus de tyrans ni de bourreaux, il n'y ait plus de martyre à endurer ; que dit le Saint-Esprit par la bouche de saint Paul ? *Tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ souffriront des persécutions.* (*II Tim.*, III, 12.) Nous mourons au péché toutes les fois que le péché meurt en nous. Que cette mort-là est précieuse aux yeux de Dieu, par laquelle l'homme meurt au monde, non en perdant la vie du corps, mais en renonçant au vice !

Saint Maxime (hom. 3, de *S. Laurentio*), dit que rien n'est capable d'ébranler celui qui a conçu une forte espérance des biens de l'autre vie, et qu'au contraire un homme qui est faible et qui n'a qu'une foi languissante ne saurait marcher par ce chemin difficile qui conduit aux biens immortels : *Neque enim potest arduum illud præcelsumque bonorum immortalium iter debilis animus et fides clauda conscendere.*

Vous me demandez comment vous pourrez devenir des martyrs, et moi je vous demande si vous n'avez point d'ennemis, si vous n'avez personne qui vous ait fait du tort dans vos biens ou dans votre réputation. Pardonnez à cette personne, étouffez dans votre cœur tous ces sentiments de vengeance ; quand l'occasion se présentera de lui rendre la pareille, rendez-lui plutôt le bien pour le mal, et pour lors vous serez un véritable martyr, et un martyr de la charité, puisque vous aimerez mieux souffrir que de la violer. Vous me demandez encore comment vous

pourrez devenir des martyrs. Mais n'avez-vous point de peine de corps ou d'esprit, point d'affliction, point de tribulation, de disgrâce et d'infortune? C'est la patience qui a mérité la couronne aux saints martyrs, et c'est cette même patience qui vous la mettrait sur la tête, si vous la faisiez comme eux éclater dans vos peines. Mais, je le vois bien : *Volumus gaudere cum sanctis et tribulationem mundi nobis sustinere cum illis.* (S. Aug., serm. 47, *De sanctis.*) Nous voulons participer à la gloire des saints et nous ne voulons pas supporter avec eux les tribulations et les souffrances. Qui d'entre les saints, dit saint Jérôme, a jamais été couronné sans combattre (*Epist. ad Eustoch.*, in fine)? *Quis sanctorum sine certamine coronatus est?* Et nous voudrions, en vivant dans les délices et dans le repos, acquérir une gloire qui leur a coûté tant de larmes, tant de travaux, tant de jeûnes, tant de mortifications et tant de croix, sans considérer que le ciel se ravit par la violence, et que ceux-là seuls méritent d'y entrer qui ont passé par les tribulations et les peines de cette vie!

PRONE LXXIII.

Pour le XVIII^e Dimanche après la Pentecôte.

DE L'UTILITÉ DES MALADIES ET DES AFFLICTIONS PUBLIQUES : QU'ELLES SONT DES PUNITIONS DE NOS PÉCHÉS ET QU'ELLES NOUS DOIVENT OBLIGER DE RECOURIR A DIEU.

Voici un malade dont nous aurions bien sujet d'envier le bonheur : il ne cherchait que la guérison de son corps et il trouve celle de son âme. Il se fait présenter à Notre-Seigneur plein de foi, ceux qui le présentèrent n'en avaient pas moins que lui ; cependant le Fils de Dieu, sans parler de la guérison de son corps, commence par celle de son âme. (*Joan.*, V, 1 seqq.) Je sais qu'il voulait prendre occasion de là d'instruire les Juifs de sa divinité, mais je crois qu'il voulait encore nous faire connaître que la plupart de nos maladies sont des punitions de nos péchés, et que le plus sûr remède que nous puissions y appliquer c'est de nous mettre en état d'en obtenir le pardon. Je sais qu'il y a des justes et des innocents que Dieu afflige. Le saint homme Job nous assure que sa conscience ne lui reprochait rien, et cependant il fut l'homme du monde le plus affligé ; c'était même dans ce témoignage de sa conscience qu'il cherchait sa consolation contre le reproche de ses amis. Il y a des maladies qui servent à éprouver la vertu des justes ; le Saint-Esprit nous le dit par la bouche du Sage. (*Eccii.*, XXVII, 61.) Il y en a qui servent à glorifier Dieu, comme celle de l'aveugle-né (*Joan.*, IX, 31) ; et cette considération doit nous servir pour nous empêcher de murmurer contre la divine Providence lorsque nous voyons des justes affligés.

Depuis même que le plus innocent de tous les hommes a été le plus affligé, c'est un honneur pour nous de lui être semblable dans la souffrance. Cela n'empêche pourtant

pas qu'il ne soit vrai que Dieu punit par l'ordinaire nos dérèglements par des maladies. C'est ainsi que saint Paul (*I Cor.*, II, 30) nous assure que les maladies des Corinthiens étaient des punitions de leurs communions indignes, et que le Fils de Dieu lui-même (*Joan.*, V, 14) parlant à ce malade de trente-huit ans, l'avertit de ne plus pécher. Il ne remet d'abord les péchés à notre paralytique que pour aller comme un sage médecin à la cause du mal. Que si cela est vrai des afflictions particulières, cela l'est encore bien davantage à l'égard des fléaux et des calamités publiques ; elles sont pour l'ordinaire des châtimens de nos péchés, c'est ainsi que les serviteurs de Dieu les ont toujours regardées. Quand Aman voulut perdre les Juifs, Esther ne rejette pas ce malheur sur sa cruauté, mais sur les péchés qu'elle et son peuple avaient commis en la présence de Dieu : *Peccavimus in conspectu tuo, ideo tradidit sumus in manus inimicorum nostrorum.* (*Esther*, XIV, 6.) Le saint homme Tobie en fait le même jugement (cap. III, vers. 4) : *Parce que nous n'avons pas voulu vous obéir, Seigneur, vous nous avez livrés à la captivité et à la mort.* C'est le jugement que nous devrions porter aujourd'hui contre nous-mêmes au sujet des fléaux dont Dieu nous afflige. Ne devrions-nous pas dire avec le même Tobie : *Seigneur, vos jugemens sont grands et terribles, parce que nous ne nous sommes point conduits selon vos préceptes, et que nous n'avons point marché sincèrement en votre présence?* (*Tob.*, III, 5.)

Cette conduite de Dieu, quelque sévère qu'elle paraisse, est pleine de miséricorde. Si vous avez offensé Dieu et qu'il vous punisse par une maladie, c'est une marque qu'il vous invite à pénitence, il vous veut faire sentir quel mal c'est que le péché ; car s'il le punit d'une paralysie en cette vie, qui est le temps de sa miséricorde, que ne fera-t-il point en l'autre, qui sera le temps de sa justice? Si jamais les Juifs n'avaient été affligés, jamais ils ne seraient revenus à Dieu, et c'est pour ce sujet que les calamités publiques sont encore des effets de sa miséricorde ; il ne l'oublie jamais lorsqu'il paraît le plus en colère ; elle est comme cet arc-en-ciel qui le fait souvenir de l'alliance qu'il a faite avec nous. (*Gen.*, IX, 13.) Il mortifie les corps pour vivifier les âmes ; il conduit jusqu'aux portes de la mort, et il en retire. Quelle conséquence en tirerons-nous, sinon quand Dieu nous enverra quelque maladie, de la regarder comme la punition de nos péchés, et sans nous arrêter communément faisons au secours de la médecine, en ôter la cause par une bonne confession, et la recevoir non-seulement avec l'humilité d'un pécheur, mais encore avec la reconnaissance d'un chrétien. Disons la même chose des afflictions publiques, n'oublions jamais qu'elles sont la punition de nos péchés, en sorte que nous puissions dire : *Tout cela est venu sur nous et nous n'avons point oublié Dieu : & Hac omnia venerunt super nos, nec obliti sumus te.* » (*Psal.* XLIII, 19)

Serons nous donc plus insensibles que les Juifs ? Disons comme eux dans les tribulations qui nous arrivent : *Que votre nom soit béni, ô Dieu d'Israël, dans tous les siècles, qui faites miséricorde après vous être mis en colère, et qui dans le temps de l'affliction pardonnez les péchés à ceux qui vous invoquent; nous tournons nos yeux vers vous et nous arrêtons sur vous notre visage (Tob., III, 13, 14), afin que vous nous délivriez des maux dont nous sommes affligés; ce sont nos péchés qui les ont attirés sur nous, nous voulons les quitter et nous convertir à vous. Or si Dieu nous afflige par miséricorde pour nous faire cesser de pécher, concluons encore de là où nous le réduisons lorsque nous nous endurcissons par ses châtiments; il s'en plaint souvent par la bouche de ses prophètes : C'est en vain que je les ai frappés, ils ne se sont point corrigés; vous les avez affligés, et ils n'ont eu aucune douleur de leurs fautes; vous les avez humiliés par plusieurs tribulations, et ils n'ont point voulu se convertir : « Percussisti eos et non doluerunt, attrivisti eos et renuerunt accipere disciplinam. » (Jerem., V, 3.)*

PRONE LXXIV.

Pour le XIX^e Dimanche après la Pentecôte.

QUELLE EST LA ROBE NUPTIALE DONT LE CHRÉTIEN DOIT ÊTRE REVÊTU POUR ÊTRE ADMIS AUX NOCES DE L'AGNEAU.

Être appelé à des noces, et à des noces royales, et ne vouloir pas venir, et non-seulement ne s'en soucier pas, mais même massacrer les serviteurs du roi, c'est le dernier de tous les crimes; c'est là cependant celui des Juifs. Dieu fait les noces de son Fils, c'est-à-dire que le Fils de Dieu se fait homme pour s'unir à nous et nous communiquer ses grâces, voilà la fin de l'incarnation. Et comme on a coutume aux noces de faire un festin, Dieu en prépare aussi un; c'est sa parole, sa grâce, les sacrements en cette vie et la gloire en l'autre. Les Juifs avaient été déjà invités par les prophètes, comme on invite deux ou trois jours avant que le festin soit prêt; on leur envoie de nouveaux serviteurs pour les inviter lorsque tout est prêt : ils les méprisent et les tuent; quelle en sera la punition ? Leur désolation entière.

Ne nous arrêtons point, tant à considérer l'ingratitude des Juifs, que la mauvaise conduite de cet homme qui entre au festin sans avoir son habit de noces; ceci nous regarde, et pour entrer mieux dans le sens, reprenons la parabole (*Matth., XXII, 1 seqq.*). Ces premiers conviés ayant refusé de venir, afin que le festin ne demeurât pas, le roi ordonne à ses serviteurs d'aller dans les carrefours et d'appeler aux noces tous ceux qu'ils trouveraient : cela veut dire que les Juifs ayant refusé de participer à la grâce de l'Évangile, nous autres gentils nous avons été appelés pour occuper leur place (*Rom., II, 9*). Le péché des Juifs a servi d'occasion à notre salut qui est un effet de

la miséricorde de Dieu : nous étions ces pauvres qui étaient dans les places publiques que l'on a fait entrer dans la salle du festin; figurons-nous des pauvres assis à la table d'un roi, voilà la grâce que Dieu nous a faite, c'est à des noces qu'il nous a appelés. Or, plus ce roi a eu de bonté et plus cela sert à faire voir le crime de celui qui est entré sans son habit de noces. Comme donc tout le monde était assis, le roi entré, et voyant un des conviés qui n'avait pas sa robe nuptiale, après l'avoir repris sévèrement, il lui fait lier les pieds et les mains pour être jeté dans les ténèbres extérieures.

Que signifie ceci ? Que ce n'est pas assez d'entrer dans l'Église, de croire en Jésus-Christ, de participer à ses sacrements; mais qu'il faut être encore revêtu de la charité et des bonnes œuvres, sans quoi on sera traité comme cet homme; qui n'aurait cru que ce pauvre homme devait être aussi heureux que les autres ? les conviés ne lui disaient rien, les serviteurs non plus, il mangeait à la même table et les mêmes viandes que les autres, mais le roi le condamne pour n'avoir pas apporté sa robe nuptiale : ainsi il y en a qui disent : Moi, je suis chrétien, je ne scandalise personne, j'ai fait mes Pâques, mon pasteur ne me refuse pas les sacrements. En êtes-vous plus assuré pour cela ? quand Dieu viendra vous juger, où sont vos bonnes œuvres ? Ne savez-vous pas ce qui est écrit : *Réjouissez-vous parce que les noces de l'Agneau sont venues, et que son Epouse s'est préparée pour le recevoir, et il lui a ordonné de se vêtir d'un fin lin pur et éclatant, et ce fin lin sont les bonnes œuvres des saints.* (*Apoc., XIX, 7, 8.*)

Le voilà, l'habit nuptial, où sont les vôtres ? Vous ne scandalisez personne, Dieu le veuille ! mais vous avez soin peut-être de tenir votre péché secret, et si vous êtes exempt des péchés grossiers, l'êtes-vous de ceux de l'esprit. Mais j'ai fait mes Pâques. Mais cette négligence de n'en approcher qu'une fois l'année n'est-elle pas un assez grand scandale ? Hélas ! mes frères, combien tolérons-nous de choses que nous devrions retrancher ? Nous n'en usons pas, dit saint Augustin (*hom. 28, inter 50*), comme les médecins du corps. Quand quelque partie du corps est insensible, c'est une marque pour eux qu'il la faut séparer; mais nous qui sommes les médecins des âmes, nous pardonnons quelquefois sans appliquer un autre remède que la parole, nous avons toutes les peines du monde à excommunier un pécheur, à le chasser de l'Église, car nous appréhendons que cette punition ne le rende encore plus méchant : *Sed nos aliquando parcimus et non novimus nisi loqui : excommunicare, de Ecclesia projicere pigri sumus, aliquando enim timemus ne in ipso flagello peyor fiat qui cecidit.*

PRONE LXXVI.

Pour le XX^e Dimanche après la Pentecôte.

DE LA FORCE QU'À LE BON EXEMPLE POUR TOUCHER LES CŒURS, QUE TOUS SONT OBLIGÉS DE LE DONNER, MAIS QU'IL EST RARE DANS LE CHRISTIANISME.

C'est un père qui vient demander la santé de son fils, et qui, après avoir cru à la parole du Fils de Dieu, qui lui assura que son fils était guéri, reconnut que la fièvre l'avait quitté au même moment que le Fils de Dieu lui avait parlé: et l'Évangile ajoute qu'il crut avec toute sa maison. Reconnaissez-vous dans ces dernières paroles la vertu et l'efficace du bon exemple? D'abord que ce père et ce maître croit en Jésus-Christ, et reçoit la doctrine, tous ses enfants et ses domestiques en font autant. Le bon exemple est extrêmement avantageux à celui qui le donne. J'appelle ce bon exemple l'assemblée de toutes les vertus nécessaires à une personne dans la profession où elle est; qu'y a-t-il de plus avantageux que de posséder toutes les vertus de son état et de sa condition? J'ajoute que, par le bon exemple, on sert aux desseins de Dieu pour la sanctification des autres; on achève ce que le Fils de Dieu est venu commencer sur la terre. Il est avantageux au prochain qui le voit, c'est une lumière, dit saint Jean Chrysostome (hom. 15, in cap. V Matth.), qui l'éclaire, c'est une odeur qui le récréé, c'est une voix qui se fait entendre à ses oreilles plus clairement que le son de toutes les trompettes; c'est une lumière capable de dissiper toutes ses ténèbres, c'est une odeur qui attire efficacement. L'Épouse sainte le savait bien, qui priait son Époux de l'attirer après lui pour courir après l'odeur de ses parfums (Cant., I, 2), c'est une voix qui se fait entendre jusqu'au cœur.

Tout le monde sent par expérience la force du bon exemple. La beauté des cieux, mes frères, dit le même saint Chrysostome. (hom. 18, in cap. XI Ep. ad Rom. in Moral.), n'approche point de la beauté d'une vie sainte. Dieu n'est pas si admirable par la majesté de ce ciel que vous voyez, que par la vie pure de ses serviteurs. C'est pourquoi, si nous nous trouvons jamais avec des idolâtres ou des athées, ne les convainquons point de la grandeur de Dieu par la beauté du ciel que nous leur montrerons, mais par la vie céleste des hommes que saint Paul a convertis, par la sainteté de ces premiers fidèles, qui, étant d'abord plus brutaux que les bêtes mêmes, ont disputé ensuite de l'innocence et de la pureté avec les anges.

Travaillons toujours (c'est encore saint Chrysostome qui parle au 3^e sermon sur le chapitre 1^{er} de la 1^{re} Épître aux Corinthiens), travaillons toujours à convaincre les païens plus par notre vie que par nos paroles: puisque la sainteté de la vie est une preuve sans réplique, et à laquelle on ne peut rien opposer. Quelque juste que nous puissions raisonner, si nos mœurs ne

sont encore plus justes que nos raisonnements, ils seront très-inutiles. Ce n'est point notre langage que les païens examinent, c'est notre vie. Ils comparent d'un côté comment nous parlons, et de l'autre comment nous vivons, et ils nous disent: Vous pillez de toutes parts le bien d'autrui. vous pleurez les morts avec un excès qui ne s'est fait rougir, vous faites une infinité de péchés grossiers, et puis vous nous venez dire que vous croyez la résurrection des morts? pouvons-nous vous croire?

La vie sainte des apôtres et des premiers fidèles était plus capable de persuader la religion de Jésus-Christ aux idolâtres, et a plus converti de personnes que leurs prédications et leurs miracles. Voulez-vous encore entendre sur cela saint Jean Chrysostome (*ibid.*): Quand ce petit nombre de personnes grossières a vaincu toute la terre, dit cet admirable docteur, c'est parce qu'ils soutenaient leurs paroles d'une piété admirable, et que leur sainteté était, elle seule, comme une voix plus éclatante qu'une trompette. Car enfin, la vie a toujours plus de force que la voix... nous pouvons encore en quelque sorte prêcher l'Évangile comme ces apôtres, non plus en nous exposant aux périls, ni en souffrant la faim et mille autres maux, mais en témoignant une ferveur et une sainteté qui éclate aux yeux des hommes.

Savez-vous quel est le meilleur avis que l'on puisse donner pour devenir saints? le voici: c'est de converser avec les saints. Le bon exemple est glorieux à Dieu, parce qu'il fait reconnaître la force de sa grâce toute-puissante dans les âmes justes; il est avantageux à ceux qui le voient, parce qu'ils sont attirés à imiter les vertus dont ils sont témoins. Tout le monde est obligé de donner ce bon exemple. C'est à tous que sont dites ces paroles: *Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils en glorifient votre Père qui est dans les cieux.* (Matth., V, 16.) Il n'est permis à personne de scandaliser, donc tout le monde est obligé d'édifier son prochain par des actions saintes: *Unusquisque proximo suo placeat ad utilitatem.* (Rom., XV, 2.) *Nous ne devons pas seulement faire le bien devant Dieu,* dit saint Paul, *nous le devons faire encore en présence des hommes* (II Cor., VIII, 21), et nous sommes obligés de les édifier en tout temps et en tout lieu.

Cependant cette obligation regarde encore plus les personnes de mon emploi que les séculiers; une parole qui à peine serait un péché dans la bouche d'un homme du monde, serait un blasphème dans celle d'un prêtre, parce que ce serait un scandale. Elle regarde les pères et les mères dans leur famille, ils y tiennent le même rang que le pasteur dans l'Église, ils sont obligés d'instruire plus d'exemple que de parole, ils doivent autant de respect à leurs enfants, comme leurs enfants leur en doivent, et malheur à eux s'ils les scandalisent par la dissolution et le dérèglement de leurs

mœurs, au lieu de les porter à la pratique de la vertu et de les élever selon Dieu !

Que le mauvais exemple et le scandale est commun dans le siècle où nous sommes ! On le voit régner partout : scandale dans les lieux saints, dans les conversations, dans les lieux publics, dans les familles ; scandale dans l'immodestie des habits, dans les festins, dans les meubles, dans le palais et le lieu de la justice, dans la boutique des marchands. *Malheur au monde à cause de ses scandales !* dit Jésus-Christ, *car il est nécessaire qu'il arrive des scandales, pour éprouver les justes et les prédestinés ; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive !* (*Matth.*, XVIII, 7.) Heureux, au contraire, ceux qui, attentifs à Jésus-Christ seul, dont la vie toute sainte leur sert de miroir, voient les scandales des impies sans en prendre sujet d'offenser Dieu ! *Ceux qui aiment votre loi, Seigneur*, dit David, *jouissent d'une grande paix et ne souffrent point de scandale.* (*Psal.* CXVIII, 65.) Ceux donc qui se laissent vaincre et corrompre par le scandale, dit saint Augustin (tract. 1 *in Epist. Joan.* in fin.), perdent la paix du cœur : *Illi ergo qui scandalum patiuntur pacem perdunt.* Le moyen de ne point perdre cette paix est d'être insensible à tous les scandales des chrétiens corrompus, dont l'exemple pernicieux est, selon la pensée du même saint Augustin, la tentation la plus forte dont le démon se serve pour perdre les âmes, et de protester devant Dieu que, quand même tous les hommes l'abandonneraient, on ne quitterait pas pour cela son service. Vous me dites que vous n'avez personne qui puisse servir de modèle et vous donner bon exemple, disait saint Jean Chrysostome à son peuple (hom. 64, *supr. Matth.* in *Moral.*) : c'est en cela même que vous serez plus dignes de louange, si vous embrassez la vertu sans avoir personne qui vous y porte. Quel exemple avaient eu Noé, Abraham, Melchisédech, Job, et tant d'autres qui leur ont été semblables?... Pourquoi jetez-vous les yeux sur les personnes du monde ? Si vous voulez vous arrêter aux hommes, considérez ceux qui ont de la vertu, qui craignent Dieu et qui vivent selon ses préceptes, et non ceux qui l'offensent et le déshonorent.

PRONE LXXVI.

Pour le même Dimanche, au sujet de la fête d'un saint Pontife.

QUE LES APÔTRES ONT PRÊCHÉ L'ÉVANGILE A TOUTES LES NATIONS DU MONDE.

Vous venez d'entendre par la lecture de l'Évangile (*Marc.*, XVI, 14 seqq.), comme le Fils de Dieu envoie après sa résurrection ses apôtres, en leur donnant le pouvoir et l'autorité de prêcher sa doctrine par toute la terre. Il leur avait donné le même pouvoir avant sa résurrection, mais à condition qu'ils n'entreraient point chez les gentils : il semble que le Fils de Dieu voulait par là ôter tout prétexte aux Juifs de le rejeter, en

disant qu'il avait commerce avec leurs ennemis ; ou bien plutôt qu'il ne veut pas que l'on prêche d'abord aux gentils, parce qu'il fallait accorder ce privilège aux Juifs, que les promesses regardaient.

C'est pour ce sujet que le Fils de Dieu disait lui-même qu'il n'était envoyé que pour les brebis de la maison d'Israël. (*Matth.*, XV, 24.) Mais depuis sa résurrection, ayant réconcilié toute la terre à son Père, il veut qu'on annonce à tous les hommes cette heureuse nouvelle ; il en donne la commission expresse à ses apôtres dans notre Évangile : il veut, chez saint Luc (*Act.*, I, 8), qu'ils lui rendent témoignage jusqu'aux extrémités de la terre ; et il semble que, dès le temps même de saint Paul (*Coloss.*, I, 23), l'Évangile avait déjà été porté dans toute la terre, ou au moins dans la plus grande partie.

Faisons, je vous prie, ici deux réflexions : la première, sur ce temps qui s'est écoulé depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ. C'est dans ce temps, comme dit saint Paul, que Dieu a laissé marcher toutes les nations dans leurs propres voies : *Dimisit omnes gentes ingredi vias suas.* (*Act.*, XIV, 15.) Exemple effroyable de la justice de Dieu ! Sur quoi nous pouvons dire, avec saint Augustin (epist. 49, quæst. 2, in fin.), que le salut de la véritable religion n'a manqué, avant la venue du Messie, qu'à ceux qui n'en ont pas été dignes, et que si les gentils avaient été dignes d'entrer dans la véritable religion, ils y seraient entrés. *Salus religionis hujus per quam solam veram salutem vera veraciterque promittitur, nulli unquam defuit qui dignus fuit, et cui defuit dignus non fuit.* Dieu s'est contenté de laisser les gentils dans leur aveuglement, parce qu'ils n'étaient pas dignes de recevoir la lumière que la loi ancienne leur aurait présentée. Nous croyons peut-être que Dieu ne punit que lorsqu'il afflige ; mais nous pouvons dire, avec le même saint Augustin, qu'il n'est jamais plus en colère que lorsqu'il ne paraît pas en colère, et qu'il ne punit jamais plus sévèrement que lorsqu'il n'exerce aucune autre punition que celle d'abandonner une âme à elle-même.

Préservez-vous, ô mon Dieu ! de cette colère, à laquelle nous pourrions donner le nom de douceur si nous n'étions persuadés de ses funestes effets. Faites-la plutôt éclater par des châtements qui nous rappellent à notre devoir ; et quand nous sommes assez malheureux pour nous en éloigner, bien loin de nous abandonner aux désirs de notre cœur, comme ces anciens idolâtres qui ne vous ont point glorifié comme Dieu, faites-nous sentir la pesanteur de votre bras tout-puissant, afin que, par l'amertume de vos remèdes, nous puissions comprendre combien le mal a été dangereux et la guérison difficile.

La seconde réflexion, c'est sur la bonté et la miséricorde dont Dieu a usé envers nous. Le temps étant venu où Dieu avait résolu de faire cesser cette ignorance ; il ordonne à ses

apôtres d'aller prêcher partout : *Prædicate Evangelium omni creaturæ*. Mais nous pouvons dire ce que disait l'Apôtre aux Romains, que tous n'obéissent pas à l'Évangile. (*Rom.*, X, 16.) Si tous y apportent l'oreille du corps, tous n'y apportent pas l'oreille du cœur. Il n'est que trop vrai que nous avons moins d'empressement et d'ardeur pour entendre les paroles de l'Évangile et pour les réduire en pratique, que ces barbares à qui tant de missionnaires zélés pour le salut des âmes sont allés porter les trésors de la foi chrétienne. Quand saint François Xavier se transporta dans les Indes pour y faire adorer le Dieu des chrétiens, les plus attachés à l'idolâtrie l'envoyèrent prier de les venir baptiser; et dès qu'ils avaient reçu le baptême, ils couraient à l'envi l'un de l'autre abattre les temples des idoles.

Mais la plupart de nous autres fidèles nous comptons pour rien la grâce du saint baptême et cette perle inestimable de la foi de Jésus-Christ, pour laquelle on devrait donner tout ce que l'on possède. Insensibles aux bienfaits de Dieu, qui a retiré nos pères et nous de l'aveuglement où ils étaient plongés, nous mériterions qu'il nous abandonnât, comme il a abandonné les chrétiens de l'Orient, qui, pour n'avoir pas fait les fruits du royaume de Dieu, sont tombés dans l'erreur et dans l'infidélité. *On vous ôtera le royaume*, disait Jésus-Christ aux Juifs, *et on le donnera à un peuple qui en fera les fruits.* (*Matth.*, XXI, 43.) Celui qui ne s'éveille pas au bruit de cette menace épouvantable n'est pas seulement endormi, mais il est mort tout à fait, et il mérite dès lors que Dieu l'abandonne.

PRONE LXXVII.

Pour le XXI^e Dimanche après la Pentecôte.

QU'EN COMMETTANT UN PÉCHÉ MORTEL NOUS CONTRACTONS UNE DETTE INFINIE, QUE NOUS NE POUVONS ACQUITTER QU'EN SOUFFRANT DANS L'ENFER UN SUPPLICE INFINI DANS SA RIGUEUR ET DANS SA DURÉE.

Cette parabole dont je viens de vous faire la lecture a trois parties. (*Matth.*, XVIII, 23 seq.) La première nous fait voir la bonté de ce maître qui, sans exiger rien de son serviteur, lui remet une dette si considérable aussitôt qu'il l'en a prié; la seconde, la dureté du serviteur, qui, après avoir reçu une grâce si signalée, fait emprisonner un de ses compagnons qui lui était redevable de 100 deniers, ce qui n'était rien au prix de ce qu'on lui avait remis; la troisième, la punition qu'il reçut de cette dureté. Ce maître, c'est Dieu; ce serviteur représente tous les hommes; cette peine à laquelle on le condamne, c'est la peine du feu éternel. Faisons voir d'abord que le péché est une dette contractée envers Dieu : dès le moment qu'on pèche, on devient redevable à la justice de Dieu. Car c'est un ordre inviolable, dit saint Augustin (*De lib. arbitr.*, lib. III, cap. 15), que, si vous ne rendez pas à Dieu ce que vous lui devez, en faisant ce qui est

juste, vous le lui rendez en souffrant la misère : *Tale quippe bonum est Deus, ut nemini cum deserenti bene sit.* (*De natura boni*, cap. 7.) Cette dette est immense; car on devient redevable à Dieu d'une peine éternelle, comme un moment de souffrance, selon l'apôtre saint Paul (*II Cor.*, IV, 17), produit une gloire éternelle : ainsi un moment de crime produit une peine éternelle. Le feu allumé par la justice de Dieu pour punir ceux qui ont commis l'iniquité est un feu éternel : c'est une vérité certaine, écrite avec le doigt de Dieu dans les saintes Écritures, de laquelle il n'est permis à personne de douter. Mais, me direz-vous, je conçois bien que Dieu, qui est infiniment bon, peut récompenser ses serviteurs d'une éternelle gloire; mais qu'il puisse éternellement une action d'un moment, comment accorder cela avec sa justice? Quand vous ne le comprendriez pas, ni moi non plus, cela n'est pas moins vrai. Oui, *la fumée des tourments de ceux qui auront adoré la bête s'élèvera dans les siècles des siècles.* (*Apoc.*, XIV, 11.) Et cette fumée est bien différente d'une autre dont il est parlé dans l'*Apocalypse* (VIII, 4), où il est dit que la fumée des prières des saints présentées par un ange monta devant Dieu. L'une est un sacrifice offert à la miséricorde de Dieu, l'autre à sa justice.

Prenons garde, dit saint Grégoire (*Moral.*, lib. XXXIV, cap. 16), en voulant faire Dieu juste de le faire trompeur : il regarde la volonté et non l'action, et il est de sa justice de punir d'un supplice éternel ceux qui avaient la volonté de pécher éternellement en cette vie, s'ils eussent vécu éternellement : *Ad ejus justitiam pertinet ut nunquam careant supplicio quorum mens in hac vita nunquam voluit carere peccato.* Cette dette, que nous contractons en offensant la majesté de Dieu, est telle que nous ne saurions y satisfaire : encore ce serviteur pouvait, étant vendu avec sa femme et ses enfants et tous ses biens, satisfaire son maître : mais pour nous, quand nous mourrions, et tous les hommes ensemble, nous ne la pourrions jamais payer : la raison, c'est que l'injure qui est faite à Dieu par un seul péché mortel est infinie, et que toutes nos satisfactions sont finies : c'est là le fondement de l'Incarnation du Fils de Dieu. Il fallait, pour réparer l'injure faite à Dieu et satisfaire entièrement à sa justice, trouver une personne dont la satisfaction fût infinie, dont les actions et les souffrances fussent d'un prix et d'un mérite infini. Elle ne se pouvait pas rencontrer parmi les hommes et les anges, il la fallait donc chercher dans Dieu même, il fallait que le Verbe divin s'engageât lui-même de satisfaire pour les crimes des hommes.

Quelles conséquences tirerons-nous de tout ce que je viens de dire? Quatre. La première, toutes les fois que nous péchons nous contractons une dette immense : quel est donc notre aveuglement lorsque nous péchons! Je me réjouis en satisfaisant ma passion, en prenant ce plaisir, en trompant

cette personne, et je ne pense pas que cela ne dure qu'un moment et qu'après que j'ai péché je suis redevable d'une dette pour le paiement de laquelle il faudra que j'endure éternellement la peine d'un feu allumé par le souffle de Dieu, qui brûlera jusqu'à la moelle des os et jusqu'au fond des entrailles. La seconde conséquence, quelle est donc la miséricorde de Dieu quand il me pardonne, puisqu'il me remet une dette infinie, ne me demandant pour toute satisfaction que la contrition et les larmes de la pénitence? Troisième conséquence, si le péché est une dette, on ne paye pas une dette en n'en contractant pas de nouvelles, mais en donnant de quoi l'acquitter : où en sont donc ceux qui se contentent de ne plus pécher, au lieu de songer à satisfaire à Dieu pour les péchés qu'on a commis en faisant de dignes fruits de pénitence? Quatrième conséquence, si Dieu nous pardonne de si grandes fautes, combien plus forte raison aussi devons-nous pardonner le mal que nous pouvons avoir reçu de notre prochain? Ce maître qui n'avait rien dit à son serviteur quand il était son débiteur, le traite maintenant de méchant pour n'avoir pas remis à son compagnon les cent deniers qu'il lui devait : n'espérons pas que Dieu ait de la douceur pour nous, si nous n'en avons point pour nos semblables : il nous jugera sans miséricorde si nous n'avons point voulu faire miséricorde : *Judicium sine misericordia illi qui non fecit misericordiam.* (Jac., II, 13.)

PRONE LXXVIII.

Pour le XXII^e Dimanche après la Pentecôte.

QUE L'HOMME, AYANT ÉTÉ CRÉÉ A L'IMAGE DE DIEU, APPARTIENT A DIEU ET SE DOIT DONNER A LUI TOUT ENTIER.

Le Fils de Dieu conclut (*Matth.*, XXI, 17) qu'il faut rendre à César la pièce de monnaie parce qu'elle porte son image ; concluons avec lui qu'il nous faut rendre nous-mêmes à Dieu parce que nous portons l'image de Dieu. Car c'est là justement, dit saint Augustin (épi-t. 45), ce que Jésus-Christ nous a voulu faire comprendre, que si César, trouvant son image gravée sur une pièce de monnaie, a droit de la demander, Dieu, trouvant son image gravée dans nous, a droit de nous demander nous-mêmes. Quelque chose que nous puissions dire, nous sommes à Dieu et nous lui appartenons. Premièrement, c'est lui qui nous a donné l'être, et tout ce que nous avons nous l'avons reçu de lui ; notre corps avec toutes les parties qui le composent ; notre âme avec toutes ses facultés ; la vie, la santé, nous tenons tout cela de Dieu. Nous n'oserions pas dire que nous nous sommes formés nous-mêmes, et comment cela serait-il, puisque nous ne pouvons pas subsister un moment sans Dieu? *Qu'y a-t-il, dit le Sage, qui pût subsister si vous ne le vouliez pas, ou qui pût se conserver sans votre ordre?* (*Sap.*, XI, 26.) Il est vrai que nos pères et nos mères nous ont donné

naissance, mais ils n'ont pas formé les parties de notre corps, ni donné une âme.

Celle-là le savait bien, qui, aimant ses enfants au martyre, leur disait : *Je ne sais de quelle manière vous avez été formés dans mes entrailles, car ce n'est point moi qui vous ai donné une âme et un esprit de vie, et qui ai arrangé les parties de votre corps ; c'est le Créateur du monde qui vous a donné cette âme et cette vie et qui vous les rendra si vous les perdez pour la défense de ses lois.* (*II Mach.*, VII, 22, 23.) C'est sur cette âme que Dieu nous a donnée qu'il a gravé son image. Elle est immortelle, libre, indépendante, toute dans chaque partie du corps à qui elle donne la vie et le mouvement, c'est en cela qu'elle est l'image de Dieu. Il est vrai que cette image a presque été effacée par le péché ; mais, de peur que l'homme ne prit de là un prétexte de croire qu'il n'était plus obligé de se donner à Dieu, il lui a plu de retracer en nous cette image en nous rachetant, seconde raison qui nous oblige d'être entièrement à lui.

C'est bien une autre obligation d'avoir retracé en nous cette image, puisqu'il lui en a coûté tout son sang, que de l'avoir gravée la première fois, puisqu'il ne lui en avait coûté qu'une parole. Depuis que le Fils de Dieu nous a rachetés nous sommes devenus des images de Dieu bien plus parfaites que nous n'étions auparavant. Nous n'étions les images de Dieu que parce que nous participions à quelques-unes de ses divines perfections, mais nous participons depuis Jésus-Christ à sa nature même, c'est l'apôtre saint Pierre qui nous apprend (*II Petr.*, I, 2-4) que par sa puissance divine il nous a communiqué les grandes et précieuses grâces qu'il avait promises pour nous rendre par ces mêmes grâces participants de la nature divine. Quelle grande obligation pour nous de nous donner et de nous rendre à Dieu? Un de mes étonnements, c'est que les créatures inanimées qui ne portent que les moindres traces de la ressemblance de Dieu sont toutes à lui, en sorte qu'il ne s'en trouve pas une seule qui résiste à sa voix : « *Non est qui resistat voci tuæ.* » (*Judith*, XVI, 17.) Et vous diriez que l'homme qui est une vivante et une parfaite image de la Divinité, pour se dispenser de l'obligation qu'il a de se donner à Dieu et de se dévouer à son service, prenne plaisir à effacer en soi son image. Il y en a qui, contre la défense du Prophète (*Psal.* XXXI), substituent, à la place de l'image de Dieu, l'image des bêtes ; ce sont ceux qui, comme des chevaux indomptés, suivent l'impétuosité de leurs passions, ce sont les gourmands, qui font un dieu de leur ventre, les impudiques, qui sacrifient tout à la volupté.

C'est à vous à qui je parle, vous qui semblez n'être au monde que pour boire et manger et vous plonger dans des plaisirs et des excès qui vous rendent semblables aux bêtes : *Comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis.* (*Psal.*, XLVIII, 13.) Vous ne portez plus l'image de Dieu, il ne

vous reconnait plus, vous ne lui appartenez plus. Mais le mal que j'y trouve, c'est que, si vous n'avez pas voulu être à lui comme des sujets à leur prince légitime, vous serez à lui malgré vous comme des criminels à leur juge. On en voit d'autres qui, évitant les vices grossiers, courent après les honneurs et les richesses, les aiment avec passion, s'y plaisent et les conservent avec un soin criminel, et parce que, selon la pensée de saint François de Sales au livre 1^{er} *De l'Amour de Dieu*, chap. 4, nous devenons semblables à ce que nous aimons, ces personnes sont semblables à la vanité : *Homo vanitati similis factus est.* (Psal. CXLIII, 4.) Aussi ces personnes ne se donnent pas à Dieu, mais aux richesses, mais au luxe, mais à l'honneur et à la gloire du monde.

D'autres enfin se conforment au monde et en prennent l'esprit, et il y en a très-peu en qui se fasse cette transformation par le renouvellement de l'esprit dont parle l'Apôtre (Rom., XII). « Donnons-nous donc à Dieu entièrement, conclut saint Augustin (épist. 43); en nous donnant ainsi à lui, non-seulement nous ne perdrons rien, mais au contraire, nous conserverons tout, car ce n'est pas par nécessité qu'il nous demande, puisqu'étant notre Dieu il n'a pas besoin de nous, mais par une pure bonté; il ne devient pas plus riche de ce qu'on lui donne, mais il enrichit ceux qui se donnent à lui sans réserve :.... *Benignus exactor est, non egenus : et qui non crescit ex redditis, sed in se crescere faciat redditores.*

PRONE LXXIX.

Pour le même Dimanche.

DE LA CONNAISSANCE DE DIEU.

Il est aisé de voir avec quelle sagesse le Fils de Dieu se tire de la question qui lui avait été proposée. Il répond à la demande qu'ils lui faisaient en leur disant de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. (Matth., XXI, 21.) Que devons-nous à Dieu? l'application de notre esprit pour le connaître; toutes les affections de notre cœur pour l'aimer, toutes nos actions extérieures pour le servir. N'est-ce pas une chose étonnante qu'il y ait des chrétiens qui ne connaissent pas Dieu? L'homme est naturellement porté à connaître Dieu; cette connaissance est née avec lui. « Cela est tellement vrai, disait Tertullien aux anciens idolâtres (*Apolog.*, c. 17), que nous sentons en nous, quelque impies que nous soyons, un certain mouvement intérieur qui nous fait nommer Dieu et qui nous le fait invoquer dans les accidents et dans les dangers, en sorte qu'il semble que l'âme de l'homme soit naturellement chrétienne, parce qu'elle connaît naturellement Dieu : *O testimonium animæ naturaliter Christianæ!* Mais le chrétien a une connaissance de Dieu bien plus parfaite que celle qui lui vient de la nature, et il n'est pas jusqu'au moindre artisan, dit le même Père (*Ibid.*, cap. 46), qui ne connaisse Dieu et qui ne soit capable d'enseigner et de faire

comprendre sa grandeur : *Deum quilibet opifex Christianus et invenit et ostendit.* Cependant, nonobstant tout cela, nous le devons avouer à notre confusion, la plupart des chrétiens ne connaissent point Dieu et n'ont point la science de Dieu qu'ils devraient avoir : *Non est scientia Dei in terra.* (Osee, IV, 1.)

Il s'en plaint lui-même par son prophète : *Un bœuf reconnaît celui à qui il appartient, et un âne la crèche de son maître, et Israël ne me connaît pas.* (Isa., I, 3.) Saint Jean (c. I) exagère cette ignorance quand il dit que le monde n'a pas connu le Fils de Dieu, quoique ce soit par lui qu'il ait été fait. Ne peut-on pas dire la même chose de la plupart de nous autres? Nous sommes les ouvrages des mains de Dieu, et nous ne le connaissons pas. C'était le reproche que Moïse faisait aux Juifs : *Vous avez abandonné Dieu; vous avez oublié votre Créateur* (Deut., XXXII, 18); reproche que nous pouvons bien nous faire à nous-mêmes. Mais je connais, me direz-vous, qu'il y a un Dieu; je le prie, je l'invoque quelquefois. Hélas! la manière dont la plupart prient Dieu fait voir qu'ils ne le connaissent guère. Si vous le connaissiez aussi grand, aussi puissant, aussi plein de majesté comme il est, vous le prieriez avec beaucoup plus de respect, et vous auriez soin de l'adorer tout autrement que vous ne faites. Vous savez qu'il y a un Dieu; mais le connaissez-vous dans ses divins attributs, dans ses perfections, dans ses mystères? Savez-vous ce qu'il a fait pour tous les hommes et pour vous en particulier?

Saint Paul (*Hebr.*, XI, 6) ne veut pas seulement que l'on sache qu'il y a un Dieu, mais encore qu'il récompense ceux qui le cherchent, ce qui suppose que l'on connaît, outre son existence, sa miséricorde, sa libéralité, sa puissance. Il y en a qui ont assez d'ouverture d'esprit pour s'appliquer à la connaissance des grandeurs de Dieu; mais ils lisent tous autres livres que ceux qui traitent de Dieu, et l'on verra bien des maisons où l'on ne trouvera pas seulement le livre des Evangiles dont la lecture devrait être l'occupation la plus ordinaire des chrétiens. Il y en a qui ont l'esprit moins ouvert, mais ils ne voudront pas assister au catéchisme, ils négligeront d'entendre la parole de Dieu. On retient tout autre chose que ce qui regarde Dieu; une chanson, une nouvelle, une mauvaise parole que l'on aura entendue s'imprime d'abord dans l'esprit, et l'on a toutes les peines du monde à y faire entrer la connaissance de Dieu et de ses grandeurs, de sorte qu'il faut dire avec le prophète qu'il n'y a point de connaissance de Dieu sur la terre. Et quelles sont les suites de cette ignorance? Le mensonge, le parjure, l'avarece, la médisance, tous les crimes que commettent ordinairement les impies qui n'ont point la connaissance de Dieu. Cependant, Dieu ne nous a donné un esprit que pour le connaître; il veut que l'on se souvienne de lui, et que les

pères en l'assent des leçons à leurs enfants. Hélas ! n'est-il pas bien juste que notre esprit s'occupe de Dieu ? Dieu s'est appliqué à nous connaître de toute éternité, et nous ne voudrions rien moins connaître que lui.

Mais outre que nous devons connaître Dieu, il faut encore que nous l'aimions : *Quand je connaîtrais tous les mystères*, dit saint Paul, *si j'en ai pas la charité, je ne suis rien.* (1 Cor., XIII, 2.) Dieu veut tout l'amour de notre cœur : s'il veut être connu de nous, ce n'est que pour en être aimé. Un des crimes des anciens philosophes, c'est d'avoir connu Dieu sans l'aimer. C'était encore un des reproches que le Fils de Dieu faisait aux Phariséens (*Luc.*, XI, 53) d'avoir emporté la clef de la science sans entrer. Mais hélas ! comment pouvoir connaître Dieu sans l'aimer ? Le Fils de Dieu disait lui-même (*Joan.*, XVII, 3) que la vie éternelle consistait à connaître Dieu ; il parlait de cette véritable connaissance qui ne se peut séparer de l'amour. De quoi vous servira, mes frères, de connaître Dieu, si vous ne le glorifiez comme Dieu, si vous ne l'aimez comme Dieu ? Mais dites-moi tant que vous voudrez que vous avez la connaissance de Dieu, je n'en croirai rien lorsque je ne verrai en vous aucune marque de l'amour qui devrait être joint avec cette connaissance.

PRONE LXXX.

Pour le XXXIII^e Dimanche après la Pentecôte.

RIEN DE PLUS TERRIBLE QUE LA MORT DES
IMPIES ET DES PÉCHEURS QUI NE SE SONT
POINT DISPOSÉS A CE DERNIER MOMENT.

L'exemple de cette jeune fille nous instruit pour nous précautionner contre les surprises de la mort, et le miracle que Jésus-Christ fait en la ressuscitant (*Matth.*, IX, 18, seqq.) nous apprend de quelle manière nous la devons recevoir quand elle se présente. Nous pouvons regarder trois choses dans la mort : la première c'est qu'elle est certaine en elle-même ; secondement, elle est incertaine quant à la manière, quant au temps et au lieu ; troisièmement, elle décide de notre bonheur ou de notre malheur pour une éternité. Si elle est certaine, il la faut donc attendre ; si elle est incertaine quant à la manière, au temps et au lieu, il la faut attendre en tout temps et en tout lieu ; troisièmement, il faut qu'elle nous trouve toujours prêts quand elle se présente. Le Fils de Dieu veut que nous la regardions comme un sommeil : le sommeil délasse nos corps et nous fait oublier toutes nos peines ; le sommeil ne nous prive que pour un temps de l'usage de nos sens : ainsi en est-il de la mort ; il la faut donc recevoir avec joie. Aussi voyez-vous que le Fils de Dieu chasse tous ces pleureurs. Mais je crains, me direz-vous, les jugements de Dieu. Vous avez raison de les appréhender, comme ont fait plusieurs solitaires après des soixante ans de pénitence ;

mais il faut que cette crainte soit modérée et qu'elle ne vous empêche point d'avoir de la joie de quitter cette vie malheureuse pour aller jouir de la possession de Dieu.

C'est aux âmes impies à trembler dans ce dernier moment de la vie, eux qui ne se sont point préparés à la mort, et ne la reçoivent point en chrétiens quand elle arrive ; ils ont tout à craindre pour lors, parce qu'il n'est rien de plus épouvantable que la mort des méchants : *Mors peccatorum pessima.* (*Psal.* XXX, 22.) Trois choses en font le malheur et la rendent terrible, le souvenir du passé, la vue du présent et la pensée de l'avenir. Si le pécheur jette la vue sur sa vie passée, il n'y aperçoit que désordres, que vices, qu'infidélités. Ah ! que les lumières d'un homme agonisant sont différentes de celles que nous avons présentement ! Alors ces péchés que nous estimons si peu de chose paraissent comme des monstres, et ils assiègent tous une pauvre âme : la vue du présent l'accable, il se voit à la veille de dire un adieu général à tous ses plaisirs ; il envisage la mort comme une séparation générale, mais en même temps violente ; il a fait passer les créatures dans son cœur ; il les en faut retirer par force. Imaginez-vous un homme des entrailles duquel il faut arracher une pierre, quelle douleur n'endure-t-il pas et quelle violence faut-il faire pour la tirer ? Un pécheur à la mort ne voit rien qui le puisse satisfaire de quelque côté qu'il se tourne : la vue de ses meilleurs amis l'afflige ; celle de ses parents lui cause un chagrin mortel ; joignez à cela l'accablement de son mal, les douleurs de son corps ; il dit comme Saül : *Tenent me angustia undique* : « *Je ne vois partout que des sujets de peine et de tristesse.* (II Reg., I, 9)

Mais ce qui achève de lui donner le dernier coup, c'est la pensée de l'avenir : la mort des justes est un sommeil de paix, et c'est pour eux que l'Eglise a composé les prières qui commencent : *Proficiscere, anima Christiana, de hoc mundo* : « *Quittez ce monde, âme chrétienne* : » mais la mort des impies est pour eux le commencement de leur malheur : « Ils voient alors, dit saint Anselme, à leur main droite leurs péchés, les démons à la gauche, Dieu au-dessus de leur tête, l'enfer sous leurs pieds, le monde derrière eux qui les pousse, la mort devant eux qui les attend. » Si l'Ecriture sainte appelle (*Apoc.*, XIV, 13) bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur après avoir fait provision de mérites et des bonnes œuvres pendant leur vie, nous pouvons dire au contraire qu'il n'est rien plus malheureux qu'un chrétien qui meurt dans le péché et dans la disgrâce de Dieu, et que c'est là véritablement la plus funeste et la plus étonnante de toutes les morts. Cependant nous ne nous apercevons pas qu'en vivant dans le péché nous nous exposons au danger de mourir dans le péché, parce que l'on ne moissonne à la mort que ce que l'on a semé pendant sa vie ; c'est pourquoi saint Augustin nous donne cet excellent avis au 24^e sermon des

paroles du Fils de Dieu : « Vivez bien, vivez dans l'innocence et dans la justice, vivez selon la loi de Dieu et les maximes saintes de l'Évangile et vous pourrez vous promettre une heureuse fin et une mort sainte : *Vivite bene, ne male moriamini.* — Il faut, dit encore le même saint (serm. 120, *De temp.*), que toute notre vie se passe tout entière dans la pratique de la vertu et dans l'exercice de l'amour de Dieu, afin que nous soyons libres de toute crainte à l'heure de la mort et que nous puissions paraître avec confiance devant le trône de Dieu tout-puissant : *Opus est ut tota vita nostra talis sit in conversatione ut liberi mereamur esse in fine.* »

PRONE LXXXI.

Pour le XXIV^e Dimanche après la Pentecôte et le dernier de l'année ecclésiastique.

DE LA VIGILANCE CHRÉTIENNE.

Comme la vigilance est une des vertus que le Fils de Dieu nous recommande le plus souvent, aussi il me semble qu'elle est une de celles que les ministres évangéliques doivent le plus souvent inculquer aux peuples qui leur sont confiés, et que la nourriture la plus propre qu'ils peuvent leur donner, c'est la doctrine de la vigilance chrétienne. En effet rien au monde n'est plus important, et cela pour deux raisons. Premièrement, à cause de l'autorité de celui qui nous la recommande, c'est Jésus-Christ qui nous dit à tous de veiller : *Omnibus dico, vigilate.* (Marc. XIII, 37.) Et dans cet Évangile (*Matth.*, XXIV, 43 seqq.) il nous assure qu'il viendra à l'heure que nous n'y pensons pas; et nous propose l'exemple d'un père de famille, lequel s'il savait simplement que le voleur dût venir la nuit sans savoir à quelle heure, il veillerait à toutes les heures. Une seconde raison, c'est que la surprise en cette matière est de la dernière conséquence, on la craint tant dans les affaires temporelles, et on ne la craindrait pas dans l'affaire du salut et de l'éternité qui est l'unique affaire d'un chrétien? Troisièmement, c'est que si on juge d'une chose par son contraire, comme rien au monde n'est plus dangereux que l'oubli de Dieu et la négligence dans ce qui regarde le salut, on doit dire par une raison toute contraire, qu'il n'est rien de plus avantageux que d'avoir Dieu présent dans toutes ses voies et de ne penser uniquement qu'au salut éternel d'un âme dont la perte est irréparable. Or rien n'est si dangereux que cet oubli de Dieu, le Prophète nous le marque en peu de mots parlant de l'impie : *Dieu n'est point en sa présence, toutes ses voies sont en tout temps souillées et corrompues.* (*Psal.* X, 5.)

C'était là le péché des Juifs, comme le même Prophète nous l'apprend : *Ils ont, dit-il, oublié Dieu qui les a sauvés et qui a opéré dans l'Égypte tant de prodiges en leur faveur.* (*Psal.* CV, 21.) D'un autre côté l'on sait assez où conduit la négligence des choses du salut; elle conduit à l'insensibilité,

à l'endurcissement et à l'impénitence. C'est ce qui nous est représenté par ces expressions figurées, où Dieu se plaint qu'il a passé par le champ du paresseux et par la vigne de l'homme insensé et qu'il les a trouvés tout couverts d'épines, tout remplis de ronces, abandonnés en proie à tous les passants, parce que les murailles qui les défendaient étant démolies, avaient servi à former dans ce champ et dans cette vigne de grands monceaux de pierre. (*Prov.*, XXIV, 30 seqq.) Cependant ce devoir si important qui nous recommande la vigilance chrétienne est tout à fait négligé, et pour s'en convaincre il ne faut qu'examiner en quoi consiste cette vigilance. Veiller est le contraire de dormir, comme donc dormir c'est être privé de la vue et de la lumière, c'est avoir les oreilles fermées et ne point entendre ce que l'on nous peut dire, c'est être privé de toute action et de tout mouvement : veiller au contraire, comme dit saint Grégoire, c'est être éclairé de la lumière céleste, c'est écouter la voix de Dieu, qui nous parle par ses inspirations, c'est n'agir que pour Dieu et faire tout pour sa gloire.

En vérité, combien peu de chrétiens qui aient les yeux ouverts pour regarder la lumière du ciel, qui leur puisse découvrir les objets de l'autre vie, un Dieu, un paradis, un enfer? Combien peu qui écoutent la voix de leur conscience et les règles de l'Évangile pour y conformer leur vie? Combien peu qui se réveillent de cet assoupissement où ils sont? En vérité, qu'est-ce qu'il y a pour Dieu dans toute la suite de nos actions, dans ce jeu continu, dans ces visites, dans ces promenades, dans ces conversations où le prochain est déchiré par la médisance? Prenons même les personnes de travail, qu'y a-t-il pour Dieu dans ce travail qui ne lui est point offert, et dans cette profanation des fêtes et des dimanches? la vie de la plupart des chrétiens est un véritable sommeil. On demeure dans une certaine insensibilité, une paresse et une langueur pour tout ce qui regarde le service de Dieu : toute notre vie se passe dans de fausses illusions, et nous pouvons dire à la fin qu'elle n'a été que comme une fable éloquente et un tissu d'erreurs et de mensonges : *Ingens fabula longumque mendacium.* (S. Aug., lb. IV *Confess.* cap. 8.) Cependant nous sommes chrétiens, et nous venons d'entendre le Fils de Dieu qui nous dit : *A l'heure que vous y pensez le moins, le Fils de l'homme viendra.* « Dieu nous a voulu cacher notre dernière heure, dit saint Augustin (hom. 13), afin que ne pouvant pas la prévoir nous nous y préparions sans cesse : *Horam ultimam Dominus noster idcirco voluit nobis esse incognitam, ut semper possit esse suspecta, ut dum illam prævidere non possumus, ad illam sine intermissione præparemur.* »

PRONE LXXXII.

Pour le même Dimanche.

CRAIGNEZ DIEU SI VOUS VOULEZ ÊTRE EN ASSURANCE.

Le Fils de Dieu parle dans l'Évangile de ce jour (*Matth.*, XXIV, 2 seqq.) de deux grandes afflictions, de la ruine de Jérusalem et de celle du monde, d'une manière propre à effrayer les plus hardis, et l'Église semble ne nous proposer cet Évangile que pour nous remplir nous-mêmes de frayeur; car, selon saint Chrysostome, nous sommes plus portés au bien par la crainte du mal, que par l'espérance de la récompense. Plût à Dieu que nous fussions remplis de cette crainte salutaire et que nous apprissions à craindre Dieu ! Nous y sommes obligés par toutes sortes de considérations : un de nos grands défauts c'est de ne regarder Dieu que sous l'idée de sa bonté et de sa miséricorde, et de lui attribuer une compassion humaine indigne de sa grandeur et de sa sagesse : il est vrai qu'il est infiniment miséricordieux, mais il ne laisse pas pour cela d'être juste : « Il est miséricordieux de sa nature, dit saint Augustin, mais il est juste à notre égard : *De suo bonus, de nostro justus.* »

Voyons un peu quelle idée nous donne le Saint-Esprit de ces deux perfections dans les saintes Écritures : *La miséricorde et l'indignation*, dit le Sage, *l'accompagnent toujours : il est puissant pour pardonner, il est aussi pour répandre sa colère; ses châtimens égalent sa miséricorde, et il juge l'homme selon ses œuvres* (*Eccli.*, XVI, 12, 13). Et pour confirmer cette idée de sa justice, le Sage nous en propose les exemples : *Les anciens géants n'ont point obtenu le pardon de leurs péchés, ils ont été détruits à cause de la confiance qu'ils avaient en leurs propres forces. Dieu n'a point épargné la ville où Lot demeurait comme étranger et il en a eu les habitants en exécration à cause de leurs insolences. Il a perdu de même les 600,000 hommes de pied qui avaient conspiré ensemble dans la dureté de leur cœur : aurait-il donc pardonné à un seul homme s'il eût été opiniâtre comme ceux-là ?* (*Ibid.*, 8-11.) La crainte de Dieu est très-utile et très-salutaire, c'est assez que le Saint-Esprit (*Prov.*, I, 7) nous assure qu'elle est le commencement de la sagesse. La sagesse du monde commence par la présomption : *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt.* (*Rom.*, I, 22) : la sagesse chrétienne commence par l'humiliation et la crainte.

Dans le monde, pour être vaillant on tâche à ne rien craindre, la crainte ôterait le courage; mais le chrétien pour devenir courageux doit craindre Dieu, suivant cet oracle du Saint-Esprit : *Celui qui craint le Seigneur est dans une confiance pleine de force.* (*Prov.*, XIV, 26.) C'est que la force du juste dépend de Dieu et la crainte lui mérite sa protection : le Saint-Esprit dans les saintes Écritures exhorte les justes à aimer le Seigneur : *Diligite Dominum, omnes sancti*

ejus (*Psal.* XXX, 24); il leur ordonne aussi de craindre ses jugemens : *Timele Dominum, omnes sancti ejus* (*Psal.* XXXIII, 10.) Il faut nécessairement qu'ils fassent l'un et l'autre, qu'ils aiment Dieu et qu'ils le craignent, qu'ils l'aiment quand ils se représentent les grâces et les bienfaits qu'ils ont reçus de sa bonté, qu'ils le craignent, quand ils pensent aux rigueurs de sa justice, qui pèse tout au poids du sanctuaire et qui ne passe pas une seule parole inutile : qu'ils l'aiment, quand ils se trouvent dans les douceurs et les délices saintes qu'il fait goûter ici à ses amis; qu'ils le craignent lorsqu'ils ressentent les maux et les tribulations dont il se sert pour éprouver leur vertu : qu'ils l'aiment enfin dans la paix et le repos d'une bonne conscience et qu'ils le craignent dans les sécheresses et les tentations. « Tout ainsi, dit Saint François de Sales au chapitre 17 du livre XI *De l'amour de Dieu*, tout ainsi que les nochers qui partent avec un vent favorable et dans une saison calme et tranquille, n'oublient néanmoins jamais les cordages, les ancres et les autres choses qui sont nécessaires dans le temps de la tempête, de même quoique le juste jouisse du repos et de la douceur de l'amour de Dieu, il ne doit jamais être privé de la crainte de ses jugemens, dont il pourra se servir dans les orages et les assauts des tentations. »

Je ne veux point, mes frères, que vous soyez toujours dans l'appréhension et dans l'abattement; point du tout : le Saint-Esprit (*Eccli.*, I, 11) nous apprend que la crainte du Seigneur est une source de joie et une couronne d'allégresse : La crainte du Seigneur, dit saint Bernard, est la fille de la joie, suivant ces paroles du Psalmiste : *Que mon cœur se réjouisse afin qu'il craigne votre nom* (*Psal.* LXXXV, 10); et elle en est aussi la mère : c'est qu'on passe bientôt de la considération de Dieu comme juge à celle de Dieu comme Père, et c'est le moyen de répondre à cette seconde objection, que l'esprit de la religion chrétienne n'est pas un esprit de crainte; ce n'est pas un esprit de crainte, il est vrai, mais la crainte prépare à la charité : « De sorte que, dit saint Augustin, où il n'y a point de crainte, la charité n'y trouve point d'entrée : *Si nullus sit timor, non est quantret charitas.* » Eh bien! que craignons-nous? « Un homme qui a commis un crime, dit saint Augustin, appréhende la prison, et n'appréhende pas la géhenne; il craint une mort temporelle et il ne craint pas la mort éternelle : *Timet carcerem, et non timet gehennam; timet ad modicum mori, et non timet in aeternum mori.* » (*S. AUGUST.*, serm. 28, *De verb. apost.*, cap. 6.)

Un de nos grands maux est de ne pas craindre assez : le Prophète exhortait les saints à craindre le Seigneur; que n'aurait-il pas dit aux pécheurs? c'est l'ordinaire, ceux qui auraient plus grand sujet de craindre, ce sont ceux qui craignent le moins. On craint assez de perdre son bien, son honneur, son crédit, les bonnes grâces

d'une personne, sa santé: c'est de ces personnes que dit le Prophète (*Psal. XIII, 5*) qu'ils ont craint où il ne fallait pas craindre; mais on ne craint pas de perdre son salut, de perdre le Ciel, de perdre Dieu et de le perdre éternellement! Jésus-Christ prévoyait bien ce dérèglement quand il nous a répété dans deux endroits de l'Évangile de ne pas craindre les hommes, mais Dieu seul: *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere, sed potius timete eum, qui potest et animam et corpus perdere in gehennam. (Matth., X, 28.)*

PRONE LXXXIII.

Pour le même Dimanche.

QUE TOUTE LA RELIGION DES CHRÉTIENS CONSISTE A ATTENDRE ET A DÉSIRER L'AVÈNEMENT GLORIEUX DE JÉSUS-CHRIST.

Le Fils de Dieu après avoir rapporté les signes qui doivent précéder le jugement, et dit que les hommes en les voyant s'échapperont de frayeur, se tournant du côté de ses disciples, leur dit de ne point craindre, parce que le temps de leur délivrance est proche et que comme lorsqu'ils voient le figuier avoir des feuilles ils disent que l'été est proche, ainsi que ces signes doivent être suivis pour eux d'un bonheur assuré et qu'ils doivent savoir que le royaume de Dieu est proche. (*Luc., XXI, 6 seqq.*) Laisant à part tout ce que l'on peut dire de la rigueur du jugement de Dieu, je m'attache à ces dernières paroles, et je demande quel est ce royaume de Dieu que notre Seigneur dit être proche quand tous ces signes auront précédé. Est-ce que le royaume de Dieu n'est pas déjà? est-ce que Dieu ne règne pas sur tous les hommes? Mes frères, il faut bien qu'il y ait un royaume de Dieu qui ne soit pas encore, puisque nous le demandons tous les jours, et saint Paul (*1 Cor. XV, 24*) ne dirait pas parlant du Fils de Dieu que lorsqu'il aura donné le royaume à Dieu son Père, alors viendra la fin et la consommation de toutes choses.

Il faut pour entendre ceci distinguer avec saint Chrysostome (hom. 39 in *I Epist. ad Cor.* cap. XV) deux règnes de Dieu: le premier qu'il appelle de création, le second de familiarité et d'adoption. Le premier est déjà venu, et s'étend sur tous les hommes; c'est un règne d'autorité et de providence. Le second est celui par lequel Dieu doit régner sur ses élus dans l'éternité, tant sur leurs corps que sur leurs âmes; c'est un règne d'amour qui n'est pas encore, car outre que le nombre des élus n'est pas encore achevé, les corps ne sont pas encore ressuscités: mais lorsque Jésus-Christ viendra pour juger les hommes, alors ce royaume sera proche; c'est à le sujet de joie que Jésus-Christ propose à ses disciples, c'est là ce royaume que nous demandons qui arrive: Ce n'est pas, dit saint Augustin (hom. 42 inter 50) qu'il ne vienne quand nous ne le demanderions pas, mais c'est que nous sou-

haitons qu'il nous en rende dignes, de craindre (Dieu nous en préserve) que ce royaume ne vienne, et que ce ne soit pas pour nous: *Ne forte, quod absit, veniat, et non nobis veniat.*

Je ne suis pas surpris présentement si saint Paul fait consister toute la dévotion des chrétiens à attendre et désirer l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, car comme son avènement doit être suivi de son royaume, et qu'un chrétien ne doit désirer que ce royaume, faut-il s'étonner s'il est obligé d'attendre et de désirer l'avènement de Jésus-Christ? Mais entendons-le parler lui-même: *Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice que le juste Juge me donnera dans ce jour, et non-seulement à moi mais encore à tous ceux qui aiment son avènement. (1 Tim., IV, 8.)* Il faut aimer l'avènement de J.-C. pour se rendre digne de sa récompense. *Vivons avec sobriété, avec justice, et avec piété, étant dans l'attente de la bienheureuse espérance et de l'avènement glorieux de Jésus-Christ. (Tit., II, 12, 13.)* Nous vivons dans le ciel, comme en étant déjà citoyens, et c'est de là que nous attendons le Sauveur (*Philipp., III, 20*), et c'est de cette attente continuelle où un chrétien doit être de l'avènement de Jésus-Christ qu'il en conclut l'obligation qu'il a de se conserver pur et sans reproche; écrivant aux Thessaloniens: *Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même et vous rende parfaits en tout, afin que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'âme et le corps, se conserve sans tache pour l'avènement de Notre Seigneur (1 Thess., V, 23); à Timothée: Gardez les préceptes que je vous donne en vous conservant sans tache et sans reproche jusqu'à l'avènement glorieux de Notre-Seigneur. (1 Tim., VI, 14.)*

L'apôtre saint Pierre (*1 Petr., I, 6, 7*), consolant les fidèles dans leurs afflictions leur dit que ce qui les doit remplir de joie au milieu de leurs afflictions, c'est que leur foi étant ainsi éprouvée et devenant plus précieuse que l'or qui est éprouvé par le feu, se trouvera digne de louange, d'honneur et gloire, au temps de l'avènement glorieux de Jésus-Christ: de sorte que pour reprendre tout ceci, toute la religion des chrétiens consiste à attendre et à désirer l'avènement glorieux de Jésus-Christ et de se conserver purs et sans reproche afin d'être trouvés dignes d'entrer dans son royaume. Est-ce là la nôtre, à nous autres chrétiens d'aujourd'hui? attendons-nous l'avènement glorieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ? Hélas! comment l'attendrions-nous? nous n'y pensons pas seulement. Mais, me direz-vous, il faut bien que nous y pensions puisque nous le demandons tous les jours. Hélas! nous le demandons sans y penser, car si nous le demandons, et si nous y pensons, il faut que nous soyons bien hardis, puisque c'est demander à Dieu qu'il avance notre jugement et notre condamnation. Mais quel soin avons-nous de nous conserver purs et sans tache pour le jour du Seigneur? nous consolons-nous dans nos afflictions par cette

vue qu'elles servent à rendre notre foi plus éclatante et à nous rendre dignes des récompenses éternelles?

Faisons-nous provision de bonnes œuvres pour ce jour terrible dans lesquelles actions saintes et chrétiennes seront les seules qui serviront à l'âme fidèle? Nous préparons-nous par la pratique des œuvres de charité envers les pauvres, dans la pensée que Jésus-Christ ne louera dans son jugement que la miséricorde que l'on aura exercée à leur égard?

Je finis par les paroles de saint Basile au 3^e sermon contre les riches avares: «Au jugement dernier, dit cet éloquent docteur, ceux qui auront donné à manger aux pauvres seront les premiers récompensés, ceux qui y auront manqué seront les premiers punis. Voici le temps de pratiquer ce commandement qui est un des plus considérables de la loi; ne perdez pas une si belle occasion, le temps coule et s'échappe sans qu'on y prenne garde; ceux qui diffèrent ne retrouveront plus l'occasion. Il est impossible d'arrêter le cours d'un fleuve, qu'en arrêtant l'impétuosité des premiers flots: ainsi on ne peut retenir le temps, ni rappeler celui qui est déjà passé, qu'en faisant un bon usage des premiers moments. Remplissez donc maintenant, le précepte de la charité, vous en

avez à tout moment des occasions si favorables.» Mais comme il y en avait plusieurs aussi bien qu'à présent qui s'attendaient de donner aux pauvres par leur testament, le même saint Basile leur parle en ces termes (serm. 2 *In ditescentes*): «Vous ferez, dites-vous, les pauvres vos héritiers quand vous serez prêt de mourir: quel raisonnement! vous serez charitable et libéral envers les hommes quand vous cesserez d'être parmi les hommes. Dirai-je en voyant votre cadavre que vous aimez vos frères? quelles louanges mériterez-vous? quelles actions de grace vous donnera-t-on, si vous n'êtes bienfaisant que quand votre corps sera dans le tombeau et que vous serez réduit en poussière?... on ne négocie plus après que le marché est fermé; on ne couronne point celui qui n'entre dans la lice qu'après le combat; on ne fait plus d'actions méritoires après la vie et l'on ne peut attendre ni louanges ni récompenses. Prenez les devants, ensevelissez vos richesses avec vous. La piété est un glorieux tombeau, faites-vous honneur de votre bien, emportez-le avec vous en sortant du monde, afin qu'après avoir gardé fidèlement tous les commandements de Jésus-Christ vous soyez les héritiers de la vie éternelle.»

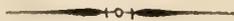
ŒUVRES ORATOIRES

DE J. DE LAMONT.

NOTICE SUR DE LAMONT.

LAMONT (Jean De), ancien abbé de Notre-Dame de la Châtre, mort sur la fin du xvii^e siècle, exerça, en 1677, le ministère de la prédication dans l'église paroissiale de Saint-Paul, à Paris. Ses *Sermons*, qui traitaient de la hiérarchie de l'Eglise, furent

publiés en 1682, in-8. L'orateur s'attache à y établir quels sont les devoirs des pasteurs et ceux des ouailles. On a encore de Lamont des *Panegyriques des saints* et autres *Sermons*, Paris, 1683, in-8, qui ne se retrouvent plus.



DISCOURS

TOUCHANT

LE BON PASTEUR ET LE BON PAROISSIEN.

AVERTISSEMENT SUR L'ÉDITION DE 1704.

Il y a plus de vingt ans que ce livre paraît avec l'approbation du public; les vérités solides et importantes que l'auteur y établit, la netteté avec laquelle il les développe, la force et l'érudition qu'il emploie pour les prouver et pour les défendre, méritaient toute l'estime des personnes pieuses, qui, dégagées de l'esprit d'intérêt et de prévention, n'ont en vue que le rétablissement du bon ordre et de la discipline ecclésiastique.

On aurait souhaité seulement que, parmi tant d'excellentes choses qui mettent la saine doctrine dans tout son jour, cet auteur se fût abstenu de mêler certaines invectives, trop fréquentes et trop générales, contre des corps considérables qui rendent de grands services à l'Église. On a tâché de remédier à cet inconvénient dans cette nouvelle édition. On aurait bien voulu en retrancher tout ce qui pouvait être désagréable à ces corps; mais comme pour exécuter ce dessein il eût fallu refondre tout l'ouvrage, on a cru qu'il suffisait de supprimer en plusieurs endroits, et de rectifier en quelques autres, ce qui s'y trouve de plus odieux. Et ceux qui prendront la peine de conférer l'ancienne édition avec celle-ci, conviendront qu'après cette espèce de réformation, il ne peut y avoir qu'une délicatesse tout à fait farouche qui doive se sentir blessée de quelques expressions un peu vives auxquelles on n'a pu toucher.

Peut-être même n'y a-t-on fait que trop de changements; et plusieurs personnes ne manqueront pas de blâmer la liberté qu'on s'est donnée d'altérer en quelque manière le livre d'un auteur, sans son aveu; ils rapporteront sans doute tous les lieux communs qui ont été souvent mis en œuvre contre les falsificateurs des ouvrages d'autrui; mais il sera aisé de repousser un reproche aussi mal fondé. Si l'on avait fait ces retranchements et ces corrections sans en avertir les lecteurs, cela aurait été une espèce de supercherie contre laquelle l'auteur, et les personnes qui s'intéressent à son travail, auraient eu sujet de s'élever. Mais la déclaration formelle que l'on vient de faire, que ce traité ne paraît point ici tel qu'il est sorti des mains de son auteur, ne laisse aucun lieu de se plaindre: la première édition reste dans son entier, et ceux qui voudront n'en rien perdre, n'auront qu'à laisser celle-ci aux personnes qui ne veulent rien trouver de choquant ni de satirique dans leurs lectures.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Il y a quelques années que je pris la résolution de travailler sur les anciennes Ordonnances du clergé de France, pour rendre à cette auguste compagnie, qui m'a deux fois honoré de sa protection dans les disgrâces qui me sont arrivées, quelque tribut de ma reconnaissance; et je ne trouvais rien dans tous ses réglemens de plus conforme au ministère que j'exerce, et de plus nécessaire à l'édification de tous les peuples, que de leur enseigner, dans mes prédications, tous les devoirs qui les attachent à leur paroisse, et de leur montrer en même temps l'abus que font des privilèges ceux qui les en détournent, sous prétexte d'une

liberté feinte, que couvre une fausse dévotion.

L'approbation que je reçus des personnes savantes et pieuses qui me firent l'honneur de les entendre, m'avait dès lors inspiré le dessein de les mettre en lumière, pour conserver dans l'âme des fidèles, par le secours de la lecture, la semence de grâce et de salut que j'avais essayé d'y répandre par la parole vivante et animée.

Mais je trouvai une si forte opposition à ce dessein, que je fus obligé d'en arrêter l'exécution ou de la différer jusqu'à un temps plus favorable, non pas dans la crainte de m'attirer la persécution, mais dans la

juste appréhension de nuire aux vérités que je voulais produire, si je les publiais à contre-temps.

Je suivis en cela la conduite d'une assemblée du clergé dans une occasion toute semblable. Ce fut en 1633, où il parut un livre sous le titre spécieux de *Défense du droit épiscopal*, lequel ruinait la hiérarchie de l'Eglise, et établissait des privilèges indépendamment des évêques sur cette belle et chimérique prétention que le pape peut faire par lui-même et par ses délégués dans chaque diocèse ce que l'évêque peut faire par lui-même et par ses délégués dans chaque paroisse de son diocèse.

L'Assemblée du clergé qui se tenait alors à Paris nomma des commissaires pour examiner la doctrine de ce livre, et sur le rapport qu'ils lui en firent, elle avait résolu d'en faire une condamnation publique et solennelle ; mais, tout ce qu'elle put faire alors pour conserver la discipline, ce fut de dresser des articles contraires à la doctrine de ce livre pour les envoyer dans tous les diocèses avec une lettre circulaire, afin de témoigner à tous les peuples l'indignation qu'elle avait conçue, et le dessein qu'elle avait pris d'en arrêter le cours.

Mais, comme on est moins en état de conserver la bonne discipline, quand on s'est une fois relâché de sa juste rigueur, cette première condescendance des évêques à épargner l'honneur et la réputation de l'auteur de ce livre, leur fit descendre un second pas, et ceux qui avaient empêché cette condamnation s'employèrent si efficacement auprès de ces messieurs, qu'ils consentirent que cette Lettre pastorale, et ces articles qu'ils avaient préparés comme un contre-poison, demeurassent ensevelis dans les ténèbres, pendant que le mensonge, victorieux de la vérité, levait effrontément la tête et demeurait le maître dans le champ de bataille. Ainsi se vérifia ce que le Fils de Dieu nous dit dans l'Evangile, que *les enfants du siècle sont plus prudents dans leur conduite, plus attachés à leurs desseins et plus heureux dans leurs succès que les enfants de Dieu* (*Luc.*, XVI, 8); et l'on vit clairement dans cette occasion que les ennemis de la vérité sont plus ardents à la combattre que ceux qui la défendent ne sont fermes et constants à la soutenir.

Mais aujourd'hui qu'il plaît à Dieu de changer la face des choses, et que nous voyons que notre grand monarque, si rempli de justice et de piété, se fait un point de religion d'appuyer de son autorité toutes les décisions de l'Assemblée du clergé; ceux qui la composent n'ont pas manqué de travailler à rétablir dans l'Eglise son ancienne liberté, et à retirer des ombres du silence les actes supprimés en 1633 par la condescendance de leurs prédécesseurs, et retrouvés par une espèce de miracle.

C'est donc à la faveur des délibérations de l'Assemblée du clergé, qui se tient maintenant à Paris, aussi bien que de celles de 1623, 33 et 53, que je me déclare hautement

contre l'abus des privilèges, et que j'imprime les Discours que je prêchais il y a quinze ans, comme la preuve convaincante des articles qu'elle a publiés sur ce sujet. Je ne crains plus que la puissance et la mauvaise foi de ceux qui en combattent la doctrine la fassent passer pour séditieuse et scandaleuse (comme ils ont fait en d'autres temps), et que la nonchalance de ceux qui la devraient défendre ne l'abandonne à leur poursuite et ne la laisse succomber; puisqu'on commence à reconnaître que si les ordres religieux sont toujours très-utiles à l'Eglise, lorsque vivants sous la conduite des pasteurs, ils combattent avec eux contre les hérétiques, et les soulagent dans les fonctions hiérarchiques et le gouvernement des âmes, ces mêmes ordres lui sont toujours très-dommageables, dès lors que, secourant le joug de cette juste et naturelle obéissance, ils s'attribuent par eux-mêmes ou par leurs privilèges des fonctions qui ne leur appartiennent que sous la dépendance des pasteurs.

Il y a longtemps que ces sortes de contestations ont causé des troubles dans l'Eglise; et dès le iv^e siècle on vit les moines eustathiens, accrédités parmi le peuple par la grande réforme de leur vie, décrier les pasteurs de l'Eglise, et attirer le peuple à leurs conventicules par le mépris qu'ils leur donnaient de leurs paroisses. Les évêques d'Orient furent obligés d'assembler un concile dans la ville de Gangres, où ils furent condamnés comme hérétiques pour arrêter leurs entreprises. Dans le v^e siècle, les moines eutychiens, qui s'étaient employés si efficacement au concile d'Ephèse contre Nestorius, n'obligèrent-ils pas le faux concile d'Ephèse à soutenir une hérésie? N'y vit-on pas un Barsumas, archimandrite, appuyé d'un édit de l'empereur, en chasser les évêques orthodoxes, faire souscrire aux autres l'impunité d'Eutyche? Et ce ne fut qu'après la mort de l'empereur Théodose, dont il avait surpris la religion, et sous le règne de Marcien, que le grand pape saint Léon fit condamner cette hérésie au concile de Chalcedoine, et qu'il fit faire le procès à cet hérésiarque.

Je ne m'arrêterai point à rapporter ici les troubles que les origénistes causèrent en Orient, ni la persécution que souffrit saint Chrysostome par les moines de sa ville; parce qu'il voulait qu'ils demeurassent renfermés dans leurs couvents. Il me suffit de dire, sans faire injure aux ordres religieux qui subsistent maintenant dans l'Eglise, que ceux qui servent plus utilement n'ont pas laissé d'entreprendre souvent contre la hiérarchie, et d'amplifier leurs privilèges beaucoup au delà des limites que les papes y ont mises. N'a-t-on pas vu, aux xiii^e et xiv^e siècles, que les Dominicains, qui servent heureusement l'Eglise contre les Albigeois et les Vaudois, étendirent si loin leurs privilèges dans les églises d'Angleterre contre la dignité épiscopale, que les évêques de ces îles, se voyant dépouillés de leur autorité,

furent obligés de députer au pape Innocent III pour s'opposer à leur témérité ?

Messeigneurs les évêques ont trop de connaissance de ces choses pour n'être pas persuadés qu'ils ont toujours besoin de se tenir en garde, et de prévenir par une sage précaution les entreprises qu'ils ont faites autrefois contre la hiérarchie ; l'expérience leur ayant fait connaître que le relâchement de la discipline a fomenté l'ignorance des peuples et l'ambition des réguliers, et qu'il est plus aisé de retenir les uns et les autres sous le joug de la discipline, en leur faisant observer ses canons, que de les y remettre quand une fois ils s'en sont affranchis ; et partant que l'unique moyen de se servir utilement des réguliers, dans les fonctions hiérarchiques, et de les faire vivre en paix, c'est de les tenir inviolablement attachés à la conduite et à l'obéissance des pasteurs, la paix étant, comme le dit saint Augustin, la tranquillité de l'ordre que Jésus-Christ a établi dans son Église, qui en conserve la beauté et qui en fait toute la sainteté.

Je ne dois donc plus craindre que la doctrine que je publie maintenant soit regardée, de ceux qui la combattent, comme scandaleuse dans un temps où l'Assemblée du clergé travaille actuellement à la rétablir, et l'a déjà canonisée dans les articles qu'elle vient de donner au public. Ce que j'aurais à craindre de leur ressentiment, ce serait qu'ils ne tournassent contre moi les reproches qu'ils faisaient autrefois à ma doctrine, et que ne pouvant plus la condamner, ils ne me décriassent comme un homme animé de passion contre les ordres religieux.

Ce sont les armes ordinaires dont ils accablent ceux qui n'entrent pas aveuglément dans tous leurs sentiments, et par lesquels ils essayèrent de flétrir la mémoire d'un des plus grands évêques du royaume, monseigneur l'évêque du Bellay, parce qu'il s'était déclaré contre l'abus des privilèges ; mais comme j'ai prévu tous ces reproches, et que je ne prétends pas m'en exempter, je me prépare à les souffrir dans un esprit de patience. Dieu me fera la miséricorde de

n'en être non plus ébranlé que ce grand personnage qui les portait toujours dans le fond de son cœur ; et n'ayant plus à craindre pour les vérités que je publie, j'abandonne ce qui regarde ma personne au ressentiment de ceux qui s'en trouveront offensés, pourvu que ma conscience ne me reproche rien des choses qu'ils peuvent dire ou faire contre moi, quand même ils armeraient les puissances du siècle, comme ils ont fait d'autres fois contre ceux qui avaient soutenu la cause de l'Église, et que tous les éloges de l'Assemblée du clergé n'ont pu garantir de leur persécution.

Je ne regarderai pas, comme dit saint Augustin (*Contra litteras Petilianæ*, lib. III), si leurs injures sont atroces, mais combien leurs reproches sont faux et combien Dieu est véritable qui me promet ma récompense, puisque celui qui, par sa haine, veut diminuer de ma réputation, ajoute malgré lui quelque chose à ma gloire. Ils ne sauraient m'ôter le témoignage de ma bonne conscience, ni m'empêcher de dire comme le grand Apôtre... *Hæc est gloria mea, testimonium conscientie meæ* : « Toute ma gloire et ma consolation est dans le témoignage de ma bonne conscience. » (II Cor., I, 12.) Qui peut nuire à celui que Dieu a mis sous sa protection ? et qui peut condamner celui à qui l'esprit de Dieu rend témoignage de la droiture de ses intentions ? Je dirai donc toujours comme le grand Apôtre, et ce sera ma défense... *Mihi vero prom inimo est ut a vobis judicer, aut ab humano die...* « Pour moi, je ne me mets plus en peine d'être jugé par vous ou par qui que ce soit ; et c'est pourquoi ne jugez pas avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira dans la lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui découvrira les plus secrètes pensées des cœurs. » (I Cor., IV, 3-4.) Et c'est pourquoi aussi, quand tous les hommes ensemble seraient ligués contre moi et conjurés à ma ruine : *Non timebo mala, quoniam tu mecum es.* Que peut craindre celui qui est jugé et condamné de tous les hommes, si Dieu le justifie et couronne intérieurement ? (*Psal.* XXII, 4.)

DISCOURS.

DISCOURS PREMIER.

SUR LES DEVOIRS DU BON PASTEUR.

Ego sum Pastor bonus, et cognosco oves meas, et cognoscunt me meæ, sicut novit me Pater et ego cognosco Patrem. (Joaû, X, 14, 15.)

Je suis le bon Pasteur, et je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent, comme mon Père me connaît, et comme je connais mon Père : et je donne ma vie pour mes brebis.

C'est ainsi que le Sauveur du monde nous veut apprendre les devoirs réciproques des pasteurs et des brebis, et que pour nous don-

ner un modèle achevé de la correspondance et de l'union qui nous doit tous unir, il nous propose cette parfaite connaissance des personnes divines qui les unit ensemble pendant toute l'éternité, et par laquelle le Père éternel, se connaissant lui-même, engendre un Fils qui lui ressemble en toutes choses, et le Père et le Fils produisent ensemble un Esprit-Saint, qui est le terme et le lien de la très-sainte Trinité : *Sicut novit me Pater, et ego cognosco Patrem.* Comme mon Père me connaît, non d'une connaissance infruc-

tuense et stérile, mais heureuse et féconde, et par laquelle il met en moi tout ce qu'il a par sa nature et sa divinité, ainsi je connais mes brebis; en les connaissant je verse en elles toutes les grâces et tous les dons de mon esprit; mais aussi comme je connais mon Père, et que par ce retour nous produisons ensemble un Esprit-Saint, qui est le terme d'un amour éternel et réciproque, ainsi mes brebis me connaissent, et en me connaissant elles accomplissent leur salut.

Voilà le dessein du Fils de Dieu dans l'Évangile, et le sens à la lettre de ces paroles de mon discours, *sicut novit me Pater*. Pesez bien la force de cette particule, *sicut*, c'est un adjectif de ressemblance et de comparaison, qui nous apprend, que comme Jésus-Christ est le centre, le médiateur, et le lien qui nous unit à Dieu, et par lequel il sanctifie tous les hommes, ainsi tous les pasteurs qu'il a donnés à son Eglise sont comme autant de médiateurs qui nous unissent à lui, et qui nous illuminent, nous purifient et nous perfectionnent. Mais il en faut tirer cette infaillible conséquence, que nous devons être unis à nos pasteurs pour être unis à Jésus-Christ, comme il faut être unis à Jésus-Christ pour être unis aux personnes divines. Vous voyez tous de quelle importance est le sujet que je propose.

Trois qualités du côté du pasteur et trois obligations du côté des brebis, font la perfection du troupeau de l'Eglise. Il faut que le pasteur soit appelé de Jésus-Christ, qui est l'évêque de nos âmes et le souverain pasteur de tous les hommes, comme en parle saint Pierre; il faut qu'il entre en son Eglise par une légitime vocation, qu'il y soit établi par la vertu de son Esprit: *In quo vos posuit Spiritus sanctus episcopos, regere Ecclesiam, quam acquisivit sanguine suo.* (Act., XX, 28.) Voilà ce qui distingue le vrai pasteur des mercenaires et des larrons: *Ego sum ostium*, dit le Sauveur du monde (Joan., X, 9), je suis la porte des brebis, celui qui entre par la porte et à qui le portier donne l'entrée du bercail, est le pasteur de mes ouailles, au lieu que les larrons y entrent par la brèche et envahissent le troupeau; c'est la première qualité du bon pasteur de l'Évangile.

Mais lorsqu'il est entré dans le bercail, il faut qu'il y travaille, et qu'il y veille incessamment à la conduite des brebis qui lui sont confiées; qu'il les conserve, qu'il les multiplie pour le profit du père de famille. Voilà ce qui distingue le bon pasteur de l'Évangile, des mercenaires et des larrons, *vocat eas nominatim*, dit le Sauveur du monde (Ibid., 3); il les connaît, il les appelle par leur nom, il les retire du bercail, il marche devant elles, il les conduit aux pâturages, et sur le soir il les ramène à la bergerie, au lieu que les larrons ne paissent le troupeau que pour le perdre et pour le dissiper; c'est la seconde qualité du bon pasteur de l'Évangile.

Mais comme le troupeau de Jésus-Christ est combattu de tous côtés, et que le propre

état de son Eglise sur la terre est d'être militante, il faut que le pasteur qui la gouverne soit animé de zèle, et qu'il ait le courage de s'opposer à la violence ou aux embûches des loups qui la combattent. Voilà ce qui distingue le bon pasteur de l'Évangile, des mercenaires et des larrons: *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis*, dit le Sauveur du monde (Ibid., 11), le bon pasteur est toujours prêt à exposer sa vie pour la défense du troupeau qui lui est confié: *Mercenarius autem et qui non est pastor, videt lupum venientem et dimittit oves et fugit* (Ibid., 12), au lieu que les larrons, qui se recherchent eux-mêmes dans la conduite du troupeau, s'enfuient et l'abandonnent aux loups qui le dévorent. Voilà les trois augustes qualités que le Sauveur du monde a possédées, comme le Chef et le souverain Pasteur de son Eglise, et qu'il propose à ceux qui lui succèdent: la vocation, la vigilance et le courage.

Mais il y a trois obligations du côté des brebis, qui répondent à ces trois grandes qualités, et qui font leur bonheur et leur perfection, l'obéissance, la confiance et la fidélité qui les attache à leur pasteur. S'il leur est envoyé de Jésus-Christ et s'il est revêtu de sa puissance, n'est-il pas juste qu'elles lui obéissent, qu'elles écoutent sa voix, et qu'elles suivent ses préceptes? s'il ne travaille que pour elles, et s'il emploie toutes ses forces et tous ses soins pour les conduire dans la voie du salut, n'est-il pas juste qu'elles aient en lui toute la confiance que méritent des soins et des travaux si charitables? et enfin s'il expose sa fortune et sa vie pour les défendre des dangers qui les menacent et qui les environnent, n'est-il pas juste qu'elles lui soient fidèles et attachées? Voilà ce qui distingue les élus de ces brebis errantes et vagabondes, qui s'égarerent dans les déserts: *Et oves eum sequuntur, quia sciunt vocem ejus*, « Et ses brebis le suivent, parce qu'elles entendent sa voix, » dit le Sauveur du monde. (Ibid., 4.) Oh! que nous serions heureux (nous qui entrons dans la sollicitude pastorale) si nous trouvions en vous l'obéissance, la confiance et la fidélité qui nous est due! on pourrait dire que la parole de salut tomberait dans l'âme des fidèles, ainsi que la rosée sur une terre aride et desséchée pour y produire de bon fruit; et que vous seriez heureux aussi, si vos pasteurs étaient choisis de Dieu, et s'ils portaient aux fonctions du sacerdoce ce zèle et cette vigilance qui fait le propre caractère des bons pasteurs de l'Évangile! On pourrait dire comme le Fils de Dieu dans ces belles paroles, qui font la conclusion du même Évangile: *Et fiet unum ovile et unus pastor.* (Ibid., 16.) Oui, si tous les pasteurs étaient semblables à Jésus-Christ, tous les chrétiens seraient semblables aux pasteurs; si les pasteurs avaient le zèle des apôtres, tous les chrétiens auraient l'obéissance et la fidélité de leurs disciples; si les évêques étaient des Ambroise, les empereurs seraient des Théodose, et il n'y aurait plus dans tout le monde qu'un troupeau et un pasteur. C'est ce qu'il

faut examiner dans ce discours, où nous allons vous proposer tous nos devoirs, nous réservant à vous parler des vôtres dans la suite, afin que vous faisant connaître nos défauts, nous demandions à Dieu la grâce de nous en corriger.

PREMIER POINT.

Je dis donc que la première et la plus essentielle qualité du bon pasteur évangélique, c'est qu'il soit appelé de Jésus-Christ, qu'il entre en son Église par une légitime vocation, qu'il y soit établi par la vertu de son esprit : *In quo vos posuit Spiritus sanctus episcopus, regere Ecclesiam, quam acquisivit sanguine suo.*

La raison que nous en donnent les saints Pères et les théologiens (S. GREG., hom. 36, *in Evang.*; S. AUG., *Contræduas Epist. Pelag.*, cap. 19), c'est que quand Dieu appelle un homme à un emploi et le destine à une fin, il ne manque jamais de lui donner en même temps les grâces et tous les avantages nécessaires pour s'acquitter heureusement de cet emploi, et parvenir à cette fin qu'il lui propose; c'est une obligation que Dieu s'impose à lui-même dans la conduite de sa divine providence: en voulez-vous des preuves en mille endroits de l'Écriture?

Il appelle Moïse au milieu du désert, il le destine à délivrer son peuple de la captivité: Je suis, lui dit-il, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, j'ai entendu les plaintes de mon peuple, j'ai vu l'excès de son affliction, et je suis résolu de rompre ses liens et de le mettre en possession de cette terre bienheureuse que j'ai promise à Abraham: ça, viens, Moïse, je t'envoierai à Pharaon lui demander la délivrance de mon peuple: *Quis sum ego, ut vadam ad Pharaonem?* lui répond Moïse; hélas! mon Dieu, je ne suis qu'un berger, et j'ai la langue si pesante que je ne puis parler. *Perge igitur, ecce ego ero tecum, et docebo te quid loquaris.* Ne crains point, je t'ai rendu le Dieu de Pharaon, je te donnerai le bras de ma puissance, tu confondras ses magiciens, tu ouvriras les eaux de la mer Rouge, tu délivreras mon peuple de la maison de servitude. (*Exod.*, II, 6; IV, 1 seqq.) Voilà l'obligation que Dieu s'impose, quand il appelle un homme à un emploi, de lui donner en même temps les grâces nécessaires pour s'acquitter de sa mission.

Dieu dit à Jérémie (I, 6-10): Je t'ai choisi pour porter ma parole aux provinces, aux nations, aux royaumes, aux princes et aux monarques de la terre, afin que tu détruises, que tu dissipes, que tu brises, que tu plantes, et que tu édifies: Ah! Seigneur, je ne suis qu'un enfant qui ne saurait former une parole! Ne dis point, je ne suis qu'un enfant, car je suis avec toi, je te fortifierai dans le combat, je te rendrai plus fort qu'une muraille d'airain, qu'une colonne de bronze et qu'une ville fortifiée. Voilà l'obligation que Dieu s'impose, quand il appelle un homme à une fin, de lui donner en même temps

toutes les grâces nécessaires pour s'acquitter de sa mission.

Eh! n'est-ce pas ce que le Fils de Dieu disait à ses disciples, lorsqu'il les préparait à la conquête des nations? Il ne prit point les empereurs, les orateurs, les philosophes, dit le grand Augustin (hom. 59), parce qu'ils auraient pu s'attribuer la gloire qui était due à sa puissance, il choisit des pêcheurs qui sont comme l'écume de la mer, et la balayure du monde (1); et toutefois il dit à ces hommes si rudes et si grossiers: Allez dans tout le monde, enseignez les nations, prêchez mon Évangile à toute créature, vous porterez mes oracles à la face des rois, vous serez conduits devant les tribunaux, et vous convertirez toute la terre à mon Église. Y avait-il quelque rapport et quelque proportion entre la dignité de cet emploi et les personnes qu'il y avait choisies? Mais il leur dit en même temps: Ne vous effrayez point de l'entreprise, et ne préparez point ce que vous avez à dire, car il vous sera donné sur l'heure; ce sera l'Esprit de votre Père qui parlera en vous, et par la force et la vertu de cet Esprit vous foulerez sous vos pieds les aspics et les basilics, vous écraserez la tête des serpents, vous surmonterez toutes les forces de l'enfer: *Dabit vobis potestatem calcandi super inimicos.* (*Luc.*, X, 19.) Et vous brillerez comme des astres dans le monde. Il est donc vrai que Dieu s'impose cette loi, quand il appelle un homme à un emploi, de lui donner en même temps toutes les grâces et tous les avantages nécessaires pour s'acquitter heureusement de sa mission.

C'est pour cette raison que le Sauveur du monde, que son Père céleste avait choisi de toute éternité comme le souverain Prêtre qui pouvait satisfaire à sa justice et sanctifier les hommes dans son sang, n'usurpa point l'honneur du sacerdoce: *Non semetipsum clarificavit*, dit l'apôtre saint Paul, *ut pontifex fieret.* (*Hebr.*, V, 5.) Il ne s'appela point lui-même aux fonctions du sacerdoce; il entra dans le monde au temps qu'il avait été prescrit et que tous les prophètes nous avaient annoncé: *Exivi a Patre, et veni in mundum*, dit-il aux Pharisiens (*Joan.*, XVI, 28). Je suis sorti de Dieu mon Père, et je suis venu dans le monde au temps qu'il m'a marqué. Il y passa trente-trois ans dans le silence et dans la solitude, et il n'entra dans l'exercice de la prédication que lorsqu'ayant reçu visiblement l'esprit de Dieu sur les eaux du Jourdain, il entendit cette voix éclatante de son Père céleste: *Clarificavi et iterum clarificabo, ipsum audite.* (*Joan.*, XII, 28.) Écoutez-le; n'avait-il pas beaucoup d'amour pour le salut des hommes, puisqu'il venait laver tous leurs péchés par la vertu divine de son sang? n'avait-il pas beaucoup de zèle pour établir la gloire de son nom? Et toutefois il ne dit pas à Dieu son Père: Envoyez-moi pour les sauver, pour établir votre royaume et votre gloire; mais il s'y gouverna en toutes choses selon

(1) *Tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, et omnium peripsema usque adhuc.* (*I Cor.*, IV, 15.)

les mouvements et les inspirations de son esprit. *Nondum venit hora mea*, disait-il à sa Mère aux noces de Cana (*Joan.*, II, 4); l'heure de me manifester n'est pas encore arrivée: *Non sum missus nisi ad oves*, etc., disait-il encore à Chananée (*Matth.*, XV, 24), Je ne suis envoyé que pour les ouailles qui ont péri de la maison d'Israël; je ne fais point ma volonté, mais celle de mon Père qui m'a envoyé.

Aussi voyons-nous que, lorsqu'il lui rend compte de sa vie la veille de sa mort, il ne lui parle que de l'obéissance qu'il lui avait toujours rendue: *Opus consummavi quod dedisti mihi* (*Joan.*, XVII, 4): J'ai consommé l'ouvrage que vous m'avez donné à faire, je vous ai glorifié sur la terre, j'ai fait connaître votre nom à ceux que vous m'avez donnés, pour nous apprendre que non-seulement nous ne devons jamais nous engager dans la cléricature, mais encore nous ingérer dans les fonctions du sacerdoce que par le mouvement de son esprit et par la voix de ses ministres. Ah! certes, je ne m'étonne pas si les apôtres, remplis qu'ils furent du Saint-Esprit, n'osèrent pas choisir un homme pour le mettre à la place de Judas; on leur présente Joseph le Juste et Mathias, mais ils ne se crurent pas capables de faire ce discernement, ils le commisèrent au choix de la divine Providence; ils se mirent en prières: *Ostende nobis quem elegeris, Domine.* (*Act.*, I, 24.) O vous, Seigneur, qui pénétrez les cœurs, qui sondez les reins et qui pesez le mérite des hommes, faites-nous connaître quel est celui de ces deux que vous avez choisi pour votre apôtre.

Voilà quel a été l'esprit et la conduite de l'Eglise durant ces quatre siècles, qui ont été le temps de sa perfection; c'était l'évêque et le clergé qui choisissaient tous les ministres de l'Eglise: on ne cherchait en eux que l'innocence de la vie, la sainteté des mœurs et cette ardente charité qui se sacrifie pour le salut de son prochain, et c'était alors qu'elle était victorieuse dans le martyre de ses Pères et triomphante dans ses persécutions, dit saint Jérôme (*Epist. ad Heliod.*); personne ne s'appelait au sacerdoce ou à l'épiscopat: on ne voyait ni brigues, ni demandes, ni sollicitations; on recevait comme de Dieu sa vocation par la main des évêques. Ah! c'est qu'alors, être élevé au sacerdoce ou à l'épiscopat, c'était entrer dans des travaux infatigables, c'était être destiné au martyre: mais depuis que l'Eglise, de souffrante qu'elle était, est devenue triomphante, depuis qu'elle a quitté les catacombes et les cavernes, depuis que les princes chrétiens l'ont élevée sur le trône et qu'ils lui ont donné les seigneuries et les principautés: *Nescio quo pacto plena est avaris et ambitiosis Ecclesia*, disait saint Bernard au pape Eugène (*De consid.*): cette Eglise, autrefois si parfaite, est aujourd'hui la proie des avarés et des ambitieux; tous les vices du siècle y sont entrés, parce que les avarés ou les ambitieux, qui veulent usurper les bénéfices, y ont porté leurs cabales, leurs intrigues et leur corruption. Il y a eu

des temps où les ministres de l'Eglise étaient choisis par le consentement du peuple et du clergé; mais alors on ne voyait que des cabales, des factions et des partis: ceux qui prétendaient aux bénéfices faisaient autant de brigues que ceux qui prétendaient au consulat chez les Romains. Quelquefois les évêques assemblés nommaient aux évêchés de la province, mais alors c'était le règne de la chair et du sang; chacun préférait ses neveux aux plus dignes et à ceux qui le méritaient le plus. En d'autres temps, c'étaient les papes, et cela a été le siècle des faveurs et des respects humains, et maintenant ce sont les princes temporels qui s'en rendent les maîtres et les dispensateurs.

Nous voyons bien que les conciles ont voulu remédier à ces désordres et rétablir l'ancienne discipline; les papes ont fait leurs décrétales, et nous ont dit qu'il ne fallait admettre aux bénéfices de l'Eglise que ceux dont l'expérience et la capacité seraient reconnues par les services qu'ils auraient rendus. Les empereurs ont fait leurs ordonnances, et nous ont dit qu'il en fallait exclure tous ceux qui les demandent, comme des mercenaires et des ambitieux. Anthime, Charlemagne, Léon et saint Louis n'avaient-ils pas remis l'Eglise dans sa première et naturelle autorité de choisir les ministres? Mais on peut dire de leurs lois et de leurs ordonnances ce que le saint Apôtre nous a dit de la loi dans l'*Épître aux Galates* (chap. III), qu'elle ne fait que des pécheurs; elle nous donne bien la connaissance des désordres, mais donne-t-elle en même temps la force de les éviter? Il faudrait arracher du cœur de tous les hommes jusqu'à la racine des passions qui les troublent; ils faudrait leur ôter cette ardeur, et cette avidité qu'ils ont pour les richesses et pour les dignités: on aurait plus tôt fait d'en dépouiller l'Eglise et la réduire à son ancienne pauvreté, que d'entreprendre de remédier à ces désordres.

Voilà comme les bénéfices de l'Eglise ont été le principe de sa corruption, et l'ont réduite à devenir la proie des avarés et des ambitieux. Nous voyons encore tous les jours qu'il n'y a rien dans le monde qui soit plus en commerce et qui soit plus sujet aux brigues que les bénéfices de l'Eglise.

Premièrement ceux qui les donnent ne les donnent qu'à ceux qui les demandent, et ce sont les premiers qu'il faudrait exclure, et que les saints canons en déclarent indignes. Les vont-ils chercher dans les paroisses et dans les diocèses où l'on travaille incessamment, où l'on porte le poids et le fardeau du jour et de la chaleur? Les vont-ils chercher dans les académies et dans les séminaires, où l'on apprend la discipline de l'Eglise? Nullement; on les prend souvent à la cour parmi une foule de courtisans qui errent avec audace: *Hereditate possideamus sanctuarium Dei*; mon oncle est évêque en telle part, et je prétends lui succéder; c'est une brèche qu'on fait aux saints canons.

En second lieu, on n'examine point leur vocation, car la plupart ce sont des gens de guerre qui désolent l'Eglise au lieu de la servir; les autres n'allèguent en leurs demandes que des services prétendus dont ils demandent récompense : il suffit d'avoir un père ou des frères à la guerre, pour avoir un titre légitime à demander un bénéfice. Voilà la vocation des gens de cour, et c'est ce qui faisait dire à un ministre intéressé, qu'il ne connaissait point de plus certaine ni de meilleure vocation qu'un bon brevet du roi et des Bulles du pape.

Troisièmement, on n'examine point la suffisance et la capacité de ceux qui les demandent. Les a-t-on vus dans les emplois et dans les ministères de l'Eglise? Les a-t-on vus dans les paroisses et dans les diocèses administrer les sacrements? Les a-t-on vus dans les missions et dans les chaires? Et cependant on les élève aux premiers sièges de l'Eglise; vit-on jamais un plus étrange aveuglement? Quand il s'agit de mettre un chef à la tête d'une cour de justice, on n'y met pas des gens de guerre ni des ecclésiastiques, cela serait ridicule; on prend des hommes consommés dans la judicature, les ordonnances y ont pourvu, et on ne reçoit dans les plus hautes charges de la judicature que ceux qui ont servi dix ans dans les plus basses, car il ne serait pas juste de commettre la vie et la fortune des sujets à des gens sans science et sans expérience. Eh! ne voyons-nous pas qu'on élève aujourd'hui aux premiers sièges de l'Eglise des gens qu'on sait publiquement n'avoir aucune expérience de ses coutumes et de ses mœurs, n'avoir aucune connaissance de ses canons et de sa discipline, ni aucune teinture de la théologie? Eh! comment donc les feront-ils observer aux autres? comment réprimeront-ils les hérétiques? comment conduiront-ils le troupeau qui leur est confié dans la voie du salut? Voilà comment l'Eglise est gouvernée quand les laïques en prennent la conduite et le gouvernement.

Cette facilité dans la distribution des bénéfices fait la témérité de ceux qui les demandent; ils ne mesurent point leurs grâces et leurs talents à la grandeur du ministère qu'ils embrassent; ils ne regardent point s'ils ont la suffisance et la capacité de gouverner les âmes; on les met hardiment dans une cure ou dans un évêché, sans avoir aucune de toutes les bonnes qualités qu'il faut avoir acquises et pratiquées dans un état parfait. Les pères y portent leurs enfants quasi dès le berceau, quand ils y trouvent une ouverture; ils n'examinent point si Dieu les y appelle, et s'ils peuvent faire leur salut; s'ils ont assez d'esprit, car il en faut infiniment dans tous les ministères de l'Eglise : *Ars artium regimen animarum*, disait le pape saint Grégoire : C'est le chef-d'œuvre de l'esprit, que le gouvernement des âmes; s'ils ont les grâces de nature et du tempérament, car il faut vivre en continence; s'ils sont exempts des vices et des défauts corporels que les canons ont retrans-

chés, car l'Eglise ne souffre point les borgnes, les estropiés et les boiteux. Nous voyons au contraire, comme disait un courtisan, que dans une maison, s'il y a un enfant contrefait, qui soit disgracié dans son esprit et dans son corps, qui soit inepte pour le monde, c'est celui-là qu'on jette dans l'Eglise. Voilà ce qui fait aujourd'hui cette légion d'ecclésiastiques de tous les ordres qui accablent l'Eglise au lieu de la servir. Autrefois il n'y avait pas un acolyte qui ne fût attaché à une église où chaque jour il exerçait son ministère; mais à présent toute la terre en est convertie. Ne sait-on pas qu'en certaine province on se fait un métier du sacerdoce pour y gagner sa vie? (*Conc. Chalcedon.*, cap. 6 *De origine Paroeciarum.*) On les voit répandus dans tous les diocèses, comme des moissonniers au temps de la moisson; on les voit aitroupés aux portes des églises et dans les sacristies, comme les ouvriers de l'Evangile, qui dirent au père de famille : *Nemo nos conduxit (Matth., XX, 7)*; nous attendons quelque personne charitable qui demande une messe, et puis ils passent tout le reste du jour dans la fainéantise. Un cadet de noblesse, qui n'a pas de quoi vivre en sa maison, se jette dans l'Eglise pour y trouver du pain plus assuré que dans la guerre. Les princes catholiques ont exempté les clercs de payer les tributs des autres peuples, et ces gens-là mettent un enfant dans la cléricature pour sauver, sous son nom, le bien de toute la famille, et l'exempter de ces impôts. Les princes catholiques ont exempté les clercs de la justice séculière; et dans certaines provinces d'Italie, les pères font tonsurer leurs enfants pour les faire jouir du privilège de la cléricature, si bien que les franchises et les immunités que l'Eglise a reçues de la piété des souverains sont le principe de sa corruption, et les ont obligés de révoquer ces privilèges pour en éviter les abus. Ah! Fils de Dieu, vous avez beau nous dire : Je suis la porte des brebis, celui qui n'entre point par cette porte n'est qu'un larron qui les égorge; on trouvera autant de portes pour entrer dans l'Eglise qu'il y en avait au Temple de la Loi; on y viendra des quatre coins du monde; les uns y entrent, dit le jésuite Salmeron (*in cap. X Joan.*), expliquant ces paroles, par la porte royale, et ce sont ceux qui montent aux bénéfices par leurs brigues et la faveur des princes; les autres y entrent par la porte dorée, et ce sont ceux qui les achètent à prix d'argent, c'est une pure simonie; les autres y entrent par la porte du sang, et ce sont ceux qui les obtiennent par le crédit de leurs parents; les autres y entrent par la porte des présents qu'ils font à ceux qui les leur procurent, et c'est la simonie que les casuistes appellent *a munere*; les autres y entrent par la porte des services qu'ils rendent aux princes et aux prélats, et c'est la simonie que les casuistes appellent *ab obsequio*.

Voilà quelle a toujours été la face de l'Eglise, depuis qu'elle est entrée dans le

pros; érité mondaine et séculière : Voilà les scandales qui ont fait regretter à saint Jérôme (*Epist. ad Heliod.*) le temps de sa persécution, et qui font dire à cette épouse désolée dans l'aupertume de son cœur : *Ecce in pace mea amaritudo mea amarissima* (*Isa.*, XXXVIII, 17); j'ai vu répandre le sang de mes enfants dans les amphithéâtres, et j'ai levé les mains au ciel, j'ai béni Dieu de ce qu'il avait donné aux hommes la puissance d'écraser sous leurs pieds la tête du serpent, de surmonter la rage des enfers et la malice des tyrans; mais à présent que je les vois plongés dans la mollesse et dans l'intempérance; à présent que je les vois dans les richesses et dans les vanités, eux qui devraient en corriger leurs frères, je ne puis retenir mes plaintes, ni m'empêcher de dire à haute voix : O vous qui passez dans les places publiques, et qui voyez le crime et l'abomination dans le lieu saint, gémissiez et jugez s'il y a une douleur comparable à la mienne. (*Thren.*, I, 12.)

Ce serait ici où je devrais vous faire voir que les désordres que je viens de dépeindre ne vous dispensent pas, ni de l'obéissance, ni de la confiance que vous devez à vos pasteurs; par quelque porte qu'ils entrent dans l'Eglise, c'est toujours Dieu qui vous les donne; ils sont assis dans la chaire de Moïse, on leur doit toujours du respect, quoique souvent on ne leur doive aucune estime; mais ce sera le sujet de tous les discours qui me restent à vous faire. Arrêtons-nous aux qualités du bon pasteur, et faisons voir dans le deuxième point de ce discours, que ce n'est pas assez que Dieu l'ait appelé dans son Eglise, mais qu'il est obligé d'y travailler incessamment.

DEUXIÈME POINT.

La seconde et la plus importante qualité du bon pasteur de l'Evangile, c'est la vigilance et le travail infatigable dans la conduite du troupeau qui lui est confié; il connaît ses brebis, dit le Sauveur du monde; il les appelle par leur nom, il les retire du berceau aussitôt qu'il est jour, il marche devant elles, il les conduit aux pâturages, et sur le soir il les ramène à la bergerie. Eh! n'est-ce pas ce que le Prince des apôtres disait aux prêtres et aux évêques qu'il avait établis dans les Eglises de l'Asie? *Pascite qui in vobis est gregem Dei*, Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, veillant to jours sur sa conduite, *procoacte, sed spontanea*, non par contrainte et par nécessité, mais par amour; *neque turpis lucrî gratia*, ni par un intérêt sordide et mercenaire, *sed voluntarie*, mais par une charité pure et désintéressée; *neque ut dominantes in clericis*, et ne dominez point sur l'héritage du Seigneur, mais rendez-vous la forme et les modèles du troupeau, et non pas une forme accidentelle et passagère, mais inhérente et substantielle, qui le conserve et qui le multiplie (*I Petr.*, V, 2, 3); et l'apôtre saint Paul dit à son disciple Ti-

mothée : *Tu vero vigila, in omnibus labora, etc.* : « *Veillez incessamment et travaillez toujours à la conduite du troupeau, faites la charge d'un évangéliste, et remplissez exactement tous vos devoirs.* » (*I Tim.*, IV, 4, 5)

La raison de cette vérité, c'est que celui qui entre dans la sollicitude pastorale, est obligé de rendre compte au père de famille de la conduite du troupeau qui lui est confié, comme le Fils de Dieu fut obligé de rendre compte à la justice de son Père, des élus qu'il lui avait donnés. C'est la notion la plus commune que nous ayons de ces emplois : on les appelle communément des bénéfices à charge d'âmes, parce que ceux qui les possèdent sont obligés de faire et de souffrir pour le salut des âmes tout ce que Jésus-Christ a fait ou enduré pour le salut des hommes : *Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis.* (*Joan.*, XIII, 15.) Or, que trouverons-nous dans toute la conduite de sa vie, que cette vigilance et ce travail infatigable qui faisait toute l'occupation de son esprit, et l'exercice de sa vie? Faut-il se dérober de ses parents, pour s'appliquer aux œuvres de son Père? *Ne savez-vous pas*, disait-il à sa Mère, *qu'il faut que je m'emploie à tout ce qui regarde le service de mon Père?* (*Luc.*, II, 49.) Faut-il quitter tout autre emploi pour accomplir la volonté de son Père céleste? Il en faisait son boire et son manger; faut-il connaître ses brebis, pour les défendre des larrons? ne dit-il pas dans le même Evangile : *Je connais mes brebis, et elles me connaissent, et personne ne les ravira de mes mains?* (*Joan.*, X, 14.) Faut-il guérir leurs infirmités? faut-il aller de ville en ville pour enseigner les ignorants, et prêcher l'Evangile du royaume? *Circuibat totam Galilæam docens in synagogis eorum, et prædicans Evangelium regni, et sanans omnem languorem, et omnem infirmitatem in omni populo.* (*Matth.*, IV, 23.) Faut-il passer les nuits en prières pour obtenir les grâces nécessaires? *Exiit in montem Jesus, et erat ibi pernoctans in oratione.* (*Luc.*, VI, 12.) Enfin faut-il donner son âme pour le salut de son troupeau? *C'est pour cela*, dit-il, *que mon Père m'aime, parce que je donne ma vie pour le salut de mon troupeau; personne ne me la peut ravir, mais je la donne de moi-même; j'ai le pouvoir de la donner quand il me plaît, et je puis aussi la reprendre : c'est le commandement que j'ai reçu de Dieu mon Père.* (*Joan.*, X, 17, 18.) Où pouvait-il porter plus loin la sollicitude pastorale? Aussi voyons-nous qu'à l'heure de la mort, lorsqu'il fut prêt à s'immoler à la justice de son Père, et qu'il lui rendit compte de sa vie, il ne lui parla que de sa vigilance à garder le troupeau qu'il lui avait donné : *Manifestavi nomen tuum hominibus, quos dedisti mihi : « J'ai fait connaître votre nom aux hommes, que vous m'avez donnés. Père saint, conservez en votre nom tous ceux que vous m'avez donnés. » Cum essem cum eis, ego servabam eos in nomine tuo. Quos dedisti mihi custodiri, et nemo ex eis perit nisi filius perditio-*

nis : « Lorsque j'étais avec eux, je les gardais en votre nom ; j'ai conservé tous ceux que vous m'avez donnés, et pas un d'eux ne s'est perdu, que celui-là seulement qui était un enfant de perdition. (Joan., XVII, 9-12.)

Ah ! si le Fils de Dieu, qui avait racheté les hommes de son sang, et qui partant s'était acquis sur eux un droit d'empire et de propriété, qui l'en rendait le maître, fut obligé d'en rendre compte à la justice de son Père, ô vous qui présidez sur le troupeau de Jésus-Christ, tremblez ! il n'y a pas un de ces fidèles dont vous ne répondiez âme pour âme ; il n'y a pas une goutte du sang de Jésus-Christ qui les a rachetés, dont vous ne rendiez compte, car vous en êtes, en cette qualité, les économistes et les dispensateurs : *Speculatorem dedi te domui Israel*, vous dit l'Esprit de Dieu dans la personne du prophète (*Ezech., III, 17*) : Je vous ai établi dans mon Eglise, comme une sentinelle qui veille incessamment à sa défense.

Eh ! qu'est-ce que veiller à sa défense, demande saint Grégoire ? C'est avertir le peuple des embûches qui lui sont préparées : c'est lui prédire les maux qui le menacent, et le défendre des voleurs qui l'environnent. *Si dicente me ad impium : Morte morieris ; non annuntiaveris ei, ut avertatur a via sua impia : « Si lorsque je dis à un impie : Vous serez frappé de mort, vous ne l'avertissez pas de la vengeance, afin qu'il se corrige, et qu'il se convertisse, l'impie se trouvera surpris dans son impiété. » Sanguinem autem ejus de manu tua requiram : « Je vous demanderai compte de son âme et de son sang. Si vous lui annoncez la vengeance, et qu'il ne veuille pas se convertir de son impiété, il portera dans sa mort le châtiment de ses iniquités, et vous aurez délivré votre âme ; et si le juste néglige sa justice et s'abandonne à l'iniquité, sans que vous le corrigiez de son vice, je l'enlèverai dans son péché, et vous demanderai compte de son âme et de son sang. » (Ibid., 18-20.)* Ah ! c'est que le salut de toute une paroisse est dans la vigilance du pasteur qui la gouverne, comme la sûreté de tout le peuple d'une ville frontière est dans la vigilance de ses gardes et de ses sentinelles.

Nous en voyons une belle figure dans la personne de Jacob. Il paissait les troupeaux de son beau-père, mais avec une si grande vigilance, qu'à peine trouvait-il un moment de repos dans la journée, qu'il supportait durant toute l'année l'inconstance des temps et les injures des saisons ; et si quelque brebis tombait dans la gueule des loups, ou les embûches des voleurs, il réparait à ses dépens tout le dommage que son beau-père avait reçu. Ah ! si les âmes que Jésus-Christ a rachetées de son sang étaient conduites avec autant de vigilance, on ne les verrait pas séduites et subornées tous les jours par l'artifice des pécheurs ; mais on verrait la face de l'Eglise heureusement renouvelée, et revenir à cette ancienne pureté des premiers siècles, desquels on pou-

vait dire qu'il n'y avait entre le peuple et son pasteur qu'un cœur et qu'un esprit. C'est ce que j'ai vu dans une des plus célèbres paroisses d'une ville du royaume ; on n'y voit point de maison de débauche et de prostitution ; on n'y voit point de ces académies de jeux où l'on joue les jours et les nuits, sans épargner les fêtes et les dimanches ; on n'y voit point de ces lieux destinés à toute sorte de licence et à la goumandise ; on n'y voit point d'irrévérence dans l'office public, point de profanation dans le lieu saint ; et on n'y voit rien dans le clergé qui n'édifie tout le peuple. Ah ! c'est que la prudence et la vigilance du pasteur prévient tous les désordres que la corruption du siècle y pourrait introduire ; et s'il y a quelque chose qui peut causer du scandale, on y donne aussitôt le remède, tous les voisins en avertissent le pasteur, car c'est là l'esprit et la conduite de l'Eglise : *Dic Ecclesia (Matth., XVIII, 17)* ; il emploie la douceur ou la sévérité, les remontrances ou les corrections, et s'il est nécessaire, on les bannit de la paroisse ; mais quand la sentinelle est endormie, quand ceux qui gardent le troupeau n'y cherchent que l'honneur et l'intérêt, quand ils l'abandonnent aux mercenaires et aux larrons, ah ! venez, Philistins, venez piller le sanctuaire ; venez, ennemis de Dieu, couper la gorge à tout son peuple ; venez, pécheurs, bâtissez-y vos tabernacles ; venez, bêtes farouches, et dévorez tout le troupeau, ses sentinelles sont aveugles et tous ses gardes sont endormis, tous ses pasteurs sont sans intelligence ; ses chiens n'ont ni la force ni le courage d'aboyer, on ne les peut rassasier, ils s'abandonnent à l'avarice depuis le premier jusqu'au dernier. (*Isa., LVI.10-12.*) C'est la grande menace que Dieu fit à son peuple par la bouche du prophète Isaïe, je n'y ajoute pas une parole.

Voilà quels ont été la cause et le principe des malheurs qui affligeaient toute l'Eglise dans le siècle passé ; voilà la source de cette dissension, qui partage aujourd'hui toute l'Europe ; ce fut la négligence, la mollesse et l'assoupissement de ses pasteurs ; c'est la remarque que fit un grand évêque à l'ouverture du concile de Trente. Le père de famille n'avait semé que le bon grain dans le champ de l'Eglise, tous les royaumes et tous les peuples de l'Europe n'avaient qu'un même culte et une même religion : *Cum autem dormirent homines, venit inimicus ejus, et superseminavit zizania (Matth., XIII, 25)* ; mais lorsque les pasteurs étaient ou énervés dans la mollesse, ou assoupis dans une honteuse oisiveté, lorsque les prêtres étaient tombés dans l'ignorance ou la dépravation, les hérétiques y sont entrés, ils ont semé leurs dogmes et leurs erreurs, et trouvant tous les peuples abandonnés, parce que leurs pasteurs étaient endormis dans la fainéantise, ils glissèrent aisément dans leurs âmes leurs nouveautés et leurs erreurs, et ils se rendirent maîtres d'une partie de l'Europe ; de sorte que l'Eglise qui se voit démembrée, pourrait faire aujourd'hui la même

plainte que fit la Synagogue, quand les gentils portèrent dans son temple leurs abominations : *Et hoc erat initium gentilis, et alienigenæ conversationis, quod sacerdotes jam non circa alteris officia dediti essent, sed contempto templo, et sacrificiis neglectis, festinarent participes fieri palestræ, et patrios honores nihil habentes, Græcas glorios optimas arbitrabantur* (II Mach., IV, 14-16.) Voulez-vous savoir par où a commencé la perte et la désolation des Juifs et de la Synagogue? C'est par la dépravation de ses ministres et de ses prêtres : lisez le II^e Livre des Machabées, vous verrez qu'ils achetaient le sacerdoce des Romains, qu'ils s'en faisaient un instrument pour exercer des concussions, des brigandages, qu'ils négligeaient le culte des autels, et que, bien loin de s'appliquer aux sacrifices et à la sanctification des peuples, ils s'adonnaient aux exercices des gentils. Mais c'est aussi ce qui fut le sujet de ce reproche si terrible que Dieu fit à ces mercenaires par le prophète Ezéchiel, et qu'il doit faire à tous les autres : *Væ pastoribus qui pascebant semetipsos : « Malheur à ces pasteurs qui se recherchent et qui se paissent eux-mêmes. »* Le pasteur n'est-il pas établi pour la défense du troupeau ? et cependant vous en avez pris la laine, vous avez bu son lait, vous avez dévoré la graisse et la substance des brebis, *et quod infirmum fuit non consolidastis, quod agrotum est non sanastis, quod confractum est non alligastis, et quod perierat non quaesistis* : « Vous n'avez pas fortifié ce qui était infirme, vous n'avez pas guéri ce qui était malade, vous n'avez pas bandé ce qui s'était rompu, vous n'avez pas cherché ce qui s'était perdu. » (Ezech., XXXIV, 2-4.) Voilà quel est le fondement de ce reproche ; ce n'est point qu'ils eussent la graisse du troupeau, car comme dit le saint Apôtre : *Qui est-ce qui fait la guerre à ses dépens ? qui est-ce qui plante la vigne sans prendre de son fruit ? qui est-ce qui paît les brebis sans boire de leur lait* (I Cor., IX, 7) ? *Tout ouvrier méritera récompense* (I Tim., V, 18) ; mais c'est parce qu'ils avaient mangé la graisse et la substance du troupeau, sans s'appliquer à sa conduite, et qu'ils ne travaillaient pas autant qu'il faut pour le faire valoir au père de famille. Car il ne faut pas s'imaginer que ces pasteurs et ces ecclésiastiques qui ne travaillent point aient un droit légitime de dévorer la graisse et la substance du troupeau, j'appelle ainsi les bénéfices de l'Eglise. Prenons la chose en son principe, je vous en veux laisser le jugement. Pourquoi pensez-vous que les lévites que Dieu avait choisis pour le service de son temple, n'enrent point de part à la terre promise, mais la dîme de tous les biens qu'elle portait ? Le Roi Prophète nous l'apprend : *Il leur a donné les terres des nations, et ils ont possédé les travaux de tous les peuples, afin qu'ils observassent ses ordonnances, et qu'ils recherchassent sa loi* (Psal. CIV, 14, 45) ; ils étaient exempts de cultiver la terre, afin qu'étant dégagés de l'embarras des choses temporelles, ils s'appliquassent

uniquement à cultiver le temple du Seigneur, à sanctifier les peuples et à le glorifier.

Nous le voyons encore mieux dans la naissance de l'Eglise, que les apôtres qui avaient tout quitté pour suivre Jésus-Christ, et travailler à l'établissement de l'Evangile, n'ayant pas de quoi vivre, les fidèles apportaient à leurs pieds une partie de leurs biens. C'était de ces offrandes et de ces oblations, qui se faisaient tous les dimanches, que les apôtres prenaient la nourriture des ministres, et les aumônes qui se faisaient à tous les pauvres. Voilà quelle a été la source et l'origine des bénéfices de l'Eglise ; car lorsqu'elle a reçu sous les princes chrétiens cette forme visible qu'elle conserve maintenant, les oblations et les offrandes volontaires ont été commuées en dîmes fixes et permanentes, les princes et les fidèles y ont ajouté des terres et des principautés, et c'est ce qui compose les bénéfices de l'Eglise. C'est donc à titre de travail et de nécessité que les ministres de l'Eglise possèdent ces biens, comme leur viatique nécessaire, et comme le prix de leurs travaux. Lisez le saint Apôtre dans toutes les Epîtres où il en parle : Si nous avons quitté le soin de nos affaires temporelles pour vous administrer les sacrements, dit-il aux Corinthiens, n'est-il pas raisonnable que nous en recevions le nécessaire de la vie ? *qui est-ce qui fait la guerre sans recevoir la solde ? qui cultive la vigne sans manger de son fruit ? qui conduit un troupeau sans boire de son lait ?* (I Cor., IX, 7.) Il faut donc cultiver la vigne pour manger de son fruit, il faut donc paître le troupeau pour boire de son lait. La conséquence est nécessaire ; mais l'Apôtre en tire encore une autre, qui est : *Qui ergo non vult operari, non manducet* (II Thess., III, 10), que celui qui ne travaille point pour le service du troupeau, ne doit point vivre de la substance du troupeau. Et c'est pourquoi tous les saints Pères de l'Eglise ont appelé les bénéfices, les vœux et les offrandes des fidèles, le prix de leurs péchés et le patrimoine des pauvres.

Toutefois, s'il est permis d'examiner ici toute la face de l'Eglise, ne trouverons-nous pas que ceux qui les possèdent, se jettent impunément dans la fainéantise et dans l'oisiveté, et que ceux qui travaillent vivent toujours dans la misère, et ont à peine de quoi vivre ; nous y verrons bien davantage qu'autrefois ; alors on voyait des fidèles qui étaient riches dans le siècle, se faire pauvres dans l'Eglise, afin d'honorer la pauvreté de Jésus-Christ ; et aujourd'hui nous en voyons qui, étant pauvres dans le siècle, deviennent riches dans l'Eglise. C'est saint Jérôme qui l'écrivait à Népotien. Diraient-ils que ces loups ravissants et mercenaires aient un droit légitime de posséder les biens ecclésiastiques, parce qu'ils ont le titre d'une cure, d'un prieuré, d'une abbaye ? On ne peut posséder les biens d'Eglise que sous deux conditions : ou comme pauvre, ou comme titulaire ; ceux qui ont des pensions

sur les biens de l'église, peuvent les posséder en qualité de pauvres, quand le Saint-Siège le permet, quoiqu'ils n'en usent pas comme des pauvres. Mais qu'un homme qui porte un titre ecclésiastique qui l'attache à une église et à un ministère, prenne les biens de cette église, et n'ait pas la force et la capacité de la servir, n'est-ce pas renverser toute la discipline de l'Eglise? Je ne décide point ici si Dieu les oblige à la restitution de ces biens mal acquis ou mal administrés; il faudrait décider auparavant cette question si difficile dans la théologie, s'ils en ont le domaine et la propriété, ou s'ils en sont seulement les économes et les dispensateurs: mais je dis hardiment qu'ils péchent très-grièvement et très-mortellement contre la charité, par le mauvais usage qu'ils en font; et c'est à ces pasteurs et à ces mercenaires, que Dieu fait ce reproche que je viens d'alléguer: *Vous avez arraché la laine du troupeau, vous avez bu son lait et dévoré sa graisse et sa substance, et vous n'avez pas rétabli ce qui était infirme, vous n'avez pas guéri ce qui était malade, vous n'avez pas cherché ce qui s'était perdu.* — *Propterea dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor, et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri: « C'est pour cela que mes brebis sont dispersées, que mes troupeaux sont dissipés, qu'ils sont la proie des loups et des bêtes sauvages, parce que leurs pasteurs ne veillent point à leur défense. Mais écoutez, dit le prophète, ce que dit le Seigneur aux pasteurs intéressés et mercenaires: Je leur demanderai compte de mes brebis, je laverai mes mains dans leur sang, je serai cesser leurs brigandages, je les chasserai de la bergerie, je donnerai mes brebis à un autre pasteur qui veillera à leur défense, et qui les défendra, ils seront mon peuple, et je serai leur pasteur (Ezech., XXXV, 5, seqq.)* Oh! plutôt à Dieu que cette prophétie s'accomplît, et que Dieu rappelât cet âge d'or, où les apôtres étaient plus admirables par le mépris des choses de ce monde, que par tous leurs miracles; où ceux qui possédaient les biens d'Eglise, comme dit l'auteur des livres *De la vie contemplative*, chez saint Prosper (Lib. II, cap. 9), les recevaient plutôt pour assister les pauvres, que par l'envie et la cupidité de les avoir. Voilà ce qui doit être l'objet de nos prières et de nos vœux, comme c'est le sujet de nos gémissements et de nos plaintes; mais c'est un bien qui est plus à désirer qu'il n'est à espérer. *Il faut qu'il y ait des hérésies*, dit l'apôtre saint Paul aux Corinthiens (I Cor., XI, 19), afin que les élus soient éprouvés, il faut qu'il y ait des mercenaires dans l'Eglise pour paître le troupeau du pasteur; car si les hommes n'y étaient attirés par les honneurs et par les biens qu'ils y trouvent, le Fils de Dieu n'aurait point de ministres, ni son Eglise de pasteurs.

Vous me direz, peut-être, que ceux qui ont un véritable zèle pour l'Eglise doivent cacher ses plaies, au lieu de les produire et de les publier: et moi je dis, tout au con-

traire, que ceux qui ont un véritable zèle pour l'Eglise doivent toujours se plaindre et décrier les vices des pasteurs, mais toujours épargner la personne et la réputation de ceux qui les commettent.

Le Fils de Dieu est venu sur la terre dans un temps où les Scribes et les Pharisiens étaient parmi les Juifs ce que nous sommes parmi les chrétiens, et faisaient à peu près les mêmes choses, à la réserve qu'ils étaient plus cachés dans leur conduite, au lieu que nous vivons dans un temps de licence et de libertinage; nous ne nous mettons pas en peine, en pratiquant le mal, d'en éviter les apparences. Quand donc le Fils de Dieu s'est élevé contre les vices de son peuple, et qu'il a décrié leurs abominations, voyons-nous qu'il ait épargné ceux des Pharisiens? Nous verrons, au contraire, que jamais il n'a paru plus véhément et plus zélé que lorsqu'il a repris leurs crimes et leur hypocrisie. Lisez le chapitre XXIII de saint Matthieu, et vous verrez qu'il y fait huit imprécations contre ces hypocrites: Malheur à vous qui fermez la porte du ciel pour vous et pour les autres; malheur à vous qui dévorez les veuves, qui parcourez la terre pour faire un prosélyte, et qui le conduisez au précipice; malheur à vous, sépulcres blanchis, qui sous de belles apparences ne renfermez que de la puanteur et de la pourriture. Voilà comment il épargne leurs défauts; mais vous verrez aussi qu'il n'a jamais touché personne en particulier, parce que la correction qu'on doit à la personne, se fait toujours dans le secret.

Tous les saints Pères de l'Eglise n'avaient-ils pas un véritable zèle pour sa gloire? et toutefois, quand ils ont déclamé contre le vice des pécheurs, voyons-nous qu'ils se soient abstenus de décrier celui des mauvais prêtres? Lisez saint Chrysostome dans ses livres *Du sacerdoce*, le pape saint Grégoire dans son *Pastoral*, saint Jérôme dans toutes ses Epîtres, saint Bernard dans ses livres *De la considération*; ce que la charité a fait en eux, c'est qu'ils n'ont décrié personne que les hérétiques déclarés ou les pécheurs excommuniés.

Quand donc vous voyez l'abomination dans le lieu saint, et le vice éclater dans les personnes qui doivent donner l'exemple et la correction, déclarez-vous en général contre ces vices, décriez hautement cette conduite; vous corrigerez peut-être ces désordres par la chaleur de votre zèle et par la véhémence de vos plaintes; ou bien vous leur jetterez la confusion sur le visage, s'ils demeurent endurcis dans leurs iniquités, et voilà le profit qu'on en peut recueillir: mais on fait aujourd'hui tout le contraire; on ne déclame en général contre le vice des prêtres et des ecclésiastiques que pour descendre sur le particulier par un esprit de médisance ou de vengeance; et voilà le crime de Cham, fils de Noé, qui appela ses frères pour leur montrer la turpitude de son père, et qui n'en hérita que de la malédiction.

Voilà de quelle trempe est à peu près l'esprit des gens du monde quand ils s'élèvent contre les vices de l'Eglise. Ils n'arment ce grand zèle de la gloire de Dieu et de l'honneur de son Eglise que pour le faire retomber sur la tête d'un homme qu'on veut déshonorer, ou pour s'en faire une excuse de vivre impunément dans son libertinage, comme faisaient les Juifs : *Dicunt enim et non faciunt, alligant enim onera gravia et importabilia, et imponunt in humeros hominum : digito autem suo nolunt ea movere. (Matth., XXIII, 4.)* A les entendre, disent-ils, dans les chaires nous débitons les vérités, vous les prenez pour des apôtres, *alligant*, ils nous mettront le bnt si haut qu'on n'y saurait atteindre, mais, à les voir dans le particulier et dans les compagnies, vous les prenez pour des gens d'armes ou pour des comédiens. Voilà l'esprit et le langage de tous les gens du monde, aussi bien que des Juifs; ils ne se mettent pas en peine de décrier en général le vice des ecclésiastiques, pour les rendre meilleurs, pourvu qu'ils déshonorent sous ce manteau de zèle ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis, ou qu'ils tirent un prétexte de leur méchante vie de ne pas pratiquer ce qu'ils enseignent; et je ne sais quel est le plus abominable devant Dieu, ou le vice de ceux qui scandalisent leur prochain par leur méchante vie, ou le faux zèle et la témérité de ceux qui les décrient. Ce que je vois dans l'Evangile, c'est que le Fils de Dieu réprime tous les deux également; il dit aux Phariséens : Malheur à vous qui fermez la porte du ciel, et qui êtes une pierre d'achoppement à tous vos frères; mais il impose en même temps l'obéissance et le silence aux peuples qui leur sont soumis : *Omnia ergo quaecunque dixerint vobis servate, et facite : secundum opera vero eorum nolite facere (Ibid., 3)* : observez ce qu'ils disent, et ne faites pas ce qu'ils font.

Et la raison qu'il leur en donne, c'est que la grâce et la vertu de sa parole n'est pas attachée au mérite de ceux qui la publient, mais à la foi de ceux qui l'écoutent; c'est ce qui fait que le grand mérite de la foi n'est pas de croire ce que l'on voit, mais ce que l'on ne voit pas; de même ce qui fait le mérite de l'obéissance chrétienne, n'est pas d'obéir aux gens de bien, mais d'obéir à des pécheurs, parce que Dieu le veut ainsi; c'est que la grâce et la vertu des Sacrements ne dépend pas de ceux qui les confèrent, mais de l'obéissance de ceux qui les reçoivent. C'est Jésus-Christ qui règne dans les cieux, qui en est le ministre, et qui leur imprime, par la vertu de son esprit, cette vertu divine qui justifie les pécheurs; c'est ce que disent ces paroles : Ils sont assis sur la chaire de Moïse, ils sont marqués du caractère de majesté, ils ont reçu l'autorité de gouverner les âmes, et ils agissent par la vertu de mon esprit, et ainsi il ne faut pas les regarder en leur personne, mais au nom de celui qui les envoie. Vous ne serez pas jugés sur le mérite de leurs œuvres, mais sur l'obéissance

que vous rendez à leurs paroles, parce qu'il est écrit : *Celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui m'écoute, écoute le Père qui m'envoie; celui qui vous méprise, me méprise; et celui qui me méprise, méprise le Père qui m'envoie. (Luc., X, 16.)*

Mais savez-vous aussi, mes vénérables frères, c'est à vous que je parle maintenant, prêtres de Jésus-Christ, ministres de l'Eglise, savez-vous le moyen d'arrêter l'insolence des pécheurs et de réduire les peuples au respect et à l'obéissance qu'ils nous doivent? C'est saint Grégoire (*Pastor.*, lib. II, c. 1) qui le dit après saint Ambroise (*Epist.* 6) : Il faut, dit ce grand pape, qu'il y ait autant de différence entre le peuple et son pasteur qu'entre un berger et ses brebis, entre lesquels il ne peut y avoir aucune ressemblance de nature. Rien de commun dans la conduite, rien de conforme dans les mœurs, rien qui ressente la licence et la dépravation du siècle; car si le peuple voit en nous ses vices et ses faiblesses, s'il y voit les excès et les emportements qu'il déplore en lui-même, et qui le font gémir quand il est à nos pieds, s'il nous voit dans les jeux, dans les festins et dans les compagnies, faire les comédiens et les bouffons, enlin s'il ne voit rien en nous qui nous distingue de ses mœurs, et qui attire le respect et la vénération : hé! Dieu, quelle confiance peut-il avoir en nous? Le peuple de ce royaume est un bon peuple, qui aime et qui honore les pasteurs, mais il veut voir en eux les vertus pastorales : *Magister, volumus a te signum videre. (Matth., XII, 38.)* Vous êtes notre maître, notre pasteur et notre père, prêchez-nous donc la parole de Dieu, enseignez vos enfants, conduisez-nous dans la voie du salut; mais tout le monde n'a pas le don de la parole, chacun n'a pas la force de parler en public, au moins conférez-nous les sacrements, assistez-nous de vos conseils, secourez-nous dans nos besoins, visitez-nous dans nos maladies, consolez-nous dans nos afflictions, accordez-nous dans nos querelles. Mais on n'a pas en moi de confiance, personne ne me vient demander, on va chercher les pasteurs étrangers, ou bien les réguliers. Peut-être n'est-on pas averti de votre bonne volonté; si vous alliez chercher les pauvres, ils en seraient honorés, et les riches, qui vous verraient dans les emplois de votre ministère, se remettraient entre vos bras. Mais j'ai d'autres emplois plus honorables dans le siècle, qui me dérobent tout mon temps. Ne savez-vous pas ce que le saint Apôtre disait à Timothée : *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus (II Tim., II, 4)*, que le soldat de Jésus-Christ ne s'embarresse point dans les emplois profanes et séculiers; ce que dit saint Ambroise expliquant ces paroles : *Non sit autem sacerdos qui potestatem laicam usurpare presumat?* Ne savez-vous pas que les conciles de Carthage, qui ont été regardés par les saints Pères comme les trésors de la discipline ecclésiastique, ont défendu aux prêtres et aux ecclésiastiques

tiques d'être intendants ou curateurs, ou même exécuteurs testamentaires, et que généralement ils leur ont interdit tous les emplois qui les pourraient distraire des autels et du service de l'Eglise? Car autrement on peut dire de vous ce qu'un saint Père du désert disait à un sénateur romain (MOLINA, tract. 2, *De sacerdotio*, cap. 6), qui s'était dégradé de la magistrature pour entrer dans un monastère, et qui, s'étant lassé de cette vie solitaire, voulait rentrer dans la magistrature : *Senatorem amisisti, et monachum non fecisti* : vous avez perdu l'honneur de la magistrature, et vous n'avez pas fait un moine. Je dis de même si, renonçant aux fonctions de la cléricature et de la vigilance pastorale, vous vous donnez à des emplois profanes et séculiers, ne vous peut-on pas dire : *Clericum amisisti, et senatorem non fecisti*? vous avez perdu l'esprit de la cléricature, et vous n'avez pas fait un magistrat : ou, comme dit saint Bernard à un évêque qui s'intriguait dans les affaires de la guerre, qu'il n'était ni clerc ni soldat. On n'est pas prêtre pour se croiser les bras et vivre dans l'oisiveté; on ne se charge pas de la sollicitude pastorale et du saint des âmes pour faire le chartreux et s'adonner entièrement à la contemplation : Si nous sommes chrétiens, dit le grand saint Augustin dans son livre *Des pasteurs et des brebis*, ce n'est que pour nous seuls; mais si nous sommes vos pasteurs, nous ne sommes plus que pour vous; comme chrétiens nous n'avons qu'à rechercher notre salut et notre utilité particulière; mais, comme vos pasteurs, nous vous devons toute l'application de notre esprit et la sollicitude de nos âmes; le bon pasteur donne son âme pour le salut de son troupeau.

DISCOURS II.

SUR LES DEVOIRS ENVERS LA PAROISSE EN GÉNÉRAL, ET L'INSTITUTION DES CURÉS DE DROIT DIVIN.

Et fiet unum ovile, et unus pastor (Joan., X, 16.)
Et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Ce que le Fils de Dieu disait aux Phariens dans les paroles de mon texte, s'est accompli dans sa personne par le mérite de sa mort, et ne cessera jamais de s'accomplir jusqu'à la fin de tous les siècles dans l'établissement de son Eglise.

Il s'est accompli premièrement dans sa personne sur l'autel de la croix, où rompant dans sa chair, comme parle l'Apôtre (1), le mur de division qui séparait les Juifs et les Gentils, il forma le corps de son Eglise, et réunit en même temps tous les peuples du monde dans l'unité de cette Eglise. De sorte qu'aujourd'hui on ne voit plus de différence entre les Juifs, les Gentils, les Barbares et les

Scythies, les hommes libres et les esclaves; tous les chrétiens de tous les temps, de tous les lieux et de toutes les nations ne faisant qu'un troupeau, qu'une Eglise, ou, comme disent tous les Pères, un même corps, une même personne, un seul et un même Christ (2). C'est le sens à la lettre de ces paroles de mon texte.

Mais elles s'accomplissent encore tous les jours dans les accroissements de cette Eglise et dans la vocation des élus, où Jésus-Christ appelle à sa bergerie tous ceux qu'il a prédestinés de toute éternité; il les prépare par sa grâce, et il les conduit à son royaume par des routes si sûres, que nul ne peut périr entre ses mains; c'est là le sens que donne à ces paroles le Vénérable Bède (*in Joan.*) après saint Augustin. Enfin, cette unité sera consommée dans la gloire des cieux, lorsque le Prince des pasteurs, ayant détruit l'empire de la mort et consummé toute la vieille créature, il rassemblera tous ses élus dans la félicité de son royaume, pour régner avec eux d'une commune gloire; c'est là le sens des Pères grecs, de saint Jean Chrysostome (*Ibid.*), et de Théophylacte; et c'est alors qu'on pourra dire, pendant toute l'éternité, il n'y aura plus qu'une même bergerie et qu'un même pasteur.

C'est donc dans cet esprit de communion que nous avons été formés dans le baptême, et que nous sommes entrés dans la bergerie de l'Eglise pour être unis à Jésus-Christ comme à son chef et à tous les pasteurs qui la gouvernent; et c'est dans cet esprit de communion que nous devons vivre et mourir, si nous voulons être reçus à l'héritage des enfants. Soyez unis à vos évêques, ainsi que vos évêques le sont à Jésus-Christ, et Jésus-Christ à Dieu (disait au peuple de Smyrne saint Ignace, martyr (3)). Car, comme en vain l'on s'efforcera d'avoir accès auprès des personnes divines par un autre que par l'unique médiateur d'entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ Homme et Dieu, de même on s'efforcera en vain d'avoir accès auprès de Jésus-Christ par un autre canal que par celui de son Eglise et des pasteurs qui la gouvernent; c'est-à-dire qu'on n'est jamais dans l'alliance des personnes divines que par la communion du corps de Jésus-Christ; qu'on n'a jamais la communion de Jésus-Christ que par la communion de son Eglise; qu'on n'a jamais la communion de cette Eglise que par la communion de son vicaire sur la terre et du Saint-Siège apostolique; qu'on n'a jamais la communion du Siège apostolique et du Souverain Pontife que par la communion de son évêque; enfin qu'on n'a jamais la communion de son évêque et de son diocèse que par la communion de sa paroisse et du pasteur qui la gouverne.

Voilà ce que l'auteur de la *Céleste hiérarchie* appelle hiérarchie, hors de laquelle

(1) *Ipse enim est pax nostra, qui fecit utraque unum, et medium parietem maceris solvens, inimicitias in carne sua.* (Ephes., II, 14.)

(2) *Ubi non est gentilis, et Judæus, circumcisio, et præputium, Barbarus, et Scythæ, servus et liber;*

sed omnia, et in omnibus Christus. (Coloss., III, 11.)

(3) *Episcopum sequimini, ut Christus Patrem; et presbyterorum collegium, ut apostolos: diaconos revereamini, ut et Dei et accepto ministrantes.*

vous ne verrez que de l'horreur et de la confusion ; ce que le grand Apôtre des nations appelle un *édifice de salut* (1), hors duquel on ne peut être que damné ; ce que le Fils de Dieu dans l'Évangile appelle une bergerie, hors de laquelle toute bœbis errante et vagabonde tombe infailliblement dans les abîmes et dans les précipices ; et c'est ce que je prétends vous faire voir dans les discours que je dois faire dans la suite. Mais avant que de vous expliquer plus en détail les principaux devoirs qui nous attachent à la paroisse, je veux vous faire voir en général, que la même raison qui nous doit obliger à demeurer unis à Jésus-Christ et à l'Église universelle, oblige à proportion tous les fidèles à demeurer unis à leur paroisse et au pasteur qui la gouverne, et qu'ainsi celui qui méprise la communion de sa paroisse, n'est pas dans l'ordre que Jésus-Christ a établi dans son Église, et ne peut être sans péché.

Je dis donc, que la même raison qui nous attache à Jésus-Christ comme au souverain pasteur, et à l'Église universelle comme à la mère des fidèles, oblige à proportion tous les chrétiens à demeurer unis à leurs églises paroissiales, et aux pasteurs qui les gouvernent ; et qu'ainsi celui qui méprise la communion de sa paroisse, et du pasteur qui la gouverne, n'est point dans l'ordre que Jésus-Christ a établi dans son Église, et ne peut être sans péché. Voilà deux vérités, dont l'une est un principe, et l'autre la conséquence, qui feront tout le sujet de ce discours. Prouvons invinciblement l'un et l'autre, et donnons-y attention.

PREMIER POINT.

Mais avant que d'entrer dans la preuve de ma proposition, je suppose qu'encore que la distribution des diocèses et des paroisses ait été faite par l'Église, et quelque temps après le siècle des apôtres ; toutefois on peut dire (et je l'estime une doctrine certaine) que l'établissement des évêques et des prêtres, je dis de ceux qui sont commis à la conduite pastorale, est immédiatement de Jésus-Christ, et que c'est de lui seul qu'ils ont reçu l'autorité sacrée de gouverner les âmes, et de conduire son troupeau. C'est la définition du concile de Trente dans la session 23, au canon 6 : Si quelqu'un dit que dans l'Église catholique le Fils de Dieu n'a pas institué la hiérarchie des évêques, des prêtres et des ministres, qu'il soit anathème et malédiction (2).

Dans ces paroles du concile il y a deux choses à remarquer : Premièrement, que cette hiérarchie n'est pas fondée sur l'invention des hommes et sur la discipline de l'Église, mais sur l'autorité de Jésus-Christ et sur la vertu de son esprit ; c'est ce que disent ces paroles : *Ordinatione divina insti-*

tutam, elle est instituée par une autorité toute divine.

Secondement, c'est que tous les degrés qui la composent, sont établis de Jésus-Christ pour la conduite et le gouvernement des âmes ; c'est ce que signifie ce mot grec *Hierarchia*, c'est-à-dire un empire et une autorité toute divine, que les ministres hiérarchiques exercent sur les âmes, chacun selon son ordre et selon son caractère, soit en les purifiant comme les prêtres par le baptême et par la pénitence, soit en les éclairant par la doctrine et par les instructions, soit en les perfectionnant et en les unissant comme font les évêques. Comme donc les évêques sont établis de Jésus-Christ en qualité de princes de l'Église et de la hiérarchie, pour la conduire à sa perfection par les fonctions les plus sublimes et les plus relevées ; ainsi les prêtres en tant qu'ils sont dans l'ordre et dans la hiérarchie de l'Église, sont appelés à la conduite et au gouvernement des âmes, et ont reçu de Jésus-Christ cette puissance pastorale, d'exercer toutes les fonctions qui appartiennent au sacerdoce sur le troupeau qui leur est désigné. Et quelles sont les fonctions qui appartiennent aux prêtres quand ils sont appelés à la conduite pastorale ? Ce sont précisément toutes les fonctions que nous voyons dans les curés : baptiser, confesser, instruire, administrer les sacrements, ensevelir les morts, purifier, illuminer et perfectionner. Et ainsi les curés comme étant commis à la conduite pastorale, sont de l'institution de Jésus-Christ et de la hiérarchie de l'Église. Cela ne souffre point de contradiction.

Si vous voulez une raison de cette vérité, laquelle vous paraîtra évidente, c'est qu'il était de la sagesse et de la prévoyance du Sauveur en qualité de chef de son Église, de lui donner dès sa naissance tous les ministres qui devaient l'établir, et sans lesquels il était impossible qu'elle s'accrût dans toutes les nations, et qu'elle y subsistât jusqu'à la fin ; parce que cette Église ne pouvait être sans évêque, il les institua dès le commencement dans la personne des apôtres, il leur donna cette plénitude de puissance qu'il avait reçue de son Père, et il les établit princes de toutes les nations : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie* (3). Voilà l'institution du premier Ordre de l'Église qui la devait fonder : mais parce qu'il était impossible qu'elle s'accrût dans tout le monde, au point que nous la voyons, et qu'elle y subsistât jusqu'à la fin sous la seule conduite des évêques, le Fils de Dieu instrua les prêtres dans la personne des disciples ; il leur donna la puissance de l'Ordre, et cette autorité toute divine qu'ils exercent sur son corps naturel, en leur disant : *Faites ceci en mémoire de moi* ; et la puissance de juridiction sur son corps mystique, en

(1) *Superædificati super fundamentum apostolorum, et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu.* (Ephes. II, 20.)

(2) *Si quis dixerit in Ecclesia catholica non esse hierarchiam divina ordinatione institutam que*

constat ex episcopis, presbyteris et ministris, anathema sit.

(3) *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* (Joan., XX, 21.)

leur disant : *Ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans les cieux*. Voilà quelle est l'institution des évêques et des prêtres, je ne dis pas des prêtres qui consacrent le corps de Jésus-Christ, mais qui sont dépositaires de la puissance de juridiction (comme ils le sont aujourd'hui, s'ils ne sont approuvés de leurs évêques), mais je dis des pasteurs et des curés, qui joignent à la puissance de l'Ordre toute la juridiction qu'ils ont reçue par la vertu du sacerdoce.

Mais parce que l'Eglise n'a pas reçu d'abord la multitude des nations, qu'elle s'est établie peu à peu, et qu'elle a demeuré longtemps cachée dans les cavernes et dans les catacombes, durant le temps de sa persécution, il faut la regarder dans trois états bien différents, qui donneront plus de jour à cette vérité.

Premièrement, dans sa naissance et dans sa fondation, comme elle était au siècle des apôtres, et alors on peut dire qu'elle était gouvernée par des évêques et par des diacres. C'est pourquoi saint Cyprien la définit dans l'*Epître à Florent*, « un peuple uni à son évêque, et un troupeau attaché au pasteur (1). »

Secondement, dans son progrès et son accroissement, comme elle était dans les trois premiers siècles, et alors l'on peut dire que les évêques, ne pouvant satisfaire à cette multitude de chrétiens qui se multipliaient de jour en jour, ils ordonnèrent des prêtres selon l'institution de Jésus-Christ, ils les associèrent à la sollicitude pastorale, ils leur commirent une portion de leur troupeau, pour lui administrer les sacrements, non pas à la vérité d'une manière permanente, et par un titre de stabilité qui obligât à résidence, comme on voit aujourd'hui, *sed ad nutum episcopi*, mais dépendamment de l'évêque. Et c'est pourquoi saint Ignace, martyr, défend aux prêtres de son temps de consacrer, de baptiser, de conférer les sacrements *absque conscientia episcopi*, sans ordre exprès de leur évêque (2).

Et enfin nous la pouvons considérer dans l'état de sa paix et de sa plénitude, par le concours de toutes les nations et par la conversion de l'univers, comme elle était dans le IV^e siècle; et alors l'on peut dire qu'elle distribua les diocèses et les paroisses, afin que chaque église eût son pasteur immédiat, dit le savant Théophylacte, que la peine fût moindre, et la sollicitude plus exacte. Elle établit par ses canons et par ses ordonnances, ce que le Fils de Dieu avait institué dès le commencement. Elle érigea des titres, elle leur assigna leurs bornes et leurs limites, et donna à chacun des évêques et des prêtres une portion de son

troupeau à gouverner, avec obligation de résidence et de stabilité.

Voilà quelle a été l'institution des évêques et des prêtres, et l'établissement des diocèses et des paroisses, où vous voyez qu'il y a deux choses à distinguer, qui vous éclairciront cette difficulté. L'une est le caractère et cette autorité divine qui les rend nos pasteurs, et qu'ils exercent sur nos âmes, et celle-ci vient immédiatement de Jésus-Christ, et ne dépend que de lui seul; elle est commune à tous les prêtres et à tous les évêques; et c'est pourquoi saint Cyprien dit (3), que tous les évêques ne font qu'un seul et même épiscopat, dont chacun tient solidairement sa portion, d'où il s'ensuit que chaque évêque et chaque prêtre peut exercer toutes ses fonctions dans toutes les parties de l'Eglise, en vertu du pouvoir qu'il a de Jésus-Christ. Mais il y a une seconde chose qui borne et qui limite leur pouvoir, c'est la distinction des diocèses et des paroisses, qui les attache à une église particulière, pour y conduire et pour y gouverner les âmes; l'évêque, avec une entière plénitude de puissance, et le curé dépendamment de son évêque, et celle-ci a été faite par l'Eglise. C'est Jésus-Christ lui-même qui leur en donne la puissance et la juridiction; mais c'est l'Eglise qui leur en détermine la matière, qui les attache à certain lieu et à certaine église, qui leur assigne des sujets pour exercer sur eux toutes leurs fonctions, qui leur défend par ses canons de sortir des limites de leurs paroisses et de leurs diocèses, pour entreprendre sur le troupeau des autres, comme elle oblige aussi tous les peuples fidèles à demeurer dans l'adhérence et dans la communion de leurs pasteurs; de sorte qu'encore que l'Eglise ait distingué les diocèses et les paroisses, toutefois on peut dire, et on le doit, après la décision du concile de Trente, que les évêques et les curés qui les gouvernent, sont établis de Jésus-Christ, et n'ont reçu que de lui seul l'autorité sacrée de gouverner les âmes et de conduire son troupeau. Il a fallu déduire tous ces principes de doctrine, qui doivent être le fondement de tous ces discours; mais je reviens à ma proposition, et je dis que la même raison qui nous attache à Jésus-Christ comme au souverain Pasteur, et à l'Eglise universelle comme à la Mère des fidèles, oblige à proportion tous les chrétiens à demeurer unis à leurs églises paroissiales et aux pasteurs qui les gouvernent. Prouvons cette importante vérité, en sorte qu'elle soit visible à tout le monde.

Pourquoi dit-on communément que hors de l'Eglise catholique il n'y a point de salut? C'est, dit saint Augustin, parce que

(1) Et illi sunt Ecclesia plebs sacerdoti adnata, et pastori suo grex adhærens : unde scire debet episcopum esse in Ecclesia, et Ecclesiam in episcopo, et si quis cum episcopo non sit, in Ecclesia non esse.

(2) Sine episcopo nemo quidquam faciat eorum que ad Ecclesiam spectant. Non licet sine episcopo

baptizare neque offerre, neque Sacrificium immolare, neque celebrare, sed quodcumque illi visum fuerit secundum beneplacitum Dei, ut tutum et ratum sit, faciatis. (S. IGNAZ., *Epist. ad Smyrnens.*)

(3) Episcopatum unus est cuius pars a singulis in solidum tenetur.

étant le corps de Jésus-Christ, comme l'Apôtre le dit aux Ephésiens, *qui est caput Christus, ex quo totum corpus compactum et connexum est* (Ephes., IV, 16), quiconque ne se rencontre point dans les jointures et l'assemblage de ses membres, n'aura point de part à son royaume, et ne peut être dans l'Eglise. Il nous en donne la raison : *Personne ne peut monter aux cieux que celui qui en est descendu.* (Joan., III, 13.) Jésus-Christ seul est descendu des cieux ; Jésus-Christ seul y remontera ; mais parce qu'étant revêtu de la nature humaine, il a pris un corps naturel, et que mourant dans ce corps naturel sur la Croix, il a formé le corps mystique de l'Eglise, tous ceux qui appartiennent à cette Eglise étant les membres de son corps, vivront de son esprit et de sa vie, et jouiront de son royaume ; comme au contraire tous ceux qui ne seront point dans son Eglise, n'étant point membres de son corps, n'auront point de part à son royaume. C'est ce qui a fait dire à ce saint docteur, que hors de l'Eglise catholique il n'y point de salut ; il en donne de belles et savantes raisons dans le Sermon 181 du temps ; mais je m'arrête à celle de l'Apôtre, et je dis que celui qui méprise la communion de sa paroisse, n'est point un membre vivant du corps de Jésus-Christ, et n'est point vivant de son esprit et de sa vie. Combien de gens vivent extérieurement dans le corps de l'Eglise, dit le grand Augustin, professent sa doctrine, et participent aux sacrements, qui toutefois ne sont point animés de son esprit et de sa vie ? Ceux-là sont dans l'Eglise comme les mauvaises humeurs sont dans notre corps, comme les ongles et les cheveux qui en doivent être retranchés au jour de la vengeance, et toutefois ils n'appartiennent point à Jésus-Christ comme ses membres. C'est pourquoi les théologiens définissent l'Eglise, l'assemblée et la convocation des fidèles qui professent une même doctrine, qui participent aux mêmes sacrements, et qui sont soumis aux pasteurs légitimes. Il y en a donc qui appartiennent extérieurement au corps de Jésus-Christ, et qui n'ont point de part à son esprit et à sa vie, comme sont les pécheurs et les mauvais chrétiens. Il y en a d'autres qui vivent extérieurement de son esprit et de sa vie, comme sont les catéchumènes qui ne sont point encore dans son corps. Mais pour être intérieurement et extérieurement du corps de Jésus-Christ et de l'Eglise, dit le cardinal Bellarmin, il faut : 1° professer sa doctrine et les articles de sa foi ; 2° il faut participer aux sacrements qu'ils administrent à ses enfants ; 3° il faut être soumis à la conduite des pasteurs ; et

sans ces conditions on ne peut être qu'un païen, un hérétique ou un excommunié : mais à ces conditions qui ne regardent que l'extérieur et le dehors, il y faut ajouter les habitudes infuses de la foi, de l'espérance et de la charité, l'obéissance à ses préceptes et à ses lois, et enfin la participation de son esprit et de sa vie (1).

Cela posé pour fondement, voici la preuve indubitable de ma proposition. Pour être dans le corps de Jésus-Christ et de l'Eglise, non pas comme les excréments et les lueurs, mais comme y sont les membres qui se nourrissent des influences de leur chef, il faut avoir cette foi vive qui nous unit et qui nous incorpore à Jésus-Christ comme ses membres, et qui est animée de son esprit et de sa vie. Or je soutiens que celui qui méprise la communion de sa paroisse et du curé qui la gouverne, n'a point cette foi vive qui nous unit à Jésus-Christ comme ses membres, et qui est animée de son esprit et de sa vie. Car celui-là n'a point cette foi vive qui nous unit à Jésus-Christ comme ses membres, et qui est animée de son esprit et de sa vie, qui ne demeure point dans l'ordre que Jésus-Christ a établi dans son Eglise. C'est un article de foi. Car comme dit saint Augustin, après saint Cyprien : Celui-là n'aura point Dieu pour père, qui n'aura point l'Eglise pour sa mère. Or il est certain que celui qui méprise la communion de sa paroisse et du curé qui la gouverne, n'est point dans l'ordre que Jésus-Christ a établi dans son Eglise. Je ne veux point d'autre preuve de cette vérité que les paroles du Sauveur dans ce même évangile.

Tous les saints Pères sont d'accord qu'il nous y veut représenter l'état présent de son Eglise sous la figure d'un troupeau ; et comme dans une bergerie, il y a le pasteur et les brebis, le Fils de Dieu nous met devant les yeux tous les offices que les pasteurs de la campagne rendent au troupeau qui leur est confié, et la parole obéissance que les brebis rendent à leur voix, pour nous apprendre par la comparaison des choses les plus communes et les plus simples, les obligations réciproques des pasteurs qui gouvernent l'Eglise et des chrétiens qui la composent. Voici donc l'ordre et la correspondance qu'il établit dans son Eglise pour régler les devoirs des pasteurs et des brebis. Premièrement, il dit que le pasteur connaît toutes ses brebis, qu'il les appelle par leur nom, et qu'il n'y en a pas une qui échappe à ses soins et à sa vigilance ; et réciproquement, il dit que les brebis connaissent le pasteur, qu'elles entendent sa voix, et qu'elles lui conservent une parfaite obéissance. Secondement, il dit que le pasteur a

(1) *Ecclesiam esse corpus vivum in quo est anima et corpus. In anima sunt interna dona Spiritus sancti, fides, etc. Corpus est externa professio fidei et communicatio sacramentorum, ex quo fit ut quidam sint de anima et de corpore Ecclesie : utpote uniti Christo interius et exterius, et tales sunt membra viva, alii magis et alii minus secundum gratias et donationes Dei differentes. Quidam*

sunt de anima et non de corpore, ut catechumeni. Et denique sunt de corpore et non de anima, qui nullam habent virtutem, et qui tantum spe aut aliquo timore temporali profitentur ille, et sacramentis communicant sub regimine pastorum : et tales sunt capilli, ungues et mali humores in corpore humano. (Bellarmin, De Ecclesia militante.)

soin de ses brebis, qu'il les tire de la bergerie, qu'il marche devant elles, qu'il les conduit aux pâturages, et qu'il les ramène à la bergerie (1), c'est-à-dire, qu'il les nourrit de la parole du salut, et qu'il les fortifie par les sacrements; et réciproquement que les brebis le suivent, *et oves illum sequuntur, quia sciunt vocem ejus*. Troisièmement, il dit que le pasteur donne son âme pour le salut de son troupeau, c'est-à-dire, que dans les temps de peste, de famine, de guerre et de persécution, il expose sa vie à toutes sortes de dangers pour le salut de son troupeau; et réciproquement il dit que le troupeau doit être inséparable du pasteur. Voilà l'étroite union et la correspondance que le Sauveur du monde a établie dans son Eglise entre les brebis et le pasteur, d'où je raisonne de la sorte.

Il est certain que ces obligations sont réciproques, et que si le pasteur est obligé de droit divin, de connaître son peuple, de l'enseigner et d'étendre sa vigilance pastorale jusque sur le dernier de son troupeau, le peuple est obligé de même droit et par la même autorité de reconnaître son pasteur, d'entendre sa parole, et de lui rendre obéissance: si le pasteur est obligé de droit divin d'administrer les sacrements au troupeau qui lui est confié, le même droit oblige le troupeau de recevoir les sacrements de la main du pasteur. Ce sont des choses relatives qui ne peuvent subsister l'une sans l'autre; car il n'est pas pasteur pour se paître lui-même. Qui dit un père, dit un fils; la même loi qui oblige le père à protéger son fils, oblige aussi le fils à honorer son père; et si nous devons tant de respect et d'obéissance à nos pères charnels, combien devons-nous plus de soumission aux pères des esprits, qui nous engendrent à la vie éternelle? c'est l'argument du saint Apôtre dans l'*Épître aux Hébreux* (2).

Or je vous demande sur quelle espèce et sur quel ordre de pasteurs tombe précisément l'obligation que je viens de dire (car c'est ce qu'il faut examiner avant que de conclure à quelle espèce de pasteurs nous devons rendre l'obéissance qui lui est relative).

Il est sans doute que cette obligation regarde universellement les pasteurs, chacun selon son étendue et la sphère de son activité: Premièrement, elle regarde l'évêque du Saint-Siège et le Souverain Pontife. En qualité de prince des pasteurs, il doit connaître de leurs mœurs et de leur suffisance, les appeler dans la bergerie, veiller sur leur conduite, les juger dans les causes majeures, et dans ce sens il est le conservateur de la foi de l'Eglise, le protecteur de la discipline, et le défenseur des canons.

Secondement, elle regarde les évêques, auxquels il appartient d'établir des curés dans toutes les paroisses, d'y faire la visite

quand il est nécessaire, d'y faire administrer les sacrements, et de veiller sur la conduite des curés et des peuples. Mais je dis qu'à proprement parler, et qu'à prendre l'Evangile à la lettre, tous ces devoirs et ces obligations tombent précisément sur le curé de la paroisse, et le pasteur immédiat auquel il appartient de gouverner les consciences, d'administrer les sacrements: je ne dis pas que les Evêques n'aient la même puissance, et qu'ils ne soient pasteurs immédiats dans tout leur diocèse; mais parce qu'il ne serait pas possible qu'ils satisfissent eux-mêmes à ces devoirs, je dis qu'ils tombent précisément sur le curé de la paroisse. En voici deux raisons démonstratives.

La première se prend de la nature et de la qualité de ces obligations. Dieu veut que le pasteur connaisse le visage de toutes ses brebis, qu'il considère exactement tous leurs besoins, pour y donner tous les remèdes convenables; c'est ainsi qu'il en parle en mille endroits de l'Ecriture, et c'est ce qui ne se peut faire que par le sacrement de pénitence et par la confession.

Secondement, Dieu veut que le pasteur guérisse ses brebis, qu'il les console dans leurs afflictions, qu'il les visite dans leurs maladies, qu'il les soutienne, et qu'il les fortifie par la vertu de sa parole; c'est ainsi qu'il en parle dans le prophète Ezéchiel (chap. XXXIII), et c'est ce qu'il ne peut faire qu'en leur administrait les sacrements.

Troisièmement, Dieu veut que le pasteur aille chercher la brebis égarée jusque dans le désert, que la prenant sur ses épaules il la rapporte à la bergerie; c'est-à-dire, qu'il n'y en ait pas une qui échappe à ses soins et à sa vigilance pastorale; c'est ainsi qu'il en parle dans l'Evangile de saint Luc. (chap. XV.) Et s'il néglige ses devoirs, Dieu le menace de venger dans sa mort, dans son sang, dans son âme, la perte de ses brebis qui se seront égarées par sa paresse et par sa négligence.

Or je vous demande ici, pouvez-vous dire que l'évêque (car je ne parle point ici du Pontife romain qui n'a que la conduite et la surintendance du troupeau de l'Eglise, et qui ne peut descendre à ce détail), pouvez-vous dire que l'évêque puisse exercer toutes ces fonctions et rendre tous ces offices de justice et de charité à chacun de ceux qui composent tout un grand diocèse? cela serait impossible; et quand la chose a pu se faire, comme dans la naissance de l'Eglise, l'évêque gouvernait seul avec le diacre. Il reste donc que cette obligation ne peut tomber que sur le curé de la paroisse, lequel étant pasteur immédiat, est obligé de droit divin de guérir les infirmes, de consoler les affligés, de soulager les pauvres, de visiter les malades, de leur administrer les

(1) *Et proprias oves vocat nominatim et educit eas, et cum proprias oves emisit, ante eas vadit, et oves illum sequuntur, quia sciunt vocem ejus.* (Joan., X, 3, 4.)

(2) *Deinde patres quidem carnis nostræ eruditores habuimus, et reverebamur eos: non multo magis obtulerimus Patri spirituum, et vivemus?* (Hebr., XI, 9.)

sacrements, d'instruire tous les peuples qui sont soumis à sa conduite.

Je reprends donc tout ce raisonnement. Dieu oblige tous les curés, sous peine d'une éternelle damnation, de rendre tous ces offices de justice aux âmes qui sont soumises à leur conduite. L'Eglise en aura fait des ordonnances et des constitutions dans les conciles généraux ou provinciaux de tous les diocèses; les princes mêmes catholiques en auront fait des lois, car le VIII^e livre des Capitulaires de Charlemagne les a réduites en ordonnances, et les peuples ne seront point obligés de se soumettre à la conduite des pasteurs! Concevez-vous cela? Jugez vous-mêmes si cela peut tomber dans le bon sens? Votre pasteur est obligé de dire les dimanches la Messe paroissiale, et de nourrir son peuple de la parole du salut; posons le cas que les fidèles ne soient point obligés d'y assister. Il se peut faire que personne ne vienne à la paroisse (car, s'il n'y a point d'obligation, chacun peut librement s'en dispenser et aller où il lui plaît, et ce qui est permis à un des paroissiens est permis à toute la paroisse); et si personne ne vient à la paroisse, sera-ce pour les piliers de l'église? sera-ce pour les merveilles et pour les orgues que le curé dira la Messe solennelle et prêchera la parole de Dieu? Peut-on se figurer une plus grande absurdité?

Or, s'il est ridicule de dire que le pasteur soit obligé de dire la Messe paroissiale et de prêcher la parole de Dieu sans que le peuple soit obligé d'y assister, ne faut-il pas conclure que celui qui ne s'acquitte point de ces obligations n'est point dans l'ordre que Jésus-Christ a établi dans son Eglise? que n'étant point dans l'ordre de l'Eglise, il n'est point membre de son corps, je dis de ceux qui vivent de son esprit et de sa vie? Il est donc vrai de dire que la même raison qui nous attache à Jésus-Christ comme au souverain Pasteur, et à l'Eglise universelle comme à la Mère des fideles, oblige à proportion tous les chrétiens à demeurer unis à leurs églises paroissiales et aux pasteurs qui les gouvernent.

La seconde raison qui nous convainc que les obligations que je viens de vous dire tombent précisément sur les curés, se tire de la loi qui les oblige indispensablement à résider dans leurs paroisses.

On disputa longtemps au concile de Trente, si les évêques sont obligés de droit divin à résider dans leurs églises. La question fut beaucoup agitée, et nous voyons dans les histoires du concile, que les plus saints évêques, et notamment ceux de la France, avaient choisi l'affirmative et s'étaient déclarés pour la résidence; mais enfin le concile ne le définit pas; il se contenta d'y exhorter tous les évêques, par les entrailles de la miséricorde, etc. Mais on n'a jamais mis en question, si les curés sont obligés, de droit divin, de résider dans leurs paroisses; et la raison de cette différence, c'est que les fonctions épiscopales

ne sont pas perpétuelles et journalières comme sont celles des curés, qui les obligent à tout moment à s'employer et à se sacrifier pour le service de vos âmes. Quelles sont celles des évêques? c'est d'ordonner des prêtres, d'assembler des synodes, de visiter leurs diocèses, de conférer le sacrement de la confirmation, et quand ils veulent, et comme ils veulent, quoique toujours ils doivent être l'esprit et l'âme du troupeau qui leur est confié, comme une sentinelle qui veille incessamment à sa défense et à sa garde.

Mais y a-t-il une heure et un moment du jour ou de la nuit, où le moindre de vous n'ait un droit légitime fondé sur l'Evangile et sur la loi de Jésus-Christ et de l'Eglise, de venir prendre son curé jusque dans le silence de son lit, et lui dire : venez donner les sacrements à mon enfant, à mon laquais qui agonise? Y a-t-il un état et une condition si misérable et si accablante dans la vie, comme la peste, la guerre, la famine et la persécution, où Dieu n'oblige vos curés, à titre de justice, à s'exposer à tous les maux qui vous affligent et à tous les dangers qui vous menacent, pour vous servir, pour vous consoler, pour vous défendre et pour vous administrer les sacrements? C'est ce qui fait la différence, dit le Sauveur du monde, du bon Pasteur de l'Evangile, des mercenaires et des larrons; le bon Pasteur donne son âme pour le salut de son troupeau, c'est pourquoi Dieu menace les pasteurs par le prophète Ezéchiël, de leur demander votre âme et votre sang. Ce sont des bénéfices que l'on appelle à charge d'âmes. Cela ne souffre point de contradiction; tous les théologiens en sont d'accord.

Or je vous demande par quelle loi de bienfaisance et de justice Dieu peut dire à un pasteur : *Custodi hominem justum ; quod si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima illius ; « Conservez bien ce juste en sa justice, car, s'il périt par votre paresse et par votre négligence, votre âme répondra pour la sienne? »* (III Reg., XX, 39.) Par quelle loi de bienséance et de justice Dieu peut-il dire à un pasteur : voilà les âmes que j'ai rachetées de mon sang et que mon Père m'a données, je les soumets à votre conduite, et vous en rendrez compte au tribunal de ma justice? *Si lorsque je dis à l'impie, Vous serez frappé de mort, vous ne l'avertissez pas de la vengeance, afin qu'il se corrige et qu'il se convertisse, l'impie sera surpris dans son iniquité : Sanguinem vero ejus de manu tua requiram, « je reprendrai son âme et son sang de vos mains ; » et si le juste néglige la justice et s'abandonne à l'iniquité sans que vous l'avertissiez de son crime, je l'enlèverai dans son péché, je reprendrai son âme et son sang de vos mains.* (Ezech., XXXIII, 8, 18.) Voilà la loi que Dieu impose à vos pasteurs : dites-moi donc, je vous supplie, par quelle loi de bienséance et de justice Dieu les oblige à rendre compte de vos âmes, si cette obligation n'est réciproque? et si la

même loi qui les oblige à vous administrer les sacrements en temps de peste et de famine, ne vous oblige pas à les recevoir? si la même autorité qui les oblige à vous reprendre et à vous corriger, ne vous oblige pas en même temps à vous soumettre à leurs corrections?

Vous pourrez donc toujours, quand vous voudrez, les obliger à vous instruire, à vous consoler, à vous administrer les sacrements en quelque état de maladie et de calamité que vous soyez réduits, autant de fois que vous le désirerez, et vous userez en cela de votre droit avec empire quand la nécessité vous y contraindra, et vous aurez la liberté de vous soumettre à leur conduite ou de la rejeter quand vous voudrez?

De bonne foi, cela peut-il tomber sous le bon sens? Dieu serait-il juste de rendre vos curés les tributaires et les esclaves de toute leur paroisse, et de laisser aux paroissiens la liberté de s'en servir ou de les rejeter quand il leur plaît?

Mais vous direz peut-être que l'Eglise a réglé ce que l'on doit à la paroisse, comme sont les baptêmes, les mariages, la sépulture ecclésiastique et les sacrements à la mort, et qu'en toutes ces choses vous recourez toujours à vos curés; mais que la confession, la communion et l'assistance à l'office divin a toujours été libre, et que chacun peut suivre librement le mouvement de son esprit et de sa dévotion; et moi je veux vous faire voir par un raisonnement invincible, que si l'Eglise oblige ses enfants à recevoir à la paroisse les sacrements que je viens de vous dire, par des raisons de discipline et de police, à plus forte raison les veut-elle obliger à se soumettre à leurs pasteurs dans la conduite de leurs âmes et les offices capitaux de notre religion.

Pourquoi l'Eglise oblige-t-elle ses enfants à recevoir à la paroisse le sacrement de notre renaissance? C'est, dit l'auteur de la *Hérarchie de l'Eglise*, parce qu'elle est la mère des fidèles, et que c'est là qu'elle leur donne la grâce de la divine adoption et qu'elle les enrôle en sa milice; c'est pourquoi les conciles appellent les paroisses les églises matrices et baptismales, les basiliques et les mairies. Pourquoi l'Eglise oblige-t-elle ses enfants à se marier à la paroisse? c'est pour y faire l'établissement des familles chrétiennes, pour éviter les fraudes et les abus qui se commettent tous les jours, et qui empêchent la validité des mariages. Pourquoi l'Eglise oblige-t-elle ses enfants à recevoir à la paroisse les sacrements du viatique et de l'extrême-onction? c'est, dit saint Augustin, parce qu'étant la mère des fidèles, elle les veut armer pour ce dernier combat, et les mettre en état de comparaître devant Dieu en leur donnant le gage de l'immortalité. Pourquoi l'Eglise oblige-t-elle ses enfants à recevoir à la paroisse la sépulture ecclésiastique? c'est, disent les Rituels, parce qu'étant le centre de notre communion, elle

nous veut tous recueillir dans l'unité d'un même sein, pour nous représenter au tribunal de Jésus-Christ.

Elle peut donc vous obliger en qualité de mère, et elle vous oblige effectivement à recourir à la paroisse dans le commencement, dans le progrès et dans la fin de votre vie; à être baptisés à la paroisse, quoiqu'elle ait défini contre les donatistes que les hérétiques mêmes peuvent valablement conférer le baptême; à recevoir à la paroisse le sacrement de mariage, parce que le curé qui le confère en est, au sentiment des savaux théologiens, le ministre, et que sa présence est absolument nécessaire, selon le saint concile de Trente; à recevoir à la paroisse le Viatique et l'extrême-onction, quoique l'extrême-onction ne soit pas nécessaire au salut; et à vous faire ensevelir à la paroisse, quoique tous les fidèles aient le choix de leur sépulture. Et vous doutez si vous êtes obligés de vous soumettre à vos curés ou à leurs associés dans la conduite de vos âmes? Si vous êtes obligés de trois dimanches l'un d'assister à la Messe et d'entendre la parole de Dieu dans vos églises paroissiales? Si vous êtes obligés, au temps de Pâques et à l'article de la mort, de vous confesser aux confesseurs de la paroisse ou à des étrangers? mais vous n'en doutez pas seulement; vous n'êtes pas de ceux qui cherchent la lumière, et qui s'efforcent de découvrir la vérité; vous vous opiniâtrez dans votre rébellion, vous vous établissez une franchise et une liberté de conscience qui n'est en effet qu'un abus et un libertinage. Depuis qu'on a doré les temples et paré les autels, qu'on a flatté les consciences, qu'on les a mises au large dans la voie du salut, et qu'on a retranché tous les péchés du monde pour attirer la foule des pécheurs, vous ne connaissez pas le sein de votre Mère, vous la quittez et vous la méprisez comme une veuve désolée, vous l'obligez à faire cette plainte : *Filios enutriti et exaltati, ipsi autem spreverunt me* (Isa., I, 2) : combien d'enfants ai-je engendrés sur les fonts de baptême? combien d'enfants ai-je nourris de la parole du salut? Je les appelle aux saints offices, je leur prépare la table du céleste banquet; tous mes ministres sont en ordre, *non est qui veniat ad solemnitates*, et je n'en vois qu'un petit nombre qui viennent à mes solennités et qui se rangent à leur devoir.

Revenons donc à nous, et reprenons tout ce discours dans un raisonnement qui en comprend toute la force. S'il est donc vrai que les curés sont établis de Jésus-Christ dans son Eglise pour gouverner les âmes qu'il a commises à leur conduite, comme je viens de le montrer, et s'ils sont obligés, et par la loi de Jésus-Christ et par les ordonnances de l'Eglise, de leur administrer les sacrements à quelque heure du jour et de la nuit qu'ils leur soient demandés, de s'exposer à tous les maux qui les affligent, et à tous les dangers qui les menacent, de peste, de guerre, de famine et de persécution, en sorte

que, s'il périt une seule âme par leur paresse et par leur négligence, ils en répondront au tribunal de sa justice; n'est-il pas évident que cette obligation est réciproque? que la même raison et que la même autorité qui lie le pasteur à ses brebis, attache les brebis à la conduite du pasteur? et si l'obligation est réciproque, n'en faut-il pas conclure que celui qui n'est point sous la conduite du pasteur et dans l'union de la paroisse, n'est point dans l'ordre que Jésus-Christ a établi dans son Eglise, que n'étant point dans l'ordre de l'Eglise, il ne peut être un membre de son corps? Je dis de ceux qui vivent de son esprit et de sa vie. Il est donc vrai de dire, que la même raison qui nous attache à Jésus-Christ comme au souverain Pasteur, et à l'Eglise universelle comme à la Mère des fidèles, oblige à proportion tous les fidèles à demeurer unis à leurs églises paroissiales et aux pasteurs qui les gouvernent. Voilà la preuve tout entière de ma proposition; je crois que vous en êtes convaincus.

DEUXIÈME POINT.

De là il faut conclure, et c'est le second point de mon discours, que dans la concurrence des devoirs qui nous attachent à la paroisse, comme sont l'assistance aux offices divins, les confessions, les communions et la réception des sacrements, et des nouvelles dévotions qui s'établissent tous les jours dans les églises conventuelles, et qu'on propose au peuple avec un si grand appareil pour l'attirer et pour le détourner de la paroisse; celui qui abandonne la paroisse et les offices qui s'y font pour se laisser aller aux nouveautés, méprise l'ordre que Dieu a établi dans son Eglise, que cette Eglise a maintenu jusqu'à présent; et ainsi qu'il ne peut être sans péché.

La raison de cette vérité, c'est que dans toutes les règles de la conscience et du bon sens, et d'après tous les principes de la théologie, la loi est toujours préférable aux privilèges, les préceptes aux conseils, et les œuvres de justice aux œuvres qu'on appelle de surrogation.

Que la loi soit toujours préférable au privilège, je ne veux que l'étymologie de ces deux mots pour en faire la preuve. Qu'est-ce que loi? c'est une raison armée de puissance pour se faire obéir, *unde lex dicitur a ligando*; c'est une loi qui nous oblige et qui nous lie à la raison. Qu'est-ce que privilège? c'est une privation et une exemption de la loi fondée sur des raisons d'utilité et de nécessité publique, ou une loi privée, *privata lex*. Car comme dit un grand prélat de ce royaume, monseigneur l'évêque de Belley, de glorieuse mémoire, un privilège sans raison n'est pas un privilège, mais une dépravation de la loi. C'est pourquoi les canonistes et les théologiens disent communément, que tout privilège est odieux, parce qu'il est toujours contraire à la loi, quoiqu'il ne soit pas contraire à la raison.

Que les préceptes soient toujours préférables aux conseils, c'est la doctrine du grand évêque de Genève dans son livre *De l'amour de Dieu*. Le commandement nous oblige toujours, le conseil nous invite seulement; quand on commande, on use d'autorité pour obliger; quand on conseille, on use d'amitié pour inciter; le commandement impose nécessité, le conseil nous incite à une plus grande utilité; au commandement répond l'obéissance, et la seule croyance au conseil. Voilà le sentiment de saint François de Sales et des théologiens; d'où nous pouvons tirer cette autre conséquence, que les moindres œuvres de justice sont toujours préférables aux œuvres les plus sublimes et les plus éminentes qui nous sont conseillées, et qu'on appelle de surrogation.

Rendons cette vérité plus sensible par un exemple familier qui est assez commun dans le siècle où nous sommes. Vous avez dérobé du bien d'autrui, vous avez désolé les villes et les provinces par vos rapines et par vos concussions. Je vous demande s'il est à votre choix de bâtir des églises, de fonder des chapelles, d'enrichir des autels et de dorer des temples, comme on fait aujourd'hui avec orgueil, pour laisser à la postérité des monuments visibles et permanents, non pas de sa magnificence et de sa piété, mais de ses concussions et de ses brigandages; ou de restituer ce que vous avez pris aux mêmes gens, et dans les mêmes lieux que vous avez désolés? Qu'en dit l'esprit de Dieu par le prophète? *Les oblations des pécheurs sont abominables devant Dieu* (1), c'est comme celui qui égorgerait un fils en présence de son père. Tu veux donc me rendre participant de tes larcins et de tes brigandages? Tu égorges mes enfants à mes yeux, et tu apportes leurs dépouilles à mes autels pour enrichir mon temple et m'en faire une offrande. Le Fils de Dieu a décidé cette question: *Hæc oportuit facere et illa non omittere.* (Matth., XXIII, 23.) Il faut premièrement obéir à la loi, satisfaire au précepte, et accomplir les œuvres de justice, et puis vous penserez aux œuvres de surrogation; vous pouvez faire l'un et l'autre.

Or je soutiens que vous êtes obligés et par la loi de Jésus-Christ et par les ordonnances de l'Eglise, de préférer votre paroisse, tous les offices qui s'y font, les confessions, les communions, et les prédications de la paroisse, aux offices publics, aux confessions, aux communions et aux prédications qui se font dans les églises conventuelles, et que, si vous avez la liberté d'y assister, ce n'est que par des privilèges émanés du Saint-Siège pour des raisons qui ne subsistent plus, qui ne regardent que le soulagement des consciences et la consolation des peuples, sans faire préjudice aux lois de Jésus-Christ, et aux droits de l'Eglise.

Cette proposition a deux parties. Je dis premièrement, que vous êtes obligés et par la loi de Jésus-Christ, et par les ordonnances

(1) *Victimæ impiorum abominabiles.* (Prov., XV, 8.)

de l'Eglise, de préférer votre paroisse, les sacrements, les instructions qu'on y reçoit et les offices qui s'y font à ces nouvelles dévotions qui s'établissent dans les églises conventuelles; nous le ferons voir clairement, quand nous traiterons dans le détail de chacun de ces devoirs.

Mais pour vous en convaincre en général, c'est qu'inutilement le Fils de Dieu aurait établi des curés pour gouverner les âmes; en vain l'Eglise leur aurait désigné une portion de son troupeau à gouverner, s'ils n'avaient prétendu obliger tous les peuples à demeurer sous la conduite du pasteur et dans la communion de la paroisse. Demander une raison de cette vérité, c'est demander pourquoi le pasteur est pasteur, et pourquoi les brebis sont brebis. C'est ce qu'on appelle communément, demander la raison du principe. C'est pourquoi le docte Gerson, cette grande lumière de la faculté de Paris, a soutenu dans un sermon qu'il fit à Notre-Dame de Paris par ordre du clergé et de la faculté de Théologie, que les curés étant de droit divin, et que l'Eglise leur ayant assigné une paroisse à gouverner, le Pape même ne les peut pas détruire; il permet bien à leurs sujets de chercher la lumière et le soulagement de leur conscience qu'ils ne rencontrent pas à la paroisse, quand il est nécessaire pour le salut des âmes; car la même raison qui a fondé la loi, peut donner lieu au privilège; mais il ne voudrait pas et ne pourrait pas même anéantir l'ordre que Jésus-Christ a établi, et que l'Eglise a maintenu jusqu'à présent. C'est pourquoi il dit au même endroit: « La bulle des curés, c'est l'Evangile même et la souveraine loi de Jésus-Christ, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. »

Je dis en second lieu, que si la loi de Jésus-Christ et les préceptes de l'Eglise vous obligent à titre de justice, de préférer votre paroisse à tout autre devoir de piété qui se pratique ailleurs, la liberté que vous avez d'assister à l'office dans les églises conventuelles, de vous y confesser, d'y communier, n'est que de privilège contre le droit commun, et doit être fondée sur les mêmes raisons qui ont donné naissance aux privilèges.

Je ne sais pas si l'on peut contester cette proposition, tout ce que je puis dire pour en convaincre les plus durs et les plus opiniâtres, c'est que l'Eglise a subsisté douze cents ans, sans que les réguliers se soient mêlés d'administrer les sacrements, ni du gouvernement des consciences. Mais il faut que je fasse une déclaration publique et solennelle. Dieu m'est témoin que je ne parle point pour diminuer l'estime que vous avez des réguliers; je les honore autant que personne du monde, je suis persuadé qu'ils ont rendu de grands services à l'Eglise, et qu'ils en rendent encore tous les jours, je ne veux point parler contre les privilèges, car je suis convaincu qu'il y a souvent nécessité d'en accorder; mais je parle contre l'abus que l'on en fait tous les jours, et je dirai sans faire

préjudice aux réguliers, ni à leurs privilèges, que les premiers fondateurs de tous les ordres religieux, comme fut saint Basile en Orient, saint Augustin dans le Midi, et saint Benoît dans l'Occident, ne les avaient point institués (à la réserve néanmoins des chanoines réguliers qui vivaient en commun avec saint Augustin), que comme des laïques, qui séparés du commerce du monde, et retirés dans des lieux solitaires, ne s'appliquaient qu'à la contemplation, qui vivaient du travail de leurs mains, et qui n'avaient entre eux qu'un seul abbé pour le gouvernement de leur conscience. C'est que ces religieux étaient toujours et les plus exemplaires et les plus assidus à la paroisse. Cela se voit dans la Vie de saint Jean Chrysostome. C'est que le pape saint Grégoire fut le premier qui leur donna des oratoires et des chapelles domestiques pour empêcher les courses et la fréquentation des gens du monde; mais il leur défendit au même temps de les y recevoir. C'est que le pape Innocent IV défendit aux réguliers de recevoir les assemblées dans leurs chapelles et dans leurs oratoires. C'est que le dévot saint Bernard refusa constamment toutes les grâces et tous les privilèges du Saint-Siège, et défendit à ceux de sa réforme de s'ingérer dans le gouvernement des consciences, pour ne pas perdre l'esprit de la retraite et du silence, qui servent infiniment à acquérir ou à conserver la perfection de leur état; enfin, c'est que saint François d'Assise défend la même chose à ses enfants dans un article de son testament.

D'où vient donc que l'Eglise a changé de conduite, et qu'elle a pris une nouvelle face? que tous ces solitaires ont quitté la campagne et se sont établis dans les plus grandes villes? que leurs chapelles domestiques sont aujourd'hui des temples magnifiques? qu'ils ont des tribunaux à tous les coins de leurs églises? que ceux qui gardaient le silence font retentir leur voix dans les plus hautes chaires? qu'ils sont les plus ardents à les briguer, et les plus occupés dans le gouvernement des consciences?

Il faut rendre justice aux bonnes œuvres et glorifier publiquement la vérité. Ce fut d'abord pour subvenir aux besoins de l'Eglise, et suppléer à l'ignorance et au dérèglement du clergé séculier; car tous les doctes sont d'accord que le xiv^e siècle était un siècle d'ignorance et de corruption, où les ténèbres de l'abîme avaient converti toute la face de la terre, et s'étaient répandues dans tout le monde. L'abbé d'Usperge nous en découvre l'occasion dans un endroit de son *Histoire*, où, décrivant les actes du quatrième concile de Latran sous Innocent III, il dit: qu'il y avait dans l'Eglise deux sectes d'hérétiques qui s'appelaient les humiliés et les pauvres de Lyon, qui, profitant de ce dérèglement, combattaient puissamment la hiérarchie de l'Eglise, et sans aucune dépendance des supérieurs ecclésiastiques, détachaient les peuples de leurs paroisses, les attirant dans leurs églises et leur administrant les sacrements pour se rendre les maî-

tres de leurs consciences, de leurs personnes et de leurs biens (1).

Le Saint-Siège supprima ces deux ordres et reçut à leur place ceux de Saint-François et de Saint-Dominique, pour rétablir la discipline de l'Eglise et pour remettre les peuples dans les devoirs de la paroisse et sous l'obéissance des pasteurs. Ce n'est donc pas pour détourner le peuple des paroisses, pour le distraire de ses obligations, ni pour combattre l'autorité de leur pasteur, et attirer la foule du peuple en leurs églises, que le Saint-Siège leur a donné des privilèges, et que les ordinaires les approuvent; mais au contraire c'est pour maintenir la bonne discipline et pour tenir le peuple dans le devoir à la paroisse et dans l'obéissance du pasteur, pour suppléer à l'ignorance et au dérèglement des uns et au soulagement des autres dans leurs obligations; et c'est pourquoi les Bulles les plus avantageuses qu'ils aient reçues du Saint-Siège les obligent toujours, sous peine de désobéissance et d'excommunication, à exhorter les peuples à se rendre assidus à leurs paroisses.

Revenons donc au sujet, et reprenons tout ce raisonnement. S'il est vrai, comme c'est une maxime indubitable dans les mœurs, que la loi est toujours préférable aux privilèges, les préceptes aux conseils, et les œuvres de justice aux œuvres de surrogation; s'il est indubitable, comme je viens de faire voir, que c'est la loi de Jésus-Christ et les préceptes de l'Eglise qui vous obligent à vous ranger à vos paroisses, pour y recevoir les sacrements et pour y assister aux offices, et que la liberté que vous avez d'assister à l'office dans les églises conventuelles, d'y recevoir les sacrements et les instructions, n'est que de privilège contre le droit commun; n'est-il pas évident que quand, au préjudice des ordonnances de l'Eglise, vous vous servez des privilèges sans besoin et sans une nécessité particulière, vous allez aux églises conventuelles les jours de fête et de dimanche, ou sous prétexte d'indulgence, ou de quelque autre dévotion, ou parce qu'elles sont mieux parées et plus à votre goût, qu'on y entend des symphonies et des musiques, ou pour telles autres raisons qui ne regardent que la sensualité; n'est-il pas évident que vous méprisez la loi de Jésus-Christ et les préceptes de l'Eglise, que vous violez ouvertement toutes les règles du bon sens et de la bonne discipline pour suivre impunément votre caprice.

Or, pensez-vous que le mépris des lois de Jésus-Christ et de la discipline de l'Eglise, puisse être sans péché? Je vous ferai voir, dans le détail, que les prières, que les instructions, et que les sacrements reçus à la paroisse, dans un esprit d'obéissance, opèrent plus de grâce dans nos âmes et sont

plus efficaces devant Dieu que les prières, que les instructions, et que les sacrements qu'on reçoit ailleurs dans un esprit de rébellion; que vos pasteurs, étant donnés de Jésus-Christ, ont plus de grâce et de bénédiction pour vous conduire, et que, pour n'avoir pas les yeux si composés et la posture si contrainte, ils ont autant de droiture dans l'âme et de capacité pour la conduite, et par conséquent que ce mépris leur est injurieux et rejait sur Jésus-Christ et sur l'Eglise qui les ont établis : *Celui qui vous méprise, me méprise; celui qui me méprise, méprise aussi le Père qui m'a envoyé*, dit Jésus-Christ. (*Luc*, X, 16)

Mais finissons ce discours par ces paroles de l'Apôtre dans l'*Épître aux Hébreux* (chap. X), où après leur avoir expliqué, dans les premiers chapitres de sa lettre, les avantages que nous avons reçus de Jésus-Christ et de son sacerdoce, qui, nous ayant réconciliés à son Père céleste par la vertu divine de son sang, et le mérite de sa mort, nous a tous réunis dans l'unité d'un même corps et d'une même Eglise, pour être réunis à son Père céleste pendant toute l'éternité; il conclut son *Épître* par ces paroles : *Teneamus ergo spei nostræ indeclinabilem confessionem, et consideremus invicem in provocationem charitatis, et bonorum operum, non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam*. S'il est donc vrai, que par le sang de Jésus-Christ qui nous est appliqué dans le baptême, nous sommes devenus les membres de son corps en devenant les membres de l'Eglise, et si vivant dans l'unité de cette Eglise nous avons part à ses mérites, nous recevons sa grâce par la vertu des sacrements, nous avons droit à son royaume : *Teneamus fidei nostræ confessionem indeclinabilem*; gardons soigneusement jusqu'à la mort la profession de foi que nous y avons faite, de vivre et de mourir en Jésus-Christ; excitons-nous les uns les autres par nos paroles et par nos bonnes œuvres, à qui conservera mieux la communion de son Eglise, qui est son corps mystique sur la terre : *Non deserentes collectionem nostram*; ne nous séparons point de l'assemblée des fidèles, comme font quelques-uns par un esprit d'inquiétude et de libertinage, mais demeurons toujours dans le bergerie sous la conduite du pasteur qui nous est désigné. Si nous avons de bons pasteurs, remercions-en le Père des lumières qui nous les a donnés; honorons-les comme nos pères, écoutons-les comme nos maîtres, rendons-nous assidus à leurs instructions, dociles à leurs corrections et à leurs réprimandes; et quand même il y aurait quelque chose à désirer, supportons-les avec humilité, dit le grand saint Augustin (*De pastoribus et ovibus*), comme les mauvais princes que Dieu nous donne quel-

(1) Qui nulla habita auctoritate aut licentia prælatorum mittentes falcem in messem alienam populis prædicabant, et vitam eorum plerumque regere satagebant et confessiones audire et mibi-

steris sacerdotum derogare. Quæ volens corrigere papa ordinem Prædicatorum instituit et confirmavit.

quelquefois pour éprouver notre patience, parce qu'ils sont marqués du caractère de sa face et qu'ils exercent sa puissance. Il faut toujours les honorer comme nos pères et nos mères, en qui nous n'examinons pas les vices et les mauvaises qualités qui les rendent quelquefois méprisables, mais que nous honorons toujours par la raison de l'alliance et de l'autorité qu'ils ont sur nous.

Ainsi, demeurant fermes dans le troupeau de la paroisse et dans l'union de nos pasteurs, nous conserverons toujours l'unité d'une même foi, sans laquelle on ne peut être qu'hérétique; nous aurons toujours part aux suffrages des saints et aux mérites de l'Eglise, dont ceux qui sont exclus sont des pécheurs abandonnés; nous conserverons l'union des mêmes sacrements, dont ceux qui sont privés sont excommuniés; enfin nous conserverons toujours le droit à la même couronne et à la même récompense.

DISSERTATION SUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'INSTITUTION DES CURÉS DE DROIT DIVIN, POUR SERVIR D'ADDITION ET DE PREUVE AU DISCOURS PRÉCÉDENT.

En 1429, au mois d'avril, un religieux dominicain (*Joannes Sarracenus*) enseigna ces propositions :

1. *Omnes potestates jurisdictionis Ecclesiæ aliæ a papali potestate sunt ab ipso papa, quantum ad institutionem et collationem.*

2. *Hujusmodi potestates non sunt de jure divino, nec immediate institutæ a Christo.*

3. *Non invenitur Christum tales potestates, scilicet alias a papali, expressisse, sed supremam cui commisit Ecclesiæ fundamentum.*

5. *Ex textu Evangelii non habetur expresse alicui apostolorum, nisi Petro, auctoritatem jurisdictionis fuisse collatam.*

7. *Dicere inferiorum prælatorum potestatem jurisdictionis, sive sint episcopi, sive curati, esse immediate a Deo, sicut potestatem papæ, veritati quodammodo repugnat.*

La Faculté condamna ces propositions, obligea l'auteur à les condamner, et lui fit souscrire ces cinq propositions contradictoires.

1. *Omnes potestates jurisdictionis Ecclesiæ, aliæ a potestate papali, sunt ab ipso Christo, quantum ad jurisdictionem et collationem primariam; a papa autem et ab Ecclesiâ quantum ad dispensationem et limitationem ministerialem.*

2. *Hujusmodi potestates sunt de jure divino et immediate institutæ a Christo.*

3. *Invenitur in sacra Scriptura Christum*

(1) *Hic error procedit ex ignorantia: nam tria sunt in unoquoque ente, substantia, virtus, et operatio; tria etiam in sacerdote, potestas ordinis, jurisdictionis et executionis. Potestas ordinis est essentialis sacerdoti, sicut substantia in unoquoque re. Potestas jurisdictionis est consequens potestatem ordinis, sicut virtus sequitur substantiam, executio operationi correspondet. A Christo*

Ecclesiam fundasse, et potestates alias a papali expresse ordinasse.

5. *Ex textu Evangelii et doctrina apostolorum habetur expresse, apostolis et discipulis a Christo missis auctoritatem jurisdictionis fuisse collatam.*

7. *Dicere inferiorum prælatorum potestatem jurisdictionis, sive sint episcopi, sive curati, esse immediate a Deo, evangelicæ et apostolicæ consonat veritati.*

En 1448, un Cordelier proposa cinq articles en chaire, dont le troisième porte: *Quod Cordigeri et omnes Mendicantes possunt melius audire confessiones hominum, quam curati; nam potestatem, quam curati habent, tantum habent ab episcopo; et ipsi habent a papa: dixit in fine se habere potestatem episcopalem.*

Le grand vicaire de Tournai, où cette doctrine fut prêchée, pria *Ægidius Carlerius*, docteur de cette faculté et doyen de Cambrai, de la réfuter: il écrivit contre cette doctrine, et déclara qu'elle était scandaleuse et erronée.

Tertius articulus est erroneus, male sapiens in fide, puta contra divinam Scripturam Lucæ X, contra ordinem hierarchicum Ecclesiæ: quia sicut apostolis succedunt episcopi, sic septuaginta discipulis sacerdotes curati: unde sicut status episcoporum a Christo est institutus in apostolis, sic et curatorum in septuaginta discipulis.

(ÆGID. CARLERIUS.)

Expliquons cette déclaration de la Faculté de Paris, par le raisonnement d'un de ses plus savants théologiens; c'est le même que je viens d'alléguer, *Ægidius Carlerius*, dans la Réfutation du Cordelier.

« Il y a, dit-il, trois choses à distinguer dans l'état et dans les ordres de l'Eglise, ainsi qu'en tous les êtres: leur substance, leur vertu et leur opération. De même il y a trois choses à distinguer dans l'ordre de prêtrise: la puissance de l'ordre, la puissance de juridiction, l'usage et l'exercice de la juridiction. La puissance de l'ordre est essentielle aux prêtres, ainsi que la substance à chaque chose. La puissance de juridiction suit immédiatement la puissance de l'ordre, ainsi que la vertu suit la substance; et l'une et l'autre viennent immédiatement de Jésus-Christ, et sont données à chaque prêtre dans son ordination, *vi sacerdotii*, par la vertu du sacerdoce; mais quant à l'exercice et à l'usage de la juridiction, elle n'est dans le prêtre que lorsque l'Eglise lui a désigné une matière sur laquelle il la doit exercer (1).

Ce que je dis de tous les prêtres se doit entendre du Pape et des évêques. De qui le Pape a-t-il reçu la plénitude de puissance

ergo qui septuaginta discipulos misit, et in illis statum instituit, ab eo est potestas ordinis, et potestas jurisdictionis curatorum, non ab episcopis, sed executio ab episcopis derivata esse creditur, qui diviserunt parochiales Ecclesias. (ÆGIDIUS CARLERIUS, rapporté par M. de Launoy dans le beau livre qu'il a fait sur le canon *Omnis utriusque sexus*, pag. 148.)

qu'il exerce dans toute l'Eglise? C'est immédiatement de Jésus-Christ, lorsqu'il a dit au prince des apôtres : *Pascite oves meas* (Joan., XXI, 17). Mais de qui reçoit-il l'exercice de cette puissance universelle? C'est de l'Eglise qui l'élit par le consentement des cardinaux, et qui l'élève au trône de saint Pierre, et comme le dit Major, savant théologien : *Mediante electione ut factio humano prerequisite* (1).

Falsum est quod episcopus non habeat auctoritatem, nisi a summo Pontifice; nam ut electores Pontificis Romani non dant ei auctoritatem, sed Christus, mediante electione, tanquam humano actu prerequisite, sic curato episcopus dat curam. (ÆGID. CARLERIUS)

Ce sont toujours les gémissements de la colombe qui préside à la conduite de l'Eglise qui l'élit, quelquefois par la commune voix de tous les peuples, quelquefois par le choix du clergé et le consentement des empereurs, et aujourd'hui par les suffrages et par l'élection des cardinaux.

De qui notre évêque a-t-il reçu cette puissance qu'il exerce dans son diocèse? C'est immédiatement de Jésus-Christ, lorsqu'il a dit à ses apôtres : *Ego mitto vos sicut misit me Pater meus* (Joan., XX, 21); mais de qui reçoit-il l'usage de sa puissance épiscopale? C'est de l'Eglise universelle, par la main des évêques, qui lui ont imposé les mains dans sa consécration. De qui tous les curés ont-ils reçu cette puissance pastorale qu'ils exercent dans toutes leurs paroisses? C'est immédiatement de Jésus-Christ (2), lorsqu'il a dit aux septante disciples : *Quodcumque ligaveritis super terram, erit ligatum et in caelis.* (Matth., XVIII, 18.) Mais qui leur donne l'exercice et l'étendue de leur puissance pastorale? C'est cette même Eglise par la main de l'évêque, qui leur assigne une portion de leur troupeau pour en être les pasteurs immédiats et leur administrer les sacrements; et c'est pourquoi le concile de Trente dit aux évêques dans la session 14, chapitre 9 : Comme c'est à bon droit que l'Eglise a distingué les diocèses et les paroisses, afin que chaque peuple eût son pasteur particulier qui veillât sur les âmes, et d'empêcher que l'ordre de l'Eglise ne fût confondu; que chaque évêque ait le soin de distinguer les paroisses dans les lieux où les peuples reçoivent indistinctement les sacrements de tous les prêtres, afin que chacun des fidèles ait son pasteur immédiat

duquel il puisse licitement les recevoir (3).

C'est donc de Jésus-Christ que les curés reçoivent cette puissance pastorale de nous administrer les sacrements, et ils ne dépendent de l'évêque que quant à l'étendue et à la limitation de cette autorité : et c'est pourquoi le saint Concile ne dit pas que l'évêque leur donne la puissance, mais qu'il distingue les paroisses, qu'il leur assigne des sujets, sur lesquels ils exercent cette puissance pastorale que Jésus-Christ leur a donnée.

De cette vérité, il faut tirer trois conséquences.

La première, que l'état et la puissance des curés vient immédiatement de Jésus-Christ comme celle du Pape et des évêques, gardant toutes les proportions. Que les curés sont les prélats inférieurs de l'Eglise : *Hierarchici principantes dominantes per primam Christi institutionem*; et cela est fondé, dit le docte Gerson, sur l'Evangile de saint Luc, qui est la bulle des curés, et sur le droit-canon (4).

La seconde, que l'état et la puissance des curés ne peuvent être détruits par le Pape, puisqu'ils ne viennent point de son ordination, mais de l'ordination et de l'autorité de Jésus-Christ.

Et la troisième enfin, c'est que l'usage et l'exercice de la puissance de juridiction n'est point dans les curés, comme dans tous les prêtres qui n'ont point de puissance pastorale : elle est dans ces derniers d'une manière libre, et du côté de celui qui l'a donnée et du côté de celui qui l'exerce : il dépend d'un évêque de m'approuver pour confesser ou pour prêcher, pour un temps limité ou pour un temps indéfini, de révoquer ou limiter ses permissions comme il lui plaît; et la raison de cette vérité, c'est que l'usage de la puissance de juridiction n'est en moi qu'une grâce, une licence, et une concession; elle ne m'est point due par office et ne peut être en moi que *a jure gratuito*, comme en parlent les théologiens; et il dépend aussi de moi de m'en servir ou de ne m'en pas servir, de l'exercer à volonté, quand et comment je le juge à propos, sans que personne ait droit de me dire, venez me confesser, allez prêcher cet Evangile. Et c'est pourquoi les réguliers ont reconnu qu'en temps de peste ils peuvent s'enfuir pour conserver leur bien, sans pécher contre la justice (5).

(1) Major in IV Sent., dist. 17, q. 5: *Curati sunt de ordine hierarchie ex institutione Christi.* Et quest. 7.

(2) Sed auctoritas curati est a Christo, hoc est, curati sunt de ordine hierarchie, et septuaginta duobus discipulis succedunt. (*Ibid.*)

(3) Et quia jure optime distincte sunt dioceses et parochie, ac unicuique gregi attributi sunt pastores, et inferiorum Ecclesiarum rectores, qui suarum quique ovium curam habeant, ut ordo ecclesiasticus non confundatur providantur episcopi, etc. (*Conc. Trid., sess. 4, cap. 9.*)

(4) Gerson, Cancellarius Parisiensis, *Serm. contra Bullam Mendicantium*: « Dominus curati in Ecclesia prelati minores sunt et hierarchici, hoc est

dominantes et principantes per primam institutionem Jesu Christi. Hoc fundatur in Evangelio Lucae X, cum Glossis, et in jure canonico, dist. 21. » Item 68 et 15, q. 1 : « Evangelium est bulla curatorum, sequitur quod de ordine essentiali et stabili sanete Ecclesie: atque bene est status curatorum, sicut ille prelatorum, cardinalium, archiepiscoporum, episcoporum. Imo vero sicut et status ipsius Papae, quavis non sit adeo perfectus, sequitur Papam hunc statum destruere et annihilare non posse, cum status ille non proveniat ex sua positiva ordinatione, sed sine medio, a Dei auctoritate. »

(5) Tempore pestis, religiosi possunt fugere, et propriam vitam servare: si autem perpanserint, erit opus perfectionis. (BASSES, H-H, q. 35, art. 3,

Mais la puissance de juridiction n'est pas ainsi dans un curé dépendante de sa volonté aussi bien que celle de l'évêque : l'évêque ne peut pas l'empêcher de confesser, de prêcher, d'administrer les sacrements, qu'il ne lui fasse son procès et ne le destitue selon l'usage des canons et la forme du droit. Il ne peut pas s'en dispenser lui-même, ni l'exercer à volonté quand et comment il le juge à propos : et la raison de cette vérité est, que cette puissance n'est pas eu lui une grâce, une licence et une commission, mais un office indispensable, un devoir de justice, une charge et une obligation, dont il est redevable à son peuple, et de laquelle il rendra compte au tribunal de Jésus-Christ.

DISCOURS III.

DE L'OBLIGATION D'ASSISTER A LA MESSE DE PAROISSE LES DIMANCHES ET LES FÊTES.

Cave ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris, sed in eo quem elegerit Dominus. (Deut., XII, 13.)

Gardez-vous bien d'offrir à Dieu vos sacrifices dans tous les lieux que vous pourriez choisir vous-mêmes, mais seulement dans le lieu que le Seigneur aura choisi pour vous.

Après que le Dieu des armées eut délivré le peuple d'Israël de la servitude d'Égypte, et qu'en reconnaissance de cette heureuse délivrance, il lui eut demandé des sacrifices et des adorations, il ne lui laissa pas la liberté de s'acquitter de ce devoir dans tous les lieux qu'il pouvait prendre pour son plaisir ou pour sa commodité particulière; mais il lui désigna le lieu de sa présence, il posa le trône de sa gloire et de sa majesté dans l'Arche d'alliance, pour y recevoir en cet état les hommages et les adorations de tous les peuples.

C'est, pour vous en dire la raison, que dans les adorations particulières que nous rendons à Dieu, nous pouvons suivre le mouvement de notre cœur dans le choix du temps et dans le choix des lieux; ou pour mieux dire, nous devons l'adorer dans tous les lieux de l'univers et dans tous les moments de notre vie, comme l'auteur et le consommateur de notre foi (1).

Mais quand il nous oblige à l'adorer publiquement et à lui rendre un culte et une adoration commune, comme au principe souverain de toute créature qui nous a donné l'être, le mouvement, la respiration (2); il ne nous laisse pas le choix, ni du temps ni des lieux où nous pourrions nous assembler; mais il a désigné les jours qu'il consacre à sa gloire : *Memento ut diem Sabbati sanctifices (Exod., XX, 8)* : il a marqué précisément les lieux où nous devons nous assembler : vous ne lerez pas comme les idolâtres, qui adorent leurs dieux dans les bocages et dans les lieux champêtres; mais vous vous rendrez à Dieu vos sacrifices

et vos adorations dans l'assemblée des fidèles, et dans le lieu qu'il a marqué et sanctifié par sa présence. C'est le sens à la lettre de ces paroles de mon texte.

C'est pour cette raison que la sainte Eglise notre mère qui est toujours conduite par le Saint-Esprit, a renfermé ces deux obligations dans deux préceptes inséparables qui s'accomplissent en même temps, et qui n'en font qu'un seul. Vous entendrez la Messe, et vous sanctifierez les dimanches et les fêtes comme des jours consacrés au Seigneur; voilà le temps qui nous est désigné. Mais parce qu'on ne peut sanctifier les dimanches et les fêtes que dans l'assemblée canonique et légitime des fidèles qui composent l'Eglise, elle a fait des préceptes qui obligent indispensablement tous ses enfants à s'assembler dans leurs églises paroissiales pour sanctifier publiquement les dimanches et les fêtes : de sorte que celui qui méprise de se trouver à l'assemblée canonique et légitime des fidèles qui doit se faire à la paroisse, n'accomplit point ce grand précepte que Dieu nous a donné dès le commencement du monde, et que la sainte Eglise notre mère nous renouvelle tous les jours au moins selon l'esprit et l'intention de Dieu. C'est ce que je prétends vous faire voir dans ce discours.

Je dis donc que la même raison et que la même autorité qui nous oblige à sanctifier les dimanches et les fêtes, oblige indispensablement tous les fidèles à s'assembler dans leurs églises paroissiales pour s'acquitter ensemble de cette obligation; et par conséquent que celui qui méprise de se trouver à l'assemblée légitime et canonique des fidèles qui se doit faire à la paroisse, n'accomplit point ce grand précepte au moins selon l'esprit et l'intention de l'Eglise, et ne peut être sans péché. Voilà tout le sujet de ce discours, qui renferme deux vérités importantes, après lesquelles nous commencerons à réfuter les prétextes et les excuses par lesquelles on prétend affaiblir l'obligation de ce précepte. Commençons, s'il vous plaît.

PREMIER POINT.

Pour vous donner l'intelligence de cette vérité et vous conduire pas à pas, je suppose un principe du Docteur angélique (II-II, q. 31, art. 7, et q. 34 et 35), qui nous enseigne que la vertu de religion qui nous unit à Dieu, renferme deux obligations inséparables qui la composent et qui ne peuvent subsister séparément : l'une est un culte extérieur et secret, que nous rendons à Dieu au dedans de nous-mêmes, et ce n'est autre chose que la préparation de notre cœur qui se soumet à Dieu par les vertus infuses de la foi, de l'espérance, et de la charité surnaturelle, qui s'humilie et qui gémit en sa présence : l'autre est un culte

torum Jesum. (Hebr., XII, 2.)

(2) *In quo vivimus, movemur et sumus. (Act., XVII, 28.)*

5), *nimirum religiosos non teneri manere et mori lege justitiæ sicut pastores, sed lege charitatis in extrema necessitate. (CAJETAN., q. 26, art. 5.)*

(1) *Respicientes in auctorem fidei et consumma-*

extérieur et public, et ce n'est autre chose qu'une protestation publique et solennelle que nous faisons à Dieu de le servir par nos sacrifices et nos adorations, par nos offrandes et par nos oblations, par la réception de ses mystères et de ses sacrements, et enfin par l'obéissance que nous rendons à ses préceptes.

L'une regarde l'homme en tant qu'il est esprit et le consacre à Dieu par son entendement et par sa volonté; et l'autre le regarde en tant que cet esprit est revêtu d'un corps, et qu'il entre dans le commerce et dans la société des hommes. L'une est comme l'esprit et l'âme de toute la religion; car sans les habitudes de la foi, de l'espérance et de la charité, il n'y aurait point de véritable religion; ce ne serait plus qu'hypocrisie et dissimulation: mais il faut ajouter à ces vertus infuses les offices publics et les cérémonies qui sont comme les branches et le dehors de la vertu de religion.

C'est pourquoi le grand Apôtre a renfermé ces deux obligations dans ces paroles qui font toute l'essence et toute la perfection du christianisme: *Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.* (Rom., X, 10.) Il suffirait à l'homme pour être juste devant Dieu, d'avoir cette foi vive qui est animée du Saint-Esprit, et qui opère par la charité; mais pour être chrétien, pour être un membre vivant de Jésus-Christ et de l'Eglise, il faut que cette foi se manifeste par les œuvres, et qu'il professe publiquement de bouche la religion de Jésus-Christ, afin qu'il puisse dire comme le Roi-Prophète, *Cor meum, voilà l'homme intérieur, et caro mea, voilà l'homme extérieur, exultaverunt in Deum vivum, « Mon cœur et ma chair ont tressailli dans la pensée et dans l'adoration du Dieu vivant. »* (Psal. LXXXIII, 3.)

Or il y a cette différence entre la profession publique et solennelle que nous faisons du christianisme, et le culte intérieur que nous rendons à Jésus-Christ dans le secret de notre cœur; que celui-ci n'est attaché à aucun temps ni à aucun lieu, mais qu'il s'étend dans tous les temps, dans tous les lieux et dans tous les offices de la vie.

Mais il en est autrement du culte extérieur et public que nous devons à Dieu par la vertu de religion; car comme c'est un témoignage et une profession solennelle que nous faisons de le servir, non plus au dedans de nous-mêmes, mais au dehors et en commun, dans l'assemblée des fidèles, il faut nécessairement qu'il y ait un temps déterminé, et des lieux désignés où les fidèles soient obligés de s'assembler pour s'acquiescer ensemble de cette obligation.

La raison qu'en donne saint Jérôme sur l'Épître aux Galates (1), vous paraîtra tout évidente. Si chacun des fidèles avait le choix

et du temps et des lieux qui lui sont les plus propres et les plus agréables, ce ne serait plus un culte et une adoration publique, que nous rendrions à Dieu par les mérites de son Fils, qui est le chef de son Eglise, et dans la communion des saints qui la composent, ce serait une anarchie et une confusion. Il fallait donc, dit saint Ignace, martyr, dans son *Épître aux Magnésiens* (2), pour assembler tous les fidèles dans une même adoration, que l'on établit à tous un même temps et un même lieu, afin que tous ensemble ils participassent à un même pain et à un même calice, qu'ils fissent tous une même prière, et qu'ils reçussent tous une même doctrine de la bouche d'un même pasteur; c'est-à-dire, qu'il faut qu'il y ait des jours déterminés dans la semaine, et consacrés au service de Dieu, que les fidèles soient obligés de sanctifier; il faut qu'il y ait des lieux publics et dédiés à son service, où les fidèles soient obligés de s'assembler, pour faire en commun cette protestation publique et solennelle de leur obéissance et de leur servitude, qui est le corps de toute religion; comme le peuple d'Israël s'assemblait dans le temple de Jérusalem pour offrir ses sacrifices, et dans les synagogues pour ses prières, pour ses instructions particulières, et pour la réception des sacrements. Cela est essentiel à toute religion.

Or, je vous demande quel est le jour de la semaine que Dieu a consacré à son service, et que nous sommes obligés de sanctifier? Vous savez tous que c'était autrefois le dernier jour de la semaine, que les Hébreux appelaient le Sabbat; soit en mémoire du repos que Dieu prit après la création du monde, comme il est dit dans la *Genèse* (chap. II); soit pour nous figurer le repos éternel, duquel nous jouirons au royaume de Dieu, comme dit saint Cyrille d'Alexandrie. Mais à présent l'Eglise et les apôtres lui ont substitué le premier jour de la semaine; ou pour remercier Dieu du bienfait de la création, parce qu'il a créé le monde dans le premier de tous les jours; ou pour nous mettre incessamment devant les yeux le mystère de la résurrection, par lequel il nous a consacrés à l'immortalité. Voilà les jours que Dieu a consacrés à son service. Mais en quel lieu tous les peuples fidèles doivent-ils s'assembler pour sanctifier les dimanches et les fêtes? Voici le point de la difficulté.

Il est sans doute que ce doit être dans le lieu où réside la puissance des clefs, où les pasteurs ont établi le siège de la juridiction ordinaire, où réside le droit d'administrer les sacrements et d'enseigner les peuples. Mais en quel lieu précisément réside la puissance des clefs? Car aujourd'hui l'on voit dans les églises conventuelles qu'à la réserve

(1) Ne inordinata congregatio fidem minueret in Christo, propterea dies aliquot constituti sunt: ut in unum omnes pariter adunarentur. (S. Hieron., in Gal., IV.)

(2) Ut in unum frequentius cocentes, etc... Ideo

enim omnibus una [dies] præstituta, unus idemque locus, unus panis, unius calicis participatio, una omnibus et pro omnibus in commune oratio, unius doctrinæ et unius pastoris ore communicatio.

du baptême, du mariage et de l'extrême-onction, on administre au peuple tous les sacrements de l'Eglise.

Pour vous développer ceci, il faut regarder l'Eglise dans trois états et dans trois conditions différentes. Premièrement, depuis le temps de sa naissance jusqu'à celui de son progrès et de son établissement paisible dans le monde, c'est-à-dire dans les trois premiers siècles; et alors on peut dire qu'il n'y avait point de lieu déterminé, ou du moins qui fût fixe et permanent pour l'assemblée des fidèles. La première assemblée se fit dans le Cénacle, où les apôtres et les premiers chrétiens attendaient la venue du Saint-Esprit qui leur était promis : *Erant omnes unanimiter perseverantes in oratione*, etc. (*Act.*, 1, 14.) Et lorsque les apôtres se furent dispersés dans tout le monde, comme

'Eglise était persécutée de toutes les nations, toutes les assemblées des fidèles étaient furtives et souterraines. Tertullien nous apprend dans son livre *De la fuite*, qu'on envoyait des diacres dans les maisons particulières, pour avertir chaque fidèle du lieu de l'assemblée; quelquefois on la faisait dans des cavernes et dans les catacombes, où l'on voit les tombeaux des martyrs et le caveau où ils participaient aux saints mystères. L'on y voit encore l'autel où l'on offrait à Dieu le sacrifice redoutable; et au-dessus de la muraille, on y voit la figure du Sauveur en forme de pasteur qui porte une brebis sur ses épaules. C'était donc quelquefois dans ces lieux souterrains, et quelquefois dans des maisons particulières, que les fidèles s'assemblaient, mais toujours en la présence de l'évêque ou du prêtre qui présidait à l'assemblée. C'est pourquoi saint Ignace, martyr (*Epist. ad Smyrn.*), disciple des apôtres, disait au peuple de Smyrne, *Ubi comparuerit episcopus, ibi et multitudo sit, quemadmodum ubi adstat Christus, ibi adstat omnis exercitus celestis* : « Là où l'évêque a établi son siège, là se doit faire l'assemblée des fidèles, ainsi que toute la milice des esprits célestes s'assemble autour de Jésus-Christ, parce qu'il est le prince de la céleste hiérarchie. »

Saint Justin, martyr, dit dans sa II^e Apologie : « Le jour du dimanche il se fait une assemblée en un même lieu de tous ceux qui demeurent dans les bourgades et dans les champs. Là on fait la lecture des Ecritures

saintes; laquelle étant finie, celui qui préside à l'assemblée fait un discours, par lequel il exhorte le peuple à l'imitation de tant de belles choses, Après cela chacun se lève, et l'on fait les prières en commun; et puis l'on offre le pain, le vin et l'eau, et celui qui préside à l'assemblée fait la prière et l'action de grâces (26).

Et Tertullien, dans son *Apologétique*, parle ainsi : « Nous nous assemblons tous en un même lieu pour faire nos prières en commun, comme si nous voulions emporter à main forte ce que nous demandons par nos prières. C'est dans ces assemblées que nous faisons les exhortations et les châtements, et que nous exerçons cette censure divine qui bannit les pécheurs d'avec nous, et qui les exclut de notre communion (27). » Voilà comme l'Eglise primitive assemblait ses enfants durant les siècles de la persécution, pour sanctifier les dimanches et les fêtes, toujours en la présence de l'évêque ou du prêtre qui célébrait les saints mystères, et qui présidait à l'assemblée.

Secondement, nous pouvons considérer l'Eglise durant le temps de son progrès et de son établissement paisible dans le monde, lorsqu'elle eut pris cette forme visible qu'elle conserve encore maintenant; c'est-à-dire, qu'elle eut formé toute sa hiérarchie, et qu'elle eut distingué les diocèses et les paroisses, jusqu'à l'établissement des ordres Mendians, c'est-à-dire durant l'espace de dix siècles; et alors on peut dire que l'assemblée des fidèles, pour sanctifier les fêtes et les dimanches, s'est toujours faite à la paroisse. J'en vais donner la preuve en tous ces siècles, par les conciles et par les papes, après que j'aurai fait ces deux réflexions.

La première, qu'on ne souffrait point cette assemblée dans les chapelles et dans les oratoires, que la piété des fidèles avait fondés à la mémoire des martyrs. Tous les conciles provinciaux des Eglises de France ont défendu aux prêtres, qui avaient soin de ces chapelles, de célébrer leurs Messes avant que l'Office public fût achevé à la paroisse, et à tous les fidèles d'y assister sous peine d'excommunication, si ce n'est à l'aurore pour la nécessité des voyageurs ou des montiales, auxquelles il n'est jamais permis de sortir de leurs cloîtres et de leurs monastères (28). La raison que ces conciles nous

temporum qualitas aut premonere cogit, aut recognoscere. Certe fidem sanctis vocibus pascimus, spem erigimus, fiduciam figimus, disciplinam preceptorum nihilominus incompulsationibus densa. Ibidem etiam exhortationes, castigationes, etc.

(28) Ut nullus sacerdos in domibus vel in aliis locis, nisi in ecclesiis dedicatis, celebrare Missas audeat. (*Capitulare episcoporum*, ann. 802, sub *Theodulpho Avelianensi.*)

Ut seculares et fideles laici diebus festis qui in civitatibus sunt ad publicas stationes occurrant; et qui in villis et possessionibus sunt, ad publicum Officium ad plebis ecclesiam festinent, et nullus latibulosa Missarum in suis domibus Officia celebrare presumat sine sui rationabili licentia episcopi. *Conc. (Carthag. can. 7.)*

(26) Et Solis qui dicitur die, omnium qui vel in oppidis, vel ruri degunt, in eundem locum conventus fit, et commentaria apostolorum, aut scripta prophetarum leguntur; deinde eo qui legit finem faciente, presidens orationem habet, qua populum instruit, et ad imitationem preclararum hujusmodi rerum cohortatur. Sub hoc consurgimus communiter omnes, et preces profundimus. Et precibus peractis panis offertur, et vinum et aqua, et prapropositis idem quantum in ipso est, preces et gratiarum actiones fundit, et populus fauste dicit Amen, et distributio, etc.

(27) Coimus in cœtum et congregationem, ut ad Deum quasi manu facta preceationibus ambiamus orantes. Hæc vis Deo grata est. Coimus ad Litterarum divinarum commemorationem; si quid presentiam

en donnent, c'est, disent-ils, de peur de détourner les peuples de l'assemblée générale qui se doit faire à la paroisse: *Ne populus distrahat a Missa parochiali*. Nous en voyons encore une défense expresse dans les *Capitulaires* de Charlemagne, et Théodulphe, évêque d'Orléans, qui vivait de son temps, défend la même chose, dans cette lettre que Baronius a transcrite, et dont l'autorité est insérée dans le Droit canonique, sous le nom de saint Augustin (29).

La seconde, qu'on ne souffrait point cette assemblée dans les églises conventuelles et monastiques. Je n'en veux point d'autre preuve que l'autorité de saint Grégoire, laquelle est insérée au Droit canon: « Nous défendons étroitement aux moines de célébrer des Messes publiques dans les chapelles de leurs monastères, de peur qu'à l'occasion de l'Office public, le peuple ne s'assemble dans leurs oratoires, et que les femmes qui s'y trouvent ne troublent le repos et la tranquillité de leur conscience (30). Cette défense fut depuis renouvelée par le concile de Chalcedoine (can. 4), et le Pape Calixte III, allégué par Gratien (Quæst. 16, cap. 1. *Interdicimus*), qui leur défendent l'un et l'autre de s'ingérer dans les fonctions paroissiales, et notamment de célébrer les Offices publics dans les chapelles de leurs monastères. C'est pourquoi saint Pacôme défendit à ses moines, dans le 28^e article de sa Règle, de recevoir des séculiers, et notamment des femmes, dans le secret de leurs offices et de leurs oratoires, *ut grex fratrum libere Deo serviat* (31). Et quoiqu'en notre France l'ordre de Saint-Benoît se fût rendu si florissant, que dès le septième et huitième siècle ils avaient des églises qui surpassaient la majesté des cathédrales; toutefois ils étaient si soigneux d'observer en ce point la discipline de l'Eglise, que saint Jean, premier abbé de Réoinage, aujourd'hui Saint-Jean-le-Moultier, fit sortir de son monastère un nommé Agreste, homme de bonnes mœurs et d'une sainte vie, qui s'était présenté un jour de dimanche pour assister à leur Office, et recevoir de la main de l'abbé le corps de Jésus-Christ. Sortez, dit-il, Agreste, afin que nous solennisions secrètement les mystères divins, ainsi que le demande l'utilité du monastère; ce n'est pas que votre présence ne nous soit agréable, mais il faut obéir aux ordres de l'E-

(29) *Ut Missæ quæ per dies Dominicis peculiaris a sacerdotibus fiunt, non ita in publico fiant, ut per eas populus a publicis Missarum solemnibus quæ hora tertia canonice fiunt, abstrahatur.* (THEODULPHUS Aurelianensis, cap. 45; item Ivo Carnotensis, part. II, cap. 119. Vide et *Ordinationes cleri Gallicani*, pag. 15.)

(30) Missas publicas in cœnobiiis fieri omnino prohibemus; ne in servorum Dei recessibus et in eorum receptaculis ulla popularis conventus præbeat occasio, vel mulierum fiat introitus, quia non expedit animabus eorum. (Apud GRATIAN., cap. 18. *Luminoso*.)

(31) Ut si voluerint orationis tempore, atque collectæ, venire ad conventum fratrum, si ejusdem fidei fuerint, minister monasterii nuntiabit Patri

gnise. (In *Vita S. Columbani*, c. 20; *Ordonn. du clergé*, pag. 13.)

Voilà quelle était la conduite des religieux de ce temps-là: d'où l'on peut recueillir deux vérités. Premièrement, que leurs chapelles étaient dans l'intérieur des monastères, où les séculiers n'étaient jamais reçus. Secondement, que l'esprit de l'Eglise était que chacun demeurât dans la perfection de son état; la perfection de l'état religieux ne pouvant s'acquérir, ou bien se conserver, que dans la solitude et le silence, l'Eglise leur défend de s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques. C'est ce que porte le quatrième canon du concile de Chalcedoine allégué par Gratien, cap. *Qui vere* (32). *Ut grex fratrum libere Deo serviat*, dit saint Pacôme, afin que le troupeau des frères s'applique uniquement à son office: c'est pourquoi les églises des uns s'appellent des chapelles et des oratoires, à cause que les assemblées et les prières qui s'y font sont particulières et secrètes, au lieu que les églises paroissiales s'appellent églises catholiques, c'est-à-dire parfaites, selon la signification moderne de ce mot, parce que les assemblées qui s'y font, sont communes et publiques, et que tous les sacrements y sont administrés; ou générales et universelles, parce que tous les fidèles de tout âge, de tout sexe et de toute condition y sont reçus. Il est donc clair, que durant tout le temps qui a couru depuis que l'Eglise a été mise en liberté, jusqu'à l'établissement des ordres Mendiants, l'assemblée légitime et canonique des fidèles n'a pu se faire ailleurs qu'à la paroisse, pour sanctifier les dimanches et les fêtes.

C'est pour cette raison que la sainte Eglise notre mère l'a toujours ordonné dans ses conciles, comme la loi fondamentale de son culte et de sa discipline.

Je n'alléguerai point ici, ni les *Constitutions apostoliques* (33), ni les décrets du pape Evariste, ou du pape Denis, qui furent les premiers qui divisèrent les titres et les paroisses, qui établirent les curés, et qui leur assignèrent une portion de leur troupeau à gouverner, parce que les savants ont regardé ces Décrétales et ces Constitutions comme des pièces supposées dans le VIII^e siècle. Je veux tirer la preuve de cette vérité des conciles approuvés et reconnus de tout le monde.

Dans le IV^e siècle Osius, évêque de Com-

monasterii et sic deducuntur ad orandum. Ut si sæculares homines, aut debiles, aut vasa infirmiora muliercule venerint ad ostium, suscipiant singulos in diversis locis, juxta ordinem præpositi, ut grex fratrum libero suo officio serviat. (*Regula S. Pacomii*, 28, 29.)

(32) Neque ecclesiastica neque sæcularia turbare negotia, vel iis se immiscere.

(33) Omnes fideles qui conveniunt in solemnitatibus sacris ad ecclesiam, Scripturas apostolorum et Evangeliorum audiant; qui autem non perseverant in oratione usque dum Missa peragatur, nec sanctam communionem percipiunt, venit iniquitudo in ecclesia commovetur, venit iniquitudo in oratione privari. (*Const. Apost.*, can. 2)

doue, qui présidait au concile de Sardique, fit cette remontrance : « Souvenez-vous, dit-il, que nos prédécesseurs ont ordonné que tout laïque qui passe trois dimanches sans venir à l'église : « Qu'il soit excommunié, dit-il, autant de temps qu'il sera nécessaire pour sa correction (33*). » Les Pères ont répondu qu'il était raisonnable (33*).

Le concile d'Elvire a ordonné la même peine à celui qui passerait trois dimanches sans venir à l'église : « Qu'il soit excommunié, dit-il, autant de temps qu'il sera nécessaire pour sa correction (34). »

Dans le v^e siècle le concile d'Agde ordonne que les prêtres qui ne sont point curés, ne disent pas publiquement la Messe, de peur de détourner le peuple des paroisses ; mais que les prêtres et les peuples s'assemblent régulièrement à neuf heures pour assister ensemble à la Messe de paroisse (34*).

Dans le vi^e siècle, le concile d'Orléans défend au peuple dans le canon 28, de sortir de l'Eglise avant que la Messe solennelle soit achevée, afin qu'il y reçoive la bénédiction de l'évêque ou du prêtre qui préside à l'assemblée (35).

Dans le vii^e siècle, le concile de Constantinople appelé *in Trullo*, dit : Si un évêque, un prêtre, ou un ministre de l'Eglise, s'absente trois dimanches de l'assemblée des fidèles, sans une cause légitime, il faut le déposer, s'il est dans l'ordre de la cléricature ; et s'il n'est que laïque, il faut l'excommunier (36).

Dans le viii^e siècle, nous en voyons deux ordonnances, l'une dans les *Capitulaires* de Charlemagne, art. 220, qui veut que les curés fassent la procession tous les dimanches autour de leur église, qu'ils fassent le scrutin selon l'Ordre romain, c'est-à-dire une exacte revue pour découvrir ceux qui

s'en absentent. L'autre est du concile de Châlons, qui veut que tous les pères de famille payent soigneusement la dîme de leurs biens, aux lieux où leurs enfants sont baptisés, et dans lesquels ils entendent la Messe le long de l'année, c'est-à-dire dans les églises paroissiales (37).

Dans le ix^e siècle, le concile de Pavie en Italie, dit qu'il faut avertir les grands seigneurs qui entendent la Messe dans leurs chapelles domestiques, au préjudice des paroisses, qu'ils aient à se ranger à l'assemblée des fidèles, afin qu'ils entendent avec eux la parole de Dieu (38).

Et le concile de Paris prie Louis le Débonnaire d'empêcher que ses chapelains ne disent la Messe dans le Louvre les dimanches et les fêtes, où les grands de la cour avaient coutume d'assister, contre l'autorité et la défense de l'Eglise, et d'obliger par son autorité ses ministres d'assister avec lui à la célébration de la Messe publique pour observer ce saint jour du dimanche (39).

Dans le x^e siècle, le concile de Nantes oblige les curés de demander publiquement au peuple qui assiste à la Messe du dimanche, s'il n'y en a point quelqu'un qui au mépris de son curé soit venu pour l'entendre, et s'il s'en trouve, qu'on le contraigne de sortir de l'église et de retourner à sa paroisse (40).

Dans le xiii^e siècle, le concile de Toulouse ordonne que tous ceux de l'un et de l'autre sexe qui sans excuse légitime ne se trouveront pas à la paroisse les dimanches et les fêtes, pour assister à l'Office public, soient contraints de payer douze deniers pour la fabrique de l'église et pour l'usage des seigneurs (41).

Voilà quelle a toujours été la discipline

(33*) *Osius episcopus dixit : Recordemini patres nostros in tempore præterito judicavisse, ut si quis laicus is urbe agens tribus diebus Dominicis non conveniat, is communione moveatur. Omnes episcopi dixerunt esse convenientissimum. (Conc. Sard., can. 1, vel secundum alios 14.)*

(34) *Si quis in civitate positus per tres Dominicas ad Ecclesiam non accesserit, pauco tempore abstineat ut correptus esse videatur. (Conc. Elvir., can. 21.)*

(34*) *Si quis etiam extra parochias in quibus est legitimus ordinariusque conventus, oratorium in agro habere voluerit, reliquis festivitibus, ut ibi Missas teneat propter fatigationem familiæ, justa oratione permittimus, etc., nisi in civitatibus, parochiis teneant. (Conc. Agd., can. 21.)*

(35) *Cum ad celebrandas Missas in Dei nomine conveniunt, populus non ante discedat, quam Missæ solennitas compleatur, et ubi episcopus non fuerit, benedictionem accipiet sacerdotis. (Conc. Aurelianense, can. 28.)*

(36) *Si quis episcopus, presbyter, in civitate agens, tribus diebus Dominicis una non conveniat, si quidem clericus, deponatur, si laicus, segregetur. (Conc. Trull.)*

(37) *Ut omnis presbyter Dominica die cum psalterio circumeat ecclesiam suam una cum populo, et ut scrutinium more Romano tempore suo ordinate agatur. (Lib. V, Capitul., cap. 220 ; Conc. Cabilonense sub Carolo Magno, c. 14, apud Irenem, part. III, c. 198 ; BURCAR, lib. III, c. 152.)*

(38) *Concil. Ticinense : Quidam vero laici et maxime potentes ac nobiles juxta domos suas Basilicas habent, in quibus divinum audientes Officium, ad majores ecclesias rarius venire consueverunt, etc., admonendi sunt igitur potentes, ut ad majores ecclesias ubi prædicationem audire possunt, conveniant.*

(39) *De presbyteris et capellanis palatinis contra canonicam auctoritatem et ecclesiasticam honestatem inconsulte habitis vestram monemus solertiam, ut a vestra potestate inhibeantur, quoniam propter hoc et honor ecclesiasticus vilior efficiatur, et vestri proceres et palatini ministri in diebus solemnibus (sicut decet) vobiscum ad Missarum celebrationem non procedunt : nam et omnix debitam adhibeatis curam. (Conc. Parisiense.)*

(40) *Ut Dominicis et festis diebus presbyteri antequam Missam celebrent, plebem interrogent, si alterius parochianus in ecclesia sit, qui proprio contempto presbytero ibi Missam audire velit, quem si invenerint, statim ab ecclesia ejiciant et ad suam parochiam redire compellant. (Conc. Nanneteuse.)*

(41) *Statuimus ut cuncti parochiani tam viri quam mulieres omnibus Dominicis et festis diebus sacro Missæ assistant Officio et celebrationi horarum canonicarum, quod si nullo impedimento id neglexisse convicti fuerint duodecim denariorum solutione unusquisque mulctetur. (Conc. Tol.)*

et la pratique universelle et inviolable de toutes les églises dans l'Orient, dans l'Occident, dans le Midi, dans le Septentrion, jusqu'au XIII^e siècle, où les ordres Mendians ont été approuvés. C'est le troisième état où nous devons considérer la face de l'Eglise, et où il faut examiner si l'établissement de ces ordres Mendians, et si les privilèges qu'ils ont obtenus du Saint-Siège, ont changé sur ce point la discipline de l'Eglise, et fait un droit nouveau pour les fidèles qui les ont dégagés de cette obligation.

Or je dis, que bien loin que les ordres Mendians et tous leurs privilèges aient altéré le droit ancien, et changé sur ce point la discipline de l'Eglise, il n'y a peut-être rien qui nous confirme davantage dans le devoir de la paroisse, que tout ce qu'ils allèguent pour nous en détourner. Suspendez, s'il vous plaît, vos jugements, je ne dis rien que je ne prouve dans la suite, et je m'assure que vous en serez persuadés.

Je dis premièrement, qu'à les considérer dans leur première institution en qualité de religieux, ils n'étaient point reçus dans la cléricature, ni appelés aux fonctions hiérarchiques. C'étaient de simples laïques qui faisaient vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance; qui étaient dans le monde comme n'en étant pas, qui vivaient du travail de leurs mains, et qui se consacraient à un état de pénitence qui ne devait finir que par la mort. Voilà ce que c'est que l'état religieux dans sa première institution. Et si pour suppléer à l'ignorance et à la négligence des pasteurs, l'Eglise les reçut dans la cléricature, et s'en servit dans les fonctions hiérarchiques, c'était toujours dans la dépendance et dans l'obéissance des pasteurs, comme des troupes auxiliaires, comme des ouvriers de l'Evangile, que le père de famille appelle dans sa vigne, et qu'il renvoie quand il lui plaît, *tanquam servi in charitate*, dit saint Bonaventure, comme des serviteurs en charité. C'est pourquoi les saints, qui les ont établis, comme saint Dominique, saint François (42), saint Ignace, sont toujours demeurés dans cette soumission, et leur ont commandé la même obéissance aux pasteurs de l'Eglise dans leurs constitutions.

Ainsi bien loin de détourner le peuple des paroisses pour l'attirer dans leurs églises, ils étaient les premiers et les plus assidus à la paroisse. S'ils n'étaient que laïques ils assistaient comme tous les fidèles à tout l'Office canonial, et ils leur donnaient un exemple de modestie et de recueillement. S'ils étaient prêtres, ils célébraient la sainte Messe sur les autels de la paroisse. S'ils étaient confesseurs, ils entendaient les confessions dans les confessionnaux de la paroisse. On en

a vu dans de célèbres paroisses les entendre au temps de Pâques. Mais parce que ce mélange et cette confusion de religieux et de laïques de tout sexe, pouvait causer du trouble et du dérèglement dans leurs consciences, le pape Honoré III, en 1226, leur permit dans la bulle qui commence: *In his quæ ad cultum divinum*, d'avoir des oratoires et des chapelles domestiques, *ne a perpetuæ solitudinis quiete abducerentur*, de peur qu'ils ne soient détournés du repos d'une perpétuelle solitude. C'est la raison qu'il nous en donne. Mais voici la restriction qu'il y ajoute: *Dum tamen a jure parochiali sese abstineant*: « Pourvu néanmoins qu'ils s'abstiennent toujours des droits de la paroisse. » Il les appelle des oratoires et des chapelles, et non pas des églises *a convocando* par l'assemblée des fidèles, parce qu'ils doivent toujours être dans l'intérieur des monastères pour ne servir qu'aux religieux.

Mais comme on va quasi toujours du privilège à la dépravation, ces oratoires devinrent des églises ouvertes à tout le monde, et les peuples attirés par la nouveauté qui a toujours des charmes, par la douceur et la facilité des religieux, par la richesse et par les ornements de leurs églises, par les musiques et par les symphonies, et enfin par tout ce qui peut plaire et attirer les sens, commencèrent à quitter leurs paroisses, à fréquenter les monastères; et ce fut pour remédier à ce désordre et pour ramener les peuples à la paroisse, que le pape Innocent IV défendit aux Mendians, en 1243, de recevoir les séculiers aux Offices divins, et de prêcher dans leurs églises jusqu'à ce que l'Office fût entièrement achevé dans les paroisses (43).

Je dis en second lieu, que si pour suppléer à l'ignorance et à la négligence des pasteurs, les papes leur ont permis de célébrer publiquement l'Office dans leurs églises conventuelles, d'y prêcher la parole de Dieu, et d'y administrer les sacrements de pénitence et de la sainte communion, à ceux qui s'y présentent, ce n'a jamais été pour changer sur ce point la discipline de l'Eglise, et décharger les peuples de leurs obligations à la paroisse. Ce n'a jamais été que par la seule nécessité de secourir les peuples abandonnés de leurs pasteurs, mais toujours dans l'intention et dans la prétention de rétablir l'ancienne discipline, et de ramener les peuples à la paroisse.

Je ne veux point d'autre preuve de cette vérité, que les plaintes qu'ils ont faites au Saint-Siège pour obtenir leurs privilèges. Car ils ne disaient pas que les fidèles ne fussent pas obligés d'assister à la Messe dans leurs églises paroissiales (cela aurait été donner le démenti à tous les papes et à tous les

(42) *Præcipio firmiter per obedientiam fratribus universis, ut ubicunque sint, non audeant petere aliquam litteram in curia Romana, etc., neque sub specie prædicationis, etc., sed ubicunque non fuerint recepti fugiant in aliam terram.* (S. FRANCISCU; *Ordinationes cleri Gallicani*, pag. 59.)

(43) *Præcepit ne Mendicantes admitterent sæculares ad divina audienda Dominicis et festis: ne item conciones haberent ad populum in suis templis, donec omnia in singulis parochiis Missarum sacrificia essent acta.* (INNOCENTIVS IV, referente Asorio, part. I, lib. XIII, cap. 1.)

conciles qui ont été jusqu'à présent, et renverser toute la discipline de l'Eglise), mais ils disaient que les fidèles pouvaient entendre valablement la Messe dans les églises conventuelles, et qu'ils satisfaisaient à l'obligation du précepte, et de cette équivoque ils voulaient tirer cette fausse et pernicieuse conséquence : Donc les fidèles ne sont pas obligés les dimanches et les fêtes d'assister à la Messe de paroisse.

Ce fut là le sujet de la contestation qu'ils émuèrent en Allemagne en 1475, où les curés s'apercevant que les fidèles abandonnaient la Messe paroissiale pour se ranger en foule dans les églises conventuelles, ils leur firent connaître qu'ils encouraient la peine d'excommunication par ce mépris de la paroisse. Les Mendians s'en plainquirent au Saint-Siège, comme d'un attentat contre leurs privilèges. Sixte IV, qui présidait alors, et qui avait été de l'ordre Séraphique, établit une congrégation d'évêques et de cardinaux pour entendre les raisons et le droit des parties; et sur le rapport qui en fut fait à Sa Sainteté, elle donna cette fameuse Bulle, laquelle est insérée dans le corps du Droit canon, et qui commence par ces mots : *Vices illius*; par laquelle elle défend aux Mendians sous peine d'excommunication qu'ils encouraient *ipso facto*, de dire, ou d'enseigner au peuple, qu'il n'est pas obligé d'assister à la Messe de paroisse, puisqu'il est ordonné par le droit même, qu'il y est obligé en conscience, et il leur défend de plus sous même peine d'excommunication, dont ils ne pourront être absous, qu'ils n'aient réparé le tort qu'ils auront fait, de détourner les peuples en quelque manière que ce soit, de la fréquentation de leurs paroisses, et d'assister aux Offices divins (44).

Voilà ce qui devait apaiser tous les troubles et toutes les disputes, comme c'était la prétention du pape Sixte, car il dit dans sa Bulle qu'il les voulait remettre dans la paix et dans la charité, Mais quand on est brûlé du zèle de la maison de Dieu et du salut des âmes, on ne s'arrête pas pour le premier obstacle. Ils s'adressèrent à Léon X, en 1517, avant la tenue du concile de Trente, et depuis la tenue du concile, au pape Pie V, en 1571, et en 1600, au pape Clément VIII, et supposant que les pasteurs enseignaient aux fidèles qu'il n'était pas permis les dimanches et les fêtes d'assister à la Messe dans leurs églises conventuelles, et qu'on était excommunié (car ce sont là les artifices et les suppositions qu'ils ont toujours mis en usage pour obtenir leurs privilèges, comme on le voit évidemment dans l'exposé des Bulles) : ils en obtinrent ces trois constitutions, par lesquelles les deux premiers pontifes déclarent qu'il est permis à tous fidèles de l'un et de l'autre sexe, d'assister à la Messe dans les églises des Mendians, pourvu que ce

soit sans mépris de la paroisse (remarquez bien cette restriction), et Clément VIII ne leur donne autre chose, que d'approuver leurs privilèges conformément au concile de Trente, il permet aux fidèles d'assister à la Messe dans les églises conventuelles, pourvu que ce soit sans mépris de la paroisse; mais au même temps il commande aux Mendians, sous peine d'excommunication, d'enseigner aux fidèles l'obligation à la paroisse, et de les exciter à ce devoir.

De bonne foi, quel avantage les Mendians prétendent-ils tirer de ces constitutions, si ce n'est d'éblouir les peuples, et d'abuser de la simplicité des ignorants qui ne sont pas capables de démêler ces équivoques? les papes disent qu'il est permis à tous les fidèles d'assister à la Messe dans les églises conventuelles, les dimanches et les fêtes; est-ce une conséquence directe et légitime? Donc les fidèles ne sont pas obligés d'assister à la Messe de paroisse: Jamais les papes n'ont raisonné de cette sorte. C'est de même que si l'on disait: Il est permis de suivre les conseils; donc on n'est pas obligé d'accomplir les préceptes. La conséquence est ridicule. Si les curés raisonnaient aussi mal, et si, posant l'obligation qu'ont les fidèles d'assister à la Messe de paroisse, ils en tiraient pour conséquence: Donc il n'est pas permis les dimanches et les fêtes d'assister à la Messe dans les églises conventuelles, vous auriez droit de vous en plaindre, et de nous dire que d'un principe véritable nous en tirons une mauvaise conséquence; mais vous tombez vous-mêmes grossièrement et manifestement dans les absurdités que vous nous reprochez. Vous dites après les papes: Tous les fidèles de tout sexe peuvent valablement assister à la Messe dans les églises conventuelles, les dimanches et les fêtes, ou pour gagner des indulgences, ou pour quelque autre dévotion; nous n'en avons jamais douté. Saint Louis le faisait tous les jours de la semaine, et après qu'il avait entendu la Messe à la paroisse, il en allait entendre une seconde dans les églises conventuelles, et beaucoup d'autres à son exemple: mais de ce bon principe vous tirez indirectement et malicieusement cette fausse et pernicieuse conséquence: Donc les fidèles ne sont pas obligés les dimanches et les fêtes d'assister à la Messe de paroisse: voilà la supercherie et l'illusion.

Mais vous direz peut-être que Léon X a déclaré qu'on satisfait aux préceptes de l'Eglise, quand on entend la Messe dans les églises conventuelles: Oui, quand on est dans l'impuissance d'aller à la paroisse; c'est ce que porte formellement cette restriction qu'il y ajoute, « pourvu que ce soit sans mépris de la paroisse (45). » Donc il est vrai de dire, qu'à s'arrêter aux termes de la Bulle, quand au mépris de la paroisse et des lois de l'E-

(44) *Fratres Mendicantes non prædicent, populos parochianos non teneri audire Missam in eorum parochiis diebus festivis et Dominicis, cum jure sit eantem illis diebus parochianos teneri audire Missam in eorum parochiali ecclesia.* Deinde ne

populos a suarum ecclesiarum parochialium frequentia et accessu abstrahant sive retrahant quoquo modo. (Sixtus IV, *De treuga et pace.*)

(45) Non contempe proprio sacerdote parochiali.

glise, qui nous obligent d'y assister les dimanches et les fêtes, on se fait une coutume et une loi d'entendre la Messe dans les églises conventuelles, on ne satisfait point aux préceptes de l'Eglise, qui nous commande d'entendre la Messe les dimanches et les fêtes, et de l'entendre à la paroisse.

Que pourrions-nous produire de plus formel et de plus décisif pour établir l'obligation que je vous prêche, que les Bulles des papes, lesquels étaient ou des ordres Mendians, ou qui leur ont été si favorables? et dans lesquelles nous voyons que malgré le crédit qu'ils ont à Rome par leurs supérieurs généraux qui y résident, malgré les artifices et les suppositions qu'ils ont mis en usage pour obtenir leurs privilèges, les papes néanmoins, comme protecteurs inviolables de la foi de l'Eglise et de la discipline, l'ont toujours maintenue au lieu de l'abolir; car autrement ils auraient travaillé à la ruine et non pas à l'édification du corps de Jésus-Christ.

Mais pour vous faire voir quelle foi on doit avoir aux Bulles du Saint-Siège, que les Mendians ont obtenues pour établir leurs privilèges, il ne faut que produire celle de Grégoire XIII, l'un des plus grands pontifes qui soit jamais monté sur le siège de saint Pierre, je dis la Bulle par laquelle il révoque celle de Pie V. Il déclare dès le commencement de cette Bulle, que dans la multitude des affaires qui surviennent au Saint-Siège de toutes les parties du monde catholique, il est presque impossible qu'il n'échappe beaucoup de choses qui ont besoin d'un sérieux examen et de modération; qu'il est témoin des changements et des altérations qui s'étaient faites dans cette Bulle, que son prédécesseur a reconnu lui-même qu'on y avait changé beaucoup de choses contre son intention, qui sont les vices ordinaires de tous les privilèges, la surprise, l'imprudence et l'obréption, et comme telle il la révoque, il l'annule, et en conséquence, il révoque toutes les ordonnances et toutes les constitutions, tous les usages et toutes les coutumes qui se seraient établies à la faveur de cette Bulle, nonobstant, etc., et réduit la question aux termes du droit commun et des Constitutions du concile de Trente (46).

Eh bien! quel avantage ont tiré les Mendians de leurs Constitutions et de leurs entreprises contre la Messe paroissiale? cela a peut-être été de détourner les peuples du soin de la paroisse, et de les attirer dans leurs églises par leurs bassesses et des pratiques honteuses? Mais tant s'en faut que

tous leurs privilèges aient altéré le droit ancien, et fait un droit nouveau qui ait changé la discipline de l'Eglise, je vais vous faire voir qu'ils n'ont fait autre chose que d'établir plus fortement la vérité de cet article, et de nous confirmer de plus en plus dans cette obligation.

Il ne reste plus pour achever la preuve de cette vérité, que de vous justifier que l'Eglise s'est toujours maintenue jusqu'à présent dans la possession d'obliger les fidèles à leur Messe de paroisse, et que plus les Mendians ont fait d'efforts pour la détruire, plus elle s'est réunie, plus elle a fait de lois et d'ordonnances dans toutes les provinces, pour détruire leurs conspirations, et pour retenir ou pour ramener tous ses enfants à leur devoir.

Vous avez vu ses ordonnances et ses constitutions jusqu'à l'origine des Mendians, qui fut dans le treizième siècle; parcourons tous les temps qui ont couru jusqu'à présent, et toutes les parties de l'Eglise, et vous verrez qu'elle est toujours égale, et toujours uniforme dans sa conduite et dans sa discipline.

Dans le XIII^e siècle, en 1240, Guillaume, évêque de Paris, ordonne dans ses constitutions, que si les paroissiens s'absentent trois dimanches de la Messe paroissiale, sans une excuse légitime, leurs curés leur interdisent l'entrée de l'église, et les renvoient à l'évêque pour être mis en pénitence, et relevés de l'interdit (47).

Dans le XIV^e siècle, en 1311, le concile de Ravenne en Italie ordonne que tous les paroissiens assistent à la Messe de paroisse les jours de dimanches et de fêtes, et qu'ils n'en sortent point qu'ils n'aient reçu la bénédiction, et quiconque n'aura pas satisfait à cette obligation, qu'il soit excommunié après trois monitions (48).

Le concile de Tours ou de Chateaugontier tenu en 1336, révoque toutes les permissions qu'on avait accordées aux gens de qualité, de faire célébrer la Messe dans leurs chapelles domestiques les jours de dimanches et de fêtes, et les oblige de se ranger à la paroisse, sous peine d'excommunication (49).

En 1367 un synode assemblé à Poitiers défend sous peine d'excommunication, de célébrer la sainte Messe dans les chapelles et dans les prieurés les jours de fêtes et de dimanches, puisque tous les fidèles sont obligés de droit, de s'assembler dans leur église maternelle, à la réserve des religieux, des voyageurs et des pèlerins (50).

Le synode de Langres tenu dans le XV^e

(46) GREGOR. XIII, Bulla VIII, citata ann. 1572, Ibid. Novembris, anno I pontificatus, apud CHERUBINUM, tom. II.

(47) Praecipitur quod presbyteri parochianos suos qui tribus Dominicis continuè se ab ecclesia absentaverint sine justa causa, interdiciant et ad episcopum mittant interdictos. (GUILLET. Paris.)

(48) Monemus in super omnes et singulos parochianos, saltem diebus Dominicis audiant Missam integram in sua parochiali ecclesia, et quicumque contra fecerit tertio admonitus, excommunicationis

sententia percettatur. (Concil. Raven.)

(49) Propter quod statuiamus ut nullus de cetero auctoritate talium litterarum diebus Dominicis Missas in suis domibus faciat celebrari sub poena excommunicationis. (Conc. Castellogonter.)

(50) Prohibemus in prioratibus elemosiarum vel capellis diebus Dominicis, vel festiuis Missae celebrentur, nisi quis eorum infirmis voluerit celebrare, donec in ecclesiis parochialibus Missa prius celebrata fuerit.

Sub poena, excommunicationis prohibemus, no

siècle sous Jean d'Amboise, en 1491, défend la même chose.

Dans le seizième siècle le concile de Ratisbone en Allemagne, tenu sous le cardinal Campege, défend que les prêtres inconnus soient admis à célébrer la sainte Messe, afin que le pasteur connaisse ses brebis, et qu'elles entendent la voix de leur pasteur.

En 1526, le synode de Chartres, et en 1528, le concile de Sens, ordonnent l'un et l'autre, que si un paroissien néglige trois dimanches de suite d'assister à la Messe de paroisse sans une excuse légitime, ou sans la permission de son curé, on le dénonce au promoteur, et aux supérieurs, afin qu'il soit châtié selon la mesure de son mépris et de sa négligence (51).

En 1557, l'évêque de Paris ordonne à ses curés dans son synode, qu'ils avertissent soigneusement leurs paroissiens d'assister à la Messe de la paroisse les dimanches et les fêtes, et s'ils y manquent trois dimanches de suite, qu'ils les dénoncent au promoteur, afin qu'ils soient punis selon le mérite de cette négligence (52).

En 1549, les Eglises d'Allemagne ont ordonné la même chose dans les conciles de Mayence, de Trèves et de Cologne. Je rapporterai seulement les propres termes de celui de Cologne en 1536, parce qu'ils contiennent les raisons de cette ancienne et perpétuelle obligation. *Docendus est populus*, etc : Il faut soigneusement enseigner au peuple que celui qui, selon l'ancienne coutume de l'Eglise, ne se prépare point à communier au corps et au sang de Jésus-Christ, est du moins obligé d'assister à la Messe paroissiale les jours de fêtes et de dimanches, afin que si le peuple ne communie pas selon l'ancienne coutume comme les prêtres qui disent la Messe, il y ait au moins entre eux une communion de doctrine, de louanges et d'action de grâces, et qu'ainsi les fidèles communient spirituellement au corps de

Jésus-Christ, avec désir d'y communier sacramentellement; et de peur que le peuple fidèle ne soit détourné d'assister à la Messe paroissiale et d'entendre la parole de Dieu, nous défendons que les jours de dimanche on ne commence aucune Messe dans l'Eglise, qu'après que la prédication sera achevée (53).

Mais que peut-on désirer de plus formel et de plus décisif, que la définition du concile de Trente assemblé sous Paul III, en 1542, et confirmé par Pie IV, en 1562. Il n'en fait pas une nouvelle obligation; car il suppose qu'elle est aussi ancienne que l'Eglise, mais il exhorte les évêques à la faire observer dans tous leurs diocèses. Voici comme il en parle dans le décret des choses à observer ou à éviter dans le saint sacrifice de la Messe. Premièrement, dans la session 22, il veut que les évêques avertissent le peuple, qu'il assiste soigneusement à sa paroisse, au moins tous les dimanches et aux fêtes solennelles (54). Secondement, dans la session 24, il veut que les évêques avertissent soigneusement le peuple, qu'il est tenu, *teneri*, qu'il est obligé de se trouver à sa paroisse lorsqu'il le peut commodément pour entendre la parole de Dieu (55); et pour montrer que cette obligation renferme également la Messe paroissiale, dans la même session, chapitre 7, il ordonne que les curés expliquent au peuple pendant la célébration de la Messe les mystères divins et les choses nécessaires au salut (56). Pouvait-il faire davantage pour inculquer cette pressante obligation et ramener les peuples au soin de la paroisse?

Je sais bien que les casuistes réguliers s'efforcent d'affaiblir l'autorité de ce concile, et qu'ils prétendent que ce mot *teneri*, dont il se sert, n'importe point d'obligation formelle; mais une simple exhortation d'assister à la Messe de paroisse.

diebus Dominicis in capellis, prioratibus, aut in ecclesiis aliqui parochiani ad Missarum solemniam admittantur, cum debeant ad suam matrem ecclesiam accedere qualibet die Dominica exceptis religiosis, transeuntibus, et peregrinis. (AMERICUS Pictaviensis, ann. 1567.)

(51) Admoneant frequenter curati suos parochianos ut intersint Missæ parochiali diebus festis et Dominicis : quod si legitimo cessante impedimento absque licentia sui curati per tres dies Dominicos neglexerint interesse Missæ parochiali, denuntient promotoribus ut pro mensura contemptus vel offensæ puniantur. (*Concilium Senosense, Ordinationes cleri Gallicani*, pag. 52.)

(52) Singulis Dominicis diebus suos parochianos moneant ut legitimo cessante impedimento Missam parochialem tam Dominicis quam aliis festis diebus devote audiant, et si tribus Dominicis omiserint, eos promotori denuntient. (*Synod. Paris.*)

(53) Docendos quoque populus, ut qui juxta antiquum Ecclesiæ ritum singulis Dominicis diebus ad communicandum corpori et sanguini Domini non se preparat, Missæ saltem parochiali hinc aliisque festis diebus intersit, ut tametsi inter sacrificantes et assistentes non sit ex more antiquo tam frequens sacramentalis communicatio, sit saltem sacræ doctrinæ, exhortationis, laudis et gratiarum

actionis communicatio; ut sic quodammodo omnes spiritualiter communicent cum desiderio etiam sacramentaliter communicandi : ne vero populus ab hac Missa parochiali, et ab auditione verbi Dei distraheretur, placuit nobis, ut si quæ sint alie Missæ legendæ die Dominico, hæc inchoentur primum, post verbi Dei prædicationem finitam, quemadmodum latius in visitatione secundam diversorum locorum mores ordinare studebimus. (*Conc. Colon.*, ann. 1556.)

(54) Moneant etiam, inquit, eundem populum ut frequenter ad suas parochias saltem diebus Dominicis et majoribus festis accedant. (*Concil. Trident.*, sess. 21, et sess. 24, sub eodem pontifice ann. 1555, cap. 4.)

(55) Moneatque episcopus populum diligenter teneri nunquamque parochiæ suæ interesse tibi commode id fieri potest ad audiendum verbum divinum. (Sess. 24, cap. 8.)

(56) Mandat sancta synodus pastoribus et singulis curam animarum habentibus, ut frequenter inter Missarum solemniam vel per se, vel per alios, iis quæ in Missa leguntur aliquot exponant, atque inter cætera sanctissimi hujus sacrificii mysterium aliquod declarent, diebus præsertim Dominicis et festis.

Mais je ne veux que ce raisonnement pour les convaincre. Ou ce mot *teneri*, emporte obligation, ou il n'emporte point d'obligation, puisqu'entre être obligé et n'être point obligé, il n'y a pas de milieu : or peut-on dire que le concile nous ait voulu tromper ? et que sachant qu'il n'y avait point d'obligation d'assister à la Messe de paroisse, et n'en voulant pas faire une nouvelle, il ait voulu choisir un terme équivoque et douteux qui pût jeter du scrupule dans les âmes, parce qu'il dit, qu'on y est obligé, quoique pourtant il n'impose aux fidèles aucune obligation d'y assister ? Ce sentiment serait ridicule et injurieux à un si grand concile, composé de tant de gens savants.

Mais ce qui prouve évidemment que c'est un terme obligatoire, c'est que les Pères du concile n'ignoraient pas les troubles et les contestations qui étaient alors entre les réguliers et les pasteurs touchant l'obligation d'assister à la Messe de paroisse.

Or, je vous demande, s'ils n'avaient pas été persuadés de cette obligation par la tradition de l'Eglise, auraient-ils employé pour exhorter les peuples à une chose libre et volontaire un terme qui de soi dit une obligation, comme est celui de *teneri* ? auraient-ils exhorté les évêques d'en avertir les peuples ? les auraient-ils armés de toute la puissance de l'Eglise pour obliger tous les fidèles à satisfaire à ce devoir ? C'est ce que porte le décret du concile, que les évêques auront en main la souveraine puissance de l'Eglise, comme délégués du Saint-Siège, pour obliger les peuples à cette obéissance, et qu'ils pourront les y contraindre par les censures et par les autres peines de l'Eglise. L'Eglise a-t-elle accoutumé d'employer les censures et la peine d'excommunication, laquelle est la plus grande qui soit en sa puissance, pour établir des pratiques qui ne sont point d'obligation ? En vérité il faut avoir perdu, je ne dis pas seulement l'esprit et la raison, mais toute honte et toute modestie pour contester des vérités si convaincantes et si visibles (57).

Mais ce qui doit emporter l'esprit de tout le monde, à moins de préférer l'autorité de deux ou trois casuistes intéressés, comme le sont les réguliers, aux règles de l'Eglise, et à la tradition de tous les siècles, c'est que conformément au concile de Trente, et en exécution de son décret, tous les conciles provinciaux des églises de France, d'Alle-

magne, d'Italie et de Flandre ont ordonné la même chose, et reconnu cette pressante obligation.

Saint Charles Borromée qui connaissait mieux que personne du monde le sentiment de ce concile, en ordonne l'exécution dans le sixième de ses conciles de Milan. Puisqu'il est établi, dit-il, par les canons et par la discipline de l'Eglise que les fidèles assistent fréquemment à leurs églises paroissiales ; et que depuis peu le concile de Trente l'a ordonné si saintement et si salutairement, nous voulons obéir à son avertissement, et le mettre en usage dans notre province, et nous ordonnons, etc. (58).

Le concile de Ferrare en 1599, défend qu'aucun des paroissiens sorte de l'Eglise avant que la prédication soit achevée, puisqu'il est ordonné par le concile de Trente que les fidèles sont obligés d'assister à la Messe, et d'entendre la parole de Dieu dans leurs paroisses (59).

Et le concile de Ravenne tenu en 1607, sous le cardinal Aldobrandin, défend de célébrer des Messes dans les chapelles et dans les oratoires sous quelque prétexte que ce soit, de peur de détourner les peuples de l'assistance à la paroisse (60). Nous en pourrions produire un plus grand nombre, mais demeurons dans notre France, nous y verrons une merveilleuse conformité de sentiments dans toutes les églises, et une exacte diligence à faire exécuter sur cet article les décrets du concile de Trente.

En 1581, le cardinal de Bourbon archevêque de Rouen, sollicité par Grégoire XIII, de faire publier le concile de Trente, assembla un concile des évêques de Normandie, dont quelques-uns comme Claude de Saintes, évêque d'Evreux, avaient assisté au concile de Trente, dans lequel il ordonne que les curés s'informent exactement si tous leurs paroissiens assistent aux Offices de l'Eglise les dimanches et les fêtes, et quand ils s'en absentent, qu'ils sachent la cause, afin qu'après les avoir avertis, ils les dénoncent à l'évêque pour apprendre de lui ce qu'ils auront à faire ; et s'ils s'obstinent dans cette rébellion, qu'on les dénonce excommuniés au prône de la Messe. Ce concile fut examiné par la congrégation des cardinaux, et approuvé par Grégoire XIII, de l'avis de la congrégation, par un rescrit apostolique du 9 Mars 1582 (61).

Le concile de Reims tenu en 1583, sous le synodus pie salubriterque decrevit : enjus decreti auctor, etc.

(57) At episcopo aut parochia concionante, nemo discedat nisi concione absoluta, nam ex decreto concilii Carthaginiensis qui in hoc deliquerant, sacramentorum communione privabantur, et a Tridentino præscriptum est, ut Missam et verbum Dei in sua quisque parochia audire debeat. (Conc. Ferrariens., decret. 129.)

(60) Ne Missa parochialis turbetur. (Conc. Ravennatenuse, tit. De Sac. f. Miss., n. 27.)

(61) De curatorum ac aliorum presbyterorum officiis ad servitium parochiale perficiendum, præsertim Dominicis diebus et festivis non solum obligantur curati et vicarii, sed omnes ejusdem

(57) Hæc igitur omnia quæ summam enumerata sunt, omnibus eorum ordinariis, ita proponuntur, ut non solum ea ipsa, sed quæcumque alia quæ pertinere visa fuerint; ipsi pro data sibi a sancta synodo potestate, ac etiam, Sedis apostolicæ prohi-beant, mandent, corrigant, stant, atque ad ea inviolate servanda censuris ecclesiasticis, aliisque pœnis, quæ illorum arbitrio constituentur, fidelem populum compellant, non obstantibus privilegiis, exemptionibus, appellationibus ac consuetudinibus quibuscumque. (Conc. Trid., sess. 22.)

(58) Nam et canonum ratio et disciplina ecclesiastica id maxime postulat, ut ad ecclesiam parochialem fideles quam frequentissime conveniant : id quod ab episcopis accurate eos moneri Tridentina

cardinal Louis de Guise, et approuvé par Grégoire XIII, a ordonné la même chose, et la congrégation des Cardinaux par un rescrit du 30 juillet 1584.

Le concile de Bordeaux tenu en 1583, et approuvé de Grégoire XIII, ordonna la même chose, que les curés aient soin de publier cet ancien décret de l'Eglise, qui défend aux fidèles, sous peine d'excommunication, de s'absenter trois dimanches de suite de la célébration de la Messe paroissiale; que tous les confesseurs examinent leurs pénitents comme ils ont satisfait à ce devoir, et qu'ils leur fassent connaître l'énormité de cette offense (62).

Le concile de Tours tenu en 1583, sous Simon de Maillé, et approuvé par Grégoire XIII, a ordonné la même chose. Renouvelant tous les anciens décrets des saints Pères, nous commandons expressément à tous les fidèles chrétiens d'assister les dimanches et les fêtes à la Messe, et autres Offices qui se célèbrent dans leurs églises paroissiales : Nous déclarons excommuniés tous ceux qui s'en absentent trois dimanches de suite sans légitime empêchement : nous enjoignons à leurs curés et à leurs confesseurs de les presser souvent sur cette obligation, et de peur que sous prétexte des Offices qui se célèbrent dans les autres églises, le peuple ne soit distrait de la paroisse, nous ordonnons que la Messe et les Vêpres ne commenceront dans les églises cathédrales, dans les églises collégiales, et dans les monastères, qu'après que l'Office public sera achevé à la paroisse, et que l'évêque ou l'official de chaque diocèse prescrira une heure certaine pour commencer l'Office à la paroisse (63).

Le concile de Bourges tenu en 1584, approuvé par Sixte V, et le conseil des cardinaux le 5 octobre de la même année, a ordonné la même chose. Que les curés et les prédicateurs avertissent les peuples d'être soigneux les dimanches et les fêtes d'assister à la Messe, et d'entendre la parole de Dieu dans les églises paroissiales; qu'ils

prennent garde d'y manquer, sans une excuse légitime et de nécessité; et si, étant avertis, ils persévèrent dans cette négligence, qu'ils soient excommuniés (64).

Le concile d'Aix, tenu en 1585, et approuvé du pape Sixte V par le conseil des cardinaux, a déclaré que non-seulement les peuples, mais les ecclésiastiques mêmes, sont obligés de se ranger à la paroisse pour sanctifier les dimanches et les fêtes (65).

Le concile de Toulouse, tenu en 1590, sous le cardinal de Joyeuse, a ordonné la même chose (66).

Et, dans le siècle suivant, le concile de Bordeaux, tenu en 1624, sous le cardinal de Sourdis : Nous ordonnons que cet ancien décret de l'Eglise, qui oblige indispensablement tous ses enfants d'assister à la Messe de paroisse, sous peine d'excommunication, soit publié tous les dimanches aux prônes de la Messe; et afin que ce décret soit observé plus exactement, nous ordonnons aux confesseurs et aux prédicateurs ou séculiers ou réguliers, d'examiner leurs pénitents sur cette obligation, de les exhorter, et en public, dans leurs prédications, et en particulier dans la direction, leur proposant et leur remontrant l'énormité de cette offense; et s'il se trouve un confesseur, ou un prédicateur, ou un docteur en théologie, qui porte la témérité jusqu'à ce point de dire ou de prêcher publiquement ou en particulier le contraire, nous déclarons qu'il est tombé, *ipso facto*, dans la suspense, et l'interdit des fonctions ecclésiastiques, et nous prions l'évêque, dans le diocèse duquel il commettra sa rébellion, d'en avertir le métropolitain et les évêques provinciaux, afin qu'il soit exclu de toutes fonctions ecclésiastiques, et qu'il apprenne, à son dommage, à ne troubler jamais la hiérarchie de l'église (67).

Nous en pourrions produire beaucoup d'autres; mais nous connaissons mieux cette uniformité de sentiments dans les décrets de l'assemblée générale du clergé, où chaque Eglise du royaume envoie ses députés.

parochiæ presbyteri qui illi ascripti sunt sicut omnes parochiani ad audiendum, etc. (*Conc. Rothom.*, num. 18.) *Item* : Curati diligenter animadvertant si parochiani Dominicis et festis diebus divinis Officiis intersint, et de absentia causis inquirant aut jubeant per aliquem puerum absentes observari et notari. (N. 19.)

(62) De festis omnibus provinciæ nostræ parochis indicimus populum summo frequenter et serio commonefaciant. (*Conc. Burd.*, tit. 6, et expressius tit. *De observandis et cavendis in Sacrificio Missæ.*)

(63) SS. Patrum antiqua decreta renovantes omnibus et singulis Christi fidelibus suis Missis parochialibus et aliis divinis Officiis, singulis diebus Dominicis et festivis interesse districtè præcipimus, a quibus, si per tres dies Dominicos sequentes illos abesse contingat, nisi legitimo impedimento retineantur, pœnas a sacris canonibus indictas incurrare declaramus, quod illis sui rectores et confessarii inculcare non omittant, et ne prætextu divinorum Officiorum, etc. (*Concl. Turon.* a Gregor. o XIII probatum anno pontificatus 15.)

(64) Moneantur fideles a suis parochis et præ-

dicatoribus, ut frequenter intersint solemnibus Ecclesiæ precibus et concionibus in suis ecclesiis saltem diebus Dominicis et majoribus festis. (*Conc. Bituric.*, tit. 25, *De Missa*, can. 6, et can. 12, *Dum Missæ solemnes*, etc.; et tit. 45, *De laicis*, can. 1, *Omnes Christiani.*)

(65) Ad servitium parochiale perficiendum præsertim Dominicis et aliis diebus festis non solum obligantur parochi. (*Conc. Aquense*, tit. *De Festorum dierum cultu.*)

(66) Confraternitates quidem et sodalitia sacris Missarum solemnibus et concionibus in cathedrali, etc. (*Conc. Tolos.*, part. III, can. 6.)

(67) Vetus illud decretum, quo proposita excommunicationis pœna præcipitur, ne quis tribus continuis Dominicis diebus a parochialis Missæ celebratione absit, volumus singulis quibuscumque Dominicis diebus denuntiari populo et publicari, ac ut accuratius observetur, confessarios quoscumque sive sæculares, sive regulares scrutari penitentes an huic officio satisfecerint, proposita excommunicationis pœna, etc. (*Conc. Burd.*)

Voici les règlements qu'elle a faits en 1625, 1635 et 1645. Puisque les brebis sont obligées d'entendre la voix du pasteur, ainsi que le pasteur est obligé de remédier à leurs défauts, et que pour conserver cette mutuelle intelligence l'Eglise a ordonné que les fidèles assisteront, au moins de trois dimanches l'ann., à leur Messe paroissiale, et donné aux évêques le pouvoir de les y contraindre par les censures ecclésiastiques; nous défendons aux religieux de prêcher, de conseiller ou d'enseigner aucune doctrine contraire à cette obligation; et pour ôter tous les prétextes de s'assembler ailleurs, nous défendons aux religieux de faire des processions et des congrégations publiques, aux heures qu'on célèbre l'Office à la paroisse.

De bonne foi, sont-ce là les termes et la forme ordinaire dont l'Eglise se sert pour exhorter les peuples à pratiquer des choses qui ne sont pas d'obligation? Que pouvait-elle faire davantage pour rétablir l'ancienne discipline, et obliger tous ses enfants à se rendre assidus à leurs paroisses, que d'en chasser les étrangers, lorsqu'ils s'y rencontraient, que d'obliger les confesseurs d'interroger leurs pénitents sur cette obligation, que de les menacer de ses censures et de ses excommunications; comme je viens de faire voir, et par la tradition de tous les siècles, et par le consentement universel de toutes les Eglises.

On ne peut pas douter que les évêques, en leur particulier, mais beaucoup plus quand ils sont assemblés dans les conciles ou généraux ou provinciaux, n'aient un droit légitime de faire des canons qui obligent en conscience tous leurs diocésains: on ne peut pas douter qu'ils n'aient voulu les obliger à l'assistance aux Messes des paroisses, puisqu'ils ont ajouté des peines à leurs canons, et que tous les dimanches on renouvelle encore dans les prêches ces menaces d'excommunication. D'où vient donc qu'aujourd'hui l'on voit si peu d'obéissance dans la conduite des fidèles, si peu d'assiduité dans les paroisses? et qu'encore qu'on y fasse l'Office avec autant de majesté qu'on peut le faire dans les églises conventuelles, que ses ministres soient en ordre, que la table du banquet soit préparée, et que le père de famille envoie ses serviteurs les avertir que tout est prêt, chacun refuse de s'y rendre? Les uns s'excusent sur les nécessités du mariage, les autres sur l'embarras de leurs affaires; de sorte que le père de famille, se voyant méprisé de ceux qu'il avait invités, est obligé d'envoyer ses serviteurs à la campagne et sur les grands chemins, ramasser les boiteux, les estropiés et les mendiants, et les forcer d'entrer en sa maison pour occuper les places du banquet. Autrefois on voyait les magistrats à la paroisse, dans leurs habits de pompe et de

cérémonie, édifier tous les peuples, consoler les pasteurs et confondre les libertins et les pécheurs par leurs exemples; mais aujourd'hui nous pouvons dire, ainsi que Jérémie dans ses Lamentations, que les plus vives pierres qui devraient composer tout l'édifice de l'Eglise, sont dispersées dans les places publiques et dans les carrefours; que les gens de la plus haute qualité, qui devraient attirer les peuples par la lumière et par l'éclat de leur exemple, sont ceux qui méprisent ses fêtes et ses solennités; et quoiqu'ils aient des bancs et des chapelles qui les distinguent du bas peuple et qui les exemptent des incommodités de la foule, on ne les voit jamais à la paroisse; ou, s'ils y viennent au temps de Pâques pour satisfaire au précepte de l'Eglise, c'est en cachette et le samedi saint, pour éviter le grand concours qui se fait à la fête, au lieu de l'honorer par leur présence et d'en être honorés. Est-ce qu'ils rougiraient de se trouver dans l'assemblée des fidèles que saint Paul appelle les saints? Peut-être rougiront-ils un jour dans l'assemblée des élus au jugement universel, et ils n'auront pas l'honneur de se trouver parmi les pauvres dans la maison de Dieu. *Celui qui me désavouera devant les hommes, je le désavouerai devant mon Père.* (Luc., XII, 9.) Est-ce que les pasteurs n'ont pas assez de zèle ou de capacité pour attirer ou pour retenir les peuples en leurs églises? Sont-ils semblables aux courtisanes et aux prostituées (dit le pape Damase), qui, mettant des enfants dans le monde pour le commerce du plaisir, les abandonnent à des femmes étrangères et mercenaires (68)? A Dieu ne plaise que j'aie cette pensée de messieurs les curés, que je révere tous comme mes maîtres, et que le zèle et la capacité rend si vénérables à leurs paroissiens. Est-ce enfin que les réguliers séduisent les peuples par une fausse et pernicieuse liberté dont ils les flattent, d'assister à l'Office où bon leur semble? Non, non, j'en connais un grand nombre, de très-grands personnages qui sont persuadés de cette obligation, et qui l'enseignent à ceux qui suivent leur conduite et leur direction. Nous voyons que les Pères de la Société achèvent les dimanches leurs dévotions dans les assemblées de leurs congrégations, avant huit heures, pour laisser à leurs congréganistes la liberté d'aller à l'assemblée et aux Offices de la paroisse.

Je voudrais bien que les régaliens, qui en détournent les peuples, répondissent à ce raisonnement *ad hominem*: Si les fidèles ont cette liberté d'assister à l'Office où il leur plaît, d'où vient qu'eux-mêmes ont tant de soin de se trouver à l'assemblée de leur communauté pour sanctifier les dimanches et les fêtes? S'ils me répondent qu'ils y sont obligés par leurs constitutions, je leur de-

(68) *Illi episcopi qui talia sibi presunt, videntur esse meretricibus similes, qui statim ut parvum infantem suos, alios meretricibus tradunt alienos, ut suas libidines explant, id est, ut pro suo libitu secularibus curis inhiant, et quod unicuique placitum fuerit liberius agant; pro talibus enim animarum negliguntur, oves pereunt, morbi crescent, hereses et schismata procedunt, Ecclesie destruantur, sacerdotes viliantur et reliqua mala; proveniunt* (DAMASUS, *Epist.* 5.)

tum fuerit liberius agant; pro talibus enim animarum negliguntur, oves pereunt, morbi crescent, hereses et schismata procedunt, Ecclesie destruantur, sacerdotes viliantur et reliqua mala; proveniunt (DAMASUS, *Epist.* 5.)

mande si les lois de l'Eglise, qui menacent d'excommunication et de censure, ont moins de force pour obliger les consciences que leurs constitutions, dont le violement, à ce qu'ils disent, ne porte ni péché mortel, ni péché véniel? S'ils me disent que ce mépris de leurs constitutions serait un péché considérable, je leur demande si le mépris des ordonnances de l'Eglise ne serait pas un aussi grand péché? Et si c'est un péché, d'où vient qu'ils ont un poids et un poids, une mesure pour eux-mêmes et une mesure pour les autres (69)? D'où vient qu'ils sont sévères pour eux-mêmes, et indulgents pour tous les autres, qui sont si assidus et si obéissants à tous les règlements, et qu'ils induisent les fidèles au mépris de l'Eglise?

Nous réfuterons le prétexte sur lequel ils se fondent, qui est cette coutume et cette possession où ils croient s'être établis aux derniers temps; et nous établirons les raisons invincibles de cette obligation plus claires que le jour. Achevons donc ce discours, et faisons voir que cette négligence des fidèles, d'assister à la Messe de paroisse, est un mépris des ordonnances de l'Eglise, et que ce mépris n'est jamais sans péché.

DEUXIÈME POINT.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il s'est trouvé des novateurs, ennemis des ordres et de la hiérarchie de l'Eglise, qui, détournant les peuples des assemblées canoniques qui se faisaient dans les paroisses et dans les cathédrales, les attiraient dans leurs chapelles et leurs conventicules pour profiter de leurs aumônes et de leurs oblations. Sozomène nous raconte, dans le troisième livre de son *Histoire de l'Eglise*, chap. 13, qu'en l'an 361, il s'éleva un hérésiarque appelé Eustathe, évêque de Sébaste, en Arménie, qui, sous prétexte d'une piété feinte et d'une vie plus austère que le commun des hommes, aurait détruit toute la hiérarchie de l'Eglise, si le souverain Pontife n'eût arrêté le cours de ses erreurs. Celui-ci, dit Sozomène, fut le premier qui leva l'étendard du monachisme en Orient, et qui fit profession d'une vie plus austère que celle du commun; il retrancha, dans l'usage des viandes, les plus communes et les plus nécessaires à la vie des hommes; il changea la manière de leurs habillements pour se couvrir d'un sac; il condamnait le mariage et l'usage du vin comme des choses abominables; il enseignait au peuple que les pères devaient se séparer de leurs enfants, les enfants de leurs pères, les maris de leurs femmes, les femmes de leurs maris: mais surtout il méprisait les ordres de l'Eglise; il attirait les peuples dans ses conventicules par le dégoût qu'il leur donnait de leurs paroisses et de leurs prêtres pour profiter de leurs aumônes et

de leurs oblations. Voilà le portrait que Sozomène nous en a fait.

Le cardinal Baronius (*ad ann.* 361) ne convient pas qu'il fut évêque de Sébaste, ni le premier instituteur du monachisme; l'Eglise a toujours déferé cette gloire à saint Basile le Grand, qui, pour cette raison, est appelé parmi les Grecs le Père par excellence: mais il nous dit que cet Eustathe ou Eutacte était si favorable au monachisme qu'il méprisait les ordres de l'Eglise, et que sous ce prétexte de régularité ou de perfection il confondait la discipline de l'Eglise; mais le pape Sylvestre en arrêta le cours en 361. Il assembla le concile de Gangres, qui condamna toutes ses hérésies. En voici deux canons que j'ai tirés, le 5^e et le 6^e: Si quelqu'un dit que la maison de Dieu est digne de mépris, et que les assemblées qui s'y font sont méprisables, qu'il soit anathème. Si quelqu'un assemble les fidèles séparément du prêtre et de l'évêque qui doivent présider aux assemblées, et méprise en cela les ordonnances de l'Eglise, qu'il soit anathème (70).

Voilà, dans les égarements de cet hérésiarque, je ne dis pas une image achevée, mais quelque ressemblance du désordre de la rébellion que quelques-uns veulent ou introduire ou maintenir aujourd'hui dans la conduite des fidèles et dans la discipline de l'Eglise. Je ne voudrais pas dire que tous les réguliers fussent ennemis déclarés de la hiérarchie, comme étaient les Eustathiens; mais on ne peut pas disconvenir que la plupart d'entre eux ne détournent ouvertement les peuples de leurs paroisses, qui est le lieu de l'assemblée légitime et canonique des fidèles.

Premièrement, quand ils enseignent formellement, comme font leurs casuistes, qu'on n'est pas obligé, les dimanches et les fêtes, d'assister à la Messe de paroisse, donnant le démenti aux conciles, aux papes et aux évêques qui l'ont ordonné, et que je viens de rapporter. Et c'est une chose pitoyable que les casuistes réguliers, qui devraient retenir les peuples dans la pratique exacte et dans l'obéissance de la loi, soient les premiers à inventer des équivoques, des opinions probables, des directions d'intention pour décharger les peuples de cette obligation et retrancher tous les péchés du monde.

Secondement, quand ils leur donnent du dégoût des prêtres qui sont habitués à leurs paroisses, et qu'ils les appellent des ignorants, des mercenaires, des gens qui n'ont nulle pratique de vertu, et qui ne sauraient dire un mot de la vie purgative, contemplative et unitive; et que, par des gestes étudiés, ils leur inspirent un mépris effectif de leurs paroisses, et leur font perdre toute la confiance qu'ils doivent prendre en leurs pasteurs.

(69) *Pondus et pondus, mensura et mensura; utrumque abominabile est apud Deum.* (Prov., XX, 10.)

(70) *Si quis doceat ædem Dei contemni posse, et qui fiunt in ecclesia congressus; Si quis seor-*

sum extra generalem ecclesiam cœtus cogat tōio presbyterio non præsentæ anathema esto. (Conc. Gangren., can. 5 et 6.)

Voulez-vous que je vous donne une règle assurée pour vous juger vous-mêmes, et pour connaître si vous tombez dans ce mépris, et quand il va jusqu'au péché? On méprise une chose en trois manières, disent les Pères et les théologiens, *vel ex languore inertie*, dit saint Bernard dans son livre *Du précepte et de la dispense*; par une pesanteur et un engourdissement de paresse quand on néglige d'accomplir un précepte, parce qu'il est rude et difficile, qu'il en coûte de la peine et de l'incommodité à supporter; c'est un mépris et une négligence de la loi (71).

Secondement, *ex radice superbiæ*, par un mépris d'orgueil et de superbe, quand on préfère son jugement et son caprice aux raisons de la loi et à l'autorité qui nous l'impose, et ce mépris est d'autant plus dangereux qu'il nous met au-dessus de la loi et du législateur.

Troisièmement, par un défaut de connaissance et d'équité, quand on n'estime pas une chose autant qu'elle le mérite, et que par cette mésestime, on ne rend pas à son autorité tout ce qu'on doit; c'est un mépris, car on la prise moins qu'on ne devrait; c'est une injustice, car l'Écriture nous apprend qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient : *A qui est dû l'honneur, il faut rendre l'honneur; à qui le tribut, le tribut.* (Rom., XIII, 7.)

Enfin par un esprit de désobéissance et de révolte, quand on refuse d'obéir à la loi, parce qu'elle est contraire à cette liberté, que nous voulons avoir en toutes choses, et que de ce refus s'ensuit la désobéissance et la rébellion.

Il ne faut qu'expliquer ces quatre règles à tous les paroissiens qui négligent ou qui refusent d'assister aux Messes de paroisse pour les convaincre par leurs propres lumières, que cette négligence ou ce refus est un mépris réel et véritable des canons de l'Église, et par conséquent que ce mépris est un péché.

Car, ou vous négligez d'assister à la Messe de paroisse, parce qu'elle est trop longue, qu'on la dit trop matin, que vous avez des monastères dans votre voisinage où l'on dit des Messes à toute heure, et qu'enfin vous préférez votre commodité à tous les biens spirituels qui se rencontrent à la paroisse, et que nous expliquerons dans la suite, et aux lois de l'Église qui vous l'a commandé. Or préférer sa fantaisie et sa commodité

(71) *Hæc ergo, inquit, generalis regula sit. Universum quæ per se aut propter se nec bona, nec mala sunt, aut divina institutione, aut propria ejusque professione fixa non sunt, non jussa quidem licite utriuslibet vel admittuntur vel omittuntur, jussa vero sine culpa non negliguntur; sine crimine non contemnuntur. Ibi enim et culpabilis neglectus et contemptus damnabilis est; differunt autem quod neglectus quidem languor inertie est; contemptus vero superbiæ tumor; porro contemptus in omni specie mandatorum pari pondere gravis, et committere damnabilis est; neglectus autem in fixis gravior, tolerabilior in mobilibus mandatis.* (S. BERNARD, *De præcepto et dispensat.*)

particulière aux ordonnances de l'Église, qui nous présente tant de biens, n'est-ce pas un mépris que les théologiens appellent matériel et interprétatif (72). Voulez-vous voir si ce mépris est un péché, et quelle sorte de péché? Voici la règle que nous en donne saint Bernard : *Hæc ergo generalis regula sit*: Voici la règle générale, dit-il, dans son *Traité du précepte et de la dispense*, au chapitre 12. C'est que dans les pratiques qu'elles-mêmes ne sont ni bonnes ni mauvaises, qui ne sont point d'obligation, ni par l'institution divine, ni par la condition de notre état, on en peut faire ce qu'on veut; on peut les pratiquer ou les négliger sans commettre aucun crime : *Jussa vero non negliguntur sine culpa, sine crimine non contemnuntur*; mais quand une pratique est commandée ou par la loi de Jésus-Christ, ou par les ordonnances de l'Église, on ne saurait la négliger sans péché, ni la mépriser sans crime : *ibique enim est culpabilis neglectus et contemptus damnabilis est*, car la négligence est toujours coupable, et le mépris en est toujours criminel et damnable.

Toute la différence que j'y trouve, c'est toujours saint Bernard, c'est que la négligence est une langueur et un engourdissement de paresse, et le mépris est une enflure de superbe : *Porro contemptus in omni genere mandatorum pari pondere gravis et committere damnabilis*; mais il faut toujours dire, qu'en matière de commandement, le mépris est également grief et communément damnable : *neglectus autem in fixis gravior, tolerabilior in mobilibus mandatis.*

Mais vous direz peut-être : Je ne méprise pas formellement les ordonnances de l'Église, je m'y soumets de tout mon cœur; mais supposant qu'elle n'oblige pas sous peine de péché, je suis en liberté de me laisser aller au mouvement de ma dévotion, et de choisir des lieux où mon âme trouve plus de repos et de contentement; et comme les paroisses sont toujours sales, tumultueuses, que la foule du peuple y met toujours la confusion, je me retire dans les églises conventuelles, où il me semble que je suis plus touché, et que ma dévotion est plus sensible, où mon âme se répand devant Dieu avec plus de douceur et de tranquillité que dans les paroisses, où je ne sens que du dégoût et des distractions.

Voilà comme le Père du mensonge a

(72) *Potest esse aliquando mortale, aliquando veniale, aliquando nullum. Nullum, si causa suppetat legitima; veniale, cum alibi audit ex causa aliqua non omnino legitima, ut si ex pigritia, vel quia alia ecclesia est vicinior; tunc autem mortale est quando omittit ex contemptu vero, vel interpretativo. Vero (inquit) interpretativum, quando sine causa legitima alibi audit et presumitur contemptus si non habet licentiam a proprio paroco, vel non habet causam legitimam; tunc enim peccat mortaliter, quia contemnit et contra præceptum superioris et juris venit, ut notant doctores in cap. *Ut Dominicus*. Hæc ille (LOCUMIEN, in *Parochiali*).*

trouvé le secret d'anéantir la véritable piété et de détruire toutes les règles de l'Eglise, en lui substituant un fantôme de piété qui n'en a que l'apparence, et qui ne subsiste que dans l'imagination. Tous les mystiques sont d'accord que cette dévotion sensible, ces larmes, ces attendrissements de conscience sont bien souvent des illusions de l'ange des ténèbres qui nous séduit et qui nous trompe; mais quand même elles sont véritables, et que c'est Dieu qui les répand dans notre cœur, ce ne sont, tout au plus, que des amorces et des attraits dont il nous flatte dans l'enfance, pour nous accoutumer à son service, et non pas le pain solide et substantiel, qui est la nourriture des forts; c'est pourquoi une âme est assez souvent plus parfaite et mieux fondée dans la justice et dans la grâce parmi les avidités, dont se plaignait sainte Thérèse, que dans la dévotion la plus sensible. Je vous en veux donner l'exemple dans le commerce de la vie. Quand un mari n'aime sa femme que parce qu'elle est belle, et qu'elle est agréable à ses yeux, cette amitié quoique plus tendre et plus sensible que celle qui se fonde sur la vertu du sacrement et les devoirs du mariage, est pourtant moins solide, plus passagère et plus sujette au changement; dès le moment qu'il en verra une plus belle ou plus agréable à ses yeux, il oubliera cette première, et il n'en aura que du dégoût.

Dites de même des dévotions sensibles, et des consolations que Dieu vous donne; quelquefois elles sont plus ardentés et plus affectueuses que les autres, vous n'entendez que des soupirs et des sanglots; mais elles sont plus passagères et plus sujettes au changement: c'est pourquoi Dieu ne demande pas cette tendresse et cette sensibilité de votre cœur: beaucoup de saints n'ont jamais senti tous ces embrasements de charité, même dans le martyre; mais Dieu demande la préférence de notre amour, et la fidélité de notre cœur à pratiquer tous les préceptes de sa loi, Je veux l'obéissance, dit-il, et non pas les victimes.

Je veux donc bien que vous ayez ces dévotions sensibles dans les églises conventuelles, et que vous soyez touchés jusqu'aux larmes: et que dans les paroisses au contraire vous ne sentiez que du dégoût et des distractions; toutefois j'ose dire que si, pour observer les ordonnances de l'Eglise qui vous commande de vous ranger à l'assemblée des fidèles, qui se doit faire à la paroisse, vous renoncez à toutes ces amorces, à tous ces attraits et à toutes ces consolations, vous attirez sur vous une plus grande abondance de grâces et de bénédictions, par le mérite de votre obéissance. Dieu ne regarde pas ces mouvements et ces affections purement naturelles, qui ne sont que l'effet d'une imagination touchée par un objet sensible. Dieu ne demande pas cette tendresse et cette sensibilité de votre cœur si passagère et si sujette au changement. Je veux l'obéissance et non pas les victimes.

En voulez-vous un bel exemple et une

preuve littéraire dans la personne de Saül? Dieu lui promet une entière victoire sur les Amalécites, mais il lui commanda en même temps de les détruire sans réserve et sans exception d'âge, de sexe et de condition: *Vous passerez par le fil de l'épée, depuis les hommes jusqu'aux femmes, depuis les vieillards décrépits jusqu'aux enfants qui pendent à la mamelle. Vous n'épargnez ni les troupeaux, ni les dépouilles les plus riches.* (1 Reg., XV, 3, 4.) Voilà la loi de Dieu. Saül remporta la victoire; il égorga toute l'armée des Amalécites, il épargna la seule personne du prince et réserva ce qu'il y avait de plus considérable dans les dépouilles et dans les animaux, pour en faire un sacrifice au Seigneur. Dieu s'en fâcha, et dit à Samuël: *Je me repens de l'avoir élevé à la couronne de Judée.* (Ibid., 11.) Samuël passa toute la nuit toujours pleurant le ventre à terre, pour fléchir sa colère, et le matin s'étant levé, il rencontra Saül qui dressait l'appareil de son triomphe et qui faisait un holocauste des meilleures dépouilles qu'il avait emportées. *Prophète, soyez le bienvenu,* lui dit Saül, *j'ai accompli la loi de Dieu* (ibid., 10); *j'ai passé par le fil de l'épée toute l'armée des Amalécites. Quelle est donc cette voix des troupeaux que j'entends,* lui demanda Samuël? *Ce sont quelques victimes que le peuple a réservées pour les immoler au Seigneur,* lui répondit Saül. Qui ne dirait que cette faute était légère, puisqu'elle était fondée sur un esprit de religion? et toutefois voici le jugement de son Seigneur et de son Dieu qui lui fut prononcé par le prophète: *Parce que vous avez rejeté la loi de votre Seigneur, Dieu vous rejette de sa face et a donné votre royaume à un homme plus sage et plus obéissant que vous. Dieu ne veut donc point qu'on le serve à sa mode, il ne demande point des sacrifices et des victimes, il veut qu'on obéisse à ses commandements. L'obéissance vaut mieux que le sacrifice.* (Ibid., 22, 33.)

Voilà, dans les excuses de ce malheureux prince, tout le langage des mauvais paroissiens, et le prétexte dont ils veulent couvrir leur désobéissance. Il est dimanche la fête du Rosaire ou du Scapulaire; il y a des indulgences aux Carmes ou aux Jacobins, etc. Je veux y entendre la Messe pour gagner l'indulgence. Vous voulez donc adorer Dieu à votre mode, et préférer votre imagination et vos idées aux ordonnances de l'Eglise, et aux raisons qu'elle a eues de les faire? et vous direz que ce n'est pas la mépriser? Dieu ne met point en compte ces dévotions de fantaisie et de caprice que nous faisons à notre choix; elles nous doivent être suspectes par la seule raison qu'elles viennent de nous, et que nous ne suivons que notre propre volonté; mais il demande l'obéissance et la fidélité de notre cœur à pratiquer tous les préceptes de la loi: Je ne veux pas que vous me serviez à votre mode, ni que vous m'adoriez comme les idolâtres, dans tous les lieux qui vous sont agréables, je veux être adoré dans le temps et dans le

lieu que j'ai choisi. *Obedientiam volo et non sacrificium.*

Que si vous n'avez point d'autres raisons de préférer les monastères à vos paroisses, que celles qui regardent la sensualité; comme de dire que leurs églises sont plus propres, qu'elles sont mieux parées, que c'est le rendez-vous des gens de qualité, qu'on y trouve des Messes à toute heure, que dans les grandes fêtes on n'y voit que richesses et que magnificence, une abondance de lumières, qu'on y entend des symphonies et des musiques, et autres telles misérables raisons : de bonne foi, pensez-vous bien que vous êtes les membres et les enfants d'un homme-Dieu crucifié par votre sensualité, et qu'il est ridicule de voir dans les délices des enfants dont le Père est couronné d'épines? Considérez-vous bien que l'état de l'Eglise militante est de combattre sur la terre, et de gémir dans les langueurs de son pèlerinage, et non pas de chanter comme dans le trioumpe? Vous mettez-vous devant les yeux que les premiers chrétiens, de qui la foi était si pure et la charité si ardente, ne s'assemblaient que dans les grottes et dans les lieux souterrains, où jamais le soleil n'a répandu aucun rayon de sa lumière, et que c'était alors que l'Eglise était dans sa perfection? Considérez-vous bien que, jusqu'au pape saint Grégoire, tous les chants de l'Eglise n'étaient que des soupirs et des gémissements, c'est-à-dire, pour parler nettement, des psalmodies, comme le chant des Pères Capucins? Savez-vous que les Ariens furent les premiers qui mirent la musique dans les temples, et que pour attirer le peuple à leurs conventicules, ils inventèrent des machines, ils mirent en leurs Eglises une abondance de lumières, ils composèrent de longues litanies qu'ils chantaient en musique pour attirer la foule? (S. AUGUST., lib. IX *Confess.*, cap. 7; lib. X, cap. 23; THEODORET., lib. IV *Hist. eccles.*, cap. 29; SOZOMEN, lib. XXXIX *Hist. eccles.*, cap. 16.) Voilà l'attrait universel de tous les gens du monde qui cherchent du ragout et de la volupté dans les devoirs de religion aussi bien que dans tous les offices de la vie. Je ne sais si ceux qui se servent de toutes ces armo-

pour attirer chez eux la foule des personnes du monde n'attirent point plutôt les comédiens et les opérateurs, qui, par leurs affiches au coin des rues, promettent au peuple des nouveautés et des plaisirs.

Je vous demande, pour conclure ce raisonnement, si préférer les monastères à sa paroisse, ou parce que l'on y trouve plus de commodité, ou parce qu'on se persuade qu'on y a plus de dévotion, ou parce qu'on y est attiré par son directeur ou par son confesseur, et enfin parce qu'on y trouve le plaisir et la volupté des sens, ce n'est pas un mépris réel et manifeste de l'Eglise, je ne dis pas seulement un mépris matériel et interprétatif, mais un mépris formel et scandaleux? C'en est un tout visible : 1° des lois de Dieu, qui le commandent, et que nous voulons servir à notre mode; 2° des ordonnances de l'Eglise que nous foulons aux pieds pour suivre impunément notre caprice et notre fantaisie; 3° de nos pasteurs qui nous ont engendrés en Jésus-Christ, et auxquels nous préférons des étrangers; et enfin de tous les chrétiens qui sont nos frères, et que nous dédaignons quand nous ne voulons pas assister à leurs assemblées.

Pensez-vous que ce mépris de Dieu et de la sainte Eglise notre mère, que ce mépris de nos pasteurs et de nos frères ne soit pas un péché; je ne voudrais pas dire qu'il allât toujours jusqu'au péché mortel; mais je dirais encore moins que ce n'en fût pas un. Ce qu'on peut dire hardiment dans la chaire de vérité, c'est que quand ce mépris est habituel, et qu'on se fait une coutume de n'assister jamais aux Messes de paroisse, par les mauvaises raisons que je viens de vous dire, on pèche très-grièvement et très-damnablement. La preuve en est toute évidente dans la peine d'excommunication, dont l'Eglise menace les chrétiens qui n'obéissent pas à ses préceptes. Or jamais l'Eglise ne se sert de la peine d'excommunication, que lorsqu'elle juge qu'il y a matière suffisante pour excommunier, c'est-à-dire un péché mortel. C'est le raisonnement de M. Eveillon, docteur de la faculté de Paris, dans son traité *Des excommunications* (73). Donc

(73) L'Eglise a toujours ordonné excommunication contre ceux qui passent trois dimanches consécutifs sans assister à l'assemblée chrétienne et au sacrifice public qui se célèbre à ces jours-là, pour réunir les fidèles en corps sous un même exercice de religion, c'est-à-dire à la Messe paroissiale; on qui y assistant, en sortent avant qu'elle soit finie. Si l'Eglise a ordonné en ces cas excommunication, elle a donc jugé qu'il y avait cause suffisante d'excommunier, c'est-à-dire péché mortel et notable; si elle a jugé y avoir péché mortel, elle a donc jugé qu'il y avait transgression d'un précepte notable et d'importance, qui obligeait les chrétiens à assister à la Messe de paroisse. Si cela est, ceux qui enseignent le contraire, enseignent une chose contraire à la vérité, contraire aux sentiments de l'Eglise, contraire aux saints canons, et par conséquent contraire à l'ordre et aux lois du Saint-Esprit. Cette induction est bien claire, et il n'y a personne capable de raison, qui n'en juge ainsi; c'est ce qui

m'a fait étonner beaucoup de fois comment il s'est trouvé dans ces derniers temps, des hommes qui aient osé soutenir, voire prêcher, voire semer par diverses suggestions parmi le peuple chrétien, que les paroissiens ne sont point obligés d'assister à leur Messe de paroisse; mais bien plus, que les évêques n'ont pas pouvoir d'y obliger les chrétiens de leur diocèse sur peine d'excommunication. Cela est donner le démenti aux apôtres, qui l'ont ordonné sous cette même peine; c'est donner le démenti à un très-grand nombre de saints évêques, qui l'ont ordonné par tant de conciles. Particulièrement c'est démentir tout d'un coup trois cent soixante et seize évêques assemblés au nom et sous l'aveu du Saint-Esprit, par l'autorité du Pape Jules I. au concile de Saraique, concile révérend de toute l'Eglise et canonisé. C'est démentir la pratique commune, ancienne et immémoriale de l'Eglise dans les paroisses, auxquelles on a toujours accoutumé de dénoncer aux prônes ce précepte et l'ex-

l'Eglise a jugé qu'il y a souvent péché mortel dans ce mépris de la paroisse.

Mais vous direz peut-être que remuer cette question dans un temps où la coutume a prévalu contre les ordonnances de l'Eglise, c'est inquiéter mal à propos les consciences, et jeter des scrupules dans les âmes, sans espérance de ramener à la paroisse ceux qui sont attachés aux réguliers. C'est leur donner la connaissance de leurs obligations, non pas pour les leur faire pratiquer, mais pour les rendre plus coupables en ne les suivant pas. C'est le plus grand argument des réguliers pour empêcher qu'on ne les trouble dans cette injuste possession qu'ils prétendent avoir acquise, et dont ils veulent faire un nouveau droit et une prescription qui change sur ce point toute la discipline de l'Eglise. Nous vous ferons voir dans la suite de ce discours, que tant s'en faut que cette usurpation des réguliers soit une coutume légitimement établie, qu'au contraire c'est un abus contre lequel on ne saurait trop déclamer, de peur qu'il ne s'établisse en loi : *Vetustas erroris est.*

Mais supposons qu'il y ait beaucoup de libertins et de pécheurs qui n'en profitent pas, qu'en voulez-vous conclure ? Est-ce que pour leur épargner des scrupules, nous retrancherons tous les péchés du monde, nous leur mettrons des oreillers sous les coudes ? nous les affermirons dans leurs coutumes pernicieuses ? S'il fallait supprimer la vérité et la tenir captive, parce qu'elle est odieuse aux libertins, et qu'ils se rendent plus coupables en ne la suivant pas, il faudrait retrancher tous les commandements du Décalogue, il ne faudrait jamais parler du jeûne, du Carême, ni de la pénitence, parce que il n'y a presque personne parmi les gens de qualité qui pratique les jeûnes et l'abstinence du Carême, et qui suive les règles de la véritable pénitence.

Ce fut sur ce principe que Luther et Calvin se déclarèrent ouvertement contre le célibat des prêtres, la confession, le jeûne et l'abstinence du Carême, dont ils disaient que les préceptes étaient impraticables, et ne servaient qu'à faire des pécheurs ; et c'est peut-être pour ces belles raisons que les nouveaux casuistes ont inventé tant de moyens et d'adoucissements, tant d'équivoques, de probabilités, de restrictions et de rétentions mentales, de directions d'intention, pour rendre la loi de Dieu plus praticable, et lui ôter tout ce qu'elle a d'amer et de désagréable à la chair et aux sens. Et moi je dis que dans les choses qui sont d'obligation indispensable, comme est la matière que je traite, plus l'abus est universel, et plus il faut le contredire pour ramener les peuples

au parti de l'obéissance. Jamais l'abus de cette obligation ne sera plus général et plus scandaleux qu'il le fut au commencement du dernier siècle, puisque les réguliers prêchaient ouvertement le contraire fondé sur la Bulle de Léon X, et ce fut cet abus si général et si scandaleux qui obligea les Pères du concile de Trente à faire les canons que je viens d'alléguer ; et parce que les réguliers, qui ne se veulent jamais rendre à l'autorité la plus sacrée, non plus qu'aux raisons les plus claires, ôtaient l'obligation qu'imposent ces canons par des gloses et des explications artificieuses, le pape Pie IV, en 1563, se crut obligé de donner une Bulle, par laquelle il défend à toutes sortes de personnes, sous peine d'excommunication, de faire aucune glose, explication ou interprétation sur le concile, même sous prétexte de lui donner plus de lumière et d'éclaircissement (74) ; d'où je raisonne de la sorte : Si c'est une imprudence de faire voir au peuple ses devoirs et ses obligations quand on a lieu de craindre qu'il ne les suive pas, pourquoi les Pères du concile de Trente obligent-ils tous les évêques à les en avertir ? pourquoi les arment-ils des peines et des censures de l'Eglise pour y contraindre les rebelles ? Et si tous les évêques sont obligés par l'autorité du concile, d'en avertir les peuples et de les y contraindre, pourquoi les prédicateurs évangéliques qui sont la bouche des évêques et portent leurs paroles à leurs peuples, ne satisferont-ils point à ce devoir ? Peut-on suivre une meilleure règle que celle du concile et une autorité plus infaillible ?

Ce qu'il y aurait à craindre pour le prédicateur, c'est que prêchant des vérités si odieuses aux libertins, et si contraires aux privilèges des réguliers, il n'attirât sur lui la haine, les reproches et la persécution des uns et des autres. Le grand Apôtre se préparait à cette guerre, lorsqu'il disait aux Corinthiens : *Per arma justitiæ a dextris et a sinistris, per gloriam et ignobilitatem, per infamiam et bonam famam.* (II Cor., VI, 7.) Voilà les signes de mon apostolat. C'est ce qui fait ma gloire et mon mérite devant Dieu ; car si je voulais plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ. (Galat., I, 10.) Mais ce qui me console aussi, et ce qui m'encourage dans la poursuite du dessein que je me suis proposé, c'est que je suis précisément les sentiments des conciles et des papes qui sont la règle de nos mœurs ; c'est que je vous propose leurs maximes, et que je ne suis en cela que l'organe et la voix de l'Eglise. Ne vous y trompez pas, dit le pape Jules, et ne vous laissez pas séduire aux doctrines incertaines

communication y jointe. En un mot, c'est donner le démenti à l'Eglise qui est *Columna et firmamentum veritatis*, et lui reprocher qu'elle a failli en tout temps, et ordonné une chose qu'elle n'avait pas puissance d'ordonner. (EVEILLON, dans son traité *Des excommunications*, chap. 15.)

(74) Ad vitandam præterea perversionem et confusionem, que omnino posset si liceret prout liberet

in decreta concilii commentarios et interpretationes suas edere, de apostolica auctoritate inhibemus ne quis audeat sine auctoritate nostra ullos commentarios, glossas, adnotationes de ipsius concilii decretis edere aut quidquam nomine etiam sub prætextu majoris decretorum corroborationis aut executionis aliove quæsito colore statueret. (PIUS IV, ann. 1563.)

et aux pernicieux attraits des étrangers. La discipline de l'Eglise est émanée des apôtres, vous en avez les règles et les canons des hommes apostoliques, c'est ce qui doit vous appuyer et vous défendre contre les traits empoisonnés de tous vos ennemis; car il est convenable que tout le corps de l'Eglise garde une même discipline, et qu'elle tire les raisons de sa conduite des mêmes lieux où Jésus-Christ a établi le siège de sa principauté (75).

Et le pape Calixte dit de même : Il n'est pas raisonnable que les membres se séparent du chef. Nous sommes tous unis à Jésus-Christ, par la communion de son Eglise; ainsi nous la devons considérer comme la mère des fidèles qui nous partage son esprit, et qui nous distribue ses faveurs. Comme donc Jésus-Christ n'est pas venu au monde pour accomplir sa volonté, mais pour y faire en toutes choses la volonté de son Père céleste; ainsi nous ne devons penser qu'à obéir en toutes choses aux ordonnances de l'Eglise (76). Celui qui viole ses canons, dit le pape Damase, par fantaisie et par libertinage, est condamné par tous les Pères et jugé par le Saint-Esprit. C'est une espèce de blasphème contre le Saint-Esprit que de violer les ordonnances de l'Eglise sans y être contraint par la nécessité, parce que c'est se déclarer ouvertement contre celui par la grâce duquel elles ont été formées. Demeurons donc dans la parfaite obéissance de l'Eglise, si nous voulons garder la communion de son esprit et de sa vie; nous pourrions dire comme l'apôtre bien-aimé (II Joan., 9), que notre communion s'accomplira avec le Père, et Jésus-Christ son Fils unique, Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

DISCOURS IV.

SUR LA MÊME OBLIGATION D'ASSISTER A LA MESSE DE PAROISSE, ET RÉPONSE AUX OBJECTIONS DES RÉGULIERS.

Cave ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris, sed in eo quem elegerit Dominus. (Deut., XII, 13.)

Gardez-vous bien d'offrir à Dieu vos sacrifices dans tous les lieux que vous pourriez choisir vous-mêmes; mais seulement dans le lieu que le Seigneur aura choisi pour vous.

Ce fut le violement de ce précepte qui

(75) *Nolite errare, doctrinis variis et extraneis nolite abduci; instituta apostolorum, et apostolicorum virorum canonesque habetis, his frui debetis, his circumdandis, ut his freti, circumdati, delectati, tecti, contra cuncta inimicorum jacula persistere valeatis: multum enim convenit ut totum corpus Ecclesie in hac sibi et observatione concordet, quæ inde auctoritatem habet, ubi Dominus Ecclesie totius posuit principatum. (Julius papa, dist. 2, cap. 3.)*

(76) *Non decet, inquit, a capite membra discedere, sed juxta sacre Scripturæ testimonium, omnia membra caput sequantur. Nulli vero dubium est quod apostolica Ecclesia mater est omnium Ecclesiarum, a cujus nos regulis nullatenus convenit deviare, et sicut Dei Filius venit lacere voluntatem Patris; sic et vos voluntatem vestræ impleatis matris quæ est Ecclesia, cujus caput, ut prædictum est, Romana existit Ecclesia: quidquid*

affermit le schisme que Jéroboam avait causé dans le peuple de Dieu, et qui jeta la division entre les Juifs et les Samaritains. Ils étaient tous enfants d'un même père, puisqu'ils étaient sortis de la race d'Abraham; ils avaient tous reçu la loi de Dieu de la main de Moïse sur la montagne de Sina; mais quand les dix tribus se furent séparées de celle de Juda, et que Sannaballat, préfet de Samarie, eut fait bâtir un temple en Garisim, pour retenir le peuple dans son obéissance, et conserver dans sa famille la dignité du sacerdoce, ces peuples révoltés n'allèrent plus offrir à Jérusalem, où Dieu voulait être adoré, et de là vint le schisme et la division de ces deux peuples, qui faisait que les Juifs regardaient les Samaritains comme des idolâtres, et que leurs sacrifices étaient des sacrilèges et des profanations. C'est la remarque de Josèphe, dans le livre II de son *Histoire Judaïque*.

Ne pourrions-nous pas dire dans l'Eglise chrétienne, que c'est là l'abus et le dérèglement que nous voyons tous les dimanches dans les Offices de l'Eglise, où la plupart des paroissiens méprisent l'assemblée qui se doit faire à la paroisse, pour sanctifier les jours qui nous sont commandés, et se choisissent eux-mêmes par caprice, et les temps et les lieux où ils présentent à Dieu leurs sacrifices? Abus d'autant plus déplorable, qu'il leur fait perdre le mérite de leurs prières et de leurs oraisons, et qu'il menace la discipline de l'Eglise d'une totale subversion.

Car il est vrai, et nous voyons de jour en jour par une triste expérience, ce qu'un grand pape (c'est Nicolas I^{er}) avait prédit à Hincmar, archevêque de Reims, qu'il n'y a point de coutume si pernicieuse et si damnable, qui ne devienne un privilège, et qui ne s'attribue la force de la loi, quand elle est tolérée, et comme les péchés ne sont jamais plus dangereux que lorsqu'ils sont enracinés dans la substance de nos âmes, et qu'ils la lient par de fâcheuses et par de longues habitudes; il y a de même des usages et des coutumes pernicieuses (77), ou pour mieux dire des abus et des dépravations, dit Grégoire IX, qui sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus universelles et

ergo sine discretionem justitiæ contra hujus dicitur, licet actum fuerit, ratum haberi nulla ratio permittit. (CALIXTUS I, dist. 42, cap. 1.)

Ha Gregorius cap. seq.: Præceptis apostolicis ne dura superbia resistatur, sed per obedientiam quæ a sancta Romana Ecclesia et apostolica auctoritate jussa sunt salutare implentur.

(77) *Mala consuetudo quæ non minus quam perniciosa corruptela vitanda est, nisi citius radicibus evellatur, in privilegiorum jus ab improbis assumitur; et incipiunt prævaricationes et variæ præsumptiones celerrime non compressæ, pro legibus venerari, et privilegiorum more perpetuo celebrari. (CONSTANTINUS AUC., ad Proculam, lib. VIII, Cod. tit. citatus a Gratiano dist. 2, cap. 4.)*

Consuetudinis ususque longævi non levis est auctoritas, verum non usque adeo su validum

qu'elles s'accréditent par le mauvais exemple des gens de qualité (78).

C'est sur ce fondement que les ennemis perpétuels de la hiérarchie et de la discipline de l'Eglise veulent établir leurs prétentions ; et voyant qu'ils ne lui peuvent disputer ni l'ancienneté de cette obligation d'assister à la Messe de paroisse, puisqu'elle est aussi ancienne que l'Eglise, ni l'autorité de ses lois, puisqu'elles ont été faites dans des conciles ou généraux ou provinciaux, ni la perpétuité de sa coutume, puisqu'elle est parvenue jusqu'à nous par le canal et par la tradition de toutes les Eglises, ils se retranchent à cette unique prétention de dire, que depuis que les papes les ont admis aux fonctions hiérarchiques, qu'ils en ont obtenu la permission d'ouvrir leurs oratoires à l'assemblée des fidèles, de leur administrer les sacrements de pénitence et de l'Eucharistie, il s'est formé de la coutume des fidèles et du consentement tacite des pasteurs un nouveau droit qui abolit toutes les ordonnances de l'Eglise, et qui donne aux fidèles l'entière liberté d'assister à l'Office où bon leur semble.

Forçons-les aujourd'hui dans ce retranchement, et faisons voir très-clairement que cette liberté qu'on se donne aujourd'hui de préférer les églises des monastères à celles des paroisses et d'y assister à la Messe, au mépris des canons qui nous obligent à sanctifier les dimanches et les fêtes dans les églises paroissiales, n'est qu'un libertinage manifeste ; que les abus et les mauvais exemples ne font point les coutumes qui abrogeant les lois, et par conséquent que l'Eglise a toujours maintenu, et qu'elle conservera toujours jusqu'à la fin cette coutume inviolable d'obliger ses enfants d'assister à la Messe de paroisse pour sanctifier les dimanches et les fêtes, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.

PREMIER POINT.

Pour établir solidement la preuve de la première vérité que j'ai avancée, je suppose un principe évident dans la doctrine des saints Pères, et dans l'autorité du droit canon, à savoir, que dans l'Eglise catholique et dans la religion de Jésus-Christ, il y a trois choses qui obligent également tous les hommes, et qui placent tous les fidèles sous leur obéissance. Premièrement, les préceptes et les vérités qui nous sont révélées dans l'Ecriture sainte, ou pour être l'objet de notre

momento, ut rationem vincat aut legem. (NICOLAUS I, *Hincmaro, Rhemensi archiepisc.*, relatus dist. 18, cap. 3.)

(78) Cum tanto sint graviora peccata, quanto diutius infelicem animam detinent alligatam, nemo sane mentis intelligit naturali juri quacunque consuetudine qua dicenda est verius in hac parte corruptela, posse aliquatenus derogari. Licet etiam longævæ consuetudinis non sit vilis auctoritas, non est tamen usque adeo valitura, ut vel juri positivo debeat præjudicium generare, nisi fuerit rationabilis et legitime præscripta. (GREG. XI cap. finali *De consuetudine.*)

foi, ou pour être la règle de nos mœurs. Secondement, les traditions et les constitutions apostoliques que l'Eglise a reçues et pratiquées ; et enfin les anciennes et pieuses coutumes qui sont venues jusqu'à nous par le canal et par la tradition de nos ancêtres.

Voilà, dit le grand saint Basile, allégué par Gratien dans les décrets du droit canon, tout ce qui peut lier et obliger les hommes à une prompte obéissance, et que nous appelons les lois du christianisme (79). 1° Ce qui est révélé dans l'Ecriture, parce que c'est Dieu qui a parlé. 2° Ce qui est ordonné par les conciles et par les papes, parce que c'est l'esprit de Dieu qui les conduit. 3° Et enfin ce qui est établi par la coutume et le consentement de tous les peuples, parce que c'est l'Eglise qui l'approuve, et que l'Eglise est infaillible.

Or, pour donner à la coutume la force de la loi qui oblige les âmes, et qui soumet tous les hommes à son obéissance, il faut qu'elle ait nécessairement deux conditions inséparables. Premièrement, qu'elle soit établie par une autorité souveraine et légitime, et par le consentement de tous les peuples. Secondement, qu'elle soit appuyée sur des raisons d'utilité et de nécessité publique.

Je dis premièrement, qu'elle doit être établie par le consentement de tous les peuples, car autrement ce ne serait pas une coutume, dit Grégoire IX, mais un abus et un libertinage manifeste (80). S'il ne fallait que des exemples pour établir des lois ou pour les abroger, y aurait-il un vice dans le monde qui ne trouvât des sectateurs, et qui par le grand nombre de leurs mauvais exemples ne devint une loi ? Où est la loi si sainte et si sacrée, qui ne fût abrogée par la foule de ceux qui la méprisent et qui la violent ? C'est pourquoi, dit ce grand pape, dès le moment qu'une coutume est opposée ou au droit naturel, ou à l'autorité publique et légitime, quand elle serait aussi ancienne que le ciel et la terre, quand elle aurait autant de sectateurs qu'il y a de têtes dans le monde : *non est tamen usque adeo valitura, ut vel juri positivo debeat præjudicium generare, nisi sit rationabilis et legitime præscripta* : elle ne sera jamais de telle autorité qu'elle doive apporter du préjudice à un droit positif, si elle n'est raisonnable et légitimement établie (81).

Mais il est nécessaire en second lieu, qu'elle soit appuyée sur des raisons d'utilité et de

(79) *Ecclesiasticarum constitutionum quasdam Scripturis, quasdam vero apostolica traditione per successiones in ministerio confirmatas accepimus ; quasdam vero consuetudine roboratas approbavit usus, quibus par ritus et idem nrisque debetur pietatis affectus.* (BASILIUS citatus a GRATIANO, can. *Ecclesiasticarum*, dist. 2.)

(80) Non tam consuetudo quam pernicioza corruptela est. (*Loc. superius cit.*)

(81) Consuetudinem laudamus quæ tamen contra fidem catholicam nihil usurpare dignoscitur. (PIUS papa, ibi, can. 6.)

nécessité publique ; car autrement elle causerait plus d'embarras et plus de trouble dans les âmes, dit le grand Augustin, par sa nouveauté, qu'elle n'édifierait par son utilité ; c'est pourquoi il dit dans son épître 118 : Ne recevez jamais toutes ces nouveautés qui sont infructueuses et qui ne causent que des troubles. Mais quand une coutume a ces deux avantages, qu'elle est autorisée et légitimement établie par le consentement de tous les peuples, et qu'elle est appuyée sur des raisons d'utilité et de nécessité publique, on peut dire qu'elle a la même autorité que l'écriture sainte et que les traditions apostoliques : *Quibus par ritus et idem debetur pietatis affectus*, dit saint Basile dans les décrets du droit canon ; c'est pourquoi saint Augustin disait, dans son épître 86, qu'il faut punir également ceux qui méprisent les coutumes que l'Eglise a reçues, comme ceux qui violent impunément ses lois et ses canons (82). Elles ont été toujours d'un si grand poids dans tous les siècles de l'Eglise, que les souverains pontifes, et les conciles même, ont souvent déclaré que la puissance apostolique ne pouvait pas les abolir : *Contra statuta Patrum nec hujus sedis potest auctoritas*, dit le pape Zozime parlant d'une coutume de la province d'Arles. Et le grand pape saint Léon, parlant des privilèges et des coutumes établies par le concile de Nicée, écrivait à l'empereur Marcien, qu'on ne pouvait y apporter aucune nouveauté. Le grand pape saint Grégoire parlant des coutumes que ses prédécesseurs avaient laissées, a reconnu que s'il voulait les abolir, il ne serait pas le défenseur, mais le destructeur des lois et de la discipline de l'Eglise ; les conciles, même généraux, les ont toujours considérées comme des lois sacrées et inviolables : *Unicuique provincie pura et intemerata serventur jura que ab initio et multis ante annis*, dit le concile d'Ephèse ; il appelle les coutumes la liberté que Jésus-Christ a acquise par son sang (83).

Voilà quel est le fondement des libertés que l'Eglise de France a toujours conservées si religieusement. Ce ne sont point des privilèges qui lui soient accordés par le Saint-Siège, et qui soient révocables quand on veut, comme le pensent quelques-uns ; ce ne sont point des entreprises qu'elle ait faites et des licences qu'elle se soit attribuées, comme le disent quelques autres (84) ;

(82) *In his rebus de quibus nihil certi statuit divina Scriptura, mos populi Dei et instituta majorum pro lege tenenda sunt ; et sicut prevaricatores divinarum legum, ita contemptores ecclesiasticarum consuetudinum coercendi sunt.* (S. AUGUST., epist. 86, ad Casulanum, ibid., can. 7.)

Faciatis ergo quisque quod in ea Ecclesia, in qua vivit, invenerit. Non enim quidquam contra fidem fit, aut contra mores hinc vel inde meliores. His enim causis, id est, aut propter fidem, aut propter mores vel emendari oportet quod perperam fiebat : vel institum quod non fiebat. Ipsa quippe unitate conservandis etiam que adjuvat utilitate, novitate perturbat. Quapropter que utilis non est, perturbatione infructuosa consequenter necessario est. Epist. 118,

ce sont les traditions et les coutumes qui sont venues jusqu'à nous, dans lesquelles elle a vécu jusqu'à présent, et que les papes et les conciles même ne lui sauraient ôter (85).

Cela posé pour fondement, il ne faut qu'appliquer ce que je viens de dire à la matière que je traite, pour vous convaincre évidemment que cette liberté qui se pratique maintenant parmi les gens de qualité, de préférer les réguliers et leurs chapelles, aux pasteurs de l'Eglise et aux églises paroissiales, ne fut jamais une coutume autorisée et légitimement établie par le consentement de tous les peuples, et fondée sur des raisons d'utilité et de nécessité publique, mais un abus et un libertinage manifeste, qui ne s'est établi que par surprise et par des moyens pleins de mauvaise foi. Appliquez-vous à ce que je vais dire, et j'assure que vous en serez persuadés. En voici trois raisons que j'estime invincibles.

Premièrement, c'est que cette coutume ne peut être suffisamment autorisée et légitimement établie, laquelle anéantit tout le droit naturel et ecclésiastique que Jésus-Christ a établi dans son Eglise ; c'est la définition de Grégoire IX, dans le droit canonique. Or je soutiens que la coutume qui permet aux fidèles de choisir des églises selon leur fantaisie pour sanctifier les dimanches et les fêtes est manifestement contraire à tout droit naturel ecclésiastique. Car, qu'appelons-nous droit naturel ecclésiastique ? C'est la première institution de la hiérarchie de l'Eglise, c'est cette liaison, cette correspondance réciproque que Jésus-Christ a voulu mettre entre le peuple et le pasteur, qui attache le peuple à la conduite du pasteur, ainsi que les brebis sont attachées à la voix du berger, et ne sortent jamais de la bergerie. C'est ce que signifie le mot grec *hierarchia*, *sacer principatus*, et c'est sous ce symbole du pasteur et des brebis qu'elle nous est représentée dans l'Evangile de saint Jean (chap. X). Voilà ce que j'appelle droit naturel ecclésiastique, sans lequel l'Eglise ne peut être et ne saurait se conserver.

Que font les réguliers quand ils inspirent secrètement à l'oreille du peuple qu'il a la liberté de s'assembler dans les églises conventuelles pour sanctifier les dimanches ? quand ils enseignent publiquement, comme on a fait dans la première ville du royaume,

Ad Jan., c. 50.)

(85) *Privilegia Ecclesiarum et sacerdotum intemerata et inviolata cunctis temporibus manere decernimus.* (ANACLET., epist. 1.)

(84) *Cum consuetudinis ususque longavi non sit vilis auctoritas et plerumque discordiam pariant novitates, etc.* Apud GRATIANUM, 15, q. 2 ; HONORIUS III, *Parisiensi capitulo*, c. 9, *De consuetudine*.

(85) ZOSIMUS epist. 59 *Ad Epon. provincie Viennensis* ; LEO MAG., epist. 54, *Ad Martianum* ; epist. 55, *Ad Pulcheriam*, 1, 5 ; epist. 62, *Ad Maximum Antiochenum* ; GREG. MAGN., lib. XII *Epistolarum*, epist. 51 ut infra in cœtione super canonem *Omnis utriusque sexus*.

qu'au temps de Pâques et à l'article de la mort, on peut se confesser à qui l'on veut? quand ils prétendent qu'en vertu de leurs privilèges ils peuvent administrer le sacrement de pénitence, et prêcher la parole de Dieu contre la volonté de leurs évêques? N'est-il pas évident que cette fausse liberté dont ils flattent la vanité de tous les peuples, que cette autorité qu'ils s'attribuent contre le droit commun, ne tend qu'à ruiner toute la hiérarchie de l'Eglise et les desseins du Fils de Dieu? qu'à détacher le peuple du pasteur? qu'à lui ôter toute la confiance qu'il devrait prendre en sa conduite, pour s'attirer toute l'autorité de gouverner les âmes que Jésus-Christ avait soumises à la conduite des pasteurs?

Or, la coutume qui combat et qui anéantit le droit ecclésiastique et naturel, ne peut être suffisamment autorisée et légitimement établie par l'Eglise, comme je viens de faire voir. Tirez-en la conséquence. Donc la coutume qui permet aux fidèles d'assister à la Messe dans les églises conventuelles au préjudice des paroisses n'est pas une coutume autorisée ni légitimement établie par l'Eglise, mais un abus et un libertinage manifeste. Je ne crois pas qu'il soit possible de répondre à ce raisonnement.

La seconde raison, c'est que cette coutume ne peut être suffisamment autorisée quand elle est contredite et combattue par ceux qui y sont intéressés et qui exercent l'autorité souveraine et légitime que Jésus-Christ a établie dans l'Eglise. C'est une maxime et une règle indubitable dans l'un et l'autre droit; et dire le contraire, c'est une erreur et une absurdité.

Or, je maintiens que cette coutume prétendue, que les nouveaux casuistes nous allèguent contre le droit commun de sanctifier les dimanches et les fêtes dans les églises conventuelles, a toujours été combattue par ceux qui ont et qui exercent l'autorité souveraine et légitime de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Pour vous convaincre de cette vérité, je vous supplie de rappeler dans votre esprit ce que j'ai dit ailleurs: 1° Que jusqu'à l'origine des religieux mendiants, il n'y eut point de querelle ni de contestation sur ce sujet, parce que tout le monde catholique était soumis à cette obligation. 2° Que lorsqu'ils commencèrent à détourner le peuple des paroisses pour l'attirer dans leurs chapelles, en 1243, le pape Innocent IV réprima cet abus. 3° Qu'en 1475, lorsqu'ils provoquèrent cette contestation contre les curés dans l'Eglise d'Allemagne, le pape Sixte IV décida la question en faveur des curés, et défendit aux réguliers, sous peine d'excommunication, d'enseigner le contraire. 4° Que si depuis le xv^e jusqu'au xvi^e siècle, ils s'étaient mis en possession de détourner le peuple des paroisses pour l'attirer dans leurs églises, le concile de

Trente réprima cet abus, et réduisit les choses au droit commun et à l'ancienne discipline. 5° Que les conciles provinciaux de tout le monde catholique exécutèrent sur ce point le concile de Trente et furent approuvés du Saint-Siège, comme l'a remarqué Azor jésuite (86). 6° Que l'assemblée générale des évêques de France, qui se tint à Melun au siècle d'Henri IV, regarda cet abus comme la source malheureuse qui avait fomenté les hérésies de Luther et de Calvin. 7° Que les assemblées du clergé, qui se sont faites ensuite, ont dit la même chose, même les dernières. 8° Et qu'enfin l'on renouvelle encore tous les jours au prône de la Messe les anciennes menaces d'excommunication que les premiers conciles ont fulminées contre tous ceux qui s'absenteraient trois dimanches de suite de la Messe de paroisse, sans une excuse légitime; d'où je raisonne de la sorte:

Si cette liberté qu'on se donne aujourd'hui, d'assister à la Messe dans les églises conventuelles, les dimanches et les fêtes, était une coutume autorisée et légitimement établie dans l'Eglise, pourquoi menacerait-elle de censures et d'excommunication, qui est la plus terrible peine qu'elle puisse imposer à ses enfants, ceux qui négligent d'assister à la Messe de paroisse trois dimanches de suite sans une excuse légitime? Pourquoi les papes, qui ont permis aux religieux d'ouvrir leurs oratoires à l'assemblée des fidèles, auraient-ils inséré dans leurs bulles cette clause formelle, pourvu que ce soit sans mépris de la paroisse, avec une défense aussi formelle qu'ils leur font d'enseigner le contraire, sous peine d'excommunication, s'ils n'avaient prétendu prévenir les abus qui pouvaient naître de tous leurs privilèges, et maintenir l'Eglise dans cette ancienne possession d'obliger ses enfants d'assister à la Messe de paroisse?

Il est donc évident qu'autant de fois que les Mendians ont voulu introduire cette coutume prétendue, qui décharge les peuples de cette obligation, ou que les peuples libertins et amateurs de nouveautés ont voulu se donner cette licence, ceux qui exercent dans l'Eglise l'autorité sacrée et légitime que Jésus-Christ lui a laissée, l'ont toujours combattue comme un abus et un libertinage manifeste.

Or on ne peut pas dire qu'une coutume combattue par ceux qui ont l'autorité soit légitimement établie et approuvée dans l'Eglise. Donc il est évident que la coutume qui permet aux fidèles de sanctifier les dimanches et les fêtes dans les églises conventuelles, au préjudice des paroisses, n'est qu'un abus, un scandale et un libertinage manifeste. Que peuvent-ils répondre à ce raisonnement?

La troisième raison, c'est que pour déroger au droit commun, il faut que la coutume qui l'abolit soit établie par le consentement uni-

(86) Ego autem dubito num ista generalis consuetudo sit haecenus introducta: nam in quibusdam diœcesibus Flandriæ, Galliæ et Germaniæ, parochi

contendunt contrariam esse consuetudinem cujus vi cogunt parochianos ad suas parochias accedere. (Azor., part. I, lib. VII, q. 5.)

versel et unanime de tous les peuples qui lui étaient soumis, c'est la lumière du bon sens. Qui dit une coutume ne dit pas un exemple ou un abus de peu de gens, mais un usage tout public, ou bien le droit commun d'une province et d'un royaume.

Or, tant s'en faut que tous les peuples qui sont soumis à cette obligation d'assister à la Messe de paroisse aient introduit un usage contraire qui l'ait anéantie, je vais vous faire voir évidemment que ceux qui peuvent faire une coutume en matière de religion ont toujours maintenu et conservé cette obligation, et qu'ils la fortifient tous les jours, et par la droiture de leur cœur, et par le bon exemple de leur vie. Il m'est facile de prouver cette vérité.

Je ne vous alléguerai point ici les coutumes de Flandre et les informations que l'évêque d'Arras et l'archevêque de Cambrai en firent faire en 1613, pour justifier à Clément VIII que la coutume était toute contraire aux prétentions des réguliers; elles sont insérées dans un livre intitulé *Parocophilus*; ce sont des coutumes locales qui n'ont d'autorité que dans les lieux où elles s'établissent, nous en avons assez dans notre France et dans la plupart des grandes villes. Je vous prends vous-mêmes à témoin, consultez votre cœur, examinez votre conscience, jetez les yeux sur la ville de Paris, et demandez à tant de gens de bien qui sont fidèles à tous les devoirs du christianisme, s'ils ont dessein de secouer le joug de la paroisse et de se décharger de cette douce obligation qui les engage à se soumettre à la conduite de leurs pasteurs, à recevoir les sacrements à la paroisse? à joindre leurs prières et leurs vœux à ceux de l'assemblée des fidèles qui s'y fait tous les jours? Je m'assure qu'il n'y en a pas un de vous qui voudût être exempt de cette obligation si naturelle, si douce, si honorable, si avantageuse.

Qui est-ce donc qui établira la coutume qu'on prétend devoir abroger comme une tyrannie? Seront-ce les gens de bien qui vivent sous la conduite et la direction des réguliers? Cela ne serait pas juste, car étant prévenus par ceux qui les dirigent, ils ne sont pas capables d'en juger, ils ne pensent qu'à leur plaisir et ils ne veulent pas les contredire. Seront-ce les libertins qui ne vont à la Messe qu'après midi sonné et qui la trouvent à point nommé dans les églises conventuelles? Seront-ce les gens de qualité qui ne suivent jamais aucune règle et qui méprisent tout ce qui ne les flatte pas? Seront-ce enfin les pécheurs qui ne viennent à l'église que pour la profaner, pour faire injure à Jésus-Christ, et pour déshonorer le christianisme? Tous ces gens-là sont bien capables de détruire et d'abolir les lois les plus pieuses et les plus saintes, car ils les violent tous les jours, et ils les foulent sous leurs pieds; mais ils ne sont pas capables de faire une coutume ecclésiastique et de régler les lieux où l'on doit assister au sacrifice.

Or, si les gens de bien qui leur sont atta-

chés par les secrets de la conscience, et si les libertins qui ne suivent jamais aucune règle ne sont pas ceux qui doivent faire les coutumes en matière du service de Dieu et de la religion, et si les meilleures âmes qui sont fidèles à la paroisse, bien loin d'en abolir l'obligation, la fortifient et la confirment tous les jours, de quel front les casuistes modernes, je dis les réguliers, comme Navarre, Suarez, etc., osent-ils avancer que la pratique immémoriale et perpétuelle de l'Eglise, d'obliger les fidèles de l'un et de l'autre sexe aux Messes de paroisse, qui est fondée sur le droit naturel ecclésiastique et sur les lois et les canons de toutes les Eglises, est aujourd'hui détruite et abolie? Sur cet unique et chimérique fondement, que dans ces derniers temps il s'est formé une coutume générale qui permet aux fidèles d'assister à la Messe où bon leur semble? comme si les abus et les mauvais exemples d'un petit nombre de chrétiens qui sont séduits ou subornés pouvaient changer toute la face de l'Eglise? Et toutefois voilà l'unique fondement qu'ont ces casuistes pour établir leurs prétentions. Voyez s'il y a quelque apparence de raison.

Revenons donc et réduisons ces trois raisonnements à un seul argument qui en comprend toute la force. Si la première condition d'une coutume qui abolit la loi et qui déroge au droit commun, c'est d'être autorisée et légitimement établie, n'est-il pas visible que ce nouvel usage que les nouveaux casuistes nous allèguent, étant formellement contraire au droit naturel ecclésiastique, ayant toujours été combattu par ceux qui ont l'autorité souveraine et légitime dans l'Eglise, et n'étant pas autorisé par le consentement universel et unanime de tous les peuples, n'est point une coutume suffisamment établie, mais un abus, un scandale et un libertinage manifeste, et par conséquent que l'Eglise a toujours maintenu, et conservera toujours jusqu'à la fin cette coutume immémoriale, d'obliger ses enfants d'assister à la Messe de paroisse pour sanctifier les dimanches et fêtes, contre laquelle toutes les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.

Il ne me reste plus pour achever d'anéantir cette coutume fantastique et supposée, que les nouveaux casuistes ont introduite, que de faire voir qu'elle est encore déficiente dans la seconde condition que doit avoir une coutume pour abolir la loi et déroger au droit commun, c'est-à-dire qu'elle n'est point fondée sur des raisons d'utilité et de nécessité publique, qui obligent les peuples à quitter leurs paroisses pour aller dans les églises conventuelles.

Je voudrais bien leur demander quelles sont ces raisons d'utilité et de nécessité publique qui établissent cette coutume prétendue? Est-ce que les prières y sont plus efficaces et plus agréables à Dieu que celles qui se font à la paroisse? Je vais vous faire voir tout le contraire par la doctrine et par la tradition de tous les Pères. Est-ce que l'Office s'y célèbre avec plus de majesté et de re-

cueillement qu'à la paroisse? ce serait faire un outrage à sa paroisse de le penser ainsi, et il ne faut que des yeux et de la bonne foi, pour y trouver tout le contraire. Est-ce qu'il y a des indulgences dans les églises conventuelles, et qu'on y sent plus de tendresse et de dévotion? Mais je vous ai fait voir, quand même cela serait véritable, que cette dévotion sensible n'est bien souvent qu'une illusion, et qu'on a plus de mérite d'obéir à l'Eglise en se soumettant humblement à son pasteur, qu'à chercher des dévotions à sa fantaisie et à son goût.

Où sont donc les raisons qui établissent cette coutume prétendue? Je m'en vais vous les dire. C'est qu'on y trouve à point nommé des Messes jusqu'à une heure après midi pour la commodité des paresseux, contre les ordonnances de l'Eglise. C'est une des raisons de Roderiques, car il y en a qui se distinguent et qui se rendent utiles au public par cette belle et remarquable différence. C'est qu'on y est plus à son aise, plus proprement et plus commodément qu'à la paroisse. C'est que les sens y sont plus satisfaits par les symphonies, par les parures et par les ornements qui embellissent leurs églises. Enfin, c'est parce qu'on y voit son directeur, qu'on a moyen de lui complaire et de gagner son estime en méprisant les assemblées, les Offices, les prières, les prêtres et le pasteur de la paroisse. En bonne foi, sont-ce là des raisons d'utilité et de nécessité publique qui établissent légitimement les coutumes, et qui dérogent valablement au droit commun? ce sont bien les amores dangereuses et les mauvaises raisons qui débâtchent le peuple des paroisses, et qui attirent en foule dans les églises conventuelles, mais ce sont des raisons qui ne regardent que la sensualité, et qui affaiblissent en même temps tout l'esprit intérieur de piété et de religion.

DEUXIEME POINT.

Pour achever de les détruire, il faut vous faire voir par une juste opposition, les puissantes, les pieuses et les solides raisons pour lesquelles l'Eglise oblige ses enfants à assister à la Messe de paroisse, et vous verrez en même temps que les prétextes dont on se sert pour les en détourner, ne servent qu'à introduire le désordre et le dérèglement dans la morale. Voici quatre raisons solides que je trouve dans la pratique et dans les ordonnances de l'Eglise. Faites-y attention, et j'assure que vous en serez touchés et pénétrés intérieurement.

La première, c'est pour réunir les chrétiens dans l'unité d'une même doctrine et d'une même foi : c'est pourquoi elle veut qu'ils écoutent la voix de leurs pasteurs, comme dit l'Ecriture, et qu'ils soient assidus à leurs instructions : *Labia enim sacerdotis custodient*

scientiam et legem requirunt ex ore ejus, quia angelus Domini exercituum est, dit le prophète Malachie (II, 7) : parce que les lèvres du prêtre conservent la science, et que parlant dans cette chaire, il est l'organe de l'Eglise, et le dépositaire de sa foi.

La seconde, c'est pour les réunir dans l'unité d'une même conduite et d'une même discipline : c'est pourquoi elle fait publier au milieu de la Messe ses mandements, ses ordonnances et ses canons, qui sont la règle de nos mœurs : *Ut sive cum venero, et videro vos, sive absens audiam de vobis, quia statis in uno spiritu unanimes, collaborantes fidei Evangelii* : « Afin que lorsque je viendrai et que je vous verrai, disait l'Apôtre aux Philippéens, où lorsqu'étant absent on me parlera de vous, j'apprenne que vous êtes animés du même esprit, et que vous travaillez tous unanimement à l'Evangile de la foi. (Philipp., I, 27.)

La troisième, c'est pour les réunir dans l'unité d'un même corps et d'une même Eglise, par la réception des mêmes sacrements, et pour les lier ensemble par les offices réciproques d'une commune charité. C'est pourquoi elle veut qu'ils reçoivent les sacrements de la main du pasteur, ou de ses prêtres associés, parce qu'ils sont les ministres et les dispensateurs de ses mystères (87).

Et la quatrième enfin, c'est pour les réunir dans l'unité des mêmes vœux et des mêmes prières. C'est pourquoi elle veut qu'ils se trouvent à l'assemblée des fidèles, et qu'ils adorent Dieu par la bouche du prêtre, parce qu'il est tiré des hommes et présenté à Dieu au nom de tout le peuple pour lui offrir ses vœux et ses prières : *Ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis que sunt ad Deum.* (Hebr., V, 1.) Voilà les puissantes et solides raisons pour lesquelles l'Eglise oblige ses enfants à assister à la Messe de paroisse.

J'en trouve la pratique dès l'origine de l'Eglise, dans une épître de saint Ignace, martyr, aux Magnésiens; dans les *Apologies* de saint Justin, martyr, et de Tertullien.

C'est pour cette raison que les fidèles s'assemblent tous au même lieu et dans le même jour, afin qu'ils participent au même pain et au même calice : voilà la communion des sacrements; 2° afin qu'ils participent aux mêmes vœux et aux mêmes prières : voilà la communion des oraisons; 3° afin qu'ils participent à la même doctrine par la bouche d'un même pasteur : voilà la communion de la même foi, et de la même discipline (88).

Saint Justin, martyr, dans sa II^e *Apologie*, en parle ainsi : Le jour du dimanche tous les fidèles s'assemblent au même lieu; l'on fait la lecture de quelque livre de l'Ecriture sainte, laquelle étant finie, celui qui préside à l'assemblée fait un discours par lequel il exhorte le peuple à imiter les belles

(87) *Sic nos existimet homo, ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei.* (I Cor., IV, 1.)

(88) *Ideo enim omnibus una dies prastituta, unus idemque locus, unius panis, uniusque calicis parti-*

cipatio, una omnibus pro omnibus in commune oratio, unius doctrinæ ex unius pastoris ore communicatio. (IGNATIUS, martyr, *Epist. ad Magn.*)

choses qui ont été lues : voilà la communion de la doctrine et de la discipline ; après cela chacun se lève, et on fait des prières en commun : voilà la communion des vœux et des prières : on offre le pain, le vin et l'eau en action de grâces : voilà la communion des sacrements. Après cela on fait la distribution des oblations et des offrandes : voilà la communion de la charité qui les doit tous unir comme des membres au corps de Jésus-Christ et de l'Eglise, etc. (89).

Et Tertullien dans son *Apologétique* : Nous nous assemblons, dit-il, tous au même lieu. 1° Nous nourrissons la foi par les saintes lectures et les instructions ; 2° nous nous affermissons dans une bonne discipline par la répétition des préceptes ; nous exerçons une censure divine sur les mœurs, qui bannit les pécheurs d'avec nous ; 3° nous nous assemblons tous pour prier Dieu, comme si nous voulions emporter à main forte ce que nous demandons à Dieu par nos prières (90).

Je n'entreprendrai pas de traiter aujourd'hui ces quatre choses, dont chacune mériterait un discours tout entier ; j'en réserve une partie pour un autre temps, où je prétends vous faire voir l'obligation qu'ont les fidèles d'entendre la parole de Dieu à la paroisse et de la bouche chacun de son pasteur. Arrêtons-nous aux deux dernières, et faisons voir que si l'Eglise oblige ses enfants à assister à la Messe de paroisse les dimanches et les fêtes, c'est pour les réunir dans l'unité du corps de Jésus-Christ, par les offices réciproques d'une commune charité, et par la communion des mêmes sacrements. 2. C'est pour donner plus d'efficacité et plus de vertu à leurs prières, en les joignant à celles de l'Eglise. Traitons ces deux raisons l'une après l'autre. Il n'y a rien de plus auguste ni de plus grand dans notre religion.

Je dis, premièrement, qu'elle a voulu les réunir dans l'unité d'un même corps, qui est le corps mystique de Jésus-Christ et de l'Eglise, par la réception des mêmes sacrements, et les lier ensemble dans les devoirs réciproques d'une commune charité ; c'est ce que portent ces paroles de saint Justin, martyr : *La prière étant finie on offre le pain, le vin et l'eau, et l'on fait la distribution des choses qui ont été offertes.*

Or, comment se faisait cette union mysti-

que de tous les chrétiens au corps de Jésus-Christ, et des chrétiens les uns aux autres ? Elle se faisait en deux manières. Premièrement par l'oblation qu'ils faisaient à l'autel du pain et du vin, qui servaient de matière au sacrement de l'Eucharistie, 2. Par la réception de la divine Eucharistie qui les rendait concorporels au Fils de Dieu, comme parlent les Pères, et qui les unissant à Jésus-Christ comme les membres de son corps, les unissait les uns aux autres, comme en parle l'Apôtre aux Corinthiens : *Vos autem estis corpus Christi et membra de membro.* (1 Cor., XII, 27.)

Pour vous donner l'intelligence de cette vérité, je suppose qu'il y avait une loi aussi ancienne que l'Eglise, qui obligeait tous les fidèles de faire à Dieu des oblations, lorsqu'ils participaient à ses mystères, pour lui rendre un hommage de leurs biens. Nous en trouvons la loi dans l'ancien Testament, où Moïse commandait à son peuple de mettre à part les prémices de leurs biens, et de les offrir au Seigneur (91). Nous en voyons une ordonnance dans les *Capitulaires* de Charlemagne : Nous commandons que les fidèles fassent tous les jours, s'il est possible, à leurs curés une oblation de leurs biens, et s'ils ne le peuvent chaque jour, nous voulons au moins que sans aucune excuse elle se fasse le dimanche (92).

Si vous me demandez quelles étaient les raisons de cette oblation, j'en trouve trois dans la pratique de l'Eglise : la première était pour en former le corps de Jésus-Christ. Car comme, selon saint Augustin, les grains de froment étant moulus ensemble, ne font qu'un même pain et une même pâte : ainsi de tous les pains, que chacun des fidèles apportait à l'autel, on en prenait autant qu'il était nécessaire pour en former le corps de Jésus-Christ, qui pour cette raison était un pain commun, et où tous les fidèles avaient un même droit. C'est pourquoi saint Cyprien reprochait aux riches de son temps : Quoi, pensez-vous qu'étant riches et accommodés comme vous êtes, vous puissiez sanctifier le jour du Seigneur lorsque vous venez à l'église sans y rien apporter ? De quel front osez-vous prendre part au sacrifice que le pauvre a offert, sans rien contribuer de votre part au sacrifice (93) ?

(89) Et solis qui dicitur die, omnium qui in oppidis vel ruri degunt, in eundem locum conventus fit, et commentaria apostolorum, aut scripta propretarum leguntur.

Deinde eo, qui legit, finem faciente, præsidentis orationem habet, qua populum instruit et ad imitationem præclararum hujusmodi rerum cohortatur. Sub hæc confingimus communiter omnes et precatioes profundimus. Et precibus peractis, panis offertur et vinum et aqua, et præpositus idem quantum in ipso est, preces et gratiarum actiones fundit, et populus fauste dicit Amen. Et distributio communicatioque fit eorum in quibus gratiæ sunt actæ, æque præsentibus, etc.

(90) Commis in eorum et congregationem, ut ad Deum quasi manu facta precatioibus ambiamus

orantes, etc. Certe fidelem sanctis vocibus pascimus, fiduciam firmamus, disciplinam præceptorum inculcationibus densamus, etc. Ibidem etiam exhortationes, castigationes et censura divina, etc. (TERTULLIUS, *Apologet.*)

(91) *Separate apud vos primitias Domino : omnis voluntarius et prono animo offerat eas Domino.* (Exod., XXXV, 5.)

(92) Placuit ut fideles oblationes eorum sacerdotibus quotidie, si fieri potest, in ecclesia offerant ; et si quotidie non potest, saltem Dominica die absque ulla excusatione fiat ; et ut prædicationem audiant ; et si fieri potest omni Dominica die communicent, etc. (CAROLUS MAGNUS, lib. VI *Capitul.*, cap. 167.)

(93) Locuples et dives, Dominicum celebrare te

La seconde raison, c'était pour subvenir à l'entretien et à la subsistance des pasteurs qui sont les pères de toute la famille. Si nous abandonnons toutes les choses, ou que nous possédons, ou que nous pourrions justement prétendre dans le siècle pour vous administrer les choses spirituelles, n'est-il pas juste que nous en recevions les temporelles, disait le grand Apôtre aux Corinthiens? (I Cor., IX, 13, 14.) Ces oblations étaient remises dans la main de l'évêque ou du pasteur qui présidait à l'assemblée, qui avait soin de les distribuer à tous les clercs. C'est pourquoi Sotus, savant Dominicain, qui assista au concile de Trente, dans son livre de *la Justice et du Droit*, dit que dans les lieux où les curés n'ont point de dîmes ni d'autres fonds pour subvenir à leurs besoins, les paroissiens sont obligés à titre de justice de leur administrer le nécessaire de la vie.

Enfin, la troisième raison, c'était pour communiquer ce qui était offert et le distribuer à tous les pauvres, *ut quibus communis erat Christus, communis esset victus*, afin que faisant tous un seul et même corps de Jésus-Christ et de l'Eglise, et n'ayant tous qu'un même Chef, ils n'eussent aussi qu'un même patrimoine.

En voici deux témoins irréprochables. Saint Justin, martyr, dans la II^e Apologie à l'empereur Antonin : Ce qu'on ramasse ainsi dans l'assemblée des fidèles, dit-il, est déposé chez le pasteur; et c'est de là qu'on fournit aux besoins des pupilles et des veuves, des prisonniers et des malades, et généralement de tous les affligés dont le pasteur est le père commun et le curateur (94).

Tertullien, dans son *Apologétique*, en parle de la sorte : Chacun apporte le dimanche selon sa dévotion et son pouvoir, on n'y force personne, *sed sponte confert, hæc quasi deposita pietatis sunt* : c'est là, dit ce grand homme, le magasin et le dépôt public, non pas des gourmandises, des excès et de la vanité des prêtres, mais où tous les fidèles qui sont dans quelque affliction, soit par la privation de leurs parents, comme les veuves et les orphelins, soit par la perte de leurs biens, comme ceux qui ont fait nau-

frage, soit par la privation de la santé, comme tous les malades, soit par la privation de leur liberté, comme les prisonniers, les bannis dans les îles, ou condamnés à fouir les métaux, trouvent toujours et en tout temps le secours assuré dans leurs misères (95).

Voilà quelles sont les raisons de cette ancienne obligation de faire à Dieu des oblations, autant de fois qu'on assistait à ses mystères, et dont nous n'avons plus que la figure dans le pain béni qu'on présente à l'autel tous les dimanches. Les deux premiers ne sont plus en usage, parce que d'une part tous les chrétiens n'ayant pas assez de charité pour communier au corps de Jésus-Christ autant de fois qu'ils assistent à son sacrifice, nous n'avons pas besoin de consacrer autant de pain qu'il en fallait alors, où tous les assistants participaient à la divine Eucharistie; et que d'ailleurs l'Eglise n'étant plus pauvre, nous ne prétendons pas vous exhorter à donner de vos biens à ses ministres pour fournir à la cupidité (96).

Mais la troisième et la plus essentielle, celle qui fait la liaison de tous les membres de Jésus-Christ et de l'Eglise, et qui les doit entretenir dans la concorde et dans l'union, par les devoirs réciproques d'une commune charité, subsiste encore, et subsistera toujours jusqu'à la fin du monde. *Vous avez toujours des pauvres avec vous* (Matth., XXVI, 11), disait le Fils de Dieu aux Phariséens, lorsqu'ils lui reprochaient qu'il souffrait qu'on versât sur sa tête des parfums de grand prix qui pouvaient être destinés à la nourriture des pauvres; comme s'il leur disait : Souffrez que cette femme pécheresse rende à mon corps le mystérieux office de charité qui le prépare à la sépulture. Je le sacrifierai bientôt pour le salut des hommes sur l'autel de la croix, mais à ma place je vous laisserai des pauvres, à qui vous devrez rendre tous les devoirs de charité et de miséricorde que vous devez à ma personne, vous en aurez toujours parmi vous jusqu'à la fin du monde. Ils sont les membres de mon corps; ils sont les enfants de mon Père céleste; ils sont les héritiers de mon

credis, qui corbonam omnino non respicis; qui in Dominicum sine sacrificio venis; qui partem de sacrificio, quod pauper oblitit, sumis? (S. CYPR., *Serm. de opere et elemosyna.*)

(94) Quod ita colligitur, apud præpositum deponitur. Atque ille inde opitulatur pupillis et viduis et his qui propter morbum, vel aliquam aliam causam egeat, quique in vinculis sunt, et peregre venientibus hospitibus, et ut simpliciter dicam is omnium curator est.

(95) Præsident probati quique seniores (de sacra synaxi loquuntur, honorem istum non pretio sed testimonio adepti. Neque enim pretio ulla res Dei constat. Etiam si quod aræ genus est, non de honoraria summa quasi redempte religionis congregatur. Modicam unusquisque stipem meustrua die vel cum velit et si modo velit, et si modo possit, apponit; nam nemo compellitur, sed sponte confert. Hæc quasi deposita pietatis sunt. Nam iude non epulis, nec potaculis, nec ingratis voratrinis dispensatur, sed egenis alendis humanisque, et pueris ac puellis

re ac parentibus destitutis, jamque domesticis senibus, item naufragis, et si qui in metallis, et si qui in insulis, vel in custodiis, duntaxat ex causa Dei sectæ alumni confessionis suæ fiunt. (TERTUL., *Apolog.*, cap. 39.)

(96) Erubescere debet homo idoneus si de aliena oblatione communiel. (S. AUG., *serm.* 215.)

Mihi quasi infructuosæ arbori securis ponitur ad radicem, si munus ad altare non deserit; nec possum ostendere pauperiam, cum in Evangelio anum viduam duo quæ sibi sola supererant ara mittentem, laudaverit Dominus. (HERON., *Epist.* 1, *Ad Heliodorum.*) Cf. GREGORIUS VII, in synodo Romæ habitæ anno 1778, relata à Gratiano, *De Consecratione*, dist. 19, can. *Omnis*; THEODULPHUS Auvellensis, cap. 6; *Concil. Matisconense* II, cap. 4, *Residentibus nobis*, etc.; — *Aquisgranense* sub Ludovico Pio et Gregorio IV. — *Engelheimense*, an. 948, c. 8, *Oblationes fidelium*, etc. — *Triburicense*, c. 55, *Diebus Dominicis*, etc. — *Eliberitanum*, c. 28.)

royaume; ils sont mes substitués et mes agents, et je reçois en ma personne tout ce qu'on fait en leur faveur. Si vous les avouez devant les hommes, je vous reconnaitrai et vous glorifierai devant mon Père; si vous les méprisez devant les hommes, je vous désavouerais devant mon Père; je suis leur répondant et leur caution, et je m'engage à vous en tenir compte au jugement universel à la face de toutes les nations (97).

Nous aurons donc toujours des pauvres parmi nous jusqu'à la fin du monde, et ainsi nous demeurons toujours dans cette ancienne et perpétuelle obligation que nous impose la communion des saints, de les nourrir comme nos membres, et de les assister comme nos frères.

Mais parce que nous ne savons pas tous leurs besoins, l'Eglise a ordonné, et c'est l'Apôtre qui en fait le précepte dans la *II^e Epître aux Corinthiens*, que dans le cours de la semaine, chaque fidèle mette à part ce qu'il a destiné pour le soulagement des pauvres, et que dans l'assemblée qui se fait le dimanche à la paroisse, il dépose son oblation entre les mains du prêtre ou de l'évêque qui y préside, pour la distribuer à tous les pauvres (98).

Or, je vous demande, où devons-nous nous acquitter de cette obligation? est-ce dans les églises conventuelles et dans la main des réguliers, que nous devons déposer nos offrandes? Mais voyons-nous que ces bons religieux, quoique remplis de charité (car je le dis sincèrement et devant Dieu), voyons-nous qu'ils secondent les desseins de l'Eglise que je vous ai représentés, et qu'ils concourent à une même fin? Voyons-nous qu'ils tiennent le registre des malades que vous avez dans la paroisse? qu'ils parlent entre eux les quartiers et les rues comme font vos ecclésiastiques, pour les visiter et pour les consoler? Voyons-nous qu'ils aient institué, comme M. Vincent, les pauvres Sœurs de la Charité, ces saintes filles qui sacrifient tous leurs jours au service des pauvres dans la dernière extrémité de la misère? Voyons-nous qu'ils les aillent chercher comme les dames de la Charité, dans les greniers et dans les galetas? Voyons-nous qu'ils s'empressent d'enseigner aux enfants les éléments du christianisme? Il y en a bien qui peuvent faire le catéchisme aux enfants de qualité, mais entretiennent-ils des maîtres et des maîtresses pour les pauvres? Et toutefois méprisant tous ces objets de charité que vous avez toujours devant les yeux, qui se multiplient tous les jours, c'est dans la main des régidiars que vous mettez, je ne dis pas les doubles et les sous, mais les cen-

taines de pistoles. (Je ne dis pas que s'ils étaient réduits à cette nécessité, vous ne dusiez les assister; la charité doit être universelle, dit l'Apôtre, et se doit exercer préférentiellement envers les domestiques de la foi (99). Ceux qui servent l'Eglise et qui pratiquent d'aussi grandes vertus que font les religieux, ont plus de droit que tous les autres aux charités et aux aumônes des fidèles.) Mais de donner aux réguliers pour élever des temples magnifiques qui surpassent quelquefois la majesté des cathédrales, pour bâtir des chapelles de bronze et de porphyre, pour dorer des autels et les charger d'argenterie, c'est renverser toutes les règles de l'Eglise, et mettre un fantôme d'erreur et de superstition à la place de la véritable piété.

Toutefois, c'est où les plus spirituels mettent aujourd'hui leur dévotion; car il est vrai qu'à la réserve des ordres réformés qui ont renoncé à cette pompe, parce qu'elle est mondaine et séculière, à peine trouverons-nous un monastère qui n'ait pour des cinquante mille livres, pour des cent mille livres et des cent mille écus d'argenterie ou d'autres ornements, pendant que Jésus-Christ est détenu dans les cachots, dans la personne des pauvres prisonniers, qu'il est malade dans les hôpitaux, qu'il est réduit à la faim, à la soif, à une honteuse nudité dans la personne de ses membres, car c'est ainsi qu'il en parle lui-même (100), et après lui tous les saints Pères, et que personne ne s'empresse à le secourir.

En bonne foi êtes-vous assez simples ou assez peu éclairés dans les matières de la foi, pour croire que Dieu soit glorifié dans ces offrandes et dans ces profusions? Nous voyons bien que votre orgueil est satisfait quand vous voyez qu'on grave votre nom en lettres d'or sur le marbre et sur le porphyre, qu'on étale vos armes en grand volume sur les autels et sur les frontispices. Mais en quel lieu du Nouveau Testament me ferez-vous voir que Jésus-Christ et les apôtres aient commandé ou conseillé la pompe ou la magnificence des églises? Si c'était un précepte, ne serait-il pas compris dans la première table? Si c'était un conseil, le Fils de Dieu l'aurait-il oublié dans le sermon sur la montagne? Ses saints apôtres l'auraient-ils oublié dans toutes leurs Epîtres? Vous ne verrez aucune page du Nouveau Testament, où le Sauveur du monde ne nous ait commandé ou conseillé de secourir les pauvres comme les membres de son corps, par les menaces ou par les châtimens, par les promesses et par les récompenses, et méprisant tous ces conseils nous renversons

(97) *Amen dico vobis, quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* (Matth., XXV, 40.)

(98) *De collectis autem quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi Ecclesiis Galatiæ, ita et vos facite, per unam Sabbati.* (I. Cor., XVI, 1.)

Ecclesia oblationes non nisi ab iis qui injuria neminem affecerunt, neque scelus aliquod perpetrarunt, sed juste vitam institunt, admittit.

(EVEN., in *Expositione fidei cath.*, prope finem. — *Conc. Ancyranum*, can. 5, 6, 7, 8, 9, 16. — *Conc. Colonieuse*, celebratum ann. 1549, titul. *De oblationib. in Missa faciendis.*)

(99) *Ergo dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei.* — (Galat., VI, 10.)

(100) *Esurivi enim et non dedistis mihi manducare, etc.* (Matth., XXV, 42.)

l'ordre des choses, nous le voulons servir à notre mode, nous perdons, ou si vous voulez, nous donnons à des églises matérielles et insensibles, ce que nous refusons à Jésus-Christ vivant et respirant dans la personne des pauvres. Oui, je ne crains point de dire, que dans ce temps de misère et de calamité publique où la guerre désole les provinces et les royaumes entiers, ceux qui attirent ou qui appliquent les offrandes des fidèles à ces usages, dérobent à Jésus-Christ et à ses membres ce qui leur appartient, s'opposent aux vrais desseins de l'Eglise, et substituent à la place de la véritable piété un fantôme d'erreur et de superstition.

C'est donc à la paroisse et aux besoins de tous nos frères, c'est aux enfants qui ont besoin d'instruction; c'est aux pauvres malades que vous êtes obligés d'appliquer les offrandes et le tribut que vous devez à Dieu; c'est dans la main de ces messieurs qui sont les économistes de l'Eglise, ou des dames de la Charité qui veillent incessamment sur leurs besoins, que vous les devez mettre. C'est pourquoi la sainte Eglise, notre Mère, qui vit toujours du même esprit, voyant la charité de ses enfants se refroidir de jour en jour, et qu'au lieu qu'autrefois ils apportaient leurs biens à ses autels, avec une si grande profusion qu'elle fut obligée d'en arrêter le cours, et de régler ce qui devait s'offrir à la présence de l'autel, ou qui devait être porté au presbytère (101); aujourd'hui, par un étrange changement, ou ils ne donnent rien, ou ils le portent aux étrangers: elle est contrainte d'employer des quêteuses pour vous représenter publiquement la misère et la calamité de vos frères, et pour vous dire par sa bouche (car c'est ainsi qu'il les faut regarder, non pas des yeux du corps par la beauté et la qualité de leur personne, mais des yeux de l'esprit comme les organes de l'Eglise, qui vous dit:) Le pauvre malheureux pour qui je vous demande du secours, est un membre vivant de Jésus-Christ, comme vous êtes, et malgré vous encore, votre cohéritier au royaume des cieux. Je vous ai tous conçus du même esprit, je vous ai tous nourris des mêmes sacrements, je vous propose à tous une même couronne et une même récompense. Ah! si l'humanité qui vit en tous les hommes ne touche point la compassion de votre cœur, que la grâce chrétienne qui vous a tous unis à Jésus-Christ comme ses membres, excite votre foi; et si la foi ne peut être excitée par cet esprit de communion qui vous unit à Jésus-Christ, au moins que l'espérance d'une même couronne et d'une même récompense échauffe

la charité de votre cœur et vous oblige à l'assister. Voilà la première raison pour laquelle l'Eglise oblige ses enfants d'assister à la Messe de paroisse pour les réunir tous dans l'unité d'un même corps, et les lier les uns aux autres, par les devoirs et l'exercice d'une commune charité.

La seconde raison de cette obligation que j'établis d'assister à la Messe de paroisse, c'est pour vous réunir au corps de Jésus-Christ, et vous incorporer les uns aux autres par la réception des mêmes sacrements.

Car vous savez que c'était la coutume de l'Eglise dans le temps de son zèle et de sa pureté d'obliger ses enfants qui assistaient au saint sacrifice de la Messe, de communier avec le prêtre au corps de Jésus-Christ. La raison de cette pratique, est qu'assister au sacrifice de la Messe, c'est proprement offrir à Dieu le sacrifice de son Fils; c'est pourquoy le prêtre qui est tiré du peuple pour l'offrir, parle toujours au nom des assistants: *Et omnium circumstantium pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt, etc. (Canon de la Messe)*. Or l'oblation se termine à la communion: comme donc les fidèles qui assistent à la Messe, offrent au Père éternel le sacrifice de son Fils, conjointement avec le prêtre, et par les mains du prêtre, ils étaient obligés de communier avec le prêtre au corps de Jésus-Christ. C'est pour cela que nous voyons dans les anciennes liturgies, qu'après la lecture de l'Ecriture sainte et la prédication de la parole de Dieu, le diacre se levait au milieu de la foule, et disait à haute voix: *Qui non communicat, discedat*, pour en faire sortir les pénitents et les catéchumènes, qui n'étaient pas admis *inter offerentes*, parmi ceux qui avaient part à l'oblation.

Mais depuis que l'Eglise a vu le zèle et la charité de ses enfants, se refroidir de jour en jour, qu'ayant perdu le goût de la manne céleste et du pain des enfants ils se rendaient indignes de recevoir chaque jour le corps de Jésus-Christ, elle a substitué les eulogies, c'est-à-dire, le pain béni à la place du corps de Jésus-Christ, comme un symbole qui conserve toujours la communion spirituelle que nous avons au corps mystique de Jésus-Christ et de l'Eglise, afin que ceux qui sont indignes de communier réellement, recevant le symbole à la place du corps, se ressouviennent en s'humiliant, de leur indignité, et conservent toujours la communion du corps mystique de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Nous en voyons l'usage dès le troisième siècle, dans un Epître d'Innocent 1^{er} *Ad Decentium Eugubinum* (102). Nous en trouvons encore une ordonnance dans le canon neuvième du concile de Nantes, qui veut qu'on

(101) *Offerti non liceat aliquid ad altare præter novas spicas, et uvas, et oleum ad luminaria et thymiana, id est, incensum tempore quo sancta celebratur oblatio. (Can. 4, inter eos qui dicuntur Apostol.)*

Reliqua poma omnia ad domum primitiæ episcopo et presbyteris dirigantur, nec offerantur in altari. (*Ibid.*, can. 5.)

(102) *De fermento vero quod die Dominica per*

titulos mittimus, superflue nos consulere voluisti, cum omnes Ecclesiæ nostræ intra civitatem sint constitutæ; quarum presbyteri, quia die ipsa propter plebem sibi creditam nobiscum convenire non possunt, idecirco fermentum a nobis confectum per acolythos accipiant, ut se a nostra communione maxime illa die non judicent separatos. (Epist. cap. 5.)

garde dans un vaisseau bien net ce qu'il y aura de superflu au sacrifice pour le distribuer après la Messe à ceux qui n'auront point reçu le corps de Jésus-Christ (103). Et c'est pour cette raison que le concile de Cologne tenu en 1536, ordonne qu'on enseigne au peuple, que celui qui selon l'usage ancien de l'Eglise, ne se prépare pas tous les dimanches à recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur, assiste pour le moins à la Messe paroissiale en ces jours et aux fêtes, afin qu'encore qu'il n'y ait pas une si grande union entre celui qui sacrifie et les assistants, comme autrefois, il y ait néanmoins communion et société de doctrine sainte, de pieuse exhortation, de prière, de louange et d'action de grâces, afin qu'en quelque manière ils communiquent tous spirituellement, avec un désir de communier sacramentellement; et afin que le peuple ne soit pas détourné de cette Messe paroissiale, et d'y entendre la parole de Dieu, nous avons jugé à propos que s'il y a quelques autres Messes à dire le jour du Dimanche, on les commence après que la prédication de la parole de Dieu aura été faite.

Je ne sais par quel aveuglement, par quel renversement de discipline, nous vivons dans l'Eglise, comme si nous étions excommuniés, nous nous privons nous-mêmes par libertinage, par caprice et par un choix aveugle, de tous les avantages que produit la communion des saints, nous nous laissons emporter à une fausse liberté qui nous séduit et qui nous perd. Si nous voulons assister à la Messe un jour de fête et de dimanche, nous quittons l'assemblée canonique et légitime des fidèles, qui se doit faire, et qui se fait à la paroisse, et nous allons en foule dans les églises conventuelles, où l'on ne voit aucune marque de cette ancienne discipline et de la communion des saints. Si nous avons besoin de pénitence, nous quittons la paroisse, où réside essentiellement et radicalement la puissance des clefs, et nous allons aux réguliers pour extorquer l'absolution de ceux qui ne l'exercent que par privilège. Si nous avons besoin d'instruction, nous quittons la paroisse où réside la chaire des anciens, nous méprisons la voix de notre père pour écouter celle des étrangers. Ainsi de tout le reste.

Voulez-vous que je vous fasse voir évidemment et invinciblement, que la paroisse étant le centre de notre communion à Jésus-Christ et à l'Eglise, les instructions y sont plus salutaires, les corrections plus efficaces, que les sacrements y ont plus de vertu, et que les oraisons y sont plus agréables à Dieu. Voici deux arguments qui vous en vont persuader.

Là les instructions sont plus salutaires pour établir la foi dans notre cœur, et les corrections plus efficaces pour la réforme de nos mœurs, où réside nécessairement la chaire des pasteurs que Jésus-Christ a établis pour

nous instruire des vérités de son royaume, où réside la puissance des clefs, et cette autorité divine qu'ils ont de corriger et de reprendre les pécheurs.

Or, je vous demande, peut-on désavouer que ce ne soit à la paroisse que réside nécessairement la chaire des pasteurs que Jésus-Christ a établis pour nous instruire? Que ce ne soit à ces pasteurs auxquels il a donné l'autorité de nous reprendre et de nous corriger? Vous mangerez, disait-il aux prophètes (*Ose.*, IV, 8), les péchés de mon peuple, et parlant à Jérémie (I, 10): Je vous ai choisis afin que vous arrachiez et que vous déraciniez les péchés de mon peuple; que vous plantiez et que vous édifiez ensuite l'ouvrage du salut. Et l'apôtre saint Paul disait à son disciple Timothée: Annoncez la parole, pressez les hommes à temps, à contre-temps: reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolérer et de les instruire. (*II Tim.*, IV, 2.)

Or, s'ils sont établis de Jésus-Christ pour nous instruire et pour nous corriger, ne faut-il pas qu'ils aient reçu de lui plus d'efficacité, plus de grâce et plus de bénédiction que tous les autres? Car autrement la Providence n'aurait pas ordonné des moyens proportionnés à la fin qu'elle s'est proposée. C'est pourquoi le grand Apôtre disait aux Corinthiens: *Nam si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos Patres: « Car encore que vous ayez dix mille maîtres en Jésus-Christ pour vous instruire de sa loi, vous n'avez pas néanmoins plusieurs Pères. »* (*I Cor.*, IV, 15.) Comme leur voulant dire, quelque avantage qu'ils aient par la science, par l'éloquence, par les talents de la parole et de la langue, ils ne sont pas vos Pères; ils n'ont pas cette grâce, cette vertu, cette énergie que Jésus-Christ a attachée au pastoral, et qui réside en la personne des pasteurs: comme le grand évêque de Genève avait plus de vertu pour humilier, pour gagner les hérétiques, et pour confondre les pécheurs, que le cardinal du Perron par ses raisonnements et par son éloquence.

Je dis en second lieu, que la paroisse étant le centre de notre communion à Jésus-Christ et à l'Eglise, les sacrements y ont plus de vertu, et nos prières y sont plus efficaces et plus agréables devant Dieu; et voici comme je raisonne:

Là les fidèles reçoivent plus de grâce dans la réception des sacrements, où réside essentiellement et radicalement le droit de les administrer, parce que l'on approche de plus près du centre de la communion, d'où découle la grâce et la vertu des sacrements.

Or il est évident que c'est à la paroisse et dans le ministère des pasteurs que réside essentiellement et radicalement le droit de vous administrer les sacrements, et que les réguliers ne l'ont que par licence, par pri-

(103) Ut de oblationibus que offeruntur a populo et consecrationi supersunt, presbyter conven enter partes inutiles habeat in vase nido, ut post Mes-

sarum solemnia qui communicare non fuerunt parati, entogias una die Dominica exinde accipiant.

vilége, pour le secours des pasteurs de l'Eglise et le soulagement des peuples; c'est pourquoi le Docteur angélique les appelle les coadjuteurs, les troupes auxiliaires de l'Eglise, ou, comme dit saint Bonaventure, *servi in charitate*, des serviteurs en charité, qui aident à vos pasteurs à soutenir le poids de la journée.

Donc il est évident que les fidèles reçoivent plus de grâce, en recevant les sacrements à la paroisse, et de la main de leur pasteur, que lorsqu'ils les reçoivent dans les églises conventuelles.

Disons la même chose des sacrifices et des prières de l'Eglise. Là nos prières ont plus de force et d'efficace devant Dieu, où se fait l'assemblée canonique et légitime des fidèles. Cette proposition ne reçoit point de doute; car, comme au ciel, Dieu veut être adoré par les légions et par les troupes des esprits bienheureux qui le louent sans cesse par leurs cantiques redoublés : *Sanctus, Sanctus, Sanctus!* de même sur la terre il veut être adoré par des multitudes d'hommes assemblés (104). C'est pourquoi dès le moment qu'il a donné des lois pour établir son culte, il les a rassemblés dans une même Eglise : *In Ecclesia magna laudabunt te.*

Or il est évident que l'assemblée légitime et canonique des fidèles se fait à la paroisse. En voulez-vous la preuve convaincante? Là se fait l'assemblée canonique et légitime des fidèles, où réside la chaire des anciens que Dieu a établis pour nous instruire; où réside la puissance des clefs que Jésus-Christ leur a donnée pour nous reprendre et pour nous corriger; où réside essentiellement et radicalement le droit de conférer les sacrements qui nous engendrent, qui nous conservent et qui nous sanctifient : c'est pourquoi l'Eglise est appelée la congrégation des fidèles qui professent une même doctrine, qui participent aux mêmes sacrements, et qui vivent sous un même pasteur.

Or pouvons-nous douter que ce ne soit à la paroisse que réside la chaire des anciens, la puissance des clefs et le droit essentiel de conférer les sacrements? C'est pour cette raison que les conciles ont appelé les églises paroissiales des églises matrices, parce que c'est le siège de nos pères, et que c'est sur les fonts de baptême qu'ils nous ont engen-

drés à l'ordre de la grâce; des basiliques, des églises parfaites et catholiques, parce qu'on y confère tous les sacrements; au lieu que les églises conventuelles sont appelées des oratoires et des chapelles, et que les assemblées qui s'y font, sont appelées par les conciles même, des assemblées sourdes et clandestines (105). Tirez-en donc la conséquence, et appliquez aux assemblées des paroisses tout ce que Jésus-Christ et les saints Pères latins et grecs, ont dit des sacrifices et des prières qui se font en public (106). Que c'est l'esprit de Jésus-Christ qui réside au milieu de l'assemblée, qui prie pour nous par des gémissements ineffables, que Dieu rejette la singularité dans les prières et dans les sacrifices, comme le dit saint Pierre Chrysologue. Que ce n'est point pour un seul homme, ni pour un petit nombre qu'il est mort, qu'il a donné les sacrements à son Eglise, mais généralement pour tous les hommes; que les ayant tous réunis dans l'unité du même corps, par le mérite de sa mort, c'est la vertu de son esprit qui se répand dans tous ses membres, et qui donne le prix et le mérite à nos prières et à nos sacrifices; et qu'ainsi nos prières n'ont d'efficace devant Dieu, qu'en tant qu'elles se font par la vertu de cet esprit qui anime le corps de son Eglise, et dans la communion des saints qui la composent.

Finissons ce discours par cette belle exhortation d'Amulon, archevêque de Lyon, qui vivait au temps de Charles le Chauve, à Théodulfe, évêque de Langres : Que chaque peuple demeure ferme dans la paroisse et dans l'Eglise dans laquelle il a été nourri de lait, et qu'il adore Dieu au sanctuaire où il a reçu la grâce du baptême, où il reçoit le corps et le sang de Jésus-Christ, où il reçoit de son curé la pénitence et la rémission de ses fautes, la visite dans ses infirmités, la sépulture après la mort; où il est ordonné de payer les dîmes, où il présente ses enfants pour être régénérés dans les eaux du baptême, où il entend assiduellement la parole de Dieu, où il apprend les choses qu'il faut faire et qu'il faut éviter. C'est là qu'il doit faire des vœux, offrir des oblations, et présenter à Dieu ses sacrifices et ses prières; c'est là qu'il doit attendre les suffrages des saints, et joindre ses prières à celles de l'Eglise : *Hæc est enim legitima et ecclesiastica religionis regula:*

(104) *Publica est nobis et communis oratio : et quando oramus, non pro uno, sed pro toto populo oramus, quia totus populus unum sumus. Deus pacis et concordie magister qui docuit unitatem, sic orare unum pro omnibus voluit, quomodo in uno omnes ipse portavit.* (S. CYPR. Inact. *De Orat. Dom.*; S. CHRYSOST. hom. 28, *De incomprehensibili Dei natura*; et hom. 59, *Contra Anomæos.*)

(105) *Quid rectius putas, particulatim et dissociatim una cum periculo elisionis populum synaxes facere? an potius in locum omnium bene capacem conveniat et unam eandemque vocem sine dissonantia reddat?* (ATHAN., apol. I, *ad imp. Constantium.*)

(106) *Si juxta Dominicam sententiam : Quod si duo convenerint super terram, de omni re qua-*

cunque petierint, fiet illis a Patre meo qui in cælis est ; quanto magis ubi plena est in nomine Domini congregatio, ubi universorum postulatio congruit. Dubitare nequaquam oportet Dominum Jesum et voluntatis auctorem et petitionis arbitrum fore et ordinationis præselem et largiorem gratiæ, etc. (S. AMBROS. epist. 5, lib. III, *Ad Ecclesiam Vercellensem.*)

Ubi sunt qui præsumunt Ecclesiæ conventum posse contemni, et solitarias preces venerande congregationi autman anteferri? isti sunt qui corpus Christi dissipant, membra dispergunt, nec ad decorem suum patitur formam Domini habitus pervenire, quam propheta cum videret in spiritu, sic canebat : Speciosus forma præ filius hominum. (CHRYSOL., serm. 152.)

c'est là la règle ecclésiastique et légitime de toute religion. *Hæc antiqua fidelium consuetudo*; c'est la coutume inviolable de nos pères qui retranche toutes les nouveautés, qui conserve les anciennes et inviolables traditions, et dans laquelle nous devons tous mourir, si nous voulons être reçus à l'héritage des enfants (107-109).

DISCOURS V.

SUR L'OBLIGATION D'ENTENDRE A LA PAROISSE
LA PAROLE DE DIEU.

Proves se junctur illum, quia sciant vocem ejus. (Joan., X, 4.)

Et les brebis suivent le pasteur, parce qu'elles entendent sa voix, et qu'elles écoutent sa parole.

Si la parole du salut est, selon l'Apôtre, nécessaire pour établir d'abord, et pour conserver dans nos cœurs l'habitude surnaturelle de la foi : *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Dei* (Rom. X, 17), je ne m'étonne pas si le Sauveur du monde a fondé son Eglise sur ces obligations réciproques, qu'il impose aux pasteurs et aux peuples; l'une aux pasteurs, d'annoncer sa parole, et l'autre à tous les peuples, de se rendre dociles et assidus à leurs instructions.

Allez, enseignez les nations, apprenez-leur à pratiquer tous les préceptes que je vous ai donnés (110). Voilà l'obligation qu'il impose aux pasteurs, d'annoncer sa parole, et de la publier dans tout le monde : obligation si importante, qu'il leur promet la force de son bras, et la vertu de son esprit : *Ne soyez point en peine de ce que vous direz, ce sera l'Esprit de votre Père qui parlera en vous; vous aurez la puissance sur les esprits immondes, vous foulerez sous vos pieds les aspics et les basilics* (111) : obligation si nécessaire, que les apôtres abandonnèrent aux diacres le soin de baptiser, pour s'appliquer uniquement au ministère de la prédication (112).

Mais inutilement les aurait-il comblés de tant de grâces, et pour eux et pour les autres, afin de prêcher l'Evangile à toutes les nations, et de leur déclarer sa volonté, s'il n'imposait en même temps à tous les peuples l'obligation d'entendre leurs paroles, et d'obéir à leurs instructions; et c'est pourquoi le même Dieu qui donne à vos curés

l'autorité de vous instruire et de vous corriger, vous impose en même temps une égale et réciproque obligation de les entendre et de les révéler comme lui-même, parce qu'ils sont marqués du caractère de sa face, et revêtus de sa puissance : *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous reçoit, me reçoit; celui qui vous méprise, me méprise; et celui qui me méprise, méprise aussi celui qui m'envoie* (113).

C'est donc de cette obligation que le Sauveur du monde nous impose de recevoir à la paroisse, et les instructions si salutaires à la perfection de notre foi, et les corrections si nécessaires à la réformation de nos mœurs, que je prétends vous instruire à présent. Ce sont les deux raisons qui me restent à vous déduire, pour établir solidement l'obligation que vous avez d'assister à la Messe de paroisse. Je dis donc, et je renferme tout le sujet de ce discours dans ce raisonnement : Le même Dieu qui donne à nos curés l'autorité de nous instruire et de nous corriger, impose en même temps à tous leurs paroissiens l'obligation de les entendre, et d'obéir à leurs corrections.

Or, c'est à la paroisse et dans le prône de la Messe, que nos curés sont obligés de nous instruire et de nous corriger, pour nous unir ensemble dans l'unité d'une même doctrine et d'une même discipline.

C'est donc à la paroisse et dans le prône de la Messe que nous sommes obligés de recevoir avec humilité, et les instructions si salutaires à la perfection de notre foi, et les corrections si nécessaires à la réformation de nos mœurs.

Voilà tout le sujet de ce discours, que je réduis à trois propositions; je vais vous les prouver l'une après l'autre, s'il plaît à Dieu de m'en donner la force.

PREMIER POINT.

Mais avant que d'entrer dans la preuve de ma proposition, je suppose comme une vérité incontestable qui servira de fondement à ce discours, que l'établissement de l'Evangile et de la religion de Jésus-Christ, ne s'est fait dans le monde et ne s'y conservera jusqu'à la fin des siècles, que par le ministère de la prédication, et par la soumission des peuples à cette parole triomphante, qui,

custoditur. (AMELO Lugdunensis, *Ad Theodulphum Lingonensem episcopum*.)

(110) *Euntes ergo docete omnes gentes, etc., docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.* (Matth., XXVIII, 18-20.)

(111) *Nolite cogitare quomodo aut quid loquamini: dabitur enim vobis in illa hora, quid loquamini. Non enim estis vos qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis.* (Matth., X, 19 seqq.)

Ecce dedi vobis potestatem calcandi super serpentes et super omnem virtutem inimici. (Luc., X, 19.)

(112) *Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare.* (II Cor., I, 17.)

(113) *Qui vos audit, me audit; qui vos spernit, me spernit; qui autem me spernit, spernit eum qui misit me.* (Luc., X, 16)

(107-109) *Unaquæque plebs in parochiis et ecclesiis, quibus attributa est, quieti consistat, atque ad ea sanctorum placet, ubi sacram baptismi accepit, ubi corpus et sanguinem Domini percipit, ubi Missarum solemniam audire consuevit, ubi a sacerdote suo poenitentiam de reatu, visitationem in infirmitate, sepulturam in morte consequitur, ubi etiam decimas offerre præcipitur; ubi filios suos baptismatis gratia initiari gratulatur; ubi verbum Dei assidue audit et agenda et non agenda cognoscit. Illuc, inquam, vota et oblationes suas alacriter perferat, ibi orationes et supplicationes suas Domino effundat; ibi suffragia omnium sanctorum precetur, qui, ut scriptum est, sequuntur Agnum quocumque vadit. — Ac paulo post: Hæc est enim legitima et ecclesiastica religionis forma, hæc antiqua fidelium consuetudo, per quam et novitatum vanitas amputatur, et vetustas ac recta evangelica atque apostolice institutionis sentia*

comme un glaive à deux tranchants, sépare l'homme de lui-même, et qui soumet son cœur et son esprit à l'obéissance de la foi (114).

La raison de cette vérité, c'est que la foi de Jésus-Christ ne se conserve et ne se forme dans nos cœurs, que par le concours et par la liaison de trois principes qui la forment (*Ephes.*, VI, 10 seqq.)

Premièrement, il faut qu'on me propose et qu'on m'explique clairement et naturellement tous les mystères de la foi qui doivent être l'objet de ma créance, et les préceptes qui doivent être la règle de mes mœurs, car autrement je n'en aurais jamais la connaissance par les lumières du bon sens; et c'est pourquoi le grand Apôtre parlant de ces nations abandonnées, qui n'ont jamais reçu aucune lumière de la foi, nous dit dans l'*Épître aux Romains* (X, 14): *Quomodo invocabunt in quem non crediderunt? aut quomodo credent ei quem non audierunt? quomodo audient sine predicante? Comment invoqueront-ils celui qu'ils ne connaissent pas? Comment le pourraient-ils connaître, si jamais ils n'en ont ouï parler? Et comment entendraient-ils parler de Jésus-Christ, si lui-même ne leur envoie des prédicateurs?* Il faut donc que nous ayons l'instruction comme la préparation à la foi; c'est la première grâce que Dieu nous a donnée, et que nous appelons une grâce extérieure et gratuite.

Mais il est nécessaire en second lieu, que Dieu répande en mon esprit quelque rayon de sa grâce intérieure, qui me fasse connaître ce qui m'était caché, et qui me fasse aimer ce qui m'était désagréable (115); car si sa grâce prévenante n'eût préparé mon cœur à la créance des mystères qui m'étaient proposés, des bonne foi, aurais-je bien pu croire la vérité d'un seul Dieu en trois personnes différentes? la vérité d'un Homme-Dieu crucifié pour le salut des hommes? la vérité et la réalité de ce Dieu crucifié dans le sacrement de son corps?

C'est pourquoi le Fils de Dieu parlant de ce mystère à ses disciples, leur fit connaître la préférence de la grâce sur les Capharnaïtes qui s'en étaient scandalisés: *Propterea dixi vobis quia nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum a Patre meo: « C'est pour cela que je vous ai dit, que personne ne peut venir à moi, s'il ne lui est donné d'en haut. (Joan., XIX, 11.)* Il ne voulut prêcher les vérités de son royaume qu'à ceux de sa nation: *Non sum missus nisi ad oves que perierant domus Israel (Matth., XV, 24)*, et toutefois ni sa toute-puissance, ni la vertu de ses miracles, ni la grâce divine qui était répandue sur sa face, ne purent convertir les Juifs. Il nous en rend lui-même la raison: *Propterea credere non poterant, quia dixit Isaias: Excæca cor populi hujus et aures ejus aggravata, ut auribus non audiat et corde*

non intelligat. » (*Isa.* VI, 9, 10; *Matth.* XIII, 14, 15.) Il faut donc que Dieu nous dicte et nous inspire intérieurement les vérités qui frappent nos oreilles, et c'est la grâce prévenante que Dieu donne aux fidèles par sa miséricorde toute pure et sans aucuns mérites précédents. C'est la première grâce, et qui par conséquent ne tombe point sous le mérite.

Mais enfin il faut que je reçoive et que j'accepte librement toutes les vérités qui me sont proposées, car autrement ma foi n'aurait point de mérite. Dieu ne nous force pas à la croyance des mystères qui doivent être l'objet de notre foi; car il dépend de moi de m'y soumettre, ou de les rejeter quand il me plaît. Il faut donc que par ma propre volonté je me soumette à écouter toutes les vérités qui me sont proposées, et qu'en même temps je captive mon cœur et mon esprit à l'obéissance de la foi; et voilà ce qui forme et qui conserve dans l'Eglise toute la religion de Jésus-Christ. 1° L'instruction qu'on nous en donne tous les jours dans les prédications et dans les catéchismes. 2° Cette grâce intérieure et prévenante que Dieu ajoute à sa parole. 3° Et enfin l'obéissance et l'acquiescement que nous y apportons de notre part. D'où l'Apôtre conclut: *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Dei.* (*Rom.*, X, 17.)

Voilà les deux obligations qui comprennent l'universalité de tous les hommes qui sont entrés dans le sein de l'Eglise, et qui font profession de suivre Jésus-Christ. Ou nous sommes appelés à la sollicitude pastorale, comme sont les ministres qui composent la hiérarchie de l'Eglise; ou nous sommes dans le rang des fidèles qui sont soumis à leur conduite. Si nous sommes du corps de la hiérarchie de l'Eglise, c'est pour y faire chaque jour les fonctions du ministère que nous avons reçu, c'est pour offrir à Dieu le sacrifice de son Fils pour le salut du peuple, c'est pour absoudre et pour réconcilier les pénitents, car je ne suis pas prêtre pour ne monter jamais à cet autel, pour n'exercer jamais la puissance des clefs, puisqu'il m'a été dit dans mon ordination: *Ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans les cieux*, etc. (*Matth.*, XV, 19.)

Or je dis que la plus importante et la plus essentielle obligation des pasteurs, en qualité de pasteurs, celle qui leur convient par la vertu du pastorat, et que nous n'exerçons que par mission et par délégation, c'est d'annoncer aux peuples cette parole du saint qui forme Jésus-Christ dans le fond de leurs cœurs, comme la principale et la plus essentielle obligation de tous les peuples, c'est de les écouter. *Allez, enseignez les nations, et prêchez l'Evangile à toute créature*, dit-il à ses disciples, après qu'il fut ressuscité des morts. Obligation si nécessaire et si sublime dans l'Eglise, qu'il

(114) *Vivus est enim sermo Dei et efficax, et penetrabilior omni gladio accipiti: et pertransiens usque ad divisionem animæ et spiritus. (Hebr., IV, 12.)*

(115) *Ut immolescat quod antea latebat, ut suavis fiat, quod non delectabat. (S. AUGUST.)*

n'y a que les pasteurs, comme pasteurs, qui aient le droit de prêcher l'Évangile. Obligation si nécessaire, que l'Église n'en recevait jamais aucun dans le temps de son zèle et de sa pureté, qui ne brillât également par sa parole et par ses œuvres, et que le pape Innocent III, ayant appris que l'évêque de Brescia en Italie, avait perdu l'usage de la langue par une maladie qui lui était survenue, lui députa l'évêque de Crémone et celui de Verceil pour s'assurer du fait, et l'obliger à se démettre, quoique d'ailleurs il fût très-exemplaire par sa vie.

Et c'est pourquoi le grand Apôtre des nations l'a toujours regardé comme la plus pressante et la plus nécessaire de ses obligations. *Necessitas autem incumbit mihi*, dit-il aux Corinthiens, et *væ mihi si non evangelizavero*. (I Cor., IX, 16, 17.) Il compare la nécessité de prêcher l'Évangile à la nécessité du boire et du manger pour conserver sa vie, et supposant qu'il ne peut pas se dispenser de leur prêcher la parole de Dieu, il dit qu'il aurait droit d'en exiger les choses nécessaires pour conserver sa vie, comme leur voulant dire : Il n'est pas à mon choix de vous prêcher ou de ne pas prêcher : *Et væ mihi si non evangelizavero*; et malheur à moi si, étant un pasteur ou un évêque, je ne m'acquitte pas de cette obligation. Pour un simple prêtre, il peut être à son choix d'entrer dans une cure ou dans un évêché, si on le lui présente (car nous ne sommes pas dans ces siècles de grâce, où l'on allait chercher les saints dans les cavernes et dans les grottes pour les élever sur des trônes, mais dans un temps où les mercenaires les emportent par la violence de leurs brigues et de leurs importunités). Il peut donc les refuser quand on les lui présente; mais du moment qu'il s'est chargé de la sollicitude pastorale, et qu'il est entré dans une cure ou dans un diocèse, il n'est plus à son choix de prêcher l'Évangile ou de ne pas prêcher : *Væ mihi si non evangelizavero* : « Malheur à moi, doit-il dire, si je n'annonce l'Évangile. » Si je ne suis pasteur que pour conduire et paître des brebis qui me sont confiées, ne suis-je pas le plus indigne et le dernier de tous les hommes, si je me charge volontairement d'un ministère sans que je veuille ou que je puisse le remplir? Quoi! tous les yeux d'un diocèse ou d'une cure seront tournés sur moi; tous les peuples affamés me demanderont le pain de la parole: Vous êtes notre pasteur et notre père, enseignez-nous les vérités de l'Évangile, consolez-nous dans nos afflictions, visitez-nous dans nos maladies, conférez-nous les sacrements; de qui recevrons-nous la nourriture de nos âmes, que de la main de notre père? et je me contenterai de m'asseoir sur mon trône, de recevoir avec orgueil les hommages et la vénération de tous les peuples, je prendrai soigneusement la laine des brebis, je recevrai le fruit du bénéfice, et je me déchargerai sur des vicaires ou sur des mercenaires de la conduite du troupeau que Jésus-Christ m'a confié, comme si

je n'en répondais pas en ma personne? En vérité, c'est se moquer impunément et de Dieu et des hommes: *Væ mihi si non evangelizavero* : « Malheur à moi si je n'annonce l'Évangile, » je ne mérite que la disgrâce du Seigneur et le mépris de tout le monde.

Je reviens donc au sujet, et je dis que si la principale et la plus essentielle obligation des pasteurs, en qualité de pasteurs, c'est de prêcher la parole de Dieu, pour instruire et corriger les peuples que l'Église a soumis à leur conduite; j'en infère par une conséquence nécessaire, qu'à plus forte raison la principale et la plus nécessaire obligation des peuples qui leur sont assignés, c'est de les écouter et d'obéir à leurs instructions. En voici deux raisons démonstratives:

La première, c'est que ces deux obligations sont relatives et ne peuvent subsister l'une sans l'autre. Qui dit un pasteur dit nécessairement un troupeau qui est soumis à sa conduite. La même loi qui dit que le pasteur doit paître ses brebis oblige les brebis à suivre le pasteur. C'est pourquoi le Fils de Dieu a rendu ces deux obligations corrélatives, et les a jointes l'une à l'autre : s'il veut que le pasteur connaisse les brebis, ne veut-il pas que les brebis le reconnaissent et qu'elles entendent sa parole? *Et oves sequuntur eum, quia sciunt vocem ejus*; s'il veut que le pasteur conduise ses brebis, qu'il marche devant elles, ne veut-il pas qu'elles le suivent aux pâturages. Il est donc vrai de dire que la même raison qui oblige le pasteur à paître ses brebis en leur rompant le pain de la parole, oblige les brebis à plus forte raison à écouter la voix de leur pasteur.

Mais je presse encore davantage, et je dis que cette obligation est bien plus nécessaire du côté des brebis que du côté du pasteur; c'est-à-dire que vous avez plus d'intérêt et plus d'obligation d'entendre la parole sainte qui vous est annoncée, que vos pasteurs n'en ont de la prêcher.

La raison de cette vérité se tire d'un principe que j'ai posé pour fondement de ce discours et que les saints Pères nous enseignent, c'est que la conversion de l'univers et le salut des hommes est attaché à la vertu de l'Évangile qui leur est annoncé, et à l'obéissance qu'ils lui rendent. *In omnem terram exivit sonus eorum* (Psal. XVIII, 5), chante l'Église, des apôtres; cette parole triomphante a été répandue dans tous les coins du monde; ils ont fait résonner leurs voix jusqu'aux extrémités de l'univers. Qu'en est-il arrivé? Que tous les peuples de la terre se sont soumis à la vertu de l'Évangile. Voilà l'effet et la vertu toute-puissante de la parole du salut.

Or je dis, et c'est le sentiment de tous les Pères, qu'à la réserve des miracles, du don de prophétie, et des grâces gratuites qui servaient aux apôtres de lettres de créance pour appuyer la vérité de leurs paroles, la parole de Dieu qui vous est annoncée tous les jours porte toujours la même grâce et la même vertu, qu'elle est toujours ce glaive à

deux tranchants, qu'elle a toujours cette vertu toute-puissante de convertir les âmes quand elle sort de la bouche du pasteur, et qu'elle est entendue dans un esprit d'obéissance et de profonde humilité.

Je ne m'étendrai point à rapporter ici le sentiment de tous les Pères, je me contente de cette seule autorité du grand saint Augustin dans l'homélie 26, entre les 50, où repréant la négligence et la mollesse de son peuple, dont quelques-uns étaient assis, ou se jetaient à terre durant le temps de la prédication (car c'était la coutume de l'entendre debout et tête nue, comme disent saint Ambroise et saint Augustin), il fait cette question (voici ce qui vous va surprendre) : Lequel estimez-vous plus vénérable de la parole du salut qui vous est annoncée, ou du corps de Jésus-Christ que vous recevez à l'autel ? Si vous voulez répondre, dit-il, selon les règles et les principes de la foi, vous ne devez répondre que la parole du salut n'est pas moins vénérable que le vrai corps de Jésus-Christ que vous mangez à cette Table ; et c'est pourquoi vous devez apporter autant de soin pour recueillir soigneusement cette sainte parole, et pour empêcher qu'il n'en échappe rien de votre esprit, que vous en apportez lorsque vous recevez le corps de Jésus-Christ, pour empêcher que rien n'échappe de vos mains et ne tombe par terre. Car celui-là ne serait pas moins coupable devant Dieu, qui, par sa négligence, laisserait perdre le fruit de la parole du salut, que celui qui, par sa négligence, laisserait tomber à terre le corps de Jésus-Christ.

Voilà ce qui sans doute vous a donné de la surprise et de l'étonnement. Voici ce qui le doit ôter. C'est que le Fils de Dieu vous dit la même chose dans l'Évangile de saint Luc, lorsque, prêchant la parole de Dieu avec cette énergie qui jetait la terreur et le ravissement dans tous les cœurs, une femme s'éleva de la foule, qui s'écria dans le ravissement de son esprit : *Oh ! qu'heureux est le ventre qui vous a porté, et les mamelles qui vous ont allaité.* Il reprit l'ignorance et la simplicité de cette femme : *Mais plutôt heureux sont ceux, lui dit-il, qui entendent la parole de Dieu et qui la pratiquent (Luc., XI, 27, 28) ;* comme lui voulant dire que la félicité du christianisme ne consiste pas à lui appartenir selon la chair, à toucher ou à manger son corps, mais à ouvrir son cœur à la parole du salut qui forme et qui engendre le Fils de Dieu dans notre cœur, à l'y recevoir avec humilité et à l'y conserver jusqu'à la fin.

Et lorsque saint Thomas après sa résurrection, ne pouvant croire à la parole des apôtres, leur dit avec obstination : *Si je ne vois dans ses mains la marque des clous, et si je ne mets ma main dans la plaie de son côté, je ne le croirai point :* le Fils de Dieu, voulant guérir son incrédulité, voulut se montrer à ses yeux et lui permit de mettre la main dans ses plaies ; mais il lui dit en

même temps : *Heureux ceux qui ont cru sans avoir vu !* comme voulant lui dire que le bonheur du christianisme n'est pas de voir le Fils de Dieu corporellement de ses yeux, les Juifs l'ont vu et l'ont crucifié ; n'est pas de le manger dans le sacrement de son corps, car on l'y mange très-souvent à sa condamnation ; n'est pas de le toucher et mettre la main dans ses plaies, car il apprit à saint Thomas que cette faveur extraordinaire ne lui donnait aucun mérite : *Quia vidisti me, Thoma, credidisti : beati qui non viderunt et crediderunt (Joan., XX, 25, 29) ;* mais le bonheur et la perfection du christianisme consiste à écouter la parole de Dieu, à captiver son cœur et son esprit à la croyance des mystères que nous ne voyons pas, et qui surpassent la connaissance de nos sens. Ah ! c'est que la parole de Dieu est ce germe de vie (116), cette semence de gloire et d'immortalité, qui étant répandue dans nos cœurs par la prédication, reçue avec obéissance et conservée avec humilité, y produit nécessairement par l'efficace de la grâce et de l'esprit de Dieu qui l'accompagne, les habitudes infuses de la foi, de l'espérance et de la charité surnaturelle, les vertus théologiques et les vertus morales qui perfectionnent et qui achèvent heureusement tout l'édifice du salut.

Revenons donc, et réduisons ce que nous avons dit jusqu'à présent dans un raisonnement qui en comprend toute la force. S'il est vrai que le Sauveur du monde ait attaché la foi de son Église et le salut de tous les peuples à la parole sainte qui nous est annoncée, comme je viens de le faire voir, il fallait donc qu'il obligeât tous les pasteurs, comme ses coopérateurs et ses ministres, à nous prêcher cette parole qui convertit les âmes, puisque celui qui veut efficacement une fin veut nécessairement tous les moyens, sans lesquels on n'y peut arriver. Mais inutilement aurait-il obligé tous les pasteurs à nous prêcher cette parole de salut, s'il ne vous imposait en même temps l'obligation de les entendre ?

Tirez-en la conséquence, et concluez vous-mêmes. Il est donc vrai de dire que la même puissance et que la même autorité qui oblige vos pasteurs à vous prêcher la parole de Dieu pour vous instruire et pour vous corriger, vous impose à plus forte raison l'obligation de les entendre, pour profiter de leurs instructions. Cela ne souffre point de contradiction.

DEUXIÈME POINT.

Or je dis, et c'est ici le point de la difficulté et la seconde proposition de ce discours, que c'est à la paroisse et dans le prône de la Messe qu'on y fait les dimanches, que vos pasteurs sont obligés de vous prêcher la parole de Dieu, pour vous instruire et pour vous corriger. Prouvons cette importante vérité par la pratique universelle, et par la tradition de tous les siècles de l'Église.

Nous en voyons l'usage dès le II^e siècle dans la seconde *Apologie* de saint Justin martyr, qui dit, que le jour du Dimanche après que les fidèles s'étaient tous assemblés en un même lieu, le diacre lisait publiquement les Commentaires des apôtres, ou les écrits des prophètes, ou quelqu'autre partie de l'Écriture sainte, selon la condition des temps, comme dit Tertullien dans son *Apologétique* (ainsi que vous voyez qu'on fait encore les dimanches, où le diacre et le sous-diacre montant sur la tribune, vous lisent à haute voix l'Épître et l'Évangile de la Messe), dont la lecture étant finie, celui qui présidait à l'assemblée montait en chaire pour l'expliquer au peuple, et l'exhorter à l'imitation des choses qu'il avait entendues ; et si l'évêque était présent, il parlait le dernier de tous, et ne laissait jamais sortir le peuple sans le repaître de la parole du salut.

Tertullien nous rend le même témoignage dans son *Apologétique* ; mais il ajoute, qu'à près la lecture de l'Écriture sainte, nous faisons la censure divine pour bannir les pécheurs et les exclure de notre communion ; nous les jugeons avec beaucoup de circonspection, parce que nous savons que Dieu préside au milieu de nous. Où vous voyez deux choses inséparables de la Messe de paroisse qui se pratiquent encore parmi nous, l'une est la parole de Dieu qui nous instruit de la doctrine de la foi, et l'autre est la censure et la correction qui doit se faire pour la réformation de nos mœurs.

C'est pour cela que les conciles qui ont voulu former ou réformer la discipline de l'Église, ont toujours ordonné que ceux qui présidaient aux assemblées des fidèles, eussent le soin non-seulement de les instruire des principaux mystères de la foi, et des principes de notre religion, mais d'en tirer l'intelligence de l'Écriture sainte et de la tradition des Pères. Ce sont les termes du VI^e concile de Constantinople, appelé *in Trullo* (117). Et le concile de Basas veut que, si le pasteur a quelque chose qui l'empêche de prêcher par lui-même la parole de Dieu, au moins il fasse lire aux peuples par les diacres les homélies des saints Pères (118). Et les conciles d'Arles (119) et de Limoges (120) ont ordonné que non-seulement dans les bourgades et dans les villes, mais même à la campagne où le peuple s'assemble à la paroisse, le pasteur ne le renvoie jamais

sans le nourrir de la parole du salut, et sans travailler à la réformation de ses mœurs.

Les princes mêmes catholiques qui ont reçu de Dieu l'autorité de gouverner les peuples, ont cru qu'ils étaient obligés de leur faire donner l'instruction et la correction si nécessaires pour établir la foi et pour former les mœurs. Nous en avons une belle ordonnance du roi Gontrand (121), qui est adressée aux évêques et aux juges de son royaume : aux juges, pour obliger les peuples à sanctifier les fêtes, en s'abstenant de tout autre exercice que de ceux de la piété. Et vous, pontifes apostoliques, dit-il, parlant aux évêques, assemblez tous vos prêtres et les juges des lieux, instruisez et corrigez de telle sorte toute la multitude du peuple chrétien, que les justes soient affermis dans la justice par la douceur de vos prédications, et que les pécheurs soient ramenés dans une bonne voie par la sévérité de vos corrections.

Charlemagne dans ses *Capitulaires* (lib. I, cap. 70, 166 ; lib. V, cap. 102. *Et sacerdotes*, etc. ; et lib. VI, cap. 160) a fait des ordonnances pour obliger tous les pasteurs, chacun selon son ordre, à enseigner les peuples qui sont soumis à leur conduite, et à les corriger des vices et des péchés scandaleux, *Ut facinorosos secundum evangelicam institutionem arguant* : et réciproquement pour obliger les peuples à se rendre dociles à leurs instructions, et obéissants à leurs remontrances : *Ut eorum sacerdoti in omnibus obediant*.

Et afin qu'il n'y ait aucun pasteur qui se puisse excuser sur son insuffisance et sur la difficulté de parler en public, les évêques de France ont ordonné de quelle sorte tous les curés sont obligés d'instruire les fidèles. Théodulphe, évêque d'Orléans (*Capit. ad paroch. sacerdotes*, cap. 28), qui vivait au temps de Charlemagne en 797 : Que celui qui a l'intelligence de l'Écriture sainte, dit-il dans ses *Capitulaires*, ne prêche que l'Écriture sainte, selon l'explication que les saints Pères nous en donnent ; et que celui qui n'en a pas l'intelligence, dise au moins à son peuple qu'il s'éloigne du mal, et qu'il fasse le bien, qu'il recherche la paix, que les yeux du Seigneur sont ouverts sur les justes, que ses oreilles sont attentives à leurs prières ; et aussitôt qu'il en verra quelqu'un tomber dans quelque faute, qu'il le reprenne, qu'il le corrige, qu'il le prie, qu'il le retire de son vice, et qu'il le porte aux bonnes œuvres.

(117) Quod oportet eos, qui præsunt Ecclesiis, in omnibus quidem diebus, sed præcipue Dominicis, omnium clericum et populum docere pietatis, et recte religionis eloquia, ex divina Scriptura colligentes tot intelligentias et iudicia veritatis et non transgredientes iam positos terminos vel divinarum Patrum traditiones, etc. (*Concil. Trullanum*, cap. 19.)

(118) Ut presbyteris per parochias prædicare liceat, et ut, his inquitur, homines Patrum a diacono recitentur. (*Concil. Vasense II*, cap. 2.)

(119) Providimus enim pro utilitate omnium Ecclesiarum, et pro unitate totius populi, ut non solum in civitatibus, sed etiam in omnibus paro-

chiis, presbyteri ad populum verbum faciant et bene vivere studeant, et populo sibi commisso prædicare non negligent. (*Conc. Arrelatense VI*, sub Carolo, cap. 10, lib. I, cap. 102.)

(120) Omnes sacerdotes, quibus parochia commissa est, omnibus Dominicis et festis diebus admonere prædicando populum debent, secundum illud : *Argue, obsecra, increpa*, etc. *Conc. Lemovicense*, actione 2, ante finem.)

(121) Sed vos, apostolici pontifices, iungentes vobiscum sacerdotes vestros ita universam populi multitudinem corrige, etc. (GONTRANDUS, *Al'episcopus et iudices post concilium Matissonense*.)

Et Hinemar, archevêque de Reims, qui vivait en 852, ordonne dans ses Capitulaires, que les curés exposent aux peuples tous les articles du Symbôle, et toutes les demandes de l'Oraison Dominicale, selon la tradition des saints Pères, et le Symbôle qui commence par ces mots : *Quicumque vult salvus esse*, etc., (122).

Nous en pourrions produire davantage, mais l'autorité seule du concile de Trente nous doit servir de règle sur ce point, et de règle infaillible ; et je ne sais s'il serait possible de trouver dans les canons de ce savant concile une ordonnance plus souvent répétée, et une obligation plus fréquemment et plus soigneusement recommandée que celle qu'il impose aux pasteurs et aux peuples : aux uns d'instruire les fidèles, et aux fidèles de se rendre assidus à leurs instructions (123).

Dans la session 5, au chapitre 2, il dit que les évêques sont tenus d'annoncer par eux-mêmes la parole de Dieu, ou de fournir des prêtres qui l'annoncent à leur place.

Dans la session 22, au chap. 8, il commande aux pasteurs que durant la célébration de leurs Messes, ils exposent souvent aux fidèles, ou par eux-mêmes, ou par le ministère de quelqu'autre, quelque texte tiré de l'Evangile ou de l'Épître, ou quelque chose qui regarde le saint sacrifice de la Messe.

Et dans la session 24, au chapitre 7, que les évêques et les curés fassent aux fidèles des exhortations durant la célébration de la Messe, qu'ils leur enseignent soigneusement la loi de Dieu sans s'amuser à des questions inutiles (124). Voilà l'obligation qu'il impose aux pasteurs.

Mais parce que cette obligation d'instruire et d'enseigner les peuples serait inutile et onéreuse à leurs curés, si les fidèles n'étaient obligés d'y assister, le saint concile ordonne dans la session 22, que les évêques avertissent soigneusement les peuples, qu'ils se rendent assidus à la paroisse au moins les dimanches et les fêtes (125). Et dans la session 24, au chap. 4, que les évêques avertissent soigneusement les peuples, que chacun est tenu, *teneri*, d'assister à la Messe paroissiale, quand il le peut commodément (126). Et dans un autre endroit, que les enfants soient amenés à la paroisse les dimanches

(122) Ut unusquisque presbyterorum expositionem Symboli atque Orationis Dominicæ juxta traditionem orthodoxorum Patrum, etc. (In Capitulis presbyteris datis, c.p. 1.)

(125) Quia jure optimo, distinctæ fuerunt diœceses et parochiæ, ac unicuique gregi proprii attributi pastores et inferiorum Ecclesiarum rectores, qui suam quisque ovium curam habeant, ut ordo ecclesiasticus non confundatur. (Conc. Trid., sess. 14, can. 2 ; et sess. 24, c. 4.)

(124) Necnon (episcopi) curabunt ut inter Missarum solennia aut divinarum celebrationem, sacra eloquia et salutis monita eadem vernacula lingua singulis diebus festis vel solemnibus explant, eademque in omnium cordibus, postpositis inutilibus questionibus inserent, atque eos in lege Domini erudire studeant. (Decret. de observantia.)

(125) Moneant etiam (episcopi) populum ut fre-

et les fêtes, pour y apprendre la doctrine et les mystères de la foi, que leurs parents soient obligés de les y amener, etc., et pour les y contraindre. Les évêques pourront user des peines et des censures de l'Eglise, comme délégués du Saint-Siège, nonobstant les privilèges et les coutumes qu'on pourrait alléguer au contraire (127).

Je voudrais bien vous demander, si ces paroles du concile n'étaient qu'un avertissement et qu'une exhortation (comme l'ont prétendu quelques casuistes relâchés) pour exhorter les peuples, et les remettre doucement dans le devoir à la paroisse, les Pères du concile les auraient-ils si souvent répétées ? Les auraient-ils exprimées par des termes qui dans leur propre sens emportent obligation, comme est le mot de *teneri* ? Les pourraient-ils contraindre par les censures de l'Eglise et par la peine d'excommunication, qui nécessairement suppose une matière grave et un péché mortel contre la loi de Dieu ? Si l'on ne peut former ce jugement du plus savant concile qui peut-être ait jamais été dans l'Eglise, il reste donc que le concile a supposé deux choses lorsqu'il a fait toutes ces ordonnances.

Premièrement, que cette obligation était aussi ancienne que l'Eglise, parce qu'elle est fondée sur le droit naturel ecclésiastique, qui veut que les brebis demeurent en la bergerie, et qu'elles entendent la voix de leur pasteur ; c'est ce que dit cette parole, *Moneat episcopus*, que l'évêque avertisse son peuple, il n'en fait pas une nouvelle obligation ; mais supposant qu'elle est aussi ancienne que l'Eglise, il se contente d'obliger les évêques à en avertir les peuples.

Secondement, que cette obligation était abandonnée, et qu'au temps du concile les peuples libertins avaient quitté le sein de la paroisse et la conduite des pasteurs, pour se ranger dans les églises conventuelles, sous la direction des réguliers ; c'est pour s'opposer à ce libertinage que le sacré concile emploie toutes ses forces pour les remettre dans cette ancienne et naturelle obligation ; c'est ce que signifient ces paroles : *Et les évêques auront en main la souveraine puissance de l'Eglise, comme délégués du Saint-Siège, pour y contraindre les rebelles par les censures et par les peines ecclésiastiques.* Il

quenter ad suas parochias saltem diebus Dominicis et majoribus festis accedant.

(126) Moneat episcopus populum diligenter teneri unumquemque parochiæ suæ interesse, ubi id commode fieri potest, ad audiendum verbum Dei.

(127) Hæc omnia quæ summam enumerata sunt, omnibus locorum ordinariis ita proponuntur, ut non solum ea ipsa, sed quæcumque alia hinc pertinere visa fuerint, ipsi pro data sibi à sacra et sancta synodo potestate, ac etiam ut delegati Sedis apostolicæ, prohibeant, mandent, statuunt, corrigant, atque ad ea inviolate servanda statuant, censuris ecclesiasticis, aliisque pœnis, quæ illorum arbitrio constituentur, fidelem populum compellant, non obstantibus privilegiis, exemptionibus, appellationibus ac consuetudinibus, quibuscumque.

est donc évident que ce n'est pas un simple avertissement et une remontrance, mais une obligation formelle et véritable que le sacré concile nous impose.

La raison de cette vérité, faites-y attention, s'il vous plaît, et vous verrez que le Saint-Esprit a toujours présidé à la conduite de l'Eglise pour l'établissement de sa doctrine et de sa discipline; c'est que là les fidèles sont obligés d'apprendre la doctrine et la foi de l'Eglise; là les fidèles sont obligés de recevoir la censure et la correction pour la réforme de leurs mœurs, où réside essentiellement et nécessairement l'infaillibilité de la doctrine que Jésus-Christ lui a promise; où réside essentiellement et nécessairement la puissance des clefs, et cette autorité sacrée que Jésus-Christ lui a donnée de corriger et de reprendre les pécheurs pour conserver la sainteté de sa discipline et de ses mœurs :

Or je maintiens que c'est à la personne des pasteurs, et non des autres, qu'il a promis l'infaillibilité de la doctrine qui doit fonder la foi de son Eglise, que c'est à la personne des pasteurs et non des autres, qu'il a donné l'autorité de reprendre et de corriger les peuples; je ne dis pas seulement dans le for intérieur de la conscience, mais encore dans le for extérieur pour la réforme de leurs mœurs et l'édification du corps de Jésus-Christ et de l'Eglise. Prouvons ces deux propositions l'une après l'autre, et c'est par où nous finirons tout ce discours.

Je dis premièrement, que c'est à la personne des pasteurs et non des autres, que Jésus-Christ a promis l'infaillibilité de la doctrine qui doit fonder la foi de son Eglise. En voici trois raisons.

Premièrement, parce qu'en cette qualité de pasteurs de l'Eglise, il les a faits les dépositaires de sa foi et les dispensateurs de sa parole, comme en parle l'Apôtre.

Secondement, parce qu'il les oblige en cette qualité de l'enseigner aux peuples.

Troisièmement, parce qu'ils sont obligés d'en rendre compte au tribunal de sa justice.

Or je dis que le Sauveur du monde n'aurait pas bien pourvu à la doctrine et à la foi de son Eglise, si obligeant tous les pasteurs de l'enseigner à tous les peuples, il ne leur conservait l'infaillibilité de la doctrine, dont ils sont les ministres et les dispensateurs. Celui qui veut la fin veut nécessairement tous les moyens, sans lesquels on ne peut arriver à cette fin. Le Fils de Dieu veut que les peuples soient instruits par la bouche et par le ministère des pasteurs de la saine doctrine qu'il a transmise à son Eglise. Il est donc nécessaire qu'il donne à ses pasteurs cette sainte doctrine qui doit fonder la foi de son Eglise. Si c'est à la personne

des pasteurs qu'il a promis l'infaillibilité de sa doctrine, c'est donc de la personne et de la bouche des pasteurs que les fidèles sont obligés d'apprendre les mystères et les principes de la foi.

Or, je vous le demande, quand est-ce que les pasteurs sont obligés à vous instruire des dogmes et des mystères de la foi, si ce n'est à la Messe de paroisse, et au prône qui s'y fait les dimanches? Et c'est ce qui fait voir évidemment la mauvaise foi de Suarez, qui est d'ailleurs un savant personnage, mais que l'amour des privilèges avengle sur ce point, lorsque voulant affaiblir l'obligation de cette loi du concile de Trente, il dit qu'il n'y a point de temps déterminé où les fidèles soient obligés d'entendre la parole de Dieu (128). N'est-ce pas à la Messe de paroisse et dans le prône qu'on y fait les dimanches, que le concile de Trente oblige les pasteurs à expliquer aux fidèles quelque texte de l'Evangile ou de l'Épître? N'est-ce pas à la Messe de paroisse où l'on vous lit publiquement le Symbole des apôtres, les dix commandements du Décalogue, et l'Oraison Dominicale? N'est-ce pas à la Messe de paroisse où l'on lisait autrefois publiquement l'Épître de saint Clément, comme Eusèbe le rapporte dans le livre quatrième de son *Histoire de l'Eglise*, chap. 22 et 23. N'était-ce pas à la Messe de paroisse, c'est-à-dire à l'assemblée canonique et légitime des fidèles qui se faisait en la présence du pasteur, qu'on lisait autrefois les lettres dogmatiques des souverains Pontifes, pour conserver dans toutes les Eglises la communion d'une même doctrine et d'une même foi? Et n'est-ce pas encore à la paroisse qu'on lit publiquement les Bulles du Saint-Siège, les Mandements de nos évêques lorsqu'ils ont condamné quelque hérésie, ou qu'on veut donner aux fidèles la connaissance de quelque dogme de la foi? Témoignage évident que c'est dans l'assemblée canonique et légitime des fidèles qui se doit faire en la présence du pasteur, que réside essentiellement l'infaillibilité de la doctrine de la foi, et que c'est de la bouche des pasteurs que les fidèles sont obligés de s'en instruire.

Et c'est pourquoi dans les siècles passés, quand l'hérésie avait infecté quelque partie de l'Eglise, les conciles et les Pères n'ont point trouvé de voie plus efficace ni de moyen plus canonique pour retenir tous les fidèles dans le sein de l'Eglise et dans la communion d'une même doctrine et d'une même foi, que de les obliger à se rendre assidus à la paroisse et à l'instruction de leurs curés (129). Ce fut le sentiment de saint Louis et le conseil qu'il donna à son frère, le comte de Poitou, dans le mariage qu'il fit avec la fille du comte de Toulouse: que pour exterminer les Albigeois et les Petro-

(128) *Ilia obligatio si in rigore sumatur pro obligatione præcepti, non est absoluta, sed supposita commoditate (ut concilium loquitur) et doctrinae necessitate: sine qua præceptum affirmativum non solet obligare, quando lex ipsa tempus non*

determinat. Ad audiendam enim concionem nullum hæcenus est tempus lege prescriptum. (SUAREZ, III part. divi Thom., disp. 88, sect. 2.)

(129) EUSÈBE *De origine parochiarum*; HALLET, *In Ordinationes cleri Gallicani*, pag. 29.

bussiens, qui s'étaient répandus dans ces provinces, il n'y avait point de voie plus efficace que d'obliger les peuples à se rendre assidus à la paroisse et aux instructions de leurs curés; et ce fut en exécution de ce conseil, que les évêques du Languedoc et de la Provence, assemblés dans les conciles de Toulouse, de Narbonne et de Béziers, ordonnèrent que celui qui manquerait trois dimanches de suite à cette obligation sans une excuse légitime, payerait douze deniers pour la fabrique de l'église.

C'est pour cela que les évêques d'Espagne, environnés de Juifs et de Mahométans, demandèrent au concile de Trente qu'il rétablît l'ancienne discipline d'obliger les fidèles à assister à la Messe de paroisse, pour distinguer les orthodoxes d'avec les Juifs et les Mahométans (130). C'est pour cela que dans le siècle précédent tout le clergé de France assemblé à Melun, les archevêques, les évêques, les abbés et les dignités des chapitres, par l'autorité d'Henri le Grand, dont la mémoire est si glorieuse à ce royaume, délinquant sur les moyens d'arrêter les progrès de l'hérésie de Calvin, qui s'était cantonnée dans toutes nos provinces, conclurent qu'il fallait obliger les peuples à se rendre assidus à la paroisse et aux instructions de leurs curés, et ordonnèrent que dans le cours de la visite, tous les évêques interrogeraient les peuples sur cette obligation.

En voulez-vous une démonstration? c'est que ce n'est qu'à la paroisse et par le ministère du pasteur que peut se faire le discernement des catholiques et des hérétiques. C'est le moyen dont se servirent les évêques d'Afrique, pour découvrir les Manichéens déguisés, qui se trouvaient à l'assemblée des fidèles après l'édit de l'empereur, mais qui ne voulaient pas participer au corps de Jésus-Christ, comme on faisait alors tous les dimanches. En Italie et en Espagne, l'inquisition fait cet office, et à l'autorité de procéder en matière de foi contre les hérétiques; mais en France où l'inquisition n'est pas reçue, il n'y a que le pasteur de la paroisse qui, étant obligé à vous instruire des le moment que vous avez reçu le nom sur les fonts de baptême, et de répondre à Jésus-Christ de votre foi, a par lui-même l'autorité de s'informer, de vous interroger publiquement et en particulier sur les mystères de la foi.

Je sais que cette coutume ne se pratique plus qu'à la campagne, dans les paroisses de village; mais le pasteur est en droit de le faire, il le peut faire au prône de la Messe, et vous confondre publiquement si vous êtes ignorants des principaux mystères de la foi. Il peut le faire et le fait quelquefois, lorsque vous présentez des enfants au bap-

tême; il peut le faire en vous administrant le sacrement de pénitence; il peut le faire en vous administrant la sainte Eucharistie et l'extrême onction, parce qu'alors ou vous êtes appelés au tribunal de Jésus-Christ, ou vous êtes prêts à recevoir le viatique, il faut que vous fassiez publiquement la profession de votre foi.

Or, si votre pasteur est obligé de vous instruire, s'il doit répondre à Jésus-Christ de votre foi, s'il est en droit de vous interroger publiquement, si vous êtes obligés de lui en rendre compte autant de fois qu'il vous en interroge, n'est-il pas visible que vous êtes obligés à vous instruire de sa bouche, et à assister à ses instructions? Je ne vois pas comment on peut fermer les yeux à cette vérité.

Je dis, en second lieu, que c'est dans la personne du pasteur et non des autres, que réside essentiellement et nécessairement la puissance des clefs; je ne dis pas seulement l'autorité d'absoudre les pénitents de leurs péchés, mais encore l'autorité de vous reprendre et de vous corriger de vos péchés scandaleux par les censures de l'Eglise, pour l'édification de tout le corps, et conserver la sainteté des mœurs et de la discipline de l'Eglise.

C'est le Sauveur du monde qui a donné cette puissance à son Eglise, et qui impose en même temps à tous les peuples l'obligation de veiller sur leurs frères, et de les dénoncer à leurs pasteurs, lorsqu'ils vivent scandaleusement et qu'ils se rendent incorrigibles à leurs corrections. Lorsqu'il a dit en saint Matthieu : *Si votre frère n'écoute point vos avertissements et vos corrections, avertissez-en l'Eglise; et s'il n'écoute point la réprimande des pasteurs de l'Eglise, qu'il soit tenu pour un païen et pour un publicain* (131) : voilà le glaive d'excommunication qu'il lui met à la main pour interdire, pour suspendre de la participation des sacrements, ou retrancher absolument de la communion de l'Eglise ceux qui s'en rendent indignes par leur mauvaise vie.

Nous en voyons l'usage dans la conduite de saint Paul, lorsqu'il excommunia le corinthien incestueux (132). Nous en voyons encore un plus fameux exemple dans la juste sévérité de saint Ambroise, qui défendit à Théodose l'entrée de l'église, et qui le sépara sept mois entiers de la participation des sacrements. Enfin, nous en voyons l'usage dans la conduite perpétuelle et dans la discipline des premiers siècles de l'Eglise, où les pécheurs publics et scandaleux faisaient publiquement l'aveu de leurs désordres; ils recevaient publiquement la réprimande et la correction de leurs pasteurs; ils étaient mis en pénitence, c'est-à-

(130) *Archiepiscopum Toletanum et episcopos Palentinum et Salmanticensium.* (FILESAC, *De origine parochiarum*, pag. 661.)

(131) *Quod si te non audierit, dic Ecclesie. Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.* (Matth., XVIII, 17.)

(132) *Ego quidem absens corpore, præsens autem*

spiritu, jam judicavi ut præsens eum, qui sic operatus est in nomine Domini nostri Jesu Christi, congregatis vobis et meo spiritu, cum viriute Domini nostri Jesu Christi tradere hujusmodi Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi. (I Cor., V, 3-6.)

dire qu'ils étaient séparés de la communion des fidèles, autant de temps qu'il était ordonné par les canons, quelquefois pour trois ans, quelquefois pour cinq ans, quelquefois pour sept, et quelquefois jusqu'à la mort, selon l'énormité de leurs péchés.

Dans cet état, ils n'assistaient qu'à la prédication de la parole, mais ils étaient chassés de l'assemblée lorsque l'on faisait la prière publique et l'administration des sacrements, et se tenaient au porche et à l'entrée de l'église, couverts de cendres et de cilice, pour se recommander aux prières des fidèles. Nous en voyons mille canons dans les premiers conciles, et une preuve aussi certaine dans les Epîtres de saint Cyprien, *Ad martyres*, où il les avertit de n'être pas si faciles à intercéder pour les pénitents, de peur que la facilité de l'indulgence ne fomentât le crime, et n'établît l'impunité. Voilà l'origine des indulgences de l'Eglise, qui n'étaient autre chose que la relaxation de cette peine canonique, qui était imposée aux pénitents, fondée sur la ferveur de leurs pénitences, ou bien sur la prière des martyrs.

Cela posé pour fondement, comme on n'en peut douter d'après les principes de la foi, que le Sauveur du monde a donné à l'Eglise l'autorité de nous reprendre, et de nous corriger, je vous demande où se doit faire et par qui se doit faire la censure et la correction de nos péchés scandaleux? (Car l'Eglise n'a pas reçu en vain cette puissance pour n'en user jamais, les occasions étant si fréquentes, et la nécessité si journalière et si pressante.) Il est certain que ce ne peut pas être dans les églises conventuelles et par l'autorité des réguliers, parce qu'ils n'ont point reçu d'autre puissance de l'Eglise, que celle de nous délier de nos péchés dans le for intérieur de la conscience, et dans le tribunal de la confession. Et la raison de cette vérité, c'est que l'Eglise n'ayant pas d'autre moyen de se faire obéir et de vous corriger de vos péchés scandaleux, de vous séparer de ses mystères et de sa communion, toutes les peines de l'Eglise ne vont qu'à ce retranchement, et qu'à la privation de ses prières, de ses sacrements, et de la sépulture ecclésiastique.

Or il est évident qu'il n'y a que les pasteurs qui aient de droit l'autorité de vous admettre aux sacrements, ou vous en rejeter; qui aient de droit l'autorité de vous donner la sépulture ecclésiastique, ou de la refuser. Donc il est évident qu'il n'y a que les pasteurs qui aient de droit l'autorité de vous reprendre et de vous corriger dans le for extérieur: *Argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina*, etc., disait le saint Apôtre à Timothée. (II *Tim.*, IV, 2.) Si vous êtes un usurier public et scandaleux, si vous êtes un adultère ou un concubinaire public, si vous montez sur le théâtre pour y jouer la comédie, si vous faites métier de deviner, si vous ne gardez point le jeûne du carême, si vous ne saluez point

au devoir pascal, je dis que non-seulement votre pasteur a reçu de Jésus-Christ et de l'Eglise l'autorité de vous priver des sacrements, et de vous retrancher du corps mystique des fidèles, par le glaive de l'excommunication; mais je dis davantage, qu'en cette qualité il est dans l'obligation d'user de la puissance que Jésus-Christ lui a donnée, et de vous dénoncer aux supérieurs, qu'il reprendra de vous au jugement de Jésus-Christ, âme pour âme, aussi bien que du scandale que vous donnez à tout son peuple.

En voulez-vous une preuve sensible? il ne faut qu'écouter ce qui se dit tous les dimanches au prône de la Messe de paroisse. Car encore que cette ancienne discipline de l'Eglise se soit relâchée jusqu'au point, que les péchés les plus énormes et les plus scandaleux règnent aujourd'hui publiquement, et ne se cachent plus; que les pécheurs se glorifient de leur honte et de leur confusion, sans que personne en ose rien dire, parce qu'ils sont trop insolents; que les pasteurs n'ont pas assez de zèle, ou, pour mieux dire, parce qu'il y a des magistrats qui les soutiennent, et qui les autorisent quand les curés les veulent corriger; toutefois, nous voyons que l'Eglise a toujours conservé l'image et la figure de son ancienne autorité. Il ne faut qu'écouter ce que vous dit votre pasteur au prône de la Messe. *Nous dénonçons excommuniés*, etc. (Voy. le *Rituel*.) Quand donc vous entendez qu'il fulmine ainsi les anathèmes et les excommunications contre tous ces pécheurs, c'est-à-dire, que s'il avait la connaissance de ceux qui les pratiquent, et qu'il en eût la preuve suffisante, il procéderait contre eux nommément et personnellement, qu'il les avertirait par des monitions juridiques, qu'ensuite il les recommanderait à la prière des fidèles, et qu'entin il prononcerait contre eux la sentence d'excommunication.

Or en quel temps et en quel lieu se font toutes ces choses qui sont les nerfs de la discipline de l'Eglise? Quand est-ce que l'Eglise vous avertit de ceux qui sont excommuniés, afin que vous en évitiez la conversation; vous recommande ceux qui ont le soin de vos prières, ou pour se convertir s'ils sont dans le péché, ou pour se guérir s'ils sont pressés de maladie, ou pour se préparer au sacrement de mariage, ou pour se sanctifier comme sont ceux qui doivent être promus aux ordres de l'Eglise, ou enfin pour vous faire entrer dans les nécessités de tous les membres qui composent le corps mystique des fidèles, pour conserver entre eux l'esprit de communion qui les doit tous unir, si ce n'est au prône de la Messe? Et si jamais vous n'assistez à la Messe paroissiale, comment connaîtrez-vous les fraudes qui se commettent si souvent dans les mariages? Comment lui donnerez-vous la connaissance que vous avez des crimes pour lesquels on publie des Monitoires, et desquels on poursuit le châtiement? Ah! certes, je ne m'étonne pas si

les Pères du concile de Milan, où présidait saint Charles Borromée, ont déclaré que de la négligence et du mépris de la paroisse procèdent les abus et les dérèglements que nous voyons de jour en jour dans la conduite de l'Eglise, où l'autorité des pasteurs est avilie, toutes ses lois anéanties, sa discipline languissante, et l'impunité victorieuse (133).

Mais je passe encore plus avant, et j'ose dire que c'est de cette source malheureuse que procède encore aujourd'hui ce prodigieux relâchement dans les maximes de la morale, qui a causé l'impunité et la dépravation de notre siècle.

J'ai souvent fait cette réflexion, D'où vient que les casuistes réguliers qui sont les plus sévères pour eux-mêmes, sont les plus relâchés et les plus indulgents dans la conduite des pécheurs? car il est de notoriété publique, que quand les libertins ne peuvent avoir l'absolution dans les paroisses, ils disent, Allons-nous-en aux réguliers.

J'ai vu moi-même une comédienne dans un confessionnal d'une paroisse de Paris, qui n'ayant pu trouver de prêtre qui la voulût absoudre, sans renoncer à cette profession d'iniquité, vivait impunément sous la direction d'un religieux d'un ordre des plus austères de l'Eglise. D'où vient cela? en voici la raison démonstrative. C'est que les réguliers n'ayant pas la puissance de corriger les peuples dans le for extérieur, et ne pouvant les obliger à pratiquer exactement la loi de Jésus-Christ, par la rigueur de la discipline, ils se sont avisés de se rendre faciles et indulgents à la faiblesse des pécheurs, pour attirer chez eux par cette grande facilité de les absoudre, ceux que la discipline de l'Eglise n'a pas soumis à leur autorité; et de là sont venus tous ces principes de morale, qui étaient inconnus dans la doctrine des saints Pères, ces équivoques, ces adoucissements, ces opinions probables, ces rétentions mentales, ces directions d'intention, et tous ces beaux tempéraments que les nouveaux casuistes ont inventés, pour attirer les peuples à leurs confessionnaux (134). Il ne serait pas difficile de justifier ce que j'avance sur chaque article du Décalogue, et de la loi de Jésus-Christ; on a fait des volumes entiers, où l'on a recueilli toutes ces

maximes pernicieuses. Mais sans sortir de la matière que je traite, vous en verrez la preuve toute claire dans l'interprétation que fait Roderiquez du canon du concile de Trente que je viens d'alléguer, où glosant à sa mode le mot de *commode*, il lui donne le sens le plus facile et le plus accommodant qu'on puisse imaginer, pour affaiblir l'obligation de ce précepte, et flatter la paresse et le libertinage des fidèles. Voici donc comme il explique le canon du concile, et comme il prouve que ce n'est qu'un conseil qui nous est proposé, et non pas un précepte qui nous oblige en conscience. Je veux vous lire son texte tout entier, car peut-être auriez-vous peine à croire les choses que vous allez entendre, si je me contentais de vous les rapporter.

Il y a, dit-il, deux choses à remarquer dans le concile, qui nous désignent que ce n'est qu'un conseil et non pas un précepte. La première, c'est le mot, d'*avertir*, qui ne dit pas une formelle obligation, mais une simple remontrance à faire ce que l'Eglise nous conseille (135).

De bonne foi, n'est-ce pas abuser grossièrement des termes du concile et de la grande facilité des peuples? Car il ne faut qu'une étincelle de bon sens, pour voir que toute la force du canon ne tombe pas sur le mot d'*avertir*, mais sur celui de *teneri* qui dit une formelle obligation, et que, bien loin de supposer que ce n'est qu'un conseil, les Pères du concile ont supposé réellement que c'était un précepte, puisqu'ils donnent aux évêques le pouvoir d'y obliger les peuples par les censures de l'Eglise. Or il est évident qu'on n'applique pas les peines et les censures de l'Eglise à des matières de conseil, mais aux matières de précepte, dont la transgression fait un péché mortel. Donc il est évident que le concile a supposé que c'était une ancienne et perpétuelle obligation.

La seconde circonstance qu'il nous fait remarquer, c'est, dit-il, que le concile ajoute, *dum commode fieri potest*, glosant le mot de *commode*, non pas selon le sens et l'esprit du concile, lorsqu'on n'a point de cause légitime, comme de maladie ou d'affaire pressante qui nous empêche d'aller à la paroisse, mais à sa mode et toujours pour

(133) *Multa incommoda inde existunt. Hinc in pterisque saepe lidei artificiorum, et Dei, sanctæque matris Ecclesiæ præceptorum, quæ ad salutem consequendam Christianum hominem nosse oportet, imperitia, festorum diernum cultus neglectus, debita Christianæ pietatis opera non excolta, non cognita Christiana familiarum institutio, languescens sacerdotum parochorum omne officium, eorumque aliquis contemptum, sanctissimum institutorum et sacerorum canonum violatus usus. (Concil. IV Mediol., approb. a Gregorio XII.)*

(134) Voyez un grand nombre d'excellents ouvrages et de graves censures que l'on a faits contre les auteurs de la morale relâchée.

(135) *Sunt enim illa verba, moneat episcopus, que designant monendos, non obligari sub peccato*

*mortali, etc. Præterea concilium dicit populum teneri interesse parochiæ suæ ubi commode id fieri potest, ad audiendum verbum Dei. Quod intelligendum est quando in monasteriis non prædicatur. Cum enim in ipsis prædicatur, commodius multo est parochianis audire concionem in ipsis quam in parochia: 1° quia in monasteriis officia divina majori cum devotione celebrantur; 2° quia in monasteriis propter multitudinem sacerdotum, non deficient Missæ, quas sero ad ecclesiam venientes audire possunt; 3° quia regulariter loquendo prædicatores in monasteriis prædicantes præsentiores sunt quam in ecclesiis parochialibus concionantes, etc. (RODERIQUEZ, tom. I *Questionum regularium*, quæst. 43 art. 7.)*

venir à son but : *id est, cum non predicatur in ecclesiis regularium.*

En vérité, est-ce gloser et expliquer, ou deviner et dépraver les termes du canon? Le saint concile dit, « lorsqu'on le peut commodément ; » et ce casuiste dit, c'est-à-dire, lorsqu'on ne prêche point dans les églises conventuelles. Je vous ai fait voir ci-devant que les conciles ont défendu aux réguliers de prêcher et d'assembler le peuple dans leurs églises avant que tout l'office fût achevé à la paroisse, afin que les fidèles ne fussent pas détournés d'assister à l'office et au sermon de la paroisse (et c'est peut-être pour cette raison qu'on ne commence le sermon dans les églises régulières qu'après qu'il y est fini à la paroisse) ; et ce casuiste dit que les fidèles ne doivent aller à la prédication de la paroisse que lorsqu'on ne prêche point dans les églises conventuelles. Voilà comme il explique le concile, en lui donnant un démenti ; car il prétend qu'il est bien plus commode d'entendre le sermon dans les églises conventuelles, que de l'entendre à la paroisse. Voyez quelle est la bonne foi de ces nouveaux casuistes, et quelle créance vous devez à leurs décisions ?

Mais les raisons qu'il donne de cette prétendue commodité des peuples, sont tout à fait curieuses. En voici trois que j'ai tirées de ses propres ouvrages. La première, c'est que dans les églises conventuelles on célèbre l'Office bien plus dévotement qu'on ne le fait dans les paroisses. La seconde, c'est que le nombre des prêtres étant beaucoup plus grand dans les monastères, on y trouve des Messes à toute heure pour la commodité des paresseux. Et la troisième, c'est que régulièrement parlant, les prédicateurs qui prêchent la parole de Dieu dans les églises conventuelles sont bien plus excellents que les prédicateurs qui prêchent à la paroisse, etc.

Si le concile laisse à chacun la liberté de suivre son caprice et de chercher sa commodité dans les devoirs de religion, je vous avoue qu'elle sera bien plus grande au goût des gens du monde dans les églises conventuelles, que dans l'église paroissiale. Il a raison de dire que l'on y fait l'office bien plus dévotement, selon l'esprit des gens du monde, que tous les sens y sont plus satisfaits par la nature et par les ornements de leurs églises, par la douceur de leur musique et de leur symphonie, et qu'on y est plus proprement, plus à son aise, et en meilleure compagnie, qu'on ne peut être à la paroisse. Il a raison de dire que le nombre des prêtres est beaucoup plus grand, qu'on dit des Messes à point nommé pour la commodité de ceux qui veulent s'en exonérer en peu de temps, qu'on a en réserve jusqu'à des heures défendues, enfin qu'on laisse aux gens du monde tout le temps de dormir à leur aise, et aux dames tout le loisir de se parer, de s'embellir pour venir étaler leurs charmes et leur magnificence jusqu'au pied des autels et dans le sanctuaire. Il a

raison de dire que leurs prédicateurs sont régulièrement plus éloquents en l'art de plaire et de flatter les sens, et plus soigneux à rechercher la multitude, et à se faire suivre de la foule des gens de qualité qui les admirent, et qui n'en sont jamais plus édifiés.

Mais dites-moi, sont-ce là des raisons canoniques qui puissent dispenser de cette obligation on que je vous prêche, et que les Pères du concile avaient en vue, lorsqu'ils ont dit que chacun des fidèles est obligé, etc. Quittons, quittons les ironies, et réfutons sérieusement ces monstres d'opinions qui flattent la paresse, la fausse liberté, et la sensualité des gens du monde.

Vous dites que vous faites l'Office bien plus dévotement qu'on ne le fait à la paroisse, et moi je dis que quand cela serait aussi véritable qu'il est calomnieux et supposé, le mérite d'assister à l'Office ne dépend pas de la dévotion et de la piété de ceux qui le célèbrent, mais de l'obéissance et de la charité de ceux qui y assistent ; que cette dévotion et cette affection sensible est bien souvent une illusion qui nous séduit et qui nous trompe, et que Dieu veut l'obéissance et non pas les victimes.

Vous dites que vous avez des prêtres en plus grand nombre, que vous dites des Messes à toute heure pour la commodité des paresseux ; et moi je dis que c'est ce qui ruine la discipline de l'Eglise, et que s'il y avait moins de prêtres et moins de Messes dans l'Eglise, les prêtres en seraient plus honorés, et tous les peuples auraient plus de respect et de vénération pour le saint sacrifice de la Messe.

Vous dites enfin que vos prédicateurs sont régulièrement plus éloquents. A Dieu ne plaise que je veuille ressembler à ce casuiste dans sa présomption, et faire ici une comparaison odieuse entre des gens qui doivent pratiquer et enseigner l'humilité, et déférer les uns aux autres ! Je veux seulement vous proposer les règles de l'Eglise que saint Jérôme donnait à Népotien, à qui son oncle Héliodore avait commis le soin de la prédication, afin que vous jugiez vous-mêmes lesquels vous devez suivre, et qui sont les plus propres à vous instruire et à vous édifier.

Il lui dit que les prêtres quand ils sont appelés au ministère de la chaire, et qu'ils prêchent aux fidèles la parole de Dieu, ne sont pas prêtres seulement, mais qu'ils y font l'office des évêques, et ainsi qu'il n'y faut pas paraître comme des comédiens et des déclamateurs qui ne cherchent que l'applaudissement du peuple, et l'admiration des ignorants, mais comme les prophètes du Seigneur qui n'excitent que le gémissement et la componction : *Docente te in ecclesia non clamor populi, sed gemitus suscitetur, lacrymæ auditorum laudes tuæ sint. Sermo presbyteri Scripturarum lectione sit conditus. Nolo te declamatorum esse, neque rabulam, garrulumque sine ratione, sed sacramentorum Dei tui eruditissimum interpretem. Verba*

volvere et celeritate dicendi apud imperitum vulgus admirationem sui facere, indoctorum hominum est : « Lorsque vous enseignez les peuples dans la chaire de vérité, ne vous repaissez point de ce murmure et de cet applaudissement du peuple, mais excitez les larmes et la componction de ceux qui vous entendent; que les gémissements de tous vos auditeurs soient votre louange. Je ne veux pas que vous soyez un comédien et un déclamateur sans jugement et sans raison; car c'est le caractère de ces hommes ignorants, de n'entasser que des paroles et de se faire admirer des ignorants comme eux, par la rapidité de leurs discours. »

Je ne veux pas que vous fassiez l'application de ces paroles à personne, ni vous apprendre à estimer ou à blâmer aucun prédicateur par la conformité ou par l'opposition qu'il peut avoir à cette règle : mais je veux vous donner une règle plus infaillible et plus certaine pour juger des prédicateurs, et du profit que vous devez tirer de leurs prédications, que tous les jugements que vous en pouvez faire. C'est que le fruit de la parole de Dieu ne dépend jamais du ministère de celui qui la prêche, mais de la grâce et de l'esprit de Dieu qui l'accompagne et qui la fait germer dans notre cœur, selon l'obéissance et la fidélité que nous y apportons.

Or je dis que cette grâce sanctifiante, qui donne l'accroissement et la vertu à la parole du salut, est régulièrement plus attachée à la personne des pasteurs qui vous sont envoyés, et qui sont établis de Jésus-Christ pour vous instruire et pour vous corriger, qu'aux étrangers qui courent et qui s'empres- sent, qui s'appellent et qui s'ingèrent eux-mêmes; car nous en avons vu il n'y a pas trop longtemps, qui, malgré la paroisse et en dépit des supérieurs, voulaient prêcher en une paroisse de Paris, et fondaient leur mission sur un arrêt du Parlement. Y a-t-il rien de plus indigne de la parole sainte, et d'un prédicateur évangélique, que de prendre sa mission des juges séculiers? Et quelle bénédiction peut espérer un homme dans ses travaux et ses prédications, qui n'a d'autre vertu ni d'autre autorité que celle que lui donne un arrêt du Parlement? Il est dit aux pasteurs : *Ne soyez point en peine de ce que vous direz, ce sera l'Esprit de votre Père qui parlera en vous (Matth., X, 19, 20); vous éraserez la tête des aspics et des basilics (Psal. XC, 13);* il est dit des derniers : *Ipsi currebant, et ego non mittebam eos (Jerem., XXVII, 15),* ils courent et ils se font de fête, et toutefois ce n'est pas moi qui les envoie; il est dit aux derniers : *Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum? Pourquoi prêches-tu ma justice et ma loi contre ma volonté? (Psal. XLIX, 16.)*

Je dis en second lieu, que cette grâce de la Divinité qui convertit les âmes et qui les sanctifie, est bien plutôt donnée à ceux qui sui-

vent et qui connaissent le pasteur dans un esprit d'obéissance et de simplicité, qu'à ceux qui cherchent du ragoût et du raffinement dans la parole du salut; ce n'est point l'éloquence ni le raisonnement des hommes qui persuade et qui guérit les maladies de nos âmes, c'est la seule vertu du Saint-Esprit, qui captive nos cœurs à son obéissance, qui nous découvre les vérités qui nous étaient cachées, et nous fait aimer celles qui nous étaient désagréables : *Et super quem requiescet Spiritus Domini?* Sur qui reposera donc l'esprit de Dieu, demande le prophète? (*Isa., LXVI, 2*) Ce sera sans doute sur celui qui marche dans la simplicité, qui cherche Dieu de tout son cœur, et qui ne pense qu'au salut de son âme.

Ainsi n'espérons point que nous serons convertis par l'éloquence et le raisonnement des hommes. Les philosophes n'ont jamais pu gagner les âmes, et les apôtres ont converti toute la terre; mais nous serons convertis et sanctifiés par la vertu toute-puissante de l'esprit de Dieu qui veut l'obéissance et la docilité de notre cœur. Méprisons donc l'éloquence des hommes, mais écoutons l'esprit de Dieu qui parle par la bouche des pasteurs, soumettons-nous à l'ordre que Jésus-Christ a établi dans son Eglise, et soyons assurés que celui qui donne la semence à celui qui la sème, lui donnera la vertu de la faire germer dans le fond de nos cœurs, il nous donnera dans sa parole la nourriture de nos âmes, il augmentera et il multipliera les fruits de notre justice et de nos bonnes œuvres (136). Ainsi soit-il!

DISCOURS VI.

SUR L'OBLIGATION DE SE CONFESSER UNE FOIS L'AN A SA PAROISSE.

Diligenter agnosce vultum pecoris tui, et greges tuos considera. (Prov., XXVII, 25.)

Connaissez intérieurement le visage de toutes vos brebis; examinez soigneusement tous vos troupeaux.

Si le pasteur est obligé de rendre compte au Père de famille des brebis qu'il a commises à sa conduite, et, s'il en doit répondre âme pour âme, le plus sage des hommes n'avait-il pas raison de dire dans les paroles de mon texte : Etes-vous appelés à la sollicitude pastorale? connaissez le visage de toutes vos brebis : examinez soigneusement toutes leurs maladies, sachant que vous les avez prises en compte, et que vous les rendrez âme pour âme, au tribunal de Jésus-Christ?

Car c'est au sacrement de pénitence et à la confession auriculaire que les saints Pères de l'Eglise, et la Faculté de théologie de Paris, ont appliqué le sens de ces paroles, lorsqu'ayant condamné ces deux propositions de Jean Gorel, religieux de l'ordre Séraphique : 1. Que ce n'est point du sacrement de pénitence et de la confession qu'il faut entendre ces paroles : *Agnosce vul-*

restrum, et augetur incrementa frugum justitiæ vestre. (II Cor., IX, 10.)

(136) *Qui administrat semen seminanti, et panem ad manducandum, præstabit et multiplicabit semen*

tun pecoris tui; 2. et qu'on peut aussi bien se confesser aux réguliers qu'en son église paroissiale : elle lui fit signer ces deux propositions contradictoires : 1° Que c'est du sacrement de pénitence et de la confession que ces paroles ont été dites ; 2° et que l'église paroissiale est le lieu propre et naturel où l'on doit recevoir tous les sacrements de l'Eglise (137).

C'est donc sur cette obligation indispensable que le Sauveur du monde impose aux pasteurs de connaître intérieurement la face de vos âmes, et de guérir toutes leurs maladies, que je prétends vous faire voir l'obligation que vous avez de les leur découvrir par une sincère et véritable confession, afin qu'ils y appliquent tous les remèdes convenables.

Mais parce qu'il n'y a rien dans le monde, ni qui soit plus sujet aux illusions, ni plus exposé aux artifices et aux contestations des réguliers, que la conduite et le gouvernement des âmes, adressons-nous au Saint-Esprit, demandons-lui qu'il nous dégage des préoccupations que l'avarice et l'ambition des mercenaires soulèvent en notre esprit, et qu'il ouvre nos cœurs à la lumière de sa vérité, et je m'assure que je vous la ferai voir si claire et si victorieuse que vous en serez tous convaincus, si vous n'en êtes pas persuadés.

Je dis donc que la même puissance et la même raison qui obligent indispensablement tous les pasteurs à connaître intérieurement la face de vos âmes, vous imposent une égale et réciproque obligation de leur en découvrir toutes les maladies, afin qu'ils y appliquent les secours et les remèdes convenables.

Or, ce ne saurait être que dans le sacrement de pénitence et par la confession que vous leur découvrez la face de vos âmes, et qu'ils en peuvent pénétrer tous les besoins ; c'est donc au sacrement de pénitence et par la confession de vos péchés, que vous êtes obligés de leur faire connaître toutes les maladies de vos âmes, et qu'ils sont obligés d'y remédier.

Pour établir solidement la preuve de cette vérité, je suppose une définition du concile de Trente dans la session 14, art. 13, où voulant remédier à ce libertinage des fidèles qui abandonnent le sein de la paroisse et la conduite du pasteur, il ordonne aux évêques qu'ils aient le soin de distinguer leur diocèse en diverses paroisses, et d'attacher tous les fidèles à une certaine Eglise, afin qu'ils aient un pasteur assigné : *A quo solo licite possunt recipere sacramenta*, « duquel ils puissent licitement recevoir tous les sacrements. »

Or, inutilement le concile de Trente aurait

rétabli cette ancienne coutume de l'Eglise, d'attacher les fidèles à la conduite d'un pasteur, s'ils avaient pu licitement se confesser aux réguliers.

Il est donc évident que la même raison qui oblige indispensablement tous les pasteurs d'administrer le sacrement de pénitence aux peuples qui sont soumis à leur autorité, oblige aussi tous les fidèles à se soumettre à la conduite des pasteurs qui leur sont assignés, et à leur découvrir toutes les maladies de leurs âmes, par une sincère et véritable confession, afin qu'ils y appliquent les secours et les remèdes convenables.

Si vous voulez une raison de cette vérité, je vais vous la donner plus claire que le jour ; c'est que les peuples ne sont pas faits pour les pasteurs, mais au contraire, les pasteurs ne sont que pour les peuples et pour servir à leur salut.

Il y a deux choses en nous, dit le grand Augustin dans son livre *Du pasteur et des brebis* : l'une qui nous a faits chrétiens, et c'est la grâce du baptême ; l'autre qui nous a faits pasteurs, et c'est l'autorité que nous avons reçue dans notre ordination. Comme chrétien, je puis donner tout mon esprit et tous mes soins à travailler à mon salut ; mais si je suis votre pasteur, mon salut est attaché au vôtre, et je n'ai plus de vie ni de respiration que je ne doive sacrifier au salut de vos âmes.

Et c'est pourquoi le Fils de Dieu dit à saint Pierre, lorsqu'il l'eut établi souverain pasteur de son Eglise : *Cum esses junior, cingebas te, et ambulabas ubi volebas* (138), comme voulant lui dire, Tu pouvais disposer de ta personne et de ton temps, selon ta volonté ; il t'était libre de marcher ou de te reposer, d'aller en orient ou au septentrion, tu pouvais éviter les dangers et chercher un asile dans la persécution ; mais à présent que je t'ai confié le soin de mon Eglise, tu ne consulteras plus que ses besoins, tu marcheras dans tous les lieux du monde pour y prêcher les vérités de mon royaume ; tu t'exposeras à la gueule des lions et à la rage des enfers, et tu te consommeras dans le martyre : aussi nous voyons que tous les papes, qui lui ont succédé jusqu'au quatrième siècle, ont rapporté la palme et la couronne du martyre.

C'est sur ce fondement que les saints Pères et les théologiens ont établi trois vérités qui nous apprennent les obligations des pasteurs. La première, c'est qu'ils sont obligés, de droit divin, à résider dans leurs paroisses ; et la raison, c'est qu'ils sont redevables à tous les peuples, aux grands et aux petits, aux maîtres et aux esclaves, aux sains et aux malades, aux riches et mendians, sans

silia recipiantur in eo.

(138) *Cum esses junior cingebas te et ambulabas ubi volebas ; cum autem senioris, extendes manus tuas et alius cinget te et ducet quo tu non vis.* (Joan., XXI, 18.)

(137) En 1408, la Faculté censura ces deux propositions, et lui fit souscrire ces deux contradictoires : « Quod ista auctoritas, *Agnosce vultum pecoris tui*, bene et apte intelligitur de cognitione in foro penitentie ; Quod locus parochialis est congruus, et ordinarius, ut sacramenta ecclesia-

différence et sans distinction d'âge, de sexe et de personne. La seconde, c'est qu'ils sont obligés de s'exposer à toutes sortes de dangers, pour vous administrer les sacrements le jour et la nuit, l'hiver et l'été, dans la santé et dans la maladie, dans la peste, la guerre et la famine. Et la troisième enfin, c'est qu'ils sont obligés, de droit divin, de sacrifier leur vie pour la défense du troupeau qui leur est confié; et c'est ce qui distingue, dit le Sauveur du monde, le bon pasteur de l'Évangile des mercenaires et des larrons; l'un s'expose au danger de la mort, pendant que l'autre fuit, parce que c'est un mercenaire qui se cherche lui-même dans la conduite des brebis qui lui sont confiées.

Or je soutiens que la même puissance et la même raison qui obligent indispensablement tous les curés à résider dans leurs paroisses, à vous administrer les sacrements en quelque état de maladie et de calamité que vous soyez réduits, vous imposent une égale et réciproque obligation d'en recevoir le sacrement de pénitence, et de leur découvrir la face de vos âmes aulant de fois que vous êtes obligés d'y recourir.

Je ne veux point d'autre preuve de cette vérité, que les raisons d'un grand évêque et d'un savant théologien du xiii^e siècle, c'est Albert le Grand; son témoignage ne peut être suspect, puisqu'il était Dominicain, et ses raisons sont d'autant plus puissantes qu'elles sont prises de l'Écriture sainte et de la loi de Dieu. Voici comme il en parle sur le IV^e des *Sentences* (dist. 17, art. 44), où il demande si un adulte qui s'est confessé à un privilégié est encore obligé de se confesser à son propre curé, fondant toujours (comme j'ai fait) l'obligation des peuples sur celle des pasteurs.

Premièrement, il est dit aux curés dans les *Proverbes*: *Considérez soigneusement la face de toutes vos brebis*; mais le curé ne peut connaître ses brebis que dans le sacrement de pénitence, et par la confession qu'elles lui font de leurs péchés: donc le curé est obligé de les entendre; donc les fidèles sont obligés de lui faire connaître la face de leurs âmes, en lui faisant la confession de leurs péchés.

Secondement, il est dit des curés dans le prophète Jérémie (chap. XXVII), que les brebis passeront sous la main du pasteur, qui les comptera l'une après l'autre; c'est-à-dire, qui remarquera soigneusement la différence et les besoins qui les distinguent; mais le pasteur ne les saurait compter l'une après l'autre, ni reconnaître leurs besoins, que dans le sacrement de pénitence et par la confession. Donc le curé est obligé de les entendre; donc les fidèles sont obligés de lui faire connaître la face de leurs âmes en lui faisant la confession de leurs péchés.

Troisièmement, il est dit aux curés dans la personne des apôtres: Veillez soigneusement sur les brebis qui vous sont confiées (*Joan.*, XXI, 15), etc. Mais le pasteur ne peut veiller à la conduite des brebis qui lui sont confiées, s'il ne connaît le fond de

leurs consciences, afin qu'il y applique les secours et les remèdes convenables; si les brebis ne lui découvrent leurs besoins: donc les brebis sont obligées de lui faire connaître la face de leurs âmes, et de lui en découvrir tous les besoins, en lui faisant la confession de leurs péchés.

Enfin le saint Apôtre dit aux pasteurs dans sa I^e *Épître aux Thessaloniens* (1, 14): *Corrigez les inquiets, consolez les pusillanimes, soutenez les infirmes et soyez patients envers tous*; mais les pasteurs ne peuvent connaître qui sont les inquiets, les infirmes et les pusillanimes, que dans la confession de leurs péchés: donc il est vrai de dire que la même raison et la même puissance qui obligent indispensablement tous les curés à reconnaître intérieurement la face de vos âmes, vous obligent à plus forte raison de leur en découvrir toutes les maladies, afin qu'ils y appliquent les secours et les remèdes convenables. Voilà la preuve tout entière de ma proposition dans les raisonnements d'Albert le Grand, l'un des plus grands théologiens qui aient jamais été dans l'ordre des frères Prêcheurs.

Mais parce que l'Église nous a fait un précepte de nous confesser au moins une fois l'an, et que la dévotion de tous les peuples les oblige souvent à recourir au même sacrement dans le cours de l'année, j'ai deux choses à vous faire voir dans les deux discours qui restent. Premièrement, que le précepte de l'Église qui nous oblige de confesser une fois l'an tous nos péchés, veut que ce soit au propre prêtre et au curé de la paroisse, *proprio sacerdote*, ou à ses prêtres associés; et ce sera tout le sujet de ce discours. Et dans le suivant, nous vous ferons voir qu'autant de fois que notre dévotion nous porte à recourir au même sacrement, il est toujours plus juste, et plus sûr, et plus utile de nous soumettre à la conduite du pasteur ou de ses prêtres associés, que de nous confesser aux réguliers, pourvu qu'ils aient toutes les qualités requises pour nous l'administrer utilement. Commençons par ce qui est d'obligation.

PREMIER POINT.

Je dis donc que le même précepte de l'Église qui nous oblige à confesser tous nos péchés une fois l'an, veut que ce soit au prêtre, c'est-à-dire, au curé de la paroisse, ou à ses prêtres associés; c'est la définition du grand concile de Latran, assemblé sous Innocent III, dans le xiii^e siècle, chap. 21, que tout fidèle de l'un et l'autre sexe, lorsqu'il est parvenu à l'âge de raison, confesse ses péchés au moins une fois l'an à son propre prêtre, et qu'il reçoive à Pâques le sacrement d'Eucharistie, si ce n'est que pour quelque cause raisonnable il juge s'en devoir abstenir, et par l'avis de son propre prêtre: sinon, que pendant sa vie il soit privé de l'entrée de l'Église, et que venant à mourir, on lui refuse la sépulture ecclésiastique. Ce décret est souvent publié dans

l'Eglise, afin que l'ignorance ne serve d'excuse à personne. Que si quelqu'un pour une juste cause veut confesser ses péchés à un prêtre étranger, qu'il en obtienne auparavant la permission de son propre prêtre, d'autant que sans cela le prêtre étranger n'a pas le pouvoir de l'absoudre et de le délier.

Je ne crois pas que ce concile pût s'expliquer plus clairement, que par les termes que vous venez d'entendre, pour rétablir une pratique qui est aussi ancienne que l'Eglise, et que je vous ferai voir être de droit divin; et toutefois je ne crois pas que jamais loi ecclésiastique ou politique ait souffert plus de gloses, plus d'altérations et d'interprétations que tous les réguliers en font sur ce canon, pour dégager les peuples de cette obligation si essentielle, et se rendre les maîtres et les tyrans de leurs consciences.

Tirons la vérité de ces nuages, et pour vous faire voir que ces paroles de *propre prêtre* (car c'est ici le nœud de la difficulté) ne peuvent être entendues que du curé de la paroisse, il ne faut qu'appliquer à ce canon les règles que nous donnent saint Chrysostome et saint Cyrille, ces deux grandes lumières de l'Eglise orientale, pour découvrir les sens les plus cachés de l'Ecriture sainte, aussi bien que les lois de l'Eglise.

Voici ce qu'en a dit saint Chrysostome sur le chapitre X^e du prophète Jérémie: Il faut soigneusement examiner ces quatre choses: 1^o, qui est celui qui a parlé; 2^o, quelle est la cause et l'occasion qui l'a fait parler; 3^o, en quel état étaient les choses au temps qu'il a parlé; et 4^o enfin qui sont ceux auxquels il a parlé (139).

Et saint Cyrille en son *Trésor*, dans l'assertion 21 (c'est saint Cyrille d'Alexandrie qui assembla le concile d'Ephèse, et que les Pères de son temps ont appelé le *fidèle interprète de saint Paul*), Il faut, dit-il, soigneusement considérer le temps et les personnes, les causes et les raisons qui les ont fait parler (140.)

Or, si nous regardons quelle est l'autorité qui a fait cette loi, c'est un concile général assemblé dans l'église de Saint-Jean de Latran qui est le siège épiscopal de l'évêque de Rome, et composé de plus de huit cents Pères. Or un concile général où le pape présidait en personne, et un pape aussi grand canoniste et aussi grand théologien qu'était Innocent III, est d'une autorité si grande

dans l'Eglise, qu'il n'y a point de puissance ecclésiastique ou séculière qui puisse déroger à ses lois, ni en changer l'exécution que la même puissance qui les a établies; c'est-à-dire l'Eglise universelle assemblée dans un concile général. C'est la déclaration des pontifes romains: *Contra statuta Patrum et sancti Trophimi reverentiam qui primus metropolitano Arelatensis ex hac sede directus est, condere vel mutare, nec hujus quidem sedis potest auctoritas. Apud nos enim inconcussis radicibus vivit antiquitas, cui decreto Patrum sanxere reverentiam*, dit le pape dans son épître 7, aux évêques de la province de Vienne et de Narbonne. Et le pape Innocent II, lib I *Epistolarum*, epist. 1^o *ad Rectores Thusciae: Sicut jura nostra nobis volumus servari, sic aliorum jura volumus illibata servare*. Mais en particulier, c'est la doctrine perpétuelle et invariable de l'Eglise de France, qu'elle a toujours constamment soutenue, et qu'elle a depuis renouvelée dans les propositions qui furent présentées au roi en 1663, par la Faculté de théologie de Paris, et qui ensuite ont été renouvelées en 1682, par l'assemblée générale du clergé, et homologuées dans tous les parlements de ce royaume, dont la première est que les papes ne peuvent rien changer aux anciennes coutumes ni aux libertés de l'Eglise de France (141).

Or il n'y a point de concile général qui nous ait défendu, ou qui ait arrêté l'exécution de ce canon; et si dans la suite des temps il s'est trouvé des papes (BENOIT XI, dans sa Bulle *Inter cunctas*), qui voulut suppléer à l'ignorance ou à la négligence des pasteurs, ont permis aux fidèles de se confesser aux réguliers, même au temps de Pâques, vous en verrez un plus grand nombre qui par leurs décrétales ont ordonné l'exécution de cette loi: mais je dis davantage, que les plus favorables aux réguliers n'ont pu ni voulu déroger à cette obligation. Ils ne l'ont pas voulu, puisqu'en donnant des privilèges aux réguliers, ils les ont obligés d'y exhorter les peuples, et leur ont défendu de dire ou prêcher le contraire. Mais j'ose dire encore qu'ils n'auraient pu y déroger entièrement, parce qu'étant fondée sur le droit naturel et divin, sur l'établissement de la hiérarchie de l'Eglise, et sur la subordination si nécessaire des pasteurs et des peuples, les papes qui peuvent dispenser

(139) Alatum in medium prophetiam hanc sententiam diligenter expendamus, quis eam protulerit, et quomodo causa, quo tempore, et quem alloquens, et quo in statu res tum essent: omnia denique pervestigemus, quæ ad inveniendum usui esse possunt. (Cyrillus., *Hom. de verbis Jeremie*, c. p. X.)

(140) Primum quidem oportet eum qui ad investigationem sacrarum Scripturarum accedit, observare tempus quo aliquid dicitur, et personam a qua dicitur, propter quod et de quo dicitur. (S. CYRILL., *Thesaur.*, assert. 21.)

(141) Privilegia Ecclesiarum sanctorum Patrum canonibus instituta et venerabilis Nicæne synodi taxa decretis, nulla possunt improbitate convelli,

nulla novitate mutari. (Leo, epist. 74. *Ad Marcianum August.*, cap. 52; item, epist. 55, *ad Anatolium*; item, epist. 55, *ad Pulcherium*; item, epist. 62, *ad Maximinum Antiochenum*.) Si ea destruerem quæ antecessores nostri statuerunt, non constructor, sed eversor esse justè comprehender. (S. GREG. MAGN., lib. XII, epist. 51.) Sancta ergo, et universalis synodo visum est, ut unicuique provincie pura et inviolata serventur jura, quæ ab initio et multis retro annis habet secundum consuetudinem, quæ jam olim servata est, etc., hanc facultatem eleuteriam vocat, hoc est libertatem quam proprio sanguine Christus acquisivit. (*Conc. Ephesinum*, capit. ult.)

pour un temps et en certaines occasions pour des raisons d'utilité et de nécessité publique, ne peuvent pas y déroger entièrement ; car autrement ils détruiraient la hiérarchie de l'Eglise, au lieu de l'établir ; ils seraient pasteurs pour la ruine, et non pas pour l'édification, ils agiraient contre leur propre autorité ; l'Eglise ne se gouverne pas par la puissance, mais par le droit et les canons. Il est donc vrai de dire que cette obligation que le concile de Latran impose à tous les peuples de confesser tous leurs péchés au moins une fois l'an à leur propre curé, subsistera toujours dans l'Eglise, jusqu'à ce qu'elle ait été changée par un concile général.

Vous me direz peut-être, Nous ne disputons pas de l'autorité de ce concile, mais l'important est de savoir ce que les Pères ont entendu par ce mot de *propre prêtre*, car c'est ici le nœud de la difficulté.

On ne peut mieux connaître quel a été l'esprit et l'intention de ce concile, que par les propres termes dont il a composé son ordonnance ; car c'est une règle de droit, que les statuts doivent être pris selon la plus commune intelligence et l'usage public qu'ils ont parmi les hommes. Et la raison, c'est que la loi devant être la règle de nos mœurs et de notre conduite, elle doit être claire et intelligible, sans équivoque et sans obscurité, afin que ceux qui sont soumis à son autorité, n'aient pas besoin de gloses et d'interprétations quand ils sont obligés de l'accomplir (142).

Or, je vous demande, qu'est-ce que les Pères du concile nous ont voulu marquer, lorsqu'ils ont dit que tout fidèle de l'un et l'autre sexe est obligé de confesser tous ses péchés au moins une fois l'an à son propre prêtre ?

Je sais que les Mendians ont distingué trois sortes de personnes qu'on peut appeler le propre prêtre. Le pape comme souverain pontife de l'Eglise, l'évêque et le pasteur diocésain, et enfin le curé de la paroisse. Alexandre de Haies a été le premier inventeur de cette glose (143), dont jusqu'alors on n'avait fait aucune mention dans l'Eglise ; d'autres théologiens l'ont étendue jusqu'aux délégués du pape et des évêques.

Mais il ne faut qu'une étincelle de bon sens pour reconnaître que le concile n'a jamais désigné par cette appellation de propre prêtre que le curé de la paroisse. Car en effet, pouvez-vous dire que c'est l'évêque ou le souverain Pontife que le concile a voulu nous marquer comme l'ont entendu les réguliers ? Cela serait impossible. Il faudrait donc que

les évêques et le souverain Pontife fussent obligés de confesser tous les fidèles, et que tous les fidèles fussent obligés d'y recourir, puisque ces deux obligations sont relatives, et que les peuples ne peuvent être obligés de se confesser qu'à ceux qui sont obligés de les entendre. Pouvez-vous dire encore que le concile ait voulu désigner les délégués du pape et des évêques ? Cela serait ridicule.

Premièrement, parce qu'il n'y aurait point de différence entre la confession qu'il nous impose de précepte, et celles qui se font par dévotion dans le cours de l'année ; dans les dernières, nous ne pouvons nous confesser qu'aux délégués du pape et des évêques, car autrement nos confessions seraient nulles et abusives, dites-nous donc qui sont les étrangers auxquels on peut se confesser avec la permission du propre prêtre ? Le concile n'aurait établi rien de nouveau, et aurait fait une ordonnance superflue, puisqu'il n'y a point d'autres confesseurs que ceux qui sont délégués du pape et des évêques.

Secondement, parce qu'au temps de ce concile il n'y avait point d'ordres Mendians, qui sont les inventeurs de cette glose, et qui prétendent être les délégués du pape. Et si les Humiliés et les Pauvres de Lyon, faisaient alors ce que font aujourd'hui les Mendians, qui veulent confesser à toute force sans y être appelés par les curés, et qui courent la mer et la terre pour faire un prosélyte, ce fut pour réprimer leurs entreprises et leur témérité, que le concile fit le canon que nous traitons (comme nous l'allons dire incontinent), il reste donc évidemment que le concile n'a pas pu désigner d'autre personne pour recevoir la confession qu'il nous impose de précepte, que le propre curé de la paroisse, qui est connu de tous les paroissiens comme leur père et leur pasteur immédiat, qui a reçu de Jésus-Christ la juridiction ordinaire sur leurs âmes, qui les assemble les dimanches et les fêtes dans son église paroissiale, pour leur distribuer le pain de la parole, qui seul et par office est obligé de leur administrer les sacrements de la naissance, de la vie et de la mort.

Et c'est pourquoi Dominicus à Soto, l'un des plus grands théologiens qui aient jamais été dans l'ordre des Prêcheurs, a dit que c'était un abus d'appeler propre prêtre un délégué du pape ou des évêques ; car on ne peut entendre par cette appellation, que le prêtre ordinaire, le pasteur immédiat, qui, par office et par devoir, a la puissance de leur administrer les sacrements (144) ; donc il est évident que le concile n'a jamais prétendu nous désigner le pape ou les évêques,

(142) Verba in Statutis proprie accipi debent, l. 1, § Si is qui navem, De exercit. act., l. III, § Hac verba, et ibi notat Baron. De neg. gest. Item : « Verba debent intelligi secundum usum communem loquendi l. Librorum. § Quod tamen Cassius, ubi Glos. de leg. III Labeo, De supell. lect. Item : « Verba sunt strictè et proprie intelligenda. » L. 1, § Si is qui, etc.

(143) Dicendum quod proprius sacerdos dicitur

multipliciter, etc. (ALEXANDER HALENSIS, part. IV, quæst. 49, de Confess. art. 11)

(144) Abusus est delegatum appellare proprium sacerdotem. Proprius enim sacerdos non nisi unico accipitur modo. Idem enim est proprius, quod ordinarius, cui scilicet ex proprio officio et jurisdictione cura incumbit animarum. (DOMINICUS A SOTO, in IV, dist. 18, art. 11.)

ni beaucoup moins leurs délégués par cette appellation de propre prêtre ; mais le pasteur immédiat et le curé de la paroisse.

Mais je ne veux point d'autre interprète du sens de ce concile, à qui tous les fidèles sont obligés de se confesser une fois l'an, que par les qualités et la puissance qu'il lui donne, qui, manifestement et du consentement de tout le monde, ne peuvent convenir qu'au prêtre paroissial ?

Pouvait-il désigner plus clairement qui est le propre prêtre, à qui tous les fidèles sont obligés de se confesser une fois l'an, que par les qualités et la puissance qu'il lui donne, qui, manifestement et du consentement de tout le monde, ne peuvent convenir qu'au prêtre paroissial ?

Premièrement, il veut qu'il soit prudent et discret, *oportet esse prudentem et cautum, etc.*, c'est-à-dire, qu'il travaille toujours à s'acquiescer la prudence, la discrétion et le discernement si nécessaires à l'administration du sacrement de pénitence. Or il est évident que le concile n'a jamais prétendu que le souverain Pontife et les évêques pussent acquiescer cette prudence et ce discernement si nécessaires, puisqu'il a supposé qu'ils étaient déjà dans un état de science et de perfection acquises ; donc il est évident qu'il n'a pu désigner le pape ou les évêques sous cette appellation de propre prêtre.

Secondement, il dit que les fidèles pourront différer la communion pascale pour un temps seulement et par l'avis du propre prêtre. Or il est évident que tous les fidèles ne peuvent consulter le pape, et qu'ils n'ont pas accoutumé de consulter l'évêque pour apprendre de lui s'ils doivent différer leur communion, mais le curé de la paroisse, qui seul a le pouvoir de les admettre à la communion pascale, ou de la leur différer quand il le juge nécessaire ; donc, etc.

Troisièmement, le concile veut que si quelqu'un méprise son ordonnance, il soit privé pendant sa vie de l'entrée de l'Eglise, et que venant à mourir on lui refuse la sépulture ecclésiastique. Or, je maintiens que cette peine ne se peut infliger à ceux qui violent ce canon, s'ils ne sont obligés de recourir au même prêtre dans cette confession, qui les assemble dans son église paroissiale, qui préside à leurs assemblées, et qui leur donne la sépulture ecclésiastique ; car autrement il ne serait pas possible qu'il connût ceux qui manquent à ce précepte, pour leur ôter l'entrée de l'Eglise et les priver de la sépulture ecclésiastique.

Or il est évident que ce ne sont ni les évêques ni le pape, ni beaucoup moins leurs délégués qui donnent aux peuples la sépulture ecclésiastique ; il est donc évident que ce ne sont ni les évêques, ni le pape, ni beaucoup moins leurs délégués, que le concile a voulu désigner par cette appellation de propre prêtre.

Mais il faut achever de vous convaincre de cette vérité, jusqu'à la faire briller aux yeux de tout le monde, et j'en tire une troisième preuve, de l'état de l'Eglise au temps de ce concile, et des raisons qui obligèrent Innocent III à faire ce canon.

L'abbé d'Usperge, qui a écrit l'histoire du concile, dit qu'il y avait deux ordres religieux, les Humiliés et les Pauvres de Lyon, ennemis de toute dépendance, qui attiraient le peuple dans leurs conventicules, qui lui administraient les sacrements au préjudice des pasteurs, et qui troublaient ainsi toute la hiérarchie de l'Eglise. Voilà quelle fut l'occasion qui obligea les Pères du concile à faire ce canon pour rétablir la hiérarchie, et ramener le peuple sous la conduite du pasteur, et dans le sein de la paroisse ; et c'est pourquoi ils ordonnèrent qu'il fût connu de tout le monde, et qu'il fût publié dans toutes les églises pour arracher le voile d'ignorance qui retenait tous les fidèles dans la révolte et dans l'aveuglement (145).

Or, je vous demande, est-il à présumer que le concile, voulant faire connaître à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe quel est le prêtre auquel ils doivent recourir dans cette confession qu'il leur impose une fois l'an, se soit servi de termes obscurs et remplis d'équivoques qui ont besoin de gloses et d'interprétations ? Car y aurait-il rien de plus obscur et de plus équivoque que ce mot de *proprius sacerdos*, s'il désignait le pontife romain, qui manifestement ne confesse quasi jamais, ou le pasteur diocésain qui ne peut confesser tous les fidèles de son diocèse, ou les subdélégués du pape et des évêques, qui dans toutes les règles du bon sens ne peuvent pas être appelés le propre prêtre ? Il reste donc que le concile n'ayant point d'autre intention que de remettre les fidèles sous la conduite du pasteur et dans le sein de la paroisse, n'a jamais entendu ni voulu désigner d'autre personne que le curé de la paroisse, lorsqu'il a dit que tout fidèle de l'un et de l'autre sexe est obligé de confesser tous ses péchés au moins une fois l'an à son propre prêtre.

C'est aussi dans ce sens que les souverains Pontifes, que les conciles provinciaux, que les saints Pères même qui ont vécu dans ce siècle et les plus grands théologiens ont pris ce mot de propre prêtre. Et c'est le quatrième argument que je vous rapporte de cette obligation.

Innocent IV, qui vivait dans le XIII^e siècle, en 1280, l'a expliqué de cette sorte, et a ordonné l'exécution de ce décret du grand concile de Latran ; voici comme il en parle dans sa Bulle. « Quelques-uns que l'on voit avoir méprisé les choses grandes et spacieuses du monde, en se mettant dans les liens d'une religion, pour y pouvoir imiter par une pau-

(145) Qui nulla habita auctoritate prætorum, mittentes falcem in messem alienam, populis prædicabant, et vitam eorum plerumque regere satagebant, et confessiones audire, et ministris sacerdotum derogare : que volens corrigere papa ordi-

nem Prædicatorum instituit, et confirmavit. (Abbas USPERGENSIS.) Unde hoc salutare decretum frequenter in ecclesiis publicetur ne quisquam ignorantie excitate velamen excusationis assumat. (Conc. Later., art. 21.)

vreté volontaire la pauvreté de Jésus-Christ, se montrent opiniâtres à usurper contre Dieu et contre la justice, les droits qui appartiennent à autrui (146); et on nous rapporte que vous avez souvent fait, et faites encore tous les jours aux prélats et aux cleres plusieurs autres insultes, que nous estimons être plus honnête de taire pour l'honneur de la religion, par lesquelles choses il est constant qu'on blesse le droit du prochain, on déroge à la justice des Eglises, on blasphème la religion, on offense Dieu même, et ce qui est de plus dangereux, on précipite les âmes des fidèles dans les rets de la mort et dans l'abîme de leur malheur. C'est pourquoi nous qui, étant chargés des fonctions de l'apostolat, sommes tenus de rendre justice à tous, considérant, comme il est à propos, que de cette usurpation naît parmi les peuples, non-seulement le défaut de dévotion, et le mépris des curés, mais que l'on ôte par là la pudeur qui est une grande partie de la pénitence, lorsque quelqu'un ne confesse pas ses péchés à son curé qu'il a toujours présent, mais à quelque prêtre étranger, et quelquefois passant, auquel il est difficile et quelquefois impossible de retourner à confesse; de peur que nous ne semblions approuver par notre tolérance ces excès abusifs, voulant à l'avenir réprimer par le droit les injures desdites transgressions, et conserver tout à fait en leur entier les droits de toutes les Eglises, et de leurs curés, pourvoir au salut de ceux qui sont dans les paroisses et à votre réputation, n'apportant rien de nouveau qui vous puisse être à charge, mais produisant seulement les droits anciens et modernes: nous ordonnons étroitement par nos écrits apostoliques, et enjoignons en vertu d'obédience à tous vos ordres, de ne point recevoir témérairement les paroissiens d'autrui aux jours de dimanches et fêtes, pour assister au service divin dans vos églises ou oratoires, ni de les recevoir en aucune façon à la pénitence, sans la permission de leur curé, d'autant que si quelqu'un, pour juste cause, désire de confesser ses péchés à un prêtre étranger, il doit en demander auparavant et obtenir la permission de son curé, conformément au statut du concile général. »

Le pape Benoit XI a expliqué de même ce mot de *propre prêtre*, et dans sa Bulle *Inter cunctas*, il ordonne aux Mendians, auxquels elle est adressée, d'avertir les fideles de cette obligation; voici les termes de sa Bulle. « Quant'il ne soit pas de nécessité, dit-il, de confesser de rechef les mêmes pechés, toutefois parce que nous estimons qu'il est salutaire de le faire, à cause de l'honnête honte qui est une grande partie de

la pénitence, nous enjoignons étroitement aux freres d'avertir sérieusement les pénitents, et les exhorter dans leurs prédications, de se confesser une fois l'an à leurs curés, assurant que cela sert sans doute à l'avancement des âmes. »

Le pape Martin IV lui a donné la même explication. « Nous voulons, dit-il dans sa constitution, que ceux qui se confessent aux freres religieux, soient aussi néanmoins obligés de se confesser à leurs curés au moins une fois l'an, conformément au statut du concile général, et que les freres mêmes les y exhortent diligemment et efficacement, suivant la grâce que Notre-Seigneur leur a donnée (147). »

Sixte IV, qui était général de l'ordre des Mineurs, avant qu'il fût élu souverain Pontife, a expliqué ce mot de la même façon, et ordonné l'exécution du grand concile de Latran. « Que les freres Mendians, dit-il en son *Extravagante* qui commence par ces mots, *Vices illius*, cessent de prêcher que les paroissiens ne sont pas obligés au moins à Pâques de se confesser à leur curé, parce que le paroissien est obligé de droit de se confesser à son curé au moins à Pâques (148).

Clément IV qui permet aux Mendians de confesser tous les fidèles dans le cours de l'année sans obtenir la permission de leurs curés, excepte nommément la confession annuelle qui leur est ordonnée par le concile de Latran: *Illis casibus exceptis, qui de jure, consuetudine sive retentione ab eis specialiter facta, scilicet ordinariis prædictis, specialiter relinquuntur, ad quos non licet vos manum extendere, nisi specialiter committantur.*

Le pape Innocent VIII défend aux réguliers de détourner les peuples de ce devoir à la paroisse, sous prétexte de leurs privilèges, et de prêcher qu'ils ne sont pas obligés de se confesser une fois l'an à leur propre curé (149).

Voilà comme les papes et ceux-là mêmes qui ont été plus favorables aux réguliers, ont entendu ce mot de *propre prêtre*, et ont ordonné l'exécution du grand concile de Latran; car il faut renoncer à la lumière du bon sens, et s'aveugler soi-même pour lui donner une autre explication.

Tous les conciles provinciaux qui ont été tenus dans toutes les parties de l'Eglise et les synodes particuliers de tous les diocèses, ont ordonné la même chose, et ont entendu ce mot de *propre prêtre*, du seul curé de la paroisse.

Le concile de Bourges, tenu en 1280 environ, commande à tous les curés qu'ils avertissent soigneusement leurs paroissiens de cette obligation de se confesser une fois l'an

(146) Nonnulli qui ut nudi, nudum Christum libere sequi possent religionis se vinculo astringendo speciosa et magna contempnissent noscuntur, etc.

(147) Voluntas quod hi qui Fratribus confitebantur, etc.

(148) Bulla, *Vices illius*, etc.: « Quod ipsi Mendiantes desistant prædicare, etc. Quia de jure tenetur saltem in Paschate proprio confiteri sacerdoti, » etc.

(149) Ne igitur ejusmodi scandala propterea invalescant, volumus ut eisdem et universis prædicatoribus auctoritate nostra inhibeas, ne de cætero talia prædicare neve parochianos a confitendo eorum peccata rectoribus abstrahere, etc.

à leur propre curé, qu'ils prennent par écrit le nom de ceux qui se seront confessés pour leur donner à Pâques le saint Viatique, et si quelqu'un laisse passer l'année sans satisfaire à ce devoir, qu'il soit privé durant sa vie de l'entrée de l'Eglise, et après sa mort de la sépulture ecclésiastique (150). Et au-dessous, nous commandons sous peine d'excommunication à tous les supérieurs des Eglises, qu'ils expliquent en langue vulgaire, et qu'ils aient en latin les constitutions d'Innocent III, dans le concile de Latran, qui commence par ces mots : *Omnis utriusque sexus*. Celle de Clément IV, qui commence, *Quidam temere fructus*. Celle de Martin IV, *Ad uberes fructus*, qu'ils les exposent aux peuples dans leurs prédications, et qu'ils les fassent inviolablement observer dans toutes leurs paroisses.

Le concile de Tolède, tenu en 1339, excite la vigilance des curés, et leur commande sous peine d'excommunication, de faire exécuter soigneusement cette constitution du grand concile de Latran, de prendre par écrit le nom de ceux qui auront satisfait, et de chasser les autres de l'Eglise, et de les priver après leur mort de la sépulture ecclésiastique (151).

Le concile de Fréjus, tenu en 1440, sous Eugène IV, ordonne sous peine de désobéissance, à tous les abbés, supérieurs, doyens, archidiaques, de se confesser une fois l'an à la personne de l'évêque ou de son grand vicaire, les prêtres inférieurs à leurs doyens, les moines à leurs abbés ou à leurs supérieurs, et le reste des peuples à leur propre curé (152).

Le concile de Ratisbonne, tenu en 1424, sous le cardinal Campépe, légat du Siège apostolique; et le concile de Trèves, tenu en 1349, sous l'archevêque Jean, ont ordonné l'exécution de ce canon au temps de Pâques, sous les peines portées par le concile de Latran (153).

Le concile d'Auguste en 1548; le premier concile de Milan assemblé par saint Charles Borromée, et approuvé par Grégoire XIII; le synode de la province d'Aix, tenu en 1585, et approuvé de Sixte V, ont ordonné l'exécution du grand concile de Latran, dans le chapitre du sacrement de pénitence (154). Le synode de Crémone et celui de Ravenne, sous le cardinal Aldobrandin, ont ordonné que les fidèles satisfissent au temps de Pâques à cette obligation du grand concile de Latran, afin qu'ils y reçussent ensemble le sacrement de pénitence et de la sainte Eucharistie.

(150) Item statimus quod presbyteri parochiales admoncant, etc. (Ch. 2, tit. *De sacram. penitentiae*.)

(151) Cum nonnulli rectores Ecclesiarum inveniuntur hactenus negligentes in observando constitutionem generalis concilii Lateran., etc.

(152) Tit. *De penitentia et remissione*. « Quia ex pastoralis sollicitudine incumbit prelati suorum subditorum vultum intrinsecus agnoscere, » etc. — Qui non confessus fuerit proprio sacerdoti, ecclesiastica careat sepultura, etc.

(153) Cum omnes Christi fideles ex constitutione Ecclesie teneantur, etc. (Tit. *De monast.*,

Le concile de la province d'Ambrun, tenu en 1582, et approuvé de Grégoire XIII; celui de la province de Cambrai, tenu sous Robert de Crouy en 1550, ont ordonné que tous les fidèles qui sont âgés de quatorze ans, se confessassent au temps de Pâques ou du carême à leur propre curé : *Qui ideo magis proprie proprius dicitur esse sacerdos, quia non solum confessiones audit et absolvit, sed etiam alia ministrat Ecclesie sacramenta*.

Le concile de Narbonne, tenu en 1551, supposant cette obligation de se confesser une fois l'an, ordonne que personne ne reçoive le sacrement de pénitence et de la sainte Eucharistie, qu'en son église paroissiale si ce n'est de la licence du curé (155).

Le concile de Sens, tenu en 1554, sous le cardinal de Bourbon, défend aux religieux sous les peines de droit, de recevoir les fidèles au sacrement de pénitence au temps de Pâques, si ce n'est par permission de leur curé (156).

Le synode de Paris, tenu en 1557, sous le cardinal du Bellay, ordonne à tous les curés du diocèse de s'informer exactement si tous les fidèles ont satisfait à cette obligation de recevoir à sa paroisse au temps de Pâques le sacrement de pénitence et de la sainte Eucharistie, et de dénoncer à l'official ou à l'évêque ceux qui auront violé les statuts du diocèse (157).

Cette coutume s'est toujours conservée dans l'Eglise de Paris, car nous voyons dans le Rituel, page 481, que tout chrétien est obligé de se disposer à recevoir à Pâques le très-auguste et adorable sacrement d'Eucharistie, par une bonne confession qu'il doit faire à son curé, ou autre prêtre par lui commis, conformément aux saints canons.

Et dans la forme d'accusation qu'on fait publiquement dans la semaine sainte, pour recevoir l'absolution de l'archevêque, on dit en termes propres : *Je n'ai pas eu soin de me confesser une fois l'an à mon curé, ou à quelqu'un des prêtres commis de sa part, et de faire aussi confesser mes gens*.

Le concile de Reims, tenu en 1588, sous le cardinal de Guise, et approuvé par Grégoire XIII : « Que personne ne pense qu'il lui est libre de se confesser à tous les prêtres qui peuvent être approuvés dans le diocèse, mais seulement à son propre curé (158). »

Le concile de Rouen, tenu en 1581, sous le cardinal de Bourbon, et approuvé par Grégoire XIII : « Qu'aucun prêtre régulier n'entreprenne durant tout le carême et dans les octaves de Pâques, d'entendre les fidèles

tit. *De sacram.*)

(154) Hortamur omnes et singulos confessarios. (Art. *De sacram. penitentiae*, tit. *De penit.*)

(155) Quia omnibus Christianis præceptum est, etc. (Can. 1.)

(156) Statutum a nobis imper promulgatum, etc.

(157) Quod si aliter evenisse reperitur, aut officiali nostro sub canonice pœnæ irrogatione detentant, etc. (Cap. 5, *De Eucharistia*.)

(158) Tit. *De penitentia*, *Nemo existimet*, etc. « Cum aliter ipse illum non possit absolvere vel ligare, » etc.

en confession, même dans les églises conventuelles, s'il n'en a par écrit la permission expresse de l'évêque (159).

Le concile provincial de Bordeaux, tenu en 1583, et approuvé par Grégoire XIII, a ordonné (cap. 5, num. 3. *De Luth.*) que les curés avertissent les peuples, qu'ils sont obligés à se confesser au moins une fois l'an à leur propre curé, surtout dans le temps du carême.

Et dans le siècle où nous vivons, le concile de Bordeaux, tenu en 1624, sous le cardinal de Sourdis, a ordonné qu'on procéderait par peines et par censures ecclésiastiques contre tous les fidèles qui ne s'acquitteraient pas de cette obligation; et de peur que l'ignorance ne leur serve d'excuse, il ordonne aux prédicateurs d'y exhorter les peuples au commencement du carême, et de leur lire publiquement le canon du concile de Latran, sous peine d'être interdits de tout office ecclésiastique dans toute sa province.

Mais quelle preuve plus certaine de cette tradition si générale en ce royaume, que les décrets des assemblées du clergé; premièrement, de la célèbre assemblée de Melun (*De pœnit.*), sous le règne d'Henri le Grand, pour la réforme de l'Eglise, et depuis en 1625, en 1635, en 1645. Tous les fidèles sont obligés au moins une fois l'an de confesser leurs péchés à leur curé.

L'Eglise ayant saintement ordonné et expressément enjoint à tous les fidèles de se rendre à la fête de Pâques en leur église paroissiale, pour y faire le devoir de bons chrétiens : conformément à cette ordonnance, il est enjoint à toutes personnes de se confesser et communier au moins à Pâques en sa paroisse, avec défense à tous les religieux et autres, sous quelque prétexte d'exemption qu'ils puissent avoir, de recevoir aucunes personnes dans leurs églises à la confession, ni leur donner la communion, depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche de l'octave de Pâques inclusivement, ni d'enseigner au peuple aucune doctrine contraire. Et afin que cette ordonnance soit notoire à chacun, les curés seront tenus d'exhorter sur ce sujet leurs paroissiens, et leur montrer comme par les saints décrets et constitutions de l'Eglise ils sont obligés à y obéir. Si néanmoins il se trouvait des personnes qui pour quelque considération désirassent d'aller ailleurs qu'en leur paroisse, ils seront tenus de prendre la permission de l'évêque diocésain ou de son grand vicaire, ou de leur curé, et de lui apporter une attestation valable du lieu où ils auront fait leur confession et reçu la sainte communion.

Je ne sais pas ce qu'on appelle droit divin, tradition, coutume et discipline de l'Eglise, si la doctrine que j'annonce n'est établie et sur le droit divin, et sur la tradition, et sur la

discipline perpétuelle et inviolable de l'Eglise.

Premièrement, elle est fondée sur le droit naturel et divin, je veux dire sur la première institution de Jésus-Christ, et l'établissement de son Eglise et de la hiérarchie. C'est la première obligation qu'il impose aux pasteurs, que celle de connaître leurs brebis, de les appeler par leur nom, de les conduire aux pâturages, etc. Et la première obligation qu'il impose aux brebis, c'est de connaître leur pasteur, d'entendre sa parole et de suivre sa voix : *Ego cognosco oves meas et cognoscunt me meæ*, etc. (*Joan.*, X, 14.) Je ne répète point ce que j'ai déjà dit; mais je vous demande, qu'est-ce que cette obligation que le Sauveur du monde impose à vos pasteurs de vous connaître? En croirez-vous un pape? Ce sera Clément V qui vous l'enseignera dans son extravagante *Dudum*. Elle consiste à vous administrer les sacrements, à vous prêcher la parole de Dieu, à recevoir vos confessions (160). En croirez-vous un grand théologien de l'Eglise de l'ordre des Prêcheurs? c'est Dominicus à Soto. Elle consiste à vous juger dans les causes spirituelles, à vous reprendre et à vous corriger, non-seulement dans la confession de vos péchés, mais encore dans le for extérieur, pour conserver la discipline de l'Eglise et l'édification de tout son peuple (car la puissance pastorale emporte une vertu coercitive et une juridiction sur ses sujets) (161).

Or, inutilement le Fils de Dieu obligerait vos curés à vous connaître, à vous juger et à vous gouverner, dans le for intérieur de la conscience aussi bien que dans l'extérieur, s'il ne vous imposait en même temps l'obligation de vous faire connaître, et de leur découvrir la face de vos âmes : en voulez-vous la preuve convaincante?

Qu'est-ce qui fait la différence entre les prêtres paroissiaux qui sont chargés de la conduite et du gouvernement des âmes, et ceux qui n'en sont pas chargés, comme les réguliers non plus que moi? C'est que les uns ont par office et non-seulement *lege charitatis*, par une obligation de charité, comme parlent les théologiens, mais par un titre de justice l'obligation de vous administrer les sacrements, qu'on ne leur peut ôter : au lieu que nous autres, ou séculiers ou réguliers, nous ne l'avons que par licence, par privilège, et *a jure gratuito*, nous n'entrons dans les offices de la sollicitude pastorale qu'en qualité de troupes auxiliaires et de coadjuteurs, comme des serviteurs en charité. C'est ce que disent ces paroles de Dieu à son prophète : *Sanguinem vero ejus de manu tua requiram* (*Ezech.*, III, 20) : Je reprendrai son âme et son sang de tes mains si tu ne l'avertis de son devoir. Tous les curés sont donc obligés de rendre compte à Dieu des âmes qu'il a commises à leur conduite,

(159) *De curatorum Officiis*, § 37 : « Nequidem in suo conventu nisi de licentia episcopi expressa atque etiam in scriptis habita, etc. »

(160) Quibus (id est rectoribus) nascitur jure competere ministrare sacramenta, predicare verbum, et confessiones audire fidelium.

(161) *Judicare de causis spiritualibus tam in foro pœnitentiæ quam exteriori, est officium pastoris medicantis gregi suo : pascere autem vim secum affert coercitivam et jurisdictionem in subditos.* (In IV *Sentent.*, dist. 18.)

et non les autres, s'ils ne s'en chargent volontairement.

Or, il y aurait de l'injustice en Dieu, s'il obligeait vos prêtres paroissiaux à vous juger, à vous conduire et à vous gouverner, et s'il ne vous obligeait en même temps à demeurer sous leur conduite, et à leur découvrir la face de vos âmes. Et c'est pourquoi Dominicus à Soto (in *IV Sentent.*, dist. 13), traitant ces deux obligations, prouve invinciblement l'une par l'autre. S'il veut prouver que les curés sont obligés de vous administrer le sacrement de pénitence, il suppose que vous êtes obligés par le concile de Latran à confesser tous vos péchés au moins une fois l'an à votre propre prêtre, et il raisonne de la sorte : *Sed iniquum esset jus obligans gregem confiteri, nisi pastor obligaretur audire* : « Mais il y aurait de l'injustice en Dieu, d'obliger les fidèles à se confesser à leur propre curé, si le curé n'était obligé de les entendre : » d'où il conclut que les curés sont obligés de droit divin d'entendre la confession de leurs brebis.

Et quand il veut prouver que les fidèles sont obligés de se confesser à leur propre curé, il suppose que les curés sont obligés de droit divin de les entendre, et il raisonne de la sorte : Mais il y aurait de l'injustice en Dieu d'obliger les curés à entendre la confession de leurs brebis, et de connaître la face de leurs âmes, si les brebis n'étaient réciproquement obligées de la leur découvrir ; donc il est vrai de dire que la même raison qui oblige indispensablement tous vos curés à connaître la face de vos âmes en vous administrant le sacrement de pénitence, vous oblige de même droit à leur en découvrir les maladies et les besoins : la conséquence est infaillible. Et puis faisant l'application de ce principe au canon du concile de Latran, il distingue deux choses comme un savant théologien : l'une est l'obligation qu'ont les fidèles de se confesser à leur propre curé, et c'est ce que l'Eglise a toujours supposé être établi de droit divin, et n'a fait autre chose que d'en recommander l'exécution ; l'autre est le temps de cette obligation, et c'est ce que l'Eglise a limité dans le concile de Latran à une fois l'année. Et les conciles provinciaux ont désigné les temps de cette obligation, les uns *in capite jejunii*, dans le cours du carême, les autres au temps de Pâques, et tous universellement à l'article de la mort : d'où il conclut que jamais l'Eglise n'aurait restreint dans le concile de Latran à la personne du curé l'obligation qu'ont les fidèles de confesser leurs péchés une fois l'an, *nisi intellexisset ut esse juris divini, semperque in Ecclesia fuisse observatum* : si elle n'avait été persuadée que ce devoir était de droit divin, comme l'a défini le concile de Trente dans la session 14, chapitre 5 : *Neque enim per Lat. concil. Ecclesia statuit ut Christi fideles confiteantur, quod jure divino necessarium intellexerat, sed ut præceptum, etc.*, et qu'il avait toujours été pratiqué dans l'Eglise.

Nous avons donc toujours à distinguer

deux choses dans tous les règlements que les conciles ont faits pour les devoirs envers la paroisse, ou pour assister à la Messe paroissiale, ou pour entendre la parole de Dieu, ou pour la confession : l'une est l'obligation que nous avons à tous ces offices, et l'Eglise l'a toujours supposé, comme de droit divin, et n'a fait autre chose que d'en recommander l'exécution, ne pouvant rien changer à la substance ; l'autre est le temps, le lieu, les occasions, et c'est ce que l'Eglise a défini dans ses canons et dans ses ordonnances.

Je dis, en second lieu, que cette obligation est fondée sur la tradition et sur la discipline perpétuelle et inviolable de toutes les Eglises.

Qu'est-ce que la tradition ? Vincent de Léris la définit une doctrine en matière de foi, ou une coutume en matière de discipline qui a toujours été reçue et pratiquée en toutes les Eglises, et généralement gardée de tous ceux qui sont les vrais dépositaires de sa foi et de sa discipline : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus, etc.*

Or je maintiens que cette obligation de se confesser à son propre curé, au moins une fois l'an, a toujours été crue dans l'Eglise, toujours gardée dans toutes les Eglises, et généralement reçue de tous ceux qui sont les vrais dépositaires de sa foi et de sa discipline.

Jusqu'au concile de Latran, on n'en peut pas douter, puisque depuis qu'on eut fait dans l'Eglise la distinction des diocèses et des paroisses, les fidèles n'avaient point d'autre lieu pour s'assembler que les églises cathédrales ou paroissiales, ni d'autres prêtres à qui se confesser que leurs propres curés, et si les hérétiques eustathiens dans le iv^e siècle, les Humiliés et les Pauvres de Lyon dans le xii^e, détournaient les fidèles de l'assemblée des paroisses et s'efforçaient de se rendre les maîtres de leurs consciences et de leurs biens, nous vous avons fait voir que les premiers furent condamnés dans le concile de Gangres, sous le pape Sylvestre, et les derniers dans le concile de Latran.

Mais je dis davantage, que depuis que les ordres Mendians ont été approuvés par le Saint-Siège, dans le commencement du xii^e siècle, et qu'ils en ont reçu les privilèges d'ouvrir leurs oratoires à l'assemblée des fidèles, et de leur conférer le sacrement de pénitence, l'Eglise a toujours conservé dans toutes ses parties cette coutume invariable, qui fait sa tradition, d'obliger ses enfants de se confesser à leur propre curé, ou dans le jeûne du carême, ou dans le temps de Pâques, ou à l'article de la mort, suivant les temps qu'elle leur a marqués par ses canons ; en voici trois démonstrations qui vous feront voir cette importante vérité plus claire que le jour.

La première, ce sont les troubles et les contestations qu'ils excitèrent dans toutes les Eglises, lorsqu'ils voulurent se mettre en possession de cette autorité indépendamment des curés ; car il ne faut pas se figurer que je vous enseigne ici des nouveautés, et que ce soit la haine ou le chagrin que j'ai contre les ordres religieux qui me fasse parler. C'est le reproche injurieux qu'ils font à ceux

qui ont un peu de zèle pour la discipline de l'Eglise, et dont ils tâchent de flétrir la glorieuse mémoire, celle, entre autres, d'un des plus grands évêques de l'Eglise (c'est Mgr l'évêque de Belley); je n'avance donc rien ici que ce qu'ont dit tous les pasteurs de toutes les Eglises pour s'opposer à ces abus et à ces nouveautés.

Nous le voyons dans les Eglises d'Angleterre, où les évêques de Vincon, etc., s'opposèrent aux entreprises des Prêcheurs : je n'en veux pas d'autre preuve que la bulle que les Mendians obtinrent du Pape Innocent IV (163), dans laquelle ils se plaignent qu'ils étaient molestés dans l'usage de leurs privilèges et le gouvernement des consciences. Nous le voyons encore dans cette même Eglise, où le clergé de ce royaume députa l'archevêque d'Harmagh au Siège apostolique, qui se tenait alors à Avignon, pour y défendre la hiérarchie de l'Eglise et le droit des pasteurs. Je n'en veux point d'autre preuve que la belle et savante oraison qu'il fit devant le Pape Innocent VI et le sacré Collège (elle se trouve dans la bibliothèque de Navarre). Ces contentions durèrent jusqu'en 1279, et la mort de l'archevêque d'Harmagh en empêcha la décision, teste *Harpfeldio in Historia Anglicana* (163).

Nous le voyons encore dans l'Eglise de France, où les évêques de Paris, de Tours et de Rouen, furent obligés de s'opposer à cette autorité monstrueuse, que les Mendians s'attribuaient sur tous les peuples indépendamment des pasteurs. Je n'en veux point d'autre preuve que la bulle d'Alexandre IV, qu'il adresse aux évêques de France et de Bourgogne, dans laquelle il ordonne aux évêques de Paris, de Tours et de Rouen, de la faire recevoir à leurs curés.

Nous le voyons encore en l'an 1409, où les Mendians, ayant reçu de nouveaux privilèges d'Alexandre V, l'évêque de Paris et la Faculté de théologie s'y opposèrent ensemble. Jean Gerson, chancelier de l'Université, fut commis pour la réfuter publiquement devant le peuple, ce qu'il fit dans l'église cathédrale; la bulle étant examinée, la Faculté conclut que les Mendians seraient chassés de son corps, jusqu'à ce qu'ils en eussent obtenu la révocation.

Nous voyons encore, qu'en l'an 1456, où Calixte III ayant mis en lumière certaines bulles de Nicolas V et d'Eugène IV qui confirmaient les Réguliers dans cette possession

de confesser au temps de Pâques, sans la licence des curés, la Faculté de théologie s'assembla solennellement, et déclara que cette bulle était scandaleuse et subreptice, ennemie de la paix, contraire à la constitution du grand concile de Latran, qu'elle troublait la hiérarchie de l'Eglise et la tranquillité des consciences, et, en conséquence, elle résolut d'en appeler à un concile général, ou de la faire révoquer par un concile national; elle chassa de son corps tous les membres des Ordres Mendians qui en étaient les promoteurs, sans espérance d'y rentrer; en effet, ils n'y furent reçus qu'à la prière de monsieur le connétable, après qu'ils eurent protesté et donné par écrit qu'ils renonçaient aux bulles du Saint-Siège et à tous les privilèges qu'ils en pouvaient tirer contre l'usage du royaume, et qu'ils eurent obtenu du même Pape une bulle révocatoire de celle-ci, qui fut reçue et publiée dans toutes les églises (164).

Enfin, nous le voyons dans l'Eglise d'Allemagne, où les évêques et les curés ne pouvant supporter que les Mendians foulassent aux pieds la hiérarchie de l'Eglise et gouvernassent tous les peuples au préjudice des pasteurs, ils obtinrent du Pape Sixte IV qui était Franciscain, cette fameuse bulle, la quelle est insérée au corps du Droit Canon, et qui commence par ces mots : *Vices illius*, dans laquelle il défend aux Mendians, sous peine de désobéissance, de prêcher, ou d'enseigner au peuple qu'il n'est pas obligé de se confesser à son propre curé au moins une fois l'an, puisque de droit il y est obligé.

Vit-on jamais une si grande obstination que celle des Mendians à renverser toute la hiérarchie de l'Eglise, à détourner les peuples des paroisses, à fatiguer les oreilles des Papes pour obtenir des privilèges qui les rendissent maîtres des consciences? Innocent IV leur en fit des reproches dès le commencement de leur institution, dans la bulle que nous avons déjà citée. Quelques-uns, dit-il, que l'on voit avoir méprisé les choses grandes et spécieuses de ce monde, se montrent opiniâtres à vouloir usurper contre Dieu et contre la justice, les droits des prélats et des clercs, etc.

Voilà le premier argument de cette tradition, ce sont les troubles et les contestations qu'ils excitèrent dans toutes les Eglises, lorsqu'ils voulurent se mettre en pos-

(162) Bulla *Sane gravis et clamosa*, etc.

(163) Cf. *Chronie. Normannie*, annis 1255, 56 et 57. Vide Laurentium, Anglum Mathanum Paris., in ann. 1255, 56, 57; Balmga, *Chronicon Cytense*; Nangius, *De gestis S. Ludovici*. Et Bulla *Non sine multa cordis amaritudine*, etc.

(164) En l'an 1488, Jean Angeli, Franciscain, ayant enseigné cette proposition, la Faculté la censura comme scandaleuse : « Parochianum confessus dicis fratribus, satisfacit decretali *Omnes utriusque sexus* (*De penitentia et remiss.*), nec tenetur confiteri proprio suo curato semel in anno nec ab eo petere licentiam. » Déclaration de la Faculté : Scandalosa, et moti communi contraria et pro subdolo-

rum ad prelatos debite et reverentie obedientie observantia revocanda. » Et, en 1516, le 24 du mois de janvier, Claude Cousin, de l'ordre des Prêcheurs, ayant enseigné les mêmes propositions, elles furent condamnées par la Faculté, à savoir : « Curatum parochianum, qui predicat, et aipletem suam obligari sub pena excommunicationis, ad sibi confitendum semel in anno, excommunicatum esse, et si celebret, fieri irregularem. » La Faculté a trouvée cette proposition fautive et injurieuse. In *tectoria magistri Guillelmi Tivetii*. In *tectoria magistri Gofredi Calvi*. In *tectoria magistri Nicolai Bertouli*. In *tectoria magistri Ludovici Staniliegze*.

session de cette autorité, de confesser les peuples au temps de Pâques sans la licence des curés.

Le second argument de cette tradition, c'est le consentement universel et unanime de toutes les Eglises, qui, nonobstant toutes les bulles qu'ils avaient arrachées du Saint-Siège par importunité, n'ont pas laissé de définir dans leurs conciles provinciaux, que les fidèles seraient obligés même par les censures de l'Eglise de se confesser au temps de Pâques à leur propre curé. Vous venez d'entendre les canons des conciles de France, d'Italie, de Flandres et d'Allemagne; mais enfin le concile de Trente a réglé tous ces différends dans la session 14, et confirmé ce que je viens de dire; c'est au chapitre 5, où il dit que l'Eglise n'a pas ordonné par le concile de Latran que les fidèles se confessassent, ce qu'elle savait être de nécessité et institué de droit divin; mais afin que le précepte de se confesser fût accompli de tous et de chacun des fidèles, au moins une fois l'an, lorsqu'ils seraient parvenus à l'âge de raison. C'est pourquoi, dans la même session, au canon 8, elle frappe d'anathème ceux qui diront que tous les fidèles de l'un et l'autre sexe ne sont pas obligés au moins une fois l'an de confesser tous leurs péchés à leur propre curé pour obéir à la constitution du grand concile de Latran. Voilà le sentiment de ce concile pour cette obligation. Et Grégoire XIII ayant réduit toutes les bulles et tous les privilèges des Mendians aux termes du droit commun et du concile de Trente, il est certain qu'elles n'ont pu donner atteinte à cette tradition, ni changer sur ce point la discipline de l'Eglise.

Mais il faut achever la preuve de cette tradition, par l'aveu et par le témoignage des adversaires mêmes, je veux dire des plus célèbres et des plus saints docteurs qui aient jamais été dans les Ordres Mendians.

Alexandre de Halès (part. IV, quæst. 78) se fait cette question, si les fidèles qui se sont confessés aux privilégiés sont obligés de se confesser une fois l'an à leur propre curé, et il répond que les privilèges n'ont pas été donnés au préjudice des pasteurs, pour les priver du droit qu'ils ont sur leurs brebis, ni de la discipline de l'Eglise pour dégager les peuples de l'obéissance qui les attache à leurs pasteurs; mais en faveur de l'âme des fidèles, pour suppléer à l'ignorance et à la négligence des pasteurs. C'est pourquoi, dit-il, j'estime qu'encore qu'un paroissien se soit confessé à un privilégié, il est toujours obligé de se confesser à son propre curé, si le curé le veut ainsi, et s'il n'est pas content. Je dis au moins une fois l'an, pour obéir à la constitution du grand concile de Latran.

Saint Bonaventure (lib. IV *Sentent.*, dist. 17), sur la même question, répond la même chose; mais il ajoute, que lorsque les curés

sont bons et suffisants, les paroissiens sont toujours obligés de s'y confesser s'ils le désirent ainsi, et qu'autrement ils ne soient pas contents.

Et dans un autre endroit, lorsque le paroissien a une excuse légitime, comme sont l'ignorance, la malice, ou bien la négligence des curés, ils peuvent se confesser aux Réguliers. Mais s'il n'y a pas d'excuse légitime, que le curé l'exige, et qu'il ne veuille pas s'y confesser, à peine puis-je croire qu'une telle personne soit vraiment pénitente, et partant c'est un très-bon conseil de renvoyer les paroissiens à leur propre curé.

Albert le Grand se fait cette question, Si les fidèles, qui se sont confessés au temps de Pâques à des privilégiés, sont véritablement absous; il répond que cette absolution est suffisante, car autrement les privilégiés ne seraient pas valables; mais qu'il est nécessaire qu'ils se fassent connaître au gouverneur de leur paroisse, qui est *sacerdos proprius, ad minus in genere peccatorum in quibus fuit*, car autrement il ne pourrait pas ni répondre pour lui, ni lui administrer les sacrements.

Le Docteur angélique dans l'Opusc. XVIII (*Contra impugnantes religionem*), où il soutient les privilèges contre leurs adversaires, se proposant l'autorité du grand concile de Latran, répond que tous les privilèges des Mendians n'empêchent point qu'on ne s'acquitte de cette obligation de se confesser une fois l'an à son propre curé, et que l'autorité de ce concile n'empêche point qu'on ne puisse se confesser aux Réguliers dans le cours de l'année.

Voilà quel est le sentiment des plus anciens, des plus savants et des plus saints personnages qui aient jamais été dans les ordres Mendians; d'où vous devez conclure, que puisque ceux qui ont reçu et obtenu les privilèges pour les raisons qu'ils nous allèguent eux-mêmes de l'ignorance et de la négligence des pasteurs, ont décidé cette question en faveur des curés, quand il n'y a point d'excuse légitime qui en dispense les fidèles, il n'y eut jamais de tradition mieux établie dans l'Eglise, que cette obligation que je vous enseigne de confesser tous ses péchés à son curé au moins une fois l'an.

De là il faut tirer deux conséquences qui feront la conclusion de ce discours.

La première, c'est que les privilèges que les Mendians ont obtenus, ne peuvent déroger au droit commun, ni à l'obligation que nous impose le grand concile de Latran. En voici deux raisons démonstratives. La première, c'est que les Papes mêmes ont déclaré qu'ils étaient les défenseurs des canons.

Nous sommes les défenseurs des canons, disait Martin 1^{er}, et non pas les prévaricateurs (165). C'est pourquoi nous ne pouvons détruire les règles ecclésiastiques, car nous

(165) Defensores divinatorum canonum sumus, zelphus episc.

non prevaricatores (*Epist. ad Joannem, Phila-*

en sommes les gardiens et les conservateurs, et non pas les téméraires transgresseurs. Car il y aurait de l'injustice et de l'iniquité, disait Jules I^{er}, dans son *Épître aux Orientaux*, d'abroger les coutumes que l'Eglise a reçues par un concile général, et nous ferions injure à tous les évêques qui les ont établies, si nous changions les choses qu'ils ont faites avec un si grand soin, Dieu présidant dans leurs assemblées (166).

Je fais bien plus de cas de conserver les lois ecclésiastiques, dit le Pape Libère, que de tenir mon siège à Rome (167). Quant à ce qui regarde l'observance des canons, dit Innocent I^{er}, dans son épître *Ad clericos Constantinopolitanos* : Nous estimons qu'il faut y obéir ponctuellement, surtout à ceux qui ont été formés dans le concile de Nicée, et que toute l'Eglise catholique y doit donner son consentement. Et Célestin I^{er}, dans son épître *Ad Perigenem* : Nous voulons obéir aux règles, et non pas les violer par une injuste domination ; soyons sujets aux saints canons, et faisons observer ce qu'ils ont établi. Et le Pape Hormisdas : Nous vous avons déjà mandé, que pour ce qui regarde les canons, celui qui les transgresse commet un attentat contre la religion (168).

Et Grégoire le Grand : Je rejette ce que les conciles ont rejeté, je révère et j'embrasse ce qu'ils ont révérendé lorsque les choses ont été établies par le consentement universel ; celui-là se détruit qui entreprend de lier ce que l'Eglise a délié, ou d'absoudre ce que l'Eglise a condamné (169).

Et Nicolas I^{er} (*Epist. ad Michaellem imper.*) : Ne violons point les saints canons de nos ancêtres, ne foulons point aux pieds les décrets du Saint-Siège, et les sacrés canons sur lesquels l'Eglise est appuyée.

Donc il est vrai de dire que tous les privilèges que les Mendians ont extorqués des Papes par importunité, ne peuvent déroger à la suprême et infaillible autorité du grand concile de Latran (170).

Mais je dis davantage, que les Papes qui les ont accordés, n'ont jamais prétendu y déroger. Je ne veux point d'autre preuve de cette vérité, que la défense expresse qu'ils leur font, de dire ou d'enseigner au peuple le contraire, et la pressante obligation qu'ils leur imposent, d'exhorter les fidèles dans

leurs prédications, à se confesser à leurs propres curés : témoignage évident qu'ils n'ont donné ces privilèges que par la condition déplorable des temps, pour suppléer à l'ignorance et à la négligence des pasteurs, et pourvoir au salut des âmes par le secours des Réguliers, et non pas pour détruire l'autorité de ce concile, confondre la hiérarchie, et changer la coutume perpétuelle et inviolable de toutes les Eglises.

Mais il en faut tirer une autre conséquence pour votre instruction : c'est qu'en matière de salut, lorsqu'on est incertain si l'on est obligé d'accomplir un précepte, ou si l'on peut s'en dispenser, il est toujours plus sûr d'obéir à la loi par surrogation, que de la transgresser en n'obéissant pas, et de se mettre en danger de commettre un péché mortel. Ce fut le résultat d'une assemblée qui se tint à Paris en 1242, de treize évêques du royaume, et d'un grand nombre de docteurs en droit canon et en théologie. L'on y mit en question, si les frères sont obligés de confesser une fois l'an, à leur propre curé, tous les mêmes péchés qu'ils avaient confessés aux Réguliers, ainsi que Clément IV et que Martin IV l'avaient ordonné dans leurs Bulles.

Heberardus, archidiacre de Ratisbonne, qui écrit cette histoire, rapporte au long le sentiment de Henri de Gand, fameux docteur de la faculté de Paris, qui fit le résultat de l'assemblée ; savoir, que tant que la question serait indécise (parce que le clergé de France avait envoyé des députés au pape Nicolas, pour en avoir la décision), les fidèles sont obligés de confesser à leur propre curé, au moins une fois l'an, tous les mêmes péchés qu'ils avaient confessés aux Réguliers et que les Réguliers les y doivent obliger. Il en rapporte trois raisons, et trois règles du Droit, qui vous rendront cette importante vérité plus claire que le jour.

La première, c'est qu'en matière de salut, lorsqu'on est incertain, si on est obligé d'accomplir un précepte ou si l'on peut s'en dispenser, il est toujours plus sûr d'accomplir le précepte par surrogation, que de le transgresser en n'obéissant pas, et de se mettre en danger de commettre un péché mortel.

La seconde, c'est que lorsqu'on est en doute de la validité d'un privilège, il faut toujours interpréter le privilège selon le droit

(166) Morem, qui in Ecclesia obtinuit, et a synodo confirmatus est, iniquum a paucis abrogari. Et infra :

Id vere ad synodi, ac episcoporum, qui in synodo fuerunt contumeliam veheret, si quæ illi tanto studio et cura veluti Deo præsentè egissent, a nobis ut vana futiliaque abrogarentur. (JULIUS I, in *Epist. ad Orientales*, apud Athanas.)

(167) Leges ecclesiasticas observare pluris faciendum censo, quam Romæ domicilium habere. (LIBERUS, in *Dialogo quem Mediolani habuit cum imperatore Constantino*.)

(168) Quod ad canones attinet, ita ante suggestimus, canones solvere, in religione committere est. (HORMISDAS, in *Indiculo, qui datus est Ennedio, Fortunato episcopis, et aliis Constantinopolim ablegatis*.)

(169) Constantinopolitanum et alios, cunctas vero, quas prælata veneranda concilia personas respiciunt, respuo, quas venerantur, amplector, quia dum universali sunt consensu constituta, se, non illa, destruit quisquis præsumit aut solvere quos ligant, aut ligare quos solvunt. (GREG. Magn. lib. 1, epist. 24, *Ad Joannem*.)

(170) SYRICIUS, *Epist. ad Himmerium Taracensem*, cap. 12 ; ZOSIMUS, epist. 7, *Ad episcopos* ; LEO I, epist. 5, *Ad Dorum* ; HILARIUS, epist. 8 ; FELIX III, epist. 7 ; AGAPETUS I, epist. 6 ; VIGILIUS, epist. 4, *Ad Justinianum* ; ZACHARIAS, epist. 1 ; LEO IV, *Epist. ad Lottarium* ; ADRIANUS II, epist. 27, *Ad Carolum Calvum* ; JOAN. III, epist. 251, *Ad Carolum regem* ; LEO IX, epist. 5, *Ad Petrum episcopum* ; NICOLAUS II, in *Concilio Romano* ; GREGORIUS VII, epist. 1, etc

commun et l'usage public qui était en vigueur avant le privilège, jusqu'à ce qu'il nous soit expliqué.

Et la troisième enfin, c'est que dans les procès et les contestations, lorsque les droits des parties sont douteux, parce que les témoignages et les autorités sur lesquelles ils se fondent sont également forts, il faut toujours juger contre le demandeur, et conserver la possession au défenseur, parce que la condition du possesseur est toujours la meilleure : c'est la règle du Droit (171).

Appliquons ces trois règles à la question que nous traitons ; appliquez votre esprit à les comprendre, et vous jugerez vous-mêmes ce que vous devez faire.

L'Eglise nous commande, sous peine d'être privés de sépulture ecclésiastique après la mort, et d'être excommuniés pendant la vie, de confesser tous nos péchés au temps de Pâques, à nos propres curés, ou à leurs prêtres associés. Les Réguliers nous disent qu'ils ont reçu des privilèges du Saint-Siège, de confesser au temps de Pâques indépendamment des curés, et parlant que nous n'y sommes plus obligés. Voilà l'état de la question.

Que peut-il m'arriver en faisant ma confession pascale à ma paroisse, comme l'Eglise me l'ordonne ? C'est que je me soumetts aux ordonnances de l'Eglise, qui me l'a commandé dans un concile général (de qui l'autorité est infaillible), et qui depuis les privilèges des Mendians, l'a toujours ordonné dans ses conciles provinciaux. C'est que je me soumetts aux ordres du Saint-Siège, puisque bien des Papes ont ordonné la même chose ; c'est que je suis le sentiment de saint Thomas, de saint Bonaventure, d'Albert le Grand, des plus savants et des plus saints docteurs qui aient jamais été dans les ordres Mendians, et que, par cette soumission, je m'acquies envers Dieu le mérite de l'obéissance, comme le dit le docte Gerson dans le sermon qu'il fit à Notre-Dame (172). Et que m'arrive-t-il en n'obéissant pas à ce précepte ? Je me mets en danger de commettre un péché mortel ; car si le concile de Latran n'obligeait pas sous peine de péché mortel, il ne l'ordonnerait pas sous peine d'excommunication pendant la vie, et d'être privé de sépulture après la mort. C'est pourquoi le rituel de Paris le met au nombre des péchés dont on s'accuse dans la semaine sainte, pour recevoir l'absolution générale, que l'archevêque de Paris donne publiquement. « Je n'ai en soin de me confesser une fois l'an à mon curé, ou à quelqu'un des prêtres commis de sa part, et de faire aussi confesser mes gens. »

(171) Sunt autem ad idem rationes ex tribus regulis canonicis quas in confirmatione sententiarum induxerunt predicti domini episcopi, quarum prima est quod in dubiis, maxime ubi versatur periculum anime, semper tutior via tenenda est ac consulenda.

Secunda regula, quia dum aliquod dubium oritur in privilegio, quousque fuerit declaratum, recurrendum est ad jus commune et illud observandum.

Je ne sais si les Réguliers seraient assez téméraires pour dire qu'il n'y a point de péché, puisque les Papes mêmes qui leur ont accordé leurs privilèges, commandent, sous peine de désobéissance, d'y exhorter les peuples dans leurs prédications, et leur défendre sous la même peine de les en détourner.

Appliquons notre première règle. Si la lumière du bon sens apprend à tous les hommes, lorsqu'il s'agit du salut éternel, qu'il faut toujours choisir le parti le plus sûr, ne faut-il pas être insensé pour préférer sa liberté aux ordres de l'Eglise, et se mettre en danger de commettre un péché mortel ; je ne puis m'acquiesir que du mérite devant Dieu, me confessant à ma paroisse au temps de Pâques et à l'article de la mort ; je donne bon exemple à tous les paroissiens ; je ne puis faire qu'une action louable, je me mets en danger de commettre un péché mortel en ne le faisant pas, c'est saint Bonaventure qui le dit dans le passage que je viens d'alléguer, et je ne pense pas qu'on puisse dire le contraire sans témérité. Tirez-en la conséquence ; il faut donc que j'aie perdu le sens et la raison, si je me prive du mérite d'une action louable, si je me mets de gaieté de cœur dans le danger de commettre un péché mortel pour me laisser conduire à mon caprice et à ma fantaisie.

Je dis en second lieu (et c'est l'application de la seconde règle) que lorsque les privilèges sont douteux, il faut les expliquer selon le droit commun, et conserver l'usage qui était en vigueur avant le privilège.

Or je dis que tous les privilèges des Mendians contre l'obligation que je vous enseigne, sont tout au moins douteux 1. Parce que les Papes qui les ont accordés n'ont pu détruire l'autorité du grand concile de Latran, composé de 800 évêques, et où le Pape Innocent III présidait en personne. 2. Parce que pour y déroger il faudrait que les Bulles portassent expressément la clause de dérogation, et la raison, c'est que les privilèges étant odieux de leur nature, il faut toujours les expliquer à la rigueur. 3. C'est que bien des Papes ont ordonné la même chose que le concile de Latran, et qu'il n'y en a pas un qui y ait dérogé. 4. Parce que toutes les églises dans leurs conciles provinciaux, dont la plupart sont approuvés de Grégoire XIII, n'ont pas laissé d'obliger les fidèles à cette confession, nonobstant les privilèges du Saint-Siège. 5. Parce que le concile de Trente les a réduits au droit commun. 6. Parce que le clergé de France, et nommément l'Eglise de Paris, a toujours conservé cette coutume inviolable. Il faut donc les

Tertia est, quod quando dubia sunt jura partium, semper judicandum est contra petitorem. (HERRARD, RATIONUM., cap. 5.)

(172) RICHARDUS HAEMACHANUS, in Oratione superius citata coram Innocentio VI. « Sequitur, quod ceteris partibus perfectior res est conditi suo curato, quam alicui privilegiato, tum propter majorem securitatem, et alias complures rationes. (GIRSO, Cancellarius Parisiensis.)

réduire et les interpréter selon le droit commun, c'est-à-dire, l'usage perpétuel de toutes les Eglises.

Or quel était l'usage perpétuel de toutes les Eglises, au temps des privilèges? C'était que tous les peuples assistassent à la Messe de paroisse, parce que c'est le lieu de l'assemblée canonique et légitime des fidèles; c'était que les fidèles entendissent la parole de Dieu de la bouche des pasteurs, parce qu'ils sont les vrais dépositaires de la foi de l'Eglise; c'était que les fidèles fussent soumis en toutes choses à la conduite des pasteurs, parce que Dieu les charge de lui en rendre compte. Point de fonts baptismaux hors l'Eglise paroissiale, point de mariage véritable que celui qui se fait en la présence du pasteur. Ainsi de tout le reste.

Concluons donc et appliquons cette troisième règle du droit et du bon sens qui nous apprennent l'un et l'autre, que dans les prétentions équivalentes des parties, la condition du possesseur est toujours la meilleure. Je veux dire, que quand les privilèges des Mendiants, qui ne sont que de simples licences, des concessions des grâces du Saint-Siège, fondées sur la nécessité des temps, pourraient équivaloir au droit et à l'autorité de vos euré, la maxime du droit et du bon sens veut qu'on juge toujours contre le demandeur, et qu'on garde la possession au défendeur: *Quia melior est conditio possidentis*.

Or je vous demande, qui est le défendeur? C'est votre euré qui est de droit et de droit naturel ecclésiastique, en possession de vous administrer les sacrements. Qui sont les demandeurs? Ce sont tous les Mendiants, qui veulent vous les administrer au préjudice des pasteurs. Quel est le titre de cette prétention? Ce sont les grâces du Saint-Siège, qui leur permet de confesser et de prêcher en qualité de troupes auxiliaires pour suppléer à l'ignorance et à la négligence des pasteurs, ou pour les soulager dans leurs travaux. A-t-on jamais ouï dire que des gens qui ne viennent chez vous et dans votre maison que pour vous assister, vous disputent le droit de la maison, et veillent faire malgré vous toutes vos fonctions? Il semble qu'il serait plus raisonnable qu'ils vous servissent à votre mode, ou qu'ils s'en désistassent (et je prétends vous faire voir dans le dernier discours, que lorsque la raison du privilège cesse, le privilège doit cesser selon les règles du droit et du bon sens).

Et cependant ces troupes de secours ne furent pas plutôt entrées dans la bergerie de l'Eglise, qu'ils ne pensèrent qu'à s'en rendre les maîtres, qu'à usurper toutes les fonctions hiérarchiques, qu'à décrier tous les pasteurs et à les dépouiller de leur autorité pour se l'attribuer. Il ne faudrait que lire l'histoire d'Angleterre pour s'étonner de leurs débordements et de leurs entreprises. Mais sans avoir recours aux histoires passées, arrêtons-nous au temps présent. Ne soutiennent-ils pas dans leurs écrits, dans leurs conversations, et quelquefois en chaire, comme on a fait à Paris, qu'on n'est pas

obligé de trois dimanches l'un d'assister à la Messe de paroisse; qu'on n'est pas obligé au temps de Pâques et à l'article de la mort de se confesser à son propre curé, et ainsi de tout le reste? Que laissent-ils à vos curés? Le soin de baptiser vos enfants, le droit d'administrer le sacrement de mariage, la peine de vous administrer le sacrement de l'Extrême-Onction, ou celle de vous ensevelir après la mort. En vérité, n'est-ce que pour cela que le Sauveur du monde a dit à vos pasteurs, *Ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans les cieux*, et le reste? N'est-ce que pour cela que le Saint-Esprit leur dit dans les paroles de mon texte: *Connaissez intérieurement le visage de toutes vos brebis*, et le reste? N'est-ce que pour cela que l'Eglise a établi tant de paroisses et fait tant de canons pour attacher les curés à leurs peuples et empêcher qu'ils n'entreprissent sur le troupeau les uns des autres? Si vous n'êtes obligés de recourir à la paroisse que pour vous y marier, pour y faire baptiser vos enfants, ou pour y être ensevelis; donc les conciles généraux qui vous ont dit que vous étiez obligés d'assister à la Messe de paroisse de trois dimanches l'un, de vous y confesser au temps de Pâques, vous ont dit un mensonge; donc tous les Papes qui vous ont déclaré la même chose, n'ont dit que des mensonges; donc tant de Pères de l'Eglise qui ont été du même sentiment, n'ont enseigné que le mensonge. S'il faut avoir une étrange impudence pour en donner le démenti à ce qu'il y a de plus sacré et de plus vénérable dans l'Eglise, et dire au même temps qu'elle se soit trompée, ou qu'elle nous ait voulu tromper; de quel front les casuistes modernes, je dis les réguliers, osent-ils avancer que les fidèles ne sont pas obligés de se confesser une fois l'an à leur propre curé? ainsi de tout le reste. Je pourrai donc passer toute ma vie sans connaître mon pasteur et m'en faire connaître; car si jamais je ne suis obligé d'assister à la Messe de paroisse ni aux instructions qu'on y fait les dimanches, ni de m'y confesser au temps de Pâques, quand me ferai-je connaître à mon pasteur? Certainement, ce ne peut être qu'à l'heure de la mort, où j'ai besoin de lui pour me donner le viatique et l'Extrême-Onction; et de quel front pouvez-vous l'appeler votre pasteur à l'heure de la mort, lui que vous n'avez jamais connu durant la vie? Ne peut-il pas vous dire: mais, Monsieur, je ne vous connais point; vous ai-je vu à la paroisse et au confessionnal? Les sacrements ne sont pas pour les chiens, ils sont pour les chrétiens, et je ne sais ce que vous êtes. Je ne vous ai jamais vu à la Messe de paroisse, où se fait l'assemblée des fidèles; je ne vous ai jamais vu à mes instructions ou à mes prêches; je ne vous ai point vu au tribunal, et vous voulez que je vous donne à l'heure de la mort le plus auguste de tous les sacrements, et que je vous reçoive dans le sein de l'Eglise. Ah! vive Dieu, si j'étais le pasteur de cette Eglise, je suis sûr que je ne vous donnerais point les sacrements, de quelque condition que

vous soyez. Je parle aux gens de la plus haute qualité, qui donnent les plus mauvais exemples. Je ne vous donnerais point les sacrements que je ne susse si vous êtes un païen, un hérétique ou un excommunié. Je ne vous donnerais point le sacrement de mariage, que je ne vous eusse interrogé sur tous les points de votre foi. Je ne vous donnerais point la sainte Eucharistie au temps de Pâques, que je ne susse si vous êtes en état de la recevoir. Je ne vous donnerais point le viatique et l'Extrême-Onction à l'heure de la mort, que je ne susse si vous avez rendu tous vos devoirs à la paroisse; les sacrements ne sont pas pour les infidèles, ils sont pour les chrétiens, et je ne sais ce que vous êtes.

Et toutefois, quoiqu'il n'y ait rien de mieux fondé, et dans les règles du bon sens et dans tous les principes de notre religion, que cette vérité que je vous enseigne; je ne sais par quel enchantement nous voyons aujourd'hui que le mensonge a plus d'autorité sur votre esprit que la vérité la plus claire et la plus lumineuse; que l'apparence de la vertu, qui se montre à vos yeux sous des habillements étudiés et une mine composée, a plus de force et plus de poids sur votre esprit que la vertu la plus sincère et la plus sainte; et quand vous êtes prévenus partant de signes équivoques, trompeurs, vous recevez aveuglément tout ce qu'on dit; vous n'êtes plus capables de discerner, comme vous dit l'Apôtre, si l'esprit qui vous parle, vient de Dieu; vous n'examinez pas si ce qu'il dit est véritable, si c'est pour votre bien ou pour son intérêt; car ils ne veulent pas qu'on examine ce qu'ils disent, il faut tout croire sur la parole du bon Père, sans réplique et sans examen, ils voudraient mettre l'Alcoran à la place de l'Evangile, ils le feraient recevoir aveuglément de tout le monde, tant les esprits sont fascinés. Ah! que le saint Apôtre avait raison de dire à son disciple Timothée: *Erit tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt*, etc. (II Tim., IV, 3.) Il y aura des temps misérables, (et c'est le temps où nous vivons) où les hommes lassés de l'Evangile, et dégoûtés des anciennes coutumes de l'Eglise, se choisiront des maîtres complaisants et flatteurs; attirés par la douceur et par les charmes de la nouveauté, ils détourneront les yeux de la vérité, ils la banniront de leurs cœurs pour y donner entrée à la vanité des fables.

Que j'aurais lieu de craindre que cet oracle de l'Apôtre ne s'accomplît en ma personne, et que les fables ne triomphassent des vérités que je vous ai enseignées! Je suis certain que je n'ai annoncé ici que les maximes les plus pures et les plus inviolables de la foi et de la discipline de l'Eglise; j'en prendrai à témoin toute Eglise, et Dieu sait que je serais prêt, par sa miséricorde, à souffrir le martyre pour la défense des vérités que je vous ai enseignées, et toutefois je suis certain que cet esprit d'erreur qui vous possède et qui vous tient captifs, ainsi que le démon fait les évergumènes, vous les rendra suspects; et si j'étais assez heureux pour le bannir pour quelque temps de votre esprit,

il s'en ira de toutes parts rassembler tous les esprits d'erreurs et de mensonges qui règnent dans l'esprit des hommes, *assumit septem spiritus nequiores se*, et tous ensemble ils reviendront se mettre en possession de la maison qu'ils avaient occupée, et s'y fortifieront de telle sorte, que sa dernière maladie sera plus incurable que jamais.

C'est la prédiction qu'on m'a faite, lorsque je consultai si je traiterais ces vérités si nécessaires et toutefois si peu connues dans le monde. Personne ne m'a dit que je ne dirais pas des vérités très-salutaires et très-utiles à tout le monde, et d'autant plus utiles, qu'il semble que la mémoire en soit perdue. Mais on m'a dit: Vous attaquez la Synagogue dans son fort, et vous voulez détruire son empire, et vous voulez détruire ses coutumes dans un temps où le mensonge a prescrit contre la vérité, et a jeté de si profondes racines dans l'esprit de tous les hommes, qu'ils ne sont plus capables d'ouvrir les yeux à sa lumière. Vos vérités passeront pour des mensonges, et le mensonge prendra dans leurs esprits la place de la vérité; et cependant vous n'excitez que des tempêtes et des persécutions contre vous-même.

Voilà ce qu'on m'a dit par des raisons de conduite et de prudence humaine; et moi j'ai dit: Ma langue est au Seigneur, aussi bien que le cœur de tous mes auditeurs. J'abandonne à sa puissance le fruit de sa parole, il lui donnera telle vertu qu'il lui plaira selon les ordres de sa divine Providence. Si je m'attire des tempêtes et des persécutions, mon Dieu, vous serez mon défenseur et vous me soutiendrez dans le combat, c'est pour vous que j'entre dans la lice; et si je suis assez heureux pour vous faire connaître et adorer ces éternelles vérités, je ne m'en glorifierai point. Je sais, comme le grand Apôtre, que ce n'est point celui qui plante, ni celui qui arrose, mais que c'est Dieu qui donne l'accroissement et la perfection, que c'est en lui que nous vivons, que nous parlons et que nous respirons, et que c'est lui qui fait en nous, par sa miséricorde et par sa grâce, tout ce que nous faisons pour son amour et pour sa gloire. Ainsi, je lui dirai toujours comme le grand Apôtre: *Regi sæculorum immortalis et invisibilis, soli Deo honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.* (I Tim., I, 17.)

DISCOURS VII.

SUR LES CONFESSIONS QUI SE FONT DANS LE COURS DE L'ANNÉE; S'ILEST PLUS JUSTE, PLUS SUR ET PLUS UTILE DE LES FAIRE A LA PAROISSE, QUE DE LES FAIRE AUX RÉGULIERS.

Diligenter agnosce vultum pecoris tui, et greges tuos considera (Prov., XXVII, 25.)

Connaissez le visage de toutes vos brebis; examinez soigneusement tous vos troupeaux.

Si le pasteur est obligé de droit divin de connaître la face de toutes ses brebis pour les guérir et pour les consoler dans leurs besoins, et s'il n'en peut avoir la connaissance que par la confession qu'elles lui font de leurs péchés (comme je vous ai fait voir

dans le dernier discours), vous m'avouerez facilement que cette connaissance particulière de leurs âmes ne pouvant s'acquérir dans une seule confession qu'elles lui font à Pâques, il est à présumer que le Sauveur du monde qui nous impose cette loi, a toujours prétendu qu'autant de fois que nous nous confessons de nos péchés, ce fût toujours à la personne du pasteur, ou de ses prêtres associés, pour lui donner la connaissance de nos âmes et de nos maladies.

C'est aussi la plus juste et la plus naturelle conséquence que nous pouvons tirer de ce précepte de l'Eglise, qui nous oblige à confesser tous nos péchés au moins une fois l'an; car si la même Eglise qui nous impose cette loi, expliquant son précepte dans le concile de Latran, a ordonné sous peine d'anathème que cette confession que nous faisons à Pâques se fit toujours à la personne du pasteur, *proprio sacerdoti*; ne dois-je pas conclure, que si la sainte Eglise notre mère eût obligé tous ses enfants à confesser tous leurs péchés plus d'une fois l'année, elle eût sans doute exigé d'eux la même condition? et partant que l'esprit de Jésus-Christ et de l'Eglise, qui nous ont engendrés à la vie éternelle, est de ranger tous les chrétiens sous la conduite du pasteur, et dans le sein de la paroisse?

Mais comme il n'y eut jamais de loi si absolue et si universelle qui n'ait ses privilèges et ses exceptions, et que la même autorité qui établit la loi, a quelquefois raison d'en dispenser: il faut vous faire voir (et ce sera le sujet de ce discours qui me reste à vous faire sur vos obligations à la paroisse) dans quelles occasions, et pour quelles raisons l'Eglise vous permet et vous conseille même de recourir aux étrangers, au préjudice du pasteur, hors desquelles il est toujours plus sûr, plus juste et plus utile de demeurer sous la conduite du pasteur et dans le sein de sa paroisse.

Je dis donc qu'il n'y eut jamais de loi si absolue et si universelle dans le monde, qui n'ait ses privilèges et ses exceptions, et que la même autorité qui établit la loi, peut faire aussi le privilège, c'est-à-dire l'exemption de la loi, ou une loi privée, *privata lex* (173).

La raison de cette vérité, c'est qu'il n'y a point de loi parmi les hommes qui ne suppose une raison de bienséance, ou de nécessité qui l'établit; c'est un abus à corriger, ou un bon ordre à établir; car autrement une loi sans raison serait une tyrannie,

et deviendrait insupportable à tous les peuples.

Or je dis que la même raison qui oblige les princes à établir des lois, les oblige souvent d'en accorder des privilèges et des dispenses. En voici des exemples dans la conduite et dans la discipline de l'Eglise.

Autrefois, tous les moines et les chanoines mêmes étaient soumis à la conduite de l'évêque, pour le spirituel et pour le temporel. Il visitait de droit commun tous les chapitres et tous les monastères qui se trouvaient dans l'étendue de son diocèse; parce qu'étant le Père et le pasteur immédiat de chacun des fidèles qui formaient son troupeau, il était obligé de les conduire chacun dans son état et dans sa profession, dans la voie du salut éternel. Voilà le droit commun et la pratique universelle de toutes les Eglises.

Mais il est arrivé dans la suite des temps (et voici l'occasion des privilèges) que par la négligence des évêques et par le peu de connaissance qu'ils avaient de la vie et de la discipline monastique, ou par d'autres raisons qui seraient trop longues à déduire, la soumission que les chapitres et les moines leur rendaient, leur était ruineuse; et que, bien loin d'en être aidés dans la voie du salut, ils en souffraient d'injustes vexations (174); alors il fut de la prudence du Saint-Siège et du Souverain Pontife, de les soustraire de cette autorité si ruineuse, et de les soumettre à sa puissance immédiate. Il est donc vrai de dire, que la même raison qui a causé la loi, fait la nécessité du privilège, et que la même autorité qui l'établit, a quelquefois raison d'en dispenser.

Appliquons ce principe à la question que nous traitons. Quelle est la loi fondamentale et primitive que le Sauveur du monde a établie dans l'Eglise pour l'exercice du sacrement de pénitence? C'est que tous les fidèles fassent la confession de leurs péchés à ceux qui ont de droit l'autorité de les absoudre et de les délier. Or il est évident qu'il n'y a que les pasteurs et les prêtres qui sont associés à la sollicitude pastorale, qui aient de droit l'autorité de les absoudre et de les délier. Il est donc évident qu'il n'y a que les pasteurs et les prêtres qu'ils ont associés à leur autorité, à qui tous les fidèles soient obligés de droit commun de confesser tous leurs péchés. Voilà la loi fondamentale et primitive que le Sauveur du monde a établie dans l'Eglise pour l'exercice du sacrement de pénitence.

Mais il est arrivé dans la suite des siècles (et voici l'occasion des privilèges) que les

(173) *Privilegium, quasi privata lex.*

(174) *Venerabilem locum illum asperius ac miserabilibus tractas, religiosas fratrum personas crudeli ac contumeliosa captione coarctas.* (GREG., lib. X, epist. 15, *Ad Manassem, Remensem archiepiscopum.*)

Monasterium Sancti Remigii quotidie dissipat atque confundit. (*Ibid.*, epist. seq.)

Clamor Fratrum monasterii Sancti Michaelis, imo multiplex angustia. (*Ibid.*, lib. II, epist. 69.)

Nunquidne existimas episcopos hanc in pastoralis regimine potestatem atque licentiam suscepisse, ut monasteria, quantum velint, opprimant, et studium religionis suae praelationis occasione hæc et illa potenter exigendo, et potestatem suam exercendo comminuant? An ignoras quod sancti Patres plerumque monasteria de subjectione episcoporum propter infestationem praesidentium diviserunt? (*Ibid.*)

ténèbres de l'abîme ayant couvert toute la face de la terre, tous les pasteurs de la campagne étaient tombés dans un état de léthargie, d'ignorance et d'avidissement qui les rendait plus pernicieux aux peuples qui leur étaient soumis, qu'ils n'étaient propres à les instruire et à les diriger dans la voie du salut. C'est la raison que nous en donnent Albert le Grand (175) et saint Bonaventure. Ils nous apprennent l'un et l'autre, traitant cette matière, qu'on ne voyait à la campagne que des vicaires amovibles, loués à prix d'argent, les uns pour trois mois, les autres pour six, les autres pour un an, dont l'ignorance et le mauvais exemple de leur vie étaient aux peuples une occasion de scandale, et non de salut et d'édification. Alors il fut de la prudence et de la vigilance du Saint-Siège et du Souverain Pontife qui veille à la conduite de toutes les Eglises, de pourvoir au besoin de tous ces peuples abandonnés, et d'appeler aux fonctions de la sollicitude pastorale les ordres réguliers, pour réparer les brèches de l'Eglise, pour suppléer à l'ignorance et à la négligence des pasteurs, *tanquam servi in charitate*, dit saint Bonaventure, comme des serviteurs en charité, comme des troupes auxiliaires qui donnent aux peuples les lumières et les consolations qu'ils ne recevaient pas de leurs pasteurs. Et voilà quelle fut l'occasion et la nécessité des privilèges que tous les Papes ont accordés aux ordres réguliers : c'est la grande multitude des fidèles, c'est le salut de tous les peuples, et l'insuffisance des pasteurs ordinaires (176).

Mais, comme la raison qui fait les privilèges ne détruit point la loi, et que les Papes mêmes qui les ont accordés n'ont jamais prétendu l'anéantir, vous m'avouerez aussi, que lorsque la raison du privilège cesse, le privilège doit cesser ; ou du moins que la loi qui fait le droit commun est toujours préférable aux privilèges et aux exceptions. C'est la doctrine de saint Bonaventure, vicaire général de l'ordre Séraphique, aussi bien que d'Albert le Grand, l'un des plus grands théologiens qui ait jamais été dans l'ordre des Prêcheurs. Je crois, dit saint Bonaven-

ture, que tous les privilèges qui nous sont accordés n'ont pas été donnés au préjudice des pasteurs, pour les frustrer de la puissance pastorale qu'ils ont reçue de Jésus-Christ et de l'Eglise ; mais en faveur des peuples, pour suppléer à l'ignorance, à la malice, et à la négligence des pasteurs, ou pour les assister dans leurs travaux (177). C'est pourquoi, dit-il, il ne faut pas tellement les amplifier, qu'ils tournent au préjudice de la puissance pastorale que Jésus-Christ a établie dans l'Eglise ; il ne faut pas aussi tellement les restreindre, qu'on prive les fidèles du secours qu'ils en pourraient tirer. Voici donc le milieu et le tempérament qu'il y faut apporter ; je le réduis à ces deux vérités qui feront le partage et le sujet de ce discours.

Premièrement, que dans les occasions où l'abondance des fidèles, où l'ignorance, la négligence et la mauvaise vie des pasteurs, les rend incapables de vous administrer utilement le sacrement de pénitence, l'Eglise vous permet et vous conseille même de recourir aux réguliers, pour profiter de leurs lumières et de leurs bons exemples. Voilà l'esprit des privilèges et l'intention des Papes qui les ont accordés.

Secondement, lorsque les pasteurs et les prêtres qu'ils ont associés à leur autorité ont la science et la capacité requise pour vous instruire et pour vous diriger dans la voie du salut, il est toujours plus juste, plus sûr et plus utile de demeurer sous la conduite du pasteur et de ses prêtres associés, que de leur préférer des étrangers. Ce fut la décision d'un grand théologien que nous expliquerons dans la suite (178). Prouvons invinciblement l'une et l'autre de ces deux vérités, et faites-y attention.

PREMIER POINT.

Le Docteur angélique se fait cette question dans l'opuscule XVIII : si les fidèles peuvent licitement se confesser aux réguliers ; et il répond, qu'à cause du grand nombre des chrétiens qui composent l'Eglise, et qui surchargent les paroisses, et des difficultés qui se rencontrent à rassembler dans un même

(175) An tenetur quis confessari proprio sacerdoti? Credo quod talibus data sit potestas audiendi confessiones non in præjudicium sacerdotum honorum, sed potius in favorem fidelium, et hoc propter ignorantiam, negligentiam, et malitiam quorundam sacerdotum; et credo hoc privilegium in extremis temporibus emanasse, quia jam veritatum est illud, *Erit sicut populus sic et sacerdos*; et pro magna parte sunt venales et conductitii et multi parochianos suos plus ad malum quam ad bonum trahunt; unde dico quod secundum intentionem privilegii, sacerdotes parochiales jure suo non privantur, imo faciendum est quod a suis parochianis debita eis reverentia exhibeatur. (ALB. MAGN., in IV. *Sentent.*, dist. 17, art. 44.)

(176) Firmissime credendum est quod propter nimiam sacerdotum negligentiam hoc summus Pontifex dedit privilegium, quia nostris peccatis crescentibus in hoc fine seculi etiam peccandi inveniantur sacerdotes qui sunt vere pastores, sed potius vicarii conducti pretio vili, et quod admira-

bilis est, nec sunt perpetui in multis terris, sed conducti ad annum, vel etiam ad dimidium, vel ad mensem, et hoc scio quia vidi; ita ut videatur impleri illud Ezechielis: *Pro fragmento panis et pusillo hordei corrumpebant me et meum populum.* (ALB. MAGN., *loc. cit.*)

(177) Quia, ut opinor, talibus data est potestas audiendi confessiones non in præjudicium pastorum et maxime honorum, sed in favorem fidelium. (ALEXANDER DE HALES, quest. 71, part. IV.)

(178) Civitas securus, utilis et justus eligitur quantum est de se, et cæteris paribus, pro confessione sacramentali facienda parochianis, quam frater privilegiatus, quia persona parochiani a Deo et Ecclesia ad hoc præcepta. (LOCUMARTUS, in suo *Parochiali*, cap. 4, concl. 2.)

Status Curatorum securus et justus eligitur quantum est de se, et cæteris paribus, pro confessione sacramentali facienda a parochianis quam alius status. (GIBSON, consid. 10, *De statutis ecclesiasticis.*)

sujet toutes les qualités et toutes les vertus requises à la conduite et au gouvernement des âmes, tous les fidèles peuvent licitement se confesser aux réguliers dans le cours de l'année, et dans les confessions de pure dévotion.

Je dis premièrement, que dans les lieux où les pasteurs et tous les prêtres qui sont associés à la paroisse, ne peuvent satisfaire à l'abondance et à la dévotion des peuples qui leur sont confiés, non-seulement les fidèles ont un droit naturel et légitime de demander aux étrangers les lumières et les consolations qu'ils ne reçoivent pas à la paroisse, mais que les curés mêmes sont obligés, à titre de justice, de les leur procurer, ou bien de renoncer au bénéfice.

La raison de cette vérité se tire de la fin de tous les privilèges et de l'esprit des Papes qui les ont accordés. Pourquoi les ordres réguliers qui ne sont dans l'Eglise que dans l'état des pénitents, sont-ils entrés dans les offices de la cléricature? Ils nous apprennent eux-mêmes que c'est pour aider les pasteurs en qualité de troupes auxiliaires et de coadjuteurs, dit saint Bonaventure, comme des serviteurs en charité, dit l'Ange de l'école. Ce sont les serviteurs du Père de famille, dit Albert le Grand (179), qu'il envoya dans le XIII^e siècle à la campagne et sur les grands chemins, pour inviter les peuples aux noces de son Fils, et les forcer d'entrer dans son Eglise : *Ite et compellite intrare.* (Luc., XIV, 23, 27.) Et c'est pourquoi le docte Gerson, si zélé pour les droits de la hiérarchie et de la discipline de l'Eglise, a dit dans ses *Observations*, que l'état des curés doit recevoir humainement et agréablement les ordres réguliers, comme des gens qui les assistent et qui les aident à supporter le poids de la journée (180); ils les doivent honorer comme leurs frères, les appeler aux fonctions de la sollicitude pastorale, se réjouir de leurs progrès, et remercie le Père de famille des bénédictions qu'il donne à leurs travaux. La charité n'est point envieuse : elle n'est point jalouse ni contentieuse, elle ne cherche point ses propres avantages, elle se réjouit des avantages du prochain : *Modo Christus annuntiator.* (Philipp., I, 18.) Peu m'importe, disait le saint apôtre aux Corinthiens (I Cor. I, 12 seqq.), que ce soit Apollon qui vous instruisse des vérités de l'Évangile, ou que ce soit Céphas qui plante et qui arrose, pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, et que l'Eglise soit servie, voilà toute ma gloire, voilà l'unique objet de mes desirs.

Je dis secondement, que dans les lieux où les curés et tous les prêtres qui sont associés à la paroisse n'ont pas cette science du salut qui dirige les âmes dans les voies du Seigneur, cette prudence de

l'esprit qui les préserve de la corruption et qui les purifie de leurs vices, et cette charité pure et désintéressée qui n'envisage que Dieu seul et le salut des âmes; tous les fidèles ont un droit naturel et légitime de demander aux réguliers la lumière et les consolations qu'ils ne reçoivent pas à la paroisse.

La raison de cette vérité se tire de la nécessité de mon salut, et des moyens que je dois employer pour l'assurer. Je ne dois pas moins faire pour remédier aux maladies de mon âme, et mettre mon salut en assurance, que je fais tous les jours pour la santé et pour la vie de mon corps; et si lorsque mon corps est affligé de maladie, je ne m'arrête pas aux médecins du voisinage, mais je cherche toujours les plus habiles et les plus propres à me guérir; à plus forte raison, lorsqu'il s'agit du salut de mon âme, je dois toujours chercher le plus habile confesseur. Or, je ne trouve pas dans la personne du curé, ni dans les prêtres qui sont associés à la paroisse, tant de science, tant de lumière et tant de charité que dans ce religieux; il est donc évident que je suis obligé dans la conduite de mon âme et la nécessité de mon salut, de préférer ce religieux à tous les autres. Cela ne souffre point de contradiction.

Je ne vois pas qu'on puisse disputer de ce principe : mais la difficulté c'est d'en bien faire ici l'application. Je voudrais bien vous demander dans l'intérieur de la conscience et devant Dieu (car en matière de salut il faut parler sans intérêt et sans déguisement), pouvez-vous dire que dans plusieurs villes et lieux du royaume, dans le temps où nous sommes, où les curés sont presque tous docteurs, et sont assistés de plusieurs prêtres vénérables par leur doctrine et par leur piété qui sont associés à la paroisse, où les curés se peuvent aider des ecclésiastiques qui sont dans l'étendue des paroisses (car je m'assure qu'il n'y a pas un ecclésiastique, de quelque rang et de quelque qualité qu'il soit, qui refusât son assistance, si monsieur le curé le réclamait); enfin, où les curés peuvent appeler aux fonctions de la sollicitude pastorale les docteurs qui sont dans leurs paroisses : cela posé pour fondement, pouvez-vous dire devant Dieu, que l'ignorance, que la mauvaise vie et l'incapacité de vos curés et de leurs prêtres associés est la raison qui vous oblige d'abandonner le sein de la paroisse, et de vous mettre sous la conduite et sous la direction des réguliers? Non, vous ne le dites pas publiquement et vous ne l'oseriez dire; car on pourrait facilement vous rejeter sur le visage la confusion que vous leur voudriez faire, et s'il était permis de mettre en parallèle des gens qui doivent

(179) Videtur sine præjudicio dicendum quod privilegium audiendi confessiones religiosus et honestis personis utile est concedere : et confirmatur Veteris et Novi Testamenti auctoritate : Veteris Paralipom. XXIX : IV Reg. XVII ; Esther. VIII ;

Novi, Lucae XIV, ubi Paterfamilias misit servos. (ALBERTUS MAGNUS, dist. 17, art. 4.)

(180) Status curatorum debet suscipere cum bona gratia status privilegiorum. (GERSON, consid. 15, De statibus ecclesiasticis.)

concourir à la gloire de Dieu et au salut des âmes, sans jalousie et sans émulation, on ferait voir évidemment, qu'autant que le clergé surmonte les ordres réguliers par l'éminence de l'état, autant se pourrait-il trouver de différence dans le mérite des personnes. Mais en secret et en particulier vous m'avez dit vous-mêmes (je parle à quelques réguliers aussi bien qu'aux laïques), Dans les paroisses y a-t-il un seul ecclésiastique qui sache ce que c'est que vie purgative, et qui pût enseigner à faire l'oraison? Vous les connaissez mal. Voilà jusqu'où va l'injustice et la témérité des gens du monde, qui n'ayant pas assez de connaissance et de discernement pour juger du mérite des choses, se laissent prévenir aux apparences et sur des préjugés qui n'ont pour fondement que le caprice ou l'intérêt, décident aussi souverainement sur le mérite des personnes que s'ils avaient les poids du sanctuaire, qui sont la règle véritable de tous les jugements.

Voulez-vous que je vous fasse voir comment cette opinion si pernicieuse et si injuste s'établit dans le monde, et fascine l'esprit de tous les hommes? Je ne vous dirai rien que sur le témoignage et l'expérience consommée d'un des plus grands évêques de l'Eglise, c'est monseigneur l'évêque de Belley, de sainte et glorieuse mémoire. dans un traité qu'il intitule : *Le directeur désintéressé*.

La première se prend de la concorde et de la liaison des réguliers, qui, n'ayant tous qu'un objet utile et honorable qui les unit ensemble, l'utilité, la gloire et la réputation de l'ordre, concourent tous à une même fin, où s'intéressent tous les membres de la communauté. Pour peu qu'un homme ait de talent pour le confessionnal ou pour la chaire, chacun s'empresse à le faire valoir. Il n'y a personne dans la communauté qui ne le préconise et qui n'exalte son mérite; on lui brigue des chaires par avance; on lui compose un auditoire, des pénitents, des pénitentes, des amis, et des associés aux confréries et aux congrégations; on les prévient avantageusement de son mérite. Nous vous donnerons un grand prédicateur. Voilà le préjugé qu'on jette dans l'esprit de ses amis qui emportent la foule et qui entraînent le jugement de tout le monde. Car nous n'allo- nous que trop souvent où les autres nous mènent, et non pas où il faudrait aller; nous jugeons comme les autres jugent, nous répétons ce que les autres disent, et nous vivons moins par raison que par imitation.

Vous étonnez-vous après cela, si ces gens-là remplissent toutes les grandes chaires, s'ils attirent après eux la foule des personnes du monde, s'ils paraissent les maîtres des sciences, et s'ils triomphent du clergé? C'est parce que nous aurions honte de briguer une chaire, comme des comédiens font un théâtre; c'est parce que nous n'avons pas tant d'émissaires pour envoyer dans toutes les maisons et nous faire venir des auditeurs; nous n'avons pas tant de per-

sonnes associées à nos congrégations et à nos confréries, qui se répandent dans le monde et qui publient hautement nos louanges; enfin, c'est parce que nous n'avons pas dans le clergé cet intérêt utile et honorable, qui les unit ensemble et qui les fait agir pour une même fin, la gloire et l'avantage de la communauté.

Le second avantage des réguliers sur les ecclésiastiques du clergé, c'est que, vivant dans la retraite et dans l'éloignement des gens du monde, ils sont moins exposés à la censure des pécheurs, leurs bonnes qualités ont plus d'éclat et d'apparence, et leurs défauts sont mieux cachés.

Je dis premièrement que leurs vertus ont plus d'éclat et d'apparence; et la raison, c'est que les hommes n'ayant de jugement que dans les yeux, ni des yeux qu'à la tête, ils s'arrêtent toujours aux apparences, et ne voient pas plus loin que le dehors.

Ils n'examinent pas si vous avez de la vertu et du mérite dans le fond; pourvu que vous ayez assez d'adresse pour prévenir avantageusement les premiers sens, vous emportez toujours le jugement de la raison. Et de là vient que les ecclésiastiques du clergé, qui par état sont obligés de vivre dans le commerce et la fréquentation des gens du monde, d'une manière plus commune, plus familière et plus accommodée à leurs inclinations, qui donnent moins à l'apparence qu'à la substance des vertus, tombent quasi toujours par cet endroit dans le mépris des gens du monde; au lieu que les réguliers qui donnent plus aux apparences, qui jamais ne paraissent en public que d'une manière concertée et préparée, et qui sont étudiés dans leur langage, dans leurs regards et dans leurs gestes, s'attirent le respect et la vénération de tout le monde. Je ne dis pas ceci pour leur en faire un reproche, car en cela ils sont louables d'édifier le prochain en toutes choses, mais pour vous faire voir l'iniquité de vos jugements.

Je veux vous en donner une peinture naturelle dans la personne du Sauveur et de saint Jean-Baptiste, et dans ce seul exemple vous connaîtrez votre injustice et votre aveuglement.

D'où vient que le Sauveur du monde, qui était né pour le salut des hommes, qui ne prêchait que des oracles, qui ne faisait que des miracles, qui était saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs, fut méprisé de toute sa nation, et que saint Jean-Baptiste, qui n'avait point d'autre office dans le monde que celui de lui rendre témoignage, et de préparer les hommes à sa venue, faisait sortir toute la ville de Jérusalem pour l'admirer dans son désert, et était regardé de tous les Juifs, comme le Messie qui leur était promis? Lisez les quatre Evangélistes, vous n'en trouverez point d'autre raison que celle-ci. C'est que saint Jean, qui leur était caché dans le désert, leur paraissait plus admirable que le grand Soleil de justice qui brillait à leurs yeux. Il était obligé par la nécessité de ses emplois, de vivre dans le

commerce des pécheurs ; il mangeait, il buvait avec eux, il les allait chercher dans leurs maisons, comme le médecin va trouver son malade ; et de là vinrent les reproches que lui faisaient les pharisiens, qu'il était un ami de la bonne chère et un fauteur de publicains (181) ; de là vint le mépris et la diminution de son mérite : *Unde huic sapientia et virtutes? Nonne hic est fabri filius?* (Matth., XIII, 54, 55) C. qui faisait dire au Fils de Dieu : *Nemo propheta in patria sua.* que personne ne peut être prophète dans son propre pays (Luc., IV, 24.) Et à l'évangéliste saint Luc : *Nemo credebat in ipsum.* C'est qu'on n'admire dans le monde que ce qui vient de loin, et que l'astre du jour n'est jamais plus considéré que dans ses défaillances.

Appliquons-nous ce que je viens de dire. Vous nous voyez dans le commerce et la fréquentation des gens du monde par la nécessité de nos emplois : ne faut-il pas que nous nous fassions tout à tous les hommes pour gagner tous les hommes à Jésus-Christ (182), et que nous apprenions aux gens du monde à servir Dieu en toutes conditions, et à le sanctifier dans la diversité de leurs états ? Et quand vous nous voyez dans les offices d'une vie commune et innocente, vous en tirez du scandale, et vous dites en vous-mêmes, et quelquefois publiquement : Cet homme mange et boit comme les autres. Il se promène, il joue et il se divertit comme les autres. Voudriez-vous qu'il vécût sans manger ? Les réguliers vivent-ils de la rosée ? Voudriez-vous qu'il travaillât toujours sans prendre de relâche et de récréation ? Les réguliers n'en prennent-ils jamais ? de sorte qu'an lieu que l'ouverture et la franchise des premiers qui vous paraissent ce qu'ils sont, qui vous découvrent ingénument tous leurs défauts, vous devrait édifier, elle ne vous donne que du mépris pour eux ; et le mystère des derniers, qui sont toujours couverts, qui n'est peut-être qu'un masque et qu'une hypocrisie, vous donne de l'estime et de l'admiration pour eux. Voilà comment les hommes et les enfants des hommes sont raisonnables dans leurs pensées et dans leurs jugements : *Mendaces filii hominum in stateris.* (Psal. LXI, 10.) Voilà comme les hommes jugent équitablement des choses, quand ils s'arrêtent aux apparences et au dehors.

Mais on peut dire aussi, que les défauts des réguliers sont mieux cachés, parce que n'ayant point de liaison avec les gens du monde, ils ne s'attirent point les jalousies et les envies qui détruisent l'honneur des prêtres et des ecclésiastiques du clergé. Je ne dis pas qu'ils soient exempts de ces deux vices de l'esprit, qui s'insinuent d'autant plus aisément dans les personnes régulières qu'ils ont moins d'occasions de se laisser corrompre par les vices de la chair ; mais au moins ils ont entr'eux cette prudence si nécessaire à la réputation que leurs défauts sont étouffés dans le silence impénétrable de leur cloître ;

qu'ils s'arment tous à la défense de celui qui est calomnié, et qu'imitant la piété de Sem et de Japhet, ils se dépouillent de leurs manteaux pour en couvrir la turpitude de leurs frères. Mais un ecclésiastique séculier est exposé à la censure, aux calomnies et aux imprécations, je ne dis pas seulement des gens du monde, mais de ses propres frères, que son mérite déchaîne contre lui (je parle aux ecclésiastiques), et qui deviennent ses ennemis par la seule raison qu'il les surpasse en quelque chose. (Messieurs, regardez-vous un peu dans le miroir que je vais vous représenter ; vous y verrez bien quelques traits de votre ressemblance.) Le Fils de Dieu l'avait bien dit à ses disciples, pour leur représenter l'envie et la haine des pharisiens : Jean-Baptiste est venu qui ne mangeait, qui ne buvait, qui vivait dans son corps comme s'il n'avait point de corps, et les hommes disaient, C'est un démoniaque, c'est un homme possédé du démon. Le Fils de l'homme est venu qui mangeait, qui buvait et qui vivait dans le commerce des pécheurs pour les gagner à son royaume, et les hommes disaient : C'est un ami de la bonne chère, c'est un Samaritain. (Matth., XI, 18, 19.) *Nonne bene dicimus quia Samaritanus es et demonium habes?* (Joan., VIII, 48.) Messieurs, voilà votre horoscope : si vous avez quelque vertu qui vous distingue du commun, et qui vous donne du crédit parmi les gens du monde, vous attirez sur vous l'envie et la persécution de vos confrères : *Quid facimus, ecce totus mundus post eum abit.* (Joan., XII, 19.) Voilà la jalousie qui s'alarme. Hélas ! il va m'enlever toutes mes pénitentes et s'attirer tout le crédit que je me suis acquis dans la paroisse : ils ne cesseront jamais de vous persécuter.

Si vous avez quelque défaut, on le relève avec éclat, on ne l'étouffe pas dans le silence pour conserver l'honneur du sacerdoce, comme font prudemment les réguliers ; au contraire, on le rappelle du silence, on le déterre du centre de la terre pour le faire connaître à tout le monde et assouvir sa jalousie. Mais, monsieur, vous le devriez cacher sous votre robe, et vous êtes seul et le premier à le publier : c'est votre frère que vous allez déshonorer, ayez au moins quelque respect pour l'intérêt du caractère ; c'est pour cela qu'il faut le découvrir à tout le monde, on assemble le peuple au coin des rues pour satisfaire sa passion, semblable à cet enfant dénaturé qui appela ses frères pour leur montrer la turpitude de son père. O malheureux enfant, qui déshonore ta famille pour satisfaire ta jalousie, tu n'hériteras que malédiction : *Maledictus Chanaan, erit servus servorum fratribus suis* (Gen., IX, 25) ; et voilà ce qui fait que les peuples ignorants ont plus de confiance aux réguliers qu'aux prêtres du clergé, c'est parce qu'ils sont plus unis pour aller à leurs fins, c'est parce qu'ils ont plus de soin d'étaler leurs vertus et de cacher leurs défauts.

(181) *Ecce homo vorax et potator vini, publicanorum et peccatorum amicus.* (Matth., XI, 19.)

(182) *Omnibus omnia factus sum, ut plures lucrifaciam.* (II Cor., IX, 19.)

Mais il faut ajouter un troisième avantage : c'est qu'ils paraissent aux yeux du peuple plus désintéressés dans les emplois du ministère qu'ils exercent, que les ecclésiastiques séculiers. Vous ne les voyez pas tendre la main dans le confessionnal pour recevoir un sou; vous ne les voyez pas aller dans vos maisons vous demander quelque rétribution du ministère qu'ils exercent, et sur ce fondement, vous dites que les ecclésiastiques de paroisse sont des gens mercenaires qui n'ont en vue que la rétribution, qui ne parlent jamais que pour les dîmes, qui se font un métier du sacerdoce pour vivre plus grassement dans l'Eglise, qu'ils n'auraient fait dans leurs maisons.

Il faut que je repousse jusqu'au fond des enfers ce reproche injuste, et que je vous convainque de trois choses.

Premièrement, que vos ecclésiastiques sont moins intéressés dans les services qu'ils vous rendent. Secondement, qu'ils sont plus pauvres, quoiqu'ils vous servent davantage. Troisièmement, que cette pauvreté leur est plus difficile à supporter que la pauvreté si dénuée des Mendians, qui est le fondement de leurs richesses, et qu'ils appellent désappropriation.

Je dis premièrement, que vos ecclésiastiques sont moins intéressés dans les services qu'ils vous rendent; en voulez-vous la preuve convaincante? En voici deux ou trois l'une après l'autre.

La première, c'est qu'ils ont moins d'ardeur et moins d'avidité pour la conduite et le gouvernement des âmes, quoiqu'il leur appartienne par office, et qu'ils soient établis de Jésus-Christ et de l'Eglise pour la conduite du troupeau. D'où vient que les chanoines réguliers, les Bénédictins, les Célestins, qui sont les plus austères dans leur vie, et qui sans doute ne manquent pas de zèle pour le salut des âmes, ne s'ingèrent jamais dans le gouvernement des consciences qu'ils n'y soient appelés par des pasteurs? Car vous ne voyez pas dans les rescrits et dans les bulles du Saint-Siège, qu'ils aient jamais importuné les Papes pour en obtenir des privilèges, ni qu'ils ehichent les évêques pour en obtenir des permissions, ni qu'ils disputent à vos curés si l'on est obligé au temps de Pâques et à l'article de la mort de se confesser à sa paroisse. Vous ne les voyez point comme les pharisiens parcourir les mers et la terre pour faire un prosélyte (183), ni pénétrer dans les maisons des veuves). (*Matth.*, XXIII, 15.) D'où vient cela? la raison en est tout évidente; c'est qu'étant dans l'Eglise comme des pénitents où ils travaillent de leurs mains, comme les anciens moines, où étant bien fondés, la pauvreté ne les oblige point à sortir de leur cloître et à faire violence à leur premier institut, pour se charger de la conduite des hèles et y trouver le viatique nécessaire. (Car vous savez qu'on ne vit pas de la rosée

qui tombe chaque jour, et qu'à moins d'être un pur esprit comme les anges, ou d'avoir à ses gages le corbeau du prophète Elie, il faut avoir en sa mai-on le nécessaire de la vie, ou il en faut sortir pour le chercher.)

Mais voudriez-vous dire que les ordres mendians, qui ont un si grand zèle pour le salut des âmes, et tous les autres qui s'empressent à les conduire dans la voie du salut, aient un objet si bas et si profane que de s'en faire un gagne-pain, ou un moyen d'accroître leurs richesses?

Non, non, je ne dis pas cela, et je n'usurpe pas le jugement de Dieu. Il n'y a que lui qui pénètre les cœurs et qui sonde les reins, qui puisse découvrir les intentions secrètes de nos œuvres. Mais je vous prie de m'expliquer deux ou trois choses: d'où vient que ces bons Pères, qui sont si pénétrés du zèle de la maison de Dieu et du salut des âmes, savent si bien la différence entre les villes et les villages, entre les riches et les pauvres? Les voyons-nous dans les villages rompre le pain de la parole et consoler les âmes faméliques et desséchées? On les y voit souvent au temps de la moisson pour y faire la quête, pour y prêcher les Avents, les Carêmes, lorsque la rétribution est attachée à la prédication. Les voyez-vous briguer les chaires des petites paroisses, comme l'on fait celles des grandes? Mais, direz-vous, c'est parce que ces petites églises ne pourraient contenir la foule qui suit ordinairement le révérend Père. Eh bien! donnons-lui un théâtre digne de son mérite! les voyez-vous prêcher les fêtes et les dimanches de l'année dans les grandes églises où cette foule les pourrait suivre? Ils apprendraient aux peuples à sanctifier les fêtes et les dimanches. Les voyez-vous aller chercher les pauvres dans leurs greniers et dans leurs gâtes, comme les riches en leurs palais, les consoler dans leurs afflictions, les assister de leurs conseils, s'intéresser dans leurs affaires temporelles, et se mêler de toute la conduite du ménage? Pour les ecclésiastiques, voilà leur partage, ils auront soin des pauvres. Quelques-uns m'ont dit que des valets et des servantes leur avaient dit souvent, que s'étant présentés à certains confesseurs que je ne nomme pas, on leur avait recommandé l'obligation de la paroisse. On peut donc dire aux réguliers, Vous avez une mesure pour les riches, et une mesure pour les pauvres (184), vous recevez bénignement les riches: Venez, madame, soyez la bienvenue, on ne s'épargnera point à vous servir, et vous, pauvres servantes, allez à la paroisse. Mais l'âme de ce riche est-elle plus précieuse devant Dieu que l'âme de ce pauvre? A-t-elle plus coûté de sang à Jésus-Christ? Est-elle plus capable de la vision béatifique? Quelle est donc la raison de cette préférence? je ne le saurais dire, il n'y a que Dieu qui la connaisse, je vous la laisse à deviner, je n'en veux point tirer de consé-

(183) *Qui penetrant domos ut captivas ilucant mulierculas oneratas peccatis.* (*II Tim.*, III, 6.)

(184) *Pondus et pondus, mensura et mensura, utrumque abominabile apud Deum.* (*Prov.*, XX, 10.)

quente odieuse ; mais ce qui est certain, et que vous voyez tous, à moins de vous crever les yeux, c'est que vos prêtres de paroisse, qui ne choisissent point, et qui sont obligés de servir tout le monde, qui se partagent les quartiers et les rues pour visiter les pauvres et les malades, qu'on réveille souvent au milieu de la nuit pour vous administrer les sacrements, sans qu'ils y puissent contredire, ont moins de vue d'intérêt dans les services qu'ils vous rendent, que les réguliers. Mais ce qu'il y a de plus injuste, c'est que, travaillant davantage qu'aucun des réguliers, ils sont beaucoup plus pauvres.

Il ne faut point ici d'autres raisonnements que ce qui tombe sous les sens. Ouvrez les yeux, et regardez tous ces grands édifices, ces superbes églises, toute cette argenterie qui couvre leurs autels, ces riches et magnifiques ornements qui surpassent la majesté des cathédrales, tous ces grands monastères élevés en si peu de temps, et assortis de bibliothèques et de jardins. En vérité, sont-ce des preuves de cette grande pauvreté, de cette charité si désintéressée qui ne regarde que Dieu seul et le salut des âmes, et qui méprise tout le reste (185)?

Vous me direz sans doute : c'est un effet de la providence de Dieu, qui ne manque à personne, c'est l'accomplissement de cet oracle du Sauveur, qui dit dans l'Évangile : *Cherchez premièrement le royaume des cieux, et tout le reste vous sera donné en abondance.* (Matth., VI, 33.) Ils ont tout méprisé pour suivre Jésus-Christ, et Dieu fait que les riches leur ouvrent leurs trésors, et qu'ils y prennent à pleines mains de quoi fonder leurs monastères de marbre et de porphyre. Je l'accorde, c'est pourquoï ils s'empressent si fort à gouverner leurs consciences ; c'est pour cela qu'ils se gendarment si fort à soutenir et à dilater leurs privilèges, et qu'ils osent avancer contre les ordonnances de l'Église, qu'il est permis au temps de Pâques et à l'article de la mort, de se confesser à qui l'on veut, parce que c'est alors que se font les grands coups. Oh ! que c'est un puissant moyen pour acquérir du bien, que la machine de la direction, quand elle est bien maniée. J'ai vu un régulier d'un des ordres Mendians, qui, me montrant le compte des aumônes qu'il avait procurées à la communauté dans l'espace de vingt ans, me dit qu'elles passaient quatre-vingt mille livres.

Mais vous direz encore, Ce pauvre religieux en était-il plus riche ? en faisait-il meilleure chère ? en vivait-il plus à son aise ? je n'en sais rien, je ne pénétre point dans ce mystère. Ce que je vois de mes deux yeux, c'est qu'il trouve toujours dans les coffres de sa communauté toutes les choses nécessaires à soutenir sa vie ; dans la famine et dans la guerre, dans la santé et dans la maladie, dans la jeunesse et l'âge décrépit, il a tou-

jours un asile assuré contre les flots de la tempête, et c'est ce que l'Apôtre appelle une abondance, *Quæstus magnus pietas cum sufficientia.* (I Tim., VI, 6.) Mais un ecclésiastique séculier, qui n'a point d'autres secours que ce qu'il tire du service qu'il rend à la paroisse, est toujours pauvre, misérable, indigent, chaque jour assiégé de mille nécessités qui l'environnent et qui tourmentent son esprit. Quoiqu'il travaille nuit et jour, comme étant redevable à tout le monde, à peine a-t-il le nécessaire de la vie. Oui, je le dis encore devant Dieu, à peine a-t-il le nécessaire de la vie, et s'il tombait dans une affliction de maladie, il n'aurait pas de quoi s'en relever. N'a-t-on pas vu des prêtres aller mourir à l'hôpital, après quelques mois de maladie ; et puis vous dites, Ce sont des âmes mercenaires qui n'ont en vue que la rétribution, et qui font un métier du sacerdoce. Ah ! vive Dieu, que vous êtes crues et stupides à leur égard, non pas de les abandonner, comme vous faites, car ils vous demandent jamais rien, mais d'ajouter à ce délaissement des reproches si durs et si injustes !

Voulez-vous que je vous fasse voir sensiblement l'iniquité et la stupidité de votre cœur. Je ne veux que la réflexion du grand évêque de Genève, qui, comparant la pauvreté des prêtres séculiers à celle des Mendians, dit que dans une même pauvreté leurs conditions sont bien différentes. La pauvreté des uns est honorable et soulagée ; la pauvreté des autres est méprisée et délaissée. La pauvreté des uns leur donne de quoi vivre ; elle leur donne entrée dans toutes les maisons, elle leur donne droit de demander sans rougir et sans honte, on les reçoit bénévolement, on les honore, on s'accoutume à leurs demandes, et oubliant l'aversion naturelle qu'on a pour la misère et pour la pauvreté, on se fait un honneur et une gloire de les soulager, si bien qu'ils ont, dit saint François de Sales, la commodité des richesses et l'honneur de la pauvreté ; ils sont pauvres et ne ressentent pas la honte et les épines de cette pauvreté ; mais un ecclésiastique séculier qui tombe dans la misère et dans la pauvreté par un ordre secret de la divine Providence, qui le veut purifier de ses souillures, et préparer à son royaume, tombe aussitôt dans le mépris et dans le délaissement de tout le monde, et quoique cette pauvreté qui vient de Dieu, lui soit plus agréable et plus louable à celui qui la souffre dans un esprit de patience, que la pauvreté vouée des Mendians qui vient souvent de l'amour-propre et de la propre volonté, elle est toujours honteuse aux yeux du monde ; elle est déshonorée et méprisée, car il n'y a rien de plus odieux qu'un pauvre prêtre : on en fait un proverbe, c'est le rebut de tout le monde. *Tanquam purgamenta hujus mundi facti*

(185) Satis apparet in facto, quod isti Fratres ubique per orbem post privilegium de confessionibus audiendis obtentum, monasteria pulcherrima et regalia palatia construxerunt, cujus rei eviden-

tia sive causa præcipua illa est, confessionibus audiendis facultas, quoniam antequam illam facultatem haberent, nullatenus talia construere poterunt. (ARMAGHANS, *Orat. habita ceram*, etc.)

sumus, omnium peripsema usque adhuc, disait le saint Apôtre (1 *Cor.*, IV, 13) : nous sommes devenus comme les excréments de la nature et la balayure du monde. Eh bien! voilà la chose comme elle est. Qui se trompe maintenant, ou de vous ou de moi? De moi, quand je vous représente la cruauté et la stupidité de votre cœur; quand je vous montre l'injustice et l'iniquité de vos jugements; quand je vous fais toucher au doigt que vous pesez à un faux poids et à une fausse mesure; ou de vous, quand vous louez et que vous honorez dans les uns ce que vous méprisez dans les autres; quand vous donnez aux réguliers contre le droit et la raison, la préférence que vous devez à vos pasteurs et à votre paroisse; quand vous convertissez ou vos aumônes, ou vos restitutions à bâtir des chapelles, à dorer de autels (car c'est en quoi les réguliers ont mis toute la piété des derniers temps contre le droit et la raison, comme l'a remarqué l'archevêque d'Armag au Pape Innocent VI). D'où nous devons conclure que dans le temps où nous parlons, et dans ce royaume, où raisonnablement vous ne pouvez pas dire que ce soit l'ignorance, le scandale et la mauvaise vie des pasteurs et de leurs prêtres associés, qui vous obligent à quitter vos paroisses pour vous remettre entre les mains des réguliers, il est toujours plus juste, plus sûr et plus utile de vous soumettre à l'ordre de l'Eglise, et de vous confesser à vos pasteurs ou a leurs prêtres associés, que de vous confesser aux réguliers : ce fut la décision de deux savants théologiens. Il ne nous reste plus qu'à vous en déduire les raisons, et c'est par où nous finirons ce discours.

DEUXIÈME POINT.

L'archevêque d'Armag, député de l'Eglise d'Angleterre au Pape Innocent VI, pour soutenir les droits de son clergé, contre les entreprises des Mendians, alléguait trois raisons démonstratives de cette vérité, dans l'Oraison qu'il fit publiquement en présence du Pape et du Sacré-Collège, pour justifier que la personne du pasteur est toujours préférable aux réguliers, dans l'exercice du sacrement de pénitence (186).

La première se tire de l'ordre de l'Eglise et de l'institution de Jésus-Christ, parce que tout pasteur est établi pour la conduite des fidèles, qu'il a reçu dans son ordination le pouvoir essentiel et nécessaire de leur administrer les sacrements. Or il est évident qu'il est plus juste, plus sûr et plus utile de se soumettre à l'ordre de l'Eglise et à l'ins-

titution de Jésus-Christ, que d'user de privilège et de dispense contre le droit commun, sans cause et sans nécessité. La raison de cette vérité, c'est que tout privilège étant contraire de sa nature, parce que c'est une dispense et une exemption de la loi, jamais on ne se doit servir de privilège, que lorsque la raison et la nécessité nous persuadent qu'on ne peut autrement parvenir à la fin de la loi. C'est pourquoy, dit le docte Gerson, quoique le Pape et les évêques puissent accorder aux réguliers pour de bonnes raisons la faculté d'exercer les fonctions hiérarchiques, de purger, d'illuminer, et de perfectionner comme ils ont fait dans le XIII^e siècle, pour suppléer à l'ignorance et à l'insuffisance des pasteurs : *Hoc tamen facere non debent absque manifesta ratione et necessitate*, toutefois ils ne doivent jamais le faire si la raison et la nécessité ne les y forcent; et la raison, c'est qu'on ne donne point d'aide et de coadjuteur à un évêque qui n'en demande pas, qui n'en a pas besoin, et qui peut par lui-même exercer toutes ses fonctions, *alioquin gravatur*; car autrement c'est l'opprimer, c'est renverser toute la hiérarchie de l'Eglise, c'est le jeter dans le mépris et dans la dérision de tout son peuple (187). Or, si le Pape et les évêques ne doivent donner des privilèges aux réguliers, que lorsque la nécessité les y oblige pour les raisons que nous venons de dire : tirez-en la conséquence, et jugez vous-mêmes : à plus forte raison vous ne devez jamais user de privilèges et recourir aux réguliers, que lorsque l'ignorance manifeste et reconnue des pasteurs et de leurs prêtres associés les rend tout à fait incapables de vous donner les lumières et les consolations que vous tirez des réguliers; car autrement vous faites injure à Jésus-Christ et à l'Eglise, qui vous les a donnés pour vous instruire et pour vous diriger.

La seconde raison qui vous doit faire préférer votre paroisse aux réguliers, c'est qu'il y a plus de sûreté sous la conduite du pasteur, que sous celle des réguliers, quoique souvent il y ait plus de douceur et d'agrément dans celle-ci.

Me servirai-je ici d'une comparaison fort propre à vous faire connaître la sûreté qui se rencontre sous la conduite du pasteur, et le danger où l'on se met de se laisser conduire aux réguliers? C'est le grand Augustin qui nous la donne en quelque lieu de ses ouvrages; je crois que c'est dans son Traité du Pasteur et des Brebis, où il nous marque la différence du bon Pasteur de l'Evangile, d'avec les mercenaires et les larrons : D'où

(186) *Quod persona ordinarii est parochiano suo utilior pro sua confessione pendenda, quam persona fratris, quia est persona a lege Dei et Ecclesiæ suæ ordinata atque de mandato Dei ad illud ministerium explendum exhibitâ : frater vero ex sola concessionem sancti Pontificis.* (RICHARDUS Annachanus, anno 1409, in *Ovat. habita coram Innocentio VI.*)

(187) *Addamus quod etsi primus hierarcha summus Pontifex, vel alii consequenter suo modo possint pro rationabili causa vel necessitate dare*

suis inferioribus adjutores, ad exercendum actus hierarchicos, qui sunt purgare, illuminare et pertinere plebes sibi subditas, sicut inventur de paucitatis vel privilegiatis; hoc tamen sine manifesta ratione vel necessitate facere non debent, vel enim eorum dejectione, irreverentia et vilipensione apud illos quibus honor esse debet et a quibus debitam sustentationem recipere pro suo statu et ministerio possunt; quis enim debet tutorem adulo prudenti, providenti, et potenti, se nolente? (Gerson., consider. 5, *De statibus ecclesiast.*)

vient qu'une femme infidèle trouve souvent plus de douceur et de plaisir sensible dans la conversation d'un imposteur qui la séduit, que dans la compagnie de son époux? La raison en est toute évidente, c'est que le séducteur qui ne doit rien prétendre à l'amitié de cette femme, qui n'a point d'intérêt à sa réputation, et qui ne cherche que le plaisir et la satisfaction de la passion qui l'y attache, veut s'acquérir par ses flatteries, par ses attraits et par sa complaisance, ce que le droit et la raison ne lui ont pas donné; au lieu que son époux, qui la regarde comme une chose acquise et comme un bien qui lui est propre, n'a pas tant de douceur, tant de bassesse et tant de complaisance : il ne la flatte pas comme le séducteur dans ses inclinations et dans ses vices; et de là vient qu'il en est moins aimé, quoique pourtant il y ait plus d'assurance et plus de fermeté dans son amour.

Appliquez ce que je viens de dire à la manière que je traite, et retranchez de votre esprit ce qui peut être odieux dans la comparaison (car il n'y a point de si parfaite ressemblance qui n'ait toujours quelques degrés de différence). D'où vient que la conduite des pasteurs, quoique plus assurée, est toutefois plus agréable à leurs brebis, que la conduite et la direction des réguliers? l'archevêque d'Armach en donne deux raisons démonstratives dans le discours qu'il fit au Pape Innocent VI et au Sacré-Col-lège.

La première (188), c'est que les pasteurs ayant un droit acquis et légitime de paître et de conduire leurs brebis, et n'ayant pas besoin de leurs secours pour en tirer la subsistance nécessaire, ils ne sont pas comme les pharisiens qui pareurent la mer et la terre pour faire un prosélyte, ni comme ces zélés que l'Apôtre dépeint si naturellement dans sa II^e Epître à Timothée (III, 6) : *Qui penetrant domos et captivas ducunt mulierculas*, qui, n'ayant aucun droit à la conduite des fidèles, et toutefois ayant besoin de tirer d'eux le nécessaire de la vie, se veulent acquérir par des douceurs, par des flatteries et par des complaisances, ce que le droit et la raison ne leur ont pas donné; et de là vient que, parmi les fidèles, nous voyons manifestement que ceux qui sont plus exposés à leurs attraits et à leurs complaisances, comme le sont les gens riches, sont positivement ceux qui négligent la paroisse; et que les peuples misérables qui sont moins exposés à leurs amours, sont ordinairement plus assidus à la paroisse et plus fidèles à leurs devoirs.

Mais la seconde raison qu'il nous en donne, vous paraîtra plus convaincante.

(188) Quod persona ordinarii sit parochiano suo senior, aliter suadetur, scilicet quia de ejus persona rationabiliter parochianus poterit judicare, quod quoad hoc scilicet per poenitentiam congruentem et utilem sibi imponendam, pro suis peccatis, est iudex sibi minus suspectus, quoniam quæstum subsidii temporalis, per confessionis suæ audientiam, in suo ordinario non habet supponere, de personis vero Fratrum e contra. (ARMACHANUS)

C'est que les pasteurs étant chargés de droit divin de la conduite des fidèles, et en devant répondre à Jésus-Christ âme pour âme, ils sont plus fermes et plus sévères à les tenir toujours dans la pratique rigoureuse des préceptes et de la discipline évangéliques. D'où vient que de tout temps ceux qui font profession d'accomplir l'Évangile à la rigueur, et qui s'obligent à la pratique des conseils par des vœux solennels, sont toujours plus relâchés dans la conduite du prochain, plus indulgents à ses passions, que les pasteurs qui mènent en apparence une vie plus séculière et plus commune? Je ne suppose rien qui ne soit avéré par la notoriété publique. Jacques de Vitry, dans son *Histoire de Jérusalem*, dit que la corruption des mœurs de son temps n'avait point d'autre source que les entreprises des Réguliers sur l'autorité des pasteurs, et l'indulgence aveugle qu'ils avaient pour tous les pécheurs, déliant ceux qui étaient liés par les canons, et les flattant dans leurs cupidités; et dans le siècle où nous vivons, l'Église a vu que les curés des villes de Paris et de Rouen, et beaucoup d'autres des diocèses du royaume, avaient extrait un grand nombre d'erreurs et de maximes pernicieuses que les casuistes réguliers ont enseignées; qu'ils les ont présentées à leurs évêques, pour arrêter par leur autorité cette dépravation de la morale, qui de leurs livres était passée dans la conduite des fidèles (189). Nous avons les Extraits, les Censures et les Apologies (je n'avance donc rien qui ne soit avéré), mais je demande, d'où vient que ceux qui sont les plus sévères pour eux-mêmes, sont les plus indulgents pour le prochain?

Il n'en faut point chercher d'autre raison que celle de l'archevêque d'Armach; c'est que les pasteurs étant dépositaires de la foi de l'Église, et responsables à Jésus-Christ de l'âme des fidèles qu'il a soumis à leur conduite et à leur vigilance, ils trouvent le salut ou la perte de leurs âmes dans le salut ou dans la perte des âmes qui leur sont confiées; c'est pourquoi le propre et naturel office du pasteur, sa principale occupation, c'est de veiller incessamment à la conduite des brebis qui lui sont confiées, c'est de leur enseigner une doctrine pure et irrépréhensible dans la foi, c'est de leur débiter les plus pures maximes de la morale et de la discipline de l'Église. Or un régulier qui trouve un certain intérêt ou un honneur mal entendu à grossir le nombre de ceux qui fréquentent l'Église et les confessionnaux de son couvent, de son ordre, un Mendiant surtout, qui est persuadé que de ce concours dépend tout le succès de la quête, ira-t-il

(189) Qui falcem suam in mes-em alienam mittere non formidabant, clandestinis matrimoniis personas illegitimas copulantes, infra eos causa cupiditatis non pietatis visitantes, et eisdem contradicentibus propriis pastoribus sacramenta ministrantes, ligantes et solventes contra Deum et sanctorum canonum statuta errant. (JACOB. DE VITRIAC, *Histor. Hierosolymit.* cap. 74.)

effaroucher ses pénitents, en appuyant sur les maximes pures mais austères de la doctrine, de la discipline et de la morale chrétienne? Si bien que votre propre expérience vous fait assez connaître que la conduite du pasteur, quoique moins agréable à la cupidité, est toutefois beaucoup plus assurée pour accomplir votre salut.

Mais il faut dire encore qu'elle est plus salutaire et plus utile à la conversion des pécheurs.

Le pape Benoît IV, si favorable aux réguliers (car il était dominicain), nous en donne une excellente raison dans sa bulle *Inter cunctas*, où, décidant cette question si longtemps agitée dans la Faculté de Paris, en Angleterre, en Flandre et en Allemagne, si l'on est obligé de confesser à Pâques à son propre curé tous les mêmes péchés dont on s'est confessé dans le cours de l'année aux réguliers, il dit qu'encore qu'il n'y ait aucune obligation, parce que ces confessions sont valables, toutefois il est très-salutaire de les réitérer; c'est pourquoi il ordonne étroitement aux réguliers d'y exhorter les peuples dans leurs prédications, *propter salutarem verecundiam*, à cause d'une certaine honte qu'on a de découvrir sa turpitude à des personnes qu'on connaît et qu'on voit tous les jours; et de là vient qu'il n'y a que les pécheurs abandonnés qui se plaisent dans le libertinage, et qui veulent croupir dans l'habitude de leurs vices, qui cherchent les ténèbres et les obscurités dans leurs confessions, qui n'ont jamais de confesseur arrêté, et qui s'en vont comme ils le disent eux-mêmes, se décharger du grand fardeau de leurs péchés, aux pieds de quelque régulier qu'ils ne verront jamais. C'est pourquoi tous ceux qui ont donné des règles de la vie spirituelle, ont toujours établi cette maxime capitale d'avoir toujours le même confesseur, afin que, connaissant le fond de votre âme, il vous guérisse mieux de vos méchantes habitudes, et vous empêche de retomber toujours dans les mêmes péchés par cette crainte salutaire.

En voulez-vous une raison démonstrative dans la conduite spirituelle et inviolable de tous les réguliers? D'où vient que tous les ordres réguliers obligent tous les particuliers qui les composent, à demeurer toujours sous la conduite des Pères de leur ordre, et quelques-uns à déclarer tous leurs péchés au même confesseur, qui est celui de la communauté? Ils nous diront eux-mêmes

Premièrement: que c'est pour éviter la confusion et la diversité d'esprits qui se pourrait glisser entre eux s'ils s'attachaient à des conduites différentes. Si les Chartreux se confessaient aux Cordeliers, ils pourraient

perdre cet esprit de retraite et de silence qui est l'esprit de saint Bruno; et si les Cordeliers se confessaient aux Célestins, ils pourraient perdre cet amour de la pauvreté, qui est la vertu propre de l'ordre Séraphique: si bien que, pour se maintenir dans l'uniformité des mêmes sentiments, du même esprit et de la même discipline, ils obligent indispensablement tous les particuliers à suivre la conduite et à se confesser aux Pères de leur ordre.

Secondement, c'est pour les empêcher de retomber toujours dans les mêmes péchés, par cette honte salutaire qu'ils ont de déclarer leur turpitude à des personnes qu'ils connaissent et qu'ils voient tous les jours.

Troisièmement, c'est pour leur faire pratiquer et mériter la grâce d'une double obéissance: obéissance aux ordres de l'Eglise, qui veut que les pécheurs se purifient en recevant le sacrement de pénitence; obéissance à leurs constitutions, qui les obligent à se confesser aux Pères de leur ordre.

Si les raisons de cette obligation sont salutaires à tous les réguliers, dit le docteur Gerson, d'où vient qu'ils ont une mesure pour se conduire eux-mêmes, et qu'ils en gardent une autre dans la conduite du prochain (190)? Voulez-vous que je vous fasse voir évidemment que les mêmes raisons qui les obligent à demeurer toujours sous la direction des Pères de leur ordre, vous obligent à plus forte raison à demeurer toujours sous la conduite et la direction de vos pasteurs.

Premièrement, s'il est plus salutaire de suivre la conduite d'un homme de son ordre pour conserver l'esprit et les vertus de son état, ne m'avouerez-vous pas qu'il y a bien plus de ressemblance entre la vie des laïques et celle des curés, ou de leurs prêtres associés, qu'entre la vie des réguliers et des laïques? Si vous avez des doutes et des difficultés dans l'état de mariage, quel éclaircissement vous peut donner un régulier qui a fait vœu de chasteté, et qui ne doit jamais penser aux choses du mariage? N'est-il pas évident que vos curés qui font les mariages tous les jours, qui s'entremettent et qui fréquentent tous les jours les personnes mariées, qui peuvent être leurs juges comme les officiers, vous éclaireront mieux sur vos difficultés, qu'un religieux qui ne connaît que sa clôture, ou qui vous doit être suspect s'il a trop de commerce dans le monde (191)? Vous avez des enfants et des valets à gouverner, quel éclaircissement peut vous donner un religieux dans la conduite du ménage, lui qui fait vœu d'obéissance, et qui n'apprend jamais qu'à obéir? N'est-il pas évident que vos curés qui ont des domestiques à gouverner, vous éclaireront mieux sur les difficultés

(190) Videte hoc die omnibus Mendicantibus qui auferuntur prelatiis secularibus per exemptiones, et quomodo tanquam continentur alieni; nisi sui ordinis, et tamen cupiunt audire omnium confessiones, apparet quod ipsi iudicant et existimant non esse hominem ut alii suas audiant confessiones, nec volunt alios facultatem hujus habere. Volunt

ergo pro seipsis jus unum habere, et aliud pro vicinis eorum. (Joan. Gerson, in *Conc. habita ad populum in eccles. metrop. Parisiensis.*)

(191) Persona ordinarii est ad hoc persona superior: nam causam assignat, quia facilius ad Curatum quam ad extraneum habet accessus, etc. (SERVAZ, ubi supra.)

qui se rencontrent dans le gouvernement de vos familles? Vous avez tous des biens à dispenser, quel éclaircissement vous peut donner un régulier qui a fait vœu de pauvreté, et qui souvent ne peut distinguer entre le nécessaire de l'état et le nécessaire de la vie? N'est-il pas évident que vos curés, qui ont eux-mêmes des biens à dispenser, et qui connaissent mieux la condition des temps et des personnes, vous éclairciront mieux sur les difficultés qui se rencontrent dans l'administration de vos richesses?

Aussi voyons-nous que du commerce trop fréquent, et de la communication trop familière de ces espèces différentes, il ne peut naître que des monstres, c'est-à-dire que le régulier devient homme du siècle, et que l'homme du siècle ne prend pas les vertus du régulier; car, comme dit excellemment le grand évêque de Belley: Le sac de plâtre se noircira plutôt par la proximité du sac de charbon, que le sac de charbon ne prendra la blancheur du sac de plâtre; le mal étant bien plus facile à se communiquer aux bonnes choses, que la vertu des bonnes choses à changer la nature des mauvaises. Et, en effet, nous voyons manifestement qu'entre les ordres réguliers, ceux qui s'engagent témérairement dans le commerce des personnes du monde, sous prétexte de la conduite et du gouvernement des âmes, ou que la dure loi de la nécessité oblige à des bassesses pour en tirer le nécessaire de la vie, sont visiblement beaucoup déclinés du zèle et de la piété de leur première institution, sont les plus imparfaits de tous les religieux; et que ceux qui dans le zèle de leur première institution enseignaient les plus pures et les plus rigoureuses maximes de la morale et de la discipline évangélique, sont aujourd'hui les plus faciles et les plus indulgents aux gens du monde, et se donnent la gloire d'être les inventeurs des équivoques, des opinions probables, des directions d'intention, pour attirer chez eux la grande foule des personnes du monde.

Et si, d'autre côté, nous regardons le fruit de leurs travaux dans les personnes dirigées, nous y verrons moins de réforme dans les mœurs, moins de correction dans leurs péchés, moins de pratique de vertu que dans les autres. Vous les verrez toujours dans la mollesse et dans la bonne chère, dans la dépense et dans le luxe, dans la recherche des plaisirs et dans les prétentions à la fortune. Ce qu'elles apprennent de leurs docteurs, ce sont leur haine, leurs aversions, leurs jalousies, leurs ressentiments et leurs partialités. Oh! qu'elles apprennent parfaitement à mépriser ce qui n'est point de l'ordre de leurs directeurs, à décider, à censurer et à juger souverainement de tout le monde, selon les sentiments et le caprice de leurs directeurs, à s'animer et à se déclarer ouvertement pour eux! *Je suis à Paul ou à Céphas*, et c'est le vice et l'abomination que saint Paul reprochait dans les Corinthiens: *Audio schismatose esse inter vos; et nonne carnales estis*, etc. (1 Cor., I, 10-12; III, 3) J'ai vu dans une église

de Paris des dames de la plus haute qualité, et dont par conséquent on connaît les directeurs, entendre la Messe les jeudis de l'Avent, et s'enfuir en foule hors de l'église, lorsque le prédicateur montait en chaire, parce qu'il était d'un ordre qui n'était pas regardé comme ami de leurs directeurs. Or, s'il n'y a rien de plus contraire à l'esprit de l'Eglise, qui est un esprit d'obéissance et d'acquiescement, qui nous a tous conçus dans un esprit de communion, que les partialités et les contestations, parce qu'elles nous séparent du corps de Jésus-Christ; et s'il est impossible d'éviter les querelles, les contentions et les partialités, quand on se range sous la direction des réguliers, parce qu'ils nous inspirent toujours leurs sentiments, qu'ils nous engagent à soutenir leurs privilèges et leurs injustes prétentions, je prendrai désormais une résolution que je garderai inviolablement toute ma vie, c'est de chercher en toute chose la communion de Jésus-Christ et de l'Eglise. Premièrement, dans mes prières et dans mes oraisons; là j'offrirai à Dieu le sacrifice de son Fils, où se fait l'assemblée canonique et légitime des fidèles. Or, c'est à la paroisse que se fait l'assemblée canonique et légitime des fidèles: ce sera donc à la paroisse que j'offrirai à Dieu mes oraisons. Secondement, dans ma créance et dans ma foi; là j'entendrai la parole de Dieu qui est la nourriture de mon âme, où réside essentiellement la chaire des anciens: ce sera donc à la paroisse et de la bouche des pasteurs, qui sont les dépositaires de la foi de l'Eglise, que je recevrai leurs instructions. Troisièmement, dans la réforme de mes mœurs; là je recevrai la réprimande et la correction, où réside essentiellement le droit de corriger les vices et les péchés du peuple. Or, c'est à la paroisse et dans la personne du pasteur, que Jésus-Christ a établi pour la conduite de son peuple, que réside essentiellement le droit de le reprendre et de le corriger: ce sera donc à la paroisse, etc. Quatrièmement, dans la réception des sacrements; là je recevrai les sacrements de l'Eglise, où réside essentiellement la puissance des clefs et le droit de les administrer. Or, c'est à la paroisse et dans la personne des pasteurs que réside essentiellement la puissance des clefs et le droit d'administrer les sacrements: ce sera donc à la paroisse, etc. Ainsi, gardant toujours la communion de la paroisse et du pasteur qui la gouverne, nous conserverons la communion de notre évêque et de son diocèse; gardant la communion de notre évêque et de son diocèse, nous conserverons la communion du siège apostolique et de l'Eglise universelle; gardant la communion du siège apostolique et de l'Eglise universelle, nous conserverons la communion de Jésus-Christ, qui est le prince des pasteurs; et vivant et mourant dans cette heureuse communion comme les membres de son corps, nous ressusciterons quelque jour dans la communion de la gloire, où toutes les membres du corps de Jésus-Christ et de l'Eglise étant rassemblés les uns aux autres,

et réunis à ce chef adorable, on pourra dire pendant toute l'éternité : *Et erit unum ovile* et unus pastor : « Il n'y aura plus qu'une même bergerie et un même pasteur. » Ainsi soit-il.

NOTICE SUR L'ABBÉ DE PEZENNE.

PEZENNE (Louis de), mort à l'âge de 29 ans, en 1692, n'étant encore que diacre, avait prêché avec beaucoup de succès dans différentes églises de Paris, et avait prononcé, en 1690, devant l'académie française, le panégyrique de saint Louis. Il avait demandé en mourant qu'on brûlât ses compositions; mais un ami recueillit ses *Sermons*, et les publia à Paris, 1693, 1 vol. in-12. On y trouve cinq *Panégyriques*, avec cinq *Discours* sur divers sujets. Ce prédicateur, dans le panégyrique de saint Charles, fait re-

marquer dans ce saint un esprit d'oraison qui l'a uni à Dieu; un esprit de sacrifice qui l'a consacré au service de son prochain. Dans le sermon sur la foi, il distingue deux qualités nécessaires à cette vertu : la solidité et l'action. « La foi doit nous ôter toutes sortes de doutes, et nous faire agir en toutes sortes d'occasions; elle doit être inébranlable dans l'esprit, voilà sa solidité; elle doit être agissante dans le cœur, voilà son action. »

ŒUVRES ORATOIRES

DE

LOUIS DE PEZENNE.

SERMONS.

PRÉFACE DE L'ÉDITION DE 1694.

L'auteur de cet ouvrage ne pouvait être connu, que l'on ne dit qu'il était né pour enseigner. Dès son enfance il avait un amour pour les lettres, qui obligea M. le marquis de Pezenne, son père, à lui faire donner une sainte éducation, et à se promettre qu'elle serait comme un germe qui bientôt serait suivi de fleurs et de fruits. Le succès justifia la précaution. Point d'enfant plus respectueux, plus docile. Ses progrès dans la vertu se firent avec un soin dont la persévérance parut dans ses études, et dans le bon usage qu'il faisait du temps. Et afin d'être plus fidèle aux grâces que Dieu lui avait données pour l'état ecclésiastique, il avait toujours devant les yeux la nécessité de la vocation divine, s'assurant que pour

cet état, cette vocation est d'une telle importance, que sans elle on ne peut attribuer de bénédiction aux qualités d'un bénéficiaire, quelque louables qu'elles soient.

Ses lectures des saintes Lettres et des saints Pères, lui firent sentir ce qu'il y a de plus engageant dans les voies du salut. Et comme sa foi était pure, sa doctrine était de même, et il était également instruit dans les choses divines et humaines. Ajoutons qu'encore que les livres qui lui étaient les plus familiers fussent Grecs et Latins, notre langue n'a point de grâces qui lui fussent inconnues.

Obligé de voir le monde, son préservatif contre le venin de cet ennemi, c'était la prudence que recommande saint Paul, qui,

selon le désir de l'Apôtre, faisait voir que sa conversation était plus au ciel qu'en la terre. Aussi était-il tout brûlant pour Dieu, tout indifférent pour lui-même; et pour le prochain, il était ami sincère, actif et constant.

Avec ces qualités d'un vrai disciple de Jésus-Christ, il savait en communiquer les sentiments; mais d'une manière qui était édifiante et persuasive, et qui le devait être, puisque cet orateur, quoique jeune, s'était rendu fort habile dans l'éloquence sainte.

Suivi dans différentes chaires de Paris, avec une grande affluence de monde, les applaudissements qu'il recevait le mettaient dans une grande considération: et l'un de ses plus intimes amis, persuadé que ce n'était pas assez pour le bien des fidèles qu'il eût été entendu, crut qu'il fallait encore qu'il fût lu; sa raison étant, que comme il est plus aisé de surprendre l'oreille que la vue, on a coutume de dire que les discours prononcés imposent, passent, s'oublient, et que ceux qui sont écrits souffrent l'examen, font impression, demeurent; si bien que du cabinet de l'auteur, il a tiré et mis ensemble les *Sermons* qui composent ce volume, et les a par cette précaution tirés du feu. Car lorsque l'auteur désirait les retoucher, soit qu'il les estimât peu, soit par humilité chrétienne, ne sachant quelle serait l'issue d'un mal dont il était travaillé, et que les médecins jugeaient diversement, il avait donné ordre, s'il mourait, qu'ils fussent brûlés.

Néanmoins, comme ils ont été préservés de la manière que nous venons de faire connaître, la résolution a été prise de les faire imprimer; et l'on a eu en pensée si

l'on dirait quelque chose sur ce que chaque pièce contient en particulier; mais on s'en est abstenu; l'on a mieux aimé que le jugement qu'on en pouvait porter, fût laissé au sage lecteur, et s'en rapporter entièrement à lui.

Cependant, rien n'empêche de soutenir en général, que dans ces discours il n'y ait des enseignements de toutes façons. Qu'ainsi, rien n'y étant omis, on y voit la vertu de tous états, et l'on y trouve la vérité de quelque manière qu'on la désire, ou avec toute la force, ou même dans cette variété en laquelle les diverses conditions peuvent trouver de quoi se contenter, et de quoi s'instruire.

C'était avoir beaucoup d'étendue pour un jeune prédicateur; mais Dieu lui avait donné des talents dont on pouvait se promettre beaucoup. Et n'ayant pas voulu différer la récompense d'un bon usage qu'il en faisait, il a permis qu'une maladie l'ait emporté dans sa vingt-neuvième année, n'étant encore que diacre, et n'ayant eu de temps à employer pour la chaire, que ce qu'il en a donné pour les discours qui sont ici, et qui assurément ne sont que des essais, en comparaison de ceux qui eussent après suivi. Perte dont on ne peut avoir assez de regret. D'ailleurs, la maladie qui nous l'a ravi, a été très-fâcheuse par sa longueur, mais très-consolante par la soumission qu'il a montrée; parce que, tant qu'elle a duré, l'esprit de pénitence qui le soutenait, lui faisait dire qu'il ne souffrait rien dont il n'eût besoin, lui faisant ainsi vouloir ce qu'il croyait propre à remplir l'idée qu'il s'était faite de la perfection.

I.

POUR LE JOUR DE TOUTS LES SAINTS.

Vidi turbam magnam quam dinumerare nemo poterat ex omnibus gentibus, stantes ante thronum. (*Apoc.*, VII, 9.)

J'ai vu une grande multitude de saints que personne ne pouvait compter de toute nation, et qui étoient debout devant le trône de l'Agneau.

Quel agréable et surprenant spectacle l'Eglise expose-t-elle aujourd'hui à nos yeux! le ciel ouvert, une troupe innombrable de saints, assemblés autour de l'Agneau; des peuples auparavant séparés les uns des autres par la différence des temps, par l'inégalité des conditions et des sexes, par la diversité des âges et l'éloignement des royaumes, cependant réunis dans un même centre de bonheur, rappelés de leur exil dans une même patrie, chantant tous les louanges du Seigneur, rendant tous grâces à la miséricorde de Dieu qui les a séparés, à sa sainteté qui les a justifiés, à sa puissance qui les a soutenus, à sa sagesse qui les a éclairés, à sa justice et à sa magnificence qui les a récompensés.

Ce n'est pas ici la fête particulière d'un

saint que nous célébrons, c'est celle de tous les saints en général; de ceux qui ont vécu avant la loi, sous la loi, et après la loi, connus ou inconnus, cachés dans le fond d'un désert, ou posés sur le chandelier de l'Eglise, consacrés par la virginité, ou sanctifiés dans le mariage, grands dans les armées ou dans la paix, dans la vie tumultueuse du monde, ou dans la vie obscure et paisible, mourant dans le cilice et dans la cendre, ou expirant sur des échafauds, et empourprés de leur sang par le martyre: *Vidi turbam magnam*, etc.

Quelle grande et innombrable multitude! Encore un coup, quel agréable et surprenant spectacle! L'Eglise vous invite, messieurs, de le regarder, et de le regarder avec d'autant plus de confiance, que c'est à ce bonheur des saints qu'elle vous appelle. Il est vrai que son dessein est de vous les exposer aujourd'hui comme les objets de votre culte, mais elle ne travaille pas moins à vous les montrer comme les sujets de votre imitation. Ils sont vos intercesseurs, dit saint Bernard (*serm. I, in fest. Sanct.*), mais ils doivent être vos modèles; ils vous attirent

à eux par les charmes de la gloire qu'ils vous découvrent; mais vous devez les suivre à l'odeur des parfums et des vertus qu'ils ont pratiquées: et vous avez beaucoup plus d'intérêt à faire ce qu'ils ont fait pour devenir ce qu'ils sont, qu'ils n'en ont eux-mêmes à souhaiter de vous avoir pour les compagnons de leur bonheur: *De sua salute securi, de vestra sunt solliciti.*

Pour vous entretenir dans cette pensée, et pour me régler sur les intentions de l'Eglise, je m'arrêterai uniquement à vous faire voir (voici tout le plan de mon discours) que le ciel nous est ouvert dès cette vie par la connaissance que nous avons des biens que Dieu a préparés à ses élus; mais que cette connaissance nous deviendra inutile, et que le ciel se refermera, pour ainsi dire, sur nous, si nous ne travaillons de bonne heure à employer les moyens qui peuvent nous y donner entrée.

En qualité de chrétiens, les secrets de Dieu nous ont été révélés; en qualité de successeurs et d'enfants des saints, nous devons marcher sur leurs traces: en un mot, Dieu nous a découvert dans la solennité de ce jour toute la beauté de la gloire à laquelle il nous a destinés. Ce sera mon premier point. Dieu nous a montré dans la solennité de ce jour les vraies routes pour arriver sûrement à cette gloire. Ce sera mon second point.

Fasse le Seigneur tout-puissant que j'en dise assez pour vous toucher, pour vous inspirer une sainte impatience, et pour vous piquer d'une noble émulation! C'est ce que j'attends de la grâce du Saint-Esprit: j'espère de l'obtenir par l'intercession de la Reine des saints. Adressons-nous à elle, et lui disons avec l'ange: *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

La condition de l'homme considéré dans l'état de son innocence, et dans celui où son péché l'a réduit, est bien différente. Dans le premier de ces états, le souverain bien lui était connu: il le sentait au dedans de lui-même, et pour me servir de l'expression hardie de saint Augustin, la vue de Dieu faisait l'occupation et le grand plaisir d'Adam dans ces moments heureux de son innocence: *Cui visio Dei in deliciis erat.*

Après le péché, ces premières traces de lumières ne s'effacèrent pas tout d'un coup. Il était trop près de son origine, pour l'oublier: malgré les vapeurs malignes qui s'élevaient du fond de la concupiscence, son esprit se défendait encore; et s'il ne connaissait plus la première vérité, il se souvenait au moins de l'avoir connue. Mais l'état d'ignorance prévalut insensiblement; le plus parfait ouvrage de Dieu perdit peu à peu de vue son Créateur; il se méconnut lui-même, et ne discernant plus ni l'excellence de sa fin, ni la sienne propre, il tomba dans un abrutissement général, et se ravala jusqu'à la condition des bêtes.

Quel eût été son malheur, s'il y avait toujours demeuré! mais, enfin, ouvrant les

yeux, il eut horreur de lui-même; et effrayé de sa misère, il fit tous ses efforts pour en sortir. Cependant, quels efforts? Car, que peut l'homme pécheur sans votre secours, ô mon Dieu? et à quoi aboutissent tous ses projets? Incertain s'il avait perdu le souverain bien, ou s'il ne l'avait jamais possédé, il le chercha, il voulut se délivrer de l'assoupissement mortel qui appesantissait ses yeux; et combattant vainement contre la funeste léthargie qui s'était emparée de son âme, il retomba par son propre poids dans un plus profond sommeil.

Vous le savez, chrétiens, les hommes se servant de leur raison, voulurent connaître quelle était leur dernière fin: mais ils s'en servirent si mal, qu'ils ne purent jamais découvrir d'autre objet de leurs désirs, que les plaisirs des sens, les richesses et les honneurs. Les plus grands philosophes n'ont jamais été plus loin; et s'il s'en est trouvé qui aient passé outre, ils se sont arrêtés à de fausses vertus qui n'ont jamais eu Dieu pour objet, et qui ne servaient tout au plus dans leur idée, qu'à leur faire espérer dans une autre vie, les mêmes plaisirs des sens qu'ils méprisaient dans celle-ci: semblables, dit saint Augustin, à ces gens qui ne jeûnent que pour se préparer à faire meilleure chère, et qui ne cherchent dans le remède même de la concupiscence, que le secret et le pouvoir de la satisfaire plus amplement.

Enfin, le Tout-puissant eut pitié de son ouvrage: il tira du milieu des nations un peuple dont il voulut être le Dieu; il lui choisit un conducteur, il lui donna une loi. Ne diriez-vous pas, mes frères, que voilà le souverain bien connu, et que les hommes n'ont plus rien à désirer? Si vous le dites, vous vous trompez. *Dieu est connu parmi les Juifs: « Notus in Judæa Deus (Psal. LXXV, 2), »* je l'avoue, mais s'il y est connu, l'y est-il autant qu'il le doit être? c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin, sous la qualité de souverain bien, auquel il faut uniquement rapporter, non-seulement toutes les pensées de son esprit, mais tous les mouvements et toutes les affections de son cœur? Ce peuple si favorisé de Dieu d'ailleurs, et prévenu de tant de bénédictions et de douceurs, n'aspirait-il qu'à ces biens éternels, pour lesquels il était créé?

Parcourez toute son histoire, considérez toutes ses actions, pesez toutes ses paroles, examinez tous les motifs qui l'ont fait agir, fouillez dans les replis de son cœur; à la réserve d'un petit nombre d'âmes choisies que la lumière de l'Evangile éclairait comme par avance, vous n'y découvrirez aucun empressement pour l'acquisition des biens éternels; vous ne trouverez que des vues basses et terrestres, que des hommes de chair et de sang. Dieu les prive-t-il des propriétés temporelles, ils croient qu'il est irrité: les laisse-t-il vivre en paix à l'ombre de leur vigne et de leur figuier, il les a regardés, disent-ils, d'un œil de miséricorde: ils ne lui demandent plus rien: *Non loquatur nobis Dominus*, dit ce peuple insensé, *ne forte*

moriatur (Exod., XX, 19): que le Seigneur ne nous fasse pas entendre sa voix, qu'il n'approche point de nous, que nous ne le voyions point, notre perte est sûre s'il se montre à nous.

Voilà donc un peuple qui connaît Dieu, mais qui se soucie peu de le voir, qui ne le sert que par intérêt, qui n'a pas la force d'aspirer à sa possession, et qui montre assez par là qu'il n'est point rentré dans les droits de l'homme innocent.

Si dans cet état l'on pouvait trouver une nation toute désintéressée et toute sainte, qui joignît à la connaissance du vrai Dieu le désir de le posséder éternellement, quel mépris n'aurait-on pas pour ces hommes grossiers et charnels, qui se font appeler le peuple de Dieu? Vous êtes vous-mêmes cette nation heureuse, mes chers frères, ne la cherchez pas plus loin : vous êtes chrétiens, et c'est aux sens chrétiens qu'il appartient de connaître la gloire ineffable que Dieu prépare à ses élus.

Les chrétiens ne reconnaissent point ici de terre promise, tant qu'ils sont enfermés dans un corps mortel; ils se regardent toujours comme au milieu de l'Égypte, comme des voyageurs qui marchent vers leur patrie, comme des étrangers qui gémissent dans un pays d'exil; ils ne veulent que Dieu, et sur la terre et dans le ciel. Dieu seul est capable de remplir le vide de leur cœur; et toute abondance qui n'est pas Dieu, dit saint Augustin, est pour eux une pauvreté extrême : *Omnis mihi copia quæ Deus non est, egestas est.*

Mais, direz-vous, le Juif qui marchait dans les voies de l'innocence, qui obéissait sans murmurer aux ordres de Moïse et des prophètes, et qui chantait avec des lèvres pures et sans tache les cantiques de louange et d'actions de grâces dans la maison du Seigneur, ne s'avancait-il pas aussi bien que nous vers le souverain bien? Et dès que les bonnes œuvres ont été arrosées du sang de Jésus-Christ, dès que le poids du péché originel a été levé, n'a-t-il pas suivi son Libérateur, et n'est-il pas entré en possession de la même gloire que nous attendons? Je ne m'arrêterai pas ici, chrétiens, à vous faire voir que quelque petit que soit parmi nous le nombre des élus, il était incomparablement plus petit parmi les Juifs, que nous avons des secours qu'ils n'avaient pas, et qu'il nous est peut-être plus aisé de parvenir à la perfection évangélique, tout excellente qu'elle est, qu'il ne l'était aux Juifs, d'arriver au point nécessaire pour opérer leur salut. Je laisse toutes ces choses, et je dis seulement, que le vrai Israélite allait à la gloire, mais qu'il y allait presque sans la connaître. C'était un enfant qu'on menait par la main dans des routes obscures et ténébreuses, qui ignorait le terme de son voyage, et qui n'y arrivait enfin que par sa docilité, et par son attachement à son conducteur : mais comme le chrétien est revêtu de la force de son Dieu, il marche avec la fermeté d'un homme parfait : comme il est

éclairé d'une lumière toute céleste, il voit devant lui la récompense de ses travaux. Le Juif devait dire incessamment : *Notum fac mihi, Domine, finem meum* : « Seigneur, faites-moi connaître ma fin (Psal. XXXVIII, 5); » et le chrétien peut s'écrier avec raison : *Quelle peut être mon attente? N'est-ce pas le Seigneur seul? Oui, Seigneur, vous êtes tout mon bien et tout mon trésor* : « *Quæ est expectatio mea? Nonne Dominus? Substantia mea apud te est.* (Ibid., 8.) » Le Juif était semblable au premier de ces deux hommes qui portaient sur leurs épaules cette prodigieuse grappe de raisin cueillie dans la terre de Chanaan : il avait avec lui un gage des biens infinis que Dieu réservait à son peuple; je veux dire, qu'il était chargé des Écritures dans lesquelles étaient contenues les promesses d'un bonheur éternel : mais il portait ce précieux gage, pour ainsi dire, derrière lui; ses yeux ne pouvaient le voir qu'avec peine : il avait toute la fatigue du chemin sans en avoir la consolation; au lieu que le chrétien, semblable au second de ces deux espions qui portaient cette grappe mystique, ne la perd jamais de vue, la suivant, la regardant sans cesse, et par le plaisir qu'il ressent dans cette contemplation, trouvant léger le joug et le fardeau de son Dieu.

Quelle différence d'un peuple à un autre peuple? Le Juif dans sa plus grande élévation, au milieu des faveurs dont il est comblé, reconnaît sa misère, et n'ose arrêter sa vue sur son Dieu : *Seigneur*, dit-il, comme saint Pierre encore faible et peu instruit, retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur : « *Exi a me, quia homo peccator sum, Domine.* » (Luc., V, 8.) Mais le chrétien, plein d'une confiance filiale, et brûlant d'une sainte impatience, s'écrie avec le même saint Pierre, plus fort et plus éclairé : *Domine, jube me ad te venire* : « *Commandez, ô mon Dieu, que j'aille à vous* (Matth., XIV, 28), » c'est mon unique désir. Le Juif fend les flots de la mer pour marcher vers la terre de Chanaan, et se sert des biens de la terre pour arriver aux biens du ciel; pendant que le chrétien marchant sur ces eaux pour se joindre à Jésus, foule aux pieds le monde entier, tant il a d'empressement d'embrasser son souverain bien.

Telle est, messieurs, l'excellence de notre état, et l'esprit de l'Église dans la solennité de ce jour. Elle nous ouvre le ciel, dit saint Augustin, afin que nous en connaissions toute la beauté, et que nous nous écriions : Que vos tabernacles sont beaux, ô Dieu de Jacob, que votre demeure est charmante; mon âme n'aspire qu'à jouir de votre divine présence. Prédestinés qui la possédez tout entière, que je vous estime heureux, et que j'aurais de bonheur si j'avais le même avantage! *Quis enim alius noster est finis, nisi pervenire ad regnum cujus nullus est finis?* Car quelle autre fin nous pouvons-nous proposer dans cette vallée de larmes, que d'arriver à ce royaume qui n'aura jamais de fin? *Hoc piorum præmium est, cujus adipiscendi spe hujus vite mala tunc bono consilio, et*

divino munere fortiter ferimus, cum bonorum æternorum fideli promissione, et nostra expectatione gaudemus. Ce royaume est la récompense des justes qui y règnent à présent, et c'est l'espérance d'y entrer aussi bien qu'eux, qui fortifie notre courage, pour supporter constamment avec le secours de la grâce les maux de ce monde, persuadés que nous sommes, et de la fidélité de Dieu dans ses promesses, et de la gloire des saints qui en font une bienheureuse expérience. (S. Aug. epist. 52, *Ad Macedon.*)

Heureux donc, ajoute là-dessus saint Bernard (serm. 4., *De Ascens. Dom.*), heureux celui qui levant les yeux au ciel, où il voit une troupe innombrable de saints autour du trône de l'Agneau, se forme une juste idée de cette béatitude, et repasse continuellement dans son esprit le bonheur dont il jouira à la droite de son Dieu. Car qu'y a-t-il qui lui puisse paraître doux en comparaison de la gloire qu'il espère? Qu'y a-t-il qui puisse égaler la vérité, la perpétuité, l'éternité de cette gloire? Qu'y a-t-il qui puisse attirer son estime en ce monde, lorsqu'il contemple les biens du Seigneur dans la terre des vivants?

Déplorons sur ce sujet notre aveuglement et notre misère, et avouons à notre confusion, qu'il y a très-peu de chrétiens qui aient des yeux assez perçants, pour découvrir toute la beauté de cette terre, qui doit être le terme de leur espérance, et la fin de leur vocation.

Car, qu'est-ce qu'un chrétien? C'est un homme qui a toujours les yeux élevés vers ces montagnes éternelles d'où lui vient à présent tout son secours, et dans la possession desquelles consistera bientôt son bonheur? C'est un homme qui dit incessamment avec le Roi-Propète: J'irai en la maison de mon Dieu: les cieux me sont ouverts; je vois une troupe céleste qui me tend les bras, et qui est toute prête à me recevoir. C'est un homme, qui dans cette vue, ne supporte la vie qu'avec une espèce de chagrin, et qui s'écrie avec saint Paul: *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* (Philipp., 1, 23.) Tout mon désir est de m'unir à mon Dieu: qui est-ce qui me délivrera de ce corps mortel? Qui est-ce qui rompra tous les liens qui m'attachent à la terre?

Or, je vous demande, messieurs, s'il se trouve présentement beaucoup de gens dans cette disposition. Dans les premiers siècles de l'Eglise, tout était pénétré de cet esprit: un chrétien qui n'aurait pas regardé le ciel, et qui n'aurait pas eu une sainte impatience d'y arriver, aurait passé pour un monstre. Combien en a-t-on vus se cacher dans des solitudes, s'enfoncer dans des déserts, s'enfermer dans des cavernes, pour ne s'y occuper que de ce seul objet, et se présenter ensuite comme hors d'eux-mêmes à la face des tyrans, abrégant le temps de leur exil par la déclaration de leur foi, et cherchant dans les mains des persécuteurs les récompenses éternelles dont ils s'étaient occupés depuis leur baptême; mais aujourd'hui où

sont ceux qui cherchent votre visage, ô Dieu de Jacob?

On est parvenu à un tel refroidissement de charité; on est tombé dans un si effroyable relâchement, qu'on entend parler de la félicité dont jouissent les saints avec une tiédeur, avec une langueur prodigieuse. Dans une si vaste et si touchante matière, les prédicateurs devraient, ce semble, enlever les cœurs de leurs auditeurs; et cependant il n'est point de sujet dans lequel ils réussissent si peu. Nous savons, dit-on, à quoi aboutissent tous ces discours: Dieu a préparé une gloire éternelle à ses élus. Voilà tout ce qu'on peut en savoir, et tout ce qu'on peut en dire.

Il est vrai, mon cher auditeur. Voilà tout ce qu'on peut en savoir: mais voilà ce qu'on ne peut le répéter assez souvent. Si tu avais une vive foi, ne serais-tu pas transporté d'une promesse qui t'assure un bonheur éternel et incompréhensible? Si tu aimais Dieu, quel plaisir ne prendrais-tu pas à entendre dire incessamment, et en mille manières différentes, que tu le connaîtras, et que tu l'aimeras éternellement? Dans les homélies des Pères de l'Eglise, on ne trouve partout que des discours entiers sur le bonheur des saints; point de sujet dont ils entretiennent plus souvent le peuple, et qu'ils traitent avec plus de joie. Quand ils parlent des vertus chrétiennes; quand ils déplorent les misères de cette vie, ils glissent toujours quelque mot en passant du prix que Dieu a promis à la vertu; de la vie bienheureuse qui essuiera nos larmes, et qui linira nos misères. Ils savaient bien qu'ils avaient des auditeurs qui se regardaient comme dans un lieu d'exil, et qui mettaient toute leur consolation à entendre parler de leur patrie. On les écoutait avec plaisir; on quittait la terre; on entrait avec eux dans le sein de la Divinité; on goûtait et l'on voyait combien le Seigneur est doux, et l'on jouissait par avance, comme dit Tertullien, de cette ineffable joie: *Æterna gaudia prælibabat.*

Cet heureux temps n'est plus. Les discours qu'on fait sur cette matière, sont présentement les plus froids et les plus insipides; on les écoute, et l'on ne les entend point. La fièvre de l'iniquité nous a fait perdre le goût du pain céleste; et c'est dans ce siècle de tiédeur et de dégoût que saint Augustin pourrait dire avec raison: Que voulez-vous que je vous fasse, puisque vous ne sauriez goûter les vrais biens? Je suis dans l'impuissance de vous les faire comprendre. Donnez-moi un cœur qui les désire, qui en soit affamé, et il entend ce que je dis; mais si je parle à un cœur froid et insensible, il ne sait de quoi je parle: *Si frigidus loquor, nescit quod loquor.*

D'où peut venir un dégoût si mortel, et comment s'est-il pu faire que des chrétiens soient devenus si insensibles dans l'endroit le plus sensible du chrétien? Il est aisé d'en découvrir la cause; la voici. Pour répondre à l'avantage que nous avons de connaître

les biens du ciel, nous en devons faire la principale occupation de notre esprit; et pour répondre à l'avantage que nous avons d'être appelés à ces biens, nous devons les désirer de toute l'étendue de notre cœur. Mais, qu'avons-nous fait? Chacun en particulier, sous le prétexte spécieux des obligations de son état, et des nécessités de la vie présente, s'est fait insensiblement un cercle de pensées, et une mesure de désirs. Il s'est renfermé dans ce cercle; il s'est borné à cette mesure: mais il a fait ce cercle si grand, il a étendu cette mesure si loin, que la capacité de son esprit et de son cœur s'est trouvée remplie, et qu'il n'y est plus resté de place pour les biens éternels.

Entre-t-on dans le monde? Il faut penser à un établissement; et pour cela, il faut se faire des amis; il faut entretenir le commerce par des assiduités et par des complaisances, par des paroles et par des services. Si une charge se présente, il faut la remplir; si elle ne se présente point, il faut la chercher, c'est-à-dire que si je suis né avec du bien, il faut s'en faire honneur; et si je n'en ai pas, il faut en avoir à quelque prix que ce soit. Mais vous oubliez le principal bien, vous oubliez l'avantage que vous avez de le connaître: n'importe, il viendra un temps que j'y penserai; mais pour le présent, j'ai mes affaires; Dieu qui me les envoie veut que je m'en occupe; et tout ce que vous pouvez obtenir de moi, c'est de me faire parler quelquefois et à de certaines heures, des affaires de mon salut, par coutume et par bienséance, mais comptez que mon esprit est toujours ailleurs.

La plupart des chrétiens sont devenus stupides sur cette matière, ils ne pensent presque à rien; et comment penseraient-ils à quelque chose? Tous leurs désirs sont tournés d'un autre côté: ils désirent l'estime des hommes, les commodités de la vie, les plaisirs des sens; ils sont plus Juifs et plus païens, que les Juifs et les païens mêmes.

Peut-on croire, par exemple, que ces gens du monde, dont la vie n'est qu'un tissu continu de parties de jeux, et de divertissement; qui mettent toute leur étude à faire succéder les plaisirs, sans autre interruption que celle qui est nécessaire pour s'en délasser, peut-on croire que ces gens-là désirent de voir Dieu, et qu'ils gémissent dans l'attente de sa gloire? Ne serait-il pas plus naturel de les regarder comme des enfants qu'une auguste naissance a mis sur le trône, qu'un tyran dépossède sans qu'ils s'en aperçoivent, tandis qu'ils courent à perdre haleine après des bagatelles qui les amusent, et qui attachent leur cœur? Quelle surprise à la mort pour une personne qui a vécu dans ces malheureuses dispositions? Quelle surprise lorsque Dieu dira, comme il dit autrefois à Moïse après lui avoir montré de loin la terre de promesse: *Vidisti eam oculis tuis, et non transibis ad illam.* (*Deut.*, XXXIV, 4.) Tu l'as vue, cette terre qui t'était destinée, mais tu vas mourir, et tu n'y entreras point.

Prévenons, chrétiens, cet arrêt épouvantable tandis que nous le pouvons; marchons sur les traces des saints, et employons les moyens qui peuvent nous conduire sûrement au bonheur dont ils jouissent: c'est ma dernière partie.

DEUXIÈME POINT.

Il n'y a point de chrétien qui ne vive dans l'espérance d'arriver un jour à la vie éternelle. Comme nous aimons naturellement nous flatter, nous ne saurions nous convaincre que nous puissions être malheureux après notre mort; et nous trouvons toujours en nous-mêmes quelque raison bonne ou mauvaise, sur laquelle nous établissons notre félicité future, quelque prétexte bien ou mal fondé, dont nous faisons la base de notre prédestination. Si nous sommes dans la pauvreté et dans l'affliction, notre tour viendra, disons-nous, Dieu saura nous dédommager; nous jouirons un jour des richesses immenses de sa gloire, il sera notre refuge, et nous nous consolons avec lui. Si nous sommes dans l'abondance et dans la prospérité, nous avons fait une si douce habitude de la vie aisée, que tout ce qui s'appelle gloire, honneur, puissance, paraît tellement nous être acquis, que nous ne saurions nous regarder que sous cette idée, tant elle flatte agréablement notre amour-propre. Ceux même dont la vie est la moins chrétienne, ne sont pas exempts de cette illusion: ils espèrent contre toute espérance; mais comme ils sentent bien qu'ils ne sont pas dans la voie de salut, ils placent l'heure de leur mort dans une vieillesse fort avancée, et ils font précéder cette heure de quelques années de pénitence imaginaire qui ne vient jamais. Il faut cependant nous défaire de tous ces préjugés qui nous trompent: si nous ne travaillons dès à présent à nous rendre heureux, et si nous ne prenons dès à présent le vrai chemin de la gloire que les saints nous ont frayé, nous périrons malgré toutes ces idées de bonheur dont notre imagination se repaît. Or, quel est le vrai chemin de la gloire? Nous pouvons, mes frères, et nous devons l'apprendre des saints qui y sont parvenus: attachons-nous à suivre leurs traces; c'est le plus sûr et le plus infallible de tous les moyens.

Je réduis tout ce que les saints ont fait à deux points principaux: ils ont aimé Dieu; ils se sont haïs eux-mêmes. Voilà la source de toutes leurs grandes actions; voilà le principe de leur sanctification: voilà ce que nous sommes indispensablement obligés d'imiter en eux: tout le reste dépend de la différence des temps, des personnes et des états.

L'amour de Dieu a une si grande relation avec la possession de Dieu, qu'on ne le possède qu'autant qu'on l'aime. Dans le ciel, l'unique et parfaite vertu sera d'aimer ce que l'on voit, dit saint Augustin: *Una de celo et tota virtus est amare quod videas.* Et sur la terre l'unique et la grande perfection

est d'aimer ce que l'on ne voit pas encore. Dans le ciel la souveraine félicité est de posséder ce qu'on aime: et sur la terre, le commencement de cette félicité est de s'attacher à ce bien infini que l'on espère de posséder un jour. Dans le ciel on goûte la vie bienheureuse jusque dans sa magnificence: *Ibi beata vita in fonte suo bibitur*; mais sur la terre on en est déjà arrosé de quelque goutte: *Aliquid hic humana vite aspergitur*; afin que parmi les dangers de ce monde, on vive avec tant de tempérance, de force et de justice, qu'on ne se sépare jamais de ce que l'on doit uniquement aimer. Il est vrai, dit saint Augustin, que Dieu habite une lumière inaccessible (1 Tim., VI, 16); mais cette lumière n'est inaccessible qu'à ce qu'il y a en nous de mortel et de terrestre: elle n'est pas inaccessible à notre esprit, pourvu qu'il s'attache à lui par l'amour; car, prenez garde, ajoute ce saint docteur, à ce que dit l'apôtre saint Jean dans sa première Epître: Lorsque le Sauveur sera découvert visiblement à nous, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est: *Cum apparuerit, similes ei erimus; quoniam videbimus eum sicuti est.* (1 Joan., III, 2.) Nous ne le verrons donc qu'autant que nous serons semblables à lui, et nous ne sommes même privés de sa vue présentement, qu'autant que nous ne lui sommes pas semblables. Or, nous ne devenons semblables à Dieu, qu'à proportion que nous avançons dans son amour: *Tanto officimur similiores, quanto magis in ejus charitate proficimus.*

Pour bien entendre cette pensée de saint Augustin, il faut savoir que comme rien de souillé n'entrera dans le ciel, la ressemblance que nous aurons avec Dieu dans ce jour bienheureux, dépend entièrement de la ressemblance que nous aurons eue avec lui sur la terre. Pour lui ressembler sur la terre, il faut être parfait comme il est parfait: et en quoi consiste sa perfection? Elle consiste principalement dans l'amour infini qu'il a pour lui-même: *Deus charitas est.* (1 Joan., IV, 16.)

Toutes nos bonnes œuvres empruntent leur mérite de ce principe: *Quoi que je fasse, dit saint Paul, si je n'ai la charité, je ne suis rien: « Nihil sum. »* (1 Cor., XIII, 2.) Ainsi les plus grandes fatigues et les contradictions les plus opiniâtres que les apôtres ont souffertes dans la prédication de l'Évangile, les plus rudes persécutions et les tourments les plus rigoureux que les martyrs ont endurés pour la foi; les pratiques les plus dures, les mortifications les plus sensibles, les pénitences les plus anstères des anachorètes, tout cela ne serait devant Dieu que misère et que néant sans la charité.

De cette charité, c'est-à-dire de cet amour de préférence que nous avons pour Dieu, suit naturellement la haine que nous devons avoir pour nous-mêmes. Ce mot est dur, se haïr soi-même, et j'apprehende bien que vous n'en soyez effrayés; mais, enfin, c'est l'Évangile de Jésus-Christ; voici de quelle

manière il parle: *Si quelqu'un m'aime assez pour venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte tous les jours sa croix et qu'il me suive, parce que celui qui aime son âme la perdra, et celui qui hait son âme en ce monde, la conservera pour la vie éternelle: « Et qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam. »* Il parlait ainsi, dit l'évangéliste, et il n'adressait pas seulement ces paroles à ceux qui aspirent à la plus haute perfection, il les adressait à tout le monde: *Dicebat ad omnes.* (Luc., IX, 23, 24.)

Qu'est-ce donc que haïr son âme? qu'est-ce que se haïr soi-même? C'est porter l'amour de Dieu dans un si haut point, que nous pensions à lui le plus fréquemment qu'il nous est possible, que nous soyons insensibles à tous les autres objets, que nous nous réjouissons en lui quand il nous châtie, que nous nous persécutons nous-mêmes, quand il nous épargne, et que nous devenions semblables à ce pénitent que décrit saint Augustin, qui ne paraît jamais devant Dieu que les armes à la main, toujours en colère, toujours irrité contre soi: *Quid est aliud homo penitens, nisi homo sibi iratus?* Qu'est-ce que se haïr soi-même, c'est avoir toujours sa propre faiblesse devant les yeux, c'est se mettre au-dessus du jugement des hommes, au-dessus de ces petits égards, de toutes ces fausses délicatesses qui sortent du fond de l'amour-propre, et qui lui servent de nourriture; c'est mépriser également, pour l'amour de Jésus-Christ, et les louanges et les calomnies, et les richesses et la pauvreté, et la liberté et l'esclavage.

Tels étaient ces hommes admirables qui jouissent dans le ciel d'une félicité commune, et que l'Église honore aujourd'hui sur la terre d'un triomphe commun. Ils s'attachaient uniquement au Créateur: ils ne disaient pas comme Elisée, lorsqu'il fut appelé par le prophète Elie: *Souffrez que j'embrasse mon père et ma mère, et je vous suivrai: « Osculer, oro, patrem meum et matrem meum, et sic sequar te. »* (III Reg., XIX, 20.) Ils disaient, au contraire, comme saint Paul: *Me voilà prêt, Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* (Act., IX, 6.) Je quitte tout, j'abandonne tout, je serai, si vous voulez, au milieu des biens, mais je serai pauvre; car que peut posséder sur la terre celui qui connaît le ciel? Et que peut aimer celui qui pour l'amour de vous, a bien pu se résoudre à se haïr soi-même?

Cet effort est grand, mes très-chers frères, et peu de gens en sont capables. Aussi voyons-nous que bien loin de prendre cette route, on en prend ordinairement une toute contraire.

Il faut aimer Dieu et nous l'oublions; il faut nous haïr nous-mêmes et nous nous aimons; l'amour de Dieu devrait produire en nous une sainte haine pour nous-mêmes, c'est l'amour-propre qui produit insensiblement en nous l'oubli de Dieu.

L'amour-propre s'est acquis sur nous un

tel empire, que nous ne voyons que par lui, nous ne sommes ébranlés que par lui, nous n'agissons que par lui. C'est un guide infidèle que nous voulons toujours suivre sans jamais nous détromper; nous allons avec lui de précipice en précipice, et nous arrivons enfin à notre perte, sans en avoir reconnu la cause. Il nous frappe du même aveuglement dont le prophète Elisée frappa autrefois les soldats du roi de Syrie, envoyés pour l'amener captif et chargé de chaînes. Ce roi, persuadé qu'Elisée était le plus ferme soutien de la couronne d'Israël, envoie des soldats pour se saisir de lui. Le prophète se présente à eux sans être reconnu: Celui que vous cherchez n'est pas où vous le cherchez; suivez-moi et je vous le montrerai. Il les mène jusqu'au milieu de Samarie, c'est-à-dire au milieu de la ville capitale de leurs ennemis; là, il leur rend la vue qu'il leur avait ôtée: ils sont saisis d'étonnement et de frayeur à l'aspect du malheur terrible dans lequel ils sont tombés. (IV Reg., VI, 18-23.) Voilà l'image de ce que fait en nous l'amour-propre, éclairés par les lumières de notre foi. Nous n'ignorons pas que tant qu'il subsistera, la conquête du royaume céleste nous est impossible: nous allons le chercher dans les replis de notre cœur; mais s'apercevant de notre dessein, se voyant investi de tous côtés, il nous avengle par la puissance qu'il a sur nous: il paraît à nos yeux ce qu'il n'est pas. Ce n'est pas là celui que vous cherchez, nous dit-il. Ce secret plaisir que vous prenez aux louanges, cet agréable chatouillement que fait naître en nous une flatterie artificieuse et délicate, cette attache que vous avez pour les commodités de la vie, cette inquiétude qui vous tourmente, ce chagrin qui vous dévore aux moindres approches et aux moindres menaces de la pauvreté; ce désir déréglé de paraître partout, de présider partout, de réduire tout à vos sentiments; ce retour de complaisance que vous jetez de temps en temps sur vos bonnes œuvres; ce n'est pas l'amour-propre quand on vous loue, c'est Dieu qu'on loue en vous; quand on vous flatte, c'est une bonne opinion que la charité donne de vous et qu'elle ne vous ordonne pas de détruire. Quand vous fuyez l'embarras et la peine, ce n'est que pour vous donner à Dieu sans réserve et sans distraction; quand vous prenez des mesures contre la pauvreté, c'est une sollicitude pour l'avenir que vous pouvez avoir sans faire tort à la Providence. Quand vous paraissez affecter la prééminence du rang et la supériorité du génie, c'est l'utilité du prochain qui vous fait agir, vous ne cherchez un poste élevé que pour être entre les mains de Dieu comme l'instrument du salut de vos frères; quand vous faites passer vos bonnes actions comme en revue devant vous, c'est une attention particulière que vous faites sur les grâces que vous avez à rendre à Dieu.

Voilà ce que font tous ces sentiments; mais encore une fois, ce n'est pas l'amour-

propre: ne laissons pas néanmoins, ajoutez-il, de le chercher ensemble; suivez-moi, et s'il en reste en vous quelques traces, je vous les découvrirai: *Non est hæc via, sequimini me et ostendam vobis*. Cependant il nous amuse ainsi jusqu'à la fin; et quand la mort qui nous ferme les yeux dans le temps, nous les ouvre pour l'éternité, nous nous apercevons tout d'un coup que nous sommes au milieu de nos ennemis, que nous avons pris un chemin bien différent de celui que nous pensions tenir, et que celui dont nous cherchions la place, nous a lui-même perdus.

Car, mes frères, ne vous imaginez pas que ces petits commencements n'aient pas des suites dangereuses. Dès qu'une fois nous changeons le vrai guide qui doit nous conduire à la gloire, je veux dire à l'amour de Dieu, avec un guide infidèle et trompeur qui nous conduit dans l'abîme, j'entends l'amour de nous-mêmes; nous ne tardons guère à passer des petites fautes aux grandes, nous franchissons bientôt le pas, et nous arriverons enfin à l'entier oubli de Dieu.

En effet, pourquoi cet ambitieux toujours occupé de sa fortune, ne l'est jamais de son salut? Pourquoi, toujours plein d'une félicité imaginaire, semble-t-il ne compter pour rien le seul bonheur réel et effectif? C'est sans doute parce qu'il est l'esclave de son amour-propre. Il cherche l'estime des hommes, il veut l'acquérir; il s'est fait une haute estime de lui-même, il veut la remplir. D'où vient que cette femme chrétienne, perdant peu à peu de vue les saints exercices d'une jeunesse élevée dans la piété, a discontinué ces lectures salutaires, pour lesquelles elle avait autrefois des heures marquées? D'où vient qu'elle s'est retirée de ces pieuses sociétés qui soutenaient son âme dans le chemin de la vertu? D'où vient qu'elle ne fréquente plus les sacrements, auxquels sa sanctification est attachée? D'où vient qu'elle n'a plus de goût pour Dieu, qu'elle ne sait plus parler de lui ni en entendre parler? Tous ces désordres sont l'ouvrage de l'amour-propre; elle est regardée avec des yeux de complaisance; un certain éclat de beauté, et de prétendus talents naturels pour la conversation et pour le monde, ont renversé tout cet édifice de vertu, et ont fait d'une femme vraiment chrétienne, une femme sans religion et sans Dieu. Car, peut-on soutenir qu'on a une religion, quand on en regarde les devoirs les plus essentiels, comme des pratiques gênantes qu'on donne à l'extérieur et au monde? Peut-on soutenir qu'on a un Dieu lorsqu'on ne pense jamais à lui, lorsqu'on ne se met pas en peine des récompenses qu'il prépare à ceux qui le servent, lorsqu'on ne met en usage aucun des moyens qu'il a marqués pour les obtenir?

J'insiste sur cette matière, mes chers auditeurs, parce que je sais bien que la difficulté n'est pas de nous convaincre de nos obligations. Nous ne pouvons, ou du moins

nous n'osons en disconvenir : l'importance est de nous faire agir conformément à ces obligations. Nous n'avons garde de nier la nécessité de l'amour de Dieu : nous n'avons garde (quelque dur que soit cet aveu) de nier la nécessité de cette sainte haine de nous-mêmes, commandée exprès par l'Evangile ; mais ce que nous faisons facilement, et ce à quoi nous ne réussissons que trop pour notre malheur, c'est que par un étrange renversement de conduite, nous joignons l'oubli de Dieu à l'amour de Dieu : l'amour de nous-mêmes à la haine de nous-mêmes ; aimant Dieu dans la spéculation, l'oubliant dans la pratique, détestant en idée la malheureuse concupiscence qui nous fait pécher, la chérissant en effet, et l'augmentant par notre fatale délicatesse. Voilà ce qui m'a engagé à passer légèrement sur l'infaillibilité des deux principes de la sanctification que j'ai remarquée dans les saints. Si je n'avais eu à parler que devant les Epouses de Jésus-Christ, qui pénétrées de l'amour de Dieu, persécutent incessamment en elles jusqu'à l'ombre du péché ; qui bien loin d'oublier le Seigneur, chantent jour et nuit ses louanges ; qui bien loin de s'accommoder aux désirs de l'amour-propre, en ont abandonné jusqu'aux objets, soumettant leur esprit à la foi, et livrant leurs corps à la mortification : si je n'avais eu à parler, dis-je, que devant ces saintes âmes, j'aurais dû m'étendre sur les avantages dont jouissent ceux qui n'aiment que Dieu, qui font tout pour lui, et qui ne font que pour lui : j'aurais fait voir que mener une telle vie sur la terre, c'est être par avance en possession, pour ainsi dire, des privilèges de la Jérusalem céleste, et je ne me serais pas attaché à censurer des désordres qui leur sont inconnus. Mais parce que c'est toujours au commun des fidèles que les prédicateurs évangéliques doivent s'adresser, parce que les exhortations qu'on fait dans ces maisons de piété, regardent plutôt le peuple qui en a besoin, que ces vierges pures qui aiment l'Agneau partout où il va ; j'ai cru être obligé par mon ministère à vous faire voir combien nous sommes peu touchés de ce que Dieu a fait en notre faveur, en nous découvrant sa gloire, et combien nous sommes éloignés du chemin que nous ont marqué tous ceux qui y sont parvenus.

Réformons, chrétiens, une conduite si peu digne du glorieux nom que nous portons. Nous voyons devant nous le terme de notre voyage : nous savons la route qui doit nous conduire à ce terme. Marchons avec une prudence chrétienne dans les voies de l'éternité, sans nous détourner ni à droite ni à gauche ; Dieu qui ne nous a créés que pour cette fin, ne nous abandonnera pas dans la carrière : il nous soutiendra, il nous fortifiera. Et vous, esprits bienheureux, qui habitez déjà dans la maison du Seigneur, vous redoublez vos intercessions, et vous nous assistez. Permettez-moi de vous dire ici pour toute l'Eglise militante qui est sur la terre, pour toute l'Eglise souffrante qui

gémit dans les flammes du purgatoire, et que nous voulons secourir nous-mêmes, par l'ardeur des prières que nous commencerons demain : permettez-moi de vous dire ici ce que Josué dit autrefois à ces heureuses tribus que Moïse avait mises en possession de cette portion de la terre promise qui était au delà du Jourdain : *Dominus Deus vester dedit requiem et omnem terram, transite armati ante fratres vestros et pugnate pro eis donec det Dominus requiem fratribus vestris sicut et vobis dedit.* (Josue, I, 14.) Le Seigneur vous a mis dans un lieu de repos ; il vous a placés dans une terre d'où le lait et le miel coulent de toutes parts : armez-vous pour vos frères, car nous avons l'honneur de porter ce nom ; et combattez en notre faveur, jusqu'à ce que le même Dieu qui vous a doués la paix, nous la donne aussi, et que nous jouissions avec vous de la félicité éternelle. Ainsi soit-il.

II.

PANÉGYRIQUE DE SAINT CHARLES,

Prononcé dans l'église du séminaire des Bons-Enfants le 4 novembre 1686.

Num invenire poterimus talem virum qui Spiritu Dei plenus sit? (Gen., XII, 38.)

Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui soit aussi rempli de l'Esprit de Dieu.

Je le dis avec confiance, messieurs, et je n'appréhende pas de trop avancer, quelque recherche que nous puissions faire, où trouverons-nous un homme semblable au grand cardinal Charles Borromée, archevêque de Milan, que l'Eglise met au nombre de ses plus grands saints, et dont elle honore aujourd'hui la mémoire? Je sais qu'il faut de la prudence dans les éloges des saints ; qu'il ne nous appartient pas de flatter selon notre caprice, les degrés de la gloire où la main de Dieu les place ; et qu'il ne s'agit pas ici de les dégrader tous, pour en relever un seul. Mais je n'ignore pas aussi qu'ils ont chacun un caractère qui les distingue, et qu'il y a presque toujours en eux quelque vertu dominante qui leur est propre, et que nul autre n'a portée si haut. Je n'ignore pas ce que nous apprend l'apôtre saint Paul, que le Fils de Dieu donne des grâces différentes à ses disciples, selon les emplois différents qu'il leur destine ; et qu'il n'en use de cette manière que pour rendre chacun d'eux parfait dans son état, et pour en faire le modèle de ceux qui doivent remplir un jour le même ministère : *Ad consummationem sanctorum ministerii.* (Ephes., IV, 12.) Quel est donc dans ce saint Charles, le grand ouvrage de la grâce de Jésus-Christ? Quel est le côté par lequel nous devons l'envisager, et que trouverons-nous en lui que nous ne puissions trouver ailleurs? Vous le voyez, messieurs, c'est cette plénitude de l'Esprit de Dieu, de l'esprit ecclésiastique, de cet esprit qui vous est si nécessaire, dont vous vous remplissez tous les jours dans cette sainte maison, au milieu

d'un siècle de libertinage et d'erreur, au milieu des ténèbres presque générales, que l'ignorance et la malice ont répandues sur la face de l'Eglise. Dieu s'est fait un serviteur fidèle qui a rendu à son Epouse la splendeur qui lui avait été ravie par la rage de ses ennemis, ou par la corruption de ses enfants. Il a suscité un homme qui a soutenu la maison d'Israël, et qui en a relevé les ruines, ou pour parler plus clairement, un prélat dont la vie toujours exemplaire, et dont le zèle toujours agissant, ont changé les cœurs des chrétiens, et réformé les mœurs des ministres de l'autel.

Nous avons devant les yeux cette vive image de la vie cléricale. Examinons-la de près, messieurs, n'en laissons, s'il est possible, échapper aucun trait : attachons-nous à tout, pénétrons tout, profitons de tout. Mais comment réussir dans cette entreprise, si vous ne venez, Esprit-Saint, répandre vos lumières et vos ardeurs dans des cœurs, et dans des esprits qui ne peuvent rien sans votre secours ? Vous nous avez donné un homme tout à vous et tout de vous. De quelle utilité nous seront ses grands exemples, si vous ne nous accordez les moyens d'en profiter ? Nous vous les demandons par l'intercession de cette Vierge sainte qui fut comblée de vos grâces au moment qu'un ange lui dit, *Ave, Maria*.

L'esprit ecclésiastique est quelque chose de si grand, qu'on peut dire de lui ce que saint Augustin a dit de la vie des bienheureux. Quelque idée qu'on s'en fasse, dit ce Père, elle est toujours au-dessous de la vérité ; et plus on en approche, plus on est effrayé, pour ainsi dire, de son immensité : *Quantum quisque veniens existimare poterit, plus perveniens inventurus est*. En effet, messieurs, la perfection chrétienne, tout excellente qu'elle est, ne lui suffit pas, et tel pourrait être un parfait chrétien qui ne serait pas un bon ecclésiastique. Il faut pour cet état tout divin des qualités si extraordinaires et si peu communes, qu'on ne peut être sans étonnement et sans crainte exposé à la vue du grand nombre de ceux qui en embrassent les fonctions. Une pureté de mœurs toute céleste, une vie plus angélique qu'humaine, une renonciation parfaite à ce qui n'est point Dieu ; la patience dans les maux, la fermeté dans les périls, la constance dans les persécutions, l'infatigabilité dans le travail, l'activité même dans le repos : voilà une légère peinture de nos engagements, et un abrégé de la vie de saint Charles.

Mais pour mettre quelques bornes dans une matière qui nous mènerait trop loin, arrêtons-nous, je vous prie, messieurs, aux principales qualités de cet esprit dont Dieu a communiqué la plénitude à notre saint, et dont nous devons nous remplir selon la mesure du don que le Sauveur de nos âmes nous accorde. Trois conditions sont nécessaires à l'esprit ecclésiastique. Un esprit d'oraison, un esprit de sacrifice, un esprit de zèle. Un esprit d'oraison par rap-

port à Dieu : un esprit de sacrifice, par rapport à nous-mêmes : un esprit de zèle, par rapport au prochain. L'oraison nous unit à Dieu ; le sacrifice nous fait mourir à nous-mêmes ; le zèle nous rend utiles à nos frères. Trois qualités essentielles à l'esprit ecclésiastique que nous allons admirer dans saint Charles, et qui feront toute la matière de notre instruction. Vous voyez, messieurs, qu'ayant à parler devant des ecclésiastiques, du patron et du modèle des ecclésiastiques, je ne choisis que des choses de pratique, et toutes conformes à notre état. C'est à vous à me donner l'attention digne d'un sujet grand par lui-même, mais plus grand par rapport à nous.

PREMIER POINT.

Nous l'avons déjà dit, messieurs, l'état que nous avons embrassé est un état de perfection. Si nous demandons à Dieu pourquoi nous devons être saints, il nous répond : *Sancti estote, quia ego sanctus sum* (*Levit.*, XIX, 2) ; il ne se lasse point de le répéter : et le *Livre du Lévitique*, que les Hébreux ont appelé la loi des prêtres, nous réitère presque à chaque page ce grand et admirable précepte. Nous sommes obligés d'éviter les moindres fautes ; ce qui ne serait qu'une bagatelle dans un laïque, est, dans la pensée de saint Bernard, une espèce de sacrilège dans un prêtre. Il doit veiller incessamment sur ses actions, sur ses paroles, sur ses pensées : il est redevable à Dieu et aux hommes ; à Dieu, dont il porte l'arche tous les jours dans ses mains ; aux hommes, devant qui il doit marcher, et pour leur donner exemple, et pour leur montrer le chemin : Qu'il y ait toujours entre vous et les lévites qui portent l'arche, disait Dieu au peuple Juif, un espace de deux mille coudées, afin que vous puissiez la voir de loin, et connaître la voie que vous avez à tenir. (*Josue*, III, 4.)

Or, messieurs, quel moyen d'être saint, parce que Dieu est saint ? Quel moyen de parvenir à cette vie pure et sans tache qui nous rend parfaits comme notre Père céleste est parfait ? Quel moyen de donner à Dieu la gloire que nous lui devons, et aux hommes l'exemple qu'ils attendent de nous, si nous ne travaillons par l'oraison à former entre Dieu et nous une union si étroite que rien ne puisse nous en séparer, et que nous nous perdions en lui, pour nous retrouver en lui ; si nous ne lui demandons sans relâche et sans discontinuation qu'il nous donne la force de précéder ceux qui doivent nous suivre, qu'il élève nos cœurs, qu'il les soutienne, et qu'il ne les laisse jamais retomber dans le rang des choses terrestres dont il les a séparés.

Mais ce n'est pas sur ces preuves générales que je fonde principalement la liaison de l'esprit ecclésiastique avec l'esprit d'oraison ; en voici une particulière que je vous prie de considérer, elle me paraît convaincante. Un ecclésiastique n'est pas un homme à soi ; c'est un homme au public, c'est un

médiateur entre Dieu et les hommes. Un médiateur doit être ami de ceux qu'il veut réconcilier; il doit prendre les intérêts des deux partis; entrer dans les sentiments de celui qui a reçu l'injure, lui représenter la douleur de celui qui l'a faite, l'émouvoir par toutes les considérations capables de le toucher; faire même plus que ne ferait celui dont il a pris la cause, et arracher en quelque façon par ses importunités, la grâce qu'on aurait droit de lui refuser. Tel est un bon ministre de l'Eglise, semblable à ces anges officieux de l'échelle mystérieuse de Jacob; il porte à Dieu les vœux et les prières des peuples, pour reporter aux peuples les faveurs que Dieu leur fait, et les ordres qu'il leur donne. Il fait plus, il accompagne de ses prières les prières qu'il présente. Il ne se fatigue point, il ne se rebute point; plus il trouve de tiédeur dans celui pour qui il parle, plus il joint d'ardeur au secours qu'il lui prête, il travaille à dédommager la justice de Dieu: et comme c'est le propre de la charité de couvrir la multitude des péchés, souvent le zèle du médiateur répare le peu de sensibilité du pécheur. Ainsi en usèrent les apôtres, accablés des fatigues de l'apostolat, ils se reposèrent sur des ministres inférieurs de la multiplicité des soins dont ils s'étaient déjà chargés. Ils ne se réservèrent que l'oraison et la parole de Dieu, et ils furent même si convaincus de l'importance de la prière, qu'elle précéda toujours la prédication, et lui fut toujours préférée: *Nos vero, disaient-ils, orationi et ministerio verbi instantes erimus.* (Act., VI, 4.)

Jamais homme n'a mieux profité de cette parole que le saint prélat dont je vous propose l'exemple; jamais homme ne fut plus rempli de l'esprit d'oraison, jamais homme ne pria tant que lui.

Dans ces premières années de la vie (et ne regardez pas ce que je vais dire, messieurs, comme de petites choses indignes de votre attention; elles sont grandes par la grâce qui les a produites, et par les suites qu'elles ont eues); dans ces premières années de la vie où les autres enfants n'ouvrent la bouche que pour découvrir le fond de corruption qui est dans leur cœur, que pour faire paraître l'attache qu'ils ont déjà à cette terre malheureuse, sur laquelle ils commencent à peine de marcher, il ne parla qu'à Dieu, il ne parla que de Dieu. Ce furent les divines louanges qui dénouèrent une langue encore embarrassée par la faiblesse de l'âge; pour tout amusement ses mains tendres et délicates furent employées à bâtir des oratoires au Dieu vivant, où cet enfant pieux, sans savoir encore quelle était sa vocation, se consacrait à Dieu par la prière, en attendant qu'il pût le faire par la raison.

Encore une fois, messieurs, ces choses paraissent petites; mais elles ne le paraîtront pas quand on les regardera par les yeux de la foi, et quand on verra qu'elles ont donné occasion à saint Charles, de dire de son amour pour l'oraison, ce que le saint

homme Job disait de sa compassion pour les pauvres: *De utero matris mee egressa est mecum miseratione, ab infantia mea crevit mecum: « Elle est venue au monde avec moi, elle m'a accompagné dans mon enfance, et à mesure que je croissais, elle croissait aussi en moi. »* (Job, XXXI, 18.)

En effet, messieurs, au sortir de cette enfance pieuse à la vérité, mais qui était toujours une enfance, il commença à se marquer une heure pour l'oraison dans chaque journée; peu après il y en ajouta une nouvelle: et ne se sentait pas encore satisfait de sacrifier le jour à Dieu, il y joignit insensiblement une partie de la nuit. On l'a vu dans Rome et dans Milan, passer des nuits entières au pied des autels, donner autant à la prière que ses yeux pouvaient résister au sommeil, autant que l'impatience de son cœur, toujours ardent à louer Dieu, pouvait laisser de repos à son corps.

Il comprenait déjà ce que tous les Pères ont dit de ce saint exercice, que c'est par la pratique de l'oraison que l'âme se purifie de ses vices, que la charité se nourrit, que la foi devient plus éclairée, que l'espérance se fortifie, que l'esprit entre dans la joie, que l'intérieur se remplit de douceur, que le cœur est en paix, que les sens se renouvellent, que les vertus reprennent leur vigueur, et qu'une âme, oubliant la terre, porte uniquement ses desirs au ciel. (S. LAURENT. JUSTIN., *De vita solitaria.*) Il comprenait déjà par une heureuse espérance, et sentait en lui-même combien il est avantageux de parler à Dieu, de converser avec Dieu, d'entretenir une sainte familiarité avec Dieu, de découvrir les secrets les plus cachés du cœur de Dieu, et les plus impénétrables mystères de son royaume.

Parlerai-je ici de ces voyages de charité entrepris, ou pour s'acquitter des devoirs de la visite pastorale, ou pour secourir l'Eglise dans ses besoins, ou pour répondre aux saints mouvements d'une curiosité toute chrétienne? Ces jours de fatigue où le travail du corps semble permettre quelque relâche à l'esprit, où l'embarras d'une marche est une excuse en quelque façon légitime à une dissipation qui paraît inévitable, et où l'on s'imagine que la sainteté de l'action qu'on va faire, autorise l'interruption de quelque pratique de piété: ces jours incompatibles en apparence avec la tranquillité nécessaire pour l'oraison, ne tranchèrent jamais rien des exercices de saint Charles. J'ose dire, au contraire, que jamais il ne s'est élevé plus haut par la contemplation: tant il vrai que la charité est ingénieuse, qu'elle profite de tout, et qu'elle trouve les moyens de se perfectionner dans les occasions qu'elle aurait à se ralentir.

Quel spectacle pour les anges et pour les hommes, de voir l'archevêque de Milan, revêtu de ses habits de cardinal, à la tête d'un petit nombre de domestiques, quelquefois à cheval, mais presque toujours à pied, traverser les montagnes des Grisons, ense-

veli dans une profonde méditation, attentif à la voix qui lui parle au milieu du cœur, les yeux à demi fermés et baignés de larmes, les bras en croix sur sa poitrine, l'âme ravie dans le sein de Dieu, et tellement hors du corps qu'elle anime, qu'elle en oublie l'obligation qu'elle a de le conserver, et qu'elle le laisse tomber quelquefois dans un péril évident.

Ce fut dans ces heureux moments, pour ne pas dire dans ces moments d'extase, qu'il se convainquit pleinement de l'incompatibilité de ce nombre de bénéfices, dont l'avait revêtu un oncle qui l'aimait, et qui était bien persuadé qu'il donnerait aux pauvres tout ce qu'il donnerait à son neveu. Il ne se réserva que l'archevêché de Milan, prêt à renoncer à la qualité de cardinal, si elle n'eût pu s'accorder avec le soin qu'il prenait de son troupeau.

Je ne finirais point, messieurs, si je voulais parcourir tout ce qu'a fait l'esprit d'oraison dans saint Charles; je m'arrêterai seulement à une occasion que je ne puis oublier, et qui vous surprendra sans doute, si elle ne vous a déjà surpris.

Des solitaires déçus de la première ferveur de leur Institut, dont il procure la réforme, et dont il est le protecteur, font une entreprise dont l'enfer seul est capable: ils forment la résolution d'assassiner leur saint prélat. Ils donnent cette détestable commission à un scélérat qui se présente; l'exécutable parricide paraît à l'entrée de la nuit sur la chapelle, où notre saint cardinal et ses domestiques sont en oraison: il décharge sur lui une arquebuse dont la balle tombe à ses pieds. Tout tremble, tout est épouvanté de l'énormité de l'attentat; le seul Borromée demeure tranquille, défend la poursuite de l'assassin, fait continuer l'oraison; et regardant la manière dont il échappe au péril, comme une protection visible d'une providence particulière, et comme un effet de la miséricorde de Dieu, qui ne l'a pas jugé en état de sortir du monde, et qui l'attend à pénitence, il redouble ses larmes et sa ferveur, et fait servir ce dernier motif de reconnaissance à son avancement dans la perfection.

On serait injuste si l'on exigeait de nous, messieurs, des actes d'une vertu aussi héroïque que celui-là; car outre que les occasions de les exercer sont rares; c'est un privilège attaché à ces grandes âmes que Dieu conduit par des routes secrètes, et qu'il a élevées par sa grâce au-dessus des sentiments les plus inséparables de la nature.

Telle fut du moins la pensée d'un grand cardinal, le cardinal Amilio, lorsque pénétré et comme ébloui de la grandeur de cette action, il s'écria que le cardinal Borromée avait, pour ainsi parler, disputé avec Dieu, et qu'il avait laissé en doute à la postérité, s'il était plus glorieux à Dieu d'avoir préservé son serviteur par une voie extraordinaire, qu'il ne l'avait été à son serviteur, d'avoir conservé au milieu d'un accident

étrange une force si merveilleuse. Quoi qu'il en soit, chrétiens, on ne nous demande point de ces actions qu'on admire sans pouvoir les imiter. Mais n'est-il pas raisonnable d'attendre de nous une haute idée de notre vocation, et par conséquent une estime particulière pour la prière? Cependant où en sommes-nous? Et que faisons-nous pour nous acquitter de nos devoirs? On prie, mais avec précipitation, avec dissipation, avec négligence, avec dégoût quelquefois et comme par force. L'Eglise convaincue de l'utilité qui doit nous en revenir, nous impose de certaines prières dont elle dispense le commun des fidèles; elle veut que ses prêtres gémissent; elle veut qu'ils pleurent entre le vestibule et l'autel, entre Dieu et le peuple, et qu'ils s'écrient du fond du cœur: *Parce, Domine, parce populo tuo, et ne des hereditatem tuam in opprobrium (Joel, II, 17)*; et nous pensons avoir satisfait à ses ordres, lorsque par une froide récitation des paroles que cette sainte Mère nous met à la bouche, nous avons fatigué les oreilles de Dieu qui ne regarde que le cœur. Ne dites plus, mon Dieu, que votre peuple vous honore des lèvres: ce sont vos propres ministres qui sont tombés dans ce honteux relâchement, et quelquefois le peuple fait paraître une ferveur qui s'élève contre nous, et qui nous confond.

D'où peut venir, messieurs, un si déplorable renversement? C'est que l'on prie sans avoir l'esprit d'oraison, et que l'on se fait une malheureuse habitude de parler à Dieu sans respect. C'est que l'on prie avec une imagination égarée, et que l'on s'oublie de cet important devoir que Jésus-Christ nous a imposé lui-même, quand il a voulu que nous entrassions dans le lieu le plus retiré de notre maison; et que, fermant la porte sur nous, nous priassions en esprit et en vérité son Père céleste: *Clauso ostio ora Patrem tuum. (Matth., V, 6)*. Que cet avis est important, et qu'il renferme de grandes choses, dit saint Laurent Justinien. Quand vous voulez prier, enfermez-vous dans votre maison: ce n'est pas assez, fermez même l'entrée de votre cœur à tous les objets profanes, afin que nulles pensées étrangères n'y entrent, et que votre esprit se recueillant en Dieu, ne se détourne jamais de l'attention qu'il doit toujours avoir en priant. Ce sera de la sorte que vous joindrez une solitude d'esprit à celle du corps; que vous faisant un secret asile au milieu de votre cœur, vous prierez le Père éternel de cette manière spirituelle et sincère qu'il vous a prescrite.

Car quelle est cette dissipation et cette négligence, de se laisser emporter à des pensées vaines et profanes dans le temps de sa prière, comme si on avait pour lors à penser à quelque autre chose qu'à ce que l'on demande à Dieu? Comment voulez-vous que Dieu vous entende, dit saint Cyprien (*De Orat. Dominica*), puisque souvent vous ne vous entendez pas vous-mêmes? Et comment pouvez-vous lui demander de ne vous

pas oublier, puisque vous vous oubliez vous-mêmes? Pouvez-vous faire à la divine Majesté un plus grand outrage que celui-là? Pouvez-vous même mettre un plus invincible obstacle à l'efficacité de vos prières? Vos yeux veillent, mais votre cœur dort; au lieu que votre cœur devrait veiller, lors même que vos yeux sont endormis.

Le Prophète-Roi était bien dans un autre sentiment, lorsqu'il disait : *Invenit servus tuus cor suum, ut oraret te oratione hac.* (II Reg., VII, 27.) Seigneur, j'ai cherché mon cœur, je l'ai trouvé : et c'est ce cœur qui vous adresse sa prière. Il savait, lui qui l'a répété tant de fois, qu'il ne faut prier que pour être exaucé, et qu'il n'est pas possible de l'être, si l'on ne détache ses affections de tout, pour ne les attacher qu'à celui qui sonde les cœurs, et qui voit dans le secret.

C'est, messieurs, ce que vous faites dans cette sainte maison : et tous les désordres que je reprends, ou que je pourrai reprendre dans la suite de ce discours, sont plus propres à exciter votre compassion sur la misère de vos frères, qu'à vous inspirer des mouvements de pénitence, dont je veux croire que vous n'avez pas besoin. Vous sortez à peine de l'une de ces retraites, annuelles, où par l'exercice continuel de l'oraison, vous vous êtes purifiés des taches les plus légères ; vous vous êtes renouvelés, et vous vous êtes préparés à une vie encore plus pure, s'il est possible, que celle que vous avez menée jusqu'à présent : vous avez été en cela les fidèles imitateurs de la conduite de saint Charles. Vous le savez, au commencement de chaque année, il se retirait dans un lieu solitaire. Là, vide des créatures, et plein de Dieu, séparé du tumulte et de la vanité des choses terrestres, et uni à son Bien-aimé par les liens de l'amour, il s'embrasait de nouvelles flammes, et revenait ensuite de dessus la montagne comme un autre Moïse, avec des lumières si vives, que les hommes n'en pouvaient supporter l'éclat, et qu'il était obligé de le tempérer. Il travaillait après cela avec de nouvelles forces. Vous eussiez dit qu'il n'avait encore rien fait pour son salut, et qu'il s'offrait en holocauste, comme une hostie vivante au Seigneur Dieu d'Israël. C'est de cet esprit de sacrifice que nous avons à parler dans notre seconde partie.

DEUXIÈME POINT.

Tertullien ayant examiné pourquoi la loi juive était surchargée d'un nombre presque infini de cérémonies, d'oblations, de sacrifices; et que d'un autre côté la religion chrétienne enseignée et établie par le même Dieu, est débarrassée de tous ces petits soins scrupuleux, et ces pratiques légales qu'il appelle *Sacrificiorum onera et oblationum negotiosas scrupulositates* : Tertullien, après avoir cherché la raison de cette différence, dit que la grossièreté des Juifs, et leur extrême penchant pour l'idolâtrie, avait forcé Dieu à retenir incessamment ces esprits légers, par les exercices fatigants d'une religion

toute extérieure, et à dompter ces cœurs rebelles par les pénibles charges d'une servitude laborieuse. Mais pour la religion chrétienne, ajoute ce Père, il en est tout autrement : *Non terrenis sacrificiis, sed spiritalibus litandum* ; cette religion va droit à la fin du sacrifice ; elle honore Dieu aussi noblement qu'il puisse être honoré, elle qui lui rend un culte si pur qu'il ne dit plus comme il disait autrefois : Qu'ai-je à faire de la multitude de vos sacrifices? Qui vous les a demandés? Et à quoi peuvent me servir le sang des taureaux, et la graisse des moutons? (*Isa., I, 11.*)

Le christianisme est la religion du cœur, dit saint Augustin (*De vera religione, sub fin.*) ; le cœur est la victime qui convient à Dieu. Voilà l'hostie vivante et agréable, et l'obéissance de la raison que souhaite l'apôtre saint Paul. (*Rom., XII, 1.*) Voilà le sacrifice de soumission que Dieu exigea d'Abraham comme par avance, dans la loi de nature ; le sacrifice d'un esprit contrit et humilié, qu'il demanda à David dans la loi écrite ; le sacrifice volontaire de la foi qu'il attend de tous les chrétiens dans la loi nouvelle. *Deus fidem, non mortem, querit*, dit saint Chrysostome, *votum, non sanguinem, silit* ; *placatur voluntate, non voce.*

Mais si c'est une obligation indispensable pour tous les chrétiens, que sera-ce pour les ecclésiastiques qui offrent, ou qui offriront un jour le redoutable sacrifice de nos autels, qui doivent s'immoler eux-mêmes avec la sainte Victime qu'ils immolent, et qui à l'exemple de Jésus-Christ, Prêtre et Victime tout ensemble, doivent réunir en eux deux qualités que l'Évangile seul a pu rendre compatibles?

Trois degrés nous conduisent à cet esprit de sacrifice, la mortification des passions, l'amour des souffrances, le mépris de la vie. La mortification de passions détruit en nous le vieil homme ; l'amour des souffrances y édifie l'homme nouveau ; le mépris de la vie achève de nous rendre de parfaits imitateurs de Jésus-Christ : c'est de quoi je prétends vous faire convenir. Je n'aurai pas besoin de beaucoup de preuves : l'exemple de saint Charles est la plus forte que je puisse employer.

La victoire qu'on remporte sur ses passions est la plus grande de toutes les victoires ; aussi quand on a donné tant de louanges aux conquérants de la terre, qu'on n'est plus en état, ce semble, d'encherir sur ce qu'on a dit, on a recours à la gloire qu'ils se sont acquise, en triomphant par un effort héroïque de la propre faiblesse de leur cœur. Il est vrai qu'il y a des passions que la raison peut modérer, et qu'une grâce ordinaire peut dompter ; mais il en est de si naturelles, de si subtiles, et qui paraissent tellement d'accord avec la raison, qu'il en coûte bien pour les immoler, et que les cœurs les plus grands sont souvent trop petits pour y réussir ; cet amour de notre propre grandeur, cette excessive délicatesse dans les matières d'intérêts, ce penchant

universel à la vengeance qu'on trouve dans tous les hommes, et qu'on a tant de peine à déraciner.

Telles ont été les épreuves de saint Charles, telle a été la matière de ses victoires. Elevé dès l'enfance dans tout l'éclat d'une maison considérable par des emplois importants, puissante par des richesses immenses, illustre par une ancienne noblesse, il méprisa toutes ces grandeurs aussitôt qu'il put les connaître : il prit le Seigneur pour son héritage. Et voyant que les dignités qu'il avait quittées dans le siècle, se retrouvaient dans l'état ecclésiastique, et le retournaient malgré lui, il s'accoutuma de bonne heure à regarder avec des yeux tranquilles et indifférents, tout ce pompeux appareil d'une fortune brillante. Il remit entre les mains de ses parents et des pauvres le revenu que les droits de la nature lui apportaient; et il ne conserva les biens ecclésiastiques, que pour être toute sa vie l'économiste de Jésus-Christ, et le serviteur de ses membres.

Ne pensez pas néanmoins, messieurs, que lorsqu'il s'est agi de soutenir les privilèges de l'Eglise, et les prérogatives du sacerdoce, il ait oublié la fermeté nécessaire en ces occasions. Il savait qu'il ne lui était pas permis d'avilir son ministère, et qu'il y avait des circonstances où la gloire de Dieu et l'utilité des peuples, demandaient qu'il se fit rendre le tribut d'honneur et de respect qui lui était dû. Plus petit à ses propres yeux que ceux qu'il voulait réduire sous le joug de l'obéissance, soumis dans son cœur à ceux qu'il traitait en rebelles, il défendit avec courage les libertés de l'Eglise de Milan; il rétablit le droit de visite dans les maisons qui couvraient des dérèglements effectifs sous de prétendues immunités; et rien n'eût été capable d'arrêter son zèle, si des attentats manifestes ne lui eussent fait connaître qu'on attaquait plutôt sa personne que sa dignité. Vous avez trouvé ce secret, ennemis de notre saint archevêque : tandis que vous l'avez combattu dans sa puissance spirituelle, et dans son autorité épiscopale, il a été comme un rocher inébranlable, prêt à briser tout ce qui le choquait : mais depuis que vous avez entrepris sur sa vie, les armes lui sont tombées des mains, et dans l'appréhension qu'il ne se mêlât quelque sentiment de vengeance dans une action toute sainte, il a aimé mieux tout abandonner pour un temps, que de se mettre au hasard de troubler la tranquillité de son âme.

N'est-ce pas là, messieurs, la conduite de ce grand roi, qui haïssait ses ennemis d'une haine parfaite pour les corriger, et non pour les perdre. Lorsqu'Absalon eut offensé son Dieu, et déshonoré sa famille par le meurtre de son frère aîné, David n'oublia rien pendant trois années, pour lui faire porter la peine qui était due à son crime. Non content de cette longue persécution, il laissa passer deux autres années, sans lui permettre de paraître devant lui; et il ne fallut pas

moins que toute la faveur et tout l'artifice d'un premier ministre, pour arracher à ce père irrité la grâce d'un fils aussi malheureux que coupable. Mais quand ce même fils ingrat et dénaturé veut détrôner, et faire périr tout ensemble un père à qui il doit deux fois la vie, ce roi si sévère auparavant, maintenant si formidable, qu'il peut écraser en un moment une petite troupe de rebelles encore mal assurés, aime mieux se retirer en pleurant, les pieds nus et le visage voilé, que de repousser l'injure par l'injure, et que de s'assurer le sceptre par la perte de celui qui le lui veut enlever. Ce n'est pas tout, ce sage prince, ce prince selon le cœur de Dieu, forcé à se défendre par le peuple qui le sollicite, envoie des troupes contre Absalon, mais il dit à tous les chefs de son armée : Conservez-moi mon fils; ayez pour lui un soin particulier. On revient du combat; il s'informe de son cher fils : et dès qu'il apprend sa mort, il s'abandonne à une si excessive tristesse, qu'il fait paraître toutes les marques d'une vraie douleur, et il s'écrie avec transport : *Fili mi, Absalon, Absalon, fili mi, quis mihi tribuat, ut ego moriar pro te !* (II Reg., XVIII, 33.) Quelle est la raison d'une conduite si différente de la première? D'où peut venir une tendresse si à contre-temps? N'est-il donc son fils que depuis qu'il le persécute, et ne l'était-il pas aussi, lorsque poussé par un ressentiment qui trouverait peut-être des excuses au milieu même du christianisme, il vengeait un inceste commis en la personne de sa sœur? Ah! messieurs, c'est que pour lors Absalon avait fait un crime qu'un roi juste devait punir; et qu'à présent, quoiqu'il paraisse n'en vouloir qu'à la puissance royale, il est cependant l'ennemi particulier de David, et que David ne sait point haïr ceux qui n'en veulent qu'à sa vie.

Appliquez cette idée au saint dont nous faisons l'éloge. On attaque l'autorité de son siège archiépiscopal : il n'épargne, il ne ménage personne : le zèle de la maison de Dieu l'emporte sur sa douceur ordinaire. Il est maltraité par des ecclésiastiques à qui la fureur a fait perdre et le respect et l'humanité. Il écrit au Pape pour obtenir leur grâce, et il n'est point en repos qu'elle ne leur ait été accordée.

L'assassin dont nous avons parlé dans notre première partie, tombe par une expresse disposition de la Providence, entre les mains de la justice. Il met tout en usage pour l'en retirer : il prie, il sollicite, il presse; et ne pouvant rien obtenir, il se retire les larmes aux yeux et la douleur dans le cœur, et va demander à Dieu dans son oratoire, le salut éternel de celui dont les hommes ont refusé la vie.

Après cet effort de charité, après ce triomphe sur les plus vives passions, s'étonnera-t-on de voir saint Charles aimer les souffrances et mépriser la vie? Il semblait que la douleur n'avait point été faite pour lui, à la réserve de ces contradictions qui s'élevèrent contre lui pendant quelque

temps, et qui ne servirent qu'à donner un nouveau lustre à sa vertu. Tout conspirait à son bonheur; la confiance des papes, l'amitié des cardinaux, l'estime des rois, la vénération des peuples. Il était né dans la plus avantageuse situation qu'un homme puisse désirer. Cependant, malgré tout cela, puisque les souffrances le fuient, il les cherchera; son innocence parfaite ne le mettra point à couvert des travaux de la pénitence; s'il n'en trouve pas en lui la matière, il la trouvera dans les péchés de son peuple. Il affligera son esprit, il châtiara son corps; et, par une entière immolation de tout ce qu'il est, il arrêtera le bras de Dieu déjà levé pour la punition des pécheurs.

Ici, chrétiens, je me sens comme accablé par la grandeur des choses que j'ai à dire, toute ma force m'abandonne, et n'ayant pas de paroles qui puissent répondre à vos idées, je suis contraint de me réduire au simple récit d'une action dont la faiblesse de mon esprit me défend d'entreprendre l'éloge. La peste, cette redoutable exécutrice de la justice vengeresse de Dieu, s'était répandue tout d'un coup, comme une grande plaie, sur la puissante ville de Milan, et l'avait rendue en peu de jours le théâtre d'une mortalité dont à peine avait-on vu des exemples. Cette déplorable lèpre n'eut pas plutôt paru, que le gouverneur, le sénat et tous ceux dont on pouvait attendre quelque secours augmentèrent le mal par leur fuite, et laissèrent le désespoir à des esprits déjà consternés. Notre saint archevêque occupé ailleurs par les devoirs de sa charge, frappé de cette triste nouvelle, vient se jeter dans la ville avec plus de diligence que les magistrats n'en avaient mis à la quitter. Ses entrailles pastorales sont émues à la vue de ce loup ravissant qui déchire son troupeau. La douleur peinte sur le visage de ceux qui l'abordent, les cris des malades, les gémissements des mourants, les morts sans sépulture et défigurés, tout perce son cœur; et ce qui est capable d'épouvantant les plus hardis l'encourage et le fait agir. Il donne d'abord ses ordres pour la sépulture des morts, pour le soulagement des malades, pour l'administration des sacrements: mais voyant enfin que rien ne suffit, et que la violence et la rapidité du mal prévient presque toujours la promptitude des médecins et la charité des prêtres, malgré tout ce qu'on peut lui dire, il fait son testament, il reçoit le saint viatique, il prépare son cercueil; et se regardant déjà comme un homme qui touche à sa dernière heure, il va au devant de la mort, il s'approche d'elle, et il la brave sous le plus terrible appareil dont elle puisse se couvrir. Le croirait-on, messieurs, dans ce dernier siècle, dans ces jours de mollesse et de corruption, on a vu un archevêque, un cardinal, un prince de l'Eglise, un neveu d'un Pape assister des pestiférés, courir par les maisons d'une grande ville, prior d'un côté, exhorter de l'autre, faire tout, endurer

tout, s'exposer à tout, et arracher un enfant mourant de la mamelle d'une mère morte, pour tâcher de lui conserver entre ses bras les misérables restes d'une vie dont il n'a pas encore joui. La charité peut-elle être portée plus loin? Oui, sans doute, messieurs, vous allez en être les juges.

La contagion croissant de jour en jour, et se fortifiant, ce semble, par les remèdes, cette misérable ville, dépouillée du plus grand nombre de ses habitants, et enivrée, selon l'expression de l'Écriture, par le vin de la colère de Dieu, tombe dans un abattement plus épouvantable que la peste même, et commence à souhaiter pour le reste de ses enfants une mort prompte qui les délivre de tant de maux. Saint Charles relève leurs espérances par la force de sa foi; il ordonne une procession solennelle: il paraît dans cette triste cérémonie comme un anathème public, la corde au cou, les pieds nus et ensanglantés, les yeux attachés sur la figure du Sauveur en croix qu'il tient entre ses mains, il présente au Père éternel les souffrances de son Fils; et joignant aux mérites infinis de cet Homme-Dieu ses mortifications personnelles, il s'offre lui-même en sacrifice pour son peuple, et il s'écrie avec David: C'est moi, Seigneur, qui ai péché devant vous; c'est moi qui ai fait tout le mal: qu'ont fait ces brebis innocentes dont vous m'avez confié le soin? *Isti qui oves sunt quid fecerunt?* (II Reg., XXIV, 17.) Que votre divine main se tourne donc contre moi, et qu'elle déploie sur moi toute sa fureur.

Je n'ai rien à ajouter à ces grands exemples: s'ils ne nous touchent point, toutes les conséquences qu'on pourrait en tirer nous sont inutiles; et si un sacrifice si plein et si entier ne fait nulle impression dans votre cœur, je ne vois rien qui soit capable de nous l'inspirer. Il se trouve néanmoins souvent que tous ces grands objets ne touchent guère des âmes délicates et sensuelles: ils frappent d'abord, mais on se fortifie dans la suite par de malheureuses réflexions qui gâtent tout: et l'on s'imagine que le prédicateur outre toujours les matières, et que c'est à l'auditeur à en rabattre ce qu'il y a de trop.

Saint Charles, dit-on, parlait autrement dans la chaire que dans le tribunal de la pénitence; il disait en public ce qu'il eût souhaité qu'on eût fait; mais il disait en particulier ce qu'il eût fallu faire: et moi je soutiens que ce qui pourrait être quelquefois vrai pour le peuple, ne l'est jamais pour les ecclésiastiques, et que notre saint l'a bien fait voir par sa vie, et par la manière dont il s'en explique dans les assemblées synodales et dans les conciles provinciaux. Je ne me lasserai point de le dire: la perfection est la fin de notre état; et Dieu qui s'est fait connaître de tout temps pour un Dieu jaloux, ne veut pas que nous réservions rien pour nous dans le sacrifice que nous lui offrons, il veut un parlait holocauste. Cependant que faisons-

nous, et qu'arrive-t-il? Nous détournons la victime que le Seigneur a destinée pour son autel : *Victimam declinatis in profundum*, disait le prophète Osée (chap. V, v. 2) aux prêtres de l'ancienne loi. Nous élevons de nouveaux autels où nous immolons au démon et à la fortune; notre encens se distribue sur le sommet des montagnes : *Super capita montium sacrificabant* (Osée., IV, 13); nous choisissons la protection de ces grands arbres qui sont placés sur ces hauts lieux, et nous apportons nos offrandes les plus précieuses à l'ombre de ces chênes favorables dont nous nous couvrons : *Accendebant thymiama subtilis quercum, populum et terebinthum, quia bona erat umbra ejus.* (*Ibid.*) De là vient cette dissipation qui nous rend méprisables; de là ces bassesses qui nous déshonorent; de là ces chicanes continuelles qui découvrent les fons de notre cupidité, cet oubli des biens éternels que nous postposons aux commodités de la terre: inquiets dans la bonne fortune, abattus dans la mauvaise, avarés pour Dieu, libéraux pour le monde, sévères aux autres, indulgents à nous-mêmes, injustes partout. La vie se passe à immoler son plaisir, son repos, sa liberté, ses véritables intérêts, sa conscience aux vains fantômes d'une malheureuse passion qui s'est rendue la maîtresse, tandis que Dieu n'a que les déplorables restes d'un cœur occupé ailleurs.

Quels secours l'Eglise peut-elle attendre de pareils ministres? Et de quels usages seront-ils dans la conduite des âmes? Vous le savez, ô mon Dieu, vous qui faites passer votre serviteur par un sacrifice sincère de tout lui-même, pour le conduire à l'esprit de zèle dont il avait besoin dans la réformation de son peuple. C'est, messieurs, ma troisième partie: renouvelez, je vous prie, votre attention; si je passe un peu les bornes ordinaires, j'y suis forcé par l'étendue de mon sujet.

TROISIÈME POINT.

Ce fut une affliction bien sensible pour le grand Machabée, lorsque, parcourant le royaume de Juda, et examinant l'état de chaque ville, ses yeux furent témoins de l'une des plus affreuses calamités qui furent jamais. Jérusalem surtout arrêta ses regards; et comparant l'ancien éclat de cette ville avec la misère présente, il ne put s'empêcher de verser des larmes en abondance, et de déchirer ses habits. Jérusalem, dit l'Écriture (*1 Mach.*, III, 45), n'était plus une ville habitée, c'était un désert occupé par des voleurs; il n'y paraissait aucun de ses vrais enfants, les étrangers avaient pris leur place, tous les plaisirs de Jacob étaient finis; on n'entendait plus les saints cantiques, l'autel était profané, les portes étaient brûlées, l'herbe croissait dans le sanctuaire, la face de tous les lieux saints était changée, et l'on cherchait le temple dans le temple même.

Ayant à vous représenter la désolation qui frappa les yeux de saint Charles, lorsqu'il voulut aller reconnaître son troupeau,

pouvais-je, messieurs, choisir une idée plus juste que celle que je viens de vous donner, puisque saint Charles lui-même n'en eut point d'autre, comme il nous l'apprend dans un discours qu'il a fait à l'ouverture d'un des conciles? La ville de Milan, privée depuis près de cent ans de la vue de ses archevêques, avait perdu jusqu'aux moindres apparences de ce qu'elle était au temps de saint Ambroise; et, plongée dans une ignorance et dans une corruption qu'on ne pouvait voir sans horreur, elle offensait son Dieu sans le connaître; ou, pour mieux dire, elle ne le connaissait qu'autant qu'il était nécessaire de le connaître pour savoir qu'elle l'offensait. La vertu méprisée, le vice impuni, le peuple sans instruction, le clergé sans capacité, la solitude et la misère dans les temples, la foule et la magnificence dans les théâtres publics: de là, messieurs, concluez pour le reste du diocèse, et jugez-en par proportion. Que fera notre saint prélat dans un mal si universel dont il n'oserait se promettre la guérison? Il s'armera de zèle, et abandonnant le succès à Dieu, il fera de son côté tout ce qui est de son ministère.

Le zèle est la vertu des pasteurs, ils ont succédé aux prophètes; c'est à eux à parler au peuple de la part de Dieu, à lui représenter ses égarements, à lui reprocher ses désordres, et à le ramener à la pénitence par leur charité et par leur travail. Sans cette qualité toutes leurs vertus ne peuvent avoir que l'ombre et l'apparence de la vertu, puisqu'il ne peut y avoir ni piété ni amour de Dieu, dans des gens qui se font des devoirs selon leur caprice et qui négligent les obligations essentielles de leur état. Dès qu'un homme est constitué en dignité dans l'Eglise, il n'est plus à lui: la dispensation de son temps, le choix de ses études et de ses occupations, tout appartient à ceux dont il est chargé. Il se doit à son peuple, il ne lui est pas permis de se détourner d'un autre côté, et il sera responsable de tous les crimes qu'il aurait pu empêcher.

Cette considération fit une telle impression sur saint Chrysostome, qu'elle le fit trembler: il voulut se dérober à l'épiscopat; et la crainte qu'il eut d'y être élevé, l'obligea à prendre la fuite et à se cacher. J'appréhendais, dit-il, la pesanteur du fardeau, et je craignais que Dieu m'ayant confié un troupeau en bon état, je ne pusse le lui rendre un jour, tel qu'il me l'avait donné. Qu'aurait-il dit s'il lui eût fallu rapporter dans la bergerie des brebis qui ne connaissent point la voix du pasteur, et qui ne l'avaient jamais entendue?

La Providence, qui se plaît à conduire ses élus par des routes différentes, ôta cette crainte à saint Charles; elle lui inspira au contraire une passion si ardente pour le salut des pécheurs, qu'il chercha tant qu'il vécut les occasions d'y travailler, et que, regardant dans l'épiscopat non l'honneur qu'il apporte, mais le travail qu'il exige, il lit toute son occupation et toute sa joie des

devoirs d'un bon évêque, et de la conversion des âmes.

Pour imiter Judas Machabée dans sa conduite, comme il l'avait imité dans son affliction, il commença ce saint ouvrage par le choix qu'il fit d'abord de quelques prêtres d'une vie irréprochable : *Elegit sacerdotes sine macula.* (I Mach., IV, 42.) Il les introduisit dans sa maison; il en bannit le luxe et la bonne chère; il congédia ses domestiques séculiers; en un mot, pour se faire un diocèse bien réglé, il se fit un cloître de son palais. Après cette première réformation, il porta sa vue plus loin, il l'arrêta sur le clergé; et transporté du zèle qui le possédait, il s'écria avec les saints ecclésiastiques qui l'accompagnaient comme Judas Machabée avec ses frères : *Ascendamus nunc mundare sancta, et renovare.* (Ibid., 36.) Allons porter le feu dans les ronces et dans les épines qui offusquent le sanctuaire et renouveler les lieux saints que l'impiété a presque abattus.

Un esprit d'assoupissement et un esprit de dissolution étaient répandus sur toute l'Eglise de Milan : les ecclésiastiques, oubliant la sainteté de leur caractère, avaient montré par un exemple terrible, qu'une Eglise est tombée dans le plus grand des malheurs, lorsque le prêtre ne se distingue point du peuple, qu'il se confond avec lui, et qu'il mène une vie toute séculière. Ils s'étaient rendus si méprisables, qu'on aimait mieux encore se conduire par les fausses lumières de sa propre raison, que de s'adresser à ceux dont les lèvres devaient être les dépositaires de la science; ou si l'on cherchait quelque guide, on ne trouvait que de lâches directeurs qui donnaient des subtilités criminelles pour accommoder Dieu avec le monde; qui se nonnrisaient des sacrifices offerts pour les péchés (ce qui leur était permis), mais qui, pour retenir les pécheurs sous leur conduite et pour se soutenir eux-mêmes par les avantages qu'ils en retiraient, laissaient augmenter le nombre des péchés par une honteuse condescendance; et bien loin d'éloigner les âmes du vice, les y élevaient quelquefois lorsqu'elles ne pouvaient y atteindre. Voilà quels étaient ceux qui se distinguaient dans le clergé : leur perfection n'allait pas plus loin, et l'on pouvait assurer que le Prophète avait parlé d'eux, lorsqu'il avait dit : *Peccata populi mei comedent, et ad iniquitates eorum sublevabunt animas ipsorum.* (Osee, IV, 8.)

Les difficultés que saint Charles trouva dans l'exécution de son dessein furent si grandes, qu'il jugea bien qu'il allait à la source du mal, et que de la réformation de ses coopérateurs dans l'ouvrage de Dieu, dépendait l'entière conversion de son peuple. Pour en venir à bout, il établit des collèges pour l'éducation de la jeunesse : il bâtit des monastères qu'il remplit de religieux : il fonda ces trois séminaires de Milan, qui ont été le modèle de tous les séminaires du monde et qu'il avait réglés sur

l'idée du concile de Trente, dont il venait de procurer la conclusion.

Ce fut là qu'il fit revivre l'esprit ecclésiastique presque éteint, et que, par la grâce toute-puissante de Dieu, comme Néhémias par les rayons du soleil, il ralluma ce feu sacré qui, pendant la captivité de Babylone, s'était changé en une eau épaisse et boueuse. Ce prodige fut bientôt suivi du changement de tout le peuple, et le zèle de notre grand cardinal fut bientôt obligé de chercher de l'occupation dans les autres parties de son diocèse. Les vallées des Suisses et des Grisons étaient presque toutes infectées du poison de l'hérésie, et Dieu y faisait paraître sa juste colère par une punition d'autant plus terrible, qu'elle perdait les âmes de ceux qui l'avaient abandonné.

Saint Charles court à un besoin si pressant, il envoie de nombreuses missions, il s'y trouve présent lui-même, il déracine de ses propres mains l'ivraie que l'ennemi a répandue dans le champ du Seigneur, et Dieu favorisant ses pieux desseins et donnant l'accroissement à la sainte semence qu'il répand dans ces lieux incultes et sauvages, il meurt avec la consolation de laisser son cher troupeau aussi saint et aussi vertueux qu'il l'avait trouvé corrompu.

Permettez-moi, messieurs, de vous dire ici, en finissant, ce que disait autrefois Mathathias au lit de mort : *Phinees, pater noster, zelando zelum Dei accepit testamentum sacerdotii æterni* (I Mach., II, 54.) Charles Borromée, notre père et notre modèle, s'est acquis un sacerdoce éternel, par un zèle qui n'a eu d'autres bornes que sa vie; c'est-à-dire, chrétiens, que nous avons un sûr moyen pour éterniser en nous le sacerdoce et le zèle de la maison de Dieu. Fasse le Ciel que ceux qui sont élevés à ce degré éminent, et que ceux qui y aspirent aient toujours ces belles paroles devant les yeux : *Zelando zelum Dei accepit testamentum sacerdotii æterni*; et qu'ils n'effacent pas au contraire, autant qu'il est en eux, un caractère ineffaçable par lui-même. Ce serait l'effacer selon son pouvoir, que d'imiter ces ecclésiastiques sans mouvement et sans action, qui savent bien se nourrir du lait de leurs brebis et se couvrir de leur laine, mais qui ne veulent pas savoir les conduire, et qui ne font sentir à l'Eglise qu'ils sont ses enfants, qu'en exigeant avec rigueur la portion de sa substance qui les regarde.

Jamais temps ne fut plus propre que celui-ci aux travaux évangéliques; la moisson est grande : l'Eglise, soutenue par la piété et par le zèle de son Fils aîné, vient de ramener à la lumière un nombre presque infini de ses enfants, qui s'étaient précipités dans les ténèbres de l'erreur. Leurs yeux encore éblouis et peut-être mal dessillés, ont besoin de mains charitables que les accoutument peu à peu à supporter un éclat dont beaucoup d'entre eux ne sont pas capables.

C'est à vous, messieurs, à donner votre fruit chacun dans son temps. C'est à vous à vous disposer par une pratique assidue de

l'oraison, et par un sacrifice continuel de vos sens et de votre esprit, à seconder bientôt l'ardeur apostolique de ces ouvriers infatigables qui travaillent dans tout le royaume à l'édification du corps de Jésus-Christ, et à la sanctification de ses membres. Faites qu'on puisse dire de vous à la sortie de cette sainte maison, ce que saint Augustin disait de ceux qui avaient bien vécu dans la retraite monastique : *Difficile sum expertus meliores, quam qui in monasteriis profecerunt*. Mais, prenez garde aussi qu'on ne dise ce que le même Père ajoute incontinent après : *Non sum expertus pejores, quam qui in monasteriis ceciderunt*. Car, enfin, messieurs, si l'on tombe sans occasion, que sera-ce au milieu du siècle, où l'on s'abat si facilement et où l'on se relève avec tant de peine ?

Secourez-nous, Seigneur, dans notre besoin et fortifiez ces saintes résolutions que nous prenons aujourd'hui. Vous nous avez parlé nouvellement, et presque de nos jours, par les exemples de saint Charles. Ne permettez pas que cette voix crie inutilement, et qu'elle meure dans notre cœur. Nous désirons avec votre grâce honorer votre saint sacerdoce, et nous espérons que par l'imitation du grand saint Charles, que nous voulons regarder comme notre modèle, nous jouirons un jour avec lui de votre gloire. Ainsi soit-il.

III.

PANÉGYRIQUE DE SAINT JOSEPH.

Obmutui et non aperui os meum. (*Psal.* XXXVIII, 10.)

J'ai été comme un homme muet, et je n'ai pas même ouvert la bouche.

Est-donc là, chrétiens, l'idée que je viens vous donner ici de saint Joseph ? N'ai-je rien de plus grand à vous dire, et ces paroles, qui ne seraient qu'une faible partie de l'éloge d'un anachorète, feront-elles toute la gloire de celui que Marie a respecté comme son époux, et que Jésus-Christ lui-même a bien voulu appeler son père ?

Oui, mes frères, c'est à cette idée simple et commune en apparence, mais très-élevée et très-éclatante en effet, que j'attache toutes les vertus d'un homme formé par les mains de Dieu, pour être l'instrument de sa providence, et le dépositaire de tous ses biens. Il a été semblable à un homme muet, il n'a pas même ouvert la bouche ; le silence, vertu si obscure pour l'ordinaire, qu'à peine trouve-t-elle place dans les panégyriques des grands hommes, tient ici le premier rang, et devient le caractère de l'une des plus augustes dignités qui furent jamais. Joseph est grand parce qu'il s'est tu : et nous pouvons dire de lui ce que Tertullien a dit dans une autre occasion : *Os taciturnitatis honore signatum*.

Esprit divin, conduisez ma langue dans l'éloge que je vais faire de l'époux de votre divine Épouse : inspirez-moi des paroles qui ne soient qu'esprit et vie ; et apprenez-moi à parler dignement d'un homme qui a su se

taire si saintement. Joignez vos prières à la mienne, mes très-chers frères ; et tous ensemble prosternons-nous aux pieds de Marie : elle nous accordera son intercession, elle y est intéressée, disons-lui donc avec l'ange : *Ave, Maria*.

Je le répète, chrétiens, saint Joseph a tiré d'une vertu naturellement sans éclat, toute la gloire dont la condition de l'homme est capable dans l'ordre commun des choses. Il y a moins d'honneur à savoir se taire qu'il n'y a de honte à ne le pas savoir. Cependant, il s'est fait connaître, il s'est élevé par son silence, il s'est rendu digne d'un nom, dont à la vérité tous les élus ont été honorés, mais sur lequel il a reçu des droits qui lui sont propres. Je m'explique.

L'Écriture qui donne souvent aux saints le nom de serviteurs de Dieu, les appelle aussi en plusieurs endroits, les amis de Dieu. Leurs grandes actions, leur attachement, leur exactitude, leur zèle, leur amour, tout conspire à les faire participer à ce glorieux titre. Je remarque néanmoins, et je vous prie de l'observer avec moi, que cette qualité d'ami leur impose deux obligations principales, et qui ne peuvent jamais être remplies que par un silence parfait. Un ami doit deux choses à son ami, le secret et la confiance : le secret, pour tenir caché tout ce que son ami veut être caché ; la confiance, pour se reposer sur lui, de telle manière qu'il reçoive toutes ses impressions, et qu'il s'accommode à tous ses désirs. Saint Joseph a satisfait pleinement et singulièrement à ces deux devoirs. Il est entré dans les secrets de Dieu, qu'il a tenus cachés par son silence, et il a mérité l'amitié de Dieu par une confiance sans réserve. Il a été le dépositaire fidèle des mystères de la Providence. Ce sera la première partie de son éloge. Il s'est soumis sans peine et sans murmure à toutes les volontés de la Providence. Ce sera ma seconde partie. Double silence de l'homme parfaitement muet : silence à l'égard des hommes, silence à l'égard de Dieu. Accordez-moi ici, messieurs, et le silence de l'esprit qui consiste dans l'attention, et le silence du cœur, qui n'est autre chose que cette ardeur pour la parole de Dieu, qui fait taire en vous toutes les passions et toutes les affections humaines.

PREMIER POINT.

Quoique la sagesse de Dieu conduise partout ses élus par la même route, il est certain néanmoins que les occasions et les voies en sont bien différentes, dit l'apôtre saint Paul. (*I Cor.*, XI, 10.) Les uns sont appelés à l'apostolat, les autres à la prophétie : il y en a qui sont destinés à la prédication de l'Évangile ; il y en a qui sont particulièrement établis pour la conduite des âmes. Ajoutons, chrétiens, qu'il y en a eu dont la vocation a été de tenir caché tout ce que la vocation des autres les obligeait de publier. Les apôtres n'ont été envoyés que pour annoncer à toutes les créatures que les jours du salut étaient arrivés, et que le Verbe s'était fait chair. Saint

Joseph a reçu des ordres contraires, il ne lui a pas même été permis de parler; et le silence qui aurait été un crime dans les apôtres, a été en lui la consommation de sa vertu. Donnons à cette pensée tout le jour dont elle a besoin: et pour la développer dans toute son étendue, arrêtons-nous, je vous prie, à une règle que la Providence paraît s'être toujours imposée dans l'accomplissement des mystères qui regardent le salut des hommes.

Dieu, qui connaît l'homme parce qu'il l'a fait, n'a jamais jugé à propos de lui cacher les desseins qu'il a sur lui. Il lui a toujours fait pressentir les grâces qu'il lui préparait, il les lui a montrées de loin; et soit qu'il ait voulu accoutumer insensiblement par là ses faibles yeux à supporter l'éclat de la lumière divine, soit que, ne pouvant être payé de ses bienfaits, il ait prétendu qu'ils fussent du moins achetés par l'attente et par le désir, soit qu'il ait voulu rendre inexcusables ceux qui refuseraient de connaître les œuvres de sa miséricorde, il a toujours parlé par avance; il a prédit, il a annoncé; il semble même que sa sagesse ayant prescrit de certaines bornes à sa miséricorde, et lui ayant marqué de certaines heures pour agir avec plénitude, cette miséricorde resserrée, pour ainsi dire, par la disposition du conseil céleste, ait cherché à se dédommager par une espèce d'anticipation, soulageant nos maux par l'espérance, et se plaisant à nous consoler en attendant qu'elle nous guérisse. Ainsi Noé fut averti qu'il y avait une exception en sa faveur dans l'arrêt de mort contre le genre humain; ainsi la terre de Chanaan fut promise à Abraham pour sa postérité; ainsi, lorsque Jérémie reçut ordre de prophétiser la captivité du peuple juif, il lui fut ordonné en même temps de prophétiser sa délivrance; ainsi le Messie fut annoncé dès les premières années du monde; et parce que son avènement était la grâce par excellence, et qu'il devait être l'unique attente des nations, la promesse en fut solennellement réitérée de temps en temps, et de siècle en siècle.

Cependant, quelque soin que Dieu ait de nous avertir, et quelque impatience que sa miséricorde ait fait paraître de nous instruire de ses desseins, prenez garde, s'il vous plaît, chrétiens, qu'il a laissé toujours un intervalle considérable entre la promesse et l'accomplissement de la promesse, un temps de silence, un temps dans lequel on dirait qu'il a comme oublié l'engagement qu'il a volontairement contracté. Noé est averti six-vingts ans avant le déluge, Dieu lui commande de se faire une arche, et il se retire après l'espace de plus d'un siècle: il ne lui parle plus de rien. La promesse de la terre de bénédiction est faite à Abraham plus de quatre cents ans, avant qu'il y ait apparence que cette promesse doive avoir son effet. Jacob, au lit de la mort, la renouvelle à la vérité de la part de Dieu, mais c'est toujours près de trois siècles avant la vocation de Moïse. Tout ce temps se passe dans un si-

lence profond. On compte soixante et dix ans entre la prophétie de Jérémie et la réédification du temple. Le peuple gémit cependant sous la pesanteur du joug; et le jour de sa délivrance, quoique prédit, arrive sans être presque attendu. Enfin, la naissance de Jésus-Christ promise à l'homme pécheur peu de temps après son péché, est précédée d'un silence de cinq cents ans: le prophète Malachie en prononce le dernier oracle; tout finit en lui jusqu'à la prédication de Jean-Baptiste. Il n'y aura plus de prophète en Israël.

Sonde qui pourra la profondeur de ce mystère; pour moi, je me contenterai de vous dire que saint Joseph s'étant trouvé dans ce temps de silence, et ayant connu qu'il allait finir en lui, il l'a gardé fièlement, et a cru même être obligé de mettre tous ses soins à ne pas révéler tout ce qui lui avait été confié sous la loi du secret.

L'ange du Seigneur lui apparaît dans son sommeil; il lui dit: *Joseph, fils de David, le Saint-Esprit est descendu sur votre épouse, et ce qui est né en elle est l'ouvrage du Tout-Puissant; elle enfantera un Fils que vous nommerez Jésus, parce que ce sera lui qui délivrera son peuple de ses péchés.* (Matth., I, 20, 21.) Le voilà dépositaire du secret de Dieu; voyons quel sera l'usage qu'il en fera.

Le peuple Juif, persuadé des maux que l'homme s'était attirés par son péché; instruit par le médecin céleste qui devait apporter le remède à ces maux, attendait la guérison avec une impatience qui se renouvelait tous les jours et languissait dans l'espérance de son charitable et puissant Libérateur. Cette attente inquiète faisait encore plus de peine aux justes qui méditaient la loi de Dieu; et comme ils étaient plus éclairés et plus attentifs que les autres, ils étaient aussi plus sensiblement et plus vivement touchés de leur état. De là ces soupirs continuels qu'ils poussaient vers le ciel, ces gémissements, ces larmes versées entre le vestibule et l'autel, où, séparés de Dieu par leur misère et par leur faiblesse, des hommes par leurs prières et par leurs larmes, ils s'abandonnaient quelquefois à une si violente douleur, que le Ciel était comme obligé de la modérer par des consolations intérieures, par des avertissements secrets et des inspirations certaines sur la proximité du Messie. Telle fut l'assurance que reçut le saint vieillard Siméon, qu'il ne verrait point la mort sans avoir vu le Christ du Seigneur.

Quels transports de joie n'aurait pas excités saint Joseph dans les cœurs de tout ce peuple, si, s'abandonnant aux mouvements que lui inspirait la grande nouvelle qu'un ange venait de lui apporter, il avait publié partout que le Lion de la tribu de Juda allait paraître, que le Désiré des nations était arrivé, qu'il était dans sa maison, et que Marie en était la Mère! Quel motif pouvait l'obliger à se refuser ce plaisir? Tout l'y portait en apparence, les sentiments les plus

naturels de l'homme dont le cœur paraît trop petit pour se renfermer dans sa joie ; la lumière de la vérité, qui ne lui avait pas été ce semble communiquée pour être retenue captive dans les ténèbres, l'exemple de ce qu'il y avait de plus saint sur la terre, qui glorifierait le Dieu de miséricorde et qui annoncerait ses merveilles.

Elisabeth déclare Marie la Mère de son Seigneur ; Jean-Baptiste, encore sans voix, témoigne par son tressaillement dans le sein de sa mère, que l'usage de sa raison lui est avancé pour saluer son Sauveur. Zacharie, privé depuis neuf mois de l'usage de la parole, la recouvre tout d'un coup pour révéler le secret de Dieu ; Marie raconte les grandes choses que le Tout-Puissant a faites en elle ; les bergers, les Mages, Siméon, Anne la prophétesse, tout parle, tout rend à Dieu la gloire qui lui est due. Joseph seul se tait, l'Écriture ne lui fait pas dire un seul mot, et il pousse le silence si loin, qu'il le garde avec son épouse, et qu'il n'ose s'entretenir avec elle d'un bonheur qui leur est commun : *Secretum meum mihi*, dit-il dans son cœur avec Isaïe (chap. XXIV, vers. 16) ; *secretum meum mihi* : mon secret est pour moi ; que les autres parlent, à la bonne heure ; telle est peut-être leur vocation, mais je connais la mienne : tout que je sais, je ne le sais que pour moi.

Croyez-vous, chrétiens, que non content d'avoir mis, selon le langage du Roi-Prophète (*Psal. XXXVIII, 2*), une sentinelle à sa bouche, et une sûre garde à la porte de ses lèvres, cet homme parfaitement muet, se sert encore de toutes ses actions comme d'un voile épais et obscur dont il couvre le secret qui lui a été confié ? Il se regarde comme le serviteur fidèle dont toute la gloire dépend du soin qu'il aura de garder son maître : *Qui custos est domini sui glorificabitur.* (*Prov. XXVII, 18.*) Il connaît que l'heure du Fils de l'homme n'est pas encore venue, et il n'ignore pas qu'il ne lui est pas permis de l'avancer. Que fera-t-il pour s'accommoder aux desseins impénétrables de la Providence ? Il commandera à celui qu'il adore comme son Seigneur et son Dieu ; il agira comme s'il était le père de celui dont il sait la génération éternelle, et plutôt de laisser entrevoir aux hommes le mystère dont il n'est pas encore temps qu'ils soient instruits, il acceptera l'obéissance et la soumission du Verbe fait chair : *Et erat subditus illis*, dit l'Évangile (*Luc., II, 51*) ; Jésus était soumis à Joseph et à Marie. Joseph nourrit Jésus et l'élève dans Nazareth ; Joseph le conduit toutes les années au temple : dans la douzième année de son âge, il le cherche et il s'afflige comme s'il était perdu ; il le ramène dans sa maison, et se contentant de conserver et de renfermer dans son cœur les grandes choses qu'il voit et qu'il entend, il garde à l'extérieur toutes les marques de l'autorité paternelle. Il avait, en effet, cette autorité ; le Père éternel avait partagé avec lui les droits qu'il avait sur son Fils. Cet homme, qui ne paraissait aux

yeux des hommes qu'un vil artisan, était revêtu devant Dieu de la plus éminente qualité dont toute la puissance divine pouvait l'honorer.

Il était père du Sauveur : l'Écriture, la sainte Vierge, le Sauveur lui-même, trois sources de vérité, lui ont donné ce nom. Il était père du Sauveur : le sacré lien du mariage qui l'unissait avec la Mère, l'unissait avec le Fils. Il l'était, en un mot, de toutes les manières, où la chair et le sang n'ont point de part. Il se sert donc de cette puissance qui lui a été donnée, pour ôter à toutes les créatures la connaissance du secret qui lui a été confié.

Que d'instructions pour nous, mes très-chers frères, dans cette conduite de saint Joseph ? Que d'instructions, si vous vouliez y penser, si vous vouliez vous examiner devant Dieu ? Mais nous ne sommes plus dans ces temps heureux, où il suffisait aux prédicateurs évangéliques de proposer simplement et historiquement les vérités de la foi et les exemples des saints. Ils pouvaient se reposer sur la charité ingénieuse de leurs auditeurs, qu'elle ne manquerait pas de tirer des principes qu'ils auraient établis, les conséquences nécessaires pour leur édification et pour leur salut. Il n'en va pas de même présentement : l'insensibilité que nous apportons presque toujours à la parole de Dieu, nous rend incapables de faire des réflexions qui nous soient utiles. Il n'est plus permis de compter sur les vérités que nous méditons dans un parfait recueillement ; et l'on ne saurait plus nous dire ce que disait saint Jean Chrysostome au peuple de Constantinople : C'est à vous, mes frères, à méditer sur ce que je viens de vous dire ; car, pour vous rendre plus vigilants, nous devons vous laisser quelque chose à faire ; ce serait, au contraire, le moyen de nous rendre plus indolents et plus paresseux. Souffrez donc, chrétiens, que j'entre dans un détail qui nous est devenu nécessaire ; souffrez que je travaille ici à vous développer les vérités de pratique renfermées dans le silence de saint Joseph.

Saint Joseph a gardé le secret de Dieu ; nous pouvons le garder comme lui, et nous ne manquerons pas d'occasions. Dieu nous fait tous les jours des grâces ; il répand dans les cœurs de ceux qui l'aiment, des consolations infinies et des douceurs ineffables : il se plaît à leur faire part de ces trésors cachés et de ces richesses secrètes qu'il leur a promis par un prophète : *Thesaurus absconditos et arcana secretorum.* (*Isa., XLV, 3.*) Ames saintes, vous m'entendez : ces faveurs ne sont que pour ceux qui reçoivent l'Esprit-Saint, qui les leur communique dans le silence, qui veut qu'ils en profitent dans le silence, et qui attache souvent l'utilité qui leur en doit revenir, au soin qu'ils auront pris de les cacher. Car ce n'est pas encore le temps de la manifestation ; il viendra, il est réservé pour l'autre vie. Ici tout doit être couvert du voile de l'humilité et du silence : cependant que faisons-nous, et quelle est

notre faiblesse la plus ordinaire? Je parle de ceux qui aspirent à la perfection. On se lasse de s'entretenir avec Dieu : on appelle une personne de confiance à la participation de son secret ; on lui ouvre son cœur, on la fait entrer dans sa joie, l'amour-propre y trouve son compte ; et comme si ce que Dieu fait en nous était notre ouvrage, on se fait une espèce de mérite de ce qui n'est dû qu'à sa bonté.

Ce serait peu d'en demeurer là. Ce qui n'était d'abord qu'une légère complaisance, devient peu à peu un désir ferme de paraître premièrement ce qu'on est, et ensuite ce qu'on n'est pas. On ne se souvient plus qu'ayant des péchés cachés, que Dieu seul connaît, il est raisonnable que nous ayons aussi des vertus qui ne soient connues que de lui seul : on commence à préférer les bonnes œuvres d'éclat aux bonnes œuvres sans apparence et sans faste.

Le Sauveur a dit : *Si vous priez, fermez votre porte (Matth., VI, 6)* ; et l'on veut se faire voir, on évite d'être confondu dans la foule de ceux qui prient ; on choisit les places de distinction, et vous diriez qu'on prie plutôt pour les hommes que pour Dieu. *Si vous donnez l'aumône, ne sonnez pas de la trompette (Ibid., 2)*, et l'on donne avec tout l'appareil qu'aurait pu y apporter le plus superbe des païens. On ne cherche pas Jésus-Christ dans le pauvre, on cherche un homme qui sache donner le prix à notre aumône ; et sous prétexte de déplorer la misère, on se plaît à parler de ce qu'on a fait pour les misérables. Le Sauveur a dit : *Si vous jeûnez, mettez des parfums sur votre tête (Ibid., 17)* ; et l'on ne fait cas des actions de mortification, qu'autant qu'elles peuvent être connues. On se fait un visage de pénitence ; on se pare d'une austérité affectée ; on porte dans tous les lieux où l'on se produit, un certain air de rigueur et de réforme, qui est chargé, pour ainsi dire, d'annoncer à tout le monde qu'on veut passer pour vertueux.

Si la vanité est assez ingénieuse pour se glisser jusque dans les ouvrages de la charité, que sera-ce dans nos autres actions ? Si nous ne pouvons garder le secret de Dieu, au milieu des opérations de sa grâce, comment le garderons-nous pour les dons de la nature ? Je parle ici à ces gens que Dieu a favorisés de certains talents distingués, ou, pour mieux dire, je parle à chacun de vous en particulier, mes très-chers frères ; car il est peu de personnes qui ne puissent être estimées par quelque endroit. L'humilité chrétienne veut que nous ne cherchions pas à nous faire valoir par ces endroits : si la gloire de Dieu ou l'utilité du prochain exige que nous en usions autrement, il faut que ce soit toujours par nécessité, comme par force, et que Dieu voie dans notre cœur que nous serions plus contents de demeurer dans le silence comme saint Joseph, pour ne parler qu'à lui seul. Mais, hélas ! que nous sommes loin de cet état, nous qui ne voulons jamais nous montrer que par

nos bons côtés, nous qui étudions sans cesse le caractère, le tour et l'étendue de notre esprit, pour en tirer dans le monde tout l'avantage que nous pourrions. Voyez cet homme à qui un peu de vivacité naturelle a persuadé qu'il pouvait prétendre à la qualité d'homme d'esprit : que ne tente-t-il point pour se faire un nom parmi ce qu'on appelle les honnêtes gens ? Enivré de cette pensée, il brigue jusqu'aux suffrages les moins importants ; il veut paraître partout, il veut se produire dans toutes les compagnies où l'on distribue de l'encens dont il est entêté. Il oublie qu'il est chrétien pour se souvenir qu'il a de l'esprit. Voyez encore cet homme plus faible, fier d'une naissance qui, bien qu'illustre aux yeux du monde, est moins que rien devant Dieu. Il ne s'occupe que des titres éclatants dont sa famille a été honorée, il en va chercher les traces jusque dans l'antiquité la plus obscure ; il a l'adresse d'en placer toujours quelque circonstance dans les conversations qui y ont le moins de rapport. Cette chiuère le possède : il ne parle de rien avec autant de chaleur et avec autant de plaisir.

Voyez cette femme qu'une beauté fragile et de peu d'années a fortement préoccupée ; tous ses soins sont tournés de ce côté-là : elle s'applique uniquement à mettre ce faible avantage dans tout son jour : ôtez-lui cette occupation, vous la verrez tomber dans une tristesse inconcevable, et dans un abattement qui n'a point d'égal.

Est-ce ainsi qu'on garde votre secret, mon Dieu ? Est-ce ainsi que l'amour-propre se joue de tous vos dons, et votre bonté ne s'épuisera-t-elle pour ainsi dire en notre faveur, que pour faire éclater davantage notre corruption et notre infidélité ?

Saint Joseph a beau renfermer dans son cœur les vives lumières dont vous l'éclairiez ; il a beau mettre la main sur sa bouche, *obmutui*, nous parlerons ; et n'eussions-nous à faire valoir que les grâces les plus communes, les grâces que vous avez accordées à vos plus grands ennemis, aux infidèles, aux païens, nous les emploierons contre vous, nous nous servirons de vos propres armes pour vous offenser.

D'où vient ce désordre, chrétiens, d'où vient que nous n'observons pas, à l'égard des hommes, le silence que Dieu demande de nous ? C'est que nous n'observons pas à l'égard de Dieu le silence que nous lui devons ; j'entends cette soumission tranquille et respectueuse à tous les ordres de sa providence, que saint Joseph a si bien exécutés, et qui sera le sujet de ma seconde partie.

DEUXIÈME POINT.

L'homme ne peut agir que par rapport à la volonté humaine, ou par rapport à la volonté de Dieu. Ses actions partent toujours de l'un ou de l'autre de ces principes : ce sont deux guides entre lesquels il faut qu'il choisisse ; et, selon le choix qu'il fait, il est dans la bonne voie ou dans la mau-

vaïse. S'il consulte la volonté humaine ; s'il la fait parler, s'il écoute sa voix, il est au nombre de ceux que Dieu a livrés à l'égarément de leurs pensées et à la perversité de leurs cœurs. Au contraire, s'il fait taire en lui cette volonté criminelle dont les malheureuses sollicitations lui ont été tant de fois funestes ; s'il appelle à son secours la volonté de Dieu ; s'il dit : *Parlez, Seigneur, votre serviteur vous écoute* (I Reg., III, 10), il est arrivé à cet état d'élévation qui, ne lui laissant d'autres désirs que ceux du Père céleste, le rend parfait comme le Père céleste ; il est devenu cet homme, *cet homme de la volonté de Dieu*, dont parle le prophète Isaïe (chap. XLVI, vers. 11), cet homme si rare qu'on ne le trouve qu'à près une longue recherche.

La vérité de cette maxime est fondée sur la subordination qu'il doit y avoir entre le supérieur et l'inférieur. Ce n'est pas à l'esclave à parler en présence de son maître ; ce n'est pas à lui à faire connaître qu'il veut quelque chose : l'obéissance muette et sans réplique est la plus essentielle de ses obligations : il ne peut plaire que par cet endroit. Ainsi le Fils unique de Dieu, se revêtant de la forme de serviteur, se revêtit en même temps de l'esprit de soumission convenable à son état : il n'accepta une volonté humaine, que pour en faire un sacrifice ; et il s'écria du néant dans lequel il était descendu : *Me voilà, Seigneur : il a été écrit de moi à la tête du livre de vos conseils éternels que je ferais votre volonté. Mon Dieu, je le désire ; votre loi sera toujours gravée dans le milieu de mon cœur.* (Psal. XXXIX, 7-9 ; Hebr., X, 6-9.) C'est pourquoi si, après l'exemple d'un Homme-Dieu, il est permis d'apporter d'autres exemples, ne voyons-nous pas le Prophète-Roi, qui, non content d'obéir aux ordres que Dieu lui donnait, lui en demandait encore, ce semble, de nouveaux, en lui disant : *Mon Dieu, ne vous tenez pas dans le silence : « Ne sileas a me. »* (Psal. XXXVIII, 13.) Il est important que je me taise, mais il est nécessaire que vous parliez. Car si vous refusez de me faire entendre votre voix ; si vous ne me donnez pas vos ordres, je suis perdu, je serai obligé de me consulter moi-même, et je deviendrai semblable au plus malheureux d'entre les hommes : *Assimilabor descenditibus in lacum.* (Psal. XXVII, 1.) Dieu l'entendit, et il rendit un illustre témoignage à sa soumission : *J'ai trouvé, dit-il, dans mon serviteur David un homme selon mon cœur ; il s'appliquera uniquement à l'accomplissement de mes volontés.* (Psal. LXXXVIII, 21 ; Act., XIII, 22.)

Il est vrai, chrétiens, David s'est signalé, surtout par son application à la loi de Dieu, il l'a méditée ; il a prié le Seigneur de lui enseigner sa volonté, il en a fait la règle de sa conduite : mais permettez-moi de vous dire que vous pouvez trouver dans la postérité de David même, un homme qui ne s'est jamais écarté de la voie qui lui a été marquée ; en un mot, un homme sans volonté.

A cette marque vous reconnaissez saint Joseph ; vous vous représentez ce parfait silence de l'esprit et du cœur, cette obéissance muette, qui fait son caractère et qui le distingue. Jamais on n'a porté cette vertu au point de perfection où il l'a portée. Jamais on n'en a donné de si grands exemples. Pour vous en convaincre, je n'ai besoin que de quelques réflexions sur ce que l'Évangile dit de lui.

Il est averti des desseins de Dieu sur Marie ; il apprend qu'elle va être la Mère de son Seigneur. Cette grande nouvelle n'étonne point sa foi ; au lieu de l'épouvanter, elle le rassure ; tous les doutes se dissipent, toutes les inquiétudes s'évanouissent. Loin de Joseph, pensées terrestres et humaines, sources d'agitation et de trouble, vous ne serez point écoutées.

Il reçoit un second avis, ou, pour mieux dire, un second ordre : *Levez-vous*, lui dit l'ange, *prenez l'Enfant et sa Mère ; fuyez en Egypte, et n'en partez que lorsque je vous le dirai, parce que Hérode doit chercher l'Enfant pour le perdre.* (Matth., II, 13.)

Que répond Joseph, dit saint Jean Chrysostome ? Il ne répond rien, il ne se trouble point, il ne dit point : Quoil cet Enfant dont le roi de la terre entreprend la perte, est-il le Roi du ciel ? Ne m'avez-vous pas dit qu'il était le Fils du Très-Haut, qu'il était appelé Sauveur, qu'il délivrerait son peuple de l'esclavage et de la mort du péché ? Et cependant, vous voulez que ce Fils du Très-Haut fuie devant un homme : vous voulez que je sois le sauveur de celui qui doit rendre la vie aux morts. Que de prodiges ! Que de choses jusqu'à présent inouïes, et qui les comprendra ? Non, mes frères, continue saint Jean Chrysostome, tous ces raisonnements inquiets ne conviennent pas à la soumission de Joseph. Il n'interroge point, il obéit, il ne parle point des incommodités d'un voyage entrepris dans la saison la plus rigoureuse, et sans les secours nécessaires ; il abandonne sans peine un établissement qui soutient sa vie par le travail de ses mains. Il va sans hésiter dans un pays inconnu : il demeure tranquillement au milieu d'un peuple ennemi et idolâtre, sans bien, sans parents, sans amis, sans habitudes : aussitôt que la Providence se découvre, et que ses ordres se font entendre, tout devient facile, tout cède, tout s'aplanit ; dès la même nuit, il se lève, il prend l'Enfant et la mère, et se retire en Egypte : *Qui consurgens accepit puerum et matrem ejus nocte, et recessit in Ægyptum.* (Ibid., 14.)

Que fait-il, chrétiens, dans cette terre étrangère ? Il garde le même silence qu'il a gardé jusqu'ici, sans curiosité, sans inquiétude, sans impatience ; il conserve les impressions qu'il a reçues, et il attend des ordres nouveaux. Hérode meurt. Joseph, attentif à la seule voix de son Dieu, n'entend point parler de cette importante nouvelle : si l'ange ne parait, il ne la saura point ; et quand il la saurait, il ne changera point de conduite. Il reçoit son ordre, il part, *qui consurgens* (Ibid.,

21) : ce mot, employé pour le départ, et répété pour le retour, a je ne sais quoi de précis qui exprime d'une manière sensible la ponctualité de l'obéissance, et l'promptitude de l'exécution.

De quoi une âme sainte, qui a renoncé à l'usage de sa propre volonté, n'est-elle pas capable? et en combien de manières ne fait-elle pas paraître son exacte fidélité?

Il lui a été ordonné de retourner en Israël; mais le lieu particulier de son séjour ne lui a pas été désigné. Il n'est pas plutôt arrivé sur les confins de la Judée, où règne le fils du persécuteur, qu'il tremble pour le sacré dépôt dont il est chargé. Il hésite, il chancelle, il ne sait à quoi se déterminer. Pourquoi? parce qu'il ne trouve pas dans ses ordres la résolution de son doute. Emu de cette crainte fondée sur toutes les règles de la prudence, il était bien capable de prendre un parti qui se présentait de lui-même; mais il était écrit qu'il ne parlerait point, Dieu s'explique, il obéit; et je ne doute pas qu'il ne lui eût été d'abord ordonné de se retirer en Galilée, si la Providence, qui ne fait rien sans de grandes raisons, n'avait voulu l'éprouver, et nous apprendre en même temps à la consulter toujours.

Voulez-vous une dernière preuve de la soumission de saint Joseph. Rappelez dans votre mémoire ce que l'Evangile nous apprend de ces jours d'affliction et de douleur, où Joseph et Marie, surpris de ne pas trouver Jésus dans la compagnie de ceux qui revenaient de Jérusalem, retournèrent sur leurs pas pour le chercher, et le rencontrèrent enfin dans le temple. La tendresse maternelle force Marie à se plaindre; et cette plainte est si tendre, qu'elle doit être plutôt regardée comme un de ces reproches qui touchent, que comme un de ces murmures qui offensent. *Pourquoi, mon Fils, nous traitez-vous ainsi*, dit-elle? *nous vous cherchions, votre père et moi, et nous étions affligés de votre absence.* (Luc., II, 48.)

Ce reproche est plein d'amour, chrétiens, et il est digne de la Mère qui le fait : cependant Joseph, qui n'étudie que sa vocation, et qui sait qu'elle est différente, en use tout autrement. Il a de la sensibilité; sa douleur va même aussi loin que la douleur de Marie, *Dolentes quærebamus te* : mais il connaît en même temps qu'il ne lui est pas permis de se plaindre. Il souffre, il admire, il s'humilie : *Je ne parlerai point*, dit-il, *je n'ouvrirai pas même la bouche.*

Voilà, chrétiens, tout ce que Dieu a voulu nous apprendre de saint Joseph. Si nous avons égard à l'excellence de sa dignité, et à l'éminence de sa vertu, c'est peu de chose. Il semble que l'Écriture l'ait traité comme il se traitait lui-même; qu'elle n'ait travaillé qu'à le dérober à nos yeux, et qu'elle n'ait prétendu nous révéler de sa vie que ce qui ne pouvait nous être caché. Mais si nous voulons considérer les grandes et admirables leçons que l'Evangile nous donne, par ce petit nombre de faits rapportés dans toute

la simplicité historique, nous trouverons qu'il y en a encore beaucoup pour nous.

C'est là que nous apprendrons à renoncer à toute volonté humaine, soit propre, soit étrangère; à écouter attentivement la Providence, à recevoir ses ordres avec joie, à les adorer et à les suivre. C'est là que nous connaissons ce que c'est que *s'humilier sous la puissante main de Dieu* (I Petr., V, 6), savoir se taire quand il parle, savoir lui rendre l'hommage qui lui est dû, une obéissance tranquille qui n'examine rien, qui ne conteste rien, qui ne murmure de rien.

Cette étude nous sera d'autant plus avantageuse, que rien n'est plus difficile à l'homme, que de se mettre sincèrement et de bonne foi entre les mains de la Providence. Quelque sûr que soit ce parti, notre esprit a bien de la peine à s'y accommoder : il aime à consulter sa propre raison; et soit orgueil, soit témérité, soit inquiétude, soit peu de foi, il fait céder à ses faibles lumières, toutes fausses qu'elles sont, les lumières infaillibles de la Sagesse éternelle, où il entreprend d'associer la prudence de la chair à la disposition immuable des desseins de Dieu.

Nous pouvons le dire, messieurs, à la honte de notre siècle : le nombre des incrédules est grand, et plus grand encore le nombre de ceux qui, reconnaissant une Providence, vivent et agissent cependant comme s'ils n'en reconnaissaient point. On trouve des malheureux pour qui les vérités les plus claires sont des énigmes : ils sont si éloignés d'obéir à Dieu, qu'ils ne sont pas encore parvenus à le connaître. Monstres horribles que la terre ne porte qu'à regret, et sur qui toutes nos exhortations ne peuvent rien : prions et gémissons sur leur aveuglement, et rendons grâces à Dieu de ce qu'il ne nous a pas laissé tomber dans cet abîme. Mais prenons garde en même temps à ne faire pas trop de fond sur une connaissance, dont peut-être nous ne tirerons aucune utilité. Que nous servira-t-il que notre esprit soit soumis à la Providence, si notre cœur ne s'y soumet pas. Si, après avoir avoué que Dieu peut tout, que Dieu règle tout, que Dieu prévoit à tout, nous nous appliquons à renverser les limites qu'il a plantées, à nous élever comme malgré lui au-dessus du lieu où il nous a placés, à nous précautionner sans relâche, et comme en tremblant, contre tous les événements, que nous avons encore la hardiesse d'appeler des coups de hasard et de fortune? Car, c'est ainsi que parlent les chrétiens. Que nous servira-t-il de croire la Providence, si nous la combattons? de l'écouter, si nous voulons parler à notre tour? d'avoir du respect pour elle, si nous manquons de docilité? Nous en serons plus criminels, et par conséquent plus sévèrement punis.

Pour détruire en nous cet esprit inquiet et indocile, l'exemple de saint Joseph, si nous voulons en profiter, nous sera d'un grand secours. Autrefois Dieu faisait entendre ses volontés aux patriarches et aux prophètes par des visions, par des apparitions, par des

prodiges, au milieu des éclairs et des tonnerres; il en coûtait toujours quelque chose à l'ordre établi dans la nature : telle fut la loi de Moïse. Saint Joseph se trouva dans cette loi, ses ordres lui furent donnés par une voie extraordinaire, il fallut un ange pour l'instruire. Mais parce qu'il appartenait plutôt à l'alliance nouvelle qui commençait, qu'à l'ancienne alliance qui allait finir, cet ange, qui dans un autre temps se serait peut-être présenté à découvert et en plein jour, ne lui apparut que dans les ombres de la nuit, et dans le silence du sommeil. Ainsi passèrent les hommes, de ce temps de figures et de signes, au temps bienheureux des opérations intérieures de la grâce. Dieu concilia, pour ainsi dire, ces deux temps en la personne de Joseph : il eut et l'honneur de l'apparition et le mérite de la foi.

Ce qui se passa pour lors à l'extérieur, se passe présentement au dedans de nous : l'esprit de grâce qui y préside, nous donne sans cesse les mêmes avertissements que l'ange donna à saint Joseph. Nous avons notre ange, comme il eut le sien; c'est à nous à l'écouter dans le silence de notre cœur, avec la soumission d'une volonté qui se détermine aussitôt que Dieu parle, et qui ne se détermine jamais sans lui. Chancelons-nous en quelque matière de foi? Se lève-t-il quelque doute dans notre esprit? Sommes-nous scandalisés de la prospérité de l'impie? Sommes-nous étonnés de le voir élevé malgré son crime, au-dessus des cèdres du Liban? Écoutons l'ange du Seigneur qui est au milieu de nous, et qui nous dit : *Noli timere*. Ne craignez point, ne soyez point ébranlés des mystères que vous ne comprenez point, ce ne seraient pas des mystères si vous les compreniez. C'est Dieu qui par des raisons secrètes, dont il s'est réservé la connaissance, a placé son ennemi dans un lieu de gloire, tandis qu'il retient ses serviteurs dans l'opprobre et dans l'affliction : *Exurgens Joseph fecit sicut præcepit ei angelus Domini*. Faisons ce qui nous est ordonné, soumettons notre raison, calmons le trouble que notre profonde ignorance des desseins de Dieu avait excités en nous.

Sommes-nous endormis au milieu du péril? Hérode menace-t-il la vie de Jésus, c'est-à-dire, y a-t-il danger dans une compagnie suspecte, dans une société où l'esprit du monde règne? *Surge*, dit notre ange, *accipe puerum et fuges* : « Laissez-vous, prenez l'enfant, et fuyez ; » votre vertu n'est pas en sûreté; éloignez-vous, et vous la conserverez. Ne dites pas pour lors : Je puis me sauver dans cet état, j'ai des intentions pures, je saurai bien me garantir : si vous le dites, vous n'êtes pas un homme de silence. Joseph ne répliqua rien, il partit au même instant.

Dans ces occasions dangereuses, la nécessité de la fuite est quelquefois si grande qu'il n'y a pas à balancer entre le monde et la retraite. Il y a des gens qui n'obéiront jamais à la volonté de Dieu, s'ils ne sortent entièrement de la Judée. Ce n'est pas assez

pour eux de passer d'une ville à l'autre, d'une compagnie à une autre compagnie. Ce n'est pas assez de changer d'habitudes; le péril les suit partout. Il faut, il faut rompre tous les malheureux liens qui les attachent trop fortement aux créatures. Il ne lui est permis d'être dans le monde, que lorsque son ange intérieur l'avertit, qu'il ne risque point cette vie de son âme, dont il doit être le gardien et le protecteur. Ah! pour lors, si ceux qui cherchaient la vie de l'enfant sont morts; si vous n'avez rien à craindre de la violence de vos passions, suivez votre vocation, entrez dans le commerce du monde, Dieu vous y appelle.

Cependant, soyez toujours sur vos gardes. Joseph appréhende d'entrer dans le royaume d'Archelaüs, l'ange lui commande de se retirer en Galilée. Écoutez le Seigneur, il vous dit : Choisissez l'état le moins dangereux pour vous, n'approchez pas de ceux dont la fréquentation pourrait vous être fatale.

Si nous entrons dans ces sentiments; si nous sommes toujours attentifs à écouter ce que dit en nous le Seigneur, nous serons toujours dans la voie droite, nous ne substituerons jamais la raison humaine à la place de la souveraine raison de Dieu. *Écoutez ma voix*, dit-il, par son prophète Jérémie, *et vous serez mon peuple, et je serai votre Dieu* (*Jerem.*, VII, 23), rien ne vous manquera. Mais si vous ne voulez pas m'écouter, si vous bouches vos oreilles, si vous vous abandonnez aux volontés et à la perversité de votre cœur corrompu; si vous rejetez les prophètes que je vous envoie dès le matin, il viendra un temps où l'on dira : *Voilà cette nation indocile qui n'a point écouté la voix du Seigneur son Dieu, et qui a rejeté ses ordres; qu'est-il arrivé? Elle a perdu la foi; il n'en est pas même resté le langage dans sa bouche.* (*Ibid.*, 28.)

Quelle menace épouvantable, chrétiens! tremblons en écoutant, et prenons la résolution de consulter toujours Dieu : nous avons pour nous animer l'exemple de saint Joseph. S'il nous faut quelque chose qui frappe nos yeux, nous avons l'exemple des enfants de saint Joseph. C'est ici qu'on peut appliquer un admirable passage d'Isaïe, qui paraît être fait pour moi, et que je vous prie d'écouter : *Effundatur super nos Spiritus de excelso, et erit desertum in Carmel, et Carmel in saltum reputabitur; justitia in Carmel sedebit, et erit cultus justitiæ silentium.* (*Isa.*, XXXII, 15-17.) Lorsque l'Esprit d'en haut aura été répandu sur les hommes, la montagne du Carmel deviendra un désert. Il se formera un Carmel spirituel et nouveau dans les lieux présentement sauvages et idolâtres. La justice y régnera, et cette justice consistera dans le silence respectueux avec lequel les ordres du Seigneur y seront reçus.

Mes frères, Dieu est servi en cette maison avec un tel esprit de soumission et d'obéissance, que vous faites sans peine l'application de la prophétie : tirez-en seulement le

fruit que Dieu a prétendu que vous en tiriez. Il ne donne pas les grands exemples pour la seule sanctification de ceux dont il se sert pour manifester ses miséricordes.

Nous le savons, Seigneur, vous avez donné aux bonnes œuvres une fécondité qui les multiplie à l'infini. Que la vue des vertus de saint Joseph produise en nous un désir ardent de les imiter. Faites que nous cachions aux yeux des hommes qui en sont indignes, les faveurs dont vous nous comblez. Faites que votre volonté s'accomplisse en nous, comme elle s'est accomplie dans cet homme de votre volonté: que nous soyons muets, et que nous n'ouvrions pas même la bouche. C'est, chrétiens, le plus assuré chemin de la gloire. Ainsi soit-il.

IV.

PANÉGYRIQUE DE SAINT BENOÎT.

Dominus solus dux ejus fuit. (Deut., XXXII, 12.)

Dieu seul a été son conducteur.

Avoir Dieu pour guide et pour chef, avoir la pénitence et la mortification pour ses armes, avoir un désert pour asile et pour champ de bataille, c'est l'heureux sort des âmes héroïques que la Providence veut élever à la plus éminente perfection.

Si Dieu n'était leur guide, que de fausses démarches ne feraient-elles pas dans des chemins si difficiles et si obscurs? Si elles n'avaient pour armes la mortification et la pénitence, à quels funestes attraits de plaisirs ne succomberaient-elles pas? Et si le désert ne leur servait de retraite et de port, à combien de naufrages ne se verraient-elles pas exposées? Mais quand Dieu les conduit dans leurs voies, et qu'il les anime dans leurs combats: quand, séparées du commerce du monde, et reléguées dans un lieu d'austérité et de pénitence, elles se sentent à l'abri, il n'y a point de tentation qu'elles ne vainquent, de pièges qu'elles ne découvrent, de vertus qu'elles ne pratiquent, d'ennemis dont elles ne triomphent.

A cette seule idée que je vous propose de la gloire, et du bonheur de ces âmes choisies, vous vous représentez, messieurs, non pas tant ce peuple d'Israël en faveur duquel Moïse a dit que *Dieu seul avait été son guide*, qu'un peuple nouveau dont Benoît a été le chef, ou plutôt Benoît lui-même que l'esprit du Seigneur a conduit dans le désert, et qu'il n'a tiré par une grâce victorieuse de l'Égypte du monde, qu'afin de le faire entrer avec plus de pompe dans cette terre de bénédiction qu'il lui avait promise.

Ne vous étonnez donc pas, si pour faire son éloge, vous me voyez remonter à ces temps miraculeux où Dieu, voulant se faire un peuple qui fût tout à lui, signala sa puissance par des prodiges inouis jusqu'alors, et sa bonté par des faveurs qu'aucune nation n'avait encore éprouvées. Ôni, chrétiens, je ne sais quoi d'extraordinaire frappe ici mes yeux: une conduite qui n'a rien

d'humain, une impression visible d'une grâce de premier ordre; en un mot, un homme que la Providence a mené, pour ainsi dire, comme par la main: *Dominus solus dux ejus fuit.*

Avons nous toutefois que la vérité l'emporte de beaucoup sur la figure, et que la destinée du peuple de Dieu est fort inférieure à celle de saint Benoît. Dieu fit passer son peuple dans trois états: il le mena dans l'Égypte, il le conduisit dans le désert, il lui suscita de grandes guerres dont il fut victorieux. Dieu de même a fait naître Benoît au milieu du monde: mais au lieu que les Israélites restèrent longtemps dans l'Égypte, il n'a été que très-peu de temps dans le monde. Dieu a conduit Benoît dans le désert; mais au lieu que les Israélites s'oublèrent de leurs devoirs dans le leur, il s'est élevé dans le sien à la plus éminente perfection. Dieu a exposé Benoît à de grandes tentations dans sa solitude: mais au lieu que les Israélites ne profitèrent pas de ces épreuves, il a tiré de grands avantages des siennes. C'est ce que nous allons voir dans la suite de ce discours.

Mais trouvez bon, mes frères, que dans un sujet si instructif, je n'y n'oublie pas ce que je dois vous dire pour votre instruction. Benoît, quittant le monde, vous en découvrez les dangers. Benoît, entrant dans la solitude, vous en montre les douceurs. Benoît, exposé à la tentation, vous apprend le bon usage que vous devez en faire. Craindre le monde, aimer la retraite, profiter des tentations et des disgrâces: c'est le caractère du saint que nous honorons en ce jour, et toute la matière de son éloge.

Esprit divin, vous qui avez conduit votre peuple par une colonne de feu, et qui par des lumières toujours vives, avez fait marcher votre serviteur Benoît dans les voies de la perfection, faites sur le cœur de mes auditeurs, et sur moi-même, ces impressions salutaires que votre grâce fait sur le cœur de ceux dont vous voulez être le guide. Nous vous le demandons par l'intercession de la plus parfaite créature que vous ayez jamais conduite, c'est Marie: *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

L'Écriture sainte et les Pères ont toujours regardé le monde comme le plus redoutable et le plus dangereux ennemi des chrétiens. C'est lui qui les détourne à tout moment de Dieu, qui leur fait oublier leurs plus pressants devoirs, qui leur ôte les premiers principes d'une piété et d'une religion qui les attache à leur souverain bien, afin de leur inspirer ces maximes corrompues qui tôt ou tard ne manquent jamais de les perdre. C'est lui, dit saint Augustin, qui les amollit par ses plaisirs, qui les attire par ses bienséances, qui les captive par ses engagements, qui les endort par son oisiveté, qui les enflamme par ses amours, qui les ébranle par ses menaces, qui les fatigue par ses importunités, qui les gague

par ses caresses, qui se les assujettit par sa tyrannie.

Regardez le monde par tel endroit qu'il vous plaira, disait saint Cyprien à son ami Donat (1), vous n'y verrez que corruption et que misère; rien qui ne vous donne de l'indignation ou de la pitié, rien qui ne vous oblige de remercier Dieu de la grâce qu'il vous a faite de vous en séparer. Les chemins sont fermés par les voleurs, les mers sont pleines de pirates, les armées ne respirent que la fureur et le carnage, le monde n'est rempli que d'ordures et de débauches; et l'impunité qu'on y trouve pour toute sorte de crimes, est la grande marque de sa cruauté, et de la tyrannie de ses mauvais exemples.

On y voit ce que les autres font; on y commet de scandaleux adultères en les voyant, on s'empoisonne réciproquement par une odeur de mort qu'on reçoit, et qu'on exhale. A force de fréquenter de mauvaises compagnies, on devient ce qu'elles sont; on rougit même comme si c'était un crime d'être innocent parmi les criminels: *Esse jam inter nocentes innoxium criminis est*. Ne pas imiter les débauchés, c'est les offenser; tant les lois humaines flattent le péché, tant est grand l'aveuglement dans lequel on vit de croire permis ce qui est public et autorisé par l'exemple d'une infinité d'autres: *Malos quisquis non imitatur offendit; consensere jura peccatis, et caput licitum esse quod publicum est*.

Où trouverez-vous aucun vestige de piété et de vertu? Sera-ce dans le barreau? Presque tous les juges y vendent la justice, presque tous les avocats et les autres officiers ne s'occupent qu'à tromper, ou à ruiner les parties. Les plaideurs n'inventent que des faussetés, ou ne cherchent que des délais pour éluder de justes poursuites. Celui-ci suppose un testament pour s'enrichir et dépouiller de légitimes héritiers; celui-là rend de faux témoignages pour faire périr l'innocent, ou pour justifier le coupable. On n'y appréhende plus la sévérité des lois; et quand on sait qu'on pourra racheter par argent les crimes que l'on commettra, on les commet impunément.

Sera-ce dans le négoce qu'on trouvera cette piété et cette vertu? Ce n'est presque partout que banqueroute et mauvaise foi. Dans le mariage? Oh! qu'il y a quelquefois de fornications et d'adultères! Parmi les nobles et les riches? plus ils sont obligés de reconnaître les bienfaits de Dieu, plus ils les oublient; plus ils doivent donner de bon exem-

ples, plus ils en donnent de mauvais. Parmi les roturiers et les pauvres? Ce n'est qu'impatience, murmures, imprécations, blasphèmes. Que faut-il donc faire? Chercher une heureuse retraite, et un port assuré pour ne pas périr au milieu des flots de cette mer orageuse du monde. *Una placida et fida tranquillitas, si quis ab his inquietantis sæculi turbinibus extractus salutaris portus statione fundetur, si ad Domini munus admissus ac Deo suo jam proximus nihil desideret de sæculo, qui sæculo major est*.

Sage et prudent Benoît, vous le cherchâtes, ce port, et dès que vous connûtes le danger qu'il y avait de demeurer dans un monde si corrompu, vous vous résolûtes de le quitter. Dès que Moïse eut reçu les ordres du Tout-Puissant pour sortir de l'Égypte, il ne pensa plus qu'à la retraite; et comme c'était Dieu qui lui parlait, tout céda, tout s'aplanit, tout s'ouvrit pour lui faciliter son passage.

La même chose vous arriva, grand saint: car pourquoi ne vous appellerais-je pas saint dès le commencement de votre vie, puisqu'à peine commenciez-vous à vivre, que vous aspiriez déjà à la perfection de l'Évangile? Appliqué aux plus petites choses par de grandes vues, adorant dans vos moindres occupations les ordres de Dieu, vous vous prépariez à les seconder, toujours veillant sur votre conduite, toujours aveugle sur celle d'autrui, toujours attaquant vos passions, toujours excusant avec charité les défauts de votre prochain.

Ne sortons pas, messieurs, de notre comparaison. Dieu, irrité que les Égyptiens retinssent dans l'esclavage une nation dont il s'était déclaré le protecteur, résolut enfin sa délivrance, et celle de son chef. Si Pharaon n'eût pas mis sur leurs têtes un joug pesant et insupportable, peut-être les aurait-il retenus plus longtemps dans ses États; mais parce qu'il les surchargea de travail, et qu'il voulut assujettir Moïse à voir l'abomination de ses sacrifices, Dieu déploya son bras tout-puissant, et lui rendit la liberté.

Il se passa quelque chose de semblable dans la retraite de Benoît. Le monde voulait en faire son esclave, il voulait l'engager dans ces dangereux divertissements et dans ces plaisirs criminels qui réduisent l'esprit en servitude comme le travail réduit le corps. Mais ce fut pour lors qu'il crut entendre les anges de Lot qui lui criaient: *Surge ne et tu peras in scelere civitatis*. Levez-vous, si vous ne voulez que les crimes de cette ville vous perdent. *Salva animam tuam*;

(1) *Speculare rerum infra te jacentium facies, et oculis in diversa porrectis ipse a terrenis contactibus liber fluctuantis mundi turbines intueri. Jam sæculi et ipse misereberis inique admonens, et plus in Deum gratus, majore lætitia, quod evaseris, gratulaberis. Cerne itinera latronibus clausa, maria obsessa prædonibus, orientia castrorum bella ubique diffusa. Madet orbis mutuo sanguine..... impunitatem sceleribus acquirit, non innocentie ratio, sed sævitie magnitudo..... inter leges ipsas delinquitur, inter jura peccatur: im-*

centia nec illic ubi defenditur reservatur..... Quis inter hæc vero subveniet? Parous? sed prævaricatur et decipit. Index? sed sententiam vendit: qui sedet, crimina vindicaturus, admittit: et ut reus innocens pereat, fit nocens index. Flagrant ubique delicta, et passim multiformi genere peccandi per improbas mentes nocens virus operatur. Hic testamentum subjicit, ille falsum capituli fraude conscribit. Hic arcentur hæreditatibus liberi, illic bonis donantur alieni. (Epist. 51, Ad Donatum.)

noli respicere post tergum, nec stes in omni circa regione, sed in monte saluum te fac, ne et tu pereas. (Gen., XIX, 15, 17.) Sauvez votre âme, ne regardez pas derrière vous; ne vous arrêtez pas même dans aucun endroit du pays circonvoisin, si la seule odeur de son haleine empestée vient jusqu'à vous, vous êtes perdu: sauvez-vous sur la montagne, ou préparez-vous à être enveloppé sous ses ruines.

Benoît écoute avec respect cette voix qui l'appelle; il se sauve à petit bruit avec sa nourrice, il se retire furtivement de Rome; il quitte comme Moïse l'Egypte pour aller où la main du Seigneur le conduira, et se dérobe tout d'un coup aux plaisirs et aux engagements d'un monde qui ne conspirait que sa perte.

Mais prenez garde qu'en quittant le monde, il le quittera tout à fait; il n'imitera pas ces faux chrétiens qui ne l'abandonnent qu'à demi, qui à moitié fidèles, à moitié païens, ne renoncent qu'en partie à un siècle qu'ils aiment encore; qui, voulant servir deux maîtres, ne sont bons ni à l'un ni à l'autre; qui sont encore esclaves de la cupidité, quand ils croient l'être de la justice, et qui s'imaginent n'avoir plus d'ambition, parce qu'ils l'ont, pour ainsi dire, sacrifiée, en la réduisant à des prétextes de religion et à des cabales de piété.

Ce ne sera pas là la conduite de Benoît: il ne se retirera pas du monde par des ménagements si indignes. Comme il a appris de l'apôtre bien-aimé, qu'il est plongé dans le mal, *Totus mundus in maligno positus est* (I Joan., V, 19), il faut rompre, dit-il, il faut rompre tous ces dangereux liens qui m'attachent; quittons l'Egypte, son joug est insupportable: entrons dans le désert, et là sans nous détourner ni à droite ni à gauche, marchons dans la terre promise.

Que nous serions heureux, mes chers frères, si nous pouvions regarder le monde comme saint Benoît l'a regardé. Mais, hélas! que nous sommes malheureux d'être presque toujours dans des dispositions toutes contraires. Saint Benoît a dit: Je serai dans le monde, tant que le monde n'aura point de charmes pour moi, et je le quitterai dès qu'il commencera à me plaire. Et nous, prenant des sentiments tout opposés, et nous faisant des signes de vocation, selon notre caprice, nous pensons que lorsque nous avons du dégoût pour le monde, c'est une marque certaine que Dieu veut que nous nous en éloignons, que c'est une espèce d'avertissement secret de la grâce qui nous sollicite, et qui nous presse. Nous nous figurons d'un autre côté, que lorsque nous nous sentons un penchant comme naturel vers le monde, nous sommes destinés à y remplir les places qui semblent mériter je ne sais quels talents prétendus, un air ouvert et débarrassé, une complaisance accommodante, une heureuse facilité à comprendre et à s'expliquer, un esprit né pour les grandes choses, et capable cependant de descendre jusqu'aux plus petites. Car voilà comme

on parle, voilà les nous pompeux qu'on donne à ce malheureux esprit du monde.

Quelquefois même nous ne nous donnons pas la peine de remplir notre retraite des caractères de notre vocation. C'est le hasard, l'humeur, l'entêtement, la disposition de nos affaires, qui changent à leur gré la face de notre vie. Se sépare-t-on du monde, c'est par l'esprit même du monde qu'on s'en sépare. Ce jeune homme se jette dans un cloître, mais c'est la dureté de ses parents qui l'y contraint: il aime mieux disparaître que de ne se pas montrer avec tout le luxe et tout l'appareil que la vanité demanderait. Ce sera peut-être une vie de désordre, cachée longtemps sous de belles espérances, et révélée tout d'un coup avec éclat; il a ruiné la réputation d'homme réglé qu'il avait dans le monde, il vent s'y en élever une nouvelle en le quittant. Cet homme d'affaires qui a passé toute sa vie dans l'agitation et dans l'embaras, veut enfin jouir de quelque repos, et il se retire plutôt pour commencer à vivre, que pour penser à mourir. Cette femme, sur le retour de l'âge, abandonne le monde prêt à l'abandonner; et voyant bien qu'elle ne peut plus avec bienséance courir après les vains amusements du siècle qui la fuient, elle veut faire passer la voix du monde qui la chasse, pour la voix de Dieu qui l'appelle.

Mais est-ce ici le lieu de s'emporter contre la témérité de ces esprits supérieurs, qui veulent être les maîtres de leur sort et les arbitres de leur vocation? Je parle devant de saintes âmes, qu'aucunes vues terrestres n'ont séparées de la terre, que le monde aurait voulu retenir, et à qui il a dit plus d'une fois ce que Pharaon dit à Moïse: *Sacrificate Deo vestro in terra hac: « Sacrifiez à votre Dieu en cette terre. »* Qu'est-il besoin d'aller, dans une solitude éloignée, honorer un Dieu qu'on trouve partout? elles n'ont point écouté ces paroles trompeuses, elles n'ont été attentives qu'aux ordres de leur Dieu, et elles ont fait au monde la réponse que Moïse lit à Pharaon: *Non potest ita fieri: ce que vous nous demandez est impossible. Nous devons immoler à notre Dieu des choses que vous regardez comme vos dieux. Si donc nous restions au milieu de vous, et que nous y fissions tous les exercices que notre vocation demande; si en votre présence nous foulions aux pieds les grandeurs que vous adorez; si nous rejetions avec mépris les richesses qui sont chez vous d'un prix inestimable, et que vous préférez à tout; si nous fuyions comme un poison mortel les plaisirs après lesquels vous courez comme après les objets de votre béatitude, vous ne pourriez nous souffrir, et vous nous persécuteriez: *Quod si mactaverimus ea quæ colunt Aegyptii coram te, lapidibus nos obruent.* (Exod., VIII, 25, 26.) Ce n'est donc pas ici qu'il faut parler des mauvais motifs qui nous mènent quelquefois dans la solitude, et qui nous font quelquefois quitter le monde, non pas parce que nous craignons*

ses dangers, mais parce que nous haïssons ses défauts, ou que nous voudrions bien lui cacher les nôtres. C'est plutôt le lieu de faire voir les grâces que Dieu a faites à saint Benoît dans sa retraite; et c'est aussi le sujet de notre seconde partie.

DEUXIÈME POINT.

Quoique les perfections divines soient simples et indivisibles, cependant, à considérer les différents effets qu'elles produisent, il y en a qui semblent être spécialement affectées à de certains lieux qui leur sont propres, et dans lesquels elles se font, pour ainsi dire, plus sentir.

C'est ainsi que la gloire et la magnificence de Dieu se communiquent dans le ciel, que sa justice punit sévèrement les réprouvés dans les enfers, et que sa miséricorde, qui a choisi la terre pour son séjour, s'y répand quelquefois avec abondance. Que dis-je, la terre! disons mieux, une petite portion de la terre, ce lieu de bénédiction d'où coulent le lait et le miel; cette terre de Gessen, où le peuple jouit d'une pleine lumière, pendant que les ténèbres sont répandues sur toute la surface de l'Égypte.

C'est ainsi que j'appelle la solitude où Dieu semble avoir placé son trône. Plus on approche de ce trône, plus on participe à ses grâces. C'est là que les affaires du ciel se traitent, qu'on négocie avec Dieu, qu'on brigue et qu'on obtient ses faveurs. C'est là que la mère d'Ismaël, chassée de la maison d'Abraham, trouve un ange consolateur. C'est là que Moïse, fuyant la cour de Pharaon, trouve Dieu même qui lui parle, et qui l'établit le chef de son peuple. C'est là que, pendant quarante années, les Israélites sont à couvert de leurs ennemis, qu'ils reçoivent la loi de Dieu, et qu'ils peuvent presque marquer chaque journée de leur séjour par un miracle particulier. C'est là qu'Elie est ébloui par l'éclat de la Majesté divine; et qu'Elisée, courant après son maître, est revêtu de son double esprit.

L'Écriture me fournirait bien d'autres exemples; mais pour ne point passer les bornes ordinaires, je me renferme dans mon sujet, et je fais voir les grâces que Dieu a attachées à la solitude, par les degrés de vertu et de sainteté que notre admirable solitaire y a acquis. A peine est-il sorti de Rome, que Dieu le conduit dans un monastère; il y prend l'habit de religieux, il y demeure quelque temps; mais ne croyant pas être dans la solitude, pour être au milieu des solitaires, son conducteur l'appelant à des routes moins frayées, il s'enfonce dans une affreuse caverne, où, ne travaillant et ne combattant que pour son Dieu, il ne veut avoir d'autre témoin que lui.

Vous parlerai-je, messieurs, de toutes les heureuses suites d'un si illustre commencement? Représentez-vous ce saint anachorète, donnant autant de temps à la prière que ses yeux peuvent résister au sommeil; et ne donnant au sommeil, qu'autant que l'impatience de son cœur, toujours ardent à

louer Dieu, peut laisser de repos à son corps; il est seul, il paraît sans occupation, et cependant il n'a pas un moment à lui. Sa vie passée, son état présent, les merveilles et les bontés de son Dieu, sont pour lui des sources inépuisables de douceur, de joie, d'étonnement et d'actions de grâces.

La vie qu'il a menée dans le monde paraît à nos yeux plus parfaite, que ces magnifiques plans de conversion que nous traçons de temps en temps dans notre cœur, et que nous n'avons jamais la force d'exécuter; mais, aux yeux de Benoît, c'est une vie de péché: il regarde les moindres faux pas comme autant de chutes, et il se punit des périls dont il appréhende de n'être pas sorti assez tôt, plus rigoureusement que la primitive Église ne l'exigeait des plus grands pécheurs.

Non content de cette sévérité, il cherche tous les jours de nouveaux prétextes pour châtier son corps, et pour faire durer sa pénitence aussi longtemps que sa vie. Il repasse dans son esprit les dérèglements de cette jeunesse libertine, dont il n'a pu se séparer qu'en se séparant du monde. Il déplore le malheur de chacun en particulier; et l'on dirait qu'il croit être obligé par justice de prendre vengeance sur lui-même des péchés qu'il n'a pas commis.

Vous êtes peut-être surpris, chrétiens, de ce que j'avance; mais vous ne le serez pas, si vous faites réflexion sur un principe dont saint Benoît est sans doute parfaitement convaincu. Il sait que lorsque Dieu a fait quelque grâce à un pécheur, et que ce pécheur n'en profite point, il ne faut pas s'imaginer que Dieu reprenne alors ses grâces, et qu'elles retournent à lui. Il les donne aux justes qui les ont en quelque façon méritées par le bon usage qu'ils ont fait des premières qu'ils ont reçues.

De ce principe, quelle conclusion pensez-vous que tire le zèle de saint Benoît? Il reconnaît que la miséricorde de Dieu l'a préservé de la corruption du siècle; il sent tous les jours en lui de nouveaux surcroits de ferveur, d'humilité, de mépris du monde. Je vois bien, dit-il, ô mon Dieu, que tous les biens que je reçois ne m'avaient pas été destinés; vos grâces divines trouvent de la résistance dans les cœurs de pierre de ces malheureux, que leur erreur divertit, et que leur folie enchaîne; et par une espèce de contre-coup, elles viennent retomber sur moi. Eh bien! je les reçois: mais, comme selon les lois divines et humaines, il est juste qu'un héritier s'engage à payer les dettes de celui dont il hérite, je mortifierai mon corps par les exercices laborieux d'une pénitence continuelle, et peut-être arrêterai-je le bras de votre colère déjà levé pour punir ces rebelles, que votre bonté n'a pu gagner.

Voulez-vous le voir retourner dans sa solitude, après que des religieux assez sages pour l'appeler à la conduite de leur maison, mais trop lâches pour recevoir les règles qu'il leur donnait, l'eurent obligé à les

abandonner à leur désordre, il redouble ses prières, ses jeûnes, ses mortifications; il reconnaît plus que jamais que *tout le monde est plongé dans le mal*; et il joint à la pénitence qu'il a faite pour ceux qui sont restés dans les engagements du siècle, la pénitence qu'il croit devoir faire pour ceux que la vie solitaire n'a pas rendus plus parfaits.

Tant de vertus ne sauraient être plus longtemps dans les ténèbres. La Providence qui veut rendre Benoît utile au salut de plusieurs, et qui ne veut pas cependant le priver du bien de la solitude, le découvre peu à peu aux yeux des hommes, et attire enfin auprès de lui un petit nombre d'élus qui cherchent, dans la simplicité de leur cœur, le royaume et la justice de Dieu. Ce nombre augmente insensiblement; il leur donne une règle (et quelle règle, mes frères? le Seigneur seul a conduit sa plume, la perfection de l'Evangile y règne partout), il leur donne une règle, leur bâtit des monastères, leur choisit des supérieurs, les visite de temps en temps, et il fournit à toutes ses occupations différentes sans interrompre sa pénitence, sans rien relâcher de sa piété, sans rien perdre de son esprit de retraite.

J'ai voulu, chrétiens, vous donner ici une idée de la vie solitaire, et j'ai cru ne pouvoir mieux y réussir, qu'en vous faisant un abrégé fidèle de la vie de saint Benoît. Je ne doute pas que vous n'ayez remarqué quels doivent être les exercices, et quels sont les privilèges de cet heureux état. Je ne doute pas non plus, que vous n'en ayez une haute estime; mais je ne sais si le cœur sera bien d'accord avec l'esprit. Je ne sais si toutes nos lumières ne nous deviendront pas inutiles par la fatalité du penchant qui nous entraîne; car enfin nous louons la solitude, et nous cherchons le grand monde.

Nous exagérons tous les jours la vanité des plaisirs du siècle, et l'affliction d'esprit dans ses tumultueuses occupations, et nous ne travaillons qu'à nous y enfoncer de plus en plus, et à nous y attacher par tous les côtés que nous pouvons. Il est vrai, nous l'avons déjà dit, que Dieu seul doit être notre conducteur, et que l'ordre de la Providence ne permet pas toujours que nous renoncions à la vie civile. L'Eglise est un corps dont la diversité des membres fait une partie de la beauté. Mais quoique tout cela soit vrai, j'ose pourtant dire que nul chrétien ne sera sauvé s'il n'a aimé la solitude, et s'il n'a même été solitaire.

Qu'est-ce donc qu'être solitaire? est-ce être séparé des hommes, et s'occuper des choses humaines? est-ce s'enfermer dans un cloître, et y porter l'esprit et les passions du siècle? Ce n'est rien moins que tout cela. Heureux celui que Dieu appelle à l'état religieux, pour l'y servir avec toute la sévérité que peut avoir un homme qui doit opérer son salut avec crainte et avec tremblement. Mais cependant c'est l'esprit qui vivifie: Dieu est esprit, il pèse les esprits, et il cherche ceux qui l'adorent en esprit et en vé-

rité; c'est-à-dire, mon cher auditeur, que c'est du cœur que tout dépend. C'est lui qui fait notre solitude, ou notre dissipation: s'il s'occupe du monde, nous sommes du monde; quand nous ne serions pas dans le monde; s'il s'occupe de Dieu, nous sommes du monde sans être du monde. *Audi, filia*, dit le Prophète, *et vide et inclina aurem tuam*: Ecoutez, ma fille, prenez garde, soyez attentive, *obliviscere populum tuum, et domum patris tui, et concupiscet Rex decorem tuum*. (Psal. § XLIV, 11, 12.) Voulez-vous que votre âme soit l'Épouse du Roi céleste, il faut quitter votre peuple et la maison de votre père.

Mais non, vous pouvez y demeurer, il suffit de les oublier, de n'y point attacher votre cœur: *Obliviscere populum tuum*. Ah! chrétiens, combien de choses faut-il que nous oubliions? Ambitieux, oublie les dignités que tu n'as point, et tu ne les rechercheras plus; oublie celles que tu as, et tu ne t'en glorifieras plus. Avare, oublie cet argent dont tu fais ton Dieu, et tu n'auras plus de peine à le répandre aux pauvres. Vindictif, oublie cette injure que tu as tant de peine à pardonner, et tu deviendras agréable aux yeux du Seigneur: *Obliviscere, obliviscere, et concupiscet Rex decorem tuum*.

Si cependant vous n'êtes pas capables de ces généreux efforts, Dieu vous aidera, vous conduira lui-même, et permettra que vous soyez affligés et tentés. Jetez pour cet effet encore une fois les yeux sur Benoît. En quittant le monde, il vous en a découvert les dangers: en entrant dans la solitude, il vous en a montré les douceurs; et étant exposé à la tentation, il va vous apprendre le bon usage que vous en devez faire. J'achève son éloge par cette troisième et dernière réflexion.

TROISIÈME POINT.

La première épreuve à laquelle la providence et la miséricorde de Dieu souffrit que Benoît fût exposé, fut cette célèbre tentation qui le vint chercher jusque dans le fond de sa solitude, et jusqu'au milieu de sa pénitence: tentation qui, toute grossière qu'elle était en elle-même, fut cependant le pas le plus dangereux et le plus glissant de toute sa vie. Car ne croyez pas, chrétiens, que le tentateur réserve toujours les pièges les plus subtils pour les saints. Souvent il n'a recours à l'artifice que lorsqu'il espère de trouver au dedans de nous quelque traître qui le favorise, quelque passion renfermée, mais non pas entièrement assujettie, qui lui ouvre la porte du cœur. Quand il n'a rien à attendre de ce côté-là, il s'y prend ouvertement. Et quoiqu'il ait affaire aux grandes âmes que la première vue du vice épouvante, néanmoins par un raffinement de subtilité, il se présente d'abord tel qu'il est, et il s'imagine que la promptitude de l'attaque fera plus que tous les détours dont il aurait pu se servir. C'est ainsi qu'il propose au Sauveur du monde de changer des pierres en pain, de se précipi-

ter du haut du temple, d'adorer le démon. C'est ainsi qu'il retrace dans l'imagination de saint Benoît les assemblées, les divertissements, les débauches de Rome. Mais quelque vive que soit la tentation, elle sera rejetée : l'attaque est violente, la résistance l'est encore davantage. Il se jette au milieu des épines ; par le sang qui sort de ses veines, il éteint les dangereuses flammes que le démon y a allumées ; et par une affliction volontaire de son corps, il se délivre de cette affliction d'esprit dont l'Apôtre avait demandé par trois fois d'être délivré sans avoir pu l'obtenir.

Où sont maintenant ces âmes lâches (permettez-moi, chrétiens, cette réflexion en passant), ces âmes qui prétendent trouver l'excuse de leur chute dans la violence de la tentation. J'ai soutenu longtemps l'ennemi, disent-elles, mais enfin ma propre faiblesse m'a trahi. Peut-on toujours résister, et n'y a-t-il pas de certains moments où, par une espèce de fatalité, toute notre raison et toute notre vertu nous abandonnent ?

Reconnaissez à votre confusion, que vous n'avez jamais été mis à une épreuve semblable. Toutes les attaques que peut soutenir un homme dans le cours d'une longue vie, ont été réunies dans une seule, et ont été repoussées toutes à la fois. Et vous qui vous plaignez du penchant qui vous a entraîné, n'avez-vous pas rendu les armes dès que l'ennemi vous les a demandées ? lui avez-vous donné le loisir d'éprouver la force de son bras, et n'a-t-il pas vaincu aussitôt qu'il s'est présenté ? Un seul péché, avez-vous dit, une seule journée au démon, si peu de chose ne nous perdra pas, nous avons un Dieu qui nous attend ; et quand nous n'aurions pas la résistance de saint Benoît, nous aurons du moins la contrition de David. C'est ainsi qu'en se flattant l'on se perd ; après avoir franchi le premier pas, le crime ne coûte plus rien ; et dans l'espérance d'une sainte pénitence qui ne viendra peut-être jamais, on court à une mort malheureuse, qui n'arrive que trop souvent. Heureux qui ne met pas les tentations au nombre des occasions de plaisir ; plus heureux qui, à l'exemple de Benoît, les regarde comme de salutaires épreuves pour se sanctifier et s'élever à la plus haute perfection !

La seconde tentation par laquelle Dieu voulut éprouver, fut l'indigence où ses religieux se trouvèrent réduits. Moïse a passé une vie d'inquiétude et de peine. La délivrance du peuple de Dieu, la désolation d'un grand royaume, les quarante années du désert l'ont obligé à montrer de la fermeté devant Pharaon, de la puissance devant l'Égypte, et de la confiance devant Israël ; cependant, après avoir divisé les eaux de la mer, après avoir fait tomber la manne du ciel, après avoir adouci des eaux naturellement amères, ce grand homme, que Dieu favorisait de ses grâces les plus particulières, chancelle à la vue d'un rocher duquel il faut faire sortir de l'eau ; toute sa foi succombe, et il n'invoque le Seigneur qu'en tremblant.

Saint Benoît se trouve dans une occasion semblable. Ses religieux sont dans une extrême nécessité ; peut-être lui disent-ils déjà comme les Israélites à Moïse : Pourquoi nous avez-vous mis dans un endroit où nous manquons des choses nécessaires à la vie ? Sommes-nous sortis du monde pour venir mourir de soif dans votre désert ? *Du nobis aquam ut bibamus. Cur fecisti nos exire de Ægypto, ut occideres nos siti ?* (Exod., XVII, 3.) Mais je me trompe, messieurs ; ces saints religieux n'ont garde de tenir ce langage d'un peuple toujours rebelle. Ils se contentent d'exposer seulement leurs nécessités à leur commun Père. C'est lui qui se dit pour eux tout ce que le peuple Juif disait à Moïse. C'est la charité qui lui fait tous ces reproches que leur patience ne leur permet pas de faire. Cette affliction ne paraît pas d'abord considérable ; mais si vous entrez dans le cœur de Benoît, si vous considérez que les mouvements de la charité s'y joignent aux sentiments de la nature, vous tomberez d'accord que les plus rudes attaques du démon ne lui ont pas été si sensibles, que ce pressant besoin de ces chers enfants. Par ce qu'il fait en leur faveur, jugez de la douleur dont il est pénétré. Il se met en prières, ses gémissements et ses larmes obtiennent de la grâce ce que la nature lui refuse, une source abondante paraît dans un lieu sec et aride.

Le démon l'a tenté, la nature lui a manqué ; au besoin, les hommes le persécuteront. Des solitaires dont il a pris la conduite malgré lui, ne peuvent souffrir, comme nous avons déjà dit, que ce saint homme demande d'eux une légère imitation des exemples qu'il leur donne : leur rage va jusqu'à attenter sur sa vie, par des détestables voies qui couvrent la malice des hommes, sous le prétexte spécieux des infirmités de la nature. Un ministre du Seigneur, indigne de porter le caractère dont il est revêtu, et d'habiter le même lieu que le saint dont il cherche la mort, fait les mêmes préparatifs, et tente le même crime. Mais Dieu, qui ne souffre que ses élus soient persécutés que pour les rendre plus attentifs à sa voix, et non pour le perdre, laisse venir jusque dans les mains de son serviteur ces vases de mort que l'iniquité a préparés, et il les brise à la vue de ceux qui les présentent, et de celui qui les reçoit.

Pensez-vous, chrétiens, que toutes ces tentations aient été inutiles à saint Benoît ? La tentation a fortifié son humilité ; les besoins de ses frères ont servi d'aliment au feu de sa charité ; les desseins des hommes, renversés par la main de Dieu, ont excité en lui des transports de reconnaissance, qui lui ont fait porter avec joie les fardeaux les plus pesants et les croix les plus douloureuses. Mais nous, mes frères, tirons-nous des tentations les avantages que Dieu prétend que nous en tirions ? Si nous sommes pécheurs, nous devons penser que la miséricorde de Dieu nous dérobe à sa justice, semblable à une mère pleine de ten-

dresse, qui, pour sauver son fils de la colère d'un père irrité, le châtierait en sa présence. Si nous sommes pénitents, c'est beaucoup d'être soulagés de la peine de nous tromper nous-mêmes. Enfin, quand nous serions assurés d'être justes, bienheureux sont ceux qui souffrent la persécution pour la justice; ils sont déjà en possession du royaume des cieux.

Et cependant, connaît-on cette morale dans le monde? Toute notre vie se passe à chercher les moyens de détourner la douleur, et de trouver le plaisir. Ceux mêmes qui veulent vivre régulièrement et chrétiennement, travaillent quelquefois avec plus d'ardeur que les autres à élever entre eux et l'affliction un rempart que toute l'inconstance des choses humaines ne puisse renverser. Ils se précautionnent, pour ainsi dire, contre la Providence; ils observent par quel côté la misère pourrait les visiter, afin d'en boucher toutes les avenues, et d'en fermer tous les passages. Inconsolables dans les adversités, délicats sur le point d'honneur, ne pardonnant les injures qu'en apparence, rendant tôt ou tard un grand mal pour un petit, raffinant sur les commodités de la vie, et se faisant des nécessités de tout ce que la mollesse et l'esprit de luxe peuvent inventer.

Quel rapport, ô mon Dieu, entre votre serviteur Benoît et nous? Il a craint le monde, et nous l'aimons. Il a cherché la solitude, et nous la fuyons. Il a porté courageusement l'affliction, et nous ne pouvons seulement l'envisager sans trembler.

Nous voyons présentement le principe de sa sanctification, et la source de nos misères. C'est, mon Dieu, qu'il n'a voulu avoir d'autre guide que vous, et que nous ne regardons jamais le chemin que vous nous avez marqué. Changez notre cœur : faites-nous suivre les grands exemples du saint dont l'éloge fait notre condamnation; et nous pourrons un jour arriver à la gloire dont il jouit. Ainsi soit-il

V.

SERMON POUR LE JOUR DE L'ANNONCIATION,

Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret. (Joum., III, 16.)

Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique.

C'est aujourd'hui, chrétiens, que s'est accompli ce mystère d'amour. C'est aujourd'hui que le Père éternel nous donne son Fils unique. C'est aujourd'hui la première et la plus incompréhensible fête du christianisme. Je dis la première, parce qu'en effet elle est l'origine de toutes les autres; et je dis encore la plus incompréhensible, parce que l'esprit humain concevra plutôt un Dieu immense, tout-puissant, éternel, qu'il ne se fera une juste idée d'un Dieu fait homme, devenu mortel et obéissant.

C'est la première de toutes nos fêtes : il est donc surtout nécessaire que nous en ayons une parfaite connaissance. C'est la plus incompréhensible de toutes nos fêtes :

il est donc à propos que nous ne prenions pas ici le mystère dans toute son étendue, et que, ménageant les faibles lumières d'une raison toujours bornée, nous nous arrêtions plutôt à considérer les avantages que nous apporte l'incarnation du Verbe, qu'à examiner la manière dont il s'est incarné. Que Marie demande raison des voies que le Seigneur a choisies pour sauver le monde, il lui est permis d'entrer en quelque manière dans les desseins du Très-Haut, puisqu'elle doit en être le principal instrument. Mais pour nous, qui devons admirer avec respect la conduite de la Sagesse divine, sans prétendre en sonder les secrets, contentons-nous de nous regarder nous-mêmes, et de nous écrier dans le transport de notre joie : *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret* : Dieu nous a tant aimés qu'il nous a donné son Fils unique.

En nous le donnant, chrétiens, il nous a tout donné; il a retiré la malédiction dont il nous avait tous frappés; il nous a élevés à un degré d'excellence que l'homme innocent n'a point connu; il nous a préparé des biens au-dessus même de notre imagination et de nos souhaits.

Voilà ce que je prétends vous faire voir aujourd'hui dans ce discours : ce que nous étions avant l'Incarnation, ce que nous sommes depuis l'Incarnation, ce que nous devons être par l'Incarnation. La grandeur de nos maux, la grandeur de nos biens, la grandeur de notre espérance. Si je puis réussir dans ce dessein, je vous aurai donné un abrégé de toute la religion. Fasse le Ciel que nous tremblions dans la vue des malheurs d'où nous sommes sortis, que nous soyons sensibles à la joie que nous doit causer le bonheur dont nous jouissons, et que nous brûlions d'une sainte ardeur pour la gloire qui nous est destinée, et que nous avons droit d'espérer ! Tous ces différents mouvements ne peuvent naître en nous que par le secours de l'Esprit divin. Il nous les inspirera sans doute, puisque c'est lui qui a inspiré ce grand mystère que nous célébrons en ce jour, et qu'il ne l'a opéré que pour notre sanctification. Employons auprès de lui l'intercession de son Epouse, et disons avec l'ange à cette bienheureuse Vierge : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Si l'homme avait conservé l'innocence qu'il avait reçue avec l'être, il aurait joui de tous les privilèges attachés à sa nature; son entendement aurait été éclairé des plus vives lumières de sa droite raison; sa volonté se serait portée au bien naturellement, librement et constamment. Dieu aurait continué à l'honorer de cette familiarité étroite qu'il avait avec lui comme avec son image; mais le péché renversa tout d'un coup ce grand chef-d'œuvre de toute-puissance. Cet homme si éclairé, si libre, si chéri de Dieu, tomba bientôt dans une affreuse ignorance; il devint esclave de sa concupiscence et de ses

passions; il fut l'objet de la colère, et si je l'ose dire, de la haine de son Créateur.

La honte de son crime obscurcit d'abord sa raison; il s'accoutuma peu à peu à n'avoir que des pensées terrestres; il méconnut les créatures et le Créateur; et ces créatures n'apercevant plus en lui les vestiges de la Divinité, le méconnurent aussi à leur tour. Il s'oublia jusqu'à ce point qu'il perdit de vue son Seigneur, se faisant des dieux de bois et de pierre, et mettant au-dessus de lui ce que Dieu avait mis beaucoup au-dessous. Enfin, pour comble de folie et d'extravagance, après avoir ôté au Créateur et aux créatures les idées qui leur étaient propres, pour leur en substituer d'autres, il commença à douter de ce qu'il était. Il devint une énigme à lui-même. Son âme ne fut plus immortelle pour lui, dit le Sage, et il aimait mieux devoir son être au hasard et au néant, que de le devoir à son Dieu. *Ex nihilo nati sumus*, disent les hommes en cet état, *et post hoc erimus tanquam non fuimus.* (Sap., II, 2.)

Les ténèbres de son esprit furent suivies du funeste esclavage de son cœur. La concupiscence ayant prévalu, et s'étant rendue la maîtresse, il n'y eut point de vice dont l'homme ne fût capable. L'envie et la fourberie, l'injustice et la parjure, la corruption et l'adultère, le brigandage et l'homicide, toutes les horreurs ensemble inondèrent la terre; tout fut confondu, et le plus parfait ouvrage de Dieu fut indignement traîné par le péché auquel il s'était vendu, de prison en prison, comme un malheureux captif, et de crime en crime.

Telle était la juste vengeance que Dieu tirait de cet insensé, qui avait mieux aimé être l'objet de sa colère que de son amour. Il l'avait chassé de sa présence, il avait changé sa patrie en un lieu d'exil; il lui avait donné sa malédiction, il l'avait abandonné à un sens réprouvé; en un mot, il avait porté sa haine jusqu'à se repentir de l'avoir fait : *Pœnitet me fecisse hominem.* (Gen., VI, 7.) Mais, me direz-vous, il ne sera pas toujours irrité; il est bon, et sa bonté n'a point de bornes. Il suscitera de temps en temps des hommes justes et selon son cœur; des hommes qu'il tirera de la masse de corruption, afin qu'ils apprennent aux autres à en sortir. Il donnera sa loi à un peuple qu'il choisira; cette loi fera connaître et montrera le chemin de la vertu.

C'est, chrétiens, ce que Dieu a fait pour disposer le monde à recevoir un jour son Fils. Mais jusqu'à ce que ce Fils soit venu, tous ces secours précédents seront toujours imparfaits. Celui-là seul qui a formé l'homme pourra le réformer; sans lui, tous les remèdes sont inutiles; ils adouciront bien la plaie, mais ils ne la guériront jamais. En effet, les patriarches, les prophètes, ceux qui invoquaient sincèrement le nom du Seigneur, ont arrêté souvent le bras de Dieu, déjà levé pour la punition des pécheurs. Ils ont souvent fait rentrer les hommes en eux-mêmes; ils les ont souvent portés à la re-

cherche de la vérité et à la détestation de leurs crimes. Mais, outre qu'ils n'ont rien pu ni pour eux ni pour leurs frères, que par Jésus-Christ, qui devait venir, et par les mérites futurs de cet homme-Dieu, tout ce qu'ils ont fait n'a jamais été que pour un temps; et la nature corrompue retombe toujours dans ses désordres par son propre poids : quelques signes de santé que donnaient par intervalles ce grand malade qui était sur la terre, il était toujours malade, et il soupirait toujours après l'arrivée de son Médecin.

Nous avons une belle preuve de cette vérité, dans l'état où se trouva le peuple d'Israël sous les juges. Lorsque Dieu suscitait des juges, dit l'Écriture, il se laissait toucher de compassion pendant leur vie; il écoutait les gémissements des affligés, et il les délivrait par sa bonté de la rage de leurs ennemis; mais après que le juge était mort, ils retournaient à leur premier égarement, ils commettaient des crimes encore plus grands que ceux de leurs pères : ils suivaient les dieux étrangers, ils les servaient, ils les adoraient, ils ne quittaient jamais parfaitement les chimères qu'ils s'étaient faites, les vains fantômes qu'ils avaient embrassés, et la voie dure par laquelle ils avaient accoutumé de marcher : *Postquam mortuus esset iudex, revertebantur.* (Judic., II, 18, 19.)

La loi même que Dieu avait donnée à son peuple, n'était pas un moyen suffisant pour le retenir dans son devoir : Je m'explique. *La loi est sainte*, dit le grand Apôtre (Rom., VII, 12), *et le commandement est saint; mais le péché s'est servi de l'occasion du précepte.* Q'est-ce que cela veut dire? C'est-à-dire, selon l'esprit de saint Paul, que le mal étant plus distinctement connu depuis la loi, et la fragilité demeurant toujours la même; bien loin que les hommes fussent plus justes depuis la loi, ils en étaient encore plus criminels. De là sont venues toutes les désobéissances du peuple Juif, ces murmures continuels, ces insolences réitérées, ces fréquentes apostasies. Il semble que plus ils recevaient de faveurs de Dieu, plus ils s'opiniâtraient à l'insulter; ils n'étaient pas encore vraiment libres, parce que le Fils de l'homme ne les avait pas encore délivrés.

Qu'est-il donc arrivé, chrétiens, et quel remède a-t-il fallu apporter à de si grands maux? Apprenons-le encore de saint Paul (Rom., VIII, 3) : *Ce qui était impossible à la loi, à cause que la chair la rendait faible, Dieu l'a fait en envoyant son propre Fils dans la ressemblance de la chair du péché.* Voilà comme parle le grand Apôtre : et dans ce peu de paroles il nous découvre toute la misère de notre premier état, par la seule exposition de ce que Dieu a fait pour nous en retirer. Il nous fait entendre que nous étions égarés, et que nous étions faibles; qu'étant égarés, nous avions besoin d'un guide, qui vint dans le lieu de notre égarement; d'un guide qui eût deux qualités, dit saint Augustin, qui sût le chemin, et qui fût visible; et qu'étant faibles, il fal-

lait que ce conducteur pût nous fortifier dans les occasions, et nous porter, pour ainsi dire, dans les pas difficiles que nous ne pourrions franchir. La loi nous faisait connaître notre égarement, mais elle ne nous en tirait pas; elle nous faisait sentir notre faiblesse, mais elle n'y remédiait pas; elle savait le chemin, et elle le montrait; mais elle en demeurait là. Qu'a-t-il fallu? *Verbum caro factum est*: le Fils de Dieu est la vérité et la force même; lui seul est capable de nous retirer de notre égarement et de nous relever de notre chute; mais n'étant pas en état de le voir, nous qui depuis le péché ne voyions rien que par nos sens, Dieu, pour s'accommoder à notre faiblesse, et pour nous faire part de sa force, a pris notre chair, et s'est revêtu de la ressemblance du péché. Il a fait, dit saint Augustin, comme une bonne mère, qui étant dans sa maison, et voyant son enfant qui est tombé dans le chemin, court à lui et se baisse pour le secourir. Il a fait, c'est encore saint Augustin qui parle, comme un homme qui, touché de compassion pour un autre qu'il verrait abattu par terre, froissé, brisé, et hors d'état de se relever, s'approcherait de lui, se coucherait comme lui, se rendrait semblable à lui en apparence seulement, pour le mettre par ce moyen sur ses épaules, et le relever par sa force: *Plenum gratiæ et veritatis*. Il était plein de vérité, voilà comment il savait le chemin pour nous conduire. Il était plein de grâce, voilà comment il nous a soulagés dans le chemin que nous faisons présentement avec lui, après lui, et par lui.

Connaissez-vous, chrétiens, la grandeur du mal par la grandeur du remède, la grandeur de la misère par la grandeur de la miséricorde? Nous étions ignorants, et nous avons trouvé un maître; nous étions esclaves, et nous avons trouvé un libérateur; nous étions ennemis de Dieu, et nous avons trouvé un médiateur. Cependant, ô renversement étrange, ô rechute épouvantable! Ne dirait-on pas que nous sommes encore dans ces temps d'ignorance, de servitude et de colère, où les hommes offensaient leur Dieu sans le connaître, obéissaient à leurs concupiscences sans oser résister, et languissaient dans un état de malédiction, sans se mettre en peine d'en sortir? Il y a des gens, dit saint Bernard, pour qui Jésus-Christ n'est pas encore incarné, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui vivent comme s'il ne s'était pas incarné: des gens qui vivent en Juifs, en infidèles, moins en hommes qu'en bêtes, ne discernant point l'excellence du prix dont ils ont été rachetés.

Leur esprit est obscurci des plus épaisses ténèbres du péché. Forcés à reconnaître un Dieu par l'admirable structure de l'univers, et par les caractères sacrés que l'Ouvrier a imprimés sur son ouvrage; par ces mouvements secrets de la nature, qui se font sentir jusque dans les cœurs les plus endurcis; ils fondent toute l'idée de cet Être souverain sur le caprice d'une imagination téméraire,

et sur la faiblesse d'une raison toujours avengle: Il nous a créés, disent-ils, et c'est ce que nous en pouvons savoir. Nous connaissons sa puissance, mais qui nous fera connaître toutes ses autres perfections? Qui nous dira qu'il ait eu sur nous tous les desseins qu'on lui attribue? Qui nous dira qu'il nous a fait part de son immortalité? Et si le moment de notre mort n'est pas celui de notre entière destruction, nous ne sommes certains que de ce que nous voyons, tout le reste est un abîme où notre pensée se perd. Si nous sommes libres, continuent-ils quelquefois, pourquoi ne pouvons-nous rien sans lui? Et si nous ne pouvons rien sans lui, comment dira-t-on que nous sommes libres? S'il est bon, que ne nous empêche-t-il de périr? Et s'il nous laisse périr, qui soutiendra qu'il est bon? Car enfin, ce péché d'origine, imputé à des créatures qui n'existaient pas encore, lève-t-il nos difficultés, et ne les augmente-t-il pas?

Ainsi raisonnaient les hommes avant que la lumière éternelle les eût éclairés. Et ainsi raisonnent encore certains esprits inquiets et superbes, qui ne prennent de la foi que ce qui leur plaît, qui combattent la vérité sous prétexte de la chercher, et qui de crainte d'être obligés de servir Dieu, ne veulent pas convenir de l'amour qu'il a eu pour eux. Aiment-ils donc mieux s'égarer et se perdre, que d'avouer le bienfait qu'ils ont reçu? Aiment-ils mieux soutenir qu'ils sont misérables, et rejeter le secours que leur Dieu est venu lui-même leur présenter, que de s'écrier avec nous: *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret?*

Dieu, touché de compassion pour notre ignorance, nous a donné dans son Fils unique un maître qui nous a instruits. Nous avions besoin de lumières, et nous étions indignes d'en recevoir: nous en avions besoin, car nous étions dans les ténèbres; et nous en étions indignes, parce que nous donnions le nom de lumière à nos ténèbres; la miséricorde l'a emporté sur notre indignité, et il nous a sauvés, malgré tous les obstacles que nous apportions à l'exécution de ses desseins.

Encore, si ces malheureux en demeurait là; si le dérèglement de l'esprit n'était pas accompagné de la corruption du cœur, quelque grande que fût leur misère, il y aurait espérance de les en retirer. Mais ces faux principes ont de terribles conséquences, et l'on dirait qu'on ne les établit que pour se livrer ensuite à ses passions; avec quelque espèce de droit, que pour justifier l'empire qu'on prétend leur donner sur soi. On passe d'une fausse idée de Dieu, à l'oubli de Dieu; et de l'oubli de Dieu l'on arrive bientôt à l'entier esclavage de la volonté. Il n'a plus Dieu devant les yeux, dit l'Écriture parlant de l'impie; et elle ajoute aussitôt: sa vie est une vie de désordres et de crimes: *Non est Deus in conspectu ejus, inquinatæ sunt viæ illius.* (Psal. X, 5.) Ces paroles, que la dépravation des premiers temps a fait

dire au Roi-Prophète, se trouvent encore véritables après l'incarnation du Verbe. On se fait des maximes de libertinage comme on s'en faisait alors. On suit comme alors les impressions de la concupiscence qui domine; et l'on se fait honneur de lui obéir. Conseille-t-elle les vains divertissements du siècle et ses frivoles occupations? inspire-t-elle les fureurs de l'ambition et de l'avarice? ordonne-t-elle le renversement général de tous les droits divins et humains? Quoi que la lumière soit venue dans le monde pour nous conduire; quoique la source des grâces nous ait été ouverte pour nous fortifier, cette maudite concupiscence fait faire tout ce qu'elle veut; et le soin que nous prenons d'affermir sa tyrannie, et de multiplier nos chaînes, lui rend ses premières forces, et nous remet dans notre premier esclavage.

Faut-il s'étonner, après cela, si Dieu, qui voit de quelle ingratitude nous payons ses bienfaits, s'irrite de nouveau contre nous; et si, après s'être repenti de nous avoir créés, il se repent peut-être encore de nous avoir rachetés? Un Père de l'Eglise a dit, que comme l'obéissance d'Abraham fut d'autant plus louable, que ce qui lui avait été ordonné était difficile; aussi la désobéissance du premier homme fut d'autant plus inexcusable, que l'ordre qui lui avait été donné était facile à exécuter. Nous pouvons dire de même, que plus nous avons présentement de moyens pour faire le bien et pour éviter le mal, plus l'indignation de Dieu doit être grande, lorsqu'au mépris des secours qu'il nous a donnés, nous abandonnons les voies de la vertu pour nous précipiter dans les abîmes du crime.

Dérobons-nous, chrétiens, à cette colère d'un Dieu outragé: marchons comme des enfants de lumière, après avoir vu la grandeur de nos maux passés: reconnaissons la grandeur des biens présents et la grandeur des biens à venir. Comme je me suis un peu étendu sur cette première partie, je réunis ce que j'avais dessein de traiter séparément: et je vais considérer avec vous dans mon dernier point ce que nous sommes, et ce que nous devons être par l'incarnation du Verbe.

DEUXIÈME POINT.

Il y a des maux, dit saint Augustin, dont la miséricorde de notre Dieu tire des biens infinis par un art qui lui est propre. Elle a changé la honte et la difformité du péché en une gloire et en une beauté qui ne peuvent être assez admirés; et l'homme, qui depuis sa chute ne devait se considérer qu'avec horreur, doit présentement se regarder avec estime, et avec une espèce d'étonnement. Son excellence est si grande, et les privilèges qu'il a acquis par l'incarnation du Fils de Dieu, sont si extraordinaires, que sa nature a été élevée au-dessus d'elle-même, et qu'elle est entrée en société et en alliance avec la Divinité. L'apôtre saint Paul nous développe ce mystère, en

nous marquant les degrés de cette alliance et les titres de cette société.

C'est dans l'*Épître aux Galates* (chap. IV, vers. 3-7): *Lorsque la plénitude du temps est venue*, dit ce grand Apôtre, *Dieu a envoyé son Fils...*, afin que l'adoption des enfants fût accomplie en nous: c'est pourquoi nul de nous n'est plus serviteur, mais il est fils; et s'il est fils, il est donc héritier par la miséricorde de Dieu. L'explication de ces paroles nous fait voir la dignité du chrétien, fondée sur le mystère de l'Incarnation.

Lorsque la plénitude du temps est venue, c'est-à-dire, lorsque le temps déterminé par la Providence est arrivé, *Dieu a envoyé son Fils*; voilà la source de tous nos biens. Mais quels sont ces biens, et pourquoi nous a-t-il envoyé son Fils? Afin que l'adoption des enfants fût accomplie en nous.

Jusqu'ici nous étions ou ses ennemis, ou tout au plus ses serviteurs, quelque accès que nous eussions auprès de lui; nous ne pouvions lui donner d'autre nom que celui de Seigneur ou de Maître; mais par les avantages de la loi nouvelle, nous avons reçu le pouvoir de devenir ses enfants.

Vous l'aviez bien prédit, prophète du Seigneur, qu'il viendrait un temps où ces hommes pécheurs, que Dieu n'avait pas voulu même reconnaître pour ses sujets, et qu'il n'avait pas voulu honorer du nom de son peuple, seraient tout d'un coup appelés, non pas les enfants d'Israël, mais les enfants du Dieu vivant: *Et erit in loco, ubi dicitur eis: Non populus meus vos: dicitur eis: Filii Dei viventis.* (Osee, I, 10.)

Mais, qu'il sommes-nous les frères de Jésus-Christ? Oui sans doute, chrétiens, puisque nous sommes enfants de Dieu comme lui; quand je dis comme lui, j'entends de la manière qu'il faut l'entendre. Il l'est par nature, et nous le sommes par adoption: il l'est par nécessité, et nous le sommes par grâce: il l'est dans une parfaite égalité de puissance, et nous le sommes avec la proportion qu'il peut y avoir entre Dieu et l'homme, entre le Créateur et la créature. Mais enfin nous sommes frères de Jésus-Christ; nous le sommes selon la chair, puisqu'il s'est fait homme, et par conséquent enfant d'Adam; nous le sommes selon l'esprit, puisqu'il ne l'a voulu être, mes frères, selon la chair, qu'afin que nous fussions les siens selon l'esprit, et qu'il a fait tout ce qu'il a fallu pour nous faire porter cette qualité éminente.

Or, si nous sommes enfants de Dieu, ajoute saint Paul, et si nous sommes frères de Jésus-Christ, nous sommes donc héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ (Rom., VIII, 17), nous avons donc droit à l'héritage éternel. Et qu'est-ce que cet héritage éternel? Si nous pouvions dire ce que c'est, mes frères, il ne serait pas d'un prix inestimable, comme il est en effet; mais parce que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, que le cœur de l'homme n'a point conçu ces choses que Dieu a préparées à ses élus, notre élévation est si

grande, que nous ne pouvons la comprendre nous-mêmes.

Car il y a cette différence, dit un ancien Père, entre les biens éternels et les temporels, que les biens temporels se font désirer avec plus d'ardeur qu'ils ne le méritent, et qu'on les possède avec moins de plaisir qu'on ne s'en était promis. Mais l'attente des biens éternels fait toujours sur nos esprits une impression incomparablement moins forte que la possession.

Dieu n'a jamais donné à un homme une idée, je ne dis pas qui égalât, mais qui représentât avec quelque proportion le bonheur qu'il nous destine, parce que plus on aura élevé son esprit par la considération de cet état de gloire, plus cette même gloire croîtra; plus on aura cru en approcher dans cette vie, plus on en sera, pour ainsi dire, épouventé en y arrivant: *Quod unusquisque veniens existimare potuerit, plus perveniens inventurus est.*

Après cette légère peinture des avantages que nous avons reçus des bontés de notre Dieu, permettez-moi, mon cher auditeur, de vous dire avec saint Augustin: *O frater! bonum est ut memineris te esse Christianum*: O mon frère! il est bon que vous ayez incessamment cette parole dans le cœur et dans la bouche: Je suis chrétien, c'est-à-dire je suis enfant de Dieu, frère de Jésus-Christ, héritier de l'un et cohéritier de l'autre.

Si vous considérez que vous êtes enfants de Dieu, vous conclurez de ce nom d'amour, que vous devez donc l'aimer infiniment; qui dit un père, et un père bienfaiteur, dit l'objet de toute notre tendresse et de toute notre reconnaissance. Vous le priez avec une confiance respectueuse. Qui ne peut-on point attendre de celui qui, avant que nous lui demandassions rien, a bien voulu que nous l'appellâssions notre Père? Et que n'accordera-t-il point à ses enfants qui le prient, puisqu'il leur a déjà accordé la qualité de ses enfants? Enfin, vous aurez un soin tout particulier de ne vous rendre pas indignes de l'honneur qu'il vous a fait en en vous adoptant. Si un prince (toutes ces pensées sont de saint Augustin), si un prince permettait au dernier de ses sujets de le regarder comme son père, et de lui donner cette qualité, prononcerait-il sans quelque sorte de confusion ce nom si disproportionné à son état, et ne tremblerait-il pas dans la vue de sa bassesse? Cependant quelque inégalité qu'il y eût entre ces deux hommes, ils seraient des hommes tous deux, et la fragilité des choses humaines les pourrait rendre aussi malheureux l'un que l'autre. Si donc vous êtes de vous-mêmes si peu de chose; si vous êtes sujets à tant de faiblesses et à tant d'infirmités, ne tremblerez-vous pas en appelant votre Père, un Dieu qui ne peut jamais être abaissé jusqu'au néant de votre péché? Et ne ferez-vous pas tous vos efforts pour mériter, autant qu'il est en vous, le glorieux titre qu'il vous a fait porter?

C'est néanmoins ce que peu de chrétiens font aujourd'hui: on ne se pique de rien moins que de remplir ce devoir. La vanité sait bien soutenir les prééminences du siècle; on se fait un point d'honneur de faire valoir sa qualité; sur cette matière on est délicat jusqu'à l'excès; et sous prétexte que Dieu ne nous défend pas de tenir le rang qu'il nous a donné, on ne pardonne rien sur ce chapitre. L'ignorance de celui qui nous a offensés ne l'excuse pas, et l'on se dédommage toujours, ou par une vengeance ouverte, ou par une adroite médisance, ou par une haine cachée. Mais s'agit-il de répondre par une conduite digne de Dieu à l'avantage qu'on a d'être au nombre de ses enfants? ces hommes si jaloux de l'honneur de leurs maisons et de la gloire de leurs pères, avilissent sans en rougir la dignité de leur adoption, et renoncent, ce semble, avec joie, à un caractère qui leur coûterait trop à soutenir. Vous le savez, mes très-chers frères, on est arrivé à un tel degré de corruption, qu'il se trouve des gens chez qui le libertinage et l'impiété ne sont plus des crimes: c'est avoir de l'esprit que de n'avoir point de religion, leur extravagance est tout leur mérite, ils s'estiment par leur aveuglement, et ils se font honneur de leurs désordres. Ce n'est pas néanmoins de ces cœurs endurcis que je veux principalement parler, Dieu seul peut leur faire connaître leur égarement; je parle de ces gens d'une piété fautive et extérieure, qui paraissent prétendre conserver la qualité d'enfants de Dieu, et qui la perdent, en effet, par le peu de rapport qu'il y a entre leurs paroles et leur vie; qui veulent toujours passer pour chrétiens, mais qui ne veulent jamais l'être, et qui se flattant d'avoir trouvé le secret d'allier Dieu avec le monde, ne sont dans le fond, ni tout à fait à Dieu, ni tout à fait au monde, donnant le cœur à l'un et les apparences à l'autre. Ainsi vivent vos enfants, ô mon Dieu.

Ils ne répondent pas mieux à l'honneur qu'ils ont d'être frères de Jésus-Christ. Ce divin Sauveur est venu pour retirer les hommes de l'abîme de misère dans lequel ils s'étaient plongés: il l'a fait, il les a associés à ses droits, ils sont devenus ses frères. Tous ceux qui ont été appelés au christianisme, ont été appelés à ce grand bienfait. Depuis ce moment, les liens de cet amour fraternel que les hommes doivent avoir l'un pour l'autre, ont été resserrés. Il n'était point permis de mépriser sa propre chair dans celui que la pauvreté, ou la bassesse de sa naissance, semblait rendre méprisable. Il a été encore moins permis de la mépriser depuis qu'elle est devenue la chair de Jésus-Christ, et qu'elle ne fait qu'un même corps avec lui. Dans la spéculation, à la vérité, on demeure d'accord de ce principe: mais voyons-nous que dans la pratique on fasse de ces grandes vérités l'usage qu'on devrait en faire? Vous n'êtes pas plus que ce pauvre, peut-être êtes-vous moins devant Dieu: vous êtes tous deux frères de

Jésus-Christ, mais peut-être est-il digne d'être aimé, et vous digne de haine.

Cependant à voir avec quel orgueil vous le regardez, avec quel mépris vous le traitez, avec quel dégoût, avec quelle dureté vous le rejetez, ne dirait-on pas que vous avez des privilèges qu'il n'a point, et que Dieu a pour vous des égards qu'il n'a pas pour lui ? D'où vient cela ? Ah ! c'est qu'on se fait toujours une fausse idée de soi-même : l'amour-propre agite l'homme et le tourmente jusqu'à ce qu'il ait trouvé en nous un degré de distinction qui nous tire du pair, et qui mette au-dessous de nous tout ce que nous sommes forcés de reconnaître pour supérieur. Il a bientôt découvert par quel endroit nous pouvons nous faire valoir : ce sera tantôt le crédit et l'autorité ; tantôt la qualité et les richesses, tantôt la bonne grâce et la beauté ; tantôt l'esprit et la délicatesse, quelquefois même un extérieur de vertu, et de certains airs de piété : car les autres vices, dit saint Augustin, n'ont pour objet que les mauvaises actions ; mais l'orgueil abuse de tout, jusqu'aux bonnes œuvres. Eh ! ne sommes-nous pas tous égaux en Jésus-Christ ? Eh ! ne sommes-nous pas assez grands par la miséricorde de notre Dieu, sans chercher encore des avantages dans ce que nous tenons, ou de la nature, ou de la fortune ?

Finissons par une petite réflexion sur ce que nous avons à faire, pour n'être pas privés de la gloire que le Fils de Dieu vient aujourd'hui nous mériter. Nous avons dit que le mystère de l'Incarnation nous a rendus les cohéritiers de Jésus-Christ : il faut donc que pour jouir de l'héritage dont il nous a fait part, nous nous servions des mêmes moyens dont il s'est servi pour en prendre possession. Quels ont été ces moyens ? *Oportuit Christum pati et ita intrare in gloriam suam* : « Il a fallu que le Christ souffrît, et qu'il entrât par cette voie dans sa gloire. » (Luc., XXIIV, 46.)

S'il l'a fallu pour celui qui est le Fils par nature, ne le faudra-t-il pas pour ceux qui ne sont fils que par adoption ? *Oportuit*. Nous n'avons garde d'en disconvenir. Mais, où est celui qui après en être convaincu, souffre sans inquiétude et sans chagrin ? Où est celui qui souffre avec plaisir et avec joie ? Ce Fils unique du Père est sorti de sa gloire pour nous, et il n'a pu y rentrer que par la souffrance et par la douleur ; et nous qui n'y avons aucun droit sans lui, nous voulons y arriver par une autre voie. La misère et l'affliction sont des objets qui nous font horreur ; nous ne pouvons les regarder que de loin, et dans des sujets étrangers ; mais dès que ces tristes objets s'approchent de nous, nous ne pouvons les souffrir, ils n'excitent dans nos âmes que des impatiences et des murmures. Bien loin de nous écrier avec l'Apôtre : Je suis rempli de consolation, je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances, parce que je regarde le prix qui m'attend (II Cor., IV, 17 ; VII, 4), nous cherchons tous les jours à

faire de notre vie un tissu de parties de divertissements, nous inventons tous les jours des plaisirs nouveaux, qui, quelque habitués et mauvais qu'ils soient, passent dans nos esprits pour des plaisirs innocents : comme si un chrétien pouvait se divertir sans cesse innocemment, et comme si ces plaisirs ne devenaient pas criminels dès le moment que nous cherchons à les faire durer toujours. Ce n'est pas encore le temps du festin pour nous, dit Tertullien, ce n'est pas encore le temps des noces. Je ne puis me mettre à la table présentement avec le monde, parce qu'un jour viendra qu'il ne s'y pourra mettre avec moi.

Chacun aura son tour : il est dans la joie, et nous gémissons ; ne nous réjouissons pas avec lui, de peur que nous ne pleurions avec lui. Vous êtes trop sensuels, chrétiens, si vous cherchez la joie dans le siècle, et vous êtes même insensés si vous y croyez trouver la joie. Ne saurions-nous vivre sans plaisir ? Nous, qui depuis qu'un Dieu a voulu s'assujettir à nos misères, devons même mourir : *Non possumus vivere sine voluptate, qui mori cum voluptate debemus*, disait autrefois saint Cyprien. (*De mortalitate*.)

Entrons dans ces sentiments, mes très-chers frères, et reconnaissons les engagements que nous contractons par l'Incarnation du Verbe : engagements à la croix, aux mortifications, aux souffrances. Jésus-Christ a fait tout pour nous élever à une dignité encore plus grande que celle dont nous étions déchus. Il vient nous assurer des biens dont nous ne connaissons jamais suffisamment la grandeur, que lorsque nous en jouirons. Humilions-nous, et estimons-nous : humilions-nous dans la vue de ce que nous étions, et élevons-nous dans la vue de ce que nous sommes, et de ce que nous devons être.

C'est vous, ô mon Dieu, qui nous avez tant aimés que vous nous avez donné votre Fils unique. Souffrez que, pénétrés de vos bienfaits, nous vous disions avec David votre serviteur : Eh quoi ! Seigneur, ma maison est-elle assez considérable devant vous, pour vous obliger à contracter avec moi une alliance éternelle et inébranlable : *Tanta est domus mea apud Deum, ut pactum æternum iniret mecum, firmum in omnibus atque munitum*. (II Reg., XXII, 5.) Qui vous a porté à nous faire tant de biens ? C'est sans doute votre seul amour, que notre indignité n'a pas rebuté. Achevez votre ouvrage ; faites-nous vivre en chrétiens, et rendez-nous enfin participants de votre royaume céleste. Ainsi soit-il.

VI.

SERMON POUR LE JOUR DE LA PENTECÔTE.

Prononcé en l'abbaye Saint-Antoine.

Cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco, et factus est repente de cælo sonus,

tanquam advenientis spiritus vehementis, et replevit totum donum ubi erant sedentes. (Act., II, 1. 2.)

Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis, les disciples étant tous ensemble dans un même lieu, l'on entendit tout d'un coup un vent violent et impétueux, qui venait du ciel, et qui remplissait toute la maison où ils étaient assis.

Nous célébrons aujourd'hui, mesdames, l'accomplissement d'un grand mystère, mystère de consolation et de paix, mystère de force et de sanctification, mystère de piété et d'amour. Le Fils de Dieu est retourné à son Père; les apôtres et les disciples, privés de la sainte présence de leur Sauveur, se renferment dans un même lieu: ils y attendent l'effet des promesses de leur Maître; et après que le temps destiné par la Providence est arrivé, après l'agitation d'un vent violent et impétueux; après que des langues de feu ont paru dans l'air, et qu'elles se sont partagées sur chacun d'eux, ils sont tous remplis du Saint-Esprit, ou, pour me servir de l'expression de Tertullien, ils en sont comme inondés: *Spiritu sancto inundati*. Pleins de science et de zèle, ils se présentent au peuple, ils lui parlent, et ils ne lui ont pas plutôt expliqué la résurrection de Jésus-Christ, et les dons du Saint-Esprit, que trois mille personnes sont converties, et que ces hommes qui avaient peut-être été du nombre de ceux qui criaient: *Crucifigatur, crucifigatur*: « Qu'il soit crucifié (Matth., XXVII, 23), » deviennent les disciples de celui qu'ils ont fait mourir.

Croyez-vous, chrétiens, que ce soit là le simple récit d'une histoire toute merveilleuse, où nous ne puissions trouver que des sujets d'étonnement et d'admiration? Non, chrétiens, vous ne le croyez pas; et à Dieu ne plaise que vous ayez cette pensée: vous avez trop de pénétration pour n'avoir pas remarqué dans cette naïve exposition des miracles de ce jour, que tout est pour votre instruction, et que chaque circonstance y est une source de lumières.

Esprit-Saint qui nous êtes donné sans mesure, lorsque nous vous cherchons sans déguisement, et qui nous faites connaître ce que la chair et le sang ne peuvent nous révéler, je ne puis parler de vous sans vous; et si vous ne voulez bien être mon guide, je ne puis entrer dans ces hauts mystères de la sanctification de nos âmes. Purifiez donc mes lèvres, éclairez mon esprit; enflammez les cœurs de ces chrétiens qui m'écourent: ce sont de grandes grâces que je vous demande pour l'intérêt de votre gloire, et par l'intercession de cette Vierge sainte, en qui vous survîntes au moment qu'un ange lui dit: *Ave, Maria*.

Pour ne rien dire de superflu, s'il se peut, et pour vous exposer mon dessein sans autre préparation, je me réduis d'abord à deux propositions, qui, quoique dépouillées de ces ornements éclatants et pompeux qu'on n'affecte que trop aujourd'hui, ne laisseront pas de vous être d'une utilité très-grande, et d'une particulière édification.

Il s'agit de reconnaître à des marques certaines et infaillibles, si nous avons au-

jourd'hui reçu le Saint-Esprit. Y a-t-il des marques certaines et infaillibles pour cela? Oui, chrétiens, il y en a, et j'en trouve deux, dont l'évidence est si claire, et la certitude si constante, que vous ne pourrez en disconvenir. Si nous nous sommes préparés comme il faut à recevoir le Saint-Esprit, nous l'avons reçu; si présentement, et dans la suite, nous ressentons l'effusion intérieure de ses dons, nous l'avons reçu.

Car, mes frères, ne nous imaginons pas que nous puissions avoir d'autres marques que celles-là: nous ne sommes plus dans ces temps de prodiges, où la descente du Saint-Esprit était accompagnée de signes visibles et surnaturels: *Factus est repente de celo sonus, apparuerunt illis dispersitæ linguæ*. Ces choses sont arrivées une fois pour nous assurer qu'anssittôt que nous aurons fait précéder des dispositions sincères et solides, et que nous aurons senti, en conséquence, des mouvements extraordinaires et au-dessus des forces de la nature, nous aurons effectivement en nous ce feu céleste et divin que nous avions espéré.

Reprenons donc cette idée; et pour ne nous pas tromper dans la recherche de ces dispositions nécessaires et de ces effets infaillibles, réglons-nous en tout sur ce que nous voyons en ce jour. Ce que les apôtres font pour se préparer à recevoir le Saint-Esprit, est le modèle de notre préparation à recevoir ce même Esprit: ce sera la première partie de cet entretien. Ce que le Saint-Esprit opère dans les apôtres, est l'engagement et l'assurance de ce qu'il opérera en nous: ce sera la seconde et la conclusion de mon discours. Matière importante et à laquelle nous ne pensons presque jamais. C'en est assez, chrétiens, pour avoir droit de vous demander toute votre attention.

PREMIER POINT.

Croire que nous recevrons le Saint-Esprit sans nous être préparés à lui faire une réception digne de lui, c'est nous tromper nous-mêmes; c'est vouloir arriver à une fin sans en prendre les moyens. Saint Chrysostome que je suivrai dans tout ce discours, et qui me fournira ce que j'ai à vous dire de plus fort et de plus solide, fait une réflexion bien naturelle sur la grossièreté de cette erreur. Si un homme qui va entrer dans un emploi élevé, dit ce Père, n'épargne ni la dépense pour lever un train magnifique, ni le temps pour se précautionner contre tous les accidents, ni le travail pour se mettre en état de faire honneur à sa dignité: quel est le malheur des chrétiens de prétendre d'entrer en possession du royaume de Dieu, c'est-à-dire de la grâce et des dons du Saint-Esprit, qui sont proprement le royaume de Dieu sur la terre, comme la gloire est le royaume de Dieu dans le ciel, de prétendre entrer en possession de ce royaume, et de ne faire aucun préparatif pour cela?

Nous nous étonnons, ajoute ce saint docteur, de ce qu'après ces jours de bénédic-

tions et de salut, nous n'avons plus d'ardeur pour le bien, pas moins de penchant vers le mal, nous nous étonnons de ce que nous ne sommes pas meilleurs ; mais notre étonnement cesserait si nous prenions garde que la grâce ne demeure en nous sans effet, que parce qu'elle a été reçue sans préparation.

Jetons les yeux sur les apôtres : ils sont assurés que le Saint-Esprit descendra sur eux ; les prophètes s'en sont expliqués de la part de Dieu : Jésus-Christ, durant le cours de sa vie mortelle, le leur a promis plusieurs fois ; après la résurrection il a réitéré ses promesses : il a fait plus, il leur a dit en soufflant sur eux : *Accipite Spiritum sanctum, « Recevez le Saint-Esprit ; »* ils l'ont donc même déjà reçu : et si toute la plénitude ne leur a pas été communiquée, du moins, par une grâce effective, ils ont eu un don commencé. Cependant ils travaillent avec tant d'ardeur, que les dix jours de leur attente s'écoulaient comme un moment, et qu'ils sont encore surpris, *Repente de celo sonus*, tout d'un coup dans le temps qu'ils se reconnaissaient indignes, et qu'ils se regardaient encore comme éloignés d'une si grande grâce.

Il faut donc se préparer, nous devons en être convaincus ; aussi ne crois-je pas qu'aucun de vous ait été du nombre de ces lâches chrétiens, qui voient approcher les plus grandes fêtes avec une molle indifférence et une langue morte : chrétiens seulement de nom, qui ayant passé l'intervalle que le Fils de Dieu n'a laissé entre son Ascension et la descente de son Esprit, que pour leur donner le temps d'ouvrir leur cœur, de le vider de la vanité dont il est plein, afin de le remplir de la charité dont il est vide ; qui ayant, dis-je, passé cet intervalle dans une dissipation qui les suit partout dans la poursuite des plaisirs, qu'ils ne perdent jamais de vue, dans l'embarras des affaires qu'ils préfèrent à la grande affaire de leur salut, viennent aujourd'hui aux pieds des prêtres, demander hardiment le Saint-Esprit, réciter tranquillement l'histoire de leurs crimes, dire qu'ils ont bien de la douleur des péchés dont à peine sont-ils donné le loisir de rappeler confusément et à la hâte l'espèce et les circonstances.

Je ne pense pas, encore une fois, qu'il y ait ici aucun de ces chrétiens ; mais s'il y en avait un, je lui dirais : Prends garde, mon frère, qu'ayant menti au Saint-Esprit aux pieds des ministres du Seigneur, l'absolution que tu as eue entendre sortir de leur bouche n'ait été pour toi une sentence de mort, semblable à cet arrêt terrible que le prince des apôtres prononça contre ces avares infortunés qui retenaient une partie du bien qu'ils apportaient à ses pieds. Tu as apporté les péchés qui sont proprement ton bien, tout le reste venant de Dieu, et tu as gardé l'amour de tes péchés, tu en as conservé le désir, tu as pourtant dit que tu y renonçais ; c'est à Dieu que tu as menti,

et non pas aux hommes : *Non es mentitus hominibus, sed Deo. (Act., V, 4.)*

Mais cette pensée m'emporterait trop loin. Revenons donc, et examinons quelles ont été les dispositions des disciples, et par ces dispositions reconnaissons quelles ont dû être les nôtres. Cette recherche quoique faite, ce semble, un peu tard, ne nous sera pas peu importante, puisque si elle nous fait connaître que nous n'avons rien à nous reprocher, elle servira à notre consolation ; et que si, par un malheur qui n'est que trop ordinaire, nous nous apercevons que nous n'avons pas rempli tous nos devoirs, par la miséricorde de Dieu nous pouvons encore y réussir, tant que nous sommes dans cette vallée de larmes, jusqu'à ce que l'ange dont il est parlé dans l'*Apocalypse*, ait prononcé sur chacun de nous en particulier cette parole effroyable qu'il prononcera sur tout l'univers dans le jour de la colère : *Tempus non erit amplius : « Il n'y aura plus de temps. »* (*Apoc., X, 6.*) Jusque-là, nous ne devons pas moins faire de réflexion sur nos actions passées, que nous devons donner attention à celles que nous allons faire. Voyons donc de quelle manière nous nous sommes préparés à cette grande fête, ou pour admirer la bonté de Dieu sur nous, ou pour travailler dès à présent à apaiser sa justice.

La première préparation des disciples a été de se séparer du monde, et s'unir ensemble par les liens de la charité. Après l'Ascension du Fils de Dieu, ils retournent tous ensemble à Jérusalem, ils passent au milieu de cette grande ville sans s'arrêter, ils entrent dans cette maison que les apôtres habitaient, ils s'y renferment, et ils demeurent dix jours dans cette retraite. C'est là surtout qu'il est vrai de dire qu'ils ne font qu'un cœur et qu'une âme ; que, selon le précepte qu'ils en ont reçu, leur conversation est incessamment dans le ciel, et que leurs entretiens, n'ayant pour objet que l'esprit de charité, ils ne sont troublés ni par ces disputes fâcheuses, ni par ces contestations aigres que font naître tous les jours parmi les hommes la cupidité et l'amour-propre. *Perseverantes unanimiter*, dit le texte sacré (*Act., I, 14*) : *Ils persévéraient dans un même esprit.* Ces mêmes mots sont plusieurs fois répétés dans les Actes des apôtres. Tel doit être l'état d'un chrétien qui attend le Saint-Esprit dans une solitude sainte, séparé des erreurs et des désordres du siècle, mourant au monde, et vivant en la compagnie des disciples de Jésus-Christ, c'est-à-dire méprisant le monde, et aimant ceux qui le méprisent. Il doit s'occuper tout entier de la grandeur du mystère qui va s'accomplir en lui, préparer les voies du Seigneur, redresser les chemins par lesquels il passera, et disposer le lieu qu'il habitera.

Par ce mot de solitude je n'entends pas que chaque chrétien soit obligé de se séparer de toute chose, ce n'est pas même une grâce que Dieu fasse à tout le monde ; c'est le privilège des âmes choisies telles que

les saintes vierges de Jésus-Christ devant qui je parle; âmes vraiment choisies que le Saint-Esprit a séparées d'entre les fidèles, comme il tira autrefois du milieu du monde des hommes apostoliques dont il composa l'Eglise. La solitude dont il s'agit ici n'est pas non plus une de ces retraites purement extérieures, où le seul corps entre sans que le cœur y ait part, ou ne faisant que changer de lieu sans changer d'esprit, et s'agitant sans cesse par une révolution continuelle de pensées et de desseins, une âme chrétienne est quelquefois plus indisposée et plus éloignée de l'esprit de Dieu, qu'elle ne l'était au milieu du siècle. Hélas ! dit sur cela Salvien avec son éloquence ordinaire, de quel secours peut être à cette âme chrétienne une retraite qui n'a que le nom et l'apparence de retraite? Quel avantage tirera-t-elle de la sainteté du lieu, si elle verse du poison sur le remède qui devrait la guérir? De quelle utilité lui sera le silence d'une troupe de solitaires qui l'environnent, si, au milieu de la tranquillité du désert, elle s'étourdit elle-même par le bruit de ses passions, semblable à un malade à qui la violence de son mal a fait perdre l'usage de la raison, et qui se fait mourir par ses agitations et par ses clameurs, tandis que ceux qui sont dans sa chambre le regardent en pitié, et se taisent, *Quid conferunt* (ces paroles sont belles), *quid conferunt phreneticis silentia circumstantium quem statim suus clamor occidit, aut quid prodesse poterit antidotum cui perfunditur et venenum?*

Je parle d'une solitude intérieure que chacun peut se faire dans son cœur, en le vidant des pensées de la terre; je parle d'une société de piété que chacun peut avoir pour l'édification de son âme : société qui réveille en nous les grâces que le tumulte du siècle est à tout moment prêt à étouffer; société qu'on doit faire servir dans ces saints temps à se disposer à la plénitude des dons que l'Esprit de Dieu apporte avec soi.

La seconde disposition des apôtres est qu'ils attendent le Saint-Esprit avec un désir actif et vigilant. Saint Chrysostome expliquant ces paroles du premier des Actes : *Præcepit eis ab Hierosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem Patris* : « Il leur ordonna de ne point partir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père : (Act., I, 4), demande pourquoi dans le temps que le Fils de Dieu est encore avec ses disciples, ou du moins aussitôt après qu'il les a quittés, le Saint-Esprit ne descend point sur eux. C'est, dit-il, qu'il fallait qu'ils désirassent ce qui leur avait été promis, et qu'ils le reçussent ensuite. Jésus-Christ les assemble sur la montagne des Oliviers. Qui ne croirait que c'est pour leur donner ce Consolateur dont il les avait si souvent entretenus, et qui ne semblait plus pouvoir être différé? Cependant il en use autrement; il les laisse languir dix jours dans les veilles et les soupirs : ils attendent, ils ont les

yeux levés au ciel, ils regardent si le secours qu'ils espèrent ne se hâte pas de venir. Nous nous souvenons, Seigneur, s'écriaient-ils, de ce que vous nous avez dit en vous séparant de nous, que dans peu de jours nous serions baptisés dans le Saint-Esprit. Pour nous apprendre à veiller sans cesse, vous ne nous avez pas marqué le temps; et pour ne nous pas décourager, vous nous avez assurés que ce serait dans peu. Nous adorons avec soumission les ordres de votre providence. Cependant il y a près de dix jours que nous sommes dans la sécheresse, et que nous avons soif de votre justice. Nous sommes dans une ville où les Juifs, vos ennemis et les nôtres, nous environnent de tous côtés; dans une ville qui, nous mettant sans cesse devant les yeux la lâcheté avec laquelle nous vous abandonnâmes dans votre Passion, nous fait appréhender justement le malheur dans lequel nous pourrions tomber. Il fallait confesser votre foi à la vue des bourreaux : *Usquequo, Domine, usquequo?* « Jusques à quand, Seigneur, différerez-vous la consolation d'Israël? (IV Reg., XVII, 23.)

Voilà, chrétiens, de quelle manière Dieu veut que nous attendions l'infusion de son Saint-Esprit. Si nous n'avons un cœur qui veille, qui s'empresse, qui soupire, et qui par l'ardeur de ses désirs aille au devant de son Dieu; un cœur qui dise incessamment avec le Prophète-Roi : Seigneur, mon âme brûle de recevoir votre Saint-Esprit avec la même ardeur qui consume un cerf blessé et altéré : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus, Sivitit anima mea ad Deum fontem vivum* : quand sera-ce que, prévenant l'arrivée de ce Dieu fort et de ce Dieu vivant, je pourrai sortir de moi-même, m'avancer jusqu'à lui, et paraître en sa présence? *Quando veniam et apparebo* (Psal. XII, 1-3) : si nous avons un cœur froid, pesant, insensible, et qui n'ait aucune de ces salutaires agitations, il ne faut pas espérer que la grâce nous soit donnée.

Comme il est naturel de demander ce qu'on souhaite, il ne faut pas s'étonner si les apôtres joignaient la prière à l'extrême désir qu'ils avaient de recevoir le Saint-Esprit : *Perseverantes in oratione*; troisième préparation. Dans tout le Nouveau Testament, on ne trouvera pas que les apôtres aient prié avant l'Ascension. A la vérité, saint Luc rapporte qu'ayant vu Jésus-Christ, ils lui demandèrent de quelle manière il fallait prier, et que ce fut pour lors qu'il leur donna cette divine formule de ce que nous devons demander à Dieu : formule dont l'excellence ne peut être assez admirée, et dont l'abus ne peut être assez déploré. Mais l'Evangile n'ajoute pas que les apôtres aient profité d'une instruction si avantageuse : le Fils de Dieu même nous apprend au XVI^e chapitre de saint Jean, qu'ils n'en profitèrent pas : *Jusqu'ici vous n'avez rien demandé*, « *Usque modo non petistis quidquam.* » Or, après l'Ascension, nous voyons qu'ils

ne perdent pas un moment, point de temps limité pour la prière, le jour, la nuit, à toute heure : *Perseverantes*, ce mot emporte une espèce de continuité. La nécessité d'écrire un nouvel apôtre les oblige-t-elle d'interrompre leur oraison ? Ils remettent à Dieu le choix de cet apôtre, en partie, dit saint Chrysostome, pour ne pas employer à d'autres choses un temps que la seule prière doit occuper. D'où vient ce changement ? Et puisque jusqu'ici ils ont eu tant de tiédeur pour ce saint exercice, à présent que celui dont les promesses sont fidèles leur a tant de fois promis le Saint-Esprit, pourquoi demandent-ils avec empressement sans relâche, sans discontinuation, ce don divin qui leur est entièrement assuré ? Pourquoi cela ? Je doute, répond saint Augustin, après s'être interrogé lui-même sur ce sujet, je doute qu'il y ait encore dans l'Écriture un exemple aussi clair que celui-ci, où Dieu ayant promis quelque grâce en particulier, ait attendu néanmoins à ne la donner qu'après qu'elle lui aurait été demandée par de longues et par de ferventes prières. Il faut prier, continue-t-il, mais il faut prier avec persévérance et avec zèle. Quand Dieu nous aurait promis de vive voix, et sans que nous puissions douter que c'est lui qui parle, qu'il nous donnerait son Saint-Esprit, nous ne pourrions prétendre à cette grâce que par l'assiduité et par l'ardeur d'une prière qu'il demande de nous, comme une vraie marque de l'estime que nous avons pour ce qu'il nous a promis, comme une solide préparation à la sainteté des dons qu'il nous destine. Il serait inutile de s'arrêter plus longtemps à la preuve d'une vérité dont il n'est pas possible de douter, et dont je sais bien aussi que vous êtes très-convaincus. Ramassons donc ces dispositions dans lesquelles nous convenons que nous avons dû nous mettre. Examinons si nous avons agi selon nos connaissances ; et voyons si les lumières de notre esprit ne condamnent pas les actions de notre cœur.

C'est ici, mesdames, qu'il faut, s'il vous plaît, que vous me permettiez de m'adresser à ces chrétiens qui m'écoutent, et de leur parler avec toute la force dont je pourrai être capable. C'est proprement à vous et de vous que j'ai parlé jusqu'à présent, dans la recherche que j'ai faite de la préparation des apôtres. J'ai donné sans y penser une vive image de votre conduite ; mais je n'ai pu donner qu'une faible idée et un crayon très-imparfait d'une vie que je n'oserais louer ici, et dont la modestie fait un des principaux ornements. J'achève donc de remplir mon ministère, et je vous demande, mes très-chers frères, si l'on ne pourrait pas dire qu'aux approches de ce saint jour, nous n'avons peut-être pas moins été dans la recherche des plaisirs, dans la négligence de notre salut, dans l'embarras et dans la dissipation du monde, que dans ces jours de licence que la coutume malheureuse et païenne sacrifie chaque année aux diver-

tissements, aux débauches, à l'impiété ? Où est celui qui, se souvenant de l'ordre que Jésus-Christ montant au ciel leur a donné, d'entrer dans Jérusalem, et d'y demeurer, s'est séparé de tout ce qui pouvait l'éloigner de son Dieu, et s'est uni à tout ce qui pouvait l'en approcher ? Où est celui qui a abandonné les enfants de ténèbres, et qui s'est mêlé parmi les enfants de lumière, se disposant par cette sainte préparation à l'infusion de l'Esprit qui chasse la concupiscence et l'erreur, et qui apporte avec soi la charité et la vérité ? Mais, dira-t-on, je ne crois pas avoir rien à me reprocher là-dessus. J'ai retranché les visites superflues et les conversations inutiles. J'ai cherché des personnes de piété avec qui je pusse entretenir les bons sentiments qui s'élevaient dans mon cœur. A la bonne heure ; mais, que j'appréhende que vous ne vous soyez laissé séduire à des apparences trompeuses, et que ce que vous prenez pour une retraite chrétienne, ou pour une communication de charité, ne soit en effet, ou une espèce de relâchement qu'un esprit fatigué du monde trouve à propos de se donner, ou une effusion de vanité, que l'amour-propre se ménage, jusque dans les moments que nous consacrons aux pensées de l'éternité.

Vous le savez, mon cher auditeur, l'esprit de l'homme ne peut pas toujours demeurer dans un même état. On se lasse de l'agitation dont on faisait sa joie : le tumulte dans lequel on se plaisait incommode ; et parce qu'une unité de plaisirs causerait du dégoût, on est bien aise de les varier. Dans cette disposition on s'éloigne du bruit, mais on n'y renonce pas. On porte dans la solitude qu'on se bâtit pour un temps, les pensées du monde qu'on ne perd jamais tout à fait de vue. On lie commerce avec des personnes que leur vertu, et surtout que la complaisance qu'elles ont pour nous, nous rend aimables ; mais on conserve une secrète aversion pour ceux qui nous ont offensés, et quelquefois un désir de vengeance qui ne se cache aux autres et à nous-mêmes, que pour ne pas être traversé dans ses desseins ; que vous dirai-je enfin, messieurs ? sans qu'on s'en aperçoive, ces conversations de piété dégèrent en une satire fine et délicate de toutes les imperfections du prochain : comme le Pharisien de l'Évangile, nous rendons grâces à Dieu, et nous nous applaudissons à nous-mêmes de ce que nous ne sommes pas semblables à ceux que nous mettons avec le Publicain, et nous nous comparons déjà aux gens de bien que nous fréquentons, parce que nous commençons à entrer dans leur confiance.

Mais comme ce sont là des faiblesses qui se glissent dans nos meilleures actions, peut-être qu'un désir sincère de recevoir le Saint-Esprit aura suppléé à tous ces défauts. C'est aussi qu'on s'abuse ; et l'on ne prend pas garde que notre plus grand malheur c'est que nous ne désirons pas le Saint-Esprit de toute l'étendue de notre cœur, nous en qui les seuls biens de la terre trouvent de la

sensibilité, nous qui faisons consister la grande sagesse à nous faire une fortune que rien ne puisse ébranler.

Voyez-vous cet ambitieux agité et tourmenté de sa passion; il entrevoit une ombre de bonheur dans les dignités du monde; cette ombre lui plaît, il la cherche, il la poursuit, et comme ce bonheur, tout faux qu'il est, fuit toujours devant lui, et qu'il lui échappe toujours, l'imagination de ce pauvre malheureux se remplissant d'idées trompeuses et extravagantes, elle lui grossit l'excellence d'un fantôme qu'il ne voit qu'en éloignement, et ne lui laisse que la liberté de le suivre à perte d'haleine.

Voyez-vous ce voluptueux qui met son souverain bien dans la possession de l'objet dont il est blessé, à l'exemple de ces vieillards impurs qui voudraient attenter à la chasteté de Suzanne? Il éteint les lumières, dont malgré qu'il en ait, son esprit est encore éclairé: il détourne sa vue du ciel, il efface de sa mémoire le souvenir des justes jugements de Dieu, et il s'abandonne en aveugle à la violence de ses désirs criminels. Pensez-vous de bonne foi, chrétiens, que des gens tels que je viens de vous décrire, attendant avec une sainte impatience la descente du Saint-Esprit? Pensez-vous qu'ils disent ces paroles touchantes du Psalmiste, que je ne puis m'empêcher de vous dire encore en cet endroit: *Sitivit anima mea ad Deum fortem vivum*: « *Mon âme a une soif ardente pour le Dieu fort et pour le Dieu vivant.* » *Fortem, vivum*: remarquez ces deux mots. Comment avoir une soif ardente pour le Dieu fort, dit saint Chrysostome, quand on ne soupire que pour des biens périssables? Comment s'impatienter dans l'attente du Dieu vivant, quand on ne s'attache qu'à des objets mortels? Après cela, quelle prière fera-t-on pour obtenir un bien dont on ne témoigne point faire de cas? Je veux croire cependant qu'il n'y a point de chrétien qui n'en fasse dans un temps où l'Église redouble les siennes, et où Jésus-Christ n'est monté au ciel que pour y intercéder pour nous. Mais, hélas! quelles sont les prières que la plupart adressent à Dieu? De toutes les actions sérieuses de la vie, celles qu'on fait avec plus d'indifférence, c'est la prière. On va à l'église sans foi, on y est sans application, on y fait gloire de ses distractions, et l'on se fait un mérite du chagrin qu'on a d'y être distrait. Si l'on prie, c'est avec tant de négligence, qu'à peine sait-on ce qu'on vient demander à Dieu; et si l'on est en état d'en rendre compte, ce sera sans doute parce que l'amour-propre aura eu plus de part dans ses prières que la charité. Cependant, c'est dans ces occasions que nous devons surtout nous délier de nous-mêmes: considérer si nous prions comme les apôtres, c'est-à-dire, si nous ne demandons que le Saint-Esprit, et si nous cherchons uniquement le royaume de Dieu. Car il se pourrait faire que demandant mal, demandant de quoi entretenir la concupissance dans nos cœurs,

sous prétexte de nous vouloir mettre dans un état où nous puissions recevoir l'Esprit de Dieu avec plus de tranquillité et de repos, nous n'obtiendrons ni les choses pernicieuses que nous demandons, ni l'Esprit de Dieu que nous attendons: *Eo quod male petatis*, dit saint Jacques, *ut in concupiscentiis vestris insumatis.* (Jac., IV, 3.)

Dès qu'une fois la cupidité s'est couverte de ce voile spécieux: Si je gagne ce procès, si j'entre dans cet établissement, si je puis acquérir ce bien, si je suis débarrassé de cet ennemi dangereux, je servirai Dieu avec liberté, je l'importunerai, pour ainsi dire, par mes prières, et j'obtiendrai de lui l'esprit qu'il a promis à ceux qui le demanderaient avec persévérance: dès qu'on en est une fois là, et qu'on prie sur ce principe, ce n'est plus la foi, c'est l'intérêt, c'est l'ambition, c'est l'avarice, c'est la vengeance qui prie en nous. Est-ce un bon moyen pour obtenir de Dieu ses bénédictions et ses grâces, que d'employer ses plus grands ennemis pour intercesseurs auprès de lui?

Et nous nous étonnons que toutes les années, la grande fête de la Pentecôte passe, sans que nous voyions presque aucun changement dans les fidèles. Il y aurait bien plutôt lieu de s'étonner que de si mauvaises dispositions produisissent un autre effet. La préparation des apôtres est le modèle de la nôtre: c'est ce que j'ai tâché d'établir jusqu'ici. Mais ce que le Saint-Esprit opère dans les apôtres, nous est une assurance de ce qu'il opérera en nous: c'est ce qui me reste à faire voir. Encore un moment de votre attention.

TROISIÈME POINT.

Le Fils de Dieu promettant à ses apôtres que lorsqu'il sera retourné à son Père, il leur enverra l'Esprit de vérité, il leur dit en même temps, que comme le monde ne connaît pas ce divin Esprit, il ne le recevra pas aussi; et que comme ce même Esprit demeurera avec eux, et qu'il sera en eux, ils le connaîtront: *Spiritum veritatis quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum; vos autem cognoscetis eum, quia apud vos manebit et in vobis erit.* (Joan., XIV, 17.) Si j'entre bien dans le sens renfermé sous ces paroles, il faut convenir que le Saint-Esprit peut être connu en deux manières; je m'explique. Il y a une connaissance qui le précède, et il y en a une qui le suit: la connaissance qui le précède, et qui doit toujours le précéder, est une grâce qui, nous faisant comprendre la dignité de celui qui vient à nous, nous le fait infiniment estimer; et qui entretenant en nous ces sentiments d'estime, nous fait travailler avec chaleur à lui préparer une demeure qu'il puisse habiter. Le monde est privé de cette connaissance du Saint-Esprit: *Non videt eum, nec scit eum.* Et ainsi il n'a garde de le recevoir, puisque étant en cet état, il est sans difficulté qu'il ne se disposera pas à lui faire la réception qu'il mérite, *Quem mundus non potest accipere.* Mais il y a une connaissance qui est

une suite du Saint-Esprit, une connaissance qui ne convient qu'au cœur, et dans laquelle l'esprit n'a point de part, puisqu'à le bien prendre, ce n'est autre chose que ces mouvements extraordinaires, et ces vifs sentiments de grâce que l'amour divin imprime dans un cœur qu'il a rempli. Et voilà pourquoi le Sauveur donnant raison de ce que ses apôtres connaîtront le Saint-Esprit d'une connaissance incomparablement plus parfaite que celle qu'ils en ont eue jusqu'à présent, dit que ce sera parce que le Saint-Esprit demeurera en eux : *Vos autem cognoscetis eum, quia apud vos manebit.*

La première de ces connaissances est le principe des dispositions qui attirent en nous le Saint-Esprit, et la seconde est le caractère sensible de sa présence. Dans l'un de ces états, nous recevons, parce que nous avons connu, et dans l'autre nous connaissons parce que nous avons reçu : dans l'un, notre esprit sait le nom de Dieu, dans l'autre, notre cœur le sent.

Nous avons éclairci avec quelque soin la manière dont nous fait agir la connaissance qui précède le Saint-Esprit. Ayons dans la recherche des impressions que fait sur nous la connaissance qui le suit, toute l'exactitude que le peu de temps qui nous reste nous permettra.

Pendant la vie du Fils de Dieu, les apôtres ont toujours été fort imparfaits : après la Résurrection, ils ont commencé à ouvrir les yeux et à se former sur les leçons de leur Maître. Mais depuis qu'il s'est séparé d'eux, la douleur les a replongés, ce semble, dans leur premier état; et cela d'une telle manière, qu'ils sont encore plus à plaindre qu'auparavant. Privés de leur conducteur, ils sont dans un tremblement continuel, et dans une irrésolution qui ne finit point, semblables à un troupeau sans guide prêts à s'égarer. Il les trouve dans trois états : ils sont affligés, ils sont ignorants, ils sont faibles. Le Saint-Esprit les console, il les instruit, il les fortifie. Voilà quels sont les grands effets qu'il produit en eux, et qu'il produira dans tous ceux en qui il fera sa demeure. Pour ne pas abuser de votre attention, je tâcherai de ne rien dire qui ne soit absolument nécessaire. Je dis que les apôtres sont affligés et que le Saint-Esprit les console. Ils ont perdu leur Maître; et quoiqu'il leur ait assuré qu'il ne leur manquera que sa vue, et qu'ils l'auront avec eux jusqu'à la consommation des siècles, ils ne peuvent cacher leur douleur, ils ne s'assemblent au contraire que pour l'augmenter, par l'effusion mutuelle de l'amertume de leur cœur. Quand ce divin Sauveur leur fut ravi par la mort, leur affliction fut grande de le voir déshonoré par son propre peuple. Mais après tout, ils savaient qu'il leur avait promis de revenir à eux dans trois jours et vivant et triomphant. Ils savaient qu'il était fidèle dans ses promesses; et le terme de trois jours était si court, qu'ils avaient lieu d'avoir plus d'espérance que de douleur. Mais aujourd'hui Jésus Christ est monté à

la droite de son Père, les anges sont venus leur annoncer qu'ils n'ont que faire de l'attendre et qu'il ne reviendra que pour juger les vivants et les morts : toute espérance leur est ôtée.

Il n'y a que l'Esprit-Saint capable de les consoler. Aussitôt qu'il est descendu sur eux, ils rappellent dans leur mémoire tout ce que leur Maître leur a dit autrefois : il leur fait connaître qu'ils ne pouvaient être remplis de l'Esprit consolateur, que le Fils de l'homme ne les eût quittés : et que ne se réjouissant pas de ce qu'il était allé à son Père, ils ne l'aimaient pas sincèrement : *Si diligeretis me, gauderetis utique, quia rado ad Patrem* (Joan., VIII, 42.) La tristesse les a renfermés; une abondance de joie qui ne peut se contenir, les oblige à se présenter au peuple, à manifester les merveilles de Dieu, à se répandre en actions de grâces.

Ce n'est pas encore assez. Transportés de l'Esprit qui s'est rendu maître d'eux, ces hommes grossiers et sans lettres expliquent déjà sans travail et sans peine les plus hauts mystères.

Pierre paraît, il parle, il développe les prophéties : il expose le grand ouvrage de la rédemption : il entre dans les secrets de la prescience de Dieu : il donne le vrai sens des Ecritures : rien ne peut résister à ce torrent de science : trois mille personnes sont converties. Vous l'aviez bien prédit, divin Sauveur, que l'Esprit consolateur que votre Père enverrait en votre nom, enseignerait toutes choses à qui il serait envoyé.

Ces misérables pêcheurs que vous avez pris pour vous accompagner dans le cours de votre vie mortelle et pour jeter ensuite les fondements de votre Eglise, sont bien devenus en effet des pêcheurs d'hommes, comme vous le leur aviez fait entendre. Et votre apôtre a bien raison de dire que vous avez choisi les plus vils et les plus misérables selon le monde et ce qui n'était rien pour détruire ce qui était de plus grand.

Mais achevons, et voyons de quelle manière le Saint-Esprit prend ces hommes faibles et timides; et qu'en un moment il en fait des hommes forts et courageux. Avant ce jour, dit saint Chrysostome, ils ont été comme des brebis tremblantes que les loups environnaient de tous côtés : au moindre bruit tout a été dissipé. Tel d'entre eux, qui avait tant de confiance en ses propres forces, qu'il voulait aller à la croix avec son Maître, est effrayé de la voix d'une femme et il a honte de reconnaître celui dont il est disciple. Mais le Saint-Esprit ne s'est pas plutôt établi dans ces cœurs incertains et chancelants, qu'ils se jettent au milieu des dangers : le fer et le feu n'ont rien de terrible pour eux. Avec une intrépidité inébranlable, ils bravent la rigueur des fouets, la violence des tortures, l'inhumanité des bourreaux, la cruauté des bêtes farouches, les horreurs de la mort. Telle est la force de la grâce qui dissipe l'affliction, qui consume l'erreur, qui chasse la crainte

et qui enlève l'homme au-dessus de l'homme même.

Un peu de retour sur nous, mes chers auditeurs, sondons notre cœur, et demandons-lui si, dans ce saint jour, il a ressenti une partie de ces grands effets que nous venons d'admirer dans les apôtres. Interrogeons-le de bonne foi, ce cœur, avant que Dieu même vienne l'interroger et le juger.

Avons-nous été consolés, je veux dire, avons-nous senti que le Saint-Esprit portât avec nous ce fardeau d'affliction et de douleur dont aucun de nous n'est exempt? Cet Esprit consolateur a-t-il fait naître en nous la joie surabondante qu'on ne goûte qu'en lui seul; et pouvons-nous dire comme le grand Apôtre : *Je suis rempli de consolation, je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances?* (II Cor., VII, 4.) Ainsi que les apôtres, nous avons perdu la présence visible de Jésus-Christ; mais n'avons-nous jamais perdu la grâce qui le rendait présent à nos âmes? Et n'en est-ce pas assez pour avoir besoin du secours du Dieu de toute consolation? Peut-être sommes-nous insensibles, et que notre malheur ne nous touche point. Pour être en état de recevoir de la consolation, il faut avoir de la douleur. Et quel est celui qui s'afflige de ses péchés et sincèrement et véritablement? Cet homme du monde s'afflige; mais c'est du renversement de ses desseins, du changement de sa fortune, de la perte d'un procès. Cette mère s'afflige; mais c'est de la mort avancée d'un fils, dont elle faisait l'objet de ses complaisances et dont elle avait su la vie criminelle sans en avoir été émue. Cette fille à qui une affaire d'éclat survenue à son occasion ne lui permet plus de reparaitre, s'afflige; elle va pleurer dans une solitude forcée, non les péchés que son Dieu doit punir un jour; non le luxe qui a été la matière de son orgueil; non la galanterie qui a servi à entretenir ceux qu'une beauté trop ornée avait engagés; mais sa disgrâce fatale, qui est venue troubler la tranquillité d'une vie de plaisir. Voilà quel est le sujet ordinaire des larmes des hommes, et voilà ceux que le Saint-Esprit ne console point. Interrogeons-nous nous-mêmes et pensons si nous ne sommes pas de ce nombre.

Le second effet du Saint-Esprit, c'est la science. Examinons-nous encore sur ce point. Quand je parle ici de science, je ne parle pas de cet amas confus de connaissances stériles et vaines, dont l'acquisition est pénible et la possession dangereuse; qui enflent l'esprit et qui ne touchent pas le cœur. Je parle de la science des saints, dont les plus savants ont d'ordinaire le plus besoin, qui commence par le cœur et achève par l'esprit; qui enflamme l'un pour éclairer l'autre, qui est donnée par l'esprit d'amour et de vérité. Que nous sommes ignorants de cette science, et que nous devons craindre, par conséquent, de n'avoir pas reçu le Saint-Esprit! Sommes-nous occupés des pensées de l'éternité? Rapportons-nous tout à notre salut et à la gloire

de Dieu? Savons-nous connaître la juste valeur des biens sur la terre, n'y établissons-nous pas notre bonheur? Ne prétendons-nous pas nous arrêter à des choses qui ne s'arrêtent point, et nous attacher à ce qui passe sans vouloir passer nous-mêmes? Car, voici sur quoi nous devons faire réflexion : par là nous découvrirons si nous sommes savants de la science du Saint-Esprit.

Enfin, voulons-nous pleinement connaître si nous sommes remplis du don de Dieu? voyons si nous avons plus de force qu'auparavant, si nous résistons généreusement aux tentations qui jusqu'à présent nous avaient surmonté sans peine; si nous combattons contre la chair avec les armes de l'Esprit; si nous persévérons avec fermeté dans les résolutions que nous formions avec très-peu de succès. Que cet homme attaché à l'argent, qui ne regarde la main du pauvre qu'avec chagrin, sacrifie l'idole de sa passion à la misère de son frère : que cet ambitieux qui voit la perte de son âme dans cet emploi honorable qui se présente, se ressouvienne qu'il est inutile de gagner tout le monde et de périr au milieu de sa gloire; que cet homme de plaisir qu'une occasion délicate est sur le point de faire succomber, pense sérieusement que le plaisir d'un chrétien doit être de n'avoir point de plaisir; que cet homme vain, qui, au moindre chatouillement d'une flatterie artificieuse, sent élever dans son cœur de secrets mouvements d'amour-propre et de superbe, s'anéantisse en la présence de Dieu par les sentiments d'une humilité sincère, et qu'il fasse connaître aux hommes que la grandeur de ses imperfections frappe trop ses yeux pour se laisser éblouir au faux éclat de leurs paroles trompeuses. Que les uns et les autres fassent paraître leur constance et leur fermeté, et je dirai qu'ils ont reçu l'Esprit de force, que chacun d'eux a crié à Dieu avec David : *Spiritu principali confirma me* (Psal. L, 14), et qu'il a été exaucé.

Plaise à Dieu, mes frères, que je puisse dire la même chose de toute cette assemblée chrétienne et que ce discours n'ait été qu'une fidèle histoire de ce que vous avez fait pour le Saint-Esprit et de ce que le Saint-Esprit a fait pour vous. J'ose du moins me flatter de cette pensée. Je me persuade que dans la première partie de notre entretien, considérant les préparations des apôtres, vous avez reconnu les vôtres. Vous avez dit à mesure que je parlais : Oui, j'ai tâché de n'oublier aucune de ces dispositions; j'ai quitté les compagnies qui pouvaient m'éloigner de Dieu, et j'ai cherché celles qui pouvaient m'en approcher. J'ai désiré, mon Seigneur et mon Dieu, l'Esprit de salut qui ne vient que de vous seul : *Concupivi salutem tuam, Domine* (Psal. CXVIII, 174); et l'ardeur de mes desirs a sans cesse envoyé vers vous des prières qui ne demandaient que vous. Je m'imagine enfin, chrétiens, que quoique le Saint-

Esprit vous eût comblés de consolation, de science et de force, vous avez pourtant reçu encore une nouvelle force, en apprenant par les marques que je vous ai données de la présence intérieure de ce divin amour, que vous pouvez avoir quelque assurance de n'avoir pas travaillé en vain.

Si vous êtes en cet état, nous n'avons plus qu'une chose à demander, la persévérance. Au temps de Pâques que nous devons être ressuscités avec le Fils de Dieu, on nous exhortait à la persévérance par ces paroles de saint Paul : *Christus resurgens a mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur* : « *Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts ne mourra plus, et la mort désormais n'aura plus d'empire sur lui.* » (Rom., VI, 9.) Aujourd'hui que le Saint-Esprit est venu en nous, nous devons nous exhorter nous-mêmes par ces paroles du Sauveur à ses apôtres : Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Consolateur que moi, afin qu'il demeure éternellement avec vous. Dans l'Evangile de ce jour, l'Eglise nous fait d'abord entendre que ce n'est pas assez d'avoir reçu le Saint-Esprit dans nos âmes, qu'il faut encore l'y conserver : *Ad eum veniemus*, dit le Fils de Dieu dans cet Evangile, *et mansionem apud eum faciemus*, « *Et nous ferons en lui notre demeure.* » (Joan., XIV, 23.) *Mansionem* ; car il y en a bien, dit saint Grégoire, pape, à qui il vient, et en qui il ne demeure pas. Le remède que ce Père donne contre ce mal, c'est de ne se pas contenter d'une simple douleur des péchés passés : douleur que la première occasion fait oublier, mais de s'appuyer sur la solidité d'une résolution invariable.

C'est à vous, Seigneur, par qui nous pouvons tout, et sans qui nous ne pouvons rien, d'acheter et de perfectionner de plus en plus le saint ouvrage que vous avez commencé. Vous seul nous avez fait approcher de vous, vous seul pouvez empêcher que nous ne nous en éloignons. Vous nous avez donné la première grâce, vous ne nous refuserez pas la seconde par des secours continuels. *Affermissez en nous ce que vous y avez opéré* : « *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.* (Psal. LXVI, 31.) Il le fera, chrétiens, si notre prière est fervente : et après nous avoir accordé le don de persévérance dans le temps, il récompensera lui-même ce don dans l'éternité. Ainsi soit-il.

VII.

PANÉGYRIQUE DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

Quis putas puer iste erit? (Luc., I, 66.)

Que pensez-vous que sera cet enfant?

C'est ainsi, chrétiens, que parient aujourd'hui les habitants des montagnes de Judée. Surpris de la naissance extraordinaire de Jean-Baptiste, ils s'interrogent les uns les autres sur les merveilles qui se sont passées à leurs yeux : ils croient à

peine ce qu'ils ont vu ; et passant tout d'un coup à cette naissance miraculeuse, ils s'écrient plutôt par un mouvement d'admiration, que dans l'espérance de pouvoir sonder les secrets de Dieu : *Qui pensez-vous que sera cet enfant?* Il naît d'une mère stérile, il rend la parole à son père, il reçoit un nom du Ciel.

Ce qu'ils cherchaient, et ce qu'ils ne pouvaient ni savoir ni prédire au vrai, nous le savons, mes frères, il est arrivé. Jean-Baptiste a été le plus excellent des prophètes, le plus parfait modèle des saints, le plus zélé ministre de Jésus-Christ ; le premier d'entre les hommes, l'ange qui marche devant le Seigneur et qui lui a préparé ses voies. Voilà en peu de mots tout son éloge ; ce n'est pas moi qui le fais, je me contente de recueillir de la bouche sacrée de Jésus-Christ les louanges immortelles qu'il a données à son Précurseur, sans vouloir y rien ajouter, puisqu'il n'appartient pas aux hommes d'entreprendre un panégyrique dont un Dieu s'est chargé lui-même.

Que viens-je donc faire ici, chrétiens ? Viens-je élever un homme qui ne peut plus être élevé ? Ce dessein ne serait pas raisonnable. Viens-je vous faire connaître combien il est grand ? Vous le connaissez aussi bien que moi. Et y a-t-il quelque chrétien qui ignore la grandeur de Jean-Baptiste ? Je viens vous dire comme disaient les Juifs, mais dans un sens bien différent : *Quis putas puer iste erit?* « *Que pensez-vous que sera cet enfant?* Vous pensez qu'il sera le Précurseur du Fils de Dieu. Vous ne vous trompez pas ; mais entrez-vous dans toutes les suites de cette pensée, en voyez-vous toutes les dépendances, et remarquez-vous les rapports ou les différences qui seront entre cet enfant et vous, pour votre sanctification ou pour votre réprobation ?

Vous savez, mes frères, que selon les desseins de Dieu, il y a deux avènements de Jésus-Christ : un avènement de grâce, un avènement de justice. Nous avons vu le premier de ces avènements, et nous en ressentons tous les avantages : nous attendons le second, et nous en redoutons la rigueur. C'est pour annoncer ces deux temps que Jean-Baptiste paraît aujourd'hui sur la terre. Il vient préparer les voies du Fils de l'homme, comme Sauveur ; il vient préparer les voies du Fils de l'homme, comme Juge. Ce n'est pas tout, en qualité de Précurseur du Sauveur du monde, il nous donnera une image de la vie nouvelle que le Sauveur du monde exigera de nous ; en qualité de Précurseur du Juge des vivants et des morts, il nous donnera un abrégé de la condamnation que ce Juge terrible prononcera contre ceux que son Père aura maudits. Voilà quel sera cet enfant : voilà de quoi je prétends vous entretenir dans ce discours, plutôt par rapport à votre édification, que par rapport à la gloire de Jean-Baptiste. Fasse le Seigneur tout-puissant que mes paroles soient accompagnées de l'onction de son Esprit, et qu'elles pénètrent jus-

ques au fond des cœurs. Que la vue de ce Précurseur du double avènement de Jésus-Christ fasse naître en nous, ou la sainte joie qui console les justes, ou la crainte salutaire qui convertit les pécheurs. Demandons cette grâce, mes très-chers frères, au Père de toute miséricorde; et pour l'obtenir, implorons l'intercession de Marie: *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

L'enfant dont l'Eglise célèbre aujourd'hui la naissance sera en deux manières le Précurseur du premier avènement du Fils de l'homme: il le sera par sa prédication, il le sera par sa vie. Si j'avais entrepris de faire son éloge, je croirais être obligé de vous le représenter dans ces deux états. Mais comme je vous ai déclaré que ce n'est pas mon dessein, je me contenterai de vous faire voir la conformité de sa vie avec la vie de Jésus-Christ; d'où je conclurai, chrétiens, la nécessité dans laquelle nous sommes de le regarder comme Précurseur de la vie que nous devons mener. Etablissons donc premièrement ce que le Sauveur du monde est venu faire sur la terre, puisque par là nous y découvrirons les principes de toute la conduite de Jean-Baptiste.

L'Incarnation du Verbe n'a été résolue dans le conseil de Dieu, que pour réparer les désordres que le péché avait faits en nous, que pour nous relever de notre chute, que pour nous rendre les avantages que nous avions perdus. Par un premier effet du péché, nous étions devenus en même temps et malheureux et méprisables; malheureux en ce que nous avions été privés des biens infinis que Dieu nous avait destinés; méprisables en ce que nous étions déçus tout d'un coup de l'excellence que nous avions reçue avec l'être. Par un second effet du péché, nous étions entrés dans des dispositions toutes contraires aux dispositions convenables à notre état. Notre malheur, au lieu de nous affliger, et de tirer de nos yeux des larmes continuelles, nous avait inspiré une ardeur violente et déréglée pour les plaisirs. Notre abaissement, au lieu de nous humilier, et de nous faire sentir notre néant, nous avait donné une telle opinion de nous-mêmes, que nous ne nous regardions plus que sous ces idées de grandeur, qui ne nous auraient pas même convenu dans le temps de notre innocence. Voilà le monstre que le péché avait produit en nous; une fatale alliance de la misère et de la joie, de la bassesse et de l'orgueil.

Le Fils de Dieu est venu pour exterminer ce monstre, pour détruire ce bizarre et funeste composé. Comment l'a-t-il fait, chrétiens? Il l'a fait en prenant des routes entièrement opposées à celle du péché. Notre bassesse avait été pour nous une source d'orgueil. Malgré sa grandeur inflnie, il sort du sein de son Père pour se revêtir de notre néant. Notre misère nous avait conduits à l'amour des plaisirs. Malgré l'impassibilité dont il jouit comme Dieu, il

trouve le secret de souffrir et de mourir comme homme. A ces deux points se réduit toute la vie du Sauveur du monde. En devenant l'homme de douleur, il a satisfait pour notre mollesse; en s'anéantissant jusques à la forme de serviteur, il a payé pour notre orgueil. Qui l'eût pu croire? Dieu s'est humilié, Dieu a souffert, et c'est par ses souffrances et ses humiliations, par cette privation de son propre bonheur, par cet avilissement de sa propre excellence, qu'il a rappelé les hommes à leur première grandeur et à leur première félicité. Nous avons perdu ces avantages; mais nous les avons recouvrés, et Jésus-Christ nous a acquis plus de droit au royaume de son Père, que nous n'en avions jamais eu; il nous a en quelque manière divinisés: c'est l'expression d'un Père de l'Eglise.

Un ouvrage si nouveau et si surprenant n'a pas dû se faire tout d'un coup: il a fallu nous y préparer. Si cette foule de merveilles s'était subitement présentée à nos faibles yeux, ils en auraient été trop vivement frappés. Les prodigieux effets de l'amour de notre Dieu nous l'auraient rendu méconnaissable. Pour nous disposer peu à peu à le recevoir, il a envoyé son ange devant sa face: il a voulu avoir un précurseur qui marchât devant lui et qui préparât ses voies. En un mot, il nous a donné dans un homme comme nous, une image de la vie nouvelle qu'il venait nous enseigner.

Jean-Baptiste est ce Précurseur: toute sa vie n'est qu'une prophétie continuelle de la vie de celui qui vient après lui. Voulez-vous en être convaincus? Rappelons ce que nous avons dit du Sauveur, et faisons-en l'application à cet homme extraordinaire. Vous le verrez faire en lui, toutes proportions gardées, ce que le Fils de Dieu a fait pour nous.

Nous avons remarqué deux différents effets dans le péché: ce qu'il nous avait fait perdre, ce qu'il nous avait donné. Il nous avait fait perdre les biens que nous possédions et les biens que nous espérons. Il nous avait donné une ardeur déréglée pour les plaisirs et une estime démesurée pour nous-mêmes.

A la vérité saint Jean-Baptiste n'a pas détruit le premier de ces effets; il ne lui appartenait pas de rentrer par ses propres forces dans les droits de l'homme innocent, soit pour la dignité de la nature, soit pour l'excellence des biens qui lui avaient été préparés. Il a fallu que Jésus-Christ, encore dans le sein de Marie, fit pour lui ce qu'il ne pouvait pas faire. Il a commencé par lui à exercer sa fonction de libérateur. Il l'a sanctifié dans la visite qu'il lui a rendue trois mois avant sa naissance. Dès ce moment Jean-Baptiste n'a plus été malheureux; il a joui de la liberté des enfants de Dieu; dès ce moment il n'a plus été méprisable, il est devenu le premier des hommes.

Mais si le Sauveur a fait pour lui sa première démarche, comme il l'a faite pour tous ceux qui sont justifiés: qu'il a bien répondu à cette grâce, et qu'il a bien fait connaître

qu'il y répondait par la manière dont il a combattu le second effet du péché ! Arrivé à cette élévation et à ce bonheur que nous donne la grâce sanctifiante, il entre d'abord dans l'exercice de son ministère, il s'applique à nous montrer par avance un modèle de l'homme réformé et régénéré : il veut par une imitation anticipée des exemples que le Fils de Dieu n'a pas encore donnés au monde, disposer le monde à recevoir ses exemples.

Pour réussir dans ce dessein, il oppose le mépris des plaisirs au funeste penchant que le péché nous a donné pour eux : il oppose le mépris de soi-même à l'esprit d'orgueil qui nous dévore au milieu de notre bassesse. c'est ainsi qu'il se déclare le Précurseur d'un Dieu, qui vient souffrir et s'anéantir ; c'est ainsi qu'il nous prépare un salutaire renversement qui va se faire dans la nature ; c'est ainsi qu'il nous retrace la voie du ciel, que la mollesse et l'amour-propre avaient effacée ; c'est ainsi qu'il découvre au peuple nouveau des vertus toutes nouvelles, la pénitence et l'humilité.

J'appelle ces deux vertus des vertus nouvelles, parce que ce sont les seules qui sont particulières au christianisme. La tempérance, la justice, le mépris des richesses, le pardon des ennemis, la virginité, ne sont pas des biens inconnus aux païens mêmes. Ils ont eu des philosophes dont la raison s'est portée si haut, qu'ils ont compris la nécessité de l'amour de Dieu. Il n'y a que la pénitence et l'humilité qui, bien loin d'être pratiquée avant la loi évangélique, n'avaient pas même un nom dans le langage des hommes. Il est vrai que le peuple juif s'est distingué de temps en temps par des satisfactions publiques, qu'il s'est couvert quelquefois du cilice et de la cendre, et qu'il a essayé d'apaiser Dieu. Mais l'esprit de pénitence n'a jamais été connu par ce peuple : il n'a jamais su ce que c'était : il a fallu l'étonner par des menaces, il a fallu lui montrer le bras de Dieu ; souvent il a été nécessaire de commencer à le punir pour le forcer à se repentir. L'humilité en a été encore plus ignorée. Prévenus de leur excellence au-dessus des autres nations, fiers même des bienfaits de Dieu, ces hommes grossiers et charnels se sont toujours regardés avec des yeux de complaisance ; l'orgueil et l'amour-propre ont été toujours leur partage.

Au milieu de cette ignorance générale des remèdes nécessaires du péché, Jean-Baptiste paraît. Arrêtons-nous un moment, messieurs, et reconnaissons en lui les prémices de la loi nouvelle.

La pénitence commence avec sa vie. Il n'est point nourri de lait, dit saint Chrysostome ; le désert est son berceau ; il ne se sert ni de lit ni de maison ; tous les secours qu'on va chercher dans les villes lui sont inconnus ; il se met au-dessus des nécessités de la nature ; un sac de poil de chameau, une ceinture de cuir, quelques sauterelles, un peu de miel : voilà son habit et sa nour-

riture. *Faites pénitence*, s'écrie-t-il, *je suis la voix qui crie dans le désert*, plus par mes actions que par mes paroles ; *Préparez les voies du Seigneur* : il vient, il me suit ; c'est lui qui les consacra en les adoptant ; tout va changer de face, les plaisirs vont être condamnés, et je les condamne par avance. Remarquez en passant, chrétiens, que les mêmes paroles qui commenceront la prédication du Fils de Dieu, commencent la prédication de Jean-Baptiste : *Faites pénitence*, disent l'un et l'autre, *car le royaume du ciel est proche.* (*Matth.*, III, 1 seqq. ; *Joan.*, I, 23 seqq.)

La guerre qu'il déclare à l'orgueil sera soutenue avec la même fermeté. Tout ce que l'Évangile nous apprend de lui nous découvre un fonds d'humilité qui ne s'est jamais trouvé dans un même degré, qui ne se trouvera jamais dans un homme, je dis dans un homme, j'excepte par là l'Homme-Dieu et sa sainte Mère. Etes-vous le Christ, lui disent les Pharisiens ? Je ne le suis pas. Etes-vous Elie ? Je ne le suis pas. Etes-vous un prophète ? Je ne suis rien, *Non sum*. Mais qui êtes-vous donc ? Que dites-vous de vous-même ? Je ne suis qu'une voix qui crie, un bruit qui frappe l'air, et qui s'évanouit en le frappant. (*Joan.*, I, 20, 23.) Il ne dit point comme il aurait pu dire avec vérité : Je ne suis pas le Christ, mais je suis son Précurseur et son principal ami : je ne suis pas Elie, mais je suis revêtu de son esprit et de sa vertu ; je ne suis pas un prophète, mais je suis plus qu'un prophète ; je montre au doigt celui que les prophètes ont prédit. Il se contente de déclarer ce qu'il n'est pas. Il n'avoue ce qu'il est, que lorsqu'il ne peut plus s'en défendre. Et comment encore fait-il cet aveu ? Avec toutes les réserves, avec tous les ménagements que la vérité peut souffrir. Il couvre l'éclat de son ministère avec un tel soin, que les Pharisiens se retirent sans s'en être aperçus. Il savait bien que pour être en état de dire sans danger ce que nous sommes, il faut avoir dit longtemps ce que nous ne sommes pas.

Nous avons une grande preuve de son humilité, dans la célèbre députation qu'il fit de deux de ses disciples vers Jésus-Christ. (*Matth.*, XI, 2.) Saint Chrysostome entre si bien dans les motifs de cette action, que je ne puis mieux vous l'expliquer, qu'en vous faisant un abrégé de ce que ce Père en a dit.

Les disciples de saint Jean, étonnés de l'austérité de sa vie, avaient porté si loin leur admiration, qu'ils le mettaient au-dessus du Sauveur même, et qu'ils l'estimaient beaucoup plus que lui. Il avait essayé plusieurs fois de les détromper de cette erreur. *Je ne suis pas digne*, leur avait-il dit, *de dénouer les cordons de ses souliers.* (*Joan.*, I, 27.) *Il est élevé au-dessus de moi ; cependant il faut qu'il croisse, et il faut que je diminue.* (*Joan.*, III, 30.) Il est l'Agneau de Dieu ; il n'a pas besoin de mon baptême, c'est à lui au contraire à me baptiser. (*Matth.*, III, 14, 15.) Toutes ces paroles d'humilité n'avaient fait aucune impression sur des esprits pré-

venus en sa faveur; de crainte d'être honoré, il n'avait point fait de miracles, *Signum fecit nullum* (*Joan.*, X, 41); Jésus en faisait tous les jours, et malgré tout cela leur estime était pour leur maître. Que fait Jean-Baptiste prêt à mourir? il les envoie au Fils de Dieu pour lui demander s'il est le Christ. Il veut qu'ils apprennent la vérité de la bouche de la Vérité même : l'opinion de son humilité était si confirmée, qu'il n'est pas enu lorsqu'il s'humilie; et que pour s'humilier plus parfaitement, il est obligé d'avoir recours à cet innocent artifice.

Mais pourquoi chercher l'humilité de saint Jean-Baptiste dans ces réflexions? Deux paroles de Jésus-Christ suffisent pour l'établir. Il dit d'un côté : *Celui qui est le plus petit d'entre vous, est le plus grand.* (*Luc.*, IX, 48.) Et il dit d'un autre côté : *Entre tous ceux qui sont nés des femmes, il n'en a point paru de plus grand que Jean-Baptiste.* (*Luc.*, VII, 28.) Que faut-il davantage? Si l'on n'est grand aux yeux de Dieu qu'à proportion qu'on est petit à ses propres yeux; et si Jean-Baptiste, au jugement de Dieu même, est le plus grand d'entre les hommes, il s'ensuit invinciblement qu'il a été le plus humble.

La pénitence et l'humilité sont donc, chrétiens, les deux vertus de saint Jean. Ce n'est pas assez, elles doivent être nos deux vertus : elles n'ont pu soutenir en lui la qualité de Précurseur du Christ, sans y former en même temps un Précurseur de la vie des chrétiens.

S'il est vrai que toute la perfection chrétienne soit renfermée dans la conformité de notre vie avec la vie de Jésus-Christ, il paraît d'abord que le corps du péché étant détruit, il n'est pas nécessaire que nous nous conduisions comme celui qui l'a détruit, qu'il est inutile que nous combattons contre un monstre qui n'est plus : en un mot, que le Rédempteur qui s'est chargé de payer nos dettes, ayant satisfait pour nous, il ne s'agit plus de chercher en nous une satisfaction que nous trouvons pleinement en lui; mais la véritable lumière dissipe aisément ces fausses lueurs. On n'a pas plutôt pesé ce raisonnement à la balance du sanctuaire, qu'on en découvre le défaut. On reconnaît tout d'un coup que l'erreur n'est fondée que sur l'injuste séparation qu'on fait de deux principes inséparables. Il est certain que le Fils de Dieu a satisfait pleinement et entièrement pour tous les péchés des hommes; qu'il est, comme dit son Précurseur (*Joan.*, I, 29), l'Agneau de Dieu, cet Agneau qui ôte les péchés du monde : mais il est certain aussi que cette satisfaction générale, pour opérer en nous la vie éternelle, doit nous être appliquée en particulier, et que cette application ne peut se faire que par une vie aussi pénitente, aussi humiliée, que si Dieu s'était reposé sur nous de la destruction de notre péché. Parce que nous étions incapables de rendre à sa justice divine ce qui lui était dû pour une offense infinie, il a été nécessaire que son Fils souffrit infiniment,

et s'anéantit infiniment. Parce qu'il n'est pas juste que ce qui n'a pas été en notre pouvoir, nous dispense de ce que nous pouvons faire, nous devons souffrir, nous devons nous anéantir, nous devons accomplir en nous, comme parle saint Paul (*Coloss.*, I, 24), ce qui manque aux souffrances de notre chef. Or, que manque-t-il à ces souffrances? Il n'y manque rien, si ce n'est que les membres soient traités comme le chef. Telles ont été les dispositions de Jean-Baptiste : il a été le premier chrétien; il a compris que bien loin d'être exempts de la pénitence et de l'humilité par la pénitence et par l'humilité du Sauveur, nous y allions être engagés d'une manière plus indispensable qu'auparavant, soit pour la reconnaissance qu'elles mériteraient, soit parce que ces deux vertus, stériles et infructueuses sans les mérites de ce divin Sauveur, seraient animées par lui, et recevraient une merveilleuse fécondité par la consécration qui en serait faite en sa personne.

Voilà l'esprit de la religion chrétienne : Fonder toute notre espérance sur les satisfactions du Fils de Dieu, comme n'étant capables de nous-mêmes de rien : travailler par les souffrances et par le mépris de nous-mêmes, à venger la justice de Dieu, comme si nous en étions capables. Ces deux principes tirent toute leur force de leur union; qui les sépare les rend inutiles à son salut : cependant on s'est appliqué à les diviser, et l'on n'y a que trop réussi.

Les hérétiques de nos jours se sont distingués dans cette entreprise. On a vu des hommes qui prétendaient à la qualité de zélés réformateurs, retrancher sans scrupule et sans honte tout ce qui a quelque rapport à la mortification des sens; se faire une religion tranquille et commode qui ne se refuse rien, qui n'ôte à la nature que ce que la philosophie païenne ne lui a pas même laissé, une religion ennemie des bonnes œuvres, quoi qu'elle en puisse dire, qui n'établit dans la spéculation la suffisance des satisfactions du Sauveur, que pour supprimer dans la pratique l'utilité des satisfactions humaines; qui, soutenant en apparence les droits du Médiateur, que nous soutenons comme eux, la plénitude de mérites de Jésus-Christ, que nous reconnaissons comme eux, ruine en effet l'esprit de pénitence que nous tenons de ce même Médiateur, et voudrait bannir de l'Eglise, par la plus cruelle des proscriptions, toutes les pratiques pénibles, tous les exercices laborieux qui peuvent nous rendre conformes, selon l'expression de l'Apôtre, à l'image du Fils de Dieu.

L'amour des plaisirs, je le dis, et il est vrai, a trouvé le secret de se présenter à eux sous le voile honorable du zèle et de la piété.

L'amour-propre n'a pas été moins ingénieux. Aveuglés par les sentiments de présomption que le péché a fait naître dans l'homme, ils se sont élevés au-dessus de toutes les décisions de l'Eglise : les traditions les plus saintes et les mieux établies,

ont passé dans leur esprit superbe, ou pour des caprices humains, ou pour des pratiques sans conséquence : chaque fidèle est devenu l'arbitre de sa foi, l'intelligence des Ecritures lui a été donnée, le Saint-Esprit l'éclaire dans les chemins les plus obscurs, le conduit dans les routes les plus embarrassées, le soutient dans les pas les plus glissants. Quelle humilité, mes frères, et qui la comprendra ! La compreniez-vous, Jean-Baptiste, lorsque vous nous traciez des voies si différentes ; et l'esprit prophétique qui était en vous vous faisait-il prévoir, dans des chrétiens, un si étrange renversement du christianisme ?

Mais ce n'est pas seulement hors de l'Eglise catholique qu'on trouve de ces cœurs impénitents et superbes, que saint Paul appelle en pleurant, les ennemis de la croix de Jésus-Christ. Combien en avons-nous, parmi nous, mes très-chers frères, qui ne disant pas en termes exprès : Je ne veux pas souffrir, parce que le Sauveur du monde a souffert pour moi, nous le disent cependant tous les jours par leur conduite, et vivent à nos yeux, comme si leur cœur tenait ce langage abominable ? Ils conviennent du principe et ils le combattent : ils parlent et ils pensent en chrétiens, mais ils agissent en hommes et en païens.

L'esprit de pénitence n'a jamais été si nécessaire, et jamais il n'a été si rare. Le péché, ce semble, a pris de nouvelles forces. L'amour des plaisirs a inondé toute la face de la terre. S'abstenir des grands crimes, se priver des divertissements d'éclat, porter des habits modestes, faire montre d'un extérieur composé, assister de temps en temps à des assemblées pieuses ; chercher cependant toutes les douceurs d'une condition tranquille, travailler sans relâche à élever entre l'affliction et soi un rempart que toute l'inconstance des choses humaines ne puisse renverser : avoir, si l'on peut, une table délicate ; raffiner tous les jours sur les commodités de la vie, se faire des nécessités de tout ce que l'esprit de mollesse peut inventer ; c'est ce qu'on appelle présentement, mener une vie religieuse. La pénitence ne va guère plus loin. Voilà les chrétiens : voilà ceux qui se font regarder comme des gens détachés du monde. Nos plaisirs sont innocents, disent-ils ; mais pensez-vous qu'il y en ait beaucoup d'innocents pour un chrétien ; et quand il y en aurait, ne cesseraient-ils pas de l'être par l'application continuelle que vous avez à vous les procurer ? Ne savez-vous pas quel est l'esprit auquel vous avez été appelés ?

Je ne dis rien de ceux qui conviennent eux-mêmes que la pénitence les épouvante, qui disent nettement qu'ils renoncent à la perfection : c'est ainsi qu'ils appellent l'obligation indispensable dans laquelle leurs péchés les ont mis, de satisfaire à la justice de Dieu. Je ne dis rien de ces gens qui ne portent le nom de chrétiens, que parce qu'ils sont nés au milieu du christianisme. La corruption est trop visible en eux pour

avoir besoin d'être marquée. On sait assez avec quelle fureur ils poursuivent les plaisirs ; toute leur vie n'est qu'un enchaînement perpétuel de parties de divertissements : ils n'y souffrent d'autre interruption que celle qui est nécessaire pour s'en débarrasser.

On ne trouve donc presque personne dans le monde qui connaisse l'esprit de pénitence. Banni de tous les cœurs, persécuté par l'esprit de mollesse qui a pris sa place, il s'est réfugié dans ces saintes maisons où la croix du Sauveur est honorée : c'est là que ce beau feu, qui brûlait les premiers chrétiens, est heureusement entretenu. On y voit des Epouses de Jésus-Christ qui souffrent comme leur divin Epoux, parce qu'elles veulent souffrir, sans avoir besoin de souffrir : plus leur vie est innocente, plus elles en redoublent l'austérité : elles vivent comme vivent les justes ; et elles se traitent comme devraient se traiter les pécheurs. Conservez, âmes saintes, cet Esprit dont vous êtes les dépositaires : soutenez-en l'éclat par l'esprit d'humilité qui doit en être inséparable. Si vous ne pouvez pas vous humilier dans la vue de vos péchés, humiliez-vous par la considération des grâces que vous avez reçues ; et dites de temps en temps : Si les miséricordes du Seigneur avaient été répandues aussi abondamment sur les plus grands pécheurs qu'elles l'ont été sur moi, peut-être me précéderaient-ils dans le royaume de Dieu. Cette considération est puissante, elle ne saurait produire que de grands effets : les maîtres de la vie spirituelle l'ont toujours conseillée, comme très-propre à conserver le fruit de nos bonnes œuvres, et à nous faire rentrer dans notre néant.

Vous ne devez pas être surpris, chrétiens, que je recommande l'humilité à ces saintes filles : elles sont arrivées à ce point de perfection, où il est toujours à craindre qu'un petit retour de complaisance sur nous-mêmes ne nous rapproche de la terre que nous avons quittée, et ne nous y attache tout de nouveau. Mais ce qui doit vous paraître étonnant, et que vous ne comprendriez pas si vous ne le voyiez tous les jours ; c'est que nous sommes obligés d'exhorter le commun des fidèles à cette vertu. Qui croirait qu'il fût nécessaire de prêcher l'humilité à des gens que leur faiblesse et que leur misère ont mis, ce semble, au-dessus de l'atteinte de l'orgueil ? Cependant nous faisons tous cette épreuve. Moins nous sommes estimables, plus nous nous estimions : la bonne opinion que nous avons de nous-mêmes est précisément fondée sur notre peu de mérite : on ne veut point s'humilier, malgré toutes les raisons qu'on a de le faire ; on ne veut point convenir de ses défauts ; à mesure qu'ils frappent davantage la vue, l'amour-propre s'obstine davantage ou à les cacher, ou à les défendre. S'il ne peut y parvenir, il cherche à se dédommager d'un autre côté, il s'agite, il se tourmente jusqu'à ce qu'il ait trouvé en nous quelque degré de distinction dont

il puisse s'occuper. Ce sera tantôt le crédit et l'autorité, tantôt la qualité et les richesses, tantôt la bonne grâce et la beauté, tantôt l'esprit et la délicatesse, quelquefois un superbe mépris de toutes ces choses; car on peut même mépriser par orgueil les objets ordinaires de l'orgueil des hommes.

Apprenons, chrétiens, apprenons à être humbles : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde*, dit le Sauveur de nos âmes : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » (*Matth.*, XI, 29.) D'autres vous enseigneront à pénétrer les secrets de la nature, à raisonner sur le cours des astres, à mesurer la profondeur des cieux; mais pour moi qui pourrais vous donner sur ces matières des connaissances que vous n'aurez jamais, je laisse à part tous ces vains objets de votre curiosité, et je me contente de vous dire, que mon esprit est un esprit de souffrance et d'humilité : *Discite a me*, je suis votre maître, votre docteur; voilà toutes mes leçons; si elles vous paraissent d'un difficile usage, si la pratique vous en semble dure, mon exemple et ma grâce en aplaniront les difficultés; mon Précurseur vous y a déjà préparés; qu'il soit le vôtre comme il a été le mien, soyez ses imitateurs; car enfin s'il n'est pas votre modèle, il sera votre juge. Il a été le Précurseur du règne de la miséricorde, mais il a été aussi le Précurseur du règne de la justice. C'est, messieurs, ce que je dois vous faire voir dans ma dernière partie.

DEUXIÈME PARTIE.

L'Écriture sainte nous apprend qu'Elie n'est pas encore mort, qu'il habite un lieu qui nous est inconnu, et qu'il reparaitra un jour sur la terre, pour annoncer aux hommes les approches du dernier jugement. *Avant le grand jour*, dit le Seigneur au chapitre IV (vers. 5, 6) de Malachie, *avant le jour terrible, je vous enverrai Elie le prophète : ce sera lui qui réconciliera les pères avec les enfants, et les enfants avec les pères*, c'est-à-dire, ce sera lui qui donnera aux Juifs, jusque-là incrédules, les mêmes sentiments du Messie que les patriarches en ont eu, et qui par ce moyen rendra aux patriarches le tendre amour que les pères ont naturellement pour leurs enfants. L'évidence de cette promesse a déterminé la foi de l'Église; il n'est pas permis d'en douter. Elie est le précurseur du second avènement de Jésus-Christ : cependant, chrétiens, j'ai donné cette qualité à saint Jean, et j'espère vous faire convenir que j'ai eu raison de la lui donner.

Une des grandes conformités de saint Jean avec le Sauveur, c'est l'incertitude dans laquelle les Juifs ont toujours été sur l'état de l'un et de l'autre. Ils ne savent que penser de ces deux hommes extraordinaires : l'Évangile nous les représente dans un embarras qui ne finit point, dans des doutes continuels qui les agitent et qui les tourmentent. Pour fixer ces esprits flottants, pour lever cet obstacle fatal à leur salut, le Fils

de Dieu les entretient de temps en temps, de sa mission et de la mission de Jean-Baptiste : il leur en fait voir la différence; il rappelle dans leur mémoire ce que les Écritures ont dit du Christ, ce qu'elles ont dit du Précurseur; il leur marque précisément le caractère de l'un et de l'autre. Enfin, passant tout d'un coup de ces expressions claires et intelligibles, à un discours un peu plus obscur et plus élevé, il termine le portrait de Jean-Baptiste par ces paroles : *Si vous voulez comprendre ce que je dis, il est l'Elie qui doit venir; que celui qui a des oreilles pour entendre, l'entende.* (*Matth.*, XI, 14, 15.) Ayons des oreilles pour entendre, mes très-chers frères, découvrons, s'il se peut, en quel sens il est vrai que Jean et Elie ne sont qu'une même chose.

Le Fils de Dieu nous l'explique lui-même en saint Matthieu chapitre XVII (vers. 11-13) : *Il est vrai*, dit-il à ses disciples, incertains du temps auquel Elie doit paraître, *il est vrai qu'Elie viendra, et qu'il rétablira toutes choses; mais cependant je vous déclare qu'Elie est déjà venu, que les docteurs de la loi n'ont pas connu qui il était, et qu'ils l'ont traité comme il leur a plu. Alors les disciples comprirent*, ajoute l'Évangile, *que c'était de Jean-Baptiste qu'il leur avait parlé.* Elie est Jean, dit là-dessus un Père, et Jean est Elie; le seul temps met entre eux quelque différence. Ils ont le même esprit, la même vertu, le même ministère. Il faut donc que ce qui est propre à l'un soit propre à l'autre. Je dis plus, chrétiens, il semble que Jean-Baptiste est le Précurseur du dernier avènement, d'une manière encore plus expresse qu'Elie ne le sera.

Lorsque le temps marqué pour la durée du monde sera près d'expirer, Elie dans la cendre et sous le cilice se présentera sur la terre, il exhortera les hommes à la pénitence, il les avertira que les jours sont courts, que les miséricordes de Dieu sont grandes; qu'ainsi la brièveté du temps les presse, mais que la bonté du Seigneur doit les consoler, pour ramener les pécheurs épouvantés de l'approche de leur juge : il n'oubliera rien de ce qui sera propre à modérer leurs frayeurs, et à prévenir leur désespoir : il parlera du jugement, mais il ne jugera personne.

Jean-Baptiste a suivi une autre méthode. Les jours de la réprobation et de la vengeance étant encore fort éloignés, il était à craindre que les hommes dont les vices sont bornés, et dont la nature est faible, ne s'endorment au milieu de leurs péchés, qu'ils ne s'abandonnassent à une pernicieuse sécurité, qu'ils ne fussent privés de ces terrens salutaires qui ont souvent plus de force sur leurs esprits que l'espérance des récompenses. Pour aller au-devant de ces désordres, l'Esprit de Dieu qui sait mêler les menaces aux promesses, comme il sait tempérer la sévérité par la douceur, a mis dans la bouche de saint Jean des paroles capables de réveiller les plus assoupis, des paroles si terribles qu'on ne peut les en-

tendre sans être saisi d'effroi. A ne considérer les choses que sous les idées ordinaires de la raison, ne dirait-on pas qu'un homme chargé de la plus agréable nouvelle qui sera jamais ; qu'un homme qui vient annoncer au monde l'heureuse arrivée de son Sauveur, ne doit parler que de joie, que de grâces, que de miséricorde ? Cependant cet homme menace ; il mêle dans tous ses discours la rigueur des jugements de Dieu ; il vient prêcher le premier avènement, et il ne parle presque que du second.

Il ne menace pas seulement les pécheurs, il les juge, il les condamne. Voici de quelle manière il leur parle en la personne des Pharisiens et des Sadducéens : *Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui doit venir ? Déjà la cognée est à la racine de l'arbre. Tout arbre qui ne porte pas de bon fruit, sera coupé et sera mis au feu. Celui qui viendra après moi a le van entre ses mains ; il nettoiera très-exactement son aire ; il ramassera son froment dans le grenier et il brûlera les pailles dans un feu qui ne s'éteindra jamais.* (Luc., III, 7, 9, 17.) Il leur parle un langage nouveau, dit saint Chrysostome. Il ne prédit point comme les autres prophètes, les guerres, les combats, les victoires, les irruptions de Babylone et de la Perse, la captivité de Jérusalem : tout cela est trop petit pour le prophète du Très-Haut ; il leur découvre des biens et des maux éternels, qui leur ont été cachés jusqu'ici ; il expose à leurs yeux une image sensible de l'étrange révolution qui se fera au dernier jour. Vous diriez qu'il a de la peine à se renfermer dans les bornes de son ministère, qu'il passe le pouvoir d'un Précurseur et qu'il leur prononce leur arrêt avant le temps.

Tout ce qui a été écrit, dit l'Apôtre, a été écrit pour notre instruction. (I Cor., X, 11.) Cette prédiction terrible prononcée sur les bords du Jourdain, ne regarde pas seulement les Pharisiens. Nous la lisons dans l'Évangile ; elle s'étend par là à tous les temps et à tous les lieux ; c'est par elle que saint Jean exerce parmi nous sa fonction de Précurseur, et je puis dire qu'il l'exerce plus rigoureusement à notre égard qu'à l'égard des Pharisiens. Comme notre état est plus parfait, nos obligations sont plus grandes ; s'il a condamné sans miséricorde ceux qui ne se préparaient pas à recevoir le Sauveur du monde, quelle est la condamnation qu'il fulmine contre ceux qui, après avoir reçu ce divin Sauveur, vivent au milieu de son Église comme ceux qui l'ont rejeté.

Il nous apprend d'abord quelles seront les peines que notre souverain Juge fera souffrir aux réprouvés ; ce seront des peines que Dieu a inventées dans sa colère. Quelle épouvantable idée ? De quoi n'est pas capable un Dieu en fureur ? L'arbre sera coupé, la terre ne lui fournira plus sa nourriture ordinaire, les pluies du ciel lui deviendront inutiles, c'est-à-dire, en un mot, il n'y aura plus de communication avec Dieu. Cet arbre sera mis au feu. Et dans quel feu, chré-

tions ? Dans un feu qui ne s'éteindra jamais. Mais ce sont peut-être des menaces qui n'auront pas leur effet : par l'accomplissement de la première prédiction qu'il a faite, jugez du succès que doit avoir la seconde. Il a dit : *Celui qui viendra après moi vous baptisera dans le Saint-Esprit ; vous savez ce qui en est.* Les apôtres ont reçu ce baptême à la vue de toutes les nations, et toutes les nations l'ont reçu par eux. Que dites-vous de ce prophète, peut-il vous être suspect ?

Ce qui nous doit faire trembler, c'est la qualité de ceux qui sont sujets à ces peines. Les voici : *Tout arbre qui ne porte pas de bon fruit sera mis au feu, les pailles seront brûlées ; il ne suffit pas de ne porter point de mauvais fruit, il ne suffit pas de ne point faire de mal, il suffit d'être inutile.* La paille et la plante sans fruit ne sont pas des épines et des ronces, elles ne sont pas des herbes empoisonnées, il est vrai, elles seront cependant brûlées. N'appelons point de cette sentence, elle a été confirmée par le Fils de Dieu en termes exprès, sous la parabole de l'herbe inutile et de l'arbre sans fruit. De là vient que lorsque le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, il se contentera de dire aux réprouvés : *J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'ai été étranger, et vous ne m'avez pas logé ; j'ai été nu, et vous ne m'avez pas revêtu ; j'ai été malade et prisonnier, et vous ne m'avez pas visité ; retirez-vous de moi, maudits, allez dans le feu éternel.* (Matth., XXV, 41-43.) Il ne leur reprochera point leurs crimes, leurs usures, leurs adultères, leurs sacrilèges, leurs impiétés ; l'inutilité de leur vie suffira pour les condamner.

Que dirons-nous de ces chrétiens lâches et paresseux, pour qui les bonnes œuvres ne sont point faites, de ces arbres stériles qui chargent inutilement l'héritage du père de famille, de ces pailles sèches et arides qui occupent, dans le champ de l'Église, la place que le bon grain devrait occuper ? Ce n'est pas seulement parmi le commun des fidèles que règne cet esprit d'assoupissement et de tiédeur ; il a passé jusque dans le sanctuaire. Combien trouve-t-on de ces ecclésiastiques sans mouvement et sans action, qui s'endorment au milieu de la vigne du Seigneur, qu'une vie molle et oisive, ou des occupations entièrement opposées à l'esprit de leur état, conduisent, sans qu'ils s'en aperçoivent, au plus irréparable de tous les maux ? Ils savent bien se nourrir du lait de leurs brebis et se couvrir de leur laine ; mais ils ne veulent pas savoir les conlaine. Ils ne font sentir à l'Église qu'elle est leur mère et qu'ils sont ses enfants, que par l'exactitude rigoureuse avec laquelle ils exigent la portion de la substance qui leur est regardée.

Cependant le royaume de Dieu s'approche : *la cognée est à la racine de l'arbre ;* car prenez garde, mes frères, et c'est la dernière instruction que je tire de la prédication de saint Jean, prenez garde que le jour du ju-

gement n'est pas si éloigné que nous le pensons. Il semble d'abord que cette parole n'a pas eu son effet. Plusieurs siècles se sont écoulés et peut-être s'en écoulera-t-il encore plusieurs; tout est dans le même état. Cependant vous menacez, grand prophète, et vous ne laissez espérer aucun délai. Il n'est pas le seul qui a tenu ce langage, c'est le langage du Fils de Dieu, c'est le langage de tous ses disciples: *Encore fort peu de temps*, dit saint Paul, *et celui qui doit venir viendra, il ne tardera pas*: « *Adhuc modicum aliquantulum.* » (Hebr., X, 47.) L'apôtre saint Jean déclare que tout ce qui est contenu dans son *Apocalypse* doit arriver bientôt, et il ne nous a pas plutôt donné cette assurance, qu'il s'écrie comme si le Juge paraissait déjà: *Le voilà qui vient dans les nues*: « *Ecce venit cum nubibus.* » (Apoc., I, 7.)

Toutes ces prophéties sont constantes; le jugement est proche, il s'exécute tous les jours, il arrive à toute heure et à tout moment. Nous finissons, et la fin particulière de chacun de nous nous tient lieu de la fin générale de tout le monde. Il ne se fera rien pour lors qui ne se fasse présentement; c'est surtout de ce jugement particulier que Jean-Baptiste est le précurseur: cette fonction lui est propre, elle ne convient pas même à Elie.

Déjà, dit-il, *la cognée est à la racine de l'arbre*: expression formidable! Il ne s'agit plus, dit saint Chrysostome sur ce passage, d'une faux volante, d'une destruction d'une haie, de la démolition d'une vigne foulée aux pieds, les anciens prophètes parlèrent ainsi: il s'agit d'une hache tranchante; elle est toute prête à donner le coup, elle est appliquée à l'arbre, il n'y a rien entre eux deux; tout sera emporté, les branches, le tronc, la racine. Vous qui portez sur un corps usé et chancelant les tristes assurances d'une mort prochaine, la cognée est prête. Vous qui vous appuyez mal à propos sur le frère avantage d'une jeunesse trompeuse, qui comptez les années que vous pouvez vivre, et non pas les années que vous vivez, la cognée est prête, le monde va finir pour vous; peut-être serez-vous retranchés les premiers; le jugement suivra, et quel jugement, mon Dieu!

Finissons par un mot de consolation qu'ajoute saint Chrysostome. Il est vrai, dit-il, que la cognée est à la racine, mais la racine n'est pas coupée; il dépend de vous d'arrêter le coup; si vous voulez changer de vie, Dieu retirera son bras. Il fait deux choses en même temps: il approche le fer pour vous tenir dans la crainte; il ne coupe pas pour vous donner le loisir de vous convertir. Mais est-il encore temps? la cognée est prête à frapper. Oui, mes frères, il est encore temps: le fruit qu'on exige de vous n'est pas semblable à ce fruit tardif que portent les arbres ordinaires. Il n'est assujéti ni à la vicissitude des saisons, ni à tous ces différends soins qui se succèdent les uns aux autres; il suffit de vouloir, l'arbre germera

aussitôt et poussera le fruit qu'on lui demande.

Embrassons, chrétiens, le remède salutaire qui nous est présenté. Profitons du premier avènement de Jésus-Christ, et nous ne craignons pas le second. Ne vaut-il pas mieux que Jean soit pour nous le Précurseur d'une sainte vie, que le Précurseur d'une rigoureuse condamnation? Sanctifions-nous par une pénitence sincère, par une humilité chrétienne. Après cela, que la mort vienne, que le jour du Seigneur paraisse, la cognée frappera nos corps, mais elle n'approchera point de nos âmes; elle brisera le vase d'argile, mais elle ne touchera pas au feu sacré dont il sera plein. Nous passerons tranquillement, et sans peine, d'un état de travail et de douleur, au repos éternel, et à la gloire bienheureuse. Ainsi soit-il.

VIII.

PANÉGYRIQUE DE SAINT LOUIS.

Postquam sederit in solio regni sui, describet sibi Deuteronomium legis hujus, et habebit secum, legetque illud omnibus diebus vitæ suæ. (Deut., XVII, 18, 19.)

Lorsque le roi que vous donnerai sera assis sur son trône, il écrira ma loi de sa propre main, il la portera avec soi, et il la lira tous les jours de sa vie.

Que Dieu met de différence, messieurs, entre les rois et les hommes ordinaires! S'il veut se former un peuple selon son cœur; s'il adopte la postérité d'Abraham, cette postérité, toute précieuse qu'elle est à ses yeux, est réduite à se conduire longtemps par les faibles conseils d'une raison toute prête à s'égarer. Les vapeurs qui s'élèvent incessamment du fond de la nature corrompue, lui cachent la meilleure partie de ses engagements. Sur la bonne foi de sa conscience, sans règles certaines, presque sans principes, soutenue de temps en temps par quelques inspirations secrètes, par quelques avertissements passagers, elle languit dans l'obscurité et dans la misère, elle achète une loi par une patience et par une fidélité de plusieurs siècles.

Il n'en est pas de même des rois. Ils ne sont point encore, et leur loi est déjà écrite. Ils ne paraîtront en Israël qu'après une longue suite de juges: mais parce que s'ils demeuraient un moment sur le trône sans être instruits de leurs devoirs, ils seraient privés de la plus essentielle partie de leur grandeur, Moïse est chargé de leur marquer par avance quelles seront leurs obligations. Dieu dicte, il écrit: et voici de grandes choses en peu de mots: *Postquam sederit in solio regni sui, describet sibi Deuteronomium legis hujus, et habebit secum, legetque illud omnibus diebus vitæ suæ.* Je vous donnerai moi-même un roi, il recevra de la main de mes pères le livre des commandements; les premières heures de son règne seront employées à l'écrire, il le portera toujours sur son cœur, et il passera ses jours à le méditer.

Je ne sais, messieurs, si je me trompe, mais il me semble qu'ayant à louer le plus

saint des rois, un roi qui ne s'est proposé d'autre caractère que celui que Dieu attendait de lui, j'ai dû prendre ces devoirs dans leur origine, remonter à la source de sa sanctification, et vous faire voir que la méditation de la loi de Dieu a été la plus importante, la plus universelle, la seule occupation de saint Louis. Loin d'ici ces idées littérales d'un peuple grossier, qui réduisait son obéissance à l'observation scrupuleuse des termes, qui embrassait le corps de la loi tandis qu'il en négligeait l'esprit, qui en portait les paroles écrites sur ses habits, et qui ne les avait pas dans le cœur. *Ce n'est pas avec l'encre, dit l'apôtre saint Paul, mais avec l'esprit du Dieu vivant ; ce n'est pas sur la pierre, mais sur les tables d'une volonté docile, que les ordonnances du Seigneur doivent être écrites.* (I Cor., III, 3.)

Telle a été la conduite de saint Louis : *Lex Dei ejus in corde ipsius.* (Psal. XXXVI, 21.) Le trône ne l'a élevé au-dessus des hommes, que pour le soumettre plus immédiatement aux ordres de Dieu. Il a considéré les préceptes généraux comme des préceptes qui lui étaient propres : il a connu que ce qui convient à chaque état en particulier, est une portion de ce qui convient à l'état d'un roi, et que chaque ligne de la loi le regarde, ou pour en être l'observateur, ou pour en être le protecteur.

Ce qui a fait le plan de sa vie, fera le plan de son éloge. Il a travaillé à observer la loi de Dieu ; il a travaillé à faire observer la loi de Dieu ; tout est renfermé dans ces bornes, tout se réduit à ces deux propositions.

N'attendez pas, chrétiens, que j'entreprenne de vous le montrer ici tel qu'il est, ou tel qu'il vous a été montré par ceux qui sont venus avant moi. Saint Louis est trop grand pour être dignement loué par un homme ; je suis trop faible pour me comparer aux hommes illustres qui ont rempli la place que j'occupe aujourd'hui. Je me flatte encore moins de pouvoir mériter l'attention de ces génies extraordinaires, formés sur un meilleur modèle que les autres, animés d'un souffle plus noble, accoutumés à un air plus pur. Je me contenterai de porter sur le tombeau d'un saint roi les précieux restes de ces lauriers dont on l'a déjà chargé ; heureux si je puis faire passer de ce tombeau jusque dans vos cœurs, l'esprit d'obéissance et de zèle que je viens louer.

Divin Sauveur, faites paraître la puissance de votre grâce, élevez-moi au-dessus de moi-même. Ce sacré temple de la religion et de la gloire a retenti plusieurs fois des louanges immortelles de ce roi, votre imitateur, et votre martyr. Donnez-moi la force de travailler à mon tour à ce grand ouvrage ; je ne veux y mêler rien de terrestre, je ne veux inspirer que l'amour de votre loi. Pour obtenir vos lumières, j'implore l'intercession de votre Mère, et je lui dis avec l'auge : *Ave, Maria.*

PREMIÈRE PARTIE.

Vous le savez, messieurs, Dieu ne pense pas comme les hommes, ses idées sont d'un ordre supérieur, elles s'accordent rarement avec les nôtres. Demandez à la raison humaine ce que c'est qu'un roi ? Elle vous répondra que c'est un homme élevé au-dessus des autres, ou par le choix des peuples, ou par le privilège de la naissance ; un homme qui gouverne tout, et qui n'est point gouverné, qui tient dans ses mains les volontés de ses sujets et la sienne propre, qui fait les lois et qui n'en peut recevoir, à qui tous doivent rendre compte, et qui ne rend compte à personne. Si vous consultez la foi, elle vous dira que la Providence fait les rois, que par elle ils règnent : que dans le ciel il y a un Maître dont les yeux interrogent sans cesse les maîtres de la terre (Psal. X, 5, 6), que leurs actions sont portées chaque jour dans la balance du sanctuaire, qu'elles y sont examinées ; libres, à la vérité, de la multitude des tribunaux qui épouvantent les hommes, mais sujettes cependant à un jugement qui n'en sera ni moins entier, ni moins rigoureux.

Sur ce principe, sur ces différentes vues de la raison et de la foi, il est aisé de trouver une explication solide à la loi donnée aux rois. D'un côté, la prudence politique a tout soumis à leur ordre ; elle les a revêtus d'une autorité toute-puissante, elle en a fait les dieux de la terre. D'un autre côté, la véritable religion leur apprend qu'ils ont un Dieu, que ce Dieu jugera les justices (Psal. LXXIV, 3), et qu'il s'est réservé un empire souverain sur les têtes les plus indépendantes. Que fera la sagesse divine ? Quel moyen trouvera-t-elle pour retenir dans les bornes du devoir ceux que les hommes ont mis au-dessus de tous les devoirs ? Elle leur imposera une obligation particulière de méditer la loi de Dieu ; ce n'est pas assez de la lire tous les jours ; ils la porteront dans leurs mains, ils la graveront sur leurs cœurs. Raison humaine, tu mets la grandeur où elle n'est point. Tu approuves dans un particulier cet esprit de dépendance, tu souffres qu'il pèse dans sa retraite tous les articles de la loi, qu'il en perce les saintes obscurités, et qu'il en sonde les sacrés mystères. Mais tu prétends que les rois ont de plus nobles occupations ; si tu n'oses soutenir ouvertement que ces règles divines ne sont point faites pour eux, tu ne laisses pas de leur dire quelquefois en secret, que ce n'est pas à eux à les étudier, que la connaissance peut en être trop exacte, et qu'un prince fortement occupé de ce qu'il doit à son Dieu, se fait rarement un grand nom parmi les hommes. Ecoutez ce que Dieu dit au successeur de Moïse : *Votre force sera grande, si vous accomplissez toute la loi ; vous saurez ce que vous ferez, si vous la suivez de point en point* (Josue, I, 8, 9.) Considérez le saint roi David, cet homme aussi grand devant les hommes que devant Dieu ; il mettait toute sa gloire dans une attention

perpétuelle aux commandements du Seigneur, et dans l'observation de ses ordonnances. Le psaume CXVIII, ce psaume dont l'Eglise sainte s'occupe tous les jours à quatre reprises différentes, nous fait voir à chaque verset quelles étaient les dispositions de son âme.

C'est sur ces grands modèles que saint Louis s'est réglé. Jamais homme n'a mieux connu ses devoirs; jamais saint ne les a mieux remplis. Plus il se reconnaissait au-dessus des hommes, plus il se regardait au-dessous de Dieu. Il savait qu'on ne peut être dispensé des lois humaines que par un privilège exprès, que c'est une prérogative dans les rois, et une grâce dans les autres hommes; mais il savait aussi qu'il n'en est pas de même des lois divines, et que la plus grande de toutes les grâces, c'est d'y être soumis et d'y obéir. Il arrêtait sa vue sur le Sauveur du monde, il observait toutes ses démarches, il s'occupait incessamment de l'obéissance religieuse qu'il avait rendue à son Père, et il s'appliquait avec joie ces paroles sonnées, que nous lisons dans l'Evangile : *Non veni solvere legem, sed adimplere : « Je ne suis pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir. »* (Matth., V, 17.)

Voulez-vous connaître dans le détail la situation de son cœur? Permettez-moi de recourir à son histoire.

Dans ces premières années de la vie où les hommes encore faibles et chancelants, n'ouvrent la bouche que pour découvrir le fonds de corruption qui est dans leur cœur, que pour faire paraître l'attachement qu'ils ont déjà à cette terre malheureuse, sur laquelle ils commencent à peine de marcher, il ne parla qu'à Dieu, il ne parla que de Dieu; ce furent les louanges divines qui dénouèrent une langue encore embarrassée par la faiblesse de l'âge. Au milieu de ces pieuses occupations, la couronne passa sur sa tête. Un enfant qui devait servir Dieu toute sa vie, ne pouvait commander trop tôt.

La cérémonie de son sacre ne fut pas pour lui une simple cérémonie. Occupé tout entier de l'importance de l'action qu'il allait faire, se reposant des soins nécessaires à l'Etat sur l'habileté d'une mère sage, détournant la vue de ces nuages épais que des esprits remuants assemblaient sur la tête d'un roi mineur, il demanda et il obtint l'esprit d'intelligence et de sagesse, il ne put faire sans frayeur le serment que tant d'autres avaient fait sans attention; et comme s'il eût reçu une assurance sensible des secours qu'il devait attendre, on l'entendit prononcer ces paroles : *Seigneur, mon espérance est en vous, je ne serai point confondu.* (Psal. XXX, 2.)

Ce n'étaient pas là de ces mouvements imparfaits, qui ne subsistent qu'à la faveur d'une sainte éducation, qui ne remuent que la surface de l'âme, qu'un certain âge voit naître, et que l'âge suivant voit finir. La piété était née avec lui, elle croissait avec lui; son règne fut le règne de la piété. D.s

heures entières données à la prière, sans rien ôter aux heures consacrées à l'Etat; un respect attentif pour les saints mystères, qui portait la religion dans des cœurs possédés de l'amour du monde; une vénération pour les choses saintes, qui a rendu la France dépositaire des plus illustres instruments du salut des hommes; des édifices de bénédiction, ou pour rendre supportables les infirmités de la nature, ou pour soutenir la vie de ceux qui ont survécu à leur fortune, ou pour servir de rempart aux épouses de Jésus-Christ contre la corruption du siècle.

Vous qui, sous prétexte de vous renfermer dans les bornes étroites du précepte, ne donnez aux exercices de piété que ce que vous ne pouvez leur refuser, qui ne servez Dieu qu'en disputant et comme à regret, qui condamnez toutes les actions que vous ne trouvez pas commandées, qui laissez, dites-vous, aux âmes vulgaires les vains amusements qu'elles se sont faits, et qui cependant vous faites vous-même, une voie à part; arrêtez-vous ici, et voyez un prince qui n'a jamais cru s'abaisser en servant Dieu, qui s'est mêlé parmi le peuple, comme David, pour honorer l'arche du Seigneur, qui s'est livré tout entier aux saints transports d'une piété sans art et sans faste, qui a voulu flatter Dieu, pour me servir de l'expression d'un Père de l'Eglise, et qui s'est offert à lui, sous toutes les formes que la charité peut inventer. Et vous qui par un esprit contraire ne prenez de la religion que ces pratiques extérieures qui ne coûtent pas beaucoup, qui avez vos temps et vos heures pour être chrétiens, qui répandez froidement devant Dieu un certain nombre de prières que la langue prononce et que le cœur ne dicte point; toujours prêts à vous faire des devoirs de fantaisie, toujours insensibles aux véritables devoirs; ouvrez les yeux sur votre erreur, apprenez à séparer le mensonge de la vérité. Si la piété de saint Louis était semblable à la vôtre, elle ne serait qu'un triste fantôme, réprouvé devant Dieu, méprisable devant les hommes. Mais elle est grande, et par la grâce de l'Esprit-Saint dont elle est le don, et par l'entier accomplissement de la loi dont elle est le principe.

Je dis l'entier accomplissement de la loi, car où est la vertu que saint Louis n'a point connue? Libéral par le seul esprit de faire du bien, magnifique sans orgueil, modeste sans affectation, tendre sans faiblesse, ferme sans dureté, il se fit un caractère que les hommes cherchaient depuis longtemps, et qui ne s'est retrouvé que dans nos jours.

Parlerai-je de cette assiduité dans les conseils, où tout se passait sous ses yeux, de cette sagesse qui tempérait le pouvoir des grands, et qui réglait leurs querelles, de cette activité qui sans troubler son repos, pénétrait et renversait les desseins de ses ennemis, de cette valeur qui forçait tous les obstacles, qui brisait tout, qui confondait tout, et qui par un péril de quelques heures

assurait à ses peuples une tranquillité de plusieurs années?

Quand je tairais toutes ces choses, pourrais-je oublier cette droiture de cœur qui fait les bons rois? Non, messieurs, faire l'éloge de saint Louis, et ne pas dire qu'il a donné des exemples immortels d'une équité pure et sans tache, ce serait lui refuser un honneur qu'il eût préféré à tous les autres, s'il eût été capable d'en souhaiter.

La justice est le grand devoir des rois : elle se rend en leur nom, et dans les temps heureux où ce précieux loisir ne leur était pas encore ôté par l'esprit d'inquiétude et de division, qui agite et qui défigure le monde depuis tant de siècles, ils la rendaient eux-mêmes à leurs peuples. Les passions des hommes se sont multipliées et avec elles les affaires de l'univers. Les rois ont été obligés d'appeler les sages à leurs secours, ils les ont associés à leurs fonctions, ils se sont déchargés sur eux d'une portion de leurs soins. Cependant le plus pesant du fardeau leur est resté, ils répondent à Dieu de ceux qu'ils ont employés, et les matières les plus délicates sont encore entre leurs mains.

Convaincu de ce principe, saint Louis fonda sa plus solide grandeur sur l'amour de la justice. Il s'occupa des lois anciennes, ou pour les réformer, ou pour les faire revivre : sur les nouveaux besoins il en forma de nouvelles. L'innocent *vécut en paix à l'ombre de sa vigne et de son figuier* (III Reg., IV, 25); la vertu opprimée ne manqua jamais d'asile, le crime seul n'en trouva point. Quel spectacle pour tout un peuple, de voir un prince victorieux, l'amour et la fermeté de l'Europe, connaître quelquefois par lui-même des différends des particuliers, descendre par bonté dans le détail de leurs intérêts, peser avec circonspection les raisons des uns et des autres, écouter attentivement le plaidoyer confus d'un habitant de la campagne : aussi content et plus grand mille fois devant Dieu, lorsque assis au pied d'un arbre, il avait réconcilié deux misérables dont le procès augmentait la misère, que lorsque assisté des Pairs du royaume, il avait réglé les limites de ces illustres vassaux qui pouvaient lever des armées.

Ce n'est pas tout : il nous est aisé d'être justes, lorsque nous ne sommes point intéressés dans nos arrêts ; son cœur droit s'en fait un plaisir. Mais où sont ceux qui décident juste en leur propre affaire, qui prononcent contre eux-mêmes, et qui veulent bien préférer une condamnation équitable à un gain de cause sans appel? C'est néanmoins ce que saint Louis a fait. Je vous atteste, provinces de Normandie, de Champagne, d'Artois et de Flandres, qu'il a parcourues dans la seule ardeur de parifier ses mains. Vous l'avez vu recevoir avec un visage serein, les plaintes que les désordres des deux règnes précédents rendaient légitimes ; et vous avez des familles dans votre sein, dont la meilleure partie des biens est

encore un monument de la justice de ce saint roi.

Des tribunaux de restitution établis dans tout le royaume, achevèrent ce qu'il n'avait pu faire entièrement par lui-même. C'est là que Naboth retrouvait sa vigne, que chacun était écouté : non qu'il suffit de se plaindre, tout était mûrement examiné selon Dieu, tout s'accomplissait par le ministère de gens habiles qui ne cherchaient que la vérité, et qui ne pouvaient plaire que par elle. Nous savons, messieurs, que l'esprit de saint Louis n'est pas éteint. Des hommes intègres, sont envoyés de temps en temps dans les provinces : les juges mêmes sont mis dans leur balance, l'éloignement du prince est réparé par ces secours ; en un mot, il est permis de plaider contre le roi ; et la postérité saura que, dans une affaire de plusieurs millions, il n'a point voulu accepter la pluralité des voix, et qu'il a été condamné par son seul suffrage.

Je laisse derrière moi plus de grandes actions que je n'en rapporte ; car où est celui qui renfermera dans les bornes d'un discours ordinaire tout ce que l'amour de la loi de Dieu a fait faire à saint Louis? Il en reçoit le prix immortel dans la maison du Seigneur, il porte, pour l'éternité, cette couronne de justice dont parle le grand Apôtre, et Dieu, qui est riche en miséricorde, ne voulut pas même le laisser sans récompense pendant sa vie. Son nom s'étendit sur la face de la terre, sa gloire fut connue à tous les peuples, les nations les plus reculées rendirent hommage à sa vertu. On voyait arriver de temps en temps des ambassadeurs, sans instructions, sans mémoires, sans raisons d'Etat, chargés de la seule vénération de leurs maîtres. Ils venaient voir si la voix qui était allée jusqu'à eux, ne serait point démentie ; et trouvant beaucoup plus qu'ils n'auraient osé chercher, ils se retiraient condamnant la modestie de la renommée, et bénissant le Dieu des Français. Dans ce bruit confus d'acclamations en toutes les langues de l'univers, on distingua la voix de ce prince formidable, qui méprisant une souveraineté vulgaire, comptait les rois et les empereurs au nombre de ses sujets, et qui exerçait sur eux un empire que la crainte de la mort rendait général. Il voulut soumettre Louis à la loi commune, il voulut exiger de lui le tribut qu'il recevait des autres monarques ; mais la fermeté du héros arrêta l'insolence du barbare, il avoua enfin qu'il y avait un roi sur la terre, il obéit à ses ordres, et il demanda son alliance.

La vertu peut-elle attendre des hommages moins équivoques et plus glorieux? Oui, messieurs, elle le peut ; vous allez en être les juges. Ce peuple inquiet, cette nation indocile, qui resserrée dans les bornes que la mer lui donne, ne peut occuper son chagrin que sur elle-même, qui dispute sans cesse avec ses maîtres, qui les dépose, qui les fait tomber sous le fer infâme d'un bourreau, l'Angleterre toujours séditieuse, tou-

jours paricide, se liguait contre son roi. Vingt-quatre tyrans s'emparèrent de l'autorité; l'homme du Seigneur ne fut plus qu'une ombre, et il n'eut pas plutôt entrepris de secouer l'indigne joug qu'on lui imposait, que tout marcha contre lui à main armée, les horreurs de la guerre désolèrent les provinces, et ses propres enfants furent au nombre de ses ennemis. La paix fut enfin proposée. Louis, accoutumé à se voir l'arbitre de ses voisins, fut chargé de cet accommodement important; et la qualité de médiateur fut bientôt changée en la qualité de seul et unique juge. On vit donc un souverain plaider sa cause devant un autre souverain, et des sujets rebelles, mais persuadés de leur droit, attendre de sa bouche d'un roi un jugement favorable, contre les privilèges des rois, et contre les intérêts d'un beau-frère.

Quel torrent m'entraîne encore hors de mon sujet? Ne pourrai-je dire un mot de saint Louis, que le monarque auguste qui occupe aujourd'hui son trône ne se présente à mes yeux? Je le vois dans ce moment, couvert de la seule gloire qui lui manquait, roi protecteur des rois. Un roi d'Angleterre implora la justice de saint Louis: un roi d'Angleterre a recours à la puissance de Louis le Grand. Il le reçoit dans ses Etats, il ouvre pour lui les trésors de son épargne, seul contre l'Europe entière, il trouve encore des armées pour le secourir, il n'oublie rien pour l'associer à ses grandes destinées, il oppose une vertu toujours triomphante au crime heureux d'un usurpateur, et il soutient tout à la fois les intérêts de l'amitié, de la religion et de la justice.

Encore une fois, messieurs, je m'écarte, et je pourrais même m'écarter davantage; mais, périssent toutes les règles de l'éloquence, s'il faut que la vérité en souffre. Revenons cependant, et non contents d'avoir vu saint Louis observer la loi de Dieu, voyons avec quel zèle il s'est employé à faire observer cette même loi.

DEUXIÈME PARTIE.

La loi de Dieu est pour tous les hommes, tous doivent la connaître, tous doivent la méditer: *Mes commandements*, dit le Seigneur, *seront toujours présents à vos yeux: vous les enseignerez à vos enfants, vous les lirez dans vos maisons, et à la campagne, vous commencerez le jour, et vous le finirez en les méditant.* (Deut., VI, 6, 9.) Cependant lorsqu'il s'agit d'établir un roi, Dieu ne se contente pas de cet ordre général, il en fait un précepte particulier: *Postquam sederit in solio, describet sibi.*

Que veut dire ce te conduite, messieurs? Quand Dieu parle aux hommes, ne parle-t-il point aux rois? Ne sont-ils point compris dans la règle commune? Les tables de Sinaï ne sont-elles pas faites pour eux, et faudrait-il un article nouveau pour les y soumettre? A Dieu ne plaise que nous soyons dans cette pensée! Nous savons que les souve-

rains sont frères de leurs sujets: *Non poteris regem facere qui non sit frater tuus* (Deut., XVII, 15); et s'ils ne devaient garder la loi que comme les autres, il n'aurait pas été nécessaire de la leur recommander plus expressément qu'aux autres.

Il y a donc quelque chose de plus? Oui, messieurs. Ce n'est pas assez pour eux de craindre Dieu, il faut encore qu'ils s'appliquent à le faire craindre. Ils sont hommes, dit saint Augustin (epist. 158); mais ils sont rois: comme hommes, il doivent servir le Seigneur en hommes; comme rois, ils doivent faire pour son service ce qui ne peut être fait que par des rois.

Le saint roi Josias le savait bien, et ce fut la loi de Dieu qui le lui apprit. (IV Reg., XXII, XXIII.) Ce sacré livre qui a été appelé le *Deutéronome*, qui devait être tous les jours entre les mains des rois, qu'ils devaient se laisser les uns aux autres comme un précieux héritage, avait été négligé de telle sorte, qu'on ne le connaissait plus, il avait disparu, et ce fut comme par hasard que le souverain prêtre le trouva caché dans le temple. Il fut apporté à Josias, il fut lu devant lui, il le lut lui-même au peuple; et pénétré de douleur à la vue des abominations que la malice des hommes avait introduites, et que leur ignorance avait conservées, il s'arma de zèle contre les prévaricateurs, il leur ôta jusqu'aux occasions du péché; il renversa dans tout son royaume les temples profanes qu'un culte réprouvé avait élevés, il démolit les autels qu'on avait bâtis, il brûla les bois qu'on leur avait consacrés: bien différent de ces princes pieux, mais timides, dont la lâcheté scandalisait Israël, et dont il est écrit: *Fecit rectum coram Domino, verumtamen excelsa non abstulit.* (III Reg., XV, 14.)

Changez les temps et les noms, et vous trouverez saint Louis. Dieu l'a fait régner, et Dieu a régné par lui: sa vie entière a été employée à faire connaître le nom du Seigneur, à maintenir ses droits, à étendre son empire.

A la honte de la religion, la France était en proie depuis longtemps à la fureur de deux monstres, dont l'un sapait peu à peu les fondements des familles les mieux établies, et dont l'autre déshonorait ouvertement l'auguste majesté de Dieu. L'usure et le blasphème étaient ces deux monstres; les mains et les langues étaient infectées de leur venin, et la contagion faisait tous les jours des progrès si surprenants, que l'on commençait à désespérer des remèdes.

Un autre mal encore plus grand, et parce qu'il était funeste à l'État, et parce qu'il perdait plus certainement les âmes de ceux qu'il attaquait, faisait gémir l'Église sainte, et tirait des larmes de ses yeux. Cette mère charitable portait dans son sein des enfants dénaturés, qu'une fausse gloire armait tous les jours contre leurs frères. Mems la cause de la querelle était importante, plus l'honneur des combattants était assuré. Il y avait des règles pour le désordre, elles étaient

scrupuleusement observées. Que dis-je ? Les lois autorisaient cette barbarie ; dans une cause douteuse les armes tranchaient la difficulté, les dénonces appartenaient aux juges, et les ecclésiastiques mêmes n'avaient point d'horreur d'en profiter.

En vain les prédicateurs évangéliques signalaient leur zèle contre ces abominations. En vain les saints conciles fulminaient des anathèmes contre les coupables. Il fallait une barrière plus forte, et l'on connut, par une heureuse expérience, que la terreur salutaire des lois temporelles est souvent un moyen dont la sagesse de Dieu se sert, pour rappeler les hommes à leur conscience et pour les conduire à la piété. Une ordonnance de saint Louis bannit l'usure de ses États ; une autre ordonnance réprima l'insolence du blasphème ; et le duel, condamné à des peines rigoureuses, eût été anéanti, si la Providence n'eût réservé ce miracle à un prince, dont elle s'occupait par avance et dont elle méditait déjà la grandeur.

Que j'aurois de choses à dire, messieurs, si je prétendais vous faire voir dans le détail en combien de manières saint Louis s'est déclaré le défenseur de la morale et de la foi de Jésus-Christ ? Il n'est sorte de bien qu'il n'ait procuré. Il avait sa part comme David dans les bonnes œuvres de tous ceux qui craignaient le Seigneur et qui gardaient ses commandements, et tel qui n'avait peut-être jamais pensé aux engagements d'un chrétien, intimidé par la sévérité de la loi, excité par l'espoir de la récompense, entraîné par la force du bon exemple, donnait son nom au livre de vie sans le savoir, passait insensiblement de la prudence du siècle à la science du salut ; et ne croyant prendre d'abord que le langage des enfants de lumière, il en prenait enfin et le cœur et les actions.

C'est ainsi que les Juifs étaient appelés à l'Évangile ; c'est ainsi que les hérétiques étaient ramenés à l'unité. Rien ne fut épargné pour ce saint ouvrage : les libéralités du prince se joignaient aux instructions de l'Église ; tout concourait d'une même ardeur à l'édification du corps de Jésus-Christ. Peut-être les raisons de la chair entraînaient-elles quelquefois dans les conversions. Mais ils étaient dans l'Église, ils voyaient la vérité de plus près, et pour la faire embrasser aux hommes, il suffit bien souvent de les en avoir approchés. Du moins les enfants louaient le nom du Seigneur ; on ne se contentait pas de les laisser venir à lui, on les y portait ; on leur apprenait à désirer le lait pur et raisonnable de la saine doctrine, et il arrivait enfin que la bonne nourriture qui leur était incessamment présentée, corrigeait la malignité des humeurs et remplissait les veines d'un meilleur sang.

Je lis dans votre pensée, messieurs, ou pour mieux dire, nous ne pensons tous qu'une même chose. Réunissons nos voix, et disons tous ensemble ces paroles de l'Apocalypse (chap. XI, vers. 15), que les anges étonnés du plus grand et du plus sou-

dain changement qui fut jamais, ont déjà dit sans doute dans le ciel : *Factum est regnum hujus mundi, Domini nostri et Christi ejus* : « Le royaume de ce monde est devenu le royaume de Notre-Seigneur et de son Christ. » Le malheur des temps avait partagé la France entre la vérité et le mensonge ; deux peuples habitaient une même terre ; formés d'un même sang, ils n'avaient ni les mêmes coutumes, ni les mêmes inclinations : l'Israélite et l'Égyptien étaient confondus, mais l'un marchait avec joie à la faveur de la lumière qui l'éclairait, et l'autre demeurait immobile sous la pesanteur des ténèbres dont il était accablé. *Nous vous rendons grâces, ô mon Dieu, de ce que vous avez fait pour nos frères : vous avez ouvert votre saint temple, vous avez fait paraître l'arche de votre testament, vous vous êtes armé de votre toute-puissance, et vous avez régné* : « *Gratias agimus tibi, Domine Deus, apertum est templum, visa est arca testamenti, accepisti virtutem tuam magnam, et regnasti.* » (*Ibid.*, 17-19.) Vous avez régné, Seigneur, et celui qui ne cherchait qu'à vous glorifier par l'extirpation de l'hérésie, sera lui-même glorifié de plus en plus devant les hommes.

Ici, messieurs, un nouvel ordre de choses se présente à moi. Quelque idée que je me sois faite du zèle de saint Louis, je le perds de vue dans ce moment : je me sens accablé par la grandeur de la matière que je devrais traiter, je ne puis m'accoutumer à son éclat, et si je ne vous avais déclaré par avance que je viens retoucher seulement quelques traits d'un portrait presque achevé, si l'on n'avait déjà mis la dernière main à cet endroit du tableau, j'abandonnerais l'entreprise et je me retirerais avec confusion. Cependant, soit qu'on ne puisse avouer sa faiblesse sans quelque honte, soit que la témérité ait des charmes pour tous les hommes, je ne renonce pas sans douleur à vous montrer saint Louis, porté au delà des mers par sa charité, animé du désir de conserver à Jésus-Christ ses anciens sujets, et de lui en donner de nouveaux, plus grand que les autres hommes par sa valeur, plus grand que lui-même par sa patience. Que ne puis-je vous le représenter dans cette fameuse journée de Damiette, disposant tout à la fois un combat de mer et une descente, forçant lui-même, l'épée à la main, un passage que la nature et les hommes lui refusaient, gagnant une bataille rangée sur le terrain qu'il venait de conquérir, et recevant pour prix de sa victoire la plus importante place de l'Égypte ? Que j'aime à vous le faire voir, tout brillant de gloire après avoir converti son camp de son bouclier et forcé celui des ennemis avec l'épée, entrer en triomphateur dans les fers des Sarrasins ; soutenir la majesté d'un roi prisonnier de Jésus-Christ, non par une fierté affectée qui se dément à la fin, mais par une force d'âme et une tranquillité de raison qui ne peut être ébranlée ; arrêter d'un seul regard les mains sacrilèges d'une troupe de barbares, encore fumantes du sang de leur propre sultan, forcer ses

vainqueurs, par le seul éclat de sa patience, à mettre en délibération s'ils le choisirent pour leur roi ; dicter lui-même les conditions de sa liberté, recevoir le serment de ses ennemis, et ne leur donner d'autre assurance que sa vertu.

Tous ces prodiges entreraient en foule dans mon discours, et quoique déjà tant de fois célébrés dans cette chaire, peut-être leur propre grandeur les rendrait-elle nouveaux. Mais, encore un coup, je m'arrête, et je me contente de vous dire que saint Louis fut heureux pour avoir part à la gloire des héros ; qu'il fut malheureux, pour avoir part à la gloire des chrétiens. Dans l'un et dans l'autre état, la loi de son Dieu fut toujours présente à ses yeux, il triompha pour elle, il souffrit pour elle ; en un mot, il n'en fut pas seulement l'observateur et le défenseur, il en fut encore le martyr.

Seigneur, je n'entre point dans les conseils de votre sagesse ; il me suffit de savoir que vous avez plus d'une voie pour glorifier les rois selon votre cœur. Vous les aimez toujours avec une égale tendresse, mais vous ne les traitez pas toujours également. Il y en a que vous élevez en les abaissant : vous leur faites part de votre calice, et vous leur apprenez dans le même temps à le recevoir avec dignité. Il y en a d'autres que vous conduisez à la gloire par la gloire même ; vous bénissez toutes leurs entreprises, il semble que vous ayez défendu à l'affliction de les approcher. Heureux les peuples qui vivent sous un tel règne ! Malheureux, s'ils ne vous en rendent pas des actions de grâces continuelles !

Vous le voyez, chrétiens, nous sommes ce peuple chéri de Dieu. Un roi plus occupé du royaume de Jésus-Christ que de son propre royaume, que la loi de Dieu conduit et qui conduit tout sur la loi de Dieu, qui non content de ne prendre les armes que pour la justice, ne les prend jamais qu'après s'être justifié, ce roi vient de recevoir des récompenses éclatantes de la droiture de ses intentions. Le Ciel s'est expliqué sur la terre et sur la mer, il a donné son approbation d'une manière digne de lui. En six semaines, trois victoires, et quelles victoires encore ? Vous en convenez, ennemis de la France, et vous n'avez pas même la triste consolation d'en pouvoir affaiblir l'éclat.

Messieurs, on a accoutumé de vous le dire, et je vous le dis aujourd'hui avec plus de fondement qu'on ne l'a jamais fait : c'est à vous à instruire la postérité. Faites-lui croire, si vous le pouvez, qu'après une longue suite de victoires, après une perpétuité de triomphes, Louis le Grand commanda à l'Europe de lui demander la paix, que cette paix fut troublée par un prince qui n'écoutait ni la voix de Dieu ni la voix de la nature ; que ce prince arma plus de puissances qu'il n'en fallait pour la conquête de l'univers ; que Louis demeura seul au milieu de tant d'ennemis, et que lui seul fut vainqueur. Traitez modestement une matière, où rien ne peut manquer que la vrai-

semblance. Cette modération sera difficile ; mais vous êtes les maîtres d'un art qui peut tout, et vous donnerez par là des modèles d'une éloquence qui n'était pas encore connue. On proposera les anciens à ceux qui voudront élever de grandes actions ; mais on fera lire vos ouvrages à ceux qui ignoreront le secret de persuader des prodiges. Il s'établira un commerce d'immortalité entre Louis le Grand et l'Académie française. Les vertus que vous louez vous mettront entre les mains de tous les rois ; la manière dont vous les louez, le mettra entre les mains de tous les savants.

Durent pour l'honneur de notre histoire et pour la félicité de la France, les glorieuses années de ce prince auguste ! N'épargnons, chrétiens, ni les prières ni les vœux ; mais, sur toutes choses, si nous voulons mériter sa conservation, appliquons-nous au grand ouvrage de notre salut : vivons d'une vie vraiment chrétienne. Travaillons, chacun selon notre état, à observer la loi de Dieu, travaillons, chacun selon notre pouvoir, à faire observer la loi de Dieu. Qui sait si les péchés de nos pères n'arrêtèrent pas saint Louis dans le plus beau de sa course ? Qui sait si le monde ne se rendit pas indigne de lui ? Cependant notre siècle n'est pas meilleur que ceux qui l'ont précédé ; et quand je dirai que la corruption acquiert chaque jour un degré nouveau, je ne dirai rien que vous ne sachiez. Nous avons ajouté à l'iniquité des anciens temps, un raffinement de malice qui, nous déroband à la censure des hommes, nous expose dangereusement aux yeux de Dieu. On ne connaît la loi que pour l'appliquer aux autres dans sa rigueur et pour s'en réserver à soi-même tous les sens favorables qu'elle peut avoir. La sévérité de l'Evangile n'est jamais pour celui qui le lit, il y trouve toujours la condamnation du prochain, et il se garde bien d'y chercher la sienne. Une piété plus extérieure que solide, des prières plus par coutume que par religion, des aumônes plus par vaine gloire que par charité, des scrupules pitoyables sur des bagatelles, une insensibilité prodigieuse dans les grands crimes, des vertus d'apparence, des vices effectifs : voilà le portrait du monde chrétien.

Seigneur, n'entrez point en jugement avec nous : ne comparez pas vos bienfaits avec nos péchés. Conservez-nous, par miséricorde, le roi que votre miséricorde nous a donné. *Averte, averte faciem tuam a peccatis nostris.* (Psal. L, 11.) Et si votre justice vous sollicite, présentez-lui vous-même le sang inestimable de votre cher Fils, qui vient de vous être offert. Nous n'espérons qu'en cette victime sacrée : regardez-la, Seigneur, et conduisez-nous par ses mérites à la vie qui n'a point de fin. Ainsi soit-il.

IX.

POUR UNE PROFESSION RELIGIEUSE.

Posuit eum Dominus Deus in paradiso voluptatis, ut operaretur, et custodiret illum. (*Gen.*, II, 15.)

Le Seigneur le mit dans un lieu de délices, afin qu'il y travaillât, et qu'il le gardât.

Telles sont les paroles dont l'Esprit de Dieu se sert pour nous représenter le bonheur de l'homme innocent, et telles sont aussi, ma chère sœur, les paroles que je prétends employer, pour vous faire connaître l'heureux état que vous embrassez. J'ai eu dessein d'exposer à vos yeux une vive image de cet état, je l'ai cherchée dans l'Histoire sainte; et si je n'avais considéré la nature humaine que depuis sa chute, peut-être me serais-je vu réduit à ne vous présenter ici que des idées vagues et confuses, d'une félicité que l'homme pécheur n'a jamais connue. Dans l'ancienne alliance je n'aurais presque rencontré que misère, que corruption, que des idées, ou imparfaites en elles-mêmes, ou étrangères pour vous. Dans la loi nouvelle j'aurais trouvé des vertus, mais je n'aurais point trouvé de bonheur; celui seul qui mérite d'être heureux, ayant voulu souffrir pour ses frères. Il a donc fallu remonter à l'origine des choses; il a fallu prendre l'homme dans l'instant de sa création: et pour vous instruire de ce que vous allez être, ma chère sœur, il a fallu considérer ce que nous devons être, dans les premiers desseins de Dieu.

Que cette idée ne vous surprenne pas, chrétiens, elle est grande, mais elle est juste; elle est hardie, mais elle est raisonnable; vous en conviendrez vous-mêmes, et vous trouverez qu'il y a des rapports sensibles entre l'état d'innocence et l'état religieux; que les privilèges reçus avec l'être, et perdus par le péché, se retrouvent en quelque manière dans ces saintes maisons que l'esprit de pénitence a élevées, et qu'autant que la fragilité humaine le permet, l'âme chrétienne y retrace l'image de cette vie pure et heureuse, qui fit la gloire et l'admiration du monde naissant, et que nous regrettons tous les jours.

Je ne consumerai pas ici le temps en des peintures dangereuses, qui réveillent les passions en les condamnant, qui occupent les esprits sans les instruire, et qui amusent les cœurs sans les toucher; je n'entrerai point aussi dans ces spéculations arides qui ne sont point connues, qui donnent aux moindres objets une figure mystérieuse, et qui font de la piété un art qui a sa méthode et ses termes: je me contenterai de quelques considérations simples et naturelles sur les paroles de mon texte. D'un côté, les avantages de la vie religieuse: *Posuit eum Dominus Deus in paradiso voluptatis*; de l'autre côté, les obligations de la vie religieuse: *Ut operaretur et custodiret*. Ce que Dieu fait pour une âme chrétienne qu'il enlève au monde, ce que cette âme chrétienne doit faire pour Dieu: c'est là ce que je vous ferai voir. A cette vue disparaîtront tous les

vains fantômes du siècle, et tous ces malheureux objets de nos passions. Le néant du monde se décevra à vous; les vérités éternelles prendront sa place, et peut-être aurai-je la consolation, en exhortant une âme sainte, d'en toucher plusieurs pécheresses; peut-être offrirai-je plus d'une victime au Seigneur.

Je le puis, mon Dieu, si vous le voulez, et votre infinie bonté vous sollicite à le vouloir; donnez de la force à mes paroles, rendez efficace l'exemple de cette fille, que votre grâce parle au cœur de mes auditeurs, dans le temps que leurs oreilles seront frappées de la voix qui sortira de ma bouche, et que leurs yeux seront attentifs au sacrifice qui se prépare. Je vous le demande, ô mon Dieu, par les entrailles de votre miséricorde, et par l'intercession de cette Vierge bienheureuse qui nous a donné l'Auteur de la grâce: *Ave, Maria*.

PREMIÈRE PARTIE.

L'homme, en cessant d'être innocent, cessa d'être heureux. Il reconnut sa misère, dit l'Écriture; Dieu le chassa du lieu de délices dont il l'avait mis en possession; et pour lui ôter toute espérance de le revoir, il en fit garder l'entrée par un des plus fidèles ministres de sa puissance. Depuis ce moment fatal tout lui est devenu contraire, la face de la nature a été changée, les créatures se sont révoltées contre lui, les passions lui ont fait porter chaque jour quelque chaîne nouvelle: plus de solide joie, plus de paix, plus de repos. Quel est donc mon dessein, chrétiens. Viens-je vous retracer l'idée du malheur de l'homme? N'est-il pas assez confirmé, et retrouverai-je sur la terre quelque lieu privilégié où il n'entre point? Jetez les yeux sur cette sainte fille, c'est elle qui le trouve, elle goûte dans la tranquillité de son cœur, les douceurs de la première innocence. Voulez-vous en être convaincus, suivez-moi, et ne perdez rien des réflexions que je vais faire avec elle sur son état.

Le premier fondement de votre félicité, ma chère sœur, c'est que vous êtes placée de la main de Dieu, votre vocation est toute de lui: *Posuit eum Dominus Deus*. Après avoir créé l'homme, il prit soin de le conduire lui-même dans le lieu qu'il lui avait préparé.

Rien n'est plus important pour le salut que la vocation, je n'en dis pas assez; rien n'est plus important pour le repos de l'esprit, pour cette tranquillité du cœur qui rend les hommes heureux dès cette vie. Presque tous les désordres de la plupart des chrétiens, presque tous leurs malheurs sont fondés sur le peu de soin qu'ils ont pris de consulter Dieu, sur le peu d'attention qu'ils ont donnée à la voix du Seigneur qui les appelait.

A peine sommes-nous sortis des ténèbres de l'enfance, à peine le nuage qui nous enveloppait commence-t-il à s'éloigner, que les passions appliquées en tout temps à notre perte, mais principalement avides de ces

premiers instants de raison qui leur assurent ordinairement tous les autres, se présentent à nous comme en foule avec ces dehors brillants, et cet appareil séducteur qui leur sont propres. Tout d'un coup un peuple flatteur se répand autour de nous; il étale à nos yeux, tantôt les images du plaisir, tantôt les fantômes de l'ambition; ici ce que nous sommes par notre naissance et par notre esprit, là ce que nous pouvons devenir par notre étude. Ministre trop fidèle du démon qui le fait agir, il n'oublie rien pour altérer toute la constitution de notre âme, dont il pénètre toute la substance: et souvent nous ne sommes pas encore en état de nous bien connaître, que l'ouvrage des passions est achevé, et que nous sommes à elles plus qu'à nous-mêmes.

Cependant le temps de prendre parti est arrivé: la société humaine se divise en un certain nombre de conditions entre lesquelles il faut choisir: Dieu parle, les passions parlent aussi; mais outre l'ascendant qu'elles ont acquis sur nous, elles ont encore le secret de se déguiser sous les apparences du devoir et de la raison, elles se transfigurent en ange de lumière, et leur voix n'est jamais plus forte, que lorsqu'elles veulent paraître se taire.

On se détermine, Dieu n'est point écouté. Le hasard, l'humeur, l'entêtement, la disposition des affaires donnent une forme à notre vie. C'est avoir beaucoup fait que d'avoir pris seulement la peine de revêtir la condition qu'on embrasse, des caractères trompeurs d'une vocation équivoque. Qu'arrive-t-il? Les talents que la nature avait donnés ne sont plus d'aucun usage, les grâces que Dieu avait préparées étaient pour un autre état, on ne fait point son salut, on ne fait pas même sa fortune: des inquiétudes survenant dont on ignore le principe, des chagrins dont on ne connaît point la cause, des défauts dont on ne se serait jamais cru coupable, le désespoir quelquefois; et dans une vie déplorable même aux yeux des hommes, l'endurcissement et l'impénitence finale.

Voilà les suites ordinaires des conseils où Dieu n'entre point; que sera-ce de ces malheureuses délibérations, où la personne intéressée n'a pas même sa voix, et où l'on décide de son repos, et souvent de son salut, non par ses propres inclinations, mais par des passions étrangères, sans qu'il lui soit permis de s'y opposer? Combien de tristes victimes sacrifiées tous les jours au caprice, à l'ambition, à l'antipathie des parents? Cette fille n'est pas propre pour le monde, elle n'a point cette heureuse facilité à comprendre et à s'expliquer, cet extérieur prévenant, cette complaisance accommodante qui gagne les esprits, et qui soutient la société; elle sera pour Dieu. Il ne voulait autrefois des autels que de la terre la plus commune, des pierres les plus informes et les moins polies: *Ædificabis altare de terra, de saxis informibus et de lapidibus impolitis.* (Deut., XXI, 6.) De là viennent ces inévi-

tables agitations d'une âme qui n'est point où Dieu la voulait; ces fréquents retours d'esprit vers la vocation abandonnée, ces funestes abattements qui dérangent tout l'édifice du salut; et de là partent aussi ces malédictions inopinées qui renversent les familles, qui les détruisent par les mêmes moyens qui semblaient devoir les soutenir, et qui vengent Dieu en même temps, et du mépris qu'on a témoigné pour ses ordres, et de la violence qu'on a faite à une âme racketée par son Fils. Il sait cependant bien tirer de la malice même des hommes, les avantages de ses élus. Il ne brise point le roseau cassé. Il eut pitié du jeune Ismaël chassé de la maison paternelle, et languissant dans le désert; il lui découvrit des sources d'eau vive, et il lui donna de nouvelles forces.

Ce malheur de la vocation manquée, est celui que vous devez le moins appréhender, ma chère sœur, je vous dois ce témoignage, et j'ai le plaisir de savoir que ceux qui m'écoutent vous le rendent comme moi. Vous sortez d'une famille précieuse devant Dieu, illustre devant les hommes, qui n'entreprend point sur les droits de la grâce, qui ne fait point dicter par la prudence de la chair les règles qu'il ne faut attendre que de la sagesse éternelle: famille si savante dans l'éducation chrétienne, que la maison royale lui a envié son bonheur, qu'elle l'a appelée à son secours, et qu'elle lui a confié deux princesses, grandes par la splendeur de leur naissance, plus grandes par l'éclat de leur piété; cette vertueuse famille vous a rendue la maîtresse de votre sort: elle vous a fait l'arbitre de votre vocation. Que dis-je? Dieu seul a conduit cet ouvrage, Dieu seul y a présidé. Aucune vues terrestres ne vous séparent de la terre, le monde aurait voulu vous retenir, il vous a dit plus d'une fois ce que Pharaon dit à Moïse pour l'arrêter en Egypte: *Sacrificate Deo vestro in terra hac*: « Sacrifiez à votre Dieu dans cette terre, » est-il nécessaire d'aller chercher dans un désert un Dieu qu'on trouve partout? Ces dangereuses paroles n'ont point eu de forces pour vous: attentive comme Moïse aux ordres de votre Dieu, vous avez méprisé ces faibles raisonnements, et vous avez répondu à Pharaon: *Non potest ita fieri, abominabiles Ægyptiorum immolabimus Deo nostro*: « Ce que vous demandez est impossible, je dois immoler à mon Dieu, des choses que vous regardez comme vos dieux. » J'entrerais dans le désert, vous ne seriez point témoin de mon sacrifice, si je restais au milieu de vous, si en votre présence j'entreprenais d'allumer le feu d'un saint holocauste pour y consumer, à la gloire du Seigneur, les vains objets que vous adorez, les plaisirs, les richesses, les honneurs du siècle, vous vous élèveriez contre moi, vous renverseriez l'autel pour secourir la victime, et j'aurais bien de la peine à m'attacher d'autre vos ioains: *Quod si mactaverimus ea quæ Ægyptii colunt coram eis, lapidibus nos obruent.* (Exod., VIII, 25, 26.) Trop de raisons nous séparent; et

comme je ne m'accorde pas de vos maximes, vous ne goûterez pas aussi les miennes.

Tels ont été vos sentiments, et voilà ce que j'appelle le premier degré du vrai bonheur, faire taire le monde, interroger la bouche de Dieu, comme dit l'Écriture, et ne suivre que les impressions de la grâce : *Posuit eum Dominus*. Ce n'est pas tout, les ordres de Dieu pouvaient vous appeler à un autre état, et votre obéissance y aurait fait trouver le salut, mais le Seigneur a de grands desseins sur vous; et non content de vous voir placée de sa main, il veut encore que ce soit dans la plus heureuse des conditions : *Posuit eum Dominus Deus in paradiso voluptatis*.

A ne considérer l'état religieux que par rapport aux idées qui se présentent d'abord à l'esprit, tout y combat les plus douces inclinations du cœur de l'homme, tout y porte un caractère de renonciation et de mort. Cependant, que ces premières idées sont trompeuses, et qu'un peu d'attention en découvre bien la fausseté! Vous le savez, vierges saintes, qui possédez vos âmes dans la paix, et qui, n'ayant plus de commerce avec la terre, jouissez par avance des privilèges de la céleste Jérusalem. Vous le savez, chrétiens du siècle, qu'une funeste expérience avertit à tous moments du néant du monde, et qui pouvez répondre à ceux qui le quittent, que tous les biens y brillent d'un faux éclat, et qu'ils ne sont en effet que de vrais maux.

Oui, ma chère sœur, tout ce que vous abandonnez n'est que misère, et qu'affliction d'esprit. Je ne viens pas ici faire valoir vos sacrifices; interrogez une femme du monde, elle vous répondra qu'elle est incessamment dans l'agitation et dans le trouble, que sa fortune et ses désirs ne se sont jamais accordés, qu'au milieu des superfluités d'une vie molle et oisive, il lui a toujours manqué quelque chose, que presque chaque jour a été marqué par un chagrin particulier et par une inquiétude qui le distingue, qu'elle n'a pu trouver dans toute sa vertu une caution suffisante pour sa réputation, qu'elle a souffert par la dureté des parents, par l'indiscrétion des amis, et par la malignité des ennemis, que les affaires l'ont arrachée à son repos, ou que son repos lui-même lui est devenu à charge.

A la vérité, on ne fait pas toujours cet aveu sincère, soit parce que le charme du monde n'est pas dissipé, soit parce que l'amour-propre et la vanité s'y opposent. Il y a des malheureux qui ne veulent pas convenir de leur malheur. Ils aiment le siècle avec ses misères, et ils n'estiment même que ceux qui l'aiment. Ne voyez-vous pas, disent-ils au reste des hommes, comme Jonas à l'armée de Saül, que ce peu de miel tout sauvage qu'il est m'a fortifié, et qu'il est bon de s'y arrêter : *Vidistis ipsi quia illuminati sunt oculi mei*. Mais attendez un moment, et vous entendrez un autre langage : *Gustavi paululum mellis, et ecce ego morior* (I Reg., XIV, 29-43.) La préven-

tion finira, et ils diront bientôt comme ces insensés des livres de la Sagesse : *Nous avons marché par des voies difficiles, nous nous sommes écartés de la vérité, et la lumière de l'intelligence ne nous a point éclairés.* (Sap., V, 7.)

Tous les hommes ouvrent donc enfin les yeux sur la vanité du monde, aussi bien ceux qu'il trompe que ceux qu'il afflige, tous disent enfin avec saint Augustin : *Magna hæc dormientibus, nulla vigilantibus*: c'est un songe, le sommeil en fait tout le prix. Mais combien y en a-t-il, ma chère sœur, qui trouvent dans cette connaissance les avantages que vous y trouvez? Les uns le connaissent sans pouvoir se résoudre à le quitter, les autres ne le connaissent que lorsqu'il les quitte: ceux-là manquent de force, ceux-ci manquent de temps. Par la miséricorde de Jésus-Christ, vous avez de la force pour vous en séparer, et le temps pour jouir de votre séparation. Du milieu de votre cœur, il s'est élevé dès votre enfance une voix salutaire qui vous instruit : *Surge et vade, et peregrinare* : *Levez-vous, et abandonnez ce que vous possédez*. C'est ainsi que parlait le prophète Elisée à cette Sunamite que Dieu ne voulut point envelopper dans le bâtiment qu'il préparait à son peuple; c'est ainsi que la grâce vous a parlé. *Le Seigneur a appelé la faim*, continue le prophète, *et elle viendra.* (IV Reg., VIII, 1.) Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire: Vous êtes dans le monde, vous n'en voyez que les divertissements, que les plaisirs, que l'abondance; mais ne vous reposez pas sur la fertilité superficielle de cette terre, elle sera de peu de durée, les pluies du ciel ne tomberont plus, le fond n'est qu'en apparence, une sécheresse affreuse consumera bientôt le peu d'humidité qui lui reste, *peregrinare*. Si des malheurs si terribles peuvent vous intimider, éloignez-vous, quittez cette terre, quittez ce que vous pourriez posséder légitimement; et vous en trouverez une autre dont l'heureuse fécondité vous consolera.

Vous l'avez éprouvé, ma chère sœur, et je ne vous propose point ici des biens inconnus. Cette sainte solitude que la Providence a bâtie, pour ainsi dire, de ses propres mains, vous a déjà fait goûter des douceurs que le monde ne connaît point; à peine avez-vous été hors de l'Égypte, que le ciel s'est ouvert, que la manne en est tombée, et que cette nourriture divine a produit en vous tous les effets que vous auriez vainement attendus du pain de mensonge qui se distribue parmi les hommes.

Je n'en dis pas trop, chrétiens: s'il y a quelque bonheur sur la terre, cette sainte fille en jout; et il me semble que je l'entends prononcer ces paroles: Ne pleurez pas sur moi, vous qui vous laissez aveugler, ou par la tendresse du sang, ou par la faiblesse de la nature; vous tous qui n'apportez ici que des yeux de chair, pleurez sur vous, vous êtes les seuls à plaindre. Car enfin, mes frères, trouverons-nous dans

le monde quelques obstacles au repos et au salut d'un chrétien qui ne se convertissent dans l'état religieux en autant de sources de sanctification et de paix ? le monde agite l'homme chrétien par les biens qu'il lui fait espérer, il le séduit par les plaisirs dont il le flatte, il le scandalise par les exemples qu'il lui présente. J'ai d'autres biens, d'autres plaisirs, d'autres exemples, des biens qu'on désire sans inquiétude, qu'on acquiert sans embarras, qu'on possède sans remords ; des plaisirs que la vérité prépare, que l'innocence accompagne toujours, assez grands pour occuper toute l'étendue de l'âme, toujours assez fertiles pour en produire de nouveaux ; des exemples qui soutiennent les faibles, qui réjouissent les forts, qui font presque oublier que la nature soit fragile, qui perpétuent la vertu, et qui lui assurent une espèce d'éternité.

Je devrais vous représenter en cet endroit, combien est grande cette douceur que Dieu a réservée à ceux qui le craignent ; je devrais entrer dans le secret d'une âme chrétienne, exposer à votre vue cette heureuse tranquillité que toutes les créatures ensemble ne peuvent troubler, ces précieuses consolations qui naissent du témoignage de la conscience, ces saints mouvements, ces transports célestes, ces communions divines, ces effusions de la grâce du Saint-Esprit, vives images du premier bonheur de l'homme et des sacrés entretiens dont son Créateur le favorisait. Je devrais vous faire entendre ce que Dieu a dit à un cœur qu'il a conduit dans la solitude, vous faire toucher, pour ainsi dire, les trésors secrets dont il l'enrichit : bien plus magnifique dans ses dons que ce roi d'Israël qui se contenta de restituer à la Sunamite des biens qu'elle avait abandonnés par les ordres du Prophète. Mais, qui racontera les merveilles de la grâce ? qui fera l'histoire des profondeurs de Dieu ? Les hommes ont-ils des expressions assez élevées, et toutes les langues ensemble y suffiraient-elles ? Quand je pourrais le faire, chrétiens, que dirais-je à ces épouses de Jésus-Christ, que l'amour ne leur eût appris, et que dirais-je au reste de mes auditeurs, qui pût entrer dans des cœurs occupés de l'esprit du monde, et qui pût être entendu.

Je m'arrête donc, ma chère sœur, je me contente de regarder de loin, et avec respect, les délices ineffables de ce saint lieu, dont l'ange du Seigneur garde l'entrée, et j'aime mieux laisser imparfait le tableau de la vie religieuse, que de l'achever avec des couleurs qui ne seraient pas assez vives. Le Dieu de miséricorde fera le reste. Pour y mettre la dernière main, il se servira de cette chère sœur que la nature vous a donnée, et que la grâce vous redonne, sœur en Adam, sœur en Jésus-Christ ; c'est elle qui vous instruira par des paroles pleines d'onction ; c'est elle qui vous édifiera par des exemples d'autant plus efficaces, qu'ils seront domestiques.

Pour moi, je vous ai fait voir, et c'est assez, que votre vocation est de Dieu, qu'à

l'exemple du fameux Enoch vous avez disparu, parce que le Seigneur vous a enlevée : *Non apparuit, quia tulit eum Dominus.* (*Gen.*, V, 24.) Je vous ai fait voir que votre état est heureux, et par l'entière privation de toutes les misères humaines, et par le parfait assemblage de toutes les consolations divines. Il est temps de vous représenter vos devoirs, ce sera dans ma seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

L'Écriture ne se contente pas de nous marquer les grâces que Dieu fit à l'homme en le tirant du néant, elle nous apprend aussi les obligations qu'il lui imposa. Il le mit dans un lieu de délices, dit le texte sacré, afin qu'il y travaillât, et qu'il le gardât, *Ut operaretur et custodiret illum.* Examinons ces deux mots, ma chère sœur, ils renferment un grand sens, et nous pouvons en tirer d'excellentes instructions.

Comme l'idée du bonheur renferme l'idée du repos, peut-être êtes-vous surprise de voir l'homme innocent assujéti au travail dans le lieu même de son bonheur. Il est aisé cependant d'accorder ces deux idées : le passage qui fait naître la difficulté est suivi d'un autre qui la résout. Il y a deux sortes de travail : le travail de l'homme dans le lieu de son exil, le travail de l'homme dans le lieu où Dieu l'a mis. Un travail de punition, *Ejecit ut operaretur* ; un travail de vocation, *Posuit ut operaretur* ; l'un afflige sans espérance, l'autre occupe sans inquiétude ; l'un est dans la terre de malédiction, l'autre dans le jardin planté de la main de Dieu : d'un côté ce sont des ronces et des épines qu'il faut déraciner, et qui se nourrissent sous la main qui les arrache ; de l'autre côté ce sont des fleurs et des fruits qu'il faut cueillir, et qui se hâtent, pour ainsi dire, de prévenir celui qui les cherche.

Cela supposé, ma chère sœur, vous ne trouverez plus d'obstacle au bonheur de l'homme avant son péché. Le travail pourra devenir son premier devoir ; et comme la grâce de Jésus-Christ n'est appelée la grâce de réparation, que parce qu'elle nous rapproche autant qu'il est possible de notre premier état, vous comprenez qu'il y a une espèce de travail qui fait tout le bonheur d'un chrétien : travail que Dieu commande, travail que Dieu favorise, travail qui produit la paix et la joie, mais qui ne laisse pas d'être toujours traversé dans le monde par cet autre travail de punition inévitable, à tous ceux qui possèdent quelque chose sur cette terre malheureuse que le Seigneur a maudite, et que les hommes ont partagée.

Ce n'est que dans ces saintes maisons, loin du trouble, loin des tumultueuses occupations du siècle, qu'il est permis de travailler en tout temps, à toute heure, à tout moment, sans interruption, sans contrainte, au grand ouvrage du salut, à cet ouvrage qui comble de biens celui qui l'a entrepris, et qui se termine enfin au souverain bien. C'est dans ces paisibles demeures qu'on peut

dire avec Salomon : *Le Seigneur m'a donné la paix, tout est tranquille autour de moi, je n'ai point d'adversaire, rien ne s'oppose à mes desseins ; et voilà pourquoi je pense à bâtir un temple à mon Dieu.* (III Reg., XV, 4.-5.)

Plus on a de moyens pour réussir dans ce travail, plus on se rend criminel en le négligeant ; car ce n'est pas la solitude qui nous sauve, c'est la manière dont nous vivons dans la solitude.

Jonathas proposa à David de se retirer avec lui de la présence des hommes : Caïn l'avait proposé à Abel : *Egrediamur foras in agrum*, disent-ils tous les deux (*Gen.*, IV, 8 ; I Reg., XX, 11) ; mais Jonathas s'attacha à son ami par de nouveaux liens, et Caïn s'éleva contre son frère, et se souilla dans son sang ; Abel et David, selon tous les Pères, étaient des figures de Jésus-Christ.

Que faut-il donc faire pour accomplir l'ordre de Dieu ? Et quel est le travail qu'il demande de vous, ma chère sœur. Je vais vous l'expliquer en peu de paroles, mais avec liberté ; à Dieu ne plaise que je me rende prévaricateur ! Loin d'ici ces déguisements honteux, et ces lâches complaisances qui trompent les âmes en les flattant, et qui, sous prétexte de réserver à d'autres temps et à d'autres lieux, les vérités qu'on n'ose proposer dans toute leur force, couvrent de fleurs les précipices, et déshonorent ouvertement le ministère évangélique.

En un mot, Dieu demande que vous travailliez à détruire en vous le vieil homme. Pour l'ordinaire on ne s'en dépouille qu'à l'extérieur, on rejette seulement ce qu'il y a de trop grossier, on s'avertit de temps en temps qu'on est dans l'état religieux, on fait des prières fréquentes, on approche régulièrement des sacrements, à force de s'agiter on excite en soi quelques mouvements sensibles d'une piété superficielle ; et l'on s'écrie après cela comme Saül, après la déroute des Amalécites : *Implevi verbum Domini* : « J'ai accompli la parole du Seigneur (I Reg., XV, 13), » j'ai exécuté ses ordres. Où êtes-vous, Samuel, pour dissiper l'illusion, et pour répondre ce que vous répondîtes à Saül ? *Quel est donc ce bruit de troupeaux renfermés qui frappe ici mon oreille ?* Pourquoi se contenter de cacher et de déguiser ses passions ? Ne faut-il pas les détruire ? Est-ce ainsi que Dieu veut être obéi ? Ne vois-je pas toujours une secrète estime de soi-même, une pernicieuse prévention pour ses propres sentiments, un désir immodéré des commodités de la vie, une prodigieuse sensibilité pour les louanges, des curiosités vaines, des sympathies, des aversions qu'on néglige d'étouffer ?

Ce n'est pas là l'esprit de la sainte religion, ma chère sœur : ne prenez pas l'ombre du travail pour le travail même. Aujourd'hui vous mourez au monde, vous ne faites rien si vous ne mourez aussi à vous-même, et si vous n'y mourez tous les jours. Nous avons deux nous-mêmes, celui que nous avons reçu avec l'être, celui que nous nous sou-

mes fait par le péché. Le premier vient de Dieu, il n'appartient qu'à lui d'en disposer : le second est entièrement à nous, nous devons le persécuter et le perdre. Sur toutes choses, prenez garde qu'il est toujours prêt à revivre, qu'il ne cherche qu'à sortir de son tombeau, qu'il faut l'y repousser incessamment, toujours veiller, toujours combattre.

Ne pensez pas néanmoins que ce combat soit le même jusqu'à la fin. A mesure que vous approchez de la perfection, vous découvrirez ce qui vous empêche d'y arriver, mais vos forces croîtront avec vos lumières. Sur les ruines du vieil homme, s'édifiera peu à peu l'homme nouveau ; d'une main vous renverserez les murailles de Babylone, de l'autre vous élèverez les murailles de Jérusalem. Les saintes habitudes se formeront de plus en plus, vous irez de grâce en grâce, et de vertu en vertu ; Dieu lui-même se chargera de vous délivrer de ces restes de fragilité qui découragent quelquefois les âmes les plus avancées dans la voie du salut, accoutumez-vous seulement à chercher Dieu de bonne foi, et tout vous deviendra facile ; vous pourrez tout avec celui qui vous fortifiera, et vous trouverez le repos dans le travail même.

Le second engagement de l'homme dans l'état où Dieu l'avait mis, c'était la persévérance : *Posuit eum ut custodiret*. Vous entrez dans le même engagement, ma chère sœur. Vous allez faire des vœux à la face des saints autels, c'est-à-dire, vous allez promettre à Dieu non-seulement de faire tous vos efforts pour vous avancer dans la vertu, non-seulement de vous proposer toutes les idées de perfection que sa grâce vous inspirera, mais encore de persévérer constamment dans l'observation de vos promesses, de ne jamais regarder derrière vous, de marcher toujours d'un pas égal dans la même voie, de ne point vous lasser et de remplir fidèlement la mesure du service qu'il attend de vous.

Que ce devoir est grand, et que la pratique en est difficile ! Nous faisons sans beaucoup de peine toutes les actions qui ne sont que pour un temps. Elles seront contraires, si vous voulez, à nos sentiments les plus naturels, elles révolteront notre cœur, n'importe, la fin en est marquée, elles ne doivent pas durer, c'est assez pour nous y résoudre. Nous ne sommes embarrassés que de la constance, la seule égalité nous coûte, s'il faut toujours regarder un même but, toujours agir par un même principe, être toujours renfermé dans un certain cercle d'actions qui se succèdent sans variété ; fussent-elles de notre choix, nous nous en fatiguons : et ce que nous avons embrassé comme le plus raisonnable et le plus commode, nous paraît enfin le plus injuste et le plus dur.

Nous en avons un triple exemple dans la conduite du premier homme. Il jouissait d'un bonheur parfait, couronné de gloire et d'honneur, il commandait à la nature : le monde entier était son patrimoine, le Créateur lui

avait fait un don de tous ses ouvrages ; en un mot, dit Tertullien, il était le confident de Dieu : *Deo de proximo amicus*. Cependant il s'ennuya de son état, il voulut changer, il chercha dans son inconstance ce que le Tout-Puissant n'avait pu faire pour lui, et plutôt que d'ignorer le plaisir du changement, il se précipita dans un abîme de malheurs, et il se livra à la mort.

Funeste inquiétude que les enfants d'Adam ont reçue de leur père, tu n'auras point ici de lieu. Non, ma chère sœur, vous ne devez point participer à la faiblesse commune. Que le reste des hommes se consume dans de perpétuelles révolutions, que cet avaro soit toujours riche en espérance, et toujours pauvre en effet, qu'il ne dise jamais, c'est assez, et qu'il cherche continuellement dans ses biens des prétextes, pour s'approprier ceux des autres. Que cet ambitieux ne regarde ce qu'il est que comme un degré pour arriver à ce qu'il n'est pas, qu'il soit dévoré par ses propres desirs ; qu'il ne puisse devenir sensible au présent, et qu'il ne vive que de la vie de l'avenir, que la diversité des occupations du monde donne quelque relief à son néant, et en remplisse le vide, qu'on y passe d'une condition à l'autre, non parce qu'elle est meilleure, mais parce qu'elle est nouvelle. Il est permis à des malades de changer de situation selon leur caprice ; et quoiqu'ils portent toujours leur infirmité avec eux, il n'est pas juste de leur refuser ce faible soulagement. Mais pour vous, votre vie doit être uniforme. Dans le compte que vous rendrez au Seigneur, on examinera si vos jours ont été semblables. Souvenez-vous-en ; et ne perdez jamais de vue la fidélité que vous devez à votre état.

Que dis-je ? N'allez-vous pas faire un vœu qui vous mettra à couvert de ce danger ? N'allez-vous pas fixer par un serment solennel, cette instabilité que je reproche à la nature ? Et ne touchez-vous pas à cet heureux moment qui va vous lier pour l'éternité ? Il est vrai, ma chère sœur, et je suis convaincu que vous l'attendez avec impatience ; mais on sort de son état de plus d'une manière. On en sort par ces affaiblissements presque imperceptibles, par ces inquiètes lassitudes, par ces ennuyeux dégoûts qui conduisent l'âme dans la langueur, langueur qui n'est pas un excès d'amour comme dans l'Épouse des Cantiques, *Amore languero* (Cant., II, 5), mais un présage de mort comme dans le Lazare, *Erat quidam languens*. (Joan., XI, 4.) On sort de son état en portant un regard curieux vers le monde qu'on a quitté en s'occupant de ce qui s'y passe, en conservant dans son cœur l'image troupeuse des objets qu'on y a vus. Les Israélites du désert ne rentrèrent pas en Égypte, pas un d'eux ne repassa la mer Rouge : ils n'en furent pas plus heureux, Dieu qui voyait leur cœur, les traita comme s'ils y étaient retournés, plusieurs d'entre eux ne virent point la Terre promise. On sort de son état, en se faisant dans le cloître, des passions qui ne sont nouvelles que par leur

objet, en cherchant à remplacer les degrés d'honneur qu'on a laissés dans le siècle, par cette espèce de puissance que la discipline autorise dans la religion, en introduisant et en fomentant l'esprit de cabale et de parti, dans un lieu où l'orgueil humain semble avoir perdu ses droits ; car le serpent se glisse partout, et il n'a pas oublié son ancien langage, *Eritis sicut dii* : « Vous serez comme des dieux. » (Gen., III, 5.) Vous n'êtes entrée ici que pour obéir, mais vous pouvez y commander, le monde a ses prééminences et ses dignités ; il ne tient qu'à vous d'avoir les vôtres : *Eritis sicut dii*. Enfin, on sort de son état dès que l'on commence à ne l'aimer pas. L'homme dans le paradis terrestre n'a pas plutôt cessé d'être content de ce qu'il est, que son bonheur disparaît devant lui. Il s'agite, il se tourmente, il se cache, il entend des reproches que son ingratitude lui a attirés ; il écoute en tremblant, la sentence de mort que Dieu prononce contre lui, il est encore dans le jardin de délices, mais il en a perdu tous les avantages ; il est dans le même lieu, mais il n'est plus dans le même état.

Conservez donc, ma chère sœur, l'esprit de persévérance qui vous a conduite jusqu'à la profession religieuse ; dites souvent avec le Prophète-Roi : *Mihi autem adharere Deo bonum est* : « Il est bon que je m'attache à Dieu pour toujours. » (Psal. LXXII, 27.) Mais ajoutez avec saint Augustin : *Quia si non maneo in illo nec in me potero* ; parce que si je ne puis demeurer en lui, je ne pourrai demeurer en moi ; je me perdrai en le perdant, je perdrai tous mes privilèges, je perdrai ma propre félicité. La sainte Règle que vous embrassez vous aplanira ces voies. Cette Règle vraiment religieuse vous sépare pleinement et entièrement de tout ce qui pourrait être un obstacle à votre sanctification : plus de commerce avec la terre ; à peine donne-t-elle quelques moments dans toute une année à l'amour d'un père, et à la tendresse des sœurs ; tous les autres vous regardent ici pour la dernière fois, et il leur semble déjà entendre dire ces paroles touchantes qui sortirent autrefois de la bouche de saint Paul, et qui arrachèrent des larmes aux prêtres d'Ephèse : *Amplius non videbitis faciem meam vos omnes*. (Act., XX, 25.) Vous ne me verrez plus ; lié par l'esprit qui m'entraîne, je me retire, vous ne me verrez plus. Ces mots sont durs à entendre ; mais que vous êtes heureuse de pouvoir les prononcer ! Ils mettront votre vocation en sûreté, ils vous établiront dans le lieu de délices que Dieu a préparé pour vous, ils vous donneront le saint loisir de travailler pour l'éternité, et ils vous conduiront tranquillement à la sainte persévérance que je vous souhaite. Ainsi soit-il.

X.

Sermon pour le premier jeudi de Carême.

SUR LA FOI.

Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israel.
(*Math.*, VIII, 11.)

En vérité je n'ai point trouvé une si grande foi en Israël.

L'Eglise, dont la conduite est tout admirable et toute divine, ne nous propose pas aujourd'hui sans raison l'exemple du centenaire, aux approches du Carême. Elle a vu ses enfants dans une dissipation et dans un désordre qui lui font verser des larmes de douleur et de compassion : elle les a vus, ces enfants aveugles et insensés, courir après les fantômes, mener une vie également scandaleuse et déréglée, et fouler, aux pieds sans respect les ordres souverains de leur Dieu, et les charitables avertissements de leur Mère.

Que fera-t-elle, chrétiens, pour les ramener à leur devoir ? Elle leur remettra devant les yeux leur propre bassesse, et la grandeur de celui qui les a créés. Voilà quel sera son emploi dans ces premiers jours, elle rappellera d'abord dans leur mémoire ce qu'ils ont été et ce qu'ils seront, le néant dont ils sortent, et le néant dans lequel ils doivent rentrer. Vous l'avez vu, mes frères, ce fut hier toute son occupation : *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris*. Que lui reste-t-il donc aujourd'hui à faire ? A diminuer un peu l'épouvante qu'elle a jetée dans leurs esprits, à leur apprendre que si par eux-mêmes ils sont incapables de tout, ils peuvent tout avec celui qui les fortifie ; en un mot, à leur faire voir la puissance et la bonté de leur Seigneur : sa puissance, en leur faisant entendre ce divin Maître qui leur dit : *Ego veniam et curabo eum* : Je viendrai et je le guérirai ; sa bonté, en leur faisant connaître combien il est facile de profiter de ses secours, et le peu de préparation qu'il demande de leur côté : *Sicut credidisti, fiat tibi* : Croyez que c'est moi qui suis votre médecin, ayez la foi, et vous êtes guéri.

C'est donc seulement la foi que Dieu demande de nous ; c'est par elle qu'il nous retire de l'état pitoyable où nous avions été réduits par le péché : elle est le moyen dont il se sert pour relever notre bassesse, et pour porter l'infirmité humaine au plus haut degré de gloire qu'elle eût pu atteindre dans l'état même d'innocence.

Prenons garde cependant, messieurs, qu'il est dangereux de s'y méprendre, et que lorsqu'on nous a dit que Dieu ne demande de nous que la foi, on ne parle pas d'une foi telle que les hérétiques de notre temps l'ont imaginée, et telle que des gens du monde souhaiteraient tous les jours qu'elle fût. Si toute sorte de foi suffisait, en vain, mon Sauveur, vous seriez-vous écrié sur la foi du centenaire de votre Evangile : *Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israel* : En vérité je n'ai point trouvé une si grande foi en Israël. Suivons donc l'esprit de l'E-

glise, et voyons dans ce discours quels doivent être les caractères d'une foi qui oblige le Sauveur de nos âmes à ne point différer notre guérison.

Pour moi, chrétiens, je trouve deux qualités nécessaires pour notre foi, la solidité et l'action : je m'explique. Notre foi doit nous ôter toutes sortes de doutes, et elle doit nous faire agir dans toutes sortes d'occasions ; sans ces deux conditions, c'est une illusion, elle n'en a tout au plus que l'apparence. Elle doit être inébranlable dans l'esprit ; voilà sa solidité et la première partie de notre entretien : elle doit être agissante dans le cœur ; voilà son action, et notre seconde partie. Implorons le secours du Ciel dans une matière des plus importantes. C'est vous, divine Marie, qui pouvez nous obtenir ce secours, dont par nous-mêmes nous nous reconnaissons indignes : nous vous demandons votre intercession par les paroles d'un ange : *Ave, Maria*.

PREMIER POINT.

Dans cette première partie l'ordre de mon dessein m'engage à vous faire remarquer deux nécessités dans la foi. Il est nécessaire d'avoir de la foi, et il est nécessaire que cette foi soit solide. Pour vous convaincre de la nécessité de la foi, je n'ai qu'à vous faire voir, chrétiens, qu'elle est l'unique fondement du salut, et le premier principe de toutes les actions du chrétien. Or que cela soit ainsi, l'Ecriture nous en donne des preuves en si grand nombre, que si nous les voulions parcourir toutes, les bornes que je me suis prescrites dans ce discours ne suffiraient pas à un dessein d'une si vaste étendue. Nous réduisant donc à la seule autorité du grand Maître en cette matière, je parle de saint Paul, élevons nos esprits bas et rampants, à la sublimité des pensées de ce grand Apôtre, et entrons après lui dans le sanctuaire de la Divinité pour en adorer la sagesse.

Voici le raisonnement que je tire des X^e et XI^e chapitres de l'*Épître aux Hébreux*. Contentons-nous d'établir la force de ce raisonnement qu'il nous fournit, et d'en faire ensuite, sur la pensée de ce grand Apôtre, des réflexions qui nous seront peut-être d'une utilité très-considérable.

Notre plus importante occupation doit être de nous rendre agréables à Dieu, et nous ne le pouvons devenir sans la foi : *Sine fide impossibile est placere Deo*. Pourquoi cela ? Parce que, pour être agréable à Dieu, il faut s'approcher de lui ; or, pour s'approcher de lui, il faut croire : *Credere enim oportet accedentem in Deum*. Il est donc incontestable que pour arriver à la dernière fin que nous devons nous proposer en toutes nos actions, c'est-à-dire pour plaire Dieu, la foi est d'une nécessité absolument indispensable.

En effet, mes frères, si nous voulons joindre à un raisonnement si solide, des exemples qui ne doivent pas avoir moins de force, puisque saint Paul s'en sert comme

d'une conviction sans réplique, et sur laquelle il ne peut assez s'étendre. Que direz-vous de ce long dénombrement : de tous les patriarches, de la loi de nature, et de la loi écrite, d'Abel, d'Enoch, de Noé, d'Abraham le père des croyants, de Joseph, de Moïse, de Josué, et de tant d'autres dont il est parlé dans le XI^e chapitre de l'*Épître aux Hébreux*, et qui par la foi (ce ne sont ici que les termes de saint Paul) *ont conquis les royaumes, ont accompli les devoirs de la justice et de la vertu, ont reçu l'effet des promesses, ont arrêté la violence du feu, ont évité le tranchant des épées, ont été guéris de leurs maladies, ont été remplis de force et de courage dans les combats, ont mis en fuite les armées des étrangers, et ont rendu vivants à leurs mères, des enfants dont elles pleuraient la mort, et dont elles préparaient la sépulture ?* N'avouerez-vous pas, mes chers auditeurs, que si tous ces saints de l'ancien Testament sont morts dans la foi, eux à qui il ne semble avoir été demandé que l'accomplissement de la loi, nous y sommes bien autrement engagés, nous qui voyons devant nos yeux l'auteur de la foi, nous à qui il commande seulement de croire : *Habete fidem Dei*, dit le Fils de Dieu (*Marc.*, XI, 22) à ses Apôtres, et en leur personne à tous les chrétiens.

Vous nous l'ordonnez, divin Sauveur, vous voulez que nous allions à vous par le plus facile et le plus infailible de tous les moyens qui puissent nous y conduire : le plus facile, puisqu'il ne s'agit ici, ni de la vivacité de l'imagination, ni du raisonnement de la politique, ni de la faveur de la fortune, ni de la longueur du travail, et que tout y consiste à soumettre aveuglément son esprit à l'obéissance de la foi ; mais en même temps le plus infailible de tous les moyens, puisque vous êtes venu vous-même nous l'apprendre, et que tous vos élus qui s'en sont servis, sont heureusement arrivés à la gloire que vous leur aviez promise : mais, Seigneur, si vous nous commandez d'avoir de la foi, sera-ce une foi faible, languissante, imparfaite, indigne du glorieux nom qu'elle porte ? Non, chrétiens, la foi que le Sauveur exige de nous, doit être une foi forte, une foi solide, une foi inébranlable. En voulez-vous savoir la raison ? La voici : c'est encore sur un principe de saint Paul que je me fonde.

In omnibus sumentes scutum fidei, dit ce grand Apôtre (*Ephes.* VI, 16) : Servez-vous surtout du bouclier de la foi. Et en un autre endroit : *Induite lorica m fidei* (*I Thess.*, V, 8) : Armons-nous, mes frères, et que la loi nous tienne lieu de cuirasse. Les armes du chrétien ne sont donc autre chose que la foi. Si ces armes ne sont pas de défense, de quel usage seront-elles au soldat qui les porte, et si elles ne peuvent soutenir l'effort des ennemis, qui le soutiendra pour elles ? *Si autem sal evanuerit, in quo salietur ?* disait le Fils de Dieu dans d'autres circonstances (*Matth.*, V, 13).

Cependant, si les forces doivent être proportionnées aux adversaires qu'on a à combattre, il faut avouer que c'est surtout dans

la foi que nous devons être inébranlables. Je trouve trois sortes d'ennemis qui en veulent à notre foi, les sens, la raison, et les passions : les sens, parce qu'elle les choque ; la raison, parce qu'elle la confond ; et les passions, parce qu'elle les condamne.

Les sens, accoutumés à nous servir de guide dans toutes nos connaissances, ne veulent point d'une foi qui nous propose des mystères qui leur sont toujours ou inconnus ou opposés. La raison, qui demande des démonstrations claires et plausibles, se révolte contre des principes qu'elle ne comprend point, et des questions, sur lesquelles ou lui défend de raisonner ; et les passions, que la résistance irrite, rejettent de tout leur pouvoir une lumière divine qui éclaire leur égarement, qui découvre leur vanité, qui met au jour leur illusion, et qui n'inspire que la mortification, l'abaissement et la pauvreté.

Nous avons en nous toutes ces choses, nous sommes hommes ; par conséquent nous avons des sens, une raison, et des passions ; et voilà pourquoi notre foi ne saurait être trop grande, et les racines qu'elle jette dans notre esprit, ne sauraient être trop profondes. N'allons point chercher hors de nous-mêmes sa nécessité de sa force ; elle doit être forte, parce que nous sommes faibles, et que tout ce qui est en nous, nous éloigne d'elle. Rien ne nous frappe que ce qui est sensible, et tout ce qu'elle nous ordonne de croire, est spirituel. Rien ne nous paraît vrai que ce que nous comprenons, et tous les principes de la foi sont au-dessus de notre connaissance. Rien ne nous plaît que ce qui flatte la corruption de la nature, et tout ce qu'il faut croire, s'oppose directement au penchant de notre cœur. Quel moyen que la foi triomphe en nous de tant d'ennemis domestiques, si elle n'a plus de force elle seule, que n'en ont tous ces ennemis ensemble ?

Avouons-le toutefois, chrétiens, parmi tous ces ennemis, il y en a de plus dangereux les uns que les autres ; et si nous nous examinons bien, nous trouverons que nous prenons bien plus les intérêts de nos passions, que de nos sens et de notre raison. Si la foi n'était seulement que contraire aux sens, si elle n'était même qu'au-dessus de la raison, elle se fortifierait bien plus aisément dans nos esprits, et elle ne trouverait pas tant de difficultés à y faire quelque progrès ; mais elle ne s'en tient pas là, elle combat nos passions, elle s'oppose à nos inclinations les plus naturelles et les plus douces : voilà ce qui l'affaiblit en nous ; voilà d'où vient que cette divine vertu qui devrait nous servir à étouffer nos passions, en est souvent elle-même comme la malheureuse victime. Nous croyons cependant qu'il n'en va pas ainsi, nous nous persuadons que toute la force de la foi peut bien subsister dans notre esprit, tandis que la cupidité occupera notre cœur. Insensés que nous sommes, nous imitons la folie des Philistins, qui voulaient conserver dans un même temple

l'arche du Seigneur, et l'idole de leur dieu. Vous savez ce qui arriva, mes frères : le premier jour ils trouvèrent la statue de Dagon renversée aux pieds de l'arche; le second jour la tête et les mains de ce dieu de pierre furent trouvées séparées du corps. On assemble le conseil : Que ferons-nous, disent-ils, de l'arche du Dieu d'Israël? Renvoyez-la, s'écrie tout le peuple; elle traite trop durement notre dieu. Telle est, hélas ! notre malheureuse conduite : nous voulons accorder la pureté de la foi avec la corruption du cœur, ne nous souvenant pas de l'arrêt prononcé par le Fils de Dieu, qu'on ne servira jamais deux maîtres. Ce vindicatif veut croire que son Sauveur a prié pour ses ennemis, et il veut en même temps travailler à la perte de son frère dont il est offensé. Cet avare veut croire que sa foi condamne sa trop grande attache aux biens de la terre, et il veut accorder avec cette foi les injustices qu'il commet tous les jours, et qu'il est encore prêt à commettre. Cette femme du monde veut vivre en chrétienne, elle veut adorer un Dieu pauvre et crucifié; et au milieu de tout cela voit-on qu'elle se refuse aucune des commodités de la vie, et qu'elle ne prétend pas être de tous les plaisirs et de tous les divertissements? Ah! si cette foi est sincère, si elle est solide, elle renversera bientôt toutes ces idoles, elle les brisera bientôt. O divine foi! que ces commencements de victoires auront de funestes suites, et qu'on vous laissera peu jouir de vos avantages! Combien de chrétiens qui ramassent les honteux débris de cette cupidité que vous commenciez de détruire, qui vous trouvent trop forte, et qui assemblant un conseil où les passions sont reçues, et où elles sont les parties et les juges, disent comme les Philistins : *Quid faciemus de arca Dei?* Que ferons-nous de cette foi qui nous incommode? *Duru est manus ejus super nos et super Dagon deum nostrum.* Elle exerce un trop grand empire sur nous et sur notre cupidité, dont nous avons fait notre Dieu : *Dimittite arcam Dei Israel* (I Reg., V, 8-11) : Renvoyez cette foi, et qu'elle ne vienne plus nous troubler. Je le vois, chrétiens, cet aveuglement vous surprend; mais tel qui ne s'en croit pas capable, y est déjà tombé. Car il ne faut pas s'imaginer que la chose se passe d'une manière aussi grossière, et aussi sensible que l'image dont je me suis servi pour l'exposer à vos yeux; une désertion, et si je puis dire, une apostasie manifeste, nous ferait horreur; mais que tout cela se passe avec un peu plus de raffinement, qu'importe si les effets en sont toujours les mêmes.

Il me semble cependant, mes chers auditeurs, que vous n'en convenez pas tout à fait. Il s'élève du milieu de votre cœur une voix qui dit, Il est vrai, je reconnais que je suis encore bien loin de la perfection; je suis un pécheur, et la miséricorde de mon Dieu m'est bien nécessaire; mais pour la foi, j'ai du moins cette grâce à rendre, que je n'y chancelle point, et que j'y suis mébranlable. Je crois tout ce que

vous me dites, mon cher auditeur, et je le souhaite encore davantage; mais si le Fils de Dieu revenait aujourd'hui et qu'il vous dit comme au centenier de notre Évangile : *Vade, et sicut credidisti fiat tibi* : Allez, et qu'il vous soit fait comme vous avez cru; que nous aurions à craindre vous et moi, que ce qui fut pour le centenier une parole de consolation et de salut, ne fût pour nous une parole de condamnation et de mort. Selon que nous avons cru, mes frères! Ah! quel malheur serait-ce, s'il fallait que notre foi fût la mesure des grâces que nous attendons de Dieu! Où en serions-nous réduits, et que deviendrions-nous? Ambitieux, tu te fais un Dieu de ta passion, tu crois tout ce qu'elle te dit, rien ne te paraît aimable que les biens qu'elle te fait espérer; tu n'as de foi qu'en ses promesses : *Vade, et sicut credidisti fiat tibi*. Va, tu seras content, il te sera fait comme tu as cru. Tu jouiras pour quelque temps des honneurs et des dignités du siècle : mais comme tu n'as point en de foi pour la gloire que j'ai préparée à mes élus, ne prétends pas à des biens dont tu n'as pu connaître le prix. Voluptueux, en qui l'oubli de Dieu et du salut est le fruit d'une vie passée dans le crime, et qui plongé dans l'abîme du désordre, ne peux élever tes yeux faibles et appesantis par les ténèbres du péché, jusqu'aux montagnes saintes, d'où tu pourrais attendre du secours : *Sicut credidisti fiat tibi*. Je te traiterai selon ta foi, et tu n'auras pas lieu de te plaindre.

Ah! Seigneur, nous n'aurons jamais lieu de nous plaindre de votre justice; mais vos bontés nous donnent toujours lieu d'espérer en votre miséricorde. Si vous sondez notre foi, si vous en examinez la faiblesse, nous sommes perdus. Ne faites pas à nos prières la réponse que vous fîtes à la demande du centenier; ou donnez-nous une foi telle que vous la donnâtes à cet homme, qui, ayant vécu jusque-là dans l'infidélité, vous dit : *Domine, adauge nobis fidem* (Luc., XVII, 5); *Domine, adjuva incredulitatem* (Marc., IX, 23).

Voilà, chrétiens, la prière que nous devrions adresser incessamment à Dieu : « Je crois, Seigneur, aidez-moi dans mon incrédulité; suppléez par votre bonté ce qui manque à ma foi. »

C'est la préparation que le Fils de Dieu demandait à tous ceux qui voulaient obtenir de lui la guérison de leurs maux, et c'est le remède le plus souverain contre les maladies de notre âme. *Si vous pouvez croire*, disait le Sauveur (*Ibid.*, 22), *tout est possible à celui qui croit*; et je vous dis de sa part, que pour peu que vous eussiez de foi, vousiriez à cette montagne : Transporte-toi d'ici là, et elle s'y transporterait. Qu'est-ce à dire : Pour peu que vous eussiez de foi vous transporteriez des montagnes? C'est-à-dire, chrétiens, vous éloigneriez, vous dissiperiez tous les obstacles qui sont entre Dieu et vous, vos passions ne s'élèveraient plus entre lui et vous, comme de hautes et d'épaisses

montagnes qui vous ôtent sa vue et qui vous privent de ses secours. Pour lors tout ce qui vous paraît impossible vous deviendrait aisé, et vous sentiriez s'affaiblir de plus en plus ces secrètes révoltes de la nature corrompue contre la loi de Dieu et contre la loi même de votre raison. Ne cherche point ailleurs, mon frère, la cause des difficultés que tu trouves dans ta conversion. Si ta foi avait plus de force, tes mauvaises habitudes en auraient moins. Tu es surpris de ce que tu ne peux venir à bout de cette passion, tu murmures en quelque façon contre Dieu, ta grâce ne te paraît pas assez tôt victorieuse, tu es peut-être sur le point de tout abandonner, et de ne te plus opposer à un torrent dont tu désespères d'arrêter le cours. Tu me dis que les apôtres disaient au Fils de Dieu : *Pourquoi n'avons-nous pu chasser le démon ?* Et je te réponds avec ce divin Maître : *Propter incredulitatem vestram* (Matth., XVII, 18, 19), à cause de ton incréduité.

Prenons donc, mes chers auditeurs, des armes qui nous sont si nécessaires : *In omnibus sumentes scutum fidei*, que notre foi soit forte et inébranlable dans le cœur : c'est le sujet de notre seconde et dernière partie.

DEUXIÈME POINT.

Il y a une liaison si étroite entre la persuasion de l'esprit et l'action du cœur, que notre foi ne peut être forte, qu'elle ne soit en même temps agissante. Ne soyez donc pas surpris, chrétiens, si dans la première partie de ce discours, je ne me suis pas entièrement renfermé dans les bonnes que je m'étais prescrites; j'ai peut-être confondu ce que j'étais obligé de séparer, et vous vous en serez sans doute aperçus. Mais il eût été difficile d'en user autrement; et je n'ai pu prouver que notre foi doit être forte, je n'ai pu parcourir tous les obstacles qui s'opposent à son affermissment dans notre esprit, sans toucher à la résistance de notre cœur, et aux oppositions de nos passions, qui sont les causes les plus ordinaires de la faiblesse de notre foi.

Cependant, si j'ai manqué d'exactitude dans l'exécution de mon dessein, je ne crois pas avoir lieu de m'en repentir, puisque ma faute même vous convaincra de ce que j'ai présentement à vous faire voir, que si notre foi ne peut être utile pour le salut qu'elle ne soit solide, elle ne peut être solide, qu'elle ne soit agissante.

Qu'est-ce donc qu'une foi agissante? C'est une foi animée par la charité, et consommée par les bonnes œuvres. Quelle est la vraie foi, demande saint Augustin lui-même? Et qu'est-ce que croire en Dieu? C'est aimer ce que l'on croit, c'est aller à ce que l'on croit, et s'incorporer aux membres du corps mystique de Jésus-Christ : *Credenda amare, credendo diligere, credenda in eum ire, et ejus membris incorporari*; en un mot, continuer, c'est avoir cette foi qui opère par l'amour.

Ainsi deux choses sont nécessaires pour rendre une foi agissante : *Affectus mentis et*

effectus operis, dit ailleurs le même saint Augustin, l'amour et les œuvres. Sans cet amour qui la fait vivre, sans ces œuvres qui la perfectionnent, elle ne sera qu'un corps informe et qu'un ouvrage imparfait. Si nous écoutons là-dessus l'apôtre saint Jacques, il nous dira, que comme le corps est mort lorsqu'il est sans âme, ainsi la foi est morte lorsqu'elle est sans œuvres; que c'est bien fait de croire qu'il n'y a qu'un Dieu, mais que les démons le croient aussi, et que le craignant au lieu de l'aimer, ils n'en sont que plus malheureux. (Jac., II, 17-19.)

Voilà les trois degrés inséparables de la perfection chrétienne : la foi, l'amour, les œuvres. La foi sans l'amour et sans les œuvres se trouve dans l'enfer : l'amour sans les œuvres et sans la foi se trouve dans le ciel; et l'heureuse union de la foi, des œuvres et de l'amour, est le partage du chrétien, qui avec le secours de la grâce, combat sur la terre pour se délivrer de l'enfer et pour mériter le ciel.

De là nous voyons que notre bonne vie est l'effet de notre amour et la preuve de notre foi. *Vous avez la foi*, dit saint Jacques, *et celui qui croit qu'une foi oisive le sauvera, et moi j'ai les œuvres. Montrez-moi votre foi qui est sans œuvres, et moi je vous montrerai ma foi par mes œuvres* : « *Et ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.* » (Ibid., 18.)

Mais que servirait-il, mes frères, de s'arrêter ici à établir des vérités que la seule impiété et le seul libertinage peuvent attaquer? nous sommes les vrais enfants de la vraie Eglise, et nous n'avons garde de penser qu'une foi sans action puisse mériter une récompense. Mais voici notre malheur : Nous avouons tout ce qu'on peut dire là-dessus, nous en sommes persuadés, nous le savons même assez en général; mais nous l'ignorons tellement dans la pratique, qu'après avoir donné les mains à tout ce qu'un prédicateur a pu dire de plus convaincant, nous agissons comme si nous l'avions combattu. Nous allons encore plus loin, nous établissons nous-mêmes ces principes de la religion, nous entendons dire tous les jours que la foi sans les œuvres est morte; et vivant ensuite comme si nous étions passés dans le parti des hérétiques, qui réduisent à la seule foi tout le mérite du chrétien, nous condamnons nos paroles par nos actions, ou, pour nous servir de l'expression d'un Père de l'Eglise, nos actions font rougir nos paroles. Cependant, comme ce serait être dans un état trop visiblement condamnable, que de reconnaître la bonne vie comme une suite nécessaire de la vraie foi, et de vivre malgré cet aveu dans un relâchement si universel, que si l'on nous avait ôté un peu de foi qui nous reste, on ne pourrait plus apercevoir en nous aucun vestige du christianisme; nous trouvons un tempérament qui nous met en repos, nous faisons un accommodement entre Dieu et nous, nous embrassons la foi sans délai, nous ne rejetons pas la bonne vie pour toujours,

mais nous prenons le parti de la différer à un autre temps. Nous croyons que la sincérité de notre foi arrêtera le bras de Dieu déjà levé pour punir nos crimes, qu'elle méritera même les grâces dont nous aurons besoin, lorsque sur le retour de l'âge nous entreprendrons de servir Dieu, et nous applaudissant d'une découverte si favorable, nous nous délivrons par un tour d'esprit et de la peine qu'il y aurait à bien vivre, et des remords qu'une vie rarement sans crime et toujours sans vertu, apporte avec soi.

Tel est notre vrai caractère, catholiques dans la spéculation, hérétiques dans la pratique, nous sommes toujours prêts à tout croire, pourvu que la soumission de notre esprit ne nous ôte pas la disposition de notre cœur, du moins pour le présent; car pour l'avenir nous ferons tant de plans de conversion qu'on voudra, et nous marquerons déjà par avance toutes les vertus que nous pratiquerons un jour. Mais à quoi aboutiront enfin tous ces grands préparatifs? A nous rendre semblables, dit l'apôtre saint Jacques (*Jac.*, I, 23, 24), à un homme qui, après s'être regardé dans un miroir, se retirerait sans laver les taches qu'il aurait remarquées sur son visage, et qui oublierait à l'heure même quel il était, c'est-à-dire que comparant quelquefois notre vie à notre foi, nous reconnaitrions sans peine tous nos défauts; mais que nous contentant de cette simple connaissance, nous nous retirerions de devant ce miroir fidèle tels que nous étions, et nous oublierions en même temps la difformité qu'il nous reprochait. Quelle folie, quel aveuglement!

C'est à cette étrange folie et à cet aveuglement déplorable qu'on doit attribuer le relâchement dans la foi, si commun dans les gens du monde, et la perte de la foi plus ordinaire au milieu du christianisme qu'on ne saurait le penser. Pourquoi ce chrétien passe-t-il de la négligence des bonnes œuvres à un dégoût général pour toutes les actions de piété? Pourquoi perd-il aussitôt après la docilité et la soumission, qui est la substance de la foi? Je le pourrais dire, chrétiens, et j'aurais pu m'appuyer des témoignages de l'Écriture, Dieu est le maître, il peut absolument tout ce qu'il veut; et comme il nous a donné la foi, il peut la retirer quand il lui plaira. Mais il y a bien à dire de son pouvoir à sa volonté, il pourrait nous perdre et il veut nous sauver. Si donc il retire la foi qu'il nous a donnée, il le fait, parce que cette foi n'est pas accompagnée de bonnes œuvres; rien de si aisé que de nous en convaincre et par de bons raisonnements, et par des exemples de l'Écriture qui valent mieux que des raisons.

Il est constant en bonne théologie que l'essence de la grâce consiste entièrement dans l'action, c'est-à-dire qu'elle ne peut être oisive sans cesser d'être. Or la foi étant une grâce, comme personne n'en doute, n'est-elle pas juste que quand elle n'agit plus, Dieu l'anéantisse? D'un autre côté, si nous lisons l'Évangile, nous y trouverons un ser-

viteur à qui le père de famille ôte le talent qu'il n'a pas fait profiter, nous y trouverons un arbre maudit et condamné au feu, parce qu'il n'a point porté de fruit. Le voulez-vous voir, mes frères, ce serviteur qui n'a point fait profiter son talent, cet arbre qui n'a point porté de fruit? Jetez les yeux sur le peuple Juif. Les jugements de Dieu toujours terribles ne sont pas toujours impénétrables, et il nous permet quelquefois d'en sonder la profondeur.

Quelle est la cause de la réprobation des Juifs? Une simple vue du caractère de ce peuple nous l'apprendra. D'abord fort religieux et fort attentif aux ordres de Dieu, ils embrassaient la loi que Moïse leur avoir apportée, un moment après ils tombaient dans l'idolâtrie. Ils n'étaient pas plutôt dans cet état, que touchés de repentir, ils revenaient à leur premier culte, de telle sorte néanmoins que ce n'était pas pour longtemps, attachés plus qu'on ne saurait dire, à l'observation des cérémonies de la loi, renversant cependant à tous moments, avec une facilité inconcevable, le fondement de la loi, je veux dire l'adoration d'un seul Dieu, tantôt scrupuleux jusqu'à la superstition, tantôt abandonnés jusqu'à l'impunité, toujours pleins de zèle pour leur religion, toujours prêts à s'en faire une de leur caprice, ardents à élever des temples au Dieu qui les a créés, aussi prompts à dresser des autels aux divinités qu'ils ont fabriquées. Quelle est la cause d'un si étrange renversement de conduite? Et d'où vient que le peuple le plus attaché qui fut jamais au service de son Dieu, l'a abandonné tant de fois, et en a été enfin abandonné? Ah! mes frères, il est aisé de voir que la négligence des bonnes œuvres est le principe de tous ces changements. Ils s'arrêtaient à la superficie de la loi, pourvu qu'un sacrifice eût été offert avec toutes les cérémonies accoutumées, pourvu que le jour du sabbat eût été observé avec des précautions souvent excessives; pourvu qu'à certains jours de l'année on fût venu rendre un hommage extérieur au Dieu qu'on adorait, pourvu qu'on ne fût point souillé par l'usage des viandes défendues, ils croyaient que toute la loi était consommée, que Dieu n'avait plus rien à leur demander, et que sa justice ne pouvait leur préparer que des récompenses. Ils étaient sourds à toutes les menaces des prophètes, à tous les avertissements de Dieu. Ils avaient tous les jours l'Écriture devant les yeux, et ils n'y voyaient pas les paroles du Sage, qui devaient faire toute leur étude : *Deum time et mandata ejus observa, hoc est enim omnis homo* : « Craignez Dieu, et gardez ses commandements; car voilà tout l'homme, voilà tout votre devoir. » (*Eccle.*, XII, 13.)

Qu'en est-il arrivé, messieurs? Vous le savez, Dieu a retiré sa religion d'entre les mains d'un peuple grossier, qui n'a jamais pu s'élever au-dessus de la chair et du sang, ni pénétrer dans l'esprit de la loi. Les gentils ont pris leur place, un peuple nouveau

a loué le Seigneur, et grâce à Jésus-Christ, un seul siècle de l'Eglise a plus fait voir de vertus qu'on n'en saurait trouver dans les deux mille ans qu'a duré la religion des Juifs.

Craignons cependant, mes frères, à la vue des désordres qui défigurent aujourd'hui toute la face du christianisme, craignons que la charité refroidie, et les œuvres négligées, ne nous attirent une punition aussi terrible que celle du peuple Juif. Nous sommes tombés comme cette malheureuse nation, dans des égarements si étranges, et dans des illusions si déplorables, que si Dieu n'a pitié de nous, nous n'en sortirons jamais.

Dans cet état, que n'avons-nous pas à appréhender? Et si Dieu tenait sur nous la conduite qu'il a tenue sur les Juifs, ne nous ôterait-il pas une foi qui ne nous a pas été donnée pour rester inutile? Hé! que savons-nous si ce qui ne nous paraît peut-être ici que la fausse supposition d'un prédicateur qui cherche à nous toucher, n'est point l'arrêt épouvantable de la justice de Dieu qui se lasse enfin de nos crimes?

L'Evangile passe dans un nouveau monde, la croix de Jésus-Christ y brille de toutes parts, on y voit la foi, la charité, la piété, la religion dans la même force qu'elles avaient aux premiers siècles de l'Eglise naissante, tandis que l'infidélité opprime la meilleure partie de l'ancien monde, que l'hérésie, le libertinage et l'impureté en ravagent le reste.

Arrêtez, Seigneur, arrêtez cette foi qui semble nous abandonner; qu'elle éclaire les nations barbares, nous le verrons avec joie, et nous fournirons avec plaisir les vrais chrétiens, qui vont porter cette divine lumière dans les pays les plus reculés; mais que ce transport ne se fasse pas à nos dépens. Si ce sont nos crimes qui vous irritent, envoyez-nous toute autre punition qu'il vous plaira; les afflictions les plus sensibles, et les fléaux les plus cruels nous seront supportables avec votre foi, et sans elle les plus heureux succès, et la vie tranquille, ne seront que les tristes effets de votre vengeance et de votre fureur. *Parce, Domine, parce populo tuo, et ne des hereditatem tuam in opprobrium ut dominantur eis nationes. (Joel, II, 17.)* Pardonnez, Seigneur, à votre peuple que vous avez acquis par votre sang, et ne souffrez pas que votre héritage soit la victime de l'infidélité. Mes frères, fléchissons incessamment les genoux devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il nous fortifie dans notre intérieur, et qu'il habite par la foi dans nos cœurs; et qu'étant fondés et enracinés dans la charité, nous attirions sur nous les effets de son infinie miséricorde. Souvenons-nous que la sainteté de notre vie est le plus infailible moyen que nous ayons pour cela, que notre foi ne peut subsister, ne peut être solide, si nous ne la sanctifions pas tous les jours par la pratique des bonnes œuvres. Ayons toujours devant les yeux

cet exemple terrible que l'histoire ecclésiastique nous propose d'un chrétien qui, allant mourir pour la foi, et refusant à son ennemi le pardon qu'il lui demandait à genoux, ne put soutenir la vue des supplices, et tomba dans l'apostasie. Ah! mon cher auditeur, si ces premiers temps revenaient, que la foi de la plupart des chrétiens serait en danger! Si l'on devient indigne de mourir pour la foi de Jésus-Christ, lorsqu'on ne veut pas vivre selon sa morale, que faudrait-il attendre de cette foule de fidèles en qui une vie corrompue et toute païenne est l'infailible marque d'une foi qui ne subsiste qu'à la faveur de la tranquillité de l'Eglise, et qui se démentirait malheureusement aux premières épreuves de la persécution. Je n'en dis pas davantage, et je retranche toutes les réflexions qu'une si vaste matière me pourrait fournir. J'ai prouvé suffisamment ce que j'avais entrepris, et vous m'en avez paru assez convaincus. Il ne s'agit maintenant que de travailler sans relâche à profiter de la grâce que Dieu nous a faite, d'entrer dans ces vérités importantes; nous voyons que notre foi doit être forte, nous voyons qu'elle doit être agissante; employons tous nos soins pour lui donner ces deux qualités; et Dieu qui sera le témoin de notre travail, en sera lui-même un jour la récompense. Ainsi soit-il.

XI.

Sermon pour le premier Dimanche de Carême.

SUR LA TENTATION.

Ductus est Jesus in desertum a Spiritu, ut tentaretur a diabolo. (Math., IV, 1.)

L'Esprit mena Jésus dans le désert, afin qu'il y fût tenté par le démon.

Je ne viens pas ici, chrétiens, vous proposer le Fils de Dieu, ou dans les humiliations du Calvaire, ou dans la gloire du Thabor. Le mystère de ce jour ne confond point nos esprits par ces prodigieux anéantissements qu'on ne comprend pas dans un Dieu, et il n'éblouit point aussi nos yeux par cette lumière éclatante qu'on n'attend pas dans un homme. Je viens vous proposer Jésus au désert, consolant les hommes et confondant le démon. Un Dieu qui, pour abaisser l'orgueil du démon, lui fait connaître qu'il est homme. Un homme qui, pour relever les espérances des hommes, leur fait sentir qu'il est Dieu.

En effet, chrétiens, cet Homme-Dieu laisse agir aujourd'hui ses deux natures d'une manière sensible. Il paraît dans cette action un composé si admirable de faiblesse et de force, de grandeur et d'abaissement, que, sans se dépouiller de la forme de serviteur dont il s'est revêtu pour nous, il soutient merveilleusement toute la dignité de la Sagesse éternelle. Parce qu'il est Homme, le tentateur s'approche de lui; parce qu'il est Dieu, la puissance de sa parole écarte le tentateur; parce qu'il est Homme, le prince des ténèbres reçoit le

pouvoir de le transporter sur le haut du temple, et sur le sommet d'une montagne ; parce qu'il est Dieu, il enchaîne cet ange téméraire et rebelle, et le précipite dans l'abîme ; enfin, parce qu'il est Dieu et Homme, il triomphe de nos ennemis, et nous apprend à en triompher.

Il nous crie du milieu de son désert, ce que Josué, à la tête des Israélites, leur disait autrefois, aussi dans le désert : *Ponite pedes vestros super colla regum istorum* : « *Marchez avec confiance sur la tête de ces superbes.* » (Josue, X, 24.) C'est ce que nous avons à faire, mes chers frères : nous avons vaincu en Jésus-Christ, travaillons à le faire vaincre en nous, et à vaincre à son exemple. Que les membres rendent au chef une partie de l'honneur qu'ils tiennent de lui, et qu'ils accomplissent en eux, selon la parole de saint Paul, ce qui manque aux travaux de ce divin Chef.

Esprit de Dieu, qui conduisez Jésus dans le désert, souffrez que nous y entrons avec lui, et que nous soyons témoins de sa victoire. Accordez-nous les grâces nécessaires pour profiter de ce que nous y verrons. Nous vous le demandons par l'intercession de la Vierge bienheureuse, qui fut remplie de vos dons, au moment qu'un ange lui dit : *Ave, Maria.*

Le Fils de Dieu est venu au monde pour nous, il a vécu, il est mort, il est ressuscité pour nous, nous le savons ; mais il a été aussi tenté pour nous : *Tentatum pro nobis*, dit l'Apôtre (Hebr., IV, 15) ; et c'est à quoi d'ordinaire nous ne faisons pas assez de réflexion. Cependant, chrétiens, le mystère que l'Eglise nous propose en ce jour nous est d'une si grande importance, que nous pouvons en tirer des instructions merveilleuses. Notre vie est une guerre continuelle, tout dépend de la manière dont nous sortirons des attaques que nous avons à soutenir : notre chef a combattu avant nous, l'ennemi a épuisé contre lui son venin le plus subtil, et il n'a pas laissé d'être vaincu. Il faut donc que nous étudions exactement ce fameux combat, que nous observions les adresses de l'ennemi, et que nous considérions les armes dont s'est servi notre chef.

C'est, messieurs, ce que j'ai dessein de faire avec vous dans cet entretien ; et pour donner d'abord une idée de l'ordre que nous garderons, voici en deux mots tout le partage de mon discours. Dans la première partie nous verrons les démarches du démon, et dans la seconde nous examinerons les démarches de Jésus-Christ. Les artifices dont le démon se sert pour nous perdre, découverts par lui-même dans la tentation du Fils de Dieu, ce sera mon premier point : les moyens de se défendre de ses artifices, enseignés par le Fils de Dieu dans sa résistance au démon, ce sera mon second point. Appliquez-vous, mes frères, à la plus importante matière qui puisse être traitée dans tout le cours de l'année chrétienne. Tout est sujet à la tentation, les âmes les plus saintes n'en sont pas exemptes, les ravages

qu'elle peut faire sont infinis, les obstacles qu'on peut et qu'on doit lui opposer sont ordinairement mal connus. Appliquez-vous donc encore une fois, je n'abuserai pas de votre attention.

Ne soyez pas surpris, chrétiens, de voir aujourd'hui le tentateur s'approcher du Fils de Dieu, et mettre en usage contre lui toutes les ruses et toutes les subtilités dont sa malignité le rend capable. Accoutumé qu'il est à dresser des pièges à la vertu, plus il trouve de sainteté, plus il raffine sur ses anciens artifices. Il rencontre en Jésus-Christ tout ce qui peut exciter sa rage, un juste et un pénitent : un juste qui garde la loi de Dieu ; un pénitent qui expie les péchés des hommes ; cette vue l'irrite et le confond. Il réunit tout ce qu'il a d'adresse et de force, et il n'oublie rien dans une attaque dont il connaît la conséquence. Suivons-le, messieurs, dans ce combat, et attachons-nous à notre Evangile ; il y découvre tout ce qu'il sait, et nous pouvons bien dire, avec le Prophète, que c'est ici que l'iniquité s'est démentie, et que le traître s'est trahi lui-même : *Mentita est iniquitas sibi.* (Psal. XXVI, 12.)

Le premier artifice du démon, c'est qu'après avoir cherché un faible dans celui qu'il veut tenter, il s'insinue adroitement par quelque proposition indifférente en apparence, mais très-dangereuse en effet. Il vient de voir Jésus-Christ sur les bords du Jourdain, Jean-Baptiste s'est humilié devant lui, les cieus se sont ouverts, une colombe en est descendue sur sa tête, une voix en est sortie qui l'a déclaré le Fils bien-aimé du Père éternel : tant de prodiges surprennent le démon, il suit dans le désert cet homme incompréhensible pour lui, c'est une énigme qu'il veut développer, il l'observe de loin, il le regarde de tous côtés. Il passe quarante jours à chercher en lui quelque instant de faiblesse, dont il puisse se prévaloir. Enfin, s'apercevant qu'après un jeûne très-austère et très-long, cet homme tout céleste ne laisse pas d'être pressé par la faim, il court à lui, il l'aborde, et il commence sa tentation par un détour si délicat, qu'il flatte la chair sans épouvanter l'esprit : *Dic ut lapides isti panes fiant.* (Matth., IV, 3.) Vous avez faim, mais si vous voulez seulement prononcer une parole sur les pierres que je vous présente, sans offenser le Dieu qui vous a reconnu pour son Fils, vous avez de quoi vous fortifier. Quel danger paraît-il dans cette tentation ? Cependant, chrétiens, quelles en doivent être les suites ? Et celui qui ne propose présentement que des choses permises et nécessaires même, si vous voulez, ne proposera-t-il pas bientôt la plus horrible de toutes les apostasies, l'adoration du démon ? *Hæc omnia tibi dabo*, lui dira-t-il, en lui montrant la gloire du monde, *si cadens adoraveris me.* (Ibid., 9.) Tels sont les premiers moyens dont le tentateur se sert pour séduire un juste qu'il veut pervertir. Nous avons tous quelque endroit faible, quelque côté mal défendu, quelque dispo-

sition plus naturelle à un vice qu'à un autre, l'ennemi commun ne l'a pas plutôt découvert, qu'il nous aborde par là, bien résolu de ne nous donner aucune trêve qu'il n'en soit venu à ses fins. Il commence par une légère tentation, il nous éprouve en de petites choses; et s'il voit que nous ne repoussions pas assez vigoureusement ses attaques, il gagne pied à pied le terrain, et il se rend enfin maître de la place, sans que nous sachions quelquefois comment cela s'est pu faire. Il ne va pas tout d'un coup présenter, par exemple, à cet homme d'un naturel facile à émouvoir, les dernières extrémités d'une vie licencieuse, le piège serait trop mal tendu; il le mène dans une de ces compagnies du beau monde, où les règles extérieures d'une fausse honnêteté et d'une vertu de bienséance, sont exactement observées. Cette compagnie a d'abord de l'agrément, une conversation délicate y exerce les esprits, sans qu'il paraisse en rien coûter à l'innocence; mais au milieu de tout cela, le cœur s'engage insensiblement, il s'attache, et le démon triomphe souvent avant que l'on ait pensé à se mettre en garde contre lui. S'il attaque cette personne de piété, en qui il remarque un secret penchant à la tiédeur, il ne va pas lui inspirer d'abord une aversion positive pour la vertu; l'artifice serait trop grossier; il efface peu à peu de sa mémoire le souvenir des saintes résolutions qu'elle a prises dans ces heureuses retraites, où pesant tout au poids du sanctuaire, elle gémissait en la présence de Dieu, se convainquant à loisir, et dans le silence, de la grandeur de ses obligations. Il retrace en la place de ces idées austères, les plaisirs innocents d'une dévotion aisée: *Dic ut lapides isti panes fiant*. Changez cette vie dure, et ces pratiques de mortification en une conduite moins violente et plus supportable; on l'écoute, on manque en un point, on se rend négligent dans les autres, la piété se refroidit, le dégoût des choses saintes survient, on ne peut plus souffrir les sacrements. Et d'où viennent tous ces désordres, mon cher auditeur, d'où viennent tous ces désordres? vous le savez; c'est pour ne s'être pas assez opposé à cette première tentation. Car enfin dès que nous ne fermons pas également l'oreille à toutes les propositions du démon, dès que nous voulons examiner si ce plaisir est défendu, ou s'il est toléré; dès que nous disputons avec Dieu, et que nous travaillons à distinguer les bornes du précepte d'avec les bornes du conseil, le séducteur nous conduit bientôt à l'infraction du précepte. On s'arrête rarement à la porte du mal. *Limosus limes*, dit saint Augustin en une autre matière, le pas est glissant, il est aisé de s'y méprendre. Dans les collines de deux provinces, difficilement discerne-t-on les habitants de l'une d'avec les habitants de l'autre; l'habit et le langage ont beaucoup de rapport. Ce n'est là néanmoins, chrétiens, que le coup d'essai du démon; suivons-le, et nous avouerons qu'il sait faire jouer d'autres ressorts.

Surpris de la réponse du Fils de Dieu, et reconnaissant que cet homme n'a point de faiblesse, il s'applique à le renverser et à le perdre par la force même qu'il remarque en lui. Il le porte sur le pinacle du temple, et il lui dit: *Mitte te deorsum*. (*Matth.*, IV, 6.) Jetez-vous en bas de ce temple; car il est écrit que Dieu a commandé à ses anges de prendre soin de vous, et de vous porter entre leurs mains. Où vous remarquerez, s'il vous plaît, en passant, que quoique le démon se serve de nouvelles armes, il n'abandonne pas pour cela les premières, qu'il continue à s'accoutumer aux manières de celui qu'il tente; et qu'ayant vu que le Sauveur se servait de l'Écriture dans ses réponses, il l'emploie aussi dans ses attaques: *Mitte te deorsum*. Oui, je commence à voir présentement que vous êtes le Fils de Dieu, que vous tirez votre force de lui, mais pour me confirmer dans cette pensée, pour me convaincre d'une manière à n'en pouvoir douter, précipitez-vous du haut du temple; car si vous êtes le Fils de Dieu, vous le ferez sans rien hasarder.

Reconnais-tu, mon frère, le piège dans lequel tu as donné tant de fois? Le démon t'a dit: Tu peux hardiment commettre ce péché, n'as-tu pas des forces pour te relever? une âme naturellement bonne, un fonds de piété et de religion qui ne te manquera jamais; mais quand tout cela te manquerait, quand tu irais jusqu'au fond du précipice, il y a des grâces, il y a des miséricordes pour l'en retirer: voilà ce que le démon t'a dit, il a voulu t'inspirer la présomption de tes propres forces, et la trop grande confiance en la miséricorde de Dieu.

Cette présomption et cette excessive confiance, est une illusion si universelle, qu'elle perd une infinité de chrétiens. Combien en voyons-nous qui s'engagent dans le péché, et qui y demeurent par la fausse persuasion qu'ils se convertiront quand il leur plaira, et que Dieu aura toujours les bras ouverts pour les recevoir! Demandez à cet homme de plaisir pourquoi sa passion criminelle l'emporte dans son cœur sur sa religion? Demandez à ce juge intéressé et mercenaire, pourquoi les présents des parties décident souverainement de la justice de leur cause? Demandez à cet ecclésiastique simoniaque et ambitieux, pourquoi il remplace du revenu des pauvres ce qu'il a donné de son bien pour leur enlever le leur? Demandez aux uns et aux autres, pourquoi ils vivent dans une si prodigieuse négligence de leur salut? ils vous répondront tout d'une voix, qu'ils ne prétendent pas être dans le désordre jusqu'à la fin, et qu'ils seraient bien lâchés de mourir en cet état. Ils vous feront là-dessus une espèce de détail de la vie qu'ils doivent mener, fondés sur la forte résolution qu'ils en ont faite, et sur la grâce de Dieu dont ils s'assurent, s'applaudissant après cela de cette vertu en idée, et de cette pénitence à venir. Il n'en coûtera pas davantage, nous diront-ils, quand nous aurons commencé; jouissons encore du

temps qui nous reste, et nous consacrerons l'autre à Dieu, quittes à courir plus vite dans la voie quand nous y serons une fois entrés. Y a-t-il rien de si déplorable que de voir faire un raisonnement si peu juste, à des gens d'ailleurs sages et éclairés; et ne faut-il pas tomber d'accord, que si le démon ne les séduisait, ils seraient d'eux-mêmes incapables d'un si funeste aveuglement? Cet ennemi de leur salut leur présente les promesses de Dieu, mais il leur cache ses menaces; il les entretient des pécheurs que Dieu n'a point abandonnés, mais il ne leur parle pas de ceux qu'il a rejetés.

Pendant l'Écriture sainte, et l'expérience nous apprennent que Dieu ne menace pas seulement pour nous effrayer. *Peuple d'Israël*, dit Josué au lit de la mort, *vous avez vu que Dieu vous a envoyé tous les biens et toutes les prospérités qu'il vous avait promises; soyez persuadés qu'il vous enverra avec la même exactitude tous les maux dont il vous a menacé: « Sicut ergo implevit opere quod promisit et prospera cuncta venerunt, sic adducet super vos quidquid malorum comminatus est. (Josue, XXIII, 15.)*

Vous-le voyez pour finir cette matière, une figure terrible de la manière dont le démon nous engage et nous perd enfin par la présomption? L'histoire de Samson vous est connue, mais peut-être n'avez-vous jamais fait réflexion sur le tour particulier que l'Esprit de Dieu donne au récit qu'il nous en fait: les expressions en sont admirables. Samson emporté par une passion criminelle, et fier de la force qu'il a reçue, va chez Dalila au milieu des Philistins ses ennemis. Voilà le chrétien qui donne dans le piège que le démon lui tend; on le lie avec des cordes nouvellement faites, dit le texte sacré; mais pour la première fois il les réduit en poudre comme des étoupes qui auraient passé sur le feu: *Quo modo si rumpat quis filum de stupa tortum putamine, cum odorem ignis acceperit. Il s'en débarrasse facilement, la grâce est encore forte en lui, il y revient encore une fois, on apporte de nouvelles précautions, et il brise toutes les cordes dont il est lié: Quasi fila telarum, comme le fil dont on fait de la toile. Prenez garde, ces liens, quoique faibles, commencent déjà à l'environner, ce ne sont encore que des filets, mais ils l'enveloppent, et il ne peut s'en délivrer sans quelque effort. Il continue, on attache ses cheveux avec un clou, et il arrache le clou avec les cheveux, et ce qui servait à les attacher: *Extrahit clavum cum crinibus et lineo. La présomption se fortifiant, les difficultés se fortifient: il faut de la violence, et encore ne laisse-t-on pas de porter avec soi quelques marques de sa servitude: *Cum lineo. Mais enfin il s'abandonne: *Defecit anima ejus, il ouvre son cœur, il découvre que sa force réside entièrement dans ses cheveux, il perd sa force pour s'y être confié; et il a beau dire: *Egrediar, egrediar sicut ante feci et eccutiam me: J'en sortirai comme je l'ai déjà fait. Il ne pense pas qu'il n'y a plus*****

de grâce pour lui, qu'il a épuisé le fond des miséricordes qui lui était destiné: *Nesciens quod recessisset ab eo Dominus. (Judic., XVI, 9-20.)* Prodigieuse témérité, mais bien plus excusable dans Samson, qui en donne l'exemple, que dans le chrétien qui l'imité. Samson ne risquait qu'une vie de peu d'importance, et nous hasardons la vie de notre âme. Samson n'avait personne devant les yeux qui eût péri dans la route qu'il prenait: et nous voyons tant de malheureux dont le triste naufrage nous avertit d'éviter l'écueil contre lequel ils se sont brisés. Samson éluda longtemps les artifices d'une femme, et nous nous rendons presque sans résistance à toutes les volontés du démon; nous endormant au milieu du péril, comptant sur nos forces, comme si nous étions des dieux, et sur la facilité de Dieu comme s'il était un homme.

Mais je sors des bornes que je me suis prescrites: passons au dernier artifice du démon. Lorsqu'il voit que nous lui fermons tous les passages, et qu'il ne peut nous gagner, ni en découvrant le faible que nous avons, ni en nous attribuant la force que nous n'avons pas, il a recours à des moyens, qui, pour être hors de nous, n'en sont pas moins dangereux. Il trouve le Fils de Dieu inébranlable, que fera-t-il, et quel sera son dernier effort? Il le transportera sur un lieu élevé, il lui montrera la gloire du monde, et il la lui promettra tout entière, pourvu qu'il veuille l'adorer: *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.*

Il serait assez inutile de s'attacher ici à considérer combien cet artifice est ordinaire au démon; personne ne l'ignore, et peut-être y en a-t-il peu parmi ceux qui m'écouteront, qui ne puissent s'en donner à eux-mêmes quelque preuve particulière et personnelle. Je n'en excepte pas les saintes vierges de Jésus-Christ, devant qui je parle. Le démon a essayé de les retenir par les richesses et les honneurs qu'il a étalés à leurs yeux; il leur a montré d'un côté la vie commune, et en quelque manière indépendante, qu'elles quittaient; il leur a fait voir d'un autre côté, la pauvreté et l'obéissance qu'elles embrassaient; et si la grâce du Sauveur n'avait été la plus forte, peut-être seraient-elles restées dans ce lieu de périls, et de tentations que nous appelons le monde. Il n'est donc pas nécessaire de prouver ici que ce piège est très-ordinaire au démon, contentons-nous de remarquer qu'il lui réussit presque toujours, et que le nombre de ceux qui en échappent est ordinairement fort petit. Car, n'est-il pas vrai, messieurs, que tel qui est venu à bout avec Jésus-Christ, des deux premières tentations, n'a pas surmonté la troisième comme lui? Avouons-le de bonne foi, quand le démon nous promet pour le service que nous lui rendons, les dignités et la gloire du monde, nous ne le renvoyons guère, et nous n'avons guère de forces pour lui dire: *Vade, Satana, loin d'ici, esprit d'illusion et de mensonge. Il fait briller l'éclat de l'or aux*

yeux de cet homme qui entre dans les affaires, et il lui dit que le plus sûr moyen, pour ne pas dire l'unique qu'il y ait présentement pour s'enrichir en peu de temps, c'est de ne rien faire pour rien, de piller indifféremment sur le pauvre et sur le riche, de recueillir où l'on n'a point semé, d'avoir un front qui ne puisse rougir, de se faire une âme dure et impitoyable. Mais ces crimes sont grands? n'importe, *Tibi dabo*, vous obtiendrez tout de moi par là, il faut se rendre à des espérances si douces. Il peint de leurs plus vives couleurs dans l'imagination de cet ambitieux des honneurs ecclésiastiques ou séculiers. Et voici le plan qu'il lui propose : Si vous voulez vous pousser dans le monde, il faudra choisir un patron, s'accommoder à toutes ses faiblesses, entrer dans toutes ses parties, être le confident et le ministre de tous ses vices. Si vous tournez du côté de l'Eglise, il sera nécessaire de déguiser ses sentiments, et de cacher le désordre de sa vie sous l'extérieur d'un homme de bien : de qualifier toutes les prétentions de son avarice et de son orgueil, des titres spécieux de justice, d'obligation et de zèle, de couvrir tout de l'autorité et de la volonté du Seigneur, et d'appuyer ses desseins les plus criminels sur ce que les hommes ont de plus sacré. Ces moyens sont abominables, mais enfin consultez-vous ; car c'est à ce prix que je vends la gloire : *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.*

Que dites-vous à cela, chrétiens, et ne convenez-vous pas que cette adoration du démon, indirecte à la vérité, mais réelle cependant, fait dans tout le christianisme un déplorable ravage ; et que bien qu'il n'y ait personne qui n'en soit effrayé dans la spéculation, peu s'en défendent dans la pratique ?

Nous avons donc découvert les artifices du tentateur : disons mieux, le tentateur nous a découvert ses artifices ; et il me semble que je puis bien lui appliquer les paroles de ce problème du *Livre des Juges* (chap. XIV, vers. 14) : *De comedente exivit cibus, et de forte egressa est dulcedo* : Celui qui dévorait tout, a fourni lui-même une nourriture, et nous avons tiré un avantage considérable des moyens qu'il employait pour nous détruire. Ce n'est pas assez d'avoir appris de lui la manière dont il nous attaque, apprenons de Jésus-Christ le secret de lui résister : c'est ma dernière partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Le prophète Isaïe nous l'avait bien prédit, que nous verrions un jour un modèle achevé de notre conduite, et que nous aurions un maître devant nos yeux, dont les seules démarches suffiraient pour nous instruire : *Erunt oculi tui videntes præceptorem tuum.* (*Isa.*, XXX, 20.)

Toute la vie du Fils de Dieu a été un continué accomplissement de cet oracle ; et quand il a ouvert la bouche pour nous enseigner, ce n'a été, à proprement parler, que

pour nous inciter à le suivre, et pour nous faire comprendre l'obligation dans laquelle nous sommes de nous conformer à lui. Mais s'il y a quelque occasion où la seule conduite de Jésus-Christ soit une règle pour nous, j'ose dire, chrétiens, que c'est principalement dans la matière de la tentation. C'est là qu'il forme nos mains au combat, qu'il nous apprend à détruire les œuvres du démon, et qu'il nous prêche par son exemple ce qu'il doit nous dire dans la suite : *Confidite, ego vici mundum.* (*Joan.*, XVI, 33.) J'ai vaincu le prince du monde : et ce qui doit vous donner de la confiance, c'est que je vous ai montré le chemin.

Entrons dans ce chemin, messieurs, et pour cela faisons trois choses : laissons-nous conduire par l'Esprit de Dieu, prenons l'esprit de mortification, et servons-nous du glaive de la parole : je m'explique. L'évangéliste nous marque que ce fut l'Esprit de Dieu qui mena Jésus pour être tenté : il ajoute que Jésus jeûna quarante jours, et enfin il nous rapporte les trois réponses qu'il fit au démon, tirées toutes trois des livres de la loi. De là nous apprenons que si nous voulons être victorieux de la tentation, il faut ne nous y point précipiter de nous-mêmes, nous préparer par le jeûne, et nous couvrir quand elle survient du bouclier de la vérité : ne disons rien de superflu, s'il se peut, et arrêtons-nous un moment sur chacune de ces considérations.

L'Esprit mena Jésus pour être tenté : saint Luc (chap. IV, vers. 1) dit qu'il le poussa, *Agebatur a Spiritu* ; et saint Marc (chap. I^{er}, vers. 12), enchérissant sur ces deux expressions, dit, qu'il le jeta dans le désert, *expulit eum in desertum*. Que veulent dire des termes si forts? Serait-ce que Celui qui est venu nous apporter la liberté des enfants de Dieu ne serait pas libre lui-même? A Dieu ne plaise qu'un semblable blasphème sorte jamais de notre bouche! Voici l'explication que nous devons donner à ces paroles. Ces expressions qui expriment, ce semble, une espèce de contrainte, sont employées, disent les Pères, pour nous faire connaître que jamais nous ne devons espérer de venir à bout de la tentation, si nous nous y jetons de nous-mêmes ; et si Dieu ne nous y engage pas. Ce n'est pas à nous à donner occasion au démon, et à l'inviter au combat : il n'appartient qu'à celui qui connaît nos forces, et qui dispense les biens et les maux, selon les règles de la divine Sagesse, de laisser agir le tentateur, comme il le juge à propos, et de nous porter même quelquefois, par un instinct secret et puissant, dans des périls dont il a résolu de nous tirer par sa miséricorde et pour sa gloire. Ainsi Jésus-Christ, qui est la force même, passe au milieu des Juifs, et se rend invisible à leurs yeux. Pourquoi? Parce qu'ils veulent le persécuter, attenter à sa vie, et que son heure n'est pas encore venue. Ainsi saint Paul allait à Jérusalem, où il devait à la vérité souffrir de grandes persécutions, mais il y allant, comme il le dit lui-même, étant lé

par le Saint-Esprit : *Alligatus ego Spiritu, vado in Jerusalem.* (Act., XX, 22.) Ainsi saint Cyprien exhortait ses disciples à ne se pas présenter témérairement au martyre, parce qu'il est à craindre, disait-il, que celui qui s'expose sans nécessité, ne succombe à la tentation. Nous avons dans l'Écriture l'exemple de deux justes, dont l'un tomba, et dont l'autre demeura ferme, l'un pour avoir négligé, l'autre pour avoir suivi ce principe. Quelle fut à votre avis la vraie cause de la chute de David ? Pour la découvrir, nous n'avons pas besoin d'une longue recherche : l'Histoire sacrée nous la propose d'abord : *Eo tempore quo solent reges procedere ad bella* : « Dans le temps que les rois ont accoutumé d'aller eux-mêmes aux expéditions militaires, » David fit assiéger une place par les chefs de son armée, il resta à Jérusalem, il se reposa dans le temps qu'il devait agir, il monta sur la terrasse de son palais, il porta ses regards de tous côtés ; et voyant une femme dans le bain, il envoya savoir qui elle était. Il quitte son devoir pour son plaisir, il préfère une oisiveté dangereuse à un glorieux travail, il cherche à satisfaire sa vue par des objets agréables ; en un mot, il fait tout ce qu'il faut pour tomber dans la tentation, et il succombe. (Il Reg., XI, 1 seqq.)

D'un autre côté, Joseph est mené par la Provi-dence en un pays qu'il ne cherche point, et tombe entre les mains d'un maître à qui il est vendu. Il a le malheur de trop plaire à la femme de son maître, sans y rien contribuer ; il entre dans la chambre de cette femme pour remplir quelque devoir de son emploi, comme le fait entendre l'Écriture, et comme l'explique saint Ambroise, elle le sollicite au péché, et il résiste généreusement à une épreuve plus délicate sans comparaison dans toutes ses circonstances, que ne l'a jamais été, je ne dis pas celle de David, mais la plus pressante dont on ait ouï parler. (Gen., XXXIX, 1 seqq.)

Après cela, que dirons-nous de ces gens qui, bien loin de se laisser pousser par l'Esprit de Dieu, comme les enfants de Dieu, résistent au Saint-Esprit, et se portent eux-mêmes en des dangers dont ils ne sortiront jamais, étant impossible qu'ils combattent sans grâces, et n'ayant point de secours à espérer de Celui qui ne les a pas envoyés au combat ! Que dirons-nous de ces gens qui sont conduits dans le désert, par un esprit de caprice et d'entêtement, ou par un esprit d'orgueil et de vanité, ou par un esprit de dépit et de chagrin ? Que dirons-nous de ces gens qui, non contents de ne pas fuir la tentation, non contents d'y succomber lorsqu'elle se présente, tombent dans la tristesse et dans une espèce de désespoir lorsqu'elle les luit, et se rendent abominables aux yeux de Dieu, par une cupidité si démesurée, que leur propre puissance ne la borne pas ?

Pour moi, chrétiens, je n'ai rien à dire à un homme qui va au devant de la tentation ; il y périra : c'est Dieu qui doit le conduire,

et il se conduit lui-même. Il se hasarde de son propre mouvement : il est donc bien éloigné d'avoir recours au second moyen que le Sauveur du monde lui donne pour se fortifier contre l'ennemi ; il est bien éloigné du jeûne que nous demandons de lui.

Quand je parle de jeûne, je n'entends pas seulement une abstinence exacte de toutes les viandes défendues, et un sévère retranchement d'une grande partie de la nourriture ordinaire ; je sais que c'est un remède très-utile aux maladies de notre âme, que les ordres de l'Église, et nos propres besoins, nous le rendent nécessaire en de certains temps, et qu'il y a même des démons obstinés qui ne peuvent être chassés que par le jeûne corporel. Je parle principalement de ce jeûne propre à l'esprit, qui ayant pour but la pratique des vertus, nous fait travailler sans relâche à arracher de notre cœur ces désirs infinis et déréglés, que reproduit incessamment en nous la nature corrompue : c'est de ce jeûne que l'abstinence tire tout son mérite. Les Ninivites ont jeûné, dit saint Chrysostome : et les Juifs jeûnaient aussi ; les Ninivites n'ont jeûné qu'une fois, et tel d'entre les Juifs jeûnait deux jours de la semaine ; mais parce que les uns se sont arrêtés à la lettre, et que les autres ont pénétré jusqu'à l'esprit, parce que les Juifs conservant la superbe pharisaïque se sont contentés de déchirer leurs habits, et de défigurer leurs visages, et que les Ninivites ont ajouté la réformation de leurs mœurs au sac et à la cendre dont ils se sont couverts ; Dieu a fait miséricorde à ceux-ci, et a donné sa malédiction à ceux-là. Si vous jeûnez, continue saint Chrysostome, honorez votre jeûne. Et qu'est-ce qu'honorer son jeûne ? Si vous trouvez votre ennemi, réconciliez-vous avec lui : si vous voyez votre ami honoré, ne lui envie;z pas son bonheur. S'il se présente à vous un de ces objets trompeurs qui séduisent le cœur en flattant les yeux, passez outre sans vous arrêter ; car tout doit jeûner en vous, et le grand secret est de retrancher à vos sens et à vos passions, tout ce qui leur sert de nourriture. Tel doit être le jeûne que nous devons nous imposer, pour nous préparer à la tentation ; surtout fortifions le côté que nous prévoyons devoir être attaqué par le démon.

Le Fils de Dieu se priva de la nourriture corporelle, il passa quarante jours sans manger, parce que le Tentateur commencera par là, et qu'il lui proposera de changer les pierres en pain. Ah ! si nous pouvions une bonne fois être bien convaincus de la nécessité de ce jeûne ! Si celui qui a un malheureux penchant à répandre le subtil venin d'une maligne interprétation, et d'une raillerie piquante sur la vie la plus irréprochable, s'accoutumait à dire du bien de ceux même qui lui font du mal, et à excuser du moins l'intention, lorsqu'il ne peut défendre l'action. Si celui sur qui les plaisirs du monde font une impression trop forte et trop vive, se privait même des divertissements

permis, et embrassait une vie austère et laborieuse. Si celui qui sent bien que s'il était riche, il aurait de la peine à détacher son cœur de son trésor, travaillait moins à se défaire de sa pauvreté qu'à la conserver, que de passages seraient bouchés au démon ! Que de portes lui seraient fermées ! et que l'on éviterait de dangereuses tentations !

Mais quand il y en aurait qu'on n'éviterait pas par là, on serait toujours en état de leur résister, et d'employer pour cet effet la parole de Dieu. C'est le troisième moyen que le Sauveur du monde nous fournit, et par lequel je finis en deux mots.

Quelque proposition que le démon fasse, Jésus-Christ a toujours la même défense ! *Scriptum est* : « *Il est écrit.* » Et si le démon le presse aussi par un passage dont il détourne le sens, il continue à le battre avec les mêmes armes : *Rursum scriptum est* : « *Il est encore écrit.* » Séducteur, tu abuses de la loi et des prophètes ; mais tu n'en saurais tirer aucun avantage contre celui qui en a fait son étude, et qui en sait profiter. *J'ai placé vos commandements au milieu de mon cœur*, disait à Dieu le Prophète-Roi, dans ce psaume admirable dont chaque verset est une preuve évidente de son assiduité à méditer la loi de Dieu : *j'ai placé vos commandements au milieu de mon cœur, afin de ne vous offenser jamais* : « *In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi.* » (Psal. CXVIII, 11.) C'est ainsi que nous devons en user, lorsque nous sommes aux prises avec notre ennemi : nous devons nous souvenir de l'ordre que Dieu donnait à son peuple, en l'envoyant contre les Amalécites et contre les Amorrhéens (*Deut.*, VI, 7 seqq.) : Ayez toujours présentes à votre mémoire les paroles qui sont sorties de ma bouche, racontez-les à vos enfants, méditez-les dans votre maison, considérez-les en votre chemin, lisez-les en vous endormant et en vous couchant, et ayez-les tellement entre vos mains, qu'on puisse dire qu'elles y sont comme liées et attachées. Par ce moyen rien ne vous résistera, vous forcerez tous les obstacles qu'on voudra mettre à votre passage, et vous triompherez sans peine de ces hommes extraordinaires dont la seule grandeur épouvante votre imagination.

On veut me faire entrer dans ce parti pour y trouver l'établissement de mes enfants par des voies injustes ; mais, dira ce père de famille : *Scriptum est* : « *Il est écrit* : » *l'homme ne vit pas du seul pain, mais principalement de la parole qui sort de la bouche de Dieu.* On veut m'engager dans cette compagnie pour y être vue, et pour y trouver des adorateurs : *Scriptum est*, dira cette femme : *Il est écrit* : *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu* ; et n'est-ce pas le tenter que d'affronter ainsi le péril dans l'espérance qu'on n'y succombera pas ? On veut m'élever sur le pinacle du temple ; on me promet de grands avantages dans l'Eglise, pourvu que j'adore la fortune, et que par des bassesses indignes de mon caractère, je me prosterne aux pieds de ce grand : *Scriptum est*, dira cet ecclésiastique : *Il est écrit* : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu ne serviras que lui.*

Que nous serions heureux, mes très-chers frères, si ces divines maximes étaient gravées bien avant dans notre cœur ; et que nous aurions de grâces à rendre à Dieu, si nous pouvions aujourd'hui prendre une forte résolution de combattre généreusement à l'avenir contre des ennemis dont nous avons découvert les artifices, et dont la rage la plus obstinée cédera toujours aux armes qu'on vient de nous présenter.

C'est à vous, divin Sauveur, que nous sommes redevables de cette grâce. Vous êtes le souverain Pontife, éprouvé par toutes sortes de tentations : compatissez à nos infirmités : nous nous approchons du trône de votre miséricorde, et nous attendons, en ce temps favorable, les effets de votre bonté. Eclaircz de plus en plus notre entendement, afin qu'il ne se laisse pas surprendre aux artifices du tentateur ; et échauffez de plus en plus notre volonté, afin qu'elle embrasse sans différer les moyens que vous nous avez enseignés pour nous défendre de ses artifices. Il le fera, chrétiens, si notre prière est fervente, et nous ayant soutenus dans le combat, il nous couronnera après la victoire : ce sera dans l'éternité bienheureuse. Ainsi soit-il.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

THOMAS A KEMPIS.

<i>Notice sur l'Auteur.</i>	9
SERMONS AUX NOVICES RÉGULIERS ET AUX FRÈRES, traduits du latin par le P. P.-M.-B. SAINTYVES, Docteur en théologie de la Société des Prêtres de la Miséricorde, sous le titre de l'Immaculée-Conception.	

Prologue. 9

I. — SERMONS AUX NOVICES RÉGULIERS. PREMIERE PARTIE.

SERMON I. — De la concorde des Frères et de la mélodie des chants divins.	11
SERMON II. — Eloge d'une bonne Congrégation.	
SERMON III. — Ecouter avec humilité les paroles et les avis des anciens.	19
SERMON IV. — Des bonnes conversations.	25
SERMON V. — Conserver la patience parmi les lâches et les pervers.	27
SERMON VI. — Des veilles de la nuit, contre la tentation du sommeil.	35
SERMON VII. — Retenue dans les paroles, diligence dans l'action, obéissance au supérieur.	35
SERMON VIII. — Eviter la vaine gloire. — Ne donner de louanges qu'à Dieu seul.	39
SERMON IX. — Nombreux dangers auxquels expose l'incontinence de la langue.	41

DEUXIEME PARTIE.

SERMON X. — Nombreuses tribulations des justes pour le royaume des cieux.	45
SERMON XI. — L'état religieux est une guerre et un martyre de tous les jours.	49
SERMON XII. — Sagesse des confesseurs. — Continence des religieux.	53
SERMON XIII. — De la prudence avec laquelle on doit veiller sur son cœur, et de la grâce de la dévotion intérieure.	57
SERMON XIV. — Constance et persévérance dans l'état religieux.	65
SERMON XV. — Prudence avec laquelle les jeunes gens doivent se tenir en garde contre une multitude de tentations.	71
SERMON XVI. — Du jugement sévère de Dieu où nous serons accusés par toutes les créatures.	77
SERMON XVII. — Eviter la vaine gloire; pratiquer l'obéissance avec humilité.	85
SERMON XVIII. — De la guerre spirituelle contre les vices.	89
SERMON XIX. — Des différentes guerres de la vie présente et de ses divers périls.	95

TROISIEME PARTIE.

SERMON XX. — Porter sa croix chaque jour, dans l'ordre religieux que l'on a embrassé.	109
---	-----

SERMON XXI. — Honorer la bienheureuse Vierge Marie et célébrer sa mémoire. 121

SERMON XXII. — Eloge du doux nom de Jésus, et de Marie, sa douce Mère. 127

SERMON XXIII. — De la dévotion à servir la bienheureuse Vierge, et du souvenir de son nom. 151

SERMON XXIV. — Des douleurs et des consolations de la bienheureuse Vierge Marie. 134

SERMON XXV. — Des mérites excellents et des dons privilégiés de la bienheureuse Vierge Marie. 138

SERMON XXVI. — Pour la fête de sainte Agnès, vierge et martyre. — Des trois magnifiques vêtements de la bienheureuse Agnès, vierge et martyre. 143.

SERMON XXVII. — De la couronne d'or placée sur la tête de sainte Agnès, vierge et martyre. 148

SERMON XXVIII. — Pour la Dédicace de l'Eglise. — Des cinq luminaires du temple. 167

SERMON XXIX. — Des ornements et de la conduite des ministres de Dieu dans son temple. 172

SERMON XXX. — De quatre conditions requises pour l'édification et la décoration de la maison de Dieu. 176

II. — SERMONS AUX FRÈRES.

SERMON I. — De l'abnégation de soi-même et du mépris des consolations terrestres. 185

SERMON II. — Des peines et des consolations de l'âme en Dieu. 189

SERMON III. — Du double aiguillon qui pousse l'âme vers la céleste patrie. 191

SERMON IV. — Eloge de la précieuse perle de la chasteté. 195

SERMON V. — De la garde de la chasteté. 197

SERMON VI. — Contre les tentations de la chair. 202

SERMON VII. — Du don de la solitude, à l'exemple de Jésus-Christ et des saints Pères. 204

SERMON VIII. — Des avantages du silence et de ses fruits. 206

SERMON IX. — De la solitude du cœur, dans laquelle l'âme s'élève au-dessus d'elle-même. 210

JACQUES DAVY DU PERRON, CARDINAL.

Notice biographique. 211

SERMONS.

SERMON I. — Fait en l'église de Notre-Dame le jour de la Pentecôte. 215

SERMON II. — Fait à Sens le jour de la Toussaint. 226

ARMAND DUPLESSIS DE RICHELIEU, CARDINAL.

Notice biographique. 257

OEUVRES ORATOIRES.

INSTRUCTION DU CHRÉTIEN MISE EN ORDRE PAR SON ÉMINENCE PEU DE TEMPS AVANT SA MORT. 237

LÉÇON PREMIÈRE. — Le curé au peuple qui lui est commis. 241

LEÇON II. — Sur le premier article du Symbole des Apôtres.	244	II. Conférence sur l'esprit de foi.	384
LEÇON III — Sur le second et sur le troisième article du Symbole.	250	III. — Fragment d'un discours à sa communauté sur l'idée de Dieu.	385
LEÇON IV. — Sur le quatrième article du Symbole.	256	IV. — Conférence sur la confiance en la Providence, à l'occasion d'une Sœur de la charité préservée de la chute d'une maison.	385
LEÇON V. — Sur le cinquième et sur le sixième article du Symbole.	260	V. — Conférence sur la confiance en Dieu.	386
LEÇON VI. — Sur le septième article du Symbole.	263	VI. — Même sujet.	387
LEÇON VII. — Sur le huitième article du Symbole.	268	VII. — Même sujet.	389
LEÇON VIII. — Sur le neuvième article du symbole.	274	VIII. — Conférence sur l'amour effectif pour Dieu.	389
LEÇON IX. — Sur la fin du neuvième et sur le dixième et le onzième article du symbole.	277	IX. — Conférence sur la conformité à la volonté de Dieu.	391
LEÇON X. — Sur le douzième article du Symbole.	280	X. — Conférence sur l'abandon à la volonté de Dieu, et sur la conformité de nos actions avec les maximes évangéliques.	392
LEÇON XI. — Pour la Préface du Décalogue.	283	XI. — Diverses instructions familières sur l'oraison mentale.	393
LEÇON XII. — Sur le premier précepte du Décalogue.	283	XII. — Discours sur le rapport entre les fruits de l'oraison et les dispositions qu'on y apporte, et sur la méthode qu'on y doit suivre.	398
LEÇON XIII. — Sur le second précepte du Décalogue.	292	XIII. — Discours sur la nécessité de prendre des résolutions dans l'oraison.	401
LEÇON XIV. — Sur le troisième commandement.	296	XIV. — Conférence sur la charité envers le prochain.	402
LEÇON XV. — Sur le quatrième commandement	300	XV. — Conférence sur la charité envers les pauvres.	403
LEÇON XVI — Sur le cinquième précepte du Décalogue.	303	XVI. — Conférence sur la charité fraternelle.	403
LEÇON XVII. — Sur le sixième et sur le septième commandement du Décalogue.	310	XVII. — Exhortation aux missionnaires envoyés en Irlande, sur l'union qui devait régner entre eux.	405
LEÇON XVIII. — sur le huitième, le neuvième et le dixième commandement.	317	XVIII. — Conférence sur la charité envers le prochain, à l'occasion de la conduite des Sœurs d'Angers, pendant la peste de 1641.	406
LEÇON XIX. — Sur les commandements de l'Eglise.	322	XIX. — Exhortation aux Filles de la charité partant pour Calais.	406
LEÇON XX. — En suite des commandements de Dieu et de l'Eglise.	328	XX. — Conférence sur le dévouement des Filles de la Charité à Calais.	407
LEÇON XXI. — Pour Préface de l'Oraison.	333	XXI. — Discours sur le malheur des peuples, et sur l'obligation de les secourir en tout point.	408
LEÇON XXII. — Sur les trois premiers articles de l'Oraison Dominicale.	335	XXII. — Exhortation aux siens de compatir à l'affliction publique dans un temps de misère et de disette.	410
LEÇON XXIII. — Sur les quatre derniers articles de l'Oraison Dominicale.	339	XXIII. — Fragment d'une conférence sur la correction fraternelle.	411
LEÇON XXIV. — Sur la Salutation Angélique.	344	XXIV. — Fragment sur l'obligation de la correction fraternelle.	411
LEÇON XXV — Sur l'institution des sacrements.	348	XXV. — Conférence sur le zèle du salut des âmes, à propos des missionnaires de Gènes.	412
LEÇON XXVI. — De l'utilité, nécessité et perfection des sacrements.	351	XXVI. — Conférence sur le zèle et l'ardeur dans les œuvres de Dieu.	412
LEÇON XXVII. — Sur la préparation requise à la réception des sacrements.	354	XXVII. — Conférence sur la douceur qu'on doit pratiquer envers le prochain.	413
LEÇON XXVIII. — Qui marque l'exercice quotidien du chrétien.	361	XXVIII. — Conférence sur l'humilité.	418
Oraison pour le matin.	362	XXIX. — Instruction donnée par saint Vincent à sa Compagnie sur l'humilité, à l'occasion d'un nouveau prêtre de la congrégation, qui avait qualifié celle-ci de sainte Congrégation.	423
Oraison pour le soir.	363	XXX. — Autre conférence sur l'humilité.	429
Exercice chrétien pour les plus simples.	364	XXXI. — Conférences sur les sentiments d'humilité que doit inspirer la vue du succès des autres.	450
Oraison pour le matin.	364	XXXII. — Conférence sur l'imitation de Jésus-Christ enfant.	431
Oraison pour le soir.	364	XXXIII. — Conférence sur l'obéissance.	
Prône.	365	XXXIV. — Conférence sur l'obéissance et la régularité.	432
Le Symbole des apôtres, que tout chrétien est obligé de croire.	367	XXXV. — Conférence sur la simplicité.	453
L'Oraison Dominicale, contenant ce que le Chrétien doit demander.	368	XXXVI. — Conférence sur l'union de la prudence à la simplicité.	456
SAINT VINCENT DE PAUL.			
Notice biographique.	369		
Avertissement de l'Éditeur.	371		
CONFÉRENCES, DISCOURS, EXHORTATIONS ET FRAGMENTS DIVERS DE SAINT VINCENT DE PAUL.			
I. — Conférence sur la fermeté dans la foi pendant les tentations.	383		

XXXVII. — Conférence sur l'union de la mortification à l'humilité.	438	LXVII. — Conférence sur le martyre d'un jeune chrétien, esclave à Alger, qui, étant retourné à la foi après l'avoir reniée, fut brûlé vif.	488
XXXVIII. — Conférence sur l'utilité des afflictions à l'occasion d'une grande perte que sa Compagnie avait faite.	440	LXVIII. — Discours à l'occasion de la captivité du missionnaire M. Le Blanc, en Ecosse.	490
XXXIX. — Discours sur la patience dans les maladies, et de leur avantage.	441	LXIX. — Remerciement à Dieu pour la délivrance du même missionnaire M. Le Blanc.	492
XL. — Conférence sur la mortification et le renoncement à soi-même, principalement en ce qui regarde la santé.	445	LXX. — Conférence sur le zèle des missionnaires, à l'occasion de deux d'entre eux malades en Pologne.	493
XLI. — Conférence sur le détachement des parents.	445	LXXI. — Discours à l'occasion de la bataille de Cracovie, dite des Trois Jours (juillet 1636).	495
XLII. — Conférence sur la sainte indifférence.	446	LXXII. — Conférence sur la mort de quelques missionnaires de Gènes.	498
XLIII. — Conférence sur la pauvreté.	448	LXXIII. — Conférence sur la mort de M. Nacquart, en l'île de Madagascar.	499
XLIV. — Discours sur la soumission à la Providence, et le détachement des biens de la terre, à l'occasion de l'arrêt du parlement qui lui enlevait la ferme d'Orsigny.	449	LXXIV. — Discours pour proposer la mission du faubourg Saint-Germain.	499
XLV. — Conférence sur le détachement des choses du siècle, et sur le changement admirable d'un gentilhomme.	451	LXXV. — Conférence sur les dispositions dans lesquelles il désirait voir ses missionnaires.	500
XLVI. — Discours sur la conduite à tenir avec les exercitans, et sur le soin qu'on doit apporter à conserver dans la Compagnie la grâce spéciale du zèle pour cette œuvre.	453	LXXVI. — Discours sur les missions et les vertus des missionnaires.	501
XLVII. — Conférence sur l'obligation de ne rien faire pour attirer à la Compagnie ceux qui venaient faire les exercices à Saint-Lazare, et surtout ceux qui se destinaient à d'autres religions.	458	LXXVII. — Discours à la première assemblée des filles de la Charité. (Août 1635)	503
XLVIII. — Exhortation aux siens à s'adonner à l'œuvre des exercices des ordinands, pour leur nécessité, et les grands avantages qui en résultent.	459	LXXVIII. — Instruction sur la sainte égalité chrétienne à propos du titre de Servante que prend la supérieure des Filles de la Charité.	505
XLIX. — Conférence sur la nécessité de demander à Dieu qu'il daigne envoyer à son Eglise de bons prêtres et de bons prêtres; et sur l'effet du bon exemple.	465	LXXIX. — Discours à la même première assemblée des Filles de la Charité après la lecture des règles.	506
L. — Exhortation sur le respect avec lequel on doit s'approcher des saints autels.	467	LXXX. — Conférence sur la nécessité des Règles, sur leur observation, sur la fin de l'Institut des Filles de la Charité, et les principales vertus qui sont nécessaires aux Sœurs.	509
LI. — Discours pour l'ouverture des Conférences ecclésiastiques.	468	LXXXI. — Qu'il importe que les Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu s'assemblent de temps en temps.	519
LII. — Fragment sur la préparation aux saints ordres.	469	LXXXII. — Pour la grande assemblée des dames de la charité de l'hostel-dieu le 22 décembre 1645.	521
LIII. — Conférence sur les dispositions requises dans les élèves des séminaires de la Compagnie.	470	LXXXIII. — Pô la grande assemblée du 6 Avril 1647.	522
LIV. — Conférence sur le danger que courent les jeunes gens, en passant des exercices spirituels aux études, de voir diminuer leur ferveur.	470	LXXXIV. — Pour les Dames de la Compagnie de la Charité de l'hotel dieu destinées pour disposer les pauvres femmes à faire une confession générale de toute leur vie passée.	523
LV. — Discours sur l'œuvre des Séminaires.	471	LXXXV. — Assemblée générale à l'hostel dieu,	526
LVI. — Conférence sur la manière de prêcher.	474	LXXXVI. — Discours relatif au compte-rendu des bonnes œuvres opérées ou entreprises par les Dames de la Charité, et sur l'obligation où elles sont de se donner à Dieu pour obtenir la grâce de soutenir ces œuvres commencées.	530
LVII. — Conférence théorique et pratique sur la méthode à suivre dans la prédication.	476	LXXXVII. — Discours pour le maintien de l'œuvre des enfants trouvés.	541
LVIII. — Conférence sur la conduite à tenir avec les pauvres et les villageois dans les missions.	478	LXXXVIII. — Des enfants trouvés.	544
LIX. — Conférence sur la nécessité de l'humilité dans les discussions.	478	LXXXIX. — Discours aux Filles de la Charité sur l'éducation des enfants trouvés.	544
LX. — Conférence sur la simplicité dans la prédication.	479	XC. — Discours pour l'établissement de l'œuvre des pauvres mendiants à la Salpêtrière.	545
LI. — Conférence sur le premier établissement de la Mission.	479	XCI. — Pour annoncer la visite de monseigneur levesque et exorter (disposer) le peuple à se bien préparer.	546
LXII. — Discours à l'occasion de la promulgation de ses règles.	479	XCH. — Adieu à ses paroissiens de Châtillon.	547
LXIII. — Prière et bénédiction, après la distribution du livre des Règles.	483	XCHH. — Touchant et contre les opinions nouvelles des Jansénistes au sujet de la grâce.	548
LXIV. — Péroraison de sa première conférence pour l'explication du chapitre 1 ^{er} des Règles.	485	XCIV. — Exhortations à sa communauté de rendre grâces à Dieu après la condamnation du jansénisme.	554
LXV. — Discours à la communauté sur l'œuvre des pensionnaires de Saint-Lazare.	484	XCv. — Avis donnés de vive voix à M. Antoine Durant, curé de Fontainebleau.	554
LXVI. — Discours sur l'œuvre des missions en Barbarie.	487		

CHARLES DE CONDREN, GENERAL DE L'ORATOIRE.

Notice biographique, 61

DISCOURS.

Premier discours. — Impossibilité pour les protestants d'établir l'Écriture sainte comme l'unique règle de la foi. — Avantages qui découlent de la doctrine catholique sur l'interprétation de la parole de Dieu. — Conformité de cette doctrine avec la conduite de Jésus-Christ et de ses Apôtres. 563

II^e discours. — Les textes cités par les protestants n'ont aucun rapport avec ce qu'ils veulent leur faire dire. Ils bâtissent donc un édifice fantastique sur un fondement imaginaire. 583

III^e discours. — L'interprétation du verset 64 du chapitre vi de l'Évangile de saint Jean, par les hérétiques, est formellement opposée à la lettre des paroles de Jésus-Christ. — Elle prête au blâme sur la conduite de ce divin Maître, et le met en opposition avec lui-même. 602

IV^e discours. — La croyance des hérétiques sur l'Eucharistie est contraire à la foi et à la raison. — La foi n'est pas et ne peut être la manducation du corps de Jésus-Christ. — Cette manducation ne peut être non plus la *communio des saints*. — Exposition admirable de la doctrine du saint sacrifice. 617

V^e discours. — Essai sur les équivoques. 633

VI^e discours. — sur l'astrologie. — Ce n'est point l'astrologie qui est condamnable, ce sont les abus qu'en ont faits les passions humaines. — L'Écriture, les conciles, le droit canonique, les bulles des papes anathématisent les abus, et non la science. — Moyens de discerner les abus de la chose elle-même. 637

FOUCAULT, PRETRE DU DIOCESE D'ORLEANS.

Notice biographique. 635

PRONES POUR TOUS LES DIMANCHES DE L'ANNEE.

PRONE I. — Pour le premier Dimanche de l'Avent. — Il faut croire le Jugement dernier, il faut craindre le Jugement dernier. 665

PRONE II. — Pour le même Dimanche. — Que le jour du jugement sera pour les impies un jour de colère et de tribulations, et pour les âmes justes, un jour de paix et de consolation. 668

PRONE III. — Pour le même Dimanche. Rien de plus terrible pour les âmes impies que l'examen du Jugement dernier. 670

PRONE IV. — Pour le II^e Dimanche de l'Avent. — Que la foi ne sert de rien sans la fermeté dans le bien et sans l'austérité du christianisme. 670

PRONE V. Pour le même Dimanche. — De l'utilité des afflictions et des souffrances de cette vie. 675

PRONE VI. Pour le III^e Dimanche de l'Avent. — De l'humilité et de la modestie dans les louanges et les honneurs; que saint Jean Baptiste en a été un modèle achevé 677

PRONE VII. — Pour le IV^e Dimanche de l'Avent. — Point de véritable pénitence sans le changement du cœur, sans l'humilité de l'esprit, et sans l'affliction et la mortification du corps. 680

PRONE VIII. — Pour le Dimanche dans l'octave de Noël. — De quelle manière Jésus-Christ a été pour la ruine de plusieurs. 682

PRONE IX. — Pour le Dimanche dans l'octave de la Circoncision. — Qu'il se trouve parmi les Chrétiens des ennemis de la croix de Jésus-Christ qui lui déclarent encore la guerre. 684

PRONE X. — Pour le Dimanche dans l'octave des Rois. — D'où vient la corruption et le dérèglement de la jeunesse chrétienne. 686

PRONE XI. — Pour le II^e Dimanche après les Rois. — De l'excellence de la virginité et des obligations de ceux qui s'engagent dans le mariage. 688

PRONE XII. — Pour le III^e Dimanche après les Rois. Contre la passion du jeu. 690

PRONE XIII. — Pour le même Dimanche après les Rois. Que le péché est une véritable lèpre, et ce qu'il faut faire pour en être guéri. 693

PRONE XIV. — Pour le IV^e Dimanche après les Rois. Pourquoi Dieu permet que nous soyons tentés. 694

PRONE XV. — Pour le V^e Dimanche après les Rois. — Qu'en cette vie les méchants sont mêlés avec les bons dans une même Église et que la séparation ne s'en fera qu'à la fin du monde. 696

PRONE XVI. — Pour le VI^e Dimanche après les Rois. — Que les œuvres de Dieu par de très petits commencements s'élèvent jusqu'à leur dernière perfection. 6974

PRONE XVII. — Pour le Dimanche de la Septuagésime. — Que notre âme est une vigne que nous devons cultiver par la pratique des vertus. 699

PRONE XVIII. — Pour le même Dimanche. — Que Dieu nous a donné le saint Évangile comme une vigne que nous devons faire fructifier. 701

PRONE XIX. — Pour le même Dimanche. — Que nous ne sommes appelés à la religion chrétienne, que pour faire le bien et travailler à notre salut. 702

PRONE XX. — Pour le Dimanche de la Sexagésime — Ce qui empêche la parole de Dieu de germer dans les cœurs de ceux qui l'écoutent. 704

PRONE XXI. — Pour le Dimanche de la Quinquagésime. — Quelle est l'intention de l'Église en mettant des cendres sur la tête des enfants, et dans quel esprit nous devons nous présenter à cette cérémonie. 708

PRONE XXII. — Pour le premier Dimanche de Carême. — Du jeûne de la sainte Quarantaine. 710

PRONE XXIII. — Pour le même Dimanche. — Que la pénitence, la componction intérieure, l'aumône, la piété et toutes les œuvres chrétiennes doivent accompagner notre jeûne. 711

PRONE XXIV. — Pour le même Dimanche. — Que les justes doivent embrasser le jeûne par un mouvement de l'esprit de Dieu qui habite en eux, et que les pécheurs doivent attirer sur eux l'esprit de Dieu pour jeûner par un esprit de pénitence. 715

PRONE XXV. — Pour le II^e Dimanche de Carême. — De la confession pascale. 714

PRONE XXVI. — Pour le même Dimanche. — De la transfiguration spirituelle qui se fait dans l'âme d'un pécheur par la pénitence. 716

PRONE XXVII. — Pour le III^e Dimanche de Carême. — Que la pénitence, pour être véritable, demande un cœur nouveau, et qu'elle doit être pénible et laborieuse. 718

PRONE XXVIII. — Pour le même Dimanche. — De la rechute dans le péché considérée par rapport à la pénitence qui a précédé, et à celle qui doit suivre; qu'elle rend la première inutile, et l'autre très-difficile. 720

PRONE XXIX. — Pour le IV^e Dimanche de Carême. — Que nous ne perdons rien lorsque nous nous attachons à Dieu, et que nous consultons plus sa providence que les lumières de notre raison. 722

PRONE XXX. — Pour le Dimanche de la Passion. — De la mauvaise conscience. 723

PRONE XXXI. — Pour le Dimanche des Rameaux. — Que les fidèles dans toute la semaine sainte doivent méditer sur la Passion de Jésus-Christ, et se préparer à la communion pascale; mais que la conversion est absolument nécessaire pour ne pas communier indignement. 724

PRONE XXXII. — Pour le Dimanche de Pâques. — Que Jésus-Christ dans sa résurrection glorieuse reprend une vie immortelle qui le rend victorieux de la mort. 727

- PRONE XXVIII. — Pour le Dimanche de Quasimodo. — Que Jésus-Christ nous a mérité la paix par sa mort, et que cette paix est le partage de ceux qui aiment Dieu d'un amour parfait. 750
- PRONE XXXIV. — Pour le II^e Dimanche après Pâques. — Que Jésus-Christ est l'exemplaire et le modèle des pasteurs. 755
- PRONE XXXV. — Pour le III^e Dimanche après Pâques. — Qu'il se rencontre une grande différence entre la joie des justes et celle des impies. 757
- PRONE XXXVI. — Pour le même Dimanche, à l'occasion de la fête de saint Jacques et saint Philippe. — Trois choses nous peuvent consoler dans les peines de cette vie, la confiance en Dieu, la considération du honneur éternel, et la connaissance de la voie qui y conduit. 759
- PRONE XXXVII. — Pour le IV^e Dimanche après Pâques. — Que ce péché dont le Saint-Esprit devait reprendre le monde, c'est le péché d'infidélité. 741
- PRONE XXXVIII. — Pour le même Dimanche. — Deux sortes de tristesse, l'une selon Dieu, l'autre selon le monde; que la première est sainte et la seconde criminelle, et qu'il est quelquefois nécessaire de contrister ses proches, quand il s'agit de leur salut. 745
- PRONE XXXIX. — Pour le V^e dimanche après Pâques. — Que nous pouvons prier en tout lieu, et en tout temps, et que nous n'avons pas besoin d'une grande science pour bien prier. 744
- PRONE XL. — Pour le même Dimanche. — Avec quelles dispositions doit prier un Chrétien, à qui la foi présente deux objets, sa propre misère et la grandeur de Dieu. 747
- PRONE XLI. — Pour le même Dimanche, à l'occasion de la fête de la Dédicace de l'Eglise. — Que les richesses produisent ordinairement l'orgueil, l'oubli de Dieu et du salut, et la dureté pour les pauvres. 749
- PRONE XLII. — Pour le même Dimanche. — Que notre corps et notre âme sont des temples consacrés à Dieu. 751
- PRONE XLIII. — Pour le Dimanche dans l'octave de l'Ascension. — Que le Saint-Esprit, entrant dans un chrétien, éclaire son esprit, réjouit son cœur et le fait agir chrétiennement. 753
- PRONE XLIV. — Pour le Dimanche de la Pentecôte. — Que le Saint-Esprit vient, comme un souffle tout divin pour nous inspirer la vie, mais qu'il ne se communique pas à toutes sortes de personnes, parce que la plupart ne sont pas en état de le recevoir. 755
- PRONE XLV. — Pour le Dimanche de la très-sainte Trinité. — Contre ceux qui blasphèment le saint nom de Dieu. 758
- PRONE XLVI. — Pour le Dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement. — Contre ceux qui négligent de recevoir la divine Eucharistie. 760
- PRONE XLVII. — Pour le même Dimanche. — Des obstacles à la communion. 761
- PRONE XLVIII. — Pour le III^e Dimanche après la Pentecôte. — Qu'il n'est rien de plus misérable qu'un chrétien qui s'éloigne de Dieu. 763
- PRONE XLIX. — Pour le IV^e Dimanche après la Pentecôte. — Qu'est-ce que travailler sans Jésus-Christ? 764
- PRONE L. — Pour le même Dimanche. — Que nous ne sommes tous en ce monde que pour travailler de corps ou d'esprit, et qu'afin que notre travail nous rende dignes du Ciel, nous devons travailler uniquement pour Dieu. 766
- PRONE LI. — Pour le V^e Dimanche après la Pentecôte. — Que la colère qui nous est défendue par Jésus-Christ est celle qui se forme dans le cœur, celle qui éclate au dehors et celle qui se conserve et qu'on ne veut point quitter. 768
- PRONE LII. — Pour le VI^e Dimanche après la Pentecôte. — Qu'il faut tout quitter pour s'attacher à Dieu, et, qu'en quittant tout, nous le trouvons toujours prêt à nous secourir. 771
- PRONE LIII. — Pour le même Dimanche. — De la providence de Dieu. 772
- PRONE LIV. — Pour le VII^e Dimanche de la Pentecôte. — Que nous pouvons être surpris dans l'affaire du salut ou par l'amour-propre, ou par la sagesse du siècle, ou par la flatterie de ceux qui nous annoncent la vérité. 775
- PRONE LV. — Pour le même Dimanche à l'occasion de la fête de saint Jacques. — On n'arrive à la gloire qu'après avoir pris part aux souffrances et aux humiliations de Jésus-Christ. 777
- PRONE LVI. — Pour le VIII^e Dimanche après la Pentecôte. — Que tous ceux qui ont du bien sont indispensablement obligés d'en faire part aux pauvres. 778
- PRONE LVII. — Pour le IX^e Dimanche après la Pentecôte. — De l'aveuglement d'esprit et de l'endurcissement de cœur. 781
- PRONE LVIII. — Pour le même Dimanche. — Que le Fils de Dieu en pleurant sur Jérusalem nous apprend à verser des larmes sur nos péchés et sur ceux des autres. 782
- PRONE LIX. — Pour le même Dimanche. — Que nous devrions faire régner Jésus-Christ dans nos cœurs. 784
- PRONE LX. — Pour le X^e Dimanche après la Pentecôte. — Que l'orgueil est un vice dont on se défait rarement et qui est commun à toutes sortes de personnes. 786
- PRONE LXI. — Pour le IX^e Dimanche après la Pentecôte. — Rien de plus déplorable que d'être sourd à la voix de Dieu. 788
- PRONE LXII. — Pour le même Dimanche. — Que rien ne fait mieux voir la force de la grâce de Jésus-Christ, que la douceur et la patience avec laquelle les justes souffrent les injures. 790
- PRONE LXIII. — Pour le XII^e Dimanche après la Pentecôte. — Du commandement de l'amour du prochain, qu'il nous regarde tous, mais qu'on l'accomplit rarement. 792
- PRONE LXIV. — Pour le XIII^e Dimanche après la Pentecôte. — De la misère d'une âme engagée dans le péché. 794
- PRONE LXV. — Pour le même Dimanche, au sujet de la fête de saint Augustin. — Qu'un prédicateur évangélique doit joindre à la prédication de la parole de Dieu la pratique des vertus chrétiennes. 796
- PRONE LXVI. — Pour le XIV^e Dimanche après la Pentecôte. — Que le Fils de Dieu, en nous ordonnant de chercher premièrement le royaume de Dieu, nous apprend à éloigner de nous tout ce qui peut nous empêcher de nous occuper de notre salut. 798
- PRONE LXVII. — Pour le XV^e Dimanche après la Pentecôte. — Qu'il est nécessaire de penser souvent à la mort, pour éviter sa surprise et pour cesser de la craindre. 800
- PRONE LXVIII. — Pour le même Dimanche. — Il faut mourir et personne ne veut mourir. 802
- PRONE LXIX. — Pour le même Dimanche. — Rien de plus ordinaire que d'être surpris de la mort, et rien de plus terrible que cette surprise. 804
- PRONE LXX. — Pour le XVI^e Dimanche après la Pentecôte. — Comment nous devons passer le saint jour du Dimanche. 806
- PRONE LXXI. — Pour le XVII^e Dimanche après la Pentecôte. — Que pour aimer Dieu de tout notre cœur nous le devons aimer avec tendresse, avec prudence et avec force. 807
- PRONE LXXII. — Pour le même Dimanche au sujet de la fête de saint Laurent. — Que la patience des martyrs doit être le modèle de celle des chrétiens. 811
- PRONE LXXIII. — Pour le XVIII^e Dimanche après la Pentecôte. — De l'utilité des maladies et des afflictions publiques : qu'elles sont des punitions de nos péchés et qu'elles nous doivent obliger de recourir à Dieu. 813

PRONE LXXIV. — Pour le XIX^e Dimanche après la Pentecôte. — Quelle est la robe nuptiale dont le chrétien doit être revêtu pour être admis aux noces de l'Agneau. 813

PRONE LXXV. — Pour le XX^e Dimanche après la Pentecôte. — De la force qu'a le bon exemple pour toucher les cœurs; que tous sont obligés de le donner, mais qu'il est rare dans le christianisme. 817

PRONE LXXVI. — Pour le même Dimanche, au sujet de la fête d'un saint Pontife. — Que les apôtres ont prêché l'Évangile à toutes les nations du monde. 819

PRONE LXXVII. — Pour le XXI^e Dimanche après la Pentecôte. — Qu'en commettant un péché mortel nous contractons une dette infinie, que nous ne pouvons acquitter qu'en souffrant dans l'enfer un supplice infini dans sa rigueur et dans sa durée. 821

PRONE LXXVIII. — Pour le XXII^e Dimanche après la Pentecôte. — Que l'homme, ayant été créé à l'image de Dieu, appartient à Dieu et se doit donner à lui tout entier. 823

PRONE LXXIX. — Pour le même Dimanche. — De la connaissance de Dieu. 825

PRONE LXXX. — Pour le XXIII^e Dimanche après la Pentecôte. — Rien de plus terrible que la mort des impies et des pécheurs qui ne sont point disposés à ce dernier moment. 827

PRONE LXXXI. — Pour le XXIV^e Dimanche après la Pentecôte et le dernier de l'année ecclésiastique. — De la vigilance chrétienne. 829

PRONE LXXXII. — Pour le même Dimanche. — Craignez Dieu si vous voulez être en assurance. 831

PRONE LXXXIII. — Pour le même Dimanche. — Que toute la religion des chrétiens consiste à attendre et à désirer l'avènement glorieux de Jésus-Christ. 833

J. DE LAMONT.

Notice biographique. 853

DISCOURS TOUCHANT LE BON PASTEUR ET LE BON PAROISSIEN.

DISCOURS PREMIER. Sur les devoirs du bon Pasteur. 841

DISCOURS II. — Sur les devoirs envers la paroisse en général, et l'institution des curés de droit divin. 861

Dissertation sur l'établissement et l'institution des curés de droit divin, pour servir d'addition et de preuve au discours précédent. 881

Discours III. — De l'obligation d'assister à la Messe de paroisse les Dimanches et les fêtes. 885

Discours IV. — Sur la même obligation d'assister à la Messe de paroisse, réponse aux objections des Réguliers. 919

Discours V. — Sur l'obligation d'entendre à la paroisse la parole de Dieu. 915

Discours VI. — Sur l'obligation de se confesser une fois l'an à sa paroisse. 965

Discours VII. — Sur les confessions qui se font dans le cours de l'année : s'il est plus juste, plus sûr et plus utile de les faire à la paroisse, que de les faire aux Réguliers. 995

LOUIS DE PEZENNE.

Notice biographique. 1019

SERMONS ET PANÉGYRIQUES.

I. — Pour le jour de Tous les Saints. 1021

II. — Panégyrique de saint Charles, prononcé dans l'église du séminaire des Bons-Enfants le 4 novembre 1686. 1053

III. — Panégyrique de saint Joseph. 1053

IV. — Panégyrique de saint Benoît. 1067

V. — Sermon pour le jour de l'Annonciation. 1079

VI. — Sermon pour le jour de la Pentecôte, prononcé en l'abbaye Saint-Antoine. 1089

VII. — Panégyrique de saint Jean-Baptiste. 1103

VIII. — Panégyrique de saint Louis. 1119

IX. — Pour une profession religieuse. 1155

X. — Sermon pour le premier jeudi de Carême. — Sur la foi. 1143

XI. — Sermon pour le premier Dimanche de Carême. — Sur la tentation. 1153

FIN DU TOME LXXXVIII.



Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNÉ.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

--	--	--



B X 1 7 5 6 . A 2 M 5 1 8 4 4 V 8 8
M I G N E Y J A C Q U E S P A U L .
C O L L E C T I O N I N T E G R A L E E

CE BX 1756
.A2M5 1844 V088
COO MIGNÉ, JACQU COLLECTION I
ACC# 1047819

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	10	04	05	06	01	0